Dictionnaire des parlementaires français comprenant ...

Adolphe Robert, Edgar Bourloton, Gaston Cougny

DICTIONNAIRE

DES

PARLEMENTAIRES

TOME DEUXIÈME

DICTIONNAIRE

DES

PARLEMENTAIRES

FRANÇAIS

COMPRENANT

tous les Membres des Assemblées françaises et tous les Ministres français

Depuis le 1er Mai 1789 jusqu'au 1er Mai 1889

AVEC LEURS NOMS, ÉTAT CIVIL, ÉTATS DE SERVICES, ACTES POLITIQUES
VOTES PARLEMENTAIRES, ETC.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

MM. Adolphe ROBERT
Edgar BOURLOTON & Gaston COUGNY

CAY — FES



PARIS
BOURLOTON, ÉDITEUR
46, RUE DE VAUGIRARD, 46

1891



DICTIONNAIRE

DES

PARLEMENTAIRES

C

CAYX (Remy-Jean-Baptiste-Charles), député de 1840 à 1846, né à Montcuq (Lot), le 5 juillet 1793, mort au château de Berneville (Aisne), le 3 septembre 1858, entra à l'Ecole normale (octobre 1812), et, à sa sortie, obtint un emploi de bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal (1815), grâce à la protection de M. de Treneuil, administrateur. Puis il débuta (1818) dans l'enseignement comme chargé du cours d'histoire au lycée Charlemagne, et prit part à la rédaction des premiers programmes et *Précis historiques* en usage dans l'Université. Professeur agrégé au lycée Charlemagne, il garda cette fonction jusqu'en 1837, époque à laquelle il fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris. Cette même année, il suppléa pendant quelques mois M. Letronne au collège de France. Le 11 juillet 1840, il entra dans la carrière parlementaire. M. Pélissié de Mirandole, député du Lot, ayant donné sa démission, les électeurs libéraux du collège de Cahors se souvinrent que Cayx avait refusé, sous la Restauration, la place de « censeur royal », et le nommèrent député. Il siégea à la Chambre à côté et sous le patronage de Calmon. Son opposition fut, d'ailleurs, extrêmement réservée. Plus tard, il subit, politiquement, l'influence d'un autre de ses amis, Dufaure, et s'associa à la plupart de ses votes. Réélu, le 9 juillet 1842, par 158 voix (275 votants, 349 inscrits), contre 107 à M. de Folmont, ancien député légitimiste, il fut promu, dans le cours de la législature, inspecteur général de l'Université (1845), et dut solliciter un renouvellement de son mandat législatif: il l'obtint, le 5 avril 1845, par 190 voix (298 votants), contre 100 à M. de Folmont. Il ne fut pas réélu en 1846. La révolution de Février le mit quelque temps en disponibilité. Mais le ministère de M. de Parieu le chargea du rectorat du département de la Seine (septembre 1850). Lors de l'établissement des grandes académies, en 1854, il fut nommé vice-recteur. On doit à M. Cayx plusieurs ouvrages d'enseignement: *Récits d'histoire ancienne* (1823), *Histoire de France pendant le moyen-âge* (1835), etc. Il a collaboré aussi au *Plutarque français*, et annoté les *Mémoires du maréchal de Villars*.

CAZALAS (Louis), sénateur de 1876 à 1882, né à la Borde (Hautes-Pyrénées), le 1er septembre 1813, mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 14 octobre 1884, entra en 1833 au service militaire en qualité d'élève à l'hôpital d'instruction de Metz; l'année suivante, il en sortit lauréat et sous-aide. Après avoir rempli successivement ces fonctions dans les hôpitaux de Bayonne, de Lille et du Gros-Caillou, M. Cazalas fut reçu (1838) docteur à la Faculté de médecine de Paris, et envoyé comme aide-major au 25e régiment de ligne. Médecin-adjoint en 1840, il partit pour l'Algérie et fut attaché aux hôpitaux de Mostaganem, de Mascara et d'Oran. De retour en France, il devint professeur de pathologie interne à l'hôpital d'instruction de Metz (1844), puis il fut chargé (1848) du même enseignement au Val-de-Grâce. Après un nouveau séjour en Afrique où il eut à diriger le service médical des cholériques de la garnison d'Oran, il accompagna, comme médecin en chef, la première division de l'armée d'Orient, puis il revint à Alger, où il consacra, à la rédaction d'un livre sur les maladies observées par lui à Constantinople, les loisirs que lui laissa son service à l'hôpital du Dey. Lors de la guerre d'Italie, le gouvernement impérial confia à M. Cazalas la direction médicale de la place d'Alexandrie, puis (octobre 1859) le poste de médecin en chef de l'armée d'occupation. La campagne terminée, il devint médecin principal de première classe, et enfin médecin inspecteur général. Il était déjà conseiller général des Hautes-Pyrénées, pour le canton de Lannemezan, quand il fut élu, comme conservateur (30 janvier 1876), sénateur de ce département, par 347 voix sur 541 votants, contre 265 à M. Dupré. Il prit place dans les rangs de la droite, vota avec elle, en 1877, la dissolution de la Chambre des députés, combattit le ministère Dufaure et se prononça *contre* l'article 7 et les diverses lois sur l'enseignement, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations, etc. — Commandeur de la Légion d'honneur, du 11 août 1869. — M. Cazalas ne fut pas réélu aux élections sénatoriales de 1882. On lui doit divers travaux sur: le *Traitement de la dyssenterie* (1846), les *Maladies de l'armée d'Orient* (1860), les *Maladies de l'armée d'Italie* (1864), etc.

CAZALÈS (Jean-Antoine-Marie de), député

aux Etats-Généraux de 1789, né à Grenade (Haute-Garonne), le 1er février 1758, mort à Engalvin, près de Grenade, le 24 octobre 1805, était fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, qui négligea son éducation, pour le faire entrer dès l'âge de quinze ans comme sous-lieutenant dans les dragons de Jarnac. Jean-Antoine-Marie s'efforça d'acquérir par un travail assidu l'instruction qui lui manquait, et, dans les discussions qui précédèrent la réunion de l'assemblée des notables (1787), il se montra partisan de sérieuses réformes, bien que fortement attaché à l'ordre politique existant; cette attitude fit repousser, comme trop avancée, sa candidature aux Etats-Généraux, à Toulouse et à Cahors; ce fut le pays et jugerie de Rivière-Verdun qui l'élut député de la noblesse aux Etats-Généraux, le 20 avril 1789.

En raison de son attachement à la monarchie, Cazalès, membre de la commission de son ordre chargée de discuter la réunion des trois ordres, s'opposa à la fusion, et aima mieux retourner en Languedoc que de s'y soumettre. Arrêté à Caussade, près de Montauban, il offrit sa démission, qui fut refusée, et revint siéger au côté droit de l'Assemblée, où il protesta contre le serment des prêtres, contre la constitution civile du clergé, contre la motion de priver le roi du droit de paix et de guerre, et contre l'obligation imposée au roi de ne pas s'éloigner du lieu des séances de l'assemblée. Orateur ardent, mais toujours sûr de lui-même, entraînant, sans se laisser entraîner, il soutint à tout instant à la tribune les prérogatives de la royauté, parla en faveur des parlements de Rennes et de Bordeaux, sur la question du veto, prit la défense de Bouillé, vota, en mai 1790, avec le côté gauche, pour l'éligibilité immédiate des membres de l'assemblée, s'opposa, le 10 juin, au licenciement de l'armée, et protesta contre la nouvelle formule du serment de fidélité « à la nation, à la loi et au roi. » Souvent aux prises avec Barnave, il alla sur le terrain avec lui: « En vérité, dit-il à Barnave, en préparant son pistolet, je serais au désespoir de vous tuer, car je perdrais le plaisir de vous entendre. » — « Et moi, répondit Barnave en ajustant, je regretterais encore plus votre mort, car, si je vous tue, ce sera à mourir d'ennui lorsqu'il faudra écouter un des vôtres. » Barnave atteignit Cazalès d'une balle à la tête, mais la blessure n'eut pas de suites fâcheuses.

Après le retour de Varennes, Cazalès voulut partir à l'étranger, fut arrêté par le peuple, et délivré par l'intervention de plusieurs de ses collègues; il reparut à la tribune pour soutenir le maintien de la liste civile, et, découragé par l'inutilité de ses efforts pour la défense d'une cause perdue, se rendit à Bruxelles, et de là à Coblentz, où il fut très froidement reçu par les princes, encore remplis d'illusions, et ne fut admis à servir la cause royale que dans les compagnies des chasseurs à cheval, pendant la campagne de 1792. A la fin de cette année, il passa en Italie, puis en Angleterre, fut nommé commissaire général royaliste à bord de l'escadre anglaise envoyée à Toulon, refusa, au retour, du gouvernement anglais, de lucratives fonctions aux Antilles, et demanda, lors du procès du roi, l'autorisation de venir le défendre, autorisation qui lui fut refusée.

Chargé par Louis XVIII de nouer, après le 18 fructidor, des rapports avec les députés proscrits dans cette journée, il ne réussit pas à leur faire accepter un plan de contre-révolution. Dans une lettre du 26 août 1799, écrite de Londres, il demandait à Louis XVIII la croix de Saint-Louis en récompense de ses services. Rentré en France en 1803, il repoussa les offres de Napoléon qui désirait l'attacher à lui, vécut dans la retraite, presque pauvre, dans une petite propriété qu'il avait achetée en Gascogne, près de Grenade, et succomba, deux ans après, à une violente attaque de goutte.

CAZALÈS (Edmond de), fils du précédent et de Mme de Roquefeuil, veuve d'un officier de marine, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Grenade (Haute-Garonne), le 31 août 1804, mort au château de Kergrech, près Rennes, le 23 janvier 1876, se destina d'abord à la magistrature, et fut juge auditeur à Provins, de 1827 à 1829. Ses goûts philosophiques et littéraires l'entraînèrent dans une autre voie, et il fut, pendant deux ans (1835-1837), professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Il avait collaboré à la *Revue européenne* de M. de Carné, à la *Revue des Deux-Mondes* et à l'*Européen*; il entra dans les ordres en 1843, et fut nommé, deux ans après, directeur du séminaire de Nîmes. Il était supérieur du grand séminaire de Montauban et vicaire-général, quand les électeurs de Tarn-et-Garonne l'élurent représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, le 5e sur 6, par 22,674 voix sur 60,142 votants et 74,168 inscrits. Royaliste comme son père, mais peu orateur, il siégea à droite, fut membre du comité des cultes, s'abstint sur le vote de bannissement de la famille d'Orléans, sur l'amnistie, sur l'abolition de la peine de mort, et se prononça *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* l'impôt progressif, *contre* le droit au travail, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, à l'Assemblée législative, le 2e sur 5, par 21,711 voix sur 51,995 votants et 75,233 inscrits, il reprit sa place à droite, donna son appui à la politique du prince L.-Napoléon, soutint de sa parole le projet de loi Falloux-Parieu sur la liberté de l'enseignement, puis donna sa démission. On a de lui de nombreux articles, dans lesquels il s'est efforcé de concilier l'Eglise et la liberté, parus dans l'*Université*, le *Correspondant*, les *Annales de philosophie chrétienne*, etc.; il a traduit de l'allemand la *Passion de N.-S. Jésus-Christ* de la sœur Catherine Emmerich, et publié une *Etude historique et critique de l'Allemagne contemporaine* (1853), — *Nos maux et leurs remèdes* (1876).

CAZALIS DE LABARÈZE (Christophe-Emmanuel), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix du canton de Vézenobres. Elu, le 24 germinal an VII, député du Gard au Conseil des Cinq-Cents, il appuya le 28 fructidor, la motion de Jourdan qui tendait à faire déclarer la patrie en danger. Il ajouta « qu'il fallait non seulement déclarer la patrie en danger, mais exiger de chaque membre du Corps législatif le serment de mourir plutôt que de laisser porter atteinte au gouvernement républicain. » La proposition de Jourdan fut d'ailleurs rejetée.

CAZAUVIEILH (Octave), député de 1881 à 1889, né à Labrède (Gironde), le 4 mai 1834,

propriétaire, appartint sous l'Empire à l'opposition démocratique, fut nommé maire de Salles au 4 septembre 1870, et, en 1871, conseiller général du canton de Belin. Porté comme candidat républicain aux élections de 1881, dans la 5e circonscription de Bordeaux, il fut élu, au second tour, le 4 septembre, par 10,642 voix (16,424 votants, 26,497 inscrits), contre M. Larrieu, 5,536. Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine. De nuance très modérée, M. Cazauvielh s'était déclaré « respectueux de la religion, mais anti-clérical »; il avait insisté aussi sur le caractère « rural » de sa candidature. Il se fit peu remarquer dans la législature, et se contenta de voter avec son groupe : le 4 mars 1882, *contre* l'amendement Jules Roche sur l'élection du maire de Paris; le 7 mars, *contre* la proposition Boysset relative à l'abrogation du Concordat; le 29 janvier 1883, *contre* le principe de l'élection de la magistrature; le 6 mars, *pour* l'ordre du jour de confiance au ministère Ferry à propos de la revision. Il donna encore son suffrage à l'expédition du Tonkin, et au maintien de l'ambassadeur près du pape. Le 4 octobre 1885, M. Cazauvielh fut réélu, le 1er, sur la liste purement opportuniste de la Gironde, par 89,153 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits). Il vota *contre* l'amnistie, *contre* la proposition Michelin tendant à une enquête sur les auteurs responsables de l'expédition du Tonkin, soutint les ministères Rouvier et Tirard et se prononça, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

CAZAUX-LA-SOLA (RAYMOND), député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif de l'an VIII, né à Pointis-Inard (Haute-Garonne), le 1er janvier 1755, mort à Pointis-Inard, le 24 mars 1842, exerça sous l'ancien régime les professions d'avocat et de notaire. A la Révolution, il devint membre, puis président de l'administration du district de Saint-Gaudens, et fut nommé, en l'an VI, commissaire de l'administration centrale près le département de la Haute-Garonne. Elu pour la première fois, le 26 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 204 voix, il obtint sa réélection, le 23 germinal de l'année suivante, cette fois comme député du Gers. Il se rallia à la politique du coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut choisi par le Sénat conservateur pour représenter le Gers au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'en l'an XI (1803).

CAZE (ADOLPHE-LÉGER-FRANÇOIS-ELÉONORE-LOUIS), député de 1838 à 1839, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 23 mars 1798, mort à Toulouse, le 31 mars 1868, était conseiller à la cour de Toulouse, quand il fut élu, le 7 mars 1838, député du 1er collège de la Haute-Garonne, par 253 voix (488 votants, 644 inscrits), contre 214 à M. Joly, en remplacement de M. Clauzel, qui avait opté pour Réthel. Il fut de la majorité ministérielle, mais ne prit qu'une très faible part aux délibérations de la Chambre. « Nous ne pouvons donc, écrit une biographie, donner aucun renseignement sur son compte aux électeurs; ce serait plutôt à eux à nous en fournir. » Il ne fut pas réélu en 1839, conserva son siège de magistrat jusque sous le second Empire, et mourut président de chambre à la Cour de Toulouse.

CAZE (EDMOND-MARIE-JUSTIN), député de 1876 à 1885, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 16 septembre 1839, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de Toulouse et conseiller général de la Haute-Garonne, il se présenta comme candidat républicain aux élections législatives de 1876, et fut élu au second tour de scrutin, le 5 mars, député de l'arrondissement de Villefranche, par 6,712 voix (13,239 votants, 16,524 inscrits), contre 6,376 à M. de Lamothe. Il siégea dans la majorité républicaine, fut des 363, et sollicita le 14 octobre 1877 le renouvellement de son mandat; mais il échoua avec 7,135 voix contre son ancien concurrent conservateur, M. de Lamothe, élu par 7,189 suffrages. L'élection ayant été annulée, la circonscription de Villefranche fut appelée de nouveau au scrutin le 3 mars 1878, et M. Caze l'emporta cette fois par 8,368 voix (9,797 votants, 16,860 inscrits; M. de Lamothe ne s'était pas représenté. M. Caze suivit la politique opportuniste, soutint le ministère Dufaure, vota *pour* l'amnistie partielle, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7 et l'application des décrets aux congrégations, etc.; et se représenta aux élections du 21 août 1881. Il s'exprimait ainsi dans sa profession de foi : « Depuis qu'il fonctionne dans sa sincérité et sa liberté, ce gouvernement nous a donné la paix à l'intérieur, la paix à l'extérieur, la prospérité financière... » M. Caze réélu par 7,307 voix (14,126 votants, 17,064 inscrits), contre 6,536 à M. d'Ayguevives, ancien député, siégea dans l'*Union républicaine*, et se prononça avec les opportunistes : *contre* l'abrogation du Concordat, *contre* l'élection de la magistrature, *pour* l'ordre du jour de confiance au ministère J. Ferry à propos de la revision, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Les adversaires de M. Caze lui ont reproché sa participation, comme administrateur, aux spéculations de diverses entreprises financières ou industrielles. M. Caze ne fit point partie de la Chambre de 1885. Il avait été nommé président du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat.

CAZE DE LA BOVE (GASPARD-LOUIS, BARON), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Paris, le 9 mai 1740, mort à Paris en 1824, d'une famille du Milanais venue en France à la suite de François Ier, était fils d'un intendant de Champagne; il suivit la même carrière, fut nommé d'abord intendant de Bretagne, où il laissa des regrets quand le roi l'appela à l'intendance du Dauphiné quelques années avant la Révolution. La suppression des intendances le ramena à Paris; il devint membre de la commission des hôpitaux sous le Directoire, puis directeur des hôpitaux de Paris, et fut élu par le Sénat conservateur, député du département de la Seine au Corps législatif, le 9 thermidor an XI. Réélu député au Corps législatif, le 18 février 1808, il devint conseiller maître à la Cour des comptes le 6 août 1812, fut confirmé dans cet emploi par la Restauration, créé baron par Louis XVIII, le 29 septembre 1819, et mourut à un âge assez avancé. On l'avait surnommé *l'homme de bien*.

CAZEAUX (DOMINIQUE-EMILE), représentant

à l'Assemblée nationale en 1875, député de 1876 à 1889, né à Bessac (Hautes-Pyrénées), le 12 décembre 1835, étudia le droit, et appartint, sous l'Empire, à la magistrature. Nommé en 1862, substitut du procureur impérial au tribunal civil d'Oloron, il passa, en la même qualité, d'abord à Bordeaux, puis à Paris (1868), où il eut à porter la parole, au nom du gouvernement, dans divers procès politiques (infractions aux lois sur la presse et sur les réunions publiques). Le 4 septembre 1870 le révoqua. Il revint alors, comme avocat, dans son pays natal, fut capitaine des mobiles des Hautes-Pyrénées, et prit rang parmi les bonapartistes militants de la région. C'est le 17 janvier 1875, lors de l'élection partielle qui suivit le décès de M. de Goulard, que M. Cazeaux fut élu représentant des Hautes-Pyrénées à l'assemblée nationale, par 29,855 voix (53,095 votants, 64,373 inscrits), contre M. Alicot, républicain conservateur, 23,018. Il siégea à droite, s'inscrivit au groupe de l'Appel au peuple, et fit ses débuts oratoires en prenant la défense du parti impérialiste, à propos du rapport de M. Savary sur les agissements de ce parti. Il vota *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Porté aux élections du 20 février 1876, pour la Chambre des députés, dans la 1re circonscription de Tarbes, il l'emporta avec 8,250 voix (12,989 votants, 16,599 inscrits) sur M. Candellé-Bayle, 4,690, et suivit la même ligne politique que précédemment. Membre influent de son groupe, il en fut un des orateurs les plus écoutés, soutint le gouvernement du 16 mai, qui patrona officiellement sa candidature le 14 octobre 1877, et la fit triompher, par 8,277 voix (13,593 votants, 17,381 inscrits), contre 5,262 à M. Martial Baile; puis il reprit sa place dans la minorité conservatrice. Il se prononça : le 20 janvier 1879, *contre* l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure; le 30 janvier, (au Congrès), *contre* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République; le 21 février, *contre* l'amnistie; le 16 mars 1880, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations; le 8 février 1881, *contre* le divorce. Aux élections du 21 août 1881, M. Cazeaux sollicita le renouvellement de son mandat législatif; il l'obtint, de la même circonscription, avec 6,427 voix (12,787 votants, 16,530 inscrits), contre 6,124 à M, Fourcade, et vota régulièrement avec la droite, *contre* la majorité républicaine et *contre* le gouvernement. Il se déclara *contre* l'abrogation du Concordat, *contre* l'élection de la magistrature, *contre* l'expulsion des princes, repoussa les crédits du Tonkin, vota *pour* le rétablissement du scrutin de liste, et prit plusieurs fois la parole à la tribune de la Chambre. Le 4 octobre 1885, il fut porté dans les Hautes-Pyrénées sur la liste conservatrice, et passa, le 1er sur 4, avec 32,224 voix (54,119 votants, 65,208 inscrits). Il combattit, dans cette législature, tous les ministères de gauche, depuis le ministère Brisson jusqu'au cabinet présidé par M. Floquet, et vota en dernier lieu : *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CAZELLES (Mathieu-Brutus), réprésentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, député au Corps législatif de 1854 à 1870, né à Montagnac (Hérault), le 8 octobre 1793, mort à la Folie, près Marly (Seine-et-Oise), le 13 août 1880, était le fils d'un « patriote » que ses concitoyens appelaient le « Dupont de l'Eure de l'Hérault. » Il fit ses études aux collèges de Castres et de Montpellier, puis il appartint à l'armée et remplit, pendant les Cent-Jours, auprès du général Guillet les fonctions d'aide de camp. Licencié après Waterloo, il revint à Montpellier sous la Restauration, et eut à soutenir une lutte des plus vives contre les partisans de la royauté restaurée, qui venaient d'obliger son père à quitter le pays. Il fut attiré un jour dans un guet-apens, assailli à coups de sabres par une bande armée et laissé pour mort. Une autre fois, il fut provoqué en duel par un officier, le tua et fut traduit devant les tribunaux, mais acquitté. Sa famille plaidait alors contre la commune de Montaignac pour obtenir réparation des dégâts commis sur ses propriétés et estimés à 200,000 francs. Après plusieurs années de procédure, il obtint, en 1820, satisfaction de la Cour de Pau, qui condamna la commune à 120,000 francs de dommages intérêts; M. Cazelles fit abandon, en 1830, d'une somme de 40,000 francs qui restait encore due sur l'indemnité. Bonapartiste, il avait lutté dans sa contrée contre le gouvernement de la Restauration. Il continua son opposition sous Louis-Philippe, se rallia en 1848 à la cause de la révolution, fut des premiers sur les barricades du faubourg Montmartre, et devint, le 23 avril, l'élu des démocrates de l'Hérault à l'Assemblée constituante par 31,319 voix. Membre du comité de la marine, il siégea à gauche et vota d'abord avec les républicains modérés : le 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; le 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, *contre* le droit au travail. Mais l'élection présidentielle du 10 décembre le ramena à la politique de Louis-Napoléon. Il s'abstint alors dans la plupart des questions importantes; il est porté *absent* lors des scrutins sur la proposition Rateau, sur l'expédition de Rome, sur l'amnistie, etc. Non réélu à l'Assemblée législative, il accepta du prince-président les fonctions d'inspecteur général des deux divisions militaires composées des six départements du Nord, et y fit une active propagande en faveur de l'auteur du coup d'État. Puis, après le rétablissement de l'Empire, le décès du baron Huc, député de la 3e circonscription de l'Hérault, ayant donné lieu à une élection partielle, M. Cazelles se présenta pour le remplacer et fut nommé, comme candidat officiel du gouvernement, le 29 octobre 1854, par 25,778 voix (25,914 votants, 41,592 inscrits). Successivement réélu, le 22 juin 1857, par 28,625 voix (28,832 votants, 42,936 inscrits); le 1er juin 1863, par 28,495 voix (28,830 votants, 42,542 inscrits); et le 24 mai 1869, par 15,759 voix (21,763 votants, 30,413 inscrits), contre M. Clément Laurier, de l'opposition, 5,721 voix, il vota constamment avec le pouvoir, et quitta la vie politique en 1870. M. Cazelles était conseiller général du canton de Gignac, et commandeur de la Légion d'honneur, du 14 août 1868.

CAZELLI (Charles-François, comte), député au Corps législatif de 1808 à 1809, et membre du Sénat conservateur, né à Alexandrie (Italie), le 20 octobre 1740, mort à Parme (Italie), le 19 avril 1828, entra dans les ordres et parvint à la dignité de cardinal. Il fit partie du Corps législatif impérial, comme député du

département du Taro, le 2 septembre 1808, et quitta cette assemblée pour siéger au Sénat conservateur, dont il fut nommé membre le 18 mars 1809. Cazelli fut, en outre, créé comte de l'Empire le 3 mai de la même année.

CAZENEUVE (Ignace de), membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Gap (Hautes-Alpes), le 4 janvier 1747, mort à Gap, le 10 mai 1806, entra dans les ordres et devint chanoine de la cathédrale. Il adopta les principes de 1789, fut élu évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, puis, le 4 septembre 1792, représentant de ce département à la Convention nationale, le 5e et dernier, « à la pluralité des voix sur 220 votants. » Il siégea parmi les modérés de l'Assemblée et se prononça, dans le procès de Louis XVI, pour « la détention et le bannissement. » Son département le renvoya siéger (23 vendémiaire an IV) au Conseil des Cinq-Cents; il en sortit en l'an VI.

CAZENOVE DE PRADINE (Edouard-Pierre-Michel de), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1884 à 1889, né à Marmande (Lot-et-Garonne), le 31 décembre 1838, est issu d'une ancienne famille de la Gascogne. Fidèle aux traditions royalistes de ses ancêtres, il se dévoua de bonne heure à la cause légitimiste et fut attaché à la maison du comte de Chambord en qualité de secrétaire. Il fit la campagne franco-allemande dans le corps de Charette, et reçut une grave blessure à la bataille de Loigny. Elu, le 8 février 1871, tandis qu'il était encore absent et alité, représentant de Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, avec 55,283 voix (76,859 votants, 103,962 inscrits), il alla siéger à l'extrême droite, dans le groupe des légitimistes intransigeants. Catholique fervent, il déposa, le 13 mai 1871, une proposition ayant pour objet « de demander des prières publiques dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent ». L'Assemblée vota l'urgence sur cette proposition, qu'elle adopta ensuite à une grande majorité. Plus tard, dans la discussion de la loi sur l'érection d'une Eglise consacrée au Sacré-Cœur, le député de Lot-et-Garonne réclama l'insertion d'un article additionnel portant que l'Assemblée enverrait une délégation officielle assister à la pose de la première pierre. Cette fois, les membres du centre droit s'étant séparés de M. Cazenove de Pradine, sa motion fut rejetée; mais elle lui valut du comte de Chambord une lettre de félicitations ainsi conçue : « Vous me connaissez trop pour attendre de moi une phrase banale sur votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont vous êtes sorti, comme à Patay, le glorieux vaincu. Je vous félicite, je vous remercie et je vous embrasse, heureux d'ajouter au témoignage de ma conscience, celui de mon admiration et de ma vieille amitié. Signé : Henri. » M. Cazenove de Pradine fut un des secrétaires de l'Assemblée nationale; il fit partie de la réunion parlementaire dite des « Réservoirs » et vota avec les conservateurs royalistes *pour* la paix, *pour* les pétitions des évêques, *pour* l'abrogation des lois d'exil concernant les Bourbons, *contre* le retour à Paris, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers le 24 mai 1873, *pour* le Septennat, *pour* l'état de siège et la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie le 16 mai 1874, enfin *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'était *abstenu* sur l'amendement Pascal Duprat (élection du Sénat par le suffrage universel). Il avait signé (15 juin 1874) la proposition de rétablissement de la monarchie ainsi que l'adresse de félicitations au pape à propos du *Syllabus*. Après avoir échoué, le 20 février 1876, comme candidat monarchiste dans l'arrondissement d'Agen avec 1,583 voix contre 7,315 à M. Dollfus, conservateur bonapartiste, et 10,452 à M. Laffitte-Lajoannenque, républicain, élu, il se tint à l'écart de la politique jusqu'au 14 septembre 1884. A cette date, il rentra au Parlement, élu par la 2e circonscription de Nantes (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Gaudin, décédé, avec 8,868 voix (13,850 votants, 27,641 inscrits), contre M. Auguste Chénard, 3,914 voix ; il siégea encore à l'extrême droite, vota *contre* le gouvernement, *contre* les crédits du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc., et fut porté, avec succès, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, aux élections législatives du 4 octobre 1885, qui lui donnèrent 70,151 voix (121,474 votants, 165,624 inscrits); il était élu le 7e sur 9. Adversaire déclaré des institutions républicaines, il combattit les divers ministères de la législature, et se prononça, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

CAZÈS (Jean Barthélemy), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Montrejeau (Haute-Garonne) en 1748, mort à une date inconnue, était homme de loi à Saint-Béat; il devint sous la Révolution, colonel de la garde nationale et exerça les fonctions d'accusateur public, puis de receveur des douanes. Il fit partie de la majorité de l'Assemblée législative, où le département de la Haute-Garonne l'élut le 6 septembre 1791, le 9e sur 12, par 264 voix (502 votants).

CAZOT (Théodore-Jules-Joseph), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible et ministre, né à Alais (Gard) le 11 février 1821, d'une famille de bourgeoisie peu aisée, fit à Paris de solides études juridiques, et exerça quelque temps la profession de répétiteur de droit; puis il plaida quelques affaires à la Cour d'appel de Paris. Après la révolution de février 1848, il se mêla assez activement au mouvement démocratique dans le Gard, se signala en 1851 par son opposition à la politique du coup d'Etat, et défendit les accusés du complot de Lyon. Son attitude le fit alors interner à Montpellier. Avocat à Nîmes en 1859, il combattit l'Empire, et posa même en 1868 et 1869 sa candidature républicaine au Corps législatif, mais il échoua contre le candidat officiel. Le gouvernement de la Défense nationale nomma M. Cazot, le 7 septembre 1870, secrétaire général du ministère de l'Intérieur; il suivit en cette qualité la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux, et s'associa à la politique et aux actes de Gambetta. Il donna sa démission de fonctionnaire pour se présenter dans le Gard aux élections de l'Assemblée nationale, le 2 février 1871; mais il n'obtint que 43,433 voix contre

49,649 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. Baragnon, et ne réussit à se faire nommer représentant du Gard qu'à l'élection complémentaire du 2 juillet, en remplacement de M. Benoist-d'Azy, qui avait opté pour la Nièvre : il fut élu par 52,949 voix (97,257 votants, 134,644 inscrits), et alla siéger à gauche. Il se fit inscrire aux deux réunions de la gauche et de l'Union républicaines et devint président de ce dernier groupe. Le canton d'Anduze l'élut conseiller général le 8 octobre suivant. Il parut plusieurs fois à la tribune, appuya la réclamation du général Carrey de Bellemare contre la commission de revision des grades (23 mars 1873), s'opposa à la demande de poursuites contre M. Ranc (20 juin), et vota : 22 juillet 1871, *contre* les pétitions des évêques ; 30 août, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée ; 3 février, *pour* le retour à Paris ; 24 mai 1873, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers ; 19-20 novembre, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ; 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires ; 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon ; 11 février 1875, *pour* l'amendement Pascal Duprat ; 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Le 16 décembre 1875, M. Cazot fut élu, par l'Assemblée nationale, avec 305 voix sur 591 votants, sénateur inamovible. Il prit place à la gauche du Sénat, opina avec la minorité *contre* la dissolution (1877) de la Chambre des députés, et combattit le gouvernement du Seize-Mai. Après les élections d'octobre 1877, il soutint le ministère Dufaure, et s'associa à tous les votes des républicains du Sénat, devenus la majorité en 1879. Le 27 décembre de cette année, lors de la constitution du cabinet Freycinet, M. Cazot fut mis à la tête du ministère de la justice ; puis, après la crise ministérielle du 18 septembre, provoquée par les difficultés relatives à l'application des décrets contre les jésuites et les congrégations non autorisées, il reprit le même portefeuille dans le ministère reconstitué sous la présidence de M. J. Ferry (23 septembre 1880.) Il le garda encore dans le ministère Gambetta, dit « grand ministère », formé le 14 novembre 1881 ; il donna sa démission au moment du renversement de ce cabinet, le 26 janvier 1882. Pendant les vingt-cinq mois qu'il passa au pouvoir, M. Cazot eut une part considérable aux affaires publiques. Il prit très fréquemment la parole dans l'une et l'autre Chambre : au Sénat pour combattre (17 février 1880), un amendement de M. Gazagne relatif aux obligations des tuteurs, relativement à la gestion de la fortune des mineurs ; pour répondre (22 avril) à une interpellation de M. Henry Fournier touchant les conditions du concours pour l'auditorat au Conseil d'Etat, etc. ; à la Chambre, pour se mêler activement à la discussion sur les projets de réforme judiciaire. A ce sujet il déclara (novembre 1880) que tout le monde reconnaissait « la nécessité de mettre notre organisation judiciaire en harmonie avec notre état social, l'esprit de notre magistrature avec celui des institutions républicaines que le pays s'est données. » Défendant le projet de loi du gouvernement sur la réorganisation du personnel de la magistrature, il se prononça pour le principe de l'inamovibilité. « Mais, ajouta-t-il, ce principe ne peut pas être un obstacle à la réalisation des réformes, et lorsque la nécessité de ces réformes se présente, la suspension de l'inamovibilité en devient la condition nécessaire, indispensable, sauf, lorsque ces réformes sont accomplies, à ce que l'inamovibilité reprenne son empire. » En terminant, il convia les députés à voter, avec la suspension de l'inamovibilité, « la réduction du personnel, la suppression de certains tribunaux, l'acheminement vers l'unité de classe, la suppression de la limite d'âge... » A la date du 29 mars 1880, le gouvernement publia deux décrets dont l'un prononçait la dissolution de l'ordre des Jésuites et dont l'autre donnait aux congrégations non-autorisées un délai de trois mois pour se mettre en règle avec les lois. Ces décrets signés par M. Grévy, président de la République, étaient contre-signés par le ministre de l'intérieur, M. Ch. Lepère, et par le garde des sceaux, M. Jules Cazot. Ils s'appuyaient sur un rapport des deux ministres rappelant les dispositions de la loi organique du Concordat du 18 germinal an X. Dans la séance de la Chambre des députés du 2 mai, M. Cazot fut interpellé par M. Lamy sur la légalité des décrets ; il répondit que les lois visées, loin d'avoir été abrogées, comme le prétendait l'interpellateur, avaient été appliquées depuis 1790 sous tous les gouvernements.

En 1881, l'intervention du ministre de la justice dans les débats parlementaires fut aussi très fréquente. Il prit part aux discussions sur la législation de la presse, d'abord devant la commission, puis à la tribune de la Chambre, réclamant diverses dispositions restrictives qui, pour la plupart, se trouvèrent rejetées. Puis, M. Naquet ayant renouvelé sa proposition, plusieurs fois présentée et qui ne devait être votée définitivement que trois ans plus tard, sur le rétablissement du divorce, M. Cazot se montra opposé à ce rétablissement, pour des raisons d'opportunité. « Ne faut-il pas sacrifier certaines souffrances individuelles à l'intérêt social ? Au surplus, le divorce serait sans doute exploité contre les républicains dans les élections générales : mieux valait, si l'on tenait à le rétablir, agir au commencement qu'à la fin d'une législature. » Enfin, en mai 1881, M. Cazot combattit la revision de la Constitution, proposée par M. Barodet. D'autre part, il lutta, dans la Chambre haute, contre M. Baragnon qui proposait de retirer au ministre de la justice la présidence du tribunal des conflits. Il affirma que les droits des particuliers ne pouvaient être lésés en aucune façon par ce tribunal, et que la magistrature administrative offrait toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité. Quand il eut déposé le portefeuille de la justice, M. Cazot fut nommé aux fonctions de premier président à la Cour de cassation. Il conservait en même temps son siège de sénateur. Peu de temps après, il fut l'objet d'accusations très vives, à propos des opérations de la société du chemin de fer d'Alais au Rhône dont il était un des administrateurs. Ces attaques, que parut justifier la faillite de cette société, l'obligèrent à donner sa démission de président de la Cour de cassation, le 14 novembre 1884. Depuis lors, M. Cazot a gardé au Sénat un rôle modeste, a continué de voter avec la gauche, et s'est prononcé, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger). Le 12 avril 1889, M. Cazot a été élu, par 194 voix sur 230 votants, membre de la commission des Neuf chargée de l'instruction et de la mise en accusation du général Boulanger.

CECCALDI (Dominique-François), député de 1886 à 1889, né à Ota (Corse) le 3 février 1833, avocat, fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste de « concentration républicaine » dans la Corse; il échoua alors avec 23,615 voix contre 25,787 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. Multedo. L'élection des 4 députés conservateurs de la Corse ayant été invalidée, les électeurs du département furent convoqués à nouveau, le 14 février 1886 : M. Ceccaldi sortit vainqueur de ce nouveau scrutin. Elu, le 3e, par 25,378 voix (43,145 votants, 73,832 inscrits), il siégea dans la majorité républicaine, et vota le plus souvent avec les opportunistes; dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et a voté *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CÉCILLE (Jean-Baptiste-Thomas-Médée), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, et sénateur du second Empire, né à Rouen (Seine-Inférieure, le 16 octobre 1787, mort à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 9 novembre 1873, entra, à dix-sept ans, dans la marine comme aspirant (15 mai 1804), passa enseigne de vaisseau le 14 juin 1810, lieutenant de vaisseau le 31 juillet 1816, capitaine de frégate le 30 octobre 1829, et capitaine de vaisseau le 17 juin 1838. Commandeur de la Légion d'honneur (5 février 1843), contre-amiral (2 juin 1844), il fut chargé d'une croisière dans l'océan indien, et dans les mers de Chine, et passa vice-amiral le 23 décembre 1847. Le département de la Seine-Inférieure l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante par 130,878 voix. Il siégea à droite, fit partie du comité de la marine, vota *pour* la loi contre les attroupements, *contre* les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, et fut en congé jusqu'à la fin de la session. Ayant rempli les fonctions d'ambassadeur à Londres en remplacement de M. Gustave de Beaumont, il fut promu, le 3 mai 1849, grand-officier de la Légion d'honneur. Réélu, le 13 mai suivant, à l'Assemblée législative par la Seine-Inférieure, le 2e sur 16, avec 108,251 voix sur 146,223 votants et 213,301 inscrits, il reprit sa place à droite, appuya de tous ses votes la politique du prince L. Napoléon, qui le fit entrer au conseil d'amirauté le 6 novembre 1852, et au Sénat le 31 décembre suivant. Il siégea, à la Chambre haute, dans la majorité dynastique, jusqu'au 4 septembre 1870; il avait été nommé, le 7 mars 1868, président de la commission des Invalides de la marine.

CÉNAC (Jean-Pierre-Blaise), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lourdes (Hautes-Pyrénées), le 4 février 1799, mort à Argelès (Hautes-Pyrénées), le 5 janvier 1882, étudia la médecine, et, reçu docteur, s'établit à Argelès où il combattit le gouvernement de Louis-Philippe dans les rangs de l'opposition démocratique. Après février 1848, il devint sous-commissaire de la République à Argelès, et bientôt (23 avril) fut élu représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 5e sur 6, par 20,068 voix. Il fit partie du comité des cultes, siégea à gauche et vota : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *contre* l'expédition de Rome; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés. M. Cénac ne fut pas réélu à la Législative; mais il continua à combattre le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, dans le conseil général des Hautes-Pyrénées, dont il faisait partie. Après le coup d'Etat, il reprit l'exercice de sa profession de médecin, et ne se mêla plus aux affaires politiques, sauf pour se présenter, d'ailleurs sans succès, en 1876, aux élections sénatoriales. — Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1880.

CÉNAC-MONTEAU (Jean-Pierre), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Elix (Gers), le 13 mars 1766, mort à Mirande en 1840, appartenait à la magistrature. Procureur impérial à Mirande, il fut élu le 14 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 58 voix sur 70 votants et 145 inscrits. Après la session, il reprit ses fonctions de magistrat. Il devint juge sous la Restauration, et garda son poste sous Louis-Philippe jusqu'à sa mort. — Chevalier de la Légion d'honneur.

CÉRESTE (duc de). — *Voy.* Brancas.

CERFBERR (Max-Théodore), député de 1842 à 1848, né à Nancy (Meurthe), le 9 décembre 1792, mort le 15 janvier 1876, se destina de bonne heure à la carrière des armes, fut fait officier par Napoléon, sans avoir passé par l'Ecole, devint capitaine d'état-major en 1827, chef d'escadron en 1834, et fut attaché au ministère de la guerre comme secrétaire du comité de l'état-major. En 1839, le général Schneider, nommé ministre de la guerre, le prit pour son chef de cabinet. Il parvint au grade de lieutenant-colonel, et entra à la Chambre des députés, le 9 juillet 1842; le 6e collège du Bas-Rhin (Wissembourg), l'avait élu par 86 voix sur 161 votants et 167 inscrits, contre 71 à M. Renouard de Bussières, député sortant. Il soutint le gouvernement de ses votes, et s'occupa spécialement de questions militaires; il obtint notamment une augmentation de 150,000 francs sur le fonds destiné aux secours des vieux soldats. Le colonel Cerfberr fut réélu, le 1er août 1846, par 119 voix sur 218 votants et 233 inscrits, contre 95 accordées à M. Renouard de Bussières; il vota pour le ministère Guizot; la révolution de février le rendit à la vie privée. Il était commandeur de la Légion d'honneur. — En dehors de la politique, Cerfberr avait été administrateur du théâtre du Gymnase à Paris.

CERNESSON (Léopold-Camille), député de 1888 à 1889, né à Jully (Yonne), le 28 janvier 1831, mort le 18 juin 1889, vint à Paris et entra à l'École des Beaux-Arts. Il fut chargé, comme architecte, de divers travaux importants, et se fit connaître, en outre, par la publication de plusieurs ouvrages techniques estimés. Devenu

conseiller municipal de Paris pour le quartier d'Auteuil (16e arrondissement), il s'y occupa très activement des questions d'art et d'enseignement, en même temps que des questions économiques. M. Cernesson siégea à l'Hôtel de Ville dans la majorité autonomiste; en maintes occasions, il se montra favorable aux revendications des socialistes, notamment à propos de la limitation des heures de travail et de l'établissement du salaire des ouvriers conformément à la série des prix de la ville. Il fut président de la commission municipale du budget, puis président du conseil municipal. Le 21 août 1881, il s'était présenté une première fois, sans succès, aux élections législatives dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); il avait échoué comme candidat radical, avec 3,460 voix contre 6,420 à M. Leroy, opportuniste, élu. Aux élections d'octobre 1885, M. Cernesson fut de nouveau candidat dans la Côte-d'Or; inscrit sur la liste radicale, il obtint 21,431 suffrages au premier tour de scrutin. Les candidats de la liste conservatrice ayant réuni plus de 36,000 voix, les radicaux se désistèrent avant le ballottage, et la liste opportuniste fut définitivement élue au second tour. Parmi les élus de cette dernière liste se trouvait M. Sadi-Carnot, dont le siège devint vacant, à la fin de l'année 1887, par suite de l'élévation de ce député à la présidence de la République. Un scrutin complémentaire fut ouvert le 26 février 1888. M. Cernesson fut porté par le congrès républicain radical, qui invoquait en faveur de sa candidature les engagements pris en 1885 par les modérés. Cependant le parti opportuniste et le « congrès départemental » lui opposèrent la candidature de M. Philipot, conseiller général de Semur, patronné par M. Mazeau, ancien garde des sceaux, sénateur de la Côte-d'Or. Au premier tour de scrutin, les voix furent ainsi réparties: M. Cernesson obtint 33,691 voix contre 26,251 à M. Philippot, et 9,487 au général Boulanger, en faveur duquel ses partisans, et parmi eux M. Georges Thiébaud, publiciste, avaient lancé un appel aux « patriotes de tous les partis ». M. Philippot s'étant retiré, M. Cernesson fut élu, le 11 mars, par 32,653 voix (M. Philippot en eut 2,036 et le général Boulanger 1,023) sur 39,813 votants et 113,354 inscrits. Il siégea à la gauche radicale, soutint le ministère Floquet et vota avec les radicaux; il mourut trois mois après son élection, pendant les vacances parlementaires.

CÉRUTTI (JOSEPH-ANTOINE-JOACHIM-CAMILLE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Turin (Italie), le 13 juin 1738, mort à Paris, le 3 février 1792, d'une famille italienne, fit ses études chez les Jésuites de Turin, entra lui-même dans l'ordre, et fut nommé professeur au collège des Jésuites de Lyon. En 1761, il concourut devant les académies de Lyon, de Montauban et de Toulouse, sur trois sujets différents et remporta les trois prix; on attribua même d'abord à J.-J. Rousseau sa dissertation couronnée à Toulouse : *Pourquoi les républiques modernes fleurissent-elles moins que les républiques anciennes?* En faveur auprès de Stanislas II, roi de Pologne retiré à Nancy, il publia sous son inspiration son *Apologie de l'Institut des Jésuites* (1762), qui ne sauva pas l'ordre, mais donna une nouvelle preuve du talent de l'auteur. A la suppression de l'ordre, Cérutti fut placé par Stanislas auprès de son petit-fils, le dauphin de France; il y gagna dix mille livres de rente, mais ayant conçu pour la duchesse de Brancas une violente passion, il se retira chez elle à Fréville, auprès de Nancy, revint à la littérature, et composa, entre autres, son *Poème sur le jeu d'échecs.* Aux approches de la Révolution, il fit paraître, sous le voile de l'anonyme, son *Mémoire pour le peuple français* (1788), qui eut un si grand succès. Nommé membre de l'administration de Paris, il fut un des préparateurs des discours de Mirabeau, dont il prononça l'éloge funèbre dans l'église Saint-Eustache, et fit paraître sous le titre de *Feuille villageoise,* un journal populaire destiné à mettre les idées nouvelles à la portée des habitants des campagnes. Elu député du département de Paris à l'Assemblée législative (4 septembre 1791), le 4e sur 24, par 453 voix sur 726 votants, il siégea peu dans cette assemblée, dont il fut nommé secrétaire le 5 octobre 1791, et mourut quatre mois après, miné par l'excès de travail. La population parisienne s'empressa de donner son nom à la rue d'*Artois*; le nom de *Cérutti* resta à cette rue jusqu'à la Restauration qui lui rendit le nom d'Artois, lequel fut remplacé à nouveau sous le gouvernement de Juillet par le nom de *Laffitte.* Cérutti a laissé de nombreux travaux, parmi lesquels : *Lettres sur les avantages et l'origine de la gaieté française* (1761); *Pourquoi les arts utiles ne sont-il pas cultivés préférablement aux arts agréables?* (1761); *Mémoire sur l'origine et les effets du désir de transmettre son nom à la postérité* (1761); *Traduction libre de trois odes d'Horace* (1789); *Mémoire sur les assignats*, etc.

CÈS-CAUPENNE (LOUIS-RAYMOND-ALFRED DE), membre du Sénat, né à Paris, le 28 janvier 1832, propriétaire, devint membre et vice-président du conseil général des Landes. Républicain, il se présenta, le 26 juin 1887, à l'élection sénatoriale qui eut lieu dans les Landes par suite de l'attribution à ce département du siège d'inamovible transformé, après le décès du général Farre, en siège départemental. (Il n'y avait pas eu d'élection de sénateur dans les Landes depuis le renouvellement partiel de 1879). Deux autres candidats républicains, MM. Lourties et Pazat, maire de Mont-de-Marsan, se présentaient concurremment avec M. de Cès-Caupenne, contre le canditat conservateur, M. Boulart, ancien député. Au premier tour, les voix se répartirent comme il suit: M de Cès-Caupenne obtint 171 suffrages, M. Lourties 160, M. Pazat 102 et M. Boulart 269. En vertu d'une décision du congrès républicain, les deux autres candidats de même opinion s'étant retirés au second tour devant M. de Cès-Caupenne, celui-ci réunit, au 2e tour de scrutin, 423 voix contre 275 à M. Boulart. Elu, il alla siéger à la gauche du Sénat et vota constamment avec elle. Il s'est prononcé dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

CÉSARGES (JEAN-BAPTISTE-FLORIMOND JOSEPH MEFFRAY DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Césarges (Savoie) en 1742, mort à une date inconnue, était abbé de Saint-Euverte. Député suppléant de la noblesse (31 mars 1789) pour le bailliage d'Orléans, il fut admis, le 17 août 1790, à siéger dans l'Assemblée, en remplacement de M. de Barville, démissionnaire. Il siégea à droite et défendit l'ancien régime.

CÉSARGES (Achille-Louis Meffray de), député de 1824 à 1827, et de 1828 à 1830, né à Maubec (Isère) le 9 août 1787, mort à Maubec le 21 juin 1832, était propriétaire, et maire de Maubec. Il fut élu, le 6 mars 1824, député de l'Isère, au collège de département, et vota avec le gouvernement. Réélu le 8 mai 1828, en remplacement de M. Michaud, décédé, par le 3e arrondissement de l'Isère (la Tour du Pin), il soutint le ministère et obtint encore sa réélection, le 3 juillet 1830, au collège de département. Il protesta contre la révolution qui brisa le trône de Charles X, et donna sa démission pour ne pas prêter serment à Louis-Philippe. Il fut alors remplacé par M. Réal. Meffray de Césarges avait été receveur général des finances dans le département du Gers.

CESBRON (Jean-Marie-Guillaume-Ernest), député de 1876 à 1881, né à Bordeaux (Gironde), le 4 avril 1809, mort à Poitiers (Vienne), le 1er janvier 1882, fut notaire dans cette ville, de 1837 à 1867, et nommé ensuite notaire honoraire. Membre pendant 23 ans de la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Poitiers, président de cette chambre pendant 11 ans, il fit partie du conseil municipal de Poitiers de 1848 à 1870, et du conseil général de la Vienne de 1862 à 1870, pour le canton sud de Poitiers. Dévoué au second Empire, il vivait retiré à la campagne, en son château des Roches, près Marigny-Brisay (Vienne), quand les conservateurs bonapartistes de sa circonscription (la 2e de Poitiers), le portèrent aux élections pour la Chambre des députés, le 20 février 1876. M. Cesbron fut élu par 8,460 voix (13,332 votants, 16,793 inscrits), contre 4,810 voix, à M. Demarçay, candidat républicain. Il fit partie du groupe de l'Appel au peuple, vota, après le 16 mai 1877, avec la minorité de droite contre les 363, et fut, après la dissolution (14 octobre 1877), le candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai; il fut alors réélu par 8,142 voix (13,376 votants, 17,361 inscrits) contre 5,183 à M. Périvier, républicain. Il se prononça, dans la législature, *contre* les invalidations des députés de la droite, *contre* le ministère Dufaure et les ministères qui suivirent, *contre* l'élection de M. Grévy (janvier 1879) à la présidence de la République, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, *contre* l'application des décrets aux congrégations, *contre* la proposition tendant au rétablissement du divorce, etc. M. Cesbron déposa en outre plusieurs propositions, et fit voter notamment la loi sur la prescription des taxes des actes notariés. Des raisons de santé ne lui permirent de se représenter aux élections d'août 1881; il mourut en effet quelques mois après.

CESBRON-LAVAU (Charles-Jean), député de 1820 à 1824, né à Chemillé (Maine-et-Loire) le 11 décembre 1763, mort à Chemillé, le 12 septembre 1839, était fils de Michel-François Cesbron qui fut conseiller général de Maine-et-Loire sous le premier Empire, et de Jeanne-Charlotte Briandeau : les deux époux avaient eu 13 enfants, dont 8 vivaient en l'an VIII, avec 60 petits enfants. Il succéda à son père dans la direction d'une importante fabrique de toiles et de mouchoirs, et fut élu député (4 novembre 1820) par le 4e arrondissement de Maine-et-Loire (Beaupréau), avec 123 voix sur 230 votants et 258 inscrits, contre François-Régis de la Bourdonnaye, qui n'en obtint que 100. Cesbron-Lavau vota, dans la législature, avec les royalistes constitutionnels. Il obtint une médaille d'argent à l'exposition de 1823, fut maire de Cholet, président du tribunal de commerce puis juge de paix, en 1832, à Chemillé, où il mourut.

CESBRON-LAVAU (Charles), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Cholet (Maine-et-Loire), le 30 août 1791, mort à Cholet, le 19 juillet 1857, fils du précédent et de Julie Moricet, suivit les traditions de sa famille, et contribua à son tour au développement de l'industrie locale : le premier il introduisit la vapeur dans sa fabrique. Il se déclara en faveur du gouvernement de Juillet, qui le décora (17 juillet 1832) comme capitaine de la garde nationale. Président du tribunal de commerce de Cholet, et de la Chambre d'agriculture de l'arrondissement, conseiller général (1836) de Maine-et-Loire, il se présenta aux élections de l'Assemblée constituante le 23 avril 1848, et fut élu représentant de son département, le 12e sur 13, par 59,384 voix. Il vota avec la majorité de droite : le 9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 25 novembre *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; le 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés; le 18 mai, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Cesbron-Lavau fut réélu par les mêmes électeurs, avec 86,633 voix (104,313 votants, 151,062 inscrits), représentant à l'Assemblée Législative, où il suivit la même politique, s'associa à tous les votes des conservateurs, et parut une fois à la tribune (1850), dans la discussion du traité de commerce avec la Sardaigne. Rallié ensuite au gouvernement présidentiel après le coup d'État de décembre, il échoua, le 29 février 1852, comme candidat officiel au Corps législatif dans la 4e circonscription de Maine-et-Loire, avec 4,321 voix contre 9,772 accordées à l'élu, M. Durfort de Civrac, conservateur indépendant, et 4,410 à M. de Quatrebarbes, légitimiste et catholique.

CESSAC (comte de). *Voy.* Lacuée.

CEYRAS (Henry-Auguste), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Rochefort (Puy-de-Dôme), le 22 février 1793, mort à Paris, le 17 février 1877, fut destiné par son père à la magistrature. Il y entra, vers la fin de la Restauration ; puis, ayant adhéré à la révolution de Juillet, il fut nommé par le gouvernement nouveau juge du tribunal de Tulle. Tout en gardant ses fonctions de magistrat, il ne tarda pas à se faire connaître sous le règne de Louis-Philippe, par ses opinions démocratiques assez avancées : il ne cachait pas ses relations avec Pierre Leroux, et correspondait fréquemment avec des journaux républicains, tels que le *National* et la *Tribune*. Après le 24 février 1848, il fut nommé commissaire de la République dans la Corrèze, et ce département le désigna, le 1er sur 8, comme un de ses représentants à l'Assemblée constituante, par 29,713 voix. Il siégea à gauche, et prit plusieurs fois la parole; il fut l'auteur de quelques propositions philanthropiques, dont l'une, du 11 août 1848, tendait à améliorer le

sort des « invalides de la campagne. » Dans la séance de nuit du 25 au 26 août 1848, il protesta contre certains passages du volumineux rapport d'enquête présenté par M. Quentin-Bauchart sur les événements du 15 mai. M. Ceyras vota : le 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement ; le 1[er] septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps ; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort ; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy ; le 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire ; le 2 novembre, *contre* le droit au travail. Absent le 25 novembre, il écrivit au *Moniteur* pour déclarer qu'il eût voté en faveur de l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac. Il combattit, après le 10 décembre, la politique de L.-N. Bonaparte, et se prononça : *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons, etc. Réélu le 5[e] sur 7, représentant de la Corrèze à l'Assemblée législative, par 34,888 voix (56,045 votants, 84,363 inscrits), il vota en toute circonstance avec la Montagne, contre la majorité de droite et contre le gouvernement présidentiel. Il protesta contre l'acte du 2 décembre 1851, et rentra dans la vie privée.

CÉZANNE (Louis-Joseph-Ernest), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député en 1876, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 24 mars 1830, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 21 juin 1876, fut élève de l'École polytechnique. Ingénieur des ponts et chaussées, il eut à diriger, d'abord au service de l'État français, puis dans des entreprises privées en Russie, la construction de plusieurs chemins de fer importants. En 1870, il était à la tête de la compagnie des chemins de fer ottomans. Il donna sa démission pour prendre part à la campagne franco-allemande, et fut chargé par le gouvernement de la Défense nationale d'une mission auprès de la Délégation de Tours, relativement au ravitaillement de Paris. Lors de l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, qui eut lieu dans les Hautes-Alpes par suite de l'invalidation de M. Chaix, M. Cézanne se présenta comme candidat conservateur libéral, disposé à se rallier à une République très modérée, représentant « la conciliation, l'union, la paix, l'économie. » Dans sa profession de foi, il se déclarait contre le retour de l'Assemblée à Paris. Elu par 14,212 voix (22,428 votants, 34,083 inscrits), contre 7,965 à M. Garnier, conservateur monarchiste, il s'inscrivit d'abord au centre gauche de l'Assemblée nationale, mais inclina en maintes circonstances vers le centre droit orléaniste. Il s'expliqua, d'ailleurs, lui-même, sur ces fluctuations dans une déclaration où il disait : « Indépendant des partis et des coteries, on m'a vu dans l'Assemblée me porter tantôt à droite tantôt à gauche, cherchant à sauvegarder tour à tour l'ordre et la liberté. » Il fut rapporteur de la proposition Ravinel tendant à transférer les administrations et les services publics à Versailles, et conclut à l'adoption, tout en protestant de son amour pour la capitale « à laquelle il était attaché par toutes les racines de son cœur et de son intelligence. » M. Cézanne fut un des partisans et des agents les plus zélés de la « conjonction des centres » rêvée par M. Casimir Périer. Lors des tentatives de fusion et de restauration monarchique, il refusa de s'y associer, et opina pour le maintien de la République conservatrice. Il vota le 24 mai 1873, *contre* la démission de Thiers ; le 24 juin, *pour* l'approbation de l'arrêté sur les enterrements civils ; le 19-20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal et l'organisation du Septennat ; le 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires ; le 16 mai, *pour* le ministère de Broglie ; le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon ; le 11 février, *contre* l'amendement Pascal Duprat ; le 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il *s'abstint* de voter sur le pouvoir constituant de l'Assemblée et sur l'état de siège. Plusieurs fois il fut question de M. Cézanne pour un portefeuille, notamment dans les combinaisons ministérielles proposées par M. de Goulard. Après la chute de M. de Broglie, le maréchal avait, a-t-on dit, inscrit d'office le nom de M. Cézanne sur la liste des membres du nouveau cabinet ; M. Cézanne ne crut pas devoir accepter. Aux élections du 20 février 1876, il fut réélu député de l'arrondissement d'Embrun, par 4,700 voix sur 4,744 votants et 7,231 inscrits ; mais il ne siégea pas dans la Chambre nouvelle, retenu à Tours par une maladie de poitrine qui le minait depuis longtemps, et dont il mourut.

CHABALIER (Jean-Guillaume), député de 1820 à 1824, né au Puy (Haute-Loire), le 5 mars 1758, mort à une date inconnue, était négociant au Puy, membre du tribunal de commerce de cette ville et conseiller d'arrondissement. Il fut élu, comme royaliste, le 4 novembre 1820, député du 1[er] arrondissement de la Haute-Loire (Brioude), par 161 voix sur 295 votants et 357 inscrits, contre 130 accordées au candidat libéral, Georges de Lafayette. Il se fit peu remarquer dans la législature. Chabalier siégea au côté droit et vota avec le ministère.

CHABANACY. — *Voy.* Marnas (de).

CHABANETTES (Louis-Etienne-Marie), député à la Constituante de 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 18 février 1750, mort à une date inconnue, était curé de la paroisse de Saint-Michel de Toulouse. Elu député du clergé aux Etats Généraux, le 1[er] avril 1789, par la sénéchaussée du Languedoc (Toulouse), il protesta, dans la séance du 1[er] juillet, contre la réunion des trois ordres, et s'associa aux réserves formulées par les archevêques de Rouen, de Toulouse, de Reims, etc.

CHABANNES (Jean-Baptiste-Marie-Frédéric, marquis de), pair de France, né à Clamecy (Nièvre), le 27 décembre 1770, mort à Argonles (Somme), le 23 février 1851, d'une famille qui descendait des anciens comtes d'Angoulême, et à laquelle ses alliances avec la maison de France, valut longtemps le titre de « cousin du roi », suivit la carrière des armes, émigra en 1790, servit dans l'armée de Condé jusqu'à son licenciement, et, étant passé en Angleterre, se lança dans des spéculations et soumissionna l'éclairage de la ville de Londres. Rentré en France après l'amnistie du 6 floréal an X, il organisa, avec son cousin, M. de Talleyrand, le service de voitures publiques, connues sous le nom de *Vélocifères*, (brevet en date du 21 vendémiaire an XII). Ayant peu réussi, il quitta de nouveau Paris pour Londres, afin d'échapper aux poursuites de ses créanciers, devint aide-de-camp de Louis XVIII en avril 1814, et chevalier de St-Louis, et fut chargé de certaines négociations relatives au retour des Bourbons ; il obtint notamment la soumission immédiate du comte Maisons,

gouverneur de Lille. Le retour de l'île d'Elbe l'obligea à regagner l'Angleterre, où il publia ses *Lettres à M. de Blacas* dans lesquelles il l'attaquait sans mesure ; à la seconde Restauration, il fut nommé pair de France (17 août 1815); dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Dans un nouveau pamphlet : *M. de Chabannes à M. de Talleyrand, premier ministre du roi* (1815), il prit vivement à parti ce ministre et, jusqu'en 1830, ne cessa pas, tant à Londres qu'à Paris, une guerre de pamphlets politiques contre les puissants du jour. Il refusa de siéger à la Chambre des pairs après la révolution de 1830, et continua, pendant la durée du règne, de harceler à coup de brochures, de chansons et d'articles de journaux, les ministres du gouvernement de Juillet. On a de lui, notamment : *Aperçu historique et politique des fautes commises depuis la bataille de Leipsig jusqu'à la révolution qui vient de s'opérer* (1814). — *Aux Français, par un citoyen auteur du « Catéchisme de l'honnête homme »* (1790). — *Aux Français, deux mots de vérité à chacun, selon son état et son intérêt* (1815). — *Le Censeur européen, dédié à la gloire des rois et dévoué au bonheur des hommes* (1826). — *Prospectus d'un projet pour la construction de nouvelles maisons, dont tous les calculs de détail procurent une très grande économie et beaucoup de jouissances* (1803). — *Phare trompeur ou la Chartomanie* (1821), etc.

CHABANNES-CURTON-LA PALICE (Octave-Pierre-Antoine-Henri, vicomte de), sénateur du second Empire, né à Paris, le 16 mai 1803, mort à Paris, le 7 mars 1889, entra à l'Ecole polytechnique (1823), et se décida ensuite à passer dans la marine. Il assista comme enseigne au combat de Navarin (1828), fut nommé lieutenant de vaisseau sur le yacht royal la *Reine-Amélie* en 1831, capitaine de frégate sur le *Cassini* (1840), puis capitaine de vaisseau. En 1849, il reçut du gouvernement présidentiel les fonctions de gouverneur de Cayenne, avec la mission de préparer le nouvel établissement pénitentiaire, et faillit y succomber aux atteintes de la fièvre jaune. Revenu en France, il commanda le vaisseau le *Charlemagne* (1854) qu'il conduisit à l'attaque des forts de Sébastopol. L'amiral anglais, lord Lyons, lui adressa des félicitations, et le *Charlemagne* fut au poste d'honneur au bombardement du 17 octobre 1854; il prit son mouillage au point indiqué, sous les boulets russes, et son commandant reçut, le soir même, une lettre des plus élogieuses de l'amiral Bruat. A la suite de ce fait d'armes, il fut promu contre-amiral, le 2 décembre 1854. Commandant des forces maritimes de la France à Alger, puis de la division navale du Brésil et de la Plata, il poursuivit sa carrière jusqu'au grade de vice-amiral (24 décembre 1861); la même année, il avait été nommé membre du Conseil d'amirauté. Il exerça, depuis, les fonctions de préfet maritime à Cherbourg (1862-1864), et à Toulon (1864-1867), et, pendant le choléra de 1866-1867 dans cette dernière ville, montra un courage intrépide qui lui valut sa nomination au Sénat (22 janvier 1867). Il fut atteint par la limite d'âge le 16 mars 1868. Il soutint le gouvernement impérial, et fut rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870. On lui doit les premiers essais de torpilles. Grand officier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1869, M. de Chabannes-Curton-la Palice fut admis à la retraite, comme vice-amiral, le 11 décembre 1879.

CHABANON (Antoine-Dominique), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Murat (Cantal), le 3 août 1757, mort à Murat, le 28 avril 1836, était avocat à Murat avant la Révolution ; il devint maire de cette ville, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Cantal, le 7e et dernier, avec 246 voix sur 351 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, se prononça pour le sursis et pour l'appel au peuple, et dit, au 3e appel nominal : « Je vote pour que Louis soit détenu jusqu'à la paix, et, à cette époque, banni à perpétuité. » Nommé député au Conseil des Cinq-Cents par le même département, le 22 vendémiaire an IV, à la pluralité des voix, il se fit peu remarquer dans cette assemblée, où il siégea jusqu'en 1797. Après la session, il devint commissaire du Directoire près l'administration central du Cantal, se rallia au 18 brumaire, et passa sous-préfet d'Aurillac le 18 germinal an VIII; la Restauration l'appela à la sous-préfecture de Murat, le 1er juin 1819.

CHABANON (Jean), député au Corps législatif de 1861 à 1863, né à Castillon-du-Gard (Gard), le 6 octobre 1802, docteur en médecine, fut le 13 mai 1861, élu, comme candidat du gouvernement impérial, député au Corps législatif par la 2e circonscription du Gard, avec 30,622 voix (30,686 votants, 42,046 inscrits). Il vota jusqu'à la fin de la législature avec la majorité dynastique. Mais aux élections générales suivantes, du 4 juin 1863, la candidature de M. Chabanon, bien que désignée à nouveau par le ministère comme agréable au pouvoir, fut, par suite de circonstances particulières, combattue en fait par le préfet du Gard, au profit de la candidature de M. Bravay (*V. ce nom*). M. Chabanon n'obtint, en conséquence, que 8,840 voix, tandis que M. Bravay était élu par 13,116 suffrages. Après l'invalidation de ce dernier par le Corps législatif, M. Chabanon se représenta, et réunit, le 29 mai 1864, 6,370 suffrages; mais 14,766 électeurs renvoyèrent M. Bravay siéger à l'Assemblée.

CHABAUD-LATOUR (Antoine-Georges-François, baron de), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, du Corps législatif de 1813 à 1815, député de 1818 à 1820, de 1825 à 1827, et en 1831, né à Paris, le 15 mars 1769, mort à Paris le 19 juillet 1832, d'une famille protestante originaire de Nîmes, entra, en 1788, comme lieutenant en second dans l'arme du génie, et passa, l'année suivante, dans le régiment de Rohan-infanterie. Partisan de la Révolution, il commanda, en 1791, une légion de la garde nationale de Nîmes; afin de seconder le mouvement fédéraliste, il se mit à la tête d'un corps de volontaires, fut arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Nîmes, et, sur le point de monter à l'échafaud, put s'évader sous les habits de sa femme qui avait obtenu de le voir dans sa prison. Rentré en France après la chute de Robespierre, il vivait dans la retraite, lorsque le département du Gard l'élut au Conseil des Cinq-Cents, le 22 germinal an V, par 147 voix. Il s'associa au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le lendemain, membre de la commission chargée de rédiger la nouvelle Constitution, entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII, y vota l'établissement de l'empire, et fut décoré de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII. Après la suppression du Tribunat (1807), l'empereur le créa chevalier de l'Empire (11 août

1808), et le Sénat conservateur le choisit comme député du Gard au Corps législatif, le 6 janvier 1813. A la première Restauration, membre de la commission de préparation de la Charte, il s'opposa, à l'expulsion des députés des pays enlevés à la France par le traité de Paris, parla contre la censure, contre l'importation des fers étrangers, et contre l'exportation des laines. Il fut promu officier de la Légion d'honneur le 19 octobre 1814, se retira à Nîmes pendant les Cent-Jours, protégea ses coreligionnaires contre les mouvements qui suivirent dans le midi la seconde Restauration, fut créé baron par Louis XVIII le 22 novembre 1817, et rentra à la Chambre, le 26 octobre 1818, élu dans le collège de département du Gard par 949 voix sur 1383 votants et 1565 inscrits. Il s'y prononça contre les lois d'exception, contre la nouvelle loi électorale, et contre l'impunité pour les crimes politiques qui venaient d'ensanglanter le Midi. Réélu dans le 2e arrondissement électoral du Gard (Saint-Hippolyte), le 23 janvier 1825, par 176 voix sur 194 votants et 369 inscrits, en remplacement de M. le comte de Vignolle, décédé, il continua à siéger dans l'opposition modérée, et défendit en toute occasion les libertés garanties par la Charte. Le 17 janvier 1831, les électeurs du 3e collège électoral du Gard (Uzès), l'envoyèrent à la Chambre, par 113 voix sur 118 votants et 279 inscrits, en remplacement de M. le duc d'Uzès, démissionnaire; il mourut pendant la session.

CHABAUD-LATOUR (François-Henri-Ernest, baron de), député de 1837 à 1848, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1877 à 1885, né à Nîmes (Gard), le 25 janvier 1804, mort à Paris, le 10 juin 1885, entra en 1818 à l'Ecole polytechnique dont il sortit, deux ans après, le premier de sa promotion. Capitaine du génie à vingt-deux ans, il fut chargé de concourir avec les officiers de l'armée russe aux sièges des places fortes du Danube (1829), prit part à la conquête de l'Algérie, puis à la construction des fortifications de Paris. Officier d'ordonnance du duc d'Orléans qu'il accompagna au siège d'Anvers, et tout dévoué à l'ordre de choses établi par la révolution de Juillet, M. de Chabaud-Latour fut élu, le 4 novembre 1837, député du 9e collège du Gard (le Vigan), par 134 voix sur 256 votants et 294 inscrits. A son retour d'Algérie, il avait épousé Mlle Périer, fille de M. Alphonse Périer, de Grenoble, l'un des frères de Casimir Périer, alors président du conseil des ministres. A la Chambre, il fit constamment partie de la majorité gouvernementale, et s'attacha surtout à soutenir la politique conservatrice de Guizot : il fut successivement réélu par sa circonscription les : 2 mars 1839, 9 juillet 1842 (par 198 voix, 209 votants, 319 inscrits); 2 août 1845, après sa promotion au grade de colonel, et 1er août 1846, par 229 voix sur 236 votants et 355 inscrits. Un biographe s'exprime ainsi sur le rôle de M. de Chabaud-Latour à la Chambre des députés de Louis Philippe : « La vaste comète, également nimoise, qui occupait tout l'horizon parlementaire, attira ce satellite, cette étoile de deuxième grandeur. M. de Chabaud-Latour appartint dès lors à la queue de M. Guizot, queue robuste et bien fournie, riche appendice qui devait survivre à son propre possesseur. Le jeune député eût bientôt son sac, son uniforme et son numéro matricule dans le bataillon doctrinaire. » Absorbé par ses travaux du dehors, par les fonctions d'aide de camp du duc d'Orléans, qu'il remplit pendant onze ans, M. de Chabaud-Latour se montra peu à la tribune parlementaire : il s'absenta, d'ailleurs, du Palais-Bourbon, pour suivre le prince royal à l'expédition des Portes de fer (1839), qui lui valut la croix d'officier de la Légion d'honneur, puis à celle de 1840, dont le but était de s'emparer de Médéah; on y parvint, après avoir forcé le col du Mouzaïa, et M. de Chabaud-Latour fut cité à l'ordre du jour de l'armée du 24 mai 1840. Puis il vint reprendre sa place au Palais-Bourbon, dans les rangs de la majorité, soutint le projet présenté pour les fortifications de Paris et contribua à son adoption. Pendant cinq années il fut chargé, comme chef du génie à Belleville, de l'exécution d'une partie considérable des travaux de l'enceinte de Paris. Lieutenant colonel en 1842, colonel en 1845, il fut appelé au commandement du 3e régiment du génie à Arras. Au 24 février 1848, le colonel de Chabaud-Latour était du nombre des officiers disposés à la résistance : il se mit à la disposition de la duchesse d'Orléans, et ce fut lui qui, au moment où l'on crut sauver la dynastie en nommant la duchesse régente, éleva le comte de Paris dans ses bras et le montra au peuple. Après l'insuccès de cette tentative, il fut, a-t-on dit, sur le point de quitter le service; mais il se décida à y rester, fut appelé, sous la République, à la direction du génie à Amiens, puis à Grenoble, et nommé en 1852 au commandement de cette arme en Algérie. Il poursuivit sa carrière militaire sous l'Empire, et devint général de brigade en 1853, puis général de division en 1857. Retraité avec ce grade, appelé en 1858 au comité des fortifications qu'il présida en 1864, et chargé chaque année d'une inspection générale, tant des places fortes que des régiments du génie et de l'Ecole polytechnique, il fut nommé (1861) grand officier de la Légion d'honneur. Il venait, en raison de son âge, de passer au cadre de la réserve, au moment de la guerre avec la Prusse. Rappelé en activité, il fut nommé commandant en chef du génie pendant le siège de Paris; mais les redoutes entreprises par ses soins, entre autres celles de Montretout et de Châtillon, ne purent être achevées pour le 18 septembre 1870, jour de l'investissement; et ce fut de ces positions capitales, occupées aussitôt par l'ennemi, que la rive gauche eut à souffrir les désastres du bombardement. Le général de Chabaud-Latour fut promu, après le siège, grand croix de la Légion d'honneur. Il se trouvait encore à Paris quand il apprit que le département du Gard l'avait élu, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale, le 1er de la liste conservatrice, par 60,446 voix (95,143 votants, 137,326 inscrits). Il siégea au centre droit et prit part à tous les projets qui eurent pour but le renversement de Thiers. Membre du conseil de guerre qui condamna Bazaine, il appuya, à l'Assemblée, le projet qui conservait à la France la place de Belfort, présida la commission de l'armée qui rédigea la loi de 1872, fut rapporteur du projet de loi relatif aux nouveaux forts à construire autour de Paris, présenté le 14 février 1874, obtint le vote de ce projet dans la séance du 27 mars, et se prononça : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers, *pour* le gouvernement du 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* les amendements Wallon et

Pascal Duprat. Il se rallia à l'ensemble des lois constitutionnelles. M. de Chabaud-Latour fut vice-président de l'Assemblée nationale.

Appelé par le maréchal de Mac-Mahon aux fonctions de ministre de l'intérieur dans le cabinet qui succéda, le 20 juillet 1874, à celui de M. de Broglie, il continua de suivre la politique « de combat » de ses prédécesseurs, notamment à l'égard de la presse, tout en affirmant sur ce point un libéralisme trop platonique. A une interpellation sur ce point, il répondit : « Les mesures ont été prises par un de mes prédécesseurs; peut-être ne les aurais-je pas prises moi-même. » Dans une autre circonstance, il écrivit à Mme de Gasparin une lettre, rendue publique, pour lui expliquer qu'il refusait l'estampille au volume de son mari, afin d'épargner à ce livre de haut mérite le contact de toutes les productions malsaines que laisse traîner dans les gares de chemins de fer la négligence de la censure. M. de Chabaud-Latour avait alors soixante-dix ans. « Grand, gros et fort, épais, robuste et solide, à peine défraichi, beaucoup de prestance, la physionomie bien pleine, avec un grand air de distinction et une rare aisance de manières, la tenue d'un colonel de cuirassiers qui serait en même temps homme du monde, voilà M. de Chabaud-Latour. La voix est forte et le regard franc. Au résumé, fort beaux restes qui permettent de deviner et de reconstruire le galant capitaine de la monarchie de Juillet, le parfait officier du théâtre de Scribe, guerrier en campagne, diplomate en affaires, berger en amour. Un Changarnier de moindre parfum. » (*Les Portraits de Kel-Kun*, 1875.) M. de Chabaud-Latour, qui n'avait accepté qu'à son corps défendant le portefeuille de l'Intérieur, et qui, durant les neuf mois qu'il passa aux affaires, offrit plusieurs fois sa démission, ne rechercha pas les occasions de prendre la parole. Il combattit cependant les lois organiques, et repoussa l'institution d'un Sénat quand l'assemblée eut adopté l'amendement Pascal Duprat, qui faisait élire la seconde Chambre par le suffrage universel. Quand il quitta le pouvoir (10 mars 1875), il eut pour successeur au ministère de l'Intérieur, M. Buffet. Porté candidat dans le Gard aux élections sénatoriales de janvier 1876, il échoua avec 215 voix sur 431 électeurs; mais il fut élu le 16 novembre 1877, sénateur inamovible, en remplacement d'Ernest Picard. Il siégea à la droite du Sénat et vota jusqu'à sa mort avec les conservateurs, notamment : *contre* l'article 7, *contre* les lois sur l'enseignement, *contre* tous les ministères de gauche, *contre* la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, etc. Il mourut en juin 1885, des suites d'une chute faite quelques mois auparavant dans l'escalier de la Compagnie de l'Ouest, dont il était administrateur. Le général de Chabaud-Latour était membre du conseil central des Eglises réformées.

CHABAUD-LATOUR (ARTHUR-HENRI-ALPHONSE, BARON DE), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris, le 6 juin 1839, entra à l'école de Saint-Cyr, d'où il passa à l'école d'état-major en 1860. Démissionnaire l'année d'après, lors de son mariage avec Mlle de Tascher, nièce du comte de Montalivet, il reprit du service quand éclata la guerre de 1870, et fut attaché, comme capitaine d'état-major au titre auxiliaire, à l'armée de la Loire. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la fin de la campagne. Administrateur des mines d'Anzin, M. Arthur de Chabaud-Latour avait, d'autre part, par suite de son alliance avec les Montalivet, des intérêts dans le Cher; cette dernière circonstance motiva sa candidature conservatrice dans ce département, à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871. En remplacement de Thiers (qui avait opté pour la Seine), il fut élu représentant à l'Assemblée nationale par 32,430 voix (61,891 votants, 94,931 inscrits), contre 28,757 à M. Girault, républicain, ancien député au Corps législatif. Peu après (8 octobre), il devint aussi conseiller général du Cher pour le canton de Saucerre. Il siégea, comme son père, au centre droit de l'Assemblée nationale, et vota : *pour* les pétitions des évêques, *contre* le retour à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* la dissolution de l'Assemblée et *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat; il *s'abstint* de prendre part au vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. A. de Chabaud-Latour se représenta; mais il échoua dans l'arrondissement de Sancerre avec 4,653 voix contre 10,696 accordées à l'élu, M. Ernest Duvergier de Hauranne, républicain modéré, qui précédemment avait été nommé en même temps que lui et en qualité de conservateur. (M. Guillaumin, bonapartiste, réunit 2,888 voix.) Candidat officiel, le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, il ne fut pas plus heureux, et n'obtint que 8,793 voix contre M. Mingasson, républicain, 10,896.

CHABAULT (MICHEL), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à la Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher), le 28 avril 1714, mort à une date inconnue, curé de la Chaussée-Saint-Victor, siégea dans l'Assemblée constituante, où il se fit d'ailleurs peu remarquer, en qualité de député du clergé, élu le 24 mars 1789, par le bailliage de Blois.

CHABERT (THÉODORE, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Villefranche (Rhône), le 16 mars 1758, mort à Grenoble (Isère), le 27 avril 1845, s'engagea à seize ans dans le régiment de Bourbonnais, et, après s'être élevé rapidement de grade en grade, fut arrêté comme royaliste sous la Terreur, jugé, acquitté, et nommé peu après général de brigade (1794). Il passa à l'armée des Pyrénées-Orientales sous les ordres de Dugommier, puis, à l'armée des Alpes, sous Kellermann. A la dissolution de cette armée, il fut nommé commandant de la ville de Marseille, et élu, le 24 germinal an VI, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 92 voix. Il parla contre les déprédations du ministre de la guerre, et demanda l'application de la loi contre les embaucheurs aux naufragés de Calais; à sa sortie du Conseil, il revint à l'armée du Danube, sous Masséna, commanda l'avant-garde de la division du Saint-Gothard, chassa les Autrichiens jusqu'à Bellinzona, et fut envoyé à Naples sous les ordres de Soult. De retour en France, il se prononça contre le consulat à vie; il n'en fut pas moins nommé membre de la Légion d'honneur, le 19 frimaire an XII, et commandeur du même ordre, le 25 prairial suivant.

Envoyé plus tard à l'armée d'observation de la Gironde, sous le général Dupont, il commandait l'avant-garde à la défaite de Baylen, et malgré sa brillante conduite personnelle en cette circonstance, ayant été choisi avec le général Marescot pour traiter de la capitulation,

il fut enfermé à la prison de l'Abbaye, à son retour en France, avec les généraux Dupont et Marescot, destitué le 1er mars 1812, et envoyé en surveillance dans le Rhône. A la première Restauration, le roi le réintégra dans ses grades. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le chargea de contenir dans les Hautes-Alpes les généraux Gardanne et Loverdo, et le nomma général de division (17 avril 1815). Il passa ensuite sous les ordres du maréchal Suchet à l'armée des Alpes, se retira dans les environs de Grenoble au second retour des Bourbons, fut nommé prévôt dans la Haute-Vienne le 15 mai 1816, et admis à la retraite comme général de division, le 13 août 1842.

CHABERT (Grégoire-Eugène), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Aubenas (Ardèche), le 17 novembre 1818, mort à Aubenas, le 17 juillet 1853, était ingénieur civil. Il fut élu représentant du peuple, le 13 mai 1849, par le département de l'Ardèche, le 4e sur 8, avec 33,220 voix (68,890 votants, 105,091 inscrits), et prit place à la gauche de l'Assemblée législative. Avec la minorité démocratique, il combattit les diverses motions proposées par le gouvernement de L.-N. Bonaparte et adoptées par l'Assemblée, se prononça nettement contre la politique de l'Elysée, et protesta contre le coup d'Etat de décembre, qui mit fin à sa carrière politique.

CHABERT DE LA CHARIÈRE (Hilaire-François), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Baillif, à la Basse-Terre (Guadeloupe), en 1741, mort à Saybrook (Etats-Unis), le 7 juin 1799, était magistrat lors de la Révolution. Le *Moniteur* est muet sur le rôle qu'il joua dans l'Assemblée constituante. On sait seulement qu'il fut élu, en 1789, député de la Guadeloupe aux Etats-Généraux.

CHABLE D'ESSAY (Jacques-François-Genvais-Honoré), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Faverolles (Orne) en 1745, mort à une date inconnue, fut élu le 24 germinal an V, par 222 voix, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer, et en sortit en l'an VII. Il demeurait à Paris « rue de Valois, n° 409. »

CHABOT (François), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Saint-Geniez (Aveyron), le 22 octobre 1759, exécuté à Paris, le 5 avril 1794, était fils du cuisinier du collège de Rodez; un professeur s'intéressa à lui et commença son instruction; puis il entra chez les capucins de Rodez, y fit profession, et était devenu gardien (supérieur) du couvent sous le nom de frère Augustin, avant la Révolution. Compromis par des allusions politiques dans un panégyrique de Saint-Jérôme, qu'il avait prononcé à Rodez, le 30 novembre 1788, il reçut de l'évêque de Rodez défense de prêcher dans le diocèse (février 1789), refusa de quitter Rodez où vivait sa mère déjà âgée, et, sous l'influence des lectures philosophiques du temps, prit parti pour la Révolution, et devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Blois, Grégoire. Le 2 septembre 1791, le département de Loir-et-Cher l'élut député à l'Assemblée législative, le 4e sur 7, à la pluralité des voix; il siégea parmi les révolutionnaires les plus ardents, à côté d'Albitte, de Bazire, etc., révéla le *Comité autrichien*, accusa Dillon et Lafayette, et alla si loin dans ses dénonciations que ses collègues demandérent qu'on l'enfermât à l'Abbaye. Cette menace ne l'arrêta pas; il continua à signaler « les traîtres », s'écria, le 19 octobre 1791, que « l'armée de ligne n'avait été commandée jusque là que par des scélérats », rassembla le peuple en juin 1792, dans l'église des Enfants-Trouvés pour y fomenter l'insurrection, et fut dénoncé, le 25 juin, pour avoir voulu soulever le faubourg Saint-Antoine et prêché l'assassinat du roi; il fit partie du comité insurrectionnel qui se réunit, le 26 juillet, au Cadran bleu, boulevard du Temple, pour préparer le 10 août. On prétend même qu'avant cette journée, il avait proposé à Grangeneuve de s'entretuer pour rejeter le crime sur les royalistes, et pour provoquer une insurrection populaire, et que Grangeneuve serait seul venu au rendez-vous. Quoiqu'il en soit de cet incident, Chabot fut des premiers, avant le 10 août, à traiter de la déchéance du roi, et à déclarer « qu'en blanchissant et en savonnant le pouvoir exécutif », l'assemblée ne pouvait pas, selon lui, enchaîner la volonté du peuple. Lorsque le roi se fût réfugié à la Convention, Chabot fit observer que la Constitution interdisait toute espèce de délibération en présence du roi. Cette observation fit enfermer la famille royale dans la loge du logographe. Le 15 août, il obtint la destitution des administrateurs du département, la nomination d'une commission populaire pour juger « les conspirateurs des Tuileries », et l'abolition des droits féodaux sans indemnité. Le 17, il accusa les royalistes constitutionnels de l'Assemblée d'avoir provoqué le 10 août, en s'opposant au décret d'accusation contre Lafayette, et demanda la mise à prix de la tête de ce général, « traître à la patrie. » Le 18, il réclama l'armement de tous les citoyens, et s'enrôla, séance tenante, dans la légion de « tyrannicides » proposée par Jean Debry. L'Assemblée le chargea, le 2 septembre, d'aller aux prisons protéger les prisonniers; il en revint, et dit à l'Assemblée « qu'il était impossible d'empêcher la justice du peuple. » Néanmoins, il sauva du massacre l'abbé Sicard, qui lui avait rendu autrefois quelques services.

Elu par le département de Loir-et-Cher, membre de la Convention, le 4 septembre 1792, le 2e sur 6, à la pluralité des voix sur 303 votants, ce fut lui qui, dès la seconde séance de la Convention (21 septembre 1792), prononça le premier le mot de *sans-culottes*. Manuel avait proposé de loger le président de la Convention aux Tuileries; Chabot s'y opposa: « Vous ne pouvez, ajouta-t-il, rechercher d'autre dignité, que de vous mêler aux sans-culottes qui composent la majorité de la nation. » On lui doit aussi le mot de *muscadins* (de musc), pour désigner les royalistes; ce mot lui paraissait une suprême injure à lui qui regardait la plus vulgaire propreté comme un vice d'aristocrate. Accusé peu après par M. de Narbonne d'avoir reçu de l'argent de la cour, il se défendit mollement, demanda l'abolition de la loi martiale, et réussit à sauver la princesse de Rohan-Rochefort en la faisant passer pour aliénée. En décembre 1792, il combattit la motion de Buzot demandant le bannissement de tous les Bourbons, et défendit avec une sollicitude particulière le duc d'Orléans; au commencement de janvier 1793, il demanda un décret d'accusation contre Louvet et Marat, et, le 5, accusa les Girondins de l'agitation générale dont on se plaignait. Dans le procès du roi, il rejeta l'appel et le sursis et dit au 3e appel nominal:

« Si je voulais modifier mon opinion, l'envelopper de quelques nuages, je pourrais demander

enfin que Louis fût tenu de déclarer ses complices, et qu'ils fussent conduits à la même guillotine. Mais je ne mets pas de restriction à mon jugement, et je prononce la mort, parce que Louis a été tyran, parce qu'il l'est encore, parce qu'il peut le redevenir. Je suis loin de partager l'opinion de mes collègues qui croient n'être pas juges. C'est une qualité qui les honore autant que celle de législateur. Le sang du tyran doit cimenter la République. Je vote pour la mort. »

Après la capitulation de Mayence, il prit la défense de Merlin, de Thionville et de Rewbell, et soutint, le 5 février, la pétition de la Société des Jacobins, demandant l'annulation des poursuites dirigées contre les auteurs des massacres de septembre. Après s'être défendu d'en avoir été le provocateur ou le complice, il ajouta : « Dans une révolution, on ne sait d'abord où s'arrêter, et, quand on la commence, chacun doit craindre de porter sa tête sur l'échafaud, et, dans ce moment où le peuple anglais fermente, vos poursuites sembleraient lui dire : « Arrêtez, car si, dans une juste révolution, vous vous égarez un moment, vos représentants pourront vous condamner à perdre la vie. » Dans la discussion de la Constitution, il s'éleva contre les légistes : « La liberté, dit-il, n'a pas de plus grands ennemis que les praticiens, les écrivains et les avocats. Or, vous devez penser que cette espèce d'hommes, qui dominera encore dans la première assemblée législative, parce qu'ils surprendront les suffrages du peuple par leur bavardage, conservera ces tribunaux iniques où la forme emporte le fond, et où il ne faut pour tout talent que savoir ruiner également les deux partis. »

Chabot fut un des promoteurs de la journée du 31 mai 1793, et de l'arrestation des Girondins; il demanda l'expulsion totale des aristocrates, une loi du maximum, et la taxe du pain à un sol la livre sur tout le territoire de la République. Le 14 août, il fut au nombre des commissaires nommés pour l'exécution du décret de la levée en masse. Ce fut le 7 septembre qu'il dit, dans un discours, que « le citoyen Jésus-Christ était le premier sans-culotte du monde entier. » Le 13, il demanda une nouvelle loi plus sommaire contre les émigrés, puis son zèle révolutionnaire parut se refroidir; au commencement de 1794, il fit voter un décret portant qu'aucun membre de la Convention ne pourrait être décrété d'accusation sans avoir été entendu par ses collègues : « S'il n'y a pas de côté droit, dit-il à cette occasion, j'en formerai un à moi tout seul, dussé-je perdre la tête, afin qu'il y ait une opposition, et qu'on ne dise pas que nous rendons des décrets de confiance et sans discussion. » Mais le décret fut rapporté le surlendemain, sous la pression des Jacobins. Après la fête de la Raison (20 brumaire), la Convention décréta, sur sa proposition, que tout citoyen, qui ne croirait pas à une religion, serait dispensé d'en salarier le culte.

Mais, sous des apparences sordides, l'ex-capucin cachait des convoitises qui le rendaient très accessible à la corruption. Un complot s'étant formé entre les émigrés et la coalition, pour gagner les plus fougueux révolutionnaires, Chabot fut visé par le banquier autrichien, Junius Frey, qui lui offrit la main de sa sœur Léopoldine avec une dot de deux cent mille francs. Chabot accepta, se lança dans les spéculations et dans les intrigues, falsifia, de concert avec Julien, Delaunay et Fabre d'Eglantine, un décret sur la Compagnie des Indes, et, se voyant sur le point d'être découvert, alla tout révéler au comité de Salut public et se constituer prisonnier. Bien qu'il prétendit qu'il n'était entré dans l'affaire que pour mieux en suivre les incidents, il fut mis au secret comme les autres, à la prison du Luxembourg. Le 2 ventôse an II, il s'adressa à Saint-Just, « jurant qu'il était et resterait jacobin ». — « Toi qui chéris les patriotes, écrivit-il encore à Robespierre, daigne te souvenir que tu m'as compté dans leur liste, que j'ai toujours marché derrière toi, dans le bon chemin... » Il supplia également Merlin et d'autres montagnards, mais ce fut en vain. Le rapport d'Amar envoya Chabot et ses complices devant le tribunal révolutionnaire « comme fauteurs de conspiration et coupables d'avoir voulu avilir la représentation nationale en violant les principes de l'honneur et de la probité. » Jugé en même temps que Danton et Camille Desmoulins, et condamné à mort, Chabot tenta vainement de s'empoisonner avec du sublimé-corrosif, et monta courageusement sur l'échafaud.

CHABOT (Georges-Antoine, chevalier), dit Chabot de l'Allier, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Tribunat et député au Corps législatif, né à Montluçon (Allier), le 13 avril 1758, mort à Paris, le 19 avril 1819, fit ses études de droit dans cette ville, et, reçu avocat, revint dans son pays natal. Partisan très réservé de la Révolution, il fut nommé successivement procureur-syndic de district et président du tribunal de Montluçon. Le 8 septembre 1792, il fut élu député-suppléant à la Convention, par le département de l'Allier, « à la pluralité des voix, » et ne fut admis à siéger qu'en 1795, en remplacement de Vidalin, décédé. Cette admission n'eut pas lieu sans de grandes difficultés; en effet, la commission chargée de vérifier les titres de Chabot trouva dans son dossier un mandat prescrivant à ce député de se réunir aux amis de la monarchie. Par ces causes, son élection fut annulée, sur la proposition de Merlin de Thionville, de Romme et de Thuriot, le 24 octobre 1794; mais le décret d'annulation ayant été rapporté quelques mois après, Chabot entra dans l'Assemblée. Il y fit partie de quelques comités et fut l'auteur d'une proposition qui tendait à accorder aux créanciers des émigrés un nouveau délai pour déposer leurs titres. Député par son département au Conseil des Anciens, le 23 germinal an VII, il y combattit la loi sur l'emprunt des 100 millions, dénonça la « licence des journaux », et réclama des poursuites contre le journal la *Parisienne*. Il fut secrétaire du Conseil. Favorable au 18 brumaire, Chabot fut désigné (4 nivôse an VIII) pour faire partie du Tribunat, qu'il présida quelque temps. Ce fut lui qui prit l'initiative, au lendemain du traité d'Amiens, d'une manifestation du Tribunat en l'honneur de Bonaparte; peu de jours après, le consulat à vie était décerné au chef de Etat. En 1804, Chabot fut de ceux qui se déclarèrent avec le plus d'enthousiasme en faveur de la motion de Curée pour l'élévation de Napoléon à l'Empire; il répondit à Carnot, qui dénonçait dans ce projet une « arrière pensée », « qu'il y en avait une en effet et qu'il ne s'en cachait pas. » De plus en plus dévoué à la personne et à la politique de l'empereur, il fit décréter (1805) qu'il serait élevé sur une des principales places de Paris une colonne, sur le modèle de la colonne Trajane, surmontée de la statue de Napoléon. D'autre part Chabot se mêla assez fréquemment aux travaux préparatoires du Code civil,

et fut chargé d'un certain nombre de rapports sur des matières de législation. Commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, inspecteur des écoles de droit de Paris et de Toulouse le 22 février 1806, chevalier de l'Empire le 22 juillet 1808, Chabot (de l'Allier) fit encore partie du Corps législatif impérial, où il ne cessa de se distinguer par ses motions ultra-impérialistes, jusqu'au jour où il quitta l'Assemblée (28 mars 1809), ayant été nommé membre de la Cour de cassation; puis il devint inspecteur général de l'Université. Après avoir adhéré à la déchéance, il revint à Napoléon sous les Cent-Jours, présida la députation du département de l'Allier au Champ de Mai, et présenta à l'empereur une adresse de félicitations. Cependant, lors de la seconde Restauration, il conserva tous ses emplois. — On a de lui plusieurs ouvrages de jurisprudence, entre autres un *Commentaire sur la loi des successions* (1818, 3 vol.)

CHABOT-DUPARC (AUGUSTIN-PRUDENT, COMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 3 avril 1776, mort à Nantes, le 20 décembre 1849, propriétaire à Mouchamps (Vendée), fut élu, le 24 novembre 1827, député de la Vendée au collège de département. Il prit place au côté droit et vota avec les royalistes, mais ne compta point parmi les *ultras*. Une biographie de 1829, favorable aux constitutionnels, prête au comte de Chabot « des mœurs douces et tolérantes et des sentiments patriotiques. » Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CHABRIÉ (PIERRE), député en 1876, puis de 1881 à 1885, né à Combebonnet (Lot-et-Garonne), le 15 février 1823, était avocat à Moissac. D'opinions républicaines, il combattit sous l'Empire les candidats officiels du gouvernement dans le département de Tarn-et-Garonne, et se porta lui-même candidat d'opposition aux élections du 1er juin 1863 et du 24 mai 1869 : la première fois il échoua dans la 2e circonscription de ce département, avec 2,314 voix contre 23,048 à M. Belmontet, impérialiste, élu; la seconde fois il réunit 7,081 voix contre le député sortant, réélu par 18,619 suffrages. M. Chabrié se présenta encore sans succès le 8 février 1871 : il figurait alors sur la liste des candidats républicains, et n'obtint que 16,324 voix, tandis que le moins favorisé des élus conservateurs, M. Lespinasse, passait avec 32,666 suffrages. Enfin aux élections de 1876, M. Chabrié fut élu député de l'arrondissement de Moissac : il l'emporta au scrutin de ballottage, le 5 mars, avec 7,477 voix sur son concurrent conservateur, M. Brassier 7,024 (14,676 votants, 17,609 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre et fut des 363. S'étant représenté après la dissolution, il échoua le 14 octobre 1877 avec 6,434 voix contre 8,630 à M. Trubert, élu; l'invalidation de ce dernier ayant été prononcée par la Chambre, un nouveau scrutin s'ensuivit, le 7 juillet 1878 : M. Chabrié ne fut pas plus heureux. Il ne l'emporta sur le même concurrent qu'au renouvellement du 21 août 1881, avec 7,518 voix (14,996 votants, 17,728 inscrits), contre 7,341 accordées au député sortant. Il était maire de Moissac et conseiller général de Tarn-et-Garonne. Sa profession de foi portait : « On vous dit que nous avons la guerre; on vous trompe! Le gouvernement de la République ne rêve pas de conquête. On vous dit que notre situation financière est en péril; on vous trompe! Jamais la fortune publique n'a atteint un aussi grand développement qu'aujourd'hui; nos budgets se soldent en excédents, etc. » Il vota à la Chambre avec les opportunistes, *contre* l'élection de la magistrature, *contre* la séparation de l'Église et de l'État, soutint la politique de M. J. Ferry, se prononça *pour* l'expédition du Tonkin et *pour* le maintien de l'ambassadeur près du pape, etc. En relevant les votes de M. Chabrié pendant la législature, un biographe intransigeant de 1885 ajoutait : « Maire de Moissac, jurisconsulte habile, républicain d'une modération excessive, mais homme intelligent, honnête, obligeant, nous n'entendons contester aucune des qualités que ses amis reconnaissent à M. Pierre Chabrié. » Porté en octobre 1885, sur la liste opportuniste de Tarn-et-Garonne, il échoua avec 28,082 voix contre 30,745 accordées au dernier élu de la liste conservatrice. Il échoua encore après l'invalidation de l'élection d'octobre, le 20 décembre 1885, avec 30,357 voix.

CHABRIER-PELOUBET (FRANÇOIS DE), sénateur du second Empire, né à Lauzun (Lot-et-Garonne), le 21 juillet 1789, mort à Paris, le 23 mars 1871, fut nommé sénateur par décret impérial du 5 octobre 1864; le mois précédent il avait été admis à la retraite comme conseiller-maître à la cour des comptes. Il était entré dans cette Compagnie, avec ce titre, en 1857. M. de Chabrier-Peloubet vota jusqu'en 1870 avec les partisans du régime impérial. Son rôle politique dans l'assemblée fut d'ailleurs assez effacé.

CHABRILLAN (HIPPOLYTE-CÉSAR GUIGUES DE MORETON MARQUIS DE), député de 1815 à 1820 et de 1824 à 1827, né à Paris, le 16 novembre 1767, mort à Paris, le 16 octobre 1835, descendait d'une des plus nobles familles du Dauphiné, où est située la terre de Chabrillan, échangée en 1450 au dauphin qui fut Louis XI, et érigée en marquisat par lettres-patentes en 1674. Après avoir suivi la carrière des armes, M. de Chabrillan émigra (1791) en Espagne, fut arrêté au moment où il allait passer en Angleterre, incarcéré à Toulon, et sauvé du massacre des prisons de cette ville (mars 1795) par les généraux Bonaparte et Bizanet. Mis en liberté en 1797, il rentra dans une partie de ses biens après le 18 brumaire et se tint, pendant la durée de l'Empire, dans une réserve plutôt bienveillante. La Restauration le fit gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, et lieutenant-colonel, et le collège de département de la Drôme, dont il était président, l'élut député, le 22 août 1815, par 75 voix sur 131 votants et 185 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fut réélu le 4 octobre 1816, par 63 voix sur 124 votants et 177 inscrits, et, dans la session de 1819, protesta contre la qualification de « représentants du peuple français » donnée aux députés dans une pétition. Il ne se présenta pas aux élections du 13 novembre 1820, mais fut renvoyé à la Chambre par le collège de département de la Drôme, le 6 mars 1824, avec 78 voix sur 119 votants et 142 inscrits, contre M. de Cordoue, député sortant, qui n'eut que 39 voix. Il siégea à la Chambre septennale près de MM. de Villèle et de Corbière; les élections du 24 novembre 1827, où il échoua avec 49 voix contre 54 accordées à M. de Cordoue, élu, le rendirent à la vie privée.

CHABRILLAN (ALFRED-PHILIBERT-VICTOR GUIGUES DE MORETON, MARQUIS DE), fils du pré-

cédent, né à Paris, le 4 octobre 1800, mort à Paris, le 10 mars 1871, fut membre du conseil général de la Drôme; puis il entra le 14 juin 1827, à la Chambre des pairs par droit d'hérédité, pour y remplacer son oncle, le comte de Saint-Vallier. Cette substitution eut lieu en vertu d'une ordonnance royale du 23 décembre 1823; les lettres-patentes du majorat sont datées de Saint-Cloud, le 4 juin 1827. Il siégea parmi les royalistes constitutionnels, et conserva son siège à la Chambre des pairs sous le règne de Louis-Philippe. A l'époque du procès du 15 avril 1834, il écrivit au président de l'Assemblée qu'il s'abstiendrait de siéger tant que la loi annoncée par l'article 28 de la Charte ne définirait pas d'une manière précise les crimes de haute trahison et les attentats à la sûreté de l'Etat, soumis à la juridiction de la Cour des pairs. En plusieurs occasions il témoigna de l'indépendance de ses opinions. Il rentra dans la vie privée en 1848.

CHABRILLAN (LOUIS-OLIVIER-THÉODORE GUIGUES DE MORETON, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris, le 6 mai 1811, mort à Paris, le 28 février 1866, entra en mai 1830 au service du roi de Bavière, avec le grade de sous-lieutenant, revint en France trois ans après, et se rallia au gouvernement de Juillet qui le nomma auditeur au conseil d'Etat et attaché au ministère des affaires étrangères (1837). Il vivait depuis plusieurs années à l'écart des affaires publiques, depuis la révolution de février 1848, quand il devint, le 29 février 1852, le candidat officiel du gouvernement au nouveau Corps législatif dans la 4e circonscription de Saône-et-Loire; il fut élu par 24,763 voix sur 26,477 votants et 40,628 inscrits, contre 1,450 accordées à M. Guyennot, maire de Pierre. Il fit partie de la majorité dynastique, vota avec elle jusqu'en 1863, ayant été réélu le 22 juin 1857 par 18,727 voix (25,406 votants, 39,102 inscrits), contre M. Boutelier, 6,629. Conseiller général du canton de Palinges (1848-1861) et chevalier de la Légion d'honneur.

CHABROL (GASPARD-CLAUDE-FRANÇOIS, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 16 janvier 1740, mort à Riom, le 5 décembre 1816, était le fils cadet de Guillaume-Michel Chabrol (1714-1792), avocat du roi au présidial de Riom, puis conseiller d'Etat, à qui Louis XV accorda, en 1767, des lettres de rappel de noblesse, en raison de son remarquable *Commentaire sur la coutume d'Auvergne*, et des alliances de sa famille avec les Armand de Pomponne et d'Andilly, les de Basmaison, les Sirmond, etc. Gaspard-Claude-François entra dans la magistrature, et était lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Riom, quand l'assemblée bailliagère de cette sénéchaussée, présidée par son père, l'élut, le 24 juillet 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux, par 31 voix sur 58 votants. Il fut admis à siéger le 16 septembre suivant, en remplacement du comte de Langeac, démissionnaire, et prit place au côté droit, où il se fit peu remarquer. Arrêté comme suspect et incarcéré pendant la Terreur, il fut rendu à la liberté en 1795, et vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. Il fut nommé, en 1815, président du collège électoral de département du Puy-de-Dôme, et créé comte par lettres-patentes du 27 janvier 1816, lesquelles attribuaient le même titre à ses cinq enfants mâles, dont quatre suivent.

CHABROL DE CHAMÉANE (ANTOINE-JOSEPH, COMTE DE), député de 1818 à 1820 et de 1822 à 1827, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 15 décembre 1770, mort au château de Vernay (Nièvre), le 4 octobre 1859, fils aîné du précédent, émigra en 1790, et servit à l'armée de Condé. Rentré en France sous l'empire, il devint, sous la Restauration, maire de Nevers, conseiller général de la Nièvre, chevalier de la Légion d'honneur, et fut élu député, le 27 octobre 1818, par le collège de département de la Nièvre, avec 314 voix sur 449 votants et 761 inscrits. Il siégea et vota avec la majorité ministérielle sans jamais monter à la tribune, et ne se représenta pas aux élections générales du 13 novembre 1820. Candidat aux élections du 13 novembre 1822, il fut élu par le 1er collège électoral de la Nièvre (Nevers) avec 208 voix sur 289 votants et 373 inscrits, contre 72 voix données à M. Heulhard de Montigny, ancien représentant à la Chambre des Cent-Jours; le même collège lui renouvela son mandat, le 25 février 1824, par 201 voix sur 254 votants et 353 inscrits, contre 41 voix données à M. Dupin aîné. Après la dissolution de la Chambre (6 novembre 1827), M. de Chabrol de Chaméane renonça à la vie politique. Le nom de Chaméane a été donné à une place de Nevers.

CHABROL DE CROUZOL (CHRISTOPHE, COMTE DE), deuxième fils du député aux Etats-Généraux, député de 1820 à 1822, ministre et pair de France, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 16 novembre 1771, mort au château de Chabannes (Puy-de-Dôme), le 7 octobre 1836, fut destiné à l'état ecclésiastique, et élevé dans la congrégation de l'Oratoire; il s'en sépara sur son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé, fut emprisonné pendant la Terreur avec sa famille, remis en liberté en 1795, et n'entra dans la vie publique que le 25 thermidor an XI, comme auditeur au conseil d'Etat. Créé chevalier de l'empire, le 11 août 1808, maître des requêtes (1809), il fut envoyé en Toscane comme membre de la commission de liquidation générale des dettes de ce pays, promu comte de l'Empire le 9 mars 1810, nommé président de chambre à la cour impériale de Paris (mars 1811), puis intendant général des provinces illyriennes (16 août suivant). Il s'acquitta de cette mission de façon à mériter les éloges particuliers de l'empereur. Un corps d'armée autrichien s'avançant sur Laybach (août 1813), M. de Chabrol revint à Paris, et, en 1814, se rallia à la Restauration, qui l'appela au Conseil d'Etat (5 juillet 1814, section des finances), puis à la préfecture du Rhône (22 novembre de la même année). A la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, M. de Chabrol s'efforça de mettre Lyon en état de défense, mais voyant l'inutilité de la résistance, il sortit de la ville au moment où Napoléon y entrait, et rejoignit le comte d'Artois. Il ne rentra à Lyon qu'après Waterloo, le 17 juillet 1815, et reprit ses fonctions de préfet dès que les Autrichiens, commandés par le comte de Bubna, eurent occupé la ville. Entraîné par le zèle réactionnaire du général Canuel, il ne put ou n'osa pas arrêter les excès qui furent commis à cette époque, et se prêta à la prétendue conspiration du 22 octobre 1816, qui servit de prétexte à dresser la guillotine en permanence, et ramena à Lyon les plus mauvais jours de la Terreur. Louis XVIII chargea le maréchal Marmont (5 septembre 1817) de mettre fin à cet état de choses; le général Canuel fut révoqué, et M. de

Chabrol rappelé, fut nommé, en compensation, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur (24 septembre), fonctions qu'il quitta quand M. Decazes remplaça M. Lainé à ce ministère. Il reprit alors ses fonctions au Conseil d'Etat (16 juillet 1820), et fut élu, le 13 novembre suivant, par le collège de département du Puy-de-Dôme, avec 227 voix sur 316 votants et 349 inscrits. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut appelé, à la mort de M. Barairon, à lui succéder à la direction générale de l'enregistrement et des domaines (23 janvier 1821). Réélu, le 10 octobre suivant, dans le même collège, par 231 voix sur 280 votants et 352 inscrits, il fut nommé pair de France, le 23 décembre 1823, puis ministre de la marine, dans les ministère Villèle et Martignac, du 4 août 1824 au 2 mars 1828. En dépit des railleries des journaux de l'opposition sur l'incompétence du nouveau ministre de la marine, son passage au ministère fut marqué par la formation du conseil d'amirauté, le rétablissement des préfectures maritimes, l'organisation des équipages de ligne, la création d'une école d'application, la reprise des constructions navales, l'application de la loi française aux colonies, etc. A la chute du cabinet Villèle, M. de Chabrol, qui s'était toujours montré plus modéré que ses collègues, et passait pour avoir désapprouvé le licenciement de la garde nationale, fut le seul des ministres conservés dans le ministère Martignac. Mais M. de Martignac ayant réprouvé à la tribune (12 février 1828) les procédés électoraux du ministère Villèle, et la Chambre ayant, par 187 voix contre 173, qualifié ce ministère de « déplorable », M. de Chabrol qui en avait fait partie, donna sa démission de ministre de la marine, et fut remplacé par Hyde de Neuville; il rentra, le 7 août 1829, comme ministre des finances dans le ministère Polignac, sur les vives instances de Charles X, à qui il ne cacha pas les craintes que lui faisait concevoir la composition du nouveau cabinet. Dans ces fonctions, il réussit à émettre un emprunt de 80 millions, à établir un nouveau règlement d'administration financière qui réalisait 6 millions d'économie, à assurer aux travaux publics une réserve de plus de 60 millions, etc. Il donna sa démission le 18 mai 1830, ne voulant pas recourir, au cas où les élections prochaines ramèneraient une majorité hostile, aux moyens extrêmes arrêtés dans l'esprit du roi et de M. de Polignac. M. de Chabrol prit alors plus de part aux délibérations de la Chambre des pairs, tout en s'occupant d'agriculture, de lettres et de sciences; il combattit notamment à la tribune les motions d'exil contre Charles X et sa famille, et contre la famille Bonaparte. On a de lui une justification de son administration à Lyon : *Sur les événements de Lyon au mois de juin 1817* (1818), et *Discours parlementaires*.

CHABROL DE TOURNOEL (GUILLAUME-MICHEL, BARON DE), frère des précédents, député de 1815 à 1820 et de 1821 à 1823, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 8 janvier 1770, mort à Riom, le 25 décembre 1823, avait été créé baron de l'Empire le 8 avril 1812. Il se rallia à la Restauration, et fut élu, le 22 août 1815, député du Puy-de-Dôme, au collège de département, par 227 voix sur 229 votants et 287 inscrits. « Impossible, dit un biographe du temps, de trouver une famille plus résolument aristocrate que la famille des Chabrol. On la rencontre partout; elle est inévitable; elle même est embarrasée de retrouver à tout propos et ses titres et son nom; il lui a fallu créer des désignations propres à éviter la confusion des honneurs et des places qu'elle est en possession d'obtenir. Cependant, les dénominations limousines de Tournoël, de Volvic, de Chaméane, ne sauraient empêcher les bévues, et les trois frères sont, en politique comme en administration, l'objet d'éternels quiproquos. » M. de Chabrol de Tournoël siégea au côté droit. Maire de Clermont, il fut réélu député le 4 octobre 1816, par 220 voix sur 239 votants et 280 inscrits. Il redevint encore député le 1er octobre 1821, ayant été nommé, cette fois, par le 2e arrondissement du Puy-de-Dôme (Riom); il joua d'ailleurs, un rôle modeste dans les diverses législatures dont il fit partie. « Sa personne, écrit le biographe déjà cité, répond assez bien au portrait qu'on se fait en général d'un auvergnat : gros de corps, gros de tête, physionomie commune, taille moyenne, le chef coiffé d'une perruque noire à la Titus. Ce député réserve son éloquence pour les salons; il parle beaucoup en société et pas du tout à la tribune; rien de plus muet que son suffrage, de plus silencieux que son vote. » Il mourut avant la fin de la législature.

CHABROL DE TOURNOEL (MARIE-HENRI-GUILLAUME, VICOMTE DE), petit-fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris, le 18 mai 1840, passa sa jeunesse à voyager, surtout en Amérique, et, à son retour en France, collabora au *Correspondant*, puis au *Français*. Lié avec plusieurs des membres dirigeants du parti orléaniste, il contribua, en outre, à la fondation de l'*Indépendant du Centre*, à Clermont-Ferrand. Ce journal, d'opinions conservatrices-libérales, faisait une guerre assez vive à l'Empire; il fut poursuivi lors de la souscription en l'honneur de Baudin. Après le 4 septembre, M. de Chabrol de Tournoël vint à Paris; il s'engagea pendant le siège dans les rangs de la garde nationale, puis fut élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 9e sur 11, avec 45,063 voix (96,000 votants, 170,401 inscrits). Il s'inscrivit au centre droit, fut membre de la commission de décentralisation et rapporteur du projet de loi d'organisation municipale. Il vota : *pour* le paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles.

CHABROL DE VOLVIC (GILBERT-JOSEPH-GASPARD, COMTE DE), quatrième fils du député aux Etats-Généraux, député de 1816 à 1817, de 1824 à 1830, de 1839 à 1843, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 25 septembre 1773, mort à Paris, le 30 avril 1843, fut destiné au génie militaire. Obligé au début de la Révolution, de faire campagne comme simple soldat, puis revenu dans sa famille, il fut emprisonné avec elle sous la Terreur; rendu à la liberté en 1795, il entra à l'Ecole polytechnique, avec le numéro 1 (1er nivôse an IV), en sortit le premier deux ans après, fut nommé, le 28 germinal an IV, ingénieur des ponts et chaussées, et, le lendemain, membre de la commission des sciences et arts, adjoint à l'expédition d'Egypte, et membre de l'Académie de Gênes. Il se ménagea peu dans cette campagne, et le bruit de sa mort courut même à Paris. A son retour, il collabora au grand ouvrage qui fut publié sur

l'Egypte par les soins de la commission, et fit paraître en outre un volume estimé *Sur les mœurs et les usages des Egyptiens modernes.*

Napoléon l'envoya comme sous-préfet à Pontivy, où il dirigea les plans et l'exécution des monuments publics dont l'empereur voulait doter la ville nouvelle qu'il avait en vue; de là il fut appelé à la préfecture de Montenotte (31 janvier 1806) où l'empereur projetait aussi de grands travaux, et où le nouveau préfet traça et commença la belle route de la Corniche; ce fut à sa présence dans ce département que fut due en grande partie la décision de l'empereur de fixer à Savone la résidence du pape (1809-1810); M. de Chabrol sut en effet entretenir avec le souverain-pontife les relations les plus courtoises, sans se départir des rigueurs administratives qui lui étaient imposées. En congé à Paris, il publia une statistique de son département, qui fut considérée alors comme un modèle du genre. Au retour de la campagne de 1812, l'empereur, mécontent du préfet de la Seine, Frochot, appela M. de Chabrol à le remplacer (23 décembre 1814). La Restauration le trouva à ce poste et l'y maintint malgré les détracteurs, auxquels Louis XVIII répondit un jour : « Chabrol a épousé la ville de Paris, et j'ai aboli le divorce »; il le nomma, en 1814, conseiller d'Etat et officier de la Légion d'honneur. M. de Chabrol se retira pendant les Cent-Jours, et rentra en juillet 1815 à la préfecture de la Seine, où il demeura jusqu'à la révolution de 1830. Son administration ne fut pas sans éclat; il augmenta la dotation de l'assistance publique, acheva le canal de l'Ourcq, creusa les canaux St-Martin et St-Denis, construisit la Halle aux vins, les abattoirs, des ponts, la Bourse, des églises, le séminaire de St-Sulpice, les collèges Stanislas et Rollin, restaura la Sorbonne, créa un très grand nombre d'écoles primaires, fit composer et publier le recueil de tous les documents statistiques relatifs à Paris, mit à l'étude la canalisation des eaux, commença le réseau des égouts, institua des pensions pour les prix de Rome, encouragea les arts par de nombreuses commandes, et substitua aux décorations en mosaïque la peinture émaillée sur lave, dont l'invention lui est due et le fit entrer à l'Institut en 1820.

Il avait été élu député, le 4 octobre 1816, au collège de département de la Seine, et fut renvoyé à la Chambre, le 25 février 1824, par le 2e arrondissement électoral du Puy-de-Dôme (Riom) puis, par le collège de département du Puy-de-Dôme, les 24 novembre 1827 et 3 juillet 1830.

La révolution de Juillet 1830 lui fit donner sa démission de préfet de la Seine et de député, le 11 août; il écrivit au président de la Chambre des députés :

« Paris, 11 août 1830

« Monsieur le président,

« Une santé altérée après 36 ans d'un service actif, et des sentiments profonds que ma raison a combattus sans pouvoir les vaincre, me forcent à prier la Chambre d'accepter ma démission. En rentrant pour toujours dans la vie privée, je fais les vœux les plus ardents pour la gloire et la prospérité de mon pays, qui ont été l'objet constant de ma pensée pendant ma carrière administrative.

« Veuillez, etc.

Le comte de CHABROL DE VOLVIC.

Il affronta cependant encore les luttes électorales aux élections générales du 2 mars 1839, et fut élu dans le 3e collège électoral du Puy-de-Dôme (Riom) par 132 voix sur 262 votants, contre M. Maignol, député sortant, 126 voix : il fut encore réélu le 9 juillet 1842 et mourut pendant la session. Il avait été mis à la retraite, comme préfet de la Seine, le 4 octobre 1836.

CHABRON (MARIE-ETIENNE-EMMANUEL BERTRAND DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible, né à Retournac (Haute-Loire) le 5 janvier 1806, est le fils de Bertrand de Chabron et de Marie-Louise Félicité de Charbonnel. Sa famille, originaire d'Auvergne, y avait possédé, avant 1789, un grand nombre de seigneuries, entre autres celles de Rohac, de Chassagnoles, de Solilhac, etc. Elève de la Flèche, il s'engagea en 1824, dans le 26e régiment de ligne, devint sous-lieutenant en 1830, et fut promu capitaine. Il fit les campagnes d'Afrique et de Crimée, fut cité à l'ordre du jour après la bataille de l'Alma, parvint au grade de lieutenant-colonel, et entra un des premiers à Sébastopol avec le 3e zouaves. Puis il passa de nouveau en Afrique et prit part aux diverses opérations dirigées contre les Arabes insurgés. Il fit la campagne d'Italie, se distingua à Palestro, et devint général de brigade (21 juin 1859). Nommé au commandement de la 1re subdivision de la 20e division militaire, il passa, en 1868, dans le cadre de réserve, fut rappelé à l'activité lors de la déclaration de guerre en 1870, et placé à la tête d'une division du 15e corps de l'armée de la Loire. Général de division le 25 novembre 1870, il se signala en janvier suivant, en enlevant le faubourg de Blois fortement occupé par les Prussiens. Aux élections du 8 février 1871, le département de la Haute-Loire le choisit, par 26,554 voix (48,379 votants, 84,079 inscrits), pour représentant à l'Assemblée nationale. Conservateur, le général de Chabron siégea au centre, et vota souvent avec les orléanistes, mais il manifesta en plusieurs circonstances, et notamment lors du vote des lois constitutionnelles, l'intention de se rapprocher des républicains modérés. Il se prononça : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; mais il opina *contre* la démission de Thiers au 24 mai. Puis il sembla incliner vers la droite, et soutint le ministère de Broglie, auquel il accorda son suffrage *pour* l'état de siège, *pour* la loi sur les maires, etc; il se décida à accepter la Constitution de 1875. On a même dit que c'était la voix du général de Chabron en faveur de l'amendement Wallon qui avait emporté le vote en faveur de la République. Le représentant de la Haute-Loire voulait s'abstenir; seulement, lorsqu'il apprit que l'écart des voix *pour* et *contre* était si peu considérable qu'il fallait procéder à un pointage, il n'hésita plus et vota *pour* l'amendement, qui ne passa en effet qu'à une voix de majorité. Président du conseil général de la Haute-Loire, où il représentait depuis 1871 le canton de Monistrol, le général de Chabron adhéra plus nettement encore à la République constitutionnelle dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de la session d'avril. Aussi fut-il le candidat des gauches de l'Assemblée nationale à un siège de sénateur inamovible; il fut élu, le 15 décembre 1875, au 7e tour de scrutin, par 330 voix. Au Sénat, il fit partie du centre gauche, et vota avec ce groupe : *contre* la dissolution de la Chambre des députés en

1877, *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, et *pour* les ministères de gauche modérée qui se sont succédé depuis lors. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

CHABRON DE SOLILHAC (GEORGES-MARCELLIN), député de 1815 à 1829, né à Saint-Paulien (Haute-Loire), le 12 octobre 1769, mort à Saint-Paulien, le 20 novembre 1829, émigra dès 1790, servit dans l'armée de Condé, et, rentré en France, fut aide-de-camp de Charette. Ayant été traduit avec Cormatin devant un conseil de guerre pour avoir violé le traité de la Jaunais, il fut condamné à la détention, s'évada, reparut à l'avènement de l'Empire, et remplit les fonctions de maire de Saint-Geneys. Elu député le 22 août 1815, par le collège de département de la Haute-Loire, avec 79 voix sur 127 votants et 216 inscrits, il siégea parmi les ultras de la Chambre introuvable, et fut nommé prévôt dans son département. Réélu, le 4 octobre 1816, par 77 voix sur 141 votants et 213 inscrits, il prit place à côté de MM. de Villèle et de Corbière, vota *pour* les lois d'exception qui suivirent la chute du ministère Decazes, et, à la séance du 7 mars 1820, prononça contre la liberté individuelle un long discours où il disait : « Toutes les fureurs ont été déchaînées par la presse, et le citoyen ne fait plus un pas sans être provoqué à la rébellion ; il la lit dans les journaux, il la voit sur les murs de la capitale, elle est partout, jusque dans l'air qu'il respire... Pourriez-vous dans cet état de choses, ne pas consentir à des sacrifices passagers, mais salutaires ? Pilotes imprudents, abandonneriez-vous le vaisseau de l'État aux fureurs de la tempête, et refuseriez-vous de jeter à la mer une partie de la cargaison pour sauver l'équipage ? » Les opinions de M. Chabron de Solilhac ne se modifièrent point au cours des diverses législatures dont il fit partie, jusqu'à sa mort, ayant été successivement réélu, le 13 novembre 1820 par 73 voix sur 115 votants et 141 inscrits, contre M. Deliques de Ferrainghe, 39 voix ; le 6 mars 1824, par 61 voix sur 103 votants et 150 inscrits, contre M. Deliques de Ferrainghe, 38 voix ; le 24 novembre 1827 par 80 voix sur 99 votants et 140 inscrits ; il mourut pendant la session.

CHABROUD (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Vienne (Isère) le 5 mars 1750, mort à Paris le 1er février 1816, était avocat à Vienne au moment où la Révolution éclata. Elu, le 4 janvier 1789, député du tiers-état aux Etats-Généraux par la province de Dauphiné, il se déclara énergiquement pour les idées nouvelles, et vota avec la majorité. Chargé de faire le rapport de la procédure instruite au Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, il impliqua dans les poursuites le duc d'Orléans et Mirabeau, que la Constituante mit hors de cause, après une vive discussion. Appelé à la présidence de l'Assemblée, le 9 avril 1790, il déposa un remarquable *Projet d'organisation du pouvoir judiciaire*, demanda que les municipalités fussent seules chargées de réprimer les séditions, s'éleva (5 mai) contre l'influence réclamée par Cazalès pour le roi dans la nomination des juges, combattit (27 juillet) la demande de Bouill et l'ordre de Montmorin relatifs au passage des troupes autrichiennes en France, ainsi que l'opinion de Thouret qui voulait abandonner à l'élection populaire la nomination des commissaires du roi (ministère public) ; il répondit à Louis XVI (avril 1791) qui se plaignait d'avoir été empêché par la populace d'aller à Saint-Cloud : « Une pénible inquiétude est inséparable du progrès de la liberté », réclama les honneurs du Panthéon pour son compatriote Mably, et s'opposa à la substitution de la guillotine à la potence. La fuite de Varennes le jeta parmi les adversaires les plus ardents de la cour ; il demanda que les complices du roi fussent jugés par une Haute-Cour, provoqua les mesures les plus sévères contre les émigrés, et appuya fortement le rapport de Camus sur la suppression des ordres de chevalerie (séance du 30 juillet 1791) : « On a éludé, dit-il, les dispositions des décrets de l'assemblée ; on a bien vu qu'il ne fallait pas prendre directement les titres de duc ou de comte, mais on a un langage particulier avec lequel on s'entend et l'on s'entendra éternellement ; on prend la qualité de ci-devant duc, ci-devant comte ; les expressions qu'on prend soin d'employer dans les actes de famille sont précisément la même chose que si l'on prenait les anciens titres, et serviront, dans tous les temps, à compléter les preuves de noblesse. Je crois donc, si vous voulez que l'égalité établie par votre constitution ne soit pas intervertie, je crois que vous devez faire cesser ces qualifications. » Il obtint aussi la suppression du titre de dauphin, et déposa, le 7 août, son rapport sur le code pénal militaire, qui fut mal accueilli par l'Assemblée. Il avait été nommé, le 4 mars 1791, suppléant du tribunal de Cassation pour le département de l'Isère, et il publia, en juillet 1792, un *Projet d'acte d'union des citoyens français*, qui appelait une fédération de tous les citoyens à la défense de la Constitution. Ce souci lui fut fatal ; dénoncé par Manuel, et décrété d'accusation sur la motion de Robespierre (thermidor an II), il écrivit au comité de salut public pour protester de son patriotisme, et n'évita que difficilement l'échafaud. Remis en liberté, il siégea au tribunal de Cassation jusqu'en l'an V, s'établit à Paris comme avocat consultant, devint, sous l'Empire (8 juillet 1806), avocat à la cour de Cassation, à la cour des prises et au Conseil d'Etat, donna sa démission après le retour des Bourbons, et se retira chez sa fille, à la campagne, près Paris. On a de lui : *Opinions sur quelques questions relatives à l'ordre judiciaire* (1790) ; *Rapport sur la procédure du Châtelet sur l'affaire des 5 et 6 octobre* (1790).

CHADENET (FÉLIX-JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Verdun (Meuse), le 7 avril 1798, mort au château de Mureau (Meuse), le 28 septembre 1874, fit à Paris ses études de droit. Avocat à Verdun sous la Restauration, il combattit dans les rangs de l'opposition libérale qui triompha en juillet 1830, devint bâtonnier de son ordre et conseiller général de la Meuse. Après février 1848, M. Chadenet fut élu représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante par 37,260 voix. Il appartint au comité de l'administration départementale et communale, et vota avec la majorité de droite : *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps,

pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'état de siège, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel. Lors du vote (12 janvier 1849) sur la célèbre proposition Rateau, tendant à hâter le terme des opérations de l'assemblée, M. Chadenet était absent. Cependant on trouva dans l'urne un bulletin en son nom. Le représentant de la Meuse, écrivit alors au *Moniteur officiel* :

« Monsieur le rédacteur,

« Retenu chez moi par une maladie, je n'ai pu assister à la séance du 12 janvier; je sais qu'il s'est trouvé dans l'urne un bulletin en mon nom qui appuyait la prise en considération : je dois à la vérité de dire que ce bulletin a parfaitement exprimé ma volonté. »

« Agréez,... etc.

« CHADENET (Meuse).

Après l'élection présidentielle de L.-N. Bonaparte, M. Chadenet appuya « au dedans et au dehors, dit une biographie, la politique de l'Elysée. » Il fit de même à l'Assemblée législative, où il entra le 13 mai 1849, comme l'élu du même département, avec 32,178 voix (59,869 votants, 92,490 inscrits). Il vota avec les chefs de la droite pour toutes les lois de compression, y compris celle du 31 mai sur le suffrage universel; puis quand la guerre éclata entre le président et la majorité royaliste, il se prononça pour le premier. Après le coup d'État, il entra dans l'administration, fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire, puis successivement préfet de Tarn-et-Garonne (4 mars 1853); du Loir-et-Cher (30 mars 1853); de la Meuse (21 juin 1854); de la Charente (26 novembre 1856); de l'Yonne (10 avril 1861). Retraité comme préfet, le 4 août 1862, M. Chadenet se présenta avec l'appui officiel du gouvernement, comme candidat au Corps législatif, et fut élu, le 1er juin 1863, dans la 3e circonscription de la Meuse, par 11,290 voix (22,513 votants, 27,058 inscrits), contre 6,499 à M. de Balmont, et 4,631 à M. de Lapisse. Il fut réélu par le même collège, le 24 mai 1869, avec 17,063 voix, (21,416 votants, 26,298 inscrits), contre 4,193 à M. Billy, et ne cessa, de 1863 à 1870, de voter avec la majorité dynastique. Il rentra dans la vie privée après le 4 Septembre.

CHADOIS (MARC-ANTOINE-MARIE-GABRIEL-PAUL DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible, né à Saint-Barthélemy (Lot-et-Garonne) le 12 mars 1830, se destina de bonne heure à la carrière militaire. Officier à l'âge de 21 ans, il parvint au grade de capitaine, puis donna sa démission en 1867, lors de son union avec Mlle de Ségur. Pendant la guerre de 1870, M. de Chadois, chef de bataillon, puis colonel de mobiles, fut blessé à la bataille de Coulmiers, et décoré. Aux élections pour l'Assemblée nationale (8 février 1871), il devint représentant de la Dordogne le 1er sur 10, par 80,162 voix (97,443 votants, 142,476 inscrits), fit partie du centre gauche, dont il devint l'un des vice-présidents, soutint la politique de Thiers, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour à Paris, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* la loi des maires, *contre* l'état de siège et *contre* le ministère de Broglie. Il se prononça *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, ainsi que *pour* l'ensemble de la Constitution. Il prit une part active à la discussion des lois militaires (1872), et ne cacha pas (1873) son sentiment sur les tentatives de restauration monarchique. Il déclara à ce propos que « la République conservatrice soutenue par les hommes de bonne volonté de tous les partis pouvait seule nous préserver de nouveaux déchirements, et, en respectant nos libertés, être assez forte pour imposer à tous le respect des lois. » Candidat des gauches pour un siège de sénateur inamovible, le colonel de Chadois fut élu par l'assemblée, le 11 décembre 1875, au 3e tour, avec 348 voix. Il siégea au centre gauche du Sénat, se prononça : *contre* la dissolution de la Chambre des députés en juin 1877, *pour* le ministère Dufaure, puis *pour* le ministère Ferry, vota cependant *contre* l'article 7 (1880) avec 27 de ses collègues du centre gauche, puis fit partie de la majorité opportuniste. Il prit la parole dans la discussion de la loi sur l'armée; dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger.)

CHAGOT (LOUIS-JULES), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Paris le 29 mars 1801, mort à Paris, le 29 avril 1877, suivit la carrière de l'industrie. Après avoir dirigé, de 1828 à 1830 la cristallerie de Montcenis, de 1835 à 1836 l'usine du Creusot, il constitua pour l'exploitation de la houillère de Blanzy (Saône-et-Loire), dont sa famille était devenue propriétaire, une société dont il ne tarda pas à devenir le seul gérant. La houillère de Blanzy occupa jusqu'à 4,700 ouvriers. Conseiller général de Saône-et-Loire depuis 1852, pour le canton du Mont-Saint-Vincent, il se fit élire le 1er juin 1863, député de la 2e circonscription de ce département au Corps législatif, par 17,907 voix (26,144 votants, 34,641 inscrits), contre MM. Daron, 7,291 voix, et Lépine, 901. M. Chagot siégea à droite, soutint le gouvernement, et prit plusieurs fois la parole sur des questions économiques, sur l'amélioration de la navigation des fleuves, rivières et canaux, et sur le développement des transports par eau à bon marché. Il fut réélu le 24 mai 1869, par 14,491 voix (28,845 votants, 36,638 inscrits), contre MM. Daron 8,575 voix, Boysset 4,208, et le comte d'Estampes 1,276. Le quatre Septembre rendit M. Jules Chagot à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur en 1855 et officier le 14 août 1866, il mourut en avril 1877, sans enfants. Un de ses frères, également décédé, a laissé un fils, M. Léonce Chagot, directeur actuel des mines de Blanzy, et dont le nom a été très souvent mêlé aux débats soulevés dans la presse, au Parlement et devant les tribunaux, par la grève de Montceau-les-Mines (1882) et les divers incidents auxquels elle a donné lieu.

CHAGRIN. — *Voy.* BRULLEMAIL (DE).

CHAIGNART (VINCENT-FRANÇOIS-MARIE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né le 14 septembre 1746, mort à une date inconnue, était maire de Malestroit, lorsqu'il fut élu (10 septembre 1792), membre suppléant de la Convention pour le département du Morbihan, par 176 voix sur 355 vo-

tants. Il fut désigné (5 floréal an III,) par voie de tirage au sort, pour entrer à l'Assemblée comme membre titulaire et siégea effectivement à la fin de la session ; puis il fut admis, en qualité d'ex-conventionnel, le 22 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens. Il s'y fit peu remarquer, quitta le Conseil en l'an VII, et fut nommé par le gouvernement consulaire, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal civil de Ploërmel.

CHAIGNEAU (JEAN-LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Vouvent (Vendée), le 25 mai 1767, mort à une date inconnue, fut sous la Révolution, administrateur du département de la Vendée, puis « commissaire national près le tribunal de district de la Châtaigneraie. » Le 25 germinal an VI, Chaigneau entra au Conseil des Cinq-Cents. Il y prit quelquefois la parole, par exemple, pour présenter un rapport sur les versements en assignats faits par les comptables. Il siégea jusqu'en l'an VIII.

CHAIGNEAU (EMILE-ARMAND), fils du précédent, député de 1831 à 1846, né à Vouvent (Vendée), le 29 juin 1795, était avocat à Nantes en 1830. Il fut nommé, après juillet, conseiller de préfecture à Nantes, puis (5 juillet 1831) élu député par le 2e collège de la Vendée (Fontenay). En sollicitant les suffrages des électeurs, il leur avait adressé une profession de foi qui contenait ce passage : « Dévoué de toute mon âme aux institutions monarchiques et populaires, je pense qu'un gouvernement national ne comporte point de privilèges, toute distinction sociale, qui ne repose ni sur l'utilité ni sur la raison, étant un grossier contre-sens politique. Je voterai contre l'hérédité de la pairie. » Il ajoutait : « Je poursuivrai sans relâche la suppression des sinécures et la réduction des hauts traitements. » Il se montra fidèle à ses engagements, siégea dans l'opposition dynastique, et, dans la séance du 22 octobre 1831, réclama des lois répressives contre les bandes de chouans qui cherchaient à soulever les départements de l'Ouest ; il demanda en même temps la suppression des pensions accordées aux anciens chouans par la Restauration. Il vota : *contre* l'ordre du jour Ganneron par lequel la Chambre exprima sa « satisfaction » au sujet de la politique extérieure, protesta *contre* l'ordonnance relative à la nomination de 36 nouveaux pairs au moment où allait être discutée la loi sur l'hérédité de la pairie, et se joignit à ceux de ses collègues qui repoussèrent la dénomination de *sujets*, employée par les ministres. Il signa enfin, à l'issue de la session (1832), le compte rendu dans lequel l'opposition résuma ses griefs contre le gouvernement. Dans la session suivante, il s'éleva, à propos de la destitution de M. Dubois, contre les doctrines professées par M. Barthe : « Et moi aussi, s'écria-t-il, je suis fonctionnaire amovible dans l'ordre administratif. En ce qui concerne le fonctionnaire, je reconnais ma subordination aux ordres de M. le ministre de l'Intérieur ; mais pour ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs dans cette enceinte, mandataire du pays, je déclare à ce ministre que je n'ai entendu assujettir à sa volonté aucune de mes pensées. (Interruption au centre.) Que M. le Ministre apprenne que mes opinions politiques ne lui sont et ne lui seront jamais inféodées. Et enfin, qu'il se souvienne ou plutôt qu'il apprenne, pour s'en souvenir quand il le trouvera convenable, que, dans cette Chambre, à cette tribune, ma qualité de fonctionnaire révocable et amovible s'efface tout entière devant le devoir et le droit de député honnête homme et consciencieux. » (Applaudissements aux extrémités). Lors du procès intenté au journal la *Tribune*, M. Chaigneau fut du nombre des députés qui se récusèrent. Réélu le 21 juin 1834 par 156 voix (288 votants, 350 inscrits), contre MM. de Châteaubriand 94, et Laval 35, puis le 4 novembre 1837, par 152 voix (297 votants, 380 inscrits), et enfin le 2 mars 1839, et le 9 juillet 1842, il fit partie, jusqu'au bout, de l'opposition de gauche, et se prononça notamment, *contre* les lois de septembre 1835, *contre* la loi d'apanage, *contre* la loi « de disjonction », et *contre* l'Adresse de 1839. Le 7 avril 1866, M. Chaigneau fut admis à la retraite comme conseiller de préfecture. Il n'avait cessé jusque-là d'exercer cette fonction. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHAILLON (ETIENNE), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Montoir de Bretagne (Loire-Inférieure), le 8 avril 1736, mort à Paris, le 5 avril 1796, était fils d'Etienne Chaillon et de demoiselle Perrine Vince. Avocat à Montoir, puis sénéchal de la vicomté de Saint-Nazaire, il occupait cette dernière charge depuis 1772, élevant laborieusement les quinze enfants qu'il eut de son mariage avec Julienne Ollivaud, quand survint la Révolution. Il en adopta avec réserve les principes, fut élu (18 avril 1789), député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Nantes, et siégea dans la majorité. Pendant la session, il fut nommé (2 octobre 1790) juge au tribunal de district de Nantes; mais il n'accepta pas cette fonction, et resta à son poste jusqu'à la fin de la législature. Le 6 septembre 1792, Chaillon fut élu membre de la Convention par le département de la Loire-Inférieure, le 3e sur 8, avec 297 voix (452 votants.) Il alla s'installer à Paris chez le graveur Hellemann, rue Saint-Honoré, et se montra d'abord républicain résolu. Toutefois, dans le procès de Louis XVI, il opina ainsi, au 3e appel nominal : « Je suis convaincu que mes commettants ne m'ont pas envoyé pour juger, pas plus que pour exercer les fonctions de juré. Je tiens mon mandat d'hommes justes, ennemis de la tyrannie, et qui auraient rejeté loin d'eux cette cumulation de pouvoirs. C'est donc comme homme d'Etat, et pour mesure de sûreté générale, que je vote pour la réclusion d'abord et pour le bannissement après la guerre. Je m'oppose à la mort de Louis, précisément parce que Rome la voudrait pour le béatifier. » A partir de ce moment, Chaillon se tint à l'écart de la politique militante, ce qui lui évita d'être inquiété après le 31 mai, et lui permit de cacher pendant quelque temps son collègue Jarry (*V. ce nom*). Une grave maladie (une fièvre putride), dont il fut atteint vers cette époque, l'obligea d'ailleurs à l'inaction. Après le 9 thermidor, il fut délégué avec Gaudin à l'armée de l'Ouest, pour travailler à la pacification de la Vendée; il figura au nombre des signataires du traité de la Jaulnais (26 février 1795). Rappelé le 29 germinal an III, il rentra à Paris, où sa santé, toujours très mauvaise, ne lui permit plus de s'occuper activement de politique. Il passa cependant le 4 brumaire an IV, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, où il ne se fit pas remarquer. La même année, à l'âge de soixante ans, il épousa en seconde noces, Eulalie Bouillet, âgée de 40 ans, et nièce d'un médecin de Cordemais. Il mourut quelques mois après, dans son

domicile de la rue Caumartin à Paris, laissant neuf enfants et 80,000 francs de fortune. Une fille de Chaillon, Aimée-Gabrielle, épousa à Nantes, en 1795, Sébastien Letourneux (*V. ce nom*), ancien avocat de Rennes, qui fut membre du Conseil des Anciens et ministre de l'intérieur en 1797.

CHAILLOT (Denis-Nicolas), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Provins (Seine-et-Marne), le 27 juin 1764, mort à Provins le 12 janvier 1814, était avocat à Provins. Membre du bureau de conciliation, et juge de paix, il fut élu, le 27 germinal an VII, député de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-Cents, et appuya la politique de Bonaparte, qui l'admit dans le nouveau Corps législatif (décision du Sénat conservateur en date du 4 nivôse an VIII.) Il avait été, le 4 frimaire de la même année, « délégué des consuls dans la 6e division militaire, » c'est-à-dire envoyé en mission dans cette division pour faire accepter le nouvel état de choses créé par le coup d'Etat de brumaire.

CHAILLOU (René-Pierre), député en 1831, né à Haute-Goulaine (Loire-Inférieure), le 7 mars 1793, mort à Nantes le 1er janvier 1842, d'une famille de négociants, sortit de l'Ecole polytechnique dans les premiers rangs, en 1812. Lieutenant d'artillerie, puis capitaine attaché à l'état-major en 1813, il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et fut fait prisonnier à l'affaire de Lowenberg, le 29 août 1813. Rentré en France le 23 septembre 1814, il fut envoyé à Noirmoutier, le 4 avril 1815, pour mettre la place en état de défense. La Restauration le licencia en novembre, mais, l'année suivante, le chargea de la surveillance de l'artillerie dans la Vienne. Après avoir servi au régiment de Rennes, en 1817, il donna sa démission en 1820, et vint se fixer à Nantes, où il s'occupa de questions économiques et agricoles.

Ses concitoyens l'avaient nommé commandant du château de Nantes pendant les événements de Juillet, et, aux élections du 5 juillet 1831, la 2e circonscription du collège électoral de Nantes l'envoya siéger à la Chambre des députés, par 238 voix sur 424 votants et 565 inscrits. Son concurrent, M. Guérin-Doudet n'obtint que 174 voix. Il vota avec la gauche, travailla dans les commissions, et ne parut guère à la tribune.

A la fin de la session, il fut nommé conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure; il était membre de la Société académique de Nantes.

CHAILLOUÉ (Pierre-Louis Lecarpentier de), député à l'Assemblée constituante de 1789, (dates de naissance et de mort inconnues), entra dans la magistrature sous l'ancien régime, et devint conseiller au Parlement de Rouen. Le 29 mars 1789, il fut élu par le bailliage d'Alençon député de la noblesse aux Etats-Généraux. Avant la réunion de l'Assemblée nationale, son ordre le choisit pour secrétaire (6 mai.) Il se réunit à l'Assemblée; mais quand elle eut décidé de déférer le serment civique à chacun de ses membres, Lecarpentier de Chailloué hésita. Il commença par prêter le serment avec des restrictions, puis il insista à une autre séance sur les réserves dont il croyait devoir accompagner la formule ordinaire; enfin il se décida à quitter l'Assemblée, non sans avoir adressé au président (1790) une lettre où les motifs de sa conduite étaient exposés : « Si la formule du serment proposé, écrivait-il, m'est bien présente, ce serment renferme deux parties bien distinctes. Il consiste à jurer d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; à promettre de maintenir, de tout son pouvoir, la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi. La première partie de ce serment est gravée dans mon cœur, depuis l'instant où j'ai commencé à connaître mes rapports et mes devoirs; et jamais ma bouche ne se refusera à en consacrer, à en renouveler l'engagement. Quant à la Constitution faite et à faire par l'Assemblée, quelle que soit mon opinion particulière sur les principes qu'elle aura consacrés, je lui obéirai, parce qu'il est du devoir de tout citoyen d'être soumis aux lois de son pays : et si c'est là que doit se borner le maintien dont est question, je suis prêt, monsieur le président, de jurer devant la nation, l'obéissance et la soumission à la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le roi. L'Assemblée a sans doute le droit incontestable d'exiger l'une et l'autre, mais son autorité ne peut s'étendre jusqu'à commander à l'opinion. Elle ne peut pas commander à chacun de trouver ses décrets également bons et justes, également sages; elle ne peut donc pas exiger que chacun s'engage à les maintenir de tout son pouvoir; car enfin un engagement de cette nature ne peut jamais être contracté qu'en faveur de la vérité, de la justice. » Chailloué soutenait ensuite qu'il n'appartenait qu'au peuple seul de décider « si la Constitution est propre à faire son bonheur, » puis il concluait en refusant de « s'engager à maintenir de tout son pouvoir cette Constitution, de la maintenir même dans ce qui reste à faire, » « ce que », disait-il, « je ne connais pas. »

CHAIS (Auguste), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Riez (Basses-Alpes), le 26 octobre 1793, mort à Riez, le 20 novembre 1870, fut le condisciple de Thiers et de Mignet à la Faculté de droit d'Aix. Substitut à Digne en 1818, procureur du roi à Tarbes en 1824, avocat général à Grenoble en 1827, puis à Lyon en 1829, il fut appelé aux fonctions de procureur général près le tribunal supérieur d'Alger en 1838, et près la cour de Bastia en 1840. Nommé président de chambre à la cour de Montpellier en 1842, il donna sa démission, et fit plusieurs tentatives infructueuses pour entrer à la Chambre des députés. Il avait échoué le 9 juillet 1842, à Digne, avec 58 voix contre 155 accordées à l'élu, M. Gravier, député sortant, puis le 1er août 1846, avec 49 voix contre 204 à l'élu, M. d'Oraison, et 70 à M. Duchaffault; mais il fut plus heureux, le 23 avril 1848, aux élections pour l'Assemblée constituante. Propriétaire, et conseiller général des Basses-Alpes, M. Chais fut élu représentant de ce département, le 4e et dernier, par 16,577 voix (38,425 votants, 45,994 inscrits.) Il fit partie de plusieurs commissions importantes, notamment de celles de la presse, des chemins de fer, du système pénitentiaire, des incompatibilités, de la législation de l'Algérie, et vota avec la majorité de droite : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie des transportés. Il n'a pas fait

partie d'autres législatures. — Officier de la Légion d'honneur, du 24 août 1843.

CHAIX (Bernard-Cyprien), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, représentant en 1871, député de 1876 à 1877, et de 1878 à 1888, et sénateur, né à Gap (Hautes-Alpes), le 11 novembre 1821, se fit recevoir avocat et vint exercer sa profession dans sa ville natale. Elu, le 13 mai 1849, le 2e sur 3, représentant des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, par 13,019 voix (21,644 votants, 36,264 inscrits), il siégea à gauche et vota avec la minorité démocratique. Il protesta contre le coup d'État de 1851, fut emprisonné pendant deux mois à Mazas et à Sainte-Pélagie, et se tint à l'écart jusqu'aux élections de 1869 au Corps législatif. Il fut alors le candidat de l'opposition dans l'unique circonscription électorale formée par le département des Hautes-Alpes : il y réunit 3,865 voix contre le candidat officiel, M. Clément Duvernois, qui fut élu par 17,506 suffrages. Un autre opposant, M. Guiffrey, avait obtenu 7,454 voix. Nommé le 6 septembre 1870, préfet des Hautes-Alpes par le Gouvernement de la Défense, M. Cyprien Chaix faillit rentrer, le 8 février 1871, dans la vie parlementaire. Son département l'avait nommé, le 1er sur 2, représentant à l'Assemblée nationale, avec 11,533 voix (18,912 votants, 34,111 inscrits); mais l'élection fut annulée malgré les conclusions du bureau, parce que M. Chaix avait négligé de donner, dans le délai fixé par la loi, sa démission de préfet. Il fut alors réintégré par M. Thiers dans sa préfecture, qu'il occupa jusqu'au 24 mai 1873. Le 20 février 1876, il devint, sans concurrent, député de l'arrondissement de Gap, avec 10,962 voix (12,274 votants, 17,674 inscrits). Il vota avec le groupe de l'Union républicaine et fut des 363, puis il se représenta le 14 octobre 1877. Tout d'abord, ce fut le candidat officiel du gouvernement du 16 mai, M. Bontoux, qui l'emporta, par 8,120 contre 7,374; mais l'élection de ce dernier fut invalidée, et la circonscription donna à M. Chaix, le 27 janvier 1878, 8,622 voix (12,699 votants, 17,735 inscrits) contre 3,214 à M. Bontoux. M. C. Chaix reprit son siège dans la majorité de la Chambre, avec laquelle il opina : *pour* le ministère Dufaure et les cabinets qui suivirent, *pour* l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7 et l'application des décrets aux Congrégations, *pour* les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion. Réélu le 21 août 1881, par 9,930 voix (11,671 votants, 18,654 inscrits), il suivit la même ligne politique, combattit la politique de la droite et celle de l'extrême-gauche, soutint M. Jules Ferry, approuva l'expédition du Tonkin et se montra partisan du maintien du Concordat. M. Cyprien Chaix fut porté, au renouvellement d'octobre 1885, sur la liste opportuniste des Hautes-Alpes, et élu au second tour de scrutin, le 2e sur 3, par 11,998 voix sur 19,486 votants et 31,218 inscrits. Il vota *contre* la proposition Michelin relativement aux auteurs responsables de l'expédition du Tonkin, *contre* la suppression des sous-préfets, *pour* le ministère Rouvier. Aux élections du 5 janvier 1888 pour le renouvellement partiel du Sénat, M. Chaix fut élu sénateur des Hautes-Alpes, par 303 voix sur 361 votants, en remplacement de M. Guiffrey, décédé. Il a pris place à gauche et il a voté, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'État (29 mars, affaire du général Boulanger).

CHAIX-D'EST-ANGE (Gustave-Louis-Adolphe-Victor-Aristide-Charles), député en 1831, puis de 1836 à 1846, sénateur du second Empire, né à Reims (Marne) le 11 avril 1800, mort à Paris, le 14 décembre 1876, était le fils d'un procureur-général près la cour de justice criminelle de Reims. Lors de la suppression de cette cour, ses parents vinrent se fixer à Paris et le laissèrent orphelin à dix-neuf ans. Il venait de terminer ses études de droit. Il avait sa jeune sœur à soutenir et 600 francs pour tout héritage ; mais son talent de parole, qu'il mit d'abord au service de la cause libérale, lui valut, au barreau de Paris, une réputation précoce. On lui confia plusieurs causes importantes, l'affaire des événements de juin 1820, celle de la conspiration du 19 août (même année); il rédigea une piquante consultation relative aux publications philosophiques du colonel Touquet ; enfin, dans le célèbre procès des sergents de la Rochelle, la mordante plaidoierie qu'il prononça acheva de le signaler à l'attention publique. Le procès de Cauchois-Lemaire, poursuivi en 1828 pour une lettre adressée au duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe, lui fournit l'occasion de substituer à des points de faits délicats à traiter, une thèse brillante de droit constitutionnel, habilement parsemée de citations qu'il emprunta au droit public de l'Angleterre. Il obtint encore un vif succès dans le débat survenu, à propos d'une question de propriété littéraire, entre MM. Pouillet et Grosselin; dans l'affaire du parricide Benoit, où plaidant pour la partie civile, et peignant des couleurs les plus vives le meurtre de la mère égorgée par son fils, il arracha presque en pleine audience un aveu au coupable. Il rencontra moins de sympathies auprès du public lorsqu'il revendiqua, à propos de la pièce de Victor Hugo, *Le Roi s'amuse*, supprimée par la censure, le droit pour l'autorité d'examiner au préalable les ouvrages dramatiques : Victor Hugo plaida lui-même sa cause, et d'ailleurs la perdit (1832). L'année d'avant, Chaix-d'Est-Ange avait siégé à la Chambre des députés, comme l'élu (18 février 1831), du 3e collège de la Marne (Reims), en remplacement de M. Jobert-Lucas, démissionnaire. Mais il ne se représenta pas aux élections générales qui eurent lieu quelques mois après. Ce premier et court passage de Chaix-d'Est-Ange au parlement n'avait pas répondu aux espérances du parti libéral, à en juger par cet extrait d'un des comptes rendus de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* :

« Il parait certain que M. Chaix-d'Est-Ange ne se représentera pas aux suffrages des électeurs. L'essai qu'il a fait de la tribune politique lui a montré qu'il n'était pas encore mûr pour elle. Ce qui a manqué au jeune et brillant avocat, est d'arriver à la Chambre avec des principes arrêtés, des idées formées sur les grandes questions qu'agite et que résout la représentation nationale. C'est qu'il ne suffit point, pour être bon député, d'avoir plaidé avec talent et patriotisme quelques causes politiques : le barreau et la Chambre ont des allures toutes différentes et la facilité de parole si utile au premier est quelquefois dangereuse pour l'autre. »

Le député de la Marne avait voté tantôt avec les centres, tantôt avec l'opposition. Il revint au barreau jusqu'en 1836, époque à laquelle il

se remit à briguer les suffrages des électeurs de Reims : il fut élu le 25 avril en remplacement de M. Leroy-Myon, démissionnaire, et son mandat lui fut renouvelé, le 4 novembre 1837, par 369 voix (421 votants, 647 inscrits), puis, le 2 mars 1839; il quitta de nouveau la Chambre aux élections générales de 1842, mais le décès de son successeur, M. Houzeau-Muiron lui en rouvrit les portes, le 23 novembre 1844, avec 414 voix contre 344 à Léon Faucher, par qui il fut remplacé à son tour en 1846. Durant les diverses législatures auxquelles il appartint, Chaix-d'Est-Ange se montra plusieurs fois à la tribune. Le 2 mars 1837, il prononça contre la loi de disjonction un discours qui eut beaucoup de retentissement. Après avoir tracé le tableau des malheurs à venir qui surgiraient de l'adoption de la loi, il s'écria : « Au nom du ciel, messieurs, au nom de la justice qui est bonne, qui est sainte pour tous, qui protège les gouvernements comme les individus, la société comme les accusés; au nom de la justice elle-même, ne faites pas cela! N'exposez pas notre justice; elle est pure et respectée, elle est exposée à des faiblesses, à des erreurs; mais ne multipliez pas les exemples qu'elle en donne, et que le respect public qui s'attache encore à elle lui soit maintenu. » Il se fit encore applaudir par l'opposition, en rappelant à Guizot, ministre de l'instruction publique, des paroles prononcées en 1820 par Guizot, homme d'opposition. Dans la discussion du projet d'adresse en réponse au discours du trône (14 janvier 1839), il protesta contre l'abandon d'Ancône et contre une politique qui lui semblait contraire à la dignité du pays. Il parla encore sur le projet de loi relatif à la navigation intérieure, sur les questions intéressant la propriété littéraire, etc. Il suivit le plus souvent dans ses votes les inspirations de Thiers, ce qui lui attira ce conseil d'un biographe : « Que M. Chaix d'Est-Ange y prenne garde : la bannière de M. Thiers flotte un peu à tout vent, elle est un peu taillée en girouette, et tourne selon que le vent du Château est à la faveur ou à la disgrâce. » De 1842 à 1844, Chaix-d'Est-Ange fut bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris. Rallié plus tard à la politique de l'Elysée, il rentra en 1857 dans la magistrature impériale comme procureur général près la cour de Paris. Peu après, il fut nommé conseiller d'Etat, et, par décret du 2 novembre 1862, sénateur. Le 18 octobre 1863, il fut appelé à la vice-présidence du conseil d'Etat, et, le 5 octobre 1864, chargé de présider la section des travaux publics et des beaux-arts. Il avait pris part, comme commissaire du gouvernement, à plusieurs discussions importantes du Corps législatif. Il se mêla aussi au Sénat impérial à un certain nombre de débats; c'est lui qui, en mars 1868, présenta à cette assemblée le rapport sur la pétition des catholiques demandant la « liberté de l'enseignement supérieur. » Membre et vice-président du conseil municipal de Paris, après avoir été, pendant les premiers temps de l'administration de M. Haussmann, l'avocat de la ville, il fut promu, le 13 août 1871, grand-officier de la Légion d'honneur. Le 4 Septembre le rendit à la vie privée. Les principaux plaidoyers et réquisitoires de M. Chaix d'Est-Ange ont trouvé place dans les collections du *Droit* et de la *Gazette des Tribunaux.*

CHAIX-D'EST-ANGE (Gustave), fils du précédent, député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Paris, le 9 juillet 1832, mort à Paris, le 23 mai 1887, suivit la même carrière que son père et s'inscrivit au barreau de Paris, mais sans s'y faire brillamment remarquer. Son mariage avec Mlle Sipière (1852) le fixa la plus grande partie de l'année dans la Gironde, où il devint conseiller général pour le canton de Pellegrue (1867-1880). Le 24 mai 1869, la 5e circonscription de la Gironde l'élut, comme candidat officiel du gouvernement impérial, député au Corps législatif : il l'emporta avec 15,862 voix (27,837 votants, 32,596 inscrits), sur le duc Decazes, 11,867 voix. Son vote fut acquis, jusqu'au 4 Septembre, à toutes les propositions gouvernementales, notamment à la déclaration de guerre à la Prusse. M. Chaix-d'Est-Ange abandonna alors la vie politique. Chevalier de la Légion d'honneur, du 2 novembre 1869.

CHALAIS (prince de). — *Voy.* Talleyrand-Périgord (de).

CHALAMET (Jean-Marie-Arthur), député de 1876 à 1883, membre du Sénat, né à Vernoux (Ardèche), le 19 décembre 1822, passa par l'Ecole normale supérieure, où il fut admis en 1842, et entra dans l'enseignement des lycées. Agrégé des lettres, il fut professeur de rhétorique à Tournon, à Caen, à Clermont-Ferrand, puis à Lyon, où il collabora à plusieurs journaux de la région. Il était titulaire de cette dernière chaire, et chevalier de la Légion d'honneur depuis 1869, lorsqu'il se présenta, une première fois, sans succès, dans l'Ardèche, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale : il arriva le premier de la liste républicaine, mais avec 31,655 voix seulement, contre 38,258 obtenues par M. Seignobos, le dernier élu de la liste mixte qui triompha. Son frère, M. Gaston Chalamet, mort depuis, était alors préfet de l'Ardèche. Il reprit ses fonctions universitaires, puis se représenta, le 20 février 1876, à la députation : 9,201 voix sur 9,595 votants et 16,554 inscrits le nommèrent député de la 1re circonscription de Privas. Dans l'intervalle, M. Chalamet avait fait à Lyon plusieurs conférences politico-littéraires qui avaient eu un certain retentissement. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine, et vota l'ordre du jour des 363. Aux élections du 14 octobre 1877, il fut réélu par 9,411 voix (14,241 votants, 17,288 inscrits), contre M. Henri Chevreau, ancien ministre de l'Empire, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, qui en obtint 4,791. M. Chalamet reprit sa place dans la gauche modérée, vota *pour* les invalidations proposées par la majorité, et prononça, en février 1878, à propos de la discussion du budget de l'instruction publique, un discours remarqué sur la nécessité d'une réforme de l'enseignement supérieur. Il vota ensuite : le 20 janvier 1879, *pour* l'ordre du jour de confiance en faveur du ministère Dufaure; le 30 janvier au (Congrès), *pour* l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République; le 21 février, *pour* l'amnistie partielle; le 5 juin, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui. En 1880, il se prononça en faveur de « l'article 7 » et des lois nouvelles sur l'enseignement, déposées par M. Jules Ferry : ces lois lui fournirent plusieurs fois l'occasion d'intervenir dans les débats de la Chambre. Il fut le rapporteur (23 février 1880) du projet légèrement modifié par le Sénat, sur la « réorganisation du Conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques »; défendit, en deuxième délibération, contre les attaques de MM. Keller et Bourgeois, de la droite, la proposition de loi Camille Sée tendant à l'organisation de l'ensei-

gnement secondaire des jeunes filles, et prit une large part à la discussion générale sur le projet de loi du gouvernement qui rendait l'enseignement primaire obligatoire. Il se prononça, enfin, *pour* l'application des lois existantes aux congrégations non-autorisées, *pour* le rétablissement du divorce, etc. Réélu, le 21 août 1881, comme candidat opportuniste, par 6,618 voix sur 11,339 votants et 17,298 inscrits, contre 4,273 voix à M. Jules Roche, radical, il opina avec les modérés de la majorité de gauche, notamment : le 4 mars 1882, *contre* l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris; le 7 mars, *contre* la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat, etc. Dans le cabinet du 14 novembre 1881, présidé par Gambetta, il devint sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, Paul Bert étant ministre; il se retira avec lui, le 26 janvier 1882. Le 1er avril 1883, M. Chalamet quitta la Chambre pour aller siéger au Sénat, où le département de l'Ardèche l'élut en remplacement du comte Rampon, décédé; il donna son suffrage au projet de loi suspendant l'inamovibilité de la magistrature, et au rétablissement du divorce. M. Chalamet a été réélu sénateur de l'Ardèche, le 6 janvier 1885, par 559 voix contre M. Tailhand, ancien ministre, conservateur, 263 voix. Il a voté l'expulsion des princes (juin 1886), et s'est prononcé, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger.)

CHALÉON DE CHAMBRIER (LAURENT-CÉSAR, BARON DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Grenoble (Isère), le 15 novembre 1729, mort après 1811, il fut parrain, à cette date, de la cloche de Crolles (Isère), était conseiller au Parlement de Grenoble avant la Révolution. Elu, le 5 janvier 1789, par la province du Dauphiné, député de la noblesse aux Etats-Généraux, il se réunit à l'Assemblée nationale dans la séance du 25 juin; mais il se trouva bientôt en complet désaccord avec la majorité de ses collègues, et donna sa démission le 17 décembre 1789.

CHALEY (JOSEPH-CAMILLE), député de 1876 à 1881, né à Belley (Ain), le 29 septembre 1823, était depuis longtemps propriétaire à Cevzérieu, quand il fut révoqué de ses fonctions de maire républicain de cette commune par le gouvernement du 24 mai. Membre et vice-président du Conseil général de l'Ain, il fut, aux élections du 20 février 1876, le candidat des républicains modérés de l'arrondissement de Belley, et fut élu par 12,945 voix (18,876 votants, 23,330 inscrits), contre MM. Paul Cottin, conservateur, 4,456 voix, et Roselli-Mollet, républicain radical, 1,403. Une première fois déjà, M. Chaley s'était présenté à la députation : à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, motivée par la démission de M. Tendret et par l'option de Jules Favre pour le Rhône, il avait réuni 19,301 voix sur 60,215 votants. Il fit partie de la gauche modérée, fut des 363, et obtint, le 14 octobre 1877, sa réélection par 15,322 voix (18,785 votants, 23,616 inscrits), contre 3,340 obtenues par M. Récamier, candidat officiel du maréchal. Dans la législature 1877-1881, M. Chaley s'associa pleinement à tous les votes de la majorité opportuniste : *pour* les invalidations, *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7 et *pour* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, *pour* les lois nouvelles sur la presse, le droit de réunion, etc. M. Chaley, candidat des opportunistes au renouvellement général du 21 août 1881, échoua avec 5,847 voix contre 11,052 accordées au candidat radical, son ancien concurrent, M. Roselli-Mollet.

CHALLAN (ANTOINE-DIDIER-JEAN-BAPTISTE, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunat, né à Meulan (Seine-et-Oise), le 19 décembre 1754, mort à Paris, le 31 mars 1831, était conseiller procureur-syndic du roi au bailliage de Meulan au moment de la Révolution. Il passa, en 1790, procureur-syndic du département de Seine-et-Oise, et, attaché à la Constitution de 1791, rédigea l'adresse favorable au maintien du pouvoir royal que ce département présenta à l'Assemblée législative, avant le 10 août 1792. Suspect par ce fait, il fut emprisonné aux Récollets de Versailles, et ne dut la liberté qu'au 9 thermidor. Il devint ensuite président du tribunal criminel de Seine-et-Oise, et fut élu, le 27 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Chargé d'une mission dans l'Ouest après le coup d'Etat de brumaire, auquel il avait donné son adhésion, il entra au Tribunat, le 4 nivôse an VIII, vota *pour* le consulat à vie, et *pour* l'établissement de l'empire, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 26 frimaire an XII, et passa au Corps législatif le 17 février 1807, à la suppression du Tribunat. Il s'y montra défenseur enthousiaste du gouvernement impérial, qui le créa chevalier de l'empire, le 26 avril 1808; mais, le 3 avril 1814, il lut à la tribune son rapport concluant à la déchéance de l'empereur. Rallié à la Restauration, il vota, en 1814, *contre* la liberté de la presse et avec la majorité ministérielle, fut promu officier de la Légion d'honneur (19 octobre), et reçut des lettres de noblesse (19 novembre). Non réélu en 1815, il entra dans la vie privée, et s'occupa d'instruction primaire et d'agriculture. On a de lui : *De l'adoption considérée dans ses rapports avec la loi naturelle et la politique* (1801); *La meilleure distribution des propriétés* (1806); *Réflexions sur le choix des députés* (1815); *Du rétablissement de l'ordre en France* (1814); *Essai sur la possibilité de faire écrire les aveugles* (1824); des *Notices historiques* sur Le Monier, médecin du roi, sur le marquis de Cubières, etc.

CHALLEMEL-LACOUR (PAUL-ARMAND), représentant à l'Assemblée nationale de 1872 à 1875, membre du Sénat et ministre, né à Avranches (Manche), le 19 mai 1827, fit de brillantes études au lycée Saint-Louis, entra à l'Ecole normale supérieure, et fut reçu le premier (1849) au concours de l'agrégation de philosophie. La facilité et l'agrément de son élocution l'avaient déjà rendu presque célèbre parmi ses camarades. Il débuta dans l'enseignement comme professeur de philosophie au lycée de Pau. En 1851, lors du coup d'État, il était professeur au lycée de Limoges. L'ardeur de ses opinions républicaines le fit arrêter et emprisonner pendant quelques mois; il dut ensuite quitter la France et se réfugier en Belgique, où il fit avec succès des conférences à Bruxelles et à Anvers. De là, il passa en Allemagne, où il eut plusieurs entrevues avec le philosophe

Schopenhauer, et en Italie; puis il se fixa en Suisse, et exerça au *Polytechnicum* de Zurich, jusqu'à l'amnistie de 1859, les fonctions de professeur de littérature française. Rentré en France, il donna des articles de critique littéraire, philosophique et artistique au *Temps*, nouvellement fondé, à la *Revue Nationale*, à la *Revue des cours littéraires*, à la *Revue moderne*, qu'il dirigea : il fut aussi un des collaborateurs les plus assidus de la *Revue des Deux Mondes*; il en devint même le gérant. En 1868, il fonda, avec Gambetta, la *Revue politique*, et encourut, comme directeur de cette publication, une condamnation à propos de la souscription Baudin. Nommé préfet du Rhône après le 4 septembre 1870, il conserva, pendant toute la durée de la guerre, une situation à laquelle ses occupations précédentes ne l'avaient peut être pas suffisamment préparé, et que les circonstances rendaient exceptionnellement délicate. Son autorité fut combattue, d'un côté par la municipalité lyonnaise qui revendiquait l'autonomie, de l'autre par les « anciens partis » qui accusaient le préfet de manquer d'énergie en présence du « comité de salut public. » Démissionnaire en février 1871, il fut remplacé par M. Valentin, ancien préfet du Bas-Rhin, et fut un des fondateurs du journal la *République Française*. L'année suivante, il accepta le mandat impératif que lui offraient les électeurs républicains radicaux des Bouches-du-Rhône, et fut élu (7 janvier 1872), représentant de ce département par 47,934 voix (81,766 votants, 149,508 inscrits); il remplaçait Gambetta, qui avait opté pour la Seine. M. Challemel-Lacour se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine. C'est dans la discussion des marchés conclus par la ville de Lyon (30 janvier 1873), discussion où son administration fut très vivement attaquée, que se révéla le talent oratoire de M. Challemel, talent calme, ferme, froid et pénétrant. « C'est un lutteur puissant, disait un biographe, qui porte à ses adversaires, dans un langage toujours littéraire et élégant, de rudes coups. » Un représentant de la droite, M. de Carayon Latour (*V. ce nom*) eut ce jour-là, avec M. Challemel, une vive altercation. L'interpellation que le député des Bouches-du-Rhône adressa au ministre de l'intérieur, M. de Broglie, sur l'application de la loi des maires (mars 1874), le discours qu'il prononça sur le projet de loi relatif à la « liberté de l'enseignement supérieur » en réponse à l'évêque d'Orléans (décembre 1874), enfin ses protestations (1875) contre le régime de l'état de siége, fortifièrent sa situation politique et accrurent sa réputation. M. Challemel-Lacour avait voté, dans la législature : le 3 février 1872, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers; le 24 juin, *contre* l'arrêté interdisant les enterrements civils; les 19-20 novembre, *contre* le septennat; le 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires; le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; le 11 février, *pour* l'amendement Pascal Duprat; le 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône par 95 voix sur 174 votants. Il suivit dans la Chambre haute la même ligne de conduite que précédemment, adhéra à la politique opportuniste, et se fit encore remarquer à la tribune, en juillet 1876, lors de la discussion de la loi sur la collation des grades, où il eut une fois de plus l'évêque d'Orléans pour adversaire; il s'attacha à faire le procès du « catholicisme libéral », et s'efforça de montrer que cette doctrine avait été constamment désavouée et réprouvée par la cour de Rome. Deux procès également retentissants mais d'une issue toute différente, furent soutenus à quelque temps de là par M. Challemel Lacour : le premier, contre les frères de la doctrine chrétienne de Caluire (Rhône), qui se plaignaient aux tribunaux de l'occupation militaire de leur établissement pendant la guerre de 1870, se termina après de longs, débats à Lyon, devant la Cour de cassation et devant la Cour de Dijon, par la condamnation de l'ancien préfet du Rhône à de forts dommages-intérêts; la seconde affaire naquit d'une plainte en diffamation intentée par M. Challemel-Lacour à la *France nouvelle*, organe légitimiste, qui l'avait désigné comme trichant au jeu dans les cercles : Gambetta vint plaider lui même pour M. Challemel, et obtint la condamnation de l'auteur de l'article ainsi que du gérant du journal (janvier 1879.) Le même mois, M. Challemel-Lacour fut nommé ambassadeur de France auprès de la République helvétique. En cette qualité, il eut, lorsqu'il prit possession de son poste à Berne, à notifier au président de la Confédération suisse l'élévation de M. Jules Grévy à la présidence de la République française. Puis, il fut promu ambassadeur de France à Londres le 11 juin 1880. Entre temps, M. Challemel-Lacour venait à Paris prendre part aux plus importants des votes de la majorité du Sénat; il avait, par exemple, donné son suffrage à l'article 7. Le 21 février 1882, il quitta définitivement son poste d'ambassadeur, ayant été désigné pour prendre le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Jules Ferry. Il s'associa pleinement, comme ministre, à la responsabilité de l'expédition du Tonkin, et fut amené à défendre à la tribune du Sénat, l'attitude du gouvernement à l'égard de la Chine. Sa santé l'obligea de donner sa démission le 17 novembre 1883. Il reprit sa place sur les bancs de la gauche sénatoriale, et vota, notamment (1884) *pour* le rétablissement du divorce. Il fut réélu sénateur des Bouches-du-Rhône, le 6 janvier 1885, par 234 voix sur 418 votants, contre 166 obtenues par M. Bouquet, radical intransigeant. Il continua de voter avec la gauche et de soutenir les ministères opportunistes. En décembre 1888, lorsque le Sénat fut saisi du budget de 1889, présenté par M. Peytral, ministre des finances, le parti modéré chargea M. Challemel-Lacour d'exposer, à l'encontre des projets de réforme introduits par M. Peytral dans son projet, la politique financière que ce parti entendait suivre. Le discours de M. Challemel eut un succès des plus vifs auprès de la majorité du Sénat, qui songea un instant à en demander l'affichage dans toutes les communes de France. Agrandissant le débat, l'orateur avait tenté l'apologie de l'opportunisme, et en face de ce qu'il appelait une politique « d'agitation et de stérilité » il en indiquait une autre, « pour laquelle, disait-il, j'ambitionnerais le nom de politique de simplification, de stabilité, de bon sens et de calme. Elle consisterait à répudier tous les programmes fastueux et fanfarons, à s'interdire les promesses même hasardées, car elles sont souvent décevantes; elle consisterait à réduire la tâche du gouvernement, à la simplifier, à la concentrer sur un point unique : raffermir la République en pratiquant selon son esprit la Constitution de 1875, en s'imposant la tâche de rendre à nos finances leur ressort et leur vigueur, en tenant la main à l'exacte et complète exécution des lois par tout le monde, individus ou corps pu-

blics, en s'appliquant à former une administration exercée, équitable et fidèle, enfin en réclamant, si ceux qu'elle a entre les mains à l'heure qu'il est ne suffisent plus, les moyens de gouverner... »

Dans la dernière session, M. Challemel-Lacour a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats, contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger): On a de lui : une traduction de l'*Histoire de la philosophie*, de Ritter (1861), *Etude sur Guillaume de Humboldt* (1864); *Œuvres de madame d'Epinay* (1869), etc.

CHALMEL (Jean-Louis), député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Tours (Indre-et-Loire), le 1er octobre 1756, mort à Tours, le 26 novembre 1829, étudia le droit, s'établit avocat à Paris, puis quitta le barreau pour l'administration, et suivit l'intendant Foulon à Port-au-Prince, où il faillit être arrêté pour s'être montré partisan enthousiaste de la Révolution. Rentré à Tours, il fut nommé secrétaire-général de son département, vint à Paris après la chute de Robespierre, et passa secrétaire-général de l'instruction publique. Le Directoire le priva de ces fonctions; il regagna la Touraine où il fut élu successivement administrateur du département, commissaire du Directoire près la municipalité de Tours, et, le 22 germinal an VI, député d'Indre-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents. L'année suivante, il fut accusé d'avoir protesté en 1793, contre les journées du 31 mai et du 2 juin, fatales aux Girondins. Il se défendit, attaqua à son tour l'élection du directeur Treilhard comme contraire à la Constitution, dénonça les agents provocateurs qui excitaient le tumulte des tribunes, et accusa le Directoire d'employer sa police à la surveillance des députés. Rallié aux républicains les plus avancés, il appuya, contre les menées de Bonaparte, la motion de déclarer la patrie en danger, et défendit la Constitution au 18 brumaire. Aussi, fut-il, le lendemain, du nombre des soixante et un députés exclus de la représentation nationale; mais il ne tint pas longtemps rancune au premier consul, et, dès l'an IX, il accepta les fonctions de directeur des droits réunis à Mayence. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le nomma sous-préfet de Loches, et l'arrondissement de Tours l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 48 voix sur 98 votants, contre 45 voix données à M. Deslandes, maire de Loches. La seconde Restauration rendit Chalmel à la vie privée. On a de lui : *Tablettes chronologiques de l'histoire civile et ecclésiastique de Touraine* (1818); *Histoire de Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année 1790* (1828).

CHALON (Jean-Charles Hardouin, chevalier de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Frans (Gironde), le 27 septembre 1740, mort à Saint-Martin-du-Puy (Gironde), à une date inconnue, appartint aux armées du roi. Il avait le grade de capitaine de dragons, quand la noblesse de la sénéchaussée de Castelmoron, en Agénois, l'envoya siéger aux Etats-Généraux, le 20 mars 1789. Il se montra partisan des institutions de l'ancien régime, refusa de s'associer à la réunion des trois ordres, et protesta contre cette réunion par la déclaration suivante :

« Je soussigné, député de la noblesse de Castelmoron d'Albret, déclare que, forcé par mon mandat de délibérer par ordre, je ne puis participer aux délibérations qui seront prises dans l'assemblée générale avant que mes commettans ne m'ayent envoyé de nouveaux pouvoirs, et je demande acte de ma déclaration. »

« A Versailles, le 30 juin 1789, »

« Le chevalier de Chalon. »

CHALRET-DURIEUX (Jean-François-René-Victor), député en 1831, né à Villeneuve (Gironde), le 9 février 1779, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 24 novembre 1868, étudia le droit et entra dans la magistrature. Il fut successivement, à la cour de Toulouse, substitut du parquet, avocat général, puis président de chambre. Il occupait cette fonction, quand les électeurs du 2e collège de la Haute-Garonne lui confièrent le mandat législatif, le 5 juillet 1831, par 174 voix (289 votants, 550 inscrits), contre 115 au général Pelet. M. Chalret-Durieux siégea dans la majorité conservatrice. Il poursuivit également sa carrière dans la magistrature, et fut nommé, le 3 décembre 1831, conseiller à la cour royale de Paris. Par suite de cette « promotion à une fonction salariée », M. Chalret-Durieux donna sa démission de député. Il fut remplacé (janvier 1832) par M. Bastide d'Izard. Il mourut sous le second Empire, chevalier de la Légion d'honneur et « conseiller honoraire à la cour de Paris. »

CHALVET DE ROCHEMONTEIX (Jean-François-Charles-Elisabeth, marquis de), député de 1820 à 1823, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 16 février 1776, mort à Paris, le 17 juin 1823, propriétaire à Merville (Haute-Garonne) et maire de cette commune, fut, le 13 novembre 1820, l'élu des royalistes de ce département à la Chambre des députés, avec 233 voix sur 345 votants et 412 inscrits. Il siégea au côté droit, et vota avec les *ultras* dans cette législature, comme dans la suivante, ayant été réélu, le 10 octobre 1821, par 240 suffrages (271 votants, 404 inscrits). Une biographie le dépeint comme un « royaliste ardent, qui a tenu longtemps, à Toulouse, une sorte de club monarchique dont le but était de s'opposer aux projets des libéraux. Quel est l'aveuglement de M. Chalvet et de ses amis? ajoute le biographe. Ils s'opposent à ceux qui ne veulent que le bonheur de la France et la consolidation du trône. » M. Chalvet de Rochemonteix mourut avant la fin de la session.

CHAMAILLARD (Henry-Pierre-Charles Ponthier de), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Huelgoët (Finistère), le 7 février 1822, avocat à Quimper et connu dans le pays pour ses sentiments conservateurs et royalistes, fut élu le 8 février 1871, représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, le 4e sur 13, par 58,307 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits). Son rôle parlementaire s'est borné à présenter, au nom de la « commission d'enquête sur le 18 mars », un des rapports élaborés par cette commission, et à voter avec la droite : 1er mars 1871, *pour* la paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 22 juillet *pour* les pétitions des évêques; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, *pour* le septennat; 20 janvier 1874,

pour la loi des maires; 16 mai, *pour* le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon; 11 février, *contre* l'amendement Pascal-Duprat; 25 février, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles.

CHAMANT. — *Voy.* LAVALETTE (COMTE DE).

CHAMBAUDOIN. — *Voy.* ROLLAND.

CHAMBÉ (FRANÇOIS-XAVIER), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, juge à Soultz, en Alsace, fut élu par 145 voix, le 22 germinal an V, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents. Il fut compris, après le 18 fructidor, parmi les députés frappés par le Directoire et exclus de l'Assemblée.

CHAMBERLAND (CHARLES-EDOUARD), député de 1885 à 1889, né à Chilly-le-Vignoble (Jura), le 12 mars 1851, fit de bonnes études scientifiques, entra à l'Ecole normale supérieure, et devint docteur ès-sciences physiques et agrégé de l'Université. Associé de bonne heure aux travaux et aux découvertes de M. Pasteur, il se fit, à côté de ce savant, une place distinguée, et fut appelé à remplir à son laboratoire les fonctions de sous-directeur des études scientifiques. On doit à M. Chamberland, personnellement, plusieurs travaux recommandables. Porté en octobre 1885, sur la liste républicaine radicale du Jura, il fut élu au second tour de scrutin, le 3e sur 5, par 39,927 voix (68,240 votants, 81,095 inscrits). Il s'inscrivit à la gauche radicale, et vota avec ce groupe parlementaire, notamment (novembre 1887), *pour* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau sur la politique générale, *pour* l'urgence sur la proposition de revision déposée par M. C. Pelletan (mars 1888); dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

CHAMBGE (DU). — *Voy.* ELBHECQ (BARON DE).

CHAMDGE (DU). — *Voy.* NOYELLES (BARON DE).

CHAMBOLLE (FRANÇOIS-ADOLPHE), député de 1838 à 1848, et représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à La Châtaigneraie (Vendée), le 13 novembre 1802, mort à Paris, le 4 décembre 1883, était le fils d'un ancien militaire; il obtint une bourse au collège de Bourbon-Vendée, et termina ses études à Paris, au lycée Charlemagne. Admis, par l'influence de Manuel, député de la Vendée, au *Courrier français*, il passa en 1830 au *National*, qu'il quitta pour revenir au *Courrier français*, puis devint, en 1837, directeur du *Siècle*. Elu député le 10 février 1838, dans le 3e collège électoral de la Vendée (Bourbon-Vendée), en remplacement de M. Adrien de Jussieu, dont l'élection avait été annulée, il siégea à la gauche constitutionnelle, et fut successivement réélu le 2 mars 1839, par 129 voix sur 173 votants, contre M. de Jussieu 10 voix, le 9 juillet 1842, par 135 voix sur 194 votants et 255 inscrits, contre M. Paulze d'Ivoy 52 voix, et le 1er août 1846, par 145 voix sur 234 votants et 304 inscrits, contre M. Savin 48 voix. D'opinions modérées, il refusa de suivre Odilon Barrot dans la campagne des banquets, et proposa en vain à l'opposition de donner sa démission en masse, et de poser devant les électeurs la question des réformes.

Quand le *Siècle* se déclara catégoriquement pour la République, en 1848, Chambolle abandonna ce journal et fonda l'*Ordre*, qui ne vécut que jusqu'au coup d'Etat de décembre 1851.

Le 17 septembre 1848, lors d'une élection partielle motivée par l'option de M. de Cormenin pour l'Yonne, le département de la Mayenne élut Chambolle représentant à l'Assemblée constituante par 24,239 voix sur 51,263 votants et 99,195 inscrits, contre MM. de la Broise, légitimiste, 24,200 voix, et Louis Bonaparte, 2,661. Il siégea au centre droit, et vota *contre* les incompatibilités des fonctions, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* les félicitations au général Cavaignac, *pour* l'ordre du jour sur l'expédition de Civita-Vecchia, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons.

Le 8 juillet 1849, une élection partielle dans la Seine, destinée à pourvoir au remplacement de onze représentants ayant opté pour d'autres départements, l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 8e sur 11, par 116,865 voix sur 234,588 votants et 373,800 inscrits. Il continua de voter avec la droite, mais fut de ceux qui combattirent la politique de l'Elysée. Au coup d'Etat du 2 décembre, il figura parmi les protestataires à la mairie du Xe arrondissement, fut arrêté, conduit à la caserne du quai d'Orsay, puis à Mazas. Exilé par le décret du 9 janvier 1852, il obtint de rentrer en France par un autre décret du 9 août suivant. Il renonça alors à la politique, et accepta près de la Compagnie du chemin de fer de ceinture les fonctions de secrétaire.

CHAMBON (AUBIN BIGORIE, CHEVALIER DU), membre de la Convention, né à Lubersac (Corrèze), le 13 août 1757, mort à Lubersac le 29 novembre 1793, occupait, au moment de la Révolution, l'emploi de trésorier de France à Uzerche, en Limousin. Il devint maire de Lubersac, puis, le 4 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département de la Corrèze, le 4e sur 10, « à la pluralité des voix ». Il se lia avec les Girondins et servit leur cause avec ardeur. Adversaire déclaré de la Montagne, il dénonça Pache, traita Robespierre de « scélérat », et eut un duel avec Bourdon (de l'Oise). Dans le procès de Louis XVI, Bigorie du Chambon (que le *Moniteur* appelle Chambon de la Corrèze, et que tous les biographes ont improprement dénommé Antoine-Benoit Chambon), prit la parole en ces termes pour motiver son vote. Au premier appel nominal : « Je dis *oui*, mais je n'entends pas me lier de manière que je ne puisse par la suite voter l'appel au peuple. Car je pense que ce ne sera qu'à cette époque que le peuple jouira, non en théorie, mais en pratique, de sa souveraineté. Alors seulement je croirai à l'abolition de la royauté et à l'affermissement de la République. Je demande que les deux décrets soient aussi renvoyés à la sanction du peuple. » Au 2e ap-

pel nominal : « Avant de quitter mes commettants, je leur ai promis de défendre la liberté de mon pays, aux dépens de ma vie. Lorsque je suis arrivé ici, je m'attendais à des événements bien différents de ceux que j'envisage aujourd'hui... Je crois que le renvoi au peuple est un moyen de sauver la République. Tout, depuis que je suis ici, me prouve qu'il existe une faction formidable. C'est la bonne foi de mes collègues ou leur faiblesse, qui a étayé l'espoir de cette faction. J'ajoute que s'il y a quelque courage à s'exprimer ici sur telle ou telle opinion, sans doute c'est sur celle qui a le moins de faveur, c'est sur celle qui a été désignée à la haine des bourreaux. Comme je vote pour *oui*, je m'attends à tout, et je m'honore d'être du nombre de ceux qui ont tout à risquer. » Au troisième appel enfin il dit : « J'ai toujours cru que Louis était coupable de tous nos maux, qu'il avait été un conspirateur, qu'il méritait la mort. Mais je pense que la Convention ne doit pas s'endormir sur cette grande mesure. Il lui faut un grand développement, un grand caractère. Elle doit écraser tous les factieux, tous ces hommes qui entravent nos travaux et répandent des inquiétudes. Si j'ai apporté quelque crainte à cette tribune, ce n'est pas parce que j'y venais pour condamner le tyran à la mort; il l'a méritée; mais bien parce qu'elle me paraît susceptible d'entraîner beaucoup d'inconvénients. Je vote pour la mort du tyran; mais je demande qu'aussitôt on délibère sur les mesures à prendre relativement aux Bourbons ». Il parla aussi sur un arrêté du conseil exécutif concernant les théâtres, appuya la motion de donner au pouvoir exécutif la réquisition directe de la force armée, s'acharna contre Pache dont il provoqua le remplacement au ministère de la guerre, et eut, en plusieurs circonstances, une attitude qui fit demander formellement son expulsion par les 48 sections de Paris; Marat en soutint la proposition à la tribune. Mais Bigorie du Chambon n'en continua pas moins de s'associer à toutes les manifestations du parti girondin, qui l'avait fait élire secrétaire de la Convention, alors qu'il possédait encore la majorité dans l'Assemblée. La veille du 31 mai, voyant que cette majorité échappait à ses amis, il n'hésita pas à leur proposer de se retirer dans les départements. Décrété d'accusation et d'arrestation, il tenta de chercher un refuge dans la Corrèze. Mais la Convention le déclara traître à la patrie, le mit hors la loi et prononça la confiscation de tous ses biens. Découvert à Lubersac, dans une grange où il s'était caché, il y fut massacré. Le 26 novembre 1793, la municipalité de Lubersac manda à la Convention « que des patriotes de cette ville avaient bravement assassiné le député fédéraliste Chambon, mis hors la loi, qui avait eu l'imprudence de vendre chèrement sa vie. » Après le 9 thermidor, la Convention accorda des secours et une pension à la veuve de Chambon.

CHAMBON-LATOUR (Jean-Michel), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Uzès (Gard), le 22 août 1739, mort en 1815, adopta avec modération les idées nouvelles, devint maire d'Uzès, et fut élu, le 30 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, par la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Il fit partie de la majorité de l'Assemblée constituante. Choisi le 10 septembre 1792, par le département du Gard, comme député suppléant à la Convention, par 238 voix sur 477 votants, il ne fut admis à siéger que le 20 mai 1793, en remplacement de M. Balla, démissionnaire. Il n'eut donc pas, ainsi que le prétend la *Biographie Universelle* de Michaud, à feindre d'être malade pour éviter de prendre part au jugement de Louis XVI. La vérité est qu'il observa jusqu'au 9 thermidor une conduite des plus réservées, et qu'il réussit à ne point se compromettre. Envoyé, après la chute des Jacobins, en mission à Marseille, avec Cadroy, il poursuivit le parti des vaincus, et réclama de la Convention des mesures de rigueur exceptionnelles. Après avoir réprimé violemment l'insurrection de Toulon, il revint à Paris, et reprit sa place dans l'assemblée où il fut l'objet, ainsi que Cadroy et Mariette, de nombreuses accusations : Pélissier lui reprocha d'avoir prêté les mains à l'égorgement des patriotes dans les prisons d'Aix. Il se défendit opiniâtrement et avec succès : l'affaire n'eut pas de suites. Le 4 brumaire an IV, Chambon-Latour passa, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens : les mêmes accusations furent portées de nouveau contre lui; mais l'assemblée n'en tint pas compte. Le coup d'Etat de brumaire le rendit à la vie privée.

CHAMBONAS (Victor-Scipion-Louis-Joseph de la Garde, marquis de), ministre en 1792, né à une date inconnue, mort à Londres (Angleterre) en 1807, était neveu du maréchal de Biron; il épousa une fille naturelle de M. de Saint-Florentin et de madame Sabattier; il s'en sépara après de bruyants scandales domestiques. Il fut maire de Sens au début de la Révolution, se montra grand admirateur de Lafayette dont il fit distribuer de nombreux portraits dans les départements (1790), devint maréchal de camp dans l'armée de Paris (1792), et, après la démission des ministres Dumouriez, Duranthon et Lacoste, fut nommé par le roi ministre des affaires étrangères (17 juin 1792). Il n'occupa ce poste que jusqu'au 31 juillet suivant, annonça à l'Assemblée la neutralité de Gênes, la reconnaissance du drapeau tricolore par la Suède, et les préparatifs de guerre faits à Berlin, à Vienne et à Londres. L'Assemblée ayant annulé comme frauduleux un marché pour fournitures d'armes qu'il avait passé avec Beaumarchais, il fut dénoncé par Brissot, le 9 juillet, pour avoir caché la marche des troupes prussiennes; il protesta qu'il n'en avait pas été informé, et, à la fin du mois, donna sa démission avec tous ses collègues, en se déclarant incapable de résister à l'anarchie. Après la journée du 10 août, il partit pour Londres, où il exerça les métiers d'horloger et d'orfèvre, fit des dettes, perdit au jeu l'argent emprunté aux autres Français réfugiés, fut traduit, en 1805, par ses créanciers devant le banc du roi, et condamné à l'emprisonnement. Il mourut, deux ans après, dans la misère.

CHAMBORRE (Jean-Baptiste), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mâcon (Saône-et-Loire), le 20 avril 1761, mort à Cruzilles (Saône-et-Loire), le 29 avril 1837, était procureur à Mâcon. Elu député-suppléant à la Convention nationale le 9 septembre 1792 par le département de Saône-et-Loire, il ne fut admis à siéger dans cette Assemblée que le 31 juillet 1793, en remplacement de Mazuyer, condamné à mort. Il s'y fit peu remarquer. Il entra au Conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV, en qualité d'ex-conventionnel, et prit la parole, à la séance du 27 brumaire pour appuyer la pétition du général Mi-

randa, arrêté et incarcéré à cause de ses anciennes relations avec les Girondins, et qui sollicitait son élargissement. « Miranda, dit-il, comme tous les autres citoyens, doit jouir du bienfait de la Constitution; il ne doit point être placé sous le coup d'un acte arbitraire. On dit qu'il n'y a pas de charges contre lui; eh bien! dans ce cas, point de difficultés: il doit être mis en liberté. Qu'est-il besoin pour cela de rapporter un décret de la Convention nationale?... » Chamborre intervint encore pour demander un état des domaines nationaux occupés par des établissements publics, pour faire attribuer au bureau central de Paris les opérations relatives aux contributions, et pour donner son opinion sur le paiement de la contribution foncière. Après sa sortie du Conseil, Chamborre fut nommé (10 ventôse an VII) commissaire du gouvernement près le tribunal civil de la Seine, puis juge au même tribunal; il conserva ce poste jusqu'à la chute de l'Empire, époque à laquelle il rentra dans la vie privée.

CHAMBORS (LOUIS-JOSEPH-JEAN-BAPTISTE DE LA BOESSIÈRE, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Paris le 13 janvier 1756, mort à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) le 20 février 1840, descendait d'un seigneur breton privé de ses biens par le duc de Bretagne pour avoir suivi le parti de Louis XI. Plusieurs de ses ancêtres furent maîtres d'hôtel des rois de France; son bisaïeul, mort à la bataille de Lens (1648), son grand père créé comte par Louis XIV, et son père créé marquis par Louis XV, s'étaient vaillamment battus au service du roi. Louis-Joseph suivit, comme eux, la carrière des armes, et il était gentilhomme d'honneur à la cour de Versailles, lorsqu'il fut élu, le 28 mai 1789, député du tiers-état (quoique gentilhomme) aux Etats-Généraux par la vicomté de Couserans. Il siégea au côté droit, se montra hostile aux réformes, fut promu maréchal de camp le 1er mars 1791, et signa les protestations générales des 12 et 15 septembre contre les décrets de l'Assemblée. Le comte de Chambors émigra après la session, et ne reparut que sous la Restauration qui le nomma lieutenant-général, le 11 mars 1820.

CHAMBOST (CLAUDE-MARIE RIVÉRIEULX, BARON DE), député de 1820 à 1822, né à Lyon (Rhône), le 10 janvier 1769, mort à Lyon, le 13 février 1827, propriétaire, devint colonel commandant de la garde nationale de cette ville, et dut à l'ardeur de ses opinions royalistes son élection (13 novembre 1820) comme député du Rhône, au collège de département, par 209 voix sur 414 votants et 457 inscrits. Il prit place à la droite de la Chambre, et vota jusqu'en 1822 avec les royalistes les plus accentués, sans paraître d'ailleurs à la tribune.

CHAMBRAY (LOUIS-FRANÇOIS MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Chambray (Eure), le 24 mars 1737, mort à Vienne (Autriche), le 1er avril 1807, appartenait à une ancienne famille noble de Normandie, connue dès le onzième siècle. Un Chambray avait été chambellan de Louis XII; un autre avait été député de la noblesse du bailliage d'Evreux aux Etats de Blois en 1576. Ce fut encore la noblesse de ce même bailliage qui désigna le marquis Louis-François, maréchal de camp, pour la représenter aux Etats-Généraux, le 27 mars 1789. Adversaire des idées nouvelles, il défendit l'ancien régime, émigra, et demeura à l'étranger jusqu'à sa mort.

CHAMBRUN (JOSEPH-DOMINIQUE-ALDEBERT PINETON, COMTE DE), député au Corps législatif de 1857 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Paris, le 19 novembre 1821, est issu d'une ancienne famille noble de la Marche. Il fit son droit, devint en 1850 sous-préfet de Toulon, en 1851 sous-préfet de Saint-Etienne, se rallia au coup d'Etat et à l'Empire, qu'il servit comme préfet du Jura, et quitta l'administration en octobre 1854. Membre du conseil général de la Lozère pour le canton de Villefort, il entra au Corps législatif, le 22 juin 1857, ayant été élu par l'unique circonscription du département, comme candidat officiel, avec 18,562 voix (26,924 votants, 37,585 inscrits), contre 8,314 à M. Desmolles, député sortant. M. de Chambrun fit partie, dans cette législature, de la majorité; il perdit aux élections de 1863 l'appui de l'administration, mais il battit le candidat officiel, M. Joseph Barrot, avec 17,871 voix contre 9,405, se jeta dans l'opposition dynastique, et prit une part assez active aux travaux des bureaux et des commissions. Réélu le 24 mai 1869, par 17,887 voix (32,414 votants, 40,208 inscrits), contre M. Barrot, candidat officiel, 14,468, il s'associa aux manifestations du *tiers-parti*, et fut, en juillet 1869, un des signataires de l'amendement des 45 et de l'interpellation des 116. Au mois d'avril 1870, il se signala par une proposition tendant à faire soumettre le plébiciste à l'adoption préalable du Corps législatif et du Sénat : cette motion ayant été rejetée, il écrivit au journal la *Presse* qu'il s'abstiendrait de participer à cet acte, « le plébiciste du 8 mai 1870 étant la négation du gouvernement parlementaire ». — « M. de Chambrun, dit une biographie, était célèbre au Corps législatif par un album de trente gravures sur bois qu'il avait commandé pour le distribuer à ses électeurs, et où il était représenté dans toutes les phases de sa vie préfectorale et parlementaire. On le voyait soignant avec madame la comtesse de Chambrun des cholériques, recevant des solliciteurs, distribuant des secours aux nécessiteux, dînant avec des ouvriers, posant la première pierre d'une église, assistant comme parrain au baptême d'une cloche, et réprimant, le pistolet au poing, des insurrections démagogiques. » Elu, le 8 février 1871, représentant de la Lozère, à l'Assemblée nationale, le 2e sur 3, par 12,227 voix (25,502 votants, 42,096 inscrits), M. de Chambrun, qui avait protesté contre la dissolution des conseils généraux, siégea au centre droit et vota avec les orléanistes de l'Assemblée : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le septennat, *pour* la loi des maires, pour le ministère de Broglie, *contre* la dissolution, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il prit, d'ailleurs, peu de part, comme orateur, aux travaux de l'Assemblée. Auteur de quelques amendements à divers projets de loi, il les réunit sous le titre de *Fragments politiques* (1872). Il publia aussi : *De l'institution d'une régence* (1874). M. de Chambrun fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Lozère par 145 voix sur 247 votants. Il siégea au Sénat dans la droite monarchiste, vota (1877) la dissolution de la Chambre, et s'associa à tous les votes des conservateurs de

la Chambre haute, jusqu'au renouvellement partiel de 1879. On a encore de lui : *Nos historiens, Guizot, Tocqueville, Thiers* (1888), *Etudes politiques et littéraires* (1888).

CHAMBRUN (CHARLES-EMMANUEL PINETON, VICOMTE DE), frère du précédent, député de 1876 à 1880, né à Paris, le 14 janvier 1827, mort à Haudemont (Meurthe), le 24 novembre 1880, appartint à l'armée et servit comme officier de cavalerie en Afrique. Devenu grand propriétaire il s'occupa activement d'agriculture, puis fut choisi par les conservateurs de l'arrondissement de Marvéjols (Lozère), comme candidat aux élections législatives du 20 février 1876 : il obtint 7,867 voix sur 9,290 votants et 13,286 inscrits, et alla siéger à la droite de la Chambre. Il avait déclaré, dans sa profession de foi, qu'il resterait fidèle aux principes et à la politique traditionnelle, héréditaire dans sa famille, en ajoutant qu'il « respecterait le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ». Avec la minorité, il soutint la politique du Seize-Mai, et, s'étant représenté aux élections qui suivirent la dissolution, fut réélu le 14 octobre 1877, par 7,170 voix (10,933 votants, 13,520 inscrits), contre 3,710 à M. Maurice André. Il continua de voter avec la droite royaliste, *contre* les invalidations prononcées par la majorité de gauche, *contre* le ministère Dufaure et le ministère Ferry, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Il mourut pendant la législature.

CHAMILLART DE LA SUZE (LOUIS-FRANÇOIS, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris, le 15 juillet 1751, mort à Paris, le 15 avril 1833, suivit la carrière militaire jusqu'au grade de lieutenant-général. Nommé pair de France par l'ordonnance du 17 août 1815, il vota la mort dans le procès du maréchal Ney, et donna son suffrage à toutes les propositions du gouvernement. Son rôle politique fut d'ailleurs si peu important qu'une *Biographie des pairs* publiée en 1826, ne trouvait à donner sur lui que ce simple renseignement : « De tous les nobles pairs, M. de la Suze est le plus grand amateur de musique. » Il se retira de la Chambre haute à la révolution de 1830, ayant refusé le serment au gouvernement de Juillet.

CHAMIOT-AVANTURIER (PHILIBERT), député de 1831 à 1834, né à Limoges (Haute-Vienne), le 20 janvier 1794, mort à une date inconnue, était négociant à Limoges et adjoint au maire de cette ville. Il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 1er arrondissement de la Haute-Vienne (Limoges) par 322 voix sur 381 votants et 443 inscrits, et vota dans la législature avec la majorité conservatrice. Il ne se représenta pas aux élections de 1834.

CHAMIOT-AVANTURIER (JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Limoges (Haute-Vienne), le 24 avril 1812, fut préfet en 1848, et devint, le 13 mai 1889, représentant de la Corrèze à l'Assemblée législative : il avait été élu le 7e et dernier de la liste, par 19,885 voix (56,045 votants, 84,363 inscrits). Républicain, il siégea à gauche, et vota avec la minorité démocratique, à la fois contre les monarchistes de l'Assemblée et contre la politique de l'Elysée. Il protesta contre le coup d'État, et fut du nombre des représentants qui se réunirent à la mairie du Xe arrondissement. Il était d'avis, raconte Victor Hugo, de faire présider cette séance de protestation par Kératry, le « doyen d'âge. » « Il est beau, aurait-il dit, d'être présidé par Nestor. » — « Non, par Géronte! » répliqua le représentant Victor Hennequin. Chamiot rentra dans la vie privée après le 2 décembre.

CHAMORIN DE CAPPY (BASILE-PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1816, né à Joigny (Yonne), le 28 décembre 1755, mort à Châlons-sur-Marne (Marne), le 21 février 1829, propriétaire, devint maire de Châlons, et fut élu, le 10 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, avec 54 voix sur 88 votants, contre M. Bablot, procureur impérial, 30 voix. Puis il fit partie de la Chambre « introuvable », ayant été élu le 22 août 1815, député de la Marne, au collège de département, par 151 voix (197 votants, 282 inscrits). Il y vota avec la majorité. M. Chamorin de Cappy fut encore candidat, mais cette fois sans succès, aux élections du 1er octobre 1821 : il obtint dans le 1er arrondissement de la Marne (Châlons), 90 voix contre 155 accordées à l'élu, M. Froc de la Boulaye.

CHAMOUX (JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chambéry (Savoie), à une date inconnue, mort à Valence (Drôme), le 26 mai 1802, avocat à Chambéry avant la Révolution, fut député de Chambéry-le-Vieux à l'Assemblée des Allobroges, et devint un des inspecteurs de la salle (questeur) de cette assemblée. Membre du conseil général du Mont-Blanc à sa formation (1793), après avoir tour à tour applaudi aux motions de Marat et à la chute de Robespierre, il était accusateur public près le tribunal criminel du département du Mont-Blanc, quand il fut élu, par ce département, député au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an VII, en remplacement de Doppet, invalidé l'année d'avant. Chamoux débuta à l'Assemblée par une motion d'ordre, à l'occasion de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt; membre de plusieurs commissions, il prit souvent la parole pour reprocher au Directoire de laisser les frontières dégarnies, pour demander la formation d'un comité chargé de prendre les mesures nécessaires contre l'invasion étrangère, etc.; il fut des 171 députés qui votèrent la motion de Jourdan, demandant, devant les symptômes de coup d'Etat qui allaient aboutir au 18 brumaire, qu'on proclamât « la patrie en danger ». Il ne fut pourtant pas du nombre des députés exclus, le 19 brumaire, de la représentation nationale, et, s'il ne rentra pas au Corps législatif de l'an VIII, il accepta du premier consul, le 12 prairial de la même année, les fonctions de juge au tribunal d'appel de Grenoble.

CHAMPAGNY (JEAN-BAPTISTE NOMPÈRE, COMTE DE), DUC DE CADORE, député aux Etats-Généraux de 1789, ministre, membre du Sénat conservateur, pair de France en 1814, pair des Cents-Jours, et pair de France en 1819, né à Roanne (Loire), le 4 août 1756, mort à Paris, le 3 juillet 1834, neveu, par sa mère, de l'abbé Terray, obtint, par la protection de son oncle, une bourse au collège de la Flèche, entra dans la marine où il devint enseigne en 1775, lieutenant de vaisseau en 1780, et major en 1786, après avoir pris part à neuf campagnes, assisté à cinq combats, avoir été blessé grièvement à l'un d'eux, et décoré à cette occasion de la croix de St-Louis (12 avril 1782).

Le 23 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage du Forez, et fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers-état. Secrétaire de l'Assemblée (février 17.0), et membre du comité de la marine, il proposa quelques réformes au code maritime, et demanda l'assimilation de la marine marchande à la marine royale. Arrêté comme suspect en 1793, il fut remis en liberté à la chute de Robespierre. Après le 18 brumaire, le premier consul le fit entrer au nouveau conseil d'Etat (3 nivôse an VIII), et le nomma (juillet 1801) à l'ambassade de Vienne. Chevalier de la Légion d'honneur, du 9 vendémiaire an XII, il quitta Vienne, où l'empereur François II accepta d'être le parrain de son fils, pour prendre à Paris le portefeuille de l'Intérieur (8 août 1804) en remplacement de Chaptal. Le 11 décembre, le nouveau ministre présenta au Corps législatif un exposé de la situation de l'empire : « On a reconnu enfin, disait-il, qu'il n'y avait de salut pour les grandes nations que dans le pouvoir héréditaire... Le Sénat a été, comme il devait l'être, l'organe de l'inquiétude commune; bientôt a éclaté ce vœu d'hérédité qui était dans tous les cœurs vraiment français... » Il accompagna l'empereur à Milan en 1805, au couronnement comme roi d'Italie, fut promu grand-aigle de la Légion d'honneur, rédigea en février 1806 le décret qui rendrait au culte le Panthéon et St-Denis, vanta (5 mars), dans un nouvel exposé, la prospérité due au régime impérial, et fut chargé (1807), comme ayant également dans son ministère l'instruction publique et les beaux-arts, de présenter à l'empereur un rapport « sur la décadence des arts et de la littérature et sur les moyens d'y remédier ». M. de Champagny proposa sur ce point six décrets dont la plupart, d'une remarquable étroitesse de vues, furent rejetés par l'empereur, mais dont un du moins fut l'origine de l'Ecole des Chartes.

La disgrâce de M. de Talleyrand fit passer M. de Champagny du ministère de l'Intérieur à celui des Relations extérieures, le 8 août 1807. Il présenta des rapports (21 octobre 1807, 2 janvier 1808) sur l'occupation du Portugal, appuya, sur les griefs créés par l'intervention de l'Espagne dans les troubles de la Ligue et de la Fronde, les rêves de conquête de l'empereur sur ce pays, et fut créé comte de l'empire le 24 avril 1808, et duc de Cadore le 15 août 1809; c'est sur le rapport qu'il adressa au Sénat concernant les menées de l'Autriche que fut ordonnée une levée de 40,000 hommes en vue d'une nouvelle campagne contre cet empire. Dans un autre rapport (8 décembre 1810) relatif à la réunion du Valais à la France, M. de Champagny flattait sans ménagement la soif de guerre de l'empereur : « Il est de mon devoir de le dire à V. M., disait-il, elle ne peut espérer désormais ramener ses ennemis à des idées plus modérées que par la persévérance dans le système qu'elle a adopté. » Son zèle ne lui laissa pourtant pas soupçonner les intentions de Napoléon vis-à-vis de la Russie, et il perdit le portefeuille des Relations extérieures pour ne pas les avoir pressenties (16 avril 1811). On le nomma, en compensation, ministre d'Etat (21 avril 1811), intendant des domaines de la Couronne (1812), grand-maître de l'ordre de la Réunion, puis sénateur (5 avril 1813). En 1814, lors de l'invasion, il commandait en chef une légion de la garde nationale de Paris. Le 14 avril de la même année, il n'hésita pas à adhérer à la déchéance de l'empereur, se rallia des premiers aux Bourbons, qui le firent entrer, le 4 juin suivant, à la Chambre des pairs. Le retour de l'île d'Elbe réveilla son dévouement pour l'empereur, qui lui rendit l'intendance des domaines de la Couronne, et le nomma pair de l'empire. La seconde Restauration le rendit, à son grand regret, à la vie privée. Dès le 27 juillet 1815, il présenta à Louis XVIII un mémoire justificatif de sa conduite pendant les Cent-Jours, dans lequel il suppliait le roi de le rétablir dans la dignité de pair de France : « Je ne suis point avide d'honneurs, écrivait-il, mais je ne puis vivre dans la disgrâce d'un souverain que j'aime, je supplie le roi de me rétablir dans ma dignité, qui, par ce second choix, me deviendra doublement honorable. » La Restauration le fit attendre jusqu'en 1819; M. Decaze le comprit à cette date dans la fournée des soixante nouveaux pairs destinée à rendre la majorité au ministère. A la Chambre haute, M. de Champagny vota avec la droite. Il vécut encore assez pour prêter serment au gouvernement de Juillet, et continua de siéger dans la Chambre des pairs, au centre droit, jusqu'à sa mort.

CHAMPAGNY (NICOLAS-CHARLES-STANISLAS-LOUIS-MARIE NOMPÈRE, VICOMTE DE), député en 1830, né à Cayenne (Guyane), le 6 septembre 1789, mort au château de Kerduel (Côtes-du-Nord), le 4 mai 1863, suivit la carrière militaire jusqu'au grade de maréchal de camp. Dévoué au gouvernement royal, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur le 30 octobre 1829. Puis il sollicita, avec l'appui du ministère, les suffrages des électeurs du département de la Loire : après avoir échoué (juin 1830) dans le 2e arrondissement (Roanne), avec 130 voix contre 146 accordées à l'élu, M. Alcock, il fut nommé député au collège de département le 3 juillet, par 132 voix (168 votants, 237 inscrits). Il protesta contre le renversement du trône de Charles X, donna sa démission pour ne pas prêter serment au nouveau roi, et fut remplacé avant la fin de l'année par M. Baude. Le 10 février 1841, le vicomte de Champagny fut admis à la retraite avec le grade de maréchal de camp.

CHAMPAGNY (LOUIS-ALIX NOMPÈRE, DUC DE CADORE ET COMTE DE), pair de France, né à Saint-Vincent-de-Boisset (Loire), le 12 juin 1796, mort à Boulogne (Seine), le 27 janvier 1870, était le fils aîné du duc de Cadore, (*V. p. haut*) qui fut ministre de Napoléon Ier. Il était conseiller général de la Loire, quand il fut, après la mort de son père, appelé à siéger à la Chambre haute (ordonnance du 11 septembre 1835). Il vota jusqu'en 1848 avec le centre droit, et fit partie de la majorité gouvernementale. La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée.

CHAMPAGNY (NAPOLÉON-MARIE NOMPÈRE, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Paris, le 29 octobre 1806, mort au château de la Balluère (Ille-et-Vilaine), le 31 janvier 1872, était le troisième fils du duc de Cadore; (le second, qui fut de l'Académie française, François-Joseph-Marie-Thérèse-Nompère, comte de Champagny, n'a fait partie d'aucune assemblée parlementaire). Il eût Napoléon Ier pour parrain, fit ses études au collège de Louis-le-Grand, étudia le droit, et fut reçut avocat en 1830, puis docteur en droit. Il épousa (1837) la

fille du général Hercule Corbineau; puis il se retira dans ses propriétés de Bretagne à Loyat (Morbihan), et publia des travaux spéciaux sur la législation et l'agriculture. Auteur d'un *Traité de la police municipale, ou de l'autorité des maires, de l'administration et du gouvernement en matières réglementaires* (Paris, 1844-1861, 4 volumes), puis d'une brochure sur les *Garanties à demander au suffrage universel* (1850), il se présenta plusieurs fois sans succès à la députation sous Louis-Philippe et sous la seconde République, et entra dans la carrière politique le 29 février 1852, comme député de la 3e circonscription du Morbihan au Corps législatif, élu avec l'appui du gouvernement, par 18,118 voix (23,998 votants, 39,120 inscrits), contre M. Paul Harscouët de Saint-Georges, ancien représentant, 5,747 voix. Il était alors maire de sa commune. Il fut de la majorité, s'associa à l'établissement de l'Empire et à la plupart des votes de la droite dynastique jusqu'à la fin du règne, ayant été réélu successivement : le 22 juin 1857, par 24,477 voix (24,557 votants, 35,996 inscrits); le 1er juin 1863, par 25,416 voix (25,573 votants, 37,630 inscrits), et le 24 mai 1869, par 23,559 voix (24,098 votants, 38,515 inscrits). Il se prononça, en 1857, contre l'annexion de la banlieue de Paris, et réclama, en 1860, la péréquation de l'impôt foncier. Membre du Conseil général du Morbihan dont il fut vice-président en 1867, M. de Champagny avait reçu (1861) la croix de de la Légion d'honneur, et plusieurs médailles dans divers concours agricoles.

CHAMPAGNY (JÉRÔME-PAUL-MARIE-JEAN-BAPTISTE NOMPÈRE, COMTE DE), quatrième fils du duc de Cadore, député au Corps législatif de 1853 à 1870 et député de 1877 à 1878, né à Paris le 9 mars 1809, se fit recevoir avocat, et fut chambellan honoraire de Napoléon III en 1859. Membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, et l'un des éditeurs de la correspondance de Napoléon Ier, il fut, le 4 septembre 1853, le candidat du gouvernement à la succession au Corps législatif de M. Thieullen, nommé sénateur : M. de Champagny fut élu député de la 1re circonscription des Côtes-du-Nord par 15,637 voix (15,799 votants, 36,776 inscrits). Il siégea dans la majorité dynastique, pendant toute la durée du règne, après avoir obtenu sa réélection, toujours comme candidat officiel, mais dans la 2e circonscription de son département : le 22 juin 1857, par 20,543 voix (27,557 votants, 41,204 inscrits), contre 3,668 à M. Belêtre-Viel, maire de Dinan, et 2,555 à M. Marin, ancien sous-préfet; le 1er juin 1863, par 22,933 voix (23,154 votants, 35,788 inscrits), et le 24 mai 1869, par 19,833 voix (24,198 votants, 32,797 inscrits), contre 4,313 à M. Even, opposant. Le 4 Septembre rendit M. de Champagny à la vie privée; il en sortit pour se représenter, le 14 octobre 1877, aux élections législatives qui suivirent la dissolution de la Chambre, avec l'appui du gouvernement du Seize-Mai; il fut élu par la 1re circonscription de Dinan avec 6,669 voix (12,286 votants, 15,812 inscrits), contre 5,574 à M. Even, député sortant, des 363. M. de Champagny prit place dans le groupe de l'appel au peuple et fit partie, mais pour peu de temps, de la minorité de droite; son élection ayant été invalidée, M. de Champagny fut battu, au nouveau scrutin du 3 mars 1878, par son ancien concurrent, M. Even : il n'eut que 4,482 voix contre 7,404. — Officier de la Légion d'honneur du 14 août 1865.

CHAMPAGNY (HENRI-FÉLIX-STANISLAS-MARIE, NOMPÈRE DE), parent des précédents, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Kéranroux (Finistère), le 17 juin 1831, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 10 avril 1885, s'occupait d'agriculture, quand le département des Côtes-du-Nord le choisit pour son représentant à l'Assemblée nationale, le 5e sur 13, par 78,881 voix (106,809 votants, 163,398 inscrits). La même année il fut conseiller général du même département pour le canton de Perros-Guirec. Il prit place à la droite de l'Assemblée, s'inscrivit à la réunion Colbert et au Cercle des Réservoirs, et vota avec les conservateurs légitimistes : *pour* la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal, l'état de siège et la loi des maires, *pour* le renversement du ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon, et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, M. de Champagny fut élu sénateur des Côtes-du-Nord par 266 voix (494 votants). Il vota constamment avec la droite du Sénat qui devint la minorité après les élections de 1879, et se prononça notamment : *contre* l'article 7 et les lois Ferry sur l'enseignement, *contre* l'application des décrets aux congrégations, *contre* la loi nouvelle (1882) sur le serment judiciaire, *contre* la suspension (1883) de l'inamovibilité de la magistrature, *contre* le divorce (1884), etc. M. de Champagny avait été réélu sénateur le 6 janvier 1885, par 742 voix sur 1271 votants; mais il mourut trois mois après le renouvellement de son mandat.

CHAMPANHET (JEAN-ANDRÉ-HIPPOLYTE), député de 1833 à 1839, et de 1842 à 1848, né à Vals (Ardèche), le 4 janvier 1785, mort à Paris le 14 février 1868, fit ses études au collège de Tournon, alors école militaire, fut reçu avocat en 1809, et devint, en 1811, conseiller auditeur à la Cour impériale de Lyon. Il était substitut du procureur général près la même cour lorsqu'il fut destitué en 1815. Le ministère de Serres le réintégra dans la magistrature, comme substitut du procureur du roi au tribunal de la Seine (1819); puis il fut promu (1828) substitut du procureur général, et eut, en cette qualité, à soutenir les poursuites dirigées en 1829 par le gouvernement contre Béranger. Le gouvernement de juillet, auquel il se rallia, le fit conseiller à la cour de Paris (1832). Elu, le 7 janvier 1833, en remplacement de M. Louis-Félix Dubois, démissionnaire, député du 1er collège de l'Ardèche (Privas), par 110 voix sur 162 votants et 285 inscrits, contre 47 à M. Gamond, il vota avec la majorité conservatrice et fut réélu successivement : le 21 juin 1834, par 116 voix (202 votants, 312 inscrits), contre 84 à M. de Bernis, et le 4 novembre 1837, par 167 voix (280 votants, 312 inscrits), contre 107 à M. Dubois. Il échoua aux élections de 1839, mais reprit l'avantage le 9 juillet 1842, avec 205 voix (403 votants, 475 inscrits), contre MM. Rampon, député sortant, 119, et le marquis de Vogué, 9 voix. Il fut encore réélu le 1er août 1846, par 245 voix (474 votants, 544 inscrits), contre 144 à M. Gauthier et 85 à M. de Vogué. A la Chambre, M. Champanhet parla sur l'insurrection d'avril à Lyon, fut rapporteur de plusieurs commissions, et déposa un amendement au projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon. — Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1828.

CHAMPANHET (Jean-Marie-Auguste) parent du précédent, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Aubenas (Ardèche), le 26 novembre 1796, mort à Annonay (Ardèche), le 2 janvier 1866, fils d'un négociant devenu agriculteur, et de Mlle Blachieu, se fit recevoir docteur en médecine et exerça sa profession dans sa ville natale. Nommé maire d'Aubenas par le ministère Martignac, en 1828, il donna sa démission deux ans après, au moment des ordonnances de juillet, fut remis en fonctions par Louis-Philippe, devint conseiller général de l'Ardèche pour le canton d'Aubenas, et soutint la politique du « juste-milieu ». Le 23 avril 1848, M. Champanhet fut élu, le 3e sur 9, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée constituante, par 37,007 voix. Il fit partie du comité de l'administration départementale et communale, siégea à droite, et vota avec les conservateurs de l'Assemblée : le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés; le 18 mai, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. M. Champanhet fut chargé du rapport de la loi des comptes de 1848. — Réélu, le 8e et dernier, à l'Assemblée législative par le même département, avec 30,766 voix (68,890 votants, 105,091 inscrits), il fit partie de la majorité de droite, et se prononça pour toutes les lois répressives, ainsi que pour la revision de la Constitution. Après le coup d'État du 2 décembre, auquel il ne s'était pas montré favorable, M. Champanhet resta quelque temps conseiller général de l'Ardèche. Il se présenta le 29 février 1852, aux élections du Corps législatif, mais il échoua avec 4,077 voix contre 16,059 accordées à M. Chevreau père, qui fut élu. Chevalier de la Légion d'honneur (1843).

CHAMPEAUX (Joseph-Nicolas, chevalier de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à la Chaume (Côte-d'Or), le 24 juin 1753, mort à Montigny (Seine-et-Oise), le 21 juin 1815, était curé de cette dernière paroisse. Elu, le 28 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury, il se réunit au tiers-état dont il appuya les revendications dans l'Assemblée. Membre du « Comité des rapports », il dénonça le 18 février 1790, le marquis et la marquise de l'Epinay du Lut comme les instigateurs et les auteurs véritables d'une *Adresse au roi*, signée de douze personnes et remplie d'invectives contre l'Assemblée nationale. « On y désigne, dit Champeaux, les députés comme les destructeurs de la religion et les ennemis du monarque; on cherche à y soulever les campagnes contre les villes, notamment contre Paris, qu'on prétend s'être fait décharger des impôts pour en rejeter le poids sur les provinces. » L'Assemblée renvoya l'affaire au Châtelet. Le 15 avril, Champeaux fut encore le rapporteur d'une affaire analogue. Il réclama le renvoi au Châtelet de « quelques lettres incendiaires qu'a fait imprimer M. l'évêque de Blois. Sous prétexte d'éclairer un ecclésiastique qu'il suppose l'avoir consulté, il s'élève contre les décrets de l'Assemblée nationale, blâme le serment civique, et cherche à le rendre nul; ailleurs il annonce que les moines qui quitteront leurs maisons ne pourront plus dire la messe dans son diocèse; qu'il défendra de les recevoir à confesse, excepté *in articulo mortis*. » — L'Assemblée, dit le procès-verbal, se contente de plaindre M. l'évêque de Blois et décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur ce point.

Plus tard, Champeaux se rallia à Napoléon et devint chevalier de l'Empire (23 octobre 1811).

CHAMPFLOUR (Gérard-Antoine-Louis, baron de), député de 1824 à 1827, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 21 mars 1777, mort à Paris, le 30 décembre 1857, propriétaire à Moulins, maire de cette ville et conseiller général de l'Allier, fut candidat du gouvernement aux élections législatives du 6 mars 1824 : élu député de l'Allier par le collège de département, avec 85 voix (165 votants, 213 inscrits), il siégea au côté droit et vota constamment avec les royalistes, sans paraître à la tribune. « Quand on considère, dit la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, cette espèce d'atonie politique dont sont atteints un grand nombre de députés ministériels, on se demande pourquoi les ministres ont pris tant de peine pour faire nommer des hommes qui ne veulent ou ne peuvent rien faire. C'est une erreur de penser ainsi; après les hommes qui dorment beaucoup, ceux qui tiennent beaucoup à ne rien faire sont ceux que le ministère estime le plus. Nous n'oserions pas affirmer que M. de Champflour n'est pas un de ces hommes-là. Ce qui est certain, c'est que le ministère a beaucoup travaillé à sa nomination. M. de Corbière a même, à cette occasion, passé tout un jour sans faire sa sieste. »

CHAMPIGNY-AUBIN (Louis), membre de la Convention et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Chinon (Indre-et-Loire), le 2 décembre 1756, mort à Chinon, le 14 décembre 1847, procureur-syndic de ce district, fut élu, le 9 septembre 1792, député suppléant à la Convention par le département d'Indre-et-Loire, avec 157 voix sur 233 votants. Champigny-Aubin, que les *Tables du Moniteur* ont confondu avec Champigny-Clément, ne fut admis à siéger dans l'Assemblée que longtemps après le procès du roi. A la séance du 30 nivôse an III, il proposa, d'ailleurs sans succès, l'abolition de la peine de mort. Sa motion d'ordre contenait cet article : « Toutes les guillotines, avec leurs échafauds, qui existent dans la République, seront détruites, brisées et brûlées, au moment même de la publication de la présente loi, par les exécuteurs des jugements criminels. » La motion n'ayant été appuyée par personne, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Champigny-Aubin, après la session de la Convention, entra dans la diplomatie, d'abord comme secrétaire de légation à la Haye, puis comme chargé d'affaires de France auprès de la République helvétique (6 messidor an VI). Pendant les Cent-Jours, il fut élu, au collège de département, représentant d'Indre-et-Loire (11 mai 1815) à la Chambre des Cent-Jours, par 62 voix sur 92 votants et 223 inscrits, et ne reparut plus sur la scène politique.

CHAMPIGNY-CLÉMENT (René-Jean), membre de la Convention, né à Chinon (Indre-et-Loire), le 27 décembre 1754, mort à Amsterdam

(Hollande), le 12 septembre 1819, négociant à Chinon, fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département d'Indre-et-Loire, le 6e sur 8, avec 206 voix (437 votants). Il siégea parmi les modérés et se prononça, dans le procès de Louis XVI, « pour la réclusion, et ensuite pour la déportation un an après la paix ». Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CHAMPION (PIERRE-FÉLIX), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Charnod (Jura), en 1740, mort à Lons-le-Saulnier (Jura), le 9 août 1804, était curé de Vobles avant la Révolution, et dut, au concours qu'il prêta aux idées nouvelles, d'être élu président du district d'Orgelet. Lorsque l'Assemblée constituante eut décrété la vente des biens du clergé, Champion lui adressa une lettre d'adhésion. Elu, le 30 août 1791, député du Jura à l'Assemblée législative, le 1er sur 8, par 273 voix sur 394 votants, il siégea parmi les modérés, s'opposa, en 1792, à l'abolition des mots *Sire* et *Majesté*, et protesta énergiquement contre une adresse des « Amis de la Constitution » de Sarrelouis, qui demandaient à Louis XVI « de quitter le trône ». Champion vécut dans la retraite après la session, et n'entra ni au Conseil des Anciens, ni au Corps législatif, comme l'ont écrit jusqu'à présent tous ses biographes, qui l'ont confondu avec Champion (Marie-François-Xavier). Il reparut seulement après le 18 brumaire, et fut nommé par le gouvernement consulaire le 9 germinal an VIII, conseiller de préfecture du Jura.

CHAMPION (MARIE-FRANÇOIS-XAVIER), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII, né à Charnod (Jura) en 1744, mort à Lyon (Rhône), le 6 septembre 1809, fut homme de loi à Orgelet (Jura), puis président de ce district. Les *Tables du Moniteur* le confondent avec le curé Champion (*V. p. haut*), qui fut député à la Législative. Marie-François-Xavier Champion entra au Conseil des Anciens le 23 germinal an V, pour y représenter les électeurs de son département qui lui avaient donné 164 voix. Il parla : sur la loi des passeports, sur les élections, sur le droit de bac, sur les taxations des receveurs généraux, fit approuver une résolution concernant les comptables des régies des traites et des douanes, combattit une motion relative aux expropriations forcées, et vota le rejet de celle qui avait trait au régime hypothécaire. Il fut secrétaire du Conseil des Anciens, d'où il sortit pour entrer, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif : le Sénat conservateur l'avait choisi comme représentant du Jura. Il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1804, et termina sa carrière comme juge à la cour d'appel de Lyon.

CHAMPION (NICOLAS), dit CHAMPION DE LA MEUSE, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Bar-sur-Ornain (Meuse), le 18 novembre 1756, mort à Metz (Moselle), le 14 janvier 1815, était avocat à Bar-sur-Ornain avant la Révolution. Ayant adhéré aux idées nouvelles, il fut appelé à des fonctions administratives, et élu, le 22 germinal an V, député de la Meuse au Conseil des Anciens, par 178 voix ; il prit fréquemment la parole sur les questions de finances et d'impôts, et se montra le défenseur assidu des intérêts populaires. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il entra au nouveau Corps législatif, par le choix du Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII. A la fin de la session, il fut appelé, le 5 germinal an XII, à la direction des droits réunis dans le département de la Moselle, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

CHAMPION. — *Voy.* NANSOUTY (COMTE DE).

CHAMPION DE CICÉ (JEAN-BAPTISTE-MARIE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 10 février 1725, mort en émigration à Halberstadt (Prusse), le 16 août 1805, frère du suivant, entra dans les ordres, et fut nommé évêque d'Auxerre en 1761. Elu député du clergé aux Etats-Généraux, en avril 1789, par le bailliage d'Auxerre, il défendit obstinément les privilèges de son ordre, parla contre la déclaration des droits de l'homme, et s'associa à toutes les protestations de la droite. Il émigra en Allemagne en 1792 ; en 1800, il envoya des secours aux habitants d'un village incendié dans l'Yonne.

CHAMPION DE CICÉ (JÉRÔME-MARIE, COMTE), député aux Etats-Généraux de 1789, frère du précédent, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 3 septembre 1735, mort à Aix (Bouches-du-Rhône), le 19 août 1810, entra dans les ordres comme son frère, et l'aida d'abord dans l'administration du diocèse d'Auxerre. Il fut nommé agent du clergé en 1765, évêque de Rodez en 1770, et archevêque de Bordeaux en 1781. D'opinions libérales, il publia, le 14 février 1789, un mandement ordonnant des prières publiques pour l'heureuse issue des Etats-Généraux : « Entrez, disait-il, avec la ferveur de ces sentiments religieux et patriotiques dans les Assemblées qui vont se former ; ne disputons que de dévouement et de sacrifices ; félicitons-nous des dispositions bienveillantes du gouvernement qui rendent à la nation ses antiques droits, cette noble et généreuse liberté qui s'est perpétuée dans notre sein, et dont les traits, sans nous, auraient pu être effacés à jamais. » Ce mandement lui aliéna la noblesse de Gascogne ; il n'en fut pas moins élu, le 8 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Dès le mois de mai, il proposa que le clergé renonçât à tous ses privilèges en matière d'impôts ; il fut des premiers de son ordre à se réunir au tiers-état, entra, le 14 Juillet au comité de Constitution et, le 27, déposa le rapport sur le projet de Constitution. « Loin de nous tout intérêt d'ordre, dit-il, loin de nous tout attachement à des usages ou même à des droits que la patrie n'avouerait pas ; il n'est rien qui ne doive fléchir devant l'intérêt public. Quelle classe de citoyens pourrait revendiquer des privilèges exclusifs, lorsque le roi lui-même consent à baisser son sceptre devant la loi, à regarder le bonheur de ses sujets comme la règle et la mesure de ses prérogatives et de son autorité ?

« Et d'abord nous avons jugé que, la Constitution devait être précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen, non que cette exposition pût avoir pour objet d'imprimer à ces vérités premières une force qu'elles tiennent de la morale et de la raison, qu'elles tiennent de la nature qui les a rendues inséparables de l'essence et du caractère de l'homme ; mais c'est à ces titres mêmes que vous avez voulu que ces principes ineffaçables fussent sans cesse présents à nos yeux et à notre pensée. »

Lorsque le garde des sceaux, de Barentin, fut obligé de démissionner, Louis XVI mit à sa place Champion de Cicé (3 août 1789). Ce

choix déplut également à l'extrême droite et à l'extrême gauche; des dénonciations furent portées contre lui devant l'Assemblée, bien qu'il eût sanctionné les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé et donné l'exemple du serment. Il dut remettre les sceaux au roi en novembre 1790, et émigra après la session. Ayant remis avec empressement sa démission, à la demande de Pie VII (bref du 15 août 1801), il rentra en France, et fut récompensé de sa soumission par le premier consul, qui l'appela, en l'an X, à l'archevêché d'Aix. Il y organisa les séminaires et s'occupa d'institutions de charité. Malgré sa mauvaise santé, il put atteindre l'âge de 75 ans, après avoir été créé comte de l'Empire, le 16 septembre 1808. Sa sœur, Mlle de Cicé, fut impliquée dans le complot de la machine infernale pour avoir caché Carbon, et fut acquittée par le tribunal criminel de la Seine, après une brillante plaidoirie de Bellart.

CHAMPION DE VILLENEUVE (AIMÉ-CLÉMENT-FÉLIX), ministre de l'intérieur, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 3 novembre 1758, mort à Paris en 1844, était fils d'un valet du roi (des *garçons bleus*); il étudia le droit et était avocat aux conseils du roi au moment de la Révolution. Il se montra, avec modération, partisan des idées nouvelles, fut nommé, en 1789, membre de l'administration des établissements publics à Paris, puis commissaire extraordinaire du roi à Avignon et dans le comtat Venaissin. En pleine effervescence révolutionnaire, Louis XVI appela Champion de Villeneuve au ministère de l'Intérieur (21 juillet 1792). Pour essayer de dissiper les défiances dont la cour était l'objet, le nouveau ministre invita la municipalité de Paris à faire une visite dans le château des Tuileries, mais la municipalité répondit par un refus. Blessé, quelques jours après, dans une émeute au faubourg Saint-Antoine, Champion quitta le ministère après la journée du 10 août, et se présenta, pour protester de son patriotisme, devant l'Assemblée, qui refusa de l'entendre. Il vécut alors dans la retraite, et ne reparut qu'en l'an IX, nommé par le gouvernement consulaire conseiller de préfecture de la Seine, poste qu'il occupa jusqu'en 1815. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHAMPLATREUX. — *Voy.* LA FERTÉ-MEUN.

CHAMPSAVIN (DE). — *Voy.* LEBRSCHU.

CHAMPVALLIER (JEAN-LOUIS DUMAS DE), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Champagne-Mouton; il devint plus tard juge de paix. Élu, le 5 septembre 1791, député de la Charente à l'Assemblée législative, le 7e sur 9, avec 216 voix sur 372 votants, il y marqua peu, et ne prit guère la parole que le 1er juin 1792, au nom du Comité des secours publics, pour proposer et faire adopter un décret qui récompensait M. et Mme Lavarenne, « citoyens de la ville de Paris, époux d'un rare mérite. » Mme Lavarenne avait été dangereusement blessée dans la journée du 5 octobre 1789, en sauvant la vie à un suisse et à un des gardes du roi. L'Assemblée, sur la motion de Dumas de Champvallier, accorda aux époux une somme de 600 livres. Dumas de Champvallier fut élu le 24 vendémiaire an IV, haut juré par le département de la Charente.

CHAMPVALLIER (JOHN-ALEXANDRE-EDGAR DUMAS DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1885 à 1889, né à Saint-Pierre (Martinique), le 19 avril 1826, d'une ancienne famille de l'Angoumois, était petit-fils du député de la Charente à l'Assemblée législative de 1791, et fils d'un ancien garde du corps de Louis XVIII envoyé procureur du roi à la Martinique (1824-1830). Il vint en France, avec son père, en 1831, fit ses études à Paris, et habita son château de Beauregard, près Ruffec, où il s'occupa d'agriculture. Conseiller général de la Charente en 1864 (il fut réélu à ce conseil le 8 octobre 1871), pour le canton de Champvallier, il se porta candidat à l'Assemblée nationale de 1871, et fut élu, le 8 février, représentant de la Charente, le 4e sur 7, par 48,462 voix, 70,607 votants et 114,376 inscrits. Il siégea au centre droit, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les lois constitutionnelles. Candidat aux élections du 20 février 1876, il échoua au premier tour, et se retira, avant le scrutin de ballottage, devant le candidat bonapartiste, M. Ch. Fournier; il ne se représenta que le 4 octobre 1885, et fut élu, le 5e sur 6 de la liste conservatrice, par 47,842 voix sur 88,972 votants et 112,037 inscrits. Il reprit sa place à droite, et vota *contre* les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir; dans la dernière session, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

M. de Champvallier a publié quelques brochures d'intérêt local sur la vicinalité et l'assistance publique dans la Charente.

CHAMPVALLINS (ALEXANDRE-DÉSIRÉ DUGAIGNEAU DE), député de 1827 à 1830, né à Orléans (Loiret), le 6 février 1786, mort à Orléans, le 25 février 1860, appartenait à la magistrature de la Restauration, comme conseiller à la cour royale d'Orléans. Il fut élu, le 24 novembre 1827, député du Loiret, au collège de département, par 139 voix sur 276 votants 322 inscrits, siégea au centre droit, et vota le plus souvent avec les royalistes constitutionnels. Il ne parut qu'une seule fois à la tribune : ce fut dans la séance du 19 février 1828, pour proposer l'admission de M. Babey, élu dans le département du Jura. « Nous avons remarqué dans son discours, dit une biographie de 1829, des phrases éloquentes. »

CHAMPVANS (DE). — *Voy.* GUIGUES.

CHAMPY (LOUIS-DANIEL), député de 1820 à 1824, puis de 1827 à 1830, né à Vitteaux (Côtes-d'Or), le 1er novembre 1763, mort à Strasbourg (Bas-Rhin), le 18 janvier 1831, était maître de forges à Framont (Vosges), et possesseur d'une grande fortune territoriale. Élu le 13 novembre 1820, député des Vosges, au collège de département, il vota avec les constitutionnels, jusqu'à l'expiration de son mandat (1824). Il ne fut pas renommé à cette époque; mais il reparut au parlement quatre ans plus tard, ayant reçu, le 24 novembre 1827, un nouveau mandat des électeurs des Vosges, par 56 voix sur 93 votants et 102 inscrits; il

ne put être admis à titre définitif qu'en 1828, parce que les élections de son département furent annulées comme entachées de graves irrégularités. Réélu le 21 août 1828, par 197 voix (262 votants 303 inscrits), M. Champy reprit sa place parmi les libéraux du côté gauche. « Sa réélection, observait alors un biographe, est d'autant plus honorable qu'il est le seul des membres dont se composait la première députation des Vosges qui ait été conservé. » M. Champy était chevalier de la Légion d'honneur.

CHAMPY (Pierre), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, fils du précédent, né à Strasbourg (Bas-Rhin), en 1798, mort à Paris, le 23 novembre 1876, propriétaire à Rothau (Vosges) et commandant de la garde nationale de Strasbourg, se déclara républicain, fut quelque temps, après février 1848, chargé d'affaires en Toscane, et se présenta, le 23 avril, aux élections de l'Assemblée constituante : il fut élu représentant du Bas-Rhin, le 11e sur 15, par 68,351 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits). Il siégea parmi les démocrates modérés, soutint le gouvernement du général Cavaignac, et vota : le 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1er septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac; le 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel; le 18 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *contre* l'expédition de Rome; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés. M. Champy ne fit point partie de la Législative.

CHANAL (François-Victor-Adolphe de), député de 1876 à 1881, né à Paris, le 20 juin 1811, mort à Neuilly (Seine), le 21 mars 1882, passa par l'École polytechnique, et entra dans l'artillerie comme sous-lieutenant en 1835. Capitaine le 18 février 1841, il fut noté pour ses opinions républicaines par le gouvernement de Louis-Philippe. La révolution de février 1848 le nomma préfet des Hautes-Alpes. Il administra ensuite les départements du Gard et de l'Ain, et resta en fonctions sous la dictature de Cavaignac comme pendant la présidence de L. Napoléon Bonaparte. Toutefois, il donna sa démission lors du coup d'État de décembre 1851, — il était alors préfet de l'Ain, — et reprit du service avec son grade de capitaine d'artillerie. Chef d'escadron en 1854, lieutenant-colonel en 1860, M. de Chanal reçut mission de se rendre en Amérique pour y suivre les opérations de la guerre de sécession. A l'armée du Potomac, il se lia avec le général Grant, devenu plus tard président des États-Unis. Il fut promu colonel en 1866; en cette qualité il fit la campagne franco-allemande dans Paris assiégé. Général de brigade par décision du 18 janvier 1871, il se vit confirmé dans cette situation par la commission de revision des grades, puis il passa, en 1873, dans le cadre de réserve. Le général de Chanal songea alors à aborder la carrière parlementaire. Il avait des intérêts dans la Corrèze : ce fut dans la 1re circonscription de Tulle qu'il se présenta et qu'il fut élu, le 20 février 1876, par 6,847 voix (12,749 votants, 15,834 inscrits), contre 5,878 à M. Lestourgie, conservateur, représentant sortant. Il siégea à la gauche de la Chambre des députés, fut des 363, et obtint la confirmation de son mandat législatif, le 14 octobre, par 6,584 voix sur 12,792 votants, 16,141 inscrits, contre 6,173 à M. Lestourgie, candidat officiel. Il prit la parole, en juin 1880, dans la discussion du projet de loi sur l'intendance militaire, et soutint l'ancienne organisation; il vota, dans la législature, avec la gauche modérée : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, puis *pour* le retour du parlement à Paris (au Congrès), *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'article 7 et l'application des décrets, etc. Commandeur de la Légion d'honneur, du 11 mars 1868. (Il avait été fait chevalier de l'ordre en novembre 1848, comme préfet de la République).

CHANALEILLES DU VILLARS (Charles-François-Guillaume, marquis de), pair de France, né à Aubenas (Ardèche), d'une ancienne famille du Vivarais, le 19 mars 1767, mort à Paris, le 21 août 1845, fut officier dans la marine française, et exerça en Égypte, pendant l'expédition de Bonaparte, les fonctions d'administrateur des domaines. Créé baron de l'Empire, le 9 janvier 1810, il reçut du gouvernement de la Restauration le titre de marquis (31 mai 1817). Il avait le grade de capitaine de vaisseau et était conseiller général de l'Ardèche, quand il fut, le 3 octobre 1837, nommé pair de France par Louis-Philippe. Officier de la Légion d'honneur.

CHANAY (Philibert), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Belleville-sur-Saône (Rhône), le 27 décembre 1800, mort à Lyon (Rhône), le 20 septembre 1852, étudia le droit, puis se fit inscrire au barreau de Lyon. Il appartint quelque temps à la magistrature, comme procureur de la République près le tribunal de 1re instance de cette ville. Élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département du Rhône, le 23 avril 1848, avec 54,604 voix, il siégea à la gauche modérée, et vota : *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour déclarant que le « général Cavaignac a bien mérité de la patrie », *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'amnistie des transportés, etc. Réélu à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, le 1er de la liste, par 72,659 voix (110,722 votants, 154,740 inscrits), il vota avec la minorité démocratique, à la fois contre la droite monarchiste et contre l'Élysée. Il protesta contre le coup d'État, et mourut peu de temps après.

CHANCEL (Pierre-Auzonne), député au Corps législatif de l'an X à 1815, né à Angoulême (Charente), le 13 mars 1756, mort à Angoulême, le 5 avril 1849, avocat dans cette ville, fut élu, le 6 germinal an X, en vertu d'une décision du Sénat conservateur, député de la Charente au Corps législatif, et réélu le 18 février 1808, toujours comme représentant du même département. Il siégea au Corps législatif jusqu'en 1815, et, après avoir appuyé de ses votes la politique impériale, après avoir été nommé par Napoléon Ier conseiller municipal d'Angoulême et président du Conseil général de la Charente, il opina pour la déchéance de

l'empereur, et entra dans la magistrature, le 23 janvier 1816, comme conseiller à la cour royale de Bordeaux.

CHANCEL (Evariste-Alphonse-Honoré), député de 1876 à 1877, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 19 avril 1820, mort à Briançon, le 10 juillet 1882, manufacturier dans cette ville et conseiller général des Hautes-Alpes, fut choisi comme candidat aux élections législatives de 1876 par les républicains de l'arrondissement de Briançon; il fut élu député au second tour de scrutin, le 5 mars, par 2,725 voix 4,874 votants, 6,368 inscrits), contre 2,130 à M. François Meyer, conservateur. M. Chancel prit place à la gauche modérée et vota : *pour* l'amnistie partielle, *pour* les projets de loi nouveaux sur la collation des grades et sur l'élection des maires, *pour* l'ordre du jour Laussedat, Leblond et de Marcère contre les menées ultramontaines, enfin *pour* l'ordre du jour des gauches réunies, dit des 363. M. Chancel se représenta aux élections de 1877, mais sans succès. Il eut pour successeur à la Chambre M. Laurençon, de la droite.

CHANGARNIER (Nicolas), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Autun (Saône-et-Loire), le 25 février 1756, mort à Autun le 31 août 1821, était fils de Pierre Changarnier et de dame Claude Fauvy. D'abord homme de loi dans sa ville natale, huit ans avant la Révolution il était « juge particulier ». Il devint (juin 1790) procureur de la commune d'Autun, puis il exerça, de novembre 1790 au mois d'août 1792, les fonctions de commissaire du roi près le tribunal d'Autun. Son attachement aux idées de l'ancien régime le fit incarcérer comme suspect, en l'an II. Il reparut en nivôse an IV, dans les fonctions publiques; membre du bureau de conciliation, puis juge au tribunal d'Autun (brumaire an V) et président du collège électoral de Saône-et-Loire, il fut élu, le 22 germinal de la même année, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Les élections de Saône-et-Loire avaient été royalistes : elles furent, en conséquence, annulées par le Conseil avec celles de 45 autres départements, après l'acte du 18 fructidor, et Changarnier, qui jusque-là avait opiné avec les adversaires du gouvernement, fut du nombre des exclus. Il devint par la suite, conseiller municipal d'Autun, et conseiller d'arrondissement, et rentra dans la magistrature sous la Restauration.

CHANGARNIER (Nicolas-Anne-Théodule), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1877, né à Autun (Saône-et-Loire, le 26 avril 1793, mort à Paris, le 14 février 1877, était le fils du précédent et de Marie-Françoise Caillery. « Culotte de peau et gants gris-perle, moustache de grognard et faux-toupet de Céladon, l'œil d'un Bugeaud et les grâces d'un Vestris, le cheval blanc de Lafayette et les gilets jaunes de Brummel, stick à la haute gomme, épaulettes aux mille fleurs, graine d'épinards à la bergamotte. Est-ce un chef de bureau arabe qui part en guerre contre les Bédouins? Est-ce un abonné de l'Opéra qui prépare ses cambrures avant d'entrer au foyer de la danse? Est-un vieux brave, est-ce un vieux beau? L'un et l'autre, je veux dire cet étonnant phénomène qui s'appelle « modestement » Changarnier en public, et poétiquement Théodule pour l'intimité. » Ainsi s'exprimait en 1875, un biographe parlementaire. Elève de Saint-Cyr, Changarnier quitta l'école en 1815, avec le brevet de sous-lieutenant. Mais, par suite du licenciement général et de la paix forcée, Louis XVIII s'étant vu dans la nécessité d'utiliser les officiers qui commençaient, à devenir trop nombreux, les « gardes du corps » furent rétablis, et le jeune Changarnier fut admis, comme issu de « bonne bourgeoisie » à entrer dans cette compagnie privilégiée. Il passa (janvier 1815) en qualité de lieutenant, au 60e de ligne, formé de la Légion départementale de l'Yonne, prit part à l'expédition d'Espagne en 1823, et revint capitaine au 1er régiment de la garde royale. La révolution de 1830 le licencia, mais il offrit son épée au gouvernement nouveau et réclama du service. Envoyé en Afrique, il se distingua dans plusieurs affaires, notamment à l'expédition de Mascara, avec le 2e léger, devint chef de bataillon, montra du sang-froid et de la bravoure dans la campagne contre Achmet-Bey, et se signala surtout lors de la retraite de Constantine. Le grade de lieutenant-colonel au 10e de ligne fut sa récompense. Après de nouveaux faits d'armes dans l'expédition des Portes de fer, dans celles de Médéah, du col de Mouzaïa, de Chéliff, etc., il reçut les épaulettes de colonel, de général de brigade et de général de division. Ce dernier grade lui fut conféré (août 1843), lorsqu'il eut achevé la soumission des tribus des environs de Tenez, qui soutenaient Abd-el-Kader. En 1847, il reçut le commandement de la division d'Alger des mains du duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie. Le jour ou la colonie apprit la révolution du 24 février 1848, Changarnier commença par offrir au prince de Joinville et au duc d'Aumale de les ramener d'Alger à Paris à la tête de l'armée. Les deux princes ayant refusé, le général quitta un instant l'épée pour la plume, et écrivit au gouvernement provisoire cette lettre historique :

« Je prie le gouvernement républicain d'utiliser mon dévouement à la France. Je sollicite le commandement de la frontière la plus menacée; l'habitude de manier des troupes, la confiance qu'elles m'accordent, une expérience éclairée par des études sérieuses, l'amour passionné de la gloire, la volonté et l'habitude de vaincre, me permettront sans doute de remplir avec succès tous les devoirs qui pourront m'être imposés. Dans ce que j'ose dire de moi, ne cherchez pas l'expression d'une vanité puérile, mais le désir ardent de vouer toutes mes forces au salut de la République.

« Changarnier ».

Lamartine nomma le général ambassadeur à Berlin. Mais Changarnier, arrivé à Paris, déclina cet honneur en déclarant que son devoir lui commandait de veiller de plus près au salut de la République, et, de lui-même, il se mit, dans la journée du 16 avril, à la tête des forces dont disposait le gouvernement provisoire. Il accepta, pourtant, d'aller remplacer en Algérie, comme gouverneur, le général Cavaignac, qui venait siéger à la Constituante; il y resta seulement quelques semaines. Elu lui aussi, le 4 juin 1848, grâce à l'appui du comité conservateur « de la rue de Poitiers », représentant de la Seine, par 105,537 voix (248,392 votants et 414,317 inscrits), lors du scrutin complémentaire d'où sortirent avec le sien les noms de Caussidière, Moreau, Goudchaux, Thiers, Pierre Leroux, Hugo, Louis Bonaparte, Lagrange et Proudhon, il reçut

bientôt de Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif, le commandement supérieur de la garde nationale de Paris, qu'il garda après l'élection présidentielle de décembre, et auquel même il joignit à deux reprises (9 janvier et 14 juin 1849) celui des troupes de la capitale, portées au chiffre de 100,000 hommes. Le général Changarnier devint alors une puissance. Favorable personnellement à l'opinion légitimiste, il vota, comme représentant, toujours avec la droite : *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, etc. Les « anciens partis », très empressés alors auprès du général Changarnier, se plaisaient à voir en lui le « Monk » qui les débarrasserait de la République au profit de tel ou tel prétendant. Après l'avénement de L.-N. Bonaparte à la présidence, le général parut quelque temps disposé à soutenir, même contre la majorité de l'Assemblée, le pouvoir personnel de l'Elysée, et son attitude dans la journée du 29 janvier 1849 parut étrange au bureau de la Constituante. A l'insu de ce bureau, le général Changarnier avait pris, en raison du licenciement de la garde mobile, des mesures tout à fait exceptionnelles: le questeur Degousée vint se plaindre à la tribune de ce manque d'égards : « C'est avec étonnement, dit-il, que j'ai vu ce matin, l'artillerie et la cavalerie investir complétement le palais et ses abords... » L'affaire n'eut d'ailleurs pas de suites.

Le 13 mai 1849, Changarnier fut réélu représentant à l'Assemblée législative par deux départements : celui de Seine-et-Oise, où il passa le 2e sur 10, avec 55,227 voix (96,950 votants. 139,436 inscrits), et celui de la Somme, où il arriva le 4e sur 12, avec 85,491 voix (106,444 votants, 169,321 inscrits). Il opta pour la Somme. Nommé par les conservateurs, il continua de se montrer, à l'Assemblée et au dehors, l'adversaire des institutions républicaines; mais en faveur de quelle monarchie allait-il se déclarer? « Fin, spirituel, gouailleur, réservé cependant dans ses discours, il jouait, a-t-on dit, le rôle d'un don Juan galonné entre la Charlotte royaliste et la Mathurine orléaniste. » Le président de la République estima bientôt qu'il n'avait plus besoin de son appui, et, le 2 janvier 1851, un journal ami de l'Elysée attaqua le général et chercha à exciter contre lui la majorité parlementaire. Un cousin du président, M. Jérôme Bonaparte, dénonça à la tribune l'attitude équivoque du commandant de la garde nationale, et proposa un ordre du jour de blâme contre lui. Le général se justifia aisément, et l'Assemblée, sans attendre les explications promises par le ministre de la guerre, adopta un ordre du jour de confiance. Il en résulta que le ministre de la guerre et, après lui, tous ses collègues, donnèrent leur démission. Peu de jours après, le double commandement du général Changarnier était divisé : l'armée de Paris était confiée au général Baraguey-d'Hilliers, et le commandement de la garde nationale donné au général Perrot (10 janvier 1851). Ce coup d'autorité souleva à l'Assemblée un violent débat. Baroche, parlant au nom du gouvernement, déclara la guerre à la majorité, et la conclusion fut un ordre du jour par lequel l'Assemblée refusait sa confiance au cabinet (18 janvier). Le cabinet se retira, et le Président n'en pouvant prendre un autre ni dans la majorité, ni dans la minorité, composa un ministère « d'affaires » (24 janvier). L'Assemblée songea alors, pour sa propre sécurité, à confier au général sacrifié le commandement éventuel des troupes destinées à la protéger; mais la proposition « des questeurs », destinée à donner à son président le droit de requérir la force armée, échoua, et Changarnier, qui avait jeté du haut de la tribune un défi au Coup d'Etat, déclarant « que l'on ne trouverait pas un bataillon, pas une compagnie pour inaugurer l'ère des Césars », et qui avait terminé par la célèbre apostrophe : « Mandataires de la France, délibérez en paix! » ne put rien pour prévenir ni pour empêcher l'acte du 2 Décembre. Au matin de cette journée, il fut enlevé de son entresol de la rue Saint-Honoré, et conduit à Mazas, où il passa quelques jours. Banni par un décret du 9 janvier 1852, le général résida en Belgique, à Malines. Un décret de mai 1852 ayant imposé le serment à tous les fonctionnaires et à tous les militaires, le général Changarnier adressa, le 10 mai, au ministre de la guerre, une lettre curieuse, dans laquelle il relatait ses états de service, et ajoutait : « J'ai donné ma main à Louis-Napoléon pour en faire un président, non un empereur; il a tenté bien souvent de me faire dévier de la ligne droite que je m'étais tracée... tous les genres de séduction ont été impuissants. Le serment que le parjure qui n'a pu me corrompre prétend exiger de moi, je le refuse. » Il rentra en France à l'amnistie de 1859, et se retira dans ses propriétés de Saône-et-Loire. Lors de la campagne de 1870, il offrit de nouveau ses services, et demanda au gouvernement impérial un commandement en chef qui ne lui fut pas accordé. Il se contenta alors d'un rôle militaire tout platonique, celui de conseiller. Napoléon III l'ayant appelé, le 8 août, à son quartier général de Metz, il s'y rendit, resta auprès de Bazaine quand ce dernier eut pris la direction des opérations, assista aux combats autour de la ville, et prit part à toutes les négociations qui précédèrent la capitulation du 27 octobre. Prisonnier de guerre en Allemagne, Changarnier revint après l'armistice, et fut élu le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale par trois départements : la Gironde (99,198 voix sur 132,349 votants et 207,101 inscrits), le Nord (138,145 voix sur 262,927 votants, 326,440 inscrits) et Saône-et-Loire (69,519 voix). Il opta pour Saône-et-Loire, alla siéger à la droite de l'Assemblée, et reprit un rôle politique assez actif. Il vota avec la majorité conservatrice *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, etc., soutint le gouvernement du 24 mai, et combattit l'établissement définitif de la République. Dans la séance du 29 mai 1871, à propos d'une pétition relative à la capitulation de Metz, il pria ses collègues « de ne pas laisser un odieux soupçon peser sur des hommes qui furent de glorieux généraux. » Plus tard, il se rallia, cependant, au projet d'enquête sur la capitulation. A l'occasion des poursuites contre les députés journalistes qui avaient publié des articles que la majorité de l'Assemblée jugeait injurieux pour elle, il réclama à leur égard « l'amnistie du dédain ». L'ordre du jour qu'il proposa, et qui contenait ce mot, fut adopté le 11 mars 1872. Son témoignage dans le procès en diffamation intenté par le général Trochu au *Figaro* fit quelque bruit vers la même époque. Dans

les premiers temps de la législature, le général passait fréquemment ses soirées chez le chef du pouvoir exécutif, son ami de vingt ans; mais s'étant avisé de lui demander le maréchalat, il s'attira de la part de Thiers un refus qu'il ne lui pardonna pas. Thiers allégua les tristesses de notre situation militaire, la difficulté de créer de nouveaux dignitaires; puis, en face de sollicitations plus pressantes, produisit une délibération négative du conseil des ministres. « Le bâton de maréchal, impitoyablement refusé, fut, écrivit plaisamment un biographe, une des causes déterminantes du 24 mai et du bon tour que joua le général Théodule à son vieil ami Adolphe, « le tour du *bâton*. » Après avoir été mêlé à un violent incident de la discussion de la loi sur l'armée, où il reprocha à Denfert-Rochereau d'avoir habité une casemate de Belfort pendant le siège de la place, et où il échangea avec le colonel d'amères paroles (29 mai 1872), Changarnier figura au nombre des délégués de la droite chargés de signifier à Thiers leur mise en demeure (20 juin); puis il interpella le gouvernement sur le discours de Gambetta à Grenoble, et attaqua directement le chef du pouvoir (novembre). Ce fut encore à son initiative que l'on dut l'interpellation (mai 1873) signée par 320 députés de la droite sur la récente formation d'un ministère qui inclinait vers le centre gauche : cette interpellation amena la chute de Thiers, le 24. Tout dévoué à la politique « de combat » suivie par M. de Broglie, il l'appuya de son mieux, et s'occupa en même temps avec zèle des préparatifs de fusion ainsi que du projet de constitution monarchique élaboré par les chefs de la droite, en attendant le succès définitif de leurs espérances : M. Changarnier était membre du comité des *Neuf*. En présence du refus nettement exprimé par le comte de Chambord d'adhérer aux transactions qui lui étaient soumises, le général Changarnier proposa de confier pendant dix ans le pouvoir exécutif à M. de Mac-Mahon, puis il se rallia à la combinaison du Septennat (novembre 1873). Il remporta son dernier triomphe oratoire en décidant ses collègues à prendre des vacances de quatre mois : dans un langage bucolique, il leur rappelait la douceur des frais ombrages et des plages tièdes, et citait, avec une légère inexactitude, le vers du poète latin :

Ducere sollicitæ jucunda otia (sic) *vitæ.*

Changarnier vota contre les lois constitutionnelles. Le 10 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale avec 365 voix sur 690 votants. Il fit partie jusqu'à sa mort de la droite du Sénat, et manifesta une dernière fois son éloignement pour les idées démocratiques en présidant le comité central conservateur qui combattit, d'ailleurs sans succès, les candidatures républicaines aux élections législatives de 1876. Il succomba (février 1877) à une attaque d'apoplexie séreuse. Ses obsèques furent célébrées aux Invalides. — Retraité avec le grade de général de division, le 4 août 1852, il était, en outre, depuis le 5 avril 1849, grand officier de la Légion d'honneur.

CHANORIER (Jean), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône), le 15 novembre 1746, mort à Croissy (Seine-et-Oise), le 29 mai 1806, fut receveur général des finances. Le 27 germinal an VII, il fut élu par le département de Seine-et-Oise député au Conseil des Cinq-Cents. Il devint, après la session (9 frimaire an VIII), administrateur de la caisse d'amortissement. — Chanorier était membre de l'Institut (section des sciences mathématiques et physiques). Il s'était occupé d'agriculture, au point de vue de la théorie et de la pratique, et avait collaboré aux « Annales de l'agriculture française. » Il avait fait aussi d'intéressantes expériences sur les laines, et on lui doit un *Mémoire sur un drap bleu teint en laine*, (*sic*) fabriqué avec les toisons du troupeau de race pure d'Espagne, établi à Croissy-sur-Seine en 1786 : cet opuscule est inséré dans le tome II des anciens mémoires de l'Institut.

CHANSON (Antoine), député de 1885 à 1889, né à Paris, le 5 août 1838, fit son droit, et exerça la profession d'avocat de 1863 à 1867; puis il acquit une charge d'avoué à Saint-Flour, et la dirigea jusqu'en 1883. A cette date, il rentra au barreau. Avant les événements de 1870, M. Chanson était demeuré étranger à la politique. Elu conseiller municipal de Saint-Flour en 1873, et nommé adjoint en 1876, il se déclara républicain et donna sa démission au Seize-Mai. En octobre 1877, il fut réintégré dans sa situation d'adjoint; puis il devint conseiller général du Cantal en 1880, et fut enfin porté, lors des élections législatives de 1885, sur la liste « républicaine progressiste » de ce département. Elu le 4e et dernier, au second tour (18 octobre), par 18,895 voix (41,552 votants, 61,184 inscrits), M. Chanson vota dans la législature avec les opportunistes de la Chambre. Dans la dernière session, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CHANTAGREL (Jean), député de 1885 à 1889, né à Sauxillanges (Puy-de-Dôme), le 14 avril 1822, fit ses études de droit à Paris, et s'établit professeur libre de droit, spécialement pour les aspirants à l'auditorat au Conseil d'Etat. Il assista au siège de Paris (1870-71) comme volontaire dans la garde nationale, fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme en 1880, et se porta candidat républicain radical aux élections législatives du 4 octobre 1885. Il fut nommé le 8e sur 9, par 75,933 voix sur 132,128 votants et 169,883 inscrits, siégea à la gauche radicale et s'associa à tous les votes de ce groupe: *pour* l'expulsion des princes, *contre* les ministères Rouvier et Tirard, etc. Dans la dernière session, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CHANTAIRE (Pierre-Laurent), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Mirecourt (Vosges), le 27 novembre 1743, mort à Mirecourt, le 18 avril 1814, était au moment de la Révolution conseiller au présidial de Mirecourt. Elu, le 31 mars 1789, par ce bailliage, député du tiers aux Etats-Généraux, il fit partie de la majorité de la Constituante, demanda, le 11 avril 1791, la réduction du traitement des ministres, et exprima, le 9 juin, l'avis « qu'aucun membre du corps législatif

ne pût aller prendre le commandement des armées sans en avoir obtenu l'autorisation de la législature ». Vers la fin de la session, Chantaire fut élu (4 septembre 1791), 1er haut juré dans son département. En l'an VIII, il fut nommé commissaire près le tribunal civil de Mirecourt.

CHANTELAUZE (Jean-Claude-Balthazar-Victor de), député de 1827 à 1830 et ministre, né à Montbrison (Loire), le 10 novembre 1787, mort au château de Beauplan (Loire), le 10 août 1859, se fit connaître, en 1814, par une brochure très libérale sur le projet de constitution que le Sénat conservateur venait de soumettre à Louis XVIII; il fut alors nommé substitut du procureur du roi à Montbrison, et donna ostensiblement sa démission pendant les Cent-Jours, ce qui lui valut, à la seconde Restauration, les fonctions d'avocat général à la cour de Lyon (25 octobre 1815), et la croix de la Légion d'honneur (1821); procureur général à la cour de Douai (21 juillet 1826), puis trois mois après, à la cour de Riom, il fut, le 17 novembre 1827, élu député dans le 1er arrondissement électoral de la Loire (Montbrison), par 65 voix sur 128 votants et 190 inscrits, contre M. Battaut de Pommerol, député sortant, 56 voix. Il ne fut admis définitivement que le 11 février 1828, son élection ayant soulevé quelques difficultés au sujet de la possession annale. Il fut rapporteur de la proposition de Conny demandant la réélection de tout député appelé à des fonctions salariées, et conclut à l'adoption : « Soumettre, dit-il, les ministres à la réélection, les placer en présence de leurs commettants, c'est affermir en eux la foi politique. » Nommé, le 17 avril 1828, membre de la commission de la loi sur la presse, il réclama, dans la discussion du projet sur les listes électorales, la prolongation des périodes électorales et la séparation complète des listes d'électeurs d'avec la liste de jurés; dans la discussion du budget (2 juillet), il demanda que les fonctions de juge de paix fussent honorifiques, comme en Angleterre. La session de 1829 le vit monter à la tribune dans la discussion des projets de loi sur la pêche fluviale, sur le monopole des tabacs, sur la dotation de la Chambre des pairs, sur l'organisation des conseils d'arrondissement et de département; il combattit sur cette dernière question le projet du ministère, qu'il taxa de « tentative périlleuse »; dans une discussion précédente il avait dit : « Le ministère a donné assez de preuves de son attachement aux principes constitutionnels; je désire seulement qu'il n'aille pas trop loin dans la carrière où il est entré. » Cette attitude trouva sa récompense dans l'appui que lui donna le cabinet Polignac. A l'ouverture de la session de 1830, porté par les ministériels, M. de Chantelauze obtint 116 voix pour la présidence de la Chambre. Dans le comité secret du 15 mars, il protesta contre le projet d'adresse hostile au ministère; M. de Courvoisier, un des ministres, ayant donné sa démission (mai 1830), Charles X fit offrir les sceaux à M. de Chantelauze, qui hésita beaucoup à accepter, mais qui se laissa gagner (19 mai). Réélu, le 23 juin, dans le collège électoral de Montbrison, par 132 voix sur 223 votants et 246 inscrits, contre M. Lachèze, conseiller de préfecture, 87 voix, il prêta résolument son concours aux tentatives de résistance du cabinet, et signa les ordonnances du 25 juillet, non sans émotion, mais sans se prononcer dans le Conseil ni pour ni contre. Il suivit le roi jusqu'à Rambouillet, et, après l'abdication, se retira aux environs de Tours. Arrêté et conduit à Tours, il se réclama vainement de l'inviolabilité attachée à son titre de député, et fut mis en prison, d'où il fut extrait, le 26 août, pour être amené à Vincennes. Le 10 décembre, les ex-ministres furent transférés au Luxembourg, et comparurent le 15 décembre, devant la Chambre des pairs; malgré l'éloquente défense de M. Sauzet, M. de Chantelauze fut condamné, le 22, avec MM. de Peyronnet et Guernon-Ranville, à la prison perpétuelle, à l'interdiction légale et aux frais du procès, et subit sa peine au château de Ham. L'amnistie provoquée par le ministère Molé (1838) l'en fit sortir; il vécut depuis dans une profonde retraite.

CHANTEMERLE (Louis-Gaspard-Laurent-Jacquelot de), sénateur de 1876 à 1885, né à Coulanges (Allier), le 16 février 1818, exerça à Jaligny, dans le même département, les fonctions de juge de paix. Maire de Cindré et représentant du canton de Jaligny au conseil général de l'Allier, il fut, en outre, le 30 janvier 1876, élu sénateur du département, par 203 voix conservatrices sur 388 votants, le premier sur trois. (Le plus favorisé des trois candidats républicains, M. Patissier, avait obtenu 188 suffrages.) M. de Chantemerle prit place à droite, et vota jusqu'en 1885 avec les monarchistes du Sénat, notamment, *pour* la dissolution de la Chambre des députés (1877), *pour* le gouvernement du Seize-Mai, *contre* le ministère Dufaure (1879), *contre* l'article 7 et les lois sur l'enseignement (1880), *contre* la nouvelle loi (1882) sur le serment judiciaire, *contre* la réforme de la magistrature (1883), *contre* le rétablissement du divorce (1884), etc. Il se représenta au renouvellement partiel du 6 janvier 1885, mais échoua avec 286 voix contre 422 obtenues par le moins favorisé des élus républicains, M. Chantemille.

CHANTEMILLE (Joseph), député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Saint-Sauvier (Allier), le 23 avril 1827, appartient à une famille républicaine : un de ses cousins fut proscrit lors du coup d'Etat. Riche négociant, M. Chantemille n'avait guère d'antécédents politiques lorsqu'il fut, après les événements de 1870, choisi pour maire de Montluçon et pour représentant de ce canton (est) au conseil général de l'Allier. Il devint vice-président du conseil général, et, le 20 février 1876, fut porté, par les républicains, candidat à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Montluçon; il fut élu par 8,312 voix (12,824 votants, 16,318 inscrits). Aux élections générales précédentes, celles du 8 février 1871, il avait obtenu, sur une liste républicaine, 30,137 voix contre 49,741 accordées au dernier élu des conservateurs, M. de Montlaur. Après avoir siégé à gauche et fait partie des 363, M. Chantemille fut réélu par le même collège avec 9,200 voix, contre M. Mony, ancien député bonapartiste, candidat officiel du Seize-Mai, 5,939. M. Chantemille prit assez rarement la parole à la Chambre et vota avec la gauche modérée : *pour* les invalidations des députés de la droite, *pour* l'ordre du jour de confiance au ministère Dufaure (20 janvier 1879), *pour* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, *pour* l'amnistie partielle, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui, *pour* le retour du Parlement à Paris, *pour* l'article 7 et *pour* l'application des décrets aux congrégations, *pour* les lois nouvelles sur la presse et sur le droit de réunion. Réélu le 21 août

1881, par 7,403 voix (12,400 votants, 19,274 inscrits), contre 4,219 à M. Boissière, il reprit son rang dans la majorité opportuniste, appuya les ministères Gambetta et Ferry, se prononça *contre* l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris, *contre* l'abrogation du Concordat, *contre* l'élection de la magistrature, *contre* la revision intégrale de la Constitution, *pour* les crédits du Tonkin, etc. Avant la fin de la législature, M. Chantemille passa de la Chambre des députés au Sénat. Il fut, en effet, le 6 janvier 1885, élu sénateur de l'Allier par 422 voix sur 836 votants; son concurrent était M. de Chantemerle, conservateur, sénateur sortant (*V. p. haut*). Il vota régulièrement avec la gauche du Sénat, et se prononça, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

CHANTÉRAC (BONAVENTURE-PAUL LACROPTE, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1855, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 8 avril 1806, mort au château de Fontblanche (Bouches-du-Rhône), le 6 décembre 1883, était issu d'une famille du Périgord. Il étudia le droit à Paris et s'établit d'abord comme avocat à Marseille. Il fit partie, à plusieurs reprises, du conseil de son ordre, et fut choisi comme bâtonnier en 1847 : il avait rempli pendant quelque temps un poste de juge suppléant. Membre du conseil municipal de Marseille depuis 1846, adjoint au maire à la fin de 1848, puis maire de la ville en 1849, il conserva ce dernier titre jusqu'en 1854 : son administration fut marquée par une réglementation nouvelle des halles et marchés, par l'établissement d'un marché aux bestiaux, par la construction d'un abattoir, par la continuation et l'achèvement du canal de Marseille, dont la dépense totale s'est élevée à plus de 50 millions, par l'exécution de la promenade connue sous le nom de *la Corniche*, qui longe le bord de la mer sur une étendue d'une demilieue, etc. En 1850, il eut à lutter contre l'effervescence populaire soulevée par les mesures de la municipalité contre l'intendance sanitaire, antique institution à laquelle les Marseillais étaient attachés. Dévoué au gouvernement de L.-N. Bonaparte, M. de Chantérac fut son candidat aux élections du Corps législatif le 29 février 1852 : la 1re circonscription des Bouches-du-Rhône le choisit pour député par 12,502 voix (20,874 votants, 43,326 inscrits), contre 2,048 à M. Sauvaire-Barthélemy et 5,305 à M. Barthélemy, ex-maire de Marseille et ancien représentant. Il s'associa au rétablissement de l'Empire et fit partie de la majorité dynastique, jusqu'au 15 juin 1854, époque à laquelle il fut nommé conseiller d'État. Membre du comité de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, M. de Chantérac fut chargé plusieurs fois, comme rapporteur ou comme commissaire du gouvernement, de défendre les projets de loi relatifs aux grands travaux exécutés à Lyon, Marseille, etc. — M. de Chantérac fit partie du conseil général des Bouches-du-Rhône, qu'il présida pendant 18 années. — Commandeur de la Légion d'honneur (janvier 1861), il fut admis à la retraite, comme conseiller d'État, le 12 novembre 1873.

CHANTRIER (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Beaune (Côte-d'Or), le 2 avril 1759, mort à Beaune le 8 décembre 1836, appartenait à la magistrature comme procureur impérial dans sa ville natale, après y avoir rempli les fonctions de juge de paix et de commissaire du gouvernement près le tribunal, lorsqu'il fut, le 9 mai 1815, élu représentant de l'arrondissement de Beaune, par 57 voix sur 69 votants, à la Chambre dite des Cent-Jours. Il ne reprit pas ses fonctions de magistrat après la législature.

CHANZY (ANTOINE-EUGÈNE-ALFRED), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1883, né à Nouart (Ardennes) le 18 mars 1823, mort à Paris le 4 janvier 1883, descendait d'une famille établie depuis longtemps dans les Ardennes. Son grand-père était un simple cultivateur; son père s'était engagé sous le premier Empire, et après avoir servi, jusqu'au grade de sous-officier (et non de capitaine de cuirassiers, comme l'ont prétendu plusieurs biographes), était devenu receveur des contributions directes à Nouart, (canton de Buzancy, arrondissement de Vouziers). Le jeune Chanzy suivit quelque temps les classes du collège de Sainte-Menehould; puis il résolut, à seize ans, d'entrer dans la marine, et débuta (1839) en qualité de mousse sur le vaisseau le *Neptune* : il fit, comme novice timonier, la croisière d'Orient de 1839-1840, dans l'escadre du contre-amiral Lalande; mais le métier de marin ne lui plaisant pas, il le quitta pour s'engager, cette fois, au 5e régiment d'artillerie, en garnison à Metz. En même temps, il complétait ses études au lycée de cette ville, et se faisait bientôt admettre à l'Ecole de Saint-Cyr (1841). Il en sortit sous-lieutenant, fut envoyé en Afrique, au régiment de zouaves que commandait alors Cavaignac (octobre 1843), et resta, en Algérie, sans interruption, pendant seize années (de 1843 à 1859), guerroyant sous les ordres de Cavaignac, puis de Ladmirault, lieutenant au 43e de ligne en 1848, officier d'ordonnance du gouverneur général Charon, capitaine au 1er régiment de la légion étrangère en 1851, chevalier de la Légion d'honneur en 1852, chef du bureau arabe de Tlemcen, où Bazaine l'avait précédé, et enfin chef de bataillon (25 août 1856) au 23e de ligne. C'est avec ce régiment qu'il fit la campagne d'Italie, dans la première brigade de la 3e division du 3e corps d'armée; il assista aux batailles de Magenta et de Solférino. Il prit part ensuite à l'expédition de Syrie, comme lieutenant colonel au 71e de ligne, fut promu officier de la Légion d'honneur, puis fut compris, au retour, parmi « les militaires des divisions d'occupation à Rome », commandées par le général de Goyon. Il y demeura près de trois ans et eut de fréquentes entrevues avec le pape Pie IX, à qui il présenta sa femme et sa fille. Chanzy ne quitta Rome que pour rentrer en Algérie. Colonel du 48e de ligne, il contribua à la répression de la grande insurrection arabe, passa au 92e, puis fut promu (14 décembre 1868) général de brigade et chargé du commandement de la 3e subdivision de la province d'Oran à Sidi bel Abbès : il avait alors quarante-cinq ans. Un décret du 2 juin 1870 le nomma commandeur de la Légion d'honneur : son nom figura en tête des militaires promus ou nommés dans l'ordre qui « s'étaient fait remarquer pendant l'expédition du sud-ouest en Algérie. »

A la première nouvelle de la déclaration de guerre à la Prusse, le général Chanzy sollicita du général Lebœuf un commandement, qui ne lui fut pas accordé. Ce fut seulement après le

4 septembre et sur la recommandation écrite du maréchal de Mac-Mahon, alors prisonnier, que Chanzy fut, le 20 octobre 1870, nommé général de division; son rôle grandissant de jour en jour, il devint en peu de temps commandant en chef du 16e corps, et enfin de la deuxième armée de la Loire : cette dernière nomination date du 5 décembre 1870. Sous ce titre même : *La deuxième armée de la Loire*, (1871), il a fait de cette mémorable campagne un récit qui, de l'aveu de nos ennemis, est une œuvre exacte et impartiale : le livre eut sept éditions successives et fut traduit en allemand ; la publication du grand état-major de Berlin le cite fréquemment comme une des sources les plus véridiques. Au moment où Chanzy revenait d'Algérie, pour devenir un des chefs de la défense nationale, il ne restait plus à la France de troupes régulières. Déjà les Allemands avaient envahi la Beauce; un commencement d'armée, le 15e corps, qu'avait réuni le général de La Motte-Rouge, battait en retraite après le combat d'Artenay; Orléans était occupé par le corps bavarois de Von der Thann; Chartres ouvrait ses portes, et Châteaudun, malgré l'énergique résistance de ses habitants, était pris et incendié. Choisi (2 novembre 1870), pour remplacer le général Pourcet à la tête du 16e corps, sous les ordres de d'Aurelle de Paladines, Chanzy établit son quartier général à Marchenoir, et imprima une activité toute nouvelle aux opérations : le 16e corps prit une part brillante à la bataille de Coulmiers, qui coûta aux Allemands 1,200 hommes mis hors de combat et 2,000 prisonniers, et força Von der Thann à quitter Orléans et à se retirer sur Etampes. Chanzy reçut, à ce sujet, du gouvernement, des lettres de félicitations exceptionnelles. Mais d'Aurelle ne sut pas user de la victoire; quand elle voulut reprendre l'offensive, l'armée de la Loire attaqua l'ennemi par fraction, se fit battre par lui en détail, et fut bientôt réduite à l'impuissance. Cependant Chanzy, qui venait de prendre le commandement en chef des 16e, 17e et 21e corps, devenus la « 2e armée de la Loire », ne désespérait pas encore : pendant deux mois, il lutta avec une ardeur indomptable contre les armées de Von der Thann, du grand duc de Mecklembourg et du prince Frédéric-Charles, et fit preuve de talents militaires de premier ordre. « Nous nous félicitons de votre attitude, lui écrivait M. de Freycinet, et nous n'avons qu'un désir; c'est que vous puissiez la faire partager par tous ceux qui vous entourent. » A Beaugency, Josnes, Marchenoir et Origny, Chanzy arrêta le mouvement offensif des Allemands. En concentrant son armée entre Vierzon et le Mans, il put continuer une résistance des plus honorables, mais qui devenait chaque jour plus difficile. Les positions de Vendôme furent défendues pendant deux jours, le 14 et le 15 décembre, dans une suite d'engagements sérieux. Le 15 au matin, Chanzy adressait cet ordre du jour à son armée : « Pour nos nouveaux efforts, il faut l'ordre, l'obéissance, la discipline : mon devoir est de l'exiger de tous; je n'y faillirai pas. La France compte sur votre patriotisme; et moi, qui ai l'insigne honneur de vous commander, je compte sur votre courage, votre dévouement et votre persistance. » L'armée se battit jusqu'à la nuit : elle empêcha l'ennemi de traverser le Loir en détruisant le pont de Fréteval, et refoula les colonnes de Frédéric-Charles. Malheureusement nous ne pûmes tenir contre une vigoureuse attaque du 3e corps prussien; il fallut encore battre en retraite. Du moins, ce nouveau mouvement rétrogade fut-il, au dire de tous les historiens et de tous les critiques militaires, « une de ces belles et savantes retraites, où le général reste maître de ses troupes et qui ne ressemblent pas à une fuite. » Cette retraite, parallèle au front d'opérations, eut pour résultat d'empêcher les Allemands de s'étendre au sud de la Loire et d'occuper Bourges. Le 19 décembre, Chanzy arrivait au Mans : il n'avait encore perdu ni le dessein ni l'espérance de dégager Paris. Les derniers efforts de son armée furent héroïques, mais de plus en plus infructueux. Le 11 janvier, Chanzy eut à tenir tête à la fois au prince Frédéric-Charles et au duc de Mecklembourg, commandant 180.000 hommes aguerris ; la lutte devenait impossible; le général fut contraint de précipiter une retraite, qui, le lendemain, 12 janvier, devint une déroute. Il abandonna le Mans avec les approvisionnements qu'il renfermait, et la ligne de la Sarthe, pour se réfugier derrière la Mayenne et se reformer à Laval. Encore lui fallut-il se défendre opiniâtrement, pendant ce mouvement, contre les attaques incessantes de l'ennemi. L'armée de la Loire avait fait des pertes énormes ; le 16e et le 17e corps se voyaient « réduits au delà de toute expression; » 18,000 soldats, 6 machines et plus de 200 wagons tombaient au pouvoir des Allemands. Infatigable toutefois, après avoir reposé ses troupes à Laval et reconstitué son armée, le général se préparait à reprendre l'offensive quand l'armistice fut signé. Appelé à Paris par le gouvernement, le 9 février, il traversa les lignes prussiennes avec un sauf-conduit, et rendit compte au général Le Flô, ministre de la guerre, de ses opérations militaires. Dès le 10 février, de retour à Laval, il porta son quartier général à Poitiers, et établit son armée en demi-cercle, de Saumur à Nevers. « S'il ne pouvait garder cette ligne, a écrit M. Alfred Chuquet, il songeait à reculer sur le plateau de la Gâtine, de Saint-Maixent à Confolens, en appuyant sa droite aux montagnes du Limousin et son centre au massif de l'Auvergne. Il jugeait que l'Auvergne devait être le cœur de la résistance. » Le lendemain du jour où il avait arrêté ces dispositions, Chanzy apprit que le département des Ardennes l'avait élu, le 8 février, représentant à l'Assemblée nationale, par 44,225 voix (57,130 votants, 90,265 inscrits.) Partisan de la lutte à outrance, il s'en fit l'avocat passionné dès les premières séances. Il était venu prendre place au centre gauche de l'Assemblée, après avoir confié provisoirement au général Colomb le commandement supérieur de toutes les forces de l'Ouest. Le général vota, le 1er mars 1871, *contre* les préliminaires de paix. Pendant les négociations, il aurait voulu donner à son opinion le retentissement de la tribune, et il avait composé un discours qu'il ne prononça point, M. Grévy, président de l'Assemblée, lui ayant fait remarquer que la question ne pouvait être soulevée avant le retour de Thiers. Au moment du transfert de l'Assemblée à Versailles et de l'insurrection du 18 mars, comme le général Chanzy passait par Paris pour aller occuper son siège, il fut arrêté à la gare par ordre du comité central, mais presque immédiatement élargi. Il reprit donc sa place au centre gauche, s'abstint de se mêler aux discussions de politique pure, et se contenta d'intervenir dans les débats spéciaux intéressant l'armée. Le 14 juin, après que le général Trochu eut rendu compte de ses actes pendant le siège de Paris, Chanzy défendit à la tribune l'honneur des armées de la province, et exposa

« des faits et des appréciations que le gouverneur de Paris, dit-il, n'avait pu exposer, parce qu'il avait complètement ignoré pendant le siège de cette ville ce qui se passait dans les départements. » Président de la commission d'enquête chargée d'examiner la proposition Bamberger relative à la publication des travaux du conseil d'enquête sur les capitulations, il monta à la tribune (8 mai 1872) pour demander le renvoi à cette commission du projet de loi sur la formation du conseil de guerre qui devait juger le maréchal Bazaine. Chanzy prit une part importante aux débats sur la dissolution des gardes nationales, — il conclut comme rapporteur, à cette dissolution; — puis il parla dans la discussion de la nouvelle loi militaire, pour soutenir les sursis d'appel, et pour défendre le service militaire de cinq ans. Porté par ses collègues du centre gauche à la présidence de cette réunion, il prononça (9 mai 1872) un discours où il déclarait « accepter franchement, dans la forme et dans le fond, la République. » Après avoir voté : *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée et *pour* le retour à Paris, le général Chanzy se tint à l'écart du monde parlementaire. On a dit qu'il avait incliné, depuis, vers la cause de la monarchie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'abstint, au 24 mai 1873, dans le scrutin sur la démission de Thiers, qui lui avait confié, le 29 juillet 1872, le commandement du 7ᵉ corps d'armée, et qu'il accepta du maréchal Mac-Mahon (11 mai 1873), le gouvernement général de l'Algérie. Sa situation dans ce poste fut souvent fort délicate; il se trouva plus d'une fois en conflit avec la population, et un arrêté pris par lui le 29 mars 1874 et par lequel il mit en état de siège la commune d'Alger, provoqua de vives protestations. Sous son administration, les travaux publics de la colonie prirent une grande extension, plusieurs lignes de chemins de fer furent ouvertes, une Exposition algérienne fut inaugurée en 1876, etc.

Il fut inscrit par la gauche de l'Assemblée nationale, en décembre 1875, sur la liste des sénateurs inamovibles, et fut élu au 2ᵉ tour de scrutin, par 345 voix sur 690 votants. Chanzy ne prit qu'une faible part aux travaux de la Chambre haute. En 1876, il se prononça, à propos du projet sur la collation des grades pour le ministère centre-gauche formé par Dufaure: arrivé trop tard d'Alger pour déposer son bulletin, il déclara que ce bulletin aurait été favorable au ministre de l'instruction publique. En 1878, il parut deux fois à la tribune, la première fois pour dire qu'il acceptait le texte d'un amendement de M. Lucet sur l'état de siège de l'Algérie en cas de guerre ; la seconde fois (19 mars), pour entretenir le Sénat de la situation de la colonie. Il se défendit du reproche d'avoir modifié par des décrets la direction centrale des affaires de l'Algérie. Au congrès pour l'élection du président de la République (30 janvier 1879), les monarchistes donnèrent 99 voix au général Chanzy, qui n'était pas candidat, et qui protesta par une lettre à M. Gailly, sénateur des Ardennes. Quelques jours après (18 février 1879), le président Grévy nommait ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg son concurrent sans le vouloir. Il fut bien accueilli par le czar. Lors de l'arrestation à Paris du nihiliste Hartmann, par ordre de M. Andrieux (décembre 1879), les journaux reconnurent l'habileté dont le général Chanzy fit preuve dans les négociations qui terminèrent heureusement cette affaire. Le 22 août 1878, Chanzy avait été promu grand croix de la Légion d'honneur. Lorsque fut formé le ministère Gambetta (14 novembre 1881), le général donna sa démission d'ambassadeur, et revint en France prendre le commandement du 6ᵉ corps d'armée. Aussi les comptes rendus des séances du Sénat ne citent le plus souvent son nom que sous la rubrique : *n'ont pas pris part aux votes.* Une seule fois, durant l'année 1882 (29 juillet), Chanzy parut à la tribune du Sénat pour défendre la discipline militaire qu'il jugeait menacée par une proposition du commandant Labordère, ainsi conçue : « Néanmoins l'obéissance militaire n'étant due qu'aux ordres donnés pour l'exécution des lois et des règlements militaires et pour le bien du service, il n'y a ni crime, ni délit lorsque le refus s'applique à un ordre dont l'exécution serait un acte qualifié crime par la loi et s'il se produit en temps de paix avec l'étranger. » C'est à Châlons-sur-Marne, au siège de son commandement du 6ᵉ corps, que mourut subitement le général Chanzy : il se préparait à se rendre aux funérailles de Gambetta. Celles du général eurent lieu le 9 janvier par les soins de l'État et aux frais du trésor public. Le général Billot, ministre de la guerre, avait proposé qu'elles fussent célébrées à Paris, aux Invalides. Mais Mme Chanzy exprima le désir que la cérémonie fût faite à la cathédrale de Châlons, et qu'ensuite le corps fut transporté à Buzancy. Une allocution fut prononcée dans l'église par l'évêque de Châlons ; puis, sur la place de la cathédrale, MM. Eugène Pelletan, au nom du Sénat, Philippoteaux, maire et député de Sedan, au nom du département des Ardennes, Neveux, au nom du conseil général de ce même département, les généraux Lallemand et Vuillemot, enfin le ministre de la guerre prononcèrent l'éloge du défunt. — Une statue du général Chanzy, ayant le caractère d'un monument commémoratif en l'honneur de la deuxième armée de la Loire, a été érigée au Mans.

CHAPEL (Jacques-Marie-Louis-Denis de), député de 1837 à 1842, né à Douai (Nord), le 14 juillet 1786, mort à Nîmes (Gard), le 21 juin 1849, appartenait à une ancienne famille italienne du nom de Capello, et était fils de Jacques de Chapel, écuyer, lieutenant en 1733, et de Louise-Florence de Buissy, fille d'un président à mortier au parlement de Douai, conseiller du roi. Propriétaire à Alais (Gard), M. de Chapel devint maire de cette commune en 1829, et participa à divers travaux d'utilité publique qui y furent exécutés. Partisan de la monarchie de juillet, il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 3ᵉ collège électoral du Gard (Alais), par 187 voix (323 votants, 399 inscrits), et réélu par le même collège, le 2 mars 1839. Il siégea dans la majorité conservatrice et vota avec elle.

CHAPEL D'ESPINASSOUX (Antoine-Simon), député de 1830 à 1831, né à Marvejols (Lozère), le 13 avril 1777, mort en 1847, était, sous la Restauration, président du tribunal de Marvejols, conseiller général de la Lozère et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut élu, le 23 juin 1830, député de la Lozère, au collège de département, par 148 voix (258 votants, 292 inscrits), se décida (septembre 1830), à prêter serment au gouvernement nouveau, et siégea jusqu'à la fin de la législature. Il mourut président du tribunal de Marvejols.

CHAPELAIN (Vincent), député au Conse

des Cinq-Cents, né aux Epesses (Vendée), le 22 décembre 1757, mort à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 27 juillet 1818, était propriétaire et conseiller municipal de sa commune, lorsqu'il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents, par 37 voix. Il est inexact, comme le prétendent certains biographes, qu'il ait été auparavant député suppléant à la Convention. Il siégea à droite, demanda qu'on mît fin à la guerre de la Vendée « suscitée, disait-il, par le Conseil lui-même, » qu'on relevât de leurs ruines Chollet et plus six cents communes incendiées, et dénonça le général Turreau comme le principal auteur de ces dévastations. Turreau fut traduit devant un conseil de guerre, mais fut acquitté; on attribue à la peur que cet acquittement inspira à Chapelain une tentative de suicide commise par ce dernier, le 24 décembre 1796. Après sa guérison, il reprit sa place au Conseil, et proposa de déclarer inéligibles les rebelles graciés. Nommé sous-préfet par le gouvernement consulaire, il occupa peu de temps ce poste, et revint en Vendée, où il mourut sous la Restauration.

CHAPELLE DE JUMILHAC (Henry-François-Joseph, baron), député de 1815 à 1820, né à Cubjac (Dordogne), le 31 août 1752, mort dans son château de Grigneville (Seine-et-Oise), le 7 juillet 1820, suivit la carrière militaire, servit au régiment d'Artois-cavalerie, fut ensuite chargé de plusieurs missions diplomatiques, et séjourna quelque temps à la cour de Prusse. De retour en France, il fut promu colonel et envoyé à Lisbonne comme conseiller d'ambassade. Gendre du marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, tué en 1789, il avait obtenu la survivance de la fonction de son beau-père. Le baron de Jumilhac n'émigra pas, et se fit oublier jusqu'en 1814; il reçut alors de Louis XVIII la croix de Saint-Louis avec le brevet de maréchal de camp. Elu le 22 août 1815, au collège de département, député de Seine-et-Oise, par 89 voix (164 votants, 251 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et appuya la proposition Lachèse-Murel, tendant à replacer entre les mains du clergé catholique les registres de l'état-civil. Il vota de même avec le côté droit pendant la législature suivante, ayant été réélu le 4 octobre 1816, par 87 voix sur 165 votants, 249 inscrits. Il avait fait imprimer des *Réflexions sur l'état des finances* (1816), et avait fourni quelques articles aux mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Saône-et-Loire.

CHAPELLE DE JUMILHAC (Odet-Armand-François-Marie), duc de Richelieu, pair de France, né à Paris, le 19 décembre 1804, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 24 février 1880, était le parent du précédent et le fils d'Antoine-Pierre-Joseph Chapelle de Jumilhac (1764-1826) qui fut lieutenant-général de cavalerie sous la Restauration. Il était aussi le neveu, par sa mère, du duc de Richelieu, pair de France et ministre, qui mourut en 1822 sans postérité; ce fut à ce titre qu'il entra lui-même à la Chambre des pairs le 23 septembre 1830. (En vertu d'une ordonnance du roi en date du 27 décembre 1818, Odet de Jumilhac avait acquis le droit de succéder au titre de duc de Richelieu et à la dignité de pair.) Il siégea à la Chambre haute jusqu'en 1848, sous le nom de duc de Richelieu. — Chevalier de la Légion d'honneur.

CHAPER (Pierre-Achille-Marie), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 5 mai 1795, mort à Paris, le 28 juillet 1874, avait appartenu à l'administration sous Louis-Philippe, comme préfet de la Côte-d'Or et de la Loire-Inférieure. Admis à la retraite, il fut élu par les conservateurs, le 13 mai 1849, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, le 5e sur 8, par 46,713 voix (92,695 votants, 118,563 inscrits), siégea à droite, et appuya de son vote toutes les propositions émanées de la majorité monarchiste de l'Assemblée : lois contre les clubs et sur le cautionnement, loi sur l'instruction publique, loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne se rallia pas au coup d'Etat de 1851.

CHAPER (Camille-Eugène), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Grenoble (Isère), le 17 janvier 1827, avait appartenu à l'armée. Il quitta le service avec le grade de commandant du génie en 1867, et s'occupa d'industrie. Il reprit du service pendant la guerre et contribua à la défense de Paris. Elu le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 12e et dernier, par 52,068 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits), M. Chaper siégea au centre droit, rédigea le rapport sur les opérations du siége de Paris, parla dans la discussion sur la loi militaire, et vota avec les conservateurs : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers, *contre* le retour à Paris, *contre* la dissolution, *pour* le septennat, *pour* l'état de siége, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il se rallia au vote des lois constitutionnelles, le 25 février 1875.

CHAPONNET (Nicolas), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Bar-sur-Seine (Aube) en 1750, mort vers 1815, homme de loi à Bar-sur-Seine, devint, à la Révolution, maire de cette ville. Le département de l'Aube le choisit (7 septembre 1791) pour député à l'Assemblée législative, le 3e sur 9, par 294 voix (354 votants). Il y vota avec la majorité. Plus tard Chaponnet fut élu (23 vendémiaire an IV) administrateur du département de l'Aube; il fut nommé, le 9 floréal an XI, conseiller d'arrondissement.

CHAPOT (Jean-Jacques-François), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né au Vigan (Gard), le 5 décembre 1811, mort à Venise (Italie), le 8 février 1856, était avocat au Vigan. Il se signala par l'ardeur de ses opinions légitimistes, et fut élu, le 23 avril 1848, sur la même liste que MM. de Larcy, Reboul, Béchard, etc., représentant du Gard à l'Assemblée constituante, le 10e et dernier, avec 50,026 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits). Il vota, le plus souvent, avec la majorité et exceptionnellement, sur certaines questions, avec la gauche : *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Réélu le 13 mai 1849, par le même département, représentant à l'Assemblée législative le 5e sur 8, avec 50,597 voix (91,741 votants, 121,533 inscrits), il fut secrétaire de l'Assemblée, fit partie de la majorité anti-républicaine,

mais combattit la politique de L.-N. Bonaparte. Il protesta nettement contre le coup d'État, qui le rendit à la vie privée.

CHAPPE (Ignace-Urbain-Jean), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Laval (Mayenne), le 26 novembre 1762, mort à Paris, le 25 janvier 1829, frère de l'inventeur du télégraphe aérien, était procureur de la commune du Mans, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 9e sur 10, par 268 voix sur 377 votants. Son rôle politique fut très effacé; il aida surtout son frère dans ses travaux télégraphiques, et lorsque la Convention eut autorisé l'essai de la nouvelle invention, le 4 avril 1793, il organisa les postes de l'Étoile et de Belleville, qui furent détruits et brûlés par la populace. La première ligne télégraphique fut établie à Paris, par ses soins, en 1794, et il fut nommé à cette occasion, avec ses deux autres frères, administrateur des lignes télégraphiques, qui s'étendirent successivement à Strasbourg, Lille, Brest, Lyon, etc. Après la mort de son frère, il fut nommé, en 1806, administrateur général des télégraphes et créé chevalier de la Légion d'honneur le 12 octobre 1814. Il fut mis à la retraite en 1823.

CHAPPON (Pierre-Jacques), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Meaux (Seine-et-Marne), le 13 juillet 1788, mort à Paris, le 6 juin 1849, faisait à Meaux le commerce des farines. Président du tribunal de commerce et chef de bataillon de la garde nationale, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée constituante, le 6e sur 9, par 48,158 voix (81,011 votants, 96,947 inscrits). Il siégea à droite, et vota avec les conservateurs de l'Assemblée : 9 août, *pour* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; 16 avril, *pour* le crédit destiné à l'expédition de Rome; 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés; 18 mai, *contre* l'abolition de l'impôt sur les boissons. M. Chappon venait d'être réélu (13 mai 1849), le 5e sur 7, représentant du même département à l'Assemblée législative, par 31,963 voix (70,887 votants, 98,983 inscrits), quand il mourut le 6 juin, au début de la session.

CHAPSAL (Jean-Antoine), député au Conseil des Anciens, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 24 septembre 1753, mort à Riom, le 1er avril 1834, était fils de Jean Chapsal, conseiller du roi et receveur des tailles de l'élection de Riom. Il entra, le 14 avril 1773, au régiment royal de Berry-cavalerie; quand la Révolution éclata, il avait le grade de lieutenant. Commandant en second du 1er bataillon du Puy-de-Dôme en 1791, puis adjudant général de brigade (an II) et général de division (an III), il commanda, sous Jourdan, l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse, et assista sous les ordres de Kléber au siège de Maëstricht (1794). Il fit, en outre, les campagnes de Suisse et d'Italie, et fut placé à la tête des divisions de Lyon et de Dijon. Elu, le 23 germinal an VI, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Anciens, il devint questeur de l'Assemblée. Plus tard, il se rallia au gouvernement de la Restauration; une ordonnance royale du 15 avril 1816 le nomma chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. — En 1814, le général Chapsal fit paraître à Riom, des *Observations sur l'infanterie française* (brochure de 38 p.).

CHAPT. — *Voy.* Rastignac (marquis de).

CHAPTAL (Jean-Antoine, comte de Chanteloup), membre du Sénat conservateur, ministre, pair des Cents-Jours et pair de France, né à Saint-Pierre-de-Nogaret (Lozère), le 4 juin 1756, mort à Paris le 29 juillet 1832, fit ses études aux collèges de Mende et de Rodez, et destiné à la médecine par sa famille, se rendit chez un de ses oncles, médecin distingué et professeur à l'École de médecine de Montpellier. Il suivit en même temps les leçons de chimie de Peyre au Jardin des Plantes, fut reçu docteur en 1777, et vint à Paris où ses relations avec l'abbé Delille, avec Fontanes, Lemierre et d'autres, faillirent l'entraîner vers la littérature; il s'adonna cependant définitivement à la chimie, et, grâce à l'influence de M. de Joubert, trésorier des États du Languedoc et de l'archevêque de Narbonne, fut bientôt pourvu d'une chaire de chimie, créée en sa faveur à l'École de médecine de Montpellier. Les applications industrielles qu'il s'empressa de tirer d'une science qui était avant lui de pure curiosité, lui valurent le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse (1789). Ses *Éléments de chimie* (1790), dans lesquels il préconisait les théories nouvelles de Lavoisier, furent traduits en plusieurs langues.

Sollicité par quelques gouvernements étrangers, il refusa de quitter la France et, lorsque la Révolution éclata, en adopta avec ardeur les principes. Ayant pris la défense des Girondins dans son *Dialogue entre un Montagnard et un Girondin*, il fut arrêté après le 31 mai 1793, relâché au bout de quelque temps, et appelé à Paris par le comité de salut public, qui lui donna les fonctions de directeur des ateliers de salpêtre de Grenelle, où il rendit les plus grands services, en assurant l'approvisionnement des arsenaux. Cette poudrière avait été installée pour produire huit milliers de poudre par jour; Chaptal lui en fit produire jusqu'à trente milliers. Il fut chargé ensuite de réorganiser l'École de médecine, et fut nommé professeur à l'École polytechnique à sa fondation. Puis il retourna à Montpellier, où il devint administrateur du département de l'Hérault, et revint définitivement à Paris, après avoir été admis à l'Institut (3 brumaire an IV).

Il créa près de Paris de nouvelles manufactures de produits chimiques, et ne résista pas, au moment du coup d'État de brumaire, aux avances de Bonaparte, qui le nomma conseiller d'État, puis, après la retraite de Lucien, ministre de l'intérieur par intérim, le 15 brumaire an IX, et ministre titulaire le 1er pluviôse suivant. Chaptal créa des chambres de commerce, des écoles de métiers, améliora l'assistance publique, réorganisa les monts-de-piété, rétablit les sœurs hospitalières, et fonda la Société centrale de vaccine. Chargé concurremment de l'administration de l'instruction publique, du 3 nivôse an VIII au 20 ventôse an X, il prépara un plan de réorganisation générale (brumaire an XI), qui fut écarté, et dans lequel il réclamait « la liberté pour chacun d'ouvrir des écoles pour les enfants de tous ceux qui n'auraient pas pour l'instituteur public le degré

de confiance nécessaire ». Les exigences de l'empereur l'obligèrent, assure-t-on, à donner sa démission de ministre de l'intérieur, le 20 thermidor an XII; on l'en dédommagea par la croix de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XIII), par le cordon de grand officier (25 prairial suivant), par un siège au Sénat conservateur (19 thermidor de la même année); il devint trésorier de la haute Assemblée. Créé comte de l'Empire le 26 avril 1808 (sa belle terre de Chanteloup fut, à cette occasion, érigée en majorat), grand-croix de la Légion d'honneur le 3 avril 1813, il fut envoyé à Lyon, le 26 décembre suivant, comme commissaire extraordinaire. Il n'abandonna la ville qu'à l'arrivée des Autrichiens, adhéra à la déchéance de l'empereur, et se tint à l'écart pendant la première Restauration. Le retour de l'île d'Elbe le rappela à la vie publique; directeur général du commerce et des manufactures (31 mars 1815), ministre d'Etat (18 avril), pair des Cent-Jours (2 juin), il ne conserva ces fonctions que jusqu'au second retour des Bourbons, qui le rayèrent du nombre des pairs. Mais les services qu'il avait rendus et qu'il était encore prêt à rendre en dehors de la politique, le firent entrer à l'Académie des sciences, lors de la réorganisation de mars 1816, au conseil général des hospices (1817), et à la Chambre des pairs (5 mars 1819), où il se montra le constant défenseur des libertés constitutionnelles. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, et prêta serment à la monarchie de Juillet. Des revers de fortune attristèrent ses dernières années. Comme chimiste, Chaptal a simplifié la fabrication de l'acide sulfurique, donné la formule de l'alun artificiel, trouvé les procédés de la teinture du coton en rouge, vulgarisé la culture du pastel, appliqué le chlore au blanchiment des pâtes de papier, développé la fabrication du sucre de betteraves, inventé un vernis pour les poteries, perfectionné les procédés de distillation du vin, etc. On lui doit un grand nombre de publications sur des matières scientifiques, agricoles et de chimie industrielle.

CHAPTAL (Jean-Baptiste-Marie, vicomte), fils du précédent, représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'industrie, né à Montpellier (Hérault), le 15 septembre 1782, mort à une date inconnue, étudia la chimie dans le laboratoire de son père, et se livra aux entreprises industrielles. Pendant le blocus continental, les fabriques de savon de Marseille souffraient de la pénurie et du prix élevé des soudes. Chaptal établit en Provence un vaste établissement de fabrication de soudes par la décomposition du sel marin, et rendit la prospérité aux savonneries. Il possédait aussi un établissement aux Ternes (Paris), fut nommé maire de Neuilly en 1813, membre du conseil général des manufactures en 1814, et fut élu, le 8 mai 1815, représentant de la Seine, à la Chambre des représentants, pour l'industrie, par 62 voix sur 112 votants et 216 inscrits. La politique le tenta peu, et il ne fit pas partie d'autres législatures. Juge suppléant au tribunal de commerce en janvier 1817, membre de la Chambre de commerce de Paris en mars 1818, il fut élu juge au tribunal de commerce en décembre de la même année. Il obtint, pour ses produits une médaille d'or à l'exposition des produits de l'industrie française (1819), et fut, à cette occasion, décoré de la Légion d'honneur (28 août).

CHAPUY (Hyacinthe-Adrien-Joseph, chevalier), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an XI à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Carpentras (Vaucluse), le 2 mars 1764, mort à Paris, le 28 novembre 1817, appartint, sous l'ancien régime, à la congrégation des *doctrinaires* ou prêtres de la doctrine chrétienne, congrégation séculière qui fut supprimée par la Révolution. Chapuy adopta les idées nouvelles, devint administrateur à Carpentras, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, par 55 voix, député de Vaucluse au Conseil des Cinq-Cents. Le Conseil l'autorisa dans la séance du 6 thermidor, à figurer comme témoin, avec d'autres représentants, à la réquisition de l'accusateur public du tribunal criminel du Gard, dans le procès d'un nommé Messonnier, prévenu de conspiration. Le 9 brumaire an VI, il combattit le projet qui tendait à assimiler aux émigrés français les habitants du ci-devant Comtat, sortis de leur pays avant sa réunion à la France : « Ce sont tous des ouvriers, dit-il, de petits marchands ou de vieux serviteurs. Grossir la liste des malheureux, quand la paix vient rendre le bonheur au monde, ce ne peut être l'intention des représentants d'un grand peuple. » Le 8 floréal, il prit part à la discussion sur les théâtres, et demanda que par un règlement les théâtres fussent tenus de ne point éloigner de leur répertoire les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine, etc. Chapuy se rallia à la politique de Bonaparte qui le nomma (5 frimaire an X) secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'année d'après (6 germinal an XI), une décision du Sénat conservateur l'appela à représenter le département de Vaucluse au Corps législatif : cette fonction lui fut confirmée le 8 mai 1811; il siégea ainsi pendant toute la durée de l'Empire. Il fut, de plus, élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre « des Cent-Jours » par l'arrondissement de Carpentras, avec l'unanimité des votants (au nombre de 18). Membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, Chapuy avait été créé chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809.

CHAPUYS DE MONTLAVILLE (Benoit-Marie-Louis-Alceste, baron), député de 1833 à 1848 et sénateur du second Empire, né à Tournus (Saône-et-Loire), le 19 septembre 1800, mort à Chardonnay, près Mâcon (Saône-et-Loire), le 9 février 1868, d'une vieille famille du Mâconnais, fit ses études à Lyon, publia, à 25 ans, une *Histoire du Dauphiné*, et collabora à plusieurs journaux politiques de la région. Le 1er juin 1833, il fut élu député par le 7e collège électoral de Saône-et-Loire, avec 162 voix sur 275 votants et 365 inscrits, contre M. Lerouge (109 voix) en remplacement de M. Guillemaut-Mailly, démissionnaire. Il siégea à gauche et vota avec l'opposition antidynastique, jusqu'à la révolution de février 1848, ayant été successivement réélu, le 21 juin 1834 par 166 voix sur 294 votants et 396 inscrits, contre M. Alexandre de Ségur (114 voix); le 4 novembre 1837, par 225 voix sur 325 votants et 457 inscrits, contre M. Lorin (94 voix); le 2 mars 1839, par 236 voix sur 337 votants et 450 inscrits, contre M. Henri Boutelier (83 voix); le 9 juillet 1842, par 234 voix sur 246 votants et 447 inscrits; et le 1er août 1846, par 278 voix sur 282 votants et 464 inscrits.

Maire de la commune de Chardonnay, conseiller général du canton de Beaurepaire de 1842 à 1848, puis du canton de Lugny de 1855 à 1868, il réclama, dès 1841, le suffrage universel, dans son livre : *Réforme électorale : le principe et l'application.* Il se prononça, dans

la dernière séance de la Chambre, en février 1848, pour la régence de la duchesse d'Orléans. Le gouvernement du prince L.-Napoléon l'appela à la préfecture de l'Isère (décembre 1849), où il se montra administrateur habile, puis à celle de la Haute-Garonne (1852), où il releva les croix abattues en 1831, et s'appliqua à faire observer le repos du dimanche. Un décret impérial du 4 mars 1853 le fit entrer au Sénat. Lors de la discussion de l'adresse de 1861 (mars), il proposa l'établissement d'un impôt spécial sur le roman-feuilleton, et l'interdiction de la vente des journaux de romans, afin d'arracher les Français « aux excitations de l'imagination, brillante faculté quand elle s'exerce sous l'inspiration du bon sens, flamme qui brûle et qui sème l'incendie autour d'elle, quand elle est abandonnée à sa seule nature. » Officier d'académie, grand officier de la Légion d'honneur (1867), commandeur de St-Grégoire-le-Grand, de Charles III d'Espagne et des saints Maurice et Lazare, il était aussi membre titulaire de l'Académie de Lyon, et membre correspondant des Académies de Dijon, Bordeaux, etc. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités, *Etude sur Timon* (1838); *Lamartine, vie publique et privée* (1843), etc.

CHAPUYS DE MONTLAVILLE (Antoine-Gustave), fils du précédent, député au Corps législatif de 1863 à 1866, né à Lyon (Rhône), le 13 décembre 1824, mort à Chardonnay (Saône-et-Loire), le 15 octobre 1866, entra dans l'administration, et fut successivement maire de Chardonnay (1849-1851), sous-préfet de Nantua le 1er décembre 1851, de Trévoux le 9 mai 1852, de Brignoles le 7 juin 1854. Démissionnaire le 23 novembre 1855, il se présenta, le 1er juin 1863, avec l'appui officiel du gouvernement, aux élections du Corps législatif, et fut élu député de la 4e circonscription de Saône-et-Loire par 18,906 voix (22,896 votants, 32,438 inscrits). Il fit partie de la majorité dynastique et fut remplacé à sa mort (1866) par M. Boutelier. Chevalier de la Légion d'honneur (1852) et commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

CHARAMAULE (Hippolyte-Melon-Victor), député de 1831 à 1842, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Mèze (Hérault), le 13 avril 1794, mort à Lunas (Hérault), le 23 janvier 1886, étudia le droit et se fit, comme avocat, dans son département d'origine et dans toute la région, une réputation brillante. Les idées démocratiques qu'il professait n'avaient pas nui à sa notoriété : elles firent de lui, le 5 juillet 1831, le candidat de l'opposition à la Chambre des députés, dans le 2e collège de l'Hérault (Montpellier). Elu, Charamaule prit place à l'extrême gauche, et s'associa à toutes les manifestations de ce groupe contre la politique ministérielle, entre autres au célèbre « compte-rendu » de 1832. Lors du renouvellement du 21 juin 1834, il échoua dans le 6e collège de l'Hérault (Lodève) avec 141 voix contre 148 accordées à l'élu, M. Fumeron d'Ardeuil; mais l'élection de ce dernier ayant été annulée, les électeurs appelés à un nouveau scrutin, le 20 septembre 1834, donnèrent 155 voix à M. Charamaule sur 302 votants et 386 inscrits, contre 144 seulement à M. Fumeron d'Ardeuil. Redevenu député, Charamaule continua de voter avec l'opposition démocratique et de combattre le parti doctrinaire. Il obtint encore sa réélection le 4 mars 1839, avec 205 voix (397 votants) contre 192 à M. Fumeron d'Ardeuil, et fit partie de la Chambre des députés jusqu'en 1842. A cette date, il ne se représenta point. Toutefois il lutta, dans son département, contre le système politique dont Guizot était le représentant, se déclara en mainte occasion pour la réforme électorale, et prit une active part à la campagne des banquets en 1847 : c'est par son initiative et sous sa présidence que fut organisé celui de Montpellier. A la révolution de Février, Charamaule adhéra à la République, et la proclama à Montpellier comme président de la commission exécutive qui s'était formée à l'Hôtel-de-ville. Nommé commissaire du gouvernement provisoire dans l'Hérault, il eut comme tel une attitude et des procédés administratifs qui lui aliénèrent le parti avancé; sur les plaintes que ce parti lui adressa, Ledru-Rollin, donna pour successeur à Charamaule, M. Brives, son futur collègue à la Constituante (21 mars 1848). Les républicains modérés portèrent alors Charamaule comme candidat aux élections du 23 avril, et le firent passer, le 3e sur 10, avec 50,028 voix. Membre du Comité de législation, Charamaule prit plusieurs fois la parole dans l'Assemblée, et attacha son nom à divers amendements qui tendaient à assurer la liberté de la presse; il vota : le 9 août 1848, puis le 20 avril 1849 *contre* le rétablissement et le maintien du cautionnement des journaux. Il se prononça aussi avec les démocrates : le 18 septembre 1848, *pour* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy; le 22 janvier 1849, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour. Mais dans presque toutes les autres questions, Charamaule se rapprocha de la majorité de droite; c'est ainsi qu'il vota les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, le rétablissement de la contrainte par corps, l'interdiction des clubs, l'expédition de Rome, etc. Il fut réélu le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative, en tête de liste, par le même département, avec 37,675 voix (82,706 votants, 125,151 inscrits), et alla prendre place dans les rangs de la majorité conservatrice. Cependant, il se sépara fréquemment de ses voisins de droite pour voter avec la minorité, ce qui a fait dire à Victor Hugo : « Charamaule est un homme de haute taille à la figure énergique et à la parole convaincue; il votait avec la gauche, mais siégeait parmi la droite. A l'Assemblée il était voisin de Montalembert et de Riancey. Il avait quelquefois avec eux de vives querelles que nous voyions de loin et qui nous égayaient (*Histoire d'un crime*). » S'étant déclaré favorable au maintien de la constitution républicaine, il combattit, aux approches du coup d'Etat, la politique de l'Elysée, et compta, lors du Deux-Décembre, parmi les représentants qui descendirent dans la rue pour tenter de s'opposer à l'acte du président. Il se trouva avec Victor Hugo, Edgar Quinet, Baudin, Théodore Bac, Armand de l'Ariège, etc., à la réunion du numéro 70 de la rue Blanche : « Il était vêtu d'une sorte de caban militaire en drap bleu, et armé. » (*Histoire d'un crime*, tome I). Il suivit avec Victor Hugo les boulevards du Temple et Saint-Martin, essayant de soulever la foule contre le coup d'Etat; puis il se rendit aux barricades. Charamaule se tint à l'écart jusqu'au 1er juin 1863, époque à laquelle il obtint, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1re circonscription de l'Hérault, 3,116 voix contre 19,631 accordées à l'élu, M. Pagézy, candidat officiel. Deux opposants recueillirent également : M. Donmet, 4,944 voix, et M. Brives 1,902. Il rentra ensuite dans la vie privée. Néanmoins le nom de Cha-

ramaule fut rappelé à l'attention publique le 27 mai 1879, Victor Hugo ayant posé, d'ailleurs sans succès, la candidature de son ancien collègue à un siège de sénateur inamovible.

CHARBONNEL (JOSEPH-CLAUDE-MARGUERITE-JULES, COMTE DE SALÈS), pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or), le 24 mars 1775, mort à Paris, le 10 mars 1846, entra à l'école militaire de Châlons, en sortit dans l'artillerie, fut envoyé à l'arsenal d'Auxonne en 1792, et destitué par les représentants en mission. Réintégré, parce qu'on manquait d'officiers de son arme, et envoyé à Toulon, il repoussa les Anglais qui voulaient surprendre les îles d'Hyères, passa comme capitaine à l'armée des Alpes, puis à celle du Rhin, où il commanda la 3e division d'artillerie. Il dirigea les batteries devant Luxembourg, et assista au siège d'Ehrenbretistein. Désigné pour l'expédition d'Egypte, il concourut à la prise de Malte et à celle d'Alexandrie, se battit à Chebreis et aux Pyramides (où il fut fait chef de bataillon), commanda l'artillerie au Caire, et, atteint d'une opthalmie, se prépara à rentrer en France. Pris par les Turcs pendant la traversée, il fut conduit à Janina, accompagna Ali-Pacha dans plusieurs expéditions, et parvint à s'échapper et à gagner Corfou, puis la France (1803). Le gouvernement consulaire le nomma lieutenant-colonel, puis colonel du 6e d'artillerie légère, chef d'état-major au 32e, avec lequel il fit la campagne de 1805 et de 1806, et se distingua à Iéna. Blessé au dessus du genou, au passage du Bug, il suivit quand même l'armée en Pologne, se battit à Eylau, et commanda le bombardement de Kœnigsberg. La capitulation de cette place lui valut la plaque de commandeur de la Légion d'honneur, et, peu après, le titre de baron de l'empire (10 septembre 1808), et le grade de général de brigade. Il assista encore aux batailles d'Eckmulh, de Ratisbonne et d'Essling, et, à la conclusion de la paix, fit partie de la commission française de délimitation des frontières entre la Bavière et l'Autriche. De là, il se rendit en Espagne, à la tête de l'artillerie du corps du maréchal Ney, prit part au siège d'Alméida, aux combats de la Sierra d'Alcola, de Miranda de Corvo, de Fuente-d'Ognoro, etc., et, après des preuves de courage qui lui valurent les éloges du commandant en chef, revint en France, et suivit la grande armée en Russie en qualité de chef d'état-major général de l'artillerie. Il se battit à Witepsk, à la Moskowa, courut munir d'artillerie la place de Dantzig, fut nommé général de division (15 mars 1813), et, attaché encore au corps de Ney, prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen. Battu à Leipsig, à la tête des débris de l'armée de Silésie, il fit la campagne de France, fut présent à Arcis-sur-Aube, à Montereau, à la Ferté-sous-Jouarre, à Nogent. Le gouvernement de la Restauration le nomma inspecteur général de l'artillerie, et président de la commission d'armement, après lui avoir conféré le titre de comte (24 janvier 1814). Le gouvernement de Juillet l'appela à la pairie, le 25 décembre 1841; il monta quelquefois à la tribune, par exemple, lors de la discussion du projet de loi sur la chasse (22 mai 1843), et comme rapporteur du projet d'établissement d'un port à Saint-Nazaire (15 juillet 1845).

CHARBONNEL (FÉLIX-JOSEPH-LOUIS-MARIE DE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lyon (Rhône) le 29 mars 1797, mort à Paris le 27 juin 1848, suivit la carrière des armes et fut officier de hussards. Retraité avec le grade de chef d'escadron, et officier de la Légion d'honneur, il fut élu représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, sans s'être porté candidat, le 7e sur la liste républicaine modérée, par 21,808 voix sur 54,302 votants et 72,701 inscrits; beaucoup de bulletins de vote portaient, jointe à son nom, la qualification de « père du peuple » ou « ami des ouvriers ». Il siégea peu de temps à l'Assemblée, et son nom ne figure pas dans les scrutins les plus importants. Dès le début de l'insurrection de juin, il se joignit aux représentants et aux officiers qui marchèrent aux barricades pour combattre les insurgés. Il se trouvait, le 25 juin, à l'attaque de la barricade de la place de la Bastille, et y fut frappé mortellement comme le général Négrier, et à côté de lui. Le numéro du journal le *Siècle*, du 29 juin 1848, contient cette mention : « Nous avons publié les noms des représentants qui ont été victimes de la lutte terrible dont Paris a été le théâtre. M. de Charbonnel a succombé aux suites de la blessure qu'il a reçue à côté du général de Négrier. »

CHARBONNIER (JOSEPH), membre de la Convention, né à Toulon (Var) en 1721, mort à Toulon le 14 août 1807, était directeur des vivres de la marine à Toulon, quand il fut élu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Var, le 2e sur 8, avec 310 voix sur 491 votants. Il prit place à la Montagne, vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple et contre le sursis, et répondit au 3e appel nominal : « Si j'étais sûr que demain les puissances de l'Europe reconnaissent de bonne foi la République française, je voterais, à cette condition, la grâce de Louis; mais si elles font des préparatifs, ne vous y trompez pas, c'est uniquement pour le remettre sur le trône. Non, ce n'est pas assez d'avoir renversé l'idole, il faut la briser, pour la ravir tout-à-fait à ses stupides adorateurs. Il reste encore des préjugés; il existe dans quelques esprits une vieille idôlatrie pour la royauté. Le roi que vous avez à juger fut un tyran, un assassin; ses forfaits sont sans nombre; il a mérité la mort; le salut de la patrie exige qu'il la subisse, l'intérêt public le demande : je vote pour la mort. »

Accusé, après la chute de Robespierre, d'avoir provoqué une insurrection à Marseille dans le but de délivrer les Jacobins enfermés au fort Saint-Jean, il fut traduit à Toulon devant une commission militaire, et, malgré l'absence de preuves, détenu au fort Lamalgue jusqu'à l'amnistie de brumaire an IV. A cette époque, il reprit ses fonctions dans la marine, jusqu'à sa mort.

CHARDEL (CASIMIR-MARIE-MARCELLIN-PIERRE-CÉLESTIN), député de 1828 à 1831 puis de 1833 à 1834, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 21 mai 1777, mort à Paris, le 9 février 1847, fit son droit et entra dans la magistrature. Juge-suppléant au tribunal civil de la Seine en 1806, juge titulaire en 1809, il fut un des premiers à signer en 1814 la déclaration suivante :

« Le tribunal de première instance exprime au Sénat et au gouvernement provisoire sa profonde reconnaissance pour le décret qui prononce la déchéance de Napoléon *Buonaparte* (*sic*). Il forme le vœu le plus ardent pour que le sceptre de Louis XVI soit replacé dans les mains de Louis XVIII, son légitime successeur. »

Toutefois, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, M. Chardel lui prêta de nouveau serment. Sous la Restauration, il conserva encore ses fonctions judiciaires. Ayant manifesté, dans les dernières années du règne de Charles X, des tendances « constitutionnelles » et libérales, il fut choisi le 21 avril 1828, par les électeurs du 6e arrondissement de Paris pour les représenter à la Chambre des députés : élu par 370 voix (688 votants, 802 inscrits), il vota plusieurs fois avec l'opposition, et s'éleva à la tribune contre l'institution des juges-auditeurs, par cette raison qu'elle créait des magistrats amovibles, et plaçait ainsi la justice dans les mains du pouvoir. Réélu député le 12 juillet 1830, par 558 voix (616 votants, 870 inscrits), M. Chardel prit part aux journées de juillet et présida un comité insurrectionnel. La commission municipale le nomma directeur général des postes; mais à l'avènement du ministère Guizot, il échangea ces fonctions contre celles de conseiller à la Cour de cassation (27 août). Cette promotion l'obligea à demander à ses électeurs le renouvellement de son mandat; il l'obtint le 21 octobre, mais ne fut pas réélu au renouvellement général de 1831. Il rentra, d'ailleurs, à la Chambre, le 10 août 1833, en remplacement de M. de Rambuteau, nommé préfet de la Seine, le 1er collège électoral de Saône-et-Loire (Mâcon), l'ayant élu par 134 voix (252 votants, 333 inscrits.) Il vota, jusqu'à la fin de la législature pour le gouvernement.

CHARDON (Alfred), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, membre du Sénat, né à Bonneville (Haute-Savoie) le 4 octobre 1828, étudia le droit à l'Université de Turin; il était avocat à Bonneville lors de l'annexion de la Savoie à la France. Il devint membre du Conseil général de la Haute-Savoie, dont il fut plus tard le vice-président, et fut élu le 8 février 1871, représentant de son département à l'Assemblée nationale, le 2e sur 5, par 26,306 voix (37,302 votants, 76,099 inscrits). Il siégea à la gauche républicaine et vota : *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le retour à Paris, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires et *contre* le ministre de Broglie. Au mois d'octobre 1873, alors qu'on parlait de restauration monarchique, M. Chardon fit la profession de foi suivante : « Dans un pays aussi divisé que la France, avec les exigences du suffrage universel, dans les conditions spéciales où se trouve notre société moderne, un seul gouvernement est possible, c'est la République; elle seule peut nous assurer la sécurité dans le présent et dans l'avenir. » M. Chardon s'était *abstenu* sur la question des prières publiques (proposition Cazenove de Pradine). Il se prononça *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de la Haute-Savoie, comme candidat républicain, par 218 voix sur 382 votants. Il siégea à gauche, et vota (juin 1877) *contre* la dissolution de la Chambre des députés. Durant la prorogation du Sénat, nécessitée par cette dissolution, M. Chardon fut de la part du gouvernement du Seize-Mai l'objet d'une poursuite correctionnelle pour avoir assisté à une réunion publique non-autorisée. Les membres de la minorité du Sénat, ses collègues, ayant été unanimes à protester contre une action judiciaire qu'ils déclarèrent illégale, parce qu'elle se produisait sans autorisation préalable, le parquet se décida à abandonner la poursuite. Au Sénat, M. Chardon vota constamment avec la gauche : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'article 7 et *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* les lois nouvelles sur la presse, etc. Il fut réélu sénateur le 8 janvier 1882 par le département de la Haute-Savoie, et se prononça : *pour* la modification du serment judiciaire, *pour* la réforme de la magistrature, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* la nouvelle loi militaire; dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

CHARDON-DURANQUET DE CHALUS (Jean-Baptiste-Pierre), député de 1821 à 1827, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 28 septembre 1766, mort à Chalus (Puy-de-Dôme), le 29 décembre 1847, était propriétaire dans cette dernière localité, maire de la commune, et conseiller général du Puy-de-Dôme. Royaliste ardent, il fut élu le 10 octobre 1821, au grand collège, député de ce département, par 148 voix sur 280 votants et 352 inscrits. Puis, le 6 mars 1824, le même collège lui renouvela son mandat. Chardon-Duranquet de Chalus fit partie, à l'égard du ministère Villèle, de ce qu'on appela la « contre-opposition. » Une biographie le loue de « faire une honorable exception, par son indépendance parlementaire, à la servilité innée dans l'âme de ceux de ses collègues qui sont comme lui membres des conseils généraux de département. » Il partagea les sentiments et les votes de MM. de la Bourdonnaye et Duplessis de Grénédan dans les délibérations de la Chambre pendant les sessions de 1824 et de 1825, et combattit en toute occasion les projets de loi présentés par M. de Villèle. — Il était chevalier de Saint-Louis.

CHARENCEY (Charles-Guillaume Gouhier, comte de), député de 1822 à 1830, né à Charencey (Orne), le 5 septembre 1773, mort à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), le 29 octobre 1838, propriétaire et maire de Saint-Maurice-lès-Charencey, fut élu, le 16 mai 1822, par le collège de département de l'Orne, avec 220 voix sur 229 votants et 357 inscrits. A la Chambre, il prit place au côté droit, et vota avec le petit nombre de royalistes intransigeants qui firent une guerre systématique au ministère Villèle. Il fut réélu : le 6 mars 1824, par 112 voix (205 votants, 296 inscrits) et le 24 novembre 1827, par 210 voix (218 votants, 277 inscrits). « Considéré comme législateur, écrit un biographe, M. de Charencey a pris date lors de la délibération de la loi d'indemnité. Dans une discussion où l'influence du ministère parvint à faire rejeter presque tous les amendements qui venaient au secours d'une loi défectueuse dans sa forme et ses dispositions, M. de Charencey fut assez heureux pour faire adopter un article additionnel à la loi d'indemnité. » Cet article fut proposé et adopté dans la séance du 24 mars 1825. Il était ainsi conçu : « Il sera annuellement distribué aux Chambres, avec les projets de loi des comptes, des états détaillés de toutes les dispositions arrêtées, conformément aux dispositions de la présente loi, pendant l'exercice auquel se rapporteront ces projets. » Ce texte fut voté malgré le président du conseil dont l'opposition se flatta d'avoir contrarié secrète-

ment les vues, parce que l'article tendait à soustraire à son influence exclusive les opérations de la commission centrale de liquidation.

CHARENCEY (CHARLES-LÉONCE GOUHIER, COMTE DE), fils du précédent, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Charencey (Orne), le 29 décembre 1804, mort à Tourouvre (Orne), le 4 juillet 1869, entra, ses études de droit terminées, dans la magistrature en 1828. Il se rallia au gouvernement issu de la révolution de Juillet, et se lia avec Montalembert. Substitut du procureur du roi près le tribunal civil de la Seine, il fut destitué, en février 1848, par le gouvernement provisoire. Elu le 23 avril, représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 9e sur 11, avec 40,575 voix, il fit partie du comité des cultes, siégea à droite, et vota constamment avec les conservateurs de l'Assemblée: *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de la mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Ce fut M. de Charencey qui, le premier, demanda une enquête parlementaire sur l'envahissement de l'Assemblée au 15 mai; cette proposition fut produite le jour même, et avant que Lamartine et Ledru-Rollin fussent revenus de l'Hôtel-de-Ville. M. de Charencey fit partie aussi de l'Assemblée législative, où le même département (13 mai 1849) l'envoya siéger, le 4e sur 9, par 43,986 voix (94,068 votants, 126,096 inscrits). Il s'associa à tous les votes de la majorité monarchiste, appuya l'expédition romaine, opina pour les lois restrictives sur la presse, l'instruction publique, le suffrage universel, et demanda la revision de la Constitution, mais il ne se rallia pas à la politique personnelle du prince-président. Il figura parmi les représentants séquestrés par le coup d'État à la caserne du quai d'Orsay. Il rentra alors dans la vie privée, tout en restant membre du Conseil général de l'Orne, où il siégeait déjà avant 1848.

CHARETON (JEAN-JOSEPH VEYE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1878, né à Montélimar (Drôme), le 8 juillet 1813, mort à Paris, le 14 juin 1878, fut admis à l'Ecole polytechnique, et en sortit avec le grade de sous-lieutenant du génie (octobre 1834). Lieutenant en 1836, capitaine en 1840, chef d'escadron en 1853, il fit la campagne d'Afrique où il assista au siège de Constantine, puis celle de Crimée, où il fut deux fois blessé et où il gagna le grade de lieutenant-colonel. Il travailla aux fortifications de Lyon, de Grenoble, de Toulon, devint colonel en 1861, et fit partie, en 1870, du 5e corps de l'armée du Rhin; fait prisonnier à Sedan, il fut emmené en Allemagne et interné à Wiesbaden. A son retour, élu (8 février 1871) représentant de la Drôme à l'Assemblée nationale, le 3e sur 6, par 35,947 voix (64,809 votants, 100,516 inscrits), et peu de temps après, le 24 avril, promu au grade de général de brigade, il devint aussi, le 8 octobre de la même année, conseiller général de la Drôme pour le canton de Montélimar. D'opinions républicaines modérées, le général de Chareton s'inscrivit à la réunion de la « gauche », et, après avoir voté *pour* les préliminaires de paix et s'être *abstenu* dans la question des prières publiques, il se prononça *contre* l'abrogation des lois d'exil et *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée. Rapporteur, après la mort de M. de Chasseloup-Laubat, de la sous-commission de réorganisation de l'armée pendant la session de 1871-72, il défendit, à la tribune, le service de quatre ans, et prit une part active et distinguée à la plupart des débats sur les lois militaires. « Ses rapports, éloquents dans leur forme technique, dit un biographe, ont été très-remarqués. » Le général de Chareton *s'abstint* encore le 4 décembre 1873, sur la question du maintien de l'état de siège; mais il vota avec les républicains: *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* la loi des maires, *pour* les amendements Wallon et Pascal-Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il fut promu au grade de général de division, le 3 mai 1875. Lors des élections des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale, en décembre de la même année, le général Chareton, porté candidat par les gauches, fut nommé sénateur par 330 voix sur 591 votants, au 7e tour de scrutin. Il prit place à la gauche de la Chambre haute, repoussa, en juin 1877, la dissolution de la Chambre des députés demandée par le gouvernement du Seize-Mai, et s'associa à la lutte des sénateurs et députés républicains contre ce gouvernement. — Commandeur de la Légion d'honneur du 6 mars 1867. On doit au général de Chareton un *Projet de réorganisation militaire de la France* (1871), écrit pendant sa détention en Allemagne.

CHARETTE DE LA CONTRIE (ATHANASE-CHARLES-MARIE, BARON DE), pair de France, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 14 janvier 1796, mort à la Contrie (Loire-Inférieure), le 16 mars 1848, neveu du célèbre général vendéen, et fils d'un ancien lieutenant au régiment de Viennois tué dans la guerre de Vendée, entra dans les gardes du corps à la Restauration. Pendant les Cent-Jours, il prit part au soulèvement de l'Ouest sous M. d'Andigné, et, à la seconde Restauration, fut nommé chef d'escadron des chasseurs de Vendée. Il était colonel des cuirassiers de Berry (4e régiment), lorsqu'il fut promu à la pairie par ordonnance royale du 23 décembre 1823; il épousa Mlle d'Issoudun, fille naturelle du duc de Berry, née en Angleterre.

En 1830, il accompagna en exil la famille royale, mais revint secrètement en France (juin 1831) pour préparer un mouvement dans l'Ouest; il accompagna la duchesse de Berry dans la tentative malheureuse de 1832, se battit le 6 juin au Chêne-en-Vieille-Vigne, et, devant l'inutilité de la lutte, réussit à s'embarquer. Il habita Lausanne jusqu'à l'époque où le gouvernement de juillet lui permit de rentrer en France, et se retira à la Contrie, où il mourut. On a de lui: *Quelques mots sur les événements de la Vendée en 1832* (1840); *Réponse au marquis de Goulaine* (1840); *Journal militaire d'un chef de l'Ouest* (1842).

CHARETTE DE LA CONTRIE (ATHANASE-CHARLES-MARIE, BARON DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 18 mai 1832, fils du précédent, s'engagea, en 1860, dans l'armée pontificale réorganisée par Lamoricière, et fut nommé lieutenant-colonel des zouaves pontificaux, qu'il commanda à Castelfidardo et à Mentana. Après l'occupation de Rome par les troupes italiennes

(septembre 1870), il fut ramené en France, forma avec les débris des zouaves pontificaux la légion des Volontaires de l'Ouest, qui fut attaché au 17ᵉ corps d'armée, et se battit bravement avec elle à Patay (2 décembre), où il fut grièvement blessé. Il venait d'être nommé général de brigade au titre auxiliaire, le 14 janvier 1871, quand la capitulation de Paris suspendit les opérations militaires. Bien qu'il eût refusé toute candidature à l'Assemblée nationale, il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Bouches-du-Rhône, le 8ᵉ sur 11, par 47,253 voix sur 75,803 votants et 140,189 inscrits, et donna immédiatement sa démission. Il fut du nombre des légitimistes qui allèrent saluer le comte de Chambord à Anvers (24 février 1872), mais ne prit aucune part aux essais de restauration monarchique tentés en 1873 et 1874. Officier de la Légion d'honneur (juillet 1871).

CHARLEMAGNE (JEAN-CLAUDE), représentant à la Chambre des Cent-Jours et député de 1818 à 1820, né à Issoudun (Indre) le 12 avril 1762, mort à Châteauroux (Indre) le 27 janvier 1853, fils de Nicolas-Jean Charlemagne et de dame Marie-Françoise Contamin, succéda à son père comme trésorier de France à Bourges, et épousa la fille d'un député du tiers-état, M. Le Grand. Membre du bureau de paix, maire de sa ville natale en 1793, membre du Directoire du département de l'Indre et de l'administration centrale, il se montra partisan du coup d'Etat de brumaire, et fut nommé conseiller de préfecture de l'Indre, le 17 germinal an VIII. Le collège de département de l'Indre l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, le 13 mai 1815, par 56 voix sur 81 votants; le même collège l'envoya à la Chambre des députés, le 20 octobre 1818, avec 234 voix sur 401 votants et 730 inscrits. Il siégea jusqu'en 1820 dans l'opposition. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHARLEMAGNE (EDMOND), fils du précédent, député de 1831 à 1842, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Châteauroux (Indre) le 4 septembre 1795, mort à Châteauroux le 8 février 1872, entra dans la magistrature, fut successivement substitut, puis procureur du roi près le tribunal de Châteauroux de 1819 à 1837, époque à laquelle il donna sa démission. Elu, le 5 juillet 1831, député du 4ᵉ collège électoral de l'Indre (Le Blanc), par 112 voix sur 192 votants et 240 inscrits, contre M. Fombelle (du Blanc), 79 voix, il siégea dans l'opposition légitimiste, et fut réélu le 21 juin 1834, par 108 voix sur 171 votants et 246 inscrits, contre M. Michel (40 voix). Ayant donné sa démission de procureur du roi en 1837 pour conserver toute son indépendance, il se présenta, aux élections du 4 novembre de cette année, dans le 1ᵉʳ collège électoral (Châteauroux), et fut élu par 203 voix sur 445 votants et 190 inscrits, et réélu, le 2 mars 1839, dans le même collège. Il modifia dans ces dernières législatures son attitude politique, et passa de l'opposition légitimiste à l'opposition de gauche. Il prit quelquefois la parole, et M. de Cormenin le cite parmi les orateurs de la gauche constitutionnelle. Les élections de 1842 le remplacèrent par M. Muret de Bord, sa santé ne lui permettant plus d'habiter Paris. Nommé, à la révolution de 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Issoudun, il fut, le 23 avril, élu représentant de l'Indre à l'Assemblée constituante, le 1ᵉʳ sur 7, par 55,214 voix sur 60,569 votants et 71,004 inscrits. Il siégea à la gauche modérée, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* la demande d'accusation contre le président et ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Elu, le 13 mai 1849, représentant de l'Indre à la Législative, le 1ᵉʳ sur 5, par 27,073 voix sur 50,138 votants et 73,546 inscrits, il prit place au centre droit, vota avec la majorité, et se montra favorable au coup d'Etat de décembre. Aussi, après la dissolution de l'Assemblée, fut-il appelé au Conseil d'Etat, section des finances (25 janvier 1852); il fut retraité comme tel le 10 octobre 1860. Commandeur de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1860.

CHARLEMAGNE (RAOUL), fils du précédent, député au Corps législatif de 1859 à 1870, et député de 1877 à 1881, né à Châteauroux (Indre) le 28 décembre 1821, maire de Châteauroux (1855-1865), et conseiller général de l'Indre, se présenta comme candidat officiel dans la 1ʳᵉ circonscription de l'Indre à une élection partielle, le 15 janvier 1859, en remplacement de M. de Bryas, décédé, et fut élu par 20,484 voix (28,203 votants, 36,411 inscrits), contre M. le comte de Lancosme-Brêves, 7,700 voix; il siégea dans la majorité dynastique, et vit son mandat renouvelé aux élections du 31 mai 1863, par 23,413 voix sur 23,996 votants et 37,843 inscrits, et à celles du 23 mai 1869, par 22,561 voix sur 23,910 votants et 39,822 inscrits. Il fit partie du groupe des 116 et appuya la tentative de l'Empire libéral. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il ne rentra au parlement qu'aux élections du 14 octobre 1877, comme candidat du gouvernement du Seize-Mai dans la 1ʳᵉ circonscription de Châteauroux, avec 7,163 voix sur 14,142 votants et 18,390 inscrits.

Son élection ayant été invalidée, un nouveau scrutin (3 mars 1878) lui confirma son mandat par 7,465 voix sur 13,746 votants et 18,254 inscrits, contre M. Bottard, 6,207 voix; il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota jusqu'à la fin de la législature *contre* les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1862.

CHARLES (JEAN-GASPARD-BENOIT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rouen (Seine-Inférieure) en 1730, mort à Rouen le 20 février 1804, fut substitut au parlement de cette ville. Le 22 germinal an V, il devint député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents: il avait réuni 279 voix. Il fit peu parler de lui dans cette Assemblée où il siégea jusqu'en l'an VII. Il demeurait à Paris « quai Voltaire, nº 5. »

CHARLES (LOUIS-JOSEPH), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né au Luc (Var), le 17 novembre 1760, mort au Luc le 15 mars 1829, était un propriétaire riche et influent de cette localité. Son attachement à la politique impériale le fit désigner, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur comme député du Var au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1815, quitta la vie politique sous la Restauration, et passa ses dernières années à sa campagne de Boullidon, près de Luc. Il était chevalier de la Légion

d'honneur. Sa mort, survenue en 1829, donna lieu à un grave incident qui mit tout le pays en émoi.

M. Charles, qui était la providence des pauvres de la contrée, avait refusé au curé du Luc de recevoir les sacrements. Le clergé ne voulut pas lui accorder les honneurs de la sépulture, et enjoignit aux fossoyeurs d'ouvrir la fosse dans la partie du cimetière réservée aux malfaiteurs. Le maire du Luc s'y opposa. Le corps fut conduit à sa dernière demeure au son du tambour, escorté de toute la municipalité et de près de 2000 habitants.

CHARLES (Pierre), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Breloux (Deux-Sèvres), le 30 avril 1804, mort à Breloux, le 24 juin 1878, était cultivateur et meunier à Breloux, et conseiller d'arrondissement pour le canton de Saint-Maixent; les opinions républicaines qu'il avait toujours professées, lui valurent d'être élu, le 23 avril 1848, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante, le 2e sur 8, par 51,834 voix sur 78,335 votants. Il siégea à la gauche modérée, sans monter à la tribune, fit partie du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota *pour* le cautionnement des journaux, *pour* le droit au travail, *pour* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le remplacement militaire, *contre* la proposition Rateau, *pour* la diminution de l'impôt du sel, *contre* la suppression des clubs. Après la session, il refusa toute candidature à l'Assemblée législative, et se retira à Breloux, où il mourut célibataire.

CHARLES X (Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois), pair de France et roi, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 9 octobre 1757, mort à Goritz (Autriche), le 6 novembre 1836, était le 4e fils du dauphin, fils de Louis XV et de Marie-Josèphe de Saxe. Confié au duc de la Vauguyon, puis à M. du Coëtlosquet, évêque de Limoges, le comte d'Artois, trop loin du trône pour penser y monter jamais, ne reçut qu'une éducation frivole, et peu d'instruction. Il épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, sœur de sa belle-sœur, la comtesse de Provence, et continua sa vie de plaisirs et d'intrigues galantes, dont son duel avec le duc de Bourbon, à la suite d'un scandale au bal de l'Opéra, ne fut qu'un bruyant épisode (mars 1778). Au moment de la guerre avec l'Angleterre, le comte d'Artois coopéra au blocus de Gibraltar (août 1782). A l'Assemblée des notables de 1787, il fut président d'un bureau, et se montra hostile à toutes les réformes réclamées; son bureau vota à l'unanimité contre la proposition de doubler la représentation du tiers-état; le bureau que présidait le comte de Provence (depuis Louis XVIII) fut le seul qui vota en faveur de cette mesure. Le comte d'Artois devint dès ce moment le champion en vue de l'intégrité des prérogatives royales. Il accepta seulement pour la noblesse l'égalité des charges publiques, mais, après la prise de la Bastille, son attitude menaçant sa sécurité, Louis XVI l'engagea à partir, ce qu'il fit dans la nuit du 16 au 17 juillet 1789, en compagnie de ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, des trois Condé et de leurs amis. Il gagna Bruxelles, et se rendit de là à Turin, à la cour de son beau-père, fut rejoint par un certain nombre d'émigrés, essaya de soulever le midi, puis tenta, à Mantoue (20 mai 1791), d'obtenir des secours de l'empereur d'Autriche. Après le retour de Varennes et la captivité du roi, il fut mandé à Namur près du comte de Provence, qui prenait déjà le titre de régent, ne s'entendit pas avec lui, et se rendit aux conférences de Pilnitz (août 1791) avec son conseiller ordinaire, le comte de Calonne. Désavoués officiellement par Louis XVI, rappelés en France par deux décrets de l'Assemblée nationale, qui mettait leurs biens sous séquestre, les princes ne firent que hâter les préparatifs de la campagne de 1792. Elle fut désastreuse pour la coalition, et le comte d'Artois n'y prit pas directement part : il devait y commander un corps d'émigrés, qui sur l'ordre formel de Louis XVI, fut licencié avant l'entrée en campagne. Il apprit à Hamm (Westphalie) l'exécution du roi; quelques jours après (février 1793), il partait pour la Russie où l'impératrice Catherine préparait une ligue redoutable contre la France révolutionnaire. Elle reçut magnifiquement le prince français, et lui offrit une épée garnie de diamants que le comte d'Artois rapporta à Hamm, et ne tira pas du fourreau. Appelé, en 1795, par le ministère anglais, à la tête d'une nouvelle expédition en Vendée, il annonça son arrivée à Charette et à Stofflet, et aborda en effet à l'île d'Yeu (29 septembre); mais cédant bientôt à d'autres conseils, il perdit un temps précieux, puis se rembarqua pour l'Angleterre. C'est à cette occasion que Charette écrivit à Louis XVIII la lettre célèbre : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu! » Le comte d'Artois alla habiter en Écosse le château d'Holy-Rood, puis revint à Londres à la rupture de la paix d'Amiens; il y reçut (février 1800), les jeunes princes d'Orléans, qui revenaient des Etats-Unis et parvint à les réconcilier avec Louis XVIII; ce fut là qu'il perdit la comtesse de Polastron, « sa dernière faute et son dernier amour »; la comtesse d'Artois mourut à Klagenfurth, en 1806. Les victoires de Napoléon semblaient défendre pour toujours tout espoir de restauration, lorsque le triomphe de la coalition, en 1814, réveilla des espérances. Le comte d'Artois se rendit à Nancy, à la suite des coalisés, et apprit par M. de Vitrolles les chances que l'ambition obstinée de Napoléon rendait à sa maison; bientôt, le retour de l'ancienne dynastie devint le vœu général; le comte d'Artois partit pour Paris, et y fit une entrée acclamée le 12 avril 1814; on lui prêta alors le mot heureux trouvé depuis par Beugnot : « Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. » En octobre suivant, il parcourut les départements de l'est et du midi, où sa bonne grâce et un réel esprit d'à-propos lui concilièrent vite les cœurs. En apprenant le débarquement de l'île d'Elbe, Louis XVIII l'envoya à Lyon, qu'il quitta dès que fut connue l'occupation de Grenoble; il suivit le roi à Gand, puis, pendant la seconde Restauration, devint le représentant de la monarchie telle que le comprenait la « Chambre introuvable de 1815 », en opposition avec le régime constitutionnel adopté par Louis XVIII; aussi dut-il se démettre du commandement général des gardes nationales de France; mais l'assassinat du duc de Berry, et l'avènement du ministère Villèle (14 décembre 1821), lui rendirent bientôt l'influence momentanément perdue. Il avait soixante-six ans quand il succéda à son frère, le 16 septembre 1824.

L'espoir qui accompagne toujours un règne nouveau, des mesures de clémence, quelques mots heureux, la concession au duc d'Orléans du titre d'Altesse royale, et la restitution de

ses biens, semblèrent ouvrir une ère nouvelle de conciliation. Mais l'influence de « la Congrégation » reparut vite dans la présentation des lois sur le sacrilège et sur le milliard d'indemnité. Le sacre du roi à Reims (29 mai 1825), excita les railleries de la presse libérale, et la présentation d'un projet de loi rétablissant le droit d'aînesse, les cérémonies du jubilé, le projet de « loi d'amour » contre la presse, contribuèrent encore à agiter les esprits. La garde nationale, à une revue passée par le roi, le 29 avril 1827, ayant crié : « Vive la Charte! à bas les ministres! » fut licenciée, la censure fut rétablie, la Chambre dissoute, et une nombreuse fournée de pairs fut appelée à neutraliser l'opposition de la Chambre haute. Les élections nouvelles forcèrent le ministère de M. de Villèle à se retirer; il fut remplacé le 4 janvier 1828, par le ministère Martignac, qui, dans l'esprit du roi, ne devait être qu'une concession passagère à l'esprit libéral. Les complaisances du nouveau cabinet ne désarmèrent point l'opposition; mis en échec à la Chambre sur une simple question de priorité, M. de Martignac se retira, et, sur l'avis de M. Royer-Collard « que, dans l'état de division des esprits, le roi pouvait composer son conseil sans crainte d'avoir à se dire qu'il eût pu mieux choisir », Charles X se laissa aller à son secret désir de résistance, et forma le ministère Polignac (8 août).

Ce ministère fut très mal accueilli par l'opinion; mais le roi avait pris son parti et, à l'ouverture de la session législative (2 mars 1830), il déclara qu'il était résolu « à surmonter les obstacles que de coupables manœuvres pourraient susciter à son gouvernement ». L'adresse des 221 répondit à cette parole imprudente, en refusant au ministère le concours de la Chambre, qui fut immédiatement prorogée, puis dissoute (21 avril).

Le succès de l'expédition d'Alger (juin et juillet 1830) ne parvint pas à calmer les esprits, et la nouvelle Chambre, élue les 23 juin et 3 juillet, ramena les 221. Charles X refusa la démission des ministres, et des ordonnances rétablissant la censure et modifiant le régime électoral furent décidées en principe. Sur l'assurance qu'elles n'excédaient point les limites de la Charte, Charles X les signa le 25 juillet, à Saint-Cloud, en disant : « Plus j'y pense, plus je suis convaincu qu'il est impossible de faire autrement. »

La révolution éclata dans Paris et y fit des progrès rapides; lorsque, le 29, le roi accorda aux instances de M. de Sémonville, la révocation des Ordonnances, il était trop tard. Le 31 juillet, la famille royale dut songer à sa sûreté, gagna Trianon, puis Rambouillet; là, le roi nomma le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume (2 juillet), et se décida à abdiquer en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux. Ce ne fut qu'à la nouvelle que dix mille parisiens marchaient sur Rambouillet, que le vieux roi consentit à s'éloigner; il prit le chemin de Cherbourg, s'embarqua le 16 août, sur un navire américain, et, escorté par deux bâtiments de guerre français, mouilla, le 17, devant Porstmouth, et débarqua à Cowes trois jours après. Il revint habiter le château d'Holy-Rood où il avait déjà vécu des années d'exil; puis la rigueur du climat le conduisit à Prague, où l'empereur d'Autriche mit à sa disposition une partie du château du Hradschin.

En 1836, il décida de se fixer à Goritz, en Styrie, et s'y installa le 8 octobre; atteint par le choléra le 1er novembre, Charles X succomba le 6, et fut enterré, le 11, dans l'église du couvent des Franciscains.

CHARLIER (Louis-Joseph), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Laon (Aisne), à une date inconnue, mort à Paris, le 1er mars 1797, était avocat dans sa ville natale. La Révolution, dont il adopta les idées avec enthousiasme, le fit administrateur du district de Châlons-sur-Marne; puis il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 7e sur 10, par 260 voix sur 412 votants. Il siégea dans la majorité, parmi les plus ardents. Député à la Convention nationale, le 3 septembre 1792, par le même département, avec 280 voix (483 votants), il se montra l'un des plus fougueux révolutionnaires, et se signala, dès les premières séances, par une proposition qui tendait à supprimer le recrutement de l'infanterie : « Il suffirait, disait-il, de sonner le tocsin pour que 25 millions d'hommes prissent les armes. » Il prit très souvent la parole dans l'Assemblée, fit le premier la motion de vendre les biens des émigrés, et demanda, plus tard, que tous ceux qui seraient arrêtés sur le territoire français, fussent fusillés dans les vingt-quatre heures. Dans le procès de Louis XVI, il vota « la mort »; puis il prit parti contre les Girondins, réclama la mise en jugement de Brissot et se fit le défenseur de Marat. Il attaqua ensuite violemment les fournisseurs des armées, qu'il accusa de friponnerie, obtint un décret d'accusation contre son collègue Perrin (de l'Aube), chargé de l'examen des marchés. Charlier se tourna ensuite contre les Jacobins, fit cause commune avec les auteurs du 9 thermidor, et attaqua Robespierre. Pourtant, il s'efforça ensuite d'enrayer le mouvement de la réaction, vota contre les propositions faites en faveur des émigrés du Haut et Bas-Rhin, et se prononça pour le maintien des taxes révolutionnaires. Son arrestation proposée par Hardy, en 1795, ne fut pas adoptée par l'Assemblée. Le 23 vendémiaire an IV, Charlier entra comme ex-conventionnel au Conseil des Anciens. Il y fit un jour la proposition que les députés eussent toujours le poignard à la main, pour punir quiconque tenterait de rétablir la royauté. Charlier, atteint d'une maladie mentale au commencement de l'année 1797, mit fin à ses jours dans un accès de fièvre chaude.

CHARLIER (Louis-Victor), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Port-Nord-Ouest (Ile-Maurice), le 10 septembre 1803, était maître de forges et conseiller général du Jura. Il fut élu, avec l'appui du gouvernement, le 29 février 1852, député au Corps législatif par la 2e circonscription du Jura, avec 29,251 voix (30,485 votants, 42,344 inscrits), contre 400 voix à M. Jules Grévy, et 138 à M. Bergeret. L'auteur des *Profils critiques et biographiques* des sénateurs, conseillers d'État et députés (1852) augurait favorablement des mérites de M. Charlier : « C'est sa fortune, écrivait ce biographe, beaucoup plus que son esprit qui a fait entrer M. Charlier au Palais-Bourbon. Heureusement, cette fois la fortune n'a pas été aveugle : elle s'est adressée à un homme très intelligent, très instruit, qui a touché au *Journal des Débats*, ou du moins à son feuilleton, assez pour que sa capacité littéraire ait été consacrée. On dit plus de bien encore de son caractère que de son esprit. Croyons donc à son indépendance. » Ayant perdu l'appui officiel aux élections du

22 juin 1857, M. Charlier échoua avec 2,663 voix seulement contre 24,971 obtenues par M. de Toulongeon, candidat de l'Empereur, élu.

CHARLY (Jean-Baptiste-François-Etienne), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Pamiers (Ariège), le 8 février 1748, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 8 avril 1813, était fils de M. François de Charly, avocat au parlement, et de dame Anne de Ribaute; il fut lui-même, de 1771 à 1781, « avocat plaidant aux sénéchal et présidial de Pamiers. » Puis, il entra dans la magistrature comme procureur du roi aux mêmes cours: il occupa cette fonction jusqu'en 1790. Syndic-général des Etats de Foix en 1781, il fut, de 1790 à 1792, membre du district de Mirepoix; il fut encore juge au tribunal de Pamiers et commissaire du roi près le même tribunal. Pendant la période révolutionnaire, Charly fut nommé aux emplois suivants: président du bureau de conciliation (de 1792 à l'an II), membre du jury d'instruction publique (du 9 brumaire an III au 5 brumaire an IV), président du tribunal civil de l'Ariège (du 6 brumaire an IV au 1er messidor an VIII), enfin juge à la Cour d'appel de Toulouse (du 1er messidor an VIII au 1er brumaire an XII.) Le Sénat conservateur admit Charly, le 19 vendémiaire an XII, au Corps législatif impérial, comme député de l'Ariège; il y siégea, jusqu'en 1808, parmi les partisans les plus dociles de la politique de Napoléon. Promu, le 30 avril 1811, lors de la réorganisation du personnel judiciaire, conseiller à la cour impériale de Toulouse, Charly mourut dans l'exercice de ces dernières fonctions.

CHARMES (Marie-Julien-Francis-Joseph), député de 1881 à 1885, né à Aurillac (Cantal), le 21 avril 1848, étudia le droit à Paris et se fit recevoir avocat. Il prit part, comme officier des mobiles du Cantal, à la guerre franco-allemande, et suivit toute la campagne de l'armée de la Loire. Après la conclusion de la paix, il entra dans le journalisme. Il débuta au *XIXe Siècle*, y défendit la République conservatrice telle que la comprenait M. Thiers, et passa au *Journal des Débats*, pour y soutenir les même doctrines, quand Saint-Marc-Girardin eut quitté ce journal (août 1872). Il appartint longtemps à sa rédaction, et le bulletin politique dont il était chargé, ainsi que les articles qu'il publia durant la période du Seize-Mai contre le ministère de Broglie-Fourtou, le mirent en évidence. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1878, il se présenta, le 21 août 1881, comme candidat républicain modéré, dans l'arrondissement de Murat (Cantal), qui l'envoya siéger à la Chambre par 4,207 voix (6,460 votants, 9,043 inscrits), contre M. Teissèdre, député sortant, 1,667 voix, et Dubois, 540. Il fit partie du groupe de l'Union démocratique, et vota généralement avec la majorité opportuniste, notamment *contre* l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris, *contre* l'abrogation du Concordat, *contre* l'élection de la magistrature, *contre* la revision de la Constitution, *pour* le maintien de l'ambassadeur auprès du pape. Il parut plusieurs fois à la tribune: dans la question égyptienne (février et juin 1882), il se montra partisan de l'intervention française à côté de l'Angleterre, intervint (août 1883) dans la question de Madagascar, défendit (décembre 1883) la conduite de M. Bourée en Chine, attaqua le gouvernement (26 juin 1884) sur sa politique équivoque en Egypte, et déposa (mars 1885) un ordre du jour hostile au gouvernement, mais « confiant dans la bravoure de l'armée et dans l'énergie de ses chefs, » au moment de l'affaire de Lang-Son. M. F. Charmes se prononça *contre* les crédits du Tonkin. « Charmant jeune homme, » écrivait de lui, en 1885, un biographe intransigeant, « sanglé, lustré, peigné, pommadé, musqué à vous en faire venir l'eau à la bouche. Gentil comme un cœur. Et avec cela posé, réfléchi, correct, instruit, disert, poli!... Un détail amusant et caractéristique: M. Charmes (Francis), à la veille des élections, fit distribuer à profusion dans son arrondissement son portrait superbement gravé. Il est clair qu'il comptait sur l'influence des dames. » Il se représenta sans succès aux élections du 4 octobre 1885, dans le Cantal, ayant obtenu 17,636 voix contre 18,895 voix données au dernier élu de ce département, M. Chanson. Depuis, M. Charmes a été nommé directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, fonctions qu'il a occupées jusqu'aux élections générales du 22 septembre 1889, et a été promu, le 6 juillet 1886, officier de la Légion d'honneur. L'un de ses frères, M. Xavier Charmes est un des principaux fonctionnaires du ministère de l'Intruction publique. Le second, plus jeune, est publiciste.

CHARNER (Léonard-Victor-Joseph), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, sénateur du second Empire, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le 13 février 1797, mort à Paris, le 8 février 1869, entra à l'Ecole de marine de Toulon en février 1812, devint aspirant en 1815, enseigne en 1820, et lieutenant de vaisseau en 1828. Il prit part en 1830, à l'expédition d'Alger, et consigna le résultat de ses observations dans un mémoire sur la durée des évolutions navales. Après avoir reçu (1832) la croix de la Légion d'honneur à la prise d'Ancône, il passa capitaine de corvette en 1837, et accompagna, comme second de la *Belle-Poule*, le prince de Joinville à Sainte-Hélène. Capitaine de vaisseau en 1841, et bientôt officier de la Légion d'honneur, il fut chargé, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, de divers commandements à la mer. Le 13 mai 1849, M. Charner fut élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 3e sur 13, avec 74,242 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits); il siégea dans les rangs de la droite, et se rallia à la politique du prince-président. Membre de la commission d'enquête sur la marine, il se mêla souvent à la discussion des questions techniques. En même temps que représentant des Côtes-du-Nord à la Législative, il était membre du conseil général du même département. Après le 2 Décembre, il fut nommé chef d'état-major du ministre de la marine, contre-amiral le 3 février 1852, puis commandant en second de l'escadre de l'Océan au mois d'août 1853. Il se distingua à la guerre de Crimée, où il eut à soutenir, le 17 octobre 1854, contre les batteries de mer de Sébastopol, un combat des plus rudes: le *Napoléon*, qu'il montait, brava pendant cinq heures les feux du fort Constantin, tira 3,000 coups de canon et reçut 100 boulets dans sa coque. Il fut promu vice-amiral le 7 juin 1855, et présida le conseil des travaux de la marine. Chargé (mai 1860), du commandement en chef des forces navales dans les mers de Chine, il seconda les opérations du corps expéditionnaire, et après avoir dirigé le débarquement des troupes au Peïo, il attaqua avec ses canonnières (5 août) les forts qui défendaient l'entrée de la rivière. Il eut ensuite, comme commandant supérieur des

forces de terre et de mer en Cochinchine, la plus grande part à l'établissement de la domination française dans ce pays. Il rentra en France au mois de septembre 1861. Elevé à la dignité de sénateur, le 22 janvier 1862, il siégea jusqu'à sa mort parmi les défenseurs du régime impérial, et fut fait amiral par décret du 15 novembre 1864. Grand-croix de la Légion d'honneur du 10 février 1861.

CHARON (MENGIN-CHARLES), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Ludres (Meurthe), le 31 mars 1798, mort à Nancy (Meurthe), le 19 septembre 1876, s'établit comme notaire à Nancy et y exerça longtemps ces fonctions. Puis il s'occupa de politique, et seconda dans son département les efforts des démocrates contre la politique de Guizot. Il adhéra au gouvernement républicain de février 1848, et fut aux élections du 23 avril 1848 le candidat des modérés à l'Assemblée constituante. Elu le 8e sur 11, par 70,614 voix (100,120 votants), représentant de la Meurthe, il prit place à gauche, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'expédition de Rome, *pour* l'amnistie (le 2 mai). M. Charon s'était prononcé contre la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

CHARON (VIALA, BARON), sénateur du second Empire, né à Paris, le 29 juillet 1794, mort à Paris, le 25 novembre 1880, sortit de l'Ecole polytechnique à dix-neuf ans, prit part à la défense de Metz en 1814, et assista, dans le 6e corps de l'armée du Nord, comme lieutenant du génie, à la bataille de Waterloo. Capitaine en 1821, il fit la campagne d'Espagne (1823), fut à la prise d'Anvers, où il gagna la rosette d'officier de la Légion d'honneur (14 janvier 1832), partit pour l'Algérie (1835), passa chef de bataillon (31 décembre), commanda le génie à Bougie, à Oran et à Alger, et se distingua à Blidah, et dans les expéditions de Cherchell, de Milianah, de Mascara, du Chéliff et des Flissas. Lieutenant-colonel (22 janvier 1839), colonel (2 juin 1840), il avait été appelé au commandement en chef du génie (1841), et aux fonctions de maréchal de camp (24 juin 1845). Le gouvernement issu de la révolution de février 1848 le nomma directeur des affaires de l'Algérie (6 juin), puis général de division et gouverneur général de la colonie (9 septembre). Il revint en France en 1849, comme président du comité des fortifications, fut promu grand-officier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1850, coopéra au coup d'Etat de décembre 1851, et fut nommé sénateur le 31 décembre 1852 ; il siégea dans la majorité dynastique jusqu'au 4 septembre 1870. Le général Charon a présidé longtemps le comité consultatif de l'Algérie. Grand-croix de la Légion d'honneur du 31 décembre 1857.

CHARONNAT (JEAN-BAPTISTE-JULES), député de 1887 à 1889, né à Mézières-la-Grande-Paroisse (Aube), le 4 novembre 1834, était notaire dans ce département. Il se présenta pour la première fois aux élections législatives d'octobre 1885, et obtint au premier tour, sur la liste républicaine radicale de l'Aube, 17,582 voix, tandis que M. Jean Casimir-Périer, le plus favorisé de la liste opportuniste, en réunissait plus de 25,000, et M. Piot, de la liste conservatrice, plus de 23,000. Le désistement des radicaux amena au second tour le succès des républicains modérés. Lorsque le décès de M. de Roys eut produit une vacance dans la députation du département, M. Charonnat posa à nouveau sa candidature radicale au scrutin du 20 février 1887. Les opportunistes lui opposèrent M. Conturat, manufacturier à Troyes, qui s'était prononcé contre la politique intransigeante et contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. M. Charonnat obtint 29,519 voix (57,590 votants, 77,274 inscrits), contre 22,752 à M. Conturat, et fut élu député. Il siégea à la gauche radicale, et s'associa aux votes de ce groupe parlementaire ; dans la dernière session, il s'est *abstenu* sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), s'est prononcé *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, s'est *abstenu* sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse ; il a voté les poursuites *contre* le général Boulanger.

CHARPENTIER (NICOLAS), député de 1831 à 1834, et de 1839 à 1842, né à Rombas (Moselle), le 6 juillet 1786, mort à Metz (Moselle), le 25 janvier 1861, fit ses études de droit à Paris, puis vint à Metz exercer la profession d'avocat (4 avril 1811). Il acquit au barreau de la réputation. Libéral militant, il fut, après la révolution de 1830, nommé par Dupont (de l'Eure) procureur général près la cour de Metz, puis premier président de cette cour en remplacement de M. d'Hamoncelles. Le 5 juillet 1831, M. Charpentier fut élu député par le 5e collège de la Moselle (Briey), avec 120 voix sur 194 votants et 233 inscrits, contre 64 à l'amiral de Rigny. Il siégea au centre gauche et vota avec le tiers-parti. Non réélu en 1834, il reprit sa place à la Chambre, après son élection, le 3 mars 1839 dans le 3e collège de la Moselle (Metz), au second tour de scrutin, par 140 voix contre 122 à M. Bompard, maire de la ville. De tous les magistrats nommés en 1830, M. Charpentier était le seul qui ne fut pas décoré. Il avait, a-t-on dit, refusé un siège à la Cour de cassation. Il fut admis à la retraite, le 10 janvier 1857, et reçut le titre de premier président honoraire.

CHARPENTIER (THÉODORE-ALEXIS), député de 1876 à 1881, né à Etampes (Seine-et-Oise), le 24 décembre 1812, mort à Etampes le 6 décembre 1883, était propriétaire dans cette ville, qu'il administra comme maire à plusieurs reprises, et dont il représenta le canton au Conseil général de Seine-et-Oise depuis 1848. Le gouvernement du 24 mai 1873 le destitua de ses fonctions municipales. Il se trouva ainsi désigné aux suffrages des républicains, lors des élections législatives du 20 février 1876 : l'arrondissement d'Etampes le nomma député par 5,188 voix (9,405 votants, 11,588 inscrits), contre 4,111 à M. Goupy, bonapartiste. M. Charpentier prit place au centre gauche et vota : *pour* le projet de loi nouveau sur la collation des grades, *pour* la nouvelle loi sur l'élection des maires, *pour* l'ordre du jour contre les menées ultramontaines, enfin *pour* l'ordre du jour, dit des 363, hostile au gouvernement du 16 mai. Il se représenta avec succès le 14 octobre 1877, et fut réélu par 6,871 voix (8,917 votants, 11,686 inscrits). Il revint siéger parmi les modérés de la gauche,

soutint le ministère Dufaure, puis le ministère Ferry, se prononça au Congrès *pour* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, et *pour* le retour du parlement à Paris; vota l'invalidation de Blanqui, l'article 7, l'application des décrets aux congrégations non autorisées, etc. M. Charpentier n'obtint pas sa réélection au renouvellement de 1881; il échoua au second tour de scrutin, le 4 septembre, avec 2,299 voix contre 3,151 accordées à l'élu, M. Féan, et 2,671 à un autre candidat, M. Ménault. Vice-président du Conseil général de Seine-et-Oise et chevalier de la Légion d'honneur.

CHARPIN-FEUGEROLLES (HIPPOLYTE-ANDRÉ-SUZANNE DE), COMTE DE SOUZY, député au Corps législatif de 1857 à 1863, et de 1869 à 1870, né à Chazeau (Loire), le 11 septembre 1816, est le fils d'André-Camille de Charpin-Feugerolles, chef d'escadron sous le premier Empire, et appartient à une ancienne famille qui a fourni trois comtes de Lyon. Propriétaire à Chazeau, maire de cette commune, puis conseiller général de la Loire, il fut en outre élu député de la 2ᵉ circonscription de ce département, le 22 juin 1857, par 12,489 voix (18,392 votants, 26,373 inscrits), contre 5,638 accordées à M. Sain; il avait été le candidat du gouvernement impérial, dont il alla grossir la majorité au Corps législatif. M. de Charpin-Feugerolles ne fut pas réélu le 1ᵉʳ juin 1863, n'ayant obtenu que 7,254 voix contre l'élu du parti démocratique, M. Dorian. qui en réunit 7,392. Mais il reparut à l'Assemblée lors du renouvellement du 24 mai 1869 : la 1ʳᵉ circonscription de la Loire lui donna 14,830 voix sur 29,015 votants et 38,732 inscrits, contre M. Bertholon, ancien représentant, candidat de l'opposition, qui eut 14,130 suffrages. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 Septembre.

CHARRAS (JEAN-BAPTISTE-ADOLPHE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, ministre intérimaire de la guerre, né à Phalsbourg (Meurthe), le 7 janvier 1810, mort à Bâle (Suisse), le 23 janvier 1865, était le fils d'un général de l'Empire, le baron Joseph Charras (1769-1839), que la Restauration mit en disponibilité. Elevé dans des sentiments hostiles aux Bourbons, le jeune Charras, qui, après de brillantes études au collège de Clermont-Ferrand, était entré à l'Ecole polytechnique, fut expulsé de cette école trois mois avant la révolution de 1830, pour avoir, dans un banquet l'étudiants, porté un toast à La Fayette et chanté la *Marseillaise*. Dans les journées de juillet, il fut aux premiers rangs des combattants des barricades, contribua avec plusieurs de ses camarades à la prise de la caserne de Babylone, à celle de l'Hôtel-de-Ville et des Tuileries, fut nommé aide de camp de la commission municipale, puis, ses études terminées à l'école d'application de Metz, devint lieutenant d'artillerie, et entretint des relations suivies avec les chefs de l'opposition démocratique. Ami d'Armand Carrel, il publia (1833) dans le *National*, sur les questions militaires, des « Etudes critiques » qui firent une vive impression sur les hommes du métier. Arrivé à l'ancienneté au grade de capitaine, il fut détaché à la manufacture d'armes de Saint-Etienne; mais ses opinions républicaines lui firent bientôt enjoindre de partir pour l'armée d'Afrique : il en fut un des plus brillants officiers, commanda l'artillerie à Cherchell (1841), à Mascara (1842), et fut choisi peu de temps après comme officier d'ordonnance par Lamoricière. La bravoure et l'habileté dont il fit preuve dans la campagne de 1843, en préparant la surprise du camp d'Abd-el-Kader et la défaite des troupes de l'émir, appela sur lui l'attention de ses chefs : le maréchal Bugeaud et le général Tempoure le signalèrent comme un officier de premier ordre. Néanmoins Charras restait capitaine. Enfin il fut nommé chef de bataillon, mais dans la légion étrangère. En 1846, il reçut le commandement d'un bataillon de ces disciplinaires appelés *Zéphyrs* : il les fit travailler, entre deux combats, à l'établissement d'un centre de colonisation, aux environs d'Oran (1847) : la nouvelle ville (Saint-Denis du Sig) excita, dit-on, l'admiration du duc d'Aumale qui promit à Charras le grade de lieutenant-colonel. Mais les événements en décidèrent autrement.

Quand éclata la révolution de février 1848, Charras, en congé pour la première fois, venait de débarquait à Marseille; il y apprit la proclamation de la République et se rendit en hâte à Paris. Le gouvernement provisoire le nomma « secrétaire de la commission de défense nationale », puis lieutenant-colonel, enfin sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Elu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à la Constituante par le département du Puy-de-Dôme, avec 82,786 voix (125,432 votants, 173,000 inscrits), le 3ᵉ sur 15, Charras prit place à gauche, parmi les républicains modérés. La commission exécutive l'appela, le 11 mai, à exercer, par intérim, les fonctions de ministre de la guerre : il ne garda le portefeuille que six jours, et, après l'avoir remis (17 mai) au général Cavaignac, il reprit son poste de sous-secrétaire d'Etat, qu'il occupa jusqu'à l'avènement de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République. Il contribua, pendant son passage au pouvoir, à l'accomplissement de plusieurs réformes d'une certaine importance, telles que la suppression de la seconde section du cadre de l'état-major. Lors de l'insurrection de juin, il s'associa aux mesures de répression et partagea l'avis de Cavaignac sur le plan stratégique à suivre; il opina, lui aussi, en faveur de la combinaison qui donnait pour base d'opérations à l'armée un centre fixe, sur lequel chacune des ailes devait pouvoir se replier au besoin, sans jamais risquer d'être coupée. Ce fut Charras qui fournit à Cavaignac les forces militaires dont il eut à disposer, et ce fut lui qui, après le refus de Baraguey-d'Hilliers d'accepter un commandement dans ces tristes journées, désigna à sa place au chef du pouvoir exécutif le général Négrier, qui arrivait de Versailles : Négrier accepta avec empressement, et fut tué quelques heures après. Comme représentant, le colonel Charras se prononça : le 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1ᵉʳ septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac : le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1839, *contre* la proposition Rateau; le 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; le 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons : (il avait signé cette proposition avec Latrade, Maréchal, Lagarde, Chavois et Richier). En janvier 1849, il fut nommé membre d'une commission chargée d'élaborer les lois organiques de l'armée. Réélu le 13 mai 1849, par le Puy-de-Dôme, représentant à la Législative, le

9e sur 13, par 48,956 voix (168,305 inscrits), il siégea dans la minorité républicaine, et prit une part active aux délibérations, combattant la politique du président, repoussant l'expédition romaine, la mise en état de siège de Paris au 13 juin, et toutes les mesures de compression arrêtées par le gouvernement d'accord, jusqu'en 1851, avec la majorité conservatrice de l'Assemblée. Charras avait plusieurs fois signalé à ses collègues ce qu'on nommait alors la conspiration de l'Elysée; il avait insisté vainement auprès de la gauche pour la décider à voter la proposition des questeurs, qui eût mis la force armée aux mains de l'Assemblée. Lui-même, au surplus, semblait avoir repris quelque confiance, à la veille du coup d'Etat. « Le 1er décembre, a dit Victor Hugo, Charras haussa les épaules et déchargea ses pistolets. » Le lendemain, il était arrêté à son domicile du no 14 de la rue Saint-Honoré (il demeurait tout près du général Changarnier), par un commissaire de police nommé Courtille. Les pistolets vides du colonel étaient sur sa table; le commissaire se jeta dessus.

— « Imbécile! lui dit Charras; s'ils avaient été chargés, tu serais mort! »

Ces pistolets, avaient été donnés à Charras, lors de la prise de Mascara, par le général Renaud, « lequel », ajoute Victor Hugo, qui a noté ce détail, « au moment où le coup d'Etat arrêtait Charras, était à cheval dans la rue pour le service du coup d'Etat. » Charras fut d'abord conduit à Mazas, puis transféré à Ham. Dans la nuit du 7 au 8 janvier, M. Léopold Lehon, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, M. de Morny, vint l'y trouver, et lui signifia qu'il allait être conduit à la frontière, ayant été compris dans le décret d'expulsion.

« — Colonel, lui dit-il, vous serez accompagné de deux agents qui ont des instructions spéciales, et je dois vous prévenir que vous voyagerez par ordre avec un faux passeport et sous le nom de *Vincent*.

« — Ah! pardieu! s'écria Charras, voilà qui est fort! Qui est-ce qui s'imagine qu'on me fera voyager par ordre avec un faux passeport et sous un faux nom?

« Et, regardant fixement M. Lehon :

— Sachez, monsieur, que je m'appelle Charras et non Vincent, et que je suis d'une famille où l'on a toujours porté le nom de son père... » (*Histoire d'un crime.*)

A la gare de Creil, Charras se rencontra avec Changarnier, que l'on faisait voyager sous le nom de *Leblanc*. Les agents de police français escortèrent le colonel jusqu'à Bruxelles. Il fut rayé des contrôles de l'armée, le 23 janvier 1852, refusa publiquement, par une lettre énergique, le serment que lui avait demandé le préfet du Puy-de-Dôme (Charras était conseiller général du département), et dut quitter la Belgique en 1854, le gouvernement impérial ayant obtenu son éloignement. Il passa en Hollande, puis de là en Suisse, où la mort le frappa. Il avait épousé, dans l'exil, Mlle Kestner, fille de l'ancien représentant de Haut-Rhin. Les funérailles du colonel Charras eurent lieu à Bâle avec une grande solennité : Edgar Quinet, Etienne Arago, etc., prononcèrent des discours sur sa tombe. On doit à Charras une importante *Histoire de la campagne de 1815* (Bruxelles, 1863); il avait également préparé les matériaux d'un autre ouvrage non moins considérable : l'*Histoire de la guerre de 1813 en Allemagne.*

CHARRAS. — *Voy.* Lalaurencie.

CHARRASSIN (Pierre-Joseph-Clément-Constant), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Bourg (Ain), le 12 septembre 1802, mort à Lyon (Rhône), le 16 décembre 1864, étudia le droit, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Bourg. Ses opinions républicaines d'ailleurs très modérées, le firent choisir, au lendemain de la révolution de février, comme maire de Bourg, puis, le 23 avril 1848, comme représentant de l'Ain à l'Assemblée constituante : il fut élu le 3e sur 9, par 56,985 voix, et soutint de ses votes le gouvernement du général Cavaignac. Inclinant tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche, il se prononça : le 26 mai 1848, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans; le 9 août, *pour* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, et *contre* les poursuites contre Caussidière; le 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; le 12 mars, *contre* un supplément de 50,000 francs par mois au traitement du président de la République; le 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés.

CHARRASSIN (Frédéric), frère du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1850 à 1851, né à Bourg (Ain), le 25 décembre 1803, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 30 avril 1876, étudia le droit, et s'inscrivit au barreau de Lyon, où il ne tarda pas à se faire connaître par son talent et par l'ardeur de ses opinions démocratiques. Le procès d'avril, où il fut un des défenseurs choisis par les accusés, le mit surtout en vue. Il s'occupa ensuite de linguistique, et publia (1842) en collaboration avec M. F. François, un remarquable *Dictionnaire des racines et dérivés de la langue française*, où les mots sont classés par racines et par familles, d'après la consonnance et la signification. En même temps, il prenait une part active aux débats passionnés ouverts avant 1848 sur la question sociale ; ami et disciple du philosophe Buonarotti, il se rangea dans la fraction la plus avancée du parti républicain. Au lendemain de la révolution de février, il présida un club dans le quartier Saint-Marceau et publia une feuille intitulée : *Le Défenseur du peuple.* Son nom, populaire à Paris, avait été mis en avant, dès 1849, par le « Conclave socialiste » comme candidat à l'Assemblée législative : il réunit alors, sans être élu, plus de 100,000 suffrages; mais il n'entra à l'Assemblée que lors de l'élection complémentaire de Saône-et-Loire, nécessitée par les condamnations dont la Haute-Cour de Versailles, à la suite de l'affaire du 13 juin 1849, avait frappé six représentants de ce département. Le 10 mars 1850, M. Charassin obtint, le 3e sur 6, 61,321 voix (105,573 votants, 157,148 inscrits), et fut proclamé élu. Mais l'élection fut invalidée en bloc, par la majorité de droite, et M. Charrassin dut se représenter le 28 avril 1850, aux suffrages des mêmes électeurs; 73,014 voix le renvoyèrent alors à l'Assemblée (120,162 votants, 154,015 inscrits). Il siégea à la Montagne, et vota régulièrement avec la minoriré démocratique. Plusieurs propositions déposées par lui furent repoussées par l'Assemblée, comme favorables au socialisme. Il combattit vivement la politique de l'Elysée, et protesta contre le coup d'Etat. Arrêté au Deux-Décembre et compris dans le décret d'expulsion, il se réfugia en Belgique, d'où il passa en Angleterre. Il revint depuis,

mourir en France; il était resté étranger, depuis lors, à la politique active.

CHARREL (PIERRE-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Corbeymieux (Isère) en 1760, mort à Constance (Suisse) en 1817, était homme de loi; il adopta les principes de la Révolution. Membre du district de la Tour du Pin, il fut élu, le 10 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Isère, avec 300 voix sur 460 votants. Dans le jugement de Louis XVI, il s'exprima ainsi : « Je vote pour la mort, sauf à examiner ensuite la question de savoir s'il ne serait pas utile de différer l'exécution ». Il se déclara pourtant contre le sursis. Il prit, d'ailleurs, peu de part aux travaux de l'Assemblée. Passé au Conseil des Cinq-Cents, en qualité d'ex-conventionnel, le 4 brumaire an IV, il y représenta le département de l'Isère, une première fois jusqu'en 1797, puis une seconde fois, à partir du 24 germinal an VII, ayant été élu à nouveau par ce département. Dans l'intervalle il avait été nommé (23 germinal an VI) administrateur de l'Isère. Charrel adhéra au Coup d'Etat de brumaire, et entra le 4 nivôse an VIII, par décision du Sénat conservateur, au Corps législatif, comme député de l'Isère; il en sortit en 1803. Depuis, il vécut retiré dans son pays natal, jusqu'en 1816, époque où, atteint par la loi contre les « régicides », il se rendit en Suisse et se fixa à Constance, où il mourut dans la gêne.

CHARREYRON (PIERRE), député de 1834 à 1839, né à Bellac (Haute-Vienne), le 8 juillet 1788, mort à Bellac, le 2 juillet 1843, était d'une famille de magistrats. Il fit son droit, et commença par exercer la profession d'avocat. Après la révolution de 1830, il fut nommé (27 août), procureur du roi près le tribunal de Bellac; puis il devint, le 4 janvier 1832, président de ce même tribunal. Le 3e collège électoral de la Haute-Vienne l'ayant choisi (21 juin 1834) pour son député par 111 voix sur 225 votants et 276 inscrits, contre 110 à M. Resnier, il siégea dans la majorité conservatrice, vota constamment avec elle, et reçut, pendant la législature, la croix de la Légion d'honneur. Son attitude extrêmement favorable au pouvoir et la distinction dont il venait d'être l'objet lui attirèrent, de la part d'un journal légitimiste de la Haute-Vienne, la *Gazette du haut et bas Limousin*, des attaques très vives et plusieurs fois répétées. M. Charreyron poursuivit le journal devant les tribunaux et obtint une condamnation contre lui. Mais les mêmes accusations ayant été renouvelées le député de Bellac crut devoir s'adresser au président de la Chambre. Il lui écrivit de Limoges, le 2 février 1837, une longue lettre qui fut insérée au *Moniteur officiel* et où il sollicitait l'autorisation d'être poursuivi. « Dans les premiers jours d'octobre, écrivait-il, j'eus l'honneur de vous informer de l'attaque odieuse dont mon honneur avait été l'objet dans un journal légitimiste qui s'imprime à Limoges, et qui n'a pu parvenir à soutenir sa misérable existence qu'en appelant à son aide les passions démagogiques. Dans son numéro du 25 septembre dernier, ce journal, sous le prétexte de la décoration de la Légion d'honneur qu'il a plu au roi de me conférer, discutait, d'une manière amèrement offensante, mes titres à cette distinction, et terminait en disant : que j'étais suffisamment récompensé par une place de président obtenue d'une manière étrange, et par les émoluments que je percevais, sans occuper ma place, et sur les fonds secrets; et ajoutait qu'on n'aurait pas dû encore venir donner le scandale de la croix. » M. Charreyron continuait en exposant qu'une nouvelle imputation de faux venait d'être dirigée contre lui par la même feuille; une instruction était ouverte sur ce point, et, comme l'inviolabilité parlementaire paralysait l'action du ministère public, l'auteur de la lettre sollicitait un congé de quatre mois pour permettre à la cour d'assises de se prononcer. « Il me semble, disait-il, qu'il en est du ministre de la justice comme du ministre des autels; il ne doit exercer le sacerdoce de la loi que lorsque sa réputation est intacte aux yeux de tous. » La Chambre des mises en accusation de la cour de Limoges ayant rendu, le 20 avril 1837, un arrêt de non lieu en sa faveur, M. Charreyron reprit l'exercice du « sacerdoce de la loi. » D'autre part, son mandat législatif lui fut confirmé le 4 novembre 1837, par 202 voix sur 293 votants et 333 inscrits. Il continua de voter avec les ministériels, et échoua au renouvellement de 1839.

CHARREYRON (JACQUES-CHARLES), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Bellac (Haute-Vienne), le 27 décembre 1813, mort à Bellac, le 9 décembre 1871, appartint à la magistrature. Il fut élu, le 8 février 1871, le 5e sur 7, avec 43,242 voix (62,174 votants, 87,375 inscrits), représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, siégea au centre droit, et s'associa aux premiers votes des conservateurs monarchistes de la majorité, notamment *pour* la paix et *pour* les prières publiques. Il mourut la première année de la législature.

CHARREYRON (JEAN-BAPTISTE-GÉDÉON), représentant à l'Assemblée nationale de 1872 à à 1875, né à Bellac (Haute-Vienne), le 7 juin 1825, était de la même famille que le précédent. Il lui succéda, le 7 janvier 1872, comme représentant de la Haute-Vienne : il avait obtenu 22,836 voix (42,739 votants, 85,224 inscrits. Il avait été précédemment sous-préfet, puis était entré dans la magistrature, et était devenu également conseiller à la cour de Limoges, fonctions qu'il occupa jusqu'à l'époque de sa mise à la retraite (21 mars 1884). Elu comme conservateur, M. Charreyron fit partie du centre droit, et soutint de tout son pouvoir le gouvernement du 24 mai et le ministère de Broglie. Il vota : le 24 mai 1873, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers; le 19-20 novembre, *pour* le Septennat, le 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège; le 20 janvier 1874, *pour* la loi des maires; le 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon; le 11 février, *contre* l'amendement Pascal Duprat; le 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles.

CHARRIER (MARC-ANTOINE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Nasbinals (Lozère), le 25 juillet 1755, exécuté à Rodez (Aveyron), le 16 juillet 1793, était fils d'un notaire de Marvejols. Il fit son droit à Toulouse, s'engagea dans le régiment de Bourbonnais, avec lequel il alla se battre en Corse, puis revint dans son pays natal, reprendre la charge de son père. Elu député du tiers aux Etats-Généraux, le 29 mars 1789, par la sénéchaussée de Mende, il siégea parmi les défenseurs de l'ancien ré-

gime, et signa les protestations générales des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée. Revenu dans la Lozère après la session, il se mit à la tête des royalistes de la région, souleva le département, et fut décrété d'accusation le 12 avril 1792. Il parvint à gagner la montagne, puis, après la mort du roi et l'ordre de la levée de 300,000 hommes, il reparut (mars 1793), s'empara de Marvejols et menaça Mende. Les troupes républicaines le cernèrent bientôt à Marvejols, et s'emparèrent de lui (31 mai), grâce à la trahison d'un de ses parents. Traduit devant le tribunal criminel de l'Aveyron, il fut condamné à mort le 15 juillet 1793, et exécuté le lendemain. Son frère, le curé Antoine Charrier, fut exécuté, comme complice, le 18 octobre suivant. Au retour des Bourbons, son fils reçut des lettres de noblesse (6 septembre 1814), et fut décoré de la Légion d'honneur (24 septembre).

CHARRIER DE LA ROCHE (LOUIS, BARON), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Lyon (Rhône) le 17 mai 1738, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 17 mars 1827, fut reçu docteur en théologie le 15 mars 1764, et devint grand-vicaire de l'archevêque de Lyon. Ses tendances jansénistes lui firent perdre ses fonctions, quand M. de Marbeuf succéda sur le siège de Lyon à M. de Muntazet. Charrier de La Roche était curé-prévôt du chapitre noble d'Ainay, et prieur du Bois-la-Salle en Baujolais, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Lyon. Il adhéra aux idées nouvelles, se joignit des premiers au tiers-état, publia une brochure sur le *Culte public de la religion nationale catholique en France*, où il préconisait des réformes, et prêta serment à la constitution civile du clergé. Nommé le 22 mars 1791, évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure, il publia quelques mandements sur la conciliation nécessaire des partis, donna sa démission (26 octobre), et revint à Lyon, où il fit paraître l'*Examen du décret du 27 août 1791*, sur le mariage civil, le célibat des prêtres et le divorce. Arrêté comme suspect sous la Terreur, il put échapper à l'échafaud, se réconcilia avec le Saint-Siège après avoir recouvré sa liberté, fut appelé en 1802 à l'évêché de Versailles, et nommé premier aumônier de l'empereur en 1804. Napoléon le créa, le 22 novembre 1808, baron de l'Empire. On a de lui : *Réfutation de l'instruction de M. de Asseline, évêque de Boulogne contre la constitution civile du clergé* (1791); *Questions sur les affaires présentes de l'Eglise de France* (1791); *Examen des principes sur les droits de la religion* (1791); *Lettre circulaire aux curés de son diocèse contre les brefs du pape* (1791); *Quels sont les remèdes aux malheurs qui désolent la France* (1791), etc.

CHARTIER (LOUIS-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues. On ne sait rien de ce législateur, si ce n'est la date de son élection au Conseil des Anciens, le 24 germinal an VI. Il représentait le département du Mont-Blanc, et demeurait à Paris, « rue Nicaise, n° 18 ».

CHARTIER-DESRIEUX (PHILIPPE-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Bellême (Orne), le 11 février 1751, mort à une date inconnue, était homme de loi à Bellême, et fut nommé, sous la Révolution, juge du district de cette ville. Député au Conseil des Anciens, le 24 vendémiaire an IV, pour le département de l'Orne, qui lui avait donné 188 suffrages, il y combattit (séance du 15 ventôse) une résolution sur le changement d'exercice de la contribution foncière, changement qu'il déclara aussi contraire à l'intérêt public qu'à l'intérêt privé. On proposait de fixer au 1er germinal l'année administrative et de faire commencer à cette date, au lieu du 1er vendémiaire, l'exercice de la contribution foncière. « Pour décider cette question, dit Chartier, reportons-nous au commencement de germinal, et voyons quelle est, à cette époque, la situation du cultivateur ou vigneron, soit propriétaire, soit fermier, puisqu'en cette dernière qualité celui-ci est tenu de faire l'avance de la contribution. Depuis six mois ils approvisionnent tous deux le consommateur des fruits de leur récolte et du produit de leur vendange; leurs ressources, affaiblies par la subsistance de leur famille durant les rigueurs de l'hiver, viennent d'être épuisées par les avances qu'ont nécessitées l'ensemencement des mars, et le travail préparatoire de la vigne; ils sont à peine pourvus du strict nécessaire jusqu'à la nouvelle récolte : quel contraste entre la position de ces mêmes citoyens au commencement de vendémiaire! Tout le grain est encore renfermé dans l'épi; le vin, à peine sorti de la cuve, bouillonne dans les tonneaux; le moment arrive où ces denrées sont livrées au commerce; voilà l'instant d'aisance du contribuable foncier; il tient en main toute sa richesse; c'est alors que le législateur doit lui demander le tribut de la dette qu'il a contractée envers la patrie qui le protège; c'est alors aussi que le contribuable reconnaissant, sentant que ses moyens lui permettent de s'acquitter, court chez le percepteur et, pour écarter de son esprit pendant le reste de l'année toute idée de contrainte, solde la totalité de son imposition. » Chartier-Desrieux ne siégea que jusqu'en l'an V. Le 3 floréal an VIII il fut nommé conseiller de préfecture de l'Orne.

CHARTON (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bar-sur-Aube (Aube), le 18 avril 1759, mort à Bar-sur-Aube le 24 février 1833, était, sous le premier Empire, président du tribunal civil de Bar-sur-Aube. Le 8 mai 1815, il fut élu représentant de cet arrondissement à la Chambre des « Cent-Jours »; puis il reprit, après la session, ses fonctions de magistrat, dans lesquelles le confirma (14 février 1816) le gouvernement de la Restauration, et qu'il exerça jusqu'à la révolution de Juillet.

CHARTON (EDOUARD-THOMAS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, représentant en 1871, et sénateur, né à Sens (Yonne), le 11 mai 1807, fut reçu avocat à Paris en 1828, et devint, en 1829, rédacteur en chef du *Journal de la société de morale chrétienne* et du *Bulletin pour l'instruction élémentaire*. Il adoptait, à la même époque, les doctrines saint-simoniennes, qu'il abandonna en 1831, lors de la transformation socialiste et théocratique imposée par le P. Enfantin; il fonda, en 1833, le *Magasin pittoresque*, qui eut, au point de vue de la vulgarisation de la gravure sur bois, un si vif succès. Lorsque Carnot, son ancien confrère saint-simonien, fut nommé ministre de l'Instruction publique en 1848, il appela auprès de lui comme secrétaire général Charton, qui, le 23 avril 1848, fut élu représentant de l'Yonne, le 8e sur 9, par 35,765 voix

(le procès-verbal d'élection ne mentionne ni le nombre des votants ni celui des inscrits). A l'Assemblée Charton déposa une proposition privant du droit de suffrage les citoyens absolument illetrés, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre Louis Blanc, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, *contre* l'interdiction des clubs, et donna sa démission le 20 avril 1849, ayant été nommé par l'Assemblée conseiller d'Etat (section de législation). Il protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851 et rentra dans la vie privée. Il avait contribué, en 1843, à fonder l'*Illustration*; l'*Ami de la Maison*, qu'il créa en 1856, n'eut pas de succès, mais le *Tour du monde*, dont il prit la direction en 1860, et *la Bibliothèque des merveilles* qu'il entreprit ensuite, réussirent pleinement.

Il avait essayé, sous l'Empire, de rentrer dans la vie politique, en se présentant au Corps législatif, comme candidat de l'opposition démocratique, le 22 juin 1857, dans la 3e circonscription de l'Yonne; il échoua avec 3,746 voix contre 20,116 données au candidat officiel, M. Lecomte, et 1,578 à un autre candidat indépendant, M. Gariel. Il se représenta le 1er juin 1863, cette fois dans la 2e circonscription de l'Yonne, et ne fut pas plus heureux avec 6,558 voix contre 16,895 au candidat officiel, M. Léopold Javal, et 3,321 à M. Billebaud du Chaffaud.

Au 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma M. Charton à la préfecture de Seine-et-Oise qu'il n'occupa que jusqu'à l'entrée des troupes allemandes à Versailles. Le département de l'Yonne l'envoya siéger à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 1er sur 7, par 57,721 voix sur 61,853 votants et 113,657 inscrits, il siégea à gauche, et vota *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les lois constitutionnelles. Il refusa d'être présenté aux élections des sénateurs inamovibles, et fut élu sénateur de l'Yonne, le 30 janvier 1876, par 350 voix sur 557 votants, contre M. Frémy, candidat conservateur, qui obtint 219 voix. Il se fit inscrire à la gauche républicaine, dont il devint le président, fut réélu, au renouvellement du 8 janvier 1882, par 344 voix sur 576 votants, et s'abstint dans le scrutin sur l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Correspondant de l'Académie des sciences morales depuis 1867, membre libre de la même Académie depuis 1876. On a de lui : *Lettres sur Paris* (1830); *Dictionnaire des professions* (1842); *Les voyageurs anciens et modernes* (1855-1857); *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque* (1863-1869); de nombreux articles à la *Revue encyclopédique*, au *Bon Sens*, au *Temps*, au *Monde*, au *Magasin pittoresque*, etc.

CHASLES (PIERRE-JACQUES-MICHEL), membre de la Convention, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 9 juin 1753, mort à Paris, le 21 juin 1826, fils d'un menuisier de Chartres, fit de bonnes études, et entra dans les ordres. Il fut professeur de rhétorique au collège de sa ville natale, puis secrétaire de l'archevêque de Tours, M. de Conzié, qui lui confia peu de temps après un canonicat dans sa cathédrale. Quand éclata la Révolution, Chasles, très attaché alors aux principes monarchiques, commença par rédiger, pour le compte de l'archevêque, un journal qui défendait l'ancien régime. Mais il se rallia bientôt aux idées nouvelles, et mit tant de zèle à les servir qu'il fut, le 7 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département d'Eure-et-Loir, le 9e et dernier, avec 196 voix sur 359 votants. Il prit place à la Montagne, dénonça les fermiers des ci-devant nobles à propos d'une disette dont se plaignaient les habitants de Chartres, rappela les relations de Guadet avec la famille royale, et demanda qu'il fût forcé de quitter la présidence quand s'ouvrirait la discussion sur les papiers de l'armoire de fer; il voulut s'opposer à ce que le roi eût la faculté de se choisir des conseils, et se joignit à Thuriot pour faire repousser l'intervention du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI. Lors du procès, il s'exprima en ces termes : « Je ne crains pas de dire, en face de la patrie, en présence de l'image de Brutus, devant ma propre conscience, que le moment où l'Assemblée a écarté la proposition de l'appel aux assemblées primaires a été un jour de triomphe pour la République. Quant à la crainte de ce que vous appelez mal à propos les puissances étrangères, je l'écarte par cette seule pensée : c'est en présence de leurs armées que vous avez décrété l'abolition de la royauté. Je vote pour la peine de mort et pour l'exécution dans le plus bref délai. » Chasles fit décréter d'accusation le général d'Harambure, défendit le tribunal révolutionnaire, appuya la mesure du maximum pour mettre un terme à la cupidité des marchands de blé, et prit parti contre les Girondins au 31 mai. Bientôt après il fut envoyé comme commissaire à l'armée du Nord; blessé d'un éclat d'obus à la jambe, le 8 septembre 1793, la bataille d'Hondschoote, il se fit transporter à Arras pour y être soigné. Pressé par la Convention de venir reprendre son poste à Paris, il s'excusa plusieurs fois sur l'état de sa santé, que les représentants Bodin (d'Indre-et-Loire) et Lonqueue (d'Eure-et-Loir) furent appelés à constater et à certifier. Il ne put faire sa rentrée à l'Assemblée que le 5 mars 1794, appuyé sur deux béquilles et soutenu par les huissiers. Il s'expliqua alors sur sa conduite, rendit compte de sa mission, et répondit aux accusations dont il avait été l'objet. Fidèle au parti des jacobins, il prit une part active aux délibérations de la société de ce nom et s'y plaignit, le 13 août, que la mémoire de Marat fut outragée impunément. (Chasles avait quelque temps continué la publication du journal l'*Ami du peuple*.) Le 1er germinal an III (21 mars 1795) il rappela la Convention au respect de la déclaration des Droits de l'homme; il demanda l'exécution de la Constitution de 1793, et attaqua la loi de grande police proposée par Sieyès. Mais son attachement à l'ancienne Montagne le fit bientôt dénoncer par André Dumont (12 germinal), comme un des promoteurs des troubles qui venaient d'éclater dans Paris. Il

fut arrêté et enfermé au château de Ham. Amnistié par la loi du 4 brumaire an IV, il fut, en considération de sa blessure reçue à l'ennemi, admis à l'hôtel des Invalides. Le 17 germinal an IV, il refusa le grade de général de brigade, et préféra rester aux Invalides. « Le titre de citoyen français, écrivit-il à ce sujet au ministre de la guerre, me paraît assez beau, surtout quand il est accompagné de celui de défenseur de la patrie. » Lors de la création des droits réunis, il obtint à Paris, sous le nom de sa femme, un débit de tabac. Il mourut sous la Restauration, étranger à la politique.

CHASLES (Henri-Lubin-Adelphe), député de 1831 à 1848, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 5 octobre 1795, mort à Paris le 28 janvier 1868, était fils d'un négociant de Chartres. Il fut notaire à Paris sous la Restauration. Sa santé l'ayant forcé de quitter les affaires, il accepta, à la révolution de Juillet, les fonctions de maire de sa ville natale. Le 21 octobre 1830, le député de cette circonscription (le 1er arrondissement électoral d'Eure-et-Loir), M. Busson, ayant été nommé sous-préfet, M. Chasles se présenta pour lui succéder; mais il échoua avec 154 voix contre 271 accordées à l'élu, M. Isambert. Il fut plus heureux le 5 juillet 1831, et devint alors député de Chartres par 354 voix (706 votants, 903 inscrits), contre 349 obtenues par le député sortant. Il appartint à la majorité conservatrice, et fut constamment réélu, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe : le 21 juin 1834, par 391 voix (730 votants, 1012 inscrits), contre M. Isambert, 308; le 4 novembre 1837, par 442 voix (815 votants, 1130 inscrits); le 2 mars 1839, le 9 juin 1842, par 474 voix (821 votants, 1159 inscrits) contre 344 à M. Marescal; enfin le 1er août 1846, par 588 voix (991 votants, 1294 inscrits) contre 273 à M. Barthélemy et 114 à M. Manoury. M. Chasles vota toujours avec le ministère; il prit plusieurs fois la parole à la tribune de la Chambre, principalement dans les questions d'affaires; il parla, notamment, sur les attributions des conseils municipaux, sur l'organisation du conseil d'Etat, sur les chemins vicinaux, sur les patentes, les octrois, les logements militaires, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la répartition de l'impôt foncier, les envois d'argent par la poste, le recensement de la matière imposable, les chemins de fer, etc. Membre de la commission des archives départementales et communales (1841), il fut, en outre, rapporteur du budget du ministère de la Justice pour 1835, ainsi que du projet de loi concernant le crédit à ouvrir pour les réparations de la cathédrale de Chartres (1837), etc. M. Chasles fut président du Conseil général du département d'Eure-et-Loire où il siégea à côté de son père. — Chevalier de la Légion d'honneur.

CHASOT (Paul de), député au Corps législatif de 1858 à 1869, né à Mortagne (Orne), le 25 décembre 1802, mort à Eperrais (Orne), le 19 mai 1880, appartenait à une ancienne famille originaire de Salives, près Dijon, et dont le nom s'est écrit *Chasot* ou *Chazot* : la branche aînée de cette famille a produit le chevalier de Chasot, ami de Frédéric de Prusse : c'était le grand oncle de M. Paul de Chasot, qui, lui aussi, suivit la carrière militaire. Sorti en 1822 de l'École de Saint-Cyr, il servit jusqu'en 1825 dans les gardes du corps, compagnie de Noailles, puis il donna sa démission, et se livra à l'agriculture dans ses propriétés. Conseiller général de l'Orne en 1852, il fut élu, le 30 mai 1858, en remplacement de M. Mercier, décédé, député de ce département au Corps législatif par 14,326 voix (27,178 votants, 43,151 inscrits), contre MM. Oscar Mercier, 6,345, Eugène Poriquet 3,502, Pichon Prémelé 1,214, le comte de Fontenay 556, Deville 555 et le comte des Mazzis, 539 voix. M. de Chasot fit partie de la majorité. Réélu le 1er juin 1863, par 23,524 voix (25,854 votants, 42,724 inscrits), contre 1,419 au comte de Fontenay, il soutint le gouvernement jusqu'à la fin de la législature. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1861.

CHASSAIGNAC (Noel), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Juillac (Corrèze), le 5 juin 1758, mort à une date inconnue, avocat, devint juge de paix du canton de Juillac, président de l'administration municipale, et plus tard conseiller d'arrondissement. Le 1er septembre 1791, il fut élu député de la Corrèze à l'Assemblée législative, le 4e sur 7, « à la pluralité des voix. » Il fit, dans la séance du 10 mai 1792, un rapport sur les troubles d'Avignon, et proposa d'annuler « les actes et opérations » faits par les commissaires nommés par le département des Bouches-du-Rhône. Il réclama aussi le transfert à Villeneuve du tribunal séant à Avignon. Le 22 août, il fit adopter un décret relatif aux événements survenus à l'Ile-Rousse les 29 février, 1er mars et jours suivants, et renvoyant devant le tribunal criminel de la Corse les administrateur et procureur-syndic du district de l'Ile-Rousse. Le 18 floréal an VIII, Chassaignac fut nommé juge suppléant au tribunal civil de Brives.

CHASSAIGNAC. — *Voy.* Latrade (de).

CHASSAIGNE-GOYON (Alexandre), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 10 décembre 1814, fit ses études classiques à Clermont-Ferrand, et vint suivre à Paris les cours de la Faculté de droit. Reçu avocat en 1834, il obtint quelques succès au barreau de sa ville natale, ainsi qu'à la cour de Riom. En février 1848, il devint maire de Thiers, et bientôt conseiller général du Puy-de-Dôme. Il se présenta en avril aux élections de la Constituante, et recueillit un grand nombre de suffrages; mais il ne fallait que quinze représentants et il se trouva classé le seizième. Plus heureux l'année suivante (13 mai 1849), il devint représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, avec 49,090 voix sur 168,305 inscrits. Il siégea à droite, vota avec les conservateurs, et appuya la politique de L.-N. Bonaparte. Pourtant M. Chassaigne-Goyon eut quelques velléités de protester, au 2 décembre, contre le Coup d'Etat; mais il se rallia presque aussitôt, fut membre de la commission consultative et de la commission d'organisation du Conseil d'Etat, où il entra en 1852, comme maître des requêtes de 1re classe. Peu après, il fut appelé à la préfecture de la Marne, qu'il quitta en 1864; il revint alors au Conseil d'Etat, comme conseiller en service ordinaire, section de législation; il a été admis à la retraite en cette qualité, le 12 décembre 1873. Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1869.

CHASSEBŒUF. — *Voy.* Volney (de).

CHASSELOUP-LAUBAT (François, marquis de), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Saint-Sornin (Charente-

Inférieure), le 18 août 1754, mort à Paris, le 6 octobre 1833, descendait d'une famille distinguée dans la carrière des armes, et dont certains membres avaient figuré avec honneur à Nerwinde, à Fontenoy, etc. Il suivit aussi l'état militaire, entra à l'École de Mézières, d'où il sortit lieutenant d'artillerie en 1774, et devint lieutenant du génie le 10 février 1781, et capitaine le 1er avril 1791. A l'armée du centre en 1792, il se battit devant Givet, commanda le génie à Montmédy assiégé par les Prussiens, fut nommé chef de bataillon au combat d'Arlon contre les Autrichiens (1793), passa à l'armée de Sambre-et-Meuse, et gagna le grade de colonel à la prise de Maëstricht (1794). Après avoir pris part au siége de Mayence (1796), il reçut le commandement en chef du génie à l'armée d'Italie (1796), se distingua au passage du Pô, par la rapidité avec laquelle il établit en vingt-quatre heures des travaux de défense, et conduisit le siége de la citadelle de Milan. Les batailles de Lonato, de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli, lui valurent des citations à l'ordre de l'armée, de Bonaparte, qui le nomma général de brigade. Il fut chargé (janvier 1797), de reconnaître le cours supérieur de l'Adige, et fut membre de la commission de limitation des nouvelles frontières italo-autrichiennes tracées par le traité de Leoben. Envoyé ensuite sur le Rhin pour créer une ligne de défense de Nimègue à Mayence, il fut rappelé en Italie en 1799 à la tête du génie militaire; pour couvrir la retraite de Schérer derrière l'Adda, il établit en dix jours, à travers l'Apennin, une route de neuf lieues, qui permit de sauver l'artillerie. Général de division du 18 septembre 1799, il était de retour à Paris au coup d'Etat de brumaire, auquel il se montra favorable; il retourna en Italie avec Bonaparte, et après la brillante campagne de Marengo, fut chargé de 1801 à 1805, de fortifier les plus importantes places italiennes, et entre autres Alexandrie. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut à la tête du génie dans la campagne de Prusse (1806), et dirigea notamment les travaux de la tête du pont de Praga, du siège de Dantzig, du siége de Stralsund, et des fortifications de Magdebourg. En 1808, il présidait, en Italie, aux projets de fortifications de Venise et d'Ancône, recevait (7 juin) le titre de baron de l'Empire, et commandait en chef à Mantoue, en 1809; de retour en France en 1810, il accompagna l'empereur en 1811, à Cherbourg, en Hollande, et fut nommé, le 30 juin, grand officier de la Légion d'honneur et conseiller d'Etat. Pendant la campagne de 1812, il traça les ouvrages avancés du pont de Kowno, le camp retranché de Wilna, inspecta, au retour, les places de Dantzig, Stettin, Magdebourg et Wesel, et fut créé comte de l'Empire, membre du Sénat conservateur (5 avril 1813), et chargé de l'inspection des places fortes d'Italie. En 1814, le comte de Chasseloup-Laubat ne fut pas des derniers à voter au Sénat la déchéance de l'empereur, et fut nommé par Louis XVIII, pair de France (4 juin 1814), chevalier de Saint-Louis et grand cordon de la Légion d'honneur. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, reprit à la seconde Restauration sa place à la Chambre des pairs, où il vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, fut fait commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816, et créé marquis par le roi en 1817. En 1830, il prêta serment au gouvernement de Juillet; il était devenu complètement aveugle quand il mourut. Grand-croix de l'ordre de la Réunion, commandeur de la Couronne de fer d'Italie. On a de lui : *Essai sur quelques parties d'artillerie et des fortifications* (1801), etc.

CHASSELOUP-LAUBAT (JUSTIN, MARQUIS DE), fils du précédent, député de 1837 à 1847, né à Paris, le 20 juin 1800, mort à Francfort (Allemagne), le 6 octobre 1847, suivit la carrière des armes, où plusieurs membres de sa famille s'étaient distingués. Reçu, le 1er janvier 1819, en qualité d'élève surnuméraire à l'Ecole d'application d'état-major, il fut créé sous-lieutenant le 6 octobre de la même année, et admis comme élève-titulaire le 1er janvier 1820. En 1821 il passa au 17e chasseurs (chasseurs des Pyrénées) avec le grade d'aide-major; puis au 1er régiment de grenadiers à cheval de la garde, comme lieutenant aide-major : il avait pris part à la guerre d'Espagne et à la prise du Trocadéro. Quand le général Guilleminot fut chargé de l'ambassade de Constantinople, Chasseloup-Laubat lui fut attaché comme officier d'état-major. On le chargea d'importants travaux topographiques sur les côtes du Bosphore et de la mer Noire, et il eut à remplir, pendant les années 1824, 1825 et 1826, des missions en Grèce, en Egypte et en Syrie. De retour en Turquie (juin 1826), il fut admis dans les cadres du corps royal d'état-major, mais mis en disponibilité. L'ordonnance du 10 décembre 1826, qui réorganisa ce corps, plaça Chasseloup-Laubat au 1er hussards, d'où il passa, le 3 mai 1829, avec le grade de sous-lieutenant, dans le 2e cuirassiers de la garde. A la révolution de juillet, il perdit momentanément sa situation dans l'armée; mais le maréchal Maison le rappela bientôt à l'activité en se l'attachant comme officier d'ordonnance (25 octobre 1830). Chasseloup-Laubat l'accompagna à l'ambassade de Vienne, puis à celle de Saint-Pétersbourg. De retour en France, il fut chargé en 1836, d'une mission en Algérie; elle lui valut le grade de chef d'escadron d'état-major. Peu de mois avant, il avait été élu conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton de Tôtes. Puis il sollicita (4 novembre 1837) les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Dieppe (8e collège de la Seine-Inférieure) et fut élu député par 210 voix sur 360 votants et 486 inscrits. Il avait dit dans sa circulaire électorale : « Ami sincère de nos institutions, je veux les affermir et les compléter par des développements sagement progressifs. Je veux tout ce qui est favorable au bien-être du peuple et à l'accroissement des richesses intellectuelles du pays, mais je repousse avec une force égale, soit ces dangereux essais dont les vaines théories égarent les populations, soit toute tendance rétrograde vers des principes incompatibles avec notre époque. Mon drapeau, c'est le drapeau national, la Charte de 1830 et le roi élu par les Français. » Chasseloup-Laubat soutint le gouvernement de ses votes, mais avec une certaine indépendance, et obtint sa réélection : le 2 mars 1839, par 321 voix (370 votants, 492 inscrits), le 9 juillet 1842, par 310 voix (374 votants, 505 inscrits), contre 54 à M. de Merlemont, et le 1er août 1846, par 353 voix (386 votants, 536 inscrits). Il débuta à la tribune le 9 mars 1838, en appuyant la proposition du colonel Garaube, combattue par le ministère, et relative à une pension à accorder à la veuve du colonel Combes, tué sous les murs de Constantine. Il parla en 1839 sur la fixation du cadre de l'état-major général de l'armée, et réclama une loi nouvelle et définitive sur la matière. Il com-

battit le projet de loi ministériel qui établissait pour les officiers généraux une double limite d'âge, l'une facultative, déterminée par le pouvoir royal, la seconde, obligatoire, déterminée par la loi. Il se mêla aussi à la discussion du projet destiné à assurer le maintien des armements maritimes, et aborda, à ce propos, la question espagnole. Il soutint le ministère Molé, et vota avec les conservateurs dans les questions de politique intérieure, jusqu'à sa nomination comme ministre plénipotentiaire de France près la Confédération Germanique.

CHASSELOUP-LAUBAT (Justin-Napoléon-Samuel-Prosper, marquis de), frère des précédents, député de 1837 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1857 à 1862, sénateur du second Empire, ministre, représentant en 1871, né à Alexandrie (Piémont), le 29 mars 1805, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 29 mars 1873, fit ses études au lycée Louis-le-Grand puis se destina à la carrière administrative. En 1828, il fit partie du comité du contentieux du Conseil d'Etat en qualité d'auditeur de 2e classe. Après la révolution de juillet 1830, il fut, dès le 4 août, attaché au général Lafayette, en qualité de capitaine aide de camp, conservé dans la nouvelle organisation du Conseil d'Etat, et promu, au mois de novembre, maître des requêtes en service ordinaire, chargé des fonctions du ministère public, qu'il a remplies pendant six ans. En 1836, M. de Chasseloup-Laubat fut adjoint à M. Baude, commissaire du roi en Algérie, et remplit sa mission à Alger, puis à Tunis, à Bône, et à Constantine ; il assista au malheureux siège de cette place, et vint ensuite reprendre ses fonctions au Conseil d'Etat. Peu de temps après, le 3 septembre 1837, il entra au Parlement; élu avec 111 voix sur 220 votants, contre 105 à M. Leterme, député du 5e collège de la Charente-Inférieure (Marennes), en remplacement de M. Duchâtel qui venait d'être nommé préfet, il s'assit au centre gauche et obtint sa réélection : le 4 novembre 1837, avec 160 voix (290 votants, 331 inscrits); le 2 mars 1839; le 9 juillet 1842, par 175 voix (252 votants, 335 inscrits), enfin le 1er août 1846, par 266 voix (309 votants, 379 inscrits). Il soutint le gouvernement, vota avec le tiers-parti et monta quelquefois à la tribune: comme rapporteur de l'élection de Béziers (1838), pour défendre, contrairement au projet de loi sur les cours d'eau, le droit que l'administration semblait abandonner; au nom de la commission chargée d'examiner la loi sur l'amélioration des ports, etc., M. de Chasseloup-Laubat avait été nommé conseiller d'Etat en 1838. Il était aussi membre et président du conseil général de la Charente-Inférieure. La révolution de février l'écarta momentanément de la politique, mais il y rentra le 13 mai 1849, ayant été élu le 5e sur 10, par 42,924 voix (90,799 votants, 142,041 inscrits), représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative. Il vota avec les conservateurs de la droite, *pour* l'expédition romaine, *pour* les poursuites contre les représentants de la Montagne, *pour* toutes les lois répressives, soutint la politique de l'Elysée, et fut désigné par le prince-président pour le portefeuille de la marine, qu'il garda du 10 avril au 26 octobre 1851. Après le coup d'Etat, il fut nommé membre de la commission consultative, et le gouvernement le présenta, le 29 février 1852, comme son candidat, aux électeurs de la 2e circonscription de la Charente-Inférieure; il y obtint 12,170 voix (16,566 votants et 29,556 inscrits), et fut élu député au Corps législatif. Ses concurrents avaient eu, le général Montholon 2,649 voix, et M. Roy-Bry 418. Il prit part au rétablissement de l'Empire, et fut de la majorité dynastique, dans cette législature comme dans la suivante : il fut en effet réélu, le 22 juin 1857, par 13,422 voix (15,151 votants, 27,708 inscrits), contre 1,303 à M. Dupont de Bussac. Membre du conseil de colonisation près du nouveau ministère « de l'Algérie et des colonies », créé en 1858, le comte de Chasseloup-Laubat fut bientôt appelé (décret du 24 mars de la même année), à succéder comme ministre au précédent titulaire, le prince Napoléon. Il visita personnellement, un mois après, notre colonie algérienne, et mit à l'étude plusieurs questions, notamment celle des ports de refuge à ouvrir sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée. Il soutint la nécessité d'augmenter le personnel de l'état-major de la marine française (août 1861), fit décréter l'établissement des pupilles de la marine pour les orphelins des marins morts au service (15 novembre 1862), et limita aux bâtiments de la marine et aux sémaphores des côtes l'usage du code commercial des signaux. Un décret du 25 mai 1862 le nomma sénateur. Après avoir présidé à la transformation générale de la flotte et des armements maritimes, il donna sa démission de ministre en 1867, mais fut rappelé au pouvoir le 17 juillet 1869, et investi des fonctions de ministre présidant le Conseil d'Etat : il remplaçait M. Vuitry. Il fut mêlé, en cette qualité, à l'application du programme de l'empire « libéral et parlementaire », indiqué par Napoléon III dans le message du 12 juillet. Il se retira avec tous ses collègues en décembre de la même année, pour faire place à un cabinet plus favorable encore aux doctrines du régime parlementaire, et reprit son siège au Sénat. Elu le 8 février 1871, représentant de la Charente-Inférieure, le 8e sur 10, par 42,357 voix (105,000 votants, 148,277 inscrits), M. de Chasseloup-Laubat fit partie du centre droit, vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, fut nommé rapporteur de la loi sur l'organisation de l'armée, et déposa son travail le 26 mars 1872 ; ce rapport provoqua des discussions approfondies. M. Chasseloup-Laubat mourut un an après, pendant la législature. — Président de la Société de géographie et collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes*, il était, depuis le 15 août 1866, grand-croix de la Légion d'honneur.

CHASSELOUP-LAUBAT (Justin-Prudent, marquis de), frère du précédent, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 10 mars 1802, mort à Paris, le 17 décembre 1863, suivit, comme son père, la carrière militaire. Il était, lors de la révolution de février 1848, colonel au 19e léger. Il fut bientôt nommé général de brigade. L'année d'après, il sollicita (13 mai 1849), les suffrages des conservateurs de la Seine-Inférieure, qui l'élurent, le 14e sur 16, par 83,627 voix (146,223 votants, 213,301 inscrits), représentant à l'Assemblée législative. Il y vota l'expédition romaine, les lois contre la presse, sur l'enseignement, etc., et compta parmi les plus zélés champions de la politique anti-républicaine de la majorité. Il fut même un des dix-sept membres chargés spécialement par le président de préparer la loi sur les modifications à apporter au suffrage

universel (loi du 31 mai 1850). Au lendemain du coup d'Etat, il fut appelé à faire partie de la commission exécutive, devint général de division le 10 août 1853, et grand officier de la Légion d'honneur le 7 août 1859.

CHASSET (CHARLES-ANTOINE, COMTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, député au Conseil des Anciens, membre du Sénat, né à Villefranche (Rhône), le 25 mai 1745, mort à Tournus (Saône-et-Loire), le 10 septembre 1824, était avocat dans sa ville natale. Il fut élu, le 21 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Beaujolais, et prit place dans la majorité. Il vota la suppression des dîmes du clergé, parla sur l'application des arrêtés du 4 août et sur la réponse faite à ces arrêtés par le roi, demanda que le taux de l'intérêt de l'argent ne fût fixé que par le cours des effets publics, et fut choisi pour secrétaire, puis pour président par l'Assemblée constituante. Il rendit compte des travaux du comité féodal, fit un rapport détaillé sur la suppression des dîmes, les frais du culte et l'entretien de ces ministres, et déclara, au nom du comité, l'intention de donner aux curés de campagne des revenus territoriaux. Les matières ecclésiastiques furent de sa part l'objet d'une attention constante; il monta fréquemment à la tribune, et fit adopter un très grand nombre de dispositions relatives au traitement des évêques et autres membres du clergé. Il fut encore l'auteur de divers rapports et comptes rendus : sur l'opposition du clergé d'Alsace à la vente des biens nationaux, sur les établissements d'étude et d'enseignement formés par des étrangers, sur les événements arrivés à Amiens à l'occasion du serment des prêtres. Partisan de la Constitution civile du clergé, il obtint le remplacement de plusieurs ecclésiastiques, fit régler la durée des baux consentis par les corps et communautés, et astreindre les prédicateurs à la loi du serment. Choisi pour l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, il rendit compte de sa mission dans les départements du Rhin. A l'expiration de son mandat, il devint juge au tribunal de cassation pour le département de Rhône-et-Loire. Elu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 1er sur 15, avec 826 voix sur 861 votants, par le département de Rhône-et-Loire, Chasset siégea parmi les modérés, demanda le rappel à l'ordre de Billaud-Varennes qui se prononçait pour la suppression des tribunaux, s'opposa au choix illimité des juges parmi tous les citoyens, et, dans le procès du roi, au 2e appel nominal, se prononça contre l'appel au peuple : « Je crois, dit-il, que la Convention nationale n'a retenu ce jugement que pour exercer des fonctions politiques et non judiciaires; sous ce point de vue il ne peut pas y avoir d'appel au peuple ; comme représentants du peuple, comme politiques, nous avons été envoyés avec des pouvoirs illimités : je dis *non*. » Au 3e appel nominal, il repoussa la peine de mort. « Il ne m'est pas permis de voter pour la mort. Ce n'est pas seulement une peine à infliger; il s'agit de faire entièrement disparaître la royauté. Louis n'inspire plus aucun sentiment à craindre, tandis que son fils recevrait, par sa mort, et inspirerait le plus grand intérêt. Je vote pour la détention jusqu'à la paix. » Ami des Girondins, il lutta contre la Montagne, demanda l'arrestation des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine, fit supprimer le tribunal révolutionnaire de Lyon, et défendre aux armées révolutionnaires d'agir sans réquisition des corps administratifs. A la séance du 11 juillet 1793, Chasset fut dénoncé par Couthon comme le principal complice de Biroteau et des insurgés de Lyon : « Chasset, député du département de Rhône-et-Loire, vient, dit-il, d'arriver à Lyon pour y souffler le feu de la guerre civile. » Le comité de salut public proposait en conséquence l'arrestation de ce représentant. Il fut déclaré traître à la patrie, et la confiscation de ses biens fut prononcée. Mais la réaction du 9 thermidor le sauva : il fut rappelé à la Convention avant la fin de la législature. Puis, il entra au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, avec 108 voix comme député de Rhône-et-Loire, fut nommé président de cette assemblée, présenta un long projet sur les délits de presse, fit ordonner l'impression d'un message au Directoire concernant les écrivains qui favorisent les conspirations, et prit part à plusieurs débats importants. Passé, le 21 germinal an VI au Conseil des Anciens, il combattit une résolution concernant les créanciers, les co-obligés, et les co-partageants des émigrés, fit des rapports sur les domaines engagés, sur les rentes viagères et usufruits constitués au profit d'émigrés et de prêtres déportés, s'éleva contre le rejet d'une résolution relative aux biens regardés comme nationaux, s'opposa à l'adoption de celle qui concernait les inscriptions hypothécaires, etc. Rallié à Bonaparte, il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fit partie (4 nivôse an VIII) du Sénat conservateur, où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il fut nommé, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial de la même année, commandeur de cet ordre. Puis il exerça les fonctions de chef de division au ministère de l'intérieur, et reçut, le 26 avril 1808, le titre de comte de l'Empire. Le 2 décembre 1813, le comte Chasset fut envoyé extraordinaire à Metz, et, pendant les Cent-Jours, commissaire extraordinaire dans la 22e division militaire. Frappé à tort par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il réclama, et obtint de pouvoir rentrer en France, où il vécut désormais dans la retraite.

CHASSIRON (GUSTAVE-CHARLES-ALEXANDRE MARTIN, BARON DE), député de 1831 à 1848 et sénateur du second Empire, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 26 avril 1791, mort au château de Beauregard (Charente-Inférieure), le 10 novembre 1868, était fils de Pierre-Charles Martin de Chassiron (1750-1825), conseiller-maître à la cour des Comptes, créé baron par Napoléon Ier. Il se destina à l'administration, entra comme auditeur au Conseil d'Etat en 1811, fut envoyé comme directeur de la police à Osnabrück (Westphalie), puis attaché au 3e régiment des gardes d'honneur. La première Restauration le nomma sous-préfet à La Rochelle, puis, le 14 mars 1816, sous-préfet de Rochefort. Démissionnaire en 1817, il ne rentra dans la vie politique que le 16 octobre 1831, ayant été élu député du 2e collège électoral de la Charente-Inférieure (La Rochelle), par 104 voix sur 132 votants et 239 inscrits, contre M. de Berville, 12 voix, et en remplacement de M. Admirauld, qui avait opté pour le 1er collège électoral du même département. Il siégea à droite, vota constamment avec les conservateurs, et fut successivement réélu le 21 juin 1834 par 111 voix sur 139 votants et 230 inscrits, le 4 novembre 1837 par 148 voix sur 160 votants et 237 inscrits, le 2 mars 1839, sans concurrent, le 9 juillet 1842 par 128 voix sur 197 votants et

268 inscrits, contre M. Rivaille de Chezeau, 46 voix, et le 1er août 1846 par 192 voix sur 259 votants et 310 inscrits, contre M. Labretonnière 26 voix, et M. de Saint-Marsault 16 voix. Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848, et, rallié au régime impérial, fut nommé sénateur le 19 juin 1854. Il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique; il était depuis longtemps conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Courçon. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 avril 1814, officier du 27 juin 1839.

CHASSIRON-LAFOSSE (PIERRE-CHARLES MARTIN, BARON DE), député au Conseil des Anciens, et membre du Tribunat, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 1er novembre 1753, mort à Paris, le 18 avril 1826, était fils de Pierre-Mathieu Martin de Chassiron (1704-1767), trésorier de France, conseiller d'honneur au présidial de La Rochelle. Son père lui fit faire de bonnes études littéraires et juridiques. Maître d'une fortune considérable, Chassiron-Lafosse s'essaya d'abord à la poésie, puis, ayant acquis une charge de trésorier de France à la Rochelle en 1776, il s'y consacra désormais, en même temps qu'il s'occupait d'agriculture, de statistique, etc. Il fut membre et président de l'Académie de La Rochelle, et commença, en 1789, à jouer un rôle politique à l'Assemblée de la noblesse de sa province. Peu enclin aux idées révolutionnaires, il combattit les sociétés populaires, et les Jacobins à leur tour proscrivirent en lui un adversaire déclaré. Arrêté comme suspect, il fut détenu quelque temps à La Rochelle, puis à Rochefort: quand il sortit de prison, ce fut pour s'établir dans un domaine qu'il possédait aux environs de sa ville natale: il y réalisa plusieurs améliorations agricoles. L'influence du parti contre-révolutionnaire le fit élire, le 23 germinal an V, par 157 voix, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Anciens; il échappa pourtant aux mesures de rigueur prises le 18 fructidor. Il borna d'ailleurs son action parlementaire à intervenir dans les questions de finances parla sur l'assiette de la contribution foncière, sur la loi des passe-ports, sur le projet relatif aux contributions directes, sur les droits de bac, le droit d'enregistrement, l'emprunt de 100 millions, etc. Il combattit l'impôt du sel, fit adopter un projet de défrichement entre la Loire et la Gironde, et le plan d'un canal de navigation entre La Rochelle et Niort. Favorable au 18 brumaire, Chassiron-Lafosse fut désigné, le 19, pour faire partie de la « Commission intermédiaire »; puis il entra, le 4 nivôse an VIII, au Tribunat. Il s'y montra l'adversaire de Benjamin Constant sur le droit de pétition, et le partisan des lois destinées à restreindre la liberté. Il fut président du Tribunat, le 13 février 1800, attaqua le ministère anglais, se prononça contre le nouveau plan d'instruction publique, et appuya l'établissement de l'Empire, qui le nomma, le 28 septembre 1807, membre de la cour des Comptes et le créa chevalier (3 juin 1808), puis baron (29 septembre 1809). Chassiron-Lafosse prit une part active aux travaux de la Société d'agriculture de Paris, à laquelle il présenta un grand nombre de rapports et de mémoires. Il a publié, en outre, plusieurs écrits sur des matières d'économie politique et de législation.

CHASTEAU (LOUIS-AUGUSTIN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Parthenay (Deux-Sèvres) le 10 mars 1754, mort à Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres) le 10 février 1833, était fils d'un notaire de Parthenay. Il vint à Paris dès sa jeunesse, entra chez un procureur, et revint à Parthenay reprendre l'étude de son père. Officier municipal de Parthenay en 1790, puis administrateur et président de l'administration du département, il présida l'assemblée électorale du 3 septembre 1791, et fut élu par elle député des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 2e sur 7, par 227 voix sur 335 votants. Il siégea parmi les modérés, n'aborda point la tribune, et, après la session, fut nommé juge de paix à Parthenay, président (an III) du tribunal criminel militaire à Niort et à Fontenay, devint (an IV) procureur-syndic du district de Parthenay, puis membre et président de l'administration centrale des Deux-Sèvres. Il reprit, l'année suivante, ses fonctions de juge de paix, qu'il ne quitta plus qu'en l'an IX, pour la place de juge au tribunal de 1re instance de Parthenay. Il présida le conseil d'arrondissement, de l'an IX en 1806, et fut désigné en l'an XII, puis en 1806 comme candidat au Corps législatif, sans y être admis par le Sénat conservateur. Chevalier de la Légion d'honneur. On a de lui: *Oraison funèbre de Mirabeau* prononcée à Niort (1791), plusieurs brochures politiques, et une autobiographie inédite.

CHASTEL (FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Veigy (province de Carouge, (Suisse) le 6 mai 1765, mort à une date inconnue, avait été, avant la Révolution, représentant de Veigy à l'assemblée des Allobroges, et membre de la commission d'administration provisoire des Allobroges. Après la création du département du Mont Blanc, il devint membre du directoire de ce département qu'il représenta silencieusement au Conseil des Cinq-Cents, depuis le 25 germinal an VI jusqu'à l'an VIII. Le gouvernement consulaire le nomma juge au tribunal civil de Genève, et il devint, sous l'Empire, receveur général du département du Léman.

CHASTELLAIN (JEAN-CLAUDE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Hermé (Seine-et-Marne), le 4 septembre 1741, mort à Subligny (Yonne), le 31 décembre 1824, embrassa avec modération les principes de la Révolution, fut administrateur du district de Sens, et entra le 7 septembre 1792, à la Convention nationale, comme député de l'Yonne, élu le 9e et dernier, par 108 voix sur 164 votants. Il siégea dans la « plaine », et vota ainsi lors du procès de Louis XVI: « Je vote pour la détention pendant la guerre et pour le bannissement à cette époque. » Chastellain protesta contre le 31 mai 1793, et comme Amar, ne pouvant lire un nom sur la liste des constitutionnels décrétés d'arrestation, proposait de ne pas comprendre le nom illisible dans les poursuites: « Je m'y oppose, s'écria Chastellain ce nom est le mien; je demande à partager le sort de mes collègues. » Il fut en effet arrêté, et resta en prison jusqu'à la chute de Robespierre. Réélu par le département de l'Yonne député au Conseil des Cinq-Cents, avec 214 voix, il se rallia à la politique de Bonaparte, et devint, le 9 germinal an VIII, juge au tribunal de Sens. On a de lui: *Pacte social combiné sur l'intérêt physique, politique et moral de la nation française et autres nations* (1795).

CHASTELLIER (MARIE-JOACHIM-ISIDORE DE) député de 1827 à 1837, pair de France, né à

Nîmes (Gard), le 8 juillet 1775, mort à Nîmes, le 15 juillet 1861, entra, à l'âge de douze ans, en qualité d'élève de la marine, dans la marine militaire, et prit part à toutes les campagnes de la Révolution. En 1795, il était sur la frégate l'*Alceste*, qui soutint un combat des plus vifs sur les côtes de Provence contre plusieurs vaisseaux de ligne anglais. M. de Chastellier, resté presque seul debout, fut nommé enseigne de vaisseau. Il fut, en 1798, de l'expédition d'Egypte, et y gagna le grade de lieutenant de vaisseau; mais les listes de propositions qui allaient être adressées à la ratification du Directoire disparurent avec le vaisseau amiral l'*Orient*, incendié, et ne purent être confirmées. Bloqué à Malte pendant deux ans, le jeune marin fut pris par les Anglais, puis ramené en France. Bientôt après, la signature des préliminaires de paix à Londres et la perte de son père et de sa mère, engagèrent Chastellier à quitter le service de la marine. Nommé conseiller municipal de Nîmes en 1810, il devint adjoint au maire, puis maire de la ville (1825) et assista au sacre de Charles X. Le 24 novembre 1827, il fut élu, au collège de département, député du Gard, par 137 voix, sur 235 votants et 272 inscrits; il siégea parmi les royalistes constitutionnels, fit partie de la majorité qui soutint le ministère Martignac, et vota l'adresse des 221. Sur un amendement dont il était l'auteur, et qui fut voté par la Chambre (1828), le cautionnement des journaux quotidiens fut abaissé de 10.000 fr. de rente à 6.000. Réélu le 19 juillet 1830, par 154 voix (280 votants, 294 inscrits), M. de Chastellier accepta le régime nouveau, prêta serment à Louis-Philippe, fut nommé conseiller général du Gard, et obtint encore le renouvellement de son mandat de député: le 5 juillet 1831, dans le 1[er] collège du Gard (Nîmes), avec 348 voix (594 votants, 676 inscrits), contre 234 à M. Ferd. Béchard, légitimiste; puis le 21 juin 1834, avec 313 voix (602 votants, 651 inscrits), contre 282 à M. de Fitz-James, légitimiste, M. de Chastellier vota constamment avec la majorité conservatrice et gouvernementale. Il avait cessé d'être maire de Nîmes au début de l'année 1832. Il fut, à la Chambre, l'auteur de diverses propositions. En 1834, lors de la discusion du budget, il obtint de la Chambre le rejet d'un amendement de la commission qui retranchait une somme de onze cent mille francs demandée par le ministère pour pourvoir à l'entretien des routes royales. Au commencement de 1835, le cabinet du 10 décembre ayant donné sa démission, un long intérim ministériel paralysait les affaires: M. de Chastellier prit l'initiative d'une proposition tendant à « supplier le roi de vouloir bien faire cesser cet état de choses. » Officier de la Légion d'honneur en 1837, il fut appelé à la Chambre des pairs par ordonnance du 25 décembre 1841; il continua d'y soutenir le gouvernement, jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée.

CHASTELLIER (CHARLES-LOUIS SALMON COMTE DU), pair de France, né au château du Chastellier (Eure), le 24 août 1761, mort à Evreux (Eure) le 8 avril 1841, entra dans les ordres, et fut pourvu de l'évêché d'Evreux sous la Restauration. Le 5 décembre 1824, il fut nommé pair de France; mais le comte Salmon du Chastellier prit peu de part aux travaux législatifs. « Homme doué de vertus évangéliques, dit une *Biographie des pairs de France*, Mgr l'évêque d'Evreux suit fidèlement les canons du concile de Trente qui proscrivent la résidence; il est plus connu dans son diocèse qu'au Luxembourg. Le vénérable prélat a soutenu la plupart des mesures du ministère Villèle». Il quitta la Chambre des pairs après la révolution de 1830, et resta à la tête de son diocèse jusqu'à sa mort.

CHASTELLUX (CÉSAR-LAURENT, COMTE DE), député de 1820 à 1823, et pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 14 février 1780, mort au château de Chastellux (Yonne) le 3 septembre 1854, émigra avec sa famille au début de la Révolution, et ne rentra en France qu'avec les Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il suivit le duc d'Angoulême dans le Midi, et fut nommé, à la seconde Restauration, colonel des chasseurs de la Côte-d'Or. Président du collège électoral de l'Yonne en 1820, il fut élu, le 13 novembre de la même année, député de l'Yonne, au collège de département, par 140 voix sur 180 votants. Il prit place à droite, fut réélu, le 10 octobre 1821 par 144 voix sur 170 votants, et promu au grade de maréchal de camp le 13 décembre suivant. Il fit avec distinction la campagne d'Espagne (1823), et fut élevé à la pairie, le 23 décembre 1823. Ayant refusé de prêter au gouvernement de Juillet le serment exigé par la loi du 31 août 1830, il donna sa démission de pair et d'officier supérieur.

CHASTELLUX (ALFRED-LOUIS-JEAN-PHILIPPE, COMTE DE), député de 1832 à 1842, et pair de France, né à Paris, le 20 février 1789, mort à Lucy-le-Bois (Yonne), le 8 septembre 1856, était le fils posthume de François-Jean, marquis de Chastellux (1734-1788), qui fut maréchal de camp et membre de l'Académie française. Il suivit d'abord la carrière administrative, fut nommé auditeur au Conseil d'Etat, le 19 janvier 1810, puis sous-préfet à Hambourg (1812); ensuite il s'engagea 1813) dans l'état-major du lieutenant-colonel Vandamme, et devint (1814) chef d'un bataillon de garde nationale organisé par le prince d'Eckmühl. La révolution de Juillet le trouva capitaine au corps royal d'état-major. Il s'attacha à la maison d'Orléans, reçut la dignité de « chevalier d'honneur » de Mme Adélaïde, et fut élu le 27 décembre 1832, député du 1[er] collège de l'Yonne (Avallon), en remplacement de M. Finot, démissionnaire. M. de Chastellux vota avec la majorité conservatrice et ministérielle, et représenta à la Chambre des députés le parti de la cour. Il fut réélu: le 21 juin 1834, par 114 voix (172 votants, 207 inscrits), contre 84 à M. Raudot; le 4 novembre 1837, par 96 voix (128 votants, 228 inscrits); enfin le 2 mars 1839. Ayant cessé, aux élections de 1842, de représenter l'arrondissement d'Avallon, il fut nommé pair de France, le 4 mai 1845; il continua, dans la Chambre haute, de soutenir de ses votes le gouvernement. — M. de Chastellux était conseiller général de l'Yonne, et officier de la Légion d'honneur.

CHASTELLUX — *Voy.* RAUZAN (DUC DE).

CHASTENAY-LANTY (EVRARD-LOUIS-GUY, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789 et au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Essarois (Côte-d'Or), le 30 janvier 1748, mort à Paris le 21 avril 1830, suivit un moment la carrière des armes, puis fit des voyages d'instruction en Europe. Il était sous-lieutenant des chevau-légers, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux

par le bailliage de Châtillon-sur-Seine; il se réunit au tiers-état, fut promu maréchal de camp (1er mars 1791), et prêta serment de fidélité à la nation au moment de la fuite de Varennes. Mais ses opinions se modifièrent peu après; le 8 août 1791, il protesta contre l'abolition des titres de noblesse, et se retira dans ses propriétés de la Côte-d'Or. Arrêté comme suspect sous la Terreur, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, défendu par Réal, et acquitté en raison des actes de bienfaisance qu'il n'avait cessé de répandre dans son département. Le gouvernement consulaire le nomma, en l'an VIII, conseiller général de la Côte-d'Or; l'empereur le décora de l'ordre de la Réunion, et le Sénat conservateur l'élut député de la Côte-d-Or au Corps législatif, le 4 mai 1811. Il vota, le 1er avril 1814, la déchéance de Napoléon, et fut élevé par la Restauration (30 août 1814) au grade de lieutenant-général.

CHASTENAY-LANTY (Henri-Louis, comte de), fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 8 juillet 1772, mort à Paris, le 5 mai 1834, entra fort jeune dans les gardes du corps et appartint, comme sous-lieutenant, à la garde constitutionnelle de Louis XVI. Devenu suspect pendant la période révolutionnaire, il fut emprisonné et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. La Restauration le rappela aux honneurs : Louis XVIII le fit officier supérieur des chevau-légers de la garde, colonel, puis maréchal de camp. Chastenay-Lanty prit part à l'expédition d'Espagne en 1823. Après la révolution de Juillet, il accepta du gouvernement nouveau la dignité de pair de France (11 octobre 1832), et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort. — Sa sœur, Mme Victorine de Chastenay-Lanty, née en 1770, s'est fait connaître par la publication de divers ouvrages, entre autres par une traduction des *Mystères d'Udolphe*, le roman anglais d'Anne Radcliffe.

CHASTENET — *Voy.* Puységur (de).

CHATEAUBRIAND (François-René, vicomte de), pair de France et ministre, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 4 septembre 1768, mort à Paris, le 4 juillet 1848, descendait d'une vieille famille bretonne, dont l'origine prouvée remonte à la fin du xe siècle, et était le dernier des dix enfants (quatre moururent en bas-âge) d'Auguste de Châteaubriand, seigneur de Combourg, et de Jeanne-Suzanne de Bédée. On l'envoya d'abord au collège de Dol, puis à celui de Rennes; ses parents le destinaient à la marine, mais il demanda à entrer dans les ordres, et fut placé au collège de Dinan. Une passion malheureuse, dont on trouve les traces dans *René*, le détourna de l'état ecclésiastique, et il voulut partir pour le Canada. On obtint pour lui un brevet de sous-lieutenant au régiment de Navarre (1786). Il perdit son père cette même année; en 1788, sa mère sollicita son entrée dans l'ordre de Malte; mais Châteaubriand rêvait déjà la gloire littéraire. Les débuts de la Révolution ne l'en détournèrent pas; en 1790, son principal souci était d'avoir la protection de Delille de Sales pour faire insérer une idylle dans l'*Almanach des Muses*. Mais le temps des idylles était passé : au printemps de 1791, il s'embarqua pour l'Amérique, avec l'idée de découvrir le passage du nord-ouest par la mer polaire. Il visita les Etats-Unis, fut reçu par Washington, près de qui le marquis de la Rouairie lui avait donné des lettres de recommandation, et porta ses pas jusque chez les tribus indiennes; un journal lui ayant appris l'arrestation du roi à Varennes, il revint en France (janvier 1792), où il épousa Mlle Céleste de La Vigne-Buisson, petite-fille d'un ancien gouverneur des Indes françaises à Pondichéry. Le 15 juillet suivant, il abandonnait sa femme pour émigrer avec son frère, et s'engageait dans les rangs des émigrés chargés d'assiéger Thionville. Grièvement blessé et malade, il dut mendier à Bruxelles, où on l'avait abandonné; des secours qu'il reçut de son frère lui permirent de gagner Jersey, puis Londres (1793), où il vécut pauvrement, faisant des traductions pour les libraires. En 1797, il publia sans succès son *Essai sur les Révolutions*. La mort misérable de sa mère et de sa sœur, qui avaient été emprisonnées sous la Terreur, vint à ce moment « le rappeler à cette religion dans laquelle il avait été élevé. J'ai pleuré, dit-il, et j'ai cru. » Et il commença *le Génie du christianisme*, soutenu par les encouragements de Fontanes, que la proscription de fructidor venait d'exiler à Londres.

En 1800, il ne put résister au désir de revoir la France, et il revint à Paris avec un passeport suisse, sous le faux nom de Lassaigne. En 1801, il publia *Atala* « qui arracha à l'Europe, dit M. de Carné, un long cri d'étonnement et d'admiration »; l'année suivante, parut *le Génie du christianisme*, qui eut un prodigieux succès; dans son épître dédicatoire, Châteaubriand le mit « sous la protection de celui que la Providence avait marqué de loin pour l'accomplissement de ses desseins prodigieux, » et le frère de l'élu providentiel, Lucien Bonaparte, se déclara hautement le patron de l'ouvrage, qui secondait si brillamment la politique religieuse du premier consul.

L'année suivante, Châteaubriand fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Rome, et, en novembre, ministre de France dans le Valais; mais il envoya sa démission le soir même de l'assassinat du duc d'Enghien (21 mars 1804), et résolut d'aller visiter la Terre-Sainte, où il voulait placer l'action du nouvel ouvrage qu'il avait conçu, les *Martyrs*. Il quitta Paris le 13 juillet 1806, s'embarqua à Trieste, et parcourut la Grèce, l'Asie-Mineure, la côte d'Afrique et l'Espagne. C'est pendant ce voyage que Napoléon, qui ne lui avait pas pardonné sa démission de 1804, le fit porter sur la dernière liste d'émigrés qui ait été dressée en France, datée, le 15 novembre 1807, « de notre palais impérial de Fontainebleau. » Il lui enleva également le privilège du *Mercure*.

Retiré à la Vallée-aux-Loups, non loin de Sceaux, Châteaubriand écrivit alors les *Martyrs*, qui parurent en 1809, et qui furent suivis (1811) de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. L'empereur s'était radouci, et, sur sa recommandation, Châteaubriand fut appelé à l'Institut pour succéder à Marie-Joseph Chénier; mais il ne lui fut pas permis de prononcer, sur son prédécesseur, le discours qu'il avait préparé. Dans une lettre du 27 septembre 1825, Châteaubriand a fourni sur l'incident une note au moins curieuse : « J'avais reçu, écrit-il, l'ordre du duc de Rovigo de me présenter pour candidat à l'Institut, sous peine d'être enfermé pour le reste de mes jours à Vincennes. »

Il resta en dehors de la politique jusqu'au retour des Bourbons; il y entra par la publication du pamphlet célèbre : *De Buonaparte et des Bourbons*, pamphlet qui, selon le mot de Louis XVIII, « valut aux Bourbons une armée ».

La reconnaissance royale fut discrète : on nomma M. de Châteaubriand à la légation de Suède. Il allait se rendre avec regret auprès de Bernadotte, quand Napoléon débarqua de l'île d'Elbe. Châteaubriand, dans les réunions qui eurent lieu chez M. Lainé (mars 1815), proposa « de se ranger tous autour du roi pour y être égorgés, afin que leur sang fut une semence d'où renaîtrait la monarchie. » Lafayette raconte que Benjamin Constant sourit du dédommagement qu'on lui offrait, et Châteaubriand accompagna le roi à Gand, avec le titre de ministre d'Etat.

Au retour, il conserva ce titre, ayant refusé d'entrer au ministère à côté de Fouché. Président du collège électoral du Loiret, il fut nommé pair de France le 17 août 1815, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et, quoique entraîné par les circonstances plus que par son tempérament, du côté des ultras, il ne cessa de défendre le gouvernement représentatif et la liberté de la presse. La *Monarchie selon la Charte* refléta cette double influence. Emporté par sa propre polémique, Châteaubriand combattit, dans son journal *le Conservateur*, le ministère du duc de Richelieu, et, après l'assassinat du duc de Berry, porta le dernier coup au ministère Decazes : « Les pieds, écrivit-il, lui ont glissé dans le sang. » Le ministère Villèle le nomma ambassadeur à Berlin, puis à Londres; en septembre 1822, il représenta la France au Congrès de Véronne, y défendit la cause des Grecs, et se montra temporisateur sur la question de la guerre d'Espagne. Cette attitude, partagée par le ministère, lui fit donner le portefeuille des affaires étrangères, en remplacement de M. de Montmorency, partisan d'une guerre immédiate (28 novembre 1822). La guerre d'Espagne n'en eut pas moins lieu. Dans l'exercice du pouvoir, Châteaubriand se montra sans esprit de suite; M. de Villèle, moins brillant, mais plus habile, le jalousait; le ministre des affaires étrangères n'avait pas caché son hostilité à la conversion des rentes, au renouvellement septennal : son silence à la Chambre encourageait l'opposition. Le roi, qui ne l'aimait pas, en conçut une vive colère : « Ecrivez-lui, dit-il, que je le chasse. » M. de Villèle, écrivit seulement : « M. le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe. » — « Monsieur le comte, répondit le ministre, *appelé à d'autres fonctions*, je quitte l'hôtel des affaires étrangères; ce département est à vos ordres. » Sa chute fut un triomphe, et, excité par une popularité qu'il n'avait jamais connue, il entra au *Journal des Débats*, et commença une guerre implacable contre le ministère Villèle, qu'il renversa, après trois ans de lutte acharnée. Le ministère Martignac, redoutant un si terrible voisinage, le nomma ambassadeur à Rome; mais l'avènement du ministère Polignac lui fit donner sa démission et reprendre la plume; il était à Dieppe avec Mme Récamier, quand parurent les Ordonnances; il accourut, et, au moment où il franchissait les barricades pour aller à la Chambre des pairs, il fut reconnu et porté en triomphe par les vainqueurs de Juillet, aux cris de : « Vive le défenseur de la liberté de la presse! » Le 30, comme les membres de la Chambre haute cherchaient les moyens de sauver la royauté : « Eh! messieurs, s'écria-t-il, de quoi vous occupez-vous là? Sauvez d'abord la liberté de la presse; si vous la sauvez et que le roi soit renversé, je ne vous demande qu'une plume et deux mois pour le rétablir sur son trône! »

La liberté de la presse fut sauvée, mais la monarchie fut perdue. Châteaubriand fit quelques jours après, à la même Chambre, un magnifique discours en faveur du duc de Bordeaux, puis quitta la Chambre des pairs, en refusant de prêter serment au gouvernement nouveau. Il combattit opiniâtrément ce qu'il appelait « le pot-au-feu d'une monarchie domestique » dans son ouvrage : *De la Restauration et de la monarchie élective*, où il se déclarait « bourbonnien par honneur, royaliste par raison et par conviction, républicain par goût et par caractère », puis dans des brochures à l'occasion de la loi de bannissement de la branche aînée, et de l'arrestation de la duchesse de Berry. Il fut même emprisonné en 1832, pour avoir écrit à la duchesse : « Madame, votre fils est mon roi. » Défendu par Berryer, il fut acquitté.

Il fit « ses pèlerinages à la cour de l'exil », à Prague, en 1833 et 1834, puis ne s'occupa plus que de la rédaction de ses *Mémoires d'outre-tombe* qui parurent dans *la Presse* aussitôt après sa mort. Il composa aussi un *Essai sur la littérature anglaise* (1836), une traduction du *Paradis perdu* de Milton (1837), *le Congrès de Vérone* (1838), la *Vie de Rancé* (1844). Il mourut à Paris, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 70 de la rue du Bac. Conformément au vœu exprimé par lui dès 1825, sa dépouille mortelle fut déposée sur la pointe la plus avancée de l'île du Grand-Bé, dans la rade de St-Malo. Sa statue en marbre, œuvre de Duret, a été placée dans une des salles de l'Institut en 1850, et une autre statue a été élevée en son honneur, en 1864, par la ville de Saint-Malo.

CHATEAUGIRON (René-Charles-Hippolyte Le Prestre, marquis de), pair de France, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 17 septembre 1774, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 6 juin 1848, passa en Allemagne les années de sa jeunesse, revint en France en 1793, et fut, à 19 ans, officier de cavalerie. Aide de camp de Marceau, il fut blessé à la bataille du Mans, devint suspect comme ancien noble, et fut emprisonné au Luxembourg pendant neuf mois. Rendu à la liberté, il quitta le service militaire, remplit jusqu'en l'an VII les fonctions de secrétaire de légation en Prusse, puis pendant les ans X, XI et XII, celles de secrétaire d'ambassade en Russie. Nommé, le 20 mars 1815, inspecteur commandant les gardes nationales de l'arrondissement de Sceaux, il se rallia ensuite au gouvernement de la Restauration, et accepta de Louis XVIII le poste de conseiller général de la Seine (1818). Le 11 septembre 1835, une ordonnance de Louis-Philippe l'appela à la pairie; mais le marquis de Châteaugiron déclina cette dignité, et ne prit jamais séance au Luxembourg.

CHATEAUNEUF-RANDON (Alexandre-Paul Guérin de), marquis de Tournel, député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 18 octobre 1757, mort à Epervans (Saône-et-Loire), en 1816, appartenait à une ancienne et illustre famille qui compta parmi ses membres le fameux duc de Joyeuse. Venu jeune à Paris, Châteauneuf-Randon fut attaché à la maison du comte d'Artois, qui lui fit donner un brevet de capitaine de cavalerie. Dès le début de la Révolution, il en embrassa les principes avec ardeur et, député de la noblesse aux Etats-Généraux (30 mars 1789), par la sénéchaussée de Mende, s'associa aux revendications du tiers. Il devint secrétaire de l'Assemblée, et y fit un

rapport sur la bonne conduite du régiment de Toul-artillerie. Après la session, il fut nommé (11 septembre 1791) administrateur du département de la Lozère. Puis, le 5 septembre 1792, ce même département le choisit pour un de ses députés à la Convention nationale, le 2e sur 5, « à la pluralité des voix » (225 votants). Il siégea à la Montagne, prit la parole pour justifier le général Labourdonnaye, pour inculper le général Duhoux, pour faire décréter qu'il n'y avait pas lieu à arrestation contre Malus et d'Espagnac relativement à leurs marchés, et vota, en ces termes, pour la condamnation de Louis XVI : « L'assemblée a décrété, à l'unanimité, Louis convaincu de conspiration ; la loi le condamne à la mort. Les considérations politiques n'ont été invoquées que par le fanatisme et la tyrannie. Heureusement le règne en est passé. On parle d'une faction; je n'y crois pas; si je pouvais y croire, je ne la verrais que du côté de ceux qui mettent tant de méchanceté à supposer des partis. Mais, si quelque ambitieux osait attaquer la liberté, les bras du peuple sont levés, et je briguerais l'honneur de porter les premiers coups. Je vote pour la mort de Louis le dernier. » Châteauneuf-Randon fit partie du comité de sûreté générale, fut envoyé en mission dans la Lozère, puis à l'armée des Alpes, puis à Lyon, où il assista Couthon dans les opérations du siège et dans la répression de l'insurrection. Investi des pouvoirs les plus étendus dans toute la région et jusque dans les départements de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, il prit la part la plus directe à la poursuite, à la défaite et à la condamnation capitale de Charrier (*V. ce nom*), son ancien collègue de la Constituante, qui, à la tête des royalistes, avait soulevé le département de la Lozère. Dans le Cantal, il fit occuper Saint-Flour « qui avait, écrivait-il à la Convention, conservé monstrueusement ses murs et ses fortifications ». La lettre, du 18 décembre 1793, est datée de « Saint-Flour, dit le Fort-Cantal, mais bientôt le Fort-rasé ou le Fort-libre. » Rentré à la Convention, Châteauneuf-Randon continua de s'y montrer un des plus ardents soutiens de la Montagne, même après la chute de Robespierre. Accusé de « vandalisme » par les contre-révolutionnaires de la commune de Saint-Flour, il échappa à grand peine à un décret d'arrestation. Lorsque la Constitution de l'an III eut été établie, le Directoire utilisa l'énergie de Châteauneuf-Randon en lui confiant d'abord le commandement militaire du département de la Lozère, puis celui de la place de Mayence, avec le grade de général de brigade; mais ses dissentiments avec le général Jourdan au sujet d'une « mise en réquisition » des habitants de l'Alsace le fit révoquer. Il se rendit à Paris, et accepta plus tard de Bonaparte (12 brumaire an X), le poste de préfet des Alpes-Maritimes; il ne le garda, d'ailleurs, que peu de temps. Il mourut dans l'obscurité, l'année même où la loi contre les « régicides » allait l'obliger à s'expatrier.

CHATEAUNEUF-RANDON. — *Voy.* ARCHIER (MARQUIS DE).

CHATEAUVIEUX (CLAUDE-MARIE-HENRI MEISSONNIER DE), député au Conseil des Anciens, né à Saint-Sauveur (Ardèche), le 19 avril 1754, mort à Saint-Sauveur, le 5 novembre 1845, avait appartenu à l'armée et l'avait quittée avec le grade de capitaine. Plus tard, il devint juge de paix. Il siégea au Conseil des Anciens, depuis le 22 germinal an V, date de son élection comme député de l'Ardèche avec 148 voix, jusqu'en l'an VII, et ne s'y fit pas remarquer. L'*Almanach national* le désigne ainsi : « *Château* (*Vieux*), rue des Vieilles-Etuves, n° 15. »

CHATELET LOMOND (LOUIS-MARIE-FLORENT, DUC DU), appelé aussi DU CHATELET D'HARAUCOURT, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Semur (Côte-d'Or), le 20 novembre 1727, mort à Paris, le 13 décembre 1793, était le fils de la célèbre marquise Gabrielle-Emilie du Châtelet, qui fut l'amie et la compagne de Voltaire. Il entra de bonne heure au service, sous les auspices de son père, le marquis du Châtelet-Lomond, lieutenant général, d'une grande famille de Lorraine. Colonel à seize ans, il fut blessé à la bataille d'Hastembeck, où se distingua le régiment de Navarre qu'il commandait. Après avoir été « menin » du Dauphin — on appelait ainsi, dans l'ancienne France, les six gentilhommes spécialement attachés à la personne de ce prince, — puis chambellan du roi Stanislas, ambassadeur à Vienne et à Londres (1761), chevalier des ordres du roi (1764), après avoir joint au titre de duc, qu'il reçut en 1777, ceux de comte de Ligny-en-Barrois, seigneur de Chamblay (Thiancourt), etc., il refusa la place de chef du conseil des finances, mais accepta le grade de lieutenant général et les dignités de gouverneur général de Toul et Toulois, de gouverneur de Pont-à-Mousson, et de « colonel du régiment du roi. » La mort du maréchal de Biron ayant laissé vacante la place de colonel des gardes françaises, elle fut encore accordée au duc du Châtelet. Cette nomination fut mal accueillie par les soldats, qui, très attachés à leur ancien chef et à sa famille, auraient voulu, a-t-on dit, lui voir donner pour successeur le duc de Lauzun, héritier de son nom et de son titre. Le duc du Châtelet mit le comble au mécontentement de ses troupes par les réformes imprudentes qu'il voulut introduire dans le régiment, et par la discipline nouvelle qu'il prétendit lui imposer. Elu, le 16 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, du Châtelet siégea à droite, tout en faisant aux idées nouvelles quelques timides concessions. Dans la nuit du 4 août, il vota pour le remboursement de la dîme et de tous les droits féodaux sur le pied d'une juste estimation, et souscrivit à l'abolition des corvées seigneuriales et des servitudes personnelles. (Il était d'avis que le rachat des droits féodaux serait tout à l'avantage des titulaires). Il soutint que tous les ministres du roi devaient être responsables de leur gestion, et proposa d'adopter à leur égard le *warrant* d'Angleterre. « Cet ordre, dit-il, est une garantie que contracte le secrétaire d'Etat envers celui contre qui il est donné. » Il s'opposa à l'expropriation du clergé, tout en proposant l'affectation, au payement de la Dette, de 400 millions de biens ecclésiastiques. Pour le reste, il suivit les opinions de son ordre, réclama pour le roi le droit de paix et de guerre, fut d'avis qu'on négociât avec le pape la question de la souveraineté d'Avignon, etc. Au surplus, il ne tarda pas à se montrer tout à fait opposé aux progrès de la Révolution. Une liste découverte dans les papiers de la reine et sur laquelle figurait le duc du Châtelet, acheva de le rendre suspect; il fut arrêté en Picardie, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à la peine capitale. Il essaya vainement de se donner lui-

même la mort dans sa prison, et fut exécuté à Paris, le 13 décembre 1793.

CHATELIN (Alexandre-Alfred), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), le 12 mars 1815, était négociant et n'avait aucun antécédent politique, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 5e sur 11, par 100,067 voix (120,174 votants, 151,588 inscrits). Il s'inscrivit au centre droit, et vota obscurément avec ce groupe parlementaire, sans prendre jamais la parole. M. Chatelin se prononça, dans la législature : 1er mars 1871, *pour* la paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin 1871, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 22 juillet, *pour* les pétitions des évêques; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal; 20 janvier 1874, *pour* la loi des maires; 16 mai, *pour* le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon; 11 février, *contre* l'amendement Pascal Duprat: 25 février, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles.

CHATENAY (Alexandre-Marie Genet de), député de 1885 à 1889, né au château de Bernicourt (Oise), le 3 septembre 1839, s'occupait d'agriculture dans ses propriétés de l'Oise, et était, depuis 1870, conseiller général du canton de Crèvecœur, lorsqu'il se présenta, le 3 mars 1878, à l'élection législative nécessitée par l'invalidation de M. Labitte (Auguste); il échoua, avec 8,029 voix, contre M. Levavasseur, 11,619. Mais aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu député de l'Oise, le 5e sur 6, par 51,337 voix (91,643 votants, 110,761 inscrits). Il siégea à droite, parmi les conservateurs, combattit les ministères de gauche, et se prononça notamment, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

CHATIZEL DE LA NÉRONNIÈRE (Pierre-Jérome), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Laval (Mayenne), le 29 septembre 1733, mort à Angers (Maine-et-Loire), le 20 septembre 1817, fit ses études théologiques à Angers, et fut pourvu du prieuré de Saint-Nicolas de Magny, puis d'un vicariat à la Trinité de Laval (1765). En 1772, il devint curé de Soulaines (Maine-et-Loire). Chatizel se fit connaître par plusieurs publications, entre autres, par un *Traité du pouvoir des évêques de France sur les empêchements de mariage*, habilement dédié au pape, et qui n'en contenait pas moins une assez vive revendication des droits du clergé inférieur contre les bénéficiers et les chapitres. Sa *Lettre de MM. les curés du diocèse d'Anjou à Monseigneur l'évêque d'Angers* (1785), accentuait encore la netteté de ces réclamations; elle souleva d'ardentes polémiques dans le monde ecclésiastique. La convocation des Etats-Généraux fournit à Chatizel une occasion nouvelle de lancer des écrits passionnés contre ses supérieurs hiérarchiques; mais son indépendance n'alla pas jusqu'à accepter dans leur ensemble les principes de la Révolution naissante. Elu, le 23 mars 1789, par la sénéchaussée d'Anjou, député du clergé aux Etats-Généraux, il se réunit, il est vrai, au tiers-état le 19 juin; mais il se sépara bientôt de la majorité, et, après avoir voté le veto suspensif, après avoir repoussé le décret qui saisissait les biens du clergé, et celui qui rendait aux Juifs tous leurs droits d'hommes et de citoyens, il donna sa démission de député, revint à Soulaines, protesta contre la constitution civile du clergé, et chercha à créer dans sa paroisse un centre de résistance religieuse. Recherché par la garde nationale d'Angers, il dut prendre la fuite et se cacher quelque temps à Paris. Puis, comme le danger augmentait, il réalisa sa fortune et passa en Allemagne, puis en Angleterre. Il ne revint en France qu'en 1802; il reprit alors quelque temps ses fonctions de curé de Soulaines, après quoi il se retira avec une pension de l'Etat, à Angers, où il mourut « encore mal réconcilié, dit un biographe, avec les bénéficiers et à demi pardonné de ses premières ardeurs. » Il les avait pourtant expiées depuis par maint ouvrage orthodoxe : *Lettre au P. Villars, évêque intrus du département de la Mayenne; Lettre d'un curé catholique d'Anjou à ses paroissiens, ou préservatif contre l'enseignement des pasteurs constitutionnels* (1792), etc.

CHATRIANT (Laurent), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Lunéville (Meurthe), le 4 mars 1732, mort à Lunéville, le 24 août 1814, était curé de Saint-Clément, en Lorraine. Député suppléant du clergé aux Etats-Généraux pour le bailliage de Toul, le 7 avril 1789, il fut admis à prendre séance le 28 juin 1790, en remplacement de M. Bastien, décédé, et ne joua dans l'Assemblée constituante qu'un rôle très effacé.

CHATRY-LAFOSSE (Pierre-Jacques-Samuel, chevalier de), député au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Caen (Calvados), le 5 janvier 1737, mort à Paris, le 23 mai 1814, était dessinateur et graveur. Il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Calvados au Conseil des Anciens, par 208 voix sur 399 votants, et prit quelquefois la parole dans cette assemblée, notamment en faveur de la résolution qui avait pour objet la prohibition des marchandises anglaises. Il soutint qu'elle devait être approuvée, pour déjouer le projet formé par le ministère britannique de paralyser notre industrie au moyen de l'introduction des marchandises provenant de ses nombreuses fabriques. « On dit, s'écria l'orateur, que beaucoup de particuliers vont faire des pertes considérables sur les marchandises anglaises dont ils sont propriétaires. Mais ne sont-ils pas réfractaires, ceux-là qui ont spéculé sur ces objets? Rangerons-nous dans la classe des bons citoyens ceux qui, dans la crise où se trouve la République, se livrent à des négociations dont le résultat est de faire sortir notre numéraire? » Le 1er brumaire an VI, Chatry-Lafosse devint secrétaire de l'Assemblée; puis il fut réélu membre du Conseil des Anciens, le 23 germinal an VII, par le même département. Favorable à la politique de Bonaparte, il fut désigné, pour faire partie, le 19 brumaire an VIII, de la « commission intermédiaire ». Il passa ensuite (4 nivôse) au Corps législatif où le Sénat conservateur l'appela à représenter le Calvados, et y siégea jusqu'en 1806. Membre de la Légion d'honneur, le 4 frimaire an XII,

Chatry-Lafosse fut fait chevalier de l'Empire le 27 juillet 1808.

CHATRY-LAFOSSE (JACQUES-LOUIS, CHEVALIER), député de 1832 à 1837, né à Caen (Calvados), le 8 décembre 1776, mort à Paris, le 3 août 1854, suivit la carrière militaire, fut créé chevalier de l'Empire le 27 juin 1811, et devint colonel d'état-major de la place de Paris. En possession de ce grade, il fut élu, le 27 mai 1832, député du 1er collège du Calvados (Caen), en remplacement de Adam de la Pommeraye, décédé, par 269 voix sur 436 votants, et 646 inscrits, contre 157 au général Tarayre. Il siégea dans la majorité conservatrice et vota avec elle. Réélu le 21 juin 1834, par 286 voix (500 votants, 662 inscrits), contre 174 à M. Treilhard, il le fut encore le 22 décembre 1836. Ce dernier scrutin avait été motivé par la promotion de Chatry-Lafosse, le 22 novembre, au grade de maréchal de camp. Il fut admis à la retraite comme général de brigade le 30 mars 1848, par le gouvernement provisoire. Commandeur de la Légion d'honneur.

CHAUBRY DE LA ROCHE (FRANÇOIS-JEAN, BARON), député à l'Assemblée législative de 1791, né à la Flèche (Sarthe), le 21 septembre 1753, mort à une date inconnue, devint sous la Révolution, administrateur du département de la Haute-Vienne, et, le 30 août 1791, fut élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 1er sur 7, « à la pluralité des voix. » Il y vota avec la majorité. Dans la séance du 22 avril 1792, Chaubry de la Roche s'exprima ainsi : « Dans un instant où les citoyens se disputent l'honneur de contribuer au salut de la patrie, j'ai cru devoir vous faire une proposition que votre cœur ne désavouera pas sans doute. On disait autrefois : *Regis ad exemplar totus componitur orbis*. Changeons cette maxime féodale et substituons-y celle-ci : « La moralité des législateurs est la moralité des citoyens. » Je demande que chacun de nous voue à la patrie le tiers de son indemnité pendant les mois de mai, juin et juillet. Ce sacrifice produira une somme de 406,770 livres, c'est-à-dire 546 livres pour chaque député. » La motion, combattue par Bazire, n'en fut pas moins votée par acclamation. Le *Moniteur* en avait dans son procès-verbal de la séance, attribué l'honneur au député Juéry (de l'Oise), qui réclama lui-même contre cette erreur par une lettre rectificative au rédacteur. Chaubry de la Roche fut, plus tard, maire de Congy (Marne). Un décret du 16 décembre 1810 le créa baron de l'Empire.

CHAUCHARD (JEAN-BAPTISTE-HIPPOLYTE BARON), représentant du peuple aux Assemblées de 1848-1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Langres (Haute-Marne), le 8 mars 1808, mort à Cauterets (Hautes-Pyrénées), le 5 août 1877, fut destiné au barreau par sa famille; mais, ses études de droit terminées, il entra en qualité de surnuméraire dans les bureaux du ministère de l'instruction publique. Il publia, seul ou en collaboration, divers écrits, parmi lesquels plusieurs brochures relatives aux intérêts de son département, et un « Cours méthodique de géographie à l'usage des établissements d'instruction et des gens du monde» (1839). Devenu sous-chef de bureau au ministère et conseiller général dans la Haute-Marne pour le canton de la Ferté-sur-Amance, il fut choisi par ses concitoyens, le 23 avril 1848, comme candidat aux élections de l'Assemblée Constituante, et nommé représentant de la Haute-Marne, le 2e sur 7, avec 39,019 voix (67,200 votants, 78,579 inscrits). « Sans fortune et, par conséquent, sans autre moyen d'influence, dit une biographie, comment avait-il pu réussir à se faire nommer ? En s'occupant avec une ardeur sans égale de la question du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, qui doit apporter aux usines métallurgiques du département une grande vigueur. » Malgré ses préférences orléanistes, il se déclara dans sa profession de foi, rallié à la République, et partisan d'un impôt somptuaire, ainsi que de la liberté illimitée de la presse. M. Chauchard siégea cependant à la droite de l'Assemblée et vota régulièrement avec les conservateurs : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Il s'était prononcé pour la candidature de Cavaignac, lors de l'élection présidentielle du 10 décembre, mais, après le succès de L.-N. Bonaparte, il appuya la politique de l'Elysée, et continua de la soutenir à l'Assemblée législative, où le même département l'envoya le 13 mai 1849, le 1er sur 5, par 34,447 voix (57,693 votants, 80,385 inscrits). Il y marcha d'accord avec la majorité de droite, vota l'expédition de Rome, puis, vers la fin de la législature, opina pour le rappel de la loi du 31 mai et contre la proposition des questeurs. Cette attitude lui valut, bien qu'il ne se fût pas associé tout d'abord au coup d'État de décembre 1851, d'être désigné comme le candidat du gouvernement au Corps législatif, le 29 février 1852 : il fut élu, sur des déclarations assez vagues, par la 2e circonscription de la Haute-Marne, avec 25,230 voix (26,433 votants, 39,425 inscrits), contre 444 voix obtenues par M. Walferdin. Il prit part au rétablissement de l'Empire, et vota constamment avec la majorité dynastique jusqu'en 1869, ayant été réélu : le 22 juin 1857, par 24,906 voix (25,462 votants, 36,722 inscrits), puis le 31 mai 1863, par 25,411 voix (26,437 votants, 36,995 inscrits). Officier de la Légion d'honneur.

CHAUCHET-BOURGEOIS (RICHARD), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bouillon (Belgique), le 30 mai 1767, mort à Bouillon, le 24 février 1844, se fit recevoir docteur en droit et prit rang, vers 1787, parmi les avocats de la cour souveraine de sa ville natale. Partisan modéré de la Révolution, il devint successivement secrétaire de sa commune, juge de paix, puis commissaire du Directoire exécutif dans le département des Ardennes, qui le nomma, le 23 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents. Son action politique y fut de peu d'importance : il ne prit la parole qu'une seule fois, à la séance du 7 prairial an VII, pour réclamer, dans un discours dont l'impression fut votée, « l'établissement d'exercices gymnastiques où se formerait la jeunesse guerrière ». Sous l'Empire, Chauchet-Bourgeois refusa, au dire d'un biographe, la préfecture des Vosges que lui aurait fait offrir Napoléon. Il s'était fixé à Bouillon. Chauchet-Bourgeois servit ensuite le gouvernement des Pays-Bas, comme membre de l'administration municipale de Bouillon, ainsi que les États provinciaux. L'arrondissement de Neufchâteau l'é-

lut, en 1831, sénateur. En 1836, il devint bourgmestre de Bouillon, et obtint enfin, quelques jours avant sa mort (31 janvier 1844), la croix de l'ordre de Léopold.

CHAUDORDY (JEAN-BAPTISTE-THOMAS COMTE DE), député de 1844 à 1848, né à Agen (Lot-et-Garonne), le 6 octobre 1781, mort à Agen le 17 octobre 1849, étudia le droit et entra dans la magistrature. Conseiller à la cour royale d'Agen, et tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, le comte de Chaudordy débuta dans la vie parlementaire le 17 août 1844, comme l'élu du 2e collège du Lot-et-Garonne, avec 241 voix sur 255 votants, en remplacement de M. Bonet, démissionnaire. Il siégea dans la majorité ministérielle, vota *pour* l'indemnité Pritchard, *contre* la proposition tendant à réduire le nombre des députés fonctionnaires, et repoussa toutes les motions émanées de l'opposition. Vers la fin de la législature, M. de Chaudordy fut promu président de chambre «bien qu'il fût, observe un biographe, le dix-neuvième conseiller sur la liste. » Le 1er août 1846, il obtint, comme conservateur, sa réélection, avec 291 voix (409 votants, 617 inscrits), contre MM. de la Rochejacquelein, 90 voix, et J. Laffitte 18. M. de Chaudordy quitta à la fois, en 1848, ses fonctions de magistrat et son mandat législatif.

CHAUDORDY (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE DAMAZE, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 4 décembre 1827, fils du précédent, suivit la carrière diplomatique, et entra au ministère des Affaires étrangères en 1848. Attaché à l'ambassade de Rome (1850), successivement secrétaire d'ambassade à Weimar, à Madrid, à Copenhague, à Carlsruhe, il devint sous-chef du cabinet du ministre (octobre 1862), sous-directeur du cabinet (1866), et ministre plénipotentiaire en 1867. Directeur aux affaires étrangères au moment de la révolution du 4 septembre, il fut le délégué de ce ministère à Tours, réfuta les notes de M. de Bismarck, et protesta contre les excès commis par les armées allemandes. Le 8 février 1871, le département du Lot-et-Garonne l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 2e sur 6, par 58,057 voix sur 76,859 votants et 103,962 inscrits. Il prit place à droite, et vota : *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution de l'Assemblée ; il s'abstint sur la paix (1er mars 1871), sur l'amendement Wallon, et sur l'ensemble des lois constitutionnelles.

Nommé ambassadeur près la Confédération helvétique (6 décembre 1873), puis à Madrid (5 septembre 1874), il refusa le même poste à Constantinople au moment de la guerre turco-russe, représenta cependant la France dans cette capitale à la conférence diplomatique de 1878, revint à Madrid, et fut mis en disponibilité le 11 décembre 1878. Le ministère Gambetta le nomma ambassadeur à Saint-Pétersbourg (27 décembre 1881), mais il n'eut pas le temps d'occuper son poste, ayant été remplacé le 21 février 1882, par l'amiral Jaurès. M. de Chaudordy est membre de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 août 1863, officier du 30 août 1866, commandeur du 2 mai 1876. Grand croix de l'ordre de Charles III (juin 1876). On a de lui : *La France à la suite de la guerre de 1870-1871* (1887).

CHAUDOT (ANTOINE), député de 1830 à 1831, né à Joigny (Yonne), le 2 avril 1774, mort à Joigny le 15 novembre 1852, propriétaire dans cette ville et maire de la commune, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 3 juillet 1830, député de l'Yonne, au collège de département. Il accepta le régime issu de la révolution de Juillet, prêta serment à Louis-Philippe, et n'eut d'ailleurs à la Chambre qu'un rôle politique sans importance.

CHAUDRON-ROUSSEAU (GUILLAUME), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), le 12 février 1752, mort à une date inconnue, fut, au début de la Révolution, procureur-syndic de son district. Le département de la Haute-Marne l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 1er septembre 1791, par 236 voix (393 votants), le 7e sur 8 ; il fut de la majorité. Elu membre de la Convention nationale, le 4 septembre 1792, le 5e sur 7, avec 163 voix sur 405 votants, il fit partie de la Montagne, et, lors du procès de Louis XVI, se prononça pour la mort sans appel ni sursis, « convaincu, dit-il, que l'existence de Louis ne pourrait cesser d'être funeste à la République.» Envoyé en mission dans les Pyrénées-Orientales, il organisa à Perpignan les premiers bataillons scolaires pour les enfants de 8 à 16 ans, et leur donna un drapeau portant : *Espoir de la patrie*. Par un arrêté du 3 messidor an II, il déclara suspects les parents qui ne feraient pas inscrire leurs enfants sur les contrôles de ces bataillons. En mission dans la Haute-Garonne, il prit dans plusieurs villes du midi des mesures révolutionnaires, contribua à la répression des troubles qui avaient éclaté à Bordeaux ainsi que dans la Lozère et l'Aveyron, rendit compte de ses opérations à l'Assemblée, et fit renvoyer au tribunal révolutionnaire les membres de la « Commission populaire » de la commune de Bordeaux. A son retour à la Convention, il en fut élu secrétaire. Après le 9 thermidor, Chaudron-Rousseau s'attacha à justifier les auteurs de l'acte du 31 mai, et déclara qu'il avait saisi dans sa mission à Bordeaux une correspondance des députés proscrits qui démontrait de leur part le projet de mettre le fils de Louis XVI sur le trône. Quand le parti de la Montagne eut été écrasé dans les journées des 2 mars et 21 avril 1795, Chaudron-Rousseau fut décrété d'arrestation et emprisonné. Mais l'amnistie du 4 brumaire lui rendit la liberté. Après le 18 brumaire, il fut nommé par le gouvernement consulaire sous-inspecteur des forêts à Bourbonne-les-Bains, et conserva ce poste jusqu'à la Restauration. La loi «d'amnistie» du 12 janvier 1816 l'obligea de quitter la France : il mourut en exil quelques années après.

CHAUFFOUR (JULES-IGNACE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Colmar (Haut-Rhin), le 13 janvier 1808, mort à Colmar (Haut-Rhin), le 6 décembre 1879, frère du suivant, se distingua au barreau d'Altkirch, et fit campagne, sous le règne de Louis-Philippe, avec les radicaux pour la réforme électorale. Après la révolution de février 1848, Ignace Chauffour fut nommé procureur général près la cour d'appel de Colmar ; puis, candidat

républicain à l'Assemblée constituante, il fut élu le 23 avril, représentant du peuple par le département du Haut-Rhin, le 10e sur 12, avec 35,905 voix (94,408 votants). Il prit place à gauche et se prononça : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 4 novembre, *pour* l'adoption de l'ensemble de la Constitution. Ce fut le dernier des votes auxquels il prit part. Le 24 novembre, il donna sa démission de représentant, revint dans son pays natal et reprit sa profession d'avocat.

CHAUFFOUR (MARIE-VICTOR), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Colmar (Haut-Rhin), le 13 mars 1819, mort à Paris, le 24 juin 1889, était le fils d'un avocat distingué de Colmar, légitimiste. Victor Chauffour suivit d'abord la carrière paternelle, puis devint, en 1848, professeur suppléant à la Faculté de droit de Strasbourg; son père ne lui avait laissé pour toute fortune que neuf frères et sœurs en bas âge à élever. Après la révolution de février, il servit avec ardeur la cause de la République, et se mit à la tête du comité organisateur des candidatures démocratiques dans son département. Le 23 avril 1848, les électeurs du Bas-Rhin l'élurent représentant à l'Assemblée constituante, le 10e sur 15, par 70,039 voix sur 123,968 votants et 132,186 inscrits. Il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité de législation, prit quelquefois la parole, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret sur les clubs, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Après l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République, il combattit énergiquement la politique de l'Elysée, et vota *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres et *contre* l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, représentant à l'Assemblée législative, le 2e sur 12, par 49,625 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits), il soutint la Montagne dans son hostilité contre la politique de la majorité monarchique, protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851, et fut banni après cet événement.

Il se fixa à Paris après la guerre franco-allemande, et se présenta aux élections générales du 20 février 1876, dans le VIIIe arrondissement avec l'appui de Gambetta, contre le duc Decazes et Raoul Duval; mais il n'obtint au premier tour, que 3,612 voix, et se désista en faveur du duc Decazes. Il fut appelé au conseil d'Etat le 14 juillet 1879. Aux obsèques de Gambetta, il prononça un discours au nom de l'Alsace. On a de lui : *Etudes sur les réformateurs du XVIe siècle, Ulrich de Hutten et Zwingle* (1853).

CHAUFFOUR (LOUIS), frère des précédents, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Colmar (Haut-Rhin), le 8 avril 1816, mort à Paris, le 5 juillet 1888, était avocat à Colmar. Républicain comme les autres membres de sa famille, il fut, le 8 février 1871, élu représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale le 6e sur 11, par 53,989 voix (64,128 votants, 123,622 inscrits), se rendit à Bordeaux, et s'assit à la gauche de l'Assemblée. Mais après s'être prononcé contre les préliminaires de paix, il dut, de même que ses collègues des départements annexés, donner sa démission de représentant. Il entra en 1878 dans la magistrature comme conseiller à la cour de Besançon, et fut promu, 7 juillet 1880, président de Chambre à la même cour, 9 janvier 1882 premier président à la Cour de Dijon, enfin, 25 janvier 1885 conseiller à la Cour de cassation.

CHAUFTON (JEAN-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix à Orléans. Le 7 septembre 1791, il fut, le 8e sur 9, et par 179 voix sur 252 votants, élu député du Loiret à l'Assemblée législative. Le *Moniteur officiel* ne fournit aucune indication sur cet obscur législateur.

CHAUMONT (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Aire (Landes), en 1750, mort à une date inconnue, était notaire à Rennes. Il adopta les principes de la Révolution, fut nommé président du district de Saint-Malo, commandant de la garde nationale, puis devint sous le gouvernement directorial, « messager d'Etat ». Le 5 septembre 1792, Chaumont avait été élu par le département d'Ille-et-Vilaine, le 5e sur 9, « à la pluralité des voix », membre de la Convention. Il prit place à la Montagne et vota avec elle dans le procès du roi. Il s'exprima ainsi au 3e appel nominal : « D'après votre premier décret, qui déclare Louis coupable, et d'après le code pénal, la peine à infliger ne peut plus être mise en question; elle est la mort. » Il fit rendre, dans la séance du 20 septembre 1793, un décret chargeant le ministre des affaires étrangères « de négocier avec le gouvernement danois et d'obtenir de lui, conformément au droit des gens, la faculté de faire rendre dans ses Etats les prises qui ont été et qui seront conduites dans ses ports par les croiseurs français, pendant le temps que la République sera en guerre. »

CHAUMONT (JEAN-BAPTISTE), frère du précédent, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Aires (Landes), le 17 octobre 1746, mort à Aire, le 29 septembre 1812, était homme de loi dans sa ville natale. Il devint plus tard juge à la Cour d'appel, et (25 germinal an VII) député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, où il ne se fit point remarquer.

CHAUMONT-QUITRY (ODON-CHARLES-JOSEPH, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1854 à 1863, né à Paris, le 23 août 1827, mort au château de Landin (Eure), le 24 août 1866, fut nommé, à l'établissement du second Empire, chambellan de Napoléon III. Il n'avait pas d'autre titre, lorsqu'il fut, le 30 juillet 1854, en remplacement du général Rogé, décédé, élu député de la 1re circonscription de la Sarthe au Corps législatif par 17,074 voix (17,143 votants, 33,366 inscrits). Il vota avec les plus zélés défenseurs du régime impérial, et fut réélu le 22 juin 1857, dans la même circonscription par 18,362 voix (20,069 votants, 32,623 inscrits), contre 1,446 à Raspail père. Il était encore chambellan lorsqu'il mourut. — Chevalier de la Légion d'honneur.

CHAUMONTEL (Louis-François), membre du Sénat, né à Annecy (Haute-Savoie), le 2 octobre 1828, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et, après avoir exercé cette profession dans sa ville natale, devint maire d'Annecy et conseiller général de ce canton (Nord). Républicain modéré, il fut destitué de ses fonctions municipales après le 24 mai 1873, mais rétabli par M. Buffet. Il débuta dans les assemblées parlementaires le 30 janvier 1876, ayant été élu, par 220 voix, sénateur de la Haute-Savoie, en même temps que M. Chardon; tous deux prirent place à gauche. M. Chaumontel se prononça *contre* le gouvernement du Seize-Mai et *contre* la dissolution de la Chambre des députés demandée par le ministère de Broglie-Fourtou; puis, il soutint les ministères Dufaure et Ferry, vota l'article 7, les lois sur l'enseignement, l'application des décrets aux congrégations, et fut réélu le 8 janvier 1882, par 382 voix. Il donna son suffrage à la formule nouvelle du serment judiciaire, à la réforme de la magistrature, au rétablissement du divorce, à l'expulsion des princes; dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger), et s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. — Président du conseil général de la Haute-Savoie et chevalier de la Légion d'honneur.

CHAURAND (Jean-Dominique-Bruno-Amand, baron), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lyon (Rhône), le 23 mars 1813, d'une des plus anciennes familles du Vivarais, possessionnée dans cette province depuis le XIVe siècle, fit ses études à Lyon, son droit à Paris, fut reçu avocat en 1835, et consacra son temps et son zèle à la Société de Saint-Vincent-de-Paul fondée par son compatriote et ami, Ozanam; le 4 juin 1835, il fut nommé administrateur-adjoint du bureau de bienfaisance du 9e arrondissement. Il se fit inscrire au barreau de Lyon, le 9 août 1836, et fut un des fondateurs, en 1845, de la *Gazette de Lyon*, supprimée par décret impérial en 1860; il avait protesté énergiquement dans cette feuille contre le coup d'Etat de décembre 1851. M. le baron Chaurand fut aussi président de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, président de la Société régionale de viticulture de Lyon, et maire de Saint-Genis-Laval. Le 8 février 1871, le département de l'Ardèche l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 6e sur 8, par 41,019 voix sur 73,015 votants et 115,623 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, présida un certain nombre de commissions, et prit plusieurs fois la parole, notamment pour réclamer la dissolution des commissions municipales et départementales nommées à la suite du 4 Septembre, et, dans la séance du 12 juillet 1872, pour protester contre ces paroles de Thiers : « Vous nous avez donné une forme de gouvernement qu'on appelle la République »; il lui rappela « le pacte de Bordeaux, le contrat fidèlement observé par l'Assemblée et violé par le chef du pouvoir exécutif, en affirmant la République que nous n'avons pas acceptée et que nous ne voulons pas ». Il déposa une proposition restreignant aux enfants légitimes le bénéfice des dispenses du service militaire. Il vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures. Commandeur des ordres de Pie IX et de François Ier, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

CHAUVEAU (Franck-Joseph-Charles), dit Franck-Chauveau, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Paris, le 1er septembre 1846, fils d'un avoué, fut élève du collège des Jésuites de la rue de Vaugirard, puis étudia le droit et se fit recevoir docteur. Il voyagea ensuite en Europe, devint, à son retour à Paris, 1er secrétaire de la Conférence des avocats, où il prononça un discours de rentrée sur lord Brougham, et président de la conférence Molé. Avocat à la cour d'appel de Paris et propriétaire à Coye, près Chantilly (Oise), il se présenta comme républicain modéré aux élections qui eurent lieu le 1er octobre 1876, dans l'arrondissement de Senlis, en remplacement de M. Sebert, décédé, et fut élu par 10,022 voix (19,914 votants, 24,207 inscrits), contre 9,699 voix à M. Picard d'Ivry, ancien avoué de la Ville de Paris, conservateur, M. Hippolyte Buffenoir avait tout d'abord posé sa candidature républicaine intransigeante, puis l'avait retirée avant le scrutin. M. Franck-Chauveau avait fait une déclaration ainsi conçue : « La République est un gouvernement d'apaisement et de conciliation, ouvert à tous ceux qui lui apportent loyalement leur concours, conservateur des intérêts légitimes, respectueux des droits acquis, des services rendus, de toutes les croyances et de toutes les libertés; elle doit par dessus tout maintenir l'ordre, faire respecter la loi, se garder de l'esprit d'utopie, des aventures et des révolutions. Développement de l'instruction à tous les degrés, extension des franchises municipales, recherche de toutes les économies, étude attentive des mesures qui intéressent l'agriculture, le commerce et l'industrie, qui augmenteront le bien-être des classes laborieuses, tels sont les objets que le gouvernement républicain doit poursuivre, les progrès qu'il doit réaliser. » Le député de Senlis prit place à gauche, et fut des 363. Il présenta, dans la session, divers rapports sur le projet modifiant la loi sur l'état de siège, sur la loi relative au Conseil d'Etat, etc. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre des députés, le 14 octobre 1877, son mandat lui fut renouvelé par 11,558 voix (21,580 votants, 24,438 inscrits), contre 9,888 à M. Picard, candidat officiel. Il revint siéger sans la majorité opportuniste, et vota notamment avec la gauche modérée : le 23 janvier 1879, *pour* l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure; le 30 janvier (au Congrès), *pour* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République; le 21 février, *pour* l'amnistie partielle; le 5 juin, *pour* l'invalidation de Blanqui; le 19 juin (au Congrès), *pour* le retour du parlement à Paris; *pour* l'article 7 et les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu le 21 août 1881, par 12.228 voix (19,187 votants, 24,548 inscrits, contre MM. Pascal Duprat, 5,344 voix, et Damainville, 843, il s'associa encore, dans cette législature, aux votes des opportunistes : le 4 mars 1882, *contre* l'amendement J. Roche sur l'élection d'un maire de Paris; le 7 mars, *contre* la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat; le 29 jan-

vier 1883, *contre* l'élection de la magistrature; le 6 mars, *contre* la revision et *pour* le ministère Ferry, etc. Il se prononça en outre, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassadeur près du pape, *contre* l'élection des sénateurs au suffrage universel, et prit plusieurs fois la parole, par exemple, en 1882, sur l'organisation du protectorat français à Tunis. Il demanda à la Chambre de vouloir bien s'en rapporter au gouvernement en lui laissant l'initiative complète des diverses mesures à prendre. C'est pendant cette législature, 1881-1885, que l'influence de M. F. Chauveau dans le département de l'Oise, considérable quelques années auparavant, déclina sensiblement, les monarchistes et les radicaux s'étant mis d'accord pour la combattre. Ces derniers lui reprochèrent ses relations avec le duc d'Aumale, ses fréquentes visites au château de Chantilly, et son titre de marguillier de la paroisse de Notre-Dame-de-Lorette à Paris. Après avoir échoué comme candidat au Conseil général de l'Oise dans le canton de Crépy, M. Franck-Chauveau n'obtint aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de l'Oise, que 20,473 voix, tandis que le dernier élu de la liste conservatrice, M. A. Duchesne, en réunissait 50,802. Il se présenta dans l'Oise aux élections sénatoriales pour le renouvellement triennal du 5 janvier 1888, et fut élu, le 2e sur 3, par 635 voix sur 1,100 votants. Dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger), et s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

CHAUVELIN (BERNARD-FRANÇOIS, MARQUIS DE), membre du Tribunat, député de 1817 à 1820, de 1822 à 1824 et de 1827 à 1829, né à Paris, le 29 novembre 1766, mort à Paris, le 8 avril 1832, fils du marquis de Chauvelin, qui fut, sous Louis XV, lieutenant-général, ambassadeur et poète, fut attaché à la cour de Louis XVI comme maître de la garde-robe, et, au début de la Révolution, se montra partisan des idées nouvelles. Le crédit de Talleyrand le fit nommer ambassadeur à Londres (1792). Le 12 mai, il présenta à lord Granville une note justificative de la déclaration de guerre adressée par Louis XVI au roi de Hongrie et de Bohême, protesta, le 22, contre une proclamation hostile du roi Georges, réclama, le 25 juillet, l'application uniforme du droit des gens sur mer comme sur terre, en temps de guerre, et se montra, en toute occasion, et dans des circonstances si difficiles, le digne représentant des intérêts qui lui étaient confiés. L'exécution de Louis XVI mit fin à sa mission; le gouvernement anglais lui enjoignit l'ordre de sortir du royaume avant le 1er février. Il revint en France, et fut nommé ministre plénipotentiaire à Florence; n'ayant pu obtenir du grand-duc la reconnaissance de la République, il renonça momentanément aux fonctions publiques et se tint à l'écart jusqu'au 18 brumaire. Le gouvernement consulaire le nomma membre du Tribunat, à sa création (5 nivôse an VIII); il devint bientôt secrétaire de cette assemblée, et y prit souvent la parole, notamment le 22 janvier 1800, pour pousser à la guerre contre l'Angleterre : « Appelez-en, dit-il, à l'énergie républicaine, au courage, à l'indignation des Français. L'humanité, qui pleure sur les plus brillantes victoires, doit avouer une guerre dont le but est de conquérir la paix. » Il appuya la réduction du nombre des justices de paix, et, après la campagne de Marengo, félicita le premier consul « d'avoir noyé dans des torrents de gloire et d'espérance les derniers levains des passions ». Il combattit (mai 1802) la création de la Légion d'honneur, distinction qu'il traita de « préjugés », et n'en accepta pas moins cette décoration, le 25 prairial an XII; il venait d'être nommé (19 pluviôse) préfet du département de la Lys. L'empereur le nomma conseiller d'Etat le 5 octobre 1810, puis intendant général de la Catalogne.

Le retour des Bourbons l'avait rendu à la vie privée, lorsque le collège de département de la Côte-d'Or, l'élut député, le 20 septembre 1817, par 619 voix sur 1,132 votants et 1,558 inscrits; il prit place à l'extrême-gauche, et ne laissa pas échapper une occasion de combattre d'une parole vive et mordante les tendances réactionnaires du gouvernement et de la majorité; il défendit la loi militaire Gouvion-St-Cyr (1819), demanda le rappel des proscrits, le renvoi des régiments suisses, défendit la liberté de la presse et la liberté individuelle compromises après l'assassinat du duc de Berry, et sauva, à la majorité d'une voix, la loi électorale de 1817, en se faisant porter presque mourant à la Chambre pour déposer son bulletin de vote en faveur de l'amendement Camille Jordan (*V. ce nom*). La jeunesse libérale l'acclama au sortir de la séance, mais une manifestation contraire le menaça de coups de bâton. Non réélu en 1820, il reparut au parlement aux elections du 9 mai 1822, qui lui donnèrent, dans le 2e arrondissement électoral de la Côte-d'Or (Beaune), 255 voix sur 426 votants et 488 inscrits, contre 151 voix à M. Fouquorand. Le ministère parvint à faire échouer sa candidature en 1824, mais le 1er arrondissement électoral de la Côte-d'Or (Dijon), le renvoya à la Chambre, le 17 novembre 1827, par 313 voix sur 597 votants et 655 inscrits, contre 268 voix à M. Sauuac. Fatigué par ces luttes incessantes, M. de Chauvelin donna sa démission en 1829, et se retira à Citeaux, ancienne abbaye bénédictine qu'il venait d'acquérir. Il essaya d'y établir des ateliers industriels, mais il mourut trois ans après du choléra, pendant un voyage à Paris, avant d'avoir pu profiter de ses nouvelles entreprises.

CHAUVET (PIERRE-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 23 octobre 1746, mort à une date inconnue, était notaire à Noyers (Basses-Alpes). Il devint procureur général syndic du département, et fut élu, le 3 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 2e sur 6, avec 141 voix (303 votants). Ce fut un membre obscur de la majorité.

CHAUVIER (CLAUDE-FRANÇOIS-XAVIER), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lure (Haute-Saône), le 9 mars 1748, mort à Lure, le 26 février 1814, exerçait la médecine dans cette ville, lorsqu'il fut élu député du département de la Haute-Saône à la Convention nationale, le 4 septembre 1792, par 195 voix (385 votants), le 4e sur 7. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, dit : « Je vote pour la détention actuelle et le bannissement à la paix. » Il se prononça, d'ailleurs, contre l'appel au peuple et le sursis. Adversaire des Jacobins, Chauvier fut, après thermidor, envoyé, pour les combattre, dans les départements de la Corrèze et de la Dordogne. Le 21 vendémiaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents, où il représenta encore la Haute-Saône qui l'avait réélu

par 179 voix. Il devint ensuite maire de Lure et conseiller général de la Haute-Saône.

CHAUVIN (Pierre), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Sion (Loire-Inférieure), le 29 janvier 1806, mort le 11 janvier 1868, était docteur en médecine. D'opinions monarchistes très accentuées, il fut élu, sur la liste conservatrice, le 11e et dernier, représentant de la Loire à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par 60,228 voix (148,353 inscrits). Il siégea à droite, et fit partie, pendant toute la législature, de la majorité anti-républicaine. Avec elle il vota : *pour* l'expédition de Rome et *pour* les poursuites contre les représentants promoteurs de la journée du 13 juin, *pour* toutes les lois de répression concernant la presse, les clubs, le suffrage universel, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'instruction publique, etc. Il ne se rallia pas à la politique de l'Élysée, et rentra dans la vie privée au coup d'État de 1851.

CHAUVIN DE BOIS-SAVARY (Jean-Auguste-Armand), député au Corps législatif de 1813 à 1815, et député de 1815 à 1816, né à Argenton-Château (Deux-Sèvres), le 13 décembre 1769, mort au château de la Brunetière, commune de Saint-Martin-de-Sansay (Deux-Sèvres), le 18 février 1834, était le fils d'un avocat au Parlement, sénéchal de Châtillon-sur-Sèvre. Il entra dans l'armée au début de la Révolution, et fut capitaine de cavalerie de l'an III à l'an VI. De l'an VI à l'an IX, il exerça les fonctions d'administrateur du département des Deux-Sèvres, et devint conseiller d'arrondissement de Bressuire en 1806.

Elu député des Deux-Sèvres au Corps législatif, par le Sénat conservateur, le 6 janvier 1813, il vota (avril 1814) la déchéance de l'empereur, et fut chargé par son département de présenter au roi une adresse de fidélité. Le 20 août 1815, il fut élu député, au collège de département des Deux-Sèvres, par 114 voix sur 173 votants et 228 inscrits, et siégea dans la minorité de la Chambre introuvable. Le gouvernement le choisit comme président du collège électoral de département, mais sa santé ne lui permit pas de conserver ces fonctions, et, après avoir échoué aux élections du 4 octobre 1816, avec 31 voix contre 97 données à M. Jard-Panvilliers, élu, et 37 à M. Morisset, il rentra dans la vie privée.

CHAUVIN DE LÉNARDIÈRE (Charles-Etienne-Louis-Camille), député au Corps législatif de 1852 à 1859, né à Bouillé-Saint-Paul (Deux-Sèvres), le 12 novembre 1796, mort à Paris, le 18 décembre 1859, était issu d'une vieille famille bretonne et descendait de François Chauvin, célèbre jurisconsulte du XVIe siècle, qui fut conseiller au Parlement de Bretagne; il était le neveu de Chauvin de Bois-Savary (*V. ce nom*) qui fut député sous l'Empire et la Restauration. M. Chauvin de Lénardière fit ses études au lycée Napoléon, à Paris, puis il revint dans les Deux-Sèvres, à Saint-Jouin-sous-Châtillon où il était propriétaire. Conseiller municipal de Châtillon-sur-Sèvre, de 1822 à 1827, conseiller général de son département (1829), il sollicita vainement à quatre reprises, sous le règne de Louis-Philippe, en 1837, en 1839, en 1842 et en 1846, les suffrages des électeurs législatifs. A la fin de l'année de 1848, il devint maire de Nueil-sous-les-Aubiers. Il exerçait ces fonctions, lorsque, après une nouvelle tentative infructueuse aux élections de 1849 à la Législative, il fut élu comme candidat du gouvernement présidentiel, le 29 février 1852, député de la 2e circonscription des Deux-Sèvres (Bressuire et Parthenay) : il avait obtenu 14,109 voix sur 24,186 votants et 38,065 inscrits, contre 5,661 à M. J. Failly, et 3,684 à M. R. Morin. Sa notoriété politique était limitée à son département, et l'auteur des *Profils critiques et biographiques* le constata en ces termes : « M. Chauvin de Lénardière a un nom de vaudeville. C'est un personnage, et son importance n'est nullement contestée à Nueil-sous-les-Aubiers, où l'on serait fort étonné, si un étranger disait qu'il ne connaît pas M. Chauvin, autrement que par les caricatures. Le député n'a de chauvin que le nom. M. Chauvin du Corps législatif en est, certainement, le membre le plus pacifique; ce qui vient à l'appui des démonstrations de la presse ministérielle, pour prouver que l'empire ce n'est pas la guerre, et le chauvinisme une passion belliqueuse. » M. Chauvin de Lénardière vota le rétablissement de l'Empire et s'associa à toutes les manifestations de la majorité dynastique. Réélu le 22 juin 1857, dans la 3e circonscription des Deux-Sèvres, par 13,684 voix sur 14,050 votants, 27,384 inscrits, il reprit sa place à droite, et mourut pendant la législature d'une attaque d'apoplexie.

CHAUVIN-HERSANT (François-Augustin), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Niort (Deux-Sèvres), le 11 août 1756, mort à Boirateau (Deux-Sèvres), en 1834, était fils de Michel-Jean Chauvin, conseiller du roi et son avocat à la sénéchaussée de Poitou au siège royal de Niort, et de dame Henriette-Angélique Hersant. Il fut élevé chez les oratoriens de Niort, fit son droit à Poitiers, et s'établit avocat à Niort en décembre 1776. Favorable aux idées de la Révolution, il devint, le 14 novembre 1790, substitut du procureur de la commune de Niort, et, en septembre 1791, fut élu accusateur public près le tribunal criminel des Deux-Sèvres. Le 8 septembre 1792, le département des Deux-Sèvres l'élut membre suppléant de la Convention par 179 voix sur 348 votants; il ne fut appelé à siéger qu'en juillet 1793, en remplacement de Duchâtel, exécuté avec les Girondins. Chauvin-Hersant prit prudemment place à la Montagne : « Je suis assis au pied de la Montagne, écrivait-il à ce moment, mais incessamment je monterai au faîte. » Les événements lui évitèrent cette ascension; il vota contre Robespierre au 9 thermidor, et les thermidoriens l'envoyèrent en mission dans la Vienne, la Creuse et la Haute-Vienne, où il s'efforça d'effacer les souvenirs de la Terreur. Elu, le 21 vendémiaire an IV, député des Deux-Sèvres au Conseil des Cinq-Cents, par 78 voix, il siégea dans cette Assemblée jusqu'en l'an VI, et fut nommé à sa sortie adjoint à l'administration centrale des Deux-Sèvres, puis, en l'an VII, président de l'administration du même département. Le gouvernement consulaire l'appela (19 germinal an VIII) au Conseil de préfecture de Niort, et lui confia (6 floréal suivant) le poste de secrétaire général de la même préfecture; le 25 pluviôse an XII, il joignit à ces fonctions celles de président du canton de Coulonges. Destitué au retour des Bourbons, il fut élu, aux Cent-Jours, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de Niort, représentant à la Chambre des députés, par 61 voix sur 102 votants, contre M. Morisset, 37 voix; la seconde Restauration le rallia à la

cause monarchique, en le nommant, le 20 août 1816, président du tribunal civil de Niort.

CHAVANNE (Alexis), député de 1878 à 1889, né à Lyon (Rhône), le 12 octobre 1824, étudia la médecine, et, reçu docteur en 1851, fut attaché à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Entre temps il s'occupait de politique. Pourtant il n'entra personnellement dans la lutte électorale que lors du scrutin complémentaire du 29 septembre 1878 : en remplacement de M. Pierre Durant, décédé, il fut élu député de la 3e circonscription de Lyon par 8,756 voix (14,467 votants, 28,861 inscrits), contre MM. Habeneck, 3,100 voix, Costanier, 1,288, et Milleron, 786. Il se fit inscrire à la fois à l'extrême gauche et à l'Union républicaine de la Chambre : « au premier de ces deux groupes, disait-il un jour, pour les principes, et au second pour la conduite politique ». Il vota, en conséquence, tantôt avec les radicaux, tantôt avec les opportunistes : le 30 janvier 1879 (au Congrès) *pour* l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République; le 5 juin, *pour* l'invalidation de Blanqui; le 19 juin (au Congrès), *pour* l'abrogation de l'art. 9 de la Constitution, c'est-à-dire pour le retour du parlement à Paris; le 14 février 1880, *pour* la proposition Louis Blanc en faveur de l'amnistie plénière; le 16 mars 1880, *pour* l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement se déclarant prêt à appliquer les lois existantes aux congrégations religieuses non autorisées; le 8 février 1881, *pour* le projet tendant au rétablissement du divorce, etc. M. Chavanne s'était engagé envers ses électeurs à poursuivre le rétablissement de la mairie centrale de Lyon : il déposa, en effet, le 13 février 1879, une proposition tendant à « restituer à la ville de Lyon ses droits municipaux et sa mairie centrale. » Sur un rapport favorable de M. Jozon, déposé le 13 juillet, la Chambre vota une loi qui abrogeait les articles 1, 3, 6 et 7 de la loi du 3 avril 1874, et disposait que la ville de Lyon serait soumise au même régime que les autres communes de France, « sauf les exceptions suivantes, disait le texte. » C'est-à-dire qu'il y aurait à Lyon un maire et douze adjoints; que la commune de Lyon continuerait à être divisée, pour la tenue des registres de l'état civil en six arrondissements municipaux, le maire déléguant spécialement six de ses adjoints pour remplir les fonctions ci-dessus désignées. Réélu, le 21 août 1881, par la 4e circonscription de Lyon, avec 11,356 voix (16,751 votants, 28,223 inscrits), contre 3,385 voix à M. Milleron, 204 à M. Minard et 157 à M. Radisson, M. A. Chavanne, tout en votant parfois avec l'extrême-gauche, inclina davantage vers la conduite politique conseillée par Gambetta. Il soutint le « grand ministère », vota *pour* la séparation de l'Eglise et de l'Etat et *contre* le maintien de l'ambassadeur auprès du pape; mais la presse intransigeante lui reprocha, notamment à propos du Tonkin, plusieurs votes favorables au ministère Ferry. Aux élections d'octobre 1885, il fut porté dans le Rhône sur la liste du *Comité central* (liste opportuniste) et fut élu, au second tour, le 5e sur 11, par 86,717 voix (136,430 votants, 178,887 inscrits). Il s'inscrivit à la gauche radicale, et, sans paraître à la tribune, vota avec ce groupe politique. Il soutint généralement le ministère Floquet, et se prononça dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CHAVANNE (Marius), député de 1881 à 1885, né à Saint-Etienne (Loire), le 18 février 1847, mort à Saint-Etienne le 1er décembre 1886, était maire de Saint-Chamond (Loire). La part qu'il avait prise aux luttes électorales précédentes, et les polémiques très vives auxquelles il avait été mêlé comme maire, le désignèrent aux élections de 1881, comme le candidat des républicains radicaux intransigeants de la 3e circonscription de Saint-Etienne : il y obtint 6,806 voix sur 13,471 votants et 21,958 inscrits, contre M. Richarme, opportuniste, 6,328 voix, et s'inscrivit au groupe de l'extrême gauche, avec laquelle il vota : *contre* le ministère Gambetta dans la journée du 26 janvier 1882, *pour* la revision intégrale, *pour* l'abrogation du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* le ministère Ferry et les crédits du Tonkin, *contre* la loi sur les récidivistes, *contre* le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc. — Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale socialiste où figuraient aussi MM. Maujan, Girodet, etc., il ne fut pas réélu, et mourut l'année d'après.

CHAVASSIEU (Laurent), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Montbrison (Loire), le 18 octobre 1787, mort à Montbrison le 14 juillet 1879, était industriel à Rive-de-Gier et connu depuis longtemps par ses opinions républicaines, lorsqu'il fut nommé maire de Montbrison après la révolution de février, et élu, le 23 avril 1848, représentant de la Loire à l'Assemblée législative, le 2e sur 11, par 85,412 voix. Il prit place à gauche, fut membre du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota *pour* le maintien du cautionnement des journaux, *pour* le droit au travail, *pour* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le remplacement militaire, *pour* la proposition Rateau, *pour* la diminution de l'impôt du sel, *contre* la suppression des clubs, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres. Réélu par le même département, à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1er sur 9, avec 39,877 voix sur 75,232 votants et 118,427 inscrits, il continua de voter avec la Montagne contre les mesures réactionnaires présentées par le gouvernement et par la majorité, et notamment *contre* la loi d'enseignement de Falloux-Parieu, et *contre* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel. Au Coup d'Etat de décembre 1851, il fut un moment enfermé à Mazas. Il quitta alors la vie politique.

CHAVASSIEU (Jean-Baptiste), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1879, membre du Sénat de 1879 à 1888, né à Montbrison (Loire), le 16 octobre 1814, était propriétaire et maire de Montbrison quand il fut élu, le 2 juillet 1871, par 47,357 voix (75,080 votants, 143,055 inscrits), représentant de la Loire à l'Assemblée nationale : il remplaçait Thiers qui avait opté pour la Seine. La même année (8 octobre), il devint conseiller général de son département. Il siégea au groupe de l'Union républicaine, et vota avec les républicains : le 22 juillet

1871, *contre* les pétitions des évêques; le 30 août, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 24 mai 1873, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers; le 24 juin, *contre* l'arrêté relatif aux enterrements civils; les 19-20 novembre, *contre* le septennat; le 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires; le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; le 21 février, *pour* l'amendement Pascal Duprat; le 25 février *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'était *abstenu* sur la question du retour de l'Assemblée à Paris. Candidat aux élections sénatoriales de la Loire, le 30 janvier 1876, il échoua, avec 188 voix contre 193 au dernier élu conservateur, M. Arbel, mais fut plus heureux, le 20 février de la même année aux élections de la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Montbrison : il passa avec 7,939 voix (12,682 votants, 17,068 inscrits), contre 4,712 à M. Bouchetal-Laroche, ancien député bonapartiste. Il siégea à gauche et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, avec 8,377 voix (13,234 votants, 17,391 inscrits), contre 4,850 à M. Bouchetal-Laroche, il s'associa de nouveau aux votes de la majorité républicaine, et se prononça notamment *pour* les invalidations d'un grand nombre de députés de la droite. Le 5 janvier 1879, M. Chavassieu passa de la Chambre au Sénat, les électeurs sénatoriaux de la Loire lui ayant donné 268 suffrages sur 390 votants; il prit place dans la nouvelle majorité de gauche, vota avec elle l'article 7 et les lois Ferry sur l'enseignement, l'application des décrets aux congrégations, etc., soutint la politique opportuniste et les ministères qui furent chargés de l'appliquer, se prononça *pour* la réforme judiciaire et la suspension de l'inamovibilité, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* l'expulsion des princes, *pour* l'adoption de la nouvelle loi militaire, etc. Il ne fut pas réélu au renouvellement triennal de 1888.

CHAVERBIÈRE *Voy.* SAL (DE).

CHAVOIX (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Juillac (Corrèze), le 4 octobre 1738, mort à Juillac le 19 septembre 1818, avocat dans sa ville natale, fut élu, le 18 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Limoges. Il vota avec la majorité. Plus tard, Chavoix devint (24 germinal an V), haut juré dans le département de la Corrèze, puis conseiller-général.

CHAVOIX (JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, puis député de 1878 à 1881, né à Excideuil (Dordogne), le 26 août 1805, mort à Excideuil, le 16 septembre 1881, se fit recevoir en 1827, docteur en médecine et vint exercer sa profession à Excideuil. Le docteur Chavoix fit, dans les rangs du parti démocratique, une opposition assez vive à la Restauration et au gouvernement de Louis-Philippe, et, devenu, après 1830, conseiller municipal et maire de sa ville natale, il prit part à toutes les luttes des radicaux réformistes dans la Dordogne. Il se fit nommer, en 1836, conseiller d'arrondissement de Périgueux, et, en 1839, conseiller général : il remplaça dans ce dernier poste le maréchal Bugeaud, que l'administration avait soutenu de tout son pouvoir. Il tenta aussi de supplanter le même concurrent à la Chambre des députés; mais il échoua dans le 2e collège de la Dordogne, avec 141 voix; le maréchal Bugeaud l'emporta par 168 suffrages. Destitué des fonctions de maire d'Excideuil en 1846, il fut réintégré par la République de février 1848 et nommé, en outre, commissaire du Gouvernement provisoire dans la Dordogne. Puis, le 23 avril 1848, il obtint de ce département aux élections de la Constituante, 34,343 voix (110,594 votants, 140,087 inscrits) et fut élu représentant du peuple, le 13e et dernier de la liste républicaine. Il fit partie de la gauche et fut secrétaire du comité de l'intérieur. Il vota : 26 août 1848, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy; 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire; 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; 11 mai, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres; 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. A l'Assemblée législative, où il fut réélu le 13 mai 1849, par la Dordogne, le 1er sur 10, avec 62,184 voix (105,677 votants, 145,779 inscrits), M. Chavoix continua de combattre ardemment la politique de l'Elysée. Il opina presque toujours avec la Montagne, notamment *contre* l'expédition de Rome, *contre* les poursuites exercées contre plusieurs représentants de la gauche à l'occasion du 13 juin, *contre* la loi du 31 mai 1850, et *contre* la loi Falloux Parieu sur l'enseignement. Il eut, pendant la législature, avec un de ses collègues, M. Dupont (de la Dordogne), un duel au pistolet, qui se termina par la mort de son adversaire. Traduit devant la justice sous l'inculpation de meurtre volontaire, il fut acquitté, mais il dut payer à la famille de la victime des dommages considérables. M. Chavoix protesta contre le coup d'Etat de 1851, et, compris dans le décret d'expulsion, se retira en Espagne. Il refusa sa grâce que le gouvernement lui avait accordée en 1852, et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859. Il recommença la lutte contre l'Empire, et posa, aux élections de 1869 pour le Corps législatif, sa candidature d'opposition dans la 1re circonscription de la Dordogne : il réunit 10,866 suffrages contre le candidat officiel, M. Paul Dupont qui fut élu avec 22,339 voix. Après le 4 Septembre, il figura encore sur la liste républicaine de la Dordogne, lors des élections de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871; mais il n'obtint que 20,621 voix (le dernier élu de la liste mixte qui l'emporta, M. Fourichon, passa avec 73,293 voix.) M. Chavoix ne rentra au parlement qu'après la période du Seize-Mai. Le 14 octobre 1877, il avait été le candidat des républicains dans la 2e circonscription de Périgueux; mais M. Raynaud, député conservateur sortant, avait été proclamé élu avec 6,380 voix contre 6,337. L'élection de M. Raynaud fut invalidée par la majorité, et le nouveau scrutin du 27 janvier 1878 donna au docteur Chavoix 6,486 voix (12,640 votants, 15,620 inscrits), contre 6,114 à M. Alfred Magne, bonapartiste. Définitivement élu, il prit place à la gauche modérée, et vota : *pour* le ministère Dufaure; *pour* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République; *pour* l'amnistie partielle; *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui; *pour* l'article 7 et l'application des décrets; *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. M. Chavoix venait d'être réélu, dans la même circonscription, le 21 août 1881, par 7,917 voix (10,388 votants, 16,093 inscrits), contre 247 à M. de Lestrade, et 106 à

M. Laroche quand il mourut à Excideuil, avant l'ouverture de la Chambre nouvelle. Par suite du décès de M. Desseaux et de la non-réélection de M. Sénard, le doyen d'age de l'Assemblée eût été précisément M. Chavoix. Sa mort conféra ce privilège à M. Bel, député de la Savoie, né comme son collègue en 1805; mais M. Bel était absent le jour de la séance de rentrée, et cette séance fut présidée par M. Pierre Blanc, également député de la Savoie, né en 1806.

CHAVOIX (Henri), député de 1881 à 1889, neveu du précédent, né à Excideuil (Dordogne), le 28 janvier 1844, était notaire dans cette ville. Il se présenta, après la mort de son oncle pour recueillir son siège de député dans la 2e circonscription de Périgueux, et fut élu, comme candidat républicain, le 4 décembre 1881, par 8,061 voix (11,275 votants, 16,079 inscrits), contre 3,144 à M. de Lestrade, conservateur. Il vint siéger au groupe de l'Union républicaine, et vota avec les opportunistes : 4 mars 1882, *contre* l'amendement J. Roche sur l'élection d'un maire de Paris; 7 mars, *contre* la proposition Boysset relative à l'abrogation du Concordat; 29 janvier 1883, *contre* le principe de l'élection de la magistrature; 6 mars, *pour* l'ordre du jour de confiance au ministère Ferry à propos de la revision; enfin, il se prononça en faveur des crédits du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc. En 1885, M. Henri Chavoix devint conseiller général de la Dordogne pour le canton d'Hautefort, et, porté le 4 octobre sur la liste républicaine opportuniste de ce département, il fut élu, le 1er sur 8, par 61,812 voix (120,527 votants, 146,593 inscrits), reprit sa place dans la majorité de la Chambre nouvelle, et soutint les ministères Rouvier et Tirard : dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CHAZAL (Jean-Pierre, baron), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunat, né à Pont-Saint-Esprit (Gard), le 1er mars 1766, mort à Bruxelles le 23 avril 1840, était avocat à Pont-Saint-Esprit avant la Révolution.

Partisan des idées nouvelles, membre actif de plusieurs sociétés populaires, il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Gard, le 8e et dernier, avec 256 voix sur 390 votants. Il siégea à droite, vota avec les Girondins, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal :

« Mes commettants m'ont envoyé pour prononcer sur le sort de Louis. Je n'ai jamais douté de cette mission. Je suis convaincu que Louis est coupable. Mais sa mort, quoique juste, me paraît avoir des dangers que n'a pas sa conservation. Ces dangers qui grondent dans l'avenir, et qui sont déjà prêts à s'élancer sur ma patrie, me font un devoir de soumettre à mes commettants une décision éventuellement funeste, ou à en prendre une qui ne soit pas irrévocable. Je vote pour la mort, mais en adhérant à la réserve proposée par Mailhe, relative au sursis. »

Il demanda la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, la suppression des commissions exécutives qui avaient remplacé les ministères, appuya la mise en accusation de Marat, signa une adresse du département du Gard contre le 31 mai, et fit partie du comité de Salut public. Envoyé en mission dans l'Aveyron, le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, il s'y fit remarquer par sa modération, n'exigea des prêtres que la soumission au pouvoir établi, ce qui lui valut son rappel ; il se cacha, et put échapper ainsi au sort des Girondins. Le 4 brumaire an IV, il entra comme ex-conventionnel au Conseil des Cinq-Cents, demanda le maintien de la loi qui confisquait les biens des émigrés et des conspirateurs, parla en faveur des prêtres insermentés, et réclama la fin des mesures violentes qui compromettaient la liberté. Réélu au même conseil par le département du Gard, le 24 germinal an VI, avec 148 voix, il s'associa, le 18 fructidor, aux proscriptions décrétées par la majorité républicaine; il embrassa, au 18 brumaire, le parti de Bonaparte, et, le 19, il remplaça au fauteuil Lucien Bonaparte, lorsque celui-ci se retira, avant l'entrée des soldats, devant l'hostilité menaçante de l'Assemblée. Chazal fut nommé, ce même jour, membre de la Commission intermédiaire des Cinq-Cents, et entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII. Il y proposa le droit pour l'Etat de recueillir les successions immédiatement après les collatéraux du second degré, combattit la réduction du nombre des justices de paix, et se prononça contre le Code civil. Son opposition l'en fit sortir, à la première élimination de 1802. Il fut nommé (27 fructidor an X) préfet des Hautes-Pyrénées, puis membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), officier du même ordre (23 juillet 1808), préfet des Hautes-Alpes (12 mars 1813), et baron de l'Empire. Destitué au retour des Bourbons, il fut appelé, pendant les Cent-Jours, à la préfecture du Finistère (mars 1815), et tomba, à la seconde Restauration, sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Il se retira à Bruxelles, rentra en France après la révolution de Juillet, et fut admis à la retraite comme préfet le 18 décembre 1830. Il mourut au cours d'un voyage à Bruxelles. Il a publié : *J. P. Chazal à ses anciens collègues du Tribunat* (1802).

CHAZALLON (Antoine-Marie-Rémi), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Desaignes (Ardèche), le 7 janvier 1802, mort à Desaignes, le 23 décembre 1872, passa par l'Ecole polytechnique, et fut admis à sa sortie (1824) dans le corps des ingénieurs hydrographes, où il ne tarda pas à se distinguer. M. Chazallon eut la plus grande part au grand travail hydrographique dirigé par Beautemps-Beaupré pour la publication du *Pilote français*, étudia les marées de nos ports, rédigea une série de tables indiquant la hauteur des pleines et basses mers pour chaque port et à chaque heure de la journée, découvrit les marées quart-diurne, semi-tiers diurne, semi-quart diurne, inventa le *marégraphe*, destiné à indiquer toutes les phases de la marée, etc. M. Chazallon fit paraître, sur ses importantes matières, plusieurs ouvrages techniques, tels que l'*Annuaire des marées des côtes de France*, depuis 1839, et un grand nombre de mémoires insérés dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Annales hydrographiques* et autres recueils. Le 23 avril 1848, il aborda la politique, et entra à l'Assemblée constituante : le département de l'Ardèche l'avait élu représentant le 8e sur 9, par 28,859 voix. Il siégea à gauche et vota avec les républicains les plus modérés :

9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort. Il se joignit aux démocrates plus avancés pour appuyer l'amendement Grévy sur la présidence, et se prononça ensuite : 2 novembre 1848, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac; 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel. Après l'élection présidentielle, il fit une opposition modérée à L.-N. Bonaparte, vota : 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau, 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs, et 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés, mais repoussa, le 11 mai, la demande d'accusation contre le président et ses ministres. Non réélu à la Législative, il se retira dans l'Ardèche, fut admis à la retraite, le 5 janvier 1861, comme ingénieur-hydrographe de première classe, et devint membre correspondant de l'Académie des sciences en juillet 1869. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHAZAUD (JEAN-FRANÇOIS-SIMON), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, né en 1743, mort à une date inconnue, était d'une famille originaire du Poitou. Homme de loi à Confolens, il adopta les principes de la Révolution, devint administrateur de son district, et fut élu, le 6 septembre 1791, député de la Charente à l'Assemblée législative, le 9e et dernier, par 179 voix sur 356 votants. Il fut de la majorité. Réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le même département, le 3e sur 8, avec 453 voix (532 votants), il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, dit : « Je condamne Louis à mort. » A la séance du 20 frimaire an III, il prit la parole au nom d'un pétitionnaire nommé Pellemeule, et demanda pour lui le grade de capitaine adjudant de place et une gratification de 200 livres. « Vous voyez à votre barre, s'écria-t-il, dans le langage de l'époque, un de ces enfants chéris de la gloire, pour qui les iniquités des rois ont préparé, ont assuré le premier rang dans les annales des vertus républicaines; un de ces braves dont vos armées sont pleines; un de ces héros enfin dont les veines sont intarissables quand leur sang coule pour la patrie. Pellemeule est son nom; Saint-Venant l'a vu naître; vingt-trois blessures, plus profondes et plus graves les unes que les autres, couvrent son sein : je les ai comptées ce matin. Avec quel attendrissement vous les eussiez contemplées! Pour lui, citoyens, le seul sentiment qu'il manifeste, le seul regret qu'il exprime, c'est de n'avoir pu verser encore tout son sang pour la cause sacrée de la liberté. » Et il raconta, aux applaudissements répétés de l'Assemblée, quelques-uns des traits d'intrépidité qui avaient signalé la carrière de Pellemeule. Le 23 prairial de la même année, Chazaud soumit à la discussion un projet de décret relatif à l'établissement d'un nouveau mode de contribution foncière. Enfin, le 24 messidor, il appuya le renvoi au tribunal criminel de Paris du ci-devant marquis de Lacoste, arrêté à Lyon et « prévenu d'émigration. » Chazaud fit observer que le prétendu marquis était, d'ailleurs « aussi roturier qu'il est possible de l'être. » Après la session, il rentra momentanément dans la vie privée, et devint plus tard, sous l'Empire, receveur général à Auch, puis à Poitiers.

CHAZAUD (ACHILLE-JULES-PIERRE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Poitiers (Vienne), le 1er juillet 1808, est le petit-fils du conventionnel Chazaud (*V. p. haut*) et le fils d'un officier de cavalerie qui fut, pendant trente-sept ans, après son père, receveur général à Poitiers. Sans antécédents politiques personnels, M. Chazaud fut élu le 13 mai 1849, représentant du peuple à l'Assemblée législative par le département de la Vienne, le 5e sur 6, avec 32,762 voix (55,712 votants, 87,090 inscrits). Il siégea au centre, vota le plus souvent avec les conservateurs, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de 1851.

CHAZAULD (ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut, au début de la Révolution, administrateur municipal à Chalon-sur-Saône, puis devint commissaire du Directoire pour ce canton. Le 25 germinal an VII, il fut élu par le département de Saône-et-Loire, député au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y fit peu remarquer.

CHAZELLES (PIERRE-LÉON BÉRARD DE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 15 mars 1804, mort à Cannes (Alpes-Maritimes), le 5 décembre 1856, était propriétaire dans le Puy-de-Dôme, et avait manifesté, sous le règne de Louis-Philippe, des opinions légitimistes et surtout catholiques : il s'était déclaré en faveur de la liberté de l'enseignement. Les conservateurs du Puy-de-Dôme l'envoyèrent, le 13 mai 1849, par 47,270 voix sur 168,305 inscrits, à l'Assemblée législative. M. de Chazelles siégea à droite, et opina avec la majorité anti-républicaine : *pour* les lois sur la presse et les écrits périodiques, *contre* les clubs, sur l'enseignement, *pour* la restriction du suffrage universel (loi du 31 mai 1850); *pour* la loi sur l'instruction publique, *pour* la revision de la Constitution. Il ne favorisa pas tout d'abord les projets personnels de L.-N. Bonaparte, et fut du nombre des représentants qui protestèrent, le 2 décembre 1851, à la mairie du 10e arrondissement contre le coup d'Etat; mais il se rallia, deux jours plus tard, au fait accompli, accepta de figurer (3 décembre) sur une liste supplémentaire de la commission consultative, reçut la décoration de la Légion d'honneur, et fut enfin le candidat officiel du gouvernement aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852; la 1re circonscription du Puy-de-Dôme le nomma député par 20,719 voix (21,513 votants, 33,084 inscrits), contre 250 à M. Pellissière, docteur-médecin. (Sans être candidat, Charras réunit 296 suffrages). M. de Chazelles devint maire de Clermont. Au Corps législatif il siégea dans la majorité de droite, obtint sa réélection, sans concurrent, le 22 juin 1857, avec 18,863 voix (19,036 votants, 31,270 inscrits) mais échoua au renouvellement du 1er juin 1863 : l'administration avait patronné à sa place M. Mége, qui obtint 20,986 voix, tandis que M. de Chazelles en eut seulement 2,959; M. Mége avait déjà, l'année précédente, succédé à M. de Chazelles comme maire de Clermont.

CHAZOT (EMMANUEL-GUILLAUME), député à l'Assemblée législative de 1791, date de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Saint-Chély. Elu, le 7 septembre 1791, député de la Lozère à l'Assemblée législative, le 3e sur 5, à la « pluralité des voix, » il n'y joua qu'un rôle obscur, et rentra ensuite dans la vie privée.

CHAZOT (EMILE-AUGUSTIN), fils du précé-

dent, député de 1837 à 1842, et de 1846 à 1848, né à Saint-Chély (Lozère), le 27 septembre 1805, mort à Nîmes (Gard), le 17 janvier 1854, entra dans la magistrature. Il était procureur du roi à Largentière, quand il fut, le 4 novembre 1837, élu député par le 3e collège de la Lozère (Marvejols), avec 141 voix (263 votants, 282 inscrits). Il siégea dans la majorité conservatrice, et soutint de son vote le ministère Molé dans la question de l'adresse de 1839. « Il a beaucoup obtenu, pour lui et les siens, lit-on dans une biographie de 1839, et dans ce sens on peut dire que ses 15 mois de députation ont été bien employés. » Réélu par le même collège, le 2 mars 1839, M. Chazot dut se présenter à nouveau devant ses électeurs le 18 juillet 1840, ayant reçu du gouvernement le poste de conseiller à la cour royale de Nîmes : son mandat lui fut confirmé par 162 voix sur 232 votants. Il n'en usa que pour voter en faveur du ministère jusqu'en 1842. Il échoua alors (9 juillet) avec 136 voix contre M. Toye, élu par 140 suffrages, et revint au Palais-Bourbon, le 1er août 1846, ayant battu à son tour le député sortant, par 209 voix contre 164 (375 votants, 393 inscrits) ; il continua de voter jusqu'en 1848, avec les conservateurs. La révolution de février le fit rentrer dans la vie privée. Il mourut conseiller à la cour impériale de Nîmes.

CHEAULIEU (BARON DE). — *Voy.* ROTOURS (DES).

CHEBROU DE LA ROULIÈRE (JEAN-VICTOR-MAGDELEINE), député de 1815 à 1816 et de 1824 à 1827, né à Niort (Deux-Sèvres), le 19 novembre 1768, mort à Niort, le 30 juillet 1845, était officier de dragons avant la Révolution. Il émigra en 1791, rentra en France en 1801, devint membre du conseil général des Deux-Sèvres en 1806, et lieutenant de louveterie en 1810. Au retour des Bourbons, il fit partie de la députation qui alla porter au roi l'adresse de fidélité du département, fut nommé peu après maire de Niort puis président du conseil général, fonctions qu'il conserva pendant les Cent-Jours. Président du collège électoral de Niort sous la seconde Restauration, il fut élu député par le collège de département, le 22 août 1815, par 110 voix sur 176 votants et 228 inscrits. Il siégea au centre, et échoua, après la dissolution, aux élections du 4 octobre 1816, avec 27 voix, contre 169 voix données à M. Morisset, élu, et 45 voix à M. Chauvin de Bois-Savary ; il ne fut pas plus heureux, le 20 septembre 1817, avec 109 voix contre 453 à l'élu, M. Jard-Panvilliers, et 102 à M. d'Abbadie, le 13 novembre 1820 avec 80 voix contre 142 à l'élu, M. Andrault, et le 16 mai 1822 avec 21 voix contre 117 à l'élu, M. Clerc-Lasalle, 68 au général Aymé, et 5 à M. d'Abbadie.

Il ne rentra à la Chambre que le 25 février 1824, élu dans le 2e collège électoral à Niort, par 187 voix sur 354 votants et 395 inscrits, contre 157 voix à M. de Sainte-Hermine, et siégea parmi les ministériels. Ce fut sa dernière législature, car il échoua successivement : le 17 novembre 1827 dans son arrondissement avec 112 voix contre M. Mauguin, 241 voix, élu ; le 24 novembre 1827, au collège de département avec 14 voix contre M. de Sainte-Hermine, 93 voix, élu, et M. Jauvre de la Bouchetière, 51 voix, et le 8 avril 1828 avec 19 voix contre M. Tonnet-Hersant, élu par 281 voix, et le général Aymé, 7 voix.

Chebrou de la Roulière resta maire de Niort jusqu'à la révolution de Juillet, et mit à l'étude le projet de captation des eaux du Vivier. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHEDANNEAU (AUGUSTIN-ROLLAND-JEAN-ANDRÉ FEURTIN), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, né en 1757, mort à Chaumont (Charente), le 19 août 1850, était administrateur de l'hôpital de Ruffec, lorsqu'il entra à l'Assemblée législative, le 4 septembre 1791, comme l'élu de la Charente, le 6e sur 9, avec 183 voix (327 votants). Il vota avec la majorité réformatrice. Puis il fut encore élu, le 4e sur 8, par le même département, membre de la Convention, avec 268 voix sur 544 votants. Son action politique y fut modeste. Chédanneau ne prit la parole que dans le procès du roi : « Je vote, dit-il, pour la mort, avec l'amendement de Mailhe » (le sursis). Il quitta plus tard la vie publique, et se retira dans son pays où il mourut à un âge très avancé.

CHÉDEAUX (PIERRE-JOSEPH), député de 1831 à 1832, né à Metz (Moselle), le 31 août 1767, mort à Paris, le 13 avril 1832, fut destiné de bonne heure au commerce, passa quelques années à Lyon, puis revint dans son pays natal, et y fonda un grand établissement de soierie. Appelé en 1813 au Conseil général du Commerce de France, il fut nommé maire de Metz en 1815. Il publia sur des questions industrielles et économiques, plusieurs mémoires parmi lesquels on peut citer : *Réflexions sur la nécessité d'établir des entrepôts sur tous les points principaux de la France, et particulièrement à Metz* (1819) ; *Opinion de M. Chédeaux, de Metz, sur la question des entrepôts extérieurs ; Projet d'établissement d'une foire européenne à Metz* (1822). Ses produits manufacturiers lui valurent des récompenses aux expositions départementales de 1823, 1826, 1828. Le 5 juillet 1831, il fut élu député par le 1er collège de la Moselle (Metz), avec 148 voix (213 votants, 239 inscrits), contre 59 au général Semellé, député sortant. Il vint prendre place dans la majorité conservatrice, et mourut au bout de quelques mois.

CHEFFONTAINE (NICOLAS-RENÉ-MARIE PENFENTENYO DE), député de 1822 à 1827, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 25 juin 1770, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 18 septembre 1849, était issu d'une vieille famille de la Basse-Bretagne, qui compta parmi ses membres le cordelier Christophe de Cheffontaine, célèbre théologien du XVIe siècle. — *Penfentenyo* n'est que la traduction du nom de Cheffontaine en bas-breton : de *pen* et de *feuntenyo*, fontaine. — Nicolas-René-Marie parvint au grade de maréchal de camp, sans que ses états de service aient été à la connaissance des biographes parlementaires de l'époque : « Nous n'avons rien négligé, dit l'un d'eux, pour nous procurer le recueil des exploits de M. de Chefffontaine ; en vain avons-nous interrogé les militaires de l'ancienne et de la nouvelle armée, ce nom leur est aussi inconnu que le personnage qui le porte. » M. de Cheffontaine fut élu, le 13 novembre 1822, député du 4e collège du Finistère (Quimper), avec 138 voix (213 votants, 240 inscrits), et réélu, le 25 février 1824, par 148 voix (185 votants, 210 inscrits), contre 36 à M. de Kératry. « Nous espérions, poursuit la même notice, que la nomenclature de ses travaux législatifs nous dédommagerait de la stérilité de la vie militaire du maréchal de camp breton, et nous avons appris que le député de Quimper ne parlait pas plus qu'il n'agissait. Souvent même il ne quitte

pas sa place pour voter, et il confie sa boule ministérielle à son ami et doublement collègue, M. de la Fruglaye, pour qu'il la dépose dans l'urne de nos destins. » — Officier de la Légion d'honneur, M. de Chefffontaine devint, dans les dernières années de la Restauration, gouverneur de l'île Bourbon, avec le grade de capitaine de vaisseau.

CHÉGARAY (MICHEL-CHARLES), député de 1837 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 18 avril 1802, mort à Paris, le 20 janvier 1859, fit ses études classiques au collège Henri IV, puis à l'Ecole de Droit de Paris. Il entra ensuite dans la magistrature (1826) comme juge-auditeur au tribunal de Bayonne, devint, l'année d'après, substitut du procureur du roi dans cette ville, et passa à Orthez en la même qualité. La révolution de Juillet lui donna de l'avancement. Nommé successivement procureur du roi à Montbrison, substitut du procureur général à la cour royale de Lyon (décembre 1830), puis procureur du roi à Lyon en juin 1832, M. Chégaray fut, de plus, en vertu d'une ordonnance royale du 16 avril 1834, désigné avec MM. Plougoulm, Franck-Carré et de la Tournelle, par le gouvernement de Louis-Philippe, pour porter la parole, comme avocat général, devant la cour des pairs, dans le grand procès politique de Lyon, Saint-Etienne, Paris, etc., dit *procès d'avril*. Comme les prévenus, par la voix d'un de leurs avocats, Me Jules Favre, avaient peint la répression sous les couleurs les plus sombres et reproché au parquet de Lyon d'être resté inactif en présence des assassinats que lui avait dénoncés la clameur générale, M. Chégaray, qui précisément avait exercé à Lyon les fonctions de procureur du roi, répliqua que des plaintes formelles n'avaient pas été déposées, et prétendit qu'à l'examen, les faits qu'on avait signalés d'une manière assez précise pour qu'ils fussent pris en considération, avaient été reconnus faux ou exagérés. Il soutint, en outre, que l'armée était innocente des accusations odieuses dont elle était l'objet, accusations dans lesquelles il voyait le résultat d'un système dont l'application aurait déjà été plusieurs fois faite, « parce que l'armée était restée fidèle à son devoir, parce qu'elle avait constamment suivi le chemin de l'honneur... » D'après la déposition du général Aymar, le nombre des morts et des blessés aurait été à peu près égal de part et d'autre; mais suivant M. Chégaray, qui donnait ces renseignements comme précis, le nombre des militaires blessés ou tués avait été de 322, dont la moitié étaient morts sur le coup, et le nombre des civils tués s'élevait à 109; il ne parlait pas de ceux qui n'avaient été que blessés. M. Chégaray prit encore la parole, après le réquisitoire du procureur général Martin (du Nord), pour reproduire en la développant, l'argumentation de ce magistrat. Il insista longuement sur les faits immédiats qui lui paraissaient de nature à prouver que tout, jusqu'à l'heure même de l'insurrection, avait été prévu et médité : telles étaient l'attaque des petits postes militaires, l'arrestation des soldats d'ordonnance, l'affluence en masse des Mutuellistes et des membres de la Société des Droits de l'homme sur plusieurs points, la construction simultanée des barricades en divers lieux. L'autorité, d'après M. Chégaray, avait été partout attaquée; elle n'avait fait que se défendre. Après avoir soutenu que les faits individuels cités par les défenseurs étaient controuvés, l'avocat général s'attacha à montrer que l'insurrection n'avait pas été amenée par une cause industrielle, mais qu'elle avait été préparée par un parti politique, par le parti républicain. Faisant allusion enfin aux tentatives des accusés pour repousser la compétence de la cour des pairs, M. Chégaray termina par les paroles suivantes : « Que n'a-t-on pas fait, messieurs, pour obtenir un tel résultat? Complication de difficultés matérielles, appels captieux à une générosité qui, dans de telles circonstances, eût été faiblesse ou aveu d'impuissance, négation de votre compétence, attaques à vos personnes, à votre juridiction, insultes, menaces aux témoins produits devant vous saturnales furieuses jusqu'au sein de vos audiences, rien n'a été épargné. Vous avez patiemment, glorieusement triomphé de tous ces obstacles. Vous achèverez ce grand ouvrage, et votre arrêt montrera enfin que sur cette terre de France, il y a un autre droit que la force, une autre justice que la victoire. » M. Chégaray fut nommé procureur général près la Cour d'Orléans, en 1835, et près celle de Rennes en juin 1837. Lors de l'élection partielle du 18 septembre 1834, motivée dans le 2e collège des Basses-Pyrénées, par l'option de M. Duséré pour Dax, M. Chégaray posa sa candidature à la Chambre des députés; il échoua avec 36 voix contre 93 accordées à l'élu, M. Faurie. Il fut plus heureux le 4 novembre 1837 : le même collège l'envoya siéger dans la majorité conservatrice, par 150 voix sur 278 votants et 332 inscrits. Conseiller général des Basses-Pyrénées, depuis 1838, M. Chégaray fut réélu député : le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1843 avec 212 voix (299 votants, 359 inscrits), contre M. Basterrèche, 74; le 17 septembre 1843, (à cause de sa promotion au poste d'avocat général à la Cour de cassation), par 237 voix sur 273 votants; enfin le 1er août 1846, par 246 voix (328 votants, 387 inscrits), contre 53 à M. Détroyat. Haut fonctionnaire du gouvernement, il lui donna constamment son suffrage, soutint les ministères Molé et Guizot, et se prononça contre toute motion émanée de l'opposition. La république de 1848 l'avait révoqué comme magistrat et momentanément écarté du parlement; il ne fit pas partie de la Constituante. Mais le 13 mai 1849, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée législative par le département des Basses-Pyrénées, le 7e sur 10, avec 32,976 voix (71,463 votants, 117,931 inscrits). Il prit place à droite, et appuya de ses votes la majorité anti-démocratique. Ce fut lui qui fut chargé du rapport sur la réintégration des magistrats de la Cour des comptes révoqués en 1848. Rallié au gouvernement de l'Elysée, puis à l'Empire, il reçut de Napoléon III le titre de conseiller à la Cour de cassation (18 décembre 1851). Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort.

CHEGUILLAUME (JOSEPH), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 18 juin 1825, était manufacturier à Nantes, et membre de la Chambre de commerce de cette ville. D'opinions conservatrices, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 2e sur 12, avec 71,375 voix (95,897 votants et 155,400 inscrits). Il se fit inscrire au centre droit, en même temps qu'à la réunion des Réservoirs, et, sans prendre la parole, vota dans la législature, avec la droite de l'Assemblée : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre*

le retour à Paris, *pour* la démission de Thiers *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat. M. Cheguillaume *s'abstint*, le 25 février 1875, de prendre part au vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CHENAIS (Louis), député de 1837 à 1846, représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848, né à Mayenne (Mayenne), le 14 décembre 1793, mort à Mayenne, le 15 mars 1851, n'avait d'autre titre que celui de « propriétaire » dans son pays natal, lorsque les électeurs du 3e collège de la Mayenne, l'envoyèrent, le 24 novembre 1837, siéger à la Chambre des députés, avec 92 voix sur 162 votants et 192 inscrits contre M. de Puizard, député sortant, 70 voix. D'opinions libérales, M. Chenais siégea au centre gauche et vota plusieurs fois avec l'opposition, notamment contre le ministère Molé. Il fut successivement réélu par le même collège : le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, cette fois avec 89 voix (169 votants, 197 inscrits), contre 43 à M. Lepescheux et 31 à M. de Puizard. En février 1848, il adhéra à la République, et fut élu, le 23 avril, représentant de la Mayenne à l'Assemblée Constituante, le 7e sur 9, par 43,992 voix (93,437 votants, 105,259 inscrits). Il ne prit séance que vers le mois de septembre 1848; s'étant rangé parmi les modérés, partisans du général Cavaignac, il vota : le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire (amendement Deville); le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; le 12 mars, *contre* une augmentation de traitement de 50.000 fr., par mois au président de la République; le 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés; le 11 mai, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres; le 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Adversaire déclaré de L.-N. Bonaparte, M. Chenais s'était sensiblement rapproché de la gauche avancée dans les questions où la personne du président se trouvait en cause.. Il ne fit pas partie de l'Assemblée législative.

CHENARD (Louis-Silvain), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, dates de naissance et de mort inconnues, était président de l'administration centrale du département de la Meuse-Inférieure, quand ce département le nomma (23 germinal an VII) député au Conseil des Cinq-Cents. Il se déclara en faveur du coup d'Etat de brumaire, et le gouvernement de Bonaparte l'appela, le 4 nivôse an VIII, à faire partie du Tribunat. Il n'y resta que jusqu'en 1802. Chénard demeurait alors à Paris « rue de Joubert, n° 518, Chaussée d'Antin. »

CHENEAU (Alfred-Henri), député de 1881 à 1885, né à Paris, le 2 mai 1845, se trouva, de bonne heure, possesseur d'une certaine fortune qu'il tenait, de même que sir Richard Wallace, d'une libéralité du célèbre lord Seymour. Il passait plusieurs mois de l'année dans son château de Brécy, près Bourges, et occupait une partie de ses loisirs à des essais de composition musicale. Il devint maire de la commune de Brécy et conseiller général du Cher pour le canton des Aix-d'Angillon; il s'était présenté comme républicain. La faveur de M. Henri Brisson fit choisir M. Cheneau comme secrétaire par la majorité du Conseil, puis lui valut la décoration de la Légion d'honneur (1880). Aux élections législatives du 21 août 1881, il fut, contre M. le prince d'Arenberg député conservateur sortant, et surtout contre M. Eugène Brisson maire de Bourges, le candidat désigné par M. Henri Brisson aux suffrages de la 1re circonscription de Bourges. Le premier tour de scrutin donna la majorité relative au prince d'Arenberg; les deux candidats républicains, de nuance opportuniste l'un et l'autre, se partageaient le reste des suffrages ; M. Eugène Brisson, qui arrivait en troisième ligne, se retira de la lutte avant le ballottage, et laissa ainsi le champ libre à M. Cheneau, qui fut élu député, le 4 septembre 1881, par 8,316 voix (16,360 votants, 21,320 inscrits), contre 7,886 à M. d'Arenberg. Il alla siéger à gauche et contribua, sous l'inspiration de son protecteur, M. H. Brisson, à la fondation du nouveau groupe de la *gauche radicale*. Il ne parut d'ailleurs jamais à la tribune, se montra même assez rarement aux séances de la Chambre, et se borna, quand il y vint, à voter régulièrement avec les opportunistes : *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* l'élection de la magistrature, *contre* la revision de la constitution, *pour* les crédits du Tonkin, etc. M. Henri Cheneau ne se représenta pas aux élections de 1885 pour le renouvellement de la Chambre des députés : il avait déjà cessé de faire partie du Conseil général du Cher.

CHENET (Jean), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Baalon (Meuse), le 26 décembre 1764, mort à Montmédy (Meuse), le 5 juillet 1838, était magistrat dans cette dernière ville. Il fut élu, le 25 germinal an VII, député de la Meuse au Conseil des Cinq-Cents, et s'y montra favorable aux desseins de Bonaparte. Il devint, le 22 prairial an VIII, président du tribunal civil de Montmédy, conserva ce poste pendant toute la durée de l'Empire, fut élu, le 13 mai 1815, représentant de son arrondissement à la Chambre « des Cent-Jours », et y vota de manière à mériter d'être confirmé, le 1er mai 1816, par le gouvernement royal dans ses fonctions de magistrat. Il les occupait encore à sa mort, sous le règne de Louis-Philippe. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHÉNEVAZ (Benoit-François-Candide), député de 1824 à 1829, né à Grenoble (Isère) le 27 septembre 1778, mort au château de Mézieu (Isère) le 29 mai 1829, fit son droit, devint sous l'Empire, conseiller auditeur à la cour d'appel de Grenoble, et, sous la Restauration, président de chambre à la même cour. Il s'était rallié, au début de la Restauration, aux royalistes les plus exaltés, et ce fut avec l'appui de l'administration qu'il fut élu député, le 25 février 1824, dans le 1er arrondissement électoral de l'Isère (Grenoble), par 264 voix sur 489 votants et 524 inscrits. Il siégea au centre, prit la parole pour soutenir la loi du sacrilège, et vota pour toutes les propositions ministérielles. Non réélu dans son arrondissement, le 16 novembre 1827, avec 199 voix contre 219 données à M. Périer, élu, il passa huit jours après (24 novembre), au collège de département, ayant obtenu 168 voix sur 228 votants et 291 inscrits Il continua de soutenir le ministère de se votes, et mourut pendant la session.

CHÉNIER (JOSEPH-MARIE-BLAISE DE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, né à Constantinople (Turquie), le 28 août 1764, mort à Paris, le 11 janvier 1811, était le fils d'un ancien consul général et ancien chargé d'affaires à Constantinople. Marie-Joseph de Chénier garda toujours l'impression profonde des scènes tragiques dont il avait été le témoin dans son enfance, et, quand il quitta Constantinople, à peine âgé de onze ans, il avait déjà une haine ardente contre le despotisme. Il fit ses études au collège Mazarin, où ses progrès furent rapides. L'indépendance de son caractère s'annonçait alors par des saillies satiriques contre quelques-uns de ses professeurs, dont un surtout encourut presque son aversion. Ce professeur était Geoffroy, qui, plus tard, retrouvant son ancien élève dans la carrière littéraire, devait satisfaire sur ses œuvres la vieille rancune de l'amour-propre blessé. Ses études terminées à seize ans, Chénier fut nommé sous-lieutenant dans un régiment de dragons (1781). Ce régiment était en garnison à Niort; Chénier y passa près de huit années, s'occupant beaucoup de littérature. Puis il donna sa démission, et se rendit à Paris avec tout un bagage d'études, d'esquisses poétiques, de plans de tragédies. Bientôt il aborda hardiment la scène; il avait vingt-deux ans quand il fit représenter son premier ouvrage : *Azémire*, joué à Fontainebleau devant la cour, le 4 novembre 1786, et qui subit une seconde et plus décisive épreuve, à Paris, sur le Théâtre-Français, le 6 du même mois. La ville fut plus sévère que la cour. Chénier, cependant, ne se laissa pas décourager par les critiques. Le 4 novembre 1789, *Charles IX ou la Saint-Barthélemy* parut au Théâtre-Français et obtint un brillant succès, auquel contribuèrent les circonstances politiques. La tragédie de Chénier, en retour, eut une grande influence sur l'opinion publique; véritable acte d'accusation contre la tyrannie et le fanatisme, elle émut vivement les esprits et les cœurs. Aussi l'auteur se vit-il en butte à de violentes attaques qui l'éloignèrent encore davantage du parti de la monarchie : il embrassa ardemment la cause populaire, et mit tout son talent au service de cette cause dont le triomphe restait encore douteux. *Henri VIII* et *Jean Calas*, joués en 1791, offrirent un intérêt plus vif que *Charles IX* ; dans la seconde de ces deux pièces, l'auteur prêchait la tolérance en disciple de Voltaire; son drame fut taxé d'impiété. Cependant la Révolution marchait à grands pas, et les passions politiques s'exaltaient de plus en plus. Par la réputation que lui avaient faite ses ouvrages, Chénier était appelé à y jouer un rôle important. Le département de Seine-et-Oise le nomma, le 15 septembre 1792, le 14e et dernier, par 396 voix sur 671 votants, membre de la Convention nationale. Il avait d'abord été royaliste constitutionnel comme son frère André; ils se séparèrent bientôt : Marie-Joseph se déclara républicain; dans le procès de Louis XVI, il s'exprima ainsi : « J'aurais vivement désiré, je l'avoue, de ne prononcer jamais la mort de mon semblable, et si je pouvais m'isoler un moment de ce devoir pénible qui m'est imposé, je voterais pour la loi la moins sévère. Mais la justice qui est la raison d'Etat, l'intérêt du peuple, me prescrivent de vaincre mon extrême répugnance. Je prononce la peine qu'a prononcée avant moi le Code pénal. Je vote pour la mort. » Chénier, par une défiance naturelle, se tint éloigné de la tribune et s'abandonna rarement aux risques de l'improvisation. Il retrouvait toute sa puissance dans les comités. Au commencement de l'année 1792, il avait donné la tragédie de *Caïus Gracchus*, tentative de réhabilitation du tribun. Le célèbre hémistiche : *Des lois et non du sang!* ayant été interprété comme une protestation contre les actes du comité de salut public, il y eut des scènes tumultueuses, et la pièce fut frappée d'interdiction. Cependant André Chénier, qui, resté fidèle à la Constitution de 1791, avait continué à la défendre dans les journaux, était envoyé à l'échafaud. Ce ne fut pas assez pour Marie-Joseph d'avoir à pleurer son frère, il lui fallut encore entendre la calomnie lui reprocher d'être le complice de sa mort : cette accusation le poursuivit longtemps, et des mains inconnues tracèrent plusieurs fois ces mots sur la porte de la maison qu'il habitait : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère? » Longtemps Chénier n'opposa que le silence aux calomniateurs. A la fin, l'indignation l'emporta et, dans l'*Epître sur la calomnie*, il répondit avec l'accent d'une sensibilité profonde. Peu de temps avant la mort d'André, il avait composé son chef-d'œuvre, le plus célèbre de ses hymnes patriotiques, le *Chant du Départ*. Il fut aussi l'auteur d'un *Hymne pour la Fédération*, d'un *Hymne à la Raison*, d'un *Hymne sur la prise de Toulon*, d'un *Hymne à J.-J. Rousseau*, etc., etc. Son attitude à la Convention se ressentit de l'amertume que lui avaient fait éprouver tant d'attaques. Il avait tenté de sauver les Girondins; préoccupé avant tout d'arrêter l'effusion du sang, il se trouva entraîné à voter contre Robespierre au 9 thermidor; plus tard, il demanda le rappel des représentants proscrits, et crut devoir prendre parti contre l'insurrection de prairial. Mais son influence législative s'exerça surtout dans des missions et des travaux relatifs à la littérature, aux arts, à l'instruction publique. Le plus grand nombre de ses discours témoignent d'un zèle assidu pour les lettres : ils concernent les récompenses auxquelles ont droit les savants, les artistes, les écrivains, la propriété des œuvres littéraires, la conservation des monuments, des livres, des objets d'art. C'est à Chénier que l'on doit l'établissement du Conservatoire de musique ; il le proposa et, après l'avoir obtenu, présida lui-même à l'organisation de l'institution. Le 25 novembre 1793, c'est sur sa proposition que la Convention avait voté à l'unanimité le décret suivant : « Considérant qu'il n'y a point de grands hommes sans vertu, la Convention décrète que le corps d'Honoré Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon français, et que le même jour le corps de Marat y sera transféré. » Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu par le département de Seine-et-Oise, député au Conseil des Cinq-Cents, et ce mandat lui fut renouvelé en germinal an VI, par les départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Le 19 brumaire an IV, il fut admis à l'Institut. Secrétaire, puis président du Conseil des Cinq-Cents, Chénier sembla incliner d'abord vers des mesures contraires à la liberté de la presse, ainsi qu'à la liberté des suffrages : on le vit appuyer la création d'un ministère de la police, etc. Après avoir soutenu le Directoire dans la journée du 18 fructidor, il ne se montra pas hostile aux débuts de la conspiration du 18 brumaire, et Bonaparte, le lendemain du coup d'Etat, le nomma membre de la « commission intermédiaire ». Bientôt après (4 nivôse an VIII), Chénier entrait au Tribunat. Mais il ne tarda pas à reprendre dans cette assemblée un esprit

d'opposition républicaine; et ses dernières paroles comme tribun furent une attaque des plus hardies contre les tribunaux d'exception. Aussi Chénier fut-il compris dans l'élimination de 1802, avec Benjamin Constant, Thiessé, Parent-Réal, etc. Sorti du Tribunat, il fut appelé aux fonctions d'inspecteur général des études (1803), mais il fut destitué en 1806, à la suite de la publication de son *Epître à Voltaire*. Ses œuvres dramatiques étaient alors exilées du théâtre, par ordre de l'autorité : sa dernière tragédie, *Cyrus*, parue lors de la solennité de l'intronisation impériale, avait excité chez Napoléon un dépit violent. Le poète dut accepter une modeste situation dans un pensionnat dirigé par M. Hix : il y fit, pendant plusieurs années, un cours de littérature qui le sauva à peine de la misère. Vers la fin de 1810, la maladie dont il souffrait depuis longtemps prit un caractère plus alarmant : il mourut le 11 janvier 1811, à l'âge de quarante-six ans. Arnault, l'auteur de *Marius à Minturnes*, prononça sur sa tombe, au nom de l'Institut, un remarquable discours. Parmi les ouvrages manuscrits qu'on trouva dans ses papiers après sa mort et qui ont été publiés, on distingue son *Philippe II*, qui était reçu depuis longtemps au Théâtre-Français, une tragédie de *Brutus et Cassius*, des imitations de l'*Œdipe Roi* et de l'*Œdipe à Colone* de Sophocle, des fragments de l'*Ecole de la médisance*, de Shéridan, enfin et surtout un *Tibère*, qui fut joué pour la première fois, avec un très grand succès, le 15 janvier 1844, trente-trois ans après la mort de l'auteur. La représentation de cette pièce souleva d'ardentes polémiques. Jules Janin en avant pris occasion pour publier dans le *Journal des Débats* un feuilleton offensant pour la mémoire de Marie-Joseph de Chénier, Félix Pyat riposta dans la *Réforme*, par un virulent pamphlet intitulé : *Marie-Joseph Chénier et le prince des critiques*, pamphlet qui fit condamner le journaliste démocrate à six mois de prison. Dans ce parallèle entre Chénier et Janin, Félix Pyat appréciait avec enthousiasme l'auteur de *Tibère*.

Chénier avait donné en prose un *Tableau historique de l'état et du progrès de la littérature française depuis 1789*, qui suffirait, à défaut d'autres titres, à lui assigner une place distinguée parmi les écrivains français.

CHENON DE BEAUMONT (Gabriel-François), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était, sous l'ancien régime, conseiller à l'élection du Mans. Elu, le 25 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Maine, il vota obscurément avec la majorité, et devint plus tard (29 vendémiaire an IV) juge au tribunal du Mans.

CHENU (François-Bernard), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Aignan (Loir-et-Cher), le 13 juin 1769, mort à une date inconnue, était fils de « François Chenu, marchand, et d'Elisabeth-Françoise Leloup ». Il fut, au début de la Révolution, administrateur de district, puis de département, avocat à la cour d'appel d'Orléans, et, après le coup d'Etat de brumaire, conseiller de préfecture à Blois (5 floréal an VIII). Le 11 mai 1815, l'arrondissement de Blois le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 27 voix sur 50 votants et 172 inscrits, contre 14 à M. Desbrosses. Il rentra dans la vie privée après la session.

CHÉPIÉ (Jean-Baptiste-Jacques), député de 1888 à 1889, né à Lyon (Rhône), le 5 février 1853, était dans cette ville inspecteur du travail des enfants dans les manufactures. Les délégués du comité central opportuniste du Rhône, réunis au théâtre Bellecour à Lyon, le désignèrent pour être leur candidat à l'élection complémentaire du 8 juillet 1888, motivée par le décès de M. Rochet. Interrogé sur la revision de la Constitution, M. Chépié avait déclaré que la revision immédiate par une constituante ferait courir de graves dangers à la République. M. Chépié, qui se qualifiait « républicain progressiste, » avait pour concurrents MM. Ed. Vaillant, conseiller municipal de Paris, alors rédacteur en chef de l'*Homme libre*, candidat socialiste révolutionnaire, et Monteilhet, ancien député de l'extrême-gauche, radical-socialiste. Les voix au premier tour furent ainsi réparties : M. Chépié, 37,133 voix; M. Vaillant, 17,147; M. Monteilhet, 10,144. Avant le scrutin de ballottage, MM. Ed. Vaillant et Monteilhet renoncèrent à la lutte, et, le 22 juillet, M. Chépié, seul candidat, fut élu par 32,962 voix (37,841 votants, 183,340 inscrits.) Malgré son désistement, M. Ed. Vaillant eut 1,049 suffrages.

M. Chépié prit place à l'Union des gauches, dans la majorité opportuniste, et vota avec elle; dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CHERADE. — *Voy.* Montbron (de).

CHERFILS (Jean-Baptiste-Michel), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Bosville (Seine-Inférieure), le 14 novembre 1737, mort en 1807, était procureur du roi à Cany. Elu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Caux, le 23 mars 1789, il siégea dans la majorité de la Constituante, où il ne joua qu'un rôle effacé.

CHÉRIER (Jean-Claude), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1815, député de 1815 à 1816, né à Neufchâteau (Vosges), le 5 février 1752, mort à Neufchâteau, le 7 mai 1823, était lieutenant général du bailliage de cette ville. Le bailliage de Mirecourt le nomma (31 mars 1789) député du tiers aux Etats-Généraux. Il se borna à voter silencieusement avec la majorité de l'Assemblée constituante. Désigné le 4 novembre 1792, par 198 voix sur 394 votants, comme député suppléant à la Convention, il n'y fut admis comme titulaire qu'après le jugement de Louis XVI, en remplacement de Noël. Ses collègues le chargèrent, en l'an III, d'une mission dans les départements du Cher et de l'Indre. Il écrivit de Bourges au président, le 25 brumaire an III: « La commune de Bourges est fidèle aux principes qu'elle a suivis depuis le commencement de la Révolution. Je ne puis surtout donner trop d'éloges au zèle et à la sagesse de la Société populaire. Le même esprit anime des départements du Cher et de l'Indre; on croirait qu'ils ont toujours vécu sous le régime républicain... Il existe encore dans quelques communes des campagnes un reste d'attachement aux erreurs

religieuses; mais le temps, la sagesse des mœurs, et surtout l'organisation de l'instruction publique achèveront ce grand ouvrage. » — Le 22 vendémiaire an IV, Chérier fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, avec 164 voix, par le département des Vosges. Il le représenta encore au nouveau Corps législatif, de l'an VIII à 1815. Comme il s'était montré favorable à Bonaparte, le Sénat conservateur l'admit, le 4 nivôse, dans cette Assemblée où il siégea pendant tout le régime impérial, après avoir obtenu, le 18 février 1808, le renouvellement de son titre de député. Le 8 fructidor an XI, il avait été nommé sous-préfet de Neufchâteau. Il se rallia également à la déchéance de Napoléon, et fit partie de la Chambre introuvable, ayant obtenu, comme candidat royaliste, 90 voix sur 158 votants et 255 inscrits, au collège de département des Vosges, le 22 août 1815. — Le 14 décembre 1820, Chérier fut admis à la retraite comme sous-préfet.

CHÉRON-LA BRUYÈRE (Louis-Claude), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Paris, le 28 octobre 1758, mort à Poitiers (Vienne), le 13 octobre 1807, était fils d'un fonctionnaire de l'administration des forêts. Il cultivait les lettres et avait publié quelques essais dramatiques en vers tels que : le *Poète anonyme*, comédie en 2 actes (1785), *Caton d'Utique*, tragédie en 3 actes imitée d'Addison (1789), l'*Homme à sentiments*, comédie en 3 actes, etc., quand éclata la Révolution, dont il adopta les idées avec beaucoup de réserve. Il fut nommé membre du directoire du département de Seine-et-Oise, puis, le 8 septembre 1791, député suppléant à l'Assemblée législative, par 144 voix sur 281 votants. Il prit séance, par suite de la démission de Lebreton, le 15 octobre 1791, et vota avec les réformateurs modérés; il fit partie du comité des domaines. Chéron eut avec le maire de Paris, Pétion, de fréquentes controverses; ils échangèrent plusieurs lettres publiques. Dans une de ces lettres, Chéron s'exprimait ainsi : « La loi seule et ceux qui commandent en son nom ont droit à ma soumission. Le despotisme est mort; j'ai eu l'honneur d'aider à le tuer, et c'est *avec l'habit tricolore de la liberté* que je porte le deuil du monstre. Je n'obéirai jamais au roi, aux autorités constituées, à vous-même, monsieur, que lorsqu'on me commandera au nom de la loi, de la loi, seule souveraine d'un peuple souverain... » Emprisonné pendant le régime révolutionnaire, Chéron-La Bruyère recouvra la liberté après le 9 thermidor. Elu membre du Conseil des Cinq-Cents en 1798, il refusa de remplir ces fonctions, et, dans sa retraite, s'adonna tout entier aux lettres. On lui doit, outre plusieurs pièces de théâtre, un certain nombre de brochures et divers écrits traduits de l'anglais.

CHERPIN (Charles), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1879, sénateur de 1879 à 1884, né à Sevelinge (Loire), le 8 mars 1813, mort à Roanne (Loire), le 12 novembre 1884, étudia le droit, et appartint quelque temps à la magistrature comme juge-suppléant. Avocat au barreau de Roanne, il avait manifesté des opinions démocratiques et libérales, lorsqu'il fut élu, le 8 juillet 1871, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale: l'option du général Trochu pour un autre département avait déterminé une vacance, et M. Cherpin, candidat républicain, obtint 46,489 voix (75,080 votants, 143,055 inscrits.) « Je crois, avait-il dit, dans sa profession de foi, que le système républicain est le plus propre à atteindre le but, parce qu'étant la loi par tous il doit être la loi pour tous, et qu'il tient la porte grande ouverte à toutes les améliorations sociales que la discussion et le temps ont rendues possibles. » M. Cherpin s'inscrivit à la gauche modérée, et vota : *contre* la pétition des évêques, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* le pouvoir constituant, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il *s'abstint* dans la question de l'arrêté relatif aux enterrements civils. Le 8 octobre 1871, il avait été élu conseiller général de la Loire pour le canton de Saint-Haon-le-Châtel. Le 20 février 1876, il fut réélu député par la 1re circonscription de Roanne, avec 9,705 voix (14,844 votants, 19,533 inscrits), contre 5,083 à M. Genton, ancien député impérialiste. Dans la nouvelle Chambre, il suivit la même ligne politique et fut des 363. Comme tel, il obtint sa réélection le 14 octobre 1877, avec 10,132 voix (15,515 votants, 20,026 inscrits), contre M. de Suguy, ancien représentant, 5,299. Il s'associa aux votes de la majorité républicaine et fut (décembre 1878) rapporteur du projet de loi sur l'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Puis, le 5 janvier 1879, il alla siéger au Sénat: le département de la Loire lui avait donné 275 voix sur 330 votants. Dans cette nouvelle Assemblée, M. Cherpin, intentionnellement, ne se fit inscrire à aucun groupe; il vota le plus souvent avec le centre-gauche, notamment, au Congrès, *pour* l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République, et *pour* le retour de l'Assemblée à Paris; *pour* l'article 7 et les lois nouvelles sur l'enseignement, *pour* la réforme judiciaire, etc. Il prit surtout une part active à la discussion du tarif des douanes (1881), en ce qui concerne les armes de Saint-Etienne et les filés de coton. M. Cherpin avait même à cette occasion, apporté à la tribune une quantité innombrable d'échantillons d'étoffes, destinés à corroborer les arguments qu'il faisait valoir.

CHESNELONG (Pierre-Charles), député au Corps législatif de 1865 à 1870, représentant en 1872, député en 1876, et sénateur inamovible, né à Orthez (Basses-Pyrénées), le 14 avril 1820, fit ses études à Paris, et prit, en 1857, la direction de l'importante maison de draperie que lui laissait son père. En 1848, il s'était mêlé à la politique et dans les réunions préparatoires aux élections du 23 avril, il avait exigé du candidat, M. Larrabure, l'engagement « de ne travailler qu'à l'établissement d'une république franchement démocratique. » Membre du Conseil général des Basses-Pyrénées en 1852, et maire d'Orthez en 1855, il donna son concours au régime impérial, et fut élu, comme candidat officiel, le 4 novembre 1865, député de la 2e circonscription des Basses-Pyrénées en remplacement de M. Larrabure, démissionnaire, par 19,708 voix sur 26,387 votants et 34,813 inscrits, contre M. Louis Lacaze, 6,589 voix. Le gouvernement l'avait accepté comme candidat, quoique très clérical, pour renforcer sa majorité d'un orateur. Il débuta à la tribune, le 25 février 1867, dans la discussion relative au décret impérial du 19 janvier, et son talent chaud et vibrant, quoique toujours académique, ne trompa point les espérances de l'administration. Dans la discussion sur la question romaine

(2 décembre suivant), il défendit éloquemment le pouvoir temporel du pape, demanda sa consécration par une conférence européenne, et, soutenu par M. Thiers, amena M. Rouher à prononcer à la tribune le fameux *Jamais !* qui fermait impérieusement à l'Italie les portes de Rome. Réélu, le 24 mai 1869, par 17,358 voix, sur 29,447 votants et 34,580 inscrits, contre M. Louis Lacaze, 12,019 voix, il suivit l'évolution de l'empire libéral, prit la parole dans plusieurs discussions financières, et, rapporteur du budget de 1870, demanda la réduction du nombre des fonctionnaires, pour alléger le budget et pour rendre aux professions libres « les forces détournées des voies où elles pourraient être mieux utilisées. » Il vota pour la guerre contre la Prusse. Il se tint à l'écart après la révolution du 4 Septembre, fut élu, le 8 octobre 1871, conseiller général du canton d'Orthez, et se représenta à l'élection partielle du 4 janvier 1872, dans les Basses-Pyrénées, en remplacement de l'amiral Jauréguiberry, démissionnaire; il fut élu par 40,668 voix sur 72,993 votants et 109,216 inscrits, contre le marquis de Noailles, candidat républicain, 31,599 voix, prit place à l'extrême-droite, et devint un des chefs du parti légitimiste. Rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition Faye, qui demandait que les réunions publiques fussent autorisées pour les élections aux Conseils généraux (janvier 1872), il conclut au rejet; il appuya les pétitions en faveur du pape, coopéra au renversement de Thiers, appuya la déclaration d'utilité publique de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, fit partie du pèlerinage de Paray-le-Monial, et joua le rôle plus actif, sinon le plus heureux, dans les tentatives de restauration monarchique de 1873. Membre de la commission des Neuf, il alla porter au comte de Chambord le programme rédigé par cette commission, et, à son retour, le 18 octobre, déclara que le programme était accepté par le roi, y compris la question du drapeau. Le 27, parut dans l'*Union*, une lettre du comte de Chambord déclarant qu'il maintenait le drapeau blanc. Ce démenti mit fin aux négociations, et, le 29 novembre, M. Chesnelong vota *pour* le septennat. Rapporteur du budget de 1874, et membre de la commission des lois constitutionnelles, il se voua surtout alors à l'établissement d'Universités catholiques, à la direction des cercles catholiques d'ouvriers, dans lesquels il parla en faveur du repos du dimanche. A la Chambre, il combattit l'amendement Wallon, vota contre les lois constitutionnelles (25 février 1875) et défendit la loi sur l'enseignement supérieur.

L'arrondissement d'Orthez le réélut, le 20 février 1876, par 8,378 voix sur 16,716 votants et 19,532 inscrits, contre M. Vignancourt, candidat républicain, 8,298 voix. Mais, après vérification, le bureau de la Chambre trouva que M. Chesnelong manquait de 3 voix pour avoir la majorité requise au premier tour; il fut invalidé, et les électeurs d'Orthez convoqués à nouveau, le 21 mai 1876, donnèrent cette fois la majorité à M. Vignancourt, par 9,042 voix contre 8,809 à M. Chesnelong.

Le 24 novembre suivant, M. Chesnelong fut élu sénateur inamovible par le Sénat, au 2e tour de scrutin, avec 147 voix contre 142 à MM. Renouard et André. Il prit place à l'extrême-droite et vota la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet de Broglie en juin 1877. Son rôle politique n'a cessé d'être des plus actifs dans la Chambre haute : il protesta (juillet 1880) contre la suppression de l'aumônerie militaire, demanda (mars 1880) le maintien des lettres d'obédience, dénonça (juin suivant) l'obligation et la laïcité de l'instruction, comme un attentat à la liberté et une concession à l'athéisme, défendit (mars 1883) l'unité de législation pour les associations laïques et les congrégations adoptée par la commission du Sénat dans son projet de loi sur le droit d'association, et attaqua (31 mai) la tolérance du gouvernement pour les manuels d'enseignement civique. La discussion du budget (janvier 1884) provoqua de sa part de vives critiques de l'administration financière républicaine; il articula plus nettement encore ses griefs au mois de décembre suivant en relevant une à une toutes les fautes politiques et financières attribuables selon lui au gouvernement depuis 1876, et renouvela souvent ses critiques lors de la présentation des budgets successifs. Lorsque le ministre de la guerre, général Boulanger, raya des contrôles de l'armée les princes d'Orléans (juillet 1886), ce fut M. Chesnelong qui interpella le ministre accusé d'avoir violé la loi de 1834 sur l'état des officiers. M. Chesnelong a pris la parole dans de nombreuses discussions, notamment au sujet des lois Ferry sur l'enseignement; il a toujours voté avec l'extrême-droite. Dans la dernière session, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté d'Etat (affaire du général Boulanger.) Officier de la Légion d'honneur du 4 août 1847.

CHESNON DE BAIGNEUX (Pierre-Bertrand), député à l'Assemblée constituante de 1789, né en 1751, mort à Chinon (Indre-et-Loire), à une date inconnue, était lieutenant criminel dans cette ville. Il fit partie de la majorité de l'Assemblée constituante, comme député du tiers-état du bailliage de Touraine, élu le 24 mars 1789. Après le coup d'Etat de brumaire, il entra dans la magistrature, et devint (28 floréal an VIII), président du tribunal civil de Chinon. Il exerça ces fonctions jusque sous la Restauration, qui les lui confirma en 1819; il mourut avec le titre de « président honoraire. »

CHESTRET (Jean-Remi de), député au Corps législatif de l'an XII à 1809, né à Liège (Belgique), le 15 mars 1739, mort à Paris le 3 juillet 1809, était d'une famille du Hainaut : son grand père avait été élu quatre fois bourgmestre de Liège, et avait eu quinze enfants, parmi lesquels Pierre Rémy de Chestret, avocat, greffier de la justice souveraine de Liège, père de Jean-Rémi. J.-R. de Chestret suivit de bonne heure la carrière militaire; il prit part à la guerre de Sept ans en 1756, en qualité d'officier au régiment de Horion. Rentré à Liège, il se tint à l'écart pendant quelques années. Toutefois il se montrait favorable aux « idées françaises » et combattait le régime théocratique de son pays. Lié avec les chefs du groupe des *patriotes*, il devint bourgmestre de Liège en 1784 : dans cette situation il réussit à éviter un emprunt destiné à payer le passage des troupes impériales qui se rendaient en Hollande pour forcer les Provinces-Unies à respecter la liberté de l'Escaut, ce qui le fit mal noter à Vienne et à la cour de Liège, qui avait compté imposer aux bourgeois de la cité, sans égard pour leurs privilèges, l'obligation d'héberger les soldats allemands. Bientôt, l'opposition songeant à s'organiser sérieusement, Chestret se jeta en plein dans le mouvement avec

Fabry, Bassenge et autres. En 1789, il fit partie de la nouvelle administration élue, et fut mêlé aux événements tumultueux qui se produisirent dans la ville vers cette époque. Un retour offensif du prince de Liège contre les « patriotes » destitua Chestret de ses fonctions de bourgmestre, et l'obligea à s'expatrier. Il se retira à Kessel près de Ruremonde, et fut frappé d'un décret de prise de corps et de confiscation de ses biens. Mais les événements se précipitèrent; les proscrits liégeois purent rentrer à la suite du vainqueur de Jemmapes. Chestret fut alors élu suppléant à la convention nationale liégeoise et membre de la municipalité; mais il dut bientôt donner sa démission, comme suspect de modérantisme. Au lieu d'accompagner l'armée républicaine qui battait en retraite, le 5 mars 1793, il alla s'installer à Bruxelles, et mit à profit ses relations avec le ministre Metternich. Lorsque la réunion du pays de Liège à la France fut un fait accompli, il revint dans sa ville natale, et se mit sur les rangs pour la législature. Un mémoire qu'il publia le 16 floréal an V (5 mai 1797), quelques jours après les élections, nous apprend qu'il essuya un échec. Il ne put contenir son dépit et se répandit en plaintes amères (*Mémoires du citoyen Chestret, an V*, in 8°). Choisi enfin par le Sénat conservateur (18 frimaire an XII), pour représenter le département de l'Ourthe au Corps législatif, il y remplit les fonctions de secrétaire, et fut appelé, en cette qualité, à contresigner les premiers livres du Code civil. Chestret avait reçu le titre de commandant de la garde d'honneur du premier consul.

CHEVALIER (Etienne), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 23 décembre 1750, mort à une date inconnue, était cultivateur-vigneron à Argenteuil. Il fut, le 2 mai 1789, élu par la prévôté et vicomté de Paris député du tiers aux Etats-Généraux. Ardent aux réformes, il appuya de son vote toutes les revendications de son ordre, et prit la parole pour accuser les curés d'exciter le peuple à ne pas payer les impôts, pour demander une loi sur le duel, et pour signaler (19 juillet 1791) le patriotisme des habitants d'Argenteuil : « A la possibilité de l'invasion des frontières, dit-il, ils voulaient tous partir. A présent ils font des prières publiques pour la conservation des bons citoyens, et chacun reste fidèle au poste qui lui est attribué. Les femmes sont à l'église, les hommes dans les champs et les jeunes gens montent la garde. » Au début de la législature, Chevalier avait fait imprimer une curieuse brochure : *Vœux d'un patriote et réflexions soumises à MM. les députés des trois ordres composant les Etats-Généraux du royaume*. Il y réclamait l'union des « communes » avec les deux ordres privilégiés, et s'écriait : « Nous sommes tous enfants de la mère-patrie; devenons tous frères, sinon égaux, du moins amis. Nous sommes réellement égaux au moral et au physique, car il n'y a point de différence entre le fer honorable qui défend la patrie, et le soc utile qui la nourrit; les arts et le commerce la soutiennent, l'embellissent et la vivifient, et toute profession utile honore l'homme partout où il se trouve. Venez, brave noblesse, preux chevaliers ; venez, vénérable clergé, dignes et utiles pasteurs; réunissons-nous dans cette salle auguste, dont l'étendue et la splendeur nous indiquent sa destination; réunissons-nous, dis-je, pour le soutien de la patrie, un bon et digne père nous y invite, empressons-nous de répondre à ses soins paternels; serrons-nous autour de son trône, notre bonheur en dépend: sa puissance affermit nos droits, et établit l'équilibre entre nous... » Il concluait par cette singulière remarque : que le nom du digne monarque des Français *présentait une sorte d'anagramme* d'un heureux présage : Louis *16* vaut *12* et *4*. » (*sic*) c'est à dire Louis XII et Henri IV, et s'adressant directement au roi, il le conjurait ainsi : « Soyez toujours le soutien des opprimés, laissez parvenir la vérité jusqu'aux pieds de votre trône, et nous porterons à la postérité la gloire de votre auguste règne, et le nom *délicieux* de Louis XVI, le chéri des Français, sera à jamais révéré chez les races futures d'une nation aussi reconnaissante qu'elle est généreuse et fidèle. »

CHEVALIER (Gilbert), membre de la Convention, né à Montluçon (Allier), le 7 octobre 1735, mort à une date inconnue, était avocat à Montluçon. Il fut élu, le 4 septembre 1792, par le département de l'Allier, député à la Convention nationale, le 2e sur 7, à « la pluralité des voix ». Son rôle dans l'Assemblée fut très effacé ; dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3e appel nominal : « Je crois devoir m'abstenir de voter. »

CHEVALIER (Jacques), membre de la Convention, né à Saint-Aubin-de-Locquenay (Sarthe), le 9 décembre 1734, mort à une date inconnue, propriétaire-cultivateur, adjoint au maire de Saint-Aubin, fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Sarthe, le 8e sur 10, « à la pluralité des voix » (540 votants). Il siégea dans la plaine, et motiva ainsi son vote dans le jugement de Louis XVI, au 3e appel nominal : « La loi ne permettait que la déchéance du roi; mais comme mesure de sûreté générale, je vote pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. » Ami des Girondins, Jacques Chevalier donna sa démission de représentant après les événements du 31 mai 1793. Plus tard, en août 1795, la nouvelle majorité de la Convention le rappela dans son sein. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CHEVALIER (Marin-Gervais), député en 1834, né à René (Sarthe), le 30 août 1780, mort à Mamers (Sarthe), le 20 novembre 1835, négociant à Mamers, était maire de cette commune et conseiller général de la Sarthe. Il fut élu, le 21 juin 1834, député du 7e collège de ce département (Beaumont-sur-Sarthe), par 138 voix sur 227 votants et 269 inscrits, contre M. Perrot, 86 voix; mais il eut à peine le temps de prendre séance et donna sa démission presque aussitôt. Il fut remplacé, le 18 septembre 1834, par M. Buon.

CHEVALIER (Michel), député de 1845 à 1846 sénateur du second Empire, né à Limoges (Haute-Vienne), le 13 janvier 1806, mort à Lodève (Hérault), le 28 novembre 1879, était le fils d'un modeste marchand de droguets et de flanelles de Limoges, qui lui fit donner une solide instruction. Admis, à 18 ans, à l'Ecole polytechnique, Michel Chevalier en sortit élève de l'Ecole des mines, et fut nommé ingénieur des mines dans le département du Nord quelques jours avant la révolution de Juillet.

Entraîné vers les doctrines saint-simoniennes, il quitta bientôt son poste pour venir prendre à Paris la direction du journal *le Globe*, où il mit au service de la cause sa verve infatigable, ses connaissances acquises et une grande puissance de travail. Quand la police eut fermé la

maison de la rue Monsigny où se tenaient les soirées saint-simoniennes, l'*apôtre* Michel Chevalier suivit le *Père suprême* dans sa retraite de Ménilmontant, puis devant la Cour d'assises, où la secte était traduite sous la prévention d'offense à la morale publique et de réunion illégale. Ses articles du *Globe* valurent à Michel Chevalier un an de prison, dont le gouvernement lui fit remise de moitié. A l'expiration de sa peine, il demanda au ministre des travaux publics d'être remis en fonctions; on l'envoya alors (novembre 1832) en mission aux Etats-Unis pour y étudier le système de communications par eau et par terre, et surtout les chemins de fer. Son voyage dura deux ans, pendant lesquels il adressa au *Journal des Débats* une série de *Lettres sur l'Amérique du Nord*, qui furent très remarquées. En 1836, il alla faire les mêmes études en Angleterre, et il publia, en 1838, sous le titre des *Intérêts matériels en France*, un ouvrage dans lequel un vaste programme de travaux publics ouvrait à la prospérité nationale les horizons les plus séduisants. En 1840, il fut nommé conseiller d'Etat et professeur d'économie politique au collège de France, à la place laissée vacante par Rossi. Peu après, il fit paraître sa *Lettre à M. Molé*, contre les fortifications de Paris; il exposait en même temps, dans son cours au collège de France, la thèse théorique de la liberté industrielle et commerciale. Le 25 janvier 1845, il fut, avec l'appui du gouvernement, élu député dans le 1er collège électoral de l'Aveyron (Rodez) par 244 voix sur 385 votants, contre M. de Séguret, ancien député, 136 voix. Il siégea au centre, et ne prit la parole que dans les questions de sa compétence spéciale; mais, aux élections générales du 1er août 1846, les mineurs de l'Aveyron, peu partisans du libre-échange, firent échouer sa candidature, et il n'obtint que 194 voix contre 238 accordées à M. Cabrol, élu. M. Chevalier prit alors ouvertement, avec Bastiat, la direction du mouvement libre-échangiste qui agita le pays surtout en 1847. La révolution de février vint arrêter ce mouvement, d'abord en ramenant les esprits vers la politique, puis en donnant aux doctrines saint-simoniennes oubliées un crédit nouveau et quasi officiel. M. Chevalier, destitué de ses fonctions de conseiller d'Etat et de professeur au collège de France, attaqua en face le socialisme d'État qui tenait ses assises au Luxembourg, dans ses *Questions des travailleurs*, parues dans la *Revue des Deux Mondes*, et dans ses *Lettres sur l'organisation du travail*, au *Journal des Débats*. Il entra à l'Académie des sciences morales et politiques en 1851, et, l'année suivante, le prince président l'appela au conseil d'Etat, et lui rendit sa chaire au collège de France; aussi, en septembre 1852, ce fut lui qui, au nom du Conseil général de l'Hérault, félicita le prince, à Lunel, et salua d'avance l'avènement prochain de l'empire. Il fut promu peu après au grade d'ingénieur en chef des mines. Comme conseiller d'Etat, il défendit, en 1854, devant le Corps législatif, la loi sur les livrets d'ouvriers; l'Exposition de 1855, dont il présida le jury, lui valut la plaque de commandeur de la Légion d'honneur (14 novembre); l'empereur le nomma sénateur le 14 mars 1860. Dans la haute Assemblée, il ne cessa de défendre la liberté des banques. Vice-président du jury de l'exposition de Londres en 1862, il se prononça contre les brevets d'invention. Chargé de diriger la publication des Rapports officiels sur l'Exposition de 1867, il écrivit, pour ce travail, une *Introduction* remarquable. En juin 1869, il présida la Ligue internationale de la paix, et rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870. Grand officier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1861, et décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers. Ses principaux ouvrage sont: *Histoire et description des voies de communication aux Etat-Unis* (1840); *Cours d'économie politique* (1842-1850); *La liberté aux Etats-Unis* (1849); *Examen du système protecteur* (1851); *Le Mexique ancien et moderne* (1863); *Le Monopole et la Liberté* (1867); *Comment une nation rétablit sa prospérité* (1871); *Des moyens pour un Etat de refaire ses finances* (1875); etc., etc.

CHEVALIER (GUILLAUME-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1853 à 1868, né à Limoges (Haute-Vienne), le 26 octobre 1809, mort à Paris, le 26 novembre 1868, frère du précédent, entra à l'Ecole normale le 3 novembre 1828, se fit recevoir licencié ès-sciences, et fut nommé régent de mathématiques à Sens le 16 octobre 1830. Agrégé ès-sciences mathématiques le 9 septembre 1834, il passa, le 27 février 1835, professeur suppléant de mathématiques au collège royal de Saint-Louis à Paris, et, le 8 octobre suivant, fut chargé d'une division de mathématiques au collège Louis-le-Grand. Il fut ensuite attaché à la direction du mouvement du chemin de fer du Nord, et, en 1848, fut nommé par le prince L. Napoléon secrétaire général de la présidence de la République. Candidat officiel à l'élection du 4 septembre 1853, dans la 3e circonscription de l'Aveyron, pour remplacer M. Nougarède de Fayet, décédé, il fut élu par 19,920 voix sur 21,805 votants et 35,066 inscrits, contre M. Charles Rolland, 1,808 voix; il fut réélu aux élections générales du 22 juin 1857 par 21,969 voix sur 22,004 votants et 35,960 inscrits. Partisan du libre-échange comme son frère, il prit plusieurs fois la parole pour défendre le traité de commerce de 1860, et pour affirmer ses doctrines économiques. En novembre 1862, il prit la direction politique des journaux réunis le *Pays* et le *Constitutionnel*, et fut encore élu, le 1er juin 1863, par 22,602 voix sur 28,607 votants et 35,768 inscrits, contre M. Dubruel, 5,928 voix. Il mourut avant la fin de cette législature.

CHEVALIER (ERNEST-ARMAND), député de 1885 à 1887, né à Villers-en-Vexin (Eure), le 14 août 1820, mort à Paris le 5 décembre 1887, étudia le droit à Paris, se fit recevoir docteur, et fut nommé, en 1845, substitut du procureur du roi à Calais. Il suivit la carrière, et fut appelé en 1867 au poste de procureur général à la Cour impériale d'Angers. Le 6 septembre 1870, M. Chevalier fut révoqué par décret de M. Crémieux ministre de la justice, paru en ces termes au *Journal Officiel* du 7 septembre 1870: « Par décret du 6 septembre, M. Guitton aîné, avocat, est nommé procureur général près la cour d'Angers en remplacement de M. Chevalier. » Cette mesure provoqua la démission immédiate de M. Merveilleux du Vignaux, premier avocat-général à la même cour, et de M. Bigot, deuxième avocat-général. M. Chevalier se retira dans ses propriétés de Chalonnes-sur-Loire, devint conseiller général en 1871, puis maire de Chalonnes, et, porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de Maine-et-Loire, fut élu député, le 2e sur 8, par 73,185 voix sur 123,110 votants et 151,859 inscrits. Il siégea à droite, vota *contre* l'amnistie plénière, *contre* l'expulsion des

princes, et généralement, *contre* les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir. Il mourut dans le cours de la législature.

CHEVALIER (Charles-François), député de 1885 à 1889, né à Coutances (Manche), le 17 mai 1844, était avocat dans cette ville, et devint bâtonnier de l'ordre. Il entra de bonne heure dans la politique, comme conseiller d'arrondissement du canton de Coutances, fut de 1871 à 1878, adjoint au maire de la ville, et manifesta des opinions conservatrices qui le firent porter, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste de la Manche : il fut élu, le 4e sur 8, avec 57,821 voix (109,795 votants, 139,724 inscrits), prit place à droite, dans le groupe bonapartiste, auquel le rattachaient ses préférences, et vota dans la législature, *contre* les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir. Il se prononça : *pour* le maintien de l'ambassadeur près du pape, *contre* la nouvelle loi militaire, *contre* les lois sur l'enseignement, *contre* l'expulsion des princes, etc. Dans la dernière session, il a voté : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CHEVALIER-LEMORE (Gaspard), député de 1816 à 1831, né à Yssingeaux (Haute-Loire), le 13 février 1768, mort à Paris le 1er janvier 1838, entra au barreau, et était procureur du roi dans sa ville natale, quand il fut élu, le 4 octobre 1816, au collège de département, député de la Haute-Loire, par 87 voix sur 122 votants et 213 inscrits. Il prit place au centre et, rapporteur ordinaire de la commission des pétitions, demanda obstinément l'ordre du jour. Successivement réélu le 4 novembre 1820, dans le 2e collège électoral de la Haute-Loire (Yssingeaux), par 146 voix sur 160 votants et 206 inscrits, le 25 février 1824 par 141 voix sur 150 votants et 205 inscrits, le 17 novembre 1827 par 89 voix sur 127 votants et 171 inscrits, contre M. de Choumouroux, ancien député, 35 voix, et le 23 juin 1830 par 102 voix sur 106 votants et 141 inscrits, il dut à son inébranlable fidélité aux intérêts ministériels, un avancement continu : président du tribunal de première instance d'Yssingeaux, vice-président du tribunal de la Seine (27 août 1821), conseiller à la cour royale de Paris (1825), et chevalier de la Légion d'honneur. Dans le cours de ces diverses législatures, il avait pris la parole pour soutenir certaines revendications du clergé.

CHEVALIER-MALIBERT (César-Elisabeth), député à l'Assemblée législative de 1791, député de 1816 à 1820, né à Mayenne (Mayenne), le 19 janvier 1751, mort à Paris le 25 février 1825, était avocat à Mayenne. Administrateur du département en 1790, il fut, l'année d'après (29 août 1791), élu député de la Mayenne à l'Assemblée législative, le 7e sur 8, par 170 voix sur 272 votants. Il siégea parmi les modérés. On le retrouve juge de paix en l'an X, puis, sous l'Empire (18 octobre 1808), juge-suppléant. Rallié à la Restauration, il fut élu, comme royaliste, le 4 octobre 1816, au collège de département, député de la Mayenne par 122 voix (191 votants, 256 inscrits). Il fit partie de la majorité de la Chambre jusqu'en 1820, et fut de nouveau candidat, mais sans succès, aux élections du 25 février 1824 : il obtint 51 voix contre 218 à M. de Hercé, qui fut élu.

CHEVALIER-MALIBERT (Michel), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Laval (Mayenne), le 9 octobre 1769, mort à Laval, le 24 mars 1848, fut officier municipal au début de la Révolution, dont il s'était montré partisan. De l'an III à l'an VI, il exerça les fonctions de secrétaire général du département de la Mayenne ; puis, de l'an VI à l'an VII, celles de président de l'administration municipale à Laval. La même année, il fut nommé, en outre, administrateur des hospices civils. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il devint conseiller de préfecture de la Mayenne, en germinal an VIII ; après avoir servi l'Empire en cette qualité, il accepta la déchéance de Napoléon (1814), ne compta point parmi ses défenseurs dans la Chambre des Cent-Jours, où il fut élu représentant le 12 mai 1815, par l'arrondissement de Laval (47 voix sur 82 votants et 186 inscrits), et se rallia complètement au gouvernement de la Restauration, qui le fit (19 juin 1819) sous-préfet de Segré.

CHEVALLAY (Bernardin), député de 1880 à 1883, né à Chambéry (Savoie), le 15 août 1816, mort à Paris, le 12 février 1883, propriétaire, sans antécédents politiques, fut élu, le 22 août 1880, député de la 1re circonscription de Chambéry, par 10,871 voix (11,316 votants, 19,187 inscrits) en remplacement de M. Parent, nommé sénateur. Républicain opportuniste, il prit place à la gauche modérée, vota pour le ministère, et adopta l'ensemble des lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. M. Chevallay obtint sa réélection le 21 août 1881, par 10,355 voix (11,355 votants, 19,219 inscrits) et suivit la même ligne politique que précédemment. Il se prononça notamment *contre* l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris, *contre* la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat, *contre* le principe de l'élection de la magistrature. Il mourut à Paris, au cours de la législature.

CHEVALLEREAU (Jacques-René), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 24 juin 1750, mort à une date inconnue, était président de l'administration du canton de Luçon. Il fut élu, le 22 germinal an V, par le département de la Vendée, député au Conseil des Cinq-Cents ; mais il donna sa démission le 13 ventôse an VI, sans que le *Moniteur* ait eu, dans l'intervalle, à enregistrer son nom dans les procès-verbaux des séances.

CHEVALLIER (François), député à l'Assemblée constituante de 1789, né au village de la Meltière, paroisse de Héric (Loire-Inférieure), le 26 février 1733, mort à Saint-Lumine-de-Coutais, le 24 juin 1813, fils de Julien Chevallier cultivateur, et de Marie Lebastard, devint orphelin de bonne heure, et dut quitter le collège pour se retirer à la Meltière, chez ses sœurs. Son tuteur, l'abbé Aly, recteur de le paroisse de Héric, le destina à la carrière ecclésiastique. Il fut nommé vicaire à Saint-Lumine-de-Coutais, puis curé de cette paroisse (1764). Lorsque l'Assemblée diocésaine du clergé du second ordre se réunit, le 2 avril 1789, dans la grande salle des Jacobins de Nantes, pour rédiger le cahier des doléances et procéder aux élections pour les Etats-Généraux, l'abbé Chevallier fut nommé tout d'abord commissaire pour la rédaction des cahiers ; puis il fit partie de électeurs

choisis parmi les recteurs-curés; enfin (22 avril) il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de Nantes. Il alla se loger à Versailles avec Moyon et le député suppléant Lebreton de Gaubert, et rédigea un journal des événements dont il fut le témoin. M. René Kerviler, qui a eu entre les mains le curieux manuscrit de l'abbé Chevallier, rapporte que l'auteur de ces notes était dominé d'un bout à l'autre par la préoccupation de démontrer que la Révolution avait été préparée et accomplie par les protestants, heureux de prendre leur revanche de la révocation de l'édit de Nantes, et de réaliser le projet de république huguenote rêvé jadis par eux du temps de Louis XIII. Imbu de pareilles idées, l'abbé Chevallier ne pouvait demeurer longtemps d'accord avec la majorité de ses collègues de l'Assemblée. Après avoir, dans les premières séances, uni son suffrage à ceux des membres de la droite, il résolut, avec Moyon et Maisonneuve, de donner tous les trois ensemble leur démission (novembre 1789). Chevalier refusa le serment à la Constitution civile du clergé. Il réussit à se tenir caché jusqu'à l'époque de l'insurrection vendéenne. Mais au mois de mars 1793, lorsque l'affaire de Machecoul amena en permanence dans cette région les troupes républicaines, il dut quitter le pays. Il suivit alors l'armée royaliste d'Anjou en qualité d'aumônier. Le Concordat le rétablit officiellement dans sa cure.

CHEVALLON (Alexandre), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Romagne (Vienne), le 15 octobre 1798, mort à Paris, le 20 juillet 1874, était le fils d'un notaire de la Motte-Sainte-Hérayé (Deux-Sèvres). Elève du lycée Napoléon à Paris, en 1814, il fit ensuite son droit à Poitiers, devint secrétaire de Manuel, député de la Vendée, entra par lui, en relation avec l'opposition libérale, s'affilia aux carbonari, et fit de nombreux voyages en Allemagne, en Espagne et en Italie, pour relier entre elles les sociétés secrètes de ces divers pays. A Poitiers, lors de l'affaire Berton, il faillit délivrer les accusés. Un biographe a raconté l'entrevue secrète qu'il eut, ainsi que Charles Thomas et Charles Teste, au commencement d'août 1830, comme délégué de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, avec Louis-Philippe. « Les républicains étaient venus pour s'entendre avec le duc d'Orléans, qui de son côté, croyait qu'une audience lui avait été demandée. M. Thiers, l'auteur de cette double méprise, avait imaginé et conduit l'affaire, pour marier le roi avec la République. Louis-Philippe ayant exposé son plan et ses moyens de gouvernement : « Eh bien, nous vous ferons de l'opposition », dirent les chefs du comité, et ils se retirèrent. » Quelque temps après, Louis-Philippe fit offrir la préfecture de Vienne à Chevallon, qui refusa.

Il entra alors dans l'industrie, et se mit fabricant de chaux hydraulique aux Moulineaux et aux Buttes-Chaumont, près Paris. Après la révolution de février, le département des Deux-Sèvres l'élut, le 23 avril 1848, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante, le 8e et dernier, par 38,728 voix sur 78,335 votants. Il siégea à gauche et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* le décret sur les clubs, *pour* l'abolition du cautionnement des journaux, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* les félicitations au général Cavaignac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Nommé, après la session, membre de la commission d'administration de l'hôtel des Invalides, il quitta la vie politique à l'avènement de l'Empire, et rentra dans l'industrie.

CHEVANDIER (Antoine-Daniel), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1889, né à Serres (Hautes-Alpes), le 27 mai 1822, se fit recevoir docteur-médecin en 1846. Etabli vers 1848 à Die, dans le département de la Drôme, il se fit connaître par ses opinions républicaines. Après le 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet de Die; mais M. Chevandier donna sa démission au bout de quelques jours, afin de pouvoir se présenter aux élections pour l'Assemblée nationale. Il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Drôme, le 5e sur 6, par 35,717 voix (64,809 votants, 100,516 inscrits), et se fit inscrire aux deux groupes de la gauche et de l'Union républicaines. Il vota dans la législature : 8 février 1871, *pour* la paix; 22 juillet, *contre* la pétition des évêques; 30 août, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, *contre* le septennat; 4 décembre, *contre* l'état de siége; 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires; 16 mai, *contre* le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; 11 février, *pour* l'amendement Pascal Duprat; 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Chevandier s'était *abstenu* dans le scrutin sur « les prières publiques ». Réélu député, le 20 février 1876, par l'arrondissement de Die, avec 11,005 voix (16,446 votants, 19,451 inscrits), contre 5,395 à M. de Courcelles, il siégea dans la majorité républicaine de la nouvelle Chambre, et fut des 363. Le ministère du 16 mai lui opposa, après la dissolution, un candidat officiel, M. Morin, ancien député bonapartiste, qui ne réunit que 5,283 voix; M. Chevandier fut réélu par 11,055 voix sur 16,390 votants et 19,510 inscrits. Il vota avec les modérés de la gauche : *pour* le ministère Dufaure, puis *pour* le ministère Ferry, *pour* l'amnistie partielle, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7, *pour* l'application des décrets aux congrégations religieuses, *pour* les lois nouvelles sur la liberté de la presse et le droit de réunion. Sur sa proposition (juin 1882), la Chambre assimila les enterrements civils aux obsèques religieuses, au point de vue des honneurs funèbres et des mesures administratives. Le 21 août 1881, M. Chevandier obtint encore sa réélection par 10,316 voix (14,303 votants, 19,103 inscrits), contre 3,453 à M. Gaillard-Bancel et 376 à M. Madier de Montjau. Il continua de s'associer aux votes des opportunistes, notamment *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* la magistrature élue, etc. Toutefois il *s'abstint* de prendre part à un certain nombre des votes importants de la législature, tels que ceux qui portèrent sur les crédits du Tonkin, sur la suppression de l'ambassade au Vatican, sur l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Le docteur Chevandier avait fondé à Paris un établissement médical où il traitait par la térébenthine les affections rhumatismales. Un biographe anti-opportuniste de 1885, en prit texte pour écrire :

« L'illustrissime docteur Chevandier traite ses malades par la térébenthine et ses électeurs par dessous la jambe. Radical à la détrempe, rouge faux teint, ce transigeant, après avoir prétendu que sa candidature était avant tout « anti-cléricale et revisionniste » n'a rien trouvé de mieux à faire que de voter le maintien du budget des cultes. » Avant la fin de la session (6 janvier 1885), M. Chevandier se présenta, mais sans succès, aux élections sénatoriales de la Drôme : il échoua avec 172 voix contre M. Loubet, 407. En revanche, le 4 octobre 1885, son mandat de député lui fut renouvelé; il fut élu, le 2e sur 5, par le département de la Drôme, avec 43,109 voix (74,089 votants et 95,343 inscrits). Il soutint de son vote les divers ministères de gauche qui se succédèrent aux affaires, et se prononça, à la fin de la législature, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CHEVANDIER DE VALDROME (JEAN-AUGUSTE), député de 1821 à 1837, et pair de France, né à Lyon (Rhône), le 23 juillet 1781, mort au château de Sainte-Catherine (Meurthe), le 6 octobre 1865, resta étranger à la politique jusqu'à la révolution de 1830. Principal propriétaire des fabriques de Saint-Quirin, il n'était guère connu que dans le commerce des verreries, lorsqu'il se présenta, le 5 juillet 1831, comme candidat libéral aux élections législatives. Il fut élu, par 72 voix sur 136 votants et 153 inscrits, contre 48 voix au général Fabvier, député du 6e collège de la Meurthe (Sarrebourg) : « Fort de ma conscience et de mes sentiments, avait-il dit aux électeurs, je me présente à vous qui connaissez mes opinions; je voterai contre l'hérédité, que la raison repousse et qui est devenue impossible depuis la révolution de juillet. » Mais, après son élection, M. Chevandier ne tarda pas à subir l'influence du gouvernement, dont il devint un des soutiens les plus fidèles. Sans paraître à la tribune, il se signala par l'ardeur et la fréquence de ses « interruptions » en faveur du ministère. M. Chevandier fut réélu le 21 juin 1834, par 71 voix sur 116 votants et 154 inscrits, contre 41 à M. Marchal. Dans ses comptes rendus de la session de 1834, la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* lui consacra les lignes suivantes : « Parmi les interrupteurs ministériels et les vociférateurs monarchiques, M. Chevandier, par son caractère bouillant, était appelé à jouer un rôle brillant et multiple. Cet honorable cultive avec succès l'interruption *brute*; il est de première force sur le rire éclatant, et il enlève tous les suffrages dans les clameurs furieuses et prolongées. Le cercle ministériel auquel il préside, ne peut, à coup sûr, lui reprocher de ne pas prêcher d'exemple. Dans certains moment d'effervescence, M. Chevandier ne se possède plus; il s'agite avec violence, il crie, il gesticule, il va s'élancer, il ne connaît plus d'obstacle. On a peine à concevoir que des facultés humaines suffisent à cette bruyante spécialité. » Après avoir, durant deux législatures, donné tout son appui à la politique gouvernementale, M. Chevandier de Valdrôme, député, conseiller général de la Meurthe, fut, le 3 octobre 1837, élevé à la dignité de pair de France. Il siégea dans la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée.

CHEVANDIER DE VALDROME (JEAN-PIERRE-EUGÈNE-NAPOLÉON), député au Corps législatif de 1859 à 1870 et ministre, né à Saint-Quirin (Meurthe), le 17 août 1810, mort à Paris, le 1er décembre 1878, fils du précédent, entra, en 1831, à l'Ecole centrale des arts et manufactures, y devint répétiteur de géométrie descriptive, de chimie et de mathématiques, et, à sa sortie, fut nommé directeur du laboratoire de chimie. Il quitta ces fonctions pour entrer dans l'industrie, dirigea les manufactures de glaces de Cirey et de Mannheim, fut élu (1848) membre du conseiller général de la Meurthe pour le canton de Lorquin, et devint membre du conseil d'administration des manufactures de Saint-Gobain et des chemins de fer de l'Est. Le 24 juillet 1859, la 3e circonscription électorale de la Meurthe l'élut député au Corps législatif, par 28,804 voix (28,969 votants, 33,730 inscrits), en remplacement de M. Viard, décédé. Candidat officiel, il siégea dans la majorité dynastique et fut réélu, le 1er juin 1863, par 27,686 voix (28,093 votants, 30,976 inscrits). Rapporteur des projets de loi sur le reboisement des montagnes, sur l'Exposition universelle de 1867, secrétaire de la commission du budget, il prit une part active aux travaux législatifs, appuya la tentative de « l'Empire libéral », et signa l'interpellation des 116. Réélu, le 24 mai 1869, par 27,631 voix sur 28,393 votants et 33,553 inscrits, il fut élu vice-président du Corps législatif en décembre suivant, et fut appelé au ministère de l'intérieur dans le cabinet Emile Olivier, du 2 janvier 1870. Il institua en cette qualité une commission de décentralisation sous la présidence d'Odilon Barrot, et se désintéressa des candidatures officielles. Il démissionna avec le cabinet en août 1870, après les premières défaites, et rentra dans la vie privée. On a de lui des traités sur la chimie et la sylviculture; il était membre de la Société centrale d'agriculture, et membre correspondant de l'Institut depuis 1857. Commandeur de la Légion d'honneur, de la promotion du 14 août 1869.

CHEVASSU (EUSTACHE-FRANÇOIS-DÉSIRÉ), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Poligny (Jura), le 15 juillet 1810, mort à Poligny, le 18 mai 1869, avait exercé les fonctions de notaire dans cette ville. Il était maire de Poligny et conseiller général du Jura, quand il fut, le 23 avril 1848, élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 8e sur 8, par 41,443 voix (74,155 votants.) Il siégea parmi les républicains très modérés, et vota avec le parti du général Cavaignac : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy (toute la représentation du Jura, sauf l'auteur de l'amendement, avait voté contre); 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac; 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés (il vota contre ensuite, le 26 mai); 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Après la législature, M. Chevassu se retira à Poligny, où il est mort.

CHEVÉ (JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Crosmières (Sarthe), le 19 mars 1807, était ouvrier fondeur de métaux à Saint-Pavin-des-Champs. Républicain de nuance modérée, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante, le 9e sur 12, par 66,952 voix (114,212 votants), et vota presque toujours avec la majorité : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour du 25 novembre 1848 en l'honneur de Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel. Il se rapprocha de la gauche pour opiner *contre* l'interdiction des clubs (21 mars 1849), *contre* l'expédition de Rome (16 avril) et *pour* l'amnistie des transportés (7 mai), qu'il repoussa d'ailleurs le 26 du même mois. Chevé était *en congé* le jour du vote sur le droit au travail (2 novembre 1848). Après l'expiration de son mandat, il rentra dans la vie privée.

CHEVENON DE BIGNY (JEAN-BAPTISTE), député de 1824 à 1827, né à Terjat (Allier), le 4 janvier 1775, mort à sa terre de Beaussau (Allier), le 14 septembre 1852, « propriétaire et maire de Montluçon », fut, le 25 février 1824, élu député par le 2e arrondissement de l'Allier (Montluçon), avec 208 voix sur 319 votants et 384 inscrits, contre 107 à M. de Tracy; il siégea au côté droit et soutint le ministère. Un biographe parlementaire de l'époque s'égayait du peu de notoriété de M. Chevenon de Bigny: « Electeur aux cent écus, qui parcours ce livre avec une coupable indifférence, sais-tu de combien de veilles il est le fruit ? Sais-tu que les recherches qu'il a nécessitées (et cela au moment où l'on augmentait le prix des courses de cabriolet) tueraient le génie de dix agents de police, de vingt secrétaires d'ambassade et et de trente inquisiteurs? Sais-tu qu'aucun élève de l'Ecole polytechnique n'a pâli plus que nous sur l'*inconnu*. M. Chevenon de Bigny, par exemple, entendis-tu jamais prononcer ce nom? L'as-tu vu figurer dans le compte rendu de quelque séance? dans quelque bulletin? dans quelque prospectus? dans ces listes de souscription où tu vois tout le monde ? Tu fais un signe négatif. Eh bien; nous qui, nouveaux *Curtius*, nous sommes plongés tout vifs dans le gouffre des procès-verbaux de la Chambre, nous n'avons rien pu savoir sur le compte de M. Chevenon de Bigny. Une foule d'habitants de l'Allier que nous avons consultés, n'ont pu nous tirer de cette pénible incertitude, et nous commençons à croire que les électeurs de l'Allier ont nommé M. Chevenon de Bigny sans le connaître. » (*Biographie des députés de la Chambre septennale*). M. Chevenon de Bigny ne fut réélu ni en 1827, ni en 1830: cette dernière fois, il échoua avec 87 voix contre 207 accordées à l'élu, M. Camus de Richemont.

CHÉVERUS (JEAN-LOUIS-ANNE-MADELEINE LEFÈBURE, COMTE DE), pair de France, né à Mayenne (Mayenne) le 28 janvier 1768, mort à Bordeaux (Gironde) le 19 juillet 1836, d'une vieille famille de robe, fit ses études à Louis-le Grand à Paris, entra au séminaire de Saint-Magloire, et fut reçu prêtre le 18 décembre 1790. Il émigra en Angleterre au début de la Terreur, et y vécut des leçons de français et de mathématiques qu'il donna dans une pension protestante. Après trois ans de séjour, il passa en Amérique, à la mission catholique de Boston, prêcha l'évangile chez les Indiens, et montra un tel dévouement pendant une épidémie de fièvre jaune qui ravageait Boston, qu'il fut nommé évêque de cette ville (1798), et poursuivit. avec la simplicité de cœur et de vie des temps primitifs de l'Eglise, sa mission de charité. M. Hyde de Neuville, qui avait été le témoin de son zèle, en parla, au moment de la Restauration, à Louis XVIII, qui offrit à M. de Chéverus l'évêché de Montauban, et eut de la peine à le lui faire accepter (1824). L'évêque montra beaucoup de courage lors d'une inondation du Tarn (1825), et les éloges unanimes que lui prodigua la presse à cette occasion, le firent appeler, l'année suivante, à l'archevêché de Bordeaux, vacant par la mort de M. d'Aviau (1826). Le 5 novembre de la même année, il fut nommé pair de France, puis conseiller d'Etat et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit,

La révolution de 1830 ayant supprimé les pairs créés par Charles X, M. de Chéverus en profita pour se retirer de la vie politique, et refusa la pairie du gouvernement de juillet, qui, du moins, demanda et obtint pour lui le chapeau de cardinal (9 mars 1836). Il mourut, quatre mois après, d'une attaque d'apoplexie.

CHEVILLARD DE MARLIOZ (JOSEPH-LOUIS-VICTOR), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Aix-les-Bains (Savoie), le 21 février 1757, mort à une date inconnue, appartint à l'armée piémontaise. Admis à la retraite avec le grade de colonel, il vivait à Aix-les-Bains, lorsque le Sénat conservateur du premier Empire l'appela (2 mai 1809) à représenter le département du Mont-Blanc au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1815. Napoléon l'avait fait officier de la Légion d'honneur et, le 26 avril 1810, lui avait conféré le titre de chevalier de l'Empire.

CHEVILLON (JOSEPH-EUGÈNE-MARIE), député de 1885 à 1889, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 21 mars 1849, était fils et neveu de médecin. A son tour, il fit ses études médicales à Paris. Il était étudiant en 1869, lorsque, pour avoir pris part à l'organisation d'un punch en l'honneur de Gambetta, candidat irréconciliable, il fut frappé d'une peine disciplinaire par la Faculté, qui lui interdit de prendre ses autres inscriptions. Il fit la guerre franco-allemande de 1870-71, puis, reçu docteur, revint exercer la médecine dans sa ville natale. Pendant l'épidémie cholérique de 1884-85, il fut membre du conseil supérieur des médecins. Membre du conseil municipal de Marseille, puis du conseil général des Bouches-du-Rhône (1880), il défendit dans ces deux assemblées la politique radicale. Aux élections législatives d'octobre 1885, le docteur Chevillon figura sur la liste radicale-socialiste qui fut élue au second tour : il passa, le 18 octobre, le 6e sur 8, avec 54,763 voix (93,426 votants, 139,346 inscrits). Il s'inscrivit à l'extrême gauche de la Chambre, prit quelquefois la parole dans les discussions d'intérêt local, et fit partie de la commission du projet de loi militaire. M. Chevillon vota *pour* l'amendement Colfavru portant suppression des sous-préfets, *contre* le ministère Rouvier et *pour* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (19 novembre 1887), *contre* le ministère Tirard. Il fut un des premiers à s'associer aux projets personnels du général Boulanger, et fut mêlé, dès le début, à la fondation du Comité central boulangiste, dit « Comité national »; il a signé tous les mani-

festes de ce comité. Dans la dernière session, M. Chevillon s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, a voté *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CHEVILLOTTE (Jean-Charles), député de 1885 à 1889, né à Brest (Finistère), le 3 février 1838, armateur dans cette ville, président de la Chambre de commerce depuis 1878, et président, depuis 1883, du tribunal de commerce, fut nommé conseiller municipal de Brest par les conservateurs. Il fut un des promoteurs de la fondation des « écoles libres », après la laïcisation. Comme armateur, il avait créé plusieurs lignes de bateaux à vapeur reliant le port de Brest aux autres ports français, le Havre, Bordeaux, Dunkerque, et, comme membre et président de la Chambre de commerce, il avait publié un certain nombre de rapports sur les tarifs de transport par chemin de fer, sur la marine marchande, sur les traités de commerce, sur la législation commerciale, quand il fut, le 4 octobre 1885, porté candidat à la Chambre des députés sur la liste conservatrice : il fut élu le 6e, par 61,440 voix (121,966 votants, 167,617 inscrits). Il prit place à droite, vota *contre* l'expulsion des princes, *contre* le projet de loi sur l'enseignement primaire, *pour* le maintien de l'ambassade du Vatican, *contre* les divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir. Dans la dernière session il s'est prononcé : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et a voté *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CHEVREAU (Jean-Henri), député au Corps législatif de 1852 à 1854, né à Airvault (Deux-Sèvres), le 16 mars 1794, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 10 janvier 1854, fut maître de pension à Saint-Mandé. Il se rallia, comme son fils aîné (*V. p. bas*), alors préfet de l'Ardèche, à la politique de L.-N. Bonaparte, fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et, le 29 février 1852, fut élu député au Corps législatif par la 1re circonscription de l'Ardèche, 16,059 voix (20,319 votants, 35,168 inscrits), contre M. Champanhet, ancien représentant, 4,077. « Quand on a un fils préfet de l'Ardèche jusqu'au 1er février et, depuis, secrétaire général du ministère de l'intérieur, il n'est pas bien difficile, écrivait à ce propos l'auteur des *Profils critiques et biographiques* (1852), de se faire nommer député par les électeurs de l'Ardèche, sans examen préalable; il s'agissait seulement de constater son identité. M. Chevreau père est un ancien maître de pension de Saint-Mandé : ce fut chez lui que mourut Armand Carrel. En reconnaissance de cette fraternelle hospitalité, et surtout à cause de ses sentiments, à l'unisson de ceux du gouvernement provisoire de la République, M. Chevreau père fut nommé commissaire; l'on voit cependant que, parmi les commissaires de Ledru-Rollin dont l'opinion a fait si durement le procès, il y en avait d'assez faciles à ramener. » M. Chevreau prit part au rétablissement de l'Empire, et vota avec la majorité dynastique jusqu'à sa mort, survenue en 1854.

CHEVREAU (Julien-Théophile-Henri), sénateur du second Empire, ministre, député de 1885 à 1886, né à Belleville (Seine), le 27 avril 1823, fils du précédent, s'occupa de littérature, et publia avec Laurent Pichat, en 1844, des vers : *les Voyageurs*. Il tenta, sans succès, d'entrer dans la politique en 1848, échoua aux élections pour l'Assemblée constituante, et s'attacha à la fortune du prince L. Napoléon, qui, un mois après son élection à la présidence de la République, le nomma préfet de l'Ardèche (10 janvier 1849). Après le coup d'Etat de décembre 1851, il devint secrétaire général et chef du personnel au ministère de l'Intérieur, membre du conseil général de l'Ardèche, et, la même année, conseiller d'Etat en service extraordinaire. Ayant été appelé à défendre le budget de l'intérieur devant le Corps législatif (1853), il ne s'acquitta pas de sa tâche au gré de son ministre, M. de Persigny, fut envoyé comme préfet à Nantes, et passa de là (12 septembre 1864) à la préfecture du Rhône; l'empereur l'appela au Sénat le 15 mars 1865. Le 5 janvier 1870, le ministère Emile Olivier ayant exigé la démission de M. Haussmann comme préfet de la Seine, mit à sa place M. Henri Chevreau; la guerre survint, et lorsque ce même ministère tomba (10 août 1870) sous le vote d'« incapacité » de la Chambre, M. Chevreau reçut, dans le nouveau cabinet présidé par le comte de Palikao, le portefeuille de l'Intérieur (10 août). Il s'occupa activement de l'organisation de la garde mobile, mais la révolution du 4 Septembre l'obligea de quitter Paris; il se rendit en Belgique, puis en Angleterre, auprès de l'impératrice Eugénie. De retour en France, il tenta de rentrer dans la vie politique, aux élections du 14 octobre 1877, et il se présenta comme candidat conservateur dans la 1re circonscription de Privas (Ardèche), où il échoua avec 4,791 voix contre 9,411 données à M. Chalamet, élu. Les élections du 4 octobre 1885 lui furent plus favorables; il fut élu, le 6e et dernier de la liste conservatrice de l'Ardèche, par 44,689 voix sur 88,137 votants et 111,845 inscrits, et siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple. Mais tous les élus de l'Ardèche furent invalidés et les électeurs, convoqués à nouveau le 14 février 1886, donnèrent la majorité à la liste républicaine; M. Chevreau ne recueillit que 44,524 voix, tandis que le dernier élu de la liste opposée, M. Saint-Prix, passait avec 47,193 suffrages. M. Chevreau rentra dans la vie privée; il avait été admis à la retraite comme ministre de l'Intérieur le 8 décembre 1874. Chevalier de la Légion d'honneur en 1850, officier en 1852, commandeur du 18 août 1855, grand officier du 13 août 1861.

CHEVREAU (Léon-Théophile), député de 1876 à 1889, né à Saint-Mandé (Seine), le 22 octobre 1827, frère du précédent, entra de bonne heure dans l'administration comme chef de cabinet de M. Henri Chevreau, son frère, préfet de l'Ardèche. Successivement, il fut sous-préfet à Forcalquier, puis au Havre, préfet de l'Ardèche à son tour en 1853, puis préfet de la Sarthe, enfin, en 1860, préfet de l'Oise, avec le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Il profita assez habilement d'un antagonisme entre la compagnie du Nord et des compagnies d'intérêt local pour faire exécuter un vaste réseau de chemins de fer dans ce dernier département. En août 1870, il fut nommé directeur

du personnel au ministère de l'Intérieur et conseiller d'Etat hors section. Rentré dans la vie privée à la suite des événements du 4 Septembre, M. Léon Chevreau fut admis officiellement à la retraite, comme préfet, en 1874 : il se fit alors attribuer, dit le *Dictionnaire universel des Contemporains*, « une pension annuelle de 5,754 francs avec des arrérages de 17,000 francs environ ». Après une première tentative infructueuse faite par lui, en 1872, pour entrer à l'Assemblée nationale, M. L. Chevreau se présenta, le 20 février 1876, comme candidat des conservateurs dans la 2e circonscription de Beauvais, et fut élu par 7,910 voix (15,045 votants, 17,892 inscrits), contre MM. Laffineur, républicain, 4,256 voix, et Desjardins, 2,687. Il fut du groupe de l'Appel au peuple, et vota avec la droite *pour* le gouvernement du Seize-Mai, qui lui accorda, après la dissolution, son appui officiel, et l'aida à obtenir sa réélection, le 14 octobre 1877, par 9,690 voix (15,423 votants, 17,984 inscrits), contre 5,567 à M. Laffineur. Il reprit sa place à droite et vota avec la minorité anti-républicaine : *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7 et l'application des décrets aux congrégations, *contre* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu le 21 août 1881, par 7,639 voix (14,455 votants, 17,403 inscrits), il continua son opposition au gouvernement, vota *contre* le ministère Ferry, et vit son mandat renouvelé une fois de plus le 4 octobre 1885, le 2e sur 6 de la liste conservatrice de l'Oise, par 47,013 voix (94,002 votants, 110,857 inscrits). Avec la minorité de droite, il se prononça *contre* tous les ministères de la législature, depuis le cabinet Brisson jusqu'au cabinet Floquet. Dans la dernière session, il a voté *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, et s'est prononcé *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CHEVREUIL (FRANÇOIS-CHARLES), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à une date inconnue, mort à Paris, le 16 juillet 1792, entra dans les ordres. « Docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne », il fut investi en outre des titres et dignités de chanoine de l'église de Paris, de chancelier de ladite église et de l'Université, enfin d'official et vicaire-général du diocèse de Paris. Dans l'ancienne France, le chancelier de l'Université était l'officier chargé de sceller les lettres des grades et des provisions. Il y en avait deux : l'un dépendait de l'archevêque, l'autre de l'abbé de Sainte-Geneviève. L'official était le juge ecclésiastique délégué par l'archevêque pour exercer en son nom une juridiction contentieuse. Le 30 avril 1789, Chevreuil fut élu par la ville de Paris député du clergé aux Etats-Généraux. Le nom de ce savant personnage ne figure pas dans les procès-verbaux de l'Assemblée au *Moniteur officiel*.

CHEVREUSE (DE). — *Voy.* ALBERT DE LUYNES (D').

CHEVREUX (AMBROISE-AUGUSTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Orléans (Loiret) en 1728, mort à Paris le 3 septembre 1792, entra dans les ordres et devint général de la Congrégation de Saint-Maur. Député du clergé aux Etats-Généraux pour la ville de Paris le 30 avril 1789, dom Chevreux, — que le *Moniteur* appelle à tort *Chevreuse*, — fut, dans la séance du 11 août, un des premiers signataires de la déclaration par laquelle plusieurs ecclésiastiques firent « abandon des dîmes aux mains de la nation ». Mais il ne tarda pas à se prononcer contre la Révolution; devenu suspect, il fut arrêté, détenu à Paris, et compris dans les massacres des prisons (septembre 1792).

CHEVREY. — *Voy.* RAMEAU.

CHEVRIER DE CORCELLES (MARIE-LOUIS-FÉLIX), député de 1827 à 1834, né à Bourg (Ain), le 31 décembre 1782, mort à Lyon (Rhône), le 20 janvier 1855, était fils de Jean-Félix Chevrier de Corcelles, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Bresse, et de Marie-Barbe-Constance Périer. Il fit ses études à l'école centrale du département de l'Ain, où il eut pour professeur le savant Ampère, puis se fit recevoir avocat. Peu de temps après, il fut nommé substitut du procureur impérial à Lyon, et, bientôt, appelé à la présidence du tribunal de première instance de Bourg. Il fit paraître en 1825, un ouvrage de philosophie intitulé : *Essai sur les abstractions*; puis il se présenta, le 17 novembre 1827, à la députation. Elu par le 1er arrondissement de l'Ain (Bourg), avec 136 voix (187 votants, 224 inscrits), contre 50 à M. Dubuisson de la Boulaye, il siégea parmi les royalistes modérés, et fut réélu député le 23 juin 1830, par 149 voix (203 votants, 227 inscrits), contre 53 à M. de La Teyssonnière. Il prêta serment à Louis Philippe, et ne se montra pas hostile à son gouvernement, après avoir été réélu encore une fois par le 2e collège de l'Ain, le 5 juillet 1831, avec 147 voix sur 180 votants et 223 inscrits, contre 23 à M. de Cormenin. — En 1845, il reçut le titre de président honoraire du tribunal de Bourg. — Conseiller général de l'Ain et chevalier de la Légion d'honneur.

CHEYNET (JEAN-LOUIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Montélimar (Drôme) le 4 mars 1741, mort à Montélimar, le 25 septembre 1809, était avocat dans cette ville. Il fut élu, le 5 janvier 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la province du Dauphiné, et fit partie de la majorité de l'Assemblée constituante. De retour dans son pays natal, après la session, il y devint président de la *Société des amis de la Liberté et de l'Egalité :* en cette qualité il prononça, le 4 octobre 1792, un *Discours* qui fut publié (Montélimar, in-8°, 8 p.). Il ne joua du reste qu'un rôle très secondaire durant toute la période révolutionnaire. Le 18 germinal an VIII, le gouvernement de Bonaparte nomma Cheynet adjoint au maire de Montélimar; puis, le 12 prairial de la même année, il fut appelé aux fonctions de commissaire près le tribunal civil.

CHIAPPE (ANGE-MARIE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Sartène (Corse) le 30 avril 1766, mort à Paris le 18 juillet 1826, appartenait à une famille influente de l'île; en 1789, il avait été élu par la Corse député suppléant aux Etats-Généraux. Successivement officier municipal de Sartène, chef de bataillon de la garde nationale, et membre du directoire de département, il fut élu, le 17 septembre 1792, par le département

de la Corse, membre de la Convention, le 2e sur 6, avec 209 voix sur 405 votants; il siégea parmi les modérés, contesta d'abord la compépétence de l'Assemblée dans le procès de Louis XVI, et répondit au 1er appel nominal; « Soit que je regarde Louis comme citoyen et moi comme juge, soit que je regarde Louis comme roi et moi comme représentant, je déclare que je le regarde comme coupable. » Il dit, au 2e appel nominal :

« L'on doit respecter sans doute les opinions, mais non pas les personnalités; on a parlé ici de lâcheté, de vénalité; est-ce qu'on voudrait attribuer ces bas moyens à tous ceux qui opinent pour l'affirmative dans la question de l'appel au peuple? Connaissent-ils bien, ces hommes impudents, les sentiments de tous les membres qui sont pour l'affirmative? Je ne hasarderai jamais de jugements téméraires contre mes collègues. L'expérience nous les fera connaître. Je pense que l'or et l'honneur n'ont jamais été mis dans la même balance par les vrais républicains.

« J'espère, et il est important que ces injures cessent parmi nous. Il est temps que la différence des opinions ne soit plus regardée dans cette Assemblée comme un crime. (*Quelques voix :* au fait!) Je suis un de ceux qui pourraient voter contre l'appel au peuple sans commettre d'inconséquence, parce que je ne me trouvais pas parmi vous au moment où vous avez décrété le renvoi de la Constitution à la sanction du souverain, mais vous avez bien fait. Eh bien! qu'est-ce qui vous arrête maintenant? Expliquez-vous. Trouverait-on le jugement de Louis XVI moins important pour la république qu'un autre de vos décrets?

« On affecte de craindre la guerre civile; c'est bien pour l'éviter, c'est pour prévenir les grands inconvénients que cette affaire présente; c'est aussi pour ne point commettre d'attentats contre la souveraineté du peuple, que votre jugement doit être soumis à sa ratification. Les puissances étrangères trembleront; elles respecteront en silence ce grand jugement, quel qu'il soit, quand elles réfléchiront qu'au lieu d'avoir été rendu souverainement par sept cent quarante-cinq députés, il l'a été par la république entière. On parle de courage; s'il en faut dans cette affaire, c'est bien en prononçant le renvoi au peuple. Je vote pour *oui*. »

Au 3e appel nominal, il vota ainsi :

« Je ne consulte aucune loi dans cette affaire, parce que je ne puis pas être juge, applicateur de peine, lorsque je suis législateur; mais comme homme d'État, représentant du peuple, je consulte la loi suprême, celle du salut et de l'intérêt de tous les Français nos frères; ainsi, pour mesure de sûreté générale, je vote la détention de Louis pendant la guerre, et sa déportation après. »

Il s'opposa autant qu'il put aux empiétements de la commune de Paris sur le pouvoir législatif, notamment dans la séance du 20 avril 1793, fut nommé secrétaire de la Convention, fut envoyé en mission dans le Midi, après le 9 thermidor, et faillit y perdre la vie. Il entra comme ex-conventionnel au conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, et y prit la défense des députés accusés d'avoir participé au mouvement des sections le 23 vendémiaire. Il ne favorisa pas le coup d'État de brumaire, mais il accepta, de l'empereur, le poste de consul aux États-Unis, à Gottembourg (Suède), à Carthagène (Espagne), et les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement d'Alba (Stura) (10 décembre 1811). Il rentra dans la vie privée à la première Restauration.

CHIAVARINA (AMÉDÉE), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Turin (Italie), le 20 février 1775, mort à une date inconnue, était docteur en droit. Décurion de la ville de Turin, puis officier municipal et adjoint, il fut, sous la domination française, nommé maire de Candiolo, et choisi, le 18 avril 1807, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département du Pô. Il siégea jusqu'en 1811.

CHIÈVRES (PIERRE-JACQUES-NICOLAS-GASPARD DE), député de 1824 à 1827, né à Aujac (Charente-Inférieure), le 18 mars 1769, mort à Rouen (Seine-Inférieure), le 19 juin 1831, fit ses études à l'école militaire de Brienne. Il se montra, lors de la Révolution, plein de zèle pour la cause de l'ancien régime, et servit dans l'armée de Condé. Au retour de l'émigration, Bonaparte, dont il avait été le camarade, le nomma percepteur des contributions directes à Rouen. Il occupait encore cette situation, lorsqu'il fut élu, le 6 mars 1824, député de la Charente-Inférieure, par 131 voix sur 256 votants et 344 inscrits. Le ministère n'avait pas soutenu la candidature de M. de Chièvres. Il n'en vota pas moins le plus souvent, jusqu'à la fin de la législature, pour le cabinet.

CHIFFLET D'ORCHAMPS (MARIE-BÉNIGNE-FERRÉOL-XAVIER, VICOMTE), député de 1815 à 1816, de 1820 à 1827 et pair de France, né à Besançon (Doubs) le 21 février 1766, mort à Moutmirey (Jura) le 13 septembre 1835, était fils d'un premier président du parlement de Besançon. Il suivit la carrière paternelle, et entra comme conseiller au parlement de Besançon en 1786; mais la Révolution ayant supprimé les anciens corps de judicature, M. Chifflet émigra, et rejoignit sur le Rhin l'armée des princes, dans laquelle il fit la campagne de 1792. Sa santé l'obligea de quitter l'armée; il étudia alors le droit dans les Universités d'Allemagne. Rentré en France au début du Consulat, il accepta de l'empereur les fonctions de conseiller à la cour impériale de Besançon (1811). Le retour des Bourbons réveilla ses sentiments monarchiques, et, élu, le 22 août 1815, au collège de département, député du Doubs, par 94 voix sur 145 votants et 220 inscrits, il fit partie de la majorité ultra de la Chambre introuvable. Dans la discussion de la loi « d'amnistie » (janvier 1816), il demanda la quasi-confiscation des biens des proscrits; il réclama, dans la même session, la restitution au clergé de ses biens invendus, se prononça pour l'abolition du divorce, et vota contre la liberté individuelle et contre la liberté de la presse. Le 27 mars suivant, il fut nommé président à la cour de Besançon. Non réélu après la dissolution de 1816, il reparut à la Chambre en 1820, ayant été élu, le 13 novembre, par 85 voix sur 150 votants et 161 inscrits; il parla (12 mai 1821) en faveur de l'augmentation des pensions ecclésiastiques, et pour l'achèvement des canaux, et fut nommé (21 novembre) premier président de la même cour. Dans la session de 1822, il prit la parole dans la discussion de la loi sur les délits commis par la presse, non pour adoucir les rigueurs du projet. Le collège de département du Doubs lui renouvela son mandat, le 6 mars 1824, par 110 voix, sur 127 votants et 146 inscrits; lors de la dis-

cussion du milliard des émigrés, il fit admettre les héritiers de ceux-ci au bénéfice de la loi, et, comme rapporteur de la loi du sacrilège (avril 1825), conclut à l'adoption. Charles X l'appela à la pairie, le 5 novembre 1827; à la Chambre haute, il prit part à la discussion des projets de loi sur le duel (mars 1829), sur la contrainte par corps, etc. Le gouvernement de Juillet n'ayant pas reconnu les nominations de pairs faites par le dernier règne, M. Chifflet sortit de la Chambre haute, quitta également ses fonctions à la cour de Besançon, et se retira dans ses propriétés du Jura.

CHILHAUD DE LA RIGAUDIE (Pierre, chevalier), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, député de 1815 à 1817, de 1824 à 1827, et de 1830 à 1831, né à Cherval-Grésignac (Dordogne), le 17 novembre 1749, mort à Paris, le 4 octobre 1834, était d'une ancienne famille du Périgord. Ses études terminées, il se destina à la magistrature, et devint en 1776, conseiller au présidial de Périgueux. Il occupait cette place quand la Révolution éclata. Nommé (1790) membre du directoire du département de la Dordogne, il fut remplacé, le 15 octobre 1792, comme suspect d'opinions royalistes. Bientôt arrêté, conduit à Paris et incarcéré à la Conciergerie, il devait comparaître devant le tribunal révolutionnaire, quand le 9 thermidor le sauva. Il fut encore (floréal an III) président de l'administration centrale dans la Dordogne, puis rentra (brumaire an IV) dans la magistrature, comme juge au tribunal civil de Périgueux. Ayant continué de servir la cause de l'ancien régime, Chilhaud de la Rigaudie courut de nouveaux dangers en fructidor an V; il fut, pour la seconde fois, décrété d'arrestation en avril 1798, et ne recouvra la liberté qu'après le 18 brumaire. Il accepta de Bonaparte et du Sénat conservateur, le titre de député de la Dordogne au Corps législatif (29 thermidor an XI); le 10 août 1810, son mandat lui fut confirmé pour le même département. Il appartint au Corps législatif pendant toute la durée du règne; en même temps il remplissait les fonctions de conseiller à la cour impériale de Bordeaux, où Napoléon l'avait nommé le 12 mai 1811. Il reçut encore de l'empereur la croix de la Légion d'honneur et celle de la Réunion. Il vota cependant la déchéance en 1814, et compta parmi les partisans les plus ardents du rétablissement des Bourbons. Il refusa son adhésion à l'acte additionnel, et donna sa démission de magistrat pendant les Cent-Jours. Elu, le 22 août 1815, au collège de département, député de la Dordogne, par 144 voix (201 votants, 274 inscrits), Chilhaud de la Rigaudie partagea les opinions de la majorité de la « Chambre introuvable », fut nommé, le 24 janvier 1816, président de Chambre à la cour royale de Bordeaux, et obtint du grand collège de la Dordogne sa réélection comme député, le 4 octobre 1816, par 106 voix (187 votants, 272 inscrits). Ayant cessé ses fonctions de législateur par suite du renouvellement par cinquième de la Chambre en 1817, il ne se représenta pas tout d'abord, et ne rentra à la Chambre, toujours comme député de la Dordogne, que le 13 novembre 1820. Il se montra aussi zélé royaliste dans cette législature que dans les précédentes, et dans celles où il fut successivement réélu : le 16 mai 1822, par 175 voix (181 votants, 339 inscrits), et le 6 mars 1824, par 154 voix (204 votants, 323 inscrits). Il présida la Chambre, en qualité de doyen d'âge, à l'ouverture des sessions de 1824 et de 1825. Le gouvernement, après l'avoir promu officier de la Légion d'honneur, le nomma, le 22 ma 1825, conseiller à la cour de cassation. En 1826, une biographie parlementaire traçait ce portrait de M. Chilhaud de la Rigaudie : « Il est d'une taille moyenne, légèrement voûtée. Sa tête a dû être belle. Sa figure respire la bienveillance et la bonté. Ses cheveux blancs sont poudrés, et il porte encore la queue et les ailes de pigeon. Il est exempt d'infirmités. Nul n'est meilleur père de famille que ce vénérable magistrat, qui est aussi rempli d'obligeance pour tous ses commettants. Il se plaît à rendre service, et il se fait généralement aimer. Ses manières sont gracieuses, affables : sa gaîté, sa bonne humeur le rendent très affable en société. Il conte avec grâce et il se plaît aux longs récits. » Le chevalier Chilhaud de la Rigaudie ne fit point partie de la législature de 1827. Mais il fut encore réélu, une dernière fois, le 3 juillet 1830, député de la Dordogne, par 116 voix sur 216 votants et 298 inscrits, contre M. de Beaumont, 97. — Il fut admis à la retraite, comme magistrat, le 13 septembre 1833.

CHILLAU (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, comte du), pair de France, né au château de la Charrière (Charente-Inférieure), le 7 octobre 1735, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 26 novembre 1824, appartenait à une vieille famille du Poitou. Il suivit l'état ecclésiastique, et parvint rapidement à la dignité de vicaire général de Metz. Puis il fut appelé à la cour comme aumônier de la reine Marie Leczinska, et continua ce ministère auprès de Marie-Antoinette. Abbé de Saint-Clément dans le Maine et de la Valasse en Normandie, il devint (1781) évêque de Chalon-sur-Saône, et fut membre des États de Bourgogne et de l'Assemblée des notables. Son vif attachement aux idées de l'ancien régime l'avait rendu très impopulaire dans son diocèse. Il ne se rallia nullement, en 1789, aux projets de réforme, et, lorsque la Constitution civile du clergé eut été décrétée par l'Assemblée, l'évêque de Chalon, dans une *Lettre pastorale sur le schisme* (1790), excita ses diocésains à la résistance. Il revint sur le même sujet dans plusieurs écrits, notamment dans un *Avertissement sur l'élection des évêques constitutionnels d'Autun et de Dijon*, et dans une seconde *Lettre pastorale*, où il publia le bref du pape Pie VI, du 13 avril 1791, relatif aux affaires de l'église de France. Bientôt il dut quitter la France. Réfugié d'abord en Suisse, il passa de là en Bavière, puis en Autriche, et continua dans l'émigration de lutter contre les principes et contre les actes de la Révolution. Après avoir souscrit, le 15 août 1798, avec 48 autres évêques, à l'*Instruction sur les atteintes portées à la religion*, il refusa de reconnaître le Concordat, et ne rentra en France qu'avec Louis XVIII, en 1814. Il adressa alors au pape une lettre de soumission (1816), qui permit au roi de le nommer archevêque de Tours : du Chillau prit possession de son siège en 1819. Le 31 octobre 1822, à l'âge de 88 ans, il fut appelé à la pairie. Il mourut deux ans plus tard, doyen de l'épiscopat français.

CHIMAY (François-Joseph-Philippe Riquet comte de Caraman, prince de), député de 1815 à 1816, né à Paris, le 20 septembre 1771, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 mars 1843, était le fils du comte Victor-Maurice Riquet de Caraman et de la princesse Marie-Anne de Chimay. Il suivit la carrière des armes, et était officier de dragons au moment de la Révolution. Il émigra avec sa famille, rentra en France

avec les Bourbons, qui lui donnèrent la croix de Saint-Louis, le grade de colonel de cavalerie, et le nommèrent lieutenant de louveterie. Elu député par le collège de département des Ardennes, le 22 août 1815, avec 103 voix sur 120 votants et 239 inscrits, il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, et ne se représenta pas aux élections qui suivirent la dissolution de 1816. Il alla habiter les Pays-Bas, où il devint, en 1820, membre de la première Chambre des Etats-Généraux, et fut confirmé, en 1824, dans son titre de prince de Chimay, par le roi Guillaume Ier.

CHIRAT (Jean-Pierre-Antoine), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Lyon (Rhône), le 27 mai 1757, mort à une date inconnue, fut, au début de la Révolution, nommé procureur général syndic du département de Rhône-et-Loire. Maire de la commune de Sonzy, il fut, en outre, élu, le 4 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 14e sur 15, par 290 voix (427 votants). Il s'y fit peu remarquer. Plus tard, il se rallia au gouvernement de la Restauration, et devint juge de paix (25 avril 1816) du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

CHIRAT (Charles-Bernardin), frère du précédent, député au Corps législatif de 1810, né à Lyon (Rhône), le 7 septembre 1761, mort à une date inconnue, industriel à Lyon, devint juge au tribunal civil de cette ville, président du même tribunal, et fut désigné, par le Sénat conservateur, le 10 août 1810, pour faire partie du Corps législatif comme député du Rhône. Il remplit ce mandat jusqu'à la fin du règne de Napoléon Ier. Chirat demeurait à Paris, « rue Notre-Dame-des-Victoires, Hôtel des Quinze-Vingts. »

CHIRIS (François-Antoine-Léon), représentant à l'Assemblée nationale en 1874-75, député de 1876 à 1882, membre du Sénat, né à Grasse (Alpes-Maritimes), le 13 décembre 1839, fils d'Antoine-Anselme-Léopold Chiris, manufacturier, et de Marie-Claire-Paule Isnard, fut placé dans son pays natal à la tête de la manufacture qu'un des siens avait fondée en 1768. Son mariage avec une nièce de Thiers décida de son entrée dans la vie politique. Conseiller général des Alpes-Maritimes depuis 1869, il se présenta avec M. Médecin aux élections complémentaires du 18 octobre 1874, pour recueillir à l'Assemblée nationale la succession de MM. Piccon, démissionnaire, et Bergondi, décédé. — M. Chiris fut élu représentant des Alpes-Maritimes en remplacement de M. Bergondi, par 18,528 voix sur 35,506 votants et 55,235 inscrits. Il s'était présenté, ainsi que M. Médecin, comme candidat essentiellement français; il se déclarait, en même temps, partisan d'une République conservatrice : « Je suis plein de respect, disait-il, pour les pouvoirs que l'Assemblée nationale a conférés pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon, comme président de la République; mais je suis intimement convaincu aussi que des institutions définitives peuvent seules les consolider et donner à la France un pouvoir stable et réparateur dont le pays, las du provisoire, a plus besoin que jamais. » M. Chiris prit place au centre gauche, et vota avec ce groupe : le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; le 11 février, *pour* l'amendement Pascal Duprat; le 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. — Le 20 février 1876, il devint député de l'arrondissement de Grasse, par 11,725 voix (12,022 votants, 20,685 inscrits). Il avait, dans sa nouvelle profession de foi, renouvelé ses déclarations en faveur de la politique du centre gauche, politique qu'il définissait ainsi : « Maintenir et défendre la constitution républicaine du 25 février, que j'ai votée. Respecter scrupuleusement les pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon par l'Assemblée nationale. Considérer la clause de revision comme un moyen pacifique et légal d'améliorer le gouvernement de la République, et non comme une arme réservée à ses ennemis. » M. Chiris fut choisi pour secrétaire par la Chambre des députés. Il fit partie de la majorité, et vota avec les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, député de Grasse, par 13,204 voix (16,193 votants, 21,310 inscrits), contre 2,971 à M. Rigal, il vota, comme précédemment, avec les républicains modérés : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* le retour du Parlement à Paris, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'article 7 et *pour* l'application des décrets aux congrégations non-autorisées, *pour* les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion. Les élections du 22 août 1881 le renvoyèrent encore à la Chambre, par 10,778 voix (14,277 votants, 21,829 inscrits), contre 3,336 à M. Baptistin Giraud. Mais il quitta bientôt le Palais-Bourbon, ayant été, le 8 janvier 1882, par 200 voix sur 210 votants, élu sénateur des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Garnier, décédé. Il prit place alors dans la majorité opportuniste de la Chambre haute, et se prononça avec elle : *pour* la loi nouvelle sur le serment judiciaire, *pour* la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, *pour* le rétablissement du divorce, etc. M. Chiris a été réélu sénateur le 6 janvier 1885, par 367 voix sur 397 votants. Depuis lors il a voté : *pour* la nouvelle loi militaire, et en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur depuis l'Exposition universelle de 1867, officier du même ordre à l'occasion de l'Exposition de 1889.

CHIRON (Clet-Marie), député au Corps législatif de l'an XIII à 1815, né à Quimper (Finistère), le 13 novembre 1760, mort le 26 janvier 1823, avocat, fut nommé juge sous la Révolution, puis devint commissaire du gouvernement près le tribunal, et enfin président du tribunal de Brest. Le 4e jour complémentaire de l'an XIII, Chiron fut élu par le Sénat conservateur député du Finistère au Corps législatif : le même corps électoral lui renouvela son mandat, pour le même département, le 4 mai 1811.

CHIRON DE BROSSAY (Jacques-Yves-Bernard), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Blain (Loire-Inférieure), le 19 mai 1765, mort à une date inconnue, avait appartenu à la magistrature, comme juge à Savenay (Loire-Inférieure), lorsque cet arrondissement le nomma représentant à la Chambre « des Cent-Jours », le 15 mai 1815, par 18 voix sur 29 votants et 162 inscrits, contre 7 voix accordées à M. Chottard, ancien député aux Cinq-Cents. — Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CHISEUIL (Hyacinthe Maublanc, baron de), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Digoin (Saône-et-Loire), le 11 novembre 1796, mort à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), le 8 avril 1870, appartint à l'armée sous la Restauration, comme officier de chevau-légers, puis passa dans les chasseurs et dans la garde royale. Maire de Paray-le-Monial (1840-1868) et conseiller général de Saône-et-Loire pour le canton de Digoin (1842-1848) et pour le canton de Paray-le-Monial (1848-1870), il fut élu, le 1er juin 1863, député au Corps législatif par la 3e circonscription de Saône-et-Loire, avec 16,322 voix sur 20,796 votants et 28,576 inscrits, contre MM. de Laguiche, 3,272, et Pézerat, 1,189. Nommé, grâce à l'appui du gouvernement, M. de Chiseuil vota pendant toute la législature avec la majorité dynastique. Il ne fut pas réélu en 1869. — Chevalier de la Légion d'honneur (1855), officier du même ordre (1868), et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand (1865).

CHOCKŒR (Erasme-Louis Surlet, baron de), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Liège (Belgique), le 27 novembre 1769, mort au château de Gingelom (Belgique), le 7 août 1839, était le second fils de Jean-Guillaume Arnold de Surlet de Chockœr, seigneur de Gingelom, conseiller de la cité de Liège, et de dame Marie-Gertrude Deprez. Il appartenait à une ancienne famille, originaire du duché de Juliers. D'abord destiné à l'état ecclésiastique, Erasme-Louis de Chockœr suivit une toute autre carrière, et, après s'être rangé, en 1789, parmi les adversaires de l'évêque de Liège, Hœnsbrœck, il devint aide de camp du général Donceel, commandant en chef de l'armée des patriotes. Il passa ensuite dans les rangs des Belges soulevés contre la domination autrichienne, et obtint, le 12 octobre 1790, un brevet de lieutenant d'infanterie. Après la restauration de l'évêque Hœnsbrœck à Liège et de l'empereur Léopold II à Bruxelles, Chockœr chercha pendant quelque temps un refuge en Hollande, puis revint furtivement au château de Gingelom. On le perd de vue pendant les bouleversements qui suivirent la bataille de Jemmapes. Après l'installation du Directoire, il fut élu (20 mai 1797), administrateur du département de la Meuse-Inférieure. Deux ans après, le premier consul le nomma membre du conseil général de ce département, fonctions qu'il conserva après l'établissement de l'Empire. Ayant été désigné comme candidat au Corps législatif impérial par le collège électoral de Hasselt, il vit ce choix ratifié par le Sénat conservateur, le 6 janvier 1813, et, jusqu'à la capitulation de Paris, il représenta, comme député, le département de la Meuse-Inférieure. Quand le royaume des Pays-Bas eut été constitué, Chockœr se rallia au nouvel ordre de choses : il devint (1815) représentant de la province de Limbourg aux Etats-Généraux nommés par le roi Guillaume Ier. Puis, le 27 juillet 1827, il fut créé baron par le même prince. Renvoyé l'année suivante, à la seconde Chambre des Etats-Généraux, il inclina vers l'opposition belge, et, finalement se prononça (1830), dans la session extraordinaire, pour la séparation administrative des deux royaumes. Chockœr se trouva dès lors associé à tous les actes constitutifs du nouvel état belge. Il signa, le premier, la proposition par laquelle cinquante deux députés demandaient pour chef de l'Etat, le duc de Nemours : le 3 février 1831, le fils de Louis-Philippe l'emporta sur son compétiteur, Auguste de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, et fut élu roi des Belges; Chockœr se rendit à Paris à la tête d'une députation, harangua Louis-Philippe au Palais-Royal, et lui offrit la couronne pour son fils; mais le roi des Français la refusa. Après l'insuccès de cette démarche, l'établissement d'une régence ayant été décidé par le gouvernement provisoire, Chockœr fut nommé *régent de la Belgique* par 108 suffrages sur 157 votants. Il constitua un premier cabinet qui n'eut qu'une durée éphémère, puis un second, qui resta en fonction jusqu'à l'élection comme roi du prince Léopold de Saxe-Cobourg Le 20 juillet 1831, le Congrès décréta que M. le baron Erasme-Louis-Surlet de Chockœr avait bien mérité de la patrie, et lui alloua une pension viagère de dix mille florins à la charge du trésor public. Il se retira dans son château de Gingelom, entre Landen et Waremme, et n'exerça plus d'autres fonctions que celles de bourgmestre de sa commune.

CHOISEUL D'AILLECOURT (Michel-Félix-Victor comte de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 10 avril 1754, mort en 1815, était issu d'une des nombreuses branches de l'illustre famille champenoise des Choiseul, dont le premier membre connu fut vassal du comte de Langres, vers 1060. Choiseul était une ancienne baronnie du Bassigny, aujourd'hui département de la Haute-Marne. Choiseul d'Aillecourt appartint aux armées du roi. Il était colonel, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député aux Etats-Généraux par la noblesse du bailliage de Chaumont-en-Bassigny. Il ne prit pas une part très active aux délibérations de l'assemblée. Le comte de Choiseul d'Aillecourt fut promu maréchal de camp le 1er mars 1791.

CHOISEUL D'AILLECOURT (Gaspard-Marie-Victor comte de), fils du précédent, député de 1824 à 1830, né à Paris, le 14 décembre 1779, mort en 1854 entra, sous le premier Empire, dans l'administration, et fut successivement nommé auditeur au conseil d'Etat en 1809, sous-préfet à Versailles en 1811, et préfet du Finistère en 1813. Il se rallia aux Bourbons, et « Monsieur », alors lieutenant-général du royaume, l'appela en 1814, à la préfecture de l'Eure. Destitué pendant les Cent-Jours, il fut, à la seconde Restauration, préfet de la Côte-d'Or, puis préfet de l'Oise. En prenant possession de son poste à Dijon, le comte de Choiseul d'Aillecourt avait publié une proclamation qui contenait ce passage : « Le mensonge et la perfidie ont égaré plusieurs d'entre vous, mais l'erreur est dissipée. Le rétablissement de la dîme et des droits féodaux n'est jamais entré dans la pensée de notre bon roi : lui-même l'a déclaré avec cette noble franchise qui fut toujours le caractère de son illustre race. Il garantit aussi, par sa parole royale et par la Charte constitutionnelle, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux, etc. » Le 6 mars 1824, M. de Choiseul d'Aillecourt, préfet de l'Oise, fut élu député par le collège de département de l'Orne avec 170 voix (205 votants, 296 inscrits). Il siégea parmi les royalistes de la droite, vota avec eux et fit partie de la contre-opposition qui combattit le ministère Villèle. Il fut réélu le 24 novembre 1827, par 157 voix (218 votants, 277 inscrits); puis le 3 juillet 1830, par 143 voix (218 votants, 286 inscrits). Huit jours avant, il avait échoué dans le 2e collège de l'Orne (Argentan) avec 113 voix contre 227 accordées à l'élu, M. His. M. de Choiseul d'Aillecourt ne reconnut pas le gou-

vernement de Louis-Philippe. Quand le serment eut été demandé aux députés, il adressa la lettre suivante au président de la Chambre :

« Paris, le 15 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Mes principes et le mandat que j'ai reçu de mes commettants ne me permettent pas de siéger à la Chambre des Députés; je la prie de vouloir bien agréer ma démission.

« J'ai l'honneur etc,

LE COMTE DE CHOISEUL D'AILLECOURT,
Député de l'Oise. »

Il rentra alors dans la privée.

CHOISEUL-BEAUPRÉ (MARIE-GABRIEL-FLORENT-AUGUSTE, COMTE DE), dit COMTE DE CHOISEUL-GOUFFIER, à cause du mariage qu'il contracta, très jeune encore, avec l'héritière de cette famille, pair de France, né à Paris, le 27 septembre 1752, mort à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 20 juin 1817, fit ses études au collège d'Harcourt, et suivit d'abord la carrière militaire, où il parvint au grade de colonel. Mais son goût pour les lettres et les arts, ses relations avec l'abbé Barthélemy, l'hôte et l'ami du duc de Choiseul, ancien premier ministre de Louis XV, le déterminèrent à quitter le service, pour aller visiter les contrées célèbres qui avaient fait le sujet le plus ordinaire de ses entretiens : au mois de mars 1776, âgé de 24 ans, il s'embarqua sur l'*Atalante*, commandée par le marquis de Chabert, membre de l'Académie des sciences, et passa trois années à parcourir la Grèce et l'Asie-Mineure, en savant, en homme de goût, en observateur et en philosophe. De retour en France, il publia les résultats de ses travaux et de ses découvertes, dans un volume qu'il avait illustré lui-même, et qu'il intitula : *Voyage pittoresque de la Grèce* (1782). Célèbre avant même d'être imprimé, et connu par quelques fragments qui avaient été communiqués à des membres de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, l'ouvrage ouvrit à son auteur les portes de cette compagnie. Choiseul y succéda à Foncemagne (1776), puis il se présenta (1784) à l'Académie française, quoique les membres de l'Académie des Inscriptions fussent convenus de ne point cumuler ce double honneur. Aussi l'admission de Choiseul fut-elle suivie d'un curieux incident. Le savant Anquetil-Duperron accusa son confrère des Inscriptions d'avoir manqué à ses engagements, et eut l'idée singulière de déférer la question au tribunal d'honneur des maréchaux de France, qui se déclara... incompétent. Choiseul entra donc à l'Académie française, le même jour que Bailly, et en remplacement de d'Alembert. La même année (1784), Louis XVI nomma Choiseul son ambassadeur à Constantinople. Cette mission, dans laquelle il eut pour compagnons de voyage plusieurs artistes et gens de lettres, entre autres Delille, lui donna l'occasion de revoir la Grèce. Comme diplomate, il avait reçu des instructions tendant à assurer dans le divan l'ascendant de la France, et à faire refleurir notre commerce dans les échelles du Levant. Il réussit à obtenir l'élargissement de l'ambassadeur de Russie, enfermé dans le château des Sept-Tours à la suite de la déclaration de guerre entre la Porte et la Russie, et prévint l'emprisonnement de l'internonce d'Autriche. Une imprimerie qu'il avait fait établir dans le palais de France à Constantinople lui fut très utile dans une occasion difficile et délicate où il appela à son aide toutes les ressources de la diplomatie. Un ministre étranger, jaloux de l'influence de Choiseul, avait fait remettre au divan, un exemplaire du *Voyage pittoresque en Grèce*. Or, l'auteur, dans l'introduction, exhortait les Grecs à s'insurger contre la Sublime Porte et à conquérir leur indépendance. Choiseul, informé de cette intrigue, fit imprimer un *carton* par son atelier typographique, et envoya un exemplaire ainsi modifié au divan en l'assurant que le passage dénoncé avait été ajouté dans une édition contrefaite et qu'il désavouait. Choiseul adressa à l'Assemblée constituante le don patriotique des Français qui se trouvaient à Constantinople; mais il était trop attaché à l'ancien ordre de choses pour rester d'accord avec les partisans de la Révolution. Rappelé en 1791, pour aller occuper à Londres le poste d'ambassadeur, il persista à rester à Constantinople, et à ne correspondre qu'avec les princes, frères de Louis XVI, qui se trouvaient alors en Allemagne. En révolte ouverte contre l'Assemblée législative, puis contre la Convention, il s'efforça de leur tenir tête; mais les papiers de sa correspondance étant tombés entre les mains des armées républicaines, il fut décrété d'accusation sur la motion d'Hérault de Séchelles, et, à l'arrivée de son successeur, Sémonville, il dut partir en toute hâte pour Saint-Pétersbourg, où la tzarine Catherine II le reçut avec empressement. Il devint ensuite le pensionné et le conseiller intime de Paul I[er], et dirigea l'Académie des Arts et la Bibliothèque impériale de Russie. En 1802, il obtint son retour en France, reprit le cours de ses travaux archéologiques, et continua la publication de son *Voyage pittoresque*. Sur les modèles qu'il avait apportés, il fit exécuter une reconstitution du Temple qui, dans Athènes, était consacré à Thésée, et la plaça dans un édifice construit tout exprès à l'extrémité des Champs-Elysées, et connu depuis sous le nom de Jardin Marbeuf; cette collection est aujourd'hui au Musée du Louvre. En qualité d'ancien membre de l'Académie des Inscriptions, Choiseul avait repris place dans la deuxième classe de l'Institut, en même temps qu'à l'Académie française. Louis XVIII le fit membre du Conseil privé, et ministre d'Etat. Le 17 août 1815, une ordonnance du roi l'appela à la pairie; il parut plusieurs fois à la tribune de la Chambre haute. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Membre de l'Institut, il lut à cette compagnie une *Dissertation sur Homère*, un *Mémoire sur l'Hippodrome d'Olympie*, des *Recherches sur l'origine du Bosphore de Thrace*. Il avait épousé en secondes noces la princesse Hélène de Bauffremont, et il était parti avec elle pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, afin de rétablir sa santé, quand il fut enlevé par une attaque d'apoplexie, le 20 juin 1817.

CHOISEUL-BEAUPRÉ (ANTOINE-LOUIS-OCTAVE, COMTE DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 13 décembre 1773, mort à Florence (Italie), le 4 novembre 1840, appartint à l'armée, et fut admis à la retraite, avec le grade de colonel de cavalerie, le 1[er] juillet 1827. Après la mort de son père, il fut appelé par droit héréditaire (13 mars 1819) à le remplacer à la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'à sa mort.

CHOISEUL-PRASLIN (REGNAUD-CÉSAR-LOUIS, DUC DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 18 janvier 1735,

mort à Paris, le 5 décembre 1791, fils de César-Gabriel de Choiseul-Praslin (1712-1785), était parvenu au grade de maréchal de camp, lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, par la sénéchaussée d'Anjou, député de la noblesse aux Etats-Généraux. Il siégea dans l'Assemblée parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle, vota l'admission de douze députés de Saint-Domingue, et réclama pour eux voix délibérative. Organe de la province d'Anjou, il développa à la tribune des observations sur le remplacement, que cette province proposait, de l'impôt de la gabelle par un autre impôt moins onéreux pour le peuple. En 1790, il exposa les causes de la ruine de la compagnie des Indes, et se prononça pour que le droit de paix et de guerre fût conféré au roi. Ce fut lui qui fit décréter, en 1791, qu'il serait attaché aux drapeaux de tous les régiments des cravates tricolores. Au mois de juin de la même année, il proposa d'approuver la conduite des commissaires de l'Assemblée qui ramenèrent à Paris Louis XVI arrêté à Varennes. Il mourut peu de temps après la fin de la législature. La plupart des biographes l'ont confondu jusqu'ici soit avec le suivant son fils, duc Antoine-César de Choiseul-Praslin, soit avec le duc Charles-Raynard-Laure-Félix son petit-fils, (*V. p. bas*). — Son nom fut trouvé, ainsi que celui de la duchesse de Choiseul, sur la liste des protégés de Marie-Antoinette.

CHOISEUL-PRASLIN (ANTOINE-CÉSAR, DUC DE), fils aîné du précédent, député à l'Assemblée constituante de 1789, membre du Sénat conservateur, né à Paris, le 6 avril 1756, mort à Paris, le 28 janvier 1808, était colonel du régiment de Lorraine-infanterie. Le 21 juin 1789, il fut élu député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée du Maine; la démission de M. de Montesson le fit entrer à l'Assemblée comme membre titulaire, le 20 août. Il prit peu de part aux délibérations, approuva la conduite de Bouillé à Nancy (août-septembre 1790), et, après le départ du roi, prêta serment à l'Assemblée nationale. Dans les procès-verbaux officiels il est désigné sous le nom de M. *Praslin le jeune*. Promu maréchal de camp (28 novembre 1791), il n'émigra point; mais il devint suspect en 1793, et fut arrêté et emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Il resta alors dans la vie privée jusqu'au coup d'Etat de brumaire, puis il se rallia au gouvernement consulaire. Bonaparte l'appela, le 4 nivôse an VIII, à faire partie du Sénat conservateur, et le nomma, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial de la même année, commandeur du même ordre.

CHOISEUL-PRASLIN (CHARLES-RAYNARD-LAURE-FÉLIX, DUC DE), fils du précédent, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours, et pair de France, né à Paris, le 24 mars 1778, mort à Paris, le 28 juin 1841, entra à l'école polytechnique, s'attacha à la fortune de Napoléon Ier, qui le fit chambellan en 1805, le créa comte de l'Empire le 31 janvier 1810, et l'appela (1811) à la présidence du collège électoral de Seine-et-Marne. Il n'en accueillit pas avec moins d'empressement la première Restauration, et, dès que le Sénat eut proclamé la déchéance de Napoléon, il fut des premiers à proposer une souscription pour le rétablissement de la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf. Le 4 juin 1814, il fut admis dans la Chambre des pairs. L'empereur, au retour de l'île d'Elbe, ne lui tint pas rigueur et le conserva (2 juin 1815) sur la liste des pairs des «Cent-Jours». Le 6 juillet 1815, il signa le premier la déclaration des chefs de la garde nationale en faveur du drapeau tricolore Après une disgrâce momentanée, la dignité de pair lui fut conférée une seconde fois par le gouvernement de Louis XVIII, le 21 novembre 1819. Après les journées de juillet il adhéra au nouveau gouvernement. Chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général de Seine-et-Marne.

CHOISEUL-PRASLIN (ALBÉRIC-CÉSAR-GUY-COMTE DE), pair de France, né à Paris, le 8 octobre 1787, mort au château de Baillet (Seine-et-Oise) le 17 juillet 1868, avait le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre, quand il fut appelé, le 5 novembre 1827, à la Chambre des pairs, où il ne joua qu'un rôle effacé.

CHOISEUL-PRASLIN (CHARLES-LAURE-HUGUES-THÉOBALD, COMTE DE), fils de Charles-Raynard-Laure-Félix de Choiseul-Praslin (*V. p. haut*), député de 1839 à 1842, pair de France, né à Paris, le 29 juin 1805, mort à Paris, le 24 août 1847 (?) entra à la Chambre des députés, le 2 mars 1839, comme l'élu des conservateurs du 1er collège de Seine-et-Marne (Melun), avec 233 voix (465 votants), contre 228 à M. de Selves, député sortant. Il vota jusqu'en 1842 avec la majorité ministérielle. Le 6 avril 1845, il fut nommé pair de France. Il était alors chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans. Mais la triste célébrité acquise par le duc de Praslin ne lui vint pas de son rôle politique et parlementaire, qui fut très effacé. Il avait épousé, le 18 octobre 1824, Mlle Altarice-Rosalba Sébastiani, née à Constantinople, le 14 avril 1807, fille unique du maréchal Sébastiani et de Françoise Franquetot de Coigny. Elle lui avait apporté en mariage du chef de sa mère plus de 100,000 francs de rente; différents héritages avaient élevé sa fortune à plusieurs millions de capital. Le duc de Praslin était fort riche lui-même. En 1841 il avait hérité de son père. De plus, les époux avaient à attendre la fortune du maréchal Sébastiani, du général Tiburce Sébastiani, qui n'avait pas d'enfant, et leur part dans l'héritage de la duchesse douairière de Praslin, sœur du comte de Breteuil. Dix enfants étaient nés à la duchesse de Praslin; neuf vivaient, six filles et trois garçons. Mais la mésintelligence s'était mise assez vite dans le ménage. C'est dans les lettres laissées par Mme de Praslin qu'on a pu lire cette histoire intime. Bref, le duc cessa un jour toute relation avec sa femme, et lui retira ses enfants, qu'il confia à des gouvernantes. Une demoiselle Deluzy-Desportes entra en cette qualité dans la maison, le 1er mai 1841. La gouvernante devint bientôt souveraine maîtresse, et la duchesse, délaissée, eut avec son mari les scènes les plus violentes. Pourtant une terrible maladie nerveuse ayant atteint Mme de Praslin, son mari sembla se radoucir. De grandes dépenses qu'il avait faites au château de Vaux, illustré par Fouquet, dont il voulait égaler les magnificences, avaient gravement compromis sa fortune personnelle. Le déshonneur pouvait suivre la séparation dont le menaçait la duchesse; il fit tout pour l'éviter, et éloigna Mlle Deluzy. Mais il ne put se résoudre à cesser de la voir; il conduisait même auprès d'elle ses enfants, qui la traitaient comme leur mère. Le 16 août 1847, au soir, il avait eu avec elle une entrevue. Une maîtresse de pension, chez qui elle habitait, demandait un certificat de la duchesse; le duc promit de l'obtenir; sans doute la duchesse le refusa, la démarche du

duc l'ayant exaspérée. Le lendemain, 17, entre quatre et cinq heures du matin, un violent coup de sonnette éveilla dans l'hôtel Sébastiani, occupé par les deux époux, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 55, une femme de chambre qui couchait au-dessus de l'appartement de la duchesse. On entendit des cris; on se précipita aux portes de la chambre à coucher, mais on ne put les ouvrir; à ce moment la duchesse ne poussait plus que de sourds gémissements. Quand l'obstacle fut franchi, on aperçut la duchesse baignée dans son sang et frappée de plus de trente coups de couteau. Elle était appuyée sur une causeuse placée près de la cheminée. Tous les secours des médecins furent inutiles. On eut la preuve que la victime, surprise dans son sommeil, avait opposé à son meurtrier une vive résistance. Le crime produisit dans tout Paris une stupéfaction profonde. A la suite de la première information faite par les magistrats instructeurs, il fut décidé qu'à l'exception des enfants de la duchesse, toutes les personnes présentes dans l'hôtel, au moment de la perpétration de l'attentat, seraient gardées à vue jusqu'à nouvel ordre, avec interdiction d'en sortir. Bientôt après des soupçons d'une extrême gravité s'élevèrent contre le duc de Praslin; une foule d'indices matériels se réunissaient pour l'accuser. On se décida à l'interroger catégoriquement. D'abord il fit mine de s'offenser, puis il tomba dans une sorte de torpeur stupide. Il fut alors confié à la garde du chef de service de sûreté, en attendant qu'une ordonnance royale convoquât la Chambre des pairs. Un scrupule arrêtait les magistrats. La Charte disait bien qu'un député pouvait être arrêté dans le cas de flagrant délit sans l'autorisation de la Chambre; elle ne contenait pas le même texte pour les pairs de France. On n'arrêta donc pas le duc de Praslin; on se contenta de le surveiller de près. Cependant une ordonnance du 19 août convoqua la Cour des pairs pour juger l'accusé; elle venait à peine de se séparer après avoir prononcé la condamnation de deux anciens ministres, Teste et le général Cubières, convaincus de corruption et d'escroquerie. Le chancelier duc Pasquier fut chargé de diriger l'instruction du nouveau procès, avec l'assistance de six autres pairs de France. Le 21 août, le duc de Praslin, transféré au Luxembourg, subit un long interrogatoire. Mais on apprit tout à coup que le meurtrier, pour échapper au déshonneur d'un jugement public, avait attenté à ses jours en avalant le contenu d'une petite fiole saisie dans sa chambre, et qui renfermait de l'acide nitrique et de l'acide arsénieux. Le 24 août, le gouvernement fit annoncer sa mort : le docteur Rouget, médecin de la prison du Luxembourg et de la Chambre des pairs, et les docteurs Louis et Andral, auxquels furent adjoints MM. Orfila et Tardieu, reçurent la mission officielle de constater le décès et de faire l'autopsie du corps. Malgré tant de formalités, l'opinion publique s'obstina toujours à révoquer en doute le prétendu suicide du duc de Praslin, et à croire que la justice avait favorisé sa fuite. On prétendit même qu'il avait vécu longtemps à Londres, caché sous un nom d'emprunt.

CHOISEUL-PRASLIN (EUGÈNE-ANTOINE-HORACE, COMTE DE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, et député de 1876 à 1885, né à Paris le 23 février 1837, fils du précédent, entra dans la marine en 1853, puis s'engagea, en 1854, dans le 1er hussard, fit les campagnes de Crimée et d'Italie, et quitta l'armée en 1866, avec le grade de sous-lieutenant, décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur. Il se retira dans ses propriétés près de Melun, devint membre du conseil général de Seine-et-Marne (1867), et maire de Maincy; le 24 mai 1869, candidat de l'opposition libérale dans la 1re circonscription de Seine-et-Marne, il fut élu député au Corps législatif, au second tour de scrutin, par 17,634 voix sur 31,206 votants et 35,721 inscrits, contre M. de Beauverger, député sortant, 13,378 voix. Il siégea au centre droit, et vota *contre* le plébiscite, et *contre* la déclaration de guerre à la Prusse. En août 1870, il sollicita vainement du service dans l'armée active, et fut élu, après le 4 Septembre, chef du 96e bataillon de la garde nationale de Paris. Elu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, le 1er sur 7, par 36,298 voix sur 43,606 votants et 97,413 inscrits, il prit place au centre gauche, fut nommé, le 29 mars suivant, ministre de France en Italie, donna sa démission de ce poste en novembre, et rentra à l'Assemblée. C'est sur sa proposition que celle-ci déclara que M. Thiers « avait bien mérité de la patrie »; il vota *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* la dissolution, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. L'arrondissement de Melun lui renouvela son mandat, aux élections du 20 février 1876, par 8,796, voix sur 13,265 votants et 17,577 inscrits, contre 2,966 voix à M. Sacré, candidat radical; il siégea à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie-Fourton, qui l'avait révoqué de ses fonctions de maire de Maincy, le 2 août, et fut des 363. Réélu, en cette qualité, le 14 octobre 1877, par 9,582 voix sur 15,356 votants et 17,790 inscrits contre le candidat officiel, M. Hennecart, 5,666 voix, il fut membre du comité de résistance organisé par la gauche contre le ministère de Rochebouët, et vota ensuite *pour* le ministère Dufaure, et *pour* les ministères opportunistes. Le 28 septembre 1880, il entra comme sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le ministère Jules Ferry, et occupa ce poste jusqu'à la chute du ministère (10 novembre 1881). Le 21 août de la même année, il avait été réélu par 8,938 voix sur 13,885 votants et 17,753 inscrits, contre MM. Hennecart 3,787 voix, et Sacré 942. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste exclusivement opportuniste de Seine-et-Marne, il échoua avec 18,111 voix, tandis que le dernier élu de la liste radicale, qui triompha, M. Humbert, obtint 40,604 suffrages.

CHOISEUL-STAINVILLE (CLAUDE-ANTOINE-GABRIEL, DUC DE), pair de France, né à Houécourt (Vosges), le 26 août 1760, mort à Paris le 1er décembre 1838, était le neveu du duc de Choiseul, ancien ministre; il succéda à son titre et à sa pairie. Il était colonel du régiment de Royal-dragons au moment de la Révolution, et fut chargé par le marquis de Bouillé, au moment de la fuite de Varennes, de protéger le passage du roi à Pont-de-Sommerville. Emprisonné à Verdun, après cette affaire, puis à Orléans, où il devait comparaître devant la Haute cour, il dut la liberté à l'amnistie qui suivit l'acceptation de la Constitution par Louis XVI. Il fut nommé chevalier d'honneur de la reine, et, sa tête ayant été mise à prix,

il émigra en Allemagne, où il leva un régiment de hussards formé des proscrits français. Pris, en se rendant en Angleterre, en 1795, emprisonné à Dunkerque, il réussit à s'enfuir, gagna le Hanovre, et s'engagea avec le gouvernement anglais à conduire aux Indes le régiment qu'il avait formé. Il s'embarqua à cet effet, le 12 novembre, à Stade, fut jeté par la tempête sur la côte de Calais, arrêté, et conduit devant un conseil de guerre, qui l'acquitta. Mais la cour de cassation, à qui avait été déféré l'arrêt d'acquittement des « naufragés de Calais », le cassa et le Conseil des Cinq-Cents prononça une condamnation à mort, qui eut été exécutée, sans les lenteurs calculées du général Landremont. L'affaire fut évoquée à nouveau devant le gouvernement consulaire, après le coup d'Etat du 18 brumaire, et M. de Choiseul fut déporté en Hollande (1er janvier 1800).

Il revint en France en 1801, fut arrêté, enfermé au Temple, et déporté de nouveau. En 1802, un décret de Bonaparte le raya de la liste des émigrés, et lui accorda une pension de 12,000 francs. La première Restauration appela M. de Choiseul à la pairie (4 juin 1814), lui reconnut le grade de maréchal de camp et le nomma chevalier de St-Louis; le 13 août suivant, il fut promu au grade de général de division; il défendit, à la Chambre haute, les libertés octroyées par la Charte, et, dans le procès du maréchal Ney, s'efforça de sauver l'accusé; il s'abstint, lors du vote sur la peine à appliquer. En 1820, il parla en faveur du général Merlin, dont le père avait demandé, au Conseil des Cinq-Cents, l'exécution des « naufragés de Calais »; cette attitude lui attira peu les faveurs de la cour; il fut cependant appelé au poste de gouverneur du Louvre (28 mai 1820); nommé major général de la garde nationale de Paris par le ministère Dessolos, il crut devoir envoyer au roi, à l'avènement du cabinet Villèle, sa démission de ces fonctions.

A la révolution de Juillet, la popularité dont il jouissait lui valut d'être inscrit, par la commission de l'Hôtel-de-Ville, au nombre des membres du gouvernement provisoire; il prêta serment à Louis-Philippe, qui le choisit pour un de ses aides-de-camp, fut élu, en 1833, conseiller général de Seine-et-Marne, et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

CHOISY D'ARCEFAY (Jean-Baptiste), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Séry (Ardennes), le 19 avril 1742, mort à une date inconnue, cultivateur à Arcefay, fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Châlons-sur-Marne, et vota avec la gauche de l'Assemblée constituante.

CHOLAT (François-Joseph-Eugène), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à la Tour-du-Pin, (Isère) le 4 novembre 1806, mort à la Tour-du-Pin, le 13 février 1861, entra, en 1826, à l'Ecole polytechnique, et en 1828 à l'École d'application de Metz. Nommé lieutenant d'artillerie en 1832, il était, lors de la révolution de février 1848, capitaine au 4e régiment d'artillerie en garnison à Lyon. L'année d'avant, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. Républicain décidé, il prit part à la proclamation du nouveau gouvernement à Lyon, et se mit à la disposition de M. Emmanuel Arago, commissaire général de la République dans le département du Rhône, qui le nomma chef de l'état-major des gardes nationales lyonnaises. La fermeté et l'habileté dont il fit preuve dans ce poste difficile lui concilièrent l'estime des démocrates de toutes nuances. Aux élections du 23 avril 1848, ses compatriotes de l'Isère lui offrirent la candidature à l'Assemblée constituante, et M. Cholat fut élu représentant du peuple, le 10e sur 15, par 86,610 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits.) Membre du comité de la marine, il siégea à gauche et vota presque toujours avec les démocrates les plus avancés : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution, *pour* l'amendement Grévy, *pour* l'abolition du remplacement militaire, *pour* le droit au travail, *contre* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie », *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute cour, *contre* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'amnistie des transportés. Le 21 mars 1849, il déclara s'être *abstenu* volontairement sur la question de l'interdiction des clubs. — Cholat fut du petit nombre des représentants démocrates-socialistes qui se prononcèrent, le 4 novembre 1848, *contre* l'ensemble de la Constitution. Il avait, au début des journées de juin, voté *contre* la mise en état de siège de Paris, et s'était associé à la protestation des représentants de la Montagne. Le 11 mai 1849, il fut aussi parmi les signataires de la proposition de Ledru-Rollin, Considérant, Médal, etc., tendant à décréter d'accusation le président de la République et ses ministres à l'occasion de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai, à l'Assemblée législative par le département de l'Isère, le 8e sur 12, avec 69,090 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits), il combattit avec une ardeur persistante la coalition des anciens partis et la politique de l'Elysée. Aussi fut-il des premiers représentants qui, après le coup d'Etat du 2 décembre, se virent atteints par le décret d'expulsion. En même temps il fut rayé des cadres de l'armée. Il rentra en France à l'amnistie de 1859, et mourut peu après.

CHOLET (François-Armand comte), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 8 juillet 1747, mort à Paris le 4 novembre 1826, était fils de Guy Cholet, « ancien consul et trésorier de la ville de Bordeaux et de demoiselle Angélique Ribail ». Procureur du roi à l'amirauté de Guyenne avant la Révolution, officier municipal de Bordeaux (19 mars 1790), il devint administrateur du département de la Gironde le 16 juillet suivant, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents par 371 voix sur 424 votants. Il s'opposa (16 novembre 1796) au rétablissement de la loterie, défendit les « naufragés de Calais » (*Voy. Choiseul-Stainville*), et fit rapporter la loi du 21 floréal an IV qui avait exilé de Paris 198 conventionnels. En juillet 1797, il vota le maintien des ventes des presbytères, mais demanda la suspension des ventes non encore effectuées; le 21 août, il se prononça contre la violation du secret des lettres, et combattit la motion d'interdire aux ex-nobles les emplois publics. Réélu au même Conseil, le 27 germinal an VII, par 246 voix sur 424 votants, il devint, le 2 fructidor, secré-

taire de l'Assemblée, protesta contre la formule de « haine à l'anarchie » contenue dans le nouveau serment imposé à l'armée, se montra favorable au 18 brumaire, et fit partie de la commission intermédiaire nommée pour reviser la Constitution (19 brumaire an VIII). Membre du Sénat conservateur, à sa création (4 nivôse an VIII), commandeur de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut créé comte de l'Empire, le 24 avril 1808, vota la déchéance de l'empereur (avril 1814), et fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814). Tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, il reprit sa place dans la Chambre haute à la seconde Restauration, vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, et siégea, jusqu'à sa mort, dans la majorité ministérielle.

CHOLET (ANTOINE-FABIEN CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XII à 1810, né à Paris, le 12 septembre 1744, mort à Paris, le 30 décembre 1822, étudia le droit. Il était procureur au Châtelet de Paris, quand il devint bailli de Béziers, le 25 décembre 1775. Il fut, en cette qualité, commis par le roi, le 10 novembre 1778, pour exercer l'emploi de secrétaire-greffier et de commissaire aux Etats de Languedoc. Privé de ses fonctions de bailli de Béziers le 2 décembre 1781, il obtint, le 15 janvier suivant, l'office de secrétaire du roi, conservateur, en la chancellerie de France, des hypothèques et oppositions sur les finances. Laissé sans emploi en 1789, et emprisonné comme suspect pendant le régime révolutionnaire, il était à peine sorti de prison, qu'il fut nommé (4 messidor an IV) conservateur des hypothèques à Versailles, et, le 27 messidor an IV, juge-suppléant au tribunal civil du même lieu. Promu titulaire le 15 floréal an V, il dut résigner son emploi de conservateur des hypothèques, incompatible avec la qualité de juge-président du tribunal civil de Versailles, le 2 frimaire an VI; il devint, le 14 germinal an VIII, juge au tribunal d'appel de la Seine, et, deux jours après, président du tribunal criminel de Versailles. Enfin, le 12 fructidor an XII, le Sénat conservateur lui donna à représenter le département de Seine-et-Oise au Corps législatif. (Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial.) Quand son mandat parlementaire fut expiré, Cholet fut compris (8 décembre 1810) au nombre des conseillers à la Cour impériale de Paris. Il présida, en cette qualité, la cour d'assises qui prononça la peine de mort contre Lavalette. Il s'était rallié à la Restauration, et il exerçait encore, à sa mort, en 1822, ses fonctions de magistrat. — Cholet avait été, le 28 janvier 1809, créé chevalier de l'Empire.

CHOLET (CHARLES-ADRIEN, BARON), député de 1824 à 1830, né à Longeaux (Meuse), le 12 juillet 1779, mort à Mauvages (Meuse), le 14 décembre 1868, était propriétaire dans cette dernière ville. Il se présenta, pour la première fois, le 16 mai 1822, aux élections pour la Chambre des députés; mais il n'obtint alors que 63 voix sur 147 votants, et ne fut pas élu. Plus heureux le 26 février 1824, le baron Cholet, devenu député de la Meuse, avec 97 voix (141 votants 152 inscrits), siégea au centre droit, et vota pour le ministère Villèle. Réélu le 24 novembre 1827, par 66 voix (117 votants, 134 inscrits) il reprit sa place au centre, et ne se montra d'ailleurs jamais à la tribune. Il échoua aux élections du 3 juillet 1830, avec 44 voix seulement sur 141 inscrits. Conseiller général de la Meuse et officier de la Légion d'honneur.

CHOLET (JULES, COMTE), fils du comte François-Armand Cholet, pair de France, né à Paris, le 25 mars 1798, mort à Beauregard (Loir-et-Cher), le 7 décembre 1884, fut reçu à l'Ecole Polytechnique en 1817, et en sortit officier d'artillerie. Il fit, comme tel, la campagne d'Espagne (1823). La mort de son père lui ayant ouvert les portes du Luxembourg, le comte Cholet, par droit héréditaire, devint pair de France le 4 janvier 1827. Il continua de siéger après la révolution de Juillet, et soutint le gouvernement de Louis-Philippe après avoir défendu celui de la Restauration. Quand il mourut, en 1884, à un âge très avancé, il était, depuis 1848, étranger à la politique. Officier de la Légion d'honneur.

CHOLLET (ANDRÉ-FLORIMOND), député de 1888 à 1889, né à Saint-Paulien (Haute-Loire), le 20 novembre 1830, était propriétaire à Saint-Thomas-la-Garde, aux environs de Montbrison; il se livra, dans ses domaines, à des études et à des expériences agricoles qui lui valurent dans le pays une certaine notoriété. Il s'intéressa particulièrement à la reconstitution de la vigne ravagée par le phylloxera, et devint président de la Société de viticulture de la Loire. Il contribua aussi à l'organisation d'écoles de greffage, à la vulgarisation des procédés de culture de la vigne et à la fondation de plusieurs syndicats agricoles. Conseiller général de la Loire depuis 1883, pour le canton de Saint-Jean-Soleymieux, auteur, en 1884, d'une brochure intitulée : *Coup d'œil sur la crise sociale et les problèmes du travail*, M. Chollet fut désigné par le « Congrès électoral départemental de l'Alliance des républicains de la Loire » (républicains opportunistes), comme candidat à la Chambre des députés, en remplacement de M. Duché, décédé. Ce Congrès, que présidait M. Crozet-Fourneyron, député, désigna en même temps que M. Chollet, et pour un autre siège, également vacant dans le même département, M. de la Berge, qui fut élu aussi. Ce fut avec 42,421 voix sur 59,529 votants et 153,078 inscrits que M. Chollet devint député de la Loire, le 26 février 1888. Il avait dans son programme, exprimé la volonté d'en finir avec la politique de « désordre et de stérilité » provoquée par les dissensions des partis, et de travailler à la concentration républicaine. M. Chollet siégea à gauche : dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CHOLLET-BEAUFORT (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme), le 31 janvier 1762, mort à Paris, le 20 novembre 1803, était, en 1789, avocat au bailliage de Montpensier. Il fut nommé par les suffrages de ses concitoyens agent national et administrateur du district du département du Puy-de-Dôme; le bureau concernant les émigrés faisait partie de ses attributions. Elu, le 26 germinal an VIII, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, il s'y fit peu remarquer. Après le 18 brumaire, il fut choisi par le

Sénat conservateur pour représenter le même département au Corps législatif. Il quitta cette assemblée en 1802, lors du renouvellement par tiers. A cette époque, comme le Piémont, divisé en départements, venait d'être réuni à la France, Lebrun, troisième consul, qui s'intéressait à lui, obtint sa nomination à la préfecture de Turin; mais Chollet-Beaufort ne put accepter ce poste, à cause du mauvais état de sa santé. Il mourut peu de mois après.

CHOMBART (Pierre-Joseph-Marie), député à l'Assemblée constituante de 1789, et au Conseil des Anciens, né à Herlies (Nord), le 12 janvier 1755, mort à Herlies en 1805, propriétaire, maire de Herlies, fut élu, le 2 avril 1789, par le bailliage de Lille, député du tiers au États-Généraux. Il opina avec la majorité et signa, en décembre 1789, avec plusieurs autres députés des provinces de Flandre et du Cambrésis, un compte-rendu à leurs commettants, inséré au *Moniteur* du 10 décembre. Les auteurs de cette lettre s'étaient proposé de mettre le peuple en garde contre les bruits calomnieux semés relativement aux intentions et aux actes de l'Assemblée. Plus tard (23 germinal an VI), il fit partie du Conseil des Anciens où il représenta le département du Nord jusqu'en l'an VIII.

CHONET DE BOLLEMONT (François-Charles-Robert), député au Corps législatif de l'an X à 1804, né à Arrancy (Meuse), le 30 août 1749, mort à Arrancy, le 17 décembre 1815, entra au service comme aspirant dans le corps royal de l'artillerie le 12 février 1764, devint élève-surnuméraire en 1766, élève titulaire en 1767, et fut nommé lieutenant au régiment de Metz-artillerie le 28 mai suivant. Capitaine en 1779, il servit dans ce corps jusqu'à l'époque de la Révolution, dont il adopta les principes. Employé à l'armée des Alpes, où il commanda l'artillerie de l'avant-garde, il marcha, dans la nuit du 21 au 22 septembre, à la tête d'une compagnie de canonniers, à l'attaque des redoutes des Abîmes (Savoie), et contribua puissamment au succès. Il se distingua encore dans d'autres expéditions. Il passa ensuite à l'armée de Belgique, comme directeur de l'équipage de campagne; il était alors chef de bataillon au 4e régiment d'artillerie à pied. Promu au grade de chef de brigade (15 août 1793), il fut chargé du commandement en second de l'artillerie de l'armée du Nord, par arrêté des représentants du peuple Duquesnoy et Carnot. Chonet de Bollemont devint général de brigade le 4 brumaire an II. Destitué comme noble le 15 pluviôse suivant, il fut rappelé au service le 17 floréal, en qualité de commandant en chef de l'artillerie de l'armée de la Moselle, et fut fait général de division le 19 du même mois. Il eut à diriger l'expédition des Ardennes, et se trouva à l'attaque des Autrichiens à Neufchâteau. Le 25 prairial, il fit la reconnaissance de la place de Charleroi, et commanda l'artillerie au siège de cette place, puis, en l'an III, au siège de Maëstricht et au blocus de Mayence. Envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse en l'an IV, il prit part à toutes les opérations de cette campagne; à Wurtzbourg, il fut obligé de céder aux forces supérieures des Autrichiens, et se rendit prisonnier de guerre le 18 fructidor an IV. A son retour en France, le Directoire le nomma aux fonctions d'inspecteur général d'artillerie. Enfin, le 8 pluviôse an X, une décision du Sénat conservateur appela « le citoyen Bollemont, général d'artillerie », à faire partie du Corps législatif. Il y siégea, comme député de la Meuse, jusqu'en 1804. Admis à la retraite le 20 prairial an XI, il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et officier de l'ordre le 1er frimaire an XIII.

CHOPIER (Claude-François-Guillaume-Gabriel), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était curé de Flins-sur-Seine, en Beauce, — aujourd'hui Seine-et-Oise, — au moment de la Révolution. Le 23 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux pour le bailliage de Mantes et Meulan. Son rôle dans l'Assemblée fut secondaire, et le *Moniteur* n'en a pas fait mention.

CHOQUE (Emmanuel-Louis-Joseph), député de 1845 à 1846, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, député au Corps législatif de 1852 à 1863, et de 1869 à 1870, né à Douai (Nord), le 15 septembre 1806, mort à Douai le 4 novembre 1873, se fit recevoir docteur en droit à Paris en 1839, s'établit notaire à Douai, et fut élu, la même année, membre du conseil général du département du Nord. Le 27 septembre 1845, le 4e collège électoral du Nord (Douai) l'élut député, par 264 voix sur 523 votants et 606 inscrits, contre M. Danel, conservateur, 255 voix, en remplacement de M. de Montozon, décédé; il prit place dans l'opposition constitutionnelle; mais il échoua, aux élections générales du 1er août 1846, avec 259 voix contre 312 données à M. Bommart, élu. Il soutint activement, dans son département, la politique réformiste et la campagne des banquets et, après la révolution de février, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 4e sur 18, par 191,875 voix sur 234,867 votants, et 278,352 inscrits. Il fut membre du comité des finances, et vota généralement avec les partisans du général Cavaignac, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'avènement du prince L.-Napoléon à la présidence de la République, M. Choque s'était rapproché de la politique de l'Elysée. Réélu dans le même département à l'Assemblée législative le 18e sur 24, par 84,391 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits), il siégea dans la majorité, et appuya toutes les lois restrictives sur l'enseignement, sur le suffrage universel, etc., votées par cette Assemblée. Cette attitude lui assura, après le coup d'Etat de 1851, la candidature officielle, aux élections du 29 février 1852; il fut élu, dans la 6e circonscription du Nord, par 15,921 voix sur 16,941 votants, et 26,188 inscrits, siégea dans la minorité dynastique, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 13,248 voix sur 19,152 votants et 24,364 inscrits, contre MM. Lambrecht 4,178 voix, et contre le général Cavaignac, 1,691. Mais, aux élections du 1er juin 1863, il échoua, avec 11,059 voix, contre M. Lambrecht, candidat d'opposition, élu par 12,132 suffrages; il le battit à son tour au renouvellement du 24 mai 1869, avec 13,289 voix sur 25,603 votants et 29,951 inscrits : M. Lambrecht, député

sortant, n'obtint que 12,280 voix. M. Choque reprit sa place dans la majorité et vota pour toutes les mesures présentées par le gouvernement. La révolution du 4 Septembre le rendit à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 août 1860.

CHORIER (Antoine-Laurent), député de 1824 à 1827, né à Valence (Drôme), le 16 octobre 1758, mort à Valence, le 11 juillet 1832, appartenait à la religion réformée. Il s'engagea dans les volontaires de la Drôme au moment de la Révolution, et suivit la carrière des armes jusqu'au grade d'adjudant général. Il était rentré dans la vie civile, et avait été nommé, le 14 août 1816, adjoint au maire de Valence, lorsqu'il fut élu, le 25 février 1824, député du 1er arrondissement électoral de la Drôme (Valence), par 152 voix sur 285 votants et 311 inscrits, contre M. Gailhard, ancien député, 62 voix. Il siégea dans l'opposition libérale, et ne fit pas partie d'autres législatures. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHORON (Marie-Pierre-Gabriel-Etienne), député de 1877 à 1881, né à Puiseux (Aisne), le 18 mai 1811, exerça à Soissons la profession d'avoué et devint adjoint de cette ville. Le 8 février 1871, il fut porté sur une liste républicaine et réunit, sans être élu, 23,163 voix sur 87,823 votants. Il échoua encore le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Soissons : il recueillit alors 6,005 voix contre 9,147 données à M. Deviolaine, élu comme constitutionnel, mais qui ne tarda pas à passer dans les rangs de la droite. M. Choron fut plus heureux aux élections de 1877. Patronné par les sénateurs républicains de l'Aisne, il lutta encore, mais cette fois avec avantage contre M. Deviolaine, député sortant, devenu le candidat officiel du Seize-Mai. Sa circulaire contenait ce passage : « Dans le grave conflit qui est venu si soudainement troubler la France, qui l'agite encore et qui continue à peser si fâcheusement sur le commerce, l'industrie et les affaires, ce qui est mis en question, c'est la souveraineté nationale. Vous n'admettrez pas cette prétention que, pour qu'un gouvernement existe et puisse vivre, il doive être livré à ses ennemis. Vous vous direz que pour asseoir définitivement la République, il faut élire des républicains. » M. Choron, élu par 8,706 voix contre 7,616 à M. Deviolaine, prit place à la gauche modérée et vota avec elle : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7 et *pour* l'application des décrets aux congrégations, etc. Il prit quelquefois la parole, principalement sur des questions d'affaires, par exemple en 1879, pour déposer un rapport favorable sur une proposition de loi de M. A. Legrand tendant à la création d'une caisse d'épargne postale, en 1880 à propos des élections des tribunaux de commerce, etc. M. Choron ne fit point partie d'autres législatures, ayant échoué le 21 août 1881, avec 2,310 voix contre 8,114 accordées à l'élu, M. Ringuier, et 4,662 à M. Salanson.

CHOTTARD (Jacques-Marie), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Piriac (Loire-Inférieure), le 27 novembre 1759, mort à une date inconnue, lieutenant-guide-côtes à Guérande, en Bretagne, devint, sous la Révolution, membre du directoire de la Loire-Inférieure, et fut élu, le 20 germinal an VI, député du même département au Conseil des Cinq-Cents. Il parut quelquefois à la tribune, fit passer à l'ordre du jour sur les réclamations « du citoyen Beaufils, de Nonancourt (Eure), tendant à réclamer contre l'exhérédation prononcée par ses père et mère en 1778 », combattit le projet de Bailleul sur les impôts indirects et particulièrement celui du sel, et se prononça, en l'an VII, contre la liberté de la presse. Un discours (de Français de Nantes) en faveur de cette liberté ayant été accueilli par les applaudissements des tribunes, Chottard fit à ce sujet, dans la séance du 24 prairial, une motion d'ordre. Après le coup d'État de brumaire, il fut nommé conseiller général de son département et maire de Guérande (17 germinal an VIII).

CHOUDIEU (Pierre-René), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Angers (Maine-et-Loire), le 26 novembre 1761, mort à Paris, le 9 décembre 1838, était le fils de Pierre-René Choudieu, grenetier au grenier à sel d'Angers, et d'Elisabeth-Marguerite Raimbaud de la Douve. Il fit ses études à l'Oratoire, prit ses grades en l'Université, et suivit la carrière militaire. Inscrit comme gendarme en la maison du roi, « titre qui lui donnait, observe M. Célestin Port (*Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*), avec le droit de porter l'uniforme, le grade de sous-lieutenant », il eut une affaire d'honneur avec son supérieur M. de Contades, et dut changer de régiment. Il entra alors dans l'artillerie, et fut quelque temps en garnison à Metz. Mais il prit bientôt le métier en dégoût, et revint à Angers où il acheta une charge de substitut au présidial. Entièrement acquis aux idées nouvelles, il devint, dès le début de la Révolution, membre de la *Société des amis de la Constitution*, lieutenant-colonel de la garde nationale, puis accusateur public près le tribunal du district d'Angers. Le 7 septembre 1791, le département de Maine-et-Loire l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 2e sur 11, avec 257 voix sur 503 votants, 663 inscrits. Membre du comité militaire, il dénonça le ministre de la guerre Du Portail, qu'il accusa d'envoyer sans armes les volontaires à la frontière (29 octobre 1791). Quelques jours après, il fit amnistier les Suisses du régiment de Châteauvieux.

Le 23 juillet 1792, il lut une pétition couverte de dix pages de signatures, demandant la déchéance du roi. La veille du 10 août, il reprocha à l'Assemblée de manquer de courage et d'être trop lente à sauver la patrie; puis, dans la séance de nuit, il fit voter l'établissement d'un camp sous Paris et la permanence des séances; toutefois, il s'opposa, le 17, à la création d'un tribunal criminel populaire investi de pouvoirs illimités. Le même département le nomma, le 4 septembre 1792, le 1er de la liste, par 464 voix sur 618 votants et 645 inscrits, député à la Convention nationale. Choudieu prit une part active aux travaux de la nouvelle assemblée, fut élu membre de plusieurs comités, et prit plusieurs fois la parole en séance. Il demanda que les généraux ne puissent négocier avec l'ennemi, se déclara contre le ministre Pache, vota « la mort » du roi, sans motiver plus longuement son opinion, requit une note d'infamie contre les députés absents ou démissionnaires, et reçut (mars 1793) la mission d'aller organiser la résistance contre l'insurrection de l'Ouest, d'abord au Mans, puis à Angers, en compagnie de son collègue Richard (de la Sarthe) et d'autres encore plus tard. Il

établit son quartier général à Saumur, déploya une grande activité, et paya souvent de sa personne : en deux rencontres, à Saumur et au moulin du Bois-aux-Chèvres, il fut grièvement blessé. « C'est dans ces circonstances que six violents libelles et, en dernier lieu, une dénonciation en règle de Philippeaux (de la Sarthe), dont le système de guerre par petites colonnes volantes avait doublement échoué, éclatèrent contre les « bourreaux » de la *cour de Saumur*. Choudieu lui répondit pied à pied et de sang froid, « si l'on compare la défense à l'invective... » (C. Port, *ouvr. cité*). Plus tard, après thermidor, les ennemis de Choudieu l'accusèrent d'avoir désigné son adversaire au bourreau; mais il ne cessa, jusqu'au dernier jour, de protester énergiquement contre ce reproche. « Mensonge indigne! s'écriait-il encore à 70 ans. *Mentiris impudentissime!* » en retrouvant l'accusation dans la *Biographie des contemporains* d'Arnaud. Le 7 février 1794, Choudieu avait été envoyé à l'armée du Nord; il ne quitta les avant-postes que pour venir reprendre à la Convention sa place de combat. Poursuivi par la haine d'André Dumont, un de ses dénonciateurs, il le somma vainement, pendant la tumultueuse séance du 12 germinal an III, de faire la preuve de ses imputations. Considéré par la nouvelle majorité de l'Assemblée et désigné par le président lui-même comme un des promoteurs de l'envahissement de la Convention, Choudieu fut, sur la motion de Fréron, décrété d'arrestation pour être conduit à Ham. L'officier chargé d'exécuter cet ordre lui avait dû la vie en Vendée et le supplia d'accepter la liberté. Choudieu la refusa. Mais demandée le 3 brumaire an IV aux applaudissements des tribunes, elle lui fut rendue par l'amnistie que prononça la Convention à la clôture de ses travaux. Il revint à Paris et vivait sans bruit, quand un arrêté du Directoire, du 19 floréal, le comprit parmi les complices de Babeuf. De nouveau délivré, il entra (messidor an IV), comme chef de division au ministère de la guerre sous Bernadotte, et donna sa démission avec lui en fructidor. Devenu par ce fait suspect à Fouché, il fut inscrit encore, en nivôse, sur la liste des proscrits, mais put gagner à temps la Hollande. Il y acquit un petit domaine qu'il se mit à cultiver de ses propres mains. « J'étais devenu un véritable paysan », dit-il, — le paysan français, comme on l'appelait — « Je n'ai jamais été plus heureux! » Il rentra pourtant en France en 1814, et accepta, pendant les Cent-Jours, la commission de lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque (16 avril 1815). La loi du 12 janvier 1816 l'obligea une fois de plus à passer la frontière. Retiré à Bruxelles, sans ressources, il se fit, pour vivre, prote d'imprimerie. Plus tard, Merlin de Douai se l'attacha comme secrétaire. La révolution de Juillet lui rouvrit la France et lui assura une modeste pension. Choudieu mourut le 9 décembre 1838, en son petit logis de la rue Coquillière. Il avait projeté, à la fin de sa vie, d'écrire une Histoire de la révolution; il n'en a laissé que les matériaux (notes, extraits, analyses, fragments). Témoin oculaire du 10 août, il se proposait notamment de réfuter, dans son livre, phrase par phrase, les récits de Lacretelle, de Dulaure, de Thiers, du *Moniteur*. — On a de lui quelques opuscules; ce sont des mémoires en réponse aux dénonciations de ses ennemis.

CHOUMOUROUX (ALPHONSE-RAYMOND-MARCELLIN-BÉNIGNE SAGNIER, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Aubenas (Ardèche), le 15 mars 1788, mort à une date inconnue, était issu d'une vieille famille noble du Velay. « Propriétaire à Yssingeaux », il représenta le département de la Haute-Loire à la « Chambre introuvable », ayant été élu, le 22 août 1815, au grand collège, par 97 voix sur 155 votants et 216 inscrits. Il vota avec la majorité. Mais comme il n'avait que vingt-huit ans, il ne fut pas réélu en 1816, pour cause d'insuffisance d'âge. Il devint alors maire d'Yssingeaux, et occupa ces fonctions jusqu'à la révolution de juillet; il y fut rappelé plus tard en 1851. — Conseiller général de la Haute-Loire en 1825 et en 1833, et chevalier de la Légion d'honneur du 19 mai 1825.

CHOUTEAU (GUY-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Cholet (Maine-et-Loire), en 1736, mort à une date inconnue, fils de Jacques Chouteau, grefiier au grenier à sel de Cholet, se fit recevoir docteur médecin de l'Université d'Angers, s'établit à Cholet et s'y maria (1768). Zélé partisan de la Révolution, il fut élu tout d'abord administrateur du district (1790), puis, le 10 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 8ᵉ sur 11, avec 273 voix (438 votants, 663 inscrits). Il revint à Cholet après le 10 août. Pendant l'insurrection vendéenne, Chouteau fut attaché à l'hôpital militaire de Noirmoutiers (an II), puis aux ambulances de l'armée de l'Ouest (an III); il prit la direction en chef de l'hôpital de Cholet (27 germinal an III), puis de nouveau fut envoyé à Noirmoutiers (23 frimaire an IV), à l'armée de l'Océan, et enfin se fixa définitivement dans son pays natal.

CHOUVET (JEAN-MATHIEU), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 14 octobre 1734, mort à Chomérac (Ardèche), en 1813, était, en 1789, curé de Chomérac, en Languedoc. Les Tables du *Moniteur* l'ont qualifié curé de Thoméras (*sic*). Député du clergé aux Etats-Généraux, le 6 avril 1789, pour la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, il fut du nombre des ecclésiastiques qui se réunirent au tiers-état pour prêter le serment civique.

CHOUVY (PHILIPPE-BENOIT-CAMILLE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né au Puy (Haute-Loire), le 19 août 1808, mort au Puy, le 12 février 1867, « était propriétaire » dans cette ville, lors des élections du 13 mai 1849 à l'Assemblée législative. Candidat républicain démocrate socialiste, il fut élu représentant du peuple par le département de la Haute-Loire, le 3ᵉ sur 6, avec 23,714 voix (43,874 votants, 77,111 inscrits). Il siégea à la Montagne, et vota constamment avec la minorité démocratique qu'il soutint dans ses protestations *contre* l'expédition de Rome, *contre* les restrictions apportées au suffrage universel, *contre* les lois sur la presse, le droit de réunion, l'instruction publique, etc. Adversaire de L.-N. Bonaparte et du coup d'Etat, M. Chouvy termina, au 2 décembre, sa carrière politique.

CHOVELLON (JEAN-CLAUDE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Urson (Puy-de-Dôme), le 31 août 1806, cultivateur, fut porté le 13 mai 1849, sur la même liste que le précédent, par la fraction avancée de la démocratie de la Haute-Loire, comme candidat à la Législative : il fut élu, le 4ᵉ sur 6, avec 23,225 voix (43,874 votants, 77,111 inscrits), prit place à gauche et vota constamment

dans le sens des idées républicaines. Il se prononça, notamment, *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi nouvelle sur l'enseignement, *contre* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, etc. Il protesta contre le coup d'État de décembre, et rentra dans la vie privée.

CHOVET (Alphonse-Désiré), membre du Sénat, né à Compiègne (Oise), le 26 novembre 1831, se fit recevoir avocat, puis exerça la profession d'avoué à Compiègne. Maire de cette ville et conseiller général de l'Oise, chevalier de la Légion d'honneur, M. Chovet fut candidat républicain aux élections sénatoriales du 5 janvier 1888, dans le département de l'Oise. Il y eut trois tours de scrutin, le nombre des candidats étant considérable. Au premier tour les voix furent ainsi réparties : Républicains : MM. Cuvinot, sénateur sortant, 423 voix; Franck Chauveau, ancien député, 423; Chovet, 390; Boudeville, ancien député, 297; Dupuis 287; Delaunay, 277. Conservateurs : MM. de Chézelles, 361; de Luçay, 372; Prévot, 344. Au deuxième tour, M. Cuvinot, seul fut élu avec 633 voix. Les autres obtinrent : Républicains : MM. Franck Chauveau, 454; Chovet, 400; Boudeville, 297; Dupuis, 291. Conservateurs : MM. de Lucay, 390; de Chézelles, 361; Prévot, 330. Enfin, au troisième tour, MM. Franck-Chauveau et Chovet, républicains, furent élus, le premier avec 635 voix, le second avec 517, contre 429 à M. de Lucay et 343 à M. de Chézelles, sur 1,099 votants. Les élections sénatoriales de l'Oise avaient été contrariées par un accident : un incendie qui éclata au Palais de justice de Beauvais au moment même du vote, et qui fut d'ailleurs rapidement éteint, vint interrompre les opérations du second tour. M. Chovet siégea à la gauche du Sénat et vota avec elle; dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

CHOVET DE LA CHANCE (Jean-Claude, baron), député au Corps législatif de l'an XI à 1812, né à Saint-Etienne (Loire), le 17 avril 1750, mort le 15 février 1812, propriétaire dans le département de la Loire, y exerça pendant la période révolutionnaire les fonctions administratives de conseiller général, de maire, de président de canton. Le 9 thermidor an XI, il fut, pour la première fois, désigné par le Sénat conservateur comme député de la Loire au Corps législatif; ce mandat lui fut renouvelé le 28 septembre 1808, et il le remplit jusqu'à sa mort. Il avait été créé baron de l'Empire, le 25 mars 1810.

CHRESTIEN. — *Voy.* Fumechon (chevalier de).

CHRESTIEN. — *Voy.* Lalanne.

CHRESTIEN. — *Voy.* Trévenecc (comte de).

CHRISTIANI (Marie-Frédéric-Henri), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 15 février 1760, mort à Strasbourg à une date inconnue, fut reçu licencié en droit à l'université de Strasbourg, le 11 novembre 1782. En 1783 et 1784, il fut professeur d'histoire et de droit public, et, en 1786, devint avocat et receveur municipal de la Commanderie de Saint-Jean, ordre de Malte, dans la même ville. Favorable aux idées de la Révolution, il fut nommé, en 1791, membre du directoire du district de Strasbourg, et, le 8 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département du Bas-Rhin, le 9e et dernier, par 390 voix 535 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Je m'appuie de l'opinion de Thomas Payne, et je vote comme lui pour la réclusion. » Chargé d'une enquête sur la conduite de Lebon, il conclut à la mise en accusation. Le 23 vendémiaire an IV, il entra comme conventionnel au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'à l'an VI. Le Directoire l'envoya comme commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département du Bas-Rhin, et le gouvernement consulaire le nomma secrétaire général provisoire de la préfecture à Strasbourg (15 floréal an VIII); il passa de là à la préfecture du département des Forêts avec le titre de secrétaire général titulaire (27 ventôse an X), et, pendant les Cent-Jours, fut nommé sous-préfet de Strasbourg (10 juin 1815). Il rentra dans la vie privée au second retour des Bourbons.

CHRISTIN (Charles-Gabriel-Frédéric), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Saint-Claude (Jura), le 9 mai 1744, mort à Saint-Claude, le 19 juin 1799, était avocat avant la Révolution, et fut chargé de défendre la cause des serfs du Jura, tâche dans laquelle Voltaire l'aida de sa parole et de sa plume. Christin adopta avec ardeur les idées émancipatrices de la Révolution, et fut élu, le 16 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Aval, avec 235 voix sur 373 votants. Il vota avec la majorité toutes les réformes proposées, retourna en Franche-Comté après la session, et y devint président du tribunal de son district. Magistrat lettré, il réunit cinq volumes in-folio de notes manuscrites sur l'histoire de sa province ; ces curieuses recherches furent consumées en 1799, dans l'incendie qui détruisit la ville de Saint-Claude, catastrophe dans laquelle il trouva lui-même la mort. On a de lui : *Dissertations sur l'abbaye de Saint-Claude, ses légendes, ses chroniques, ses chartes, etc.* (1772); *Collection des Mémoires présentés au Conseil du roi par les habitants du Montjura et le chapitre de Saint-Claude*, (1772); *Lettre du P. Polycarpe à l'avocat général Séguier sur le livre des inconvénients des droits féodaux.* Ces ouvrages ont aussi été attribués à Voltaire.

CHRISTINAT (Jean-Jacques), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant au Havre et maire de cette ville, au moment de son élection, le 7 septembre 1791, comme député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative. (Le procès-verbal de l'élection manque aux Archives.) D'autre part, le nom de Christinat ne figure pas dans les procès-verbaux officiels des séances.

CHRISTOPHE (Gatien), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Maixent (Sarthe), le 21 novembre 1759, mort à une date inconnue, était avocat à Loches (Indre-et-Loire). Cet arrondissement le nomma, le 10 mai 1815, par 51 voix sur 68 votants, représentant à la Chambre dite des Cent-Jours, où il ne se fit pas remarquer.

CHRISTOPHE (Pierre-Isidore), député de 1876 à 1879, né à Andaucette (Drôme), le 8 janvier 1831, mort à Paris le 30 juin 1879, n'avait aucun antécédent politique, lorsqu'il entra, le 19 novembre 1876, à la Chambre des députés, en remplacement de M. Servan, décédé et comme l'élu de la 2e circonscription de Valence (Drôme), avec 10,196 voix (16,981 votants, 21,814 inscrits), contre 6,731 à M. Monier de la Sizeranne, conservateur. M. Christophe s'était présenté comme républicain. Il fit partie de la majorité des 363, et obtint sa réélection le 14 octobre 1877, par 11,394 voix sur 18,893 votants et 22,155 inscrits, contre 7,425 au même concurrent, M. Monier de la Sizeranne, que soutenait le gouvernement du Seize-Mai. M. Christophe vota avec la gauche; *pour* les invalidations d'un grand nombre de députés de la minorité, *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, etc. Il mourut dans le cours de la législature.

CHRISTOPHLE (Bertrand-Marie-Luc), député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Issoire (Puy-de-Dôme), le 13 octobre 1827, entra dans l'administration après le coup d'État de 1851. Il débuta comme conseiller de préfecture de la Somme, le 15 février 1852, occupa le même poste dans le Puy-de-Dôme, puis fut successivement sous-préfet d'Ambert, et secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, puis des Alpes-Maritimes. Il se démit de ces dernières fonctions pour se présenter, le 25 mars 1861, avec l'appui du gouvernement impérial, comme candidat au Corps législatif, dans la 3e circonscription du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. de Kersaint, et fut élu par 18,980 voix (19,137 votants, 32,508 inscrits), contre 145 voix à M. Chatelus. Il était déjà conseiller général du même département. Tout dévoué aux institutions impériales, il les soutint de ses votes, jusqu'au 4 septembre 1870, ayant été réélu par la même circonscription : le 1er juin 1863, avec 20,225 voix (20,255 votants, 32,821 inscrits), et le 24 mai 1869, avec 18,483 voix (20,856 votants, 33,904 inscrits), contre M. Denier, avocat à Paris, 2,341. Il se prononça *pour* la déclaration de guerre à la Prusse. La chute de Napoléon III rendit à M. Christophle à la vie privée. — Chevalier de la Légion d'honneur.

CHRISTOPHLE (Albert-Silas-Médéric-Charles), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre, député de 1876 à 1885 et de 1887 à 1889, né à Domfront (Orne), le 13 juillet 1830, fit son droit à Caen, et fut lauréat de la Faculté de cette ville en 1850. Reçu docteur la même année, il fut nommé avocat au conseil d'État et à la cour de cassation en 1856. Il publia de nombreux articles de droit administratif dans les *Revues pratique et critique de jurisprudence*, collabora à la *Presse* de 1858 à 1859, écrivit en 1862 un *Traité des travaux publics*, et fit partie du conseil de l'ordre des avocats de 1866 à 1869. Le 6 septembre 1870, il fut nommé préfet de l'Orne. M. Christophle prit l'initiative de faire nommer, dans son département, les maires et adjoints par les conseils municipaux, et s'occupa activement, de concert avec le conseil général, de l'équipement des 4 bataillons de mobiles et des 3 légions de mobilisés de l'Orne. Mais le 23 décembre, à la suite du décret de la Délégation portant dissolution des conseils généraux et invitant les préfets à constituer des commissions départementales, il donna sa démission. Aux élections générale du 8 février 1871, M. Christophle fut élu représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le 5e sur 8, avec 53,618 voix (65,515 votants, 123,713 inscrits.) Il vint siéger au centre gauche et fut nommé président de cette réunion. Il fit partie de nombreuses commissions, entre autres de celles des lois sur la magistrature, les conseils municipaux, la décentralisation, etc. Il prit la parole à plusieurs reprises dans des questions d'affaires, et se fit une certaine réputation d'orateur pratique et de jurisconsulte. Il vota *pour* les préliminaires de paix, *s'abstint* sur les questions des prières publiques, de l'abrogation des lois d'exil, et du pouvoir constituant de l'Assemblée, et se prononça *contre* les pétitions des évêques, *pour* le retour du Parlement à Paris, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, ainsi que *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Partisan de la République conservatrice, telle que Thiers la comprenait, il se déclara contre toute tentative de restauration monarchique; le 5 octobre 1873, il écrivait à M. Léon Say : « Le pays comprend le 24 mai ; il juge le gouvernement qui en est issu, à la fois jouet et complice de factions monarchiques. Il ne se demande plus où le mènent ces hommes; il le sait, et quand, au bout de la voie où ses conducteurs l'entraînent, il aperçoit une nouvelle Restauration, il s'indigne et gémit. Jamais les passions n'ont été plus vivement excitées, les inquiétudes plus vives, le calme moral moins profond. L'Europe, troublée par des projets qui la menacent, se coalise en vue d'événements impossibles, mais dont l'éventualité seule éveille ses susceptibilités. La paix intérieure mal assurée, la paix extérieure compromise, voilà le bilan politique des restaurateurs de la société ébranlée, des théoriciens et des doctrinaires de la responsabilité ministérielle. Et voilà le moment que l'on choisit! et voilà les hommes qui se proposent pour accomplir dans l'ordre politique un changement qui serait une révolution radicale, un retour à des idées surannées, odieuses à la majorité du pays, contraires au dogme inviolable de la souveraineté nationale et au bon sens public! Non, mon cher collègue, nous ne verrons pas de pareilles choses... etc. » Plus tard, en 1875, après le vote de la Constitution, dans un banquet donné à l'occasion du comice de la Ferté-Macé (Orne), M. Christophle eut une occasion nouvelle d'affirmer ses préférences : son discours fit du bruit. En réponse à la parole que M. Buffet lui avait lancée, du haut de la tribune : « Je ne serai jamais votre allié, » il entreprit de démontrer à ses auditeurs que l'œuvre du 25 février était à la fois libérale et conservatrice et qu'elle donnait satisfaction aux aspirations des républicains en sauvegardant tous les intérêts. « Oui, certes, disait-il, pour nos nouveaux alliés comme pour les anciens, il n'y avait dans notre conduite ni doute ni ambiguïté sur nos sentiments, nous étions bien pour tous de vrais et de sincères conservateurs! Qui donc en aurait pu douter en voyant dans nos rangs des hommes qui ne le cèdent à personne par le talent, la situation sociale, la fortune acquise? Et n'était-ce pas, vraiment, une dérision amère et une conception extravagante d'avoir, même au milieu de la lutte, appelé sur ces hommes le soupçon de n'être point les défenseurs nés de tous les grands principes qui sont l'honneur et le fon-

dement des sociétés modernes. C'était là pourtant ce qu'on disait alors. Beaucoup le disaient, sans y croire; et le jour où, placés en face des réalités politiques, forcés de prendre un parti, nos anciens adversaires ont jugé nécessaire de conclure l'alliance féconde qui a fait la République, je dis que, de notre côté, nous n'avons fait, nous n'avons eu à faire aucun sacrifice. Les choses ont pris la place qu'elles devaient avoir : seule, l'équivoque factice, créée à grand peine, a disparu. » Le 20 février 1876, M. Christophle fut réélu député par la 1re circonscription de Domfront avec 8,681 voix (10,591 votants, 14,349 inscrits), contre 1,883 au baron Houssin de Saint-Laurent. Dans sa circulaire électorale il avait, à nouveau, insisté sur le développement de son thème favori : à savoir que les maux politiques des derniers temps n'avaient « guère eu d'autre cause qu'une classification arbitraire et imprudente des partis. Ceux qui voulaient détruire l'œuvre du 25 février se sont intitulés conservateurs! On a appelé révolutionnaires ceux qui voulaient en faire l'épreuve sincère et loyale. » M. Christophle reprit sa place au centre gauche, et bientôt entra, avec le portefeuille des travaux publics, dans le ministère qui se forma sous la présidence de Dufaure, le 9 mars 1876. Diverses réformes administratives, marquèrent son passage aux affaires : il plaça des ingénieurs à la tête de tous les services du ministère, admit pour la première fois les conseils supérieurs des ponts-et-chaussées et des mines à donner leur avis sur les titres à l'avancement, et se montra très préoccupé de mettre à l'étude l'amélioration du régime des chemins de fer. M. Christophle resta titulaire du département des travaux publics dans le cabinet Jules Simon, jusqu'à la chute de ce dernier, en mai 1877. Il revint alors occuper son siège de député, et combattit, dans les rangs des 363, le ministère Broglie-Fourtou. Après la dissolution, il se représenta aux suffrages des mêmes électeurs qui le renvoyèrent à la Chambre le 14 octobre 1877 par 9,117 voix (11,683 votants, 14,824 inscrits), contre 2,531 au candidat officiel, M. Grippon. Il siégea, comme précédemment, parmi les modérés de la majorité républicaine, appuya de son vote les invalidations de plusieurs députés de la droite, soutint le nouveau cabinet Dufaure, et fut nommé le 13 février 1878, gouverneur du Crédit foncier, en remplacement de M. Grivart, sénateur. Il donna parfois son opinion sur les questions de finances, et vota encore, dans la législature, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *pour* l'article 7 et l'application des décrets aux congrégations, etc. Il obtint sa réélection dans la même circonscription, le 21 août 1881, par 7,758 voix (9,215 votants, 14,609 inscrits), et opina avec les opportunistes : *contre* l'élection d'un maire de Paris, *contre* l'abrogation du Concordat, *contre* l'élection de la magistrature, *pour* l'expédition du Tonkin, etc. Aux élections d'octobre 1885, M. Christophle fut porté sur la liste républicaine opportuniste, et échoua au second tour avec 41,997 voix contre 45,479 au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Lévis-Mirepoix. (Au premier tour, un seul candidat opportuniste M. Gévelot avait été proclamé élu, avec 44,585 voix.) Le 16 octobre 1887, il fut élu dans une élection partielle de l'Orne, en remplacement de M. Roulleaux-Dugage, décédé, par 47,283 voix, sur 61,125 votants et 107,223 inscrits, contre 1,275 voix à M. le vicomte de Banville. Dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. Il était absent par congé lors du scrutin sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution.

CIBIEL (VINCENT), député de 1837 à 1848, né à Villefranche (Aveyron), le 27 décembre 1797, mort à Villefranche, le 29 juillet 1871, était négociant dans cette ville. Après avoir, dit-on, réalisé à la Bourse de grands bénéfices sur les actions de chemin de fer, conseiller général de l'Aveyron et chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, comme candidat du ministère, le 4 novembre 1837, député du 5e collège de l'Aveyron (Villefranche), par 141 voix (271 votants, 312 inscrits). Il soutint les cabinets Molé et Guizot, et fut réélu : le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, par 236 voix (244 votants, 371 inscrits), et le 1er août 1846, par 194 voix (201 votants, 376 inscrits). Jusqu'à la fin du règne il se montra dévoué à la politique du « juste-milieu »; il vota l'indemnité Pritchard (1845) et toutes les propositions gouvernementales.

CIBIEL (LOUIS-ALFRED), député de 1876 à 1889, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 11 mai 1841, est le fils du précédent, et le petit-fils, par sa femme, de Darblay aîné (*V. ce nom*), ancien représentant à l'Assemblée législative de 1849, et, par sa mère, de M. Barbet, (*V. ce nom*) ancien pair de France sous la monarchie de Juillet et député au Corps législatif impérial. M. Cibiel est encore, par sa sœur, allié à la famille de Rémusat. Grand propriétaire, possesseur d'une fortune considérable, maire de Villefranche (Aveyron) et conseiller général pour le canton de ce nom, il fut élu, le 20 février 1876, député de la 1re circonscription de Villefranche, par 8,254 voix (11,672 votants, 13,735 inscrits) contre 1,553 à M. Laurens, et 1,820 à M. Foulquier. Il s'était défendu, dans une lettre au *Moniteur*, d'être bonapartiste, et s'était déclaré seulement conservateur et catholique. M. Cibiel siégea à droite, et donna son suffrage au gouvernement du Seize-Mai. Il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 7,212 voix (11,441 votants, 14,219 inscrits), contre M. Foulquier, 3,833 ; il avait été candidat du gouvernement mais n'avait pas usé de *l'affiche blanche*. Il continua de voter avec le parti orléaniste : *contre* les invalidations des députés de la droite, *contre* les ministère Dufaure et Ferry, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7 et les lois nouvelles sur l'enseignement, *contre* le divorce, *contre* les lois sur la presse et le droit de réunion. Le 21 août 1881, la même circonscription, renvoya M. Alfred Cibiel à la Chambre des députés. Le gouvernement le compta encore au nombre de ses adversaires. Il repoussa l'abrogation du Concordat, les crédits du Tonkin, etc. et s'associa, comme précédemment, aux protestations et aux votes des conservateurs. Porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Aveyron, il fut élu député de ce département, le 1er sur 6, avec 54,252 voix (94,179 votants, 118,271 inscrits) combattit les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et se prononça, à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *contre* les poursuites contre trois dé-

putés membre de la ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CICÉ (DE). — *Voy.* CHAMPION.

CIGONGNE (JEAN-ETIENNE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 juillet 1731, mort en 1813, s'établit comme négociant dès l'âge de dix-sept ans. Le 27 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Nantes, et fut de la majorité de la Constituante, mais n'y joua qu'un rôle effacé. On ne l'y voit, en effet, porter d'autre motion qu'un projet de recensement général des grains pour en régulariser le commerce. D'après les *Tables du Moniteur*, Cigongne aurait fait partie, en l'an III, de la Convention nationale, où il se serait mêlé à plusieurs discussions. Mais le nom de Cigongne ne figure *sur aucun* procès-verbal d'élection à la Convention, ni comme suppléant, ni comme titulaire. Il n'est pas porté davantage aux Annuaires de l'époque, sur la liste des députés à la Convention. Cigongne, de retour en Anjou, fut successivement nommé président du tribunal de commerce, puis de l'administration du canton N.-O. de Saumur, et enfin du conseil d'arrondissement depuis le 12 prairial an VIII.

CILLART. — *Voy.* KERMAINGUY (VICOMTE DE).

CINTRÉ (ARMAND-LOUIS HUCHET, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 26 octobre 1813, mort au château de Brielles (Ille-et-Vilaine), le 13 octobre 1882, riche propriétaire, conseiller général de son département, fut élu, comme conservateur royaliste, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le 11e sur 12, avec 87,999 voix (109,672 votants, 142,751 inscrits). Légitimiste et catholique, il s'inscrivit à la réunion des Réservoirs, et prit part à toutes les manifestations des conservateurs de la nuance la plus accentuée, notamment à la proposition de rétablissement de la monarchie (15 juin 1874), et, en dehors de l'assemblée, au pèlerinage de Paray-le-Monial, etc. M. de Cintré vota avec l'extrême-droite : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal, *pour* l'état de siège et *pour* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie le 16 mai 1874, *contre* l'amendement Wallon et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. M. de Cintré ne fut pas réélu le 20 février 1876 : il n'obtint dans l'arrondissement de Montfort que 4,946 voix contre 7,631 accordées à l'élu républicain, M. Pinault.

CIRIER (VICTOR-JULES-DUNON), député de 1879 à 1885, membre du Sénat, né au Cateau (Nord), le 16 avril 1823, était avocat au barreau de Cambrai et n'avait pas d'antécédents politiques, quand il fut élu, le 7 décembre 1879, député de la 2e circonscription de Cambrai, en remplacement de M. Bertrand-Milcent, décédé : il obtint, comme républicain, 9,979 voix sur 18,686 votants et 24,949 inscrits, contre 8,381 à M. Jules Amigues, bonapartiste. Il siégea à gauche, et vota l'article 7, l'application des décrets aux Congrégations, les lois nouvelles sur l'enseignement, sur la presse, sur le droit de réunion, etc. M. Cirier fut réélu le 21 août 1881, par la même circonscription et contre le même concurrent : il réunit 9,183 voix (15,677 votants, 22,679 inscrits), tandis que M. J. Amigues n'en eut que 2,817. Membre de la majorité opportuniste, M. Cirier s'associa à la plupart des votes des modérés de la gauche dans la législature de 1881. Il repoussa l'institution d'un maire de Paris élu, la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat, l'élection de la magistrature, vota *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, et *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel.

Porté sur la liste républicaine opportuniste du Nord, le 4 octobre 1885, M. J. Cirier échoua avec 116,341 voix contre 161,099 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. Delelis. C'est comme sénateur du Nord que M. Cirier reparut au Parlement, ayant été élu le 5 janvier 1888, par 1,165 voix sur 2,297 votants. Il a pris place à gauche et s'est prononcé notamment : *pour* la nouvelle loi militaire, *pour* les ministères Tirard et Rouvier et, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

CISSEY (ERNEST-LOUIS-OCTAVE COURTOT DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre, sénateur inamovible de 1875 à 1882, né à Paris, le 23 décembre 1810, mort à Paris, le 15 juin 1882, appartenait à une famille noble de Bourgogne. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr en 1830, il en sortit pour passer à l'Ecole d'application d'état-major, et fut nommé lieutenant dans cette arme en 1835. Il devint aide de camp du général Trézel, et prit part aux guerres d'Afrique. Après la prise de Constantine, il reçut la croix de la Légion d'honneur, et, en 1839, fut promu au grade de capitaine d'état-major. M. de Cissey assista à la prise du col de Mouzaïa, aux combats de Milianah, de Mascara, d'Isly. Chef d'escadron en 1845, officier de la Légion d'honneur, il passa lieutenant-colonel en 1850, colonel en 1852, et fit la campagne de Crimée comme général de brigade, chef d'état-major du 2e corps, chargé des attaques de Malakoff. Il fut nommé, en 1858, commandeur de la Légion d'honneur. L'année suivante, le général de Cissey remplit pendant quelque temps les fonctions de directeur des affaires militaires et maritimes au ministère de l'Algérie et des colonies. Général de division en 1863, grand officier de la Légion d'honneur en 1867, il fut appelé, dès le début de la guerre franco-allemande, au commandement de la 1re division du 4e corps, qui se trouva à Borny, à Rezonville, à Saint-Privat. Dans le conseil de guerre tenu à Metz par le maréchal Bazaine, le 22 octobre 1870, M. de Cissey se prononça contre la capitulation et pour une tentative de passage à travers les lignes prussiennes. Il accepta cependant, après que le général Changarnier eut échoué auprès de Frédéric-Charles, la mission de se rendre au château de Frascati pour traiter des conditions de la reddition de la place. Prisonnier de guerre et emmené en Allemagne, il y resta jusqu'à la signature de la paix, et perdit sa femme pendant sa captivité. Il rentra en France au moment de la conclusion des « préliminaires », et sollicita un commandement, qu'il obtint, dans l'armée réunie à Versailles pour combattre la Commune. Ce

fut lui qui pénétra dans Paris, le 22 mai 1871, par les portes du sud, à la tête du 2e corps; le général de Cissey prit une part active à la répression. Le 5 juin, un décret de Thiers le nomma ministre de la guerre, en remplacement du général Le Flô, appelé à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, puis il fut, le 2 juillet 1871, par suite d'élections complémentaires, envoyé à l'Assemblée nationale par deux départements : l'Ille-et-Vilaine lui donna 60,593 voix sur 96,485 votants et 154,136 inscrits, et la Seine 109,780 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits. Il avait eu, dans l'Ouest, l'appui du parti légitimiste et catholique, et à Paris la recommandation de l' « Union parisienne de la presse ». Il opta pour l'Ille-et-Vilaine et prit place au centre droit. Comme ministre, il réalisa dans son administration diverses innovations, parmi lesquelles il faut citer : la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la guerre, l'installation du musée d'artillerie aux Invalides, l'adoption du type de la pièce de 7 en bronze se chargeant par la culasse, la création près du ministère d'une commission militaire supérieure des chemins de fer, etc. Le général de Cissey mit en pratique le système des grands camps, auquel tenait beaucoup M. Thiers, mais qui dut être bientôt abandonné. Il s'attacha d'ailleurs surtout aux réformes de détail, préconisa l'étude de l'allemand, la pratique de l'escrime et de la gymnastique dans l'armée, et prit sous son patronage la création de journaux militaires. En mai 1872, il publia l'exposé des motifs sur la constitution du conseil de guerre chargé de juger Bazaine : on lui reprocha alors de n'avoir visé, dans cet exposé, que la lettre par laquelle Bazaine lui-même avait demandé à être jugé, et l'Assemblée put constater, non sans surprise, qu'il y n'y était fait aucune mention de l'avis du conseil d'enquête. Le général de Cissey prit part à la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée, et parla sur le volontariat d'un an, sur le conseil supérieur de l'enseignement, sur la pétition du général Carrey de Bellemare, etc. Il frappa de peines disciplinaires cinq officiers qui, à Grenoble, avaient assisté à un banquet où Gambetta avait fait un discours, et provoqua de vives réclamations par son décret du 14 novembre 1872 qui autorisait la vente, soit par adjudication publique, soit de gré à gré, des armes hors modèle ou réformées. En janvier 1873, à l'occasion de la mort de Napoléon III, il déclara qu'il laisserait aux officiers la latitude « d'adresser à l'impératrice, individuellement et par lettres, des témoignages de respectueuse sympathie, cette démarche ne pouvant qu'honorer leurs auteurs ».

Comme député, M. de Cissey ne cessa de se montrer très attaché au parti conservateur et vota notamment : *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, etc. Cependant il avait soutenu jusqu'au 24 mai 1873 le gouvernement présidé par Thiers et dont il faisait partie, et s'était prononcé, dans cette journée, *contre* la démission du chef du pouvoir exécutif. Il fut alors remplacé (27 mai) au ministère de la guerre, mais pour quelques mois seulement, par le général du Barail. Le 31 mai, le nouveau ministre faisait conférer au général de Cissey la médaille militaire; puis il le plaça au commandement temporaire du 7e corps et bientôt du 9e corps. Il vota alors *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* la loi sur les maires, appuya le cabinet de Broglie, le 16 mai 1874, et fut appelé, lors de la formation du cabinet du 22 mai suivant, à prendre la vice-présidence du conseil et à rentrer au ministère de la guerre. M. de Cissey continua la politique « de combat » du duc de Broglie. Quand il eut, dans plusieurs discussions importantes, à donner communication des messages du maréchal, il le fit d'un ton bref, saccadé, que lui avait laissé l'habitude du commandement militaire. Lorsque l'Assemblée discuta la proposition Casimir Périer, relative à la prompte organisation des pouvoirs publics, il se prononça pour le rejet de cette proposition: « Le gouvernement, dit-il, ne pense pas que la proclamation théorique et doctrinale de la République puisse être le remède aux maux du pays; elle ne serait qu'une satisfaction donnée à un parti. » Toutefois, après avoir repoussé de même les amendements Wallon et Pascal Duprat, le général de Cissey se rallia, le 25 février 1875, au vote des lois constitutionnelles. Le cabinet s'étant retiré tout entier à la suite de ce vote, le ministre de la guerre avait déposé sa démission comme ses collègues; mais, par décret du 10 mars, il reprit pour la troisième fois son portefeuille, céda à M. Buffet la vice-présidence du conseil et ne s'occupa plus que d'affaires militaires. Il remania, à cette époque, l'organisation territoriale de la gendarmerie. Elu sénateur inamovible le 17 décembre 1875 par l'Assemblée nationale, M. de Cissey resta ministre après la chute du cabinet Buffet, lors de la création du ministère présidé par Dufaure (9 mars 1876). Il lutta contre la proposition Laisant en faveur de la réduction à trois ans de la durée du service militaire, et fut alors l'objet de critiques très diverses de la droite et de la gauche. L'extrême faiblesse qu'il montra dans la discussion du budget de 1877 contribua encore à lui faire donner un successeur à l'avènement du cabinet Jules Simon : ce successeur fut le général Berthaut (15 août 1876). M. de Cissey ne prit dès lors que très peu de part aux discussions politiques et parlementaires. Avec la droite du Sénat, il vota (1877) *pour* la dissolution de la Chambre des députés, et ne sépara plus jamais son suffrage de celui des conservateurs monarchistes. Le 31 mars 1878, il prit le commandement du 11e corps d'armée, à Nantes; il le conserva jusqu'au moment où un procès retentissant (celui du commandant Yung contre sa femme) vint rappeler indirectement l'attention sur M. de Cissey. Une lettre lue à l'audience (octobre 1880) par Me Allou, avocat de la partie civile, contenait à la charge de l'ancien ministre de la guerre, les plus graves imputations : M. de Cissey aurait eu, pendant son passage au ministère, pour une intrigante à la solde de l'Allemagne, de coupables complaisances. Ces révélations ayant ému profondément l'opinion publique, le général Farre, ministre de la guerre, retira à M. de Cissey son commandement « non pas sur votre demande, lui écrivit-il, mais à titre de mesure disciplinaire, mesure grave, eu égard à vos services militaires et à la haute position que vous occupez dans l'armée... » Une enquête parlementaire fut réclamée à la Chambre par M. Laisant et appuyée par M. Amédée Le Faure; en conséquence, une commision de 22 membres fut nommée le 2 décembre 1880; elle examina les faits, puis, se détermina à exonérer, dans son rapport, M. de Cissey, des soupçons qui avaient couru sur son compte. Le général, placé dans le cadre de réserve, rentra alors, quoique discrètement, dans la vie parlementaire, en assistant aux séances du Sénat, et vota le plus souvent avec la droite, jusqu'au

jour où il fut atteint par le mal qui l'emporta.

CITTADELLA (JEAN-MARIE), député au Conseil des Anciens, né à Vico (Corse), le 8 septembre 1756, mort en 1836, étudia le droit à Aix, en Provence, de 1777 à 1779. Devenu avocat au conseil supérieur de la Corse, il exerça cette profession jusqu'à l'époque de la Révolution. Puis il entra dans la magistrature, et fut nommé juge président du tribunal de Vico (novembre 1790) et commissaire près le tribunal de Liamone (29 pluviôse an V). Le 22 germinal an V, l'unanimité des électeurs l'appela à représenter le département de Liamone au Conseil des Anciens. Il y siégea jusqu'en l'an VIII, et prit une part assez active aux délibérations. Dans la séance du 4 fructidor an V, il « prononça, dit le *Moniteur*, une motion », par laquelle il justifiait la conduite du Directoire, et inculpait ses accusateurs. Il fut interrompu par de violents murmures. Il appuya (brumaire an VI) la destitution des commissaires de la trésorerie; proposa, vers la même époque, d'approuver la résolution qui excluait des fonctions législatives Launoy, des Anciens, frère d'un prévenu d'émigration. Il vota encore une résolution accordant des indemnités aux réfugiés corses. Le 7 thermidor an VII, il se prononça avec chaleur pour la résolution qui rapportait la loi du 19 fructidor, quant aux mesures restrictives contre la presse. Enfin, le 17 thermidor de la même année, il combattit le renvoi au Conseil des Cinq-Cents, du message du Directoire et du rapport de Fouché sur les sociétés politiques. Son attitude favorable au maintien de la Constitution le fit exclure par Bonaparte au lendemain du 18 brumaire. Mais il se rallia plus tard au gouvernement impérial; car on le retrouve : le 18 août 1808, juge à la cour des départements du Golo et de Liamone et, le 26 juillet 1811, procureur à Ajaccio. Puis il adhéra à la Restauration, et devint, le 24 novembre 1819, président du tribunal de Corte. — Lorsqu'il était membre du Conseil des Anciens, Cittadella fut l'objet de violentes attaques de la part d'un de ses compatriotes, nommé Pietri, ancien procureur syndic du district de Sartène, qu'il avait fait exclure des fonctions publiques comme ayant été employé sous les « rebelles » et les Anglais. En réponse aux libelles dirigés contre lui par ce fonctionnaire qui lui reprochait de s'être enrichi dans des spéculations financières, d'avoir eu des complaisances pour les agents anglais, d'avoir été « maître de langue italienne de la fille de l'ex-directeur Merlin », etc., Cittadella publia une longue *Réponse* où il renvoie à son accusateur la plupart de ces imputations. Il termine en ces termes : « Vous vous êtes peint au naturel, Pietri! et ce tableau ressemblant, surtout aux yeux des habitants de Liamone, vous convient parfaitement. Vos concitoyens vous reconnaîtront à la fugue et à la tortuosité de vos expressions, au mensonge et à la calomnie, à l'audace et au plaisir que vous mettez à médire, et surtout au ton énigmatique qui vous rend incompréhensible, lors même que vous désirez d'être compris. Et si, offusqué par le temps, le coloris du tableau venait à s'affaiblir, en le retouchant, on le rendrait encore plus ressemblant. On pourrait y ajouter certains faits, qui prouvent que vos goûts décidés pour le vice ont dû se fortifier à l'ombre de vos exemples domestiques et de l'éducation monacale d'où vous tenez l'art de feindre, la conduite astucieuse, et surtout l'impudeur que vous mettez à attaquer les réputations les mieux acquises. » (*Réponse du représentant du peuple Cittadella, membre du Conseil des Anciens, aux deux lettres du Nommé A. Pietri.*)

CIVRAC (MARQUIS DE). — *Voy.* DURFORT.

CLAEYS (LÉON-GUSTAVE-ALPHONSE), membre du Sénat, né à Bergues (Nord), le 1er décembre 1829, était brasseur à Bergues et maire de cette ville, quand il fut élu, le 5 janvier 1888, au deuxième tour de scrutin, par 1,155 voix sur 2,297 votants, sénateur du département du Nord. Le premier tour de scrutin avait donné les résultats suivants : Républicains : MM. Merlin, sénateur sortant 1,170 voix, élu; Alfred Girard, sénateur sortant 1,166, élu; Cirier, ancien député 1,165, élu; Scrépel, ancien député 1,070; Claeys, 1,089; A. Giard, ancien député, 120. Conservateurs : Alf. Thiriez 1,115 voix; général L'Hériller, 1,112; Didier, 1,104; Dejardin, 1,119; Léon Legraud, 1,109. Le ballottage pour les deux derniers sièges donna la majorité à MM. Claeys, 1,155 voix, et Scrépel, 1,154, sur les candidats conservateurs, MM. Dejardin, 1,106 et Thiriez, 1,089. M. Claeys prit place à gauche : il s'est prononcé dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire Boulanger).

CLAIRON (ETIENNE-THÉODORE), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1807, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Réthel (Ardennes), le 23 mars 1764, mort à Charleville (Ardennes), le 11 octobre 1839, était fils « de Joseph Clairon, marchand brasseur et de demoiselle Marie-Anne Petizon ». Avocat, puis juge de paix, il fut élu le 22 germinal an V, par 186 voix, député des Ardennes au Conseil des Cinq-Cents. Il se montra favorable à la politique de Bonaparte, et fut admis par le Sénat conservateur, le 28 pluviôse an VIII, parmi les membres du nouveau Corps législatif, comme député de la Nièvre. Il y siégea jusqu'en 1808, et soutint le gouvernement impérial. Il appartint aussi à la Chambre des Cent-Jours, en qualité de représentant de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes), élu par 49 voix sur 83 votants, contre 32 accordées à M. Golzart, ancien député. Il se fit peu remarquer dans ces diverses législatures.

CLAMAGERAN (JEAN-JULES), sénateur inamovible et ministre, né à la Nouvelle-Orléans (Amérique), le 29 mars 1827, fit de bonnes études classiques au collège Henri IV à Paris, suivit les cours de l'Ecole de Droit, où il se fit recevoir docteur en 1851, et obtint l'année suivante une médaille d'or au concours de doctorat. M. Clamageran conquit rapidement, au barreau de Paris une situation estimée : sa thèse des *Obligations naturelles* (1851), puis ses travaux de législation, d'économie politique et d'histoire attirèrent sur lui l'attention. En 1856, il publia un Mémoire, qui fut couronné par la Faculté de Droit, sur *Le Louage d'industrie, le mandat et la commission en droit romain, dans l'ancien droit français et dans le droit actuel*; il donna un volume sur *l'Etat actuel du protestantisme en France*, (M. Clamageran appartient à la religion réformée); en 1867, il commença la publication d'une importante *Histoire de l'impôt en France*, etc. En même temps, il parti-

cipait à la « résistance légale » contre l'Empire, dirigée par un groupe d'avocats de l'opposition. Compris, en 1864, dans le procès des « treize », il fut, ainsi que MM. Hérold, Floquet, Dréo, Durier, etc. condamné à 500 francs d'amende. Il avait collaboré (1861) avec eux au *Manuel électoral*, qui attira sur ses auteurs les rigueurs du pouvoir. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Clamagerau fut nommé adjoint à la mairie de Paris, spécialement chargé de surveiller les approvisionnements pendant le siège. Il quitta ces fonctions en février 1871, et se tint à l'écart de la politique, tout en prenant part aux débats du synode général des églises réformées de France. En 1876, il fut élu membre du Conseil municipal de Paris par le 16e arrondissement (quartier des Bassins), puis réélu en 1878. Il se présenta aussi à l'élection législative complémentaire que motiva, dans le 8e arrondissement, le 6 avril 1879, le décès de l'amiral Touchard. Après avoir réuni 3,018 voix sur 12,015 votants, au premier tour de scrutin, il échoua contre M. Godelle, bonapartiste, au scrutin de ballottage du 20 avril, avec 5,011 voix contre 6,509. Le 14 juillet de la même année, M. Clamageran fut nommé membre du Conseil d'Etat. Il s'y distingua, dans la section des finances, par son zèle laborieux. Le 7 décembre 1882, il fut élu sénateur inamovible. Il siégea à gauche et vota *pour* la réforme judiciaire, etc. Les mérites spéciaux et les aptitudes techniques de M. Clamagerau le désignaient pour le portefeuille des finances. Il l'accepta, le 6 avril 1885, dans le cabinet formé par M. Henri Brisson. Successeur de M. Tirard, il reçut de lui le budget de 1886 tout préparé, et se disposa à le soumettre aux Chambres dans les termes proposés par le précédent cabinet. Toutefois, bien que les journaux opportunistes et en particulier le *Temps* se plussent à ne voir en M. Clamageran que la « prudence, la réflexion, la sagesse en personne », bien qu'il leur apparût comme « réalisant l'idéal du bon père de famille que nos finances réclament aujourd'hui », et rien de plus, le nouveau ministre ne laissa pas de manifester certains projets personnels qui le mirent assez rapidement en désaccord avec ses collègues du cabinet. On lui prêta notamment la pensée de supprimer les trésoriers-payeurs généraux et les intermédiaires connus à la Bourse sous le nom de coulissiers. Devant le peu d'empressement des ministres et de la presse gouvernementale à adopter ce plan de réformes, M. Clamageran avisa, dès le 17 avril, M. Henri Brisson, qu'en raison « du mauvais état de sa santé » il ne croyait pas pouvoir conserver le portefeuille des finances. Sa démission fut aussitôt acceptée, et M. Sadi-Carnot fut nommé à sa place. M. Clamageran reprit son siège à la gauche du Sénat. Il s'est prononcé *pour* la nouvelle loi militaire; il était absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et lors du scrutin sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il a voté *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat, (affaire du général Boulanger). On doit à M. Clamageran, outre les ouvrages cités plus haut, un volume d'études administratives : *la France républicaine* (1873), et un grand nombre d'articles de revues sur des matières de jurisprudence, de philosophie religieuse et de politique.

CLAPARÈDE (MICHEL-MARIE, COMTE DE), pair de France, né à Gignac (Hérault) le 28 août 1770, mort à Montpellier (Hérault), le 23 octobre 1842, s'engagea comme volontaire en 1792; chef de bataillon à l'armée d'Italie en l'an VII, il passa, en l'an VIII, à l'armée du Rhin, où il devint (28 fructidor) adjudant-commandant, puis fut envoyé à l'armée d'observation de la Gironde, et fit partie de l'expédition de Saint-Domingue sous le général Leclerc. A son retour, il alla au camp de Saintes, suivit l'expédition de la Dominique (1804), et, rentré en France, fut appelé au commandement de la 1re brigade du 5e corps de la grande armée. Il se distingua dans les campagnes de l'Empire, à Ulm, Austerlitz, Iéna où il mit en fuite 8.000 Saxons, à Pulstack où il fut blessé, à Eberberg où sa division lutta pendant trois heures contre 30.000 ennemis et fut mise à l'ordre du jour; il avait été nommé général de division après la paix de Tilsitt. Blessé à Essling, il prit encore une part brillante à la bataille de Wagram, et fut nommé, après la campagne, grand officier de la Légion d'honneur. Le 29 juin 1808, il avait été créé comte de l'Empire. Il servit pendant deux ans en Espagne, fit, à la tête du corps polonais au service de la France, la campagne de Russie, et fut blessé une troisième fois au passage de la Bérésina. Envoyé en 1813 au corps d'observation de Mayence, il fut appelé, par la Restauration, au commandement de la 3e subdivision de la 1re division militaire, et nommé chevalier de Saint-Louis (1814); il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et, au second retour des Bourbons, fut fait inspecteur général d'infanterie, puis gouverneur du château royal de Strasbourg, et enfin pair de France (5 mars 1819). En 1815 et 1816, il mit son influence au service de ses anciens compagnons d'armes; à la Chambre haute, il siégea parmi les ministériels, et fut promu commandeur de Saint-Louis, le 17 août 1826. Après la révolution de 1830, il prêta serment au gouvernement de Juillet, mais se mêla peu aux agitations de la politique. Il vécut tranquille au milieu de ses amis, et épousa, dit-on, quelques années avant sa mort, une des danseuses les plus en vue de l'Opéra.

CLAPIER (ALEXANDRE), député de 1846 à 1848, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 27 avril 1798, eut pour condisciples et pour amis, à l'Ecole de droit d'Aix, Thiers et Mignet, ses compatriotes. Inscrit d'abord au barreau de Paris, il se fixa ensuite à Marseille, se fit élire conseiller municipal de cette ville en 1833, soutint le gouvernement de Louis-Philippe, et sollicita les suffrages des électeurs législatifs. Après avoir échoué, le 9 juillet 1842, dans le 1er collège des Bouches-du-Rhône, où il réunit 307 voix contre 355 à Berryer, qui fut élu, M. Alexandre Clapier fut plus heureux le 1er août 1846, dans le 2e collège du même département. Avec 612 voix sur 1,210 votants et 1,397 inscrits, contre 187 à M. Juliany, il fut nommé député de Marseille, prit place au centre et vota le plus souvent pour le ministère. Toutefois, il se rallia à la campagne de réforme électorale. Président du conseil général des Bouches-du-Rhône en 1850, il se déclara contre le coup d'Etat, donna sa démission de conseiller général en 1852, et se consacra exclusivement, sous l'Empire, à ses travaux professionnels. Il devint bâtonnier de l'ordre des avocats de Marseille. Placé à la tête du comité « libéral » en mai 1870, il engagea les électeurs de la région à voter contre le plébiscite. Les élections complémentaires du 2 juillet 1871 (il

y avait sept représentants à remplacer dans les Bouches-du-Rhône) ramenèrent M. Clapier au parlement. Elu, le 4e, par 38,888 voix (75,000 votants, 149,670 inscrits), représentant à l'Assemblée nationale, il commença par prendre place au centre gauche, vota : *contre* la pétition des évêques, *pour* le message de Thiers le 13 novembre 1872, et *contre* la démission du chef du pouvoir exécutif au 24 mai 1873, et ne se montra l'adversaire de la politique de son ancien ami que dans les questions de commerce et d'impôts; il s'était déclaré dès le début partisan de la liberté commerciale. Il ne tarda pas à acquérir la réputation d'un des orateurs les plus féconds et les plus prolixes de la Chambre. « Il était peu de questions, a écrit un biographe, sur lesquelles l'intarissable avocat qui, malgré son âge, avait conservé un organe retentissant, n'éprouvât le besoin d'exposer ses idées dans d'interminables discours. » Divisés et subdivisés à l'infini, ces discours occupaient parfois deux séances, ce qui fit dire à M. Jules Clère (*Biographie des députés*) : « M. Clapier a introduit dans le compte-rendu de la Chambre la mention si chère aux feuilletonistes, la suite au prochain numéro. » Dans la question des traités de commerce, il eut fréquemment pour antagoniste M. Pouyer-Quertier, qui, dans un jour d'effusion, l'appela à la tribune : « ce bon M. Clapier. » L'Algérie fut aussi un de ses thèmes favoris. Après la chute de Thiers, M. Clapier passa dans les rangs des conservateurs monarchistes, et opina dès lors avec le centre droit, notamment *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie. Il accepta même les fonctions de rapporteur de la nouvelle loi sur les maires (1874), et, après avoir demandé que le droit de les nommer fût rendu au gouvernement, il proposa et fit voter l'amendement qui conférait aussi la faculté de les choisir en dehors des conseils municipaux. La loi sur les maires ayant été votée d'abord à titre provisoire, M. Clapier fit décider par l'Assemblée qu'elle serait maintenue pendant deux années. Lorsque la droite eut perdu tout espoir de restauration monarchique, le représentant des Bouches-du-Rhône sembla revenir à ses opinions de 1871 : il donna son suffrage à la proposition du centre gauche, ainsi conçue : « Le gouvernement de la république se compose de deux Chambres et d'un président », ainsi qu'à l'amendement Wallon et à l'ensemble des loi constitutionnelles. M. Alexandre Clapier n'a pas fait partie d'autres législatures.

CLAPIERS DE COLLONQUES (Louis-Joseph-Félix chevalier), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Aix (Bouches-du Rhône), mort à une date inconnue, fut élu par la sénéchaussée d'Aix député de la noblesse aux Etats-Généraux. Il siégea au côté droit, et défendit l'ancien régime. Dans la séance du 7 mai 1790, comme un des secrétaitres venait de donner lecture d'une adresse des troupes de ligne en garnison à Hesdin, des gardes nationales et de la maréchaussée de cette ville, et d'annoncer que ces troupes s'étaient confédérées, avaient renouvelé le serment civique et « juré une haine inaltérable aux ennemis de la Constitution et de la liberté », Clapiers de Collonques combattit avec vivacité la motion d'insérer cette adresse dans le procès-verbal.

CLAPPIER (Victor-Marius-César), député de 1839 à 1848, né à Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), le 1er juin 1804, mort à Aix (Bouches-du-Rhône), le 6 avril 1877, étudia le droit et fut reçu avocat en août 1825. Il s'inscrivit au barreau de Paris, se déclara partisan du gouvernement de juillet, et fut nommé substitut près le tribunal de Toulon. Il remplit ces fonctions pendant deux années, après lesquelles il donna sa démission pour rentrer au barreau, où il eut peu de succès. Aussi sollicita-t-il sa réintégration dans la magistrature : il obtint, en février 1839, le poste de juge au tribunal civil de Toulon, « sans doute, dit un biographe, comme témoignagne de reconnaissance de la part de l'amiral de Rosamel, auquel il avait, en 1838, laissé le champ des élections parfaitement libre. » Lorsque ce dernier fut élevé à la pairie, M. Clappier se présenta, pour le remplacer à la Chambre, devant les électeurs du 1er collège du Var, qui l'élurent, le 15 avril 1839, par 172 voix (267 votants, 319 inscrits), contre 50 au contre-amiral Massieu de Clerval. Promu bientôt président du tribunal de Toulon, M. Clappier fut soumis à la réélection : son mandat lui fut confirmé par 245 voix sur 278 votants, et 384 inscrits, contre 32 à M. Ortolan. Il prit place au centre gauche « dans les rangs, écrit le biographe cité plus haut, de cette fraction de l'opposition dont les votes sont souvent douteux, mais qui toutefois reste fidèle à la cause populaire dans les questions vitales d'honneur national et d'indépendance. » M. Clappier appartenait au *tiers-parti*. Il fut réélu : le 9 juillet 1842, par 250 voix (307 votants 384 inscrits), contre M. Ortolan, 56 voix, et le 1er août 1846, par 218 voix (386 votants, 426 inscrits), contre 167 à M. Ortolan. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CLARAC (Louis-Antoine, baron de) député de 1815 à 1816, puis de 1820 à 1831, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 10 septembre 1772, mort à Tarbes, le 20 décembre 1854, entra dans l'administration de l'intendance, et fut fait par Napoléon chevalier de l'Empire, le 3 mai 1809. Rallié avec empressement à la Restauration, il la servit comme intendant militaire et comme député royaliste. En effet, le 22 août 1815, il fut envoyé à la « Chambre introuvable » avec 83 voix sur 132 votants, par le collège de département des Hautes-Pyrénées. M. de Clarac ne fut pas réélu le 4 octobre 1816. Il reparut à la Chambre aux élections du 13 novembre 1820, le même collège l'ayant choisi une seconde fois pour député, par 100 voix (185 votants, 202 inscrits.) Il fut de la majorité ministérielle, et obtint sa réélection le 25 février 1824, par 148 voix (186 votants, 206 inscrits.) Il était alors intendant de la maison militaire du roi, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. « Comme député, dit une biographie, M. de Clarac ne s'est fait connaître que dans une seule circonstance. A la séance du 29 juin 1824, lors de la discussion du crédit supplémentaire pour les dépenses de 1823, il s'est élevé avec force contre les imputations d'incapacité et d'improbité dirigées contre le corps auquel il appartient par M. le ministre des finances, et interpellant vivement le ministre des affaires étrangères, auparavant ministre de la guerre, il l'obligea à donner un démenti au président du Conseil, relativement à la situation de l'intendant Regnault à Toulouse. L'esprit de corps a pu seul faire sortir M. de Clarac de sa position ministérielle; il y est rentré aussitôt après, et n'en est plus sorti. » (*Biographie des députés de la Chambre septen-*

nale, 1826.) M. de Clarac fut réélu député : le 17 novembre 1827, par 83 voix (140 votants, 169 inscrits), puis le 23 juin 1830, par 87 voix (142 votants, 153 inscrits.) Il était resté à la Chambre après l'avènement de Louis-Philippe ; le gouvernement de Juillet le mit à la retraite comme intendant militaire, le 26 juin 1831.

CLARET DE FLEURIEU (CHARLES-PIERRE, COMTE), ministre de la marine, député au Conseil des Anciens et membre du Sénat conservateur, né à Lyon (Rhône), le 2 juillet 1738, mort à Paris, le 18 août 1810, était le dernier de neuf enfants. Il fut, selon l'usage du temps, destiné à l'état ecclésiastique; mais sa vocation le poussait vers la marine, et vers l'étude des mathématiques. Après avoir fait toutes les campagnes maritimes de la guerre de Sept ans, il s'occupa (1763), concurremment avec le célèbre horloger Ferdinand Berthoud, de la confection d'une montre marine, et son entreprise eut un plein succès. Lui-même fit l'épreuve de son invention à bord de la frégate l'*Isis* qu'il commandait, pendant le voyage entrepris à ce dessein par ordre de Louis XV, en 1768. Nommé, en 1770, directeur général des ports et arsenaux de la marine, il rédigea presque en entier le plan de la campagne navale de 1778, ainsi que celui des voyages de Lapeyrouse et d'Entrecasteaux. La Révolution vint détourner pour quelque temps Claret de Fleurieu de la carrière scientifique. Le 24 octobre 1790, Louis XVI le nomma ministre de la marine. Il en fit part à l'Assemblée par une lettre où il disait : « Le roi a daigné me confier le département de la marine vacant par la démission de M. de la Luzerne; je me distinguerai par mon zèle pour l'exécution des lois et mon amour pour la tranquillité publique. » Immédiatement après, il expédia l'ordre à la flotte et aux bâtiments de commerce d'arborer le pavillon tricolore. Au reste, son administration fut de peu de durée; dénoncé en 1791 par un de ses commis qui l'accusa devant l'Assemblée d'avoir ordonnancé le paiement des intendants de la marine supprimés par un décret antérieur, du 5 avril, il donna sa démission (12 mai 1791), quoique le comité chargé d'examiner l'accusation n'eût énoncé, dans son rapport, aucun blâme personnel au ministre. Le roi le choisit alors pour gouverneur du dauphin. Mais les événements qui suivirent ne permirent pas à Claret de Fleurieu d'exercer ces fonctions. Devenu, à cause même du choix dont il avait été l'objet, suspect sous le régime révolutionnaire, il fut arrêté et incarcéré à la prison des Madelonnettes. Mme de Fleurieu (qui épousa en secondes noces Eusèbe Salverte) partagea la captivité de son mari; il fut mis en liberté au 9 thermidor. Plus tard, bien qu'on l'eût trouvé désigné pour le ministère de la marine dans les papiers de Lavilleheurnois, le conspirateur royaliste, les électeurs de la Seine le députèrent par 599 voix, le 21 germinal an V, au Conseil des Anciens, sous le nom de Claret. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée, qui l'avait nommé secrétaire aussitôt après son admission. Un seul rapport lui fut confié : sur la résolution relative aux prises faites dans la mer des Indes par le navire l'*Emilie*. Il fut exclu du Conseil au 18 fructidor, comme entaché de royalisme et convaincu de connivence avec les « clichiens ». Il se montra ensuite favorable au coup d'Etat de brumaire, et devint conseiller d'Etat (section de la marine) le 3 nivôse an VIII. En l'an X, revêtu du caractère de ministre plénipotentiaire, il négocia entre la France et les Etats-Unis d'Amérique un traité de commerce et d'amitié. Le 8 frimaire de la même année, il présenta au Corps législatif le traité de paix conclu entre la République française et la Russie. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et grand officier de cet ordre le 25 prairial, il fut placé la même année (21 messidor), par Napoléon, à la tête de l'administration de sa maison en qualité d'intendant général ; mais le 5 thermidor an XIII, il résigna ces fonctions qu'il échangea contre celles de gouverneur des Tuileries, et entra le même jour au Sénat conservateur. Enfin il reçut, le 26 avril 1808, le titre de comte (il était chevalier avant la Révolution). Claret de Fleurieu ne jouit pas longtemps des faveurs impériales : le 18 août 1810, tandis qu'il jouait avec ses enfants, il mourut frappé d'apoplexie. Membre de l'Académie des sciences avant la Révolution, il était de l'Institut depuis la création de ce corps; il y eut pour successeur, dans la section de géographie, le célèbre ingénieur hydrographe Beautemps-Beaupré. — On doit à Claret de Fleurieu plusieurs travaux techniques importants.

CLARIS (LOUIS-EDMOND), membre du Sénat, né à Alais (Gard), le 17 mars 1825, passa par l'Ecole polytechnique, et entra, comme officier, dans l'artillerie de marine, puis dans l'artillerie de terre. Après plusieurs années passées au service, il donna sa démission et se retira dans ses propriétés du Gard. Pendant la guerre franco-allemande, il commanda les mobilisés de son département. Lors du renouvellement triennal du Sénat, du 25 janvier 1885, M. Claris fut porté sur une des listes républicaines dressées dans le Gard. Il y avait trois sénateurs à élire (MM. Meinadier et Gazagne étant de la série sortante, et M. Laget étant décédé). Au premier tour de scrutin, il y eut ballottage, et les voix se trouvèrent ainsi distribuées : Républicains : MM. Meinadier, 347; Dide, radical, 325; Claris, 307; Perrier, radical, 293; Gazagne, 262; Em. Penchinat, 212. Conservateurs : MM. de Fitz-James, 233; Ribière, 231; Lagorce, 220. Le deuxième tour, qui fut définitif, donna les résultats suivants : MM. Claris, 760; Meinadier, 583; Dide, 554; Penchinat, 227 (il y avait eu 824 votants). En conséquence M. Claris et MM. Meinadier et Dide furent proclamés sénateurs. M. Claris a pris place à gauche. Il a voté constamment avec la majorité, notamment *pour* la nouvelle loi militaire, *pour* les ministères Rouvier et Tirard, et, plus récemment, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire Boulanger).

CLARKE (HENRI-JACQUES-GUILLAUME) DUC DE FELTRE ET COMTE D'HUNEBOURG, pair de France et ministre, né à Landrecies (Nord), le 17 octobre 1765, mort à Neuwiller (Bas-Rhin), le 28 octobre 1818, d'une famille irlandaise d'origine, était fils d'un officier subalterne, garde-magasin des subsistances à Landrecies. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par son oncle, le colonel Shée, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, entra par ses soins à l'école militaire (17 septembre 1781), passa (1782) sous-lieutenant au régiment de Berwick, puis cornette blanche au 5ᵉ hussards (1784), et capitaine au 16ᵉ dragons (1790). Cette même

année, il fut attaché à l'ambassade de Londres, rentra dans l'armée active en 1791, avec le grade de capitaine au 4e dragons (15 septembre), et fut nommé lieutenant colonel au 2e régiment de cavalerie (5 février 1792). Envoyé à l'armée du Rhin, il se distingua au siège de Spire, fut nommé général de brigade, par les représentants en mission, à l'affaire d'Ercheim (19 mai 1793), destitué comme suspect (12 octobre), et ne recouvra son grade (1er mars 1795) qu'après la mort de Robespierre, grâce à Carnot qui l'appela à la direction du bureau topographique au ministère de la guerre. Le concours actif qu'il donna à Carnot lui mérita le grade de général de division (7 décembre 1795). Le Directoire le chargea, l'année suivante, d'une mission secrète à Vienne : sous prétexte de négocier la mise en liberté de Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puzy, internés à Olmütz, il s'agissait de surveiller le général Bonaparte dont les succès et l'ambition portaient ombrage au gouvernement. Mais Bonaparte s'entendit avec son surveillant, et Clarke, rappelé en France, fut destitué de ses grades et fonctions, qu'il ne recouvra qu'après le 18 brumaire. Le 18 ventôse an III, il écrivait au banquier Perregaux, qu'éloigné injustement de l'armée, il était obligé de chercher un emploi. « Je parle et j'écris correctement, dit-il, l'anglais, l'allemand et le français; j'ai une légère idée de la tenue de livres en partie double... Je désire être employé à Paris, soit par un banquier, soit par une maison de commerce, avec un traitement honnête. J'aime le travail et l'on me trouvera toujours exact, probe et discret. » Le premier consul lui confia, le 24 septembre 1800, le commandement du département de la Meurthe, et le chargea de rapatrier les prisonniers russes, après la paix signée avec le czar, qui lui fit remettre à cette occasion, une épée enrichie de diamants. Le 13 ventôse an VIII, il fut accrédité comme ambassadeur près le roi d'Étrurie, fut rappelé en 1804, nommé conseiller d'État, puis membre de la Légion d'honneur (9 ventôse an XII) et commandeur du même ordre (25 prairial). Rappelé à l'activité comme général (24 octobre 1805), il fit la campagne d'Allemagne, se distingua à Ulm et à Iéna, et devint gouverneur de la haute et basse Autriche (15 novembre 1805), d'Erfurt, puis de Berlin (novembre 1806). L'empereur l'avait promu, le 8 février 1806, grand officier de la Légion d'honneur. Le 9 août 1807, il l'appela en remplacement de Berthier, au ministère de la guerre, qu'il occupa jusqu'au 3 avril 1814. La grande activité, très méthodique et parfois aussi tracassière, qu'il déploya dans ces hautes fonctions, lui valut le titre de comte de Hunebourg (24 avril 1808), puis de duc de Feltre (15 août 1809). Il fit preuve, au moment de la conspiration Malet, de clairvoyance et de zèle, mais les désastres des campagnes de Russie et d'Allemagne refroidirent son dévouement. On a dit qu'il était entré en relations avec un agent des Bourbons, le marquis de Chabannes, et qu'il laissa, à l'approche des alliés, Paris sans défense; quoiqu'il en soit, il adhéra à la déchéance de l'empereur (avril 1814). Le gouvernement de la Restauration le créa pair de France (4 juin 1814), et le roi le nomma ministre de la guerre (12 mars 1815), alors que Napoléon revenant de l'île d'Elbe, était déjà entré à Lyon. Clarke suivit Louis XVIII à Gand, fut chargé par lui d'une mission à Londres, et revint en France au second retour des Bourbons; grand aigle de la Légion d'honneur (14 août 1815), il reprit le portefeuille de la guerre le 26 septembre suivant, licencia l'armée, institua les cours prévôtales, et usa, vis-à-vis de ses anciens compagnons d'armes, de rigueurs qui lui ont été vivement reprochées. Maréchal de France du 3 juillet 1816, il donna sa démission de ministre de la guerre le 12 septembre 1817, obtint en échange le gouvernement de la 14e division militaire, et mourut un an après. Quelle que soit la sévérité des jugements qui ont été portés sur lui « qui, a-t-on dit, ne se piquait pas d'être plus constant que la fortune », il est juste de rappeler que Napoléon a écrit, dans le Mémorial de Sainte-Hélène : « Plus d'une fois, on essaya de m'inspirer des doutes sur sa fidélité, je ne m'y arrêtai jamais : je l'ai toujours cru probe et honnête. »

CLARKE (EDGARD), DUC DE FELTRE ET COMTE D'HUNEBOURG, fils du précédent, pair de France, né à Neuwiller (Bas-Rhin), le 21 novembre 1799, mort à Paris, le 29 mars 1852, embrassa fort jeune la carrière des armes, passa par les écoles militaires, et fit, comme capitaine de cuirassiers, la guerre d'Espagne (1823). Il y gagna la croix de la Légion d'honneur. Après la mort de son père, il fut appelé, par droit héréditaire, à lui succéder dans la dignité de pair de France. Il prit séance dès qu'il eut l'âge requis (7 février 1825), et soutint de ses votes le gouvernement de la Restauration. « On conçoit aisément, dit un biographe, que la révolution de 1830 et les premiers actes de la nouvelle royauté furent loin de satisfaire un homme qui, à l'exemple de son père, croyait sincèrement que le salut du pays était dans le dogme de la légitimité. » Il en résulta que, lorsqu'en 1832, M. de Fitz-James et plusieurs autres pairs quittèrent la Chambre haute, le duc de Feltre se retira avec eux. Il ne sortit pas, depuis lors, de la vie privée.

CLARY (ETIENNE-FRANÇOIS), député au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), à une date inconnue, mort à Marseille, le 27 mars 1823, était négociant dans cette ville. Il entra le 4 nivôse an VIII au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département des Bouches-du-Rhône. Le 10 vendémiaire an XII, il fit partie de la députation envoyée au premier consul par le collège électoral de ce département, et, le 4 frimaire de la même année, il reçut la décoration de la Légion d'honneur. Il quitta le Corps législatif en l'an XII.

CLARY (JOSEPH-NICOLAS, COMTE), frère du précédent, pair des Cent-Jours, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 23 mars 1760, mort à Paris, le 6 juin 1823, fut, en raison des alliances qui avaient apparenté la famille Clary à celle des Bonaparte, inscrit par Napoléon le 2 juin 1815, sur la liste des pairs « des Cent-Jours ». Il perdit cette dignité au second retour des Bourbons.

CLARY (JUSTINIEN-NICOLAS, VICOMTE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Paris, le 8 juin 1816, entra à l'École de Saint-Cyr, et suivit, dans la légion étrangère, l'expédition des Portes de fer en Algérie. Après avoir été aide-de-camp du maréchal Bugeaud, avec le grade de capitaine, il quitta l'armée, vint faire son droit à Paris,

et fut reçu avocat en 1840; à la révolution de 1848, il fut nommé chef de bataillon dans la garde mobile, et, le 8 juillet 1849, fut élu, en remplacement de M. Germain Sarrut dont l'élection avait été annulée, représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée législative, par 14,647 voix sur 30,804 votants et 69,600 inscrits, contre M. Germain Sarrut, représentant sortant, 13,537 voix, et Ducoux, ancien représentant, 2,009 voix. Il prit place parmi les partisans du prince L.-Napoléon, fut nommé président de la commission de la loterie du lingot d'or, et donna sa démission en décembre 1850. Le 29 février 1852, candidat officiel dans la 1re circonscription de Loir-et-Cher, il fut élu par 21,087 voix (22,463 votants, 36,932 inscrits); M. Salvat, ancien représentant, obtint, sans se présenter, 107 voix. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut successivement réélu, le 22 juin 1857, par 16,725 voix sur 18,937 votants et 36,992 inscrits, contre M. Salvat 1,248 voix; et le 12 juin 1863, par 21,420 voix sur 27,081 votants et 38,739 inscrits, contre M. Cantagrel, ancien représentant, 5,138 voix. Dans ces deux législatures, le vicomte Clary prit la parole *contre* la loi de dotation de l'armée, *pour* la taxe des chiens, *contre* la taxe des voitures, *pour* la réhabilitation de Lesurques, *contre* la demande de 180 millions, dont un tiers à la charge de l'Etat, pour des travaux de voirie dans Paris. A cette occasion, il dit qu'il fallait redouter l'agglomération des ouvriers, et que « la Bastille avait été prise en 1789 par les ouvriers accumulés à Paris pour la construction du mur d'enceinte. » En 1868, il fut rapporteur du projet de loi sur la transformation du Trocadéro et du Luxembourg. Il échoua aux élections du 24 mai 1869, avec 801 voix seulement, contre 24,089 accordées au candidat de l'opposition, M. Tassin. Il représenta longtemps au conseil général de Loir-et-Cher le canton de Saint-Aignan. Officier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1848, commandeur de la promotion du 13 août 1864. M. le vicomte Clary s'est livré à la peinture de genre avec un certain succès, et a exposé, notamment aux Salons de 1841 et de 1842.

CLARY (François-Jean, comte), sénateur du second Empire, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 14 août 1814, mort à Paris le 16 février 1889, était le neveu du négociant de Marseille qui avait marié deux de ses filles, l'une avec Joseph Bonaparte, l'autre avec Bernadotte. Possesseur d'une grande fortune, il s'occupa d'agriculture et fut décoré, en 1846, par Louis-Philippe, comme agriculteur. Maire de sa commune jusqu'en 1848, il fut élu, en 1849, lieutenant-colonel de la 1re légion de la garde nationale de Paris, et défendit la politique du prince L.-Napoléon, qui, le 26 janvier 1852, le nomma sénateur. Le comte Clary ne fut pas très assidu aux séances du Sénat; il vota la loi ouvrant des crédits pour la construction du nouvel Opéra (1861). Officier de la Légion d'honneur de la promotion du 13 août 1864.

CLARY (Joachim-Charles-Napoléon, comte) sénateur du second Empire, né à Paris, le 15 février 1802, mort à Paris, le 20 septembre 1856, était le neveu du comte Nicolas Clary, sénateur du premier Empire, et des reines d'Espagne et de Suède, épouses du roi Joseph et de Bernadotte. Il entra dans l'armée à la fin de la Restauration, et, devenu capitaine de carabiniers, donna sa démission. En 1848, il fut nommé lieutenant-colonel de la première légion de la garde nationale de Paris, et fut grièvement blessé aux journées de juin. Membre du conseil général de Seine-et-Marne, il fut appelé au Sénat le 31 décembre 1852, et siégea, jusqu'à sa mort, dans la majorité dynastique.

CLAUDE (Laurent-Gabriel), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Villers-la-Montagne (Moselle), le 23 mars 1754, mort à une date inconnue, était avocat à Longwy. Plus tard il fut juge de paix de ce canton, puis receveur à Briey. Elu le 16 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, par le bailliage de Metz, avec 17 voix sur 23 votants, il appartint à la majorité de l'Assemblée constituante. Après la législature il retourna à Longwy. En septembre 1792, le bruit de sa mort se répandit, et le *Moniteur* du 2 octobre publia une correspondance du département de la Moselle, relative à de graves évènements qui s'étaient produits dans la région. Il y était dit : « Young trouverait ici de quoi rembrunir ses couleurs. Les patriotes y roulent le rocher de Sisyphe; beaucoup fuient. On dit que M. Claude, notre concitoyen, député à l'Assemblée nationale constituante, a été pendu entre Montmédy et Juvigny. Les portes de la ville (Longwy) sont ouvertes, même de nuit... etc. »

CLAUDE (Nicolas), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1888, né à Celles-sur-Plaine (Vosges), le 11 novembre 1821, mort à Paris le 27 février 1888, débuta dans la grande filature de Saulxures-sur-Moselotte, appartenant à la famille Géhin, et dont il devint ensuite le directeur et le propriétaire. Il prit, comme tel, l'initiative de plusieurs améliorations importantes dans son usine, fit partie du grand comité industriel qui siégeait à Mulhouse, et se fit connaître, en politique, par son attachement aux idées libérales, qu'il servit, sous l'Empire, de sa personne, de sa plume et de son argent. M. Claude fut un des fondateurs et resta un des collaborateurs du journal le *Temps*. Lors de l'invasion allemande en 1870, il était maire de Saulxures: son attitude énergique dans ces circonstances contribua à le faire élire, le 8 février 1871, représentant des Vosges à l'Assemblée nationale, le 4e sur 8, par 31,366 voix (58,175 votants, 119,746 inscrits). Le 8 octobre de la même année, il fut élu conseiller général des Vosges pour le canton de Saulxures. Il siégea à l'Assemblée dans les rangs du centre gauche et s'associa à la plupart des votes des républicains; il se prononça : *contre* la paix, *contre* la pétition des évêques, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* le pouvoir constituant, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* le septennat, l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie; *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il *s'abstint* sur la question des prières publiques, et vota avec la droite *pour* l'abrogation des lois d'exil. Après l'adoption de la loi du 20 janvier 1874 (loi des maires), M. Claude n'avait pas été compris sur la liste des maires révoqués par le ministère de l'intérieur; il écrivit à M. de Broglie au sujet de l'exception faite en sa faveur, une lettre qui eut pour résultat immédiat de faire réparer cette omission. « Certain, disait-il à la fin de cette lettre, que l'ordre moral n'est pas troublé, je me suis voué tout entier à l'œuvre de la reconstruction ma-

térielle dans une région que la guerre a disloquée. J'attends, non sans impatience, que l'Assemblée de Versailles cède enfin aux nécessités les plus pressantes qui aient jamais pesé sur notre pays, et qu'elle veuille bien, en prononçant sa dissolution, rendre à la France sa grande voix. Alors, monsieur le ministre, je n'accepterai plus de candidature. D'un autre côté, je n'aurai certainement pas besoin d'user de mon influence, comme maire, pour faire échouer les candidats de votre prédilection. » Après la législature, M. Claude fut, dans les Vosges, un des trois candidats républicains aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876; les deux autres étaient MM. Georges et Claudot. De concert avec eux, il déclara, dans une profession de foi collective, qu'ils étaient « résolus à défendre le régime actuel aussi bien contre les attaques des utopistes et des violents de tous les partis, que contre l'hostilité de ceux qui, avec le regret des gouvernements du passé, auraient conservé le désir secret de les rétablir et l'espoir de profiter un jour de la clause de revision pour détruire l'ordre de choses établi.» La liste conservatrice, en tête de laquelle se trouvait M. Buffet, échoua avec un maximum de 295 voix, et M. Claude fut élu par 329 voix (614 votants). Il prit place à la gauche modérée avec laquelle il vota *contre* la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877), *pour* les cabinets Dufaure et Jules Ferry, *pour* l'article 7 (1880) et les diverses lois sur l'enseignement, etc. M. Claude fut choisi comme président par la réunion du centre gauche du Sénat. Il obtint sa réélection dans les Vosges au renouvellement partiel du 8 janvier 1882, par 428 voix (606 votants), contre 173 à M. de Ravinel, conservateur, et se prononça; *pour* la réforme judiciaire, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* la nouvelle loi militaire, etc. Très attaché aux doctrines protectionnistes, M. Claude les a constamment défendues, tant comme président du syndicat cotonnier de sa région que comme président du conseil général des Vosges et comme sénateur. Vers la fin de sa carrière, il fit adopter l'idée d'une vaste enquête économique sur l'alcool, et il en dirigea lui-même les travaux. Il succomba en 1888 aux suites d'une affection de la gorge dont il souffrait depuis longtemps.

CLAUDE (Paul-Camille), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député en 1876, né à Toul (Meurthe), le 20 décembre 1826, mort à Toul le 19 août 1876, fut avoué dans sa ville natale. Conseiller général libéral de la Meurthe sous le second Empire, il fut, le 8 février 1871, porté sur la liste républicaine dans ce département, dont il devint le 6e sur 8, avec 48,083 voix (83,223 votants, 120,231 inscrits) le représentant à l'Assemblée nationale. Il s'inscrivit à la gauche républicaine, vota *contre* la paix, protesta contre le démembrement de la région qu'il représentait, et conserva son siège à l'Assemblée nationale, où il prit plusieurs fois la parole, notamment pour proposer de faire payer par le pays tout entier les contributions de guerre qui avaient frappé certaines parties du territoire, et de faire inscrire sur les listes électorales, sans condition, les Alsaciens-Lorrains qui avaient opté pour la France. Après s'être prononcé *contre* les prières publiques, *contre* le pouvoir constituant, *pour* le retour à Paris, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, M. Claude fit une opposition constante au ministère de Broglie, repoussa le septennat, l'état de siège, la loi des maires, et vota les lois constitutionnelles. Après la séparation de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à la députation, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Toul: « Je désire, disait-il aux électeurs, que les populations des villes et surtout celles des campagnes, par reconnaissance et par raison, s'attachent à la République comme au seul gouvernement, qui, en leur conservant le suffrage universel, leur donnera l'ordre et la paix. » Sans concurrent, M. Claude fut élu député de Toul par 12,468 voix sur 13,201 votants et 18,042 inscrits. Il reprit à la Chambre nouvelle sa place dans les rangs de la gauche; mais il y siégea peu de temps. Pendant les vacances parlementaires, surpris par un orage pendant une promenade, il périt frappé de la foudre, tandis qu'il s'efforçait de retenir ses chevaux emportés.

CLAUDET (Antide-Marie, chevalier), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Pontarlier (Doubs) le 20 janvier 1753, mort à Besançon (Doubs), le 20 juillet 1812, entra dans la magistrature comme président du tribunal de Salins (Jura), et devint, après le coup d'Etat de brumaire, le 28 floréal an VIII, président du tribunal criminel du Jura. Le 19 vendémiaire an XII, le Sénat conservateur le désigna pour représenter ce département au Corps législatif; il y siégea jusqu'en 1808. L'année d'après (28 janvier 1809), il fut créé chevalier de l'Empire, puis, le 19 mai 1811, conseiller à la Cour impériale de Besançon. — Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII.

CLAUDOT (Claude-Constant), sénateur de 1876 à 1882, né à Neufchâteau (Vosges) le 7 avril 1816, mort à Epinal (Vosges) le 10 février 1883, exerça à Eloyes la profession de médecin. Maire de cette commune et vice-président du conseil général des Vosges, où il représentait le canton de Coussey, il fut désigné comme candidat sénatorial, en même temps que MM. Claude et Georges, dans une réunion tenue à Epinal, le 30 septembre 1875, par les délégués des comités républicains de tous les cantons du département. Aux élections qui eurent lieu le 20 janvier 1876, il passa le second, avec 318 voix sur 614 votants contre M. Mougeot, 282. Il prit place à gauche, vota, le 22 juin 1877, *contre* la dissolution de la Chambre des députés, puis se prononça *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'article 7 (1880) et les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* l'application des décrets aux congrégations, etc.

CLAUSEL DE COUSSERGUES (Jean-Claude, chevalier) député au Corps législatif de 1807 à 1815, député de 1815 à 1820 et de 1821 à 1827, né à Coussergues (Aveyron) le 4 décembre 1759, mort à Coussergues le 7 juillet 1846, entra de bonne heure dans la magistrature, devint maître des comptes, et succéda (26 octobre 1789 à son père comme conseiller à la cour des aides de Montpellier. Hostile à la Révolution, qui supprimait l'ancienne magistrature (1790), il émigra, servit dans l'armée de Condé, puis rentra en France sous le Consulat, et, pour se refaire une position, se mit libraire et journaliste. Bien que son journal soutînt les institutions impériales, Clausel de Coussergues ne réussit pas dans ses entreprises, et fut heureux d'obtenir, grâce à la protection de son ancien collègue à la cour des aides, Cambacérès, le poste de conseiller à la cour d'appel de Montpellier. Le 17 février 1807, le sénat conserva-

teur le choisit comme député de l'Aveyron au Corps législatif, mandat qui lui fut renouvelé le 6 janvier 1813. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 27 septembre 1810. Il fit partie de l'opposition qui, sous la direction de M. Lainé, se manifesta timidement au Corps législatif après les campagnes malheureuses de 1812 et 1813, adhéra à la déchéance de l'empereur (avril 1814), se fit remarquer par l'ardeur de son zèle en faveur des Bourbons, fit partie de la commission de préparation de la Charte, vota *pour* la censure, *pour* l'observation du dimanche, parla sur la naturalisation, réclama l'abolition de l'exercice dans la perception des contributions indirectes, et fut nommé conseiller à la cour de Cassation (15 février 1815). Elu député, le 22 août 1815, par le collège de département de l'Aveyron, avec 115 voix sur 205 votants et 275 inscrits, il se montra des plus exaltés parmi les ultras de la Chambre introuvable, se prononça *contre* la liberté de la presse, *pour* la loi sur les cris séditieux, *pour* l'établissement des cours prévotales, s'efforça de démontrer la légalité de la confiscation, et fut réélu le 4 octobre 1816, dans le même collège, par 117 voix sur 143 votants et 265 inscrits. Il continua de siéger à l'extrême droite, dont il était un des chefs les plus actifs, combattit la nouvelle loi électorale, et, au moment de l'assassinat du duc de Berry, monta à la tribune, avant même la communication officielle de cet événement, et dit : « Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'Intérieur, comme complice de l'assassinat de monseigneur le duc de Berry. » Les centres crièrent à la calomnie, et, le lendemain, M. Clausel de Coussergues atténua sa proposition, et ne parla plus que de trahison. C'est dans la discussion qui suivit cette nouvelle motion, que M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, répondit à M. Clausel de Coussergues : « Vous êtes un calomniateur. » Le ministère Decazes tomba, et le député de l'Aveyron retira sa proposition le 23 février, mais cet incident parlementaire ne fut pas clos par ce retrait. Le 1er mars, Benjamin Constant réclama la mention au *Moniteur* de l'épithète de « calomniateur », et M. Clausel fut rappelé à l'ordre, pour avoir qualifié le ministre tombé de « chef des révolutionnaires de France »; le 11 juillet, pressé encore par l'opposition de justifier son accusation, il répondit qu'il s'en expliquerait devant la France entière, et il publia en effet, quelques mois après, un Mémoire dans ce but.

Il échoua aux élections du 13 novembre 1820, mais fut réélu, le 10 octobre 1821, dans le collège de département de l'Aveyron, par 138 voix sur 195 votants et 295 inscrits. Dans la discussion de la loi d'indemnité aux dotataires et donataires de l'ancien domaine extraordinaire impérial, il demanda que le crédit de 1,800,000 francs proposé fût affecté à la solde des gardes du corps payés par la liste civile, et à l'achèvement de la Madeleine et du Panthéon. « Ces dotations, dit-il, étaient des fiefs donnés par la victoire, la victoire les a ôtés. Je m'adresserai à quatre des ministres actuels, à M. le ministre des Affaires étrangères (Pasquier), à M. le directeur de la police (Mounier), à M. le ministre de l'Intérieur (Siméon), à M. le ministre de la Marine (Portal), qui tous ont été membres du conseil d'Etat de Buonaparte (*rire général*); qu'ils me disent ce qu'ils auraient répondu à leur ancien maître s'il les eût interrogés sur la convenance de partager ses dons entre les complices de Pichegru? Sans doute ils auraient gardé d'abord un respectueux silence, et cherché à connaitre, avant de se prononcer, la pensée de Buonaparte; mais je suppose que ce dernier eût exigé une réponse précise : eh bien! je les supplie de conseiller aujourd'hui leur roi comme ils auraient conseillé leur empereur. » (*Nouveaux rires*).

Le collège de département de l'Aveyron le réélut, une dernière fois, le 6 mars 1824, par 88 voix sur 147 votants et 186 inscrits; il ne quitta pas sa place à l'extrême-droite, et fit partie de la contre-opposition.

La révolution de juillet lui fit donner sa démission de conseiller à la cour de Cassation (30 septembre 1830); il vécut, depuis, dans la retraite. On a de lui : *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes* (1820). — *Réponse aux apologies du ministère* (1821). — *Considérations sur la marche du parti libéral* (1822). — *De la liberté et de la licence de la presse* (1826), etc.

CLAUSTRIER (Gilbert), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Huriel (Allier), le 15 janvier 1767, mort à une date inconnue, fut porté sur son acte de baptême, fils de « Aignan Claustrier de Champanier, *absent*, et de dame Marie Chevalier, bourgeois, habitants de la ville et paroisse d'Huriel. » Il étudia le droit à Paris, fut, de 1786 à 1790, principal clerc au Châtelet, et prit le grade de « licencié ès-lois » en 1791. Il revint dans son pays natal, et fut nommé, le 22 novembre 1792, administrateur du district de Montluçon, puis le 19 prairial an II, membre de l'administration centrale de l'Allier; l'assemblée électorale de ce département le confirma dans les mêmes fonctions le 23 germinal an V. Après avoir été (fructidor an V) frappé de destitution par le directoire exécutif, Claustrier fut renommé administrateur le 9 prairial an VI. Le gouvernement consulaire l'appela (18 germinal an VIII) aux fonctions de conseiller de préfecture. Secrétaire général de la préfecture de l'Allier le 9 vendémiaire an XI, il servit plus tard le gouvernement impérial comme commissaire des guerres (1813), et fut choisi, le 10 mai 1815, comme représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de l'Allier, avec 45 voix sur 83 votants et 248 inscrits. On perd sa trace sous la Restauration.

CLAUZEL (Jean-Baptiste), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Lavelanet (Ariège) en 1745, mort en 1804, prit parti pour la Révolution, devint maire de Lavelanet, et fut élu le 5 septembre 1791, le 4e sur 7, « à la pluralité des voix sur 322 votants », député de l'Ariège à l'Assemblée législative. Il siégea dans la majorité, mais ne s'occupa guère que de questions de comptabilité et de finances : fabrication des assignats, caisse d'escompte, etc. Envoyé à la Convention, le 4 septembre 1792, par le même département, le 2e sur 6, avec 213 voix sur 324 votants, il commença par siéger à la Montagne, et vota la mort du roi en ces termes : « Mandataire du peuple, revêtu de l'entier exercice de ses pouvoirs, je vote pour la mort de Louis. Néanmoins on parle d'une faction; quelques-uns veulent donner à entendre qu'elle existe; eh bien! c'est pour effrayer cette faction par une courageuse fermeté que je prononce d'avance son arrêt de mort, en même temps

que celui du tyran. » Mais son ardeur révolutionnaire ne dura pas. Il avait d'abord défendu la politique jacobine, proposé d'obliger tous les fonctionnaires ou pensionnés à justifier d'un certificat de civisme, fait une motion contre les ex-membres de l'Assemblée constituante qui avaient combattu la Constitution de 1791, et demandé, le 12 brumaire an II, la confiscation des biens de la Dubarry : « Tandis que le patriotisme des citoyens, dit-il, fait rentrer dans le trésor public les dépouilles du luxe, du fanatisme et de la superstition, la Convention doit s'occuper d'y ramener celles du despotisme. Vous venez de fonder une république, elle ne peut être solidement établie si elle n'a la vertu pour base : or, point de vertu sans mœurs. Il est étonnant que vous fermiez les yeux sur les dilapidations du pénultième tyran, du Sardanapale des Français; il est étonnant que vous laissiez une fortune scandaleuse à l'infâme prostituée de Louis XV. Je demande que tous ses biens soient confisqués au profit de la République. » La Convention passa à l'ordre du jour, motivé sur ce que la Dubarry, étant en état d'arrestation, allait passer devant le tribunal révolutionnaire, et que le comité de sûreté avait envoyé des commissaires à Luciennes. Clauzel avait appuyé aussi l'arrestation des Girondins. Mais au lendemain du thermidor, il se rangea, au sein du Comité de sûreté générale, dont il faisait partie, parmi les plus zélés réactionnaires, combattit les sociétés populaires, dénonça, le 30 frimaire an III, à la Convention, les continuateurs de Robespierre, et appela toutes les rigueurs de la contre-révolution sur « la faction de la commune conspiratrice, qui a provoqué dans toutes les parties de la République et notamment dans la ville de Paris, le vol, le pillage, le meurtre, l'assassinat et la révolte contre la représentation nationale. » Ce fut sur sa proposition que Barère, Collot d'Herbois, Billaut-Varennes furent décrétés d'arrestation. Un peu plus tard, il parut se rapprocher des débris de l'ancienne Montagne, en s'élevant contre certaines mesures proposées par Tallien, et en demandant la révocation du décret qui suspendait la vente des biens des condamnés. Il réclama, vers la même époque, le remplacement des fêtes religieuses par des fêtes décadaires, s'éleva contre « le fanatisme », et se prononça, en 1795, pour le maintien d'une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas. Mais un nouveau revirement l'amena à prendre une attitude hostile à l'égard des auteurs de l'insurrection des 2 et 3 prairial an III. Après la défaite de cette insurrection, Clauzel insista à plusieurs reprises pour en faire traduire les promoteurs devant une commission militaire : sur sa motion, plusieurs représentants (les derniers montagnards) furent ainsi envoyés au supplice.

Le 22 vendémiaire an IV, il devint, par 165 voix sur 188 votants, député de l'Ariège au Conseil des Anciens; il y défendit les institutions républicaines, et s'opposa à l'admission de divers députés soupçonnés de royalisme. Secrétaire du conseil, le 21 janvier 1796, il défendit la loi du 9 floréal, concernant le partage des biens qui appartenaient aux parents d'émigrés, demanda l'impression d'un discours de Creuzé-Latouche contre les prêtres, et, s'adressant aux partisans déguisés de la royauté, s'écria : « Vous avez beau faire, la République vous avalera! » Mais le zèle dont il avait fait montre pour le gouvernement directorial n'empêcha pas Clauzel d'opérer une évolution de plus. Passé, le 25 germinal an VII, au Conseil des Cinq-Cents, il accueillit avec enthousiasme le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII, et, le 4 nivôse de la même année, le Sénat conservateur l'admit au Corps législatif, toujours comme député de l'Ariège. Il ne cessa d'y donner, jusqu'à sa mort (1804), des gages de son dévouement à la politique du premier consul.

CLAUZEL (Bertrand, comte), pair des Cent-Jours et député de 1829 à 1842, né Mirepoix (Ariège), le 12 décembre 1772, mort à Cintegabelle (Haute-Garonne), le 21 avril 1842, neveu du conventionnel Jean-Baptiste Clauzel (*Voy. plus haut*), suivit la carrière des armes, et, était, en 1791, sous lieutenant au régiment royal-vaisseaux. Il donna sa démission (septembre 1792), pour entrer comme capitaine dans le bataillon des volontaires des Pyrénées, passa chef de bataillon, adjudant général (5 avril 1794), chef de brigade (13 juin 1795), et, après la paix signée avec l'Espagne, fut attaché au général Pérignon nommé ambassadeur à Madrid (décembre suivant). En mars 1798, il était à l'armée d'Angleterre chef d'état-major du général Grouchy, qu'il suivit en Italie quelques mois après. Chargé d'obtenir du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, la remise de ses places fortes et du commandement de son armée, il s'acquitta si habilement de cette délicate mission, que le roi lui fit cadeau du tableau de Gérard Dow, la *Femme hydropique*. Clauzel s'empressa de l'offrir au musée du Louvre (lettre du 12 décembre 1798). Général de brigade (5 février 1799), il se distingua à la bataille de Novi en dégageant l'aile gauche de l'armée fortement menacée; le gouvernement consulaire le mit en disponibilité (1er juillet 1801), puis l'envoya, quatre mois après, à Saint-Domingue, où il prit d'assaut le fort Dauphin, et fut nommé gouverneur du Cap, et général de division (18 décembre 1802). En désaccord avec le général en chef Rochambeau, il revint en France, et ne fut appelé qu'en novembre 1805 à un commandement à l'armée du Nord. Mis encore en disponibilité (22 juillet 1806), il fut envoyé (septembre) à l'armée d'Italie, comme commandant des dépôts de l'armée de Naples, passa à l'armée de Dalmatie (mars 1808), commanda le 11e corps de l'armée d'Allemagne (juillet 1809), et fut mis à la tête du 8e corps de l'armée d'Espagne (décembre 1809), où il se battit vaillamment à Astorga et à Sobral. Le 11 juin 1810, il fut créé baron de l'Empire. Appelé, sur le champ de bataille des Arapiles (23 juillet 1812), à prendre le commandement en chef en remplacement de Marmont grièvement blessé, il sauva l'armée, et changea une déroute imminente en une savante retraite. Plusieurs fois blessé dans cette campagne, il obtint un congé, puis exerça (18 janvier 1813) le commandement en chef de l'armée du Nord en Espagne jusqu'à la défaite de Vittoria. La Restauration le nomma inspecteur général d'infanterie, chevalier de Saint-Louis (1er juin 1814), et grand-croix de la Légion d'honneur (14 février 1815). Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le mit à la tête du corps d'observation des Pyrénées-Occidentales (23 avril 1815) et l'appela à la Chambre des pairs (2 juin). Ayant étouffé le mouvement insurrectionnel tenté à Bordeaux par la duchesse d'Angoulême, et refusé d'arborer le drapeau blanc, il fut, à la seconde Restauration, en butte aux vengeances royalistes, et condamné à mort, le 11 septembre 1816, par le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire. Il réussit à s'embarquer pour l'Amérique, et, rentré en France à l'amnistie du 20 juil-

let 1820, se retira dans sa terre de Scourieux, près de Toulouse, où il s'occupa d'agriculture. Le 26 mars 1829, à l'instigation d'un ancien sous-officier de l'armée d'Espagne, à qui il avait sauvé la vie à la bataille des Arapiles, et qui était devenu un électeur influent de l'arrondissement de Réthel, le général Clauzel fut élu député par le collège de département des Ardennes avec 106 voix sur 193 votants et 250 inscrits, contre le comte de Jaubert, 53 voix. Il siégea dans les rangs de l'opposition, parmi les 221, et fut réélu, le 12 juillet 1830, dans le 2e arrondissement électoral des Ardennes (Réthel) par 174 voix sur 233 votants et 282 inscrits, contre le comte de Jaubert, 58 voix. Moins de deux mois après, le gouvernement de juillet l'appelait au commandement de l'armée d'Afrique; cette nomination l'obligea à se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat, le 21 octobre 1830, par 201 voix sur 212 votants et 289 inscrits. Un ministère ombrageux lui suscita des difficultés en Algérie, et le remplaça, en octobre, par le général Berthezène; le grade de maréchal lui fut accordé, le 30 juillet 1831, comme une compensation; il venait d'être réélu, le 5 juillet, député de Réthel, par 244 voix sur 287 votants et 331 inscrits, contre M. Savoye, maire de Réthel, 34 voix; il dut se représenter, après sa promotion au maréchalat, et fut réélu, le 1er septembre, par 226 voix sur 234 votants et 334 inscrits. Les élections du 21 juin 1834 le maintinrent à la Chambre, pour le même arrondissement, par 170 voix sur 269 votants et 332 inscrits, contre 83 voix à M. Lavocat; le même jour, il était également élu dans le 1er collège électoral de l'Ariège (Pamiers) par 171 voix sur 284 votants et 346 inscrits contre M. de Saintenac, 110 voix. Il opta pour Rethel, et fut de nouveau appelé au commandement de l'Algérie (8 juillet 1835). L'échec de l'expédition de Constantine qui lui fut attribué, alors que le ministère n'avait mis à sa disposition que des ressources militaires insuffisantes, le fit rappeler en France (mars 1837), où on le laissa sans commandement. Il continua de siéger à la Chambre des Députés, élu, le 4 novembre 1837, pour le collège de Réthel, avec 149 voix sur 253 votants et 365 inscrits, et réélu encore le 2 mars 1839. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, dans le cours de cette dernière législature, au milieu des soucis d'une situation de fortune très obérée.

CLAUZEL (Jean-Marie-Albin), député de 1886 à 1889, né à Gluiras (Ardèche), le 17 juin 1842, ingénieur civil des mines, fut porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste, qui eut à lutter, dans l'Ardèche, contre la liste conservatrice d'une part, et contre une liste républicaine dissidente de l'autre. M. Clauzel réunit alors, sans être élu, 38,939 voix, et la liste conservatrice tout entière, formée de MM. Blachère, de Montgolfier, Vernet, Morin-Latour, de Bernis et Henri Chevreau l'emporta avec plus de 45,000 suffrages. Mais il arrriva que cette élection fut annulée par la Chambre des Députés et qu'un nouveau scrutin fut ouvert dans le département de l'Ardèche, le 14 février 1886. Les députés invalidés se représentèrent tous. Les républicains leur opposèrent les mêmes candidats qu'en octobre, à l'exceptien de M. Jules Roche, élu député de la Savoie et remplacé par M. Saint-Prix. Ces candidats furent élus à leur tour, et parmi eux, M. Clauzel, qui obtint 47,353 voix sur 92,766 votants et 111,395 inscrits, tandis que le plus favorisé de la liste conservatrice, M. de Montgolfier, n'en avait que 45,171. M. Clauzel siégea à gauche, soutint les ministères Rouvier et Tirard, et se prononça, à la fin de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* le l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CLAUZET (Pierre-Ulysse), député de 1876 à 1877, né à Lesparre (Gironde), le 1er septembre 1812, grand propriétaire du Médoc, et conseiller général du département de la Gironde, posa sa candidature à la députation lors des élections de février 1876, dans l'arrondissement de Lesparre. Il se présenta comme conservateur bonapartiste, et fit dans sa circulaire la déclaration suivante : « Ai-je besoin de vous parler de mes opinions politiques? Vous me connaissez tous; vous savez que je n'ai jamais changé, que je suis et que j'ai toujours été franchement impérialiste, c'est-à-dire partisan tout à la fois des idées démocratiques et autoritaires. Si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Corps législatif, j'appuierai les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, pour qui je professe le plus profond respect, et, le moment venu, je voterai pour la revision de la Constitution et l'appel au peuple. » Au premier tour de scrutin (du 20 février), M. Clauzet obtint 5,009 voix contre 3,292 à M. Avril, républicain, et 2,014 à M. Johnston, député sortant. M. Johnston s'étant désisté en faveur de M. Clauzet, le ministère Dufaure opposa à ce dernier la candidature du comte Duchâtel, qui venait d'échouer à Jonzac (Charente-Inférieure), et qui ne fut pas plus heureux à Lesparre : M. Clauzet fut élu le 5 mars 1876, par 5,896 voix (10.283 votants, 13,346 inscrits), contre 4,310 voix à M. Duchâtel. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota avec la droite *contre* la majorité républicaine et *pour* le gouvernement du 16 mai. Il ne fut pas réélu le 14 octobre 1877.

CLAVERIE (Joseph), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 5 octobre 1747, mort à Pau, le 22 décembre 1840, était professeur agrégé et haut-juré du département de Lot-et-Garonne, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention pour le département de Lot-et-Garonne, le 4e sur 9, par 299 voix sur 550 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 2e appel nominal (sanction du peuple) : « Comme je veux écarter la guerre civile et la royauté, je dis : oui. » Au 3e appel nominal, il dit : « Je ne connais pas d'autre loi d'après laquelle je puisse prononcer sur le sort de Louis que la Constitution. La Constitution ne prononce pas la mort; elle prononce seulement l'abdication ou la déchéance, je n'irai pas au delà de la loi; je ne voterai pas pour la mort, je vote pour la réclusion jusqu'à la paix. » Membre de la commission nommée pour examiner la conduite de Joseph Lebon, il se prononça pour la culpabilité. Le 26 ventôse an II, il fut nommé président de l'administration d'Orthez, et, le 24 vendémiaire an IV, fut élu député de Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens par 146 voix. Juge au tribunal des Basses-Pyrénées (16 brumaire an IV), il devint

président de l'administration centrale du département (15 prairial an VII), et, s'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, fut promu (6 prairial an VIII), à la présidence de la cour d'appel de Pau. Le 3 floréal suivant, il passa conseiller de préfecture du département, et fut nommé (25 prairial an XII) membre de la Légion d'honneur. La présidence de la cour impériale de Pau lui fut rendue le 14 juillet 1811; il fut retraité de ces fonctions le 7 mai 1816.

CLAVIER (Pierre), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1805, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 3 juin 1748, mort à Nantes le 5 juillet 1812, était homme de loi dans cette ville. Député de la Loire-Inférieure au Conseil des Anciens, le 26 germinal an VI, il y combattit une résolution relative aux fêtes décadaires, et ne se signala pas autrement à l'attention. Le 4 nivôse an VIII, il fut appelé par une décision du Sénat conservateur à représenter son département au Corps législatif. Il se montra dévoué à Bonaparte, qui le fit (12 floréal an VIII) commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de la Loire-Inférieure, puis directeur des droits réunis à Angers le 5 germinal an XII, procureur général impérial à la cour d'Angers le 28 floréal, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial de la même année. Clavier perdit son emploi de magistrat en 1811 par suite de la suppression des cours de justice criminelle. Il avait cessé en 1805 de faire partie du Corps législatif.

CLAVIER (Honoré-Marie-Louis), représentant du peuple à l'Assemblée législative en 1850-51, né le 12 février 1810, était notaire, conseiller général du canton de Brignoles (Var), et connu pour ses opinions républicaines. Deux des représentants du Var à l'Assemblée législative, Ledru-Rollin et Suchet, ayant été condamnés par la Haute-Cour de Versailles pour l'affaire du 13 juin 1849, une double élection complémentaire eut lieu dans ce département, le 10 mars 1850. En remplacement de Suchet, M. Clavier, candidat des républicains, fut élu représentant du peuple par 32,352 voix (64,549 votants, 101,516 inscrits). En même temps que lui, un conservateur, M. Siméon, fut élu au siège laissé vacant par Ledru-Rollin. M. Clavier siégea à gauche, et vota avec la minorité démocratique : *contre* la loi du 31 mai 1850, restrictive du suffrage universel, et *contre* les autres lois répressives. Il combattit à la fois la majorité monarchiste de l'Assemblée et la politique de l'Elysée, et rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat de décembre 1851.

CLAVIÈRE (Etienne), ministre des finances de mars à juin 1792 et du 10 août 1792 à juin 1793, né à Genève (Suisse), le 27 janvier 1735, mort à Paris le 8 décembre 1793, fut d'abord banquier à Genève, et devint un des chefs du parti démocratique, dont les agissements provoquèrent en 1782 l'intervention armée de la France, de la Sardaigne et du canton de Berne. Proscrit avec Marat et les autres meneurs du parti, il se réfugia avec eux en Angleterre, où il fit la connaissance de Brissot; ils publièrent ensemble en 1787 : *De la France et des Etats-Unis*. Les réfugiés suisses se préparaient à fonder en Irlande une Nouvelle-Genève, quand la fortune de leur compatriote Necker à la cour de France les attira à Paris. Clavière se lia avec Mirabeau dont il fut l'inspirateur discret en matière de finances, collabora au *Courrier de Provence*, et se mêla à beaucoup de spéculations financières. Riche, et démocrate par principes, il seconda le mouvement de la Révolution, et critiqua vivement les plans de Necker. Sa réputation financière et ses opinions politiques le firent élire, le 7 octobre 1791, député suppléant du département de Paris à l'Assemblée législative. Lié avec le parti girondin, il fut nommé dans le ministère Roland (mars 1792), ministre des « Contributions publiques ». Appelé, le 1er avril suivant, à prendre place à l'Assemblée en remplacement de Monneron, démissionnaire, il répondit « qu'il pensait que les circonstances où la nation se trouve lui imposaient le devoir impérieux de préférer une place qui l'assujetissait à une responsabilité immédiate envers le Corps législatif; qu'ainsi il renonçait à son droit qui l'appelait au Corps législatif ». Pendant son ministère, il se montra l'adversaire des Constitutionnels et des Jacobins. Le 6 juin 1792, il écrivait au procureur syndic du département de Rhône-et-Loire qu'on allait lui envoyer une « machine à décapiter construite par le citoyen Schmidt, dont l'effet remplit parfaitement le but que l'on se proposait, et que Schmidt s'engage à fournir à chaque département à raison de 824 livres ». Contraint par la Cour d'abandonner le ministère avec ses amis, le 20 juin 1792, il fut honoré d'un décret de l'Assemblée déclarant « qu'il emportait l'estime et les regrets de la nation ». La journée du 10 août et la déchéance de Louis XVI rendirent le pouvoir aux Girondins. Clavière reprit le portefeuille des Contributions publiques et devint membre du Conseil exécutif. Il lutta contre la Montagne et contre la Commune de Paris, et, après la chute des Girondins, plusieurs fois dénoncé par les sections, fut arrêté par la section des Piques (2 juin 1793), décrété d'accusation le 9, avec son collègue Lebrun, sur la motion de Couthon, et enfermé six mois à la Conciergerie, sans que son procès fût poursuivi. Ce n'est que le 8 décembre qu'il fut assigné pour le lendemain devant le tribunal révolutionnaire. En voyant en tête de la liste des témoins cités contre lui, le nom du citoyen Arthur, membre de la Commune, son mortel ennemi, le même qui passait pour avoir, au 10 août, arraché le cœur d'un Suisse mort, et l'avoir dévoré : « Ce sont des assassins, dit-il à son co-détenu Riouff, je me déroberai à leur fureur. » Le soir même il se frappa au cœur d'un coup de couteau. Le commissaire de police, Debaux, qui vint dresser le procès-verbal, constata « que dans la chambre dite des Douze, il avait trouvé sur le lit le prisonnier qui venait d'expirer, avait trouvé une gaine sur la couverture à droite du corps étendu sur le dos, et un couteau dit à *la d'Estaing* à manche d'ivoire, garniture d'argent, long de six pouces de lame, et de trois et demi de manche, étendu ouvert à côté de la blessure, et dont la lame avait cinq pouces de teinte de sang. »

CLAVIÈRE (Jean-François), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Pierrefort (Cantal), le 10 mai 1754, mort à Nozerolles (Cantal), le 24 février 1835, était en 1785 maître ès-arts en médecine, et, ayant embrassé le parti de la Révolution, fut nommé, le 28 juillet 1790, membre du Directoire du département du Cantal, puis accusateur public près le tribunal criminel du Cantal, fonctions qu'il remplit avec un réel esprit de modération et de justice, comme en témoigne

le petit nombre de jugements rendus par ce tribunal. Le département du Cantal l'élut député au Conseil des Cinq-Cents le 24 germinal an VII; il se rangea parmi les modérés, se lia intimement avec Sieyès, et, favorable au 18 brumaire, entra au Corps législatif comme représentant du Cantal, le 4 nivôse an VIII, en vertu du choix du Sénat conservateur. Il fut nommé ensuite greffier du tribunal de Saint-Flour le 12 brumaire an XI, et exerça ces fonctions jusqu'au 24 mars 1813. Il se retira alors dans son pays natal, après avoir cédé son greffe à son fils aîné; son petit-fils l'a conservé jusqu'à ces dernières années.

CLAYE (Rémy), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Boulay-les-Deux-Eglises (Eure-et-Loir), le 7 décembre 1735, mort à Boulay-Thierry (Eure-et-Loir) le 19 février 1795, était cultivateur dans cette dernière localité, lorsqu'il fut, le 12 mars 1789, élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Châteauneuf-en-Thimerais. Il siégea obscurément dans la majorité de l'Assemblée constituante.

CLAYE (Etienne), frère du précédent, député à l'Assemblée législative de 1791, né le 12 août 1740, mort à une date inconnue, était, comme son frère, cultivateur. Il exerçait cette profession à Bu (Eure-et-Loir), et y joignait les fonctions d'administrateur du département, quand il fut élu, le 27 août 1791, le 2e sur 9, avec 167 voix (288 votants), député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative. Il siégea à gauche, sans s'associer pourtant à tous les votes de la majorité. C'est ainsi que dans la séance du 23 août 1792, il se déclara opposé à l'expulsion du royaume de tous les ecclésiastiques non assermentés : il réclama même la question préalable sur le projet de décret présenté par Benoiston, et appuyé par Delacroix, et dit : « Il semble qu'on veuille nous faire terminer notre carrière par une loi aussi injuste que barbare. Il n'y a que quatorze jours que nous avons décrété le serment de la liberté et de l'égalité, et aujourd'hui vous voulez punir très rigoureusement une infinité de gens qui n'ont fait, en refusant leur serment, que ce que la loi leur permettait de faire; vous punissez, en outre, des gens pour la liberté de leur opinion, comme des criminels de lèse-nation. Laissez le choix aux municipalités de distinguer les perturbateurs d'avec ceux à qui elles n'ont rien à reprocher; et que ceux qui ont mérité, par leur mauvaise conduite, la déportation, soient libres, en sortant du royaume, d'aller où bon leur semblera. »

CLEBSATTEL (Etienne-Gustave-Alfred de), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Dunkerque (Nord), le 6 novembre 1807, issu d'une famille d'origine allemande, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Dunkerque. Conseiller d'arrondissement de Dunkerque, puis membre du conseil général du Nord, dont il devint secrétaire, il se présenta avec l'appui du gouvernement présidentiel, le 29 février 1852, dans la 5e circonscription du Nord, et fut élu député au Corps législatif avec 16,312 voix (16,511 votants, 25,071 inscrits). Il s'associa à l'établissement de l'Empire, et vota constamment avec la majorité dynastique. M. de Clebsattel fut réélu le 22 juin 1857, par 11,259 voix (18,556 votants, 25,064 inscrits), contre M. Joos, 7,258 voix.

CLÉDEL (Etienne), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né le 14 juillet 1737, mort à une date inconnue, exerçait la médecine à Alvignac (Lot); il fut maire de cette commune et procureur syndic du district de Saint-Céré. Clédel embrassa la cause de la Révolution, et fut élu, le 4 septembre 1791, député suppléant du Lot à l'Assemblée législative, par 182 voix sur 313 votants; il fut admis à siéger le 30 avril 1792, en remplacement de Dupuy-Montbrun, décédé. Il fit partie, jusqu'à la fin de la législature, de la majorité. Le même département le choisit (5 septembre 1792) pour député à la Convention nationale; son élection offrit cette particularité, qu'elle eut lieu *par acclamation*, et sans recourir au scrutin. Dans le jugement de Louis XVI, Clédel dit : « Je vote pour la mort. » Il se prononça contre Robespierre au 9 thermidor, et fut, sur la motion de Clauzel, envoyé en mission (brumaire an III) dans les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse. Il rendit compte de cette délégation par une lettre du 10 ventôse où il s'applaudit d'avoir contribué au rétablissement de l'ordre. Il ajoute : « On éprouve déjà les heureux effets de la liberté du commerce. Le grain abonde dans certaines communes où la disette était effrayante il y a peu de jours; les bons citoyens compatissants et généreux ont fait, dans plusieurs lieux, des fonds pour faire délivrer aux pauvres le pain à un prix plus bas qu'il ne leur coûte : j'ai engagé l'homme sensible à contribuer de tous ses moyens à cet honorable sacrifice. » Réélu député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV, par 106 voix, Clédel ne joua dans cette dernière Assemblée qu'un rôle effacé. Il la quitta en l'an VI.

CLÉMENCEAU (Pierre-Paul), député au Corps législatif de l'an XIV à 1810, né à Mouchamps (Vendée), le 29 mai 1749, mort à une date inconnue, était médecin à Mouchamps. Il devint sous-préfet de Montaigu, alors chef-lieu d'arrondissement de la Vendée, et fut élu le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, député de la Vendée au Corps législatif. Il y siégea, parmi les défenseurs obscurs et silencieux des institutions impériales, jusqu'en 1810.

CLÉMENCEAU (Georges-Benjamin), représentant à l'Assemblée nationale en 1871, député de 1876 à 1889, né à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), le 28 septembre 1841, est issu d'une famille de « bleus » vendéens : son père fut arrêté au 2 décembre. Au sortir du collège, il fit des études de médecine qu'il commença à Nantes et qu'il acheva à Paris. Reçu docteur (1867) avec une thèse dont les tendances matérialistes furent remarquées, il partit peu de temps après pour les Etats-Unis, où il se maria. Il revint à Paris vers la fin de l'Empire, et, au lendemain du 4 septembre, entra dans la vie publique comme maire de Montmartre : M. Clémenceau s'était établi médecin dans le 18e arrondissement et s'y était acquis rapidement une grande popularité. Les municipalités de Paris, d'abord nommées par le gouvernement, puis, après le 31 octobre, élues par la population, avaient, pendant le siège, pour l'administration de leur arrondissement, une certaine latitude, dont M. Clémenceau profita pour laïciser les écoles (circulaire en date du 28 octobre 1870). Démissionnaire au 31 octobre, il fut réélu maire le 5 novembre, et ne se signala, d'ailleurs, jusqu'aux élections législatives, par

aucun acte politique important. Porté par les comités radicaux de Montmartre candidat à l'Assemblée nationale, il fut élu, le 8 février 1871, le 27e sur 43, représentant de la Seine avec 95,144 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, prit place à l'extrême-gauche et vota, le 1er mars, *contre* les préliminaires de paix. La gravité exceptionnelle des évènements qui se préparaient le rappela bientôt à Paris, où « l'affaire des canons » fut le prélude de l'insurrection communaliste. Des pièces oubliées par l'autorité militaire dans la zône ouverte aux Prussiens lors de leur entrée à Paris, avaient été enlevées et conduites place des Vosges par cette partie de la population, qui, tourmentée par la crainte d'un coup d'état monarchique, était dans une méfiance toujours en éveil contre le pouvoir. On traîna ces canons et d'autres sur les buttes Montmartre, où ils formèrent un parc d'artillerie assez considérable. Plusieurs hommes politiques du parti républicain envisagèrent alors avec terreur les éventualités qui pourraient surgir d'une telle situation : parmi eux, M. Clémenceau, confiant dans sa popularité, entreprit de négocier la restitution des canons à l'armée, sans combat, et s'entremit pour cela, entre les hommes qui gardaient les canons et le gouvernement. « C'est peut-être la seule fois, remarque un biographe, qu'il se soit employé en vue de la conciliation. » Mais les tentatives du maire de Montmartre n'eurent d'autre résultat que de compromettre l'influence qu'il pouvait avoir sur ses administrés, tandis que l'autorité militaire refusait systématiquement de traiter avec lui. Un moment, M. Clémenceau avait cru pouvoir apaiser les esprits avec la promesse transmise au nom du gouvernement, qu'il n'y aurait pas de coup de force; le 17 mars au soir, l'affaire semblait perdre beaucoup de son importance et les journaux conservateurs constataient que les canons n'étaient presque plus gardés, quand, le 18 au petit jour, la troupe envahit la butte encore endormie, saisit et désarma les postes, s'empara des canons, et, bientôt entourée par la foule, par les femmes mêlées aux gardes nationaux, reçut l'ordre de tirer... Quelques heures suffirent pour changer la face des choses. La situation de M. Clémenceau devenait de plus en plus difficile. De toutes parts les colères se soulevaient contre lui. Impuissant à prévenir les événements, il tenta de rester encore à son poste, sans pouvoir sauver les généraux Lecomte et Clément Thomas. Cependant le gouvernement s'était retiré à Versailles, et le comité central s'installait à l'Hôtel-de-Ville. Montmartre tout entier lui appartenait. La mairie fut bientôt entre les mains d'une municipalité nommée par lui. M. Clémenceau protesta (23 mars), avec son adjoint, M. Lafont, contre l'envahissement de la mairie, et dut se soustraire, en quittant Paris, à un ordre d'arrestation lancé contre lui de l'Hôtel-de-Ville. Il reprit alors, de concert avec les députés et les autres maires de Paris, ses essais de négociations en partie double, dans l'espoir de faire prévaloir une « solution pacifique; » mais il rencontra les mêmes difficultés que précédemment, et le même insuccès. Une proposition, déposée par lui, le 20 mars, sur le bureau de l'Assemblée nationale, et portant « qu'il serait procédé dans le plus bref délai à l'élection des membres du Conseil municipal de Paris, composé de 80 membres, lequel choisirait dans son sein un membre qui exercerait les fonctions de maire », fut accueillie par les murmures de la majorité et repoussée par l'ordre du jour pur et simple. Le 25 mars, M. Clémenceau signa l'affiche des députés de Paris invitant les citoyens à prendre part aux élections faites sur la convocation du comité central : ils se flattaient d'obtenir des élections favorables à leur politique et d'avoir la majorité dans la commune : cette espérance ne tarda pas à leur être enlevée : personnellement, M. Clémenceau, naguère encore si populaire dans son arrondissement, ne put y réunir, aux élections Communales, qu'un total de 700 voix. Après avoir couru inutilement, pendant huit jours, de l'Hôtel-de-Ville à Versailles, il se décida, le 27 mars, à donner sa démission de représentant : « Dans la conviction profonde, écrivit-il au président, où je suis de ne pouvoir plus même essayer d'être utile au pays en continuant à siéger au sein de l'Assemblée nationale, je vous adresse ma démission. » M. Clémenceau entra alors, avec MM. Lockroy, Floquet, etc. dans la *Ligue d'union pour les droits de Paris*, qui persistait à vouloir s'interposer entre les combattants, et cherchait des points d'appui en province. MM. Clémenceau, Floquet, Corbon, Villeneuve, etc. furent envoyés en mission par la Ligue dans les départements : M. Clémenceau quitta Paris dans les premiers jours de mai, se rendit à Alençon à Nantes, à Bordeaux, puis revint à Paris. Il arriva à Saint-Denis au moment où les portes de la capitale se fermaient; l'armée venait d'y entrer quelques heures auparavant. C'est probablement ce qui lui sauva la vie; car on a raconté qu'un malheureux, pris pour M. Clémenceau, dans le massacre confus de la semaine de mai, allait être fusillé, quand par bonheur il put se faire reconnaître. D'ailleurs, l'ancien maire de Montmartre faillit être englobé dans les poursuites relatives aux événements du 18 mars.

Peu de temps après la reprise de Paris, la grande ville nomma (juillet 1871) son conseil municipal : le quartier de Clignancourt (18e arrondissement) y fit entrer, avec 1,652 voix, M. Clémenceau, qui y vota avec les radicaux, appuya, en 1873, la candidature Barodet, et, réélu en novembre 1874, devint secrétaire, puis vice-président, puis président du Conseil. Dans le discours qu'il prononça en prenant possession du fauteuil, il réclama pour la capitale l'intégrité de ses droits municipaux : « Paris aux Parisiens, dit-il, pour le bien de la France et de la République. » Les élections à la Chambre des députés, du 20 février 1876, achevèrent de mettre M. Clémenceau en évidence : il fut élu par le 18e arrondissement de Paris, avec 15,204 voix (19,964 votants, 25,666 inscrits), contre 3,772 à M. Arrault. Dans son programme, analogue à celui de la plupart des candidats républicains radicaux qui s'étaient présentés à Paris, M. Clémenceau avait inscrit : l'amnistie, l'abolition de la peine de mort, la suppression de l'état de siège, l'intégrité du suffrage universel, la rentrée des pouvoirs publics à Paris, la liberté de réunion et d'association, l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque, la revision de l'assiette de l'impôt, le service militaire obligatoire pour tous, l'élection des maires par les conseils municipaux, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il siégea parmi les radicaux de la Chambre, et vota : *pour* la restitution à l'Etat du droit de collation des grades; *pour* la motion Raspail en faveur de l'amnistie, etc. M. Clémenceau fut des 363, et prit part à la lutte contre le gouvernement du Seize-Mai. Aucun candidat officiel ne lui fut opposé dans le 18e arrondissement, aux élections du 14 octobre 1877 : M. Daguin, ancien

vice-président du tribunal de commerce de la Seine, réunit seulement, sans s'être d'ailleurs sérieusement présenté, 130 voix, contre 18,617 au député sortant, sur 21,184 votants et 26,490 inscrits. En présence des tentatives de résistance obstinée qui succédèrent à la réélection des 363, la majorité ayant remis le soin de la diriger à un comité de dix-huit membres pris dans les divers groupes républicains, M. Clémenceau fut au nombre des *dix-huit*; il eut un rôle dans les mesures préparées, dans les plans tracés pour déjouer tout projet de coup d'État. Quand le maréchal eut enfin résolu de modifier l'orientation de sa politique, M. Clémenceau, dont les opinions personnelles ne se distinguaient pas encore sensiblement de celles de Gambetta, prêta son concours au ministère Dufaure et à la politique dite de conciliation. C'est dans cette période qu'eut lieu le duel aussi fameux qu'inoffensif, de l'ancien chef des 363 avec M. de Fourton; M. Clémenceau y servit de témoin à Gambetta, avec M. Allain-Targé. Il eut lui-même, dans le cours de son existence politique, un certain nombre de duels retentissants.

En 1879, le député de Montmartre se prononça *pour* l'élection (au Congrès) de M. J. Grévy comme président de la République, *pour* l'amnistie plénière, *contre* l'invalidation de l'élection de Blanqui dans la 1re circonscription de Bordeaux, *pour* le retour du Parlement à Paris (Congrès): il réclama, en mars, la mise en accusation des ministres du 16 mai. Une vive campagne ayant été menée dans la presse démocratique contre la préfecture de police, M. Clémenceau porta la question à la tribune; il eut gain de cause et renversa le ministre de l'intérieur, M. de Marcère. Le renversement des ministres apparut dès lors à M. Clémenceau comme la raison suffisante de la politique radicale, et, en plus d'une circonstance, il lui tint lieu de programme. Jusque-là, M. Clémenceau n'avait guère été qu'un soldat d'avant-garde dans les rangs de l'armée républicaine. Un discours pour l'amnistie, en réponse à M. Le Royer, avait mis en relief son talent d'orateur, mais sans révéler encore en lui un futur chef de parti. La fondation du journal la *Justice*, dont il prit la direction politique et dont il confia à M. Camille Pelletan la rédaction en chef, marque l'époque où il se sépara décidément de Gambetta et des « gambettistes », pour devenir le porte-parole et le *leader* du groupe de l'extrême-gauche. L'intransigeance de M. Clémenceau ne l'empêcha pas de voter (1880) l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, ainsi que l'application des décrets. Elle s'affirma davantage quand il combattit, à propos de la loi sur la presse, l'amendement autoritaire de M. Marcou, tendant à punir le délit « d'outrage à la République. » — « Je réponds, dit M. Clémenceau, que la République ne meurt pas de liberté, mais de répression. C'est la répression qui a tué tous les gouvernements qui y ont eu recours. Elle a existé, votre loi. Dites-moi, a-t-elle sauvé la Restauration, le gouvernement de Louis-Philippe et celui de Napoléon III? » Il interpella, le 5 mars 1881, le ministère Ferry sur ses ventes de poudre de guerre à destination de la Grèce; réclama contre la fixation inattendue au 21 août de la date des élections générales, et déposa un ordre du jour très fortement motivé qui ne fut repoussé que par 214 voix contre 201, etc. M. Clémenceau posa, lors du renouvellement de la Chambre, sa candidature radicale-socialiste dans le 18e arrondissement de Paris et dans l'arrondissement d'Arles. Elu à Paris, dès le premier tour de scrutin, par les deux circonscriptions de Montmartre: par la 1re avec 11,436 voix (14,837 votants, 20,350 inscrits), contre 1,287 à M. G. Berry, conservateur, et 977 à M. Dereure, collectiviste, et par la 2e, avec 5,058 voix (8,477 votants, 11,443 inscrits, contre 2.098 à M. Vauthier, opportuniste, 678 à M. Bouty, et 485 à M. G. Berry, il maintint sa candidature à Arles pour le scrutin de ballottage du 4 septembre, et réunit 7,977 voix, sur 8,335 votants et 26,571 inscrits. M. Clémenceau opta pour la 2e circonscription du 18e arrondissement de la Seine. On put croire qu'il allait grouper sous sa bannière une fraction considérable du parti républicain: mais les journaux s'étant demandé quelle serait, dans la nouvelle Chambre, l'attitude d'une centaine de députés qui flottaient entre l'opportunisme et le radicalisme, le journal l'*Union républicaine*, organe de ces députés, indiqua nettement ce qu'ils ne feraient pas: « Non, dit cette feuille, les 88 n'ont pas l'intention de suivre la politique de M. Clémenceau, et d'abord par ce motif qu'ils ne la connaissent point. M. Clémenceau est un homme d'esprit, qui a des amis au *Temps* comme chez nous, et qui s'applique à taquiner les ministres, qui sait profiter de l'occasion pour les prendre en faute, et qui paraît décidé à les traiter tous avec une égale malveillance.... L'opinion générale le considère comme le chef des tirailleurs, des excentriques, des plus ardents de la minorité républicaine. Il aura de la peine à les conduire. Tout cela ne constitue pas une politique... » M. Clémenceau n'en devint pas moins le chef reconnu de l'extrême-gauche, et soutint, à la tribune, toutes les propositions officiellement émanées de ce groupe. Il ouvrit la campagne en attaquant, sous une forme incisive, nerveuse, et avec une logique dont la rigueur ne laissa pas que de faire impression sur la Chambre, l'organisation du protectorat français en Tunisie: « Vous avez maintes fois répété à cette tribune, que vous ne vouliez ni annexion, ni conquête, et voilà que vous organisez le protectorat, qui est la forme la plus dangereuse de l'annexion. Vous commencez par parler d'opérations de gendarmerie, et puis, il y a deux jours, M. Jules Ferry assigne pour but à l'expédition, quoi? La soumission de la Régence. Que dis-je? Il a été bien plus loin, car, chemin faisant, il a porté, nous a-t-il dit, un coup mortel à l'Islam. Et voilà M. le ministre, invoquant d'abord le nom de M. Guizot, qui maintenant procède de Saint-Louis. Eh bien, je dis donc que toutes vos contradictions éclatent, je dis que la Constitution a été manifestement violée... » Pour atténuer l'effet de ce discours, M. Jules Ferry demanda la remise au lendemain de la suite du débat: le renvoi fut accordé, et le président du Conseil eut tout loisir de préparer sa réponse, qui fut suivie d'une courte réplique de M. Clémenceau. Au vote, la Chambre rejeta successivement la demande d'enquête présentée par l'extrême-gauche, l'ordre du jour pur et simple, puis *vingt-trois* ordres du jour motivés, dont les uns blâmaient le ministère pour la convocation tardive des Chambres, d'autres pour les éclaircissements insuffisants fournis au Parlement, etc. Enfin un dernier ordre du jour, apporté à la tribune par Gambetta, fut voté, et le « grand ministère » succéda, le 14 novembre, au ministère Ferry. M. Clémenceau lui fit la même guerre qu'au cabinet précédent. La proposition Barodet sur la revision de la Constitution, dont il appuya l'urgence, lui en fournit vite l'occasion. Il contribua, par son vote, le 26 janvier

1882, à faire tomber du pouvoir le chef de l'opportunisme. Il ne se montra guère plus favorable au cabinet suivant, celui de M. de Freycinet. Tandis qu'un petit nombre de députés de l'extrême-gauche, parmi lesquels M. Henry Maret, firent preuve à l'égard du ministre « libéral » d'un bon vouloir marqué, M. Clémenceau ne crut pas devoir changer d'attitude. A propos de l'intervention des troupes dans les grèves du Gard, il accusa le gouvernement de « vouloir faire la République avec les instructions et la politique de la monarchie. » Sur la question égyptienne, il répondit à M. de Freycinet, que « venu dans l'intention de donner sa confiance au gouvernement, il ne pouvait le faire après ce qu'il avait entendu », et se prononça pour l'ordre du jour pur et simple, que le ministère n'accepta point et que la Chambre repoussa. Il intervint encore dans le nouveau débat engagé à propos de ces mêmes affaires d'Egypte, et opposa (juillet 1882) à la politique extérieure préconisée par Gambetta la théorie des devoirs qui selon lui incombaient à la France. Protestant contre les distinctions admises par le précédent orateur et contre la domination des races moins avancées par les races plus avancées, il soutint, cette fois, que M. de Freycinet avait eu raison de ne point s'associer au bombardement d'Alexandrie, raison aussi de faire appel au concert européen, et qu'il ne devait pas se laisser entraîner par l'Angleterre. Mais peu de jours après, M. Clémenceau se retourna contre le chef du ministère, lui reprocha amèrement ses hésitations, ses contradictions : « Est-ce la paix ? non, puisqu'on envoie des troupes. Est-ce la guerre ? non, puisqu'on ne se battra pas », et, finalement, détermina le vote, qui, par 417 voix contre 75, renversa le cabinet Freycinet. Le 29 octobre 1882, M. Clémenceau prononça un discours en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'année suivante, il se prononça (janvier 1883) pour le principe de l'élection de la magistrature, combattit sur ce point l'opinion de son ancien collaborateur de la *Justice*, converti à l'opportunisme, M. Jules Roche, réclama, en mars, contre M. Jules Ferry, redevenu président du Conseil, la revision immédiate et intégrale de la Constitution, et prit une part active, après le rejet de cette revision par la Chambre, à l'organisation dans le pays, d'une *Ligue pour la revision*, destinée à entretenir une vaste agitation contre la Constitution de 1875. Adversaire de la loi sur les récidivistes préparée par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, il déclara qu'une amélioration du système pénitentiaire actuel protégerait la société avec bien plus d'efficacité et moins d'arbitraire et de rigueur. Il ne négligea aucune occasion de manifester son éloignement pour la politique coloniale de M. J. Ferry ; dès octobre 1883, il exposa les dangers de notre situation au Tonkin ; il revint à la charge dans la séance du 29 novembre et demanda à interpeller le gouvernement sur les négociations en cours avec la Chine. L'interpellation fut discutée en même temps que la demande des crédits, qui furent accordés, malgré un nouveau et virulent discours du chef de l'extrême-gauche. M. Clémenceau consentit à participer, en juillet 1884, aux travaux du congrès qui se réunit à Versailles pour procéder à une revision limitée de la Constitution ; il vota ce jour-là avec la majorité « sans s'attarder, dit-il, aux nombreuses et profondes divergences qui le séparaient du gouvernement. » Puis, il reprit ses attaques contre le ministère Ferry, notamment à propos de l'expédition du Tonkin : la nouvelle demande de crédits de 16 millions, présentée par le ministère pour la fin de 1884, rencontra chez lui l'opposition la plus vive : il alla jusqu'à affirmer que M. Ferry, en communiquant les dossiers de l'affaire à la commission, s'était livré à des altérations de texte de la dernière gravité. Les orateurs de l'opposition intransigeante ne parlèrent de rien moins que de mettre le ministère en accusation pour avoir trompé le pays. Les crédits furent cependant votés. Le ministère ne devait succomber que le 30 mars 1885, sous les efforts combinés de l'austère parole de M. Ribot unie à la verve sarcastique de M. Clémenceau, qui montra d'abord plus de bienveillance au ministère de M. Henri Brisson. Aux approches des élections générales, M. Clémenceau qui avait voté le rétablissement du scrutin de liste, s'efforça, plus activement que jamais, de prendre, à Paris et en province, la direction du mouvement radical et anti-opportuniste. A Paris, ce fut sous son inspiration qu'un comité de journalistes, dont était M. Henri Rochefort, s'empressa de présenter aux électeurs une liste de candidats ; ces candidats triomphèrent pour la plupart, mais au second tour seulement : le 18 octobre 1885, M. Clémenceau fut élu député de la Seine, le 22e sur 34, avec 284,844 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Le département du Var l'avait nommé au premier tour, le 4 octobre, le 2e sur 4, par 34,060 voix (54,669 votants, 81,487 inscrits). Il avait obtenu aussi dans le Puy-de-Dôme, mais sans être élu, 11,182 voix contre 74,050 à M. Blatin, le dernier élu des opportunistes. Il opta pour le Var. Dans la Chambre nouvelle, il ne tarda pas à reconstituer contre M. Brisson, et toujours à propos des événements du Tonkin, l'opposition de l'extrême-gauche. Lorsque le ministre eut déposé, le 21 novembre, un projet de loi tendant à ouvrir encore des crédits sur l'exercice 1886 pour les affaires du Tonkin et de Madagascar, et que la Chambre eut décidé de confier l'examen du projet à une commission de 33 membres, M. Clémenceau se coalisa avec la droite pour obtenir d'abord l'élection d'une commission hostile à la politique coloniale, puis, s'il était possible, le rejet des crédits demandés. Ils ne furent pas rejetés, mais la majorité qui les accorda fut si incertaine que M. Brisson se retira. Invité alors par l'opinion publique et par la presse à prendre à son tour le pouvoir, M. Clémenceau refusa, et prêta, dès le début, son appui au ministère que forma, le 7 janvier 1886, M. de Freycinet, et où le chef des radicaux parlementaires était directement représenté par un membre qui passait alors pour lui être entièrement dévoué, et qui lui devait tout au moins son entrée aux affaires : M. le général Boulanger, ministre de la guerre. La déclaration du nouveau cabinet se ressentit légèrement, dans la forme, de l'influence accordée aux radicaux de la Chambre dans les conseils du gouvernement : si l'on ajournait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, on semblait du moins la mettre à l'étude ; pour l'extérieur, si l'on déclarait vouloir conserver les positions acquises en Annam, au Tonkin, à Madagascar, on s'appliquait à donner de cette conduite une formule qui jetait quelque blâme sur le principe des expéditions coloniales. M. Clémenceau se contenta de ces concessions de langage, et, bien qu'il eût pris, le 15 janvier, l'initiative de la reconstitution d'une extrême-gauche, comme groupe ouvert, avec une soixantaine d'adhérents, il se montra assez fréquemment disposé, dès lors, à soutenir le gouvernement, tandis que MM. Laguerre, Michelin, Rochefort, etc., affectaient de faire bande à

part. Il ne s'associa pas à leur proposition d'amnistie plénière, du moins dans la forme où ils la déposèrent le 21 janvier, et s'occupa à faire distraire de cette proposition un certain nombre de délits. Pourtant M. Clémenceau crut devoir se séparer de M. de Freycinet lors de la discussion de la motion Duché sur l'expulsion des princes ; il vota cette proposition qui fut d'ailleurs repoussée. Enfin l'année ne se passa point sans que l'orateur radical abandonnât complètement le ministère : il s'entendit (décembre 1886) avec quelques amis pour tâcher de pousser M. Floquet au pouvoir, après avoir voté, le 2, l'amendement Colfavru (qui portait suppression des sous-préfets). Mais M. Goblet ayant été appelé à la présidence du Conseil, M. Clémenceau, dans un long discours, ne put lui promettre que son concours éventuel, à condition qu'on fit effectivement les réformes promises et particulièrement la séparation de l'Église et de l'État. Aucune de ces réformes ne fut tentée, et quand le ministère Goblet, après avoir lutté contre des difficultés sans nombre, tomba le 17 mai 1887, sous les coups de la commission du budget, M. Clémenceau ne le soutint pas. Alors fut constitué le ministère Rouvier ; par son interpellation du 19 novembre, M. Clémenceau prit une part encore plus directe à son renversement. Il lutta de même contre M. Tirard, qui suivit, et parvint à le culbuter dans la séance du 31 mars 1888. Dans l'intervalle, s'était produite la campagne personnelle menée en dehors de M. Clémenceau, son ancien ami, et bientôt contre lui, par le général Boulanger. Le péril « boulangiste » pouvait seul mettre un terme à l'opposition systématique du député du Var. Peu de temps après l'avènement de M. Floquet, M. Clémenceau, devenu enfin « gouvernemental », organisa avec le concours de MM. Ranc et Joffrin une *Société des droits de l'homme*, fondée surtout en vue des élections prochaines, et qui se prononça nettement « contre l'aventure boulangiste », tout en réclamant « la revision républicaine et le développement intégral de la République ». Le général Boulanger étant venu en personne, le 4 juin, à la Chambre, pour lire à la tribune un long manifeste, M. Clémenceau se plut à en démolir pièce à pièce tout l'échafaudage, et se montra jusqu'au bout cette fois le fidèle soutien du cabinet. Le 10 octobre 1888, il prononça à la réunion de l'extrême-gauche, dont il venait d'être élu président, un discours destiné à combattre le « césarisme », et à affermir M. Floquet : « Le ministère, disait-il, est entré dans la voie des réformes. Il sent tout le poids de sa responsabilité. Il veut agir. Nous le suivrons. Nous l'aiderons. » Cependant M. Floquet tomba ; il tomba, malgré l'appui de M. Clémenceau, et sur la question de la revision (14 février 1889). Les nécessités de la coalition antiboulangiste retinrent alors l'extrême-gauche et son chef dans la majorité sur laquelle s'appuya dès lors M. Tirard.

Au point de vue politique, M. Clémenceau a été l'objet d'appréciations très diverses. Son talent oratoire, moins contesté que sa conduite parlementaire, a été assez exactement caractérisé en ces termes par un biographe ami, par son collaborateur et son collègue, M. Camille Pelletan : « Si vous voulez connaître l'homme, entendez-le à la tribune. Aucune parole ne ressemble à celle-là. Nul ornement, sinon, de temps à autre, un trait mordant, un mot frappé à l'emporte-pièce. Nul souci d'arrondir la période ni de faire chanter la phrase. C'est de la dialectique toute crue. Cette discussion serrée, concentrée, rapide, n'a pas besoin d'apprêt et dédaigne toute parure. La parole de M. Clémenceau est nue, trempée, aiguisée comme un fleuret : ses discours ressemblent à de l'escrime : ils criblent l'adversaire de coups droits. On connaît cette figure énergique, à grosses moustaches aux cheveux ras ; le front bombé, les yeux noirs, le noir et fort dessin des sourcils en complètent le caractère. Les mouvements trahissent une brusquerie nerveuse, mais maîtrisée par une volonté de fer, par un sang-froid toujours en éveil. »

Dans les derniers débats de la législature, M. Clémenceau a voté *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CLÉMENCEAU DE LA LANDE (René-Mathurin), député à l'Assemblée législative de 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Montjean (Maine-et-Loire) en 1755, mort à Montjean le 6 août 1821, se fit recevoir avocat et s'inscrivit au barreau de Paris. Partisan décidé de la Révolution, il revint en Anjou lutter pour les idées nouvelles, et reçut, le 9 septembre 1791, le 6e sur 11, avec 269 voix (494 votants, 663 inscrits), le mandat de député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative. Il était alors président du tribunal de Beaupréau. Il siégea dans la majorité réformatrice, et ne prit la parole qu'une fois, le 13 juillet 1792, pour provoquer des mesures relatives à l'acceptation, par des fonctionnaires élus, de places données par le roi. Après la session, Clémenceau de la Lande se tint quelque temps à l'écart. Commissaire du Directoire près le tribunal civil du département, le 6 brumaire an IV, puis président (25 germinal an VI) du tribunal criminel, il fut appelé pour la seconde fois, le 25 germinal an VII, à des fonctions législatives : élu par 152 voix (278 votants, 294 inscrits), député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il fut un des secrétaire de l'Assemblée, parla contre l'envoi fait aux Cinq-Cents par les Anciens d'un message et d'un rapport sur les sociétés politiques, combattit la contre-révolution, et affirma son attachement aux institutions républicaines. Le coup d'État du 18 brumaire le ramena en Anjou. Il se contenta d'y exercer, depuis l'an X jusqu'à l'époque de sa mort, les modestes fonctions de juge de paix à Montjean.

CLÉMENT (Henry), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 20 mars 1737, mort à une date inconnue, était cultivateur à Billy (Meuse). Il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Meuse à l'Assemblée législative, le 7e sur 8, par 303 voix, et vota avec la majorité, sans paraître à la tribune.

CLÉMENT (Charles-Louis, chevalier), député au Corps législatif de 1810 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-jours, député de 1819 à 1820, et de 1827 à 1848, né à Besançon (Doubs), le 25 septembre 1768, mort à Paris, le 9 novembre 1857, était fils d'un employé des finances, et suivit d'abord la même carrière ; mais, en 1793, pour éviter le danger que lui faisaient courir ses opinions modérées, il s'engagea dans l'armée du Rhin, qu'il quitta en 1794, pour entrer dans les bureaux du ministère de l'Intérieur. Il était propriétaire à Servin (Doubs) quand, le 10 août 1810, le Sénat con-

servateur le choisit comme député du Doubs au Corps législatif; il adhéra (avril 1814) à la déchéance de Napoléon, fit partie, sous la Restauration, de l'opposition constitutionnelle, fut chargé des rapports de plusieurs commissions, sur la réunion de la principauté de Montbéliard au département du Doubs, sur les monnaies, sur les réfugiés espagnols, etc., et fit, sur l'importation et l'exportation des grains un discours que les journaux anglais citèrent avec éloges. Le 17 juin 1813, il fut créé chevalier de l'Empire. L'arrondissement de Baume-les-Dames (Doubs) l'élut, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 48 voix sur 49 votants et 123 inscrits; il fut secrétaire de cette Assemblée, ne fut pas réélu en 1816, et revint, aux élections du 11 septembre 1819, ayant obtenu, au collège de département, 324 voix sur 551 votants et 696 inscrits, reprendre sa place parmi les défenseurs des libertés constitutionnelles. Il vota *contre* les projets restrictifs de la liberté de la presse et de la liberté individuelle, *contre* la nouvelle loi électorale, et parla sur les canaux, et en faveur de l'enseignement mutuel. Combattu par le ministère; il échoua aux élections de 1820 et de 1824, et ne fut réélu que le 1er novembre 1827, à Baume-les-Dames, par 93 voix sur 181 votants et 225 inscrits, contre le marquis de Moustier, 88 voix. Les journaux du temps racontèrent que son concurrent, qui présidait le collège électoral, s'écria, en proclamant M. Clément élu : « Vive le roi quand même ! » M. Clément continua de voter avec l'opposition constitutionnelle, fut des 221, et fut réélu, le 24 juin 1830, par 100 voix sur 177 votants et 196 inscrits, contre M. Terrier de Lanray, sous-préfet de Dôle, 75 voix. Il siégea à la Chambre des députés pendant la durée du gouvernement de Juillet, qu'il soutint de ses votes, ayant été successivement renommé, le 5 juillet 1831 par 122 voix sur 153 votants et 171 inscrits, contre M. Bonchot (16 voix), le 21 juin 1834 par 106 voix sur 123 votants et 156 inscrits, le 4 novembre 1837 par 110 voix sur 149 votants et 191 inscrits, le 2 mars 1839, le 9 juillet 1842 (154 voix sur 178 votants et 199 inscrits), et le 1er août 1846 (165 voix, 170 votants, 226 inscrits). Il était conseiller général du département du Doubs et chevalier de la Légion d'honneur; il rentra dans la retraite à la révolution de 1848.

CLÉMENT (PIERRE-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-jours, né à Cartigny (Calvados), le 12 décembre 1766, mort à Saint-Lô (Manche), le 4 novembre 1852, était « maître ès-arts » et enseignait la rhétorique. Reçu avocat au parlement de Paris en 1791, il devint en 1792, membre du tribunal de conciliation ainsi que du bureau de bienfaisance de l'arrondissement de Saint-Lô. En même temps il était capitaine de la garde nationale. Puis il exerça diverses fonctions administratives et fut successivement membre de l'administration centrale à Cherbourg, procureur général syndic, membre de la commission mixte des établissements civils et militaires de Granville. Le gouvernement consulaire le fit conseiller de préfecture de la Manche, le 21 germinal an VII, et, le 15 floréal de la même année, secrétaire général. Pierre-Louis Clément fut élu le 15 mai 1815, au collège de département, représentant de la Manche à la Chambre « des Cent-Jours. » — Il mourut dans un âge très avancé, à Saint Lô, après avoir été maire de cette ville. On lui doit des travaux d'histoire et d'archéologie sur l'arrondissement de Saint-Lô. Il rédigea aussi en 1803-1804, l'*Annuaire du département de la Manche*.

CLÉMENT (NOEL-JOSEPH), député de 1815 à 1818, né à Nevers (Nièvre), le 2 février 1757, mort à Pougues-les-Eaux, (Nièvre), le 30 mars 1829, suivit la carrière militaire. Il était chef d'escadron de gendarmerie, en garnison à Nevers, son pays natal, membre de la Légion d'honneur depuis le 26 prairial an XII, et chevalier de Saint-Louis, quand le collège de département de la Nièvre le choisit, le 22 août 1815, pour député à la Chambre « introuvable », par 96 voix sur 162 votants et 240 inscrits. Il siégea dans la majorité. Promu colonel de la gendarmerie de Paris, il fut réélu à la Chambre du 4 octobre 1816 (même collège) par 86 voix sur 152 votants et 227 inscrits, et vota, jusqu'en 1818, avec le côté droit de l'Assemblée. Clément fut admis à la retraite avec le grade de colonel, le 2 juin 1819. Le 17 avril 1823, il se représenta sans succès dans le département de la Nièvre, et n'obtint que 22 voix contre 62 à M. de Pracomtal, élu.

CLÉMENT (ETIENNE-AUGUSTE-ELOY), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Grenoble (Isère), le 6 octobre 1798, mort à Grenoble, le 22 septembre 1862, fit à Paris ses études de droit, fut reçu avocat, et compta, dès sa jeunesse, dans les rangs des adversaires de la Restauration. Au lendemain de la révolution de Juillet, Dupont (de l'Eure) le nomma procureur du roi à Saint-Marcelin; mais il resta fidèle à ses opinions républicaines, et fut, par ce motif, révoqué en 1842. Les circonstances de sa destitution, qui fit assez de bruit, furent rapportées par les journaux de l'époque (V. le *National* des 14 et 15 août 1842). Le procureur-général de Grenoble avait écrit à M. Clément pour l'engager à user de toute son influence auprès des électeurs en faveur du candidat ministériel, M. de Bérenger; M. Clément répondit par un refus ainsi motivé :

« Saint-Marcelin, 18 juin 1842.

« M. le procureur général,

« Je m'empresse de vous répondre que je refuse positivement le concours que vous me demandez; jamais je ne consentirai à trahir mes devoirs. Nommé procureur du roi à mon insu, je n'ai accepté cette place et ne l'ai conservée que sous la condition de n'agir jamais contre mes convictions. Jusqu'à présent, j'ai eu la satisfaction de me dire que j'avais fidèlement obéi à la loi que je m'étais faite. Sans doute, dans le malheureux temps où nous vivons, j'ai été favorisé par les circonstances, je n'ai pas eu le moindre rapport avec les affaires publiques, et je ne me suis occupé que de faire respecter les personnes et les propriétés; mais aujourd'hui le gouvernement, par votre organe, me propose, à moi magistrat, de lui servir d'instrument dans les intrigues électorales : loin de moi une pareille conduite. Je veux conserver l'estime de moi-même, et mille fois je déchirerais ma toge plutôt que de la souiller. Les élections sont le jugement du gouvernement par le pays. L'électeur doit donc juger sans influence et en pleine liberté; c'est déjà bien assez de l'injuste monopole dont il est investi.

« J'ai donc l'honneur, M. le procureur-général, de vous adresser ma démission, et de vous

prier d'envoyer ma lettre à M. le ministre, pour qu'il soit pourvu à mon remplacement.

« Je suis, etc.

A. Clément. »

Le procureur-général tint l'affaire secrète durant toute la période électorale; mais deux mois après, M. Clément fut destitué pour s'être abstenu de signer l'adresse envoyée au roi par le tribunal de Saint-Marcelin, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans. M. Clément quitta Saint-Marcelin et reprit, jusqu'en 1848, sa place au barreau. Membre du conseil municipal de Grenoble, où il s'était fixé, il seconda activement le mouvement réformiste de 1847, et au banquet de Saint-Marcelin, le 24 octobre, il réclama le suffrage universel et direct. Lors de la révolution de février 1848, il fut un des cinq commissaires entre les mains desquels le préfet de l'Isère remit ses pouvoirs et qui proclamèrent aussitôt la République. Porté candidat par les démocrates de l'Isère à l'Assemblée constituante, il fut élu représentant du peuple (23 avril 1848), le 11e sur 15, avec 84,417 voix sur 136,486 votants et 159,723 inscrits. M. Clément prit place à gauche et vota généralement avec le groupe le plus avancé : 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire; 2 novembre, *pour* le droit au travail; 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; 11 mai, *pour* la demande de mise en accusation (qu'il avait signée) du président et de ses ministres. Toutefois, il se sépara de la Montagne pour voter, le 25 novembre 1848, l'ordre du jour portant que « le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. » Adversaire résolu de la politique du président L.-N. Bonaparte, M. Clément continua de la combattre à l'Assemblée législative, où il fut réélu représentant de l'Isère, le 5e sur 12, par 70,527 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits). Il s'associa aux protestations de la minorité démocratique, combattit l'expédition romaine, appuya l'interpellation de Ledru-Rollin à ce sujet, et vota, jusqu'en 1851, contre toutes les lois répressives et antirépublicaines. Le coup d'État de 1851 le rendit à la vie privée.

CLÉMENT (Pierre-Léon), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, membre du Sénat, né à Orsennes (Indre), le 30 octobre 1829, se fit au barreau de la Cour de Cassation la réputation d'un jurisconsulte distingué. Membre du conseil général de son département pour le canton d'Aigurande depuis 1869, il fut appelé par ses collègues à la présidence de cette assemblée. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Indre, le 4e sur 5, par 37,904 voix (58,022 votants, 79,482 inscrits) comme conservateur libéral. Il se fit d'abord inscrire à la réunion Feray, dont les membres ne se montraient pas hostiles à l'établissement de la République; puis il cessa de soutenir la politique de Thiers et se fixa au centre droit. Il vota, dans la législature : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'assemblée à Paris; *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires et le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'*abstint* sur la question de l'arrêté relatif aux enterrements civils. A l'Assemblée nationale, M. Clément ne prit guère part qu'à la préparation et à la discussion des lois d'affaires. C'est ainsi qu'il proposa et fit adopter des dispositions ayant pour but d'améliorer la loi sur la prorogation des effets de commerce, et la loi du 21 avril 1871, relative au règlement des loyers échus dans le département de la Seine; qu'il combattit, avec M. Batbie, les articles de la loi du 10 août 1871, relatifs à la vérification des pouvoirs des conseils généraux; que, dans la discussion de la loi du 24 mai 1872, portant réorganisation du Conseil d'état, il défendit le projet de la commission, et soutint, sur l'article 8, une controverse touchant à la détermination des cas dans lesquels le président de la République peut exercer seul le pouvoir réglementaire ou avoir recours aux délibérations du Conseil d'état, etc. C'est lui aussi qui fit inscrire, malgré l'opposition du rapporteur de la commission des Trente, la disposition qui donnait à tous les conseillers municipaux aussi bien qu'à tous les électeurs de la commune, le droit d'être nommés délégués sénatoriaux par le conseil municipal.

Le 30 janvier 1876, M. Clément se présenta, comme candidat conservateur constitutionnel, aux élections sénatoriales. « Si vous m'accordez vos suffrages, disait-il dans sa circulaire, je continuerai à donner au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, sur le terrain constitutionnel et légal, un fidèle et loyal appui, non-seulement parce que nous avons un impérieux besoin d'ordre à l'intérieur, parce que l'autorité incontestée du maréchal peut seule assurer, avec la tranquilité publique, la sécurité nécessaire aux transactions commerciales, au développement de l'industrie, au progrès pacifique et fécond de nos contrées agricoles; mais aussi et surtout parce que tout bon citoyen doit se souvenir des ennemis du dehors, et ne pas oublier que nos discordes civiles pourraient attirer de nouveau sur la France d'effroyables malheurs. » M. Clément fut élu sénateur de l'Indre par 143 voix sur 309 votants, contre 75 à M. Bottard, républicain. Il prit place au centre droit du Sénat, et ne cessa dès lors de voter avec les monarchistes de la Chambre haute. Après s'être prononcé (juin 1877) *pour* la dissolution de la Chambre des députés, il appuya le gouvernement du 16 mai, fut réélu sénateur, au renouvellement de 1879, par 160 voix sur 301 votants, et parut assez fréquemment à la tribune, pour se faire l'écho des réclamations des conservateurs, devenus la minorité du Sénat. Il obtint, pour se faire élire secrétaire de cette assemblée (janvier 1880), l'appoint des voix de la gauche. Au cours de la première délibération sur l'article 7 de la loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur, M. Clément reprit, contre cet article, les arguments déjà développés par MM. Bérenger et Buffet. La même année, il intervint dans plusieurs débats juridiques importants, fut rapporteur du titre IV du projet du Code rural (bail à colonage partiaire), et se prononça contre une proposition de M. Foucher de Careil, qui avait pour objet de modifier divers articles du Code civil sur les baux à cheptel. M. Clément continua, dans les législatures suivantes, de se distinguer comme orateur d'affaires. Il vota, avec la droite *contre* la loi nouvelle sur le serment

judiciaire (1882), *contre* la suspension (1883) de l'inamovibilité de la magistrature, *contre* le rétablissement du divorce (1884), *contre* l'expulsion des princes, la nouvelle loi militaire, etc. Il fut réélu sénateur de l'Indre, le 5 janvier 1888, par 350 voix sur 613 votants. En dernier lieu, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre pour juger devant le Sénat, les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

CLÉMENT DE RIS (DOMINIQUE) COMTE DE MAUNY, membre du Sénat conservateur, pair de France, pair des Cent-jours, né à Paris le 1er février 1750, mort au château de Beauvais, commune de Thilouze (Indre-et-Loire) le 21 octobre 1827, était fils d'un procureur au Parlement. Il devint avocat, et venait d'acheter une charge de maître-d'hôtel de la reine, quand éclata la Révolution, dont il adopta avec enthousiasme les idées. Administrateur du département d'Indre-et-Loire en 1791, il fut, comme suspect de modérantisme, enfermé à la Conciergerie à Paris, en 1793, et n'en sortit que par l'intervention de Sieyès qu'il avait connu grand-vicaire à Tréguier. Nommé, en l'an III, chef de division dans les bureaux de l'instruction publique, il fit partie, avec Garat et Ginguené, de la commission de réorganisation qui provoqua la création de l'Ecole normale. Démissionnaire en 1795, il se retira dans ses propriétés de Touraine, et fut appelé par Bonaparte (4 nivôse an VIII) à faire partie du Sénat conservateur. Ce fut quelques mois après, en vendémiaire an IX, que Clément de Ris, étant dans une de ses terres de Touraine, fut enlevé en plein jour par un parti de chouans, qui l'enfermèrent pendant dix-neuf jours dans un souterrain. Cette disparition, qui parut avoir le vol pour mobile, fit alors beaucoup de bruit, mais ne fut jamais expliquée; trois des auteurs furent condamnés à mort, et Mme Lacroix, dans le château de laquelle la détention avait eu lieu, subit plusieurs années de prison. Nommé questeur du Sénat, Clément de Ris dirigea les embellissements du Luxembourg, et la reconstruction de l'Odéon, qui appartenait au Sénat, et qui avait été détruit par un incendie. Il devint membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur du même ordre (25 prairial), comte de Mauny (26 avril 1808), grand officier de la Légion d'honneur (30 juin 1811), et grand croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1813). Il fut des premiers (avril 1814) à adhérer à la déchéance de Napoléon, et reçut de la Restauration le titre de pair de France (4 juin 1814), et une pension viagère de 36.000 francs. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le comprit pourtant dans la promotion des pairs des Cent-jours (2 juin 1815); atteint à la seconde Restauration, par l'ordonnance d'exclusion du 24 juillet 1815, il rentra de nouveau à la Chambre haute, le 21 novembre 1819, lors de la fournée de pairs nommés par le ministère Decazes; il siégea jusqu'à sa mort parmi les défenseurs des libertés constitutionnelles.

CLÉMENT DE RIS (ATHANASE-LOUIS-MARIE COMTE), fils du précédent, pair de France, né à Tréguier (Côtes-du-Nord), le 29 juin 1782, mort à Paris, le 28 octobre 1837, sortit involontairement, en 1799, du collège de Pontlevoy (où il était élève), avant d'y avoir terminé son cours d'études, et s'engagea comme simple dragon dans le 16e régiment. Il passa par tous les grades inférieurs, devint officier, fit la campagne de 1805 à l'armée d'Italie comme aide de camp du maréchal Masséna, celle de 1806, comme adjudant-major au 16e dragons, et reçut dans la guerre de Pologne la décoration de la Légion d'honneur; il fut blessé d'un coup de lance au combat de Deppen, le 4 février 1807, se trouva aux batailles d'Eylau et de Friedland, et passa en Espagne en qualité d'aide de camp du maréchal Lefèvre. Il fit encore les campagnes de Bavière, du Tyrol et d'Autriche, et fut promu capitaine aux dragons de la garde impériale. Après la retraite de Russie, il obtint le grade de chef d'escadron et la croix d'officier de la Légion d'honneur. A la fin de 1813, l'état de sa santé le força de quitter le service actif. Chevalier de Saint-Louis en 1814, et colonel, il reprit du service pendant les Cent-Jours comme adjudant-commandant du chef d'état-major d'une division de cavalerie légère, fut blessé à la poitrine, le 9 juillet, sous les murs de Strasbourg, quitta l'armée au licenciement, et rentra dans ses foyers. La mort de son père l'appela, le 26 mars 1828, par droit d'hérédité, à siéger dans la Chambre des pairs. « Il s'y montra, dit une biographie de 1836, constamment dévoué aux soixante ministres qui se sont succédé depuis cette époque. » Rallié, en effet, au gouvernement de juillet, il se prononça notamment, en 1835, comme juge de la « Cour des pairs », pour la condamnation des accusés d'avril. Le 27 juillet 1808, le comte Clément de Ris avait reçu le titre de chevalier de l'Empire. Il fut admis à la retraite comme colonel de cavalerie en non activité, le 13 septembre 1832.

CLÉMENT. — *Voy.* LA RONCIÈRE-LE-NOURY.

CLÉMOT (JEAN-BAPTISTE-JOACHIM), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 17 juin 1776, mort à Rochefort le 11 juin 1852, était médecin de marine dans cette ville. Il représenta à la Chambre des Cent-Jours l'arrondissement de Rochefort, qui lui avait donné, le 13 mai 1815, 62 voix sur 92 votants, contre 29 accordées à M. Réjou. Il reprit, après la législature, l'exercice de sa profession, et fut admis à la retraite, le 23 mai 1847, comme chirurgien en chef de la marine.

CLERC (MICHEL-PIERRE-DOROTHÉE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Abbenans (Doubs) le 1er septembre 1762, mort à Besançon (Doubs), le 3 mars 1848, était le fils d'un avocat de cette ville. Après avoir servi quelque temps dans un régiment d'artillerie, il se détermina à étudier le droit, et suivit la carrière paternelle. A l'organisation des écoles centrales il fut désigné pour une chaire de législation; mais il préféra rester au barreau, jusqu'au jour où il accepta les fonctions de premier avocat général à la cour de Besançon, sous Napoléon Ier. Le 2 mai 1815, Clerc fut élu, par le collège de département du Doubs, avec 52 voix (68 votants, 214 inscrit), représentant à la Chambre des Cent-Jours. Cette circonstance lui fit perdre, au second retour des Bourbons, son siège de magistrat, mais il fut réintégré, en 1818, et reçut même, peu après, la croix de la Légion d'honneur. En janvier 1829, il fut fait procureur général. La révolution de juillet lui fit quitter la magistrature. Replacé sur le tableau des avocats, il fut élu bâtonnier de l'ordre, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort.

CLERC (LOUIS-MAURICE-ANTOINE-FRANÇOIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à la Sône (Isère), le 24 avril 1818, exerçait à Valence (Drôme) la profession d'avocat. Républicain, il fut désigné après le 4 septembre 1870, comme maire de cette ville, et, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il remplaça à l'Assemblée nationale Thiers, élu par la Drôme, et qui avait opté pour la Seine. M. Clerc fut élu à son tour représentant de la Drôme par 49,273 voix (65,865 votants, 100,516 inscrits). Inscrit à la gauche républicaine, il vota avec ce groupe politique, sans paraître à la tribune: *contre* la pétition des évêques, *pour* le retour à Paris, *contre* le pouvoir constituant, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble de la Constitution.

CLERC. — *Voy.* LADEVÈZE (DE).

CLERC-LA-SALLE (PIERRE-ALEXANDRE), député de 1822 à 1824, né à Niort (Deux-Sèvres), le 17 novembre 1765, mort au château du Grand-Breuil (Deux-Sèvres), en 1830, était fils d'un négociant de Niort. Il fit son droit à Poitiers, et, de retour à Niort, ayant adopté les idées nouvelles, devint membre de l'administration du département (1792). Le gouvernement consulaire le nomma juge suppléant au tribunal civil de Niort (an VIII-1815). Il quitta la magistrature à la première Restauration pour s'occuper d'agriculture, et se fit inscrire en même temps au barreau de Niort. Ses opinions libérales lui valurent, le 14 mai 1822, d'être élu député des Deux-Sèvres, au collège de département, par 117 voix sur 216 votants et 267 inscrits, contre MM. le général Aymé 68 voix, Chebrou de la Roulière 21 voix, et d'Abbadie 5 voix. Il siégea à gauche, signa la protestation des 62 contre l'expulsion de Manuel, et ne se représenta pas aux élections de 1824.

CLERC-LA-SALLE (PHILIPPE), fils du précédent, député de 1831 à 1834, né à Niort (Deux-Sèvres), le 15 février 1795, mort à Mauzé (Deux-Sèvres), le 2 octobre 1863, se fit recevoir avocat, et fonda dans son département un journal d'opposition libérale, « la Sentinelle des Deux-Sèvres », qui fut poursuivi par le gouvernement en 1829, et condamné. En raison de ces antécédents, Clerc-la-Salle fut nommé, dès l'avènement de la monarchie de Juillet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, et élu, le 5 juillet 1831, député par le 1er collège électoral du département (Niort), avec 355 voix sur 521 votants et 639 inscrits, contre M. F. David 132 voix. Il prit place à gauche, et, le 15 mars 1832, attaqua vivement les doctrinaires alors au pouvoir. Nommé vice-président du tribunal de Niort, le 10 décembre 1833, il fut soumis à la réélection, et son mandat lui fut confirmé, le 11 janvier 1834, par 271 voix sur 407 votants et 647 inscrits, contre 50 voix à M. Maillard, et 32 à M. Blot. La Chambre ayant été dissoute au mois de mai suivant, Clerc-la-Salle ne se représenta pas; ses opinions s'étaient adoucies, et il se consacra à ses fonctions de magistrat jusqu'au coup d'Etat de 1851. Inquiété à ce moment pour ses opinions, il fut expulsé du département par les commissions mixtes, se retira à Bordeaux, mais, le 15 mai 1852, le gouvernement le réintégra dans ses fonctions à Niort, et le nomma peu après président honoraire. Une de ses filles a épousé M. Ricard, depuis député et ministre de l'Intérieur.

CLERCQ (LOUIS-CONSTANTIN-HENRI-FRANÇOIS-XAVIER DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1877 à 1881, et de 1885 à 1889, né à Paris, le 24 décembre 1837, n'était connu, avant les événements de 1870, que comme propriétaire, maire d'Oignies (Pas-de-Calais), et conseiller général de ce département pour le canton de Carvin. Son premier acte politique fut l'envoi d'une lettre au sous-préfet de la Défense Nationale à Béthune, lettre où il disait : « Je tiens à vous déclarer que, l'un des premiers du conseil général, je suis venu trouver le préfet pour faire adhésion au nouveau gouvernement et lui offrir mon concours; qu'à la réunion du conseil général j'ai été en opposition absolue avec le parti réactionnaire; qu'enfin j'ai déclaré plusieurs fois en public que je n'admettais pas la possibilité d'une restauration et que je réprouvais complètement cette idée absurde; que j'étais l'ennemi-né des d'Orléans : qu'enfin je voulais appuyer la République... » Malgré cette déclaration, M. de Clercq, élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 11e sur 15, avec 135,502 voix (139,532 votants, 206,432 inscrits), siégea à droite et se rangea parmi les adversaires les plus ardents de la forme républicaine. Il vota, avec la majorité conservatrice et monarchiste : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. C'est à cette dernière occasion que M. de Clercq se fit surtout remarquer. Il vint en effet donner lecture, au nom d'un certain nombre de ses collègues et au sien, d'une déclaration portant qu'ils ne pouvaient, malgré leur dévouement au maréchal de Mac-Mahon, s'associer au vote de la Constitution, parce qu'elle ne contenait pas « les deux grandes garanties conservatrices qui leur paraissaient indispensables : la nomination d'un tiers des sénateurs par le président de la République et l'adjonction des plus imposés. » Cette manifestation fut presque aussitôt suivie de la constitution d'un nouveau groupe parlementaire, — le groupe de Clercq, — formé de plusieurs membres du centre droit et de quelques représentants de la droite pure. Ce groupe était destiné à « servir de trait d'union entre toutes les fractions conservatrices de la Chambre et à appuyer la politique formulée dans le programme du nouveau cabinet » (le ministère Buffet). M. de Clercq échoua, le 20 février 1876, comme candidat conservateur dans la 2e circonscription de Béthune, avec 9,529 voix, contre 9,882 à M. Brasme, républicain, élu. Il ne devint député de cette circonscription qu'après la dissolution de la Chambre des députés, le 14 octobre 1877, et grâce à l'appui officiel du gouvernement du Seize-Mai : il fut élu par 14,316 voix (21,299 votants, 24,886 inscrits), contre M. Descat, républicain, 6,916. Il fit parti de la minorité de droite, se prononça *contre* les invalidations d'un grand nombre de ses collègues, *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, *contre* l'amnistie, *contre*

l'article 7, *contre* l'application des décrets aux congrégations, *contre* le divorce, etc. Il ne fit point partie de la Chambre du 21 août 1881, ayant échoué avec 9,596 voix, contre 11,769 accordées à M. Desprez, républicain, élu. Les élections du 4 octobre 1885 ramenèrent M. de Clercq au Palais-Bourbon. Le 12e et dernier de la liste conservatrice, il fut élu député du Pas-de-Calais, par 100,914 voix (180,439 votants, 216,227 inscrits). Comme précédemment, ses votes ont été conformes à ceux du côté droit de la Chambre. Il s'est prononcé notamment, *contre* les projets de loi sur l'enseignement primaire, *contre* l'expulsion des princes, *pour* le maintien de l'ambassade du Vatican et, en résumé, *contre* les divers ministères de gauche qui ont successivement occupé le pouvoir. En dernier lieu, il était absent par congé lors du rétablissement du scrutin d'arrondissement, et lors du vote sur la revision de la Constitution; il s'est prononcé *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CLÉREL. — *Voy.* TOCQUEVILLE (DE).

CLERGET (PIERRE-FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Besançon (Doubs) le 23 décembre 1746, mort aux îles Canaries (Afrique), le 15 avril 1808, était curé d'Ornans, en Franche-Comté. Elu député du clergé aux Etats-Généraux, le 11 avril 1789, par le baillage d'Amont, il se réunit à ses collègues du tiers et prêta le serment civique. L'abbé Clerget se fit remarquer parmi les plus zélés défenseurs des idées nouvelles, et, dans la séance du 8 octobre 1789, l'abbé Grégoire le cita comme un de « ces respectables pasteurs » qui s'étaient montrés les plus ardents à revendiquer les droits de la classe opprimée. Il rappela que dans un écrit intitulé : le *Cri de la raison*, « aussi éloquent que profond », le député du baillage d'Amont avait « plaidé victorieusement la cause des malheureux main-mortables, et concouru puissamment à leur affranchissement. » — L'abbé Clerget émigra sous la Terreur, et mourut aux îles Canaries.

CLÉRICI (HYACINTHE), député au Corps législatif de l'an XII à 1807, né à Mondovi (Italie), en 1756, mort à une date inconnue, était, en 1782, substitut de l'avocat général des pauvres de Turin. Sénateur à Turin, le 23 septembre 1791, il devint, après l'annexion de son pays à la France, juge au tribunal civil du département de la Stura, puis président de ce tribunal. Le 19 prairial an IX, Clérici fut nommé conseiller de préfecture de la Stura (chef-lieu Coni), et, le 14 vendémiaire an XII, le Sénat conservateur le désigna pour représenter au Corps législatif le même département. Il garda son mandat jusqu'en 1807.

CLÉRISSE (BARTHÉLEMY-PIERRE), député de 1816 à 1818, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 30 juillet 1776, mort à Hastingues (Landes), le 20 décembre 1844, propriétaire dans son pays natal, y fut aussi juge de paix. Le 4 octobre 1816, le collège de département des Landes le nomma député. Il siégea au côté droit dans les sessions de 1816 et 1817, et rentra ensuite dans la vie privée.

CLERMONT (CLAUDE-JOACHIM-IGNACE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Salins (Jura) le 26 octobre 1732, mort à Paris, le 12 juillet 1794, était fils de Ignace Clermont, avocat au Parlement, et de Marie-Ursule Frère. Il exerçait la profession d'avocat à Salins et était maire de cette ville, quand il fut élu, le 3 août 1791, député à l'Assemblée législative, par le département du Jura, avec 353 voix. Son attitude dans cette assemblée, où il n'eut qu'un rôle peu marquant, avait passé inaperçue, mais la part qu'il prit, dans son département, après la session, aux projets des fédéralistes, le fit arrêter, traduire devant le tribunal révolutionnaire et condamner à mort le 24 messidor an II, avec plusieurs coaccusés, comme « convaincus de s'être rendus l'ennemi du peuple en provoquant par des écrits la dissolution de la représentation nationale; en distribuant et colportant ces écrits; en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la République; en participant aux arrêtés liberticides des départements du Doubs et du Jura, en les faisant exécuter, en entretenant des intelligences avec les ennemis, etc. »

CLERMONT-GALLERANDE (CHARLES-GEORGES, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 30 juillet 1744, mort à Paris le 19 avril 1823, suivit la carrière des armes, devint mestre de camp, commandant du régiment d'Orléans, brigadier de cavalerie (1er mars 1780), et maréchal de camp (1er janvier 1784). Il se rendit à Coblentz en 1791, mais revint à Paris avant le 10 août, fut emprisonné sous la Terreur, remis en liberté après la chute de Robespierre, et fit partie du comité chargé de veiller en France aux intérêts des Bourbons. Après le coup d'Etat de brumaire, il fit à Bonaparte, au nom du comte de Provence, de brillantes propositions qui furent repoussées. La première Restauration le nomma pair de France, le 4 juin 1814, et lieutenant général le 14 novembre suivant; dans le procès du général Ney (décembre 1815) il vota pour la mort. Il fut admis à la retraite, comme lieutenant général, le 1er septembre 1817, et publia, en 1825, des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la révolution de France en 1789*, dont la partialité provoqua de violentes attaques.

CLERMONT-LODÈVE — *Voy.* GUILHEM.

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN (JACQUES, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, député de 1815 à 1816, né au château de Visargent (Ain), le 25 octobre 1752, mort à Vichy (Allier), le 22 septembre 1827, appartenait à la famille des Clermont-Tonuerre, mais à une autre branche. Ses études terminées à Lyon, il fut destiné à l'état ecclésiastique; mais bientôt la protection du duc de Clermont-Tonnerre, son parent, lieutenant-général du Dauphiné, le fit entrer au service. Sous-lieutenant (1771) au régiment de Lyonnais-infanterie, capitaine (1777) au régiment de Bourbon-cavalerie, il épousa, en 1780, Louise-Adélaïde de Mascrauny qui lui apporta, entre autres héritages, la terre de Vichy-en-Bourbonnais. En 1789, il était colonel du régiment des chasseurs des Ardennes. Il prit part aux travaux de l'Assemblée bailliagère de la noblesse du Bugey, et protégea l'évêque de Belley contre qui la population s'était soulevée. Député de la noblesse aux Etats-Généraux, le 24 mars 1789, « par le bailliage de Bugey et Valromey », il adhéra à l'abandon de certains privilèges, mais s'opposa opiniâtrement au vote par tête et à la réunion des trois ordres. Après la séance royale

du 23 juin 1789, il alla trouver ses commettants et obtint d'eux un blanc-soing pur et simple. Il s'associa alors, de retour à l'assemblée, à toutes les déclarations et protestations de la minorité, et adressa à ses collègues, le 30 juin, la lettre suivante :

« Messieurs,

La vérification individuelle des pouvoirs faite en commun entraînant nécessairement pour le jugement de ceux contestés, l'opinion par tête des trois ordres réunis, question que l'ordre de la noblesse du bailliage de Belley en Bugey a traitée et examinée sous tous ses rapports et sur laquelle il a remarqué que dans la forme de convocation adoptée par les Etats-Généraux actuels la double représentation du troisième ordre lui donne une supériorité de suffrages qui concentre en lui seul toutes les décisions qui pourraient être prises à la majorité des voix des trois ordres réunis et comptés par têtes, de telle manière qu'en adoptant cette nouvelle méthode inconstitutionnelle et dangereuse, l'ordre de la noblesse paraîtrait adhérer à tous les maux qui peuvent en résulter et renoncer au droit antique et sacré de la liberté et de l'indépendance des ordres, droit conservateur de la monarchie, du trône et du bonheur des peuples.

En conséquence, l'ordre de la noblesse du Bugey a spécialement chargé son député de s'opposer à cette innovation, ce que le soussigné fait en déclarant que ses pouvoirs ne peuvent être vérifiés que par son ordre seul.

Qu'il s'oppose au nom de ses commettants à tout ce qui s'est fait ou se fera par un ou deux ordres séparés ou réunis, ne regardant pour obligatoires pour eux que les objets qui auront été délibérés à part, consentis par chaque ordre séparément et revêtus de la sanction du Roi et ce jusqu'à ce que de nouveaux pouvoirs de ses commettants aient manifesté une volonté contraire.

Ce dont il demande acte à Versailles ce trente juin mille sept cent quatre-ving-neuf.

Le marquis de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN. »

A la même époque, Madame Elisabeth, sœur du roi, le chargea d'une mission de confiance auprès du comte d'Artois, alors à Turin. Il émigra en 1792, et se retira en Savoie, mais il dut quitter ce pays quand les armées de la République y pénétrèrent. Il offrit alors ses services au roi de Sardaigne, dont il devint aide-de-camp, et il fit en cette qualité toutes les campagnes du Piémont. En 1799, fuyant devant l'armée française, il réussit à conduire à Klageufurth (en Carinthie) la comtesse d'Artois, sœur du roi Charles-Emmanuel, et à la mettre en sûreté. Rentré en France en 1800, le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. A cette époque il fut promu (3 mars 1815) au grade de maréchal de camp, et nommé inspecteur des gardes nationales de Seine-et-Marne. Ce département (grand collège) l'élut, le 22 août de la même année, membre de la Chambre des députés : il y vota constamment avec la majorité. Le roi de Sardaigne lui conféra, en 1817, un brevet de major général honoraire de ses armées. Il mourut en 1827, à Vichy-les-Eaux. Le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean a publié le recueil des *Déclarations et protestations de MM. les députés aux Etats-Généraux de 1789, contre les décrets de l'Assemblée dite constituante* (Provins, 1814).

CLERMONT-TONNERRE (ANNE-ANTOINE-JULES, DUC DE), député aux Etats-Généraux de 1789 et pair de France, né à Paris le 1er janvier 1749, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 21 février 1830, était le second fils du duc Jules-Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, (1720-1794) lieutenant général, mort sur l'échafaud deux jours avant l'exécution de Robespierre. Anne-Antoine-Jules, destiné à l'état ecclésiastique, étudia en Sorbonne où il fut reçu docteur, fut nommé grand vicaire à Besançon, puis évêque de Châlons-sur-Marne (1782). Le 25 mars 1789, le bailliage de Châlons-sur-Marne l'élut député du clergé aux Etats-Généraux; il siégea parmi les partisans de l'ancien régime, protesta contre la constitution civile du clergé, signa l'*Exposition des principes*, et émigra en Allemagne. Il rentra en France, après avoir remis sa démission d'évêque de Châlons conformément au Concordat (an X). La première Restauration le nomma pair de France (4 juin 1814), archevêque de Toulouse (1er juillet 1820), et obtint pour lui le chapeau de cardinal (2 décembre 1822). De Rome, où il s'était rendu, le nouveau cardinal publia, l'année suivante, une *Lettre pastorale* qui sacrifiait les libertés de l'église gallicane. La presse protesta, et le ministère se vit contraint de déférer la lettre au conseil d'Etat; une ordonnance royale du 10 janvier 1824 supprima la lettre, en déclarant qu'il y avait *abus*. Cette même année, le ministre des cultes ayant demandé à tous les séminaires une adhésion formelle à la Déclaration de 1682, le cardinal de Clermont-Tonnerre publia, dans la *Quotidienne* du 8 juillet, une lettre où il disait notamment « que l'autorité civile n'avait pas le droit de fixer aux évêques ce qu'ils avaient à prescrire pour l'enseignement dans leurs séminaires; qu'il avait présumé que quelque employé subalterne des bureaux du ministère, provoqué peut-être par quelque savant du conseil d'Etat, avait présenté cette circulaire à la signature du ministre qui, sûrement, n'y a pas fait attention; que ce ne pouvait être que l'œuvre d'un esprit brouillon, et que ce qu'il y avait de mieux à faire était de la considérer comme non avenue. » Le journal, cité, le 10, devant la 6e chambre correctionnelle pour avoir publié une lettre provoquant à la désobéissance aux lois, fut condamné à 30 francs d'amende; mais l'auteur, qui s'était nommé, ne fut pas poursuivi. Malgré sa dissidence, lors de la déclaration des évêques français réunis à Paris le 10 avril 1826, il fut nommé, le 4 novembre suivant, ministre d'Etat, puis membre du conseil privé. Une ordonnance royale du 16 juin 1828 ayant enjoint aux professeurs de séminaires de déclarer qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation non autorisée, M. de Clermont-Tonnerre se signala encore par son opposition à cette mesure, et écrivit à l'évêque de Beauvais, ministre des cultes : « Monseigneur, la devise de ma famille qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci : *Etiamsi omnes, ego non*. C'est aussi celle de ma conscience. J'ai l'honneur d'être, avec la respectueuse considération due au ministre du roi, + A. J. cardinal archevêque de Toulouse. » Le roi fit alors notifier au prélat défense de paraître à la cour; celui-ci envoya à Paris son grand-vicaire, l'abbé Borgès, et après quelques semaines de négociations, le ministre reçut du cardinal un simple blanc-seing. La lutte, pour être plus sourde, n'en continua pas moins entre le cardinal et le ministère. A Toulouse, l'archevêque s'occupa de fonder une caisse d'épargne,

un journal « chargé de défendre les bonnes doctrines », etc. Appelé à Rome, au conclave qui suivit la mort de Léon XII (mars 1829), il fit dans ce voyage une chute qui l'obligea, au retour, de s'arrêter à Aix-les-Bains. Rentré à Toulouse, il publia, à l'occasion du jubilé (juillet 1829), un mandement dans lequel il attaquait « les impies du ministère Martignac », et proclamait le ministère Polignac « digne de la confiance du monarque et des espérances des chrétiens. » Il mourut quelques mois après, laissant le souvenir d'un prélat imbu de l'orgueil de sa naissance et de son rang, et cependant d'un accès facile, d'un esprit aimable, pénétrant et vif.

CLERMONT-TONNERRE (Stanislas-Marie-Adélaïde, comte de), député aux États-Généraux de 1789, né à Pont-à-Mousson (Meurthe), le 10 octobre 1757, mort à Paris le 10 août 1792, petit-fils du duc Gaspard de Clermont-Tonnerre, maréchal de France (1688-1781), suivit la carrière des armes; il était colonel de cavalerie au moment de la Révolution. Elu, le 6 mai 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la ville de Paris, il fut à la tête de la minorité de la noblesse qui se réunit au tiers-état. En se rendant aux communes, le 25 juin 1789, il s'exprima ainsi : « Messieurs, les membres de la noblesse qui viennent en ce moment se réunir à l'Assemblée des Etats-Généraux cèdent à l'impulsion de leur conscience et remplissent un devoir. Mais il se joint à cet acte de patriotisme un sentiment douloureux : cette conscience qui nous amène, a retenu un grand nombre de nos frères. Arrêtés par des mandats plus ou moins impératifs, ils cèdent à un motif aussi respectable que les nôtres. Vous ne pouvez, Messieurs, désapprouver notre tristesse et nos regrets. Nous sommes pénétrés de la sensibilité la plus vraie pour la joie que vous nous avez témoignée. Nous vous apportons le tribut de notre zèle et de nos sentiments, et nous venons travailler avec vous au grand œuvre de la régénération publique. » Il vota l'abolition des privilèges (nuit du 4 août), fut nommé du comité de rédaction de la Constitution, fit accorder les droits civils aux protestants et aux juifs, fut deux fois élu président de l'Assemblée, se prononça également pour le principe des deux Chambres, pour le veto royal, et fonda, avec Malouet, le club monarchique, défenseur de la royauté constitutionnelle. A ce sujet, il écrivit au Directeur de la *Gazette nationale* la lettre suivante :

« Paris, 1er avril 1791,

« J'ai lu, Monsieur, l'article inséré dans votre numéro 90 sur le club monarchique, dont je suis membre.

« Il est faux qu'aucune des personnes qui se sont rendues à la séance du 28 aient porté des cocardes blanches; tous les autres détails, copiés par vous, outragent également la vérité, que nous rétablirons bientôt légalement. Vous dites que nous sommes six a sept cents gentilshommes; nous sommes plus de mille citoyens. Vous dites que nous sommes armés; notre billet de convocation porte l'invitation expresse de ne pas l'être. Vous nous appelez de bons serviteurs du roi, nous sommes fidèles à la nation, à la loi et au roi. Vous parlez de notre esprit connu; notre esprit est l'amour de la liberté et le mépris des factieux. Vous dites que nos chefs sont fiers; nous n'avons pas de chefs, mais nous acceptons tous ce reproche; on est fier de la haine des méchants, et de la crainte que leurs excès même trahissent.

« Je vous prie, Monsieur, d'insérer ma lettre dans votre journal. Peut-être ceux que votre récit a pu tromper apprendront-ils avec quelque intérêt la vérité que je certifie.

Stanislas Clermont-Tonnerre. »

Le « club monarchique » dut bientôt se dissoudre, et le comte de Clermont-Tonnerre créa avec Fontanes, le *Journal des impartiaux*, qui ne vécut que peu de temps. Accusé, en juin, d'avoir favorisé la fuite de Varennes, il n'échappa à la populace furieuse que par la protection de l'Assemblée. Le 10 août 1792, une troupe armée pénétra dans son hôtel sous prétexte d'y chercher des armes. Conduit à la section, il fut frappé, en chemin, d'un coup de feu tiré à bout portant; il se réfugia dans l'hôtel de Brissac, où la multitude le poursuivit et le massacra.

CLERMONT-TONNERRE (Jules-Gaspard-Aynard, duc de), pair de France, et ministre, né à Paris, le 9 août 1769, mort à Turin (Italie), le 14 avril 1837, appartenait à l'armée. Colonel lors de la première Restauration, il fut appelé par Louis XVIII à siéger dans la Chambre des pairs, le 4 juin 1814. Dans le procès du maréchal Ney il vota pour la mort. Le 23 août de la même année, il fut promu maréchal de camp. Il demeura, jusqu'en 1830, très attaché au gouvernement royal, resta cependant pair de France après la révolution de Juillet, et fut admis à la retraite, avec son grade de maréchal de camp, le 7 juillet 1835.

CLERMONT-TONNERRE (Aimé-Marie-Gaspard, duc de), neveu du cardinal, pair de France et ministre, né à Paris le 27 novembre 1779, mort à Glisolles (Eure), le 8 janvier 1865, entra en 1799 à l'Ecole polytechnique, et fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. Il était capitaine, lorsque Joseph, alors roi de Naples, le choisit comme aide-de-camp (1808), et le garda près de lui jusqu'à la chute de l'Empire. La première Restauration le fit rentrer comme lieutenant dans les mousquetaires gris, puis le nomma colonel des grenadiers à cheval de la garde et maréchal de camp. Elevé à la pairie, le 17 août 1815, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, mais montra au début, vis-à-vis de la réaction royaliste une certaine indépendance; il combattit le projet de loi électorale, soutint, en 1819, la loi contre la liberté de la presse, et fut un des promoteurs de la loi du double vote. « J'avais annoncé, écrivait-il à Fontanes, le 28 juin 1828, que l'élection non revisée nous exposait à revoir des hommes odieux et même des hommes affreux : l'élection scandaleuse du patriarche des régicides (Grégoire) est venue justifier ma prévoyance. Nous pouvons encore avoir quelque chose de semblable pour tuer l'élection directe, qui est du système de la République, et non pas de celui de la monarchie. » Appelé dans le ministère Villèle à prendre le portefeuille de la marine (14 décembre 1821), il montra à ce poste, qu'il occupa jusqu'au 3 août 1824, une remarquable activité, fut promu lieutenant-général le 4 janvier 1822, et grand officier de la Légion d'honneur le 21 août suivant. Ministre de la guerre du 11 août 1824 au 4 janvier 1828, il donna tous ses soins à la réorganisation de l'armée; en 1827, après la revue au cours de laquelle la garde nationale parisienne avait proféré, en

présence du roi, des cris séditieux, il vota dans le Conseil contre le licenciement, et, lors des troubles qui suivirent, à Paris, le rejet de la loi sur le droit d'aînesse par la Chambre des pairs, il réprima énergiquement l'émeute. L'avènement du ministère Martignac lui fit quitter le ministère. Après les journées de Juillet, il refusa de prêter au nouveau gouvernement le serment exigé par la loi du 31 août 1830, et rentra dans la vie privée. Le 19 août 1831, il fut admis à la retraite comme lieutenant-général.

CLÉRON. — *Voy.* HAUSSONVILLE (COMTE D').

CLIQUET. — *Voy.* FONTENAY (COMTE DE).

CLOGENSON (JEAN), député de 1835 à 1839, né à Coulonges-sur-Sarthe (Orne), le 28 novembre 1785, mort à Rouen (Seine-Inférieure), le 5 février 1876, commença ses études aux écoles centrales d'Alençon et de Laval et les termina au collège de Sainte-Barbe, à Paris, sous la direction de M. de Lanneau. Il suivit un cours de droit à l'Académie de législation, et fut reçu licencié à l'Ecole de droit de Paris en 1809. Entré, en 1811, dans la magistrature, comme substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance d'Alençon, il fut maintenu dans ces fonctions jusqu'après les élections de septembre 1817: il fut alors destitué sur la demande du comte d'Orglandes, député de l'Orne, pour avoir fait campagne en faveur des candidats constitutionnels. Conservateur de la bibliothèque publique d'Alençon, en même temps que magistrat, M. Clogenson s'essayait à la littérature: il avait fourni quelques annotations à une édition des *Œuvres de Voltaire*. Il rentra dans la magistrature en 1819, sous le ministère de Serres, comme juge au tribunal d'Alençon, et continua de s'occuper de politique libérale. On lui attribua la publication d'un petit poème en vers de huit syllabes, intitulé: *Mes Souhaits du jour de l'an* (1823), dont quelques exemplaires furent imprimés sur papier tricolore. Correspondant de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il fut un des premiers à se prononcer en faveur de la révolution de juillet 1830, et arbora les trois couleurs à Domfront, « où la présence de cinq compagnies du 32e de ligne, dit une biographie, comprimait l'élan patriotique. » Le 5 août, M. Clogenson fut nommé préfet de l'Orne; il remplit ces fonctions pendant trois ans. Considéré ensuite comme trop « avancé », il fut, le 14 juillet 1833, appelé à d'autres fonctions. Les journaux de l'opposition firent observer que cette disgrâce était due aux relations que M. Clogenson avait conservées avec les chefs du parti libéral: « Il avait, de plus, écrivit l'un d'eux, provoqué la générosité de ses concitoyens en faveur de la veuve du brave Daumesnil... à qui le peuple a donné le glorieux surnom de *Jambe de bois*. Avec de tels principes pouvait-on conserver ce préfet? » (*Pilote du Calvados*.) Par compensation, M. Clogenson reçut la décoration de la Légion d'honneur, et, peu après, fut nommé conseiller à la cour royale de Rouen. Membre du Conseil général de l'Orne (1833), il se présenta, une première fois sans succès aux élections de la Chambre des députés, le 21 juin 1834, et échoua dans le 2e collège de l'Orne (Séez), avec 81 voix contre 93 accordées à l'élu, M. Dufriche-Valazé. Il fut plus heureux, le 10 janvier 1835: Dufriche-Valazé ayant opté pour le collège de Laigle, M. Clogenson fut élu à sa place, par 110 voix sur 204 votants et 237 inscrits, contre 92 à M. de Corcelles fils. Il siégea à la Chambre dans le tiers-parti, vota notamment *pour* la réduction de la rente cinq pour cent, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 114 voix (203 votants, 259 inscrits). Le renouvellement du 2 mars 1839 ne fut pas favorable à M. Clogenson; il échoua avec 88 voix contre 130 obtenues par M. de Corcelles, élu. Il fut admis à la retraite, comme conseiller à la cour de Rouen, le 25 juin 1856.

CLOOTZ (JEAN-BAPTISTE, dit ANACHARSIS, BARON DU VAL-DE-GRACE), membre de la Convention, né au château de Gnadenthal (Val-de-Grâce), près de Clèves (Allemagne), le 24 juin 1755, exécuté à Paris, le 24 mars 1794, était fils du baron de Clootz, conseiller privé du roi de Prusse. Il apprit le français dès l'âge le plus tendre, et fut envoyé à Paris à onze ans. Il y fit toutes ses études classiques et philosophiques, s'éprit de Voltaire et de Jean-Jacques-Rousseau, et déclara, après avoir visité l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, que la capitale de la France était sa patrie d'adoption. Survint la Révolution. Clootz en embrassa les principes avec enthousiasme, se rendit en pèlerinage aux ruines de la Bastille, « salua de tout son respect, dit un biographe, la lanterne de la place de Grève, « symbole de la justice populaire, » cria: Vive Lafayette! et fut saisi, en présence de l'Assemblée nationale réunie à Versailles, d'un véritable délire patriotique et prophétique. — « Ah! je lis dans l'avenir, écrivait-il à son cousin de Montesquiou, comme si je le tenais dans la main. J'aperçois une série d'événements heureux, un déroulement d'effets inévitables. Je m'érigerai en prophète de la régénération universelle sans altérer la plus sévère logique. L'Assemblée nationale de France est, à mes yeux, le noyau de l'assemblée vraiment œcuménique, et les décrets de ce concile futur, présidé par le sens commun, feront évanouir à jamais tous les canons des conciliabules soi-disant universels. Croyez à mes prophéties, croyez-y; car ce n'est pas le ciel qui m'inspire. Ma vaticination ne descend pas du Vatican ténébreux, mais elle jaillit abondamment de la nature des choses. » Il habitait rue Jacob, et, tout le jour, brûlait le pavé dans son carosse, emporté par deux chevaux, auxquels deux domestiques, patriotes eux-mêmes, communiquaient l'ardeur du maître. Clootz, dans le grand événement de 1789, vit surtout le prélude d'une inévitable émancipation du genre humain. La République universelle devint, dès le début, sa préoccupation dominante. On croyait alors, assez généralement, à la réalisation d'une monarchie constitutionnelle, et les vœux n'allaient guère au-delà. Mais Clootz prétendait marcher plus loin et plus vite. Il changea son nom patronymique de *Jean-Baptiste* contre celui d'*Anacharsis*, philosophe grec, et, s'intitulant lui-même l' « orateur du genre humain », se proposa pour être le porte-parole d'une « ambassade » d'étrangers qui venait féliciter au nom de tous les peuples l'Assemblée des libérateurs de la France. Après la révolution du Dix-Août, Clootz manifesta solennellement à la barre de l'Assemblée législative la joie « républicaine » qu'il avait ressentie en voyant tomber le trône du tyran; il dévoila les plans contre-révolutionnaires des cours étrangères, et fit hommage de 12,000 livres pour aider à combattre le despotisme et à établir la République universelle.

Désigné par le parti révolutionnaire aux électeurs de l'Oise, réunis à Chaumont le 4 septembre 1792, Anacharsis Clootz fut élu membre

de la Convention le 6e sur 12, avec 279 voix (452 votants). Le 29 du même mois, comme son cousin, le marquis de Montesquiou-Fezensac annonçait par lettre son entrée triomphale à Chambéry, et faisait part à l'Assemblée de l'intention des Savoisiens de proposer à la France un 84e département, ou tout au moins une république sous sa protection, quelques députés avaient opiné pour que la Savoie « eût un gouvernement particulier : » Clootz courut à la tribune et lut, « au nom du genre humain » un projet d'adresse aux Savoisiens, qui débutait ainsi :

« La République des conquérants de la liberté vous félicite, frères et amis, du succès de nos armes dans un pays jadis démembré de la France par la discorde féodale, et qui va se rapatrier sous la sauvegarde des *droits de l'homme*. Les Allobroges des trois départements du ci-devant Dauphiné partagent la joie de tous les Français, en embrassant les Allobroges des nouveaux départements du Mont-Cenis et du Mont-Blanc. Vous sortez d'un long esclavage, vous êtes novices dans l'art de vivre libres: la malveillance de votre clergé, de votre noblesse, de votre magistrature, vous indiquera les routes périlleuses. La sagesse de nos conseils sera la seule autorité que nous exercerons sur vous; votre bonheur est l'unique fruit que nous prétendons tirer de l'abaissement de vos tyrans. L'intérêt de l'agriculture, du commerce, de l'indépendance, de la dignité, du repos intérieur et vicinal... tout vous prêche l'unité indivisible, tout vous invite à faire cause commune avec nous. Choisissez, prononcez... »

Clootz qui se disait « l'ennemi personnel de Jésus-Christ», déclara une guerre implacable aux religions et aux trônes. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça négativement sur la question de l'appel au peuple : « Je ne connais pas, dit-il, d'autre souverain que le genre humain, c'est-à-dire la raison universelle. Soumis avec respect à sa souveraineté sainte, je dis non :. » Au 3e appel : Quelle peine? « Louis Capet, Frédéric Guillaume et tous les tyrans de la terre sont coupables du crime de lèse-majesté. Je demande au genre humain quelle punition mérite ce crime. Il me répond : La mort. Je vote pour la mort du tyran Capet.» Le 24 avril 1793, Anacharsis monta à la tribune pour donner lecture, à propos de la discussion de la Déclaration des droits de l'homme, d'un manuscrit longuement élaboré par lui et auquel il avait donné ce titre: *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*. Il y développait par le menu ses principes: « C'est en consultant la nature que je découvre un système politique dont la simplicité sera parfaitement saisie par quiconque désire toute l'indépendance, tout le bonheur dont l'homme est susceptible. Les droits de l'homme s'étendent sur la totalité des hommes. Une corporation, qui se dit souveraine, blesse grièvement l'humanité; elle est en pleine révolte contre le bon sens et le bonheur : de ces données incontestables résulte nécessairement la souveraineté solidaire, indivisible du genre humain ; car nous voulons la liberté plénière, intacte, irrésistible; nous ne voulons pas d'autre maître que l'expression de la volonté générale, absolue, suprême. Or, si je rencontre sur la terre une volonté particulière qui croise l'intérêt universel, je m'y oppose; cette résistance est un état de guerre et de servitude dont le genre humain, l'Être suprême, fera justice tôt ou tard. Les attributs d'une divinité fantastique appartiennent réellement à la divinité politique. J'ai dit et le repète, que le genre humain est Dieu, et que les aristocrates sont les athées; c'est le genre humain régénéré que j'avais en vue lorsque j'ai parlé du *peuple-dieu*, dont la France est le berceau et le point de ralliement. La souveraineté réside essentiellement dans le genre humain tout entier ; elle est une, indivisible, imprescriptible, immuable, inaliénable, impérissable, illimitée, sans bornes, absolue et toute-puissante... » Il termina en disant : « Voici trois articles, trois résultats d'une méditation profonde, que je soumets à la sagesse de mes collègues: La Convention nationale voulant mettre un terme aux erreurs, aux inconséquences, aux prétentions contradictoires des corporations et des individus qui se disent souverains, déclare solennellement, sous les auspices des droits de l'homme: Art. Ier : Il n'y a pas d'autre souverain que le genre humain. Art. II : Tout individu, toute commune qui reconnaîtra ce principe lumineux et immuable, sera reçu de droit dans notre association fraternelle, dans la république des *hommes*, des *germains*, des *universels*. III : A défaut de contiguïté ou de communication maritime, on attendra la propagation de la vérité pour admettre les communes, les enclaves lointaines.» Le jour où l'on célébrait dans la Convention les fêtes de la Raison, Clootz fit don à l'Assemblée d'un ouvrage sur les religions, et demanda en même temps qu'on érigeât une statue à Jean Meslier, curé champenois, qui avait renoncé à son état. La Convention applaudit au discours de l'orateur du genre humain, en ordonna l'impression, et envoya son livre au comité d'instruction publique. Cependant Robespierre et les siens, qui goûtaient peu les théories anti-religieuses de Clootz, ne tardèrent pas à lui faire ouvertement la guerre. Comme la société des Jacobins, dont Clootz avait été le président, venait de décider de faire passer au scrutin épuratif ceux de ses membres qui étaient représentants du peuple, Anacharsis fut appelé à son tour, dans la séance du 22 frimaire an II. Le président Fourcroy commença l'interrogatoire :

— Ton nom?

— Anacharsis Clootz.

— Le lieu de ta naissance?

— Clèves, dans le département futur du Rhin-et-Meuse, voilà pour ma naissance physique. Quant à mon berceau moral, c'est l'université de Paris, où je suis venu à l'âge de onze ans. Or j'en ai 38; il y a donc 27 ans que je suis parisien.

— Que faisais-tu avant la révolution?

— J'étais homme libre, indépendant, cosmopolite, citoyen de l'univers.

Mais un citoyen déclara qu'il désirait être éclairé sur les liaisons d'Anarcharsis avec les banquiers Vanden Hyver, coupables de lèse-nation. Ses explications satisfirent peu la réunion. Alors intervint Robespierre:

« Pouvons-nous regarder comme patriote un baron allemand? Pouvons-nous regarder comme sans-culotte et croire républicain un homme qui ne vit qu'avec les banquiers et les contre-révolutionnaires ennemis de la France? Non citoyens, mettons-nous en garde contre les étrangers qui veulent paraître plus patriotes que les Français eux-mêmes. Clootz, tu passes ta vie avec nos ennemis, avec les agents et les espions des puissances étrangères ; comme eux, tu es un traître qu'il faut surveiller. Citoyens, Clootz vient de tout vous expliquer. Il connaissait les Vanden Hyver et les connaissait pour

des contre-révolutionnaires. Il vous assure qu'il a cessé de les voir; mais c'est encore là une fourberie de prussien. Pourquoi donc, Clootz, es-tu venu solliciter leur élargissement au comité de sûreté générale?... » Robespierre continua en accusant Clootz d'avoir embrassé naguère le parti de Brissot et de Dumouriez, d'avoir publié sous ce titre: *Ni Marat ni Roland*, un pamphlet contre la Montagne; d'avoir, par ses opinions extravagantes, « par son obstination à inspirer la rage des conquêtes, » augmenté le nombre des partisans du fédéralisme, etc. Il conclut au milieu des applaudissements, en proposant de rayer du tableau de la Société, sans exception, tous les nobles, prêtres, banquiers et étrangers. Cette résolution fut adoptée et mise sur le champ à exécution. Clootz se retira pâle et déconcerté. Compris quelques temps après dans la dénonciation portée par Saint-Just contre les Hébertistes, il fut arrêté avec plusieurs autres et condamné à mort, « comme auteur ou complice d'une conspiration contre la liberté, la sûreté du peuple français, tendant à troubler l'État par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, les conjurés devant, dans le courant de ventôse, dissoudre la représentations nationale, assassiner ses membres, et détruire le gouvernement républicain, pour donner un tyran à l'État. » Les condamnés furent immédiatement exécutés (24 mars 1794). Clootz voulut mourir le dernier. On a de lui, entre autres ouvrages: *Certitude des preuves du mahométisme* (Londres, 1780); *L'Orateur du genre humain* ou *Dépêche du Prussien Clootz au Prussien Hertzberg* (1791); *Adresse d'un Prussien à un Anglais*; *Vœux d'un Gallophile*; la *République universelle* (1792), etc.

CLOUÉ (Georges-Charles), ministre de la marine, né le 20 août 1817, entra dans la marine en 1832, et devint aspirant l'année d'après. Enseigne en 1839, lieutenant de vaisseau en 1846, capitaine de frégate en 1855, capitaine de vaisseau en 1862, il commanda, en sous-ordre, la division navale des Antilles, du Mexique et de l'Amérique du Nord. Le 9 mars 1867, il fut promu contre-amiral, et fut appelé d'abord aux fonctions de major-général à Cherbourg, puis à celles de gouverneur de la Martinique. Vice-amiral le 17 décembre 1874, il devint préfet maritime de l'arrondissement de Cherbourg le 29 janvier 1875, puis il dirigea, en octobre 1878, l'escadre d'évolution dans l'Atlantique. Dans le cabinet reconstitué sous la présidence de M. Jules Ferry, le 23 septembre 1880, à la suite de la crise provoquée par l'exécution des décrets contre les congrégations non autorisées, M. Cloué reçut le portefeuille de la marine. Il le garda jusqu'au 13 novembre 1881. Dans l'intervalle, il avait fait à la tribune d'assez rares apparitions, une entre autres pour répondre à une interpellation de M. Lavieille qui, au lendemain de l'arrivée aux affaires de l'amiral Cloué, lui reprocha d'avoir, comme préfet maritime de Cherbourg, favorisé la réaction durant la période du Seize-Mai. L'affaire n'eut pas de suites. Dans le ministère Gambetta, M. Cloué fut remplacé par M. Gougeard. Grand-officier de la Légion d'honneur (1880), grand'croix (6 juillet 1881), il a été nommé, en 1885, membre pour trois ans, du Bureau central de météorologie.

CLUSERET (Gustave-Paul), député de 1888 à 1889, né à Paris, le 13 juin 1823, était fils d'un colonel d'infanterie qui le destina à la carrière militaire. Ses études terminées, il entra, en 1841, à l'école de Saint-Cyr, et en sortit sous-lieutenant. Il venait d'être promu lieutenant quand la révolution de février éclata. M. Cluseret était alors en garnison à Paris (caserne de la rue de Lourcine). Fortement imbu de « l'esprit militaire », et peu disposé, en outre, par les traditions de sa famille, à bien accueillir une « insurrection », il refusa tout d'abord de remettre aux combattants des barricades le poste qu'il commandait dans la journée du 24 (c'était le poste de la Banque de France), et ce ne fut que sur les instances réitérées de M. d'Argout, gouverneur de la Banque, inquiet pour sa sûreté personnelle, que le lieutenant se décida, après vingt-quatre heures de pourparlers, à céder la place à un officier de la garde nationale, du même grade que lui : il refusa toutefois de laisser désarmer ses hommes et les ramena à la caserne. Après avoir, non sans répugnance, accepté de servir le gouvernement nouveau, il se vit bientôt spécialement chargé d'une besogne qui convenait, du moins, à son tempérament et à son humeur : celle de recruter, principalement dans la population parisienne de la rive gauche, les soldats improvisés à l'aide desquels la « garde mobile » allait être constituée. Il s'acquitta de cette tâche à la satisfaction du ministre de la guerre qui lui confia d'emblée le commandement du 23e bataillon. C'est en cette qualité qu'il prit, à l'attaque des formidables barricades du quartier Saint-Jacques, en juin 1848, et à la répression de l'insurrection, une part des plus actives : il se vanta à bon droit, dans une lettre, adressée le lendemain de la lutte, au *Constitutionnel*, d'avoir enlevé personnellement, dans l'espace de six heures, 11 barricades et 3 drapeaux. Le 28 juillet, le gouvernement du général Cavaignac lui donna la croix de la Légion d'honneur. Après le licenciement de la garde mobile (1850), M. Cluseret fut désigné pour rentrer, comme simple lieutenant, dans le 55e de ligne; il en éprouva un vif dépit et, ayant voté *non* lors du coup d'État, il se fit mettre en non-activité. Mais, trois ans plus tard, sur les démarches de sa famille, il se décida à reprendre du service et fut nommé lieutenant de chasseurs à pied. Capitaine en 1855, il participa à la guerre de Crimée, durant laquelle il reçut deux blessures, puis fut envoyé en Afrique et attaché à l'administration des bureaux arabes; il donna sa démission à la suite d'une affaire qui n'a jamais été bien connue, et, s'attachant au général Garibaldi, fit avec distinction la campagne de l'indépendance italienne. Nommé lieutenant colonel à la suite de la prise de Capoue, il fut versé, avec son grade, à l'état-major général de l'armée italienne. Mais la guerre de la sécession, qui venait de commencer en Amérique, tenta l'esprit aventureux de M. Cluseret : il s'embarqua pour les États-Unis, servit sous les ordres de Frémont et de Mac-Clellan, dont il devint aide-de-camp, dans les rangs de l'armée du Nord, où il connut les princes d'Orléans, et fut fait successivement colonel et général sur le champ de bataille. La lutte terminée, il s'occupa quelque temps d'affaires financières en même temps que de journalisme, et fonda une feuille à New-York dans l'intérêt de la candidature à la présidence du général Frémont. Le général Grant ayant été élu, il revint en Europe avec le titre de citoyen américain que lui avait décerné la République des États-Unis, et débarqua en Irlande, où il se mêla au mouvement fénian. Impliqué dans l'affaire de l'attaque du château de Chester, il fut recherché par la

police anglaise, mais parvint à s'échapper. Il passa alors en France, où il entra dans la presse démocratique militante. Des articles qu'il publia dans le *Courrier français* sur la situation aux Etats-Unis, et surtout ses attaques réitérées contre le gouvernement impérial dans le journal l'*Art*, dont il était le directeur, et où il mêlait la politique à la littérature et à la critique, attirèrent sur lui l'attention et les rigueurs du parquet. Condamné à la prison, il subit sa peine à Sainte-Pélagie, et s'y lia intimement avec Varlin et les principaux chefs de l'Internationale. A son tour, M. Cluseret s'affilia à cette société. Il reprit aussi la plume dès sa sortie de prison, collabora à la *Démocratie*, au *Rappel*, à la *Tribune*, et encourut de nouvelles poursuites pour une série d'études, très remarquées, sur la réorganisation militaire qu'entreprenait alors le gouvernement. Un mandat d'amener ayant été décerné contre lui (juin 1869), des agents se rendirent chez lui, à Suresnes, pour procéder à son arrestation. Il les reçut le revolver à la main, leur montra son acte de naturalisation de citoyen américain, et menaça de repousser la force par la force. Les agents n'osèrent pas l'arrêter. Au surplus, M. Washburne, représentant des Etat-Unis à Paris, le réclama. Mais M. Cluseret dut quitter la France. Il se retira alors en Belgique. A la révolution du 4 Septembre, il accourut à Paris, sollicita vainement du général Trochu un commandement, entra à la rédaction de la *Marseillaise*, et fut des premiers, parmi les publicistes démocrates, à se prononcer vivement contre le gouvernement de la Défense nationale, dans un article intitulé : la *Réaction :* M. Henri Rochefort, rédacteur en chef du journal et membre du gouvernement, désavoua l'article de son collaborateur. Le général Cluseret se rendit alors à Lyon, où il fut arrêté par ordre de M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, puis de là à Marseille, où il contribua à l'installation d'une commune révolutionnaire. Lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, M. Cluseret obtint, en son absence, dans la Seine, 21,191 voix. L'insurrection du 18 mars le ramena à Paris. Porté aux élections communales du 26, il ne fut pas élu tout d'abord; mais après avoir été choisi comme délégué à la guerre (3 avril), il devint, lui-même le 16, membre de la Commune, pour les 1er et 18e arrondissements. Les actes du général Cluseret comme chef militaire furent le sujet de discussions passionnées : accusé d'avoir des intelligences avec Thiers, il fut révoqué et emprisonné à Mazas du 1er au 24 mai. Il parvint à se soustraire aux recherches des troupes de Versailles, gagna l'Angleterre, et partit pour la Suisse, puis pour l'Amérique. Le 3e conseil de guerre, séant à Versailles, le condamna à mort, par contumace, le 30 août 1872. Le général Cluseret ne revint en France que plusieurs années après l'amnistie. Dans l'intervalle, s'occupant surtout de peinture au pastel, et vivant même du produit de ses crayons, il avait séjourné longtemps en Orient, notamment à Constantinople, d'où il envoya, en 1880, au journal la *Commune*, dirigé par Félix Pyat, divers articles qui entraînèrent la condamnation du journal à de fortes amendes. De retour en France, M. Cluseret commença par élire domicile dans le Var. En 1887, il se fixa à Paris et entreprit la publication de ses *Mémoires*, sans négliger ses occupations artistiques. En novembre 1888, les électeurs socialistes du département du Var lui offrirent la candidature en remplacement de M. Maurel, démissionnaire. Le concours actif que lui prêta le député, récemment élu, des Bouches-du-Rhône, Félix Pyat, fit obtenir à M. Cluseret 12,746 voix au premier tour de scrutin, le 25 novembre, contre 12,010 à M. Fouroux, radical, soutenu par M. Clémenceau, 3,135 à M. Fabre, 688 à M. H. Rochefort et 611 au général Boulanger. MM. Fouroux et Fabre s'étant désistés, M. Cluseret fut élu, au scrutin de ballotage, le 9 décembre, par 14,901 voix (17,912 votants, 83,962 inscrits). Malgré les contestations que souleva la nationalité complexe du général Cluseret, à la fois américain, français et italien, son élection fut validée. Il parut rarement à la tribune, et vota dans la dernière session de la législature : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu au scrutin sur les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui, outre ses *Mémoires*, un volume intitulé : *L'Armée et la démocratie* (1868).

COCHARD (Claude-Alexis), député à l'Assemblée constituante de 1789, député en 1815, né à Vesoul (Haute-Saône) le 1er mai 1743, mort à Vesoul, le 18 octobre 1815, avocat dans cette ville, fut élu, le 11 avril 1789, député des tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage d'Amont. Il fut de la majorité de l'Assemblée constituante, et souleva, en juillet 1789, un incident qui occupa à plusieurs reprises l'Assemblée. Sur un rapport qui lui était parvenu de Vesoul, il dénonça « la trahison infernale et incroyable de M. de Mémay, conseiller au parlement de Besançon », qui, ayant invité ses paysans et ses vassaux à une fête dans son château de Quincey, près Vesoul, les avait réunis sous une tonnelle, et avait fait sauter ses convives au moyen d'une mine disposée à cet effet; trois militaires et deux bourgeois avaient péri, et plusieurs avaient été blessés. M. de Mémay avait pris la fuite, et les paysans avaient brûlé son château. L'Assemblée ordonna des poursuites. Le 29 juillet, M. de Toulongeon réclama à la tribune la suppression du parlement de Besançon qu'il accusait de trop de ménagements dans ces poursuites, et, le 1er août, la province de Franche-Comté demanda avec instance la suppression de son parlement, en offrant de faire les fonds nécessaires pour le remboursement des offices.

A l'Assemblée, Cochard parla contre l'exportation des grains, se prononça pour l'abolition des droits de main-morte, et présenta, le 13 juin 1791, un curieux rapport sur la question de savoir si le duc d'Orléans était fondé dans sa réclamation relative à la dot de la fille du régent. Il entra dans une discussion approfondie de cette question et conclut en ces termes : « L'Etat ayant disposé, pour son intérêt, c'est-à-dire pour affermir la paix entre la France et l'Espagne, de la main de mademoiselle d'Orléans, il devait se charger, en retour, de la constitution de sa dot. Le taux de cette dot (500,000 écus d'or) ne peut paraître excessif, puisque, quarante ans auparavant, Marie-Louise d'Orléans en avait reçu une semblable pour son mariage avec Charles II, roi d'Espagne; puisqu'enfin, depuis plus de deux siècles, il était ainsi réglé entre les cours de France et d'Espagne. Cette dot ayant été promise par le plus solennel de tous les actes, et ratifiée irréfragablement par le roi devenu majeur, mademoiselle d'Orléans a pu en disposer librement, soit à titre onéreux,

soit à titre gratuit. Ayant passé la vente, en ayant stipulé le transport à prix d'argent au profit de M. son frère à des conditions qui rendent vraiment le contrat aléatoire, il n'a jamais pu être rescindé sous prétexte de lésion, à cause de la non-fixité du prix et de l'incertitude des événements. Enfin M. d'Orléans étant devenu le propriétaire au même titre qui aurait pu convenir à toute autre personne, il a valablement transmis ses droits à ses héritiers. Toutes ces considérations réunies ont déterminé le commissaire du roi et votre comité de liquidation à penser que la créance dont il s'agit est légitime. Tout ce que la politique et les lois peuvent fournir de moyens se réunissant en faveur de M. d'Orléans, il a le droit incontestable d'en solliciter le recouvrement, et de l'attendre avec sécurité de votre justice. » — L'Assemblée vota l'ajournement de l'affaire à la prochaine législature. Cochard, après avoir exercé les fonctions de commissaire du conseil exécutif à l'armée de Dumouriez, devint, en l'an VIII, adjoint au maire de Vesoul, et, la même année (11 germinal) fut nommé juge au tribunal de cassation. Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII, il reçut, sous l'Empire, le titre et les fonctions de conseiller à la cour de cassation. Il fut fait officier de la Légion d'honneur le 23 août 1814, se rallia à la Restauration, et fit partie de la « Chambre introuvable », où il fut élu, le 22 août 1815, par le collège de département de la Haute-Saône, avec 118 voix sur 205 votants et 261 inscrits. Mais il eut à peine le temps d'y siéger, et mourut le 18 octobre.

COCHELET (Adrien-Pierre-Barthélemy), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Charleville (Ardennes), le 29 juin 1753, mort à Epioiex (Luxembourg), le 16 août 1804, descendait d'Anastase Cochelet, docteur de Sorbonne (1551-1624), qui fut prieur du couvent de Saint-Jacques à Paris, et prêcha pour les Seize contre le parti du roi de Navarre. — Adrien-Pierre-Barthélemy Cochelet était membre du tribunal de Charleville quand il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux de 1789 par cette principauté. Il siégea parmi les réformateurs, et prit part à plusieurs débats sur l'ordre judiciaire. Le 5 mars 1791, il émit son avis sur une demande d'extradition de deux ou trois particuliers formulée par l'Autriche. Le 16 juillet de la même année, il donna communication à l'Assemblée d'un certain nombre de délibérations du directoire du département des Ardennes. Après la session, Cochelet fit hommage à l'Assemblée législative, le 1er avril 1792, d'un faisceau d'armes. Il était alors à la tête d'une manufacture de fusils ; il accompagna son offrande d'une lettre où il disait : « Je vous offre ce faisceau de fusils... Daignez les faire déposer dans les archives de la nation pour que dans le dépôt des lois qui assurent au peuple égalité, propriété et liberté, il existe un monument du droit imprescriptible qu'il a de veiller à sa sûreté, de résister à l'oppression ; pour qu'il se rappelle sans cesse que ce n'est que par les armes qui lui ont recouvré ses droits qu'il peut les conserver ; pour qu'il n'oublie jamais qu'armé par la nature et par la loi, il doit n'employer ses armes que pour défendre les droits de l'humanité et faire exécuter les lois. » Plus tard, Cochelet fut investi des fontions de commissaire ordonnateur de l'armée en Belgique. En cette qualité, il écrivit de Liège, 7 février 1793, à la Convention pour dénoncer les « friponneries » de plusieurs fournisseurs, et pour annoncer que la réunion de presque tout le pays de Liège était sur le point de s'effectuer. « Bientôt, disait-il, ce pays formera un 85e département. » En mars, il parut lui-même à la barre de l'Assemblée, lui fit part des succès des armées républicaines en Belgique, et en même temps présenta sa justification : il se plaignit d'avoir été suspendu de ses fonctions, puis destitué par les représentants en mission parce qu'il avait délivré des ordonnances pour de trop fortes sommes. « Je l'ai fait, citoyens, dit-il, parce que l'armée manquait de fourrages, et que j'en étais responsable... Représentants, si j'ai manqué à mon devoir, c'est par trop de zèle ; je n'ai fait de faute que parce que j'ai voulu servir la chose publique avec trop d'ardeur. » Cochelet fut admis aux honneurs de la séance, et sa pétition renvoyée au comité de défense générale.

COCHELET (Adrien-Jules), sénateur du second Empire, né à Charleville (Ardennes), le 29 avril 1788, mort à Paris, le 7 mars 1858, entra de bonne heure dans les emplois publics. Son nom fut porté sur la liste de proposition d'auditeurs au Conseil d'Etat par le duc de Bassano, et accepté par Napoléon (1809). Peu après, il remplit une mission à Vienne auprès de l'Empereur, et fut nommé intendant de la province de Goritz (Frioul autrichien). Il devint ensuite intendant du gouvernement de Bialystock (décret du 5 juillet 1812), et, après la retraite de Russie, intendant des cercles de Liegnitz et de Luben. Il fut aussi (1813) adjoint au préfet de Bruxelles, M. de Pontécoulant. Non compris dans la nouvelle organisation du Conseil d'Etat, lors du retour des Bourbons, il administra, pendant les Cent-Jours, le département de la Meuse, comme préfet ; mais à la seconde Restauration, il dut se démettre de ces fonctions. Il voyagea pendant neuf ans en Pologne, en Russie, en Suède, en Danemark, en Hollande. A son retour, il fut nommé agent consulaire à Riga, et, successivement, consul à Saint-Louis de Maragnon (Brésil), à Tampico (Mexique), et enfin gérant du consulat général à Mexico. Envoyé à Lisbonne par le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, M. Cochelet obtint de don Miguel les satisfactions qui lui étaient demandées pour avoir coulé bas deux bâtiments français. Il fut encore envoyé comme agent et consul général dans les principautés de Valachie et de Moldavie, puis appelé au consultat d'Egypte par le ministère Molé. Conseiller d'Etat en service extraordinaire (4 septembre 1840), M. Cochelet vit sa carrière interrompue par la révolution de février 1848. Il se rallia avec empressement au gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et fut investi par lui de plusieurs fonctions diplomatiques. Il rentra bientôt au Conseil d'Etat et fut enfin créé sénateur, par décret impérial du 27 novembre 1857.

COCHEREL (Nicolas-Robert, marquis de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 15 juin 1741, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 4 février 1826, appartenait aux armées du roi. Il était capitaine au moment de la Révolution. Le 2 avril 1789, la colonie de Saint-Domingue l'élut député du tiers aux Etat-Généraux. Il adopta, très modérément il est vrai, les idées nouvelles, et opina (contrairement au décret rendu par l'Assemblée) pour que les nègres et les mulâtres libres fussent compris officiellement dans la population coloniale d'après laquelle devait être fixé le nombre des députés de

Saint-Domingue qui seraient définitivement admis. (De 31, l'Assemblée avait réduit ce nombre à 6.) Des troubles graves ayant éclaté dans l'île, M. de Cocherel déclara, le 2 mars 1790, que les colonies étaient en péril et que « l'assemblée ne pouvait différer de s'occuper d'elles. » Il demanda pour les colonies la faculté de convoquer librement leurs « assemblées coloniales ». Celle de Saint-Domingue ayant chargé, dit le *Moniteur*, en qualité de commissaires, plusieurs députés des colonies à l'Assemblée nationale de présenter à la sanction du roi différents décrets par elle rendus, Cocherel se rendit, avec quelques-uns de ses collègues, auprès de Louis XVI, et lui exprima, ainsi qu'à la reine, les sentiments de « l'amour le plus pur et du respect le plus profond. » Il rentra dans l'obscurité après la session de la Constituante. Le gouvernement de la Restauration le promut au grade de maréchal de camp (23 janvier 1815.)

COCHERY (LOUIS-ADOLPHE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1888, ministre et sénateur, né à Paris le 26 août 1819, fit son droit, fut reçu avocat à vingt ans, et devint secrétaire de Liouville, bâtonnier de l'ordre, fonction dans laquelle il eut pour collègues ou prédécesseurs MM. Buffet, Ernest Picard, Busson, Allou, etc. A la révolution de 1848, il fut nommé chef du cabinet du ministre de la justice, et refusa ensuite d'importantes fonctions judiciaires ou administratives pour rentrer au palais, où il plaida de nombreuses affaires politiques, notamment pour les journaux *La Voix du peuple*, la *Réforme*, etc.

En 1868, il fonda, dans le Loiret, un journal, l'*Indépendance de Montargis*, et se présenta, comme candidat de l'opposition démocratique, aux élections du 24 mai 1869, dans la 3e circonscription électorale du Loiret (Montargis), qui l'élut député, au 2e tour, par 13,914 voix sur 27,353 votants et 31,830 inscrits, contre le candidat officiel, M. de Grouchy, député sortant, 13,241 voix. Il siégea au centre gauche, signa l'interpellation des 116, interpella le gouvernement (juillet 1870) au sujet de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse. Le 4 septembre 1870, il fut de ceux que les députés, réunis dans la salle à manger de la présidence du Corps législatif, déléguèrent pour aller avec M. J. Grévy, porter au gouvernement provisoire installé à l'Hôtel de Ville, l'adhésion de l'Assemblée, et pour l'engager à venir délibérer en commun. Il se rendit ensuite à Orléans avec le titre de commissaire de la défense dans le Loiret, et lutta, avec une grande énergie, contre les lenteurs de l'autorité militaire. Il resta à son poste après la prise de la ville par les Allemands, pour prendre soin des prisonniers et des blessés, puis s'échappa et gagna Tours, où il offrit à M. Thiers d'entamer des négociations. Il revint dans ce but à Orléans, et s'adressa au général Von der Thann, qui, irrité de ce qu'il avait pu traverser, deux fois, sans autorisation, les lignes ennemies, menaça de lui appliquer les lois de la guerre. Il finit cependant par obtenir pour M. Thiers et pour lui un sauf-conduit pour Versailles et pour Paris. On sait l'échec de cette tentative; M. Cochery entra quatre fois à Paris sous pavillon parlementaire, non sans courir de graves dangers : dans sa déposition à la commission d'enquête du 4 septembre, M. Thiers a rendu pleine justice au courage du député du Loiret. Retenu un instant comme prisonnier, malgré son sauf-conduit, M. Cochery fut enfin reconduit à Montereau et remis en liberté.

Aux élections du 8 février 1871, le département du Loiret l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 1er sur 7, presque à l'unanimité, avec 58,247 voix, sur 59,480 votants et 100,578 inscrits. Il s'assit au centre gauche, inclinant vers la gauche républicaine, fit constamment partie de la commission du budget, dont il fut 1er vice-président, et trois fois rapporteur général, présenta les rapports des projets sur les échéances du commerce, sur les indemnités pour faits de guerre, et vota : *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les lois constitutionnelles.

Elu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Montargis, par 13,862 voix sur 15,090 votants et 22,071 inscrits, il fut rapporteur du budget de la guerre, et fit partie des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 14,042 voix sur 19,666 votants et 23,085 inscrits, contre 5,487 voix à M. Boyenval, candidat officiel, il fut nommé rapporteur général du budget, et refusa, au nom de la commission, au gouvernement du 16 mai, le rapport du budget et l'approbation des crédits supplémentaires dépensés en l'absence des Chambres. Après la constitution du cabinet Dufaure, il demanda le vote immédiat des quatre contributions, fut appelé, en décembre 1877, au sous-secrétariat du ministère des finances, et nommé, le 1er mars, directeur des postes et télégraphes, direction qui fut érigée pour lui en ministère, le 5 février 1879. Dans ce poste, qu'il a occupé dans divers cabinets jusqu'au 6 avril 1885, M. Cochery a réalisé d'importantes améliorations : réduction des taxes postales et télégraphiques, augmentation des traitements des facteurs, organisation du service des recouvrements, des colis postaux, des abonnements, de la Caisse d'épargne, des dépêches pneumatiques dans Paris, etc. En 1878, il présida à Paris le congrès international de l'Union postale, où 33 Etats furent représentés, et assista au congrès télégraphique de Londres, où il fit adopter la taxe par mot établie par lui en France; il prit l'initiative de l'exposition internationale d'électricité qui eut à Paris un si vif succès en 1881, et présida la première conférence pour la protection des câbles sous-marins.

Son mandat législatif lui avait été renouvelé par les électeurs de Montargis, le 21 août 1881, avec 15,374 voix sur 16,292 votants et 23,583 inscrits; le 4 octobre 1885, il fut élu député du Loiret, au scrutin de liste, le 3e sur 6, par 48,496 voix sur 83,675 votants et 102,589 inscrits. Il continua de siéger à la gauche républicaine, et de donner sa voix aux ministères qui se sont succédé au pouvoir, notamment *pour* l'expulsion des princes (1886). Le 5 janvier 1888, M. Cochery a été élu sénateur du Loiret, par 473 voix sur 766 votants, contre 247 voix données à M. de la Rocherie. Dans la session de 1889, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Conseiller général du Loiret pour le can-

ton de Montargis depuis le 8 octobre 1871, président du conseil général depuis 1877.

COCHERY (Georges-Charles-Paul), fils du précédent, député de 1885 à 1889, né à Paris le 20 mars 1855, entra à l'Ecole polytechnique, en sortit officier d'artillerie, et donna sa démission en octobre 1877, pour devenir chef de cabinet de son père d'abord sous-secrétaire d'Etat aux finances, puis ministre des postes et télégraphes. Il fut ensuite appelé aux fonctions de directeur du cabinet et du service central du même ministère, collabora aux réformes nombreuses apportées à cette époque dans ce service, fut délégué comme commissaire général français à l'Exposition internationale d'électricité de Vienne en 1883, et donna sa démission de directeur du cabinet le 30 mars 1885, malgré les instances du nouveau ministre, M. Sarrien, pour le conserver à son poste.

Conseiller général du Loiret pour le canton de Bellegarde depuis 1883, il fut élu, le 4 octobre 1885, député du Loiret, le 6e sur la liste républicaine, au second tour de scrutin, par 46,616 voix, sur 83,675 votants et 102,589 inscrits. Il a pris place à gauche, a fait partie de toutes les commissions chargées des questions postales et télégraphiques, en a été plusieurs fois nommé rapporteur, notamment lors du congrès postal de Lisbonne, de la conférence télégraphique de Berlin, etc.

Membre de la commission permanente des chemins de fer, de celle des voies navigables, de celle de l'Exposition universelle de 1889, il a été rapporteur de la proposition Jametel sur la réduction de durée de l'exercice financier, rapport qui a été, en 1886, l'objet d'une mention élogieuse dans le discours de rentrée du procureur général près la Cour des comptes. M. Cochery a soutenu de ses votes la politique républicaine modérée et progressiste, s'est prononcé notamment *pour* l'expulsion des princes, *pour* les ministères Rouvier et Tirard, et, à la fin de la législature, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1881.

COCHET (Henri-Louis-Joseph), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né au Cateau (Nord), le 2 mai 1748, mort à Douai (Nord), le 29 janvier 1807, adopta les principes de la Révolution, et fut administrateur du département du Nord, puis député du même département à l'Assemblée législative le 29 août 1791 : il avait été élu, le 2e sur 12, avec 580 voix (892 votants). Il siégea dans la majorité. Membre de la Convention (septembre 1792), il se prononça pour « la mort », lors du jugement de Louis XVI, et se fit peu remarquer. Il passa au Conseil des Cinq-Cents, toujours comme député du Nord, le 23 vendémiaire an IV, avec 291 voix, et présenta, dans la séance du 2 nivôse an VI, une motion relative au régime hypothécaire. Il sortit du Conseil en l'an VII, se rallia au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 7 messidor an VIII, juge au tribunal criminel de son département.

COCHIN (Jacques-Denis), député de 1824 à 1827, né à Paris, le 27 juillet 1757, mort à Paris, le 12 octobre 1837, était avocat et maire du 12e arrondissement de Paris. Il fut élu, le 25 février 1824, député du 7e arrondissement de la Seine, par 636 voix (1,118 votants) contre 421 à M. Salleron. Il siégea parmi les royalistes constitutionnels et vota avec eux. « On ne conçoit pas comment il se peut faire, lit-on dans la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, que ce membre de la Chambre, avec toutes les qualités qui le distinguent, soit demeuré si obscur. M. Cochin mérite sa réputation d'honnête homme et de député consciencieux. »

COCHIN (Jean-Denis-Marie), fils du précédent, député de 1837 à 1841, né à Paris, le 14 juillet 1789, mort à Paris, le 18 août 1841, venait de terminer ses études à la Faculté de droit lors de la Restauration en 1814. Il entra au barreau et devint, à 26 ans, avocat près la Cour de cassation; mais « accablé, dit un biographe, par des pertes douloureuses, il renonça au barreau et chercha dans une carrière moins laborieuse un aliment à l'activité de son esprit. » Nommé maire du 12e arrondissement de Paris, où son père l'avait précédé dans les mêmes fonctions, il donna ses soins à la distribution des secours publics et à l'éducation populaire. M. Debelleyme, alors préfet de police, ayant pris l'initiative d'une souscription publique tendant à la création d'une maison de refuge pour combattre la mendicité à Paris, souscription qui produisit plus de six cent mille francs, Cochin fut membre et rapporteur du Conseil créé pour contrôler l'emploi des fonds selon l'intention présumée des souscripteurs. Il proposa d'organiser une maison dans laquelle tout mendiant valide pourrait trouver un travail facile, tout mendiant invalide un asile provisoire, et tout « mendiant vagabond » une prompte direction vers le tribunal correctionnel. Le projet fut agréé; l'ancien couvent des Cordelières, rue de Lourcine, à Paris, fut disposé pour recevoir des ateliers, des lits et un commissariat de police. Les réfugiés devaient y être employés à des travaux tels que la déchirure du papier chiffon pour les papetiers, le laminage du cuivre, la fabrication des tapis et chaussures en lisières de drap, la couture, le blanchissage, l'épluchage ou parfilage du chanvre, du coton et de la soie, etc. Cet établissement fonctionna pendant quatre années, sous le commandement d'un commissaire de police directeur, assisté d'un économe, de deux expéditionnaires, d'une directrice des ateliers de femmes et d'un portier, et avec une population de réfugiés qui varia de 150 à 300. En 1830, Cochin cessa ses fonctions de maire; mais, appelé à siéger au conseil général du département de la Seine, il décida l'administration départementale à devenir propriétaire de la maison de refuge; elle en fit l'acquisition, et le Conseil général vota une subvention annuelle de 50,000 francs pour continuer la fondation de l'établissement de refuge et de travail. Mais au bout de quelque temps, cet établissement fut détourné de sa destination primitive et vendu à l'administration des hospices pour en faire un hôpital spécial de femmes. Au point de vue pédagogique, l'intervention de Cochin, pendant son passage à la mairie du 12e arrondissement, se manifesta par la fondation d'une « maison complète d'instruction primaire », la *maison Cochin*, comme on l'appela en vertu de l'ordonnance royale du 22 mars 1831, et qui comprenait des classes enfantines, des classes d'instruction primaire supérieure, des classes d'adul-

tes, etc. Cette maison coûta près de 140,000 fr. de construction et de frais d'organisation et d'essai. La « maison complète » étant devenue propriété de la ville de Paris, servit de type à un certain nombre d'écoles fondées vers cette époque. Au surplus, bien des modifications, depuis lors, sont venues transformer le système de l'enseignement primaire. Les fondations dues à l'initiative de Cochin étaient à peine terminées qu'il fut élu conseiller municipal de Paris. Il devint secrétaire du conseil, et, durant l'épidémie cholérique, fut membre de la commission municipale chargée d'organiser des hôpitaux temporaires. Il fut aussi (1835) secrétaire du comité central d'instruction primaire. Le 4 novembre 1837, le 12e arrondissement, dont il avait été maire, le nomma député par 334 voix sur 586 votants et 710 inscrits, contre 185 à M. Panis, député sortant. Il siégea parmi les conservateurs et soutint le gouvernement. Réélu le 2 mars 1839, par 422 voix (627 votants), contre M. Preschez, 198 voix, il mourut avant la fin de la législature (1841).

COCHON DE LAPPARENT (Charles, comte), député aux États-Généraux de 1789, membre de la Convention, ministre, député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur, né à Champdeniers (Deux-Sèvres), le 24 janvier 1750, mort à Poitiers (Vienne), le 17 juillet 1825, était fils de Charles Cochon, seigneur de Lapparent, sénéchal de Champdeniers. Il entra dans la magistrature, et était conseiller au présidial de Fontenay au moment de la Révolution. Elu, le 27 mars 1789, député suppléant du tiers-état aux États-Généraux par la sénéchaussée du Poitou, il fut admis à siéger, le 3 novembre 1789, en remplacement de M. Dabbaye, démissionnaire. Il prit place dans la majorité, se mêla fréquemment aux débats de l'Assemblée, sur l'organisation des districts, sur la Caisse d'Escompte, et fut rapporteur (20 février 1790) de l'affaire Brouillet, imprimeur de Toulouse persécuté par le parlement de cette ville pour ses opinions révolutionnaires; il fit partie du comité des recherches, et devint secrétaire de l'Assemblée en février 1791. Après la session, il fut élu, le 9 septembre 1791, président du tribunal criminel des Deux-Sèvres; le 7 septembre 1792, ce département l'élut membre de la Convention, le 7e et dernier, par 189 voix sur 366 votants. Il s'assit à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, vota contre l'appel et contre le sursis; il répondit au 3e appel nominal : « J'ouvre la déclaration des droits, j'y lis : la loi doit être égale pour tous. Comme juge, je dois appliquer la loi; la loi prononce la mort; je vote pour la mort. » Envoyé en mission à l'armée du Nord à la place des conventionnels livrés par Dumouriez aux Autrichiens, il défendit Valenciennes contre les Anglais, en sortit le 1er août 1793 après la capitulation, et se justifia devant la Convention en jetant sur les troupes de ligne des soupçons défavorables. Il louvoya entre les partis jusqu'au 9 thermidor, entra ensuite au comité de salut public, et fut chargé (janvier 1795) d'une nouvelle mission à l'armée du Nord, qu'il suivit à la conquête de la Hollande. « Fin, remuant, fureteur, et très ambitieux, disait de lui Larévellière-Lépeaux, dans la Convention il taxait de modérantisme les avis sages. »

Le 11 vendémiaire an IV, le département des Deux-Sèvres l'envoya, par 132 voix, au Conseil des Anciens, où il combattit les « déclamations démagogiques », qui effrayaient les industriels et les capitalistes, et fut choisi, le 14 germinal an IV, comme ministre de la police générale, en remplacement de Merlin. Dans ce poste, qu'il occupa jusqu'au 28 messidor an V, il maintint une certaine tranquillité dans Paris, et sévit à la fois contre la conspiration républicaine de Babeuf, et contre les menées monarchiques de La Villeheurnois et de Brottier. Ces derniers, en cas de succès, s'étaient promis de lui conserver son portefeuille; cette connivence involontaire le rendit suspect aux républicains, qui lui refusèrent leurs voix lorsqu'il fallut remplacer au Directoire Letourneur (de la Manche), provoquèrent sa destitution comme ministre quelques jours avant fructidor, et l'inscrivirent sur les listes de proscription dressées après la révolution du 18. Il parvint pendant 10 mois à se dérober aux recherches, mais, ayant été découvert, il fut interné à l'île d'Oléron. Le 18 brumaire lui rendit la liberté. Le 11 ventôse an VIII, il fut nommé préfet de la Vienne; membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), préfet des Deux-Nèthes (10 thermidor an XIII), il fut créé chevalier de l'Empire (10 septembre 1808), membre du Sénat conservateur (29 mars 1809), comte de l'Empire (28 mai 1809), officier de la Légion d'honneur (30 juin 1811), secrétaire du Sénat (20 décembre 1812).

En décembre 1813, il fut envoyé à titre de commissaire extraordinaire dans la 20e division militaire (Périgueux), et envoya, en avril 1814, son adhésion à la déchéance de l'Empereur. Pendant les Cent-Jours, Napoléon l'appela à la préfecture de la Seine-Inférieure (17 mai 1815). La seconde Restauration le priva de ces fonctions, et la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'obligea à quitter la France; il se retira à Liège, puis à Louvain, fut autorisé à rentrer en France en 1819, et termina ses jours à Poitiers, dans la retraite.

COCHON-DUVIVIER (Pierre-Jacques-Thomas), député au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Fressine (Deux-Sèvres), le 8 octobre 1731, mort à Rochefort (Charente-Inférieure), le 26 avril 1813, appartenait à la même famille que Cochon de Lapparent (*V. p. haut.*) Chirurgien à Rochefort, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, pour représenter le département de la Charente-Inférieure au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1804.

CODET (Sylvain), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Paris, le 8 août 1743, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 22 octobre 1837, était fils d'un avocat au conseil du roi. Avocat à Rennes, puis officier municipal en 1790, il fut élu, le 2 septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 8e sur 10 (le procès-verbal de l'élection ne fait mention ni du chiffre des voix obtenues ni de celui des votants). Membre du comité de législation, Codet présenta, au nom de ce comité, un important rapport sur l'application de la loi des passeports. La discussion de ce rapport occupa plusieurs séances. Codet exposa que le comité avait cru devoir distinguer trois espèces de voyageurs : ceux qui, demeurant dans l'intérieur du royaume, voyagent pour leur plaisir, ceux qui voyagent pour en sortir, et les étrangers qui y entrent pour y faire un séjour momentané. « Dans la crise où nous sommes, ajoutait-il, nous avons cru devoir provoquer une attention particulière des corps administratifs sur les étrangers; car, s'il en est dont les intentions sont pures, il en est aussi beaucoup

qui sont très suspects et qui se sont montrés très disposés à trahir les lois sacrées de l'hospitalité. Il faut donc les surveiller avec la plus scrupuleuse attention : leurs qualités étant indiquées dans le passeport, cette surveillance sera plus facile; elle les suivra partout. » Codet insista sur la partie pénale du travail du comité et sur les dispositions prises en vue de prévenir les complots des hommes « suspects et mal intentionnés. » Le rapport de Codet et son projet de décret furent approuvés, non sans avoir subi, article par article, un long et minutieux examen.

Après la session, il reprit sa place au barreau de Rennes, fut nommé (an IV) commissaire près le tribunal civil de Nantes, puis, après le 18 brumaire, juge d'appel à la cour de Rennes. Sous l'Empire, il devint (14 avril 1811) conseiller près la même cour, et fut mis à la retraite, en 1813, avec le titre de conseiller honoraire.

CODET (Louis-Paul-Emile), né à Saint-Junien (Haute-Vienne), le 20 février 1824, mort à Saint-Junien, le 7 mai 1880, manufacturier, maire de sa ville natale, fut juge de paix sous l'Empire, et devint membre du Conseil général de la Haute-Vienne, qu'il présida quelque temps. Aux élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, M. Codet, porté sur une liste républicaine, réunit, sans être élu, 16,812 voix. Il fut de nouveau candidat en 1876 à la Chambre des députés; il adressa alors aux électeurs de l'arrondissement de Rochechouart une circulaire où il disait : « Il n'y a pas deux manières d'être républicain, comme il n'y a pas deux manières d'être honnête; on l'est ou on ne l'est pas. Que les électeurs viennent sans crainte et sans se laisser déconcerter par une administration dont les derniers jours sont proches, car elle a trop oublié de cacher ses préférences pour les partisans des régimes déchus, pour tous ceux qui, sous un déguisement quelconque, poursuivent le renversement de la Constitution républicaine imposée, aujourd'hui, par l'autorité de la loi, et que la grande voix de la France va bientôt consacrer d'une façon souveraine. » Au premier tour de scrutin, M. Codet obtint 2,271 voix contre 3,126 données à M. Bonillon, et 2,011 à M. Lezaud. Au second tour (5 mars), il fut élu député de Rochechouart par 5,083 voix (8,843 votants, 12,883 inscrits) contre 3,683 à son seul concurrent, M. Lezaud, conservateur. Il vota avec la majorité de gauche et fit partie des 363. Réélu le 14 octobre 1877, avec 5,555 voix (9,963 votants, 13,168 inscrits) contre M. Tenant, candidat officiel, 4,356, il continua de s'associer aux votes de la majorité opportuniste : *pour* les invalidations de plusieurs députés de la droite, *pour* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, etc. M. Codet mourut avant la fin de la législature et fut remplacé par M. Pouliot.

CODET (Jean), député de 1883 à 1885, fils du précédent, né à Saint-Junien (Haute-Vienne), le 24 juillet 1852, entra dans l'administration lorsque son père était député, et fut nommé sous-préfet de Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Il se porta, comme candidat républicain modéré, le 21 août 1881, dans l'arrondissement de Rochechouart que son père avait représenté à la Chambre précédente, et fut proclamé élu par 4,838 voix (9,691 votants, 13,538 inscrits), contre M. Pouliot, député sortant, 4,757. Mais l'élection fut invalidée, et au nouveau scrutin du 29 janvier 1882, M. Jean Codet n'obtint que 5,014 voix, tandis que son concurrent, M. Pouliot, l'emportait avec 5,922 suffrages. La mort de M. Pouliot rouvrit bientôt à M. Codet les portes de la Chambre. Il le remplaça comme député de Rochechouart, le 18 février 1883, avec 5,837 voix (7,255 votants, 13,793 inscrits), et vota jusqu'à la fin de la législature, avec le parti opportuniste : *contre* la revision intégrale de la Constitution, *pour* le ministère Ferry, *pour* les crédits du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape, *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel, etc. Au renouvellement d'octobre 1885, M. Codet échoua avec la liste opportuniste de la Haute-Vienne, et ne réunit que 20,557 voix, tandis que le dernier élu de la liste radicale, M. Planteau, en obtenait 40,093.

COEHORN (Louis-Eugène, baron de), député au Corps législatif de 1853 à 1869, né à Saint-Pierre (Bas-Rhin), le 2 mai 1801, mort au château d'Hanviller près Barr (Alsace), le 14 novembre 1881, était le fils d'un général du premier Empire, le baron Louis-Jacques de Coehorn (1771-1813) et le beau-frère de M. Renouard de Bussières (*V. ce nom*), député sous Louis-Philippe et sous le second Empire. Il était issu d'une famille qui compta plusieurs membres célèbres, non-seulement en France, mais en Suède et en Hollande. Propriétaire dans le Bas-Rhin, M. de Coehorn s'occupait d'agriculture lorsqu'il fut désigné comme candidat officiel du gouvernement impérial au Corps législatif, le 31 janvier 1853, dans la 4e circonscription du Bas-Rhin. Il fut élu par 20,152 voix (20,647 votants, 25,762 inscrits), et remplaça M. Becquet qui avait dû abandonner son siège de député pour cause d'incompatibilité de fonctions. Il siégea dans la majorité dynastique, dont il ne se sépara jamais, et fut réélu successivement : le 22 juin 1857, par 20,824 voix (21,059 votants, 26,384 inscrits) et le 1er juin 1863, par 23,293 voix (24,247 votants, 33,050 inscrits). M. de Coehorn était, avant 1870, maire de Saint-Pierre, et conseiller général du Bas-Rhin. Chevalier de la Légion d'honneur.

COETLOSQUET (Charles-Yves-César-Cyr, comte du), ministre de la guerre par intérim, né à Morlaix (Finistère), le 21 juillet 1783, mort à Paris en 1836, était fils d'Etienne-François-Denys comte du Coëtlosquet, capitaine de cavalerie, et de Françoise-Nicolas-Marie Dubois Descours de la Maisonfort. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et fit les campagnes d'Italie, d'Autriche et de Prusse. Capitaine en 1807, chef d'escadron au 8e hussards en 1809, colonel en 1812, général de brigade en 1813, il avait suivi la grande armée en Russie, et il se distingua à la bataille de Montereau, en chargeant, à la tête du 7e chasseurs à cheval, les Wurtembergeois mitraillés par les batteries de la garde commandées par le général Digeon. La première Restauration lui donna le commandement du département de la Nièvre, et le nomma commandeur de la Légion d'honneur (1814). Sans emploi pendant les Cent-Jours, il fut, après le retour de Gand, chargé d'une mission dans l'ouest, puis se rendit à Bordeaux, auprès du général Clauzel; le 8 septembre 1815, il entra dans la garde royale comme aide-major général, passa général de division le 25 avril 1821, et directeur du per-

sonnel au ministère de la guerre, l'année suivante. M. de Damas, alors à l'armée d'Espagne, ayant été nommé ministre de la guerre le 19 octobre 1823, M. du Coëtlosquet fut chargé de l'intérim administratif de ce ministère, du 19 au 28 octobre 1823 : la signature avait été réservée à M. de Villèle, président du conseil des ministres.

Commandeur de l'ordre de Saint-Louis (1823), conseiller d'Etat (1824), grand officier de la Légion d'honneur (1826), M. du Coëtlosquet rentra dans la vie privée à la révolution de 1830. Il était aussi commandeur de l'ordre grand-ducal de Hesse.

COETLOSQUET (Charles-Paul, comte du), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Aschaffembourg (Allemagne), le 15 novembre 1794, mort à Jérusalem, le 2 novembre 1852, était fils de Jean-Baptiste Gilles baron du Coëtlosquet, qui fut gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, et de Charlotte-Eugénie de Lasalle. Il entra, lors de la Restauration, dans les gardes du corps de la maison du roi. En 1815, il accompagna les Bourbons jusqu'à Béthune, et ne rentra dans ses foyers qu'après le licenciement de sa compagnie. Au second retour de la famille royale, il fut nommé sous-lieutenant aux lanciers de la garde; mais il quitta bientôt l'armée pour l'administration, où il débuta comme sous-préfet de Vesoul, le 6 novembre 1815. Il passa, en la même qualité, à Lure (18 avril 1816), puis à Lunéville (21 avril 1824). Il reçut en 1828 la décoration de la Légion d'honneur et le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il donna alors sa démisssion de sous-préfet (17 septembre 1828). Conseiller général de la Moselle, il brigua, plus tard, les suffrages des conservateurs royalistes de ce département, lors des élections à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849. Il fut élu représentant, le 3e sur 9, par 52,730 voix (76,540 votants, 115,444 inscrits), siégea à droite et vota avec la majorité monarchiste : *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi du 31 mai portant restriction du suffrage universel, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc. Catholique fervent, il entreprit en 1852, le pèlerinage de la Terre-Sainte; mais la fièvre le surprit à Jérusalem et l'emporta après une courte maladie. M. du Coëtlosquet a laissé quelques publications empreintes du sentiment monarchique et religieux : *Vade-Mecum du chrétien*, *Souvenirs de voyages*, etc.

COETNEMPREN. — *Voy.* Kersaint (de).

CŒURET. — *Voy.* Nesle (comte de).

COFFIN (François-Marie-Pantaléon-Galatoire), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Hesdin (Pas-de-Calais), le 27 juillet 1758, mort à Hesdin le 18 décembre 1798, fut commissaire du Directoire exécutif dans sa ville natale, et, le 24 germinal an VI, député du Pas-de-Calais au conseil des Cinq-Cents. Il en fit partie jusqu'à sa mort, survenue peu de temps après son élection, et ne prit jamais la parole dans l'assemblée.

COFFINHAL (Jean-Baptiste), député au Corps législatif de 1807 à 1812, né à Raulhac (Cantal), le 1er avril 1746, mort à Aurillac (Cantal), le 13 juin 1818, était de la famille du juge révolutionnaire Coffinhal, exécuté comme robespierriste après thermidor. Au moment de la Révolution, il était avocat du roi au bailliage de Vic. Il devint officier municipal, puis commissaire près le tribunal criminel, procureur général syndic du département du Cantal, accusateur public, et commissaire du Directoire près l'administration centrale du même département. Nommé par Napoléon Ier procureur impérial près le tribunal civil d'Aurillac, il fut appelé, le 17 février 1807, par décision du Sénat conservateur, à représenter le Cantal au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1812. La Restauration le maintint dans ses fonctions de magistrat, et il mourut procureur du roi à Aurillac.

COFFYN-SPYNS (Jean-Benjamin), député de 1822 à 1827, né à Dunkerque (Nord), le 30 décembre 1778, mort à une date inconnue, était négociant à Dunkerque, et membre de la Chambre de commerce; il devint, en 1826, adjoint au maire de cette ville, dont l'arrondissement électoral (le 1er du département du Nord) l'avait choisi pour député, une première fois, le 13 novembre 1822, avec 228 voix (286 votants, 398 inscrits), contre 51 à M. Dequeux-Saint-Hilaire. Il siégea obscurément dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 25 février 1824, par 207 voix sur 256 votants et 389 inscrits contre 45 à M. Dequeux-Saint-Hilaire. On lit dans la *Biographie des députés de la chambre septennale* : « Tour à tour patriote, buonapartiste (*sic*), royaliste et libéral, M. Coffyn-Spyns a vu avec un visage toujours de circonstance passer les différents régimes qui se sont succédé rapidement depuis quelques années. Ses travaux législatifs ne sont pas nombreux : nommé membre de quelques commissions, il est venu deux ou trois fois, *pede claudo*, lire à la tribune des rapports d'un laconisme tel qu'un Spartiate s'en fût fait un mérite. On en peut juger par celui qu'il lut à la session dernière sur le projet de loi des tabacs, et dont les conclusions contrastent singulièrement avec la démarche qu'il fit à l'époque où le gouvernement s'en attribua le monopole exclusif. M. Coffyn-Spyns qui était alors la partie intéressée, se constituant le représentant des intérêts de la ville de Dunkerque, vint réclamer contre une mesure qui enlevait à cette ville une branche importante de son commerce et de sa prospérité. » D'après le même biographe, M. Coffyn-Spyns, aurait pendant longtemps, et sans succès, sollicité du gouvernement la recette particulière d'Hazebrouck. Il obtint, du moins, le 25 novembre 1826, la sous-préfecture de Dunkerque, et il occupa ce poste jusqu'en 1830. Chevalier de la Légion d'honneur.

COGEZ (Alexandre-Joseph), député de 1831 à 1834, né à Thumeries (Nord), le 18 septembre 1774, mort à Thumeries, le 2 juillet 1844, était propriétaire et maire de sa ville natale. D'opinions libérales, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3e collège du Nord (Lille), par 276 voix sur 502 votants, et alla siéger dans l'opposition dynastique, avec laquelle il se prononça : *contre* l'ordre du jour motivé déposé par M. Ganneron et par laquelle la majorité de la Chambre exprima sa « satisfaction » au sujet de la situation extérieure, *contre* l'emploi par les ministres de la dénomination « inconstitutionnelle de *roi de France* et de *sujets* du roi. » Il signa le *compte rendu* de l'opposition en mai 1832, et fut du nombre des députés qui déclarèrent s'abstenir volontairement dans l'affaire du journal la *Tribune* (1833).

COIFFIER DE BREUILLE (Henry, baron), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Moulins (Allier), le 3 janvier 1745, mort à une date inconnue, appartenait à la même famille que Coiffier de Moret (*V. p. bas*). Il était lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut élu (27 mars 1789), par la sénéchaussée de Moulins, député de la noblesse aux Etats-Généraux. Imbu des idées de l'ancien régime, il défendit les prérogatives de son ordre, tint pour le parti de la cour, et, refusant de suivre la majorité de l'Assemblée dans la voie où elle s'engageait, donna sa démission le 1er décembre 1789.

COIFFIER DE MORET (Simon), député de 1815 à 1816, né à Moulins (Allier) le 30 mai 1764, mort à Amiens (Somme), en 1826, suivit d'abord la carrière des armes, et était officier de dragons au moment de la Révolution. Il émigra en Allemagne pendant la Terreur, travailla à la première édition de la *Biographie moderne*, écrivit *Les Enfants des Vosges* (1799), *le Testament d'un émigré* (1800), et rentra en France sous le Consulat. Il collabora au *Publiciste* et à la *Bibliothèque des romans*, où il fit paraître *le Pèlerin*, *Le Chevalier noir*, *Ouliana* ou *l'enfant des bois*, etc., et publia en outre : *les Sybarites* (1802), *la Belle nièce* (1805), *Tableau historique et politique de l'année* (1806), *Roman du Nord* (1808), *Le Cheveu* (1808), *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé* (1814). La première Restauration le fit chevalier de Saint-Louis ; le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département de l'Allier, avec 92 voix sur 177 votants et 256 inscrits, siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, fut membre d'un certain nombre de commissions, et fut nommé, la même année, recteur de l'Académie d'Amiens. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COIGNY (Marie-Henry-François Franquetot, duc de), député aux Etats-Généraux de 1789 et pair de France, né à Paris, le 28 mars 1737, mort à Paris, le 19 mai 1821, fut nommé gouverneur de Choisy (16 avril 1748), après la mort de son père (1702-1848) tué en duel par le prince de Combes, entra aux mousquetaires (4 octobre 1752), devint mestre de camp général des dragons (24 janvier 1754), et, brigadier de cavalerie (23 janvier 1756), fit en cette qualité la campagne de Hanovre, se battit à Hastenbeck, Muiden, Crevelt, Corback, Warbourg, fut promu maréchal de camp le 20 février 1761, premier écuyer du roi (1774), commandeur de l'ordre du Saint-Esprit (1er janvier 1777), lieutenant-général (1er mars 1780) et pair de France (1787). Le duc de Coigny était un des plus beaux hommes de son temps; sa faveur auprès de Marie-Antoinette défraya un moment les cancans de la cour. Elu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Caen, il siégea au côté droit, et protesta généralement contre les décrets de l'Assemblée. Il émigra en 1792, servit dans l'armée des princes, et passa en Portugal où il devint capitaine-général de l'armée portugaise. Il se démit de ces fonctions lorsque les Bourbons rentrèrent en France (1814), fut nommé successivement pair de France (4 juin), gouverneur du château du Fontainebleau, premier écuyer du roi, gouverneur de Cambrai, gouverneur des Invalides (10 janvier 1816) et maréchal de France (3 juillet suivant). Dans le procès du maréchal Ney, le duc de Coigny avait voté pour la mort. Il était conseiller honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

COIGNY (Augustin-Louis-Joseph-Casimir-Gustave Franquetot, duc de), petit-fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 4 septembre 1788, mort à Paris, le 1er mai 1865, était âgé d'environ trois ans au moment de l'émigration de son grand-père le maréchal duc de Coigny, et de ses père et mère, le marquis et la marquise de Coigny. Il fut laissé en France aux soins de son aïeule maternelle, et fit ses études dans un lycée de Paris. En 1805, il quitta le collège pour entrer dans le 9e régiment de dragons, où il obtint bientôt le grade de maréchal des logis. En février 1807, il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Berg-infanterie, et passa ensuite avec ce grade au 11e régiment de chasseurs à cheval. Détaché de son corps dans le cours de la même année, il fit momentanément partie de l'ambassade de France à Constantinople. Le général Sebastiani étant parvenu à faire déclarer la guerre à la Russie par la Porte, M. de Coigny fut envoyé en mission près de Passvan-Ouglou, pacha de Vindi, puis près de Mustapha Baïractar, séraskier général de l'armée ottomane ; il n'avait encore que dix-neuf ans. Il fit, à l'armée turque, toute la campagne, et s'enferma avec elle dans la forteresse de Giurgiova, contre laquelle vinrent échouer tous les efforts des Russes. Nommé successivement lieutenant en 1808, et capitaine aide-de-camp du général Sebastiani en 1810, il fit en Espagne les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811, et y fut blessé deux fois, passa de là en Russie (1812), et reçut à la bataille de Smolensk un coup de feu qui nécessita l'amputation du bras droit. A la Restauration, il était chef d'escadron et membre de la Légion d'honneur. Le 6 juillet 1814, il fut nommé colonel de cavalerie, et, le 15 mars 1815, le duc de Berry se l'attacha en qualité d'aide-de-camp. Après la mort du duc, il fut attaché au duc de Bordeaux. Le 24 juin 1821, M. de Coigny fut admis à succéder au titre de duc et à la pairie de son grand-père, décédé gouverneur des Invalides (*V. p. haut*). Il siégea dans la Chambre haute, parmi les royalistes constitutionnels, et parla à plusieurs reprises contre les propositions de lois qui lui parurent porter atteinte à la liberté. Charles X le laissa simple colonel de cavalerie. En 1830, il avait tenté auprès du vieux roi d'inutiles démarches pour obtenir la révocation des ordonnances. Le 1er août, comme toute la partie ardente de la population de Paris voulait se porter en masse sur Rambouillet, le duc d'Orléans eut peur pour les jours de son cousin, et voulut lui constituer une garde de son choix. M. de Coigny fut appelé au Palais-Royal ; on lui proposa de se rendre auprès du prince déchu. « Avant d'accepter, il demanda un quart d'heure ; ce quart d'heure, il l'employa à courir chez M. le duc de Mortemart, et ce ne fut que sur une invitation écrite et signée de la main de ce chargé de pouvoirs de Charles X, que M. de Coigny se décida à se rendre à Rambouillet. Arrivé au milieu de la nuit, M. de Coigny eut une longue entrevue avec le roi déchu, qui commença par refuser les sauve-gardes, observant qu'entouré encore d'une garde nombreuse, il n'avait pas besoin d'avoir de pareils moyens. Alors M. de Coigny, après avoir fait de vains efforts pour éclairer ce malheureux prince sur la triste réalité de sa position, lui offrit de l'accompagner sur tous les points de France où il croirait pouvoir lutter pour le triomphe de sa

cause, ne lui dissimulant pas toutefois que, s'il quittait le sol français, rien ne l'empêcherait de se rattacher à tout ce qui pourrait sauver son pays des horreurs de l'anarchie. Charles X lui répondit qu'il ferait bien, mais que pour lui, n'ayant eu le temps d'organiser nulle part aucune force de résistance, il se décidait à passer en Angleterre. » (*Biographie des hommes du jour*, par Germain Sarrut et B. Saint-Elme.) M. de Coigny prêta serment au nouvel ordre de choses, non sans entourer ce serment de quelques restrictions et de quelques regrets. Devenu chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans (1837), il fut promu maréchal de camp, le 22 janvier 1843, et grand officier de la Légion d'honneur le 23 mars 1845. — Retraité comme maréchal de camp le 8 juin 1848.

COISLIN (PIERRE-LOUIS DU COMBOUST, MARQUIS DE), député de 1815 à 1819 et pair de France, né au château de Carheil, commune de Plessé (Loire-Inférieure), le 12 février 1769, mort au château de Carheil, le 9 juillet 1837, appartenait à une vieille et illustre maison de chevalerie bretonne, qui remonte à Allain du Comboust (1180), et dont la terre de Coislin fut érigée en marquisat, en août 1634, et en duché-pairie en décembre 1662. Pierre-Louis de Coislin embrassa la carrière des armes; il était colonel en 1789. Il émigra en 1791, et ne rentra en France qu'à la première Restauration. Pendant les Cent Jours, il tenta de soulever la Vendée. Le 22 août 1815, il fut élu député de la Loire-Inférieure, au collège de département, par 94 voix sur 160 votants et 212 inscrits, et prit place dans la majorité de la Chambre introuvable. Promu au grade de maréchal de camp, le 7 février 1816, il fut réélu, le 4 octobre 1816, par 82 voix sur 158 votants et 204 inscrits, député de la Loire-Inférieure, et fut promu à la pairie le 23 décembre 1823. Le gouvernement de la Restauration l'appela successivement au commandement des départements de la Vienne, de la Meurthe, et de la 4e subdivision de la 13e division militaire. Il siégea à la Chambre des pairs jusqu'à sa mort, ayant prêté serment à la monarchie de Juillet.

COISLIN (CHARLES-FERDINAND-PIERRE DU COMBOUST, VICOMTE DE), fils du précédent, représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Angers (Maine-et-Loire), le 15 novembre 1822, était « propriétaire » et sans antécédents politiques notables, lorsque, porté sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, il fut élu, le 10e sur 11, par 62,221 voix (148,353 inscrits), représentant à l'Assemblée législative. Il prit place à droite et vota avec les royalistes : *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi du 31 mai sur le suffrage universel, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'instruction publique, etc. Il ne soutint pas la politique personnelle du président L.-N. Bonaparte, et rentra dans la vie privée au 2 décembre.

COL (MATHIEU), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Saint-Anthême (Puy-de-Dôme), le 21 novembre 1744, mort à Ambert (Puy-de-Dôme), le 22 août 1811, était juge au tribunal de district de cette ville et administrateur du département, lorsqu'il fut nommé député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 9 septembre 1791, le 9e sur 12, par 285 voix (387 votants). Il siégea dans la majorité et se lia avec les futurs Girondins. Cette liaison l'obligea à se tenir caché loin de Paris en 1793. Après le coup d'Etat de brumaire, il reparut dans les emplois publics, et fut nommé (23 floréal an XI) conseiller d'arrondissement d'Ambert. Il rentra ensuite dans la magistrature comme procureur impérial à Ambert. Il fut frappé, sur son siège, d'un coup de sang, qui l'emporta rapidement.

COLAS (JEAN-ANTOINE-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Argenteuil (Seine-et-Oise), le 21 septembre 1758, mort à une date inconnue, était maire d'Argenteuil. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 5e sur 14, par 320 voix (550 votants). Sans paraître à la tribune, il siégea dans la majorité et vota avec elle.

COLAS (CLAUDE-FRANÇOIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Jouvençon (Saône-et-Loire), le 7 mars 1829, n'avait aucun antécédent politique. Colon algérien, et d'opinions républicaines, il fut élu, le 17 février 1871, représentant de Constantine à l'Assemblée nationale, le 2e et dernier, par 3,845 voix sur 11,522 inscrits. Il prit place à l'Union républicaine et vota *contre* la paix, *contre* les prières publiques, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la dissolution, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* la loi des maires, et *contre* le ministère de Broglie, etc. M. Colas donna sa démission en 1875, avant la fin de la législature.

COLAS DE COURVAL (JEAN-FRANÇOIS-HIÉROME), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Argentan (Orne), le 30 août 1765, mort le 30 janvier 1816, était fils « de Jean-François-Hiérome Colas de Courval, officier de peuneterie, et de dame Léonore Letellier. » Il entra dans la magistrature, devint procureur impérial sous Napoléon Ier, et, le 14 mai 1815, fut élu par 66 voix sur 94 votants, représentant de l'arrondissement d'Argentan à la Chambre des Cent-Jours. Il mourut l'année d'après.

COLAUD (CLAUDE-SYLVESTRE, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Briançon (Hautes-Alpes) le 11 décembre 1754, mort à Paris le 3 décembre 1819, s'engagea, au sortir du collège, dans les dragons, passa dans les chasseurs où il devint lieutenant, et fut nommé lieutenant-colonel sur le champ de bataille de Valmy. En 1793, à la tête d'un corps d'éclaireurs, il arrêta l'armée coalisée qui venait de reprendre le camp de Famars, et couvrit la retraite de l'armée; le général Lamarque l'en félicita publiquement. Général de brigade (30 juillet 1793), il fut grièvement blessé à Hondschoot (8 septembre 1793), et la Convention déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. A peine guéri de ses blessures, il fut envoyé à Toulon, où il rétablit l'ordre, puis à l'armée du Nord, et à celle de la Moselle, où il commanda l'avant-garde à la prise de Trèves, s'empara des redoutes de Trarbach, rejeta les Prussiens derrière la Nahe, et commença le blocus de Mayence. Nommé général de division, il refusa de remplacer Pichegru à la tête de l'armée de Paris, se battit à Siegbert de façon à mériter du Directoire un témoignage public de satisfaction, fut envoyé en Belgique (1798) pour réprimer l'insurrection qui venait d'y éclater, et après avoir battu les insurgés et pris quatorze drapeaux, fit rentrer au trésor plus de trente millions de contributions arriérées. Il rem-

plaça Bernadotte au siège de Philisbourg et contribua à la victoire d'Hohenlinden. Le 18 nivôse an IX, Bonaparte désigna comme candidat au Sénat conservateur « ce soldat qui a rendu des services essentiels dans toutes les campagnes de la guerre ». Il fut élu, le 24 pluviôse suivant, et montra dans ses votes une certaine indépendance. Nommé membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII, il alla exercer un commandement en Hanovre, fut appelé, le 20 mars 1807, à la tête de la 1re légion de réserve de l'intérieur, créé comte de l'empire le 26 avril 1808, et passa un moment en Hollande pour commander les troupes françaises auprès du roi Louis. En 1814, il vota la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France sous la Restauration (4 juin 1814), chevalier de Saint-Louis (27 juin 1814), et s'honora, en décembre 1815, en prenant chaleureusement, à la Chambre haute, la défense du maréchal Ney; il vota en outre pour la déportation du maréchal.

COLAUD-DE-LA-SALCETTE (JACQUES-BERNARDIN), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 22 décembre 1733, mort à Paris, le 25 décembre 1796, était parent éloigné du général Coland (*V. plus haut*). Il entra dans les ordres, et devint chanoine à Die. Partisan de la Révolution, il fut élu, le 5 janvier 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la province du Dauphiné, et appuya, dans l'Assemblée, plusieurs motions tendant à l'abolition des privilèges du clergé. Il proposa de réduire à 3000 livres le revenu des bénéficiers, demanda la mise aux voix immédiate du projet sur la suppression des dîmes et sur le traitement des ministres du culte, etc., et s'empressa de prêter le serment civique. Le 9 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Drôme, le 6e sur 8, avec 283 voix (450 votants); il s'exprima ainsi lors du procès de Louis XVI : « Je prononce la détention jusqu'à la paix; mais je vote pour la mort, dans le cas où les ennemis envahiraient le territoire de la République. » Son rôle à la Convention fut d'ailleurs d'une importance secondaire. Il entra, comme ex-conventionnel, au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, et mourut, quelques mois après son élection, d'une attaque d'apoplexie.

COLAUD-DE-LA-SALCETTE (JOSEPH-CLAUDE-LOUIS, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1807 à 1815, de la même famille que le précédent, né à Saint-Georges-de-Commiers (Isère), le 29 décembre 1758, mort à Saint-Georges-de-Commiers, le 4 août 1832, était conseiller au parlement de Grenoble avant la Révolution, dont il n'adopta les principes qu'avec modération. Après avoir été poursuivi en 1793, il reçut de Bonaparte, après le 18 brumaire an VIII, le titre de préfet de la Creuse, fut promu, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, et entra au Corps législatif impérial, par décision du Sénat conservateur, le 18 février 1807, pour y représenter le département de la Creuse. Son mandat législatif lui fut renouvelé le 6 janvier 1813. Chevalier de l'Empire, du 28 janvier 1809, il fut créé, le 26 octobre 1814, officier de la Légion d'honneur, par la Restauration.

COLBERT (EDOUARD-PIERRE-DAVID, BARON DE), pair de France, né à Paris le 18 octobre 1774, mort à Paris le 28 décembre 1853, fut enrôlé, en 1793, dans le bataillon de Paris dit de Guillaume-Tell, fit campagne à l'armée du Haut-Rhin, passa, en 1794, au 11e hussards, y devint maréchal-des-logis en septembre 1795, et sous-lieutenant en 1796. Il se battait en Vendée, quand Hoche le fit suspendre comme royaliste. Il s'engagea volontaire dans l'armée d'Égypte, et fut débarqué à Malte où il fut nommé commissaire des guerres. Mais il se lassa de ces fonctions administratives, entra comme capitaine au 3e dragons (décembre 1801), puis comme capitaine adjudant-major dans les mamelucks de la garde de Bonaparte, rentra en France après la capitulation d'Alexandrie, devint aide-de-camp de Junot, et le suivit à l'armée des côtes (1803). Aide-de-camp du maréchal Berthier (1805), il fit la campagne d'Autriche, comme chef d'escadron au 15e chasseurs, fut blessé à Austerlitz, et fait colonel du 7e hussards sur le champ de bataille. Il se battit encore à Eylau et à Friedland, fut créé général de brigade le 2 mars 1807, baron de l'Empire le 28 mai suivant, et se distingua à Amstetten où il enfonça un corps de uhlans, à Raab où il culbuta les hussards de Ott, à Wagram où il fut blessé de trois coups de feu à la tête et fait commandeur de la Légion d'honneur (17 juillet 1809). Il entra dans la garde impériale en qualité de colonel du 2e régiment de lanciers (14 mars 1811), fit avec son régiment la campagne de Russie, et enleva les magasins de l'ennemi à Wilicka; il rompit les bataillons russes à Bautzen, ce qui lui valut le grade de général de division (25 novembre 1813), suivit la campagne de France (1814), se battit à Montmirail, à Champaubert, à Naugis, et ne déposa les armes qu'après l'abdication de l'empereur. La Restauration le laissa à la tête de son régiment de lanciers, et le nomma chevalier de St-Louis, le 24 août 1814. Pendant les Cent-Jours, le général de Colbert suivit Napoléon jusqu'à Waterloo, où il fut blessé, puis se retira derrière la Loire. Louis XVIII le rappela cependant en activité, comme inspecteur général de cavalerie (1816). Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma pair de France, le 11 octobre 1832, et grand croix de la Légion d'honneur, le 30 mai 1837. M. de Colbert était auprès de Louis-Philippe lors de l'attentat de Fieschi (23 juillet 1835) et fut blessé. Il fut mis à la retraite d'office, comme général de division, le 30 mai 1848.

COLBERT-CHABANNAIS (ALEXANDRE-LOUIS-GILBERT, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris, le 27 mars 1781, mort à Paris le 30 novembre 1857, se rattachait à l'illustre famille des Colbert. « Propriétaire », sans antécédents politiques, il avait le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lorsqu'il fut compris, le 5 novembre 1827, sur la liste des 76 nouveaux pairs. Les biographies du temps sont presque muettes sur son compte. Une d'elles, après avoir cité cette phrase de Walter-Scott : « Quoi ! c'est là le seul rejeton de cette noble et antique famille ! » se borne à ajouter les réflexions suivantes : « L'un des soixante-seize; il nous a été impossible de nous procurer d'autres renseignements. Espérons que M. de Villèle s'est trompé en le regardant comme un des siens. » M. de Colbert-Chabannais soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, et quitta la Chambre haute après la révolution de juillet.

COLBERT-CHABANNAIS (NAPOLÉON-JOSEPH, MARQUIS DE), fils du précédent, député

au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Paris, le 10 octobre 1805, mort au château d'Orsonville (Seine-et-Oise), le 27 septembre 1883, appartint à l'armée. Maire de Saint-Julien-de-Mailloc, il fut nommé, le 7 janvier 1860, en remplacement de M. Renée, décédé, député au Corps législatif par la 3e circonscription du Calvados, avec 15,424 voix (18,612 votants, 32,941 inscrits), contre MM. Target 2,263 voix, et Le Métayer 325. Il avait eu l'appui du gouvernement. M. de Colbert-Chabannais fit partie de la majorité dynastique, et fut réélu comme candidat officiel : le 4 juin 1863, par 18,893 voix (24,568 votants, 34,978 inscrits), contre 5,622 à M. de Witt; et le 24 mai 1869, par 16,315 voix (25,195 votants, 34,663 inscrits), contre MM. de Witt 3,750, Desseaux 1,936, Le Métayer 1,721 et Target 1,421. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse. Rentré dans la vie privée après le 4 septembre 1870, M. de Colbert-Chabannais fit, aux élections sénatoriales de 1876, comme candidat bonapartiste, une tentative infructueuse dans le Calvados.

COLBERT DE MAULEVRIER (Edouard-Charles-Victurnien, comte de), député de 1815 à 1816, né à Paris, le 24 décembre 1758, mort à Paris, le 2 février 1820, descendait du comte de Maulevrier, lieutenant-général des armées du roi, l'un des frères du grand Colbert. Il servit dans la marine française, prit part à la guerre d'Amérique, devint capitaine de vaisseau en 1791, émigra en 1792, et se trouva à l'affaire de Quiberon. En 1796, il passa en Amérique où il resta jusqu'au Consulat. La Restauration le fit capitaine des gardes du pavillon amiral (1814). Retiré avec le grade de contre-amiral à Montboissier (Eure-Loir), où il était propriétaire, il fut élu, le 22 août 1815, au collège de département, député d'Eure-et-Loir, par 85 voix sur 158 votants et 244 inscrits, et fit partie de la majorité de la Chambre introuvable. Il proposa, dans la session, de s'occuper d'une nouvelle rédaction des articles de nos différents codes, qui fût « en harmonie avec le gouvernement existant ». Le comte de Colbert-Maulevrier n'appartint pas à d'autres législatures. Il avait épousé en 1803, Mlle de Montboissier, petite fille de Malesherbes.

COLBERT-LAPLACE (Pierre-Louis-Jean-Baptiste, comte de), député de 1876 à 1889, né à Paris, le 6 août 1843, est le fils du marquis Napoléon-Joseph de Colbert-Chabannais (*V. p. haut*) et le petit-fils du savant Laplace. Pour rappeler cette illustre descendance, il sollicita et obtint, en 1876, l'autorisation de modifier la seconde partie de son nom et de signer dorénavant : *comte de Colbert-Laplace*. Il avait débuté de bonne heure dans la carrière diplomatique, et avait été successivement secrétaire d'ambassade à Washington et à Saint-Pétersbourg, puis attaché au ministère des affaires étrangères jusqu'au 4 septembre 1870. Il avait publié deux ouvrages intitulés : l'un *Monarchie*, l'autre *Suffrage universel*. Avec l'appui du « comité national conservateur », il se présenta aux élections législatives de février 1876, et fut élu, au 2e tour, le 5 mars, député de l'arrondissement de Lisieux, par 7,027 voix (12,652 votants, 18,543 inscrits), contre 5,516 à M. Lavalley, républicain. Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient partagées entre M. de Colbert d'une part et MM. Lavalley, républicain, et Target, constitutionnel, de l'autre. L'appoint des voix de M. Target détermina au ballottage l'élection du candidat conservateur. M. de Colbert-Laplace siégea dans le groupe de l'appel au peuple, soutint le gouvernement du Seize-Mai, et vota *contre* les 363. Candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, il obtint sa réélection avec 8,898 voix (14,902 votants, 18,676 inscrits), contre 5,966 à M. Duchesne-Fournet, républicain, et, après avoir repris sa place dans la minorité bonapartiste, il vota avec elle : *contre* les invalidations des députés de la droite, *contre* l'élection de M. Grévy comme président de la République, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, *contre* l'application des lois existantes aux Congrégations, *contre* le rétablissement du divorce, etc. M. de Colbert-Laplace fut réélu le 21 août 1881, par 7,212 voix (13,799 votants, 18,114 inscrits), contre M. Banastou, 6,511, et ne cessa de s'associer aux votes et aux manifestations de la droite impérialiste. Il se prononça avec l'opposition, *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin, et refusa sa confiance aux divers ministères de gauche qui se succédèrent dans cette législature, ainsi que dans la suivante, dont il fit également partie. En effet, M. de Colbert-Laplace, porté sur la liste conservatrice du Calvados, fut élu député de ce département, le 4 octobre 1885, le 3e sur 7, par 52,652 voix 89,064 votants, 117,207 inscrits). Après avoir voté : *contre* la nouvelle loi militaire, *contre* l'expulsion des princes, etc., il se prononça, dans la dernière session de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

COLBERT-SEIGNELAY-DE-CASTLE-HILL député à l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Castle-Hill (Ecosse) en 1736, mort à Londres en 1813, fut envoyé en France dès son jeune âge. Appartenant à la branche catholique de la vieille famille écossaise de Cuthbert dont une branche, les Colbert, s'était fixée en France, il entra dans les ordres, obtint les abbayes de Val-Richer et de Sorèze, et bientôt la dignité de vicaire général du diocèse de Toulouse. Le 28 janvier 1781, il succéda à Champion de Cicé (*V. ce nom*), comme évêque de Rodez. Il fonda dans cette ville des conférences d'agriculture, une école d'ingénieurs, un cours d'accouchement, améliora les routes, dota Villefranche d'un quai et d'une promenade, Millau d'une esplanade et d'un lavoir, se fit remarquer par son goût pour les sciences, et devint membre de l'Académie de Montauban. Président de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, réunie à Villefranche, il fut appelé par Louis XVI aux deux assemblées des notables. Le 21 mars 1789, il fut élu par la sénéchaussée de Rodez député du clergé aux Etats-Généraux. Tout d'abord, il inclina du côté du tiers-état, se prononça pour la réunion des trois ordres, et fut un des sept évêques qui, dans la séance du 22 juin, vinrent déposer leurs pouvoirs sur le bureau de l'Assemblée nationale. « Cette démarche, dit une biographie, donna à Colbert une grande popularité, et il fut porté en triomphe, le 25 juin, dans les rues de Versailles, par le peuple qui la veille avait poursuivi de ses huées l'archevêque de Paris, de Juigné. » Il fut nommé commissaire de la salle des séances (questeur), et fit partie des comités du réglement et de l'extinction de la men-

dicité. Dans la discussion relative aux dîmes ecclésiastiques, il se prononça pour le maintien du *statu quo*. D'autre part, au nom du comité des recherches, il opina favorablement à une demande de la commune de Paris, tendant à obtenir l'autorisation de pénétrer dans le palais de Versailles pour l'instruction relative aux événements des 5 et 6 octobre. Colbert-Seignelay parla encore sur l'organisation communale et départementale, et appuya l'institution des cantons. Le projet de constitution civile du clergé le rejeta parmi les partisans de l'ancien régime : il refusa le serment, s'associa dès lors à toutes les protestations de la droite, et, après la session de la Constituante, se décida à émigrer. Il se rendit à Londres, où il passa le reste de ses jours, refusant de rentrer en France en 1802, se prononçant nettement contre le Concordat, résistant aux propositions du pape qui demandait aux évêques de se démettre de leurs siéges afin de pouvoir traiter avec le gouvernement français. — Colbert-Seignelay de Castle-Hill devint, dans l'émigration, secrétaire de Louis XVIII.

Il mourut avant le retour de Bourbons.

COLCHEN (Jean-Victor, comte), ministre, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Metz (Moselle), le 5 novembre 1752, mort à Paris, le 21 juillet 1830, suivit la carrière administrative et débuta comme notaire, puis comme subdélégué des intendances de Pau et d'Auch; il était, au moment de la Révolution, chef de division au ministère des affaires étrangères, et, lorsque les ministères furent remplacés par des commissions exécutives, il devint ministre des Relations extérieures, du 14 ventôse an III au 15 brumaire an IV. En l'an VIII, il fut nommé préfet de la Moselle, fit partie, en l'an IX, de la commission chargée de négocier la paix d'Amiens, fut nommé (25 prairial an XII) membre de la Légion d'honneur, et (12 pluviôse an XIII) membre du Sénat conservateur.

Membre du conseil des sceaux et titres (12 mars 1808), comte de l'Empire (26 avril suivant), président de la Société des donataires du Monte-Napoleone de Milan et de l'octroi du Rhin (23 septembre 1810), commissaire extraordinaire de la division militaire de Nancy (20 décembre 1813), M. Colchen adhéra à la déchéance de Napoléon (avril 1814), et fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814). Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le choisit comme pair des Cent-Jours (2 juin 1815); l'ordonnance royale du 24 juillet 1815 l'exclut, en conséquence, de la Chambre haute, où il fut pourtant réintégré le 5 mars 1819, et où il vota constamment avec les libéraux.

COLCHEN (Claude-Nicolas-François), frère cadet du précédent, député au Corps législatif de 1808 à 1815, né à Metz (Moselle), le 22 juillet 1755, mort à Paris, le 22 juin 1833, était avocat. Il entra dans la magistrature sous la Révolution, fut nommé, le 4 pluviôse an III, juge au tribunal de district de Metz, et devint, le 27 vendémiaire an IV, juge au tribunal civil du département de la Moselle. Un de ses frères ayant émigré, il dut résigner ses fonctions le 11 brumaire. Réintégré en messidor an V, il fut destitué de nouveau en fructidor. Juge au tribunal d'appel de Metz le 23 fructidor an VIII, il devint, le 6 prairial an X, commissaire du gouvernement près le même siége. Le 25 prairial an XII, Napoléon le créa membre de la Légion d'honneur e le fit, le 11 mars 1811 à la réorganisation judiciaire, président de Chambre à la cour impériale de Metz. Colchen entra au Corps législatif par le choix du Sénat en date du 18 février 1808, pour y représenter le département de la Moselle. Il resta député jusqu'en mars 1815, se rallia à la déchéance de l'empereur, et, après avoir été promu officier de la Légion d'honneur le 29 octobre 1814, se vit confirmé par la Restauration dans ses fonctions judiciaires, qu'il occupait encore en 1833, à l'époque de sa mort.

COLFAVRU (Jean-Claude), représentant à l'Assemblée législative en 1850-51, député de 1885 à 1889, né à Lyon (Rhône), le 1er décembre 1820, fut admis comme boursier au lycée de sa ville natale, où il fit de bonnes études. Reçu avocat en 1845, il vint à Paris, et se mêla au mouvement démocratique. Ses opinions républicaines le firent impliquer dans les poursuites qui suivirent l'insurrection de juin 1848; il fut envoyé sur les pontons à Brest, puis interné à Belle-Isle, et bénéficia enfin d'une ordonnance de non-lieu. Il rentra presque aussitôt dans la politique militante. Une élection complémentaire ayant eu lieu, le 28 avril 1850, dans le département de Saône-et-Loire, afin de remplacer six représentants du peuple condamnés pour l'affaire du 13 juin 1849, M. Colfavru fut élu le 6e et dernier, par 71,290 voix (120,162 votants, 154,015 inscrits), représentant à l'Assemblée législative. Il prit place à la Montagne et vota, conformément à son programme démocratique-socialiste, *contre* toutes les lois de répression proposées par le gouvernement et adoptées par la majorité. Il combattit de tout son pouvoir la politique de l'Elysée, et protesta contre le coup d'Etat de Décembre, à la mairie du 10e arrondissement de Paris. Arrêté, il fut conduit à Mazas, puis proscrit. Il séjourna successivement en Belgique, à Londres et à Jersey, rentra en France après l'amnistie de 1859, et s'inscrivit de nouveau au barreau de Paris. Le gouvernement du 4 Septembre le nomma juge de paix du 17e arrondissement : il exerça ces fonctions jusqu'en 1872. Sa conduite pendant le siége, comme chef du 85e bataillon de la garde nationale, lui avait valu la décoration de la Légion d'honneur (12 février 1871). Il passa ensuite en Egypte, s'établit homme de loi au Caire, où il vécut quelques années, puis revint en France. Secrétaire du comice agricole et président de la société de secours mutuels de Pontoise, il fut porté, aux élections d'octobre 1885, sur la liste républicaine radicale de Seine-et-Oise, avec MM. de Mortillet, Hubbard, Vergoin, etc. Il fut élu au second tour, le 4e sur 9, par 56,199 voix (119,995 votants, 153,342 inscrits). M. Colfavru s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, et vota : le 8 février 1886, *pour* la proposition Michelin tendant à rechercher les origines et les causes de l'expédition du Tonkin ; le 27 novembre, *contre* le maintien de l'ambassade du Vatican, etc. En décembre de la même année, une proposition, dont il était l'auteur, et qui avait pour objet la suppression des sous-préfets (discussion du budget), entraîna la chute du cabinet Freycinet. Sa proposition avait été appuyée par MM. Raoul Duval et de Douville-Maillefeu et combattue par M. Sarrien, ministre de l'Intérieur, ainsi que par le président du Conseil. Le crédit relatif aux traitements des sous-préfets fut rejeté par 262 voix contre 249, et le ministère, le soir même du vote, donna sa démission. M. Colfavru se trouva encore directement mêlé aux incidents parlementaires qui précédèrent le renversement

de M. Jules Grévy, président de la République. Le député de Seine-et-Oise proposa, contrairement à une motion de M. Cunéo d'Ornano, qui visait exclusivement les agissements de M. Wilson et de l'Elysée, de généraliser l'enquête parlementaire et de l'étendre « à tous les faits touchant l'administration, qui paraîtraient de nature à mériter un blâme ou une répression. » La proposition Colfavru prévalut par 264 voix contre 257. Mais à peine était-elle adoptée, qu'un nouvel incident se produisit — l'affaire Caffarel-Limouzin, — qui précipita la marche des événements. M. Colfavru vota avec les radicaux de la Chambre : le 19 novembre 1887, *pour* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier); le 31 mars 1888, *pour* l'urgence de la proposition de revision (chute du ministère Tirard); dans la dernière session de la législature, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. M. Colfavru a publié : *Le Droit commercial comparé de la France et de l'Angleterre* (1861); le *Mariage et le contrat de mariage en France, en Angleterre et aux Etats-Unis* (1868), etc.

COLIN (PIERRE-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1831 à 1839, né à Amplepuis (Rhône), le 22 juillet 1777, mort à Plainoiseau (Jura), le 15 août 1858, entra dans la magistrature sous Napoléon Ier. Procureur impérial à Lons-le-Saulnier, il fut, le 11 mai 1815, élu représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours. Après la session, il reprit ses fonctions de magistrat; sous la Restauration, il fut maintenu procureur du roi à Lons-le-Saulnier le 10 juin 1818, et devint procureur du roi à Saint-Flour le 24 août 1828, et avocat général à Lyon le 10 juin 1829. Rallié au gouvernement de Juillet, il obtint de l'avancement, et fut nommé, le 6 août 1830, procureur général à Dijon. Bientôt après, il entra (5 juillet 1831) à la Chambre des députés, comme l'élu du 2e collège du Jura (Lons-le-Saulnier), qui lui renouvela son mandat, le 21 juin 1834, par 158 voix (294 votants, 371 inscrits), contre 123 à M. Cordier, et le 4 novembre 1837, par 168 voix (333 votants, 411 inscrits). Il vota presque constamment avec la majorité ministérielle durant les diverses législatures dont il fit partie. M. Colin ne se représenta pas aux élections générales de mars 1839; le 19 septembre de cette année, il fut promu premier président à la cour de Douai, et ce fut dans ce poste qu'il termina sa carrière de magistrat. — Officier de la Légion d'honneur, le 5 février 1844.

COLIN (GUSTAVE), député de 1876 à 1880, né à Pontarlier (Doubs), le 2 avril 1814, mort à Pontarlier, le 12 novembre 1880, fut avocat, puis juge de paix à Morteau et à Pontarlier. Il donna sa démission en 1871 pour se présenter au Conseil général dans ce canton. Président de la Société de secours mutuels de Pontarlier depuis 1864, président du comice agricole depuis 1865, M. Colin présenta à l'académie de Besançon un Mémoire sur l'industrie fromagère en Franche-Comté, que cette académie couronna. Il se livra aussi à des études spéciales sur les engrais chimiques. Le 20 février 1876, M. Colin sollicita les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Pontarlier avec une profession de foi où il disait : « La République peut seule nous donner le calme, la tranquillité, la paix, qui nous permettront de travailler et mettront le gouvernement à même de rembourser à la nation les dix milliards que lui a coûtés, avec deux provinces et la perte irréparable de deux cent mille de ses enfants, la cruelle folie dynastique qui a entraîné l'Empire dans la fatale guerre de 1870. » M. Colin, élu par 5,938 voix (11,203 votants, 13,626 inscrits), contre 4,666 à M. de Marmier, et 561 à M. Marulaz, siégea à la gauche modérée et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 6,696 voix (12,152 votants, 13,721 inscrits), contre 5.435 à M. de Marmier, il soutint la politique opportuniste et vota : le 20 janvier 1879, *pour* l'ordre du jour de confiance en faveur du ministère Dufaure; le 30 janvier (au Congrès) *pour* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République; le 21 février, *pour* l'amnistie partielle; le 5 juin *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui; le 16 mars 1880, *pour* l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement se déclarant prêt à appliquer les lois existantes aux congrégations non-autorisées, etc. M. Colin mourut avant la fin de la législature.

COLLARD (JACQUES), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Montigny-lès-Metz (Moselle), le 20 février 1758, mort à une date inconnue, était propriétaire à Villers-Hélon, dans le département de l'Aisne. Le 17 février 1807, le Sénat conservateur l'appela à représenter ce département au Corps législatif, d'où il sortit en 1811.

COLLARD (JEAN-HERMAN-JOSEPH), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Neufchâteau dans le Luxembourg, le 6 avril 1755, mort à une date inconnue, fut juge de paix, puis sous-préfet de Neufchâteau, dans le département nouvellement annexé qui reçut le nom « des Forêts. » Il représenta aussi ce département au Corps législatif depuis le 4 mai 1811 (décision du Sénat conservateur) jusqu'en 1815.

COLLARD DE BELLOYS (PIERRE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VII à 1806, né à Neufchâteau (Vosges), le 7 février 1752, mort à Grandvoir (Luxembourg), le 24 juillet 1843, était juge de paix à Luxembourg. Le 22 germinal an V, il fut élu, par 99 voix, député du département des Forêts au Conseil des Cinq-Cents. Favorable à la politique de Bonaparte, il fut admis, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député des Forêts au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1806. Président du tribunal civil de Neufchâteau en l'an XI, il remplit plus tard, dans le grand duché de Luxembourg, le mandat de membre des Etats provinciaux (1816), puis de membre des Etats-Généraux (1817).

COLLAS (BERNARD-CAMILLE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Bordeaux (Gironde), le 2 mars 1819, commanda dans cette ville des navires de commerce, sur lesquels il dirigea plusieurs opérations lointaines. Après avoir beaucoup voyagé, il revint se fixer en France, peu de temps avant la révolution de février. Il fit au gouvernement provisoire de la République une opposition des plus vives dans

les journaux de la Gironde, et recueillit, lors des élections du 23 avril 1848 pour la Constituante, 39,000 suffrages conservateurs, mais ne fut pas élu. Il fut envoyé à Paris vers la même époque comme délégué de la marine, et publia, sur la marine et le commerce d'exportation, quelques travaux techniques, brochures, statistiques, etc. Le 13 mai 1849, il fut élu, représentant de la Gironde à l'Assemblée législative, le 13e et dernier, par 66,344 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits). M. Collas siégea à droite, et vota constamment avec la majorité conservatrice : *pour* l'expédition romaine, *pour* les poursuites contre les représentants de la Montagne après l'affaire du 13 juin, *pour* les lois de répression sur la presse, l'enseignement, le suffrage universel, etc. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COLLAS DE LA MOTTE (Jean-Hyacinthe-Adolphe), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Plouguin (Finistère), le 25 août 1805, suivit la carrière militaire. Officier de cavalerie, et en même temps membre du Conseil général du Finistère, il fut élu le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 9e sur 13, par 51,574 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits). Il siégea à droite, et vota, en toute circonstance, avec le parti conservateur et monarchiste, sans se rallier à la politique personnelle du prince-président. Il se prononça, conséquemment, *pour* l'expédition de Rome, *pour* les poursuites exercées contre plusieurs représentants après l'affaire du 13 juin, *pour* l'abolition de la gratuité absolue des Ecoles polytechnique et militaire, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* la nouvelle loi électorale, restrictive du suffrage universel, *pour* la loi portant l'interdiction des clubs, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'instruction publique, etc.

COLLET-CHARMOY (Charles-Jean-Alexandre), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Joigny (Yonne), le 23 janvier 1756, mort le 8 mai 1837, exerçait, depuis 1780, la profession d'avocat. La Révolution le fit juge au tribunal d'Auxerre, membre du Directoire de l'Yonne, commissaire du gouvernement près le tribunal du département, etc. Le 25 germinal an VII, il fut élu député de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents. Il y soutint la politique de Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département de l'Yonne. Il y siégea jusqu'en 1802.

COLLET DE MESSINE (Jean-Baptiste), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 13 mars 1741, mort à une date inconnue, était procureur-général syndic du département d'Indre-et-Loire, quand il fut élu, le 27 août 1791, député de l'Indre à l'Assemblée législative. Il siégea dans la majorité. Collet de Messine exerça encore les fonctions de membre du bureau de conciliation d'Issoudun et de juge à Bourges. Il avait fait imprimer, pendant la session de la Législative, un curieux opuscule intitulé : *Vœux de bonne année à mes collègues*, et qui débutait ainsi : « Je saisis avec empressement, messieurs et chers collègues, l'occasion du renouvellement de l'année pour vous offrir l'hommage de mon dévouement le plus fraternel. J'y joins celui des vœux ardents que forme mon cœur, pour que l'intérêt commun ne fasse plus de nous qu'une seule et même famille, ralliée sous l'étendard de la bonne intelligence et de la concorde... » Il distribuait, chemin faisant, quelques sages avis : « Pesons avec gravité de graves intérêts; soyons continuellement en garde contre les élans d'une éloquence insidieuse, ou le fanatisme d'un avis exagéré, et n'essayons point d'emporter par un bon mot et par des plaisanteries, couverts sur le champ de battements de mains indécents, ce que nous aurions souvent beaucoup de peine à obtenir au tribunal de l'exacte justice et de la froide raison... Montrons-nous surtout moins sensibles aux applaudissements des tribunes, etc. »

COLLET DES COSTILS (Jean), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cheux (Calvados), le 19 janvier 1740, mort à Yvetot (Seine-Inférieure), le 9 avril 1827, juge de paix à Valognes, fut élu, le 25 germinal an V, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, avec 394 voix. Il siégea jusqu'en l'an VII dans cette assemblée, et, favorable à la politique de Bonaparte, fut nommé par lui, le 11 ventôse an VIII, préfet du Calvados. Il remplit en dernier lieu l'emploi du procureur général près le Conseil des prises. Le *Manuel du Bibliographe normand*, par Ed. Frère, l'appelle Jean-Collet-Descotils.

COLLIGNON (Charles-Etienne), député de 1846 à 1848, né à Metz (Moselle), le 16 mai 1802, mort à Paris le 6 décembre 1885, passa par l'Ecole polytechnique, en sortit dans les ponts-et-chaussées, et exerça pendant plusieurs années les fonctions d'ingénieur jusqu'au grade d'ingénieur en chef. En 1846, il était attaché en cette qualité aux chemins de fer de l'Est, lorsqu'il fut élu, le 31 janvier, par 193 voix sur 207 votants, député du 6e collège de la Meurthe (Sarrebourg). C'était une élection partielle, motivée par la démission du député de Sarrebourg, M. Marchal. M. Collignon, nommé comme conservateur, siégea sur les bancs ministériels. Son mandat lui fut confirmé le 1er août de la même année (aux élections générales), par 201 voix sur 210 votants et 270 inscrits. Jusqu'à la révolution de février, il soutint de ses votes la politique de Guizot. Il quitta en 1848 la vie politique, pour reprendre ses fonctions d'ingénieur en chef de 1re classe. Promu inspecteur-général des ponts-et-chaussées en 1854, il fut (février 1857) un des ingénieurs français choisis par le cabinet de Saint-Pétersbourg pour l'étude et la direction du nouveau réseau des chemins de fer russes. En 1872, l'Assemblée nationale, appelée à désigner les membres du conseil d'Etat réorganisé, nomma M. Collignon conseiller d'Etat, le 22 juillet, au premier tour de scrutin, le 4e sur 22. Fidèle à la politique conservatrice, il fut, a-t-on dit, sur le point d'être désigné par le maréchal de Mac-Mahon pour faire partie de l'éphémère cabinet de Rochebouët (novembre 1877). Il y aurait pris le portefeuille des travaux publics. Admis à la retraite le 25 novembre 1872, comme inspecteur général des ponts-et-chaussées, M. Collignon était, depuis 1867, commandeur de la Légion d'honneur.

COLLIN. — *Voy.* Sussy (comte de).

COLLINET (Joseph), député à l'Assemblée constituante de 1789, (dates de naissance et de mort inconnues), était curé de Ville-sur-Illon (Vosges). Il fut, le 16 mars 1789, envoyé aux Etats-Généraux, comme député du clergé par

le bailliage de Bar-le-Duc. Attaché aux idées et aux institutions de l'ancien régime, il quitta l'Assemblée dès le 18 décembre 1789, en donnant sa démission.

COLLOMBEL (Pierre), membre de la Convention, député au conseil des Cinq-Cents et au conseil des Anciens, né à Argneil (Seine-Inférieure) en septembre 1756, mort à Paris, le 26 janvier 1841, était commerçant à Pont-à-Mousson. Elu, le 7 septembre 1792, membre-suppléant de la Convention par le département de la Meurthe, avec 274 voix sur 493 votants, il entra à l'Assemblée comme député-titulaire, le 11 juillet 1793, en remplacement de Salles, mis en état d'arrestation. Il remplit une mission à l'armée du Nord, s'occupa de questions d'assistance publique, fit accorder un traitement aux « citoyennes » qui avaient remplacé les sœurs hospitalières de Tours, devint secrétaire de la Convention, et membre puis président du comité de sûreté générale. Il prit la parole dans un certain nombre de circonstances peu importantes, donna son opinion sur la police des tribunes, sur la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, fit autoriser le comité de sûreté générale à statuer sur la mise en liberté des détenus, etc. Le 23 vendémiaire an IV, Collombel (de la Meurthe) entra comme ex-conventionnel au Conseil des Cinq-Cents. Il prit une part active (brumaire) à la discussion de la loi contre les déserteurs, sur les dénonciations parvenues au Conseil contre plusieurs représentants, fut nommé secrétaire de l'assemblée, invoqua l'ordre du jour sur une dénonciation de Dumolard contre le Directoire, et fut l'un des candidats présentés par le Conseil des Cinq-Cents pour le remplacement de François de Neufchâteau comme membre du pouvoir exécutif. Treilhard fut élu le 26 floréal an VI; les autres candidats étaient Monge, Garat, Gohier, Génissieux, les généraux Brune, Ernouf, Moulin, et Duval (de la Seine-Inférieure), ex-député à la Convention et aux Cinq-Cents. Collombel passa, le 23 germinal an VI, comme député de la Meurthe, au Conseil des Anciens. Il y défendit une résolution relative aux emprunts privilégiés sur les rentes viagères, fit approuver celle qui établissait une taxe en faveur des receveurs, vota pour la liberté de la presse, et soutint jusqu'au bout les institutions républicaines. Dans la séance du 13 thermidor an VII, il n'épargna pas les railleries à Courtois (de l'Aube), qui prétendait avoir découvert une grande conspiration jacobine et terroriste, et remercia la commission d'avoir éclairé l'assemblée sur la situation. Enfin, lors du coup d'Etat de brumaire, Collombel fut de ceux qui protestèrent contre la translation du Conseil à Saint-Cloud et contre les menées du général Bonaparte : « Quoique j'aie à me plaindre, dit-il, de n'avoir pas reçu de lettre de convocation, je passerai sous silence cette petite omission... Je dirai seulement que tous les représentants du peuple ont un intérêt direct à connaître la situation de la république, et je pense que la commision se fera un devoir et un mérite de nous communiquer fraternellement les motifs qui ont pu l'engager à solliciter une mesure aussi extraordinaire que celle de la translation du Corps législatif... » Le lendemain, Bonaparte le fit comprendre sur la liste des députés exclus de la représentation nationale « pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés. »

COLLOT (Edme-Jean), député au Corps législatif de 1852 à 1860, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 23 juin 1808, mort à Paris, le 11 juillet 1860, était propriétaire à Ligny, près de Bar-le-Duc. Il fut élu avec l'appui du gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 1re circonscription de la Meuse, par 27,377 voix (33,579 votants, 45 842 inscrits) contre MM. Etienne 2,031 voix, P. Gillon 2,760, et le général de Lamoricière 727. L'auteur des *Profils critiques et biographiques* (1852) constatait l'obscurité du nouveau député de la Meuse, et ajoutait : « Parlant peu, on ne sait s'il pensait davantage; ses opinions politiques n'ont rien d'inquiétant. » Elles furent constamment d'accord avec celles du gouvernement impérial. M. Collot fut réélu, le 22 juin 1857 par 25,159 voix (26,314 votants, 35,762 inscrits), contre MM. Isidore Buvignier, ancien représentant, 426 voix, et P. Gillon, 224. Il mourut pendant la législature.

COLLOT D'HERBOIS (Jean-Marie), membre de la Convention, né à Paris en 1750, mort à Cayenne (Guyane), le 8 juin 1796, appartenait à une famille bourgeoise de Paris, dont le nom patronymique était Collot, et qui lui fit donner de l'instruction. Le jeune Collot débuta par être comédien, et prit au théâtre le nom de d'*Herbois*, qu'il ne tarda pas à joindre au sien. Après avoir exercé la profession d'artiste dramatique, non sans un certain talent, sur les principales scènes de France et de Hollande, notamment à Bordeaux, à la Haye et à Lyon, il composa lui-même un grand nombre de comédies dont quelques unes eurent un vif succès: la *Famille patriote*, *Socrate*, les *Deux portefeuilles*, l'*Aîné et le cadet*, etc. Ces diverses pièces obtinrent au *Moniteur* une mention flatteuse. On lit, par exemple, dans le numéro du lundi 19 juillet 1790 : « Théatre de Monsieur : « La *Famille patriote* ou la *Fédération* a été donnée vendredi dernier à ce théâtre avec un très-grand succès, comme on devait s'y attendre. On est bien sûr des applaudissements lorsqu'on présente à un peuple qui vient de célébrer avec le plus vif enthousiasme la conquête de sa liberté, l'expression de tout ce qu'il a senti, le tableau de tout ce qu'il a vu; lorsqu'on y joint l'éloge de tous ceux avec lesquels il vient de resserrer les nœuds sacrés de la fraternité... » Collot d'Herbois fut quelque temps directeur du théâtre de Genève; son séjour dans cette ville contribua, dit-on, à développer ses tendances républicaines. Mais le goût des liqueurs fortes, auxquelles il s'adonna toute sa vie, vint exalter encore chez lui la violence d'un caractère emporté: Collot d'Herbois fut de ceux dont les actes, dans certaines circonstances, compromirent le plus gravement la cause de la Révolution. Dès le début, il s'était signalé par son ardeur bruyante en faveur des idées nouvelles : orateur d'une députation de Paris, il demanda le décret d'accusation contre Lafayette; délégué de la section de la Bibliothèque, il vint déclarer à l'Assemblée législative que la déchéance du roi était le vœu de la population. Un petit traité de lui, qui avait pour titre l'*Almanach du père Gérard*, l'avait mis en réputation et en honneur parmi les patriotes. L'affaire des soldats suisses de Châteauvieux, envoyés aux galères de Brest pour avoir pris part à l'insurrection de Nancy, augmenta encore l'influence de Collot d'Herbois: la société des Jacobins le chargea de présenter la pétition en faveur des militaires condamnés, dont l'élargissement fut décrété. Collot alla les chercher lui-même, les ramena triomphalement à Paris, et présida la fête civique

dont ils furent les héros. A la suite de la journée du Dix Août, dans laquelle il avait joué un des premiers rôles, Collot d'Herbois entra dans la nouvelle municipalité de Paris, s'y lia étroitement avec Billaud-Varennes, dont l'action politique fut analogue à la sienne, devint le président de l'assemblée électorale parisienne qui nomma les députés à la Convention nationale, et fut élu lui-même, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Paris, le 3e sur 14, avec 553 voix sur 573 votants. Un des premiers il appuya l'abolition de la royauté, réclama la peine de mort contre les émigrés qui se trouvaient en pays ennemi, se prononça pour que le siège de l'Assemblée fût fixé à Paris, et fut envoyé en mission à Nice. Pendant son absence eut lieu le procès de Louis XVI: Collot d'Herbois de retour pour le jugement, répondit au 3e appel nominal: « Éloigné de la Convention nationale, j'ai déjà émis le vœu dont j'étais fortement convaincu; ce vœu, c'est la mort. Fidèle à ma conscience, fidèle au vœu de mes commettants, je le répète aujourd'hui. En revenant prendre place dans la Convention, j'ai traversé plusieurs départements, j'ai vu partout le peuple attendre ce grand événement; il est convaincu que la mort du tyran va écraser à la fois tous les partis. Je vote pour la mort. » Il lutta énergiquement contre la Gironde, avec toute la Montagne, remplit encore plusieurs missions dans le Loiret, dans l'Oise et dans l'Aisne, provoqua l'arrestation d'un grand nombre de suspects, traita Isnard de contre-révolutionnaire et Duchâtel de scélérat, s'éleva contre les communes qui excitaient la guerre civile, etc. Le 13 juin 1793, les suffrages de l'Assemblée portèrent Collot d'Herbois au fauteuil de la présidence. Il demanda encore l'arrestation de plusieurs fonctionnaires, dénonça avec insistance le ministre Garat, et fut adjoint (septembre) au comité de salut public. C'est à partir de ce moment que l'exaltation de son tempérament se donna pleine carrière. D'accord avec Billaud-Varennes, avec qui il partageait le soin de la correspondance administrative, on le vit se prononcer systématiquement pour les mesures les plus violentes. Quelques-uns de ses collègues du Comité ayant émis l'avis de se délivrer des suspects par la déportation, Collot se leva et dit: « Il ne faut rien déporter, il faut détruire tous les conspirateurs; que les lieux où ils sont détenus soient minés, que la mèche soit toujours allumée pour les faire sauter, si eux ou leurs partisans osent encore conspirer contre la république. » Au sein du comité de salut public, Collot d'Herbois formait avec Billaud-Varennes et Barère un parti auquel faisait contre poids celui de Robespierre, Saint-Just et Couthon. Ces deux tendances divergentes s'accentuèrent encore davantage lors des événements de Lyon. Le 12 octobre, sur la motion de Barère, la Convention avait rendu le fameux décret, « le plus terrible, a écrit Louis Blanc, dont il soit fait mention dans l'histoire, » et qui portait: « La ville de Lyon sera détruite; le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République... » Couthon ayant décliné la responsabilité de l'exécution du décret, et obtenu qu'on la lui épargnât; elle fut acceptée, le 30 octobre, par Collot d'Herbois et Fouché. La veille de son départ de Paris (29 octobre) Collot s'était écrié: « Je pars demain, et je proteste que je reviendrai vous apprendre que le midi est purifié. » Le 13 brumaire (3 novembre) il entrait à Lyon en maître. « Les excès auxquels il s'emporta furent l'effet d'une organisation viciée et d'une exaltation d'esprit que déprava la toute-puissance. Encore est-il douteux qu'il eût marché d'un pas assuré dans la voie du meurtre, s'il avait été seul; malheureusement le 7 brumaire au soir, Fouché parut... » (Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, tome X.) Le premier acte des nouveaux proconsuls fut de décrier la politique ferme et modérée de leur prédécesseur Couthon; puis ils mirent la terreur à l'ordre du jour, et Collot écrivit, dans un de ses rapports de la Convention, qu'il fallait « imprimer à la faux de la mort un tel mouvement qu'elle moissonnât à la fois tous les coupables. » Collot d'Herbois eut l'idée de donner au peuple (10 novembre) le spectacle d'une fête en l'honneur de Chalier, « l'ami des pauvres », dont le buste fut placé, couronné de fleurs, sur un palanquin que recouvrait un tapis tricolore, mais il mêla à la cérémonie des détails burlesques et de véritables scènes de mascarade. Il reprit ensuite son œuvre de répression sanglante, établit coup sur coup un Comité de séquestre, un Comité de démolition, une commission révolutionnaire de sept juges, et songea à employer, pour aller plus vite en besogne « l'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme. » S'il ne mit pas ce projet à exécution, il réalisa du moins, après l'entrée de Ronsin à Lyon à la tête de l'armée révolutionnaire, le 4 décembre, dans la plaine des Brotteaux, l'horrible massacre des prisonniers venus de Roanne... De retour à Paris, Collot d'Herbois s'attacha à repousser les accusations qui avaient été portées contre sa sévérité excessive: il parut y réussir. Une tentative d'assassinat dont-il fut l'objet de la part d'un jeune royaliste nommé Admiral, qui lui tira, sans l'atteindre, deux coups de pistolet presque à bout portant, ne nuisit pas d'ailleurs à sa popularité. Mais son attitude, dans la journée du Neuf Thermidor, à l'égard de Robespierre, qu'il avait si longtemps flatté, éclaira le peuple sur sa duplicité. Le huit au soir, les Jacobins avaient couvert de huées ses attaques contre Maximilien. Il avait beau rappeler Admiral et la tentative de meurtre dont il avait faillit être victime: on lui avait répondu par des risées. On dit qu'alors, avant la fin de la séance, effrayé du spectacle qu'il avait sous les yeux, il se jeta aux pieds de Robespierre et embrassa ses genoux. Le lendemain, à la séance de la Convention qu'il présidait, il n'en montra pas moins contre lui et les siens une animosité extraordinaire, et s'acharna encore après leur mémoire, quand ils eurent péri sur l'échafaud. Mais les thermidoriens ne lui en tinrent pas compte. Dénoncé par Lecointre, dès le 12 fructidor (29 août 1794), il fut bientôt obligé de sortir du Comité de salut public. Une nouvelle dénonciation de Merlin de Douai donna lieu à diverses accusations formulées contre lui par les thermidoriens eux-mêmes. Après un long débat, sa déportation fut prononcée le 12 germinal (avril 1795). Transporté à la Guyane avec son ami Billaud-Varennes, il y mourut dans un accès de fièvre chaude, à l'âge de quarante cinq ans, après avoir été excepté de l'amnistie du 4 brumaire.

COLOMB (JEAN-PAUL-CYRUS), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1831, né à Gap (Hautes-Alpes), le 8 avril 1782, mort à Gap, le 19 juillet 1835, appartint à la magistrature. Procureur du roi près le tribunal civil de Marseille, puis avocat général à la cour de Paris, il fut élu, le 22 août 1825, député des Hautes-Alpes au collège de département, par 71 voix sur

119 votants et 185 inscrits. Dans la Chambre introuvable, il fut de la minorité libérale, et monta plusieurs fois à la tribune; il prononça un remarquable discours sur la loi dite « d'amnistie », et conclut en faveur de l'amnistie et contre les exceptions. A propos du projet de loi sur les élections, il déclara qu'il voterait pour l'âge de 30 ans, pour le renouvellement intégral de cinq en cinq ans, à partir de 1816, pour les assemblées cantonales et les deux degrés, et, comme Feuillant (de Maine-et-Loire) venait de dire qu'il n'y avait dans la majorité de la Chambre que des « sujets fidèles », il le mit en demeure d'expliquer ses paroles. Il parla encore, sur le budget, contre les développements donnés par la commission à la loi des pensions ecclésiastiques. Il souleva un incident violent en appuyant la pétition d'un avocat de Draguignan qui se plaignait d'avoir été condamné malgré l'amnistie, s'écria qu'on avait abusé de la loi, fit allusion au jugement du général Travot, et eut une altercation avec Pardessus qui l'accusait d'avoir récité une diatribe. Colomb ne fut réélu ni en 1816, ni en 1817, ni en 1820. Mais le 17 août 1822, le collège du département des Hautes-Alpes le renomma député par 98 voix (102 votants, 133 inscrits). Ses opinions se modifièrent alors sensiblement, et il ne tarda pas à soutenir en toute occasion la politique du ministère Villèle. Le même collège lui renouvela successivement son mandat : le 19 février 1824 par 111 voix (112 votants, 137 inscrits), le 17 novembre 1827 par 80 voix (125 votants et 218 inscrits), et le 23 juin 1830 par 90 voix (120 votants, 125 inscrits.) La *Biographie des députés de la Chambre septennale* (1826) esquissait en ces termes la physionomie parlementaire de M. Colomb : « Beaucoup de personnes prétendent que le prénom de Cyrus a singulièrement influé sur la destinée politique de ce député magistrat. Il est, dit-on, persuadé qu'il avait été nommé avant les siècles, ainsi que le vengeur d'Israël, dont il se donne comme la continuation appliquée au peuple français. En effet, on a toujours remarqué dans toutes ses actions quelque chose qui tient le milieu entre la hauteur de l'orgueil et la souplesse du ministériel, mais qui décèle, quoique participant de ces deux caractères, un certain esprit de grandeur qui ne peut convenir qu'à un petit Cyrus. M. Colomb a deux idoles auxquelles il sacrifie : la première, c'est sa place d'avocat général, la seconde, c'est le ministère. » M. Colomb vota *contre* l'adresse des 221, le 13 mars 1830. Il ne fut pas réélu en 1831, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

COLOMB DE GASTE (PIERRE-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Marlhes (Loire), le 23 mai 1754, mort à une date inconnue, était propriétaire à Saint-Sauveur. Il fut élu, le 1er septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 4e sur 15, par 423 voix (576 votants). Il y fit partie de la majorité, et remplit encore, pendant la période révolutionnaire, les fonctions d'administrateur du département de Rhône-et-Loire et celles de juge de paix du canton de Saint-Chamond.

COLOMBEL (EVARISTE-JEAN-MARIE), député en 1846, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 1er janvier 1813, mort à Nantes, le 22 novembre 1856, était le fils d'un magistrat de cette ville. Il se fit recevoir avocat, et fut deux fois choisi comme bâtonnier de son ordre. Elu, le 1er août 1846, député du 6e collège de la Loire-Inférieure (Paimbœuf), par 79 voix sur 158 votants et 191 inscrits, contre 73 à l'amiral Le Ray, député sortant, il se vit obligé, après avoir siégé quelques mois dans les rangs de l'opposition, de renoncer à son mandat législatif, par suite d'une fièvre cérébrale qui menaça sa vie. Parmi les travaux accomplis pendant sa courte carrière parlementaire, on peut citer son rapport sur l'élection de M. Quesnault, député de Cherbourg, élection qui donna lieu à de vives accusations contre le pouvoir, et qui souleva, dans la Chambre, des débats animés. Il se disposait à reprendre son poste au Palais-Bourbon, quand éclata la révolution de Février. Conseiller municipal de Nantes, il fut appelé sous la République aux fonctions de maire, qu'il exerça jusqu'à l'époque du coup d'Etat. M. Colombel fit partie pendant plusieurs années du Conseil général de la Loire-Inférieure. Il avait publié une brochure politique intitulée : *Du principe électif*.

COLOMBEL DE BOIS-AULARD (PORTIEN), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Laigle (Orne), le 30 août 1730, mort à une date inconnue, était négociant à Laigle. Le 25 mars 1789, il fut élu par le bailliage d'Alençon député du tiers aux Etats-Généraux. Il siégea dans la majorité et vota avec elle, sans prendre la parole. Son fils appartint à l'armée et devint, en 1830, sous-préfet de Falaise.

COLOMBEL DE LA ROUSSELIÈRE (LOUIS-JACQUES), membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1738, mort à une date inconnue, a été confondu par les *Tables du Moniteur* avec Colombel de Bois-Aulard, le constituant de 1789 (*V. p. haut*). Il était procureur-syndic du district de Laigle, quand il fut élu député suppléant à la Convention nationale par le département de l'Orne, « à la pluralité des voix sur 561 votants. » Bientôt appelé à siéger comme titulaire, il prit part au jugement de Louis XVI, et se prononça contre l'appel au peuple et pour la mort sans sursis. Il entra, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Nord, et se fit peu remarquer dans cette assemblée, qu'il quitta, d'ailleurs, dès l'an V.

COLOMBET (BERNARD-JOSEPH-ANATOLE DE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, député en 1885, né à Langogne (Lozère), le 7 septembre 1833, était grand propriétaire et maire de Langogne, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Lozère à l'Assemblée nationale, le 1er sur 3, par 14,218 voix sur 25,502 votants et 42,096 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *contre* le retour du parlement à Paris, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution, *contre* les lois constitutionnelles. Il prit une part active aux tentatives de restauration monarchique, signa l'adresse au pape au sujet du « Syllabus », et, lors de la discussion des lois constitutionnelles, il déposa un amendement dirigé contre les orléanistes, et interdisant les fonctions de président de la République aux membres des familles ayant régné sur la France; l'amendement fut rejeté.

Le 30 janvier 1876, M. de Colombet, qui était

conseiller général de la Lozère pour le canton de Langogne, depuis le 8 octobre 1871, et qui devint président de ce conseil, fut élu sénateur de la Lozère, le 1er sur 2, de la liste de « l'union conservatrice », par 119 voix sur 247 votants; le 1er de la liste républicaine, M. Roussel, n'obtint que 118 voix. Il siégea à l'extrême-droite; mais il échoua au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 104 voix contre 162 à son concurrent, M. Roussel, ancien représentant, élu.

Aux élections législatives du 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice, M. de Colombet fut élu, le 2e sur 3, par 16,835 voix sur 31,382 votants et 38,179 inscrits; mais cette élection fut invalidée et les électeurs, convoqués à nouveau le 14 février 1886, ne donnèrent à M. de Colombet que 14,967 voix, tandis que le dernier élu de la liste républicaine, M. Bourrillon, obtenait 16,333 suffrages. M. de Colombet ne fut pas plus heureux aux élections sénatoriales du 5 janvier 1888, pour le renouvellement triennal; il échoua avec 183 voix contre 207 accordées au dernier élu de la liste républicaine, M. de Rozière.

COLOMÈS DE JUILLAN (Charles-Joseph), député de 1831 à 1842, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 22 septembre 1799, mort à Tarbes le 15 avril 1870, était ancien élève de l'École polytechnique, et ingénieur des ponts-et-chaussées. Destitué quelques jours avant les ordonnances de Charles X, pour l'indépendance qu'il avait montrée dans les élections, il fut élu comme candidat libéral, le 5 juillet 1831, député du 2e collège des Hautes-Pyrénées (Tarbes). Il siégea dans l'opposition, et s'associa dès le début à la plupart des votes de la gauche, ainsi qu'au fameux compte rendu de 1832. Réélu le 21 juin 1834, par 91 voix (134 votants, 150 inscrits), contre 43 à M. Baradère. M. Colomès se prononça notamment *contre* les lois de septembre et de disjonction. Il fut encore réélu le 4 novembre 1837, cette fois comme député d'Argelès, avec 109 voix sur 110 votants et 150 inscrits. Le gouvernement de Louis-Philippe le promut, pendant cette législature, au grade d'ingénieur en chef. Cette circonstance l'empêcha de prendre part à la discussion de l'adresse favorable au ministère Molé. Il obtint à la Chambre des députés une dernière réélection, le 2 mars 1839. M. Colomès de Juillan était conseiller-général des Hautes-Pyrénées. Il fut, le 14 mai 1862, admis à la retraite comme ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

COLONIEU (Sauveur-Jean-Antoine-Sylvestre), député au Corps législatif de l'an XIV à 1810, né à Cairanne (Vaucluse), le 31 décembre 1770, mort à une date inconnue, entra dans les ordres et appartint à la congrégation des doctrinaires. On le retrouve, sous la Révolution, commissaire du Directoire exécutif. Le 2 vendémiaire an XIV, le Sénat conservateur admit Colonieu à représenter le département de Vaucluse au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1810.

COLONNA. — *Voy.* Walewski (comte).

COLONNA D'AVELLA (Charles, comte), membre du Sénat conservateur, né le 3 septembre 1737, mort à Rome en 1819, dut à la noblesse de son origine et à la situation qu'elle lui avait créée dans son pays, sa nomination, le 22 février 1811, comme membre du Sénat conservateur de l'Empire français. Mais il y siégea peu de temps. Dès 1812, il cessa de figurer sur la liste des membres du Sénat.

COLONNA DE CESARI-ROCCA (Pierre-Paul, comte), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 29 octobre 1748, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée. Capitaine, puis colonel de gendarmerie à Porto-Vecchio, il fut élu, le 3 juin 1789, par l'île de Corse, député du tiers aux États-Généraux. Il se rallia à la majorité de l'Assemblée. Quand il eut été décrété que les troupes en garnison dans les départements frontières prêteraient le serment civique, en présence de commissaires choisis parmi les députés, Colonna de Cesari-Rocca fut désigné, le 22 juin 1791, comme un de ces commissaires, pour aller recevoir le serment dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

COLONNA D'ISTRIA (Ignace-Alexandre, comte), député en 1830, né à Ajaccio (Corse), le 30 juillet 1782, mort à Bastia, le 2 mars 1859, appartenait comme Colonna d'Avella et Colonna de Cesari-Rocca (*V. p. haut*) à une des plus anciennes familles de la Corse; cette famille se disait descendue de Hugues Colonna, romain qui au VIIIe siècle fit la conquête de la Corse sur les Sarrasins. Il fit son droit à l'Université de Pise, en Toscane, puis fut reçu avocat à la cour d'appel d'Ajaccio. L'influence que son origine lui assurait dans l'île, fit fléchir en sa faveur les lois et décrets des 16-24 août 1790 et 5 fructidor an III, sur l'organisation judiciaire en France. Il fut nommé par Napoléon Ier, le 24 janvier 1805, à peine âgé de vingt-deux ans, procureur-impérial près le tribunal de première instance d'Ajaccio. Lors de la réorganisation des cours et tribunaux (1811), Colonna d'Istria fut fait avocat général, et, peu après, procureur général, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa trentième année, et contrairement à la loi toute récente du 20 avril 1810 qui régissait l'ordre judiciaire. A la chute de l'Empire, en 1814, le favori de l'empereur se rallia avec empressement aux Bourbons. L'armée anglaise étant venue occuper la Corse, et le général Montrésor, gouverneur provisoire pour l'Angleterre, ayant pris un arrêté portant que la justice serait rendue au nom de George III, roi de la Grande-Bretagne, la cour d'Ajaccio prit le lendemain, 7 mai 1814, sur le réquisitoire de Colonna d'Istria, une délibération unanime par laquelle elle déclarait « qu'elle ne saurait, sans trahir son honneur et ses devoirs les plus sacrés, rendre la justice en tout autre nom qu'en celui de Louis XVIII, roi des Français. » Par un autre arrêté, du 26 mai, le gouverneur anglais l'ayant nommé procureur-général en la cour suprême de justice qu'il avait organisée à Bastia, Colonna refusa cette place. Il fut maintenu dans ses fonctions par le gouvernement de la Restauration, jusqu'en 1818; mais, à cette époque, à la suite d'une mesure qui tendait à écarter les Corses des premiers postes de la magistrature et de l'administration, il fut attaché momentanément comme président de Chambre à la cour royale de Nîmes. Peu d'années après (1823), le gouvernement revint sur sa détermination: Colonna fut promu premier président de la cour de Bastia. Il assista au sacre de Charles X, et reçut, à cette occasion, la confirmation du titre de comte que portaient ses ancêtres. Enfin le 20 juillet 1830, le collège de département de la Corse le choisit pour député, par 24 voix sur 37 votants; mais l'élection ayant été annulée, « il ne voulut plus, dit un

biographe, tenter de contrebalancer l'ascendant de la famille Sébastiani, et s'effaça devant elle. » Il mourut en 1859, premier président honoraire de la cour de Bastia et commandeur de la Légion d'honneur.

COLSON (Jean), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Manoncourt-sur-Seille (Meurthe), le 24 octobre 1734, mort à Manoncourt-sur-Seille en 1801, était curé de Nitting, en Lorraine. Député du clergé aux Etats-Généraux pour le bailliage de Sarreguemines (20 mars 1789), il se rallia au tiers-état, et prit part, en 1790, à la discussion de la constitution du clergé. Sur l'article 41, portant que chaque curé aurait le droit de choisir ses vicaires, pourvu que son choix fût approuvé par l'évêque, l'abbé Colson dit : « Il est incontestable que par l'ordination, le prêtre reçoit le droit d'exercer les fonctions sacrées, mais elle ne désigne pas les sujets sur lesquels il exercera ses pouvoirs. Autrefois l'ordination n'était donnée que pour remplir tel emploi, le prêtre avait en même temps une juridiction. En admettant l'article, il y aurait autant d'évêques que de curés : on détruirait la hiérarchie ecclésiastique que nous ne pouvons anéantir sans cesser d'être catholiques. »

COMANDRÉ (Jean-Joseph-Marie-Edouard), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Florac (Lozère), le 5 décembre 1791, mort à Florac, le 21 août 1863, était le fils d'un avocat au parlement de Paris, depuis juge au tribunal civil de Florac jusqu'en l'an VIII. Il étudia le droit et s'inscrivit au barreau de sa ville natale (1814). Ses opinions libérales lui attirèrent les poursuites du gouvernement de la Restauration. Pour avoir dit, dans les rangs de la garde nationale sous les armes, et sur interpellation du sous-préfet qui la passait en revue après les Cent-Jours, « qu'il n'y avait aucune puissance humaine qui pût lui faire crier : « Vive le Roi », fallut-il mourir », il fut arrêté au milieu de la nuit, conduit, la chaîne au cou, de Florac à Mende, entre 25 gendarmes, commandés par deux officiers, et traduit, sous « la Terreur blanche », devant une cour prévôtale sous l'imputation « d'avoir répandu de faux bruits, porté les esprits à la révolte et à l'éloignement des devoirs envers le Roi et son auguste famille. » Après deux mois de prévention, il comparut enfin devant la cour qui se déclara incompétente. Renvoyé devant la police correctionnelle pour « insultes au sous-préfet et provocations de ce magistrat en duel », il fut condamné, de ce chef, à un mois de prison et à l'amende, fut rayé des cadres de la garde nationale, et suspendu de l'exercice de sa profession. Membre de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il se déclara en faveur de la République, salua avec joie la révolution de février 1848, devint chef de bataillon de la garde nationale de Florac, et fut élu, le 23 avril, représentant de la Lozère à l'Assemblée constituante, le 3e sur 4, par 9,615 voix (32,651 votants, 38,359 inscrits.) Il fit partie du comité des affaires étrangères, siégea parmi les modérés du parti démocratique, et vota avec eux : 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement ; 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et *contre* les poursuites contre Caussidière ; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps ; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort ; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy ; 2 novembre, *contre* le droit au travail, tout en proclamant le droit à l'assistance ; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie ; » 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel ; 23 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau ; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs ; 26 mai, *pour* la mise en liberté des transportés. Le 31 janvier 1849, il s'était *abstenu* dans le scrutin sur le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, « parce que, écrivit-il au *Moniteur*, un accusé (Quentin) se proposait d'invoquer son témoignage. » Non réélu à l'Assemblée législative, M. Comandré refusa les compensations qui lui furent offertes dans les plus hautes fonctions de la magistrature, et reprit sa place au barreau de Florac dont il était le bâtonnier. Son frère, M. Emile Comandré, fut préfet du Doubs sous le gouvernement de Cavaignac, préfet de la Lozère en 1849 et, après l'élection de L.-N. Bonaparte, fut transféré d'office à la recette des finances de Morlaix, dont le titulaire venait le remplacer à Mende comme préfet.

COMASERRA (Michel de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 6 janvier 1735, mort à une date inconnue, était homme de loi et propriétaire à Perpignan. Le 29 avril 1789, il fut élu, au premier tour de scrutin, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la province de Roussillon. Il siégea à droite et montra peu de goût pour les idées nouvelles. De concert avec son collègue, l'autre député de la noblesse du Roussillon, Banyuls de Montferré, il protesta contre la réunion des trois ordres par la lettre suivante : « Nous, députés de la noblesse des vigueries du Roussillon, Confleut et Cerdagne, soussignés, croyons qu'il est de notre devoir de dire que d'après la lettre de notre mandat qui nous assujettit à voter par ordre et nous ordonne cependant de rester unis à notre ordre en protestant, déclarons que nous nous priverons de toute voix délibérative en tout ce qui sera contraire à notre mandat jusqu'à ce que nos commettants, à qui nous avons déjà donné connaissance de l'état actuel des choses, auront pris en considération la déclaration du roi. En conséquence, en attendant des instructions ultérieures, nous protestons contre toute délibération qui pourrait être prise dans cette Assemblée et en demandons acte.

« Fait à Versailles, dans la Chambre de l'ordre de la noblesse, le mardi, 30 juin 1789. Signé : Comaserra, Banyuls de Montferré. »

Nota. — « Cette protestation n'est que provisoire ; il se présentera bientôt l'occasion d'en faire une autre plus étendue. »

Comaserra et son collègue se rallièrent pourtant, quoiqu'à contre cœur, à l'Assemblée nationale. En 1790, à propos de la constitution civile du clergé, une émeute ayant été fomentée à Perpignan par la Société contre-révolutionnaire des *Amis de la paix*, Comaserra et son collègue se trouvèrent compromis dans les troubles. Les « patriotes » étaient allés les chercher à leur domicile et les avaient conduits au « département. » Ils furent d'ailleurs, par respect pour leur inviolabilité, laissés en liberté et « accompagnés avec calme chez eux par six administrateurs. » Le 21 décembre 1790, Mugnet rendit compte de cette affaire à la Constituante.

COMBAREL DE LEYVAL (Mathieu-Louis-Désiré, comte), député de 1839 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Vernet (Puy-de-Dôme), le 11 février 1808, était propriétaire dans son département, à Saint-Fargeau. Il

débuta tout jeune dans la politique, comme membre du conseil général du Puy-de-Dôme. Le 2 mars 1839, il fut élu député du 4e collége (Riom), et alla prendre place au centre gauche, dans les rangs du tiers-parti. Il vota, d'ailleurs, presque toujours favorablement au pouvoir, et fut successivement réélu : le 9 juillet 1842, par 146 voix (191 votants, 238 inscrits) contre 42 au général Simmer; et le 1er août 1846, par 137 voix (232 votants, 252 inscrits), contre 94 à M. Boucher. Après les événements de février 1848, le parti conservateur adopta sa candidature à l'Assemblée constituante : il fut élu, le 23 avril, représentant du Puy-de-Dôme, le 9e sur 15, avec 55,552 voix (125,432 votants, 173,000 inscrits) et siégea à droite. Il vota : 9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 4 novembre, *pour* l'ensemble de la Constitution; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt sur le sel; 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés. M. Combarel de Leyval parut plusieurs fois à la tribune, notamment dans la séance du 29 janvier, pour se joindre aux représentants conservateurs qui pressaient l'Assemblée constituante de terminer ses travaux. Après avoir prêté son appui au gouvernement du général Cavaignac, il soutint la politique de L.-Napoléon Bonaparte, et se prononça en faveur de l'expédition de Rome. Réélu encore par le Puy-de-Dôme, le 1er sur 13, représentant à l'Assemblée législative, avec 54,312 voix (168,305 inscrits), il fut un des partisans les plus résolus et les plus actifs de la politique de réaction qui prévalait alors dans les conseils du gouvernement, et prit souvent la parole pour défendre cette politique. Il vota la loi du 31 mai 1850, restrictive du suffrage universel, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et se prononça *pour* la revision de la Constitution. Il ne fut pas toutefois, le candidat officiel du gouvernement présidentiel aux élections du Corps législatif qui eurent lieu le 29 février 1852; il fut même vivement combattu par l'administration, et ne put faire imprimer ni circulaire, ni bulletin de vote; deux de ses amis, ayant distribué dans des auberges quelques bulletins écrits à la main, furent arrêtés et mis en prison. Dans ces conditions, il échoua dans la 4e circonscription du Puy-de-Dôme, avec 1,456 voix seulement contre 20,782 accordées à M. Dumiral, élu. Il rentra alors dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 août 1845.

COMBARIEU (Pierre-Louis-Jérome-Gustave de), représentant en 1871, né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), le 7 mars 1823, entra dans la marine en 1839. Aspirant (1er septembre 1841), enseigne (1er novembre 1845), lieutenant de vaisseau (2 avril 1851), capitaine de frégate (10 août 1862), il prit sa retraite en 1868, et, lors de la guerre de 1870, fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale colonel de mobilisés de l'Isère. Il se trouvait à l'armée des Vosges, quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 6e sur 12, par 58,638 voix sur 92,816 votants et 162,174 inscrits. Il prit place au centre gauche, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siége, *contre* le ministère de Broglie; il s'était abstenu sur les prières publiques, sur l'arrêté contre les enterrements civils, sur l'amendement Pascal Duprat.

Aux élections du 20 février 1876, il échoua dans la 2e circonscription de Grenoble avec 998 voix contre 8,329 accordées à l'élu, M. Anthoard, 3,357 à M. Breton, et 3,139 à M. Aristide Rey.

M. de Combarieu était conseiller général de l'Isère pour le canton de Pont-en-Royans depuis le 8 octobre 1871, chevalier de la Légion d'honneur (1846) et officier du même ordre (1864).

COMBES (Joseph-Marie), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Villecomtal (Aveyron), le 14 août 1793, était curé de la paroisse de Saint-Amans à Rodez. Le parti conservateur et catholique, qui avait pour organe le *Journal de l'Aveyron*, et qui puisait directement ses inspirations à l'évêché de Rodez, l'inscrivit sur la liste de ses candidats aux élections du 13 mai 1849, pour l'Assemblée législative. L'évêque de Rodez, par une lettre qui fut rendue publique, fit connaître qu'il avait donné à cette liste toute son approbation: « Je n'ai pas balancé, vous le savez, messieurs, écrivait-il le 25 avril aux membres du Comité, à désigner un prêtre pour faire partie de la liste des candidats que vous avez proposés aux électeurs, et cela avec d'autant plus d'empressement que j'ai pensé, comme vous, que c'était par le concours et la réunion des hommes d'ordre qu'on pouvait conjurer les malheurs dont nous menaçaient les adversaires de notre ordre social; qu'à défaut de l'honorable M. Abbal, qui a dignement rempli son mandat et qui aspirait à reprendre ses anciennes fonctions, je désirais compter encore un ecclésiastique dans les rangs de la représentation aveyronnaise, pour soutenir nos grands intérêts, et particulièrement ceux de la religion et de l'Eglise, et que je me trouvais assez heureux dans la circonstance, pour rapprocher et concilier par ce choix les deux fractions de l'opinion modérée, office et ministère qui conviennent si bien à mon titre d'évêque et de père. J'ai cru donner à votre liste, messieurs, une preuve assez marquée de mon approbation, en vous présentant pour y entrer le digne M. Combes qui, depuis plusieurs années, fait partie de mon conseil, et qui, par sa sagesse, son jugement sûr, son esprit de charité et de paix, sa modération et ses autres vertus, a des titres spéciaux à ma confiance... » (*Journal de l'Aveyron*, 28 avril 1849). Malgré ce patronage, la rivalité de quelques ecclésiastiques mécontents fit rayer sur certaines listes le nom de M. Combes, qui n'en fut pas moins élu, le 6e sur 8, représentant de l'Aveyron à la Législative, par 42,398 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits). L'abbé Combes siégea à droite, et fit partie jusqu'au bout de la majorité de l'Assemblée. Après avoir voté *contre* l'interpellation Ledru Rollin sur les affaires de Rome, *pour* l'expédition romaine et *pour* les remerciements (9 juillet) aux troupes de cette expédition, il se prononça *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'instruction publique, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, etc. Après la session, il revint à Rodez où il reprit l'exercice de son ministère.

COMBES (Justin-Louis-Emile), membre du Sénat, né à Roquecourbe (Tarn), le 6 septembre 1835, étudia la médecine et fut reçu docteur en 1867. Il alla exercer sa profession à Pons (Charente-Inférieure), devint maire de cette ville en 1875, et conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Pons en 1879. Il fit une tentative infructueuse, aux élections du 21 août 1881, pour entrer à la Chambre des députés, et n'obtint comme candidat républicain dans la première circonscription de Saintes que 6,924 voix contre le député impérialiste sortant, M. Jolibois, qui fut réélu par 7,486. Mais, ayant été désigné, le 25 janvier 1885, comme un des trois candidats du parti républicain dans la Charente-Inférieure pour le renouvellement triennal du Sénat, il l'emporta, le 3e et dernier, avec 538 voix (1036 votants), sur M. de Vast-Vimeux, le plus favorisé de la liste conservatrice, qui n'eut que 492 suffrages. M. Combes s'est assis à la gauche du Sénat et a voté avec la majorité: *pour* la nouvelle loi militaire, *pour* la loi sur l'enseignement primaire, *pour* l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

COMBES-DOUNOUS (Jean-Isaac), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 22 juillet 1758, mort à Montauban le 14 février 1820, était de la religion réformée. Il eut pour maître de mathématiques Vallette, ancien secrétaire de Voltaire, et, ses études terminées, se fit recevoir avocat à Toulouse. Au début de la Révolution, il fit un voyage en Angleterre, se lia avec quelques membres de l'opposition au parlement britannique, et, à son retour, fut élu juge au tribunal de district de Montauban. Suspect sous la Terreur, il passa plus d'une année en prison, et, en l'an III, fut nommé commissaire du Directoire près le tribunal criminel du Lot, puis près l'administration centrale du département. Le 24 vendémiaire an IV, le département du Lot l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 101 voix, et le réélut au même Conseil le 26 germinal an VII. Il n'eut dans cette assemblée qu'un rôle effacé, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi par le Sénat conservateur pour représenter le Lot au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII); il y siégea jusqu'en 1804. Il se livra alors à l'étude des philosophes grecs, et dans l'*Essai sur Platon* (1809), essaya de rattacher absolument la doctrine de l'évangile aux traditions platoniciennes; Jésus-Christ y est appelé le « Socrate de Jérusalem », et l'auteur y place à la fois un éloge pompeux de Napoléon dans la préface, et une vive attaque contre la tyrannie dans le cours du livre. Le gouvernement impérial ne retint sans doute que l'éloge, puisque Combes-Dounous fut nommé, l'année suivante, juge au tribunal civil de Montauban. Le 14 mai 1815, Combes-Dounous fut élu représentant du Tarn-et-Garonne à la Chambre des Cent-Jours par 31 voix sur 53 votants et 216 inscrits. Destitué de sa place de juge par la Restauration en 1816, il fut réintégré le 26 mars 1819, et mourut moins d'un an après. On a de lui: *Introduction à la philosophie de Platon* (1800). *Dissertations de Maxime de Tyr* (1802). *Notice sur le 18 brumaire par quelqu'un qui peut dire : Quod vidi testor* (1814), et des traductions d'ouvrages grecs et anglais.

COMBES-GARY (Jean-Louis), député de 1876 à 1881, né à Castres (Tarn), le 7 février 1830, riche industriel de ce département, remplissait, depuis 1861, les fonctions de maire de Burlats, et représentait, depuis 1863, le canton de Roquecourbe au Conseil général du Tarn, lorsqu'il se présenta comme candidat conservateur aux élections législatives de 1876. Son principal titre politique était d'avoir, après le 4 Septembre, protesté contre la dissolution du conseil général du Tarn, prononcée par le préfet, M. Frédéric Thomas. Dans la profession de foi qu'il adressa aux électeurs de la 1re circonscription de Castres, il déclara qu'il s'occuperait avec zèle des intérêts religieux et ajouta : « Je mettrai la même énergie à repousser tout ce qui serait une atteinte à la légitime autorité du père de famille et à l'exercice de ses droits consacrés par les lois sur la liberté de l'enseignement. » Au premier tour, M. Combes-Gary n'obtint que 7,065 voix contre 4,800 données à M. Alquier-Bouffard et 4,587 à M. Frédéric Thomas, républicain. Au second tour, M. F. Thomas, sur qui s'étaient reportées les voix de M. Alquier obtint 7,841 voix, mais M. Combes-Gary fut élu par 8,263 suffrages. Il siégea à droite, et vota avec les monarchistes pour le gouvernement du Seize-Mai et contre les 363. Candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, il fut proclamé réélu par 9,876 voix (17,320 votants, 20,838 inscrits), contre 7,348 au candidat républicain, M. Charles Simon. Mais l'invalidation de l'élection ayant été prononcée par la majorité de la Chambre, les électeurs furent convoqués à nouveau le 3 mars 1878; ils confirmèrent le mandat de M. Combes-Gary, par 8,806 voix (16,336 votants, 20,660 inscrits), contre 7,444 à M. Ch. Simon. — M. Combes-Gary vota, jusqu'à la fin de la législature, avec la minorité conservatrice : *contre* les ministères Dufaure et Jules Ferry, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, *contre* l'application des lois aux congrégations non-autorisées, *contre* la proposition tendant au rétablissement du divorce, *contre* la liberté de la presse et la liberté de réunion, etc. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COMBESCURE (Edouard-Jean-Clément), sénateur, né à Gignac (Hérault) le 15 janvier 1819, se destina d'abord à l'enseignement, et fut nommé professeur de mathématiques élémentaires au collège de Pézenas en 1843, puis professeur de mathématiques au lycée de Montpellier en 1852. Inquiété à cause de ses opinions républicaines, il donna sa démission, se fit recevoir docteur en médecine, et exerça cette profession à Pézenas. Attaché à l'armée comme chirurgien pendant la guerre de 1870, il fut fait prisonnier par l'ennemi et réussit à s'évader. Le 5 janvier 1879, il fut élu sénateur de l'Hérault, par 278 voix sur 420 votants; le plus favorisé de la liste conservatrice, M. de Rodez-Bénavent, sénateur sortant, n'obtint que 139 voix. M. Combescure siégea à gauche, et vota constamment avec ce groupe, notamment pour l'expulsion des princes (juin 1886). Au renouvellement triennal de 1888, il fut réélu, le 1er sur 3, par 576 voix sur 810 votants; le plus favorisé de la liste radicale, M. Laissac, réunit 220 suffrages.

Dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement

(13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur (9 février 1877). On a de lui : *Théorèmes sur le triangle sphérique* (1857). — *Sur les lignes de courbure de la surface des ondes* (1859). — *Sur le pendule conique* (1869), etc.

COMBET (Claude-Michel-Etienne), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, exerça, sous la Révolution, des fonctions administratives dans le département du Gard, qui le nomma, le 24 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y siégea jusqu'en l'an VIII, sans jamais paraître à la tribune.

COMBET DE PECCAT. — *Voy.* Renne (de la).

COMBIER (Simon-Pierre), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Alissas (Ardèche), le 13 mars 1798, mort le 12 septembre 1884, étudia le droit et entra au barreau. Très attaché aux idées démocratiques, il devint, en février 1848, procureur de la République, et, lors des élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative, sa candidature fut adoptée par les comités républicains les plus avancés du département de l'Ardèche; il fut élu, le 2e sur 8, représentant du peuple, par 34,756 voix (68,890 votants, 105,091 inscrits). Il siégea à gauche, et vota avec la minorité démocratique *contre* l'expédition romaine et *pour* l'interpellation Ledru-Rollin, *contre* les lois répressives concernant la presse, l'instruction publique, le suffrage universel, le droit de réunion, etc. — Adversaire déclaré de la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, il protesta contre le coup d'Etat de 1851, qui mit fin à sa carrière politique.

COMBIER (Charles-Louis), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Aubenas (Ardèche), le 21 juillet 1819, mort à Paris, le 1er mars 1888, appartenait, comme inspecteur, au corps des ponts-et-chaussées. Le 8 février 1871, il fut porté par divers comités de l'Ardèche, entre autres par un « comité national républicain », candidat aux élections de l'Assemblée nationale. Elu, le 3e sur 8, représentant de ce département, avec 44,384 voix (73,015 votants, 115,623 inscrits), il alla siéger à droite, et se déclara royaliste et catholique. M. Combier fit partie, au mois d'octobre 1873, du comité des Neuf, chargé de préparer le rétablissement de la monarchie, et fut délégué auprès du comte de Chambord pour traiter des conditions de cette restauration. Mais c'est surtout par son ardeur à défendre les intérêts religieux que se distingua M. Combier. Il fut, avec M. de Belcastel, un des rares représentants qui se firent connaître publiquement comme les signataires de l'adresse au pape (1871) où il était dit : « Les soussignés affirment plus haut que jamais le droit inviolable de Votre Sainteté à la royauté pontificale, œuvre de Dieu. Ils croient fermement au privilège de l'infaillibilité, qui n'a jamais cessé d'appartenir à Pierre, dans la personne de ses successeurs, et dont l'Eglise universelle, par la voix des Pères du Vatican, vient de faire la glorieuse proclamation. » Il appuya la motion de vouer la France au Sacré-Cœur, et conseilla, au moment des projets de fusion, de perpétuelles prières : « La cause de la France et de l'Eglise sont assez unies entre elles, écrivait-il au directeur de l'Association de N.-D. de Salut, pour que nous suivions l'exemple des apôtres et des fidèles qui n'interrompaient point leurs prières pendant que Pierre était en prison. » Dans l'ordre politique, M. Combier se signala par la présentation à la commission des Trente d'un système électoral tendant à attribuer au père de famille un nombre de bulletins de vote équivalent au nombre de ses enfants. Inscrit à la réunion des Réservoirs, il signa la proposition des légitimistes pour le rétablissement de la monarchie, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie (mai 1874), *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. — M. Combier ne fit point partie des législatures suivantes. Il fut admis à la retraite, le 12 décembre 1881, comme ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

COMBRET — *Voy.* Marcillac (de).

COMMISSAIRE (Sébastien), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Dôle (Jura), le 10 septembre 1822, était fils d'un tisserand, et, après une année d'école primaire, devint apprenti chez son père. A 14 ans, il alla travailler à Lyon; son père ayant abandonné sa famille, il en devint l'unique soutien. Après avoir assuré le sort des siens, il s'engagea en 1846 au 2e bataillon de chasseurs à pied. A Lyon, il s'était affilié aux Sociétés secrètes, avait adopté les doctrines de Cabet, et avait recueilli des signatures pour la pétition qui réclamait une enquête sur la situation des ouvriers. Il continua au régiment sa propagande républicaine; il était sergent, en garnison à Strasbourg, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, le 12e et dernier, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, par 33,474 voix sur 95,863 votants et 146,942 inscrits. Le même jour, il était également élu dans le Rhône, le 10e sur 11, par 69,920 voix sur 110,722 votants et 154,740 inscrits. Il opta pour le Bas-Rhin, se fit inscrire à la Montagne, siégea en uniforme de sergent, et vota pour la mise en accusation du président et de ses ministres à l'occasion de l'expédition de Rome. La mise en accusation ayant été rejetée, les 122 Montagnards de l'Assemblée, excités par un discours de Michel (de Bourges), lancèrent un appel aux armes; compromis dans l'affaire du 13 juin 1849, Commissaire, sous le coup d'une demande en autorisation de poursuites accordée le 16 juillet, prit la fuite, fut arrêté à Saverne, et condamné par la Haute-Cour de Versailles à la déportation, peine qui fut transformée en celle de la détention à vie. Emprisonné tour à tour à Doullens, à Belle-Isle-en-Mer et à Corte, il dut la liberté à l'amnistie du 15 août 1859. Il revint alors à Lyon, et entreprit un commerce de rouennerie qui prospéra. Conseiller d'arrondissement en 1863, il n'échoua que de quelques voix au conseil général en 1864, et soutint, en 1869, la candidature de Bancel. Il se trouvait par hasard à Paris le 4 septembre 1870; le gouvernement de la Défense nationale le nomma conservateur des châteaux de Saint-Cloud et de Meudon. Dans ce poste, il fut fait prisonnier par les Allemands, s'échappa, devint

secrétaire général de l'Orne, et, à la paix, rentra à Lyon, qu'il n'a pas quitté. On a de lui : *Mémoires et Souvenirs* (1888).

COMPAGNON DE LA SERVETTE (JEAN-MARIE-FRANÇOIS), député de 1822 à 1827, né à Leyment (Ain), le 15 juillet 1766, mort à Bourg (Ain), le 7 juillet 1843, propriétaire dans son pays natal, devint sous la Restauration maire de la commune de Leyment, conseiller général du département de l'Ain, et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut, en outre, élu, le 13 novembre 1822, député du 3e arrondissement de l'Ain (Belley), par 93 voix sur 137 votants et 158 inscrits, contre 43 voix données à M. Laguette-Mornay, et suivit la majorité. M. Compagnon de la Servette obtint sa réélection le 25 février 1824, par 88 voix (115 votants, 148 inscrits), contre M. Amédée Girod, 27 voix. « Il fait partie, disait de lui un biographe, de ce centre de la Chambre que tous les ministres mobilisent à leur gré. »

COMPANS (JEAN-DOMINIQUE, COMTE), pair de France, né à Saliès-de-Salat (Haute-Garonne), le 26 juin 1769, mort à Blagnac (Haute-Garonne), le 10 novembre 1845, s'enrôla dans l'armée en 1792, et fit les campagnes d'Italie. A la tête d'un corps de 16,000 hommes, il débloqua Coni, prit Fossano et Savigliano, culbuta les Autrichiens à l'escalade de la montagne de Sette-Pani, et allait s'emparer des retranchements de San-Giacomo, lorsqu'il fut frappé d'un coup de feu. L'armée dut se retirer derrière le Var. Mais la campagne de Marengo donna à Compans de nouvelles occasions de se distinguer. A la paix de Lunéville, il reçut le commandement de la province de Coni; en traquant les bandits appelés *barbets*, il tomba entre leurs mains, mais ils le remirent en liberté en souvenir de l'humanité dont il avait fait preuve dans le pays pendant la guerre. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur du même ordre (25 prairial), il fut nommé général de brigade (an XIII), et passa à la grande armée comme chef d'état-major du 4e corps. Blessé à Austerlitz, général de division (14 août 1806), il fit la campagne de Prusse et de Pologne, fut promu grand-officier de la Légion d'honneur (11 juillet 1807), et créé comte de l'Empire (24 juin 1808). Attaché, lors de la campagne de Russie, au 1er corps de la grande armée, il contribua à la prise de Smolensk, s'empara de la redoute de Chawarimo, assista à la bataille de la Moskowa, et, dans la campagne de Saxe, mérita, de l'empereur, le titre de « général de bataillon du premier mérite ». Il gagna à Bautzen et à Leipsig, où il fut blessé, la grand'croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1813), et se battit dans la campagne de France à la Fère-Champenoise et sous les murs de Paris. A la première Restauration, Louis XVIII le nomma membre du comité de la guerre, chevalier de Saint-Louis, et grand cordon de la Légion d'honneur (14 février 1814). Aux Cent-Jours, il rejoignit l'armée impériale et fut fait prisonnier à Waterloo. Nommé pair de France par le roi, le 17 août 1815, il siégea parmi les défenseurs des libertés constitutionnelles, mais vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Il siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort, ayant prêté serment à la monarchie de Juillet. La ville de Saliès lui a élevé une statue en 1851, et la ville de Paris a donné son nom, en 1864 à une rue du quartier de Belleville.

COMPAYRÉ (ETIENNE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à l'Isle-d'Albi (Tarn), le 23 octobre 1748, mort à une date inconnue, était juge de paix du canton de l'Isle-d'Albi, quand il fut élu (24 germinal an VI), député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents. Le 21 messidor de la même année, une motion, dont il était l'auteur, sur la nomination des juges de paix, fut renvoyée à la commission compétente. Favorable au Coup d'Etat de brumaire, Compayré fit partie du Corps législatif, où l'appela, en qualité de député du Tarn, le Sénat conservateur, par décision du 4 nivôse an VIII. Il quitta cette assemblée en 1803.

COMPAYRÉ (JULES-GABRIEL), député de 1881 à 1889, né à Albi (Tarn), le 2 janvier 1843, est de la famille du précédent. Son père était employé à la préfecture du Tarn. Il termina au lycée Louis-le-Grand, à Paris, des études classiques commencées à Castres et à Toulouse, et se destina à la carrière de l'enseignement. Admis à l'Ecole normale en 1862, agrégé de philosophie en 1866, il fut professeur aux lycées de Pau (1865), de Poitiers (1868), et de Toulouse (1871). Après avoir conquis le grade de docteur ès-lettres (1873) avec une thèse sur la *Philosophie de David Hume*, qui fut couronnée par l'Académie française, M. Gabriel Compayré fut nommé professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. Il donna, en 1879, une importante *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, qui obtint le prix Bordin au concours de l'Académie des sciences morales et politiques. On lui devait encore un certain nombre d'articles de revues et de brochures sur des matières de philosophie, etc., et il avait été chargé d'un cours de pédagogie à l'Ecole normale supérieure d'institutrices, récemment instituée à Fontenay-aux-Roses (1880), lorsqu'il aborda la carrière politique aux élections du 21 août 1881. La même année un ouvrage, dont il était l'auteur et qui portait ce titre : *Eléments d'éducation civique*, avait été répandu dans l'Université, à des centaines de mille exemplaires et avait été condamné par la congrégation de l'Index. M. Compayré fut élu comme républicain modéré, député de l'arrondissement de Lavaur (Tarn), avec 7,014 voix (13,330 votants, 16,363 inscrits), contre M. Daguilhon-Pujol, conservateur monarchiste, 6,234 voix. Il siégea dans la majorité opportuniste et vota constamment avec elle, à la fois contre la droite et contre l'extrême-gauche, approuva l'expédition du Tonkin, repoussa la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et soutint en toute occasion la politique de M. Jules Ferry. Il parut quelquefois à la tribune, surtout pour intervenir dans les discussions intéressant l'enseignement. En 1882, M. Compayré fut rapporteur de la loi sur l'enseignement secondaire privé, et la défendit contre les attaques de M. de Mun et de l'évêque d'Angers. Il soutint que c'était une loi de véritable liberté, « une loi de relèvement scolaire ». « Elle n'impose, dit-il, de conditions vexatoires à personne, mais elle ne laisse pas le droit à l'ignorance de s'emparer de l'instruction de la jeunesse; elle ne laisse pas davantage le droit à un parti politique de s'emparer de l'instruction... » Le 4 octobre 1885, M. G. Compayré fut élu, le 5e et avant-dernier, sur la liste opportuniste du Tarn, avec 47,630 voix (94,149 votants, 110,561 inscrits). Il s'inscrivit au groupe de l'*Union des gauches*, continua de voter avec les républicains modérés et de combattre la

politique intransigeante, et soutint les ministères Rouvier et Tirard. Au début de l'année 1887, il fut du nombre des députés et sénateurs opportunistes qui tentèrent d'organiser une société permanente de propagande républicaine. Dans la dernière session, M. Compayré s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. — Chevalier de la Légion d'honneur (12 juillet 1880).

COMTE (François-Charles-Louis), député de 1831 à 1837, né à Sainte-Enimie (Lozère), le 25 août 1782, mort à Paris le 12 avril 1837, se fit recevoir avocat et acquit rapidement, dès le début de la Restauration, comme défenseur des idées libérales et constitutionnelles, une certaine réputation. Il combattit notamment l'ordonnance de police qui prescrivait l'observation des fêtes et dimanches. Adversaire de la censure préventive, il imagina de faire paraître, en collaboration avec M. Dunoyer, et précisément sous ce titre : le *Censeur*, un recueil périodique dans lequel il se proposait de faire «l'examen des actes et des ouvrages qui tendraient à détruire ou à consolider la constitution de l'Etat. » Pendant les Cent-Jours, Comte attaqua ouvertement le pouvoir de Napoléon. Trois jours avant l'entrée de l'Empereur à Paris, parut un écrit de lui, intitulé : *De l'impossibilité d'obtenir une monarchie constitutionnelle sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon.* Celui-ci fit offrir à Comte la direction du *Moniteur*, espérant le réduire au silence; il n'obtint qu'un refus, et le *Censeur* fut continué avec la même hardiesse. Des poursuites furent alors commencées contre les auteurs du journal; mais le procureur-général, baron Legoux, les fit suspendre. L'opposition de Comte et de son collaborateur ne désarma pas lors de la seconde Restauration : leurs tendances libérales les firent traduire plusieurs fois en police correctionnelle, et les saisies, les poursuites, les procès, les amendes, les emprisonnements furent multipliés à leur égard. Pour échapper à l'exécution d'un arrêt qui le condamnait (1820) à deux ans de prison et deux mille francs d'amende, comme coupable d'attaques contre l'autorité du roi et des Chambres, Comte dut passer en Suisse : il se réfugia d'abord à Genève, puis à Lausanne. En 1821, le conseil de Vaud l'appela à occuper la chaire de droit naturel; mais le ministre de France obtint son expulsion, et il lui fallut cesser ses fonctions. Il se rendit alors en Angleterre, où il resta dix-huit mois. Quand il put rentrer en France, après cinq ans d'exil, il sollicita en vain sa réintégration sur le tableau des avocats de Paris. Il consacra les loisirs que lui fit le refus du Conseil de l'ordre à la rédaction de plusieurs ouvrages importants, dont il avait, à l'étranger, préparé les matériaux. Il publia, en 1826, un *Traité de législation* qui lui mérita un prix de l'Académie des Sciences morales et politiques. Cette compagnie devait l'admettre plus tard (1838) au nombre de ses membres, et le nommer son secrétaire perpétuel. Après la révolution de juillet, Comte reçut (18 septembre) le titre de membre du conseil de préfecture de la Seine, puis, le 28 du même mois, les fonctions de procureur du roi. Mais l'indépendance de ses opinions l'obligea bientôt à quitter la magistrature. Destitué le 12 mars 1831, il reprit sa profession d'avocat, et fut élu, le 5 juillet de la même année, député du 6e collège de la Sarthe (Mamers), par 186 voix sur 230 votants, et 313 inscrits, contre 32 à M. Courtilloles. Il siégea sur les bancs de l'opposition dynastique, vota avec elle, signa le compte-rendu de 1832, et prit plusieurs fois la parole. En février 1832, il proposa, sans succès, de supprimer le traitement de 50,000 francs attribué au comte Lobau, commandant les gardes nationales de la Seine. En 1833, il se mêla activement à la discussion de la loi sur l'organisation départementale, etc. Réélu le 21 juin 1834, par 139 voix (211 votants, 296 inscrits), contre 58 voix à M. Caillard, il suivit jusqu'à sa mort, survenue avant la fin de la législature, la même ligne politique, et joua un rôle important dans les débats sur le budget. Comte avait épousé la fille du célèbre économiste J.-B. Say. On a de lui différents ouvrages de droit public, parmi lesquels : *Traité des pouvoirs et des obligations du jury* (*1819*) : *Mélanges et correspondances d'économie politique de J.-B. Say* (1836), etc.

CONDAMINE (Jean-François), député de 1834 à 1836, né à Saint-Céré, le 14 octobre 1779, mort à une date inconnue, propriétaire à Saint-Céré, fut élu le 21 juin 1834, député du 5e collège du Lot (Martel), par 94 voix sur 185 votants et 227 inscrits, contre 90 à M. Touron, député sortant. Il prit place au centre et vota le plus souvent avec le tiers parti, mais ne siégea que jusqu'en 1836. A cette époque il donna sa démission, et fut remplacé, le 30 mai 1836, par M. Deltheil.

CONDÉ (Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de), pair de France, né à Chantilly (Seine-et-Oise) le 9 août 1736, mort à Paris le 13 mai 1818, fils unique du duc de Bourbon, ancien premier ministre de Louis XV, et de la princesse Caroline de Hesse-Rhinfels, reçut une instruction sérieuse, et écrivit, dès sa jeunesse, une Vie du grand Condé. Nommé à seize ans grand-maître de la maison du roi, il épousa la même année Mlle de Rohan-Soubise, morte en 1760, et fit la campagne de la guerre de Sept ans. En 1762, il battit le duc de Brunswick; Louis XV fit transporter au château de Chantilly les canons, trophées de cette victoire. La paix, signée en 1763, ne le laissa pas inactif : il s'oppposa aux réformes que M. de Saint-Germain, épris de la discipline prussienne, voulait introduire dans l'armée. « Il existe en Europe, disait-il à ce sujet, une noble race de soldats que l'on peut mener au bout du monde avec des paroles, que l'on punit ou que l'on récompense d'un regard; si vous l'avilissez, ce soldat, à ses propres yeux, irez-vous encore lui parler d'honneur et de gloire? Croyez vous que ce soit à coups de bâtons qu'à Rocroy et à Fontenoy l'on ait précipité nos Français sur les vieilles bandes espagnoles, et sur les colonnes anglaises? Contentons-nous d'être Français comme on l'était dans ces temps-là. » Il protesta, en 1771, contre les parlements Maupeou, secourut ses tenanciers dans la disette de 1775, et fit exécuter d'importants travaux, ponts, routes, etc. en Bourgogne, dont il était le gouverneur. Protecteur des savants et des artistes, il avait pris Chamfort pour secrétaire, et créé à Chantilly un cabinet d'histoire naturelle sous la direction de Valmont de Bomare. Ce fut lui qui remit en 1784, le prix décerné par l'académie de Dijon pour l'éloge de Vauban, au capitaine du génie Carnot. Pré-

sident du deuxième bureau de l'Assemblée des notables en 1787, il parla en faveur des économies à réaliser et des réformes à tenter; mais le mouvement de la Révolution ayant vite dépassé ses prévisions, il sortit de France après la prise de la Bastille, gagna la Belgique, puis se rendit à Turin Après l'échec des projets de contre-révolution dans le midi, il se fixa à Worms, où le rejoignirent bientôt de nombreux officiers démissionnaires.

L'Assemblée constituante ayant, par décret du 16 mars 1791, confisqué six cent mille livres de rente que l'état payait à sa famille en échange du Clermontois, et l'ayant sommé de rentrer en France, il refusa, vendit ses bijoux et son argenterie, et, avec le concours pécuniaire de l'impératrice de Russie, équipa un corps de 5.000 hommes, qui resta en observation sur le Rhin pendant la campagne de 1792, et passa plus tard à la solde de l'Autriche.

En 1793, après avoir proclamé Louis XVII, Condé coopéra aux opérations de l'armée de Wurmser, et montra une grande bravoure personnelle à Haguenau et à Berstheim. Réduit à l'inaction en 1794, parce que son armée manquait d'approvisionnements et de munitions, bien que passée à la solde de l'Angleterre, Condé, noua, en 1795, des intrigues avec Pichegru; mais Wurmser, dont le concours était indispensable au succès du plan arrêté, refusa de s'y prêter, et le secret fut vendu au Directoire par un agent infidèle, Montgaillard.

Entraîné bientôt dans la retraite de l'armée autrichienne devant le général Moreau, Condé se fit battre à Ober-Kamlach (13 août 1796), sauva l'armée autrichienne à Biberach (2 octobre), et, après le traité de Campo-Formio, n'eut plus qu'à faire appel à la générosité du czar Paul Ier. Il établit son quartier-général dans la Pologne russe, fit avec l'armée du czar la campagne de 1799, après laquelle son corps rentra à la solde du cabinet de Londres. Destiné d'abord à l'Italie, il fut envoyé en Bavière, et, après les négociations qui suivirent la bataille de Hohenlinden, fut définitivement licencié.

Le prince de Condé se retira (juin 1801) en Angleterre, où il vécut, dans l'ancienne abbaye de Malmesbury, des secours que lui allouait le gouvernement britannique. Là, il épousa la princesse de Monaco, née de Brignole, qui l'avait suivi dans sa vie errante, et qu'il perdit en 1813. L'assassinat de son petit-fils, le duc d'Enghien, vint attrister ses premières années d'exil. La Restauration le ramena en France (3 mai 1814); à la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan, bien qu'âgé de quatre-vingts ans, il refusait de s'éloigner sans avoir livré bataille. A la seconde Restauration, pair de droit comme prince du sang, il fut réintégré dans ses anciennes charges de grand-maître de la maison du roi et de colonel-général de l'infanterie française, et reçut le titre de protecteur de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. Il mourut trois ans après, dans sa résidence du Palais-Bourbon, et fut enterré à Saint-Denis dans le caveau des rois de France.

CONDÉ (Louis-Joseph-Henri de Bourbon, prince de), pair de France, né à Paris, le 13 avril 1756, mort au château de Saint-Leu (Seine), le 27 août 1830, fils du précédent, épousa à 14 ans (24 avril 1770) la princesse Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, de six ans plus âgée que lui, et sœur du duc de Chartres (plus tard Philippe-Egalité). Cette union ne fut pas heureuse; le duel du prince de Condé avec le comte d'Artois, après une scène à l'Opéra, au bal masqué du mardi-gras de 1778, en fut un des bruyants épisodes; les deux époux se séparèrent en 1780.

En 1782, le prince se rendit au siège de Gibraltar, et, au retour, fut nommé chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp. Il présida très modestement le cinquième bureau de l'Assemblée des notables en 1787, se montra hostile aux réformes demandées, émigra dès 1789, après avoir protesté contre la marche de la Révolution, entra en 1792 dans le corps d'émigrés commandé par son père, fut gravement blessé à Berstheim (2 décembre 1793), débarqua à l'île d'Yeu quelques jours avant la journée de Quiberon (octobre 1795), et, après le licenciement de l'armée de Condé (1799), s'établit en Angleterre.

Au retour des Bourbons (1814), le souvenir de l'assassinat de son fils, le duc d'Enghien, le tint à l'écart de la politique à laquelle étaient associés quelques-uns de ceux qui avaient trempé dans le drame de Vincennes. Pair de droit comme prince du sang, il fut nommé colonel général de l'infanterie légère, et tenta, en mars 1815, au retour de l'île d'Elbe, de soulever l'Ouest en faveur des Bourbons; mais il dut capituler, et obtint l'autorisation de s'embarquer pour l'Espagne. A la seconde Restauration, il resta éloigné des affaires publiques; habitant tour à tour ses châteaux de Saint-Leu et de Chantilly, il passait son temps à la chasse, et se laissait dominer de plus en plus par les charmes d'une jeune Anglaise, Sophie Dawes, née Clarke, laquelle avait épousé, grâce à la dot qui provenait de sa générosité, un de ses officiers, le baron de Feuchères. On croit que ce fut aux intrigues intéressées de Mme de Feuchères qu'il céda, malgré le peu de sympathie qu'il éprouvait pour la famille d'Orléans, en instituant, par un testament en date du 30 août 1829, le duc d'Aumale, son petit neveu et son filleul, légataire universel de sa fortune estimée 60 millions, à la seule condition de prendre le nom de Condé.

La révolution de 1830 le jeta dans de pénibles indécisions. Pouvait-il se soumettre au gouvernement issu de la révolution qui venait de renverser le trône de la branche aînée? Il fit ses préparatifs pour rejoindre la famille royale en exil; mais, le 27 août 1830, au matin, son valet de chambre le trouva « pendu par un mouchoir, à l'espagnolette de la croisée de sa chambre à coucher, la tête inclinée sur la poitrine, les bras raides contre le tronc, les genoux à demi ployés, l'extrémité des pieds touchant le tapis. »

L'enquête officielle conclut au suicide, l'opinion publique à l'assassinat. Le procès en captation intenté à Mme de Feuchères, légataire particulière, et au duc d'Aumale, qui avait alors huit ans, par les princes de Rohan, héritiers directs du prince de Condé, fut perdu par ces derniers, et ne révéla rien de plus sur la mort mystérieuse du dernier des Condés.

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Ribemont (Aisne), le 17 septembre 1743, mort à Bourg-la-Reine (Seine), le 27 mars 1794, d'une famille originaire du Dauphiné, fut élevé par son oncle, l'évêque de Lisieux, et s'adonna surtout aux mathématiques. Il avait à peine vingt-et-un ans, quand il présenta à l'Académie des sciences un mémoire sur le calcul intégral, qui le fit nommer adjoint au secrétariat de l'académie; il y

poursuivit des travaux sur les équations, sur l'intégral de toute équation en termes finis, sur la méthode du maximum, etc. Lié avec Turgot, d'Alembert et Voltaire, il inclina bientôt vers les études philosophiques, publia une réfutation du *Dictionnaire des trois siècles* de Sabathier de Castres, annota les *Pensées de Pascal*, et mérita cet éloge de Voltaire : « Ce philosophe véritable tient Pascal dans sa balance : il est plus fort que celui qu'il pèse. » Il entreprit ensuite des essais biographiques sur Euler, Linné, Buffon de Jussieu, Franklin, concourut devant l'Académie française pour un éloge du chancelier de l'Hospital, qui ne fut pas couronné, publia des *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, et se fit l'éditeur, l'annotateur et le critique des *Œuvres complètes de Voltaire*. Les événements qui précédèrent la Révolution l'entraînèrent bientôt vers la politique; avant la réunion des Etats-Généraux, il composa une *Déclaration des droits de l'homme*, sous un nom américain; puis, il émit l'idée de vendre les biens du clergé pour payer les dettes de l'Etat, et fit connaître son opinion sur la plupart des questions pendantes, dans sa brochure : *Sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire*. « Je ne me soucie pas, écrivait-il à la Metherie en 1790, des titres de noblesse. Chacun doit être libre d'ajouter à son nom le sobriquet qui lui plaît, dans la vie et les actes privés. Mais point de noms de baptême, parce que la théologie ne vaut pas mieux que la féodalité. »

Il faisait alors partie du Club de 1789, qui n'était qu'un démembrement du club des Jacobins, composé des membres les plus modérés de cette Société. En mars 1791, Louis XVI le choisit pour un des six commissaires de la Trésorerie, aux appointements de vingt mille livres; ce choix et le traitement qui y était attaché le rendirent suspect au Jacobins, et il fut violemment attaqué dans leurs journaux. Elu le 26 septembre 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, le 22e sur 24, par 351 voix sur 723 votants, il débuta, le 25 octobre 1791, par un discours fort applaudi sur les émigrés, pour la plupart desquels il réclamait une indulgence éclairée, non sans attaquer la Cour : « Soyez modérés et justes, dit-il, mais fermes, vous serez respectés par les nations étrangères; si vous suivez le mouvement d'une juste indignation, on vous croira faibles; si vous accordez un pardon qu'on ne vous demande point, on vous croira ou dupes de l'artifice de vos ennemis, ou dominés par une influence secrète, et plus occupés des intérêts d'une famille que du salut d'un grand peuple. » Le 25 décembre, il parla sur les menaces de guerre avec l'Europe, fut élu président de l'Assemblée, le 5 février 1792, et demanda le 16 qu'on éclairât « les citoyens égarés ou timides » sur les dangers de guerre civile. En mars, pour briser le droit de veto, il proposa de considérer le monarque comme ayant abdiqué, et, le 20 avril, déposa son célèbre rapport sur l'organisation de l'instruction publique, qui maintenait l'intervention absolue de l'Etat en matière d'enseignement, en attendant l'époque « où tout établissement public d'instruction deviendra inutile, lorsque chaque homme trouvera dans ses propres connaissances, dans la rectitude de son esprit, des armes suffisantes pour repousser toutes les ruses de la charlatanerie. » Il proposait d'ailleurs la gratuité de l'instruction à tous les degrés. Le 19 juin, il demanda qu'on brulât au pied de la statue de Louis XIV six cents volumes in-folio contenant la nomenclature des titres de noblesse, prononça un remarquable discours sur les moyens de parer aux dangers de la patrie, discours dont l'impression fut votée d'enthousiasme.

Rapporteur des pétitions qui, avant la journée du 10 août, réclamaient la déchéance du roi, il conclut au danger d'adopter sur ce point une résolution quelconque, et, dès le 13 août, fit adopter une exposition des motifs relatifs à la convocation d'une Convention nationale, et à la déchéance du pouvoir exécutif.

Quatre départements l'élurent membre de la Convention : l'Aisne, le 6 septembre 1792, le 8e sur 12, par 565 voix sur 644 votants; l'Eure, le 7 septembre, le 11e sur 12, par 283 voix sur 558 votants; le Loiret, le 6 septembre, le 8e sur 9, par 260 voix sur 392 votants; la Sarthe, le 6 septembre, le 7e sur 10, à la pluralité des voix sur 537 votants. Dans cette assemblée, il se tint d'abord à l'écart des luttes des partis. Girondin par caractère, il disait des Jacobins « qu'il vaudrait mieux essayer de les modérer que de se brouiller avec eux. » Il fut nommé membre du comité de Constitution, le 11 octobre 1792, et commença, en novembre, à attaquer Robespierre dans sa *Chronique de Paris* : « C'est un prêtre, disait-il, et il ne sera jamais que cela. »

Dans le procès de Louis XVI, il dit au 2e appel nominal : « Quand l'Assemblée aura prononcé la peine de mort, je voudrais que l'exécution fût suspendue jusqu'à ce que la Constitution fût finie et publiée, et que le peuple eût alors prononcé dans ses Assemblées primaires, suivant les formes que la Constitution aura réglées; mais étant consulté aujourd'hui en vertu d'un décret, s'il doit y avoir appel au peuple ou non, je dis *non*. » Au 3e appel nominal, il répondit :

« Toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'égalité. La peine contre les conspirateurs est la mort. Mais cette peine est contre nos principes. Je ne la voterai jamais. Je vote pour la peine la plus grave dans le Code pénal, et qui ne soit pas la mort. Je demande que la réflexion de Mailhe soit discutée, car elle le mérite. »

Après la condamnation, il s'associa vainement à ceux qui réclamèrent un sursis. Ce fut les 15 et 16 février 1793, qu'il présenta son rapport sur les travaux du comité de Constitution. Membre du comité de Salut public (26 mars 1793), il fut chargé, en avril, de rédiger le manifeste adressé par la Convention à tous les peuples au sujet de la violation du droit des gens commise par les Autrichiens sur les quatre représentants que leur avait livrés Dumouriez. Il ne fut pas compris dans les proscriptions des 31 mai et 2 juin contre les Girondins, mais il dénonça bientôt, dans un pamphlet adressé à ses commettants, l'insurrection de Paris, et la faiblesse de la Convention. Attaqué par Chabot, le 8 juillet, il fut décrété d'accusation, put s'échapper, et se cacha à Paris chez une amie généreuse, Mme Verney. Ce fut là qu'il écrivit la savante *Esquisse des progrès de l'esprit humain*, dans laquelle il entend substituer au sentiment religieux la notion de la perfectibilité indéfinie de l'homme et de l'humanité. Il ne quitta cet asile que lorsque parut le décret qui punissait de mort quiconque cachait un proscrit; il prit un déguisement, changea son nom en celui de Pierre Simon, nom du père nourricier de sa fille, et se dirigea vers Sceaux, où habitait son ami Suard. Réduit à se cacher dans les carrières, la faim l'obligea à entrer dans un cabaret de Clamart, où il fut arrêté comme suspect et jeté en prison (7 germinal an II). Interrogé, il se fit

passer pour le valet de chambre d'un M. Dionis du Séjour, et fut conduit à Bourg-la-Reine, alors Bourg-de-l'Egalité, où il avala, dans sa prison, un poison qu'il portait sur lui pour se soustraire à l'échafaud (19 germinal). On l'enterra sous le nom de Pierre Simon; mais quelques mois après, sa veuve, Sophie de Grouchy, réclama une enquête, et l'identité de Condorcet fut pleinement établie, grâce à la montre trouvée sur lui, montre qu'il avait échangée en avril 1792, avec son beau-frère le général de Grouchy, et grâce aussi à un *Horace* qu'il avait dans sa poche, et qui lui avait été donné par Suard. Outre les principaux ouvrages déjà cités, on a de lui un grand nombre de publications scientifiques, littéraires et politiques.

CONDOU (JEAN-JOSEPH-GABRIEL), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 26 novembre 1798, mort à Oloron, le 26 novembre 1883, était avocat dans cette ville. Il en fut nommé maire, et, le 23 avril 1848, devint, le 2e sur 11, avec 67,177 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits), représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée constituante. Il siégea parmi les partisans de Cavaignac, et vota habituellement avec la majorité : 9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour portant que le général Cavaignac a bien mérité de la patrie; 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; 18 mai, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Après la session, il rentra dans la vie privée.

CONEGLIANO (MARQUIS DE). — *Voy.* DUCHESNE DE GILLEVOISIN.

CONEGLIANO (DUC DE). — *Voy.* MONCEY.

CONEN DE SAINT-LUC (ATHANASE-MARIE-STANISLAS-FRANÇOIS-DE-SALES, COMTE), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1830, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 15 janvier 1769, mort à Quimper (Finistère), le 30 mai 1844, était d'une famille noble, originaire de Saint-Brieuc. Il servit dans la marine comme officier. Puis il entra, sous l'Empire, dans l'administration, et fut nommé, le 11 juillet 1811, préfet du Finistère. Il se rallia à la Restauration, siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, comme député du Finistère, élu au collège de département, le 22 août 1815, par 92 voix (170 votants, 240 inscrits), et fut placé, sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, à la tête des départements : des Côtes-du-Nord (3 mai 1816), du Lot (9 janvier 1822), de Loir-et-Cher (27 juin 1823), de la Creuse (22 novembre 1828), et de la Mayenne (2 avril 1830). D'autre part, il appartint, de 1820 à 1830, au côté droit de la Chambre des députés. Le 13 novembre 1820, le collège de département des Côtes-du-Nord l'avait une première fois élu par 145 voix sur 219 votants et 238 inscrits; le même collège lui confirma ce mandat le 6 mars 1824. Aux élections du 17 novembre 1827, le comte Conen de Saint-Luc devint député du 3e arrondissement électoral du Finistère (Châteaulin), avec 65 voix sur 94 votants, et 104 inscrits) contre 23 à M. Legogal-Toulgoët. Il venait d'être réélu, le 23 juin 1830 par 47 voix (54 votants, 83 inscrits), quand survint la révolution de juillet. M. Conen de Saint-Luc se démit à la fois de ses fonctions administratives et de son mandat de député. Il se retira alors à Quimper et rentra dans la vie privée.

CONEN DE SAINT-LUC (GASTON, COMTE), petit-fils du précédent, député de 1885 à 1889, né à Quimper (Finistère) le 15 avril 1840, du mariage de Fortuné Conen de Saint-Luc, page de Louis XVIII et de Charles X, avec mademoiselle d'Andigné de Mayneuf, était président du comice agricole de Plougastel-Saint-Germain, où il possédait de vastes propriétés, et conseiller général du Finistère pour ce canton. Il fut porté dans le département, sur la liste des conservateurs-monarchistes, lors des élections du 4 octobre 1885, et devint député du Finistère, le 4e sur 10, avec 61,465 voix (121,966 votants, 167,617 inscrits). Il siégea à droite, et, sans paraître à la tribune, vota constamment avec la minorité conservatrice *contre* les divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir, *contre* l'expulsion des princes, *contre* la loi militaire, et, à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CONFLANS (LOUIS-GABRIEL, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 12 mars 1772, mort au château de Rœulx (Nord) le 24 décembre 1849, était issu d'une famille noble qui avait déjà fourni aux armées françaises plusieurs personnages distingués, entre autres les maréchaux de Conflans et d'Armentières. Lui-même suivit, avec un moindre éclat, la carrière militaire. Il avait le grade de maréchal de camp, lorsque le ministère Villèle le comprit sur la liste des 76 pairs nommés par l'ordonnance du 5 novembre 1827. « Trop jeune, dit une biographie, pour avoir pris part aux événements politiques de nos jours d'orages, M. de Conflans n'est connu que par sa promotion à la pairie. » Il n'appartint à la Chambre des pairs que jusqu'en 1830, et refusa de prêter serment au gouvernement de Louis Philippe.

CONNEAU (FRANÇOIS-ALEXANDRE-HENRI), député au Corps législatif de 1852 à 1867 et sénateur du second Empire, né à Milan (Italie), le 4 juin 1803, mort à la Porta (Corse) le 14 août 1877, fut, dès l'âge de 17 ans, et pendant neuf mois, secrétaire du roi de Hollande, Louis Bonaparte, puis fit ses études de médecine, fut reçu docteur à Florence, et, après s'être mêlé à l'insurrection de 1831 dans les Etats du pape, avec les deux fils du roi Louis, fut attaché comme médecin à la maison de la reine Hortense. Il suivit dès lors la fortune du prince Louis-Napoléon, l'accompagna en Angleterre, prit part, en 1840, à l'échauffourée de Boulogne, et, arrêté avec le prince, fut condamné à 5 ans de prison et enfermé à Ham avec lui. Amnistié personnellement en 1844, il refusa de quitter le prince, prépara et fit réussir son évasion, et subit de ce chef une nouvelle condamnation. A la révolution de 1848, il reprit auprès de lui sa place de médecin, et, au rétablissement de l'Empire, devint premier médecin de sa

maison. Elu, le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 3e circonscription de la Somme, par 22,622 voix, sur 23,189 votants et 32,422 inscrits, il siégea dans la majorité dynastique, et fut successivement réélu le 22 juin 1857 par 16,557 voix sur 23,186 votants et 31,000 inscrits, contre M. Ernest Hamel, 2,306 voix, et le 1er juin 1863 par 20,355 voix sur 25,079 votants et 31,112 inscrits, contre M. Ernest Hamel, 4,608 voix. L'empereur l'appela au Sénat le 22 juin 1867, et la révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. M. Conneau était membre de l'Académie de médecine, membre, pour le canton de Bastia, du conseil général de la Corse dont il fut vice-président jusqu'en 1870, grand-officier de la Légion d'honneur du 7 août 1867, et décoré de nombreux ordres étrangers.

CONNY DE LA FAY (JEAN-LOUIS-ELÉONOR-FÉLIX, VICOMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Moulins (Allier), le 29 mai 1786, mort à Paris, le 19 décembre 1850, appartenait à une famille noble fixée depuis longtemps dans le Bourbonnais. Il vint très jeune à Paris, et se fit remarquer par ses succès à l'Académie de législation en même temps que par son opposition au gouvernement impérial. Ayant manifesté hautement son indignation, lors de l'exécution du duc d'Enghien, il fut arrêté et emprisonné par ordre de Fouché; mais Napoléon le fit mettre en liberté. En 1811, il publia deux brochures royalistes, dont l'une avait pour titre : *La France vengée ou les régicides punis*; l'autre combattait avec vivacité le système de la conscription militaire. Cette fois, M. de Conny reçut l'ordre de quitter la France. Il y revint peu de temps avant la Restauration, et eut à Paris des relations actives avec les partisans les plus en vue de la légitimité. Au moment de l'abdication de l'Empereur, il était à Moulins; il lança aussitôt une sorte de manifeste aux habitants de la région, et prit l'initiative de l'envoi d'une députation à Louis XVIII chargée de lui demander, pour le département de l'Allier, l'autorisation de s'appeler le département du *Bourbonnais*. Nommé par la protection de la duchesse d'Angoulême, qui prenait alors les eaux de Vichy, sous-préfet de La Palisse, il appela aux armes, dès qu'il connut le débarquement de « l'usurpateur », toute la population de l'arrondissement : « Aux armes ! habitants, aux armes ! disait-il dans sa proclamation. Bonaparte est débarqué au golfe Juan. Celui dont le sceptre de fer nous écrasa si longtemps, a osé reparaître en France ! Que la France le repousse ! Il nous apporte avec la servitude la honte de l'invasion. Aux armes ! habitants, aux armes ! Je combattrai dans vos rangs, et si je tombais frappé du coup mortel, ne pleurez point sur ma destinée : je serai mort en défendant la liberté de mon pays. » M. de Conny fit tous ses efforts pour organiser la résistance; lorsque le courrier apporta à la Palisse la nouvelle des événements du 20 mars, il le fit arrêter et coupa ainsi la ligne de communication entre Lyon et Paris; plusieurs jours s'écoulèrent, et la Palisse resta le seul point sur la route où flottait encore le drapeau blanc. Le sous-préfet ne se retira que deux heures avant l'arrivée des 6,000 hommes de troupes de ligne qui marchaient contre le duc d'Angoulême. Il réussit à échapper aux poursuites décrétées contre lui, et, dans les premiers jours de juillet, revint prendre possession de l'arrondissement au nom du roi. M. de Conny prit parti pour les royalistes de l'extrême droite contre le système de bascule gouvernementale adoptée par M. Decazes : il ne craignit pas de résister ouvertement aux ordres du ministre, et, comme celui-ci avait dépêché un commissaire de police pour le menacer d'une destitution, il répondit par l'annonce de la nomination du député *ultra* qu'il s'était obstiné à patronner, et il ajouta :

« Votre esc'ave est venu.
Il m'a montré son ordre et n'a rien obtenu. »

Destitué sur le champ, M. de Conny se rendit à Paris et fit, dans les colonnes du *Conservateur* et de la *Quotidienne*, une guerre implacable à M. Decazes. Puis il continua son opposition sous le ministère Villèle, et publia plusieurs écrits où les actes de ce cabinet étaient sévèrement appréciés. Par ordonnance du 9 novembre 1816, M. de Conny avait été créé vicomte ; il avait reçu également la décoration de la Légion d'honneur et avait été nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat. Appelé à la Chambre des députés, le 24 novembre 1827, par le collège de département de l'Allier, avec 100 voix (161 votants, 207 inscrits), il se montra fidèle à ses antécédents, siégea à l'extrême droite, et débuta par la proposition de soumettre à une réélection les députés nommés à des fonctions rétribuées. Il prit une part assez active aux travaux parlementaires, et signala plusieurs fois à la tribune ce qu'il appelait les incertitudes du pouvoir. En 1830, il fut de ceux qui combattirent avec le plus de vivacité l'adresse des 221, et qui déclarèrent y voir le signal d'une révolution. Casimir Périer demanda à ce propos son rappel à l'ordre. Réélu député, le 3 juillet 1830, par 121 voix (208 votants, 233 inscrits), il fut d'avis qu'on résistât à outrance à toute tentative d'insurrection, et conseilla au ministère de faire arrêter les principaux députés de la gauche comme otages. Puis, voyant la lutte sérieusement engagée dans la rue, il demanda à combattre comme volontaire pour le maintien du trône de Charles X. Enfin, le 30, il se rendit à Saint-Cloud et pressa vainement le roi de s'emparer de la personne du duc d'Orléans : la plupart des royalistes se montraient peu disposés à payer de leur personne, et un des familiers du duc d'Angoulême dit à M. de Conny : « Mais, vous, Monsieur, qui parlez tant de combattre, nous promettez-vous la victoire ? — Non, monsieur, répliqua M. de Conny, mais je promets au prince de magnifiques funérailles. » Après le succès de la révolution, le député de l'Allier vint protester, le 7 août, contre la déchéance des Bourbons. « Je me présente à la tribune, dit-il, pressé par le cri de ma conscience; le silence serait une lâcheté. N'attendez point de moi de longs discours; les devoirs que nous devons remplir sont tracés avec une trop vive clarté... » Il termina par ces paroles : « Rappelons-nous le, messieurs, la France est enchaînée par ses serments: ses serments la lient au trône où doit monter celui que deux abdications y appellent; nulle puissance n'a le droit de nous délier de ces serments. L'armée, toujours fidèle, toujours française, inclinera ses armes devant son jeune roi. J'en atteste l'honneur national; ne donnons point au monde le scandale du parjure. En présence des droits sacrés du duc de Bordeaux, l'acte qui élèverait au trône le duc d'Orléans, serait la violation de toutes les lois humaines... Si le principe de la légitimité n'était point reconnu par la Chambre, je déclare que je n'ai pas le droit de participer aux délibérations qui vous sont soumises. »

M. de Conny, en effet, refusa de prêter un nouveau serment, et se démit, par la lettre suivante, de son mandat de député :

« Paris, 21 août,

« Monsieur le Président,

« Dans la séance du 7 août, j'ai eu l'honneur de déclarer à la Chambre, que si le principe de la légitimité n'était point consacré, je n'avais pas le droit de participer à ses délibérations ; veuillez lui faire connaître que je refuse solennellement le serment que, dans une de ses dernières séances, la Chambre a prescrit à ses membres. Ce refus m'est commandé à la fois par mes principes politiques, par le souvenir de mes anciens serments, et par le respect que je dois au malheur. »

« J'ai l'honneur d'être, etc.

LE VICOMTE FÉLIX DE CONNY,

« Député de l'Allier. »

Les événements de Saint-Germain-l'Auxerrois (14 février 1831) donnèrent lieu à l'arrestation de l'ex-député ; il fut, d'ailleurs, rendu à la liberté après cinquante jours de détention, en vertu d'un arrêt de renvoi et à la suite d'un interrogatoire dirigé par le premier président Séguier. Une brochure de M. de Conny : *De l'avenir de la France*, dans laquelle le retour d'Henri V était textuellement annoncé, motiva un nouveau mandat d'arrestation contre son auteur ; mais il était parti pour l'Ecosse, d'où il fit voile pour Naples, afin de s'entendre avec la duchesse de Berry. Il prit part à toutes les échauffourées où fut mêlé le parti légitimiste, et défendit encore sa cause dans un recueil de mélanges et de souvenirs intitulé les *Bourbons*, et dans une lettre à la *Gazette de France* et au *Rénovateur*, à propos de l'attentat de Fieschi, lettre qui amena M. de Conny devant la cour d'assises. Mais le ministère public abandonna l'accusation pour empêcher le prévenu de prononcer le discours qu'il avait préparé pour sa défense. Il fut alors acquitté par le jury.

CONSEIL (AMÉDÉE-BENOIT), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Brest (Finistère), le 26 avril 1802, mort à Brest, le 13 octobre 1881, était fils de Jean-Louis-Marie Conseil, chirurgien de marine, et de Sébastienne-Henriette Froidevaux. Adjoint au maire de Brest, puis conseiller général du Finistère pour le canton d'Ouessant, il entra au Corps législatif avec l'appui officiel du gouvernement, le 29 février 1852; la 2e circonscription du Finistère lui avait donné 9,883 voix (16,173 votants, 44,287 inscrits), contre 4,970 à M. de Gasté, opposant. M. Conseil s'associa au rétablissement de l'Empire et appartint jusqu'en 1869 à la majorité dynastique, ayant été réélu successivement : le 22 juin 1857, par 20,820 voix (24,185 votants, 38,060 inscrits), contre 2,579 à M. Trichet, et le 1er juin 1863, par 14,685 voix (26,351 votants, 41,110 inscrits), contre MM. de Gasté, 10,796, et Leroy de Kéraniou, 846. Il échoua au renouvellement de 1869, et réunit au second tour, sans être nommé, 10,577 suffrages, contre l'élu, M. de Kératry, candidat de l'opposition, qui en eut 10,895. — Officier de la Légion d'honneur du 6 août 1867.

CONSIDÉRANT (PROSPER-VICTOR), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 à 1849, né à Salins (Jura), le 12 octobre 1808, entra à l'Ecole polytechnique, en sortit officier dans l'armée du génie et parvint au grade de capitaine. Séduit de bonne heure par la doctrine de Fourier, et devenu le disciple enthousiaste des idées phalanstériennes, il donna sa démission (1831) pour se consacrer exclusivement à la propagation de ces idées. Il était alors à Metz. Il s'entendit avec Fourier, le seconda par une collaboration active au *Nouveau monde* et à la *Réforme industrielle*, principal organe des phalanstériens, et devint, après la mort du maître, le chef de la nouvelle école. Il prit alors la direction de la *Phalange*, et y développa ses théories « sociétaires », combattit l'organisation économique actuelle et prêcha ardemment l'établissement du *phalanstère*, vaste système d'association dans lequel le travail, le capital, le talent devaient contribuer librement au bonheur universel. M. Considérant fut élu vers cette époque conseiller général de la Seine. Grâce à des contributions pécuniaires importantes, la *Phalange* vécut jusqu'en 1845, et des essais de phalanstère furent tentés sur plusieurs points de la France et en pays étranger. Dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, M. Considérant fonda, avec le concours de plusieurs écrivains distingués, un journal politique quotidien, la *Démocratie pacifique*, qui s'adjoignit bientôt une librairie spéciale pour la propagande, créa des cours publics, etc. Au lendemain de la révolution de Février, M. Considérant, qui était alors un des chefs d'écoles socialistes les plus en vue, fut élu (23 avril 1848), représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département du Loiret, le 8e et dernier de la liste, avec 34,016 voix (73,249 votants, 88,000 inscrits). Il prit place à gauche, et vota souvent, surtout dans les questions sociales, avec le groupe le plus avancé. Néanmoins, il soutint un moment la politique de Cavaignac. Au début des journées de juin, dans la séance où M. de Falloux donna lecture de son rapport tendant à la dissolution immédiate par le pouvoir exécutif des ateliers nationaux, M. Considérant apporta à la tribune de l'Assemblée une proclamation aux ouvriers rédigée par lui de concert avec Louis Blanc. Cette proclamation était signée de M. Jules Simon et d'une soixantaine de représentants. « Elle a pour but, dit l'orateur, de rassurer les ouvriers sur leur sort, de leur faire comprendre que leurs souffrances ont été engendrées par la fatalité des choses et non par la faute des classes ou des hommes ; elle leur annonce que l'Assemblée nationale veut consacrer, par tous les moyens possibles et pratiques, le droit qu'a tout homme en venant au monde de vivre en travaillant ; qu'elle veut développer, par des subventions et des encouragements de toutes sortes, ce grand principe de l'association, destiné à unir librement tous les intérêts, tous les droits. » M. Considérant demanda en vain à l'Assemblée de nommer une commission afin d'entendre la lecture de sa proclamation. Combattue par M. Baze, la motion fut écartée. M. Considérant vota *contre* l'état de siège, protesta, dans la séance de nuit du 25 au 26 août 1848, *contre* le rapport de M. Quentin-Bauchart sur les affaires de juin, et se prononça *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière. Il vota aussi *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, et *pour* le droit au travail. Mais il se rapprocha de la majorité de droite pour voter *contre* l'amendement Grévy sur la présidence et *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac. Après l'élection présidentielle du 10 décembre,

M. Considérant combattit ardemment la politique de l'Elysée, repoussa la proposition Rateau, les crédits de l'expédition romaine, et vota *pour* l'amnistie des transportés. Elu, le 13 mai 1849, représentant du peuple de la Seine à l'Assemblée législative, le 21e sur 28, par 110,241 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), il fit partie de la Montagne, et accentua davantage son opposition au pouvoir. Ce fut dans les bureaux de son journal, la *Démocratie pacifique*, que les représentants Ledru-Rollin, Félix Pyat et autres, rédigèrent avec lui l'appel aux armes qui aboutit à l'affaire du Conservatoire des arts et métiers (13 juin 1849). Poursuivi pour sa participation à cette journée, il fut condamné par contumace devant la Haute-Cour de Versailles, mais il put se retirer en Belgique, d'où il s'embarqua pour le Texas, afin de tenter l'application du système sociétaire. De retour à Bruxelles, l'année suivante, il fut quelque temps inquiété, puis on lui rendit la liberté, et on le laissa repartir pour l'Amérique, où il fonda sous ce titre : *la Réunion*, une colonie phalanstérienne. Il rentra en France en 1869. M. Victor Considérant a publié un très grand nombre d'écrits politiques et surtout philosophiques : la *Destinée sociale* (1834-44); *Théorie de l'éducation naturelle et attrayante* (1835); *Débâcle de la politique en France* (1836) ; *Manifeste de l'école sociétaire* (1841); *Théorie du droit de propriété et du droit au travail* (1848); le *Socialisme devant le monde ou le vivant devant les morts* (1849), etc.

CONSTANS (Polycarpe), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnue, était administrateur à Aix. Elu le 23 germinal an VI, par 118 voix, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, il y dénonça, le 2 fructidor, les massacres du midi et accusa nettement les juges de se faire les protecteurs et les complices des assassins. « L'impunité est érigée en système, ajouta-t-il; coupez cette longue chaîne de crimes; lancez la foudre contre les assassins de mon pays ; désorganisez ces bandes de brigands; employez des mesures extraordinaires ; le sang des républicains coule depuis quatre ans; il a coulé hier encore, il coulera peut-être demain, toujours, et les républicains malheureux ne trouveront de sûreté que dans les entrailles de la terre ou dans la violation de la loi. » Constans demanda et obtint la formation d'une commission pour aviser aux moyens d'atteindre les juges prévaricateurs, ainsi que l'envoi d'un message au Directoire pour l'instruire des crimes dénoncés. L'attachement du député des Bouches-du-Rhône aux institutions républicaines le fit exclure de la représentation nationale lors du coup d'Etat de brumaire; il rentra alors dans la vie privée.

CONSTANS (Jean-Antoine-Ernest), député de 1876 à 1889, et ministre, né à Béziers (Hérault), le 3 mai 1833, étudia le droit et se livra ensuite à des entreprises commerciales et industrielles, dont la nature spéciale défraya plus tard la malignité de ses adversaires politiques : il se serait établi entrepreneur de vidanges à Barcelone, en Espagne. Rentré en France, il reprit ses études juridiques, les poussa jusqu'à l'agrégation, et fut attaché comme professeur aux Facultés de Douai, de Dijon et de Toulouse. Elu, dans cette ville, conseiller municipal, il devint, sous le gouvernement de Thiers, adjoint au maire, et s'occupa principalement d'organiser la laïcité des écoles communales. Le ministère du 24 mai l'obligea à donner sa démission et s'efforça même de l'atteindre dans sa chaire à la Faculté. Désigné pour un autre poste très éloigné de Toulouse, M. Constans n'accepta pas ce changement, et M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, lui donna un successeur. Il reprit alors l'exercice du barreau. Après le vote de la constitution de 1875, M. Wallon réintégra dans sa place M. Constans, qui, d'ailleurs, ne s'y tint pas longtemps. Il fut candidat aux élections législatives de 1876 dans la première circonscription de Toulouse, et écrivit dans sa profession de foi : « Après quatre-vingts ans d'oscillations et d'épreuves, la France a fixé ses destinées; elle a fondé la République, le seul gouvernement digne d'une démocratie... Mais il ne suffit pas que la République vive, il faut qu'elle s'organise. Elle ne serait qu'une étiquette, si elle suivait les errements de la monarchie. Elle doit être une réalité. Le rôle du parti républicain comme parti d'opposition est fini. Il est désormais un parti de gouvernement, dont le devoir est de développer les germes d'avenir déposés dans la constitution... » M. Constans fut élu député au scrutin de ballottage, le 5 mars, par 6,489 voix (11,644 votants, 18,765 inscrits), contre MM. de Lacroix, monarchiste, 3,440 voix, et Leygues, 1,630. Il siégea à gauche, vota avec la majorité républicaine et fut des 363. Réélu le 14 octobre 1877, avec 9,742 voix (13,791 votants, 18,307 inscrits), contre 3,951 à M. de Lacroix, il revint siéger parmi les républicains opportunistes, et s'associa à tous leurs votes : *pour* les invalidations des députés de la droite, *pour* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui, jusqu'au moment où il fut appelé (27 décembre 1879) à entrer, comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes, dans le cabinet Freycinet : le titulaire du portefeuille était M. Lepère. En qualité de sous-secrétaire d'Etat, M. Constans eut une grande part à l'application des décrets aux congrégations religieuses, et contribua à l'adoption par la Chambre, avec certaines restrictions (mai 1880), d'une proposition de M. Loustalot, tendant à attribuer aux conseillers généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale. Le 17 mai 1880, lors de la retraite de M. Lepère personnellement atteint par un vote de la Chambre relatif au projet de loi sur le droit de réunion et d'association, M. Constans fut désigné pour lui succéder comme ministre de l'intérieur. Il répondit (12 juin) à une interpellation de M. de Cassagnac qui prétendait que le gouvernement, lors d'une élection récente, avait ressuscité la candidature officielle dans l'arrondissement de Mirande, et déclara (2 juillet), à propos d'une question de M. Freppel sur l'exécution des décrets, qu'il couvrait de sa responsabilité les agents de tout ordre qui avaient concouru à cette exécution, conformément à ses intentions. Il eut encore à soutenir, la même année, une interpellation de M. Baudry-d'Asson sur l'annulation d'un vœu émis par le conseil général de la Vendée, et une autre de M. Clémenceau, relative à l'interdiction d'une manifestation socialiste annoncée pour le 23 mai sur la place de la Bastille. Il défendit la censure administrative contre MM. Robert Mitchell et Villiers, et fut encore questionné par M. Labuze au sujet de la répartition d'une subvention de 80 millions votée pour l'achèvement des chemins vicinaux. L'attitude personnelle de M. Constans dans la

question religieuse, provoqua en septembre 1880, une crise ministérielle. Le ministre de l'intérieur adressa, le 18, aux supérieurs des congrégations non autorisées, une lettre dans laquelle il déclarait implicitement qu'il tenait pour insuffisante leur affirmation d'obéissance aux lois de l'Etat, et que les décrets du 29 mars recevraient leur application si les congrégations ne se conformaient immédiatement aux exigences de la loi : « Le gouvernement ne peut, monsieur le supérieur, écrivait M. Constans, voir qu'avec satisfaction tous les citoyens à quelque classe qu'ils appartiennent, témoigner publiquement de leur respect et de leur obéissance aux lois du pays. Il prend volontiers acte de la résolution que les congrégations manifestent de rejeter toute solidarité avec les passions et avec les partis politiques. Quant à l'espoir qu'elles expriment de voir le gouvernement user de son pouvoir en leur laissant continuer leurs œuvres, je ne puis que vous faire observer que le second des décrets du 29 mars a eu précisément pour but de mettre un terme à l'état de tolérance dont vous demandez le maintien et de lui substituer le retour à la légalité. » Cette lettre parut au *Journal Officiel* du 19 septembre. Le jour même, M. de Freycinet, dont la politique tendait, au contraire, à négocier avec le clergé une application amiable et modérée des décrets en question, adressa sa démission au Président de la République en la motivant sur « les divergences de vues » qui existaient entre plusieurs de ses collègues et lui. MM. Varroy, ministre des travaux publics, et l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, suivirent M. de Freycinet dans sa retraite. M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, prit alors la présidence du conseil, et M. Constans conserva le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet reconstitué (23 septembre 1880). Ce fut lui qui, l'année suivante, désigna comme commissaire du gouvernement, pour répondre à une interpellation de M. Thomson sur l'Algérie, M. Albert Grévy, sénateur, gouverneur général de notre colonie d'Afrique. Au sein de la commission du Palais-Bourbon chargée d'examiner une proposition de M. Ballue, relative à la loi militaire, M. Constans, d'accord avec M. J. Ferry, fit tous ses efforts pour obtenir le rejet du système d'après lequel les séminaristes auraient été assujettis au droit commun : il soutint que le clergé salarié, et considéré comme service public ainsi que le veut le Concordat, avait droit à certaines prérogatives; il n'obtint pas gain de cause devant la commission, mais il l'emporta en séance de la Chambre. Au Sénat, il fut, de la part de M. de Gavardie, l'objet de plusieurs interpellations d'un caractère personnel et agressif; et il s'attira, à propos du remplacement des sœurs par des surveillantes laïques dans les hôpitaux de Paris, un vote hostile de la Chambre haute. En septembre 1881, M. Constans fit promulguer les décrets dits *de rattachement* (décrets sur l'Algérie) qui tout en maintenant M. Albert Grévy à son poste de gouverneur, lui enlevaient, pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique, la plupart de ses attributions. Le gouverneur général cessait d'être le subordonné du ministre de l'intérieur, pour relever de *tous* les ministres. Le budget de l'Algérie cessait d'avoir une individualité distincte, et, sauf quelques très rares exceptions, tous les services sur lesquels le gouverneur général exerçait une autorité propre se trouvaient rattachés aux ministères compétents. M. Constans fut réélu député de Toulouse le 21 août 1881, par 6,528 voix (12,858 votants 18,948 inscrits), contre MM. de Lacroix, monarchiste, 3,348 voix, et Castelbon, républicain, 2,816. En même temps la circonscription de Bagnères (Hautes-Pyrénées) lui donnait 11,261 voix, contre 8,072 à M. Fould bonapartiste. Il opta pour Toulouse. Peu après l'ouverture de la législature nouvelle, le 10 novembre, il donna sa démission de ministre de l'intérieur avec les autres membres du cabinet Jules Ferry. Redevenu simple député, il suivit dans ses votes comme dans les combinaisons des coulisses parlementaires, une ligne de conduite qui le tint à égale distance des opportunistes purs et des radicaux parlementaires, et qui rendit dès lors sa candidature acceptable pour la constitution éventuelle d'un ministère de l'une ou de l'autre nuance. Il fut plus d'une fois question de lui, lors des diverses crises ministérielles de la législature. Son acte le plus important, avant le renouvellement de la Chambre, fut la proposition qu'il déposa, le 26 mars 1884, et dont l'objet était la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement pour les élections législatives. La proposition fut prise en considération, la même année, par 416 voix contre 50, et définitivement adoptée par la Chambre, puis par le Sénat, l'année d'après (1885). M. Constans ne se montra pas défavorable au ministère Brisson, ni à ceux qui suivirent. Porté en octobre 1885, sur la liste dite de concentration républicaine (liste opportuniste) de la Haute-Garonne, il fut élu, le 2[e] sur 5, par 57,689 voix (113,803 votants, 138,226 inscrits). En 1886, il fut chargé par M. de Freycinet d'une mission diplomatique en Chine, au retour de laquelle il reçut du cabinet Rouvier (1887) le titre de gouverneur général de l'Indo-Chine. Plusieurs décrets, rendus au milieu d'octobre, avaient modifié de fond en comble, au profit de M. Constans, l'organisation de nos possessions françaises : la Cochinchine, les protectorats de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge étaient réunis sous l'autorité d'un gouverneur général unique, avec un budget unique pour les dépenses militaires, etc. Ces décrets donnèrent lieu, au Sénat, le 27 octobre, à une interpellation de M. Isaac, qui, représentant d'une colonie, se plaignit que les colonies pussent être bouleversées par simple décret au lieu d'être régies par des lois. Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. Etienne, puis M. Flourens, ministre, répondirent en affirmant la légalité parfaite de leur façon d'agir. Mais le nouveau sous-secrétaire d'Etat des colonies, M. de la Porte, ne partagea pas l'opinion de son prédécesseur, et il fit rendre à son tour un nouveau décret (1888) qui mettait un terme à la confusion des budgets des diverses colonies indo-chinoises. De là naquit un conflit entre le sous-secrétaire d'Etat et le gouverneur général. M. Constans estimait que sa liberté d'action serait désormais diminuée, mais, devant l'attitude du conseil des ministres, il se résigna à subir les nouvelles conditions qui lui étaient faites. Au surplus, sa gestion comme gouverneur général était vivement attaquée. Le rappel de M. Constans fut bientôt décidé. Il eut l'occasion, à son retour, de donner à la Chambre quelques explications sur la courtoisie de ses rapports avec le roi du Cambodge, Norodom, et sur la tolérance du jeu « des trente-six bêtes », et prononça, à la fin de 1888, un important discours sur les dépenses militaires du Tonkin, exagérées selon lui, et qu'il proposa de réduire à 15 millions. En 1889, après la chute du cabinet Floquet, M. Constans fut

appelé à prendre, dans le ministère constitué, le 20 février 1889, sous la présidence de M. Tirard, le portefeuille de l'Intérieur. Sur une interpellation de M. Andrieux au sujet de la situation au Tonkin (28 février), il obtint le vote de l'ordre du jour pur et simple par 280 voix contre 214; il défendit avec succès (9 mars), contre une interpellation de l'extrême-gauche, la mesure prise par le gouvernement au sujet de la rentrée en France du duc d'Aumale; répondit (16 mars), à la satisfaction de la majorité, à une interpellation de M. Laguerre, relative à sa participation dans une société financière; prit une part active à la mise en accusation devant la Haute-Cour du général Boulanger, de MM. Henri Rochefort et Dillon, et vota, dans la dernière session de cette législature, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CONSTANS-SAINT-ESTÈVE (Jacques-Jean), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Saint-Sornin (Aveyron), le 6 mai 1757, mort à une date inconnue, était avocat dans son pays. Il adopta les idées de la Révolution, et fut élu, le 1er sur 9, député de l'Aveyron à l'Assemblée législative, par 234 voix (411 votants). Il fit partie de la majorité et, de retour dans son département, y exerça des fonctions administratives. Constans-Saint-Estève servit le gouvernement consulaire et impérial comme sous-préfet de Saint-Affrique, depuis le 22 germinal an VIII, date de sa nomination. Il donna sa démission le 17 avril 1815, et fut remplacé dans le même poste par son fils.

CONSTANS-TOURNIER (Marie-François), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 14 décembre 1783, mort à Montauban, le 6 février 1865, exerça dans sa ville natale la profession d'avocat. Pendant la Restauration, il fut poursuivi pour la publication d'un écrit démocratique et acquitté par le jury. Dans un moment de libéralisme, le gouvernement l'avait nommé substitut, mais le ministère Peyronnet le destitua. La révolution de 1830 le fit procureur du roi; bientôt et pour les mêmes motifs, M. Constans-Tournier fut l'objet d'une nouvelle révocation. Conseiller municipal de Montauban, conseiller général de Tarn-et-Garonne, il se déclara favorable aux idées républicaines, et accepta, après février 1848, la situation de commissaire-général du gouvernement provisoire dans Tarn-et-Garonne. Le 13 mai 1849, ce département le choisit pour son représentant à l'Assemblée législative, par 21,553 voix (51,955 votants, 75,233 inscrits). M. Constans-Tournier siégea à gauche, fit partie, durant toute la législature, de la minorité démocratique, repoussa toutes les lois répressives, et protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851, qui le rendit à la vie privée.

CONSTANT (Martial), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pauillac (Gironde) en 1758, mort après 1827, était cultivateur à Pauillac, et second membre du directoire du district, lorsqu'il fut élu, le 18 septembre 1790, administrateur du district de Lesparre. Il prit une charge de notaire, et Bernadeau, dans ses *Tablettes* manuscrites, le qualifie « mince notaire de Pauillac », lors de son élection, le 26 germinal an VI, comme député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, par 231 voix. Il siégea dans cette assemblée sans s'y faire remarquer jusqu'à l'an VIII; il habitait à Paris, « rue Honoré, n° 11. »

CONSTANT (Jean-Baptiste-Joseph-Marguerite), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né en 1765, mort à une date inconnue, appartenait à la magistrature et était président du tribunal de Saint-Pons (Hérault), quand l'arrondissement de Saint-Pons le nomma, le 17 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il se fit peu remarquer.

CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin), di Benjamin Constant, membre du Tribunat, député de 1819 à 1820, et de 1824 à 1830, né à Lausanne (Suisse) le 25 octobre 1767, mort à Paris le 8 décembre 1830, descendait d'une famille française et protestante qui s'était expatriée au début du XVIIe siècle. Son père avait été officier au service de la Hollande; une lettre de Voltaire, avec qui il correspondait, apprend qu'en septembre 1772, il était colonel à Huningue. Benjamin Constant resta à Lausanne jusqu'à l'âge de 13 ans, puis entra dans des universités d'Angleterre et d'Allemagne. Après une équipée de jeunesse en Angleterre, il fut attaché par son père, comme chambellan, à la cour de Brunswick, et y épousa une fille d'honneur de la duchesse; quatre ans après, les époux divorçaient, et Benjamin Constant vint se fixer à Paris. Il se lia avec le parti républicain, et fit l'apologie du Directoire dans une brochure sur *la Force du gouvernement actuel de la France* (1797), brochure qui fut insérée au *Moniteur*. Après le 18 fructidor, il sollicita de Barras (lettre du 27 mars 1798) une sorte de candidature officielle : « Le dévouement sans bornes que j'ai cherché à vous prouver, écrivait-il, ne me paraît pas encore légitimer ma demande. Mais si vous croyez que ma conduite, depuis que je me suis attaché au sort de la République, la manière dont j'ai combattu la réaction lorsque vous seul osiez résister à Carnot dans le Directoire, me rendait digne de cette place, j'ai la confiance que vous voudrez bien m'appuyer de votre influence. Je serai toujours ce que j'ai tâché d'être, lorsque vous avez, le 18 fructidor, sauvé la République et la liberté du monde. » Le sceptique Barras fut peu touché sans doute de cet enthousiasme naïf, et Constant ne fut pas député. Il continua d'écrire, demanda et obtint la réintégration, dans le titre et la qualité de Français, des protestants français d'origine, frappés par la révocation de l'édit de Nantes, publia *Des réactions politiques* et *Des effets de la Terreur*, devint l'orateur du cercle constitutionnel de la rue de Lille, opposé au club de Clichy, et où se réunissaient les républicains modérés, et, à la création du Tribunat (nivôse an VIII), fut appelé par le premier consul à faire partie de cette assemblée. Il s'y montra un des membres les plus ardents de l'opposition indépendante, combattit l'établissement des tribunaux spéciaux, parla en faveur du jury, et travailla à la rédaction définitive du code civil. Il était encouragé dans son opposition par Mme de Staël, à qui il s'était alors attaché; aussi fut-il compris dans la première élimination de 1802, avec Chénier, Daunou, Ginguené, etc. « Vous avez été épurés, disait-on aux tribuns restants. » — « Dites écrémés, » répartit Mme de Staël.

Exilés tous les deux par ordre de Napoléon (1803), ils se retirèrent d'abord en Allemagne, notamment à Weimar, où Constant se lia avec Schiller, Gœthe, Wieland et Herder, fut nommé membre de l'académie de Gœttingue, et traduisit en vers français le *Wallenstein* de Schiller. Il lui fut bientôt permis de rentrer en France; on le revit peu de temps à Paris; il se fixa à Coppet, chez Mme de Staël. Sur ces entrefaites, celle-ci étant devenue veuve (1807), Constant lui demanda de l'épouser : mais elle refusa, « ne voulant pas, répondit-elle, en changeant de nom, dérouter l'Europe ». Constant, de dépit, retourna en Allemagne, où il épousa une veuve, cousine du prince de Hardenberg. Vers la même époque, il entra en relations avec Bernadotte, alors prince royal de Suède, et fut décoré par lui de l'Etoile polaire ; il publia aussi l'*Esprit de conquête et d'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation actuelle* (1814), et rentra en France avec les Bourbons. Par l'entremise de Mme Récamier, la reine de Naples lui confia le soin de défendre ses intérêts au Congrès de Vienne. Au point de vue politique, la monarchie constitutionnelle semblait devoir satisfaire, en principe, ses aspirations libérales ; il se flatta, dans le *Journal des Débats*, d'arriver à l'alliance durable de la dynastie avec les intérêts nés de la révolution. Aussi le brusque retour de l'île d'Elbe, en renversant ses rêves, excita sa colère ; dans les *Débats* du 19 mars 1815, il traita Bonaparte « d'Attila, de Gengis-Kan plus terrible, plus odieux encore. » « Je n'irai pas, disait-il ensuite, misérable déserteur, me traîner d'un pouvoir à l'autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et bégayer des paroles profanées pour racheter une existence honteuse. » A l'approche de l'empereur, il partit pour Nantes, avec le dessein de gagner les Etats-Unis. Mais le souvenir de Mme Récamier ne lui permit pas de dépasser Nantes; au bout de huit jours, il était de retour à Paris, et, le surlendemain de son arrivée (14 avril 1815), l'empereur, libéral par nécessité, le faisait appeler près de lui, pour lui demander un projet de constitution. Constant sortit de cette entrevue complètement gagné à la cause impériale, et fut nommé, peu de jours après (20 avril 1815), conseiller d'Etat; ce fut lui qui rédigea, entre autres, l'article 26 de l'*Acte additionnel aux Constitutions de l'empire*, article « portant qu'aucun discours écrit, excepté les rapports des commissions, ne pourrait être lu dans l'une ou l'autre des Chambres. »

Waterloo vint mettre fin à ce nouveau rêve constitutionnel, et bien que, dès le 26 juillet 1815, Constant eût écrit à Talleyrand « qu'il offrait son sincère dévouement au gouvernement du roi », le gouvernement du roi ne s'empressa pas de l'accepter. Constant se rendit en Angleterre, et y publia *Adolphe*, sorte de roman de ses propres aventures. Il revint en France en 1816, lança, contre les ultras, son livre : *Des moyens de rallier les partis en France*, collabora au *Mercure*, fut un des fondateurs de la *Minerve*, fit des conférences à l'Athénée, et se présenta en 1818 aux élections législatives à Paris; le ministère fit échouer sa candidature de quelques voix. Mais, l'année suivante, il fut, le 25 mars 1819, élu député par le collège de département de la Sarthe, avec 667 voix (1,051 votants, 1,490 inscrits). Il siégea dans l'opposition libérale, se posa en défenseur de la Charte, combattit la loi contre la liberté de la presse, et les lois d'exception, et prit part à toutes les grandes discussions de la législature. Son duel (juin 1822), avec M. Forbin des Issarts (*Voy. ce nom*), fut dû à une polémique de presse.

Réélu, le 25 février 1824, dans le 4e arrondissement de Paris, par 737 voix (1,355 votants et 1,475 inscrits), contre M. Acloque, 598 voix, il vit son élection contestée à cause de sa nationalité suisse : « Venez, écrivait-il, le 27 mars, à Casimir Périer. La circonstance est grave et sera unique, car toute ma destinée en dépend. » L'élection fut validée, et Benjamin Constant reprit contre le pouvoir, à la tribune et dans la presse, sa campagne de publiciste libéral et de doctrinaire engoué de popularité, aspirant, selon la formule de l'école, à « un gouvernement quelconque, avec la plus grande somme possible de garanties individuelles, et le moins possible d'action administrative. »

Aux élections du 17 novembre 1827, il fut nommé dans deux collèges, à Paris où il réunit 1,035 voix sur 1,188 votants et 1,291 inscrits, et à Strasbourg, dans le 2e arrondissement électoral du Bas-Rhin, qui lui donna 124 voix sur 243 votants et 268 inscrits, contre 108 voix à M. Humann, député sortant. Dans ces deux législatures il prit la parole contre les lois de tendance, du sacrilège, du droit d'aînesse, de « justice et d'amour » dirigée contre la presse, et dans tous les débats importants. Le caractère de son opposition est bien résumé dans cette phrase d'un de ses discours d'alors : « Entre la monarchie absolue et la monarchie constitutionnelle, la différence est dans le fond; entre la République et la monarchie constitutionnelle, la différence est dans la forme. » Il fut des 221, et obtint sa réélection, le 23 juin 1830, par 201 voix sur 275 votants et 296 inscrits, contre M. Frédéric de Turkheim, 66 voix. Les ordonnances de juillet le jetèrent dans l'opposition dynastique, sans grand enthousiasme, car le 30 au soir, découragé par les tergiversations du duc d'Orléans, comme Laffitte lui disait : « Eh ! Eh ! que deviendrons-nous demain ? » — « Demain, répondit-il, nous serons pendus ! » A cette époque, il était aussi tourmenté de soucis d'argent, et vieux, malade, infirme, passait ses nuits dans les maisons de jeu. Il contribua à l'avènement de Louis-Philippe, accepta du nouveau roi un don de trois cent mille francs, tout en protestant « que la liberté passe avant la reconnaissance », et fut appelé à la présidence du Conseil d'Etat. Réélu, par suite de cette dernière nomination, le 21 octobre 1830, par 208 voix sur 237 votants et 279 inscrits, il mourut moins de deux mois après. Le jour des obsèques, quelques jeunes gens voulurent porter le cercueil au Panthéon; ils en furent empêchés, et un député ayant proposé peu après à la tribune d'accorder à Benjamin Constant ce suprême honneur, ne put réunir la majorité. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités, un grand nombre de publications politiques et littéraires, parmi lesquelles *La Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements* (1824) tient le premier rang.

CONTADES (Erasme-Gaspard, comte de), pair de France, né à Angers (Maine-et-Loire), le 12 mars 1758, mort à Angers le 9 novembre 1834, était le fils du marquis de Contades, tué dans la Vendée en 1794. Il suivit la carrière des armes, et était colonel de cavalerie au moment de la Révolution. Il émigra, et servit dans l'armée de Condé, en 1792, comme aide de camp du comte de Provence, depuis Louis XVIII. Lors de l'expédition de Quiberon, il était major général de l'armée royale com-

mandée par le marquis de Puisaye. A la seconde Restauration, il fut nommé (17 août 1815) pair de France, et vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Le gouvernement royal le fit maréchal de camp, le 12 avril 1816, commandeur de Saint-Louis, et lieutenant-général, le 16 mai 1821. Il prêta serment à la monarchie de juillet et siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort.

CONTADES (Erasme-Henri, marquis de), petit-fils du précédent, député de 1847 à 1848, né à Angers (Maine-et-Loire), le 6 juin 1814, mort à Paris, le 24 février 1858, était fils du comte Gaspard de Contades (1785-1817), officier supérieur de cuirassiers et de Marie-Henriette d'Oms. Il appartint quelque temps à la diplomatie, et fut élu, le 20 novembre 1847, par 106 voix sur 152 votants et 179 inscrits, député du 4e collège du Cantal (Murat), en remplacement de M. de Castellane, décédé, et contre M. Dubois, président du tribunal de Murat, 51 voix. Il prit place à la droite de la Chambre, mais eut à peine le temps de siéger, la révolution de février 1848 étant venue mettre un terme à sa courte carrière politique.

CONTAUT (Charles-Gaspard), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Epinal (Vosges), le 11 janvier 1802, fut percepteur des contributions directes, puis négociant à Neufchâteau. Il devint conseiller municipal et maire de cette ville (1848), conseiller général du canton, et encourut, après le coup d'Etat de 1851, pour ses opinions républicaines, une condamnation par les commissions mixtes. En 1869, il se présenta sans succès au Corps législatif comme candidat de l'opposition. Le 4 septembre 1870 le replaça à la tête de la municipalité de Neufchâteau. Elu, le 8 février 1871, représentant des Vosges à l'Assemblée nationale, le 6e sur 8, par 22,703 voix (58,175 votants, 119,746 inscrits), il prit place à la gauche modérée, et, après s'être abstenu sur les questions de la paix et des prières publiques, vota : *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

CONTE (Antoine), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 21 octobre 1737, mort à une date inconnue, était, à Pau, procureur syndic du département des Basses-Pyrénées, quand il en devint le député à la Convention, le 5 septembre 1792, le 2e sur 7, par 351 voix (459 votants). il siégea dans la Plaine, et, lors du procès de Louis XVI, se prononça, au 3e appel nominal, pour « la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix, sous peine de mort. » Après le 9 thermidor, il attaqua les derniers survivants du parti jacobin et montagnard, et se fit notamment le dénonciateur de Bourbotte, à propos des événements du 12 germinal an III. Il parla encore, le 16 messidor, sur l'acte constitutionnel. Conte entra, le 4 brumaire an IV, comme ex-conventionel au Conseil des Anciens, où il se fit peu remarquer, et d'où il sortit en l'an V.

CONTE (Antoine-Joseph-Xavier), député de 1837 à 1839, né à Colmar (Haut-Rhin), le 17 janvier 1773, mort à Strasbourg (Bas-Rhin), le 19 juin 1850, fit ses études au collège de Colmar. Entré au service en 1793, comme volontaire, il fut réformé, l'année suivante, pour faiblesse de constitution, et débuta en 1800 dans la carrière administrative, en qualité de fondé de pouvoirs du receveur général du département du Haut-Rhin. Toutefois ce ne fut qu'en 1809 qu'il passa dans l'administration proprement dite : le comte Beugnot, chargé de l'organisation du grand duché de Berg, se l'était attaché comme chef de division. Nommé bientôt contrôleur du trésor, puis directeur-général du trésor du grand duché de Berg (1811), il vit sa carrière momentanément interrompue par la chute de l'Empire. Mais le comte Beugnot étant devenu directeur général de l'administration des postes, Conte fut appelé dans ce service aux fonctions de chef de division (1815), et passa de là au ministère des finances (1824) avec le même titre. Le gouvernement de juillet remit entre ses mains la direction générale des postes. Conte s'occupa sans retard de débrouiller et de codifier les instructions réglementaires de son administration, d'accélérer la vitesse de la transmission des dépêches, de réorganiser le service des malle-postes, et d'imprimer plus de promptitude à la distribution des lettres. Il eut à négocier de nombreux traités avec les offices ou administrations des postes étrangères, par exemple la convention postale du 31 mars 1836 entre la France et la Grande-Bretagne, qui eut pour effet de faciliter singulièrement les relations de commerce entre les deux pays. Il présida à la publication du *Dictionnaire des postes* (1837), de la *Division territoriale de la France*, ou *Classification de toutes les communes du royaume par départements*, *arrondissements et cantons*, etc. Il avait en outre le titre de conseiller d'Etat, lorsque le 3e collège électoral de la Loire (Feurs) le nomma député, le 4 novembre 1837, par 143 voix sur 217 votants, 305 inscrits, contre 73 à M. Durosier. Il siégea dans la majorité conservatrice et soutint le ministère Molé. Il ne fut pas réélu en 1839. Tous les partis s'accordèrent généralement à rendre justice aux mérites professionnels du directeur des postes; toutefois la presse lui reprocha l'avidité qu'il aurait mise à accaparer de gros traitements, tant pour lui que pour sa famille, et l'avancement qu'il aurait donné à ses trois fils, au mépris des droits et des services d'employés plus anciens. L'exactitude de ces imputations ne fut, d'ailleurs, nullement prouvée. — Chevalier de la Légion d'honneur en 1819, Conte devint officier en 1833 et commandeur en 1836.

CONTE (Anselme-Dominique), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849 né à Grasse (Alpes-Maritimes), le 27 août 1802, mort à Grasse, le 7 février 1863, était négociant dans sa ville natale. Il en fut nommé maire, fit partie du conseil général des Alpes-Maritimes, et manifesta des opinions nettement républicaines. Elu, le 13 mai 1849, représentant du Var à l'Assemblée législative, le 7e et dernier de la liste démocratique qui portait les noms de Ledru-Rollin, Suchet, etc., avec 26,121 voix sur 101,516 inscrits, il siégea comme eux à la Montagne, appuya l'interpellation sur l'expédition romaine, vota constamment avec la minorité de gauche, et se montra opposé à la loi du 31 mai 1850 sur le suffrage universel, à la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et à toutes les mesures de réaction. Le Deux Décembre le rendit à la vie privée.

CONTÉ (Alexandre-Jean-Claude), député de 1831 à 1834 et de 1835 à 1837, né à Cahors (Lot), le 25 décembre 1764, mort à Cahors, le 20 septembre 1855, était avocat dans sa ville natale et membre du Conseil général du Lot, lorsqu'il fut élu, le 5 juillet 1831, député de Cahors (1er collège du Lot). Il fit partie de la majorité conservatrice et soutint le gouvernement. Il vota notamment, en 1833, la condamnation du journal la *Tribune*. Il ne fut pas renommé aux élections générales de 1834, mais l'option de Bessières, qui venait de choisir la circonscription de Sarlat, lui rouvrit les portes de la Chambre. M. Conté fut élu, le 10 janvier 1835, député du 3e collège du Lot (Figeac), par 157 voix sur 201 votants et 292 inscrits, contre 28 à M. Murat. Il reprit sa place parmi les partisans du juste-milieu, et vota avec eux *pour* les lois de septembre 1835, ainsi que *pour* toutes les propositions ministérielles.

CONTI (Charles-Etienne), représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848, sénateur du second Empire, représentant à l'Assemblée nationale en 1871, né à Ajaccio (Corse), le 31 octobre 1812, mort à Paris le 13 février 1872, étudia le droit, et se fit dans son pays natal, à la fois comme poète et comme personnage politique, une bruyante réputation. Membre du Conseil général de la Corse, il saisit toutes les occasions de combattre l'administration de Louis-Philippe, au nom d'une doctrine assez vague qui mêlait des aspirations démocratiques à des regrets bonapartistes. La révolution de février donna bientôt à M. Conti un rôle parlementaire à remplir. Crémieux, ministre de la justice, l'avait nommé procureur-général à Bastia. Cette situation l'aida à se faire élire, le 23 avril 1848, le 2e sur 6, par 19,013 voix (50,947 votants, 58,467 inscrits), représentant de la Corse à l'Assemblée constituante. Il y vota d'abord avec la gauche : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 2 septembre, *contre* le maintien de l'état de siège; puis il se rallia au gouvernement de Cavaignac, jusqu'au moment où l'avènement de L.-N. Bonaparte le rangea décidément parmi les partisans de la politique de l'Elysée. Il avait repoussé l'amendement Grévy sur la présidence, ainsi que le droit au travail. Il vota le 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs, etc. M. Conti ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Le 21 octobre 1851, il reçut la décoration de la Légion d'honneur, et fut nommé, après le coup d'Etat de décembre, conseiller d'Etat. Il succéda plus tard à M. Mocquard comme secrétaire particulier de Napoléon III, et fut appelé au Sénat impérial le 15 août 1868. Il y soutint de son mieux la dynastie jusqu'à la révolution du 4 Septembre. Il se rendit alors quelque temps en Angleterre auprès de l'impératrice Eugénie. Mais les élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale le ramenèrent en France. Il se porta candidat en Corse avec une profession de foi impérialiste. M. Conti fut élu représentant, le 3e sur 5, par 23,609 voix (42,637 votants, 74,498 inscrits). Il siégea à droite. Le 1er mars 1871, lorsque l'Assemblée nationale discutait les préliminaires de paix, il voulut prendre la défense de l'Empire, et son attitude provoqua la déclaration célèbre par laquelle l'Assemblée, à l'unanimité moins six voix, confirma, sur la motion de M. Target, « la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le rendit responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » Lors du renouvellement des conseils généraux en octobre 1871, M. Conti fut élu conseiller général de la Corse pour le canton de Santa-Maria-Sicche. A l'Assemblée, il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, etc. Il mourut en 1872. — Grand officier de la Légion d'honneur depuis 1867.

CONVERS (Claude-César), député de 1846 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Besançon (Doubs), le 15 décembre 1796, mort à Besançon, le 19 janvier 1864, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Paris. Il s'établit ensuite ingénieur civil à Besançon. Le 1er août 1846, il fut élu comme candidat libéral, député du 1er collège du Doubs (Besançon), par 201 voix sur 402 votants et 470 inscrits, contre 192 à M. de Vernes. L'élection fut annulée. Alors les électeurs de Besançon, convoqués à nouveau le 26 septembre 1846, donnèrent une seconde fois la majorité à M. Convers, qui fut définitivement élu. Il vota généralement avec l'opposition dynastique. Après la révolution de février, il adhéra à la République. Colonel de la garde nationale de Besançon, il résista avec le parti modéré de la ville au commissaire du gouvernement provisoire qui se trouvait en conflit avec les autorités locales, et fut, le 23 avril 1848, élu représentant du Doubs à l'Assemblée constituante, le 2e sur 7, par 45,013 voix (67,322 votants, 78,670 inscrits). Il siégea parmi les partisans du général Cavaignac et vota avec eux : 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac. Après l'élection du 10 décembre, M. Convers vota plus souvent avec la gauche, notamment : 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition romaine; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés. — Il ne fut pas réélu à la Législative.

CONZIÉ (Joachim-Mamert-François de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Poncin (Ain) le 18 mars 1736, mort à Amsterdam (Hollande) en 1795, entra dans les ordres comme son frère aîné, Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié (1732-1805), et commença par être son grand vicaire à l'évêché de Saint-Omer. Il lui succéda ensuite sur ce siège lorsqu'on l'eut transféré à Arras. Promu en 1774 à l'archevêché de Tours, il fut, le 28 mars 1789, élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Touraine. Il signa toutes les protestations du côté droit, et compta parmi les partisans les plus obstinés de l'ancien régime. Le 27 février 1791, il se décida à donner sa démission. Il eut pour suppléant l'abbé de Bouvens (*V. ce nom*) que l'Assemblée refusa d'admettre, à cause des restrictions dont il voulut entourer son serment de fidélité. M. de Conzié quitta la France et émigra à Aix-la-Chapelle. C'est de là qu'il envoya, le 14 juin, une « instruction pastorale sur les brefs de Pie VI », qui fut condamnée, le mois suivant, par le tribunal de Tours, à être lacérée et brû-

lée par la main du bourreau. On lit à ce sujet dans le *Moniteur* du 12 juillet 1791 : « Le tribunal du district de Tours ayant, par un jugement du 1er de ce mois, condamné le mandement de M. Conzié, ci-devant archevêque de ce diocèse, à son ci-devant clergé, à être lacéré et brûlé par la main de l'exécuteur de la Haute justice, l'exécution en a été faite le 2, sur la place de la Constitution, avec tout l'appareil d'usage dans les cas d'exécution de Haute justice. La place était couverte d'une multitude immense qui, par ses applaudissements, a confirmé le jugement du tribunal. » Durant l'émigration, M. de Conzié fit partie du conseil de gouvernement des princes. Les victoires des Français l'obligèrent à se retirer en Hollande. Il tomba malade à Amsterdam, et y mourut.

COPPENS (Laurent, baron), député à l'Assemblée législative de 1791, député de 1815 à 1818, né à Dunkerque (Nord), le 13 novembre 1750, mort à Dunkerque le 3 mars 1834, fut nommé, en 1774, échevin de cette ville. En 1780, il devint procureur du roi de l'amirauté de Dunkerque, puis, au début de la Révolution (1790), président de l'administration du département du Nord. Ce département le choisit, le 1er septembre 1791, comme député à l'Assemblée législative, le 11e sur 12, par 387 voix (763 votants). Il y fit rendre un décret concernant les aspirants de marine, et échappa, durant toute la période révolutionnaire, aux orages de la politique. On le retrouve en l'an VIII administrateur du Nord, en l'an IX maire de Steene, en l'an X membre de la Chambre de commerce du Nord et, sous l'Empire (1807) conseiller général, puis (1810) président du tribunal des douanes dans sa ville natale. La Restauration le créa baron, le 16 décembre 1814. L'année d'après (22 août 1815), il fit partie de la majorité royaliste de la « Chambre introuvable » comme député du Nord, élu par 103 voix (193 votants, 298 inscrits), et fut réélu le 14 octobre 1816, avec 106 voix sur 168 votants et 258 inscrits, par le même département. Il siégea jusqu'en 1818, et vota avec le côté droit. On a de lui quelques opuscules parlementaires : *Opinion sur le rapport* fait par M. de Bonald, relativement à la réduction des cours et tribunaux (1815); *Opinion sur la loi d'amnistie* (1816).

COQUEREL (Athanase-Laurent-Charles), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Paris le 27 août 1795, mort à Paris le 10 janvier 1868, fit ses études à la Faculté protestante de Montauban où il fut reçu ministre en 1816. Il refusa le poste de pasteur de Saint-Paul à Jersey, pour ne pas accepter la confession anglicane, devint pasteur dans l'église française d'Amsterdam (1818), et fut nommé ministre à Paris en 1830, par l'influence de Cuvier. Il dirigea le journal le *Protestant* (1831-1833), fonda le *Libre examen* (1833-1836), puis le *Lien* (1841) et, membre du consistoire depuis 1833, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 31e sur 34, par 109,934 voix sur 267,888 votants et 399,191 inscrits; il siégea au centre, fit partie du comité du travail et de la commission de la constitution, soutint le général Cavaignac, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi contre les attroupements, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie. », *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Il demanda, avec son collègue M. J. Buvignier, l'abolition de la peine de mort, ne se montra pas hostile au gouvernement du prince L. Napoléon, prit la parole, lors de l'expédition de Rome, en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape (mars 1849), et présenta un remarquable rapport sur l'organisation de l'assistance publique. Le 13 mai suivant, il fut réélu dans le même département, à l'Assemblée législative, le 20e sur 28, par 110,450 voix, sur 281,140 votants et 378,043 inscrits; il continua de siéger parmi les modérés, vota la revision de la constitution, et s'efforça de ne prendre parti ni pour la droite ni pour la gauche. En août 1849, à une séance du congrès de la paix, V. Hugo ayant parlé de la Saint-Barthélemy, M. Coquerel et l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, se jetèrent spontanément dans les bras l'un de l'autre, et s'embrassèrent aux applaudissements de l'assemblée. Le coup d'Etat de décembre 1851 mit fin à sa carrière politique. Si, comme orateur parlementaire, M. Coquerel eut peu de succès, il jouit d'une réelle réputation comme prédicateur. Son rationalisme, appuyé sur la doctrine du libre examen, émut parfois l'étroite orthodoxie du Consistoire, et de mesquines persécutions attristèrent ses dernières années. En 1853, il contribua à la formation de l'*Alliance chrétienne universelle*. Il mourut d'une attaque de paralysie. On a de lui : *Cours de religion chrétienne* (1833); *Biographie sacrée* (1837); *Réponse à la vie de J.-C. par M. Strauss* (1841); *Orthodoxie moderne* (1842); *Le Christianisme expérimental* (1847); *Traité des mariages mixtes* (1857); *Projet de discipline pour les Eglises réformées de France* (1861), etc.

COQUILLE (Robert), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu par l'île Marie-Galante député aux Etats-Généraux. On ne sait rien de la vie de ce législateur, dont le *Moniteur* n'a jamais fait mention.

COQUILLIER (Joachim-Joseph-Alexis), député au Conseil des Anciens, né le 26 avril 1756, mort à une date inconnue, était cultivateur, lorsqu'il fut, le 24 germinal an VI, élu député du Nord au Conseil des Anciens. Il y siégea jusqu'en l'an VIII, sans paraître à la tribune. Il demeurait à Paris, « rue des Boucheries-Honoré, n° 9 ».

CORALLI (Jean-Charles-Auguste), député de 1839 à 1842, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Montpellier (Hérault), le 12 janvier 1801, mort à Paris, le 21 avril 1851, exerçait à Limoges la profession d'avocat. L'opposition qu'il faisait au gouvernement de Louis-Philippe dans le département de la Haute-Vienne le fit désigner comme candidat libéral aux élections du 2 mars 1839, dans le 4e collège de la Haute-Vienne (Saint-Yrieix). Il devint député de cette circonscription, siégea à la Chambre pendant toute la législature dans l'opposition dynastique, et vota contre le ministère Molé. Le 9 juillet 1842, il se représenta, mais n'obtint que 92 voix

contre l'élu conservateur, M. Saint-Marc Girardin qui en eut 131. Après la révolution de février, M. Coralli, qui s'était déclaré républicain, fut nommé, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département de la Haute-Vienne, le 8e et dernier, avec 24,826 voix (61,130 votants, 82,272 inscrits). Il vota avec les démocrates modérés : 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition romaine; M. Coralli est d'ailleurs porté *absent* dans un grand nombre de scrutins importants. Après avoir, le 13 mai 1849, obtenu sa réélection à l'Assemblée législative, dans le même département, par 37,802 voix (57,464 votants, 81,891 inscrits), il prit place à gauche, combattit la politique du prince-président, se prononça à nouveau *contre* l'expédition romaine, *contre* les lois restrictives du suffrage universel, du droit de réunion, etc., et mourut avant la fin de la législature.

CORBEAU DE SAINT-ALBIN (AIMÉ-FRANÇOIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Grenoble (Isère), en 1744, mort à Saint-Albin de Vaulserre (Isère), le 28 juillet 1806, entra dans les ordres, et devint doyen de l'église de Vienne, prêtre-chanoine de l'église primatiale, et vicaire général du diocèse. Député, le 5 janvier 1789, aux Etats-Généraux par le clergé de la province du Dauphiné, il ne combattit point tout d'abord les idées nouvelles, et se réunit à l'Assemblée nationale. Son rôle y fut d'ailleurs très effacé.

CORBEL DU SQUIRIO (VINCENT-CLAUDE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Baud (Morbihan), le 4 mars 1749, mort à Baud, le 19 janvier 1825, était d'une famille de judicature de Baud, où il occupa lui-même les fonctions de sénéchal. En 1790, il fut élu administrateur du Morbihan, puis juge au tribunal du district à Pontivy; le 1er septembre 1791, le département l'élut député à l'Assemblée législative, le 5e sur 8, par 257 voix sur 386 votants. Il siégea au côté gauche, fit partie du comité de législation, et combattit à la tribune un projet de fixation de la contribution foncière. A la séance du 6 mars 1792, il proposa de ne pas appliquer l'impôt sur le salaire du travail manuel « parce que c'est la nature et non la société qui donne le droit de vivre », mais de l'appliquer entièrement sur les revenus, « parce que c'est la société et non la nature qui a institué la rente ». Ses nombreuses lettres à ses commettants, dont M. René Kerviler a publié des extraits, attestent l'ardeur de ses sentiments républicains : « Plusieurs se terminent par la formule : *Ça ira*, et il y est beaucoup question de la ligue infernale des Catilina tonsurés. »

Réélu par le même département, membre de la Convention, le 17 septembre 1792, le 3e sur 8, par 257 voix sur 429 votants, il siégea dans la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Je déclare que Louis convaincu d'attentat contre la sûreté générale a mérité la mort, mais dans les circonstances où nous nous trouvons, comme c'est en hommes d'Etat que nous devons prononcer, et qu'une mesure de sûreté générale est préférable à une application rigoureuse de la loi, je demande que Louis et sa famille soient gardés au Temple, ou dans toute autre ville jusqu'à la paix. » Attaché au parti de la Gironde, il fut proscrit au 31 mai, jeté en prison et réintégré au 9 thermidor. Envoyé en mission dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, il prit quelque peu part à la guerre contre les chouans, fut un des instigateurs du drame de Quiberon, et, après la session, entra comme conventionnel au Conseil des Anciens (4 brumaire an IV); il y siégea jusqu'en prairial an V. Sous l'Empire, il devint membre, puis président du tribunal prévôtal des douanes à Lorient, fut exilé comme régicide (loi du 12 janvier 1816), amnistié en 1819, et revint mourir dans son pays natal.

CORBERON (AIMÉ-CHARLES-ALPHONSE BOURRÉE, BARON DE), député au Corps législatif de 1853 à 1869, né à Paris, le 5 avril 1815, d'une famille de noblesse bourguignonne, s'occupa d'agriculture. Maire de Troissereux (Oise) en 1846, conseiller général de l'Oise en 1852 pour le canton de Nivillers, il était président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Beauvais, quand il fut élu, comme candidat officiel, le 30 janvier 1853, député au Corps législatif dans la 1re circonscription de l'Oise, par 16,884 voix sur 29,379 votants et 40,984 inscrits, contre MM. Plé, 6,018 voix, et de Cherisey, 6,032 voix, en remplacement de M. de Mouchy, nommé sénateur. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut successivement réélu, le 22 juin 1857 par 22,158 voix sur 26,645 votants et 39,479 inscrits, contre M. de Cherisey 2,288 voix, et le 1er juin 1863 par 21,461 voix sur 35,456 votants et 39,380 inscrits, contre M. de Mornay, 13,834 voix. Il ne se présenta pas aux élections générales de 1869, et brigua, sans succès, sur la liste bonapartiste, le mandat sénatorial dans l'Orne aux élections du 30 janvier 1876, où il échoua avec 223 voix sur 773 votants, contre M. Aubrelicque, 497 voix, et à celles du 5 janvier 1879 où il n'obtint que 266 voix sur 774 votants, contre le candidat républicain, M. Cuvinot, 490 voix. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1857, officier du 8 août 1870.

CORBIÈRE (JACQUES-JOSEPH-GUILLAUME-FRANÇOIS-PIERRE, COMTE DE), député au Conseil des Cinq-Cents, député de 1815 à 1820, de 1822 à 1828, ministre et pair de France, né à Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine), le 22 mai 1766, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 12 janvier 1853, d'une famille de laboureurs, fut d'abord destiné à la prêtrise; il préféra faire son droit, et fut reçu avocat à Rennes. Ses débuts ne furent pas brillants, mais, la Révolution aidant, il devint commissaire du Directoire près l'administration municipale de Rennes. Le 25 germinal an V, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents par 259 voix; il ne s'y fit pas remarquer. Ayant été chargé, comme avocat, de débrouiller la succession Le Chapelier, ancien député à la Constituante, il épousa, le 10 nivôse an VIII, sa veuve, Marie-Esther de la Marre, qui passait pour la plus jolie femme de Rennes, et qui fut, une seconde fois, richement dotée par son frère, Mathurin de la Marre : M. de Corbière était, au contraire, assez laid, déhanché, la tête enfoncée dans les épaules; mais cette alliance avec l'une des meilleures familles du pays augmenta singulièrement sa considération; il devint sous l'Empire président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. La chute de l'Empire fit éclater ses sentiments royalistes,

et, le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département d'Ille-et-Vilaine, avec 108 voix sur 194 votants et 232 inscrits. Il prit place à droite, à côté de M. de Villèle, fut nommé rapporteur (1816) de la loi sur « l'amnistie », dont il aggrava encore les rigueurs, puis de la loi sur le divorce, et attaqua le ministère qui avait supprimé le journal ultra-royaliste d'un sieur Robert. « Tourner contre les amis du roi, dit-il, une force qui n'a dû être employée que contre les ennemis de l'Etat, est une trahison. » Réélu, le 4 octobre 1816, par 90 voix sur 166 votants et 236 inscrits et, après sa nomination aux fonctions de doyen de la Faculté de droit de Rennes, réélu, le 20 septembre 1817, par 441 voix sur 882 votants et 1,010 inscrits, il ambitionna le poste de procureur général à Rennes; mais le ministère y appela M. Bourdeau, et M. de Corbière n'eut plus de ménagements à garder; il réclama des économies sur le budget, le jury pour les procès de presse, et combattit la censure préalable; il rejeta la loi Gouvion-Saint-Cyr sur le recrutement, attaqua l'institution du conseil d'Etat (1819), repoussa l'admission de l'abbé Grégoire qu'il qualifia de « représentant du crime », et, après l'assassinat du duc de Berry, formula son programme politique en ces termes : « Le moyen d'avoir de bons députés, c'est un ministère monarchique avec des journaux censurés. » Nommé, le 21 décembre 1820, ministre d'Etat et président du conseil royal de l'instruction publique, il donna sa démission en septembre 1821, pour marquer son hostilité au cabinet Siméon-Pasquier, et alla préparer les élections en Bretagne. Ces élections furent défavorables au ministère, et, dans le nouveau cabinet qui fut appelé aux affaires sous la présidence de M. de Villèle (14 décembre 1821), M. de Corbière fut chargé du portefeuille de l'Intérieur, et créé comte par le roi. Il procéda à de nombreuses épurations dans le personnel, combattit l'enseignement mutuel et la liberté de la presse, tenta à plusieurs reprises de rétablir la censure, et imagina, en 1824, d'acheter tous les journaux ultra-royalistes, qui gênaient le ministère et qu'il était pourtant difficile de poursuivre. La liste civile et les fonds secrets permirent de réunir deux millions; M. Sosthène de La Rochefoucauld, qui était le meneur officiel de ces négociations, acheta le *Drapeau blanc*, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris* et d'autres feuilles qui « pensaient que leurs intérêts valaient mieux que leurs opinions ». Mais on ne put traiter avec la *Quotidienne;* M. Michaud qui possédait les quatre douzièmes des parts, résista; on lui fit un procès, qu'il gagna en appel. En 1827, M. de Corbière signa la dissolution de la garde nationale de Paris, puis la dissolution de la Chambre des députés, et se retira, avec le cabinet, le 4 janvier 1828; le même jour il reçut les titres de ministre d'Etat, de membre du conseil privé, de chevalier du Saint-Esprit, et fut nommé pair de France. Pendant son long ministère, il avait été réélu député, le 9 mai 1822, dans le 2e arrondissement électoral d'Ille-et-Vilaine (Rennes), par 282 voix sur 471 votants et 510 inscrits, contre M. Legraverand, maître des requêtes (181 voix); le 25 février 1824, par 301 voix sur 468 votants et 520 inscrits, contre M. Legraverand, 148 voix; et le 17 novembre 1827, par 220 voix sur 435 votants et 478 inscrits, contre M. Legraverand, 182 voix.

Après les journées de juillet, il quitta la Chambre haute, ayant refusé de prêter serment à la monarchie de Juillet, et se retira dans ses terres, auprès de Rennes, où il mourut à un âge avancé, au milieu des anciennes éditions de classiques qu'il collectionnait avec passion.

CORBIÈRES (CHARLES-PHILIPPE-AUGUSTE, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Graulhet (Tarn), le 4 septembre 1759, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 21 juillet 1845, débuta, le 16 janvier 1788, dans la magistrature de l'ancien régime, comme lieutenant de juge à Guitalens (Tarn); il occupa cette fonction jusqu'au 20 novembre 1790. Pendant la période révolutionnaire, Corbières remplit divers postes administratifs et judiciaires, et, après avoir été, du 21 novembre 1790 au 15 septembre 1791, officier municipal de Graulhet, juge de paix de ce canton de 1791 à 1792, juge au tribunal du district de Lavaur le 4 avril 1792, et commissaire du roi près le même tribunal le 8 août de la même année, il devint successivement membre du directoire du département du Tarn (novembre 1792), membre du directoire du district de Castres (an II), procureur syndic du district de Lavaur (1er messidor an III), et commissaire du Directoire près l'administration municipale de Graulhet (18 brumaire an IV). En l'an V, il rentra dans la magistrature en qualité de commissaire près les tribunaux civil et criminel du Tarn. Juge à la Cour de cassation, le 1er prairial an VII, il reçut la décoration de la Légion d'honneur lors de la création de cet ordre. L'Empire lui conféra en outre les titres de chevalier (1810) et de baron (1813) et le poste de procureur général près la Cour impériale de Toulouse. Le 16 mai 1815, le collège électoral de son département d'origine, le Tarn, l'envoya, par 52 voix sur 57 votants, le représenter à la Chambre des Cent-Jours. Il s'y montra fidèle aux institutions impériales, et dut se tenir à l'écart pendant le règne des Bourbons. La révolution de Juillet le rappela aux honneurs, en le replaçant (20 août 1830) à la tête du parquet de la Cour royale de Toulouse. Officier de la Légion d'honneur, du 28 novembre 1832, il termina sa carrière comme premier président honoraire de la même cour.

CORBINAIS (THOMAS-JACQUES), député au Conseil des Anciens, né le 31 mars 1753, mort à une date inconnue, était membre de l'administration de Dol (Ille-et-Vilaine). Ce département le nomma, le 26 germinal an VI, député au Conseil des Anciens. Il n'y prit jamais la parole, et siégea jusqu'en l'an VIII.

CORBINEAU (JEAN-BAPTISTE-JUVÉNAL), pair de France, né à Marchiennes-Ville (Nord), le 1er août 1776, mort à Paris, le 17 décembre 1848, était le fils d'un inspecteur des haras qui le destina à la carrière militaire. Ses deux frères appartinrent également à l'armée française. Il s'engagea à seize ans, fut bientôt nommé sous-lieutenant au régiment de Berri-cavalerie mais ne passa capitaine qu'après dix ans de service. Lors de la formation de la garde impériale, Corbineau, dont le frère était aide-de-camp de l'empereur, fut nommé capitaine de chasseurs. Il reçut le grade de chef d'escadron à Eylau, où son frère fut emporté par un boulet de canon; puis il fut placé à la tête du 20e dragons, avec lequel il passa en Espagne, et se distingua sous les murs de Burgos. Appelé en 1809 à l'armée d'Allemagne, il fut blessé à Wagram, et fit ensuite la campagne de Russie, comme général commandant la 6e brigade de

cavalerie. A son tour il devint aide-de-camp de Napoléon, se signala encore dans la désastreuse journée de Kulm (30 août 1813), où il gagna le grade de général de division, et sauva, a-t-on dit, la vie à l'Empereur pendant la campagne de France, Napoléon ayant été enveloppé par une nuée de Cosaques entre Brienne et Mézières. Le 5 mars, le général Corbineau chargé de surprendre Reims, occupé par les Russes, se précipita dans la ville avec deux divisions de cavalerie et huit pièces de canon. La place enlevée, il en fut nommé gouverneur, et la défendit vaillamment. Il reçut pour ce fait la croix de grand officier de la Légion d'honneur le 23 mars 1814, (il était commandeur de l'ordre depuis le 26 frimaire an XII). La Restauration accueillit les services de Corbineau, qui fut nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Il n'en reprit pas moins pendant les Cent-Jours son service d'aide-de-camp auprès de Napoléon qui lui confia diverses missions importantes, notamment à Lyon, puis en Vendée. Le général Corbineau assista à la bataille de Waterloo. De retour à Paris, il fut cette fois, de la part du gouvernement royal, l'objet d'une disgrâce formelle. Une ordonnance royale le comprit parmi les deux cents généraux mis à la retraite d'office avec défense de porter leur uniforme. La révolution de Juillet le releva de cette interdiction. Comme il s'était rallié au nouveau gouvernement, celui-ci le chargea du commandement de la 16e division militaire, et le fit pair de France le 11 septembre 1835. A la Chambre haute, il vota favorablement au pouvoir. Il fut promu grand'croix de la Légion d'honneur le 5 mai 1838. — Une décision du 30 mai 1848 mit Corbineau à la retraite comme lieutenant-général.

CORBON (CLAUDE-ANTHIME), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, représentant en 1871 et sénateur inamovible, né à Arbigny (Haute-Marne) le 23 décembre 1808, était fils d'artisans. A sept ans, il était rattacheur de fils chez un tisserand; il se rendit à Paris, entra comme compositeur dans une imprimerie, et se fit sculpteur sur bois (1832). Il acquit dans cette profession une réputation méritée, et, séduit par le catholicisme libéral de Buchez, fonda en 1848, avec deux cents de ses camarades, le journal l'*Atelier*, qui avait pour devise ces mots de saint Paul : « Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. » L'*Atelier* défendit la thèse de la conciliation de la la démocratie et du catholicisme, et appuya la politique modérée des hommes du *National*. L'influence acquise par le journal valut à Corbon, en février 1848, les fonctions de secrétaire du gouvernement provisoire. Elu, le 23 avril suivant, représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 19e sur 34, par 135,043 voix sur 267,888 votants et 399,191 inscrits, il fut nommé, dès l'ouverture, vice-président de l'Assemblée : la majorité avait tendu à opposer « l'ouvrier laborieux et arrivé aux ouvriers politiciens » de la commission du Luxembourg. Corbon siégea parmi les modérés, combattit (23 juin 1848) la suppression brusque des ateliers nationaux, présenta et fit voter (4 juillet 1848) un crédit de trois millions pour faciliter les associations ouvrières, parla sur la limitation des heures du travail, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi contre les attroupements, *contre* les poursuites contre Louis Blanc, *pour* les poursuites contre Caussidière (15 mai) et *contre* les mêmes poursuites (23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie », *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. M. Corbon s'était rapproché de la gauche depuis l'élection présidentielle du 10 décembre; il ne fut pas réélu à la Législative, et l'*Atelier*, ne pouvant déposer le cautionnement de 18,000 francs exigé par la nouvelle loi de juillet 1850, cessa de paraître. M. Corbon reprit ses travaux de sculpteur sur bois, fit paraître, en 1859, l'*Enseignement professionnel*, et devint, en 1863, collaborateur du *Siècle*, où l'on remarqua notamment ses études biographiques sur les *Hommes de 1848*. Le 4 septembre 1870, M. Corbon fut nommé par le gouvernement de la Défense Nationale maire du 15e arrondissement de Paris; il donna sa démission à l'armistice (mars 1871), et tenta, comme membre de la « Ligue des droits de Paris », de prévenir le mouvement communaliste. Il avait échoué, aux élections générales du 8 février 1871, dans la Seine, avec 65,456 voix, mais il fut élu, dans le même département, le 2 juillet 1871, le 8e sur 21, par 117,828 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits; il s'agissait de remplacer 21 représentants démissionnaires, décédés, ou qui avaient opté pour d'autres départements. Il prit place à l'Union républicaine, combattit la loi Dufaure contre l'Internationale, la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, et appuya le vote du crédit destiné à envoyer des ouvriers à l'Exposition de Vienne. Il vota *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la dissolution, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie. Le 15 décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut, au 6e tour de scrutin, sénateur inamovible, par 353 voix sur 681 votants. Il siégea à la gauche républicaine, vota avec ce groupe, notamment *pour* l'expulsion des princes, et fut nommé questeur au Sénat, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Il prit part à la fondation des écoles professionnelles de Paris. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). On a de lui : *Le secret du peuple de Paris* (1863); *Lettres politiques d'un sénateur républicain* (1876).

CORBUN (JEAN-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 24 germinal an V, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, par 295 voix. A la séance du 12 prairial, il prit la parole pour accuser de vol Santhonax (*v. ce nom*), commissaire civil à Saint-Domingue. Il quitta l'Assemblée en l'an VII. L'*Almanach national* de la République française le désigne sous le nom de Corbun-Saint-Genest. Il demeurait alors à Paris, « rue d'Argenteuil, n° 270. »

CORCELETTE (JEAN-JACQUES), député au Corps législatif de l'an XII à 1807, né à Poule (Rhône) le 18 février 1755, mort à Poule le

6 juillet 1807, fut avocat, puis notaire et juge au tribunal de Villefranche (Rhône). Désigné par décision du Sénat conservateur, le 2 fructidor an XII, pour représenter le département du Rhône au Corps législatif, il y siégea assez obscurément jusqu'à sa mort. Son mandat ne devait expirer qu'en 1809.

CORCELLES (CLAUDE TIRCUY DE), député de 1819 à 1822 et de 1828 à 1834, né à Gleizé (Rhône), le 1er juillet 1768, mort à Paris le 21 juin 1843, fut élevé à l'Ecole militaire, et passa officier dans un régiment de chasseurs. Il fut entraîné par les circonstances à servir dans l'armée de Condé, « où il eût été difficile, dit un biographe libéral, de deviner le tribun énergique qui devait plus tard être un des défenseurs les plus intrépides et les plus constants de l'honneur national et de la démocratie. » Après avoir fait la campagne de 1792, il se retira en Angleterre et revint en France en 1799. Il vécut dans la retraite jusqu'en 1813, se présenta à cette époque pour défendre la ville de Lyon, menacée par l'invasion étrangère, fut fait, par le maréchal Augereau, lieutenant-colonel des gardes nationales du Rhône, et suivit en Languedoc la retraite de l'armée. Il rentra dans ses foyers pendant la première Restauration, et fut, lors des Cent-Jours, promu colonel de la garde nationale. Proscrit au second retour des Bourbons, il dut chercher un asile jusqu'en Suède, et n'obtint qu'en 1817 la permission de revenir dans son pays. Le 25 mars 1819, le collège de département du Rhône l'appela, par 746 voix (1,417 votants, 1,796 inscrits), contre 528 à M. Pavy et 138 à M. Rambaud, à prendre à la Chambre des députés la succession de M. de Fargues. Il siégea au côté gauche. Un de ses premiers discours, fréquemment interrompu par les cris et les interruptions de la droite et du centre, fut en faveur des bannis : il dut faire imprimer, hors la Chambre, son opinion qu'il lui avait été impossible de développer. Il soutint la pétition des élèves de l'Ecole de droit, pour leur professeur Bavoux, (*V. ce nom*), parla sur le budget, et réclama des indemnités pour les militaires infirmes. Plus tard, il s'éleva contre le projet de loi restrictif de la liberté individuelle, et combattit énergiquement les amendements de la commission. Il déposa sur la loi de censure plusieurs contre-propositions qui furent rejetées. Il s'opposa à l'adoption du projet de loi relatif aux élections, et dénonça les empiètements ministériels et la violation de la Charte. « Qu'un seul cri, s'écria-t-il, parti de cette enceinte, rallie tous les Français... Députés, magistrats, citoyens, soldats, tous vous aviez juré de maintenir la charte, de la défendre... On ose la toucher : malheur aux traîtres!... » Il attaqua l'amendement de Courvoisier qui augmentait la Chambre de 172 membres, et favorisait les électeurs les plus imposés, et critiqua vivement, à plusieurs reprises, le système des impôts. Un jour, il apporta à la Chambre la lame d'un sabre de cuirassier de la garde, qui avait été brisée dans une charge de cavalerie contre les fenêtres d'un marchand de vin. En 1820, peu de temps après la mort du duc de Berry, M. de Corcelles fit preuve de courage et de sang-froid dans une circonstance critique qu'un biographe raconte ainsi : « Les héros du café Montansier avaient envahi le Palais-Royal. Ils se présentèrent au café Lemblin, effrayèrent deux femmes de comptoir et parvinrent à mettre en fuite un vieux rentier qui y laissa sa perruque. M. de Corcelles, assis à l'une des tables, lisait très paisiblement le *Constitutionnel*. Soixante ou quatre-vingts de ces guerriers improvisés s'avancèrent vers lui d'un air menaçant : — « Fermez toutes les portes, s'écria M. de Corcelles, et voyons qui fléchira de toute cette bande ou d'un vieux soldat. » Le biographe ajoute que le vieux soldat fut respecté et que la bande se retira sans avoir cassé les glaces. — M. de Corcelles, ne fut pas réélu le 9 mai 1822 : il n'obtint alors dans le premier arrondissement du Rhône (Lyon-Nord), que 375 voix contre 444 au candidat du gouvernement, M. Delphin, qui fut élu. Mais le 4e arrondissement électoral de Paris le renvoya à la Chambre, le 21 avril 1828, par 628 voix (1,137 votants, 1,311 inscrits), en remplacement de Benjamin Constant, qui avait opté pour Strasbourg. Il vota comme précédemment avec la gauche, fut des 221, et, réélu en juillet 1830, contribua à la chute de Charles X. Après l'avènement de Louis Philippe, il prêta serment au pouvoir, « sauf l'approbation nationale », et ne tarda pas à se ranger dans la nouvelle opposition libérale. Le 5 juillet 1831, n'ayant pas été réélu par Paris, il devint député du 4e collège de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), le 1er octobre 1831, avec 189 voix (326 votants, 452 inscrits), contre 134 à M. Lerouge. Il remplaçait M. de Thiard, qui venait d'opter pour une autre circonscription du même département. Il se montra fidèle à ses antécédents, défendit la liberté de la presse, combattit les « prodigalités de la liste civile », et se récusa (1833) dans l'affaire de la *Tribune*. « Je déclare que je me récuse, fit-il, et que je siégerai, à moins qu'on ne m'empoigne. » Dans la discussion du budget des affaires étrangères, il protesta contre les traités de 1815, et, lors du débat sur l'adresse (session de 1834), il demanda des explications sur la politique extérieure du gouvernement : « Quel est donc, dit-il, cet ordre politique inimaginable qui n'est ni la paix, ni la guerre, ni sympathie, ni antipathie, ni menace, ni bienveillance, ni confiance, ni méfiance? » Il proposa, mais inutilement, que la loi sur les crieurs publics ne fût discutée qu'après le budget, et essaya, sans plus de succès, de faire excepter des dispositions pénales de la loi sur les associations les sociétés ayant pour but de maintenir la Charte. Il quitta la Chambre en 1834, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

✓ **CORCELLES** (CLAUDE-FRANÇOIS-PHILIBERT TIRCUY DE), député de 1839 à 1848, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, représentant en 1871, né à Marcilly-d'Azergues (Rhône) le 2 juin 1802, fils du précédent, fut élu, le 2 mars 1839, député du 2e collège électoral de l'Orne (Séez) par 130 voix sur 218 votants contre M. Clogenson, 88 voix. Il prit place parmi les libéraux indépendants et catholiques, prit part aux discussions économiques et aux débats relatifs à l'Algérie qu'il avait visitée, et fut successivement réélu le 9 juillet 1842, à l'unanimité (190 voix sur 190 votants et 276 inscrits), et le 1er août 1846 par 225 voix sur 245 votants et 296 inscrits, contre 19 voix à M. Poriquet. Le 23 avril 1848, le département de l'Orne l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 2e sur 11, par 89,564 voix (le procès-verbal d'élection ne mentionne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits); il siégea à droite, fut membre du comité des finances, et vota *pour* le cautionnement des journaux, *pour* les invalides des campagnes, *contre* le droit au travail, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'a-

mendement Grévy sur la présidence, *pour* le remplacement militaire, *pour* la proposition Rateau, *contre* la diminution de l'impôt du sel, *pour* la suppression des clubs. Il soutint le gouvernement du prince L. Napoléon et se montra très favorable à l'expédition de Rome. Envoyé en mission à Rome par le prince président, il désavoua l'accord conclu par M. de Lesseps avec la république romaine et, après la prise de la ville, y réorganisa le gouvernement pontifical. Réélu dans l'Orne à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 2e sur 9, par 60,669 voix sur 94,068 votants et 126,096 inscrits, il continua de siéger à droite, mais il se montra hostile à la politique du prince président, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de décembre 1851. Il ne reparut au parlement qu'après la chute de l'Empire, ayant été élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le 14e sur 28, par 205,439 voix sur 262,927 votants et 326,440 inscrits. Il prit place à droite, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siége, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la dissolution; il s'abstint sur la démission de Thiers. Nommé, le 12 janvier 1873, ambassadeur près du Saint-Siège, il mena à bien la question délicate du retrait de l'*Orénoque* des eaux de Civitta-Vecchia (1874), et donna sa démission le 25 octobre 1876.

CORDARA-ANTONA (Pascal), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Sartivanna (Italie), le 7 février 1763, mort à une date inconnue, était maire de Bapignano. Le 4 mai 1811, le Sénat conservateur désigna Cordara-Antona pour représenter au Corps législatif de l'Empire français le département de Marengo, qui avait pour chef-lieu Alexandrie, et qui correspondait à peu près aux provinces actuelles d'Alexandrie, d'Asti et de Casale. On perd la trace de ce député à la chute de l'Empire.

CORDAY (Louis-Aimé-Cyprien, comte de), député de 1815 à 1827, né à Pierres (Calvados), le 15 septembre 1765, mort à Pierres, le 11 mars 1841, appartenait, comme Charlotte Corday, à une famille normande, mais n'était point son parent. Officier d'infanterie avant la Révolution, il émigra, et « malgré cela, dit un biographe, n'eut point à souffrir du système de confiscation; il n'avait, assure-t-on, rien à perdre. » Un riche mariage releva sa fortune. Royaliste ardent, il fut élu, le 25 août 1815, par le collège de département du Calvados, avec 146 voix sur 198 votants, député à la Chambre introuvable. Il siégea dans la majorité. Réélu, le 4 octobre 1816, par 106 voix (185 votants, 261 inscrits), il vota régulièrement, jusqu'en 1820, avec le côté droit, et se signala dans un mémorable incident qui mit le 13 mars 1820, toute la Chambre en émoi. Comme le général Foy (*V. ce nom*), s'exprimait à la tribune en termes des plus vifs sur les fauteurs des réactions de 1815 et de 1816, qu'il appelait « une poignée de misérables », M. de Corday se leva et cria à l'orateur : *Vous êtes un insolent!* Le lendemain, les deux députés allèrent au bois de Romainville pour se battre ; tous deux tirèrent en l'air. Il n'était plus question de cette affaire, lorsque, le 16, le général Foy ayant demandé la parole pour appuyer le renvoi d'une pétition au ministère de l'Intérieur, prononça une sorte de rétractation des paroles qui avaient choqué M. de Corday, mit la Chambre dans la confidence de son duel, et conclut en disant que le sang ne devait plus couler que pour les institutions monarchiques. M. de Corday lui succéda à la tribune, et déclara qu'il était satisfait de l'explication que M. Foy venait de donner, et que son expression: *Vous êtes un insolent*, ne s'adressait qu'à celui qui aurait eu l'intention d'outrager les émigrés. Le collège de département du Calvados ayant renouvelé à M. de Corday son mandat législatif, le 10 octobre 1821, puis le 6 mars 1824, il continua de siéger dans la majorité et de soutenir les idées ultra-royalistes. Il avait été admis à la retraite comme chef d'escadron, le 3 novembre 1819.

CORDELET (Louis-Auguste), membre du Sénat, né à Parigné-l'Evêque (Sarthe), le 17 janvier 1834, avait exercé les fonctions de suppléant de juge de paix dans son département, dont il était, depuis 1871, conseiller général pour le 3e canton du Mans. En 1878, il fut nommé maire de cette ville, et élu président du Conseil général. Après avoir tenté, aux élections législatives de 1876, comme candidat républicain, de faire échec à M. Haentjens, bonapartiste, dans la 2e circonscription du Mans, et avoir obtenu contre lui une première fois, 8,832 voix contre 10,029, et une seconde fois (après invalidation) 8,604 voix, sans être élu, il fut plus heureux lors des élections sénatoriales du 8 janvier 1882. Il fut élu, le 1er de la liste républicaine, sénateur de la Sarthe, par 257 voix (463 votants), tandis que le plus favorisé des conservateurs, le général Bourbaki, n'en obtint que 197. Il siégea à gauche, vota *pour* la nouvelle formule du serment judiciaire (1882), *pour* la réforme de la magistrature (1883), *pour* le rétablissement du divorce (1884), *pour* la nouvelle loi militaire, *pour* l'expulsion des princes, etc. En dernier lieu, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Le 12 avril, il a été élu membre de la commission des Neuf chargée de l'instruction et de la mise en accusation dans le procès Boulanger, Rochefort, Dillon.

CORDIER (Michel-Martial), membre de la Convention, né à Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise), le 5 septembre 1749, mort à Bruxelles (Belgique), le 24 décembre 1824, était juge de paix à Coulommiers. Elu, le 7 novembre 1792, membre de la Convention, par le département de Seine-et-Marne, le 4e sur 11, avec 269 voix (354 votants), il se prononça pour la mort de Louis XVI, en disant : « Louis est un grand coupable ; il mérite la mort. Je vote pour la mort. » Après la session de la Convention, il s'était retiré dans son pays. La loi de 1816 contre les régicides l'obligea à quitter la France. Il passa en Belgique, et mourut à Bruxelles sous la Restauration.

CORDIER (Joseph-Louis-Etienne), député de 1827 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Orgelet (Jura), le 16 août 1775, mort à Paris, le 13 juin 1849, appartenait à l'administration des ponts-et-chaussées. Napoléon Ier l'avait chargé de la direction des ponts-et-chaussées du département du Nord. Le 17 novembre 1827, il fut élu, pour la première fois, député du 1er arrondissement électoral du Jura (Lons-le-Saulnier), par 129 voix sur 200 votants et

231 inscrits, contre 67 à M. Jobez, ancien député. Il siégea à droite, vota constamment avec l'opposition libérale, et fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 122 voix (187 votants, 217 inscrits), contre M. Babey, 63 voix, il prit part à la révolution de Juillet, mais ne se rallia qu'avec beaucoup de réserves au gouvernement nouveau, et reprit presque aussitôt sa place dans les rangs de la minorité de gauche. Le 1er octobre 1831, le 1er collège électoral de l'Ain (Bourg), lui donna 141 voix sur 202 votants et 283 inscrits; il remplaçait comme député de cette circonscription, M. de Cormenin, qui avait opté pour un autre collège. Il signa le *compte rendu* de 1832. Aux élections du 21 juin 1834, il obtint le renouvellement de son mandat dans le département de l'Ain, avec 105 voix (186 votants, 245 inscrits), contre M. Peloux, 72 voix; en même temps, il échouait dans le 2e collège du Jura, à Lons-le-Saulnier. Il se prononça dans cette législature *contre* les lois de septembre 1835, *contre* les lois d'apanage et de disjonction. Il resta député de l'Ain jusqu'en 1839, ayant encore obtenu sa réélection le 4 novembre 1837, avec 137 voix sur 205 votants et 277 inscrits. Il combattit le ministère Molé. Puis, le 2 mars 1839, il redevint député du Jura, pour la circonscription de Lons-le-Saulnier, qui le confirma dans ses fonctions législatives, le 9 juillet 1842, par 276 voix (393 votants, 480 inscrits), contre 95 à M. de Toisy, et le 1er août 1846, par 260 voix (436 votants, 524 inscrits), contre 173 à M. Dalloz. Jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, M. Cordier, qui était inspecteur des ponts-et-chaussées et chevalier de la Légion d'honneur, siégea à l'extrême-gauche, auprès de son collègue et ami le général Thiars. Il combattit de ses votes et à la tribune, en plusieurs circonstances, la politique ministérielle de Guizot, et se prononça *contre* l'indemnité Pritchard (1845) et *pour* la réforme électorale. « Il a sur les travaux publics, disait une biographie, des idées toujours larges et parfois très justes qu'il développe avec une persévérance digne d'éloges. » Après février 1848, M. Cordier accepta le gouvernement républicain, et élu, le 23 avril, représentant du Jura à l'Assemblée constituante par 58,807 voix sur 74,155 votants, il vota le plus souvent avec le parti démocratique modéré: 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement, 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et *contre* les poursuites contre Caussidière; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 27 décembre, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition romaine; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. M. Cordier prit une part active, le 27 décembre, à la discussion de l'impôt du sel. Il se montra le partisan déterminé de la suppression de cet impôt, et dit à ce sujet: « Citoyens représentants, je viens vous demander d'appliquer immédiatement les principes du programme très satisfaisant du président de la République, qui nous donne l'assurance d'un prompt avenir de prospérité: *Le respect de la Constitution; la suppression des impôts illégaux; la réduction de la dépense des travaux publics*, en conviant le concours des véritables associations pour les exécuter. Vous vous rappelez que l'art. 15 de la Constitution a donné lieu à de longs et solennels débats, que l'impôt progressif a été rejeté et que cet article 15 est ainsi rédigé: « Tout impôt est établi pour l'utilité commune. Chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune. » Il est évident que la taxe sur le sel est un impôt progressif, et le plus inique de tous, puisque la progression est en raison inverse des facultés et de la fortune des contribuables. Cinq millions de familles des classes laborieuses et malheureuses, payant chacune au trésor une taxe pour le sel de 15 francs par an, sont, relativement, dix et vingt fois plus imposées que les classes aisées, et cent et trois cents fois plus que les familles riches. » Malgré ces arguments, l'impôt du sel fut rétabli par l'Assemblée. Il est vrai que dans la séance du lendemain 28, elle décida qu'il serait réduit. Le 13 mai 1849, M. Cordier fut élu, toujours par le Jura, représentant du peuple à la Législative avec 48,625 voix sur 71,295 votants et 90,110 inscrits, mais il mourut un mois après (13 juin 1819), avant d'avoir pu jouer dans la nouvelle assemblée aucun rôle parlementaire.

CORDIER (PIERRE-LOUIS-ANTOINE), pair de France, né à Abbeville (Somme), le 31 mars 1777, mort à Paris le 30 mars 1861, se fit connaître de bonne heure par des travaux de premier ordre sur la science pure, et sur ses applications à l'industrie métallurgique. Sa collaboration au *Journal des mines*, de fondation alors récente, le désigna pour faire partie de la commission scientifique qui accompagna l'expédition française en Egypte. A son retour en France, il fut envoyé comme inspecteur des mines dans le département des Apennins, dont il publia (1812) la *Statistique minéralogique*. En 1819, M. Cordier se vit appelé à la chaire de géologie du Muséum d'histoire naturelle. En 1822, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, en remplacement de célèbre Haüy, et là il rassembla les matériaux de son savant *Essai sur la température de l'intérieur de la terre*, qui compte parmi ses principaux ouvrages, et qui parut en 1827. Précédemment M. Cordier avait fait paraître de nombreux mémoires, pleins d'aperçus ingénieux et profonds, entre autres: *Rapport sur les manganèses oxydés, susceptibles d'être employés dans les procédés des arts* (1801); *Observations sur la classification des minéraux* (1803); *Statistique du département du Lot* (1807); *Recherches sur les différents produits volcaniques* (1807-1808); *Rapport sur les mines de plomb de Brassac* (Tarn), 1810; *Mémoire sur les substances minérales, dites en masse, qui entrent dans la composition des roches volcaniques de tous les âges* (1816), etc., etc.

Nommé conseiller d'Etat dans les premières années du règne de Louis Philppe, M. Cordier fut fait pair de France par ordonnance du 7 novembre 1839. Il vota, dans la Chambre haute, pour le gouvernement, et s'y occupa surtout, avec une compétence indiscutable, de l'organisation des chemins de fer, de celle des paquebots à vapeur, et de l'amélioration du système vicinal.

CORDIER (JACQUES-LOUIS-ADOLPHE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Lisieux (Calvados), le 8 mai 1817, étudia le droit et se fit recevoir docteur. Il devint, sous Louis-Philippe, sous-préfet de Pont-l'Evêque, et, lors des élections du 13 mai 1849, fidèle à ses préférences orléanistes, il fut élu, comme conservateur monarchiste, représentant du Cal-

vados à l'Assemblée législative, le 3e sur 10, par 65,723 voix (86,996 votants, 137,851 inscrits). Il appartenait déjà au Conseil général de son département. M. Cordier siégea à droite avec la majorité et vota : *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi du 11 mai 1850 portant restriction du suffrage universel, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc. Il rentra dans la vie privée en 1851.

CORDIER (Stanislas-Alphonse), représentant en 1871 et sénateur inamovible, né à Ecouché (Orne) le 27 février 1820, fils de modestes cultivateurs, fit ses études à Lisieux, entra en qualité de commis dans une maison de tissus en 1838, et, s'étant associé à un chimiste (1845), dirigea une manufacture de toiles peintes à Deville-lès-Rouen. En 1851, il devint vice-président de la Société libre du commerce et de l'industrie. Membre de la Chambre de commerce de la Seine-Inférieure depuis 1857, récompensé pour ses impressions sur étoffes à l'exposition de 1867, conseiller municipal de Rouen depuis 1869, il fut élu, le 8 septembre 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 5e sur 16, par 80,107 voix sur 120,899 votants et 203,718 inscrits. Lié avec M. Pouyer-Quertier, son compatriote, il fut chargé de plusieurs démarches auprès du quartier-général allemand ; d'un autre côté, M. Thiers, dont il partageait les idées protectionnistes, lui confia des missions en Alsace relatives à son industrie. A l'Assemblée, il siégea au centre gauche, se fit inscrire au groupe Féray, qu'il présida, parla sur les questions de tarifs, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les matières de commerce et d'agriculture, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la dissolution, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie ; il s'était abstenu sur les prières publiques. Le 8 octobre 1871, il avait été élu conseiller général pour le 5e canton de Rouen. Le 10 décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut sénateur inamovible, au 2e tour de scrutin, par 347 voix sur 691 votants. Il prit place à la gauche républicaine, vota *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* l'expulsion des princes, et *pour* les ministères qui se succédèrent au pouvoir. En avril 1887, il fut le rapporteur de la proposition Sigismond Lacroix sur l'élection du conseil municipal de Paris, déposa, en janvier 1888, un rapport sur l'installation du préfet à l'Hôtel-de-Ville, rapport qui ne fut jamais discuté, et interpella, en février, le gouvernement sur les modifications apportées dans l'organisation de l'école forestière de Nancy. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi de Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). M. Cordier est membre du Conseil supérieur du commerce, et de la commission des Expositions internationales. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 août 1855, officier du 20 octobre 1878. On a de lui : *Etude sur les industries textiles du Nord* (1860); *Etude et enquête sur les industries de la Seine-Inférieure* (1869), etc.

CORDIER (Julien), député de 1885 à 1889, né à Toul (Meurthe-et-Moselle), le 16 janvier 1844, est le petit neveu du baron Louis, ministre des finances sous la Restauration. La famille de son père était alliée à celle de l'amiral de Rigny qui commanda l'escadre française à la bataille de Navarin, et fut ensuite ministre de la marine et plus tard ministre des affaires étrangères. M. Cordier étudia le droit, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Nancy. Conseiller municipal de Toul (1874) et conseiller général de Meurthe-et-Moselle) pour le canton de Domèvre-en-Haye (1877), il remplit ce dernier mandat jusqu'en 1883. Dès l'Empire, M. Cordier s'était déclaré républicain, et il avait lutté dans les rangs de l'opposition, comme collaborateur du *Journal de la Meurthe et des Vosges*. Après 1870, il donna des articles au *Courrier de Meurthe-et-Moselle*. Il fut, lors des élections d'octobre 1885, porté sur la liste opportuniste de Meurthe-et-Moselle, et élu, le 6e et dernier, avec 45,521 voix (88,011 votants, 111,226 inscrits). Il prit place au groupe de l'Union des gauches, soutint les ministères Rouvier et Tirard, et se prononça à la fin de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CORDIER. — *Voy.* Montreuil (de).

CORDOUE (Louis-André-Jean-Raphael, marquis de), député de 1820 à 1824, de 1827 à 1830, pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or), le 22 juin 1776, mort à Tain (Drôme), le 2 décembre 1849, débuta sous l'Empire dans la carrière administrative : Napoléon l'appela, en 1812, à la sous-préfecture de Bar-sur-Seine, qu'il occupa pendant trois ans. En 1816, il fut nommé par le roi chef d'état-major des gardes nationales de la Drôme et, en 1820, membre de la Légion d'honneur. Quelques mois plus tard, le 13 novembre, le collège de département de la Drôme, par 74 voix sur 125 votants et 151 inscrits, contre 51 à M. de Mac-Carthy, député sortant, l'envoya à la Chambre des députés. Il siégea jusqu'en 1824, au centre, et vota le plus souvent avec les royalistes constitutionnels. Elu pour la seconde fois, le 24 novembre 1827, par le même collège, avec 54 voix (103 votants, 124 inscrits), contre 49 à M. de Chabrillan, il reparut au centre droit, mais il se sépara plus d'une fois de ce groupe politique par les opinions qu'il exprima à la tribune, notamment le 19 février 1828, à l'occasion des fraudes électorales signalées par les électeurs du département de la Meuse. Il s'éleva alors contre « le système de finesses astucieuses, de méchancetés qui avait présidé aux élections. » Le ministère Martignac voulut s'attacher le député de la Drôme, et le créa officier de la Légion d'honneur. M. de Cordoue prêta, en effet, son appui à ce ministère. Il fut réélu député, le 23 juin 1830, par le 3e arrondissement de l'Isère (La Tour du Pin), mais il ne crut pas devoir rester à la Chambre, et donna sa démission le 7 août, par une lettre qui se terminait ainsi : « Il n'est aucun Français, je le jure, qui, plus que moi, désire que Mgr le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, trouve le bonheur en faisant celui de la patrie. *Dieu protège la France!* est aujourd'hui, comme au 16 mars dernier,

mon vœu le plus ardent. » Il se retira ensuite dans ses propriétés de l'arrondissement de Valence, et devint (1831), conseiller municipal de la commune de Tain (Drôme). Une ordonnance du 11 septembre 1835 le rappela à la vie parlementaire, en le faisant entrer à la Chambre des pairs. M. de Cordoue accepta cette situation nouvelle, et se montra désormais, dans la Chambre haute, favorable au gouvernement de Louis-Philippe. La révolution de 1848 le rendit définitivement à la vie privée. Il mourut à Tain l'année suivante.

COREN-FUSTIER (François-Joseph), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né aux Vans (Ardèche), le 27 avril 1747, mort à Largentière (Ardèche), à une date inconnue, était, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Toulouse (1771). Il devint juge aux Vans en 1777. La Révolution, dont il n'adopta que très modérément les principes, le fit (1790) juge de paix de son canton, puis administrateur du département de l'Ardèche. Le 7 septembre 1792, Coren-Fustier fut élu député de l'Ardèche à la Convention, le 7e et dernier, par 199 voix sur 363 votants. Il siégea dans la Plaine, et fut un des premiers à émettre l'avis que la nation tout entière fût consultée sur le jugement de Louis XVI. Lors du procès, il répondit au premier appel nominal (question de la culpabilité): « Oui, mais par un effet de la sujétion et de la provocation, et par les prestiges de la royauté. » Après avoir opiné une fois de plus en faveur de l'appel au peuple, il fit, sur la question de la peine à infliger (3e appel nominal), la déclaration suivante :

« J'ai médité sur la disposition du mandat qui m'associe à la Convention, et je n'y ai trouvé aucune attribution de juge sur les conspirations dont Louis Capet se trouve convaincu; la Convention a, d'ailleurs, rejeté les formes judiciaires portées par le Code pénal.

« Le Code pénal prononce véritablement la peine de mort contre les conspirateurs; et, sans apprécier si Louis pourrait être jugé en vertu d'une loi autre que la Constitution du 14 septembre 1791, comme les législateurs n'ont ordonné la peine de mort que pour prévenir la contagion des crimes, comme cette contagion ne peut pas être redoutée dans le cas dont il s'agit, attendu que la royauté a été abrogée en France, j'ose penser que la chose publique n'est exposée à aucun danger par le défaut de condamnation à cette peine.

« Je dis plus, et je suis persuadé que cette condamnation compromettrait notablement les intérêts de la République; elle éteindrait toute espérance de pacification avec les puissances étrangères; elle pourrait former un germe de guerre civile, compromettre la liberté de la nation, en occasionnant de nouveaux projets de tyrannie.

« Mais si je ne crois pouvoir ni devoir exercer les fonctions de juge dans la grande affaire qui nous occupe, je dois nécessairement employer celle d'homme politique qui m'est particulièrement décernée; et, persuadé que la présence de Louis sur le territoire français, à l'avenir, et son éloignement actuel, pourraient également compromettre la paix et la tranquillité de la France, je demande que Louis soit banni à perpétuité, avec défense de rentrer dans la République, sous peine de mort; et que cependant il demeure reclus dans une maison de la République, jusqu'à ce que le gouvernement républicain de la France aura été solennellement reconnu par les gouvernements de l'Europe. »

A la séance du 12 août 1792, le président de la Convention annonça que Coren-Fustier avait donné sa démission; mais deux jours après, il changea d'avis : il fit connaître, le 14, qu'il « rentrait dans ses fonctions ». Il suivit la même politique que précédemment, combattit les Jacobins et la Montagne, dénonça plusieurs jugements du tribunal révolutionnaire, demanda la levée des scellés mis sur les biens de la princesse de Lamballe, s'acharna contre les derniers Montagnards, et se fit, le 22 prairial an III, l'accusateur de Bourbotte. Elu, le 23 vendémiaire an IV, député de l'Ardèche au Conseil des Anciens, par 193 voix sur 218 votants, Coren-Fustier témoigna dans ses actes parlementaires, d'un esprit de plus en plus indulgent à l'égard du parti royaliste. Le 18 nivôse, il fit un long discours en faveur du représentant Jean-Jacques Aymé (*V. ce nom*) dont une résolution prononçait l'exclusion des fonctions législatives pour avoir, comme président de l'assemblée primaire de Montélimart, signé des mesures contre-révolutionnaires. Il s'attacha à montrer que les faits n'étaient pas suffisamment établis, il rappela ses collègues au respect de l'inviolabilité de la représentation nationale, et termina en disant : « Profitons de l'expérience du passé pour nous prémunir, dans notre nouvelle carrière, contre des écarts qui, souvent, finissent par être irréparables. Soyons unis, serrons-nous, formons un bataillon carré. Si quelqu'un se permet des fautes parmi nous, soyons prompts à le corriger fraternellement. Nous tendons tous au même but, à la consolidation de la République et au bonheur de nos commettants; et il est certain que nous ne remplirons cette double tâche que par l'union, la fraternité, la sagesse, la prudence; que par une législation également juste et conforme aux principes de la Constitution. Je vote pour la rejection (*sic*). » La résolution qui prononçait l'exclusion d'Aymé n'en fut pas moins approuvée. Il fit aussi, à la séance du 28 pluviôse, de vains efforts pour atténuer les effets de la loi contre les émigrés. Il ne s'était pas contenté, cette fois, de parler longuement contre la résolution proposée : pour donner plus de force à son opinion, il avait voté deux fois. On s'en aperçut au recensement des votes, et Coren-Fustier fut censuré. Il quitta l'Assemblée en l'an VI.

CORMENIN (Louis-Marie de Lahaye, vicomte de), député de 1828 à 1848, représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Paris, le 6 janvier 1788, mort à Paris, le 6 mai 1868, d'une ancienne famille de robe de la Bresse, établie dans l'Orléanais depuis trois générations, eut pour parrain le duc de Penthièvre et la princesse de Lamballe, fit ses études dans un pensionnat de Paris, puis passa à l'Ecole de droit, et fut reçu avocat en 1808. Auditeur au Conseil d'Etat, section du contentieux, en janvier 1810, il publia quelques volumes de vers, accompagna, en 1813, Cochon de Lapparent dans sa mission à la 20e division militaire, fut nommé maître des requêtes surnuméraires en 1814, et, pendant les Cent-Jours, s'engagea à Lille comme volontaire. Rallié à la Restauration, il devint maître des requêtes (24 août 1815), et se fit remarquer par la publication de plusieurs ouvrages de droit administratif : *Du Conseil d'État envisagé comme conseil et comme juridiction dans notre monarchie constitutionnelle* (1818); *De la respon-*

sabilité des agents du gouvernement (1819); *Questions de droit administratif* (1822). La Restauration le créa chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, baron (1818), et lui permit de constituer un majorat au titre héréditaire de vicomte (1826). Le 28 avril 1828, le 1er arrondissement électoral du Loiret (Orléans), l'élut député, par 297 voix sur 591 votants et 734 inscrits, contre M. Boulanger, 285 voix, et en remplacement de M. Laisné de Villévêque qui avait opté pour le 3e arrondissement de ce département. Il siégea dans l'opposition, prit la parole sur le Conseil d'Etat, sur la politique étrangère, demanda la réduction des budgets, la diffusion de l'instruction primaire, l'abolition des sinécures et du cumul, refusa le budget de 1829, et fut des 221. Réélu, à Orléans, le 12 juillet 1830, par 491 voix sur 692 votants et 781 inscrits, contre M. Delaage, 189 voix, il s'empressa, après les journées de juillet, de donner sa démission de maître des requêtes, puis de député, cette dernière en ces termes :

« Paris, 12 août 1830.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je n'ai pas reçu du peuple un mandat constituant.

« Placé entre ces deux extrémités, je suis absolument sans pouvoir pour faire un roi, une charte, un serment.

« Je prie la Chambre d'agréer ma démission. Puisse ma patrie être toujours glorieuse et libre! »

CORMENIN. »

Il se représenta pourtant aux élections du 28 octobre 1830, mais les efforts du ministère le firent échouer, au collège de département du Loiret, avec 327 voix contre 600 accordées à l'élu, M. de La Rochefoucauld. Il fut plus heureux aux élections du 5 juillet 1831, et fut élu dans quatre collèges : dans le 5e collège du Loiret (Montargis), par 160 voix sur 304 votants et 390 inscrits, contre MM. Blenart, 88 voix, et Boyard, 49 voix; dans le 1er collège de l'Ain (Pont-de-Vaux) par 167 voix sur 244 votants et 285 inscrits, contre M. Tondut, 63 voix; dans le 4e collège du même département (Belley), par 90 voix sur 132 votants et 152 inscrits, contre M. Amédée Girod, 40 voix; et dans le 3e collège de l'Yonne (Joigny). Il opta pour Belley, siégea à l'extrême-gauche, vota invariablement contre le gouvernement, et, sans prendre jamais la parole, fit au pouvoir une incessante guerre de pamphlets.

Les *Lettres sur la liste civile* (1831) contribuèrent à faire réduire à 12 millions la liste civile pour laquelle les ministres demandaient 18 millions; un style incisif et pittoresque rajeunissait des questions depuis si longtemps discutées, et jetait le ridicule à pleines mains sur la royauté bourgeoise. Réélu, le 21 juin 1834, dans deux collèges, à Joigny par 129 voix sur 255 votants et 337 inscrits, contre M. Verrollot, 119 voix, et dans le 2e collège de la Sarthe (Le Mans) par 82 voix sur 148 votants et 182 inscrits, contre M. Basse, 61 voix, M. de Cormenin opta pour Joigny, qui lui renouvela son mandat le 4 novembre 1837, par 169 voix sur 333 votants et 401 inscrits, le 2 mars 1839, et le 9 juillet 1842 par 252 voix sur 449 votants et 501 inscrits, contre M. Gislain de Bontin, 187 voix. En 1838, le ministère ayant présenté, au nom de la liste civile, des réclamations contre le Trésor, se vit obligé de retirer purement et simplement sa demande devant le bruit que souleva la brochure de Cormenin ayant pour titre : *Très-humbles remontrances de Timon au sujet d'une compensation d'un nouveau genre que la liste civile prétend établir entre quatre millions qu'elle doit au Trésor et quatre millions que le Trésor ne lui doit pas*. La même année (décembre), il lançait contre le conseil d'État sa *Défense de l'évêque de Clermont*, adressée *aux révérends pères du conseil d'Etat juges de la question de savoir si M. de Montlosier était mort en état de grâce*. En 1840, il répondit à la demande de dotation en faveur du duc de Nemours, par les *Questions scandaleuses d'un jacobin au sujet d'une dotation* : « Le peuple écrasé d'impôts, disait-il, trouve que les princes coûtent trop cher. » Ces pamphlets étaient signés *Timon*, pseudonyme dont il s'était servi pour la première fois dans une revue, *la Nouvelle Minerve*. Mais sa défense de l'évêque de Clermont qui avait affiché des opinions ultramontaines, les principes d'indépendance du clergé qu'il soutenait vis-à-vis du gouvernement, et qui l'amenèrent à prendre en main, à ce point de vue, la cause des Jésuites menacés par l'Université, dans une brochure ayant pour titre: *Feu! Feu!* (1845), éloignèrent de lui le parti républicain, et le firent échouer à Joigny, aux élections du 1er août 1846, avec 189 voix contre 287 accordées à M. Gislain de Bontin, élu. En 1847, parurent les *Dialogues de maître Pierre* et les *Entretiens de village*, où il abordait des questions philanthropiques. La révolution de février vint renverser, l'année suivante, la monarchie contre laquelle il avait tant lutté, et, aux élections du 23 avril 1848, pour l'Assemblée constituante, quatre départements l'élurent représentant du peuple : les Bouches-du-Rhône, le 9e sur 10, par 32,317 voix; la Mayenne, le 9e et dernier, par 39,949 voix, sur 93,437 votants et 105,259 inscrits; la Seine, le 18e sur 34, par 135,050 voix sur 267,888 votants et 399,191 inscrits; l'Yonne, le 4e sur 9, par 78,977 voix. Là, il siégea parmi les conservateurs, fut membre et président du comité de constitution, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie, », *pour* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs; il s'abstint sur l'impôt progressif, sur l'amendement Grévy sur la présidence, sur le droit au travail, sur la réduction de l'impôt du sel. Il donna sa démission de représentant le 20 avril 1849, ayant été élu par l'Assemblée membre du nouveau conseil d'Etat; il y présida la section du contentieux. Après le coup d'Etat de 1851, contre lequel il avait protesté au nom de la Constitution de 1848, dont il était l'auteur principal, il s'inclina devant le « vœu populaire », reprit sa place au conseil d'Etat, section de l'Intérieur, entra, par décret impérial (1855) à l'Académie des sciences morales et politiques, et fut nommé commandeur de la Légion d'honneur le 30 août 1865. Parmi les nombreux ouvrages politiques ou moraux de M. de Cormenin, *Timon* ou le *Livre des Orateurs* tient le premier rang par l'éclat du style et la finesse des portraits; il a été traduit dans toutes les langues. M. de Cormenin avait fondé aussi un grand nombre d'œuvres de bienfaisance, pour les femmes âgées, pour les jeunes filles des campagnes, l'œuvre des ouvroirs industriels, des aumôniers, des dernières prières, du refuge, etc. etc.

CORNE (François-Michel-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais), le 29 septembre 1751, mort à Arras (Pas-de-Calais), le 18 août 1834, fut, avant la Révolution, procureur au conseil d'Artois. Jurisconsulte de mérite, il devint en 1790, procureur syndic du district d'Arras, fut nommé, en l'an IV, administrateur du Pas-de-Calais, et représenta au Conseil des Cinq-Cents ce département qui lui avait donné, le 23 germinal an V, 387 voix. Il fut député jusqu'en l'an VII. On le retrouve, le 2 floréal an XIII, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais. Il fut aussi, dans le même département, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal d'Arras.

CORNE (Hyacinthe-Marie-Augustin), député de 1837 à 1846, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, représentant en 1871, sénateur inamovible de 1878 à 1887, né à Arras (Pas-de-Calais) le 28 août 1802, mort à Douai, le 15 février 1887, fit ses études aux Jésuites de Saint-Acheul, son droit à Paris, débuta en 1826 comme conseiller-auditeur à la cour de Douai, et fut nommé président du tribunal civil de Lille en 1830, et peu après président du tribunal civil de Douai. Le 4 novembre 1837, les électeurs du 9e collège électoral du Nord (Cambrai) l'élurent député par 234 voix sur 422 votants et 488 inscrits. Il prit place dans l'opposition de gauche, et fut successivement réélu, le 2 mars 1839, sans concurrent, et le 9 juillet 1842, par 285 voix sur 560 votants et 620 inscrits, contre M. Béry, 239 voix. Le 1er août 1846, il échoua avec 330 voix contre 349 données au candidat ministériel, M. de Saint-Aignan, prit une part active à la campagne des banquets, fut nommé par le gouvernement provisoire, le 25 février 1848, procureur général à Douai, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 3e sur 28, par 199,935 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits, et fut appelé, le 17 juin suivant, aux fonctions de procureur-général près la cour de Paris. A l'Assemblée, il prit place à la gauche modérée, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (poursuites dont il demanda l'autorisation à l'assemblée en qualité de procureur-général), *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons; il s'était abstenu sur la loi sur les attroupements et sur l'abolition de la peine de mort. Après l'élection de L. Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), il avait été remplacé dans les fonctions de procureur-général à Paris par M. Baroche. Le 13 mai 1849, le département du Nord l'élut à l'Assemblée législative, le 19e sur 24, par 84,310 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits; il continua de siéger à gauche, se prononça *contre* l'expédition de Rome, *contre* les lois sur l'enseignement et contre le suffrage universel (31 mai 1850), et protesta, à la mairie du Xe arrondissement, contre le coup d'Etat du 2 décembre. Enfermé au Mont-Valérien, puis remis en liberté, il renonça momentanément à la vie politique pour se livrer à des travaux littéraires. Il n'essaya de rentrer au parlement qu'aux élections du 24 mai 1869; mais il échoua, dans la 8e circonscription du Nord avec 12,255 voix contre 16,096 accordées au candidat officiel élu, M. Seydoux.

Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 1er sur 28, par 262,239 voix sur 262,927 votants et 326,440 inscrits. Il siégea au centre gauche dont il devint président, fit partie de la commission de la réorganisation de la magistrature, de la commission de la presse, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la dissolution, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie; il s'abstint sur le retour de l'assemblée à Paris.

Le 10 décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut sénateur inamovible, le 9e, au 2e tour de scrutin, par 359 voix sur 691 votants; il prit place dans la gauche républicaine, avec laquelle il a constamment voté, notamment *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* l'expulsion des princes, etc. On a de lui : *Essai sur la littérature considérée dans ses rapports avec la constitution politique des différents peuples* (1826); *De l'éducation publique dans ses rapports avec la famille et avec l'Etat* (1842); *Rapport et projet de loi sur les jeunes détenus* (1851); *Le cardinal Richelieu* (1853); *Le cardinal Mazarin* (1853); *Lettres à Adrien* (1856); *Education intellectuelle* (1873), etc.

CORNEAU (Emile-Joseph), député de 1880 à 1889, né à Charleville (Ardennes), le 19 août 1820, était maire de sa ville natale, où il dirigeait une fonderie. Sans antécédents politiques, il fut porté, en août 1880, comme candidat républicain, à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Mézières, pour remplacer M. Gailly, nommé sénateur. Après avoir réuni au premier tour, le 22 août, une majorité relative de 6,673 voix, M. Corneau fut élu au scrutin de ballottage, le 5 septembre, par 10,355 voix (18,313 votants, 23,679 inscrits), contre 7,812 à M. Riché-Tirman, ancien conseiller d'Etat sous l'Empire. Il siégea sur les bancs de l'Union républicaine et vota notamment *pour* les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion. Il obtint sa réélection le 21 août 1881, par 12,248 voix (18,756 votants, 24,048 inscrits), contre 6,154 à M. Adrien de Wignacourt, conservateur. Il se fit alors inscrire au nouveau groupe de la gauche radicale, et vota, tantôt avec les opportunistes, tantôt avec l'extrême-gauche, mais plus souvent avec ce dernier groupe. C'est ainsi qu'il repoussa les crédits du Tonkin, et qu'il se prononça *contre* le maintien de l'ambassadeur près du pape, *contre* le maintien du budget des cultes, etc.

Aux élections d'octobre 1885, M. Corneau prit dans son département l'initiative de la formation d'une liste républicaine radicale, en opposition avec la liste opportuniste, sur laquelle figuraient deux députés sortants des Ardennes. Après avoir réuni au premier tour 32,797 voix, il passa au scrutin de ballottage du 18 octobre, le 5e et dernier, avec 41,585 voix sur 76,120 votants et 87,811 inscrits. Il vota *pour* l'amendement Colfavru tendant à la suppression des sous-préfets, *contre* les ministères Tirard et Rouvier, soutint le ministère Floquet et se prononça, dans la dernière session de la

législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CORNEILLE (Pierre-Alexis), député au Corps législatif de 1852 à 1868, né à Carpentras (Vaucluse), le 23 janvier 1792, mort à Paris, le 15 mars 1868, appartenait à la famille du grand poète français. Cette parenté lui valut une bourse au collège de Marseille, où il fit de bonnes études classiques. Reçu licencié ès-lettres, il entra dans l'enseignement presque aussitôt, et professa d'abord les mathématiques : le 27 mai 1810, le recteur de l'Académie d'Aix l'avait chargé de cette classe au collège de Lorgues; le 9 novembre 1811, il reçut le titre de régent de mathématiques. Admis à l'École normale le 6 novembre 1813, il en sortit (1816) comme « maître d'études des élèves de rhétorique et de mathématiques spéciales au collège Henri IV », et ne tarda pas à conquérir le grade d'agrégé d'histoire. Il obtint alors une chaire d'histoire au collège de Rouen (1818). Il la quitta pour occuper (1er juillet 1830) le poste d'inspecteur de l'Académie de Pau, qu'il échangea bientôt (22 octobre) contre l'inspection de l'Académie de Poitiers, puis contre celle de l'Académie de Rouen (10 mars 1834). En 1846, M. Corneille reçut la décoration de la Légion d'honneur. Maire de Maucomble (Seine-Inférieure), il se montra favorable, lors du coup d'État, à la politique de L.-N. Bonaparte, qui le désigna, le 19 décembre 1852, comme son candidat au Corps législatif impérial, pour remplacer M. Desjobert, démissionnaire, en qualité de député de la 3e circonscription de la Seine-Inférieure : il fut élu par 16,861 voix (21,651 votants, 36,345 inscrits), contre 4,558 à M. Cocagne. Il vota avec la majorité impérialiste et dynastique, et fut réélu : le 22 juin 1857, par 19,691 voix sur 20,293 votants, 34,069 inscrits, et le 1er juin 1863, par 19,839 voix, (26,777 votants, 34,589 inscrits), contre MM. Estancelin, ancien représentant, 4,957 voix et Guesdon de Lesmont, 1,769. Il mourut en 1868, pendant la législature et fut remplacé par son fils (*V. p. bas*).

CORNEILLE (Pierre-Rémy), fils du précédent, député au Corps législatif de 1868 à 1870, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 28 décembre 1823, avait exercé les fonctions de conseiller de préfecture, lorsqu'il fut, comme candidat officiel du gouvernement impérial, élu, le 2 mai 1868, député de la 3e circonscription de la Seine-Inférieure en remplacement de son père, décédé. Il obtint 16,805 voix sur 25,629 votants et 34,384 inscrits, contre 8,756 à M. Desnoyelle, et fit partie, jusqu'au 4 septembre 1870, de la majorité dynastique. Il fut réélu le 24 mai 1869, par 22,515 voix (23,644 votants, 34,316 inscrits), et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Il rentra en 1870 dans la vie privée.

CORNET (Jean-François), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était maire de Chagny (Saône-et-Loire). Ce département le nomma, le 31 août 1791, le 9e sur 11, député à l'Assemblée législative. Il y siégea dans la majorité.

CORNET (Mathieu-Augustin, comte de), député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 19 avril 1750, mort à Paris, le 1er mai 1832, était d'une famille de commerçants. Receveur des fouages de l'évêché de Nantes en 1785, il fut nommé échevin de la ville, se montra, à la Révolution, partisan modéré des idées nouvelles, et fut appelé au directoire du département. Démissionnaire en 1791, il vint habiter Beaugency ; s'étant montré hostile aux exécutions de Carrier, il fut enfermé à la prison du Plessis à Paris, et ne dut la liberté qu'au 9 thermidor. Il revint alors à Beaugency en qualité de commissaire du Directoire, et fut élu, le 22 germinal an VI, député du Loiret au Conseil des Anciens. Là, il combattit la consécration des fêtes décadaires, la loi des otages, la mise en accusation des naufragés de Calais et obtint la fermeture du club du Manège. Président de l'Assemblée (19 août 1798), il prononça (4 septembre), sur la fête du 18 fructidor, un discours d'une grande réserve, et combattit (le 23) un projet de loi portant peine de mort contre quiconque tenterait de modifier la Constitution. Le discrédit dans lequel était tombé le Directoire, et la stérile agitation des factions avaient déjà accoutumé un certain nombre de députés à l'idée d'une dictature militaire : la commission des inspecteurs de la salle (questeurs), que présidait alors Cornet, était acquise à cette solution, quand Bonaparte revint tout à coup d'Égypte. Cornet a raconté lui-même, dans sa *Notice historique sur le 18 brumaire*, comment les rôles furent distribués. Dans la nuit du 17, on expédia des lettres de convocation aux membres des Anciens dont on était sûr, et Cornet présida le lendemain l'Assemblée ainsi composée. « Si des mesures ne sont pas prises, dit-il, la patrie est consumée, la République aura existé, et son squelette sera entre les mains des vautours qui s'en disputeront les membres décharnés. » Le Conseil vota le décret de translation à Saint-Cloud du Corps législatif.

Cornet fit partie, le 19, de la commission intermédiaire qui remplaça momentanément les Conseils et qui prépara la Constitution de l'an VIII, et fut envoyé en mission dans l'Ouest. Il entra, le 3 nivôse an VIII, au Sénat conservateur dont il fut plus tard secrétaire. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur du même ordre (25 prairial suivant), il fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, et grand officier de la Légion d'honneur le 30 juillet 1811.

Présenté en 1809 pour la sénatorerie de Florence, l'Empereur refusa de lui conférer cette dignité à cause de la liberté avec laquelle il s'était exprimé sur la persécution dirigée contre le général Moreau. On a dit que ce refus avait provoqué l'adhésion du comte de Cornet à la déchéance de l'empereur . Nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et reprit son siège à la Chambre des pairs en 1815; dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort, et prit quelquefois la parole, à la Chambre haute, sur des matières de législation; son titre de comte fut confirmé par le roi le 31 août 1817. Il était en instances pour transmettre sa pairie à son petit-gendre, M. Leriche de Cheveigné, lorsque survinrent les événements de Juillet 1830. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, ayant prêté le serment à la monarchie nouvelle.

CORNET D'INCOURT (Charles-Nicolas),

député de 1815 à 1827, né à Amiens (Somme), le 19 janvier 1773, mort au château de Frechoncourt (Somme), le 8 décembre 1852, était négociant à Amiens, connu pour ses opinions royalistes, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, député de la Somme par le collège de département, avec 94 voix sur 150 votants et 259 inscrits; il siégea parmi les ultra-royalistes de la Chambre introuvable, et monta parfois à la tribune pour soutenir les prétentions de la majorité. Dans la discussion du projet de loi sur la presse, il proposa de remplacer le projet par cet article unique : « La liberté de la presse est suspendue en ce qui concerne les journaux; le gouvernement en disposera comme il le jugera convenable » (séance du 25 févrior 1816). Il demanda, lors de la présentation du budget, « qu'on rendit à la religion les biens qui n'avaient pas été vendus ». Réélu, le 4 octobre 1816, par 120 voix sur 190 votants et 252 inscrits, il modéra ses sentiments, fit de l'opposition constitutionnelle, parla contre les gros traitements, combattit la loi électorale de 1817, soutint un moment le ministère (1819) en faveur des lois contre la liberté de la presse et la liberté individuelle, et contribua à la chute du ministère Decazes (1820). Le ministère Villèle le nomma conseiller d'État, puis directeur général des contributions directes; ses votes furent désormais acquis au gouvernement, et il fut successivement réélu le 4 novembre 1820, dans le 3e arrondissement électoral de la Somme (Amiens), par 224 voix contre 87 accordées au comte de Mourgues, et le 25 février 1824, par 188 voix contre 90 à M. Laurendeau; il avait été nommé président du collège électoral de la Somme. Les élections du 17 novembre 1827 ne lui furent pas favorables : il échoua, avec 91 voix contre 126 accordées à l'élu, M. de Dompierre d'Hornoy. Cet échec mit fin à sa carrière politique.

CORNICE (François-Aurèle), député au Corps législatif, né à Levanto (Italie) en 1741, mort à une date inconnue, remplit, dans son pays, les fonctions de juge sous le gouvernement ligurien. Maire de Levanto et propriétaire, il fut, le 22 février 1808, choisi provisoirement, sur une liste de présentation soumise à Napoléon Ier, pour représenter le nouveau département des Apennins au Corps législatif impérial. Il quitta l'Assemblée l'année suivante.

CORNIL (André-Victor), député de 1876 à 1882, membre du Sénat, né à Cusset (Allier), le 17 juin 1837, est le fils d'un médecin de cette ville qui fut attaché à l'établissement thermal de Vichy. A l'exemple de son père il étudia la médecine, se fit recevoir docteur, puis devint agrégé de la Faculté de Paris. Il s'occupait aussi de politique, et, dans les dernières années de l'Empire, il se lia avec Gambetta. Nommé préfet de l'Allier le 4 septembre 1870, il donna sa démission à la fin du même mois, dans le dessein de se porter candidat aux élections législatives prochaines. Mais il échoua le 8 février 1871, avec la liste républicaine sur laquelle il figurait, et n'obtint que 31,194 voix contre 49,741 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Montlaur. En 1874, le canton de Cusset l'envoya siéger au Conseil général de l'Allier qu'il fut bientôt appelé à présider. Lors des élections du 20 février 1876 à la Chambre des députés, il se présenta, comme candidat républicain modéré, dans l'arrondissement de la Palisse et adressa aux électeurs une circulaire où il disait : « Notre Constitution, mûrement élaborée, et qui va être mise en œuvre, est éminemment conservatrice; elle rassure tous les intérêts : le Sénat nommé le 30 janvier, en sera le ferme soutien, car il est composé en majorité de républicains. J'ai applaudi dès l'origine au vote de la Constitution, parce qu'elle fondait la République sur une base solide. Si, par suite de circonstances imprévues, la Chambre des députés était appelée à reviser cette Constitution, je voudrais qu'on n'y touchât que pour l'améliorer. Le moment est venu pour les républicains qui entreront à la Chambre des députés de constituer un parti de gouvernement. Toute politique de revendication, d'aventures ou de sentiment devra être rejetée pour faire place à une politique de raison et de sagesse. Il faut en effet tenir compte du temps, du milieu, des circonstances, être prêt à faire les concessions nécessaires pour assurer un progrès lent peut-être, mais certain. Telle sera ma ligne de conduite. » M. Cornil fut élu député de la Palisse par 9,194 voix (17,379 votants, 21,935 inscrits), contre MM. Desmaroux de Gaulmin, conservateur, 5,751 voix, et Gallay, républicain radical, 2,087. Il s'inscrivit aux groupes de l'Union républicaine et de la gauche modérée, et fit partie de la majorité des 363. Le 14 octobre 1877, M. Cornil fut réélu par 11,884 voix (20,035 votants, 24,935 inscrits). Il continua de s'associer à toutes les manifestations de la politique opportuniste, et vota : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *pour* l'article 7, *pour* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il obtint encore sa réélection dans la même circonscription, le 21 août 1881, par 7,614 voix (12,687 votants, 26,870 inscrits), contre 4,516 à M. Préveraud, républicain radical, soutint le ministère Gambetta dans la journée du 26 janvier 1882, et donna sa démission deux mois après (26 mars) à la suite de sa nomination comme professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Paris. Pendant quelque temps il se consacra exclusivement à ses nouvelles fonctions, et, le 15 juillet 1884, il fut nommé membre de l'Académie de médecine. Un grand nombre d'ouvrages spéciaux des plus estimés le désignaient au choix de cette compagnie : outre sa thèse, *Des différentes espèces de néphrite*, (1869), M. Cornil a publié : *De la phthisie pulmonaire* (1866); *Du cancer et de ses caractères anatomiques* (1867); *Manuel d'histologie pathologique* (1869-1872); *Leçons professées pendant le premier trimestre de 1883-1884* (1884), etc. — Le 6 janvier 1885, M. Cornil rentra au Parlement comme sénateur de l'Allier, ayant été élu par 445 voix sur 836 votants (le plus favorisé de la liste conservatrice, M. de Chantemerle, obtint 286 suffrages). M. Cornil a voté avec la gauche sénatoriale : *pour* la nouvelle loi militaire, *pour* l'expulsion des princes, et, comme rapporteur, a conclu (décembre 1888) en faveur du projet de loi autorisant la ville de Paris à déverser ses eaux d'égout dans la plaine d'Achères. A la fin de la législature il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

CORNILLE (TIMOTHÉE-JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Arras (Pas-de-Calais), le 14 septembre 1788, mort à Warlus (Pas-de-Calais), le 20 février 1861, fit ses études à Paris, au lycée Charlemagne, puis à la Faculté de droit. Etabli avocat à Arras, il mit sa parole au service de la cause libérale, et défendit, sous la Restauration, un certain nombre d'accusés politiques devant les cours prévôtales et les conseils de guerre. Bâtonnier de son ordre et secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, il fut de ceux qui, en 1830, protestèrent le plus vivement contre les ordonnances de Juillet. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma président de tribunal civil d'Arras. M. Cornille n'en soutint pas moins au conseil municipal de cette ville, comme au conseil général du Pas-de-Calais, les doctrines de l'opposition dynastique. Rallié en 1848, à une république très modérée, il fut, le 23 avril, élu par le Pas-de-Calais, le 9e sur 17, avec 78,763 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits), représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Il y fit partie du comité des cultes, et vota avec le parti du général Cavaignac, c'est-à-dire fréquemment avec la droite : le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort ; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie »; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs ; le 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés. Non réélu à la Législative, M. Cornille conserva ses fonctions de magistrat après le Deux-Décembre et ne fut admis à la retraite comme président du tribunal civil d'Arras, que le 20 avril 1859.

CORNILLEAU (RENÉ), député à l'Assemblée Constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né au Mans (Sarthe), le 3 novembre 1744, mort à une date inconnue, était notaire à Surfonds, dans le Maine. Il fut élu, par cette sénéchaussée, député du tiers aux États-Généraux, le 1er juillet 1789, et fit partie de la majorité de l'Assemblée constituante, mais sans s'y faire remarquer. Il prit une part plus importante aux travaux de la Convention, pour laquelle il avait été désigné comme 2e député-suppléant, «à la pluralité des voix», par le département de la Sarthe. Cornilleau fut admis à siéger, en remplacement de Condorcet, en germinal an II. Il parla sur le projet de Constitution, et notamment sur les articles relatifs à l'organisation et au fonctionnement des assemblées électorales. Il demanda aussi, mais sans succès, que les commissaires du pouvoir exécutif « ne pussent jamais exercer leurs fonctions dans la commune où ils auraient des propriétés, car ils favoriseraient toujours, dit l'orateur, le lieu de leur résidence au préjudice des autres communes. » Il dénonça les prêtres réfractaires, demanda, le 3 brumaire an IV, l'exclusion des fonctions publiques de tous ceux qui n'auraient pas accepté la constitution, et, le lendemain, essaya d'empêcher le vote d'amnistie par lequel la Convention termina sa carrière. Il entra, le même jour (4 brumaire IV), au Conseil des Anciens comme exconventionnel, y siégea jusqu'en l'an VI, et prit la parole sur diverses résolutions, relatives aux commissaires de la trésorerie, aux contributions et fermages, etc. Il fut élu secrétaire de l'Assemblée, vota l'exclusion de Ferrand-Vaillant, et donna son opinion : sur le mode de radiation des listes d'émigrés, sur les droits des enfants naturels, sur les vacances des tribunaux, sur le paiement des réquisitions pour le service des armées, sur la contrainte par corps en matière civile, etc. A sa sortie du Conseil des Anciens, Cornilleau fut nommé (1er floréal an VI) accusateur public dans le département de la Sarthe. Rallié à la politique de Bonaparte, il entra, par décision du Sénat conservateur en date du 4 nivôse an VIII, au Corps législatif pour y représenter ce département. Il quitta le Corps législatif en 1803.

CORNU — *Voy.* LAPOYPE (BARON DE).

CORNUDET DES CHAUMETTES (JOSEPH, COMTE), député à l'Assemblée législative de 1791, au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Crocq (Creuse) le 15 septembre 1755, mort à Paris le 13 septembre 1834, fut d'abord avocat au parlement de Paris; il était, au moment de la Révolution, lieutenant-général au bailliage de Montaigu depuis 1785. Il se montra partisan des idées nouvelles, et devint, en 1790, procureur syndic à Felletin (Creuse). Elu, le 2 septembre 1791, député de la Creuse à l'Assemblée législative, le 3e sur 7, par 252 voix sur 330 votants, il garda dans cette Assemblée un rôle modeste, fut nommé, après le 9 thermidor, commissaire près le tribunal de la Creuse, et fut élu par le même département, le 21 germinal an V, député au Conseil des Cinq-Cents. Il siégea parmi les modérés, réclama la jouissance des droits politiques pour les anciens nobles, vota l'impôt sur le tabac, et s'opposa aux droits de successibilité qu'on voulait donner à l'Etat sur les biens des parents d'émigrés. Secrétaire (an VI) puis président de l'Assemblée (an VII), il coopéra activement au coup d'Etat du 18 brumaire an VIII, et fit partie, le lendemain, de la commission intermédiaire chargée temporairement du pouvoir législatif. Le premier consul l'appela, le 4 nivôse an VIII, à siéger au Sénat conservateur; il fut le rapporteur du projet de sénatus-consulte organique du 4 août 1802, fut nommé membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial), secrétaire du Sénat, et fut gratifié de la sénatorerie de Rennes. Comte de l'Empire (6 juin 1808), grand officier de la Légion d'honneur (30 juin 1811), il fut envoyé (1813) comme commissaire extraordinaire dans la 11e division militaire. En avril 1814, il adhéra à la déchéance de l'Empereur, et fut nommé pair par la Restauration le 4 juin 1814. A la Chambre haute, il parla en faveur de la liberté de la presse, réclama des indemnités pour les citoyens victimes des événements politiques, et proposa de rendre aux émigrés leurs biens non vendus. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur lui conféra la pairie (2 juin 1815), ce qui le fit exclure de la Chambre des pairs, au retour de Gand (ordonnance du 24 juillet 1815). Mais lors de la fournée de pairs créée par le ministère Decazes, il fut réintégré à la Chambre haute (5 mars 1819); il y défendit les libertés octroyées par la Charte, et y siégea jusqu'à sa mort, ayant prêté serment, en 1830, au gouvernement de Juillet.

CORNUDET DES CHAUMETTES (ETIENNE-EMILE, COMTE), fils du précédent, député de

1831 à 1846 et pair de France, né à Felletin (Creuse) le 10 février 1795, mort à Crocq (Creuse) le 2 décembre 1870, entra comme auditeur au Conseil d'Etat en 1813, devint, sous la Restauration, mousquetaire dans la maison du roi, et rentra dans l'administration comme sous-préfet d'Issoire (17 mars 1819), puis de Figeac (6 septembre 1820). Il donna bientôt sa démission pour s'occuper d'agriculture. Conseiller général de la Creuse (1831-1848), il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 2e collège électoral de la Creuse (Aubusson), et réélu, le 21 juin 1834, par 124 voix sur 184 votants et 227 inscrits, contre M. Mazeron, 22 voix. Il prit place au centre droit et soutint constamment la politique ministérielle, aussi bien dans ces législatures que dans celles qui suivirent, car il fut réélu : le 4 novembre 1837 par 142 voix sur 171 votants et 234 inscrits, le 2 mars 1839 sans concurrent, et le 9 juillet 1842 par 127 voix sur 208 votants et 250 inscrits, contre M. Sallandrouze, 80 voix. Nommé pair de France le 4 juillet 1846, il continua de voter pour le gouvernement à la Chambre haute. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur (avril 1843).

CORNUDET DES CHAUMETTES (JOSEPH-ALFRED, VICOMTE), fils du précédent, député au Corps législatif de 1867 à 1870, né à Paris le 30 mars 1825, mort à Paris le 7 juin 1876, était propriétaire, licencié en droit, et sans autres titres politiques que celui de conseiller général de la Creuse, lorsqu'il fut, le 11 août 1867, élu député au Corps législatif par la 2e circonscription de la Creuse, avec 13,007 voix (22,005 votants, 37,398 inscrits), contre MM. C. A. Sallandrouze, 7,684, et Bétoulle, 1,174 voix. Il remplaçait M. Sallandrouze, décédé. Il vota constamment avec la majorité, obtint sa réélection le 24 mai 1869, par 14,205 voix sur 24,647 votants et 38,816 inscrits, contre MM. Sallandrouze, 9,211 voix, et Jourdain 1,179, et se prononça, en 1870, *pour* la déclaration de guerre à la Prusse.

CORNUDET DES CHAUMETTES (LOUIS-JOSEPH-EMILE), fils du précédent, député de 1882 à 1889, né à Paris, le 19 février 1855, prit part, à peine âgé de seize ans, à la guerre franco-allemande, et s'y distingua par sa bravoure. Après le décès de M. Amédée Le Faure, député de la 2e circonscription d'Aubusson, il se présenta, en janvier 1882, pour lui succéder, et fut élu au scrutin de ballotage, le 12 février, par 4,486 voix (8,841 votants, 11,901 inscrits), contre 4,313 à M. Louis Jezierski. Il siégea sur les bancs de la gauche radicale, mais vota fréquemment avec le groupe de l'Union républicaine. Aussi fut-il inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du département de la Creuse. Après avoir obtenu, au premier tour de scrutin, 20,591 voix sur 52,289 votants, il fut élu au second tour (18 octobre), le 4e et dernier, par 33,938 voix (47,042 votants, 77,801 inscrits). Maire de Crocq, M. Cornudet est aussi, pour le canton de ce nom, membre du Conseil général de la Creuse, dont il a été nommé secrétaire. A la Chambre des députés, il a le plus souvent, dans la législature 1885-1889, suivi les votes de la majorité, et s'est prononcé en dernier lieu *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes; il était absent par congé lors des scrutins sur le projet de loi Lisbonne et sur les poursuites contre le général Boulanger.

CORNULIER (GONTRAN-CHARLES-JOSEPH, MARQUIS DE), député de 1885 à 1889, né à Paris, le 8 octobre 1825, propriétaire agriculteur et éleveur dans le Calvados, fut porté, en octobre 1885, sur la liste conservatrice de ce département, et élu, le 5e sur 7, par 51,716 voix sur 89,064 votants et 117,207 inscrits. Il prit place à droite, vota avec les monarchistes *contre* les divers ministères républicains de la législature, se prononça *contre* l'expulsion des princes, *contre* la nouvelle loi militaire, *contre* la loi sur l'enseignement primaire et, dans la dernière session de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre les députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CORNULIER DE LA LANDE (AUGUSTE, COMTE DE), sénateur de 1876 à 1886, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 23 septembre 1812, mort à Paris, le 12 février 1886, était maire de Saint-Hilaire-de-Loulay et vice-président du Conseil général de la Vendée, lorsque les conservateurs-monarchistes de ce département le choisirent pour candidat au Sénat, le 30 janvier 1876. M. Cornulier de la Lande fut élu par 196 voix sur 366 votants, d'après un programme politique, où, d'accord avec MM. Gaudineau et Vandier, il se déclarait nettement royaliste. Il prit place à la droite de la Chambre haute, vota (juin 1877) la dissolution de la Chambre des députés, soutint le gouvernement du Seize Mai, refusa, après le 14 octobre, sa confiance au ministère Dufaure, et se prononça ensuite, *contre* l'article 7 et l'application des lois aux congrégations (1880). Réélu sénateur de la Vendée le 8 janvier 1882, par 200 voix sur 365 votants, il continua de voter avec la droite monarchiste, notamment : *contre* la formule nouvelle du serment judiciaire (1882), *contre* la réforme de la magistrature (1883), *contre* le rétablissement du divorce (1884), etc. Il mourut, en 1886, à Paris, pendant la session.

CORNULIER-LUCINIÈRE (ALBERT-HIPPOLYTE-HENRI, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1886, né à Joué-sur-Erdre (Loire-Inférieure), le 17 juillet 1809, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 17 avril 1886, était issu d'une vieille famille bretonne, qui avait fourni de nombreux échevins à la ville de Nantes; il était le frère du contre-amiral du même nom. Il débuta lui-même dans la marine royale, mais dut bientôt la quitter à cause des souffrances intolérables que lui faisait endurer le mal de mer, et passa, en 1830, dans les gardes du corps de Charles X. Les journées de juillet le décidèrent à s'expatrier. Il servit quelque temps, comme lieutenant, dans l'armée de don Miguel de Portugal, lorsque celui-ci se fut emparé du trône au détriment de dona Maria. Revenu en France, il se consacra entièrement à l'administration du domaine des Bretaudières, à Saint-Philbert-de-Grandlieu, domaine dont son mariage l'avait rendu propriétaire, fut nommé conseiller général de la Loire-Inférieure de 1848 à 1852, et, sous l'empire, devint conseiller municipal de Nantes. Il observa

à l'égard du gouvernement de Napoléon une attitude très réservée, et, quoique légitimiste convaincu, évita, semble-t-il, de rompre en visière à l'autorité établie. Il fut seulement candidat indépendant au Corps législatif le 24 mai 1869, dans la 1re circonscription de la Loire-Inférieure, et obtint 12,610 voix contre 19,946 accordées au candidat officiel élu, le député sortant, M. Thoinnet de la Turmelière. Lors des élections de 1871 à l'Assemblée nationale, M. de Cornulier-Lucinière fut porté sur la liste conservatrice, et devint représentant de la Loire-Inférieure, le 7e sur 12, par 63,938 voix (95,897 votants, 155,400 inscrits). Il alla siéger à l'extrême-droite, dans le groupe des royalistes et des catholiques intransigeants, et, sans prendre aucune part aux discussions de l'Assemblée, se signala par ses votes, comme un des champions les plus zélés de la monarchie et de la papauté. « Il a été à Lourdes, écrivait M. Jules Clère (*Biographie des députés*, 1875), à Paray-le-Monial, et suit, scrupuleusement, chaque année, la procession de la Fête-Dieu; enfin il est marguillier de la cathédrale de Nantes. Dans le cercle de ses intimes, on lui donne parfois le surnom de saint-Jérôme. » Au surplus, les adversaires politiques de M. de Cornulier-Lucinière se plaisaient à rendre hommage à la droiture de son caractère. Signataire de l'adresse en l'honneur du *Syllabus*, ainsi que de la proposition tendant au rétablissement de la monarchie (15 juin 1874), et l'un des huit députés qui refusèrent de s'associer au vote de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, il se prononça encore dans le cours de la législature : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* les pétitions des évêques, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie (16 mai 1874), *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il *s'abstint* dans le scrutin sur l'amendement Pascal Duprat (élection du Sénat par le suffrage universel). Au moment des élections des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale (1875), il fut du groupe des légitimistes qui, pour empêcher le succès des orléanistes, s'unirent aux républicains de l'Assemblée. Il gagna lui-même à cette alliance son siège d'inamovible avec 351 voix, le 11 décembre 1875. Conseiller général du 2e canton de Nantes le 8 octobre 1871, il fut remplacé, aux élections départementales de 1874, par un candidat libéral. M. de Cornulier-Lucinière siégea à l'extrême droite du Sénat, vota (1877) la dissolution de la Chambre des députés, et, quand les conservateurs-monarchistes furent devenus la minorité au Luxembourg, il s'associa à tous les votes de protestation de ses collègues contre les actes du gouvernement républicain. Il opina notamment *contre* l'article 7 (1880) et *contre* les diverses lois Ferry sur l'enseignement, *contre* l'application des décrets aux congrégations religieuses, *contre* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, *contre* la nouvelle formule du serment judiciaire (1882), *contre* la réforme judiciaire (1883), *contre* le rétablissement du divorce (1884). — Il mourut à Nantes, en 1886, peu de temps après son frère, le contre-amiral. Ses obsèques eurent lieu à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

CORNUS (PIERRE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 15 octobre 1748, mort à Mure (Haute-Garonne) le 18 juillet 1808, était curé de la paroisse de Saint-Jacques, à Muret. Il fut, le 22 avril 1789, élu député du clergé aux Etats-Généraux pour « Comminges et Nébouzan », et ne joua dans l'Assemblée qu'un rôle sans importance.

CORROLLER DU MOUSTOIR (LOUIS-JACQUES-HIPPOLYTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Quimperlé (Finistère), le 2 avril 1742, mort à Vannes (Morbihan), le 7 décembre 1807, était fils du « sieur René Corroller et de demoiselle Françoise-Jacquette Pécard, » ainsi qu'en témoigne son acte de naissance retrouvé et publié par M. R. Kerviler (*Revue historique de l'Ouest*.) Il se fit appeler Corroller du Moustoir, et, ses études terminées, acheta une charge de conseiller et procureur du roi aux sièges d'Hennebont, Port-Louis et Lorient. Il se maria de très bonne heure avec dame Marie-Louise Ladon de Kéromen. Un de ses beaux-frères était prêtre et devint plus tard son collègue à l'Assemblée comme député du clergé de Quimper. Après avoir commencé par soutenir le parti de la noblesse, Corroller embrassa la cause populaire, et se fit élire comme partisan des idées nouvelles, le 22 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée d'Hennebont. Aussitôt arrivé à Versailles, il se lança dans le mouvement, et compta parmi les plus ardents. Il prit part à la discussion de la Déclaration des droits de l'homme : dans la séance du 22 août, à propos de « la libre accession de tous les citoyens aux divers emplois de la société, sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents, » il réclama l'addition du mot *dignités* à côté de celui *d'emplois*. Le 20 octobre, il demanda que le garde des sceaux fût mandé à la barre pour venir rendre compte de sa conduite à propos du retard apporté à la publication des décrets du 4 août. Mirabeau appuya vivement sa motion, qui passa à une forte majorité. Il obtint moins de succès le 14 janvier 1790, en proposant que les décrets de l'Assemblée fussent traduits en bas-breton, et le 22, en réclamant le bannissement du « sieur abbé Maury » hors de la salle, pour le punir de son « incartade. » On l'accusait d'avoir dit aux membres de la gauche : « Vous n'êtes que de la canaille. » Maury fut censuré, mais non pas exclu. Corroller se mêla encore (juillet 1790) à la discussion du décret sur les juges de paix. Après les journées du Champ de Mars en juillet 1791, quand un certain nombre de députés se furent retirés du Club des Jacobins pour former au couvent des Feuillants une association plus modérée, Coroller resta aux Jacobins avec Rœderer, Robespierre, Pétion, Buzot et Antoine. Pétion raconte que, se trouvant aux Tuileries au moment où Louis XVI était ramené de Varennes, Corroller réprimanda le roi comme un écolier : « N'avez-vous pas fait là, lui dit-il, une belle équipée? Vous êtes bon, vous êtes aimé, mais voyez quelle affaire vous avez là! » En 1792, il fut nommé commissaire aux Iles du Vent. Il partit en même temps que son fils, lieutenant à la suite de l'état-major général de l'armée parisienne et désigné pour l'expédition de Saint-Domingue, comme aide de camp du général d'Esparbès. A son retour des Antilles, il se fixa à Hennebont, où il présida le club montagnard en 1794. Il voulait installer des « noyades » à Lorient, comme Carrier à Nantes, quand ce dernier fut arrêté. Plus tard on le retrouve

(an III) juge, puis président au tribunal de district de Lorient. Aux élections de l'an VII pour les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, Corroller se porta candidat, mais sans succès. On trouva des bulletins de vote au nom de *Corroller-Soupape*, par allusion à ses projets de « noyades » de Lorient. Il prit alors sa retraite, se qualifiant seulement de « jurisconsulte » dans les actes publics, et habita Vannes jusqu'à sa mort.

CORSI (PATRICE DE), sénateur en 1888, né à Talasani (Corse), le 15 septembre 1824, mort à Paris, le 13 octobre 1888, suivit la carrière de la magistrature. Il était conseiller à la cour de Bastia et président du conseil général, lorsqu'il se présenta à l'élection sénatoriale complémentaire qui eut lieu, le 22 avril 1888, dans le département de la Corse, à qui le siège de M. Carnot, sénateur inamovible, décédé avait été attribué par le sort. Quatre candidats républicains se partagèrent les voix du premier tour de scrutin : M. de Corsi en obtint 225; M. Bartoli, 205; M. Morelli, 162, et M. Casanelli, 105. Au second tour, la candidature Casanelli ayant été retirée, M. de Corsi obtint 289 suffrages, M. Bartoli, 238, et M. Morelli, 183. Le troisième tour donna la majorité définitive à M. de Corsi, qui fut proclamé sénateur de la Corse, avec 316 voix sur 719 votants et 753 inscrits, contre 267 à M. Bartoli et 129 à M. Morelli. M. P. de Corsi siégea à la gauche du Sénat, et vota avec elle, notamment *pour* la nouvelle loi militaire. Mais il mourut l'année même de son élection (octobre 1888). Il n'avait siégé que quatre mois.

CORSINI (THOMAS, PRINCE), membre du Sénat conservateur, né à Rome (Italie), le 30 juillet 1762, mort à Rome, le 5 janvier 1856, fut désigné par Napoléon Ier, à cause de sa situation influente dans le pays, pour entrer, le 18 mars 1809, au Sénat conservateur, où il resta jusqu'à la fin de l'Empire. Il reçut, en outre, le 20 août 1809, le titre de comte de l'Empire.

CORTA (CHARLES-EUSTACHE), député au Corps législatif de 1852 à 1865, sénateur du second Empire, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 2 novembre 1805, mort à Angoumé (Landes), le 14 juin 1870, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Dax. Il devint, sous Louis-Philippe (1842), sous-préfet de cet arrondissement, et fut révoqué par la révolution de février 1848. Mais son adhésion au gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte le fit rentrer dans la vie politique. Membre du conseil général des Landes pour le canton de Pouillon, il fut, le 29 février 1852, désigné comme le candidat officiel du gouvernement dans la 2e circonscription de ce département, élu député au Corps législatif par 24,506 voix (27,238 votants, 41,228 inscrits), contre 2,522 à M. de Dampierre. Il vota le rétablissement de l'Empire, s'associa à tous les actes de la majorité, et fut successivement réélu : le 22 juin 1857, par 26,607 voix (27,709 votants, 39,623 inscrits), et le 1er juin 1863, par 27,714 voix (27,894 votants, 38,771 inscrits). Peu de temps après l'ouverture de cette dernière législature (février 1864), M. Corta fut chargé d'une importante mission administrative au Mexique : il avait sous son autorité tous les fonctionnaires et agents français, dépendant du ministère des Finances. Officier de la Légion d'honneur du 14 août 1862, il fut à son retour du Mexique, le 5 novembre 1864, promu commandeur de l'ordre, et bientôt nommé sénateur (18 juillet 1865.) Il siégea au Luxembourg jusqu'à sa mort, survenue quelques temps avant la chute de l'Empire.

CORTOIS DE BALORE (PIERRE-MARIE-MADELEINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Dijon (Côte-d'Or), le 11 mai 1736, mort à Polisy (Aube), le 18 octobre 1812, d'une famille de robe et d'épée, entra dans les ordres, et fut appelé en 1776 à l'évêché d'Alais, où il acheva les travaux de la cathédrale, et fit établir des digues contre les crues du Gardon. Nommé évêque de Nîmes en 1784, il fut élu par cette sénéchaussée (30 mars 1789), député du clergé aux Etats-Généraux. Cortois de Balore commença par se rallier au tiers-état et appuya la plupart de ses revendications. Dès les premières séances, il déclara qu'il fallait s'occuper de la misère du peuple, proclama la nation propriétaire des biens du clergé, et approuva l'hypothèque de ses biens. Pourtant dans la séance du 31 octobre 1789, il fit quelques réserves et conclut ainsi : « Nos sacrifices, offerts à la nation, seront pour nous la plus grande jouissance. Attendez tout de nos privations personnelles; mais n'espérez rien du patrimoine des pauvres et de celui des autels. » Il se rapprocha alors du côté droit et, le 17 mai 1790, il défendit les catholiques de Montauban et leur évêque, accusés d'avoir fomenté des des troubles; puis il demanda que le baron de Marguerittes (*V. ce nom*) rentrât à l'Assemblée comme député pour s'expliquer librement sur les faits qui lui étaient imputés. Enfin, il soutint, aux séances des 17 et 21 juin, que les délibérations des catholiques de Nîmes n'étaient « ni inconstitutionnelles ni injurieuses pour l'Assemblée nationale ». Il protesta contre la nomination comme évêque constitutionnel à Nîmes de l'abbé Dumouchel, précédemment recteur de l'Université de Paris, et député à la Constituante, un protégé de Rabaut-Saint-Etienne. Puis il quitta la France et se retira à Zurich, où il vécut dans un état voisin de la misère. « Ma petite existence », écrivait-il, le 6 mars 1797, à M. Boissier, prêtre non assermenté, « est si nécessiteuse que des ports de lettres multipliés sans nécessité la gêneraient beaucoup. » (*Archives de l'évêché de Nîmes*). Cortois de Balore revint en France au moment du Concordat, renonça à l'évêché de Nîmes, et se retira à Polisy, près Bar-sur-Aube, où il mourut âgé de 76 ans, après avoir légué à son ancienne église ses ornements pontificaux et ses vases sacrés.

CORTOIS DE PRESSIGNY (GABRIEL, COMTE), pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or), le 11 décembre 1745, mort à Paris, le 2 mai 1823, frère du précédent, fut élevé par son oncle, Cortois de Quincey, évêque de Belley, et entra dans les ordres. Nommé grand-vicaire de Langres, il fut pourvu en 1780 de l'abbaye de Saint-Jacques au diocèse de Béziers, et sacré, le 15 janvier 1786, évêque de Saint-Malo. Après avoir protesté contre la constitution civile du clergé, il émigra en Suisse (1791), rentra à Paris en l'an VIII, remit sa démission entre les mains du pape en faveur du Concordat (1801), et refusa toute fonction de l'empereur. La Restauration l'envoya comme ambassadeur à Rome pour modifier, d'accord avec le pape, le Concordat; mais il montra trop de raideur; sa correspondance publiée par ordre de l'empereur dans le *Moniteur*, au moment des Cent-Jours, déplut au pape, qui, au retour de Louis XVIII, demanda et obtint son rappel. Le gouverne-

ment le dédommagea de cet échec en le nommant pair de France (20 avril 1810), puis archevêque de Besançon (1817); il ne prit possession de ce siége qu'en octobre 1819. On a de lui : *Le placement de l'argent à intérêt distingué de l'usure* (1821).

CORVETTO (LOUIS-EMMANUEL, COMTE), ministre, né à Gênes (Italie), le 11 juillet 1756, mort à Gênes, le 23 mai 1822, d'une famille peu aisée, était avocat à Gênes, lorsque les Français entrèrent en Italie en 1795. Partisan de la Révolution, il fit partie du gouvernement provisoire de la République ligurienne, et devint (1797) président de son Directoire exécutif. Juge au tribunal de cassation (1799), avocat des pauvres, sénateur, il fut, après Marengo, nommé membre de la commission extraordinaire du gouvernement ligurien, fonctions qu'il quitta en 1802, pour prendre la direction de la banque de Saint-Georges. Après la réunion de Gênes à la France (1806), Corvetto fut nommé conseiller d'Etat et officier de la Légion d'honneur, et concourut à la rédaction et à la discussion, devant le Corps législatif, du code de commerce et du code pénal. Comte de l'Empire (1809), commandeur de la Légion d'honneur (1811), il fut chargé par Napoléon d'inspecter les prisons d'Etat, et fit rendre à la liberté un certain nombre de détenus. La Restauration le maintint au nombre des conseillers d'Etat; il refusa de siéger à ce conseil pendant les Cent-Jours, et ne reprit ses fonctions qu'après la seconde abdication. Lors de la retraite du baron Louis, M. de Talleyrand fit confier à Corvetto le portefeuille des finances (27 septembre 1815): il fallait payer les étrangers et remplir les vides du Trésor; Corvetto fut assez habile pour contracter à de bonnes conditions deux emprunts de 600 millions (1816) et de 800 millions (1817), qui lui permirent de faire face à tout. L'ennui que lui causèrent certaines attaques de l'opposition et le mauvais état de sa santé l'obligèrent à demander sa retraite, qui lui fut accordée, le 16 décembre 1818, avec le grand cordon de la Légion d'honneur, les titres de ministre d'Etat et de membre du conseil privé, 20,000 francs de pension, et la jouissance du pavillon de la Muette, à Passy. En 1820, il alla aux bains d'Acqui; il se rendit de là à Gênes, où il mourut.

COSMAO-KERJULIEN (JULIEN-MARIE, BARON), pair des Cent-Jours, né à Châteaulin (Finistère), le 29 novembre 1761, mort à Brest (Finistère), le 17 février 1825, s'embarqua, à l'âge de quinze ans, sur la frégate l'*Aigrette*, et fit campagne aux colonies. Au retour, il se distingua dans deux rencontres sur les côtes de France, fit plusieurs croisières, et partit pour la Guyane, en 1781, sur l'*Hirondelle*, où sa brillante conduite contre deux attaques de corsaires lui valut le grade de lieutenant de frégate. Sous-lieutenant de vaisseau en 1786, lieutenant en 1792, il commanda le brick *le Vaisseau*, et monta successivement comme capitaine (4 avril 1793) la frégate *le Sincère*, et les vaisseaux le *Centaure*, le *Duguay-Trouin*, le *Tonnant* (an II) sur lequel il s'empara de la frégate anglaise l'*Alceste* et prit part à plusieurs combats. En 1805, sur le *Pluton*, il enleva à la Martinique le fort du Diamant, position réputée inexpugnable, se battit vaillamment à Trafalgar, et reprit aux Anglais deux vaisseaux espagnols qu'il ramena dans la rade de Cadix. Ce beau fait de guerre le fit nommer grand d'Espagne de première classe, contre-amiral (mai 1806), et commandant de l'escadre de Toulon. Ayant mis son pavillon sur l'*Amiral*, il fit plusieurs croisières en Méditerranée, ravitailla en 1809, sur *le Robuste*, Barcelone, bloquée par les Anglais, et se distingua en plusieurs autres rencontres, notamment en novembre 1813 et février 1814. Commandeur de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII, il avait été créé baron de l'Empire, le 16 décembre 1810: Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis, le 5 juillet 1814. Pendant les Cent-Jours, Napoléon l'appela à la préfecture maritime de Brest et à la Chambre des pairs (2 juin 1815). La seconde Restauration ayant annulé cette nomination (juillet 1815), le baron Cosmao-Kerjulien rentra dans la vie privée, après trente-et-un ans de services, durant lesquels il avait assisté à onze combats, sans avoir reçu aucune blessure.

COSNARD (PIERRE), membre de la Convention, né à la Motte-Fouquet (Orne), en 1750, mort à Lisieux (Calvados), le 4 septembre 1799, était marchand herbager à Lisieux. Il fut, le 10 septembre 1792, élu député suppléant du Calvados à la Convention. Le 11 août 1793, il fut admis à siéger comme titulaire en remplacement de M. Henry Larivière, décrété d'arrestation. Son nom n'est pas mentionné au *Moniteur*.

COSSÉ-BRISSAC (HYACINTHE-HUGUES-TIMOLÉON, DUC DE), membre du Sénat conservateur, né à Paris, le 8 novembre 1746, mort à Paris, le 19 juin 1813, appartenait à la vieille famille des Cossé, dont la devise : *Virtute, tempore*, se lit au fronton du château de Brissac, et dont le nom avait été illustré par quatre maréchaux de France. Chambellan de Napoléon Ier, il fut nommé par lui, le 19 août 1807, membre du Sénat conservateur, où il siégea assez obscurément jusqu'à sa mort; le 28 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire.

COSSÉ-BRISSAC (AUGUSTIN-MARIE-PAUL-PÉTRONILLE-TIMOLÉON, DUC DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 13 janvier 1775, mort à Paris, le 8 avril 1848, entra comme volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et fut nommé, en l'an X, membre du conseil général de Maine-et-Loire, où il siégea plusieurs années. En 1807, il présida le collège électoral du même département. Après l'avoir nommé chambellan de Madame mère, l'empereur l'appela, le 13 avril 1809, aux fonctions de préfet de Marengo, le fit baron (9 septembre 1810), puis comte de l'Empire (20 février 1812), et chevalier de la Légion d'honneur. Il passa de la préfecture de Marengo à celle de la Côte-d'Or (1er mai 1812), et ne quitta l'administration qu'à la chute de l'Empire, pour se rallier à la Restauration et entrer, le 4 juin 1814, à la Chambre des pairs. Il intervint plus d'une fois dans les débats parlementaires, fut membre d'un grand nombre de commissions, notamment de celles qui furent chargées de l'organisation municipale, des ponts-et-chaussées, de la liquidation de l'indemnité des émigrés, et fit quatre années de suite le rapport de la loi des finances. Dans le procès du maréchal Ney, le duc de Cossé-Brissac vota pour la mort. Successivement promu officier et commandeur de la Légion d'honneur, il reçut le cordon bleu lors du sacre de Charles X, qui lui décerna plus tard le titre de ministre d'Etat. Le duc de Cossé-Brissac se rallia à la

monarchie de juillet, et perdit son siège à la Chambre haute à la révolution de 1848.

COSSÉ-BRISSAC (Aimé-Maurice-Timoléon de), député de 1877 à 1881, né à Brissac (Maine-et-Loire), le 1er novembre 1829, fut appelé, sous Napoléon III, à la dignité de chambellan de l'impératrice. Maire de Fayel (Oise) et ancien conseiller général, M. Cossé-Brissac se présenta, une première fois, en 1876, aux élections de la Chambre des députés comme candidat de l'appel au peuple: il obtint alors, dans l'arrondissement de Compiègne, sans être élu, 9,403 voix contre 11,467 données à M. Dutilleul, orléaniste, qui l'emporta, grâce au désistement du candidat républicain. Aux élections qui suivirent la dissolution, le 14 octobre 1877, M. de Cossé-Brissac fit un nouvel appel aux électeurs de Compiègne: « Pour soutenir le gouvernement dans son œuvre de conservation sociale, écrivit-il dans sa circulaire, il faut des hommes qui ne pactisent en aucune circonstance avec les gauches et fassent leur devoir à l'heure voulue. Vous savez qu'on peut me compter parmi ceux-là. » Au premier tour, M. de Cossé-Brissac obtint 8,599 voix; M. Dutilleul, député sortant, conservateur-orléaniste, 5,996, et M. Gellion-Danglar, ancien sous-préfet, républicain, 8,142. Resté seul candidat des monarchistes au second tour, M. de Cossé-Brissac l'emporta, le 18 octobre, avec 11,551 voix (21,761 votants, 26,909 inscrits), sur M. Gellion-Danglar, qui obtint 9,876 suffrages. Il siégea au groupe de l'appel au peuple, et vota: *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, *contre* l'application des décrets aux congrégations, *contre* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COSSERAT (Cosme-Eugène), député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Amiens (Somme), le 25 octobre 1800, mort à Amiens, le 1er juin 1887, était manufacturier dans cette ville et président du tribunal de commerce. Conseiller général de la Somme pour le canton nord-est d'Amiens, il fut désigné par le gouvernement impérial comme candidat officiel à l'élection complémentaire du 13 octobre 1861, au Corps législatif, dans la 1re circonscription de la Somme. M. Cosserat fut élu député en remplacement de M. Allart, décédé, avec 26,990 voix (27,761 votants, 45,999 inscrits), contre 246 à M. de Chassepot. Les élections générales du 1er juin 1863, lui confirmèrent son mandat par 24,921 voix (29,330 votants, 42,117 inscrits), contre MM. Calluaud, 439, et Bertron, 164 voix. Il fut encore réélu, le 24 mai 1869, toujours comme candidat du gouvernement, par 18,490 voix (35,734 votants, 43,761 inscrits), contre trois concurrents: MM. de Chassepot, 8,041 voix, Debaussaux, 6,194, et Jules Simon, 2,620. M. Cosserat siégea jusqu'à la fin du règne de Napoléon III dans les rangs de la majorité impérialiste. Il vota notamment (juillet 1870) la déclaration de guerre à la Prusse. Le Quatre Septembre le rendit à la vie privée. — Chevalier de la Légion d'honneur.

COSSIN (Félix), député de 1837 à 1839, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 21 janvier 1798, était propriétaire à Carquefou et conseiller général du département pour ce canton. Le 4 novembre 1837, il fut élu, comme libéral, député du 6e collège de la Loire-Inférieure (Paimbœuf), par 55 voix sur 108 votants et 156 inscrits. Il vota souvent dans la législature, avec l'opposition, et fut au nombre des 213 députés qui repoussèrent l'adresse de 1839, favorable au ministère Molé. Il ne fut pas réélu aux élections suivantes.

COSSON (Joseph-Maurice), député de 1876 à 1877, né à Lunéville (Meurthe), le 18 avril 1832, était avocat à Lunéville et conseiller général de Meurthe-et-Moselle pour le canton nord de sa ville natale, lorsqu'il se présenta comme républicain conservateur aux élections législatives du 20 février 1876, et signa une profession de foi qui contenait ce passage: « La République est aujourd'hui, sous la présidence respectée du maréchal de Mac-Mahon, le gouvernement régulier de la France. Tous les bons citoyens, c'est-à-dire ceux-là que guident seuls l'amour de la patrie et le désir d'assurer son repos et son avenir, doivent s'unir sur le terrain de la Constitution pour affermir l'œuvre du 25 février 1875. » M. Cosson fut élu député de l'arrondissement de Lunéville par 11,988 voix (17,849 votants, 26,476 inscrits), contre MM. P. Michaut, conservateur, 2,525 voix, et Brissac, 483. Il siégea à la gauche modérée et fut des 363. Non réélu le 14 octobre 1877 (il avait obtenu 10,635 voix contre 12,248 à M. Michaut, candidat officiel du 16 mai, élu), il se représenta, après l'invalidation de son concurrent, mais il échoua de nouveau le 3 mars 1878, avec 10,403 voix contre 11,967 données à M. Michaut, qui fut maintenu député.

COSTA (Joseph-Maurice, chevalier), né à Turin (Italie), le 14 septembre 1763, mort à une date inconnue, était docteur en droit. Attaché d'abord au bureau de l'avocat général des pauvres, il devint successivement avocat au Sénat du Piémont, membre de la commission du gouvernement piémontais, et juge à la cour d'appel de Turin. Le 14 avril 1807, le Sénat conservateur l'appela à représenter, au Corps législatif français, le département du Pô. Il siégea dans cette Assemblée jusqu'en 1811, et fut, le 18 juillet de la même année, créé chevalier de l'Empire.

COSTA DE BEAUREGARD (Charles-Albert, marquis de), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à la Motte-Servolex (Savoie), le 24 mai 1835, riche propriétaire et conseiller général de son département, commanda, pendant la guerre de 1870, un bataillon de mobiles, fut blessé à Héricourt et fait prisonnier par les Prussiens. Conservateur monarchiste et catholique, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Savoie à l'Assemblée nationale, le 5e et dernier, par 19,339 voix (38,375 votants, 66,544 inscrits). Il prit place à droite, s'inscrivit à la réunion Colbert et au cercle des Réservoirs, et signa l'adresse des députés syllabistes au Pape et la proposition de rétablissement de la monarchie. A la suite du discours séparatiste prononcé dans un banquet par M. Piccon, député de Nice, et qui produisit dans toute la France une émotion profonde, M. Costa de Beauregard protesta, à la tribune de l'assemblée, du patriotisme inaltérable de la Savoie: « Il ne peut entrer, s'écria-t-il, dans la pensée de personne, que la Savoie soit solidaire de ce qui a pu se passer à Nice. Mais, à ces aspirations anti-françaises, nous n'avons, nous, qu'à opposer l'affirmation de notre patriotisme. Nous pouvons être divisés d'opinion en Savoie, mais devant Dieu et devant le pays, j'affirme que républicains et monarchistes se rallieront toujours, comme pendant la guerre,

au cri de « Vive la France! » M. Costa de Beauregard fut un des secrétaires de l'assemblée. Il vota constamment avec la droite : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'abstint dans le scrutin sur l'amendement Pascal Duprat. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COSTAZ (LOUIS, BARON), membre du Tribunat, né à Champagne-en-Valromey (Ain), le 17 mars 1767, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 15 février 1842, était fils de Claude Costaz, marchand à Champagne, et de Claudine Goujon. Après avoir fait ses classes à Belley, il alla à l'Université de Valence, s'adonna aux mathématiques, poursuivit ses études à Paris en 1787, et professa, en 1789, les mathématiques dans une des écoles militaires. Membre de la commission des Arts et Manufactures (an II), directeur de conférences à l'Ecole normale (an III), professeur de mathématiques aux écoles centrales de Paris, et examinateur à l'Ecole polytechnique (an IV), il contribua à l'organisation du Conservatoire des Arts-et-Métiers, et fut désigné (an VI) pour faire partie de la commission scientifique attachée à l'expédition d'Egypte. En nivôse an VIII, il publia, dans le *Courrier d'Egypte*, la relation de son voyage à la découverte de l'ancien canal qui réunissait la Méditerranée à la mer Rouge. A son retour, il fut nommé membre du Tribunat (28 prairial an IX), fit partie de la commission des finances, proposa (floréal an X) une loi sur la dette publique, fut chargé (nivôse an XI) de réorganiser l'école alors établie au château de Compiègne, et qui devint, par ses soins, l'école des Arts-et-Métiers de Compiègne, transférée depuis à Châlons, et prit plusieurs fois la parole sur des matières financières avec une réelle compétence. Malgré une certaine indépendance républicaine, il vota la proclamation de l'Empire, et fut nommé préfet de la Manche (10 germinal an XII), où il fit exécuter un réseau de grandes routes, et rendit d'importants services. Membre de la Légion d'honneur (26 frimaire suivant), intendant des bâtiments de la couronne (1809), créé baron de l'Empire (31 décembre de la même année), président du collège électoral de l'Ain (1812), il fut appelé au Conseil d'Etat (3 avril 1813), promu officier de la Légion d'honneur, et nommé directeur général des ponts-et-chaussées (20 novembre 1813). La Restauration lui donna (29 juin 1814) le titre de conseiller d'Etat honoraire. Le gouvernement des Cent-Jours le remit en activité, et l'envoya en qualité de commissaire extraordinaire dans le Nord et le Pas-de-Calais (avril 1815). Destitué (juillet suivant), au second retour des Bourbons, il se consacra aux intérêts de la « Société d'encouragement pour l'industrie nationale », et fut désigné, en 1819, par le ministre comme membre des jurys des Expositions, dont il fut quatre fois le rapporteur. Ses rapports forment un recueil précieux de statistique commerciale.

COSTÉ (JEAN-CHARLES-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, député au Corps législatif en l'an XII, né au Hâvre (Seine-Inférieure), le 30 janvier 1753, mort à Paris le 10 juin 1842, était avocat et maire du Hâvre. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. S'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé (4 nivôse an VIII) membre du Tribunat. Puis, le 2 fructidor an XII, le Sénat conservateur l'inscrivit sur la liste des députés au Corps législatif. Il y représenta le département de la Seine-Inférieure et y soutint les institutions impériales. Sous-préfet de Dieppe le 14 avril 1815, il se rallia plus tard à la Restauration.

COSTÉ (FRANÇOIS-NICOLAS-AUGUSTIN), député de 1842 à 1848, né à Metz (Moselle), le 24 avril 1789, mort à Paris le 22 janvier 1848, était fils d'un officier général. Nommé conseiller auditeur à la cour impériale de Rome en 1810, il fut successivement appelé aux fonctions de substitut à Perugia (Trasimène), (1813); de procureur du roi à Millau (Aveyron), 1814; de substitut à la cour royale de Colmar, 1816; d'avocat général à la même cour, 1820; de conseiller à la cour de Nancy, 1831, et de président de chambre à ladite cour, 1836. Il s'était fait une réputation de libéralisme, sous la Restauration, en attaquant les Jésuites dans un discours de rentrée prononcé en novembre 1826 devant la cour de Colmar. Tout dévoué au gouvernement de juillet, il fut élu le 9 juillet 1842, député du 3e collège des Vosges (Neufchâteau), par 93 voix sur 183 votants et 203 inscrits, contre 90 à M. de Marmier. Il prit place au centre et donna son suffrage à toutes les propositions ministérielles. Il fut réélu le 1er août 1846, par 156 voix (300 votants, 316 inscrits) contre 125 à M. Najean, se prononça *contre* la réforme électorale et *pour* la politique de Guizot, et mourut un mois avant la révolution de 1848.

COSTE-FLORET (JACQUES-ANTOINE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Agde (Hérault), le 27 août 1814, était négociant dans cette ville, dont il devint maire sous le gouvernement impérial. Le 24 mai 1869, candidat officiel au Corps législatif dans la 4e circonscription de l'Hérault, il fut élu par 14,334 voix (27,423 votants, 33,806 inscrits), contre 12,996 à M. Jules Simon, candidat de l'opposition démocratique. Il prit place dans la majorité et vota avec elle la déclaration de guerre à la Prusse. Le 4 septembre le rendit à la vie privée.

COSTECAUDE. — *Voy.* SAINT-VICTOR (DE).

COSTEL (CLAUDE-MARIE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Courson (Yonne), le 25 avril 1729, mort à Coursan (Aube), le 13 avril 1813, était curé de Foissy, en Bourgogne. Le 22 mars 1789, il fut élu, par le bailliage de Sens, député du clergé aux Etats-Généraux. Il ne prit jamais la parole à l'Assemblée et n'y eut qu'un rôle effacé.

COSTER (SIGISBERT-ETIENNE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Nancy (Meurthe), le 4 avril 1734, mort à Nancy, le 23 octobre 1825, était le frère de l'économiste Joseph-François Coster (1729-1813). Il entra dans les ordres en 1758, fut nommé curé de Remiremont en 1761, et, ayant prononcé devant la cour (1781) l'oraison funèbre de la reine Marie-Leczinska, fut nommé grand-vicaire et chanoine de Verdun. Désigné, en 1787, comme président des assemblées du district de Verdun, il

était, en 1789, archi-diacre d'Argonne, et prévôt de l'abbatiale de Montfaucon, lorsqu'il fut élu, le 1er avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Verdun. Il prit place au côté droit, et collabora à l'*Ami du roi* de l'abbé Royou; il s'était retiré à Verdun lors de la prise de la ville par les Prussiens (1792), qui le nommèrent administrateur provisoire du pays conquis. Proscrit pour ce fait, il prit la fuite, se réfugia à Montefiascone près de l'abbé Maury, alors évêque de cette ville, qui le nomma professeur de théologie. Rentré en France après le Concordat, il s'établit à Nancy, où il devint vicaire-général, chanoine de la cathédrale, directeur de l'hospice des orphelins et aumônier de l'hôpital militaire. Il montra beaucoup de courage dans l'épidémie de typhus qui sévit à Nancy, en 1813 et 1814, en raison de l'encombrement de l'hôpital militaire; il était, à sa mort, doyen du chapitre de Nancy. On a de lui : *Oraison funèbre de Stanislas Ier, roi de Pologne* (1766).

COSTES (Thomas-Jean-Baptiste-Antoine-Adolphe), député de 1876 à 1885, né à Ambert (Puy-de-Dôme), le 9 janvier 1813, mort à Ambert, le 20 mars 1886, était banquier dans cette ville et adjoint au maire; il avait réuni, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale, 37,597 voix sur une liste républicaine, et se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Ambert. Il fut élu par 8,126 voix (13,365 votants, 22,360 inscrits), contre 5,189 voix à M. Chassaigne-Goyon, conservateur. Il siégea à gauche, fit partie des 363, et fut réélu comme tel, le 14 octobre 1877, avec 9,692 voix (16,317 votants, 24,951 inscrits), contre MM. de Nervo, 5,166, et Barrière 1,444. Il soutint de ses votes les ministères Dufaure et Jules Ferry, suivit la politique opportuniste, vota *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7, *pour* l'application des décrets aux congrégations, *pour* les lois nouvelles sur le droit de réunion et la presse. Le 21 aout 1881, M. Costes fut confirmé par la même circonscription dans son mandat législatif, avec 10,565 voix sur 11,641 votants et 22,215 inscrits. Il continua d'opiner avec les modérés de la gauche, approuva les crédits de l'expédition du Tonkin, et repoussa la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il déclina toute candidature au renouvellement d'octobre 1885, et se retira à Ambert, où il mourut, l'année d'après, conseiller général du Puy-de-Dôme.

COTELLE (Laurent) député de 1837 à 1846, né à Quiers (Loiret), le 6 septembre 1792, mort à une date inconnue, appartenait à une famille de jurisconsultes. Il s'établit à Paris comme notaire, rue Saint-Denis, et devint maire du 6e arrondissement (qui comprenait alors les quartiers des Lombards, de Saint-Martin-des-Champs, du Temple et de la Porte-Saint-Denis.) Partisan dévoué de la Charte de 1830, il fut élu député, le 4 novembre 1837, dans son pays natal, par le 5e collège du Loiret (Montargis), avec 204 voix sur 335 votants et 433 inscrits. Il siégea au centre gauche, et vota avec le tiers-parti contre le ministère Molé. « Il n'a pas cru pouvoir appuyer, écrivait la *Biographie politique et parlementaire des députés*, la politique compromettante du cabinet du 15 avril. Il a repoussé l'adresse et a dignement répondu ainsi aux espérances de ses commettants. » Réélu dans la même circonscription, le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, par 207 voix sur 400 votants et 443 inscrits, contre 188 au général de Salles, il continua de suivre à la Chambre les inspirations de MM. Thiers et Ganneron, et vota *contre* l'indemnité Pritchard et *pour* la proposition relative à la réduction du nombre des députés fonctionnaires. Il rentra en 1846 dans la vie privée.

COTTE (Jean-Joseph-Vincent), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Digne (Basses-Alpes), le 22 janvier 1778, mort à une date inconnue, était « fils de Joseph Cotte, bourgeois, et de dame Marie Béraud. » Avocat à Digne, il fut élu par cet arrondissement, le 16 mai 1815, avec 42 voix sur 46 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il devint plus tard sous-préfet de Barcelonnette, et fut admis à la retraite, en cette qualité, le 20 juin 1844.

COTTE (Paul) représentant à l'Assemblée nationale de 1872 à 1875, député de 1876 à 1881, né à Salernes (Var), le 10 janvier 1825, avocat, s'occupa assez activement de politique dans le sens républicain, pour être obligé de quitter la France après le coup d'Etat. Le Quatre-Septembre le fit préfet du Var. Ses deux sœurs furent proposées par M. Marc-Dufraisse, commissaire du gouvernement dans le Midi, l'une comme directrice des postes à Aups, l'autre au bureau de tabac de la même ville, possédé par un nommé Cartier, « gendarme du Deux-Décembre » (dépêche du 31 janvier 1871. *Enquête parlementaire*). M. Cotte fit partie de la Ligue du Midi, et ordonna, comme préfet, l'arrestation de deux magistrats des commissions mixtes, et celle du président du tribunal civil de Toulon, M. Roque. Le gouvernement ayant prescrit leur mise en liberté, M. Cotte donna sa démission, qui ne fut pas acceptée. Candidat dès le mois d'octobre, aux élections de la prochaine assemblée, il ne fut cependant élu représentant du Var, que le 7 janvier 1872, en remplacement de Gambetta, démissionnaire, par 30,160 voix (46,660 votants, 88,104 inscrits), contre 15,614 à M. de Clapier. Il avait accepté le mandat impératif. Inscrit à l'Union républicaine, il vota : *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections législatives du 20 février 1876, il se présenta aux suffrages des électeurs de l'arrondissement de Draguignan et leur adressa la déclaration suivante : « J'irai m'asseoir au milieu de ceux qui veulent l'application intégrale des principes de 89, qui croient que pour faire aimer, fortifier le régime nouveau, il faut se hâter de mettre notre état politique d'accord avec notre état social, que la solution du problème à l'ordre du jour consiste à rendre les intérêts fraternels par des institutions démocratiques. Je serai avec ceux qui veulent marcher résolûment vers l'idéal, le bonheur social, mais en s'appuyant sur la méthode expérimentale, avec ceux, en un mot, qui, comme vous, républicains du Var, se tiennent aussi éloignés des théories utopiques que de la politique qui consiste à accepter l'arbre sans le fruit... » M. Paul Cotte fut élu par 12,305 voix (17,114 votants, 25,848 inscrits), contre 4,523 à M. Emile Ollivier, ancien ministre de l'Empire. Il suivit la même ligne politique que précédemment, et, après l'acte du 16 mai 1877, fut un des 363 députés qui refusèrent leur vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre suivant, par 12,442

voix sur 19,843 votants et 26,371 inscrits, contre 6,823 à M. Lemercier, ancien préfet bonapartiste et candidat officiel du maréchal, il vota, dès lors, le plus souvent, avec les opportunistes, notamment : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7, *pour* l'application des décrets aux congrégations non autorisées, *pour* les lois nouvelles sur le droit de réunion et sur la presse, etc. M. Cotte représenta, de 1871 à 1878, le canton de Salernes au Conseil général du Var, dont il fut le vice-président.

COTTEAU (JEAN-LOUIS-JOSEPH), député de 1822 à 1830, né à Cambrai (Nord), le 21 juillet 1775, mort à Cambrai, le 2 octobre 1835, était propriétaire dans sa ville natale, dont il devint l'adjoint au maire, sous la Restauration. M. Cotteau fut élu, comme royaliste, le 13 novembre 1822, par 218 voix (347 votants, 366 inscrits), contre 129 à M. Frémicourt. Le 28 janvier de la même année, il avait échoué dans le même collège (le 6e du Nord, à Cambrai), avec 144 voix, et M. d'Estourmel avait été élu par 165 suffrages. Il vota avec le côté droit, et fut réélu, le 25 février 1824, par 211 voix (333 votants, 366 inscrits), contre M. Frémicourt, 122, et le 17 novembre 1827, par 148 voix (270 votants, 303 inscrits), contre 121 à M. Royer-Collard. « Homme probe et vraiment religieux, disait de lui un biographe, mais d'une faiblesse et d'une timidité sans égales. Lorsqu'en qualité d'adjoint de la mairie de Cambrai, il ceint l'écharpe blanche pour unir deux jeunes époux, il est plus troublé que la fiancée. On ne s'étonnera donc pas que l'aspect seul de la tribune l'épouvante au point qu'alors il n'ose pas plus réfléchir que les deux figures de l'Histoire et de la Renommée qui y sont sculptées en bas-relief. A son passage à Cambrai, en 1815, un personnage auguste n'ayant pas cru devoir descendre chez l'évêque, qui avait assisté au Champ de Mai, fut reçu chez M. Cotteau, qu'on eut toutes les peines du monde à décider à se laisser présenter à *son hôte*. C'est assez dire que, dans une pareille abnégation de ses facultés, il n'a rien trouvé de mieux à faire que d'obéir à l'impulsion ministérielle qui dirige toute la députation du Nord. On a cependant remarqué qu'il parvenait quelquefois à vaincre cette excessive timidité, par exemple, lorsqu'il a demandé et obtenu la croix de la Légion d'honneur pour lui, et une place de conseiller-auditeur à Metz pour son fils. » M. Cotteau échoua aux élections du 23 juin 1830, avec 129 voix contre 178 à M. d'Estourmel, élu.

COTTIN (JACQUES-EDME-LÉGER), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Léogane (Saint-Domingue), le 13 décembre 1754, mort à Saffré (Loire-Inférieure), le 22 novembre 1823, était fils de « feu écuyer Pierre Cottin, capitaine commandant des milices au quartier de Léogane, isle et coste de Saint-Domingue, et de dame Marie Poy. » (V. R. Kerviler, *Revue historique de l'Ouest*, 1886.) Son père était d'origine nantaise. Lui-même avait le titre d'écuyer, sans doute à cause du privilège que lui conférait sa charge de secrétaire de la chancellerie près le parlement de Bretagne. Dès la fin de l'année 1788, Cottin aspira à jouer un rôle politique; il se rendit populaire en prenant l'initiative d'une *requête* des notables bourgeois et négociants de Nantes « aux officiers municipaux de leur ville », pour les supplier de peser de tout leur pouvoir près du ministère afin d'obtenir les réformes constitutionnelles urgentes. Cette requête fut remise aux officiers municipaux par Cottin lui-même, qui fut ensuite désigné avec onze autres délégués, pour la porter au roi. Tout dévoué dès lors au parti populaire, Cottin fut, le 18 avril 1789, élu par la sénéchaussée de Nantes député du tiers aux Etats-Généraux. Il fut de la majorité de l'Assemblée et demanda, dans la fameuse nuit du 4 août, l'abolition des justices seigneuriales « écrasantes pour le peuple. » En janvier 1790, il fit partie du comité des pensions; en juillet, il déclara que le décret approbatif des mesures prises par Bouillé contre la garnison de Nancy était la proclamation de la guerre civile. Un peu plus tard, il opposa les services de d'Aiguillon fils aux reproches que Cazalès adressait à la mémoire de d'Aiguillon père. En 1791, il demanda l'extradition du prince de Lambesc à l'Autriche, à l'occasion de l'extradition des contrefacteurs de billets de banque demandée par cette cour. De retour à Nantes à la fin de la législature, Cottin ne reparut plus sur la scène politique. Il figura seulement, plusieurs fois, lors des élections pour la mairie de Nantes, avec un nombre de voix respectable. Cottin vendit, en 1799, l'hôtel qu'il possédait à Nantes, et se retira au château de Saffré qu'il ne quitta plus. Sous l'Empire, il devint maire de Saffré et borna son ambition à l'exercice de cette modeste fonction. Une de ses filles avait épousé un fils de son collègue Jarry.

COTTIN (PAUL-JOSEPH), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lyon (Rhône), le 1er février 1836, s'adonna à l'industrie dans le département de l'Ain, où il s'était fixé, et où il fonda un journal orléaniste, l'*Indépendant de l'Ain*. Il parut aussi aux conférences catholiques de la rue du Bac, sous l'Empire. Opposé à la révolution du 4 septembre, il protesta contre le régime nouveau; puis il organisa dans son département une compagnie de francs-tireurs avec laquelle il se battit dans l'Est pendant la guerre franco-allemande. Elu représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 4e sur 7, par 56,162 voix (58,804 votants, 71,803 inscrits), il commença par siéger à la réunion Feray et à incliner vers le centre gauche, mais il se joignit, le 24 mai 1873, au petit groupe de députés qui signèrent la déclaration Target et votèrent, pour la plupart, le renversement de Thiers. Personnellement, M. Cottin *s'abstint* ce jour-là de prendre part au vote. Il se prononça, d'ailleurs : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour à Paris, *s'abstint* dans la question du pouvoir constituant, vota *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, et repoussa l'ensemble des lois constitutionnelles, après avoir accepté l'amendement Wallon. M. Cottin fut l'auteur de plusieurs propositions. Il demanda à écarter des délibérations de la commission des lois constitutionnelles toute motion qui mettrait en question la durée de sept années fixée aux pouvoirs du maréchal. Il proposa aussi, sans plus de succès, que le Sénat fût « composé de 300 membres nommés par le président de la République et inamovibles ». Il prit une part assez active aux discussions parlementaires, prononça, le 24 février 1875, un discours contre la souveraineté nationale, et se montra la même année un des plus chauds partisans de la loi sur l'enseignement supérieur. Il prit, à ce sujet, la défense des doctrines catholiques et dit que « les théories positivistes ne tendaient qu'à la destruction de la science, de la richesse, du travail

et de la liberté. » Après la dissolution de l'Assemblée, M. P. Cottin posa sa candidature à la Chambre des députés, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Belley. Bien qu'il se fût déclaré dans sa profession de foi, « républicain conservateur et conservateur libéral », il n'obtint que 4,456 voix contre 12,945 données à l'élu, M. Chaley, républicain, et 1,403, à M. Roselli-Mollet, républicain radical.

COTTON (Thomas-Jacques de), député de 1815 à 1818, né à Lyon (Rhône), le 19 juin 1766, mort à Avignon (Vaucluse), le 6 mars 1841, était, a-t-on dit, le petit-neveu du célèbre jésuite, confesseur d'Henri IV. Il entra dans la marine et émigra au début de la Révolution. Rentré à Lyon à la fin de l'Empire (1814), il fut nommé par le comte de Bubna, après la prise de la ville par les Autrichiens, préfet provisoire; la Restauration le fit chevalier de Saint-Louis, et le collège de département du Rhône, l'élut député, le 22 août 1815, par 93 voix sur 183 votants et 228 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fit partie de la commission de la loi dite d'amnistie, et proposa d'affecter la vente des forêts de l'État au rachat des rentes. Réélu, le 4 octobre 1816, par 111 voix sur 174 votants et 223 inscrits, il réclama l'augmentation du budget de la marine, défendit les autorités de Lyon dans les terribles événements qui ensanglantèrent cette ville, appuya la nouvelle loi électorale, en déclarant « qu'elle devait être adoptée puisqu'elle ne renfermait rien en faveur du peuple », et réclama l'ordre du jour sur une pétition demandant le rappel des bannis. Il avait été nommé préfet de Vaucluse, le 27 février 1817, et réélu député le 21 septembre suivant, par 664 voix sur 1,311 votants et 1,736 inscrits. Sorti de la Chambre au renouvellement partiel d'octobre 1818, il administra sa préfecture d'Avignon, fut nommé préfet de la Drôme, le 2 janvier 1823, et fut admis à la retraite comme préfet, le 10 septembre 1829.

COUBÉ (Jean-Charles), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi. Il fut, le 29 août 1791, élu député du Tarn à l'Assemblée législative, le 5e sur 10, « à la pluralité des voix ». Il siégea au côté droit et fut dénoncé à la séance du 4 juin 1792, par Chabot, ainsi que tous les autres députés du Tarn, comme ayant, dans une adresse imprimée et distribuée sous leurs noms dans leur département, cherché à « avilir » l'Assemblée. Cette adresse contenait le passage suivant : « Que nous importe d'avoir à gémir sous le sceptre doré d'un despote fier de l'antiquité de sa race, ou sous la verge de fer de 750 tyrans sans expérience et enivrés de leur élévation subite et passagère? Nous disons plus, c'est que si le mauvais génie de la France nous réduit à choisir entre la tyrannie d'un seul ou de plusieurs, le système est résolu en faveur de la royauté... » Plus loin, les auteurs du manifeste écrivaient : « Ne dirait-on pas que nous sommes revenus aux jours des miracles du diacre Pâris, quand on voit des Jacobins et des Feuillants former des partis dans une assemblée qui a de si grands intérêts à traiter?... » Le 13 juillet, comme on discutait la levée de la suspension prononcée contre le maire de Paris, Pétion, Coubé, au nom du côté droit, fit la motion de transférer les séances de l'Assemblée « à Rouen, ou dans toute autre ville du royaume qui respectera les lois. » La motion fut mise aux voix et rejetée.

COUCHERY (Jean-Baptiste-Claude-François), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Besançon (Doubs), le 4 avril 1768, mort à Paris, le 26 octobre 1814, était professeur avant la Révolution. Son premier mouvement en 1789 fut de se prononcer contre les idées nouvelles; mais il jugea prudent de déguiser ses sentiments royalistes sous une apparence de « civisme », et, après avoir passé quelque temps en Suisse, il rentra en France, de crainte d'être porté sur la liste des émigrés, se lia intimement avec Briot, entra dans les sociétés populaires de Besançon, et fut même élu procureur de cette commune en 1792. Ses tergiversations politiques, la suspicion dont il était l'objet, et l'adresse à la Convention qu'il rédigea, après le 31 mai, au nom de son département, pour protester contre cette journée, le firent destituer. Il ne reparut qu'au lendemain du 9 thermidor, fut nommé procureur général syndic du Doubs, et se fit remarquer par la rigueur de ses poursuites contre les partisans de l'ancienne Montagne et par sa tolérance pour les émigrés et les prêtres non-assermentés. Élu, le 22 vendémiaire an IV, député du Doubs au Conseil des Cinq-Cents, par 148 voix sur 172 votants, il se montra hostile aux institutions républicaines et vota contre toutes les lois qui pouvaient affermir ce régime. Il combattit le Directoire, l'accusa « de marcher à la tyrannie par le silence de la terreur », et prit la défense des journalistes accusés de préparer le retour de la royauté : « On craint, disait-il, les vérités courageuses qu'ils font circuler, on craint leurs calomnies; leurs vérités, vous devez les entendre, si vous n'êtes pas des tyrans; leurs calomnies, vous devez y répondre par votre conduite. » Il parla plusieurs fois sur le régime de la presse, critiqua à cet égard les projets de Daunou et de Chasset, et dut à son zèle contre-révolutionnaire, d'être englobé dans les mesures prises, au 18 fructidor an V, contre plusieurs députés : Couchery, condamné à la déportation, se réfugia en Allemagne, d'où il fut rappelé par le gouvernement consulaire en l'an VIII. Mais les relations qu'on lui supposait avec les Bourbons déterminèrent Bonaparte à ne pas l'employer. Il se retira alors à Londres, auprès de Pichegru, qu'il avait connu en Allemagne, et concourut à la rédaction de l'*Ambigu*, journal dirigé par Peltier. Précédemment, en l'an III, il avait débuté dans le journalisme en publiant à Besançon une feuille intitulée : *le Neuf Thermidor*. Rentré en France avec Louis XVIII, qui lui donna des lettres de noblesse et la décoration de la Légion d'honneur, il mourut à Paris, en 1814. Couchery est en outre l'auteur du *Moniteur secret* ou *Tableau de la Cour de Napoléon, de son caractère et de celui de ses agents* (1813); c'est un choix assez piquant, des articles qu'il avait insérés dans l'*Ambigu*.

COUCY (Jean-Charles comte de), pair de France, né au château d'Escordal (Ardennes), le 25 septembre 1746, mort à Reims (Marne), le 9 mars 1824, était un des rejetons de l'illustre famille des sires de Coucy, qui jouèrent un rôle éminent dans l'histoire de leur temps, et s'allièrent aux maisons souveraines de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut nommé vicaire général du diocèse de Reims. En 1773, il obtint

un canonicat du chapitre de cette ville, en 1776 le brevet d'aumônier de la reine, et, l'année suivante, l'abbaye d'Igny. Louis XVI l'appela à l'évêché de la Rochelle en 1790, mais ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il se retira en Espagne, d'où il publia plusieurs protestations contre le schisme. En 1802, lors du Concordat, il refusa de donner sa démission et résista au pape Pie VII dont il ne crut pas devoir favoriser la politique de concessions à l'égard du premier consul. Il ne revint en France qu'avec les Bourbons, et fut nommé archevêque de Reims en 1817; il ne prit possesion de son siége qu'en 1821. Le 31 octobre 1822, il fut fait pair de France, et mourut dans son diocèse, le 9 mars 1824. En lui s'éteignit le nom de Coucy.

COUDÉ (Louis-Marie), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Auray (Morbihan), le 17 décembre 1752, mort à Pontivy (Morbihan), le 10 février 1822, entra jeune dans la marine et parvint au grade de capitaine de vaisseau, puis à celui de contre amiral. Il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, se distingua au combat de Santo-Domingo en l'an XIII, et prit sa retraite en 1810. Le 12 mai 1815, il fut élu, par le collège de département du Morbihan, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et ne fit pas partie d'autres législatures.

COUDERC (Guillaume-Benoit), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Lyon (Rhône), le 7 juillet 1741, mort à Lyon le 12 mai 1809, était négociant dans cette ville, qui le choisit comme député du tiers aux États-Généraux, le 30 mars 1789. Il fut de la majorité de l'Assemblée constituante, et revint à Lyon après la session. On le retrouve, en pluviôse an X, membre du tribunal de commerce, et conseiller général des hospices, et l'année d'après (2 floréal an XI), conseiller général du commerce à Paris.

COUDERC (Jean), fils du précédent, député en 1822 et de 1824 à 1827, puis de 1828 à 1834, né à Lyon (Rhône), le 9 mai 1770, mort à Cannes (Alpes-Maritimes), le 6 avril 1852, fut négociant comme son père. Le 1er collège électoral du Rhône (Lyon) l'élut député, le 28 janvier 1822, par 306 voix sur 570 votants et 677 inscrits, contre M. Delhorme, 231 voix. Il remplaçait M. Magneval. Il vota avec l'opposition libérale jusqu'à la fin de la législature, et échoua au renouvellement du 9 mai 1823, avec 296 voix contre 378 accordées à l'élu, M. Delhorme. Il reparut à la Chambre le 25 février 1824, comme député de la circonscription de Lyon-Nord, élu par 454 voix (905 votants, 953 inscrits), contre M. Chalandon, 427, et reprit sa place au côté gauche, avec lequel il vota le plus souvent, sans se distinguer, d'ailleurs, par aucun acte politique digne de remarque, ce qui faisait dire à un biographe : « S'il est vrai que le côté gauche soit réduit à 17 ou 18 membres, il est douteux qu'en y ajoutant M. Couderc il y en eût 19, quoique les zéros en arithmétique décuplent le chiffre auquel ils sont accolés. » Non réélu en 1827, il le fut, le 21 avril 1828, par le 2e arrondisssement (Lyon-Sud), et avec 383 voix sur 665 votants et 777 inscrits, contre M. Rambaud, 235. M. Couderc vota, le 16 mars 1830, l'adresse des 221, obtint le renouvellement de son mandat le 23 juin, par 495 voix (833 votants, 898 inscrits), contre 327 à M. Rambaud, applaudit à la révolution de juillet, et prêta serment à Louis-Philippe. Il fut encore réélu le 5 juillet 1831, par le 1er collège du Rhône (Lyon), avec 448 voix (635 votants, 1,013 inscrits), contre MM. Bruyas, 109 voix, Terme, 65, et Vachon-Imbert, 52. Il siégea jusqu'en 1834, et vota généralement avec l'opposition dynastique. Il fut, en 1832, un des signataires du *compte-rendu*.

COUDRAIS (Frédéric-Adolphe Coudre la), député de 1843 à 1848, né à Honfleur (Calvados), le 18 avril 1788, mort à Paris, le 20 mars 1856, était directeur de la comptabilité au ministère de la Marine, lorsqu'il fut élu, le 3 septembre 1843, député du 3e collège du Morbihan (Lorient), en remplacement de M. Hello, nommé conseiller à la cour de cassation, et par suite, soumis à la réélection. « L'élection de M. la Coudrais, dit un biographe de l'époque, n'a pas été une élection politique; Lorient est un port de mer; les électeurs ont pensé qu'un député influent lui donnerait une vie et une activité nouvelles, et ils sont allés chercher M. la Coudrais, directeur au ministère de la Marine. Par malheur pour ce beau calcul, M. la Coudrais était bien directeur, mais il n'avait pas d'influence... » Voici à quel fait le biographe faisait allusion. Lorsque M. Jubelin (*V. ce nom*) fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine, un de ses premiers soins fut de supprimer la place de M. la Coudrais, dont le mécontentement fut tellement vif, qu'il refusa d'accepter cette mesure, et qu'il s'obstina à rester à son poste, bien que ce poste eût été supprimé. Il continuait à venir comme précédemment, tous les matins, dans son cabinet, et gardait par devers lui tous les dossiers. Ce conflit pouvant devenir grave. Le ministère, que M. la Coudrais avait menacé de son opposition à la Chambre, termina l'incident en appelant le député du Morbihan au Conseil d'amirauté; les votes de M. la Coudrais furent, dès lors, constamment d'accord avec ceux de la majorité conservatrice. Il se prononça notamment, *pour* l'indemnité Pritchard. Il fut réélu par le même collège, le 1er août 1846, avec 145 voix sur 194 votants et 239 inscrits, contre M. Beslay, de l'opposition, 47 voix, et soutint le gouvernement jusqu'à la révolution de Février, qui le rendit à la vie privée.

COUDRAYE. — *Voy.* Loynes (chevalier de).

COUDRE. — *Voy.* Coudrais (la).

COUESSUREL DE LA BROUSSE (François-Joseph-Marie), député au Conseil des Anciens, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 6 septembre 1741, mort à Moncontour (Côtes-du-Nord), le 31 octobre 1802, était fils de François-Marie Couëssurel de la Brousse, avocat au parlement et docteur agrégé des facultés de droit de Rennes, et d'Elisabeth-Marie Loncle de Launay, de la famille du conventionnel de ce nom. Il appartenait à une famille de notaires et procureurs de l'évêché de Saint-Brieuc, qui portait pour armes parlantes : d'argent au coq de sable perché sur un vol de même (coq sur aile, pour Couëssurel qu'on prononce Cossurel), et était petit-neveu de l'abbé Gallet, historien de Bretagne. Reçu licencié ès-droit à Rennes en 1762, il s'établit procureur à Moncontour-de-Bretagne, où il épousa Suzanne-Hélène Faiguet de Noës, nièce de Faiguet de Villeneuve (1703-1780), trésorier de France et collaborateur, de l'Encyclopédie. Il exerça son office jusqu'en 1790, fut élu, en 1791, juge au tribunal de dis-

trict de Broons, en 1795 administrateur du département du Calvados, et, le 24 germinal an VI, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Anciens, par 182 voix. Il ne s'y fit pas remarquer, et, à sa sortie de l'Assemblée (an VIII), rentra dans la vie privée. Son fils est mort conservateur des hypothèques à Vannes en 1848. Nous devons les éléments de cette notice à l'éminent biographe breton, M. René Kerviler, arrière-petit-fils de Couëssurel de la Brousse.

COUGET (JEAN-HENRI), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1757, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de district de Lourdes, lorsque le département des Hautes-Pyrénées le nomma (2 septembre 1791) député à l'Assemblée législative, le 4e sur 6, par 111 voix (215 votants). Il siégea dans la majorité, mais ne se signala par aucun acte important.

COUHEY (FRANÇOIS), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Neufchâteau (Vosges), le 7 mars 1752, mort à une date inconnue, appartint, au début de la Révolution, à la magistrature. Juge au tribunal de district de Neufchâteau, il fut, le 4 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département des Vosges, le 8e et dernier, avec 198 voix (326 votants). Il prit place parmi les modérés de l'Assemblée, vota, dans le procès du roi, « pour la détention », en demandant que Louis fût banni « trois ans après la paix », et, devenu suspect en 1793, fut arrêté sur la dénonciation de Chabot et emprisonné à l'Abbaye pour avoir applaudi une adresse fédéraliste. Rendu à la liberté, il devint, le 23 vendémiaire an IV, député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, où il se fit peu remarquer, quitta l'Assemblée en l'an VII, et, après le coup d'Etat de brumaire, rentra dans la magistrature en qualité de juge à la cour d'appel de Nancy (22 prairial an VIII). A la réorganisation des cours et tribunaux, en 1811, Couhey reçut le titre de conseiller à la même cour.

COULAUX (CHARLES-LOUIS), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né Klingenthal (Bas-Rhin), le 1er janvier 1810, mort à Klingenthal, le 31 juillet 1887, entra à l'Ecole polytechnique, en sortit officier d'artillerie, et donna sa démission étant capitaine. Il devint alors directeur de la manufacture d'armes de Klingenthal, maire de Strasbourg et membre du conseil général du Bas-Rhin pour le canton de Rosheim. Très influent dans sa région, il fut désigné comme le candidat officiel du gouvernement de l'Elysée, et élu député au Corps législatif, le 29 février 1852, par la 2e circonscription du Bas-Rhin, avec 26,584 voix (27,836 votants, 37,950 inscrits). Il fit partie de la majorité, approuva jusqu'en 1870 les actes du gouvernement impérial, et obtint sa réélection, toujours en qualité de candidat officiel, aux renouvellements des 22 juin 1857, avec 30,672 voix, sur 31,4?0 votants et 36,936 inscrits, 1er juin 1863, avec 29,394 voix, sur 30,407 votants, et 24 mai 1869, avec 24,198 voix, sur 30,409 votants, contre 4,843 à M. Carbiéner. Il vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 Septembre. — Officier de la Légion d'honneur.

COULLION (MAMERT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angers (Maine-et-Loire), le 11 mai 1759, mort à Levière (Maine-et-Loire), le 10 décembre 1819, appartenait à une famille de négociants. Il était négociant à Angers, quand survint la Révolution. Nommé officier-municipal et juge-consul en mars 1791, il entra en 1792 au directoire du département. Mais cette administration étant devenue suspecte en 1793, un arrêté du 6 octobre la suspendit, et Coullion, compris dans un convoi de prisonniers, fut conduit en détention au château d'Amboise. Le 9 thermidor le délivra : il reprit alors ses fonctions, pour s'en démettre le 26 floréal an III. Elu député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an V, par 155 voix sur 239 votants il combattit dans cette Assemblée (an VI) le projet de loi qui excluait des assemblées primaires les chefs amnistiés des rebelles, prit part, en l'an VII, à la discussion sur l'organisation de la poste aux lettres, et, le 15 floréal an VIII, revint en Anjou, avec le titre de secrétaire général de la préfecture (il avait été nommé conseiller de préfecture douze jours auparavant); il conserva ses fonctions de secrétaire général durant tout l'Empire. Destitué par la première Restauration, il envoya au *Moniteur*, pendant les Cent-Jours, un *Appel aux Fédérés* (5 mai 1815), et se retira, après Waterloo, dans sa maison de Levière, où il mourut quelques années plus tard.

COULMANN (JEAN-JACQUES), député de 1831 à 1834, né à Brumath (Bas-Rhin), le 3 janvier 1796, mort à Paris, le 17 septembre 1870, avocat à Paris, devint au lendemain de la révolution de 1830, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Le 5 juillet 1831, il fut fut élu député du 3e collège du Bas-Rhin (Strasbourg). M. Coulmann ne tarda pas à prendre à l'égard du pouvoir une attitude indépendante qui se manifesta dans plusieurs circonstances. Il protesta, notamment, en 1832, contre l'emploi par les ministres des expressions inconstitutionnelles de « roi de France » et de « sujets du roi », et signa, le 28 mai de la même année, le compte-rendu des députés de l'opposition à leurs commettants. En 1833, il se récusa lors du procès intenté au journal la *Tribune*. — M. Coulmann échoua, aux élections du 21 juin 1834, avec 163 voix contre 254 accordées à l'élu, M. Schauenbourg. Il fut encore candidat, sans plus de succès, le 1er août 1846, n'ayant obtenu que 274 voix contre M. Lemasson, élu par 429 suffrages.

COULMIERS (FRANÇOIS SIMONNET, SEIGNEUR D'ESCOLMIERS, dit DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Dijon (Côte-d'Or), le 30 septembre 1741, mort à Paris, le 4 juin 1818, était abbé régulier de Notre-Dame d'Abbecourt. Elu, le 1er mai 1789, par la prévôté et vicomté de Paris, député du clergé aux Etats-Généraux, il signa l'abandon des dîmes, parla sur les biens du clergé, sur la fixation du traitement des religieux, fut nommé membre de la commission pour l'aliénation des domaines, et prit part à la discussion de la Constitution civile du clergé. Il s'était associé à une déclaration du côté droit de l'Assemblée contre les décrets de la majorité en matière de religion; puis il se ravisa, et, dans la séance du 1er juillet 1790, il demanda acte de sa rétractation solennelle. « M. Coulmiers », comme on l'appelait alors, prêta ensuite le serment civique. On le retrouve plus tard (4 nivôse an VIII), au nombre des députés de la Seine au Corps législatif nommés par le Sénat conservateur. Il sortit de l'Assemblée en 1808, et devint plus tard directeur-administrateur de l'hospice de Charenton.

COUPARD (Jean-Jules), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, né à Châteauneuf-de-l'Ile (Ille-et-Vilaine), le 29 septembre 1740, mort à une date inconnue, exerçait à Dinan la profession d'avocat. « C'est un des députés bretons, écrit M. René Kerviler (*Revue historique de l'Ouest*) dont il est le plus difficile d'établir la biographie. Ni à Châteauneuf, où il est né, ni à Saint-Malo, qui est la ville la plus rapprochée sur la même rive de la Rance, ni à Dinan, où il exerça d'abord comme avocat et où il fut élu député, aux Etats-Généraux d'abord, à la Convention ensuite, on n'a conservé le moindre souvenir de son nom, et lorsque j'y ai demandé des notes sur Coupard, il semblait qu'il se fût agi d'un Tartare ou d'un Abyssinien. » En effet les registres d'état civil de Châteauneuf n'existent plus pour l'année 1740. M. Kerviler incline à croire que ce législateur s'appelait *Jules-Jacques* plutôt que *Jean-Jules*; sa signature, vérifiée aux Archives Nationales, porte *Jean-Jules*. Il fut élu, le 11 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Dinan, avec 81 voix sur 115 votants, et n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire insignifiant. Une seule fois, le 6 septembre 1789, il parut à la tribune pour retirer « par amour pour la paix » une adresse de la municipalité de Rennes, qu'il avait remise sur le bureau de l'Assemblée, et qui émettait relativement au veto, à l'étendue des pouvoirs du corps législatif, etc., certaines théories qui soulevèrent de vives réclamations sur plusieurs bancs. Le 1er juillet 1790, Coupard fut élu membre du conseil général des Côtes-du-Nord. Plus tard, le 11 septembre 1792, l'Assemblée électorale du même département, réunie non pas au chef-lieu, mais à Dinan, le choisit pour premier suppléant à la Convention par 298 voix sur 398. Quand son ancien collègue de la Constituante, le député Couppé eut été décrété d'arrestation et mis hors la loi pour avoir protesté contre le 31 mai, Coupart fut admis (21 thermidor an II) à prendre séance comme titulaire. Il continua de siéger, même après le 9 thermidor, lorsque Couppé reprit sa place. Il vota avec la « plaine », sans se montrer jamais à la tribune. En l'an IV, il était messager d'Etat près le Conseil des Anciens. Ensuite, on perd sa trace.

COUPÉ (Jacques-Michel), député à l'Assemblée législative, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Péronne (Somme), en 1737, mort à Paris le 11 mai 1809, était, en 1789, curé de Sermaize, en Picardie. Il se déclara partisan des idées nouvelles, fut nommé président du district de Noyon, et, le 2 septembre 1791, envoyé par le département de l'Oise à l'Assemblée législative, le 5e sur 12, avec 180 voix (435 votants). Il siégea dans la majorité et prit la parole, le 14 février 1792, pour faire part à l'Assemblée d'un soulèvement populaire causé à Noyon par l'accaparement des grains, et, le 9 octobre, pour combattre une motion de Rovère qui proposait d'envoyer deux commissaires à Sens, parce que des voitures de blé avaient été arrêtées dans cette ville. Réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 1er sur 12, avec 438 voix (675 votants), il vota la mort de Louis XVI, parla encore maintes fois sur la question des grains, demanda un rapport sur les muscadins qui voulaient se soustraire à la réquisition, et obtint à Paris la présidence du club des Jacobins; mais il fut exclu de cette société pour avoir parlé contre le mariage des prêtres. En revanche, l'abbé Coupé avait appuyé une motion de Cambon tendant à astreindre les ecclésiastiques au service de la garde nationale. Il fut envoyé en mission à l'armée des Ardennes, puis dans la Seine-Inférieure. Il s'occupa aussi très activement des questions d'instruction publique. A la séance du 2 juillet 1793, après avoir combattu le projet présenté par Lakanal au nom du comité d'instruction publique, il avait proposé un plan de sa façon, sous la forme d'un projet de décret divisé en douze titres. Nommé, le lendemain, un des six commissaires pour le projet de décret sur l'éducation publique et ne pouvant faire adopter son plan, il se dédommagea en critiquant successivement tous ceux qui étaient présentés, depuis celui de Lakanal jusqu'à la pétition du département de Paris. Dans ses *Observations sur les différents projets d'instruction publique* (Imprimerie nationale, sans date), il déclare que celui de Lepelletier est « trop *platonique* » et que celui de Condorcet tend à « faire de la France l'empire des académiciens et des savants. » Lors du mouvement contre le culte (novembre 1793), Coupé déposa ses lettres de prêtrise, mais blâma en même temps, dans un écrit intitulé *Des préjugés* (Imp. nat., sans date) les « philosophes présomptueux » qui ne savaient pas respecter certains préjugés utiles. Il fit adopter (9 pluviose an II) un décret instituant dans chaque district une bibliothèque nationale. Après le 9 thermidor, Coupé (de l'Oise) obtint de rentrer aux Jacobins, en même temps que Tallien et Fouché; mais il cessa de s'occuper de politique proprement dite pour se consacrer tout entier à la question du développement de l'agriculture et de l'enseignement agricole. Dans le cours de l'an III, il rédigea un grand nombre de projets et d'instructions concernant cette importante matière (arboriculture, chimie agricole, etc.). Membre du Conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV) en qualité d'ex-conventionnel, il y fit un rapport pour l'encouragement des manufactures de laine, toile et soie, et, à l'expiration de son mandat (an VI), il rentra dans la vie privée.

COUPIGNY (baron de). — *Voy.* Malet.

COUPPÉ DE KERVENNOU (Gabriel-Hyacinthe, chevalier), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Lannion (Côtes-du-Nord), le 15 mars 1757, mort à Tonquédec (Côtes-du-Nord), le 25 février 1832, était issu d'une famille qui, durant le XVIIIe siècle, occupa des charges municipales et judiciaires à Lannion. Il était le fils de « noble maître Hyacinthe-François Couppé de Kervennou », maire de la ville et alloué au siège royal, et de « Marie-Thérèse Salion ». On destinait le jeune homme à l'état militaire, mais il préféra la robe à l'épée, et se fit recevoir avocat au parlement de Rennes. En 1786, il était pourvu de la charge de sénéchal de la juridiction royale de Tréguier. Le 14 avril 1789, la sénéchaussée de Lannion le nomma député du tiers aux Etats-Généraux. Couppé alla siéger à gauche et fit presque constamment partie du comité des rapports. Il parla sur le rachat des rentes et demanda une exception pour les domaines congéables. Au moment de la division de la France par départements, il observa que la base territoriale était vicieuse dans le pays inculte des landes de Bretagne,

et insista pour que le comité chargé des arrondissements fût nommé par la généralité. Il donna aussi son avis sur le traitement des officiers de justice et des administrateurs, et demanda, à la fin de la session, la suspension du traitement des militaires et des ecclésiastiques qui seraient élus à l'Assemblée législative. En qualité de secrétaire, il signa la Constitution de 1791.

A son retour dans son pays, il fut nommé juge au tribunal de district de Lannion, puis président. Le 6 septembre 1792, le département des Côtes-du-Nord l'élut, le 1er sur 8, avec 292 voix sur 517 votants, membre de la Convention. Il vota d'abord avec la Gironde, demanda le décret d'accusation contre le général Arthur Dillon et, lors du procès de Louis XVI, s'exprima ainsi : « Deux peines ont été prononcées contre Louis. Les opinions pour ou contre se balancent. Je choisis la plus douce. Je vote pour la réclusion ». Il opina, en outre, pour le sursis, quand la mort eut été décidée. Inclinant de plus en plus vers le « modérantisme », Couppé signa la protestation des 73 contre le 31 mai, et fut obligé de prendre la fuite. Mais il fut arrêté à Mantes, le 9 juillet, ramené à Paris, considéré par l'assemblée comme démissionnaire, remplacé par le premier suppléant Coupard (*V. ce nom*), et écroué à la Conciergerie et de là à la Force, d'où le tira le 9 thermidor. Rentré à la Convention, le 18 frimaire an III, sur la demande de Guyomar, de Guingamp, qui fit rapporter le décret par lequel ses collègues l'avaient déclaré démissionnaire, il s'associa à tous les votes comme à tous les actes des thermidoriens, et demanda un rapport sur les représentants « dénoncés comme complices de Robespierre ». En 1795, il fut envoyé en mission dans la Seine-Inférieure pour activer l'arrivage des subsistances attendues à Paris. Passé, le 23 vendémiaire an IV, avec 196 voix (379 votants) au Conseil des Cinq-Cents, où l'avaient élu cinq départements à la fois, les Côtes-du-Nord, la Somme, la Seine-Inférieure, le Finistère et le Morbihan, il siégea jusqu'en prairial an VII dans la nouvelle assemblée, où ses motions furent assez fréquentes. Partisan de la contre-révolution, il appuya une demande présentée au Conseil pour enlever aux enfants les noms de *Marat*, *Robespierre*, qu'on leur avait donnés sous le régime révolutionnaire. Un autre jour, il persifla le rapport de Duplantier sur les sociétés populaires et s'opposa à son impression. Il se prononça pour les impôts indirects, etc. Après le coup d'Etat de brumaire, il devint juge au tribunal d'appel de Rennes (12 floréal an VIII), fut promu, le 12 floréal an X, président du tribunal criminel de Saint-Brieuc, et reçut, le 25 prairial an XII, la décoration de la Légion d'honneur. La même année (14 nivôse), il entra au Corps législatif par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département des Côtes-du-Nord. Ce mandat lui fut confirmé, le 2 mai 1809, et il l'exerça jusqu'à la fin de l'Empire. Lors de la réorganisation judiciaire, il fut nommé (14 avril 1811) conseiller à la cour impériale de Rennes. Destitué de son siège par la seconde Restauration, il se retira dans son château de Tonquédec, où il vécut jusqu'à sa mort. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 5 décembre 1811.

COUPPIER (CLAUDE-FRANÇOIS), député de 1824 à 1827, né à Lyon (Rhône), le 2 avril 1766, mort à Lyon, le 7 novembre 1829, entra dans la magistrature et fut nommé juge d'instruction à Villefranche. Son dévouement à la cause royaliste lui fit donner de l'avancement par le gouvernement de la Restauration : il devint conseiller à la cour royale de Lyon. Après une première tentative infructueuse, aux élections du 9 mai 1822, dans la circonscription de Villefranche où il échoua avec 150 voix contre 169 accordées à l'élu, M. de Lapoype, il fut plus heureux dans le même collège, le 25 février 1824, et fut élu député par 164 voix (324 votants, 427 inscrits), contre M. de Saint-Try, 157. Il vota avec la majorité ministérielle : « Semblable en cela à un grand nombre de ses collègues, M. Couppier parle beaucoup dans les salons, et très peu, peut-être même point du tout à la tribune ; c'est un lion sous la cheminée, et un agneau à la Chambre. Tous ceux qui le fréquentent dans la soirée assurent qu'il parlera le lendemain, et ils se trompent toujours. M. Couppier est d'une très haute taille, et il est obligé de se baisser quand il veut donner la main à M. de Villèle, qui cependant arrive jusqu'à lui. » (*Biographie des députés de la Chambre septennale*, 1826). Il ne fit point partie d'autres législatures.

COURBET-POULARD (ALEXANDRE-AUGUSTE), représentant en 1871, né à Abbeville (Somme), le 12 mars 1815, mort à Abbeville, le 11 décembre 1883, était fils d'un fabricant de draps; après avoir fait ses études à l'institution de Saint-Riquier et à Paris, il succéda à son père, devint, dès 1845, juge au tribunal de commerce d'Abbeville, puis conseiller municipal (1847), conseiller général (1858), et chevalier de la Légion d'honneur (16 août 1863). Un certain nombre d'électeurs d'Abbeville posèrent, le 24 mai 1869, sa candidature indépendante au Corps législatif dans la 2e circonscription de la Somme; il échoua avec 6,230 voix contre 17,521 données au candidat officiel, député sortant, M. Sénéca, et, fut appelé, la même année, par le gouvernement, comme commissaire spécial, au conseil supérieur du commerce chargé de l'enquête relative aux traités de 1860. Maire d'Abbeville, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Somme à l'Assemblée nationale, le 7e sur 11, par 95,197 voix sur 123,345 votants et 167,374 inscrits. Il prit place à droite, fit souvent partie des commissions, fut un des cinq représentants qui demandèrent, le 10 mars 1871, la translation de l'assemblée à Versailles, proposa la retenue ordinaire de 5 0/0 sur l'indemnité des représentants, la réduction en matière de faillite du privilège du propriétaire de l'immeuble (adopté le 12 février 1872), l'interprétation rigoureuse de l'art. 74 du Code civil sur les conditions de domicile exigées pour le mariage, signa, le 24 mai 1873, l'ordre du jour motivé présenté par M. Ernoul (*V. ce nom*), et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* les lois constitutionnelles.

Aux élections du 20 février 1876, il échoua, dans la 1re circonscription d'Abbeville, avec 6,440 voix contre 8,804 accordées à l'élu, M. Lafitte, et renonça dès lors à la vie politique. On a de lui des publications sur les *Biens communaux*, la *Marine*, les *Octrois*, les *Chemins de fer*, et de nombreux articles dans le *Dictionnaire du commerce*.

COURBON-SAINT-GENEST (ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Genest (Loire), le 23 avril 1753, mort à une date inconnue, fut élu, le 25 germinal an V, par 131 voix, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea obscurément jusqu'en l'an VII. L'*Almanach national* l'appelle « Corbun-Saint-Genest ». Il demeurait à Paris « rue d'Argenteuil, n° 270. »

COURCELLE (SÉBASTIEN), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Vesoul (Haute-Saône), le 6 juillet 1815, était banquier dans cette ville. Il n'avait pas d'antécédents politiques, quand le département de la Haute-Saône, le nomma (8 février 1871) représentant à l'Assemblée nationale, le 6e et dernier, par 16,054 voix (34,563 votants, 93,897 inscrits). Il fit d'abord partie de la réunion Feray (républicains conservateurs), et passa ensuite au centre droit. En novembre 1873, M. Courcelle déposa une proposition tendant à interdire toute élection partielle dans les départements dont un quart de la députation ne serait pas vacant. La motion était vraisemblablement inspirée par le désir de mettre un terme aux succès obtenus par le parti républicain dans les scrutins complémentaires qui avaient été ouverts depuis le 8 février. On pouvait la croire oubliée, quand le rapporteur, M. A. Giraud, la remit sur le tapis: elle fut adoptée, le 13 mai 1875, mais complètement transformée, en raison de la proximité de la dissolution. Ce fut le seul acte parlementaire du représentant de la Haute-Saône, qui se borna, d'autre part, à voter avec le centre droit: *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il se rallia à l'ensemble des lois constitutionnelles. Vice-président du Conseil général de la Haute-Saône, il échoua aux élections législatives de 1876, dans l'arrondissement de Vesoul, avec 11,666 voix conservatrices, contre 12,229 accordées à l'élu républicain, M. Noirot.

COURMEAUX (PHILIPPE-EUGÈNE), député de 1881 à 1885, né à Reims (Marne), le 15 février 1817, vint étudier le droit à Paris après avoir fait de bonnes études au lycée de sa ville natale. Il suivait les cours du doctorat en droit, à Paris, lorsqu'en décembre 1838, ayant été témoin dans un duel où l'un des adversaires fut tué sur place, il passa à l'étranger pour éviter la détention préventive, séjourna six mois à Francfort, revint ensuite se constituer prisonnier quand l'affaire fut appelée devant la cour d'assises de la Seine, et fut acquitté (mai 1839). Alors il se fixa à Reims, et devint, en 1843, conservateur-adjoint de la Bibliothèque, et bientôt bibliothécaire en titre (1846). Bibliophile fervent, il s'adonna à l'organisation et au classement des collections qui lui étaient confiées, publia un travail sur la *Bibliothèque de Reims*, et continua le *Catalogue des imprimés* (1846). Vers la même époque, il prit part aux travaux du Congrès scientifique qui eut lieu dans cette ville. En même temps, il se signalait à l'attention par les opinions nettement libérales et démocratiques qu'il ne craignait pas de manifester, ainsi qu'en témoigne un opuscule de lui sur l'*Agitation catholique* (Reims 1846). La république de 1848, dont il se déclara le partisan déterminé, le fit sous-commissaire du gouvernement provisoire à Reims. Il refusa ensuite la sous-préfecture, lorsque les jours de crise étaient passés, et reprit ses fonctions de bibliothécaire (août 1848). La présidence de L.-N. Bonaparte et l'expédition entreprise par son gouvernement contre la République romaine, trouvèrent en M. Courmeaux un adversaire résolu. Ayant protesté publiquement, lors de l'affaire du 13 juin 1849, il fut arrêté, traduit, après six mois et demi de captivité préventive, devant la cour d'assises de Melun, et acquitté sur une plaidoirie de Jules Favre, mais destitué de sa place de bibliothécaire. En 1851, un nouveau procès politique causé par un article qui prophétisait le coup d'Etat, l'amena devant la cour d'assises de l'Aisne, qui le condamna à un an de prison. Il parvint à se soustraire à cette peine en gagnant la Belgique, demeura en exil jusqu'en 1853, et devint l'ami des proscrits de décembre; puis toujours traqué et menacé, il passa quelques années à parcourir l'Europe, et visita surtout l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Turquie et la Crimée (en 1855) au cours de la guerre. Vers la fin de l'Empire, il habitait Paris, où il tenait l'agence d'une des plus célèbres maisons de vins de Champagne. Les événements de 1870, le rappelèrent à Reims. Pendant l'occupation de la ville par les Allemands, il alla porter à Gambetta l'adhésion du parti républicain rémois au gouvernement de la Défense nationale; il alla une seconde fois à Tours, quand les lignes étaient coupées par l'ennemi, ravitailler le service des pigeons voyageurs, dont il parvint à remettre une cargaison à M. Steenackers, directeur général des postes et télégraphes, au moment où le dernier pigeon allait être lancé. Il devint, en 1871, conseiller municipal de Reims, se prononça énergiquement pour la république radicale, fut élu conseiller général de la Marne, et défendit, en mainte occasion, par la parole et par la plume, les institutions démocratiques. Ses brochures intitulées: *République ou royauté* (1871); *Ne touchez pas à la République* (1873); *Ce que valait le plus grand des rois de France* (1873); sa collaboration à l'*Indépendant rémois*, au *Progrès de la Marne*, enfin la fondation et la direction du journal le *Franc-Parleur rémois* qui mena contre le gouvernement du Seize-Mai une vigoureuse campagne, et qui succomba sous le coup d'une quadruple poursuite et de condamnations à l'amende et à la prison, augmentèrent encore sa notoriété. Dès lors, M. Courmeaux prit ouvertement parti contre l'opportunisme, et, lors de l'élection partielle du 6 avril 1879, motivée par la nomination de M. Leblond, au Sénat, il obtint comme candidat de l'extrême gauche, dans la 1re circonscription de Reims, 7,729 voix contre M. Diancourt, républicain modéré, élu par 9,051 suffrages. Il se représenta au renouvellement général de 1881; après une lutte des plus vives, son nom sortit vainqueur du scrutin de ballottage avec 8,017 voix (16,329 votants, 25,896 inscrits), contre 5,874 à M. Mennesson, opportuniste, 1,950 à M. Lelièvre, et 175 à M. Pedron. M. Courmeaux s'inscrivit au groupe de l'extrême gauche, dont il fut vice-président deux ans de suite, et vota constamment avec les radicaux-intransigeants: *contre* le ministère Gambetta, *pour* la revision intégrale de la Constitution par une assemblée constituante, *pour* l'amendement Jules Roche (mars 1882) sur l'élection d'un maire de Paris, *pour* la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat, *pour* l'élection de la magistrature par le peuple (janvier 1883), *contre* le ministère Ferry, *contre* les crédits du Tonkin,

contre la loi sur les récidivistes, *contre* le maintien de l'ambassade auprès du pape. M. Courmeaux vota encore *pour* la suppression des fonds secrets, dont il dénonça un jour à la tribune l'influence déterminante sur la politique de certain journal, qu'il nomma. Il fut un des rares députés qui se déclarèrent au scrutin en faveur de la proposition Gambon, tendant à l'abolition des armées permanentes et à leur remplacement par une armée nationale sédentaire. Au Congrès qui se tint à Versailles, 4-13 août 1884, il fut un des 7 membres qui, dans la séance du 8, par l'organe de M. Barodet, protestèrent contre le vote qui repoussait la nomination, par le suffrage universel, d'une Constituante appelée à réviser la Constitution de 1875. Les signataires de la protestation quittèrent la salle et cessèrent de prendre part aux délibérations du Congrès. Partisan convaincu de l'union des races latines, M. Courmeaux a pris part, en dehors du Parlement, à tous les congrès et meetings qui ont eu cette propagande pour objet. Après le rétablissement du scrutin de liste, qu'il avait fortement combattu à la tribune, M. Courmeaux fut porté, le 4 septembre 1885, sur la liste républicaine radicale de la Marne; il n'obtint que 16,751 voix contre 52,244 accordées au dernier élu de la liste opportuniste, M. Mennesson, le même qu'il avait battu en 1881. Il fut alors réintégré dans ses fonctions de bibliothécaire de la ville de Reims, après un entr'acte de 37 ans. M. Courmeaux qui est officier d'Académie, a fait dans la plupart des villes de la Marne un grand nombre de conférences historiques et littéraires qui ont toujours reçu le meilleur accueil. Tout récemment, il vient de publier le *Catalogue des Incunables* de la bibliothèque qu'il dirige.

COURMES (Claude-Marie), député de 1831 à 1834, né à Grasse (Alpes-Maritimes), le 9 septembre 1770, mort à Grasse, le 31 janvier 1865, était maire de cette ville, où il exerçait la profession de négociant. Une première fois il s'était présenté, le 23 juin 1830, dans le 2e arrondissement électoral du Var, dont Grasse faisait alors partie, et y avait réuni 91 voix contre 93 accordées à l'élu, M. Baron. Il n'entra au Palais-Bourbon que le 5 juillet 1831, comme député du Var (circonscription de Grasse), élu par 154 voix sur 162 votants. Il prit place dans les rangs de la majorité gouvernementale, et vota avec elle jusqu'en 1834.

COURNET (Frédéric-Etienne), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lorient (Morbihan) en 1838, mort à Paris le 23 mai 1885, appartenait à une vieille famille bretonne. Il était le petit fils d'un capitaine au long cours et le fils d'un ancien officier de marine, républicain militant, qui prit une part active à la révolution de 1848, fut arrêté au coup d'Etat de 1851, et se réfugia à Londres où il fut tué dans un duel célèbre avec Barthélemy. Frédéric Cournet fit ses études à Lorient, puis entra dans le commerce. Il appartint quelque temps à l'administration des chemins de fer du Midi, fut ensuite directeur du Casino d'Arcachon, et, s'étant fixé en dernier lieu à Paris, se mêla dès 1863, dans les petits journaux démocratiques de la rive gauche, au mouvement républicain. Il s'absenta, de 1866 à 1868, étant employé dans une compagnie de navigation transatlantique, et revint en France pour prendre part aux luttes du parti avancé contre l'Empire. Il entra comme secrétaire de la rédaction au journal le *Réveil*, dirigé par Delescluze, et s'y fit remarquer par la vivacité de ses polémiques. Arrêté une première fois par ordre de M. Pinard, ministre de l'intérieur, à la suite de la manifestation sur la tombe de Baudin, il fut conduit de nouveau à Mazas le 13 juin 1868, où on le tint deux mois au secret, sans lui faire connaître le motif de son arrestation. Une troisième fois, il fut incacéré en 1870, sous la prévention de complicité dans le fameux complot de Blois; après cinq mois de prison préventive, on dut l'acquitter, faute de preuves. Pendant le siège, il fut nommé commandant d'un des bataillons de marche du 18e arrondissement, et se distingua, dans des combats d'avant-poste, à Bondy et à Drancy. Le département de la Seine lui donna, le 8 février 1871, 91,656 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits), et l'envoya, le 31e sur 43, siéger à l'Assemblée nationale de Bordeaux. Cournet prit place à l'extrême gauche, et vota, le 1er mars, *contre* les préliminaires de paix. Survint l'insurrection communaliste. Cournet se prononça pour le Comité central, et, élu membre de la Commune de Paris, le 26 mars, donna, le 30 du même mois, sa démission de représentant. Il fit successivement partie, dans la Commune, de la commission de sûreté publique, de la commission exécutive, et remplaça Raoul Rigault à la préfecture de police le 24 avril. Il parvint à gagner l'Angleterre, quelques jours après l'entrée des troupes de Versailles, assista en septembre 1872, comme délégué, à la réunion du Conseil général de l'Internationale, qui fut tenue à la Haye, habita aussi la Suisse, et rentra en France en 1880, lors de l'amnistie. Avec les principaux chefs du parti blanquiste, il collabora, en 1881, au journal *Ni Dieu ni Maître*, puis il dirigea à Lyon une feuille socialiste-révolutionnaire. Il mourut à Paris, le 23 mai 1885, d'une maladie de la gorge. Ses obsèques qui eurent lieu au Père-Lachaise, un jour après celles de M. Amouroux, député de Saint-Étienne, autre membre de la Commune, donnèrent lieu à des incidents moins tumultueux que ceux de la veille. Diverses allocutions furent prononcées, notamment par MM. Henri Rochefort et Maxime Lisbonne.

COUROUX-DESPRÉS (Pierre-Justin-Marie), représentant à la Chambre des Cent Jours, né à Donzy (Nièvre), le 7 août 1757, mort à Cosne (Nièvre), le 25 mars 1823, était fils de Michel Couroux, avocat en parlement, et de Marguerite Portrait. Homme de loi à Donzy au moment de la Révolution, il fut nommé successivement dans la même ville, administrateur du district, procureur de la commune, et agent national de la commune (1792), fonctions qu'il exerça jusqu'en 1796 avec modération. Le gouvernement consulaire, auquel il s'était montré favorable, le nomma, le 14 germinal an VIII, sous-préfet de Cosne; il occupa ce poste jusqu'en 1811. Le 13 mai 1815, l'arrondissement de Cosne l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 53 voix sur 73 votants, contre 20 voix à M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Le 2 novembre suivant, le gouvernement de la Restauration le nomma président du tribunal de 1re instance de Cosne; il mourut dans l'exercice de ces fonctions.

COURTAIS (Amable-Gaspard-Henri, vicomte de), député de 1842 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Montluçon (Allier), le 16 janvier 1790, mort à Doyet (Allier), le 10 juin 1877, servit dans l'armée sous Napoléon Ier et pendant la Restauration, et se retira avec le grade de chef d'escadron de cavalerie et la croix de chevalier

de la Légion d'honneur (il était décoré depuis le 5 septembre 1813). D'opinions démocratiques assez accentuées, il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 4e collège de l'Allier (Montluçon) avec 168 voix (272 votants, 362 inscrits), contre 101 à M. Perrot de Chézelles. Son prédécesseur, M. Tourret, l'avait lui-même désigné au choix des électeurs. La lutte fut vive, et M. de Courtais ne l'emporta qu'au second tour de scrutin. Il siégea à l'extrême gauche et vota avec l'opposition : *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* l'exclusion des fonctionnaires et employés de la liste civile *pour* la réforme électorale, etc. Réélu le 1er août 1846, par 194 voix (352 votants, 408 inscrits), contre 153 à M. P. de Chézelles, il signa, en 1848, la demande de mise en accusation du ministère Guizot. Républicain il fut appelé par le gouvernement provisoire, à prendre avec le grade de général, le commandement en chef de la garde nationale de Paris, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante, le 1er sur 8, par 71,368 voix (72,233 votants, 89,404 inscrits). Il se trouvait, en cette double qualité, au Palais-Bourbon lors de l'envahissement de l'Assemblée, le 15 mai 1848. L'indécision de son attitude dans cette circonstance lui fit perdre la confiance du gouvernement et de la majorité parlementaire. M. Wolowski achevait à la tribune un discours sur la Pologne, quand tout à coup M. Degousée, questeur de l'Assemblée, accourut et annonça que la salle des séances allait être envahie. « Le commandant en chef de la garde nationale, dit-il, contrairement aux ordres des questeurs, a fait mettre à la garde mobile la baïonnette dans le fourreau... » Comme de nouveaux flots populaires entraient incessamment dans la salle, et que la multitude venue par la rue de Bourgogne, trouvant la grille fermée, s'était mise à l'assiéger avec violence, le général Courtais se flatta de tout apaiser par sa seule présence, et se disposa à haranguer les manifestants. Il dit qu'il briserait son épée plutôt que de jamais la tirer contre le peuple; il pria qu'on se tînt tranquille et déclara que le président de l'Assemblée ayant consenti à recevoir la pétition en faveur de la Pologne des mains de vingt-cinq délégués, on allait leur faire ouvrir les grilles. Mais la harangue du général ne sembla point produire l'effet qu'il en attendait : l'irritation était grande, et à peine la grille fut elle entr'ouverte que la foule s'y précipita, força le passage, renversa le général Courtais qui, monté sur l'entablement, essayait encore de la contenir, et se répandit dans les cours. Un grand désarroi s'ensuivit; le petit nombre de gardes nationaux qui se trouvaient là coururent aux armes. Le général Courtais, ne sachant que faire, se rendit auprès de Lamartine, pour lui demander avis, mais, bien que celui-ci lui eût conseillé de se mettre à la tête des troupes, il continua d'errer au hasard sans se résoudre à rien. Il finit par rentrer dans l'Assemblée vers cinq heures du soir, au moment où la salle venait d'être évacuée par les manifestants. Il donna alors aux gardes nationaux l'ordre de se retirer; mais aussitôt des cris violents éclatèrent parmi les représentants rentrés en séance : « A bas Courtais! Il nous a trahis! A bas le traître! » On se jeta sur lui, on lui arracha son épée et ses épaulettes. Heureusement plusieurs représentants s'interposent : MM. de Fitz-James, Flocon, Vieillard le tirent des mains de ses insulteurs, et le font entrer dans la salle de la Bibliothèque où il reste gardé à vue. Cependant M. Léon Faucher propose formellement à la tribune la mise en accusation du général qu'il déclare « traître à la patrie ». Elle est bientôt votée en même temps que celle de Barbès, sur la réquisition du procureur général Portalis. Destitué par la commission exécutive, M. de Courtais subit un an de détention préventive à la Conciergerie et au Luxembourg : le verdict de la Haute Cour de Bourges lui rendit la liberté, le 2 avril 1849. Il reprit alors sa place à la Constituante, et s'associa aux derniers votes de la gauche, le 18 mai 1849, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons, le 26 mai, *pour* la mise en liberté des transportés. Puis il disparut de la scène politique. En 1871, M. de Courtais fut élu conseiller général de l'Allier pour le canton de Montmarault.

COURTARVEL (LOUIS-FRANÇOIS-RENÉ DE), député de 1821 à 1827, pair de France, né à Sonday (Loir-et-Cher), le 19 décembre 1759, mort à Baillou (Loir-et-Cher), le 27 juin 1841, appartint d'abord aux armées du roi. Il émigra avec les princes, et commanda en Portugal un corps d'émigrés français. A son retour en France (1814), les Bourbons le firent lieutenant-général. Nommé conseiller général de Loir-et-Cher, il devint le 17 mars 1821, député du même département, avec 89 voix sur 136 votants et 209 inscrits, contre M. Delaplace, procureur à la cour royale d'Orléans, 41 voix. Il remplaçait M. Pardessus, qui avait opté pour les Bouches-du-Rhône. Il siégea à droite et vota avec les royalistes les plus décidés. Réélu le 10 octobre 1821, par 122 voix (137 votants, 215 inscrits) et le 6 mars 1824, par 131 voix (132 votants, 186 inscrits), il fut, en mai 1824, rapporteur de la loi sur le recrutement, et fit, dans un long discours, une vive critique des lois existantes sur la matière. Le 6 mai 1825, la Chambre ordonna l'impression de son opinion sur les pensions des militaires : traçant le tableau des sacrifices qu'ils ne cessent de faire, il concluait que rien n'est à meilleur marché en France que la vie d'un homme : « Conservons ce point d'honneur, messieurs, ajoutait-il, si nous voulons que notre pays soit bien défendu. » M. de Courtarvel fut appelé à la Chambre des pairs par l'ordonnance du 5 novembre 1827. Il y soutint de ses votes la royauté de Charles X, et quitta le Luxembourg après 1830. Le 11 juin 1832, il fut admis à la retraite comme lieutenant-général.

COURTARVEL (JULES-HONORÉ-CÉSAR, VICOMTE DE), frère du précédent, député de 1824 à 1827, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 25 janvier 1768, mort à une date inconnue, fut, sous l'ancien régime, admis à *faire*, comme on disait, *ses caravanes* dans l'ordre de Malte, c'est-à-dire à prendre part aux expéditions des chevaliers de Malte contre les Turcs. Entré au service, il y obtint bientôt une compagnie de cavalerie, qu'il commandait encore au début de la Révolution. Il émigra à Coblentz, et fit campagne sous les ordres du prince de Condé. La Restauration lui donna le grade de chef d'escadron et la croix de Saint-Louis. Le 15 février 1824, le 1er arrondissement électoral d'Eure-et-Loir le nomma député par 269 voix (494 votants, 545 inscrits), contre 207 accordées à M. Busson. Il siégea à droite. Une *Biographie des députés*, favorable à la contre-opposition, et rédigée sous l'inspiration de MM. de la Bourdonnaye et Duplessis-Grénédan, se plaignait des votes ministériels de M. de Courtarvel, et disait : « Quand on voit M. de Courtarvel voter avec le ministère, on est tenté de croire que M. de Villèle est roi de France, et

qu'en sa qualité de courtisan, M. de Courtarvel doit toujours être de l'avis du maître. » Il ne fit point partie d'autres législatures.

COURTARVEL DE PÉZÉ (CLAUDE-RENÉ-CÉSAR, COMTE DE), député de 1816 à 1819, de 1820 à 1823, pair de France, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 1er avril 1731, mort au château de Lierville (Eure-et-Loir), le 15 mai 1849, était d'une famille originaire du Maine, dont le nom et les armes figurent à la salle des Croisades à Versailles. Il entra à quatorze ans dans les pages de la reine Marie-Antoinette, fut nommé ensuite lieutenant au régiment de Guienne-infanterie, et était capitaine au régiment de Penthièvre, quand les événements l'obligèrent à quitter la France. A son retour de l'émigration, il reçut de Louis XVIII, en 1815, le grade de colonel de cavalerie et la décoration de Saint-Louis. L'année suivante, il fut nommé commandant des gardes nationales de Châteaudun, et se vit appelé à la présidence du collège électoral du département d'Eure-et-Loir, qui le nomma député (14 octobre 1816) par 100 voix sur 191 votants et 235 inscrits. Il siégea jusqu'en 1819 au côté droit de la Chambre et parla sur le recrutement de l'armée (1818), sur le budget de 1819 (voies et moyens), etc. Il redevint, le 13 novembre 1820, député d'Eure-et-Loir, avec 151 voix (266 votants et 293 inscrits) que lui donna le collège de département. Il continua d'opiner avec la droite, et prit part aux débats de la loi relative à la censure (1821) et de la loi de police des journaux (1822). Le 23 décembre 1823, M. de Courtarvel entra à la Chambre des pairs. Il fut membre de plusieurs commissions importantes, rapporteur, en 1824, d'un projet de loi ayant trait à des emprunts et impositions extraordinaires, etc., et, après les journées de juillet 1830, ne refusa pas le serment au gouvernement nouveau. Il resta donc à la Chambre des pairs durant tout le règne de Louis-Philippe, et fit notamment, le 27 avril 1844, un discours contre le projet de loi sur l'enseignement secondaire. Il fut promu maréchal de camp en 1832. M. de Courtarvel de Pézé avait siégé jusqu'en 1830 au conseil général d'Eure-et-Loir. La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée.

COURTE (JACQUES-ALBERT), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était commissaire près le tribunal criminel du département du Nord. Ce département le nomma, le 26 germinal an VII, député au Conseil des Anciens, où il siégea jusqu'à l'établissement de la Constitution de l'an VIII. Le gouvernement consulaire le fit (7 messidor an VIII) juge au tribunal civil d'Avesnes. A la réorganisation judiciaire de 1811, il fut promu (19 mai) conseiller à la cour impériale de Besançon.

COURTEVILLE (JACQUELIN-ANTOINE-FRANÇOIS DE) COMTE D'HODICQ, VICOMTE DES DEUX-AIRONS, SEIGNEUR D'ARRY, etc., député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Parenty (Pas-de-Calais), le 4 avril 1726, mort à Arry (Somme), le 4 octobre 1802, suivit la carrière des armes. Capitaine au régiment de Vienne en 1753, capitaine au régiment des recrues à Abbeville en 1761, il entra, cette même année, dans la loge maçonnique, « la Parfaite union », fondée à Montreuil par les officiers de la garnison. Il avait le grade de maréchal de camp, lorsqu'il songea à briguer le mandat législatif aux Etats-Généraux. Le 28 février 1789, il écrivait à Necker cette lettre curieuse : « Les honnêtes gens ont besoin de votre secours, les grands seigneurs remuent ciel et terre pour obtenir les députations de la noblesse. Comme on sait qu'ils ne le font que pour défendre leurs usurpations, nous cherchons à les en éloigner le plus que nous pouvons. » Et il ajoute : « Le duc de Villequier, gouverneur de Boulonnais, sans domicile ni propriété dans le bailliage, peut-il être élu? Et s'il l'était, une protestation serait-elle valable? »

Le comte d'Hodicq fut l'un des commissaires chargés de la rédaction du cahier singulièrement libéral de la noblesse de Montreuil-sur-Mer. Elu, le 20 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux pour le bailliage de Montreuil-sur-Mer, il prêta serment, le 31 mars, à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage, et, à l'Assemblée constituante, il siégea parmi les modérés du côté droit. Il fut président du 7e bureau dans la nuit du 4 août, demanda et obtint un congé le 9 décembre 1790, et, le 4 juillet 1791, écrivit au président que sa santé ne lui permettait pas de se rendre à Paris. Il ne reparut plus sur la scène politique.

COURTIN (SÉBASTIEN-MICHEL), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 22 septembre 1756, mort à une date inconnue, était négociant à Maulette (Seine-et-Oise); il fut nommé administrateur de ce département, qui le choisit, le 7 septembre 1791, pour un de ses députés à l'Assemblée législative, le 9e sur 11, par 341 voix (468 votants). Il vota avec la majorité. Plus tard on retrouve Courtin secrétaire général de la division des ponts-et-chaussées.

COURTIVRON (LOUIS-PHILIPPE-MARIE LE COMPASSEUR DE CRÉQUI-MONTFORT, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827, né à Paris, le 31 mai 1781, mort à Bussy-la-Pesle (Côte-d'Or), le 3 janvier 1865, appartenait à une vieille famille bourguignonne apparentée aux Clermont-Tonnerre. Son père, le marquis Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard (1753-1832), fut, sous le premier Empire, lieutenant de louveterie de la Côte-d'Or, et maire de Dijon en 1816. Lui-même était dans les chevau-légers en 1814. Il devint auditeur au conseil d'Etat, maire de Bussy-la-Pesle, et, le 2 août 1824, député de la Côte-d'Or, ayant été élu au collège de département par 104 voix (198 votants, 362 inscrits), contre 93 au baron de Bretenière. Il vota pendant toute la législature avec les royalistes, sans approuver constamment la politique de M. de Villèle. « Il vote rarement avec le ministère, écrivait un biographe; ses amis préféreraient que ce fût jamais. » Non réélu en 1827, il rentra dans la vie privée.

COURTOIS (EDME-BONAVENTURE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Tribunat, né à Troyes (Aube), le 15 juillet 1754, mort à Bruxelles (Belgique), le 6 décembre 1816, était le fils d'un boulanger qui lui fit faire ses études au collège de l'Oratoire. Il occupait, à Arcis-sur-Aube, la place de receveur du district, lorsqu'il fut élu député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 7 septembre 1791, le 1er sur 9, avec 215 voix (325 votants); il ne parut pas à la tribune et se contenta de voter avec le côté gauche. Le même département le renomma membre de la Convention, le 4 septembre 1792, le 1er sur 9, avec 2 5 voix (409 votants). Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et ne se fit pas remarquer jusqu'au 9 thermidor. Dans cette journée, il se prononça contre les Jacobins, et

fut chargé, par les vainqueurs, de l'examen des papiers de Robespierre. Il fit, à ce sujet, un très long et très violent rapport, dont la communication occupa plusieurs séances de la Convention, et qui contenait des phrases comme celle-ci : « Nous ne pouvons vous donner ici, citoyens, une idée de certains écrits qui ne souffrent pas l'analyse. Il faut les lire tout entiers, et vous frémirez en les lisant, et vous nous plaindrez, nous que vous avez chargés de l'affligeant et pénible emploi de dépouiller ces exécrables feuillets, dégouttants du fiel des furies, et rougis du sang du juste... etc. » Ce rapport avait surtout pour objet de compromettre un grand nombre de membres de la Convention et d'agents du gouvernement, et de les désigner aux poursuites. Membre du comité de sûreté générale, Courtois (de l'Aube) se signala par son ardeur contre révolutionnaire : il prit contre les Jacobins diverses mesures de rigueur, et fit nommer Delmas commandant de la force armée de Paris au 1er prairial. Passé, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme ex-conventionnel, il fut réélu par le département de l'Aube, le 24 germinal an VI, avec 770 voix, puis une seconde fois, le 26 germinal an VII. Il fut porté par ses collègues à la présidence de l'Assemblée, et prit plusieurs fois la parole : sur les mesures à l'égard des émigrés, contre l'affranchissement de la presse, etc. Il dénonça à plusieurs reprises, une « conspiration terroriste » dont il voyait le foyer dans la société du Manège, et fut pris à parti, à ce propos, par quelques-uns de ses collègues, qui le sommèrent de fournir des preuves et raillèrent sa prétendue découverte. Courtois prit une part très active aux événements du 18 brumaire, et favorisa de tout son pouvoir le coup d'Etat de Bonaparte. Ce fut lui qui, à la séance du 19, dénonça Aréna (*V. ce nom*) comme ayant voulu assassiner le général, et répandit la fausse nouvelle d'un mouvement populaire qui se serait préparé dans Paris. Courtois entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII ; mais les accusations de concussion dont il fut l'objet l'obligèrent à sortir de ce corps lors de la première élimination, en l'an X. La fortune rapide de Courtois avait servi de base à ces accusations, contre lesquelles il ne cessa d'ailleurs de protester. Il se retira à Rambluzin (Meuse), où il s'occupait de belles-lettres et d'agriculture, lorsque la loi dite « d'amnistie », du 12 janvier 1816, vint le frapper de bannissement. Quelques jours avant, M. Decazes, ministre de la police, fit pratiquer chez lui, à Rambluzin (9 janvier 1816) une visite domiciliaire, sur le bruit qu'il détenait une correspondance secrète de Louis XVIII pendant l'émigration. Courtois se réfugia en Belgique. Il espérait, en adressant au ministre de l'Intérieur le testament de Marie-Antoinette qu'il avait trouvé dans les papiers de Robespierre, s'en faire un titre à l'indulgence du gouvernement de la Restauration, lorsqu'il mourut presque subitement. Son domicile, à Bruxelles, fut envahi, ses papiers saisis, soustraits ou dispersés. Le procès, que son fils intenta vainement à l'Etat pour en obtenir la restitution, a prouvé qu'il s'agissait de plusieurs manuscrits importants, notamment d'une *Histoire de la Révolution du 9 thermidor*, de *Notes historiques et matériaux de mémoires* intéressant la famille royale, d'un écrit intitulé : *Louis XVIII pendant la Révolution*, etc.

COURTOIS (PIERRE-MARIE-JÉRÔME-LÉON DE), député de 1846 à 1848, né à Montpellier (Hérault), le 2 février 1795, mort à Vabres (Aveyron), le 11 juillet 1875, appartenait à l'armée. Chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur, il fut élu, comme conservateur, le 1er août 1846, député du 2e collège de l'Aveyron (Saint-Affrique), par 217 voix sur 377 votants et 419 inscrits. Il vota avec la majorité ministérielle jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée.

COURTOT (FRANÇOIS-MICHEL), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), le 15 mars 1757, mort à Besançon (Doubs), le 20 avril 1816, avocat, devint juge au tribunal de Vesoul, et fut élu, le 28 août 1791, le 3e sur 7, par 195 voix (358 votants), député de la Haute-Saône, à l'Assemblée législative, où il vota silencieusement avec la majorité. Après le coup d'Etat de brumaire an VIII, il fut nommé (28 floréal) président du tribunal criminel de Vesoul.

COURTOT. — *Voy.* CISSEY (DE).

COURVAL (ALEXIS-CHARLES-GUILLAUME DUBOIS, VICOMTE DE), député de 1815 à 1819, né à Pinon (Aisne), le 19 avril 1774, mort à Paris, le 5 mars 1822, était propriétaire et conseiller général de l'Aisne. Le collège de ce département le nomma député, le 22 août 1815, par 91 voix sur 135 votants et 266 inscrits. Royaliste constitutionnel, M. de Courval fit partie, dans la Chambre introuvable, de la minorité ministérielle. Il fut réélu, le 4 octobre 1816, par 108 voix sur 180 votants et 293 inscrits, et, jusqu'à l'expiration de son mandat (1819), vota avec les modérés du centre, parmi lesquels il siégeait.

COURVOISIER (JEAN-JOSEPH-ANTOINE DE), député de 1816 à 1820 et ministre, né à Besançon (Doubs), le 29 novembre 1775, mort à Lyon (Rhône), le 10 septembre 1835, fils d'un professeur de droit à l'université de Besançon, suivit son père en émigration, entra dans l'armée de Condé et y gagna la croix de Saint-Louis. Il revint en France en 1803, et se fit recevoir avocat. Conseiller auditeur à la cour de Besançon (1808), il fut nommé par la Restauration, en 1815, avocat général à la même cour, puis président du collège électoral de Baume-les-Dames (1816), et fut élu député, le 4 octobre de la même année, par le collège de département du Doubs, avec 75 voix sur 148 votants. Soutien actif et fidèle du gouvernement, il fut appelé (1818) aux fonctions de procureur général près la cour de Lyon, et fut réélu député, le 11 septembre 1819, par 360 voix sur 551 votants et 696 inscrits. A l'ouverture de la session, il fut proposé, le second, pour la présidence, qui fut donnée par le roi à M. Ravez; M. de Courvoisier, fut un des vice-présidents. Lors de la discussion de l'adresse, il proposa d'y insérer un paragraphe en faveur de l'inviolabilité de la Charte et contre les prédications des missionnaires; sa motion fut rejetée par 136 voix contre 91. Il se rapprocha alors de la gauche, fit rappeler à l'ordre M. Clausel de Coussergues qui traitait l'opposition « d'assemblage de révolutionnaires », combattit, après l'attentat de Louvel, la suspension de la liberté individuelle, et parla contre la loi du double vote. Non réélu en 1824, il se consacra à ses fonctions judiciaires. Sa nomination comme garde des sceaux dans le ministère Polignac (8 août 1829), surprit à la fois M. de Courvoisier et l'opinion publique. Il hésita d'abord, puis il accepta. Mais, après l'adresse des 221, après la dissolution de la Chambre (mars 1830), et après la décision préventive prise par le

chef du cabinet (21 avril) de résister quand même à une nouvelle Chambre au cas où elle serait hostile à sa politique, M. de Courvoisier remit son portefeuille (19 mai), et fut nommé, le même jour, ministre d'Etat et membre du Conseil privé. Il sortit de la vie politique à la révolution de 1830, fit, à la Chambre des pairs, dans le procès des ministres de Charles X, une déposition atténuante, surtout pour M. de Polignac, et mourut à Lyon, en revenant de Barèges où l'avait conduit le mauvais état de sa santé. On a de lui : *Dissertation sur le droit naturel* (1804); *Traité sur les obligations divisibles et indivisibles* (1807); *Discours* (1827).

COUSIN (Charles), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Cadenet (Vaucluse), le 20 juin 1736, mort à Cucuron (Vaucluse), le 24 septembre 1831, était curé de cette dernière paroisse. Il fit partie de l'Assemblée constituante comme député du clergé, élu, le 6 avril 1789, par la sénéchaussée d'Aix. Son rôle y fut peu important, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

COUSIN (Jacques-Antoine-Joseph), député au Conseil des Anciens et membre du Sénat conservateur, né à Paris le 27 janvier 1739, mort à Paris le 29 décembre 1800, s'adonna de bonne heure aux mathématiques, et devint professeur-adjoint de physique au collège de France (1766), et professeur de mathématiques à l'Ecole militaire (1769). Membre de l'Académie des sciences en 1772, officier municipal à Paris en 1791, il fut chargé du soin des subsistances, devint suspect en 1792, fut arrêté par décret de la Convention (25 janvier 1793) et, resta en prison jusqu'au 9 thermidor. Président de l'administration du département de la Seine (an III), membre du bureau central (an IV) il fut de nouveau chargé de l'administration des subsistances, et fit exécuter la loi nouvelle sur les poids et mesures. Il était entré à l'Institut à sa formation (an III), et donna sa démission de ses fonctions municipales au 18 fructidor (an V). Le département de la Seine l'élut, le 26 germinal an VII, au Conseil des Anciens, et, le 3 nivôse an VIII, il fut des premiers députés choisis par le Sénat conservateur pour siéger au Corps législatif. Il mourut l'année suivante. On a de lui, outre de nombreux *Mémoires* sur des questions scientifiques : *Traité du calcul différentiel et intégral* (1777); *Introduction à l'étude de l'astronomie physique* (1787); *Traité élémentaire de l'analyse mathématique* (1798), etc.

COUSIN (Victor), pair de France et ministre, né à Paris le 28 novembre 1792, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 13 janvier 1867, était le fils d'un horloger du faubourg Saint-Antoine. Après de brillantes études au lycée Charlemagne, il obtint le prix d'honneur au concours général de 1810, fut exempt par ce fait du service militaire, et entra de droit à l'Ecole normale. Il refusa peu après, de M. de Montalivet, le poste d'auditeur au Conseil d'Etat, avec 6000 francs de traitement; il préférait se consacrer aux lettres; mais l'éloquence de M. Laromiguière le séduisit, et il s'adonna à la philosophie, qu'il professa bientôt au lycée Napoléon.

Ses succès dans l'enseignement le firent entrer à la Sorbonne comme suppléant de Royer-Collard (1815-1821); il y inventa « l'éclectisme » système médiateur, qui empruntait quelque chose à tous les autres, et accueillait tout pour tout concilier; c'était, en philosophie, le système que la Restauration aurait voulu pouvoir appliquer en politique. Des motifs de police générale firent suspendre le cours en 1821; Cousin publia alors les œuvres de Proclus, celles de Descartes, et une traduction de Platon, et partit pour l'Allemagne, où il se lia avec Hégel et les philosophes contemporains.

Accusé de propagande démagogique, il fut arrêté à Dresde, gardé six mois en prison, et rendu enfin à la liberté sur les instances de notre agent diplomatique. Il revint en France assez découragé; le 11 février 1826, il écrivait à Lamennais : « Je trouve les affaires publiques si déplorablement conduites que je ne veux pas m'en occuper. Pythagore m'occupe plus que M. de Villèle, et j'en suis à ne pas comprendre M. Royer-Collard, mon meilleur ami politique, qui essaye de se placer entre deux partis aveugles qui ne le comprennent pas. » Le ministère Martignac lui permit de remonter dans sa chaire de la Sorbonne (1828), et la révolution de 1830 le jeta dans la politique. Le gouvernement nouveau le nomma professeur titulaire à la Sorbonne, membre du conseil royal de l'instruction publique, commandeur de la Légion d'honneur, directeur de l'Ecole normale, et pair de France (11 octobre 1832). En même temps il entrait à l'Académie française (1830) et à l'Académie des sciences morales et politiques (1832). Après avoir rempli des missions scientifiques en Prusse et en Hollande, il reçut, dans le ministère Thiers, le portefeuille de l'instruction publique (1er mars 1840). Il le garda jusqu'au 28 octobre suivant, et attacha son nom à un nouveau programme d'études philosophiques et à quelques réformes pratiques. A la Chambre haute, il prit quelquefois la parole sur les questions d'instruction publique. Bien qu'il fût aussi éclectique en politique qu'en philosophie, il revint au culte exclusif des lettres à l'avènement du second empire, fut nommé (novembre 1855) professeur honoraire à la Sorbonne, et s'adonna, en quelque sorte passionnément, à l'histoire des grandes dames du XVIIe siècle. Il mourut à Cannes où l'avait conduit l'état de sa santé, laissant par testament, ses livres à la Sorbonne, avec une rente de 10,000 francs pour l'entretien de la bibliothèque et pour le traitement du bibliothécaire. Il fondait aussi à l'Académie des sciences morales et politiques un prix triennal de 20,000 francs destiné à récompenser le meilleur mémoire sur la philosophie ancienne. Dès 1864, la ville de Paris avait donné son nom à l'ancienne rue de Cluny.

« Le style de M. Cousin, a dit Sainte-Beuve, de la grandeur, il a la ligne ouverte et le dessin large. On dirait, vraiment, que c'est un personnage du XVIIe siècle qui écrit; il a l'élévation de ton aisée, naturelle, l'ampleur du tour, la propriété lumineuse et simple de l'expression. » M. Cousin a laissé un grand nombre d'ouvrages philosophiques et littéraires parmi lesquels : *Introduction à l'histoire de la philosophie* (1828); *Histoire de la philosophie au XVIIIe siècle* (1829); *Du vrai, du beau et du bien* (1853); *Madame de Longueville* (1853); *Madame de Sablé* (1854); *Madame de Chevreuse et Madame de Hautefort* (1856), etc. etc.

COUSIN-MONTAUBAN (Charles-Guillaume-Marie-Apollinaire-Antoine), comte de Palikao, sénateur du second empire et ministre, né à Paris le 24 juin 1796, mort à Paris le 8 janvier 1878, fit partie des gardes-du-corps du comte d'Artois en 1814, passa (1815) sous-

lieutenant au 3e cuirassiers, entra à l'Ecole de Saumur puis à l'Ecole d'état-major (1820). Lieutenant au 16e chasseurs de l'Orne (1822), puis au 10e de ligne, il accompagna le général Toussaint en Espagne (1823) comme aide-de-camp, servit, après la campagne, dans deux régiments d'artillerie, fut placé comme lieutenant d'état-major (1824) à Dijon, d'où il passa (décembre 1826) au 1er grenadiers à cheval de la garde royale. En 1831, il fut incorporé au 2e chasseurs d'Afrique, fut souvent cité à l'ordre du jour pendant la campagne, et conquit les grades de capitaine adjudant-major (30 septembre 1832), de chef d'escadron des spahis (4 septembre 1836), lieutenant-colonel au 1er chasseurs d'Afrique, (7 mai 1843), et colonel (2 août 1845). D'un courage intrépide, il s'était principalement distingué au combat de Tamazouat, qui lui valut, quatre mois après (18 avril 1834), la croix de la Légion d'honneur; au combat de Sikhak, à Sour-kel-Mitou, où il fut frappé d'une balle à la poitrine, etc. Le 19 novembre 1847, il conduisit une colonne de seize escadrons sur la frontière du Maroc, et s'empara d'Abdel-Kader, au bout d'un mois de campagne. Général de brigade (21 septembre 1851), il commanda successivement les subdivisions de Mostaganem et de Tlemcen, puis la province d'Oran (janvier 1855), et passa général de division le 28 décembre de la même année. Il rentra en France en 1857, commanda les divisions de Limoges, de Tours et de Rouen, et fut placé (13 novembre 1859) à la tête du corps d'expédition de Chine. En quelques mois, il termina cette étonnante campagne par la prise du palais d'Eté et l'occupation de Pékin (12 octobre 1860), et fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur (26 décembre), puis sénateur (4 mars 1861). Après sa rentrée en France, l'empereur le créa comte de Palikao (22 janvier 1862), et demanda pour lui, au Corps législatif, une dotation annuelle de 50,000 francs. La Chambre, que le pillage du palais d'Eté avait indisposée contre le général en chef, refusa la dotation. Le 19 septembre 1864, le comte de Palikao fut appelé au commandement du 2e corps d'armée à Lille, et, le 22 juin 1865, à celui du 4e corps à Lyon. Au commencement de la guerre franco-allemande, il demanda vainement un commandement devant l'ennemi; après nos premières défaites, il fut appelé à Paris par l'impératrice-régente, qui le chargea de former un cabinet, en remplacement du ministère Emile Ollivier. Le nouveau ministre de la guerre déploya une grande activité, mais la révolution du 4 septembre le renversa. Dans le cours de la campagne, il offrit en vain ses services à la Délégation de Tours, et, n'ayant pas reçu de réponse, rentra dans la vie privée. On a de lui : *Un ministère de la guerre de vingt-quatre jours* (1871).

COUSSERGUES (BARON DE). — *Voy.* SABRET.

COUSSET (CAMILLE), député de 1885 à 1889, né à Chambon (Creuse) le 16 janvier 1833, était le fils d'un proscrit du coup d'Etat de décembre 1851, réfugié à Chambéry. M. Camille Cousset fut d'abord avocat à Chambéry. Le gouvernement du 4 septembre 1870 le nomma procureur de la République; révoqué en mai 1871, il reprit son cabinet d'avocat, et fut un des fondateurs de la *Savoie républicaine*. Puis il vint habiter Limoges où plusieurs procès de presse, dans lesquels il figura comme défenseur, le mirent en évidence. Le 21 août 1881, il se présenta aux élections législatives comme candidat radical, dans l'arrondissement de Boussac, et n'obtint que 2,046 voix contre 4,589 accordées a u candidat opportuniste, élu, M. Parry. Il fut plus heureux aux élections de 1885, et fut élu député de la Creuse au 2e tour de scrutin (18 octobre), le 2e sur 4, par 34,568 voix sur 47,042 votants et 77,801 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche et vota constamment avec ce groupe. Dans la dernière session de la législature, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

COUSTARD DE MASSY (ANNE-PIERRE), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Léogane (Saint-Domingue) le 28 octobre 1734, exécuté à Paris le 7 novembre 1793, entra dans les mousquetaires du roi, se fixa à Nantes, et devint chevalier de Saint-Louis, et lieutenant des maréchaux de France. Colonel des volontaires nantais en 1789, membre de l'administration du département en 1790, et un des chefs influents du club des Jacobins de Nantes, il ne manqua aucune occasion de prononcer les discours les plus ardents. Elu, le 31 août 1791, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le 1er sur 8, par 238 voix sur 371 votants, il fut membre du comité militaire, réclama la détention des prêtres réfractaires dans leurs départements respectifs, provoqua (6 juin 1792) la formation d'un camp de 20.000 gardes nationaux sous Paris, et eut, le mois suivant, avec le journal l'*Ami du roi, des Français, de l'ordre, et surtout de la vérité*, une curieuse polémique. Ce journal avait inséré, le lundi, 30 juillet 1792, la note suivante : « Le trop fameux Coustard de Nantes a été arrêté à Francfort. Il en voulait aux jours de Sa Majesté impériale; le monstre a tout avoué. On a trouvé dans sa correspondance avec les Jacobins de preuves de l'empoisonnement de Léopold et de l'assassinat du roi de Suède. C'est un des plus enragés démocrates qui lui-même a dénoncé ce misérable Coustard. »

Coustard répliqua en ces termes :

« Réponse à l'*Ami du roi et surtout de la vérité*.

« Ce trop fameux Coustard de Nantes donne un démenti formel à l'*Ami du roi*. Il déclare qu'il n'est point sorti du royaume. Il ne s'est jamais servi de l'influence que son patriotisme et sa popularité lui donnaient dans son département que pour s'opposer de toutes ses forces aux châtiments que le peuple justement irrité voulait infliger aux ennemis de la liberté. Il n'a jamais conseillé d'assassiner personne pas même de faire expirer sous le bâton de lâches libellistes qui, journellement, commettent des assassinats moraux, insultent la nation et outragent la constitution.

A Paris, ce 3 août, l'an 4e de la liberté.

ANNE-PIERRE COUSTARD, *député du département de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, ci-devant commandant-général de la garde nationale nantaise, et président du département.* »

Il fut chargé, après le 10 août, d'aller notifier à l'armée du Nord la déchéance du roi, et fut réélu, le 9 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le

8e et dernier, avec 257 voix sur 392 votants. Il se rapprocha des Girondins, et répondit, dans le procès de Louis XVI. « Je vote, par les mêmes motifs, pour le bannissement après la guerre. » Il votait après Jarry, qui s'était prononcé pour le bannissement « lorsque la république sera consolidée. » Envoyé en mission à Nantes, en avril suivant, il y activa les jugements révolutionnaires et suppléa par la fusillade aux lenteurs de la guillotine. Après la chute des Girondins, il fut accusé d'avoir pris part aux arrêtés des administrateurs de la Loire-Inférieure, qui s'étaient prononcés contre la révolution du 31 mai; décrété d'accusation, le 18 juillet, il se cacha pendant quelque temps, fut dénoncé et livré, en octobre, à Carrier, qui l'envoya à Paris, où il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le même jour que le duc d'Orléans. On a de lui un poème, l'*Eventail* (1768), et un drame satirique, *La Foire Saint-Ovide* (1778).

COUSTURE (CHARLES-MARIE-LÉONARD), député de 1842 à 1848, né à Yvetot (Seine-Inférieure), le 31 octobre 1788, mort à Yvetot, le 7 décembre 1865, exerçait dans cette ville la profession d'avocat. Il fut, le 9 juillet 1842, élu comme candidat du gouvernement, député du 10e collège de la Seine-Inférieure (Yvetot), par 343 voix sur 423 votants et 541 inscrits, contre 63 à M. Duvergier de Hauranne, et réélu le 1er août 1846, par 276 voix (415 votants, 549 inscrits) contre 51 à M. Duvergier de Hauranne et 61 à M. Desmottes. Durant ces deux législatures, il vota constamment avec le ministère.

COUTANCEAU (JEAN-RENÉ), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Saint-Julien-de-l'Escap (Charente-Inférieure), le 13 février 1787, mort à Saint-Julien-de-l'Escap, le 27 octobre 1866, commença par exercer la profession de menuisier, et fut ensuite agriculteur : il obtint même plusieurs médailles pour des améliorations et inventions agricoles. Républicain, il fut porté candidat, le 23 avril 1848, aux élections de la Constituante, et élu, le 11e sur 12, représentant de la Charente-Inférieure par 49,934 voix (111,907 votants, 136,016 inscrits. Membre du comité de l'agriculture et du crédit foncier, il siégea à gauche, et vota : le 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1er septembre, *pour* l'établissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *pour* le droit au travail, et le 4 novembre, *pour* l'ensemble de la Constitution. Après ce dernier vote, jugeant sa mission terminée, il donna sa démission de représentant, et retourna à ses travaux agricoles.

COUTARD (LOUIS-FRANÇOIS, COMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Ballon (Sarthe), le 19 février 1769, mort à Paris, le 22 mars 1852, s'engagea à dix-huit ans dans le régiment de Bresse comme simple soldat (13 mars 1787). Il entra en 1791 dans le 1er bataillon de la Sarthe, passa dans la garde constitutionnelle du roi, qui remplaçait l'ancienne maison militaire, et rentra, quand cette garde eut été licenciée, dans son bataillon de volontaires. Capitaine en 1793, il fut blessé à la prise de la redoute de Jolimay, dans la forêt de Marmale, fut promu chef de bataillon, adjudant général, et prit une part active et distinguée à la campagne d'Italie. Le 14 ventôse an VII, à l'assaut d'Ortonomare (royaume de Naples), il pénétra le premier dans la ville sous le feu de l'ennemi, par une embrasure armée de sa pièce de canon chargée à mitraille. Il commanda les grenadiers de l'aile droite à la Trebia, assista au siège de Gênes, et reçut le grade de chef de brigade sur le champ de bataille. Il fit la campagne de l'an IX à l'armée des Grisons, et celle des ans X et XI sur les côtes de l'Océan. Le premier consul lui confia le commandement du 65e régiment de ligne et, le 19 frimaire an XII, le fit membre de la Légion d'honneur. Après avoir participé à toutes les guerres de l'armée du Nord et de la grande armée, il resta bloqué dans Ratisbonne (1809), et fut fait prisonnier à la capitulation de cette place. Rendu à la liberté, il se battit encore en Espagne (1810-1811), et devint général de brigade. Napoléon l'avait nommé baron de l'Empire le 21 décembre 1808. Pendant la retraite de Russie, le général Coutard commanda l'arrière-garde du 6e corps. Mis en disponibilité en 1813, il fut chargé du commandement du département de la Gironde et de celui des Basses-Pyrénées. Il se rallia aux Bourbons, et devint commandant supérieur de la place de Rochefort, lieutenant-général (25 novembre 1814), et commandant des gardes nationales de Lille (1815). En 1816, le général Coutard fit partie du conseil de guerre chargé de juger le général Mouton-Duvernet. Le roi lui décerna le titre de comte et le plaça à la tête des 3e et 13e divisions. Des troubles ayant éclaté à Brest, à la fin de 1821, entre les missionnaires et les habitants, on accusa le général d'avoir mis trop légèrement son épée « au service de la sacristie. » Mais le gouvernement récompensa son zèle. Il le désigna, le 24 novembre 1827, comme son candidat aux élections législatives dans le département de la Sarthe, et Coutard fut élu, au grand collège, par 128 voix (239 votants, 273 inscrits.) Il soutint de ses votes le ministère, et obtint sa réélection, le 19 juillet 1830, avec 174 voix sur 280 votants, 317 inscrits. Il ne crut pas devoir accepter la révolution de Juillet ni le gouvernement de Louis-Philippe, et donna sa démission de député par la lettre suivante :

« Dieppe, 14 août 1830,

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Les événements qui viennent d'avoir lieu, ayant changé la nature du mandat que j'ai reçu de mes commettants, je vous prie de recevoir ma démission de député de la Sarthe.

« LE COMTE COUTARD,
« Lieutenant-général. »

En 1830, le général Coutard commandait la 1re division militaire. Il fut admis à la retraite l'année d'après.

COUTAUSSE (JACQUES), député au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né le 6 février 1746, mort à une date inconnue, était administrateur du département de Lot-et-Garonne et résidait à Roumagne, lorsqu'il fut, le 24 germinal an VI, élu député de ce département au Conseil des Anciens. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département du Lot-et-Garonne. Le 7 du même mois, il fit connaître par la lettre suivante son adhésion empressée à la Constitution nouvelle :

Frémauret, 7 nivôse an VIII.

« Coutausse, membre du Conseil des Anciens au président de la Commission législative du même conseil.

« CITOYEN PRÉSIDENT,

« Le court délai, fixé par la loi du 23 frimaire, pour l'acceptation de la Constitution, m'a fait craindre de ne pas être à temps de vous faire parvenir mon vote, pour être réuni à celui de mes collègues. J'ai consigné mon acceptation sur le registre de ma commune et j'ai eu la satisfaction de voir que tous ceux de mes concitoyens, que la rigueur du temps ou des infirmités n'ont pas empêchés de se rendre chez l'agent, se sont empressés d'accepter le nouveau pacte social qui fixera sur le sol français la liberté et le bonheur.

Les registres négatifs portent en blanc.

« Salut et respect,

« COUTAUSSE. »

Il quitta le Corps législatif en 1804.

COUTHON (GEORGES-AUGUSTE), député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention, né à Orcet (Puy-de-Dôme), le 22 décembre 1755, mort à Paris le 28 juillet 1794, fut élevé chez un procureur de Riom. Ses études de droit terminées, il fut reçu avocat à Clermont en 1785. « Il s'y fit remarquer dit la *Biographie Didot*, par la douceur et la politesse de ses manières, son caractère bienveillant et serviable; son langage était clair, précis, persuasif. » La réputation qu'il avait conquise dans sa province le fit désigner, en 1787, comme un des avocats qui formèrent le conseil de l'assemblée du tiers-état, lors de la réunion de l'assemblée provinciale en Auvergne. Il donnait des consultations gratuites aux pauvres, et soignait les intérêts des établissements charitables. Couthon salua la Révolution de 1789 avec des transports de joie. Ses opinions patriotiques et libérales le firent nommer président du tribunal de Clermont, aux premières élections qui suivirent la réorganisation du pouvoir judiciaire par l'Assemblée constituante. Le 9 septembre 1791, le département du Puy-de-Dôme le choisit, le 8e sur 12, par 283 voix (433 votants), pour son député à l'Assemblée législative. Déjà Couthon était atteint d'une paralysie à peu près complète des jambes, qui semblait le menacer d'une fin prochaine. On a dit que cette infirmité lui était venue pour avoir passé, au cours d'une aventure romanesque, une nuit entière sous la pluie. Dès les premiers jours de la session, le député du Puy-de-Dôme se fit remarquer par son éloquence autant que par l'enthousiasme de ses sentiments démocratiques. Son état l'obligeait le plus souvent à parler de sa place. Ce fut lui qui fit fixer le cérémonial à observer lorsque le roi se présenterait à l'Assemblée et qui proposa la suppression des mots *sire* et *majesté*. Louis XVI ayant négligé de venir en personne ouvrir la session de l'Assemblée législative : « Messieurs, dit Couthon, je me suis trouvé présent lorsque l'Assemblée constituante a pris dans son sein des mesures pour recevoir le roi et je vous avouerai que trois choses m'ont bien étonné dans les mesures qu'elle arrêta : la première, que lorsque le roi se présenterait dans la salle, tous les membres seraient debout. Jusque-là il n'y avait pas de mal; mais ces mesures ajoutaient que le roi, une fois arrivé à sa place, tant qu'il resterait debout, tout le monde resterait debout; quand il resterait découvert, tout le monde resterait également découvert, comme si, en présence du premier fonctionnaire du peuple, les représentants de ce peuple se transformaient tout à coup en véritables automates, qui ne peuvent agir, qui ne peuvent penser, parler et se mouvoir que par la volonté d'un homme! Une seconde chose qui m'étonna beaucoup, ce fut de voir qu'au moment où le roi arrivait au bureau, l'on expulsât, si je puis me servir de cette expression, le fauteuil du président, pour y substituer le fauteuil couvert de dorures, comme si le fauteuil national ne valait pas le fauteuil royal! Enfin, messieurs, une troisième chose porta dans mon âme plus que de l'étonnement, ce fut de voir le président, qui parlait au roi, se servir encore de mots proscrits. Une loi porte expressément que le titre de *seigneur* et de *monseigneur* ne sera donné ni pris par personne : et la Constitution, qui nous rend tous égaux et libres, ne veut point qu'il y ait d'autre majesté que la majesté divine et la majesté du peuple. » Ensuite il demanda : 1° Que tous les membres de l'Assemblée reçussent le roi debout et découverts, mais qu'ils pussent s'asseoir et se placer comme bon leur semblerait, dès qu'il serait arrivé au bureau; 2° qu'il ne lui fût pas présenté un fauteuil scandaleux par sa richesse, mais qu'il se crût honoré de s'asseoir et de se placer sur le fauteuil du président d'un grand peuple; 3° que le président de l'Assemblée nationale, s'adressant au roi, ne lui donnât d'autre titre que celui qui était porté par la Constitution : *roi des Français*. Ces différentes propositions furent adoptées; mais, le lendemain, la Législative révoqua sa propre décision.

Pendant le reste de la session, Couthon ne cessa d'être un des avocats les plus ardents de la Révolution. Il dénonça les entreprises des prêtres réfractaires, prit part à l'organisation des comités, demanda que « Monsieur » fût déclaré déchu de ses droits à la régence, censura le *veto* attribué au roi, donna avec succès son opinion sur la reddition des comptes des ministres, sur l'agiotage et le paiement des impôts, sur l'affaire de Châteauvieux, sur la poursuite des crimes d'embauchage, sur le licenciement de la garde du roi, etc. Le 29 mai 1792 il attaqua directement la cour : « Le moment est venu, s'écria-t-il, où l'Assemblée doit déployer un grand caractère contre le château des Tuileries, foyer de toutes les conspirations contre le peuple. » Vers le milieu de cette même année, Couthon quitta Paris dans l'espoir de rétablir sa santé, et se rendit en Flandre, aux eaux de Saint-Amand. Il s'y trouvait à l'époque du Dix Août, et ne prit donc aucune part à cette journée; mais elle répondait trop à ses vœux pour qu'il s'abstint d'y applaudir. Également étranger aux massacres de septembre, il se garda bien de leur donner la même approbation qu'à la chute de la royauté, et il ne craignit pas de les blâmer hautement. Le département du Puy-de-Dôme le réélut membre de la Convention, le 6 septembre 1792, le 1er sur 11, à la pluralité des voix (695 votants.) Républicain dès la Législative, il fut des premiers à proposer de « vouer à l'exécration la royauté et de proclamer la souveraineté du peuple. » Dans sa haine contre la tyrannie, il ne voulait ni dictature, ni tribunat, ni triumvirat. Il commença de s'attacher à Robespierre en novembre 1792, lors de la dénonciation dont celui-ci fut l'objet de la part de Louvet et de Barbaroux. Dans le procès du roi, il vota la mort sans appel et sans sursis : « Je crois, en mon âme et conscience, dit-il au 2e appel nominal, que l'appel au peuple est un attentat à la souve-

raineté; car, certes, il n'appartient pas aux mandataires de transformer le pouvoir constituant en simple autorité constituée; c'est une mesure de fédéralisme, une mesure lâche, une mesure désastreuse, qui conduirait infailliblement la République dans un abîme de maux. Je dis *non.* » Au 3e appel nominal, il s'exprima ainsi : « Citoyens, Louis a été déclaré par la Convention nationale coupable d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat; il est convaincu, dans ma conscience, de ces crimes. Comme un de ses juges, j'ouvre le livre de la loi, j'y trouve écrite la peine de mort; mon devoir est d'appliquer cette peine; je la remplis, je vote pour la mort. » L'aversion de Couthon pour le fédéralisme et sa passion pour l'unité le décidèrent à prendre énergiquement parti pour la Montagne quand la lutte fut engagée entre elle et la Gironde. Il ne s'y était pas déterminé sans réflexion, ni même sans hésitation. Il n'hésita plus en présence des actes de la Commission des Douze, et déclara ouvertement la guerre aux Girondins. Il fut un des principaux instigateurs du 31 mai. Cependant il voulut qu'on usât de modération envers les vaincus et s'offrit lui-même comme otage pour tranquilliser Bordeaux sur le sort de ses députés. Il demanda l'arrestation des « députés conspirateurs », répondit aux inculpations de Guadet contre le comité révolutionnaire de Paris, dénonça la conduite de Buzot, provoqua la mise en accusation de divers fonctionnaires, en fit mettre d'autres en liberté, et entra, le 10 juillet, au Comité de Salut public renouvelé. Le 11, il lut à la tribune de la Convention un rapport sur la révolte de Lyon. Il réclamait des mesures énergiques, mais il s'opposait à ce que la ville fût déclarée en état de rébellion, parce que, disait-il, les bons citoyens pourraient être confondus avec les mauvais. Bientôt après (21 août), il fut chargé avec Châteauneuf-Randon et Maignet d'aller à Lyon pour faire rentrer cette ville dans le devoir. Il s'acquitta avec fermeté de cette terrible mission, et, à la tête d'une armée de 10.000 hommes qu'il avait levée en partie dans son département, il parvint à forcer les murs de la ville révoltée, et fit durement expier aux contre-révolutionnaires le meurtre de Chalier. Toutefois, il obtint d'être relevé de sa mission avant qu'elle eût pris fin, pour ne pas avoir à exécuter jusqu'au bout le décret de la Convention qui prescrivait la destruction de la cité. De retour à Paris, où il reçut les félicitations de l'Assemblée, il poursuivit avec une nouvelle activité ses travaux de membre du comité de Salut public. A la Convention, il demanda les honneurs du Panthéon pour Chalier, fut nommé président, chargé de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois, parla fréquemment sur les affaires militaires, fit décréter Westermann d'arrestation, et contribua fortement à la défaite du parti Hébertiste et de celui de Danton. Le 18 floréal, il proposa que le discours de Robespierre sur l'Etre-suprême fût traduit dans toutes les langues et envoyé à tout l'univers. Le 26, il vint, au nom du club des Jacobins, remercier la Convention, « et la bénir d'avoir consacré par son décret cette vérité sainte que le juste retrouve toujours dans son cœur : que le peuple français reconnait l'Etre-suprême et l'immortalité de l'âme. » Puis, il fut au premier rang de ceux des Jacobins qui s'efforcèrent d'arrêter la Terreur et qui protestèrent contre le système de trouver partout des coupables. Dans la fameuse séance du Neuf Thermidor, dénoncé par Fréron, qui alla jusqu'à dire que Couthon avait voulu monter au trône sur le cadavre des représentants du peuple, il haussa les épaules, et, montrant ses membres paralysés, dit : « Je voulais arriver au trône, moi! » Cependant le décret d'accusation fut rendu contre lui en même temps que contre Robespierre aîné, Saint-Just, Le Bas et Robespierre jeune. Il fut conduit à la prison de la Bourbe où il resta jusqu'à une heure après minuit. Délivré par le peuple, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où il fut bientôt saisi avec ses quatre collègues, après avoir été mis hors la loi par un décret de la Convention. Au moment où les troupes entrèrent à la Commune, Couthon se donna un coup de poignard qui le blessa sans le tuer. Le 10 thermidor (28 juillet), il monta sur l'échafaud, n'étant encore âgé que de 38 ans. Dans sa proclamation du 9, dernière tentative des Jacobins pour sauver Robespierre et les siens, la Commune parlait de Couthon en ces termes : « Couthon, ce citoyen vertueux, qui n'a de vivant que la tête et le cœur, mais qui les a brûlants de patriotisme. »

COUTISSON-DUMAS (Jean-Baptiste), né à Gentioux (Creuse), le 16 mai 1746, mort à Evaux (Creuse), le 18 août 1806, cultivateur à Felletin, fut élu, le 5 septembre 1792, le 3e sur 7, « à la pluralité des voix », membre de la Convention par le département de la Creuse. Il n'y prit jamais la parole si ce n'est pour voter dans le procès de Louis XVI. Au premier appel nominal (Louis Capet est-il coupable?) il répondit : « Je prononce comme homme d'Etat et non comme juge, et je vote *oui.* » Il se prononça *pour* l'appel au peuple et *pour* le sursis. Interrogé sur la peine à appliquer, il avait dit : « Je réitère très expressément que je ne prononce pas comme juge, mais bien comme homme d'Etat; sous ce rapport, je vote pour la réclusion, sauf au souverain, lorsqu'il sanctionnera la Constitution, à statuer en définitive sur le sort du tyran ainsi qu'il avisera. » Il fut réélu par la Creuse député au Conseil des Anciens, le 22 vendémiaire an IV, par 93 voix sur 209 votants, et y siégea jusqu'à l'an VIII. Le 24 germinal an VII, son département le nomma haut-juré.

COUTURIER (Jacob), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Minot (Côte-d'Or), le 1er décembre 1737, mort à Salives (Côte-d'Or), en 1805, était curé de Salives lorsque la Révolution éclata. Elu, le 24 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Châtillon-sur-Seine, il se signala dans l'assemblée par l'ardeur de son opposition aux idées nouvelles. Le 8 juin 1790, il combattit la réduction du nombre des paroisses. Le 7 septembre, il se plaignit du traitement fixé pour les religieux par un décret précédent, traitement qui ne devait commencer à courir que du 1er janvier 1791 : « Messieurs du comité ecclésiastique, s'écria-t-il, veulent que les religieux passent une année sans manger, ce qui est très commode dans un état de détresse!... » Quand il fallut prêter le serment civique, l'abbé Couturier voulut y mettre des réserves, et refusa d'employer la formule prescrite par la loi. A la séance du 1er mars 1791, il souleva un violent incident; sur la motion de Treilhard, l'assemblée venait de décréter que la consécration d'un évêque pourrait se faire par délégation et dans n'importe quelle église catholique. Couturier se leva et proposa ironiquement « que les évêques fussent consacrés dans les synagogues des Juifs ou dans les temples des

protestants. » Quelques membres du côté droit, applaudirent, tandis que la gauche murmurait et que plusieurs députés criaient : « A l'ordre! » et d'autres : « Non! non! à l'Abbaye! » L'assemblée se borna, sur la motion de Goupilleau, à voter que l'amendement du curé de Salives serait inséré au procès-verbal, et qu'il y serait dit que cet amendement avait été fait « par un de ceux qui ont refusé de prêter le serment exigé par la loi. »

COUTURIER (Jean-Pierre), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Porcelette (Moselle), le 16 novembre 1741, mort à Issy (Seine), le 5 octobre 1818, était, au moment de la Révolution, lieutenant civil et criminel du bailliage de Bouzonville ; il devint, en 1790, juge au tribunal du même district. Elu, le 3 septembre 1791, député de la Moselle à l'Assemblée législative, le 1er sur 8, par 227 voix sur 442 votants, demanda (16 mars 1792) d'accorder une amnistie pleine et entière à Jourdan « Coupe-Tête « et à ses complices d'Avignon, et (13 mai) d'emprisonner les prêtres qui refuseraient de prêter le nouveau serment. Elu, le 6 septembre 1792, dans le même département, membre de la Convention, le 3e sur 9, par 152 voix sur 298 votants, il était en mission dans la Moselle lors du procès de Louis XVI, et ne prit pas part au jugement. En mission dans Seine-et-Oise (septembre 1793), il sévit contre les prêtres et contre les juges; il maria nombre de prêtres « sans-culottes », et proposa de défricher le parc de Versailles. Quant aux juges : « J'étais, disait-il, à 26 ans, juge en chef du plus grand bailliage de la ci-devant Lorraine, et je terminais tous les procès à l'amiable, sans souffrir que les parties fussent rongées par la vermine. » Il voulait faire disparaître de la surface de la République « ce monstre de la chicane ». Lors de la condamnation de Carrier, Couturier approuva sa conduite, et lui reprocha seulement de n'avoir pas tenu compte des ordres de la Convention. Le département de la Moselle l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV, par 109 voix; il en sortit l'année suivante, pour y rentrer le 24 germinal an VI. Il y réclama et obtint (thermidor an VI) la vente des biens du clergé protestant, et combattit l'impôt sur le sel. Le coup d'Etat de brumaire le rendit à la vie privée.

COUTURIER (Thomas), député de 1831 à 1834, et de 1842 à 1846, né à Vienne (Isère), le 3 décembre 1785, mort à Vienne, le 7 avril 1867, était avocat et maire de Vienne. Elu, le 5 juillet 1831, député du 3e collège électoral de l'Isère, il vota parfois avec l'opposition libérale, et échoua au renouvellement du 21 juin 1834, avec 89 voix contre 142 accordées à l'élu, M. Lombard-Buffière. Il se représenta de même, sans plus de succès, aux élections de 1837 et à celles de 1839. M. Couturier ne redevint député de Vienne que le 9 juillet 1842, avec 167 voix (273 votants, 351 inscrits), contre M. Frère-Jean, 125. Il repoussa l'indemnité Pritchard, mais se rapprocha du ministère dans plusieurs autres circonstances, par exemple en votant *contre* la proposition tendant à la réduction du nombre des députés fonctionnaires.

COUTURIER (Jean-Baptiste-Henri), député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Vienne (Isère), le 15 juillet 1813, était docteur en médecine et exerçait sa profession à Vienne dont il représentait le canton nord au conseil général de l'Isère, quand il fut, le 20 février 1876, élu député de la 2e circonscription de Vienne par 10,761 voix (15,878 votants, 19,638 inscrits), contre 3,162 à M. Baboin, ancien député, et 1,831 à M. Teste-Lebeau. Dans sa profession de foi, il s'était déclaré républicain et avait réclamé la diminution et le meilleur emploi des impôts, la restitution des franchises municipales, la réduction du service militaire, etc. Il siégea à gauche et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 10,628 voix (16,378 votants, 19,870 inscrits), contre 5,704 à M. Jourdan, ancien représentant, il prit place dans la majorité opportuniste, avec laquelle il soutint les ministères Dufaure et J. Ferry, vota l'article 7 et l'application des décrets aux Congrégations, l'invalidation de Blanqui, etc. Le 21 août 1881, M. Couturier fut réélu avec 11,563 voix (12,270 votants, 19,766 inscrits), contre 129 à M. Jourdan. Il donna son suffrage au ministère Gambetta, repoussa la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'élection de la magistrature, et vota les crédits du Tonkin. Le 6 janvier 1885, avant la fin de la législature, il devint sénateur de l'Isère par 1,112 voix sur 1,252 votants. Il se prononça, avec la majorité de gauche, *pour* l'expulsion des princes, *pour* la nouvelle loi militaire, et en dernier lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

COUVREUX-DAGUIN (Auguste-Alfred), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Langres (Haute-Marne), le 14 février 1811, mort à Langres, le 6 avril 1858, était fils d'un receveur particulier, et était propriétaire dans cette ville, dont il devint maire. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée constituante, le 7e et dernier, par 25,714 (67,200 votants, 78,519 inscrits), il siégea dans la majorité et vota à peu près constamment avec elle, notamment : *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* le droit au travail, *pour* l'amendement en l'honneur du général Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'amnistie des transportés, etc. En deux circonstances, cependant, il se sépara de la droite : il vota, le 7 octobre 1848, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, et, le 12 mars 1849, *contre* l'augmentation de 50,000 francs par mois au traitement du président de la République. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COUZARD (Denis), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI, né à Bordeaux (Gironde), le 7 novembre 1746, mort à une date inconnue, était fils de Jean Couzard et de Marthe Meynadier. Il fut avocat et procureur à Saint-Domingue, puis devint accusateur public près le tribunal criminel de la Gironde, le 8 septembre 1791. Il était négociant, lorsqu'il fut, le 26 germinal an VI, élu, par 210 voix, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents. Il y fut réélu par le même département le 27 germinal an VII, par 252 voix sur 434 votants, et y prit quelquefois la parole : sur l'élection d'un administrateur municipal d'Agen, pour combattre le pro-

jet relatif aux prises maritimes, pour demander une désignation précise des biens dits du culte protestant, qu'on proposait de nationaliser. Les affaires de Saint-Domingue l'appelèrent aussi à la tribune; il prit, le 8 floréal an VII, la défense de Raymond, député de l'île, dont l'exclusion était proposée. Favorable au 18 brumaire, Denis Couzard entra le 4 nivôse an VIII au Corps législatif comme député de la Gironde. Il en sortit en l'an XI, après avoir été, du 16 pluviôse au 1[er] ventôse an X, président de cette assemblée.

CRACHET (ROBERT-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nielles-les-Bléquin (Pas-de-Calais), le 19 janvier 1764, mort à Nielles-les-Bléquin, le 1[er] septembre 1815, était homme de loi dans son pays natal; il devint acusateur public, puis administrateur du district de Saint-Omer. Son attitude favorable aux Girondins lui fit perdre ces dernières fonctions après le 31 mai 1793. En 1795, il ouvrit à Saint-Omer un cours d'éducation publique. Le 25 germinal an VI, il fut élu député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents. Mais atteint par la loi contre les royalistes, il ne put siéger, et protesta contre son exclusion dans un *Appel aux principes*, où il attaquait surtout le directeur Merlin, auteur de la loi. Il ne se rallia pas au 18 brumaire, et reprit, à Saint-Omer, sa place au barreau.

CRAMAYEL (RENÉ-ELEUTHÈRE FONTAINE, MARQUIS DE), sénateur du second Empire, né à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), le 24 juillet 1789, mort à Paris, le 6 février 1863, suivit la carrière des armes. Elève de l'école de Fontainebleau en 1805, sous-lieutenant au 23[e] dragons en mai 1806, il suivit son régiment en Italie, passa lieutenant (décembre 1809), aide-de-camp du général Lagrange, puis du maréchal Mac-Donald (mai 1810), et fit avec ce dernier les campagnes d'Espagne, d'Allemagne et de Russie. Il se distingua en plusieurs rencontres, devint capitaine (avril 1813), et chef d'escadron (novembre de la même année). La Restauration l'admit avec son grade dans le corps d'état-major (juin 1818). Le gouvernement de juillet le nomma colonel (31 décembre 1831), lui confia la direction de l'état-major de la 3[e] division de l'armée chargée d'opérer en Belgique (1832), le nomma, après la guerre, chef d'état-major de la 3[e] division militaire (Metz), maréchal de camp (août 1839), et lui donna successivement le commandement des départements de l'Isère, de la Charente puis de l'Ille-et-Vilaine. Général de division (12 juin 1848), il devint directeur de l'Ecole d'application d'état-major, et inspecteur général des écoles militaires. Mis en disponibilité (1850), il obtint en 1852 la présidence du comité d'état-major, et entra au comité d'infanterie. L'empereur lui conféra la dignité de sénateur, le 19 juin 1854. Il siégea dans la majorité dynastique, et prit part, en juillet 1856, à la discussion de la loi de régence, pour proposer de revenir simplement aux dispositions de Napoléon I[er] sur le même objet. Il était passé, lors de son entrée au Sénat, dans la réserve de l'état-major. Grand officier de la Légion d'honneur (26 décembre 1852).

CRASSOUS (JOSEPH-AUGUSTIN), membre de la Convention, né à La Rochelle (Charente-Inférieure) en 1745, mort le 26 octobre 1829, était le frère d'un officier de marine exécuté en 1793. Il se rendit fort jeune dans les colonies pour y chercher fortune, et fut, avant 1789, avocat au conseil souverain de la Martinique. Très favorable à la Révolution, il revint en France, et se fixa dans son pays d'origine, où il fut (1792) juge et commissaire national près le tribunal de district. Elu, à la fin de l'année (le 28 octobre), membre de la Convention par la Martinique, il ne prit séance qu'après le procès de Louis XVI. Il siégea à la Montagne et fut plusieurs fois, à la tribune de la Convention, l'organe du club des Jacobins, dont il était un des membres les plus actifs. Envoyé en mission en Seine-et-Oise (1793), il sévit contre les nobles et les prêtres, fit démolir les clochers et les châteaux, et, l'année suivante (4 février), remit aux communes la jouissance des presbytères pour leurs écoles ou leurs comités. Lors de l'enquête ouverte, après le 9 thermidor, sur les tribunaux révolutionnaires, il constata que « la proximité de Paris avait dispensé le département de Seine-et-Oise de ces établissements. » Le 5 vendémiaire an III, il présenta au nom du comité de correspondance, l'exposé de la conduite de la Société des Jacobins depuis le 9 thermidor, et l'exposé de celle de ses ennemis. Il combattit la proposition d'interdire aux membres de la Convention la fréquentation des sociétés populaires, demanda la liberté absolue des opinions, proposa d'élever à Ermenonville un monument en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau, et aux Jacobins d'assister en corps à la translation de ses cendres au Panthéon. En brumaire an III, il devint secrétaire de la Convention. Crassous se montra constamment attaché au parti montagnard. Il déclara que les Vendéens avaient, à Paris, de puissants protecteurs, et que les meilleurs citoyens étaient chaque jour dénoncés sous la dénomination vague de « terroristes ». Il appuya, d'ailleurs, la révocation de la loi des suspects; mais il parla pour les membres des anciens comités, et demanda instamment la mise en liberté des patriotes incarcérés depuis la chute de Robespierre. Il signa la demande d'appel nominal contre le décret de déportation de Barère et de ses co-accusés. Impliqué bientôt lui-même dans les dénonciations et les poursuites qui suivirent les événements du 12 germinal, et accusé d'être un des auteurs de la mort du député Dechezeaux (*V. ce nom*), il fut incarcéré jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV, qui le rendit à la liberté. Il devint alors juge au tribunal civil du département de la Dyle. Promu, en l'an VI, commissaire près le même tribunal, il n'accepta pas ce dernier poste, et vécut dès lors dans la retraite.

CRASSOUS (AARON-JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, membre du Sénat conservateur, né à Montpellier (Hérault), le 7 août 1746, mort à Montpellier le 10 septembre 1801, était le cousin du précédent. Il adopta avec modération les principes de 1789, et devint, dans les premières années de la Révolution, président du département de l'Hérault, qui, plus tard (22 vendémiaire an IV), le nomma député au Conseil des Cinq-Cents, par 179 voix sur 233 votants. Il fut secrétaire, puis président de cette Assemblée, parla fréquemment sur la situation des finances et sur des questions d'administration : paiement des fermages, douanes, contribution foncière, biens nationaux, liberté des transactions, droit de sortie des vins, paiement des rentes, etc. Il amenda le projet relatif aux successions et fit adopter la rédaction du code

hypothécaire. En politique, il défendit l'opinion contre-révolutionnaire, s'opposa à l'exclusion de J.-J. Aymé, repoussa les attaques des jacobins du Midi contre Isnard et Cadroy, vota contre l'exclusion des nobles de toute fonction publique, et appuya diverses mesures de rigueur contre des représentants républicains. Après le coup d'Etat de brumaire, auquel il avait contribué, il entra (4 nivôse an VIII) au Tribunat, dont il fut nommé président. L'année suivante, il se rendit en cette qualité auprès du premier consul pour le féliciter d'avoir échappé au complot de Ceracchi et d'Aréna (*V. ce nom*). Appuyé par Cambacérès, son compatriote, il fut admis, le 28 nivôse an IX, au Sénat conservateur, et mourut peu de temps après.

CRÉCY (FERDINAND-DENIS, COMTE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, député au Conseil des Anciens, né à Besançon (Doubs), le 6 juillet 1744, mort à Dôle (Jura), le 30 novembre 1810, suivit la carrière militaire. Cornette au régiment de Monsieur-cavalerie en 1759, capitaine commandant d'escadron au régiment de Royal-Normandie en 1762, chevalier de Saint-Georges le 18 avril 1776, il fut promu lieutenant-colonel du 1er régiment de chevau-légers, le 8 avril 1779, et, l'année d'après, (11 juin 1780) reçut la croix de chevalier de Saint-Louis. La sénéchaussée de Ponthieu l'ayant, le 25 mars 1789, élu député de la noblesse aux Etats-Généraux, il se réunit à l'Assemblée nationale, en faisant la déclaration suivante :

« 26 juin 1789,

Messieurs,

« Le mandat de la noblesse de la sénéchaussée de Ponthieu, dont j'ay l'honneur d'être député me prescrit l'opinion par ordre ; j'ay toujours soutenu ce vœu tant par mes actions que dans les conversations particulières que j'ay eu l'honneur d'avoir avec plusieurs membres de cette auguste assemblée ; mais ce même mandat me prescrivait aussi d'adopter l'opinion par tête, si le vœu général des Etats-Généraux est de l'adopter. Croyant ce vœu suffisamment exprimé, j'ay l'honneur, messieurs, de remettre sur le bureau le procès verbal de mon élection, ensemble la prestation de mon serment ; et je prie cette auguste assemblée d'agréer mes hommages respectueux. »

« LE COMTE DE CRÉCY

Le comte de Crécy n'eut d'ailleurs à la Constituante qu'un rôle politique sans importance. Plus tard, il fit partie du Conseil des Anciens, où l'envoya siéger le département de la Somme, par 136 voix, le 26 vendémiaire an IV. A la révolution du 18 fructidor an V, il avait été compris tout d'abord sur la liste des déportés. Il en fut rayé presque aussitôt, sur la proposition de Tallien.

CREMERS (EPPO), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Groningue (Hollande), le 2 mars 1766, mort à une date inconnue, était juge de paix à Groningue. Par décret du 19 février 1811, il fut nommé député au Corps législatif français. Napoléon l'avait choisi directement sur une liste de présentation que lui avait soumise le préfet du département de l'Ems-occidental. Il siégea jusqu'en 1815.

CRÉMIEUX (ISAAC-ADOLPHE), député de 1842 à 1848, membre du gouvernement provisoire, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, député au Corps législatif de 1869 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale et ministre, représentant de 1872 à 1875, sénateur inamovible, né à Nîmes (Gard), de parents israélites, le 22 avril 1796, mort à Paris-Passy, le 10 février 1880. Son père avait été incarcéré après le 9 thermidor comme ayant accepté en 1793 les fonctions d'officier municipal. Négociant à Nîmes, il avait été déclaré en faillite : M. Adolphe Crémieux sollicita et obtint plus tard en 1837, de la cour de Nîmes, un arrêt de réhabilitation. Placé au lycée Louis-le-Grand, à Paris, le jeune Crémieux y fit de brillantes études et fut lauréat du Concours général. Bonapartiste ardent, il prit l'initiative en 1815, de la rédaction d'une adresse des plus enthousiastes, qui fut remise à l'Empereur le 16 avril : « A la nouvelle du retour miraculeux de Napoléon, y était-il dit, le lycée impérial a donné des marques non équivoques de sa fidélité. » Au second retour des Bourbons, Adolphe Crémieux, qui venait de quitter le collège, dut se retirer dans le Vaunage avec toute sa famille, afin d'échapper aux persécutions. « Il y provoquait, dit un biographe, l'enthousiasme des paysans par le récit des victoires de Napoléon. » Bientôt il alla à Aix suivre les cours de la Faculté de Droit ; il en revint en 1817 avec le diplôme d'avocat, et s'inscrivit au barreau de Nîmes. Le lendemain de la prestation de son serment, il fit son premier début aux assises, et sa parole mordante fit une telle impression sur la cour, que le président, tout en rendant justice au mérite du défenseur, crut devoir lui rappeler « le respect dû aux magistrats et à leurs décisions. » Le nom de l'avocat ne tarda pas à devenir célèbre. Il se posa d'abord comme le défenseur du parti vaincu, et rechercha toutes les occasions d'intervenir dans les nombreux procès politiques de l'époque : une de ses premières causes dans ce genre fut la défense, devant la cour d'appel, d'un officier de la vieille armée prévenu d'avoir crié : *Vive l'empereur !* dans une fête de village : il obtint l'acquittement de son client, non sans avoir fait entendre l'éloge des « brigands de la Loire ». Dans une autre affaire, il osa dénoncer, en pleine audience, le fauteur, resté impuni, des troubles de 1815, le fameux Trestaillons. Des bravos éclatèrent de toutes parts, et Me Crémieux fut reconduit jusque chez lui par la foule. Un jour, défendant trois jeunes gens accusés d'avoir publiquement chanté la *Marseillaise*, il s'écria, au cours de sa plaidoirie : « La *Marseillaise*, mais vous ne l'avez donc pas lue ! Non ! non ! ceux qui blâment la *Marseillaise* ne l'ont pas lue ; ils ne la savent pas, ils ne la comprennent pas. Ils cèdent à des souvenirs de terreur ; ils confondent la *Marseillaise* et l'échafaud. Ah ! sans doute plus d'un martyr glorifia la patrie en chantant la *Marseillaise* sous la hache même du bourreau ; mais encore une fois la *Marseillaise* fut le cri de mort à l'ennemi, le cri de salut à la patrie. Honneur donc à la *Marseillaise* ; écoutez-la, messieurs, et jugez. » Et au milieu de la plus profonde agitation, l'avocat prit en main le volume où se trouvait le chant incriminé et le déclama avec un tel accent que le président, à la fin du second couplet, voulut en faire cesser la lecture ; mais un conseiller, vieux patriote, M. Gide, demanda que l'avocat continuât : « Il faut bien entendre, dit-il, pour pouvoir apprécier l'accusation ! » Me Crémieux se distingua encore dans un grand nombre d'affaires criminelles, notamment dans l'affaire Polge,

ainsi que dans plusieurs procès civils, par exemple en matière de désaveu d'enfants. Un de ses confrères. Me Isambert, ayant été traduit en police correctionnelle, comme prévenu du délit d'excitation à la rébellion, pour un article de la *Gazette des Tribunaux* sur la résistance permise lors d'une arrestation illégale, ce fut encore le jeune avocat de Nîmes qui se chargea de la défense, et qui gagna la cause. Il s'acquit enfin une grande réputation dans les procès en séparation de corps. La révolution de 1830 approchait. Aux dernières élections qui précédèrent les événements de Juillet, Crémieux, libéral militant, soutint la candidature de Madier de Montjau dans le collège de Carcassonne; puis, à la nouvelle des ordonnances et des trois journées, il contribua à faire acclamer dans le pays le gouvernement nouveau. Le 30 août, une ordonnance royale nommait avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation M. Adolphe Crémieux, successeur de M. Odilon Barrot. Il plaida pour le *Constitutionnel*, et accepta peu de temps après, de la famille de Guernon-Ranville, la tâche de défendre devant la Cour des pairs l'ex-ministre de Charles X. Mais la défense qu'il présenta, quand le jour fut venu, fut loin de répondre à ce qu'attendait la curiosité du public. Pendant la suspension de l'audience, on s'était aperçu que Me Crémieux avait une conversation très animée avec son client. La parole ayant été donnée à l'avocat, il prononça son exorde, sous l'impression évidente d'une grande préoccupation. Tout à coup sa voix s'altéra, il pâlit, et tomba évanoui dans les bras de ses collègues. Ce qui s'était passé entre lui et M. de Guernon-Ranville, la *Gazette des Tribunaux* l'expliqua le lendemain. Contrairement au plan arrêté tout d'abord, l'accusé, se ravisant brusquement, s'était approché de Me Crémieux et lui avait recommandé, de la façon la plus pressante, de ne point s'écarter dans sa plaidoirie, du système suivi par les autres avocats : « J'y compte, avait-il ajouté; mon honneur m'en fait une loi.

— Y songez-vous? quoi, changer de plan à l'instant!

— Je préfère l'honneur à la vie. Je puis jouer ma tête, dussé-je la porter seul sur l'échafaud; je ne puis jouer mon honneur. » M. Crémieux se consola de ce mécompte en plaidant pour les protestants de Levergies, en défendant successivement contre les rigueurs du pouvoir, les journaux la *Tribune*, le *Courrier français*, la *Caricature*, le *Charivari*, le *National*, la *Gazette de France*, et les Saint-Simoniens, en prenant les intérêts d'Armand Marrast contre les ministres Soult et Casimir Périer, de Raspail contre M. Zangiacomi, etc. Dans les premiers jours de la révolution de 1830, Crémieux avait montré pour Louis-Philippe la plus vive sympathie, et il avait accepté de présenter au roi les hommages et l'adhésion des communes du Gard. La retraite du ministère Laffitte et Dupont de l'Eure le jeta dans les rangs de l'opposition qui, plus tard, s'appela dynastique. Il protesta cependant de son « indignation » au lendemain de l'attentat de Fieschi; et son opposition, extrêmement discrète, ne se manifesta guère que dans la longue suite de ses plaidoiries en faveur de la liberté de la presse, et dans celle pour M. Béchet, de Nancy, un des accusés d'avril. Le 9 décembre 1836, Me Crémieux plaida pour la dernière fois devant la Cour de cassation, ayant cédé son cabinet à Me Galisset, président du tribunal de Pithiviers. Pendant les débats de la question d'Orient, en 1840, il prit avec beaucoup de zèle, la défense des juifs, ses coreligionnaires, se rendit en Turquie et en Egypte, et fit acquitter les juifs de Damas accusés de cruautés envers un prêtre catholique. Il avait toutefois refusé, en 1832, de se charger de la défense de l'israélite Deutz, qui avait livré la duchesse de Berry, et avait écrit à cet homme : « Il faut subir la honte quand on a consommé la trahison... Aucune religion ne vous veut et vous ne pouvez en invoquer aucune : car Moïse a voué à l'exécration celui qui commet un crime comme le vôtre, et Jésus-Christ, livré par la trahison d'un de ses apôtres, est un fait assez éloquent aux yeux de la religion chrétienne. » C'est aux élections du 9 juillet 1842, que M. Crémieux aborda la carrière parlementaire : il se présenta dans le 4e collège d'Indre-et-Loire (Chinon), et fut élu par 253 voix (479 votants, 643 inscrits), contre 219 à M. Piscatory, député sortant. Il siégea à gauche et vota le plus souvent contre le gouvernement; il prit assez fréquemment la parole et déposa plusieurs propositions, notamment sur le jury. Réélu le 1er août 1846, par 511 voix (613 votants, 719 inscrits) contre 300 accordées à M. Laurence, il fit une guerre très vive au ministère Guizot, intervint, en 1847, dans la discussion de l'adresse, parla sur les pétitions, insista pour une modification des listes du jury, et reprit avec M. Ducos une proposition qu'ils avaient l'un et l'autre déjà soumise à la Chambre, et qui tendait à l'adjonction des capacités sur les listes électorales. M. Crémieux s'efforça de rallier à cette proposition ce qu'il appela « la minorité de la majorité ». Il fit, sans plus de succès, une motion, inspirée par les scandales du procès Teste, et concernant les députés « intéressés dans les concessions faites par le gouvernement ou par la loi ». Signataire de la demande de mise en accusation du ministère Guizot, M. Crémieux se prononça formellement, durant les journées de Février, pour la régence de la duchesse d'Orléans, et se rendit même à la Chambre, dès qu'il connut l'abdication de Louis-Philippe, pour appuyer cette résolution; quand il pénétra dans la salle, elle était déjà envahie par le peuple, et la République allait être proclamée. M. Crémieux ne l'accepta qu'après une assez longue hésitation. Il se décida pourtant à faire partie du gouvernement provisoire qui se constitua le 24 à l'Hôtel-de-Ville, et à signer avec ses collègues la première proclamation de ce gouvernement au peuple français, celle où il était dit : « Le Gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. » Le même jour, il reçut, dans le partage du pouvoir, le titre et les fonctions de « ministre provisoire à la Justice. » Il s'associa, dès lors, à tous les actes de la majorité du gouvernement, et signa, entre autres décrets : celui qui déclarait que « dans sa pensée la peine de mort était abolie en matière politique »; et ceux qui portaient : abolition de la contrainte par corps « ancien débris de la législation romaine » (9 mars); abolition de la peine de l'exposition publique (12 avril); etc. M. Crémieux procéda dans le personnel de la magistrature à un certain nombre de révocations que le parti conservateur lui reprocha vivement. D'autre part, les bonapartistes, que d'anciennes attaches unissaient assez étroitement au nouveau ministre, furent admis à profiter de cette faveur dans une mesure que certains démocrates jugèrent excessive. Les mêmes démocrates blâmèrent « l'excès de modération » dont M. Cré-

mieux avait fait preuve dans l'exercice de ses hautes fonctions. Mais cette modération même le fit maintenir au département de la justice dans le ministère du 11 mai 1848, nommé par la commission exécutive. D'autre part, il avait été élu (23 avril) représentant du peuple à l'Assemblée constituante par les départements de la Seine, le 7e sur 34, avec 210,699 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), et par le département d'Indre-et-Loire : il opta pour ce dernier qui l'avait nommé le 1er sur 8, par 75,570 voix. Il rendit compte à l'Assemblée de ses actes comme membre du gouvernement et comme ministre. Mais un mois plus tard, lors de la première demande d'autorisation de poursuites contre Louis Blanc, à propos du 15 mai, le vote de M. Crémieux en faveur de son collègue parut à MM. Portalis et Landrin, organes du ministère public, une sorte de désaveu de leur attitude dans cette affaire. Ils donnèrent leur démission, immédiatement suivie de celle de M. Crémieux, qui sortit du ministère le 5 juin. Un de ses premiers actes à l'Assemblée avait été de déposer une proposition en faveur du rétablissement du divorce; cette réforme, dont M. Crémieux devait se faire le champion, fut alors assez mal accueillie. Rapporteur du comité de la justice, il se prononça, le 2 septembre 1848, pour le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution, et s'efforça dans un discours d'atténuer la gravité de cette mesure. Il vota, ensuite, avec la majorité de l'Assemblée : le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; le 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire. Il se montra, d'ailleurs, assez réservé à l'égard du gouvernement du général Cavaignac, et même, lors de l'élection du 10 décembre à la présidence de la République, il soutint ouvertement la candidature de L.-N. Bonaparte. Il est vrai qu'il se rangea vite parmi les adversaires de la politique de l'Elysée : après avoir voté *pour* la suppression de l'impôt du sel, et *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, il combattit avec vivacité, dans la séance du 21 mars 1849, le projet d'interdiction des clubs. Rapporteur de la commission, il déclara en son nom qu'elle « cessait de prendre une part quelconque à la discussion », parce que ces seuls mots : *Les clubs sont interdits*, étaient une violation du droit de réunion et d'association. Il opina encore : le 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition romaine; le 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, et revint, le 26 mai, dans la dernière séance de l'Assemblée constituante, sur la question de la mise en liberté des transportés de juin, qu'il avait déjà réclamée, le 2, de concert avec les représentants Goudchaux, Lagrange et Lanssedat. Une motion analogue de Flocon eut la priorité; elle fut rejetée à la majorité de quatre voix. Réélu, le 13 mai 1849, représentant à la Législative, par l'Indre-et-Loire, le 6e et dernier, avec 24,991 voix (61,973 votants, 92,573 inscrits), il opta encore pour l'Indre-et-Loire, siégea dans la minorité démocratique, et combattit en mainte occasion, à la tribune et par ses votes, la coalition des conservateurs-monarchistes contre les institutions républicaines. Très opposé en même temps à la politique particulière du prince président, il protesta contre le coup d'Etat de 1851, et fut arrêté et incarcéré à Mazas. Il était rentré dans la vie privée et se consacrait, depuis le début de l'empire, exclusivement aux occupations du barreau, où sa réputation et son talent lui avaient conquis une haute et lucrative situation, quand il se trouva mêlé à l'agitation politique de 1869. Précédemment il n'avait obtenu, par protestation, et sans être candidat, qu'un certain nombre de voix en 1857, dans les diverses circonscriptions d'Indre-et-Loire. Les nouvelles lois sur le droit de réunion ayant permis à Crémieux de se faire entendre dans quelques cercles démocratiques, il se porta candidat une première fois dans le 2e circonscription de la Drôme, où il échoua en mai 1869, avec 8,356 voix contre 12,107 à M. Monier de la Sizeranne, ancien député, puis le 22 novembre 1869, dans la 3e circonscription de Paris, au remplacement de Bancel, qui avait opté pour le Rhône. Cette fois il fut élu député au Corps législatif, par 20,781 voix (32,540 votants, 43,815 inscrits), contre MM. Pouyer-Quertier, 9,699, et Pascal Duprat, 516. Il s'associa aux dernières manifestations de l'opposition parlementaire, vota *contre* la déclaration de guerre à la Prusse, et fut proclamé membre du gouvernement de la Défense Nationale à l'Hôtel de Ville, dans l'après-midi du 4 septembre 1870, en même temps que ses collègues de la députation de Paris. Le 5 septembre, il prit le portefeuille de la justice. Il fit décréter l'amnistie générale des crimes et délits politiques, l'abolition du serment politique, et prononça la destitution de plusieurs magistrats qui avaient pris part aux jugements des commission mixtes en 1851. Il obtint que la Cour de cassation restât à Paris pendant le siège, et se disposait à y demeurer lui-même, quand le décret du 12 septembre, relatif à la translation d'une partie du gouvernement dans la ville de Tours, le délégua avec M. Glais-Bizoin, pour représenter le gouvernement en province, et en exercer tous les pouvoirs, avec le concours d'un fonctionnaire par chaque département ministériel, spécialement chargé du service sous les ordres de la délégation.

M. Crémieux se vit alors investi des fonctions intérimaires de ministre de l'intérieur et de la guerre, prit en cette double qualité diverses mesures telles que la mobilisation de la garde nationale de 21 à 40 ans (27 octobre 1870), et rendit le fameux décret en faveur de l'électorat politique des juifs algériens. Il s'était prononcé pour que les élections de l'Assemblée nationale eussent lieu à bref délai; mais le gouvernement de Paris s'opposa à la convocation des électeurs. A partir du jour où Gambetta se fut adjoint à la Délégation, l'importance du rôle de M. Crémieux diminua de plus en plus, et son action se borna à contre-signer les mesures que le ministre-dictateur crut devoir prendre de sa propre autorité, y compris le décret tant discuté, qui déclarait inéligibles à la future Assemblée « tous les individus qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, avaient accepté des fonctions politiques ou la candidature officielle. » Les élections générales du 8 février 1871 n'avaient pas été favorables à M. Crémieux, qui déposa, le 14, entre les mains du président de l'Assemblée nationale, sa démission de membre du gouvernement et de ministre de la Justice. Le 1er mars, il écrivit à M. Grévy pour proposer l'organisation d'une vaste souscription publique, en tête de laquelle il offrait de s'inscrire pour 100,000 francs, afin de payer les cinq milliards d'indemnité à l'Allemagne. M. Crémieux ne devint représentant à l'Assemblée nationale que le 20 octobre 1872 : le département d'Alger, en reconnaissance des services rendus par lui aux intérêts des Algériens, lui avait donné 5,552 voix (10,366 votants et 15,804 inscrits) contre 4,446 à M. Ber-

tholon. Il remplaçait M. Wuillermoz, démissionnaire. Il siégea à l'Union républicaine et vota *contre* la démission de Thiers, *contre* le gouvernement du 24 mai et *pour* la Constitution de 1875. Il prit d'ailleurs rarement la parole dans cette législature. Elu enfin sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 15 décembre 1875, le 53e, par 342 voix, il n'aborda plus la tribune, dont l'éloignait son grand âge, et se borna à voter jusqu'à sa mort avec la gauche du Sénat. — En dehors de la politique et du barreau, M. Crémieux, dont la science juridique était remarquable, a collaboré au *Code des Codes* (1835) et à divers ouvrages de jurisprudence. Il a publié le recueil de ses plaidoyers, et un ouvrage historique sur les *Actes de la Délégation de Tours et de Bordeaux* (*ministère de la Justice*), 1871, 2 vol.

CRÉMIEUX (FERNAND-JOSUÉ), député de 1885 à 1889, né à Pont-Saint-Esprit (Gard), le 15 décembre 1857, appartient à la même famille que le précédent. Il est également le cousin de Gaston Crémieux, qui fut fusillé à Marseille pour avoir pris part au mouvement communaliste de 1871. Il étudia le droit et, reçu avocat, vint exercer sa profession à Nîmes, où il se fit de bonne heure une brillante réputation d'orateur. Aux élections d'octobre 1885, il fut porté sur la liste républicaine radicale du Gard, et élu député de ce département le 5e sur 6, au second tour, par 58,063 voix (110,923 votants, 133,886 inscrits). M. F. Crémieux, qui était alors un des plus jeunes membres de la Chambre des députés, fut appelé, le jour de l'ouverture de la première session, à faire partie du bureau provisoire en qualité de secrétaire. Il siégea à la gauche radicale et prit quelquefois la parole, notamment en 1886, en faveur de la proposition d'expulsion des princes. M. Crémieux se prononça : 3 décembre 1886, *pour* l'amendement Colfavru portant la suppression des sous-préfets (chute du ministère Freycinet); 17 mai 1887, *pour* la proposition de résolution de la commission du budget (chute du ministère Goblet); 9 juillet, *pour* l'ensemble du titre 1er du projet de loi organique militaire; 19 novembre, *pour* la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier); 30 mars 1888, *pour* l'urgence sur la proposition Camille Pelletan, relative à la révision (chute du ministère Tirard). M. Crémieux soutint le ministère Floquet, et fut élu secrétaire de la Chambre le 8 janvier 1889; dans cette dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février), *contre* l'ajournement indéfini de la constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

CRÉNIÈRES (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et au Conseil des Anciens, né à Vendôme (Loir-et-Cher), le 10 juin 1744, mort à une date inconnue, était négociant dans sa ville natale. Partisan des idées nouvelles, il les défendit dans l'Assemblée constituante, dont il fit partie comme député du tiers aux Etats-Généraux, élu par le bailliage de Vendôme, le 23 mars 1789. Il parla dès le début en faveur des droits du peuple, tout en s'opposant à la déclaration des droits de l'homme : « Les simples maximes de morale, dit-il, ne sont pas des droits. » Le projet présenté par le comité de constitution ne le satisfaisait pas; il proposait d'y substituer cette simple formule : « Les Français, considérant qu'il leur est impossible de s'assembler dans un même lieu et qu'ils ont nommé des représentants par province, pour promulguer leurs lois et les constituer au peuple libre, arrêtent que la volonté du plus grand nombre devient la volonté générale; que chaque citoyen doit y être soumis; que chaque citoyen a le droit de participer à la constitution, à la réorganisation des lois, et à la création des nouvelles; que le pouvoir législatif appartient au peuple; que l'époque des assemblées nationales ne peut être déterminée que par le peuple; enfin, que ces droits étant naturels, étant imprescriptibles, ce n'est que par leur réunion qu'ils deviennent les droits de tous. » Il fit encore, le 3 septembre 1789, un long discours sur la sanction royale : il déclara à ce sujet qu'il était absurde de donner le droit de *veto* au pouvoir exécutif. Plus tard, Crénières fut élu (23 vendémiaire an IV) député de Loir-et-Cher au Conseil des Anciens, par 123 voix sur 184 votants. Il entra (nivôse an IV) dans un examen approfondi de la loi dite du 3 brumaire dont l'application était demandée contre le député J.-J. Aymé, et désapprouva les mesures proposées à son égard. Il fit rérablir 24 officiers de paix à Paris et approuver la résolution sur les droits d'entrée à payer pour diverses marchandises. Il demanda que les officiers de santé, les peintres, les sculpteurs, etc., fussent soumis à la patente, parla en faveur du rétablissement de la loterie, sur le régime hypothécaire, sur l'échéance des effets de commerce, et eut, à la séance du 26 prairial an V, avec Marbot (de la Corrèze) une véritable dispute que le *Moniteur* relate en ces termes : « Suite de la discussion sur les élections du département du Lot. Bordas vote contre la résolution. Crénières lui répond : une expression échappe à ce dernier dans la chaleur des débats, et fait dégénérer la discussion en une longue querelle entre lui et Marbot. » — Crénières siégea jusqu'en l'an VIII.

CRÉPU (MARIE-ALEXANDRE), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Grenoble (Isère), le 28 mars 1796, mort à Grenoble, le 16 décembre 1862, fils d'un avocat, se livra lui-même à l'étude du droit, et abandonna bientôt le barreau pour le journalisme. Sous la Restauration, il dirigea le *Journal libre de l'Isère*, organe de l'opinion libérale. Après la révolution de juillet, il devint rédacteur en chef du *Dauphinois*, puis du *Patriote des Alpes*, et fut nommé en 1834 conseiller municipal de Grenoble. Il s'appliquait alors à l'étude des questions économiques. En 1847, il prit une part active à la campagne des banquets réformistes. Elu comme républicain, le 23 avril 1848, représentant du peuple de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 6e sur 15, par 105,299 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits), il siégea à gauche et vota généralement avec le parti démocratique modéré : *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Il s'était volontairement *abstenu* dans le scrutin sur le droit au travail (2 novembre 1848). Après l'élection du 10 décembre, M. Crépu combattit la politique napoléonienne, repoussa la proposition Rateau,

l'interdiction des clubs, l'expédition de Rome, se prononça *pour* la suppression de l'impôt du sel et *pour* l'amnistie générale, et donna sa démission de représentant le 20 avril 1849, parce qu'il venait d'être nommé conseiller d'Etat. Il accepta cependant sa réélection, le 13 mai 1849,,comme représentant de l'Isère à la Législative, le 7e sur 12, par 69,164 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits). Il continua de voter avec la gauche contre l'Elysée et contre la majorité monarchiste. Le coup d'Etat de décembre 1851 mit fin à sa carrière politique.

CRESPEL DE LA TOUCHE (Louis-Marie), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à la Roche-Bernard (Morbihan), le 31 mai 1808, mort à Paris le 31 mai 1849, exerça la profession d'avoué. Légitimiste, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Morbihan à l'Assemblée Constituante, le 10e sur 12, par 60,227 voix (105,877 votants, 123,200 inscrits). Il suivit le plus souvent les inspirations de son collègue du même département, M. de la Rochejacquelein, et se prononça notamment: le 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 26 août *pour* les poursuites contre Louis Blanc, et *contre* les poursuites contre Caussidière; le 2 septembre, *contre* le maintien de l'état de siège; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 23 octobre, *pour* la sanction de la constitution par le peuple, et 4 novembre, *contre* l'ensemble de cette constitution; le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; le 1er février, *contre* l'amnistie générale; le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition romaine. M. Crespel de la Touche venait d'être réélu (13 mai 1849), représentant du même département à l'Assemblée législative, le 6e sur 10, par 55,103 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits), quand il mourut à Paris, le 31 du même mois.

CRESPIN (Pierre-Noel-Adolphe), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Orléans (Loiret) le 1er février 1807, mort à Orléans, le 27 juin 1875, avocat, puis avoué dans cette ville, en devint maire pendant la guerre de 1870-1871. Il fut, le 8 février 1871, élu, comme républicain conservateur, représentant du Loiret à l'Assemblée nationale, le 5e sur 7, avec 35,366 voix (59,480 votants, 100,578 inscrits), prit place au groupe de la gauche modérée, et devint, le 8 octobre 1871, conseiller général du Loiret pour le canton d'Orléans-Ouest. Il vota: *pour* la paix, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble de la Constitution. M. Crespin fut rapporteur de la loi sur le transport des journaux. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

CRESSONNIER (René-Claude), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Auneuil (Oise), le 21 décembre 1765, mort à Auneuil, le 7 janvier 1841, était juge de paix de ce canton. Il fut élu, le 10 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Beauvais à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix sur 98 votants contre 35 accordées à M. de Nully-d'Hécourt. Il s'y fit peu remarquer, et rentra dans la vie privée après cette courte législature.

CRESTIN (Jean-François), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Vellexon (Haute-Saône) le 5 mars 1745, mort à Gray (Haute-Saône), le 26 août 1830, était avocat au parlement de Besançon. Il devint procureur du roi au bailliage et présidial de Gray, et était maire de cette ville et président du tribunal de district, quand le département de la Haute-Saône le nomma, le 27 août 1791, le 1er sur 7, et par 174 voix (346 votants), député à l'Assemblée législative. Il appartint à la majorité et parla: sur la loi des passeports, sur les billets de confiance, sur les moyens de détruire l'agiotage, sur la suppression des droits casuels, etc. Après la session, il revint à Gray, où il fut nommé: en l'an III, président de l'administration du district; en l'an IV, président de l'administration centrale de la Haute-Saône; en l'an V, haut juré; en l'an VI, président de l'administration municipale. Le gouvernement consulaire le fit, en l'an VIII, sous-préfet de Gray. Son fils lui succéda dans ce poste sous l'Empire et le conserva sous la Restauration. J. F. Crestin avait été admis, en 1806, à l'Académie de Besançon.

CRESTIN (Anne-Léon-Philibert-Emmanuel-Antoine-Joseph), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Saint-Claude (Jura), le 21 novembre 1803, étudia le droit et entra dans la magistrature. Il était juge au tribunal de 1re instance de Dôle, lors des élections du 13 mai 1849 à l'Assemblée législative. Le 4e sur 7, et avec 45,874 voix (71,295 votants et 90,110 inscrits), il fut élu représentant du peuple à cette assemblée par le département du Jura. Il prit place à gauche et vota avec la minorité républicaine: *contre* l'expédition romaine, *contre* les poursuites intentées à plusieurs représentants après l'affaire du 13 juin, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, etc. Il combattit la politique de l'Elysée, et rentra dans la vie privée lors du coup d'État de 1851.

CRETET (Emmanuel), comte de Champmol, député au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur et ministre, né à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), le 10 février 1747, mort à Paris-Auteuil, le 28 novembre 1809, était d'une famille de négociants. Elevé chez les oratoriens de Saint-Martin-de-Miséré, près Grenoble, il passa quelque temps en Amérique, et revint à Paris, où il fut un moment directeur de la caisse d'assurance contre l'incendie. A la Révolution, il se montra partisan des idées nouvelles, et, négociant à Dijon, se rendit acquéreur d'importants biens nationaux, entre autres de la Chartreuse de cette ville. Le 24 vendémiaire an IV, le département de la Côte-d'Or l'élut député au Conseil des Anciens, par 272 voix sur 326 votants; il fit partie de la plupart des comités, prit souvent la parole dans les questions de finances et d'économie politique, soutint les projets de taxe pour l'entretien des routes, de réduction des rentes, d'organisation du système monétaire décimal, de la comptabilité des communes, etc., présida l'Assemblée après le 18 fructidor, et fut réélu au même conseil par le même département, le 25 germinal an VII. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fit partie, le 19 brumaire an VIII, de la commission intermédiaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé en même temps membre du Sénat conservateur et conseiller d'Etat. Appelé bientôt à la direction des ponts-et-chaus

sées, membre de la Légion d'honneur (9 ventôse an XII), commandeur du même ordre (25 prairial suivant), il fut nommé, le 25 avril 1806, gouverneur de la Banque de France, et, le 9 août 1807, ministre de l'Intérieur, en remplacement de M. de Champagny. Il inaugura le canal de l'Ourcq, posa la première pierre de la Bourse, fut créé comte de Champmol (26 avril 1808), et remit, par raison de santé, sa démission de ministre, le 1er octobre 1809. Il mourut en effet à la fin du mois suivant; l'empereur lui avait donné le titre de ministre d'Etat. Il fut inhumé au Panthéon.

CRETON (NICOLAS-JOSEPH), député de 1846 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Amiens (Somme), le 5 mars 1798, mort à Amiens le 3 novembre 1864, fit son droit à Paris et s'établit comme avocat dans sa ville natale. Le 9 juillet 1842, il échoua aux élections législatives dans le 1er collège de la Somme (Amiens), avec 347 voix contre 501 à l'élu, M. Massey; mais il fut plus heureux, le 1er août 1846, dans la même circonscription, avec 508 voix (846 votants, 1,029 inscrits), contre le député sortant, M. Massey, qui n'en obtint que 307. Il fit partie de l'opposition dynastique et signa la demande de mise en accusation du ministère Guizot. Après la révolution de Février, il se déclara contre la république. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 2e sur 14, par 137,995 voix, il prit place à droite, et se signala par son obstination à demander des comptes au gouvernement provisoire, qui dut justifier sa gestion financière devant une commission nommée par l'Assemblée. Il fut membre et secrétaire du comité de la justice, et vota: *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la Constitution, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Il soutint ensuite la politique de L.-N. Bonaparte, appuya de ses votes la proposition Rateau, l'interdiction des clubs, l'expédition de Rome, vota *contre* la suppression et la réduction de l'impôt du sel, *contre* l'amnistie, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Somme à l'Assemblée législative, le 2e sur 12, avec 88,107 voix (106,444 votants, 169,321 inscrits), il fut un des membres les plus actifs de la coalition formée par les anciens partis, et s'associa à toutes les mesures de répression. Il se sépara, d'ailleurs, avec les orléanistes, de la politique particulière du prince-président, quand celui-ci s'attaqua à la majorité de l'Assemblée. M. Creton prit plusieurs fois la parole, notamment pour défendre, sans succès, une proposition tendant à rappeler en France, les anciennes familles royales. Depuis le coup d'Etat du 2 décembre, il resta en dehors de la scène politique et reprit sa place au barreau d'Amiens.

CRETTÉ DE PALUEL (FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Drancy-les-Noues (Seine), le 31 mars 1741, mort à Pierrefitte (Seine), le 29 novembre 1798, était le fils d'un conseiller secrétaire du roi. Mis, dès sa jeunesse, par son père, à la tête d'une vaste exploitation agricole à Dugny (Seine), il publia un Mémoire *Sur la nourriture des chevaux*, qui fut approuvé et recommandé par le direcrecteur général des postes de France, puis un autre sur le *Dessèchement des marais*, qui gagna le prix de 600 livres fondé par le duc de Béthune-Charost, et fit entrer son auteur dans plusieurs sociétés agronomiques. Juge de paix du canton de Pierrefitte (1790), membre de l'administration du département de Paris, et de la commission d'agriculture et des arts, il fut élu, le 8 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, par le département de Paris, le 9e sur 24, avec 447 voix sur 772 votants, siégea parmi les modérés, et ne cessa pas de s'occuper de questions agricoles. Il répandit la culture de la garance et du tournesol, inventa le moulin coupe-racines, le hachoir à paille, la charrue à pommes de terre, améliora l'élevage des vaches, et contribua à la suppression des jachères. Incarcéré comme suspect, avec son père et son frère, en 1794, il dut la liberté à la chute de Robespierre, et aux démarches pressantes des habitants de Dugny. Les électeurs de Pierrefitte le réélurent juge de paix, le 27 juin 1795; il occupait encore ce poste quand il mourut. On a de lui un certain nombre de publications relatives à l'agriculture et à la législation rurale, dont la plupart insérées dans les Mémoires de la Société d'agriculture de Paris.

CREUZÉ (ROBERT-AUGUSTIN), député de 1820 à 1824 et de 1827 à 1830, né à Châtellerault (Vienne), le 9 décembre 1779, mort à Châtellerault, le 17 février 1842, était négociant dans cette ville et y exerçait les fonctions de maire, quand il fut, le 13 novembre 1820, élu, comme royaliste, député par le collège de département de la Vienne, avec 168 voix sur 208 votants. Il prit place au centre droit et vota avec le ministère. Elu de nouveau, le 17 novembre 1827, par le même collège, où il obtint 139 voix (267 votants, 362 inscrits), contre 95 à M. Guichard d'Orfeuille, maire de Poitiers, il reprit sa place dans la majorité ministérielle. Son admission donna lieu à une discussion assez vive. Il s'agissait d'une pétition de plusieurs citoyens qui contestaient la validité de son élection. M. Creuzé, qui avait présidé le collège auquel il devait sa nomination, parut à la tribune, le 9 février 1828, pour se défendre des inculpations des pétitionnaires, et protesta que nulle part les opérations du scrutin n'avaient été « plus régulières et plus décentes. » Malgré les murmures de la gauche, l'admission de M. Creuzé fut prononcée. C'est dans cette séance et à ce propos que Casimir-Périer s'écria : « La France a soif d'ordre légal et de justice administrative. » Creuzé fut réélu le 23 juin 1830, par 190 voix (344 votants, 404 inscrits), contre 147 à M. Guichard d'Orfeuille. Il protesta contre la révolution de Juillet, refusa le serment à Louis-Philippe, et rentra dans la vie privée, après avoir donné sa démission de député. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1817.

CREUZÉ (GEORGES-ADRIEN-JULES), député de 1885 à 1889, né à Châtellerault (Vienne), le 21 janvier 1845, est le fils d'un ancien entrepreneur de la manufacture d'armes de Châtellerault et appartient à la même famille que le précédent. Il succéda à son père comme entrepreneur, et s'occupa aussi d'agriculture dans ses propriétés. Il représentait au Conseil général de la Vienne le canton de Vouneuil-sur-Vienne, quand il fut, en octobre 1885, porté sur la liste conservatrice de ce département et élu député, le 5e et dernier, par 42,549 voix (80,919 votants, 101,883 inscrits). Il prit place sur les bancs de la droite monarchiste et vota avec elle, *contre* l'expulsion des princes, *contr*

la nouvelle loi militaire, *contre* les divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir; plus récemment, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne rectrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CREUZÉ DE LESSER (Augustin-François, baron), député au Corps législatif, de l'an XII à 1809, né à Paris, le 2 octobre 1771, mort à Paris, le 14 août 1839, était le fils d'un payeur de rentes. Il exerça lui-même ces fonctions jusqu'à la Révolution, qui supprima sa charge. Appelé au service militaire, il devint secrétaire du 3e consul, Lebrun, qui le fit nommer secrétaire de légation à Parme, puis sous-préfet d'Autun (an X). Creuzé de Lesser s'adonnait surtout, dès cette époque, à la littérature dramatique et à la poésie; il avait publié une traduction en prose des *Satires de Juvénal* (1796), *Les Voleurs*, tragédie (1795); le *Sceau enlevé*, poème héroï-comique (1796); *Ninon de Lenclos*, vaudeville (1799); etc. Le 29 thermidor an XII, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Saône-et-Loire au Corps législatif. Ses *Voyages en Italie et en Sicile*, publiés en 1806, contenaient des appréciations qui déplurent à l'Empereur; il se retira de la vie politique pour se consacrer aux lettres, composa des opéras comiques, des comédies jouées au Théâtre Français : *Le Secret du mariage* (1809); *La Revanche* (1809), etc.

La Restauration le fit rentrer dans l'administration, en le nommant (14 juillet 1815) préfet de la Charente, et, après les Cent-Jours, préfet de l'Hérault (6 août 1817). Il futcréé baron par le roi, le 28 mars 1818. Le théâtre de Montpellier ayant donné le *Nouveau seigneur du village*, opéra comique de Boïeldieu, dont Creuzé de Lesser avait écrit le livret, les étudiants en médecine sifflèrent énergiquement la pièce de leur préfet; la municipalité fit évacuer la salle par la force armée, arrêter les siffleurs les plus bruyants, et, pour punir les auteurs de cette irrévérence, interdit le théâtre aux étudiants pendant deux mois; la plupart quittèrent Montpellier; quatre d'entre eux furent d'ailleurs condamnés à diverses peines. Le ministre Decazes adressa à ce sujet quelques observations au préfet, qui fut inflexible. A la révolution de Juillet, Creuzé de Lesser refusa le serment au gouvernement nouveau, et revint à Paris, où il continua d'écrire. Comme poète, la traduction libre du *Romancero espagnol* (1814) est un de ces meilleurs ouvrages. *M. Deschalumeaux* (1806) est un opéra-comique d'une franche gaieté; son roman, *Annales secrètes d'une famille pendant dix-huit cents ans* (1834), a inspiré, croit-on, le *Juif-Errant* d'Eugène Sue.

CREUZÉ-DUFRESNE (Michel-Pascal), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Châtellerault en 1736, mort à Châtellerault, le 18 mai 1804, était avocat dans cette ville. Ses concitoyens le désignèrent pour les fonctions de maire, et l'envoyèrent, le 5 septembre 1792, le 8e et dernier, par 273 voix sur 382 votants, représenter à la Convention le département de la Vienne. Il siégea parmi les modérés, et, lors du procès de Louis XVI, répondit, sur la question de l'appel au peuple : « Je regarde que nous sommes plénipotentiaires, et que les plénipotentiaires sont sujets à la ratification; je dis *oui* », et, au 3e appel nominal : « Je ne suis pas juge. Je vote simplement pour la réclusion. » Il fut envoyé en mission dans les départements insurgés, et ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé dans l'assemblée. Passé au Conseil des Anciens le 22 vendémiaire an IV, il en fut nommé secrétaire, et n'y prit la parole que pour voter l'envoi d'agents exécutifs dans les colonies, et pour combattre, le 6 germinal an V, une résolution relative au droit de passe. Creuzé-Dufresne quitta le Conseil en l'an VI. Les *Tables du Moniteur* le désignent sous le nom de Creuzé-Pascal.

CREUZÉ-LATOUCHE (Jacques-Antoine) député aux Etats-Généraux de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, né à Châtellerault (Vienne), le 18 septembre 1749, mort à Vaux (Vienne), le 22 octobre 1800, fit son droit à Poitiers, se fit inscrire avocat à Paris, puis voyagea en Suisse, et revint acheter à Châtellerault la charge de lieutenant général de la sénéchaussée. Elu par cette sénéchaussée, le 31 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, il parut peu à la tribune, mais travailla dans les comités des monnaies et de l'aliénation des biens nationaux dont il fit partie, et réclama la conversion en numéraire de l'argenterie inutile au culte. Le 12 avril 1791, il fut élu membre du tribunal de cassation par son département, qui le nomma, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, le 6e sur 8, par 177 voix sur 311 votants. Il prit place parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour l'appel au peuple, pour le sursis, et « pour la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement ensuite. » Il se tint en dehors des luttes des partis, et, après le 31 mai, recueillit chez lui la fille de Roland. A la tribune, il combattit la taxe sur les grains et la loi du maximum, devint, après le 9 thermidor, membre du comité de Salut public, et fut un des onze membres nommés (4 floréal an III) pour reviser la Constitution de 1793. Le 21 vendémiaire an IV, il entra, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, s'opposa au droit de successibilité revendiqué pour l'Etat dans les biens des parents d'émigrés, blâma la déportation des prêtres réfractaires, tout en déclarant que « les prêtres étaient les instigateurs de tous les maux et de tous les crimes qui avaient désolé la terre. » Il présida quelques temps cette assemblée, proposa de faire prêter aux électeurs le serment de haine à la royauté, se montra des plus ardents contre les Clichiens au 18 fructidor, et demanda que les nobles fussent privés du droit de cité. A la création de l'Institut, il fut compris dans la classe d'économie politique (29 brumaire an IV). Le département de la Vienne l'envoya, le 25 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, qu'il présida également; il y parla contre la liberté de la presse et pour l'impôt du sel. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fit partie, le 19 brumaire, de la Commission intermédiaire du Conseil des Cinq-Cents, et fut nommé, des premiers, membre du Sénat conservateur (3 nivôse an VIII). Il mourut moins d'un an après. On a de lui : *Description topographique du district de Châtellerault* (1790); *De la tolérance philosophique et de l'intolérance religieuse* (1797); *Réflexions sur la vie champêtre*, etc.

CREUZET (André), député au Corps législatif de 1854 à 1870, né à Lyon (Rhône), le 5 décembre 1798, mort à Belvezet (Lozère), le 22 octobre 1881, servit d'abord dans les gardes du corps. Nommé sous-préfet d'Ambert à la fin du règne de Louis-Philippe, il fut destitué par le gouvernement provisoire de 1848, fit de l'opposition à la République, et, maire de Saint-Flour et conseiller général du Cantal pour le canton Nord de cette ville, entra, le 19 novembre 1854, au Corps législatif impérial. Il avait été élu député comme candidat officiel, dans la 2e circonscription du Cantal, par 17,296 voix (18,225 votants, 31,529 inscrits), en remplacement de M. de la Guéronnière, nommé conseiller d'Etat. Il obtint, au même titre, dans les élections suivantes, le renouvellement de son mandat: le 22 juin 1857, avec 20,417 voix (20,491 votants, 30,075 inscrits), le 1er juin 1863, avec 12,498 voix (20,486 votants, 29,931 inscrits), contre MM. Bonnet, 6,696 voix et Richard (du Cantal), ancien représentant, 1,194; enfin le 24 mai 1869, avec 14,433 voix (20,201 votants, 29,424 inscrits), contre MM. Dessauret, 4,867 voix, et Albert, 871. Il vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse. Officier de la Légion d'honneur en 1866.

CREVELIER (Jacques), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Confolens (Charente), le 25 avril 1764, mort à une date inconnue, exerça, au début de la Révolution, les fonctions d'administrateur, d'abord du district de Confolens, puis du département de la Charente. Le 8 septembre 1791, il fut élu par ce département, par 240 voix sur 513 votants, comme 3e député-suppléant à la Convention nationale. Bientôt appelé à siéger comme titulaire, en remplacement de Memineau, démissionnaire, il prit part au jugement de Louis XVI, et se prononça pour la mort sans appel ni sursis: « Les attentats du tyran, dit-il, voilà mes motifs. Je vote pour la mort, et l'exécution dans vingt-quatre heures. » Il votait alors avec la Montagne. Plus tard (24 germinal an VI), il devint, avec 197 voix, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, et ses opinions s'adoucirent à ce point que le gouvernement de Bonaparte l'admit, le 4 nivôse an VIII, à représenter le département de la Charente au Corps législatif. Le mandat que lui avait confié le Sénat conservateur prit fin en 1803.

CRIGNON-BONVALLET (Etienne), député de 1828 à 1832, né à Montrichard (Loir-et-Cher), le 28 août 1763, mort à Paris, le 10 avril 1832, « propriétaire à Marolles », n'avait pas d'autres antécédents politiques qu'un insuccès dans le 1er arrondissement électoral de Loir-et-Cher (Blois), le 25 février 1824, lorsqu'il devint député de Vendôme (2e arrondissement du même département), le 21 avril 1828. Avec 110 voix sur 184 votants et 238 inscrits, contre 71 à M. de Brunyer, maire de Pézon, il remplaçait M. Pelet de la Lozère, qui avait opté pour le collège de Blois. Crignon-Bonvallet s'assit au centre gauche, et vota avec les royalistes constitutionnels. « C'est à ses vertus privées, dit une biographie libérale, c'est à son amour pour nos institutions qu'il doit sa nomination. M. Crignon de Beauvallet est aussi indépendant par sa fortune que par son caractère; il n'est pas orateur, mais il a le jugement sain et de la solidité dans les principes. » Il fut des 221, obtint sa réélection le 12 juillet 1830, par 134 voix (229 votants, 247 inscrits), contre M. Josse de Beauvoir, 89 voix, applaudit à la révolution de juillet, et prêta serment à Louis-Philippe. Réélu encore le 5 juillet 1831, par le 3e collège, celui de Vendôme, avec 245 voix (326 votants, 419 inscrits), contre M. Gérard, 59 voix, il vota avec la majorité gouvernementale, et mourut pendant la session, en 1832, victime du choléra.

CRIGNON DE MONTIGNY (Augustin), député de 1827 à 1839, né à Orléans (Loiret), le 24 avril 1782, mort au château de Champromain (Loiret), le 8 juillet 1856, avait à Oréans une importante situation commerciale. Membre du « Conseil de charité » et du Conseil des prisons de cette ville, juge suppléant (1815), puis juge titulaire (1821) au tribunal de commerce, membre du Conseil général du commerce du royaume, il était, en outre, un des propriétaires les plus influents du Loiret, quand le collège de ce département le choisit pour député, le 24 novembre 1827, par 140 voix sur 276 votants et 322 inscriis. Il prit place au centre gauche, vota avec les royalistes constitutionnels, combattit le ministère Polignac, et fut des 221. Réélu le 19 juillet 1830, avec 151 voix sur 298 votants, il se rallia à la monarchie de juillet, et appartint dès lors constamment à la majorité gouvernementale. Le 2e collège électoral du Loiret (Orléans) le renvoya à la Chambre, le 5 juillet 1831, par 414 voix (586 votants, 904 inscrits), contre 156 à M. Moreau-Lachez; le 21 juin 1834, par 363 voix (603 votants, 878 inscrits), contre 234 à M. Boulanger, et le 4 novembre 1837, par 401 voix (803 votants, 1,007 inscrits). Il vota la condamnation du journal la *Tribune* (1833), les lois de septembre (1835), la loi de disjonction et les lois de dotation et d'apanage, et soutint le ministère Molé. Il ne fut pas réélu en 1839. Chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général du Loiret depuis septembre 1830.

CRIGNON D'OUZOUER (Anselme), député de 1815 à 1820 et de 1822 à 1826, né à Orléans (Loiret), le 20 juin 1755, mort à Orléans, le 4 décembre 1826, appartenait à une vieille famille de commerçants du pays. Il prit, pour se distinguer de ses homonymes, le nom du village d'Ouzouer, près Orléans. Après de bonnes études classiques, il s'adonna à la littérature en même temps qu'au négoce. En 1783, les affaires de son commerce l'ayant obligé d'aller à Nantes, il se rendit de cette ville à Marseille, en traversant le midi de la France, dont il visita les antiquités en amateur érudit. Il fut membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais; mais les événements qui suivirent l'effrayèrent, et il prit parti contre la Révolution. Arrêté en 1793, il fut emprisonné pendant quelque temps. Rendu à la liberté, il n'accepta sous l'Empire que les fonctions de conseiller municipal et de premier juge du tribunal de commerce. Ce fut seulement sous la Restauration qu'il aborda la carrière parlementaire. Royaliste décidé, il fut élu pour la première fois député du Loiret, au collège de département, le 22 août 1815, avec 111 voix sur 160 votants et 281 inscrits. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et vota constamment avec la droite dans les législatures suivantes, ayant obtenu le renouvellement de son mandat: le 4 octobre 1816, par 114 voix (205 votants, 275 inscrits), et le 20 septembre 1817, par 409 voix (814 votants, 1,520 inscrits). Redoutant d'aborder la tribune, il publiait

dans le *Conservateur* et le *Drapeau blanc* ses observations sur les principaux projets de loi soumis à la Chambre. Sous le ministère Decazes, il se rangea parmi les *ultras* de l'opposition, parla et écrivit sur les troubles de Lyon, prit la défense du général Canuel (1817-18), et se signala par son ardeur à combattre le système des droits réunis. Lors de la discussion de la loi électorale, il proposa de donner une représentation spéciale au commerce, en faisant nommer, dans les villes les plus marchandes, des députés qui seraient choisis par les négociants appelés à donner leurs suffrages pour l'élection des juges consuls. La *Biographie pittoresque des députés* (*portraits, mœurs et costumes*) esquissait ainsi la physionomie de Crignon d'Ouzouer : « Un des députés les plus gr.s et les plus grands des quatre-vingt-trois départements, et un des plus riches négociants de France. Son embonpoint ne parait cependant pas être l'effet de son opulence, car il est difficile de vivre à moins de frais, si, comme on le dit, la dépense de sa table est proportionnée à celle de sa toilette. Sa coiffure, qui selon toute apparence, était originairement poudrée, ne laisse plus voir depuis longtemps le moindre vestige de la houppe et du peigne. Son habit de 1815 est encore son habit de 1820, et cet habit portait déjà, à l'époque de la seconde Restauration, l'empreinte des outrages du temps. La figure de M. Crignon d'Ouzouer a toute la forme et toute l'expression de celle d'une statue de Priape; et le vêtement nécessaire qui enveloppe la partie inférieure du corps de l'honorable député est taillé comme la gaine qui soutient le torse du dieu des jardins. Quand M. Crignon d'Ouzouer est immobile à son banc, on le prendrait pour le fragment d'une cariatide colossale trouvée dans les ruines de l'Egypte ou de la Grèce, dont les formes altérées par le temps et couvertes de mousse, font l'admiration des antiquaires, après avoir fait l'effroi des voyageurs. » Non réélu en 1820, Crignon d'Ouzouer reparut à la Chambre le 9 mai 1822, comme député du 1[er] arrondissement électoral du Loiret (Orléans), élu par 364 voix (676 votants, 769 inscrits). Il continua de voter avec les partisans extrêmes de la monarchie, fut réélu, le 25 février 1824, par 451 voix (621 votants, 698 inscrits), et mourut pendant la session. Outre un assez grand nombre de discours et de pamphlets politiques, on a de lui quelques opuscules, des poèmes, des lettres et des récits de voyage. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

CRILLON (LOUIS-ALEXANDRE-FÉLIX-NOLASQUE DES BALBES DE BERTON, MARQUIS DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Paris le 11 décembre 1744, mort à Paris le 29 avril 1806, était le fils du duc Louis de Crillon-Mahon, et arrière petit-neveu du grand Crillon. Il suivit la carrière des armes, et il était maréchal-de-camp lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Troyes, avec 88 voix sur 175 votants. Il siégea au côté gauche, demanda, le 30 août 1789, la suppression et le remplacement des impôts les plus onéreux pour le peuple, et la fixation du prix du sel à six sols la livre; refusa, en 1790, le commandement de la place de Marseille que venait de lui conférer le roi, et ajouta qu'il n'accepterait de fonctions que de l'Assemblée nationale. Rapporteur (10 juin 1790) du projet rétablissant la subordination dans l'armée, il protesta, après la fuite de Varennes, de son dévouement à la représentation nationale. Promu au grade de lieutenant-général, le 23 janvier 1792, il servit à l'armée du Nord sous Lukner, fut accusé d'intelligence avec les émigrés, passa en Espagne, fut porté sur la liste des émigrés, obtint sa radiation en l'an III, et mourut sans postérité.

CRILLON (FRANÇOIS-FÉLIX-DOROTHÉE DES BALBES DE BERTON, DUC DE), frère du précédent, député aux États-Généraux de 1789 et pair de France, né à Paris le 22 juillet 1748, mort à Paris le 27 janvier 1820, porta d'abord le titre de comte de Berton, puis de comte de Crillon; il était maréchal de camp et grand bailli d'épée du Beauvoisis lorsqu'il fut élu, le 14 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Beauvais. Comme son frère, il embrassa la cause populaire, fut des premiers à se réunir au tiers, mais parla toujours en faveur des droits de la couronne. Il réunit chez lui la Société des Amis de la Constitution, qui devint le club des Feuillants. Lors de la division du royaume en départements, il se prononça pour la division des départements en districts, et pour la liberté électorale. Il vota pour le remplacement de la gabelle, pour le jury, parla sur l'organisation administrative du royaume, contre l'admission des régiments étrangers dans l'armée, pour le maintien des droits du pape sur Avignon, pour l'émission de petites coupures d'assignats, et demanda, lors de la fuite de Varennes, la nomination d'un comité exécutif de cinq membres. Il vécut dans la retraite pendant la Révolution, et devint, sous l'Empire, membre du conseil général de l'Oise. La seconde Restauration le nomma pair de France, le 17 août 1815; dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort, fut créé duc, le 11 juin 1817, et siégea à la Chambre haute dans l'opposition constitutionnelle.

CRILLON (MARIE-GÉRARD-LOUIS-FÉLIX-DOROTHÉE-RODRIGUE DES BALBES DE BERTON, MARQUIS DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris le 15 décembre 1782, mort à Paris, le 22 avril 1870, fut aide-de-camp du général Dessole, sous le premier Empire. En 1814, il entra, comme sous-lieutenant, dans les mousquetaires gris du roi, et, lorsque les compagnies de la maison du roi furent licenciées après le retour de Gand, il fut nommé colonel de la légion des Basses-Alpes, plus tard 2[e] régiment d'infanterie légère, à la tête duquel il fit la campagne d'Espagne (1823). Le 26 février 1820, il avait été admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, son père étant mort le 27 janvier précédent. Il gagna à la guerre d'Espagne le grade de maréchal de camp (11 août 1823), les croix de St-Ferdinand et d'officier de la Légion d'honneur; il était déjà chevalier de St-Louis. Il défendit, à la Chambre haute, les libertés constitutionnelles, prêta serment à la monarchie de juillet, devint conseiller général de l'Oise en 1833, et fut mis à la retraite d'office, comme général de brigade, le 8 juin 1848.

CRILLON (LOUIS-MARIE-FÉLIX-PROSPER DES BALBES DE BERTON, COMTE DE), frère du précédent, pair de France, né à Paris le 30 juillet 1784, mort à Paris le 4 mars 1869, entra dans l'armée, en 1809, comme sous-lieutenant au 2[e] chasseurs à cheval. Il fit les campagnes de 1810 et de 1811; lieutenant au 7[e] chasseurs, il fut, en 1812, blessé à Polock (Russie), passa aide-de-camp du maréchal Oudinot, puis capitaine d'état-major en février 1813, et fut blessé

à Leipzig et décoré sur le champ de bataille. La première Restauration le fit sous-lieutenant des chevau-légers de la maison du roi, et, après la suppression des compagnies rouges, colonel des chasseurs de l'Oise, puis chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et maréchal de camp. Le 11 juillet 1829, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en vertu d'une ordonnance royale en date du 28 août 1828, en remplacement de son beau-père, le marquis d'Herbouville. Il prêta serment à la monarchie de juillet, et fut admis, le 30 mai 1848, à la retraite d'office, comme général de brigade.

CROCHON (Alexandre-Romain), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Pont-Audemer (Eure), le 22 octobre 1759, mort à Pont-Audemer, le 25 novembre 1842, était fils de « Richard Crochon, marchand, et de Madeleine-Françoise-Suzanne Duparc. » Il appartint d'abord à l'armée, comme officier de dragons, puis se fit recevoir avocat, devint, sous la Révolution, administrateur du district, procureur syndic, commissaire près l'administration centrale de l'Eure, et, le 25 germinal an VI, fut élu par 209 voix député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents. Il parut souvent à la tribune de cette assemblée, intervint dans les discussions de politique pure, de législation et de finances, parla sur les domaines engagés, sur la nomination des juges du tribunal de cassation, sur l'impôt du sel, sur la dette mobilisée, et proposa qu'on appliquât aux déportés en fuite la loi contre les émigrés. Il provoqua un débat au sujet de l'article de la loi du 3 brumaire qui concernait les juges, présenta divers amendements à une résolution touchant les agents conservateurs des hypothèques, attaqua le projet relatif à la répression du vagabondage, et « donna lieu, dit le *Moniteur*, à des débats agités » en appuyant une motion d'Aréna qui tendait à blâmer les commandants des places fortes de l'armée d'Italie, tombées au pouvoir de l'ennemi. Crochon fut secrétaire du Conseil des Cinq-Cents. Le 21 vendémiaire an VIII, il célébra les nouvelles victoires des soldats de la République et fit déclarer que l'armée du Rhin et du Danube avait bien mérité de la patrie. Dans la séance du 19 brumaire an VIII (la séance du coup d'Etat), qui se tint à Saint-Cloud, Crochon fit voter l'envoi d'une « proclamation à la République » pour annoncer « que le décret irrévocable du jour d'hier est exécuté, et que les représentants sont réunis en majorité dans la commune de Saint-Cloud. » Son attitude, plutôt favorable à l'acte de Bonaparte, le fit admettre par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, sur la liste des membres du Corps législatif; il y représenta, jusqu'en 1803, le département de l'Eure. Il reparut avec un nouveau mandat, le 8 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours, ayant été élu avec 64 voix sur 87 votants, par l'arrondissement de Pont-Audemer. Pendant cette courte législature, il prit la parole pour proposer le remplacement immédiat des députés dont les élections avaient été annulées et la réélection de ceux qui auraient accepté des fonctions du gouvernement. Il opina aussi pour de grandes mesures de salut public, avec cet amendement : « La nation française renonce à tout jamais à toute conquête, à toute guerre d'ambition. » Il se prononça enfin contre une proposition de Malleville (*V. ce nom*) tendant à provoquer la mise hors la loi des ennemis du gouvernement impérial, et de ceux qui crieraient : *Vivent les Bourbons!* Il rentra, après 1815, dans la vie privée.

CROICHET (Augustin-François), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Poligny (Jura), le 27 août 1742, mort à Poligny, le 31 juillet 1822, exerçait en 1791, dans cette ville, les fonctions de directeur des poudres et salpêtres. Le 30 août, il fut élu député du Jura à l'Assemblée législative, le 2e sur 8, par 382 voix sur 414 votants. Il siégea obscurément dans la majorité.

CROISSANT (Jean-François-Xavier), député de 1834 à 1848, né à Remiremont (Vosges), le 3 décembre 1775, mort à Paris, le 18 décembre 1855, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et exerça avec succès sa profession à Toul. Il devint maire de cette ville, bâtonnier de l'ordre des avocats, membre du Conseil général de la Meurthe et chevalier de la Légion d'honneur. Le 27 décembre 1834, il entra au Palais-Bourbon, comme député du 5e collège de la Meurthe (Toul), en remplacement de M. de Rigny, nommé ministre. M. Croissant était élu par 91 voix sur 148 votants et 189 inscrits, contre le même chiffre de voix (91) accordées à M. Ed. de Rigny. Il prit place dans la majorité et fit partie du groupe des « doctrinaires ». Après avoir voté les lois de septembre et de disjonction, il fut réélu le 4 novembre 1837, par 145 voix sur 161 votants et 209 inscrits et se laissa enrôler dans la « coalition » qui renversa le ministère Molé. Il obtint encore sa réélection le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, par 157 voix (173 votants, 233 inscrits), et le 1er août 1846, par 179 voix (210 votants, 255 inscrits.) Il ne cessa, dans ces diverses législatures, de donner son suffrage à toutes les propositions gouvernementales, approuva notamment l'indemnité Pritchard (1845), et repoussa les projets de réforme électorale. Il soutint de toutes ses forces le ministère Guizot, et quitta la politique active à la révolution de février 1848.

CROIX (Charles-Lidewine-Marie, marquis de), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre du Sénat conservateur, pair de France de 1814 à 1832 et pair des Cent-Jours, né à Ferlinghiem (Nord), le 15 octobre 1760, mort à Paris le 10 avril 1832, descendait d'une famille originaire de la châtellenie de Lille, et qui joignit, sous Louis XIV, le titre de marquis à celui de comte du Saint-Empire. Le marquis de Croix appartenait, avant la Révolution, aux armées du roi, comme major d'infanterie. Le 30 avril 1789, il fut élu par la province d'Artois député de la noblesse aux Etats-Généraux. Tout d'abord, il ne se montra pas hostile aux idées nouvelles. Après la fuite du roi, un nouveau serment ayant été prescrit par l'Assemblée à ceux de ses membres qui étaient « fonctionnaires publics militaires », il le prêta, le 22 juin 1791. Mais le 24 juillet, il prit la défense des officiers émigrés, et soutint qu'ils n'étaient pas punissables pour avoir « quitté leur régiment en temps de paix. » Il prit encore la parole le 21 août, sur un sujet tout différent, pour demander que le salon du Louvre, employé jusque là à l'exposition des tableaux de l'Académie de peinture, ne reçût que les ouvrages des artistes qui avaient donné des preuves de talent, « afin, dit-il, que ce salon ne soit pas rempli de barbouillages. » Plus tard, le marquis de Croix consentit à servir Napoléon, qui le créa comte de l'Empire le 24 février 1809, lui conféra la dignité de chambellan en

1810, et l'appela, le 5 avril 1813, à siéger au Sénat conservateur. Il fut du petit nombre des sénateurs qui refusèrent de signer la déchéance de Napoléon. Néanmoins, après le retour de Louis XVIII, il accepta de faire partie de la nouvelle Chambre des pairs, le 4 juin 1814. Pendant les Cent-Jours, Napoléon l'admit à son tour (2 juin 1815) sur la liste de ses pairs; mais le marquis de Croix s'abstint de siéger. Il ne reprit sa place à la Chambre haute que lors de la seconde Restauration; son nom ne figure pas dans le scrutin du procès du maréchal Ney. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, ayant prêté serment au gouvernement de Juillet.

CROIX D'HEUCHIN (Ernest-Charles-Eugène, vicomte de), sénateur du second Empire, fils du précédent, né à Paris, le 27 août 1803, mort au château de Francwaret (Belgique), le 13 mars 1874, entra à l'Ecole militaire à l'âge de seize ans et en sortit à dix-huit avec le grade de sous-lieutenant au 4e chasseurs. Il prit part à la guerre d'Espagne (1823), fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et reçut la décoration de la Légion d'honneur. Deux ans plus tard, il fut nommé lieutenant au 1er carabiniers et, en 1826, il accompagna, en qualité d'officier d'ordonnance, le maréchal duc de Raguse au sacre de l'Empereur de Russie. Le vicomte de Croix servit encore plusieurs années, tant aux carabiniers que comme lieutenant aux dragons de la garde et comme capitaine au 6e hussards, puis il se retira du service en 1832. A la mort de son père, il prit le titre de marquis et se consacra, dans ses propriétés du département de l'Eure, à l'amélioration de la race chevaline. Le 26 janvier 1852, M. de Croix d'Heuchin fut nommé sénateur. Plus tard il fut promu officier de la Légion d'honneur. Il soutint de ses votes, à la Chambre haute, pendant toute la durée du règne de Napoléon III, les institutions impériales, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

CROIX (la). — *Voy.* Castries (duc de).

CROIZÉ DES ESSARTS (Charles-Nicolas), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Izé (Ille-et-Vilaine) en 1755, mort à Vitré (Ille-et-Vilaine), le 29 mars 1804, était avocat à Vitré au moment de la Révolution, dont il embrassa les idées. Il devint, en 1790, président du tribunal du district, et fut élu, le 1er septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 5e sur 10, à la pluralité des voix. Il siégea assez obscurément dans la majorité. Après la session, il revint présider le tribunal de Vitré, et rédigea, en 1793, après l'évacuation de la ville par l'armée vendéenne, une demande de secours adressée à la Convention. Le 12 floréal an VIII, le gouvernement consulaire le confirma dans ses fonctions de président du tribunal civil de Vitré, et le nomma peu après conseiller d'arrondissement.

CROIZET (Hugues), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1830, né à Aurillac (Cantal), le 8 février 1752, mort à une date inconnue, était le fils d'un paysan de l'arrondissement de Mauriac. Employé, sous l'ancien régime (1776), au contentieux d'Etat, il quitta cet emploi en 1782, avec une pension du roi Louis XVI, qui lui fut accordée comme un témoignage particulier de satisfaction. On le retrouve, sous le premier Empire, receveur particulier, puis receveur général des finances du Cantal; depuis, il se démit de ses fonctions en faveur de son gendre. Il avait été (1810) conseiller général de son département et conseiller municipal d'Aurillac. Complètement rallié à la Restauration, il se fit élire député par le collège de département du Cantal, le 22 août 1815, et s'associa, dans la « Chambre introuvable », à tous les votes de la majorité. Il ne fut pas réélu en 1816, et ne revint au Palais-Bourbon qu'aux élections du 13 novembre 1820, qui lui donnèrent, dans la même circonscription, 86 voix sur 156 votants et 168 inscrits, contre MM. Salvage, 32, et de Pradt, ancien archevêque, 20. M. Croizet siégea à l'extrême droite, et se représenta avec succès, le 25 février 1824, dans le 1er arrondissement du Cantal (Aurillac), où il obtint 302 voix sur 323 votants et 402 inscrits. Il réunit encore la majorité (84 voix sur 92 votants et 134 inscrits) au collège de département, le 24 novembre 1827, vota contre le ministère Martignac, et appuya toutes les manifestations des ultra-royalistes.

CROPTE (de la). — *Voy.* Chantérac (comte de).

CROSNIER (François-Louis), député au Corps législatif de 1852 à 1867, né à Paris le 12 mai 1792, mort à Lépau (?) le 3 septembre 1867, était le fils d'anciens concierges de l'Opéra, qui avaient gardé ce poste pendant plus de 35 ans. Il s'occupa de littérature dramatique, écrivit quelques vaudevilles, et devint, en 1830, directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, qu'il releva et remit florissant aux mains d'Harel, deux ans plus tard. En 1834, il obtint le privilège de l'Opéra-Comique, dont il rétablit également la situation compromise, et ne quitta cette direction qu'en 1845. Enfin, en novembre 1854, il fut appelé, comme administrateur général, à remplacer Roqueplan dans la direction de l'Académie impériale de musique; il y ramena le système de la régie par l'État, fit jouer les *Vêpres Siciliennes*, reçut et monta *Pantagruel*, *le Corsaire*, etc., et céda ses fonctions (juin 1856) à M. Alphonse Royer. M. Crosnier siégeait, depuis le 29 février 1852, au Corps législatif, comme député de la 2e circonscription de Loir-et-Cher, où il possédait des propriétés, et qui l'avait élu par 22,043 voix (24,397 votants, 34,156 inscrits), contre 528 à M. Bénier, ancien représentant. M. Crosnier, nommé comme candidat officiel, siégea jusqu'à sa mort dans la majorité impérialiste, ayant été réélu : le 22 juin 1857, par 19,887 voix (21,329 votants, 33,607 inscrits), contre MM. Salvat, et d'Etchegoyen, et le 1er juin 1863, par 21,339 voix (28,277 votants, 35,121 inscrits), contre 6,763 voix à M. Bozérian, de l'opposition. — Conseiller général de Loir-et-Cher et maire de Lisle, il avait reçu, en prenant sa retraite comme directeur de l'Opéra (28 juin 1856), le grade de commandeur de la Légion d'honneur.

CROUSEILHES (Marie-Jean-Pierre-Pie-Frédéric Dombidau, baron de), pair de France, représentant à l'Assemblée législative de 1849, ministre et sénateur du second Empire, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 11 juillet 1792, mort le 19 février 1861, d'une ancienne famille du Béarn, était fils d'un magistrat et neveu du baron Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhes, évêque de Quimper, qui avait servi l'Empire et la Restauration. Le jeune de Crouseilhes fut élevé par son oncle, et, après avoir fait à Paris ses études de droit, fut reçu avocat en 1812, et entra dans la magistrature, où il débuta comme avocat-général à la cour

royale de Pau. Il exerça ces fonctions pendant quatre ans. Son mariage avec une des filles de l'ambassadeur Choiseul-Gouffier (*V. ce nom*) nécessita sa présence à Paris qu'il ne devait plus quitter. M. de Serres, alors garde des sceaux, le nomma, en 1820, maître des requêtes au Conseil d'Etat; M. de Crouseilhes fut attaché en cette qualité au comité de l'Intérieur, présidé par Cuvier. Sur le rapport de M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine, Louis XVIII lui confia ensuite, durant une année, la direction de l'administration des colonies. Puis, en août 1824, il fut nommé secrétaire général du ministère de la justice, et contribua à la plupart des mesures prises par le titulaire de ce portefeuille, M. de Peyronnet. Après la chute du ministère Villèle, M. de Crouseilhes renouça à ce poste, et entra, au commencement de 1828, à la cour de Cassation. Comme doyen de la chambre criminelle, il fut, sous Louis-Philippe, fréquemment appelé à la présider. La monarchie de Juillet, à laquelle il ne s'était pas montré hostile, l'éleva, le 4 mai 1845, à la dignité de pair de France. Il s'occupa spécialement à la Chambre haute des questions de jurisprudence. La révolution de février 1848 l'avait rendu à la vie privée. Mais les électeurs monarchistes des Basses-Pyrénées l'envoyèrent (13 mai 1849), le 2e sur 10, par 39,877 voix (71,463 votants et 117,931 inscrits) siéger à l'Assemblée législative. Il prit place à droite, et s'associa à tous les votes du parti conservateur : *pour* l'expédition romaine, *contre* l'intégrité du suffrage universel, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement. En 1850, M. de Crouseilhes fit partie de la commission de permanence qui siégea à Paris pendant la prorogation de l'Assemblée. Le prince-président l'appela, le 10 avril 1851, au ministère de l'instruction publique, qu'il occupa jusqu'au 26 novembre de la même année. L'Université lui sut gré d'avoir tempéré dans la forme, par l'urbanité de ses manières, les mesures de rigueur dont plusieurs de ses membres furent alors l'objet. M. de Crouseilhes n'était plus ministre lors du coup d'Etat de décembre, mais il accepta le fait accompli, et Napoléon III le nomma sénateur par décret du 26 janvier 1856. Il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique.

CROUSSE (Nicolas-Louis), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Dieuze (Meurthe) en 1746, mort à la Garde (Meurthe) en 1793, était cultivateur. Il fut nommé administrateur de son département, et soutint de ses votes les idées nouvelles à l'Assemblée législative, où ce département l'envoya siéger le 1er septembre 1791, le 6e sur 8, par 211 voix sur 389 votants. Son nom n'est pas mentionné dans les procès-verbaux.

CROUZET (Jean-Jacques-Paschal), représentant à la chambre des Cents-Jours, né à Gaillac (Tarn) le 4 avril 1768, mort à une date inconnue, était « fils de Jean-Antoine Crouzet, docteur en médecine, et de Marie-Anne Lafont. » Il fut élu, le 16 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Gaillac à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix sur 79 votants, contre 17 à M. Dussé, et ne joua aucun rôle dans cette courte législature.

CROY (Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, duc de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris le 10 novembre 1743, mort au château de Rœulx (Nord), le 15 décembre 1803, appartenait à une famille illustre qui faisait remonter son origine à un cadet de la maison de Hongrie, et qui s'éleva aux plus hautes dignités sous les règnes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne de Philippe le Beau et de Charles-Quint, rois d'Espagne et souverains des Pays-Bas. Le duc de Croy servit dans les armées du roi et y parvint au grade de maréchal de camp. Il fut élu, le 19 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage du Quesnoy, tint pour l'ancien régime, donna sa démission le 1er décembre 1789, émigra, et revint mourir en France sous le Consulat.

CROY (Augustin-Philippe-Louis-Emmanuel, duc de), fils du précédent, pair de France, né au château de l'Hermitage (Nord), le 3 novembre 1765, mort au château de l'Hermitage, le 19 octobre 1822, fut appelé à la pairie par ordonnance du 4 juin 1814. Il siégea obscurément dans la Chambre haute; son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney.

CROY Gustave-Maximilien-Juste, prince de), frère du précédent, pair de France, né au château de l'Hermitage (Nord) le 27 septembre 1773, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 1er janvier 1844, entra dans les ordres comme chanoine du grand chapitre de Strasbourg. Sa naissance le désignait aux plus hautes dignités de l'Eglise, quand la révolution le força de se réfugier à Vienne, où il fut choisi par le cardinal-archevêque pour être son conclaviste. Il se lia alors avec le cardinal Chiaramonti, qui devait être élu pape sous le nom de Pie VII, et séjourna à Vienne jusqu'en 1817, époque à laquelle il fut nommé évêque de Strasbourg; mais il ne put être sacré que le 9 janvier 1820. A la mort du cardinal de Périgord (1821), il devint grand-aumônier de France. Ces fonctions d'abord considérables furent bientôt réduites par la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques en 1824. Le grand aumônier de France se trouva privé de la présentation aux archevêchés, évêchés, et autres titres; il en fut dédommagé par le chapeau de cardinal, qu'il reçut en 1822. Il fut, en 1824, lors de la mort de M. de Bernis, transféré de l'évêché de Strasbourg à l'archevêché de Rouen. Une instruction pastorale qu'il publia, le 19 mars 1825, « pour rétablir la discipline ecclésiastique dans son diocèse, » souleva les réclamations les plus vives de la part de la presse libérale. Très attaché aux doctrines royalistes et au parti de la légitimité, le prince de Croy vit ses attaches avec la cour complètement rompues par la révolution de 1830; il résida dès lors au milieu de ses diocésains, fut cependant obligé d'assister, en 1840, au baptême du comte de Paris, mais se retira aussitôt après la cérémonie.

CROY. — *Voy.* Havré (duc d').

CROY-DULMEN (Alfred-François-Frédéric-Philippe, duc de), pair de France, né le 22 décembre 1789, mort à Dulmen (Westphalie), le 14 juillet 1861, était le fils d'Augustin-Philippe-Louis-Emmanuel de Croy (*V. p. haut*). Il lui succéda (octobre 1822) comme seigneur de Dulmen dans la Westphalie prussienne, et de vastes propriétés en Belgique et en France, notamment de la terre de Croy en Picardie. Il fut appelé la même année à le remplacer comme pair de France, par droit héréditaire; mais il ne siégea pas au Luxembourg. Il fut nommé en 1824, membre héréditaire du collège des princes à la diète provinciale de la Westphalie

prussienne, et, en 1847, membre héréditaire de l'ordre des seigneurs de la diète réunie de Prusse. Il avait épousé Eléonore-Wilhelmine-Louise, fille de Constantin prince de Salm-Salm.

CROY-SOLRE (Emmanuel-Marie-Maximilien, prince de), de la même famille que les précédents, député de 1820 à 1827, et pair de France, né à Paris, le 7 juillet 1768, mort au château de Roulx (Nord), le 24 janvier 1842, était le gendre du duc de Croy-d'Havré. Maréchal de camp, et tout dévoué à la cause des Bourbons, il fut commissaire du roi pendant les Cent-Jours. « Son dévouement dit un biographe, égala les dangers qu'il eut à courir. » Le 14 novembre 1820, il fut élu député par le collège de département de la Somme, avec 235 voix sur 308 votants; la même circonscription lui renouvela son mandat, le 6 mars 1824; il vota constamment avec le côté droit de l'Assemblée. Le sort le désigna pour assister au sacre de Charles X. Le prince de Croy-Solre fut promu lieutenant-général, le 26 juin 1825, reçut la croix de Saint-Louis et celle d'officier de la Légion d'honneur, et entra, le 5 novembre 1827, à la Chambre des pairs, où il continua de soutenir le gouvernement jusqu'à la révolution de juillet, qui le rendit à la vie privée.

CROZE (Jean-Joseph de), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Brioude (Haute-Loire), le 9 novembre 1753, mort à Brioude, le 27 janvier 1836, remplit, dans cette ville, des fonctions administratives. Elu, le 24 vendémiaire an IV, par 126 voix sur 200, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il fut bientôt (10 nivôse), de la part de la commission chargée de vérifier les opérations électorales et les conditions d'éligibilité de chaque représentant, l'objet d'un rapport présenté par Genissieux, et qui tendait à l'exclure, comme parent d'émigré, de toutes les fonctions publiques, y compris les fonctions législatives, jusqu'à la paix. On vota l'impression du rapport et son ajournement. Le 18 germinal, il fut encore dénoncé par les administrateurs de la Haute-Loire. Mais il prétendit qu'il était compris dans les exceptions de la loi du 3 brumaire et qu'il avait lui-même signalé son neveu comme « soupçonné d'émigration ». Une commission fut nommée sur sa demande pour statuer sur ce cas particulier, et de Croze siégea jusqu'à l'expiration de son mandat, c'est-à-dire jusqu'en l'an VIII. Il fut nommé, le 9 vendémiaire an XIII, sous-préfet de Brioude, et siégea plus tard à la Chambre des Cent-Jours, comme représentant de la Haute-Loire, élu au collège de département, le 12 mai 1815, par 42 voix sur 70 votants. La Restauration mit fin à sa carrière politique.

CROZET-FOURNEYRON (Emile), député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Saint-Etienne (Loire), le 22 avril 1837, est ingénieur-mécanicien. Au 4 septembre 1870, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de la Loire, puis membre de la commission départementale nommée par le préfet de la Défense nationale, M. César Bertholon. Conseiller général de la Loire depuis le 8 octobre 1871, pour le canton sud-est de Saint-Etienne, il se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, comme candidat républicain, dans la 2e circonscription de Saint-Etienne, et fut élu par 10,507 voix (13,056 votants, 19,901 inscrits), contre 2,360 à M. Heurtier fils. Il avait écrit dans sa circulaire électorale : « Je voudrais contribuer, dans la mesure de mes forces, à l'affermissement de la République. Cette République, je voudrais la voir sage pour qu'elle fût durable. Elle seule peut rassurer tous les intérêts légitimes, donner un essor vrai au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, et fermer à jamais l'ère des révolutions. Elle seule est vraiment conservatrice. Toute autre forme de gouvernement implique forcément une révolution, une guerre peut-être. La dure expérience que vous avez faite en 1870, vous dit avec nous : En consolidant la République vous assurerez : la paix au dehors, la tranquillité au dedans, l'économie dans les finances, l'élection des maires par vos conseillers municipaux; en un mot, la sécurité des intérêts et l'usage de toutes les libertés sages. » M. Crozet-Fourneyron siégea à l'Union républicaine, et fut un des 363 députés qui refusèrent, après l'acte du 16 mai 1877, un vote de confiance au ministère de Broglie. Il fut réélu le 14 octobre 1877, par 11,146 voix (16,309 votants, 20,814 inscrits), contre M. Vital de Rochetaillée, monarchiste, candidat officiel du gouvernement, qui obtint 5,143 voix. M. Crozet-Fourneyron reprit sa place dans la majorité républicaine, et vota dans la législature 1877-1881, tantôt avec les radicaux, tantôt avec les opportunistes : *pour* l'amnistie, *pour* l'invalidation de Blanqui, *pour* l'article 7, *pour* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* la liberté de la presse, et les libertés de réunion et d'association, etc. Toutefois, il inclinait davantage vers la politique conseillée par Gambetta, et, dans la lutte électorale qui s'engagea, le 21 août 1881, pour le renouvellement de la Chambre des députés, M. Crozet-Fourneyron fut battu avec 5,866 voix contre 6, 653 accordées au candidat des radicaux-intransigeants, M. Girodet, qui devint à sa place député de la 2e circonscription de Saint-Etienne. Il prit sa revanche au scrutin de liste en octobre 1885, et fut élu député de la Loire le 5e sur 9, par 64,884 voix 116,857 votants, 151,072 inscrits). M. Crozet-Fourneyron siégea dès lors à l'Union des gauches. Il fut, au début de l'année 1886, avec son collègue de la Loire, M. Duché, avec MM. Ballue, Viette, etc., un des premiers signataires de la proposition tendant « à remettre en vigueur les lois qui interdisent le territoire français aux princes des dynasties déchues ». Les auteurs de cette proposition la maintinrent malgré les instances de M. de Freycinet, qui se rallia à une proposition mitigée de M. Gustave Rivet, laquelle obtint la préférence. M. Crozet-Fourneyron intervint aussi dans les discussions d'affaires, et prit notamment (janvier 1888) la défense de l'industrie du centre de la France contre les réclamations des métallurgistes de l'Est, dont M. Dautresme, ministre du commerce, s'était fait l'écho. Il soutint les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et vota en dernier lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

CRUBLIER DE FOUGÈRES (Léon), député

de 1827 à 1830, né à Châteauroux (Indre), le 6 août 1785, mort à Paris, le 17 mars 1865, était propriétaire à Châteauroux et conseiller général de l'Indre, quand il fut élu, le 24 novembre 1827, député de ce département, au grand collège, par 69 voix (128 votants, 158 inscrits), contre M. le comte de Montbel, 55. Il vota avec les royalistes modérés, suivit la politique du centre gauche, fut des 221, et ne fit pas partie d'autres législatures.

CRUBLIER D'OPTERRE (Henry), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Châteauroux (Indre), le 26 octobre 1739, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée et était lieutenant-colonel au corps royal du génie à Châteauroux. Député de l'Indre à l'Assemblée législative, le 28 août 1791, le 3e sur 6, « à la pluralité des voix », il siégea parmi les modérés de la majorité réformatrice, et prit une part assez importante aux travaux de l'Assemblée, dont il devint un des secrétaires. Il traita fréquemment les questions militaires, indiqua ses vues sur le recrutement de l'armée, demanda des fonds pour la défense des frontières, fit attribuer au roi le choix des commissaires des guerre, proposa d'établir dans les places fortes des commandants temporaires, et soutint la nécessité de maintenir les cadres des officiers généraux. Il fit régler plusieurs points de notre organisation militaire, et fut envoyé, le 10 août 1792, à l'armée de Châlons. Le 20 germinal an III, Crublier-d'Opterre fut promu maréchal de camp. Il fut élu haut juré par le département de l'Indre, le 23 vendémiaire an IV.

CRUSSOL (Emmanuel-Henri-Charles, baron de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 11 octobre 1741, mort à Paris, le 14 juillet 1818, était d'une vieille famille originaire du Languedoc, qui portait primitivement le nom de Bastet; elle le changea ensuite contre celui d'un château et d'un fief situés en Vivarais au diocèse de Valence, à une petite distance de la rive droite du Rhône. Le baron Emmanuel-Henri-Charles était grand baillli d'épée de Bar-sur-Seine. Ce bailliage le nomma, le 24 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux. Il siégea à droite, prêta cependant le nouveau serment qui suivit le départ du roi, mais ne se rallia point à la Révolution. Il reparut sous la Restauration, qui le fit lieutenant-général le 23 août 1814. En lui s'éteignit (1818) la branche des *barons* de Crussol. L'autre branche est celle des ducs de Crussol d'Uzès (*V. d'Uzès*).

CRUSSOL (Alexandre-Charles-Emmanuel bailli de), député à l'Assemblée constituante de 1789 et pair de France, né à Paris, le 5 juillet 1743, mort à Paris, le 17 décembre 1815, frère du précédent, avait comme lui le titre de grand bailli d'épée. Député de la noblesse (9 mai 1789) aux Etats-Généraux pour la prévôté et vicomté de Paris, il fut du parti de la cour, combattit les idées nouvelles et se plaignit, à la séance du 5 août, d'avoir eu, la veille, sa voiture arrêtée sur la place d'armes par la milice bourgeoise. Louis XVIII nomma le bailli de Crussol pair de France, le 4 juin 1814. Il mourut en décembre 1815, après avoir voté pour la mort dans le procès du maréchal Ney.

CRUSSOL. — *Voy.* Uzès (duc d').

CRUSSOL-D'AMBOISE (Anne-Emmanuel-François-Georges, marquis de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Aurillac (Cantal), le 30 mai 1726, mort à Paris le 26 juillet 1794, était lieutenant général dans les armées du roi, et exerçait un commandement en Normandie au moment de la Révolution. Le 27 mars 1789, il fut élu par la sénéchaussée du Poitou député de la noblesse aux Etats-Généraux. Il prit place à droite, et fut parmi les plus ardents défenseurs de l'ancien régime. Lors du vote de la Constitution de 1791, à la séance du 8 août, il protesta contre la disposition qui abolissait « irrévocablement » la noblesse, la pairie, les distinctions héréditaires, etc. et dit : « Je déclare ne point prendre part à la délibération, pour être conséquent aux principes que j'ai toujours eus sur la noblesse... » Arrêté et incarcéré en 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté (1794). L'extrait du jugement le désigne ainsi : « A.-E.-F.-G. Crussol d'Amboise, âgé de soixante-sept ans, né à Aurillac, ex-marquis, ex-commandant de la ci-devant Normandie, ex-constituant, rue de Sèvres, convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple en prenant part aux conspirations et complots de Capet et de sa famille, en assassinant le peuple pour défendre la royauté, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République ou leur fournissant des secours, etc... »

CRUVÈS (Antoine), membre de la Convention, né à Lorgues (Var), le 17 septembre 1748, mort à une date inconnue, était négociant dans sa ville natale. Elu, le 7 septembre 1792, député suppléant à la Convention par le département du Var, avec 220 voix sur 486 votants, il ne siégea comme titulaire que le 23 nivôse an II, en remplacement d'Antiboul, condamné à mort. La part qu'il prit aux travaux de l'Assemblée fut sans importance, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

CUEL (François), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), le 8 février 1735, mort à Vic-le-Comte, le 5 juin 1801, exerça, pendant trente ans, les fonctions de bailli du comté d'Auvergne. Au début de la Révolution (1789), il fut nommé major de la garde nationale de Vic-le-Comte, et, en cette qualité, il prononça un discours remarqué. Peu de temps après, il devint maire de la ville. En 1790, lors de l'organisation de l'administration départementale, Cuel fut choisi comme président de cette administration dans le Puy-de-Dôme. Il était en fonctions, lorsqu'il fut élu (9 septembre 1791) député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 10e sur 12, par 278 voix (394 votants). Il y siégea parmi les partisans modérés de la Révolution. En 1792, il fut appelé aux fonctions de juge de paix de Vic-le-Comte; mais le 10 novembre 1793, il fut arrêté et conduit dans la maison de réclusion de Billom, d'où il ne sortit qu'un an après, pour être rétabli dans ses fonctions.

CUGNOT D'AUBIGNY (Nicolas, baron), député au Corps législatif de 1808 à 1813, né à Paris, le 16 février 1745, mort à Paris, le 1er novembre 1821, fut, avant la Révolution, capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne. Il fut promu colonel, puis général de brigade, reçut, le 19 frimaire an XII, la décoration de la Légion d'honneur, et fut fait officier de cet ordre le 25 prairial de la même année. Le 18 février 1808, Crugnot d'Aubigny fut désigné par le Sénat conservateur pour entrer, comme député d'Eure-et-Loir, au Corps législatif. Il en fit

partie jusqu'en 1813, soutint le gouvernement de Napoléon Ier, qui le fit chevalier (23 juin 1810), puis baron de l'Empire (12 avril 1813); il se rallia ensuite à la Restauration. Le 25 novembre 1814, il fut nommé lieutenant-général.

CULANT (ALEXANDRE-LOUIS, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né au château d'Anqueville-Saint-Même (Charente), le 27 juillet 1733, mort au château d'Anqueville-Saint-Même, le 15 septembre 1799, descendait d'une famille alliée aux Bourbons, aux Sully, etc., et qui faisait remonter son origine à Jobert, sire de Culant, vivant en 1122. Il était fils de Louis-François de Culant, ex-lieutenant du roi à la Martinique, et de Claire-Louise-Charlotte de Besnard. Il suivit la carrière des armes. Capitaine au régiment de Beauvoisis en 1758, commandant de la compagnie des grenadiers à cheval à Vitry-le-François en 1771, il était brigadier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage d'Angoulême. Il siégea au côté droit, et ne s'y fit pas remarquer. Après la session, il se retira à Anqueville où il traversa la période révolutionnaire sans être inquiété. Tous les biographes ou généalogistes, sans exception, l'ont confondu avec le marquis René-Alexandre de Culant-Ciré, d'Aunis, son parent et le fils de son parrain, mestre de camp de dragons, littérateur et musicographe, mais qui ne fut jamais député, étant mort à Ciré d'Aunis le 2 juin 1788.

CULMANN (JACQUES-FRÉDÉRIC), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Anweiler (Allemagne), le 16 septembre 1787, mort à Paris, le 5 avril 1849, appartint à l'armée. Il avait pris sa retraite avec le grade de colonel d'artillerie, lorsqu'il fut, le 23 avril 1848, élu représentant du peuple du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 3e sur 15, avec 107,538 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits). M. Culmann était d'opinions républicaines modérées. Il vota le plus souvent avec le parti du général Cavaignac, et se prononça notamment : le 9 août, *pour* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; le 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour : « le général Cavaignac a bien mérité de la patrie ». Après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, il se rapprocha de la gauche, combattit la politique de l'Elysée, et vota : le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; le 1er février, *contre* l'amnistie; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs. Ce fut son dernier vote important. Il demanda un congé pour cause de maladie, et mourut le 5 avril, avant la fin de la législature.

CUMONT (ARTHUR-THIMOTHÉE-ANTOINE-VICTOR, VICOMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et ministre, né à Angers (Maine-et-Loire), le 19 avril 1818, fut déclaré par son père à l'état civil sous le nom de Decumont. Il prit ou reprit plus tard la particule avec le titre de vicomte, et fonda à Angers, sous les auspices de M. de Falloux, l'*Union de l'Ouest*, feuille conservatrice et catholique libérale, qui eut de vives discussions avec l'*Univers*, organe des doctrines ultramontaines, et qui fut suspendue pendant la guerre par Gambetta pour ses vives attaques contre le gouvernement de la Défense nationale. C'est le 8 février 1871, que M. de Cumont, rédacteur en chef de l'*Union de l'Ouest*, entra dans la vie parlementaire. Il fut élu, le 11e et dernier, avec 96,495 voix (120,171 votants, 151,588 inscrits) représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale. Il y devint, dès le début, un des membres les plus influents de la réunion Colbert (droite modérée). « La réunion Colbert, écrivit un biographe, est la raison suffisante de M. de Cumont, qui, à son tour, pourrait bien être la sienne. Le cercle et l'homme s'expliquent et se complètent. Le cercle est une région intermédiaire entre le légitimisme belliqueux et l'orléanisme militant, un salon pacifique également fermé aux violences de l'extrême droite et aux malices du centre droit. A la réunion Colbert, on se flatte de n'être ni violent ni malin, comme l'assure et comme le prouve certain programme inséré dans l'*Union de l'Ouest*, vers le milieu de 1874, où l'on reconnaît l'empreinte, le sceau, la griffe de M. de Cumont. Il y était dit, en substance, que la réunion Colbert avait d'abord adhéré aux projets de fusion et de replâtrage monarchique, mais, les prétentions du prétendant devenant compromettantes, la réunion Colbert s'était renfermée dans une prudente expectative. Maintenant il s'agissait des lois constitutionnelles. Organiserait-on ou n'organiserait-on pas le septennat? La réunion Colbert ne demandait qu'à organiser. *Sachant qu'en politique on ne doit pas exiger l'impossible et qu'il faut admettre l'inévitable*, elle remplirait intégralement les engagements stipulés le 20 novembre 1873... Le couronnement de l'édifice était un passage sur le Sénat, futur hospice des futurs blessés qui allaient combattre le bon combat. » M. de Cumont avait fait partie de la députation dite des *Bonnets à poil* (auprès de M. Thiers), et avait collaboré discrètement aux travaux de la première commission des Trente, quand M. de Broglie fut renversé, le 16 mai 1874, par la coalition des légitimistes et des républicains. On eut quelque peine à constituer un cabinet nouveau. Dans ce cabinet, le portefeuille de l'instruction publique fut donné à M. de Cumont, dont le passage au pouvoir fut marqué par de piquants incidents extra-parlementaires. Les adversaires du ministre répétaient à l'envi que le nouveau grand-maître de l'Université n'était pas bachelier, et s'amusaient de certaines méprises que lui prêtait la chronique. On lui reprocha, notamment, un discours au conseil supérieur où il aurait parlé « de la Faculté de l'Académie de médecine », et certaine visite au collège de France où il aurait demandé à voir les dortoirs de l'établissement. L'*Univers* fit chorus contre M. de Cumont avec la presse de gauche, et son opposition fut si violente que « l'incident Chauffard » ne put la désarmer. M. de Cumont avait élevé aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement médical, un catholique fervent, M. Chauffard père; puis il décerna la décoration de la Légion d'honneur à M. Chauffard fils, chef du cabinet de M. de Cumont pendant quatre mois : cette promotion souleva, de la part des collègues mêmes du ministre de l'instruction publique, des protestations qui obligèrent le jeune secrétaire à quitter le cabinet et à rentrer au Conseil d'Etat. Vers la même époque, M. de

Cumont fut l'inventeur et le patron, en Maine-et-Loire, pour la succession de M. Beulé, de la candidature « franchement et uniquement septennaliste » de M. Bruas. A l'assemblée, M. de Cumont prit peu de part aux discussions, même à celle du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, qui eut lieu sous son ministère. Il n'y intervint qu'une seule fois, et les journaux hostiles se plurent à relever dans la réponse qu'il fit à M. Laboulaye les phrases suivantes : « Une chose niée ne cesse pas pour cela d'être vraie. » — « Je suis libéral, mais j'aime passionnément l'autorité. » — « Je ne veux pas de la liberté du fleuve qui franchit ses rives et ravage tout sur son passage. » M. de Cumont donna sa démission de ministre le 10 mars 1875, et reprit sa place sur les bancs de la droite. Il avait voté depuis le commencement de la législature : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et s'était rallié à l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la clôture des travaux de l'assemblée, il s'occupa exclusivement de la direction de son journal, et ne fit plus partie d'autres législatures.

CUNÉO D'ORNANO (Gustave, baron), député de 1876 à 1889, né à Rome (Italie), le 17 novembre 1845, est le petit-fils d'un ancien compagnon d'armes de Napoléon Ier, qui était resté attaché à la famille Bonaparte et l'avait suivie à Rome. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié et fut employé, sous l'Empire, à la préfecture de la Seine. Pendant le siège, il servit à Paris comme lieutenant dans un bataillon de mobiles. Il fit partie ensuite de l'armée de Versailles et prit part à la répression de la Commune. M. Cunéo d'Ornano devint, en 1872, un des rédacteurs du *Courrier de France*. L'année suivante, il se rendit à Angoulême, où il rédigea le *Charentais*, qu'il quitta vers la fin de 1874. Après avoir collaboré peu de temps à la *Presse*, il retourna dans la Charente, où il s'était marié, et y fonda un journal bonapartiste, le *Suffrage universel des Charentes*, dont les polémiques, d'une extrême vivacité, attirèrent sur lui l'attention. Lors des élections législatives de 1876, M. Cunéo d'Ornano, devenu un des chefs les plus en vue du parti impérialiste dans la Charente, fut le candidat de ce parti dans l'arrondissement de Cognac. Il se livra, pendant la période électorale, à des manifestations bruyantes contre le gouvernement républicain, et fut élu député, au second tour de scrutin, le 5 mars, par 8,318 voix (16,204 votants, 19,830 inscrits), contre 6,491 à M. Planat, républicain, et 1,278 à M. Martell. Dans sa profession de foi, il avait déclaré qu'il soutiendrait avec énergie le maréchal de Mac-Mahon, sous la réserve d'une solennelle consultation du pays par l'appel au peuple. De nombreuses protestations s'étant élevées contre son élection, elle fut invalidée par la Chambre le 5 avril, pour placards diffamatoires et attaques contre la Constitution. Réélu, le 21 mai 1876, par la même circonscription, avec 9,496 voix (16,465 votants, 20,960 inscrits), contre M. Planat, 6,627, il siégea dans le groupe de l'appel au peuple, et vota constamment avec la minorité monarchique, où il se fit remarquer par la fréquence de ses interruptions. Cette même année, à la suite d'un article publié dans son journal le *Suffrage universel*, il eut un duel avec M. Duclaud, député républicain du même département. M. Cunéo d'Ornano applaudit à l'acte du 16 mai 1877, et prêta son concours à la politique du cabinet de Broglie-Fourtou, approuvant les coups de force et annonçant le rétablissement du gouvernement impérial à bref délai. Candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, il se signala par la profession de foi, restée célèbre, où il promettait de faire bientôt « de la République et des républicains une pâtée dont les chiens eux-mêmes ne voudraient pas. » 9,911 voix sur 17,762 votants et 20,847 inscrits, contre 7,704 à M. Delamain, républicain, le renvoyèrent à la Chambre nouvelle, où il continua ses interruptions et son opposition. Souvent rappelé à l'ordre, il provoqua plus d'une fois des scènes tumultueuses et vota *contre* tous les ministères soutenus par la majorité parlementaire, se prononça *contre* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, *contre* les lois nouvelles sur la presse, le droit de réunion, etc., et ne cessa de faire campagne, au Palais-Bourbon, comme au dehors, en faveur de « l'appel au peuple ». Les élections du 21 août 1881 lui donnèrent, dans le même arrondissement, 8,621 voix contre 8,132 à M. Delamain, républicain, (16,926 votants, 21,637 inscrits). Il opina *contre* l'abrogation du Concordat, *contre* le ministère Ferry, *contre* les crédits du Tonkin, etc. En février 1883, il combattit le projet de M. Floquet tendant à interdire le séjour du territoire français aux membres des familles ayant régné en France et à les priver de leurs droits politiques, et interpella le gouvernement sur l'arrestation du prince Jérôme Napoléon et sur la saisie de son manifeste. Une nouvelle interpellation dont il fut l'auteur (1884), au sujet des annonces légales, fournit peu de matière aux polémiques. La même année, il chercha vainement à introduire dans les délibérations du Congrès, réuni à Versailles pour procéder à une revision très limitée de la Constitution, un amendement plébiscitaire. Porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente, il fut élu, le 4e sur 6, par 47,893 voix (88,972 votants, 112,037 inscrits). Dans la nouvelle assemblée, son opposition infatigable saisit, comme par le passé, toutes les occasions de se manifester ; il interpella le gouvernement : sur l'abus des loteries (1887), sur le « désordre administratif et judiciaire en Corse » (même année), et revint à la charge, en octobre, le jour même de la rentrée des Chambres, à propos des scandales de l'affaire Wilson. Le député de la Charente déposa une proposition tendant à la nomination d'une commission parlementaire chargée de faire une enquête « sur les faits de trafic des fonctions publiques et des décorations signalés par la presse ». Malgré les efforts de M. Rouvier, président du Conseil, et grâce à l'appoint des voix de l'extrême-gauche et de quelques modérés, l'urgence fut votée par 338 voix contre 130. Le 5 novembre, la Chambre discuta, sur un rapport favorable de M. Salis, le fond de la proposition Cunéo d'Ornano, qui fut écartée alors, comme trop spéciale, pour faire place à une motion plus générale de M. Colfavru. (*V. ce nom*). En mars 1888, M. Cunéo d'Ornano, après avoir contribué à la chute du ministère Tirard, demanda, sans succès, que la commission de revision fut immédiatement nommée. A la fin de l'année, il demanda et obtint la publication de la liste

des pensionnés comme victimes du 2 décembre. Il a voté, à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

CUNIER (DAVID-CHARLES-HENRY), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rhinau (Bas-Rhin), le 14 septembre 1762, mort à Bouxwiller (Haut-Rhin), le 31 octobre 1828, était ministre de la religion réformée. Il exerça sous la Révolution des fonctions administratives; président du district de Haguenau, puis du département du Bas-Rhin, il fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce même département au Conseil des Cinq-Cents. Il y joua un rôle peu important, et ne prit guère la parole que pour faire hommage à l'Assemblée d'un ouvrage de Dietrich : *La description des mines*. Il siégea jusqu'en l'an VIII, et devint, après le coup d'État, sous-préfet de Barr (Bas-Rhin) (1er germinal). La sous-préfecture ayant été transférée à Schelestadt, Cunier resta sous-préfet de cet arrondissement pendant toute la durée de l'Empire, ainsi que pendant les Cent-Jours. La Restauration le rendit à la vie privée.

CUNIN (ETIENNE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Bazon (Meurthe), en 1746, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de district de Dieuze. Il fut élu, le 2 septembre 1791, le 7e sur 8, par 227 voix (422 votants), député de la Meurthe à l'Assemblée législative, siégea parmi les modérés et inclina vers la droite. Cette attitude le rendit suspect en 1793. Une première fois, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et acquitté faute de preuves. A la séance de la Convention du 18 ventôse an II, des citoyens de Nancy l'ayant dénoncé à nouveau comme « persécuteur des sans-culottes », le représentant Maribon-Montaut (du Gers) insista pour que Cunin « ex-législatif » fût mis en état d'arrestation. Mais l'Assemblée se borna à renvoyer la proposition au comité de sûreté générale. Le 28 floréal an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Metz. Il exerçait encore cette fonction en 1806.

CUNIN-GRIDAINE (LAURENT), député de 1827 à 1848, et ministre, né à Sedan (Ardennes), le 10 juillet 1778, mort à Sedan, le 19 avril 1859, fut d'abord simple ouvrier chez M. Gridaine, fabricant de draps de Sedan, qui, en raison de son intelligence, le prit pour associé, puis pour gendre. Arrivé à une haute situation commerciale et conseiller municipal de Sedan, il brigua le mandat de député dans le 1er arrondissement électoral des Ardennes (Mézières), et fut élu, le 17 novembre 1827, par 155 voix sur 244 votants et 283 inscrits, contre M. Harmand d'Abancourt, député sortant, 84 voix. Il prit place dans l'opposition constitutionnelle, parla *pour* la liberté de la presse, et *contre* le cautionnement, et fut des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, par 184 voix sur 271 votants et 311 inscrits, contre 71 voix à M. de Mecquement, il devint ardent ministériel sous le gouvernement de juillet, fut nommé conseiller général des Ardennes et président du tribunal de commerce de Sedan, et vit successivement renouveler son mandat de député, le 5 juillet 1831, dans le 3e collège des Ardennes (Sedan), par 196 voix sur 217 votants et 271 inscrits; le 21 juin 1834, par 158 voix sur 212 votants et 264 inscrits, contre 42 voix données à M. Philippoteaux; le 4 novembre 1837, par 153 voix sur 219 votants et 264 inscrits; et le 2 mars 1839. Dans ces différentes législatures, le ministère n'eut pas de champion plus dévoué que M. Cunin-Gridaine, qui fut secrétaire, puis vice-président de la Chambre, et qui se prononça *contre* la réunion de la Belgique à la France, *pour* la loi sur les crieurs publics, *contre* les associations, *pour* les fonds secrets, *pour* les lois de septembre, *pour* les lois de disjonction et de dotation, etc. Il avait cédé, en 1834, la direction de sa maison à ses deux fils; il fut appelé à prendre le portefeuille du commerce dans le ministère Soult (12 mai 1837), et se retira, avec le cabinet, tombé sur la question de la dotation du duc de Nemours (29 février 1840). A la chute de l'éphémère cabinet du 1er mars, il rentra au ministère du Commerce (29 octobre 1840), dans le nouveau cabinet Guizot, pour n'en sortir qu'au renversement de la monarchie (23 février 1848).

Soumis à la réélection, lors de sa première entrée au ministère, il obtint un nouveau mandat législatif, le 8 juin 1839, par 165 voix sur 205 votants, contre 31 voix données à M. Camion-Gendron, et subit avec succès la même épreuve, lorsqu'il reprit le portefeuille du commerce, ayant réuni 205 voix sur 360 votants, le 5 décembre 1840, contre M. Robert, candidat libéral, 134 voix. Les élections du 9 juillet 1842, lui donnèrent 254 voix sur 370 votants et 412 inscrits, contre 109 voix à M. Paul Bacot, et celles du 1er août 1846 le maintinrent à la Chambre par 300 voix sur 329 votants et 444 inscrits. Pendant son ministère, il avait organisé l'exposition de l'industrie de 1844, pris (1846) contre la disette de blé des mesures qu'il dut rapporter en 1847, et donné lieu à un incident de tribune au sujet de 500 actions libérées d'un chemin de fer qui lui avaient été attribuées. La révolution de Février le renversa, et le poursuivit comme les autres ministres du dernier cabinet de résistance. Mais la cour d'appel de Paris rendit un arrêt de non-lieu, et M. Cunin-Gridaine rentra dans la vie privée. Il fut partie du jury international de l'Exposition universelle de 1855. Chevalier de la Légion d'honneur en 1828, officier en 1833, grand officier le 29 octobre 1843. Il a collaboré au *Dictionnaire du commerce*.

CUNIN-GRIDAINE (ARNOULD-CHARLES), représentant à l'Assemblée législative de 1849 et sénateur de 1876 à 1880, fils du précédent, né à Sedan (Ardennes), le 8 novembre 1804, mort à Paris, le 24 février 1880, était manufacturier à Sedan. Il fut élu, le 13 mai 1849, représentant des Ardennes à l'Assemblée législative, le 9e sur 7, par 24,586 voix (64,318 votants, 89,708 inscrits), et y vota le plus souvent avec la majorité sans soutenir la politique de l'Elysée. Rendu à la vie privée par le coup d'État de 1851, il se retira dans son département et devint président de la Chambre de commerce de Sedan. Il accepta, du second Empire, le 13 août 1865, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Après 1870, M. Cunin-Gridaine se rallia aux idées républicaines modérées. Il était déjà conseiller général des Ardennes pour le canton de sa ville natale, lorsqu'il fut porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, avec M. Toupet des Vignes, représentant sortant. Elu, le second, sénateur des Ardennes, par 403 voix sur 583 votants, il prit place au centre gauche, se prononça, en 1877, contre la

dissolution de la Chambre des députés, et soutint le ministère Dufaure. Il mourut en 1880.

CUNIT (Jean-Baptiste), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Saint-Etienne (Loire), le 7 juillet 1826, mort à Saint-Etienne, le 2 janvier 1880, était avocat dans cette ville et sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 8 janvier 1871, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, le 9e sur 11, par 47,831 voix (69,275 votants, 143,320 inscrits). Républicain modéré, il s'inscrivit à la réunion de la gauche, vota : *pour* la paix, *s'abstint* sur la question des prières publiques, vota : *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* le pouvoir constituant, *pour* la dissolution, *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, et se prononça *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, ainsi que *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CUNY (Joseph-Fortuné-Marie-Antoine) représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Quimperlé (Finistère), le 6 novembre 1773, mort à Quimperlé le 9 mars 1845, était maire de cette ville où il exerçait la profession d'avoué. Le 15 mai 1815, l'arrondissement de Quimperlé le choisit, par 39 voix sur 56 votants et 98 inscrits, pour son représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il reprit, après la session, sa charge d'avoué et l'exerça jusqu'à sa mort.

CUNY (Joseph), député de 1815 à 1816, de 1824 à 1830, de 1834 à 1837 et de 1839 à 1844, né à Padoux (Vosges) le 12 janvier 1780, mort à Paris, le 16 juin 1844, appartenait à la magistrature, comme substitut du procureur du roi, quand il fut élu pour la première fois, le 22 août 1815, avec 89 voix sur 147 votants et 255 inscrits, par le collège de département des Vosges, député à la Chambre introuvable. Il y vota avec la majorité. Il fit partie ensuite de la Chambre de 1824, ayant été nommé, le 25 février, par le 1er arrondissement électoral des Vosges, (Epinal), avec 119 voix sur 125 votants. Il continua de s'y montrer ardent royaliste. M. Cuny parla plusieurs fois à la Chambre en faveur des émigrés. « Il est monté aussi à la tribune, écrivait un biographe anti-ministériel, toutes les fois qu'il s'est agi de sel gemme, quoiqu'il n'en mette guère dans ses discours. Ce député a l'accent bas-lorrain ; il a cinquante six ans environ, sa taille est moyenne, il est maigre et fort laid. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il a reçu la croix d'honneur, et qu'il est ministériel. » Réélu le 17 novembre 1827, par 88 voix sur 122 votants, 154 inscrits, contre M. Champy, 34, M. Cuny ne fut pas des 221. Il reparut encore à la Chambre sous le règne de Louis-Philippe, ayant obtenu la majorité dans le collège d'Epinal : le 21 juin 1834, avec 90 voix (168 votants, 186 inscrits), contre 48 à M. Chavanne, le 2 mars 1839 avec 94 voix sur 154 votants ; et le 9 juillet 1842 avec 147 voix sur 287 votants. De 1837 à 1839, il avait cessé de faire partie de la Chambre. Il siégea à droite et vota avec l'opposition légitimiste.

CUOCQ (Pierre-Augustin), député de 1834 à 1837, né à Tence (Haute-Loire), le 28 avril 1778, mort en 1851, était le fils d'un propriétaire-agriculteur qui fut délégué par ses compatriotes à la Fédération du 14 juillet. A l'âge de quinze ans, il s'engagea volontairement, et, le 22 mai 1793, il était maréchal-des-logis chef au 3e escadron du 7e hussards. Il se trouva au siège de Mayence, fit toutes les campagnes d'Italie, de l'an III à l'an V, et se retira dans ses foyers après le traité de Campo-Formio. Il devint secrétaire de l'administration cantonale, surnuméraire de l'enregistrement, puis clerc de notaire. Premier clerc à Lyon, de l'an VIII à l'an IX, il changea encore de direction et se tourna vers le commerce. Il commença par voyager pour une maison de Lyon, dont il devint l'associé et bientôt le chef, sous la raison Cuocq, Couturier et Cie. Il ouvrit des relations commerciales avec l'Allemagne, le Levant, l'Italie et l'Espagne, importa en France le minerai de platine, ou *or blanc*, que l'Espagne seule possédait, se mit en rapport (1814) avec le savant chimiste Vauquelin, et parvint à rendre le platine aussi ductile et aussi malléable que l'or. M. Cuocq fut un des principaux actionnaires des hauts fourneaux et forges d'Alais. Officier de la garde nationale parisienne dès 1827, il fut nommé par le gouvernement de Juillet conseiller général de la Haute-Loire, et conservateur des hypothèques à Yssingeaux. Après avoir tenté une première fois en 1831, dans cet arrondissement, la fortune électorale, (il y obtint 87 voix contre 96 à Berryer, élu), puis une seconde fois le 21 juin 1834, époque à laquelle il réunit 116 voix contre Berryer 118, il entra à la Chambre des députés, après l'invalidation de ce dernier, le 6 septembre 1834. Il le remplaçait comme député d'Yssingeaux (3e collège de la Haute-Loire), avec 118 voix sur 234 votants et 259 inscrits, contre M. de Lafressange, 114. Il vota jusqu'à la fin de la session, le plus souvent avec l'opposition modérée, et ne fit pas partie d'autres législatures, bien qu'il se fût porté candidat aux élections du 1er août 1846 : il n'obtint, cette fois, que 80 suffrages contre 272 à l'élu, M. de Lafressange.

CURÉ (Louis-Jean-Ambroise-Gustave), député au Corps législatif de 1857 à 1869, né à Port-Louis (Ile de la Réunion), le 29 juin 1799, mort à Bordeaux (Gironde), le 18 mars 1876, vint en France en 1809 et, ses études terminées, alla résider à Bordeaux. Il s'y fixa tout à fait en 1828, après avoir fait un voyage aux Etats-Unis et un autre à l'Ile de France. Elu (1831) capitaine de la garde nationale de Bordeaux, il devint membre (1834) du conseil municipal, adjoint (1840), chevalier de la Légion d'honneur (1845), et réunit un assez grand nombre de voix, comme candidat de l'opposition, aux élections législatives de 1839 et de 1846. En février 1848, M. Curé était chef de bataillon de la garde nationale. Il reprit ses fonctions municipales le 11 mai 1848, et fut bientôt nommé maire de Bordeaux ; il resta à ce poste jusqu'au 19 mars 1849. Républicain modéré, il faisait partie du conseil général de la Gironde, lorsque le décret présidentiel qui imposait le serment (1851) ne lui permit pas de conserver son mandat. Il rentra alors dans la vie privée. Le 22 juin 1857, M. Curé aborda de nouveau la politique. Candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 1re circonscription de la Gironde, il fut élu par 9,386 voix (17,224 votants, 34,560 inscrits), contre 7,622 à M. Montané. Il siégea d'abord dans la petite minorité démocratique du Palais-Bourbon, puis se rallia au gouvernement impérial, dont il devint le candidat officiel, le 1er juin 1863 : il ne fut réélu qu'à une faible majorité, 11,285 voix contre 8,961 à M. Lavertujon, 3,716 à M. Dufaure et

269 à M. Hermitte, sur 24,399 votants et 40,265 inscrits. Il vota dès lors avec la majorité, et fut promu commandeur de la Légion d'honneur.

CURÉE (JEAN-FRANÇOIS, COMTE DE LA BÉDISSIÈRE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat et membre du Sénat conservateur, né à Pézenas (Hérault), le 21 décembre 1756, mort à Pézenas, le 11 avril 1835, était propriétaire à Saint-André (Hérault), au moment de la Révolution. L'adhésion qu'il donna aux idées nouvelles le fit nommer, en 1790, membre du directoire du département, et le fit élire, le 6 septembre 1791, député de l'Hérault à l'Assemblée législative, le 5e sur 9, par 383 voix sur 459 votants. Il prit place dans la majorité mais sans jouer aucun rôle dans cette Assemblée. Réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le même département, le 3e sur 9, avec 365 voix sur 485 votants, il siégea obscurément parmi les modérés et répondit, dans le procès de Louis XVI, au 3e appel nominal : « Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et la déportation à l'époque de la paix. » Après la session, il revint dans son département, la loi du 10 mai 1790 ayant interdit le séjour de Paris aux ex-constitutionnels non pourvus d'emplois publics. En janvier 1797, il adressa à ce sujet une réclamation au Conseil des Cinq-Cents, et, l'année suivante (24 germinal an VI), vint siéger lui-même dans ce Conseil comme député de l'Hérault. Après l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, l'Assemblée décida, sur sa motion, que le nom des victimes serait maintenu sur la liste des députés, et qu'à chaque appel nominal, il serait répondu : « Que le sang des plénipotentiaires français retombe sur la maison d'Autriche ! » Il protesta contre la déclaration de la patrie en danger, et, favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat. Il appuya l'organisation des tribunaux spéciaux, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et, le 4 floréal, demanda à faire une motion d'ordre, et proposa que le gouvernement de la République fût confié à un empereur héréditaire en la personne de Napoléon Bonaparte. « Hâtonsnous, mes chers collègues, dit-il, de demander l'hérédité de la suprême magistrature; car, en votant l'hérédité d'un chef, comme disait Pline à Trajan, nous empêcherons le retour d'un maître. Le siècle de Bonaparte est à sa quatrième année, et la nation veut un chef aussi illustre que sa destinée. » La motion fut votée, et son auteur fut promu (25 prairial suivant) commandeur de la Légion d'honneur. L'Empereur le fit entrer au Sénat conservateur, le 14 août 1807, après la suppression du Tribunat, et le créa, le 15 juin 1808, comte de la Bédissière. La chute de l'Empire (1814) le rendit à la vie privée. Curée avait la réputation d'un helléniste distingué.

CURIAL (FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) en 1740, mort à Saint-Pierre-d'Albigny, le 28 janvier 1801, était un des premiers avocats de Chambéry au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint juge au tribunal civil du département du Mont-Blanc, et fut élu, le 24 germinal an VI, député du Mont-Blanc au Conseil des Anciens. Secrétaire de l'Assemblée (floréal an VII), il parla contre le projet d'organisation du département du Léman, fit une motion d'ordre sur le régime hypothécaire (3 messidor an VI), et prit la parole sur l'organisation judiciaire (9 ventôse au VII). Il sortit du Conseil en l'an VIII, et mourut peu après.

CURIAL (PHILIBERT-JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-JOSEPH, COMTE), pair de France, fils du précédent, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie) le 21 avril 1774, mort à Paris le 30 mai 1829, s'engagea en 1793 dans le bataillon des Allobroges envoyé dans le midi contre les fédéralistes; il y devint capitaine, et fit la campagne d'Egypte, où il passa chef d'escadron (1799). Colonel du 88e de ligne en l'an XII, membre de la Légion d'honneur (16 frimaire de la même année), officier du même ordre (25 prairial), il gagna à Austerlitz le grade de colonel-major des chasseurs à pied de la garde, se distingua à Eylau où il fut nommé colonel-commandant, et à Friedland où il passa général de brigade (2 juillet 1807). Créé baron de l'Empire, le 6 juin 1808, promu général de division en 1809, il fit les campagnes de Russie, de Saxe et de France, et se battit vaillamment à Vaux-Champs et à Craonne. L'Empereur le créa comte de l'Empire, le 22 mars 1814; quinze jours après, Curial adhéra à la déchéance de l'Empereur, et reçut de la Restauration les titres et dignités de pair de France (4 juin 1814), de chevalier de Saint-Louis (22 juin), de grand-officier de la Légion d'honneur (14 juillet), de commandant de la 19e division militaire. Pendant les Cent-Jours, Curial revint sous les drapeaux de l'Empereur, fut employé à l'armée des Alpes sous les ordres de Suchet, et, après Waterloo, fut nommé par Louis XVIII grand cordon de la Légion d'honneur (14 juillet 1815), réintégré à la Chambre des pairs où il vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, et fait inspecteur général d'infanterie. Lors de la guerre d'Espagne (1823), il reçut le commandement de la 5e division qui opérait en Catalogne, donna de nouvelles preuves de valeur militaire à l'affaire de Modinos-del-Rey (9 juillet), et maintint le blocus de Barcelone. Il mourut des suites d'une chute faite au sacre de Charles X. La ville de Paris a donné son nom à une rue du quartier de Belleville, en souvenir de sa belle défense des buttes Chaumont en 1814.

CURIAL (NAPOLÉON-JOSEPH, COMTE), fils du précédent, pair de France, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849 et sénateur du second Empire, né à Paris le 9 janvier 1809, mort à Paris le 22 septembre 1861, fut admis dans les pages de Louis XVIII, entra, à seize ans, à l'Ecole de Saint-Cyr, et en sortit, deux ans après, sous-lieutenant dans les grenadiers à cheval de la garde royale. Il fit partie de l'expédition d'Alger, s'y distingua, et y gagna les épaulettes de lieutenant et la croix de la Légion d'honneur. Démissionnaire après les journées de juillet, il se retira dans ses propriétés aux environs d'Alençon, et s'occupa d'agriculture et de l'élève des chevaux. Le 23 mars 1835, il fut admis à titre héréditaire à la Chambre des pairs, devint membre du Conseil général de l'Orne, maire d'Alençon (1843), où il reçut le duc et la duchesse de Nemours, et obtint d'eux que leur premier fils prendrait le nom de duc d'Alençon. Révoqué de ses fonctions de maire par le gouvernement provisoire, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Orne à l'Assem-

blée constituante, le 8e sur 11, par 53,062 voix (le chiffre des votants et des inscrits manque au procès-verbal des élections). Il siégea à droite, fit partie des comités de la guerre et de l'administration départementale et communale, et vota *pour* le maintien du cautionnement des journaux, *contre* le droit au travail, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* le remplacement militaire, *pour* la proposition Rateau, *contre* la diminution de l'impôt du sel, *pour* la suppression des clubs. Réélu par le même département, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 7e sur 9, par 38,288 voix sur 94,068 votants et 126,096 inscrits, il soutint fidèlement la politique du prince-président, vota *pour* les lois sur l'enseignement, *contre* le suffrage universel, *pour* l'expédition romaine, après le coup d'État de décembre fit partie de la commission consultative, et figura, le 26 janvier 1852, sur la première liste des nouveaux sénateurs. Le gouvernement le nomma, le 19 mai suivant, membre du Conseil supérieur des haras. A la Chambre haute, il fit partie de la commission du sénatus-consulte de la liste civile, de la commission des pétitions, etc., mais l'état de sa santé le tint souvent éloigné de son siège sénatorial.

CURMER (Jean-Baptiste-Claude), député de 1837 à 1839, né à Darnetal (Seine-Inférieure), le 11 novembre 1782, mort à Rouen (Seine-Inférieure), le 30 octobre 1870, négociant et propriétaire à Saint-Martin-de-Boscheville, fut élu, le 4 novembre 1837, député du 2e collège de la Seine-Inférieure (Rouen), par 280 voix sur 546 votants et 599 inscrits. Il se fit peu remarquer dans la législature. Tous ses votes, jusqu'en 1839, furent acquis au ministère.

CURNIER (Marie-Pierre-Laurent-Jean-Charles), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Valence (Drôme), le 2 juillet 1817, mort à Valence, le 27 janvier 1863, était adjoint au maire de sa ville natale, lorsque ses opinions démocratiques le firent placer, au lendemain de la révolution de février, à la tête de la municipalité, puis de l'administration du département de la Drôme comme commissaire du gouvernement provisoire. L'opposition des partis hostiles à la République le força à donner sa démission ; mais il fut élu représentant du peuple, le 6e sur 8, par le département de la Drôme, aux élections du 23 avril 1848 pour l'Assemblée constituante, avec 33,508 voix (76,005 votants, 92,501 inscrits). Membre du comité de l'instruction publique, il siégea à gauche et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, etc. Il fut réélu par le même département représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 2e sur 7, avec 43,330 voix (67,889 votants, 94,136 inscrits), et combattit, dans les rangs de la minorité républicaine, la politique de la majorité et celle du gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. Il se prononça *contre* l'expédition romaine, *contre* les lois de répression, sur l'instruction publique, le suffrage universel, la presse, le droit de réunion, etc. protesta contre le coup d'État du 2 décembre 1851, et rentra dans la vie privée. Sous l'Empire, M. Curnier fut, sans succès, le candidat de l'opposition démocratique aux élections du Corps législatif le 22 juin 1857 : il réunit 2,053 voix dans la 2e circonscription de la Drôme contre le candidat officiel, M. Monier de la Sizeranne, élu par 17,706 voix.

CURNIER (Dominique-Léonce), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Nîmes (Gard), le 22 novembre 1813, était fabricant de châles et soieries dans cette ville, et appartenait à la famille Sibour. Il reçut la décoration de la Légion d'honneur, devint président du tribunal de commerce, et membre du conseil d'arrondissement. Le 29 février 1852, il fut élu, comme candidat officiel du gouvernement, député de la 1re circonscription du Gard au Corps législatif, par 13,271 voix (23,686 votants, 40,878 inscrits), contre MM. Émile Canye, 3,770, Octave Troupel, 3,254, Elzéar de Moynier, 2,094, et Jean Tur, 937. « Dire que son napoléonisme se perd dans la nuit des temps serait exagéré, écrivait-on alors à son sujet ; il soutint même fortement la candidature de M. le général Cavaignac au préjudice de celle de Louis-Napoléon. Neveu de monseigneur l'archevêque de Paris, il est probable qu'il se tiendra au Corps législatif dans une sage réserve, et au besoin votera avec indépendance. » Il prit part cependant au rétablissement de l'Empire et vota, jusqu'en 1857, avec la majorité dynastique. Il fut ensuite receveur général des finances successivement dans le Gard, dans le Bas-Rhin, et dans le Pas-de-Calais. M. Curnier a été admis à la retraite comme trésorier-payeur général, le 8 mai 1879. Il est l'auteur d'un ouvrage sur le *Cardinal de Retz et son temps*, étude historique et littéraire (2 volumes.)

CURT (Louis, chevalier de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né en 1722, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée. Du 20 mars 1770 au 9 juin 1782, il fut « capitaine à la suite des troupes coloniales de la Guadeloupe. » Employé comme officier parlementaire dans les îles anglaises et dans les affaires qui intéressaient le gouvernement et l'administration, il passa en France, à la fin de 1782, pour raison de santé, fut nommé, le 8 août 1784, premier commissaire pour la vérification du papier-monnaie aux îles de France et de Bourbon, et, en 1789, désigné par la Guadeloupe comme député aux États-Généraux. Il se déclara en faveur des idées nouvelles, offrit en don patriotique la moitié de son revenu sur le trésor royal, et rédigea, le 27 novembre, un pressant appel à ses collègues de l'Assemblée pour les inviter à former un comité des colonies, « composé de vingt membres, pris dans cette honorable assemblée. » — « Vous penserez, sans doute, écrivait-il, qu'il doit être mi-partie de colons et mi-partie de négociants ; parce que les colonies étant destinées à opérer la consommation du superflu du royaume, et à accroître la richesse nationale par le moyen des échanges, les négociants et les colons sont entre eux les seuls légitimes contradicteurs. Je dirai plus, messieurs : eux seuls sont en état d'instruire votre religion, et de vous présenter les meilleures vues sur toutes les parties de ce grand ensemble... » (*Motion de M. de Curt, député de la Guadeloupe, au nom des colonies réunies.*) L'auteur de la motion exposait ensuite le programme des travaux du futur co-

mité et énumérait les sacrifices que la France reçoit journellement des colonies. « Vous êtes, ajoutait-il, la première nation de l'univers qui ait admis ses colonies à l'honneur d'être membres du Corps législatif. Nous avons senti vivement le prix d'un acte de justice dont l'éloge commence à vous. Mais n'est-ce pas vous prouver notre gratitude d'une manière qui se rapproche de vos principes, que de vous dévoiler les ressources que vous devez tirer de nos richesses, et de nous soumettre plus que jamais à vous les conserver par des sacrifices?... Laissez donc aux colons réunis, aux négociants, le soin de vous éclairer sur leurs besoins; ordonnez qu'ils travaillent eux-mêmes au Code qu'ils penseront convenir le mieux à leur situation. » De Curt s'occupa lui-même activement de toutes les questions intéressant la marine et les colonies, fit un rapport sur l'organisation de l'armée navale, un autre sur l'insurrection des équipages du *Patriote* et du *Léopard*, et se défendit, le 20 septembre 1790, contre les accusations de Gouy d'Arcy, qui dans une lettre adressée à ses commettants, lui avait reproché de mal servir les intérêts des colonies. Il fit rendre plusieurs décrets : sur les dépenses de l'expédition des îles du Vent, sur les travaux du port de Cherbourg, etc.

CURZAY (FRANÇOIS-BOCESLAS-CASIMIR DUVAL DE CHASSENON, VICOMTE DE), député de 1820 à 1830, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 5 mars 1780, mort au château de Curzay (Vienne), le 31 août 1842, entra dans la carrière administrative et fut d'abord auditeur au Conseil d'État. Le gouvernement de la Restauration le nomma sous-préfet de Ploërmel, et ensuite préfet des Deux-Sèvres : il eut pour successeur dans ce poste M. Poyféré de Cère. Le 13 novembre 1820, il fut élu par 157 voix sur 184 votants, député de la Vienne, au collège de département; il vota à la Chambre avec le gouvernement, qu'il servit aussi pendant la législature, comme préfet des Côtes-du-Nord (9 janvier 1822) et préfet de la Vendée (26 juin). Réélu député le 6 mars 1824, par 161 voix sur 188 votants, et le 24 novembre 1827, par 83 voix sur 146 votants et 200 inscrits, il siégea toujours à droite, et parla quelquefois sur des questions administratives. Le 20 janvier 1825, M. de Curzay fit un rapport assez plaisant sur la pétition d'un Français qui proposait une taxe sur les chiens de luxe, et un impôt de 15 francs sur les pigeonniers et colombiers. Préfet de la Loire-Inférieure (2 septembre 1824); de la Vendée (22 septembre 1824); d'Ille-et-Vilaine (18 juillet 1827), et enfin de la Gironde (29 août 1829), il fut promu officier de la Légion d'honneur en 1826. Il ne fut pas des 221. Le 3 juillet 1830, le département de la Vienne l'avait réélu par 112 voix (141 votants, 261 inscrits.) Mais il refusa de reconnaître le gouvernement nouveau et adressa, le 14 août, au président de la Chambre, cette lettre de démission :

Poitiers, 14 août.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'apprends, par les journaux, qu'un nouveau serment est demandé aux députés de la Chambre élective; je me hâte de vous informer, qu'après avoir, au prix de mon sang et au péril de ma vie, gardé fidèlement le serment que j'avais juré à Charles X, il m'est impossible d'en prêter un autre. »

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« VICOMTE DE CURZAY. »

Il se retira alors dans son château de Curzay, où il mourut.

CUSSET (JOSEPH-MARIE), membre de la Convention, né à Lyon (Rhône), le 26 mars 1759, exécuté à Paris le 10 octobre 1796, était marchand de soieries à Lyon, quand il fut (8 septembre 1792), élu membre de la Convention par le département de Rhône-et-Loire, le 13e sur 15, avec 480 voix sur 819 votants. Il prit place à la Montagne et répondit au 3e appel nominal, lors du procès du roi : « Je ne crains pas de cumuler sur ma tête les fonctions de juge et de législateur. Je demande la mort dans les vingt-quatre heures. » Envoyé en mission aux armées, il écrivit de Thionville à la Convention (septembre 1793) pour annoncer l'entrée des Autrichiens à Sierk et les horreurs commises par l'ennemi : « Ils ont pillé, brûlé, fait abattre à coups de sabre l'arbre de la liberté, massacré de malheureux pères de famille; leur barbarie a été plus loin : ils ont arraché les langues, coupé les pieds et mains, qu'ils mettaient dans les poches de ces malheureux blessés... » Le 17, une nouvelle lettre de lui annonçait la défaite des Autrichiens et des Prussiens : « Les hordes étrangères et les émigrés avaient formé le plan d'enlever les postes de Rodemack, Roussy, Catteuom et autres, de piller, ravager, incendier tous ces environs; mais l'activité, la valeur républicaine ne laissent pas ainsi compter les vils esclaves... » Dévoué jusqu'au bout au parti de la Montagne et des Jacobins, Cusset, de retour à Paris, combattit énergiquement la contre-révolution. Impliqué en l'an IV dans la conspiration du camp de Grenelle, il fut traduit devant la Commission militaire, sous la prévention d'avoir « pris part au complot qui avait éclaté dans la nuit du 23 au 24 fructidor, de s'être transporté au camp de Grenelle pour corrompre la troupe, égorger l'état-major, se porter ensuite au Directoire, renverser le gouvernement et rétablir la Constitution de 1793. » Il fut condamné à mort, et fusillé.

CUSSY (GABRIEL DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et membre de la Convention, né à Caen (Calvados), le 13 août 1739, exécuté à Paris le 15 novembre 1793, était directeur de la monnaie à Caen. Député du tiers aux États-Généraux, le 25 mars 1789, pour le bailliage de Caen, il adopta modérément les idées de la Révolution, et se fit dans l'Assemblée constituante une spécialité des questions monétaires. Le 29 août 1790, il exposa les inconvénients qu'il y aurait à affaiblir le titre et le poids des petites monnaies d'argent et des monnaies de billon, et réclama et obtint la formation d'un « comité des monnaies » chargé spécialement de « s'occuper de tout ce qui a rapport au titre, au poids des monnaies et à la proportion qui doit être établie entre leurs valeurs respectives. » Le 4 septembre, il présenta à l'Assemblée « le brave Cabieu », sergent des milices garde-côtes de la compagnie d'Oistreheim, en Normandie, qui s'était distingué dans l'accomplissement de son devoir. Puis il intervint à nouveau dans les débats que soulevèrent la législation des monnaies, la fabrication d'une nouvelle monnaie d'argent, la création des petits assignats, etc. Le 20 juin 1791, il rendit compte, au nom du comité des monnaies, des expériences faites pour rendre le métal des cloches propre à fabriquer de la monnaie de billon. Cussy élu, le 8 septembre 1792, par le département du Calvados, membre de la

Convention, le 11e sur 13, par 306 voix (580 votants), siégea parmi les modérés, vota, dans le procès du roi, « pour la réclusion et le bannissement », soutint la politique des Girondins, et fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi à la suite de l'arrestation de ces derniers (31 mai 1793). Ses biens furent confisqués au profit de la République, et lui-même, arrêté à Bordeaux, fut ramené à Paris, condamné à mort et exécuté.

CUSTINE (ADAM-PHILIPPE, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Metz (Moselle), le 4 février 1740, exécuté à Paris, le 28 août 1793, fut, comme fils de famille noble, nommé sous-lieutenant au régiment de Saint-Chamous, dès l'âge de sept ans (1747), et figura à ce titre dans la suite du maréchal de Saxe, lors de la campagne dans les Pays-Bas en 1748. Réformé en 1749, il vint faire ses études à Paris, entra dans le régiment du roi, suivit la guerre de Sept ans, devint capitaine aux dragons de Schombert, et passa quelque temps à la cour de Prusse pour étudier la nouvelle organisation militaire, due à Frédéric-le-Grand. Au retour, le duc de Choiseul fit créer pour lui le régiment des dragons de Custine, que celui-ci soumit à la discipline prussienne, et qu'il échangea, en 1780, contre celui de Saintonge-infanterie, à la tête duquel il prit part à la guerre de l'indépendance américaine, et se distingua au siège de New-York; rentré en France, il fut nommé maréchal de camp et commandant de Toulon. Le 16 mars 1789, la noblesse du bailliage de Metz l'élut député de son ordre aux Etats-Généraux, par 18 voix sur 23 votants; il se montra partisan des réformes, vota *pour* l'organisation des gardes nationales, *pour* la déclaration des droits de l'homme, mais *contre* l'aliénation des biens du clergé, *contre* les décrets relatifs aux émigrés, et *pour* la prérogative royale du droit de paix et de guerre. Vivement attaqué pour ces contradictions de conduite, il s'en expliqua dans une lettre adressée, le 10 février 1791, à la *Gazette nationale*:

« Mon mépris pour la calomnie, pour les pamphlets qui la publient, et que je ne lis jamais, m'a longtemps laissé ignorer que mon nom fût sur la liste du club monarchique. Député de l'Assemblée nationale, je me suis fait la loi de n'adopter aucun parti. Je ne suis pas plus du club des Jacobins que du club monarchique; mes opinions sont celles d'un citoyen français dont l'âme libre ne put jamais être enchaînée; les décrets sanctionnés sont ma religion; persuadé que nulle société ne peut exister sans loi, celles de l'Assemblée nationale, sanctionnées par le roi, n'auront jamais un plus ferme, un plus inébranlable défenseur.

CUSTINE,

député à l'Assemblée nationale. »

Elevé au grade de lieutenant-général, le 6 octobre 1791, il fut envoyé à l'armée du Rhin (1792), et appelé par Luckner au commandement de Landau, qu'il défendit vaillamment contre l'armée prussienne. Nommé général en chef du camp de Soissons, il sollicita bientôt un autre commandement, et remplaça Luckner à la tête de l'armée du Rhin. Sa campagne fut brillante; il prit Spire d'assaut (19 septembre 1792), s'empara de Worms, et, arrivé devant Mayence, le 21, y entra, au bout de deux jours de négociations. Cédant lui-même à l'enivrement de la victoire, et comptant sur un soulèvement général de l'Allemagne, il ne tint pas compte de l'ordre du ministre de la guerre qui lui prescrivait de marcher sur Coblentz, entra en Allemagne et occupa Francfort-sur-le-Mein. Mais les Prussiens l'en chassèrent, et, Custine, craignant d'être coupé, se retira en hâte sur Mayence, non sans avoir perdu, à Costein, une partie de son artillerie. Mayence fut bientôt investie par des forces considérables. Custine, qui attribuait déjà ses revers à l'impéritie du ministre de la guerre et à la jalousie de Kellermann, demanda des renforts; on lui adjoignit l'armée de la Moselle, mais, battu à Bingen, et apprenant que l'ennemi avait forcé les passages des Vosges, il se replia derrière les lignes de Wissembourg, et offrit sa démission à la Convention, qui la refusa, en lui maintenant sa confiance.

Il eut alors l'imprudence d'écrire au président de la Convention une longue lettre dans laquelle il insinuait que la patrie ne pouvait être sauvée que par un dictateur, et que ce dictateur devait être un général. Cette lettre lui attira les plus vives attaques de Marat et des Jacobins; on le mit pourtant à la tête de l'armée du Nord, que la mort du général Dampierre venait de laisser sans chef, mais il avait à peine pris possession de son commandement, qu'un ordre du comité de Salut public le rappela à Paris. Arrêté, enfermé à l'Abbaye, il fut, sur un rapport de Barère, traduit devant le tribunal révolutionnaire, sous la prévention d'avoir livré Francfort aux Prussiens, d'avoir abandonné Mayence, d'avoir trahi la République et aspiré à la tyrannie. Il se défendit avec courage, soutenu, dans cette terrible tâche, par la persévérance et les démarches de sa belle-fille; mais les menaces d'Hébert et un discours de Robespierre hâtèrent la solution du procès qui traînait en longueur, et Custine fut condamné à mort (27 août 1793). Il demanda un confesseur, écrivit à son fils une lettre touchante, dans laquelle il le chargeait de réhabiliter sa mémoire à l'aide de sa correspondance, et fut exécuté le lendemain.

CUTSEM. — *Voy.* VAN CUTSEM.

CUVERVILLE (LOUIS-PAUL-MARIE CAVELIER DE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1853 à 1863, né à Quintin (Côtes-du-Nord), le 27 août 1802, est le fils du contre-amiral Louis Hyacinthe Cavelier de Cuverville (1741-1819). Il suivit la carrière militaire, servit le gouvernement de la Restauration, se retira en 1830 avec le grade de lieutenant d'infanterie, et se fit élire conseiller général des Côtes-du-Nord. Conservateur monarchiste, il fut porté candidat à l'Assemblée législative, et élu, le 13 mai 1849, le 6e sur 13, représentant des Côtes-du-Nord, par 70,497 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits). Il vota constamment avec la droite, appuya toutes les lois répressives et revint, le 30 janvier 1853, au Palais-Bourbon, comme député de la 5e circonscription des Côtes-du-Nord au Corps législatif. Il avait obtenu, sans concurrent, 14,399 voix sur 14,490 votants et 28,136 inscrits, et remplaçait M. Bigrel, qui ne pouvait siéger à cause de l'incompatibilité de ses fonctions avec le mandat parlementaire. Il se rallia au gouvernement impérial, qui ne lui opposa jamais aucun candidat officiel, et fut réélu le 22 juin 1857, par 17,722 voix (22,168 votants, 36,673 inscrits), contre 4,420 à M. Glais-Bizoin, de l'opposition démocratique. Il siégea dans la majorité jusqu'en 1863. A cette époque il échoua, avec 10,655 voix contre M. de Janzé, indépendant, élu par 12,847 suffrages. Il se retira alors

dans son château de la Porte-d'Ohain (Côtes-du-Nord), et se tint à l'écart de la politique.

CUVIER (JEAN-LÉOPOLD-NICOLAS-FRÉDÉRIC, BARON), pair de France, né à Montbéliard (Doubs) le 23 août 1769, mort à Paris le 13 mai 1832, était d'une famille de protestants français qui, pour fuir la persécution, au XVIe siècle, vint s'établir dans la principauté de Montbéliard, domaine du duc de Wurtemberg jusqu'à la Révolution. Son père avait été officier d'un régiment suisse au service de la France, et vivait à Montbéliard d'une petite pension de retraite. D'une intelligence vive et curieuse, le jeune Cuvier se livra tout jeune à la lecture de Buffon, dont il avait trouvé les œuvres dans la bibliothèque de son oncle, et fit ses études au collège de Montbéliard. Destiné à l'état ecclésiastique, mais n'ayant pu obtenir la bourse réservée aux meilleurs élèves de Montbéliard pour aller faire leurs études théologiques à Tubingue, il dut à la protection de la belle-sœur du duc de Wurtemberg, laquelle habitait alors le château de Montbéliard, d'être admis gratuitement à l'Académie Caroline, de Stuttgard; il y étudia la philosophie, l'administration et les sciences naturelles. Après quatre ans d'Académie, il accepta, faute de ressources suffisantes, une place de précepteur chez le comte d'Héricy, près de Fécamp, en Normandie (1787); il y demeura sept ans, en profitant de sa position pour étudier les animaux marins et les plantes. Il se fit connaître dans une petite société d'agriculture des environs, à Valmont, entra en relations avec Jussieu, Geoffroy-St-Hilaire, Lacépède, leur communiqua ses manuscrits, fut mandé par eux à Paris, et nommé, par leur influence, membre de la commission des arts, professeur à l'École centrale du Panthéon, enfin suppléant du cours d'anatomie comparée au Muséum (juillet 1795). Ses leçons qui, par la reconstitution du monde antédiluvien, révélaient les périodes successives du globe, produisirent dans la science une révolution complète. Appelé à l'Institut lors de la réorganisation de ce corps (1796), il en devint secrétaire (1800), et secrétaire perpétuel, deux ans après; il fut nommé, en 1802, un des six inspecteurs généraux de l'instruction publique, puis conseiller à vie de l'Université (1808), fut chargé d'organiser des académies en Italie et en Hollande (1809-1811), envoyé à Rome dans le même but en 1813, et créé chevalier de l'Empire (23 octobre 1811); il reçut à Rome sa nomination comme maître des requêtes. Peu après, l'empereur lui confia la mission singulière d'aller défendre Mayence contre les armées de la coalition; mais il ne put arriver à temps. La Restauration le fit entrer au Conseil d'État (1814); il y présida le comité de l'intérieur (1819). La présidence de la commission royale de l'instruction publique lui fut donnée dans les sessions de 1819-1820, et de 1821-1822. En 1824, il fut nommé grand-maître de l'Université à l'égard des facultés de théologie protestante, et, en 1827, directeur des cultes non catholiques au ministère de l'intérieur. Dans ces hautes situations, Cuvier prit une part très active à la préparation au Conseil d'État, et à la discussion devant la Chambre, d'un grand nombre de projets de loi. Le gouvernement de Louis-Philippe le fit entrer à la Chambre des pairs le 19 novembre 1831; il mourut moins de six mois après. On a de lui : *Le Règne animal distribué d'après son organisation* (1816). — *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes*, 2e édit. (1821). — *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, nouvelle édit. (1851). — *Histoire naturelle des poissons* (1828). — *Eloges historiques* (1800-1827), etc.

CUVINOT (PAUL-LOUIS-JOSEPH), membre du Sénat, né à Liancourt (Oise), le 1er juin 1837, passa par l'École polytechnique et entra aux Ponts-et-Chaussées. Ingénieur du service hydrographique dans le département du Doubs (1860), puis à Mantes, il fut attaché, lors de la guerre franco-prussienne, à la commission de de l'armement de Paris et chargé de la pose d'un câble sous-fluvial qui devait relier la capitale à la province; puis il se rendit auprès de la Délégation de Tours. Après la guerre, il remplit les fonctions d'ingénieur à Saint-Dizier, fut appelé, en 1876, à diriger le service de la navigation de la Seine et des ponts de Paris, et lorsque, pour la première fois, M. de Freycinet reçut (décembre 1877) le portefeuille des travaux publics, il donna à M. Cuvinot le grade d'ingénieur en chef, et le nomma directeur du personnel et chef du cabinet. M. Cuvinot occupait ce poste lorsqu'il fut, le 5 janvier 1879, élu sénateur de l'Oise, le second, par 490 voix sur 774 votants. Bien qu'il eût donné sa démission de fonctionnaire, un décret du 18 janvier 1879 le maintint à titre provisoire à la tête du cabinet et du personnel. Au Sénat, M. Cuvinot prit place à gauche et vota avec ce groupe : *pour* les ministères Dufaure et Ferry, *pour* l'article 7 et les lois sur l'enseignement, *pour* l'application des décrets aux congrégations (1880), *pour* la nouvelle formule du serment judiciaire (1882), pour la réforme de la magistrature (1883), *pour* le rétablissement du divorce (1884), *pour* l'expulsion des princes, *pour* la nouvelle loi militaire, etc. En 1887, il fut rapporteur de la loi sur les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés. Réélu sénateur de l'Oise, le 5 janvier 1888, le 1er sur 3, par 633 voix (1,100 votants), M. Cuvinot a voté en dernier lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). A plusieurs reprises il a été question de M. Cuvinot pour un portefeuille.

CYPIERES (LOUIS-ANTOINE, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, avait servi dans la marine. Ancien lieutenant de vaisseau, et chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Marseille. Il se déclara contre les idées nouvelles, et vota avec le côté droit de l'Assemblée jusqu'au 9 février 1791, époque à laquelle il donna sa démission.

D

DABBADYE (Jean-Melchior, baron), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées), le 6 janvier 1748, mort à Paris, le 8 mars 1820, suivit la carrière des armes, et sortit de l'Ecole de Mézières en 1769 avec le grade de lieutenant du génie. Il passa capitaine en 1777, fut envoyé à la Martinique, et, de là, rejoignit le corps d'armée français dans la guerre de l'indépendance américaine; il y gagna la croix de Saint-Louis, et rentra en France en 1782. Le 9 avril 1789, il fut élu député suppléant de la noblesse aux Etat-Généraux pour la sénéchaussée des Quatre-Vallées (Bordeaux), et fut admis à siéger le 30 août suivant, en remplacement de M. le vicomte de Ségur, démissionnaire. Il fit partie du comité militaire, fut chargé de plusieurs rapports importants, et, après la session, rentra dans le service actif; il se distingua à l'armée du Nord (1792), puis à celle de l'Ouest (1793), lors de la prise de Chemillé et du château de Saumur, où il fut fait prisonnier après avoir eu son cheval tué sous lui. Nommé chef de bataillon (16 décembre 1793), il fut chargé des fortifications de Nieuport, passa chef de brigade (février 1796), colonel directeur des fortifications (août 1799), et chef de bureau du personnel du génie au ministère de la guerre (1800). Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier du même ordre (25 prairial), il fut appelé, en 1805, à la direction du génie à l'armée du Nord, et, après avoir fait exécuter les travaux de défense de Therm, fut promu (8 mars 1807) au grade de général de brigade. Envoyé à l'armée d'Espagne, il fut créé baron de l'Empire le 17 mai 1810, fait prisonnier lors de la capitulation de Baylen, et chargé, après sa mise en liberté, de défendre l'île d'Aix. En 1814, il se battit sous les murs de Paris, fut nommé à la Restauration chevalier de Saint-Louis, puis commandeur de la Légion d'honneur (23 août 1814), commanda le génie dans le corps d'armée du général Lamarque pendant les Cent-Jours, et fut nommé inspecteur général du génie. Il fut mis à la retraite à la seconde Restauration.

DABBAYE (Louis-Jacques), dit d'Abbaye, député aux Etats-Généraux de 1789, né à Melle (Deux-Sèvres), en 1737, mort à Poitiers (Vienne) en 1818, était le fils d'un notaire de Melle. Il entra dans la magistrature, et était, depuis 1762, président de la prévôté de cette ville, membre de l'assemblée provinciale du Poitou (1787) et délégué de l'élection de Saint-Maixent à l'assemblée du tiers à Poitiers (1789), lorsqu'il fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée du Poitou. Il fut membre du comité de la vérification des pouvoirs, prêta le serment du jeu de paume, et donna sa démission, le 3 novembre 1789, pour raison de santé. Nommé procureur-syndic à Melle le 8 juillet 1790, il renonça bientôt à la vie politique, et vint habiter Poitiers où il mourut à un âge très-avancé.

DABEAUX (François), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, député au Corps législatif de 1860 à 1864, né à Aurignac (Haute-Garonne), le 18 mai 1796, mort à Aurignac, le 19 juin 1864, se fit recevoir avocat et s'inscrivit au barreau de Saint-Gaudens (1823). Plusieurs fois bâtonnier de l'ordre, il fit constamment partie, sous le règne de Louis-Philippe, du conseil général de la Haute-Garonne, et brigua, d'ailleurs sans être élu, le mandat législatif en 1842 et en 1846. Après la révolution de février, il se déclara républicain, et fut élu en cette qualité, le 5e sur 12, par 53,827 voix, représentant de la Haute-Garonne à la Constituante, le 23 avril 1848. Mais après avoir voté : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans et *contre* le rétablissement du cautionnement, il ne tarda pas à se rapprocher de la droite, se prononça *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, et soutint en général, après l'élection du 10 décembre, la politique de L.-N. Bonaparte. Il la favorisa encore davantage à l'Assemblée législative, où il fut réélu (13 mai 1849), le 1er sur 10, par 62,883 voix (94,485 votants, 139,605 inscrits). Après s'être associé à tous les efforts de la majorité monarchiste contre les institutions républicaines, il approuva le coup d'Etat de décembre, et entra dans la commission consultative nommée par le président. Attaché en 1852 au conseil d'Etat comme maître des requêtes, il fut nommé, en 1858, préfet de l'Aude, exerça ces fonctions jusqu'en 1860, fut admis à la retraite, et se fit élire comme candidat officiel du gouvernement, le 16 décembre 1860, en remplacement de M. Alengry, décédé, député au Corps législatif par la 2e circonscription de l'Aude, avec 22,934 voix (30,357 votants, 39,957 inscrits), contre MM. de Guiraud, 5,649, Vallière, 1,180, et Callat-Germain 548. L'élection de M. Dabeaux fut annulée. Il dut se soumettre de nouveau au scrutin, et il obtint, le 7 avril 1861, la confirmation de son mandat par 24,587 voix sur 24,775 votants et 41,190 inscrits. Il fit partie de la majorité dynastique, fut encore réélu le 1er juin 1863, par 29,608 voix (29,797 votants, 42,088 inscrits), et mourut en 1864 pendant la législature. Il eut pour successeur au Corps législatif M. Peyrusse. — Officier de la Légion d'honneur.

DABRAY (Joseph-Séraphin), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Nice (Alpes-Maritimes) en 1752, mort à Nice, le 4 août 1841, était avocat dans cette ville. Il entra à la Convention comme député des Alpes-Maritimes, département qui ne fut créé que le 31 janvier 1793; le rapport des élections dans ce département ne fut présenté que le 23 mai suivant. Dabray prit parti pour les Girondins et

fut compris dans les poursuites qui suivirent le 31 mai. Mis en état d'arrestation, il fut libéré au 9 thermidor et inscrit, le 18 frimaire an III, sur la liste des 73 représentants autorisés, sur la motion de Merlin (de Douai), à « rentrer sur le champ dans le sein de la Convention nationale ». Elu, le 21 germinal an V, par 68 voix, député des Alpes-Maritimes au Conseil des Cinq-Cents, il applaudit au discours de Lesage-Sénault contre le royalisme, fit valider diverses élections, annonça l'apparition des Anglais sur les côtes de Nice, et les mesures prises contre eux, etc., et, favorable au coup d'Etat de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur; il y représenta les Alpes-Maritimes jusqu'en 1803; puis il se retira à Nice où il mourut à un âge très avancé.

DACIER (Bon-Joseph, baron), membre du Tribunat, né à Valognes (Manche), le 1er avril 1742, mort à Paris le 4 février 1833, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, fut admis comme boursier au collège d'Harcourt, et reçut les ordres mineurs. Il travailla ensuite avec les historiographes Lacurne Sainte-Palaye, se lia avec l'érudit de Foncemagne, et, par le crédit de ce dernier, qui était gouverneur du duc de Chartres, fut logé au Palais-Royal, et obtint, après avoir publié les *Histoires d'Élien*, d'entrer comme associé (14 juin 1772) à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il y présenta d'intéressants Mémoires historiques, traduisit *la Cyropédie* en 1777, collationna les différents manuscrits de Froissart, et fut nommé secrétaire perpétuel (6 décembre 1782), puis pensionnaire de l'Académie (31 juillet 1792). Il avait renoncé à poursuivre sa carrière dans les ordres, avait été nommé membre du conseil municipal de Paris (1790), chargé de l'organisation du nouveau système des contributions indirectes, et même appelé par le roi au poste de ministre des finances, qu'il refusa. Après le 10 août 1792, il se retira à Marly, pour s'occuper exclusivement d'agriculture, et fut l'un des fondateurs de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise. A la réorganisation de l'Institut, il fit partie (23 frimaire an IV) de la cinquième section, classe d'histoire et de littérature anciennes, fut nommé conservateur de la Bibliothèque nationale (an VIII), président de sa section à l'Académie (2 germinal an X), et membre du Tribunat (27 germinal suivant). Ses rapports dans cette Assemblée furent remarqués. Secrétaire perpétuel de l'Académie (15 pluviôse an XI), membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), il fut créé chevalier de l'Empire, le 16 décembre 1810. La Restauration lui donna le cordon de Saint-Michel (1819). Il devint membre de l'Académie française, le 27 juin 1823, en remplacement du duc de Richelieu, et fut créé baron par Charles X (mai 1830). Il mourut après une assez longue maladie qui n'avait point altéré la piquante vivacité de son esprit, ni le charme de sa vaste érudition. On lui doit, outre les ouvrages déjà cités : l'*Histoire de l'Académie*, dans les volumes de la collection; *Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature anciennes depuis 1787, et sur leur état actuel*, rapport présenté au Conseil d'Etat en 1808; les matériaux de l'édition de *Froissart*, de M. Buchon, etc.

DAGORNE (Marin-Jean-Pierre), député de 1881 à 1882, né à Corseul (Côtes-du-Nord), le 20 octobre 1826, appartenait comme ecclésiastique au diocèse de Dinan. Il se porta candidat conservateur aux élections législatives du 21 août 1881, et fut élu député par la 1re circonscription de Dinan, avec 5,715 voix (11,275 votants, 16,034 inscrits), contre M. Jean Even, 5,482 voix. Il prit place dans les rangs de la droite et vota avec elle *contre* le ministère Ferry. Mais de graves protestations étant parvenues à la Chambre contre l'élection de l'abbé Dagorne, à cause de la pression que divers membres du clergé auraient exercé sur les électeurs en faveur de leur collègue, l'invalidation fut prononcée; les électeurs de la circonscription furent convoqués à nouveau, et M. Dagorne échoua, le 29 janvier 1882, avec 5,854 voix contre 6,525 accordées à l'élu républicain, M. Even.

DAGUENET (Jacques-Adolphe), député de 1836 à 1848, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), le 9 juillet 1801, mort à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 16 octobre 1886, étudia le droit et suivit d'abord la carrière de la magistrature. La révolution de 1830 le trouva procureur du roi et lui conserva ses fonctions : il fut, dès lors, successivement substitut du procureur général, avocat général et conseiller à la cour royale de Pau, puis procureur général et enfin président à la cour d'Orléans. Il débuta dans la politique, le 25 janvier 1836, ayant été élu député du 3e collège des Basses-Pyrénées (Mauléon), en remplacement du général Harispe, nommé pair de France. Il vota avec les conservateurs. Son mandat lui fut renouvelé : le 4 novembre 1837, par 110 voix (113 votants, 156 inscrits); le 2 mars 1839; le 9 juillet 1842, par 99 voix (102 votants, 151 inscrits). Sa nomination de premier président, survenue au cours de la législature, obligea M. Daguenet à se soumettre une fois de plus à la réélection : il l'obtint, le 2 mai 1846, puis aux élections générales du 1er août de la même année, à l'unanimité des votants (114 sur 152 inscrits). Il soutint jusqu'au bout le gouvernement de Juillet, donna sa démission de magistrat en 1848, et rentra dans la vie privée. Elu par le canton de Saint-Palais membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, dont il devint président, il rentra au Parlement, lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale. Le 9e et dernier, il fut élu représentant des Basses-Pyrénées, par 39,656 voix (61,049 votants, 110,425 inscrits). M. Daguenet siégea au centre droit, s'associa à la politique conservatrice et monarchiste de la majorité, vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le gouvernement du 24 mai, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, mais se rallia au vote des lois constitutionnelles. Président de la commission d'initiative, M. Daguenet fut chargé de rédiger le rapport sur la proposition de rétablissement de la monarchie déposée le 15 juin 1874 par M. de la Rochefoucauld-Bisaccia. Il conclut au rejet, « cette proposition, dit-il, étant la seule, de toutes celles qui se sont produites jusqu'à ce jour, qui conteste et méconnait le caractère obligatoire du statut du 20 novembre. » Elu, le 30 janvier 1876, sénateur des Basses-Pyrénées, le 1er sur 3, par 507 voix (540 votants), à la fois par les conservateurs et par les républicains, à cause de ses déclarations constitutionnelles, M. Daguenet n'en vota pas moins, en juin 1877, *pour* la dissolution de la Chambre des députés. Mais après

l'échec de la tentative du 16 mai, il se rapprocha du centre gauche et fut de ceux des membres du groupe « constitutionnel », qui déclarèrent, dans les premiers jours de mars 1878, vouloir renoncer à la politique de résistance pour soutenir le ministère Dufaure. A dater de ce jour, il se sépara plusieurs fois, dans ses votes, de la droite monarchique. Néanmoins il se prononça (1880) *contre* l'article 7 et *contre* l'application des lois aux congrégations non-autorisées. M. Daguenet échoua au renouvellement sénatorial du 8 janvier 1882, avec 215 voix contre 408 accordées au dernier élu des républicains, M. Renaud. Il se retira alors à Bayonne, où il mourut.

DAGUILHON-LASSELVE (LOUIS-OSMIN), député de 1846 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lavaur (Tarn), le 11 août 1810, mort à Lavaur, le 2 mars 1887, commença ses études au collège de Sorèze et les termina à Paris. Renonçant à la carrière militaire, qu'il avait eu d'abord le dessein de suivre, il entreprit plusieurs voyages à l'étranger, puis revint dans son pays natal, fut nommé maire de Lavaur en 1846, et, le 1er août de la même année, fut élu député du 5e collège du Tarn, par 292 voix (555 votants, 609 inscrits), contre 260 à M. Espigat-Sieurac, député sortant. Il vota le plus souvent à la Chambre avec le tiers-parti. La révolution de février 1848 l'avait remplacé comme maire; mais il reprit ses fonctions peu de temps après. Il réunit un grand nombre des suffrages aux élections pour l'Assemblée constituante, et, le 13 mai 1849, fut élu représentant du Tarn à l'Assemblée législative, le 4e sur 8, par 47,170 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits). Il fit partie de la majorité, et s'associa à ses votes les plus importants, sans se rallier à la politique personnelle du prince-président. Après le rétablissement de l'Empire, il lutta dans les rangs de l'opposition orléaniste contre le gouvernement, que défendaient d'autres membres de sa famille (*V. Daguilhon-Pujol*). Aux élections du 1er mai 1863, il obtint, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 3e circonscription du Tarn, 4,687 voix contre 17,216 accordées au candidat officiel, élu, M. Daguilhon-Pujol, et, à celle du 24 mai 1869, 3,333 voix contre M. Daguilhon-Pujol fils, 16,046, M. Bermond, 6,975, et M. Mazuc, 1,178. M. Daguilhon-Lasselve fut plus heureux aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale. Le 1er sur 7, par 59,099 voix (78,036 votants, 112,556 inscrits) il fut élu représentant du Tarn. D'abord inscrit à la réunion Feray, il passa bientôt au centre droit et signa la déclaration dont M. Target donna lecture le 24 mai 1873, pour expliquer comment ses amis et lui se disposaient à voter le renversement de Thiers. M. Daguilhon-Lasselve se prononça dans la législature : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi sur les maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il *s'abstint* dans le scrutin d'ensemble sur les lois constitutionnelles. Il se représenta aux élections de 1876, et échoua dans l'arrondissement de Lavaur, avec 3,756 voix contre 4,988 données à l'élu, M. Marty, républicain, et 4,129 à M. Daguilhon-Pujol, bonapartiste.

DAGUILHON-PUJOL (PIERRE-JEAN-MARIE-GUSTAVE), député de 1831 à 1834, député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Lavaur (Tarn), le 12 janvier 1792, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 décembre 1882, était de la même famille que le précédent. Il étudia le droit et entra dans la magistrature. Elu, le 5 juillet 1831, député du 5e collège du Tarn (Lavaur), par 162 voix sur 238 votants et 434 inscrits, contre 68 à M. Pagèze de Saint-Lieux, il fit partie de la majorité gouvernementale et fut nommé avocat général près la cour de Toulouse. C'est là qu'il fit toute sa carrière judiciaire, jusqu'au 14 juillet 1862, époque à laquelle il prit sa retraite avec le titre de président honoraire à la cour. Il s'était représenté sans succès aux élections législatives de 1834 et de 1837. Rallié, plus tard, au gouvernement impérial, il accepta la candidature officielle le 1er mai 1863, et fut élu député de la 3e circonscription du Tarn au Corps législatif, par 17,216 voix (22,087 votants, 33,769 inscrits), contre M. Daguilhon-Lasselve, 4,687. Il vota avec la majorité dynastique jusqu'à la fin de la législature, et fut remplacé par son fils (*V. p. bas*). — Officier de la Légion d'honneur du 18 octobre 1865.

DAGUILHON-PUJOL (PIERRE-CALIXTE-EMMANUEL), député au Corps législatif de 1869 à 1870, député de 1877 à 1881, né à Lavaur (Tarn), le 2 juin 1828, fils du précédent, entra à l'Ecole Polytechnique en 1848, en sortit, en 1850, sous-lieutenant d'artillerie, fut nommé lieutenant en 1854 et capitaine en 1860. Il fit les campagnes de Crimée et d'Italie. Vers 1866, il donna sa démission, se présenta pour remplacer son père au Corps législatif, le 24 mai 1869, et fut élu député de la 3e circonscription du Tarn par 16,046 voix (27,600 votants, 34,090 inscrits), contre MM. Bermond, 6,975, Daguilhon-Lasselve, 3,333 et Mazuc, 1,178. Il prit place dans la majorité et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Rentré dans la vie privée au 4 Septembre, il se présenta aux élections législatives de 1876, mais il échoua, comme candidat bonapartiste, au second tour de scrutin, le 5 mars 1876, avec 4,129 voix contre 4,988 à M. Marty, républicain, élu, et 3,756 à M. Daguilhon-Lasselve, conservateur orléaniste. Il fut plus heureux le 14 octobre 1877, grâce à l'appui du gouvernement du Seize-Mai. Devenu député de Lavaur, par 8,273 voix (13,389 votants et 16,395 inscrits), contre 5,048 à M. Marty, député sortant, il s'inscrivit au groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il vota *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, *contre* l'article 7, *contre* l'application des décrets aux congrégations, *contre* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fut pas réélu le 21 août 1881, n'ayant obtenu que 6,234 voix contre 7,014 à M. Compayré, républicain. En 1885, il réunit 45,690 voix sur la liste conservatrice, tandis que le dernier élu des républicains, M. Héral, en obtenait 47,226. — Chevalier de la Légion d'honneur.

DAHIREL (FRANÇOIS-MATHIEU-MARIE), député de 1815 à 1816, né à Josselin (Morbihan), le 19 juin 1771, mort à une date inconnue, était avocat dans son pays natal. Il appartint quelque temps à l'armée, puis se fixa à Ploërmel, et fut dans cette ville receveur de district et administrateur de l'hospice. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département

du Morbihan, avec 91 voix sur 180 votants et 260 inscrits. Il fut de la majorité de la « Chambre introuvable », où, d'ailleurs, il ne prit jamais la parole. Il avait épousé la fille de Tuault de la Bouvrie, ancien constituant.

DAHIREL (François-Marie-Hyacinthe), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, fils du précédent, né à Ploërmel (Morbihan), le 15 octobre 1804, mort à Cannes (Alpes-Maritimes), le 6 février 1875, entra dans la magistrature sur la fin du règne de Charles X. Il donna sa démission pour ne pas servir le gouvernement de juillet, se fit inscrire au barreau de Lorient et devint bâtonnier de son ordre. Conservateur et royaliste militant, il fut élu, le 23 avril 1848, le 12e et dernier de la liste, représentant du Morbihan, à l'Assemblée constituante, par 54,585 voix (105,877 votants et 123,200 inscrits). M. Dahirel fit partie de la droite légitimiste et vota : 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 9 octobre, *contre* l'amendement Grévy contre la présidence; 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire; 25 octobre, *pour* la sanction de la constitution par le peuple; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 4 novembre, *pour* l'ensemble de la Constitution; 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel. Après l'élection présidentielle de Louis Napoléon, il soutint la politique de l'Elysée à l'intérieur et dans les affaires de Rome, se prononça *contre* l'amnistie et *pour* l'interdiction des clubs. Il vota *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1er sur 10, par 61,701 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits), il se montra des plus hostiles à la République et s'associa à la politique de la majorité. En 1851, il combattit les menées de l'Elysée, protesta contre le coup d'Etat de décembre, et passa dans la retraite toute la durée de l'Empire. Les élections du 8 février 1871 rendirent M. Dahirel à la vie publique. Le 5e sur 10, et par 55,499 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits), il fut élu représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale. Membre de l'extrême droite, il vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, se signala par son éloignement pour toute compromission avec les partis modérés, et fut, le 20 janvier 1872, un des onze représentants qui repoussèrent un ordre du jour de M. Batbie, favorable à M. Thiers. Peu de jours après, il accentua encore l'expression des mêmes sentiments, en déposant une proposition relative aux communications du chef du pouvoir exécutif à l'Assemblée; c'était une attaque personnelle extrêmement vive contre le chef du pouvoir, et la majorité, n'osant pas en prononcer l'adoption, se borna à en ajourner l'examen. M. Dahirel fut le seul qui repoussa le projet d'emprunt national pour la prompte libération du territoire (15 juillet). En 1873, il prit une part active au renversement de Thiers et se mêla aux combinaisons qui tendaient à rétablir en France la royauté. Après l'insuccès de ces combinaisons, il ne voulut point voter le septennat, et témoigna, en plusieurs circonstances, d'une irritation marquée contre les chefs du parti orléaniste, qu'il accusait d'avoir fait obstacle au retour du comte de Chambord. Il vota donc, en mai 1874, pour le renversement du cabinet de Broglie, et, la même année, il déposa une motion demandant que l'Assemblée fut appelée à se prononcer sur la forme du gouvernement de la France. Il repoussa les propositions Périer et Maleville, puis, étant tombé malade avant la fin de la législature, il se rendit à Cannes, où il mourut.

DAIGREMONT DE MANVIEU (Jean-Baptiste-Augustin), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, de 1815 à 1816, de 1820 à 1821, et de 1824 à 1827, né à Caen (Calvados), le 29 mai 1761, mort à Caen, le 22 avril 1837, était, lors de la Révolution, deuxième avocat du roi au présidial de Caen. Il fut nommé membre de l'administration municipale, puis maire de Caen. « Il se distingua vers cette époque, dit une biographie royaliste, moins par la force de son caractère que par la modération de ses opinions. » Maire de Caen, il remplaça le général Caffarelli, aide-de-camp de Bonaparte, dans la présidence du collége électoral du département, et, le 4e jour complémentaire de l'an XIII, le Sénat conservateur le nomma député du Calvados au Corps législatif, où il resta jusqu'en 1810. « Il fut, dit le même biographe, aussi muet que ses collègues. » De retour en Normandie, il fut nommé (12 mai 1811) conseiller à la cour impériale de Caen, et il signa une adresse à Marie-Louise pour protester de son dévouement et de celui du corps municipal. Daigremont de Manvieu s'empressa, d'ailleurs, de se rallier à la Restauration et, après avoir refusé, pendant les Cent-Jours, de prêter à Napoléon un nouveau serment, il fut, le 22 août 1815, élu par le collége de département du Calvados, avec 130 voix (207 votants) député à la Chambre introuvable. Il y vota avec la majorité. Non réélu en 1816, la nouvelle loi électorale le fit rentrer au parlement le 13 novembre 1820, avec 458 voix (627 votants, 726 inscrits), mais pour une année seulement. Il échoua en effet au renouvellement du 1er octobre 1821, et n'obtint dans le 1er arrondissement du Calvados (Caen), que 296 voix contre 368 à M. Adam de la Pommeraye, élu. Daigremont de Manvieu fut dédommagé de son insuccès par la place de président de chambre à la cour royale de Caen, tandis que son fils était nommé conseiller auditeur. Il fit encore partie de la Chambre de 1824, ayant été élu député de Caen, le 25 février, par 469 voix (884 votants, 990 inscrits), contre Adam de la Pommeraye, député sortant, 403. Depuis lors, il vota régulièrement, jusqu'à la fin de la législature, avec le ministère, et soutint la politique de M. de Villèle. — La plupart des biographies désignent ce législateur sous le nom de *Daigremont de Saint-Manrieu.*

DAIN (Charles), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à la Guadeloupe le 29 août 1812, mort à Bordeaux (Gironde), le 22 février 1871, fit ses études en France, fut reçu avocat à Paris, se lia avec M. Victor Considérant et adopta les doctrines phalanstériennes. Adversaire du néo-catholicisme de Buchez et Roux, il publia plusieurs écrits philosophiques et politiques, notamment dans la *Démocratie pacifique*, où il mena une campagne en faveur de l'abolition de l'esclavage. Cette campagne, et ses déclarations démocratiques et républicaines le firent élire, le 21 août 1848, le 3e et dernier, par 10,996 voix (33,734 votants), représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante. M. Charles Dain fut admis le 20 octobre 1848. Il prit

place à l'extrême gauche, fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota : *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute cour, *pour* l'amnistie générale, *contre* les crédits de l'expédition romaine. Il appuya, le 11 mai 1849, la demande de mise en accusation du président et de ses ministres à l'occasion du siège de Rome. M. Dain n'avait pas été réélu en mai 1849. Mais, les condamnations prononcées par la Haute cour de Versailles pour l'affaire du 13 juin ayant déterminé un certain nombre de vacances dans la représentation nationale, le parti démocratique recommanda M. Dain aux élections complémentaires du 10 mai 1850, dans le département de Saône-et-Loire. Il fut élu représentant à la Législative, le 5e sur 6, par 61,285 voix (105,573 votants, 157,148 inscrits). L'élection, invalidée en bloc par la majorité, fut suivie d'un nouveau scrutin qui donna de nouveau à M. Ch. Dain une majorité de 73,003 voix (120,162 votants, 154,015 inscrits). Définitivement élu, il s'associa jusqu'en 1851 aux actes de l'opposition radicale qui siégeait à la Montagne. Mais le coup d'Etat de décembre ne compta pas le représentant de Saône-et-Loire parmi ses adversaires irréconciliables, et il accepta de servir le gouvernement impérial comme conseiller à la cour de la Guadeloupe.

DAIREAUX (Nicolas-François-Charles), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Gatteville (Manche), le 31 juillet 1759, mort à Cherbourg (Manche), le 15 septembre 1836, appartint à l'Université après avoir fait partie (14 floréal an III) du jury d'instruction de l'école centrale d'Evreux. Il occupait une chaire au lycée Charlemagne, à Paris, depuis le 4 janvier 1811, lorsque le département de l'Eure, où il était conseiller général, le choisit, le 9 mai 1815, par 47 voix sur 78 votants, pour son représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il quitta l'enseignement public lors de la seconde Restauration.

DALBARADE (Jean), ministre de la marine, né à Biarritz (Basses-Pyrénées), le 31 août 1743, mort à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), le 31 décembre 1819, servit dans la marine française et parvint au grade de contre-amiral. Il avait la réputation d'un bon marin et d'un homme intelligent et probe, et remplissait les fonctions d'adjoint au ministère de la marine, lorsque, sur la proposition de Cambon, formulée au nom du Comité de Salut public, la Convention décida, le 3 avril 1793, de lui confier la succession, comme ministre, de Monge, qui demandait à être déchargé d'un fardeau « au dessus de ses forces ». Dalbarade entra en fonctions le 10 avril : il y resta jusqu'au 13 messidor an III. Dans cet intervalle, il eut plusieurs fois à rendre compte de ses actes devant l'Assemblée. Le 8 mai 1793, Ducos le fit inviter à prendre des mesures rigoureuses pour « protéger l'arrivée de nos convois dans les ports de la République ». Le 26 juin, la Convention mit à sa disposition, pour la défense des côtes et la construction de diverses jetées, une somme de 880,000 livres. Le 23 juillet, un représentant, dont le *Moniteur officiel* ne fait pas connaitre le nom, dénonça le ministre comme responsable « des mouvements séditieux et contre-révolutionnaires » qui s'étaient produits dans la ville de Toulon : ce représentant attribuait les troubles à la présence de l'escadre dans le port et à la nomination à Toulon d'un commissaire appelé Peyran. Dalbarade se disculpa dans la même séance. Conformément à un décret rendu sur la motion d'Albittte, le ministre de la marine dut fournir à la Convention les tableaux nominatifs « de tous les chefs et officiers, administrateurs et agents de la marine qui se trouvaient à Toulon lors de sa tradition aux Anglais ». Une nouvelle dénonciation appuyée, le 10 pluviose an II, par Bourdon (de l'Oise), à propos d'une décision de la Convention que le ministre aurait méconnue, obligea Dalbarade à comparaitre de nouveau à la barre. Il se justifia avec succès, et Couthon lui rendit ce témoignage qu'il « l'avait toujours vu montrer le plus grand respect pour les décrets de l'Assemblée et les arrêtés du Comité de Salut public, et la plus grande exactitude dans leur exécution. » Lorsque les ministères eurent été supprimés par la loi du 1er avril 1794 et remplacés par des commissions exécutives, Dalbarade fut appelé à exercer les fonctions de commissaire de la marine. Mais, le 14 messidor an III, Defermon, tout en rendant justice à ses talents militaires, proposa de le remplacer par un administrateur plus habile, et, séance tenante, la Convention donna pour successeur à Dalbarade Redon de Beaupreau, administrateur en chef du port de Brest. Nommé ensuite commandant des armes à Lorient, il fut destitué, le 25 floréal an VI, par le Directoire et remplacé par le contre-amiral Nielly. — Dalbarade fut admis à la retraite le 31 décembre 1814, avec le grade honorifique de contre-amiral.

DALBERG (Emérick-Joseph-Wolfgand-Héribert, duc de), pair de France, né à Mayence (Allemagne), le 31 mai 1773, mort au château d'Herrnsheim (Allemagne) le 27 avril 1833, était le neveu de Charles de Dalberg, qui fut archi-chancelier de l'Empire, prince primat de la Confédération du Rhin et grand-duc de Francfort. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, Emérick-Joseph acheva ses études à l'université de Gœttingue, et était à Vienne, dans la chancellerie impériale, quand l'attitude de son oncle, qui avait pris le parti de la France, lui ferma la carrière de la diplomatie autrichienne. Il fut nommé conseiller auprès du roi de Bavière, puis, à la suite du traité de Lunéville, fut accrédité à Paris comme ministre du margrave de Bade ; il eut à négocier notamment le mariage du jeune grand-duc avec la princesse Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine. Talleyrand le remarqua, se l'attacha, et lui fit épouser Mlle de Brignoles, qui fut nommée dame du palais de l'impératrice. Naturalisé Français après le traité de Vienne (1809), et chargé de négocier le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, M. de Dalberg fut créé duc de l'Empire (14 août 1810), conseiller d'Etat (14 octobre suivant), et reçut une dotation de quatre millions. Il suivit M. de Talleyrand dans sa disgrâce ; tous deux firent partie, en 1814, du gouvernement provisoire, et assistèrent au Congrès de Vienne. Le 22 juillet 1814, Louis XVIII fit M. de Dalberg grand cordon de la Légion d'honneur. Banni pendant les Cent-Jours, il rentra en France à la seconde Restauration, fut nommé pair de France le 17 août 1815, ministre d'Etat, et ambassadeur à Turin (26 janvier 1816). A la chambre haute, il ne prit que peu de part aux débats politiques, et se montra partisan de la Charte ; son nom ne figure pas dans le scrutin du procès du maréchal Ney. Vers la fin de la

Restauration, il se retira dans son château d'Herrnsheim, où il mourut.

DALBIS (Guillaume-François-Hippolyte), dit Dalbis de la Salze, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Salze (Aveyron), le 20 novembre 1792, entra, sous la Restauration, dans la magistrature, et, tout dévoué à la légitimité, donna sa démission après la révolution de 1830. Il fit, comme royaliste, une opposition constante au gouvernement de Juillet. Il était redevenu avocat, lorsque le département de l'Aveyron le nomma, le 23 avril 1848, représentant à l'Assemblée constituante, le 7e sur 10, avec 32,991 voix (90,119 votants, 105,448 inscrits). Il fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota constamment avec la droite de l'assemblée : 9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; 26 août *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 23 octobre, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; 1er février, *contre* l'amnistie générale. M. Dalbis donna sa démission de représentant avant la fin de la législature, le 10 février 1849; puis il accepta du même département un nouveau mandat à l'Assemblée législative; il fut élu, le 3e sur 8, par 44,599 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits). Comme précédemment, il suivit les inspirations des chefs de la majorité monarchiste, et s'associa à toutes les mesures répressives votées par cette majorité d'accord avec le gouvernement présidentiel. Il ne se montra d'ailleurs pas hostile au coup d'Etat de décembre 1851, rentra sous l'Empire dans la magistrature, et mourut président honoraire du tribunal de Millau.

DALBY-FAYARD (Martial), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Périgueux (Dordogne) le 17 avril 1742, mort à Périgueux le 24 mars 1820, homme de loi, fut élu, le 26 vendémiaire an IV, député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 299 voix sur 405 votants, et siégea dans cette Assemblée jusqu'en l'an VIII, sans s'y faire remarquer. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé le 11 prairial, en même temps président du tribunal criminel de la Dordogne, et juge au tribunal d'appel de Bordeaux : ce fut ce dernier poste qu'il accepta. Lors de la réorganisation judiciaire, il devint (12 mai 1811) président de chambre à la cour impériale de Bordeaux. La Restauration le mit à la retraite le 31 janvier 1816.

DALESME (Jean-Baptiste, baron), député au Corps législatif de l'an X à 1809, né à Limoges (Haute-Vienne), le 20 juin 1763, mort à Paris, le 14 avril 1832, suivit la carrière militaire, prit part aux guerres de la République et de l'Empire, et fut grièvement blessé (germinal an VII) dans la campagne d'Italie, à l'attaque de Vérone. Parvenu au grade de général de brigade, il fut désigné, le 6 germinal an X, comme député de la Haute-Vienne au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1809. Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur de l'ordre le 25 prairial de la même année, il reçut encore de l'Empire le titre de baron (23 juin 1810.) Il se rallia ensuite à la Restauration qui le fit lieutenant-général, le 21 octobre 1814; pendant les Cent-Jours, Dalesme fut nommé gouverneur de l'île d'Elbe, et quitta le service à la seconde Restauration. Réintégré en 1830, il mourut gouverneur des Invalides.

DALIBOURG (Mathurin-Julien), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Changé (Sarthe) le 31 août 1742, mort à Sainte-Suzanne (Mayenne), le 6 mai 1817, était membre du directoire de ce dernier département. Il en fut élu député, à l'Assemblée législative (27 août 1791), le 1er sur 8, par 176 voix (286 votants), et siégea dans la majorité.

Dalibourg fut nommé, le 13 floréal an III, procureur général syndic de la Mayenne. Le 24 floréal an VIII, il devint conseiller de préfecture. Puis il entra (23 thermidor an XII) dans la magistrature, comme procureur général à la cour d'appel d'Angers, et il échangea enfin ce poste contre les fonctions plus modestes de juge de paix du canton de Sainte-Suzanne (24 mai 1806).

DALLEAUME (Pierre-Barthélemy-François) député au Corps législatif de l'an XII à 1815, né à Trefforest (Seine-Inférieure) le 8 novembre 1748, mort à une date inconnue, fut nommé en l'an VIII sous-préfet de Neufchâtel. Le Sénat conservateur le désigna, le 2 fructidor an XII, pour représenter au Corps législatif le département de la Seine-Inférieure. Ce mandat lui ayant été renouvelé le 10 mai 1810, Dalleaume siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il se prononça pour la déchéance, soutint le ministère de 1814, et fut fait, le 19 octobre, chevalier de la Légion d'honneur.

DALLEMAGNE (Claude, baron), député au Corps législatif de l'an X à 1813, né à Peyrieu (Ain), le 8 novembre 1754, mort à Nemours (Seine-et-Marne), le 25 juin 1813, s'engagea, à 19 ans, dans le régiment de Hainaut, fit la guerre d'Amérique, et gagna à Savanah les galons de sergent. Officier en 1790, chevalier de Saint-Louis en 1791, général le 22 décembre 1793, il suivit la campagne d'Italie de 1796, fut blessé au passage du Pô, décida, par une charge brillante, la victoire de Lodi, et mérita, par sa conduite au siège de Mantoue, un sabre d'honneur et cette mention de Bonaparte : « Le succès fut quelque temps incertain, mais j'étais tranquille; la brave 32e demi-brigade, commandée par Dallemagne, était là. » Il contribua encore aux victoires de Castiglione et de Roveredo, fut nommé général de division, chargé (1798) du commandement de l'armée de Rome, et, après avoir installé au capitole le Sénat de la nouvelle République romaine, revint en France pour raisons de santé. Envoyé à l'armée du Rhin après la rupture du traité de Campo-Formio, il s'empara d'Ehrenbreistein, reçut, à l'occasion de ce succès, des pistolets d'honneur, mais dut encore quitter l'armée pour cause de maladie. Le 6 germinal an X, le Sénat conservateur le choisit comme député de l'Ain au Corps législatif. Candidat au Sénat conservateur en 1806, il ne fut point appelé à y siéger. L'empereur le mit, en mars 1809, à la tête de la 25e division militaire, puis, en août suivant, à la tête de la 1re division de l'armée de Hollande, qu'il ne commanda que peu de temps. Il venait de voir renouveler son mandat de député au Corps législatif (6 janvier 1813), et d'être créé baron de l'Empire (19 juin suivant), lorsqu'il mourut.

DALLOZ (Charles-Alexandre-Marie), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de

naissance et de mort inconnues, était président du tribunal de district de Saint-Claude. Le 30 août 1791, il fut élu député du Jura à l'Assemblée législative, le 3e sur 8, par 391 voix (413 votants). Il y vota avec les modérés. Le *Moniteur* officiel n'a pas mentionné son nom.

DALLOZ (VICTOR-ALEXIS-DÉSIRÉ), député de 1837 à 1848, né à Septmoncel (Jura), le 12 août 1795, mort à Paris, le 12 janvier 1869, était fils de Claude-Jérôme-Victor Dalloz, maire de Septmoncel, et de Marie-Pierrette-Hugon-Jaunin. Il débuta avec succès, à 21 ans, au barreau de Paris, et figura dans un certain nombre d'affaires civiles et politiques importantes, dans la question de propriété du *Cours de littérature* de La Harpe, dans le procès de la conspiration du 19 août, des quatre sergents de la Rochelle, etc. Il fonda l'immense recueil connu sous le nom de *Répertoire de Jurisprudence*, collabora (1819) à la *Thémis* ou *Bibliothèque du Jurisconsulte*, et prit (1823) la direction du *Journal des audiences de la Cour de cassation*. Sa réputation comme jurisconsulte était établie, quand il acheta, en 1823, une charge d'avocat à la Cour de cassation; il occupa dans la plupart des causes politiques qui furent soumises à cette juridiction, notamment l'affaire des colons de Saint-Domingue, celle des cultivateurs des environs de Paris contre le préfet de police Mangin, celle des comtes Berlier et Merlin, celle de des dix-huit cents électeurs frappés de déchéance par le préfet de la Seine, etc. Comptant sous la Restauration parmi les membres de l'opposition libérale, il applaudit à la révolution de Juillet, contribua à la formation de la garde nationale, et fut élu officier de la 3e compagnie du 3e bataillon de la 11e légion. Elu, le 4 novembre 1837, député du 4e collège électoral du Jura (Saint-Claude), par 89 voix sur 133 votants et 153 inscrits, il vendit sa charge, prit place parmi les conservateurs, et fut successivement réélu, le 2 mars 1839 par 111 voix sur 122 votants et 143 inscrits, le 9 juillet 1842 par 114 voix sur 124 votants et 146 inscrits, et le 1er août 1846 par 110 voix sur 115 votants et 145 inscrits. Pendant ces législatures, il déposa des rapports remarqués sur la responsabilité des propriétaires de navires, sur les irrigations, sur le rachat des actions de jouissance des canaux, sur la compétence du conseil d'Etat, etc. La révolution de février l'éloigna de la vie politique. Chevalier de la Légion d'honneur en 1826, officier en 1846.

DALLOZ (VICTOR-EDOUARD), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Paris, le 24 mai 1826, mort au château de Bois-Renaud (Indre-et-Loire), le 15 novembre 1886, est le fils aîné de Désiré Dalloz (*V. p. haut*), le célèbre jurisconsulte. Avocat à Paris, et très versé lui-même dans la jurisprudence, M. Ed. Dalloz, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut désigné comme candidat officiel du gouvernement au Corps législatif; la 1re circonscription du Jura le nomma député, le 29 février 1852, par 28,764 voix sur 29,422 votants et 45,305 inscrits, contre 168 voix données à M. Jules Grévy, qui n'était pas candidat. Il prit part au rétablissement de l'Empire, et, constamment réélu depuis lors, pendant toute la durée du règne, siégea jusqu'en 1870 dans la majorité qui le choisit comme secrétaire du Corps législatif; il occupa ce poste pendant sept ans. M. Ed. Dalloz obtint successivement : le 22 juin 1857, 28,423 voix sur 28,680 votants et 44,053 inscrits; le 4 juin 1863, 29,848 voix sur 30,352 votants et 44,743 inscrits, et le 24 mai 1869, 14,625 voix sur 23,768 votants et 29,441 inscrits, contre 8,909, au candidat de l'opposition, M. de Ronchaud. Le même jour, il réunit dans la 3e circonscription du même département, 1,008 voix contre 11,061 à l'élu républicain, M. Gagneur. M. Dalloz vota la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre. Il est l'auteur de divers ouvrages de droit et de jurisprudence, tels que : *Commentaire du décret du 21 janvier 1852 sur la garde nationale* (1852); *Traité sur la propriété des Mines; Code civil annoté et expliqué* (1872-1875, 2 vol); *Code de l'enregistrement* (1878), etc. Officier de la Légion d'honneur du 23 août 1862, commandeur du 15 août 1869.

DALMAS (JOSEPH-BENOIT), député à l'Assemblée législative de 1791, député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Aubenas (Ardèche), le 29 mai 1754, mort à Draguignan (Var), le 10 août 1824, était fils de « Joseph Dalmas, notaire, et de dame Marie-Marguerite Auresche ». Avocat à Aubenas quand la Révolution éclata, il fut procureur général syndic de l'Ardèche de mai 1790 au 3 septembre 1791, date de son élection comme député à l'Assemblée législative, le 1er sur 8, avec 226 voix (344 votants). Dalmas siégea à droite et se montra très attaché au maintien de la royauté. Une curieuse note, fournie sous la Restauration par lui-même sur son propre compte, et conservée aux Archives nationales, rappelle le rôle actif qu'il joua dans les événements de cette époque. Il combattit d'abord toute loi répressive de l'émigration, soutenant que l'Assemblée n'avait pas le droit de s'y opposer. Il parla aussi (juillet 1792) contre la déchéance de Louis XVI et protesta de son dévouement à la constitution monarchique. Il fit ensuite une violente sortie contre Pétion, et réclama la punition de ceux qui avaient forcé l'entrée du palais, ainsi que le maintien de la suspension du maire de Paris. Dans la journée du Dix-Août, Dalmas se rendit au château, traversa le Jardin des Tuileries, et « donna le bras à la reine et à sa fille, aujourd'hui Mme la duchesse d'Angoulême, jusqu'à leur funeste entrée dans l'Assemblée. » Proscrit après le renversement du trône, il « se réfugia à Rouen, » — c'est toujours lui qui parle, — « où il trouva un asile jusqu'en l'an III; pendant sa proscription dans cette ville, il publia un mémoire avec son nom d'auteur intitulé : *Réflexions sur le procès de Louis XVI*, qu'il envoya à M. de Malesherbes, et qui fut imprimé et distribué à tous les conventionnels. » Poursuivi et arrêté, en l'an III, par ordre de la Convention, il fut mis en liberté après le 9 thermidor. Cette réaction le fit entrer dans les emplois publics. Il devint successivement : président du tribunal civil de l'Ardèche (du 12 brumaire an IV au 29 frimaire an VI), président de canton, maire d'Aubenas (de fructidor an VIII à ventôse an XII). Une nouvelle brochure de lui, publiée en 1798, et également empreinte de royalisme, l'avait fait destituer par le Directoire. Mais Napoléon l'appela au Corps législatif, comme député de l'Ardèche, le 8 frimaire an XII (décision du Sénat conservateur), et il siégea en cette qualité jusqu'en 1808. Conseiller municipal d'Aubenas jusqu'en décembre 1815, il sollicita et obtint du gouvernement de la Restauration la préfecture de la Charente-Inférieure, qu'il cessa d'occuper en 1816, sous le ministère Decazes. On lui donna plus tard (11 août 1824) celle du département du Var. Il mourut l'année d'après, dans l'exercice de ces dernières fonctions.

DALMAS (Pierre-Albert de), député au Corps législatif de 1859 à 1870, député de 1876 à 1881, né à Paris, le 10 juin 1821, appartient à une ancienne famille de Lorraine. Son père fut officier de marine et directeur au ministère de la Justice et des Cultes. M. P. A. de Dalmas, ses études de droit terminées, collabora, sous Louis-Philippe, à divers journaux politiques. Attaché en 1849 au ministère des Affaires étrangères, il fut chargé de plusieurs missions, notamment dans l'Amérique du Sud, au Brésil et au Rio de la Plata. Il gagna la confiance du président L.-N. Bonaparte, par la manière dont il s'acquitta de son rôle diplomatique et par la part active qu'il prit, à son retour en France, aux événements de décembre. Louis-Napoléon le choisit peu après, comme sous-chef de son cabinet. En 1852, au moment du rétablissement de l'Empire, M. de Dalmas devint sous-secrétaire de l'empereur; il garda ces fonctions jusqu'en 1861. Membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, il fut présenté par le gouvernement comme candidat officiel au Corps législatif, le 18 décembre 1859, en remplacement de M. Leharivel, décédé. L'administration l'appuyait de toute son influence, et le sous-préfet de Fougères avait écrit aux maires de son arrondissement : « Vous aurez sur le bureau de vote des bulletins au nom de M. de Dalmas, et pas d'autres. Il est important que des personnes intelligentes et sûres, munies de bulletins au nom de M. de Dalmas, occupent les abords de la mairie, et protègent les électeurs si bien intentionnés de votre commune contre l'erreur et le mensonge. » Signé : Thil, sous-préfet de Fougères. — M. de Dalmas fut élu député par 25,570 voix (29,438 votants, 39,404 inscrits), contre 2,821 à M. Le Beschu et 996 à M. Dréo, siégea dans la majorité, fit partie de plusieurs commissions importantes et parut assez souvent à la tribune. Réélu le 4 juin 1863, par 19,008 voix (34,651 votants, 40,028 inscrits), contre 15,507 à M. de Kerdrel, il se sépara du ministère vers la fin de la législature, vota parfois avec le nouveau tiers-parti libéral, et perdit l'appui officiel aux élections du 24 mai 1869. Il n'en fut pas moins élu une troisième fois, par 21,470 voix (34,612 votants, 41,090 inscrits), contre 13,069 à M. Thil, l'ancien sous-préfet de Fougères, devenu candidat officiel du gouvernement. M. de Dalmas fut un des promoteurs de l'interpellation des 116, appuya l'Empire libéral, vota *pour* la guerre en 1870, et resta fidèle, après 1870, à la politique bonapartiste. En 1874, il se signala par son zèle à distribuer des photographies de l'ex-prince impérial. Néanmoins il avait singulièrement atténué l'ardeur de ses sentiments impérialistes dans la profession de foi qui le fit élire, en 1876, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement de Fougères, par 9.660 voix (18,166 votants, 21,108 inscrits), contre 8,405 à M. de la Villegontier. M. de Dalmas, élu presque comme républicain, vota le plus souvent avec la minorité conservatrice, mais se rapprocha de la gauche dans les questions où le cléricalisme était en jeu. Cette attitude ne lui permit pas d'obtenir, pendant la période du Seize-Mai, l'appui du ministère de Broglie-Fourtou lors du renouvellement de 1877, bien qu'il eût voté contre les 363. — M. de Dalmas, constructeur du premier chemin de fer départemental établi en France (entre Fougères et Vitré), est l'auteur de quelques écrits politiques. Officier de la Légion d'honneur du 15 mars 1869.

DALMASSY (Jean-Baptiste), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Langres (Haute-Marne), le 19 novembre 1759, mort à Paris, le 17 juin 1828, avocat, occupait sous le premier Empire les fonctions de chef de division au ministère de la guerre, lorsqu'il fut appelé, le 6 janvier 1813, par décision du Sénat conservateur, à représenter au Corps législatif le département de la Haute-Marne. Après avoir soutenu le gouvernement de Napoléon, il se rallia à celui de la Restauration qui lui conféra, le 12 janvier 1820, le titre de baron.

DALMATIE (duc de). — *Voy.* Soult.

DALPHONSE (François-Jean-Baptiste, baron), député au Conseil des Anciens, au Corps législatif, et de 1819 à 1820, né à Bonny (Loiret), le 22 octobre 1756, mort à Moulins (Allier), le 24 septembre 1821, fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis succéda à son père (mars 1773) dans la charge de receveur du grenier à sel de Souvigny (Allier), que la Révolution supprima. Dalphonse ne s'en montra pas moins partisan modéré des idées nouvelles, et fut nommé membre du directoire du département de l'Allier (2 juillet 1790), procureur syndic du district de Moulins (3 décembre 1791), et président de l'administration du département (1794). Elu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Allier au Conseil des Anciens, par 108 voix sur 214 votants, il s'opposa généralement aux mesures de rigueur, fit rendre aux prêtres la possession de leurs biens, combattit les droits de péage, vota contre la peine de mort prononcée contre les « Chauffeurs », fut secrétaire de l'Assemblée, et, le 6 thermidor an V, nommé membre de la commission des inspecteurs de la salle (questeurs), commission qui passait pour un foyer de conspiration royaliste. Les vainqueurs de fructidor, deux mois après, n'inscrivirent cependant pas Dalphonse sur leurs listes de proscription. Réélu au même Conseil, le 23 germinal an VII, il parla contre un emprunt de cent millions, et, le 19 brumaire an VIII, réclama de tous les membres présents un nouveau serment de fidélité à la Constitution. Mais ce dévouement pour les institutions républicaines ne résista pas au succès du coup d'Etat, et, le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur fit entrer Dalphonse au nouveau Corps législatif comme député de l'Allier; il fut également secrétaire de cette Assemblée, fut appelé, le 11 ventôse suivant, à la préfecture de l'Indre, le 23 ventôse an XII à celle du Gard, le 23 germinal suivant à celle du Loiret, fut créé baron de l'Empire le 9 mars 1810, nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat le 18 novembre 1810, et envoyé comme intendant de l'intérieur en Hollande, le 1er janvier 1811. Il avait été nommé commandeur de la Légion d'honneur à l'occasion du couronnement (1804). Il adhéra à la déchéance de l'Empereur (avril 1814), fut laissé à l'écart par la première Restauration, rentra au Conseil d'Etat pendant les Cents-Jours, et fut envoyé en mission dans la 9e division militaire (Nîmes) pour réprimer les agitations royalistes. La seconde Restauration le rendit à la vie privée. Il venait d'être retraité comme préfet (7 juillet 1819), lorsqu'il fut élu député, le 11 septembre suivant, au collège de département de l'Allier, par 439 voix sur 738 votants et 1,139 inscrits. Il prit place dans l'opposition, vota contre les lois d'exception et combattit vivement le nouveau projet de loi électorale présenté par les ministres (24 mai 1820). Il mourut dans le cours de la législature.

DAL POZZO (JOSEPH-MARIE-FERDINAND), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Montecalvo (Italie), le 30 décembre 1763, mort à Turin (Italie) en 1843, exerça dans son pays d'importantes fonctions administratives et judiciaires. Substitut, en 1797, de l'avocat patrimonial général du conseil de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, « volontaire » (1788) au bureau de l'avocat général du roi près le Sénat de Turin, chef du bureau de législation près le commissaire civil et politique du Piémont (an VII), il fut, l'année d'après (an VIII), également chef de bureau près la commission du gouvernement pour la proposition des lois à la *Consulta*, puis sénateur de Turin. Devenu (frimaire an X) substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de cette ville, il fut nommé, le 14 floréal an XII, membre de la Légion d'honneur, et appelé, le 27 fructidor de la même année, à siéger dans le Corps législatif français comme député du département de Marengo. Il quitta cette assemblée en 1808.

DAMAS (ANGE-HYACINTHE-MAXENCE, BARON DE), pair de France et ministre, né à Paris, le 30 septembre 1785, mort à Paris, le 6 mai 1862, descendait d'une branche de la famille de Damas établie en Bourgogne. Il suivit sa famille en émigration en Allemagne, puis en Russie, et entra comme cadet, en 1795, à l'école d'artillerie de Saint-Pétersbourg. Lieutenant dans le régiment (de la garde) Semenowski (juin 1803), il fit dans l'armée russe la campagne d'Allemagne, et reçut la croix de Sainte-Anne de 3e classe (1805). Capitaine (septembre 1807), chef de bataillon (avril 1811), il fut blessé à la Moskowa, et décoré de la seconde classe de l'ordre de Sainte-Anne. Colonel du régiment des grenadiers d'Astrakan (octobre 1812), il se battit en Allemagne (1813), devint général major, et reçut, après Leipsig, la croix de Saint-Wladimir. Il entra en France avec les alliés (1814); sa conduite à Brienne et sous les murs de Paris lui valut, de l'empereur Alexandre, une épée d'honneur enrichie de diamants. Il rentra dans l'armée française à la première Restauration, avec le grade de maréchal de camp, suivit le duc d'Angoulême dans le midi, en qualité de lieutenant-général, et passa avec lui en Espagne pendant les Cent-Jours. La seconde Restauration l'appela au commandement de la 8e division militaire (Marseille); là, il montra une grande sévérité contre les anciens fonctionnaires de l'Empire, et suivit, un cierge à la main, les processions des missions. Le *Phocéen*, journal d'opposition, ayant écrit qu'on ne demandait plus un cierge chez les marchands ciriers, mais une « épée de Damas », M. de Damas fit poursuivre le rédacteur avec la dernière rigueur. Au moment de la guerre d'Espagne, il reçut le commandement d'une division de l'armée de Catalogne. Il était à ce poste, lorsqu'il fut nommé pair de France, le 9 octobre 1823, et, le 19 suivant, ministre de la guerre. Il résigna ce poste, le 4 août 1824, pour ne pas signer la mise à la réforme d'un certain nombre d'officiers généraux, fut appelé, le même jour, à prendre le portefeuille des affaires étrangères, après le départ de Châteaubriand; il fit en même temps l'intérim du ministère de la guerre, du 20 août 1824 au 29 septembre 1825, et conserva les affaires étrangères jusqu'au 3 janvier 1828, mais les fonctions furent, en réalité, exercées par M. de Villèle. Lors de la mort de M. de Rivière (avril 1827), il fut nommé gouverneur du duc de Bordeaux, qu'il suivit en exil, après la révolution de Juillet. Il rentra en France lorsque l'éducation du prince fut terminée, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. En 1846, il créa à Hautefort (Dordogne), où il vivait, une caisse de prêt aux ouvriers, sous le nom de « prêt d'honneur ». Grand officier de la Légion d'honneur de 2 octobre 1823.

DAMAS-CRUX (FRANÇOIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Crux-la-Ville en Nivernais, le 25 août 1739, mort à Nevers (Nièvre), le 4 mars 1829, était parent du précédent et frère du comte Louis-Etienne-François de Damas-Crux, pair de France (*v. p. bas*). Il entra dans les ordres et parvint aux dignités de grand-vicaire et curé-doyen de la cathédrale de Nevers. Le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier le nomma, le 25 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux. Mais l'abbé François de Damas Crux ne se rallia pas aux idées nouvelles, et donna bientôt sa démission (29 juillet 1789). A son retour de l'émigration, il recouvra, sous la Restauration, ses dignités ecclésiastiques. En octobre 1822, il fut attaché au sceau des titres.

DAMAS-CRUX (LOUIS-ETIENNE-FRANÇOIS, COMTE DE), pair de France, né à Crux-la-Ville (Nièvre), le 4 octobre 1735, mort à Paris, le 3 juillet 1814, fut un des menins du Dauphin, depuis Louis XVI, devint, fort jeune, colonel en second du régiment de l'Inde contre les Anglais, et passa ensuite colonel du régiment de Foix, de celui du Limousin, et de celui du Vexin; au moment de la Révolution, il était maréchal de camp, et commandant des trois Evêchés. Il émigra en 1792, défendit, à la tête d'un corps de gentilshommes, Maestricht assiégé par l'armée française, servit en 1794 dans l'armée de Condé, fut nommé (1799) chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême au moment de son mariage, et suivit cette princesse en Russie et en Angleterre. Il revint en France avec les Bourbons (1814), fut fait grand-croix de Saint-Louis, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême, et lieutenant-général (22 juin 1804). Déjà gravement malade, il fut nommé pair de France, le 2 juillet 1814, et mourut le lendemain.

DAMAS-CRUX (ETIENNE-CHARLES, DUC DE), pair de France, né au château de Crux-la-Ville (Nièvre), le 10 février 1754, mort à Paris, le 29 mai 1846, fut reçu chevalier de Malte au berceau, entra comme sous-lieutenant au régiment de Limousin-infanterie (22 février 1770), et passa capitaine (5 mai 1772). Commandant en second du régiment d'Aquitaine (3 octobre 1779), il fit campagne dans l'Inde contre les Anglais, commanda ensuite un régiment de cipayes, et, abandonné par ses soldats, fut fait prisonnier. Il rentra en France à la paix, émigra en 1792, servit dans l'armée des princes, et défendit la Hollande contre les armées françaises (1793), à la tête d'une légion levée par lui, légion dont l'infanterie fut anéantie à Quiberon (1795). De ces débris, il forma un escadron de hussards, qu'il conduisit au prince de Condé, et fut nommé maréchal de camp par le comte d'Artois. Il suivit le corps de Condé en Pologne (1801), fut attaché à la personne du duc d'Angoulême qu'il accompagna en Angleterre, et avec qui il rentra en France en 1814. Louis XVIII le nomma lieutenant général (22 juin), grand-croix de Saint-Louis (22 août), premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême, et l'envoya en mission à Toulouse, où il fut arrêté par le général Laborde

pendant les Cent-Jours, et conduit à la frontière d'Espagne. Il rentra en France, après Waterloo, à la tête d'un corps de dix-huit cents basques, fut promu pair de France (17 juillet 1815) et vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Le roi l'appela au commandement de la 2e division militaire (10 janvier 1816), et le créa duc (3 février suivant). Le duc de Damas-Crux se retira de la Chambre haute après les journées de juillet, ayant refusé de prêter serment au gouvernement nouveau, et vécut en dehors de la politique jusqu'à un âge très avancé. Il avait été admis à la retraite, comme lieutenant général, le 30 juin 1832.

DAMAS D'ANLEZY (Jean-Pierre, comte de), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris le 4 mars 1734, mort au château d'Anlezy (Nièvre), le 7 septembre 1800, appartenait à la même famille que les précédents. Il suivit, comme la plupart des siens, la carrière des armes, et il était maréchal de camp depuis le 1er mars 1780, lorsque la noblesse du bailliage du Nivernais et Donziois l'envoya, le 23 mars 1789, siéger aux Etats-Généraux. Imbu des idées de l'ancien régime, il refusa son adhésion à l'assemblée des trois ordres, et donna sa démission de député le 20 juillet 1789. Il émigra, et revint mourir en son château d'Anlezy, dans la Nièvre.

DAMAS D'ANTIGNY (Joseph-François-Louis-Charles-César, duc de), pair de France, cousin des précédents, né à Paris, le 28 octobre 1758, mort à Paris, le 5 mars 1829, entra au service dès l'âge de treize ans, et fit, comme aide-de-camp du comte de Rochambeau, les campagnes de 1780 et 1781 en Amérique. Il commanda, comme colonel, le régiment des dragons du Dauphin, puis celui de Monsieur, frère du roi, dont il était gentilhomme d'honneur. C'est à la tête de ce corps qu'il s'efforça, de concert avec Bouillé, d'assurer la fuite de la famille royale, en 1791. Chargé d'occuper le poste de Clermont, il manqua, au dire des royalistes, de présence d'esprit dans cette circonstance. Arrêté avec Louis XVI à Varennes, il fut conduit à Paris et décrété d'accusation par l'Assemblée nationale; l'amnistie, qui suivit l'acceptation de la Constitution par le roi, l'empêcha d'être traduit devant la haute Cour nationale, et le rendit à la liberté. Il avait été successivement détenu à Verdun, puis à Paris dans la maison de la Merci, rue du Chaume. Le comte de Damas s'empressa d'émigrer, et alla rejoindre Monsieur, dont il fut le capitaine des gardes et qu'il accompagna dans l'expédition de Champagne en 1792. Nommé maréchal de camp, il fit naufrage sur la côte de Calais au moment où il se disposait à prendre part à l'expédition de Quiberon. Tombé entre les mains des républicains, il échappa encore à la rigueur des lois contre les émigrés, et put se rendre auprès du comte d'Artois et suivre le reste de la guerre dans l'armée de Condé jusqu'à son licenciement. Rentré en France en 1801, il reçut du gouvernement de la Restauration, le 4 juin 1814, la dignité de pair de France, le 13 août de la même année le grade de général de division, et le 30 mars 1825 le titre de duc. Il fut aussi créé commandeur de Saint-Louis, appelé au commandement d'une division militaire à Dijon, puis nommé premier gentilhomme de la chambre. A la Chambre haute, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney.

DAMAS D'ANTIGNY (Joseph-Elisabeth-Roger, comte de), député de 1815 à 1816, né à Paris, le 4 septembre 1765, mort au château de Cirey (Côte-d'Or), le 3 septembre 1823, frère du précédent, fut inscrit à douze ans sur le contrôle des officiers du régiment du roi, dont son oncle, le duc du Châtelet, était colonel. Pressé de débuter dans la carrière militaire, où s'étaient distingués plusieurs membres de sa famille, il quitta secrètement la France, à la suite, dit-on, d'un duel malheureux avec le vicomte de Wall, et se rendit auprès du prince de Ligne, commissaire de la cour de Vienne près de l'armée russe. Il obtint par lui son admission dans l'armée moscovite et y donna des preuves fréquentes de sa témérité. Chargé un jour par le prince de Nassau-Siegen de prendre à l'abordage un vaisseau amiral turc, que défendait en même temps une vive mousqueterie et l'incendie qui s'y manifestait de toutes parts, Damas enleva cette espèce de citadelle et s'empara du drapeau de Mahomet. Adjudant du prince Potemkin, il dirigea l'attaque d'Otchakow et pénétra le premier dans la place. La czarine Catherine fit donner au comte de Damas le grade de colonel, et c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de 1789, terminée par le siège de Bender. De retour en France la même année, il y demeura à peine, et se remit au service de l'étranger. La prise d'Ismaël, à laquelle il contribua puissamment, à la tête d'un régiment russe, lui valut la croix de commandeur de Saint-Georges. Il répondit ensuite à l'appel des émigrés français, devint aide-de-camp du comte d'Artois, et le suivit à Saint-Pétersbourg, puis en Angleterre. Il eut dans l'armée de Condé, en 1795, le commandement d'une légion, entra, en 1798, au service du roi de Naples, Ferdinand, dont il soutint désespérément la cause, les armes à la main, et se retira à Vienne jusqu'en 1814. Le retour des Bourbons le rappela en France, où il recouvra tous ses titres. Promu lieutenant général, il commandait la place de Lyon, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. Il accompagna Louis XVIII en Belgique, et, à la seconde Restauration, fut élu député (22 août 1815), par deux départements à la fois : la Côte-d'Or, qui lui donna 122 voix sur 161 votants et 260 inscrits, et la Haute-Marne, où il eut 84 voix sur 147 votants et 217 inscrits. Il fit partie de la majorité, mais ne siégea pas longtemps à la Chambre « introuvable », le roi l'ayant renvoyé dans son gouvernement de Lyon. Il réprima sévèrement les troubles qui éclatèrent dans cette ville et, rentré dans sa famille peu de temps après, mourut au château de Cirey, en 1823.

DAMBRAY (Charles-Henry, chevalier), député au Conseil des Cinq-Cents, pair de France, ministre, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 11 octobre 1760, mort à Montigny (Seine-Inférieure), le 12 décembre 1829, issu d'une famille qui avait donné au parlement de Normandie plusieurs présidents à mortier, dut à la recommandation de son cousin Hue de Miroménil, garde des sceaux, une place d'avocat général à la cour des aides : il n'avait alors que dix-neuf ans. Il obtint ensuite, par la même protection, la charge d'avocat général au parlement de Paris (janvier 1828). Devenu la même année, le gendre de Barentin (*V. ce nom*), il ne tarda pas à se faire personnellement remarquer dans plusieurs causes importantes où il porta la parole, entre autres dans l'affaire de Montgolfier et dans celle de Kornmann. La

Révolution sépara profondément le jeune avocat général de son collègue au parlement, Hérault de Séchelles. Celui-ci adopta les idées nouvelles, tandis que le gendre de Barentin, suivant le courant contraire, se retirait dans ses terres de Normandie, après la suppression des parlements (1790). Dambray quitta momentanément cette retraite en juin 1791, pour aller à l'étranger favoriser la fuite de Louis XVI, qui se termina par l'arrestation de Varennes. Puis il regagna Rouen et vécut ignoré dans les environs de cette ville pendant la période révolutionnaire. On dit que le conventionnel Alquier, qui aurait eu une entrevue avec lui, le protégea de son silence dans le rapport qu'il fit sur sa mission à Rouen. Elu, le 28 vendémiaire an IV, par 360 voix, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, Dambray n'accepta pas ce mandat, et fit connaître sa démission par une lettre au procureur-général syndic du département de la Seine, qui en informa l'Assemblée (séance du 9 brumaire). Il refusa de même les fonctions que Napoléon lui fit proposer plus tard par le préfet Beugnot, et accepta seulement de l'Empire la décoration de la Légion d'honneur, et la place de juge de paix, avec les fonctions de membre du Conseil général de la Seine-Inférieure. Avant de recevoir la croix d'honneur il avait consulté sa mère qui lui répondit : « Mon fils, il faut accepter toutes les croix que le ciel nous envoie. » Il entretenait, d'ailleurs, à cette époque, une correspondance suivie avec les Bourbons qui, à leur retour, s'empressèrent de l'appeler aux plus hauts emplois. En donnant à Barentin le titre de chancelier honoraire, Louis XVIII remit à Dambray les sceaux, et le nomma chancelier de France, avec la présidence de la Chambre des pairs : il garda les sceaux du 13 mai 1814 au 19 mars 1815, et l'ordonnance qui le fit pair de France est du 4 juin 1814. Pendant les Cent-Jours il se réfugia en Angleterre et à Gand, et, à la seconde Restauration, il ne reprit que la présidence de la Chambre des pairs; les sceaux ne lui furent pas rendus, si ce n'est, momentanément et par intérim, du 7 mai 1816 au 18 janvier 1817. Ce fut lui qui présida la Cour des pairs lors du procès du maréchal Ney en 1815, et lors du jugement de la conspiration du 19 août 1820. Dambray, moins homme d'Etat que jurisconsulte, était de mœurs simples et débonnaires, et sa carrière politique fut sans éclat. Il y apporta un dévouement, plus sincère qu'éclairé à la cause royaliste, par exemple, lorsqu'il fut chargé par le roi d'arrêter avec les commissions du Sénat et du Corps législatif les bases de la charte constitutionnelle : il mécontenta beaucoup de monde en appelant cette charte, lors de sa promulgation, une *ordonnance de réformation*. Ce fut lui encore qui conseilla à Louis XVIII de dater la charte de la 19e année de son règne. Dans un ordre ministériel qu'il adressa à ses subordonnés au moment du débarquement de Napoléon, il leur prescrivait de « courir sus » à « l'usurpateur. » Dambray opina pour la résistance à outrance, et ne quitta Paris que le 20 mars 1815, à deux heures après midi. Lors de son second passage au ministère, il opina de même contre l'ordonnance du 5 septembre 1816 qui brisa la majorité de la « Chambre introuvable. » Comme président de la Chambre des pairs, il montra dans les délibérations une impartialité à laquelle ses adversaires rendirent plus d'une fois justice. Dambray termina ses jours à Montigny, près de Dieppe, chevalier des ordres du roi, membre du Conseil privé et officier de la Légion d'honneur. Depuis 1827, il avait abandonné à M. de Pastoret, vice-chancelier, les fonctions de la présidence.

DAMBRAY (CHARLES-EMMANUEL-HENRI, VICOMTE), pair de France et représentant à l'Assemblée législative de 1849, fils du précédent, né à Paris le 21 janvier 1785, mort au château de Montigny (Seine-Inférieure), le 26 février 1868, entra dans l'administration comme maître des requêtes au Conseil d'Etat, devint conseiller d'Etat, et succéda à son père comme grand-maître des cérémonies des ordres du roi, et comme conseiller général de la Seine-Inférieure. Promu à la pairie le 17 août 1815, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et soutint la politique de MM. de Villèle et de Polignac. Il quitta la Chambre haute après les journées de juillet, ayant refusé de prêter serment au gouvernement nouveau, et se retira dans sa terre de Montigny. Le 13 mai 1849, il fut élu par le département de la Mayenne représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 6e sur 8, par 32,109 voix sur 70,210 votants et 106,272 inscrits; il siégea à droite, vota avec les légitimistes, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de décembre 1851.

DAMBRY (PIERRE-CHARLES-ANDRÉ), député au Corps législatif de 1859 à 1869, né à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), le 20 décembre 1796, mort à l'Isle-Adam, le 10 septembre 1869, propriétaire, remplissait les fonctions de secrétaire du Conseil général de Seine-et-Oise, et celles de maire de l'Isle-Adam, lorsqu'il fut élu, comme candidat officiel du gouvernement, le 23 octobre 1859, député de la 3e circonscription de Seine-et-Oise, en remplacement de M. de Gouy d'Arcy, décédé. Il avait obtenu 18,893 voix (27,021 votants, 35,168 inscrits), contre MM. Rendu, 7,351 et le vicomte de Ruty, 586. Le 31 mai 1863, les mêmes électeurs lui continuèrent son mandat, par 16,657 voix sur 30,221 votants et 36,701 inscrits, contre 13,412 accordées au candidat indépendant, M. Lefèvre-Pontalis. Dans les deux législatures dont il fit partie, M. Dambry ne cessa de voter avec la majorité dynastique. Il était officier de la Légion d'honneur.

DAMERON (JOSEPH-CHARLEMAGNE), député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention, né à Donzy (Nièvre) le 28 janvier 1758, mort à Paris, le 10 novembre 1798, était fils de « Joseph-Gabriel Dameron, bourgeois, et de dame Louise-Camille-Palteau. » Homme de loi à la Charité-sur-Loire au moment de la Révolution, il fut nommé, en 1790, président du tribunal du district de la Charité. Elu, le 5 septembre 1791, député de la Nièvre à l'Assemblée législative, le 2e sur 7, par 158 voix sur 316 votants, il siégea dans la majorité, et fut réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 2e sur 7, par 308 voix sur 368 votants. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça contre l'appel au peuple et contre le sursis, et répondit au 3e appel nominal : « Un républicain ne consulte que les intérêts de la patrie. Je vote pour la mort. » Il fut envoyé en mission dans le Loiret après le 9 thermidor, fut nommé, après la session, commissaire du Directoire dans le département de la Nièvre, et élu, en l'an V, juge au tribunal de cassation; il mourut dans l'exercice de ces fonctions. Son fils, Alexandre-Auguste-Charlemagne, a été longtemps maire de Donzy.

DAMOURETTE (Louis), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Challerange (Ardennes), le 10 juillet 1752, mort à Challerange en 1820, était cultivateur dans son pays natal et fut fermier de la seigneurie de Challerange. Il embrassa les principes de la Révolution, devint président de l'administration de son département et, le 2 septembre 1791, fut élu député des Ardennes à l'Assemblée législative, le 7e sur 8, par 194 voix (298 votants). Il fut membre et souvent rapporteur des comités d'agriculture et de l'examen des comptes, prit la parole sur les questions agricoles, sur un projet de caisse de secours, etc., et suivit avec modération la politique de la majorité. Suspect sous la Terreur, il dut la liberté au 9 thermidor. Il fit partie, sous la Restauration, du Conseil général des Ardennes.

DAMPIERRE (Charles-Jacques-Pierre Picot, marquis de), pair de France, né à Paris, le 29 juin 1779, mort à Dampierre (Aube), le 31 décembre 1871, de la maison des Dampierre de Champagne et d'une branche qui fut anoblie en 1496 par une charge de secrétaire du roi, était le fils puîné du général Auguste-Henri-Marie Picot de Dampierre (1756-1793), qui fut tué d'un coup de canon au service de la République, dans le bois de Vicoigne. A l'exemple de toute sa famille, il suivit la carrière militaire, et combattit sous son beau-frère, le général Dessolle (*V. ce nom*), en qualité d'aide-de-camp, dans la campagne de Russie et pendant les années 1814 et 1815. La Restauration le trouva colonel, et l'admit dans les gardes du corps. Le 5 mars 1819, il fut créé pair de France. Il soutint de ses votes le gouvernement des Bourbons, mais ne fut point hostile plus tard à la monarchie de juillet, et ne quitta la Chambre haute qu'en 1848. Admis à la retraite comme officier supérieur, le 26 octobre 1832, il était officier de la Légion d'honneur.

DAMPIERRE (Elie-Louis-Aymard, marquis de), pair de France, né à Sauveterre (Lot-et-Garonne), le 20 novembre 1787, mort à Paris le 3 février 1845, appartenait à une autre branche de la famille du précédent. Propriétaire, et sans aucun antécédent politique, ainsi que le constatent les biographies parlementaires de l'époque, il fut compris, le 5 novembre 1827, sur la liste des 77 pairs nommés par M. de Villèle. Il siégea obscurément à la Chambre haute, y soutint le gouvernement de Charles X, et lui resta fidèle en 1830. Il donna en effet sa démission pour ne pas prêter serment à Louis-Philippe.

DAMPIERRE (Jean-Baptiste-Elie-Adrien-Roger marquis de), fils du précédent, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Sauveterre (Lot-et-Garonne), le 17 septembre 1813, fit ses études de droit, et voyagea pendant quelques années à l'étranger. Riche propriétaire, enrichi encore pas son mariage, il se présenta aux élections de 1836 et de 1842, comme candidat de l'opposition à la fois royaliste et libérale. « Je proclame, disait-il dans une de ses circulaires électorales, que les monarchies n'ont plus de vie en dehors des institutions les plus larges et les plus libérales. Homme nouveau, ce sont les idées nouvelles que je défendrai; je veux la participation de toutes les classes au droit d'élection. » Ce langage ne suffit pas à conquérir à M. de Dampierre la majorité: le 1er août 1846, il n'obtint, dans le 3e collège des Landes (Saint-Sever) que 84 voix contre 170 à M. Larnac, élu, et 53 à Frédéric Bastiat. En 1848, il parut accepter la République et se fit élire, le 23 avril, le 7e et dernier, par 19,435 voix, représentant des Landes à l'Assemblée constituante. Mais il siégea à droite et vota régulièrement avec les conservateurs: *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; *contre* l'abolition de la peine de mort; *contre* le droit au travail; *contre* la réduction de l'impôt du sel; *pour* la proposition Rateau; *contre* l'amnistie; *pour* l'interdiction des clubs; *pour* les crédits de l'expédition romaine, etc. Il soutint d'abord, avec la majorité parlementaire, le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et continua cette politique à l'Assemblée législative, où il fut réélu représentant des Landes, le 3e sur 6, avec 25,783 voix (49,762 votants, 82,019 inscrits). Il se montra favorable à toutes les lois répressives votées par les conservateurs monarchistes, et ne se sépara du prince président qu'à la veille du coup d'Etat de décembre. Il fut du nombre des représentants qui protestèrent à la mairie du Xe arrondissement. Aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852, M. de Dampierre n'obtint comme candidat indépendant, dans la 2e circonscription des Landes, que 2,522 voix contre 24,506 accordées à l'élu, M. Corta. Il rentra alors dans la vie privée, y resta pendant toute la durée de l'Empire, et n'en sortit que pour se faire élire, le 8 février 1871, représentant des Landes à l'Assemblée nationale, par 40,440 voix sur 54,902 votants et 84,409 inscrits. Il fit partie de la réunion Colbert en même temps que du Cercle des Réservoirs et vota dans la législature: *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour du Parlement à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* le gouvernement du 24 mai, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il avait été élu, le 8 octobre 1871, conseiller général pour le canton de Grenade (Landes). Aux élections législatives du 20 février 1876, il échoua avec 4,586 voix contre M. de Guilloutet 7,326, et rentra dans la vie privée. On a de lui: *Races bovines de France, de Suisse d'Angleterre et de Hollande* (1849). — *Les Eaux-de-vie de Cognac* (1855). — *Le R. P. de Ravignan* (1858). — *De la culture de la vigne* (1863).

DAMPMARTIN (Anne-Henri Cabot, vicomte de), député a Corps législatif de 1813 à 1815, né à Uzès (Gard) le 30 juin 1755, mort à Paris le 12 juillet 1825, était fils du gouverneur d'Uzès. Destiné par sa famille aux fonctions ecclésiastiques, il entra, à 15 ans, au séminaire de Paris; mais il en sortit pour entrer dans l'armée, fut pourvu d'une sous-lieutenance dans le régiment de Limousin-infanterie, passa capitaine dans Royal-cavalerie, et publia des essais littéraires qui le firent admettre à l'Académie de Nîmes. Il rédigea et adressa à l'Assemblée nationale, en 1789, les doléances des officiers de la garnison de Strasbourg. Nommé (juillet 1791) lieutenant-colonel du régiment de Lorraine-dragons, il accompagna le général Choisy dans l'expédition d'Avignon contre Jourdan « Coupe-têtes », engagea son régiment à protester contre la journée du 20 juin 1792, et, sur le refus des soldats, émigra à Trèves, s'en-

rôla dans la cavalerie de l'armée des princes, et, après le licenciement, gagna la Belgique, puis la Hollande, où il vécut en donnant des leçons de français; il y publia un *Précis de littérature à l'usage des dames* (1795), et passa de là à Berlin, où il rédigea la *Gazette française*, et où Frédéric-Guillaume II le nomma précepteur des fils qu'il avait eut de la comtesse de Lichtenau. Tombé en disgrâce à la mort du roi en raison de ses relations avec la comtesse, il rentra en France après le 18 brumaire, et se retira à Uzès, où il travailla à *La France sous ses rois, essai historique sur les causes qui ont préparé et consommé la chute des trois premières dynasties*. La publication de cet ouvrage (1810) appela l'attention de l'Empereur, qui avait déjà nommé M. de Dampmartin conseiller de préfecture à Nîmes (12 mai 1807), et qui l'appela aux fonctions de censeur impérial (8 février 1811), puis de conseiller au Conseil des prises (1er avril suivant). Le collège électoral du Gard l'ayant porté candidat au Corps législatif, le Sénat conservateur l'y fit entrer, le 6 janvier 1813, comme député du Gard. M. de Dampmartin adhéra à la déchéance de l'empereur (avril 1814), et prit quelquefois la parole au Corps législatif, pour demander la substitution du vote public au vote secret, la prohibition des fers étrangers, la restitution aux émigrés des biens invendus, le droit égal pour tous d'entrer dans les écoles militaires: « Les institutions de la patrie, dit-il, appartiennent à tous ceux qui ont le bonheur de naître sur le sol français. » Le gouvernement royal lui rendit sa place de censeur (24 octobre 1814), et lui donna le titre de vicomte (26 novembre suivant). Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et, sous la Restauration, fut nommé bibliothécaire conservateur du dépôt de la guerre (20 avril 1816). Il mourut d'une fluxion de poitrine. On a de lui: *Idées sur quelques sujets militaires* (1785); — *Histoire de la révolte de Rome et de Carthage* (1789); — *Le provincial à Paris* (1790); — *Esquise d'un plan d'éducation* (1795); — *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse* (1811); — *Coup-d'œil sur les campagnes des émigrés* (1816); — *Mémoires sur divers événements de la révolution et de l'émigration* (1825), etc.

DANDENAC (Marie-François, chevalier), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 11 janvier 1750, mort à Angers (Maine-et-Loire), le 18 août 1830, était homme de loi et exerçait, en 1789, les fonctions d'avocat en la sénéchaussée de Saumur. Partisan modéré de la Révolution, il fut nommé membre, puis vice-président du district (juin 1790), déclina la candidature à l'Assemblée législative, mais accepta d'être élu à la Convention nationale par le département de Maine-et-Loire, le 5 septembre 1792, le 7e sur 11, avec 491 voix (620 votants). Après avoir voté quelque temps avec la Montagne, il s'en sépara lors du procès du roi, et motiva ainsi son vote au 3e appel nominal: « Je déclare que je ne prononce pas comme juge, mais comme législateur. Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix. » La réélection des deux tiers le fit entrer, le 21 vendémiaire an IV, comme député de Maine-et-Loire, au Conseil des Anciens. Il n'y prit la parole que pour faire annuler les élections du canton de Montcontour, et pour faire approuver une résolution relative à la résiliation des « baux à longues années ». Il quitta l'Assemblée le 20 mars 1797. Il revint alors en Anjou, où il fut nommé (25 germinal an VI) administrateur du département de Maine-et-Loire, puis, par l'amitié du ministre Abrial, commissaire du gouvernement près le tribunal d'Angers (9 floréal an VIII). Il fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, créé, le 5 août 1809, chevalier de l'Empire, et promu le 2 avril 1811, procureur général à la cour d'Angers. La Restauration le confirma en 1814 dans ce dernier poste, puis le lui retira en 1818. Il mourut en 1830, à l'âge de 80 ans, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

DANDENAC (Jacques), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 12 avril 1752, mort à Rou-Marson (Maine-et-Loire), le 23 mai 1825, frère du précédent, servit sous l'ancien régime, dans le régiment provincial de Touraine, puis fut élu, au début de la Révolution, maire de Rou-Marson. Député à la Convention, comme son frère, le 5 septembre 1792, par le département de Maine-et-Loire, le 10e sur 11, avec 331 voix (585 votants), il opina avec les modérés de la Plaine, et répondit, lors du 3e appel nominal, dans le jugement de Louis XVI: « J'ai prouvé dans mon opinion imprimée que ce n'était point comme juge, mais comme législateur que je votais dans cette affaire: je propose la déportation de tous les prisonniers qui sont au Temple, mais la détention provisoire jusqu'à la paix. » Attaché pendant quelque temps à la commission près l'armée des côtes de la Rochelle, puis chargé de l'inspection de l'arsenal de Tours, il entra, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, ayant été élu par 54 voix sur 187 votants, en sortit en l'an VI, vint reprendre ses fonctions de maire, présida en l'an VII l'assemblée électorale de Maine-et-Loire, et fut nommé en l'an VIII conseiller d'arrondissement. Il vécut dès lors à sa campagne de Rou, où il mourut sous la Restauration.

DANEL (Paul-François-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Lille (Nord), le 16 octobre 1754, mort à Lille, le 3 octobre 1847, appartenait dès l'ancien régime aux fonctions publiques. Conseiller au siège royal de la gouvernance du souverain bailliage de Lille, il devint, le 24 septembre 1791, juge au tribunal du district; le 11 décembre 1793, officier municipal de Lille; le 25 brumaire an III, juge, pour la seconde fois au même tribunal, et le 9 brumaire an IV, commissaire du Directoire près le tribunal criminel. Président de l'assemblée électorale du Nord, il fut élu, le 26 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Anciens, où il se fit peu remarquer. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il passa, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il resta jusqu'en 1806, et dont il devint secrétaire. Danel, qui fut encore capitaine de la garde nationale de Lille, conseiller municipal de cette ville et administrateur des hospices, rentra dans la magistrature, le 13 mars 1809, comme substitut près le tribunal civil. Procureur impérial le 29 avril 1811, il se rallia à la Restauration, qui le nomma (25 février 1818) juge suppléant au tribunal civil.

DANELLE-BERNARDIN (Jean-Baptiste-Ferdinand), député de 1874 à 1887, et membre du Sénat, né à Montreuil-sur-Blaize (Haute-Marne), le 16 septembre 1826, d'une famille de

maîtres de forges établie dans ce pays depuis de longues années. Son père exploitait les forges du château de Buisson depuis 1811; il lui succéda en 1850, et fut un des créateurs du chemin de fer de Saint-Dizier à Vassy. Membre du conseil d'arrondissement de Vassy de 1856 à 1870, il se présenta sans succès, sous l'Empire, aux élections législatives de 1863, contre le candidat officiel. Après le 4 septembre, il se prononça en faveur d'une république conservatrice et modérée, et réunit, sans être élu, 16,478 voix aux élections du 8 février 1871. Mais pendant la législature, la mort du baron de Lespérut ayant laissé un siège vacant dans la représentation du département de la Haute-Marne, M. Danelle-Bernardin fut choisi comme candidat républicain en opposition à M. de Lespérut, fils du député défunt, porté par les monarchistes. Il adressa aux électeurs de la Haute-Marne une circulaire dans laquelle il protestait « contre les compétitions monarchiques qui jettent l'inquiétude dans les esprits et divisent la nation », et réclamait « un gouvernement définitif, la République, ramenant la confiance et le travail. » Élu le 29 mars 1874, par 35,785 voix (60,794 votants, 74,149 inscrits), contre 24,358 à M. de Lespérut fils, M. Danelle-Bernardin se fit inscrire au centre gauche, puis à la gauche républicaine et vota: *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Joinville, maire de Louvemont, il se représenta dans l'arrondissement de Langres aux élections législatives du 20 février 1876, avec cette déclaration : « Je suis sincèrement conservateur, c'est pour cela que je suis républicain. Le gouvernement que nous avons fondé, que nous voulons conserver, est un gouvernement d'ordre, de paix et de liberté; c'est le gouvernement du pays par le pays. » Il n'eut pas de concurrent, et fut élu par 14,304 voix (16,229 votants, 21,236 inscrits). Adversaire du gouvernement du Seize-Mai, M. Danelle-Bernardin fut des 363, et obtint, comme tel, sa réélection, le 14 octobre 1877, par 13,220 voix (19,370 votants, 22,473 inscrits) contre 6,004 à M. Bourlon de Sarty. Avec la majorité républicaine opportuniste, il vota *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui à Bordeaux, *pour* le retour des Chambres à Paris, *pour* l'article 7 et *pour* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, etc. Encore réélu le 21 août 1881, par 10,751 voix (18,874 votants, 22,465 inscrits), contre MM. Albin-Rozet, 6,678, Peltereau-Villeneuve, 1,083, et Eugène Chalons, 223 voix, il suivit la même ligne politique, appuya le ministère Gambetta puis soutint la politique de M. Jules Ferry et se prononça *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre l'élection des juges, *contre* l'institution d'un maire de Paris élu, et *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin. Le parti opportuniste de la Haute-Marne l'ayant inscrit sur sa liste pour les élections d'octobre 1885, M. Danelle-Bernardin passa le premier sur 4 avec 34,661 voix (63,737 votants et 75,013 inscrits). Il reprit sa place au centre gauche, opina en 1886, *contre* la proposition Henri Rochefort sur l'amnistie, *contre* la proposition Michelin tendant à rechercher les origines de l'expédition du Tonkin, *contre* l'ordre du jour Camelinat en faveur des grévistes de Decazeville, *contre* l'amendement Colfavru portant suppression des sous-préfets, etc. Le 13 mars 1887, M. Donnot, sénateur de la Haute-Marne, ayant dû donner sa démission, M. Danelle-Bernardin fut élu à sa place, et réélu, lors du renouvellement du 5 janvier 1888, par 511 voix (777 votants). Il a voté avec les modérés de la gauche sénatoriale, et s'est notamment prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

DANET (Jean-Joseph), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Vannes (Morbihan), le 11 janvier 1751, mort à une date inconnue, était président de l'administration départementale, quand il fut élu, le 24 germinal an VIII, député du Morbihan au Conseil des Anciens. Il y prit la parole pour combattre une résolution sur l'échéance des effets de commerce, et, favorable au 18 brumaire, fut admis par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du Morbihan. Il y siégea jusqu'en 1803, et devint ensuite receveur général dans son département.

DANIEL. — *Voy.* Vauguyon (de).

DANIEL-LAMAZIÈRE (Jean-Baptiste-Guillaume), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député de 1885 à 1889, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne), le 6 mars 1812, prit part, sous Louis-Philippe, dans son département, aux luttes du parti républicain. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, le 7e et dernier, par 30,125 voix (57,464 votants et 81,891 inscrits). Il siégea à gauche, dans le groupe de la Montagne, et appuya l'interpellation de Ledru-Rollin sur l'expédition romaine. Signataire de la proclamation et de l'appel aux armes lancés par la Montagne, il se rendit, le 13 juin, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, fut arrêté, poursuivi en vertu d'un vote de la majorité de l'assemblée, et traduit devant la Haute Cour de Versailles qui le condamna à la déportation. Il subit sa peine d'abord à Doullens, puis à Belle-Isle-en-mer, et bénéficia, avant l'amnistie de 1859, d'une mesure de grâce individuelle, accordée pour raison de santé. Candidat républicain dans la Haute-Vienne, aux élections du 8 février 1871, il réunit 16,469 voix contre 42,748 obtenues par le dernier élu de la liste conservatrice, M. Soury-Lavergne, et ne rentra dans la vie parlementaire qu'aux élections du 4 octobre 1885. Il était maire de Saint-Léonard et conseiller général pour le canton nord de Limoges, lorsque le département de la Haute-Vienne l'élut député au 2e tour, le 2e sur 5, par 41,665 voix (63,563 votants, 94,299 inscrits) avec toute la liste radicale. M. Daniel-Lamazière siégea à l'extrême gauche, vota *contre* les ministères Rouvier et Tirard, *pour* la revision de la Constitution, soutint le ministère Floquet, et se prononça, à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DANIELO (JEAN-PAUL), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Port-Louis (Morbihan), le 4 décembre 1808, mort à Guer (Morbihan), le 10 mai 1857, commença ses études à Redon et les termina au collège de Vannes. Il fut un moment secrétaire de Châteaubriand, enseigna les mathématiques et la physique au petit séminaire de Sainte-Anne (diocèse de Vannes), et, étant entré dans les ordres (1833), fut nommé desservant de Réminiac (1842), et, cinq ans après, curé de Guer (Morbihan). Il exerçait ce ministère et s'occupait en même temps de minéralogie et de géologie, quand le département du Morbihan le nomma, le 23 avril 1848, représentant à l'Assemblée constituante, le 3e sur 12, par 71,620 voix (105,877 votants, 123,200 inscrits). L'abbé Danielo siégea à droite et vota avec les conservateurs monarchistes : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Il vota avec la gauche (décembre 1848) *pour* la suppression de l'impôt du sel. M. Danielo ne fit point partie d'autres législatures. On a de lui : *Histoire de la province de Champagne ; Histoire et tableau de l'Univers* (1837) ; *Les mœurs chrétiennes au moyen-âge* (1841) ; *Eléments de géologie sacrée* (1850), et un certain nombre de brochures politiques.

DANJOU (JEAN-PIERRE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris, le 10 janvier 1760, mort à Notre-Dame-du-Thil (Oise), le 18 juin 1832, était avocat. Il devint, à la Révolution, procureur général syndic du district de Beauvais, et fut désigné, le 6 septembre 1792, comme 3e député suppléant à la Convention, par le département de l'Oise avec 232 voix sur 279 votants. En remplacement de Clootz, condamné à mort, Danjou fut admis à siéger comme titulaire, le 29 pluviôse an II. Membre et secrétaire de la commission des dépêches, il rendit à l'Assemblée un compte détaillé de la correspondance, en la faisant précéder « d'une analyse suivie », destinée, dans la pensée de Danjou, à « servir un jour de thermomètre pour juger l'esprit public. » Il passa successivement en revue les adresses de félicitations, les dons patriotiques, l'abandon de l'ancien culte, la vente des biens des émigrés. Ces communications occupèrent plusieurs séances du mois de prairial an II (*V. le Moniteur officiel*). Danjou vota la Constitution de l'an III et en fit connaître à l'Assemblée l'acceptation presque unanime. Député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents (24 germinal an VI), il se montra favorable au 18 brumaire, devint, le 12 messidor an VIII, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de l'Oise, fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, et se maintint sous l'Empire, dans les fonctions judiciaires : il fut nommé, le 2 avril 1811, substitut du procureur général de la Somme.

DANRÉMONT (CHARLES-MARIE-DENYS, COMTE DE), pair de France, né à Chaumont (Haute-Marne), le 8 février 1783, tué devant Constantine, le 12 octobre 1837, entra, le 16 mai 1803, comme élève pensionnaire à l'Ecole de Fontainebleau, en sortit sous-lieutenant au 12e chasseurs à cheval, le 24 janvier 1804, fut envoyé au camp de Boulogne (1805), fit les campagnes d'Allemagne et de Prusse, passa lieutenant en 1807, se battit en Dalmatie (1808-1809), fut promu capitaine le 5 juin 1809, chef d'escadron le 6 septembre 1811, étant à l'armée d'Espagne, colonel le 17 mai 1813, sur le champ de bataille de Lutzen. En qualité d'aide-de-camp du duc de Raguse en 1814, il signa, sous les murs de Paris, avec les généraux russes, la suspension d'armes qui précéda la capitulation. A la première Restauration, il entra comme sous-lieutenant dans les gardes du corps (2 juin 1814), devint lieutenant aide-major (1er février 1815) et suivit le roi à Gand. La seconde Restauration le nomma colonel de la légion de la Côte-d'Or (11 octobre 1815), maréchal de camp (25 avril 1821), le plaça à la tête d'une brigade du 5e corps dans la campagne d'Espagne, où il fut mis à l'ordre du jour pour sa conduite devant Pampelune. Inspecteur général d'infanterie (1824), membre de la commission de revision des manœuvres d'infanterie, grand officier de la Légion d'honneur, il obtint, en 1830, le commandement de la 1re brigade de la 2e division de l'armée d'Afrique, et s'empara de Bone; mais il reçut l'ordre d'évacuer cette ville, et apprit en même temps la révolution de Juillet, Lieutenant-général, le 13 décembre 1830, il occupa Oran, rentra en France en février 1831, fut placé à la tête de la 8e division militaire (Marseille), élevé à la pairie (11 septembre 1835), et nommé gouverneur général du nord de l'Afrique (12 février 1837), avec mission spéciale de venger l'échec du maréchal Clauzel dans son expédition de Constantine. Le général de Danrémont se mit à la tête de la nouvelle expédition : il avait sous ses ordres le duc de Nemours, les maréchaux de camp Trézel et Rulhières, les lieutenants-généraux Valée et Rohault de Fleury. L'armée arriva, le 6 octobre 1837, devant Constantine. Le bey ayant refusé de recevoir le parlementaire français, l'assaut fut fixé au 12. En visitant la batterie de brèche du plateau de Koudiat-Athy, Danrémont fut frappé par un boulet au-dessous du cœur, à dix heures du matin. Le général Valée prit le commandement en chef; les dispositions avaient été si bien arrêtées, qu'à midi le drapeau français flottait sur Constantine. Par ordre du gouvernement, Danrémont fut inhumé aux Invalides.

DANSE (JEAN-CHARLES-GABRIEL), député de 1831 à 1842, né à Beauvais (Oise), le 29 juin 1788, mort à Beauvais, le 5 septembre 1863, suivit la même carrière, et entra en 1813 adans la magistrature, comme conseiller auditeur à la cour impériale d'Amiens. Juge au tribunal civil de Beauvais de 1816 à 1834, époque à laquelle il fut promu vice-président au même siége, il brigua avec succès, le 5 juillet 1831, les suffrages des électeurs du 1er collège de l'Oise, que son père avait précédemment représenté. Elu député par 156 voix contre 74 à M. Marquis (236 votants, 275 inscrits), il vota avec les conservateurs et n'eut qu'un rôle parlementaire peu important. En 1833, il devint conseiller-général de l'Oise, et fut réélu député : le 21 juin 1834, par 152 voix (244 votants, 305 inscrits), contre 86 à M. Marquis ; le 4 novembre 1837, par 180 voix (352 votants, 395 inscrits), contre 172 à M. de Mornay, et le 2 mars 1839, par 200 voix (356 votants, 380 inscrits), contre 156 à M. de Mornay. Il appartint jusqu'en 1842 à la majorité ministérielle de la Chambre. Chevalier de le Légion d'honeur en 1835, il fut promu président au tribunal de

Beauvais en 1847. La révolution de 1848 le suspendit de ses fonctions; mais M. Danse y fut réintégré peu après, et ne fut admis à la retraite que le 20 juillet 1858.

DANSE-RENAULT (Jean-Charles), député de 1822 à 1824, né à Beauvais (Oise), le 17 juillet 1761, mort à Beauvais le 4 novembre 1831, père du précédent, appartenait à la magistrature. Conseiller du roi au bailliage de Beauvais sous l'ancien régime, puis président du tribunal civil de Beauvais sous la Restauration, il fut élu, le 9 mai 1822, député du 1er arrondissement de l'Oise (Beauvais) par 204 voix (402 votants, 440 inscrits), contre 196 à M. Borel de Bretizel, député sortant. M. Danse-Renault vota généralement avec les royalistes constitutionnels. Il échoua au renouvellement du 25 février 1824, avec 143 voix contre 281 accordées à M. Borel de Bretizel, élu.

DANTHON (Charles), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Vienne (Isère), mort à Verneuil (Cher), à une date inconnue, était homme de loi à Septême. Après avoir été député aux Etats de Romans, il devint, au début de la Révolution, procureur-syndic du district de Vienne, et fut élu, le 30 août 1791, député de l'Isère à l'Assemblée législative, le 6e sur 9, par 322 voix (527 votants). Il vota avec la majorité et donna son opinion sur l'organisation de la gendarmerie. Après la session, il disparut de la scène politique, vendit les nombreuses propriétés qu'il avait à Oytier et à Septême, et fit l'acquisition d'une ancienne abbaye dans le département du Cher où il fixa son domicile. Il y mourut longtemps après, au village de Verneuil, canton de Dun-sur-Auron.

DANTON (Georges-Jacques), membre de la Convention et ministre, né à Arcis-sur-Aube, le 26 octobre 1759, mort à Paris, le 5 avril 1794, était fils de « Jacques Danton procureur au baillage d'Arcis et de Marie-Madeleine Camut. » Il montra de bonne heure, pour l'art oratoire, des dispositions qui le firent destiner au barreau. Il exerçait à Paris la profession d'avocat au conseil du roi, quand la Revolution l'arracha à l'étude paisible des lois. La nature, qui suivant l'expression même de Danton, lui avait donné en partage « les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté, » semblait lui avoir dévolu, dans ce grand drame, un rôle particulier. De bonne heure, il se constitua l'orateur et le tribun des masses populaires, et se lia d'amitié avec Mirabeau dont le caractère n'était pas sans analogie avec le sien. La morale indulgente et facile de Danton, son goût pour les plaisirs, son genre d'éloquence, tout le rapprochait du célèbre orateur. Lors de la première division de la capitale en districts, Danton obtint la présidence de celui des Cordeliers : ce fut de là que partit sa renommée. Le club des Cordeliers, centre des révolutionnaires les plus ardents, était fait pour partager l'enthousiasme et l'audace de Danton et pour suivre son élan. Au surplus, les événements fournirent rapidement à Danton mainte occasion d'exercer sa puissance oratoire et son empire sur la foule. Au 14 juillet, dans les journées des 5 et 6 octobre, au Champ de mars, partout, il se montra prompt à exciter le peuple du geste et de la voix; et lorsque le drapeau rouge fut déployé et la loi martiale proclamée, il abandonna, un des derniers, aux « Constitutionnels » l'autel de la patrie, autour duquel, s'étaient rassemblés les pétitionnaires qui réclamaient la déchéance du roi. Sa conduite en cette circonstance le fit décréter d'arrestation; déjà, dit-on, il était poursuivi pour dettes; mais les électeurs de Paris l'ayant nommé substitut du procureur de la Commune, il put braver les poursuites de l'autorité judiciaire. La cour, qui voyait en lui un de ses plus redoutables ennemis, essaya de le réduire au silence. Accepta-t-il les offres d'argent qui lui furent faites? Plusieurs historiens ont incliné à le croire; d'autres ont défendu sa mémoire contre ce qu'ils appelaient une calomnie. D'après le rapport de Saint-Just, Danton, déjà corrompu à l'époque des événements du Champ de Mars, n'aurait été, en rédigeant la pétition et en la proposant à la signature du peuple, que l'agent de la cour, qui voulait forcer la municipalité à faire usage de la loi martiale, et par là, compromettre aux yeux du peuple cette municipalité, la garde nationale et l'Assemblée constituante. Le peu d'empressement que l'on mit à exécuter le décret de prise de corps lancé contre lui donne à cette assertion une certaine vraisemblance.

Aux approches du Dix-Août, Danton alla passer quelques jours à Arcis-sur-Aube, et ne reparut à Paris que la veille du jour décisif. C'est du comité insurrectionnel du club des Cordeliers que fut lancé le signal de l'action. Si Danton, qui présidait l'Assemblée, avait pris des engagements avec la cour, il les oublia pour servir la cause de la Révolution, car il donna lui-même l'élan aux volontaires marseillais. « Le peuple, s'écria-t-il, ne peut recourir à l'Assemblée; il ne reste plus que vous pour vous sauver. Hâtez-vous donc! car, cette nuit même, des satellites cachés dans le château doivent égorger le peuple avant de partir pour Coblentz. Aux armes! aux armes! » Il quitta ensuite le fauteuil et ne reparut qu'après la victoire, pour aller, à la tête d'une députation de la Commune, demander à l'Assemblée législative la convocation d'une Convention nationale. « Le peuple qui nous envoie vers vous, dit-il aux députés, nous a chargés de vous déclarer qu'il vous croit toujours dignes de sa confiance; mais qu'il ne reconnait d'autre juge des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité l'a contraint, que le peuple, notre souverain et le vôtre, réuni dans les assemblées primaires. » L'Assemblée après avoir fait droit à la réclamation de la Commune, et décrété la suspension du roi et la formation d'une Convention nationale, procéda à l'élection d'un nouveau ministère, et Danton fut nommé ministre de la justice, par 222 voix sur 284. Il était trois heures de la nuit, lorsque Camille Desmoulins et Fabre d'Eglantine réveillèrent Danton, qui était couché, pour lui apprendre sa nomination. Suivant un mot de lui, bien connu, un coup de canon venait de le porter au pouvoir. Bientôt après on apprit la désertion de Lafayette, l'entrée des Prussiens sur le territoire français et la reddition de Longwy. C'est alors que Danton vint proposer au comité de surveillance de la Commune les énergiques moyens de défense qui sauvèrent la patrie, et qui ont réhabilité devant la postérité le nom de leur promoteur. Sans perdre une minute, il fit décréter : qu'une solde et des armes seraient distribuées à tous les indigents dans chaque section; que les barrières seraient fermées pendant 48 heures; que des visites domiciliaires seraient opérées dans tout Paris pour désarmer et arrêter les suspects; enfin, que les communes environnantes seraient chargées d'arrêter les fuyards. L'effet de ses mesures fut l'arrestation de 15,000 sus-

pects. Le 30 août, le comité de défense de l'Assemblée législative se réunit et appela dans son sein tous les ministres et un grand nombre de députés. Le ministre de la guerre, Servan, soutint qu'il était impossible d'empêcher les Prussiens d'arriver sous les murs de Paris et proposa de transférer le gouvernement à Saumur. Danton s'éleva avec force contre cette motion. « Reculer, dit-il, c'est nous perdre. Il faut nous maintenir ici par tous les moyens et nous sauver par l'audace. Il faut faire peur aux royalistes!... » Le 2 septembre, il se rendit à l'Assemblée et redoubla d'énergie : « La patrie va être sauvée; tout s'émeut, tout brûle de combattre... Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme; c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il? *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !...* » Le même jour les massacres, dits de septembre, commencèrent dans les prisons. On a dit qu'après ces terribles journées, Danton aurait adressé ses remerciements aux « exécuteurs de la justice populaire. » Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne fit rien pour arrêter les égorgements. « Périsse notre mémoire, répondit-il aux députés qui lui reprochaient son rôle en cette circonstance, pourvu que la patrie soit sauvée ! »

Cependant les assemblées primaires se réunirent pour nommer les députés à la Convention nationale, qui devait remplacer, sous peu de jours, l'Assemblée législative. Danton et les membres de la Commune du 10 août dirigèrent le choix des électeurs parisiens, et Danton lui-même fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Paris, le 2e sur 14, avec 638 voix (700 votants). Il avait assuré en même temps que sa propre nomination, celle de son secrétaire général Fabre d'Eglantine, celle de Camille Desmoulins, son ami, secrétaire du sceau, et celle du duc d'Orléans, dans le dessein, prétendit-il, de donner à la représentation de Paris, plus d'importance aux yeux de l'Europe. Il ne tarda pas d'ailleurs à abandonner (8 octobre) le ministère de la justice pour remplir son mandat législatif, impatient qu'il était de faire retentir sa voix à la tribune nationale. La victoire de Valmy ayant conjuré le terrible danger qui avait menacé la patrie, Danton put se livrer de nouveau à son penchant pour le luxe et les plaisirs : il eut de nombreux équipages, des chevaux provenant des écuries royales. « Nous avons entendu raconter, écrit Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*, tome VII) à Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel de ce nom, lequel tenait l'anecdote de sa mère, qu'un jour que Danton dînait avec Cavaignac et plusieurs Jacobins de ses amis, il lui échappa de dire, dans les fumées du vin, que leur tour était venu de jouir de la vie; que les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or et de soie, les femmes dont on rêve, étaient le prix de la force conquise; que la Révolution, après tout, était une bataille, et devait comme toutes les batailles, avoir pour résultat le partage de dépouilles opimes entre les vainqueurs. A ces mots inattendus, les convives se regardant l'un l'autre avec étonnement, et le plus rigide d'entre eux, Romme, laissant paraître sur son front l'expression d'une douleur austère, Danton, qui s'en aperçoit, se lève brusquement, et s'écrie avec un immense et sardonique éclat de rire : Mais croyez-vous donc que je ne puisse pas, si je m'en mêle, être sans-culotte tout comme un autre? Croyez-vous que, tout comme un autre, je ne puisse pas, ajouta-t-il avec un geste cynique, montrer mon derrière aux passants? » Danton eut part aux négociations qui furent entamées en septembre, entre Dumouriez et l'armée prussienne. Il prit la parole à la première séance de la Convention (21 septembre) pour demander que toutes les propriétés fussent déclarées inviolables, et pour faire décréter qu'il ne pourrait y avoir de constitution que celle qui serait acceptée par le peuple. Trois jours après, il intervint dans la discussion qu'amena la sortie violente de Rebecqui contre Robespierre, repoussa les accusations vagues de dictature, de triumvirat, désavoua Marat, « dont l'âme, dit-il, se sera ulcérée dans les souterrains, dans les cachots », et reporta l'accusation sur la tête de ceux qui avaient osé menacer indirectement la sienne : « N'y aurait-il pas un parti qui voudrait morceler la France, sous le ridicule prétexte de former une république fédérative. » Et il fit prononcer la peine de mort contre « quiconque proposerait ou tenterait de détruire l'unité et l'indivisibilité de la République. » Le 29 octobre, il répondit de nouveau aux inculpations adressées à la Commune de Paris, dans le rapport du ministre Roland, et soutint Robespierre contre les murmures et les clameurs de leurs ennemis communs : Louvet, Roland et autres. « Il existe, fit-il, un système de calomnie dirigé contre les plus ardents patriotes. » Vers la fin d'octobre, il fut appelé à faire partie du comité de constitution et présida la société des Jacobins lors de la réception solennelle que ce club fit à Dumouriez. Il refusa, quelque temps après, de rendre compte des dépenses secrètes de son ministère, appuya la proposition de Buzot, pour le bannissement à perpépuité des émigrés et la condamnation à mort de ceux qui rentreraient en France, se prononça, d'autre part, contre la motion de priver les prêtres de leur salaire, et demanda que l'on hâtât le jugement de Louis XVI. Nommé le 30 novembre, avec Camus, Lacroix, Gossuin et Dubois-Crancé, commissaires de la Convention auprès de l'armée de Dumouriez, il partit le soir même pour la Belgique. A son retour il trouva l'Assemblée occupée par le procès du roi. Il opina pour le rejet d'une proposition de Lehardy (du Morbihan), tendant à ce que la condamnation ne put être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Il rappela à ce propos que la République avait été proclamée à la simple majorité. « Vous avez été envoyés, ajouta-t-il, pour juger le tyran, non pas comme juges proprement dits, mais comme représentants. » Il vota la mort sans sursis en disant (3e appel nominal) : « Je ne suis point de cette foule d'hommes d'Etat qui ignorent qu'on ne conspire point avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe, que par la force de nos armes. Je vote pour la mort du tyran. » Danton contribua ensuite à faire déclarer la guerre à l'Espagne, et retourna en Belgique d'où il revint avec Lacroix au commencement de mars, après les revers de nos armées, pour recevoir la nouvelle de la mort prématurée de sa femme. Interrogé par la Convention sur la situation de l'armée, il prit chaleureusement la défense de Dumouriez. Le 9 mars 1793, il interrompit les délibérations relatives à l'établissement du tribunal révolutionnaire, pour proposer l'abolition de la contrainte par corps, qui fut votée séance tenante. Puis il revint avec l'Assemblée à l'organisation du tribunal révolutionnaire,

dont la pensée première lui appartenait : « Profitons des fautes de nos prédécesseurs; soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être; organisons un tribunal, non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de ses ennemis. » A cette époque Danton travaillait à un rapprochement entre la Gironde et la Montagne; mais la Gironde repoussa ses avances.

Le 27 mars, il essaya de fermer la bouche à ceux qui avaient élevé des soupçons sur son républicanisme, et, affectant de déployer avec plus de violence que jamais son génie révolutionnaire, demanda instamment que la Convention nationale fût « peuple », et qu'elle déclarât « la guerre la plus implacable aux ennemis de l'intérieur ». Ce jour-là, de vives acclamations, dans la salle et dans les tribunes, répondirent au discours de Danton, et la Convention décréta la *mise hors la loi* des aristocrates. Mais la nouvelle de la défaite de Nerwinde et la défection de Dumouriez fournit au girondin Alba-Lasource l'occasion de demander compte à Danton de sa liaison avec le général transfuge; celui-ci ne répondit que par des récriminations et des menaces et conclut en s'écriant : « Je me suis retranché dans la citadelle de la raison, j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser! » Dans cette même séance, il fit voter que la Convention pouvait mettre en accusation ceux de ses membres qui seraient soupçonnés de complicité avec les ennemis de la République. Puis il fut un des premiers membres du Comité de salut public, dont il avait préparé l'organisation avec Isnard, Barère, Thuriot et Mathieu. Suivant sa tactique ordinaire, Danton, accusé par Guadet, le 12 avril, d'avoir pactisé avec Dumouriez et d'Orléans, détourna cette nouvelle attaque en s'efforçant de paraître le plus acharné parmi les adversaires du prince dont il avait secondé les projets. Il n'en fit pas moins, le 15 avril, à propos de la discussion de la déclaration des droits, une nouvelle tentative pour se rapprocher des Girondins : n'ayant pas réussi, il joignit ses efforts, le 28, à la Montagne, pour faire casser la commission des Douze. Son attitude dans la journée du 31 mai ne fut pas entièrement nette, et il attaqua le lendemain le commandant de la garde nationale, Henriot, qui était venu envahir la Convention, ce qui ne l'empêcha pas de faire le 13 juin, un pompeux éloge du fait accompli : « Sans les canons du 31 mai, sans l'insurrection, les conspirateurs triomphaient. » Elu président de la Convention, le 25 juillet, il proposa peu de temps après, d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire, et déclara qu'il refusait de faire partie de ce nouveau pouvoir. Mais il continua à se mêler activement aux débats de la Convention. Ce fut lui qui provoqua les lois du maximum et de la taxe des grains, et qui appuya la formation d'une « armée révolutionnaire » (3 septembre 1793). C'est alors qu'il constitua avec les débris de la Gironde et quelques membres du parti de la Montagne « qui, comme Danton, écrit un biographe, avaient intérêt à ce qu'on ne fît pas de leur conduite un examen sévère », le groupe des *indulgents* (dantonistes). Danton, Fabre d'Eglantine et Camille Desmoulins qui dirigèrent ce groupe, se prononcèrent d'abord contre les hébertistes, contre les fêtes de la Raison et le « règne de l'athéisme », mais ce fut le dernier pas qu'ils firent avec Robespierre. Après un séjour de quelque mois à Arcis-sur-Aube, avec la jeune femme qu'il avait épousée en secondes noces, Danton, de retour dans les premiers jours du mois de mars 1794, trouva son crédit auprès de l'Assemblée comme auprès du peuple singulièrement diminué. Devenu bientôt tout à fait suspect à Robespierre et aux siens, il fut, dans la nuit du 31 mars, arrêté avec son ami Lacroix, et conduit dans les prisons du Luxembourg. Legendre ne put obtenir qu'il fût entendu par la Convention avant le rapporteur du Comité de salut public. Ce rapporteur était Saint-Just. Sur ses conclusions, Danton fut décrété d'accusation à l'unanimité, ainsi que Camille Desmoulins, Hérault-Séchelles, Philippeaux et Lacroix, comme « prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec les ennemis de la République », etc. Danton et Lacroix furent transférés à la Conciergerie, mis au secret, et placés dans deux chambres séparées, dont le voisinage leur permit néanmoins de converser ensemble. Après quatre jours de détention, ils furent traduits au tribunal révolutionnaire. Danton y parut avec son audace ordinaire, et répondit au président qui l'interrogeait sur ses noms et qualités : « Je suis Danton, assez connu dans la révolution; ma demeure sera bientôt le néant, mais mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire. » A la lecture de l'acte d'accusation, il entra en fureur, éclata en invectives violentes contre la Convention, apostropha le président du tribunal et l'accusateur public, et chercha même à les tourner en dérision en leur jetant « des boulettes de papier » (*sic*). L'accusateur public rendit compte de ces faits au Comité de salut public; la Convention décida alors que « tout prévenu de conspiration qui insulterait la justice nationale serait mis hors des débats sur le champ ». A la troisième audience les jurés se déclarèrent suffisamment éclairés : la lecture du jugement qui le condamnait à mort excita encore chez Danton de nouveaux accès de colère; il ne se calma que lorsqu'il fut rentré à la Conciergerie. Le lendemain, 5 avril 1794, les dantonistes, furent conduits au supplice. Danton mourut avec courage et, de l'échafaud, promena son regard sur le peuple. Son dernier mot aurait été celui-ci : « Tu montreras ma tête au peuple, dit-il à l'exécuteur, elle en vaut bien la peine! »

DANTZICK (DUC DE). — *Voy.* LEFEBVRE.

DARBLAY (AUGUSTE-RODOLPHE), député de 1840 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Etampes (Seine-et-Oise), le 15 novembre 1784, mort à Paris, le 15 septembre 1873, était le fils d'un maître de poste d'Etréchy. Il s'occupait depuis longtemps, du commerce des grains et avait pris une part importante à la fondation de la Société d'agriculture, lorsqu'il fut élu, le 31 octobre 1840, par 288 voix (409 votants), contre MM. Salmon, 77, et Léon Faucher, 38, député du 3e collège de Seine-et-Oise (Corbeil). Il siégea dans les rangs des conservateurs et fut réélu : le 9 juillet 1842, par 273 voix (350 votants, 508 inscrits), et le 1er août 1846, par 335 voix (430 votants, 666 inscrits), contre 79 à M. Petit. M. Darblay appartint, jusqu'à la révolution de février 1848, à la majorité ministérielle. Le 9 février 1848, lors de la discussion sur le droit de réunion provoquée par la campagne des banquets, il proposa un amendement de conciliation qui blâmait en même temps la majorité de résistance et les réformistes, mais qui n'eut pas de succès. Le 13 mai 1849, il fut nommé, le 8e sur

10, par 42,090 voix (96,950 votants, 139,436 inscrits), représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative. Il siégea à droite, s'associa à tous les votes des conservateurs monarchistes, et fut promu, le 10 décembre 1849, officier de la Légion d'honneur. Il ne fit point partie d'autres législatures et se retira dans ses propriétés. On a de M. Darblay un *Rapport* sur les grains et les silos daté de 1826, et adressé à la Société d'agriculture.

DARBLAY (Aimé-Stanislas), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Auvers (Seine-et-Oise), le 25 novembre 1794, mort au château de Saint-Germain-sous-Corbeil (Seine-et-Oise), le 12 novembre 1878, frère du précédent, servit comme volontaire pendant les Cent-Jours. Ayant succédé en 1816 à son père comme maître de poste, il fut bientôt révoqué à cause de ses opinions bonapartistes, et se consacra exclusivement désormais au commerce des grains où il réalisa une fortune considérable. Le système Darblay pour la fabrication des farines, et les diverses améliorations que son auteur apporta dans cette industrie, lui valurent une grande notoriété. Conseiller d'arrondissement de Corbeil, ses antécédents et son influence le désignèrent comme le candidat du gouvernement au Corps législatif lors des élections du 29 février 1852 : il fut élu député de la 2e circonscription de Seine-et-Oise, par 17,812 voix sur 21,904 votants et 36,546 inscrits. Il prit part au rétablissement de l'Empire, fut de la majorité dynastique et vota, pendant toute la durée du règne, en faveur du gouvernement impérial, qui le nomma maire de Saint-Germain-sous-Corbeil, censeur de la Banque de France et du Crédit foncier, membre de la Chambre de Commerce de Paris, président du comité agricole de Seine-et-Oise, et officier, puis commandeur de la Légion d'honneur. Comme député il obtint sa réélection : le 22 juin 1857, par 16,247 voix (28,033 votants, 35,413 inscrits), contre 11,363 à M. de Selve ; le 31 mai 1863, par 21,307 voix (30,206 votants, 36,395 inscrits), contre 4,235 à M. Bos, 3,399 à M. de Selve, et 1,105 à M. de Jouvencel, et le 24 mai 1869, par 17,170 voix (32,271 votants, 37,647 inscrits), contre 14,699 à M. Bos. Rentré dans la vie privée après le 4 septembre 1870, il tenta de reparaître sur la scène politique en se portant candidat aux élections sénatoriales de 1876; mais il ne fut pas élu.

DARBOT (Jean-Ernest) membre du Sénat, né à Fresnoy (Haute-Marne), le 8 septembre 1841, est fils d'Antoine Darbot cultivateur, et de Marie Balbon. Entré, en 1859, à l'École vétérinaire de Lyon, il en sortit, le premier, en 1863, se fixa à Langres et y acquit, comme praticien, une certaine réputation. Membre de la commission municipale de cette ville en septembre 1870, il faisait partie du conseil municipal depuis 1871, et du conseil général de la Haute-Marne depuis 1872, et remplissait en outre les fonctions de maire de Langres, lorsqu'il fut élu, le 30 septembre 1888, sénateur de la Haute-Marne, par 426 voix sur 767 votants. Il prit place à gauche et vota : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur, du 2 août 1884, M. Darbot est président de la société vétérinaire et du comice agricole de son département, et inspecteur du service sanitaire des épizooties.

DARBOY (Georges), sénateur du second Empire, né à Fayl-Billot (Haute-Marne) le 16 janvier 1813, mort à Paris le 24 mai 1871, était le fils d'un modeste épicier de Fayl-Billot, et l'aîné de quatre enfants. Il fut élevé au petit séminaire de Langres, ordonné prêtre en 1836, et nommé vicaire à Saint-Dizier. Trois ans après, il professait au séminaire de Langres la philosophie, puis la théologie dogmatique. La direction du séminaire ayant été confiée à un ordre religieux, M. Darboy vint à Paris, comme professeur à l'École des Carmes, et, en raison de sa santé, fut nommé (1845) second aumônier du lycée Henri IV, et chanoine honoraire. Il écrivit, à cette époque, les *Femmes de la Bible*. Après la révolution de 1848, il fut appelé à la chaire de philosophie du petit séminaire; il accepta la direction du *Moniteur catholique*, sortit du journal peu après, et collabora au *Correspondant*. L'archevêque de Paris le fit aumônier de l'École normale, et le nomma grand-vicaire. En novembre 1854, M. Darboy accompagna son archevêque à Rome, fut promu par le pape protonotaire apostolique, et, lorsque Mgr Morlot, son compatriote, eut été appelé au siège de Paris, fut chargé par lui de prêcher le carême aux Tuileries (1859). Préconisé, la même année, évêque de Nancy, il fut choisi par le cardinal Morlot comme son légataire universel et son exécuteur testamentaire, et, le lendemain des funérailles (janvier 1863), reçut, du ministre des cultes, la nouvelle de sa nomination à l'archevêché de Paris. L'empereur le faisait entrer au Sénat le 5 octobre 1864, et le nommait son grand-aumônier (1865). L'archevêque de Paris prit parfois la parole à la Chambre haute, dans les questions de politique religieuse; il s'efforça d'y jouer un rôle conciliateur, par exemple dans son discours de mars 1865 à l'occasion du *Syllabus :* M. Delangle, qui était inscrit pour lui répondre, renonça à la parole en constatant que l'orateur avait affirmé suffisamment les droits du pouvoir civil. En janvier 1869, à propos des empiètements de l'Italie, M. Darboy prit à la fois la défense de la papauté et du gouvernement. Après la chute de l'Empire, il prêta au gouvernement de la Défense nationale un loyal concours. Après l'insurrection communaliste du 18 mars, ses amis le pressèrent de quitter Paris, il refusa ; il fut arrêté le 4 avril 1871, conduit à la préfecture de police, écroué à la Conciergerie, et, quelques jours après, transféré à Mazas, où il se rencontra avec M. Bonjean. La Commune ayant proposé d'échanger ces prisonniers contre Blanqui, prisonnier du gouvernement, l'archevêque de Paris adressa à M. Thiers, à Versailles, une lettre pour lui transmettre cette proposition, qui ne fut pas agréée. Le dimanche, 21 mars, les troupes de Versailles entraient à Paris; le lendemain, Raoul Rigault fit transférer les otages à la Roquette et les fit fusiller, le 24, sans jugement. — M. Darboy était chevalier de la Légion d'honneur du 12 août 1860, officier du 14 août 1863, grand-officier du 15 août 1868. On a de lui : *Œuvres de saint Denis l'Aréopagyte* (1845); — *Les Saintes Femmes* (1850); une traduction de *l'Imitation de J.-C.* (1852); *Vie de Saint-Thomas Becket* (1859), etc.

DARCET (Jean), membre du Sénat conservateur, né à Donazit (Landes) le 7 septembre 1725, mort à Paris le 12 février 1801, était le

fils d'un juge qui lui fit faire ses études au collège d'Aire, puis à Bordeaux; là, Darcet s'étant adonné à la médecine et à la chimie, malgré les ordres de son père qui lui réservait sa charge, fut bientôt réduit à ses seules ressources, donna des leçons de latin pour vivre, et devint précepteur des enfants de Montesquieu, à qui il garda, même après sa mort, un attachement vraiment filial. Docteur en médecine, il se lia avec le célèbre chimiste Rouelle, et se fit bientôt connaître par ses travaux sur la fusibilité des terres à porcelaine, sur les pierres précieuses, etc. Appelé à la direction de la manufacture de Sèvres, il fut membre de la commission chargée d'examiner les doctrines de Mesmer, améliora les procédés de fabrication de la chaux et du savon, les procédés de teintures, et découvrit le précieux alliage fusible, d'étain et de bismuth, qui porte son nom. Le 4 avril 1784, il avait été nommé « associé surnuméraire minéralogiste » de l'Institut, puis associé (23 avril 1785), et pensionnaire (28 juin 1786); il était en outre inspecteur des essais à la Monnaie et des peintures aux Gobelins. Dévoué aux idées de la Révolution, électeur de Paris en 1789, il fut dénoncé, en 1793, au comité de salut public, et défendu avec succès par Fourcroy, alors membre de la Convention, auprès de Robespierre. A la réorganisation de l'Institut, en l'an IV, il fit partie, le 29 brumaire, de la section VI, (histoire naturelle et minéralogie), et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé membre du Sénat conservateur. Il siégea peu de temps dans cette assemblée, étant mort l'année suivante. On a de lui: *Histoire géologique des Pyrénées* (1776); — *Questions naturelles de Senèque* (1778), et d'importantes publications dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

DARCHES (Charles), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Avesnes (Nord), le 24 février 1748, mort à une date inconnue, était maître de forges à Marienbourg. Député du tiers aux Etats-généraux pour le bailliage d'Avesne, le 23 mai 1789, il fut un des députés chargés, en 1791, de présenter la Constitution au roi. Répondant à un député du clergé qui craignait qu'en enlevant leurs biens aux communautés, on ne les fit périr, il dit: « Je dis hardiment au préopinant que ses craintes sont *paniques*; la religion a des soutiens inébranlables dans le clergé laborieux, dans lequel il ne faut pas compter ces fastueux sulpiciens, les évêques. » Le *Moniteur officiel* ne mentionne pas autrement ce législateur.

DAREAU-LAUBADÈRE (Jean-Joseph), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées), en 1750, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de district de Vic. Elu député suppléant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée législative, le 5 septembre 1791, par 98 voix sur 189 votants, il siégea dès l'ouverture de la session, en remplacement de M. Dumoret, non-acceptant, et vota avec la majorité. Le 25 germinal an VI, il fut nommé haut juré des Hautes-Pyrénées et, le 11 prairial an VIII, devint juge au tribunal d'appel à Bordeaux.

DARGENT (Joseph-Charles), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Gerponville (Seine-Inférieure) le 8 mai 1791, mort à Saint-Léonard (Seine-Inférieure) le 1er novembre 1863, était cultivateur dans cette dernière localité et sans antécédents politiques, quand les électeurs du département de la Seine-Inférieure le nommèrent (23 avril 1848), le 14e sur 19, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, par 108,846 voix. Il siégea dans la majorité et, sans se signaler par aucun acte important, vota généralement avec les conservateurs: *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Il se prononça, le 28 décembre 1848, *pour* la réduction de l'impôt du sel. M. Dargent ne fit pas partie d'autres législatures.

DARGENTEUIL (Arnaud), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Mons (Charente-Inférieure), le 31 décembre 1792, mort à Paris, le 19 mars 1849, exerçait à Saintes la profession de médecin, et était connu pour ses opinions républicaines. Le 12e et dernier de la liste, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Charente-Inférieure à la Constituante, par 40,545 voix (111,907 votants, 136,016 inscrits). M. Dargenteuil prit place à gauche, et vota le plus souvent avec les républicains, tout en soutenant sur certains points la politique du général Cavaignac: 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 4 octobre, *pour* l'amendement Grévy; 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire; 2 novembre, *pour* le droit au travail; 4 novembre, *pour* l'ensemble de la Constitution; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau. Il mourut à Paris, avant la fin de la législature.

DARGNIES (Jacques-Nicolas), député au Conseil des Anciens, né à Crécy-en-Ponthieu (Somme), le 10 octobre 1744, mort à une date inconnue, propriétaire à Saint-Maxent, fut élu, le 24 germinal an V, député de la Somme au Conseil des Anciens, par 195 voix. Il n'y prit jamais la parole. Dargnies remplit encore dans son département les fonctions de conseiller d'arrondissement, de conseiller municipal et de suppléant du juge de paix.

DARIMON (Alfred-Louis), député au Corps législatif de 1857 à 1869, né à Lille (Nord), le 17 décembre 1819, publia, à ses débuts (1840), des articles archéologiques dans la *Revue du Nord*. Il fut secrétaire de Proudhon (1848), collabora au journal *le Peuple*, devint rédacteur en chef de *la Voix du Peuple*, puis du *Peuple* en 1850, et entra à *la Presse* en 1852, où il traita les questions économiques et financières selon les idées de M. Emile de Girardin. Le 22 juillet 1857, il se présenta au Corps législatif comme candidat de l'opposition, dans la 7e circonscription de la Seine, et obtint, au 1er tour, 6,826 voix contre 10,609 au député sortant, M. Lanquetin, et 3,607 à M. Bastide, autre candidat d'opposition. Il y eut ballottage. Au second tour, qui eut lieu le 5 juillet suivant, M. Darimon fut élu par 12,078 voix sur

23,523 votants et 36,246 inscrits, contre 11,038 voix à M. Lanquetin. Il siégea dans la petite minorité d'alors dite *des Cinq*, et prit la parole, au moyen de discours lus, sur le budget, sur la taxe des voitures, sur les lois relatives aux coalitions, sur le rachat des canaux, etc. En mai 1859, il repoussa la garantie d'intérêt proposée pour les grandes Compagnies de chemins de fer, s'éleva contre les grands monopoles, contre les tarifs différentiels, contre le prix élevé des transports, et contre les scandales de la Bourse. Réélu, le 1er juin 1863, par 18,195 voix sur 28,166 votants et 36,442 inscrits, contre MM. Léon Say, 8,606 voix, et Cantagrel, 533, il s'attacha à M. Emile Olivier, se fit une spécialité des discussions économiques, et réclama, pour les ouvriers, des chambres syndicales, et des lois favorisant les sociétés coopératives; dans les discussions de la loi sur les coalitions, il se sépara de ses amis de la gauche en repoussant le retour pur et simple au droit commun, combattit l'impôt sur les chèques, fut soutenu dans cette campagne par M. de Morny, et nommé rapporteur de la loi sur les chèques, qui fut adoptée quelque temps après. Secrétaire de la Chambre de 1865 à 1867, il se rapprocha sensiblement du gouvernement, fut décoré de la Légion d'honneur le 15 août 1865, et se montra aux lundis de l'impératrice en culottes courtes, qui excitèrent longtemps la verve des journaux d'opposition. Il prit encore la parole à la Chambre lors de la discussion de la loi sur la presse, et demanda notamment l'exemption du cautionnement pour les journaux et revues d'économie politique. Abandonné par l'opposition, dont il s'était séparé le premier, il ne se représenta pas aux élections de 1869, et fut nommé consul à Rotterdam. Il n'occupa pas ce poste, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. On a de lui : *A travers une révolution* (1857); *Histoire de douze ans* (1857-1869); *Histoire d'un parti, les Cinq sous l'Empire* (1860); *la Maladie de l'Empereur* (1873); *les Irréconciliables sous l'Empire* (1888); *Histoire d'un jour; Les 116;* etc.

DARIO (Blaise), membre de la Convention, né à Toulouse (Haute-Garonne), en 1760, mort à Paris, le 29 juin 1794, était médecin à Toulouse au commencement de la Révolution. Il devint juge au tribunal de Saint-Gaudens, et fut élu, le 9 septembre 1792, membre-suppléant de la Convention, par le département de la Haute-Garonne, avec 375 voix sur 555 votants. Favorable aux Girondins, il fut l'un des commissaires de son district envoyés à Toulouse après le 31 mai, et signa tous les arrêtés pris par l'assemblée départementale pour résister à la Convention. Peu de temps après, le 25 ventôse an II, Dario, premier suppléant, fut appelé à siéger comme titulaire dans l'Assemblée, en remplacement de Jullien de Toulouse, mis hors la loi; l'administration départementale avait voulu lui substituer le second suppléant, mais la Convention cassa l'arrêté du département, et enjoignit à Dario de se rendre à son poste. Cependant le représentant Dartigoyte, en mission dans la Haute-Garonne, avait destitué Dario de ses fonctions de juge et l'avait noté comme suspect. Sur sa dénonciation, la Convention renvoya l'examen des faits allégués à son comité de sûreté générale qui fut chargé d'entendre l'accusé dans ses défenses. Dario publia alors un long mémoire justificatif adressé « aux trois comités de salut public, de sûreté générale et des décrets réunis et à la Convention nationale. » Il se défendait d'avoir joué le rôle d'un « fédéraliste », et déclarait que toutes les opérations auxquelles il avait pris part, présentaient « tous les caractères d'une adhésion, d'une soumission formelle et toujours soutenue à la Convention nationale et à ses décrets. » Il invoquait, en terminant, le témoignage « d'une population de plus de cent cinquante mille âmes, qui composent le district de *Mont-Unité* » (nom révolutionnaire de Saint-Gaudens). Mais ce fut en vain : un rapport de Dubarrau, du 23 prairial, fit annuler l'élection de Dario, qui, traduit immédiatement devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort et exécuté.

DARIOT (Charles), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Buxy (Saône-et-Loire), le 6 février 1797, mort à Buxy, le 17 octobre 1877, fils d'un notaire dévoué à la cause de la révolution, combattit lui-même, sous la Restauration, dans les rangs des « patriotes » et des libéraux. Nommé juge de paix du canton de Buxy (1831-1864) sous le règne de Louis-Philippe, il devint membre (1833), et président (1844) du conseil général de Saône-et-Loire, et, après la révolution de Février, se présenta, sous le patronage de Lamartine, pour le remplacer, lors de l'élection complémentaire à laquelle donnèrent lieu, le 4 juin 1848, les options de Lamartine, Ledru-Rollin et Bastide. M. Dariot fut élu, en effet, le 1er sur 3, comme républicain modéré, par 30,191 voix (62,863 votants, 141,000 inscrits). Il vota le plus souvent avec la majorité, soutint le général Cavaignac au pouvoir, et combattit faiblement le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. Il se prononça : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *contre* l'augmentation du traitement du président de la République, *pour* l'amnistie (2 mai 1849), *contre* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Non réélu aux élections générales pour la législative, M. Dariot fut candidat, le 19 août 1849, lorsqu'il s'agit de donner un successeur à Lamartine, qui venait d'opter pour le Loiret. Il échoua avec 25,697 voix contre 28,433 à M. Joly, élu, et reprit ses fonctions de juge de paix à Buxy, qu'il garda jusqu'au 20 janvier 1864, époque de sa mise à la retraite; il devint aussitôt maire de Buxy (1864-1866), et chevalier de la Légion d'honneur (1865).

DARISTE (Antoine-Joseph), député de 1830 à 1834, né à Bar (Var), le 19 mars 1763, mort à Gironde (Gironde), le 15 août 1839, appartenait à une famille de médecins. Destiné à la même carrière, il se fit recevoir docteur, se rendit à la Martinique auprès de son frère, qui y exerçait cette profession, et fut attaché, en 1794, à l'hôpital de Saint-Pierre. De retour en France sous la Restauration (1819), il se fixa à Bordeaux, puis se retira à Blanquefort et devint maire de cette commune. Le collège de département de la Gironde le nomma député, le 3 juillet 1830, par 286 voix sur 562 votants. Il applaudit à l'établissement du gouvernement de Louis-Philippe qu'il soutint de ses votes à la Chambre, ayant été réélu, le 5 juillet 1831, par le 1er collège de la Gironde (Bordeaux), avec 313 voix sur 386 votants et 627 inscrits. Il échoua au renouvellement du 21 juin 1834,

avec 41 voix seulement contre 284 accordées à l'élu, M. de Wustemberg, et 82 à M. de Saget. M. Dariste fit partie, de 1833 à 1838, du conseil général de la Gironde. Chevalier de la Légion d'honneur.

DARISTE (Jean-Baptiste-Auguste) représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, sénateur du second Empire, né à Saint-Pierre (Martinique), le 19 juin 1807, mort à Balau (Basses-Pyrénées), le 8 mars 1875, était le fils du précédent. Ses études terminées, M. Dariste s'établit en France, dans le département des Basses-Pyrénées, fut nommé maire de Lalongue, s'occupa activement de l'étude des sciences agricoles et économiques, devint membre du conseil général, et épousa la fille du général Lamarque. Après une tentative infructueuse sous Louis-Philippe comme candidat libéral, pour entrer à la Chambre des députés, il fut plus heureux, après la révolution de février 1848; le département des Basses-Pyrénées l'envoya, le 8e sur 11, avec 45,335 voix (90,262 votants et 116,890 inscrits), siéger à l'Assemblée constituante, où il fit partie de la majorité de droite, et appuya la politique du prince-président. Il vota *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine. A l'Assemblée législative, où 39,440 voix (71,613 votants) le renvoyèrent siéger, comme représentant du même département, le 4e sur 10, M. Dariste s'associa à tous les votes et à tous les actes de la majorité monarchiste jusqu'au jour où elle entra en lutte contre l'Elysée. Il se rangea alors dans le parti du président, se montra favorable au coup d'Etat de décembre, fut nommé membre de la Commission consultative, et, bientôt après (janvier 1852), membre du conseil d'Etat. Le 4 mars 1853, un décret impérial fit entrer M. Dariste au Sénat, où il opina, jusqu'à la fin du règne, avec les partisans les plus zélés du gouvernement. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1847, il fut promu officier le 14 août 1868.

DARISTE (Paul-Eugène-Augustin), député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 13 octobre 1845, fils du précédent, étudia le droit, et fut officier de mobiles pendant la guerre de 1870. Il exerçait la profession d'avocat, — « avocat amateur au barreau de Paris, » dit un biographe, — et était administrateur du chemin de fer du Nord, lorsque la 2e circonscription de Pau l'élut député, le 20 février 1876, par 8,858 voix (14,534 votants et 17,369 inscrits), contre M. Rivarès, 5,573 voix. Il avait déclaré « que son concours le plus loyalement sincère » était acquis au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et s'était prononcé pour l'appel au peuple, en cas de revision de la Constitution. M. Dariste siégea dans le groupe bonapartiste, et vota contre les 363. Candidat officiel le 14 octobre 1877, il obtint sa réélection par 10,519 voix (14,683 votants, 17,237 inscrits), contre 4,055 voix à M. Gustave Fould, républicain, et, reprenant sa place dans la minorité, fit de l'opposition aux ministères Dufaure et Ferry, et vota *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, et *contre* l'application des décrets aux congrégations religieuses. Le 21 août 1881, M. Dariste échoua avec 6,045 voix contre son concurrent républicain, M. Cassou, qui fut élu par 7,732 suffrages. M. Dariste prit sa revanche aux élections du 4 octobre 1885; il fut nommé député des Basses-Pyrénées, le 1er sur 8, par 46,836 voix (86,573 votants et 106,345 inscrits); il siégea, comme précédemment, à droite, combattit les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et se prononça, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DARNAUD (Jean-Firmin), député de 1842 à 1846, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Roquefixade (Ariège), le 12 mars 1796, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 15 mars 1886, était le fils d'un fonctionnaire de la première République. Il alla suivre à Toulouse les cours de la faculté de droit et entra dans la magistrature après 1830. Procureur du roi, puis conseiller à la cour royale de Toulouse (1835), il ne soutint pas sans réserves le gouvernement de Louis-Philippe; l'opposition constitutionnelle ayant adopté sa candidature pour les élections du 9 juillet 1842, la fit triompher dans le 1er collège de l'Ariège (Pamiers), par 176 voix (337 votants, 392 inscrits), contre M. de Saintenac, député sortant, 156. Il vota parfois avec la gauche dynastique, notamment *contre* l'indemnité Pritchard, fut réélu le 1er août 1846, par 218 voix (398 votants et 454 inscrits) contre 169 à M. Cassaignaud de Brasse, et observa, jusqu'en 1848, une attitude assez indépendante à l'égard du pouvoir. Toutefois, après la révolution de février, M. Darnaud se montra peu disposé à soutenir la République. Elu, le 23 avril 1848, le 2e sur 7, et par 33,201 voix (65,072 votants, 71,717 inscrits), représentant de l'Ariège à l'Assemblée constituante, il prit place au côté droit et, après avoir voté, le 26 mai *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, opina constamment avec la droite : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'amnistie des transportés. Il avait voté, le 27 décembre 1848, avec la gauche, *pour* l'amendement Saint-Rome tendant à la suppression complète de l'impôt sur le sel. L'appui qu'il avait donné à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte nuisit au succès de sa candidature à la Législative. Il continua de se montrer favorable à la politique du prince-président, dans le sein du conseil général de l'Ariège où il appuya, en 1850, la proposition de revision de la Constitution, en dehors des formes légales. Il reçut, la même année, la décoration de la Légion d'honneur, et l'Empire lui donna de l'avancement. M. Darnaud fut admis à la retraite, comme président de chambre, le 30 mars 1861.

DARNAUDAT (Louis-Jean-Henry), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Orthez (Basses-Pyrénées), le 7 mars 1739, mort à une date inconnue, était, sous l'ancien régime, conseiller au parlement de Navarre. Le 10 juin 1789, il fut élu par la province de Béarn député du tiers aux Etats-Généraux, se prononça modérément pour les idées nouvelles, et prit plusieurs fois la parole dans l'Assemblée : pour appuyer l'annulation d'un arrêt du parlement de Navarre, pour expliquer la demande faite par le Béarn au sujet de la conservation du château de Pau, pour faire fixer la contribution mobilière au vingtième du revenu, pour faire rendre un décret sur les dispenses du mariage, etc. Il donna encore son opinion sur différentes questions de législation, notamment sur la plainte en adultère, etc. Maire d'Orthez en 1791, il fut maintenu dans ces fonctions, en 1792, comme président de l'administration municipale.

DARNAUDAT (Jacques-Henry), député de 1876 à 1879, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 8 novembre 1827, de la même famille que le précédent, est le petit-fils du général Darnaudat qui était entré au service sous Louis XVI comme cadet-gentilhomme. Avocat à Tarbes, M. Darnaudat combattit l'Empire dans les rangs de l'opposition orléaniste, et plaida un certain nombre de procès politiques qui lui firent une réputation dans les Hautes-Pyrénées. M. Darnaudat était célèbre aussi par ses distractions, et un journal de Paris a raconté de lui le trait suivant : un jour, en revenant du palais à son domicile, il lui sembla qu'il était l'objet, de la part de ses concitoyens, d'attentions plus aimables qu'à l'ordinaire. Tout le monde le saluait avec des sourires particuliers ; ses amis lui adressaient, de la main, au passage, de petits gestes expressifs; sa femme elle-même l'accueillit à la maison par l'éclat le plus joyeux. « Comment, vous aussi ! » fit M. Darnaudat. Mais, s'apercevant aussitôt dans une glace, il participa à l'hilarité générale en reconnaissant qu'il avait traversé toute la ville avec son rabat d'avocat en guise de cravate. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. Darnaudat se présenta, comme candidat conservateur constitutionnel, dans la 2e circonscription de Tarbes. Au premier tour de scrutin, il n'obtint que 4,638 voix contre 3,273 données à M. Bouvet, impérialiste, et 3,077 à M. Darricau, républicain. Mais M. Bouvet s'étant désisté au second tour de scrutin, M. Darnaudat fut élu, le 5 mars, par 6,018 voix contre 4,935 à M. Darricau (11,083 votants, 13,940 inscrits). M. Darnaudat fit partie de la minorité conservatrice et vota contre les 363. Le 14 octobre 1877, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, il fut proclamé réélu par 6,375 voix (12,098 votants, 14,188 inscrits), contre 5,654 à M. Desbons. Mais l'élection ayant été invalidée, les électeurs de Tarbes donnèrent, le 2 février 1879, la majorité au candidat républicain, M. Desbons.

DARNEUILH (Pierre-Joseph), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Tarbes. Il fut administrateur de son département et siégea obscurément à l'Assemblée législative où il fut élu, le 31 août 1791, député des Hautes-Pyrénées, le 1er sur 6, par 133 voix (235 votants).

DARON (Antoine-Pierre), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1883, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 6 septembre 1803, mort à Paris le 20 juillet 1883, était fils de Pierre Daron, négociant, et de Pierrette Suchet. Avocat à Chalon-sur-Saône, il devint maire de cette ville (1847), et, après les journées de février, proclama la république. Conseilller d'arrondissement, puis conseiller général de son canton (sud) (1847-1852), et président du conseil général (1850), il fit de l'opposition à l'Empire, se présenta vainement aux élections législatives du 22 juin 1857, dans la 3e circonscription de Saône-et-Loire, où il n'eut que 4,873 voix contre 17,822 données à l'élu, M. Bruuet-Denon; du 1er juin 1863, où il n'obtint que 7,291 voix contre 17,907 à M. Chagot élu; du 24 mai 1869, où il échoua pour la 3e fois avec 8,575 voix contre MM. Chagot, élu avec 14 491 voix, Boysset 4,208, et le comte d'Estampes 1,276. Il fut élu après la chute de l'Empire, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 12e et dernier, par 59,594 voix, prit place au centre gauche, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service militaire de trois ans, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* l'arrêté *contre* les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 8 octobre 1871, il avait été élu conseiller général de Saône-et-Loire pour le canton de Saint-Germain-du-Plain. Son mandat législatif lui fut renouvelé, dans la 2e circonscription de Chalon, le 20 février 1876, par 10,929 voix sur 16,563 votants et 20,319 inscrits contre 5,582 voix au docteur Loydreau. Il siégea à l'Union républicaine, soutint la politique de Gambetta, et fut des 363. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 11,202 voix sur 16,630 votants et 20,656 inscrits, contre M. Loydreau, 5,347 voix, il continua de soutenir la politique opportuniste, et fut réélu une quatrième fois, le 21 août 1881, par 9,389 voix sur 10,965 votants et 21,009 inscrits, contre M. Pierre Josserand, avocat, 331 voix. Il mourut dans le cours de la législature. On a de lui une brochure locale intitulée : *Undæ, Undæ, Undæ, accurrite, cives !* (1865).

DARRACQ (François-Balthazar), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XIII, né à Dax (Landes) en 1750, mort à Mont-de-Marsan (Landes) en 1808, était avocat à Dax au moment de la Révolution. Elu, le 24 vendémiaire an IV, député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, par 104 voix sur 207 votants, il demanda (19 mars 1796) la liberté illimitée de la presse, excepté pour les journaux, et, ayant comparé les journalistes aux filles de joie, fut rappelé à l'ordre. Le 1er mai, il attaqua à la fois tous les cultes, et réclama l'abrogation des lois contre les prêtres insermentés, le serment réclamé lui paraissant illusoire. Il proposa un impôt sur les spectacles en faveur des pauvres, et, le 23 janvier 1797, déclara que « le divorce n'était que l'épuration des séparations de corps, dont la nécessité a consacré l'usage. » Réélu au même Conseil, par le même département, le 25 germinal an VII, il s'opposa, le 19 brumaire an VIII, à la motion de Bigonnet, qui voulait que

l'on prévînt le Directoire de la translation des Conseils à Saint-Cloud. Aussi fut-il compris dans les premières nominations de députés au Corps législatif faites par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII; il y représenta le département des Landes, soutint la politique du premier consul, et fut fait membre de la Légion d'honneur, le 4 frimaire an XII. A l'expiration de son mandat (1804), il se retira à Mont-de-Marsan où il fonda une Société d'agriculture, et s'occupa de chimie. Il a publié: *Preuves de l'identité des acides acéteux et acétiques* (1801); *Expériences sur l'acide extrait de l'oxyde gris de cobalt* (1802).

DARRACQ (Jean-Marie), petit-fils du précédent, député au Corps législatif de 1867 à 1870, né à Mont-de-Marsan (Landes), le 9 avril 1815, était avocat et conseiller général des Landes, quand il fut élu, le 9 juin 1867, député de la 2e circonscription de ce département au Corps législatif, par 29,426 voix (29,735 votants, 40,223 inscrits). Il remplaçait M. Walewski, démissionnaire. M. Darracq siégea dans la majorité dynastique, fut réélu, le 24 mai 1869, par 27,030 voix (32,149 votants, 40,892 inscrits), contre 4,932 à M. Pascal Duprat, de l'opposition, et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Il rentra dans la vie privée en 1870.

DARRIEUX (Jean-Baptiste), député de 1820 à 1824, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 26 juillet 1767, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 25 février 1825, étudia le droit et suivit avec succès la carrière du barreau. Avocat à la cour de cassation, il s'y fit, depuis 1808, une certaine réputation dans plusieurs causes importantes. Il avait le titre d'avocat aux conseils du roi et était membre du conseil de l'agence judiciaire des finances, lorsqu'il fut élu, le 14 novembre 1820, au collège de département, par 95 voix (188 votants, 202 inscrits), député des Hautes-Pyrénées. D'opinions libérales et « constitutionnelles », il prit place au côté gauche et vota *contre* les lois restrictives des libertés publiques. Il ne fut pas réélu en 1824; l'état de sa santé l'obligea de se retirer à Nice, où il mourut (1825).

DARRIULE (Jean, baron), pair de France, né à Arudy (Basses-Pyrénées), le 16 novembre 1774, mort à Bernes (Seine-et-Oise), le 5 septembre 1850, s'engagea dans le 7e régiment d'infanterie légère en novembre 1793, passa comme sous-lieutenant à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis à l'armée d'Italie, où il se distingua (an V) à Bellune. Il alla en Egypte, gagna à Aboukir le grade de lieutenant, fit encore campagne en Italie et en Espagne, où il devint capitaine (1807), fut attaché à l'état-major d'Augereau et passa chef de bataillon au 25e de ligne (1811). Il alla en Russie (1812) comme lieutenant-colonel au 1er régiment de la garde, et eut le commandement du Kremlin pendant le séjour de l'empereur à Moscou. Colonel du 1er tirailleurs (avril 1813), il se battit courageusement à Bautzen, à Lutzen et à Dresde, et reçut le titre de baron de l'empire et le grade de général de brigade. La première Restauration lui donna la croix de Saint-Louis et le commandement du département des Hautes-Pyrénées. Darriule revint auprès de Napoléon pendant les Cent-Jours, et fut nommé inspecteur général de l'armée, et chargé de l'organisation de la garde nationale de Paris. La seconde Restauration le mit en non-activité; mais le gouvernement de juillet le nomma (1831) commandant de la place de Paris, lieutenant-général (29 juillet 1832), et le promut à la pairie (3 octobre 1837). Il défendit à la Chambre haute la monarchie constitutionnelle, et rentra dans la vie privée à la révolution de février. Il fut mis à la retraite d'office, comme général de division, le 30 mai 1848.

DARROT-ANDRIEUX (Jean-Baptiste), député de 1847 à 1848, né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 1er octobre 1797, était propriétaire, maire de Thiers, et conseiller général du Puy-de-Dôme, quand il fut élu, le 20 février 1847, député du 6e collège de ce département (Thiers), par 151 voix contre 132 à M. Baudet-Lafarge, de l'opposition (283 votants, 309 inscrits). Il prit place dans la majorité conservatrice et vota avec elle jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée.

DARTHENAY (Guillaume-Louis, baron), député au Corps législatif de l'an XIII à 1815, né à Tribéhou (Manche), le 12 octobre 1750, mort à Meslay (Calvados), le 18 novembre 1834, était propriétaire-cultivateur à Meslay. Lieutenant général du bailliage de Valognes avant la Révolution, puis président de l'assemblée de son canton, il fut désigné, le 4e jour complémentaire de l'an XIII, par le Sénat conservateur, comme député du Calvados au Corps législatif. Le 26 avril, il fut créé chevalier, et, le 23 mai 1810, baron de l'Empire. Son mandat législatif lui fut renouvelé le 4 mai 1811.

DARTIGAUX (Antoine, chevalier), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1819 à 1820 et de 1824 à 1831, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 20 septembre 1766, mort à Pau (Basses-Pyrénées), le 21 mars 1836, avocat au commencement de la Révolution, en adopta très modérément les principes, et fut nommé, sous le Directoire, commissaire du gouvernement près le tribunal civil d'Oloron. Confirmé dans les mêmes fonctions par les consuls, il fut, bientôt après, sous l'Empire, promu procureur général près la cour de Pau. Il occupa ce poste pendant la première Restauration, ainsi que pendant les Cent-Jours. Il fut alors (13 mai 1815) élu membre de la Chambre des représentants par le collège de département des Basses-Pyrénées, avec 47 voix sur 64 votants. Ayant fait, comme magistrat, en présence de la cour, un discours assez violent contre les Bourbons, il fut destitué, le 2 mars 1816, et mis en surveillance par les autorités royalistes. Mais il parvint, sous le ministère Decazes, trois mois avant les élections, à se faire réintégrer dans le poste de procureur général, et, la même année (11 septembre 1819), il fut nommé député par le collège de département des Basses-Pyrénées avec 149 voix (280 votants, 401 inscrits). A la Chambre, il vota *pour* les lois d'exception et *contre* le nouveau système électoral. Mais il fit, relativement à ce dernier vote, une réclamation tendant à établir qu'il y avait eu de sa part confusion de boules, et qu'à l'avenir les ministres pouvaient compter sur son suffrage. Il parla aussi dans la législature sur la loi concernant la Légion d'honneur. Non réélu en 1820, Dartigaux reparut à la Chambre, le 25 février 1824, comme député du 1er arrondissement des Basses-Pyrénées, élu par 86 voix (119 votants, 140 inscrits), contre 31 à M. Casimir d'Augosse. Il soutint alors le cabinet Villèle-Peyronnet, appuya toutes les propositions ministérielles, fut fait officier de la Légion d'honneur, et obtint la nomination de son fils comme substitut du pro-

cureur du roi à Mont-de-Marsan. Réélu, le 17 novembre 1827, par le collège de département, avec 182 voix (303 votants, 366 inscrits), puis le 13 juillet 1830, par le 1er collège (Pau), il soutint le gouvernement de la Restauration et rentra dans la vie privée en 1831.

DARTIGOYTE (Pierre-Arnaud), membre de la Convention, né à Mugron (Landes), le 12 mars 1763, mort à Lahosse (Landes), le 25 novembre 1812, embrassa avec ardeur le parti de la Révolution, fut nommé procureur-syndic du district de Saint-Sever, et devint, le 4 septembre 1792, membre de la Convention pour le département des Landes, le 1er sur 6, avec 244 voix (342 votants). Il siégea à la Montagne, réclama la suppression absolue du traitement des évêques et l'abolition du serment, dans lequel il voyait une institution monacale, opina contre le cumul des fonctions publiques, et, malade au moment de l'instruction du procès de Louis XVI, écrivit au président pour hâter le jugement « du plus grand des coupables. » Le 15 décembre 1792, il demanda la vérification par experts des pièces déniées par Louis XVI : « Louis dénie son écriture, dit-il. Or, à défaut d'une loi positive, la raison nous prescrirait de faire vérifier contradictoirement avec lui les pièces non reconnues. Cette opération bien simple n'exige que quelques heures; mais elle devient d'autant plus indispensable que Louis affirme n'avoir aucune connaissance du lieu où il les avait déposées. On ne manquerait pas de dire que Roland les fabriqua de concert avec vous; et cette assertion, toute absurde qu'elle parait, trouvera de nombreux partisans. Ceux qui aujourd'hui ne veulent pas de formes, vous reprocheraient demain votre précipitation; et tel est le caractère du cœur humain que l'on ne se souviendra plus de l'atrocité de Louis : ils furent, s'écriera-t-on de toutes parts (et vos ennemis l'ont bien calculé), ils furent les bourreaux, et non les juges du ci-devant roi. C'est déjà trop peut-être que la Convention se soit constituée cour judiciaire, n'ajoutons pas l'inobservation des premières règles de la justice. » La vérification par experts fut rejetée. Lors du procès, Dartigoyte s'empressa d'y prendre part, vota la peine de mort et s'opposa vivement à l'appel au peuple. Il répondit au 3e appel nominal : « Comme juge, je dois venger le sang des citoyens égorgés par les ordres du tyran. Comme homme d'Etat, je dois prendre la mesure qui me parait la plus utile à la République; or, dans mon opinion, je crains le retour de la tyrannie si Louis existe. Je vote pour la mort et la prompte exécution. Le républicain ne compose jamais avec sa conscience. » Ayant été envoyé dans le Midi, il se trouvait à Bordeaux lors de la révolution du 31 mai 1793. Il proposa et obtint l'arrestation de plusieurs habitants des départements de la Gironde, des Landes et du Gard, suspects de fédéralisme, et la destitution d'un certain nombre de fonctionnaires. Dans le même temps, il fut chargé par le comité de législation de faire décréter la suspension de toutes poursuites relativement aux événements de septembre, ainsi que l'annulation de la procédure commencée à cet égard par le tribunal de Melun. Les comités l'envoyèrent de nouveau, (décembre 1793) dans le Gers et les Hautes-Pyrénées. Le 24 décembre, il écrivait, de Bayonne, à la Convention : « Je vous ai déjà parlé de l'exagération de quelques hommes qui voulaient violenter les opinions religieuses, j'ai fait en sorte de calmer ce zèle indiscret; je croirais aller au delà des intentions de la Convention et compromettre peut-être l'intérêt général, si je cherchais à changer cet état de choses. Veuillez me donner votre avis. » Il se montra moins modéré en mai 1794, dans la Haute-Garonne, où il poursuivit les nobles, les fédéralistes et les prêtres. Un matin, à Toulouse, il avait embrassé le président du district; quelques heures après, ayant appris que ce citoyen était fédéraliste, il prit un arrêté pour déclarer « que le baiser fraternel donné le matin au président lui était retiré »; mais ce désaveu ne lui suffit pas, il le destitua et le fit arrêter. Le mois précédent, étant à Auch, au club des Jacobins, une tuile était tombée près de lui. On cria à l'attentat, on lui constitua une garde permanente de cinquante hommes. Dartigoyte eut beau protester, l'affaire fut portée à la Convention; Barère obtint que les auteurs et complices seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et neuf accusés furent exécutés à Auch à cette occasion.

Dans l'intervalle, Dartigoyte, avait été nommé secrétaire de l'assemblée. Rappelé après le 9 thermidor, il vit de nombreuses accusations s'élever contre lui. Le 9 juin 1795, Durand-Maillane faisant au comité de législation un rapport contre les représentants inculpés d'avoir « versé le sang et commis des dilapidations », lut une dénonciation de Pérès, du Gard, où Dartigoyte était accusé tout à la fois d'effusion de sang, de dilapidations et de dépravation inouïe de mœurs. Dartigoyte, présent à la séance, écouta sans émotion et presque sans se défendre, les accusations dont il était l'objet, et fut décrété d'arrestation. Son père, Arnaud Dartigoyte, publia vers cette époque, un mémoire où il protestait contre cette décision. « J'adjure, disait-il, tous ceux qui ont à reprocher à mon fils des actes contraires aux lois, des actes de vengeance personnelle, d'improbité et d'immoralité, soit durant sa mission de sept mois et demi dans les Landes, soit durant l'exercice des fonctions d'officier supérieur dans la garde nationale; d'électeur, par un choix trois fois réitéré; d'administrateur, de procureur-syndic du district de Saint-Sever; soit enfin avant la Révolution, de vouloir franchement transmettre leurs plaintes, avec les pièces à l'appui, aux comités de sûreté générale et de législation. » Il terminait ainsi : « O vous tous, amis ou ennemis! soyez justes et impartiaux, c'est le devoir de l'honnête homme, c'est le précepte de la divinité : ayez le courage de parler à charge ou à décharge, comme j'ai le courage, moi, père infortuné, de vous interpeller : qu'aucune considération ne vous arrête, pesez dans la balance de la justice, les actions, et non quelques opinions de mon fils... Si mon fils est coupable, qu'on le punisse; s'il est innocent, s'il est vertueux, qu'on proclame son innocence; qu'on cesse, surtout, de persécuter un vieillard accablé sous le poids de maladies renaissantes. »

Signé : Dartigoeyte, père.

(*Arnaud Dartigoeyte, père, à ses concitoyens*).

Dartigoyte écrivit de son côté à Goupilleau (13 septembre (1795) : « il se plaint d'avoir été incarcéré sans avoir été entendu, lui qui n'a jamais mis de guillotine en permanence, ni créé de tribunaux ou commissions extraordinaires; sa santé et sa fortune sont perdues »; il supplie Goupilleau de le faire mettre en liberté. Il resta détenu jusqu'à ce que l'amnistie

de brumaire an IV (5 octobre 1795) vint le rendre à la liberté. Alors il retourna dans son pays natal, et mourut sous l'Empire, en 1812.

DARTONNE (Pierre-Germain), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Gien (Loiret), le 14 septembre 1751, mort à une date inconnue, fut, pendant la période révolutionnaire, procureur de la commune de Gien (1791), juge au tribunal du district, conseiller municipal de la ville et président de l'administration centrale. Sous-préfet de Gien sous l'Empire, il donna sa démission de ce dernier poste en août 1814, et fut élu (9 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Gien à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix sur 71 votants et 114 inscrits. Il rentra dans la vie privée sous la Restauration.

DARU (Pierre-Antoine-Noel-Bruno, comte), membre du Tribunat, ministre et pair de France, né à Montpellier (Hérault), le 12 janvier 1767, mort au château de Brécheville (Seine-et-Oise), le 14 septembre 1829, était fils d'un secrétaire de l'intendance de Montpellier. Destiné à l'état militaire, il fut élevé à l'école militaire tenue par les oratoriens à Tournon, fit de sérieuses études littéraires, entra au service à seize ans comme lieutenant d'artillerie (1783), et devint commissaire des guerres. Il fit en cette qualité la campagne de 1792 à l'armée des côtes. Arrêté comme suspect sous la Terreur, enfermé à Rennes, puis à Orléans, il fut rendu à la liberté au 9 thermidor, après dix mois de détention. Nommé (an IV) chef de division au ministère de la guerre, il donna sa démission au 18 fructidor an V, et fut replacé, en l'an VII, comme commissaire ordonnateur des guerres, à l'armée du Danube sous Masséna. Au milieu de ses occupations administratives, il publia une bonne traduction en vers d'Horace. Après le 18 brumaire, le gouvernement consulaire le nomma secrétaire général du ministère de la Guerre, avec rang d'inspecteur aux revues; il publia à cette époque l'*Épître à l'abbé Delille*, une satire : *la Cléopédie*, et un poème : *les Alpes*, et, après Marengo, fut délégué pour surveiller l'exécution de la convention conclue entre les armées française et autrichienne. Appelé à siéger au Tribunat, le 6 germinal an X, il parla dans cette assemblée en faveur du projet de loi relatif à l'instruction publique, prit à cette occasion la défense de J.-J. Rousseau « dont les pages immortelles resteront pour porter aux peuples qui viendront après nous de sublimes leçons de vertu et des modèles d'éloquence. » « La cause de la révolution, dit-il dans la même discussion, n'est la cause de personne. Personne ne peut se vanter de l'avoir faite. Ses malheurs appartiennent au moins autant à ceux qui l'ont nécessitée par leurs fautes, qu'à ceux qui l'ont provoquée par leurs plaintes et par leur courage. » Il défendit éloquemment, devant le Corps législatif, la loi du recrutement, et parla sur la fabrication des monnaies, sur la rupture du traité d'Amiens, etc. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut nommé par l'empereur conseiller d'État (1er juillet 1805), et intendant général de sa maison militaire (8 juillet), puis, en 1806, intendant général de l'armée, et ministre de France à Berlin. La même année, 13 août, il remplaçait Collin d'Harleville à l'Académie française, et était créé, le 3 mai 1809, comte de l'empire. Ministre secrétaire d'Etat en 1811, il se montra opposé à la guerre de Russie, accompagna Napoléon dans cette campagne, accepta, au moment de la retraite, le poste d'intendant général de l'armée, et, dans ces graves circonstances, « se fit particulièrement remarquer par sa fermeté » (*Mémorial de Sainte-Hélène*). Ministre de la guerre du 20 novembre au 30 mars 1814, grand aigle de la Légion d'honneur (22 novembre 1813), le comte Daru adhéra au retour des Bourbons, fut nommé chevalier de Saint-Louis (24 août 1814), et intendant général (décembre suivant). Il se rallia à Napoléon aux Cent-Jours, rentra au Conseil d'État, et signa la déclaration du 25 mars 1815, portant que « la souveraineté résidait dans le peuple, et que, l'empereur était appelé à garantir, par des institutions, toutes les libertés. » A la seconde invasion, le général prussien Blucher fit interner M. Daru à Bourges, et séquestrer ses propriétés. Il travailla, pendant ce temps, à l'*Histoire de Venise*, obtint, en 1816, la levée du séquestre de ses biens et l'autorisation d'habiter une de ses terres près de Meulan, et bientôt de prendre part aux travaux de l'Académie. Le 5 mars 1819, Louis XVIII le promut à la pairie; il siégea à la Chambre haute dans l'opposition constitutionnelle, défendit la liberté de la presse, combattit les lois du sacrilège, du droit d'aînesse, etc., protesta contre la guerre d'Espagne (1823) et fit partie de la commission des marchés Ouvrard. On dit qu'il refusa, en 1822, le portefeuille de la guerre qui lui était offert par Louis XVIII. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités, un grand nombre de *Discours* et d'*Eloges académiques*, une *Histoire de Bretagne* (1826), et l'*Astronomie*, poème qui fut publié après sa mort, etc.

DARU (Paul-Henri, vicomte), député de 1842 à 1848, né à Paris, le 30 décembre 1810, mort à Paris, le 15 avril 1877, frère du suivant, fut destiné de bonne heure à l'état militaire, passa par l'école de Saint-Cyr, et en sortit en 1830 pour aller en Afrique servir en qualité d'officier d'ordonnance du maréchal Clauzel. Il était capitaine de cavalerie légère, lorsqu'il se retira du service. Attaché quelque temps à l'ambassade de Perse, il revint en France à la fin de 1840, fut élu député le 9 juillet 1842, par le 2e collège de Seine-et-Oise (Saint-Germain-en-Laye), avec 364 voix (624 votants, 794 inscrits), contre M. Breucery, 250 voix. Il siégea dans la majorité conservatrice, et vota en toute occasion avec le ministère, notamment en 1845, *pour* l'indemnité Pritchard. Il fut réélu le 1er août 1846, par 542 voix (718 votants, 900 inscrits), contre 161 à M. Coffinières. Il présenta à la Chambre quelques rapports intéressants, notamment sur une pétition des armuriers de Paris, qui se plaignaient d'avoir eu leurs magasins pillés en juin 1832, avril 1834, mai 1836. Chevalier de la Légion d'honneur en 1840, il était aussi commandeur de l'ordre persan « du Lion et du Soleil. »

DARU (Napoléon, comte), pair de France, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, ministre, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Paris le 11 juin 1807, fils du comte Daru, était filleul de Napoléon et de Joséphine. Après avoir fait ses études au lycée Louis-le-Grand, il entra à l'École polytechnique en 1826, à l'école d'application de Metz en 1827, en sortit sous-lieutenant d'artillerie en 1830, et se distingua, dans la campagne d'Algérie, à l'attaque du Fort-l'Empereur où il fut blessé et décoré. Lieutenant en premier en 1831, il entra à la

Chambre des pairs, par droit héréditaire, le 2 janvier 1833, se mêla activement aux discussions relatives aux travaux publics, et fut membre, et souvent président, des commissions de chemins de fer. Nommé capitaine en second en 1836, capitaine en premier en 1840, il donna sa démission en 1848. Le 7 janvier 1849, le département de la Manche l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, en remplacement de M. Reibel, démissionnaire, par 15,514 voix, sur 35,353 votants et 159,181 inscrits contre MM. Le Marois, 9,713 voix, Henry (de Cherbourg), 3,525 voix, H. de Tocqueville, 2,417 voix, et Dupetit-Thouars, 1,650 voix. Il siégea à droite et fit partie du comité des travaux publics. Membre du comité électoral de la rue de Poitiers, il fut réélu à l'Assemblée législative, dans le même département, le 13 mai 1849, le 2e sur 13, par 77,491 voix (94,481 votants, 163,192 inscrits), siégea dans la majorité et s'associa à ses votes sur les lois d'enseignement, sur l'expédition romaine, fit partie de la commission dite des *Burgraves*, chargée de préparer la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, et fut vice-président de l'Assemblée en 1850 et 1851. Il protesta contre le coup d'État de décembre 1851, fut enfermé pendant quelques jours à Vincennes, et rentra dans la vie privée. Il en sortit aux élections du 24 mai 1869, et fut élu, comme candidat de l'opposition, au 2e tour de scrutin, député de la 4e circonscription de la Manche au Corps législatif, par 16,087 voix sur 31,962 votants et 38,420 inscrits, contre M. René de Tocqueville, 15,809 voix. Il devint un des chefs du tiers-parti, signa l'interpellation des 116, fut élu vice-président de la Chambre, en décembre, et, le 2 janvier 1870, consentit à entrer avec M. Buffet dans le cabinet Emile Ollivier, comme ministre des Affaires étrangères. Il répondit aux interpellations de Jules Favre, fut mêlé aux négociations relatives à l'attitude du gouvernement vis-à-vis du Concile du Vatican, et, désapprouvant la politique plébiscitaire du cabinet, donna sa démission le 13 avril. Il vota pour la guerre contre la Prusse, fut nommé membre du comité de défense, après nos premières défaites (2 août) alla dans la Manche organiser la défense, protesta (janvier 1871) contre la dissolution des conseils généraux, et fut élu, le 8 février suivant, représentant de la Manche à l'Assemblée nationale, le 2e sur 11, par 75,827 voix sur 88,856 votants et 153,878 inscrits. Il prit place au centre droit, présida la commission d'enquête sur la révolution du 4 septembre et sur l'insurrection communaliste du 18 mars, dont le rapport fut l'objet de nombreuses protestations, fit partie du comité des Neuf, qui devait réclamer la restauration de la monarchie, et vota : *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *pour* l'amendement Target, *pour* la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les lois constitutionnelles. Elu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Manche, le 2e sur 3, par 400 voix sur 757 votants, il prit place à droite, soutint le ministère de Broglie-Fourtou, vota la dissolution de la Chambre (23 juin 1877), et échoua, dans le même département, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 320 voix contre 396 obtenues par le dernier élu de la liste républicaine, M. Dufresne. Le comte Daru est officier de la Légion d'honneur du 27 avril 1840, membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1860, et a fait partie du conseil général de la Manche, qu'il a présidé. On a de lui : *Des chemins de fer et de l'application de la loi du 11 juin 1842* (1843); *Le comte Beugnot* (1865).

DAST (GUILLAUME), député au Conseil des Anciens, né à Brignemont (Haute-Garonne), le 12 juillet 1754, mort à une date inconnue, était commissaire près l'administration centrale du département, quand il fut élu, le 26 germinal an VII, député au Conseil des Anciens, où son rôle fut très effacé. Favorable au 18 brumaire, il fut nommé par Bonaparte, juge au tribunal d'appel de Toulouse (4 prairial an VIII), devint président de Chambre à cette cour le 30 avril 1811, et fut admis à la retraite par le gouvernement de la Restauration le 24 janvier 1816.

DATAS (FÉLIX-BERNARD), député de 1878 à 1884, né à Niort (Deux-Sèvres), le 31 mars 1804, mort à Paris le 21 février 1884, avait appartenu à l'administration de l'intendance. Retraité avec le grade de sous-intendant militaire et retiré à Moulins, il se présenta comme républicain radical à l'élection complémentaire qui eut lieu en octobre 1878 dans la 1re circonscription de Moulins, pour remplacer M. Laussedat, décédé. Il fut élu au second tour (13 octobre) par 3,090 voix (4,889 votants, 13,041 inscrits), contre M. Vigne, maire de Moulins, opportuniste, 1,631 voix. Il s'inscrivit au groupe de l'extrême gauche, vota *pour* l'amnistie plénière, *pour* la liberté de réunion et d'association, *pour* l'article 7, etc. et fit adhésion à la politique intransigeante. Réélu le 21 août 1881, par 4,459 voix (4,906 votants, 13,223 inscrits), il vota contre le ministère Gambetta, combattit la politique coloniale de M. J. Ferry, repoussa les crédits du Tonkin, et mourut pendant la législature (1884). Il eut pour successeur à la Chambre M. Préveraud.

DATTILI (JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE-CHARLES), député au Corps législatif de 1808 à 1810, né à Voghera (Italie), le 22 mars 1742, mort à une date inconnue, suivit dans son pays la carrière militaire. Lieutenant-colonel au service du roi de Sardaigne, et propriétaire à Voghera, chevalier des SS. Maurice et Lazare, il fut nommé conseiller général du département de Gênes lors de l'annexion (1805), puis, le 3 octobre 1808, admis par le Sénat conservateur au Corps législatif comme député du même département. Il n'y siégea que jusqu'en 1810.

DAUBENTON (LOUIS-JEAN-MARIE), membre du Sénat conservateur, né à Montbard (Côte-d'Or) le 29 mai 1716, mort à Paris le 31 décembre 1799, était le fils d'un conseiller du roi et grenetier au grenier à sel de Montbard. Sa famille, qui le destinait à l'église, l'envoya étudier la théologie à Paris, mais Daubenton se mit, à l'insu des siens, à s'occuper d'anatomie et de sciences. La mort de son père l'ayant laissé libre de son choix, il se fit recevoir médecin à Reims, en 1741, et vint s'établir à Montbard. Il s'était lié avec Buffon, son compatriote, qui l'appela auprès de lui à Paris lorsqu'il eut été nommé intendant du jardin du roi. En 1745, Daubenton avait la place de « garde et démonstrateur » du cabinet d'histoire naturelle. Excellent observateur, il était d'une grande circonspection dans ses conclusions, et ne se rendait qu'à la complète évidence ; on a dit de lui « qu'il ne savait pas lui-même de combien de découvertes il était l'auteur. » Il collabora aux quinze premiers volumes de l'*Histoire naturelle* de Buffon, à l'*Encyclopédie*, et publia de nom-

breux travaux dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* dont il était membre. Professeur d'économie rurale à l'école d'Alfort (1783), il propagea en France les moutons mérinos d'Espagne, et publia son *Instruction pour les bergers*, plusieurs fois réimprimée. Sous la Terreur, la section des Sans-Culottes lui délivra un certificat de civisme sous le nom du « berger Daubenton ! » La Convention le nomma professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle; en 1795, il enseignait l'histoire naturelle à l'Ecole normale. Le 4 nivôse an VIII, le gouvernement consulaire le nomma membre du Sénat conservateur; frappé d'apoplexie à l'une des premières séances, il mourut quatre jours après. On a de lui, notamment, un *Tableau méthodique des minéraux* (1784).

DAUBERMESNIL (François-Antoine), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Salles (Tarn), en 1748, mort à Perpignan (Pyrénées-Orientales), en 1802, était sans antécédents politiques, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Tarn, le 6e sur 9, avec 285 voix (425 votants). Partisan modéré de la Révolution, il ne siégea pas à la Montagne : un congé, « antérieur au décret » dit le *Moniteur*, lui permit de ne pas prendre part au jugement de Louis XVI. Ses sympathies pour le parti de la Gironde l'obligèrent à donner sa démission de représentant (mai 1793). Il fut plus tard rappelé à la Convention (1795); mais ses travaux parlementaires s'y réduisirent à peu de chose : il faisait partie du comité d'instruction publique, et, en cette qualité, il proposa, le 3 brumaire an IV, de décréter que le sceau de la République serait « une ruche d'abeilles, et que cet emblème serait placé sur le frontispice de tous les édifices nationaux. » Barailon fit rejeter la motion par la question préalable, en observant que les abeilles étaient dans les armoiries de plusieurs rois de France de la première race, et que d'ailleurs les abeilles ne peuvent être l'emblème d'une république : « Ne sait-on pas qu'elles ont une reine, à laquelle toutes font leur cour? » — Daubermesnil fut un membre plus actif du Conseil des Cinq-Cents, où il passa, comme ex-conventionnel, le 4 brumaire an IV. Il proposa des mesures pour rétablir le crédit des assignats, fit, le 7 floréal an IV, un rapport « sur les moyens de relever l'esprit public », et, le 17 du même mois, un autre concernant les détails d'une fête en l'honneur des victoires des armées françaises et des défenseurs morts pour la patrie. Il parla encore sur le code hypothécaire, sur l'hospice des Quinze-Vingts, sur les religionnaires fugitifs; s'opposa à l'établissement d'un droit de passe sur les grandes routes; fit accorder une pension à la mère d'Alba-Lasource; combattit l'impôt sur le sel, déposa une motion sur les biens des émigrés, etc. Sorti du Conseil à la suite du 18 fructidor an V, il y rentra, comme l'élu du département du Tarn, le 23 germinal an VI. Daubermesnil se montra contraire au coup d'Etat de brumaire. Il fut, en conséquence, exclu du Corps législatif par Bonaparte, et condamné à être interné dans le département de la Charente-Inférieure; mais cet arrêté fut presque aussitôt rapporté, Daubermesnil ayant été jugé peu dangereux. Il mourut peu de temps après, à Perpignan, où il s'était retiré. Caractère bizarre et romanesque, Daubermesnil, qui se croyait le disciple et le continuateur des anciens mages, avait publié, en 1796, une curieuse brochure intitulée : le *Culte des adorateurs de Dieu*; ce livre donna naissance à la secte des théophilanthropes, et son auteur forma lui-même, à Paris, un petit cénacle de sept à huit personnes qui se réunissaient rue du Bac pour se livrer à diverses cérémonies théurgiques. Au milieu de l'appartement, sur un trépied, était un brasier dans lequel chacun jetait un grain d'encens en entrant, et cette cérémonie se répétait de temps à autre, pendant la durée de la séance.

DAUBERT (Louis-Martin), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), le 21 décembre 1739, mort à une date inconnue, était juge royal à Villeneuve. Elu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Agen, il siégea obscurément dans l'Assemblée, et n'y prit pas la parole.

DAUCHEL DE LA PALME (Philippe-Antoine-Joseph-César, vicomte), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nordausques (Pas-de-Calais), le 15 juillet 1752, mort à Audruick (Pas-de-Calais), le 19 mai 1837, entra aux pages en 1766, devint officier dans les gardes du corps, et fut poursuivi en 1793 comme royaliste. Rendu à la liberté, il fut élu, le 23 germinal an V, par 387 voix, député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents, et fut encore inquiété après la journée du 18 fructidor. Dauchel de la Palme se livrait à l'étude des mathématiques; il inséra de savants travaux dans les Mémoires de l'Académie des sciences.

DAUCHEZ (Jean-Baptiste-François-Xavier), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Arras (Pas-de-Calais), le 28 janvier 1751, mort en 1823, fut, sous l'ancien régime, échevin à Arras. Arrêté comme suspect, en 1793, il fut incarcéré pendant cinq mois à la Conciergerie. Le 23 germinal an V, le département du Pas-de-Calais l'élut, par 375 voix, député au Conseil des Cinq-Cents. Mais ses opinions royalistes le firent proscrire après le 18 fructidor. Il n'avait pris dans l'intervalle que peu de part aux délibérations : le 15 prairial, il avait réclamé la faculté pour les familles de faire changer les noms de ceux de leurs enfants qui avaient été, en 1793, inscrits par les officiers de l'état civil sous les noms de *Marat*, *Robespierre*, etc.

DAUCHY (Luc-Jacques-Edouard, comte), député aux Etats-Généraux de 1789, au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Just (Oise), le 12 octobre 1757, mort à Saint-Just, le 17 juillet 1817, était cultivateur et maître de la poste aux chevaux à Saint-Just, lorsqu'il fut élu, le 14 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage de Clermont-en-Beauvoisis, par 163 voix. Il se montra partisan des réformes, vota avec la majorité et prit part à plusieurs discussions sur des matières d'impôts et sur l'organisation des messageries. Président de l'Assemblée, le 6 juin 1791, il fut, à la fin de la session, élu administrateur du département de l'Oise (9 septembre 1791). Le 25 vendémiaire an IV, ce département l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, par 162 voix. Il fit partie de la commission des finances, dont il fut souvent le rapporteur, inclina, en raison de la modération de ses opinions, du côté des Clichiens, et fut proscrit et arrêté au 18 fructidor; mais le décret de proscription qui le concernait ne tarda pas à être rapporté. Il se montra favorable au coup d'Etat

de brumaire, fut nommé, le 11 ventôse an VIII, préfet de l'Aisne, le 14 floréal suivant préfet de Marengo, et le 27 fructidor an X conseiller d'Etat. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur de l'ordre (25 prairial suivant), il devint, le 8 février 1806, administrateur général des finances et domaines des états de Venise, et, le 31 juillet suivant, intendant du Trésor public dans les 27e et 28e divisions militaires. L'empereur le créa, le 3 mai 1810, comte de l'Empire. Dauchy adhéra (avril 1814) à la déchéance de Napoléon, et fut élu, le 10 mai 1815, représentant de l'Oise à la Chambre des Cent-Jours, au collège de département, par 69 voix sur 97 votants. Il fut rapporteur d'un projet de loi sur les réquisitions, et rentra dans la vie privée au second retour des Bourbons.

DAUCHY (Alexis-François-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 26 vendémiaire an IV, par 300 voix, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, et y siégea jusqu'en l'an VIII. Il y prit la parole principalement dans les questions d'affaires, donna son opinion sur le jugement des prises, proposa d'assujettir les fabricants et débitants de tabac à une simple patente, et combattit, dans la séance du 27 nivôse an VII, le projet relatif aux traitements des juges.

DAUDE (Jean), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Cezens (Cantal) le 6 mars 1749, mort à Saint-Flour (Cantal), le 6 octobre 1827, était avocat du roi au bailliage de Saint-Flour, quand ce bailliage le nomma (26 mars 1789) député du tiers aux Etats-Généraux. Il vota avec la majorité de l'Assemblée constituante, et, après la session, fut nommé président du tribunal de son district, et haut juré du Cantal. Le gouvernement consulaire le fit (28 floréal an VIII) président du tribunal criminel du même département et conseiller général. Membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII, il fut créé chevalier de l'empire le 18 mars 1809, et nommé, le 17 avril 1811, conseiller à la cour impériale de Riom.

DAUDE (Claude-Guillaume-Victor), député de 1831 à 1834, né à Chaudesaigues (Cantal), le 26 février 1765, mort à Espalion (Aveyron), le 8 septembre 1835, était juge de paix du canton de Sainte-Geneviève (Aveyron), quand le 3e collège de ce département, celui d'Espalion, l'élut député, par 75 voix sur 143 votants et 220 inscrits, contre 34 à M. Rodat (5 juillet 1831). Il fit partie de la majorité conservatrice et vota avec elle jusqu'à la fin de la législature.

DAUDE (Guillaume-Jean-Baptiste), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Saint-Flour (Cantal), le 29 avril 1809, mort à Saint-Flour, le 7 février 1875, était le petit fils du constituant Jean Daude (*V. pl. haut*). Il étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Saint-Flour. D'opinions républicaines très modérées, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 4e sur 7, par 22,375 voix (44,104 votants, 61,630 inscrits). Il vota : le 9 août 1848, *pour* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 28 décembre, *pour* la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Rateau; le 22 janvier, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition romaine; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés. M. Daude se retira dans son pays natal après la session, et ne fit point partie d'autres assemblées parlementaires.

DAUDÉ (Pierre-Auguste), député de 1847 à 1848, né à Saint-Germain-de-Calberte (Lozère), le 15 février 1798, mort à Saint-Germain-de-Calberte, le 5 septembre 1867, était avocat et propriétaire dans son département, où il faisait partie du Conseil général. Il se présenta sans succès aux élections législatives du 9 juillet 1842 et du 1er août 1846, et échoua, dans le 2e collège électoral de la Lozère, la première fois avec 58 voix contre 95 à M. Meynadier, élu; la seconde fois avec 57 voix contre 138 au même député. Mais la mort de ce dernier lui ouvrit les portes du Palais-Bourbon : élu, le 7 août 1847, député du 2e collège, par 146 voix (152 votants), en remplacement de M. Meynadier, M. Daudé vota, jusqu'aux événements de 1848, le plus souvent avec la majorité de la Chambre. La révolution de février le rendit à la vie privée.

DAUDÉ. — *Voy.* Alzon (comte d').

DAUGIER (François-Henri-Eugène, comte), membre du Tribunat, député de 1815 à 1831, né à Courthezon (Vaucluse), le 12 septembre 1764, mort à Paris le 12 avril 1834, débuta dans la marine sur la corvette la *Flèche* en octobre 1782, fit plusieurs campagnes dans les Indes, se livra, de retour en France, à l'étude de la tactique navale, et fut promu au grade de lieutenant de vaisseau en 1789. Après plusieurs années d'une navigation non-interrompue, sa santé l'obligea à prendre du repos. Ses concitoyens l'avaient, au début de la Révolution, élu procureur de la commune de Courthezon, lorsque les événements le rappelèrent au service de la marine. Major-général de l'escadre qui préserva Belle-Isle et Groix d'une descente de la flotte anglaise, il s'y conduisit bravement. Une disgrâce momentanée l'avait privé de son commandement : il y fut réintégré bientôt, et, le 1er germinal an III, devint capitaine de vaisseau. Villaret-Joyeuse lui donna le commandement de la frégate la *Proserpine*. Peu après, il eut la direction des convois de Nantes et de Rochefort et ne craignit pas d'attaquer, avec 4 frégates, à l'entrée de la baie d'Audierne, une division anglaise, composée d'un vaisseau et de 3 frégates, pour laisser au convoi le temps de se réfugier dans la baie. Il commanda successivement le *Jupiter* et le *Batave*, et fut nommé chef militaire de Lorient. Il dut quitter ces fonctions en l'an X, pour venir siéger au Tribunat. Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant, il fut encore commandant des marins de la garde et des quatre grands corps de la flottille destinée à opérer une descente en Angleterre. En 1806, Napoléon le chargea d'explorer le littoral de l'Adriatique. Puis il contribua puissamment avec ses marins au siège de Dantzig, assista encore à celui de Stralsund, à l'attaque de l'île de Rugen, et fut appelé aux frontières d'Espagne. Toujours à la tête des marins de la garde, il dut aller rejoindre en Andalousie le corps d'armée du général Dupont. Il revint en France en 1809.

Rallié à la Restauration, il fut en 1814, nommé par Louis XVIII contre-amiral et chevalier de saint Louis; il reçut en même temps le titre de comte. A la seconde Restauration, il entra, le 22 août 1815, à la « Chambre introuvable », comme l'élu du collège de département du Morbihan, avec 137 voix (183 votants, 260 inscrits). Il s'occupa surtout de questions maritimes. Le 4 octobre 1816, il fut réélu député par le même collège, en même temps que par le département du Finistère qui lui donna 149 voix sur 154 votants et 232 inscrits. Il remplit en ce temps les fonctions de préfet maritime de Lorient (1814), de Rochefort (1817) et de Toulon. Dans la session parlementaire de 1817-1818, Daugier vota avec la minorité, ce qui n'empêcha pas le ministère de le reconnaître pour son candidat dans le département de Vaucluse, le 11 septembre 1819 : élu par 232 voix (439 votants, 610 inscrits), il se dévoua dès lors au cabinet et le soutint régulièrement de ses votes. Lorsque Camille Jordan présenta, le 27 juin 1820, son célèbre amendement sur la loi relative aux élections, la défection de Daugier et de cinq ou six autres de ses collègues fit rejeter cet amendement. Conseiller d'Etat et directeur du personnel de la marine en 1821, il fut appelé ensuite au commandement de la marine à Toulon, reçut la grand-croix de saint Louis le 20 août 1823, et fut promu au grade de vice-amiral en 1825. Il était, depuis 1821, grand officier de la Légion d'honneur. Réélu député : le 25 février 1824, par le 1er arrondissement de Vaucluse (Avignon), avec 202 voix sur 314 votants; le 17 novembre 1827, par 115 voix sur 311 votants; et le 12 juillet 1830, par 157 voix sur 316 votants, il termina sa carrière législative en même temps que sa carrière de marin au début du règne de Louis-Philippe. Le 1er mars 1831, une ordonnance royale l'admit dans le cadre de réserve.

DAUMAS (MELCHIOR-JOSEPH-EUGÈNE), sénateur du second Empire, né à Délemont (Suisse), le 4 septembre 1803, mort à Camblanes-Meynac (Gironde), le 29 avril 1871, était le fils d'un vieux soldat de la République et de l'Empire, et s'engagea à 19 ans. Sous-lieutenant en 1827, il passa à l'école de Saumur, puis fut envoyé en Afrique, où, sous les ordres du maréchal Clauzel, il fit (1835) les campagnes de Mascara et de Tlemcen, qui lui valurent la croix de la Légion d'honneur. Il étudia l'arabe, fut nommé consul à Mascara (1837-1839) auprès d'Abd-el-Kader, puis directeur des affaires arabes sous Lamoricière, puis (1841) chargé par le maréchal Bugeaud de la direction des affaires indigènes dans toute la colonie; on lui doit la création des bureaux arabes. En 1847, il était général de brigade; il fut chargé d'une mission spéciale auprès d'Abd-el-Kader, alors détenu au fort Lamalgue, à Toulon, retourna en Algérie, où il soumit quelques tribus révoltées, et rentra en France en février 1850, pour prendre, au ministère de la Guerre, la direction des affaires de l'Algérie, qu'il conserva jusqu'à la création du ministère de l'Algérie et des colonies en faveur du prince Napoléon (29 juillet 1858). Général de division (14 janvier 1853), conseiller d'Etat en service extraordinaire, il fut nommé sénateur le 12 août 1857, et prit place dans la majorité dynastique. L'empereur lui confia le commandement de la 14e division militaire (Bordeaux) (mars 1860 à septembre 1868), et le promut grand-croix de la Légion d'honneur (28 décembre 1867). La révolution du 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière politique. Le général Daumas joignait à une grande valeur militaire un réel talent d'écrivain; on a de lui : *Les chevaux du Sahara*, traduit en plusieurs langues. — *Exposé de l'état actuel de la société arabe* (1845). — *Le Sahara algérien* (1847). — *La grande Kabylie* (1847). — *Le grand désert* (1849). — *Mœurs et coutumes de l'Algérie* (1853). — *Principes généraux du cavalier arabe* (1855), et de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de Paris*.

DAUMAS (AUGUSTIN-HONORÉ), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1889, et sénateur, né à Toulon (Var), le 25 mai 1826. Ouvrier mécanicien, il fut impliqué dans le complot de Lyon en 1851, et fut condamné à la déportation, peine qui fut commuée en dix années de détention qu'il subit à Belle-Isle, au Mont-Saint-Michel et en Corse. Rendu à la liberté par l'amnistie de 1859, il s'établit brasseur à Toulon, et resta, sous l'Empire, en dehors de la politique. Le 6 septembre 1870, il fut nommé commissaire du gouvernement de la Défense nationale à Toulon, et donna, quelques jours après, sa démission, qui fut refusée. Le 2 juillet 1871, aux élections complémentaires pour l'Assemblée nationale, le département du Var l'élut représentant, le 4e sur 5, par 29,484 voix sur 50,812 votants et 89,095 inscrits. Il s'assit à l'extrême-gauche, monta quelquefois à la tribune, notamment lors de la discussion de la loi sur les conseils généraux, pour protester contre le principe antidémocratique de la gratuité de ces fonctions, et vota *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, *contre* le ministère de Broglie; il s'abstint lors du scrutin sur l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 20 février 1876, la 1re circonscription de Toulon le renvoya à la Chambre avec 6,098 voix sur 8,901 votants et 16,007 inscrits, contre MM. Laporterie 864 voix, Pellicot 521, et Blache 504. Il reprit sa place à l'extrême-gauche, vota pour la proposition Louis Blanc sur l'amnistie plénière, et fut des 363. Réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 8,186 voix sur 10,495 votants et 16,082 inscrits, contre 2,243 voix données au contre-amiral Martin, candidat officiel du gouvernement du 16 mai, il resta fidèle à la politique radicale, et vit successivement renouveler son mandat, le 21 août 1881 par 5,482 voix sur 9,768 votants et 16,621 inscrits, contre MM. Blache 3,985 voix, et Clappiers 207; et le 18 octobre 1885, au second tour de scrutin, le 3e sur 4, par 34,001 voix sur 54,669 votants et 81,487 inscrits. Dans ces législatures, il s'est prononcé *pour* les lois sur l'enseignement, *pour* l'application des décrets aux congrégations, *pour* l'expulsion totale des princes, et a pris part à la campagne de l'extrême-gauche contre les divers cabinets qui se succédèrent au pouvoir. Dans la dernière session, il a voté *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars). Elu sénateur du Var, le 31 mars 1889, au 3e tour, par 289 voix, en remplacement de M. Brun, démissionnaire, il a pris place, à la Chambre haute, dans la gauche radicale.

DAUNANT (ACHILLE-HENRI-JULES, BARON DE), député de 1827 à 1831, de 1834 à 1837 et pair de France, né à Nîmes, (Gard), le 9 janvier 1786, mort à Nîmes, le 21 septembre 1867, étudia le droit et fut reçu avocat en 1809. Il fut nommé maire de Nîmes, ce qui lui valut plus tard le titre de baron. La Restauration lui tint d'abord rigueur. Toutefois son attitude pendant les Cent-Jours lui rendit les faveurs des Bourbons qui le nommèrent, en 1817, conseiller auditeur à la cour royale de Nîmes. L'année suivante, M. de Daunant fut promu conseiller titulaire. Elu député, le 17 novembre 1827, par le 1er arrondissement du Gard (Nîmes), avec 250 voix (443 votants, 485 inscrits), contre M. de Pillet, 165, il combattit le ministère Villèle, vota avec les royalistes constitutionnels et fut des 221. Il obtint sa réélection le 12 juillet 1830, par 296 voix (540 votants, 558 inscrits), contre 241 à M. de Murjas, et s'attacha, après les journées de juillet, au gouvernement de Louis Philippe. Pendant la session de 1830-31, toutes les mesures ministériellles l'eurent pour partisan : il vota la loi sur la garde nationale, la loi municipale, la loi électorale, etc; et, le 27 février 1831, s'opposa à toutes les adjonctions dont quelques députés voulaient renforcer le corps électoral. Non réélu au renouvellement de 1831, M. de Daunant, devenu premier président de la cour royale de Nîmes, obtint, le 21 juin 1834, dans le 3e collège du Gard (Alais), 152 voix (290 votants, 359 inscrits), contre 134 à M. Simon Bérard, et rentra à la Chambre. Il s'associa, comme précédemment, aux votes du parti doctrinaire, et se prononça *pour* les lois de septembre 1835, *pour* le projet de disjonction, etc. — Promu officier de la Légion d'honneur en mai 1834, M. de Daunant fut enfin appelé, le 3 octobre 1837, à siéger à la Chambre des pairs. Il y soutint de tout son pouvoir le gouvernement jusqu'à la révolution de 1848.

DAUNOU (PIERRE-CLAUDE-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, député de 1819 à 1820, de 1828 à 1834 et pair de France, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 18 août 1761, mort à Paris, le 20 juin 1840, était fils d'un chirurgien de Boulogne-sur-Mer, qui le fit entrer chez les oratoriens. Professeur dans cette congrégation, il publia un discours sur l'*Influence littéraire de Boileau*, qui fut couronné par l'Académie de Nîmes (1787), un *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, couronné par l'Académie de Berlin (1788), se montra favorable aux idées de la Révolution, se prononça pour la constitution civile du clergé, et devint, en 1791, grand-vicaire de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais. Le 9 septembre 1792, ce département l'élut membre de la Convention, le 11e et dernier, par 395 voix sur 731 votants. Il siégea parmi les modérés, protesta contre la mise en jugement de Louis XVI, dans ses *Considérations sur le procès de Louis XVI*, et, au moment du jugement, répondit, au 2e appel nominal : « Comme une simple mesure de sûreté générale à prendre sur un individu n'a pas besoin de la ratification du peuple, je dis *non*. » Au 3e appel nominal, il dit : « Les formes judiciaires n'étant pas suivies, ce n'est point par un jugement criminel que la Convention a voulu prononcer. Je ne lirai donc pas les pages sanglantes de notre code, puisque vous avez écarté toutes celles où l'humanité avait tracé les formes protectrices de l'innocence, je ne prononce donc pas comme juge. Or, il n'est pas de la nature d'une mesure d'administration de s'étendre à la peine capitale. Cette peine serait-elle utile? L'expérience des peuples qui ont fait mourir leur roi, prouve le contraire. Je vote donc pour la déportation, et la réclusion provisoire jusqu'à la paix. » Il traça un programme complet d'instruction publique, et déposa une motion d'ordre sur le travail de la Constitution (avril 1793); mais, ayant protesté contre l'arrestation des Girondins, il fut du nombre des 73 conventionnels arrêtés à cette occasion, et resta en prison jusqu'au 9 thermidor. Il rentra ensuite à la Convention, fut de la commission des onze députés chargés de la rédaction de la Constitution de l'an III, et présenta un rapport « sur les moyens de donner plus d'intensité au gouvernement; » il défendit aussi le rapport sur la loi électorale, sur l'instruction publique et sur l'organisation de l'Institut. Secrétaire de la Convention le 1er nivôse, au III, président de l'Assemblée le 18 thermidor an III, il fut nommé membre de l'Institut le 29 brumaire an IV, et entra, le 23 vendémiaire suivant, au Conseil des Cinq-Cents, dont il devint secrétaire le 1er germinal an V, puis président, le 3 fructidor an VI, après y avoir été réélu par le département du Pas-de-Calais, le 23 germinal an VI. Il s'y occupa des questions d'instruction publique, de l'organisation du tribunal de cassation, de la répression des délits de presse, de la loi électorale, etc. Entre ces deux sessions, il avait été nommé administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et chargé, après l'assassinat du général Duphot, d'aller organiser la république romaine. Il était de retour au moment du coup d'Etat de brumaire, et fit partie, le 19, de la commission intermédiaire chargée du pouvoir législatif. Appelé au Conseil d'Etat le 3 nivôse an VIII, il refusa ce poste, et fut nommé le lendemain membre du Tribunat, dont il devint président. Son attitude et ses discours contre l'autorité excessive des préfets, et contre l'organisation des tribunaux spéciaux, le firent comprendre dans la première élimination de 1802. Il refusa le Conseil d'Etat et la direction de l'instruction publique, et n'accepta que les fonctions d'archiviste du Corps législatif (24 frimaire an XIII), en remplacement de Camus, et la croix de la Légion d'honneur. En 1807, il devint archiviste de l'Empire, et censeur impérial en 1810; menacé, en décembre 1815, par M. de Vaublanc d'être remplacé aux Archives, il écrivit au ministre qu'« il lui attribuait des opinions qu'il n'avait jamais eues ». En 1819, les professeurs du collège de France l'élurent à la chaire d'histoire et de morale; ses leçons, pleine d'une érudition judicieuse et d'une ingénieuse critique, furent très suivies. Il devint rédacteur en chef du *Journal des Savants*, et fut élu député, le 25 mars 1819, par le collège de département du Finistère, avec 398 voix sur 626 votants et 960 inscrits, contre 190 voix à M. Hersart de la Villemarqué, en remplacement de Manuel, qui avait opté pour la Vendée. Il siégea dans l'opposition constitutionnelle, sortit de la Chambre au renouvellement de 1820, et n'y rentra que le 21 avril 1828, élu par le 1er arrondissement électoral du Finistère (Brest), avec 207 voix sur 324 votants et 384 inscrits, en remplacement de M. de Kératry, qui avait opté pour les Sables d'Olonne. Il fut des 221, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 220 voix sur 316 votants et 363 inscrits, contre l'amiral Baudin, 90 voix. Le gouvernement de juillet l'ayant nommé garde général des Archives, ses électeurs lui confirmèrent son man-

dat de député, le 21 octobre 1830, par 236 voix sur 270 votants et 358 inscrits, et le lui renouvelèrent, le 5 juillet 1831, par 244 voix sur 330 votants et 375 inscrits, contre 75 voix à M. de Kératry. Il siégea jusqu'aux élections de 1834, et présenta à la Chambre plusieurs rapports, entre autres celui concernant l'instruction primaire (décembre 1831). Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1832), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1838), il fut nommé pair de France le 7 novembre 1839, et se consacra dorénavant à des travaux historiques et littéraires. Daunou a collaboré à la continuation des *Historiens de France*, de dom Bouquet, de l'*Histoire littéraire de la France*, etc. Ses discours législatifs ont été publiés à la suite de la 3e édition de l'*Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société*. Peu d'hommes politiques ont eu moins d'ennemis que Daunou, et peu de carrières littéraires ont été plus utilement et plus dignement remplies.

DAUPHIN (Albert), représentant à l'Assemblée nationale en 1872, membre du Sénat, né à Amiens (Somme), le 26 août 1827, étudia le droit, et acquit de la réputation comme avocat au barreau d'Amiens. Bâtonnier de l'ordre, il était maire de la ville au moment de la guerre de 1870. Le gouvernement de la Défense nationale le maintint dans ces fonctions, où il déploya une certaine activité pendant toute la durée de l'invasion allemande. Après avoir, une première fois (8 février 1871), décliné la candidature aux élections de l'Assemblée nationale, il remplit, d'abord par intérim, puis en titre, le poste de préfet de la Somme (de mars à juillet), et, porté, sans son aveu, candidat républicain conservateur à l'élection complémentaire du 7 janvier 1872, en remplacement du général Faidherbe, démissionnaire, il fut élu représentant de la Somme par 52,826 voix (95,982 votants, 165,520 inscrits), contre 40,660 à M. Barni, républicain radical Il donna aussitôt sa démission, et M. Barni fut nommé à sa place, le 9 juin suivant. M. Dauphin abandonna les fonctions de maire à la chute de Thiers, et fut élu président du Conseil général de la Somme, où il représentait le canton sud-est d'Amiens. Il se présenta, en qualité de candidat « constitutionnel », aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et sur une profession de foi où il déclarait accepter la République « comme une grande et nécessaire transaction », il fut élu sénateur de la Somme, le 1er sur 3, par 502 voix sur 936 votants; le premier candidat de la liste purement conservatrice, M. Labitte, avait obtenu 292 voix. M. Dauphin prit place au centre gauche du Sénat, y soutint de ses votes le ministère Dufaure, et fut appelé, en février 1879, aux fonctions de procureur général à la Cour d'appel de Paris, qu'il occupa jusqu'en 1882. M. Dauphin se prononça en 1880, *pour* l'article 7, et *pour* l'application des lois aux congrégations non-autorisées, en 1881 *pour* les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion, etc. Il fut, cette même année, le rapporteur désigné par la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de rétablissement du scrutin de liste pour les élections de la Chambre des députés. Malgré le rapport et le discours favorables de M. Dauphin, le Sénat se prononça contre le projet. Réélu sénateur de la Somme, le 8 janvier 1882, par 609 voix sur 936 votants, M. Dauphin vota avec la majorité du Sénat: *pour* la formule nouvelle du serment judiciaire, *pour* la réforme de la magistrature, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* le ministère Ferry, *pour* la nouvelle loi militaire, etc. Lors de la discussion du projet de réforme de la magistrature (juillet 1883), il proposa d'augmenter de 7 à 9 le nombre des conseillers de chaque chambre dans les cours d'appel; il fut rapporteur du budget de 1884 (décembre 1883), du projet de revision des lois constitutionnelles (21 juillet 1884), présida au Congrès (5 août) la commission de 30 membres chargée d'examiner le texte des propositions de revision, proposa (octobre 1884) lors de la modification de la loi électorale du Sénat, de fixer le nombre des électeurs proportionnellement à la population de chaque commune, et fut nommé rapporteur du budget de 1885. En août 1885, il combattit la suppression de l'impôt sur le papier, et fut rapporteur, en décembre suivant, d'une demande de crédits pour le Tonkin. Rapporteur, en avril 1886, du projet de loi d'emprunt de 900 milions, il en fit effacer la promesse illusoire de la création d'un fonds spécial d'amortissement, et le droit de préférence accordé aux porteurs de livrets de caisse d'épargne sur les 400 millions réservés à la caisse des dépôts; le 11 décembre, il prit, dans le cabinet Goblet, le portefeuille des finances. Son attitude au Congrès, en 1884, avait mécontenté les radicaux, aussi eut-il à lutter contre l'opposition de droite et de gauche, et son projet d'ajouter l'impôt sur le revenu à l'impôt mobilier transformé en taxe de répartition (mars 1887) fut-il unanimement désapprouvé. Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il demanda des crédits pour éviter de désorganiser son administration, dans laquelle des suppressions budgétaires avaient été votées. Les crédits ne furent accordés que sur une énergique intervention du président du conseil (30 mars 1887). Cette même question des économies budgétaires renversa le cabinet, et M. Dauphin avec lui, le 17 mai suivant. M. Dauphin a continué de siéger au centre gauche du Sénat, et s'est prononcé, dans la dernière session: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur (6 septembre 1871), officier (11 juillet 1880), officier de l'instruction publique depuis 1886.

DAUPHIN. — *Voy.* Leyval (de).

DAUPHIN. — *Voy.* Verna (de).

DAUPHINOT (Jean-Simon), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1888, né à Reims (Marne) le 24 janvier 1821, mort au château de Cormentreuil, près Reims, le 10 septembre 1889, était chef d'une des plus importantes maisons de tissus de Reims. Juge au tribunal de commerce en 1852, président de ce tribunal en 1864, conseiller municipal depuis 1860, maire de Reims depuis 1868, et conseiller général de la Marne depuis 1869, il montra pendant l'occupation allemande, un grand courage, et fut contraint par l'ennemi de monter sur une locomotive afin de garantir le train contre le feu des francs-tireurs. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Marne à l'Assemblée législative, le 8e et dernier, par 33,288 voix, sur 68,852 votants et 112,180 inscrits, il donna sa démission de maire, et prit

place au centre gauche dont il devint vice-président. Il fit partie d'un certain nombre de commissions, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur l'arrêté *contre* les enterrements civils, et sur l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de la Marne par 391 voix sur 752 votants; il se fit inscrire au centre gauche et fut élu questeur du Sénat, et réélu, le 5 janvier 1879, le 1er de la liste, par 516 voix sur 742 votants. Il vota pour les lois Ferry sur l'enseignement, mais se prononça *contre* l'expulsion des princes, et prit part à un certain nombre de discussions; il parla notamment contre l'élargissement de la base électorale des tribunaux de commerce (mai 1883), sur la suppression des livrets d'ouvriers (novembre suivant), etc. Membre du conseil supérieur du commerce et de l'industrie, membre du jury de l'exposition internationale de Vienne (1873), membre du jury de l'exposition universelle de 1878 et président du jury de sa classe à l'exposition universelle de 1889, M. Dauphinot ne s'était pas représenté au renouvellement sénatorial de 1888; officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur (6 septembre 1868), officier (20 octobre 1878), chevalier de la couronne de fer (Autriche).

DAUPHOLE (JEAN-PIERRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Campan (Hautes-Pyrénées), le 5 juin 1757, mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 9 août 1836, était avocat à Gerde. Administrateur du département des Hautes-Pyrénées et président du canton de Campan sous la Révolution, il fut élu, le 6 septembre 1792, membre-suppléant de la Convention avec 150 voix sur 260 votants, par le département des Hautes-Pyrénées. Il entra seulement, le 1er thermidor an III, à l'Assemblée, par tirage au sort, et ne prit, par conséquent, que peu de part à ses travaux. Elu par le même département, le 23 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents, avec 74 voix, il obtint le renouvellement de ce mandat le 26 germinal an VI. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Dauphole fut admis par une décision du Sénat conservateur, en date du 4 nivôse an VIII, à faire partie du Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1803. Plus tard, le 16 mai 1815, il reparut à la Chambre des Cent-Jours, comme député du collège de département des Hautes-Pyrénées. Il se retira après la législature et ne joua plus aucun rôle politique actif.

DAUSSEL (PHILIPPE-LÉON), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1883, né à Périgueux (Dordogne), le 22 mars 1813, mort à Paris le 27 juillet 1883, riche propriétaire de son département, entra dans la vie politique comme représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, élu, le 8 février 1871, le 3e sur 10, par 77,344 voix (97,443 votants, 142,476 inscrits). La même année (8 octobre), il fut nommé membre du Conseil général de la Dordogne pour le canton de Saint-Pierre-de-Chignac. Il prit place au centre droit et vota avec les conservateurs monarchistes : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la dissolution, *contre* le retour à Paris, *pour* la démission de Thiers, *pour* le gouvernement du 24 mai, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Porté sur la liste de l'Union conservatrice aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, M. Daussel fut élu sénateur de la Dordogne, le 3e et dernier, par 375 voix (688 votants), tandis que le plus favorisé de la liste républicaine, M. Montégut, en obtenait 210. Au Sénat, il continua de siéger à droite, et se prononça (1877) *pour* la dissolution de la Chambre des députés. Il vota ensuite *contre* les ministères Dufaure et J. Ferry, *contre* l'article 7 et l'application des lois existantes aux congrégations, *contre* les lois nouvelles sur la liberté de la presse et le droit de réunion, etc. Il mourut à Paris en 1883.

DAUTHEVILLE (FRANÇOIS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, et député au Corps législatif de 1854 à 1870, né à Chalançon (Ardèche), le 8 mai 1792, mort à Chalançon, le 9 mai 1875, entra à l'Ecole polytechnique en 1811, puis à l'école d'application de Metz. Officier du génie, il prit part aux dernières campagnes de l'Empire, et se tint à l'écart sous la Restauration et sous la monarchie de juillet. Il était colonel au 3e régiment du génie, lorsque le département de l'Ardèche le nomma (23 avril 1848) représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6e sur 9, par 31,258 voix. Membre du comité de la guerre, il siégea à la droite de l'Assemblée, et soutint vivement, après le 10 décembre, la politique de L.-N. Bonaparte. M. Dautheville se prononça, notamment : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; *contre* l'abolition de la peine de mort; *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; *contre* l'abolition du remplacement militaire; *contre* le droit au travail; *pour* la proposition Rateau; *contre* l'amnistie; *pour* l'interdiction des clubs; *pour* les crédits de l'expédition romaine, etc. Après le coup d'Etat, le gouvernement présidentiel nomma M. Dautheville général de brigade (17 février 1852). Membre du conseil général de l'Ardèche pour le canton de Saint-Pierreville, et président du conseil central des églises réformées, il fut, le 30 avril 1854, élu par la 1re circonscription de son département, député au Corps législatif, en remplacement de M. Chevreau père, décédé, par 20,411 voix (23,574 votants, 34,434 inscrits), contre M. de Jovyac, 3,120. Il siégea dans la majorité gouvernementale, et fut réélu comme candidat officiel : le 22 juin 1857, par 21,504 voix (23,654 votants, 34,531 inscrits), contre M. Gleizal, ancien représentant, 2,127; le 1er juin 1863, par 21,557 voix (21,698 votants, 35,720 inscrits), et le 7 juin 1869, au 2e tour de scrutin, par 15,598 voix (27,834 votants, 37,894 inscrits), contre 12,176 à M. Guiter, de l'opposition, qui l'avait emporté sur lui au premier tour. Le général Dautheville vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse. Rentré dans la vie privée au 4 septembre, il se retira à Chalançon, où il mourut. Grand officier de la Légion d'honneur.

DAUTRESME (AUGUSTE-LUCIEN), député de 1876 à 1889, et ministre, né à Elbeuf (Seine-Inférieure), le 21 mai 1826, entra à l'Ecole poly-

technique en 1846, devint ingénieur de la marine et démissionna en 1848. Il s'occupa alors de composition musicale, et réussit à faire jouer à l'ancien Théâtre-Lyrique *Cardillac* et *Sous les charmilles* : il ne lui avait pas fallu moins de cinq ans de lutte obstinée pour arriver à ce résultat. Avant le Quatre-Septembre, il était complètement étranger à la politique. Aux élections du 8 février 1871, il réunit, sur une liste républicaine, 22,091 voix dans la Seine-Inférieure, tandis que le dernier élu des conservateurs, M. Ancel, en obtenait 75,385. Membre du conseil général de son département pour le canton d'Elbeuf, il se présenta, le 20 février 1876, comme député républicain dans la 2e circonscription de Rouen, et fut élu par 10,117 voix (15,024 votants, 20,568 inscrits), contre M. Léon Sevaistre, conservateur, 4,828. Il siégea à gauche, fut des 363, et réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 12,104 voix (17,119 votants, 21,336 inscrits), contre 4,952 à M. Revelle, reprit sa place dans la majorité républicaine. Il s'associa à la plupart des votes de cette majorité : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'article 7, *pour* l'application des lois aux congrégations, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Favorable à la politique opportuniste, il obtint sa réélection le 21 août 1881, par 12,789 voix (14,834 votants, 21,897 inscrits), contre 1,083 à M. Secondigné, radical-socialiste. M. Dautresme fit partie du groupe de la gauche radicale, et se sépara quelquefois de la majorité modérée : toutefois il se prononça *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin. « Les ouvriers d'Elbeuf et de Sotteville qui ont fait le succès de son élection, écrivait un biographe intransigeant, ne lui pardonnent pas d'avoir repoussé le crédit de vingt-cinq millions destiné à venir en aide aux travailleurs éprouvés par le chômage. » Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste de la Seine-Inférieure, M. Dautresme fut élu député de ce département, le 6e sur 12, par 79,938 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). Peu de jours après l'ouverture de la nouvelle législature, il fut appelé (10 novembre 1885) à succéder dans le cabinet Henri Brisson, à M. Pierre Legrand, ministre du commerce, démissionnaire. Il prit quelquefois la parole au nom du gouvernement dans des questions d'affaires, et ne se signala d'ailleurs par aucun acte personnel notable pendant ce court passage au pouvoir; il donna sa démission de ministre le 28 décembre suivant, à la chute du cabinet. M. Dautresme se prononça *pour* l'expulsion des princes. Lorsque le ministère Goblet tomba, le 17 mai 1887, sur la question des économies budgétaires, M. Dautresme reprit, dans le cabinet Rouvier, constitué le 30 mai suivant, le portefeuille du commerce et de l'industrie; en cette qualité, il eut à donner ses soins aux divers projets d'organisation de l'Exposition universelle de 1889, et c'est cette considération qui le fit maintenir au même poste, dans le cabinet Tirard, qui succéda au cabinet Rouvier, le 12 décembre 1887. Mais le 30 mars 1888, ce dernier ministère ayant été renversé sur la question de la revision, M. Dautresme le suivit dans sa chute. Dans la dernière session de la législature, M. Dautresme a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DAUTRICHE (Jacques-Sébastien), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), le 26 novembre 1750, mort à Saint-Jean-d'Angély, le 20 janvier 1830, avocat dans son pays natal, fut appelé (1790) comme juge élu, à présider le tribunal de district de cette ville, et devint, le 7 septembre 1792, membre de la Convention, le 11e et dernier, pour le département de la Charente-Inférieure, avec 447 voix (582 votants). Il siégea parmi les modérés, et, dans le jugement de Louis XVI, s'exprima ainsi lors du 3e appel nominal : « On parle beaucoup de factions ; moi, je n'en connais aucune; je déclare avec vérité que je n'ai jamais parlé à ceux qui passent pour les chefs de ces partis; aussi, dans cette affaire, mon opinion sera dégagée de toute influence particulière. Je prononce en homme d'Etat, et comme mesure de sûreté générale, parce que je ne crois pas pouvoir accumuler les fonctions de législateur et de juge, parce que hier vous avez décidé que vous n'étiez pas des juges lorsque vous avez dit que vous prononceriez à la simple majorité des voix. Je vote pour la détention jusqu'à la paix, et alors la législature prendra les mesures qu'elle jugera convenables. Je demande à déposer sur le bureau cet écrit qui contient mes sentiments, et qu'expédition du procès-verbal me soit délivrée. » — Le 23 vendémiaire an IV, Dautriche fut réélu par le même département, avec 173 voix (307 votants), député au Conseil des Anciens, dont il devint secrétaire. Entré ensuite dans la magistrature, le 24 floréal an VIII, comme juge au tribunal d'appel de Poitiers, il fut promu, à la réorganisation judiciaire (19 mai 1811), conseiller à la cour impériale. Confirmé dans ces fonctions par le gouvernement royal, il prit sa retraite en 1824, et revint mourir à Saint-Jean-d'Angély.

DAUZAT (Bazile, chevalier), député au Corps législatif de l'an XIII à 1815, né à Montredon (Tarn), le 17 janvier 1762, mort à une date inconnue, était capitaine de vétérans à Lourdes, et avait reçu sous l'ancien régime la croix de Saint-Louis, lorsque le Sénat conservateur l'appela, le 4e jour complémentaire de l'an XIII, à représenter au Corps législatif le département des Hautes-Pyrénées. Il y siégea jusqu'en 1815, ayant obtenu, le 4 mai 1811, le renouvellement de son mandat. Chevalier de l'Empire (23 juin 1810). Dauzat ne se rallia pas moins à la Restauration, qui le nomma, le 2 août 1815, sous-préfet d'Argelès, puis, le 11 août 1819, juge au tribunal de Tarbes.

DAUZAT-DEMBARRÈRE (Pierre-Marie-Benoit), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Lourdes (Hautes-Pyrénées), le 17 avril 1809, mort à Bagneux (Seine), le 21 octobre 1878, était le petit neveu du général Dembarrère. Ses études de droit terminées, il se fit inscrire au barreau de Paris en 1833, et entra presque aussitôt dans la magistrature comme substitut près le tribunal civil de Lourdes. Il remplaça son père comme conseiller général des Hautes-Pyrénées, et, devenu procureur du roi, donna sa démission à la révolution de Février. « Il n'accepta de la République, dit une biographie, que juste ce qu'il ne put pas repousser. » Jusqu'à l'époque du coup d'Etat, M. Dauzat-Dembarrère s'occupa surtout de l'exploitation de son domaine de Visens, sur lequel il avait installé un haras que l'Etat lui acheta, en l'y laissant comme directeur, lors de la création des fermes-écoles. Elu, le 29 février

1852, avec l'appui du gouvernement, député de la 1re circonscription des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, par 27,313 voix (27,575 votants, 35,645 inscrits), et réélu au même titre, le 22 juin 1857, par 21,170 voix (26,896 votants, 34,158 inscrits), contre 5,653 à M. Ferré, il vota jusqu'en 1863 avec la majorité dévouée aux institutions impériales. Chevalier de la Légion d'honneur (10 décembre 1850), officier (17 juin 1863). Il a publié : *Petit Voyage autour de la grande question allemande* (1868); *Histoire politique de la grotte de Lourdes* (1872).

DAVELUY-BELLENCOURT (Nicolas), député de 1820 à 1827, né à Amiens (Somme), le 10 septembre 1756, mort à Amiens, le 21 mai 1840, était fils d'un négociant de cette ville. Lui-même, ses études terminées, suivit la carrière du commerce : juge consulaire de 1787 à 1788, juge au tribunal de commerce de 1802 à 1804, il devint conseiller municipal d'Amiens, adjoint au maire en 1808, et entra en 1815 à la Chambre de commerce qu'il fut plusieurs fois appelé à présider. Rallié au gouvernement de la Restauration, il fut élu, le 4 novembre 1820, député du 2e arrondissement de la Somme (Amiens), par 277 voix contre 252 à M. Caumartin. Il vota régulièrement à la Chambre avec la majorité royaliste, et, maire d'Amiens en 1823, il obtint sa réélection comme député, le 25 février 1824, par 300 voix contre 252 à M. Ternaux ; il continua de soutenir le ministère de ses votes jusqu'en 1827. A la révolution de juillet 1830, M. Daveluy-Bellencourt donna sa démission de maire d'Amiens. — Officier de la Légion d'honneur, du 12 décembre 1827.

D'AVERHOULT (Jean-Antoine), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Utrecht (Hollande), le 21 octobre 1756, mort à Sedan (Ardennes), le 26 août 1792, dut quitter la Hollande en 1787, pour des raisons politiques, et se réfugia en France, où il se déclara en faveur de la Révolution. Il fut un des fondateurs du club des Feuillants à Paris (1791), devint administrateur du département des Ardennes, puis, le 31 août 1791, fut envoyé par ce département le 3e sur 8, avec 250 voix (337 votants), comme député de l'Assemblée législative. Il y siégea parmi les modérés, et ne tarda pas à se signaler dans les rangs du parti constitutionnel. Le 27 novembre 1791, il pressa l'assemblée d'exiger des électeurs de Trèves et de Mayence la dissolution des corps d'émigrés qui se rassemblaient chez eux, mais il s'opposa, le 16 décembre, à la mise en accusation du cardinal de Rohan, parce que, comme prince de l'Empire, il avait le droit de lever des soldats. Le 8 janvier 1792, il fut nommé président. Le 14, il dit que « sous le règne de la liberté, le peuple a le droit de prétendre, non seulement à la subsistance, mais encore à l'abondance et au bonheur. » Le 25, il émit l'opinion que l'empereur Léopold voulait moins déclarer la guerre à la nation française qu'à la philosophie, et demanda qu'on laissât aux lumières le soin d'éclairer l'univers. Il vota d'ailleurs pour la guerre, parla sur la peine à infliger aux déserteurs, proposa l'ajournement de la discussion sur la garde du roi, s'opposa à la formation d'un camp sous Paris, inculpa la municipalité de Paris, défendit Lafayette contre Guadet, et se rapprocha de plus en plus du parti de la cour. Après avoir protesté, à plusieurs reprises contre les événements du 20 juin, il fit rendre un décret répressif contre les sociétés populaires, insista pour la punition de Pétion et de Manuel, et, le 26 juillet 1792, donna sa démission de député, en annonçant son départ pour l'armée, où il venait d'être nommé colonel. Quelques jours plus tard, Thuriot rendit compte à l'assemblée que D'Averhoult, ayant voulu passer à l'étranger, avait été rencontré par des moissonneurs près de Sedan, et qu'il s'était brûlé la cervelle au moment où on voulait l'arrêter.

DAVID (Lucien), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Beauvais (Oise), le 13 octobre 1730, mort à Paris en 1792, était curé de Lormaison en Picardie. Le 17 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Beauvais. Il ne joua dans l'Assemblée qu'un rôle sans importance, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DAVID (Jacques-Louis, chevalier), membre de la Convention, né à Paris, le 13 août 1748, mort à Bruxelles (Belgique), le 25 décembre 1825, était fils d'un marchand de fer qui fut tué dans un duel. Recueilli et élevé par son oncle, M. Buron, entrepreneur des bâtiments du roi, il fit de bonnes études au collège des Quatre-Nations. Poussé vers la peinture par une vocation décidée, il fut envoyé chez Boucher, son parent, alors le peintre à la mode, puis chez Vien, qui commençait à réformer l'école française. David, dont les progrès avaient été remarquables, obtint par la protection de Sedaine, son parrain, un logement au Louvre, et y exécuta ses premiers travaux. Cinq ans de suite, il concourut pour le grand prix : il le remporta en 1775, avec les *Amours d'Antiochus et de Stratonice*. La même année, Vien fut nommé directeur de l'Ecole française à Rome, et David partit avec lui pour l'Italie. Livré à l'étude exclusive et à la méditation constante des chefs-d'œuvre de l'art antique, il s'y fortifia dans la doctrine et dans les principes qu'il devait faire prévaloir comme chef d'école, et revint en France en 1780. Son *Bélisaire* (1781) acheva sa réputation : il se décida alors à ouvrir un atelier qui devint bientôt le plus suivi de l'Europe. Reçu académicien sur la présentation de son tableau d'*Hector et Andromaque*, il fit, avec son élève Dronais, un second voyage en Italie, termina à Rome le *Serment des Horaces*, qui lui avait été commandé par le gouvernement, peignit à son retour la *Mort de Socrate* (1787), les *Amours de Paris et d'Hélène* (1788), et en 1789, *Brutus après la condamnation de ses fils*, pour le roi Louis XVI, qui désigna lui-même le sujet au peintre. La Révolution trouva dans David un partisan enthousiaste. Il consacra son puissant talent à reproduire les événements mémorables de cette époque : le *Serment du jeu de paume*, resté inachevé, à l'état d'esquisse, fut exposé en 1792. Le 17 septembre 1792, le département de Paris le nomma membre de la Convention, le 20e sur 24, par 450 voix (583 votants). David alla siéger à la Montagne, et prit une part assez active aux délibérations de l'Assemblée sur la politique et sur les arts. Il proposa d'élever un monument en mémoire du siège de Lille, lut une lettre « sur les vexations dont les artistes patriotes sont l'objet à Rome », vota « la mort » dans le procès du roi, offrit à la Convention son tableau des *Derniers moments de Michel Lepelletier*, demanda une illumination générale « en réjouissance de l'achèvement de la Constitution », fit divers rapports spéciaux touchant les fêtes civiques, l'art et les artistes, et fut élu secrétaire, puis président de la Convention. Membre du comité de sûreté générale, ce fut encore lui qui pré-

senta à l'Assemblée les projets pour la création d'un jury national, et, pour la réorganisation de la *Commission du Museum* (27 nivôse an II). Le tableau de *Marat expirant*, qu'il avait, disait-il, « peint avec son cœur », fut ainsi que celui de *Lepelletier*, destiné à la salle des séances de la Convention: on les exposa tous deux sous un portique improvisé au milieu de la cour du Louvre. Le jeune Barra, frappé à mort en Vendée, devint aussi l'objet d'une ébauche de David, qui excita, dans la population de Paris, un vif enthousiasme. Ordonnateur de toutes les fêtes nationales « dont le peuple, suivant son expression, était tout à la fois l'ornement et l'objet, » il prit notamment la plus grande part à celle qui fut célébrée en l'honneur de l'Être suprême. David était uni de principes et d'amitié aux Jacobins, et, le 8 thermidor, lorsque Robespierre vint lire au club de ce nom le discours qu'il avait prononcé le matin à la Convention, et qu'il laissa échapper ces paroles: « Il ne me restera plus bientôt qu'à boire la ciguë, » David se précipita au devant de lui, en s'écriant: « Robespierre, si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi! » Cependant Barère et ses amis l'empêchèrent de venir aux séances du lendemain et des jours suivants, et, obtinrent de lui, lorsque sa tête fut menacée, qu'il prononçât, le 13 thermidor, une véritable rétractation des sentiments sympathiques qu'il avait professés à l'égard du « tyran ». André Dumont dénonçant David comme « un des complices de Catilina », David s'écria: « On ne peut concevoir jusqu'à quel point ce malheureux m'avait trompé... Dorénavant, j'en fais le serment, je ne m'attacherai plus aux hommes, mais seulement aux principes. » David néanmoins fut écarté du comité de sûreté générale et même décrété d'arrestation sur la proposition de Montmayou. Emprisonné à deux reprises différentes, il ne fut rendu à la liberté, sur les instances de ses élèves et la proposition de Merlin (de Douai), que le 9 nivôse an III. Ce fut pendant sa seconde détention au Luxembourg, qu'il fit l'exquisse de son tableau des *Sabines*. Il prit ensuite peu de part à la politique. Cependant son passé de jacobin le fit incarcérer de nouveau à la suite des événements de prairial an III; mais il obtint, au mois de fructidor, l'autorisation de rester chez lui sous la surveillance d'un gardien, et recouvra définitivement la liberté après l'amnistie du 4 brumaire an IV. Là se termina sa vie politique. Le 29 brumaire de la même année, il devint membre de l'Institut. Le 26 prairial, il refusa du ministre de l'Intérieur les fonctions de membre du jury d'examen des tableaux destinés au salon d'exposition, « son opinion ayant toujours été pour une liberté absolue. » L'engagement pris par David « de ne plus s'attacher aux hommes », ne l'empêcha pas de se laisser gagner de bonne heure à la cause de Bonaparte. A la demande de ce dernier, il interrompit le tableau de *Léonidas*, pour faire le portrait équestre du premier consul, gravissant le mont Saint-Bernard, « calme, sur un cheval fougueux ». Dès lors, il fut en possession de toute la faveur de Napoléon, qui, devenu empereur, le nomma son premier peintre, et lui commanda à la fois, pour décorer la salle du trône: *Le Couronnement*, la *Distribution des aigles*, l'*Intronisation dans l'église Notre-Dame*, l'*Entrée de l'Empereur à l'Hôtel de Ville de Paris*. David trouva encore le temps de produire un grand nombre de portraits, qui comptent parmi ses chefs-d'œuvre. Membre de la Légion d'honneur, du 26 frimaire an XII, et officier du même ordre, le 22 octobre 1808, chevalier de l'Empire le 10 septembre de la même année, David songea un moment, pour centraliser dans ses mains, la direction générale des arts en France, à faire rétablir pour lui la charge que Le Brun avait exercée sous Louis XIV. Il est vrai, qu'après avoir présenté cette demande à Napoléon (14 avril 1810), en demandant en même temps la jouissance des prérogatives d'officier de sa maison, David lui-même pria, peu après, le ministre de l'Intérieur de la considérer comme non avenue. Pendant les dernières années de l'Empire, David peignit plusieurs portraits de Napoléon, et acheva son *Léonidas* (1814), que le retour des Bourbons exila du Salon; mais tout Paris alla le voir chez l'auteur. Pendant les Cent-Jours, Napoléon fit une visite à David, et le nomma commandeur de la Légion d'honneur. David ayant adhéré à l'acte additionnel, fut, lors de la seconde Restauration, rayé de la liste des membres de l'Institut, et mis au nombre des Conventionnels exilés par la loi du 12 janvier 1816. Il partit, le 27 janvier, pour Bruxelles, résistant aux offres du ministre de Prusse, exécuta encore plusieurs compositions remarquables en Belgique, où il forma de nombreux élèves, et mourut en exil, le 25 décembre 1825. Ses enfants n'ayant pu obtenir du gouvernement de la Restauration la permission de rapporter en France ses restes mortels, la population bruxelloise lui fit de magnifiques funérailles.

DAVID (Pierre-Jean), dit David-d'Angers, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Angers (Maine-et-Loire), le 12 mars 1789, mort à Paris le 5 janvier 1856, était le fils d'un sculpteur sur bois. Il vint très jeune à Paris, après avoir reçu, à l'école centrale de sa ville natale, les premières notions du dessin, et, pauvre, eut à lutter d'abord contre une situation difficile. Ses heureuses dispositions pour les arts ayant intéressé vivement l'illustre peintre son homonyme (*V. p. haut*), celui-ci l'accueillit gratuitement dans son atelier, tandis que la ville d'Angers encourageait les débuts du jeune homme par une pension annuelle de 500 francs. Lauréat du concours de sculpture pour le prix de Rome, il fut pensionnaire de l'Académie de France, revint à Paris en 1816, et fit un voyage en Angleterre, dans le désir de voir les célèbres marbres du Parthénon transportés à Londres par lord Elgin. La statue du *Grand Condé*, dont il avait eu la commande, avait mis David d'Angers en évidence et en réputation: un très grand nombre d'ouvrages s'ajoutèrent rapidement à ce premier succès. Le 5 août 1826, il fut nommé membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), et, le 6 décembre de la même année, professeur de l'École de peinture. En 1831, il commença les magnifiques sculptures du Panthéon. L'étonnante fécondité de David d'Angers ne permet pas de citer ici toutes ses productions. Plus de quarante statues en marbre, en bronze, en pierre, une grande quantité de bas-reliefs, plusieurs monuments funéraires, parmi lesquels celui de Marco-Botzaris, l'immense fronton du Panthéon, telles sont les principales. De son propre mouvement, et souvent à ses frais, David d'Angers s'est plu à faire revivre sous son ciseau les traits des hommes qu'il croyait avoir été utiles à l'humanité, et c'est ainsi qu'on lui doit les bustes, les médaillons ou les statues de presque toutes les célébrités contemporaines: Rouget de l'Isle, Lafayette, Chateaubriand, Lamartine, Victor

Hugo, Béranger, Armand Carrel, général Foy, etc., etc. « Une des principales qualités de David, a écrit un biographe, c'est d'être exact et poétique à la fois. Le costume de notre époque ne le gêne point; il lui donne de l'ampleur, de la noblesse; l'habit ne couvre point son héros, il le revêt, il le pare; on voit le sang généreux glisser sous l'étoffe, on devine le cœur battant fort sous la poitrine. » Républicain, David (d'Angers) fut élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département de Mai..e-et-Loire, le 8e sur 13, avec 72,597 voix. Il siégea à gauche et vota : 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire; 2 novembre, *pour* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; 1er février, *pour* l'amnistie générale; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition romaine; 11 mai, *pour* la demande (qu'il avait signée) de mise en accusation du président et de ses ministres. Adversaire déclaré de la politique de L.-N. Bonaparte, David (d'Angers), bien qu'il n'eût pas été réélu à la Législative, fut arrêté à Paris, lors du coup d'Etat de décembre 1851, par ordre du président, et éloigné de France momentanément. Il alla visiter Athènes, puis revint mourir à Paris.

DAVID (Charles-Marie), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Remiremont (Vosges), le 4 mai 1780, mort à Paris, le 22 janvier 1868, appartint à l'administration impériale et fut directeur des domaines. Le 13 mai 1815, l'arrondissement de Remiremont, son pays natal, l'élut, par 53 voix sur 78 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la session, il quitta la vie politique.

DAVID (Jean-Pierre-Louis), député de 1821 à 1822, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 23 mars 1773, mort à une date inconnue, était propriétaire à Saint-Maurice-des-Noues. Il fut élu, le 17 mars 1821, au collège de département, député de la Vendée par 113 voix (142 votants et 198 inscrits). D'opinions « constitutionnelles » il siégea à gauche jusqu'en 1822, et ne fit point partie d'autres législatures.

DAVID (Benjamin-Ferdinand), député de 1834 à 1837, de 1842 à 1846, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Niort (Deux-Sèvres), le 30 mars 1796, mort à Niort, le 24 janvier 1879, se fit recevoir docteur-médecin, et fit plusieurs croisières dans le golfe du Mexique (1813-1814) comme aide-major de la marine. Au retour, il donna sa démission et se fixa à Niort. Conseiller municipal de Niort de 1830 à 1869, adjoint au maire en 1831, il se montra partisan du gouvernement de juillet, et se présenta aux élections législatives, le 5 juillet 1831, dans le 1er collège électoral des Deux-Sèvres (Niort); mais il échoua avec 132 voix contre 355 accordées à l'élu, M. Clerc-Lasalle. Le 21 juin 1834, il fut élu dans ce même collège, au 2e tour de scrutin, avec 246 voix sur 502 votants et 658 inscrits, contre M. Armand Carrel, candidat de l'opposition, 282 voix. Il siégea au centre et vota avec les ministériels. Les élections du 4 novembre 1837 ne lui furent pas favorables; il échoua avec 254 voix contre 285 données à l'élu, M. Michel de Bourges, ne se représenta pas en 1839, fut nommé, cette même année, conseiller général pour le 2e canton de Niort, puis maire de Niort l'année suivante. Son ancien collège le réélut, le 9 juillet 1842, par 342 voix sur 673 votants et 811 inscrits, contre M. Michel de Bourges, député sortant, 268 voix; bien que fidèle à la politique ministérielle, il vota *contre* l'indemnité Pritchard et s'abstint dans le scrutin qui « flétrissait » le pèlerinage légitimiste de Belgrave-Square; il prit la parole dans les discussions relatives aux chemins vicinaux, à l'administration, aux caisses d'épargne, à la falsification des vins, etc. Il présida le conseil général en 1845, et échoua, aux élections législatives du 1er août 1846, avec 339 voix contre 382 données à M. Maichain, candidat de l'opposition, élu.

Il ne se représenta qu'aux élections pour l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, et fut élu représentant des Deux-Sèvres, le 4e sur 7, par 22,721 voix, sur 56,851 votants et 93,149 inscrits. Il prit place à droite, soutint la politique du prince-président, vota *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, *pour* l'expédition romaine, et se montra favorable au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Aussi, le gouvernement impérial le présenta-t-il, pendant toute la durée de l'Empire, comme candidat officiel dans la 1re circonscription des Deux-Sèvres, où il fut successivement élu député : le 29 février 1852, par 32,818 voix sur 34,556 votants et 55,085 inscrits, contre MM. Bouchet de Grandmay 306 voix, J. de Failly 274, et de Lescours 263; le 22 juin 1857, par 21,999 voix, sur 22,413 votants et 30,354 inscrits; le 1er juin 1863, par 24,047 voix sur 24,849 votants et 39,805 inscrits, et le 24 mai 1869, par 21,678 voix sur 30,017 votants et 37,148 inscrits, contre M. Antonin Proust, 8,256 voix. Durant ces diverses législatures, M. David resta inébranlablement dévoué à la politique impériale, et vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur du 30 août 1865.

DAVID (Pierre-Laurent-Jean-Baptiste-Etienne), député de 1842 à 1846, né à Falaise (Calvados), le 7 janvier 1772, mort à Paris, le 21 juin 1846, appartint quelque temps à la diplomatie, et remplit comme consul, notamment à Naples et à Smyrne, plusieurs missions importantes. Il aimait et pratiquait la littérature et la poésie, et on a de lui plusieurs ouvrages tels que : *Athènes assiégée* (1827); l'*Alexandréide*, poème en 24 chants (1829); *Sélim III*, tragédie en 5 actes et en vers (1836). Tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, M. David, membre du conseil supérieur de santé, et officier de la Légion d'honneur, fut avec succès, le 9 juillet 1842, le candidat du gouvernement aux élections de la Chambre des députés : élu dans le 4e collège du Calvados (Falaise), par 245 voix sur 482 votants et 525 inscrits, il fit partie de la majorité ministérielle, et mourut un peu avant la fin de la législature, le 21 juin 1846. Etant député, M. David avait publié : *De la régence* (Paris, 1842).

DAVID (Irénée-François-Guillaume-Honoré), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Auch (Gers), le 17 juin 1791, mort à Auch, le 12 avril 1862, étudia

le droit, et s'inscrivit au barreau de sa ville natale, où il se distingua. Maire d'Auch sous la Restauration et riche propriétaire, il usa de sa situation influente pour combattre vivement dans le Gers la politique des ministres de Louis-Philippe et en particulier celle de Guizot. Il fut le collaborateur assidu d'une feuille d'opposition, le *Pays*, dont M. Granier (de Cassagnac) n'était pas encore le rédacteur en chef, et se présenta à deux reprises, sans être élu, comme candidat à la Chambre des députés. Le 2 mars 1839, M. David obtint dans le 1er collège électoral du Gers (Auch), 171 voix contre 200 accordées à M. Barada, député sortant réélu; et le 9 juillet 1842, il échoua encore, avec 131 voix contre le même concurrent, qui en réunit 258. Le 23 août 1848, il fut élu représentant du Gers à l'Assemblée constituante, le 5e sur 8, par 35,400 voix. Il fit partie du comité des finances, parut quelquefois à la tribune de l'Assemblée et vota le plus souvent avec les modérés de la gauche : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* les crédits de l'expédition romaine. Il ne se rallia pas au gouvernement présidentiel; mais son opposition fut assez discrète. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. M. Irénée David avait publié quelques travaux sur des matières économiques.

DAVID (Jean-Justin-Fritz-Étienne), député de 1878 à 1885, né à Auch (Gers), le 6 juillet 1834, mort à Auch, le 9 décembre 1885, était fils d'Irénée David, représentant en 1848 (*V. p. haut*). Il se fit connaître sous l'Empire par sa vive opposition au pouvoir, et fut, pour la première fois, candidat de l'opposition démocratique dans la 1re circonscription du Gers, le 24 mai 1869 : il y recueillit 8,699 voix contre l'élu officiel, M. Aylies, 17,109. Après le 4 septembre, il devint maire d'Auch, et fut porté, aux élections du 8 février 1871 sur la liste républicaine du département : il échoua avec 13,231 voix contre 57,535 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Rességuier. M. Jean David continua de lutter dans les rangs du parti républicain, combattit l'influence locale de la famille Granier de Cassagnac, avec laquelle il eut plusieurs démêlés retentissants, et maintint avec persistance sa candidature aux élections législatives de 1876 et de 1877. En 1876, il ne se représenta pas moins de trois fois successivement, et obtint : le 5 mars, dans l'arrondissement d'Auch, 7,186 voix contre 7,763 à l'élu, M. Peyrusse; le 21 mai (après invalidation de M. Peyrusse), 7,758 voix contre 7,851 voix, et le 1er octobre (M. Peyrusse ayant été invalidé pour la seconde fois), 7,509 voix contre 8,111. Il affronta encore le scrutin du 14 octobre 1877, où il eut 7,555 voix contre le député sortant, encore réélu par 8,253 suffrages, et ce ne fut qu'à la suite d'une dernière invalidation de M. Peyrusse, prononcée par la majorité de la Chambre, que M. David, entra enfin au Palais-Bourbon, avec 8,661 voix (16,464 votants, 19,086 inscrits), contre 7,714 à M. Peyrusse. M. Jean David prit place à l'Union républicaine, vota *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'article 7, *pour* l'application des lois aux congrégations non autorisées, *pour* les lois nouvelles sur le droit de réunion et la presse, etc. Il intervint quelquefois dans les délibérations, et demanda notamment, lors de la discussion du budget, le retrait de la subvention proposée pour l'Opéra. Réélu, le 21 août 1881, M. David siégea à la gauche radicale, et se sépara en mainte circonstance des opportunistes purs. Mais une mésaventure financière survenue dans le courant de la législature, l'écarta bientôt de la politique active. Eliminé, aux élections de 1885, de la liste républicaine, M. David rentra dans la vie privée, et mourut en décembre de la même année.

DAVID (Jean), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Bordeaux (Gironde), le 22 novembre 1778, mort à Galgon (Gironde), le 10 septembre 1859, était avocat à Libourne, devint bâtonnier, juge suppléant au tribunal de cette ville (1818-1841), et maire (1832-1848). Membre du conseil d'arrondissement (1831-1835), du conseil général (1833-1859), il vit le gouvernement présidentiel soutenir, le 29 février 1852, sa candidature au corps législatif dans la 5e circonscription de la Gironde, et fut élu par 19,161 voix (21,026 votants, 34,608 inscrits), contre 1,370 à M. Howyn de Tranchère, ancien représentant. M. David s'associa au rétablissement de l'Empire et à la plupart des votes de la majorité. Toutefois, il perdit l'appui officiel au renouvellement du 22 juin 1857, et échoua avec 7,247 voix contre le candidat de l'administration, M. Arman, qui fut élu par 13,179 suffrages. Il mourut deux ans après.

DAVID (Jérome-Frédéric-Paul, baron), député au Corps législatif de 1859 à 1870, ministre, député de 1876 à 1881, né à Rome (Italie), le 30 juin 1823, mort à Langon (Gironde), le 27 janvier 1882, était le petit-fils du célèbre peintre et conventionnel David (Jacques-Louis), et filleul de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, et de la reine Caroline de Wurtemberg, sa femme. Il sortit de l'École de Saint-Cyr sous-lieutenant de zouaves, le 1er octobre 1844, fit dix ans de campagnes en Afrique, comme officier d'ordonnance des généraux Cavaignac, Ladmirault et Randon, comme chef d'un bureau arabe, et comme commandant du cercle des Beni-Massour, en Kabylie. Décoré en 1847, capitaine au 21e de ligne en 1854, il fut officier d'ordonnance du prince Napoléon (1853-1855), le suivit en Crimée, et donna sa démission en 1857. Maire de Langon et conseiller général de la Gironde pour le canton de Saint-Symphorien depuis 1854 (il avait épousé, l'année précédente, Mlle Merle, de Langon,) il se présenta dans la 3e circonscription de ce département aux élections législatives du 22 juin 1857, et échoua avec 6,525 voix contre 15,442 accordées au député sortant, M. Thiérion. Le 1er mai 1859, il fut élu député, dans la 4e circonscription de ce département (La Réole), par 24,872 voix sur 24,908 votants et 37,212 inscrits, en remplacement de M. le baron Rognet, décédé. Il prit place dans la majorité dynastique, et prononça un discours remarqué en faveur du libre-échange, à la veille de la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre. Réélu, comme candidat officiel, le 1er juin 1863, dans la 4e circonscription de la Gironde, par 24,542 voix sur 24,722 votants et 38,211 inscrits, il continua de soutenir la politique personnelle de l'empereur, fut, pendant trois ans, secrétaire du Corps législatif, puis vice-président (1869), demanda (28 janvier 1864) qu'on reconnût aux Polonais révoltés la qualité de

belligérants, parla sur la question romaine (5 décembre 1867), prononça sur le projet de loi sur l'armée un important discours, qui fut répandu, par ordre de l'empereur, à cent mille exemplaires (19 décembre 1867), et interpella le gouvernement (mars 1869), sur les dangers que « la corruption électorale résultant des promesses mensongères des candidats de l'opposition faisait courir aux mœurs publiques. » La 6e circonscription du même département le renvoya au Corps législatif, le 24 mai 1869, par 19,097 voix sur 24,469 votants et 29,189 inscrits, contre M. de Lur-Saluces, 5,305 voix. Il combattit le ministère d'Emile Ollivier, se montra des plus exigeants pour les satisfactions à obtenir de la Prusse lors de la candidature Hohenzolern au trône d'Espagne, et des plus ardents pour la déclaration de guerre; à cette occasion, il répondit à Thiers : « Gardez vos leçons pour vous. Vos idées n'ont pas d'appui appréciable à la Chambre, et vous faites bien du mal à la France. » A la chute du cabinet Ollivier (10 août 1879), il prit, dans le cabinet Palikao, le portefeuille des travaux publics. Ce fut lui qui annonça au Sénat la défaite de Sedan, et déclara que « Paris ne capitulerait pas, et que, s'il le fallait, nous nous ensevelirions sous ses décombres. » Renversé le lendemain, 4 septembre il rentra momentanément dans la vie privée. Le 2 juillet 1871, une élection nouvelle étant nécessitée dans la Gironde par l'option de 4 représentants pour d'autres départements, le baron Jérôme David se porta comme candidat sur la liste conservatrice; il échoua, avec 28,830 voix contre 75,345 données au dernier élu de la liste républicaine, M. Sansas. Le canton de Langon l'envoya siéger au conseil général, le 5 octobre 1874, et, le 5 mars 1876, il fut élu, au second tour, député de l'arrondissement de Bazas, sur une profession de foi nettement bonapartiste, par 7,576 voix sur 13,564 votants et 16,274 inscrits contre 5,918 voix à M. Darquey, candidat républicain. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota avec lui; il appuya la politique de combat de M. de Broglie, le soutint contre les 363, et fut réélu, après la dissolution de la Chambre, le 18 octobre 1877, comme candidat officiel, par 7,404 voix, sur 13,539 votants et 16,581 inscrits, contre 6,044 voix à M. Alexandre Léon, ancien représentant. Cette élection fut invalidée par la majorité républicaine, mais les électeurs convoqués à nouveau, le 7 juillet 1878, confirmèrent à M. Jérôme David son mandat par 6,475 voix sur 12,742 votants et 16,586 inscrits, contre 6,204 voix à M. Léon. Il continua de voter avec le groupe bonapartiste, ne se représenta pas aux élections du 21 août 1881, et mourut moins de six mois après. Commandeur de la Légion d'honneur (août 1864), grand officier (19 juin 1869), décoré de la médaille de Crimée et de plusieurs ordres étrangers. On a de lui : *Actualités et souvenirs politiques* (1874).

DAVID (Isidore-Bernard), député de 1877 à 1885, né à Clouet (Indre), le 7 mai 1805, exerçait la médecine dans son département et n'avait guère d'antécédents politiques, lorsqu'il fut élu pour la première fois (1877) membre de la Chambre des députés. Il avait précédemment échoué, comme candidat républicain, le 20 février 1876, dans la 2e circonscription de Châteauroux, avec 4,382 voix contre 5,239 accordées à l'élu conservateur, M. Dufour. Il prit sa revanche dans la même circonscription, le 14 octobre 1877, et fut élu député par 4,935 voix (9,904 votants, 11,796 inscrits), contre M. P. Dufour, député sortant, 4,914. Il siégea dans la majorité de gauche, appuya le ministère Dufaure, vota *pour* l'article 7, et *pour* l'application des lois existantes aux congrégations, etc; *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. Réélu, le 21 août 1881, par 5,613 voix (9,934 votants, 12,338 inscrits), contre M. Dufour, 4,243, il s'associa, comme précédemment, aux votes des républicains opportunistes. M. David fut dans la législature le doyen d'âge de la Chambre, mais, il n'usa jamais du droit, que ce privilège lui conférait, de présider la première séance de chaque session. Il se prononça notamment *pour* le ministère Ferry, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassadeur près du pape, et *contre* l'abrogation du Concordat. Porté, au renouvellement général de 1885, sur la liste républicaine de l'Indre, M. David échoua avec 33,454 voix contre 35,170 obtenues par le dernier élu des conservateurs, M. de Bonneval.

DAVID-DELISLE (Alexandre-Edme), membre de la Convention, né à Paris, le 9 novembre 1757, mort à Paris, le 12 décembre 1814, était juge au district de Nogent-sur-Seine. Elu membre suppléant de la Convention, pour le département de l'Aube, par 188 voix sur 370 votants, il fut admis à prendre séance comme titulaire, le 22 frimaire an II, en remplacement de Perrin (*V. ce nom*), condamné pour détournements à douze ans de fers. Mais sur un rapport de Girot-Pouzol, présenté à la Convention dans la séance du 17 fructidor an III, au nom du Comité de législation, l'Assemblée rapporta le décret du 23 septembre 1793, portant qu'il y avait lieu à accusation contre Perrin, et déclara non-avenu le jugement du tribunal révolutionnaire qui l'avait condamné. Vallée demanda lecture d'une lettre écrite à la société populaire de Troyes par David-Delisle, alors juré du tribunal, et reprocha au député actuel de l'Aube « d'avoir fait condamner Perrin parce qu'il devait le remplacer à la Convention nationale. » — Cette imputation ne fut pas plus amplement vérifiée.

DAVID-DESCHAMPS (Louis-Charles), député au Corps législatif de 1860 à 1865, né à Paris le 16 octobre 1802, mort à Paris le 11 avril 1865, était avocat à la Cour d'appel de Paris et vice-président du Conseil général de l'Orne, où il représentait le canton d'Ecouché, quand il fut, le 15 septembre 1860, par 14,388 voix (21,611 votants, 38,032 inscrits), contre 7,167 voix à M. Marc, élu député de la 2e circonscription de l'Orne au Corps législatif, en remplacement de M. de Sainte-Croix. Il appuya de ses votes le gouvernement impérial, dont il avait été le candidat officiel. Réélu au même titre le 1er juin 1863, par 22,256 voix (22,815 votants, 38,192 inscrits), il reprit sa place dans la majorité dynastique et mourut avant la fin de la législature. — Chevalier de la Légion d'honneur.

DAVIEL (Alfred), ministre, sénateur du second Empire, né à Evreux (Eure), le 3 mars 1800, mort à Paris le 12 juin 1856, était le petit-neveu du célèbre oculiste Jacques Daviel (1696-1762). Après avoir suivi les cours de l'Ecole de droit de Paris, il alla exercer à Rouen la profession d'avocat. Devenu bâtonnier de son ordre, il se signala, en outre, par l'opposition constante qu'il fit au gouvernement de la Restauration. Aussi le gouvernement de juillet le nomma-t-il (août 1830) premier avocat général

à la cour royale de Rouen ; mais il ne conserva ce poste que jusqu'en 1833, et donna sa démission pour protester contre la révocation de deux de ses amis et collègues, entrés en même temps que lui dans le ministère public. Il reprit alors sa place au barreau de Rouen, et se chargea plusieurs fois de la défense d'écrivains politiques appartenant à l'opinion républicaine : il se défendit d'ailleurs, dans un plaidoyer imprimé en 1836, de partager lui-même cette opinion. Le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte donna à M. Alfred Daviel un rapide avancement. Il le réintégra d'abord (février 1850) dans la magistrature, en qualité de procureur général à la cour de Rouen, et, en novembre, l'appela à remplir les fonctions de ministre de la justice. Mais il ne fit que passer au pouvoir, et sans y avoir marqué sa présence par aucun acte politique important, il le quitta au bout de quelques semaines, pour reprendre son poste de procureur général. Partisan du gouvernement impérial, M. Daviel fut nommé sénateur le 19 juin 1854. Il reçut, la même année, le titre de premier président honoraire de la cour de Rouen, et s'associa jusqu'à sa mort (1856), dans la Chambre haute, à tous les votes des impérialistes. M. Daviel faisait partie, en outre, du conseil municipal de Rouen et du conseil général de la Seine-Inférieure. Il a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence : *Examen de l'ordonnance du 20 novembre 1822, concernant l'ordre des avocats* (1822); *Traité de la législation et de la pratique des cours d'eau; Lettre sur la liberté individuelle dans l'ancien droit normand*, etc., ainsi que divers travaux insérés dans des revues spéciales sur des matières de droit.

DAVILLIER (Jean-Antoine-Joseph, baron) pair des Cent-Jours, né à Montpellier (Hérault) le 11 octobre 1754, mort à Paris, le 15 janvier 1831, ne tint qu'une place très restreinte dans l'histoire parlementaire : attaché aux institutions de l'Empire, il fut appelé par Napoléon Ier, le 2 juin 1815, à faire partie de la Chambre des pairs, dite des Cent-Jours. Il n'eut pas d'autre rôle politique.

DAVILLIER (Jean-Charles-Joachim, baron), pair de France, né à Montpellier (Hérault), le 3 novembre 1758, mort à Paris, le 18 octobre 1846, frère du précédent, était régent de la Banque de France lorsqu'il fut élevé par Louis-Philippe, le 19 novembre 1831, à la dignité de pair de France. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, et y soutint constamment le gouvernement, qui, le 25 février 1836, le nomma gouverneur de la Banque de France. Il quitta ce poste, le 5 septembre de la même année, avec le titre de gouverneur honoraire. Il mourut à un âge très avancé, commandeur de la Légion d'honneur : un décret du 19 septembre 1810 l'avait créé baron de l'Empire.

DAVIN (Henri), député à l'Assemblée Constituante de 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 15 mars 1718, mort à une date inconnue, était curé et chanoine de la paroisse de Saint-Martin, à Marseille. Député, le 4 avril 1789, aux Etats-Généraux par le clergé de cette sénéchaussée, il n'eut qu'un rôle peu important dans l'Assemblée constituante, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DAVOST (Jean-Charles), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était cultivateur à Voulton et « greffier du point d'honneur » au bailliage de Provins. (La maréchaussée de France, qui avait au nombre de ses attributions la connaissance des différends et affaires d'honneur entre gentilhommes et autres faisant profession des armes, avait des représentants en chaque bailliage : lieutenant, greffier, etc.) Le 20 mars 1789, Davost fut élu par son bailliage, avec 44 voix sur 65 votants, député du tiers aux Etats-Généraux. Il vota obscurément avec la majorité de l'Assemblée constituante; on perd sa trace après la session.

DAVOUS (Pierre-Louis, comte), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 16 août 1749, mort à Paris, le 8 décembre 1819, était négociant et gentilhomme servant du roi, lorsque, au mois de décembre 1789, il fut nommé assesseur au tribunal de la municipalité de Paris, dont il était membre. En 1791, il devint administrateur du département de la Seine et fut destitué après la journée du 10 août 1792. Davous se tint à l'écart jusqu'en l'an VII; à cette époque, la protection de Sieyès, qui venait d'arriver au Directoire, le fit réintégrer dans ses fonctions administratives. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Davous entra, le 4 nivôse an VIII, au Sénat conservateur, fut nommé, le 9 ventôse an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial, commandeur du même ordre, et reçut le titre de comte de l'Empire en vertu d'un décret du 26 avril 1808. Le 8 octobre 1809, Napoléon songea à lui pour une sénatorerie, qui ne lui fut pas accordée. En 1813, le Sénat l'attacha à son grand conseil d'administration. Il vota, un des premiers, le 1er avril 1814, la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de l'Empereur. Aussi, fut-il, dès le 4 juin 1814, compris par les Bourbons sur la liste des pairs de France. Il rentra à la Chambre haute après les Cents-Jours, et ne prit d'ailleurs, durant toute sa carrière parlementaire, qu'une très faible part aux délibérations. Le comte Davous vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Plusieurs biographes l'ont confondu avec son fils (*V. p. bas*).

DAVOUS (François-Pierre, comte), pair de France, né à Paris, le 30 juillet 1778, mort à Paris, le 15 avril 1842, était le fils du précédent. Il appartenait à l'armée, où il était parvenu au grade de chef d'escadron, lorsqu'il fut admis, le 25 janvier 1825, par droit héréditaire, à remplacer son père à la Chambre haute. Il y siégea non seulement sous la Restauration, mais aussi après la révolution de juillet, jusqu'à sa mort (1842). Personnage obscur, il a été confondu, dans mainte notice nécrologique, tantôt avec son père, décédé depuis 1819, tantôt avec Davout, prince d'Eckmühl, fils du maréchal de ce nom. Le comte Davous avait été admis à la retraite comme chef d'escadron le 25 juin 1831.

DAVOUST (François-Alexis), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Etampes (Seine-et-Oise), en 1727, mort à une date inconnue, appartenait à l'ordre des bénédictins et était prieur de la paroisse de Saint-Ouen. Le bailliage de Rouen le nomma, le 15 avril 1789, député du clergé aux Etats-généraux. Davoust fut de ceux qui se rallièrent à la majorité et prêtèrent le serment civique.

DAVOUT (Louis-Nicolas), duc d'Auerstaedt et prince d'Eckmuhl, ministre, pair des

Cent-Jours et pair de France, né à Annoux (Yonne) le 10 mai 1770, mort à Paris, le 1er juin 1823, était fils de Jean-François Davout, écuyer, lieutenant au régiment royal-Champagne-cavalerie, seigneur d'Annoux, et de Françoise Adélaïde Minard de Villars. Il entra comme cadet gentilhomme à l'Ecole de Brienne, et en sortit, à quinze ans, sous-lieutenant au régiment de son père (1785). Partisan de la Révolution, il s'engagea dans les volontaires de l'Yonne, fut élu par ses camarades, chef de bataillon du 3e régiment, et envoyé à l'armée de Dumouriez en septembre 1791. Il fit la campagne de Belgique, retint son bataillon dans le devoir lors de la défection de Dumouriez, et fit même tirer sur ce dernier lorsqu'il se rendit au camp autrichien. Destitué comme noble en 1793, il se plaignait de son inaction dans une lettre curieuse à un ami, datée de Ravières (Yonne) le 10 vendémiaire an III; n'étant pas intrigant, dit-il, il court risque, sans le secours de ses amis, de rester dans ses foyers. « On laisse dans l'oubli celui qui a fait fusiller Dumouriez. Il est vrai qu'il n'y a guère que ceux qui étoient sur les lieux qui connoissent cette particularité. Je me suis contenté d'avoir fait ce que me dictoit mon ardent républicanisme. On me laisse ici sous prétexte que j'ai été un ci-devant, mais observe que dès le commencement de la révolution, sans aucun décret, j'ai abjuré ces sottises à l'âge de 19 ans; j'ai remis une pension de 200 livres que l'on m'avoit donnée comme cadet-gentilhomme. » Quelques mois après, il fut nommé général de brigade à l'armée de la Moselle, assiégea Luxembourg, passa sous les ordres de Pichegru, et fut fait prisonnier dans Manheim. Bientôt échangé, il défendit Kelh, se lia avec Desaix, et se distingua au passage du Rhin (20 avril 1797). Après la paix de Campo-Formio, il fut envoyé à Toulon, pour organiser avec Desaix l'expédition d'Egypte. Dans cette campagne, il rendit de grands services, et contribua pour une grande part à la victoire d'Aboukir. En revenant d'Egypte, il tomba entre les mains des Anglais, fut interné pendant un mois à Livourne, et, rentré en France, fut nommé général de division (3 juillet 1800), commandant en chef des grenadiers de la garde consulaire (28 novembre 1801), et maréchal d'Empire (19 mai 1804); il fut ensuite promu grand-croix de la Légion d'honneur (8 février 1805), et chef de la sixième cohorte. Mis à la tête du 8e corps de la grande armée (1805), il prit une part brillante aux batailles d'Ulm, et d'Austerlitz; à Iéna, commandant l'aile droite, il soutint avec trois divisions, près d'Auerstaedt, le choc de l'armée prussienne, et décida la victoire. Son courage ne fut pas moins décisif à Eylau et à Friedland. Nommé duc d'Auerstaedt, le 8 juillet 1808, il gagna à Eckmuhl, par l'habileté et la décision de ses manœuvres, le titre de prince (28 novembre 1809), fit des prodiges de valeur à Wagram, et fut nommé gouverneur en Pologne, où il se montra obstinément beaucoup plus sévère que ne le voulait l'Empereur. En 1812, il reçut le commandement du 1er corps de la grande armée, battit les Russes à Mohilow, et fut blessé à la Moskowa, après avoir eu trois chevaux tués sous lui. Pendant la retraite, il ramena son corps sur l'Elbe, et établit son quartier-général à Hambourg (30 mai 1813), où il résista à toutes les attaques des alliés. Il ne rendit la place qu'au général Gérard, envoyé de Paris par le gouvernement provisoire, pour lui apprendre la chute de l'Empire. Davout se retira dans sa terre de Savigny-sur-Orge. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon l'appela au ministère de la guerre (20 mars 1815). Davout réorganisa l'armée, réunit d'immenses approvisionnements, et fut nommé pair des Cent-Jours (2 juin 1815). Après Waterloo, il commanda l'armée réunie sous Paris; le gouvernement provisoire lui envoya, le 3 juillet, l'ordre de traiter, et. le même jour, il signa avec l'ennemi, à Saint-Cloud, la convention de Paris. Peu après, il annonça à l'armée qu'il avait fait sa soumission au roi, et il remit le commandement au maréchal de Mac-Donald. La convention de Saint-Cloud portait que « personne ne pourrait être recherché ni pour ses opinions ni pour sa conduite politique. » La Restauration n'en tint aucun compte; Davout s'en plaignit amèrement au nouveau ministre de la guerre, Gouvion-Saint-Cyr, et demanda en vain à figurer au moins sur la liste de proscription du 24 juillet 1815, à côté de ses anciens compagnons d'armes. Lors du procès du maréchal Ney, il vint encore rappeler, devant la Chambre des Pairs, la convention de Saint-Cloud, sans être plus écouté. Il ne parut à la cour qu'en 1818, fut nommé pair de France le 5 mars 1819, et ne se mêla plus guère à la politique. On lui a élevé une statue à Auxerre en 1867.

DAVOUT (Louis-Napoléon), prince d'Eckmuhl, fils unique du précédent, pair de France, né à Paris, le 6 janvier 1811, mort à Paris, le 13 août 1853, suivit également la carrière des armes. Il fit la campagne de Belgique, en 1831, comme sous-officier attaché à l'état-major du maréchal Gérard, se distingua au siège d'Anvers (1832), fut décoré de l'ordre de Léopold, et nommé officier au 1er lanciers. Le 29 mars 1836, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père; mais l'état de sa santé ne lui permit pas de prendre une part active à la vie politique.

DAVY (Jules-Nicolas), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 24 février 1814, mort à Evreux (Eure), le 10 mars 1874, étudia le droit et s'établit à Evreux comme avoué. Il exerça ces fonctions pendant sept ans, puis il quitta les affaires pour s'occuper activement de politique. Républicain, il fit campagne dans sa région contre le gouvernement de Louis-Philippe et pour la réforme électorale. La part qu'il avait prise à cette agitation le désigna, après la révolution de février, au choix du gouvernement provisoire qui l'investit des fonctions de commissaire général dans le département de l'Eure. Le 23 avril 1848, il fut élu, le 9e sur 11, avec 52,407 voix (99,709 votants), représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante. M. Davy prit place dans la gauche modérée et vota généralement avec les députés de cette nuance: 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'amendement en l'honneur du général Cavaignac; 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier, *contre* la proposition Rateau; 1er février, *contre* l'amnistie générale; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés. M. Davy se montra l'adversaire de la politique de l'Elysée. Rentré

dans la vie privée après la session, il lutta sans succès, contre les candidats officiels de l'Empire aux élections des : 22 juin 1857, où il obtint 11,220 voix contre 15,875 accordées au député sortant réélu, M. Suchet d'Albuféra, et 1er juin 1863, où il ne réunit que 4,648 suffrages contre M. Fouquet, élu par 16,536 voix. Il s'était retiré depuis 1849 à Evreux, où il est mort.

DAYNAUD (Ferdinand), député de 1881 à 1889, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne), le 1er juin 1838, était propriétaire à Vic-Fezensac et conseiller général du canton, quand il se présenta, comme candidat bonapartiste, aux élections législatives, le 21 août 1881, dans l'arrondissement de Condom; il fut élu au scrutin de ballotage, le 4 septembre, par 9,776 voix (19,339 votants, 22,167 inscrits), contre 9,480 à M. le docteur Lannelongue, républicain. Il prit place dans le groupe de l'appel au peuple, et vota en toutes circonstances avec la minorité de droite : *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* le ministère Ferry, *contre* les crédits du Tonkin, etc. Versé dans les questions financières, M. Daynaud prononça plusieurs discours sur la situation budgétaire, et en profita pour adresser de vives critiques à la politique gouvernementale. Aux élections du 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice, il fut élu député du Gers, le 2e sur 4, par 45,539 voix (73,309 votants, 90,673 inscrits), reprit sa place à droite, parmi les impérialistes, vota successivement *contre* tous les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir et se prononça en dernier lieu : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DÉAN (Etienne-Thomas, chevalier), député de 1815 à 1816, né à Château-Gontier (Mayenne), le 5 juin 1763, mort à Château-Gontier, le 5 mars 1835, était propriétaire dans cette ville où il remplissait les fonctions de maire. Elu député de la Mayenne, le 22 août 1815, par le collège de département, avec 115 voix sur 186 votants et 255 inscrits, il siégea dans la majorité de la « Chambre introuvable » et ne fit point partie d'autres législatures. Chevalier de Saint-Louis.

DÉANDREIS (Elisée-Léon), député de 1885 à 1889, né à Montpellier (Hérault), le 21 juin 1838, contribua à fonder, en 1869, un journal d'opposition démocratique contre l'Empire : la *Liberté de l'Hérault*. Il était banquier, membre de la Chambre de commerce, ancien conseiller municipal (1871-1879) à Montpellier, et ex-vice-président civil du camp de Montpellier pendant la guerre de 1870-1871, lorsqu'il fut élu, le 4 octobre 1885, député de l'Hérault, le 7e et dernier, par 49,180 voix sur 98,202 votants et 134,909 inscrits. Il s'assit à la gauche radicale et vota avec ce groupe, notamment *pour* l'expulsion des princes. A la fin de la législature, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal, *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DEBAECQUE (Louis-Marie), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dunkerque (Nord), le 5 mars 1750, mort à une date inconnue, était négociant dans cette ville, quand il fut élu député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an V, par 328 voix. Son rôle dans l'assemblée fut peu important. Il y siégea jusqu'en l'an VII.

DEBAIN (Léon), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 21 juillet 1808, mort à Rochefort, le 28 janvier 1888, fils d'un soldat de la première République, se trouva sans ressources à la mort de son père, et fut obligé pour vivre, de se faire ouvrier dans les chantiers de Rochefort : il travailla ensuite dans des conditions difficiles à l'île d'Oléron et à Marennes. Ayant pu compléter son instruction, grâce aux leçons qu'il reçut gratuitement d'un professeur de ses amis, il entra, en 1831, dans l'enseignement, fut maître d'études dans un pensionnat, se fit recevoir bachelier ès-lettres et ès-sciences, et vint à Paris étudier la médecine : en même temps il remplissait les fonctions de sous-directeur à l'institution Mayer. Devenu lui-même, en 1840, le chef de cette institution, il brigua, le 23 avril 1848, à titre de républicain et d'ancien ouvrier, les suffrages des électeurs de la Charente-Inférieure, et fut élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 8e sur 12, par 59,440 voix (111,907 votants, 136,016 inscrits). Il vota le plus souvent avec le parti démocratique non socialiste, soutint la politique de Cavaignac et se prononça : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Après l'élection présidentielle de L.-N. Bonaparte, il combattit la politique de l'Elysée à l'intérieur et à l'extérieur, se prononça *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition romaine, *pour* l'amnistie des transportés le 2 mai 1849, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il céda son institution et se retira à Rochefort.

DEBATZ (Jacques-Louis-Constant), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Soissons (Aisne), le 12 juillet 1753, mort à Laon (Aisne), le 16 juillet 1837, exerça successivement les fonctions de premier secrétaire de l'intendance de Soissons et de directeur des étapes et convois militaires. Elu, le 24 vendémiaire an IV, par 213 voix sur 302 votants, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, il obtint sa réélection l'année suivante (22 germinal an V) dans le même département, par 221 voix. Debatz siégea jusqu'en l'an VIII, et adhéra à l'acte du 18 brumaire, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante :

« Laon, le 27 frimaire an VIII,

Debatz, membre du conseil des Cinq-Cents, au Président de la commission du même Conseil.

Citoyen Président,

Mon absence de Paris ne me permettant pas d'aller consigner, sur des Registres à ce destinés à la Commission des Inspecteurs, mon

vœu sur la nouvelle constitution offerte au Peuple françois, j'ay cru devoir le porter sur ceux ouverts à l'administration centrale de mon département. J'ay en conséquence l'honneur de vous informer que je viens de m'inscrire sur le registre d'acceptation ; je vous prie de vouloir bien en faire part à la commission.

Agréez, citoyen Président, l'assurance de mon estime et de mon attachement.

DEBATZ. »

Nommé par le gouvernement consulaire, directeur des contributions de l'Aisne, il occupa cet emploi jusqu'en 1812, se rallia plus tard à la Restauration, et devint (8 décembre 1815) conseiller de préfecture de son département. Chevalier de la Légion d'honneur.

DEBELLEYME (LOUIS-MAURICE), député de 1829 à 1830, de 1831 à 1834, et de 1837 à 1848, né à Paris, le 16 janvier 1787, mort à Paris, le 24 février 1862, était d'une famille issue du Périgord, et fils d'un officier du génie, chef de la division topographique aux Archives et collaborateur de Cassini. Élève de l'école centrale des Quatre-Nations, puis de l'Académie de législation, il fut reçu avocat à Paris, le 17 juillet 1807. Improvisateur habile et plein de tact, il débuta dans la magistrature sous la Restauration, comme substitut du procureur du roi à Corbeil (28 novembre 1814), et devint successivement conseiller auditeur à la cour de Paris (1815), procureur du roi à Pontoise (24 janvier 1816), à Versailles (21 avril 1819), juge d'instruction à Paris (1er août 1821), vice-président du tribunal de la Seine (6 août 1824), et procureur du roi au même tribunal (12 juillet 1826). Il avait été nommé membre du conseil municipal de Versailles, le 28 février 1821, et décoré de la Légion d'honneur, le 1er août suivant. Candidat aux élections du 17 novembre 1827, dans le 1er arrondissement électoral de la Dordogne (Périgueux), il échoua avec 60 voix contre 145 données à l'élu, M. Verneilh de Puyraseau, et 72 au comte de Beaumont. L'indépendance dont il fit preuve à l'occasion de la fusillade de la rue Saint-Denis (novembre 1827), en prenant des conclusions contre les gendarmes, en raison des violences exercées par eux, le signala à l'attention du nouveau cabinet Martignac, qui le nomma, le 17 janvier 1828, préfet de police. Dans ce poste, il abolit l'espionnage politique, donna un uniforme aux agents de la police secrète, améliora et réglementa à nouveau les services de la voirie, des étalages, de la police des spectacles, des voitures de place, des approvisionnements, organisa les sergents de ville, fit établir les omnibus, travailla à l'extinction de la mendicité, à la création de maisons de refuge, etc. Il entra à la Chambre, élu, le 4 juillet 1829, par le collège de département de la Dordogne, avec 116 voix sur 160 votants et 293 inscrits, contre 31 voix au général Bugeaud, en remplacement de M. d'Abzac. Un mois après (8 août), le ministère Martignac était renversé, et M. Debelleyme donnait sa démission de préfet de police, malgré les instances de Charles X pour le conserver à ce poste. Cinq jours après (13 août), il fut nommé président du tribunal de la Seine. A la Chambre, il siégea au centre droit, ne signa pas l'adresse des 221, et ne fut pas réélu après la dissolution de la Chambre. Nommé, sous la nouvelle monarchie de juillet, chef de bataillon dans la 7e légion de la garde nationale de Paris, il se présenta, dans le 4e arrondissement électoral de la Dordogne, aux élections du 5 juillet 1831, et échoua avec 40 voix contre 98 données à l'élu, M. de Garraube. Mais, le 28 septembre suivant, le 1er arrondissement électoral de la Seine l'élut, en remplacement de M. Casimir Périer qui avait opté pour l'Aube. Il échoua de nouveau, le 21 juin 1834, dans le 7e arrondissement de la Seine, avec 189 voix contre 405 données à l'élu, M. Alexandre de Laborde, et 146 à M. Bérard, puis, le 4 novembre 1837, dans le même arrondissement, avec 402 voix contre 501 à l'élu, M. Moreau. Mais, le même jour, il était élu par le 6e collège électoral de la Dordogne (Ribérac), avec 159 voix sur 292 votants et 394 inscrits; le même collège le réélut successivement : le 2 mars 1839, par 195 voix sur 347 votants, contre 130 à M. Ducluzeau, candidat de l'opposition ; le 9 juin 1842 par 197 voix sur 372 votants et 457 inscrits, contre 103 à M. Ducluzeau ; et le 1er août 1846 par 251 voix sur 426 votants et 509 inscrits, contre MM. Ducluzeau, 131 voix, et Duburguet, 30. Dans ces diverses législatures, il soutint la politique ministérielle, et fut vice-président de la Chambre en 1846. Le 29 décembre 1856, le gouvernement impérial le nomma conseiller à la cour de Cassation ; il fut admis à la retraite en cette qualité le 19 janvier 1862, un mois avant sa mort. Officier de la Légion d'honneur (1828), commandeur (1837), décoré de l'Aigle rouge de Prusse (1830). M. Debelleyme avait acquis une grande autorité en jurisprudence. On a publié ses *Ordonnances* comme président du tribunal de la Seine (1837), et ses *Ordonnances sur requêtes et sur référés*.

DEBELLEYME (PIERRE-LOUIS-CHARLES), député de 1845 à 1846, né à Paris, le 3 mai 1814, mort à Paris, le 20 mars 1871, était le fils aîné de Louis-Maurice Debelleyme (*V. plus haut*). Il suivit, lui aussi, la carrière de la magistrature, devint juge au tribunal de la Seine, et, le 20 septembre 1845, en remplacement de M. Raguet-Lépine, nommé pair de France, fut élu député du 3e collège de Loir-et-Cher (Vendôme), par 286 voix sur 528 votants, contre 241 à M. Dessaignes. M. Debelleyme fils s'était engagé par écrit à voter avec l'opposition ; il tint parole, et se prononça notamment *pour* la proposition relative à la réduction du nombre des députés fonctionnaires.

DEBELLEYME (CHARLES-ADOLPHE), frère du précédent, député au Corps législatif de 1852 à 1864, né à Paris le 1er avril 1818, mort à Paris, le 19 juin 1864, fit ses études de droit, se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris, et fut reçu docteur en droit. Adjoint au maire du 1er arrondissement de 1850 à 1851, administrateur de la caisse d'épargne, membre du comité consultatif des hospices, il fut élu le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 2e circonscription de la Dordogne, par 20,239 voix sur 22,202 votants et 35,047 inscrits, contre MM. Goubie, ancien représentant, 931 voix, et Ducluzeau fils, 839. La même circonscription lui renouvela son mandat législatif, le 22 juin 1857 par 18,822 voix sur 21,601 votants et 33,033 inscrits, contre MM. Lanauve, candidat démocrate, 2,490 voix, et de Garraube, 191 ; et le 1er juin 1863, par 22,303 voix sur 26,221 votants et 33,452 inscrits, contre M. Delprat, 3,842 voix. Pendant ces législatures, il siégea dans la majorité dynastique, fit partie de nombreuses commissions et fut chargé notamment des rapports sur la caisse de la dotation de l'armée et sur les modifications à apporter au

Code pénal (1863); il parla aussi contre l'impôt sur les valeurs mobilières et appuya la loi de sûreté générale. L'état de sa santé le retint éloigné quelques mois du Corps législatif : il mourut un an après sa dernière réélection.

DEBERLY (Albert-Léon), député de 1885 à 1888, né à Amiens (Somme), le 31 mai 1844, mort à Paris, le 8 juin 1888, se fit recevoir licencié en droit et s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Pendant la guerre de 1870-71, il s'engagea comme volontaire au 2e bataillon des mobiles de la Somme qui prit part à la défense de Paris, et, durant le siège, fut nommé lieutenant. Il se présenta sans succès aux élections municipales à Amiens et aux élections pour le conseil général de la Somme. Plus heureux, en octobre 1885, lors des élections législatives, M. Deberly fut porté sur la liste conservatrice de la Somme dont le succès partiel, au premier tour, eut un certain retentissement, et passa, au scrutin de ballotage, le 8e et dernier, avec 67,109 voix (135,681 votants, 158,144 inscrits). Il siégea au centre droit, et vota d'abord avec les conservateurs monarchistes; puis il fut du petit nombre des députés qui, à la suite de M. Raoul Duval, tentèrent de former dans la Chambre nouvelle une sorte de tiers-parti sous le nom de « droite républicaine ». Il prit une part assez active aux travaux parlementaires, jusqu'au moment où son état de santé le tint éloigné du parlement, critiqua (avril 1886) le projet d'emprunt de 500 millions, parla en vain (janvier 1887) en faveur du maintien de l'amortissement, appuya (février) la surtaxe de 5 francs sur les blés étrangers, et prit (18 juin 1887), dans une lettre au *Figaro*, la défense de la fraction de la droite parlementaire qui soutenait le cabinet Rouvier. Il succomba en juin 1888, avant la fin de la législature, aux suites d'une maladie de foie.

DEBÈS (Ferdinand), député de 1839 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Villeneuve-lès-Béziers (Hérault), le 12 novembre 1786, mort à Béziers (Hérault) le 7 décembre 1875, était négociant dans cette ville et conseiller général de l'Hérault. Le 4 mars 1839, il fut élu député du 3e collège de ce département par 399 voix (778 votants) contre 375 à M. Flourens, député sortant. Il prit place au centre et opina avec la majorité. Réélu, le 9 juillet 1842, par 371 voix (670 votants, 845 inscrits), contre 292 à M. Odilon Barrot, il continua de voter dans le sens des conservateurs et de soutenir le gouvernement. Son rôle parlementaire fut médiocre, à en juger par ces lignes d'une *Biographie des députés* : « Inconnu à la Chambre où son nom n'est prononcé que lors de l'appel nominal. Peut-être est-il la gloire de son arrondissement; mais alors les électeurs de Béziers n'ont pas de prétention, car cette gloire est d'un éclat si terne, que vraiment on ne s'en doute pas dans la capitale. Si M. Debès n'était pas à Paris quand fut votée l'indemnité Pritchard, il s'est bien rattrapé, en votant contre la proposition sur les fonctionnaires. » M. F. Debès obtint encore sa réélection le 1er août 1846, par 448 voix (640 votants, 813 inscrits), contre M. Carrion de Nisas, 174, et appuya jusqu'au bout le ministère Guizot. Adversaire des institutions républicaines, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Hérault à l'Assemblée législative, le 6e sur 8, par 31,527 voix (82,706 votants, 125,151 inscrits), siégea dans la majorité conservatrice et monarchiste, s'associa à toutes les mesures répressives, vota *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, et ne fit point partie d'autres législatures.

DEBIA (Antoine), député de 1832 à 1834, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 8 janvier 1790, mort à une date inconnue, était propriétaire à Villebrumier, conseiller municipal de cette commune et conseiller d'arrondissement. Le 10 avril 1832, il fut, en remplacement de M. Thierry Poux, démissionnaire, élu député du 1er collège de Tarn-et-Garonne (Montauban) par 113 voix sur 211 votants et 351 inscrits, contre 95 à M. Henri Belvèze. Il vota généralement avec la majorité conservatrice, prit part au jugement et à la condamnation du journal la *Tribune* (1833), et ne fut pas renommé aux élections du 21 juin 1834 : il obtint alors 144 voix contre 167 à l'élu, M. Janvier. M. Debia ne fut pas plus heureux le 4 novembre 1837 : il ne réunit cette fois que 125 voix contre 214 au député sortant.

DEBLAYE (Sébastien), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Epinal (Vosges), le 20 janvier 1791, mort à Epinal, le 13 juin 1849, appartint à l'armée. Retraité, comme officier, dans son pays natal, il fut inscrit dans les Vosges, aux élections du 13 mai 1849, sur la liste des candidats du parti conservateur monarchiste à l'Assemblée législative, et fut élu représentant, le 7e sur 9, par 23,753 voix (71,000 votants, 116,982 inscrits). M. Deblaye n'eut pas le temps de prendre part aux travaux de l'Assemblée : il mourut à Epinal un mois après le jour de son élection.

DEBONNIÈRES (Alexandre-Jules-Benoit), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Graçay (Cher), le 20 décembre 1749, mort à Paris, le 29 décembre 1800, était avocat avant 1789. Il se montra peu favorable aux idées nouvelles, devint suspect en 1792, et fut emprisonné à Paris. Tallien, alors procureur général de la commune, le fit mettre en liberté. Plus tard, le corps électoral de la Seine le nomma (22 germinal an V), par 354 voix, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y fit un rapport sur les opérations électorales du Lot, et se prononça contre le divorce : « Le mariage, dit-il, est un contrat sacré, qu'on ne peut rompre sans danger pour la société, sans honte pour soi-même. Il faut donc qu'il redevienne indissoluble. » Il présenta un rapport sur les contestations élevées contre les créances des émigrés, parla sur le projet de résolution relatif aux transactions, etc. Au 18 fructidor, Debonnières, entaché de royalisme, vit son élection annulée par le Conseil, et rentra dans la vie privée.

DEBOSQUE (Joseph-Paul), député au Corps législatif de l'an XIII à 1811, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 12 juin 1758, mort à Portet (Haute-Garonne), le 17 octobre 1844, était, en 1780, avocat au parlement de Toulouse. Il exerça sous l'ancien régime (1786) les fonctions de lieutenant particulier de la sénéchaussée de Lauzerte, et fut nommé, en 1791, juge au tribunal de son district, dont il devint le président. Arrêté et incarcéré comme suspect, en 1793, il subit neuf mois de réclusion, fut libéré au 9 thermidor et devint juge de paix, puis commissaire près l'administration du département et commissaire du gouvernement près la direction du jury à Toulouse. Après le coup d'Etat

du 18 brumaire, dont il s'était déclaré le partisan, Debosque fut promu président du tribunal de l'arrondissement. Juge au tribunal d'appel de Toulouse en l'an XII, il présida, en l'an XIII, le collège électoral, et se mit sur les rangs pour entrer au Corps législatif : une décision du Sénat conservateur, en date du 4e jour complémentaire de l'an XIII, le désigna comme député de la Haute-Garonne. Debosque fit partie du Corps législatif jusqu'en 1811, époque à laquelle il reçut (30 avril) le poste de conseiller à la cour impériale de Toulouse. Le gouvernement de la Restauration l'y confirma (20 mars 1816). Debosque fut admis à la retraite le 17 novembre 1830.

DEBOSQUE (Etienne-Pierre), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Esperaza (Aude), le 29 avril 1774, mort à Carcassonne (Aude), le 3 septembre 1824, était directeur des impôts indirects à Carcassonne, lorsque l'arrondissement de Limoux, par 19 voix sur 37 votants et 101 inscrits, contre 16 à M. Bronsse, notaire, le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours (16 mai 1815). Il se retira à Carcassonne après la session, et ne fit point partie d'autres législatures.

DEBOURGES (Augustin), député à l'Assemblée Constituante de 1789, né à Paris, le 3 septembre 1750, mort à Paris, le 10 avril 1834, était négociant. Il fut élu, le 14 mai 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Paris avec 155 voix, et siégea obscurément dans la majorité.

DEBOURGES (Jean), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Boussac-les-Eglises (Creuse), le 10 février 1747, mort en 1834, était avocat dans son pays natal lors de la Révolution. Juge au tribunal de district, et président de l'administration de la Creuse, il fut élu, le 5 septembre 1792, député de ce département à la Convention « à la pluralité des voix ». Debourges siégea parmi les modérés, et, lors du procès de Louis XVI, répondit tout d'abord au premier appel nominal : « Qu'on définisse en quelle qualité on demande mon vœu, sinon je ne puis voter. » Sur la peine à infliger (3e appel nominal), il s'exprima en ces termes : « Mes commettants ne m'ont délégué, je n'ai accepté ni entendu accepter que le mandat de législateur; il existait alors une haute cour nationale. Je ne peux donc, je ne dois pas remplir des fonctions de juge; c'est par ce motif que j'ai voté *contre* le décret qui a déclaré la Convention compétente dans cette affaire, et *pour* renvoyer au peuple le jugement de Louis Capet, dont les forfaits sont sans doute prouvés et notoires. J'ai le sentiment intime que je ne peux ni ne dois opiner comme législateur. Je déclare donc qu'à défaut de pouvoirs de la part de mes commettants pour juger, qu'attendu l'incompatibilité des fonctions de législateur et de juge, et eu égard à la nature de cette affaire qui ne peut finir que par un jugement, moi, législateur, je ne délibère point sur la peine à infliger à Louis Capet. » Debourges se prononça contre les pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine qui réclamèrent, le 1er mai 1793, la fixation d'un maximum pour les denrées de première nécessité. Membre du comité des travaux publics, il se tint à l'écart des questions politiques jusqu'à la réaction de thermidor, qu'il appuya de tout son pouvoir. Le département de la Creuse le renvoya siéger au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV. Il défendit la résolution qui accordait au Directoire le droit de radiation des émigrés, et vota *contre* l'impression du discours de Portalis qui voulait attribuer ce droit aux Conseils. Chargé, depuis, de divers rapports, il fut élu secrétaire le 1er frimaire an V, sortit du conseil en l'an VI, et fut nommé, après le coup d'Etat de brumaire, président du tribunal de Chambon (18 floréal an VIII). Il remplissait encore ces fonctions, lorsqu'il fut élu (10 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Boussac à la Chambre des Cent-Jours. Après la session, il rentra dans la vie privée.

DEBRABANDER (Jacques-François), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Gand. Le 24 germinal an V, il fut élu député du département de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VIII. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, le 17 messidor de cette année, juge au tribunal d'appel de la Dyle. Sous l'Empire, le 30 avril 1811, il fut appelé à siéger comme conseiller à la cour de Bruxelles.

DEBRANGES (François-Emmanuel), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1746, mort à une date inconnue, administrateur à Vitry-le-François, fut élu, le 1er septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 1er sur 10, avec 387 voix (494 votants). Il vota le plus souvent avec la majorité, fit régler les pensions à accorder aux chantres et employés des chapitres, et rendre plusieurs décrets de liquidation. Il n'appartint pas à d'autres assemblées. Debranges fut nommé, le 14 germinal an VIII, juge au tribunal civil de Vitry.

DEBRANGES (Louis-Gabriel-Philibert), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Louhans (Saône-et-Loire), le 10 février 1738, mort à une date inconnue, était avocat à Louhans. Il y exerça, au début de la Révolution, les fonctions de maire, fut, de 1790 à 1792, procureur-syndic du district du département, puis devint président de l'administration municipale de Louhans. Nommé sous-préfet de Louhans le 9 germinal an VIII, il représenta plus tard cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, ayant été élu par 56 voix sur 100 votants, contre 23 à M. Guigot, conseiller à la cour de Dijon, et 21 au général de Thiard.

DEBRAY (Pierre-Augustin-Laurent), député de 1827 à 1830, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 12 janvier 1761, mort à Abbeville (Somme), le 10 juin 1835, négociant, était maire d'Abbeville, lorsqu'il se présenta comme candidat constitutionnel, le 24 novembre 1827, aux élections de la Chambre des députés, et fut élu par le collège de département de la Somme, avec 169 voix (329 votants, 397 inscrits). Il prit place au centre gauche et vota avec les « royalistes libéraux » sans paraître à la tribune. Il ne fit point partie d'autres législatures, ayant échoué dans le même collège, le 3 juillet 1830, avec 180 voix contre 197 à M. de Castéja. Il fut encore candidat, le 5 juillet 1831, dans le 1er collège (Amiens), et n'y réunit que 15 voix contre 551 accordées à l'élu, M. Caumartin, et 11 à M. Massey. — Conseiller général de la Somme; membre de la Légion d'honneur depuis le 23 vendémiaire an XII.

DEBRAY-CHAMONT (Joseph-François), député à l'Assemblée législative de 1791, né à une date inconnue, mort à Paris, le 12 avril 1792, était négociant à Amiens. Elu le 5 septembre 1791, le 12e sur 17, par 246 voix (285 votants), député de la Somme à l'Assemblée législative, il fut l'auteur d'un projet relatif à la liquidation des propriétaires d'offices, et mourut pendant la session.

DEBROTONNE (Marie-Albert), député de 1846 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, député au Corps législatif de 1852 à 1858, né à Malaise (commune de Tavaux-et-Ponséricourt), le 29 juillet 1797, mort à Bouconville (Aisne), le 19 septembre 1858, appartenait à une ancienne famille de Normandie, dont la branche aînée s'éteignit en 1865, et qui s'occupait depuis longtemps d'agriculture. M. A. Debrotonne n'avait que dix-sept ans quand il se vit placé à la tête d'une grande exploitation agricole; de 1815 à 1845, il y apporta de nombreuses améliorations, conquit dans sa région une situation influente, et fut nommé (1842) conseiller général de l'Aisne. La retraite de M. Desabes, député de Laon, à la nomination de qui il avait contribué, le détermina à accepter la candidature à la députation : élu, le 1er août 1846, député du 1er collège de l'Aisne, par 363 voix (634 votants, 764 inscrits), contre 264 à M. Nachet, avocat à la cour de cassation, il siégea à la Chambre dans l'opposition dynastique avec laquelle il vota le plus souvent, se prononça par exemple *pour* la réforme électorale, mais il ne fut pas du nombre des signataires de la demande de la mise en accusation du ministère Guizot. Après la révolution de Février, M. Debrotonne fut élu (23 avril 1848) représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 14e et dernier, par 48,903 voix (130,363 votants, 154,878 inscrits). Là, il siégea à droite, et vota avec les conservateurs : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* les crédits de l'expédition romaine, etc. Réélu par le même département à la Législative, le 13 mai 1849, le 4e sur 12, par 62,619 voix (112,795 votants, 106,698 inscrits), il s'associa à tous les actes de la majorité, donna son suffrage à la loi sur l'enseignement, à la loi restrictive du suffrage universel, et, rallié à la politique de l'Elysée, ne combattit point le coup d'État de 1851. Aussi, M. Debrotonne fut-il le candidat du gouvernement présidentiel aux élections du Corps législatif, le 29 février 1852 : la 3e circonscription de l'Aisne l'élut député par 18,843 voix (23,483 votants, 44,417 inscrits), contre 3,011 à M. Chazeray, propriétaire, et lui confirma son mandat, le 22 juin 1857, par 24,648 voix (25,725 votants, 42,725 inscrits), contre 628 au même concurrent. M. Debrotonne vota le plus souvent avec la majorité impérialiste, tout en manifestant sur certains points, des tendances libérales et « parlementaires ».

DEBRY (Jean-Baptiste), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1725, mort à Paris, le 15 avril 1810, était administrateur du département de Paris, lorsque ce département le nomma, le 24 septembre 1791, le 21e sur 24, et par 307 voix (613 votants), député à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité.

DEBRY (Jean-Antoine-Joseph, baron), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, né à Vervins (Aisne), le 25 novembre 1760, mort à Paris, le 6 janvier 1834, fut reçu avocat au parlement de Paris en janvier 1784; nommé, en mars 1786, président des juridictions royales à Vervins, il publia quelques écrits favorables aux idées nouvelles, devint (juin 1790) administrateur du département de l'Aisne, et fut élu, le 8 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 2e sur 14, par 255 voix sur 593 votants. Il s'y fit remarquer par son ardeur révolutionnaire, demanda (1er janvier 1792) la mise en accusation des frères du roi émigrés, et fit décréter, le 16, que l'émigration de Monsieur (depuis Louis XVIII) équivalait à son abdication de tout droit à la régence. Le 30 juin, il présenta au nom de la commission des Douze un rapport sur les mesures à prendre au cas où la patrie se trouverait en danger; la discussion de ce rapport, traversée (7 juillet) par le « baiser Lamourette » (*Voy. ce nom*), amena le fameux décret : *Citoyens, la patrie est en danger!* Le 6 août, Debry présenta un autre rapport de la même commission sur la conduite de La Fayette, coupable, selon lui, d'avoir fait délibérer son armée sur les événements du 20 juin, et d'avoir demandé justice des outrages infligés à Louis XVI : ces conclusions furent d'ailleurs rejetées. Debry proposa encore, en vain, après le 10 août, de créer un corps de 1,200 tyrannicides, chargés d'aller frapper sur leurs trônes les rois en guerre avec la France. Il remplit au même moment une courte mission dans l'Oise et dans l'Aisne.

Son département l'élut, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 2e sur 12, par 525 voix sur 629 votants. Il demanda l'établissement d'un impôt progressif frappant le superflu, et la suppression de tout impôt sur le nécessaire, réclama la formation d'ateliers de charité avec une subvention de cinq millions et l'organisation d'un « tribunal d'Etat » chargé de juger tous les attentats contre la République. Cette motion ne l'empêcha pas de réclamer énergiquement la prompte mise en jugement du roi, et, au moment du procès, de voter contre l'appel, contre le sursis, et de répondre, au 3e appel nominal : « Je dis avec la loi, la mort. » Il parut encore à la tribune pour faire décréter des mesures de rigueur contre les émigrés, et pour demander la translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon, protesta contre l'arrestation des Girondins au 31 mai, put échapper à la proscription, et se tint à l'écart jusqu'à la chute de Robespierre. Envoyé ensuite dans la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse pour mettre fin au régime de la Terreur, il y courut quelques dangers, revint à la Convention pour y discuter la constitution de l'an III, dans laquelle il fit insérer cet article : « Tout traitement qui aggrave la peine déterminée par la loi est un crime. »

Le 23 vendémiaire an IV, il entra, comme ex-conventionnel, au Conseil des Cinq-Cents, auquel il fut successivement réélu, par le département de l'Aisne, le 24 germinal an V, avec 363 voix, et le 23 germinal an VII. Il prononça encore dans ces assemblées des discours d'un républicanisme ardent, fut nommé deux fois président et rédigea l'adresse au peuple français sur la journée du 18 fructidor. Son rôle extérieur ne fut pas moins important. En mars 1796, sa nomination au grade d'adjudant général ayant soulevé quelques murmures, il ne voulut pas,

écrivit-il le 12 au Directoire, « donner lieu de suspecter son ambition, » et s'en désista, tout en offrant de le reprendre quand il ne serait plus député. En prairial an VI, il fut du nombre des trois plénipotentiaires envoyés par la République française au congrès de Rastadt ; on sait que ces plénipotentiaires furent assassinés, en quittant Rastadt, par des hussards autrichiens; Roberjot et Bonnier furent tués sur place; Debry, atteint de treize coups de sabre, contrefit le mort, et, au jour, alla demander asile au ministre de Prusse, qui lui donna ses soins. Lorsque Debry, le bras en écharpe, reparut à la tribune pour demander vengeance contre la maison d'Autriche (1er prairial an VII), il fut acclamé et porté le même jour à la présidence. Dès lors, il joua un rôle assez secondaire, favorisa le coup d'Etat de brumaire, entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII, fut appelé, dès le 9 floréal an IX, à la préfecture du Doubs, et nommé commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. L'empereur le créa chevalier de l'Empire (27 juillet 1808), puis baron (3 mai 1809). Encore préfet à Besançon en 1814, au moment du retour des Bourbons, il montra pour leur cause un zèle au moins singulier, fit distribuer des cocardes blanches aux fonctionnaires par ses domestiques, et écrivit au comte d'Artois une lettre de respectueuse soumission, « demandant de finir dans la retraite des jours dont le commencement avait été souillé par une tache que son repentir ne pouvait effacer. » Il se retira en effet, mais, aux Cent-Jours, il accepta de l'empereur (22 mars 1815) la préfecture du Bas-Rhin. La seconde Restauration le révoqua, et la loi du 12 janvier 1816 sur « les régicides » l'obligea de s'expatrier; il se retira à Mons, en Belgique. Quelques amis, et notamment des confrères en littérature, firent de vains efforts pour le faire rentrer; dans une lettre de remerciements qu'il adressait à ce propos à Charles Nodier, datée de Mons, le 18 mai 1828, il disait « Après treize ans de proscription et d'existance (*sic*) sans garantie, je verrais s'abaisser cette barrière d'airain qui me séparait de mon pays? » La chute des Bourbons mit seule fin à son exil; le gouvernement de Louis-Philippe lui accorda une retraite, comme ancien préfet, le 12 novembre 1830. Debry cultivait également la botanique et les lettres. On a de lui : *Essai sur l'éducation nationale* (1790); — *Eloge de Mirabeau* (1790); — *Opinion sur la Constitution de 1793;* — *Catéchisme des élections* (1797).

DEBUCHY (Désiré-Philippe-Joseph), député de 1879 à 1884, né à Tourcoing (Nord) le 7 octobre 1823, mort à Paris, le 28 mai 1884, avait fondé dans sa ville natale d'importants établissements industriels (filature, fabrique de tissus), et était adjoint au maire de Tourcoing, lorsqu'il fut désigné comme candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, lors des élections législatives du 14 octobre 1877, à la place de M. Leurent, député sortant, monarchiste, que des raisons de santé empêchaient de briguer de nouveau les suffrages des électeurs. M. Debuchy, élu député de la 6e circonscription de Lille, par 7,641 voix (11,642 votants, 13,505 inscrits), contre M. Cazier, 3,860, prit place à droite, et vota avec les conservateurs de l'Assemblée: *contre* les invalidations prononcées par la majorité, *contre* les ministères Dufaure et Jules Ferry, *contre* l'article 7, *contre* l'application des lois aux congrégations, *contre* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu, le 21 août 1881, par 6,123 voix (11,509 votants, 14,639 inscrits), *contre* M. Léon Ducrocq, 5,238, il continua de voter avec la minorité contre le gouvernement. Il mourut subitement, pendant la législature, le 28 mai 1884. M. Debuchy eut pour successeur à la Chambre M. Jonglez.

DECAIGNY (Maximilien-Antoine-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, date de naissance inconnue, mort à Bruxelles (Belgique), le 20 novembre 1805, était homme de loi à Gand. Le 24 germinal an V, il fut élu, par 73 voix, député du département de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VIII. Le 17 messidor an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel du département de la Dyle.

DECAUX DE BLACQUETOT (Louis-Victor, vicomte), député de 1827 à 1831, ministre et pair de France, né à Douai (Nord) le 23 mai 1775, mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 6 juin 1845, descendait de parents lieutenant-généraux du génie depuis trois générations, et était le fils du général Jean-Baptiste Decaux de Blacquetot (1723-1793). Il suivit aussi la carrière des armes. Elève à l'école du génie de Mézières en 1792, lieutenant du génie en 1793, destitué peu après comme noble, et réintégré avec le grade de capitaine en 1795, chef de bataillon en 1799, il fit campagne à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau, signa avec le comte de Bubna l'armistice de Paffsdorf, passa à l'armée de l'Océan, et remplit en 1806, à l'armée de réserve, les fonctions de chef d'état-major du génie. Chevalier de l'Empire, du 2 juillet 1808, c'est aux excellentes dispositions qu'il avait prises que fut dû l'échec de l'expédition anglaise contre Walcheren, à l'embouchure de l'Escaut (1809). Il fut employé ensuite au ministère de la guerre, nommé, en 1811, maréchal de camp et inspecteur du génie, créé baron de l'Empire le 11 novembre 1813, et fut chargé, en 1814, de négociations importantes avec le duc de Wellington. A la seconde Restauration, le duc de Richelieu lui confia la répartition des troupes alliées d'occupation sur le territoire; le général Decaux sut rendre cette occupation moins lourde et moins onéreuse aussi; le gouvernement du roi le nomma conseiller d'état en service ordinaire (1817), en y ajoutant, le 31 janvier 1818, le titre de vicomte, et, le 8 mai 1820, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Le vicomte Decaux quitta les bureaux de la guerre en 1821, et remplit, en mars 1823, l'intérim de la direction du personnel. Le 17 novembre 1827, il fut élu député du 5e arrondissement électoral du Nord, par 110 voix sur 153 votants et 186 inscrits, contre 38 à M. Royer-Collard; il siégea parmi les libéraux dévoués à la monarchie, et dut à sa haute réputation d'intégrité d'être appelé au ministère de la guerre dans le cabinet Martignac (4 janvier 1828 — 7 août 1829). Il avait été promu grand officier de la Légion d'honneur, le 8 novembre 1827, et, à sortie du ministère, il reçut le titre de ministre d'Etat (8 août 1829). Il fut réélu comme député, le 23 juin 1830, par 108 voix sur 197 votants et 215 inscrits, contre 87 voix à M. le baron de l'Epine, fut admis à la retraite comme lieutenant-général le 10 septembre 1831, et nommé pair de France le 11 octobre 1832. Il siégea à la Chambre haute dans la majorité ministérielle. Le vicomte Decaux était grand-croix de Saint-Louis, grand-croix de Charles III et de Saint-Ferdinand d'Espagne, de Sainte-Anne de Russie, comman-

deur des Guelfes (Hanovre), de Saint-Léopold (Autriche) et de Saint-Henri (Saxe).

DECAZES (ELIE, DUC), député de 1815 à 1816, ministre, pair de France, né à Saint-Martin-de-Laye (Gironde) le 28 septembre 1780, mort à Paris le 24 octobre 1860, était fils d'un procureur, plus tard avoué à Libourne. Elie Decazes faisait ses études au collège de Vendôme quand éclata la Révolution; il revint à Libourne, se livra à l'étude des lois, débuta au barreau de sa ville natale, et, étant venu perfectionner son savoir à Paris quand les écoles rouvrirent, entra dans les bureaux du ministère de la justice. Son mariage (1805) avec une fille du comte Muraire, premier président de la cour de Cassation, lui valut une place de juge au tribunal de la Seine; il perdit sa femme l'année suivante. Appelé, en 1807, en Hollande auprès de Louis Bonaparte, il le soutint dans ses velléités de résistance aux impériales exigences de son frère. Il n'en fut pas moins nommé (décembre 1810) conseiller à la cour de Paris, puis secrétaire des commandements de Madame Lætitia. Sa fortune politique date en réalité de la décision avec laquelle, à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, en 1815, il mobilisa sa compagnie de garde nationale pour défendre la cause des Bourbons (20 mars 1815). La compagnie se sépara vite au cri de vive le roi! Mais, le 25 mars, la cour impériale s'étant réunie pour voter une adresse à Napoléon, M. Decazes s'y opposa, et comme un de ses collègues s'écriait: «Est-il besoin d'une autre preuve de sa légitimité que la rapidité de sa marche?» — «Je n'ai jamais ouï dire, répliqua M. Decazes, que la légitimité fût le prix de la course». L'empereur se hâta de l'exiler à quarante lieues de Paris. De retour à Paris après Waterloo, M. Decazes fut nommé préfet de police par le roi, le 7 juillet 1816; il assura la prompte dissolution de la Chambre des Cent-Jours, maintint l'ordre dans la capitale une seconde fois envahie, et fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de la Seine, avec 110 voix, sur 212 votants et 231 inscrits. De la préfecture, il passa, le 24 septembre 1815, au ministère de la police que Fouché venait de quitter, et fut créé comte par ordonnance royale du 7 janvier suivant. Son poste de chef de la police le mettait en rapports fréquents et directs avec le roi, que charmèrent bientôt l'esprit de sa conversation et la grâce encore jeune de ses manières; une grande intimité s'établit promptement entre eux. Comme ministre, M. Decazes présenta à la Chambre, le 18 octobre 1814, et fit adopter un projet de loi donnant au ministère le droit d'exiler ou de mettre en prison tout individu coupable de délit contre le roi, contre la famille royale ou la sûreté de l'Etat. Ayant adouci dans la pratique l'application de cette loi, dans la circulaire interprétative qu'il envoya aux préfets, le 30 novembre, M. Decazes s'attira les reproches des ultra-royalistes, que l'évasion heureuse du comte de Lavalette vint encore surexciter contre le ministre de la police. La discussion de la loi dite d'amnistie, dans laquelle M. Decazes lutta pied à pied contre l'exagération des ultra-royalistes, acheva de le perdre dans leur esprit; en mars, ils l'accusèrent à la tribune d'organiser dans la presse la diffamation systématique de leurs principes religieux et monarchiques. On a dit que l'idée de dissoudre la Chambre introuvable avait été inspirée au roi par M. Decazes. Au moment des élections, il écrivit aux préfets: «Point d'exclusions odieuses, surveillance active, mais liberté entière. Le roi ne veut aucune exagération; il attend des collèges électoraux des députés qui apportent à la nouvelle Chambre les principes de modération qui sont la règle de son gouvernement et de sa politique.» Les ultras ne lui pardonnèrent pas le résultat des élections, qui furent faites en conformité de ce programme.

Le 7 décembre 1816, M. Decazes présenta à la Chambre trois projets de loi, sur l'atténuation de la loi de sûreté générale, sur la liberté de la presse et sur la suppression de la censure pour toute publication autre que les journaux. Souvent directement attaqué dans les discussions de ces divers projets, il se défendait avec un réel talent: «La police, depuis qu'elle existe, disait-il le 18 février 1817, a le malheur ou le bonheur, je dirai même l'honneur d'avoir beaucoup d'ennemis. La police est inutile, vous a-t-on dit; on s'est mal expliqué: c'est le ministre auquel elle est confiée; ce ne sont pas les choses, mais les personnes qu'on a en vue. Si au lieu de ces accusations vagues, il eût été possible de citer des faits, d'établir que le ministre a abusé de son pouvoir, on saurait bien alors prouver, et vous-mêmes n'hésiteriez pas à prouver que la responsabilité n'est pas un vain mot.» M. Decazes appuya, en février 1817, le projet de la nouvelle loi électorale, qui noyait en réalité dans la masse des moyens propriétaires les suffrages de la grande propriété; les élections nouvelles renforcèrent, plus que n'y avait compté le cabinet, le parti libéral; l'opposition menaçante changea de forme et de côté. La loi électorale, qui l'avait suscitée, fut attaquée de nouveau par les ultras; les puissances étrangères ne dissimulèrent pas leurs mauvaises impressions, et ce courant d'opinion amena à la Chambre des pairs la proposition Barthélemy. Le ministère du duc de Richelieu offrit sa démission au roi qui l'accepta (28 décembre 1818), et M. Decazes, qui passait cependant pour partisan de la loi attaquée, fut chargé de constituer un nouveau cabinet, dans lequel il prit le portefeuille de l'Intérieur (29 décembre 1818), et dont la présidence fut donnée au général Dessole. Le ministère de la police fut supprimé et devint une simple direction du ministère de l'Intérieur. Pour paralyser l'opposition manifestée par la Chambre des pairs lors de la proposition Barthélemy, M. Decazes fit signer au roi (mars 1819) une promotion de soixante nouveaux pairs, dont un certain nombre étaient des pairs de 1814, exclus à la seconde Restauration. Ces mesures ne réussirent pas à assurer à M. Decazes une majorité docile; le ministère se disloqua sur la question du changement à faire subir à la loi électorale; M. Decazes fut encore chargé de reconstituer le nouveau ministère, et y prit, avec le portefeuille de l'Intérieur, la présidence du conseil (19 novembre 1819). Le pays n'était préoccupé que de la question électorale, lorsque survint l'assassinat du duc de Berry (13 février 1820). Attaqué de toutes parts, traité par le *Journal des Débats* de «Buonaparte d'antichambre», accusé, à la tribune, de complicité avec l'assassin (*Voy. Clausel de Coussergues*), M. Decazes remit au roi sa démission, le 17 février; Louis XVIII désolé, mais résigné, le créa duc, membre du conseil privé, et le nomma ambassadeur à Londres. Là, il lui envoya, quelque temps après, le grand cordon du Saint-Esprit; mais le duc Decazes, au bout de six mois, demanda et obtint de rentrer en France, et se contenta d'exercer ses fonctions de pair et de faire de l'agriculture dans ses terres. Il contribua à faire rejeter, en 1826, la

loi du droit d'aînesse, parla, en 1827, en faveur du jury et sur l'organisation militaire, et demanda « qu'aucun grade ne pût être enlevé que sur une proposition soumise au tribunal des maréchaux de France, et après que l'officier aura été entendu. »

En août 1819, M. Decazes avait épousé Mlle de Saint-Aulaire, petite-fille par sa mère du dernier prince régnant de Nassau-Saarbruck; en considération de ce mariage, le roi de Danemarck lui donna le titre de duc et la terre de Glückbserg.

Absent de Paris au moment des journées de juillet, il se rallia au nouveau gouvernement, dès qu'il fut de retour : « J'eusse voulu, dit-il à la Chambre haute, éviter cette catastrophe au prix de tout mon sang; mais en présence des faits accomplis, je ne vois qu'une ancre de salut pour mon pays, je m'y rallie. » Le 20 septembre 1834, il fut nommé grand référendaire de la Chambre des pairs; la salle des séances, la bibliothèque, et de nombreuses améliorations dans les jardins du Luxembourg datent de son administration. En 1846, il remplit une courte mission auprès du roi de Danemarck. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée, et il fut retraité, comme grand référendaire, le 3 août 1849. Il fut le fondateur des forges de Decazeville, et était membre actif des Sociétés d'agriculture et d'horticulture. Il fit partie du conseil général de la Gironde, qu'il présida longtemps, de 1831 à 1847; Libourne, qui lui doit de nombreux embellissements, lui a élevé une statue en bronze sur l'une de ses places. Le duc Decazes était grand-maître des francs-maçons du rite écossais.

DECAZES (Joseph-Léonard, comte), frère du précédent, député de 1830 à 1834 et de 1839 à 1846, né à Libourne (Gironde), le 5 juin 1783, mort à Albi (Tarn), le 3 juillet 1868, entra dans l'administration sous le gouvernement des Bourbons, et débuta, le 9 septembre 1814, comme sous-préfet de Castres. Préfet du Tarn le 12 juillet 1815, il reçut, l'année d'après, le titre de baron (10 février 1816), fut nommé auditeur au conseil d'Etat en mars 1818, redevint préfet en 1819, et administra le département du Bas-Rhin, puis, pour la seconde fois, celui du Tarn (19 juillet 1820). Très attaché alors à la branche aînée, le baron Decazes montra peu d'empressement, après les journées de juillet, à accueillir le gouvernement de Louis-Philippe, et, le 6 novembre 1830, ce fut comme légitimiste qu'il se fit élire député du 1er arrondissement du Tarn (Albi), en remplacement de M. de Voisins-Lavernière, démissionnaire. Non-réélu par cette circonscription au renouvellement général du 5 juillet 1831, — il n'avait obtenu que 107 voix contre 217 à M. Falgayrac — il brigua le 1er octobre 1831, dans le 5e collège de l'Aveyron (Villefranche), la succession de M. Humann, qui avait opté pour Schélestadt. Il fut nommé par 102 voix sur 183 votants et 257 inscrits, contre 79 à M. Lobinhès, avocat général à Nîmes. Le baron Decazes siégea à droite et conforma ses votes, jusqu'à la fin de la législature, à ses antécédents royalistes. Il reparut au Palais-Bourbon, comme député du collège d'Albi, le 4 novembre 1837, avec 266 voix (314 votants, 514 inscrits), contre M. Tarroux, avocat général, 31. Cette fois encore, M. Decazes avait été nommé par les légitimistes. Mais « aussitôt arrivé à Paris, dit une biographie du temps, il passa dans les rangs ministériels », et, dès lors, il ne cessa plus de soutenir le gouvernement. Réélu successivement : le 2 mars 1839, par 244 voix (487 votants) contre 237 à Berryer, et le 9 juillet 1842, par 268 voix (528 votants, 589 inscrits) contre 253 à M. Juéry, de l'opposition démocratique, il approuva l'indemnité Pritchard, et repoussa la proposition tendant à réduire le nombre des députés fonctionnaires. Il échoua aux élections du 1er août 1846, avec 242 voix contre 370 à M. d'Aragon. — Officier de la Légion d'honneur, le baron Decazes se tint à l'écart des affaires publiques sous la République et sous l'Empire. Il mourut en 1868.

DECAZES (Charles-Jean-Joseph-Louis, baron), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, fils du précédent, né à Albi (Tarn), le 28 août 1825, servit dans l'armée comme officier d'infanterie. Rentré dans la vie civile, il s'occupa d'agriculture, fut nommé membre du conseil général du Tarn, et se présenta plusieurs fois sans succès aux élections du Corps législatif sous l'Empire : le 1er juin 1863, il obtint dans la 1re circonscription du Tarn, comme candidat indépendant, 7,656 voix contre 21,121 accordées au baron Gorsse, élu; le 3 mai 1868 (élection complémentaire), il réunit au 1er tour 6,641 voix contre 9,454 au baron Gorsse fils, et retira sa candidature avant le ballottage; le 24 mai 1869, il échoua pour la troisième fois, avec 9,243 voix contre 17,258 accordées au baron Gorsse, élu, et 3,436 à M. Frédéric Thomas. Au lendemain du 4 Septembre, le baron Decazes fit adhésion à la République, « seule possible, écrivait-il, après l'effondrement de l'Empire ». Mais ces sentiments se modifièrent, et il accepta, le 8 février 1871, son élection de représentant à l'Assemblée nationale, comme conservateur-monarchiste : nommé représentant du Tarn, le 6e sur 7, avec 52,107 voix (78,096 votants, 112,556 inscrits), il siégea sur les bancs de la droite, s'inscrivit au centre droit et à la réunion des Réservoirs, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il se rallia, le 25 février 1875, à l'ensemble des lois constitutionnelles. Le baron Decazes fut le candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai aux élections du 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Gaillac : il y réunit 8,233 voix contre 9,968 au député sortant, réélu, M. Bernard-Lavergne.

DECAZES (Louis-Charles-Elie-Amanieu, duc de Glucksberg, duc), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre, député de 1876 à 1881, né à Paris, le 29 mai 1819, mort au château de Grave (Gironde), le 16 septembre 1886, était le fils aîné du duc Elie (*Voy. plus haut*). Il entra de bonne heure dans la diplomatie, fut nommé, en 1841, secrétaire d'ambassade à Londres, en 1843 à Madrid, puis envoyé extraordinaire à Madrid (1846) et à Lisbonne (1847). Membre du conseil général de la Gironde depuis 1846, il cessa toute fonction publique à la révolution de Février, et s'occupa sous l'Empire d'agriculture et d'affaires industrielles. Le 1er juin 1863, il se présenta comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 5e circonscription de la Gironde, et il échoua avec 12,838 voix contre 16,552 accordées au député sortant, élu, M. Ar-

man. Il rentra au conseil général de la Gironde en 1864, et brigua encore, le 24 mai 1869, les suffrages législatifs de la 5e circonscription, qui ne lui donna que 11,867 voix contre 15,862 à M. Chaix d'Est-Ange fils, élu.

Le duc Decazes entra au Parlement le 8 février 1871, comme représentant de la Gironde, élu le 3e sur 14, par 100,332 voix sur 132,349 votants et 207,101 inscrits; il prit place au centre droit, fut réélu, le 8 octobre suivant, conseiller général de la Gironde pour le canton de Guîtres, et vota : *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers. Quelque temps après ce vote, il était appelé (6 septembre 1873) à l'ambassade de Londres, se prononçait *pour* le septennat (19 novembre), et remplaçait (22 novembre) le duc Broglie au ministère des affaires étrangères. Il conserva ce portefeuille dans plusieurs cabinets jusqu'au 30 octobre 1877, et ne s'associa que modérément à la politique de résistance de MM. de Broglie et de Fourtou; durant son passage au pouvoir, il provoqua patriotiquement l'intervention de l'empereur de Russie contre les menées belliqueuses du parti militaire allemand, et parvint à conjurer une déclaration de guerre imminente (1875); en décembre, il défendit la réforme égyptienne des Capitulations, déclara (juin 1876), au moment où se rouvrait la question d'Orient, que la France avait le droit de ne penser qu'à elle-même et de rester en dehors des complications; sauvegarda les intérêts de la politique française (mai 1877) devant l'agitation politique soulevée par de nouvelles plaintes de Pie IX; consentit, à la prière du maréchal de Mac-Mahon, après la chute du cabinet Simon-Martel (17 mai 1877), à conserver son portefeuille, et défendit assez heureusement, en juin suivant, le cabinet de Broglie contre les attaques de Gambetta qui déclarait que ce cabinet n'excitait à l'étranger que des méfiances.

Il avait été réélu député, aux élections générales du 20 février 1876, par le 8e arrondissement de Paris, au second tour de scrutin, avec 7,232 voix sur 10,924 votants et 15,353 inscrits, contre 2,533 à M. Raoul Duval. Aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre des 363, le duc Decazes ne songea pas à se représenter à Paris; porté dans la 2e circonscription de Libourne et à Puget-Théniers, il échoua à Libourne avec 7,221 voix contre 7,704 à l'élu, M. Lalanne, et fut élu, à Puget-Théniers, par 3,194 voix sur 5,624 votants et 6,806 inscrits, contre 2,395 à M. de Saint-Cyr. Mais l'élection de Puget-Théniers fut invalidée par la nouvelle Chambre, et le duc Decazes ne se représenta pas au nouveau scrutin du 2 février 1878, qui nomma M. Récipon. Il ne fut pas plus heureux au Sénat qui avait à élire un sénateur inamovible en remplacement du général d'Aurelles de Paladine, décédé. Les « constitutionnels » dont c'était le tour, présentèrent le duc Decazes, les gauches lui opposèrent M. Victor Lefranc. L'élection du duc était certaine, mais un certain nombre de voix légitimistes et bonapartistes s'égarèrent à dessein sur divers noms, et, aux trois scrutins des 23 et 24 janvier et 7 février, M. Decazes ne put réunir la majorité requise par la loi constitutionnelle; il retira sa candidature, et rentra dans la vie privée. Grand officier de la Légion d'honneur depuis le 18 juillet 1876, et décoré de la plupart des ordres étrangers.

DECHASTELUS (CLAUDE-MARIE-JEAN-ANTOINE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire), le 28 mars 1798, mort à Roanne (Loire), le 14 novembre 1873, avait rempli les fonctions de juge de paix à Saint-Symphorien-de-Lay, et représentait le même canton au conseil général de la Loire, lorsqu'il fut, le 1er juin 1863, élu, comme candidat officiel du gouvernement, député de la 4e circonscription de la Loire au Corps législatif, par 25,166 voix (29,111 votants, 39,083 inscrits), contre M. de Rainneville, 3,863. Il vota avec la majorité dynastique, et obtint sa réélection, le 24 mai 1869, avec 19,693 voix (30,004 votants, 40,464 inscrits), contre Jules Favre, qui en obtint 10,229. M. Dechastelus soutint jusqu'au bout le gouvernement et vota *pour* la déclaration de guerre à la Prusse. Il rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

DECHÉZEAUX (PIERRE-CHARLES-DANIEL-GUSTAVE), membre de la Convention, né à la Flotte (île de Ré, Charente-Inférieure), le 8 octobre 1760, exécuté à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 18 janvier 1794, d'une famille protestante, était le fils d'un commerçant de l'île de Ré. Négociant comme son père et partisan de la Révolution, il fut élu, le 1er septembre 1791, premier député suppléant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative où il ne fut pas appelé à siéger. Le 6 septembre 1792, son département l'élut membre de la Convention, le 7e sur 11, par 361 voix sur 591 votants. Là, il s'efforça de se maintenir à égale distance des partis extrêmes; au moment de la mise en jugement de Louis XVI, il protesta (décembre 1792) contre la précipitation apportée à ce jugement, et contre la violation des formes sauvegarde des accusés. La Société populaire de Rochefort, dirigée alors par Niou (*Voy. ce nom*), fut indignée de ce discours, le fit brûler, et déclara que Dechézeaux avait perdu sa confiance. Au moment du jugement, Dechezeaux rejeta l'appel au peuple, et répondit au 3e appel nominal : « J'ai déclaré Louis coupable et convaincu de crime de haute trahison nationale, parce que j'en ai la conviction. J'ai rejeté la sanction du jugement par le peuple, parce que j'en ai craint des conséquences funestes pour son bonheur, parce que j'ai voulu que la responsabilité pesât sur ma tête. Je déclare que Louis mérite la mort; mais, prononçant comme législateur et non comme juge, de grandes considérations politiques, auxquelles sont essentiellement liées peut-être les destinées de la République, me font voter pour la détention jusqu'à ce que les circonstances permettent d'y substituer le bannissement. »

Sa modération l'avait rapproché des Girondins; dans une lettre à ses commettants, il protesta contre la journée du 31 mai 1793, et, le 30 juin suivant, demanda à être arrêté comme ses collègues de l'Aisne qui avaient envoyé à leur département la même protestation. La demande d'arrestation fut écartée. Mais, peu après, Dechézeaux fut dénoncé par un de ses compatriotes, Joseph-Augustin Crassous, à la Société populaire de La Rochelle d'abord, puis à Billaud-Varennes, comme ayant engagé les Rochelais à marcher sur Paris. Billaud-Varennes communiqua la dénonciation à la Convention, le 12 juillet. Dechézeaux se défendit et adressa notamment à la *Gazette nationale*, la lettre suivante :

Paris, 23 juillet 1793,

« Les papiers publics, citoyen, ont été les

échos de la calomnie proférée contre moi dans la séance du 18; ils doivent l'être aussi de la vérité outragée qui demande justice.

On a dit que le district de La Rochelle avait résisté à mes insinuations perfides, et, il m'a adressé copie de son adresse, que j'ai remise sur le bureau de la Convention. On a dit que j'y avais prêché le fédéralisme, et c'est moi qui le premier y ai envoyé la constitution... Vous avez avez peu de place à me donner, et moi peu de temps à disposer. Pour ménager l'un et l'autre, je vous demande l'insertion dans votre prochain numéro des lettres ci-jointes des administrateurs du district de La Rochelle. S'il restait encore quelque doute aux amis de la vérité et de la justice, qu'ils lisent le Bulletin de la Convention nationale du 18; ils y verront que l'homme dénoncé par les administrateurs du district de La Rochelle n'est pas moi, mais bien celui que j'ai démasqué, et dont j'ai dénoncé moi-même les calomnies aux Rochellois, ses concitoyens, qui en ont fait justice. »

« Votre dévoué,

Dechézeaux. »

Les corps administratifs de la Charente-Inférieure protestèrent aussi en sa faveur, et, le 25 juillet, Dechézeaux reçut de la Convention la mention honorable. Après l'acceptation de la Constitution, il donna sa démission de député, et partit de Paris, le 10 septembre. A la fin du même mois, Lequinio et Laignelot vinrent organiser la Terreur dans son département. A l'instigation de ses ennemis, ils le firent arrêter (8 novembre), et conduire à Rochefort dans la prison Saint-Maurice. Malgré les démarches de sa mère et de son frère, et les certificats de civisme délivrés pour les municipalités de l'île de Ré, il comparut, le 13 janvier 1794, devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort et exécuté; ses biens furent confisqués au profit de la République. On a dit qu'il avait été exécuté par un employé aux vivres de la marine qui, pour venger une ancienne rancune personnelle, avait demandé de remplacer le bourreau à cette occasion. Le 29 germinal au III, sur une pétition de sa veuve, la Convention réhabilita la mémoire de Dechézeaux, et rendit ses biens à sa famille.

DECLERCK (Honoré), député au Conseil des Cinq-Cents, date de naissance inconnue, mort à Paris, le 17 janvier 1843, fut receveur d'enregistrement à Cassel et maire de Bailleul. Elu, le 24 germinal an VI, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, il protesta, dans la séance du 11 fructidor an VII, contre un message du Directoire sur les sociétés politiques, et proposa de décider que « nul ne pourrait être inquiété pour une opinion émise dans de telles sociétés, à moins que sa manifestation au dehors ne trouble l'ordre politique. » Accusé, à quelque temps de là, par Thiessé, de s'être déclaré, dans une motion imprimée, contre la Constitution, il se justifia, et le Conseil passa à l'ordre du jour. Declerck fut compris, lors du coup d'Etat de brumaire, parmi les députés exclus de la représentation nationale par Bonaparte, et condamnés un instant (29 brumaire) à se rendre à la Rochelle pour y être internés.

DECLERCK (François), député au Conseil des Anciens, né le 23 septembre 1744, mort à une date inconnue, cultivateur à Woluu-Saint-Louis, en Belgique, fut élu, le 25 germinal an VII, par le département de la Dyle, député au Conseil des Anciens. Il ne s'y fit pas remarquer.

DECOMBEROUSSE (Benoit-Michel), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Villeurbanne (Rhône), le 3 février 1754, mort à Paris le 13 mars 1841, était avocat au bailliage de Vienne avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut député par le tiers-état de Vienne aux Etats de Romans (1788), nommé (1792) membre du directoire du département, et, le 11 septembre suivant, élu 3e suppléant de l'Isère à la Convention, avec 284 voix sur 501 votants. Il perdit sa place d'administrateur de l'Isère pour avoir protesté contre la chute des Girondins (31 mai 1793), et ne fut admis à siéger à la Convention que le 6 thermidor an III, par tirage au sort. Le 23 vendémiaire an IV, son département l'élut au Conseil des Anciens par 140 voix sur 329 votants, et lui renouvela le même mandat le 23 germinal an VI. Decomberousse fut secrétaire, puis président de l'Assemblée, fit limiter (19 nivôse an VI) la durée des fonctions des magistrats des tribunaux criminels, fit adopter une loi sur le sauvetage, et rejeter une décision des Cinq-Cents visant la suppression des théâtres secondaires, parla sur la liberté de la presse, proposa de proclamer, chaque année, le nom du journaliste le plus utile, et demanda à enlever au Directoire le droit de faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel. Favorable au 18 brumaire, il fut nommé, le 12 prairial an VIII, à la fois juge au tribunal d'appel de Grenoble, et président du tribunal criminel de l'Isère. Mais il demanda à rester à Paris et fut nommé chef du bureau de consultation et de revision au ministère de la justice; il devint aussi membre du conseil d'administration des droits réunis. La Restauration le priva de ces fonctions (1814); sous les Cent-Jours, l'empereur le nomma conseiller à la cour impériale de Paris; mais il dut rentrer dans la vie privée à la seconde Restauration. Il était aveugle depuis plusieurs années lorsqu'il mourut. On a de lui : *Le testament de l'aristocratie mourante* (1790); *Le Siège de Florence*, tragédie (an III); *Asgill ou le prisonnier anglais* (an IV); *La mort de Michel Lepelletier*, tragédie (an V), etc. On lui doit aussi une traduction, anonyme, du *Code Napoléon* en vers français, dont, pour extrait, la traduction de l'art. 1702, sur l'échange :

L'échange est un contrat où, respectivement
Un tiers prend avec nous un tel engagement,
Que si, de deux objets, nous lui donnons le nôtre,
Dans le même moment nous en recevons l'autre.

DECOUVRANT (André-Marie-Adolphe) représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Morlaix (Finistère), le 31 juillet 1804, mort à Lanascol (Finistère), le 20 septembre 1876, suivit les cours de la faculté de droit de Rennes et s'inscrivit au barreau de Morlaix sous la Restauration. Libéral militant, il continua sous Louis-Philippe son opposition au pouvoir. Ses opinions le firent nommer maire de Morlaix lors de la révolution de 1848, puis, le 23 avril, représentant du Finistère, à l'Assemblée constituante, le 1er de la liste, par 109,351 voix. Il fit partie du comité de la justice et vota généralement avec la fraction la plus modérée de la gauche : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur

du général Cavaignac. M. Decouvrant accentua ses votes dans le sens républicain, après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, et combattit la politique de l'Elysée en se prononçant : *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine, etc. Non réélu à l'Assemblée législative, il quitta la vie politique.

DECRAY (JEAN-CLAUDE), sénateur de 1888 à 1889, né à Decize (Nièvre), le 17 décembre 1814, mort à Paris, le 19 avril 1889, avait été notaire, maire de Decize, longtemps président du conseil général de la Nièvre, et était un des plus riches propriétaires fonciers du département, lorsqu'il se présenta aux élections sénatoriales du 5 janvier 1888, dans le département de la Nièvre, comme candidat des conservateurs. L'autre candidat était M. de Laubespin. Au premier tour, M. Decray réunit 338 voix ; au second tour 353, et, la division persistante des républicains ayant rendu nécessaire un troisième scrutin, il fut élu définitivement par 370 suffrages. Les candidats républicains avaient obtenu : MM. Massé, sénateur sortant, 325 voix ; Thévenard, 308 ; Tenaille-Saligny, 63 ; Frébault, 31. M. Decray siégea à droite et vota avec les monarchistes. Il ne fit partie que peu de temps de la Chambre haute, car il mourut le 19 avril 1889. Chevalier de la Légion d'honneur.

DECRÈS (DENIS, DUC), ministre et pair de France, né à Ville-sous-Anjou (Isère) le 18 juin 1761, mort à Paris le 7 décembre 1820, entra de bonne heure dans la marine royale (1779), passa garde (1780), suivit sur le *Richemont* la campagne des Antilles, se distingua, le 12 avril 1792, en remorquant le *Glorieux* sous le feu de l'ennemi, et gagna à cette affaire le grade d'enseigne. Lieutenant de vaisseau (1786) sur l'*Alouette*, puis sur la *Nymphe*, il fit des croisières dans la mer des Antilles, passa, en février 1791, sur la *Cybèle* avec le grade de major, prit à l'abordage, dans la mer des Indes, un bâtiment de commerce français capturé par les Marattes, et, revenant en France (février 1794) pour réclamer des secours, apprit qu'il avait été nommé capitaine de vaisseau (janvier 1793), puis bientôt destitué comme noble. Il fut même arrêté, conduit à Paris, et relâché. Réintégré en juin 1795, il commanda le *Formidable*, fut nommé chef de division (1796), contre-amiral (1798), et chargé de protéger sur la *Diane* le débarquement des troupes françaises à Malte. Il prit part au combat d'Aboukir, se réfugia à Malte avec ce qui restait de l'escadre, y commanda les avant-postes, et, ayant reçu l'ordre de gagner la France avec le *Guillaume Tell*, qui rapatriait les malades, il soutint un glorieux combat contre la flotte anglaise, qui le fit prisonnier. Lorsqu'il rentra en France, le premier consul lui fit don d'un sabre d'honneur, le nomma préfet maritime à Lorient, commandant de l'escadre de Rochefort, enfin ministre de la marine (9 vendémiaire an X). Il déploya dans ce poste, qu'il occupa jusqu'au 30 mars 1814, une grande activité, réorganisa les services, prépara les expéditions de Saint-Domingue et la descente en Angleterre, et mérita par un zèle infatigable et toujours en éveil cet éloge de l'empereur à Sainte-Hélène : « L'administration de la marine a été sous Decrès la plus régulière et la plus pure : elle était devenue un chef-d'œuvre. »

Decrès reprit encore, pendant les Cent-Jours, le portefeuille de la marine (20 mars-8 juillet 1815) ; il avait le grade d'amiral, était inspecteur général des côtes de la Méditerranée, grand-officier de la Légion d'honneur (du 10 pluviôse an XIII), chef de la 1re cohorte, comte de l'Empire (4 juillet 1808), puis duc (28 avril 1810). Napoléon le nomma en outre pair des Cent-Jours (2 juin 1815). La seconde Restauration le rendit à la vie privée. Il mourut des suites de l'explosion de paquets de poudre que son valet de chambre avait placés sous son lit, pour échapper par la mort de son maître à une accusation de vol. La ville de Paris a donné, en 1884, le nom de Decrès à l'une de ses rues.

DECRESSAC (EUTROPE-BARTHÉLEMY, VICOMTE), député de 1824 à 1830, né à Paris, le 12 février 1777, mort au château de la Touche-de-Marnay (Vienne) le 11 octobre 1844, était ingénieur en chef des mines lorsqu'il fut élu, le 25 février 1824, par 318 voix (372 votants, 430 inscrits), député du premier arrondissement de la Vienne (Poitiers). Son rôle parlementaire fut peu important. M. Decressac fut chargé, le 7 février 1825, d'un rapport sur le projet de loi relatif à l'exploitation de la mine de sel gemme de Vic. Tous ses votes furent favorables au ministère Villèle. Réélu, le 17 novembre 1827, par 217 voix (376 votants, 433 inscrits), contre 139 à M. Junyen, il siégea, comme précédemment, dans la majorité royaliste. M. Decressac, précédemment créé baron de l'Empire (25 avril 1809), reçut du gouvernement de la Restauration (26 juillet 1826) le titre de vicomte.

DECRETOT (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Louviers Eure), le 9 mars 1743, mort à Paris, le 9 mai 1817, négociant, fut élu, le 23 avril 1789, par le bailliage de Rouen, député du tiers aux Etats-généraux. Il siégea dans la majorité de l'assemblée et y parla quelquefois dans les débats sur des questions d'affaires et de finances. Il opina contre le commerce de l'Inde, qu'il déclara « généralement désavantageux pour la nation », donna son avis sur l'échange des billets de la caisse d'escompte, sur les maisons de mendicité, et combattit avec insistance (séance du 25 septembre 1790) l'émission de deux milliards d'assignats. En 1790, il faisait partie de la Société des Amis de la Constitution (Jacobins), et habitait 7, rue Neuve des Bons-Enfants. Plus tard (9 frimaire an VIII), Decretot fut nommé administrateur de la caisse d'amortissement. Il reçut en l'an XIII la décoration de la Légion d'honneur, et, le 18 juin 1809, fut créé chevalier de l'Empire.

DECROIX (ADOLPHE), membre du Sénat, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), le 7 mai 1830, était propriétaire et sans antécédents politiques, lorsque les électeurs monarchistes de la Loire-Inférieure adoptèrent sa candidature à l'élection sénatoriale du 18 avril 1888, pour le siège d'inamovible laissé vacant par le décès de M. de Tréville, siège transformé en siège départemental et échu à la Loire-Inférieure. M. Decroix fut élu sénateur par 639 voix contre 352 données au candidat républicain, M. Fidèle Simon. Il prit place à droite, vota *contre* les divers ministères de gauche, *contre* la loi militaire, et en dernier lieu : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure

à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

DEDEM VAN GELDER. — *Voy.* VAN DEDEM VAN GELDER (COMTE).

DEFAY-BOUTHEROUE (FRANÇOIS-SIMON), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Orléans (Loiret) en 1736, mort à Orléans, le 14 juillet 1820, négociant, fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le baillage d'Orléans, avec 70 voix sur 135 votants. Son nom, resté obscur, n'est pas mentionné au *Moniteur officiel*.

DEFERMON (JEAN-FRANÇOIS, BARON), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Chateaubriant (Loire-Inférieure), le 6 mai 1762, mort à Paris, le 9 juillet 1840, avocat au parlement de Rennes avant la Révolution, fut élu, en 1792, juge au tribunal de district de Laval, en l'an IV procureur-syndic du même district, et entra, le 6 floréal an VIII, dans l'administration, comme secrétaire-général de la préfecture de la Mayenne. Désigné, le 18 brumaire an XII, par le Sénat conservateur, pour représenter ce département au Corps législatif, il y siégea jusqu'en 1808, et fut nommé, le 12 avril 1809, préfet des Hautes-Alpes. Créé baron de l'Empire le 4 avril 1810, et membre de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, il fut placé, le 12 mars 1813, à la tête du département de l'Yonne; sa carrière politique prit fin à la chute de l'Empire.

DEFERMON (JACQUES, BARON), député de 1831 à 1848, né à Paris, le 8 novembre 1796, mort à Paris, le 21 mars 1870, fils aîné de Defermon des Chapelières (*V. p. bas*), et de Jeanne Dubois Dessanssays, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il fut nommé conseiller d'État par le gouvernement de Juillet, qu'il soutint de ses votes à la Chambre comme député du 6e collège d'Ille-et-Vilaine (Redon). M. Defermon fut élu dans cette circonscription le 5 juillet 1831, et successivement réélu : le 21 juin 1834, par 73 voix (86 votants, 146 inscrits), contre 12 à M. Mangin d'Oins; le 6 novembre 1837, par 86 voix (118 votants, 158 inscrits); le 9 juillet 1842, par 75 voix (131 votants, 155 inscrits), contre 48 à M. Gibon de Beaumont; et le 1er août 1846, par 101 voix (181 votants, 207 inscrits), contre 78 à M. de Genonde. Parfois il se rapprocha du tiers-parti; mais il resta fidèle à la monarchie constitutionnelle, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DEFERMON (JOSEPH), député de 1831 à 1834, né à Paris, le 4 juillet 1800, mort à Paris, le 1er avril 1884, frère du précédent, propriétaire, fut élu le 10 septembre 1831, député du 5e collège de la Loire-Inférieure (Châteaubriant), par 38 voix (72 votants, 150 inscrits), contre 30 à M. Robineau de Bourgon. M. Defermon remplaçait M. de Saint-Aignan, qui avait opté pour le collège de Paimbœuf. Il vota avec la majorité gouvernementale jusqu'à la fin de la législature.

DEFERMON DES CHAPELIÈRES (JOSEPH COMTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Maumusson (Loire-Inférieure), le 15 novembre 1752, mort à Paris, le 15 juillet 1831, était fils de « noble homme maître Jacques de Fermon, sieur de la Chapelière, avocat au parlement, et de dame Marie Lambert, son épouse. » Il fut d'abord avocat; puis il succéda à son beau-père Duboys, comme procureur au parlement de Rennes. Il prit part, avec Lanjuinais, Le Chapelier et autres au mouvement réformiste qui précéda la Révolution, fut secrétaire de l'Assemblée des États de Bretagne, et se déclara pour les idées nouvelles. Le 18 avril 1789, Defermon fut élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Rennes, siégea dans la majorité de la Constituante, et présenta dès le mois d'août divers amendements à la déclaration des droits. Le 17 novembre, il soutint, contre Target et contre le comité de constitution, le système des élections par districts, sauf à les réunir ensuite au chef-lieu du département. Sa motion, après une longue discussion, fut rejetée. Il fut plus heureux, le 25, au sujet des assemblées administratives départementales, que le comité voulait subordonnées au roi, comme instituées dans l'ordre du pouvoir exécutif : il obtint l'ajournement et une nouvelle étude. Ce succès le fit revenir sur la brèche. Le 25 novembre, comme le comité de constitution proposait la nomination des officiers municipaux au scrutin de liste simple, il réclama au contraire le scrutin personnel : mais sur une observation du duc de la Rochefoucauld, on vota le scrutin de liste double. Le 12 décembre, Defermon fit adopter un règlement concernant les finances de la Bretagne, règlement qui avait été concerté entre tous les députés de la province : ses collègues l'avaient délégué pour porter la parole. Il concentrait spécialement son attention sur les questions de finances et d'impôts. Après avoir demandé sans succès, le 26 décembre 1789, la création d'un comité spécial de douze membres pour étudier la question du nouveau régime de l'établissement des impositions, il obtint, le 4 janvier 1790, la revision des pensions militaires, en faisant observer qu'il « faut la contribution de 80 villages pour solder une pension de 80,000 livres. » Le 11 janvier, il fit un intéressant discours sur l'affaire du parlement de Bretagne, et le 21, il fut nommé membre du comité des impositions. Il est difficile de suivre Defermon dans tous ses votes et dans toutes ses motions, dont la seule énonciation occupe plusieurs colonnes des *Tables du Moniteur*. Pour ne parler que des principales séances dans lesquelles il se fit entendre, il dénonça (3 février 1790) la conduite des magistrats de la Chambre des vacations du parlement de Rennes, qui refusaient de rendre la justice, et, sur son rapport, un tribunal provisoire, intitulé *Cour supérieure en Bretagne*, fut institué pour prendre sa place jusqu'à la réorganisation administrative de la justice. Defermon réclama l'abolition des corvées et des tribunaux d'exception, et, membre du comité ecclésiastique depuis le 7 février, se montra partisan de la Constitution civile du clergé. En avril 1790, il fit ajourner le projet de décret sur les classes, présenté par le comité de marine, jusqu'à ce que ce comité eût déposé son rapport sur les principes constitutionnels du régime nouveau de la marine militaire. Le 8 mai, il fut élu secrétaire de l'Assemblée, et peu après il s'opposa à l'établissement du jury en matière civile, dans la crainte qu'il n'y eût pas assez d'instruction chez tous ceux qui seraient appelés à en faire partie. En juin, il fit adopter un important décret pour assurer la comptabilité et le service des finances dans les cinq départements de l'ancienne Bretagne, et obtint la substitution d'une cour provisoire

à l'ancien parlement de Bourgogne. En juillet, un amendement dont il était l'auteur, fut introduit dans le décret sur les juges de paix; puis il demanda qu'on joignît à Camille Desmoulins et à Marat, dénoncés comme « écrivains incendiaires », les auteurs des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris*. Nombreux furent les décrets dont il obtint l'adoption pendant les derniers mois de 1790 sur les finances, et pendant les premiers mois de 1791 sur la marine. Sur sa proposition, l'Assemblée vota l'impression du *Voyage de Lapérouse*, l'armement de deux gabarres pour aller à la recherche du célèbre navigateur et l'impression des *Tables horaires* de Lalande. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Defermon devint (19 juillet) président de l'Assemblée nationale, et continua jusqu'à la fin de la session de prendre une part des plus actives aux délibérations. De retour à Rennes, après la séparation de la Constituante, il fut élu par ses concitoyens président du tribunal criminel, et, le 5 septembre 1792, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, « à la pluralité des voix, » le 2e sur 9. Son rôle parlementaire n'y fut pas moins important. Dès le début, il prit place parmi les modérés, présenta plusieurs motions sur des questions administratives, fut nommé secrétaire le 5 novembre 1792, et, le 1er décembre, président de la Convention. En cette dernière qualité, il fut appelé à diriger les premiers débats du procès du roi; il passa pour avoir conduit l'interrogatoire dans un sens favorable à l'accusé. Le procès commença le 13 décembre. Lorsqu'on eut averti que Louis XVI était à la porte des Feuillants, le président Defermon prit la parole et dit : « Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale; vous répondez à tous les citoyens de la République de la conduite ferme et sage que vous allez tenir dans cette occasion importante. L'Europe vous observe, l'histoire recueille vos pensées, vos actions, l'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité inflexible. Que votre attitude soit conforme aux nouvelles fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité et le silence le plus profond conviennent à des juges. La dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple français. Il va donner, par votre organe, une grande leçon aux rois et un exemple utile à l'affranchissement des nations. » Très opposé personnellement à une condamnation capitale, Defermon, après avoir répondu affirmativement à la question de l'appel au peuple, exprima ainsi son opinion au 3e appel nominal, dans la séance du 16 janvier 1793 : « Si j'étais obligé de donner mon suffrage comme juge, je répondrais : Ouvrez le Code pénal, il prononce la mort. Mais comme homme, je ne pense pas qu'un homme ait le droit d'ôter la vie à son semblable. Comme législateur, je ne voterai jamais la peine de mort; en conséquence, je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement ensuite. » Defermon lutta dès lors opiniâtrement contre la Montagne. Envoyé en mission à Brest avec Rochegude et Prieur (de la Côte-d'Or), pour organiser la défense du littoral et l'armement des batteries de la rade, il y resta deux mois, investi des pouvoirs les plus étendus; puis il revint à Paris avec ses deux collègues. Le matin du 31 mai, Defermon présidait la séance de la Convention, mais il céda le fauteuil à Mallarmé avant l'invasion de la salle. Sa conduite, analogue à celle de son ami Lanjuinais, fut favorable au parti des Girondins. Il proposa d'appeler les autorités de Paris près de la Convention menacée, s'opposa vivement au décret qui cassait la commission des Douze, et signa la célèbre protestation du 2 juin. Mais bientôt, ayant demandé la mise en liberté des députés arrêtés le 31 mai, il fut accusé par Levasseur d'avoir correspondu avec les fédéralistes réfugiés dans le Calvados, et, pour ne pas être arrêté lui-même, il dut prendre la fuite. Déclaré « traître à la patrie », rayé de la liste des membres de la Convention et mis hors la loi, il réussit à gagner la Bretagne et trouva un refuge dans une maison de Campénéac, entre Ploërmel et Redon; il s'y tint caché pendant dix-huit mois. Après le 9 thermidor, Defermon fut rendu à la liberté et reprit sa place dans l'Assemblée, le 13 frimaire an III. Il entra, en floréal, au comité de salut public et y resta jusqu'au 15 fructidor. Il avait embrassé le parti de la contre-révolution et son attitude fut celle d'un fougueux thermidorien. Il poussa à la répression de l'insurrection de prairial, dénonça et fit décréter d'arrestation le représentant Esnue-Lavallée, et d'accusation le général Rossignol. A cette occasion (22 thermidor an III), il attribua la guerre de Vendée « aux cruautés des proconsuls qui ont épouvanté les habitants simples des campagnes, et les ont poussés au désespoir, » fit nommer Redon de Beaupréau commissaire de la marine et des colonies, demanda d'étudier les moyens de retirer les assignats de la circulation, fit arrêter le représentant Lefiot, etc., prit encore la parole sur les troubles de Saint-Domingue, et proposa que Pache et Bouchotte fussent exceptés de la loi d'amnistie. Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix sur 321 votants, il y siégea jusqu'en ventôse an V, travaillant activement dans les comités et s'occupant plus particulièrement des questions de finance (*V. les Tables du Moniteur*). Secrétaire, puis président de la nouvelle assemblée comme il l'avait été des précédentes, il y exerça une influence considérable et fit adopter un grand nombre de projets de loi dus à son initiative. A sa sortie du Conseil, Defermon fut nommé, avec son collègue Obelin de Kergal, commissaire de la Trésorerie nationale. Il combattit le gouvernement du Directoire, favorisa de tout son pouvoir le coup d'Etat de brumaire, et devint, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat. Dès le lendemain, Bonaparte l'appela au Conseil d'Etat, où il présida, pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, la section des finances. D'année en année il gagna de nouvelles distinctions honorifiques, et fut nommé, 9 ventôse an XII, chevalier de la Légion d'honneur; 19 prairial, directeur général de la liquidation de la dette publique; 25 prairial an XIII, commandeur de la Légion d'honneur; en 1805, intendant général; en 1808, ministre d'Etat et directeur des finances; le 23 mars de la même année, comte de l'Empire, etc. On reprocha à Defermon, dans l'exercice de ses fonctions administratives, une trop grande rigueur envers les contribuables. Pendant la première Restauration, Defermon vécut à l'écart des affaires; il reprit ses titres lors des Cent-Jours, fit acte d'opposition aux Bourbons, et, élu, le 12 mai 1815, député d'Ille-et-Vilaine à la Chambre des représentants, déclara un des premiers, après l'abdication de l'empereur qu'il reconnaissait pour son successeur Napoléon II; il fit tous ses efforts pour le soutenir. Aussi fut-il banni par l'ordonnance de 1816. Il passa six ans d'exil à Bruxelles, et ne rentra en France qu'en 1822, mais il n'occupa plus aucune fonction publique et mourut à Paris, en 1831, étranger à la politique.

DEFFAUDIS (Antoine-Louis, baron), pair de France, né à Paris, le 21 octobre 1786, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 26 mars 1869, était conseiller d'Etat. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma pair de France, par une ordonnance du 4 mai 1845. Il soutint la monarchie jusqu'à la révolution de février 1848.

DEFFIS (Amand), sénateur, né à Momères (Hautes-Pyrénées), le 6 février 1827, entra, à la fin de ses études, à l'école de Saint-Cyr, en 1848, mais sortit de l'école quelques temps après pour s'engager dans un régiment d'infanterie, où il devint sous-lieutenant en 1852. Il fit la campagne de Crimée, y passa lieutenant (janvier 1855), puis capitaine (décembre suivant), et fut nommé chef de bataillon en 1868, lieutenant colonel le 2 octobre 1870, colonel le 16 septembre 1871, et général de brigade le 3 juin 1879. Chargé à ce moment du commandement de la 4e brigade d'infanterie à Saint-Omer, il devint général commandant de l'école de Saint-Cyr en 1881, et fit partie des comités consultatifs de l'infanterie et de l'état-major. Le 8 janvier 1882, le département des Hautes-Pyrénées l'élut sénateur par 378 voix sur 530 votants; le plus favorisé de la liste conservatrice M. Adnet, sénateur sortant, n'avait réuni que 126 suffrages. Le général Deffis prit place à gauche et vota avec les opportunistes, mais il s'abstint lors du vote sur l'expulsion des princes. En mai 1888, il parut à la tribune pour défendre la nouvelle loi militaire; en dernier lieu, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur (1865), officier (1872), commandeur (5 juillet 1882), grand-officier de l'Etoile de Roumanie.

DEFITTE (Louis-Xavier, comte), député de 1834 à 1840, né à Vitry-sur-Seine (Seine), le 28 février 1775, mort à sa terre d'Auvernaux (Seine-et-Oise), le 29 septembre 1840, fit ses études au collège de Lisieux, entra, en 1791, au régiment d'Angoumois, et servit dans la compagnie de la Tour-d'Auvergne. En avril 1792, il suivit à la légation de France à Naples le ministre plénipotentiaire Mackau, son oncle; puis il remplit lui-même plusieurs missions aux armées d'Italie et du Rhin. En 1802, il fut envoyé en Portugal en qualité de secrétaire de légation du général Lannes; à son retour, il joignit ses instances à celles de son chef pour tâcher de détourner Napoléon de la guerre d'Espagne. N'ayant pu y réussir, il se retira à la campagne. Le 7 avril 1813, Defitte fut nommé sous-préfet de Cambrai. Il occupait ce poste lors de l'invasion, et fut assez heureux pour éviter à son arrondissement la présence des troupes ennemies. Destitué en 1814 par la Restauration, sans en avoir été informé par une lettre d'avis, il se plaignit vivement de ce manque d'égards à M. de Montesquiou, alors ministre de l'intérieur, puis il reprit ses travaux agricoles jusqu'à la révolution de juillet. Propriétaire à Auvernaux (Seine-et-Oise), membre du conseil d'arrondissement de Corbeil et du conseil général, il fut, le 21 juin 1834, élu député du 3e collège de Seine-et-Oise (Corbeil), par 220 voix sur 307 votants et 400 inscrits, contre 77 à M. Bérard, député sortant; il siégea au centre gauche, et vota *contre* les lois de septembre et de disjonction. Réélu le 4 novembre 1837, par 238 voix (294 votants, 458 inscrits), contre 39 à Dupont de l'Eure); et le 2 mars 1839, par 318 voix contre 363 votants, il s'occupa spécialement à la Chambre des intérêts de l'agriculture, combattit le monopole du tabac, etc. Il mourut en 1840, pendant la législature, et fut remplacé par M. Darblay. Membre du Conseil général de l'agriculture et du commerce.

DEFLY-DIEUDÉ (François-Charles, dit Dieudé-Defly, né à Paris, le 10 février 1809, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 19 juillet 1884, était le petit-fils d'un ancien maire de Nice. Italien d'origine, il se fit naturaliser Français, et entra dans le service consulaire comme vice-consul à Villefranche. Chancelier du consulat de Malte de 1839 à 1843, chancelier d'ambassade à Rome, puis à Naples, il fut envoyé par le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte à Richmond (Etats-Unis), comme consul, et entra en 1852 dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Après y avoir passé quelque temps, il reprit du service actif, fut consul à Cagliari, à Milan (1861), à Turin (1867), à Gênes (1869). Admis à la retraite en 1876 avec le titre de ministre plénipotentiaire et le grade de commandeur de la Légion d'honneur, il entra la même année au Sénat, ayant été élu, le 30 janvier 1876, sénateur des Alpes-Maritimes, comme conservateur. Il fit partie du groupe des « constitutionnels », vota en 1877, *pour* la dissolution de la Chambre des députés, mais fut du nombre de ceux qui, en 1879, se rallièrent au cabinet Dufaure. Il vota encore *contre* l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, *contre* la réforme de la magistrature, etc., et mourut en 1884.

DEFONTENAY (Pierre-Nicolas), député à l'Assemblée constituante de 1789, et membre du Sénat conservateur, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 27 septembre 1743, mort à Paris, le 11 février 1806, était négociant dans sa ville natale. Le 21 avril 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Rouen. Defontenay vota avec la majorité réformatrice de l'Assemblée constituante, et prit la parole dans les questions intéressant le commerce et les finances. Il opina pour que les billets de caisse et d'escompte fissent provisoirement fonction des assignats, et lut, le 28 juin 1790, un long projet sur le commerce au-delà du cap de Bonne-Espérance : ce projet souleva d'assez vives critiques, comme contraire à la liberté commerciale. Il proposa encore d'exempter du timbre les lettres de change. Son nom ayant été inséré dans la liste du club monarchique « des amis de la Constitution, » Defontenay protesta contre cette erreur, le 10 février 1791, par une lettre adressée au *Moniteur*, et ainsi conçue :

« A la *Gazette nationale*, »

« Je démens, monsieur, une liste calomnieuse qui m'associe au club des *Amis de la Constitution monarchique*. On ne peut trop s'élever contre ces bruits de la méchanceté, dont le but est de décréditer auprès de leurs concitoyens les vrais amis de la Constitution et d'encourager ses ennemis en les abusant sur la petitesse réelle de leur nombre.

Fontenay (*sic*)
député de l'Assemblée nationale.

Maire de Rouen en 1791, président de l'administration du département de la Seine-Infé-

rieure en 1792, Defontenay fut incarcéré en 1793 comme suspect de modérantisme, et redevint maire de Rouen en 1799. Le coup d'État de brumaire, dont il se déclara partisan, lui valut de nouvelles dignités. Il fut, en l'an XI, nommé membre du Conseil général des manufactures et du commerce; reçut le 23 vendémiaire an XII, la décoration de la Légion d'honneur, et le 25 prairial de la même année, devint commandeur de l'ordre. Enfin, un décret du 28 pluviôse an XII l'appela à siéger dans le Sénat conservateur dont il fit partie jusqu'à sa mort.

DEFONTENAY (Alexandre), frère du précédent, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 5 février 1748, mort à Rouen le 12 octobre 1833, négociant et manufacturier, se fit connaître comme le fondateur du premier établissement de grande filature institué en France. Membre du tribunal de commerce de Rouen le 4 brumaire an X, il fut, le 13 mai 1815, un des représentant désignés « par le commerce et l'industrie de la Seine-Inférieure » pour siéger à la Chambre « des Cent-Jours. » Il ne fit point partie d'autres législatures.

DEFONTENAY (Jacques), représentant à l'Assemblée législative de 1849, fils du précédent, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 19 mai 1796, mort en 1879, succéda à son père comme manufacturier, et, le 13 mai 1849, fut élu représentant du peuple à l'Assemblée législative, par le département de l'Eure, le 9e et dernier, avec 45,743 voix (93,065 votants, 125,952 inscrits). M. Defontenay fit partie de la majorité conservatrice, et s'associa à la plupart de ses manifestations : il vota, *pour* l'expédition romaine, *pour* les lois sur le suffrage universel et sur l'enseignement, etc., et ne fut pas réélu à d'autres assemblées.

DEFOREST DE QUARDEVILLE (Eugène-Alexandre-Nicolas), député de 1815 à 1820, pair de France, né à Douai (Nord), le 22 juin 1762, mort à Paris le 16 août 1839, était, avant la Révolution, avocat général près la cour du parlement de Flandre. Opposé aux idées nouvelles, il fut, sous la Restauration, conseiller municipal et maire de Douai, et premier président de la cour royale. Le 22 août 1815, le collège de département du Nord le nomma député par 163 voix (196 votants, 298 inscrits); il siégea dans la majorité. Réélu, le 4 octobre 1816, par 114 voix (169 votants, 258 inscrits), il prit place au centre, et soutint le gouvernement; il obtint sa réélection le 26 octobre 1818, avec 636 voix (941 votants, 2,303 inscrits), et se montra partisan des lois d'exception. Rallié en 1830 à la monarchie de juillet, il fut appelé par Louis-Philippe à la Chambre haute, le 3 octobre 1837.

DEFORGUES (François-Louis-Michel Chemin), ministre des relations extérieures, né à Vire (Calvados), le 29 septembre 1759, mort à Mainci (Seine-et-Marne), le 10 septembre 1840. Venu à Paris à l'âge de douze ans, il fit ses études au collège Louis-le-Grand. Partisan de la Révolution, il fut nommé « adjoint du ministre de la guerre », puis la Convention, sur la motion d'Hérault de Séchelles, l'appela, le 21 juin 1793, à prendre la direction du ministère des Affaires étrangères. » Hérault le signalait comme « un vrai républicain, un sans-culotte bien prononcé. » Il ajoutait : « Deforgues a une tête bien organisée; il aime l'ouvrage et en fait beaucoup. » Deforgues resta au pouvoir jusqu'au 19 germinal an II. Il annonça à la Convention l'enlèvement par l'Autriche de Maret et de Sémonville, justifia le conseil exécutif d'avoir fait arrêter des courriers, demanda que l'on donnât aux ministres une autre dénomination, dressa le tableau de la situation du commerce extérieur en 1792, et, sur une dénonciation d'Hébert, fut destitué et remplacé par Hermann. Il fut même incarcéré pendant quatre mois. Remis en liberté, il reçut plus tard du Directoire la mission de se rendre en Hollande, lors de l'invasion anglo-russe, et fut envoyé aussi plusieurs fois en Italie, où il connut le général Bonaparte. Il vivait dans la retraite, lorsque, en 1804, il fut nommé commissaire des relations commerciales de France à la Louisiane, Il partit, se maria dans ce pays, où il passa cinq années, et, voulant revenir en France, fut fait prisonnier sur mer par les Anglais, mais presque aussitôt relâché. Napoléon l'exila à vingt lieues de Paris pour être revenu sans congé. Il se retira, en août 1815, dans la commune de Maincy, où il mourut, à un âge avancé.

DEFOUGÈRES DE VILLANDRY (Paul), député de 1837 à 1839, né à Bourges (Cher), le 15 décembre 1794, mort à Lyon (Rhône), le 9 octobre 1849, fit de solides études juridiques et se consacra à l'enseignement du droit. Professeur suppléant à l'école de droit d'Aix depuis le 1er février 1817, il se fit connaître en même temps par son ardeur à combattre le parti ultra-royaliste et à défendre les « patriotes. » Le 2 janvier 1829, il fut nommé professeur de code civil à la Faculté d'Aix. M. Defougères de Villandry applaudit à la révolution de juillet et, partisan du gouvernement nouveau, il se présenta plusieurs fois, d'ailleurs sans succès, aux élections législatives. Il ne fut élu député du 6e collège des Bouches-du-Rhône (Tarascon), que le 4 novembre 1837, par 138 voix (235 votants, 294 inscrits). Dans la première moitié de la session de 1838, il fit cause commune avec le centre gauche et suivit les inspirations de M. Thiers; mais il se rapprocha ensuite du cabinet Molé et le soutint dans la discussion du projet sur l'état-major général de l'armée. M. Defougères fut bientôt après décoré de la Légion d'honneur, appelé à faire partie de la commission des hautes études de droit, enfin nommé recteur de l'Académie d'Aix. Cette promotion l'obligea à se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat, le 6 octobre 1838. Il siégea jusqu'en 1839, et ne fut plus réélu. En 1842, il réunit 133 voix contre 143 à M. de Gras-Préville, élu.

DEFOULENAY (Jean-Baptiste-Prosper), député de 1876 à 1881, né à Cérilly (Allier), le 23 décembre 1817, appartint à l'administration des contributions directes, puis fut maire de Cérilly, conseiller général de ce canton, et se présenta, comme républicain, le 20 février 1876, aux élections de la Chambre des députés. Il fut élu par la 2e circonscription de Montluçon, avec 7,004 voix (12,107 votants, 15,399 inscrits), contre M. Duchet, bonapartiste, 4,991, prit place au centre gauche, et, après l'acte du 16 mai 1877, fut des 363. Comme tel, il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 8,108 voix (13,869 votants, 16,170 inscrits), contre 5,529 à M. Duchet, candidat officiel du maréchal. Il vota constamment, dans la législature, avec la gauche modérée : *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'ar-

ticle 7 et *pour* l'application des lois aux congrégations non autorisées, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fit point partie des assemblées suivantes.

DEFRANCE (Pierre-Simon), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Coux (Ardèche), le 28 novembre 1734, mort au Mas-Gouvernas, commune de Saint-Priest (Ardèche), le 6 novembre 1819, était le fils de « René Defrance et de demoiselle Anne Audeffre ». Il fit ses études juridiques à Toulouse, et, docteur en droit et avocat au parlement en 1756, il vint se fixer à Privas. Elu, le 6 avril 1789, par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, député du tiers aux Etats-Généraux, il vota dans l'assemblée d'abord avec Mounier, puis avec le parti constitutionnel. Rentré à Coux en 1791, il devint maire de sa commune, commissaire du roi près le tribunal criminel en 1792, juge de paix du canton de Privas, et, en l'an IV, substitut du commissaire du pouvoir exécutif. Suppléant au tribunal civil de Privas, le 22 prairial an VIII, il donna sa démission au bout de quelque temps, par suite d'une cécité presque complète, et se retira dans ses propriétés de l'Ardèche.

DEFRANCE (Jean-Claude), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1801, né à Vassy (Haute-Marne), le 7 novembre 1742, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 6 janvier 1807, fit ses études de médecine à Paris, et fut nommé, en 1773, médecin de l'école royale militaire de Rebais, près la Ferté-sous-Jouarre. Il était, depuis la Révolution, médecin à Rozoy-sur-Brie, lorsque, le 17 septembre 1792, le département de Seine-et-Marne l'élut membre de la Convention, le 10e sur 11, par 210 voix sur 288 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Je n'ai jamais cru être envoyé pour juger Louis; c'est donc plutôt en homme d'Etat et en législateur que je vote. Car, pour juger, j'aurais exigé les formes judiciaires. Ma conscience m'oblige de voter pour la réclusion et le bannissement ». Il se tint à l'écart des débats orageux de cette assemblée, et, le 4 brumaire an IV, entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel. Il prit part aux discussions relatives à l'organisation des postes et messageries, et, à l'expiration de son mandat (germinal an VI), il fut nommé substitut du commissaire du Directoire près l'administration des postes. Le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur le choisit pour représenter le département de Seine-et-Marne au nouveau Corps législatif; il en sortit, par voie de tirage au sort, en 1801, et fut nommé, en mai 1806, directeur de la poste aux lettres à Nantes. Comme il se rendait à son poste, la diligence versa; M. Defrance ne se remit pas de cet accident, dont les suites amenèrent sa mort, le 6 janvier suivant.

DEFRANCE (Jean-Claude), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 23 germinal an VI, député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents. Cet obscur personnage était-il parent du précédent? C'est ce qu'il a été impossible d'établir, et les recherches toutes récentes de M. H. Vachalde (*le Vivarais aux Etats-Généraux de 1789*), ont été, comme les nôtres, infructueuses sur ce point.

DEGEORGES (Frédéric), représentant du peuple en 1848, né à Béthune (Pas-de-Calais), le 12 septembre 1797, mort à Paris, le 22 juillet 1854, s'enrôla à seize ans dans le 2e régiment d'infanterie de ligne et fit la campagne de 1814, puis celle de 1815. Il combattit à Ligny et remplaça son sergent-major, tué le jour de cette bataille. Il était, à Mont-Saint-Jean, de la division de Jérôme-Napoléon, et faillit tomber aux mains de l'ennemi. Frédéric Degeorges quitta l'armée sous la Restauration, et vint, en 1819, faire son droit à Paris. Adversaire déclaré des Bourbons, il se fit incarcérer à la prison de la Force (juin 1820), et exclure pour un an de l'Ecole de droit, comme ayant pris part aux rassemblements qui eurent lieu devant la Chambre des députés à l'occasion du changement de la loi électorale. Il fut un des fondateurs de la loge *Les Amis de la vérité* et se trouva mêlé à plusieurs conspirations. Il entra aussi un des premiers dans la Charbonnerie, avec Bayard, Buchez, Guinard, Flottard, etc., et affilia à cette société secrète les quatre régiments de la garnison de Lille. Il prit part à toutes les tentatives d'insurrection, et publia un grand nombre de brochures politiques, dont deux : *Les accents de la liberté au tombeau de Napoléon*, et *Ce qu'il faut faire ou ce qui nous menace*, furent traduits devant les tribunaux. Degeorges fut du nombre de ceux qui résolurent de se rendre en Espagne dans l'intention de se réunir sur la frontière, de se présenter aux troupes du cordon sanitaire, de les soulever et de marcher avec elles sur Paris. Condamné à mort par contumace, pour cette expédition, Degeorges se réfugia en Angleterre, et fut obligé, pour vivre, de donner des leçons de français et de fournir des articles aux journaux. Etant venu, en juillet 1828, se constituer prisonnier, il fut acquitté par la cour d'assises de Saint-Omer, et contribua à la fondation du *Propagateur*, qui fit une guerre acharnée au ministère Polignac. En 1830, il résista à l'exécution des fameuses Ordonnances et se mit à la tête du mouvement. Au lendemain de la révolution, il refusa les emplois qui lui furent offerts, et ne tarda pas à reprendre sa place dans l'opposition démocratique : douze procès de presse, que lui intenta successivement le pouvoir, furent suivis de douze acquittements, dont dix rendus à l'unanimité. Choisi par les prévenus d'avril comme un de leurs conseils, il fut écarté de la défense par la Chambre des pairs. Frédéric Degeorges avait pris part aussi à la rédaction du *Bon Sens* et publié un intéressant volume sur les *Femmes françaises du* XVIIe *siècle*, quand éclata la révolution de février. Le gouvernement provisoire le nomma commissaire général dans le Pas-de-Calais. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du peuple du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 3e sur 17, par 95,192 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits). Frédéric Degeorges siégea à gauche et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'amendement Grévy, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il se déclara l'adversaire de L.-N. Bonaparte qu'il avait connu sous Louis-Philippe, et avec qui il avait eu, pendant le séjour du prince à Ham, de curieuses entrevues; il vota alors *contre* la pro-

position Rateau, *pour* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *contre* la demande d'accusation contre le président et ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Frédéric Degeorges fut secrétaire de l'Assemblée constituante. Il n'appartint pas à d'autres législatures. Le 29 février 1852, il échoua dans le Pas-de-Calais, comme candidat d'opposition au Corps législatif, avec 5,668 voix contre 11,693 données au candidat officiel élu, M. d'Herlincourt, 6,967 à M. d'Havrincourt, et 5,476 à M. Plichon.

DEGÉRANDO (Joseph-Marie, baron), pair de France, né à Lyon (Rhône), le 29 février 1772, mort à Paris le 10 novembre 1842, était d'une famille d'origine italienne. Il finissait ses études aux Oratoriens de Lyon, au moment de la Révolution. Il défendit Lyon en 1793, contre l'armée de la Convention, fut pris, condamné à mort, et parvint à se sauver en Suisse, d'où il gagna Naples. Rentré à Lyon en 1796, il se lia avec Camille Jordan, qui était d'ailleurs son parent, le suivit à Paris, et assura sa fuite en Allemagne au moment de la proscription de fructidor. Il fut incorporé, fin de 1797, dans le 6e chasseurs, et envoya un mémoire à l'Institut sur cette question : « Quelle a été l'influence des signes sur la formation de la pensée? » Le mémoire, ayant été couronné (1799), mit l'auteur en vue. Lucien Bonaparte le nomma membre du comité consultatif des arts et manufactures au ministère de l'Intérieur, dont il devint secrétaire général sous M. de Champagny. Maître des requêtes au conseil d'Etat, il accompagna l'empereur à Milan pour le couronnement (1805), fut nommé membre de la commission d'administration de la Toscane (1808), puis membre de la commission administrative des Etats romains (1810). Conseiller d'Etat en 1811, baron de l'Empire (17 mars 1811), il devint intendant de la haute Catalogne l'année d'après, et fut promu officier de la Légion d'honneur. La première Restauration le maintint au conseil d'Etat, mais l'empereur l'en exclut pendant les Cent-Jours, parce qu'il avait refusé de signer (mars 1815) l'adresse de ce conseil à Napoléon « comme entachée de républicanisme et contraire aux droits du trône ». La seconde Restauration le rétablit dans sa place de conseiller d'Etat, et lui adjoignit peu après les titres et fonctions de membre du conseil de revision de la liquidation des créances étrangères, puis d'administrateur de l'hospice des Quinze-Vingts, de vice-président du conseil supérieur de santé, de membre de la Société d'encouragement de l'industrie nationale, de professeur de droit administratif à la Faculté de Paris (24 mars 1819), de commandeur de la Légion d'honneur (1820), etc. Le gouvernement de Juillet lui conserva ces situations, et y ajouta la dignité de pair de France (3 octobre 1837); M. Degérando était, depuis 1832, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Nous trouvons dans les papiers inédits d'un « homme d'Etat » cette note sur M. Degérando : « A les vues les plus droites et le désir de faire le bien le plus prononcé. Malheureusement l'habitude des abstractions métaphysiques dont il s'est presque toujours occupé rend son esprit peu propre à s'occuper de choses positives. » M. Degérando s'occupa surtout à la fin de sa vie, de questions philanthropiques; en philosophie il appartint à l'école sensualiste de Locke et de Condillac, comme on le voit dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines* (1803); on a de lui de nombreux travaux notamment sur l'*Origine des idées*, les *Institutes de droit administratif* (1820), la *Bienfaisance publique* (1840), etc.

DEGOUSÉE (Marie-Anne-Joseph), représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 8 juillet 1795, mort à Paris, le 25 novembre 1862, s'engagea dans l'armée en 1809, fit la campagne d'Allemagne, puis celle de Portugal (1810), d'Espagne (1811 et 1812), de Saxe (1813) et de France (1814-1815). Il était capitaine d'état-major, au moment du licenciement de l'armée (5 septembre 1815). Compromis en 1816 dans l'affaire des *patriotes*, il entra dans la Charbonnerie en 1820, fut mis en prison en 1823, concourut activement aux journées de Juillet 1830, et devint colonel de l'état-major de La Fayette. Mais il combattit bientôt le nouveau gouvernement, fut licencié de nouveau en 1832 avec l'artillerie de la garde nationale de Paris, et fonda le comité central démocratique et certains comités de réforme électorale. Il avait alors le titre d'ingénieur civil. Il se battit sur les barricades de février 1848, fut élu, quelques jours après, commandant du 2e bataillon de la 3e légion de la garde nationale de Paris, et se porta candidat aux élections pour l'Assemblée constituante (23 avril 1848) dans la Seine et dans la Sarthe; dans la Seine, il ne recueillit que 66,491 voix sur 267,888 votants, et ne fut pas élu; dans la Sarthe, il fut élu, le 11e sur 12, par 66,145 voix (le procès-verbal d'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il prit place à gauche, fut nommé questeur, fit partie du comité des travaux publics, et donna des gages à la cause de l'ordre, le 15 mai 1848, lors de l'envahissement de la Chambre. En politique, il soutint le gouvernement du général Cavaignac, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai, devant la haute cour, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence, il s'était montré opposé à sa politique et avait même fréquenté le comité de la rue de Poitiers. Non réélu à l'Assemblée législative, il reprit ses fonctions d'ingénieur civil et continua de s'occuper principalement du forage des puits artésiens, qui lui avait déjà mérité des prix et des médailles en plusieurs occasions. On a de lui : *Le Guide du sondeur, ou Traité théorique et pratique des sondages* (1847).

DEGOUVE DE NUNCQUES (Louis-François-Joseph), député de 1827 à 1833, né à Arras (Pas-de-Calais), le 24 juillet 1783, mort à Paris, le 6 octobre 1833, appartint à la magistrature, comme substitut du procureur général, puis comme conseiller à la cour royale de Douai. Il fut élu, le 17 novembre 1827, par 125 voix (248 votants, 307 inscrits), contre

M. de Bryas, 122, député du 4e arrondissement du Pas-de-Calais (Hesdin), prit place au centre gauche et vota avec les royalistes constitutionnels, *contre* le ministère Polignac ; il fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 154 voix (245 votants, 303 inscrits), M. Degouve de Nuncques applaudit à la révolution de juillet, fut promu par le gouvernement de Louis-Philippe conseiller à la cour de Paris, et soumis pour cette cause à la réélection, qu'il obtint le 6 novembre 1830. Il fut encore réélu député le 5 juillet 1831, cette fois par le 8e collège du Pas-de-Calais (Saint-Pol). Il se prononça en faveur de la liberté de la presse, pour la Pologne et pour le rétablissement du divorce, et mourut pendant la législature.

DEGRAVE (Charles-Joseph), député au Conseil des Anciens, né à Ursel (Belgique), le 24 octobre 1736, mort à Saint-Denis-lez-Gand (Belgique), le 2 août 1805, fut promu licencié à l'Université de Louvain, et admis, le 28 juillet 1760, comme avocat postulant auprès du conseil judiciaire de Flandre à Gand. Elu échevin en juillet 1773, il devint, en 1775, conseiller surnuméraire de la cour provinciale de justice, en Flandre, et plus tard conseiller ordinaire. Degrave quitta ces fonctions momentanément, lors de leur suppression par un décret impérial daté de Vienne le 13 janvier 1787, et les reprit, en novembre 1792, lors de l'arrivée des Français à Gand. Dès le commencement de la révolution brabançonne de 1789, il avait joué un rôle politique actif. Membre et conseiller pensionnaire des Etats de Flandre, il avait eu part également, en 1790, à la rédaction du *Traité d'union et établissement du Congrès souverain des Etats Belgiques Unis*. La Belgique ayant été réunie à la France en 1795, des assemblées primaires y furent convoquées en germinal an V, pour régler le mode d'élection des députés au Corps législatif de Paris. Degrave présida les assembléss du canton ouest de Gand, et fut élu lui-même député au Conseil des Anciens pour le département de l'Escaut, par 74 voix, le 23 germinal. Il faillit être compris dans la proscription du 18 fructidor an V, mais il siégea jusqu'en l'an VIII. Nommé ensuite par Bonaparte (24 floréal an VIII) membre du conseil général du département de l'Escaut, il se consacra à l'achèvement et à la publication de plusieurs ouvrages sur des matières juridiques, administratives et politiques, et dont le plus curieux a pour titre : *La République des Champs-Elysées, ou le monde ancien* (Gand, 1806, 3 vol.)

DEGREGORY (Gaspard-Antoine-Jean-Tiburce, chevalier), député de 1809 à 1813, né à Crescentino (Italie), le 11 août 1768, mort à Turin (Italie), le 12 septembre 1846, appartint à la magistrature du premier Empire comme procureur impérial à Asti, puis comme président de chambre à Rome (14 juillet 1811). Le 2 mai 1809, Degregory fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département de la Sesia. Il y siégea jusqu'en 1813. — Chevalier de l'Empire du 25 mars 1810.

DEGREGORY (Jean-Laurent), comte de Marcorengo, membre du Sénat conservateur, né à Turin (Italie), le 10 août 1746, mort à Turin, le 16 avril 1817, issu d'une noble famille italienne, fut élevé à l'académie des Nobles avec le poète Alfieri, prit, en 1768, ses grades de docteur en droit, et parcourut l'Europe. De retour à Turin, il fut nommé, en l'an IX, préfet du département de la Stura, et, le 11 fructidor an XI, membre du Sénat conservateur. Chevalier de la Légion d'honneur, le 9 ventôse an XII, il fut promu commandeur de cet ordre en 1815. Le 26 avril 1808, un décret le créa comte de l'Empire. Louis XVIII ajouta encore aux faveurs dont Napoléon avait gratifié Degregory. C'était un savant d'un certain mérite, et, après la découverte des aérostats par Montgolfier, il avait été un des premiers dans sa patrie à faire connaître l'invention nouvelle.

DEGUILHEM (Charles-Louis, dit Henri), député de 1886 à 1888, né à Aubenas (Ardèche), le 20 septembre 1831, mort à Paris, le 8 mai 1888, propriétaire, n'avait pas d'antécédents politiques, lorsqu'il fut porté, aux élections générales d'octobre 1885, sur la liste républicaine du département de l'Ardèche : il y obtint, sans être élu, 39,654 voix contre 44,689 accordées au moins favorisé des élus conservateurs, M. Chevreau. Mais l'élection de l'Ardèche fut invalidée en bloc, et, les électeurs ayant été convoqués à nouveau, le 14 février 1886, la liste républicaine fut élue, et M. Deguilhem devint député de l'Ardèche, le 5e sur 6, par 47,198 voix (92,766 votants, 111,395 inscrits). Il siégea à gauche, vota avec la majorité de la Chambre, et mourut, en 1888, dans le cours de la législature.

DEHAU. — *Voy.* Staplande (de).

DEHAULT. — *Voy.* Pressensé (de).

DEHAUSSY DE ROBÉCOURT (Mathias-Antoine, baron), député à l'Assemblée législative de 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Péronne (Somme), le 28 mars 1755, mort à Péronne, le 20 décembre 1828, fut avocat à Péronne, et, en 1790, président du tribunal du district de cette même ville. Le 29 août 1791, il fut élu député de la Somme à l'Assemblée législative, le 1er sur 7, par 237 voix, sur 472 votants; il siégea au côté droit, soutint la monarchie constitutionnelle, provoqua le décret qui fit exclure les sociétés populaires de l'enceinte du palais législatif, prit la défense de Bertrand de Molleville, réclama pour les femmes d'émigrés la jouissance de leurs biens, s'opposa au décret qui déclarait que le ministre Servan emportait dans sa retraite les regrets du peuple (13 juin 1792), et défendit jusqu'au bout la cause de la royauté. Après la session, il se retira à Péronne où il fut nommé maire, mais il fut destitué en vendémiaire an II par le conventionnel en mission, André Dumont, qui lui reprochait « d'avoir fait de Péronne un autre Coblentz. » Le 23 germinal an V, il fut élu député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents, par 198 voix, et en fut exclu au 18 fructidor. Le 12 messidor an VIII, le gouvernement consulaire le nomma président du tribunal civil de Péronne; l'empereur le créa, le 10 avril 1811, baron de l'Empire, en ces termes :

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse, conférons à notre cher et ami (*sic*) Mathias-Anthoine Dehaussy-Robécourt, président du tribunal civil de Péronne, membre du collège électoral du département de la Somme, le titre de baron de notre Empire ; le dit titre sera transmissible à sa descendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et l'autorisons à porter en tous lieux les armoiries figurées aux présentes : d'azur

la tour d'argent flanquée de deux palmes d'or surmontée d'un comble de gueules à trois étoiles d'or: franc quartier de baron, membre du collège électoral, brochant au neuvième de l'écu, et, pour livrées, les couleurs de l'écu. Le dit décret impérial enregistré au conseil du sceau des titres 2. L. M. 3, f° 242.

Signé: Le comte Régnier. »

M. Dehaussy de Robécourt ne se montra pas hostile à la Restauration, qui le confirma, le 26 mars 1819, dans ses fonctions de président du tribunal civil de Péronne. Chevalier de la Légion d'honneur.

DEHAUSSY DE ROBÉCOURT (Jean-Baptiste-Fursy, baron), député de 1836 à 1839, né à Péronne (Somme), le 10 juin 1784, mort à Paris, le 5 octobre 1863, fils du précédent, se fit inscrire au barreau de Paris en l'an XIII, et exerça la profession d'avocat jusqu'à sa nomination (en 1811) comme conseiller auditeur à la cour de Paris. Conseiller titulaire en 1817, président de chambre en 1826, il devint, en 1833, conseiller à la cour de cassation. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma tour à tour administrateur de l'Institut des jeunes aveugles, vice-président du comité sanitaire du 11e arrondissement, administrateur de la caisse d'épargne, membre du conseil supérieur de surveillance des établissements généraux de bienfaisance et d'utilité publique, membre de la commission mixte coloniale, judiciaire et administrative au ministère de la marine, etc. Le 4 mars 1836, il fut élu député du 7e collège électoral de la Somme (Péronne), par 212 voix sur 276 votants et 541 inscrits, en remplacement de M. Harlé, démissionnaire, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 292 voix sur 510 votants et 636 inscrits. Il siégea jusqu'en 1839 parmi les conservateurs ministériels, et ne fit pas partie d'autres législatures. Il fut admis à la retraite comme conseiller à la cour de cassation, le 13 octobre 1859. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1825, officier du 1er mai 1843.

DEIN (Louis-Théodore-Anne-Joseph), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Lesneven (Finistère), le 28 mars 1819, mort à la Flèche (Sarthe), le 8 juin 1886, avait été juge de paix du canton de Janzé et représentait au conseil général du Finistère celui de Plonescat, lorsqu'il fut élu, le 1er juin 1863, député de la 3e circonscription du Finistère au Corps législatif, par 16,180 voix (26,130 votants, 36,934 inscrits), contre 5,796 au comte de Guernisac et 4,100 à M. Ch. Hémon. L'appui du gouvernement avait assuré le succès de sa candidature. M. Dein vota avec la majorité dynastique, et se représenta, aux élections générales de 1869, (les circonscriptions du Finistère ayant été remaniées), dans le 5e collège de ce département, qui le réélut par 15,032 voix (27,864 votants, 36,270 inscrits), contre 12,681 au candidat de l'opposition, M. Thiers. M. Dein se prononça *pour* la déclaration de guerre à la Prusse et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

✓ **DÉJARDIN-VERKINDER** (Ernest), député depuis 1885, né à Cambrai (Nord), le 10 juin 1840, se fit recevoir licencié en droit à Paris, devint secrétaire de M. Cresson, puis, au moment de la guerre franco-allemande, contribua à mettre Cambrai en état de défense, et servit comme chef d'escadron d'artillerie dans le 23e corps, à l'armée du Nord. Il succéda à son père comme administrateur des mines d'Aniche en 1875, fut membre de la commission de vérification des comptes de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée (1878), et président de la même commission en 1884. Le 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice du Nord aux élections législatives, il fut élu, le 14e sur 20, par 161,521 voix sur 292,696 votants et 348,224 inscrits. Il siégea à droite, déposa un projet de loi sur l'organisation des mines, présenta une proposition relative à la création d'hôpitaux cantonaux, et vota contre les ministères opportunistes qui se succédèrent au pouvoir, et contre l'expulsion des princes (juin 1886). A la fin de la législature, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des Patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DEJEAN (Jean-François-Aimé, comte), membre du Sénat conservateur, ministre, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France en 1819, né à Castelnaudary (Aude), le 6 octobre 1749, mort à Paris, le 12 mai 1824, était le fils d'un subdélégué de l'intendance de Languedoc. Il fit ses études chez les Bénédictins de Sorèze, entra à l'école du génie de Mézières en 1766, en sortit lieutenant, fut employé dans plusieurs places fortes, et était, depuis 1781, ingénieur en chef en Picardie, au moment de la Révolution. Chevalier de Saint-Louis, il fut nommé, en 1791, commandant en second des gardes nationales de la Somme, puis membre de l'administration du département. Il servit sous Dumouriez (1792-1793), et donna sa démission de capitaine du génie à la nouvelle de la mort de Louis XVI; mais la lettre de démission fut retirée par lui, en raison des revers éprouvés par l'armée au même moment. Il commanda le génie sous Pichegru, concourut aux sièges de Nimègue, d'Ypres, de Courtrai, passa général de brigade (juin 1795) et inspecteur général des fortifications. Nommé général de division (16 octobre 1795) après avoir habilement préparé le passage du Rhin, il fut mis à la tête des troupes franco-bataves, et destitué, le 23 septembre 1797, pour avoir refusé d'associer son armée aux plaintes de l'armée d'Italie contre les Conseils. En 1799, le comité des fortifications demanda et obtint sa mise en activité; après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'Etat et premier inspecteur du génie. Il suivit Bonaparte en Italie, fut chargé de veiller à l'exécution de la convention qui suivit la victoire de Marengo, organisa le gouvernement de Gênes, où il résida pendant deux ans, et revint à Paris pour prendre, le 21 ventôse an X, le portefeuille de la guerre, qu'il garda jusqu'au 2 janvier 1810. Il montra dans son administration autant de vigilance que de fermeté, fut nommé grand cordon de la Légion d'honneur le 10 prairial an XIII, président du collège électoral de la Somme, lieutenant général du génie, comte de l'Empire (1er juin 1808) et, lorsqu'il quitta le ministère pour des motifs administratifs, membre du Sénat conservateur (5 février 1810). Il présida en 1812, le conseil de guerre qui jugea le général Malet, et ne vota pas la déchéance de l'empereur (avril 1814). Il reconnut néanmoins le gouvernement provisoire, fut mis par la Restauration à la tête de la 11e division militaire (Bordeaux), n'y fit qu'un court séjour, fut

nommé pair de France, le 4 juin 1814, puis gouverneur de l'Ecole polytechnique et président de la commission de liquidation de l'arriéré. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur lui rendit les fonctions d'inspecteur général du génie, et le comprit sur la liste de ses pairs (2 juin 1815); le comte Dejean remplit aussi, par intérim, le poste du grand-chancelier de la Légion d'honneur. L'ordonnance royale du 20 juillet 1815 le priva de tous ces emplois, mais, le 10 décembre 1817, il fut mis à la tête d'une subdivision militaire, et fut compris dans la fournée de pairs créée par le ministère Decazes, le 5 mars 1819; il siégea à la Chambre haute parmi les défenseurs des libertés octroyées par la Charte. Le comte Dejean fut admis à la retraite comme inspecteur général du génie, le 19 septembre 1821. On a de lui : *Description d'un nouveau moyen pour la conservation illimitée des grains et farines* (Paris, s. d.).

DEJEAN (Pierre-François-Marie-Auguste, comte), fils du précédent, pair de France, né à Amiens (Somme), le 10 août 1780, mort à Paris, le 17 mars 1845, suivit la carrière des armes, tout en montrant un goût prononcé pour l'ornithologie et l'entomologie. Son avancement fut rapide; chef d'escadron au 9e dragons en 1805, colonel du 11e dragons (13 février 1806), officier de la Légion d'honneur (11 juillet 1807), baron de l'empire (1er juin 1808), général de brigade (1810), il fut désigné comme candidat au Corps législatif par le département de l'Aude (8 mai 1812), mais n'y fut pas nommé par le Sénat conservateur; aide-de-camp particulier de l'empereur, il fut promu, le 3 novembre 1813, commandeur de la Légion d'honneur, et nommé, le 23 mars 1814, lieutenant général de cavalerie. Chargé par Napoléon de s'opposer à la capitulation de Paris, il n'y arriva qu'après la reddition, fut confirmé dans son grade de lieutenant-général par le roi (23 juin 1814), et fait chevalier de Saint-Louis (5 septembre suivant). Il reprit ses fonctions d'aide-de-camp auprès de l'empereur pendant les Cent-Jours, et fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans le Nord et dans la Somme. L'ordonnance du 17 janvier 1816 le bannit de France; il parcourut alors la Styrie, la Croatie et la Dalmatie, au grand profit de sa collection d'insectes, la plus complète de son temps, et dans laquelle il avait réuni treize mille espèces. En 1818, son père obtint pour lui, de Louis XVIII, l'autorisation de rentrer en France. Le 14 juin 1824, le lieutenant général Dejean fut admis à siéger dans la Chambre des pairs, à titre héréditaire, en remplacement de son père, décédé la même année; il fit partie de la minorité libérale, prêta serment au gouvernement de juillet, et prit fréquemment la parole à la Chambre haute, sur la loi électorale, sur la loi municipale, contre l'abolition de l'hérédité de la pairie, sur l'avancement dans l'armée de terre (1832), sur les pensions militaires, sur la remontre de la cavalerie (nommé membre du comité de cavalerie en 1840), sur le projet de loi de recrutement de l'armée (1843), etc. Grand officier de la Légion d'honneur (1833). On a de lui : *Species général des Coléoptères* (1825-1839); *Iconographie des Coléoptères* (1829 et années suivantes); — *Observations sur l'ordonnance de 1829 relative à la cavalerie* (1838), etc.

DEJEAN (Benjamin-Barthélemy), député de 1837 à 1848, né à Paris, le 17 juillet 1804, fils du précédent, suivit de bonne heure la carrière administrative. Partisan de la révolution de 1830, il fut appelé par Louis-Philippe à la préfecture de l'Aude, d'où il passa, en 1832, à la préfecture du Puy-de-Dôme. A la suite d'un dissentiment grave avec le receveur général du département, il donna, en 1836, sa démission, et publia une note très vive sur les causes qui l'avaient conduit à cette détermination. Le 15 septembre de la même année, il fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Elu, le 4 novembre 1837, député du 3e collège de l'Aude (Castelnaudary), par 231 voix sur 387 votants et 453 inscrits, il prit place dans la majorité conservatrice et vota avec elle, fut réélu député, le 2 mars 1839, et désigné, le 17 mai, par le gouvernement, pour occuper les fonctions de directeur de la police générale. En raison de cette promotion, M. Dejean sollicita et obtint, le 22 juin 1839, le renouvellement de son mandat. Il proposa, en 1840, divers amendements dans la discussion des projets de loi sur les canaux, sur les chemins de fer et sur le recrutement de l'armée. Il fut encore réélu le 9 juillet 1842, par 262 voix (367 votants, 436 inscrits), contre 102 à M. Tholozé; le 1er août 1846, par 326 voix (489 votants, 495 inscrits), contre 158 à M. Tholozé, et le 26 juillet 1847, par 335 voix (469 votants), contre 92 à M. Tholozé. La nomination de M. Dejean comme directeur général des postes, en remplacement de M. Conte, avait nécessité ce dernier scrutin. La révolution de février le rendit à la vie privée.

DEJUNQUIÈRES (Louis-Jacques-Antoine), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Argentan (Orne), le 21 mars 1740, mort à Paris, le 26 octobre 1808, appartenait à la magistrature. Ancien procureur au parlement de Paris, il avait été nommé par le gouvernement consulaire président du tribunal civil de Pontoise, quand il fut, le 2 fructidor an XII, élu par le Sénat conservateur député de Seine-et-Oise au Corps législatif, où il siégea jusqu'à sa mort. Son successeur à la présidence du tribunal, M. Boileau, fit de lui un éloge funèbre, où il dit : « La malignité, en dénaturant les faits, avait peint ses derniers moments d'une manière flétrissante pour sa mémoire et déshonorante pour son fils; on disait qu'effrayé des approches de la mort, il avait avoué que la majeure partie de la fortune qu'il possédait était acquise par des voies illégitimes; et que, pour mettre sa conscience en repos, il avait en quelque sorte déshérité son fils, et établi l'hospice de Pontoise son légataire universel. C'est ainsi que la méchanceté dénature les faits et présente sous les couleurs les plus odieuses, une action qui, sous son vrai rapport, ne mérite que des éloges. »

DEKEISÈRE (Florentin), député de 1842 à 1846, né à Audruicq (Pas-de-Calais), le 15 novembre 1791, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 13 avril 1862, étudia le droit et fut reçu avocat en 1815. Le 5 avril 1846, il débuta dans la magistrature comme substitut près le tribunal de Saint-Omer; le 16 septembre 1848, il devint juge au même tribunal; un décret du 2 février 1853 le nomma vice-président, et un autre du 17 novembre 1861 l'admit à la retraite. Il entra dans la vie politique comme conseiller d'arrondissement de Saint-Omer, en 1833. Conseiller général en 1837, il fut, le 9 juillet 1842, élu député du 7e collège du Pas-de-Calais (Saint-Omer), par 273 voix (533 votants, 620 inscrits), contre 239 voix à M. Lesergeant de Monnecove. Il prit place au centre et vota généralement

avec le tiers-parti. Il échoua aux élections du 1er août 1846, avec 132 voix contre 301 à M. Lefebvre-Hermant, et 120 à M. Baudens.

DELAAGE (Jérôme), député de 1824 à 1827, né à Saintes (Charente-Inférieure), le 18 mai 1777, mort au Château-d'Oléron (Charente-Inférieure), le 15 octobre 1856, appartint à l'armée et était lieutenant colonel du génie lorsqu'il fut élu, le 6 mars 1824, député du collège de département de la Charente-Inférieure, par 185 voix (256 votants, 344 inscrits). Il soutint la politique de M. de Villèle. « Ce député, écrivait une biographie, monte rarement à la tribune : il a présenté, dans les deux dernières sessions, quelques amendements dont aucun n'a été adopté. Dans la séance du 1er juillet 1824, il a demandé un congé qu'il n'a obtenu qu'à une très faible majorité. C'est un ministériel timide. » Il ne fit point partie d'autres législatures. Une lettre de ce député, au ministre de la Guerre, datée de l'île d'Oléron, le 5 août 1825, et dans laquelle il demande une bourse au collège de la Flèche pour le fils d'un de ses électeurs, débute ainsi : « Monseigneur, je remplis un des devoirs *devenus presque inhérents à la qualité de député*, mais en même temps, je m'en acquitte auprès de Votre Excellence avec un sentiment de confiance auquel m'ont habitué vos bontés pour moi... etc. » Officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

DELABAT (Louis), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Soissons (Aisne), le 3 avril 1737, mort à Soissons, le 12 août 1813, était curé de la paroisse de Saint-Léger, dans cette ville. Elu, le 19 mars 1789, député suppléant du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Soissons, il entra dans l'Assemblée le 3 novembre, en remplacement de M. Delettre, démissionnaire, et prêta le serment civique. Après le Concordat, l'abbé Delabat devint chanoine à Soissons.

DELABAT (Jacques-Armand), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, négociant à Marseille, fut élu, le 4 avril 1789, député-suppléant du tiers aux Etats-généraux par la sénéchaussée de Marseille, et admis à siéger le 26 mai 1790, comme titulaire. Il n'eut dans l'Assemblée qu'un rôle très effacé.

DELABROSSE (Michel), représentant à la Chambre des Cent-Jours, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant à Nantes. Il fut, le 13 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, pour le « commerce et l'industrie », par 24 voix sur 28 votants et 211 inscrits, et n'appartint qu'à cette courte législature.

DELABUISSE (Jean-Baptiste-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Douai (Nord), le 8 mars 1754, mort à Douai, le 24 juin 1800, homme de loi, fut élu, le 21 germinal an VI, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Delabuisse fut nommé, le 16 messidor an VIII, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département des Deux-Nèthes, à Anvers, et, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur. Sous l'Empire, il fut promu sur place procureur général.

DELACHARME (Jean-Louis), député de 1834 à 1837, né à Matour, (Saône-et-Loire), le 1er mai 1795, mort à Matour, le 1er octobre 1879, propriétaire, devint maire de Chalon-sur-Saône, conseiller général (1833 à 1848 et 1861 à 1870), et, le 21 juin 1834, fut élu député du 2e collège de Saône-et-Loire (Macon), par 102 voix sur 203 votants et 363 inscrits, contre 97 à M. Duréault, député sortant. Il siégea parmi les membres du tiers-parti jusqu'à la fin de la législature.

DELACOUR (Nicolas-Pierre-Antoine), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Ableiges (Seine-et-Oise) le 22 juillet 1738, mort à une date inconnue, était cultivateur à Ableiges. Il fut, le 24 mars 1789, élu par le baillage de Senlis, avec 69 voix sur 136 votants, député du tiers aux Etats-généraux. Son nom n'est pas mentionné au *Moniteur officiel*.

DELACOUR (Alexandre-Adolphe), député de 1846 à 1848, né à Paris, le 9 décembre 1797, mort le 16 décembre 1878, propriétaire et maire de Saint-Gabriel (Calvados), conseiller général de ce département, se présenta, une première fois, sans succès, dans le 2e collège, à Caen, lors des élections législatives du 9 juillet 1842, et obtint 198 voix contre 254 à M. de Fontette, élu. Il fut plus heureux le 1er août 1846, et l'emporta, comme candidat conservateur, avec 441 voix (695 votants, 779 inscrits), sur le même concurrent, M. de Fontette, député sortant, qui n'en eût que 243. Il soutint le gouvernement jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée.

DELACOUR (Denis-Albert), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1877, né à Paris le 23 août 1825, propriétaire et agronome, fit partie du conseil d'Etat, comme auditeur, de 1847 au 2 décembre 1851. Retiré, sous l'Empire, dans ses propriétés, il s'occupa particulièrement de l'élève des chevaux. Il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 4e sur 9, avec 73,411 voix (86,561 votants, 139,207 inscrits), s'inscrivit d'abord au groupe Feray, puis se sépara avec M. Target des républicains conservateurs, et, devenu membre du centre droit, appuya le gouvernement du 24 mai. Il fut l'auteur d'une proposition relative aux haras et aux remontes. M. Delacour vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour à Paris, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires. Il se prononça *pour* l'amendement Wallon et adopta également l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général du Calvados pour le canton de Creully, il se représenta, comme candidat constitutionnel, aux élections législatives de 1876, et fut élu député de la 2e circonscription de Caen, le 20 février, par 4,951 voix (9,568 votants, 15,788 inscrits). Il reprit sa place entre le centre droit et le centre gauche, et ne fut pas des 363. Sa candidature fut soutenue par le gouvernement du 16 mai aux élections du 14 octobre 1877; mais elle échoua, et M. Delacour se retira avant le scrutin de ballotage. Il eut pour successeur à la Chambre M. Joret-Desclozières, bonapartiste.

DELACOUR. — *Voy.* Balleroy (de).

DELACOUR-D'AMBÉZIEUX (Claude-Charles), député à l'Assemblée constituante de 1789,

né à Romans (Drôme), le 11 mars 1733, mort à Romans, le 22 septembre 1792, avocat, fut député du tiers aux États-généraux pour la province du Dauphiné (2 janvier 1789). Delacour d'Ambézieux siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante, opina pour qu'aucun député ne puisse accepter de place du gouvernement, fut nommé secrétaire de l'Assemblée, et fut du nombre des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes.

DELACROIX (JEAN-FRANÇOIS), dit LACROIX, député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Pont-Audemer (Eure), le 3 avril 1753, mort à Paris, le 5 avril 1794, servit d'abord dans la gendarmerie, puis se fit recevoir avocat. Il exerçait cette profession à Anet, lorsque survint la Révolution, dont il adopta les principes. Nommé, en 1790, procureur général syndic du département d'Eure-et-Loir, il fut député le 28 août 1791, par le même département à l'Assemblée législative, le 7e sur 9, avec 180 voix (281 votants). Il s'y fit remarquer plus peut-être par sa haute stature et sa voix énergique et bien timbrée que par de réels talents d'orateur ou d'homme d'État. Néanmoins son rôle politique fut considérable. Delacroix se fit affilier au club des Jacobins et fit partie de la fraction de cette société que l'on désigna sous le nom de parti orléaniste. En 1791, Louis XVI sortait à peine de la salle de l'Assemblée législative, où il était venu présider l'ouverture de la session, que Delacroix commença contre les ministres une campagne, qui visa bientôt jusqu'au roi. Il demanda, par exemple que le ministère de la guerre fût mandé à la barre pour avoir différé de rendre ses comptes. Le 5 octobre, il commença de signaler par les noms de côté gauche et de côté droit les partis qui divisaient l'Assemblée. Le 6, il proposa le rappel à l'ordre de Ducastel, vice-président, qui s'était servi, en parlant du roi, de l'expression de *souverain*. Le 8, ce fut contre le ministre des affaires étrangères qu'il se tourna, et ses reproches furent tellement acrimonieux que les deux ministres, Duportail et Montmorin, durent donner leur démission. Adversaire déclaré de l'organisation militaire de l'ancien régime, il obtint le décret d'accusation contre les officiers du régiment de Cambrésis. Après les ministres et les généraux, il dénonça les émigrés, la garde du roi, le comité dit autrichien, le clergé; enfin, il s'attaqua au roi lui-même, qu'il accusa, le 5 février 1792, d'être le provocateur de tous les troubles par son refus de sanctionner les décrets rendus contre les prêtres insermentés. Toutes les motions hostiles à Lafayette eurent l'appui de Delacroix, qui vota encore la mise en accusation du juge de paix Larivière, la réhabilitation du maire Pétion, la déclaration que « la patrie était en danger », etc. Il fut un des principaux auxiliaires de Danton dans la journée du Dix-Août, et fit décréter la création d'une cour martiale pour juger, sans désemparer, les Suisses faits prisonniers à l'attaque des Tuileries. La majorité de l'Assemblée législative appela Delacroix aux fonctions de président. Il termina l'exercice de son mandat par la motion de déporter à la Guyane tous les prêtres insermentés. Il venait d'être nommé membre du tribunal de cassation, lorsqu'il fut réélu le 4 septembre 1792, par le département d'Eure-et-Loir, membre de la Convention, le 1er sur 9, par 263 voix (370 votants); il prit place sur les bancs de la Montagne et eut une part des plus actives aux événements qui suivirent. Ses relations avec Danton, alors tout-puissant, le firent désigner plusieurs fois pour des missions importantes « qu'il ne remplit pas toujours, dit la *Biographie universelle et portative des contemporains*, avec l'intégrité d'un vrai républicain ». Il était en Belgique, auprès de Dumouriez, lorsque commença le procès de Louis XVI, ce qui l'empêcha de voter dans les premières délibérations relatives à la culpabilité de l'accusé. Mais de retour à Paris avant la fin du jugement, il fut présent lors du 3e appel nominal et répondit : « Je crois avoir le droit de prononcer sur le sort de Louis Capet; car lorsque mes commettants se réunirent, Louis était en prison. Non seulement la Nation n'a point réclamé contre son emprisonnement, mais tout entière elle le regardait comme un traître, et par conséquent elle n'a pas voulu que ses crimes restassent impunis. Je ne conçois pas la différence qu'on a entendu mettre entre un conspirateur roi et un conspirateur ordinaire. Tout conspirateur mérite la mort. Je vote pour la mort. » Delacroix fut, comme Danton, l'objet des soupçons les plus graves, relativement à leurs opérations sur les frontières du Nord : on accusa les deux représentants d'avoir abusé des pouvoirs extraordinaires dont ils étaient investis, pour s'enrichir aux dépens de l'armée et des églises. Mais avant de déchoir dans l'opinion publique et de tomber sous les coups des Jacobins, les « Cordeliers » exercèrent au sein de la Convention et dans les clubs un pouvoir incontesté. Entré avec Danton au Comité de salut public, Delacroix contribua pour une grande part à la proscription des Girondins. Le 9 mars 1793, il demanda que les députés cessassent d'écrire dans les feuilles publiques et s'écria : « Je vois avec peine que des citoyens qui sont envoyés ici pour faire des bonnes lois, pour s'occuper des intérêts du peuple, s'amusent à faire des journaux, à gangrener l'esprit des départements, à critiquer avec amertume les opinions de la Convention qui ne sont pas les leurs... » Delacroix, violemment inculpé par le général Miaczinski, puis par le girondin Alba-Lasource, fut cependant absous par la majorité de l'Assemblée : il voua alors une haine implacable à ses accusateurs. Après avoir plaidé la cause de Danton, de Robespierre et de Marat dans la séance du 27 mai, il coopéra à l'acte du 31, aux proscriptions du 2 juin, et fit décréter en même temps la formation d'une armée révolutionnaire de six mille hommes. La Gironde abattue, les Montaguards jacobins reprirent l'ancienne accusation d'Alba-Lasource et de ses amis contre Delacroix, dont la condamnation devait entraîner celle de son protecteur. On reparla des spoliations commises en Belgique. Mais Delacroix prononça son apologie le 28 janvier 1794, et mit tant d'adresse dans son discours, qu'il bénéficia encore d'un vote favorable. Il en profita pour tâcher de rentrer en grâce auprès des philosophes et des démocrates par une motion philanthropique : il demanda et fit proclamer d'enthousiasme la liberté des nègres, après avoir fait observer à la Convention « qu'elle ne devait pas se déshonorer par une discussion prolongée en cette matière » (4 février). Ce fut son dernier triomphe. Le moment arrivait où les dantonistes allaient être appelés à rendre compte de la voie où ils avaient entraîné la Révolution. Delacroix dut d'autant plus partager la disgrâce de ses amis, que ses propres torts devinrent un des principaux griefs de l'accusation contre tous. Arrêté, le 31 mars 1794, sur le rapport de Saint-Just,

il fut condamné à mort et exécuté le 5 avril suivant, avec Danton, Camille Desmoulins, Hérault Séchelles, etc.

DELACROIX (Nicolas), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1839 à 1843, né à Montblainville (Meuse), le 11 décembre 1785, mort à Valence (Drôme), le 7 juillet 1843, entra, en 1802, dans les bureaux de la sous-préfecture de Nyons (Drôme), d'où il passa, en qualité de chef de division (1810), dans ceux de la préfecture de la Drôme. Pendant les Cent-Jours, le 15 mai 1815, les électeurs de l'arrondissement de Nyons lui conférèrent, par 29 voix sur 45 votants, contre 15 à M. Brès, le mandat de membre de la Chambre des représentants. Il y fit partie, comme secrétaire d'âge, du bureau provisoire à l'ouverture de la session, et prit quelquefois la parole, notamment sur la déclaration des droits, pour faire décréter que la loi ne reconnaissait ni vœux perpétuels, ni ordres monastiques, et sur le projet de constitution, pour opiner en faveur de la liberté des cultes. Delacroix fut un des signataires de la protestation du 8 juillet 1815. Rentré dans la vie privée sous la Restauration, il publia (1817) un remarquable *Essai sur la statistique, les antiquités et l'histoire du département de la Drôme*. Quoique faisant partie de l'opposition constitutionnelle dans les collèges électoraux, il fut nommé, en 1821, membre du conseil municipal de Valence. Partisan de la révolution de Juillet et du gouvernement nouveau, il fut investi par Louis-Philippe des fonctions de maire de Valence et de membre du conseil général de la Drôme, et reçut la décoration de la Légion d'honneur. Le 21 décembre 1839, la promotion de M. Bérenger à la pairie ayant déterminé une vacance dans le 1er collège du département de la Drôme, M. Delacroix brigua sa succession à la Chambre, et l'obtint. Il fit partie, le plus souvent, de la majorité gouvernementale, fut réélu le 9 juillet 1842, par 325 voix (533 votants, 609 inscrits), et mourut pendant la nouvelle législature. Il fut remplacé comme député de Valence par M. Plan de Sieyès.

DELACROIX (Jacques-Jules), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 5 novembre 1807, mort à Chartres le 15 décembre 1888, pharmacien dans cette ville depuis 1833, devint adjoint en 1848, et maire après le 4 septembre 1870. Il fit preuve d'énergie pendant l'occupation prussienne et s'employa à alléger les charges imposées à la population. Le 8 février 1871, il fut élu, le 1er sur 6, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, par 46,362 voix (54,301 votants, 85,164 inscrits). D'opinions républicaines, il prit place à gauche, et fut élu la même année (8 octobre) conseiller général d'Eure-et-Loir pour le canton de Chartres-Nord. Il vota dans l'Assemblée : *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la dissolution, *contre* la démission de Thiers, *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il fut révoqué de ses fonctions de maire par le gouvernement du 24 mai. Après la session, M. Delacroix se porta candidat républicain aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et fut élu sénateur d'Eure-et-Loir, le 1er sur 2, avec 311 voix (492 votants), contre 182 obtenues par le candidat conservateur le plus favorisé. Il s'assit à la gauche républicaine du Sénat et vota : *contre* la dissolution (1877) de la Chambre des députés, *pour* le ministère Dufaure (1879), *pour* l'article 7 et *pour* l'application des lois aux congrégations non-autorisées, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion (1881), *pour* la nouvelle formule du serment judiciaire, *pour* la réforme de la magistrature (1883), *pour* le divorce, (1884), etc.

DELACROIX DE CONSTANT (Charles), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et ministre, né à Givry (Marne), le 14 avril 1741, mort à Bordeaux (Gironde), le 26 octobre 1805, était avocat en 1789. Il fut nommé administrateur du département de la Marne, puis député de ce département à la Convention (3 septembre 1792), le 4e sur 10, par 280 voix (418 votants). Il se prononça, lors du procès de Louis XVI, *contre* l'appel au peuple, *contre* le sursis, et répondit en ces termes au 3e appel nominal : « Comme représentant du peuple, je dois apporter ici moins l'expression de ma volonté particulière que celle de la volonté générale. La volonté générale a appliqué la peine de mort aux crimes dont Louis est convaincu. Je vote pour la mort. » Il fit rendre divers décrets : sur les biens des émigrés, sur les dettes du ci-devant roi, sur les agents de la liste civile, etc., devint secrétaire de la Convention, discuta le projet de constitution, se plaignit du gaspillage des fonds publics, fut envoyé en mission à Versailles, prit l'initiative de plusieurs mesures de rigueur contre les prêtres, et demanda la suppression des assignats à face royale. Il prit encore une part importante aux délibérations sur la constitution de l'an III, parla sur le traité de paix conclu avec l'Espagne, fit voter des dispositions relatives à l'enregistrement des donations entre vifs et à la location des bacs sur la Seine à Paris, et combattit le projet de la fixation du prix des grains. Elu député de la Marne au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, il en fut nommé secrétaire et fit passer à l'ordre du jour sur une motion contre les royalistes. Le 14 brumaire suivant, il fut nommé par le Directoire ministre des relations extérieures. En cette qualité, il annonça aux Conseils la volonté du gouvernement français de faire respecter en Hollande le vœu de la majorité des provinces, conclut la paix avec le duc de Würtemberg, eut une longue correspondance et de nombreuses conférences avec lord Malmesbury, signa un traité avec le duc de Parme, présenta au Directoire les ministres de Tunis, d'Espagne, de Sardaigne et des Etats-Unis, prescrivit les formalités à remplir pour la sortie des marchandises à destination de Cadix et de Séville, et fut remplacé au ministère par Talleyrand, le 28 messidor an V. Charles Delacroix fut alors nommé ambassadeur à La Haye. Il n'accepta pas le nouveau mandat législatif que lui conféra son département, le 23 germinal an VII. Plusieurs fois candidat au poste de Directeur, il obtint des voix pour le remplacement de Rewbell, et pour celui de Treilhard, mais sans être élu. Rallié au gouvernement de Bonaparte, il fut nommé par lui, le 11 ventôse an VIII, préfet des Bouches-du-Rhône. Le 3 floréal an XI, il passa préfet de la Gironde, et il mourut dans ces dernières fonctions. Il était membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII. M. Delacroix de Constant était le père du peintre célèbre Eugène Delacroix.

DELACROIX-FRAINVILLE (Joseph), député de 1819 à 1820, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 26 janvier 1749, « de Hilaire-Augustin-Charles Delacroix, procureur au bailliage et siège présidial de Chartres, et de Marie-Françoise Yvon », mort à Paris, le 28 décembre 1831, étudia le droit et se distingua au barreau de Paris dont il devint bâtonnier. Chevalier de la Légion d'honneur et plusieurs fois président du collège électoral d'Eure-et-Loir, il fut élu, le 11 septembre 1819, député de ce département, par 407 voix sur 721 votants et 1,417 inscrits. Il prit place au côté gauche, parmi les libéraux constitutionnels et vota *contre* les deux lois d'exception et *pour* le nouveau système électoral amendé. Il fut rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux décomptes des biens nationaux. Il proposa à la loi suspensive de la liberté individuelle un amendement (qui fut rejeté) dont l'objet était de permettre au prévenu d'appeler un conseil, lorsqu'il aurait subi son interrogatoire. Il parla encore : sur la loi de censure, sur les comptes antérieurs à 1819, soutint l'amendement du général Demarçay, tendant à faire payer 50 francs d'entrée par kilogramme aux laines étrangères fines en suint, et 100 francs aux laines fines lavées. A propos de la loi électorale, il appuya la motion de Camille Jordan, en faveur du maintien de l'élection directe avec la division des collèges. — Delacroix-Frainville ne siégea que jusqu'en 1820. Il ne fit point partie d'autres législatures.

DELACROIX-LAVAL (Jean), député de 1827 à 1830, né à Lyon (Rhône), le 18 mai 1782, mort au château d'Orliénas (Rhône), le 25 juillet 1860, entra dans l'industrie et fut un des plus riches négociants de la ville de Lyon dont il devint maire. Après avoir échoué aux élections législatives du 17 novembre 1827, dans le 1er arrondissement du Rhône (Lyon-Nord), avec 307 voix contre 575 accordées à l'élu, M. Jars, il fut plus heureux huit jours après ; le collège de département le nomma député du Rhône par 252 voix (496 votants, 543 inscrits). Quoique l'élu des « constitutionnels », M. Delacroix-Laval siégea au côté droit de la Chambre et vota le plus souvent avec la majorité ministérielle.

DELAFENESTRE (Pierre-Antoine-Paul), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Maigrin (Charente-Inférieure), le 1er novembre 1764, mort à une date inconnue, était juge à Jonzac. Il fut élu, le 12 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 49 voix sur 81 votants. Il se fit peu remarquer dans cette courte législature, et ne joua pas d'autre rôle politique.

DELAFONT (Claude), dit Delafont de Bramant, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Guéret (Creuse), mort à une date inconnue, était membre du directoire de la Creuse, lorsque ce département le nomma (2 septembre 1791), le 2e sur 7 et par 196 voix (326 votants), député à l'Assemblée législative. Il siégea assez obscurément dans la majorité.

DELAFOSSE (Alexandre-Julien), représentant du peuple en 1849, né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine), le 1er mai 1801, avait appartenu à la magistrature. Le 13 mai 1849, il fut élu, le 8e sur 12, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, par 73,457 voix (106,407 votants, 154,958 inscrits). D'opinions conservatrices et légitimistes, il prit place à droite et s'associa jusqu'au bout aux opinions et aux votes de la majorité antirépublicaine. Il vota : *pour* l'expédition romaine, *pour* les poursuites contre les représentants de la Montagne compromis dans l'affaire du 13 juin; *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

DELAFOSSE (Jules-Victor), député depuis 1877, né à Pontfarcy (Calvados), le 2 mars 1843, fit ses études à Vire puis à Paris, et se fit recevoir licencié ès-lettres. Il voyagea en Europe, servit à Paris dans la garde nationale pendant le siège, et entra au *Journal de Paris* en 1870; il succéda, après le 24 mai 1873, à M. Weiss au *Paris-Journal*. Candidat bonapartiste aux élections du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Vire, il échoua avec 3,694 voix contre 7,477 à l'élu républicain, M. Arsène Picard, et 3,628 à M. de Larturière. A la fin de cette même année, il fonda à Paris, avec M. Albert Duruy, un journal bonapartiste, la *Nation*, qui vécut peu, puis il vint créer à Caen l'*Ami de l'ordre*.

Candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai aux élections du 14 octobre 1877, il fut élu, à Vire, par 8,514 voix sur 16,963 votants et 20,980 inscrits, contre 8,403 voix au député sortant, M. Arsène Picard. La Chambre invalida cette élection, mais les électeurs, convoqués à nouveau, le 17 juillet 1878, confirmèrent le mandat de M. Delafosse par 8,464 voix sur 16,781 votants et 21,259 inscrits, contre 8,193 voix à M. Arsène Picard. Il prit place à droite et devint bientôt un des orateurs les plus écoutés de ce côté de la Chambre surtout en matière de politique extérieure; en juin 1880, notamment, il blâma la précipitation avec laquelle M. de Freycinet s'était prononcé pour une neutralité absolue dans le conflit gréco-turc. Réélu, le 21 août 1881, par 8,760 voix sur 17,297 votants et 20,843 inscrits, contre 8,317 à M. Victor Hébert, il interpella le ministre des affaires étrangères sur son attitude hostile vis-à-vis de la Turquie (23 février 1882), sur la question égyptienne (1er juin), intervint (juillet) dans la discussion relative au protectorat à Tunis, protesta (15 mai 1883) contre l'expédition de Chine, critiqua (10 juillet) le désaveu infligé par le gouvernement à M. Bourée dans ses négociations avec le Céleste-Empire, interpella (26 juin 1884) le cabinet Ferry sur sa situation effacée vis-à-vis de l'Angleterre dans la question de l'occupation de l'Egypte, reprocha vivement au cabinet (novembre), à propos du Tonkin, ses indécisions et ses dissimulations, questionna le premier le cabinet (26 mars 1885) sur la malheureuse affaire de Lang-Son, déposa (30 mars) une demande de mise en accusation du ministère, et, lors de la discussion de cette motion (4 juin), attaqua l'ancienne majorité qui « a permis au cabinet, habile à exploiter son dévouement et sa complaisance, de tout oser impunément contre la patrie et contre la loi. »

Porté sur la liste conservatrice du Calvados aux élections du 4 octobre 1885, M. Delafosse fut élu, le 1er sur 7, avec 53,054 voix sur 89,064 votants et 117,207 inscrits. Il s'éleva, le 22 décembre suivant, contre les nouveaux crédits demandés pour le Tonkin, et continua de protester en toute occasion contre la politique coloniale. En juillet 1887, son nom fut mêlé aux propositions de coup d'Etat qui, d'après M. Francis Laur (*Voy. ce nom*) auraient été faites au

général Boulanger, d'une part par 94 généraux, d'autre part par une délégation de la droite. M. Delafosse reconnut sans peine qu'il avait eu avec le général une conversation toute privée, après l'incident de Pagny-sur-Moselle (avril 1887). « Si le général comprit, dit-il, que je préférais une dictature militaire, à défaut d'un régime plus régulier, au parlementarisme, je ne conteste pas qu'il ait eu raison. » M. Delafosse est un des collaborateurs réguliers du journal le *Matin*, dans lequel il défend les mêmes idées qu'à la Chambre; il a fait partie du comité des Douze chargé de la direction politique de la droite parlementaire. Dans la dernière session de la législature, il s'est abstenu sur la question du rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. En avril 1889, il a combattu à la tribune la proposition de loi organisant le Sénat en haute cour de justice pour juger le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

DELAGE (Jean-Baptiste), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était curé de Saint-Christoly (Gironde). Il fut, le 8 avril 1789, élu par la sénéchaussée de Bordeaux député du clergé aux Etats-Généraux. Il n'y eut qu'un rôle sans importance, et son nom n'est pas au *Moniteur*.

DELAGRANGE-GOURDON. — *Voy.* Floirac (comte de).

DELAGUEULLE DE COINCES (René-Louis), membre de la Convention, né le 15 avril 1736, mort à une date inconnue, fut procureur du roi à Orléans avant la Révolution. Il était président du tribunal de district de cette ville, lorsqu'il fut élu membre de la Convention par le département du Loiret, le 7e sur 9, par 226 voix (388 votants). Il prit place à la Montagne et se prononça en ces termes lors du jugement de Louis XVI : « Il en coûte infiniment à un homme sensible de trouver des coupables à punir; mais, quelque dure que soit cette épreuve, dès qu'elle est commandée par la justice, une fausse pitié ne doit pas nous émouvoir. En ouvrant le livre de la loi, le code conservateur de la société, j'y trouve que les conspirateurs doivent être punis de mort. Un ci-devant roi non-coupable serait banni par une république; un roi coupable doit subir la peine de ses forfaits. Je vote pour la mort. » Il rentra dans la vie privée après la session.

DELAHANTE (Etienne-Marie), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Crépy (Oise), le 26 novembre 1743 mort à une date inconnue, propriétaire, fut élu, le 23 germinal an V, au Conseil des Cinq-Cents, par 170 voix : il y siégea, sans prendre la parole, jusqu'en l'an VII. On le retrouve à Crécy, sous le Consulat, « membre de la Commission de bienfaisance, » et maire de la ville (an X).

DELAHAYE (Jacques-Charles-Gabriel), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Caudebec (Seine-Inférieure), le 16 mars 1761, mort à Paris, le 31 décembre 1819, exerçait dans son pays la profession d'avocat. Le 12 septembre 1792, il fut élu, le 16e et dernier, « à la pluralité des voix » membre de la Convention par le déparrement de la Seine-Inférieure. Il y siégea parmi les modérés et s'exprima comme suit lors du procès de Louis XVI. Au premier appel nominal : « Mettre en question si Louis est coupable, c'est mettre en question si nous le sommes nous-mêmes; je vois tracé sur tous les murs de Paris, en caractères de sang, ces mots : *Louis est coupable*; je vote *oui*. » Au 2e appel nominal : « C'est comme législateur et non comme juge que je monte à cette tribune, et je dis qu'il n'y a ni lâcheté ni courage à dire *oui* ou *non* dans cette affaire. La lâcheté consiste à ne pas faire son devoir! Ennemi des tyrans passés, présents et futurs, je tremble d'en voir sortir un des cendres de Louis Capet... Le peuple était livré, lorsqu'il a nommé ses députés à la Convention, à des factions plus terribles qu'aujourd'hui et cependant il a montré qu'il était digne du nom français : il a été calme et grand; il le sera s'il sanctionne le jugement de son ennemi. Je ne crains point la guerre civile; le peuple sait connaître la vertu. Je vote pour le *oui*. » Au 3e appel nominal : « Je n'ai jamais cru que la Convention nationale, toute puissante qu'elle est, pût me forcer à me revêtir de la qualité de juge, quand je ne puis me dépouiller de celle de législateur. Ce ne sont pas tant les ennemis extérieurs que les tyrans du dedans que je crains; ces hommes qui savent enchaîner l'opinion en répandant sur les patriotes le venin de la plus affreuse calomnie; ces hommes qui en 1789 étaient nobles, en 1790 prêtres, en 1791 aristocrates, qui en 1792 et 1793 se disent despotes. Louis est couvert du sang de nos frères; mais ces terribles et fâcheux événements sont irréparables, et l'intérêt de satisfaire à la justice par sa mort ne peut compenser les flots de sang que sa mort pourrait faire couler. Je vote donc pour sa détention, quant à présent, et le bannissement après la guerre. »

Il s'opposa à la mise à prix de la tête des Bourbons fugitifs, et combattit la Montagne avec une telle ardeur qu'il se fit mettre hors la loi : d'après une note autobiographique fournie par lui et conservée aux Archives Nationales, il resta vingt-deux mois dans cette situation, « du 31 mai 1793 au 15 thermidor an II. » Après la chute de Robespierre, Delahaye, rentré à la Convention, appuya toutes les mesures contre-révolutionnaires et se mêla activement aux délibérations. Il se plaignit de l'inexécution de la loi sur le désarmement et sur le renouvellement des cartes de la sûreté, et réclama, après les événements de prairial, les mesures les plus rigoureuses contre Bourbotte, Goujon, etc. Ce fut lui qui obtint la suppression des certificats de civisme. Il prit plusieurs fois la parole dans les débats auxquels donna lieu la Constitution de l'an III, ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement de la « commission extraordinaire de police » proposée pour juger les prévenus de délits révolutionnaires. Il se fit l'accusateur de R. Lindet, et prononça, le 2 fructidor an III, un long discours relativement aux meilleurs moyens de « terminer la révolution ». Elu, le 23 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, il inclina de plus en plus vers le royalisme, vota la mise en liberté des prêtres détenus, manifesta son étonnement d'entendre invoquer sans cesse « la morale publique lorsqu'il s'agit d'impôt », et se prononça pour le rétablissement de la loterie nationale. Il repoussa le projet de Daunou sur les délits de presse, parla sur l'agiotage et

sur diverses matières, et eut une altercation des plus violentes, à propos d'une question de finances, avec le député Malès (de la Corrèze); les deux collègues se prirent à la gorge en pleine séance. Son attitude hostile au Directoire le fit inscrire, le 19 fructidor an V, sur la liste des condamnés à la déportation. Retiré à Auvers (Seine-et-Oise), il continua sous le Consulat et sous l'Empire, ses menées monarchistes : « Prévenu, suivant sa propre expression, d'être le centre de la correspondance des princes », il fut arrêté dans son domicile et resta quatre mois sous la garde de deux gendarmes. L'année suivante, le 17 janvier 1808, il fut arrêté à nouveau et détenu plusieurs mois encore pour la même cause. Il revint sous la Restauration se fixer à Paris, où il mourut (1819).

DELAHAYE (Claude-Augustin), député au Corps législatif de l'an X à 1815, né à Orléans (Loiret), le 25 septembre 1754, mort à une date inconnue, étudia le droit, prit sa licence et s'établit négociant à Orléans. Membre de la Chambre de commerce de cette ville, il fut, le 6 germinal an X, élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif pour y représenter le département du Loiret. Son mandat lui fut renouvelé le 2 mai 1809. Il siégea ainsi jusqu'à la fin de l'Empire; puis il se rallia au gouvernement des Bourbons, après avoir voté la déchéance de Napoléon Ier, et fut nommé, le 13 décembre 1815, conseiller de préfecture à Orléans.

DELAHAYE DE LAUNAY (Jean-Pierre-Guillaume), député aux Etats-Généraux de 1789, au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1818 à 1819, né à Arpajon (Seine-et-Oise), le 22 juillet 1751, mort à Montmirail (Sarthe), le 17 avril 1830, était fils de Pierre-Guillaume Delahaye de Launay, bourgeois et de Marie-Anne-Madeleine Prot. Ses études terminées, il suivit, comme secrétaire particulier, un de ses parents attaché à l'ambassade de France à Berlin, puis, vers 1787, accompagna dans la Sarthe un de ses parents, M. Mengin de Bionval, qui venait d'acheter le château de Montmirail, et s'occupa de vendre les bois de la forêt faisant partie de ce domaine. En 1789, il fut chargé par ses concitoyens de la rédaction des cahiers du tiers-état, et fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Orléans (où il était électeur), avec 74 voix sur 146 votants. Il siégea, comme il le dit lui-même dans un Mémoire justificatif, « pendant trente mois, au sommet du côté gauche, de la partie dite des *enragés* », et fut un des premiers rendu à la séance du jeu de Paume; il proposa (juin 1792), un projet d'assignats hypothéqués sur les biens du clergé, et entra à la Société des Jacobins en novembre 1789; il resta en permanence lors de la fuite de Varennes, et fut atteint, dit-il, « d'un rhumatisme goutteux des plus violents. » De retour à Montmirail après la session, il y organisa la garde nationale, et en fut élu capitaine (1791); en septembre 1792, il fut nommé par l'assemblée électorale de Château-du-Loir, administrateur du conseil général du département de la Sarthe, dont il devint président en mars 1793. Dénoncé par les Montagnards du Mans pour avoir accueilli avec sympathie les députés fédéralistes, il fut arrêté par ordre de Didier Thirion, conventionnel en mission dans la Sarthe, avec neuf autres personnes, et dirigé sur Paris. Mais le convoi s'arrêta à Chartres, où les prisonniers furent enfermés : ce changement d'itinéraire leur sauva du moins la vie. Le 6 germinal an II, Delahaye, « en prison depuis six mois » fit imprimer le Mémoire justificatif déjà cité, sous le titre : *Delahaye ci-devant président de l'administration du département de la Sarthe, à ses juges et à ses concitoyens. — Précis de la vie privée, civile et politique du citoyen Delahaye, depuis l'année 1783 jusqu'au 6 octobre 1793* (*vieux style*). Dans ce Mémoire, il prétend avoir publiquement applaudi, en janvier 1793, « à la condamnation du tyran », avoir, en février, quoique valétudinaire, levé et équipé six cents volontaires, n'avoir jamais participé à aucun acte fédéraliste, avoir été le premier, dans son canton, à acheter des biens nationaux. Il fut mis en liberté vers la même époque, grâce aux démarches faites par Mlle Marie-Louise-Julie Dursort, de Provins, qu'il épousa par reconnaissance, le 12 prairial an II. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents, par 127 voix; il était assesseur du juge de paix, dont il devint premier suppléant en 1806. Il avait été réélu aux élections de germinal an VII, par le tiers scissionnaire de l'assemblée électorale de la Sarthe, mais cette élection fut annulée par le Conseil des Cinq-Cents, dans la séance du 16 floréal. Le collège de département de la Sarthe l'envoya, le 9 mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours, par 45 voix sur 85 votants; enfin, le 26 octobre 1818, le même collège le nomma député de la Sarthe, par 681 voix sur 1,186 votants et 1,603 inscrits; il prit place dans l'opposition de gauche; mais l'état de sa santé l'obligea presque aussitôt à donner sa démission et à rentrer dans la vie privée.

DELAHAYE. — *Voy.* Cormenin (vicomte de).

DELAISTRE (Guillaume-Joseph-Norbert, chevalier), membre du Tribunat, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 8 février 1769, mort à Paris le 10 février 1846, fut choisi par le Sénat le 6 germinal an X, pour faire partie du Tribunat : le 2 thermidor de la même année, il devint secrétaire de cette assemblée, où il se distingua par l'étendue de ses connaissances en matière d'économie politique. Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII, il fut appelé à la Cour des comptes le 28 septembre 1807, en qualité de conseiller référendaire. Le 10 septembre 1808, Delaistre fut créé chevalier de l'Empire. Après avoir fait partie de la Chambre des Cent-Jours, où le département de la Seine-Inférieure le nomma représentant, le 13 mai 1815, par 32 voix sur 62 votants, le chevalier Delaistre se rallia à la Restauration qui le nomma conseiller-maître à la Cour des comptes, et, le 22 août 1824, commandeur de la Légion d'honneur.

DELAISTRE. — *Voy.* Tilly (comte de).

DELAITRE (Jean-François-Marie, baron), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1816 à 1820, et de 1821 à 1824, né à Paris le 11 juillet 1766, mort à Paris le 13 avril 1835. Il était fils de « S. Bernard Delaitre, directeur des fermes du roi et de dame Elisabeth Raymond, son épouse. » Il se destina d'abord à la carrière militaire; ayant résolu ensuite de se tourner vers le barreau, il fut quelque temps avocat au parlement de Paris. En 1786, il exerça dans la même ville les fonctions de

« contrôleur-général des entrées. » Puis il fut nommé, en 1790, administrateur de la fabrique des assignats. Il rentra dans la vie privée pendant la durée du régime révolutionnaire et s'occupa d'industrie. Le coup d'Etat de brumaire le rappela aux fonctions publiques. Préfet d'Eure-et-Loir le 23 ventôse an VIII, baron de l'Empire le 31 janvier 1810, préfet de l'Escaut le 12 mars 1813, et, pour la seconde fois, placé quelques jours après à la tête du département d'Eure-et-Loir, il administra encore le département de Seine-et-Oise (13 janvier 1814) et fut, le 11 mai 1815, envoyé par le collège de département d'Eure-et-Loir à la Chambre des représentants, avec 72 voix (120 votants, 225 inscrits). Louis XVIII accepta les services du baron Delaitre qui, élu député de Seine-et-Oise à la Chambre du 4 octobre 1816, par 86 voix (172 votants, 249 inscrits) et promu, la même année, commandeur de la Légion d'honneur, commença par soutenir le gouvernement. Il se rapprocha ensuite de l'opposition, vota, en 1819, *contre* les lois d'exception, et, avec les 95, *contre* le nouveau système électoral. Non réélu en 1820, il reparut, à la Chambre, le 1er octobre 1821, comme député du 2e arrondissement de Seine-et-Oise (Arpajon), élu par 170 voix sur 256 votants et 291 inscrits, et siégea jusqu'en 1824 parmi les royalistes constitutionnels. Il fut admis à la retraite comme préfet, le 30 janvier 1828. Le 5 novembre 1830, le baron Delaitre fut chargé provisoirement de l'administration des domaines de l'ancienne dotation de la couronne.

DELAITRE (BERNARD-JEAN-ETIENNE-RAYMOND, VICOMTE), né à Paris le 2 janvier 1770, mort à Paris le 10 novembre 1847, manufacturier, traversa la Révolution sans se trouver mêlé aux événements politiques. Il était le fils de l'ancien directeur général des entrées de Paris, qui fut assassiné dans son château de Charonne, après le 10 août 1792. Conseiller général de la Seine et conseiller municipal de Paris sous le Consulat et l'Empire, il se rallia avec empressement au gouvernement des Bourbons, signa la proclamation du 2 avril 1814 en faveur de la branche aînée, fut destitué pendant les Cent-Jours, et réintégré à la seconde Restauration. Le collège de département de la Seine le nomma député, le 22 août 1815, par 146 voix (201 votants, 230 inscrits); il se fit peu remarquer dans la Chambre introuvable où il siégea dans la minorité, fut réélu, le 4 octobre 1816, par 142 voix (199 votants, 228 inscrits), prit place au côté droit, et fut un des candidats à la questure. En 1817 et 1818, il présida le collège électoral du deuxième arrondissement du département de la Seine. Nommé maître des requêtes le 8 octobre 1817, il quitta le Palais-Bourbon, fit partie au Conseil d'Etat du comité des finances, et se consacra à ses nouvelles fonctions, jusqu'au moment où il fut appelé (3 juillet 1820) à la préfecture du département de l'Eure. La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

DELAIZIRE (FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était maître de forges au Vaublanc. Maire de la commune de Plémet et administrateur des Côtes-du-Nord, il fit partie de la majorité de l'Assemblée législative, où l'envoya siéger (8 septembre 1791) le département des Côtes-du-Nord, avec 289 voix (473 votants), le 1er sur 8. « Un forgeron, s'écriait l'*Almanach critique*. Celui-là au moins va nous forger des lois! » Delaizire n'a pourtant laissé au *Moniteur* aucune trace de son passage à l'Assemblée. Après la session, il fut encore élu maire de Plémet; mais il donna sa démission en l'an II.

DELAJUS (JEAN-BAPTISTE-FÉLIX-FRANÇOIS), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Saint-Pierre (Martinique), le 1er décembre 1809, était propriétaire dans la Charente-Inférieure et maire de la commune de Saint-Simon-de-Bordes. La mort du maréchal Bugeaud ayant déterminé une vacance à l'Assemblée législative, M. Delajus fut élu, à sa place, représentant de la Charente-Inférieure, le 8 juillet 1849, par 20,197 voix (53,106 votants, 135,385 inscrits). Il prit place à droite et vota constamment avec la majorité monarchiste, sans favoriser la politique particulière du prince-président. Aussi échoua-t-il, le 29 février 1852, dans la 3e circonscription de son département, comme candidat au Corps législatif : il n'obtint que 3,489 voix contre 25,361 accordées au candidat officiel, M. Eschassériaux. Mais M. Delajus se rallia plus tard au gouvernement impérial.

DELALANDE (JULIEN-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Mayenne (Mayenne), le 19 mars 1742, mort à Ernée (Mayenne), le 10 mai 1830, fut, sous l'ancien régime, maître des eaux-et-forêts, et lieutenant du maire d'Ernée. Député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Maine, le 25 mars 1789, il ne prit jamais la parole dans l'Assemblée et se contenta d'y voter le plus souvent avec la majorité.

DELALOT (CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS, VICOMTE), député de 1820 à 1824, et de 1827 à 1830, né à Paris, le 17 avril 1772, mort à Paris, le 27 octobre 1842, était fils d'un conseiller-secrétaire du roi. Il prit part, à la fin de la session de la Convention nationale, au mouvement contre-révolutionnaire des 12, 13 et 14 vendémiaire an IV; il commandait les grenadiers de la section Lepelletier qui marchèrent sur l'Assemblée. Condamné à mort par le conseil militaire séant au Palais-Egalité « pour avoir signé un arrêté portant ordre de faire battre la générale et invitation aux sections voisines de se mettre sous les armes », il ne dut son salut qu'à la fuite. Il fit réviser plus tard ce jugement, collabora au *Journal des Débats*, et se fit un nom, sous la Restauration, parmi les écrivains du parti royaliste modéré. Le 15 novembre 1820, il fut élu, par 153 voix (270 votants, 296 inscrits), député de la Marne, au collège de département; il adressa alors à ses électeurs un discours où l'on remarquait cette déclaration : « Je trouverai dans mon propre cœur un attachement, vrai, sincère, sans réserve pour notre charte constitutionnelle, gage de stabilité si nécessaire à tous les intérêts, autel de la concorde où tous les Français qui veulent le salut de la patrie doivent se serrer étroitement pour étouffer leurs divisions dans des embrassements fraternels. » Le 8 janvier 1821, il combattit la demande de six douzièmes provisoires présentée par le ministère; il fit partie de la commission d'organisation municipale (7 mars), s'opposa énergiquement (5 juillet) au rétablissement de la censure : « Est-ce à la charte ou aux ministres, dit-il, que vous avez juré d'être fidèles? La société a le droit, et la Charte l'a reconnu, de réprimer les excès par les lois; mais vouloir interdire l'usage des facultés qui ont été données naturellement à l'homme, c'est attenter à son essence divine. » Réélu, le 10 octobre 1821,

par 144 voix (271 votants, 313 inscrits), il fut membre (21 novembre) de la commission de l'adresse qui renversa le ministère. Le ministère fit échouer la candidature de M. Delalot aux élections générales de 1824, mais celui-ci rentra à la Chambre, le 24 novembre 1827, élu par le collége de département de la Charente, avec 148 voix (212 votants, 254 inscrits.) Ce fut lui qui, à l'ouverture de la session de 1828, obtint le plus de voix comme candidat à la présidence de la Chambre; mais le choix du roi se fixa sur Royer-Collard. M. Delalot combattit la politique de l'extrême-droite, fut des 221, obtint sa réélection, le 3 juillet 1830, par 126 voix (231 votants, 274 inscrits), adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, et ne fut pas renommé en 1831. On a de lui, outre des articles au *Journal des Débats*, signés Z, un ouvrage : *De la Constitution et des lois fondamentales de la monarchie française* (1814).

DELAMARE (Jacques-Armand), député de 1815 à 1816, né à Houfleur (Calvados), le 20 octobre 1757, mort à une date inconnue, était avocat au Havre. Il fut élu, le 22 août 1815, député de la Seine-Inférieure (collège de département), par 104 voix sur 200 votants et 248 inscrits, et fit partie de la majorité de la Chambre introuvable. Rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les cours prévôtales, il dit : « Lorsque le prince qui nous gouverne reconquiert pour la première fois ses droits usurpés, ce n'est pas être trop prévoyant que de prendre des mesures pour prévenir de pareilles calamités. » Il proposa un jour, vu l'avantage que les membres placés sur les bancs inférieurs de la Chambre avaient sur les autres pour se faire inscrire, « de s'en rapporter au sort. » Il ne fit point partie d'autres législatures.

DELAMARRE (Antoine), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Saint-Thibaud (l'Union, sous la révolution) (Oise), le 3 février 1756, mort à Grandvilliers (Oise), le 10 février 1824, était notaire dans cette localité et procureur fiscal. Il devint en 1791 secrétaire de l'administration de son district, puis administrateur du département, et fut élu, le 5 septembre 1792, le 11e sur 12, député de l'Oise à la Convention. Il siégea dans la Plaine, se prononça lors du procès du roi, pour l'appel au peuple, en disant : « Le peuple seul a la souveraineté ; il pourra nous contester celui de juger définitivement ; je dis : *oui* », et répondit au 3e appel nominal : « J'ai voté hier pour la sanction du peuple souverain ; forcé de prononcer aujourd'hui définitivement dans la double qualité de juge et de représentant du peuple, je dis, comme juge que je vote pour la mort ; mais comme représentant du peuple, chargé de veiller à l'intérêt de ses rapports politiques, je crois que la mort de Louis serait moins utile que son existence. En conséquence, je vote pour sa réclusion jusqu'à six mois après la paix, et pour son bannissement ensuite. Ce qui me détermine surtout, c'est que je considère que si le peuple souverain regardait cette décision comme mauvaise, il serait toujours temps, malgré votre décret, de demander la mort. » Adversaire de la Montagne, il protesta contre l'acte du 31 mai, fut décrété d'arrestation et resta détenu pendant quatorze mois; il dut la liberté au 9 thermidor. La réaction anti-jacobine l'ayant rappelé à la Convention, le 18 frimaire an III, il fut chargé d'une mission dans le Nord et annonça à l'Assemblée la dissolution de la société populaire de Lille; il rendit compte aussi d'un mouvement causé à Arras par l'augmentation du prix du pain. Le 22 vendémiaire au IV, il fut élu, par 181 voix, député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents, d'où il passa, le 24 germinal au VI, au Conseil des Anciens ; il y représenta le même département. Favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut appelé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, à siéger, toujours comme député de l'Oise, au Corps législatif. Le 23 germinal an XII, il fût nommé conseiller de préfecture de son département, et, en 1807, maire de Grandvilliers, où il mourut.

DELAMARRE (François-Désiré-Edouard), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Guerbaville (Seine-Inférieure), le 16 février 1797, mort à Saint-Arnoult (Seine-Inférieure), le 29 septembre 1881, était le neveu du baron Bignon. Il débuta, sous la Restauration, dans la carrière administrative, comme sous-préfet de Clamecy : il s'y distingua, dit-on, lors de l'épidémie du choléra. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma successivement préfet du Cantal, puis préfet des Landes et préfet de la Creuse. La révolution de 1848 l'éloigna des affaires ; mais le coup d'Etat de décembre 1851, dont il se déclara partisan, le rappela à la vie publique. Le 29 février 1852, M. Delamarre fut élu député de la 1re circonscription de la Creuse au Corps législatif, par 12,831 voix (25,481 votants, 37,026 inscrits), contre 12,456 à M. Leyraud, ancien représentant. Il soutint de ses votes le gouvernement qui avait appuyé officiellement sa candidature, fit partie de la majorité dynastique, et obtint sa réélection, toujours comme candidat officiel : le 22 juin 1857, par 12,248 voix (18,669 votants, 34,884 inscrits), contre M. Leyraud, 6,374 ; le 1er juin 1863, par 17,086 voix (20,895 votants, 35,236 inscrits); et le 24 mai 1869 par 15,525 voix sur 23,262 votants et 36,761 inscrits.

DELAMARRE (Théodore-Casimir), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Dancourt (Seine-Inférieure), le 16 janvier 1797, mort à Paris, le 18 février 1870, débuta par être garde du corps du roi, sous la Restauration, puis il devint l'associé d'une importante maison de banque à Paris. « En 1842, écrit un biographe, il lui a pris fantaisie de devenir journaliste; c'était, dit-on, pour couver son élection. Il acheta la *Patrie*; mais il ne fut pas nommé député. Il fit alors de son journal une feuille du soir, avec une légère teinte d'opposition. A la révolution de Février, il ne conserva d'autres débris de son ancienne splendeur commerciale que cette pauvre *Patrie* qui lui était chère à plus d'un titre. Elle devint tour à tour républicaine, réactionnaire et enfin élyséenne. L'ancien banquier y griffonne des premiers-Paris de quatre colonnes comme s'il n'avait fait que cela toute sa vie. Les articles de M. Delamarre, tout maître qu'il est, n'y sont admis, il est vrai, qu'à corrections, et c'est M. Linguet, l'ancien redresseur de la prose de M. Caussidière qui est chargé de revoir celle de M. le directeur-propriétaire de la *Patrie.* » Elu, le 29 février 1852, par 16,089 voix (25,199 votants, 30,174 inscrits), député de la 4e circonscription de la Somme au Corps législatif, contre 8,846 à M. Cauvel de Beauvillé, M. Delamarre s'associa au rétablissement de l'Empire et vota le plus souvent avec la majorité dynastique; mais il échoua, le 22 juin 1857, dans sa circonscription électorale avec 10,961 voix contre M. de Morgan, 14,323 voix. Il quitta alors la vie politique active.

DELAMARRE (Achille-Joseph, comte), sénateur du second empire, né à Paris le 11 février 1790, mort à Paris le 8 mars 1873, suivit la carrière militaire, fit toutes les campagnes de l'Empire, se distingua en Russie et en Saxe, et, s'étant rallié à la Restauration, devint officier du corps royal d'état-major. Charles X lui conféra le titre de comte. Parvenu au grade de lieutenant-colonel, le comte Delamarre donna sa démission en 1832 et s'occupa de l'amélioration de la race chevaline; pendant quelque temps, il présida le *Jockey-Club*. Un décret du 31 décembre 1852 l'appela au Sénat impérial où il siégea pendant toute la durée de l'empire dans les rangs de la majorité.

DELAMBRE (Charles-Guislain), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Boiry-Notre-Dame (Pas-de-Calais), le 19 mai 1735, mort à une date inconnue, était cultivateur à Boiry-Notre-Dame. Député du tiers aux Etats-Généraux pour le Cambrésis (17 avril 1789), il s'associa aux votes de la majorité de la Constituante, et adressa, en décembre, de concert avec ses collègues, les députés des provinces de Flandre et du Cambrésis, une *Lettre à leurs commettants*.

DELAMÉTHÉRIE (Louis), député au Conseil des Anciens et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bourges (Cher), le 9 mai 1752, mort à Bourges, le 15 février 1829, avocat, fut élu, le 22 germinal an V, par 137 voix, député du Cher au Conseil des Anciens. Il y prit quelquefois la parole, vota l'adoption de la résolution relative à la gendarmerie, et, suspect de royalisme, vit son élection annulée le 18 fructidor. Il fut même arrêté par suite des événements de cette journée, mais relâché peu de temps après. Le gouvernement consulaire le nomma (18 floréal an VIII) juge au tribunal d'appel de Bourges. A la réorganisation judiciaire de 1811, Delaméthérie reçut le titre de président de chambre à la même cour. Pendant les Cent-Jours, il fut désigné par le collège de département du Cher comme membre de la Chambre des représentants, où son rôle fut sans importance. Il conserva ses fonctions de magistrat sous la Restauration.

DELAMORLIÈRE (Natalis), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Amiens (Somme), le 20 décembre 1772, mort à Amiens, le 6 décembre 1842, appartint à l'armée, et se retira avec le grade de capitaine d'infanterie pour s'établir à Amiens. Elu par cet arrondissement (11 mai 1815) représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 23 voix sur 43 votants, il s'y fit peu remarquer, et n'eut pas d'autre rôle politique.

DELANDINE (Antoine-François), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Lyon (Rhône), le 6 mars 1756, mort à Lyon le 5 mai 1820, fils d'un magistrat, suivit la carrière du barreau, et devint, en 1775, avocat au parlement de Dijon, et en 1777, avocat au parlement de Paris. Mais ses goûts l'entraînaient vers la littérature : ses premiers essais ayant obtenu un certain succès, il fit paraître successivement un très grand nombre de productions. *L'Enfer des peuples anciens*, publié par lui en 1784, le fit admettre parmi les membres de la Société royale des antiquaires de Londres; d'autres dissertations savantes lui ouvrirent les portes de l'Académie de Lyon : celle des Inscriptions et Belles-Lettres le désigna comme membre correspondant. Auteur d'une importante *Histoire des Assemblées nationales de France*, il fut porté candidat aux Etats-Généraux et élu, le 23 mars 1789, député du tiers par le bailliage du Forez. Il compta parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle, s'opposa à la déclaration des droits de l'homme, et proposa (9 août 1789) de charger les biens du clergé d'une somme annuelle de 15 millions de livres, plus cinq cent mille francs d'amortissement, pour gager l'emprunt de 30 millions voté le 7 : « Venez, ministres des autels, s'écria-t-il, venez au secours de la patrie, écoutez sa voix qui vous appelle! C'est elle qui vous a donné ces biens, vous en êtes les sages usufruitiers, vous en devez le sacrifice : quelque grand qu'il soit, c'est l'avoir obtenu que de vous en offrir l'idée. » Ce plan, qui rendait impossible l'aliénation des propriétés hypothéquées, fut accepté de suite par le clergé; mais la motion de Delandine fut repoussée, surtout quand Barère eût fait remarquer « quels obstacles un pareil gage mettrait à l'exécution des projets sur les biens ecclésiastiques ». Delandine combattit ensuite le plan proposé pour la division du royaume, amenda le projet sur le rachat des droits féodaux, s'opposa à de nouvelles émissions d'assignats, parla sur la suppression des offices ministériels, sur les mines, etc., et fit rendre un décret pour l'exécution du canal de Rhône-et-Loire. Après la session de la Constituante, Delandine revint à Lyon et y exerça les fonctions de bibliothécaire de l'Académie, en même temps que celles de greffier en chef du tribunal de cassation; mais, ayant signé une adresse au roi contre la journée du 20 juin 1792, il dut quitter sa ville natale et chercher un refuge à Néronde en Forez. Il y fut découvert en 1793, arrêté par ordre du représentant Javogue et incarcéré à Lyon, dans la prison des Recluses. Le 9 thermidor l'en fit sortir. Sous le Directoire, Delandine occupa encore divers emplois administratifs; il enseigna aussi la législation à l'école centrale du Rhône. La Harpe ayant été proscrit à la suite des événements du 18 fructidor, Delandine réclama son rappel. Lors de la convocation à Lyon par Bonaparte de la « Consulta » cisalpine, Delandine fut un des rédacteurs des procès-verbaux de cette assemblée. Il reprit son poste de bibliothécaire quand les écoles centrales eurent été supprimées, et le garda jusqu'à sa mort. Parmi la quantité d'ouvrages en tous genres dus à la plume féconde de Delandine, on peut citer : *De la philosophie corpusculaire* (Paris, 1785), *Notice historique sur la vie et les écrits de Mme de la Fayette* (1786); *De l'origine et de la plantation du maïs* 1786); *De la milice et de la garde bourgeoise de Lyon*; *Bibliothèque historique et raisonnée des historiens de Lyon* (1787); *Tableau des prisons de Lyon*, et nombre de fragments historiques, littéraires, dramatiques, etc.

DELANGLE (Claude-Alphonse), député de 1846 à 1848, sénateur du second Empire et ministre, né à Varzy (Nièvre), le 6 avril 1797, mort à Paris le 25 décembre 1869, était le fils d'un entrepreneur de maçonnerie. Il se destina d'abord à l'enseignement, et, ses études terminées aux collèges de Varzy et de Bourges, fut successivement professeur de seconde dans l'Indre, maître d'études et professeur d'une classe élémentaire à Paris, enfin inspecteur à Sainte-Barbe. Condisciple et ami de Philippe Dupin et de Dupin aîné, il se tourna ensuite, d'après leurs conseils, vers l'étude du droit, et

débuta avec succès au barreau de Paris, où il se distingua dans la défense de Castille (affaire des quatre sergents de la Rochelle) et dans un certain nombre d'autres causes. Son cabinet prit rapidement de l'importance, et, en 1836, il fut désigné comme bâtonnier de son ordre. Avocat général à la Cour de cassation, de 1840 à 1846, il fit vers la même époque diverses tentatives, d'abord infructueuses, pour entrer à la Chambre des députés, et échoua dans l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), le 26 décembre 1840, avec 75 voix contre 84 à M. Pelletier-Dulas, élu (il s'agissait de remplacer M. de la Ferté-Meun, démissionnaire); le 4 avril 1841, après annulation de cette élection, avec 91 voix contre 110 à M. Benoist d'Azy, élu, et enfin le 9 juillet 1842, avec 78 voix contre 132 au député sortant, réélu. Divers travaux importants, tels que le *Commentaire sur les sociétés commerciales* (1843), des articles insérés dans la *Gazette des Tribunaux*, une monographie de la *Cour de Cassation*, augmentèrent encore sa notoriété et lui firent confier, le 22 mars 1847, en remplacement de M. Hébert, le poste de procureur général près la cour de Paris. Il avait été, le 1er août 1846, élu député du 4e collège de la Nièvre (Cosne), par 143 voix sur 284 votants et 312 inscrits, contre M. Grangier de la Marinière, 125 voix : sa promotion dans la magistrature l'obligea à solliciter le renouvellement de son mandat législatif; il l'obtint le 16 avril 1847. Son rôle parlementaire fut modeste : il se borna à voter avec les conservateurs. Comme procureur général il dirigea l'instruction ouverte contre l'ancien ministre Teste et contre Despans-Cubières, Parmentier et Pellapra, compromis dans la concession des mines de sel gemme de Gouhenans, puis celle de l'affaire Praslin. La république de 1848 révoqua M. Delangle (25 février) de ses fonctions de procureur général : il reprit alors sa place au barreau, et adhéra bientôt avec empressement à la politique de L.-N. Bonaparte. Président (1850) de la commission départementale et municipale du département de la Seine et de la Ville de Paris, président au Conseil d'Etat (1852) de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, il fut nommé la même année procureur général à la Cour de cassation, et bientôt (30 décembre) premier président de la Cour de Paris; le lendemain il fut appelé au Sénat. Il y soutint de tout son pouvoir les institutions impériales. En 1858, comme le général Espinasse venait de quitter le ministère de l'intérieur, M. Delangle prit ce portefeuille, et le garda pendant onze mois. Il eut ensuite les sceaux du 5 mai 1859 au 22 juin 1863 : diverses modifications du Code pénal et la loi sur les flagrants délits marquèrent la dernière année de son passage au ministère de la justice. Quatre mois après, le 18 octobre, et plusieurs fois depuis cette époque, il fut nommé vice-président du Sénat, où il prit d'ailleurs fréquemment la parole, soit au sujet de pétitions relatives à des matières économiques, soit sur des questions juridiques telles que la contrainte par corps, contre laquelle il se prononça dans la séance du 16 juillet 1867. Grand croix de la Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et, depuis le 5 mars 1859, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Delangle fut rappelé par un décret du 14 novembre 1865 au poste de procureur général à la Cour de cassation, où à deux reprises, il remplaça M. Dupin. Ce fut lui qui prononça le réquisitoire sur la demande en revision du procès Lesurques. — Député, administrateur, membre du Sénat, magistrat, ministre, M. Delangle se montra, dans ces diverses situations, le représentant fidèle et distingué du parti « autoritaire ». — Son gendre, M. Gaudin (*V. ce nom*), fut de 1869 à 1870, député au Corps législatif.

DELAPALME (ADOLPHE), député au Corps législatif de 1852 à 1858, né à Paris, le 1er janvier 1796, mort à Paris le 30 octobre 1858, se destina au notariat et acheta d'abord une étude à Versailles, dont il se défit pour en prendre une autre à Paris. Frère d'un avocat général et beau-frère de Baroche, il mit à profit l'influence qu'exerçait dans le département de Seine-et-Oise l'ancien ministre, alors vice-président du Conseil d'Etat, pour se faire élire, comme candidat officiel, le 29 février 1852, député de la circonscription de Mantes au Corps législatif : il y entra avec 14,742 voix (19,239 votants, 28,182 inscrits), contre 2,674 à M. Thil et 917 à M. Lepeletier d'Aulnay. Il vota avec les impérialistes, obtint sa réélection le 22 juin 1857, par 18,078 voix (19,059 votants, 26,991 inscrits), et mourut l'année d'après. Son successeur à la Chambre fut M. Brochant de Villiers. M. Delapalme était chevalier de la Légion d'honneur.

DELAPCHIER. — *Voy.* DUCHASSEINT.

DELAPORTE (FRANÇOIS-SÉBASTIEN-CHRISTOPHE), dit LAPORTE, député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention, né à Belfort (Haut-Rhin), le 15 septembre 1760, mort à Belfort, le 25 mars 1823, était avoué au tribunal de son district. Elu, le 3 septembre 1791, député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, le 5e sur 7, avec 189 voix (374 votants), il prit place au côté gauche et se déclara partisan des principes révolutionnaires : il parla sur la responsabilité des ministres, et fut envoyé en mission auprès de Lückner. Réélu (4 septembre 1792) dans le même département, le 3e sur 7, par 226 voix (400 votants), membre de la Convention, il vota « la mort » dans le procès du roi, dénonça Beurnonville, demanda qu'on fît sonner le tocsin dans toute la République, déploya une grande activité dans les missions dont il fut chargé en Saône-et-Loire et à Lyon : il rendit compte à la Convention des mesures prises contre les rebelles de cette ville, ainsi que des honneurs rendus à la mémoire de Chalier. Chargé d'examiner la conduite du tribunal de Lyon et de la commission militaire, il justifia les mesures d'extrême rigueur prises par ces juges, et, à son retour, fut élu secrétaire de la Convention. Delaporte se prononça au 9 thermidor contre les Jacobins, entra au comité de sûreté générale, puis au comité de salut public, fit envoyer Cadroy près des armées des Alpes et d'Italie, fit déclarer la commune de Paris « responsable des atteintes qui seraient portées à la Convention » et, dans les journées de prairial au III, se signala par son zèle contre l'insurrection. « L'audace des factieux est telle, s'écria-t-il, ils ont dévoilé leurs sinistres projets avec tant de scélératesse, que tout acte de faiblesse de votre part serait un crime », — et il proposa un décret motivé tendant à « sommer au nom de la loi, les habitants du faubourg Antoine de remettre sur l'heure sous la main de la justice les assassins du représentant Féraud. » Peu de temps après, il fut chargé de la direc-

tion de la force armée de Paris. Delaporte prit encore la parole sur diverses questions. Il se retira dans son pays après la session de la Convention et ne fit point partie d'autres législatures.

DELAPORTE (Jean-Baptiste-François), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), en 1750, mort à Rennes, le 18 mai 1824, était homme de loi à Lamballe, lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 239 voix sur 386 votants. Il se mêla aux discussion de législation, présenta des rapports sur l'exécution des jugements criminels et sur le régime de communauté entre époux, parla en faveur de l'accroissement de la compétence des juges de paix, sur l'assistance publique, sur les marques de fabrique, etc. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes, et, le 14 avril 1811, au moment de la réorganisation des cours judiciaires, conseiller à la cour impériale de Rennes. Il fut l'un des fondateurs de la Société des sciences et arts de Rennes, en devint président, et, au retour de l'île d'Elbe, signa l'adresse de la cour de Rennes à Napoléon. La Restauration le maintint néanmoins dans ses fonctions de conseiller. On a de lui : *Recherches sur la Bretagne* (1819-1823), dont deux volumes ont paru, et que la mort l'empêcha d'achever.

DELAPORTE (Jean-Louis), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Troyes (Aube), le 28 novembre 1796, mort à Doulevant (Haute-Marne) en 1870, était le fils d'un pharmacien. Après avoir exercé lui-même cette profession jusqu'en 1838, il débuta dans la vie politique comme conseiller municipal de Troyes et conseiller général de l'Aube. D'opinions républicaines modérées, il fut élu, le 23 avril 1848, le 5e sur 7, par 33,524 voix, représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Il y siégea parmi les partisans de Cavaignac, et vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel; 21 mars 1849, *contre* l'interdiction des clubs; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition romaine; 11 mai, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres; 26 mai, *pour* la mise en liberté des transportés. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DELARBRE (Jean-Baptiste-Prosper), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Paris, le 11 novembre 1801, mort à Donnemarie (Haute-Marne), le 15 août 1879, s'établit comme maître de forges dans ce département sous le règne de Louis-Philippe. Ses opinions politiques le rapprochaient alors de l'opposition dynastique; mais il ne se rallia pas à la république de février 1848, et, ayant été élu, le 23 avril, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée constituante, le 5e sur 7, par 30,429 voix sur 67,200 votants (78,579 inscrits), il prit place à droite et vota constamment avec les conservateurs. C'est ainsi qu'il se prononça : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. M. Delarbre ne fut point réélu à l'Assemblée législative.

DELAROCHE. — *Voy.* La Roche (de).

DELAROCHETTE (Jérome-Marie), député à l'Assemblée Législative de 1791, né à Roanne (Loire) le 16 juillet 1755, mort à Roanne, le 25 novembre 1819, était procureur général syndic de son district, lorsqu'il fut élu, le 3 septembre 1791, le 13e sur 15, « à la pluralité des voix » (379 votants), député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative. Il y vota avec la majorité. Sous l'Empire, il fut conseiller général du même département.

DELARUE-DUCAN (Jean-Baptiste-Anne), député au Corps législatif de l'an XII à 1810, né à la Flèche (Sarthe), le 17 décembre 1758, mort à une date inconnue, remplit successivement les fonctions de receveur particulier des finances à la Flèche, d'administrateur du département de la Sarthe, d'assesseur du juge de paix et de membre du jury d'instruction. Le 2 fructidor an XII, le Sénat conservateur nomma Delarue-Ducan député de la Sarthe au Corps Législatif; il y siégea jusqu'en 1810.

DELATTRE (François-Paschal, baron), député à l'Assemblée constituante de 1789, au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Abbeville (Somme) le 9 avril 1749, mort à Abbeville le 14 août 1834, était le fils d'un négociant de cette ville et exerçait la profession de son père, quand le tiers-état de la sénéchaussée de Ponthieu le choisit (28 mars 1789) comme député aux Etats-Généraux. A l'Assemblée Constituante, Delattre éleva la voix pour demander que le commerce de l'Inde fût entièrement libre et pour flétrir la conduite des administrateurs de la compagnie, qui avaient déshonoré le pavillon qui leur était confié en devenant les agents du cabinet britannique. Le 9 février 1791, Delattre fit décréter que des vaisseaux iraient à la recherche du célèbre navigateur Lapérouse. Dans la séance du 7 mai, il fit, au nom de tous les comités réunis, un rapport dans lequel, après avoir établi la nécessité de prendre des mesures promptes pour calmer les inquiétudes des colonies sur les innovations dont les colons se croyaient menacés relativement à l'état politique des personnes, il proposa de convertir en article constitutionnel le principe, établi dans le préambule du décret du 12 octobre, de l'initiative exclusive des assemblées sur toutes les lois relatives à l'état des personnes, et d'ordonner une Assemblée générale des colonies, chargée de présenter les vœux sur cette partie de la constitution coloniale. Plusieurs membres ayant vivement combattu ce projet, l'Assemblée, après de longs débats, en ordonna l'impression et l'ajournement. Après la session, Delattre retourna à Abbeville, et y reprit son négoce. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents.

S'étant montré favorable au 18 brumaire, il fut désigné, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat

conservateur pour représenter le même département au Corps législatif; ce mandat lui fut renouvelé le 4 mai 1811. Le gouvernement consulaire, puis impérial, fit Delattre membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, commandeur du même ordre le 25 prairial, préfet de Vaucluse le 13 thermidor an XIII, et, le 3 août 1810, chevalier de l'Empire. Delattre adhéra d'abord à la déchéance de Napoléon, en 1814. Il accepta cependant, le 11 mai 1815, son élection comme représentant de l'arrondissement d'Abbeville à la Chambre des Cent-Jours, par 72 voix (110 votants, 180 inscrits), contre 19 voix à M. Choquard; mais, à la nouvelle chute du gouvernement impérial, il se retira dans son pays natal, où il se tint, jusqu'à sa mort, éloigné des affaires publiques. Louis XVIII lui donna, le 9 mars 1816, le titre de baron.

DELATTRE (Paul-Joseph), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Bourseville (Somme), le 18 janvier 1795, mort à Saint-Riquier (Somme), le 11 juillet 1861, manufacturier à Ramburelles, fut élu, le 23 avril 1848, le 8e sur 14, et par 113,094 voix, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante. Il fit partie de la majorité de droite et vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. M. Delattre ne fit point partie de l'Assemblée législative.

DELATTRE (Paul-Eugène), député de 1881 à 1889, né à Ramburelles (Somme), le 3 janvier 1830, fut inscrit comme avocat au barreau de Paris en 1852, se mêla à la politique d'opposition radicale à l'Empire, et devint un orateur habituel des réunions publiques. Nommé préfet de la Mayenne au 4 septembre 1870, il fut remplacé à ce poste au moment du mouvement communaliste de Paris (18 mars 1871), et fut élu conseiller municipal de Paris en 1874, 1877 et 1881; il devint l'avocat des journaux l'*Intransigeant et la Lanterne*. Aux élections générales du 21 août 1881, la 1re circonscription de Saint-Denis l'envoya siéger à la Chambre, comme député radical, au 2e tour de scrutin, par 10,326 voix sur 13,106 votants et 23,048 inscrits, contre MM. Camille Sée 1,471 voix, et Epailly, 129. Il siégea à l'extrême-gauche, provoqua (septembre 1881) une réunion des députés de la Seine pour organiser une enquête sur les affaires de Tunisie, et pour demander une convocation anticipée des Chambres, et déposa (janvier 1884), lors de la discussion du projet rattachant au budget de l'Etat les dépenses de la préfecture de police un amendement interdisant à l'administration d'élever le conflit en matière correctionnelle, interdiction qui existait déjà en matière criminelle; l'amendement fut rejeté par 279 voix contre 186.

Réélu, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale de la Seine, au 2e tour de scrutin, le 18e sur 34, par 285,937 voix sur 416,886 votants et 564,338 inscrits, M. Delattre reprit sa place à l'extrême-gauche, interpella (juin 1884) le gouvernement sur les pratiques illégales de la préfecture de police (l'ordre du jour pur et simple fut voté par la Chambre), vota (juin 1886) pour l'expulsion des princes, et prit part à toutes les discussions relatives aux chemins de fer, notamment lors de l'essai de mobilisation du 17e corps (octobre 1887). A la fin de la législature, déposa un projet de loi sur la sécurité des voyageurs et un autre sur la surimposition des grands magasins. En dernier lieu, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Tribulations des voyageurs et des expéditeurs en chemins de fer* (1858); — *Canaux et chemins de fer* (1861); — *Devoirs du suffrage universel* (1863); — *La justice dans les prochaines élections* (1864); — *les Etrangleurs de la Bourse* (1866), etc.

DELATTRE DE BALZAERT (Henri-Bernard, baron) député à l'Assemblée constituante de 1789 et au Conseil des Anciens, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 27 juillet 1743, mort à Saint-Omer le 8 juillet 1804, était maître-particulier des eaux et forêts, lorsque le tiers-état du bailliage de Bailleul l'envoya siéger aux Etats-Généraux. Il se fit peu remarquer dans l'Assemblée constituante et passa de même à peu près inaperçu au Conseil des Anciens, où il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, par 229 voix, pour le Pas-de-Calais. Il y siégea jusqu'en l'an VII, et se retira à Saint-Omer, où il mourut.

DELAUNAY (Jean-Marie), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Bécherel (Ille-et-Vilaine), le 9 mars 1723, mort à Dinan (Côtes-du-Nord) à la fin du siècle dernier, était religieux prémontré de l'abbaye de Beauport au diocèse de Saint-Brieuc, et exerçait le ministère paroissial dans le diocèse de Tréguier, lorsque l'évêché, qui formait alors une circonscription électorale, le désigna (21 avril 1789) comme député du clergé aux Etats-Généraux. Il embrassa les doctrines du côté gauche de l'Assemblée, adhéra à la constitution civile du clergé, et fut un des premiers à se présenter à la tribune, le 27 décembre 1790, pour prêter serment. Devenu curé constitutionnel de sa paroisse en 1791, il la quitta en 1793, et se retira dans sa famille à Dinan, où il mourut avant la publication du Concordat.

DELAUNAY (Jacques-François-Marie), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Moyenneville (Pas-de-Calais), le 20 octobre 1753, mort à une date inconnue, était notaire à Mailly avant la Révolution. Le 31 août 1791, il fut élu député de la Somme à l'Assemblée législative, le 4e sur 17, par 313 voix sur 407 votants. Il siégea parmi les modérés, mais ne joua qu'un rôle très effacé; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Sous le gouvernement consulaire, il devint conseiller général de la Somme, puis juge de paix sous l'Empire.

DELAUNAY (Joseph), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, né à Angers (Maine-et-Loire) le 24 décembre 1752, exécuté à Paris le 5 avril 1794, était le fils aîné d'un procureur au présidial d'Angers. Il fit de bonnes études chez les oratoriens, se fit inscrire comme avocat au barreau d'Angers en 1774, et, grâce à une rapide réputation,

devint membre de l'Académie d'Angers, le 22 juin 1781. Choisi comme député-suppléant aux Etats-généraux, il refusa, entra comme capitaine dans les volontaires de la garde-nationale, assista comme vice-président au congrès de Pontivy (février 1790) où il se montra ardent partisan des réformes, fit partie de la députation envoyée par le Maine-et-Loire à la fédération de 1790 à Paris, et fut nommé, au retour (novembre), commissaire du roi près le tribunal de district d'Angers. Elu le 9 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 5e sur 11, par 271 voix sur 494 votants et 663 inscrits, il siégea à l'extrême gauche, se fit recevoir aux Jacobins, demanda (19 octobre) le mariage des prêtres, parla *contre* l'agiotage (5 décembre), *contre* les émigrés réunis à Coblentz (13 décembre), déposa (30 juin 1792) un projet de loi déclarant que «jusqu'après l'extinction de tous les foyers de conspiration, les représentants des Français, dans leurs déterminations répressives contre les conspirateurs et les pertubateurs de l'ordre public, ne consulteront que la loi impérieuse et suprême du salut public», provoqua (20 juillet) la mise en accusation de Lafayette, et réclama (19 août) la translation de Beaurepaire au Panthéon. Réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 2e sur 11, avec 337 voix sur 582 votants et 645 inscrits, il eut dans cette assembléee un rôle moins en vue, vota « pour la mort » dans le procès de Louis XVI, parla contre le scrutin épuratoire demandé par les Girondins, contribua à leur arrestation, fit supprimer la Compagnie des Indes (16 octobre 1793), et fut un des plus compromis dans les accusations de concussion et d'agiotage nées des révélations de Bazire et de Chabot. Arrêté avec eux, le 17 novembre, sur le rapport d'Amar, et mis au secret, il ne parut que le 16 mars suivant devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, «pour avoir falsifié un décret de la Convention, trafiqué de ses opinions, et spéculé sur les compagnies financières aux dépens de la république. » Il fut exécuté le 5 avril, avec Danton, Camille Desmoulins et les autres. On a de lui des lectures historiques à l'Académie d'Angers, et *Réfutation morale et dogmatique de tous les écrits qui ont paru jusqu'à ce jour contre le serment civique exigé des prêtres fonctionnaires publics* (1791).

DELAUNAY (Pierre-Marie, chevalier), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angers (Maine-et-Loire) le 14 août 1755, mort à Angers, le 10 juillet 1814, frère puiné du précédent, était avocat à Angers avant la Révolution. Nommé, en 1790, procureur syndic du département, puis, en 1791, président du tribunal criminel d'Angers, il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Maine-et-Loire, le 8e sur 11, avec 391 voix sur 608 votants et 645 inscrits. Il siégea à la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal: « Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix.» Ce fut le rapport qu'il présenta sur la motion de Boilleau (de l'Yonne) qui fit décréter Marat d'accusation (mars 1793). Il fut membre du comité de législation, fut envoyé dans l'ouest, fut un des cinq commissaires chargés des premières négociations de paix avec Charette, et, ayant réussi dans cette mission, fut délégué à Angers pour réorganiser les départements soumis. A ce poste, il protégea surtout les royalistes, mena un train de grand seigneur, et n'échappa aux dénonciations qu'en faisant arrêter ceux qui se disposaient à les porter à Paris. Rappelé à la Convention en juillet 1795, il entra au comité de salut public, soutint la réaction thermidorienne, et, par des propositions énergiques, comme celle des tribunaux militaires pour juger les insurgés, consolida, le 13 vendémiaire, la victoire de la Convention.

Elu par son département au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, avec 61 voix sur 171 votants, il demanda l'organisation d'un ministère de la police, et une loi contre la presse. Membre du tribunal de cassation (1797), il adhéra au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, au lendemain de cet événement, président du tribunal criminel de Maine-et-Loire, puis, le 9 floréal suivant, juge au tribunal d'appel d'Angers. Il se montra très sévère dans la répression des crimes politiques, fut décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial au XII, nommé conseiller général de Maine-et-Loire le 28 août 1808, créé chevalier de l'Empire, le 5 août 1809, et promu président de chambre à la cour impériale d'Angers le 2 avril 1811. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions.

DELAUNAY (Pierre-René-Léonard), député de 1815 à 1820, né au Merlerault (Orne) le 6 novembre 1764, mort à Paris le 11 septembre 1829, était avocat à Séez avant la Révolution. Officier municipal de Séez en 1790, il fut élu successivement administrateur du district, procureur-syndic par intérim, et procureur de la commune. Il était officier municipal à Alençon au moment de la proscription des Girondins (31 mai 1793); il protesta en leur faveur et fut emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Administrateur du département de l'Orne sous le Directoire, il devint juge-président de section au tribunal civil d'Alençon, puis juge au tribunal d'appel de Caen, et enfin président du tribunal criminel de l'Orne. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il fut nommé par l'Empereur, à la réorganisation des tribunaux, conseiller à la cour de Caen. Le 22 août 1815, le collège de département de l'Orne l'élut député par 117 voix sur 189 votants et 255 inscrits. Il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, fut réélu, le 4 octobre 1816, par 106 voix sur 173 votants et 252 inscrits, et le 20 septembre 1817 par 501 voix sur 850 votants et 1,387 inscrits. Il tint un rang modeste dans la majorité constitutionnelle, fut nommé conseiller à la cour royale de Paris, le 26 juin 1818, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DELAUNEY (Jean-Baptiste-Gabriel), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Isigny (Calvados) le 16 octobre 1752, mort à Bayeux le 6 décembre 1831, était le fils de René Delauney « marchand bourgeois » à Isigny, qui fut longtemps syndic-maire de la localité, et, à la fin de sa vie, juge au tribunal de l'élection de Bayeux, et de Marie-Thérèse-Cécile Le Petit. Jean-Baptiste-Gabriel fut d'abord avocat à Bayeux (1782), puis officier municipal; il était procureur-syndic de l'Hôtel-de-Ville de Bayeux depuis 1787, et avait fait partie, en 1788, de l'assemblée de l'élection de Bayeux, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage de Caen. Membre du comité de la nouvelle division territoriale de la France, il prit une part active à ses travaux, et, sur le conseil de sa sœur, fit prévaloir, pour le département dont Caen était le chef-lieu, le nom de *Calvados* sur le nom

d'*Orne-Inférieure*, qui était proposé. C'est également à lui que Bayeux dut de conserver son siège épiscopal que Thouret réclamait pour Lisieux. Après la session, M. Delauney revint dans son département, fit partie avec Cahier de Gerville, de la « Commission des Arts » chargée de recueillir et de cataloguer les livres et objets précieux provenant des églises et des châteaux; on doit à cette commission la conservation de la célèbre tapisserie de la Reine Mathilde, du coffret arabe de la cathédrale, etc. M. Delauney fut nommé spécialement conservateur du dépôt. Membre du conseil général du Calvados à la création, il fut, sous l'Empire, président du collège électoral de Bayeux, assista en cette qualité au sacre de Napoléon 1er, et fit partie du conseil municipal de cette ville jusqu'à sa mort. On a de lui : un poëme accompagné de notes intéressantes, *Bayeux et ses environs* (1804), quelques poésies et un Mémoire sur un sujet historique.

DELAUNEY (PROSPER-JULIEN-GABRIEL), député de 1819 à 1820, et de 1828 à 1834, né à Laval (Mayenne) le 31 mars 1774, mort à Laval le 24 décembre 1837, était négociant à Laval avant 1789. Officier municipal de cette ville en 1790, il fut nommé, en août 1793, inspecteur du télégraphe. Sous l'Empire, il fut membre du jury d'instruction, et fut appelé plus tard (23 août 1819) au conseil général des manufactures. Le 11 septembre suivant, le collège de département de la Mayenne l'élut député par 701 voix sur 970 votants et 1,367 inscrits; il siégea au centre gauche, et quitta le parlement au renouvellement de 1820. Candidat, le 17 novembre 1827, dans le 1er arrondissement électoral de la Mayenne (Laval), il échoua avec 131 voix contre 163 données à l'élu, M. Leclerc; mais, le 21 avril 1828, le 3e arrondissement électoral du département (Mayenne) l'élut député, en remplacement de M. Hyde de Neuville qui avait opté pour la Nièvre, par 168 voix sur 274 votants et 346 inscrits contre 90 voix à M. de Hercé. M. Delauney reprit sa place dans l'opposition libérale, et fut des 221 qui votèrent l'adresse hostile au ministère Polignac. Réélu, le 23 juillet 1830, par 214 voix sur 338 votants et 378 inscrits contre 119 voix à M. Tripier de Lozzé, légitimiste, il contribua à l'établissement du gouvernement de juillet, et fut encore, le 5 juillet 1831, nommé député du 1er collège de la Mayenne (Laval *intra-muros*), par 142 voix sur 164 votants et 294 inscrits. Il quitta la vie politique à la fin de la législature (1834).

DELAURO (JOSEPH-ANDRÉ-GUILLAUME-RÉGIS), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1831, né à Rodez (Aveyron) le 13 janvier 1778, mort à Rodez le 22 janvier 1846, était propriétaire à Rodez. Son père, devenu veuf, était entré dans les ordres, et avait donné à son fils une éducation toute théologique. Nommé adjoint au maire de Rodez en 1807, puis, le 3 avril 1813, maire de cette ville, M. Delauro se montra dévoué à la cause des Bourbons, dès que ceux-ci furent rentrés en France, et fut nommé, en 1815, conseiller général du département, et président du collège de département. Elu, dans son collège, le 22 août 1815, député de l'Aveyron par 125 voix sur 211 votants et 275 inscrits, il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, échoua aux élections de 1816 qui suivirent la dissolution, et ne rentra au parlement que le 13 novembre 1820, élu dans le même collège par 142 voix sur 245 votants et 290 inscrits. Il siégea d'abord dans la minorité ultra-royaliste, mais il entra par la suite dans les rangs des ministériels, ayant été successivement réélu : le 1er octobre 1821, dans le 1er arrondissement électoral de l'Aveyron (Rodez) par 163 voix sur 288 votants et 448 inscrits, contre 81 voix à M. Nogaret; le 25 février 1824 par 136 voix sur 243 votants et 280 inscrits, contre 102 voix à M. de Séguret; le 17 novembre 1827 par 106 voix sur 177 votants et 238 inscrits, contre 68 voix à M. Rodat d'Olemps; et le 23 juin 1830 par 116 voix sur 204 votants et 242 inscrits contre 81 voix à M. Rodat d'Olemps. Le gouvernement récompensa sa fidélité par la place de conseiller de préfecture de l'Aveyron (1825), et par la croix de la Légion d'honneur. M. Delauro soutint le ministère Polignac, et lors de la mise en jugement des anciens ministres de Charles X (1831), vota en leur faveur. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il fit une tentative dans le 1er collège de l'Aveyron (Rodez) pour rentrer à la Chambre, le 4 novembre 1837; mais il échoua avec 55 voix contre 227 à l'élu, M. Merlin, député sortant, et renonça à la vie politique.

DELAVALLADE (JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Banize (Creuse), le 19 mars 1792, mort à Aubusson (Creuse), le 10 avril 1880, était médecin à Aubusson, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Creuse à l'Assemblée législative, le 5e sur 6, par 14,143 voix sur 39,471 votants et 73,014 inscrits. Il siégea à la Montagne, vota constamment contre la politique du prince président, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, etc. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat de décembre 1851, il revint à Aubusson, où il reprit sa clientèle médicale, et vécut au dehors de la politique active.

DELAVAU (FRANÇOIS-CHARLES), député de 1842 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à la Châtre (Indre), le 7 mai 1799, mort à la Châtre le 23 novembre 1876, fit ses études à Blois, sa médecine à Paris, et s'établit comme docteur médecin dans sa ville natale en 1825. Membre libéral du conseil municipal de la Châtre sous la Restauration, il fut nommé maire de la ville après la révolution de 1830, et, en 1832, membre du conseiller général de l'Indre, qu'il présida dans la suite, de 1848 à 1870. Le 9 juillet 1842, il fut élu député du 3e collège électoral de l'Indre (la Châtre), par 143 voix sur 267 votants et 290 inscrits contre 124 voix données à M. Muret de Bort, député sortant. Il prit place au centre gauche, demanda l'abrogation des lois contre la presse, vota contre les fortifications de Paris, et défendit en mainte occasion les libertés publiques. Pendant la crise des céréales de 1845, il engagea sa fortune personnelle pour parer, dans son département, aux nécessités les plus pressantes. Réélu, le 1er août 1846, par 140 voix sur 246 votants et 269 inscrits, contre 97 voix à M. Teisserenc, gendre de M. Muret de Bort, il n'assista qu'irrégulièrement aux séances de la Chambre, retenu dans l'Indre par les incendies et les assassinats qui désolèrent alors (1846-1847) ce département. Il s'associa à la campagne des banquets en faveur de la réforme électorale, et vota contre le cabinet Guizot. Après la révolution de fé-

vrier, le gouvernemement provisoire le nomma commissaire-général de la République dans l'Indre. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Indre à l'Assemblée constituante, le 4e sur 7, par 35,331 voix sur 60,569 votants et 71,004 inscrits. Il s'assit au centre gauche, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (15 mai), et *contre* les poursuites contre Caussidière (23 juin), *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la diminution de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* la mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 2e sur 5, avec 26,558 voix (50,138 votants, 73,546 inscrits), il se montra favorable à la politique de l'Elysée, vota *pour* l'expédition romaine, et *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et, après le coup d'Etat de décembre 1851, fut appelé par le prince-président à faire partie de la commission consultative. Candidat officiel du gouvernement pendant toute la durée de l'Empire, il fut successivement élu député, dans la 2e circonscription de l'Indre, le 29 février 1852 par 20,636 voix sur 21,406 votants, et 37,103 inscrits contre 213 voix à M. Richter; le 22 juin 1857, par 18,033 voix sur 22,604 votants et 35,543 inscrits, contre MM. J. Favre 3,867 voix, Huard 174, et Aulard 166; le 1er juin 1863, par 22,511 voix sur 25,459 votants et 36,214 inscrits, contre 2,870 à M. de Boudy; et le 24 mai 1869, par 21,153 voix sur 27,360 votants et 38,334 inscrits contre 6,045 à M. Gachet. Pendant ces diverses législatures, M. Delavau siégea dans la majorité dynastique; il vota (juillet 1870) la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur (10 août 1851), officier (30 août 1865).

DELAVAU (Gui-Henri), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 11 octobre 1814, mort à Saumur, le 22 juin 1885, fils de M. Delavau qui fut préfet de police sous la Restauration et conseiller d'Etat, était riche propriétaire, ancien conseiller municipal et conseiller d'arrondissement, et s'occupait principalement de la culture de la vigne, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 3e sur 11, par 101,166 voix sur 120,174 votants et 151,588 inscrits; il siégea à droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *contre* la levée de l'état de siège, *pour* l'admission des princes d'Orléans à titre définitif dans l'armée, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections de 1876, il rentra dans la vie privée.

DELAVIGNE (Jacques), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Mantes (Seine-et-Oise), le 9 mars 1743, mort à Paris, le 1er janvier 1824, était avocat à Paris, lorsqu'il fut élu, le 20 mai 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Paris. Il ne fut admis à siéger que quelques mois avant la clôture de la session, le 1er février 1791, en remplacement de M. Poignot, décédé. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DELAVILLE (Pierre-Joseph), député au Corps législatif de 1813 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cherbourg (Manche), le 4 mars 1762, mort à Cherbourg, le 14 décembre 1819, fut médecin à Cherbourg, et maire de la ville, président du collège électoral de l'arrondissement de Valognes (14 mai 1806), et président du collège électoral de Cherbourg (1812). Le 6 janvier 1813, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Manche au Corps législatif. Après le retour des Bourbons, à la séance du 25 octobre 1814, Delaville prononça un remarquable discours dans la discussion du projet de loi sur la restitution aux émigrés des biens non vendus. Il condamna le projet comme contraire aux idées de justice et d'humanité invoquées par ses auteurs, ainsi qu'aux droits de propriété, et proposa le rejet de la loi et le renvoi à la commission avec mission de présenter un nouveau projet plus conforme aux principes et mieux approprié aux circonstances. Le 15 mai 1815, l'arrondissement de Cherbourg l'envoya siéger à la Chambre des Cent-Jours, avec 95 voix sur 114 votants. Il ne fit pas partie d'autres législatures, et, après la session, revint exercer la médecine à Cherbourg.

DELAVILLE-LEROUX (Joseph), député aux Etats-Généraux de 1789, membre du Sénat conservateur, né au Blanc (Indre) le 22 mars 1747, mort à Paris, le 3 avril 1803, se destina au commerce, fit dans ce but quelques voyages hors de France et, après s'être marié à Amsterdam en 1771, vint se fixer à Lorient comme négociant armateur. Elu, le 21 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Hennebont, il siégea dans la majorité; à la séance du 5 août 1789, il prit la parole sur la question des mandats impératifs : « Nous sommes assez heureux, dit-il, pour n'être lié par aucun mandat semblable à celui de Rennes et de Nantes. Nous pouvons donc déposer nos privilèges entre les mains de la nation; mais à cette condition que, dès ce moment, il existe entre tous les Français et entre toutes les provinces de France un pacte fédératif par lequel chaque individu et chaque province s'engagent à prendre les armes à l'instant même où quelques pouvoirs arbitraires voudraient attenter à la liberté des Français et aux droits que par la Constitution vous aurez fixés à chaque province, en sorte enfin que tous les Français et toutes les provinces se tiennent comme par une *chaîne électrique* et qu'on ne puisse toucher à la liberté des Français sans que tous n'en reçoivent la commotion. »

Le surlendemain, il prêta à la nation 30,000 livres sans intérêts. Il prit encore la parole sur des questions commerciales, réclama pour Lorient le monopole des retours du commerce de l'Inde (6 juillet 1790), et, ayant été dénoncé dans la *Gazette universelle*, répondit à ce journal par la lettre suivante :

« Paris, 9 juillet 1791.

« Au rédacteur de *la Gazette universelle*.

Que voulez-vous, monsieur, que je pense de

votre intention, lorsque sans aucune autorité, vous insérez dans votre feuille d'hier que, dans le paquet surpris aux frontières du département des Ardennes il y avait une lettre du traître et infâme Bouillé à mon adresse? Comment avez-vous pu manquer aussi essentiellement aux égards que vous devez à un représentant de la nation, en l'environnant sans examen des soupçons les plus injurieux? Un trait aussi piquant peut vous faire lire avec avidité, mais ce trait m'assassine, car la calomnie est un véritable assassinat et plus cruel que celui qui attenterait à ma vie.

Je ne connais point Bouillé; il m'eût écrit et à cent autres députés patriotes, que ce serait une perfidie de plus à ajouter à sa trahison. La lettre que j'ai reçue, et que les députés du département des Ardennes m'ont remise de confiance, je l'ai ouverte devant eux; je la leur ai rendue pour être déposée au comité des recherches. Cette lettre est d'un anonyme que je crois reconnaître pour un aristocrate enragé, avec lequel j'ai eu de très fortes prises en société; il cherche à m'inspirer des terreurs et m'invite à quitter l'Assemblée sous prétexte de santé ou d'affaires de famille. Ce conseil, je ne le suivrai point, et cet intérêt même est une injure, parce qu'il est commun à un autre député auquel mon patriotisme me rend fort étranger. Voilà les faits; consultez les députés du département des Ardennes; consultez le comité des recherches, ma conduite est et sera toujours pure; nul député n'a fait à la chose publique, des sacrifices aussi grands que ceux dont je m'honore et, malgré ma conscience, je crains la calomnie, et je vous engage à la réparer.

DELAVILLE-LEROUX,
député à l'Assemblée nationale.

En frimaire an V, il devint administrateur municipal à Lorient, et s'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur. Il mourut trois ans après. On a de lui : *Vues générales sur les finances et sur les caisses d'escompte nationales* (1789); *Etablissement à Paris d'une manufacture de tabac d'Amérique, sans aucun mélange de tabac d'Europe* (1791).

DELAVILLE-LEROUX dit LEROUX-DELAVILLE, ministre, frère aîné du précédent, dates de naissance et de mort inconnues, fut nommé, le 2 décembre 1789, administrateur de la commune de Paris (bureau de la garde nationale). Le 30 juillet 1792, il fut donné lecture à l'Assemblée législative d'une lettre du roi ainsi conçue : « Je vous prie, M. le président, de dire à l'Assemblée nationale que j'ai nommé M. Leroux-Delaville, ancien membre de la commune de Paris, au ministère des contributions publiques. Signé : LOUIS. » Le lendemain, le président de l'Assemblée fit lecture de la lettre qui suit : « M. le président, le roi m'a appelé au ministère des contributions publiques. A mon âge, après une carrière infiniment laborieuse, après avoir joui, depuis le commencement de la Révolution, de la confiance du peuple, je n'avais plus à désirer que le repos; j'ai accepté le choix que Sa Majesté a bien voulu faire de moi, parce que je ne sais pas hésiter à servir la chose publique. J'offre à l'Assemblée nationale l'assurance d'un zèle sans bornes, et qui puisse me mériter sa confiance. Signé : Le ministre des contributions publiques, LEROUX-DELAVILLE. »

Dix jours après, à la séance de nuit du 10 août, sur une proposition d'Isnard, l'Assemblée décida à l'unanimité, que MM. Roland, Clavière et Servan reprendraient dans le ministère leurs anciennes fonctions, à la place de d'Abancourt, Leroux-Delaville et Champion de Villeneuve. Leroux-Delaville disparut alors complètement de la scène politique, ce qui permit de supposer qu'il quitta secrètement la France.

DELBETZ (PIERRE-JOSEPH-THÉOPHILE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Eymet (Dordogne), le 19 mars 1818, mort à Eymet, le 23 septembre 1881, était fils d'un pasteur protestant. Il se fit recevoir docteur-médecin à Paris en 1842, s'établit en cette qualité à Eymet, et, connu pour ses opinions républicaines, fut nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire à Bergerac après la révolution de février 1848. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 11e sur 13, par 38,169 voix sur 110,594 votants et 140,087 inscrits, il siégea à la Montagne, fit partie du comité de l'intérieur, et vota *pour* le maintien du cautionnement des journaux, *contre* la proposition Ceyras relative aux invalides de la campagne, *contre* le droit au travail, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy, *contre* le remplacement militaire, *contre* la proposition Rateau, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la suppression des clubs. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 3e sur 10, avec 61,288 voix sur 105,677 votants et 145,779 inscrits, il reprit sa place à l'extrême-gauche, vota *contre* la politique du prince-président, *contre* l'expédition romaine, *contre* les lois sur l'enseignement et sur le suffrage universel, et, rendu à la vie privée par le coup d'Etat de décembre 1851, revint exercer la médecine à Eymet. Le 24 juillet 1864, dans l'élection partielle nécessitée par la mort de M. Debelleyme, il se présenta comme candidat de l'opposition dans la 2e circonscription de la Dordogne, mais il n'obtint que 3,109 voix contre 21,479 données au candidat officiel élu, M. Bounet. Il échoua encore dans la même circonscription, aux élections générales du 24 mai 1869, avec 6,007 voix contre 20,012 données au député sortant, candidat officiel, M. Boudet, et 2,196 à M. de Nathan. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 8 février 1871; porté sur la liste républicaine, de la Dordogne, il n'obtint que 24,263 voix sur 97,443 votants.

DELBREIL (JEAN-BAPTISTE-ISIDORE), sénateur de 1876 à 1882, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 25 juillet 1807, mort à Montauban le 1er avril 1883, était ancien magistrat, maire de Montauban, et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, lorsqu'il fut élu, le 17 décembre 1876, sénateur de Tarn-et-Garonne, avec 149 voix sur 243 votants, contre 94 voix à M. Rous, en remplacement de M. de Limairac, décédé. Il siégea à droite, vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, soutint le gouvernement du 16 mai, se rallia au ministère Dufaure (décembre 1877), et vota *contre* les lois Ferry sur l'enseignement, *contre* les crédits du Tonkin, et *contre* les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir. Au renouvellement du 8 janvier 1882, il échoua avec 113 voix sur 251 votants; le dernier élu de la liste républicaine avait obtenu 127 voix. M. Delbreil mourut l'année suivante.

DELBREIL (Henri-Anastase-Marie), membre du Sénat, fils du précédent, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 18 septembre 1841, était avocat à Montauban, lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1882, sénateur de Tarn-et-Garonne, par 121 voix sur 243 votants, contre MM. Combarieu, 64 voix, et Plauseu, 51, en remplacement de M. de Freycinet qui avait opté pour la Seine. Comme son père, il siégea à droite, et vota avec les monarchistes de la Chambre haute. Lors de la constitution du Sénat en haute-cour de justice pour juger le général Boulanger, M. Delbreil adressa la lettre suivante au président du Sénat, le 12 avril 1889: « Je ne reconnais point à une assemblée politique le droit de juger un représentant du peuple; celui-ci ne relève que de ses électeurs et des tribunaux de droit commun. L'action intentée devant le Sénat contre le général Boulanger, député de la Seine et de plusieurs départements, est un défi au suffrage universel. C'est une mesure révolutionnaire, à laquelle je refuse de prendre la moindre part. » Dans la dernière session, M. Delbreil s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'est prononcé : *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DELBREIL DE SCORBIAC (Jacques-Antoine), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1824, né à Montauban (Lot-et-Garonne), le 8 juillet 1765, mort à Montauban, le 1er avril 1850, de la même famille que les précédents, était fils de Dominique Delbreil, conseiller à la cour des aides de Montauban, et d'Olympe de Molières. Il suivit la carrière paternelle, et fut nommé, le 4 mai 1789, avocat général à la cour des aides de Montauban. Il se tint à l'écart pendant la Terreur, fut élu, en l'an V, administrateur municipal, et, au commencement de 1802, épousa Mlle de Scorbiac, fille du chevalier de Scorbiac, massacré à Versailles en 1792, dans le convoi des prisonniers amenés d'Orléans. Après le coup d'Etat de brumaire, il avait été appelé aux fonctions de juge au tribunal de première instance de Montauban. Il applaudit, en 1814, au retour des Bourbons, et fut nommé, en 1815, président du conseil général de Tarn-et-Garonne. Elu, le 22 août de la même année, député de Tarn-et-Garonne, par le collège de département, avec 119 voix sur 192 votants et 234 inscrits, il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et dut à son ardent royalisme de ne pas être réélu l'année suivante, après la dissolution. Le gouvernement le nomma, la même année, sous-préfet de Moissac. Le 20 septembre 1820, il passa comme secrétaire général à la préfecture de Montauban, fut élu député deux mois après (13 novembre), par 120 voix sur 189 votants et 245 inscrits, continua à se montrer le défenseur résolu de la monarchie, et fut réélu, le 20 novembre 1822, par 120 voix sur 189 votants et 245 inscrits. Président du collège électoral de Moissac (24 décembre 1823), il quitta le parlement aux élections générales de 1824, et rentra dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur.

DELBREL (Pierre), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 3 juillet 1764, mort à Moissac, le 2 mars 1846, était avocat à Moissac au moment de la Révolution. Nommé procureur de la commune en 1791, il s'enrôla comme volontaire, en 1792, dans le 4e bataillon de la Moselle. Elu membre de la Convention, le 6 septembre 1792, par le département du Lot, le 9e sur 10, « à la pluralité des voix », il prit place parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit, au 3e appel nominal : « Je vote pour la mort à condition que le jugement ne sera exécuté qu'après que la Convention aura pris des mesures de sûreté générale sur la famille des Bourbons. » Membre du comité militaire, il fut envoyé en mission à l'armée du Nord; on dut la victoire d'Hondschoote (8 septembre 1793) à l'obstination avec laquelle il empêcha le général Houchard d'ordonner la retraite de l'armée, et au courage personnel qu'il montra pendant l'action, en entrant lui-même dans les retranchements anglais, à la tête de la division du général Jourdan, qui venait d'être grièvement blessé. Avec non moins d'énergie, il conduisit et réussit à faire entrer dans Cambrai assiégé six bataillons de secours, et un bataillon dans Bouchain, renfort qui sauva ces deux places. Rappelé au bout de six mois d'absence, il fut immédiatement envoyé dans le midi pour y lever des chevaux et organiser la cavalerie, contribua, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à la capitulation du fort de Bellegarde, et, à la mort du général Dugommier à Saint-Sébastien, prit le commandement, et prépara pour le général Pérignon, nommé à sa place, la victoire du 30 brumaire an III, qui amena la capitulation du fort de Figuières, la prise de Roses, et finalement la signature de la paix de Bâle avec l'Espagne (4 thermidor an III).

Le 24 vendémiaire an IV, Delbrel fut élu député du Lot au Conseil des Cinq-Cents par 102 voix, et réélu, le 25 germinal an V, par 150 voix. Il y prit surtout la parole sur les questions militaires, fut le promoteur et le rapporteur de la loi du 19 fructidor an VI, qui établit la conscription militaire, combattit (28 thermidor) l'augmentation du traitement des députés aux Conseils, attaqua vivement (25 thermidor an VII) Lucien Bonaparte, qui, après avoir demandé la mise en jugement des ex-directeurs, Rewbell, Treilhard, Merlin et Laréveillière-Lépeaux, traitait d'agents de l'étranger les membres qui persistaient dans cette première opinion, enfin, le 19 brumaire an VIII, monta le premier à la tribune, à Saint-Cloud, pour s'opposer au coup d'Etat de Bonaparte. Aussi fut-il, le même jour, exclu de la représentation nationale, et condamné (29 brumaire) à se rendre à La Rochelle pour être interné dans le département de la Charente-Inférieure. Mais il parvint à se cacher chez le général Murat, qui obtint, peu de temps après, sa mise en liberté. Delbrel se retira alors à Moissac, et devint commandant de la garde nationale. Lors de la création du département de Tarn-et-Garonne (1808), il vint à Paris pour demander que Moissac fût un des chefs lieux d'arrondissement du nouveau département; c'est à cette occasion qu'il fut nommé président du tribunal civil de Moissac. Le 13 mai 1815, son arrondissement l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 40 voix sur 44 votants et 116 inscrits. La loi du 12 janvier 1816 contre « les régicides » lui ayant été appliquée, il se retira en Suisse, à Lausanne d'abord, puis à Saint-Gall. Mais ses amis sollicitèrent pour lui une ordonnance de rappel, qui fut rendue le 11 mars 1818, en reconnaissant qu'il y avait eu fausse application de la loi de 1816. Ce fut le seul dédommagement qu'il reçut du gouvernement; il revint habiter Moissac, où il vécut

jusqu'à un âge avancé, étranger à la politique.

DELBREL (MICHEL-ANDRÉ), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, fils du précédent, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 19 décembre 1803, mort à Moissac, le 19 février 1853, se fit recevoir docteur-médecin à la faculté de Montpellier en 1825, et vint exercer la médecine à Moissac. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de Tarn-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 6e et dernier, par 19,888 voix sur 60,142 votants et 74,168 inscrits. Il siégea parmi les partisans du général Cavaignac, fit, à la fin de la session, une assez vive opposition à la politique du prince L.-N. Bonaparte, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les attroupements, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, *pour* l'expédition de Rome, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu par son département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4e sur 5, par 20,209 voix sur 51,955 votants et 75,233 inscrits, il continua son opposition à la politique de l'Elysée, vota *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et quitta la vie politique au coup d'Etat de décembre 1851.

DELCASSO (LAURENT), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pierre-des-Forçats (Pyrénées-Orientales), le 15 décembre 1740, mort à une date inconnue, avait suivi la carrière ecclésiastique et était curé de Mont-Louis (Pyrénées-Orientales), lorsque, en raison de son ardeur pour les idées de la Révolution, il fut élu, le 4 septembre 1792, 1er député suppléant des Pyrénées-Orientales à la Convention, par 23 voix sur 153 votants. Il ne fut admis à siéger que le 13 août 1793, en remplacement de Birotteau, condamné à mort, et s'assit à la Plaine. Il se maria peu après, et, le 21 vendémiaire an IV, fut élu député des Pyrénées-Orientales au Conseil des Cinq-Cents, par 61 voix. Il ne joua dans ces deux assemblées qu'un rôle très effacé, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DELCHER (JOSEPH-ETIENNE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Brioude (Haute-Loire), le 20 décembre 1752, mort à Brioude, le 15 février 1812, était homme de loi à Brioude, lorsqu'il fut élu, le 28 août 1791, député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, le 2e sur 7, par 182 voix sur 256 votants. Il siégea parmi les plus avancés, et proposa, le 20 décembre 1791, de déférer au corps électoral le *veto* mis par le roi sur les décrets rendus contre les émigrés et les prêtres non assermentés. L'Assemblée trouva la motion inconstitutionnelle et passa à l'ordre du jour. Delpech fut élu procureur de la commune de Brioude, puis, le 4 septembre 1792, membre de la Convention pour la Haute-Loire, le 3e sur 7, par 190 voix sur 288 votants. Il prit place au côté gauche, répondit : « La mort » au 3e appel nominal, dans le procès de Louis XVI, fut envoyé en mission en Corse, puis à l'armée du Nord et à celle des Pyrénées-Orientales, et, le 4 brumaire an IV, entra au Conseil des Anciens, comme ex-conventionnel ; il siégea jusqu'en 1795. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé (18 floréal an VIII) président du tribunal civil de Brioude, exerça ces fonctions jusqu'en 1811, et mourut l'année d'après. La plupart des biographes ont confondu Delcher avec son frère, qui fut évêque constitutionnel.

DELCI (ORSA-MARIE PANNOCHIESCHI, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1809 à 1814, né à Florence (Italie), le 4 décembre 1752, mort à une date inconnue, était ancien officier général et chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut élu député du département de l'Ombrone au Corps législatif, par le Sénat conservateur, le 5 juillet 1809. Le 3 juillet 1813, il fut créé chevalier de l'Empire, et quitta le Corps législatif à la chute de l'Empire (avril 1814).

DELÉAGE (JEAN-JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né près de Moulins (Allier) en 1734, mort à une date inconnue, était administrateur du département de l'Allier, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, 2e député suppléant de l'Allier à la Convention, à la pluralité des voix. Il ne fut admis à siéger que le 25 germinal an II, en remplacement de M. Petit-Jean, décédé le 18 ventôse précédent; il prit place parmi les modérés, et entra au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, comme ancien conventionnel. Il se fit si peu remarquer dans ces deux assemblées, que son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DELEBECQUE (GERMAIN-JOSEPH), député de 1834 à 1848, et de 1860 à 1870, né à Gondecourt (Nord), le 5 décembre 1795, mort à Paris le 11 décembre 1875, entra de bonne heure dans l'enseignement, fut professeur au collège de Saint-Omer, vint à Paris en 1818, fut répétiteur dans une institution, fit en même temps son droit, et entra dans les bureaux du ministère de l'instruction publique. Au moment de la révolution de 1830, chef de la 1re division à ce ministère, il devint maître des requêtes au Conseil d'Etat. Le 21 juin 1834, le 3e collège électoral du Pas-de-Calais (Béthune), l'élut député, par 241 voix, sur 456 votants et 589 inscrits, contre 209 voix à M. Blondel d'Aubers. Il prit place au centre, et vota constamment avec la majorité ministérielle, aussi bien dans cette législature que dans les suivantes, ayant été réélu : le 4 novembre 1837, par 430 voix sur 571 votants et 769 inscrits; le 2 mars 1839 par 485 voix sur 546 votants et 744 inscrits; le 9 juillet 1842, par 535 voix sur 564 votants et 913 inscrits; et le 1er août 1846 par 557 voix sur 707 votants et 855 inscrits, contre 143 voix à M. Flahaut. La révolution de 1848 l'éloigna momentanément du parlement. Il était devenu administrateur du chemin de fer du Nord, lorsqu'il se présenta comme candidat officiel, dans la 2e circonscription du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Lequien, et fut élu, le 21 octobre 1860, par 25,627 voix sur 25,857 votants et 36,245 inscrits. Il siégea dans la majorité dynastique et vota fidèlement avec elle jusqu'à la chute de l'empire, ayant été réélu, le 4 juin 1863, par 25,550 voix sur

25,648 votants et 31,438 inscrits; et le 24 mai 1869, par 24,573 voix sur sur 32,242 votants et 39,837 inscrits, contre 7,574 voix à M. le vicomte de Calonne. La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur depuis 1837.

DELEBECQUE (MARIE-PIERRE-ALPHONSE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Carvin (Pas-de-Calais), le 4 juillet 1804, mort à Cambrai (Nord), le 18 août 1867, était ancien sous-préfet de Cambrai, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 23e sur 24, par 77,211 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits. Il fit partie de la gauche modérée dont le général Cavaignac était le chef; il se montra hostile à la politique du prince-président, vota *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

DELECLOY (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Lucheux (Somme), le 9 avril 1747, mort à Amiens (Somme), le 31 décembre 1807, fut avocat et notaire à Doullens avant la Révolution. Nommé juge de paix de Doullens en 1790, il fut élu, le 12 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Somme, le 14e sur 17, à la pluralité des voix sur 460 votants. Il s'assit à la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Je prononce la mort contre Louis et le sursis jusqu'à la paix, sauf à faire exécuter la peine si l'ennemi parait sur les frontières. » Lié avec les Girondins, il signa une protestation contre le 31 mai, et fut du nombre des 73 députés décrétés d'arrestation à cette occasion. Rendu à la liberté par la chute de Robespierre, il rentra à la Convention, demanda (nivôse an III) un rapport sur les excès reprochés à Joseph Lebon (*Voy. ce nom*), fit partie du comité de sûreté générale, dénonça les entreprises des Jacobins, fit décréter l'arrestation de Duhem, et demanda la démolition de la salle des Jacobins, et l'établissement sur son emplacement d'un marché sous le nom de « marché du neuf thermidor. » Le 1er prairial, il marcha contre les faubourgs à la tête de la section de la Butte des Moulins, et réclama des mesures de rigueur contre les insurgés. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, y prit la parole sur les questions d'assistance publique, et, le 24 germinal an VI, fut élu député de la Somme au Conseil des Anciens. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au nouveau Corps législatif par le choix du Sénat conservateur, comme député de la Somme. Il y siégea jusqu'en l'an XII, et devint ensuite greffier à la cour d'appel d'Amiens.

DELECLUZE (JEAN-BAPTISTE, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, né à Trève-Audierne (Finistère), le 29 mars 1751, mort à une date inconnue, était avocat avant la Révolution. Nommé président du tribunal du district, puis juge de paix, il fut appelé, le 13 floréal an VIII, à la présidence du tribunal civil de Quimper. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut, le 4e jour complémentaire de l'an XIII, élu, par le Sénat conservateur, député du Finistère au Corps législatif. L'empereur le créa, le 24 janvier 1809, chevalier de l'Empire. M. Delecluze sortit du Corps législatif en 1810, et, à la réorganisation des tribunaux, fut nommé (14 avril 1811) substitut du procureur général à Rennes. Le zèle royaliste qu'il montra au moment de la Restauration lui valut, le 25 avril 1816, le poste de président de la cour prévôtale du Finistère. Il devint ensuite président du tribunal civil et fut admis à la retraite, avec le titre de président honoraire; son fils lui succéda comme président du tribunal de première instance.

DELELIS (JULES-ANDRÉ-JOSEPH), député de 1885 à 1886, né à Jonquières (Pas-de-Calais), le 3 juin 1827, mort à Paris le 21 octobre 1886, était propriétaire agriculteur, et, depuis 1853, membre de la Société d'agriculture de Dunkerque dont il fut trois fois vice-président et président en 1880, lorsqu'il fut élu, en 1855, conseiller municipal de Dunkerque. Maire de cette ville (1865-1870), chevalier de la Légion d'honneur en 1867, président de la Société de secours mutuels, il fut élu, le 4 octobre 1885, député du Nord, le 20e et dernier de la liste conservatrice, par 161,099 voix sur 292,696 votants et 348,224 inscrits. Il prit place à droite, vota *contre* les ministères opportunistes, et mourut pendant la session. Il eut pour successeur M. Trystram. Chevalier de la Légion d'honneur (1867).

DELESAULX (NICOLAS-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cambrai (Nord) en 1758, mort à Douai (Nord), le 5 juin 1826, était greffier du tribunal de commerce de Cambrai lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 421 voix sur 582 votants. Réélu au même Conseil, le 25 germinal an VII, par 421 voix sur 578 votants, il ne joua dans ces deux législatures qu'un rôle très effacé, se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 7 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Douai. Le gouvernement de la Restauration lui donna, le 26 avril 1816, un siège de conseiller à la cour royale de Douai; il l'occupa jusqu'à sa mort.

DELESCLUZE (LOUIS-CHARLES), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Dreux (Eure-et-Loir), le 2 octobre 1809, mort à Paris le 25 mai 1871, fit son droit à Paris en 1830 et commença aux journées de Juillet la lutte qu'il devait soutenir pendant quarante années pour le triomphe des idées démocratiques. Il prit part aux émeutes des 5 et 6 juin 1832 et s'affilia en 1833 à la Société républicaine : *Les Droits de l'Homme*.

Poursuivi en 1836 pour société secrète, il se réfugia en Belgique. Rentré en France en 1840, il se fixa à Valenciennes où il collabora à l'*Impartial du Nord*. Il était rédacteur en chef de ce journal, lorsqu'éclata la révolution de 1848. Ledru-Rollin dont il était l'ami, le nomma commissaire du gouvernement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Il fut attaqué vivement par ses ennemis et par ses amis à l'occasion de l'expédition dirigée dans les derniers jours de mars contre le gouvernement de Léopold et qui échoua au village belge de Risquons-Tout. Les documents publiés sur cet événement prouvent qu'aucune faute n'est imputable à Delescluze, mais que l'insuccès de l'entreprise doit être rejeté sur l'incohérence des mesures prises et le défaut d'entente entre les chefs de la légion belge.

Il donna sa démission de commissaire du

gouvernement (mai 1848), et fonda à Paris (octobre), le journal *la Révolution démocratique et sociale*. La campagne qu'il mena dans ce journal contre Cavaignac et Louis-Napoléon lui valut (décembre 1848), un an de prison et 1,000 fr. d'amende, et (mars 1849) trois ans de prison et 10,000 fr. d'amende. Condamné par contumace à la déportation pour l'affaire du 13 juin, il se réfugia à Londres, où il fit paraître *le Proscrit*, *la Voix du Peuple* et le *Peuple*.

Etant venu secrètement à Paris en 1853, il fut dénoncé par un faux ami, arrêté (5 octobre 1853), impliqué dans l'affaire dite de *la Marianne* et condamné à 4 ans de prison. Il fut successivement transféré à Belle-Ile, à Corte, à Toulon, au fort Lamalgue, à Brest et enfin à Cayenne (Ile du Diable).

L'amnistie de 1859 le ramena en France. Pendant quelques années il essaya en vain de publier un journal politique. Ce ne fut qu'en 1868 qu'il put fonder *le Réveil*. La retentissante affaire Baudin, provoquée par ce journal, fit la fortune politique de Gambetta mais attira six mois de prison à Delescluze. Lors de l'enterrement de Victor Noir, Delescluze s'opposa de toutes ses forces à un soulèvement contre l'Empire et ses conseils furent suivis. Peu de temps après, Mégy ayant tué l'agent Mourot qui venait l'arrêter à son domicile avant l'heure légale, Delescluze loua la conduite de Mégy et fut pour ce fait condamné à 18 mois d'emprisonnement. *Le Réveil* fut supprimé (août 1870), et Delescluze se réfugia en Belgique.

Il rentra en France après la chute de l'Empire. A l'affaire du 31 octobre, il fut porté sur une des listes du gouvernement provisoire, ce qui amena son arrestation. Il fut retenu près de deux mois à Mazas. Pendant sa prévention, il avait été élu maire du 19e arrondissement de Paris par 4,000 voix sur 6,000 votants. Bien qu'arrêté à nouveau pour la journée du 22 janvier, il fut élu représentant de la Seine, le 8 février 1871, par 154,142 voix sur 328,970 votants et 547,858 inscrits. Après avoir voté contre les préliminaires de paix, il quitta l'assemblée de Bordeaux et accepta sa nomination de membre de la commune de Paris pour le 11e arrondissement qui lui avait donné 21,000 suffrages.

A la Commune, il fit partie de la première commission exécutive et vota presque constamment avec la majorité. Il fut nommé membre du comité de salut public et succéda à Rossel au ministère de la guerre. Il passa le mardi et le mercredi de la dernière semaine de mai à la mairie du 11e arrondissement. Le jeudi, 25 mai, il descendit le boulevard Voltaire et, non sans effort, monta sur la barricade élevée devant la place du Château-d'Eau. Il tomba bientôt criblé de balles. Le surlendemain, son corps fut porté nuitamment au cimetière du Nord. Il y a quelques années, par les soins pieux de ses amis intimes, ses restes ont été transférés au Père-Lachaise dans la sépulture de sa sœur. On a de lui : *De Paris à Cayenne, journal d'un transporté* (1869).

DELESPAUL (Adolphe-Clément-Joseph), député de 1834 à 1848 et représentant du peuple en 1848, né à Lille (Nord), le 11 novembre 1802, mort à Paris le 9 mai 1849, entra dans la magistrature sous la Restauration, et fut nommé, en 1825, substitut du procureur du roi à Lille. Il occupait encore ce poste lorsqu'il fut élu, le 21 juin 1834, député du 1er collège électoral du Nord (Lille), par 261 voix sur 431 votants et 545 inscrits, contre 168 voix à M. Janvier. Il prit place dans l'opposition libérale, et fut successivement réélu : le 4 novembre 1837 par 398 voix sur 426 votants et 634 inscrits; le 2 mars 1839 par 412 voix sur 431 votants; le 9 juillet 1842 par 435 voix sur 470 votants et 677 inscrits; et le 1er août 1846 par 386 voix sur 411 votants et 701 inscrits. Dans ces diverses législatures il prit fréquemment la parole dans les discussions relatives à l'administration, aux finances, à l'agriculture; appuya, en 1840, le cabinet du 1er mars (Thiers); rentra dans l'opposition à sa chute, et devint un des membres les plus en vue du groupe de l'opposition dynastique dirigé par M. Odilon Barrot. Cette attitude lui valut, à la révolution de 1848, d'être nommé substitut du procureur général par le gouvernement provisoire, et d'être élu, le 21 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 5e sur 28, par 187,488 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits; il siégea parmi les républicains modérés, fit partie du comité de l'intérieur, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi contre les attroupements, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés. Il mourut à la fin de la session.

DELESSERT. — *Voy.* Lessert (de).

DELETTRE (Claude), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Cœuvres-et-Valsery (Aisne) le 28 juin 1740, mort à Attichy (Oise) en 1820, était curé de Bernis-Rivière (Aisne), lorsqu'il fut élu, le 19 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Soissons. Il ne joua qu'un rôle très secondaire, et donna sa démission le 22 octobre 1789, par la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

Ma santé, qui a toujours été très faible, ne me permet pas de partager plus longtemps les travaux de l'Assemblée nationale. Mes commettans qui ont prévu le cas où je me trouve, m'ont nommé un suppléant; c'est M. Delabat, prieur de St-Léger de Soissons, porteur de la présente.

Je vous prie de vouloir bien faire agréer ma démission à l'Assemblée, ainsi que mes regrets.

Je suis avec respect, monsieur le président, votre humble et très obéissant serviteur.

Delettre, curé de Bernis-Rivière, député du clergé du bailliage de Soissons.

De Bernis-Rivière, le 22 octobre 1789. »

DELEYRE (Alexandre), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Portets (Gironde), le 5 janvier 1726, mort à Paris, le 10 mars 1797, fit ses études chez les Jésuites, et pensa entrer dans cet ordre; mais, étant venu à Paris, il fréquenta les encyclopédistes, s'adonna à la littérature, collabora au *Journal des Savants* (1754), à l'*Encyclopédie*, publia l'*Analyse de la philosophie de Bacon* (1755), etc., et obtint, par la protection du duc de Nivernais, la place de secrétaire des carabiniers, puis d'attaché à l'ambassade de

Vienne, enfin de précepteur du duc de Parme. Cette éducation terminée, il revint à Paris, se lia avec J.-J. Rousseau pour qui il composa des paroles de romances, et accueillit avec enthousiasme la Révolution, qui semblait devoir appliquer ses idées philosophiques. Il avait été nommé administrateur du district de Cadillac (Gironde), lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Gironde, le 9e sur 10, avec 322 voix sur 571 votants. Il prit place au milieu des autres députés de la Gironde, et, dans le procès de Louis XVI, après avoir voté *pour* l'appel au peuple, répondit au 3e appel nominal : « Pour le maintien de la République, pour le salut du peuple, pour l'instruction du genre humain, je vote pour la mort. » Il put échapper aux arrestations décrétées, après le 31 mai, contre les amis des Girondins, reparut en 1795, et fut nommé membre de l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, et mourut quelques mois après. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités : *L'esprit de St-Evremond* (1761); *Le Génie de Montesquieu* (1762), etc., il a collaboré à l'*Histoire philosophique* de Raynal, à l'*Histoire des voyages* de Prévost, etc. M. Strekeisen-Moulton dans son ouvrage : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis* (1865), a publié cinquante lettres inédites et intéressantes de Deleyre.

DELFAU (Guillaume), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Daglan (Dordogne) à une date inconnue, massacré à Paris, le 3 septembre 1792, était archiprêtre à Daglan, lorsqu'il fut élu, en mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Périgord. Il siégea dans la minorité de l'Assemblée, se montra peu partisan des réformes, sans se mettre en vue, car son nom ne figure pas au *Moniteur*. Interné à Paris après le 10 août, il fut une des victimes du massacre des prisons (3 septembre 1792).

DELFAU (Guillaume), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Grives (Dordogne) le 20 août 1766, mort en 1815, neveu du précédent, était homme de lettres, lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1791, député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 7e sur 10, à la pluralité des voix. Il fit partie des modérés de la majorité, présenta (13 mai 1792) une motion contre les prêtres perturbateurs, et dénonça (12 juin) en ces termes, un libelle contre le roi : « Hier au soir, à une heure et demie, je passais dans les Tuileries, j'aperçus un orateur qui, monté sur une chaise, parlait avec beaucoup de véhémence. Je me mêlai dans la foule pour l'écouter et j'entendis la lecture d'un libelle, où l'on provoque hautement l'assassinat du roi. Ce libelle est intitulé : *La chute de l'idole des Français.* » Le 24 juin, il attaqua énergiquement les sociétés populaires : « Vous ne pouvez plus vous dissimuler, dit-il, que les sociétés populaires sont un monstre politique, qui ne peut exister dans le système d'un bon gouvernement. C'est là, c'est dans leur sein que quelques séditieux, sous le masque du patriotisme, à l'aide de quelques talents oratoires, égarent la multitude ; c'est là que, sous prétexte de bien public, on entretient un système perpétuel de dénonciations; c'est là qu'on ose dire que les succès de nos généraux sont plus à craindre que leurs revers (*Violents murmures*). » L'Assemblée ayant passé à l'ordre du jour, les tribunes applaudirent.

Au sujet de la suspension de Pétion, il commença (13 juillet) un discours très violent, que le tumulte ne lui permit pas d'achever; le 23 juillet, il s'opposa à la levée de la suspension de Manuel (*Voy. ce nom*). Après la session, il fut décrété d'arrestation comme suspect, s'engagea dans l'armée pour se soustraire aux poursuites, y resta du 17 nivôse au II au 28 fructidor au III, y fut arrêté, fut interné au Luxembourg, et mis en liberté au 9 thermidor. Ses tendances modérées le rendirent favorable au coup d'Etat de brumaire, et le gouvernement consulaire le nomma (15 floréal an VIII) secrétaire-général de la préfecture de la Dordogne. Il occupait encore ce poste en 1814 sous la Restauration. La lettre qui suit donne sur sa carrière et sur son unique ambition, qui ne fut jamais satisfaite, d'assez curieux détails.

« Périgueux le 29 mars 1814.

A Son Excellence le ministre de l'Intérieur

Monseigneur,

Je viens, après 13 ans révolus et pour la quatrième fois, solliciter la sous-préfecture de Bergerac dans mon département. Je l'ai demandée dès la création. Dès l'an 8, j'ai paru sur les rangs pour cette sous-préfecture. Lorsqu'elle a été vaquante, il y a quatre ans, M. le préfet de la Dordogne voulut bien parler lui-même en ma faveur; il le fera encore si votre excellence, désire avoir de lui de nouveaux garants de ma conduite et de mes titres.

Peut être vous trouverez inconvenant, monseigneur, que je sollicite une place avant sa vacance. Monsieur le sous-préfet, il est vrai, n'a pas quitté son emploi, mais il a éprouvé pendant son exercice, des désagréments si nombreux et si pénibles, que je ne puis guères penser qu'il puisse, ni qu'il veuille y rentrer. Je suis porté à croire qu'il désirerait permuter. Je pourrais, avec votre agrément, lui donner une place en échange de la sienne, et je crois qu'il y aurait pour lui des avantages.

Le travail que j'ai suivi depuis longtemps, n'est pas étranger à la place que je demande, et peut-être, j'ai prouvé dans ma carrière assez ingrate, que je pourrais être plus utile dans une autre. J'ai employé mes loisirs à un travail qui n'a pas été perdu pour mon pays. L'accueil qu'un de vos prédécesseurs et mes concitoyens ont fait aux ouvrages statistiques que j'ai publiés dans mon département, qui n'en a pas encore d'autres, pourraient être un titre en ma faveur.

J'en trouverais aussi peut-être des titres pour moi, monseigneur, dans l'exercice d'une autre place qui ne m'offrait qu'une gloire assaisonnée de maux. Je fus nommé par le département de la Dordogne à la première législature. Je succédais à un oncle, porteur de mon nom, qui fut, avec vous, député du clergé à l'assemblée constituante et périt victime de sa fidélité inébranlable à sa religion et à son prince, dans les horribles massacres de septembre à Paris. Je combattis comme lui, comme vous, les factieux qui attaquaient le trône. Je dénonçai les régicides de la terrasse des Feuillants. Je demandai, la loi à la main la dissolution des sociétés populaires prononcée par votre décret du 29 septembre 1791, et si l'affreuse journée du 10 août n'eut prévenu la grande question de la déchéance pour laquelle je fus inscrit des premiers, certes j'étais du nombre de ceux, qui,

dans cette dernière circonstance, voulaient vaincre ou mourir. Je publiai l'opinion que je n'avais pu faire entendre et fus proscrit. Je crus pouvoir me sauver dans les rangs militaires. J'y fus arrêté et traîné dans les cachots. Je vis, dans une prison du Luxembourg, la plus malheureuse comme la plus vertueuse des femmes confondue avec les plus vils scélérats.

Si vous voulez, monseigneur, vous assurer, par d'autres témoignages que les miens, des titres que je puis avoir à la place que j'ai l'honneur de vous demander, vous en trouverez autour de vous d'assez recommandables. Messieurs de Jaucourt et de Vimar, sénateurs, mes anciens collègues, pourraient me faire connaître; ils diraient que, dans le haut rang où leur mérite les a élevés, ils n'ont pas oublié leur camarade. Vous pourriez encore consulter à mon égard, la députation de la Dordogne au Corps législatif. Je pense que ces divers témoignages pourraient vous engager à demander à sa Majesté, une place que je tâcherais de remplir comme elle doit l'être et comme elle a droit de l'attendre.

Je prie votre excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

G. Delfau,

Secrétaire général de la préfecture de la Dordogne.

Il mourut l'année d'après.

DELGORGUE *Voy.* Rosny (de).

✓ **DELHOMEL** (Augustin-Joachim-Emile), député de 1885 à 1889, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 11 novembre 1813, était le fils d'un notaire de Montreuil. Banquier dans cette ville, et depuis longtemps conseiller général du Pas-de-Calais, il fut élu, le 4 octobre 1885, député de ce département, le 11e sur 12 de la liste conservatrice, par 100,951 voix sur 180,439 votants et 216,227 inscrits. Il prit place à droite, vota contre les ministères républicains, *contre* les crédits du Tonkin, *contre* l'expulsion des princes, et ne prit jamais la parole dans l'assemblée. A la fin de la législature il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DELHORME (Barthélemy-Almin-Fleury), député au Corps législatif de 1807 à 1815, né à Lyon (Rhône), le 19 avril 1769, mort à une date inconnue, était négociant et maire de Saint-Quentin, lorsqu'il fut élu, par le Sénat conservateur, le 7 février 1807, député de l'Aisne au Corps législatif. Réélu pour le même département le 6 janvier 1813, il siégea jusqu'en 1815, et rentra ensuite dans la vie privée.

DELHORME (Barthélemy-Fleury, baron), député de 1822 à 1827, frère aîné du précédent, né à Lyon (Rhône), le 24 août 1760, mort à Ormes (Saône-et-Loire), le 3 janvier 1834, entra dans la magistrature; il était procureur-général à Lyon en 1815. Le 9 mai 1822, il fut élu député du 2e arrondissement électoral du Rhône (Lyon-sud), par 378 voix sur 689 votants et 789 inscrits, contre 296 voix à M. Couderc. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 25 février 1824, par 405 voix sur 752 votants et 809 inscrits, contre 341 voix à M. Jars. Le 17 novembre 1827, il échoua avec 184 voix contre 460 à l'élu, M. Royer-Collard, et ne rentra plus dans la vie politique.

DELICHÈRES (Jean-Paul), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Aubenas (Ardèche), en 1752, mort à Aubenas, le 1er décembre 1820, fut d'abord homme de loi à Aubenas, puis devint maire de cette ville, procureur-syndic du district et administrateur du département. Elu, le 24 germinal an VII, député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents, il ne se montra pas hostile au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, peu après, le 22 prairial an VIII, président du tribunal civil de Privas. En dehors de ses fonctions judiciaires, il s'adonna à l'étude des antiquités de la région. On a de lui : *Notice historique sur le département de l'Ariège ; Dissertation sur le monument de Mithras, au Bourg-Saint-Andéol; Dissertation sur l'Hercule Gaulois.* Il a laissé en manuscrit : *Théorie de la langue primitive basée sur la peinture des objets; essai sur la langue celto-helvienne; vocabulaire des dénominations des sites du département de l'Ardèche.*

DELIÈGE (Gabriel), député à l'Assemblée législative de 1791, né à une date inconnue, mort à Sainte-Menehould (Marne), le 11 janvier 1807, était officier municipal à Sainte-Menehould, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 4e sur 10, avec 268 voix sur 481 votants. Il siégea dans la majorité, sans prendre part aux débats importants de l'Assemblée. Après la session, Deliège fut élu par la Convention (13 mars 1791) juge au tribunal révolutionnaire de Paris, et, le 9 thermidor an II, fut proposé par Elie Lacoste pour président de la 2e section du tribunal révolutionnaire « à cause de son patriotisme. » La proposition fut votée par l'assemblée. Deliège rentra dans la vie privée à la suppression du tribunal révolutionnaire.

DELIGNY (Edouard-Jean-Baptiste), représentant en 1871, né à Ballan (Indre-et-Loire), le 12 décembre 1815, suivit la carrière des armes. Entré à Saint-Cyr en novembre 1832, il en sortit sous-lieutenant au 13e léger le 20 avril 1835, passa lieutenant (1840), capitaine (1844), fut attaché la même année au bureau des affaires arabes de Mascara, devint chef du bureau (1845), chef de bataillon au 12e de ligne (1848), lieutenant-colonel (1852), colonel du 60e de ligne (janvier 1853), général de brigade (1855) général de division (1859) après l'expédition du Maroc, et commandant de la province d'Oran. Grand-croix de la Légion d'honneur du 7 juin 1865, il commanda le camp de Châlons en 1869, et, en 1870, une division de l'armée de Metz. Prisonnier en vertu de la capitulation, il entra au conseil supérieur de guerre (1872), fut appelé à la tête du 4e corps, puis (février 1879) aux fonctions d'inspecteur général des corps d'armée. Sa carrière parlementaire fut très courte. Elu, le 8 février 1871, représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 4e sur 6, par 51,774 voix sur 73,000 votants et 93,790 inscrits, il donna sa démission de député, dès l'ouverture de l'Assemblée, à Bordeaux, et fut remplacé, le 2 juillet suivant, par M. Guinot. On a de lui : *1870, Armée de Metz* (1871).

DELILLE (Louis-Etienne-Jarrit) représentant en 1871, né à Guéret (Creuse), le 24 fé-

vrier 1825, petit-fils du baron Voysin de Gartempe, pair de France, fut avocat à Guéret, maire de cette ville (1850), conseiller général depuis 1852, et fut révoqué de ses fonctions de maire en 1863, à l'approche des élections générales, à cause de son attitude indépendante à l'égard du gouvernement impérial. Cet incident ne l'empêcha pas d'être nommé trois ans après, en 1866, vice-président du tribunal civil de Guéret. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Creuse à l'Assemblée nationale, le 1er sur 5, par 37,542 voix sur 50,111 votants et 80,083 inscrits. Conservateur libéral, il fut pendant quelque temps membre de la réunion Feray, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'ordre du jour Ernoul en faveur du 24 mai, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il intervint parfois dans les discussions de groupe du centre gauche, dont il faisait partie, toujours pour incliner ce groupe du côté du centre droit. M. Delille présida quelque temps son groupe, et fut membre de la commission chargée de l'enquête sur les événements du 18 mai 1871. Chevalier de la Légion d'honneur.

DELION. — *Voy.* SURADE (DE).

DELIVET DE SAINT-MARS (JEAN-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, né à une date inconnue, mort à Paris le 8 mars 1792, était procureur-syndic du district d'Evreux, et résidait à Conches (Eure), lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député de l'Eure à l'Assemblée législative, le 2e sur 11, par 383 voix sur 500 votants. Ce fut un membre obscur de cette assemblée, et son nom ne figure pas au *Moniteur*. Il mourut d'ailleurs dans le cours de la session, et fut remplacé, le 24 mars 1792, par M. Quéru.

DELLAFAILLE (JOSEPH-SÉBASTIEN-GHISLAIN, COMTE), député au Corps législatif de 1808 à 1814, né à Gand (Belgique) le 20 janvier 1756, mort à Gand, le 7 novembre 1830, était maire de Gand, trésorier de la 3e cohorte de la Légion d'honneur, et officier de cet ordre, quand il fut élu par le Sénat conservateur, le 18 février 1808, député de l'Escaut au Corps législatif. Il siégea dans cette assemblée jusqu'aux traités de 1814 qui séparèrent la Belgique de la France.

DELLAY-D'AGIER (CLAUDE-PIERRE, COMTE DE), député aux Etats-Généraux de 1789, au Conseil des Anciens, au Corps législatif de l'an VIII à l'an IX, membre du Sénat conservateur, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Romans (Drôme) le 25 décembre 1750, mort à Bourg-de-Péage (Drôme), le 4 août 1827, était publiciste à Romans lorsqu'il fut élu, le 6 janvier 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la province du Dauphiné. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée; demanda (26 décembre 1789) l'impression de la liste des déclarants et des sommes déclarées pour la contribution patriotique; vota (12 février 1790) la suppression des ordres monastiques; réclama (18 février) le même traitement pour tous les religieux; se prononça (12 mars) contre le projet de concession de la contribution patriotique; parla (13 mars) contre la liberté du commerce du sel; proposa (18 mars) le remplacement de la gabelle par une imposition pour un tiers sur les terres, un tiers sur la capitation, un sixième sur les maisons des villes, et un sixième sur celles des campagnes; fut nommé (7 avril 1790) commissaire à l'aliénation des domaines, puis secrétaire de cette commission; approuva (11 avril) le décret sur la suppression des dîmes et sur l'entretien des ministres des cultes, et proposa d'assurer aux curés une partie de leur traitement en nature; provoqua (15 mai) la discussion du droit de paix et de guerre; prit la parole (2 juin) sur la constitution civile du clergé et fut nommé secrétaire de l'assemblée (20 juin 1790). Le 23 juin, il traita la question du traitement des évêques qu'il porta à 40,000 livres pour le maximum à ceux qui n'ont pas d'abbaye, et 35,000 pour ceux qui en avaient, 10.000 livres à tous les abbés septuagénaires, et 3.000 livres pour les abbés de Saint-Ruf et autres ordres. Le 4 juillet, il demanda que les tribunaux de districts fussent juges d'appel les uns à l'égard des autres, et fit rendre un décret (15 août) pour l'accélération de la vente des biens nationaux. Le 30 août, il parla sur le traitement des juges de paix, demandant « qu'il ne soit adjugé que 300 livres aux juges de canton, et 800 livres à ceux des villes dont la population sera de plus de dix mille âmes. » En octobre (6, 7 et 11), en novembre (16), il discuta le système des impositions et l'impôt sur le tabac. Le 31 août 1791, il proposa que les membres de la troisième législature ne pussent être élus à la quatrième, et fit décréter (2 septembre) qu'aucun député ne pourrait s'absenter sans congé. Il ne fit pas partie de la Convention, et rentra au parlement le 25 germinal an V, comme député de la Drôme au Conseil des Anciens, élu par 46 voix sur 54 votants. Le 1er jour complémentaire de l'an VI, il combattit un projet relatif au mariage des mineurs, et fut, le même jour, élu secrétaire de l'assemblée; le 12 frimaire, il qualifia la résolution prise sur l'entretien des routes d'injuste, d'impolitique et d'impraticable, fit approuver (3 nivôse) une résolution sur le même sujet, parla (2 floréal) contre l'impôt sur le tabac, se prononça (7 floréal) contre l'organisation de l'Ecole polytechnique, et fut élu président du conseil des Anciens le 1er floréal an VII.

Son attitude favorable au coup d'Etat de brumaire le fit choisir par le Sénat conservateur comme député de la Drôme au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII); il n'y demeura pas longtemps, ayant été nommé, le 28 frimaire an IX, membre du Sénat conservateur. Chevalier de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur de l'ordre (25 prairial suivant), créé comte de l'Empire (15 juin 1808), il ne fut pas des moins empressés à voter (avril 1814) la déchéance de l'empereur : la première Restauration le nomma pair de France (4 juin 1814). Mais, au retour de l'île d'Elbe, M. de Dellay d'Agier ayant accepté de Napoléon un siège à la Chambre des pairs impériale (2 juin 1815), fut exclu par la seconde Restauration de la Chambre haute, où il rentra pourtant, dévoué de nouveau à la cause des Bourbons, le 21 novembre 1819, et où il siégea dans la majorité monarchique jusqu'à sa mort.

DELLESTABLE (FRANÇOIS-ANTOINE), député de 1885 à 1889, né à Neuvic (Corrèze) le 31 décembre 1851, fils d'un notaire de cette ville, fit ses études de médecine, s'établit à Neuvic comme docteur-médecin et devint maire de la ville (1883), conseiller d'arrondissement,

puis conseiller général de la Corrèze. Porté aux élections du 4 octobre 1885 sur la liste républicaine radicale de la Corrèze, il échoua au premier tour de scrutin; deux candidats de cette liste furent seuls élus, MM. Vacher et Labrousse. Au second tour, le 18 octobre, il passa, le 1er sur 3, avec 37,146 voix, sur 58,252 votants et 88,737 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, devint secrétaire de ce groupe, et vota avec lui. Il se montra au début partisan de la revision proposée par le général Boulanger, mais il l'abandonna lorsque l'opposition de droite se rallia, elle aussi, au parti revisionniste. Dans la dernière session de la législature, M. Dellestable s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu dans le scrutin relatif aux poursuites demandées contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

DELLEVILLE. — *Voy.* Philippes.

DELLISSE (Gustave-Paul-Tiburce), député de 1885 à 1889, né à Béthune (Pas-de-Calais) le 31 mars 1840, fils du suivant, industriel comme son père, et conseiller général du canton de Béthune, fut élu, le 4 octobre 1885, député du Pas-de-Calais, le 1er sur 12 de la liste conservatrice, par 102,346 voix sur 180,439 votants et 216,227 inscrits. Il prit place à droite, combattit vivement (juin 1887), le projet de loi sur les sucres relevant les taux légaux de rendement des betteraves prises en charge, projet qui fut voté quand même par 367 voix contre 182, et vota *contre* les ministères républicains, *contre* les crédits du Tonkin, *contre* l'expulsion des princes, etc. A la fin de la législature, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février).

DELLISSE-ENGRAND (Charles-Auguste-Alexandre-Désiré), père du précédent, représentant en 1874, né à Lille (Nord) le 19 novembre 1811, mort à Béthune (Pas-de-Calais), le 9 juin 1880, fut successivement agriculteur, fabricant de sucre, fondateur et président de sociétés houillères et financières; il créa la Société d'agriculture de l'arrondissement de Béthune, et en fut longtemps vice-président. Membre de la commission des hospices (1856), administrateur de la caisse d'épargne, conseiller municipal de Béthune, membre du conseil d'hygiène et de salubrité (10 mars 1858), membre de la commission de surveillance de l'asile d'aliénés de St-Venant (2 août 1859), conseiller d'arrondissement (22 juillet 1860), membre de la commission spéciale du dessèchement des marais de Beuvry (29 décembre), membre de la commission d'études du chemin de fer d'Etaples (19 octobre 1861), président du jury départemental d'admission à l'Exposition universelle de Londres (1862), maire de Béthune (30 avril 1862-4 septembre 1870), président du conseil de perfectionnement du collège (25 mai 1866), il fut gratifié d'une médaille d'argent pour sa belle conduite lors de l'épidémie cholérique (20 mars 1867), et décoré par l'Empereur à son passage à Arras (26 août 1867). Le 14 mai 1871, il fut nommé de nouveau maire de Béthune, et occupa ces fonctions jusqu'au 6 janvier 1878; le 18 octobre de la même année, il fut réélu conseiller général. Candidat à l'élection du 1er novembre 1874, en remplacement de M. Fouler de Relinque, décédé, il fut élu avec 84,711 voix sur 160,894 votants et 202,675 inscrits, contre 74,282 voix données à M. Brasme, candidat républicain. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota *pour* l'amendement Pascal Duprat, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DELMAS (Jean-François-Bertrand), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 3 janvier 1751, mort à Paris en 1798, était officier de la milice à Toulouse au moment de la Révolution; il devint aide-major dans la garde nationale de cette ville en 1790, et fut élu, le 6 septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 8e sur 12, par 302 voix sur 535 votants. Il fut membre du comité militaire, fit rendre des décrets sur l'organisation de l'armée, et fut nommé secrétaire de l'Assemblée le 25 janvier 1792. Après le 10 août, il porta officiellement à l'armée du Nord la nouvelle de la déchéance du roi. Elu membre de la Convention par son département (6 septembre 1792), le 2e sur 12, avec 628 voix sur 669 votants, il prit place à la Montagne, demanda des mesures de rigueur contre les modérés et les aristocrates, et, dans le procès du roi, vota contre l'appel au peuple et contre le sursis, et répondit au 3e appel nominal : « Avant de monter à la tribune, j'ai consulté ma conscience : elle ne me reproche rien. Je ne connais qu'une peine contre les conspirateurs. Je vote la mort. » Président de la Convention (avril 1793), membre, puis président du comité de salut public, il se prononça en thermidor contre Robespierre, et fut un des six représentants adjoints à Barras par la Convention pour marcher contre la Commune. Président du club des Jacobins après la mort de Robespierre, il ne tarda pas à lutter contre la réaction thermidorienne, qu'il menaça de la « massue nationale », attaqua les ennemis de la Montagne, puis modifia de nouveau son attitude, et, au 1er prairial, parla contre les derniers Montagnards, et fut encore placé à la tête des troupes qui mirent les insurgés en déroute.

Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Haute-Garonne au Conseil des Anciens, par 289 voix, et réélu au même Conseil le 25 germinal an V, par 207 voix; secrétaire, puis président de ce Conseil, il fut, en l'an VI, atteint de démence, et mourut peu de mois après.

DELMAS (Charles-Emile), député depuis 1885, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 27 mars 1834, est le fils de Louis Delmas, pasteur protestant à la Rochelle, et d'Elisabeth-Louise-Gabrielle-Sophie Chapron. M. Emile Delmas fut élève du lycée de la Rochelle, fit son droit à Paris, et ayant épousé, en 1860, une nièce de M. André Kœchlin, grand industriel alsacien, entra dans la maison de commerce de ce dernier, à Mulhouse. Il quitta cette ville en août 1870, après y avoir organisé des ambulances, se rendit à Paris, s'engagea dans les bataillons de marche du corps d'armée du général Vinoy, et fut décoré de la médaille militaire pour sa conduite pendant le siège. Après

l'annexion de l'Alsace à l'Allemagnge, il vint habiter la Rochelle, où, avec le concours de ses deux frères, il créa une maison d'armements maritimes, monta également une usine à briquettes, et acquit bientôt une importante situation commerciale. Membre du conseil municipal de la Rochelle depuis le 6 janvier 1878, membre du conseil général de la Charente-Inférieure pour le canton d'Ars-en-Ré depuis le 4 novembre 1877, maire de La Rochelle depuis 1884, M. Delmas a été secrétaire du conseil général, où il a présenté des rapports remarqués sur la création du port en eau profonde de la Palice (actuellement en cours d'exécution), et sur le projet de jonction par canaux de la Loire et de la Garonne; pour ce dernier projet, il fut délégué par le conseil général près de la commission parlementaire des sénateurs et députés du sud-ouest formée *ad hoc*, et nommé rapporteur de cette commission.

Le 18 octobre 1885, M. Delmas a été élu, au second tour de scrutin, le 7e et dernier, député de la Charente-Inférieure par 62,033 voix, sur 124,616 votants et 143,670 inscrits. M. Duchâtel et lui furent les deux seuls élus de la liste républicaine. M. Delmas prit place à gauche, et vota pour les ministères opportunistes qui se succédèrent au pouvoir. En février 1887, il contribua, avec plusieurs sénateurs et députés de la fraction modérée du parti, à l'organisation d'une association de propagande républicaine. En décembre suivant, devant l'inanité des projets de « concentration », il prit, avec un de ses collègues, M. Siegfried, l'initiative de la présentation d'un « programme d'affaires » destiné à rallier toutes les bonnes volontés; ce programme, qui avait pour objet de mettre fin aux luttes personnelles, et de faire l'union sur des réformes pratiques, réunit 163 adhésions, mais n'eut pas d'autre résultat: le 18 mars 1888, le groupe socialiste lança à son tour son programme; la gauche radicale déclara, de son côté, qu'elle poursuivait son propre programme « sans repousser l'idée d'une entente *chaque fois qu'elle serait possible.* » En mars 1888, sur la discussion du budget de l'instruction publique, M. Delmas, qui n'abuse pas à la tribune d'une réelle facilité de parole, défendit à la tribune le crédit pour les facultés de théologie protestante, crédit qui fut supprimé par la Chambre. Dans la dernière session de la législature, il s'est prononcé: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu au scrutin sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet).

DELMAS DE GRAMMONT (Jacques-Philippe), représentant du peuple en 1849, né à la Sauvetat (Lot-et-Garonne), le 22 juillet 1796, mort à Miramont (Lot-et-Garonne), le 13 juin 1862, suivit la carrière des armes. Il fit les campagnes d'Afrique sous Louis-Philippe et devint successivement lieutenant au 4e régiment de chasseurs à pied, capitaine au 24e, adjudant au 12e dragons, major au 1er chasseurs à cheval, chef d'escadron au 1er lanciers, lieutenant-colonel au 1er dragons, colonel commandant le 8e hussards; il fut promu en 1849 au grade de général de brigade. Nommé en décembre 1848 général commandant du département de la Loire mis en état de siège, il fut élu, le 22 juillet 1849, représentant de la Loire à l'Assemblée législative, par 28,970 voix sur 49,794 votants et 118,363 inscrits, contre 20,024 voix à M. Antide Martin, candidat socialiste, en remplacement de M. de Persigny qui avait opté pour le Nord. Il fut l'auteur de la proposition restée célèbre sous le nom de « loi Grammont », destinée « à mettre un frein aux mauvais traitements exercés envers les animaux. » Quelque temps après, il demanda la translation du gouvernement hors Paris, et, dans une réponse qu'il fit à ce sujet au ministre de la Guerre (séance du 27 avril 1850), il précisa : « Vous ne m'avez pas compris. J'ai dit: je livre la pensée de la translation à vos méditations; bientôt peut-être vous serez fatalement appelés à en délibérer. Je ne fais pas de proposition. J'userai de ce droit quand le moment sera venu. » Il proposa aussi l'établissement d'une banque foncière, et appuya la politique du prince-président. Jusqu'au coup d'Etat de décembre 1851, M. Delmas de Grammont ne cessa pas de voter avec la droite. Il fit partie de la Commission consultative nommée après le coup d'Etat. Général de division en 1853, grand officier de la Légion d'honneur en 1857, il passa dans le cadre de réserve quelque temps avant sa mort.

DELNEUFCOURT (Pierre-François-Joseph), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Mons (Belgique), le 4 janvier 1756, mort à Mons le 8 avril 1827, était avocat à Mons. Très-ardent partisan de la Révolution, il se présenta, le 22 janvier 1793, à la barre de la Convention, et donna communication de la pétition suivante signée par un grand nombre de ses compatriotes :

« Citoyens représentants d'un peuple généreux, quand vous offrîtes la liberté aux Belges, vous leur promîtes de l'affermir sur des bases inébranlables. Forts de votre puissante protection, nous avons brisé nos chaînes; mais nous avons pensé que les Belges, isolés et réduits à leurs propres forces, ne pourraient jamais se maintenir libres contre les efforts des despotes conjurés, et que bientôt la haine des tyrans parviendrait à nous replonger dans l'esclavage. Nous vous adressons nos vœux unanimes. Quelles que soient les manœuvres des intrigants, gardez-vous de les écouter; ils ne sont point investis de la confiance nationale. Nous avons député vers vous le citoyen Delneufcourt; lui seul est chargé de vous présenter les intentions amicales et fraternelles des habitants du Hainaut. Agréez nos offres, déclarez que nous formerons désormais un quatre-vingt-cinquième département.

Fait à Mons, ville libre, le 13 janvier 1793. »

Lors de la réunion de la Belgique à la France, il devint administrateur du département de Jemmapes.

Elu, le 24 germinal an VI, député du département de Jemmapes au Conseil des Anciens, il fit rejeter, le 18 vendémiaire an VI, une résolution relative à la poste aux chevaux; appuya et fit adopter (22 brumaire) une proposition portant : « la culture, le commerce et la fabrication du tabac sont libres, moyennant une taxe spéciale : l'importation des tabacs fabriqués ou seulement préparés dans l'étranger demeure prohibée. » Le 2 brumaire an VII, il fut élu secrétaire de l'Assemblée. Il prêta son concours au coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé, par le Sénat conservateur, député du département de Jemmapes au nouveau Corps législatif. Il en sortit en 1804

devint, en 1807, juge au tribunal de première instance de Mons, et occupa ces fonctions jusqu'à la chute de l'Empire (1814).

DELOE (Edmond), comte d'Imstenraedt, membre du Sénat conservateur, né à Dusseldorf (duché de Berg), le 28 août 1749, mort à Wissen (Allemagne), le 30 mai 1813, entra dans l'administration impériale et parvint au poste de conseiller d'Etat. Membre de la Légion d'honneur (4 brumaire an XIII), il fut nommé membre du Sénat conservateur, le 20 mai 1806, et créé comte de l'Empire, le 6 juin 1808. Il siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DELON (Jacques), député en 1791, né à Saint-André-de-Valborgne (Gard), le 15 décembre 1752, mort à une date inconnue, était avocat au parlement de Toulouse avant la Révolution. Ayant adopté les idées nouvelles, il devint officier municipal à Tarbes, puis administrateur du district de Saint-Hippolyte, et fut élu, le 7 septembre 1791, député du Gard à l'Assemblée législative, le 1er sur 8, par 277 voix sur 442 votants. Il se fit peu remarquer dans cette Assemblée, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, fut nommé par le gouvernement consulaire secrétaire-général des Pyrénées-Orientales, et devint, le 19 prairial an IX, sous-préfet à Perpignan.

DELONG (Jean-Baptiste-Barnabé-Marie-Victoire-Clément), député de 1817 à 1820, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 novembre 1762, mort à sa terre de Marciac (Gers), le 22 octobre 1828, avait fait sa carrière dans la magistrature, et était premier président à la cour royale d'Agen, lorsqu'il fut élu, le 20 septembre 1817, par le collège de département, député du Gers, avec 442 voix sur 797 votants et 1,245 inscrits. Il siégea obscurément dans la majorité ministérielle, et quitta le parlement au renouvellement de 1820.

DELOR (Louis), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était président du tribunal criminel du Var, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député du Var au Conseil des Anciens. Il ne prit qu'une seule fois la parole, le 17 thermidor an VI, pour proposer le rejet « d'une résolution qui ratifie un contrat d'échange entre le ministre des Finances et la citoyenne Semonin ». L'ajournement fut prononcé.

DELORD (Taxile), représentant en 1871, né à Avignon (Vaucluse), le 25 novembre 1815, mort à Paris, le 13 mai 1877, était d'une famille protestante. Il fit ses études à Marseille, collabora au *Sémaphore* (1834) et vint à Paris en 1837. Rédacteur au *Vert-Vert*, au *Messager*, il devint rédacteur en chef du *Charivari* en 1842, puis, après les avoir quittées un moment, reprit les mêmes fonctions de 1849 à 1858. A cette date il fut chargé au *Siècle* de la critique littéraire puis du courrier politique, et donna des articles très remarqués à la *Revue Nationale*. Il passa un instant à l'*Avenir National*, et revint au *Siècle* après la mort de M. Havin. Il venait de publier le premier volume de son *Histoire du second Empire*, lorsqu'il se présenta, aux élections générales du 24 mai 1869, comme candidat d'opposition démocratique au Corps législatif dans la 2e circonscription de Vaucluse et obtint 12,367 voix contre 17,109 données à l'élu, candidat officiel, M. Pamard. Porté, le 8 février 1871, sur la liste républicaine de Vaucluse, il fut élu, le 3e sur 5, par 32,076 voix sur 63,738 votants et 85,059 inscrits. Cette élection fut invalidée en bloc, mais les électeurs de Vaucluse, convoqués à nouveau le 2 juillet 1871, maintinrent la majorité à la liste républicaine, et M. Delord fut réélu, le 3e sur 5, par 34,293 voix sur 60,637 votants et 80,441 inscrits. Il prit place dans la minorité républicaine, et vota : *pour* la paix, *pour* le retour du Parlement à Paris, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. M. Delord échoua aux élections du 20 février 1876 dans l'arrondissement d'Apt, avec 3,668 voix contre 4,398 à M. Naquet, et 5,250 à M. Sylvestre; il y avait lieu à ballottage. Il se désista avant le 2e tour de scrutin. Il a publié, outre les six volumes de l'*Histoire du second Empire* et de nombreux articles de journaux et revues, une comédie jouée à l'Odéon en 1854 sous le titre : *Fin de la Comédie.*

DELORD (Paul-Joseph-Barthélemy), sénateur de 1879 à 1883, né à Frayssinet-le-Gélat (Lot) le 21 février 1808, mort à Puy-l'Evêque (Lot) le 27 mars 1883, était fils d'un juge de paix et fit sa carrière dans la magistrature. Nommé substitut du procureur du roi à Gourdon en 1833, il devint juge à Cahors en 1845, et juge d'instruction après la révolution de février 1848; il fut révoqué en 1849 pour n'avoir pas voulu poursuivre un journal républicain de Cahors, le *Réformateur*. Au coup d'Etat de 1851, il essaya d'organiser dans le Lot la résistance républicaine: un mandat d'arrêt fut lancé contre lui (19 décembre); il parvint à se réfugier à l'étranger. Condamné à la déportation par la commission mixte du Lot, il refusa sa démission de juge, et fut révoqué par décret impérial en date du 21 mai 1853, « pour avoir été absent sans congé depuis plus de six mois ». Après avoir parcouru l'Espagne, la Belgique, les Etats-Unis, la Turquie, où il fut tour à tour négociant et avocat, il rentra en France après le 4 septembre 1870. En 1876, il fut nommé par le ministère Dufaure juge à Toulouse, puis conseiller à Limoges en 1877, enfin juge de paix à Lyon en 1878, pour échapper à la limite d'âge. Aux premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il s'était présenté comme candidat républicain dans le Lot, où il n'obtint que 178 voix contre 285 données au moins favorisé de la liste conservatrice, M. Depeyre. De nouveau candidat au renouvellement du 5 janvier 1879, il fut élu, dans le Lot, par 230 voix sur 382 votants; le plus favorisé des deux candidats conservateurs, M. Depeyre, n'obtint que 145 voix. M. Delord siégea à gauche, et vota pour les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir. Il mourut au cours de la législature et fut remplacé par M. Béral.

DELORME (Jean-Baptiste-Michel), député au Conseil des Cinq-Cents et représentant aux Cent-Jours, né à Vihiers (Maine-et-Loire), le 5 août 1744, mort à une date inconnue, était, avant 1789, receveur des gabelles à Vihiers. Il resta receveur du district, et devint maire de Vihiers en 1790. Le 23 germinal an V, il fut élu député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 209 voix sur 239 votants,

et 256 inscrits. Il présenta (17 frimaire an VI) un rapport concernant les rentes foncières assises sur les édifices incendiés des départements de l'Ouest; fit adopter (6 nivôse) un projet portant que les propriétaires des bâtiments incendiés dans l'Ouest seront déchargés de l'acquit des rentes foncières pendant le déguerpissement; fit renvoyer au Directoire (25 prairial) la pétition du citoyen Philaire, ancien maire de la commune de Gacé (Orne), tendant à obtenir le remboursement d'avances, par lui faites pour achats de subsistances. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé (an VIII) sous-préfet de Saumur, puis (4 ventôse an IX) conservateur des forêts à Angers. Il occupa ce poste pendant la durée de l'Empire, et, le 16 mai 1815, fut élu, par le collège de département de Maine-et-Loire, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 70 voix sur 107 votants et 283 inscrits. Il quitta la vie politique et l'on perd sa trace après cette courte législature.

DELORME (Achille-Félix), représentant en 1871, né à Bellême (Orne), le 13 avril 1831, mort à Mortagne (Orne), le 10 août 1888, se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris, et, connu pour ses opinions républicaines, fut nommé préfet du Calvados, après le 4 septembre 1870. Ayant refusé d'exécuter les derniers décrets de la délégation de Bordeaux relatifs à l'exclusion de certaines candidatures pour les élections du 8 février, il fut révoqué, et, s'étant porté candidat, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 8e sur 9, par 47,983 voix sur 86,564 votants et 139,207 inscrits. Le même jour, et sur la même liste, furent nommés dans le Calvados M. Bocher, ancien préfet orléaniste, M. Le Provost de Launay, ancien préfet bonapartiste, et M. Delorme, ancien préfet républicain. M. Delorme siégea au centre gauche, fut secrétaire de l'Assemblée et vota : *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour du parlement à Paris, *contre* le 24 mai, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur les prières publiques. M. Delorme n'a pas fait partie d'autres législatures.

DELORT (François), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1807, né à Uzerche (Corrèze) le 3 novembre 1753, mort à une date inconnue, était avocat à Uzerche avant la Révolution. Nommé, en 1791, administrateur du département de la Corrèze, puis, en ventôse an III, président du tribunal du district d'Uzerche, il fut élu, le 23 germinal an V, député de la Corrèze au Conseil des Anciens par 149 voix sur 181 votants. Il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée. A la séance du 14 ventôse an VI, le député Santereau présenta une motion tendant à la suspension de son collègue Delort comme parent d'émigré. La motion fut renvoyée à une commission, au nom de laquelle Santereau, le 6 germinal an VI, proposa « d'exclure de toutes fonctions législatives le représentant Delort, beau-frère d'émigré. » Les représentants Armand et Malès firent rejeter la proposition par la question préalable, « attendu que Delort est dans le cas de l'exception. »

Delort, qui siégeait parmi les modérés, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, député de la Corrèze au nouveau Corps législatif. Juge suppléant à la cour de Cassation, il sortit du Corps législatif, en 1807, pour occuper (16 février 1807) les fonctions de conseiller à la cour impériale de Limoges. Il fut admis à la retraite le 18 février 1829, et nommé conseiller honoraire.

DELORT (Jacques-Antoine-Adrien, baron), député de 1830 à 1837 et pair de France, né à Arbois (Jura), le 16 novembre 1773, mort à Arbois, le 28 mars 1846, s'engagea le 15 août 1791, dans le 4e bataillon des volontaires du Jura. Sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie (Austrasie) le 14 juin 1792, il fit les campagnes de la Révolution, et gagna les grades de lieutenant le 18 septembre suivant, de capitaine-adjoint aux adjudants-généraux le 15 juin 1793, de capitaine de cavalerie le 28 août suivant, successivement au 24e régiment (21 octobre 1797) et au 22e (29 décembre). Il se distingua à l'armée d'Italie, et fut nommé chef d'escadron au 2e cuirassiers, le 9 germinal an VII. Major au 9e dragons le 29 octobre 1803, il reçut la croix de la Légion d'honneur le 26 mai 1804, fut blessé à Austerlitz où il montra une grande bravoure et y gagna le grade de colonel du 25e dragons (1805). Créé chevalier (30 octobre 1810) puis baron de l'Empire (4 janvier 1811), pendant qu'il était à l'armée d'Espagne, il se distingua aux sièges principaux de cette guerre et à plusieurs batailles, notamment à celle du Pont-du-Roi, où dans une charge brillante, il enleva à l'ennemi vingt-cinq canons et tous ses bagages. A Vendrell (25 mars 1810), il mit en déroute l'avant-garde de l'armée espagnole, et, le 9 avril, battit encore l'ennemi à Villafranca. Grièvement blessé à Vals, il mit en fuite avec un escadron sept escadrons espagnols, et à l'assaut de Tarragone sabra les fuyards en les poursuivant jusqu'à la mer sous le feu des croisières anglaises. Cette action d'éclat lui valut le grade de général de brigade (21 juillet 1811). Il contribua encore pour une large part à la victoire de Sagonte et à l'investissement de Valence; à Castalla, n'ayant que 1,500 hommes, entouré par 12,000 hommes commandés par O'Donnel, il les chargea avec une héroïque audace et les mit en déroute. En 1813, il couvrit la retraite de l'armée de Suchet, et, de retour en France, fut envoyé à l'armée chargée de s'opposer à la marche des coalisés sur Paris. Une action d'éclat à Montereau (18 février 1814) le fit nommé général de division sur le champ de bataille. La première Restauration lui donna la croix de Saint-Louis (19 juillet 1814), mais sans lui confier de commandement. Pendant les Cent-Jours le maréchal Ney lui remit le commandement de sa cavalerie, et les charges des cuirassiers de Delort gagnèrent (16 juin 1815) la bataille de Ligny. A Waterloo, il fut blessé d'un coup de feu. La seconde Restauration le plaça en disponibilité et le mit prématurément à la retraite en 1825. Le gouvernement de 1830 le remit en activité, et l'appela successivement au commandement des 8e, 3e et 7e divisions. Le 28 octobre 1830, le collège de département du Jura, son pays natal, l'élut député par 87 voix sur 118 votants et 173 inscrits, en remplacement de M. de Bonmarchant, démissionnaire. La même année, il fut nommé conseiller géné-

ral du Jura, et, le 5 juillet 1831, fut réélu député dans le 3e collège électoral du Jura (Poligny) par 124 voix sur 203 votants et 251 inscrits. Il siégea dans la majorité ministérielle, devint en avril 1832, aide de camp du roi, et fut réélu le 21 juin 1834, par 122 voix sur 207 votants et 260 inscrits, contre MM. de Genoude, 28 voix, et Gréa, 26. Dans la session de 1835, il présenta un rapport sur le projet de loi relatif à un appel de 80,000 hommes, et un autre sur un projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires à distribuer entre les habitants de Salins. Le roi le nomma pair de France, le 3 octobre 1837; il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort. Officier de la Légion d'honneur du 7 mars 1810, commandeur du 16 mars 1812, grand officier en 1837. Le général Delort qui cultivait aussi les lettres, était membre de l'Académie de Besançon, de l'Académie de Marseille et de la Société d'émulation du Jura.

DELORT DE PUYMALIE (Gabriel), député aux États-Généraux de 1789, né à Uzerche (Corrèze) le 16 août 1727, mort à Uzerche en 1807, était, avant la Révolution, lieutenant de la sénéchaussée d'Uzerche. Le 21 mars 1789, il fut élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Tulle; il siégea très obscurément dans la majorité, et son nom n'est pas mentionné au *Moniteur*. Le gouvernement consulaire le nomma, le 18 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Limoges. Le tribunal d'appel ayant été supprimé peu de temps après, M. Delort de Puymalie rentra dans la vie privée.

DELOUCHE (Pierre-Jean-François-Marie), représentant du peuple en 1848, né à Avranches (Manche) le 22 mars 1799, fit ses études à Avranches et à Rennes, se fit inscrire au barreau de Caen puis à celui d'Avranches, et, en raison de ses opinions républicaines, fut nommé, après le 24 février 1848, président de la commission administrative d'Avranches. Le 13 avril 1848, il fut élu représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 11e sur 15, par 56,111 voix (le chiffre des votants et des inscrits n'est pas mentionné au procès-verbal d'élections). Il siégea dans le groupe républicain modéré qui suivait les inspirations du *National*, et vota: *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général de Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DELPHIN (Philibert), député de 1822 à 1824, né à Lyon (Rhône) le 20 juin 1779, mort à Lyon le 1er mai 1874, était propriétaire et adjoint au maire de Lyon, lorsqu'il fut élu, le 9 mai 1822, député du 1er arrondissement électoral du Rhône (Lyon-Nord), par 444 voix sur 860 votants et 925 inscrits, contre 375 voix à M. de Corcelles. Il siégea obscurémeu dans la majorité ministérielle, et ne se représenta pas aux élections générales de 1824.

DELPIERRE (Antoine-François baron), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, né à Valfroicourt (Vosges) le 3 février 1764, mort à Valfroicourt le 8 mai 1854, était homme de loi dans sa ville natale avant la Révolution. Il se montra partisan des idées nouvelles, devint administrateur du district, et fut élu, le 2 septembre 1791, député des Vosges à l'Assemblée législative, le 5e sur 8, par 258 voix sur 407 votants. Il siégea dans les modérés de la majorité, et présenta, à la séance du 18 février 1792, un long rapport sur les troubles d'Arles; il concluait ainsi:

« Dans cette diversité d'assertions, votre comité laisse à votre sagesse à démêler la vérité, et vous propose de décréter que tout individu qui appellera ses citoyens du nom de chiffoniste ou de monnayer, sera poursuivi comme perturbateur du repos public; que les ouvrages de défense extérieure seront démolis aux frais de la commune; que les citoyens qui, conformément à l'arrêté du département des Bouches-du-Rhône, ont déposé leurs armes, seront réarmés; qu'il sera formé, dans le département, un bataillon de gardes nationales volontaires, qui sera mis en marche après sa formation.»

Il se retira dans son département après la session, et, le 23 germinal an V, fut élu député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, par 154 voix sur 175 votants. A la séance du 19 frimaire au VI, il prononça un discours sur les biens communaux, comme adjoint à la commission spéciale sur cet objet. Son attitude modérée lui valut d'être nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat; il siégea sans éclat dans cette assemblée, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et, à la suppression du Tribunat, fut élevé aux fonctions de président de chambre à la cour des Comptes (28 décembre 1807). Créé chevalier (3 juin 1808), puis baron de l'Empire (28 avril 1813), il conserva ses fonctions sous la Restauration, et fut nommé, le 19 juillet 1815, membre de la commission chargée d'examiner les actes et les opérations sur les rentes inscrites au grand-livre, qui, au nom de la Caisse d'amortissement et de divers particuliers, avaient été engagées jusqu'à la concurrence de 5 millions. Admis à la retraite le 29 octobre 1829, il passa président honoraire à la cour des Comptes, fut nommé, le 30 avril 1832, membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, et commandeur de la Légion d'honneur le 17 août 1832.

DELPIERRE (Nicolas-François), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Valfroicourt (Vosges) le 17 janvier 1753, mort à Mirecourt (Vosges) le 31 décembre 1812, frère aîné du précédent, était avocat à Valfroicourt au moment de la Révolution. Le 23 germinal an VII, il fut élu député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents; s'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, comme député des Vosges au nouveau Corps législatif. Il y siégea pendant deux ans, fut nommé, le 16 floréal an XI, conseiller général des Vosges, et quelque temps après, procureur impérial à Mirecourt. Il mourut dans l'exercice de ces dernières fonctions.

DELPIT (Jean-André), député au Conseil des Cinq-Cents, et député de 1824 à 1827, né à

Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), le 12 février 1770, mort à Paris le 7 août 1834, était avocat à Bordeaux au moment de la Révolution. Son attachement à la cause des Girondins le fit mettre hors la loi après la chute de ces derniers (31 mai 1793); après le 9 thermidor, il devint administrateur du district de Belvès (Dordogne), puis administrateur de ce département, et fut élu, le 24 germinal an V, député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 245 voix. Ses opinions modérées le firent encore proscrire au 18 fructidor; il échappa à la déportation en prenant la fuite déguisé en ouvrier salpêtrier. Sous le gouvernement consulaire, il reprit à Bordeaux sa profession d'avocat, devint membre du conseil municipal en 1807, conseiller à la cour de Bordeaux (22 mai 1811), et président de chambre à la même cour (24 janvier 1816). En 1824, il fut nommé premier président, et, le 22 novembre de la même année, fut élu député par le 3e arrondissement électoral de la Dordogne (Bergerac), avec 143 voix sur 280 votants et 414 inscrits, contre MM. Roussille, sous-préfet, 52 voix, et Laregnère 51 voix, en remplacement de M. Maine de Biran, décédé. Il siégea dans la majorité ministérielle, et ne se représenta pas après cette législature. Administrateur de l'hospice des sourds-muets de Bordeaux (1824), il fut nommé conseiller à la Cour de cassation le 5 novembre 1826. Chevalier de la Légion d'honneur en 1821, officier en 1825.

DELPIT (Jean-Martial), représentant en 1871, né à Cahuzac (Lot-et-Garonne), le 25 février 1813, mort à Paris le 10 mai 1887, élève de l'école des Chartes, devint le collaborateur d'Augustin Thierry pour le *Recueil des monuments de l'histoire du Tiers-Etat*. De 1844 à 1848, le ministre le chargea de missions en Angleterre pour y rechercher les documents relatifs à notre histoire; sur cette mission, M. Delpit publia dans divers journaux, et notamment dans le *Moniteur*, des *Lettres sur les archives et les bibliothèques de l'Angleterre*. En 1848, il fit paraître une brochure politique: *Les Questions du jour*, et posa sa candidature à l'Assemblée constituante dans la Dordogne, mais son nom ne fut porté sur aucune liste. Il fut plus heureux aux élections du 8 février 1871, et fut nommé représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le 9e sur 10, par 74,521 voix sur 97,443 votants et 142,476 inscrits. Il se fit admettre à la réunion Colbert, au centre droit, et à la réunion des Réservoirs, fut rapporteur de la commission d'enquête sur le 18 mars, et présenta à cette occasion un rapport qui fut très discuté par le parti républicain; signa l'adresse des députés syllabistes au pape, fut élu membre de la commission de permanence pendant les vacances parlementaires (août 1872), appuya le projet de loi contre l'Internationale, et prit part aux tentatives de restauration monarchique (1873). Il vota: *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le 24 mai, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles. Il ne fut pas réélu aux élections du 20 février 1876. On a de lui: *Mémoire sur les œuvres manuscrites de l'histoire municipale de la ville d'Amiens; — Le Saint-Suaire* (1869), etc.

DELPON (Jacques-Antoine), député de 1831 à 1832, né à Livernon (Lot), le 24 octobre 1779, mort à Figeac (Lot), le 24 novembre 1833, se fit inscrire au barreau de Figeac et entra dans la magistrature. De 1806 à 1823, il fut successivement procureur impérial et procureur du roi près le tribunal de 1re instance de Figeac. En 1830, le gouvernement de juillet le nomma maître des requêtes en service extraordinaire au conseil d'État et attaché à la section des finances. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1831, et conseiller général du Lot, il fut élu, le 5 juillet de la même année, député du 3e collège électoral du Lot (Figeac) par 177 voix sur 236 votants et 275 inscrits; il siégea dans la majorité, mais conserva toujours vis-à-vis du ministère une attitude indépendante. Atteint du choléra en 1832, il donna sa démission pour raison de santé, fut appelé, en 1833, aux fonctions de président du tribunal civil de Figeac, et mourut quelques mois après. On a de lui: *Statistique ancienne et moderne du département du Lot* (prix Monthyon en 1821); *Essai sur l'histoire de l'action publique et du ministère public*; *Essai en faveur de la liberté des cultes*; Mémoire sur la question proposée par l'Académie de Toulouse: *« Peut-on se flatter, sans l'étude des langues anciennes d'être mis au rang des bons écrivains? et, dans le cas où l'on soutiendrait la négative, l'étude de la langue latine peut-elle suppléer à celle de toute autre? »*

DELRUE (Charles-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Allouagne (Pas-de-Calais), en 1758, mort à une date inconnue, fut élu, le 25 germinal au VI, député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents, par 125 voix sur 166 votants. Le nom de ce très obscur législateur ne figure pas au *Moniteur*.

DELSOL (Jean-Joseph), représentant en 1871 et membre du Sénat, né à Saint-Christophe (Aveyron), le 27 octobre 1827, fils de cultivateurs aisés, fit ses études à Rodez, puis au lycée Henri IV. Lauréat de l'École de droit de Paris, il fut reçu docteur, se fit inscrire au barreau de Paris, et acquit assez de réputation pour être, sous l'Empire, « avocat institué » au ministère de l'instruction publique. Conseiller général du canton de Conques (juin 1864), membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (1864), M. Delsol se présenta comme candidat républicain, aux élections du 8 février 1871: « Depuis quatre-vingts ans, disait-il dans sa profession de foi, la France est en proie à des agitations stériles et à des révolutions. Il est temps enfin qu'elle ait un gouvernement stable et régulier: la République sera ce gouvernement. » Elu, sur ce programme, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale, le 5e sur 8, par 57,380 voix sur 65,273 votants et 118,224 inscrits, il fit d'abord partie du groupe Feray (républicains conservateurs), puis il se fit inscrire au centre droit, et passa ensuite dans le camp monarchique (il fut un des 94 signataires contre l'exil des Bourbons). Il fut membre des commissions pour l'abrogation des lois d'exil, sur les loyers de Paris, et sur la fabrication des armes de guerre. Son amendement sur les candidatures multiples, lors de la discussion de la loi électorale, fut repoussé. Il vota: *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté

contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendemant Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles. Elu sénateur de l'Aveyron, le 30 janvier 1876, le 3e et dernier, par 210 voix sur 386 votants, il prit place à droite, vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet de Broglie-Fourton (1877), et contre les cabinets républicains qui suivirent, et parla (mai 1883) contre l'élargissement de la base électorale des tribunaux de commerce. Au renouvellement du 6 janvier 1885, les électeurs sénatoriaux de l'Aveyron lui conservèrent son mandat, le 1er sur trois, par 510 voix sur 842 votants ; le plus favorisé de la liste républicaine, M. Clausel de Coussergues n'obtint que 380 voix. Il reprit sa place à droite et parla (février 1886) contre l'art. 12 de la loi sur l'enseignement primaire portant que « l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque ». En dernier lieu, il a voté *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre par le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). On a de lui : *Étude sur la Roche-Flavin, savant jurisconsulte toulousain du* XVIe *siècle ; Le Code Napoléon expliqué* (1854-1855).

DELTEL (JEAN), membre de la Convention, né à Cordes (Tarn) en 1755, mort à une date inconnue, était officier de santé à Cordes, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1792, 2e suppléant à la Convention par le département du Tarn, avec 200 voix sur 345 votants. Il fut admis à siéger le 9 juin 1793, en remplacement de Lasource, mais ne joua qu'un rôle politique très effacé ; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DELTHEIL (JEAN), député de 1836 à 1842, représentant du peuple en 1851, député de 1852 à 1870, né à Souillac (Lot) le 2 septembre 1795, mort à Sarlat (Dordogne) le 21 mars 1871, était maître de forges à Boinzolles, près de Souillac, lorsqu'il fut élu député du 5e collège électoral du Lot (Martel), le 30 mai 1836, par 168 voix sur 217 votants et 288 inscrits, en remplacement de M. Condamine, démissionnaire. Il siégea au centre gauche, et fit de l'opposition modérée jusqu'en 1842, ayant été successivement réélu : le 4 novembre 1837 par 123 voix sur 237 votants et 290 inscrits, et le 2 mars 1839 par 134 voix sur 231 votants et 289 inscrits. Il échoua aux élections du 9 juillet 1842, avec 89 voix contre 132 données à l'élu, M. de Saint-Priest. Neuf ans plus tard, il remplaçait à l'Assemblée législative le même M. de Saint-Priest, décédé ; le 27 juillet 1851, il fut élu en effet représentant du Lot par 21.027 voix sur 23,310 votants et 67,075 inscrits. Il était membre et avait été président du conseil général du Lot. A l'Assemblée législative, il soutint énergiquement la politique du prince-président ; aussi, après le coup d'État, fut-il, jusqu'à la fin de l'Empire, candidat officiel, et élu successivement en cette qualité, dans la 2e circonscription du Lot : le 29 février 1852, par 28,587 voix sur 29,178 votants et 41,829 inscrits, contre 328 voix au général Cavaignac ; le 22 juin 1857, par 30,806 voix sur 31,489 votants et 42,447 inscrits, contre 586 voix au général Cavaignac ; le 1er juin 1863, par 31,214 voix sur 31,700 votants et 41,285 inscrits ; et le 24 mai 1869, par 23,470 voix sur 37,114 votants et 43,526 inscrits, contre 10,517 voix à M. Calmon et 3,047 à M. le baron Dufour. Il siégea constamment dans la majorité dynastique, vota la guerre contre la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. Il mourut six mois après.

DELUNS-MONTAUD (PIERRE), député depuis 1878, ministre, né à Allemans-du-Drot (Lot-et-Garonne) le 5 juin 1845, était avocat à Marmande, conseiller municipal et adjoint au maire de la ville, lorsque, le 6 avril 1879, il fut élu député de l'arrondissement de Marmande, par 14,576 voix sur 21,189 votants et 31,563 inscrits, contre MM. Pomarède, 2,029 voix et Boisvert, 138, en remplacement de M. Faye, qui venait d'être nommé sénateur. Le même arrondissement le réélut, aux élections générales du 21 août 1881, avec 12,855 voix, sur 24,312 votants et 31,106 inscrits contre 10,669 voix à M. de Luppé. Il siégea à la gauche républicaine, vota *pour* les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer, *pour* le divorce, *pour* les droits protecteurs sur les céréales, et s'abstint (30 mars 1885) lors du vote qui renversa le ministère Ferry, à propos de l'affaire de Lang-Son. Réélu, le 4 octobre 1885, député de Lot-et-Garonne, le 3e sur 5, par 42,196 voix sur 84,783 votants et 101,586 inscrits, il vota l'expulsion des princes (juin 1886), soutint le cabinet Rouvier (31 mai-3 décembre 1887), fit partie de la commission du budget, et fut, en cette qualité, rapporteur du budget du ministère des Travaux publics. Lors de la formation du ministère Floquet (3 avril 1888), il reçut le portefeuille des Travaux publics, qu'il conserva jusqu'à la chute du cabinet, (11 février 1889). Son passage aux affaires ne présenta rien de remarquable. Dans la dernière session de la législature, M. Deluns-Montaud s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février, chute du cabinet dont il faisait partie), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DELZERS (JOSEPH-CASIMIR-FRANÇOIS), député de 1845 à 1846, né à Saint-Dalmazi (Aveyron), le 27 août 1787, mort à Bessades-le-Vieux (Aveyron), le 9 novembre 1871, étudia le droit à Toulouse et suivit la carrière du haut enseignement. Professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris (30 janvier 1823), avocat à la cour de cassation, chargé de la chaire des Pandectes par intérim (1er janvier 1827), de celle de droit communal par intérim (22 novembre 1831), de celle de code civil par intérim (avril 1832), il fut suppléant (1832-1833) à la chaire de procédure civile, d'instruction et de législation criminelles. Il se présenta aux élections du 21 juin 1834, dans le 3e collège électoral de l'Aveyron (Espalion), où il échoua avec 80 voix contre 105 données à l'élu, M. de Guizard. Le 9 juillet 1842, il échoua de nouveau dans le même collège, avec 82 voix contre 172 données à l'élu, M. Pons. Mais ce dernier, ayant été nommé juge à Espalion, fut soumis à la réélection, et les électeurs, convoqués le 20 septembre 1845, élurent M. Delzers par 140 voix sur 279 votants, contre 130 voix à M. Pons, député sortant. Cette dernière élection fut

annulée à son tour : M. Delzers ne se représenta pas, et M. Pons fut élu.

M. Delzers fut admis à la retraite le 31 mars 1858, comme professeur suppléant à la faculté de droit de Paris, et nommé suppléant du juge de paix (1859). On a de lui : *Droit de punir* (1836); — *Cours de procédure civile et criminelle* (1842-1851).

DELZONS (Antoine), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1806 et de 1813 à 1815, né à Aurillac (Cantal) le 22 janvier 1743, mort à une date inconnue, fut reçu, en 1762, licencié à l'Université de Toulouse; il travailla chez un procureur, suivit les audiences du parlement de Paris en 1763, et devint avocat au présidial d'Aurillac (1768-1790). Il occupa en même temps les fonctions d'échevin à Aurillac (1774-1778), fut membre du bureau intermédiaire sous l'administration provinciale d'Auvergne (1787-1890), et devint juge au tribunal de district d'Aurillac (octobre 1790). Réélu au même tribunal en 1793, il fut appelé (vendémiaire an IV) aux fonctions de juge au tribunal civil du Cantal, qu'il refusa, et fut élu, le 22 germinal an V, député du Cantal au Conseil des Anciens, par 96 voix sur 124 votants. Le 9 vendémiaire an VI, il combattit une résolution relative aux finances « comme attaquant la propriété et ajoutant la dérision à l'injustice »; le 22 pluviôse, il attaqua une résolution sur les fermages arréragés des domaines nationaux ; il fut nommé secrétaire de l'Assemblée le 2 brumaire an VIII. Il prêta son concours au coup d'État du 18, et fut élu par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, député du Cantal au nouveau Corps législatif. Le 28 floréal suivant, le gouvernement le nomma juge au tribunal civil d'Aurillac, et membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII.

Il sortit du Corps législatif en 1806, et exerça ses fonctions judiciaires à Aurillac; le Sénat conservateur le nomma une seconde fois député du Cantal le 6 janvier 1813; il siégea jusqu'à la fin de la législature (1815), et disparut ensuite de la vie politique.

DELZONS (Jean-François-Amédée), représentant en 1848, fils du précédent, né à Aurillac (Cantal) le 26 janvier 1808, était avocat à Aurillac, connu pour ses opinions républicaines, lorsqu'il fut nommé maire de la ville par le gouvernement provisoire de 1848, et, le 23 avril 1848, élu représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 1er sur 7, par 25,976 voix sur 44,104 votants et 61,630 inscrits. Il prit place parmi les républicains modérés, fut membre du comité de l'intérieur, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher. M. Delzons ne fit pas partie de l'Assemblée législative, mais, après le coup d'État de décembre 1851, il se rallia à l'Empire, et entra dans la magistrature comme juge au tribunal civil d'Aurillac. Il fut mis à la retraite de ces fonctions en 1878.

DEMAINE (Jean-Joseph-Roger Girard, comte du), député de 1876 à 1878, né à Avignon (Vaucluse) le 5 novembre 1836, était propriétaire, maire d'Avignon et officier d'académie, lorsqu'il fut élu, le 20 février 1876, député d'Avignon, par 9,846 voix sur 18,555 votants et 25,703 inscrits, contre 8,642 voix à M. Gambetta. Cette élection, qui fut la plus bruyante de la législature, ayant donné lieu, notamment à Cavaillon, à des manifestations tumultueuses, et même à des voies de fait contre M. Gambetta, la Chambre ordonna une enquête, après laquelle l'élection fut invalidée. Les électeurs d'Avignon convoqués à nouveau le 11 février 1877, élurent au 2e tour, par 9,704 voix, M. Saint-Martin; 9,099 voix revinrent encore à M. du Demaine. Candidat officiel après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, M. du Demaine fut élu par 10,423 voix, sur 18,975 votants et 24,895 inscrits, contre 8,276 voix données au député sortant, M. Saint-Martin. Mais la majorité républicaine de la nouvelle Chambre annula encore cette élection, et les électeurs furent appelés de nouveau à voter le 5 mai 1878. M. du Demaine ne se représenta pas, et M. Saint-Martin fut élu. Dans son court passage à la Chambre, M. du Demaine avait siégé à l'extrême droite, et soutenu le gouvernement du 16 mai.

DEMANDRE (Jean-Baptiste), député aux États-Généraux de 1789, né à Saint-Loup (Haute-Saône) le 28 octobre 1739, mort à Besançon (Doubs) le 21 mars 1823, entra dans les ordres, fut nommé préfet des études au collège de Besançon après l'expulsion des Jésuites, et curé de St-Pierre à Besançon, en 1769. Élu, le 15 avril 1789, député suppléant du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Besançon, il fut admis à siéger le 1er août 1789, en remplacement de M. l'abbé Millot, démissionnaire. Il accepta la constitution civile du clergé, et siégea avec la majorité. Il revint à Besançon après la session, fut emprisonné pendant treize mois à Dijon sous la Terreur, et reprit ses fonctions de curé sous le Directoire. Élu évêque de Besançon (1798), il présida en 1808 un concile provincial, donna sa démission, en 1801, pour faciliter la conclusion du Concordat, fut nommé grand-vicaire de Besançon, puis chanoine honoraire et curé de Sainte-Madeleine. Ses dernières années furent troublées par des contestations avec ses supérieurs ecclésiastiques. A sa mort, il fallut l'intervention de la force armée pour empêcher le peuple, de qui il s'était fait aimer, de déposer sur son cercueil les insignes de l'épiscopat. On a de lui : *A Messieurs les administrateurs du diocèse de Besançon, relativement aux rétractations exigées des anciens prêtres constitutionnels.*

DEMANTE (Antoine-Marie), représentant en 1848 et 1849, né à Paris le 26 septembre 1789, mort à Paris le 28 décembre 1856, était fils du président du tribunal civil de Louviers. Il fit ses études de droit à Paris, fut reçu licencié le 5 août 1809, avocat inscrit au barreau de Paris le 26 suivant, et docteur le 31 août 1810. Professeur suppléant à la faculté de droit de Paris du 21 juin 1819 au 10 décembre 1821, il fut nommé, le 11 décembre 1821, professeur titulaire de l'une des nouvelles chaires de code civil à la même Faculté, dont il devint un des professeurs les plus distingués. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 avril 1843, officier du même ordre du 6 mai 1846, il fut élu, le 4 juin 1848, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante par 19,706 voix (le procès-verbal ne donne ni le nombre des votants ni

celui des inscrits); cette élection partielle avait pour but de pourvoir au remplacement de M. Garnier-Pagès qui avait opté pour la Seine. A l'assemblée, M. Demante siégea dans la minorité, parla sur le projet de constitution, sur la transportation des insurgés, sur le jury, la caisse d'épargne, la naturalisation et le séjour des étrangers, etc., et vota *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 5e sur 9, avec 54,168 voix sur 93,065 votants et 125,952 inscrits, il fut rapporteur de la demande en autorisation de poursuites contre Félix Pyat, et déposa sur le désaveu de paternité une proposition d'où sortit la loi du 6 décembre 1850. Il parla aussi sur la loi Falloux-Parieu relative à la liberté de l'enseignement, sur la réforme hypothécaire, sur la proposition de suppression de la mort civile, et vota avec la majorité. On a de lui : *Programme des cours de droit civil français* (1830); *Cours analytique du Code civil* (1847), et un grand nombre d'articles de journaux et de revues judiciaires.

DEMARÇAY (Marie-Jean, baron), député de 1819 à 1820, et de 1828 à 1839, né à Martaizé (Vienne) le 11 août 1772, mort à Paris le 21 mai 1839, suivit la carrière des armes, et fut nommé capitaine d'artillerie le 30 septembre 1793. Il fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne, de Hollande et d'Égypte, parvint au grade de colonel, commanda, en 1802, le 5e d'artillerie au camp de Boulogne, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, puis officier du même ordre, se distingua à Austerlitz où il fut promu commandeur de l'ordre, devint directeur de l'Ecole de Metz, et fut envoyé en 1807 en Hollande avec le grade de major-général, premier inspecteur de l'artillerie et du génie. Appelé en Espagne en 1808, il fut, la même année (10 septembre), créé baron de l'Empire, et sollicita bientôt sa retraite, à laquelle il fut admis (25 janvier 1810), comme général de division. Il revint alors se fixer dans la Vienne, s'occupa d'agriculture, et fut nommé, en 1815, colonel de la garde nationale de Poitiers. Le 11 septembre 1819, le collège de département de la Vienne l'élut député par 496 voix sur 924 votants et 1,193 inscrits; il prit place à l'extrême-gauche, à côté de La Fayette; soutint la validité de l'élection de l'abbé Grégoire; refusa de donner au gouvernement une preuve de confiance en votant les six douzièmes provisoires demandés par le ministre des finances (24 décembre 1819); déposa (janvier 1820) une proposition tendant à faire convoquer les collèges de quatre départements dont la députation était incomplète; combattit les projets contre la liberté individuelle et contre la liberté de la presse présentés après l'assassinat du duc de Berry; et, le 7 mars 1820, dit : « Je ne suis pas venu ici pour défendre les intérêts du trône, mais ceux du peuple... Je ne suis point inquiet, au reste, sur le résultat de la lutte que vous engagez aujourd'hui; je n'ai aucune crainte sur le sort de la liberté, mais ce choc qui en résultera m'épouvante. » Il demanda le maintien de la loi électorale, approuva la motion de Manuel pour une adresse au roi réclamant le changement des ministres, et protesta contre les excès commis par les troupes lors des troubles provoqués par la discussion de la nouvelle loi électorale. A la séance du 20 mars 1821, M. de Villèle, député, ayant dit que « la révolution n'était pas encore vaincue, et qu'elle s'agitait toujours », le général Demarçay se plaignit âprement du rétablissement des congrégations, des majorats, du retour des Jésuites, et des menaces incessantes contre les détenteurs de biens nationaux. Un de ses collègues, M. Josse-Beauvoir l'interrompit par ces mots : « Ce sont des sottises, vous mentez. » Un duel au pistolet eut lieu le lendemain, au bois de Boulogne; M. Josse-Beauvoir tira le premier et manqua son adversaire; M. Demarçay tira en l'air. Au moment de l'expulsion de Manuel (1823), il s'élança à la tribune, et s'écria : « Je déclare à mes commettants que je ne puis plus les défendre au sein d'une assemblée où dominent les éternels ennemis de la France. » Le ministre empêcha sa réélection aux élections de 1824; il ne reparut à la Chambre que le 21 avril 1828, élu dans le 2e arrondissement de Paris par 616 voix sur 1,145 votants, contre MM. Lahure 185 voix, Ardoin 156, André 92, et Pichon 56. Il reprit sa place à gauche, fut des 221, et fut réélu, le 12 juillet 1830, par 1,133 voix sur 1,253 votants, contre M. Sanlot-Baguenault 104 voix. Il redevint député de la Vienne (3e collège électoral, Civray), le 5 juillet 1831, par 137 voix sur 183 votants et 265 inscrits. Il avait commencé par soutenir le gouvernement de juillet, mais il se rangea bientôt de nouveau dans l'opposition de gauche contre les ministères de résistance qui se succédèrent au pouvoir, et continua son opposition durant les législatures suivantes, ayant été successivement réélu : le 21 juin 1834 par 152 voix sur 186 votants et 267 inscrits, contre 15 voix à M. de Châteaubriand; le 4 novembre 1837, par 123 voix sur 186 votants et 249 inscrits; le 2 mars 1839 par 143 voix sur 189 votants et 251 inscrits. Il mourut deux mois après cette dernière élection, et fut remplacé par M. Bonnin. Il était depuis longtemps conseiller général de la Vienne.

DEMARÇAY (Marc-Horace, baron), fils du précédent, député de 1845 à 1848 et représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Poitiers (Vienne), le 29 octobre 1813, mort à Bressuire (Deux-Sèvres), le 8 mars 1866, fut élevé dans la religion réformée, compléta ses études dans les Universités allemandes, où il se lia avec Liebig et Gay-Lussac, et s'adonna à la chimie. Conseiller général de la Vienne, il fut élu, le 25 janvier 1845, député du 2e collège électoral des Deux-Sèvres (Melle), par 176 voix sur 341 votants et 416 inscrits, contre 165 voix à M. Taillefert, en remplacement de M. Auguis, décédé. Il prit place dans les rangs de l'opposition et parla sur la répartition des secours accordés aux gens de lettres. Réélu, aux élections générales du 1er août 1846, par 208 voix sur 406 votants et 468 inscrits, contre 191 voix à M. Taillefert, il reprit sa place à gauche et prit la parole sur la création du chemin de fer du Nord, sur le budget de 1847, etc. Il prit part à la campagne des banquets, et à la lutte contre le ministère Guizot, et, après la révolution de février, fut encore élu, le 23 avril 1848, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante, le 3e sur 8, par 48,303 voix sur 78,335 votants. Il siégea parmi les républicains et vota *pour* le

maintien du cantionnement des journaux, *pour* le projet de loi sur les invalides de la campagne, *contre* le droit au travail, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, *pour* le maintien du remplacement militaire; il était déjà absent par congé lors du vote sur l'amendement Grévy relatif à la présidence; l'état de sa santé ne lui permettant plus de siéger, il donna sa démission le 16 janvier 1849, et se retira à la campagne.

DEMARÇAY (MAURICE-MARC-AUGUSTE, BARON), fils du précédent, député de 1881 à 1885, né à Paris le 26 octobre 1835, était propriétaire-agriculteur dans la Vienne, et fut lieutenant des mobiles de ce département pendant la guerre de 1870-71. Aux élections du 8 février 1871, il fut porté comme candidat sur une liste républicaine dans la Vienne, et il échoua avec 11,099 voix sur 62,819 votants. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 20 février 1876 dans la 2e circonscription de Poitiers où il n'obtint que 4,810 voix contre 8,460 à M. Cesbron, élu. Conseiller général du canton de Saint-Savin depuis 1877, il n'entra au parlement qu'aux élections du 21 août 1881; l'arrondissement de Montmorillon l'élut par 7,951 voix sur 15,820 votants et 19,652 inscrits, contre 7,810 voix à M. Robert de Beauchamp, député sortant. M. Demarçay prit place à gauche, et vota *pour* les ministères opportunistes, dans les questions égyptiennes, du Tonkin, de la Tunisie, et sur toutes les questions de politique intérieure. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Vienne, M. Demarçay échoua avec 39,293 voix contre 42,549 données au dernier élu de la liste conservatrice, M. Creuzé.

DEMAREST (LOUIS-ARMAND), représentant en 1848 et en 1849, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 28 février 1817, mort à Monville (Seine-Inférieure), le 5 août 1883, était contre-maître de filature à Deville-lès-Rouen, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 16e sur 18, par 103,791 voix (le chiffre des votants et celui des inscrits manquent au procès verbal.) Il prit place dans la droite de l'assemblée, fit partie du comité du travail, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations en faveur du général Cavaignac, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'élection du 10 décembre 1848, M. Demarest avait soutenu la politique du prince-président, qu'il défendit encore à l'Assemblée législative, où le même département le réélut, le 13 mai 1849, le 11e sur 16, par 87,963 voix sur 146,223 votants et 213,301 inscrits. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DEMARTIN DE TYRAC. — *Voy.* MARCELLUS (DE).

DEMBARRÈRE (JEAN, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 3 juillet 1747, mort à Lourdes (Hautes-Pyrénées) le 3 mars 1828, entra à 15 ans à l'Ecole du génie de Mézières, fut nommé lieutenant en 1770, capitaine en 1777, et commandant du génie à Brest en 1792. Il contribua à la brillante défense de Valenciennes en 1793, passa comme général de brigade à l'armée de l'Ouest, gagna à Doué (16 février 1795) le grade de général de division, commanda en chef le génie à l'armée d'Italie, et défendit avec courage et succès la tête du pont du Var contre une attaque imprévue des Autrichiens. Nommé membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, commandeur le 25 prairial suivant, membre du Sénat conservateur le 12 pluviôse an XIII, il fut créé comte de l'Empire le 15 juin 1808. Il adhéra (avril 1814) à la déchéance de l'Empereur, et, le 14 juin 1814, fut nommé, en même temps, par le roi, chevalier de Saint-Louis et pair de France; le 23 août suivant, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur. S'étant tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, il reprit sa place à la Chambre haute à la seconde Restauration; il refusa de voter lors du jugement du maréchal Ney, et siégea dans les rangs des pairs dévoués à la monarchie constitutionnelle. On a de lui: *Coup-d'œil sur les parties diverses de la science militaire* (1783); — *Eloge historique de Vauban* (1784); — *Observations sur un imprimé du lieutenant-général comte de Sainte-Suzanne* (1819); — *Changements à opérer dans le système des places fortes* (1819).

DEMÉES (LOUIS-MICHEL), député en 1791, né à Alençon (Orne) le 24 mai 1753, mort à Alençon, le 10 mai 1826, était administrateur du département de l'Orne lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1791, député de l'Orne à l'Assemblée législative, le 9e sur 10, par 217 voix sur 390 votants. Il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée et son nom ne figure pas au *Moniteur*. Le gouvernement consulaire le nomma, le 22 germinal an VIII, président du tribunal civil d'Alençon, et la Restauration le confirma dans ces fonctions, le 9 avril 1816.

DEMESMAY (ETIENNE-FRANÇOIS-PHILIPPE), représentant aux Cent-Jours, né à Pontarlier (Doubs) le 24 juillet 1772, mort à Pontarlier le 8 juin 1853, était notaire et maire de Pontarlier, lorsque cet arrondissement l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, le 12 mai 1815, par 35 voix sur 52 votants. Il quitta la vie politique après cette courte législature.

DEMESMAY (PHILIPPE-AUGUSTE), député de 1842 à 1848, représentant du peuple en 1848 et en 1849, et député de 1852 à 1853, né à Pontarlier (Doubs) le 4 février 1805, mort à Pontarlier le 12 octobre 1853, fils du précédent, était négociant à Besançon, lauréat et membre de l'Académie de cette ville, lorsqu'il fut élu le 9 avril 1842, député du 5e collège électoral du Doubs (Pontarlier), par 161 voix sur 182 votants et 215 inscrits; il siégea dans l'opposition de droite, et fut successivement réélu; le 9 juillet 1842 par 153 voix sur 186 votants et 217 inscrits, contre 32 voix à M. de Foblant; et le 1er août 1846, par 164 voix sur 192 votants et 231 inscrits, contre 19 voix à M. de Marmier. Lors du vote de la loi sur les chemins de fer il se prononça en faveur de ligne unique, contre le système des tronçons; il prit aussi, à deux reprises, l'initiative d'une proposition de

réduction de l'impôt du sel, qui lui valut alors une certaine popularité. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Doubs à l'Assemblée constituante, le 1[er] sur 7, par 48,423 voix sur 67,322 votants et 78,670 inscrits. Il siégea à droite, fut vice-président du comité du travail, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés.

Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1[er] sur 6, par 39,396 voix sur 52,664 votants et 81,875 inscrits, il reprit sa place à droite, soutint invariablement la politique du prince-président, et vota *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, etc.

Après le coup d'Etat de décembre 1851, il devint candidat officiel du nouveau gouvernement, et fut élu, le 29 février 1852, député de la 2[e] circonscription du Doubs, par 26,891 voix sur 28,025 votants et 39,357 inscrits. Il siégea dans la majorité dynastique, et mourut l'année d'après. Il fut remplacé par M. Latour-Dumoulin. On a de lui: *Traditions populaires de Franche-Comté* (1838), et un poème: *Solitude* (1830).

DEMEUFVE (CHARLES-TOUSSAINT-FRÉDÉRIC), député de 1831 à 1848, né à Barbuise (Aube) le 14 juillet 1791, mort à Nogent-sur-Seine (Aube) le 24 juillet 1874, fit son droit et fut reçu licencié à Paris en 1812. Nommé, l'année d'après, juge auditeur à Provins, il fut destitué en 1820, sous l'inculpation d'avoir exercé trop d'influence sur le corps électoral dans son département. Après les journées de juillet 1830, le nouveau gouvernement le nomma maire de Nogent-sur-Seine, puis conseiller à la cour royale. Le 5 juillet 1831, le 3[e] collège électoral de l'Aube (Nogent-sur-Seine) l'envoya siéger à la Chambre des députés, par 107 voix sur 147 votants et 169 inscrits, contre 38 voix à M. Dupreuil. Il siégea constamment parmi les conservateurs, ayant été réélu, le 21 juin 1834, par 123 voix sur 129 votants et 159 inscrits; le 4 novembre 1837, par 115 voix sur 123 votants et 184 inscrits; le 2 mars 1839, par 118 voix sur 124 votants et 185 inscrits; le 9 juillet 1842, par 163 voix sur 169 votants et 236 inscrits; et le 1[er] août 1846 par 177 voix sur 230 votants et 274 inscrits contre 36 voix à M. Walckenaer. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. M. Demeufve avait été décoré de la Légion d'honneur en 1832 pour services rendus pendant l'épidémie du choléra.

DÉMEUNIER (JEAN-NICOLAS, COMTE), député aux Etats-Généraux de 1789, membre du Tribunat et du Sénat conservateur, né à Nozeroy (Jura) le 15 mars 1751, mort à Paris le 7 février 1814, fit ses études dans son pays natal, puis vint à Paris où quelques productions littéraires lui valurent le poste de secrétaire du comte de Provence (depuis Louis XVIII), puis la place de censeur royal. Partisan de la Révolution, il fut élu, le 16 mai 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Paris, avec 133 voix. Il siégea dans la majorité, fut successivement secrétaire et président (22 décembre 1789) de l'Assemblée, et fit partie du comité de Constitution. Il combattit la motion du marquis d'Ambly portant qu'on ne pourrait être député que de son département (novembre 1789), motion qui fut votée, réclama la limitation à 800 millions de l'émission des assignats, demanda l'organisation du jury et du tribunal de cassation, présenta (7 mars 1791), au nom du comité de Constitution, un rapport sur la nécessité de la responsabilité ministérielle, se déclara partisan (26 août) de l'admissibilité des membres de la famille royale aux fonctions électives, et, dans la question des cendres de J.-J. Rousseau, reconnut le droit de propriété revendiqué par M. de Girardin, qui refusait de les laisser enlever d'Ermenonville. Après la session, Démeunier fut élu administrateur de la ville de Paris (7 novembre 1791), mais il donna sa démission lors de la rentrée de Pétion à l'Hôtel-de-Ville, et partit pour les Etats-Unis. Il rentra en France en 1796, et fut candidat au Directoire. Le premier consul le nomma (4 nivôse an VIII) membre du Tribunat, à la création; il devint président de cette assemblée (2 janvier 1800). Membre du Sénat conservateur (28 nivôse an X), membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut pourvu de la sénatorerie de Toulouse, créé comte de l'Empire (26 avril 1808), et grand officier de la Légion d'honneur (30 juin 1811). En 1809, il avait fait arrêter la vente de l'*Austerlide* de Viennet, parce que l'auteur, esclave de la vérité historique, y faisait exprimer à l'empereur Alexandre les sentiments qu'il nourrissait en 1805, et que les circonstances politiques avaient complètement modifiés depuis. Démeunier mourut deux mois avant la déchéance de Napoléon. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de voyages et d'histoire, dont la plupart traduits de l'anglais.

DEMÉZANGE (RÉGIS-AUGUSTE-CASIMIR), représentant en 1848, né à Mortain (Manche), le 21 juillet 1800, s'établit avocat à Mortain en 1825, et s'y fit remarquer par ses opinions radicales. A la révolution de Juillet, il entra dans la magistrature, fut nommé (1820) procureur du roi près le tribunal civil de Mortain, puis président du même tribunal en 1835. Conseiller général du canton de Mortain depuis 1842, il se présenta, le 9 juillet de la même année, comme candidat d'opposition dans le 7[e] collège de la Manche (Mortain), mais il n'obtint que 121 voix contre 144 données au député sortant, M. Legrand, alors sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics. Il posa de nouveau sa candidature le 1[er] août 1846, mais il échoua encore avec 83 voix contre 238 à M. Legrand et 35 à M. Achard de Bonvouloir. Il entra au parlement après la révolution de Février : le 23 avril 1848, le département de la Manche l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6[e] sur 15, avec 100,938 voix. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité de la justice, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement

Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* les félicitations en l'honneur de Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher. M. Demézange ne fit pas partie de l'Assemblée législative. Le 30 janvier 1876, il se porta comme candidat républicain aux élections sénatoriales de la Manche; mais il échoua avec 294 voix sur 757 votants.

DEMIANS (Jean-François-Augustin), représentant en 1848, né à Nîmes (Gard), le 1er juin 1814, mort à Nîmes, le 24 janvier 1871, appartenait à l'école néo-catholique de Buchez. Avocat à Nîmes, il entra dans la magistrature en 1836 comme substitut du roi au Vigan, et remplit les mêmes fonctions à Alais; il était alors correspondant du *National*. Il fut nommé, après la révolution de Février, premier avocat général à Nîmes, fut chargé par le gouvernement provisoire d'une mission spéciale de pacification entre les catholiques et les protestants du Gard, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Gard à l'Assemblée constituante, le 5e sur 10, par 52,740 voix sur 103,556 votants et 116,415 inscrits. Il fit partie du comité de la justice, siégea parmi les républicains modérés, proposa de soumettre la Constitution à la sanction du peuple, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence. Il obtint un congé du 15 novembre 1848 au 22 janvier 1849, se prononça, au retour, *contre* une amnistie générale, *contre* l'ordre du jour Oudinot, et obtint un nouveau congé du 19 janvier jusqu'à la fin de la législature. Après les élections générales de 1849, M. Demians revint à Nîmes et reprit sa place au barreau de cette ville.

DEMIAUTTE (Louis), membre du Sénat, né à Saint-Léger (Pas-de-Calais), le 15 octobre 1829, était agriculteur-fabricant de sucre, et secrétaire de la chambre consultative d'agriculture d'Arras, lorsqu'il fut élu, le 8 janvier 1882, sénateur du Pas-de-Calais, le 3e sur 4, par 516 voix sur 1,013 votants. Il prit place à la gauche républicaine, vota pour les ministères opportunistes, *pour* le Tonkin, la Tunisie, l'expulsion des princes, etc.; il s'est prononcé en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DEMIMUID-MOREAU (Pierre-Nicolas-Jean-Evre), député de 1830 à 1831, né au Bouchon (Meuse), le 23 septembre 1770, mort à Longeville (Meuse) le 8 décembre 1841, était maître de forges à Longeville et maire de cette localité, lorsque le collège de département de la Meuse l'élut député, le 3 juillet 1830, avec 73 voix sur 125 votants et 141 inscrits. Il coopéra à l'établissement de la monarchie de Juillet, siégea obscurément dans la majorité de gouvernement, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DEMISSY (Samuel-Pierre-David-Joseph, chevalier), ou de Missy, député en 1789, et de l'an XII à 1815, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 30 octobre 1755, mort à la Rochelle le 3 octobre 1820, fut, de 1776 à 1782, volontaire dans la compagnie des volontaires de Port-Louis (Ile de France), revint à la Rochelle où il s'établit comme armateur, et se montra favorable aux idées nouvelles. En juillet 1789, l'Ile de France l'élut député aux Etats-Généraux: on sait que l'admission des députés des colonies donna lieu à de longs atermoiements. M. Demissy était encore à la Rochelle en octobre; il fut nommé à cette époque premier capitaine des volontaires nationaux de la Rochelle: « De Missy, écrivait, le 6 octobre, un de ses cousins, a eu et a encore beaucoup d'affaires : il faut faire journellement l'exercice, bénir les drapeaux, prêter serment, assister à des dîners, etc. » Il ne partit pour Paris que le 7 novembre, afin de remettre au président de l'Assemblée nationale le don patriotique des volontaires rochelais, s'élevant à 7,108 livres 17 sols 6 deniers. Cette somme fut remise par lui le 22 novembre. Il n'assistait aux séances de l'Assemblée qu'en simple spectateur, mais il les suivait avec intérêt. « On secoue tant et plus le clergé, écrit-il le 13 novembre, la séance de ce matin y a encore été employée »; le 17 : « les intendants sont décidément f..... »; le 21 : « j'ai vu hier le pauvre Roy, il a l'air bien ennuyé .....; il y a un bien grand nombre d'anti-patriotes, j'en vois tous les jours qui voudraient la restauration de l'ancien régime; tenons-nous sur nos gardes. » Le 5 décembre : « M. Griffon (de Romagné, député de la Rochelle) m'a envoyé un billet de député extraordinaire à l'Assemblée nationale, ce qui m'y donne mes entrées; il ne faut pas moins y aller de grand matin pour y trouver place. » Le 8 : « Vous savez et vous l'éprouvez combien il est difficile de se procurer de l'argent à la Rochelle; ce n'est pas plus aisé à Paris : les écus y sont introuvables. » Après la session, M. Demissy revint à la Rochelle; au point de vue militaire, on le retrouve, d'octobre 1792 à mai 1793, grenadier de la garde nationale, puis de nouveau capitaine de mai 1793 à messidor an III, sergent de grenadiers (an VI-an VIII), simple grenadier (an XIII-an XIV). Au point de vue administratif, il fut administrateur de l'hospice général de la Rochelle de mai 1793 à messidor an III, maire de la Rochelle de messidor an IV à l'an VI, assesseur du juge de paix de l'an VIII à l'an X, conseiller général (an IX), sous-préfet de la Rochelle de l'an X à l'an XII.

Le 27 brumaire an XII, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Charente-Inférieure au Corps législatif, et lui renouvela ce mandat le 2 mai 1809.

Président de canton, de juillet 1808 à janvier 1813, ses services lui valurent les titres de chevalier de la Légion d'honneur (25 janvier 1810) et de chevalier de l'Empire (26 avril suivant). M. Demissy se rallia à la Restauration, fut nommé conseiller municipal de la Rochelle le 21 février 1815, et président du collège électoral de la Rochelle, le 2 août suivant. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DEMOLE (Charles-Etienne-Emile), sénateur et ministre, né à Charolles (Saône-et-Loire) le 22 mars 1828, fit son droit à Paris et se fit inscrire au barreau de Charolles. Le 24 mai 1869, M. Demôle se présenta comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 3e circonscription de Saône-et-Loire, et échoua avec 3,397 voix contre 15,044 accordées à l'élu, M. Huet, 3,222 à M. La Guiche, et 1,326 à

M. Bonthier de Latour. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 8 février 1871, où, porté sur la liste républicaine, il échoua avec 47,011 voix; la même année, le 8 octobre, candidat à Charolles pour le conseil général, il ne réunit que 690 voix contre 943 à l'élu, M. Goin. Le 5 janvier 1879, les électeurs sénatoriaux de Saône-et-Loire envoyèrent M. Demôle siéger à la Chambre haute, par 539 voix sur 680 votants, en remplacement de M. Pernette, décédé; il prit place à l'Union républicaine, et sollicita les suffrages des électeurs du canton de Palinges aux élections du 1er août 1880 pour le conseil général; mais il fut battu avec 624 voix, par M. de Chabrillan qui en réunit 790. Au Sénat, il fut rapporteur (juin 1880) des pétitions catholiques contre les décrets relatifs aux congrégations non autorisées : il demanda l'ordre du jour pur et simple.

Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il fut réélu, le 2e sur 3, par 559 voix sur 671 votants; il fut (février 1884) rapporteur de l'importante loi municipale, proposa (juin) à propos de la loi sur le divorce, un amendement qui assimilait l'adultère du mari à celui de la femme (rejeté en première lecture, adopté en seconde délibération); fit voter (juillet) un amendement soumettant au Congrès la question du recrutement des sénateurs inamovibles; fut rapporteur (28 octobre) du projet de loi augmentant le nombre des électeurs sénatoriaux; et fit passer (5 décembre) un projet de loi transitoire, pour empêcher toute élection de sénateur inamovible jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi électorale du Sénat. Le 6 avril 1885, M. Demôle entra dans le cabinet Brisson pour prendre le portefeuille des Travaux publics, en remplacement de M. Sadi-Carnot qui était appelé au ministère des finances. Son passage aux affaires ne fut marqué par aucun événement important; il démissionna avec tout le cabinet le 29 décembre suivant, mais le 17 janvier 1886, il fit partie du nouveau ministère Freycinet comme garde des sceaux, fonctions qu'il occupa jusqu'à la chute du cabinet (10 décembre 1886). Dans ce poste, il répondit (janvier) à une question de M. de Ravignan, et regretta, sans pouvoir les réprimer, les violences de la presse départementale; il s'opposa en vain au vote (avril) d'une proposition de M. Bozérian, tendant à réprimer les atteintes à la liberté du travail (le ministre s'estimait suffisamment armé par les lois existantes); ce fut lui (27 mai) qui déposa sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur l'expulsion des princes; qui défendit (octobre) ses agents pour leur intervention dans les troubles suscités par les grèves de Vierzon; qui appuya en vain, peu après, la demande de M. Naquet pour le rétablissement du divorce (rejeté par 227 voix contre 106).

En dernier lieu, M. Demôle s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Le 12 avril 1889, M. Demôle a été élu, le 7e sur 9, membre de la commission des Neuf chargée de l'instruction et de la mise en accusation du général Boulanger devant le Sénat érigé en Haute Cour de justice.

DEMONCEAUX (PIERRE-JOSEPH), député au Conseil des Anciens et de l'an VIII à l'an XV, né à Bois-les-Pargny (Aisne) le 7 juin 1758, mort à une date inconnue, était président du tribunal criminel à Laon lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VII, député de l'Aisne au Conseil des Anciens. Le *Moniteur* est muet sur le compte de cet obscur législateur, qui adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 7 nivôse an VIII, pour représenter l'Aisne au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1807.

DEMONGEOT (JEAN-PIERRE), représentant aux Cent-Jours, né à Vassy (Haute-Marne), le 9 février 1769, mort à une date inconnue, était procureur impérial à Vassy, lorsque cet arrondissement l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, le 11 mai 1815, par 38 voix sur 42 votants et 115 inscrits. Il ne s'y fit pas remarquer, et abandonna la vie politique après cette courte législature.

DEMONT (JOSEPH-LAURENT, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Sartrouville (Seine-et-Oise) le 29 septembre 1747, mort à Paris le 5 mai 1826, fils d'un Suisse de la garde du roi, suivit la carrière des armes. Il fit les premières campagnes de la Révolution, et, grâce à son courage, était en 1797 adjudant-général à l'armée du Rhin sous Moreau. Il se distingua au passage de ce fleuve, reçut les félicitations officielles du Directoire, passa à l'armée de l'Est en l'an VII, et battit l'ennemi à Coire (Suisse) où il prit deux canons et deux drapeaux. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), général de brigade (même année), il fut blessé à Austerlitz, ce qui lui valut (21 décembre 1805) le grade de général de division; l'Empereur le nomma membre du Sénat conservateur (20 mai 1806), l'appela (20 mars 1807) au commandement de la 3e légion de réserve de l'intérieur, et le créa comte de l'empire (26 avril 1808). A Eckmühl (1809), le comte Demont eut un cheval tué sous lui, et, en mission à Strasbourg en 1814, y fut bloqué par les troupes de la coalition. Il adhéra (avril 1814) à la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et rentra à la Chambre haute, à la seconde Restauration. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort (décembre 1815). Pour récompenser son dévouement monarchique, Charles X déclara la pairie héréditaire dans sa famille, par lettres patentes du 2 mai 1826, trois jours avant sa mort.

DEMONTRY (JULES-LÉON-JAMES), représentant en 1848 et en 1849, né à Dijon (Côte-d'Or), le 29 juillet 1806, mort à Cologne (Allemagne), le 6 juillet 1849, fut placé par sa famille au séminaire de Plombiers-lès-Dijon, mais il en sortit pour se livrer au commerce, et fit son droit, qu'il termina au moment de la révolution de 1830. Il se fit inscrire au barreau de Dijon, mais se livra surtout à la politique d'opposition; il fut désigné en 1835 pour faire partie du conseil de défense des accusés d'avril, fut, à Dijon, un des chefs de la Société des Droits de l'homme, collabora aux journaux radicaux de la région, et fut un des plus ardents promoteurs du banquet réformiste de février 1848. Elu, le 25 février, président de la commission exécutive de Dijon, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans le département de la Côte-d'Or, et fut envoyé à Besançon pour réprimer des troubles, mission dont il s'acquitta avec rigueur. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée consti-

tuauto, le 6e sur 10, par 49,167 voix (le procès-verbal ne mentionne ni le chiffre des inscrits ni celui des votants). Il siégea à la Montagne, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'amnistie générale, *pour* la mise en liberté des transportés. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, dans le même département, le 8e et dernier, par 36,756 voix sur 92,695 votants et 118,563 inscrits, il signa, le 23 juin, à l'occasion de la discussion sur l'expédition romaine, l'appel aux armes de Ledru-Rollin, le suivit aux Arts-et-Métiers, s'échappa comme lui, et se réfugia à Cologne, où il mourut du choléra trois semaines après.

DEMONTS (Joseph), député de 1834 à 1839, né à Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), le 19 août 1782, mort à Paris, le 14 juillet 1866, fut reçu licencié en droit en 1805 à la faculté de droit de Paris, et fut inscrit jusqu'en 1812 au barreau de la capitale. Il acheta, cette même année, une charge d'avoué près le tribunal civil, exerça ces fonctions pendant vingt ans, et devint syndic de la compagnie. Avoué honoraire en 1832, il se fit réinscrire sur le tableau des avocats à la cour. Lié avec M. Persil (*Voy. ce nom*), il aborda la vie politique sous son patronage, et fut nommé, en 1831, adjoint au maire, puis, en 1833, maire du 11e arrondissement. Le 14 mai 1834, cet arrondissement l'élut député par 501 voix sur 789 votants et 1,088 inscrits contre 211 voix à M. Berville, en remplacement de M. Félix Barthe, nommé pair de France. Réélu aux élections générales du 21 juin suivant, par 622 voix sur 908 votants et 1,085 inscrits, contre 266 voix à M. Chardel, il siégea dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 526 voix sur 1,004 votants et 1,192 inscrits, contre 428 voix à M. Berville. Il ne se représenta pas aux élections du 2 mars 1839, et, le 9 juillet 1842, il échoua avec 361 voix contre 553 à l'élu, M. Vavin, et 116 à M. Tarbé. « Que dire de M. Demonts comme député? a écrit un biographe parlementaire de l'époque. Un seul mot : pendant six ans, il consacra tous les instants qu'il put dérober à tout son temps consacré aux fonctions municipales, à voter au doigt et à l'œil, ainsi que le faisait son ami, M. Persil; c'est dire que les ordres impitoyables, que les mesures de rigueur les plus violentes, que tous les empiétements du pouvoir ont obtenu de lui un vote favorable, sinon ses suffrages. » M. Demonts était chevalier de la Légion d'honneur (1839).

DEMOOR (Antoine-Philippe-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Anvers (Belgique), le 4 avril 1764, mort à une date inconnue, était avocat à Anvers au moment de la Révolution. Lors de la réunion de la Belgique à la France, il devint président de l'administration centrale du département des Deux-Nèthes, puis juge à la cour criminelle de ce département. Le 25 germinal an VI, il fut élu député des Deux-Nèthes au Conseil des Cinq-Cents. Il y présenta une motion au sujet des fonctionnaires publics (9 messidor an VI), fit adopter le projet de création d'un muséum des arts dans une des ci-devant églises de Gand, (28 thermidor); combattit l'impôt sur le tabac, et demanda, en place, l'augmentation de certains impôts existants (17 fructidor); déposa une motion sur les troubles de la ci-devant Belgique (13 brumaire); appuya le projet de confisquer les biens des déportés en fuite : « C'est moi, dit-il, qui ai provoqué la discussion du projet de Poullain-Grandpré, et je déclare m'en honorer, parce que je crois ce projet juste, nécessaire, indispensable. Il y a plus, en le votant, je suis certain de servir mieux les intérêts des scélérats dont il s'agit que le membre qui vient de plaider leur cause. Le projet adoucit en effet les mesures prises contre eux. Il en est beaucoup, et notamment dans le département de la Dyle, qu'on a mis sur la liste des émigrés, de manière que, si on les saisit, au lieu d'être déportés ils subiront la peine due aux émigrés. J'insiste pour le projet. » (séance du 14 brumaire an VII). Le 18 brumaire, il demanda une disposition contre les prêtres déportés ou déportables; le 2 vendémiaire an VIII, il réclama l'envoi d'un message au Directoire « pour qu'il avise au moyen de faire participer les départements réunis à la défense de la patrie, par la conscription militaire. » L'envoi du message fut voté. Il fut du nombre des députés exclus du Conseil des Cinq-Cents le lendemain du coup d'Etat de brumaire. Son hostilité contre Napoléon s'adoucit par la suite. Le 10 mai 1810, l'Empereur le nomma chevalier de la Légion d'honneur, et, le 30 avril 1811, substitut pour le service des cours d'assises et spéciales et pour celui du parquet de Bruxelles.

DEMORTREUX (Laurent-Thomas, baron), député de l'an XIII à 1815, né à Vire (Calvados), le 23 mars 1756, mort à Sannerville (Calvados), le 24 juin 1831, était avocat à Vire et subdélégué de l'élection avant la Révolution. Membre du bureau de conciliation et du conseil du district, commandeur d'un bataillon, puis chef de légion de la garde nationale, il devint substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Calvados, puis procureur général près la cour de justice criminelle et spéciale du même département. Le 4e jour complémentaire de l'an XIII, le Sénat conservateur le choisit comme député du Calvados au Corps législatif. Il fut créé baron de l'Empire le 28 avril 1813, et siégea au Corps législatif jusqu'en 1815. Il rentra alors dans la vie privée.

DEMORTREUX (Pierre-Thomas-Frédéric), fils du précédent, représentant en 1848, né à Magny-la-Campagne (Calvados), le 29 novembre 1798, mort à Honfleur (Calvados) le 11 janvier 1872, fut reçu licencié en droit en 1822, et, connu pour ses opinions libérales, fut nommé, après 1830, président du tribunal de Lisieux. Il ne renonça pas pour cela à son opposition radicale, s'opposa constamment à l'élection de Guizot dans le collège de Lisieux, fut deux fois élu conseiller général, et, après la révolution de février, fut nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire à Lisieux. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 4e sur 12, par 74,599 voix (manquent les chiffres des votants et des inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité de la justice, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le

décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* les félicitations en l'honneur du général Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés. Depuis l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République, il avait voté avec l'extrême-gauche. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et revint exercer ses fonctions de président du tribunal à Lisieux jusqu'au 25 juin 1856, date de sa mise à la retraite avec le titre de président honoraire.

DENAT (Théodore-Marie-Germain), député de 1868 à 1870, né à Mirepoix (Ariège) le 20 mars 1803, mort à Mirepoix le 9 janvier 1885, fit son droit, fut reçu licencié le 13 juillet 1822, et entra dans la magistrature. Substitut à Pamiers (août 1830), à Foix (1er juin 1831), procureur du roi à Pamiers (18 septembre 1833), à Foix (27 février 1835), président du tribunal civil de Foix (27 août 1839), conseiller à la cour d'appel de Toulouse (19 mars 1850), président de chambre à Toulouse (9 novembre 1855), il fut élu conseiller général de l'Ariège, le 31 décembre 1858, et secrétaire du conseil (août 1867). Il était également conseiller municipal de Foix et chevalier de la Légion d'honneur du 3 août 1846, lorsqu'il fut élu, le 16 mars 1868, député de la 1re circonscription de l'Ariège au Corps législatif, par 18,644 voix sur 29,649 votants et 37,929 inscrits, contre 2,649 voix à M. Vidal, 7,385 à M. Anglade, ancien représentant, et 924 à M. de Bellissen, en remplacement de M. Didier, décédé. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, comme comme candidat officiel, le 24 mai 1869, par 21,181 voix sur 29,313 votants et 37,447 inscrits contre 7,308 voix à M. Arnaud de l'Ariège, ancien représentant. Il vota la guerre à la Prusse, et quitta la vie politique au 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur (1859).

DENAYROUSE (Jean-Fleuret), représentant en 1849, né à Montpeyroux (Aveyron) le 21 décembre 1804, mort à Espalion (Aveyron) le 21 août 1860, était avocat à Espalion, et connu pour ses opinions démocratiques, lorsqu'éclata la révolution de février 1848; le gouvernement provisoire le nomma sous-commissaire du gouvernement à Espalion. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 9e sur 8, par 33,915 voix sur 79,850 votants et 112,514 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, et vota constamment contre la politique de l'Elysée. Il se retira de la politique active après le coup d'Etat de décembre 1851.

DENAYROUSE (Marie-Louis), député de 1884 à 1885, né à Paris le 17 mai 1848, fils du précédent, était ingénieur civil, et appartenait comme son père à l'opinion républicaine modérée. Candidat dans l'arrondissement d'Espalion à l'élection partielle du 2 juin 1884, destinée à pourvoir au remplacement de M. Devic, démissionnaire, il fut élu, au second tour de scrutin, par 7,123 voix sur 13,467 votants et 16,499 inscrits. Il siégea à la Chambre parmi les opportunistes, et vota avec le groupe qui suivait les inspirations directes de M. Jules Ferry. Porté sur la liste républicaine de l'Aveyron aux élections générales du 4 octobre 1885, il n'obtint que 40,171 voix contre 52,449 données au moins favorisé de la liste conservatrice élue, M. de Benoit. M. Denayrouse n'a pas fait partie d'autres législatures.

DENFERT-ROCHEREAU (Pierre-Marie-Philippe-Aristide), représentant en 1871, et député de 1876 à 1878, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 11 janvier 1823, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 11 mai 1878, était fils de René-Clovis Denfert-Rochereau et de Constance David-Lanoue. Elève de l'Ecole polytechnique en 1842, puis de l'Ecole d'application de Metz (1845), il en sortit, en 1847, lieutenant au 2e régiment du génie, prit part au siège de Rome (juin 1849), et monta à l'assaut du bastion no 7 où il eut sa tunique criblée de balles. Nommé capitaine à l'état-major du génie (novembre 1849), il tint garnison à Toulon, à Calvi, et à la Roche-sur-Yon, fit partie de l'expédition d'Orient avec le 1er régiment du génie, se battit au Mamelon-Vert et à l'assaut de Malakoff où il fut blessé à l'épaule d'un éclat d'obus et eut la jambe gauche traversée par une balle. Rentré en France en raison de ces blessures le 24 juillet 1855, il fut nommé professeur-adjoint de construction à l'Ecole de Metz, le 10 décembre suivant. Envoyé en Algérie en avril 1860, il devint chef de bataillon le 13 août 1863, construisit un pont remarquable sur le Thighaoût, et un barrage de 24 mètres de hauteur de retenue sur l'Oued-Mourad, et rentra en France, en garnison à Belfort. Nommé commandant (13 mars 1864), lieutenant-colonel (7 octobre 1870), il reçut le commandement de la place, le 29 suivant, avec le grade de colonel, et soutint le siège mémorable, qui ne finit que sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale (février 1871) par la plus honorable capitulation. La garnison, qu'il avait conduite à Grenoble, fut licenciée un mois après. Pendant le siège, le colonel Denfert avait été élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le 2e sur 11, par 55,994 voix sur 64,128 votants et 123,622 inscrits. Il donna aussitôt sa démission avec ses collègues du Haut-Rhin après le vote en faveur des préliminaires de paix émis par l'Assemblée. Des élections complémentaires ayant eu lieu le 2 juillet 1871, le colonel Denfert fut élu dans trois départements : dans la Charente-Inférieure, par 35,426 voix sur 83,986 votants et 148,277 inscrits, en remplacement de M. Thiers qui avait opté pour la Seine; dans le Doubs, par 19,689 voix sur 53,975 votants et 82,954 inscrits, en remplacement de M. de Mérode qui avait opté pour le Nord; dans l'Isère, par 81,021 voix sur 108,351 votants et 164,704 inscrits, en remplacement de M. Casimir Périer, qui avait opté pour l'Aube. Le même jour, il avait échoué à Belfort, avec 2,765 voix contre 6,753 données à M. Keller, élu. Il opta pour la Charente-Inférieure, siégea dans le groupe de l'Union républicaine qu'il présida quelque temps, prit une part fréquente aux discussions surtout sur les questions militaires, déposa un projet de loi sur le recrutement, parla sur les chemins de fer stratégiques, sur les fortifications de Paris, et vota : *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* la dissolution, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le

maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles.

Il se porta candidat sénatorial sur la liste républicaine de la Charente-Inférieure, le 20 janvier 1876; dans une lettre particulière (22 janvier 1876) il écrivait à un ami « qu'il serait très flatté d'être candidat sénatorial de la Seine, mais qu'il craint qu'on lui objecte qu'il est déjà candidat dans la Charente-Inférieure. » Il le priait de sonder le terrain dans une réunion publique, sauf à se présenter personnellement dans une réunion suivante. La candidature n'aboutit pas à Paris, et, dans la Charente-Inférieure, elle échoua avec 146 voix; le moins favorisé de la liste conservatrice élue, M. Roy de Loulay, réunit 330 suffrages.

La candidature législative lui fut alors offerte dans le 6e arrondissement de Paris, où il fut élu (20 février 1876) par 8,975 voix sur 16,810 votants et 21,266 inscrits, contre 5,295 voix à M. Colin de Verdière, et 1,884 à M. Accolas. Le colonel Denfert reprit sa place à gauche, vota pour la politique opportuniste dirigée alors par Gambetta, fut nommé questeur par la majorité, et fut des 363. Réélu à ce titre, dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, par 10,894 voix sur 16,653 votants et 20,283 inscrits, contre 5,636 voix à M. Camille Rousset, candidat du gouvernement, il fut confirmé par la nouvelle Chambre dans ses fonctions de questeur, et mourut six mois après. La ville de Saint-Maixent lui a élevé une statue (1880). Le colonel Denfert était le frère de M. Denfert-Rochereau, directeur du Comptoir d'Escompte, qui s'est suicidé lors du krach des métaux (mars 1889). Chevalier de la Légion d'honneur (9 mai 1855), officier (28 décembre 1868), commandeur (18 avril 1871). On a de lui: *Voûtes en berceau* (dans la *Revue d'architecture*); — *Des droits politiques des militaires* (1874). Il a collaboré à l'*Histoire de la défense de Belfort*, par Thiers et de La Laurencie.

DENIAU (EUGÈNE), député depuis 1879, né à Saint-Claude-de-Diray (Loir-et-Cher), le 1er février 1831, avait été négociant et viticulteur, et était devenu maire de Saint-Claude, et conseiller général de Loir-et-Cher depuis 1871, lorsqu'il fut élu, le 6 avril 1879, au 2e tour de scrutin, député de la 1re circonscription de Blois, par 8,316 voix sur 13,829 votants et 22,878 inscrits, contre 4,912 voix à M. Jullien, candidat radical, en remplacement de M. Dufay, nommé sénateur. Il prit place à l'Union républicaine, et fut réélu successivement aux élections générales du 21 août 1881, par 11,381 voix sur 14,709 votants et 23,035 inscrits, contre 974 voix à M. Catalo, et à celles du 4 octobre 1885, le 2e sur 4 de la liste républicaine, par 41,703 voix sur 63,751 votants et 80,555 inscrits. M. Deniau a voté, dans ces diverses législatures, pour les ministères républicains qui ont occupé le pouvoir, *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* l'application des décrets aux congrégations, *pour* l'expulsion des princes, etc. Il a présenté des projets de loi relatifs à la viticulture et à la réforme de l'impôt des boissons. Dans la dernière session, il s'est prononcé: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DENIS (CHARLES-NICOLAS), représentant aux Cent-Jours, né à Paris le 8 juin 1751, mort à Paris le 5 avril 1822, s'établit notaire à Paris en 1780, et devint syndic de la chambre des notaires en 1808. Le 7 mai 1815, il fut élu, par le collège de département de la Seine, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 62 voix sur 113 votants et 215 inscrits. Il ne prit aucune part aux discussions de l'Assemblée, et rentra dans la vie privée après cette courte législature.

DENIS (AMARANTHE-ALPHONSE-DUGOMMIER), député de 1837 à 1846, né à Paris le 24 décembre 1794, mort à Hyères (Var) le 5 février 1876, se destina à la carrière militaire; il entra à l'école de Saint-Cyr, en sortit sous-lieutenant, et fit les dernières campagnes du premier Empire. Décoré sur le champ de bataille de Montereau, il fut mis en demi-solde à la Restauration, et renonça aux armes, pour s'occuper exclusivement d'art, de lettres, de sciences et d'agriculture. Il collabora à la *Revue encyclopédique*, fit représenter, en 1822, une comédie en vers: l'*Ami du mari*, et, compromis dans les complots politiques du temps, se retira en Provence, où il fonda un journal philosophique et littéraire: les *Archives du Var*. Il publia aussi les *Chroniques provinciales*, une *Promenade pittoresque et statistique dans le département du Var*, et une *Étude historique sur la conquête de la Sicile par Charles d'Anjou*.

Il était maire d'Hyères depuis 1830, lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 21 juin 1834, dans le 2e collège du Var (Toulon); il échoua avec 76 voix contre 115 données à l'élu, M. Berryer. Le 4 novembre 1837, il fut élu, dans le même collège, par 151 voix sur 166 votants et 308 inscrits. Il siégea dans la majorité monarchique, et prit une part assez importante aux discussions de la Chambre; il parla dans la session de 1837 sur l'appel de dix mille hommes, dans celle de 1838 sur les budgets de la justice et des cultes, de la marine et des colonies, et sur la pension de la comtesse de Lipona. Réélu, le 2 mars 1839, par 162 voix sur 273 votants et 321 inscrits contre 111 voix à M. Frédéric Portalis, il prit la parole sur l'augmentation des forces navales dans le Levant (1839), sur l'adresse sur l'exploitation des forêts de la Corse (1840), sur les fortifications de Paris, sur les fonds secrets, sur le budget (1841), sur l'établissement des grandes lignes de chemins de fer (1842). Les électeurs de Toulon lui renouvelèrent son mandat de député, le 9 juillet 1842, par 175 voix sur 314 votants et 395 inscrits, contre 96 voix à M. Sala et 43 à M. Portalis: le crédit pour l'achèvement du palais de l'ambassade française à Constantinople (1843), la pétition des demoiselles Jean Bart (1844) l'appelèrent encore à la tribune; il fit partie en 1846 de la commission du budget. Aux élections générales du 1er août 1846, il échoua, avec 132 voix, contre M. Frédéric Portalis qui fut élu par 184; ce dernier étant décédé, les électeurs de Toulon furent convoqués le 10 octobre 1846 pour le remplacer; M. Denis échoua encore avec 165 voix contre 191 données à l'élu, M. Ernest Portalis, frère du député décédé. Cette élection fut annulée par la Chambre, mais M. E. Portalis fut réélu, le 27 février 1847, par 232 voix contre 133 à M. Denis. Celui-ci rentra dans la vie privée. Il avait été décoré du Nicham, en 1845, par le bey de Tunis, pour des études intéressantes sur l'Orient.

DENIS (Louis), représentant en 1848 et en 1849, né à Plérin (Côtes-du-Nord) le 26 octobre 1799, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 18 avril 1878, fit de brillantes études au collège de Saint-Brieuc, puis à Paris; sa famille le destinait au commerce maritime; il s'établit armateur à Saint-Brieuc, et il était maire de Plérin, lorsqu'il fut élu, le 24 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 10ᵉ sur 16, par 70,927 voix sur 144,377 votants et 167,673 inscrits; il siégea à droite, fit partie du comité de la marine, et vota *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons; il avait été absent par congé du 5 mars au 21 avril 1849. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4ᵉ sur 13, avec 73,756 voix sur 110,201 votants et 164,242 inscrits, il reprit sa place à droite et se montra constamment hostile à la politique personnelle du prince-président.

Au élections du 29 février 1852, il se présenta comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1ʳᵉ circonscription des Côtes-du-Nord; il échoua avec 7,038 voix contre 16,505 données au candidat officiel élu, M. Thieullen. Il rentra alors dans la vie privée.

DENIS (Gustave), sénateur de 1879 à 1888, né à Fontaine (Mayenne), le 20 avril 1833, était d'une famille protestante; élève de l'École centrale en 1854, pourvu du diplôme d'ingénieur civil, il prit la direction d'une filature de coton à Fontaine, et, conseiller général de la Mayenne pour le canton de Mayenne, il fut élu, le 5 janvier 1879, sénateur de la Mayenne, le 2ᵉ et dernier, par 183 voix sur 333 votants. Le plus favorisé des deux candidats conservateurs opposants, M. Bernard-Dutreil, n'obtint que 149 voix. M. Denis prit place au centre gauche, vota pour les ministères opportunistes qui détinrent successivement le pouvoir, prit parfois la parole, notamment sur les questions budgétaires, demanda (février 1884), dans la discussion du projet de loi sur les syndicats professionnels, le maintien de l'article 416 du Code pénal, et fit voter (mai 1885), malgré le ministre, M. Brisson, l'exclusion des étrangers dans le calcul de la population au point de vue électoral. (129 voix contre 121). Au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, M. Denis échoua avec 301 voix contre 393 obtenues par les candidats conservateurs, MM. Bernard-Dutreil et Lebreton.

DENISART (Jean-Louis), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Guise (Aisne), le 3 avril 1763, mort à Paris, le 25 septembre 1844, était fils de Jean-Baptiste Denisart, célèbre jurisconsulte et procureur au Châtelet de Paris (1713-1765). Il entra dans la magistrature et était juge à Guise, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents. Son rôle politique fut très effacé dans cette assemblée; le concours qu'il prêta au coup d'État de brumaire lui valut, le 14 germinal an VIII, les fonctions de juge au tribunal de 1ʳᵉ instance de la Seine.

DENISSEL (Célestin-Thomas-Louis), représentant en 1848 et en 1849, né à Saint-Venant (Pas-de-Calais), le 20 décembre 1808, mort à Saint-Venant, le 22 août 1863. Son père, brasseur et maire de Saint-Venant, le plaça successivement au collège de Saint-Omer, au lycée de Douai et à Paris. D'abord fabricant d'huile, puis brasseur à Saint-Venant, Célestin Denissel se mit à la tête des sociétés de bienfaisance, et se distingua autant par sa philanthropie active que par de nombreux actes de dévouement et de sauvetage qui lui valurent plusieurs médailles et récompenses. Elu, le 23 avril 1848, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 17ᵉ et dernier, par 71,463 voix sur 161,957 votants et 188,051 inscrits, il siégea à droite, fit partie du comité des travaux publics, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai, devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Aux journées de juin 1848, M. Denissel n'avait pas hésité, ceint de son écharpe de représentant, à marcher avec la garde nationale et l'armée contre les insurgés, à franchir les barricades et à affronter pendant deux jours les balles et la mitraille.

Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, à l'Assemblée législative, le 1ᵉʳ sur 15, par 90,432 voix sur 129,691 votants et 194,088 inscrits, il reprit sa place à droite, suivit la majorité dans ses votes, et ne sentit pas la politique personnelle du prince-président. Après la session, il revint à Saint-Venant diriger sa brasserie.

DENJOY (Jean-François-Polynick), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Lectoure (Gers), le 16 juin 1814, mort à Bordeaux (Gironde), le 5 septembre 1860, fit son droit à Paris, se battit sur les barricades en 1830, se fit recevoir avocat, et fut nommé inspecteur primaire dans le Gers (1833). Il donna sa démission en 1836, se fit inscrire au barreau d'Auch, et, ayant acquis une certaine réputation, fut nommé sous-préfet de Loudéac (1844), puis de Lesparre (1847). Démissionnaire à la chute de la monarchie de juillet (24 février 1848), il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 8ᵉ sur 15, par 73,562 voix sur 146,606 votants. Il siégea à droite et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les attroupements, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* la mise en accusation du président et de ses mi-

nistres. Conseiller général de la Gironde (1848-1860), il fut réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 6e sur 13, par 71,753 voix sur 125,001 votants et 179,161 inscrits; il fit partie du comité de la rue de Poitiers, vota *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel (31 mai 1850), et soutint la politique de l'Élysée. Après le coup d'État du 2 décembre, il entra au conseil d'État renouvelé, et y siégea dans la section de l'intérieur jusqu'à sa mort. Chevalier de la Légion d'honneur.

DENOIZE (JEAN), représentant en 1848, né à Digne (Basses-Alpes) le 25 mars 1801, mort aux Mées (Basses-Alpes) le 18 janvier 1885, fut d'abord notaire aux Mées (1826-1841); il était propriétaire, et conseiller général depuis 1840, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée constituante, le 2e sur 4, par 20,327 voix sur 38,425 votants et 45,994 inscrits. Il siégea parmi les républicains modérés, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail. M. Denoize donna sa démission de représentant le 16 novembre 1848, sous prétexte qu'il jugeait son mandat accompli, et fut remplacé par M. Hippolyte Fortoul.

DENORMANDIE (LOUIS-JULES-ERNEST), représentant en 1871 et sénateur, né à Paris le 6 août 1821, était fils d'un avoué au tribunal de la Seine; il succéda à son père le 27 août 1851, et fut plusieurs fois président de la chambre des avoués à partir de 1867. Son père avait été l'avoué de la liste civile sous Louis-Philippe, et le fils conserva la clientèle de la famille d'Orléans. Nommé, pendant le siège de Paris, adjoint au maire du 8e arrondissement, il se présenta aux élections du 8 février 1871, et ne fut pas élu; mais, aux élections du 2 juillet suivant, qui avaient pour but de remplacer, dans le département de la Seine, 21 représentants décédés, démissionnaires ou qui avaient opté pour d'autres départements, il sollicita le patronage de « l'Union parisienne de la presse » qui le porta sur sa liste, et de « l'Union républicaine » qui, n'ayant pu obtenir de lui la déclaration républicaine qu'elle exigeait, raya son nom de la liste qu'elle présentait. M. Denormandie n'en fut pas moins élu, le 10e sur 21, par 112,589 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits. Après son élection, M. Denormandie déclara que « ses sentiments étaient ceux d'un conservateur libéral » et qu'il « adhérait au programme de M. Thiers. » Il siégea au centre gauche, mais vota tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche; après s'être abstenu sur la pétition des évêques, il se prononça *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour du parlement à Paris, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* l'ordre du jour Ernoul au 24 mai 1873, et monta, ce jour-là, à la tribune, pour défendre M. Thiers, mais avec de telles réserves sur « ses tâtonnements, ses faiblesses et ses hésitations », que l'ordre du jour pur et simple, qu'il proposa et auquel se rallia le gouvernement, fut repoussé, et M. Thiers renversé. Il vota ensuite *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la circulaire Pascal, *pour* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Il défendit d'ailleurs, en toute occasion, les intérêts de la ville de Paris, notamment lors de la discussion de la loi électorale; à cette occasion il réclama et obtint pour Paris un nombre de députés supérieur au chiffre fixé par le gouvernement.

Le 18 décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut sénateur inamovible, comme candidat des gauches, le 65e, au 7e tour de scrutin, par 318 voix sur 590 votants. Il prit place à gauche, vota *contre* la dissolution de la Chambre demandée en 1876 par le ministère de Broglie-Fourton, et suivit la politique centre-gauche dont M. Jules Simon était alors l'inspirateur. Le 18 janvier 1879, il fut nommé gouverneur de la Banque de France; M. Magnin lui succéda à ce poste en 1880. A la Chambre haute, il prit part à un certain nombre de discussions: il interpella le ministre de la justice (13 novembre 1883) sur la lenteur de l'application de la loi de réforme judiciaire; présenta et soutint (juin 1885) un projet de loi sur les nullités du mariage et sur des modifications au régime de la séparation de corps; parla (février 1888), lors de la discussion du prêt sur gage pour les agriculteurs, en faveur des vœux des sociétés d'agriculture, pour faciliter le crédit des cultivateurs, etc. En dernier lieu, M. Denormandie a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). Administrateur du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, il a été nommé président du Conseil d'administration du nouveau Comptoir national d'Escompte (mai 1889). Chevalier de la Légion d'honneur du 6 avril 1876. On a de lui: *Le VIIIe arrondissement et son administration pendant le siège* (1875); — *Rapport sur la proposition relative aux caisses d'épargne* (1875).

DENTZEL (GEORGES-FRÉDÉRIC, BARON), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Durkeim (Allemagne), le 25 juillet 1755, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 7 mai 1828, était fils d'un boulanger, et appartenait à la religion luthérienne. Son père lui fit faire ses études à Iéna; Dentzel devint pasteur protestant, entra, comme aumônier du régiment des Deux-Ponts, au service de la France (1774), et suivit ce régiment en Amérique lors de la guerre de l'indépendance. A son retour, il fut nommé pasteur à Landau, (1783). Il se qualifiait « citoyen de Landau, » lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, par le département du Bas-Rhin le 4e sur 9, avec 282 voix sur 552 votants. Il était en mission dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle lors du jugement de Louis XVI; il se fit nommer adjoint aux adjudants-généraux de l'armée du Rhin, et, au moment du siège de Landau, qu'il sauva, destitua ou fit arrêter les officiers supérieurs, et prit le commandement en chef de la place. Mais ces actes arbitraires donnèrent lieu à de vives accusations; il fut arrêté à son tour, et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Il rentra alors à la Convention, devint secrétaire de l'Assemblée (3 août 1795), et fut

envoyé dans la Manche, pour mettre fin au régime de la Terreur. Elu, le 4 brumaire an IV, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, et réélu, au même Conseil, le 24 germinal an VI, par le département du Bas-Rhin, il fit décider la création des légions des Francs du Nord, italique et polonaise, et parla contre les députés qui défendaient les Chouans dans l'assemblée. En l'an X, il embrassa la carrière militaire et fut nommé adjudant général chef de brigade, fit la campagne de Prusse (1806) comme attaché à l'état-major, et montra beaucoup d'humanité tant dans les échanges de prisonniers que dans son administration en pays conquis. Créé baron de l'Empire, le 29 juin 1808, il reçut de l'empereur de Russie le titre de commandeur de Sainte-Anne, et, de la ville de Vienne, où il avait commandé, une médaille d'or. Nommé maréchal de camp, le 3 avril 1814, il se rallia aux Bourbons, reçut la croix de Saint-Louis le 21 août 1814, et fut mis à la retraite en 1815.

DENYS. — *Voy.* DAMRÉMONT (COMTE DE).

DEPASSE (EMILE-TOUSSAINT-MARIE), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, né à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 29 juillet 1804, mort à Lannion (Côtes-du-Nord), le 28 avril 1880, exerça le notariat à Lannion, devint maire de la ville (1839) et y établit (1843) une salle d'asile d'après un plan dont il était l'auteur. Conseiller d'arrondissement de Lannion , il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 5e sur 16, par 91,618 voix sur 144,377 votants et 167,673 inscrits. Bien qu'il appartînt depuis 1830 à l'opposition libérale, il siégea à droite, fit partie du comité de la marine, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie des transportés. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 9e sur 13, avec 50,864 voix sur 110,201 votants et 164,242 inscrits, il ne se sépara jamais de la droite monarchiste, et soutint la politique de l'Elysée jusqu'au coup d'Etat de 1851, contre lequel il protesta. Aussi, s'étant présenté comme candidat indépendant au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 4e circonscription des Côtes-du-Nord, il ne réunit que 1,440 voix contre 15,003 données au candidat officiel élu, M. de la Tour, et 3,401 à M. Tassel. Il échoua une seconde fois, comme candidat d'opposition, le 24 mai 1869, dans la même circonscription, avec 10,793 voix, contre 12,474 au député sortant réélu, M. de la Tour.

Le 8 février 1871, le département des Côtes-du-Nord l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 3e sur 13, par 79,313 voix sur 106,809 votants et 163,398 inscrits. Il siégea au centre droit, fut élu conseiller général pour le canton de Lannion le 8 octobre 1871, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat; il s'abstint sur les lois constitutionnelles. M. Depasse quitta alors la vie politique. On a de lui : *Considérations sur les salles d'asile et de leur influence sur l'avenir des classes pauvres* (1848).

DEPÈRE (MATHIEU, COMTE), député à l'Assemblée législative de 1791, au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Mézin (Lot-et-Garonne), le 10 octobre 1746, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 6 décembre 1825, se montra partisan de la Révolution, et fut nommé vice-président de l'administration départementale de Lot-et-Garonne en 1790. Le 31 août 1791, ce département l'élut député à l'Assemblée législative, le 1er sur 9, par 228 voix sur 366 votants. Il siégea dans la majorité, fit partie du comité des contributions, et ne joua qu'un rôle secondaire. Il se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens par 174 voix; il se mêla aux discussions financières et provoqua le rétablissement de la loterie; il devint secrétaire (7 brumaire an VII), puis président (2 germinal suivant) de l'assemblée. Réélu au même Conseil, le 27 germinal an VII, il prêta tout son concours à Bonaparte au moment du coup d'Etat de brumaire, fit partie, le 19, de la commission intermédiaire chargée du pouvoir législatif, fut nommé, le 4 nivôse suivant, membre du Sénat conservateur, puis membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), et commandeur de l'ordre (25 prairial suivant). Créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, il fut chargé en 1809 d'une mission relative à l'agriculture dans les Landes. En avril 1814, il vota la déchéance de l'Empereur, et fut nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, rentra à la Chambre haute à la seconde Restauration, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et siégea parmi les monarchistes constitutionnels jusqu'à sa mort.

DEPERRET (GABRIEL), député en 1791, né et mort à Limoges (Haute-Vienne), était médecin dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, le 7e et dernier, à la pluralité des voix. Le 2 janvier 1792, il présenta, au nom du comité des secours publics, un projet de décret; le 9 janvier, il donna lecture d'un projet relatif aux secours provisoires à accorder aux départements du royaume pour les pauvres valides et invalides, et, comme on en proposait l'ajournement, Deperret répliqua : « Je m'oppose à l'ajournement. J'ai des lettres des départements du Nord qui m'annoncent que les hôpitaux sont dans l'impuissance de continuer leur administration. Craignez, en ajournant, d'exciter des mouvements dangereux dans ces départements. » Après la session, M. Deperret fut nommé juge de paix à Limoges.

DEPEYRE (OCTAVE-VICTOR), représentant en 1871, ministre et sénateur de 1876 à 1879, né à Cahors (Lot), le 15 octobre 1825, fit son droit à Toulouse, se fit inscrire au barreau de cette ville, et collabora à la *Gazette du Languedoc*. Sa plaidoirie pour les étudiants en droit de Toulouse, accusés d'avoir troublé l'ordre sous l'Empire, le mit en évidence. Il se présenta, le

24 mai 1869, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 3e circonscription de la Haute-Garonne, et il échoua avec 4,147 voix contre 16,523 données au candidat officiel, député sortant, M. Piccioni, 7,730 à M. Calès, et 3,732 à M. de Brettes-Thurin. Il entra au parlement le 8 février 1871, élu représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le 9e sur 10, par 63,227 voix sur 122,845 votants et 145,055 inscrits. Il se fit inscrire à la réunion Colbert et aux Réservoirs, et prit place à droite, où l'ardeur de ses opinions monarchiques et la facilité avec laquelle il prenait la parole lui donnèrent bientôt une situation importante. Il fit ses débuts à la tribune, à Bordeaux, comme rapporteur de l'élection de Vaucluse, dont il demanda en bloc l'annulation. Son discours passionné provoqua cette réplique de M. de Maleville : « En écoutant ce *dramatique* discours, je me suis rappelé que, dans les vérifications de pouvoirs, les membres des assemblées ne pouvaient point être des *avocats*, mais des juges. » Il soutint les mesures proposées contre l'Internationale (mars 1872), fut nommé rapporteur de la proposition d'amnistie de M. de Pressensé sur les événements de la Commune, conclut à l'ajournement (juin), et fit partie (20 juin) de la manifestation des « bonnets à poils » chargés de porter à M. Thiers l'ultimatum de la majorité. Il ne manqua pas une occasion d'attaquer le gouvernement de M. Thiers, tant à propos de la pétition du prince Napoléon expulsé du territoire (1873), qu'à propos de la discussion sur les attributions des pouvoirs publics (mars). Après avoir contribué au renversement de M. Thiers, il soutint le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, fut rapporteur de la demande de poursuites contre M. Ranc (*Voy. ce nom*), conclut à l'autorisation, et fut l'un des auteurs du projet de prorogation des pouvoirs du maréchal, qui aboutit au septennat, voté le 20 novembre 1873. Six jours après (26 novembre), il remplaçait M. Ernoul au ministère de la justice, dans le cabinet de Broglie remanié. Il prit alors, comme ministre, toutes les mesures conséquentes avec ses opinions, abrogea la décision prise par M. Dufaure pour tenir les juges de paix à l'écart de la politique militante et des luttes électorales, déposa un projet de loi contre la liberté de la librairie (décembre 1873), et défendit, contre ses propres amis, les légitimistes, « le caractère incommutable du vote du 20 novembre, par lequel l'assemblée a entendu placer les pouvoirs du maréchal et leur durée au-dessus de toute contestation. » Il suivit le cabinet de Broglie dans sa chute (21 mai 1875), et reprit sa place à droite; dans cette législature il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles.

N'ayant pas été nommé sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, M. Depeyre se présenta comme candidat sénatorial dans le Lot, et fut élu le 30 janvier 1876, par 205 voix sur 386 votants; les candidats républicains obtinrent 178 voix. Il prit place à droite, vota contre les ministères républicains, et fut nommé rapporteur du projet de dissolution de la Chambre présenté par le cabinet de Broglie-Fourtou (juin 1877). Il déposa le 21 juin, son rapport, dans lequel il ne faisait que paraphraser les déclarations des ministres; après une vive discussion, les conclusions du rapport furent votées par 149 voix contre 130. Au renouvellement triennal du Sénat du 5 janvier 1879, M. Depeyre échoua dans le Lot avec 145 voix contre 230 obtenues par le dernier élu de la liste républicaine, M. Delord, et quitta la vie politique. Il avait été nommé (février 1877) administrateur de l'Université catholique de Paris. Il est aujourd'hui directeur politique du *Moniteur universel*.

DEPIERRE (JOSEPH, COMTE), député de 1852 à 1863, né à Sermentizon (Puy-de-Dôme), le 30 mars 1808, mort au château de la Gagère (Puy-de-Dôme), le 25 avril 1885, était propriétaire, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, député de la 5e circonscription du Puy-de-Dôme au Corps législatif, par 13,322 voix sur 16,318 votants et 29,217 inscrits contre 2,408 voix à M. de Forget. Un biographe du temps disait de lui : « Dévoué à l'ordre, libre d'engagements avec tous les partis, mais aussi sans notoriété en politique, ce sera un député honnête, mais sans influence comme le commun des députés. » M. Depierre siégea obscurément dans la majorité dynastique, fut membre de la commission des haras, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 14,476 voix sur 14,711 votants, et 27,610 inscrits. Il ne se représenta pas aux élections de 1863.

DEPLANCHE. — *Voy.* LAFON DE SAINT-MUR (BARON).

DEPONTHON (CHARLES-FRANÇOIS, BARON), pair de France, né à Eclaron (Haute-Marne) le 26 août 1777, mort à Saint-Dizier (Haute-Marne) le 27 août 1849, suivit la carrière des armes. Entré comme élève sous-lieutenant à l'Ecole de Metz le 9 vendémiaire an III, il passa lieutenant le 1er germinal, et fut attaché à la place de Metz. Envoyé à l'armée d'Italie en l'an VI, il prit part au siège de Mantoue aux batailles de Castiglione et de Saint-Georges, au blocus et à la prise de Mantoue, et aux passages de la Piave et du Tagliamento. Après avoir coopéré à la prise de Rome, il s'embarqua pour l'Egypte, contribua à la prise de Malte, à l'occupation d'Alexandrie, au combat de Romanieh, aux batailles de Chebreiss et des Pyramides, et à la prise du Caire. Capitaine (1er vendémiaire an VII), il se battit aux sièges d'Aboukir et du Caire, au combat de Damiette, au débarquement des Anglais à Aboukir, à celui des Turcs au Boghaz de Lesbé, à la défense d'Alexandrie, et rentra en France après la capitulation de cette dernière place. De l'an X à l'an XI, il servit à l'armée du Rhin et à l'île de Cadzand, puis, de l'an XII à l'an XIII, à l'armée des côtes de l'Océan. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il devint en 1806 officier d'ordonnance de l'Empereur, chef de bataillon (7 juin 1807), se distingua à Austerlitz, à Iéna, aux sièges de Glogau, Breslau, Neiss, Schweidnitz, à la prise du camp retranché de Glatz et au siège de Stralsund. Il fut nommé baron de l'Empire le 19 janvier 1810, colonel le 7 octobre suivant, et officier de la Légion d'honneur le 27 janvier 1813. Commandant en chef du génie au 6e corps de la grande armée en Saxe, il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et fut nommé général de brigade le 27 mars 1814. La première Restauration lui donna la croix de

Saint-Louis (21 octobre 1814). Confirmé dans son grade par l'Empereur (4 avril 1815), il dirigea, pendant les Cent-Jours, les travaux de défense de la capitale. La seconde Restauration ne lui en tint pas longtemps rancune, et le nomma (1816) inspecteur permanent de la direction du génie à Paris, et commandeur de la Légion d'honneur (1er mai 1821). La monarchie de juillet l'éleva au grade de lieutenant-général (24 août 1838), grand officier de la Légion d'honneur (14 avril 1844), le mit au cadre de réserve (27 août 1845), et le nomma pair de France, le 21 juillet 1846. La révolution de Février mit fin à sa carrière politique: il fut admis à la retraite d'office, comme général de division, le 8 juin 1848.

DEPROGE (Louis-Joseph-Ernest), député depuis 1882, né à Fort-de-France (Martinique) le 5 août 1850, était négociant dans cette colonie, lorsqu'il fut élu, le 5 mars 1882, député de la 2e circonscription de la Martinique, par 3,493 voix sur 3,494 votants et 19,724 inscrits, en remplacement de M. Hurard, qui avait opté pour la 1re circonscription de cette colonie. Il prit place à la gauche radicale, vota avec ce groupe, et fut réélu, le 25 octobre 1885, député de la Martinique, le 2e et dernier, par 5,190 voix sur 9,673 votants et 39,773 inscrits. Il reprit sa place à l'extrême-gauche, et il s'est prononcé, à la fin de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DEQUEN (Honoré-François), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Abbeville (Somme) le 15 décembre 1757, mort à Abbeville le 2 novembre 1842, était boulanger à Abbeville, et canonnier volontaire dans la garde nationale, lorsqu'il fut élu, le 15 septembre 1792, 3e suppléant à la Convention par le département de la Somme, avec 203 voix sur 374 votants. Il ne fut admis à siéger que le 20 frimaire an II, en remplacement de Dufestel, démissionnaire du 5 frimaire. Le 28 vendémiaire an IV, il entra, pour un an seulement, au Conseil des Cinq-Cents; il siégea fort obscurément dans ces deux assemblées, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DEQUEUX DE BEAUVAL (Jean-Baptiste-Charles), député en 1791, né à Abbeville (Somme) le 13 mars 1751, mort à une date inconnue, était commissaire du roi à Abbeville, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1791, député suppléant de la Somme à l'Assemblée législative, par 138 voix sur 241 votants. Il fut admis à siéger le 21 décembre suivant, en remplacement de M. Loyeux, démissionnaire. Son rôle fut très-effacé dans cette Assemblée, où il siégea parmi les modérés, et le *Moniteur* ne mentionne même pas son nom. Le gouvernement consulaire le nomma, le 22 messidor an VIII, commissaire près le tribunal civil d'Amiens. Le 19 mai 1825, il fut admis à la retraite comme procureur général du tribunal des douanes à Abbeville.

DEQUEUX-SAINT-HILAIRE (Philippe-Alexandre,) député de 1811 à 1815, représentant aux Cent-Jours, député de 1818 à 1822, né à Bordeaux (Gironde) le 25 janvier 1766, mort à Dunkerque (Nord) le 4 avril 1847, fut successivement officier d'infanterie, capitaine aide-de-camp, commandant de la garde nationale de Dunkerque, administrateur principal de cette ville, commissaire du gouvernement près l'administration municipale, et maire de Dunkerque. Le 8 mai 1811, le Sénat conservateur le choisit comme député du Nord au Corps législatif. Il y siégea jusqu'aux Cent-Jours, fut nommé, le 26 mars 1813, chevalier de l'ordre de la Réunion, puis chevalier de la Légion d'honneur par la Restauration, le 26 octobre 1814, et, le 22 mai 1815, fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement d'Hazebrouck, avec 18 voix sur 23 votants. Il rentra au parlement, avec l'appui du gouvernement royal, le 26 octobre 1818, élu au collège de département du Nord, par 759 voix sur 941 votants et 2,303 inscrits. Il siégea au centre, vota avec la majorité ministérielle, fut nommé sous-préfet d'Hazebrouck le 25 octobre 1819, et échoua, au renouvellement du 13 novembre 1822, dans le 1er arrondissement électoral du Nord (Dunkerque), avec 51 voix contre 228 données à l'élu, M. Coffyn-Spyns. Candidat aux élections générales du 25 février 1824, il échoua une seconde fois, avec 45 voix contre 207 données à l'élu, M. Coffyn-Spyns. Il ne fut pas plus heureux le 17 novembre 1827, dans le 2e arrondissement électoral d'Hazebrouck, où il n'obtint que 14 voix contre 193 données à l'élu, M de la Basecque, ni le 14 mai 1829, avec 117 voix contre M. de Murat, élu par 157 suffrages. M. Dequeux-Saint-Hilaire fut promu officier de la Légion d'honneur en 1843, et admis à la retraite comme sous-préfet le 27 avril 1844.

DEQUIN (Louis-Henri-René), député aux Cinq-Cents, né à Laon (Aisne) le 8 novembre 1762, mort à Amiens (Somme) le 17 mars 1821, était juge à Laon, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, par 186 voix sur 302 votants. Le 27 thermidor an IV, il fit voter l'envoi d'un message au Directoire pour obtenir des renseignements sur les maisons de détention et d'arrêt et sur le nombre des condamnés. Le 9 vendémiaire an V, il présenta une motion relative à la prescription trentenaire sur les biens des religionnaires fugitifs. Le gouvernement consulaire le nomma (12 messidor an VIII) juge au tribunal d'appel d'Amiens, et l'empereur l'appela (2 avril 1811) aux fonctions de conseiller à la cour impériale d'Amiens, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

DERAZEY (Eustache-Jean-Joseph), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Ville-sur-Illon (Vosges) en 1749, mort à Bains (Vosges) le 15 août 1810, avait été, avant la Révolution, commissaire terrier à à Châtillon-sur-Indre. Partisan des idées nouvelles, il fut élu administrateur du département de l'Indre en 1791, et, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par ce département, le 6e et dernier, avec 153 voix sur 288 votants. Il siégea parmi les modérés, vota dans le procès du roi pour l'appel au peuple, et répondit au 3e appel nominal : « Je vote pour la réclusion, sauf à effectuer la déportation quand les circonstances le permettront. » Ayant pris la défense des Girondins et protesté contre les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, il fut du nombre des 73 conventionnels arrêtés, resta un an en prison, et ne rentra à la Con-

vention que le 18 frimaire an III. Elu, le 21 vendémiaire an IV, député de l'Indre au Conseil des Anciens, avec 78 voix sur 139 votants, il sortit de l'Assemblée un an après, fut nommé consul à Civitta-Vecchia, puis juge au tribunal de cassation. Le gouvernement impérial l'appela (9 juin 1806) aux fonctions de juge à la cour d'appel d'Orléans; il mourut dans l'exercice de ces fonctions, chevalier de la Légion d'honneur.

DERAZEY (Jean-Nicolas, chevalier), député de 1815 à 1816, frère du précédent, né à Harol (Vosges) le 21 juin 1760, mort au château de Saurmot (Vosges) le 26 février 1843, fut, peu après la Révolution, nommé juge au tribunal civil du district de Darney (Vosges); il devint membre du directoire de ce district, commissaire du Directoire exécutif près la municipalité d'Escles (an IV), conservateur des hypothèques à Epinal quelque temps après, et accusateur public près le tribunal criminel des Vosges (6 ventôse an VI). Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il fut bientôt appelé aux fonctions de procureur général près la cour de justice criminelle du département des Vosges, et créé chevalier de l'Empire le 10 février 1809. Favorable à la restauration de la monarchie, il fut élu député, le 22 août 1815, au collège de département des Vosges, par 84 voix sur 159 votants et 255 inscrits; il siégea parmi les modérés de la Chambre introuvable, fut nommé, le 7 mars 1816, conseiller à la cour royale de Nancy et ne fit pas partie d'autres législatures.

DEREBOUL (Nicolas), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Bourg-Saint-Andéol, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Ardèche à l'Assemblée législative, le 7e et dernier, par 179 voix sur 300 votants. Le *Moniteur* ne mentionne pas le nom de cet obscur législateur, qui, après la session, fut un moment vice-président du directoire du département de l'Ardèche.

DEREGNAUCOURT (Jules-Joseph), représentant en 1872, député en 1876, né à Roubaix (Nord), le 28 mai 1821, mort à Roubaix le 24 avril 1876, était un riche constructeur de machines de Roubaix, ancien maire de la ville et conseiller général du département pour le canton de Roubaix, lorsqu'il se porta candidat à l'Assemblée nationale, lors de l'élection partielle du 7 janvier 1872, qui devait pourvoir au remplacement de MM. Lambrecht, décédé, et Faidherbe, démissionnaire. Il disait dans sa profession de foi : « J'ai toujours été républicain: c'est vous dire que je suis convaincu que le gouvernement de la République est le meilleur, et que je ferai tous mes efforts pour le soutenir. » Les électeurs du Nord nommèrent un conservateur, M. Dupont et un républicain, M. Deregnaucourt, ce dernier par 82,123 voix sur 164,242 votants et 319,652 inscrits. A la vérification des pouvoirs, l'élection de M. Deregnaucourt fut invalidée pour « immixtion du maire de Cambrai dans la lutte électorale. » Mais les électeurs, convoqués à nouveau le 9 juin 1872, réélurent M. Deregnaucourt par 126,588 voix sur 214.065 votants et 318,246 inscrits, contre 86,738 voix à M. Bergerot. M. Deregnaucourt prit place au centre gauche, signa le manifeste de la gauche, et vota *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie.

Réélu, le 20 février 1876, dans la 3e circonscription de Lille, par 4,854 voix sur 9,557 votants et 11,245 inscrits, contre 4,633 voix à M. Descat, il reprit sa place à gauche, et mourut au début de la session. Il fut remplacé par M. Screpel.

DEREIX (Pierre-Alexandre), député de 1815 à 1816, né à Angoulême (Charente) le 25 octobre 1771, mort à Mareuil-de-Rouillac (Charente) en 1840, était propriétaire et maire de Mareuil-le-Rouillac, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, par le collège de département, député de la Dordogne, avec 113 voix sur 201 votants et 274 inscrits. Il siégea obscurément dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DERENTY (François-Marie), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né en 1755, mort à une date inconnue, fut élu en septembre 1792, 2e suppléant à la Convention par le département du Nord (le procès-verbal des élections de ce département à la Convention manque aux Archives nationales). Il ne fut admis à sieger que le 5 floréal an III, par la voie du tirage au sort. Il siégea à la Montagne, mais sans jamais prendre la parole. Le 23 vendémiaire an IV, le département du Nord l'élut député au Conseil des Anciens, par 278 voix sur 305 votants. Le président de l'Assemblée donna lecture, le 1er pluviôse an IV, d'une lettre du représentant Derenty, qui, « retenu au lit par une maladie, témoigne ses regrets de ne pouvoir se joindre à ses collègues pour jurer une haine implacable à la royauté »; il fait dans sa lettre le serment exigé par la loi du 23 nivôse. A la séance du 25 thermidor an V, Derenty dénonça un officier de la garde du Corps législatif comme l'ayant insulté; la dénonciation fut renvoyée à la commission des inspecteurs. Ce furent les seuls incidents de la vie politique de ce législateur, terminée en l'an VI.

DERN (Guillaume-Henri), député de l'an XI à 1807, né à Sarrebruck (Prusse) le 22 août 1757, mort à une date inconnue, était conseiller de la régence à Sarrebruck avant 1789. Après la formation du département de la Sarre, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de 1re instance de Sarrebruck, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 9 thermidor an XI, comme député de la Sarre au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1807, fut nommé alors procureur impérial à Sarrebruck, et resta en fonctions jusqu'aux traités de 1814 qui réduisirent la France à ses anciennes limites.

DÉRODÉ-LEROY (Louis-Emile), représentant en 1848, né à Reims (Marne) le 20 mai 1812, mort à Ludes (Marne) le 21 mars 1864, d'une vieille famille commerçante de Reims, était le neveu de Linguet, le publiciste connu du XVIIIe siècle. Il fit son droit à Paris, se fit inscrire au barreau de Paris, puis à celui de Reims, où il devint bâtonnier de l'ordre, et épousa la fille de M. Leroy-Myon, ancien député de Reims en 1834. Président du comité électoral d'opposition à Reims, il se présenta, le 1er août 1846, dans le 2e collège de la Marne (Reims) contre

le député sortant, M. de Bussières, mais il échoua avec 216 voix contre 256 données à son concurrent. Il présida le second banquet réformiste de Reims en 1847, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Marne à l'Assemblée constituante, le 5e sur 9, par 70,589 voix sur 98,164 votants et 101,527 inscrits. Il prit place à la gauche modérée, fut membre du comité de législation, et, après l'élection de L. Napoléon à la présidence de la République, combattit sa politique personnelle. Il vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations en l'honneur du général Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés de 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher.

Non réélu à l'Assemblée législative, il reprit sa place au barreau de Reims, et tenta vainement deux fois, sous l'Empire, de rentrer au parlement : le 29 février 1852, il n'obtint dans la 3e circonscription de la Marne, comme candidat d'opposition au Corps législatif, que 1,102 voix contre 18,311 données à l'élu, M. Soullié; et le 22 juin 1857, il échoua de nouveau dans la même circonscription avec 546 voix, contre 15,995 données à l'élu, M. Carteret, 2,545 à M. Werlé, et 2,000 au général Cavaignac.

DERONZIÈRES (Louis-Armand) membre de la Convention, né en 1749, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de district de Janville, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, 1er suppléant à la Convention par le département d'Eure-et-Loir, avec 280 voix sur 293 votants. Nommé président du tribunal de Janville peu après son élection, il ne fut admis à siéger à la Convention que le 22 fructidor an II, en remplacement de Delacroix, condamné à mort. Il siégea obscurément dans la majorité, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. L'*Annuaire national* l'appelle invariablement Defrouzières.

DEROYER (Joseph-Marie-Constant-Michel), député de 1882 à 1885, né à Saint-Etienne en-Cogles (Ille-et-Vilaine) le 25 septembre 1824, fut élu, le 3 décembre 1882, dans une élection partielle, député de la 1re circonscription de Dinan, par 7,133 voix sur 12,036 votants et 16,198 inscrits, contre 4,870 voix à M. Ch. Larère, conservateur. Député républicain, il siégea au centre opportuniste, soutint les ministères Fallières et Ferry, et ne se représenta pas aux élections générales d'octobre 1885.

DERRIEN (Yves), député en 1791, né à Brest (Finistère), le 28 décembre 1741, mort à une date inconnue, était imprimeur, et administrateur du district à Rostrenen, lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 3e sur 8, par 281 voix sur 463 votants. Il siégea obscurément dans la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Le 22 germinal an VIII, le gouvernement consulaire le nomma conseiller de préfecture à Quimper.

DERRIEY (Louis-Adolphe), représentant en 1849, né à Dole (Jura), le 10 septembre 1803, était ancien chirurgien aide-major, ancien maire d'Archelange, propriétaire et président de la Société d'agriculture de Dôle, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Jura à l'Assemblée législative, le 5e sur 7, par 45,463 voix sur 71,295 votants et 90,110 inscrits. « Il marche, dit un biographe du temps, sous la bannière de M. Victor Considérant, qui n'a qu'à se féliciter du zèle propagandiste de cet apôtre phalanstérien. Il a signé la déclaration au peuple. M. Derriey siégea donc à gauche, et vota *contre* la politique du prince-président jusqu'au coup d'État de 1851 qui le rendit à la vie privée.

DERUMARE (Grégoire-François), dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 22 germinal an V, député de la Seine-Inférieure au Conseil des Anciens, par 287 voix sur 328 votants. Le 22 prairial an V, le représentant Muraire fit approuver la résolution qui ordonnait la radiation du « citoyen Grégoire Durumare de la liste des émigrés. » Le 19 messidor suivant, M. Derumare développa les motifs de son projet de résolution pour le renouvellement des bureaux centraux. Le *Moniteur* porte indifféremment à Grégoire et à De Rumare ce qui concerne ce législateur, qui ne fit pas partie d'autres assemblées.

DESABES (Louis-Prosper), député de 1834 à 1846, représentant en 1848, né à Laon (Aisne), le 20 juin 1784, mort à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), le 18 mars 1863, fut notaire à Rozoy-sur-Serre (Aisne), s'occupa aussi de littérature et de poésie, et fut même lauréat de l'Académie. Conseiller général de l'Aisne, il fut élu, le 14 mai 1834, comme député de l'opposition, dans le 1er collège électoral de l'Aisne (Laon), par 217 voix sur 390 votants et 456 inscrits, contre 78 voix à M. Tribalet et 52 à M. Sonef. Son mandat lui fut successivement renouvelé le 4 novembre 1837, par 293 voix sur 450 votants et 569 inscrits; le 2 mars 1839, par 303 voix sur 445 votants et 571 inscrits; le 9 juillet 1842, par 436 voix sur 572 votants et 743 inscrits, contre 108 voix à M. Forquenot. Il suivit les inspirations de M. Odilon Barrot, et vota avec l'opposition dynastique. Un biographe mentionne de la façon suivante, une intervention de M. Desabes à la tribune en 1835 : « C'était le 1er avril; depuis quinze jours la Chambre s'occupait de la loi sur la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir; trois séances avaient déjà été employées à la discussion de l'art. 39 de la loi qui devait remplacer l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII; la majorité était pressée d'en finir et de faire dire à la Charte un mensonge de plus. Tout à coup un monsieur entre deux âges, à habit bleu aux larges basques, au pantalon de nankin flottant sur des bas de coton blanc, et le nez orné de grosses lunettes à branches d'or, descendit du sommet de la gauche et monta gravement les degrés de la tribune. Un vif étonnement se manifesta sur tous les bancs et chacun demanda à son voisin quel est ce monsieur et que veut-il? Lorsque le président eut dit : M. Desabes a la parole; on ne devina pas davantage de quoi il allait entretenir l'Assemblée. L'honorable représentant de la ville de Laon tira alors de sa poche un tout petit papier, à l'aide duquel il fit connaître à la Chambre qu'il s'était chargé de présenter la réclamation de 95 électeurs de Vervins qui trouvent mauvais de la part de M. le général Horace Sébastiani, à la santé

duquel ils s'intéressent beaucoup, d'avoir quitté Naples pour Londres sans les prévenir; il fit part à l'Assemblée que les commettants du général avaient eu la bonhommie de croire sur sa parole de diplomate qu'il était très facile d'être ambassadeur à Naples et en même temps de siéger à la Chambre des députés. Le sang-froid de l'orateur, en faisant cette déclaration fit naître une hilarité sans exemple. » Il obtint un résultat plus pratique : le général Sébastiani, soumis à la réélection, ne rentra pas à la Chambre. M. Desabes intervint particulièrement dans les questions de finances. Il ne se représenta pas aux élections de 1846, mais, en raison de ses antécédents politiques, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 12e sur 14, par 53,635 voix sur 130,363 votants et 154,878 inscrits. Il siégea au centre droit, fit partie du comité des finances, et, après l'élection présidentielle du prince L.-Napoléon, se rallia à sa politique. Il vota *pour* le décret sur les clubs, *pour* le rétablissement du cautionnement des journaux, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés. Il ne fit pas partie d'autres législatures. On a de lui un projet de péréquation de l'impôt, et quelques publications sur le revenu foncier, sur la réforme électorale, etc.

DESACRES. — *Voy.* AIGLE (DE L').

DESACY (CLAUDE-LOUIS-MICHEL), membre de la Convention, né à Fécamp (Seine-Inférieure) en 1746, mort à Paris le 13 octobre 1794, habitait la commune de la Gardelle (Haute-Garonne), et était commandant du 8e bataillon de la 1re légion de la garde nationale du district de Muret, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Haute-Garonne, le 9e sur 12, avec 333 voix sur 607 votants. Il ne joua qu'un rôle très effacé dans cette assemblée, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « En déclarant Louis coupable de haute trahison et de conspiration contre la sûreté générale de l'Etat, j'ai voté pour la mort; mais si la majorité est pour cette peine, je demanderai, comme Mailhe, à présenter des observations sur l'époque de l'exécution. » Desacy mourut avant la fin de la session; on a prétendu que le chagrin d'avoir émis le vote précédent avait abrégé ses jours.

DESAINCTHORENT (FRANÇOIS-GODEFROY), député aux Cinq-Cents, né à Boussac (Creuse) le 30 octobre 1766, mort en 1823, ancien écuyer, fut élu, le 23 germinal an V, député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents, par 116 voix sur 135 votants. A la séance du 25 fructidor an V, il présenta un projet relatif aux secours et indemnités à accorder aux citoyens qui ont eu à souffrir des ravages occasionnés par la guerre, la grêle, les incendies et l'épizootie (ajourné); il fit rejeter (19 vendémiaire an VI) la demande de Garnier et de Fréron d'être admis comme députés de la Guyane. Elu secrétaire du Conseil (1er frimaire an VI), il dénonça (7 frimaire) le journal *Le Défenseur de la vérité et des principes* (no 108), comme calomniant en masse le Conseil des Cinq-Cents: la dénonciation fut renvoyée au Directoire; il contribua (8 pluviôse) à l'adoption des modifications à la loi du 9 fructidor an V sur les fermages et arrérages des domaines nationaux et des biens séquestrés; il obtint (12 prairial) le renvoi au Directoire de la pétition de cent douze entrepreneurs, créanciers des hospices de Paris, et, à la commission des secours publics, des vues sur les baux à longues années des biens invendus des hospices. Il déposa (27 brumaire an VII) une motion sur la contribution mobilière; exposa (14 frimaire) son projet sur les contributions personnelle, mobilière et somptuaire de l'an VII; réclama (18 nivôse) la peine de mort contre les individus convaincus d'avoir porté les armes, et demanda la réclusion pour les autres; parla (12 thermidor) sur l'emprunt forcé de cent millions, appuya la formation d'un jury, et demanda que les bases de l'emprunt fussent conservées; lut un rapport (16 vendémiaire an VIII) relatif à la répartition des contributions foncière, mobilière, somptuaire et personnelle de l'an VIII. Son adhésion au coup d'Etat de brumaire le fit nommer, le 11 nivôse an VIII, préfet de l'Aveyron. Décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il devint, le 20 septembre 1812, conseiller général de la Creuse.

DESAINCTHORENT (JEAN-GABRIEL-THÉOPHILE), fils du précédent, député de 1834 à 1842, représentant en 1848, né à Boussac (Creuse) le 15 février 1795, mort à la Vaufranche (Creuse) le 22 mai 1878, fit son droit, et se fit inscrire au barreau de Boussac, mais s'occupa surtout d'agriculture.

Il devint maire de la Cellette en 1818, et conseiller général de la Creuse en 1831. Le 21 juin 1834, le 4e collège électoral de la Creuse (Boussac) l'élut député par 89 voix sur 101 votants et 150 inscrits; il siégea au centre, mais quoique ministériel, vota fréquemment avec l'opposition. Un biographe trop flatteur de 1836 a dit de lui : « Dans l'intervalle des sessions, il se hâte de retourner à ses occupations agricoles. Il a sous ce rapport quelque ressemblance avec ces illustres personnages de l'ancienne Rome, les Cincinnatus, les Fabricus et autres, qui passaient du timon des affaires publiques à la charrue ». Réélu successivement, le 4 novembre 1837 par 85 voix sur 87 votants et 150 inscrits, et le 2 mars 1839 par 201 voix sur 202 votants, il se rapprocha encore des anciens Romains, ses modèles, en se désintéressant de la lutte aux élections générales du 9 juillet 1842 et du 1er août 1846. Le 23 avril 1848, le département de la Creuse l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6e sur 7, par 17,286 voix sur 49,820 votants. Il siégea à droite, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, soutint, après l'élection du prince L. Napoléon à la présidence, la politique de l'Elysée, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'ordre

du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés. M. Desaincthorent renonça définitivement à la vie politique après la session de l'Assemblée constituante.

DESAINCTHORENT (JEAN-MARIE-THÉOPHILE), fils du précédent, représentant en 1871, né à la Cellette (Creuse) le 7 juin 1820, mort à Guéret (Creuse) le 23 mai 1881, fut commandant du 1er bataillon des mobilisés de la Creuse pendant la guerre de 1870. Propriétaire et maire de la Cellette, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Creuse à l'Assemblée nationale, le 2e sur 5, par 34,649 voix sur 50,111 votants et 80,083 inscrits. Il prit place à la droite légitimiste, se fit inscrire au cercle des Réservoirs, signa la proposition en faveur du rétablissement de la monarchie, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles ; il s'était abstenu sur l'amendement Pascal Duprat. Conseiller général du canton de Boussac depuis le 8 octobre 1871, il se présenta de nouveau aux élections générales du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Boussac, mais il échoua avec 501 voix contre 5,641 données à l'élu, M, Parry, et 2.473 à M. Lézaud. Il renonça alors à la vie politique.

DESAIX DE VEGOUX (LOUIS-JEAN, BARON), député de 1831 à 1834, né à Charbonnières-lès-Varennes (Puy-de-Dôme le 8 janvier 1790, mort à Auxerre (Yonne) le 27 juillet 1845, était le neveu du général Desaix, glorieusement tué à Marengo. Il suivit aussi la carrière des armes, sortit de l'Ecole de Saint-Cyr sous-lieutenant à l'âge de 16 ans (1806), et, par faveur spéciale de l'Empereur en souvenir de son oncle, fut promu officier sans passer par l'Ecole militaire de Fontainebleau. Aide-de-camp de son oncle, le général Becker, avec lequel il fit les campagnes de 1807 et de 1808 en Pologne et en Prusse, il devint aide-de-camp du maréchal Suchet qu'il suivit en Espagne, se distingua aux sièges de Saragosse et de Tortose, et fut chargé de porter à l'Empereur les drapeaux pris au siège de cette dernière ville. Grièvement blessé à la jambe au siège de Tarragone, il devint capitaine et fut décoré de la Légion d'honneur. Créé baron de l'Empire (12 février 1812), il fit la campagne de Russie (1812) en qualité d'officier d'ordonnance de l'empereur. La première Restauration le nomma (1815) chef d'escadron dans les gardes d'honneur : au retour de l'île d'Elbe, il fut nommé colonel et prit part à la bataille de Waterloo. La seconde Restauration le tint à l'écart, et il ne reprit du service actif qu'en 1830, comme colonel des cuirassiers. Le 6 septembre 1831, le 6e collège électoral du Puy-de-Dôme (Thiers) l'élut député par 162 voix sur 189 votants et 251 inscrits, en remplacement de M. Baudet-Lafarge qui avait opté pour Riom. Il siégea dans la majorité ministérielle, et ne se représenta plus aux élections suivantes. Il fut promu au grade de maréchal de camp le 31 décembre 1835.

DÉSANDROUINS (FRANÇOIS-JOSEPH-THÉODORE, VICOMTE), député en 1789, né au château de Lodelinsart (Flandre) le 9 décembre 1740, mort au château de Fresnes, près Condé (Nord) le 3 août 1821, chevalier de Malte, avait été chambellan du roi de Hongrie au château d'Hardinghem, et avait été promu maréchal de camp le 9 mars 1788, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Calais et Ardres. Le *Moniteur* ne contient sur cet obscur député que cette courte mention : « M. le vicomte Désandrouins se réunit avec une partie de la noblesse à l'Assemblée, et remet ses pouvoirs. » M. le marquis Désandrouins figure sur la liste des membres de la Société des Jacobins en décembre 1790.

DESAUX (JOSEPH), député de 1809 à 1815, né à Rembercourt (Meuse), le 27 avril 1761, mort à Bar-le-Duc (Meuse) le 6 novembre 1817, fut, sous la Révolution, administrateur du département de la Meuse. Nommé, par le gouvernement consulaire, conseiller de préfecture à Bar-le-Duc, il fut choisi, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, comme député de la Meuse au Corps législatif. Il fut quelque temps secrétaire de cette assemblée où il siégea jusqu'aux Cent-Jours.

DESAUX (CHARLES), fils du précédent, représentant en 1848, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 27 mars 1797, mort à Mussey (Meuse), le 22 janvier 1882, exerça pendant près de trente ans les charges d'avoué et d'avocat. Il était retiré des affaires et vivait comme propriétaire à Mussey, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Meuse à l'Assemblée constituante, le 4e sur 8, par 41,421 voix (les chiffres des votants et des inscrits ne figurent pas au procès verbal). Il siégea à la gauche modérée, parmi les républicains qui suivaient les inspirations du *National*, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc, *pour* les poursuites contre Caussidière (23 juin), *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence. Il obtint un congé pour raison de santé le 25 octobre 1848, et donna sa démission deux mois après (21 décembre).

DESBASSYNS DE RICHEMONT (PHILIPPE PANON, COMTE), député de 1824 à 1830, né à Saint-Denis (île de la Réunion), le 3 février 1774, mort à Paris le 7 novembre 1840, était fils d'un simple colon de l'île de la Réunion. M. de Villèle ayant émigré dans cette île pendant la Révolution, devint son régisseur et épousa sa sœur. En 1811, Napoléon chargea M. Desbassyns de Richemont de négocier avec l'Angleterre la mise en liberté des prisonniers retenus sur les pontons ; il réussit dans cette mission. Le gouvernement royal le créa baron (17 mars 1815), et le nomma, la même année, commissaire-général-ordonnateur à l'île Bourbon ; mais son administration donna lieu à des troubles qui lui firent demander son rappel ; il fut alors nommé inspecteur général des établissements français dans l'Inde, où il ne resta que peu de temps. De retour en France, il devint membre du conseil général d'amirauté et conseiller d'Etat, et, le 25 février 1824, fut élu député dans le 2e arrondissement électoral de la Meuse (Verdun) par 182 voix sur 248 votants et 280 inscrits. Il siégea au centre et soutint la

politique de son beau-frère, M. de Villèle. Le 17 novembre 1827, il échoua dans le même arrondissement avec 95 voix contre 147 données à l'élu, M. Beaupoil de Saint-Aulaire; mais huit jours après (24 novembre), le collège de département de la Meuse le renvoya à la Chambre par 75 voix sur 123 votants et 140 inscrits. Il ne fit pas partie d'autres législatures. A sa mort, il légua aux pauvres près de 150.000 francs.

DESBASSYNS DE RICHEMONT (PAUL PANON, BARON), député de 1852 à 1859 et sénateur, fils du précédent, né à Suresnes (Seine), le 29 août 1809, mort à Paris le 28 novembre 1875, s'occupa de bonne heure d'affaires industrielles, et devint sous Louis-Philippe directeur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. Conseiller général d'Indre-et-Loire, il se présenta, en 1842, dans ce département comme candidat ministériel, mais sans succès: l'Indre et-Loire vota pour les candidats de l'opposition, et M. Desbassyns n'obtint, dans le collège de Tours *extra*, que 219 voix contre 331 à M. C. Bacot, élu.

Aux élections du 29 février 1852, candidat officiel dans la 3e circonscription d'Indre-et-Loire (Loches), il fut élu au Corps législatif par 23,355 voix sur 24,112 votants et 35,158 inscrits; il siégea dans la majorité dynastique, fut rapporteur des budgets de 1855 et de 1856, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 15,751 voix sur 17,334 votants et 34,475 inscrits contre 705 voix à M. Nioche, et 390 à M. Crémieux. Par décret du 16 août 1859, l'empereur le nomma sénateur. Il prit quelquefois la parole au Sénat sur les questions de finances et d'industrie, et rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre 1870. En mai 1853, il avait été nommé gouverneur de la Société foncière de Madagascar. Commandeur de la Légion d'honneur de la promotion du 13 août 1861.

DESBASSYNS DE RICHEMONT (PIERRE-PHILIPPE-ALEXANDRE PANON, VICOMTE), représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1882, neveu du précédent, né à Paris, le 29 janvier 1833, s'occupa d'études archéologiques et historiques; il était étranger à la politique, lorsque, le 28 mai 1871, il dut à son nom et au souvenir de sa famille, d'être élu, dans les Indes françaises, représentant à l'Assemblée nationale, avec 13,957 voix sur 29,606 votants et 47,274 inscrits. Il siégea au centre droit, fut membre des commissions d'enquête sur les événements du 4 septembre et du 18 mars, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Lors de la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, il monta à la tribune pour défendre les idées religieuses et, il se sépara de la droite qui voulait supprimer la députation coloniale, en défendant énergiquement les droits de représentation des colonies. Aussi, le 26 mars 1876, fut-il élu sénateur par les Indes françaises, à l'unanimité de 43 votants. Il prit place à la droite de la Chambre haute, vota la dissolution de la Chambre, réclamée (1877) par le ministère de Broglie-Fourto.., et combattit les ministères républicains jusqu'au renouvellement de janvier 1882, date à laquelle les Indes françaises élurent pour sénateur M. de Freycinet. Officier de la Légion d'honneur du 13 août 1860. On a de lui : *Archéologie chrétienne primitive* (1870).

DESBOIS (MATHURIN, BARON), député de l'an XIII à 1809, né à Ploërmel (Morbihan), le 29 mars 1746, mort à une date inconnue, était homme de loi avant la Révolution. Procureur de la commune, juge au tribunal de district de Monfort, juge et président du tribunal du département d'Ille-et-Vilaine, il fut appelé, le 12 floréal an VIII, aux fonctions de président de la cour d'appel à Rennes, et décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 4e jour complémentaire de l'an XIII, le Sénat conservateur le choisit comme député d'Ille-et-Vilaine au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1809, et, lors de la réorganisation des tribunaux, fut nommé (14 avril 1811) premier président à la cour impériale de Rennes, et créé baron de l'Empire (23 octobre 1811). En 1815, il signa l'adresse que la cour de Rennes adressa a l'Empereur pour le féliciter de son retour de l'île d'Elbe, et ne rentra plus dans la vie politique.

DESBOIS DE ROCHEFORT (ELÉONORE-MARIE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Paris, le 28 avril 1749, mort à Paris, le 5 septembre 1807, entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en Sorbonne, et devint, avant la Révolution, vicaire-général de l'évêque de la Rochelle, puis curé de Saint-André-des-Arts à Paris, où il se signala par sa charité envers les pauvres. Partisan prononcé des idées nouvelles, il fut élu évêque constitutionnel de la Somme; le 31 août 1791, ce département le nomma député à l'Assemblée législative, le 5e sur 17, par 258 voix sur 452 votants. Il siégea parmi les modérés, et refusa, le 8 août 1791, de mettre La Fayette en accusation; le lendemain, il adressa au président de l'Assemblée, la lettre suivante :

« Paris, le 9 août 1792,

« Hier, après la séance, passant par la galerie des Feuillants, je fus investi par un nombre assez considérable de citoyens; après avoir été longtemps exposé à leurs insultes, j'ai été meurtri de coups; on m'a volé une boîte, ma canne et mon portefeuille; cependant il s'est trouvé dans la foule quelques hommes honnêtes qui ont facilité ma retraite ou ma fuite.

DESBOIS DE ROCHEFORT.

Député de la Somme. »

Emprisonné pendant près de deux ans, sous la Terreur, il perdit presque la vue en prison, et, après avoir été mis en liberté, fonda à Paris « l'imprimerie chrétienne » qui travailla surtout pour les membres du clergé. Il remit sa démission d'évêque au moment du Concordat. On a de lui : *Mémoires sur les calamités de l'hiver de 1788-89; Lettre pastorale* (1791); *Lettre d'interdiction du second concile national* (1800); *Annales de la religion* (1795-1803), etc.

DESBONS (ANATOLE), représentant en 1871, député de 1879 à 1881, né à Ju-Belloc (Gers) le 20 juin 1831, mort à Maubourguet (Hautes-Pyrénées) le 25 septembre 1881, fit son droit à Paris, fut quelque temps inscrit au barreau de cette ville, puis revint dans son pays (1857) se livrer à l'agriculture, et devint un des plus grands éleveurs de chevaux du midi. Maire de Maubourguet (1863-1869), il y fonda une société de courses, fut choisi comme commissaire des

courses de Tarbes et de Maubourguet, publia de nombreux articles d'économie agricole, et mena une vive polémique contre l'administration des remontes et des haras. Le 8 février 1871, le département des Hautes-Pyrénées l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 3e sur 5, par 30,191 voix sur 42,776 votants et 67,003 inscrits. Il siégea au centre gauche, prit quelquefois la parole dans les questions de sa compétence, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur l'arrêté contre les enterrements civils. « M. Desbons, a dit un biographe, est un républicain, mais peu farouche et nullement de la veille; ce sont nos désastres et la manière dont la République les a réparés qui l'ont fait républicain. » M. Desbons refusa de se représenter aux élections de février 1876, préférant reprendre ses occupations agricoles; mais, après la dissolution de la Chambre obtenue par le cabinet de Broglie-Fourton, il se porta candidat dans la 2e circonscription de Tarbes, le 14 octobre 1877, avec cette déclaration : « Si vous m'appelez à l'honneur de vous représenter, ma préoccupation sera de faire produire au régime républicain, fortement étayé par l'harmonie des pouvoirs publics, ses fruits naturels : l'ordre, la liberté et le progrès ; un progrès sage et mesuré, une liberté bien réglée, et l'ordre qui naît du respect des lois. » Il échoua, avec 5,654 voix, contre le député conservateur sortant, M. Darnaudat, qui obtint 6,375 suffrages. Mais la majorité républicaine de la nouvelle Chambre ayant invalidé cette élection, M. Desbons fut élu, le 2 février 1879, par 7,124 voix sur 11,586 votants et 13,890 inscrits, contre 4,327 voix à M. Frémy. Il reprit sa place au centre gauche, ne se représenta pas aux élections du 21 août 1881, et mourut un mois après.

DESBORDES (JEAN-FRANÇOIS), représentant aux Cent-Jours, né à Bellac (Haute-Vienne) le 27 septembre 1767, mort à Bussière-Poitevine (Haute-Vienne) le 21 décembre 1828, était juge de paix à Mézières (Haute-Vienne), lorsqu'il fut élu, le 16 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Bellac à la Chambre des Cent-Jours par 22 voix sur 32 votants et 125 inscrits. Sa mort fit plus de bruit que sa vie. M. Veyrier de la Roche, curé de Bussière-Poitevine, refusa de procéder aux funérailles, et répondit à la famille : « qu'il avait reçu de Monseigneur des ordres exprès qu'il ne pouvait transgresser ; que c'était de ne point procéder à l'inhumation du défunt. » — « Le convoi, dit un journal du temps, n'en fut ni moins nombreux ni moins touchant : plus de cinq cents personnes y assistèrent. »

DESBRETS (FRANÇOIS-GABRIEL-EDMÉE), représentant aux Cent-Jours, né à Cusset (Allier) le 10 février 1774, mort à Cusset le 18 août 1843, était fils de « Gilbert Desbrets, bourgeois de Cusset, et de demoiselle Marie-Anne Filliastre-Duriez. » Il suivit la carrière des armes, et était colonel d'infanterie, lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de la Palisse, avec 25 voix sur 48 votants et 89 inscrits. Il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée, et fut mis à la retraite, avec le grade de colonel, le 31 juillet 1822.

DESCAMPS (BERNARD), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lectoure (Gers), le 4 mars 1758, mort à une date inconnue, homme de loi à Lectoure avant la Révolution, se montra partisan des idées nouvelles et devint, en 1790, procureur-syndic du district de Lectoure. Élu, le 2 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, le 1er sur 9, par 91 voix sur 129 votants, il siégea à l'extrême-gauche, et fut réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 3e sur 9, avec 438 voix sur 482 votants. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple et répondit au 3e appel nominal : « J'ai développé les motifs de mon opinion, elle est imprimée. Je demande la peine de mort. » Il se prononça également contre le sursis, prit parti pour les Girondins, et fut du nombre des 73 députés décrétés d'arrestation après le 31 mai 1793. Il parvint à se cacher, rentra à la Convention après la mort de Robespierre, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents par 162 voix sur 292 votants. Il y joua un rôle assez effacé, combattit les anciens Jacobins, et rentra dans la vie privée après cette législature. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'exila de France; il se retira en Suisse, puis en Autriche, où probablement il mourut.

DESCAMPS (ALBERT-BERNARD), député de 1876 à 1885, né à Lectoure (Gers), le 13 octobre 1833, petit-fils du précédent, fit son droit, et se fit inscrire au barreau de sa ville natale. Maire de Lectoure et conseiller général du Gers, il fut élu, le 20 février 1876, député de Lectoure par 6,465 voix sur 12,477 votants et 14,578 inscrits contre MM. de Lagrange, ancien député, 5,424 voix, et de Galard, 562 voix. Il prit place à la gauche républicaine, vota contre le ministère de Broglie, et fut des 363. Aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution, la commission de recensement des votes proclama M. de Lagrange, candidat officiel, bonapartiste, élu; mais lors de la vérification des pouvoirs, la Chambre cassa cette décision, et proclama M. Descamps député, avec 6,546 voix contre 6,503 à M. Lagrange. M. Descamps reprit sa place à gauche, soutint les ministères républicains, et fut réélu, le 21 août 1881 par 6,267 voix sur 12,251 votants et 14,687 inscrits, contre 5,925 voix à M. Delpech-Cantaloug. Il vota *pour* les crédits du Tonkin, *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* l'application de l'article 7 aux congrégations, *pour* la réforme de la magistrature, *contre* le scrutin de liste, *pour* le maintien du Concordat, etc. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Gers, il échoua avec 16,881 voix contre 45,524 données au dernier élu de la liste conservatrice, M. Peyrusse.

DESCAT (LOUIS-JOSEPH-THÉODORE), représentant en 1848 et en 1849, député de 1852 et 1857, né à Roubaix (Nord) le 17 janvier 1800, mort à Lille (Nord) le 14 septembre 1869, fit son apprentissage dans l'industrie comme teinturier-apprêteur, et créa, à seize ans, un établissement de teinturerie, qui devint, à force de soins et de travail, une des plus importantes maisons de

Roubaix. Plusieurs fois nommé conseiller municipal, commandant des sapeurs-pompiers, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 26e sur 28, par 114,794 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il siégea d'abord parmi les républicains modérés, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et vota avec les partisans du général Cavaignac. A partir de l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République, il se rallia la politique de l'Elysée. Il se prononça *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu à l'Assemblée législative, par le même département, le 13 mai 1849, le 4e sur 24, avec 93,487 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits, il siégea à droite et se dévoua à la politique personnelle du prince-président, qui le nomma chevalier de la Légion d'honneur le 2 janvier 1850, et soutint sa candidature au Corps législatif aux élections du 29 février 1852, dans la 2e circonscription du Nord. Elu par 23,517 voix sur 24,409 votants et 42,199 inscrits, M. Descat siégea dans la majorité dynastique. jusqu'aux élections du 22 juin 1857; à cette date, il échoua dans sa circonscription, avec 14,293 voix contre 20,704 données à M. Jules Brame, candidat de l'opposition, élu, et renonça à la vie politique.

DESCAT (Constantin-Achille), représentant en 1871, né à Roubaix (Nord), le 2 mai 1812, mort à Roubaix le 12 mai 1878, était le frère du précédent et son associé dans son importante maison de teinturerie. Conseiller municipal de Roubaix en 1855, et décoré de la Légion d'honneur la même année, à la suite de l'Exposition universelle, il fut nommé adjoint au maire de Roubaix en 1860, et maire de cette ville en 1867, puis en 1871 et en 1874. Conseiller général du canton de Roubaix depuis 1861, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 7e sur 28, par 210,305 voix sur 262,927 votants et 326,440 inscrits. Il prit place au centre droit et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *contre* le retour du Parlement de Paris, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Aux élections des conseils généraux du 8 octobre 1871, il avait été l'élu du canton de Lannoy.

Les élections générales du 20 février 1876 ne lui furent pas favorables : il échoua, dans la 3e circonscription de Lille, avec 4,633 voix contre 4,854 données à l'élu, M. Deregnaucourt. Il mourut deux ans après.

DESCAURE (Jean-Pierre-Alexandre-Charles-Marie), député depuis 1885, né à Fresnoy-en-Chaussée (Somme) le 11 mai 1848, grand-propriétaire-éleveur, secrétaire de la Société hippique du sud de la Somme, maire de Fresnoy, conseiller d'arrondissement en 1874, conseiller général du canton de Moreuil depuis 1876, fut élu député de la Somme, le 4 octobre 1885, le 3e sur 8 de la liste conservatrice, par 67,536 voix sur 133,484 votants; il prit place à droite, et vota *pour* les droits protecteurs de l'agriculture et *contre* les crédits du Tonkin; en dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DESCHAMPS (Pierre-Suzanne), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 22 février 1743, mort à Lyon, le 9 mai 1793, était avocat à Lyon, lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Lyon. Dans la séance du 29 août 1789, il exprima ainsi son opinion : « Quand on nous a envoyés aux Etats-Généraux, on ne nous a pas dit : Vous ferez une Constitution nouvelle, mais vous régénérerez l'ancienne; vous ne direz pas que vous érigez notre gouvernement en état monarchique, mais vous confirmerez notre ancienne monarchie. Vous ne délibérerez pas sur la sanction royale car nous en avons une. Ce n'est donc pas en nous égarant ainsi que nous arriverons à la Constitution; c'est en suivant la marche que nos commettants nous ont tracée. »

Secrétaire de l'assemblée depuis le 31 mars, il attaqua (10 octobre) le décret d'inviolabilité des députés, « décret ridicule et injuste, ridicule en ce qu'il ne défend nullement les députés contre une populace effrenée, injuste en ce qu'il les soustrait à leurs créanciers ce qui, sans contredit, n'est pas très juste à l'égard de ceux-ci, quoique très commode pour les débiteurs. Pour établir l'espèce d'inviolabilité due aux membres de cette assemblée, il faut considérer chaque province comme une nation dont les députés sont les ambassadeurs, et faire à la circonstance actuelle l'application des principes du droit public sur cette matière. » Le 12 octobre, il présenta une motion sur les lettres de cachet, pour demander au pouvoir exécutif une liste des prisonniers et l'exposé des motifs de leur détention; l'ajournement de cette motion fut adopté. Le 2 avril 1790, un des secrétaires donna lecture d'une lettre de la municipalité de Lyon, témoignant à l'Assemblée ses alarmes sur la conduite de M. Deschamps, absent par congé, et la priant de le rappeler auprès d'elle. Douze jours après, M. Deschamps écrivit lui-même au président de l'Assemblée que l'état de sa santé l'engageait à se retirer à la campagne, et à y rester jusqu'à la fin de la session. M. Populus compara alors la conduite de M. Deschamps à celle d'un officier qui écrirait au ministre qu'il ne peut retourner à l'armée qu'après la guerre; il demanda que cette lettre fût regardée comme une démission, et que son suppléant fût admis. Cette proposition fut décrétée sur le champ.

DESCHAMPS (Jean), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant à Verneuil (Eure) et, depuis 1790, administrateur du département de l'Eure, lorsqu'il

fut élu, le 31 août 1791, député de l'Eure à l'Assemblée législative, le 3e sur 11, par 442 voix sur 540 votants. Il siégea obscurément dans la majorité : son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DESCHAMPS (Jean-Joseph-Prix), représentant aux Cent-Jours, né à Auxerre (Yonne) le 6 février 1772, mort à Auxerre le 10 juin 1856, était intendant militaire, lorsque, le 13 mai 1815, le collège de département de l'Yonne l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 61 voix sur 110 votants. Il fut admis à la retraite, comme intendant militaire en non-activité, le 13 octobre 1824.

DESCHAMPS *Voy.* — Destournelles.

DESCHAMPS-COUTURIER (Charles-Mathurin), député aux Cinq-Cents, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 26 juillet 1752, mort à une date inconnue, était avocat à Vendôme avant la Révolution. Elu, le 22 germinal an V, député de Loir-et-Cher au Conseil des Cinq-Cents, par 174 voix, sur 191 votants, il appuya (3 messidor an V) le projet autorisant le Directoire à envoyer de nouveaux agents à St-Domingue; combattit (24 pluviose an VI) le projet de Guillemardet sur la date de la nomination d'un membre du Directoire; et attaqua (13 prairial), comme insuffisant, le projet de Desmolin sur les pensions et secours aux veuves et orphelins des militaires. Le gouvernement consulaire le nomma, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal civil de Vendôme.

DESCHAMPS DE LA VAREINNE (Antoine-Joseph-Gilbert-Nicolas, baron), député en 1822, né à Montluçon (Allier) le 26 décembre 1770, mort à Paris le 31 mars 1822, propriétaire et conseiller d'arrondissement, fut créé, le 17 mars 1811, baron de l'Empire. Le 28 janvier 1822, il fut élu député par le collège de département de l'Allier, avec 148 voix sur 261 votants et 341 inscrits contre 110 à M. Dutour de Bellevave, en remplacement du général Dalphonse, décédé. Il eut à peine le temps de siéger, et mourut deux mois après son élection. Il fut remplacé par M. de Tracy.

DESCHANEL (Emile-Auguste Etienne), député de 1876 à 1881 et membre du Sénat depuis 1881, né à Paris le 19 novembre 1819, fit ses études au lycée Louis-le-Grand, fut treize fois lauréat au concours général, entra à l'Ecole normale en 1839, et, à sa sortie, fut nommé (1842) professeur de rhétorique à Bourges, puis à Paris, successivement à Charlemagne, à Bonaparte et à Louis-le-Grand. Maître de conférences à l'Ecole normale pour la littérature grecque (1845), il collabora à la *Revue des deux Mondes* (1847), à la *Revue indépendante* (1843), au *National* (1849) etc... Ayant publié, en février 1850, dans la *Liberté de penser*, un article sous le titre « Catholicisme et socialisme », il fut suspendu de ses fonctions à Louis-le-Grand et à l'Ecole normale par une décision du Conseil de l'instruction publique. Etant entré dans la presse républicaine militante, il fut arrêté au 2 décembre 1851, puis expulsé, et se réfugia à Bruxelles, où il fit des cours publics dont le succès lui fit refuser l'offre d'une chaire de littérature française à Lausanne. Il rentra en France à l'amnistie de 1859, prit, au *Journal des Débats*, la place d'Hippolyte Rigault qui venait de mourir et qui l'avait remplacé dans la chaire de rhétorique de Louis-le-Grand en 1851, contribua à fonder, en 1860, les conférences de la rue de la Paix, et passa au *National* en 1872.

A l'élection partielle de la Seine, du 2 juillet 1871, où il s'agissait de pourvoir au remplacement de 21 représentants démissionnaires ou ayant opté pour d'autres départements, M. Deschanel fut porté sur la liste républicaine, et échoua avec 79,265 voix sur 290,823 votants. Il fut plus heureux aux élections de 1876, ayant été élu, au 2e tour de scrutin, le 5 mars, député de la 3e circonscription de Saint-Denis (Seine) par 3,911 voix sur 6,339 votants, et 9,636 inscrits, contre 2.006 voix à M. Lesage. Il prit place à gauche et fut du nombre des 363 députés qui votèrent contre le ministère de Broglie. Il fut réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 6,227 voix sur 8,430 votants et 10,576 inscrits contre 2,098 voix au candidat officiel M. Ferdinand Barrot, ancien député. Ayant été élu, le 25 janvier 1881, professeur de littérature française moderne au collège de France, il donna sa démission de député. Les électeurs de Saint-Denis furent convoqués le 27 février 1881 pour lui nommer un successeur: s'étant représenté, il échoua avec 3,262 voix contre 3,504 données à M. Roque de Filhol, élu. Le 23 juin suivant, le Sénat élut M. Deschanel sénateur inamovible; il siégea à la gauche républicaine soutint les ministères qui se succédèrent au pouvoir, et vota l'expulsion des princes (juin 1886). En dernier lieu il s'est prononcé: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté illimitée de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

Outre de nombreux articles de journaux et de revues, on a de lui: *Les courtisanes grecques*, publiées premièrement dans la *Revue des deux Mondes* en 1847, secondement en un volume (1854); — une série de curieuses anthologies sur le *Bien et le mal* qu'on a dit des *femmes*, de l'*Amour, des Enfants* (1855-1858; — une *Histoire de la conversation* (1858); — *La vie des comédiens* (1860); — *A pied et en wagon* (1862); — *Etudes sur Aristophane* (1867); — *A bâtons rompus* (1868), et six volumes in-12, intitulés: le *Romantisme des Classiques*, série d'études sur Corneille, Molière, Racine, Boileau, Pascal, Bossuet, et le Théâtre de Voltaire (1882-1886). *Le peuple et la bourgeoisie* (1881); — *Observations physiologiques sur les écrivains et les artistes*; — *Christophe Colomb*; — *Benjamin Franklin*. Son cours au collège de France, depuis dix ans, n'a cessé d'attirer un nombreux auditoire.

DESCHANEL (Paul-Eugène-Louis), fils du précédent, député depuis 1885, né à Bruxelles (Belgique) en 1856, fit de brillantes études à Sainte-Barbe, puis à Condorcet, et se fit recevoir licencié ès-lettres en 1872 et licencié en droit en 1875. Secrétaire (1876) de M. de Marcère ministre de l'intérieur, puis (1876-1877) de M. Jules Simon, président du Conseil, il fut nommé, en décembre 1877, sous-préfet de Dreux. Secrétaire général de Seine-et-Marne (4 mai 1879), sous-préfet de Brest (3 décembre suivant), puis de Meaux (4 avril 1881), il donna sa démission pour se présenter aux élections générales du 21 août 1881 dans l'arrondissement de Dreux, où il obtint 7,469 voix, contre 8,684 au député radical sortant, M. Gatineau, réélu. Porté, aux élections générales du 4 octobre

1885, sur la liste républicaine modérée d'Eure-et-Loir, il fut élu, au 2e tour de scrutin (18 octobre), le 3e sur 4, par 37,605 voix sur 63,940 votants et 81,439 inscrits. M. Paul Deschanel débuta à la tribune, le 28 juin 1886, en défendant, dans l'intérêt de l'agriculture nationale, la taxe sur les céréales; ce fut un début oratoire des plus éclatants, auquel la Chambre entière et la presse de toute opinion applaudit avec une rare unanimité. Il traita le même sujet le 17 février 1887, avec un nouveau succès : la surtaxe fut votée par 312 voix contre 133. La 29 février 1888, il aborda la politique extérieure, et fit, à propos du budget des affaires étrangères, une éloquente apologie du protectorat exercé par la France sur les catholiques d'Orient. Après ce discours, le sultan envoya au jeune député les insignes de grand-croix du Medjidié et de grand officier de l'Osmanié. Le 29 octobre 1888, dans la discussion du budget de la marine, il critiqua, dans un discours très remarqué, la situation de notre matériel naval, l'insuffisance de notre flotte de combat surtout au point de vue de la vitesse, et les abus invétérés de l'administration de la marine.

M. Paul Deschanel qui a voté, en juin 1886, *contre* l'expulsion des princes, s'est prononcé, à la fin de la législature, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal, *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté illimitée de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

Outre de nombreux articles au *Journal Officiel*, à la *Revue politique et littéraire*, au *Journal des Débats*, où il écrit depuis 1877, on a de lui : *La Question du Tonkin* (1883); — *La Politique Française en Océanie* (1884); — *Les Intérêts français dans l'Océan pacifique* (1887); — *Orateurs et hommes d'Etat* (1888); — *Figures de femmes* (1889); — *Figures littéraires* (1889) : ouvrages couronnés tour à tour par la Société de géographie commerciale et par l'Académie Française.

DESCHANGE (Eugène-Félix), représentant en 1871, né à Rouvrois-sur-Othain (Meuse) le 9 août 1832, était notaire à Longuyon, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle à l'Assemblée nationale, le 7e sur 9, par 42,665 voix sur 76,731 votants et 89,850 inscrits. Apres le vote des préliminaires de paix par l'Assemblée de Bordeaux il donna sa démission avec tous ses collègues de l'Alsace et de la Lorraine; mais, après l'invitation adressée par l'Assemblée aux députés des départements dont une portion était restée française, de reprendre leur siège à l'Assemblée, MM. Deschange et Bamberger rentrèrent au parlement. M. Deschange s'assit à la gauche républicaine et vota: *contre* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles.

Aux élections du 20 février 1876, M. Deschange échoua dans l'arrondissement de Briey, avec 6,149 voix contre 8,279 données à l'élu, M. de Ladoucette, et renonça à la vie politique.

DESCLAIS (Jacques-Alexandre), représentant en 1848, né à Caen (Calvados) le 4 avril 1801, mort à Caen le 28 février 1870, était le fils d'un marchand fripier de Caen et le dernier de seize enfants. Il fit de brillantes études au lycée de Caen, entra au séminaire de Bayeux, fut ordonné prêtre en 1825 et fonda une institution à Pont-l'Evêque. En 1830, il fut nommé curé desservant de Cresserons (Calvados), où son inépuisable charité et sa tolérance lui conquirent rapidement une très grande popularité. Elu, le 23 avril 1848, représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 10e sur 12, par 49,571 voix (le procès-verbal ne mentionne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits), il prit place parmi les républicains modérés de la nuance du *National*, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, s'abstint sur les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et se prononça *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher. L'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), l'avait sensiblement rapproché de la droite. Après la session, il rentra dans la vie privée.

DESCLOZEAUX (Louis-François-Pierre-Renard), député aux Cinq-Cents, né à Courville (Eure-et-Loir) le 27 août 1759, mort à Paris le 1er janvier 1835, était commissaire près les tribunaux civil et criminel du département de Seine-et-Oise, lorsqu'il fut élu, le 27 germinal an VI, député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents, par 165 voix sur 191 votants. Il y appuya (3 messidor an VI) le projet sur les testaments militaires; fit décider (4 thermidor) que les cousins-germains pourraient être membres d'une même administration; déposa un rapport (14 prairial an VII) sur « une demande des propriétaires du jeu de paume de Versailles, dans lequel les membres patriotes de l'Assemblée constituante se réunirent le 21 juin 1789, pour prononcer le serment de ne pas se retirer avant d'avoir décrété une Constitution; » ce rapport avait pour but d'autoriser le Directoire à donner à ces propriétaires un domaine national, de valeur égale à celui du jeu de paume, lequel deviendra domaine national (adopté); fit voter (3 messidor) la mention honorable sur une adresse des habitants de Sanois (Seine-et-Oise), dénonçant au Corps législatif une proclamation du « prétendu Louis XVIII. »

Le concours prêté par Desclozeaux au coup d'Etat de brumaire lui valut, en l'an VIII, le poste de conseiller à la cour d'appel de Paris. Il fut destitué de ces fonctions à la seconde Restauration pour avoir signé, pendant les Cent-Jours, l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire.

DESCLOZEAUX (Ernest), député de 1846 à 1848, né à Paris le 8 juin 1802, mort dans sa propriété de Costebelde (Var) le 8 novembre 1867, fit de brillantes études au collège Bourbon, suivit les cours de la faculté de droit, et fut assez longtemps premier clerc chez un avoué. En 1824, il entra avec Vitet, Sainte-

Beuve, etc., à la rédaction du journal *le Globe*, et fut, en 1827, un des promoteurs de l'association politique, qui, en organisant la résistance pacifique par la voie de la presse, contribua surtout au succès de l'opposition libérale cette même année. Le gouvernement de Juillet le fit entrer dans la magistrature, d'abord comme conseiller auditeur à la cour royale de Paris, puis comme substitut du procureur général près la même cour. Maître des requêtes au Conseil d'Etat (1837) et chef de la division des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, il fut nommé, en 1841, secrétaire général du ministère de la justice, et conseiller d'Etat. Le 1er août 1846, le 1er collège électoral des Hautes-Alpes (Embrun) l'élut député, par 100 voix sur 141 votants et 151 inscrits, contre 38 voix au député sortant, M. Allier. Il siégea au centre. La révolution de février 1848 l'éloigna de la vie politique. Sous l'Empire, il rentra dans l'administration, comme recteur de l'Académie de Caen en 1858, et de celle d'Aix en 1860. Dans les premiers jours de septembre 1867, il demanda sa mise à la retraite et mourut quelques semaines après. Commandeur de la Légion d'honneur.

DESCORCHES. — *Voy.* SAINTE-CROIX (COMTE DE).

DESCORDES (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), député aux Cinq-Cents, et de 1820 à 1827, né à Angoulême (Charente), le 1er avril 1760, mort à Poitiers (Vienne), le 2 octobre 1836, était avocat à Angoulême avant la Révolution. Accusateur public près le tribunal d'Angoulême, il fut élu, le 23 germinal an V, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, par 175 voix sur 198 votants; le 8 fructidor an V, il fit une motion d'ordre pour qu'il fût formé une commission de cinq membres chargée de proposer un projet pour régulariser les destitutions prononcées par le Directoire contre les administrateurs. Sans emploi pendant la durée de l'Empire, M. Descordes fut nommé adjoint au maire d'Angoulême le 3 avril 1816, et fut élu député, le 13 novembre 1820, par le collège de département de la Charente, avec 175 voix sur 310 votants et 365 inscrits. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut successivement réélu, le 10 août 1822, par 146 voix sur 234 votants et 328 inscrits, contre 64 voix à M. Vallier, juge, et 23 à M. Terrasson de Montleau; et le 25 février 1824, dans le 1er arrondissement électoral de la Charente (Angoulême), avec 296 voix sur 390 votants et 497 inscrits, contre 75 voix à M. Albert, président du tribunal. A la fin de cette législature (1827), M. Descordes ne se représenta plus et quitta la vie politique.

DESCOURS (LAURENT), député de 1857 à 1870, né à Lyon (Rhône), le 20 janvier 1814, mort à Vichy (Allier), le 28 août 1882, s'occupa d'abord d'affaires commerciales, puis acheta une charge d'agent de change à Lyon en 1845, et devint le syndic de la compagnie (1852); il céda sa charge en 1867. Conseiller municipal de Lyon depuis 1846, chevalier de la Légion d'honneur en 1854, membre du conseil général du Rhône depuis 1855 pour le canton de Mornant, il fut élu, le 22 juin 1857, comme candidat officiel, député de la 3e circonscription du Rhône au Corps législatif, par 19,288 voix sur 22,817 votants et 36,669 inscrits, contre 3,220 voix, à M. Frédéric Morin, candidat de l'opposition. Il fit constamment partie, dans cette législature et dans les suivantes, de la commission du budget et de nombreuses commissions financières, et vota avec la majorité dynastique. Il présida, en 1858, le comice agricole de Givors, fut promu officier de la Légion d'honneur, le 6 août 1862, et réélu député, le 1er juin 1863, par 11,686 voix sur 16,186 votants et 24,645 inscrits, contre 3,885 voix à M. Ernest Picard, et 481 à M. Lentillon. Ses électeurs le renvoyèrent encore à la Chambre, aux élections générales du 24 mai 1869, avec 11,440 voix sur 18,771 votants et 25,556 inscrits contre 7,243 voix à M. Ernest Picard; le 15 août suivant, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre 1870. Chevalier de l'ordre des Saint-Maurice et Lazare et commandeur de Notre-Dame de Guadalupe.

DESCOUTILS DE MERLEMONT (CHARLES-LOUIS), député au Conseil des Anciens, né à Merlemont (Oise) en 1739, mort à Paris, le 23 mars 1810, était « bourgeois à Beauvais », lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Oise au Conseil des Anciens, par 199 voix sur 226 votants. Il inclina du côté des royalistes et fut arrêté au 18 fructidor; c'est la seule circonstance où son nom figure au *Moniteur*.

DESCROTS D'ESTRÉES (FRANÇOIS-BERNARD), député en 1791, né à Saint-Didier (Allier), le 22 janvier 1733, mort en 1797, avait suivi la carrière militaire sous l'ancien régime; il était maréchal de camp et grand-croix de Saint Louis, lorsque le département de l'Allier l'élut, le 30 août 1791, à l'Assemblée législative, le 7e et dernier, par 225 voix sur 312 votants. Il fit partie du comité militaire, et il ne figura aux procès-verbaux de cette assemblée que par le décret suivant qu'il fit adopter, le 27 août 1792:

« D'après les demandes faites et adressées au ministre de la guerre par des officiers étrangers qui, depuis l'époque de la guerre, sont entrés au service de la France, et ont obtenu de l'emploi dans les armées françaises; et, d'après le rapport de son comité militaire concerté avec sa commission extraordinaire, l'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète que les officiers qui ont abandonné depuis l'époque de la guerre, ou qui abandonnent les drapeaux des puissances étrangères en guerre avec la France pour embrasser la cause de la liberté, jouiront des mêmes avantages qui ont été accordés aux sous-officiers et soldats étrangers par son décret du 2 août, et que les dispositions de ce décret leur serait communes. »

M. Descrots d'Estrées ne fit pas partie d'autres assemblées.

DESCURET-LABORDE (JEAN), député en 1789, né à Mauléon (Basses-Pyrénées), le 18 mars 1736, mort à Mauléon, le 9 décembre 1810, était notaire à Mauléon et administrateur de l'hospice, lorsque le pays de Soules le nomma, en 1789, député aux États-Généraux. Le *Moniteur* ne mentionne pas le nom de ce membre obscur de la majorité de l'Assemblée constituante.

DESEILLIGNY (ALFRED-NICOLAS PIERROT), député de 1869 à 1870, représentant en 1871 et ministre, né à Paris, le 9 mai 1828, mort à Paris, le 17 avril 1875, était le fils d'un ancien proviseur du lycée Louis-le-Grand. Neveu de M. Schneider, il prit, en 1853, la direction des usines du Creusot, dont il devint maire plus tard, épousa sa cousine, Mlle Schneider, en

1858, et fut nommé, dans les premiers mois de 1867, administrateur des mines de Decazeville. Le 24 mai 1869, les électeurs de la 3e circonscription de l'Aveyron l'élurent, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif par 18,414 voix sur 36,472 votants et 41,558 inscrits, contre 18,037 voix à M. Cibiel. Il s'associa à la politique de l'empire libéral, soutint le cabinet Ollivier, et vota la déclaration de guerre à la Prusse.

Le 8 février 1871, le département de l'Aveyron l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 6e sur 8, avec 56,215 voix sur 65,273 votants et 118,224 inscrits. Il prit d'abord place au centre gauche, dont il devint vice-président, fut l'un des quinze représentants adjoints à MM. Thiers et Jules Favre pour discuter les préliminaires de paix, parla sur la fabrication des armes de guerre, sur l'impôt des matières premières, sur la proposition Casimir Périer (impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels), fit partie de la commission des expositions internationales, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'assemblée; il fut aussi, en 1872, membre de la commission du budget. En 1873, il quitta le centre gauche pour passer au centre droit, et devint un des adversaires de la politique plus nettement républicaine de M. Thiers. Il vota, le 24 mai, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, et, le lendemain, accepta dans le cabinet de Broglie, le portefeuille des Travaux publics. Il se prononça *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, et *pour* le septennat. Ce dernier vote ayant provoqué un remaniement du ministère, M. Deseilligny accepta dans le nouveau cabinet de Broglie (26 novembre 1873) le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, prit souvent la parole, comme ministre, sur le budget, sur les impôts nouveaux, etc., et vota *pour* le maintien de l'état de siège et *pour* le ministère de Broglie qu'il suivit dans sa chute, le 16 mai 1874. Il se prononça encore *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Il mourut de la fièvre typhoïde pendant la législature. Il était conseiller général de l'Aveyron depuis le 8 octobre 1871 pour le canton d'Aubin, et chevalier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses* (1868), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

DESESCOUTES (Thomas-Joseph), député en 1789, né à Coulommiers (Seine-et-Marne), le 13 février 1736, mort à Coulommiers, le 2 décembre 1791, était marchand de bois et maître-tanneur à Coulommiers. Le 20 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Meaux; dans la séance du 1er juin 1789, il fut nommé par ses collègues l'un des deux adjoints du doyen des communes. Le *Moniteur* ne mentionne pas autrement son nom; il donna d'ailleurs sa démission de député le 19 mai 1790, et mourut l'année d'après.

DES ESSARTS (Eugène-Charles-Marie), représentant en 1848, né à Longueville (Manche), le 4 mai 1802, mort à Caen (Calvados), le 26 novembre 1869, entra dans la magistrature sous la Restauration comme substitut du procureur du roi près le tribunal de Coutances, puis passa procureur du roi à Bayeux, et substitut du procureur général à Caen. Ses opinions libérales le firent nommer par le gouvernement de juillet conseiller à la cour de Caen; il n'en fit pas moins la guerre à ce gouvernement, et se présenta à la députation, le 1er août 1846, comme candidat de l'opposition, dans le 6e collège de la Manche (Perriers), où il échoua avec 45 voix contre 259 données à l'élu, M. Rihouet. Après la révolution de février, le département de la Manche l'élut, le 23 avril 1848, représentant à l'Assemblée constituante, le 15e et dernier, par 46,794 voix (les chiffres des votants et des inscrits ne figurent pas au procès-verbal). Il siégea parmi les républicains modérés du parti de Cavaignac, fut membre du comité de la justice, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* le droit au travail, *pour* les félicitations en l'honneur du général Cavaignac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'ordre du jour Oudinot, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher. L'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République l'avait rapproché de la gauche. Il ne fut pas réélu à la Législative, reprit ses fonctions judiciaires, et devint président de chambre à Caen. Chevalier de la Légion d'honneur.

DESFOSSÉS (Charles-Louis-Jean, vicomte), député en 1789, né dans le département de l'Aisne en 1737, exécuté à Paris le 26 juillet 1794, avait été lieutenant de carabiniers, et habitait Compiègne, lorsqu'il fut élu, le 22 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Vermandois. Il siégea dans la minorité et donna sa démission le 17 décembre 1790. Son nom ne figure au *Moniteur* qu'à l'occasion de sa condamnation à mort prononcée le 8 thermidor an II; sa femme Marguerite Scheffer, fut condamnée à mort le même jour, la veille de la chute de Robespierre.

DESFOSSÉS (Joseph-Romain), dit Romain-Desfossés, représentant en 1849, ministre et sénateur du second Empire, né à Gouesnon (Finistère) le 8 décembre 1798, mort à Paris le 25 octobre 1864, servit comme mousse, à neuf ans, à bord du *Cassard*, passa aspirant de 2e classe, à douze ans, sur la canonnière commandée par son père, lieutenant de vaisseau, s'embarqua pendant plusieurs années, devint enseigne de vaisseau (septembre 1819), lieutenant de vaisseau (décembre 1828), et fut attaché à l'état-major de l'amiral Grivel, préfet maritime à Brest. Capitaine de la corvette *la Loire* (10 avril 1837), il fit croisière dans le Levant comme capitaine de vaisseau en second sur l'*Iéna*, et accompagna le prince de Joinville (1838) à l'affaire de Saint-Jean d'Ulloa. Capitaine de vaisseau (31 juillet 1841), il commanda en chef (1844-1847) la station de Madagascar, conclut un traité avantageux avec l'iman de Mascate, fit une démonstration navale contre Madagascar, et, à son retour en France, fut nommé contre-amiral (27 septembre 1847). Il était major général de la marine à Brest, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Finistère à l'Assemblée législative, le 3e sur 13, par 56,384 voix sur 86,649 votants et 150,165 inscrits. Il siégea dans la majorité, et

fut appelé par le prince-président, le 31 octobre 1849, au ministère de la marine et des colonies. A ce poste, il fit voter une indemnité aux propriétaires d'esclaves dépossédés, et demanda pour la presse des colonies une législation sévère; sur sa proposition, l'île de Nouka-Hiva fut désignée comme lieu de déportation. Lorsque L.-Napoléon se sépara de la majorité en révoquant le général Changarnier de ses fonctions de commandant de la garde nationale (janvier 1851), le contre-amiral Romain-Desfossés quitta le ministère, et fut appelé au commandement en chef de l'escadre du Levant. Vice-amiral (11 juin 1853), membre du conseil d'amirauté, président du comité des travaux de la marine, il fut nommé sénateur le 20 mars 1855. Commandant de l'escadre d'évolution, il reçut la reine d'Angleterre à Cherbourg (février 1858), et, pendant la guerre d'Italie (1859), commanda l'escadre de la Méditerranée et de l'Adriatique. Après cette campagne, il bombarda Tétuan, pour venger une insulte faite au drapeau, et fut promu amiral (9 juillet 1860). Grand officier de la Légion d'honneur (9 août 1850), grand croix (31 décembre 1859). On a de lui deux mémoires adressés au ministre de la marine en 1857, l'un sur la transformation de la marine, l'autre sur les nouveaux moyens de défense de nos ports.

DESFRANÇAIS-DELOLME (JEAN-MARIE, CHEVALIER), représentant aux Cent-Jours, né à Boulieu (Ardèche) le 13 novembre 1758, mort à une date inconnue, était fils de Christophe-Théophile Desfrançais et de Marie-Magdeleine Demeure. Juge-mage à Annonay avant la Révolution, il devint successivement président du tribunal de district d'Annonay, président de l'administration municipale, assesseur du juge de paix et maire de la ville. L'empereur le créa, le 12 novembre 1809, chevalier de l'Empire. Le 12 mai 1815, le collège de département de l'Ardèche l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 40 voix sur 74 votants. Il quitta la vie politique après cette courte législature.

DESGRANGES (LÉOPOLD-GRÉGOIRE), député en 1791, né à Luxeuil (Haute-Saône) en 1759, mort à Arches (Vosges) le 12 décembre 1816, appartenait à une famille de fabricants de papier, et était propriétaire, avec son frère Claude-Joseph, des papeteries de Saint-Bresson, Plombières, Arches et Archettes, situées la première en Franche-Comté, les autres en Lorraine. Le 29 août 1791, il fut élu député de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, le 6e sur 7, par 195 voix sur 348 votants. Il siégea obscurément dans la majorité, car le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le 11 juin 1792, il écrivit à la *Gazette nationale*; « Le sieur Prudhomme m'a calomnié dans son journal des *Révolutions de Paris*, nº 151, pages 405 et 496. Je me contenterais de la mépriser, si tout honnête homme ne devait à la société d'arrêter les furieux qui la troublent; je ne perdrai pas mon temps à répondre à ses fausses inculpations; mais je déclare que je vais le traduire par devant les tribunaux qui en feront justice. C'est la seule justification que je publierai. »

Après la session, M. Desgranges se retira à sa papeterie d'Arches, où il mourut.

DESGRAVES (GEORGES), membre de la Convention, député aux Anciens, puis de 1809 à 1815, et représentant aux Cent-Jours, né à Saint Georges (Charente-Inférieure), le 1er novembre 1751, mort à Paris le 4 mars 1834, était négociant à Saint-Pierre-d'Oléron. Elu, dans la Charente-Inférieure, député suppléant à l'Assemblée législative de 1791, il ne fut pas appelé à y siéger, et fut de nouveau, le 8 septembre 1792, élu 2e suppléant à la Convention, par 432 voix sur 516 votants; il fut admis à siéger, le 5 floréal an III, par voie de tirage au sort. Dans la séance du 3 fructidor an III, il fit un long discours sur les moyens de terminer la révolution, et conclut en demandant « que le peuple seul fasse le choix de ses représentants, avec la faculté d'élire au Corps législatif les membres de la Convention nationale. » Cette proposition excita quelques murmures et ne fut pas adoptée. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Charente-Inférieure au Conseil des Anciens, par 184 voix sur 307 votants; il devint secrétaire de l'Assemblée (2 thermidor an IV) et déposa (18 ventôse an V) un rapport important sur la contrainte par corps. Son dévouement au premier consul et à l'Empereur fut soutenu par l'espoir et peut être par la promesse d'entrer au Corps législatif; dans une lettre du 28 brumaire an XII, il se plaignit à Lemercier « de lui avoir fait croire qu'il serait agréé comme candidat, quand, sur les instances de M. Regnault de St-Jean-d'Angoly, on a désigné Ratier, Duret, Denissy et Augier. » Il n'entra au Corps législatif comme député de la Charente-Inférieure, que le 2 mai 1809, par le choix du Sénat conservateur. Il y siégea jusqu'à la fin de la législature (1815), et fut élu, le 10 mai de la même année, représentant de l'arrondissement de Marennes à la Chambre des Cent-Jours, par 26 voix sur 48 votants, contre 22 voix à M. de Corrençon. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. Il figura dans la députation qui présenta à Louis XVIII, le 1er février 1819, la demande de rétablissement de la préfecture à Saintes.

DESGROUAS (CHARLES-FRANÇOIS-GRÉGOIRE-MICHEL-ETIENNE), membre de la Convention, né à Bellême (Orne) le 9 février 1747, mort à Mortagne (Orne) le 18 avril 1816, était procureur de la commune de Mortagne, lorsqu'il fut élu, le 12 septembre 1792, 5e suppléant à la Convention par le département de l'Orne, à la pluralité des voix sur 554 votants. Il fut admis à siéger, dès le début de la session, en remplacement d'André, élu, mais non acceptant. Il siégea à la Montagne, sans s'y faire remarquer, car le *Moniteur* ne mentionne son nom qu'à l'occasion du procès de Louis XVI. Il dit au 2e appel nominal (la sanction du peuple) : « Je dis *oui!* J'ajoute que qui craint les assemblées primaires doit les craindre aussi pour la sanction de la Constitution. » Au 3e appel nominal, il répondit : « La mort. »

DESHAYES (JEAN-FRANÇOIS), représentant aux Cent-Jours, né à Grand-Camp (Eure) le 4 octobre 1753, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 2 août 1836, était fils de Jean Deshayes et de Jeanne Fleury. Il fit sa carrière dans la magistrature, fut nommé (an IV) commissaire du pouvoir exécutif près la commission municipale de Bernay, puis (an VI) substitut près le tribunal civil et criminel de l'Eure. Chevalier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut appelé, à la réorganisation des tribunaux, aux fonctions de substitut du procureur général près la cour de Rouen (25 mars 1811). Il était procureur impérial à Evreux, lorsqu'il fut élu, le 8 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Evreux à la Chambre des Cent-Jours,

par 41 voix sur 75 votants. Après la session, il reprit ses fonctions judiciaires.

DESHAYES (ACHILLE-NICOLAS), représentant en 1848, né à Sarreguemines (Moselle), le 23 décembre 1802, mort à Paris le 7 juillet 1873, fit son droit, se fit inscrire au barreau de Sarreguemines, et fut nommé, en 1830, substitut du procureur du roi dans cette ville. Il donna bientôt sa démission pour se consacrer à l'exploitation de ses propriétés situées à Weideshoim, dans l'arrondissement de Sarreguemines, et refusa constamment toute fonction publique. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 4e sur 11, par 92,189 voix, sur 97,423 votants et 111,534 inscrits, il siégea dans le groupe modéré que dirigeait le général Cavaignac, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota: *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher. Après la session, M. Deshayes reprit ses occupations agricoles.

DESHAYES. — *Voy.* MARCÈRE (DE).

DESHERMEAUX (LOUIS-ALEXIS-ARSÈNE VALETTE, BARON), député de 1834 à 1839, né à Marvéjols (Lozère) le 24 juin 1795, mort à Rochefort (Puy-de-Dôme) le 28 février 1868, était ancien magistrat, et inscrit au barreau de Marvéjols, lorsqu'il fut élu, le 24 janvier 1834, député du 3e collège électoral de la Lozère (Marvéjols), par 105 voix sur 190 votants et 218 inscrits, contre 84 voix à M. Brun de Villeret, ancien député, en remplacement de M. du Cayla de Montblanc, démissionnaire. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 21 juin 1837, par 104 voix sur 195 votants et 216 inscrits contre 90 voix à M. Vidal. Il quitta la vie politique après cette législature.

DESHOMMETS. — *Voy.* MARTAINVILLE (MARQUIS DE).

DESJARDINS (ALBERT-MICHEL), représentant en 1871, né à Beauvais (Oise), le 28 avril 1838, neveu du maréchal Sébastiani, fit ses études au lycée Louis-le-Grand, se fit recevoir docteur en droit et agrégé à la Faculté de Paris en 1872, et fut nommé professeur de procédure civile et criminelle à la même Faculté. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le 3e sur 8, par 44,894 voix sur 73,957 votants et 118,866 inscrits. Il siégea au centre droit, à côté de son collègue de la Faculté, M. Batbie, et prit une part importante aux débats du parlement. Lors de la discussion sur l'admission du duc d'Aumale et du prince de Joinville, il proposa un ordre du jour ainsi conçu : « Considérant que la validation par l'Assemblée des élections de l'Oise et de la Haute-Marne investit les élus de ces départements de la plénitude de leurs droits, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. » (Rejeté). Il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, prit la parole sur la réorganisation de l'armée, fut rapporteur de la loi sur le jury, déposa le projet de loi relatif à la répression de l'ivresse, et monta à la tribune lors de la discussion des lois sur le travail des enfants dans les manufactures, sur le conseil supérieur de l'enseignement, etc. Il contribua à la chute de M. Thiers, et, après l'organisation du septennat, devint sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, du 20 novembre 1873 au 10 mars 1875, défendit à la tribune le budget et les propositions de ce ministère, et, le 11 mars 1875, passa, dans le nouveau cabinet Dufaure, au sous-secrétariat de l'Intérieur. M. Desjardins soutint devant la Chambre les idées de son ministre, M. Buffet : suppression des députés des colonies, sévérités contre la presse, etc. Pendant cette législature, il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Candidat aux élections du 20 février 1876, il échoua dans la 2e circonscription de Beauvais, avec 2,687 voix contre 7,910 voix à M. Léon Chevreau, conservateur, élu, et 4,256 à M. Laffineur, républicain. Il se démit alors de ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat, et reprit sa chaire à la Faculté de droit de Paris. Il a collaboré à la *Revue critique de législation* et au *Journal de Paris*, et a publié : *Essai sur les plaidoyers de Démosthène* (1862); *De l'enseignement du droit d'après Bâcon* (1864); *De l'histoire critique des lettres* (1866); *Le pouvoir civil au concile de Trente* (1869); *les Moralistes français du XVIe siècle* (1870); *Traité de droit commercial maritime* (1878); etc.

DESJOBERT (AMÉDÉE), député de 1833 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, député de 1852 à 1853, né à Orsay (Seine-et-Oise), le 15 janvier 1796, mort à Paris, le 28 avril 1853, s'adonna dans sa jeunesse à l'étude des sciences physiques et à l'agriculture, compléta son instruction par des voyages en France et à l'étranger, et appliqua les observations recueillies par lui à l'exploitation de sa propriété de Rieux, près Neufchâtel (Seine-Inférieure). Nommé conseiller général de la Seine-Inférieure en 1830, et maire de Rieux, il se présenta, le 21 octobre 1830, comme candidat à la députation dans le 8e arrondissement électoral de la Seine-Inférieure (Neufchâtel), où il échoua avec 45 voix contre 326 données à M. Hély d'Oissel, élu. Il ne fut pas plus heureux aux élections de l'année suivante (5 juillet 1831), dans le même arrondissement électoral, devenu le 9e de la Seine-Inférieure ; il n'obtint que 244 voix contre 334 à M. Hély d'Oissel. Mais ce dernier étant décédé, les électeurs de Neufchâtel furent convoqués à nouveau, le 1er mars 1833, et cette fois M. Desjobert l'emporta avec 303 voix (592 votants, 894 inscrits), sur M. Charles de Germiny, ancien député, 285 voix. Il prit place à gauche, et siégea sans interruption jusqu'à la révolution de 1848, ayant été successivement réélu : le 21 juin 1834, par 346 voix sur 641 votants et 904 inscrits, contre 290 voix à M. de Bellozanne ; le 4 novembre 1837, par 405 voix sur 761 votants et 929 inscrits ; le 2 mars 1839, par 418 voix sur 685 votants et 925 inscrits ; le 9 juillet 1842, par 507 voix sur 609 votants et

1,049 inscrits, contre 74 voix à M. Duhallay ; et le 1er août 1846, par 538 sur 765 votants et 1,042 inscrits, contre 145 voix à M. Hély d'Oissel. Il se fit remarquer dans ces différentes législatures par l'obstination avec laquelle il combattit, à la tribune et par des brochures, la colonisation de l'Algérie. Membre du conseil supérieur de l'agriculture, disciple de Smith et de Say en économie politique, c'est au nom de leurs principes qu'il s'opposa à la création de tout nouvel établissement colonial et maritime, tant en Océanie que sur la côte occidentale de l'Afrique, à Madagascar et en Algérie. En 1835, il fit partie de la commission chargée de procéder à une enquête sur le tabac ; il prit aussi une part active aux travaux de plusieurs commissions de douanes. En politique, il vota avec le groupe qui suivait les inspirations d'Odilon Barrot.

Après la révolution de Février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 2e sur 19, par 142,867 voix (les chiffres des votants et des inscrits manquent au procès-verbal). Il siégea d'abord parmi les républicains modérés de la nuance du *National*, fit partie du comité des finances, renouvela ses protestations contre l'occupation de l'Algérie, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés. Depuis l'élection de L. Bonaparte à la présidence de la République (10 décembre 1848), il s'était rallié à sa politique. Le 13 mai 1849, le même département le réélut à l'Assemblée législative, le 1er sur 16, avec 108,510 voix sur 146,223 votants et 213,301 inscrits. Le concours qu'il prêta aux vues personnelles du prince-président, sauf sur la question algérienne, lui valut, aux élections du 29 février 1852, d'être candidat officiel au Corps législatif dans la 3e circonscription de la Seine-Inférieure, qui l'élut député par 22,259 voix sur 22,708 votants et 35,910 inscrits. Il mourut l'année suivante. Il a publié : *La Question d'Alger* (1837) ; *l'Algérie en 1838 ; l'Algérie en 1844.*

DESLOGES (Alphonse-Désiré), député de 1878 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Joinville (Calvados) le 14 mai 1828, est un des grands propriétaires-agriculteurs du Calvados. Maire de Janville et conseiller-général pour le canton de Troarn, il se présenta, le 5 mai 1878, dans la 2e circonscription de Caen, à l'élection motivée par le décès de M. Joret des Clozières. Il disait dans sa profession de foi : « Comme je suis partisan énergique des idées d'ordre qui, seules, peuvent assurer la prospérité d'une nation, je veux la sécurité de la prospérité et de la famille ; je veux le calme à l'intérieur et la paix avec l'étranger. Ces idées et ces principes sont les vôtres ; vos votes l'ont toujours prouvé, et, j'en suis sûr, le prouveront encore. » Elu par 5,914 voix, sur 10,834 votants et 15,900 inscrits, il se fit inscrire au groupe de l'Appel au peuple, et vota avec les bonapartistes, notamment contre les projets de réforme de l'enseignement primaire présentés par M. Jules Ferry. Aux élections générales du 21 août 1881, il échoua, dans la même circonscription, avec 5,220 voix contre 5,693 données à l'élu, M. Mauger. Mais au scrutin de liste du 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice du Calvados, il fut élu, le 4e sur 7, avec 52,140 voix sur 89,064 votants, et 117,207 inscrits. Il reprit sa place à la droite bonapartiste, et se prononça contre les ministères opportunistes ou radicaux qui occupèrent le pouvoir ; il a voté, à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes ; il s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, et a refusé d'autoriser les poursuites contre le général Boulanger.

DESLONGRAIS (Armand-Pierre-Félix Rocherulle), député de 1834 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, né à Vire (Calvados), le 13 août 1796, mort à Paris, le 23 mai 1849, était fils d'un passementier. Négociant en vins, et membre du tribunal de commerce de Vire sous la Restauration, il fut, en raison de ses opinions libérales, nommé adjoint au maire de Vire à la révolution de Juillet, et, peu après, conseiller général du département. Réélu conseiller municipal et renommé premier adjoint en 1831, il rentra également au conseil général en 1833 comme représentant du canton de Vire, et fut élu député, le 1er février 1834, dans le 6e collège électoral du Calvados (Vire), par 150 voix sur 297 votants et 442 inscrits, contre 145 voix à M. G. de Pontécoulant, en remplacement de M. Lenouvel, démissionnaire. Il avait été élu comme conservateur, et il vota quelque temps dans ce sens, mais il ne tarda pas à passer à l'opposition de gauche. En souvenir de cette première élection, un biographe de 1848 disait de lui : « Tout le monde se rappelle l'avoir vu à cette époque : il avait de commun avec l'empereur Napoléon une redingote usée, de nuance grise ; mais il se rapprochait entièrement de ses concitoyens, les habitants de l'excellente ville de Vire, par la forme peu prétentieuse de son vieux feutre. Le temps a quelque peu transformé ces accessoires, mais la figure du maire neustrien n'a guère changé. Aux derniers jours de l'ancien gouvernement, il semblait que sa place eût dû être plutôt en pleine et franche gauche que dans les régions brumeuses du centre. »

M. Deslongrais siégea sans interruption à la Chambre jusqu'à la fin du gouvernement de juillet, ayant été successivement réélu : le 21 juin 1834, par 190 voix sur 280 votants et 437 inscrits, contre 82 voix à M. Dubourg ; le 4 novembre 1837, par 245 voix sur 323 votants et 520 inscrits ; le 2 mars 1839, par 258 voix sur 315 votants et 525 inscrits ; le 9 juillet 1842, par 260 voix sur 513 votants et 576 inscrits, contre 250 voix à M. de Pontécoulant ; le 1er août 1846, par 428 voix sur 699 votants et 762 inscrits contre 266 voix à M. de Pontécoulant. Il vota notamment *contre* l'indemnité Pritchard, *contre* les députés fonctionnaires, *contre* la corruption politique, *contre* l'établissement des chemins de fer, et *pour* la proposition Vivien sur les annonces judiciaires. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 1er sur 12, par 100,594 voix (les chiffres des votants et des inscrits ne figurent pas au procès-verbal). Il prit d'abord place à gauche, puis devint ensuite complètement conservateur monarchiste. Il fit partie du comité des finances et vota : *pour* le

bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs.

Réélu par le Calvados à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 7e sur 10, avec 59,620 voix sur 86,996 votants et 137,851 inscrits, il mourut dix jours après son élection.

DESLOYE (Marie-Louis-Emile), député de 1876 à 1877, né à Plancher-Bas (Haute-Saône), le 8 juillet 1836, était fils d'un ancien juge de paix; il fut élève de l'école des Chartes, et s'établit fabricant de papier. Maire de Plancher-Bas, conseiller général de la Haute-Saône pour le canton de Champagny, il se présenta aux élections générales du 20 février 1876, dans la 1re circonscription de Lure, comme candidat constitutionnel conservateur. Elu par 7,838 voix sur 14,911 votants et 18,584 inscrits contre 6,985 voix à M. Hérisson, ancien représentant, il vota *contre* l'amnistie pleine et entière, *contre* la proposition Gatineau, et soutint le ministère de Broglie. Mais, après la dissolution de la Chambre, il échoua dans la même circonscription, aux élections du 14 octobre 1877, avec 6,927 voix contre 9,394 à l'élu, M. Baïhaut. M. Desloye ne s'est plus représenté depuis.

DESLYONS (Milles-Vaast-Edouard), baron de Monchaux, député de 1815 à 1816, né à Arras (Pas-de-Calais), le 1er octobre 1750, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais, le 27 avril 1817, avait suivi la carrière des armes, et était colonel et conseiller général, lorsque le collège de département du Pas-de-Calais l'élut député, le 22 août 1815, par 251 voix sur 398 votants et 508 inscrits. Ce fut un des membres obscurs de la majorité de la Chambre introuvable; il ne fit pas partie d'autres législatures. Le 17 juillet 1816, il fut promu au grade de maréchal de camp; il mourut moins d'un an après.

DESMARET (Pierre-Marie, chevalier), représentant aux Cent-Jours, né à Compiègne (Oise), le 11 mars 1764, mort à Paris, le 24 avril 1832, avait servi dans l'administration de la police sous l'Empire, et avait été créé chevalier de l'Empire le 10 avril 1811. Il était chef de division à la police générale, lorsqu'il fut élu, le 9 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Compiègne à la Chambre des Cent-Jours, par 31 voix sur 53 votants. La chute de l'Empire le rendit à la vie privée.

DESMAROUX DE GAULMIN (Gilbert-Désirat, baron), représentant en 1849, député de 1852 à 1870, né à Montmarault (Allier), le 11 février 1815, mort à Saint-Géraud-le-Puy (Allier), le 19 août 1885, fut élève de l'Ecole polytechnique, puis se fit recevoir docteur en droit. Il se fixa dans ses propriétés de Saint-Géraud-le-Puy, devint maire de la localité, et conseiller général de l'Allier pour le canton de Varennes (il présida ce conseil de 1860 à 1870). Le 8 juillet 1849, en remplacement de Ledru-Rollin, qui avait opté pour le Var, il fut élu représentant de l'Allier à l'Assemblée législative, par 12,968 voix sur 31,052 votants et 90,200 inscrits, contre MM. Gallay, socialiste, 12,909 voix, et Tourret, ancien ministre, 4,442. Il soutint la politique du prince-président, vota *pour* les crédits de l'expédition romaine, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et, après le coup d'Etat de décembre 1851, fit partie de la Commission consultative chargée provisoirement du pouvoir législatif. Aux élections du 29 février 1852, candidat officiel au Corps législatif dans la 2e circonscription de l'Allier, il fut élu, par 25,937 voix sur 27,079 votants et 44,063 inscrits, et fut successivement réélu : le 22 juin 1857, par 18,948 voix sur 19,091 votants et 32,864 inscrits; le 1er juin 1863, par 20,266 voix sur 22,089 votants et 32,308 inscrits, contre 1,190 voix à M. Gallay, candidat de l'opposition, et 552 à M. A. Picard; le 24 mai 1869, par 15,212 voix sur 24,751 votants et 35,199 inscrits, contre 9,489 voix à M. Cornil, candidat de l'opposition. Dans ces différentes législatures, il fit partie de la majorité dynastique, et fut souvent membre de la commission du budget; il vota (juillet 1870) la déclaration de guerre à la Prusse. L'empereur lui avait accordé le titre de baron, le 25 décembre 1869. Rendu à la vie privée à la révolution du 4 septembre, il tenta de rentrer dans la vie politique aux élections du 20 février 1876; mais il échoua dans l'arrondissement de la Palisse, avec 5,751 voix contre 9,194 données à l'élu, M. Cornil, et 2,087 à M. Gallay, candidat radical. Officier de la Légion d'honneur (1863), commandeur de la promotion du 14 août 1869.

DESMARS (Joseph-Marie), représentant en 1848 et en 1849, député de 1852 à 1857, né à Savenay (Loire-Inférieure), le 4 février 1812, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 24 août 1857, fut reçu avocat en 1835, et se fit inscrire au barreau de Savenay. Elu commandant de la garde nationale de Savenay l'année suivante, il devint, en 1845, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement, et, en 1847, conseiller général du canton de Savenay; il était en même temps juge de paix et juge suppléant au tribunal civil; il se démit de ces fonctions après son élection, le 23 avril 1848, comme représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 9e sur 13, par 77,242 voix sur 124,699 votants et 153,494 inscrits. Il siégea parmi les républicains modérés qui suivaient le général Cavaignac, fit partie du comité de l'Algérie, et, après l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République, se rapprocha de la politique présidentielle. Il se prononça *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 3e sur 11, avec 71,038 voix sur 148,353 inscrits, il appuya la politique de l'Elysée, devint après le coup d'Etat de décembre 1851, candidat officiel dans la 3e circonscription de la Loire-Inférieure, aux élections du 29 février 1852, et fut élu député au Corps législatif par 11,723 voix sur 21,678 votants et 35,726 inscrits, contre 9,894 voix à M. de la Rochette, candidat de l'opposition légitimiste. M. Desmars siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le

22 juin 1857, par 21,733 voix sur 21,787 votants et 31,703 inscrits. Il mourut deux mois après les élections.

DESMAZES (JOSEPH-GUSTAVE), sénateur de 1876 à 1882, né à Saint-Pierre (Martinique) le 16 novembre 1806, mort à Paris le 22 septembre 1882, entra en 1822 dans le corps du commissariat de la marine. Il fut nommé commissaire-adjoint en 1847, ordonnateur (25 mai 1853), gouverneur par intérim successivement à la Martinique, à la Guyane, à la Réunion et à la Guadeloupe. Retraité comme commissaire-général en 1870, il devint conseiller municipal à Fort-de-France, et président du conseil général de la Martinique, où il représentait le canton du Mouillage. Le 27 février 1876, il fut élu sénateur de la Martinique par 36 voix sur 44 votants, contre M. Huc, républicain, 5 voix, et l'amiral de Gueydon, 2 voix. Il siégea à la gauche républicaine, refusa la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie-Fourtou (1877), et soutint les ministères républicains qui suivirent. Il fut réélu, dans la même colonie, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, par 37 voix sur 43 votants, et reprit sa place parmi les membres républicains de la Chambre haute. Chevalier de la Légion d'honneur en 1848, officier (18 septembre 1860), commandeur (4 janvier 1870).

DESMAZIÈRES (THOMAS-MARIE-GABRIEL), député en 1789, au Conseil des Anciens, et de l'an VIII à l'an XI, né à Beaulieu (Mayenne) le 5 novembre 1743, mort à Angers (Maine-et-Loire le 27 juillet 1818, était fils et petit-fils de juges sénéchaux du comté de Vihiers. Il entra aussi dans l'administration judiciaire, et fut nommé, en 1761, conseiller au présidial d'Angers. L'académie de cette ville l'admit au nombre de ses membres, en 1779, en remplacement de l'abbé Cottille; son discours de réception traitait *Des avantages qu'un magistrat peut retirer pour son état de l'étude de la philosophie et des belles-lettres.* Il joignit successivement à ses précédentes fonctions celles de chancelier de l'académie, d'administrateur de l'hôpital général, de vice-maire, de membre puis de procureur syndic pour le tiers-état à l'assemblée provinciale d'Anjou, enfin de capitaine des chasses de l'évêché d'Angers pour la baronnie de Chalonnes. Le 20 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou, et siégea, sans se faire remarquer, dans la majorité de cette assemblée. Après la session, il entra au conseil général de Maine-et-Loire (1791), puis fut élu (7 septembre 1792) juré près la haute cour nationale, et envoyé, dès les débuts de la guerre de Vendée (13 mars 1793), comme commissaire dans le district de Cholet. Président du tribunal de district de Vihiers (18 septembre 1793), il fut réélu haut juré le 22 vendémiaire an IV, et, l'année suivante, devint président de l'administration municipale à Chanzeaux. Le département de Maine-et-Loire l'envoya siéger au Conseil des Anciens, le 22 germinal an V, par 223 voix sur 236 votants et 256 inscrits; il fut nommé secrétaire de l'Assemblée le 1er brumaire an VI; fit approuver (11 floréal) une résolution accordant une pension à la veuve Mallard, nourrice de Louis XVI; fit voter (6 prairial) un dégrèvement de contributions pour les départements des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et de la Vendée. M. Desmazières prêta au coup d'Etat de brumaire le concours qu'il avait donné aux régimes précédents, et fut choisi par le Sénat conservateur comme député de Maine-et-Loire au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII). Il y siégea jusqu'en l'an XI, et fut alors nommé juge au tribunal d'appel d'Angers. Membre de la Légion d'honneur (14 brumaire an XIII), créé chevalier de l'Empire (5 août 1809), il fut enfin élevé aux fonctions de président de chambre à la cour d'Angers (2 avril 1811).

DESMAZIÈRES (THOMAS-LOUIS), représentant aux Cent-Jours, député de 1830 à 1831, sénateur du second Empire, fils du précédent, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 février 1775, mort à Paris le 16 mars 1855, fut élevé au collège de Vendôme, et grâce à l'appui de Talleyrand, ami de sa famille, débuta dans la carrière diplomatique en qualité de secrétaire de légation près la République batave (8 fructidor an VI). Il occupa ce poste jusqu'au 22 septembre 1805, fut nommé (13 mars 1806) juge au tribunal civil d'Angers, puis (3 janvier 1812) président de ce tribunal. Conseiller municipal d'Angers (30 décembre 1814), il fut élu, le 16 mai 1815, par le collège de département de Maine-et-Loire représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 81 voix sur 128 votants et 283 inscrits. Conseiller général du canton de Thouarcé depuis 1830, et plusieurs fois président de ce conseil, il se présenta le 19 juillet de la même année dans le collège de département de Maine-et-Loire, où il échoua avec 151 voix sur 354 votants. Mais le 28 octobre suivant, le même collège l'élut député par 619 voix sur 877 votants et 1,599 inscrits. Trois mois après (15 janvier 1831), il donna sa démission de député, et ne se représenta plus. Il refusa, en 1845, la pairie que lui offrait le ministre Guizot. Profondément monarchiste, il accueillit favorablement le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut admis à la retraite comme magistrat le 23 octobre 1852, et nommé sénateur le 31 décembre suivant. Il siégea dans la majorité dynastique. Chevalier de la Légion d'honneur (3 septembre 1831), officier (9 janvier 1841), commandeur (4 mai 1845). Il a publié : *Mémoire sur les chemins de fer, lu au Conseil général le 2 septembre 1845; — Discussion du projet concernant le notariat; — Opinion de M. le premier président.*

DESMOLIN (JEAN-BAPTISTE), député aux Cinq-Cents, né à Lectoure (Gers) le 30 janvier 1751, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 14 décembre 1843, était avocat à Lectoure, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, par 164 voix sur 299 votants. Il déposa (7 frimaire an IV) un projet de loi sur le remplacement des tribunaux et des administrations; fit un long discours (29 pluviôse) sur l'arbitrage forcé et sur les tribunaux de famille; lut un projet (6 floréal) sur le droit de successibilité des enfants naturels (ajourné); fit une motion (7 messidor) sur le rachat des baux à moitié fruits ou autre proportion (renvoyé à une commission); défendit (11 fructidor) une proposition d'amnistie pour délits relatifs à la révolution; présenta (24 brumaire an V) une motion d'ordre sous forme de message au Directoire, l'invitant à prendre des mesures promptes et efficaces pour que les militaires estropiés n'aillent pas mendier, et pour assurer à chacun une subsistance honnête par les seuls secours de l'Etat (adopté). Il fut élu secrétaire du Conseil, le 1er ventôse an V; fut nommé rapporteur (16 germinal) d'un projet de résolution tendant à mettre à la

disposition du ministre de la marine cent mille francs pour secourir les citoyens déportés en France, par ordre de l'assemblée coloniale de l'Ile de France, et à autoriser le Directoire à faire rentrer ces citoyens dans la jouissance de leurs biens sequestrés par ordre de ladite assemblée (rejeté); présenta (14 floréal) un rapport sur les lois inconstitutionnelles, et rendit compte des idées de la commission à cet égard; lut un nouveau rapport (21 vendémiaire an VI) sur les secours à accorder aux militaires blessés (ajourné); combattit (22 brumaire) une motion en faveur des enfants naturels; demanda (6 messidor) qu'il fut accordé une pension alimentaire aux enfants nés hors mariage (ajourné); fit voter (28 pluviôse an VII) qu'il ne serait fait aucune retenue sur les pensions accordées aux défenseurs de la patrie; et fut réélu secrétaire du Conseil, le 1er germinal an VII.

Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, par le nouveau gouvernement, président du tribunal civil de Lectoure (4 prairial an VIII); l'empereur l'appela (24 avril 1811) aux fonctions de conseiller à la cour impériale d'Agen; il attendit à ce poste l'heure de la retraite, et mourut à un âge très avancé.

DESMOLLES (Charles-Léon de Verdelhan), représentant en 1848 et député de 1852 à 1857, né à Saint-Germain-des-Calberte (Lozère), le 30 janvier 1805, mort le 15 décembre 1868, était le petit-fils d'un avocat au parlement de Toulouse. Propriétaire-agronome à Langogne, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Lozère à l'Assemblée constituante, le 2e sur 4, par 10,985 voix sur 32,651 votants et 38,359 inscrits. Il siégea à la droite légitimiste, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota : *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs; absent par congé depuis le 15 avril. A la fin de la session, il s'était rallié à la politique du prince-président. Non réélu à l'Assemblée législative, il entra au Corps législatif à une élection partielle, le 26 septembre 1852, en remplacement de M. Renouard, démissionnaire pour cause d'incompatibilité : l'unique circonscription de la Lozère lui donna, comme candidat officiel, 21,028 voix sur 21,268 votants et 40,092 inscrits. Il siégea dans la majorité monarchique. A la fin de la législature, lors de la demande des douze millions et demi nécessaires à l'achèvement du boulevard Sébastopol, M. Desmolles soutint que la France ne devait pas payer les embellissements de Paris, et qu'il y avait danger à attirer dans une seule ville les ouvriers des campagnes. Aux élections du 22 juin 1857, il échoua avec 8,314 voix contre 18,562 données à l'élu, M. de Chambrun, candidat indépendant, et rentra dans la vie privée.

DESMONS (Frédéric), député depuis 1881, né à Brignon (Gard), le 14 octobre 1832, reçu docteur de la Faculté protestante de Strasbourg en 1856, fut nommé pasteur à Saint-Geniès et président du consistoire de Saint-Chaptes; il fut aussi membre du Grand Orient de France. Candidat à la députation, en mars 1878, à Alais, dans une élection partielle, il se désista, après le premier tour de scrutin, en faveur de M. Favand, autre candidat républicain, qui avait obtenu plus de voix que lui. M. Favand étant mort, M. Desmons, qui était conseiller général du canton de Vézenobres, se présenta pour le remplacer dans la 1re circonscription d'Alais, et fut élu avec 8,222 voix sur 12,515 votants et 18,745 inscrits, contre 3,998 voix à M. Malzac. Il siégea à l'extrême-gauche, et, aux élections générales qui eurent lieu trois mois après, il fut réélu, au second tour de scrutin (4 septembre 1881), par 7,768 voix sur 8,081 votants et 18,694 inscrits. Il reprit sa place à l'extrême-gauche, fit partie de plusieurs commissions, prit la parole sur l'organisation de l'enseignement primaire, et vota *pour* la suppression de l'ambassade du Vatican.

Porté, aux élections du 18 octobre 1885 sur la liste radicale du Gard, il fut élu, au second tour de scrutin, par 58,137 voix sur 110,923 votants et 133,886 inscrits; il parla sur la réorganisation de l'armée, vota *pour* l'expulsion des princes, *pour* la revision de la Constitution (proposition Barodet), *pour* l'élection du Sénat au suffrage universel, et contribua à la chute du cabinet J. Ferry. A la fin de la législature, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des patriotes. On a de lui : *Essai historique sur le mormonisme* (1856); *Réponse à la lettre de l'évêque de Nîmes aux protestants du Gard* (1859); etc.

DES MONTIERS DE MÉRINVILLE (René), député en 1789, né à Limoges (Haute-Vienne), le 1er juillet 1742, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 12 novembre 1829, entra dans les ordres, devint aumônier de Marie-Antoinette, et fut nommé évêque de Dijon sur la présentation de la reine, dont il était alors le plus ancien aumônier. Le 7 avril 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Dijon. A la séance du 6 août 1789, il déclara que le clergé était prêt à tous les sacrifices. Quatre jours après (10 août), il émit son opinion sur le remplacement des dîmes, et dit : « La postérité n'apprendra pas sans étonnement que l'Assemblée nationale a eu la force et le courage de supprimer en peu d'instants tout ce qui était évidemment contraire à la félicité publique. Si le sacrifice des dîmes pouvait encore y contribuer, le clergé se féliciterait de l'avoir consenti, mais cette question, sous bien des rapports, demande qu'on en fasse l'objet d'une discussion sérieuse et réfléchie. Si cependant l'assemblée juge qu'elle doit convertir les dîmes en une prestation pécuniaire qui ne serait pas sans danger, je demande qu'elle ne permette pas des remboursements partiels, qui nuiraient au remplacement, et que les capitaux qui en proviendraient soient placés en fonds de terre sans droits d'amortissement; car je pense qu'il est de l'intérêt de l'Etat, de celui de la religion, et même de celui de l'assemblée, que l'Eglise ne soit pas sans propriétés ».

Le 24 août, il prit part à la discussion sur la liberté de la presse : « Toute communication libre des pensées et des opinions, dit-il, est un des droits du citoyen; elle ne doit être restreinte que dans le cas où elle nuirait au droit d'au-

trui. » Il remit à l'assemblée sa démission d'évêque, le 19 juin 1790, mais entendit maintenir sa juridiction épiscopale dans son diocèse « jusqu'à la réponse du pape qui avait été consulté sur le projet de la nouvelle organisation du clergé » (rapport de Voidel, du 26 novembre 1790). Le 5 juin 1792, M. Des Montiers de Mérinville donna définitivement au pape sa démission d'évêque. En 1802, le gouvernement consulaire le nomma administrateur de l'archevêché de Lyon au nom du cardinal Fesch, puis, en 1803, évêque de Chambéry et de Genève.

DES MONTIERS DE MÉRINVILLE (François-Louis-Augustin, marquis), pair de France, né au château de Fraisse (commune de Nouic, Haute-Vienne) le 28 août 1760, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 25 novembre 1834, suivit la carrière des armes, et parvint au grade de général de division (16 messidor an XII). Sous la Restauration, il fut conseiller général de la Haute-Vienne, et, le 5 novembre 1827, fut nommé pair de France par Charles X. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DESMORTIERS (Louis-Henri), député de 1834 à 1837, et de 1839 à 1842, né à Morestais (Charente-Inférieure), le 5 novembre 1782, mort à une date inconnue, fut reçu avocat en 1805, et fit partie pendant un an du barreau de Paris; il devint, par la suite, président des tribunaux civils d'Arcis-sur-Aube, puis de Corbeil. Décoré de la Légion d'honneur en 1826, il fut nommé, peu avant la révolution de 1830, conseiller à la cour royale de Paris; le gouvernement de Louis-Philippe l'appela aux fonctions de procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine. Ce fut en cette qualité qu'il fit fermer les clubs des Saints-Simoniens, et qu'il fit rétablir à Clichy le culte catholique renversé par l'abbé Châtel. Officier de la Légion d'honneur en 1833, il fut élu, le 21 juin 1834, député du 3e collège électoral de la Charente-Inférieure (Saint-Jean-d'Angely) par 142 voix sur 270 votants et 348 inscrits, contre 123 voix au député sortant, M. de Beauséjour. Il siégea dans la majorité ministérielle, et il échoua, dans la même circonscription, aux élections du 4 novembre 1837, avec 149 voix contre 160 données à M. Renou de Ballon, élu. Il reprit son siège à la Chambre, le 2 mars 1839, élu par 254 voix sur 374 votants et 385 inscrits, et fut encore réélu, le 9 juillet 1842, par 223 voix sur 388 votants et 461 inscrits contre 111 voix à M. Lajonkaire, et 49 à M. Renou de Ballon; et le 1er août 1846, par 238 voix sur 465 votants et 561 inscrits contre 219 voix à M. Roy de Loulay. Il soutint la politique ministérielle jusqu'à la révolution de février, et quitta à ce moment et pour toujours la vie politique.

DESMOULINS (Benoit-Camille), membre de la Convention, né à Guise (Aisne), le 2 mars 1760, exécuté à Paris le 5 avril 1794. Son père était lieutenant général au bailliage de Guise; sa mère Marie-Madeleine Godart, était de Wiège-et-Faty (Aisne). Desmoulins enfant était doué d'une mémoire prodigieuse. Ses parents obtinrent pour lui, par la protection de M. Viefville des Essarts, plus tard député à la Constituante, une bourse au collège Louis-le-Grand, où il se lia avec Maximilien Robespierre. L'étude de Rome et d'Athènes le rendit républicain. Les *Révolutions romaines* de Vertot étaient son livre de chevet. Il fit son droit à Paris et prêta serment en 1785 comme avocat au parlement de Paris, mais, affecté d'une sorte de bégayement, il plaida peu et vécut obscur jusqu'à la Révolution. Il fit paraître, en 1788, *La Philosophie du Peuple français* dont quelques auteurs lui contestent la paternité, et, l'année suivante il composa (juin 1789) *La France Libre*. Ce dernier ouvrage contenait sur les trois ordres des aphorismes d'une hardiesse qui épouvanta les esprits les plus novateurs de l'époque. Pendant un mois, aucun libraire ne voulut publier ce violent réquisitoire contre l'ancien régime. Mais les événements qui allaient se précipiter firent une popularité immense à Desmoulins et préparèrent le succès de son livre.

La disgrâce de M. de Necker (11 juillet) avait consterné Paris, qui la regardait comme le signal de la famine et de la guerre civile. Desmoulins allait tous les jours à Versailles où il suivait assidûment les séances de l'Assemblée nationale. Le 12 juillet, il courut au Palais-Royal où la foule avait coutume de s'assembler pour s'entretenir de la situation; il monta sur une table, tira l'épée, montra un pistolet et une cocarde, et appela le peuple aux armes. Il a raconté lui même cette scène dans son *Vieux Cordelier*. « Voici ma courte harangue que je « n'oublierai jamais :

« Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre, « j'arrive de Versailles où M. Necker est renvoyé. Ce renvoi est le tocsin d'une Saint- « Barthélemy de patriotes. Ce soir, tous les « bataillons suisses et allemands sortiront du « Champ de Mars pour nous égorger. Il ne « nous reste qu'une ressource, c'est de courir « aux armes et de prendre des cocardes pour « nous reconnaître. » Sur le champ la foule choisit le vert, couleur de l'espérance. Les rubans verts sont apportés et comme bientôt il n'en reste plus : « Les feuilles sont vertes, dit Desmoulins. » La foule arracha les feuilles des arbres dont elle se fit des cocardes, puis se répandit dans la ville pour préparer l'insurrection. Dans la nuit du 12 au 13, les citoyens prirent des armes chez des arquebusiers. Desmoulins, à la tête du peuple, entra aux Invalides, et choisit pour lui-même un fusil armé d'une bayonnette et deux pistolets. Le lendemain, la Bastille était prise. Ces événements avaient mis Desmoulins en vue; *La France Libre* fut publiée. Vainement le Parlement de Toulouse la condamna au feu; elle eut plusieurs éditions en moins de deux mois. Desmoulins fit paraître ensuite le *Discours de la Lanterne aux Parisiens*.

La réputation de Desmoulins le fit rechercher par les députés influents. Il fut pendant quelques semaines secrétaire de Mirabeau et lui prépara ses motions. Le 28 septembre 1789, parut le premier numéro de ses *Révolutions de France et de Brabant*, pamphlet périodique qui fit une guerre audacieuse au clergé, à la noblesse et à la monarchie. Il attaqua aussi l'Assemblée à l'occasion du vote qui n'accordait le droit de suffrage qu'aux citoyens possédant au moins un marc d'argent, (Le marc d'argent valait 8 écus de six livres et 6 dixièmes): « Jean Jacques-Rousseau, écrivait-il, Corneille, Mably n'auraient pas été éligibles... Vous venez de reléguer Jésus-Christ parmi la canaille.» Il fut admis aux Cordeliers sous la présidence de Danton en février 1790. Le 29 décembre de la même année, il épousa Lucile Duplessis, fille du premier commis du contrôle général des finances, et, le 6 juillet 1792, il lui naquit un fils qu'il appela Horace, et qu'il fit inscrire, sans

aucune cérémonie religieuse, sur les registres de l'état civil.

Il avait repris sa profession d'avocat. Une consultation en faveur de deux individus condamnés pour tenue illicite de maison de jeu fut qualifiée de *scandaleuse apologie des jeux de hasard* par Girey-Dupré, collaborateur de Brissot. Desmoulins se vengea en publiant son *Brissot dévoilé*, pamphlet d'une violence extrême contre Brissot et les *brissotins*, et qui fut comme le point de départ du conflit qui allait éclater entre les Girondins et les Montagnards.

En juillet 1792, la France était menacée. Le manifeste du duc de Brunswick avait exaspéré les patriotes, et, de tous côtés, on demandait la déchéance de Louis XVI. Les sections se tinrent en permanence du 4 au 10 août, et, dans la nuit du 9 au 10, elles nommèrent des délégués « pour sauver la patrie ». Ces délégués se rendirent à l'hôtel de ville et prirent la place de la municipalité. Pendant que le nouveau pouvoir arrêtait Maudat, commandant de la force armée, Desmoulins et Danton soulevaient le quartier du Théâtre-Français où se trouvaient les fédérés marseillais. Après la victoire du peuple, Danton, nommé ministre de la justice, prit Desmoulins pour secrétaire.

Desmoulins fut élu membre de la Convention par le département de Paris (8 septembre 1792), le 6e sur 21, avec 465 voix sur 677 votants. Il parla peu, siégea à la Montagne et vota: *oui* sur la question: Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat? Le *Moniteur* ne mentionne pas son vote au 2e appel nominal sur la question: Le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple réuni dans ses assemblées primaires? Sur la question de la peine à appliquer à Louis, il motiva ainsi son vote: « Manuel dans son opinion du mois de novembre a dit: Un roi mort n'est pas un homme de moins. Je vote pour la mort, trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale ».

Après la chute des Girondins auxquels il avait porté un coup décisif par son *Histoire des Brissotins ou fragments d'une histoire secrète de la Révolution*, il se sépara nettement de ceux qui, sous les noms d'*ultras, d'exagérés, d'enragés*, voulaient une rupture définitive avec ce qui restait de l'ancienne organisation sociale et religieuse. Robespierre avait un grand ascendant sur lui, et c'est à sa plume qu'il eut recours pour frapper ses adversaires. Le 5 décembre 1793 (15 frimaire an II), Camille entra en guerre, avec le premier numéro de son *Vieux Cordelier*, contre les athées, les anticatholiques, ceux qu'on appelait alors *les Nouveaux cordeliers*. Jamais son esprit ne fut plus vif, sa verve plus cruelle. Mais bientôt il se laissa aller, sous prétexte de traduction de Tacite, à des allusions meurtrières pour la Montagne; dans son no 4, il demanda l'établissement d'un *Comité de clémence* et à la mise en liberté immédiate des suspects. Robespierre défendit son ami: « Camille, dit-il est un enfant gâté qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros que Brissot lui-même n'eût oser avouer, et conserver Camille au milieu de nous. » Desmoulins repoussa dédaigneusement l'intervention de Robespierre: « Brûler n'est pas répondre » fut sa réplique. Ici commence son duel à mort avec Robespierre. Le no 7 du *Vieux Cordelier* attaquait le Comité de sûreté générale. Desmoulins en corrigeait les épreuves lorsqu'il fut arrêté (31 mars 1794). Condamné à mort, il fut exécuté le 5 avril (16 germinal). Dans le trajet de la prison à l'échafaud, il harangua la foule: « Qui t'a donné la cocarde? qui t'a appelé à la Bastille? Je suis Camille Desmoulins! » La veille de sa mort, il avait écrit à sa femme une lettre qu'on ne peut lire sans un déchirement de cœur. Cette lettre se termine ainsi: « Je te reverrai « un jour, ô Lucile! sensible comme je l'étais, « la mort qui me délivre de la vue de tant de « crimes est-elle un si grand malheur? Adieu, « ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre! « Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. « Je vois encore Lucile. Je la vois ma bien « aimée, ma Lucile. Mes mains liées t'embras- « sent et ma tête séparée repose encore sur « toi ses yeux mourants. »

Lucile avait fait appel à tous les vieux Cordeliers pour sauver son mari. Le soir même de l'arrestation, elle avait écrit à Robespierre: « ... Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes, toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourras tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes? »

Accusée elle-même de complot pour avoir essayé de sauver son mari, elle fut arrêtée et condamnée à mort. Elle n'était âgée que de 22 ans.

Horace Desmoulins, recueilli par Mme Duplessis, sa grand-mère, fut élevé au collège Louis-le-Grand. Il faisait son droit à Paris lorsque les Bourbons rentrèrent en France. Il partit pour l'Amérique, où il mourut vers 1820.

Les œuvres complètes de Camille Desmoulins ont été publiées en 1828. 2 vol. in-8o, et en 1874, 2 vol. in-12. Ont été publiés à part: *La France libre* (1834) *Le vieux Cordelier* (1840) in-8o; *Le discours de la Lanterne* (1868) in-12. M. Vermorel a aussi publié les œuvres complètes (1867-1868).

DESMOUSSEAUX (ANTOINE-FRANÇOIS-ERHARD-MARIE-CATHERINE, BARON), membre du Tribunat et représentant aux Cent-Jours, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 18 juillet 1757, mort le 7 juillet 1830, était avocat au parlement de Paris avant la Révolution. Nommé membre de la municipalité de Paris en novembre 1789, il devint échevin et lieutenant du maire de Paris, et, en avril 1790, publia un ouvrage sur l'organisation de la municipalité parisienne, sous forme de compte rendu à ses commettants. Dans ce travail, il déclarait: « que la liberté que nous avons conquise ne peut subsister que par l'ordre et l'harmonie, que tant de volontés publiques seraient un moyen de l'anéantir; que la responsabilité des administrateurs, la liberté de la presse, le droit de dénonciation, de pétition, sont des remparts bien plus puissants contre l'oppression municipale que des assemblées perpétuellement actives, dont la masse et les mouvements ont été très utiles sans doute à l'instant de l'insurrection, mais qui, fatiguant la puissance établie et l'ordre des lois, amèneraient à la longue la désunion, la faiblesse et l'esclavage. »

Elu substitut du procureur de la commune de Paris, en remplacement de Duport, le 9 janvier 1791, il signa, le 27 avril 1792, un arrêté adressé aux présidents et commissaires de police des sections ayant pour but d'exercer une surveillance active sur plusieurs maîtres d'hôtels garnis inscrivant sur leurs livres des personnes absentes; le 6 mai, il proposa: 1o d'établir à Paris 12 commissaires inspecteurs

choisis par le corps municipal entre les médecins de la capitale; 2° de faire veiller ces commissaires inspecteurs, dans leur arrondissement respectif, à la salubrité des aliments et boissons, suivant un mode déterminé; 3° de les charger de vérifier les plaintes des citoyens contre les abus de cette sorte; 4° de former indépendamment de ces 12 inspecteurs un « comité de salubrité » pour s'occuper des institutions utiles en cette partie, et former une sorte de bureau central des inspecteurs.

Appelé provisoirement (7 juillet) à remplacer Manuel comme procureur de la commune de Paris, il fut chargé, de floréal an IV à thermidor an V, de l'administration de la capitale, puis nommé (an VII) administrateur du département de la Seine. Le premier consul le fit entrer au Tribunat (4 nivôse an VIII), et l'appela à la préfecture de l'Ourthe, le 11 ventôse suivant. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il devint préfet de la Haute-Garonne (4 avril 1806), fut créé chevalier (15 janvier 1809), puis baron de l'Empire (31 janvier 1810), officier de la Légion d'honneur (1809) et commandeur (1811), et fut successivement nommé préfet de la Somme (12 mars 1813), puis de l'Escaut, douze jours après (25 mars). Le 10 mai 1815, l'arrondissement de Dreux l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 40 voix sur 60 votants, contre 11 voix à M. Lacaze, propriétaire. Il monta à la tribune, le 16 juin pour demander « la manière dont la Chambre devait correspondre officiellement avec le gouvernement » et ajouta « que n'étant plus sous l'empire des mêmes principes, il fallait de nouvelles règles. » Au retour du roi, il rentra dans la vie privée.

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ (BERNARD-JEAN-ERHARD, BARON), fils du précédent, député de 1837 à 1848 et représentant du peuple en 1849, né à Vernouillet (Eure-et-Loir), le 1er janvier 1794, mort à Paris, le 26 août 1854, entra de bonne heure dans la diplomatie. Attaché d'ambassade à Londres, près de M. de Châteaubriant, secrétaire d'ambassade à Rome, de 1823 à 1826, près du duc de Laval-Montmorency, il donna sa démission lors de l'avènement du ministère Polignac et collabora au *Journal des Débats*. Après la révolution de 1830, il rentra dans la carrière diplomatique et reçut, en 1834, le titre de maître des requêtes en service extraordinaire. En 1835, il fut nommé par M. de Broglie publiciste du ministère des affaires étrangères qu'il ne quitta qu'en 1840. Envoyé à Londres comme premier secrétaire d'ambassade en 1837, il fut elu député, le 4 novembre, par le troisième collège électoral d'Eure-et-Loir (Dreux), avec 240 voix sur 427 votants et 545 inscrits, contre 184 voix à M. Barre, député sortant. Il vota avec les doctrinaires, soutint le ministère Molé, et proposa (1838) l'abolition du scrutin secret. Le 2 mars 1839, il fut réélu par 248 voix sur 451 votants et 548 inscrits. Le 9 janvier 1840, il attaqua avec succès le cabinet du 12 mars et surtout MM. Passy et Dufaure. Le 9 juillet 1842, réélu par 307 voix sur 517 votants et 595 inscrits contre 208 voix à M. Boudet de Pâris, président du tribunal civil de Dreux, il parla (1844) sur les propositions relatives au timbre des journaux. En 1845 et 1846, il prit une part active aux discussions sur la taxe au poids des bestiaux soumis à l'octroi, sur la loi des pêcheries maritimes, sur les chemins de fer de l'Ouest et sur l'Algérie, et combattit le ministère Guizot, notamment dans le discours célèbre qui résumait la politique de ce ministre dans ces trois mots: « Rien! rien! rien! » Le 13 mai 1849, M. Desmousseaux de Givré fut élu représentant du peuple par le département d'Eure-et-Loir, le 6e et dernier, avec 21,117 voix sur 63,593 votants et 84,674 inscrits. Lorsque, à la fin de 1849, les nouveaux magistrats institués vinrent prêter serment au président de la République, le fauteuil de celui-ci fut placé au-dessus du fauteuil du président de l'Assemblée. M. Desmousseaux de Givré protesta contre ce fait, et fit décider que l'Assemblée n'assisterait plus dorénavant à aucune cérémonie officielle. Il vota d'ailleurs avec la majorité orléaniste. Le 29 février 1852, il échoua comme candidat indépendant au Corps législatif dans le département d'Eure-et-Loir, avec 4100 voix contre 23,694 données à l'élu, M. Normand et 614 à M. Noël Parfait, et rentra dans la vie privée.

DESMOUTIER (ALEXANDRE), représentant en 1815, né à Douai (Nord), le 12 janvier 1761, mort à Douai, le 4 mars 1842, était maire de Douai, lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1815, par le collège de département du Nord, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 41 voix sur 64 votants. Il quitta la vie politique après cette courte législature.

DESMOUTIER (ERNEST-JOSEPH), député de 1815 à 1818, né à Coutiches (Nord) le 28 mars 1759, mort à une date inconnue, était cultivateur à Coutiches au moment de la Révolution. Il embrassa les idées nouvelles, devint agen-national à Coutiches en 1793, puis agent national du district de Douai en 1795, et administrateur du département du Nord en 1796. Le 18 floréal an VIII, le gouvernement consulaire le nomma conseiller de préfecture à Lille. Aux élections du 22 août 1815, le collège de département du Nord l'élut député par 119 voix sur 204 votants et 298 inscrits; il siégea parmi les modérés de la Chambre introuvable, fut réélu, avec l'appui de l'administration, le 4 octobre 1816, par 125 voix sur 169 votants, et 258 inscrits, et, ayant fait partie de la série sortante en 1818, ne se représenta plus.

DESMOUTIERS (CHARLES), représentant en 1848, député de 1876 à 1877 et de 1881 à 1885, né à Faumont (Nord) le 30 janvier 1810, appartient à une ancienne et riche famille de cultivateurs, et est lui-même agronome distingué et raffineur de sucre à Faumont. M. Corne, sénateur, est son beau-frère. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 7e sur 28, par 183,102 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il prit place parmi les républicains modérés qui soutenaient le général Cavaignac, fit partie du comité du commerce, et, après l'élection du prince L. Napoléon à la présidence de la République, ne lui fit qu'une opposition modérée. Il vota: *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Non réélu à l'Assemblée législative, il rentra au parlement, le 20 février 1876, comme député de la 1re circons-

cription de Cambrai, élu par 11,359 voix sur 20,918 votants et 25,528 inscrits ; il était conseiller général du Nord pour le canton de Pont-à-Marcq. Il prit place au centre gauche, combattit le ministère de Broglie et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua (14 octobre 1877) dans sa circonscription, avec 9,464 voix contre 11,742 données au candidat du maréchal de Mac-Mahon, M. Telliez-Béthune élu. Aux élections générales du 21 août 1881, la 2e circonscription de Douai le renvoya à la Chambre, par 8,262 voix sur 9,898 votants et 15,753 inscrits; il reprit sa place au centre gauche, soutint les ministères opportunistes et vota *pour* le Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape, *contre* l'élection du Sénat au suffrage universel, etc. Porté sur la liste opportuniste du Nord, le 4 octobre 1885, il échoua avec 117,323 voix. Le dernier élu de la liste conservatrice, M. Delelis, obtint 161,099 suffrages.

DESNOS (Jean-Baptiste-Marie), député aux Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, avait été, avant la Révolution, avocat au grand Conseil à Rennes. Le 25 germinal an V, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents par 263 voix sur 284 votants; il fut réélu par le même département au même Conseil, le 23 germinal an VI, avec 272 voix sur 288 votants. Le *Moniteur* est complètement muet sur le compte de ce législateur.

DESORMES (Charles-Bernard), représentant en 1848, né à Dijon (Côte-d'Or) le 3 juin 1777, mort à Verberie (Oise), le 30 août 1862, entra à l'Ecole polytechnique à sa fondation, y resta comme répétiteur de chimie jusqu'en 1804, et fonda alors à Verberie, avec MM. Montgolfier et Clément, une fabrique de produits chimiques. D'opinions démocratiques, conseiller général de l'Oise depuis 1830, il fut candidat de l'opposition à la députation, à Senlis, le 21 juin 1834, mais il échoua avec 161 voix contre 228 données à M. Lemaire. Il fonda, avec M. Marquis, la *Revue de l'Oise*, qui devint plus tard le *Progrès de l'Oise*, fut décoré en 1835, et se présenta de nouveau à la députation, le 4 novembre 1837 ; il échoua encore avec 182 voix contre 271 à M. Lemaire, et fut encore candidat le 9 juillet 1842, dans le 3e collège électoral de l'Oise (Senlis), où il ne fut pas plus heureux, avec 149 voix contre 321 données au député sortant, réélu, M. Lemaire, et 80 à M. Vatin. Il se retira de l'industrie en 1845, et, le 23 avril 1848, fut élu, représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 7e sur 10, par 54,496 voix (les chiffres des votants et des inscrits manquent au procès-verbal). Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et, après l'élection du 10 décembre 1848, combattit la politique de L. Napoléon. Il vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Après la session, il renonça à la vie politique.

DESPALLIÈRES. — (*Voy.* Martin).

DESPANS-CUBIÈRES (Amédée-Louis), pair de France et ministre, né à Paris, le 4 mars 1786, mort à Paris, le 6 août 1853. Son père, Simon-Louis-Pierre, mort en 1821, avait été page de Louis XV et écuyer de Louis XVI. Il n'avait pas émigré et avait seulement subi une courte détention après le 10 août à la prison des Récollets de Versailles; en 1815, il avait repris ses fonctions d'écuyer auprès du roi. Amédée-Louis, incarcéré avec sa famille sous la Terreur, fut mis au nombre des « enfants de la liberté » élevés par l'Etat dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin, puis recueilli par la famille Jordan, et placé au prytanée de Saint-Cyr. Sorti de l'école militaire de Fontainebleau le 23 octobre 1804, il entra, en qualité de sous-lieutenant, au 51e régiment de ligne. Il se fit remarquer à Austerlitz, fut blessé à Auerstædt, passa lieutenant le 30 novembre 1806, et fut décoré à Eylau (1807). Aide-de-camp du général Morand en 1808, il se distingua à Eckmühl, et gagna le grade de capitaine à Essling (7 juin 1809). Il assista à la bataille de Wagram (6 juillet), et, quelques jours plus tard (11 juillet), au combat de Znaïm. A la bataille de la Moskowa il eut trois chevaux tués sous lui. L'empereur le fit officier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite pendant la campagne de 1813, qu'il avait faite comme chef de bataillon. En 1815, il commanda le 18e léger, combattit et fut blessé aux Quatre-Bras et à Mont-Saint-Jean. La Restauration le mit en non-activité; mais l'influence de son père à la cour lui fit obtenir en compensation la recette générale de la Meuse. Lors de l'expédition d'Espagne (1823), il fut mis à la tête du 27e de ligne. En 1820, il avait été nommé chevalier de Saint-Louis. Il fit la campagne de Morée avec son régiment et reçut, le 27 février 1829, le brevet de maréchal de camp. Le gouvernement de juillet le nomma commandeur de la Légion d'honneur (21 mars 1831), et l'envoya à Ancône (9 février 1832), où il commanda en chef les troupes de débarquement. Il rentra en France en 1837 avec le grade de lieutenant-général. Il fut ministre de la guerre du 31 mars au 12 mai 1839 puis du 1er mars au 29 octobre 1840. Dans l'intervalle de ces deux ministères, il avait été élevé à la dignité de pair de France (7 novembre 1839); comme ministre de la guerre, il a attaché son nom aux fortifications de Paris, à la décision qui ordonnait d'écrire l'histoire de tous nos régiments depuis François Ier, et à l'organisation des chasseurs de Vincennes. A la Chambre haute, il prit part aux discussions sur les douanes et sur les chemins de fer. Il vivait dans la retraite honorée que lui valaient ses brillants états de service, lorsqu'en 1847 un procès scandaleux l'amena devant la Cour des pairs, sous le poids d'une accusation infamante. Une société dont le capital était divisé en cent parts avait obtenu en 1828, sous le titre de « Concession de Gouhenans », l'exploitation de gîtes houillers sis à Gouhenans et communes circonvoisines (arrondissement de Lure). Cette Société découvrit, en fouillant les terrains de houille, une mine de sel gemme dont elle demanda la concession. Sa demande fut repoussée, ce qui ne l'empêcha pas

de se livrer à l'extraction et à la vente du sel. L'un des associés, Parmentier, fut poursuivi correctionnellement, condamné à 500 fr. d'amende, et la saline fut fermée le 5 février 1835. Cependant, le 24 avril 1841, Parmentier, Grillet et Cie, renouvelèrent leur demande. C'est ici que commença le rôle de Despans-Cubières qui avait acheté sept parts du capital moyennant 159,000 fr. En 1842, il avait adressé à l'un de ses associés une lettre dont le *Droit* du 1er mai 1847 publia les extraits suivants : « Il n'y a pas à hésiter « sur les moyens de nous créer un appui inté- « ressé dans le sein même du conseil. J'ai le « moyen d'arriver jusqu'à cet appui, c'est à vous « d'aviser aux moyens de l'intéresser... N'ou- « bliez pas que le gouvernement est dans des « mains avides et corrompues. » Teste (J.-B.) alors ministre, désigné par cette lettre, protesta énergiquement. Une ordonnance royale traduisit le général et ses complices devant la Chambre des pairs. Le 8 juin, un arrêt de la Cour mit en accusation Despans-Cubières, Parmentier et Pellapra pour tentative de corruption et d'escroquerie, et Teste pour avoir reçu des dons et présents. Les accusés comparurent le 8 juillet devant la Cour des pairs. Teste nia avoir reçu 94,000 francs pour concéder les mines de sel de Gouhenans; mais un accusé qui était en fuite, Pellapra, avait adressé au président de la Cour des pièces qui établissaient la culpabilité de ses complices. Teste essaya de se tuer en se tirant deux coups de pistolet. Le lendemain, il écrivit qu'il se reconnaissait coupable. Il fut condamné à trois ans d'emprisonnement, à la restitution de 94,000 francs et à pareille somme d'amende. Despans-Cubières fut condamné à la dégradation civique et à 10,000 fr. d'amende. Le 17 août 1852, il obtint de la cour d'appel de Rouen un arrêt de réhabilitation. Admis à la retraite comme général de division le 1er janvier 1853, il mourut quelques mois après. Chevalier de l'ordre du Sauveur de Grèce.

DESPATYS DE COURTEILLES (Pierre-Etienne, baron), député en 1789, de 1816 à 1820, et de 1827 à 1831, né à Clamecy (Nièvre), le 15 septembre 1753, mort à Melun (Seine-et-Marne), le 19 décembre 1841, était conseiller au bailliage d'Auxerre au moment de la Révolution. Le 18 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Melun et Moret. Il siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante ; à la séance du 13 janvier 1791, il fit régler la circonscription des paroisses de Paris par le décret suivant : « L'Assemblée nationale, sur le compte qui lui a été rendu par son comité ecclésiastique d'une délibération prise le 12 de ce mois par la municipalité de Paris, faisant provisoirement les fonctions de district et de département, l'évêque métropolitain de Paris, absent, invité et requis par procès-verbal de la veille, de concourir par lui-même ou son fondé de pouvoirs, à la circonscription de sa paroisse-cathédrale, a décrété et décrète : 1° que les paroisses de la Magdeleine, Saint-Germain-le-Vieux, Saint-Pierre-au-Bœuf, Saint-Landry, Sainte-Croix, Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Barthélemy, Sainte-Marine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Denis, la Basse-Sainte-Chapelle et Saint-Louis-en-l'Ile, toutes renfermées dans les deux îles appelées Ile-du-Palais et Ile-Saint-Louis, sont et demeurent supprimées, et que le territoire de toutes ces paroisses formera l'arrondissement de la paroisse cathédrale de Paris, établie dans l'église Notre-Dame ;

2° Que l'église de Saint-Louis-en-l'Ile subsistera provisoirement pour servir de succursale à la paroisse cathédrale, jusqu'à ce que la communication entre les deux îles Saint-Louis et du Palais ait été établie. »

A la même séance, M. Despatys fit adopter un second décret ainsi conçu : « L'élection des évêques et celle des curés se feront au scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages, suivant les dispositions des articles III et XV du titre II du décret du 12 juillet dernier sur la Constitution civile du clergé, accepté le 14 août suivant. »

Après la session, il se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et fut nommé, sous le Directoire, juge au tribunal de Melun. Le gouvernement consulaire l'appela (14 germinal an VIII) aux fonctions de commissaire du gouvernement près le même tribunal. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), chevalier de l'Empire (20 janvier 1809), il passa (1810) substitut du procureur général près la cour impériale de Paris, et devint baron de l'Empire (2 mai 1811). Cette même année, il fut élu candidat au Corps législatif dans le département de Seine-et-Marne, mais ne fut point choisi pour député par le Sénat conservateur. Favorable au retour des Bourbons, il devint député, le 4 octobre 1816, du collège de département de Seine-et-Marne, avec 109 voix sur 129 votants et 237 inscrits. Il siégea sur les bancs des ministériels, et fut réélu, le 20 octobre 1818, par 520 voix sur 860 votants et 1,381 inscrits. De la série sortante en 1820, il ne se représenta pas à ce moment, fut nommé procureur du roi à Melun, et ne brigua un nouveau mandat législatif que le 21 novembre 1827 : il fut alors élu, au collège de département, par 116 voix sur 206 votants et 269 inscrits, reprit sa place au centre, et fut nommé, cette même année, président du tribunal de première instance de Melun. Les électeurs de Seine-et-Marne lui donnèrent encore la majorité, le 19 juillet 1830, avec 136 voix sur 242 votants et 293 inscrits. M. Despatys ne se montra pas hostile au gouvernement issu de la révolution de juillet; mais il renonça à la vie publique à la fin de la législature.

DESPÉRICHONS (Denis Gémiet, baron), député de 1808 à 1815, né à Montbrison (Loire) le 5 août 1758, mort à Despérichons (Loire) en 1836, suivit la carrière des armes. Il entra comme sous-lieutenant au régiment de Penthièvre-dragons, et se retira, quelque temps avant la Révolution, avec le grade de capitaine. Sous le premier Empire, il fut nommé conseiller de préfecture à Montbrison, et élu, le 28 septembre 1808, par le Sénat conservateur, comme député de la Loire au Corps législatif. En 1809, ses collègues de l'assemblée le choisirent comme questeur; il occupa ces fonctions jusqu'en 1815, et fut créé chevalier de l'Empire (26 avril 1810), et baron (17 mai suivant). La première Restauration le nomma chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général de la Loire. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. Ses trois fils entrèrent dans les mousquetaires et dans les gardes d'honneur de Louis XVIII.

DESPÉRIERS DE LAGELOUZE (Jacques), député de 1820 à 1827, né à Clermont (Landes), le 27 décembre 1767, mort au château de Cauneille (Landes), le 14 mars 1842, était propriétaire à Cauneille (Landes), et lieutenant-colonel dans les gardes du corps de Charles X, lorsque le collège de département des Landes

l'élut député, le 13 novembre 1820, par 88 voix sur 113 votants et 147 inscrits, contre 23 voix au général Lamarque. M. de Lagelouze s'assit à la droite ministérielle, ne prit jamais la parole, et fut successivement réélu : le 13 novembre 1822, dans le 2e arrondissement électoral des Landes (Dax), par 151 voix sur 183 votants et 268 inscrits, contre 31 voix à M. Planter; et le 25 février 1824, par 149 voix sur 151 votants et 268 inscrits. Il siégea jusqu'en 1827, et fut admis à la retraite, le 27 septembre de la même année, comme lieutenant-colonel.

DESPINASSY DE FONTANELLES (Antoine-Joseph-Marie), député en 1791, membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 13 août 1757, mort à Lausanne (Suisse), le 27 mai 1829, s'enrôla de bonne heure dans l'armée coloniale; il était capitaine d'artillerie aux colonies, lorsque l'ardeur qu'il avait montrée pour les idées nouvelles le fit élire, par le département du Var, le 12 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 6e sur 8, par 310 voix sur 471 votants. Il siégea parmi les plus avancés et fut réélu par le même département à la Convention, le 5 septembre 1792, le 5e sur 8, avec 447 voix sur 468 votants. Envoyé en mission à Perpignan dès le 22 septembre, avec ses collègues Aubry et Carnot l'aîné, il annonça, le 23 novembre, à la Convention, la prise de Sospello, et se plaignit en même temps du dénuement des troupes. Dans le procès de Louis XVI, il rejeta l'appel au peuple et le sursis, et répondit au 3e appel nominal : « la mort. » On l'envoya alors à l'armée des Alpes, où ses relations avec le général Brunet le rendirent suspect aux représentants en mission dans le midi, Barras, Fréron et Salicetti. Il l'accusèrent d'avoir abandonné son poste à Nice, le firent arrêter et conduire, accompagné d'un officier de gendarmerie, au comité de salut public à Paris. Son innocence fut reconnue. Du parti de la Gironde, il fut un des 73 signataires de la protestation contre le 31 mai 1793, fut décrété d'arrestation, se retira dans le midi, et ne fut rappelé à la Convention que le 18 frimaire an III. A cette occasion, il écrivit à ses collègues la lettre suivante :

« A Signes, district de Brignolles, département du Var, le 29 frimaire, l'an III de la République.

« Despinassy, représentant du peuple à ses collègues.

« Citoyens collègues, vos vertus n'ont jamais brillé d'un plus beau lustre, qu'au moment où vous avez rappelé près de vous vos infortunés collègues. Notre profonde innocence exigeait une justice éclatante. Je vais donc m'associer bientôt à vos travaux immortels, consacrer avec vous tous mes jours au bonheur de ma patrie, et mourir, s'il le faut, en remplissant ce devoir sacré.

« Salut et fraternité,

Despinassy. »

Le 11 prairial an III, il fut de nouveau envoyé en mission à Toulon, puis à Lyon (24 prairial) pour apaiser les passions religieuses excitées dans le Gévaudan. Il fut rappelé de cette mission le 24 vendémiaire an IV, et reprit sa place à la Convention. Le 4 brumaire suivant, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, en sortit le 1er prairial an V, et se retira aux environs de Lyon. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'obligea de quitter la France; il se retira à Lausanne où il mourut.

DESPLACES (Charles), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix du canton de Saint-Léger-sous Beuvray (Saône-et-Loire), lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 8e sur 11 (le procès-verbal n'indique pas le chiffre des voix obtenues par chacun des élus). Il siégea dans la majorité, ne prit jamais la parole, et donna sa démission de député le 10 juillet 1792. Il fut remplacé par le 1er suppléant, M. Baudot.

DESPLANQUES-DUMESNIL (Jean-Thomas), député en 1789, né et mort à Carentan (Manche) à des dates inconnues, était maire de Carentan, lorsque le bailliage de Coutances l'élut, le 28 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Ce fut un membre obscur de la majorité : le *Moniteur* ne mentionne pas une seule fois son nom.

DESPLANQUES-DUMESNIL (Charles), député au Cinq-Cents, frère du précédent, né et mort à Carentan (Manche), à des dates inconnues, était, en l'an V, président de l'administration municipale de Carentan. Le 25 germinal an VI, le département de la Manche l'élut député au Conseil des Cinq-Cents, par 178 voix sur 191 votants. Pas plus que son frère, il n'a laissé de traces au *Moniteur*.

DESPORTES (Joseph-Louis), député en 1791, né à Fécamp (Seine-Inférieure) le 25 août 1753, mort à Fécamp le 7 mars 1816, était administrateur de la marine à Fécamp, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative (le procès-verbal de la Seine-Inférieure manque aux Archives Nationales pour cette élection seulement). Il siégea silencieusement dans la majorité. Il fut maire de Fécamp sous le premier Empire.

DESPORTES (Nicolas-Félix, baron), représentant en 1815, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 5 août 1763, mort à une date inconnue, était fils d'un riche négociant de Rouen et petit-neveu de Philippe Desportes, abbé de Tiron, de Josaphat et de Bonport, l'un des plus célèbres poëtes français du XVIe siècle enrichis par les largesses royales. Félix Desportes débuta dans la vie politique, le 22 mai 1790, comme maire de Montmartre. Chargé, le 24 octobre 1791, d'une mission diplomatique temporaire près les cantons helvétiques, il fut nommé, le 14 mai 1792, ministre plénipotentiaire de France à Deux-Ponts, Munich, Stuttgard et Genève, et conserva ces fonctions jusqu'au 12 brumaire an III. Commissaire général du Directoire exécutif dans le département du Léman (3 prairial an VI), il fut nommé (11 ventôse an VIII), préfet des Alpes-Maritimes par le gouvernement consulaire, mais il refusa ce poste, fut envoyé en Espagne (9 brumaire an IX), comme premier secrétaire d'ambassade, accepta la préfecture du Haut-Rhin (19 messidor an X), fut promu membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII) et créé baron de l'Empire (28 janvier 1809). De retour à Paris avant la chute de l'empire, il fut nommé capitaine aide-de-camp du général en chef de l'état-major de la garde nationale, et, sous la première Restauration, passa chef d'escadron et lieutenant-colonel. Le 13 mai 1815, le collège de département du Haut-Rhin l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 37 voix sur 45 votants. A la séance du 21 juin, il demanda

par mesure d'ordre intérieur, la nomination d'une commission administrative de cinq membres, à laquelle seraient confiés les soins à prendre pour la sûreté de la représentation nationale (adopté). Le 27, il engagea ses collègues « à périr dans l'enceinte consacrée à leurs délibérations, plutôt que de permettre qu'il fût porté atteinte à la Constitution et à la liberté de la patrie. » Le lendemain, il déposa un projet de loi relatif à la liberté individuelle. La Chambre passa à l'ordre du jour motivé sur les lois existantes. Au retour des Bourbons, Desportes fut du nombre des personnes visées par l'ordonnance royale du 24 juillet 1816. Arrêté, le 1er août suivant, dans son hôtel à Paris, il reçut l'ordre de se retirer dans ses propriétés du Haut-Rhin; puis, compris dans la loi de bannissement de 1816, il dut quitter la France, et se réfugier successivement à Landau, à Mayence, à Wiesbaden, à Offenbach, à Francfort. Le baron Reinhard, ministre de France, et son ancien collègue, ayant obtenu son arrestation dans cette dernière ville, M. Desportes gagna la principauté de Hesse-Darmstadt. On perd sa trace à partir de cette époque.

DESPREZ (Ambroise-Félix), député en 1791, né à Saint-Lô (Manche) le 11 mars 1754, mort à une date inconnue, était vice-président du directoire du département de la Manche, lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 5e sur 13, par 255 voix sur 476 votants. Ce fut un membre silencieux de la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Après la session, il devint, sous le Directoire, inspecteur des eaux-et-forêts, et fut nommé par le gouvernement consulaire (21 germinal an VIII) conseiller de préfecture de la Manche.

DESPREZ (Emmanuel-Marie-Guillaume), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1807, représentant aux Cents-Jours et député de 1831 à 1834, né à Alençon (Orne), le 29 mars 1768, date de mort inconnue, fut élu, le 25 germinal an VI, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, par 115 voix sur 152 votants. Il prononça un discours à l'occasion du départ des conscrits, le 19 nivôse an VII; réclama avec enthousiasme une mention honorable « pour l'ardeur montrée par les conscrits de l'Orne quoique ce département ne doive qu'au civisme et à l'énergie de ses habitants l'extinction de la chouannerie dont il a été infesté! » Le 12 pluviôse, il fit une motion d'ordre tendant à ce que les différents états de pensions relatives aux veuves des défenseurs de la patrie, qui ont été transmis au Conseil depuis l'an V par le Directoire exécutif, soient renvoyés à une commission spéciale pour qu'elle en fasse un prompt rapport. Cette proposition fut adoptée. Dans la séance du 3 vendémiaire an VII, Desprez lut un rapport au nom d'une commission spéciale sur un message du Directoire exécutif relatif à l'insuffisance des officiers admis à reprendre du service dans les bataillons et compagnies auxiliaires, et à la nécessité d'y suppléer; annonça, le 2 brumaire, un premier avantage remporté sur « les brigands royaux du département de l'Ouest », puis, quelques jours plus tard, le 7 brumaire, déposa un projet de résolution présenté au nom des inspecteurs de la salle (questeurs) et tendant au rapport de plusieurs dispositions de la loi du 23 fructidor relative à la garde du Corps législatif. Desprez était chef de bataillon et adjoint aux adjudants généraux de l'armée d'Angleterre, ce qui explique sa prédilection pour les questions militaires et par suite pour le régime qui devait suivre le coup d'Etat du 18 brumaire. Aussi fut-il élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Orne au nouveau Corps législatif, puis réélu le 9 thermidor, an XI, pour le même département. Il siégea jusqu'en 1807. Le 15 mai 1815, M. Desprez fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement d'Alençon avec 36 voix sur 68 votants. Il ne prit aucune part aux discussions. Le 5 juillet 1831, il se présenta dans le 2e collège électoral de l'Orne, à Séez et fut élu député avec 91 voix sur 142 votants et 198 inscrits contre 26 voix données à M. Rœderer, maire d'Essay; il siégea dans la majorité ministérielle, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DESPREZ (Jean), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angoulême (Charente) le 12 octobre 1752, date de mort inconnue, était, avant la Révolution, maître ès-arts et, depuis 1789, administrateur du département de la Charente. Aux élections de germinal an VII, il fut élu député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents par 119 voix sur 161 votants. Dans la séance du 1er fructidor an VII, il fit part au Conseil des tentatives faites par les royalistes pour soulever son département. Après le coup d'Etat du 18 brumaire il fut nommé, le 16 germinal, sous préfet de Barbezieux.

DESPREZ (Albert-Marie-Victoire), député de l'an XIV à 1810, né à Anor (Nord), le 23 octobre 1745, mort à une date inconnue, était général de brigade en retraite, et venait d'être nommé président du collège électoral de l'arrondissement d'Avesnes, lorsque le Sénat conservateur le choisit (5 vendémiaire an XIV) comme député du Nord au Corps législatif. Il siégea jusqu'en 1810.

DESPREZ (Jean-Jacques), député de 1845 à 1848, né à Grézieu-la-Varenne (Rhône) le 28 octobre 1794, mort à Lyon (Rhône) le 29 août 1873, était avocat à Lyon, ancien conseiller d'arrondissement et conseiller général depuis 1838, lorsque, le 17 septembre 1845, le 3e collège électoral du Rhône (Lyon) l'élut député par 142 voix sur 192 votants et 355 inscrits, contre 25 voix à M. Etienne Blanc, en remplacement de M. Fulchiron, nommé pair de France. Il prit place dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 1er août 1846, par 166 voix sur 269 votants et 359 inscrits. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

√**DESPREZ** (André-Louis), député de 1881 à 1885, né à Harnes (Pas-de-Calais) le 23 juin 1839, exerça la profession de notaire à Lens, fut maire de cette ville, et conseiller général du Pas-de-Calais pour le canton de Lens (1878). Le 21 août 1881, la 2e circonscription de Béthune l'élut député, par 11,769 voix sur 21,421 votants et 26,028 inscrits, contre 9,596 voix à M. de Clercq, ancien représentant. M. Desprez prit place au centre gauche et soutint de ses votes les ministères opportunistes qui détinrent le pouvoir. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du Pas-de-Calais, il échoua, avec 76,153 voix; le dernier élu de la liste conservatrice, M. de Clercq, obtint 100,914 suffrages.

DESRENAUDES (MARTIAL BORYE), membre du Tribunat, né à Tulle (Corrèze) le 7 janvier 1751, mort à Paris le 8 juin 1825, entra dans les ordres. Sous-diacre à vingt-trois ans, il prononça dans la cathédrale de Tulle l'éloge funèbre de Louis XV (20 septembre 1774), devint plus tard grand-vicaire de M. de Talleyrand, évêque d'Autun, et l'assista, en qualité de sous-diacre, à la messe de la Fédération, le 14 juillet 1790. Cinq ans plus tard, Desrenaudes se présentait à la barre de la Convention, et réclamait pour M. de Talleyrand fugitif le droit de rentrer en France. Sa demande fut accueillie, et M. de Talleyrand, devenu ministre des relations extérieures, le prit dans ses bureaux, puis, après le coup d'État de brumaire, le fit entrer au Tribunat (4 nivôse an VIII). Dans cette assemblée, M. Desrenaudes combattit l'établissement des tribunaux spéciaux, le projet de loi sur la dette viagère, et plusieurs dispositions du Code civil. C'était un honnête homme, et un jour qu'il refusait un vote à Talleyrand en lui disant : « Ma conscience s'y oppose». — « On ne vous demande pas votre conscience, mais votre voix », répondit Talleyrand. Son indépendance le fit comprendre dans la première élimination d'un cinquième des membres du Tribunat opérée en l'an XI. La protection de Talleyrand lui valut alors le poste de garde des archives de la bibliothèque historique du conseil d'Etat, puis de conseiller à vie de l'Université, la croix de la Légion d'honneur, et enfin le titre de censeur impérial (1810). Dans ces dernières fonctions, qu'il conserva sous la Restauration, il se montra en réalité le défenseur des auteurs et des journalistes auprès du gouvernement. Louis XVIII le nomma officier de la Légion d'honneur (17 février 1815) et le réduisit au titre de conseiller honoraire de l'Université. A la seconde Restauration, il perdit ce dernier titre, et eut spécialement, comme censeur, la surveillance du *Journal des Arts*, de l'*Ami de la religion et du roi*, et de la *Gazette de France*. Il ne conservait plus que des titres honorifiques sans fonctions, avec une pension de 6000 fr., lorsqu'il mourut. On a de lui : *Vie d'Agricola*, traduite de Tacite (1797); l'article *Girondins* dans les *Mémoires de l'abbé Georgel*; des corrections dans la *Campagne du duc de Brunswick contre les Français en 1792* (traduit de l'allemand, 1795).

DESRIBES (JEAN-MARIE-AUSTREMOINE, CHEVALIER), député de l'an XI à 1814, né à Saint-Floret (Puy-de-Dôme) le 7 novembre 1759, mort en 1814, était avocat à Issoire avant la Révolution. Il devint administrateur du district de 1790 à 1792, resta sans fonctions pendant la période révolutionnaire, fut nommé administrateur du département du Puy-de-Dôme (an VIII), devint, après le coup d'État de brumaire, sous-préfet d'Issoire (floréal an VIII), et fut choisit par le Sénat conservateur, le 9 thermidor an XI, comme député du Puy-de-Dôme au Corps législatif, mandat qui lui fut renouvelé le 18 février 1808. Il siégea dans cette assemblée jusqu'à sa mort, fut créé chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1810), puis chevalier de l'Empire (11 juillet suivant), et se fit recevoir docteur en droit le 7 février 1812.

DESROUSSEAUX (JOSEPH-AUGUSTE), député de 1813 à 1820, né à Sedan (Ardennes) le 27 juillet 1753, mort à sa terre de Vaudières (Marne) le 20 janvier 1838, était fabricant de draps à Sedan et co-propriétaire des glaces et verreries de Monthermé (Ardennes). Président du conseil général des Ardennes, président du canton de Monthermé, il fut élu par le Sénat conservateur député des Ardennes au Corps législatif (6 janvier 1813). Il ne fit pas partie de la Chambre des Cent-Jours, mais fut réélu député par le collège de département des Ardennes, le 22 août 1815, avec 72 voix sur 132 votants et 239 inscrits. Il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, fut réélu, après la dissolution, par 60 voix sur 118 votants et 209 inscrits (4 octobre 1816) ; à l'expiration de son mandat (1820), il abandonna la vie politique.

DES ROYS (CLAUDE-ETIENNE-ANNET-COMTE), député en 1789, né à Echaudely (Puy-de-Dôme), le 13 septembre 1754, mort à Avrilly (Allier), le 24 septembre 1823, était d'une famille établie dans le diocèse du Puy-en-Velay dès le XIII[e] siècle. En 1750, Jacques, marquis Des Roys, comte de Brioude, épousa Marie-Gabrielle de Roquelaure, dont il eut trois fils et trois filles. L'aîné, qui nous occupe, héritier des titres, du nom et des armes, fut nommé page aux grandes écuries de Louis XV, puis page dauphin et ensuite premier page du roi Louis XVI. Au sortir des pages, il passa capitaine dans le régiment de Dauphin-cavalerie et donna sa démission en 1783, époque de son premier mariage. Il fut nommé grand sénéchal d'épée du haut et du bas Limousin, présida les assemblées de la noblesse, et fut élu, le 23 mars 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Limoges. Le 5 août 1789, il fut admis à siéger en remplacement de M. le comte d'Escars, démissionnaire pour cause de santé. Dans une lettre du 15 septembre 1790, il rendit compte à ses commettants de ses opinions. Tout en constatant que la féodalité est contraire aux vrais principes, il est d'avis que tous les abus consacrés par le temps « la dîme, la vénalité des charges, le privilège de la chasse, etc., avaient acquis tous les caractères d'une vraie propriété et leur rachat devait toujours avoir un placement équivalent. » « La discussion sur les biens du clergé », dit-il encore, « démontre jusqu'à l'évidence, que les biens ecclésiastiques avaient été donnés aux églises particulières, et que les ecclésiastiques particuliers n'en étaient que des administrateurs. » Cependant M. Des Roys s'opposa constamment à ce que tous les biens ecclésiastiques appartinssent à la nation, à ce que la dîme fût abolie sans rachat et à ce que les assignats eussent cours forcé. Il faisait valoir la légitimité des plaintes des créanciers du clergé, et demandait, conséquent avec ses principes, que les particuliers fussent autorisés à se racheter de la dîme ; le clergé aurait versé ces fonds à la caisse de l'extraordinaire qui lui en aurait servi le revenu. Il resta à Paris après la session, courant de grands dangers à la journée du 10 août ; il revint alors en Limousin. Arrêté et emprisonné à Limoges jusqu'à la chute de Robespierre, il remplit, après sa sortie de prison, les fonctions de juge de paix pendant trois années dans le Limousin. Retiré dans le Bourbonnais par suite de son second mariage avec Mlle de Chauvigny de Blot, il occupa pendant de longues années la place de maire de la ville de Moulins, présida trois fois le collège électoral de l'Allier sous l'Empire, et, venu à Paris, en 1809, pour la première fois depuis 1790, fut créé baron de l'Empire le 8 mai 1812. En 1814, il se rallia immédiatement à la Restauration, reçut la croix de Saint-Louis des mains du comte

d'Artois, mais ne rentra plus dans la vie politique.

DES ROYS (ETIENNE-ANNET, COMTE), pair de France en 1832, né à Saint-Cyr (Haute-Vienne), le 31 mai 1788, mort au château d'Avrilly (Allier), le 1er juin 1868, fils du précédent, fut nommé, sur la recommandation de son père, en 1809, auditeur au conseil d'Etat, et placé en service extraordinaire, avec droit de prendre part aux délibérations près du préfet du département de la Seine. En 1812, il fut chargé de porter à Moscou, à la signature de l'empereur, le travail du conseil d'Etat, mais, arrivé à Kœnisberg, il apprit la déroute de l'armée et le départ de l'empereur pour Paris. Il se dirigea alors sur Dantzig et, conformément à ses instructions, rejoignit sa préfecture. En 1813, il fut de nouveau envoyé près de l'empereur à Dresde, mais fut obligé de s'arrêter à Erfurth, les routes étant coupées. Il parvint cependant à rejoindre l'empereur à Dresde avant tous courriers. Il y avait huit jours que l'armée était sans nouvelles. Le comte Des Roys occupa sa place au conseil d'Etat jusqu'en 1814. Le 22 juin de cette année, il épousa la fille unique du général Hoche et donna sa démission. Quelques années après, il fut appelé au conseil général de l'Allier, puis destitué en 1828, pour vote donné en faveur du candidat constitutionnel. Une ordonnance royale du 31 décembre 1830 lui rendit son siège au conseil général, et, le 18 octobre 1832, il fut nommé pair de France. Il vota dans le sens ministériel, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DES ROYS (ERNEST-GABRIEL, MARQUIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris le 4 avril 1836, le plus jeune des enfants du précédent, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 13e sur 16, par 76,827 voix sur 120,899 votants et 203,718 inscrits. A l'occasion du banquet où les républicains célébrèrent à Versailles, en 1872, l'anniversaire de Hoche, son grand-père maternel, il déclara « qu'il appartenait par de profondes convictions au parti monarchique constitutionnel, et qu'il ne souffrirait jamais que les républicains compromissent, même par des éloges, la mémoire de son grand-père. » Il se rangea à l'Assemblée nationale parmi les membres du centre droit monarchique. Monarchiste constitutionnel, et plutôt prêt à faire des concessions sur la forme que sur le fond du gouvernement parlementaire, il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, *pour* l'état de siège, *pour* la loi sur la nomination des maires, *pour* le ministère de Broglie. Il a voté contre l'amendement Barthe, le retour de l'Assemblée à Paris, le message du 13 novembre 1872, la dissolution de l'assemblée, la proposition du centre gauche sur la composition du gouvernement, l'amendement Wallon pour la nomination du président de la République, l'amendement Pascal Duprat. Il s'abstint sur les lois constitutionnelles. Le 20 février 1876, M. le marquis des Roys se présenta dans l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure), mais il échoua avec 6,859 voix contre 10,391 données à l'élu, M. Thiessé, et rentra dans la vie privée.

DESRUES (PHILIPPE-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Vaugirard (Seine), le 20 novembre 1761, mort à Paris, le 11 novembre 1821, fut élu, le 24 septembre 1792, 8e député suppléant à la Convention par le département de Paris, par 393 voix sur 574 votants. Il était alors avocat à Vaugirard et procureur syndic de Bourg-Egalité (Bourg-la-Reine). Ce ne fut que le 3 ventôse au II que Desrues fut admis à siéger, en remplacement de M. Thomas, décédé le 27 pluviôse. Son rôle à la Convention fut des moins accentués. Envoyé en mission (nivôse an III) près les ports et côtes de Brest et de Lorient, avec Villers, député de la Loire-Inférieure, il ne fut en réalité que la doublure de ce dernier. Trois communications des deux représentants furent faites à la Convention le 29 nivôse (18 janvier 1795), le 2 pluviôse (21 janvier) et le 14 du même mois. Sauf certains détails relatifs aux prises faites par les corsaires, ces lettres tendent surtout à tranquilliser la Convention sur l'état d'esprit des habitants du Finistère et à affirmer leur dévouement aux institutions révolutionnaires. A son retour, dans la séance du 17 ventôse, alors que Boursault venait de dénoncer la complicité de l'Angleterre dans la guerre de Vendée, alors que Génissieux soutenait le dire de Boursault en démontrant que les Chouans pillaient et égorgeaient les citoyens qui s'étaient prononcés pour la révolution, il répondit : « Je soutiens que les faits annoncés par Génissieux ne sont pas vrais. J'ai passé dans la chouannerie, et, si les Chouans eussent voulu, ils m'eussent assassiné. » Ce démenti donna lieu à de bruyantes protestations. Dans la séance du 23 ventôse, il discuta les attributions du comité de salut public relativement aux pouvoirs qui lui étaient donnés sur les relations extérieures. Il reconnut que, pour affaiblir l'ennemi par des paix partielles, il était nécessaire que le secret de l'opération définitive fût gardé, mais il demanda que la commission fût renouvelée tous les mois, en d'autres termes que son action ne pût avoir de suite. En messidor, il s'opposa au projet de Rewbel relatif aux finances et ayant pour but de régulariser la rentrée des impôts. Il trouva que ce projet était injuste en ce qu'il ne portait pas également sur les dettes actives et passives : « L'assemblée, dit-il, ne peut avoir deux poids et deux mesures; l'une, forte pour la République; l'autre, faible pour les créanciers; elle ne ferait que s'appauvrir davantage, discréditer de plus en plus les assignats et entrainer la ruine du gouvernement, suite inévitable de toutes les mesures réprouvées par l'équité. » Il s'agissait d'établir une échelle de proportion pour les payements et recettes, calculée sur les progrès de l'émission ou de la rentrée des assignats. Après la session, M. Desrues rentra dans la vie privée.

DESSAIGNE (ANTOINE-GILBERT), député de 1837 à 1846, né à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), le 9 janvier 1798, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 12 mars 1861, exerçait la profession d'avocat et était, avant 1830, carbonaro exalté et l'un des démocrates les plus ardents du Puy-de-Dôme. Avec Victor Rodde et Vaissière, il publia l'*Ami de la Charte*, journal de l'opposition la plus avancée. Démocrate encore dans les premières années de la révolution de Juillet, ce fut lui qui organisa l'entrée triomphale de Lafayette à Clermont, lorsqu'il revint de son voyage d'Amérique. Ses opinions se modifièrent après les événements d'avril, et il devint ministériel. Il se présenta

comme candidat de l'administration en 1837, et fut élu député, le 4 novembre, au deuxième tour de scrutin, dans le 2ᵉ collège électoral du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, par 175 voix sur 281 votants et 498 inscrits. Il fut réélu le 2 mars 1839 par 198 voix sur 283 votants et 457 inscrits. Il avait pris place au centre et il vota constamment pour le ministère. M. Dessaigne se présenta de nouveau aux élections en 1842, et fut encore réélu, le 9 juillet, par 211 voix sur 314 votants et 418 inscrits, contre 64 voix données à M. de Ribérolles et 23 à M. Perrin. Il continua de soutenir le gouvernement; cependant il s'abstint sur l'indemnité Pritchard et sur la proposition Rémusat. Sa fidélité ministérielle lui valut les fonctions de président du tribunal civil de Clermont-Ferrand. Il quitta la vie politique en 1846, pour se dévouer tout entier à ces dernières fonctions.

DESSAIGNES (François-Philibert), député de 1846 à 1848 et de 1867 à 1870, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 16 mars 1805, fils de P. Dessaignes qui restaura l'Oratoire de Vendôme, était notaire à Paris (1832-1850) et maire de Champigny-en-Beauce (Loir-et-Cher). Le 20 septembre 1845, il échoua, aux élections législatives, dans le 3ᵉ collège électoral de Loir-et-Cher (Vendôme) avec 241 voix contre 286 données à l'élu, M. Debelleyme. Le 1ᵉʳ août 1846, il fut élu dans le même collège, avec 318 voix sur 614 votants et 673 inscrits contre 295 au député sortant, M. Debelleyme. Il sortit du parlement à la révolution de Février et n'y rentra que le 10 novembre 1867, élu comme candidat officiel au Corps législatif dans la 2ᵉ circonscription de Loir-et-Cher, par 15,209 voix sur 27,048 votants et 35,764 inscrits, contre M. Bozériau, 6,001 voix, et de la Panouse, 5,664. Il remplaçait M. Crosnier, décédé. Il parla quelquefois à la Chambre en faveur de l'instruction primaire. Réélu, le 24 mai 1869, par 18,683 voix sur 30,545 votants et 36,716 inscrits contre 11,631 voix à M. Ducoux, ancien représentant, il reprit sa place dans la majorité dynastique, et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Candidat bonapartiste aux élections du 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de Vendôme avec 7,077 voix contre 9,990 à l'élu, M. de Sonnier. Chevalier de la Légion d'honneur.

DESSAIN DE CHEVRIÈRES (Jean-Baptiste), député au Conseil des Anciens, né à Reims (Marne) le 14 juin 1750, mort à Reims le 10 janvier 1826, fut élu, le 22 germinal an V, député de la Marne au Conseil des Anciens, avec 170 voix sur 195 votants. Le 7 thermidor, lorsque le Conseil reçut la proposition qui suspendait provisoirement toutes sociétés particulières s'occupant de questions politiques, il demanda l'urgence avec Thiébault et Paradis. Malgré l'opposition de Laussat, Creuzé-Latouche et Girot-Pouzol, qui parlèrent contre, l'urgence fut déclarée et la résolution approuvée. Dans la séance du 18 fructidor, il contribua au rejet de la résolution qui assimilait les fugitifs du Bas-Rhin aux émigrés. Il sortit de la vie politique après cette législature.

DESSAIX (Joseph-Marie, comte), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Thonon (Haute-Savoie) le 24 septembre 1764, mort à Marclaz, près Thonon, le 26 octobre 1834, était le fils d'un médecin célèbre dans le Chablais. Il se fit aussi recevoir médecin à Turin, vint à Paris, et entra comme volontaire dans la garde nationale (12 juillet 1789). Il retourna à Thonon en 1791, mais, compromis dans une émeute, il dut bientôt s'éloigner, fut condamné à mort par le Sénat de Savoie, et, réfugié à Paris, fit partie du club des Allobroges, d'où sortit la légion franche Allobroge d'août 1792, dans laquelle s'enrôlèrent un certain nombre de Suisses sauvés par lui dans cette journée. A la tête de sa légion, Dessaix entra en Savoie le 22 septembre, seconda avec beaucoup de bravoure l'armée française, et fut nommé lieutenant-colonel, puis colonel. Il fut envoyé de là au siège de Toulon, où il fut grièvement blessé, puis à l'armée des Pyrénées-Orientales, à l'armée d'Italie, toujours à la tête de sa légion, devenue la 27ᵉ demi-brigade d'infanterie légère, et qui fut placée à l'avant-garde de la division d'Augereau; il prit une part brillante aux batailles de Lodi et de Rivoli. Il était à l'armée, lorsque le département du Mont-Blanc l'élut député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI. Malade, il se rendit à Thonon pour embrasser son père, et n'arriva à Paris que le 10 juin. Il siégea parmi les républicains les plus avancés, fit imprimer (fructidor an VI) un discours sur la liberté de la presse, que la clôture de la discussion ne lui permit pas de prononcer, collabora activement au *Journal des hommes libres*, parla (13 frimaire) sur l'urgence de l'adoption du projet sur la revision militaire, afin d'éviter les exemptions de complaisance; combattit l'impôt sur le sel; fit partie des commissions de la guerre et des marchés; fit adopter (24 floréal an VII) un projet sur les Savoisiens pensionnés par le gouvernement sarde; fit accorder (29 thermidor) un secours de cent mille francs aux patriotes piémontais chassés par l'invasion austro-russe; demanda (1ᵉʳ vendémiaire an VIII) que le tableau d'Hennequin, représentant le 10 Août, fût placé dans la salle des séances; réclama (3 vendémiaire) des récompenses pour les artistes qui consacrent leurs talents à des sujets respirant l'amour de la patrie et de la liberté (renvoyé à une commission); et fut nommé (4 brumaire) rapporteur des pétitions des veuves des Girondins. Très hostile au coup d'Etat de brumaire et à son auteur, il fut exclu, le 19 brumaire, de la représentation nationale, et reçut l'ordre d'aller reprendre le commandement de la 27ᵉ demi-brigade qui était alors en Suisse. De là il passa à l'armée gallo-batave, commanda les villes de Francfort et de Bréda, et fit partie de l'expédition de Hanovre. Général de brigade (fructidor an XI), général de division (9 juillet 1809), comte de l'Empire (11 juillet 1810), président du collège électoral de Thonon, commandant supérieur d'Amsterdam (1810), il fit la campagne de Russie, se distingua et fut mutilé à la Moskowa, et commanda quelque temps à Berlin en 1813. A la nouvelle de l'invasion (janvier 1814), il courut se mettre à la tête des gardes nationales du Mont-Blanc, et couvrit ce département. Le 19 février, il força l'ennemi d'évacuer Chambéry, occupa la ville après avoir pris les Echelles et Montmeillan, et se porta de là sur Genève, dont il allait s'emparer, quand la chute de l'Empire l'arrêta. Son courage lui valut le titre de « Bayard du Mont-Blanc ». La Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis (27 juin 1814). Il fut mis à la tête de la 19ᵉ division militaire pendant les Cent-Jours, fut licencié par la seconde Restauration, et se retira en Savoie. Là, les persécutions de la police piémontaise l'obligèrent de revenir en France. Il se fixa à Lyon, fut nommé, le 12 novembre 1830, commandant de la garde nationale de cette ville, et se retira

peu après dans sa propriété de Marclaz, où il mourut. Grand-officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1812.

DESSAURET (Pierre), député de 1836 à 1848, né à Saint-Flour (Cantal) le 11 novembre 1794, mort à Saint-Flour le 28 mai 1869, avocat en 1815 dans sa ville natale, fut, pendant dix ans, bâtonnier de l'ordre, maire de sa commune et plusieurs fois sous-préfet par intérim; en 1826, il publia une brochure *Sur l'organisation des communes suivant la charte*, qui fut très remarquée. Le 4 novembre 1837, élu député par le 1er collège électoral du Cantal, à Saint-Flour, avec 188 voix sur 221 votants et 283 inscrits, contre 32 voix à M. Roussilhe, député sortant, il fut réélu, le 2 mars 1839, par 196 voix sur 208 votants et 281 inscrits, et siégea au centre ministériel. Nommé directeur de l'administration des cultes, il fut soumis de nouveau à la réélection, et nommé, le 7 septembre 1839, par 185 voix sur 195 votants. Il prit une part active à la discussion des projets de loi relatifs au chemin de fer de Paris à Orléans (1839), au budget des dépenses des exercices 1840 et 1841, à l'établissement des grandes lignes de chemin de fer. Le 9 juillet 1842, les électeurs de Saint-Flour lui renouvelèrent son mandat par 187 voix sur 193 votants et 304 inscrits; il parla sur le budget de 1843, sur l'achèvement des routes royales, et sur la restauration de la cathédrale de Paris (session 1845-46). Le 1er août 1846, il fut réélu par 174 voix sur 251 votants et 293 inscrits, contre 27 voix à M. Albert et 32 à M. de Villers. M. Dessauret, nommé directeur du contentieux au ministère des Finances, fut encore une fois soumis à la réélection le 18 décembre 1847, et réunit 186 voix sur 244 votants et 326 inscrits, contre M. Albert, candidat d'opposition, 53 voix. Candidat indépendant aux élections du 29 février 1852, il échoua au Corps législatif, dans la 2e circonscription du Cantal, avec 3,564 voix contre 14,698 à l'élu M. de la Guéronnière. Officier de la Légion d'honneur (1843).

DESSEAUX (Louis-Philippe), député de 1869 à 1870 et de 1876 à 1881, né à Honfleur (Calvados) le 9 septembre 1798, mort à Paris le 3 avril 1881, était avocat à Rouen, fut bâtonnier de l'ordre, et devint conseiller municipal. Nommé, à la révolution de 1848, premier avocat général à la cour de Rouen, puis procureur général, révoqué en 1849, il n'accepta pas le siège de premier président que M. Odilon Barrot lui offrit, et se fit inscrire de nouveau comme avocat au barreau de Rouen. Le 4 juin 1848, il avait échoué dans une élection partielle de la Seine-Inférieure, avec 14,119 voix. Il refusa le serment comme conseiller général du département, après le coup d'Etat. Aux élections de 1863, il échoua comme candidat indépendant au Corps législatif avec 8,114 voix contre M. Pouyer-Quertier, puis, le 24 mai 1869, fut élu, au second tour, député de l'opposition dans la 1re circonscription de la Seine-Inférieure, par 11,936 voix sur 23,532 votants et 27,631 inscrits, contre 11,450 données au député sortant, M. Pouyer-Quertier, et 107 à M. Aubry. Il siégea dans l'opposition et vota contre la guerre à la Prusse. Nommé préfet de la Seine-Inférieure, le 4 septembre 1870, il se présenta, le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales, mais sans succès; le 20 février suivant, M. Desseaux fut élu député dans la 1re circonscription de Rouen, avec 10,109 voix sur 14,594 votants et 18,771 inscrits, contre 4,298 voix à M. Taillet. Il siégea à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie et fut des 363. Après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, il fut réélu par 12,079 voix sur 16,975 votants et 19,741 inscrits, contre 4,842 voix à M. du Boullay. Il fit partie de plusieurs commissions, notamment de la commission du budget; il était le doyen d'âge de la Chambre au moment où il mourut, avant la fin de la législature.

DESSOLIERS (Louis-Félix), député de 1882 à 1885, né à Alger (Algérie) le 2 février 1845, fut élu, le 5 mars 1882, député de la 2e circonscription d'Oran, par 3,021 voix sur 5,920 votants et 8,808 inscrits, contre 2,330 voix à M. Pétrelle, et 459 à M. Bethenod, en remplacement de M. Jacques, démissionnaire. Il siégea à la gauche républicaine et soutint les ministères opportunistes sur les questions de l'enseignement, du Tonkin, etc. Le 18 octobre 1885, les élections se firent au scrutin de liste, et M. Dessoliers échoua, au 2e tour, avec 5,192 voix contre 7,156 données à M. Sabatier, candidat radical.

DESSOLLE (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), pair de France, né à Auch (Gers) le 3 juillet 1767, mort à Paris le 2 novembre 1828, fut élevé par son oncle, évêque de Digne puis de Chambéry. Lors de la première coalition (1792), il était capitaine au 1er bataillon de la légion des Montagnes, qui faisait partie de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Employé comme aide-de-camp provisoire par le général Réguier (1793), il fut bientôt adjoint aux adjudants généraux, puis destitué à la suite de la loi qui frappa d'exclusion les ci-devant nobles, et bientôt rappelé, et nommé adjudant-général le 11 brumaire an II. Il fit la 1re campagne d'Italie, et Bonaparte le choisit pour porter au Directoire les préliminaires de la paix de Léoben. Il rencontra le général Moreau qui effectuait le passage du Rhin et qui le chargea d'une mission pour le Directoire. « L'adjudant-général Dessolle » y est-il dit, « vous apprendra les brillants exploits de l'armée du Rhin; il a été témoin de la terreur de l'ennemi et connait mon opinion sur cette opération hardie. » Le 12 prairial an V, Dessolle fut nommé général de brigade. Il eut, l'année suivante, le commandement d'un corps de réserve qui envahit le pays des Grisons. Il conquit la Valteline, puis, le 26 vendémiaire an VII, avec 4,500 hommes, il gravit les glaciers de Wormser-Soch, attaqua les Autrichiens fortement retranchés au nombre de 7,000, leur tua mille deux cents hommes, fit quatre mille prisonniers et prit vingt-cinq pièces de canons. Le combat de Sainte-Marie, l'un des plus héroïques de la Révolution, lui valut le grade de général de division (13 avril 1799). Peu après, il fut appelé au commandement des troupes cantonnées dans la Ligurie, puis à l'armée du Rhin comme chef d'état-major de Moreau. Il assista au combat d'Offenbourg, au passage du Rhin et à l'affaire de Moeskirch. Il se distingua aussi à la bataille de Hohenlinden, au passage de l'Inn, de la Salza, à la prise de Lintz. Après la paix de Lunéville (19 pluviôse an XII), Dessolle fut nommé conseiller d'Etat. Il refusa d'être membre du conseil d'administration du ministère de la guerre pour remplacer provisoirement le général Mortier, appelé à Paris. Son amitié pour Moreau l'ayant rendu suspect, il se retira dans son château près d'Auch, d'où Napoléon 1er le rappela en 1808, pour l'envoyer en Espagne. Le roi Joseph lui donna le commandement d'une division de l'armée du centre; il se fit brillamment remarquer à Tolède, à la

bataille d'Occagna, au passage de la Sierra-Morena. Le 18 janvier 1810, il s'empara de Cordoue, dont il fut nommé gouverneur, puis de Séville et de la province de Jaën. A la fin de la campagne il se retira de nouveau, pour être encore une fois rappelé, lors de l'ouverture de la campagne de Russie, comme chef d'état-major du corps d'armée d'Eugène de Beauharnais. Malade à Smolensk, il ne put continuer la campagne, et revint à Paris. En 1814, le gouvernement provisoire le nomma commandant de la garde nationale et des troupes de ligne de la 1re division militaire. Louis XVIII fit le général Dessolle chef d'état-major général des gardes nationales, commandeur de Saint-Louis, grand cordon de la Légion d'honneur et pair de France (4 juin 1814). En mars 1815, il essaya d'arrêter la marche de Napoléon. Il accompagna le roi jusqu'à Béthune, puis se retira pendant les Cent-Jours dans une terre aux environs de Paris. Au retour de Louis XVIII, il rentra à la Chambre-haute, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et reprit le commandement de la garde nationale, mais il démissionna bientôt. En 1817, il fut nommé membre de la commission de la Chambre des pairs et combattit le ministre de la guerre dans un rapport très étudié sur les finances. Il défendit la liberté de la presse dans la session suivante, puis la loi de recrutement proposée par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Le 28 décembre 1818, le général Dessole fut nommé ministre des affaires étrangères avec la présidence du conseil. Le changement de la loi électorale qu'il désapprouvait lui fit donner sa démission (novembre 1819); il continua de siéger jusqu'à sa mort à la Chambre haute dans les rangs des monarchistes libéraux.

DESSON DE SAINT-AIGNAN (Marie-Maurice, vicomte), député de 1881 à 1885, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 19 février 1848, se fit recevoir docteur en droit; il était propriétaire à Hugleville-en-Caux, lorsque la 2e circonscription d'Yvetot l'élut député, le 21 août 1881, par 4,705 voix sur 9,331 votants et 14,529 inscrits, contre 4,311 voix à M. Lesouëf, républicain. Il siégea à droite, et combattit les ministères républicains, tant sur les questions scolaires que sur les questions coloniales. En avril 1884, il fit adopter un amendement à la convention franco-tunisienne du 8 juin 1883; cet amendement portait que tout nouvel emprunt du bey ne pourrait être autorisé que par une loi. Porté sur la liste conservatrice de la Seine-Inférieure aux élections générales du 4 octobre 1885, il échoua avec 61,116 voix. Le dernier élu de la liste opportuniste, M. Lyonnais, obtint 76,877 suffrages.

DESTANDEAU (Eudore), député de 1885 à 1887, né à Orthez (Basses-Pyrénées) en 1828, mort à Orthez le 31 décembre 1887, était propriétaire à Orthez, quand il fut élu, le 18 octobre 1885, au 2e tour de scrutin, député des Basses-Pyrénées, le 6e et dernier, par 42,814 voix sur 82,613 votants et 106,301 inscrits. Il siégea à droite, et mourut pendant la session. Il fut remplacé par M. Vignancour.

DESTOURNELLES (Louis Deschamps), ministre en 1793, né à Rouen en 1746, mort à Passy, près Paris, en 1794, appartenait à une riche famille protestante originaire du Périgord, dont un membre revint s'établir en Normandie à la révocation de l'Edit de Nantes, et abjura pour rentrer dans les biens non encore aliénés de sa famille. Louis Deschamps, dit Destournelles, qui avait cinq frères et six sœurs, fit de bonnes études au collège de la Flèche, et, pour payer des dettes de jeunesse, s'engagea dans les troupes qui faisaient la campagne du Hanovre; il y resta deux ans, jusqu'à la paix. Il devint contrôleur-ambulant des fermes, ce qui l'obligea à parcourir la France, et, admis à trente ans dans l'administration centrale, vint habiter Paris. Il se maria, et fut nommé directeur de l'enregistrement. Partisan des idées de la Révolution, il se fit remarquer par son zèle dans le célèbre bataillon des Filles-Saint-Thomas, où il fut tour à tour officier et simple grenadier, et au club des Jacobins. Mais ayant perdu sa femme en 1791, il vécut quelque temps dans la retraite; l'entraînement des événements qui précédèrent le 10 août, le rejeta dans la politique; il fut nommé commandant de la garde nationale, officier municipal, et président du conseil de la commune du 10 août. Le 2 mai 1793, il prononça à la Commune l'éloge funèbre de Lazowski, et, le 13 juin suivant, fut nommé ministre des contributions publiques en remplacement de Clavière. Il se fit une loi de mener un train de vie des plus modestes, et de ne pas profiter de son traitement de ministre : il donna 1000 francs à chacune des 48 sections de Paris, pour servir à marier un jeune soldat invalide, et promit 100 francs à chacun des 60 soldats qui entreraient les premiers dans chacune des places de Longwy, Verdun et Condé, etc. Mais il mécontenta le parti avancé en ne congédiant pas des bureaux de son ministère tous les employés de l'ancien régime.

Appelé comme témoin dans le procès des Girondins, il déposa contre Carra, Vigée et Brissot. Le 27 février 1794, Vincent le dénonça comme « modérantiste ». Son frère, Deschamps de Tréfontaine, ayant été traduit devant le tribunal révolutionnaire comme coupable d'avoir chanté, deux ans auparavant, des chansons aristocratiques, Destournelles demanda à le défendre : sur le refus du président, il protesta vivement, menaça de s'en plaindre au comité de sûreté générale, fut arrêté le lendemain, et mis au secret à la prison des Carmes. Son frère fut exécuté. Si l'on en croit les papiers publiés par Courtois, Destournelles s'était fait un ennemi de Robespierre par quelques épigrammes. Il fut remis en liberté après le 9 thermidor; mais ces incidents avaient altéré sa santé, et son médecin et ami, Cabanis, lui conseilla de prendre les eaux à Passy, où il mourut. Son fils a été, sous le gouvernement de juillet, receveur des domaines de la famille d'Orléans.

DESTREM (Hugues), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Fanjeaux (Aude) le 8 février 1754, mort à Gustavia (île St-Barthélemy) le 20 juillet 1804, était négociant à Fanjeaux lorsqu'il fut nommé, le 1er septembre 1791, député de l'Aude à l'Assemblée législative, le 3e sur 8, avec 139 voix sur 252 votants. Il siégea parmi les modérés, s'occupa spécialement de questions commerciales; fit, le 18 mai 1791, au nom du comité du commerce, un rapport sur l'organisation d'un bureau de douane à la foire de Beaucaire, de façon à éviter la perte de temps occasionnée par la visite à Fourques ou à Arles; s'opposa, le 13 mai 1792, d'une façon très énergique, aux arrêtés qui empêchaient l'exportation des bestiaux à l'étranger, et réussit à les faire annuler. « Toute loi prohibitive, dit il, répugne à vos principes et vous n'en prononcerez jamais que vous n'y soyez forcés par

l'impérieuse nécessité. » Le 7 juin 1792, il fit adopter, au nom des comités de l'extraordinaire des finances et du commerce réunis, un décret d'urgence pour le versement des sommes destinées par le décret du 26 septembre à l'achat de grains par le département de l'Aisne, soit dans les districts qui ne souffrent pas de la disette des grains, soit à l'étranger; il fit, en outre, rejeter la mise à la disposition du ministre de l'intérieur d'une somme supplémentaire de 6 millions pour secours aux départements atteints par la famine, dont 4 millions employés en achats de blés à l'étranger, et 2 millions en secours pécuniaires; il demanda aussi l'état des 12 millions précédemment votés. Le 30, dans un discours remarquable, il réclama le dégrèvement à l'entrée des droits sur le tabac, entrée que l'Assemblée nationale avait établie lors de la suppression du privilège exclusif, pour faciliter l'écoulement des tabacs de la ci-devant ferme générale. « Le droit excessif et la prohibition dont on avait grevé quelques espèces indispensables à une bonne fabrication ont, dit-il, été la source d'une contrebande inévitable lorsque le droit est excessif et la marchandise de peu de valeur... Le fabricant qui a acquitté le droit ne peut soutenir la concurrence de celui qui a su l'éluder. Nonobstant les efforts de la régie et les dépenses qu'ils ont exigées, toutes les manufactures de tabac ont souffert de l'introduction des tabacs fabriqués provenant de l'étranger. » Son projet fut ajourné, mais, le 5 septembre, il obtint que l'exportation de toute espèce de tabacs en feuilles fût permise avec diminution des droits de moitié environ; dans la même séance, il fit maintenir provisoirement les droits que percevaient les chambres de commerce sur la comptabilité dont elles étaient chargées; le 11 du même mois, il obtint que les municipalités fussent autorisées à retenir le nombre d'ouvriers nécessaires pour le battage des grains et la culture des terres, considérant que les lois faites contre l'exportation des blés sont suffisantes, que la libre circulation à l'intérieur produira un bien-être général, que les approvisionnements de blés pour les armées et le défaut de bras pour le battage sont cause du manque d'approvisionnement des marchés. Après la session, il fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Toulouse. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, avec 276 voix sur 295 votants. Il prit une part très active aux délibérations, entre autres, pour fixer les dépenses du ministre des relations antérieures pour l'an VII, pour combattre l'établissement d'un impôt sur les salines à l'extraction, pour présenter le tableau des ressources nationales, pour compléter l'emprunt de 600 millions (16 vendémiaire an VII). Le 24, il reçut à ce sujet, une lettre du ministre des finances, Ramel, sur les impôts indirects et les moyens de combler le déficit. Puis il proposa un projet d'imposition sur les portes et fenêtres, et la prohibition du papier étranger. A la séance du 1er nivôse, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée avec Quirot, Joubert et Rollin, et continua de s'occuper des questions de finances et d'administration, discuta le projet d'emprunt forcé de Lacuée, proposa la réduction de tous les traitements payés des deniers publics, fit adopter son projet d'emprunt de 100 millions, et, le 18 thermidor, présenta un projet d'organisation de la poste aux lettres. Il fut l'un des opposants au coup d'Etat de brumaire, demanda des explications sur la convocation extraordinaire du conseil et la permanence, et, le 18, lorsque Bonaparte envahit la salle des Cinq-Cents, Destrem lui frappa sur l'épaule en lui disant : « Voilà donc pourquoi vous avez remporté tant de victoires?» Il pressa l'adoption de la motion de Talot (*Voy. ce nom*), et fut proscrit le lendemain. Le gouvernement commua bientôt cette peine en celle de la surveillance. Destrem se retira à Fanjeaux, mais, compris parmi les complices de l'affaire de la machine infernale, il fut définitivement déporté, et mourut en exil.

DESTREMX DE SAINT-CHRISTOL (LÉONCE), représentant en 1871, député de 1876 à 1877, né à Alais (Gard) le 5 décembre 1820, descendait d'un conseiller du roi au parlement de Metz qui acheta en Languedoc la terre noble de Saint-Christol, et se livra à l'agriculture. Son grand père et son père (qui quitta le service militaire en 1820, officier au 6e cuirassiers) s'occupèrent aussi de l'exploitation de leurs domaines; il fit de même, et, en sept années, remporta dans les concours plus de cent médailles. Conseiller général de l'Ardèche pour le canton de Joyeuse et maire de la Blachère, partisan actif de la propagation de l'instruction primaire et agricole, il se présenta aux élections du Corps législatif, le 14 mai 1869, comme candidat indépendant, dans la 2e circonscription de l'Ardèche, où il échoua avec 9,468 voix contre 13,503 données à l'élu, M. de Rochemure. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale, le 7e sur 8, par 39,969 voix sur 73,015 votants et 115,623 inscrits. Il prit place au centre gauche, déposa des projets de loi sur les charges imposées aux communes et aux départements pour l'organisation de la garde nationale mobilisée, sur le contingent, sur la Légion d'honneur, etc. Dès le 11 février 1871, il avait posé la question constitutionnelle; son amendement, lors de la discussion de la loi sur la presse (1875), pour interdire la vente des journaux sur la voie publique, n'eut pas de succès. Dans cette législature, il vota *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la validation de l'élection des princes d'Orléans, s'abstint sur la pétition des évêques, se prononça *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service militaire de trois ans, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles.

Candidat sénatorial dans l'Ardèche aux premières élections du 30 janvier 1876, il échoua avec 190 voix contre 204 à M. Tailhand, candidat conservateur, et se présenta aux élections législatives du 20 février suivant, dans la 2e circonscription de Largentière. Il fut élu par 6,652 voix sur 12,617 votants et 16,123 inscrits, contre 5,927 voix données au candidat conservateur, M. Lauriol. M. Destremx reprit sa place à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de Chambre, il fut battu, dans sa circonscription, le 14 octobre 1877, avec 6,064 voix, par le candidat du gouvernement du 16 mai, M. Lauriol, élu par 7,373 suffrages. Cette élection fut invalidée, mais M. Destremx refusa de se représenter; il opposa le même refus aux offres de candidature sénatoriale qui lui furent faites en 1877, pour remplacer M. Bonnefoy-Sibour, sénateur décédé.

M. Destremx est membre de l'Académie du

Gard, fondateur et président de la Société littéraire et scientifique d'Alais, et membre correspondant de plusieurs académies. On a de lui: *Légendes et chroniques du Languedoc* (1857). — *Essai d'économie rurale et d'agriculture pratique* (1861). — *Agriculture méridionale* (1886). — *Le chemin de fer d'Alais au Pouzin* (1868), etc.

DESTRICHÉ (Yves-Marie), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Château-Gontier (Mayenne), le 26 janvier 1750, mort à Château-Gontier, le 19 janvier 1817, était, en 1789, orfèvre à Château-Gontier. Maire de cette ville, le 22 novembre 1790, il fut destitué le 18 septembre 1791, par le conseil général de la Mayenne, pour avoir fait emprisonner tous les prêtres qui n'avaient pas prêté serment. Il reprit ses fonctions, le 9 janvier 1792, et, le 7 septembre, fut élu député suppléant de la Mayenne à la Convention. Ce fut seulement le 5 floréal an III qu'il fut admis à siéger, par voie de tirage au sort. Le 21 vendémiaire an IV, le même département l'envoya siéger au Conseil des Anciens, où il fit partie de plusieurs commissions. En pluviôse an VI, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, et en sortit le 1er prairial de la même année. Il revint à Château-Gontier.

DESTUTT. — *Voy.* Tracy (comte de).

DESURMONT (François-Joseph-Louis), représentant en 1848, né à Tourcoing (Nord) le 6 décembre 1812, mort à Marquillies (Nord) le 14 novembre 1877, propriétaire agriculteur à Marquillies, membre du comité supérieur de l'instruction publique du département du Nord de 1838 à 1842, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 21e sur 28, avec 125,591 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le maintien de l'état de siège, *contre* l'impôt progressif, *pour* les bons hypothécaires du Crédit foncier, *pour* le vote sur l'ensemble de la Constitution, *pour* l'intérêt des prêts faits par le gouvernement aux associations ouvrières, *pour* les félicitations en l'honneur du général Cavaignac, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* la demande de mise en accusation des ministres, *pour* le rejet de la proposition d'amnistie générale, *pour* la suppression de 50,000 francs sur le traitement du général Changarnier, *pour* l'amnistie des transportés, *contre* l'amendement contre la loi rétablissant le cautionnement, *contre* le décret du 21 mars sur les heures de travail, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* la proposition Duvergier de Hauranne, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* la sanction de la constitution par le peuple, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* sa réduction, *contre* l'ordre du jour Oudinot, *contre* les 50,000 francs par mois à ajouter au traitement du président de la République, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, *contre* l'abolition de l'impôt sur les boissons et, *contre* l'ordre du jour relatif aux affaires d'Italie et de Hongrie. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et rentra dans la vie privée.

DESVERNAY (René-Jean-Louis), député aux Etats-généraux de 1789, né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire) le 1er septembre 1750, mort à une date inconnue, fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux Etats-généraux par la sénéchaussée de Beaujolais. Il était curé de Notre-Dame-des-Marais, à Villefranche (Rhône). Dans la célèbre séance de nuit du 4 août, il déclara l'intention de remettre les bénéfices dont il jouissait pour s'en tenir à sa cure. Le *Moniteur* ne mentionne pas autrement son nom.

DESVIGNES DE DAVAYÉ (Abel-Jean-Baptiste-Marie), député de 1824 à 1827, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 8 janvier 1765, mort à Mâcon le 16 mars 1833, descendait d'une famille dont plusieurs membres avaient été échevins de Mâcon; entré dans la carrière des armes, il était officier de dragons au moment de la Restauration. Il quitta le service, fut fait chevalier de Saint-Louis et maire de Mâcon (1815), poste qu'il occupa jusqu'à la révolution de Juillet, et fut élu, au collège de département, député de Saône-et-Loire, le 6 mars 1824, par 224 voix sur 346 votants et 444 inscrits. Il siégea au centre et soutint docilement la politique ministérielle. Conseiller général pour le canton de la Clayette (1824-1831), il sortit de la Chambre aux élections de novembre 1827, après avoir été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 16 mars précédent.

DETCHEVERRY (Jean-Baptiste), député au Conseil des Cinq-Cents, date de naissance inconnue, mort à Paris le 29 décembre 1809, était homme de loi à Saint-Denis (île de la Réunion), lorsqu'il fut élu, le 4 brumaire an IV, député de l'île de la Réunion au Conseil des Cinq-Cents. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DETELEFF (Pierre-Arnold), député de 1811 à 1814, dates de naissance et de mort inconnues, fut désigné par l'Empereur, le 19 février 1811, pour siéger au Corps législatif, sur une liste de candidats proposés par M. Jannesson, préfet du département de l'Ems-Oriental, un des neuf départements formés de l'ancien royaume de Hollande. Il était maire de la ville d'Embden et président du tribunal civil. Il quitta le Corps législatif lorsque la France fut réduite à ses anciennes limites.

DETHIER (Laurent-François), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Theux (Belgique) le 14 septembre 1757, mort à Theux le 1er juillet 1843, était juge au tribunal civil du département de l'Ourthe siégeant à Liège, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Le *Moniteur* est muet à son égard. Après les événements de 1830, en Belgique, il fut décoré de la Croix-de-fer. Comme homme politique, il collabora au *Journal des hommes libres*, et publia à Paris (an VII): *Essai sur la liberté de la presse ou notice chronologique des principales discussions qui ont eu lieu sur cette matière importante, et des dispositions constitutionnelles et législatives qui ont été prises dans les diverses assemblées de France depuis 1789;* puis *Notice chronologique des révolutions opérées sur la fin du* XVIIIe *siècle, chez les divers peuples compris dans les limites naturelles de la France, séparés d'elle depuis l'asservissement des Gaules, et de leur réunion sociale à la grande République, une et indivisible;* Paris an IX, *Souvenirs patriotiques sur l'histoire*

politique de l'Europe, de la France en particulier, et surtout de quelques-uns de ses départements du Nord-Est. Ce fut aussi et surtout un savant géologue. On lui doit : l'*Essai de carte géologique et synoptique du département de l'Ourthe et des environs* (Liège 1802); de la même année, *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas*; puis, *Coup d'œil sur les anciens volcans éteints de la Rile supérieure* (Paris, an IX).

DETHOMAS (Jean-Albert), député de 1881 à 1885, né à Paris le 4 octobre 1842, se fit inscrire au barreau de Meaux, fut un moment chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, puis du ministre de l'Agriculture, et vint se fixer dans sa propriété de Montigny. Conseiller général du canton de Crécy, il se présenta, le 12 avril 1881, à l'élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Ménier, décédé, et il fut élu, dans l'arrondissement de Meaux, par 10,697 voix sur 19,235 votants et 26,389 inscrits, contre 7,234 voix à M. Paul de Jouvencel, et 538 à M. Ponton d'Amécourt. Il prit place à l'Union républicaine, et, aux élections générales qui eurent lieu le 21 août suivant, il fut réélu, au 2ᵉ tour de scrutin, par 11,192 voix sur 16,856 votants, contre 2,701 voix à M. Ponton d'Amécourt, 2,014 à M. de Jouvencel, et 331 à M. Raspail. Il reprit sa place à l'Union républicaine et vota *pour* le scrutin de liste, *pour* le service militaire des séminaristes, *pour* la suppression de l'ambassade du Vatican, *contre* la suppression du budget des cultes, *pour* les crédits du Tonkin. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de Seine-et-Marne, il échoua avec 18,344 voix; le dernier élu de la liste radicale, M. Humbert, réunit 40,604 suffrages.

DETHOU (Alexandre-René), député depuis 1876, né à Bléneau (Yonne) le 18 avril 1819, riche propriétaire à Bléneau, fut nommé conseiller d'arrondissement en 1845, maire de Bléneau en 1848, révoqué en 1850, et, compromis dans les résistances qui se manifestèrent dans l'Yonne et dans la Nièvre contre le coup d'Etat de décembre 1851, fut proscrit après cet événement. Il parcourut la Belgique, l'Espagne, l'Italie et la Suisse, obtint deux fois de rentrer provisoirement en France, et rentra définitivement à l'amnistie de 1859. Pendant la guerre de 1870, il fut élu colonel de la 5ᵉ légion de l'Yonne. Candidat aux élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, il n'obtint que 12,521 voix sur 61,853 votants, et ne fut pas élu. Conseiller général du canton de Saint-Fargeau, il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Joigny, par 14,508 voix sur 21,996 votants et 28,408 inscrits, contre 7,012 voix à M. le baron de Brincard, conservateur. Il siégea à la gauche républicaine, combattit le ministère de Broglie, et fut des 363. Réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 17,039 voix sur 23,520 votants et 28,801 inscrits contre 6,270 voix à M. Bénard, conservateur, il reprit sa place à la gauche républicaine, mais vota souvent avec la gauche radicale; il se prononça *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* l'application de l'art. 7 aux congrégations non autorisées, *pour* les crédits du Tonkin, etc. Porté sur la liste radicale de l'Yonne aux élections générales de 1885, il fut élu au 2ᵉ tour (18 octobre), par 53,427 voix sur 86,690 votants et 109,551 inscrits, vota l'expulsion des princes, et soutint les ministères républicains au pouvoir. M. Dethou, qui n'est pas orateur, ne s'est fait remarquer à la Chambre que par des interruptions d'une vivacité qui n'a rien de parlementaire. Il a fait partie de plusieurs commissions, de l'instruction primaire, des chemins de fer, de la réforme de l'impôt, et est l'auteur d'un projet de crédit agricole. A la fin de la législature, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DETOURS (Hippolyte), représentant en 1848 et en 1849, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 5 janvier 1799, mort à Limoux (Aude) le 6 juillet 1885, était le fils du général baron Detours. Elevé à Sorrèze, il fit son droit, fut inscrit au barreau de Moissac, et, dans les dernières années de la Restauration, fut nommé substitut du procureur du roi à Moissac. A la révolution de Juillet il donna sa démission, pour ne pas prêter serment au gouvernement nouveau. Avocat en réputation à Moissac et légitimiste militant, il se présenta à la députation le 4 novembre 1837, dans le 4ᵉ collège électoral de Tarn-et-Garonne (Moissac), où il échoua avec 82 voix contre 213 données au député sortant, réélu, M. Duprat. Après cet échec, il modifia son attitude politique, et fit à la monarchie de Juillet de l'opposition radicale. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Tarn-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 4ᵉ sur 6, par 23,932 voix sur 60,142 votants et 74,168 inscrits : il siégea à l'extrême-gauche et vota *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret sur les clubs, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'augmentation de 50,000 fr. par mois du traitement du Président de la République, *contre* l'interdiction des clubs. Il avait fait à la politique du prince-président une opposition systématique. Réélu par le même département, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 5ᵉ et dernier, avec 19,720 voix sur 51,955 votants et 75,233 inscrits, il continua de siéger et de voter avec l'extrême-gauche. Après le coup d'Etat de décembre, il se présenta, le 27 février 1852, comme candidat d'opposition, dans la 2ᵉ circonscription du Tarn-et-Garonne; mais il échoua avec 3,324 voix contre 18,554 données au candidat officiel, élu, M. Belmontet, et 775 à M. Tournayre. Il rouvrit alors son cabinet d'avocat à Moissac.

DETOURS (Jean-Pierre-Georges), député de 1877 à 1878, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 21 février 1830, fils du précédent, se présenta, le 5 mars 1876, aux élections législatives dans l'arrondissement de Limoux, et échoua, au 2ᵉ tour, avec 7,422 voix contre 8,038 à l'élu, M. Rougé, candidat républicain. Après la dissolution de la Chambre par le cabinet de Broglie-Fourtou, il fut élu comme candidat du gouvernement du Seize-Mai, le 14 octobre 1877, député de Limoux, par 8,115 voix sur 16,236 votants et 19,495 inscrits, contre 7,461 voix au député sortant, M. Rougé. Cette élection ayant été invalidée, les électeurs de Limoux furent

convoqués à nouveau le 3 mars 1878, mais M. Detours ne se représenta pas, et M. Rougé fut élu sans concurrent.

DEULNEAU (Jacques-Charles-François), député en 1789, né à Verdun (Meuse), le 4 février 1750, mort à une date inconnue, fut élu le 1er avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Verdun. Il donna sa démission le 27 août 1789, et fut remplacé par M. Gillon (Jean-Nicolas); il invoqua, pour se retirer, un motif de santé. Nous n'avons aucun autre renseignement sur lui au *Moniteur*; il était, avant sa nomination, lieutenant de maréchaussée à Verdun, et fut nommé chef d'escadron de gendarmerie, puis suppléant du juge de paix; le 9 germinal an VIII, il était adjoint au maire de Verdun.

DEURBROUCQ (Pierre-Jean, baron), député de 1810 à 1815, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 1er mai 1756, mort au château de Jarzé (Maine-et-Loire) le 20 juin 1831, était négociant à Nantes, lorsqu'il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député de la Loire-Inférieure au Corps législatif. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, et baron le 20 août 1809. Il siégea au Corps législatif jusqu'aux Cent-Jours, et rentra ensuite dans la vie privée.

DEUSY (Sixte-François-Joseph), député en 1791, né à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais) le 19 mars 1761, mort à Douai (Nord) le 25 août 1821, était avocat au conseil d'Artois en 1778. Le 30 août 1791, il fut élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 8e sur 11, par 311 voix sur 531 votants. Jurisconsulte et orateur de talent, il siégea parmi les modérés, fut président du comité de féodalité, prononça (12 juin 1792) un intéressant discours sur les droits casuels, provoqua (12 juillet) le décret d'accusation contre les signataires de l'adresse républicaine de Marseille, et refusa (8 août) de mettre La Fayette en accusation. Au sortir de la séance, attaqué, rue Saint-Louis, par la foule ameutée en raison de ce vote, il écrivit, le lendemain, la lettre qui suit au président de l'Assemblée:

« Paris, 9 août 1792.

« Monsieur le Président,

« Je crois qu'il est de mon devoir de rendre compte à l'Assemblée des mauvais traitements que j'ai reçus hier au sortir de la séance. Après avoir essuyé de la part d'une foule d'hommes, apostés à chaque coin de rue, les injures et les menaces les plus atroces, parvenu à la rue Saint-Louis, je fus frappé par derrière par un homme qui me dit qu'il me reconnaissait pour avoir fait une motion contre les tribunes. Aussitôt je fus assailli de pierres, dont plusieurs m'atteignirent dans les reins; deux fois un sabre fut levé sur ma tête, mais il fut écarté par un homme qui me protégeait; enfin, je suis arrivé au corps de garde du Palais-Royal, où j'ai trouvé plusieurs de mes collègues. Voyant bientôt que la garde allait être forcée, nous nous échappâmes par une fenêtre; si l'Assemblée ne prend pas des mesures efficaces pour assurer notre liberté, je m'abstiendrai de ses séances jusqu'à ce que je puisse voter librement et sans compromettre la dignité de la représentation nationale.

Deusy. »

Après la session, il revint à Arras et opposa une courageuse résistance à Joseph Lebon et à Robespierre. Lorsque Carnot, dont il était l'ami, quitta la France, il lui fit don d'un bas-relief que lui avaient offert les corporations ouvrières de Paris, et qu'on admire encore chez son petit-fils. Elu juge de paix à Arras, le 9 avril 1799, il s'établit, sous la Restauration, avocat près la cour royale de Douai, et là, fut le patron de plusieurs avocats et magistrats éminents, tels que MM. Liborel, Martin du Nord, Leroy de Foloy, etc.

DEUSY (Ernest-François-Joseph), député de 1876 à 1881, né à Bapaume (Pas-de-Calais), le 23 avril 1823, petit-fils du précédent et petit-neveu de l'abbé Léonard Breuvard, député du clergé aux Etats-Généraux pour le bailliage de Douai et d'Orchies, fut reçu avocat à Paris en 1845. Ses débuts au barreau attirèrent l'attention; il fut attaché, dès 1846, au parquet du tribunal de la Seine, et fut chargé, comme juge délégué, d'instruire le procès de l'insurrection de juin à Belleville. Le président de la commission militaire, général Bertrand, signala le courage et l'activité avec lesquels il s'acquitta de cette délicate mission.

Rappelé à Arras en 1850 par la mort de son père, il se fit inscrire au barreau de cette ville, et, quelques mois après, fut nommé juge-suppléant. Il prit en main la cause des intérêts agricoles et des classes ouvrières, devint bientôt président de la Société de secours mutuels d'Arras, fonctions qu'il occupe encore aujourd'hui, et, lors de la fondation de la Société des Agriculteurs de France (1868), fut nommé membre du conseil d'administration.

Le 24 mai 1869, il se présenta comme candidat de l'opposition libérale dans la 1re circonscription du Pas-de-Calais, où il échoua avec 4,181 voix contre 21,890 données au candidat officiel élu, M. Sens, 8,188 à M. Florent, et 1,602 à M. Hervé.

Le 8 septembre 1870, il accepta les fonctions de maire d'Arras, qu'il conserva pendant onze ans, et qu'il abandonna à la suite de la laïcisation d'une école des frères de la doctrine chrétienne. Porté aux élections générales du 8 février 1871 sur la liste républicaine du Pas-de-Calais, il échoua avec 34,005 voix sur 139,532 votants. Mais, le 20 février 1876, la 1re circonscription du Pas-de-Calais l'élut député avec 10,155 voix sur 18,681 votants et 22,985 inscrits, contre 8,333 voix à M. Sens, ancien député et conservateur. Dans son programme, M. Deusy demandait la protection de l'agriculture, la revision des traités de commerce, l'économie dans les budgets, la liberté de l'enseignement, la résistance aux guerres aventureuses, l'organisation définitive de la République conservatrice et constitutionnelle. Républicain libéral et complètement indépendant, il siégea à gauche, combattit le ministère de Broglie et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua (14 octobre 1877), avec 9,122 voix contre 10,535 à l'élu, M. Sens, candidat du gouvernement du Seize-Mai. Mais cette élection fut invalidée, et les électeurs convoqués à nouveau le 7 avril 1878, donnèrent la majorité à M. Deusy, avec 9,914 voix sur 19,514 votants et 23,745 inscrits, contre 9,500 voix à M. Sens. M. Deusy a été président des commissions de la législation sur les mines, des emprunts faits en France par les nations étrangères, du vinage des vins, et des voies navigables de la région du Nord. On lui doit le célèbre rapport sur les comptes de la guerre

de 1870, véritable monument d'histoire contemporaine, qui éclaire d'un jour nouveau les causes de nos désastres; il fut aussi rapporteur des commissions du classement du canal du Nord, et des récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Les électeurs de Bapaume l'ont réélu pour la quatrième fois conseiller général en 1889. Au conseil général, il s'est toujours montré le défenseur ardent de l'agriculture et de l'industrie nationales; depuis 1885, il s'est voué principalement à la création des syndicats agricoles; le syndicat de Bapaume, qu'il a fondé, a servi de modèle aux 762 syndicats qui existent aujourd'hui; on doit encore à son initiative l'Union des syndicats et le syndicat des Agriculteurs de France, dont il est le vice-président. Dans sa séance du 26 août 1886, le conseil général du Pas-de-Calais, a déclaré solennellement et à l'unanimité que « M. Deusy a bien mérité de l'agriculture ». Cet éloge a été confirmé par M. Baudrillart, membre de l'Institut, par M. Victor de Blod (*Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er septembre 1887), par le président Sénart (discours du 18 mai 1888) au congrès des catholiques à Paris, ce dernier en ces termes : « Il y a une croisade à entreprendre pour relever l'agriculture. Pour cette croisade d'un nouveau genre, la Providence avait préparé un homme qui en a été comme le Pierre l'Ermite. M. Deusy a tout ce qu'il faut pour faire un apôtre, il a la foi, il a le tempérament, le dévouement sans bornes, l'énergie morale, la vigueur intellectuelle. » A l'expiration de son mandat de député en 1881, M. Deusy ne s'est plus représenté, afin de se consacrer entièrement à la cause de l'agriculture nationale, qu'il a tant à cœur.

DEVADE (Guillaume-Amédée), député de 1876 à 1888, né à Saint-Martin-sur-Ocre, (Loiret) le 11 janvier 1818, mort à Gien (Loiret) le 21 avril 1888, était docteur-médecin à Gien. Nommé médecin en chef de l'hôpital de Gien en 1847, il fut révoqué de ces fonctions après le coup d'Etat de décembre 1851, à cause de ses opinions républicaines. Conseiller municipal de Gien depuis 1860, il appartint, pendant la guerre de 1870-1871, aux ambulances de l'armée de la Loire, et fut décoré de ce chef à la fin de la campagne. Conseiller d'arrondissement en 1874, il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Gien, par 6,494 voix sur 11,413 votants et 14,592 inscrits, contre 4,860 voix à M. Despond, candidat constitutionnel. Il siégea à la gauche républicaine, combattit le cabinet de Broglie et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 8,268 voix sur 12,652 votants et 15,342 inscrits, contre 4,330 voix à M. de Chasseval, candidat du gouvernement du 16 mai, il reprit sa place à gauche, soutint les ministres républicains au pouvoir, vota *contre* la proposition Raspail sur l'amnistie, et *pour* la proposition Gatineau, et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,941 voix sur 9,468 votants et 15,849 inscrits. Il vota l'expulsion des princes, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Loiret, fut réélu, le 2e sur 6, par 48,578 voix sur 83,675 votants et 102,589 inscrits. Il mourut avant la fin de la législature.

DEVAISNES (Jean-Marie-Eusèbe, chevalier), pair de France, né à Paris le 9 mars 1770, mort à Paris le 24 février 1840, était ancien préfet, et chevalier de l'Empire depuis le 22 novembre 1808, lorsqu'il fut nommé, le 11 octobre 1832, pair de France. Il siégea obscurément à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DEVAL DE GUYMONT (Jean, baron de Saumade, chevalier), député de l'an XI à 1809, né à Pontaumur (Puy-de-Dôme) le 16 mai 1756, mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 9 novembre 1833, était avocat à Riom avant la Révolution. Il devint juge du district de Riom, accusateur public, et, en l'an II, commissaire près le tribunal criminel de Riom. Le 9 thermidor an XI, il fut élu par le Sénat conservateur député du Puy-de-Dôme au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1809. A la réorganisation des tribunaux, il fut nommé, le 17 avril 1811, président de chambre à Riom, et créé chevalier de l'Empire le 30 septembre suivant.

DEVANSAYE (René-Alphonse Esnault de la), représentant en 1849, né à Château-Gontier (Mayenne) le 28 octobre 1811, mort à Paris le 7 juillet 1852, était propriétaire, maire d'Anverse depuis le 25 octobre 1843, et, depuis 1848, membre du conseil général de Maine-et-Loire pour le canton de Noyant, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 11e et dernier, avec 50,358 voix sur 104,313 votants et 151,062 inscrits; il siégea à droite, et ne s'occupa que de questions d'intérêt local. Candidat indépendant aux élections du Corps législatif (2 février 1852), il échoua dans la 2e circonscription de Maine-et-Loire, avec 4,762 voix contre 22,809 données au candidat officiel élu, M. Bucher de Chauvigné, 1,099 à M. de Contades et 136 à M. Thuau. Il donna sa démission de maire d'Anverse à la fin de juin, et mourut quelques jours après.

DEVARS (Jean), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né en 1753, mort à une date inconnue, fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Charente, le 6e sur 9, avec 223 voix sur 537 votants. Il était juge de district à la Rochefoucauld (Charente). Il siégea à la Plaine, et dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Le délit dont Louis est coupable doit être puni de mort, d'après les règles de la justice éternelle : je le déclare digne de mort. Cependant nous devons consulter le salut de l'Etat. Or, je crois que, pour le bonheur de la patrie, Louis doit être chassé d'une nation qu'il a si lâchement trahie. En attendant qu'il puisse être banni, je demande qu'il soit détenu. » Le 2 mai 1793, Devars présenta un projet de décret sur les subsistances portant que les lois existantes, relatives à la libre circulation des grains, continueront à être exécutées; qu'il est défendu de vendre du blé en dehors des marchés publics; que les administrateurs des départements fixeront, dans les 24 heures, le maximum des grains, en prenant pour base la moyenne de tous les marchés. Dans la séance du 28 mai, il s'opposa à ce que Duchâtel fût envoyé comme commissaire à l'armée du Nord, avec Legot, Bernard de Saint-Afrique et Varlet, et déclina l'honneur de faire partie de la commission; il réclama le rétablissement de la circulation des lettres et des journaux (11 juin), et le rapport sur les députés détenus à l'occasion des mesures prises contre les fonctionnaires qui les soutiennent (2 juillet); demanda que le ministre de la guerre se concertât avec le comité de salut public pour faire, séance tenante, un rapport sur Custine (22 juillet), et qu'on rejetât la motion de Chabot contre ceux qui n'acceptaient pas la Constitution (11 août). Le 14 vendémiaire an III, il accusa Barère, Billaud

et Collot, d'avoir été les complices de Robespierre; le 20 pluviôse, il reprocha à Dubem de conspirer contre la Convention, malgré les cris des femmes des tribunes irritées de l'enlèvement des bustes de Marat, de Lepelletier, de Beauvais et de Dampierre, cris qui furent étouffés par les acclamations de : *Vive la République! A bas les furies de la guillotine*! Le 12 prairial, il témoigna contre Panis, et, le 15, s'opposa à la traduction de Romme et de ses complices devant le tribunal criminel de la Seine, parce que « après avoir fait juger par la commission militaire des révoltés subalternes et peu instruits, il y aurait injustice à accorder des formes plus protectrices à leurs chefs. » Le 28, il aggrava les charges relevées contre Peyssard; le 14 messidor, il demanda que la loi qui ordonnait le séquestre des biens des parents des émigrés fût maintenue, car ils faisaient passer des fonds à leurs enfants; dans la discussion sur le projet de Constitution, il parla en faveur de la limitation de la liberté de la presse, s'opposa à ce que les membres des assemblées électorales fussent nommés chaque année, proposa qu'ils fussent réélus seulement après un intervalle de deux ans, car, dit-il « ces assemblées finiront par être composées d'ignorants, tous les hommes de mérite en ayant été membres dans les premières années. » Le 21 vendémiaire an IV, Devars fut élu député de la Charente au Conseil des Anciens, avec 161 voix sur 291 votants. Le 11 prairial an VIII, il fut nommé juge au tribunal civil d'Angoulême, et le 13 mars 1816, il fut confirmé dans ces dernières fonctions par la Restauration.

DEVAUX (JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents et de l'an VIII à 1807, né à Bruges (Belgique) en 1766, mort à Bruges le 13 mai 1807, était administrateur du département de la Lys, lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an VII, député du département de la Lys au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse au VII, par le Sénat conservateur, comme député de la Lys au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'à sa mort.

DEVAUX (AUGUSTIN-MARIE, BARON), député aux Cinq-Cents, et de 1819 à 1837, né à Bourges (Cher) le 30 août 1769, mort à Paris le 10 octobre 1838, était avocat au moment de la Révolution. Nommé procureur-syndic du district de Châteauroux, il fut, sous la Terreur, président du tribunal révolutionnaire de cette ville, et n'usa de ces fonctions que dans l'intérêt de tous. Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Châteauroux, puis près l'administration centrale du département de l'Indre, il fut élu, le 22 germinal an VI, député du Cher au Conseil des Cinq-Cents, par 122 voix sur 154 votants. Il se fit peu remarquer dans cette Assemblée, et, après le 18 brumaire, rentra au barreau, comme avocat près la cour d'appel de Bourges; il y acquit bientôt une brillante réputation. Maire de Bourges pendant les Cent-Jours (7 mai 1815), il donna sa démission au retour des Bourbons, et fut élu député, le 2 novembre 1819, par le collège de département du Cher, avec 256 voix sur 478 votants et 869 inscrits, contre MM. Bengy de Puyvallée, 136 voix, et Baucheton, 85 voix, en remplacement de M. Augier, décédé. Il siégea à gauche, défendit les libertés octroyées par la Charte, proposa la validation de l'élection de Grégoire, combattit les lois d'exception et la nouvelle loi électorale, et appuya le renvoi aux ministres (25 avril 1820) de la proposition Madier de Montjau (*Voy. ce nom*). Réélu, le 4 novembre 1820, dans le 2[e] arrondissement électoral du Cher (Saint-Amand) par 120 voix sur 207 votants et 285 inscrits, contre 63 voix à M. Servois, juge de paix de la Guerche, il continua de lutter avec l'opposition contre les ministres, et, malgré les efforts de M. de Villèle, fut réélu, le 25 février 1824, par 107 voix sur 210 votants et 269 inscrits, contre 94 voix à M. Servois. Il combattit le projet de loi sur le milliard des émigrés, la loi du sacrilège et la loi des substitutions. Les électeurs de Saint-Amand lui renouvelèrent son mandat, le 17 novembre 1827, par 133 voix sur 190 votants et 238 inscrits, contre 42 voix à M. Bord de Grandfond, président du collège électoral; il fut des 221. Le gouvernement de Juillet le nomma conseiller d'Etat: soumis par ce fait à la réélection, il rentra à la Chambre, le 21 octobre 1830, avec 135 voix sur 182 votants et 217 inscrits, et siégea au centre. Ce fut le 1[er] collège électoral du Cher (Bourges) qui l'envoya à la Chambre, aux élections du 5 juillet 1831, avec 91 voix sur 180 votants et 218 inscrits, contre 49 voix à M. Mayet-Genetry; il lui renouvela son mandat, le 21 juin 1834, par 103 voix sur 195 votants et 230 inscrits, contre 53 voix à M. Mayet-Genetry. Au cours de ces dernières législatures, M. Devaux avait repoussé le projet de pairie élective proposé par M. Salverte, discuté l'organisation du Conseil d'Etat, et prit l'initiative d'une proposition d'abolition de la peine de mort. On a de lui : *Essai sur la révision de la Charte* (1820); — *Essai sur la septennalité* (1824), et plusieurs discours.

DEVAUX (LOUIS-EDOUARD-JOSEPH), député de 1876 à 1882, sénateur de 1882 à 1884, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 23 novembre 1819, mort à Béthune (Pas-de-Calais) le 25 janvier 1884, fit ses études de droit à Paris et se fit inscrire au barreau de Saint-Omer. En 1848, ses opinions républicaines le firent nommer procureur de la République à Arras, situation qu'il échangea l'année suivante contre celle de juge d'instruction à Saint-Omer; lors du coup d'État de 1851, M. Devaux donna sa démission pour ne pas prêter serment, et se fit inscrire de nouveau au barreau de sa ville natale. En 1870, une affection du larynx l'ayant obligé de renoncer à sa profession, il fut nommé sous-préfet de Saint-Omer le 12 septembre, et resta à son poste pendant la durée de l'invasion. Aux élections du 8 février 1871, porté sur la liste républicaine, qui échoua toute entière dans le Pas-de-Calais, il obtint 39,640 voix; le dernier élu de la liste mixte, M. de Saint-Malo, passa avec 129,996 voix. Il fut plus heureux aux élections du 20 février 1876, et fut élu député dans la 1[re] circonscription de Saint-Omer avec 7,226 voix sur 8,245 votants et 13,273 inscrits. Il prit place à la gauche républicaine, vota avec la majorité, et, le 16 mai 1877, fut l'un des 363 députés qui refusèrent un vote de confiance au ministère de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, M. Devaux fut réélu, le seul républicain du département du Pas-de-Calais, le 14 octobre 1877, par 5,628 voix sur 11,046 votants et 13,343 inscrits, contre 5,387 voix à M. Lefebvre du Prey; le 4 novembre de la même année, il fut nommé conseiller général du canton nord de Saint-Omer, et, le 21 août 1881, appelé à la présidence de ce conseil. Ce même jour, il fut réélu député par 6,116 voix sur 10,657 votants et 13,739 inscrits contre 4,482 voix à M. Lefebvre du Prey. Lors du

renouvellement triennal du Sénat, le 8 janvier 1882, il fut élu sénateur du Pas-de-Calais, le 4e et dernier, par 507 voix sur 1,013 votants. Il siégea à la gauche de la Chambre haute, soutint les ministères républicains, vota les lois sur l'enseignement et les crédits du Tonkin, et mourut dans le cours de la législature.

DEVELLE (Jules-Paul), député depuis 1877 et ministre, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 12 août 1845, fit ses études à Bar-le-Duc, fut inscrit au barreau de Paris en 1845, devint secrétaire de M. J. Grévy, et, secrétaire de la conférence des avocats en 1869, prononça, comme discours d'usage, l'éloge de Berryer. Nommé sous-préfet de Louviers en 1872, et préfet de l'Aube en 1876, il fut révoqué (mai 1877) par le gouvernement du Seize-Mai, et, après la dissolution de la Chambre obtenue par le cabinet de Broglie-Fourtou, se présenta comme candidat républicain dans l'arrondissement de Louviers, aux élections législatives du 14 octobre 1877. Il fut élu par 8,250 voix sur 16,333 votants et 18,992 inscrits, contre 7,893 à M. Raoul Duval, député bonapartiste sortant. Il siégea à la gauche républicaine, entra comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur le 13 février 1879, et en sortit le 4 mars suivant, à la chute du cabinet. Réélu député, le 21 août 1881, par 8,791 voix sur 16,202 votants et 18,855 inscrits contre 7,307 voix à M. Raoul Duval, il fut nommé une seconde fois sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le cabinet Freycinet (31 janvier 1882), et prit plusieurs fois la parole à la Chambre en cette qualité, notamment (janvier 1883) dans la discussion du projet de M. Joseph Fabre (*V. ce nom*), relatif à l'interdiction de toute fonction élective ou autre aux membres des familles ayant régné sur la France, et dans la discussion (février 1885) du projet de décentralisation déposé en 1882 par M. Goblet, alors ministre de l'Intérieur. La chute du cabinet dont il faisait partie lui fit perdre ces fonctions quelques jours après (21 février). En février 1885, il défendit les principes protectionnistes lors de la discussion relative à l'élévation des droits d'entrée sur les bestiaux et sur les céréales, et, en mars, comme président de l'Union démocratique, demanda à M. Jules Ferry de donner sa démission avant de consulter la Chambre, lors de l'affaire de Lang-Son. A cette occasion, M. Delafosse (*V. ce nom*), avait déposé une demande de mise en accusation du ministère, demande qui ne fut discutée qu'en juin suivant; M. Develle conjura à ce moment la majorité de ne pas prendre la demande en considération, et les conclusions conformes du rapport de M. Gomot furent votées par 305 voix contre 141.

Lors des élections au scrutin de liste du 4 octobre 1885, M. Develle se fit porter sur la liste républicaine dans l'Eure et dans la Meuse, son département d'origine. En ballottage au premier tour, il opta pour la Meuse avant le second tour, et y fut élu, le 3e sur 5, par 37,970 voix sur 70,523 votants et 83,103 inscrits. Le 7 janvier 1886, il accepta dans le 3e cabinet Freycinet, le portefeuille de l'Agriculture; il intervint (juillet 1886), sur la question d'opportunité, non sur la question de principe, dans la tentative des protectionnistes pour provoquer un nouveau relèvement des taxes déjà établies en 1885, et obtint l'ajournement de la discussion. Il conserva son portefeuille à l'avènement du cabinet Goblet (11 décembre 1886), et, lors de la nouvelle discussion des surtaxes (17 février-14 mars 1887), fut autorisé à exposer à la tribune son avis individuel (protectionniste), le gouvernement déclarant ne point professer d'opinion sur la matière. Le relèvement de 5 fr. fut voté par 312 voix contre 233. M. Develle quitta le ministère le 29 mai suivant, à l'entrée aux affaires du cabinet Rouvier. Il fit partie de plusieurs commissions, présida celle des douanes, fut nommé vice-président de la Chambre et prit la parole dans la plupart des discussions touchant à notre régime économique. A l'ouverture de la dernière session, il fut réélu vice-président de la Chambre (8 janvier 1889). Il s'est prononcé en dernier lieu *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DEVELLE (Louis-Charles-Edmond), député de 1879 à 1885 et sénateur, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 6 avril 1831, frère du précédent, était avoué à Bar-le-Duc et conseiller général de la Meuse pour le canton de Revigny, lorsqu'il fut élu, le 6 avril 1879, député de l'arrondissement de Bar-le-Duc, par 11,724 voix sur 14,083 votants et 23,202 inscrits, en remplacement de M. Grandpierre, démissionnaire. Il siégea à la gauche républicaine, et fut réélu, le 21 août 1881, par 12,293 voix sur 14,839 votants et 22,981 inscrits. Il soutint de ses votes les ministères opportunistes qui détinrent le pouvoir, dans les questions du Tonkin, de l'enseignement, de l'application de l'art. 7 aux congrégations non autorisées, etc. M. Vivenot, sénateur de la Meuse, étant mort, M. Develle le remplaça à la Chambre haute, le 6 janvier 1885, élu par 550 voix sur 860 votants, contre 228 voix à M. Salmon, candidat conservateur. Il prit place à la gauche ministérielle, vota l'expulsion des princes, et vit son mandat confirmé au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 744 voix sur 788 votants. En dernier lieu, M. Develle s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DEVÉRITÉ (Louis-Alexandre), membre de la Convention et député aux Anciens, né à Abbeville (Somme) le 26 novembre 1743, mort à Abbeville le 31 mai 1818, fils d'un libraire d'Abbeville, se fit recevoir avocat au parlement, puis s'établit comme imprimeur-libraire après la mort de son père. Il publia, avant l'ouverture des Etats-Généraux : *La vie et les doléances d'un pauvre diable pour servir de ce qu'on voudra aux Etats-Généraux* (1789), fonda au début de la Révolution les *Annales picardes*, journal destiné à la propagation des idées nouvelles, et devint officier de la garde nationale d'Abbeville dont il avait été l'un des organisateurs. Officier municipal en 1791, il réprima plusieurs tentatives d'émeute, notamment à l'occasion d'une disette de blé, et fut chargé du contingent au premier recrutement de trois cent mille hommes (ce contingent était de 60 hommes pour Abbeville). Membre de la Société des Jacobins, il fut élu, le 12 septembre 1792, par le département de la Somme, député à la Convention, le 13e sur 17, avec 457 voix sur 469 votants. Il prit place parmi les modérés,

et, dans le procès du roi, répondit au 3e appel nominal: « Je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la réclusion et le bannissement du *Tarquin moderne*, quand la patrie sera en sûreté. » Il se prononça encore pour l'appel au peuple et pour le sursis. Il ne vota pas la demande de mise en accusation de Marat et ne protesta pas, comme beaucoup de biographes l'assurent, contre l'arrestation des Girondins au 2 juin 1793. Mais ayant envoyé à l'un de ses amis les *Observations* de Condorcet sur la nouvelle Constitution, il fut décrété d'arrestation (6 juillet) sur la motion d'André Dumont. Lorsque ce dernier eut été envoyé en mission dans la Somme, il fit inventorier les papiers de Devérité mis sous scellés, et écrivit à Guffroy (27 septembre) pour l'assurer de l'innocence du député de la Somme. Celui-ci s'était caché à Paris, après le décret d'arrestation; personne ne prit sa défense, et, six jours après (13 octobre), Amar l'inscrivit sur la liste des 73 députés complices des Girondins, traduits devant le tribunal révolutionnaire. Il protesta, dans une lettre du 8 octobre, en déclarant « que son affaire n'avait rien de commun avec celle de Brissot. » Trois mois après la chute de Robespierre, il fut réintégré dans ses fonctions de député (18 frimaire an III), sur la motion même d'André Dumont, et le décret qui l'avait mis hors la loi fut rapporté par la Convention.

Le 23 vendémiaire an IV, le département de la Somme l'élut député au Conseil des Anciens par 252 voix par 284 votants. Il sortit du Conseil en l'an V, et fut nommé par le gouvernement consulaire juge au tribunal civil d'Abbeville; il cessa ces fonctions lors de la réorganisation des tribunaux en 1811. M. Devérité a publié un grand nombre de brochures politiques de circonstance; on a aussi de lui: *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (1767). — *Essai sur l'histoire générale de la Picardie* (1770). — *Recueil sur l'affaire de la mutilation du crucifix d'Abbeville le 9 août 1765, et sur la mort du chevalier de La Barre* (1776), — etc.

DEVÈS (Pierre-Paul), député de 1876 à 1884, ministre et sénateur, né à Aurillac (Cantal) le 3 novembre 1837, se fit inscrire au barreau de Béziers, et devint conseiller général de l'Hérault pour le canton de Servian. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma procureur de la République à Béziers (20 septembre 1870); il ne conserva ce poste que jusqu'au 7 février 1871, et fut appelé, le lendemain, aux fonctions de maire de Béziers. Le 20 février 1876, les électeurs de la 2e circonscription de Béziers l'envoyèrent à la Chambre avec 11,325 voix sur 19,488 votants et 24,642 inscrits, contre 4,988 voix à M. de Sarrey, conservateur, et 3,133 à M. Armely, bonapartiste. Il siégea à la gauche républicaine, dont il devint plus tard président, combattit le ministère de Broglie, et fut des 363. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 11,347 voix sur 21,056 votants et 25,684 inscrits, contre 9,552 voix au marquis de Las Cases, il fit constamment partie de la commission du budget jusqu'en 1881, soutint les ministères opportunistes, vota *contre* la proposition Raspail sur l'amnistie plénière, et *pour* la proposition Gatineau; lors de la discussion de la proposition Loustalot sur une augmentation du nombre des conseillers généraux proportionnelle à la population (mai 1880), il défendit le projet plus mesuré du gouvernement; sur l'interpellation de M. Antonin Proust concernant les affaires de Grèce, il déposa (janvier 1881) un ordre du jour de confiance « dans la politique de paix pratiquée par le gouvernement » (voté à l'unanimité); il parla en faveur du scrutin de liste (juin), et, sur la demande de M. Blancsubé pour appliquer le droit commun à l'organisation municipale de Paris, il déposa un ordre du jour déclarant que « la Chambre était opposée à la création d'une mairie centrale » (voté par 256 voix contre 153).

Aux élections générales du 4 septembre 1881, il fut réélu, au 2e tour, par 10,599 voix sur 11,826 votants et 25,663 inscrits, contre 197 voix à M. de Ricard. Mais il donna presque aussitôt sa démission, pour briguer les suffrages des électeurs de Bagnères-de-Bigorre, qui avaient un député à élire en remplacement de M. Constans après l'option de ce dernier pour la 1re circonscription de Toulouse. Les électeurs de Bagnères-de-Bigorre, convoqués à cet effet le 18 décembre 1881, élurent M. Devès par 13,967 voix sur 15,337 votants et 23,918 inscrits.

Depuis le 14 novembre 1881, il faisait partie du ministère Gambetta comme titulaire du portefeuille de l'Agriculture nouvellement créé; il tomba avec « le grand ministère » le 26 janvier 1882. Mais le 7 août suivant, il fut nommé ministre de la justice et des cultes dans le cabinet Duclerc. Il intervint, comme ministre, dans la discussion du nouveau serment judiciaire (décembre 1882); défendit le cabinet contre l'accusation d'arrestation arbitraire, à propos de l'affaire du manifeste du prince Jérôme Napoléon (janvier 1883); tenta sans succès (29 janvier) de modifier la loi de 1881 sur la presse, en y introduisant un «délit d'outrage à la République» qui serait déféré au tribunal correctionnel (ajourné).

Il conserva le portefeuille de la justice et des cultes dans le cabinet Fallières (29 janvier 1883), et, ce dernier étant tombé malade, devint président du conseil par intérim. En cette qualité, il intervint à plusieurs reprises à la Chambre et au Sénat, dans la discussion de la proposition de M. Joseph Fabre tendant à interdire l'accès des fonctions publiques, électives ou autres, aux membres des familles ayant régné sur la France; il montra, dans cette occasion, de sérieuses qualités d'orateur et d'homme politique. Le ministère Fallières étant tombé peu de jours après (20 février), M. Devès le suivit dans sa chute. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Hautes-Pyrénées, il échoua avec 21,762 voix: le dernier élu de la liste conservatrice, M. Soucaze, obtint 29,422 suffrages. Il ne fut pas plus heureux aux élections complémentaires de la Seine, le 13 décembre suivant. Il entra au Sénat quelques mois après, ayant été élu sénateur du Cantal, le 29 août 1886, par 306 voix sur 569 votants, contre 246 voix à M. Albert Baduel, en remplacement de M. Cabanes, décédé. M. Devès a pris place à gauche, et a contribué (février 1887) à l'organisation de « l'association de propagande républicaine » destinée à concentrer les efforts de la fraction modérée de la majorité. Il s'est prononcé en dernier lieu *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DEVIC (Emile), député de 1881 à 1884, né au château d'Albouze, commune de la Terrisse (Aveyron), le 3 octobre 1836, était avocat et

conseiller général du canton de Sainte-Geneviève, et connu pour ses opinions libérales, lorsque le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet d'Espalion (13 septembre 1870); il occupa ce poste jusqu'en 1875, et se présenta, comme candidat républicain, aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, sous le gouvernement du 16 mai. Il échoua, au 2e tour, avec 5,059 voix, contre 8,356 données au candidat bonapartiste, élu, M. Badnel d'Oustrac. Il fut plus heureux aux élections générales du 21 août 1881, et fut élu, dans l'arrondissement d'Espalion, par 7,179 voix sur 12,951 votants et 16,765 inscrits, contre 5,731 voix à M. Urbain Affre, conservateur. Il prit place à l'Union républicaine, et soutint les ministères opportunistes alors au pouvoir. Il donna sa démission de député en mars 1884, au moment où il venait d'être nommé président du tribunal civil d'Espalion. Il fut remplacé par M. Denayrouse.

DEVIENNE (ADRIEN-MARIE), député de 1845 à 1848 et sénateur, né à Lyon (Rhône) le 3 février 1802, mort à Lyon le 9 juillet 1883, entra dans la magistrature à 23 ans, comme juge-auditeur au tribunal de Lyon. Juge-auditeur à Saint-Étienne (3 mai 1827), substitut du procureur du roi à Trévoux (27 septembre), à Montbrison (20 février 1828), conseiller-auditeur à la cour de Lyon (6 septembre 1829), conseiller titulaire (8 octobre 1830), président du tribunal civil de Lyon (18 juillet 1837), il fut élu, le 1er février 1845, député du 4e collège électoral du Rhône (Lyon), par 447 voix sur 580 votants et 954 inscrits, en remplacement de M. de Thorigny, démissionnaire. Il prit place parmi les conservateurs, et fut réélu, aux élections générales du 1er août 1846, par 499 voix sur 592 votants et 965 inscrits, contre 70 voix à M. Bonnevent. Il soutint le ministère Guizot jusqu'à la révolution de février qui mit fin à son mandat législatif. Il se démit au même moment de ses fonctions judiciaires, et ne les reprit que sous la présidence du prince L.-Napoléon, qui le nomma procureur-général à Bordeaux (11 février 1850) (il fit alors partie de la commission mixte de la Gironde), puis à Lyon (30 novembre 1852); il fut en même temps président de la commission municipale de cette dernière ville. Nommé (20 juin 1858) premier président à la cour impériale de Paris, en remplacement de M. Delangle appelé au ministère de l'Intérieur, il présida les débats importants de l'affaire Mirès, du procès Patterson-Bonaparte, du palais de l'exposition d'Auteuil, etc. L'empereur le nomma sénateur le 15 mars 1865 : il fut rapporteur du nouveau projet de loi sur la presse (1868), et du projet de sénatus-consulte (août 1869) qui préparait l'empire parlementaire. Il entra à la Cour de cassation comme premier-président (8 mars 1869), en remplacement de M. Troplong. Il quitta Paris après la révolution du 4 septembre et se retira en Belgique. La publication des « papiers et correspondances de la famille impériale » montra qu'il s'était entremis dans une très vulgaire intrigue de l'empereur, et que notamment, il avait fait des démarches personnelles auprès de la maîtresse délaissée, Marguerite Bellanger. Le 23 septembre, le ministre de la justice par intérim, M. Emmanuel Arago, déféra disciplinairement M. Devienne à la cour de cassation « pour avoir gravement compromis la dignité du magistrat ». Destitué en janvier 1871, comme ancien membre des commissions mixtes, M. Devienne protesta de Bruxelles (2 février), et en appela à l'Assemblée nationale, qui cassa le décret de destitution. D'un autre côté, la cour de cassation déclara (juillet 1871) que l'intervention de M. Devienne dans l'affaire Bellanger « n'avait été qu'honorable, ayant eu pour résultat de prévenir un scandale public, et qu'il n'y avait lieu à poursuite disciplinaire. » M. Devienne reprit donc son siège de premier président à la cour de cassation, et fut mis à la retraite le 10 mars 1877, sans obtenir le titre de président honoraire.

Officier de la Légion d'honneur (13 février 1852), grand-officier (31 décembre 1860).

DEVILLAINE (JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né à Roanne (Loire) le 29 février 1796, mort à Roanne le 13 juin 1868, fut banquier puis industriel, sous le gouvernement de Louis-Philippe, et fut nommé successivement adjoint au maire de Roanne, président du conseil des prud'hommes, président du tribunal de commerce, et membre du conseil d'arrondissement. Après la révolution de février, il devint maire de Roanne, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant de la Loire à l'Assemblée constituante, le 4e sur 12, avec 49,810 voix (les votants et les inscrits ne sont pas mentionnés au procès-verbal). Il siégea parmi les modérés de la gauche, fut membre du comité du commerce et de l'industrie, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* la proposition de deux chambres, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *contre* les 50.000 francs par mois à ajouter au traitement du président de la République, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Après l'élection du 10 décembre, il n'avait fait au prince-président qu'une opposition modérée. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

DEVILLAS (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Pierrefort (Cantal) le 20 février 1750, mort à une date inconnue, fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux États-généraux par le bailliage de Saint-Flour. Il était alors avocat à Pierrefort. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu administrateur du département du Cantal, puis juge de paix, et, après le 18 brumaire, conseiller général du département.

DEVILLE (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Sainte-Marie-à-Py (Marne) le 17 octobre 1753, mort en exil à une date inconnue, était administrateur de la Marne lorsque ce département l'élut, le 3 septembre 1792, membre de la Convention, le 5e sur 10, par 158 voix, sur 315 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « La mort ». Dans la séance du 26 frimaire an III, il soutint le projet de ne point rappeler dans l'assemblée les députés mis hors la loi après le 31 mai 1793; le 27 nivôse suivant, il combattit la radiation de Levrault et

de Dietrich de la liste des émigrés. Elu député de la Marne au Conseil des Cinq-Cents le 21 vendémiaire an IV, par 132 voix sur 174 votants, il appuya (11 ventôse) en ces termes un message du Directoire concernant certains magistrats : « On ne peut considérer les hommes dont il est question que comme des royalistes ; or, à la fin de la session, la Convention nationale a décrété la déportation de tous les royalistes. Je demande que la commission que vous venez de créer présente les moyens d'exécuter la loi à l'égard des juges qui ont refusé de prêter le serment de haine à la royauté. » Le 23 frimaire an V, sur sa motion, le Conseil adressa un message au Directoire pour avoir des renseignements sur la multiplicité des suspensions de ventes des domaines nationaux, et chargea une commission de rechercher les moyens d'activer l'aliénation de ces domaines. Le 9 pluviôse an V, Deville proposa l'envoi d'un message au Directoire pour avoir, par département, un état des individus rayés de la liste des émigrés (adopté).

Deville fut nommé par le gouvernement consulaire sous-inspecteur des forêts à Reims (an X); la première Restauration le révoqua de ces fonctions ; atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre « les régicides », Deville dut quitter la France ; on ignore où il est mort.

DEVILLE (JEAN-MARIE-JOSEPH), représentant en 1848 et en 1849, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 3 février 1787, mort à Tarbes le 19 mai 1853, s'enrôla volontairement dans l'armée en 1803, et fit les campagnes de l'Empire. Capitaine de grenadiers en 1814, il quitta le service au retour des Bourbons, reprit l'uniforme pendant les Cent-Jours, et, après Waterloo, fit son droit à Paris. Inscrit au barreau de Tarbes, il acheta bientôt une étude de notaire dans cette ville, devint commandant de la garde nationale en 1830, fit de l'opposition au gouvernement, si bien que son bataillon fut dissous. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 6e et dernier, par 17,773 voix (le procès-verbal ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret des clubs, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *contre* la proposition Duvergier de Hauranne sur les deux Chambres, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* l'abolition du remplacement militaire, *pour* le droit au travail, *contre* l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, *contre* l'expédition romaine, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'amnistie générale, *contre* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Le 21 octobre 1848, il avait proposé d'inscrire dans l'article 107 de la Constitution : « Le remplacement militaire est interdit. » L'amendement fut adopté par 663 voix contre 140. Réélu, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 5e et dernier, par 20,331 voix sur 48,393 votants et 71,204 inscrits, il reprit sa place à l'extrême-gauche, et signa, le 13 juin, l'appel aux armes de ce groupe. Arrêté aux Arts-et-Métiers, il fut condamné à la déportation, interné à Belle-Ile-en-Mer, puis rendu à la liberté, pour raison de santé. Il mourut en effet quelque temps après.

DEVINCK (FRANÇOIS-JULES), représentant en 1851, député de 1852 à 1863, né à Paris le 26 avril 1802, mort à Paris le 20 novembre 1878, s'adonna de bonne heure à l'industrie. Il fonda à Paris, en 1830, une fabrique de chocolats, qui devint une des plus importantes de la capitale, fut nommé juge au tribunal de commerce en 1837, puis président en 1848 ; il devint membre de la Chambre de commerce, membre du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, et fit partie, après 1848, de la commission municipale et départementale de la Seine, dont il fut par la suite secrétaire et vice-président élu. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1849, il fut élu, sous les auspices de M. Thiers, le 30 novembre 1851, représentant de la Seine à l'Assemblée législative, par 52,369 voix, en remplacement du général Magnan, démissionnaire. Cette élection, qui fut considérée alors comme un échec pour la politique du prince-président, précipita peut être le coup d'Etat, qui eut lieu deux jours après ; dans ces circonstances, ni le procès-verbal des élections ni les journaux de l'époque ne mentionnèrent les chiffres des votants et des inscrits, et ses pouvoirs ne furent jamais vérifiés. Trois mois après, le 29 février 1852, M. Devinck se présenta, comme candidat officiel au Corps législatif, dans la 2e circonscription de la Seine, et fut élu par 12,189 voix sur 21,974 votants et 36,082 inscrits, contre 4,874 voix à M. Mortimer-Ternaux, et 2,343 au général Lamoricière. Pour ses débuts oratoires (22 juin 1852), il promit au gouvernement « un concours loyal et sincère », et défendit la commission du budget. Il prit souvent la parole, dans les discussions financières, et soutint en toute occasion l'administration du préfet de la Seine. Réélu, le 29 juin 1857, par 10,472 voix sur 20,111 votants et 35,086 inscrits, contre 9,070 voix à M. Bethmont, et 126 au général Cavaignac, il fut rapporteur de la loi sur la Banque de France (1857), deux fois rapporteur du budget en 1858 et 1859, demanda (avril 1858) qu'on établit l'équilibre du budget en rognant les dépenses des neuf ministères, notamment du ministère de la guerre qui, sur un budget de dépenses de 1,736 millions, absorbait à lui seul 51 0/0 des ressources totales. L'année suivante, il déposa son rapport le jour même de la déclaration de guerre à l'Autriche (3 mai 1859), et fit valoir les accroissements de recettes, tout en protestant discrètement contre la faculté d'ouvrir de nouveaux crédits dans l'intervalle des sessions. En mars 1862, il signa et développa à la tribune l'amendement tendant à la substitution du vote du budget par chapitres au vote du budget par ministère « qui entravait toute liberté d'action pour le vote de l'impôt ; » il retira son amendement devant les protestations du ministre des finances, M. Magne, qui prétendit « que le vote du budget par masses empêchait les empiétements possibles du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. » En 1863, il fut président de la commission du budget. On lui doit le nouveau système de comptabilité et de surveillance en matière de faillite, système qui en simplifie toutes les opérations.

Aux élections générales du 1er juin 1863, il échoua dans son arrondissement avec 9,845 voix contre M. Thiers, qui obtint 11,112 suffrages ;

il ne fut pas plus heureux aux élections du 24 mai 1869, et il échoua, au second tour, après une lutte des plus vives, avec 9,802 voix, contre 15,909 à M. Thiers député sortant, élu, et 5,721 à M. d'Alton-Shée, candidat radical. M. Devinck ne s'est plus représenté. Il a été président de l'association des voyageurs de commerce du département de la Seine. Grand officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1867. Il a publié : *Pratique commerciale et recherches historiques sur la marche du commerce et de l'industrie* (1867).

DEVINCK-THIERRY (François-Régis-Benjamin), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Dunkerque (Nord), en 1762, mort à Paris, le 20 mars 1803, était juge de paix à Dunkerque, lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du département de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents, par 541 voix sur 580 votants. Réélu, le 20 germinal an VII, dans le même département au même Conseil, il prêta son concours au coup d'Etat de brumaire, et le lendemain (19), fut appelé à faire partie de la commission intermédiaire des Cinq-Cents dont il devint secrétaire. Le 4 nivôse suivant, le Sénat conservateur le choisit comme député au Corps législatif pour représenter le département de l'Escaut. Il mourut pendant la législature.

DEVIOLAINE (Victor-Emile), député de 1876 à 1877, né à Prémontré (Aisne), le 18 septembre 1833, maître-verrier et maire de Cuffies (Aisne), fut porté, le 8 février 1871, sur la liste conservatrice dans l'Aisne; il échoua avec 16,933 voix sur 87,823 votants. Nommé conseiller municipal à Soissons, puis conseiller général du canton, il se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, comme candidat constitutionnel, et fut élu dans l'arrondissement de Soissons par 9,147 voix sur 15,264 votants et 18,424 inscrits, contre 6,005 à M. Choron. Il ne tarda pas à passer dans les rangs de la droite. Candidat du gouvernement du 16 mai aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua avec le même arrondissement, avec 7,616 voix contre 8,706 données à l'élu républicain, M. Choron.

DEVISME (Jacques-François-Laurent), député en 1789 et de l'an VIII à 1806, représentant aux Cent-Jours, né à Laon (Aisne), le 10 août 1749, mort à Laon, le 2 février 1830, était fils de Jean Devisme, marchand drapier, et de Marie-Marguerite Huilliot. Avocat à Laon avant la Révolution, il fut élu, le 29 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Vermandois; il siégea dans la majorité, et prit une part active aux travaux de l'assemblée tant en séance que dans les comités. Il fit rendre (22 avril 1790), un décret relatif aux coupes de bois faites par le cardinal Loménie : fit voter (8 mai) six cent mille francs pour les travaux du canal de Charolais; fit supprimer (20 juillet) les redevances pécuniaires des juifs; fit régler (19 décembre) le mode de poursuites des délits forestiers; fit rendre un décret (15 janvier 1791) relatif à la vente des biens nationaux; puis un autre décret (18 janvier) pour le remboursement des dîmes inféodées; fit ordonner (27 février) la recherche des minutes des aliénations des biens nationaux; fit décréter (9 mars) le salaire des officiers des eaux et forêts, et, dans la même séance, lut un rapport sur le rachat des droits féodaux non supprimés. Nommé secrétaire de l'assemblée, le 24 mars, il fit rendre un décret (27 mars) sur la possession des biens domaniaux ; fit ordonner (22 avril) des poursuites contre les auteurs des dégâts commis dans les bois de Noyon ; fut nommé (21 juin) l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes ; fit un rapport (27 septembre) tendant à la réunion de l'administration des salines à l'administration des forêts (ajourné).

Après la session, il fut élu (12 septembre 1791) administrateur du département de l'Aisne. Il se tint à l'écart pendant la Terreur, et se montra assez favorable au coup d'Etat de brumaire pour être choisi par le Sénat conservateur (8 pluviôse an VIII) comme député de l'Aisne au Corps législatif. Il devint président de cette assemblée en l'an X, et ne pouvant exprimer ses opinions à la tribune, publia dans le *Journal des Débats* ses réflexions sur certains articles du Code civil. Le 4 frimaire an XII, il devint membre de la Légion d'honneur. A sa sortie du Corps législatif, il fut nommé (1806) procureur général près le tribunal de justice criminelle de l'Aisne, poste qu'il occupa jusqu'en 1816, date de sa suppression. Chevalier de l'Empire (27 février 1809), il fut élu, le 7 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Laon à la Chambre des Cent-Jours, par 53 voix sur 97 votants et 287 inscrits. Le gouvernement de la Restauration l'appela, en 1817, aux fonctions de substitut du procureur-général près la cour royale d'Amiens. Il prit sa retraite quelques années après.

DEVOIZE (Joseph-François-Jacques-Adolphe), député de 1852 à 1867, né à Tunis (Afrique) le 18 mars 1807, mort le 8 juillet 1867, était le fils d'un consul général à Tunis sous le premier Empire. M. Devoize fut admis, à 17 ans, à l'Ecole polytechnique, et en sortit comme lieutenant du génie en 1829; en 1832, il assista au siège d'Anvers et fut nommé capitaine ; en 1843, il travailla aux fortifications de Grenoble, puis à celles de Paris comme aide-de-camp du général Dode de la Brunerie, directeur général des travaux de fortifications de la capitale. Quelque temps après, M. Devoize se retira pour se livrer à l'exploitation de ses propriétés dans l'Isère ; il fut alors nommé membre du conseil général de ce département. Candidat officiel aux élections au Corps législatif du 29 février 1852, il fut élu, dans la 2e circonscription de l'Isère, par 18,519 voix contre 4,130 données au candidat de l'opposition, M. Ducrest. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 1er juin 1863, par 24,771 voix sur 24,958 votants et 36,255 inscrits. Il mourut pendant la session, et fut remplacé par M. Riondel, candidat de l'opposition. Chevalier de la Légion d'honneur, et de l'ordre de Léopold de Belgique.

DEVOUCOUX (Philippe-Jean-Barnabé), député de 1876 à 1877, né à Château-Chinon (Nièvre), le 11 juin 1819, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 25 janvier 1889, s'établit avocat à Autun en 1848. Proscrit au 2 décembre 1851 en raison de ses opinions républicaines, il passa en Suisse, et rentra en France deux ans après. Il se fit alors inscrire au barreau de Bourges, fut nommé maire de la ville après le 4 septembre 1870, et révoqué de ses fonctions le 24 mai 1873. Candidat, sur une liste républicaine du Cher, aux élections législatives du 8 février 1871, il échoua avec 21,875 voix sur 76,432 votants; se présenta de nouveau, le 9 juillet suivant, à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Le-

brun, démissionnaire, et de M. Thiers qui avait opté pour la Seine, et obtint, sans être élu, 28,418 voix sur 61,891 votants. Les élections du 8 octobre, pour les conseils généraux lui furent plus favorables; il devint l'élu du canton de Bourges, et président du conseil général en 1871 et 1872.

Candidat républicain aux premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua avec 102 voix sur 356 votants, mais, aux élections législatives qui suivirent (20 février), il fut nommé dans deux arrondissements du Cher: dans la 1re circonscription de Bourges avec 7,649 voix sur 14,902 votants et 18,838 inscrits, contre 7,192 voix à M. Buffet, et dans la 2e circonscription de Saint-Amand avec 6,321 voix sur 11,989 votants et 14,800 inscrits, contre 3,774 voix à M. le comte de Saint-Sauveur, et 1,369 à M. Clogenson. Il opta pour Bourges, prit place à la gauche républicaine, dont il fut un des vice-présidents, combattit le cabinet de Broglie, et fut des 363.

Aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, M. Devoucoux échoua à Bourges, avec 6,914 voix contre 9,099 à M. d'Arenberg. Sous le ministère Dufaure (décembre 1877) il fut nommé préfet du Tarn-et-Garonne, puis, le 15 mai 1879, conseiller à la cour de Toulouse, où il mourut.

DEVROÉ (Charles), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Ypres (Belgique) en 1758, mort à une date inconnue, était homme de loi à Ypres. Elu, le 22 germinal an V, député du département de la Lys au Conseil des Cinq-Cents, par 141 voix sur 173 votants, il n'y prit jamais la parole, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le 17 messidor an VIII, Devroé fut nommé juge au tribunal d'appel du département de la Dyle, et, à la réorganisation des tribunaux, il fut appelé, le 30 avril 1811, aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Bruxelles.

DEYDIER (Etienne), député en 1791, membre de la Convention et député aux Anciens, né à Pont-de-Vaux (Ain) le 6 avril 1743, mort à Nyon (Suisse) en 1825, était notaire-feudiste, géomètre, et vice-bailli de Pont-de-Vaux avant la Révolution. Le 1er septembre 1791, il fut élu député de l'Ain à l'Assemblée législative, le 3e sur 6, par 193 voix sur 327 votants. Il siégea dans la majorité et montra en plusieurs circonstances autant d'humanité que de courage. Il sauva la vie à M. Gueidan, député du clergé en 1789, incarcéré à la prison de la Force, lors du massacre des prisons (2 septembre 1792), ainsi qu'à un aide-de-camp du général Miranda, menacé par le peuple au 10 août; il donna en même temps à ce dernier un costume bourgeois et une somme de deux cents écus, pour faciliter sa fuite. Réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 1er sur 6, avec 305 voix sur 371 votants, il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3e appel nominal: « Je vote pour la mort. » Dans la séance de la Société des Jacobins du 8 nivôse an II, il parla sur la question de l'épuration des membres de la Société: « Et moi je demande, dit-il, qu'on retire l'affiliation à toutes les sociétés qui ne se sont formées que depuis le 31 mai. » Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens comme ancien conventionnel, et fut réélu au même conseil pour le département de l'Ain, avec 204 voix sur 235 votants.

Le 27 thermidor an VI, il fit approuver la résolution qui rayait de la liste des émigrés le député Sonthonax. Il ne fut pas hostile au coup d'État de brumaire, et, le 29 germinal an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de l'Ain. L'empereur l'appela, le 2 avril 1811, aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Lyon. Il donna sa démission après la première abdication de Napoléon, fut réintégré dans sa place pendant les Cent-Jours, puis révoqué au second retour des Bourbons, et frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre « les régicides ». Le préfet de l'Ain, M. Dumartroy, lui fit remettre un passeport pour sortir de France; le 17 février 1816, M. Deydier partit pour Genève, passa ensuite à Constance, et se fixa enfin à Nyon où il mourut. On a de lui: *Rapport sur la révolution relative à l'inscription sur la liste des émigrés, du représentant du peuple Sonthonax*; plusieurs *Lettres à ses commettants* (1794).

DEZANNEAU (Théobald), représentant en 1871, né Nantes (Loire-Inférieure) le 1er septembre 1820, mort à Nantes, le 8 octobre 1875, était propriétaire-agronome au château de la Haye-Eder, commune de Missillac (Loire-Inférieure), conseiller d'arrondissement pour le canton de Saint-Gildas-des-Bois, vice-président du comice agricole, et connu pour ses opinions légitimistes, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 9e sur 12, par 61,668 voix sur 95,897 votants et 155,400 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, se fit inscrire aux Réservoirs, et fut du groupe dit des « chevau-légers ». Il monta à la tribune pour défendre la proposition dont il était l'auteur tendant à empêcher les députés d'être promus à un grade quelconque dans la Légion d'honneur pendant la durée de leur mandat, sauf pour faits de guerre (adopté). Il fut membre de la commission du 4 septembre, réclama avec insistance la mise en jugement de Bazaine, fut l'un des *onze* qui votèrent l'ordre du jour de confiance de M. Batbie en faveur de M. Thiers, et l'un des *huit* légitimistes qui s'abstinrent lors du vote du septennat. Il assista aux pèlerinages de Chartres et de Paray-le-Monial, signa la proposition de rétablissement de la monarchie, ainsi que l'adresse des députés syllabistes au Pape. Il se prononça en outre *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. M. Dezanneau mourut avant la fin de la législature.

DÉZÉ (Denis-Bénigne, chevalier), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 14 juin 1758, mort à Dijon (Côte-d'Or), le 20 novembre 1819, fut élu, le 26 germinal an VII, député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents, avec 103 voix sur 115 votants. Il siégea obscurément dans cette assemblée, et fut nommé, en l'an XII, procureur général près la cour de justice criminelle de la Côte-d'Or. Chevalier de la Légion d'honneur (25 prairial de la même année), il devint, le 6 avril 1811, avocat général à la cour impériale de Dijon, et signa, en mars 1815, l'adresse de félicitations de cette cour à l'Empereur lors de son retour de l'*île* d'Elbe.

DEZEIMERIS (Jean-Eugène), député de 1842 à 1846 et représentant en 1848, né à Villefranche-de-Lonchapt (Dordogne), le 20 novembre 1799, mort à Paris le 15 février 1852, se fit recevoir docteur-médecin à Paris, mais n'exerça pas, et devint bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris. Le 2 mars 1839, il se présenta à la députation dans le 3e collège électoral de la Dordogne (Bergerac), comme candidat de l'opposition, mais il échoua avec 99 voix contre 129 données au député sortant, réélu, M. Durand de Corbiac. L'année d'après, il vint se fixer dans la Gironde, où il s'était marié, et s'adonna à l'agriculture dans une vaste propriété qu'il venait d'acquérir. De nouveau candidat à Bergerac, le 9 juillet 1842, il fut élu cette fois par 190 voix sur 348 votants et 498 inscrits, contre 145 voix à M. de La Rochefoucauld-Liancourt. Il prit place à gauche, vota *contre* les ministres, *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* la proposition Rémusat tendant à exclure de la Chambre les députés fonctionnaires, et siégea dans plusieurs commissions. Avec MM. de Tocqueville, de Corcelles et autres, il fut un des acquéreurs du journal *le Commerce*, où il ne resta pas longtemps. « Un jour, a écrit un biographe de 1848, on indiqua à M. le docteur Dezeimeris quelqu'un qui se trouvait assez gravement indisposé. C'était le journal *le Commerce*. MM. de Tocqueville, de Corcelles, de Combarel et autres se concertèrent pour s'assurer du sujet et le remettre aux soins du docteur. Le docteur n'en eut pas pour longtemps. Au bout de quelque temps, son malade, mis au régime exclusif des théories agricoles et des engrais végétaux, animaux et minéraux, en fut bientôt réduit au dernier état de marasme et de consomption. L'infortuné allait rendre le dernier soupir, quand il eut le bonheur de voir les gens de la maison renvoyer loin de son chevet l'inexorable praticien. » Aux élections générales du 1er août 1846, M. Dezeimeris échoua dans son arrondissement avec 238 voix contre 243 à M. de Lavalette, élu. Il ne fut pas plus heureux à l'élection partielle du 18 décembre 1847, dans le 1er collège électoral de la Dordogne, pour remplacer M. Magne qui venait d'être nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, et qui était soumis de ce chef à la réélection; il n'obtint que 73 voix contre 286 à M. Magne, réélu, et 38 à M. Mayraud. Le 23 avril 1848, le département de la Dordogne l'élut représentant à l'Assemblée constituante, le 1er sur 13, avec 104,992 voix sur 110,594 votants et 140,087 inscrits. Il appartint au groupe le plus pâle de la gauche, fit partie du comité de l'agriculture, et fut souvent absent sans congé regulier. Il vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'interdiction des clubs. Il ne fit pas partie d'autres législatures. On a de lui : *Histoire de la médecine. — Dictionnaire biographique et bibliographique de la médecine.* Il collabora avec Littré au journal l'*Expérience*, et publia quelques brochures sur l'agriculture.

D'HUBERT (Louis-Pierre-Melchior-Gaspard-Balthazar), député de 1839 à 1842, né à Bayonvillers (Somme) le 12 janvier 1780, mort à Paris le 14 juin 1848, était propriétaire et maire du Ve arrondissement de Paris, lorsqu'il fut élu, le 4 décembre 1839, député de cet arrondissement, par 639 voix sur 1,150 votants, contre 511 voix à M. Michel de Bourges, candidat de l'opposition. Il remplaçait M. de Salverte, décédé. Il siégea obscurément dans la majorité ministérielle, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DIANCOURT (Louis-Victor), député de 1879 à 1881, sénateur en 1886, né à Reims (Marne), le 5 octobre 1825, était maire de Reims depuis 1872. Le 20 avril 1879, il fut élu, au second tour de scrutin, député de la 1re circonscription de Reims par 9,051 voix sur 17,093 votants et 25,342 inscrits, contre 7,729 voix à M. Courmeaux, candidat radical, en remplacement de M. Leblond, nommé sénateur. La lutte avait été des plus vives au premier tour entre MM. Poitevin et Lasserre, de la gauche républicaine, et M. Courmeaux, de l'extrême-gauche, qui obtint 7,366 voix contre 8,471 données à ses concurrents; au 2e tour MM. Poitevin et Lasserre se désistèrent en faveur du maire de Reims et lui assurèrent la majorité. M. Diancourt s'inscrivit à la gauche républicaine. Lors de la discussion (mars 1881) sur la limitation des heures de travail dans les manufactures, il fit admettre une seule exception au principe de la liberté du travail, adopté par la Chambre : ce fut la limitation à onze heures de travail par jour pour les femmes et les mineurs de 18 ans, et à six jours par semaine. Il ne se représenta pas en 1881. Candidat à l'élection sénatoriale du 17 octobre 1886, pour pourvoir au remplacement de M. Leblond, décédé, il fut élu par 651 voix sur 995 votants contre 341 à M. Senart conservateur, prit place à la gauche de la Chambre haute, et vit son mandat confirmé, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 688 voix sur 1,000 votants. En dernier lieu, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DIBARART. — *Voy.* Etchegoyen (comte d').

DIDE (Auguste-Scipion), sénateur, né à Vézenobres (Gard) le 4 avril 1839, vint faire son droit à Paris, et émit dans les petits journaux de la rive gauche des opinions républicaines, qui lui valurent quelques semaines d'emprisonnement à Nîmes après l'attentat d'Orsini (janvier 1858). Il alla se fixer à Nice, et envoya au *National* de Bruxelles des correspondances assez hostiles au gouvernement impérial, pour que celui-ci demandât son expulsion au gouvernement sarde. Reconduit militairement à la frontière suisse, M. Dide se rendit à Genève, suivit les cours de la faculté de théologie protestante, et alla se faire recevoir pasteur à la Faculté de Strasbourg, avec une thèse assez hardie sur la *Conversion de Saint-Paul*, thèse dans laquelle il niait tous les miracles. De retour à Paris, il dirigea le journal le *Protestant libéral*, et fut nommé pasteur en 1868 par la fraction libérale dirigée par M. Athanase Coquerel. Au synode de 1872, il réclama sans succès la séparation immédiate des Eglises et de l'Etat; il collabora à la *Revue du protestantisme*, *au Bien public*, au xixe *Siècle*, et entra dans la vie politique, le 25 janvier 1885, ayant été élu sénateur du Gard, le 3e de la liste, avec 554 voix sur 824 votants. Au Sénat, il fit

partie du petit groupe de l'extrême-gauche, parla (avril 1885) sur la loi de réforme électorale, intervint dans la discussion de la loi d'organisation de l'enseignement primaire en faveur de la laïcisation, et insista en vain pour que la nomination des instituteurs fût enlevée aux préfets et rendue aux recteurs. Il s'est prononcé *contre* l'expulsion des princes (juin 1886). En dernier lieu, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il était absent par congé lors de la discussion sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

DIDELOT (Claude-Nicolas), député de 1844 à 1848, né à Charmois-l'Orgueilleux (Vosges) le 28 septembre 1795, mort à Paris le 24 janvier 1856, fit ses études à Nancy, et fit son droit à Paris. Enrôlé volontaire en 1814 contre l'invasion, il termina son droit à la paix, et, reçu avocat à Paris le 20 janvier 1817, entra bientôt dans la magistrature comme substitut du procureur du roi à Beauvais (2 juin 1819). Ayant refusé, en 1822, de combattre par tous les moyens possibles, comme on lui en avait donné l'ordre, la candidature d'opposition de M. Danse, président du tribunal, il fut sommé de donner sa démission, et, sur son refus, fut destitué par ordonnance royale du 29 mai, sur le rapport du garde des sceaux, M. de Peyronnet. Il se fit alors inscrire au barreau de Beauvais. Après la révolution de juillet, il fut élu officier dans la compagnie de grenadiers du bataillon de Beauvais, et, le 4 septembre 1830, fut nommé procureur du roi dans la même ville. Substitut du procureur du roi au tribunal de la Seine (avril 1831), il se fit remarquer par son dévouement au nouveau régime dans le procès relatif au testament du prince de Condé. Lors de la mise de Paris en état de siège, après les 5 et le 6 juin 1832, il fut délégué à la 1re division militaire pour examiner, de concert avec l'officier chargé de l'instruction, les dossiers de chaque accusé, et résoudre les questions de compétence et de juridiction. Nommé substitut du procureur général près la cour royale de Paris, le 4 août 1832, il reçut, le 29 avril 1833, l'ordre d'aller diriger la procédure nécessitée par les troubles survenus à Lèves, près Chartres, à l'occasion du prétendu culte catholique français; il reçut à son retour les félicitations de M. Persil, alors procureur général. Le 19 avril 1840, il devint conseiller à la cour royale; comme président d'assises, il montra dans les procès de presse une grande sévérité contre les journaux républicains. Il passa ensuite à la cour de Caen en qualité de procureur général (28 avril 1844), et fut élu, le 20 juillet suivant, député du 1er collège électoral des Vosges (Epinal), par 152 voix sur 224 votants et 325 inscrits, en remplacement de M. Cuny, décédé. Il siégea au centre, parmi les députés ministériels, et fut nommé, trois mois après (20 octobre), procureur général à Bourges; il porta la parole dans le procès des paysans de Buzançais, soulevés par suite de la disette de blé, et insista auprès du gouvernement pour que l'arrêt de mort contre trois des condamnés fût mis à exécution. Réélu député, le 1er août 1846, par 203 voix sur 286 votants et 329 inscrits, contre 63 voix à M. Hingray, il soutint jusqu'au bout le ministère Guizot, et fut destitué le lendemain même du renversement de la monarchie (25 février 1848). Il vécut depuis lors dans la retraite. M. Didelot avait été conseiller général de l'Oise de 1833 à 1840, et avait présidé le collège électoral de Beauvais *extra-muros* en 1831, 1834, 1837, 1839 et 1842. Chevalier de la Légion d'honneur (février 1833), officier du même ordre (mai 1846).

DIDIER (Charles-Antoine), représentant aux Cent-Jours, né à Cuet-et-Montluel (Ain), le 28 février 1752, mort à une date inconnue, était fils de Jacques Didier, commissaire ès-droits seigneuriaux, résidant à Matigeal, paroisse de Crest, et de Marie-Joséphine Huchot. Après avoir été maréchal de logis dans le régiment de Conti, il fut nommé, le 26 novembre 1777, procureur fiscal, puis substitut du procureur général près la justice-mage du comté de Montluel. Au début de la Révolution, il devint (9 février 1790) procureur de la commune de Montluel, puis commandant en chef des gardes nationales du canton (10 juin 1792), agent national à Montluel (10 brumaire an III), enfin commissaire chargé de diriger et de distribuer les secours publics (26 pluviôse suivant). En l'an V, M. Didier passa administrateur de la municipalité de Bourg, et, le 15 fructidor an IX, membre du comité consultatif des hospices et des administrations civiles. Le 14 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Bourg, avec 52 voix sur 87 votants et 181 inscrits, contre 26 voix à M. César Durand. On perd sa trace après cette courte législature.

DIDIER (Henry-Gabriel), représentant en 1848 et en 1849, sénateur, né à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), le 12 avril 1807, termina ses études à Paris, et débuta comme professeur dans une institution de Fontenay-aux-Roses (1825-1831). Il fit alors son droit, collabora en même temps au journal *Le Bons Sens* (1832-1834), et se fit inscrire en 1834 au barreau de Sedan, où il fonda un petit journal démocratique : *Le Nouvelliste des Ardennes*. Il se fixa comme avocat à Paris en 1839, fut nommé (13 février 1844) juge-adjoint au tribunal d'Alger, puis successivement procureur du roi à Philippeville (15 décembre 1844), procureur du roi à Blidah (8 janvier 1846), et substitut du procureur général à Alger (3 novembre 1847). Il était à cette époque un des plus actifs collaborateurs de la *France pittoresque* de Philippe Lebas. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Algérie à l'Assemblée constituante, le 1er sur 4, par 5,255 voix sur 14,131 votants; il donna immédiatement sa démission de substitut à Alger, siégea à gauche, fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'ordre du jour Oudinot, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher. Depuis l'élection du 10 décembre, il avait fait à la politique du prince-président une opposition constante, dont il ne se départit pas à l'Assemblée législative, où il fut élu, le 13 mai 1849, comme représentant de l'Algérie, le 2e sur 3, par 7,285 voix sur 25,283 inscrits. Il vota *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseigne-

ment, *contre* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, *contre* la revision de la Constitution, et fit partie de la commission de permanence (juillet 1851). Le coup d'État de décembre l'éloigna de la vie politique; il reprit sa place au barreau de Paris, et plaida notamment dans l'affaire Doineau pour la partie civile, et dans les poursuites contre le Comité électoral dit des *Treize* (1864), pour l'un des prévenus. Candidat de l'opposition au Corps législatif, à Paris, aux élections générales de 1869, il ne réunit qu'un faible nombre de voix. Le lendemain de la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé en même temps préfet de la Meurthe et procureur de la République à Alger; il accepta ce dernier poste, qu'il quitta le 15 novembre 1871 pour revenir à Paris, après avoir refusé les fonctions de gouverneur civil de l'Algérie. Il se présenta, le 30 janvier 1876, comme candidat sénatorial républicain, dans la Meuse, où il échoua avec 248 voix sur 657 votants, contre 400 voix données au candidat conservateur, élu, M. Bompard. Nommé conseiller à la Cour de cassation, le 13 février 1879, il fut élu par le Sénat, le 21 mai 1881, sénateur inamovible, avec 148 voix sur 255 votants, prit place à la gauche républicaine, soutint les ministères opportunistes au pouvoir, et vota *pour* les nouvelles lois sur l'enseignement, *pour* le Tonkin, *pour* l'expulsion des princes. En dernier lieu, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). On a de lui : l'*Algérie et le décret du 24 novembre* (1861).

DIDIER (Henry-Paul-Marie), député de 1852 à 1868, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 1er janvier 1823, mort à Paris le 8 avril 1868, se fit recevoir avocat. Membre du conseil général de l'Ariège pour le canton d'Ax, il se présenta comme candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 1re circonscription de l'Ariège, et fut élu avec 26,432 voix sur 26,970 votants et 37,601 inscrits. « M. Didier, disait un biographe de 1852, a toute l'apparence d'un Lindor, d'un jeune premier. Il s'est un peu occupé d'art, un peu de littérature, beaucoup de lui-même et fort peu de politique. Si l'on ne s'expliquait pas son avènement au Palais-Bourbon, on est prié de se ressouvenir que son frère, plus chérubin que lui encore, est préfet de l'Ariège et protégé du docteur Véron. » M. Didier siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu successivement le 22 juin 1857 par 24,666 voix sur 27,935 votants et 35,906 inscrits, contre MM. Arnaud de l'Ariège, ancien représentant, 2,998 voix, et Latour, 229 voix; et le 1er juin 1863, par 20,919 voix sur 29,706 votants et 36,889 inscrits, contre 8,743 voix à M. Anglade, ancien représentant. Trois mois avant cette dernière élection, le *Figaro* ayant publié un article sur un prétendu mariage de la fille d'une ancienne sociétaire du Théâtre-Français avec M. Edmond About, M. Didier alla chez M. de Villemessant, et le frappa de coups de canne; il fut condamné par la cour de Paris à un mois de prison et 500 fr. d'amende. Atteint de folie en 1868, il prononça un jour à la Chambre un discours incohérent; il fallut le placer dans une maison de santé, où il mourut quelques jours après. Son testament contenait des legs importants en faveur de plusieurs notabilités de la littérature, du théâtre et de la politique. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1862.

DIDOT (Firmin), député de 1827 à 1836, fils de François-Ambroise Didot, imprimeur du comte d'Artois, né à Paris le 14 avril 1764, mort au Mesnil (Eure-et-Loir) le 24 avril 1836, prit, en 1789, la direction de la fonderie de son père, dont il améliora et perfectionna notablement les types. Il inventa la stéréotypie, procédé pour lequel il prit un brevet en 1797, et qu'il appliqua, la première fois, à la publication des *Tables de logarithmes* de Callet. Imprimeur et littérateur, il publia en 1800, un premier chant de Tyrtée, donna, en 1806, une traduction en vers français des *Bucoliques* de Virgile, et une tragédie : *Inez de Castro*. Sous le premier Empire, il fut nommé officier de la garde nationale lors de la réorganisation des milices urbaines, se rallia à la Restauration, et fut nommé par Louis XVIII imprimeur du roi, et chevalier de la Légion d'honneur (17 novembre 1819). En 1827, il remit à ses fils, Ambroise et Hyacinthe, la direction de sa maison, ayant été élu, le 17 novembre, député du 2e arrondissement électoral d'Eure-et-Loir (Nogent-le-Rotrou) par 236 voix sur 350 votants et 438 inscrits, contre 108 voix à M. Hureau de Sénarmont. Il prit place dans l'opposition modérée du groupe des doctrinaires, sous la direction de M. Royer-Collard, présenta d'utiles observations sur la presse périodique, en faveur du jury, fit, dans la discussion de la loi des comptes, l'historique de l'Imprimerie royale, réclama la suppression de ses privilèges, et vota avec les 221 contre le ministère Polignac. Réélu le 12 juillet 1830 par 275 voix sur 381 votants et 462 inscrits, contre 96 voix à M. Leclerc de Bussy, il signa la protestation du 27 juillet contre les ordonnances, et concourut à l'organisation du gouvernement de Louis-Philippe. Il siégea dès lors dans la majorité ministérielle de la Chambre jusqu'à sa mort, successivement réélu : le 5 juillet 1831, dans le 3e collège d'Eure-et-Loir (Dreux) par 308 voix sur 375 votants et 449 inscrits, contre 24 voix à M. Berville; et le 21 juin 1834, par 209 voix sur 364 votants et 467 inscrits, contre 135 voix à M. de Montferrand. A sa mort, il fut remplacé par M. Barre. M. Firmin Didot qui a publié, comme imprimeur-éditeur, de remarquables éditions de la *Henriade*, des *Lusiades*, un *Salluste*, la *Collection des classiques grecs et français*, etc., est l'auteur de deux tragédies : *Inez de Castro* et la *Mort d'Annibal*, représentées avec un certain succès; de poésies déjà citées, d'une *Notice sur Robert et Henri Estienne*, etc.

DIESBACH (Xavier-Eugène, comte de), représentant en 1871, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 10 juillet 1817, mort le 21 septembre 1878, était fils de Romain-Philippe comte de Diesbach de Belleroche et de Pauline-Alexandrine-Josèphe de Bardeval de Gony; sa famille, d'origine allemande, s'était établie en Suisse dès la fin du XIIe siècle. Membre fondateur de la Société des agriculteurs de France et de la Société centrale d'agriculture du Pas-du-Calais, et lui-même grand agriculteur, il fut élu, le 8 février 1871, comme conservateur, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 10e sur 15, par 135,900 voix sur 139,532 votants et 206,432 inscrits. Il se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, signa la proposition tendant au rétablis-

sement de la monarchie et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'ordre du jour Ernoul, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, *pour* le maintien de l'état de siége, *pour* la loi sur les maires, *pour* le ministère Broglie, *contre* l'amendement Barthe, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la dissolution, *contre* les lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DIETRICH (SIGISMOND-JACQUES-EUGÈNE), député de 1839 à 1842, né à Niederbronn (Bas-Rhin) le 14 octobre 1803, mort en 1868, était maître de forges à Niederbronn. Le 2 mars 1839, il fut élu député par le 6e collège électoral du Bas-Rhin, à Wissembourg, avec 85 voix sur 155 votants et 164 inscrits. Il prit place au centre, soutint la politique ministérielle, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DIETZ-MONNIN (CHARLES-FRÉDÉRIC), représentant en 1871 et sénateur, né à Barr (Bas-Rhin) le 13 septembre 1826, d'une vieille famille de filateurs d'Alsace, fit ses études à Strasbourg et à Nancy, et ayant épousé, en 1853, Mlle Monnin-Japy, entra comme employé intéressé dans la grande maison d'horlogerie et de quincaillerie Japy frères et Cie, sise à Beaucourt (Haut-Rhin) et à Paris, et en devint l'associé en 1863. Vice-président de la chambre syndicale de la quincaillerie (1866), secrétaire de la classe 94, délégué de la classe 40, adjoint au jury de la classe 95 à l'Exposition universelle de 1867, président de la chambre syndicale de la quincaillerie (1869), et, la même année, juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine, il dirigea la cantine municipale de la Porte-Saint-Martin pendant le siège de Paris, et, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, destinées à pourvoir au remplacement de 21 représentants de la Seine, décédés, démissionnaires ou ayant opté pour d'autres départements, il fut porté sur la liste de l'Union de la presse, et élu représentant à l'Assemblée nationale, le 5e sur 21, par 120,280 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits. Il prit place au centre-gauche, soutint la politique de Thiers et vota : *contre* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles, Interrogé au mois d'octobre 1873, dit un biographe, sur l'attitude qu'il prendrait dans le cas où l'Assemblée serait saisie d'une proposition de restauration monarchique, M. Dietz-Monnin répondit : « J'ai adhéré en juillet 1871 au programme politique qui avait groupé en un même faisceau les divers comités de Paris; il était ainsi conçu : Adhésion à la politique de M. Thiers, maintien de la République, respect à la volonté nationale. Mes votes, avant comme après le 24 mai, témoignent de ma fidélité à ce programme. Enfant de l'Alsace, sans aucune attache politique avant mon élection, sans autre ambition que le relèvement de mon pays et l'espoir de voir rentrer un jour dans la grande famille française nos provinces perdues par une folie dynastique, je reste profondément attaché au grand citoyen qui a réduit la Commune et libéré le territoire, et suis plus que jamais pénétré de la nécessité de maintenir et d'organiser la République conservatrice. » Membre de la Commission des chemins de fer (1874), il fut chargé du rapport sur les tarifs de transports. En 1874, il fut élu conseiller municipal de Paris par le quartier d'Auteuil. Le 30 janvier 1876, candidat sénatorial dans la Seine, il échoua avec 86 voix sur 209 votants, et ne fut pas plus heureux aux élections législatives du 20 février suivant, dans le 3e arrondissement de Paris, où il n'obtint au second tour, que 487 voix contre 12,043 données à l'élu, M. Spuller, et 455 à M. Bonnet-Duverdier. Le 20 mai 1882, il fut élu par le Sénat, sénateur inamovible, avec 159 voix sur 196 votants, prit place à gauche, soutint les ministères opportunistes au pouvoir, et vota l'expulsion des princes; en dernier lieu, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur (10 avril 1877), officier (1878) à la suite de l'Exposition universelle, où il fut directeur de la section française; commandeur (11 août 1883) comme président du tribunal de commerce de la Seine. Commandeur de Saint-Stanislas de Russie (13 mai 1877) à la suite de l'Exposition universelle de Philadelphie, où il fit partie du jury international; décoré de plusieurs autres ordres étrangers.

DIEU (ERNEST), député de 1881 à 1885, né à Villers-Bretonneux (Somme) le 14 janvier 1842, manufacturier à Villers-Bretonneux, conseiller général du canton de Corbie, se porta, comme candidat républicain, le 14 octobre 1877, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre sous le gouvernement du 16 mai, et échoua, dans la 2me circonscription d'Amiens, avec 10,959 voix contre 14,665 données au candidat conservateur, M. Langlois de Septenville, député sortant, et candidat du gouvernement. Le 21 août 1881, il fut élu, dans la même circonscription, par 13,597 voix sur 24,031 votants contre 10,062 voix au député sortant, M. Langlois de Septenville. Il prit place à gauche, vota *pour* les ministères opportunistes, *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* les crédits du Tonkin, etc. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885 sur la liste républicaine opportuniste du département de la Somme, il échoua avec 56,899 voix sur 135,681 votants.

DIEUDONNÉ (CHRISTOPHE), député en 1791 et au Conseil des Anciens, membre du Tribunat, né à Saint-Dié (Vosges) le 12 septembre 1757, mort à Saint-Saulve (Nord) le 22 février 1805, exerçait la profession d'avocat à Saint-Dié avant la Révolution. Nommé administrateur du département des Vosges, il fut élu, le 1er septembre 1791, député des Vosges à l'Assemblée législative, le 4e sur 8, par 240 voix sur 410 votants. Il fit rendre un décret concernant les créances sur les acquéreurs de l'hôtel des Quinze-Vingts (4 messidor an II), un autre sur la vente des sels et des tabacs (21 fructidor), un sur la compagnie des eaux de Paris (26 frimaire an III), sur le renouvellement des actions de la Compagnie des Indes (9 nivôse), fit voter des fonds pour le service de la trésorerie (19 ventôse), et supprimer la rente sur la tête de Louis XVI et celle de son frère (20 ventôse). Réélu, le 22 germinal

an VII par le même département, au Conseil des Anciens, il fit un rapport en faveur de la successibilité de la République à l'égard des biens des émigrés, et défendit l'emprunt de 100 millions. Le 4 nivôse an VIII, M. Dieudonné fut nommé membre du Tribunat, à la création de ce corps, défendit (24 pluviose) le projet de loi sur l'organisation administrative et celui sur le cautionnement des receveurs de contributions. Napoléon le fit sortir du Tribunat, le 3 pluviose an IX, pour le nommer préfet du Nord. Il déploya une grande activité dans ses nouvelles fonctions, et fut nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Il mourut l'année suivante.

DIEUDONNÉ (Nicolas-Joseph), député de 1837 à 1842, né à Neuviller-sur-Moselle (Meurthe) le 14 février 1774, mort à Neuviller le 23 janvier 1848, était notaire à Neuviller-sur-Moselle, lorsqu'il fut élu député, le 4 novembre 1837, par le 2e collège électoral des Vosges (Mirecourt), au troisième tour de scrutin, par 140 voix sur 227 votants et 293 inscrits. Il fit partie de la gauche. Il était absent lors du vote de l'adresse. Le 20 mars 1839, il fut réélu par 148 voix sur 225 votants et 290 inscrits. Il continua à siéger sur les bancs de l'opposition, vota *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* la proposition Rémusat contre les députés fonctionnaires, et ne se représenta pas aux élections suivantes.

DIEULEVEULT (Paul-Agathe-Ange-Timothée), représentant du peuple en 1849, né à Tréguier (Côtes-du-Nord) le 14 décembre 1799, riche propriétaire, devint membre du conseil municipal de Tréguier en mai 1829, sortit du conseil lors de l'application de loi du 21 mars 1831, y rentra en août 1848, et fut chargé, quelques jours après, des fonctions de maire; il fut également nommé, au même moment, membre du conseil général. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 7e sur 13, par 67,968 voix sur 110,201 votants et 164,242 inscrits. Il prit place a droite et vota avec la majorité dirigée par le comité de la rue de Poitiers et hostile à la politique personnelle du prince président. Le coup d'Etat de décembre 1851 le rendit à la vie privée.

Après la chute de l'Empire, il se porta comme candidat, le 8 février 1871, sur une liste conservatrice du département des Côtes-du-Nord, mais il n'obtint que 10,008 voix sur 106,809 votants et ne fut pas élu.

DIEUSIE (Jean-Charles-Antoine Morel, comte de), député en 1789, né à Mézangers (Mayenne) le 10 juin 1748, exécuté à Paris le 16 avril 1794, était propriétaire en son château de Dieusie, près Segré, et s'occupait d'agriculture et particulièrement de l'acclimatation des moutons mérinos. Elu, en 1787, à l'assemblée provinciale d'Anjou, comme procureur-général syndic du clergé, et de la noblesse et délégué à la commission intermédiaire, il publia en 1788, une brochure intitulée: *Réflexions sur la prochaine tenue des Etats-généraux*, dans laquelle il appelait de tous ses vœux la révolution qui se préparait; dans une seconde brochure publiée au commencement de 1789, il demandait par anticipation la réunion des trois ordres en un grand Conseil National. Le 3 avril 1789, la sénéchaussée d'Anjou le choisit comme député de la noblesse aux Etats-Généraux. Il prit place à gauche et s'occupa surtout de diriger l'esprit public en Anjou par une correspondance dont un grand nombre de pièces subsistent aux Archives. Le 15 septembre 1791, après la session, il fut élu administrateur de Maine-et-Loire. Le 21 août 1793, un arrêté des représentants en mission, Richard et Choudieu, le suspendit de ses fonctions comme « ci-devant noble et suspect à tous les patriotes par les principes de royalisme qu'il a toujours professés. » Le 15 septembre, un nouvel arrêt du comité révolutionnaire le décréta d'arrestation « pour avoir toujours voté pour le tyran »; il fut enfermé aux Carmes, comparut le 15 avril 1794, à Paris, devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort et exécuté le lendemain. L'ordre d'arrestation porte: « Actuellement fabricant de savon, rue Denis; » une note, jointe à l'ordre, ajoute: « Ses liaisons avec une Dupont-Lamothe, se disant autrefois baronne allemande, ne laissent pas de doute sur ses opinions contre-révolutionnaires. »

DIGAULTRAY (Jean-Baptiste), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Quintin (Côtes-du-Nord) le 24 novembre 1763, mort à Quintin le 2 décembre 1834, était avocat à Quintin avant la Révolution. Il devint administrateur du district de cette ville, et fut élu, le 10 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 4e sur 8, par 293 voix sur 436 votants, il siégea obscurément dans la majorité. Maire de Quintin en l'an IV, le même département l'envoya le 26 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents par 172 sur 184 votants. Le *Moniteur* est muet sur le compte de ce législateur. Il reprit ses fonctions d'avocat par la suite, fut un des plus hauts dignitaires de la franc-maçonnerie bretonne, et mourut en léguant aux orphelins de sa région son château transformé en hôpital.

DIGEON (Philippe) comte de Monteton, député de 1815 à 1820, né à Bordeaux (Gironde) le 13 septembre 1756, mort à Palluau (Vendée) le 1er janvier 1836, était colonel en retraite, lorsqu'il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de Lot-et-Garonne, avec 132 voix sur 200 votants et 285 inscrits. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 93 voix sur 183 votants et 271 inscrits. Il continua de siéger à droite, appuya de son vote toutes les lois de répression qui furent proposées, et quitta la Chambre avec la série sortante en novembre 1820.

DIGEON (Alexandre-Elisabeth-Michel, vicomte), pair de France et ministre par intérim, né à Paris le 26 juin 1771, mort à sa terre de Ronqueux près Paris le 2 mars 1826, était fils d'un fermier général. Il suivit la carrière des armes, entra au service comme sous-lieutenant dans le 104e de ligne (1er janvier 1792), passa (10 mars suivant), avec le même grade, dans le 9e chasseurs à cheval, fut nommé capitaine (6 mars 1793), puis chef d'escadron au 19e dragons, et fut blessé d'un coup de baïonnette à l'attaque du pont de Kehl (20 messidor an IV). Envoyé à l'armée d'Italie en l'an VI, il fut de nouveau blessé à la bataille de la Trébia (23 prairial an VII), eut un cheval tué sous lui et fut fait prisonnier. Echangé peu après Marengo, il organisa, avec les débris de la cavalerie piémontaise, le 26e chasseurs dont il devint colonel. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier du même ordre (25 prairial suivant), il se distingua en

Allemagne (an XIV), à Landsberg, et à Austerlitz où il enleva trois étendards à l'ennemi et fut blessé. Le lendemain, l'empereur le nomma commandeur de la Légion d'honneur. Il fit les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), où il gagna le grade de général de brigade, se signala au siège de Straslund (10 avril 1807) où il fut blessé, et, les 12 et 14 juin, à Heilsberg et à Friedland, à la tête de sa brigade composée des 20e et 25e dragons. Créé baron de l'Empire, le 23 mai 1808, il fut envoyé en Espagne, commanda et administra en 1812 les provinces de Cordoue et de Jaën, fut promu général de division (3 mars 1813), et se battit à Vittoria (21 juin 1813), où il fut blessé pour la cinquième fois. De retour en France, il rejoignit, le 17 février 1814, l'armée de Lyon sous les ordres d'Augereau. Le 20 mars, au combat de Limonest, il tint en échec une division autrichienne pendant un jour entier. Lyon ayant capitulé le lendemain, il suivit l'armée dans sa retraite vers Grenoble, puis fit acte de soumission au gouvernement royal. Louis XVIII le nomma chevalier de St-Louis (27 juin 1814) et inspecteur de la cavalerie des 6e, 7e et 10e divisions militaires. Il était à Nevers en mars 1815, quand le ministre de la guerre lui enjoignit de prendre le commandement d'une division de cavalerie et de la diriger sur Lyon où le comte d'Artois comptait arrêter la marche de l'empereur. Le général Digeon s'efforça de retenir ses soldats sous les drapeaux du roi, mais ils l'abandonnèrent. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours. Créé vicomte (2 mars 1816), puis nommé aide-de-camp du comte d'Artois le 8 juillet suivant, il commanda la division de cavalerie légère de la garde royale, et fut promu grand-croix de la Légion d'honneur (27 mars 1817). Le roi l'éleva à la pairie, le 5 mars 1819. A la Chambre haute, le vicomte Digeon appuya toutes les mesures de rigueur et toutes les propositions restrictives des libertés octroyées par la Charte. En 1823, il fut chargé par intérim du ministère de la guerre, en l'absence du duc de Bellune nommé major-général de l'armée d'Espagne. En 1824, il prit un moment le commandement en chef de l'armée d'occupation dans la péninsule, et fut fait grand cordon de St-Ferdinand par le roi Ferdinand VII.

DIGNEFFE (Jean-Baptiste-Winant), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Liège (Belgique) le 3 octobre 1761, mort à une date inconnue, fut (1789-1791) membre de la régence du pays de Liège et colonel en second du régiment de la garde nationale de Liège. Nommé, en 1791, membre du comité des Belges et des Liégeois réunis, proscrit, peu après, à la suite de l'invasion de la Belgique par l'armée autrichienne, il rentra à Liège, le 30 novembre 1792, à la suite de l'armée française, prit part à la bataille de Jemmapes sous les ordres de Beurnonville, et, en 1793, à la bataille de Nerwinde en qualité d'adjudant-général volontaire de Dumouriez. En l'an III, M. Digneffle fut nommé membre de l'administration centrale de la Belgique, puis, en l'an V, sous-juré pour le département de l'Ourthe, et, le 24 germinal an VII, fut élu député du département de l'Ourthe au Conseil des Cinq-Cents. Le 30 prairial, il accusa Merlin (de Douai) de vouloir livrer la Belgique à un prince de la maison de Hanovre et d'Orange, et demanda sa mise en jugement: sa proposition fut renvoyée à une commission; le 12 thermidor, il réclama la réédification des maisons détruites à Liège lors du bombardement de cette place par les Autrichiens, et proposa, le 23 fructidor, la formation d'une commission destinée à placer les nouveaux départements sous le régime de la Constitution de l'an III. Dans la séance du 19 brumaire an VIII, Digneffe insista, aux applaudissements de ses collègues, sur les mesures de sûreté à prendre par le Conseil des Cinq-Cents, transféré à Saint-Cloud. Il ne fut cependant pas du nombre des représentants exclus le lendemain. En l'an XII, il fut candidat au Corps législatif, sans y entrer, et, le 5 germinal fut nommé directeur des droits réunis à Liège. En 1808, il fut également, sans plus de succès, candidat au Sénat conservateur.

DIGNEFFE (Nicolas), député de 1809 à 1814, né à Liège (Belgique) le 4 décembre 1764, mort à une date inconnue, frère du précédent, était conseiller de préfecture, lorsqu'il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député du département de l'Ourthe au Corps législatif. Il y siégea jusqu'à la chute de l'Empire, c'est-à-dire jusqu'à la séparation de la Belgique de la France.

DIGOINE DU PALAIS (Ferdinand-Alphonse-Honoré, marquis de), seigneur de Mailly, député en 1789, né à Dunkerque (Nord) le 16 mai 1750, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 18 février 1832, descendait d'une vieille famille de chevalerie établie dans le Charolais dès le XIe siècle : son nom et ses armes figurent dans les salles des croisades à Versailles. Sorti très jeune de l'École royale militaire, il fut nommé lieutenant d'artillerie (1767), mousquetaire de la garde du roi (1773), puis capitaine de cavalerie (1775). Il se fixa en Bourgogne, siégea aux Etats de cette province, où il fut successivement rapporteur des requêtes, vérificateur des titres, et premier alcade de la noblesse. Il fut élu, le 3 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage d'Autun. Avant la réunion des trois ordres, il fut secrétaire de son ordre, et ne consentit à se joindre au tiers qu'après en avoir reçu le mandat exprès de la noblesse de l'Autunois, qu'il avait fait rassembler pour pourvoir à son remplacement. Il siégea au côté droit de l'Assemblée constituante, se montra en toute occasion le défenseur des prérogatives royales, tenta vainement (19 juin 1790) de faire revenir l'assemblée sur le décret qui abolissait les titres de noblesse, demanda la parole (3 juillet) « pour un citoyen malheureux, opprimé par le pouvoir judiciaire et ministériel », proposa, au moment de la Fédération, que le roi se mît à la tête des fédérés comme chef du pouvoir exécutif, et signa les protestations de septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée. Il émigra, en 1791, à l'armée des princes, devint aide-de-camp du comte d'Artois, puis, après le licenciement, remplit en Suisse et en France, avec succès et non sans danger, d'importantes missions politiques. Il suivit les princes en Angleterre. Lorsqu'il rentra en France en 1802, la révolution l'avait dépouillé de tous ses biens, son château du Palais avait été incendié. Il devint alors ingénieur en chef du cadastre dans le département de l'Ardèche, puis dans celui de Vaucluse, jusqu'au retour du roi qui le nomma chevalier de Saint-Louis (10 août 1814), et maréchal de camp quelques jours après (30 août). Il avait été fait chevalier de St-Lazare étant à l'École militaire. M. le général marquis de Digoine fut admis à la retraite le 9 décembre 1815. Il publia la même

année des *Réflexions sur la situation de la France et sur la Charte*. Il avait fait paraître à Leipsig, en 1814, une *Réfutation des mémoires du général Dumouriez*.

DIGUET (Louis-Jean-François), représentant en 1848, né à Sainte-Croix (Manche) le 23 mars 1784, mort à Saint-Lô (Manche) le 27 février 1864, était avocat à Saint-Lô, lorsque le gouvernement issu de la révolution de juillet le nomma procureur du roi à Saint-Lô et chevalier de la Légion d'honneur. En 1840, il devint président du tribunal civil de Saint-Lô, et, en 1846, il fut appelé à faire partie du conseil général de la Manche. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 10e sur 15, par 65,717 voix (les votants et les inscrits ne sont pas mentionnés au procès-verbal). Il fit partie du comité de la justice et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la fermeture des clubs, *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* les deux Chambres, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *contre* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *contre* l'ordre du jour Oudinot, *pour* les crédits de l'expédition d'Italie, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Il ne se représenta pas à l'Assemblée législative et, le 30 décembre 1854, fut admis à la retraite comme magistrat.

DILHAN (Guillaume-Majan-Adolphe), député de 1842 à 1848, né à Lombez (Gers) le 5 février 1802, fit sa carrière dans la magistrature. Il était conseiller à la cour royale de Toulouse, lorsqu'il fut élu, le 9 juillet 1842, dans le 3e collège électoral de l'Ariège (Saint-Girons), par 82 voix sur 84 votants et 146 inscrits, en remplacement de M. Pagès. Il siégea au centre et appuya les propositions des ministres, entr'autres l'indemnité Pritchard. Réélu, le 1er août 1846, par 113 voix sur 166 votants et 177 inscrits, contre 52 voix à M. Chabrié du Gol, il soutint jusqu'à la révolution de février le ministère Guizot. Il fut admis à la retraite, le 22 septembre 1862, comme conseiller à la cour impériale de l'île de la Réunion.

DILLON (Dominique), député en 1789, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à la Chapelle-Largeau (Deux-Sèvres) le 22 septembre 1742, mort à Pouzauges (Vendée) le 15 octobre 1806, entra dans les ordres, et devint, avant la Révolution, curé du Vieux-Pouzauges. Le 27 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. M. Dillon fut des premiers membres de l'ordre du clergé qui se réunirent au tiers. Le dimanche, 14 juin, à 5 heures du soir, il se présenta dans la salle du tiers-état, avec ses confrères Besse, Grégoire, Guegan, Loaisel et Bodineau, et s'exprima en ces termes :

Messieurs,

« La nation nous reprocherait sans doute de ne nous être pas rendus hier dans la Chambre de l'Assemblée générale pour vérifier en commun nos pouvoirs. Nous ne pouvons que louer le zèle et le patriotisme des confrères qui nous ont précédés; mais leur intention nous était inconnue.

Animés du désir de nous réunir à vous, nous avons voulu épuiser tous les moyens de douceur et de patience que la prudence et l'amour de la paix pouvaient nous inspirer.

Un motif non moins puissant nous arrêtait. Nous respectons, nous chérissons le monarque bienfaisant que le ciel nous a donné dans sa miséricorde. Ses intentions sont pures, ses vues pour le bonheur de son peuple nous sont connues, chacun de nous craignait de n'y pas conformer sa conduite; mais étant convaincus que nos pouvoirs doivent être connus de tous les représentants de la nation, nous nous rendons, messieurs, dans l'espérance de voir cesser enfin notre malheureuse situation. Nous venons avec confiance reprendre dans ce moment au milieu de vous les places que notre monarque bienfaisant nous avait assignées pour y travailler au grand œuvre de la félicité publique; c'est du fond de cet édifice élevé par ses ordres qu'il nous faisait entendre les expressions touchantes de son amour pour son peuple et qu'il nous invitait à réunir nos travaux.

Persuadés que le concert des trois ordres peut seul opérer les heureux effets que la nation paraît attendre avec la plus vive impatience, nous vous le déclarons, messieurs, c'est le désir le plus ardent d'établir cette union qui nous conduit ici. Nous respecterons, ainsi que ceux qui nous font l'honneur de nous entendre, les droits du souverain, les lois constitutionnelles de l'Etat, la propriété des individus qui les composent. Nous vous prions, messieurs, de vouloir bien inscrire sur vos registres et de nous délivrer copie des motifs et des principes que nous venons de vous exposer. Il est intéressant pour nous que la France, le monde entier connaisse la pureté de nos intentions. »

Ces paroles furent accueillies par de vifs applaudissements. Dans l'Assemblée constituante, M. Dillon prit une part importante aux discussions. Il parla (4 juillet 1789) en faveur de l'admission des députés des colonies, et reconnut à la nation (12 octobre) le droit de reprendre les biens du clergé : « Les biens-fonds et les dîmes, dit-il, ont été donnés au clergé par le peuple et repris par lui dans des circonstances pressantes. Les mêmes circonstances reparaissant, la même chose doit arriver. La nation a pu les reprendre, elle le peut encore. Il ne faut pas examiner si nous sommes propriétaires ou non; il faut seulement reconnaître que notre devoir serait de renoncer à cette propriété quand même elle serait établie. On doit remettre à un bienfaiteur ce qu'on a obtenu de sa générosité, quand ce bienfaiteur lui-même est dans une telle position qu'il ne peut exister sans la remise de son bienfait. » Il proposa (19 mars 1790) d'accorder aux religieux restant dans le cloître les vergers n'excédant pas six arpents; demanda (12 avril) de doter les curés en fonds territoriaux : « Il est donc raisonnable, ajouta-t-il, d'attendre un moment plus opportun pour vendre les biens ecclésiastiques. J'adopte l'amendement proposé hier par M. l'abbé Grégoire, et je demande que chaque évêque ait une maison de campagne avec l'enclos. Quant à la protestation de M. l'évêque de Nancy, je soutiens qu'il n'y a point ici de bon ecclésiastique qui ne soit prêt d'y donner un désaveu de bouche et de cœur. » Le 14 juin, il parla sur la confirmation des évêques élus, et demanda que l'article fût ainsi rédigé : « L'évêque métropolitain ne

pourra refuser la confirmation canonique qui lui aura été demandée. » Le 27 décembre 1790, il prêta serment à la constitution civile du clergé : 57 de ses collègues suivirent cet exemple. Le 17 juillet 1791, il exprima son opinion sur un placard contre la royauté : « Cette affiche, dit-il, est sûrement l'ouvrage de ces Messieurs eux-mêmes; ils cherchent à nous faire perdre notre temps. »

Les premiers « curés réunis » avaient été reçus dans le groupe des *Partisans de la Constitution*, dont Mirabeau, Sieyès, Pétion, Robespierre étaient les chefs. Les curés bretons y étant en majorité, la réunion prit le nom de *Club breton*. Lorsqu'elle fut transférée de Versailles à Paris après le 6 octobre 1789, elle s'établit en face Saint-Roch, et prit, de son nouveau local, le nom de *Club des Jacobins*.

M. Dillon se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire. Le 24 germinal an VII, il fut élu député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents par 75 voix sur 125 votants; le 28 messidor suivant, il présenta quelques observations sur l'emprunt de cent millions, et, le 1er brumaire an VIII, fut nommé secrétaire de l'assemblée. Favorable au coup d'Etat exécuté le 18 suivant, il fut élu par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) député de la Vendée au nouveau Corps législatif. Après la législature, il se retira à Pouzauges où il mourut.

DILLON (Arthur, comte de), député en 1789, né à Braywick (Angleterre) le 3 septembre 1750, exécuté à Paris le 14 avril 1794, d'origine anglaise, entra tout jeune au service de la France en qualité de colonel, et alla combattre à la tête de son régiment dans les Antilles françaises en 1777. Il se distingua à la prise de la Grenade et de Tabago, fut nommé gouverneur de Saint-Christophe, puis brigadier d'infanterie (1er mars 1780), et maréchal de camp (1er janvier 1784). Saint-Christophe ayant été restitué aux Anglais, Dillon fit un voyage à Londres, où la cour lui fit accueil, puis, à son retour en France, devint gouverneur de Tabago (1786). En 1789, la colonie de la Martinique l'élut député aux Etats-généraux. Les élections des députés des colonies ne furent validées qu'assez tard et, lorsque le comte de Dillon put siéger à l'Assemblée constituante, il se rangea du côté du parti avancé. Le 28 mars 1790, il appuya l'instruction proposée pour les colonies; les 29 juin et 1er juillet, il lut un rapport sur les troubles de Tabago; il discuta (9 juillet) le cérémonial proposé pour la fête de la Fédération du 14; défendit (28 juillet) les ministres inculpés à l'occasion de la demande faite par l'Autriche de faire passer ses troupes sur le territoire français pour réduire les mouvements insurrectionnels dans les Pays-Bas; défendit (1er février 1791) le patriotisme des colonies contre Malouet : « Je demande, dit-il, que l'opinant s'explique; tous les colons sont prêts à répandre leur sang pour la patrie; » motiva longuement (11 février) son opinion sur le recrutement des régiments étrangers; prit (17 février) la défense de M. Jobal, commandant de Tabago, accusé de faiblesse et d'incapacité; s'opposa (4 mars) à l'admission d'une députation de gens de couleur, contre lesquels il avait conservé tous les préjugés de sa caste; fit décréter (8 avril) que les membres de l'Assemblée ne pourront, pendant quatre ans, recevoir d'avancement qu'à l'ancienneté. Les attaques qu'il dirigea souvent contre les hommes de couleur lui attirèrent la haine de la société les « Amis des noirs », qui le dénonça à l'Assemblée; mais l'affaire n'eut pas de suites.

Après la session, il rentra dans le service actif, et reçut, en juin 1792, le commandement en chef de l'armée du Nord. A la nouvelle des événements du 10 août, il fit prêter de nouveau à son armée le serment de fidélité « à la loi et au roi », et publia un ordre du jour dans lequel il disait : « De grands et sinistres événements ont eu lieu dans la ville de Paris. On assure que la Constitution a été violée : quels que soient les parjures, ils sont les ennemis de la liberté française. » Le 18 août, Thuriot fit décréter par l'Assemblée « que Dillon a perdu la confiance de la nation, et que le Conseil exécutif est chargé de pourvoir à son remplacement. » Grâce à l'intervention de Camille Desmoulins, son ami, on lui donna le commandement d'une division dans l'armée de Dumouriez : il se battit courageusement contre les Prussiens dans l'Argonne, mais, lors de la retraite de ces derniers, il écrivit au landgrave de Hesse, et fut accusé immédiatement de correspondre avec l'ennemi. Dumouriez, qui le défendait, le chargea de chasser de Verdun l'arrière-garde de l'armée prussienne; ce fait d'armes accompli (14 octobre), Dillon demanda à la Convention d'examiner sa conduite. Il faillit être décrété d'arrestation, et demanda vainement à retourner aux Antilles; le 13 juillet 1793, la Convention, sur une nouvelle dénonciation de Laflotte, et sur l'avis du comité de salut public, ordonna son arrestation : il fut emprisonné au Luxembourg. Camille Desmoulins prit encore chaudement sa défense et se compromit aux Jacobins pour le sauver : mais Camille fut bientôt compris à son tour dans le procès des Dantonistes. On dit que Dillon forma alors avec Simond (du Mont-Blanc) le projet de s'évader pour sauver les Dantonistes : ce fut du moins sous cette accusation qu'il comparut devant le tribunal révolutionnaire, qu'il fut condamné à mort et exécuté, le 5 avril 1794, en criant : « Vive le roi! » Sa fille unique, parente par sa mère de l'impératrice Joséphine, épousa plus tard le général comte Bertrand, et le suivit à Sainte-Hélène. Le comte de Dillon a publié : *Compte-rendu au ministre de la guerre sur la campagne de 1792. — Exposition des principaux événements qui ont eu le plus d'influence sur la Révolution française* (1792).

DIMARTINELLI (Jean-Guillaume), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Diest (Belgique) le 15 septembre 1758, mort à une date inconnue, était commissaire près l'administration municipale du canton de Diest, lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VI, député du département de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents; il siégea parmi les républicains avancés, s'opposa au coup d'Etat de brumaire, et fut exclu de la représentation nationale le lendemain (19 brumaire an VIII). Son hostilité vis-à-vis du nouveau gouvernement ne fut pas de longue durée, car, le 17 messidor suivant, il fut nommé juge au tribunal d'appel du département de la Dyle, siégeant à Bruxelles. A la réorganisation des tribunaux, le gouvernement impérial le pourvut d'un siège de conseiller à la cour impériale de Bruxelles (30 avril 1811).

DINOCHEAU (Jacques-Samuel), député en 1789, né à Blois (Loir-et-Cher) le 27 juillet 1752, mort à Orléans (Loiret) le 12 février 1815, fut destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, mais se décida pour le barreau, et fut reçu avocat à Blois. Nommé lieutenant géné-

ral du bailliage de Pontlevoy, puis du bailliage de la Tombe, il se montra partisan des idées nouvelles, et fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux Etats-généraux par le bailliage de Blois. Il prit place à gauche, et suivit les inspirations de Camille Desmoulins et de Théroigne de Méricourt. Pour répondre aux attaques dont il était l'objet de la part des journaux de droite, il fonda un petit journal, le *Courrier de Madan* (Madan est un hameau des environs de Blois), qui dura six mois. Il fut nommé, le 16 août 1790, secrétaire de l'Assemblée nationale, et fut l'auteur de deux rapports, l'un demandant que les anciens officiers ministériels dont les emplois avaient été supprimés, fussent placés dans les nouveaux tribunaux (13 décembre 1790), l'autre réclamant l'institution d'un mode de recrutement pour les avoués (17 décembre). Après la session, il fut nommé (4 septembre 1791) président du tribunal criminel de Loir-et-Cher; il eut à sévir en cette qualité contre les mouvements provoqués par la cherté des grains, et quitta ces fonctions pour occuper celles de procureur de la commune. Sa sévérité lui avait fait des ennemis, qui le dénoncèrent aux représentants en mission dans le département en 1793, Carra et Guimberteau. Il fut arrêté un moment par leurs ordres, puis remis en liberté, et se consacra désormais au barreau. On a de lui le 1er volume d'une *Histoire philosophique et politique de l'Assemblée constituante* (1789).

DINTRANS (Jean-Paul), député de 1830 à 1837, de 1838 à 1842 et de 1846 à 1848, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 24 mai 1775, mort à Bordeaux le 4 mai 1852, prit part, comme aide-commissaire d'administration, aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, de 1793 à 1814. En mission à Saint-Domingue, il fut fait prisonnier par les Anglais, et, lors de son retour en 1803, fut nommé commissaire-ordonnateur à Bordeaux par le premier consul, puis ordonnateur en chef du premier corps de la grande armée commandée par Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Il se retira du service en 1815, pour se livrer à l'agriculture. En 1830, M. Dintrans fut rappelé comme intendant militaire par les maréchaux Gérard et Soult, et, le 6 novembre de la même année, fut élu député par le collège des Hautes-Pyrénées, avec 88 voix sur 135 votants et 155 inscrits, en remplacement de M. de Lussy, nommé conseiller à la cour de Paris. Il prit place parmi les partisans de Casimir Périer. Le 10 avril 1831, M. Dintrans fut réélu par 90 voix sur 136 votants et 157 inscrits, puis, le 5 juillet de la même année, par 84 voix sur 156 votants et 180 inscrits, et, le 21 juillet 1834, par 72 voix sur 157 votants et 183 inscrits. Toujours dans le même collège, M. Dintrans fut successivement réélu, le 10 février 1838, par 102 voix sur 169 votants et 231 inscrits, en remplacement de M. Laporte, démissionnaire, et, le 2 mars 1839, par 125 voix sur 155 votants et 234 inscrits. Le 9 juillet 1842, il échoua avec 124 voix contre 128 données à l'élu, M. de Preigne, mais il se représenta, le 1er août 1846, et fut renvoyé à la Chambre par 158 voix sur 310 votants contre 140 voix à M. Fortia. Chevalier de la Légion d'honneur à la création, il fut promu officier en 1814, et commandeur en 1843. Le roi de Suède, en récompense des services qu'il lui avait rendus pendant la campagne de Russie, l'avait décoré de l'ordre de l'Etoile polaire.

DIONIS DU SÉJOUR (Pierre-Achille), député en 1789, né à Paris le 11 janvier 1734, mort à Angerville (Seine-et-Oise) le 22 août 1794, était fils du jurisconsulte et astronome Dionis du Séjour qui était doyen de la cour des aides en 1789. Il fit ses études chez les Jésuites, à Louis-le-Grand, s'adonna aux mathématiques, et, dès 1756, publia un *Traité des courbes algébriques*. Nommé, en 1758, conseiller à la quatrième chambre des enquêtes, il passa à la grand' chambre en 1779, tout en continuant ses travaux qui l'avaient fait admettre, en 1765, à l'Académie des sciences, et nommer membre de plusieurs académies étrangères. Le 10 mai 1789, la ville de Paris l'élut comme député de la noblesse aux Etats-Généraux. Le 25 juin 1789, il se réunit à l'Assemblée nationale, avec d'autres députés de son ordre. Il prit part (25 octobre 1790) à la discussion sur la contribution personnelle, et demanda qu'elle frappât surtout les capitalistes qui trafiquaient sur les biens nationaux. Après la session, il fut nommé juge, puis président d'un des six tribunaux de Paris. L'exécution de plusieurs de ses amis pendant la Terreur abrégea ses jours. On lui doit un certain nombre d'ouvrages traitant de mathématiques pures et appliquées et d'astronomie.

DIOT (Jean), député en 1789, né en 1741, exécuté à Arras (Pas-de-Calais) le 13 avril 1794, était curé de Ligny-sur-Canche (Pas-de-Calais), lorsqu'il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la province d'Artois. Dans la séance du 31 décembre 1790, en compagnie de plusieurs autres ecclésiastiques, il jura fidélité à la nation, à la loi et au roi, et promit de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Arrêté comme suspect sous la Terreur, il fut condamné à mort et exécuté.

DISSANDES-MOULEVADE (Jean), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Guéret (Creuse) en 1759, mort à une date inconnue, était homme de loi à Guéret avant la Révolution. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents, par 111 voix sur 209 votants. Il demanda et obtint (30 nivôse) le maintien de la loi du 13 fructidor sur les actions en rescision pour cause de lésion, et, le 19 germinal an VI, combattit avec Boisrond, la résolution de Chollet sur les élections de Saint-Domingue. Le 24 germinal an VII, Dissandes-Moulevade fut réélu au Conseil des Cinq-Cents, par 125 voix sur 205 votants; il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 18 floréal an VIII, juge au tribunal criminel de la Creuse.

DITHURBIDE (Pierre), député l'Assemblée législative de 1791, né en 1744, mort à une date inconnue, était homme de loi à Ustaritz (Basses-Pyrénées) avant la Révolution. Nommé vice-président du directoire du département des Basses-Pyrénées en 1790, il fut élu député du même département à l'Assemblée législative, le 9 septembre 1791, le 3e sur 6, avec 212 voix sur 301 votants. Il siégea obscurément dans la majorité, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et fut nommé par le gouvernement consulaire président du tribunal civil à Bayonne. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DIVONNE (Louis-Marie-François de la Forest, comte de), né à Divonne (Ain) le 11 juin 1765, mort à Paris le 18 juin 1838, était maréchal de camp, lorsqu'il fut nommé, le

5 novembre 1827, pair de France, parmi les membres choisis par le roi dans les conseils généraux des départements. Cette nomination fut annulée après la révolution de Juillet, en vertu de l'art. 68 de la Charte en 1831.

DIXMUDE. — *Voy.* MONTBRUN (VICOMTE DE).

DOBREMEL (HYACINTHE), représentant en 1848, né à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 6 juin 1814, était ouvrier tisserand au Havre, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 12ᵉ sur 19, avec 121,305 voix (les votants et les inscrits ne sont pas mentionnés au procès-verbal.) Vivement attaqué par la presse au sujet de « malheurs judiciaires » antérieurs à sa nomination, il donna sa démission et eut à peine le temps de siéger.

DOCHE-DELISLE (RENÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lille (Nord) le 21 septembre 1760, mort à Lichères (Charente) le 14 octobre 1834, était commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton de Mansle, lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VI, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, par 202 voix sur 245 votants. Il demanda (26 pluviôse an VII) le renvoi à la commission de différents projets présentés pour combler le déficit; blâma (9 messidor) toute discussion sur sur les prêtres « ennemis irréconciliables de la République »; proposa « de conserver au Directoire la faculter de déporter tout prêtre perturbateur, s'il n'est pas marié ou s'il n'a pas renoncé à sa profession »; attaqua l'emprunt forcé (26 messidor) (le projet fut ajourné). Le 1ᵉʳ thermidor, il fut nommé secrétaire du Conseil, le jour même où le projet d'emprunt forcé de 100 millions, qu'il avait combattu, était adopté. Hostile au coup d'Etat de brumaire, il fut exclu, le lendemain, de la représentation nationale, et arrêté le 23 du même mois; peu après, il fut remis en liberté et nommé directeur des contributions du département de la Charente. *La supériorité de la Constitution de l'an VIII sur celle de l'an III*, qu'il publia en l'an IX, montra qu'il s'était pleinement rallié à la fortune du premier consul.

DOCHIER (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Romans (Drôme) le 2 décembre 1742, mort à Romans le 28 décembre 1828, fit son droit à Paris, et fut reçu avocat au parlement. De retour à Romans, il devint échevin de la ville (1768); il y exerçait la profession d'homme de loi au moment de la Révolution, et avait habilement défendu les intérêts de la ville dans un procès contre le chapitre de Saint-Barnard. En 1789, l'*Eloge de Bayard* lui valut le titre de membre de l'Académie delphinale. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de la Drôme à l'Assemblée législative, le 7ᵉ et dernier, par 222 voix sur 320 votants. Le *Moniteur* ne cite son nom qu'à propos de la confirmation de la nomination d'un procureur-syndic à Mamers (30 décembre 1791). Il siégea parmi les modérés, et, après la session, entra au tribunal de cassation. Le 12 prairial an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble, mais sa santé l'obligea de résigner ces fonctions; il revint alors se fixer à Romans comme avocat consultant. Maire de Romans, du 22 ventôse an XIII au 1ᵉʳ janvier 1808, il refusa, aux Cent-Jours, malgré les pressantes sollicitations de M. Descorches de Sainte-Croix, préfet de la Drôme, de reprendre les fonctions municipales. Voici, sur le compte de M. Dochier, un curieux rapport de la police impériale de 1810: « Son caractère m'a paru souvent manquer de tenue et d'énergie. C'est un esprit brillant: il a beaucoup d'aptitude aux affaires lorsque les illusions de son imagination ne le trompent pas. Son amour-propre soulève parfois celui des autres qu'il ne ménage pas assez. Ses opinions politiques sont un peu variables, suivant les circonstances, mais très favorables à un gouvernement ferme et qui veut l'ordre. Sa moralité est celle d'un garçon vieilli dans le célibat, et ennemi de la gêne, ce qui lui a fait quelquefois reprocher de ne pas avoir été toujours assez délicat dans le choix de ses liaisons intimes. » On lui doit: *Recherches historiques sur la taille en Dauphiné* (1883). — *Mémoires sur les corvées en Dauphiné* (1787). — *Mémoires sur la ville de Romans* (1812). — *Dissertation sur l'origine et la population de Romans* (1813). — *Essai historique sur le chapitre de Saint-Bernard* (1817). — *Recherches sur l'impôt foncier en Dauphiné* (1817).

DODE (JACQUES-ANTOINE), député en 1789, né à Etoile (Drôme) le 16 février 1716, mort à Etoile le 10 février 1802, était curé de Saint-Péray (Ardèche) lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Annonay. Il siégea dans la minorité, et donna sa démission le 4 décembre 1789.

DODE DE LA BRUNERIE (GUILLAUME, VICOMTE), pair de France, né à Saint-Geoire (Isère) le 30 avril 1775, mort à Paris le 1ᵉʳ mars 1851, entra au service (22 ventôse an II) comme élève sous-lieutenant à l'Ecole du génie de Metz; il fut envoyé (22 frimaire an III) à l'armée devant Mayence, passa lieutenant du génie (12 germinal), capitaine en second (2 fructidor), coopéra, à l'armée du Rhin (10 brumaire an IV), aux préparatifs du passage du fleuve sous Kehl, dirigea en chef (8 fructidor) les travaux de la tête du pont de Huningue, fut nommé capitaine en premier (3ᵉ jour complémentaire de l'an VII), chef de bataillon (11 floréal an VIII), sous-chef de l'état-major général à l'armée des côtes de l'Océan (9 nivôse an XII), et membre de la Légion d'honneur (25 prairial). Il fut appelé (2 frimaire an XIV) au commandement du génie à Brünn et à la citadelle du Spielberg, devint colonel du génie (5 nivôse), officier de la Légion d'honneur (mai 1807), chevalier du Mérite militaire de Bavière (9 décembre), et fut créé baron de l'Empire (4 juillet 1808). Promu général de brigade (13 mars 1809), il fut envoyé en Espagne comme chef d'état-major du génie de l'armée d'expédition, se distingua au siège de Saragosse, et passa de là dans le Nord comme inspecteur des travaux militaires à Ostende, Nieuport, Dunkerque, Calais, Boulogne, Montreuil et Abbeville. Après la campagne de Russie, il se retira à Glogau, qu'il fortifia et qu'il ne rendit qu'en 1814, sur l'ordre de Louis XVIII. Le roi le fit chevalier de Saint-Louis (17 juin 1814), lieutenant-général (20 août), et, à la seconde Restauration, le chargea, avec le titre d'inspecteur général du génie (1ᵉʳ mars 1816), de la visite et des réparations des places fortes. Sur la demande du duc d'Angoulême, M. Dode de la Brunerie fut nommé (18 février 1823) commandant en chef du génie à l'armée des Pyrénées; il fut promu grand officier de la Légion d'honneur (13 juillet), commandeur de Saint-Louis (3 septembre), grand-croix de Charles III d'Espagne (4 novembre), et élevé

à la dignité de pair de France (23 décembre). Membre du comité du génie, créé vicomte par le roi (23 décembre), membre du conseil supérieur de la guerre (17 février 1828), il continua de siéger à la Chambre haute après la révolution de Juillet, fut appelé à la présidence du comité des fortifications (25 mai 1840), au moment des travaux de fortification de Paris, promu grand-croix de la Légion d'honneur (28 avril 1840), et nommé maréchal de France (septembre 1847). Il prit sa retraite à la révolution de 1848.

DOGUEREAU (Louis, baron), député de 1837 à 1845 et pair de France, né à Dreux (Eure-et-Loir) le 12 juillet 1777, mort à Landes (Loir-et-Cher) le 19 août 1856, élève sous-lieutenant à l'Ecole d'artillerie de Metz (1er pluviôse an II), fut nommé lieutenant en second (15 nivôse an III) dans le 5e régiment d'artillerie à pied, et servit, de l'an III à l'an V, aux armées de Rhin-et-Moselle et d'Allemagne. Attaché ensuite à l'armée d'Orient, il assista à la prise de Malte, d'Alexandrie et de Rosette, et au combat de Ramanieh; blessé au siège de Saint-Jean-d'Acre (19 floréal an VII), il rentra en France, le 29 du même mois, avec le général Bonaparte, fut nommé capitaine en second dans la garde des consuls (1er ventôse an VIII), capitaine en premier (4 brumaire an IX), chef d'escadron (6 brumaire an VII) et officier de la Légion d'honneur (25 prairial). Major en 1806, colonel en 1807, il fut envoyé en Espagne comme chef d'état-major de l'artillerie, sous les ordres du général Sébastiani et se distingua à Talaveyra. Il donna sa démission le 1er août 1811, mais rentra dans la garde impériale le 21 novembre 1813. La Restauration le nomma maréchal de camp (26 avril 1814), chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur en juillet suivant. Pendant les Cent-Jours, il fut mis à la tête de l'artillerie du 3e corps à Mézières. Au second retour de Louis XVIII, Dogueresu fut nommé directeur de l'Ecole d'application d'artillerie à Metz, puis commandant de l'Ecole d'artillerie de Douai (1831). Lieutenant-général le 30 septembre 1832, il fut élu député, le 4 novembre 1837, dans le 1er collège électoral du Loir-et-Cher, à Blois, par 338 voix sur 548 votants et 820 inscrits contre 192 à M. de Rancogne, et siégea au centre ministériel. Le gouvernement l'appela, en 1839, à la direction de l'Ecole polytechnique. Il fut, d'autre part, réélu député, le 2 mars de la même année, par 388 voix sur 694 votants et 841 inscrits contre 295 voix à M. Ancher-Lemaignen. Le 9 juillet 1842, les électeurs de Blois lui renouvelèrent encore son mandat par 427 voix sur 770 votants et 900 inscrits contre 318 à M. de Chalais. M. Dogueresu fut élevé à la dignité de pair de France le 14 août 1845. Mis à la retraite d'office, comme général de division, le 30 mai 1848, il obtint de rester dans le cadre de réserve dont il faisait partie depuis trois ans. Grand officier de la Légion d'honneur.

DOLLEZ (Henri-Edmond), représentant du peuple en 1848, né à Crèvecœur (Nord) le 23 avril 1814, était cultivateur à Crèvecœur et s'était rendu populaire par de nombreux essais agricoles, tentés à ses frais dans l'intérêt général. Le 23 avril 1848, le département du Nord l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 20e sur 28, par 126,237 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité des travaux publics et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la loi rétablissant le cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la constitution, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* le rejet de l'amnistie générale, *contre* l'ordre du jour Oudinot, *contre* les 50,000 fr. par mois à ajouter au traitement du président de la République, *contre* l'ordre du jour sur les affaires de Piémont, *contre* les 1,200,000 fr. destinés à l'expédition de Rome, *pour* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons, *pour* l'ordre du jour sur les affaires d'Italie et de Hongrie, *pour* la mise en liberté des transportés. Depuis l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), il avait fait une constante opposition à sa politique. Après la session, il rentra dans la vie privée.

DOLLFUS (Charles-Emile), député de 1846 à 1848, et représentant en 1848 et en 1850, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 10 avril 1805, mort à Bade (Allemagne) le 27 août 1858, était un des quatre fils de Dollfus-Mieg, fondateur de la grande filature de Mulhouse (1802); il fut industriel comme son père, et fut l'un des fondateurs de la « Société industrielle de Mulhouse » qu'il présida à partir de 1834. Maire de Mulhouse (1843), il fut élu, le 1er août 1846, député du 2e collège électoral du Haut-Rhin (Mulhouse) par 394 voix sur 397 votants et 497 inscrits. Il prit place dans l'opposition dynastique dirigée par M. Odilon Barrot, et signa la mise en accusation du ministère Guizot, après l'interdiction du banquet du 22 février auquel il avait adhéré. La révolution de Février dépassa ses prévisions, mais il s'y rallia, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 4e sur 12, par 66,158 voix sur 94,403 votants Il fit partie du comité du travail, siégea et vota avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, M. Dollfus avait soutenu la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu aux élections générales du 13 mai 1849 à l'Assemblée législative; mais, trois vacances s'étant produites dans la représentation du Haut-Rhin, par suite de la mise en jugement de MM. Kœnig, Hofer et Pflieger (affaire des Arts-et-Métiers) (13 juin 1849), les électeurs du Haut-Rhin furent convoqués à nouveau le 10 mars 1850, et élurent M. Dollfus, le 2e sur 3, avec 44,202 voix sur 89,791 votants et

121,053 inscrits. Tous ses votes furent acquis à la politique du prince-président, qui l'appela à siéger dans le conseil général des manufactures (1851). A l'Assemblée, il fit partie de la commission d'enquête sur la situation de la marine marchande. M. Dollfus abandonna la vie politique après le coup d'État de décembre 1851. Chevalier de la Légion d'honneur (6 avril 1849).

DOLLFUS (CAMILLE), député de 1863 à 1870, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 28 mai 1826, de la famille du précédent, se destina à la carrière diplomatique. Il était premier secrétaire d'ambassade, lorsqu'il fut élu au Corps législatif, le 31 mai 1863, comme candidat officiel, dans la 1re circonscription de Lot-et-Garonne, par 17,613 voix sur 25,678 votants et 34,856 inscrits, contre 7,870 voix à M. Jules Martinelli. Gendre du baron Haussmann, préfet de la Seine, M. Dollfus siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 16,620 voix sur 28,951 votants et 35,464 inscrits, contre 11,477 voix à M. Martinelli, et 649 à M. Baze. La révolution du 11 septembre 1870 mit fin à sa carrière politique. Candidat bonapartiste aux élections générales du 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Agen, il échoua avec 7,315 voix, contre 10,452 données au candidat républicain, élu, M. Laffitte de Lajoannenque, et 1,583 à M. Cazenove de Pradines, légitimiste. Il ne fut pas plus heureux aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le ministère du 16 mai, et n'obtint dans l'arrondissement de Nérac, que 6,619 voix contre 8,961 au candidat républicain, élu, M. Fallières. Officier de la Légion d'honneur du 8 avril 1863.

DOLLON (MARQUIS DE). — *Voy.* LAGOUPILLIÈRE.

DOLOMIEU (CHARLES-EMMANUEL DE GRATET DE), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était fils de Charles de Gratet, seigneur de Dolomieu, et de demoiselle Thérèse de Maugiron, et cousin du célèbre géologue Gratet de Dolomieu. Il fut destiné à l'état ecclésiastique, et fut reçu de bonne heure, comme « habitué », au chapitre noble de Saint-Chef de Vienne, où il obtint ensuite un canonicat qui fut réuni, en 1777, au chapitre de Saint-Pierre de la même ville. Vers 1779, M. Lefranc de Pompignan, évêque de Vienne, le prit comme vicaire général. Nommé, en 1781, abbé commendataire de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcassonne, il fut élu, le 4 janvier 1789, député du clergé aux États-généraux par la province de Dauphiné. Avant la réunion des trois ordres, MM. de Dolomieu et Corbeau de Saint-Albin déclarèrent (séance de l'Assemblée du clergé du 24 juin 1789) que « sur la vérification des pouvoirs ils adoptaient les formes proposées par le roi ; mais que sur la constitution de la Chambre, ils ne pouvaient, d'après leurs mandats, consentir à ce que le clergé se constituât, et qu'ils en demandaient acte, ce qui leur a été accordé. »

Le 26 juin, M. de Dolomieu se réunit au tiers. Le 24 août suivant, il porta au roi, à l'occasion de sa fête, les félicitations de l'Assemblée nationale. Nous n'avons pas retrouvé la date de sa mort, mais les *Tables de l'Assemblée constituante* prouvent qu'il ne mourut pas à la fin de 1789, comme le prétendent ses biographes.

DOMBIDAU. — *Voy.* CROUSEILLES (BARON DE).

DOMERGUE DE BEAUREGARD (JOSEPH), député en 1791, né à Mende (Lozère) le 24 février 1733, tué à la bataille d'Occagna (Espagne) le 9 février 1810, avait suivi la carrière militaire. Il avait pris sa retraite avant la Révolution, après 25 ans de service, avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. Nommé commandant de la garde nationale de Mende en 1789, puis maire de la ville, il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Lozère à l'Assemblée législative, le 5e et dernier, à la pluralité des voix. Il siégea inaperçu dans la majorité de cette Assemblée : le *Moniteur* ne mentionne pas une seule fois son nom. Après la session, il devint président du directoire du département de la Lozère, puis commissaire du gouvernement près l'administration centrale du même gouvernement. Le gouvernement consulaire le nomma (27 ventôse an XI) conseiller de préfecture à Mende.

DOMEZON (JEAN-JOSEPH-AMABLE, COMTE), député de 1827 à 1831, né à Dalbade (Gers) le 14 mars 1782, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 10 août 1845, était propriétaire, maire de Savignac et conseiller d'arrondissement, lorsqu'il fut élu député, le 17 novembre 1827, dans le 3e arrondissement électoral du Gers (l'Isle-Jourdain) par 116 voix sur 201 votants et 308 inscrits. Il prit place à droite, dans la contre-opposition, et soutint le ministère Polignac. Il fut réélu, le 23 juin 1830, par 138 voix sur 270 votants et 316 inscrits, contre 132 voix à M. Daguzan de Bezeril, et siégea jusqu'aux élections générales de 1831. Il cessa de faire partie du conseil d'arrondissement en 1833, et se présenta, comme candidat de l'opposition légitimiste, aux élections générales du 21 juin 1834, dans le 4e collège électoral du Gers (Lombez), où il échoua avec 86 voix contre 127 données au candidat ministériel élu, M. Jean-Charles Persil. M. Domezon ne fit pas partie d'autres législatures.

DOMINGON-BRONSAC (FRANÇOIS-ALPINIEN-BLAISE), député de 1815 à 1816, né à Escataleus (Tarn-et-Garonne) le 27 août 1761, mort à une date inconnue, propriétaire à Escataleus, fut élu, le 22 août 1815, député par le collège de département de Tarn-et-Garonne, avec 124 voix sur 192 votants et 234 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et, dès la séance d'ouverture du 7 octobre 1815, s'exprima ainsi : « Je demande à Monseigneur et roi la parole pour... » Le ministre duc de Richelieu s'empressa de l'arrêter. M. Domingon-Bronsac quitta la vie politique après cette courte législature.

DOMMARTIN (CHARLES-JOSEPH DU PASQUIER DE), député de 1869 à 1870, né à Metz (Moselle) le 24 juillet 1817, mort à Paris le 20 mai 1871, était lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, et conseiller général du canton de Châtenois, lorsqu'il fut élu député au Corps législatif, comme candidat officiel dans la 2e circonscription des Vosges, le 24 mai 1869, par 20,003 voix sur 31,393 votants et 38,218 inscrits contre 11,248 voix à M. Laprévote. Il siégea dans la majorité dynastique et vota *pour* la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée.

DOMPIERRE-D'HORNOY (CHARLES-FRANÇOIS-VICTOR DE), né à Paris le 29 août 1776, mort à Hornoy (Somme) le 21 mai 1845, était pro-

priétaire à Hornoy et conseiller général de ce canton, lorsqu'il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 3e arrondissement électoral de la Somme (Amiens), par 126 voix sur 219 votants et 263 inscrits, contre 91 voix au candidat ministériel, député sortant, M. Cornet d'Incourt. Petit-neveu de Voltaire, il siégea dans l'opposition libérale, et fut des 221 qui se déclarèrent contre le ministère Polignac. Réélu en cette qualité le 23 juin 1830, par 194 voix sur 313 votants et 350 inscrits, contre 117 voix à M. Morgan de Belloy, il siégea jusqu'aux élections générales de 1831, et ne se représenta plus. Il fit partie du conseil général de la Somme jusqu'à sa mort.

DOMPIERRE-D'HORNOY (Alexandre-Marie-Gaston de), fils du précédent, né à Hornoy (Somme) le 31 octobre 1812, mort à Hornoy le 11 août 1873, venait de succéder à son père comme conseiller général d'Hornoy, où il était grand propriétaire, lorsqu'il se présenta à la députation comme candidat légitimiste, le 1er août 1846, dans le 2e collège de la Somme (Amiens), où il échoua avec 168 voix contre 352 à M. Gaulthier de Rumilly, député sortant. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de la Somme à l'Assemblée législative, le 7e sur 12, par 76,312 voix sur 106, 444 votants et 169,321 inscrits. Il siégea à la droite de l'Assemblée, et vota *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, *pour* la loi Falloux-Parieu sur la liberté de l'enseignement. Il quitta la vie politique après le coup d'Etat de décembre 1851 et se retira dans ses propriétés d'Hornoy.

DOMPIERRE-D'HORNOY (Charles-Marius-Albert de), représentant en 1871, ministre, sénateur, et député de 1885 à 1889, né à Hornoy (Somme) le 24 février 1816, frère du précédent, entra, à douze ans, à l'Ecole navale, fut nommé enseigne de vaisseau en 1834, lieutenant de vaisseau en 1841, capitaine de frégate en 1849, assista au bombardement de St-Jean d'Ulloa (1838), fit les campagnes d'Afrique, de Crimée, du Mexique, et fut fait capitaine de vaisseau le 2 décembre 1854, pour avoir conduit sous le feu des batteries de Sébastopol le vaisseau amiral qu'il montait, la *Ville de Paris*. Commandant de la station d'Islande, chef d'état-major de celle du Levant, membre du conseil d'amirauté, il devint contre-amiral le 13 août 1864, commanda le service d'honneur placé près de l'impératrice de Russie pendant son séjour à Nice (1865), et fut appelé (1869) au poste de directeur du personnel au ministère de la marine. Après le 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale lui confia l'intérim du ministère de la marine, en remplacement de l'amiral Fourrichon qui avait suivi la délégation du gouvernement à Tours; il conserva ce portefeuille pendant toute la durée du siège de Paris. Le 8 février 1871, le département de la Somme l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 2e sur 11, par 102,072 voix sur 123,345 votants et 167,374 inscrits. Il prit place à la droite légitimiste, se fit inscrire à la réunion Colbert et aux Réservoirs, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles. Il prit quelquefois la parole, notamment pour enlever aux colonies le droit d'élire des députés. Nommé vice-amiral le 4 juin 1871, il fut appelé, au lendemain de la chute de Thiers, à prendre le portefeuille de la Marine et des Colonies dans le nouveau cabinet de Broglie (25 mai 1873), fut maintenu (26 novembre) dans le cabinet remanié après l'organisation du septennat, et tomba avec lui le 21 mai 1874.

Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans la Somme, il fut élu, sur un programme exclusivement conservateur, le 3e et dernier, par 482 voix sur 936 votants. Il siégea à la droite de la Chambre haute, et vota la dissolution de la Chambre demandée (juin 1877) par le cabinet de Broglie-Fourtou. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il échoua dans la Somme avec 317 voix sur 923 votants. Aux élections législatives du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, porté sur la liste conservatrice de la Somme, il fut élu, le 2e sur 8, par 68,945 voix sur 133,484 votants et 158,196 inscrits, reprit sa place à droite, parla sur les questions concernant la marine, condamna l'emploi des petits torpilleurs en haute mer, et vota *contre* les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir. Lors de la demande d'enquête déposée par M. Michelin sur les causes et les responsabilités de l'expédition du Tonkin, il se sépara de la droite qui vota *pour*, et déclara s'abstenir « pour ne pas affaiblir la portée du verdict rendu par les électeurs eux-mêmes contre les fauteurs de l'expédition. » Dans la dernière session, il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. Retraité comme vice-amiral le 1er décembre 1878, M. de Dompierre-d'Hornoy était commandeur de la Légion d'honneur du 30 décembre 1858, et grand-officier du 10 juillet 1869. Grand-cordon de St-Stanislas de Russie (1865).

DONDEAU (Nicolas), ministre de la Police générale, né à Fontaine-Denis (Marne) en 1751, mort à une date inconnue, entra dans l'administration, et devint chef de division du ministère de la Police générale sous Merlin (de Douai). Nommé ministre de la Police générale le 25 pluviôse an VI, il adressa (22 ventôse) une lettre aux juges de paix et aux officiers de police pour leur recommander la répression du libertinage, envoya (12 germinal) une autre lettre au bureau central relativement « aux troubles excités dans les spectacles par des agitateurs qui demandent avec opiniâtreté l'exécution de symphonies, airs ou danses non annoncées sur les affiches. » Le 24 floréal, le directeur du théâtre Montansier reçut de lui la communication qui suit : « Je suis informé, citoyen, que les acteurs se permettent de paraître sur la scène avec des nattes retroussées. Vous voudrez bien veiller à ce que cet insolent scandale n'ait pas lieu sur votre théâtre à moins qu'il entre dans l'esprit de la pièce d'offrir ou le châtiment d'un de ces rebelles connus sous le nom de chouans et qui avaient adopté cette coiffure, ou qu'il s'agisse de rendre ridicules quelques-uns de ces êtres méprisables qui affectent le costume de ces brigands. Vous serez personnellement responsable de la pre-

mière contravention à l'ordre que je vous donne. »

Trois jours après (27 floréal), M. Dondeau donna sa démission de ministre; il fut remplacé par Lecarlier. Le même jour, il fut nommé administrateur des loteries en remplacement de Thabaud de Surins qui venait d'être élu député.

DONGOIS (Joseph), député en 1791, né à Embrun (Hautes-Alpes) le 12 novembre 1751, mort à Embrun le 27 octobre 1823, était fils de Pierre-Laurent Dongois, consul à Embrun, et exerçait la profession d'homme de loi avant la Révolution. Procureur syndic du district d'Embrun en 1790, il fut élu, le 29 août 1791, député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, le 3e sur 5, par 151 voix sur 214 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Après la session, il revint à Embrun, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, fut nommé, sous l'Empire, conseiller général des Hautes-Alpes, puis maire d'Embrun le 27 mars 1806. Il conserva ces fonctions jusqu'au 31 décembre 1812, et rentra dans la vie privée.

DONNADIEU (Gabriel, vicomte), député de 1820 à 1827, né à Nîmes (Gard) le 11 décembre 1777, mort à Courbevoie (Seine) le 17 juin 1849, d'une famille protestante, partisan enthousiaste des idées de la révolution, s'engagea comme cadet, le 26 juillet 1789, dans le 2e régiment de carabiniers. Il y obtint le brevet de sous-lieutenant (7 août 1791), passa lieutenant dans le corps des éclaireurs (4 octobre 1792), puis fut incorporé, avec le grade de sous-lieutenant seulement, dans le 8e hussards (15 mai 1793). Il fit campagne, de 1792 à l'an V, aux armées de la Moselle, de la Vendée, du Nord, du Rhin et de Rhin-et-Moselle, se distingua, le 17 pluviôse an II, à l'affaire du pont de Tiffauges, où, avec un peloton de 30 hommes, il arrêta une colonne de 3,000 Vendéens; blessé dans cette action, il perdit 23 hussards sur 30. Le 10 ventôse suivant, sur un rapport du général en chef, la Convention le nomma chef d'escadron de gendarmerie; il renvoya le brevet en disant « qu'il n'avait pas cru devoir accepter, attendu son jeune âge et son peu d'expérience. » Le 3 ventôse an III, il passa lieutenant; mais ayant reçu un grand nombre de blessures dans plusieurs combats, il fut obligé de quitter l'armée, entra dans l'administration des eaux-et-forêts (29 germinal an V), obtint sa retraite comme lieutenant (1er vendémiaire an VII), puis demanda bientôt de reprendre du service actif, et fut placé en qualité de capitaine aide-de-camp auprès de Masséna (7 frimaire an VIII). Chef d'escadron (1er germinal an VIII), il se compromit (an IX), dans un banquet tenu à Paris, par un toast républicain où il était question « de mettre à mort le nouveau Cromwell », fut enfermé au Temple, puis transféré au château de Lourdes. Amnistié au moment de l'établissement de l'Empire, il reçut la croix de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), fut nommé adjudant-commandant (25 septembre 1806), puis officier de la Légion d'honneur, fut envoyé à l'armée des côtes de l'ouest, puis à l'armée d'Espagne, fut nommé colonel du 47e de ligne (1808), créé baron de l'Empire (26 mars 1809), général de brigade (6 août 1811), et gouverneur des îles d'Hyères (20 août). Mais il ne put occuper ce poste, s'étant compromis de nouveau dans une tentative de rébellion à l'armée de Portugal travaillée par des intrigues et par l'argent de l'Angleterre, et ayant été arrêté par ordre du maréchal Soult. Le général Donnadieu passa devant un conseil de guerre, fut acquitté faute de preuves, mais fut interné à Tours sous la surveillance de la haute police. La chute de l'Empire lui rendit la liberté, et il s'empressa d'offrir ses services à Louis XVIII, qui lui donna (17 avril 1814) le commandement du département d'Indre-et-Loire, et la croix de Saint-Louis (13 août suivant). Pendant les Cent-Jours, il suivit le roi à Gand, obtint, au retour des Bourbons, le grade de général de division (14 octobre 1815), et le commandement de la 7e division militaire (Grenoble) (14 décembre suivant). Créé vicomte par le roi (12 mai 1816) pour la vigueur avec laquelle il avait réprimé à Grenoble l'insurrection des 500 paysans conduits par Didier, puis commandeur de l'ordre de Saint-Louis (9 juin), il fut attaqué, en 1819, lorsque les passions se furent calmées, par les parents des victimes, qui, après avoir échoué devant le conseil d'Etat, s'adressèrent à la Chambre des députés. Le général appuya lui-même la demande d'enquête; la pétition fut renvoyée aux ministres, et le général ayant eu à ce sujet avec le président du conseil, duc de Richelieu, une vive altercation, fut enfermé huit jours à l'Abbaye par mesure disciplinaire (30 juin 1820).

Le 4 novembre 1820, le 3e arrondissement électoral des Bouches-du-Rhône (Arles) l'élut député par 161 voix sur 256 votants et 295 inscrits, contre 48 voix à M. Pierre-Paul Blain, et 45 au général Puget de Barbentane. Il prit place à l'extrême-droite, se montra un des adversaires les plus acharnés du ministère, fut rayé pour cela (janvier 1821) du rôle des lieutenants-généraux, et accusa (16 juin 1821) le gouvernement d'avoir suscité toutes les insurrections qui avaient marqué les premières années de la Restauration. Il revint en grâce à l'avènement du ministère Villèle, qui le plaça dans le cadre de disponibilité (9 janvier 1822), l'appela au commandement de la 4e division militaire (Tours), et l'envoya à l'armée de Catalogne (1823). En avril 1824, le roi d'Espagne le décora de la grande croix de Charles III. Réélu député, le 25 février 1824, par 173 voix sur 236 votants et 292 inscrits contre 49 voix à M. Perrin de Jonquières, il parut ne plus prendre intérêt aux débats politiques, et fut nommé grand-croix de Saint-Louis (23 mai 1825) à l'occasion du sacre de Charles X. Le gouvernement de juillet l'ayant rayé du cadre d'activité, le général se retira à Courbevoie. En 1837, il publia un ouvrage intitulé : *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque*, ouvrage qui fut déféré au jury pour offense envers la personne du roi; par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 24 juillet 1837, le général Donnadieu fut condamné à deux ans de prison et 5,000 francs d'amende; il fut admis à la retraite comme lieutenant général le 25 mars 1838. On a de lui un certain nombre de discours, lettres et brochures politiques, dont plusieurs concernant l'insurrection de Grenoble de 1816, et contenant les plus vives attaques contre le ministre de la police d'alors, M. le duc Decazes.

DONNET (François-Auguste-Ferdinand), sénateur du second Empire, né à Bourg-Argental (Loire) le 16 novembre 1795, mort à Bordeaux (Gironde) le 24 décembre 1882, fils d'un médecin, fit ses études au collège d'Annonay, puis entra au séminaire de Saint-Irénée à Lyon, dont il devint un des élèves les plus distingués. Ses supérieurs voulurent qu'il consacrât à l'enseignement les années qui le séparaient

encore de l'âge fixé pour la prêtrise, et le nommèrent professeur au collège de Belley (Ain). Reçu prêtre (1819), il entra dans la maison des missionnaires de Lyon, fut nommé vicaire à la Guillotière, puis curé d'Irigny, et fit une retraite de deux ans dans la maison des Hautes-Etudes, fondée à Lyon par le cardinal Fesch dans l'ancien couvent des Chartreux. Il passa de là dans le diocèse de Tours, devint supérieur de la « Société des prêtres auxiliaires » que M. de Montblanc, archevêque de Tours, venait de créer, parcourut pendant cinq ans les provinces de l'Ouest et le diocèse de Blois, se fit remarquer comme prédicateur, et fut appelé, en octobre 1827, à la cure de Villefranche (Rhône), où il se distingua par une charité aimable et par des actes de courage. Il organisa notamment dans cette ville une compagnie de pompiers dont il resta toujours le capitaine honoraire. En 1833, M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, l'appela près de lui comme coadjuteur, avec future succession et le titre d'évêque de Rosa *in partibus* (8 avril 1834). Le 30 novembre 1836, il fut nommé archevêque de Bordeaux, en remplacement de M. de Cheverus; un bref du pape Grégoire XVI, du 2 février 1838, lui donna le titre de comte romain. Comme archevêque, il montra un dévouement constant à son diocèse, une sollicitude toujours en éveil pour ses intérêts agricoles, pour les écoles, pour la restauration des églises, pour les études littéraires et philologiques. Membre honoraire de l'Académie de Bordeaux, il fut élevé à la dignité de cardinal (15 mars 1852), promu commandeur de la Légion d'honneur (25 mars suivant), et entra de droit au Sénat. Son nom se trouva mêlé, en 1856, à un procès célèbre, pour la part qu'il avait prise au mariage exclusivement religieux de M. Pescatore. Au Sénat, le cardinal Donnet prit souvent la parole, répondit (1861) au discours du prince Napoléon contre le pouvoir temporel, parla (1863) contre la propagation des publications irréligieuses, (1865) sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, défendit en toute occasion le pouvoir temporel du pape et les intérêts religieux, mais toujours sous les formes les plus conciliantes. Dans des lettres à l'empereur et à plusieurs autres souverains, il exprima son opinion sur les plus graves questions politiques de son temps; en 1867, il prit l'initiative de la canonisation de Christophe Colomb. Comme archevêque, il présida quatre conciles provinciaux, à Bordeaux (1850), à la Rochelle (1853), à Périgueux (1856), et à Agen (1859). Au concile du Vatican (1870), il exerça une influence modératrice considérable. Au moment de la guerre franco allemande, il ne ménagea ni sa parole, ni sa fortune en faveur des victimes de cette terrible lutte. Déjà âgé, il réclama un coadjuteur en 1872; on lui donna M. de la Bouillerie, évêque de Carcassonne. Il géra dix ans encore son important diocèse, et mourut par suite des fatigues d'une longue tournée pastorale. Grand-croix de la Légion d'honneur du 1er mars 1875, et grand-croix de Charles III d'Espagne. Ses œuvres, discours, lettres pastorales, etc. ont été publiées en douze volumes. On lui a élevé, par souscription publique, dans la cathédrale de Bordeaux, un mausolée en marbre, œuvre de Delaplanche.

DONNET (JULES-YVES), député de 1881 à 1885, et sénateur, né à Magnac-Bourg (Haute-Vienne) le 10 janvier 1831, se fit recevoir docteur-médecin en 1858, et fut longtemps médecin en chef de l'hôpital des aliénés de Limoges. Candidat républicain aux élections générales du 21 août 1881, il fut élu député de l'arrondissement de Saint-Yriex par 5,505 voix sur 5,793 votants et 12,068 inscrits. Il siégea au centre gauche, soutint les ministères opportunistes, et vota *pour* les lois d'enseignement Ferry, *pour* l'application de l'art. 7 aux congrégations non autorisées, *pour* les crédits du Tonkin. Porté, aux élections du 4 octobre 1885 sur la liste opportuniste de la Haute-Vienne, il échoua avec 21,259 voix contre 40,093 accordées au dernier élu de la liste radicale, M. Planteau. A une élection sénatoriale partielle, dans la Haute-Vienne, le 14 octobre 1888, il fut élu sénateur par 402 voix sur 634 votants, contre 217 voix à M. Brigueil. Il a pris place à gauche, et a voté: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DONNINI (PHILIPPE), député de 1811 à 1814, né à Pérouse (Italie) le 1er février 1767, mort à une date inconnue, était propriétaire à Pérouse, lorsqu'il fut choisi par le Sénat conservateur comme député au Corps législatif, le 22 février 1811, sur une liste de candidats dressée par le préfet du nouveau département de Trasimène. Il quitta l'assemblée lorsque les traités de 1814 réduisirent la France à ses anciennes limites.

DONNOT (ALEXANDRE-EDMOND), sénateur de 1882 à 1888, né à Orquevaux (Haute-Marne) le 15 octobre 1827, dirigea une maison de banque à Chaumont, fut nommé maire de la ville (1873-1880), président du tribunal de commerce, conseiller-général de la Haute-Marne (1877) pour le canton de Saint-Blin, et chevalier de la Légion d'honneur (6 mars 1878). Le 8 janvier 1882, il fut élu sénateur de la Haute-Marne, au 2e tour de scrutin, par 341 voix sur 596 votants, contre 252 voix à M. Steenackers, ancien député, en remplacement de M. Robert-Dehault, décédé. Il prit place à la gauche modérée, soutint les ministères républicains au pouvoir, mais vota *contre* l'expulsion des princes (juin 1886). M. Donnot ne s'est pas représenté au renouvellement triennal du 5 janvier 1888.

DOORMAN (GERMAIN), député de 1812 à 1814, né en Allemagne le 26 août 1752, mort à une date inconnue, était membre du conseil général des Bouches-de l'Elbe, lorsque, le 2 avril 1812, l'empereur le choisit pour siéger au Corps législatif sur une liste de présentation dressée par le préfet de ce nouveau département, M. Doorman sortit du parlement français lorsque les traités de 1814 séparèrent de la France les pays conquis depuis 1792.

DOORN VAN DER BÆDE. — *Voy.* (VAN DOORN).

DOPPET (FRANÇOIS-AMÉDÉE), député aux Cinq-Cents, né à Chambéry (Savoie) le 15 mars 1753, mort à Aix-les-Bains en 1800, s'engagea, à seize ans, dans la cavalerie française, puis quitta le service pour se faire recevoir médecin à l'université de Turin. De retour à Paris, il publia contre les doctrines de Mesmer un poème burlesque sans valeur, *la Mesmériade*, et vint s'établir à Grenoble, où il se mit à la tête du parti avancé. Membre de la Société des Jacobins, il prit part au mouvement insurrec-

tionnel de la Savoie, fut nommé (1792) lieutenant-colonel de la légion franche des Allobroges (*V. Dessaix*), fut élu, le 14 octobre 1792, à l'assemblée des communes de Savoie, dont il devint vice-président, et fit partie de la délégation de quatre membres qui portèrent à la Convention le vœu de réunion de la Savoie à la France. Nommé en 1793 général de division, il commença le siège de Toulon, puis passa à l'armée des Alpes, dirigea ensuite le siège de Lyon, où il montra beaucoup d'humanité, fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, et remplaça le général Dagobert en Cerdagne. Lorsque la paix eut terminé la guerre avec l'Espagne, Doppet fut élu, le 13 avril 1798, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents. Mais son élection fut du nombre de celles qui furent annulées, le 11 mai suivant, comme « entachées de manœuvres anarchistes ». Dégoûté de la politique, il acquit alors un petit domaine aux environs de Grenoble, et y vécut tranquille jusqu'à sa mort. Il a publié: *Traité théorique et pratique du magnétisme animal* (1784). *Les Mémoires de Mme de Warens* (1785). — *Le médecin d'amour* (1787). — *Les Numéros parisiens* (1787). — *Aphrodisiaque externe* (1788). — *Médecine occulte* (1788). — *Etat moral, civil et politique de la maison de Savoie* (1791). — *Destruction de la Vendée lyonnaise* (1793). — *Mémoires politiques et militaires du général Doppet* (1797). On a en outre de lui des romans, des livres de médecine et des brochures politiques de circonstance.

DOR. — *Voy.* LASTOURS (DE).

DORÉ-GRASLIN (EDMOND-PIERRE), représentant en 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 novembre 1820, était propriétaire à Nantes et sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 3e sur 12, par 70,747 voix sur 95,897 votants et 155,400 inscrits. Il siégea silencieusement au centre droit, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* le maintien de l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

DORET (LOUIS-ISAAC-PIERRE-HILAIRE), sénateur du second empire, né à Cognac (Charente) le 13 janvier 1789, mort à Paris le 1er février 1866, entra de bonne heure comme mousse dans la marine de l'Etat, passa enseigne en 1812, et aspirant de 1re classe en 1815. Etant à l'île d'Aix au moment de l'arrivée de Napoléon à Rochefort après sa seconde abdication, il lui offrit de le transporter secrètement aux Etats-Unis: cette proposition, qui fut d'ailleurs refusée, le fit rayer des cadres de la marine par le gouvernement de Louis XVIII. Il entra alors dans la marine marchande comme capitaine sur l'*Héroïne*, et partit pour les mers de Chine. Au retour, il commanda la *Laura* chargée d'explorer les mers de l'Inde. En rade de Saint-Denis (île Bourbon), une vive altercation s'éleva entre M. Doret et le capitaine en second, M. Pelletier, de Nantes. M. Doret, dans un moment de colère, fit jeter à la mer son interlocuteur, qui fut recueilli heureusement par une barque de pêcheurs. A l'arrivée à l'île Maurice, M. Pelletier provoqua en duel son capitaine, et le blessa en pleine poitrine. Quelque temps après, M. Doret partit pour la Chine sur le brick *La Constance*, mais son navire périt dans une tempête en vue de l'île Rodrigny. L'équipage fut sauvé par le courage du capitaine, qui quitta le dernier son navire désemparé. Le gouvernement de Juillet rappela M. Doret au service de l'Etat, et le nomma lieutenant de vaisseau le 1er mars 1831. Chef d'état-major de la flotte sous les ordres de l'amiral Baudin, il prit part à l'attaque de Saint-Jean d'Ulloa (1838), passa capitaine de corvette (14 juin 1839), et fit une croisière dans les mers d'Afrique. Capitaine de vaisseau (septembre 1844), il prit sa retraite peu après, et se fixa à Brest. C'est là que le gouvernement du prince-président lui adressa sa nomination de gouverneur de l'île de la Réunion (1849). Commandeur de la Légion d'honneur du 10 décembre 1850, le capitaine Doret fut nommé sénateur le 4 mars 1853. A la Chambre haute, il fit partie de plusieurs commissions, notamment de la commission du sénatus-consulte qui étendit aux colonies l'application du code de justice militaire français, parla sur l'organisation de l'état-major de l'armée de mer, et fut rapporteur de la loi (1857) qui ouvrait un crédit pour l'acquisition de l'habitation et du tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène, etc. Il siégea dans la majorité dynastique jusqu'à sa mort.

DORIA (JOSEPH-ANDRÉ, MARQUIS), député de 1815 à 1831, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône) le 2 mars 1772, mort à Mâcon (Saône-et-Loire) le 25 octobre 1839, fut le dernier représentant en France de la célèbre famille des Doria de Gênes, dont une branche s'était établie en Provence; il était, par sa mère, petit-fils du marquis de Montcalm, qui commandait les troupes françaises au Canada en 1759. Chevalier de Malte, officier de marine, aide-de-camp de son oncle, M. de Damas, gouverneur de la Martinique, le marquis Doria devint maire de Mâcon sous la seconde Restauration (1815). A ce moment, des bandes armées, qui occupaient Mâcon, tuèrent quelques soldats aux troupes alliées campées devant les murs. La ville fut frappée d'une contribution et menacée d'un traitement rigoureux. Le marquis Doria intervint auprès du commandant des armées alliées, et obtint que la ville serait épargnée. La reconnaissance des habitants l'envoya siéger à la Chambre des députés, où il fut élu, le 22 août 1815, au collège de département, par 119 voix sur 145 votants et 266 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne quitta le parlement qu'à la révolution de juillet, ayant été successivement réélu : le 4 octobre 1816, par 94 voix sur 183 votants et 267 inscrits, contre 88 voix à M. Geoffroy, ancien député : le 13 novembre 1820, par 253 voix sur 449 votants et 527 inscrits; le 25 février 1824, dans le 1er arrondissement électoral de Saône-et-Loire (Mâcon), par 354 voix sur 550 votants et 622 inscrits, contre 192 voix au comte de Rambuteau; le 25 novembre 1827, au collège de département, par 177 voix sur 300 votants et 373 inscrits (il avait échoué, huit jours auparavant, à Mâcon, avec 152 voix contre 298 données à l'élu, le comte de Rambuteau); le 3 juillet 1830, par 203 voix sur 356 votants et 388 inscrits. Il était conseiller général de Mâcon (1818-1833), et présida plusieurs fois le conseil général. Le marquis Doria quitta le parlement après la ré-

volution de juillet; il sollicita cependant un nouveau mandat des électeurs du 7e collège électoral de Saône-et-Loire (Louhans) aux élections générales du 21 juin 1834; au premier tour il obtint 49 voix contre 158 à M. de Chapuys-Montlaville, 81 à M. de Ségur (Alexandre), et 37 à M. Lorin, conseiller à la cour de Dijon. Au second tour, il ne se représenta pas, et rentra dans la vie privée. Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

DORIAN (PIERRE-FRÉDÉRIC), député de 1863 à 1870, ministre, représentant en 1871, né à Montbéliard (Doubs) le 24 janvier 1814, mort à Paris le 14 avril 1873, adhéra, dans sa jeunesse, aux doctrines saint-simoniennes, puis se fit recevoir ingénieur des mines, et devint maître de forges et maire d'Unieux (Loire). Très populaire dans sa région, il fut élu, le 1er juin 1863, comme candidat de l'opposition, député au Corps législatif dans la 2e circonscription de la Loire, par 7,392 voix sur 15,296 votants et 27,625 inscrits contre 7,254 voix à M. Cherpin-Feugerolles, candidat officiel et député sortant. Il siégea à gauche et fut réélu, le 24 mai 1869, par 11,239 voix sur 18,082 votants et 31,830 inscrits, contre 4,908 voix à M. de Rochetaillée, candidat officiel, et 1,791 à M. Antide Martin, candidat radical. Pendant ces législatures, il soutint de ses votes l'opposition dans sa lutte contre le gouvernement impérial, et se prononça *pour* l'abrogation de la loi de sûreté générale, *pour* le rappel des troupes du Mexique, et *contre* la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870). Au 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale le nomma ministre des Travaux publics. A ce titre, il donna à la fabrication des armes et à l'armement de Paris une grande impulsion, et, lors de la tentative d'insurrection du 31 octobre, vit, à son insu, son nom figurer en tête de tous les gouvernements provisoires qui furent improvisés dans la nuit. Il se joignit à M. Jules Favre pour discuter les clauses de la capitulation de Paris (25 janvier 1871), fut délégué à la signature des actes administratifs du ministère de l'Instruction publique (1er février), et fut chargé, le lendemain, de l'intérim du ministère du Commerce. Le 8 février, il fut élu par deux départements, représentant à l'Assemblée nationale, par la Seine, le 16e sur 43, avec 128,480 voix sur 328,970 votants et 547,858 inscrits, et par la Loire, le 1er sur 11, avec 79,508 voix sur 89,275 votants et 143,320 inscrits. Il opta pour la Loire, prit place à gauche, et vota *contre* la paix, *contre* les prières publiques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'amendement Marcel Barthe, *pour* le retour du parlement à Paris. La mort l'enleva au cours de la législature. Un monument, œuvre d'Aimé Millet, a été élevé à M. Dorian au Père-Lachaise, par souscription publique (26 juin 1875).

DORIAN (CHARLES-LOUIS), député de 1887 à 1889, né à Rochetaillée (Loire) le 12 avril 1852, fils du précédent, fut élu, le 15 mai 1887, député de la Loire, par 50,935 voix sur 57,045 votants et 155,280 inscrits, contre 1,659 voix à M. Colombet, en remplacement de M. Reuillet, décédé. Il prit place à la gauche opportuniste, et vota, à la fin de la session : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DORISY (CLAUDE), député en 1791, né à Vitry-le-François (Marne) le 24 septembre 1741, mort à une date inconnue, était homme de loi avant la Révolution. Nommé, en 1790, procureur-syndic du district de Vitry-le-François, il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 8e sur 10, par 220 voix sur 428 votants. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée, présenta, le 6 octobre, le rapport du 6e bureau chargé de la vérification des pouvoirs des députés de la Loire-Inférieure, rendit compte, le 11, de la vérification de la caisse de l'extraordinaire; fit décréter (20 novembre) diverses dispositions sur les estampilles pour l'annulation des assignats; fit voter (28 novembre) une nouvelle émission pour subvenir aux besoins de la caisse de l'extraordinaire et de la trésorerie nationale; obtint (9 décembre) que les remboursements de la dette exigible ne seraient pas suspendus; fit accorder une pension de 3,000 livres à M. Guillaume Sbire, dit Saint-Moutin, ancien carabinier au régiment de Royal-Carabinier, pour avoir contribué à la prise du général Ligonier, à la bataille de Lawfelt; demanda que le 14 juillet fût consacré par une médaille commémorative; s'opposa au coulage des monnaies. Le 28 janvier 1792, Latude s'étant présenté à la barre en exposant que, depuis 8 ans, il ne vivait que d'emprunts, qu'il avait 68 ans et que 42 ans de détention l'avaient mis hors d'état de travailler, M. Dorisy demanda qu'il lui fût alloué une pension de 400 livres, mais refusa de lui allouer les 3,000 livres demandées par M. Lasource. Il parla encore sur les émissions des caisses particulières, sur l'organisation du bureau de comptabilité, sur la forme des assignats, sur la fabrication des monnaies, et sur la surveillance de la fabrication des assignats. Le 2 avril 1792, M. Dorisy fut nommé président de l'Assemblée. Après la session, il rentra dans la vie privée.

DORLAN (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), représentant en 1848, né à Schlestadt (Bas-Rhin) le 3 janvier 1803, mort à Schlestadt le 20 avril 1862, fils d'un cafetier de Schlestadt, fit son droit, se fit inscrire au barreau de sa ville natale, et montra quelques sympathies pour les doctrines de Fourier. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 8e sur 15, par 75,820 voix sur 123,968 votants et 132,186 inscrits. « Il était considéré, dit un biographe du temps, comme le plus modéré de la députation du Bas-Rhin, quoique franchement républicain, mais nullement socialiste, comme on l'a prétendu à tort. » Il se rapprochait des républicains de la nuance du *National*. Il fit partie du comité de l'instruction publique et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* le décret sur les clubs, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Après l'élection de L.-Napoléon à la pré-

sidence de la République (10 décembre 1848), il avait fait de l'opposition à sa politique. Non réélu à la Législative, il reprit sa place au barreau de Schlestadt. M. Dorlan a publié des notices historiques sur son pays natal; il possédait une collection estimée de livres, chartes et monnaies d'Alsace.

DORLIAC (Guillaume-Louis), député en 1791, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 10 juillet 1744, mort à Toulouse le 13 avril 1814, fut reçu avocat au parlement de Toulouse en 1766. Membre du directoire du département de la Haute-Garonne en 1790, il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 3e sur 12, par 307 voix sur 510 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité, fut nommé, après la session, conservateur des hypothèques (messidor an III), puis conseiller d'arrondissement, et enfin juge au tribunal civil de Toulouse.

DORMAY (Pierre-Joachim), membre à la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Boué (Aisne) le 6 août 1754, mort en 1814, était administrateur du district de Vervins, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, 4e suppléant à la Convention par le département de l'Aisne, avec 422 voix sur 529 votants. Il ne fut admis à siéger que le 13 germinal, an III en remplacement de Saint-Just, condamné à mort. Le 24 germinal an IV, le département de l'Aisne l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 290 voix sur 326 votants. Le 10 messidor, il présenta une motion longuement motivée en faveur des vétérans de l'armée (renvoyé aux comités des finances et des secours publics), et, le 20 suivant, il parla sur la Constitution, touchant l'organisation intérieure des départements, et demanda la conservation des districts au lieu des administrations de canton. Son nom ne figure au *Moniteur* que dans ces deux circonstances.

DORNÈS (Auguste), représentant en 1848, né à Lyon (Rhône) le 28 avril 1799, mort à Paris le 20 juillet 1848, était fils d'un général de la République et de l'Empire mort à Vilna dans la désastreuse campagne de 1812. Ami intime d'Armand Marrast, il devint un des principaux rédacteurs du *National*, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 10e sur 11, par 76,475 voix sur 97,423 votants, et 111,534 inscrits. Il prit place à gauche, fit décréter, le 8 mai, que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, et proposa de confier le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres, qui nommerait des ministres responsables et révocables. Cette proposition fut adoptée, le 10, après un éloquent discours de Lamartine en sa faveur. M. Dornès ne siégea que peu de temps à la Constituante, et n'émit qu'un vote important, celui du 26 mai, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans. Aux journées de juin 1848, commandant un détachement de gardes mobiles contre les barricades du VIIIe arrondissement, il fut grièvement blessé à l'attaque des barricades de la Porte-Saint-Martin, et mourut de ses blessures le 20 juillet suivant. « La veille de sa mort, a dit un biographe, il s'écriait, dans le délire de la fièvre : « Cessez une guerre fratricide ! La République vous ouvrira les bras. » MM. Cormenin, Woirhaye, Aiguebelle et Charles Thomas prononcèrent des discours sur sa tombe.

DORNÈS (Napoléon-Xavier dit Léon), représentant en 1871, frère du précédent, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) en 1802, mort à Paris le 9 décembre 1879, était directeur des salines de Sarrable, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle à l'Assemblée nationale, le 4e sur 9, par 47,572 voix sur 76,631 votants et 89,850 inscrits. Il ne siégea que peu de temps, vota *contre* la paix, et donna sa démission après le vote contraire de l'Assemblée. M. Dornès opta pour la France, et vint s'installer à Paris, où il est mort.

DORNIER (Claude-Pierre), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) le 20 juin 1746, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 2 novembre 1807, était fils d'un négociant qui possédait de vastes propriétés dans la Haute-Saône. Il devint maître de forges à Dampierre-sur-Salon, fit partie, en 1790, de l'administration départementale de la Haute-Saône, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Haute-Saône, le 6e sur 7, avec 231 voix sur 398 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Ayant prononcé, ainsi que vous tous, que Louis Capet est convaincu du crime de haute trahison contre la nation, d'avoir conspiré contre sa liberté et sa souveraineté; intimement persuadé que, pour les maintenir et pour l'intérêt général de notre république, il convient de donner un grand exemple de justice et de sévérité à tous les despotes qui sont coalisés pour nous faire la guerre, qui n'ont jamais compté les hommes que comme leurs esclaves, et dont la rage ne sera assouvie que lorsqu'ils nous auront remis sous leurs fers ou qu'ils seront détruits;

Ne craignant ni factions, ni factieux, nos armées n'étant plus composées de vils satellites, mais bien de soldats citoyens qui ont juré, comme nous, d'écraser le pouvoir tyran qui oserait attenter à la souveraineté du peuple;

Ma conscience ne me permettant pas de transiger avec les principes de la loi et de la justice éternelle, qui sont les bases fondamentales des droits de l'homme;

J'ouvre ce livre sacré; je trouve que Louis Capet, conspirateur, traître et parjure, a mérité la peine de mort; et c'est avec regret pour l'humanité que j'y conclus, et pour la dernière fois de ma vie. »

Il refusa également l'appel et le sursis. Dans la séance du 22 juillet 1793, il lut un long rapport sur les marchés de la compagnie Masson et d'Espagnac, suivi d'un projet de décret sur une organisation générale de tous les services des armées. Le 29 août, il demanda l'arrestation du commissaire Petit-Jean, impliqué dans ces marchés (accordé). Le 30 août, il fit décréter que 62 millions seraient mis mensuellement à la disposition du ministre de la guerre pour achat de subsistances militaires. Envoyé en mission à l'armée de l'Ouest (30 thermidor an II), il fut du nombre des signataires de l'armistice avec les Vendéens, rendit compte par lettres de sa mission, le 27 frimaire an III, et en fut rappelé le 29 prairial. Le 4 brumaire an IV, il entra comme ex-conventionnel au Conseil des Cinq-Cents, fit établir (4 frimaire) le traitement des messagers d'Etat au Corps législatif à la valeur représentative de 1,500 myriagrammes de froment, et celui des secrétaires rédacteurs à celle de 2,250; le premier traitement fut modifié, sur sa proposition, le 24 fri-

maire suivant, et porté de 1,500 à 2,000 myriagrammes. Réélu au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Haute-Saône, le 23 germinal an VI, il devint secrétaire du Conseil le 1er frimaire an VII. Le coup d'État de brumaire mit fin à sa carrière politique. Il accepta cependant la nouvelle Constitution avec enthousiasme, comme le prouve la lettre suivante :

« Dampierre par Gray, 5 nivôse an VIII.

« Dornier, représentant du peuple, député par le département de la Haute-Saône,

A ses collègues composant la commission de police de la commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

C'est hier que la Constitution a été proclamée dans cette commune que j'habite, c'est hier qu'avec tous mes concitoyens je l'ai acceptée; j'ai cru devoir en faire part au Conseil, et l'assure de mon attachement inviolable pour cette nouvelle charte régénératrice du peuple français.

Salut et fraternité,

DORNIER. »

Il reprit alors la direction de ses forges et la gestion de ses grandes propriétés. Un de ses biographes rapporte qu'il acquit, en 1794, comme bien national, les forges de Pesmes confisquées sur le duc de Choiseul, émigré. Ayant appris que Mlle de Choiseul n'avait pas quitté la France, il lui fit accepter une pension de 3,000 francs, et, après la radiation de M. de Choiseul de la liste des émigrés, lui compta 90,000 francs, somme qui représentait ses bénéfices sur les forges de Pesmes. M. Dornier laissa en mourant à ses douze enfants une fortune évaluée à 6 ou 7 millions.

DORTANS (CHARLES-FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH, COMTE DE), député en 1789, né à Autreville (Haute-Marne) le 10 octobre 1741, mort à Dôle (Jura) le 9 juin 1824, était propriétaire à Dôle, lorsqu'il fut élu, le 15 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Dôle. Dans la séance de 8 août 1789, il protesta contre l'abolition des justices seigneuriales : « En abolissant, dit-il, les justices seigneuriales, on donne une grande liberté aux gens de la campagne pour toutes sortes de dévastations; les forêts sont déjà dévastées, les procédures commencées pour fait de ces délits demeureront suspendues, et il n'y aura plus de frein à opposer à la licence. » Le 11 décembre, il parla sur les liquidations des forêts; demanda (5 janvier 1790) le maintien de la pension de Luckner; proposa (4 mars 1791) de dispenser les prêtres du service de la garde nationale (adopté); présenta (24 juillet 1791) une motion en faveur des officiers émigrés, et demanda que les corps administratifs fussent déclarés responsables des violences qui pourraient être commises contre eux : « J'en connais beaucoup, dit-il, qui ne sont sortis que parce qu'on leur mettait le couteau sur la gorge. » Le comte de Dortans se retira de la vie politique après la session.

DOSFANT (JEAN-ANTOINE), député en 1789, né à Chassignolles (Haute-Loire) le 14 juillet 1724, mort à Paris le 19 juillet 1798, était notaire à Paris. Le 18 mai 1789, il fut élu député du tiers aux États-Généraux par la ville de Paris avec 137 voix. Le 18 juillet 1790, il demanda la parole pour présenter une motion sur les dispenses de mariage, qui fut renvoyée aux comités ecclésiastique et de la constitution. Il n'existe pas au *Moniteur* d'autre trace de son passage à l'Assemblée nationale.

DOUAY (ANTOINE-FLORENT-THÉOPHILE), représentant en 1849 et en 1871, né à Cambrai (Nord) le 13 mai 1806, était propriétaire, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 13e sur 15, par 76,262 voix sur 129,691 votants et 194,088 inscrits. Il siégea très obscurément à droite, vota *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et fut l'adversaire constant de la politique de l'Élysée. Rendu à la vie privée par le coup d'État de 1851, il ne s'occupa pas de politique sous l'Empire, et le 8 février 1871, fut élu représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 7e sur 15, par 137,862 voix sur 139,532 votants et 206,432 inscrits. Il se fit inscrire au centre droit, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles. M. Douay n'a pas fait partie d'autres législatures.

DOUBLAT (CHRISTOPHE), député de 1816 à 1822, né à Neufchâteau (Vosges) le 21 octobre 1768, mort à Epinal (Vosges) le 29 novembre 1840, était receveur général du département des Vosges, lorsqu'il fut élu, le 4 octobre 1816, au collège du département, député des Vosges par 97 voix sur 124 votants et 243 inscrits. Il siégea silencieusement au centre ministériel, et fut réélu, le 13 novembre 1820, par 253 voix sur 275 votants et 301 inscrits. Il quitta le parlement à l'élimination du cinquième en 1822, et conserva ses fonctions de receveur général jusqu'en 1830. Chevalier de la Légion d'honneur.

DOUBLAT (AUGUSTIN), député de 1834 à 1848, représentant en 1848, né à Epinal (Vosges) le 7 novembre 1800, fils du précédent, était maître de forges et de scieries à Brouvelieures, dont il fut conseiller général depuis 1834, quand il fut élu, le 21 juin 1834, député du 5e collège électoral des Vosges (Saint-Dié), par 71 voix sur 112 votants et 151 inscrits, contre 37 voix à M. Lehr. Il prit place au centre, vota d'abord tantôt pour, tantôt contre les ministres, se fixa, dans les législatures suivantes, au centre gauche, se prononça contre la loi de disjonction, et s'associa aux votes indépendants de M. Boulay de la Meurthe, son collègue et son ami. Il siégea à la Chambre jusqu'à la révolution de février, successivement réélu : le 4 novembre 1837, par 84 voix sur 86 votants et 153 inscrits; le 2 mars 1839, par 116 voix sur 118 votants et 148 inscrits. Il donna sa démission au commencement de l'année 1841, mais les électeurs du 5e collège des Vosges lui renouvelèrent son mandat le 5 juin 1841, par 107 voix sur 119 votants, et le renvoyèrent encore à la Chambre, le 9 juillet 1842, par 100 voix sur 145 votants et 166 inscrits, contre 30 voix à M. d'Olonne, et, le 1er août 1846, par 149 voix sur 163 votants et 204 inscrits.

Le 23 avril 1848, M. Doublat fut élu représentant des Vosges à l'Assemblée constituante, le 1er sur 11, par 83,336 voix sur 85,950 votants

et 106,755 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité des cultes, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (15 mai), *contre* les poursuites contre Caussidière (23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence (en congé du 4 novembre au 12 janvier 1849), *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt sur les boissons.

Depuis l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République, M. Doublat ne lui avait pas fait une opposition systématique. Il n'a pas siégé dans d'autres assemblées.

DOUBLET (PIERRE-PHILIPPE), membre de la Convention, né au Bois-d'Enuebourg (Seine-Inférieure) le 13 avril 1745, mort à Paris, à la prison de la Force, le 26 novembre 1793, était laboureur à Londinières (Seine-Inférieure), lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure, le 13e sur 16, à la pluralité des voix. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Je vote pour la reclusion et le bannissement à la paix. » Devenu suspect sous la Terreur, il fut décrété d'arrestation le 13 vendémiaire an II, et mourut en prison.

DOUCHET (PIERRE), député en 1789, né au Hamel (Somme) le 24 avril 1745, mort à une date inconnue, était cultivateur au Hamel, près Corbie, lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Amiens. Il siégea obscurément dans la majorité ; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DOUDEAUVILLE (DUC DE). — *Voy.* LA ROCHEFOUCAULD.

DOUESNEL-DUBOSQ (ROBERT-ALEXANDRE), représentant en 1848 et en 1849, député de 1856 à 1870, né à Bayeux (Calvados) le 16 octobre 1798, mort à Bayeux le 15 août 1877, était d'une famille d'agriculteurs. A seize ans, au retour des Bourbons (1815), il s'engagea comme volontaire au camp de Livry, formé par le duc d'Aumont après sa descente sur les côtes de Normandie; quelques jours après, il revint au collège terminer son éducation. Il fit son droit, et entra dans la magistrature en 1828, comme substitut du procureur du roi à Bayeux. Le gouvernement de Juillet le nomma procureur du roi au même siège (1834); mais, beau-frère de M. Deshameaux, député indépendant de Bayeux, le procureur du roi fit de l'opposition au gouvernement, et, en 1841, fut nommé procureur du roi à Oran. Il refusa cette disgrâce et fut destitué. Il s'établit alors banquier à Bayeux, fut élu deux fois commandant de la garde nationale de cette ville, puis conseiller général du canton de Caumont (1847).

Le 23 avril 1848, le département du Calvados l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 8e sur 12, par 56,860 voix (le procès-verbal d'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il siégea au centre gauche, fit partie du comité de législation, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés. Depuis l'avènement du prince L.-Napoléon à la présidence, M. Douesnel-Dubosq s'était montré favorable à sa politique; mais réélu à l'Assemblée législative, par le même département, le 13 mai 1849, le 5e sur 10, avec 64,172 voix sur 86,996 votants et 137,851 inscrits, il vota avec le parti monarchique *pour* la loi sur l'enseignement, *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, mais *contre* la politique personnelle de l'Elysée. Le coup d'État de décembre 1851 le rendit momentanément à la vie privée; il accepta par la suite le fait accompli, et se présenta au Corps législatif, à une élection partielle du 20 février 1859, comme candidat officiel, dans le 2e arrondissement électoral du Calvados, en remplacement de M. d'Houdetot, décédé; il fut élu par 16,990 voix sur 18,127 votants et 31,526 inscrits, et prit place dans la majorité dynastique qu'il ne quitta plus, ayant été successivement réélu, le 4 juin 1863, par 15,891 voix sur 23,850 votants et 32,558 inscrits, contre 7,877 voix à M. de Pierres; et le 24 mai 1869, par 15,518 voix sur 22,860 votants et 31,706 inscrits, contre 7,195 voix à M. de Pierres. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse, et sortit de la vie politique à la révolution du 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur.

DOUET (LOUIS-JULES-HENRI LE VAILLANT DU), député de 1876 à 1881, né à Bernières (Seine-Inférieure) le 27 février 1831, descendait, par sa mère, de la famille de Graville, illustrée par l'amiral de ce nom. Il épousa Mlle de Boutresse petite-nièce des Chabrol. Maire de Bernières, conseiller d'arrondissement pour le canton de Bolbec, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement du Havre, M. du Douet fut élu, le 20 février 1876, député de la 3e circonscription du Havre, par 5,275 voix sur 10,392 votants et 13,908 inscrits, contre 5,056 voix à M. Léry, républicain. M. du Douet siégea à droite, et soutint le ministère de Broglie-Fourtou. Réélu comme candidat du gouvernement du 16 mai, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 6,575 voix sur 12,310 votants et 14,347 inscrits, contre 5,699 voix à M. Siegfried, républicain, il reprit sa place à droite, et vota *contre* les lois scolaires, *contre* les crédits du Tonkin, etc. Aux élections générales du 21 août 1881, il échoua avec 5,615 voix contre 5,876 à M. Faure, républicain, élu. Il ne s'est plus représenté.

DOUGE (JEAN-CLAUDE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Gyé-sur-Seine (Aube) le 10 août 1735, mort à Gyé-sur-Seine le 21 février 1811, était propriétaire; il fut nommé, en 1790, administrateur du département de l'Aube, et élu, le 6 septembre 1792, député de ce département à la Convention nationale, le 7e sur 9, par 184 voix sur 363 votants. Au troisième appel nominal dans le jugement de Louis XVI, Bonnemain, le col-

lègue de Douge, représentant l'Aube comme lui, prononça les paroles suivantes : « *La réclusion pendant la guerre, et la déportation à la paix.* » Douge, appelé immédiatement après, répondit laconiquement : *De même.* Il vota d'ailleurs constamment avec les modérés de la Convention. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens comme conventionnel. Mais il donna sa démission de représentant le 19 pluviôse suivant, et se retira de la vie publique.

DOUGLAS (LOUIS-ARCHAMBAUD, COMTE), député de 1815 à 1816, né à Montréal (Canada) le 16 mars 1758, mort à Montréal (Ain) le 22 février 1842, appartenait à une famille de vieille noblesse d'origine écossaise, remontant à l'année 770. Son père, François-Prosper, baron de Douglas, commandait le régiment du Languedoc. Il fut envoyé, en 1755, au Canada, avec son bataillon, et y épousa, le 12 avril 1757, Charlotte de la Corne de Chapt dont le grand-père maternel était gouverneur de Montréal. Son grand-père, Charles-Joseph, comte de Montréal, et son grand-oncle, Joseph-Marie, avaient accompagné, en 1755, le prince Edouard en Ecosse, et avaient été faits prisonniers à la bataille de Culloden. Tout d'abord officier aux dragons de Belzunce, le comte Douglas fut élu commandant de la milice cantonale, le 20 septembre 1789. Il siégea au conseil général de l'Ain sous l'Empire et sous la Restauration. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département de l'Ain avec 109 voix sur 203 votants et 292 inscrits, siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DOUHET (GUILLAUME-FERDINAND, COMTE DE), représentant en 1849, en 1871, sénateur inamovible, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 21 avril 1811, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 12 août 1884, entra dans les pages de Charles X à 15 ans et y resta trois ans. Propriétaire du château de Sarlan (Puy-de-Dôme), il débuta dans la vie politique le 13 mai 1849, ayant été élu représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 11e sur 13, par 47,595 voix sur 168,305 inscrits. Il siégea à la droite légitimiste, vota *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur la liberté de l'enseignement, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, *pour* les poursuites contre 31 représentants impliqués dans l'affaire du 13 juin, et combattit la politique de l'Elysée. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat de décembre 1851, il ne se présenta que le 24 mai 1869 au Corps législatif, comme candidat de l'opposition légitimiste dans la 1re circonscription du Puy-de-Dôme, où il échoua avec 3,139 voix contre 21,466 données à l'élu, M. Mège, député sortant. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 10e sur 11, par 41,166 voix sur 96,000 votants et 170,401 inscrits. Il siégea à l'extrême-droite, et se distingua par l'originalité de ses propositions, par exemple, lorsqu'il demanda « d'élargir les bases du suffrage universel par le vote accumulé des familles », en donnant au père de famille autant de voix qu'il y avait de têtes dans sa maison, et lorsque, dans la discussion de la loi sur le Sénat, il réclama, non pas deux, mais trois Chambres. Il parla aussi contre les conditions de l'emprunt de 2 milliards, et présenta un projet sur l'impôt du timbre des factures. Il vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'assemblée, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *contre* les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur le retour du parlement à Paris, sur l'acceptation de la démission de Thiers, sur le ministère de Broglie. Lors de l'élection des sénateurs inamovibles, la coalition de la gauche et d'une fraction de l'extrême-droite réserva un siège au comte de Douhet, qui fut élu, le 15 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, le 49e sur 75, par 344 voix sur 681 votants. Il fit partie de l'extrême-droite de la Chambre haute, où il vota *pour* la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai 1877, et *contre* les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir.

DOUILLARD (JULIEN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 30 mai 1757, mort à Nantes le 10 mai 1833, fut successivement administrateur municipal, président de la municipalité de Nantes, et administrateur du département de la Loire-Inférieure. Le 28 germinal an VII, les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger au Conseil des Cinq-Cents, par 124 voix sur 175 votants. Le concours qu'il prêta au coup d'Etat de brumaire, lui valut le 17 germinal an VIII, le poste de conseiller de préfecture à Nantes.

DOULCET. — *Voy.* PONTÉCOULANT (COMTE DE).

DOUMER (JOSEPH-ATHANASE-PAUL), député de 1888 à 1889, né à Aurillac (Cantal) le 22 mars 1857, était publiciste, lorsqu'il fut élu député de l'Aisne, le 25 mars 1888, au 2e tour de scrutin, par 42,306 voix sur 92,998 votants et 147,324 inscrits, contre 33,485 voix à M. Jacquemart, opportuniste, 11,612 au général Boulanger, et 3,124 à M. Langrand. Au 1er tour de scrutin, le général Boulanger, qui avait obtenu 45,125 voix, s'était désisté en faveur de M. Doumer. M. Doumer siégea à la gauche radicale, et vota dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DOUMERC (DANIEL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 30 août 1738, mort à Paris le 26 juillet 1816, était propriétaire à Montauban, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, par 167 voix sur 182 votants. Lors de la vérification des pouvoirs, il fut exclu « jusqu'à la paix, ou jusqu'à sa radiation définitive de la liste des émigrés, de toute fonction législative ». Le 21 ventôse, Bion, organe de la commission chargée d'examiner les pièces justificatives produites par M. Doumerc, déclara qu'elles prouvaient la non-émigration, et proposa sa réintégration. Le Conseil ordonna l'ajournement; mais, le 28 du même mois, sur la proposition de Treilhard, la suspension fut levée. Au coup d'Etat de fructidor an V, Doumerc fut inscrit sur la liste des déportés, et le séquestre fut mis sur ses biens

jusqu'à preuve authentique de son arrivée dans son lieu de déportation. Le séquestre fut levé le 17 thermidor an VII, par arrêté du Directoire exécutif, sur la constatation de sa présence à l'île d'Oléron.

DOUMET (Emile-Auguste), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris le 13 décembre 1796, mort à Cette (Hérault) le 27 janvier 1869, était chef d'escadron d'état-major en retraite et maire de Cette, lorsqu'il fut élu, le 19 septembre 1852, député au Corps législatif par la 1re circonscription de l'Hérault, avec 13,697 voix sur 14,099 votants et 39,347 inscrits, en remplacement de M. Parmentier, décédé. Réélu, comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 16,177 voix sur 23,487 votants et 41,456 inscrits, contre 7,163 voix à M. Serre, candidat de l'opposition, il échoua, le 1er juin 1863, avec 4,944 voix contre 19,631 données à M. Pagézy, élu, 3,116 à M. Charamaule, ancien représentant du peuple, 1,902 à M. Brives, également ancien représentant du peuple, et, comme M. Charamaule, candidat de l'opposition. M. Doumet siégea silencieusement dans la majorité dévouée à l'Empire.

DOURTHE (Jean-Baptiste), député en 1789, né à Sedan (Ardennes) le 8 octobre 1738, mort à une date inconnue, était, au moment où éclata la Révolution française, commissaire du roi à Sedan. Le 30 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Sedan; il donna sa démission, pour cause de santé, le 8 octobre 1789.

DOUSSAIN (Jean-Jacques), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était laboureur à Flacey (Eure-et-Loir), quand il fut élu, le 28 août 1791, député suppléant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative avec 133 voix sur 214 votants. Le 11 juillet 1791, il fut admis à siéger en remplacement de M. Bellier du Chesnay, démissionnaire. Il siégea dans la majorité; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. M. Doussain disparut de la vie politique après la session.

DOUTRE (Esprit), représentant du peuple en 1848 et 1849, né à Lyon (Rhône) le 1er juillet 1811, mort à Paris le 3 août 1874, d'une famille d'artisans, se fit ouvrier typographe. En 1840, il fut un des trois délégués ouvriers que la typographie lyonnaise envoya à Strasbourg pour assister à l'inauguration de la statue de Gutenberg. Il jouissait d'une grande influence dans les ateliers de Lyon, quand éclata la révolution de février. Le gouvernement provisoire lui confia une mission dans une commune voisine de Lyon. Porté sur la liste des démocrates-socialistes dans le Rhône, il fut, le 23 avril 1848, élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 2e sur 14, par 104,891 voix (le procès-verbal de l'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il siégea à l'extrême-gauche, fit partie du comité du travail, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy, *pour* le droit au travail, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *pour* les conclusions contraires à la proposition Rateau, *pour* l'amnistie des transportés et le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* la loi sur les attroupements, le décret sur les clubs, les poursuites à intenter à Louis Blanc et à Caussidière, *pour* l'impôt progressif, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, *contre* le rejet de la proposition d'amnistie générale et l'interdiction des clubs. Le 13 mai 1849, il fut réélu par le département du Rhône à l'Assemblée législative, le 2e sur 11, par 71,334 voix sur 110,722 votants et 154,740 inscrits. Il reprit sa place à la Montagne, et vota contre la majorité et contre la politique de l'Elysée. Le coup d'Etat de décembre mit fin à sa carrière parlementaire; il entra alors dans les bureaux du Comptoir national d'Escompte.

DOUVILLE-MAILLEFEU (Gaston, comte de), député depuis 1876, né à Paris le 6 août 1835, d'une ancienne famille noble dont une branche se fixa à Abbeville dès le XIIIe siècle, et dont un rameau, aujourd'hui l'aîné, s'établit à Paris à la suite du procès du chevalier de La Barre. Le comte Gaston de Douville-Maillefeu entra dans la marine à seize ans, fit les campagnes de la Baltique, de Tartarie, d'Italie et de Chine, quitta le service en 1860 avec le grade d'enseigne de vaisseau, et se fixa dans la Somme. Il fit dans son département une vive opposition à l'Empire. Au début de la guerre de 1870, à la suite d'une vive altercation avec le sous-préfet d'Abbeville, au sujet d'un bataillon de volontaires qu'il voulait organiser, il souffleta ce fonctionnaire. Il vint à Paris offrir ses services au gouvernement, et fut nommé capitaine-adjudant-major de la légion du génie auxiliaire; pendant ce temps, le tribunal d'Abbeville donnait suite à la plainte déposée par le sous-préfet, et, le 31 août, condamnait M. de Douville à deux ans de prison. Celui-ci interjeta appel, mais, au moment des événements de la Commune, ne put pas se présenter: il avait été arrêté, le 18 mars, avec Clément Thomas, et amené rue des Rosiers d'où il réussit à s'échapper. Le jugement fut confirmé; mais, le 22 août 1871, M. Thiers lui fit remise de la peine. M. de Douville-Maillefeu avait été conseiller général de la Somme dès la fin de l'Empire, comme candidat radical, avec 2,357 voix contre 601 données au candidat officiel; il fut réélu conseiller général, le 8 octobre 1871, à l'unanimité moins 34 voix. Le 20 février 1876, il fut envoyé à la Chambre comme candidat républicain, par la 2e circonscription d'Abbeville, avec 7,719 voix sur 15,305 votants et 18,663 inscrits, contre 7,369 voix à son concurrent conservateur, M. Briet de Rainvillers; il siégea à l'extrême-gauche, prit la parole dans la discussion du règlement intérieur de la Chambre (10 juin), sur la loi du recrutement de l'armée (13 juin); fut rapporteur de la 3e commission d'initiative parlementaire sur la question de la représentation coloniale (30 juin), qui fut votée, conformément à ses conclusions; discuta (11 août) la question des programmes et des méthodes de l'instruction publique; prononça (7 novembre) un important discours sur le budget de la marine; demanda (26 novembre) des réductions sur le budget des cultes; réclama (23 février 1879) la liberté du compte-rendu des conseils généraux; protesta (5 mai) contre les menées ultramontaines; et vota: *pour* l'amnistie plénière, *pour* la réduction du service militaire à deux ans, et, après le 16 mai, *contre* le vote de confiance demandé par le cabinet de Broglie. Il fut des 363. Candidat républicain à Abbeville, après la dissolution, il échoua avec 8,019 voix, contre 8,676 données au candidat officiel, élu, M. Briet de Rainvillers; mais cette élection fut invalidée, et, au

nouveau scrutin du 3 mars 1878, M. de Douville-Maillefeu fut élu par 8,240 voix contre 7,740 données à son concurrent. Malgré les efforts de la droite pour faire annuler son élection, les conclusions du bureau, favorables à la validation, furent votées par 354 voix contre 112. Dans cette nouvelle législature, M. de Douville-Maillefeu prit une part active aux débats des lois sur les chèques (3 décembre), sur l'enseignement supérieur en Algérie (18 février 1879), sur la conversion du 5 0[0 (1er mars), sur le budget de la marine (8 février 1880), sur les tarifs des douanes (20 mars), sur la liberté de la presse (25 janvier 1881), sur les provocations à l'armée (1er février), sur le budget de la marine (11 février), sur le percement du Mont-Blanc et du Simplon (9 mars), sur les droits d'importation des viandes (3 avril), sur l'application des règlements de la marine à l'armée (15 juin); il vota *pour* l'amnistie plénière, *pour* la liberté illimitée de la presse et des droits de réunion et d'association, *pour* la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Réélu député le 21 août 1881, dans la même circonscription, par 9,123 voix sur 15,780 votants et 19,093 inscrits, contre 6,537 voix à M. Briet de Rainvillers, il discuta les crédits pour l'expédition de Tunisie (2 décembre), demanda (5 mars 1882) le renouvellement de tous les conseils municipaux dont les maires devaient être élus, conformément à la nouvelle loi municipale; parla (11 juin) pour la suspension de l'inamovibilité de la magistrature (11 décembre); sur le budget des chemins de fer de l'Etat; s'éleva (13 février 1883) contre la prolongation de la durée des conseils municipaux; critiqua certaines dispositions de la loi sur les sociétés de secours mutuels (14 mars), et sur la conversion du 5 0[0 (24 avril); combattit (1er août) la convention avec la Compagnie des chemins de fer du Nord; réclama pour les conseils municipaux (26 octobre) la liberté de donner une indemnité à leurs membres; défendit (25 novembre) l'institution des sous-secrétaires d'Etat; demanda (7 février 1884) le renvoi à la commission du projet de loi sur le chemin de fer de Batna à Biskra; attaqua la politique incertaine du cabinet (20 février) dans l'affaire de Madagascar; déposa (29 juillet) un amendement au projet de loi tendant à la revision partielle des lois constitutionnelles, portant qu'à l'avenir toute modification aux lois constitutionnelles devait être préalablement discutée et votée séparément par le Sénat et par la Chambre, et réunir au moins les deux tiers des votants; accepta (décembre), de la commission du budget, le rapport du budget des cultes, à condition que ses conclusions le réduisant de 10 0[0 seraient votées, et réalisa ainsi sur ce budget une diminution annuelle de plus de 5 millions; blâma (20 novembre 1884) la conduite de l'expédition du Tonkin; signala (14 décembre) les abus qu'il avait constatés dans les arsenaux de la marine; appuya (17 décembre) la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures; et vota *pour* l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris (4 mars 1882), *pour* l'abrogation du Concordat (7 mars), *pour* l'élection des magistrats au suffrage universel (29 janvier 1883) (la proposition émanait de son initiative), *contre* le ministère Ferry au sujet de la revision (6 mars), *contre* la loi des récidivistes, *contre* les crédits du Tonkin, *contre* le maintien de l'ambassade du Vatican, *pour* l'élection des sénateurs au suffrage universel, etc.

Porté sur la liste des candidats républicains de la Somme aux élections du 14 octobre 1885, il échoua avec toute la liste, et obtint 56,875 suffrages sur 135,681 votants et 158,144 inscrits; le moins favorisé de la liste conservatrice, M. Briet de Rainvillers, fut élu avec 67,388 voix. La candidature de M. de Douville fut posée à Paris aux élections complémentaires de la Seine du 13 décembre, et soutenue par la presse radicale; il fut élu, le 4e sur 6, par 158,281 voix sur 347,089 votants et 561,617 inscrits. Le nouveau député de la Seine parla (25 février 1886) sur le traité du 17 décembre précédent avec la reine de Madagascar, sur la proposition de loi Beaurepaire sur les titres nobiliaires (24 juin), sur l'interpellation de M. René Brice relative à l'achat d'avoines exotiques par le gouvernement (1er juillet), sur le budget de 1887 (6 novembre), sur la suppression des sous-préfets (3 décembre), sur la politique générale du ministère Goblet (1er juin 1887), sur la conversion du 4 1[2 0[0 et du 4 0[0 (3 novembre 1887); il réclama (11 novembre) la lumière sur l'affaire Wilson, etc. Lorsque, le 3 décembre 1886, la commission du budget demanda, par mesure d'économie, la suppression des sous-préfectures, le ministère refusa; mais M. de Douville-Maillefeu répondit au ministre: « Ni emprunt, ni impôts nouveaux, mais des économies! », et obtint un vote conforme de la Chambre, par 262 voix contre 249, vote qui provoqua la démission du ministère Freycinet.

Dans la dernière session, M. de Douville-Maillefeu a voté *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), et est monté à la tribune, le 14 février, pour demander au ministère l'ajournement indéfini du projet de revision de la Constitution. L'ajournement, voté à la majorité de 307 voix contre 218, amena la chute du ministère Floquet. M. de Douville a été porté absent aux scrutins qui ont eu lieu depuis cette journée.

DOUYET (ETIENNE), député en 1791, né au Veurdre (Allier) le 27 juillet 1764, mort à une date inconnue, était propriétaire, quand il fut appelé aux fonctions d'administrateur du département en 1790. Elu, le 27 août 1791, député de l'Allier à l'Assemblée législative, le 3e sur 8, par 226 voix sur 366 votants, il siégea obscurément dans la majorité, et ne fit pas partie d'autres assemblées. Elu haut-juré, le 24 germinal an VII, il fut nommé, sous le gouvernement consulaire, conseiller général de son département et maire de Veurdre.

DOUZON (DENIS-MICHEL-PHILIBERT DUBUISSON, COMTE DE), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était colonel de dragons et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux, le 27 mars 1789, par la sénéchaussée de Moulins. Il ne siégea que fort peu de temps, et donna sa démission le 25 juillet 1789.

DOYEN (CHARLES-MARTIN), député en l'an X, né à Paris le 21 août 1756, mort à Paris le 19 juillet 1831, était banquier à Paris et maire du 3e arrondissement, lorsqu'il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la Seine au Corps législatif. Il ne siégea que pendant une législature.

DOYEN (CHARLES-MARIE, BARON), député en 1881, né à Cahors (Lot) le 12 mars 1825, propriétaire aux environs de Bar-sur-Seine, fut élu député de cet arrondissement, le 24 avril 1881, par 7,403 voix sur 12,929 votants et 15,321 ins-

-crits contre 5,380 à M. Trumet de Fontarce, en remplacement de M. Rouvre, décédé. Il prit place à la gauche républicaine, mais ne siégea que peu de mois, jusqu'aux élections du 21 août suivant.

DOZON-HOUREAU (Jean-Louis), député de 1831 à 1848, né à Châlons-sur-Marne le 25 novembre 1790, entra dans la magistrature comme substitut sous la Restauration, et fut un des serviteurs de la branche aînée. Après la révolution de Juillet, il se rallia au régime nouveau. Le 5 juillet 1831, il fut élu député dans le 3e collège électoral de la Marne (Châlons), par 137 voix sur 195 votants et 221 inscrits, contre 27 voix à M. de Guéhéneuc, ancien député. En 1832, M. Dozon fut élevé aux fonctions de conseiller à la cour royale de Paris, et, comme tel, fut soumis à la réélection. Le 17 janvier 1833, il fut élu de nouveau député du 3e collège de Châlons par 130 voix sur 157 votants et 213 inscrits, et fut successivement réélu : le 21 juin 1834, par 116 voix sur 187 votants et 229 inscrits, contre 39 à M. Garinet ; le 4 novembre 1837, par 152 voix sur 205 votants et 247 inscrits ; le 2 mars 1839, par 163 voix sur 221 votants et 252 inscrits; le 9 juillet 1842, par 169 voix sur 301 votants et 344 inscrits contre 122 à M. Garinet; le 1er août 1846, par 251 voix sur 365 votants et 399 inscrits. Dans ces diverses législatures, M. Dozon appartint invariablement à la majorité ministérielle. Il vota notamment les lois de disjonction et d'apanage, l'adresse de 1839, et l'indemnité Pritchard. Sa carrière politique finit à la révolution de 1848.

DRAPPIER (Nicolas-Cyrille-Alphonse), représentant en 1848, né à Vouziers (Ardennes) le 15 février 1811, était fils d'un marchand de bois, qui s'était signalé comme patriote pendant la Révolution. Notaire à Sedan, M. Drappier fut nommé adjoint au maire de cette ville en 1843. La révolution de février le maintint dans ces fonctions. Conseiller général des Ardennes, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante, le 6e sur 8, par 29,005 voix sur 72,152 votants et 85,403 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité de l'administration, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret contre les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* les poursuites à intenter à Caussidière pour la journée du 23 juin, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie des transportés. M. Drappier ne se représenta pas à la Législative et rentra dans la vie privée.

DRAULT (Alexis-Sylvain), député de 1833 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Poitiers le 15 mars 1795, mort à Paris le 2 décembre 1848, fils d'un négociant de Poitiers, venait de débuter au barreau, lorsque Berton, après sa tentative d'insurrection à Saumur, fut mis en jugement devant la cour de Poitiers. Le général Berton avait choisi un de ses amis pour le défendre, mais le procureur-général Mangin s'opposa à ce que ce défenseur fût admis par la Cour, qui désigna d'office le jeune Drault, alors stagiaire. Celui-ci, afin d'assurer à l'accusé le bénéfice de la loi et de lui ménager un moyen de faire casser son jugement, comme n'ayant pas été défendu, refusa de prendre la parole, avec une fermeté « que ne purent ébranler, au dire d'un biographe du temps, ni les admonitions de la Cour, ni les menaces dont il fut l'objet ». Après la condamnation et l'exécution de Berton, la rancune du pouvoir fit rayer M. Drault, pour deux ans, du tableau des avocats. Le gouvernement de Juillet le récompensa de son attitude en lui confiant les fonctions d'avocat général près la cour de Poitiers. Le 24 octobre 1833, M. Drault fut élu député par le 1er collège électoral de la Vienne (Poitiers), avec 212 voix sur 401 votants. Il remplaçait M. Dupont-Minorot, décédé. Il alla siéger à gauche, dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, où il se fit remarquer par une indépendance qui le fit destituer par le ministre Persil de ses fonctions d'avocat général. Les électeurs de Poitiers lui renouvelèrent successivement son mandat, le 21 juin 1834, par 269 voix sur 448 votants et 607 inscrits; le même jour, il obtenait 100 voix dans le 2e collège du même département (Châtellerault) contre 106 données à M. Martineau; le 4 novembre 1837, par 288 voix sur 573 votants et 701 inscrits; le 2 mars 1839, par 290 voix sur 571 votants et 699 inscrits; le 9 juillet 1842, par 323 voix sur 569 votants et 708 inscrits, contre 139 à M. Dumas et 100 à M. de Beaudus; le 1er août 1846, par 346 voix sur 667 votants et 786 inscrits, contre 313 à M. Gaillard. Cette dernière élection fut annulée. Le 1er collège électoral de la Vienne, fidèle à son représentant, lui rouvrit, le 3 octobre 1846, les portes de la Chambre. Pendant toute la durée de son mandat parlementaire sous la monarchie de Juillet, M. Drault se montra partisan des réformes.

Le Gouvernement provisoire de 1848 l'éleva au poste de procureur-général à Poitiers, et, le 23 avril 1848, M. Drault fut élu représentant de la Vienne à l'Assemblée constituante le 1er sur 8, avec 51,059 voix sur 70,722 votants. Il vota la loi sur les attroupements et demeura en congé du 26 août jusqu'au 25 septembre. Il vota ensuite *contre* l'amendement Grévy et le droit au travail, *pour* l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, et mourut au cours de la législature.

DRÉE (Etienne-Gilbert, marquis de), représentant aux Cent-Jours, député de 1828 à 1837, né à Roanne (Loire) le 25 février 1760, mort à Paris, le 9 avril 1848, d'une famille d'ancienne noblesse de l'Auxois connue dès le XIIe siècle, était fils de Gilbert marquis de Drée, lieutenant aux gardes françaises, et de Valentine-Adrienne de Latre de Neuville. Il suivit la carrière des armes, devint officier au régiment de Bourbon-dragons en 1777, et se retira peu avant la Révolution dans ses propriétés de Curbigny. Membre de l'assemblée provinciale du Beaujolais en 1789, il fut nommé (1790) commissaire du roi pour la formation du département de Saône-et-Loire, devint membre du directoire du département en 1795, et conseiller général après le 18 brumaire (1800-1837) pour les cantons de Chauffailles et de la Clayette. Le 14 mai 1815, le collège de département de Saône-et-Loire l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 44 voix sur 89 votants et 260 inscrits. Le 22 août 1815, le marquis de Drée échoua au même collège de département avec 16 voix sur 175 votants. Il ne rentra au parlement qu'à l'élection partielle du 21 août 1828, pour remplacer M. Humblot-Conté qui avait opté pour Villefranche (Rhône); il fut élu député dans le 4e arrondissement

électoral de Saône-et-Loire (Charolles) avec 127 voix sur 196 votants et 254 inscrits. Il prit place au centre-gauche, et fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 154 voix sur 258 votants et 290 inscrits, contre 102 voix à M. le comte de Digoine, il vit son mandat renouvelé le 5 juillet 1831, dans le 6e collège électoral de Saône-et-Loire (Charolles), par 182 voix sur 325 votants et 461 inscrits, contre 132 voix à M. Trullard, et le 21 juin 1834, par 216 voix sur 390 votants et 503 inscrits, contre 107 voix à M. Sauzet, avocat. Il se retira du parlement et du conseil général en 1837. Le marquis de Drée était en outre minéralogiste, géologue et agronome : l'Etat lui acheta en 1820 sa collection minéralogique. On a de lui : *Mémoire sur l'amélioration de la race bovine du Charollais.*

DRÉO (Amaury-Prosper-Marie), représentant en 1871, député de 1876 à 1882, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 7 décembre 1829, mort à Trouville (Calvados) le 11 septembre 1882), fit ses études de droit à Rennes et se fit inscrire au barreau de Paris (1850). Il prit une part active aux manifestations républicaines sous l'Empire, épousa la fille de Garnier-Pagès, organisa les réunions privées de l'opposition et notamment le Comité de la rue St-Roch. Impliqué pour ce fait dans le procès des « Treize » (1863), il fut condamné à 500 francs d'amende. Il collabora en même temps à l'*Avenir national* et *à la Tribune*, et publia le *Manuel électoral* (1860). Secrétaire du gouvernement de la Défense nationale après la révolution du 4 septembre, membre de la commission des barricades pendant le siège de Paris, il devint représentant du Var à l'Assemblée nationale, lors de l'élection du 2 juillet 1871 pour remplacer cinq représentants morts, démissionnaires ou ayant opté pour d'autres départements; il fut élu, le 2e sur 5, par 29,748 voix sur 50,812 votants et 89,095 inscrits. Il siégea à l'Union républicaine, dont il fut nommé secrétaire, parla en faveur du retour du parlement à Paris, réclama l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, signa les propositions d'amnistie et de dissolution, déposa le premier une proposition relative aux indemnités à accorder aux victimes du 2 décembre, et défendit dans le Var, par des discours qui eurent alors un certain retentissement, la politique opportuniste contre la politique radicale représentée par M. Naquet. Il vota *pour* le retour du parlement à Paris, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Brignoles, par 9,737 voix sur 13,061 votants et 21,179 inscrits, contre 3,116 voix à M. Emile Ollivier, il reprit sa place à gauche, vota *pour* l'amnistie plénière, *pour* la proposition Laisant sur la réduction du service militaire à deux ans, *pour* la suppression des aumôniers militaires, *contre* le cabinet de Broglie, et fut des 363. Il fut réélu en cette qualité, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 9,098 voix sur 17,413 votants et 21,318 inscrits, contre 8,123 voix à M. Bagarry, conservateur, candidat du gouvernement du 16 mai. Il soutint les ministères républicains, vota *pour* les lois sur l'enseignement, et *pour* les crédits du Tonkin, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 9,401 voix sur 13,624 votants et 20,445 inscrits, contre 4,099 voix à M. Barbès, candidat conservateur. Il mourut au cours de la session, et fut remplacé par M. Marius Poulet.

DRÉOLLE (Jean-Baptiste-Ernest), député de 1869 à 1870, et de 1876 à 1885, né à Libourne (Gironde) le 1er juillet 1829, mort à Ermont (Seine-et-Oise) le 13 novembre 1887, était fils de Jean-André Dréolle, ancien bibliothécaire de la ville de Libourne et ancien professeur d'histoire religieuse à l'Athénée royal. Il fit ses études au lycée St-Louis, à Paris, se destina un moment à la carrière diplomatique, puis fut attaché au cabinet du grand-référendaire à la Chambre des pairs. Il débuta ensuite dans le journalisme en 1846, chargé de la critique dramatique à la *France théâtrale*, passa au *Pays* (1849) où il fit les comptes-rendus judiciaires, fonda l'*Echo de la Marine* en 1850, devint rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin* (1852), rédacteur principal au *Constitutionnel* (1857), à *la Patrie* (1860), et fonda le *Public* (1868), organe particulier de la politique de M. Rouher. Il avait suivi la campagne d'Italie dans l'état-major de l'Empereur, et avait été créé chevalier de la Légion d'honneur à la fin de la campagne (1859); il fut promu officier du même ordre en 1866. Le 24 mai 1869, il fut élu comme candidat officiel au Corps législatif par la 4e circonscription de la Gironde, avec 17,306 voix sur 28,385 votants et 33,714 inscrits, contre 4,478 voix à M. Morange, 3,710 à M. Méran, et 2,813 au comte de Luppé. Il siégea dans la majorité dynastique et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Membre de la commission dont l'avis prévalut dans la célèbre séance du 15 juillet 1870, il répondit à Gambetta réclamant communication de la prétendue dépêche outrageante de la Prusse : « Nous avons vu les pièces ». Le 11 août, rapporteur de la commission d'armement, il conclut à l'armement immédiat des gardes nationales.

Lors du vote de déchéance qui accompagna la révolution du 4 septembre 1870, il s'inclina devant le fait accompli, et adhéra à la proposition de Garnier-Pagès, demandant à envoyer une délégation à l'Hôtel-de-Ville pour se concerter avec le nouveau gouvernement. Après la capitulation de Paris, il écrivit au gouvernement de la Défense nationale : « Vous êtes maintenant la France, votre drapeau est le mien ».

Le 2 juillet 1871, les électeurs de la Gironde furent appelés à élire 4 représentants pour pourvoir aux vacances nécessitées par des options ; M. Dréolle fut porté sur la liste conservatrice, mais il échoua avec 27,200 voix contre 75,345 accordées au dernier élu de la liste républicaine, M. Sausas. Il fit alors une active propagande bonapartiste, se représenta aux élections générales du 20 février 1876, et fut élu député dans l'arrondissement de Blaye, par 8,575 voix sur 13,292 votants et 18,145 inscrits, contre 4,645 voix à M. Méran. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et soutint le ministère de Broglie avant et après l'acte du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu, comme candidat du gouvernement, le 18 octobre 1877, par 8,844 voix sur 13,374 votants et 18,087 inscrits, contre 4,385 voix à M. Marchal, candidat républicain. Il reprit sa place dans le groupe bonapartiste, vota *contre* les ministères républicains au pouvoir, eut, à la suite d'une polémique de journaux, un duel au pistolet avec M. Gabriel Martin, directeur du *Don Quichotte* (25 novembre 1878), et prit quelquefois la parole à la Chambre, notamment (mars 1881) pour accuser M. Magnin, ministre des finances,

d'avoir, lors de l'emprunt d'un milliard de 3 0/0 amortissable, favorisé les gros capitalistes aux dépens de la petite épargne: la Chambre vota au ministre un ordre du jour de confiance. Nommé conseiller général de la Gironde pour le canton de St-Savin en 1876 et en 1880, il fut réélu député, le 21 août 1881, par 8,049 voix sur 13,613 votants et 18,361 inscrits, contre 5,465 voix à M. Marchal. Il continua la campagne de l'opposition bonapartiste contre les ministres opportunistes sur les questions de l'enseignement, du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Gironde, il échoua avec 72,562 voix contre 88,256 données au dernier élu de la liste opportuniste, M. Steeg. Il mourut deux ans après. Outre de nombreux articles de journaux, on a de lui quelques publications littéraires sous le pseudonyme d'Ernest de Nodon, et un *Eloge biographique de Q. de la Tour*, peintre de Louis XV (1856). — *Etude biographique sur M. Billault* (1863). — *Napoléon IV, souvenir de Chislehurst* (1873). — *Guide de l'électeur bonapartiste* (1875), etc,

DREUX-BRÉZÉ (Henri-Evrard, marquis de) baron de Berrye, pair de France, né à Paris le 6 mars 1766, mort à Paris le 17 janvier 1829, était fils de Joachim de Dreux et de Louise-Marie de Courtarvel de Pézé. A seize ans, il succéda à son père dans la charge de grand-maître des cérémonies de France, dont sa famille était titulaire depuis près de deux siècles. En cette qualité, M. de Dreux-Brézé signifia au président Bailly, le 20 juin 1789, la fermeture de la salle où s'assemblait le tiers, fermeture qui provoqua le serment du Jeu de Paume. A la séance du 28, le roi enjoignit aux députés de se retirer immédiatement; la noblesse et le clergé obéirent, mais les députés du tiers et ceux du clergé qui s'étaient déjà réunis à eux, restèrent à leur place, et Mirabeau leur fit jurer de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France. A propos de l'incident célèbre qui suivit ce nouveau serment, et de l'apostrophe de Mirabeau: « Allez dire à votre maître... » voici le récit qui a été fait publiquement par le fils même du marquis de Dreux-Brézé, à la tribune de la Chambre des pairs, le 15 mars 1833. Ce récit n'a été l'objet d'aucun démenti: « Mon père voulut, au retour des Bourbons, rétablir la vérité sur ce fait que les historiens ont tous rapporté d'une façon plus ou moins inexacte; mais Louis XVIII lui demanda de n'en rien faire, et il se soumit à sa volonté. N'étant plus retenu par les mêmes considérations, je puis dire aujourd'hui comment les choses se passèrent. Mon père fut envoyé par Louis XVI pour ordonner à l'Assemblée nationale de se séparer; il entra couvert, tel était son devoir puisqu'il parlait au nom du roi. De grandes clameurs se firent entendre à sa vue, on lui cria de se découvrir, mon père s'y refusa énergiquement. Alors Mirabeau se leva et ne lui dit point: « Allez dire à votre maître, etc., » mais: « Nous sommes ici par le vœu de la nation: la force matérielle seule pourrait nous faire désemparer. » Mon père prit alors la parole, et s'adressant à Bailly: « Je ne puis reconnaître, dit-il, en M. de Mirabeau que le député du bailliage d'Aix, et non l'organe de l'Assemblée. » Puis il se retira quelques minutes après, et alla rendre compte au roi de cet incident. Voilà exactement comment les choses se passèrent; j'en appelle aux souvenirs des membres de cette Chambre qui siégeaient alors dans l'Assemblée nationale. »

M. le marquis de Dreux-Brézé ne fit pas partie de la première émigration; il demeura auprès de Louis XVI aussi longtemps qu'il crut lui être utile, et ne passa à l'étranger qu'après la journée du 10 août 1792, à laquelle il assista. Il rejoignit le comte de Provence à Vérone, et revint en France sur son ordre lors de la première rentrée des émigrés en 1801. Il se fixa à la campagne, et ne quitta sa retraite qu'en 1814. Pendant que Napoléon s'embarquait pour l'île d'Elbe, le marquis de Dreux-Brézé allait recevoir le roi à Calais. Louis XVIII s'empressa de lui remettre la charge de grand-maître des cérémonies, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Nommé pair de France le 17 août 1815, le marquis de Dreux-Brézé vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Il était aussi maréchal de camp et chevalier des ordres du roi.

DREUX-BRÉZÉ (Scipion, marquis de), pair de France, fils du précédent et d'Adélaïde-Philippine de Custine (fille du général), né aux Andelys (Eure) le 4 décembre 1793, mort au château de Brézé le 21 novembre 1845, entra au prytanée de la Flèche, et fit comme officier les dernières campagnes de l'Empire. Aide-de-camp du maréchal Soult à la Restauration, il suivit le roi à Gand, fut nommé au retour capitaine au 1er cuirassiers de la garde royale, quitta le service avec le grade de lieutenant-colonel (1827), et, à la mort de son père, hérita de sa charge de grand-maître des cérémonies, et de son siège à la Chambre des pairs (1829). Malgré ses sentiments légitimistes avérés, il continua de siéger à la chambre haute après la révolution de juillet, et y conquit bientôt un rang important par la droiture et par la fermeté mesurée de son opposition. Au moment du jugement des ministres de Charles X, il s'exprima ainsi : « Si l'ordre de succession à la couronne avait été maintenu, si la constitution n'avait pas été changée, je ne connaîtrais pas (sauf de peine de mort que je ne crois pas applicable aux délits purement politiques), je ne connaîtrais pas, dis-je, de peines trop sévères pour punir les auteurs des ordonnances de juillet; mais, lorsque le fils et le petit-fils du roi Charles X ont été violemment exclus du trône, lorsque le corps politique appelé par la Constitution à juger les ministres, a été décimé, je ne reconnais pas à la Chambre, je ne reconnais à personne, le droit d'appliquer une peine quelconque aux ministres qu'on vous demande de juger. Conformément à ces convictions et uniquement par des motifs d'humanité faciles à apprécier, je vote pour l'expulsion pure et simple, du territoire du royaume, des ministres signataires des ordonnances de juillet. » Le 10 septembre 1830, il combattit la loi qui réhabilitait le régicide, parla (10 décembre) sur le projet de loi concernant les récompenses nationales à accorder aux combattants et blessés de juillet, demanda l'admission aux Invalides des soldats de la garde royale blessés dans cette lutte, et réclama des récompenses pour l'armée d'Afrique; insista (2 mars 1831) pour la conservation de l'ordre de Saint-Louis; proposa (4 novembre) d'ouvrir un crédit de 13 millions en faveur des classes indigentes; appuya (29 février 1832) l'amendement du duc de Coigny au sujet de la caisse de vétérance et des pensions de l'ancienne liste civile; s'opposa (9 mars 1833) au projet de loi proposant des récompenses pour les vainqueurs de la Bastille; protesta (21 avril 1836) contre l'abus des fonds secrets et (22 juin) contre l'al-

location d'un crédit extraordinaire pour célébrer l'anniversaire des journées de juillet. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DREUX-LINGET (Pierre-Honoré), député de 1876 à 1885, et sénateur, né à Villampuy (Eure-et-Loir) le 22 avril 1829, mort à Paris le 13 juillet 1888, fils d'un propriétaire-agriculteur de Cormainville, fit ses études à Orléans, puis revint près de son père pour le seconder dans l'exploitation de son domaine, qu'il continua après lui. Vice-président du comice agricole de Châteaudun (1860), maire de Cormainville (1865), suppléant du juge de paix, délégué cantonal, membre de la Chambre consultative d'agriculture, président du comice agricole de Châteaudun (1860), conseiller d'arrondissement (1867-1870), il fut nommé conseiller général du canton d'Orgères en 1870, secrétaire du conseil et de la commission permanente départementale. Le 20 février 1876, il fut élu député de l'arrondissement de Châteaudun par 10,510 voix sur 14,574 votants et 17,555 inscrits, contre 3,907 voix à M. Amédée Lefèvre-Pontalis. Il siégea au centre gauche, vota *contre* le ministère de Broglie et fut des 363. Réélu comme tel, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 11,074 voix sur 15,380 votants et 17,956 inscrits contre 4,226 voix à M. Lefevre-Pontalis, il reprit sa place à gauche, se prononça *pour* l'enquête sur les manœuvres électorales du ministère du 16 mai, et *contre* le ministère de Rochebouët, et soutint les ministères républicains au pouvoir. Les électeurs de Châteaudun lui renouvelèrent son mandat, le 21 août 1881, par 9,816 voix sur 14,032 votants et 17,786 inscrits, contre 3,378 voix à M. Isambert. M. Dreux-Linget ne se représenta pas aux élections législatives de 1885, mais, le 13 décembre de la même année, il accepta la candidature sénatoriale en Eure-et-Loir, en remplacement de M. Jumeau, décédé, et fut élu par 392 voix sur 720 votants, contre 302 à M. Roussille, candidat républicain constitutionnel. Il siégea à gauche dans la Chambre haute, vota avec les ministériels, mais s'abstint sur l'expulsion des princes. Il mourut dans le cours de la législature.

DREVON (Claude-Joseph), député en 1789, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône) le 29 septembre 1747, mort à Langres (Haute-Marne) le 14 novembre 1823, était avocat à Langres, lorsqu'il fut élu, le 3 novembre 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Langres. Il fut admis à siéger, le 13 novembre 1789, en remplacement de M. Henryot, démissionnaire. A la séance du 9 août 1790, il prit la parole dans la discussion de la Constitution, pour défendre les attributions du ministère public dans l'organisation judiciaire. Le 4 septembre 1792, le département de la Haute-Marne, pour hâter les élections des membres de la Convention faites à proximité de l'ennemi, les élut au scrutin de liste. Drevon fut élu, le 6e sur 7, par 154 voix sur 405 votants; mais il refusa immédiatement ce mandat, et fut remplacé par Wandelaincourt, évêque du département. Le 3 germinal an VII, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, et prêta son concours au coup d'Etat de brumaire. Aussi fut-il nommé, le 16 prairial an VIII, président du tribunal civil de Langres.

DREYFUS (Camille-Ferdinand), député de 1880 à 1885, né à Paris le 5 mai 1849, avocat, rédacteur du *Siècle*, entra dans la vie parlementaire comme député de l'arrondissement de Rambouillet, qui l'élut, le 14 mars 1880, en remplacement de M. Carrey, décédé, par 8,184 voix sur 14,793 votants et 19,022 inscrits, contre 5,643 voix à M. Maurice Richard, ancien ministre de l'Empire, ancien député, et 756 à M. Robinet de Cléry. M. Dreyfus prit place à gauche, et fut réélu aux élections générales du 21 août 1881 par 9,433 voix sur 14,746 votants et 19,256 inscrits, contre 5,113 voix à M. Maurice Richard. Il prit place à l'Union républicaine, parla (février 1883) dans la discussion générale sur la loi municipale, en faveur de la centralisation; appuya (juin) le projet de loi sur la rélégation des récidivistes; fut rapporteur (janvier 1884) du projet de loi rattachant au budget de l'Etat les dépenses de la préfecture de police; (mars) du projet de loi municipale amendée par le Sénat; (9 juin) du projet de révision partielle des lois constitutionnelles. Il vota avec la majorité opportuniste sur toutes les questions. Porté sur la liste opportuniste de Seine-et-Oise aux élections générales du 4 octobre 1885, il échoua avec 26,525 voix sur 119,995 votants. M. Dreyfus était conseiller général de Seine-et-Oise pour le canton de Rambouillet, et fut secrétaire de ce conseil. On l'a parfois confondu avec M. Ferdinand-Camille Dreyfus, le député radical, qui suit.

DREYFUS (Ferdinand-Camille), député depuis 1885, né à Paris le 19 août 1851, s'engagea comme volontaire au moment de la guerre franco-allemande (1870), professa les mathématiques après la paix, devint (1873) directeur de l'*Avenir de la Sarthe*, et fut condamné à cinq mois de prison pour outrages au maréchal de Mac-Mahon, président de la République. Il dirigea ensuite le *Libéral de la Vendée*, collabora à *la Lanterne*, fut choisi comme chef de cabinet par M. Wilson, alors sous-secrétaire aux finances (1877), fut nommé commissaire du gouvernement à l'Exposition de Bruxelles, et décoré au retour, devint conseiller municipal de Paris pour le quartier du Gros-Caillou (décembre 1882 et mai 1884), fut quatre fois élu secrétaire du Conseil municipal, où il siégea parmi les autonomistes, et où il se mêla surtout aux discussions de finances et de travaux publics, et fonda le journal radical *la Nation* (avril 1884), dont il est encore le directeur. Le 18 octobre 1885, il fut élu député de la Seine, au 2e tour de scrutin, le 26e sur 34, par 283,866 voix sur 416,886 votants et 564,338 inscrits, comme candidat radical. Il siégea à l'extrême-gauche, près de M. Clémenceau, prit part (février 1886) à la discussion de l'interpellation Jamais-Thévenet sur les tarifs des chemins de fer; défendit (avril) la gestion financière du gouvernement républicain; combattit (juillet) la surtaxe des droits protecteurs sur le blé, réclamée par les protectionnistes; prit de nouveau (novembre) la défense du budget présenté par le ministère; attaqua vivement (février 1886) l'institution des trésoriers généraux; soutint, comme rapporteur (octobre), le droit exercé par le Conseil municipal de Paris de limiter sur les chantiers de la ville les heures de travail; parla (novembre) sur le budget de la marine et signala le mauvais état du matériel naval et l'insuffisance de la flotte de combat. Il vota l'expulsion des princes. Il s'est prononcé, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les

poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur les poursuites contre le général Boulanger.

M. Dreyfus dirige la publication de la *Grande Encyclopédie*, dont il est secrétaire général. On a de lui : *Une dictature* (1874). — *Giboyer à Sainte-Pélagie* (1875). — *Les traités de commerce* (1878). — *Les peuples et les intérêts français* (1879). — *L'Evolution des mondes et des sociétés* (1888), etc.

DROUART (Charles-François-Bernard-Auguste), représentant aux Cent-Jours, né à Gravelines (Nord) le 28 septembre 1781, mort à Dunkerque (Nord) le 7 août 1818, était procureur impérial à Dunkerque, quand il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Dunkerque, avec 25 voix sur 41 votants. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

DROUET (Jean-Baptiste), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, représentant aux Cent-Jours, né à Sainte-Menehould (Marne) le 8 janvier 1763, mort à Mâcon (Saône-et-Loire) le 11 avril 1824, était fils du maître de poste de Sainte-Menehould. Engagé, à dix-huit ans, dans le régiment des dragons de Condé, il quitta le service au bout de sept ans, pour diriger la maison de poste de son père, et se montra partisan enthousiaste des idées de la Révolution. Le 21 juin 1791, deux voitures, précédées de deux courriers, s'arrêtaient devant sa porte. Drouet fut frappé de la ressemblance d'un des personnages avec l'effigie de Louis XVI reproduite sur les monnaies et sur les assignats. Il fournit les chevaux qui avaient été retenus à l'avance, puis il fit part de sa remarque aux officiers municipaux, sauta à cheval, échappa à un homme de l'escorte qui se mit à sa poursuite, et, par des sentiers de traverse, arriva à Varennes avant les voitures. Il prévint la municipalité, fit barricader un pont et, au moment où les voitures arrivaient devant l'auberge du Bras d'Or, les fit entourer et demanda les passeports. Les détails de l'arrestation de la famille royale n'ont pas à prendre place ici, le rôle principal appartenant, à partir de ce moment, au procureur de la commune de Varennes, Sauce. Drouet suivit à Paris le retour du roi, et vint à la barre de l'Assemblée, le 24 juin, raconter lui-même l'arrestation. Le 18 août, l'Assemblée lui vota une récompense de 30,000 livres. Il refusa l'argent, et fut élu, en septembre, par son département député suppléant à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger. Le 20 novembre 1791, il parut à la barre de l'Assemblée pour solliciter une place dans la gendarmerie nationale de son département. Cette demande fut renvoyée au pouvoir exécutif, qui n'y donna pas suite. Le 3 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Marne, le 7e sur 10, avec 135 voix sur 201 votants. Il prit place à la Montagne, et fit partie du Comité de Salut public. Le 11 décembre 1792, parlant de la fuite de Louis XVI, il dit : « Louis XVI en a imposé à la nation, lorsqu'il a dit qu'il allait à Montmédy. Il devait se rendre à l'abbaye d'Orval, où il devait souper avec les princes, ses frères. A Varennes, il pria les citoyens de l'escorter jusqu'à Montmédy, disant qu'il ne voulait pas aller plus loin. Il savait bien qu'à deux lieues au delà de Varennes, il était attendu par un détachement de hussards allemands, à la merci desquels il voulait nous livrer. » Dans le procès du roi, Drouet vota contre l'appel au peuple et contre le sursis, et répondit au 3e appel nominal : « Louis a conspiré contre l'Etat; par une suite de ses trahisons, il a fait couler à grands flots le sang des citoyens. Il a ouvert les portes du royaume aux ennemis, qui ont apporté la misère et la mort dans mon pays. Tant d'outrages faites à la nation, qui le comblait de ses bienfaits, ne peut se laver que dans le sang. Je le condamne à mort. » Il fut un des plus ardents accusateurs des Girondins, demanda (20 avril 1793) l'impression de la correspondance de Gensonné avec Dumouriez; exposa (14 juin) les manœuvres de Henri Larivière et de Gorsas dans le Calvados; fit décréter (8 juillet) l'envoi d'arquebuses aux armées, et, le même jour, proposa de déclarer Vergniaud traître à la patrie; réclama (20 juillet) des mesures contre les agioteurs : « Je demande, dit-il, que les Anglais non naturalisés, et qui agiotent sur les denrées, soient tenus de sortir de Paris dans les 24 heures, et de la République sous trois jours. » Il dénonça (25 juillet) les manœuvres ourdies pour faire préférer les assignats à face royale; demanda (4 septembre) la formation d'une armée révolutionnaire : « Soyons brigands, s'écria-t-il, puisqu'il le faut, pour le bonheur du peuple. » Dans la même séance, il déclara que le moment était venu d'agir avec la dernière énergie : « Vous avez ordonné, dit-il, que les gens suspects seraient arrêtés. Je voudrais que vous déclarassiez à ces hommes coupables que si par impossible la liberté était en péril, vous les massacreriez impitoyablement; que vous ne rendrez aux tyrans la terre de la liberté que couverte de cadavres. Faites cette déclaration solennelle : que les suspects répondront sur leur tête des malheurs de l'Etat. » La motion fut ajournée.

Le 9 septembre, Drouet fut envoyé en mission à l'armée du Nord. Il partit avec le général Chaucel pour le camp de Maubeuge, et s'enferma dans la ville, investie, le 29, par le prince de Cobourg. Ayant essayé de sortir de la ville avec une escorte de dragons, il fut pris par les hussards autrichiens de Blankenstein, (6 vendémiaire an II). Ses dragons le dénoncèrent comme étant le maître de poste de Sainte-Menehould. Drouet ne le nia pas. On le transporta à la forteresse de Luxembourg et de là à la forteresse du Spielberg. Il tenta de s'évader (6 juillet 1794) à l'aide d'un parachute fait avec ses draps de lit; mais il tomba, se foula le pied, et fut réintégré dans sa prison, pour être échangé (décembre 1795), en même temps que les conventionnels livrés par Dumouriez aux Autrichiens, contre la fille de Louis XVI, encore prisonnière au Temple. Au mois de septembre précédent (2 fructidor an III) la Convention avait adopté une proposition de Monnel ainsi conçue, et relative aux conventionnels alors prisonniers à l'ennemi : « Je demande qu'ils soient de droit membres du Corps législatif : ils ont été pris par les ennemis comme représentants du peuple; ils doivent sortir de leurs fers revêtus du même caractère. » Rendu à la liberté, Drouet reçut du Conseil des Cinq-Cents un accueil enthousiaste. Le 23 nivôse an IV, il fit à la tribune le récit de sa captivité : l'Assemblée déclara qu'il avait bien mérité de la patrie, et le nomma secrétaire le 3 pluviôse suivant. Peu après, Drouet ayant soutenu dans le journal le *Point du jour* les doctrines de Babeuf, fut arrêté comme complice de la conspiration, et enfermé à l'Abbaye (prairial an IV). On facilita son évasion dans la nuit du 29 ther-

midor, avant la comparution des accusés devant la Haute-Cour de Vendôme. Il gagna la Suisse, puis s'embarqua pour les Indes. Ayant relâché aux Canaries, il combattit avec les habitants, attaqués par la flotte anglaise de l'amiral Nelson, et obligea ce dernier à se retirer. Là, il apprit qu'il avait été acquitté par la Haute-Cour. Il revint alors en France, peu après le 18 fructidor, et fut nommé commissaire du Directoire exécutif dans la Marne. L'adhésion qu'il donna au coup d'Etat de brumaire lui valut le poste de sous-préfet de Sainte-Menehould, qu'il occupa pendant la durée de l'Empire. L'empereur le décora en 1814, pour s'être mis à la tête d'une troupe de patriotes contre l'invasion. Révoqué par les Bourbons, il fut élu le 10 mai 1815 représentant à la Chambre des Cent-Jours. A la seconde Restauration, la loi du 12 janvier 1816 l'envoya en exil. Il y resta peu, rentra bientôt secrètement en France, et, sous le nom de Merger, se fixa à Mâcon, où il vécut dans l'isolement et dans la piété. On fut très surpris d'apprendre alors que le tranquille et pieux vieillard qui venait de mourir était l'ancien maître de poste de Sainte-Menehould.

DROUET (JEAN-BAPTISTE, COMTE D'ERLON), pair des Cent-Jours et pair de France, « ni parent ni allié du précédent, » comme il l'a déclaré lui-même, né à Reims (Marne) le 29 juillet 1765, mort à Paris le 25 janvier 1844, s'engagea en 1782 au régiment de Beaujolais, devint aide-de-camp du général Lefèvre (avril 1794), assista aux sièges de Valenciennes et de Condé, passa à l'armée du Rhin sous le général Hoche en 1797, fut nommé général de brigade (25 juillet 1799), et se battit à Zurich, au pont de Schaffouse et à Constance. Après s'être distingué à Ulm et à Hohenlinden, il passa général de division (27 août 1800), fit les campagnes de Hanovre et d'Allemagne, et, par une manœuvre heureuse, rendit plus complète la victoire d'Iéna. Il conclut et signa la capitulation de Dantzig, fut blessé à Friedland, nommé grand officier de la Légion d'honneur (29 mai 1807) et créé comte d'Erlon (28 janvier 1809), avec une dotation de 25,000 francs de rente sur le domaine de Danneberg, en Hanovre. Il prit également part à la guerre d'Espagne, et battit les troupes anglaises du général Hill au Col-de-Maya (22 juin 1811). La première Restauration lui donna le commandement de la 16e division militaire, et le fit chevalier de Saint-Louis (2 juin 1814). A son passage à Lille, le duc de Berry lui remit le grand cordon de la Légion d'honneur (20 septembre 1814). Drouet présida le conseil de guerre qui acquitta le général Excelmans. Mais impliqué, malgré ses dénégations, dans le complot de Lefebvre-Desnouettes, il fut arrêté (13 mars 1815), puis bientôt remis en liberté. Le 2 juin 1815, l'empereur le nomma pair des Cent-Jours. A Waterloo, des ordres contradictoires immobilisèrent, en dehors du champ de bataille, les 20,000 hommes qu'il commandait. Après la seconde abdication, et pour échapper aux prescriptions de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, le comte d'Erlon se retira à Bayreuth, où il tint une brasserie. Il venait d'être mis à la retraite comme lieutenant-général (6 janvier 1825), lorsque l'amnistie publiée à l'occasion du sacre de Charles X lui permit de rentrer en France (mai 1825), où il vécut dans la retraite. Le gouvernement de juillet l'éleva à la pairie (19 novembre 1831), et lui confia le commandement de la 12e division militaire (Nantes) (juillet 1832). En 1834, il fut nommé gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, et le 9 avril 1843, promu maréchal de France. Son nom est gravé sur le côté est de l'Arc de triomphe de l'Etoile.

DROUILHET DE SIGALAS (ETIENNE-SYLVESTRE, VICOMTE), député de 1821 à 1830, né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 4 mai 1778, mort à Marmande le 19 mars 1848, propriétaire à Marmande, entra dans la vie publique en 1821. Le 10 octobre de cette année, il fut élu député par le collège de département de Lot-et-Garonne, avec 162 voix sur 253 votants et 415 inscrits. Il était alors considéré comme un « franc royaliste », mais il siégea sur les bancs ministériels. Réélu, le 6 mars 1824, par 246 voix sur 260 votants, il passa à la contre-opposition, et encourut la disgrâce de M. de Villèle. Le 24 novembre 1827, il fut élu, comme candidat de l'opposition, par 101 voix sur 209 votants. Les biographes de l'époque le représentent comme un des membres les plus consciencieux du centre. M. Drouilhet de Sigalas sortit de la Chambre aux élections de juillet 1830, et ne joua aucun rôle sous la monarchie de juillet.

DROUILLARD DE LA MARRE (NICOLAS-MARIE-HIPPOLYTE), député de 1846 à 1848, né à Paris le 11 mars 1791, mort à Paris le 3 mai 1856, était négociant à Paris; il fut élu, le 1er août 1846, député du 6e collège électoral du Finistère (Quimperlé), par 82 voix sur 158 votants et 166 inscrits, contre 75 voix au député sortant, M. Guilhem. Mais de graves protestations furent formulées contre la sincérité de l'élection, et le ministère public dut exercer des poursuites. A la vérification des pouvoirs, le rapporteur, M. Ney d'Elchingen, signala dans son rapport des manœuvres, des faits de corruption absolument précis, des menaces et même des atteintes à la liberté individuelle, qui produisirent une vive impression sur la Chambre, et dont M. Drouillard ne réussit pas à se disculper suffisamment. Parmi les plaintes dont le rapporteur se fit l'écho, une des plus caractéristiques fut, sans contredit, la suivante: longtemps avant les élections, M. Drouillard avait loué à grand prix une vaste maison isolée avec enclos. Un très grand nombre de ses émissaires circulaient dans les campagnes, et, l'avant-veille des élections, plusieurs voitures, retenues à l'avance, allèrent chercher chez eux et amenèrent à Quimperlé une trentaine d'électeurs campagnards qui furent accueillis, traités, retenus et gardés à vue jusqu'à la fin élections. Ils ne sortaient que sous bonne escorte, et en voiture, pour se rendre au scrutin. Là ils étaient l'objet d'une étroite surveillance. Les partisans de M. Drouillard rédigeaient leurs bulletins et les reconduisaient ensuite de la même manière. Les choses allèrent au point qu'un électeur récalcitrant, le sieur Legac, fut retenu prisonnier, et ne put voter. La Chambre protesta contre cette manière de comprendre la propagande électorale, en annulant l'élection.

Le collège de Quimperlé fut convoqué de nouveau, le 10 avril 1847, et M. Drouillard, n'obtint que 74 voix contre 78, données à l'élu M. Jubelin.

DROUIN (JEAN-CLAUDE), député en 1791, né à Lunéville (Meurthe) le 1er octobre 1742, mort à Lunéville le 9 janvier 1826, était maire de Lunéville, quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Meurthe à l'As-

semblée législative, le 3e sur 8, par 267 voix sur 463 votants. Il siégea obscurément dans la majorité. Le *Moniteur* est absolument muet sur son compte.

DROUIN (JEAN-BAPTISTE), représentant en 1871, né à Tomblaine (Meurthe) le 2 septembre 1816, était une des notabilités commerçantes de Paris, riche droguiste, et président du tribunal de commerce de la Seine, lorsqu'il fut porté sur la liste des candidats présentée par le « Comité de l'Union parisienne de la Presse », aux élections partielles du 2 juillet 1871, dans la Seine, où il s'agissait de remplacer 21 représentants décédés, démissionnaires, ou ayant opté pour d'autres départements. M. Drouin fut élu le 20e sur 21, par 95,766 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits. Il alla siéger dans la fraction la plus modérée du centre gauche, vota quelquefois avec le centre droit, mais, dans une circonstance particulièrement critique, donna des gages non équivoques au parti républicain. En octobre 1873, lors des tentatives de restauration monarchique, M. Drouin déclara qu'il se considérait particulièrement comme le représentant du commerce parisien, et qu'après une enquête approfondie il avait pu se convaincre que dans toutes les maisons de commerce, dans tous les établissements de la capitale, on considérait la restauration de la monarchie comme une calamité, un désastre pour les affaires, et que la république seule offrait les garanties indispensables d'ordre et de stabilité. M. Drouin a voté *contre* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* l'admission des princes d'Orléans à titre définitif dans l'armée, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution, *pour* les lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

DROUIN. — *Voy.* ROCHEPLATTE (COMTE DE).

DROUOT (ANTOINE, COMTE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Nancy (Meurthe) le 11 janvier 1774, mort à Nancy le 24 mars 1847, était fils d'un boulanger de Nancy. Il étudia avec ardeur les mathématiques, entra le premier à l'Ecole d'application de Metz (1er janvier 1793), fut nommé (juillet suivant) lieutenant en second au 1er régiment d'artillerie, et fut envoyé à l'armée du Nord. Lieutenant en premier (février 1794), il assista à la bataille de Fleurus, devint capitaine en février 1796, se distingua à la retraite de la Trebia (1799), passa à l'armée du Rhin, et se battit à Hohenlinden. Membre de la Légion d'honneur (mai 1804), il devint chef de bataillon (septembre 1805), assista à la bataille navale de Trafalgar, fut nommé major (2 janvier 1807), major d'artillerie à pied de la garde avec le grade de colonel (août 1808), se distingua à Wagram et à la Moskowa où il fut fait officier, puis commandeur de la Légion d'honneur. Créé baron de l'Empire depuis le 16 octobre 1810, il commanda en chef l'artillerie de la garde à Lutzen et à Bautzen, et gagna par son intrépidité les grades de général de brigade (janvier 1813), d'aide-de-camp de l'empereur et de général de division (3 septembre 1813). La campagne de France le mit au rang des premiers officiers d'artillerie de l'Europe; le 22 mars 1814, il fut nommé comte de l'Empire et promu grand officier de la Légion d'honneur. Il suivit l'empereur à l'île d'Elbe, dont il fut nommé gouverneur. Il désapprouva le retour en France, accompagna néanmoins Napoléon, fut placé à l'avant-garde de l'armée, et entra un des premiers à Paris. Le 2 juin 1815, il fut nommé pair des Cent-Jours. Il était à Waterloo. Après la défaite, il accourut à la Chambre des pairs, exposa éloquemment la situation, et fut nommé commandant de la garde impériale. Compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, il vint à Paris se constituer prisonnier. Traduit devant un conseil de guerre pour trahison, il fut acquitté par quatre voix contre trois, refusa le traitement de disponibilité que lui offrit le gouvernement, et se retira près de son frère, pharmacien à Nancy. Il fut mis à la retraite comme lieutenant général, le 6 janvier 1825. A la mort de l'empereur, on avait trouvé sur ses instructions, à l'art. 17, le vœu suivant : « J'ai une cousine à Ajaccio, qui a, je crois, 300,000 francs en terres, et s'appelle Palavicini; si elle n'était pas mariée et qu'elle convînt à Drouot, sa mère, sachant que cela était mon désir, la lui donnerait sans difficulté. » Mademoiselle Palavicini était déjà mariée.

Après les journées de juillet 1830, le comte Drouot fit partie de la commission municipale de Nancy, et sut maintenir l'ordre dans la ville. En août suivant, il refusa, pour raisons de santé, le commandement des 3e et 5e divisions militaires et de l'Ecole polytechnique. Il n'accepta que la grand-croix de la Légion d'honneur (8 octobre), et la dignité de pair de France (19 novembre 1831). Il présida pendant plusieurs années la Société d'agriculture de Nancy. Complètement aveugle dans ses dernières années, il mourut dans les sentiments religieux qu'il avait conservés toute sa vie. Nancy lui a élevé une statue, œuvre de David d'Angers, et a donné son nom à une de ses rues; Paris a aussi sa rue Drouot. Son oraison funèbre a été prononcée par le P. Lacordaire. Napoléon a dit de lui à Sainte-Hélène : « Sa morale, sa probité et sa simplicité lui eussent fait honneur dans les plus beaux jours de la république romaine. » Il a publié quelques ouvrages pratiques sur des questions agricoles.

DROUOT (ANTOINE-JOSEPH, VICOMTE), député de 1852 à 1870, neveu du précédent, et fils d'un pharmacien de Nancy, né à Nancy (Meurthe) le 14 avril 1816, s'occupa d'agriculture, et succéda au titre de son oncle, à la mort de ce dernier. Conseiller général du canton de Toul, il fut élu, le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 1re circonscription de la Meurthe, par 21,386 voix sur 23,363 votants et 36,759 inscrits, contre 588 voix à M. France. « Elève de Roville, dit un biographe de 1852, fort adonné à l'amélioration de ses propriétés, le neveu du célèbre général Drouot n'a pas balancé à abandonner sa chère Lorraine pour suivre le neveu de l'empereur, non pas à l'île d'Elbe, mais aux Tuileries; cela ne veut pas dire qu'il ne l'eût suivi, au besoin, au bout du monde. S'il est consolant d'avoir des amis dans l'infortune, il est flatteur d'en posséder dans la prospérité. »

Le vicomte Drouot siégea dans la majorité la plus dévouée à l'empire, pendant toute la durée du règne, ayant été successivement réélu : le 22 juin 1857, par 18,628 voix sur 22,693 votants et 34,508 inscrits, contre 3,733 voix au général Cavaignac; le 1er juin 1863, par 21,857 voix sur 33,520 votants et 44,850 inscrits contre 11,099 voix à M. Cournault; et le 24 mai 1869, par 19,446 voix sur 37,588 votants et 46,944 inscrits contre 13,203 voix à M. Cour-

nault, et 4,637 à M. de Lacoste. Il vota la déclaration de la guerre à la Prusse, et ne se fit remarquer pendant ces diverses législatures que par l'ardeur dynastique de ses interruptions. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur du 30 août 1865.

DROUYN DE LUYS (Edmond), député de 1842 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, ministre et sénateur, né à Paris le 19 novembre 1805, mort à Paris le 1er mars 1881, était le fils d'un receveur général à Melun sous la Restauration. Il commença ses études à Bourbon-Vendée, les termina à Louis-le-Grand, à Paris, gagna le prix d'honneur de rhétorique au grand concours en 1823, se fit recevoir licencié en droit, et débuta dans la carrière diplomatique comme attaché d'ambassade à Madrid (1831). Envoyé comme chargé d'affaires à La Haye (1833-1836) pendant les délicates négociations de l'organisation du nouveau royaume de Belgique, il sut maintenir de bons rapports entre la France et la Hollande, et ne quitta ce poste que sur les instances de M. de Rayneval, ambassadeur de France en Espagne, qui désirait avoir de nouveau auprès de lui son ancien attaché. M. Drouyn de Luys revint à Madrid comme premier secrétaire d'ambassade, et y resta jusqu'en 1840. Il fut alors appelé à la direction des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères. Le 9 juillet 1842, le 1er collège électoral de Seine-et-Marne (Melun) l'élut député, par 286 voix sur 560 votants et 605 inscrits, contre 272 à M. de Germiny. Quoique fonctionnaire, il combattit la politique de M. Guizot; mais ayant voté contre l'indemnité Pritchard, il fut destitué, et réélu député, le 1er août 1846, par 426 voix sur 615 votants et 707 inscrits, contre 131 voix à M. Clément; il prit alors une part active à la campagne réformiste, et signa la mise en accusation du ministère. Après la révolution de février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée constituante, le 3e sur 9, par 74,229 voix sur 81,011 votants et 96,947 inscrits. Il siégea à droite et fit partie du comité des affaires étrangères. Le prince L. Napoléon, nommé président de la République (10 décembre 1848), fit entrer M. Drouyn de Luys dans son premier ministère (20 décembre) avec le portefeuille des Affaires étrangères. Le nouveau ministre défendit devant l'Assemblée l'expédition romaine et soutint les débats parlementaires provoqués par la guerre entre l'Autriche et le Piémont. Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 2e sur 7, par 38,952 voix sur 70,887 votants et 98,983 inscrits, il se retira avec le ministère, et fut envoyé comme ambassadeur à Londres (juillet 1849). Il eut à y traiter l'affaire Pacifico qui faillit amener une rupture entre la France et l'Angleterre, et la termina heureusement. Il accepta de nouveau (10 janvier 1851) le portefeuille des Affaires étrangères dans le cabinet qui fut renversé, 14 jours après, par un vote de l'Assemblée. Il siégea comme simple représentant à la droite bonapartiste. Après le coup d'Etat de décembre, il fit partie de la commission consultative, et entra au Sénat (28 janvier 1852). Nommé, pour la troisième fois, ministre des Affaires étrangères (28 juillet), il fut appelé à notifier aux puissances étrangères la proclamation de l'Empire, et mena la campagne diplomatique de la guerre d'Orient. Dans les conférences ouvertes à Vienne en 1855, pour la conclusion de la paix, M. Drouyn de Luys ne put faire agréer à l'empereur des conditions qu'il jugeait acceptables, et donna sa démission. En janvier 1856, l'empereur ayant rappelé sèchement le Sénat, par un message inséré au *Moniteur*, à son rôle modeste de gardien de la constitution, M. Drouyn de Luys donna sa démission de sénateur. L'empereur ne lui en garda pas rancune, et lorsqu'il voulut remplacer aux Affaires étrangères M. Thouvenel, trop favorable aux exigences du nouveau royaume italien, ce fut M. Drouyn de Luys qui fut choisi (15 août 1862). Au nom du gouvernement, il refusa à l'Italie l'évacuation de Rome (18 octobre), signa (17 janvier 1863) un traité de commerce avec le cabinet italien, intervint diplomatiquement en faveur de la Pologne (avril), proposa sans succès à l'Angleterre et à la Prusse d'imposer aux Etats-Unis, alors en pleine guerre de sécession, une trêve de six mois, signa avec l'Italie la célèbre convention du 15 septembre 1864, qui fixait le terme de notre occupation à Rome, ratifia le traité du commerce avec la Prusse (mai 1865), rentra au Sénat par décret du 7 mai de la même année, présida la conférence de Paris relative aux affaires de la Moldo-Valachie, et donna sa démission (1er septembre 1866), par suite d'un dissentiment sur la conduite à tenir vis-à-vis de la Prusse après Sadowa. Il fut alors nommé membre du conseil privé.

Après le 4 septembre 1870, M. Drouyn de Luys se retira un moment à Jersey, puis revint en France, où il vécut désormais dans la retraite. Grand officier de la Légion d'honneur (1850), grand-croix (9 août 1853), il était membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques (16 novembre 1861), président du comice agricole de Melun, président de la Société des agriculteurs de France (jusqu'en février 1878), président de la Société d'acclimatation (1862), et décoré de la plupart des ordres étrangers.

DROZ (Antoine-François-Alexis), député en 1830, né à Besançon (Doubs) le 7 août 1785, mort à Besançon le 8 décembre 1861, avait fait sa carrière dans la magistrature, et était conseiller à la Cour royale de Besançon, lorsqu'il se présenta, le 8 août 1828, à une élection partielle, dans le 2e arrondissement électoral du Doubs, à Besançon, élection motivée par la retraite de M. Jacquot de Mercey, démissionnaire. Il échoua avec 107 voix contre 143 données à l'élu, M. Jobez, « vertueux patriote, » disent les biographes contemporains, et qui mourut deux ans plus tard. Le 4 juillet 1830, M. Droz se présenta au collège de département du Doubs, et fut élu avec 75 voix sur 120 votants et 125 inscrits. Il siégea obscurément jusqu'en 1831, et ne fit pas partie des législatures suivantes.

DRUET-DESVAUX (François-Jacques), député de 1816 à 1822, né à Carrouges (Orne) le 4 mai 1746, mort à Alençon (Orne) le 9 août 1824, fit sa carrière dans l'administration. Reçu maître ès arts en 1767, il fut, en 1775, nommé inspecteur des greffes et hypothèques des généralités de Bordeaux, Pau et Auch, passa, en 1786, dans le service des Eaux et Forêts, et fut choisi, en 1780, comme membre du directoire du district d'Alençon. Le 4 octobre 1816, il fut élu député, au collège de département de l'Orne, avec 83 voix sur 169 votants et 252 inscrits. Le 20 septembre 1817, il fut réélu par 702 voix sur 834 votants et 1,387 inscrits. Il siégea silencieusement au centre ministériel, fit partie de la série sortante en mai 1822, et mourut deux ans après.

DRUET-DESVAUX (Jacques-Louis-Mathieu), représentant en 1848 et en 1849, né à Alençon (Orne) le 21 septembre 1793, mort à Alençon le 5 février 1868, fils du précédent, entra, en 1813, dans les gardes d'honneur de l'Empereur, et fit les campagnes de 1813 et de 1814. En 1815, il figura dans les cadres des gardes du corps de Louis XVIII, et fut nommé, en 1817, garde général des forêts, puis sous-inspecteur des forêts dans l'Orne; il donna sa démission le 29 juillet 1830. Conseiller municipal d'Alençon (1832-1848), conseiller d'arrondissement de Mortagne (1836), et conseiller général, il se porta candidat à la députation, le 9 juillet 1842, dans le 1er collège électoral de l'Orne (Alençon), où il échoua avec 124 voix contre 147 données à l'élu, M. Mercier. Il échoua pour la seconde fois, le 1er août 1846, avec 130 voix contre 194 données à l'élu, M. Mercier, député sortant. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 11e et dernier, par 38,640 voix. Il prit place à droite, fit partie du comité des finances, et vota: *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* les poursuites contre Caussidière (23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Le 25 juin 1848, au plus fort de l'insurrection, M. Druet-Desvaux et deux autres de ses collègues, MM. Galy-Cazalat et Larabit, profitèrent de l'instant de trêve produit par l'arrivée de l'archevêque de Paris devant les barricades, pour pénétrer dans le faubourg Saint-Antoine et y porter des paroles de conciliation. Les trois représentants furent entraînés chez un horloger de la rue de Charenton, où on voulut les obliger, sous peine de mort, à signer une déclaration. Ils ne consentirent qu'à signer une lettre au président de l'Assemblée nationale. M. Larabit fut chargé de la porter; les deux autres furent gardés comme otages. Le général Cavaignac refusa de discuter avec les insurgés. M. Larabit rejoignit ses deux collègues, et tous les trois furent bientôt relâchés.

Réélu, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 3e sur 9, par 45,105 voix sur 94,068 votants et 126,096 inscrits, M. Druet-Desvaux reprit sa place à droite, et vota avec la majorité monarchique, sans soutenir la politique de l'Elysée. Après le coup d'Etat de décembre 1851, il se présenta comme candidat d'opposition au Corps législatif dans la 1re circonscription de l'Orne; il échoua, le 29 février 1852, avec 541 voix, contre 25,514 données au candidat officiel, élu, M. Mercier, et 2,432 à M. Rœderer; le même jour, dans la 3e circonscription du même département, il obtenait 183 voix contre 20,462 données au candidat officiel, élu, M. Villedieu de Torcy. Il rentra dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur.

DRUILLON (Pierre), député en 1789, né à une date inconnue, mort en 1811, était, sous l'ancien régime, lieutenant général civil au bailliage et présidial de Blois. Le 23 mars 1789, les électeurs du bailliage de Blois l'envoyèrent comme député du tiers aux Etats-Généraux. Druillon conquit rapidement l'estime de ses collègues, et fut nommé adjoint au doyen des communes. Le 6 septembre 1791, il fut désigné le deuxième, à l'élection, pour remplir les fonctions de haut-juré du département de Loir-et-Cher; il quitta la vie politique après la session.

DRULHE (Philippe), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Villefranche-d'Aveyron en 1754, mort à une date inconnue, embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et fut curé de la paroisse du Taur, à Toulouse. Puis il abandonna l'Eglise pour se lancer avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire. Le 8 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Haute-Garonne, le 11e sur 12, par 381 voix sur 656 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Dans l'incertitude des événements qui sont réservés à ma patrie, dans un moment où le gouvernement fondé sur une constitution républicaine n'existe pas encore; dans un moment où le vaisseau de l'Etat peut être emporté par un orage, j'ai cherché la mesure la plus propre à prévenir tous les maux, à assurer la tranquillité publique. Si j'ai eu le malheur de me tromper, j'aurai cette consolation que je n'aurai point trahi ma conscience. Toutes les autres craintes sont au-dessous de moi. Comme législateur, je vote pour la reclusion jusqu'au moment où la république française sera reconnue par toutes les puissances; banni à la paix, et puni de mort, s'il rentrait en France. » Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel. Il y demanda la question préalable sur le rétablissement de la loterie, fut chargé du rapport contre les manœuvres des prêtres réfractaires et prit une part active aux discussions concernant le même sujet. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Haute-Garonne au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'à l'an X, et disparut de la scène politique. Pendant qu'il siégeait à la Convention, Drulhe publia une *Adresse à ses concitoyens*, écrite dans le goût de l'époque et contenant, à côté de considérations morales, nombre d'insinuations, de récriminations et de personnalités, pas assez voilées par les précautions de la forme pour que le sens précis en échappât aux contemporains. Nous citerons, comme échantillon du style de Drulhe moraliste, le passage suivant qui tient un peu du *mandement* patriotique : « Peu content d'immoler au bien public ses ressentiments particuliers et de s'interdire le plaisir d'une vengeance funeste, le patriote s'interdit encore les plaisirs indignes de l'austérité républicaine; ils ne sont pas faits pour son cœur, il les laisse à ces patriotes de nom qui conservent sous la république toutes les habitudes et tous les vices des monarchies; il n'y a que les âmes fortes qui se régénèrent avec le gouvernement. Les hommes sans vertu gardent sous tous les gouvernements leur corruption, leurs sociétés et leurs goûts... Sans cesse fatigués d'eux-mêmes, occupés à se fuir sans cesse, ils vont dans des salons dorés mettre en commun l'ennui qui les dévore, ils passent de la table au jeu, et perdant tour à tour leur argent et leur raison, on les voit, aujourd'hui comme autrefois, ramper servilement aux pieds des femmes... Célibataires inutiles et funestes à la société, ils allument une flamme adultère dans le cœur d'une épouse facile et le flambeau de la discorde dans le sein des famil-

les; ils oublient que le respect pour la sainteté des mariages et pour les bonnes mœurs est la vertu qui distingue les républiques... » Plus loin, il dirige contre les clubs en général une attaque qui devait, selon toute vraisemblance, plus spécialement viser la société des Jacobins: « La patrie s'indigne également de voir des fainéants robustes mendier un pain qu'ils pourraient gagner à la sueur de leur front; et des hommes insolents de leurs richesses consumer dans l'oisiveté la substance de vingt familles : elle s'afflige de voir en tout moment et en tout lieu, ces groupes, si communs à Paris, de citoyens désœuvrés et misérables, qui passent leur temps à régler les affaires de l'Etat, et dont l'extérieur annonce qu'ils n'ont pas su régler leurs affaires domestiques; et cette foule de spectateurs affidés qui remplissent dès l'aurore les tribunes des corps délibérants pour fuir le travail et la peine. »

DRUMEL (Etienne-Hubert-Ernest), député de 1876 à 1885, né à Faissault (Ardennes) le 25 janvier 1844, fils d'un percepteur, fit son droit à Paris, se fit recevoir agrégé, et fut chargé d'un cours de droit romain à la faculté de Douai. Conseiller général des Ardennes pour le canton de Novion-Porcien, il fut élu, le 5 mars 1876, au 2e tour de scrutin, député de l'arrondissement de Rethel, par 5,982 voix sur 15,128 votants et 17,663 inscrits, contre 5,518 voix à M. Kircher, radical, et 3,576 à M. Crampon. Il siégea au centre gauche, combattit le cabinet de Broglie, et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 9,204 voix sur 15,380 votants et 17,748 inscrits, contre 6,094 voix au candidat officiel, conservateur, M. Crampon, il reprit sa place à la gauche modérée, soutint les ministères opportunistes qui passèrent au pouvoir, et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,500 voix sur 13,975 votants et 17,216 inscrits, contre 6,175 voix à M. Kircher, radical. Il ne se représenta plus après cette législature.

DUBALEN (Raymond), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Sever (Landes) le 30 juillet 1777, tué à Ligny (Nord) le 17 juin 1815, était fils de M. Jacques Dubalen, procureur du sénéchal de St-Sever, et de demoiselle Joanne Chadel. Raymond Dubalen, qui avait embrassé la carrière des armes, fit avec distinction les campagnes de la République et de l'Empire. Il était parvenu au grade de colonel, quand l'arrondissement de St-Sever l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours par 30 voix sur 58 votants, contre 27 voix à M. Durrieu. Dubalen ne siégea que peu de jours. S'étant mis à la tête de son régiment lors du départ de l'armée pour la Belgique, il trouva une mort glorieuse à Ligny, dans l'action qui précéda la bataille de Waterloo.

DUBARRAN. — *Voy.* Barbeau.

DUBARRY (Jean-Pierre), représentant en 1848, né à Campan (Hautes-Pyrénées) le 22 juin 1808, mort à Saint-Jean-Pied-de-Port (Hautes-Pyrénées) le 10 juin 1856, fit son droit à Paris, et, reçu avocat en 1832, se fit inscrire au barreau de Bagnères-de-Bigorre, où il acquit une certaine réputation, et dont il fut élu quatre fois bâtonnier. Connu pour ses opinions républicaines, il fut nommé, après la révolution de février, commissaire du gouvernement provisoire à Tarbes, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 2e sur 6, par 30,342 voix. Il siégea à l'extrême-gauche, fit partie du comité de la guerre, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* le droit au travail, *contre* l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs. Il fut absent par congé à partir du 21 avril 1849, et quitta la vie politique après cette législature.

DUBAY (Louis-Balthazar, baron), député de 1821 à 1830, né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) le 3 novembre 1775, mort à Crozat (Ardèche) le 3 décembre 1859, appartenait à une famille royaliste; il servit de bonne heure la cause des Bourbons. En retour, la Restauration le créa baron, et le nomma conseiller de préfecture. De 1815 à 1818, il commanda le premier bataillon de la garde nationale de l'Ardèche, et fut élu député, le 1er octobre 1821, par le 2e collège électoral de l'Ardèche (Tournon), avec 92 voix sur 110 votants et 195 inscrits. Il siégea au centre ministériel, et fut réélu, le 25 février 1824, par 138 voix sur 198 votants et 232 inscrits. Il fit partie de la fameuse majorité des 300 acquise au ministère Villèle, et fut encore réélu, le 17 novembre 1827, par 93 voix sur 169 votants et 220 inscrits, contre 72 voix à M. Boissy d'Anglas; mais il donna sa démission presque aussitôt, à la suite des discussions auxquelles son élection avait donné lieu, et reprit au conseil de préfecture ses fonctions, qu'il remplit jusqu'aux premiers jours d'août 1830. Il refusa alors, dit un biographe, de se charger de l'administration provisoire du département de l'Ardèche, qui lui était dévolue comme doyen du conseil, par la retraite du préfet, *parce que la condition attachée à l'abdication du roi Charles X et la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance-générale du royaume, n'était pas remplie par la nomination de Henri V, comme roi de France.* »

M. Dubay rentra alors dans la vie privée, et accepta seulement, en 1834, le mandat de conseiller général de l'Ardèche.

DUBIGNON (François-Marie), dit Jan-Dubignon, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Redon (Ille-et-Vilaine) le 5 juillet 1754, mort à Redon le 9 novembre 1817, suivit la carrière du barreau. Il était avocat à Redon et maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département d'Ille-et-Vilaine, le 7e sur 9, à la pluralité des voix. Quand vint son tour d'opiner, au 3e appel nominal, pour le jugement de Louis XVI, il s'exprima en ces termes :

« Je m'étonne de voir que la Convention ait passé à l'appel avant de s'être bien assurée de la tranquillité de Paris. Au reste, je ne crains pas le danger pour moi, je n'en crains que pour ma patrie. Je vote pour la détention du tyran, jusqu'à ce que l'Assemblée en ait autrement décidé. »

Il marqua son rôle législatif dans la Convention en appuyant le maintien de la loi sur les successions. Le 22 vendémiaire an IV, il

fut nommé député au Conseil des Cinq-Cents par le département du Morbihan; il se démit de son siège le 10 ventôse an V, et fut réélu, le 6 germinal an VI; il prit la parole sur la taxe des sels. On a de lui des *Fables en vers* et une traduction en vers des *Odes d'Horace*. Il résulte de documents qui nous parviennent au moment de la mise sous presse, et qui sont dus à M. R. Kerviler, que le vrai nom de ce législateur était JAN-DUBIGNON; il était fils de noble homme François-René Jan, sieur du Bignon, et de Marguerite Benscher; il avait été élu député suppléant à l'Assemblée législative de 1791, mais sans y siéger.

DUBLAISEL DE RIEUX (LOUIS-MARIE-GILLES), député en 1789, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 21 novembre 1721, mort à une date inconnue, avait suivi la carrière des armes sous l'ancien régime. Il était colonel, quand éclata la Révolution. Le 30 mars 1789, il fut élu député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer, et, le 22 décembre 1789, il fut admis à siéger au remplacement du duc de Villequier, démissionnaire. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DU BODAN (BARTHÉLEMY-ANGE-XAVIER-GUILLO), député au Corps législatif en l'an XII, né à Vannes (Morbihan) le 3 décembre 1753, mort à Vannes le 2 mars 1842, appartenait à une vieille famille de Vannes. Fermier des dîmes de l'évêché, il fut nommé officier municipal de Vannes en 1790, et fut élu, le 6 septembre 1791, 3e député suppléant du Morbihan à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger. Successivement commissaire près le tribunal du district, administrateur du département (novembre 1792), il fut arrêté (octobre 1793) comme suspect de fédéralisme, par ordre de Prieur de la Marne, alors en mission, et ne recouvra sa liberté qu'au 9 thermidor. Président de la Société populaire de Vannes (floréal an III), il occupa (germinal an VI) le siège d'accusateur public à Vannes. En l'an VIII, il entra au conseil de préfecture du Morbihan, et, le 16 vendémiaire an XII, fut élu, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif. Il fut de nouveau nommé conseiller de préfecture de son département, le 27 juillet 1808, et mourut à Vannes, à un âge avancé, membre de la commission des hospices.

DU BODAN (FRANÇOIS-MARIE GUILLO), représentant du peuple en 1848, né à Vannes (Morbihan) le 7 février 1794, mort à Vannes le 12 mai 1872, fils du précédent, suivit la carrière judiciaire. A vingt-deux ans, il fut nommé substitut à Vannes, puis, à vingt-neuf ans, procureur du roi à Quimper. Il fut ensuite avocat-général à Rennes (1829), procureur-général à Alger (1843) et procureur-général à Rennes (1845). Par ses traditions de famille et ses opinions personnelles, M. Du Bodan appartenait au parti légitimiste. On cite de lui quelques traits prouvant qu'il sut rester indépendant à l'égard du pouvoir et de son propre parti. Etant avocat-général à Rennes, il chercha à faire acquitter le *Journal de Rennes*, qui était l'organe de l'opinion démocratique. Il était à la tête du parquet de Rennes et le doyen des chefs de parquets de France, quand éclata la révolution de février. Tout d'abord, M. Du Bodan envoya sa démission, mais il la retira sur la demande du gouvernement provisoire. Le ministre de la justice, M. Crémieux, lui ayant réclamé des renseignements sur le chef des Chouans, Mandart et ses compagnons, l'opposition formelle de M. du Bodan ne contribua pas peu à ce que ces détenus ne fussent pas amnistiés. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Morbihan à l'Assemblée constituante, le 2e sur 12, par 72,989 voix sur 105,877 votants et 123,200 inscrits. Il fit partie, comme vice-président, du comité de l'Algérie et des colonies, et traita avec une grande compétence les questions intéressant notre colonie algérienne. Il avait pris place sur les bancs de la droite; il se prononça: *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi contre les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour de Bourges, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits relatifs à l'expédition de Rome, *pour* le cautionnement des journaux, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression et la réduction de l'impôt du sel, *contre* l'amnistie générale et la mise en liberté des transportés de juin, qui fut rejetée faute de quatre voix. Il prit un congé du 15 novembre au 11 décembre 1848. M. Du Bodan ne fit pas partie de la Législative, ni d'aucune autre Assemblée. Conseiller général du Morbihan en 1852, il fut nommé, le 25 février 1859, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation. Il occupa ces hautes fonctions pendant dix années, à la suite desquelles il fut admis à la retraite. Il retourna alors à Vannes, et y mourut à l'âge de soixante dix-huit ans. Officier de la Légion d'honneur (1852).

DU BODAN (CHARLES-MARIE-CHRISTOPHE GUILLO), représentant en 1873, député depuis 1876, né à Quimper (Finistère) le 23 mai 1827, fils du précédent, fut destiné à la magistrature. Il débuta comme substitut à Angers sous l'empire; il était procureur impérial à Orléans au moment de la guerre franco-allemande (1870); il fut détenu quelque temps par les Prussiens, qui le menacèrent de l'envoyer prisonnier en Allemagne, pour s'être opposé à des ordres donnés par eux après la prise de la ville. Conseiller général du Morbihan pour le canton est de Vannes (octobre 1871), il fut élu, le 27 avril 1873, représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale, par 47,226 voix, sur 82,360 votants et 123,231 inscrits, contre 32,911 voix à M. Beauvais, républicain, en remplacement de M. Bouché, démissionnaire. M. Du Bodan se rallia au parti légitimiste, prit place à l'extrême-droite, fut un des signataires de la proposition tendant au rétablissement de la monarchie (15 juin 1874), fit partie du pèlerinage de Paray-le-Monial, et signa l'adresse au pape en faveur du *Syllabus*. Il vota *pour* l'acceptation de la démission de Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, dans la 1re circonscription de Vannes, par 5,935 voix sur 9,017 votants et 14,648 inscrits, contre 3,039 voix à M. Burgault, républicain, il reprit sa place à l'extrême droite, et soutint le ministère du 16 mai. Candidat officiel aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 7,542 voix sur 10,908 votants et 14,584 inscrits

contre 3,354 voix à M. Burgault. Il a conservé son siège au parlement dans les législatures suivantes, élu, le 21 août 1881, par 6,336 voix sur 9,956 votants et 14,997 inscrits, contre 3,610 voix à M. Bourdet, et le 4 octobre 1885, le 1er sur 8 de la liste conservatrice, avec 60,489 voix sur 95,198 votants et 130,336 inscrits. M. Du Bodan a combattu la politique opportuniste tant sur les questions scolaires et religieuses que sur les questions coloniales. Dans la dernière session, il a voté *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

DUBOE (Pierre-François), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Laigle (Orne) en 1751, mort à une date inconnue, était juge au tribunal civil de Laigle, quand il fut élu membre de la Convention par le département de l'Orne, le 5e sur 8, à la pluralité des voix sur 545 votants. Lors du troisième appel nominal pour le jugement de Louis XVI, il formula ainsi son vote :

« Convaincu, comme homme d'Etat, que l'intérêt et la tranquillité publique sont encore liés à l'existence de Louis, j'opine pour la réclusion et le bannissement. Si, au mépris de notre générosité, les puissances étrangères tentaient encore de le rétablir sur le trône, je le condamne dès à présent à subir la mort, aussitôt que la prise d'une de nos villes sera officiellement connue. »

Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens, comme conventionnel. La table du *Moniteur* attribue par erreur à Duboë le rapport qui fit décréter l'institution du dépôt central des Archives nationales, et une motion sur les liquidations, dont le véritable auteur est le conventionnel Julien Dubois, qui représentait comme Duboë le département de l'Orne. Voir plus loin Dubois (Julien).

DUBOIS (Jean-Claude), député en 1789, né à Mirebeau (Vienne) le 19 août 1742, mort à Châtellerault (Vienne) le 5 avril 1836, était magistrat et remplissait, en 1768, les fonctions de procureur du roi à la sénéchaussée de Châtellerault. Maire de cette ville depuis 1785, il fut nommé député de la sénéchaussée en 1789, et siégea obscurément dans l'Assemblée constituante. Sous le gouvernement consulaire, il fut nommé conseiller général de la Vienne. Le 13 mars 1816, le gouvernement de la Restauration l'appela aux fonctions de président du tribunal de première instance de Chatellerault.

DUBOIS (Jean-François), député en 1789, né à Louvrechies (Somme) le 17 janvier 1727, mort à Troyes (Aube) le 3 septembre 1803, entra dans les ordres. Il était curé de la paroisse de Sainte-Madeleine de Troyes, quand il fut, le 3 avril 1789, élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Troyes, avec 169 voix sur 288 votants. Il suivit silencieusement la majorité de son ordre; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DUBOIS (François-Louis-Esprit), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Colmar (Haut-Rhin) le 22 avril 1758, mort à Paris en 1828, était avocat à Colmar avant la Révolution. Nommé officier municipal en 1790, il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Haut-Rhin, le 7e et dernier, avec 264 voix sur 405 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal :

« Je ne suis pas juge. Ce caractère n'appartient à aucun de nous. Si nous l'étions, il eût fallu en remplir les devoirs, il eût fallu suivre les formes. C'est comme législateur, chargé de veiller à la sûreté générale de la république, que je prononce. Je suis d'un département frontière. La guerre se compose de succès et de revers. Ah! s'il était possible qu'un revers amenât les ennemis jusque sur notre territoire, quelles représailles n'exerceraient-ils pas? Je vois dans Louis et sa famille un moyen de repousser les maux de la guerre. Vous vous l'ôtez en prononçant un arrêt de mort. Je vote pour la reclusion jusqu'à la paix. »

Envoyé en mission près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, il transmit à la Convention, le 6 floréal an III, le vœu du pays d'entre-Meuse-et-Rhin d'être réuni à la France. Le 20 prairial, il adressa ses félicitations à la Convention pour les journées de prairial; donna des détails (28 prairial) sur les avantages de la prise de Luxembourg; écrivit (7 messidor) qu'on venait d'y planter l'arbre de la liberté; exposa (4 thermidor) la haine de l'armée de Sambre-et-Meuse contre les royalistes. Elu, le 21 vendémiaire an IV, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, par 108 voix sur 137 votants, il fut envoyé, le 17 messidor an VI, comme commissaire pour organiser les départements de Cocyre, d'Ithaque et de la mer Egée (îles Ioniennes). Le 7 thermidor an VIII, le gouvernement consulaire le nomma substitut du commissaire général au tribunal de cassation, puis, le 24 nivôse an IX, commissaire général de police à Lyon. En 1805, il était devenu avoué près le tribunal d'appel de Colmar. On perd sa trace depuis cette époque.

DUBOIS (Louis-Toussaint-Julien), membre de la Convention, né à Bellême (Orne) le 25 août 1736, mort à Paris le 14 août 1806, était homme de loi à Bellême, quand il fut élu, le 12 septembre 1792, 1er suppléant à la Convention par le département de l'Orne, à la pluralité des voix. Appelé dès l'ouverture à remplacer Priestley, non acceptant, il vota, dans le procès de Louis XVI, *pour* la mort, *contre* l'appel et *contre* le sursis, prit part à quelques-uns des travaux les plus importants de la Convention, et fut chargé du rapport dont la présentation fit décréter l'institution du dépôt central des Archives. Voici les passages les plus curieux, au point de vue général, de ce document tout empreint des scrupules et des défiances révolutionnaires, en ce qui touche le culte du passé.

« Citoyens, votre comité des domaines, sans cesse occupé du recouvrement des propriétés nationales, avait reconnu combien il importe de recueillir et de rassembler les titres qui les établissent. En vain, vos prédécesseurs avaient-ils appliqué à l'amortissement de la dette publique les fonds possédés auparavant tant par le ci-devant clergé que par une multitude de corporations anéanties; en vain vous-mêmes auriez-vous accru le domaine national de tout ce que nos décrets y ont réuni, si l'on pouvait les éluder par la soustraction des pièces qui constatent la nature et déterminent la consistance de ces divers héritages. Le comité des domaines vous propose donc de donner aux recherches une nouvelle activité, et il croit qu'au nombre des moyens qu'on emploierait

pour les rendre efficaces, l'un des plus assurés serait de rattacher la collection des titres domaniaux, par des rapports de subordination et de surveillance, à un dépôt central placé sous vos yeux et soumis immédiatement à votre inspection, c'est-à-dire à nos archives... Lorsque les statues des tyrans ont été précipitées, lorsque la lime et le ciseau n'épargnent aucun des emblèmes de la féodalité et de la monarchie, des républicains ne peuvent voir qu'avec indignation dans les collections de manuscrits la trace de tant d'outrages faits à la dignité de l'homme. Le premier mouvement dont on se sent animé est de livrer tous les titres aux flammes et de faire disparaitre jusqu'aux moindres vestiges des monuments d'un régime abhorré. L'intérêt public peut et doit seul mettre des bornes à ce zèle estimable que votre commission partage. Loin de songer à le refroidir, c'est pour mieux proscrire ce qui vous est justement odieux que nous provoquons un examen sévère, et nous ne nous tenons en garde que contre une précipitation inconsidérée, qui pourrait blesser la justice, porter atteinte à la fortune publique, et nous exposer à des regrets... » Julien Dubois continue dans son rapport à plaider en ces termes la cause de l'histoire et de la conservation des documents historiques : « Jamais aucun peuple avant nous ne porta si loin que les Romains la haine des rois, et quand la République déchirée par les factions fit place au pouvoir monarchique, il fallut la déguiser sous le nom de généralat ou d'empire. Cependant ces irréconciliables ennemis de la royauté avaient non seulement transmis d'âge en âge l'histoire des princes qui les avaient gouvernés d'abord, mais rendu justice aux qualités personnelles de quelques-uns d'entre eux... La voix du patriotisme nous crie que rien ne doit subsister de ce qui porterait l'empreinte honteuse de la servitude, et le respect pour la propriété publique ou particulière nous impose le devoir d'examiner soigneusement tout ce qui sert à constater l'une ou l'autre ; enfin, ce qui peut servir à *l'instruction* mérite particulièrement des égards, puisque vous avez décrété qu'elle est le *besoin de tous*. » De là le rapporteur de la Convention tire la division générale des titres, chartes et pièces manuscrites en trois classes : « La première comprend ce qui concerne le domaine national ; la seconde, l'ordre judiciaire, c'est-à-dire les jugements des tribunaux ; la troisième, ce qui concerne l'histoire, les sciences et les arts. » Arrivant aux archives laissées par les anciens parlements, Julien Dubois s'en explique en ces termes : « Des magistrats, tour à tour zélateurs et rivaux de l'autorité royale, poussaient quelquefois un cri de liberté auquel on se ralliait, à défaut d'autre ressource contre l'oppression, jusqu'à ce que, se départant enfin de leur chimérique prétention d'être les représentants du peuple, et de consentir en son nom l'impôt, ils provoquèrent la tenue des Etats-Généraux, crurent pouvoir les soumettre à la forme qu'ils leur prescrivaient, et finirent par être engloutis dans la suppression générale de toutes les aristocraties, sans que leur chute obscure fût même honorée de l'attention qu'avait attirée celle de la noblesse et du clergé. Leurs registres n'en sont pas moins, pour les temps reculés, les principaux et presque les seuls débris qui nous restent ; ils contiennent à toutes les époques des faits précieux, et s'ils fourmillent d'erreurs, ils renferment quelquefois des vérités utiles. Aussi les copies s'en étaient multipliées pour beaucoup de bibliothèques, en sorte que si l'original était anéanti on ne serait rien moins qu'assuré qu'il ne pourrait pas encore se reproduire. Ce sera, au reste, une question à examiner que celle de savoir s'il mérite d'être conservé comme appartenant à la classe des monuments historiques. »

DUBOIS (DIEUDONNÉ), dit DUBOIS DES VOSGES, député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunat, né à Saint-Dié (Vosges) le 20 novembre 1759, mort à Saint-Dié le 14 mai 1804, fils d'un marchand, était avocat en 1789. Il fut alors nommé administrateur du district de Saint-Dié. Le 22 vendémiaire an IV, le département des Vosges l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 101 voix sur 135 votants. Dubois des Vosges s'occupa surtout aux Cinq-Cents de l'organisation des finances. Dans la séance du 1er jour complémentaire de l'an IV, il émit le vœu que « les tribunaux civils choisissent trois citoyens probes et éclairés pour former un conseil officieux, chargé de défendre gratuitement et jusqu'à la paix, sur la demande des curateurs et des fondés de pouvoir, les affaires des militaires et des citoyens absents de leur domicile pour le service des armées. » Cette proposition fut adoptée. En l'an V, il s'opposa à ce que les tribunaux ordinaires eussent la connaissance des demandes relatives à la validité ou à la nullité de l'adjudication des domaines nationaux, et ce fut lui qui, à cette occasion, posa la règle célèbre que « jamais le pouvoir judiciaire ne peut sans forfaiture s'immiscer dans les fonctions administratives. » Le 22 vendémiaire an VI, il fit voter la création des inspecteurs généraux des finances. Le 19 vendémiaire an VII, il présenta un rapport sur les abus introduits dans la perception du droit de passe ; le 1er brumaire de la même année, il fit voter quelques articles additionnels sur la taxe destinée à l'entretien des routes ; le 18 pluviôse, il repoussa l'impôt sur le sel ; le 7 ventôse, il fut nommé commissaire à la Trésorerie nationale à une grande majorité. Il coopéra activement au 18 brumaire, et Bonaparte, pour l'en récompenser, le fit entrer au nouveau Conseil d'Etat (section des finances) le 5 nivôse an VIII. Il fut à la même date nommé membre du Tribunat. Mis en service extraordinaire, dans le courant de vendémiaire an IX, il fut nommé préfet de la Gironde, et fonda à Bordeaux une école de théorie commerciale. Le 4 pluviôse an X, il fut appelé à la préfecture du Nord. Rentré au Conseil d'Etat, en service ordinaire, il présenta, le 12 ventôse an XII, avec un de ses collègues, le titre XVII du livre III du Code civil, *du Mandat*, et fut, le 9 vendémiaire de la même année, nommé membre de la Légion d'honneur. Il mourut le 24 floréal suivant.

DUBOIS (LOUIS-NICOLAS-PIERRE-JOSEPH, COMTE), représentant aux Cent-Jours, né à Lille (Nord) le 20 janvier 1758, mort à Vitry (Seine) le 18 juilet 1845, était fils d'un bailli, subdélégué de Mortagne et membre des états du Hainaut. Reçu avocat à Paris en 1782, Louis-Nicolas devint procureur du Châtelet (1783), et prévôt de la justice seigneuriale de Passy (1785). Lorsque la Révolution eut amené la suppression des charges de procureur, il devint juge au tribunal civil, plus tard vice-président du tribunal d'appel, puis commissaire du Directoire au 10e arrondissement. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé préfet de police, et conseiller d'Etat, le 14 floreal an X. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial), il fit exécu-

ter, en qualité de préfet de police, des travaux utiles et de nombreux embellissements, fit construire des quais et des égouts, assainit les halles et les marchés, et reçut de l'empereur, le 26 avril 1808, le titre de comte de l'Empire. Se trouvant à la campagne au moment de l'incendie qui termina si malheureusement le bal donné par l'ambassadeur d'Autriche à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise (3 juillet 1810), il encourut la disgrâce de l'empereur, et quitta la préfecture de police; il ne garda que son siège au Conseil d'Etat. Le 3 mai 1815, le collège de département de la Seine l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 63 voix sur 113 votants et 215 inscrits. Il y apporta les principes de modération et d'équité qu'il avait toujours professés, proposa l'abolitition de la confiscation des biens, et, le 21 juin, demanda l'impression et l'affichage de la motion de Lafayette (*Voy. ce nom*), ainsi que l'envoi aux départements. A la seconde Restauration, le comte Dubois quitta la vie politique et se retira avec sa famille à Vitry-sur-Seine, où il mourut à un âge avancé.

DUBOIS (Jean-Marie-Joseph-Aimé), dit Dubois-Aymé, député de 1831 à 1834, né à Pont-de-Beauvoisin (Isère) le 22 décembre 1779, mort à Meylan (Isère) le 15 mars 1846, s'engagea, en l'an III, comme volontaire dans les armées de la République. Il parcourut rapidement une brillante carrière. Elève de l'Ecole polytechnique et chef de brigade pour la chimie en l'an V, il fut, de l'an VI à l'an X, attaché à l'expédition d'Egypte comme ingénieur des ponts et chaussées et naturaliste. En 1806, volontaire avec rang de colonel, il reprit plusieurs villes sur les insurgés de Parme et de Plaisance. Chargé en 1808 de l'administration générale des provinces viennoises supérieures et inférieures, jusqu'à l'organisation de ce pays en préfecture, il fut, la même année, nommé inspecteur des caisses publiques du département de la Méditerranée. En 1811, il passa de ce poste à la direction des douanes dans les Etats romains, fut élevé (1812) au poste de directeur général des douanes des côtes de la Toscane, des Etats de Lucques et de Piombino, des présides et des îles françaises de la Méditerranée; promu (1815) commandant supérieur du côté le plus faible de la ville de Livourne, et chargé en outre de diriger, comme officier supérieur du génie, la défense du fort Saint-Pierre et du fort Neuf. Quinze ans après les guerres de l'empire, le pays se souvint de ses services: le 17 janvier 1831, il fut élu député du 4e collège électoral d'Ille-et-Vilaine (Redon), en remplacement de M. Gaillard de Kerbertin qui avait opté pour Ploërmel, par 19 voix sur 36 votants et 92 inscrits, contre 17 voix au colonel de Berthois. Aux élections générales qui eurent lieu six mois après, le 5 juillet 1831, il fut élu député dans le 2e collège électoral de l'Isère (Grenoble), par 177 voix sur 298 votants et 377 inscrits, contre 112 voix données à M. Félix Réal. Il siégea dans la majorité ministérielle jusqu'en 1834, et rentra dans la vie privée à la fin de la législature.

DUBOIS (Louis-Félix), député de 1831 à 1834, né à Privas (Ardèche) le 20 novembre 1787, mort à Privas le 6 décembre 1837, était chevalier de la Légion d'honneur, maire de Privas, et conseiller général de l'Ardèche, lorsqu'il fut, le 4 juillet 1831, élu député du 1er collège électoral de l'Ardèche (Privas), par 125 voix sur 142 votants et 265 inscrits. Il siégea au centre et vota avec les ministres. Le 4 novembre 1837, il échoua avec 107 voix contre 167 données à l'élu, M. Champanhet. Son passage à la Chambre n'a d'ailleurs laissé aucune trace notable.

DUBOIS (Paul-François), député de 1831 à 1848, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 2 juin 1793, mort à Paris le 12 juin 1874, fit ses études à Rennes, entra en 1812 à l'Ecole normale, et fut nommé régent de mathématiques à Guérande (1814). Au retour de l'île d'Elbe, il refusa de prêter serment à l'Acte additionnel, ne fut pas inquiété, mais s'étant enrôlé dans la fédération bretonne qui défendit Guérande contre les royalistes, il fut destitué à la seconde Restauration. Cette disgrâce dura peu, car, dès novembre 1815, il fut nommé régent de langue grecque, puis de rhétorique au collège de Falaise. Professeur de seconde au lycée de Limoges (1818), professeur de rhétorique à Besançon (octobre 1819), il fit le cours d'éloquence française à la faculté des lettres, et fut nommé (1820) professeur de rhétorique au lycée Charlemagne à Paris. Suspendu pour des motifs politiques (mai 1821), il collabora aux *Tablettes universelles*, au *Censeur européen*, et fonda le *Globe* avec Pierre Leroux et Lachevardière. Le 15 février 1830, il publia dans ce journal *la France et les Bourbons en 1830*, qui le conduisit en cour d'assises. Malgré la défense qu'il présenta lui-même, assisté de M. Renouard, il fut condamné à quatre mois de prison et 2.000 francs d'amende, et obtint de faire sa peine dans une maison de santé. Il en sortit à la nouvelle des ordonnances de juillet, et prit un moment la direction du *Globe*, qu'il abandonna le 14 août suivant, par suite de dissentiments entre les fondateurs. Ce fut cette même année qu'il eut avec Sainte-Beuve le fameux duel au pistolet, où Sainte-Beuve se battit avec un parapluie à la main, « voulant bien être tué, disait-il, mais non mouillé. » Son adversaire réconcilié disait de lui plus tard: « C'est un homme sur les seconds plans, d'un talent et d'une verve très remarquables. » Le gouvernement de Juillet le réintégra dans les cadres de l'Université, en le nommant (octobre 1830) inspecteur général des études. Le 5 juillet 1831, il fut élu député du 1er collège électoral de la Loire-Inférieure (Nantes) par 145 voix sur 282 votants et 379 inscrits, contre 64 voix à M. Ducoudray-Bourgault, et 36 à M. Colombel. Il siégea pendant la durée du règne, ayant été successivement réélu: le 21 juin 1834, par 144 voix sur 281 votants et 371 inscrits contre 131 voix à M. Ferdinand Favre; le 4 novembre 1837, par 222 voix sur 289 votants et 419 inscrits; le 2 mars 1839, par 228 voix sur 330 votants et 421 inscrits; le 25 juin 1839, après sa nomination comme conseiller titulaire de l'Université, par 191 voix sur 218 votants; le 4 avril 1840, après sa nomination de directeur de l'Ecole normale, par 180 voix sur 227 votants; le 9 juillet 1842, par 220 voix sur 339 votants et 420 inscrits; le 1er août 1846, par 213 voix sur 381 votants et 457 inscrits, contre 165 voix à M. Garnier. Pendant ces diverses législatures, il soutint la politique ministérielle, mais conserva toujours une certaine indépendance; il vota notamment *contre* l'indemnité Pritchard et *pour* la proposition Rémusat contre les députés fonctionnaires. Il fut plusieurs fois secrétaire de la Chambre, et fit partie d'un grand nombre de commissions. La révolution de février mit fin à sa carrière parlementaire; il abandonna en même temps la chaire de littérature française à l'Ecole polytechnique, qu'il occupait depuis 1834. Ses opinions libérales lui firent retirer,

en 1850, la direction de l'Ecole normale; la dissolution de l'ancien conseil de l'instruction publique (avril 1852) lui enleva ses dernières fonctions universitaires. M. Dubois vécut dès lors dans la retraite. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (13 avril 1870), commandeur de la Légion d'honneur. On a de lui : *L'Eglise de Reims sous Flodoart* (1824).

DUBOIS (Louis-Emile), député de 1844 à 1848, né à Harfleur (Seine-Inférieure) le 23 octobre 1801, mort à Paris le 4 juin 1853, fut d'abord notaire au Havre, et se mit ensuite à la tête d'une maison de banque. Le 25 juillet 1844, le 5e collège électoral de la Seine-Inférieure l'élut député, en remplacement de M. Mermilliod, décédé, par 392 voix sur 727 votants, contre 335 voix à M. Paravey. Il fut réélu, le 1er août 1846, par 429 voix sur 735 votants et 984 inscrits, contre 286 à M. Paravey. Il soutint le ministère Guizot, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DUBOIS (Amable-Julien), représentant en 1848 et en 1849, né à Amiens (Somme) le 22 septembre 1796, d'une famille de riches propriétaires, se fit recevoir docteur médecin, et, après quinze ans d'exercice, se fit agriculteur et horticulteur. Connu pour ses opinions libérales, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 14e et dernier, par 84,959 voix. Il prit place à la gauche modérée, fit partie du comité du travail, proposa de régler définitivement les attributions de la commission exécutive, et vota : *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, s'abstint sur l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, « parce que, dit-il, à une époque aussi rapprochée de l'élection du 10 décembre, un ordre du jour motivé ressemblait trop à une réclame électorale, » se prononça *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 11e sur 12, avec 59,390 voix sur 106,444 votants et 169,321 inscrits, il fit partie de la majorité monarchique, hostile à la politique personnelle du prince-président. Le coup d'Etat de décembre 1851 l'éloigna de la vie politique; il se fixa comme médecin à Paris.

DUBOIS (François-Auguste), représentant en 1871, député de 1876 à 1888, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 28 mars 1814, mort à Paris le 2 décembre 1888, fit son droit à Paris, et acheta une charge d'avoué d'appel près la cour de Dijon. Il céda sa charge en 1865, fut nommé conseiller municipal de Dijon, adjoint au maire (1869), et maire de Dijon (août 1870). Pendant l'occupation prussienne, il remplit ces fonctions avec un dévouement qui lui valut, après la guerre, une adresse de félicitations de ses administrés. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Côte-d'Or, à l'Assemblée nationale, le 1er sur 8, par 64,754 voix sur 73,216 votants et 116,813 inscrits. Il prit place à la gauche républicaine, fit partie des commissions de l'indemnité à accorder aux départements envahis, de l'organisation des bureaux de bienfaisance, et vota : *contre* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* l'admission des princes d'Orléans dans l'armée à titre définitif, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles. Conseiller général de la Côte-d'Or pour Arnay-le-Duc (8 octobre 1871), il donna sa démission de maire de Dijon en 1872, et fut réélu, le 20 février 1876, dans la 1re circonscription de Dijon, par 10,712 voix sur 12,642 votants et 20,107 inscrits; il combattit le ministère de Broglie et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 11,237 voix sur 16,162 votants et 20,208 inscrits, contre 4,808 voix à M. Piet. Il continua de siéger à la gauche républicaine et soutint les ministères opportunistes sur les questions religieuses, scolaires, coloniales, etc. Son mandat lui fut renouvelé, le 21 août 1881, par 11,323 voix sur 13,395 votants et 21,456 inscrits, contre 908 voix à M. Buffenoir; le 4 octobre 1885, porté sur la liste de concentration républicaine de la Côte-d'Or, il passa, le 1er sur 6, avec 52,050 voix sur 91,807 votants et 113,471 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, et vota l'expulsion des princes. Il mourut avant la fin de la législature. M. Dubois était gendre de M. Monnet, ancien représentant de 1848.

DUBOIS (Aimé-Alfred), député de 1876 à 1881, né à Paris le 8 juillet 1834, gendre de M. Alphonse Pinard, ancien directeur du Comptoir d'escompte, riche propriétaire du canton de Fécamp, fut d'abord maire de cette ville. Il entra à la Chambre le 5 mars 1876, comme député de la 2e circonscription de l'arrondissement du Havre, au 2e tour de scrutin, élu par 5,422 voix sur 9,244 votants et 11,425 inscrits, contre 3,787 voix à M. Deschamps, républicain. Il avait, dans sa profession de foi, posé sa candidature conservatrice sur le terrain du Septennat et de la République provisoire, disant : « Si des changements doivent plus tard être apportés aux lois constitutionnelles, la nation les aura sans doute inspirés à ses nouveaux mandataires, et j'estime qu'il est inutile aux candidats d'aujourd'hui de prévoir des modifications qu'ils n'auront pas à discuter. » Il soutint le ministère du 16 mai, et fut réélu comme candidat officiel, le 14 octobre 1877, par 4,954 voix sur 9,476 votants et 11,168 inscrits, contre M. Casimir Périer, républicain. Mais, aux élections pour la législature suivante, le 21 août 1881, il échoua dans la même circonscription avec 4,328 voix contre M. Casimir Périer élu par 4,477 suffrages. Il se représenta sans succès aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Seine-Inférieure, et n'obtint alors que 61,591 voix contre 76,877 données au dernier élu de la liste opportuniste, M. Lyonnais.

DUBOIS. — *Voy.* Courval (vicomte de).

DUBOIS. — *Voy.* Maquillé (comte de).

DUBOIS DE BELLEGARDE (Antoine-Denis), député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et aux Anciens, né à Angoulême (Charente) le 1er mars 1738, mort à Bruxelles (Belgique) en 1825, entra, à 17 ans, aux gardes du corps (28 février 1755). Il en sortit, avec un congé, en mars 1758, pour faire campagne. Jusqu'à la fin de septembre

1762, il ne cessa de se battre, et fit preuve de courage à l'affaire de Roupterot : étant cornette du régiment des hussards de Wurmser, il soutint avec cinquante hommes l'effort de quatre mille ennemis pendant deux heures et demie, reçut dans l'action dix-sept coups de sabre et trois coups de feu, et en revint, lui septième. La croix de Saint-Louis récompensa ses brillants services. A cette partie de son existence se rattache un duel retentissant qu'il eut avec le chevalier de Saint-Sauvant. Capitaine des chasses du comte d'Artois dans l'Angoumois, il commanda, en 1789, la garde nationale d'Angoulême dont il fut le maire, sinon nominal, du moins effectif. Ardent patriote, il sauva la vie au directeur des Aides, et sut dissoudre le club monarchique, en évitant toute effusion de sang.

Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Charente à l'Assemblée législative, le 1er sur 9, par 217 voix sur 402 votants. Il y prit la parole pour la première fois, le 22 octobre 1791, en présentant une motion relative au service, dans la garde nationale, des anciens officiers de l'armée. Le 8 mars 1792, il annonça que le département de la Charente était prêt à fournir son contingent : la France avait besoin de 600.000 hommes. En août 1792, il fut envoyé en mission à la frontière du Nord. Le 12, lecture fut donnée à l'Assemblée d'une lettre constatant les bonnes dispositions des citoyens et de la garde nationale du Nord. Cette lettre était signée des commissaires Delmas, *Bellegarde* et Dubois-Dubais. Quelques jours après, ils adressèrent une proclamation aux habitants des campagnes voisines de la frontière pour les inviter à se mettre en état de défense. Le département de la Charente avait, dans l'intervalle, réélu Dubois de Bellegarde membre de la Convention, le 1er sur 9, par 465 voix sur 542 votants. A la nouvelle (30 septembre) du pillage de Saint-Amand par les troupes françaises, après la reddition de cette ville aux Autrichiens, Dubois de Bellegarde déclara qu'il était indispensable d'envoyer six commissaires dans le département du Nord. La Convention décida immédiatement l'envoi des six commissaires avec pleins pouvoirs. Dubois de Bellegarde fut du nombre, et, *vu la situation de Lille cernée par 22.000 hommes*, l'assemblée décida que les commissaires partiraient sur-le-champ. Dubois de Bellegarde était de retour pour le jugement de Louis XVI ; au 3e appel nominal, il formula ainsi son vote : « Je prononce la peine de mort contre le tyran. » Puis il retourna à l'armée du Nord. Le 4 avril 1793, dans sa séance de nuit, la Convention, irritée de la trahison de Dumouriez, qui avait refusé de se rendre à la barre de l'Assemblée, entendit lecture de ce laconique billet écrit par les représentants Cochon, Lequinio et Dubois de Bellegarde : « Citoyens nos collègues, nous vous adressons trois proclamations qui vous attesteront notre courage et notre zèle. Nous avons visité les bataillons, nous les avons harangués. Tout va bien. Le traître est reconnu. Il périra. Et la République sera encore une fois sauvée. Nous n'avons pas le temps de vous en dire davantage. Nous agissons. »

En quelques jours, Dubois de Bellegarde prit avec ses deux collègues un grand ascendant sur les troupes de Dumouriez. Personnellement, il courut les plus grands dangers dans l'accomplissement de sa mission. Dix fois, il faillit être livré aux Autrichiens. Mais il déjoua tous les pièges que lui tendit Dumouriez, qui voulait à tout prix s'emparer de lui. Envoyé pour la quatrième fois à l'armée du Nord, il annonça à la Convention la nouvelle du siège de Condé, et lui communiqua le texte de la proclamation du prince de Cobourg, dont Robespierre empêcha la lecture. Le 19 août 1794, Dubois de Bellegarde quitta de nouveau la Convention pour se rendre à l'armée des côtes de la Rochelle, avec pouvoirs sur le département de la Charente. Le 4 septembre suivant, il annonça à l'Assemblée la prise de la Châteigneraie, et, le 12 octobre, dans une lettre datée de Bressuire, la reprise de Châtillon. Dans la séance du 2 nivôse an II, il se joignit à ses collègues de la mission des côtes de la Rochelle, Philippeaux et Merlin (de Thionville), pour défendre le général Westermann : « J'ai été aussi, dit-il, le témoin de la bravoure de Westermann. C'est particulièrement à Châtillon qu'il a su en donner des preuves. Les soldats étaient découragés. Il quitte ses habits pour mieux se battre et fait des prodiges de valeur. Dans ce moment-là, j'avais sa destitution dans ma poche. Vous pensez que je ne voulus point en faire usage. (*On applaudit.*) Je demande que la Convention décrète que Westermann a bien rempli ses devoirs. » La motion fut adoptée. Bellegarde fut élu, le 1er ventôse, secrétaire de la Convention, qui, le même jour, élut pour président Saint-Just. Le 4 fructidor an III, il partit en mission, pour la sixième fois, aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, où il eut pour collègues Lacombe-Saint-Michel, Gillet, Portiez (de l'Oise) et Roberjot. Il annonça successivement à la Convention les succès de l'armée du Nord, la prise de Crèvecœur, de Bois-le-Duc, de Maëstricht, fut un des signataires de la proclamation aux Bataves, fit l'éloge de l'héroïsme déployé par la division Souham, et prit une grande part à la conquête de la Hollande. Le 23 vendémiaire an IV, le département de la Charente l'élut au Conseil des Cinq-Cents par 130 voix sur 289 votants. Il publia pendant cette législature, sous le titre d'*Adresse à ses collègues*, un mémoire justificatif, en réponse à certaines attaques parues dans le numéro 324 du *Messager du Soir*, contenant des renseignements autobiographiques intéressants. Ses démêlés avec la presse lui attirèrent une affaire désagréable. Il fut mis aux arrêts pendant trois jours pour avoir frappé un journaliste du nom de Langlois. Le 23 germinal an VI, il fut réélu par la Charente au Conseil des Anciens, avec 125 voix sur 285 votants, et fut nommé secrétaire de cette Assemblée où il ne joua qu'un rôle effacé. Quelques biographes assurent qu'il accepta, sous le premier Empire, un emploi dans les eaux-et-forêts. La loi du 12 janvier 1816 l'obligea de quitter la France, et il alla mourir obscurément en Belgique, où il était entré naguère triomphant à la tête des armées de la République.

DUBOIS DE CRANCÉ (EDMOND-LOUIS-ALEXIS), député aux Etats-Généraux de 1789, membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Charleville (Ardennes) le 24 octobre 1747, mort à Rethel (Ardennes) le 28 juin 1814, est porté sur le registre de l'état civil de Charleville « fils de Messire Germain Dubois, se disant seigneur de Crancé, écuyer, conseiller du roi, commissaire administrateur des guerres, et de dame Remiette Fagnier de Mardeuil, ses père et mère. » La question de la noblesse des Dubois de Crancé a été très discutée. Le futur représentant du peuple signa toute sa vie : Dubois de Crancé. Doué d'une constitution vigoureuse, et suivant les traditions de sa famille, il se destina au métier des armes. Fils d'un intendant militaire, il avait, en 1760, quand il était au collège de Charleville, trois

frères, trois oncles, et cinq cousins au service. Grâce à son oncle de Loisy, écuyer de la Dauphine, il obtint, à quatorze ans et demi, une dispense pour être admis dans la première compagnie des mousquetaires du roi. Présenté le 14 avril 1762, il en sortit en 1776, et alla s'installer en Champagne où il remplit les fonctions de lieutenant des maréchaux de France. Le 21 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Vitry-le-François.

Dès son arrivée aux Etats-Généraux, Dubois-Crancé joua un rôle des plus actifs. Il parla sur la vérification des pouvoirs. Le pinceau de David, retraçant le serment du Jeu de Paume, l'a montré dressant sa haute taille sur une des chaises composant le mobilier de la vieille salle des Menus, et atteignant presque la tête de Bailly; il jura avec une grande animation la formule lue par le doyen des communes. Il prit part à la discussion de l'emprunt, s'éleva contre la multiplication des emplois militaires, proposa la suppression du Comité des subsistances, et discuta les conditions du domicile; il intervint dans le débat relatif aux troubles de Toulon fut nommé membre, puis secrétaire du Comité militaire, se mit en vue dans la discussion sur l'organisation de l'armee, fut le premier à émettre et à défendre l'idée du service militaire obligatoire pour tous, et parla à la fois en tribun et en homme du métier. Il demanda la constitution d'une milice nationale, où tous, depuis la seconde tête du royaume jusqu'au dernier citoyen actif, seraient prêts à marcher en cas de guerre. Et il ajouta: « Mais, dira-t-on, comment incorporer cette milice avec notre armée, si cette armée n'est pas citoyenne, si elle n'est pas purgée de tous les vices qui l'ont infectée jusqu'ici ? Est-il un patriotisme qui tienne à la corruption de nos mœurs? Est-il un père qui ne frémisse d'abandonner son fils, non aux hasards de la guerre, mais au milieu d'une foule de *brigands* inconnus, mille fois plus dangereux?...» A ces mots, un orage éclata sur les bancs de la droite: « A l'ordre! A l'ordre! — On insulte l'armée! — Faites des excuses! »

L'Assemblée ayant maintenu la parole à l'orateur, Dubois de Crancé, impassible, continua son discours, et le termina ainsi : « Les milices nationales, dit-on, peuvent exciter des troubles. C'est une hypothèse gratuite. Je ne vois à leur composition qu'un moyen d'ordre et d'équilibre, que le germe du patriotisme, l'usage habituel de l'obéissance, et le respect pour tout ce qui doit être sacré à des cœurs français. » La discussion reprit le 15 décembre. Toute la droite donna contre l'idée du service militaire obligatoire, présentée sous la forme de la constitution des milices nationales, et Mirabeau défendit les enrôlements à prix d'argent. Des hommes dont la droite ne pouvait récuser le témoignage, le comte de Saint-Germain et le duc de Liancourt, avaient porté le jugement le plus sincère sur les mœurs et la valeur vraie de l'ancienne armée. Le député de Vitry n'avait fait que répéter leur opinion sous une autre forme. Mais l'épithète de « brigands » fut exploitée contre lui avec passion. Les officiers et soldats du régiment d'Auvergne, la garnison de Lille adressèrent des lettres émues à l'Assemblée. Le régiment colonel-général émit des personnalités injurieuses pour l'orateur. Le 31 décembre 1789, la droite fit lire en séance la protestation du régiment d'Auvergne. Dubois de Crancé répondit par une lettre où il démontra qu'il n'avait pas voulu insulter l'armée, et que ses paroles s'appliquaient seulement aux mauvais éléments qu'elle contenait, et l'incident fut clos par un vote invitant le Président à écrire à l'armée une lettre témoignant des sentiments d'estime que tous les députés éprouvaient pour elle. Assidu à tous les travaux de la Constituante, Dubois de Crancé demanda qu'on mît à l'ordre du jour le rachat des droits féodaux; fit exclure des municipalités les officiers du ministère public; refusa au pouvoir législatif le droit de fixer le nombre des grades de l'armée ; vota pour l'attribution au jury de la connaissance des délits commis par les auteurs des cris incendiaires, et déploya une grande énergie contre les libelles anti-révolutionnaires. Il proposa la suppression de l'hôtel des Invalides, et l'envoi à tous les régiments de la lettre où le roi donnait son adhésion à la Constitution; il réclama l'abolition de l'esclavage, et demanda « que tout nègre fût affranchi dès qu'il aurait touché les côtes de France », et aussi que le roi fût proclamé chef suprême de l'armée et conservât le titre de roi de France, au lieu de prendre celui de roi des Français. Après la session, nommé maréchal de camp, il refusa de servir sous les ordres de Lafayette. Il entra dans la garde nationale parisienne, comme officier, pendant l'année 1792, puis il fut nommé adjudant général de l'armée du Midi. Le 5 septembre, il fut élu membre de la Convention par le département des Ardennes, le 1er sur 10, avec 161 voix sur 288 votants. Deux jours après, il était également élu membre de la Convention par le département de l'Isère (le 3e sur 9, avec 319 voix sur 533 votants), par le département du Var, le 8e et dernier, avec 363 voix sur 484 votants, et 1er suppléant par le département des Bouches-du-Rhône, avec 483 voix sur 705 votants. Il opta pour les Ardennes. A son arrivée à la Convention, il se proclama partisan de la révolution du 10 août, et entra dans le parti de Danton. Le 27 septembre, il fut nommé, le quatrième, membre du comité de la guerre, qui compta 24 membres, et, à la suite d'un remaniement de ce comité, il en fut réélu membre, le premier, le 17 octobre suivant. Envoyé en mission dans plusieurs départements, il fit destituer le général de Montesquiou qui commandait sur la frontière de Savoie, et demanda contre lui un décret d'accusation. Après que le procès du roi eut été décidé (3 décembre 1792), il accepta la mission d'annoncer à Louis XVI qu'un décret lui accordait un conseil. Le 1er janvier 1793, il demanda et obtint l'institution du Comité de Défense générale qui devait avoir tant d'importance sous le nom de Comité de Salut public. Dubois de Crancé en fut élu membre le 3 janvier. Lors du jugement du roi, il répondit au 3e appel nominal : « Si je croyais ne remplir en ce moment que les fonctions de législateur, je ne monterais pas à cette tribune; mais l'Assemblée a décidé qu'elle jugerait définitivement. D'après ce décret auquel je dois obéissance, je ne puis me considérer que comme juge en cette affaire; je pense même que l'opinion de ceux qui, malgré ce décret, refusent de prononcer, ne doit pas être comptée. Je vote pour la mort. » Le 25 janvier 1793, il donna lecture à la Convention du plan de campagne arrêté par le Comité de Défense générale, dont voici l'introduction :

« Au commencement de notre Révolution, nous avions promis à tous les peuples paix et fraternité. Leurs maîtres nous ont répondu par un cri général de guerre. Il faut donc continuer cette guerre avec courage, puisqu'il n'est plus permis de la terminer que par des victoires ou la perte de notre liberté. Le jour

où les tyrans ont attaqué la France libre, où nous avons juré de vivre libres ou de mourir, tout Français est devenu un soldat, et tout soldat un héros... » Dubois de Crancé conseilla la défensive partout où le terrain s'y prêtait, l'offensive sur les autres points, et conclut à la formation de neuf armées représentant une masse de 502,800 hommes, répartis en 109 régiments et 441 bataillons. Le 2 février 1793, il fit adopter par la Convention un projet réorganisant le ministère de la guerre.

Après un débat qui dura quatorze jours, il fit voter, dans les séances des 14, 20 et 21 février, un nouveau plan d'organisation militaire, dont les traits distinctifs étaient la *conscription nationale*, c'est-à-dire le service obligatoire, et la réunion des gardes nationales avec les troupes de ligne, sans différence de paye et sans distinction de nom, d'uniforme, de solde ni d'avancement. Le 21 février, il fut élu président de la Convention, et le 26 mars, membre du Comité de Défense générale transformé en Comité de Salut public. En mai 93, il fut envoyé en mission à la frontière des Alpes; il maintint Kellermann à la tête de cette armée. A la nouvelle de la révolte de Lyon (29 mai), il fit marcher sur cette ville 10 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, avec de l'artillerie, envoya le général Carteaux dans la direction de Pont-Saint-Esprit pour empêcher les partis de Marseillais qui tenaient la campagne de faire leur jonction avec les avant-postes de l'insurrection lyonnaise, et menaça le Conseil de Genève d'une attaque immédiate au moindre mouvement équivoque. Le 7 août, il fixa son quartier général au château de la Pape, et adressa immédiatement une proclamation aux Lyonnais, assurant qu'il ne serait fait aucun mal aux habitants, à la condition que toutes les autorités insurrectionnelles cessassent immédiatement, que remise immédiate fût faite de tous les arsenaux et moyens de défense, qu'une indemnité fût payée pour les frais de l'expédition, et une gratification donnée aux soldats de la République. Les autorités insurrectionnelles de Lyon répondirent à cette mise en demeure par la mise à prix de la tête de Dubois-Crancé.

A ce moment suprême, Dubois de Crancé sembla pencher vers l'indulgence; le 24 août, il écrivit à la Convention : « Le feu a commencé hier à sept heures du soir, après trente heures inutilement livrées à la réflexion. On assure que Bellecour, la porte du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin et autres sont incendiées; on peut évaluer la perte à 200 millions. Il en coûtera à la République une de ses plus importantes cités et d'immenses accaparements de marchandises. » Le 27 septembre, le siège durait encore. La Convention, qui n'avait compté que sur une affaire de quelques jours, avait déjà fait écrire par Carnot : « Le siège de Lyon sera-t-il interminable? La Convention s'en étonne, et le Comité n'ose plus lire vos bulletins. » Le 26 septembre, Kellermann fut remplacé par le général Doppet, et, le 6 octobre, Dubois de Crancé fut rappelé avec les représentants Gauthier et Châteauneuf. Il n'échappa à un mandat d'arrestation qu'en se rendant spontanément à Paris, devant le Comité de Salut public, pour s'y défendre. Ses explications furent accueillies, et plus tard, sur le rapport de Merlin de Thionville, la Convention décréta que Dubois de Crancé avait fait son devoir à Lyon. Une seule réserve résulta du débat, formulée par Couthon, c'est que « Crancé avait trop porté l'habit militaire et avait montré trop de hauteur en parlant du peuple souverain ». Après son retour de Lyon, il se jeta au plus fort des agitations politiques. Membre de la Société des Jacobins, il proposa l'épuration de cette société. Le projet fut adopté, et l'on décréta la création d'une sorte de questionnaire, auquel chaque membre devait répondre. Pour justifier de ses titres, Dubois de Crancé réduisit le questionnaire à cette unique question : *Qu'as-tu fait pour être pendu, si la contre-révolution triomphait ?* Robespierre trouva la question déplacée et fit appliquer l'épuration à Dubois de Crancé pour sa conduite à Lyon. Le 9 nivôse an II, Dubois de Crancé fit décréter l'embrigadement des troupes. D'après ce décret célèbre, l'infanterie française, y compris les bataillons de chasseurs, fut organisée en demi-brigades par les soins des membres de la Convention délégués dans chaque armée à cet effet. Dubois de Crancé fut désigné lui-même pour effectuer l'embrigadement des armées de l'Ouest et des côtes de Brest.

Au 9 thermidor, il se rangea parmi les plus violents ennemis de Robespierre. Il rentra aux Jacobins le 13; le 18, il fit autoriser par la Convention le tribunal criminel de Paris à prononcer « l'application de la loi contre tous ceux que la Convention a mis hors la loi dans la nuit du 9 au 10 de ce mois»; le 16 thermidor, aux Jacobins, il attaqua « les brigands de l'espèce de Robespierre»; le 3 fructidor, il demanda qu'il fût interdit aux fonctionnaires de faire partie des comités révolutionnaires, et, après avoir proclamé quelques jours auparavant aux Jacobins que la sauvegarde du peuple était dans la liberté illimitée de la presse, il réclama une loi contre les calomnies commises par les journaux. Il demanda la restitution des biens confisqués pendant la Révolution, mais il exclut les émigrés du bénéfice de cette mesure. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député au conseil des Cinq-Cents par 280 voix sur 305 votants; il en sortit par la voie du sort en germinal an V. Réélu par les républicains scissionnaires de Mont-de-Marsan, il ne put faire valider son élection. Il prit le parti du Directoire et en fut récompensé par le titre d'inspecteur général des armées, et le 23 septembre 1799, par celui de ministre de la guerre. Avant le 18 brumaire, il se déclara contre Bonaparte; mais après le coup d'Etat, il offrit ses services au triomphateur. Comme il se présentait devant lui pour prendre ses ordres, Bonaparte se contenta de lui dire: «Je croyais que vous me rapportiez votre portefeuille. » Ce fut la fin de sa carrière politique. Il retourna alors dans ses propriétés de Champagne, à Balham. En 1800, la presse annonça qu'il avait été tué au passage du Rhin, près d'Offenbourg. Les journaux le firent mourir une seconde fois en 1805. Il mourut en réalité à Rethel, dans sa soixante-septième année. Il avait demandé, par son testament, qu'on lui élevât dans le cimetière de Rethel un monument dont la dépense ne devait pas s'élever à plus de trois mille francs. La construction du tombeau était commencée quand le gouvernement de la Restauration en prescrivit la cessation, et fit enlever les matériaux. Le 8 mai 1849, les restes de Dubois de Crancé, exhumés sans bruit, furent apportés le matin dans une fosse du nouveau cimetière de Rethel. Une simple grille entoure sa sépulture, sans un nom, sans un mot.

Dubois de Crancé avait collaboré à la rédaction de l'*Ami des lois*. Il publia beaucoup de brochures, parmi lesquelles: *Observation sur la constitution militaire ou bases de travail pro-*

posées au Comité militaire (1789); *Examen du mémoire du premier ministre des finances lu à l'Assemblée nationale le 6 mars 1790; Lettre ou compte rendu des travaux, des dangers, et des obstacles à l'Assemblée nationale* (1790); *Tableau des persécutions que Barrère a fait éprouver à Dubois-Crancé pendant quinze mois* (1795); *Réplique de Dubois-Crancé à Barrère* (1795); *Mémoires sur la contribution foncière, suivis d'un projet de loi motivé, pour opérer la conversion de l'impôt en numéraire en une prestation en nature dans toute la République, et d'une réponse à différentes objections* (1804). On lui attribue le *Véritable portrait de nos législateurs,* ou *Galerie de tableaux exposés à la vue du public du 5 mai 1789 jusqu'au 1er octobre 1791* (1792).

DUBOIS DE RIOCOUR (Antoine-Nicolas-François, comte), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1827, né à Nancy (Meurthe) le 25 octobre 1761, mort au château d'Aulnois (Meurthe) le 2 avril 1841, issu d'une vieille famille noble établie en Bourgogne au XVe siècle, et qui se fixa ensuite dans les Etats de Lorraine, était fils d'Antoine-François baron Dubois de Riocour, seigneur de Damblain, conseiller d'Etat et premier président de la Chambre des comptes à Nancy, sous Stanislas. Un de ses ancêtres, Antoine Dubois, était lieutenant général du bailliage de Bassigny à la date du 17 septembre 1622. Son père fut fait comte héréditaire de Lorraine le 13 septembre 1667. Il était lui-même conseiller à la cour royale de Nancy, quand il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège du département de la Meurthe, avec 114 voix sur 188 votants et 270 inscrits. Le 7 mars 1816, quelques mois après son élection, il fut nommé président à la cour royale de Nancy, et, le 7 juin 1820, il devint premier président de cette cour. Le 13 novembre 1820, il fut élu pour la deuxième fois député par le collège du département de la Meurthe, avec 112 voix sur 205 votants et 216 inscrits. Il siégea sur les bancs ministériels, et fut réélu successivement: le 10 octobre 1821, par 114 voix sur 208 votants et 218 inscrits, et, le 24 févrior 1824, dans le 1er arrondissement électoral de la Meurthe, par 88 voix sur 125 votants et 175 inscrits. Le rôle parlementaire du comte Dubois de Riocour n'a laissé aucune trace.

DUBOIS-DESCOURS. *Voy.* Maisonfort (de la).

DUBOIS-DUBAIS (Louis-Thibaut, comte), député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et aux Anciens, et membre du Sénat conservateur, né à Cambremer (Calvados) le 13 avril 1743, mort à Cambremer le 1er novembre 1834, appartenait à une famille dont la noblesse remontait à Guillaume le Conquérant. Il suivit la carrière des armes et servit pendant vingt-huit ans, tant dans les gardes du corps que dans les gardes de la manche. Il était chevalier de Saint-Louis, et capitaine de cavalerie dans la maison du roi quand la Révolution éclata. Il se jeta dans le mouvement révolutionnaire, en publiant une brochure intitulée : *Mon opinion motivée ou vœu d'un gentilhomme normand à la noblesse normande.* « Il s'agit, disait-il, de régénérer un grand empire, il s'agit de réédifier l'édifice politique de la monarchie française sur une base immuable, qui fixe imperturbablement les droits du monarque et de ses sujets. » En 1790, il fut élu juge de paix, commandant de la garde nationale, administrateur du département du Calvados, et, le 7 septembre 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative, le 2e sur 13, par 276 voix sur 475 votants. Il se rangea parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle et vota contre les lois répressives de l'émigration. Envoyé en mission sur la frontière du Nord, il annonça à l'Assemblée les patriotiques dispositions des habitants de ces régions, et répondit de la conduite du général Arthur Dillon. Elu membre de la Convention, le 5 septembre 1792, par le Calvados, le 2e sur 13, avec 578 voix sur 623 votants, il fut envoyé en qualité de commissaire à la frontière du Nord, et signa une martiale proclamation aux habitants des campagnes. Au premier appel nominal pour le jugement de Louis XVI, il dit : « Comme mon opinion ne rentre point dans la série des questions arrêtées, je demande à la faire connaître. C'est dans ce moment surtout que je sens tout le poids du pénible devoir qui m'est imposé, et que je dois trembler, même en le remplissant avec scrupule. Etranger à tout parti, à toute faction, je suis toujours resté seul avec ma conscience, je n'ai jamais su composer avec elle, et je ne le ferai pas dans une des circonstances les plus sérieuses de ma vie. C'est donc ma conscience seule qui m'a dicté la déclaration suivante. Dans l'affaire de Louis je me regarde comme juge; je déclare qu'il est coupable, qu'il m'a toujours paru tel avant le 10 août, et que, s'il me fût resté quelques doutes sur son compte, les pièces de conviction qui m'ont été mises sous les yeux les auraient entièrement dissipés. Comme législateur ou représentant du peuple, je puis peser les conséquences de l'existence ou de la mort de Louis; j'ai dû examiner les biens ou les maux qui en résulteraient pour ma patrie. Le résultat de mes réflexions ne me permet pas d'autre vœu que celui de l'appel au peuple. » Il répondit au 2e appel nominal : « Oui. » Au 3e appel nominal, il opina ainsi : « J'ai déclaré que Louis était coupable. Je ne me considère pas seulement comme juge, mais comme législateur. Comme juge, je dis : Louis est coupable, qu'on le mène au supplice; mais comme législateur, je dois examiner quelle utilité cette peine peut apporter à ma patrie. Si la mort de Louis est utile, comme il est coupable, qu'il la subisse; mais si son existence peut nous être utile, qu'il reste dans les fers. Je demande la peine de mort, mais à condition qu'il sera sursis à l'exécution, jusqu'à ce que les puissances ennemies mettent le pied sur notre territoire, ou que d'autres se joignent à elles pour nous faire la guerre. »

Envoyé de nouveau à l'armée du Nord, il annonça l'investissement de Condé par le prince de Cobourg, mais il fut rappelé avec son collègue Briez, le 18 avril 1793, pour avoir engagé avec ce prince une correspondance au sujet de Dumouriez telle que, d'après l'expression de Ducos, *les commissaires semblaient n'attendre que le moment d'être convaincus par Cobourg.* Il resta néanmoins provisoirement à son poste et y fut confirmé par la Convention sur la motion de Merlin, le 3 mai 1793. Il présida à Maubeuge, devant l'ennemi, la cérémonie de l'acceptation de la Constitution, et en rendit compte à la Convention par la lettre suivante :

« Maubeuge, le 8 juillet 1793, l'an II.

Le citoyen Dubois-Dubais, représentant du peuple près les armées de la République, à la Convention nationale.

« Citoyens mes collègues, le jour d'hier en fut

un de la plus vive allégresse pour tous les citoyens de cette ville; l'assemblée primaire y vota à l'unanimité l'acceptation de l'acte constitutionnel; je m'empressai d'aller partager l'allégresse du peuple, et j'assistai à la proclamation qui s'en fit en cérémonie, premièrement sur la place, au pied de l'arbre de la liberté, et ensuite sur les deux bastions les plus près de l'ennemi; il dut même entendre nos chants patriotiques et le refrain chéri de chaque hymne qui était : *Vive la République une et indivisible!* Le bruit du canon tiré de ces forts ajouta encore à la majesté de cette cérémonie, et si l'ennemi a pu connaître les motifs de cette allégresse si vive et si générale, il a dû pâlir d'effroi, et juger que les tombeaux seront le prix des imbéciles efforts qu'il fait pour changer cette terre de la liberté en une terre d'esclavage.

« Tous les citoyens militaires de la garnison et du camp se sont réunis en aussi grand nombre qu'ils ont pu au peuple; ils ont partagé son enthousiasme et sa joie, et s'ils ont eu un regret, c'est de n'avoir pu ajouter leurs suffrages à ceux de leurs concitoyens.

« Depuis trois jours, mes collègues, le canon ne se fait plus entendre de Valenciennes : nous ignorons le motif qui a pu ralentir l'ardeur guerrière de nos ennemis au point d'avoir fait taire tout d'un coup les foudres dont le bruit effroyable se faisait entendre jour et nuit. Nous sommes impatients de le savoir, mais nous ne pouvons qu'en bien augurer, car nous jugeons par nous-mêmes tout ce que nous avons à espérer de l'indomptable courage de nos défenseurs, et tout ce que nos ennemis ont à en craindre par les terribles effets qu'ils en ont déjà éprouvés; peut-être ont-ils reconnu ce que j'ai prédit tant de fois, que leur perte était inévitable sous des murs défendus par d'invincibles républicains qui veulent la liberté ou la mort.

« Le général Custine a passé ici il y a quelques jours; il y a visité les fortifications de la ville et du camp. Il a passé toutes les troupes en revue, et il a fait à chacun des corps la harangue la plus patriotique et la plus républicaine; il leur a promis de ne les faire marcher que pour les conduire à une victoire assurée. Il nous arrive tous les jours, à l'ordinaire, beaucoup de déserteurs. *Signé:* DUBOIS-DUBAIS. »

Il fit une réponse véhémente à la proclamation du prince de Cobourg; il terminait ainsi : « La seule conquête sur laquelle tu peux compter pour loger tes bandes de satellites, c'est le tombeau. Chaque jour tu en creuses la profondeur; chaque jour tu amoncèles les victimes qu'il doit dévorer, et à mesure que tu avances sur le territoire français, tu en approches toi-même.

« Frémis, et sois convaincu que telle sera la fin de tes sanguinaires et imbéciles efforts. »

Le 2 messidor an II, il demanda la mise en liberté des cultivateurs incarcérés; le 29 thermidor, il la réclama de nouveau et l'obtint à titre définitif. Le 24 brumaire, il fit rapporter la loi qui ordonnait l'érection d'une colonne infamante à Caen, en expiation du mouvement insurrectionnel qui avait eu lieu dans cette ville. Nommé secrétaire de la Convention (16 frimaire de l'an III), il défendit (23 frimaire) le girondin Henry Larivière, qui avait été mis hors la loi. Le 26 nivôse de l'an III, il fit l'éloge de Kellermann et demanda sa réintégration dans un commandement. Envoyé en mission dans les départements de l'Orne et de la Sarthe, en ventôse an III, il lança une proclamation où il était dit : « Je viens consolider parmi vous, et rendre encore plus étendus s'il est possible, les effets bienfaisants de la mémorable journée du 9 thermidor. » Non seulement il toléra le culte, mais il voulut que les citoyens ou les communes fussent entièrement libres de suivre le culte qui leur plairait. Rappelé le 29 prairial an III, il appuya, le 14 thermidor suivant, une motion présentée par des citoyens de la commune de Caen en faveur de Robert Lindet. Le 2ᵉ jour complémentaire de l'an III, il fit adopter un décret relatif à l'organisation de la police militaire, et, le 1ᵉʳ vendémiaire an IV, un projet renvoyant les Chouans devant les commissions instituées par ce décret, dont les principales dispositions étaient la faculté pour les juges dans certains cas d'atténuer la peine encourue, et la nécessité d'une majorité des deux tiers des voix pour l'application de la peine capitale. Le 25 vendémiaire an III, il proposa une disposition pénale contre les cultivateurs qui refuseraient de vendre leurs grains. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents par 270 voix sur 392 votants. Il demanda l'institution d'un conseil militaire pour juger les chefs des bandes royalistes et attaqua très vivement le parti clichien. Le 23 germinal an VI, il passa au Conseil des Anciens, par 275 voix sur 390 votants. Il combattit le projet de la réorganisation de la garde nationale présenté par Pichegru. Après l'assassinat des plénipotentiaires français à Radstadt, il exprima une vive admiration pour le général Bonaparte, accusa Schérer de dilapidations à l'armée d'Italie, et donna à entendre que certains membres du Directoire étaient ses complices. Il profita du rapport de Mengaud sur l'armée d'Italie pour faire le procès très transparent de certains directeurs. Après une vive explication avec Rewbell, il conclut en demandant au Conseil la déclaration solennelle *que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie.* Il fut élu, la même année, secrétaire et président des Anciens, et prit une part active au 18 brumaire. Bonaparte l'en récompensa en lui donnant une mission dans les quatre départements non réunis de la rive gauche du Rhin. Il entra au Sénat conservateur le 3 frimaire an VIII, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre, le 25 prairial suivant. Il avait reçu la sénatorerie de Nîmes, le 2 prairial précédent, et il fut créé comte de l'Empire le 20 juillet 1808.

En 1814, il se prêta à l'organisation du gouvernement provisoire et adhéra au rétablissement des Bourbons. Il signa, aux Cent-Jours, l'Acte additionnel, sous réserve d'y introduire les changements réclamés par l'opinion publique. Compris dans la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, Dubois-Dubais dut s'expatrier, bien que son vote eût été compté *contre* la mort du roi. Il vécut près de deux ans dans les environs de Liège, chez des personnes alliées à sa famille, et fut rappelé en 1818, le gouvernement ayant reconnu que la loi d'exil ne lui était pas applicable. Il se retira dans sa terre du Bois près de Cambremer, et y mourut à l'âge de 91 ans. Membre de l'Athénée des Arts et de plusieurs sociétés savantes, Dubois-Dubais a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Mémoire pour le comte Dubois-Dubais, sénateur titulaire de la sénatorerie de Nîmes, à S. E. le comte de Jaucourt*, etc. Paris, 1814, in-4°; — *Observation justificative sur les votes conditionnels dans la malheureuse affaire du roi Louis XVI*, Paris 1816; *Mémoire pour le comte Dubois-Dubais à une lettre que lui a écrite M. C. D. B. sur l'explication qu'il a*

donnée *de son vote dans la malheureuse affaire de Louis XVI*. Paris, 1814; — *Réponse à la pétition présentée à M. le commissaire du roi, par plusieurs habitants de Cambremer, à l'occasion de la réparation d'un chemin reconnu vicinal*, Paris, 1815; — *Le Retour de l'Empereur des Français et roi d'Italie*, discours, 1807, in-8°.

DUBOIS-DUFER (Louis-Félix-François), représentant aux Cent-Jours, né à Murat (Cantal) le 4 octobre 1787, mort à une date inconnue, était fils de messire Jean Dubois-Dufer et de Geneviève-Rosalie Demouseignat. Il suivit d'abord la carrière du barreau. Il était avocat à Murat, quand il fut élu par cet arrondissement député à la Chambre des Cent-Jours avec 52 voix sur 72 votants. Il se borna à remplir silencieusement ce mandat et ne fit pas partie d'autres assemblées. Il occupa ensuite, pendant de longues années, une position modeste dans la magistrature, et fut admis, le 21 novembre 1858, à prendre sa retraite comme président du tribunal de Murat.

DUBOIS-LABERNADE (Pierre), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Groux (Charente) le 22 décembre 1756, mort le 8 septembre 1834, était fils de François Dubois de la Bune et de demoiselle Catherine Hénard, et appartenait à une famille distinguée dans le métier des armes. En 1659, un de ses ancêtres, Samuel Dubois, était capitaine des gardes du comte de Jarnac. En 1769, Jean-Elie Dubois-Labernade fut nommé maréchal de camp en récompense de sa conduite dans les guerres du Hanovre. Cet officier général coopéra activement à la pacification de la Corse. Son frère, Dubois-Belleplaine, capitaine de vaisseau, se faisait, vers la même époque, remarquer par son intrépidité et sa bravoure. Pierre Dubois-Labernade était destiné à la même carrière, mais les événements en décidèrent autrement. Il entra d'abord dans les ordres et fut ensuite un des fonctionnaires civils de la Révolution. Il avait un emploi dans l'administration centrale de la Charente, quand, quelques mois après son avènement au Consulat, Napoléon le nomma conseiller de préfecture à Angoulême. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1815. Le 13 mai de cette année, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, au collège de département de la Charente, avec 97 voix sur 145 votants. Il fut en même temps élu président de la députation de la Charente, et, en cette qualité, il remit à l'empereur une adresse où il était dit :

« Les Français veulent maintenir leur indépendance au dehors et leur liberté à l'intérieur. Ils savent que Votre Majesté peut seule, par son puissant génie, leur confirmer ces biens précieux acquis par tant de sacrifices et par vingt-cinq années de combats. Si l'étranger ose attaquer Votre Majesté, tous les bras s'armeront pour le repousser, et vous conduirez, sire, l'armée française à de nouveaux triomphes... Puissent les rois ligués écouter les conseils de la sagesse, et ne pas mettre Votre Majesté dans la nécessité de combattre de nouveau ! »

Le 1er juin 1815, il reçut la décoration de la Légion d'honneur; mais, après la Restauration, le gouvernement de Louis XVIII lui interdit de la porter. Il rentra alors dans la vie privée et y demeura jusqu'à sa mort. On cite de M. Dubois-Labernade un trait de désintéressement qui honore sa mémoire. Un de ses parents ayant émigré en 1791, il se rendit acquéreur de ses biens, mis en vente par l'Etat, et, en 1802, quand les émigrés purent rentrer en France, il les rendit spontanément à leur premier propriétaire.

DUBOIS-MAURIN (Pierre), député en 1789, né à Jaujac (Ardèche) le 22 janvier 1735, mort à Jaujac le 6 décembre 1801, était fils de Pierre Dubois-Maurin, notaire à Jaujac au commencement du XVIIIe siècle. Dubois-Maurin fut reçu avocat au Parlement, puis conseiller du roi au bailliage et siège royal de Villeneuve-de-Berg, en janvier 1770. Il était doyen des conseillers de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, quand il fut élu, le 5 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Il ne joua aucun rôle marquant dans l'Assemblée, où il parait s'être occupé surtout des intérêts de sa sénéchaussée. Villeneuve-de-Berg avait alors à redouter la rivalité de Privas et d'Aubenas, qui voulaient respectivement, à ses dépens, devenir le siège d'une cour royale. Dubois-Maurin défendit auprès du pouvoir la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg à la veille du mouvement qui devait faire disparaître les sénéchaussées et les bailliages. Son nom reste attaché à un fait important. Avec Boissy d'Anglas, son collègue et son ami, il fit partie de la délégation des cent députés qui accompagnèrent le roi dans son voyage à Paris le 16 juillet 1789, et qui vinrent, avec le monarque, consacrer par leur présence la révolution que la capitale avait accomplie l'avant-veille par la prise de la Bastille. Quand l'Assemblée constituante se fut séparée, Dubois-Maurin fut, par arrêté du conseil général d'administration du département de l'Ardèche, nommé maire de Villeneuve-de-Berg. Il siégea ensuite comme juge du district du Coiron au tribunal criminel du département. Puis il se retira à Jaujac, son pays natal, dont il fut maire jusqu'à sa mort. Il s'était marié en 1789 avec Mlle Marianne Saboul de Beaufort. Dubois-Maurin a laissé un nom dans les fastes de l'industrie de la soie. Il a été le promoteur de la fabrication de la soie dans le Bas-Vivarais.

DUBOISJOURDAN (Louis-Joachim, baron), député de 1824 à 1827, né à Grez-en-Bouère (Mayenne) le 26 mars 1783, mort à Grez-en-Bouère le 29 avril 1826, propriétaire, et maire de Grez-en-Bouère, fut élu député, le 25 février 1824, par le 2e arrondissement électoral de la Mayenne, à Château-Gontier, avec 161 voix sur 247 votants et 259 inscrits, contre 78 voix à M. Royer-Collard. Il siégea au centre ministériel, mourut pendant la session, et fut remplacé par M. de Farcy.

DU BOSC (Augustin-Eléonor-Victor), marquis de Radepont, pair de France, né à Paris le 29 mai 1776, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 16 janvier 1847, était fils du marquis de Radepont, ancien officier aux gardes françaises, et de Mlle d'Epinay Saint-Luc; il épousa en 1802 Mlle Gabrielle-Julie de Clermont-Tonnerre. Gentilhomme honoraire de la Chambre du roi, le marquis de Radepont fut élevé à la pairie le 5 novembre 1827. Il remplit aussi les fonctions de conseiller général dans le département de l'Eure dont il était un des grands propriétaires, et fut un des membres de la Légion d'honneur. A la révolution de 1830, il fit partie des pairs de Charles X dont la nomination fut annulée.

DUBOSCQ (Germain), député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à

Vire (Calvados) en 1750, mort à Caen (Calvados) le 8 août 1807, homme de loi avant la Révolution, était président du tribunal civil du département du Calvados, quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 223 voix sur 284 votants. Il fut, le 24 germinal an VII, réélu par le même département au même Conseil. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, les suffrages du Sénat conservateur le choisirent comme député du Calvados au nouveau Corps législatif.

DUBOST (HENRI-ANTOINE, dit ANTONIN), député depuis 1880, né à l'Arbresle (Rhône) le 6 avril 1842, fut clerc dans une étude d'avoué à Lyon, devint, à Paris, secrétaire de Bancel, collabora, sous l'Empire, aux journaux d'opposition, le *Courrier français, la Marseillaise*, et fut nommé, au 4 septembre 1870, secrétaire général de la préfecture de police. Il quitta ce poste, le 18 octobre, ayant rejoint en ballon la délégation de Tours, fut nommé préfet de l'Orne (3 janvier 1871), tenta de défendre Alençon contre les Allemands, et donna sa démission deux mois après. Il était maire de la Tour-du-Pin, lorsque, le 7 février 1879, il devint chef du cabinet du ministre de la justice, M. Le Royer, puis conseiller d'Etat en service extraordinaire, et conseiller d'Etat en service ordinaire au bout d'un an, en quittant le ministère. Conseiller général de la Tour-du-Pin (août 1880), il fut élu, le 19 décembre 1880, député de l'arrondissement de la Tour-du-Pin, à une élection partielle, en remplacement de M. Reymond, décédé, par 7,208 voix sur 14,500 votants et 18,269 inscrits, contre 6,998 voix à M. Bovier-Lapierre. Il prit place à l'Union républicaine, prit la parole dans la discussion de la loi sur les syndicats professionnels (juin 1881), et, aux élections générales du 21 août 1881, fut réélu par 9,324 voix sur 11,880 votants et 18,600 inscrits, contre 1,245 voix à M. Bovier-Lapierre et 105 à M. de Virieu. Il reprit sa place à l'Union républicaine, parla sur le droit d'exclure de France les réfugiés politiques (juin 1882); fut rapporteur (juillet) de la commission d'organisation du protectorat en Tunisie; combattit le contre-projet de mairie centrale de Paris présenté par M. Sigismond Lacroix (novembre 1883); fit adopter dans la loi sur les attroupements un amendement appliquant la loi du 7 août 1848 (février 1884); fut rapporteur de la convention franco-tunisienne du 8 juin 1883 (avril 1884), ainsi que du projet de loi sur la caisse des lycées, collèges et écoles primaires (janvier 1885), et du traité du 9 juin 1885 avec la Chine. Il fit partie de la commission du budget, et fut rapporteur des budgets de l'instruction publique et de l'intérieur, etc.

Aux élections générales du 4 octobre 1885, porté sur une liste de concentration républicaine dans l'Isère, il fut réélu, le 3e sur 9, par 62,268 voix sur 112,659 votants et 162,975 inscrits; il continua de soutenir les ministères opportunistes, vota l'expulsion des princes (juin 1886), et attaqua vivement (février 1887) la surtaxe de 5 francs proposée sur le froment importé. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Les suspects en 1858* (1869). — *Des conditions du gouvernement en France* (1875). — *Danton et la politique contemporaine* (1883). — *La situation actuelle et le régime parlementaire* (1883).

DUBOTDÉRU (HYACINTHE-ANTOINE-JEAN-BAPTISTE-VICTOR, COMTE), député de 1815 à 1816, de 1820 à 1827, et pair de France, né à Plouay (Morbihan) le 13 novembre 1764, mort au château de Kerdreho (Morbihan) le 6 juin 1834, était colonel de cavalerie, lorsqu'il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département du Morbihan, avec 93 voix sur 184 votants et 260 inscrits. Il vota avec la majorité et parla pour le projet de loi d'amnistie amendé par la commission. Le 13 novembre 1820, il fut réélu par le même collège avec 124 voix sur 182 votants et 194 inscrits, et siégea dans la contre-opposition. Le gouvernement ayant présenté, le 17 mars 1821, un projet d'indemnité en faveur des donataires de l'empire dépossédés, M. Dubotdéru se fit l'organe des fureurs de la droite : « N'est-il pas monstrueux, dit-il, de vouloir que ce soit le roi de France, si souvent trahi, qui devienne le dispensateur des récompenses inouïes décernées par Bonaparte à des hommes parjures aux serments les plus saints, quand les Vendéens, les royalistes de l'Ouest et du Midi, les officiers émigrés avec notre roi et à son appel, spoliés de leurs biens par les confiscations, laisseront des veuves, des sœurs, des enfants voués à la misère et à la faim. Vous parlez de justice distributive, messieurs les ministres : apportez donc enfin une loi qui satisfasse tous les intérêts lésés par la Révolution ! » Le 25 février 1824, il fut réélu pour la troisième fois député, dans le 3e arrondissement électoral du Morbihan (Pontivy), qu'il présidait, par 109 voix et 120 votants sur 139 inscrits. Un biographe du temps prétend à tort que le seul discours qu'il ait prononcé à la Chambre fut un discours religieux. Ardent ministériel, il avait, d'après la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, trouvé un moyen infaillible de faire voter comme lui les deux collègues entre lesquels il était placé et qui ne partageaient pas ses opinions. « Lorsque la Chambre prononçait par assis et par levé, il étendait de droite et de gauche ses énormes bras, et suivant les circonstances, forçait les deux voisins à se tenir debout, ou les tenait fixés sur leurs bancs ! » Le comte Dubotdéru n'avait pas, d'ailleurs, cessé d'appartenir à l'armée. Il fut nommé maréchal de camp le 23 mai 1825. Le 5 novembre 1827, il fut fait pair de France. Il était maire de Plouay et chevalier de la Légion d'honneur. Il quitta la Chambre haute à la révolution de juillet.

DU BOUCHAGE (FRANÇOIS-JOSEPH GRATET, VICOMTE), pair de France et ministre, né à Grenoble (Isère) le 1er avril 1749, mort à Paris le 11 avril 1821, entra à 14 ans dans le corps d'artillerie de la marine, devint chef de brigade dans l'artillerie des colonies (novembre 1784), sous-directeur de l'artillerie au port de Brest, et fut nommé (1er juillet 1792) maréchal de camp et inspecteur général de son arme. Vingt jours après, le roi l'appela au ministère de la Marine; il fut aussi, par intérim, ministre des Affaires étrangères. Au 10 août, M. Du Bouchage conseilla des mesures de rigueur, combattit le projet de se réfugier à l'Assemblée; mais quand cette opinion eut prévalu, il y accompagna la famille royale, et donna le bras à la reine. Un décret du même jour le destitua de ses fonctions de ministre;

trois jours après, il émigra, pendant que le peuple pillait l'hôtel de la Marine. Il rentra en France sous le Consulat, continua de servir par une correspondance secrète la cause des Bourbons, et résista aux offres de son ami Decrès qui voulait le réintégrer dans son arme. Arrêté en 1806 comme soupçonné d'intelligences avec les princes, il fut relâché faute de preuves. La première Restauration le nomma lieutenant-général (1814); après le retour de Gand, il reprit une seconde fois le portefeuille de la Marine (24 septembre 1815). A la Chambre, il combattit, comme ministre, les amendements qui aggravaient « la loi d'amnistie » (1816). Il mit en non-activité un grand nombre d'officiers de mérite et les remplaça par d'anciens officiers, plus royalistes qu'expérimentés; il créa une école de marine, qu'il eut la malencontreuse idée de placer à Angoulême, rétablit la caisse des Invalides supprimée sous l'Empire, et blâma la dissolution de la Chambre introuvable (5 septembre 1816). Il quitta le ministère le 23 juin 1817, fut nommé, le même jour, pair de France et ministre d'Etat, avec une pension de 30,000 francs. A la Chambre haute, il siégea jusqu'à sa mort parmi les ultras.

DU BOUCHAGE (GABRIEL GRATET, VICOMTE), député de 1815 à 1816, pair de France, né à Grenoble (Isère) le 8 juin 1777, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 11 février 1872, neveu et fils adoptif du précédent, était fils d'un ancien préfet des Alpes-Maritimes sous Napoléon Ier. Maire de Brangues (Isère) en 1802, il fut élu député, le 22 août 1815, au collège de département de l'Isère, par 133 voix sur 237 votants et 306 inscrits. Il siégea parmi les ultras de la Chambre introuvable, appuya (28 octobre) l'amendement de M. de Kergorlay tendant à comprendre dans la loi sur les cris, écrits séditieux et provocations à la révolte, tous genres de faux bruits quelconques; fut nommé (9 décembre) secrétaire du 9e bureau et fit partie de la commission chargée de l'examen de la proposition demandant un vote de remerciements à ceux qui, au 20 mars et pendant l'interrègne, avaient défendu le roi et la royauté. Il ne fut pas réélu en 1816, après la dissolution; fut nommé, cette même année, commandant des gardes nationales de l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et remplaça son oncle à la Chambre des pairs, par ordonnance royale en date du 23 décembre 1823. Il s'y montra un des plus fougueux champions de l'ultra-royalisme, resta cependant à la Chambre haute sous le règne de Louis-Philippe, y fit de l'opposition légitimiste, et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848.

DU BOUCHAGE (ANTOINE-LOUIS-JOSEPH-FLODOARD GRATET, COMTE), député de 1846 à 1848, né à Grenoble (Isère) le 19 mars 1794, mort à Paris le 25 septembre 1855, était le neveu du vicomte François-Joseph Du Bouchage qui fut ministre sous Louis XVI et sous la Restauration. Il servit dans la cavalerie et prit sa retraite comme chef d'escadrons en 1844. Propriétaire dans la Drôme, il s'était présenté, le 9 juillet 1842, aux suffrages du collège électoral de Romans, mais il avait échoué avec 171 voix contre 214 données à l'élu M. Giraud, et 47 à M. d'Arbalestier. Le 1er août 1846, il fut élu, dans le même collège, par 313 voix sur 537 votants et 578 inscrits, contre 223 données au député sortant, M. Giraud. Le comte Du Bouchage vota constamment avec le parti conservateur et soutint le ministère Guizot. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

DUBOUCHET (PIERRE), député en 1791, membre de la Convention, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 13 septembre 1737, mort en exil en 1825, était fils d'un fabricant de papier. Il se fit recevoir médecin et s'établit à Montbrison. Le 4 septembre 1791, il fut élu suppléant à l'Assemblée législative par le département de Rhône-et-Loire, avec 196 voix sur 349 votants, et ne fut admis à siéger que le 27 juin 1792, en remplacement de M. Jovin-Molle, démissionnaire. Réélu par le même département membre de la Convention (5 septembre 1792), le 4e sur 15, avec 735 voix sur 835 votants, il siégea à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3e appel nominal : « Je vote pour la mort du tyran. » Dans la séance du 25 juin 1793, Bernard des Sablons ayant demandé un congé, Dubouchet s'y opposa : « Il est souverainement imprudent, dit-il, d'accorder des congés dans ce moment; on doit craindre que ce ne soient des intrigants qui aillent dans les départements pour égarer les citoyens. » La Convention rapporta le congé accordé. Envoyé en mission en Seine-et-Marne (juillet 1793), il se fit remarquer par un luxe de costume inusité chez un représentant du peuple; il rendit compte de cette mission à la Convention, le 28 brumaire an II. Il fit décréter (7 frimaire) une amnistie pour les troubles causés par la cherté des grains; défendit (24 pluviôse) les actes du tribunal révolutionnaire de « Commune Affranchie » (Lyon); fit renvoyer au Comité de Salut public l'examen des plaintes portées contre lui; s'opposa à l'arrestation de Lebon (15 thermidor); prit part à la discussion du Code civil (16 frimaire an III); s'opposa (16 pluviôse) à l'envoi de représentants aux colonies, en disant : « Je reconnais combien le commerce de l'Inde est important; mais dans ce moment je pense qu'il faut diriger toutes nos forces navales contre l'orgueilleuse Angleterre; Carthage pensait ainsi. S'il n'y avait pas eu de faction dans le Sénat de Carthage, Hannon serait parti deux mois plus tôt, et Rome n'existerait peut-être plus. » Après la session, il revint exercer la médecine à Montbrison. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'obligea de quitter la France. Il se réfugia en Allemagne où il mourut.

DUBOUCHET (JEAN-BAPTISTE-MAGLOIRE-MICHEL, BARON), député du Corps législatif de 1811 à 1815, né à Saint-Tropez (Var) le 29 avril 1747, mort à Saint-Tropez le 19 septembre 1828, servit avec distinction dans l'armée royale. Il assista en 1782 au siège de Saint-Christophe, où il fut blessé. On le retrouve, en 1785, major breveté du roi, et commandant à Saint-Tropez. Il resta le serviteur fidèle de la monarchie après la Révolution. Son dévouement à la cause royale lui valut d'être incarcéré en 1793 pendant quatorze mois. Il accepta cependant les faveurs de l'Empire, et fut élu, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour le département du Var, et, le 12 avril 1813, fut créé baron de l'Empire. Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Louis.

DUBOUEIX. — *Voy.* PINIEUX (COMTE DE).

DUBOULOZ (JEAN-MICHEL), membre de la Convention, et député aux Cinq-Cents, né à

Thonon (Haute-Savoie) en 1750, mort à une date inconnue, était avocat à Annecy, lorsqu'il fut élu député à la Convention, le 7e sur 8, avec 345 voix sur 568 votants, par le département du Mont-Blanc, le 22 février 1793. Républicain modéré, il se cantonna dans les questions d'affaires, fit partie du comité des transports, dont il fut le rapporteur, et entretint une correspondance suivie avec la Société républicaine de Thonon, son pays natal. Il vota, le 9 thermidor, la proscription de Robespierre, et ne quitta pas le comité des transports, dont il rédigea le projet de décret sur les postes et messageries, en brumaire an IV.

Élu au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par 200 voix sur 254 votants, il fit partie des commissions de la mercuriale, du cautionnement des conducteurs de diligences, etc., et parla (22 frimaire an V) (2 décembre 1796) sur la mauvaise et dispendieuse organisation du service des postes.

Le 20 mai 1797, le renouvellement par le sort du second tiers des membres du Conseil des Cinq-Cents l'en fit sortir; mais il fut élu par son département juge du tribunal, où il siégea jusqu'au 18 brumaire. Le gouvernement consulaire lui donna au tribunal civil de Thonon le siège de commissaire du gouvernement.

DUBOURDIEU (LOUIS-THOMAS-ROSE-NAPOLÉON, BARON), sénateur du second Empire, né à la Martinique le 15 juin 1804, mort à Toulon (Var) le 28 juin 1857, était fils d'un capitaine de vaisseau, et suivit la carrière paternelle. Elève du collège de la marine d'Angoulême, il fut nommé élève de deuxième classe (1er juin 1820), se distingua au bombardement de Cadix sur une canonnière (1823), passa enseigne (1825), prit part sur l'*Alcyone* à la bataille de Navarin où il eut la cuisse coupée par un boulet, et fut nommé chevalier de St-Louis et lieutenant de vaisseau (6 décembre 1827), puis capitaine de frégate (1831). De nombreuses croisières sur les côtes d'Afrique et aux colonies lui valurent le grade de capitaine de vaisseau (1840). Il commanda la station des Antilles sur la frégate la *Calypso* (1842-1844), et fut envoyé en mission à Haïti; commandant supérieur de la marine à Alger, il fut nommé contre-amiral (7 juillet 1848), et mis (1850) à la tête d'une division de l'escadre de la Méditerranée, qu'il commanda en chef par intérim. A la fin de 1815, chargé d'obtenir satisfaction pour des actes de piraterie commis sur les côtes du Maroc, il bombarda Saleh, et, sa mission remplie, fut promu grand-officier de la Légion d'honneur (15 décembre 1851), puis vice-amiral (3 février 1852); le gouvernement impérial l'autorisa, l'année suivante, à porter le titre de baron que son père avait gagné sous Napoléon 1er, et le nomma préfet maritime de Toulon. Les services qu'il rendit à ce poste pendant la guerre de Crimée le firent entrer au Sénat le 12 juin 1856. Il mourut subitement un an après, au moment de se mettre à la tête de l'escadre d'évolution.

DUBOURG (JEAN), député aux Anciens, né à Saint-Antoine (Gironde) à une date inconnue, mort à Bordeaux (Gironde) le 12 mai 1812, adopta les principes de la Révolution. Il fut nommé administrateur du département de la Gironde, le 16 mai 1790, puis accusateur public à Bordeaux le 8 septembre 1791. Il devint ensuite juge de paix du canton de St-André-de-Cubzac, et il exerçait ces fonctions quand il fut élu, le 27 germinal an VI, député de la Gironde au Conseil des Anciens, par 248 voix sur 304 votants. Très lié avec Barbé-Marbois, il fut exclu du Conseil au 18 fructidor, sans figurer pourtant sur la liste des condamnés à la déportation. Son rôle comme législateur fut des plus obscurs; son nom ne figure pas au *Moniteur*. On a de lui quelques essais poétiques.

DUBOURG (JEAN-BAPTISTE-HILARION), député aux Anciens et au Corps législatif, né à Beauvais (Oise) en 1749, mort à Amiens (Somme) le 5 juin 1840, suivit la carrière judiciaire. Il était accusateur public près le tribunal criminel de Beauvais, quand il fut élu, le 26 germinal an VII, député de l'Oise au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix. Il prêta son concours au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur comme député de l'Oise au nouveau Corps législatif. Son rôle politique, si modeste qu'il fût, ne nuisit pas à son avancement dans la magistrature. Le 11 germinal an XI, il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Amiens, et obtint plus tard la présidence de cette cour. Il en était président honoraire, quand il mourut.

DUBOURG (ARMAND-BERNARD-FERDINAND-MICHEL), député de 1824 à 1831, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 2 octobre 1778, mort à Toulouse le 4 octobre 1831, était propriétaire et maire de Toulouse. Il était chevalier de Malte. Le 6 mars 1824, il fut élu, au collège de département, député de la Haute-Garonne, par 186 voix sur 281 votants et 357 inscrits. Dans la session de 1825, il prononça un discours dans lequel il insista sur les économies à réaliser dans le budget, et fronda assez vivement les fonctionnaires. Il n'en était pas moins considéré comme un des fidèles partisans de M. de Villèle. Le 17 novembre 1827, il fut réélu, par le 1er arrondissement électoral de la Haute-Garonne (Toulouse), avec 205 voix sur 311 votants et 382 inscrits, contre 101 voix données à M. Hocquart; il soutint le cabinet Polignac. Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat, le 23 juin 1830, par 244 voix sur 375 votants et 433 inscrits, contre M. Joseph Viguerie, banquier. Il mourut l'année d'après.

DUBOURG-LANCELOT (JOSEPH-JOACHIM-FRANÇOIS-AIMÉ-JEAN-EMMANUEL), député en 1789, né à Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine) le 12 avril 1749, mort à Rhétiers (Ille-et-Vilaine) le 4 novembre 1806, était fils de François-Lancelot, sieur du Bourg, eu Marcillé-Robert, paroisse voisine de Rhétiers, et de dame Yvonne Fougeat. Il entra dans les ordres et fut pourvu de la cure de Rhétiers à l'âge de 27 ans, le 6 août 1776. Elu député du clergé aux Etats-Généraux, le 15 septembre 1789, par la seconde assemblée diocésaine de Rennes, sénéchaussée de Saint-Malo, en remplacement de l'abbé Hunault, démissionnaire, il adhéra sincèrement aux idées nouvelles, et écrivit, le 27 septembre, au bureau de la correspondance de Rennes, qu'il suivrait la ligne de conduite universellement applaudie des députés de la sénéchaussée de Rennes. Il prit séance le 1er octobre 1789, fut élu secrétaire de l'Assemblée en décembre 1790, et prêta serment à la constitution civile du clergé le 27 septembre. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il resta curé constitutionnel de Rhétiers, et assista au concile de 1797, en qualité de député de l'église

de Nantes. Un peu avant le Concordat, il publia, sous le titre de *Petit Catéchisme pour le temps présent*, un opuscule où il s'attachait à défendre sa conduite. Mgr de Maillé, évêque de Rennes, le replaça en 1803 dans sa cure de Rhétiers, où il mourut trois ans après.

DUBOUSQUET-LABORDERIE (JOSEPH-NICOLAS-ANTOINE), représentant en 1848, né à Brive (Corrèze le 6 janvier 1793, mort à Brive le 7 mars 1864, était, sous la Restauration, un riche propriétaire très libéral. Le gouvernement de Juillet le nomma sous-préfet de Brive (1830); il n'occupa que quelques années ces fonctions dont il usa singulièrement, au moins dans une circonstance, en introduisant de force dans une église un convoi que le clergé refusait d'y admettre. Il vivait dans ses propriétés, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Corrèze à l'Assemblée constituante, le 5e sur 8, par 21,175 voix. Il prit place à la gauche modérée, fit partie du comité de l'administration, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* les poursuites contre Caussidière (23 juin), *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt sur le sel, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-cour, *pour* l'interdiction des clubs. Il fut absent par congé, du 16 avril à la fin de la session, et ne fut pas réélu à la Législative. Chevalier de la Légion d'honneur.

DUBOUT (PIERRE-ETIENNE-NICOLAS-GERMER), député en 1791, né à une date inconnue, mort à Beauvais (Oise) le 8 mars 1804, bourgeois de Beauvais, fut élu, le 4 septembre 1791, député de l'Oise à l'Assemblée législative, le 8e sur 12, avec 185 voix sur 368 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et, au début du gouvernement consulaire, fut nommé, le 8 nivôse an VIII, administrateur du département de l'Oise.

DUBOYS (GASPARD-MARIE), député de 1815 à 1816, né à Grenoble (Isère) le 20 novembre 1761, mort à Grenoble le 27 mars 1860, descendant d'une vieille famille du barreau local, appartint à la magistrature de l'ancien régime. Il était fils de Gaspard Duboys, avocat à Grenoble, et de demoiselle Françoise Bellnard. Licencié en droit de l'université d'Orange, il fut reçu, le 8 juin 1782, conseiller au parlement de Grenoble. Il ne prit aucune part aux luttes retentissantes de sa compagnie contre le pouvoir, et, après la dissolution du parlement de Grenoble (7 septembre), il se retira à Villard-Bonnot. Le 14 août 1792, il épousa Mlle Claudine-Françoise Grimod de Bénéon de Rivirie, dont le père était, avant la Révolution, lieutenant des maréchaux de France à Lyon, et dont l'aïeul avait été maréchal de camp sous les ordres de Maurice de Saxe. Pendant la Terreur, M. Duboys fut arrêté comme suspect et incarcéré à Grenoble jusqu'au 9 thermidor. Le 27 floréal an XI, il fut nommé, par le premier consul, président de l'assemblée du canton de Domaine. Sous l'Empire, il fut maire de Combe-de-Lancey et, le 27 avril 1811, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Grenoble. Il donna sa démission de ces fonctions aux Cent-Jours. La seconde Restauration le nomma membre de la commission administrative provisoire du département de l'Isère, et le collège de département l'élut député, le 22 août 1815, par 123 voix sur 237 votants et 306 inscrits. Il n'appartint à aucune des législatures qui suivirent la « Chambre introuvable », et revint à Grenoble exercer les fonctions de président de chambre auxquelles il avait été élevé le 25 mars 1816. Il fut, sous Louis XVIII et sous Charles X, membre du conseil municipal et de la commission des hospices de Grenoble, et contribua beaucoup au rétablissement de l'École de droit de cette ville. Il donna sa démission de président à la cour, le 1er avril 1848, et fut, peu de temps après, nommé président honoraire. Il mourut dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

DUBOYS (JEAN-JACQUES), représentant aux Cent-Jours et député de 1830 à 1839, né à Richelieu (Indre-et-Loire) le 17 octobre 1768, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 18 juillet 1845, fut magistrat et soldat.

Reçu licencié en droit à l'université de Poitiers le 24 novembre 1788, il se fit inscrire comme avocat au présidial d'Angers le 16 mars 1790. Le 9 septembre 1791, il s'enrôla, comme simple soldat, dans le 3e bataillon des volontaires. Nommé capitaine dix jours après, et le lendemain lieutenant-colonel en second, il défendit Vannes contre les Chouans, reprit Rochefort, assista aux affaires de Nantes, de Manves et de Thouarcé, et fut nommé commandant de place de Vannes, puis commandant du département. Envoyé en garnison à Belle-Isle, il fut, comme suspect, traduit devant le tribunal révolutionnaire de l'île, mais il se défendit lui-même et fut acquitté.

Il se battit à Dol et à Antrain, et y fut blessé à la figure et à la jambe. Elevé au grade de chef de brigade, le 10 germinal an III, et employé contre Stofflet, puis contre Charette, il remplaça le général Mermet au commandement du camp de Soulans. Le 10 germinal an IV, il fut nommé, étant aux armées, professeur de législation à l'Ecole centrale de Maine-et-Loire; le 18 frimaire an V, il donna sa démission de chef de brigade et prit possession de sa chaire. Son cours eut beaucoup de succès, il le continua jusqu'à la suppression de l'École, qui eut lieu en 1804, et que hâta peut-être un discours prononcé par lui contre la création du lycée.

Il reprit sa place au barreau et prononça un plaidoyer mémorable en faveur des époux Lacroix dans l'affaire Clément de Ris. Le 20 avril 1811, il entra dans la magistrature comme substitut du gouvernement près la cour d'Angers. Le 15 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Sogré, avec 43 voix sur 64 votants et 123 inscrits, contre 13 voix à M. Pilastre de la Brardière, et 7 à M. Feuillant, anciens députés. Après avoir été arrêté en route par les Chouans, il parvint à Paris, et lut de sa voix « forte et animée », selon l'expression du *Moniteur*, le discours solennel à la cérémonie du Champ de Mai (1er juin 1815). Au retour, il fut de nouveau emprisonné au Mans par le général d'Ambrugeac, et relaché sur un ordre de Fouché. Il fut, en pleine audience, révoqué de ses fonctions de procureur-général par la réaction royaliste, rentra au barreau et devint le chef de l'opposition libérale dans Maine-et-Loire. Il échoua, le 12 juillet 1830, à l'élection législahoua, le 3e arrondissement électoral de Maine-et-Loire avec 76 voix contre 104 données à l'élu, M. de

Cacqueray. Elu colonel de la brigade nationale d'Angers en août 1830, et, le 10 du même mois, nommé procureur-général à la Cour royale de cette ville, il se présenta le 21 octobre 1830, à l'élection législative de l'arrondissement de Beaupréau, et fut élu par 85 voix sur 112 votants et 223 inscrits, en remplacement de M. de Cacqueray, démissionnaire, contre 17 voix données à M. Cesbron-Descrances, et 8 à M. de Marcombe. Elu de nouveau, le 5 juillet 1831, par le collège de Beaupréau, avec 69 voix sur 109 votants et 238 inscrits, contre 39 données à M. Casimir Périer, il fut appelé, dans le cours de la même année, au siège de conseiller à la Cour royale de Paris.

Le 21 juin 1834, il fut réélu par le collège de Beaupréau avec 79 voix sur 108 votants et 265 inscrits contre 28 voix à M. Leclerc-Thouin, et fut réélu, le 4 novembre 1837, pour la quatrième fois, avec 149 voix sur 224 votants et 339 inscrits, contre 58 voix données à M. Reveillière, légitimiste. Mais il échoua dans le même collège, le 2 mars 1839, avec 121 voix contre 139 données à l'élu, M. Poudret de Sevret. Il avait alors 71 ans. Le 29 décembre 1844, il donna sa démission de conseiller à la cour royale de Paris et se retira dans sa terre de la Bizolière en Savennière, où il mourut l'année suivante. Il avait été membre du conseil général de Maine-et-Loire pour le canton de Montrevault de 1830 à 1839.

DUBOYS (Ernest-Eugène), député au Corps législatif de 1851 à 1863, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 janvier 1808, suivit la carrière judiciaire. Il était maire d'Angers, quand il fut nommé, le 29 février 1852, député au Corps législatif par la 1re circonscription de Maine-et-Loire, avec 18,990 voix sur 20,273 votants et 39,803 inscrits, contre 288 à M. Lefrançois, ancien représentant, et 113 à M. Bordillon. Il fut réélu, le 22 juin 1857, par 11,540 voix sur 23,594 votants et 38,808 inscrits, contre 10,276 à M. Bordillon et 1,376 à M. Tournaux. Il vota constamment avec le gouvernement. Ayant été nommé premier président de chambre à la cour d'Angers, il fut obligé de résigner son mandat de député, incompatible avec cette nouvelle fonction. Il fut remplacé au Corps législatif par M. Legris.

DUBOYS-FRESNEY (Etienne), député de 1842 à 1846, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1888, né à Laval (Mayenne) le 15 août 1808, était fils d'un colonel du génie qui mourut en 1864 à l'âge de cent six ans révolus. Elève de l'Ecole polytechnique (1825), il devint sous-lieutenant du génie (1827), lieutenant (octobre 1831), capitaine (octobre 1833), et fut élu, le 9 juillet 1842, député du 5e collège électoral de la Mayenne (Château-Gontier), par 270 voix sur 480 votants et 534 inscrits, contre 210 voix à M. Martinet. Il siégea dans l'opposition de gauche, vota contre le ministère Guizot, et ne se représenta pas aux élections générales de 1846. Nommé chef d'escadron du génie (octobre 1849), lieutenant-colonel (août 1854), colonel (septembre 1859), il fut appelé aux fonctions de directeur des fortifications à Metz, puis à celles de commandant en second de l'Ecole polytechnique (1864). Promu général de brigade (juillet 1867), il fut membre du comité des fortifications, et entra dans la réserve en 1870. Candidat aux élections législatives du 8 juillet 1871, il échoua dans la Mayenne avec 15,642 voix sur 72,352 votants. Mais une élection partielle ayant eu lieu dans ce département, le 2 juillet suivant, pour remplacer M. de la Vauguyon, décédé, M. Duboys-Fresney fut élu par 41,896 voix sur 59,494 votants et 97,748 inscrits, contre 18,022 voix à M. Brunet de la Charie, conservateur. Il prit place au centre gauche et vota : *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles.

Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut le seul sénateur républicain élu dans la Mayenne ; il avait déclaré, dans sa profession de foi, qu'il serait heureux de consacrer sa vie à la défense de l'ordre, du drapeau tricolore et de la liberté. Il obtint, le 1er sur 2, 170 voix sur 338 votants. Il siégea à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie, fut membre de la commission d'enquête sur la dénonciation de plusieurs candidats à l'Ecole polytechnique, qui se plaignaient de la communication de l'épure d'examen à certains de leurs camarades, et refusa d'accorder au cabinet du 16 mai la dissolution de la Chambre. Au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, M. Duboys-Fresney fut réélu sénateur de la Mayenne par 190 voix sur 333 votants. Il continua de siéger à gauche, soutint les ministères républicains dans les questions scolaires, religieuses, coloniales, etc., et ne se représenta pas au renouvellement triennal de 1888. Il a longtemps présidé le conseil général de la Mayenne. Chevalier de la Légion d'honneur (17 avril 1845), officier (28 décembre 1854), commandeur (26 décembre 1864), grand-officier (25 janvier 1871).

DUBOYS-FRESNEY (Joseph), représentant en 1848, né à Saint-Servau (Ille-et-Vilaine) le 23 janvier 1812, frère du précédent, entra à l'Ecole polytechnique en 1832, mais fut compromis en 1833 dans l'affaire des poudres. Il avait projeté, avec quelques camarades de l'Ecole, de proclamer la république, au moment où Louis-Philippe passerait la revue de la garde nationale; mais trahi par l'un d'eux, il fut arrêté, au moment où il fabriquait les cartouches destinés à appuyer la proclamation. L'instruction de l'affaire dura six mois, et lorsqu'il comparut devant la cour d'assises, le 12 décembre 1833, il fut acquitté, mais ne put rentrer à l'Ecole polytechnique. Il revint à Laval près de sa famille, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant de la Mayenne à l'Assemblée constituante, le 4e sur 9, par 54,405 voix sur 93,437 votants et 105,259 inscrits. Il siégea parmi les républicains modérés de la nuance du *National*, fit partie du comité des travaux publics, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUBRETON (Jean-Louis, baron), pair de France, né à Ploërmel (Morbihan) le 18 janvior 1773, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le

25 mai 1855, s'engagea dans le bataillon auxiliaire des colonies (1er mars 1790), fut nommé lieutenant des gardes-côtes (12 avril), sous-lieutenant au 78e régiment d'infanterie (Penthièvre) (15 septembre 1791), lieutenant (1er octobre), adjudant-major (15 mars 1793), capitaine de grenadiers au 2e bataillon de la 143e demi-brigade (23 septembre 1795), après avoir fait campagne à l'armée du Nord et dans la Vendée. Cet avancement rapide était dû à son mérite et à la protection de son oncle, premier commis de la guerre. Capitaine dans la 52e demi-brigade, (5 octobre 1796), il servit à l'armée d'Italie, reçut un coup de feu dans le flanc au passage du Mincio (28 décembre 1800), passa chef de bataillon de la 11e demi-brigade d'infanterie légère (19 septembre 1801), fut envoyé à Saint-Domingue en 1802, fut blessé d'un coup de feu à la main gauche au combat du 17 novembre, et fut nommé colonel de la 11e demi-brigade (17 mars 1803). Fait prisonnier par les Anglais (4 décembre 1803), lors de l'évacuation du Cap, il fut remis en liberté peu après, et devint colonel du 5e régiment d'infanterie légère (18 octobre 1804), régiment qu'il mena en Hollande et en Allemagne. Il fit toute la campagne d'Espagne, fut promu général de brigade (6 août 1811), défendit Burgos avec courage et avec succès contre Wellington, fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et passa général de division (23 décembre 1812). Il prit part à la campagne d'Allemagne (1813), se distingua à Hanau, et, à la première Restauration, reçut la croix de Saint-Louis (8 juillet 1814) et le commandement supérieur de la place de Valenciennes (19 novembre). Il remit cette place (20 mars 1815) au colonel Marbot au nom de l'empereur, et se tint à l'écart. Au retour de Gand, le roi l'appela au commandement de la 5e division militaire (Strasbourg) (21 juillet 1815), le nomma commandeur de Saint-Louis (3 mai 1816) et officier de la Légion d'honneur, le créa baron (3 février 1819), et l'éleva à la pairie, le 15 mars suivant. A la Chambre haute, le général baron Dubreton prit place dans la majorité ministérielle, et continua de siéger après la révolution de 1830. Il fut admis à la retraite comme lieutenant-général le 10 juillet 1831, et promu grand-officier de la Légion d'honneur le 9 avril 1837.

DUBREUIL-CHAMBARDEL (PIERRE-JACQUES), député en 1791 et membre de la Convention, né à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) le 10 février 1729, mort à Jazeneuil (Vienne) le 14 novembre 1804, d'une famille de marchands, ne reçut pas d'instruction et se fit fermier. Partisan de la Révolution, il devint président de l'assemblée électorale de Niort, et administrateur du département (1790). Le 7 septembre 1791, il fut élu député des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 7e et dernier, par 184 voix sur 289 votants. Il se fit affilier à la Société des Jacobins, siégea parmi les plus avancés, réclama les honneurs de la séance pour les forçats sortis du bagne de Brest, et vota (8 août 1792) la mise en accusation du général Lafayette. Réélu par le même département à la Convention, le 6 septembre 1792, le 5e sur 7, avec 186 voix sur 369 votants, il prit place à la Montagne, et, au jugement de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Si je ne consultais que mon cœur, je ferais grâce; mais, comme législateur, je consulte la loi; la loi a parlé, je prononce la mort. » Il refusa également l'appel au peuple et le sursis. Il vota *contre* la mise en accusation de Marat (14 avril 1793), et *contre* les Girondins (31 mai), et fit partie de la commission d'enquête sur les actes de Carrier (novembre 1794).

Après la session, il fut nommé commissaire du gouvernement près le directoire de son département, et, au coup d'Etat de brumaire, se retira dans les vastes propriétés qu'il avait acquises comme biens nationaux. Il fut enterré, comme il l'avait demandé, dans le jardin de sa propriété du Châteignier, près de Jazeneuil. La revue de *la Révolution française* a publié sa correspondance avec sa famille pendant son séjour à Paris.

DUBREUIL-HÉLION. — *Voy.* GUÉRONNIÈRE (DE LA).

DUBRŒUCQ (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Andruicq (Pas-de-Calais) le 15 août 1749, mort à Douai (Nord) le 25 octobre 1826, fit son droit. Secrétaire de la commune de Saint-Omer le 5 février 1790, puis juge au tribunal du district, il fut, le 10 septembre 1792, élu 3e suppléant à la Convention par le département du Pas-de-Calais, avec 371 voix sur 735 votants; il fut admis à siéger le 23 nivôse de l'an II, en remplacement de Thomas Payne, exclu comme étranger. Le 7 messidor an VIII, il fut nommé juge au tribunal de Douai. Le 26 avril 1816, la Restauration lui donna un siège de conseiller à la cour de Douai. Il a laissé le souvenir d'un savant jurisconsulte.

DUBRUEL (PIERRE-JEAN-JOSEPH), député aux Cinq-Cents, de 1816 à 1820 et de 1821 à 1830, né à Rignac (Aveyron) le 16 septembre 1760, mort à Paris le 26 mars 1828, était, en 1787, conseiller du roi et juge royal à Rignac. Partisan des idées nouvelles, il fut nommé juge au tribunal de district d'Aubin, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents, par 194 voix sur 304 votants. Il y présenta (4 floréal) une motion sur les biens communaux; combattit (12 floréal) le projet de loi contre les prêtres réfractaires, et présenta un contre-projet dont l'objet était « d'admettre tous les prêtres sans distinction à prêter un serment de soumission aux lois, et de bannir du territoire français ceux qui le refuseraient, le rétracteraient ou le modifieraient, à l'exception des sexagénaires qui seraient reclus »; fit un rapport (26 floréal) mettant 12 millions à la disposition du ministre des finances pour le remboursement du mobilier vendu des condamnés; proposa (26 vendémiaire an V) la mise en liberté des prêtres détenus; déposa un rapport (30 pluviôse) sur les prêtres réfractaires; appuya (5 prairial) la pétition en faveur des prêtres détenus contre les dispositions de la loi du 14 brumaire; proposa (8 messidor), au nom d'une commission, de rapporter les lois prononçant les peines de reclusion et de déportation contre les prêtres insermentés, et de déclarer que les individus frappés par ces lois rentrent dans la classe des citoyens français; parla (23 messidor) en faveur du projet sur la police des cultes, établit que la raison, la politique, la justice et l'humanité s'accordent pour défendre les bases du projet, demanda qu'on poursuivît le prêtre prévaricateur, non comme prêtre, mais comme individu qui trouble la tranquillité de l'Etat : « Il n'y a que les tyrans, dit-il, qui proscrivent en masse; » fit un nouveau rapport (10 fructidor) sur la déclaration à exiger des ministres de tous les cultes, et proposa la formule suivante : « Je promets soumission au gouvernement de la République

française (on vota l'impression et l'ajournement). Il sortit du Conseil en l'an VI, devint membre de la municipalité et juge de paix de Rignac, adhéra à l'Empire, et pendant six ans (1806-1812) fut candidat au Corps législatif. Il fut nommé proviseur du lycée de Marseille vers la fin de l'Empire, puis proviseur à Versailles, fut décoré de la Légion d'honneur le 25 décembre 1814, refusa de reconnaître Napoléon aux Cent-Jours, et, le 4 octobre 1816, fut élu député par le collège de département de l'Aveyron avec 134 voix sur 165 votants et 265 inscrits. Il siégea dans la minorité et suivit la ligne politique de ses compatriotes et amis, MM. de Bonald et Clausel de Coussergues. La 2e circonscription électorale de l'Aveyron (Villefranche) lui renouvela son mandat, le 1er octobre 1821, par 131 voix sur 211 votants et 284 inscrits, contre 76 voix à M. Bergoon, président du tribunal de Villefranche. M. Dubruel réclama un dégrèvement d'impôts pour son département, demanda la revision des pensions accordées aux officiers de l'Empire, et déposa (1817) sa célèbre proposition fixant la majorité des enfants à 25 ans, pour obvier aux désordres produits par l'affaiblissement de la puissance paternelle. Cette proposition ne fut rejetée qu'au bout de trois ans d'examen.

Le 21 février 1824, il fut réélu par 121 voix sur 125 votants et 165 inscrits, présenta quelques rapports sur des pétitions et fut élu questeur (1826). Réélu de nouveau, le 17 novembre 1827, par 62 voix sur 113 votants et 134 inscrits, contre 49 voix à M. Soulié, procureur du roi, il mourut quatre mois après l'élection; il était inspecteur des études. « Le collège de Versailles, a dit un de ses biographes, n'a pas eu d'écolier plus sage que lui sur son banc de législateur. » Commandeur de la Légion d'honneur.

DUBRUEL (BLAISE), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Prayssac (Lot) le 12 février 1740, mort à une date inconnue, exerçait la profession de médecin à Prayssac. Il entra au Corps législatif le 10 août 1810, par le choix du Sénat conservateur, et y siégea jusqu'à la fin de l'Empire. On perd sa trace après la législature.

DUBRUEL (BLAISE-GASPARD), représentant en 1848, né à Prayssac (Lot) le 21 janvier 1805, mort au château de Septfonts (Dordogne) le 19 mai 1885, exerçait, avant la révolution de février, les fonctions d'agent de change à Villeneuve-d'Agen. A la révolution de février, le gouvernement provisoire le nomma commissaire de la République dans le Lot-et-Garonne. Mais il fut bientôt révoqué, et remplacé par M. Bérard, révoqué plus tard à son tour. Gaspard Dubruel fut alors réintégré dans ses fonctions. Le 13 avril 1848, il fut élu représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 7e sur 9, par 40,599 voix sur 88,758 votants et 94,809 inscrits. Il vota: *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* le crédit pour l'expédition de Rome et *pour* l'amnistie des transportés. Il était absent au moment du vote sur les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et sur le droit au travail. Il resta en congé depuis le 12 janvier jusqu'au 5 mars 1849. Après la séparation de la Constituante, il rentra dans la vie privée, et, depuis lors, ne remplit aucune fonction publique.

DUBRUEL (EDOUARD-AUGUSTE), représentant en 1848, né à Villefranche (Aveyron) le 28 juin 1810, n'avait aucun antécédent politique avant la révolution de février 1848. Les biographies de cette époque ne donnent même aucun détail sur lui. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Aveyron à l'Assemblée constituante, le 8e sur 10, par 32,486 voix sur 90,119 votants et 105,448 inscrits. Il vota *pour* la loi sur les attroupements, *contre* les clubs, *pour* le rétablissement du cautionnement des journaux, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière à raison des événements du 15 mai, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la suppression de l'impôt sur le sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale et le projet de mise en liberté des transportés qui fut rejeté faute de 4 voix. Il était absent dans la séance où fut mis aux voix l'ordre du jour déclarant que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. Il ne fit pas partie de l'Assemblée législative. Aux élections générales du 1er juin 1863, il se présenta au Corps législatif, comme candidat de l'opposition, dans la 3e circonscription de l'Aveyron, mais il échoua avec 5,928 voix contre 22,602 accordées à l'élu, M. Chevalier. Il n'a, depuis lors, joué aucun rôle politique.

✓ **DUBRULLE** (LOUIS-JOSEPH), sénateur de 1876 à 1882, né à Douai (Nord) le 26 novembre 1821, riche propriétaire-agriculteur, conseiller général du Pas-de-Calais pour le canton de Vimy, et maire de Rouvroy, se porta, comme candidat légitimiste et clérical, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans le Pas-de-Calais. Il déclara dans sa profession de foi que, lorsque viendrait le moment de la revision de la Constitution, il agirait « en royaliste convaincu que la monarchie héréditaire et traditionnelle peut seule garantir à la France, avec une sage liberté, l'ordre et la paix, et des alliances nécessaires pour lui permettre de reconquérir le rang qu'elle doit occuper dans le monde. » Elu, le 2e sur 4, par 583 voix sur 1,018 votants, il prit place à l'extrême-droite de la Chambre haute, vota *pour* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution de la Chambre (juin 1877), et *contre* les ministères républicains qui suivirent. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il échoua avec 254 voix sur 1,013 votants, et rentra dans la vie privée.

DUBUAT (FRANÇOIS-MARIE), député en 1789, né à Meaux (Seine-et-Marne) en 1752, mort à une date inconnue, était conseiller au présidial de Meaux quand éclata la Révolution. Le 21 mars 1789, il fut élu député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Meaux, et fut admis à siéger, le 14 mai 1790, en remplacement de M. d'Aguesseau, démissionnaire. Le *Moniteur* ne parle de lui qu'une fois au sujet d'une motion qu'il présenta, concernant les voitures de Versailles. Il ne fit partie d'aucune autre assemblée.

DUBUISSON (HUBERT-DOMINIQUE-JOSEPH), député en 1789, né à Douai (Nord) le 21 janvier 1735, mort à une date inconnue, était agriculteur, membre de la société d'agriculture du

Pas-de-Calais, et maire d'Inchy, lorsqu'il fut élu, le 28 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la province d'Artois. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

DUBUISSON (René-Marie), député en 1791, né à Buais (Manche) le 28 février 1749, mort à Sourdun (Seine-et-Marne) le 3 mars 1806, était fils de Mathieu Dubuisson, capitaine de la brigade de Saint-Brice, et d'Angélique-Renée Gauthier. Président du grenier à sel de Provins, employé dans les fourrages du roi, il épousa, en novembre 1781, Anne-Elisabeth-Françoise de Cheverry, fille d'un contrôleur des actes et receveur des domaines. Sous la Révolution, il fut nommé membre du directoire de Seine-et-Marne, et fut élu, le 31 août 1791, député du même département à l'Assemblée législative, le 3e sur 11, par 280 voix sur 355 votants. Il siégea silencieusement parmi les modérés; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le gouvernement consulaire le nomma maire de la commune de Sourdun quelques années avant sa mort.

DUBUISSON (Claude-François-Charles), député aux Anciens, né à Vauvillers (Haute-Saône) le 12 décembre 1750, mort à Vauvillers le 8 mars 1829, était fils d'un procureur près la justice seigneuriale de Vauvillers. Il étudia le droit et se fit recevoir avocat, fit partie de l'administration départementale élue à Vesoul le 9 juin 1790, et, le 23 germinal an VI, fut nommé député de la Haute-Saône au Conseil des Anciens par 94 voix sur 114 votants. Il devint secrétaire de cette assemblée et prit la parole, le 19 brumaire an VIII, pour réclamer en termes énergiques l'assimilation aux émigrés des individus soustraits à la déportation. Là se borna son rôle politique.

DUBUISSON (Jean-Baptiste-Antoine Georgette), vicomte de la Boulaye, député de 1827 à 1830, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 11 novembre 1781, mort à Bourg (Ain) le 20 février 1856, entra dans l'administration sous la Restauration, comme secrétaire général du ministre de la Maison du Roi, et fut créé vicomte le 8 janvier 1820. Le 24 novembre 1827, il fut élu député, au collège de département de l'Ain, par 83 voix sur 111 votants et 129 inscrits. Huit jours auparavant, il avait échoué dans le 1er arrondissement électoral de ce département avec 50 voix contre 136 données à l'élu, M. Chevrier de Courcelles. Il siégea parmi les ministériels, et soutint le ministère Polignac. Le 3 juillet 1830, il fut réélu par 66 voix sur 124 votants et 130 inscrits. Dévoué à la branche aînée des Bourbons, il cessa de siéger après la révolution de juillet, n'acceptant pas le nouvel ordre de choses. Le reste de sa vie s'écoula dans la retraite.

DUBUISSON. — *Voy.* Douzon (comte de).

DUBUSC (Charles-François), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Louviers (Eure) le 4 février 1739, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, fabricant de draps à Louviers. Après 1789, il devint administrateur du département. Le 9 septembre 1792, il fut élu 3e suppléant à la Convention par le département de l'Eure, avec 334 voix sur 529 votants. Il remplaça immédiatement Condorcet, élu dans plusieurs départements et qui avait opté pour l'Aisne. Il siégea parmi les modérés, et vota, au 3e appel nominal, dans le procès de Louis XVI, pour la « détention, et le bannissement, quand la sécurité publique le permettrait. » Partisan des Girondins, il fut du nombre des 73 députés protestataires arrêtés et emprisonnés comme complices. De sa prison, il écrivit, le 25 brumaire an II, au Comité de sûreté générale une lettre déclarant « qu'il a signé sans y réfléchir la protestation du 6 juin contre le 31 mai; qu'il a ressenti la plus vive douleur d'avoir accompli cet acte; il était abattu, consterné, et croyait la Convention vraiment en péril; il répudie toute liaison avec les Girondins. » L'humilité de ce repentir ne toucha pas le Comité, car Dubusc resta en prison, et ne fut réintégré à la Convention que le 18 frimaire an III, comme les autres.

Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents. Il y garda un silence prudent, car sa présence dans cette assemblée n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

DUC (Pierre-Antoine), député aux Anciens, né à Saint-Marcellin (Isère) le 28 octobre 1753, mort à Saint-Marcellin le 7 mai 1834, était fils du receveur des consignations au bailliage de Saint-Marcellin. Il fit son droit; en 1790, il était avocat à Saint-Marcellin, et y remplissait des fonctions municipales. Successivement administrateur du département, procureur-syndic du district de Saint-Marcellin, membre et président de l'administration centrale du département de l'Isère, maire de Saint-Marcellin, puis juge au tribunal civil, il fut, le 23 germinal an VII, élu député de l'Isère au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et ne joua d'ailleurs qu'un rôle insignifiant. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DUCAMP (Pierre-Paul-Eugène), député de 1876 à 1881, né à Lascaux (Corrèze) le 5 juin 1820, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 24 décembre 1877, suivit la carrière du barreau. Avocat à Alais au moment du coup d'Etat de décembre 1851, exilé par Louis-Napoléon, il vécut pendant quelque temps en Angleterre. Après l'amnistie générale de 1859, il revint en France, et devint directeur d'une compagnie d'assurances. Au 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de la Nièvre. Aux élections générales du 8 février 1871, il fut porté sur la liste républicaine du Gard, mais il échoua avec 42,905 voix; le dernier candidat élu de la liste conservatrice, M. Baragnon, obtint 49,649 suffrages. Le 20 février 1876, il fut élu député dans la 1re circonscription d'Alais, par 9,151 voix sur 14,249 votants et 17,212 inscrits, contre 5,007 voix à M. le baron d'Hombres.

Il avait dit dans sa profession de foi : « Pour nous tous, républicains, je parle de ceux qui acceptent la république par raison, comme de ceux qui l'ont si longtemps poursuivie de leurs efforts, nous ne pouvons plus avoir d'autre préoccupation, d'autre intérêt, d'autre devoir que de la conserver, de la consolider et de la défendre de toute notre énergie contre tout ce qui menacerait de la perdre ou de la compromettre. » Il alla siéger à gauche, vota en faveur de la proposition Gatineau, mais ne prit pas part au vote sur l'amnistie plénière (proposition Raspail). Il fut des 363. Le 14 octobre 1877, il fut réélu par 9,503 voix sur 15,169 votants et 18,428 inscrits, contre 5,568 voix à M. Teissonnière. Il mourut pendant la législature et fut remplacé par M. Favaud. M. Ducamp était conseiller général du Gard.

DUCAMPE. — *Voy.* Rosamel (de).

DUCARRE (Nicolas), représentant en 1871, né à Lhuis (Ain) le 24 novembre 1819, mort à Lyon (Rhône) le 1er juillet 1883, s'adonna à la chimie et créa à Lyon, en 1840, une fabrique de toiles cirées qui devint par la suite une importante manufacture de toiles imperméables. Conseiller municipal de Lyon (mai 1848) et secrétaire du conseil, il donna sa démission au coup d'Etat du 2 décembre 1851, déclina toute candidature pendant la durée de l'Empire, et fut plusieurs fois inquiété sous prévention de propagande républicaine. Un grave accident dans son usine faillit lui coûter la vie en 1859; il resta défiguré. Elu à nouveau conseiller municipal de Lyon (15 septembre 1870), il se montra l'adversaire de la Commune séparatiste proclamée à Lyon, mais proposa la mise sous séquestre des propriétés des congrégations religieuses de la ville. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le 1er sur 13, par 78,621 voix, sur 117,523 votants et 185,134 inscrits, prit place à la gauche républicaine, prononça, lors de la discussion de la loi sur l'Internationale, un discours d'une modération remarquée, et proposa un « impôt sur le chiffre des affaires du commerce et de l'industrie », qui fut vivement combattu par M. Thiers, et qui fut repoussé par 413 voix contre 299 (15 juillet 1872). Le conseil municipal de Lyon protesta contre sa déposition à la commission d'enquête sur les événements de Lyon au 18 mars. M. Ducarre prit part aux discussions sur la nomination des maires, sur le travail des enfants dans les manufactures, et fut rapporteur de plusieurs commissions industrielles. Il vota *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur les prières publiques, sur l'arrêté contre les enterrements civils, sur le ministère de Broglie, sur le retour du parlement à Paris. Il refusa de se représenter aux élections du 20 février 1876.

DUCASSE DE HORGUES (Etienne-Jean-Guillaume), député de 1824 à 1830, né à Horgues (Hautes-Pyrénées) le 27 novembre 1776, mort au château de Camalès (Hautes-Pyrénées) le 29 décembre 1853, fit ses études au collège de l'Esquille, à Toulouse, et, destiné à l'armée par sa famille, entra dans la marine avant la Révolution. En 1792, il s'enrôla par prudence dans une compagnie franche qui devint plus tard le 24e chasseurs à cheval, fit campagne à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut emprisonné à Tarbes comme suspect sous la Terreur, et ne dut la liberté qu'à la chute de Robespierre. Conseiller général de son département en 1810, il fut candidat au Corps législatif, et, après le retour des Bourbons, devint secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées. Le 25 février 1824, il fut élu député par le collège de ce département, avec 104 voix sur 184 votants et 206 inscrits. Dans la session, il défendit le crédit relatif à l'Ecole de déclamation : « Ce sont, dit-il, les hommes les plus religieux qui ont fondé et constamment soutenu l'Opéra. Les cardinaux Richelieu et Mazarin ont introduit ce genre en France. L'abbé Perrin fut le premier qui, en 1669, obtint de Louis XIV le privilège d'établir l'Opéra à Paris. Il fut décidé que les gentilshommes pourraient exercer les fonctions de danseurs sans déroger... Enfin un jésuite a composé le meilleur traité sur les ballets (on rit); cela est pourtant vrai, messieurs... » Il vota contre la loi du sacrilège, et compta parmi les membres les plus fermes de la contre-opposition. Réélu, le 17 novembre 1827, par 82 voix sur 138 votants et 169 inscrits, il soutint le ministère Polignac, et ne fut pas réélu en 1830. Il fut aussi conseiller général des Hautes-Pyrénées.

DUCASTAING (Raymond), député en 1789, né au Harga (Gers) le 30 décembre 1738, mort à une date inconnue, était curé de Lannux (Gers). Le 19 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Armagnac-Lectoure, et suivit silencieusement la majorité de son ordre; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DUCASTEL (Jean-Baptiste-Louis), député en 1791, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 septembre 1740, mort à Rouen le 1er juillet 1799, était fils d'un charpentier de Rouen. Il fut quelque temps apprenti chez son père, mais une vocation décidée l'entraîna vers le barreau; après avoir débuté à Rouen, il vint à Paris en 1778, et y conquit rapidement une telle réputation que ses confrères, jaloux de ses succès, le firent rayer sous prétexte qu'il avait plaidé devant le parlement Maupeou. Il figura notamment : dans l'affaire Dufossé fils, dont le père contestait la légitimité sous prétexte qu'il s'était mésallié en épousant une roturière; et pour le major Allen, dans le procès en réhabilitation de Lally-Tollendal : dans cette affaire il eut, avec M. d'Espréménil, conseiller au parlement, intervenant au procès comme témoin, une altercation qui tourna à la confusion du magistrat. Ducastel revint à Rouen, et, le 7 septembre 1791, fut élu député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative (le procès-verbal de l'élection manque aux Archives nationales). Le 5 octobre, il rendit compte à l'Assemblée de la mission de la députation envoyée auprès de Louis XVI; désapprouva (6 octobre) le cérémonial proposé pour la réception du roi; fut élu (17 octobre) président de l'Assemblée; déposa (8 novembre) un projet de loi contre les émigrés; présenta (11 novembre) une motion au sujet des troubles de Caen; s'opposa (29 novembre) à la vente des édifices non employés au culte salarié; fit ajourner (6 décembre) la discussion sur les événements de Saint-Domingue; présenta (24 janvier 1792) la motion suivante : « L'Assemblée défend aux personnes qui sont ou seront admises dans les tribunes, de donner aucune marque d'approbation ou d'improbation, et ceux qui troubleront par des clameurs indécentes seront contraintes d'en sortir. » Il demanda que ce décret fût lu à toutes les séances (*violents murmures*) (repoussé après discussion). Il parla (22 juin) sur le mode de constater civilement les naissances, mariages et décès; (27 juin) sur la fixation de l'âge du mariage et de la majorité; il insista (10 juillet) pour que la majorité fût fixée à 21 ans (adopté); proposa (27 août) que « les majeurs ne seront plus soumis à la puissance paternelle, qui ne s'étendra que sur la personne des mineurs » (adopté); appuya (30 août) et discuta le projet relatif au divorce. Après la session, il se retira à Rouen, et fut nommé ensuite à la chaire de législation créée à l'Ecole centrale de cette ville. On a de lui : *Mémoire sur les dîmes pour le clergé de Nor-*

mandie contre les cultivateurs de la même province (1773).

DUCELLIER (François-Jacques), député en 1789, né à Caen (Calvados) le 17 mai 1726, mort à Paris le 25 mars 1801, fut, avant la Révolution, avocat au parlement de Paris. Il s'occupa ensuite d'agriculture, et fut élu, le 2 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la prévôté et la vicomté de Paris (*extra-muros*). Il rendit ainsi compte à ses commettants de son attitude à l'Assemblée nationale : « J'atteste à mes concitoyens qui m'ont élu et que j'ai représentés en qualité de leur député à l'Assemblée nationale, que je me suis conformé autant qu'il a été en moi aux cahiers qu'ils m'ont remis; que j'ai voté suivant leurs pouvoirs et le serment que j'ai fait à Dieu en leur présence et singulièrement : 1° Pour que la religion catholique, apostolique et romaine fût maintenue dans sa pureté et déclarée la seule religion d'Etat; 2° Pour la conservation du gouvernement monarchique, de l'inviolabilité du roi, et du respect dû à sa personne sacrée; 3° Et pour la vraie liberté du peuple, si malheureusement confondue avec la licence... Et comme il a été rendu des décrets qui portent atteinte à ces bases fondamentales de la tranquillité et du bonheur de la France, les uns ouvertement, les autres d'une manière indirecte, JE DÉCLARE à mes commettants et à la nation entière, pour que l'on ne puisse me soupçonner d'aucune adhésion, même tacite, que je n'ai pris aucune part à ces décrets; qu'au contraire, je m'y suis opposé de toutes mes forces, et que je persiste et que je persisterai toujours, même aux dépens de ma vie, dans mon opinion. *Signé* : DUCELLIER. » Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DU CHAFFAULT (Jacques-Gabriel), député de 1830 à 1834 et de 1835 à 1837, né à Montaigu (Vendée) le 9 janvier 1769, mort à Paris le 20 décembre 1849, appartenait à une famille noble, originaire du comté de Nantes. Il se rangea, dès la première heure, parmi les adversaires de la Révolution, émigra, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes comme officier dans l'artillerie de la légion Mirabeau; il fut blessé, le 17 mai 1793, dans un combat entre l'armée de Condé et les troupes du général Custine. En 1815, il commanda en chef une division de l'armée vendéenne, et fut fait chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Le 3 juillet 1830, il fut élu député par le collège de département de la Vendée, avec 130 voix sur 155 votants et 198 inscrits, et fut réélu, le 5 juillet 1831, dans le 4e collège électoral de la Vendée (les Herbiers), par 84 voix sur 105 votants et 194 inscrits. Il prit place dans l'opposition légitimiste. Non réélu en 1834, il rentra à la Chambre, le 10 janvier 1835, nommé par le 3e collège (Bourbon-Vendée), avec 51 voix sur 93 votants et 218 inscrits, en remplacement de M. Jacques Laffitte qui avait opté pour Paris. Il avait été admis à la retraite, comme colonel d'artillerie, le 14 mars 1833.

M. Du Chaffault avait épousé en premières noces Mlle Louise-Renée-Hortense Paris de Soulanges. Il s'était remarié ensuite avec sa nièce N. Du Chaffault, fille d'Auguste-Salomon et de Marie-Rosalie de Mac-Carty. On a de lui deux petites brochures relatives aux événements de la Vendée en 1815, la première intitulée : *Relation des événements qui ont eu lieu dans la Vendée du 27 mai au 10 juin 1815*, la deuxième : *Relation de ce qui s'est passé le 24 juin 1815, à la Tessoualle, près Chollet, à l'occasion du traité passé à Chollet le 26 du même mois.*

DU CHAFFAULT (Jean-Paul-Jules-Félicité-Amaudric, comte), représentant en 1848, né à Digne (Basses-Alpes) le 29 avril 1798, mort à Digne le 8 mai 1868, était de la famille de Xavier de Maistre. Secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes à la fin de la Restauration, il tenta vainement plusieurs fois, sous la monarchie de juillet, depuis 1834, d'entrer à la Chambre à la place de M. Gravier, député ministériel; cette ambition ne fut réalisée qu'après la révolution de 1848 : il fut en effet élu, le 23 avril 1848, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée constituante, le 3e sur 4, par 16,588 voix sur 38,425 votants et 45,994 inscrits. Il fit partie du comité de l'intérieur et vota avec les modérés, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi contre les attroupements, *pour* la loi contre les clubs, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, *contre* la suppression de l'impôt sur le sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* les crédits relatifs à l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'amnistie des transportés. Il était absent dans la séance où furent votées les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière en raison des événements du 15 mai. Son rôle politique prit fin avec la session.

DU CHAFFAULT (Césaire-Léon-Amaudric, comte), représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1884, né à Digne (Basses-Alpes) le 19 mai 1822, mort à Digne le 6 juin 1884, fils du précédent, entra d'abord dans l'administration et fut secrétaire général des Basses-Alpes en 1848. Sans fonctions sous l'Empire, il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée nationale, le 2e sur 3, par 14,273 voix sur 25,739 votants et 43,511 inscrits. Il siégea au centre gauche, mais dans plusieurs circonstances vota avec la droite. Il se prononça *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *pour* la proposition Casimir Périer, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la circulaire Pascal, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Pascal Duprat; il s'abstint sur les prières publiques, sur l'amendement Barthe et la démission de M. Thiers. Il était absent pendant la discussion de la loi des maires. Le 30 janvier 1876, il se présenta à l'élection sénatoriale des Basses-Alpes, sur la liste constitutionnelle, en opposition avec la liste radicale, et fut élu par 193 voix sur 329 votants. Le candidat le plus favorisé de la liste républicaine, le docteur Allemand, n'obtint que 138 voix. Il prit place au centre constitutionnel, se prononça *pour* la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet de Broglie-Fourtou (juin 1877), et vota le plus souvent avec la droite, jusqu'à sa mort.

DUCHASSEINT (Jean-Baptiste-Félix Delapchier), député depuis 1876, né à Lezoux (Puy-de-Dôme) le 20 janvier 1814, se fit recevoir licencié en droit, devint membre du conseil d'arrondissement de Thiers (1840), candidat en 1848 à l'Assemblée constituante, où il n'ob-

tint que 10,000 voix, et peu après, conseiller général du canton de Lezoux (1848); il protesta, par une lettre publiée dans les journaux, contre le coup d'Etat de décembre 1851, donna sa démission de conseiller général pour ne pas prêter serment à l'Empire, et s'occupa d'agriculture avec un zèle qui fut récompensé dans plusieurs concours régionaux. Il rentra au conseil général du Puy-de-Dôme pour le canton de Lezoux, le 8 octobre 1871, et, le 20 février 1876 fut élu député de l'arrondissement de Thiers, par 8,056 voix sur 15,846 votants et 23,010 inscrits, contre 7,544 voix à M. Chassaigne, conservateur, sur une profession de foi qui réclamait « une république définitive, conservatrice et progressive ». Il prit place à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie et fut des 363. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 11,641 voix sur 18,620 votants et 23,295 inscrits, contre 3,821 voix à M. Chassaigne et 3,127 à M. de Barante; il reprit sa place à gauche, et vota *pour* l'enquête sur les actes du cabinet du 16 mai, *contre* le ministère de Rochebouët, et *pour* les ministères républicains qui lui succédèrent. Réélu, le 21 août 1881, par 10,077 voix sur 12,003 votants et 23,556 inscrits, contre 837 voix à M. Chomette, radical, et 364 à M. de Barante, il vota *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* les crédits du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du Puy-de-Dôme, il fut élu, le 7e sur 9, par 76,314 voix sur 132,128 votants et 169,883 inscrits; il se fit inscrire à la gauche radicale et à l'union des gauches, et continua de voter avec la gauche, notamment (juin 1886) pour l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DUCHASTEL (Gaspard-Séverin), membre de la Convention, né à Rochefou (Deux-Sèvres) le 20 février 1766, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, était fils d'un général des finances du Poitou, de petite noblesse, et riche propriétaire dans les Deux-Sèvres. Après avoir fait ses études à Poitiers, il entra (1786) dans les gardes du roi, qu'il quitta à la mort de son père, pour revenir dans ses domaines (1788). Administrateur des Deux-Sèvres (1790), il se mit à la tête des gardes nationales, comme chef de légion à Thouars, lors du soulèvement de la Vendée, et repoussa les Vendéens à Châtillon (24 août 1791). Ce fait d'armes le fit élire, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département des Deux-Sèvres, le 4e sur 7, par 191 voix sur 353 votants. Il se lia avec le parti Girondin. Malade au 1er et au 2e appel nominal pour le jugement de Louis XVI, il vint en bonnet de nuit voter, au 3e appel, pour le bannissement. Dans la séance du mardi 28 mai 1793, il fut désigné par la majorité de la Convention pour aller en mission à l'armée du Nord; mais la Montagne protesta violemment contre cette nomination. Collot d'Herbois s'écria: « Je demande que l'on fasse imprimer le procès-verbal de la séance où Duchastel est venu en bonnet de nuit pour sauver Capet. C'est un scélérat. » Danton demanda la parole contre lui, et ils montèrent ensemble à la tribune. Duchastel ayant obtenu la parole, s'exprima ainsi: « Je déclare qu'ayant prononcé mon opinion contre la mort de Louis Capet, et l'ayant envoyée au président qui ne put la lire, je me rendis, quoique malade, à l'Assemblée pour voter. Au surplus, puisque je n'ai pas la confiance de ces messieurs, je n'accepte pas la commission. »

Dans la séance du 15 juin, Berlier fit, au nom du Comité de Salut public, un rapport sur les *faits imputés* à Duchastel. Il donna lecture des déclarations de Choudieu et de Bourbotte, commissaires auprès de l'armée des côtes. Choudieu attestait que Duchastel avait parcouru les départements de la Loire-Inférieure, de Mayenne-et-Loire et des Deux-Sèvres, au moment où les rebelles y faisaient des progrès. La municipalité de Brissac, district d'Angers, l'avait arrêté et fait conduire à Doué, district de Saumur. Il présenta un passeport de la Convention nationale, fut remis en liberté, et se dirigea sur les Deux-Sèvres. Choudieu ajouta que la conduite de Duchastel lui avait paru suspecte. « Depuis, dit-il, une lettre de Duchastel, trouvée dans la poche d'un chef des rebelles, a prouvé qu'il était en correspondance avec eux. » Berlier terminait en disant: « Bourbotte, arrivé hier des départements que les brigands ravagent, a déclaré au Comité de Salut public qu'il avait connaissance des mêmes faits, il en a rédigé le procès-verbal. » Duchastel, qui avait déjà gagné Caen avec les autres Girondins, fut décrété d'accusation. Il fut arrêté à Bordeaux sur l'ordre du représentant Ysabeau, au moment où il allait s'embarquer pour Philadelphie. Compris dans l'acte d'accusation dressé contre la Gironde, il comparut devant le tribunal révolutionnaire avec ses co-accusés, le 3 brumaire an II. L'accusateur public dit qu'il avait envoyé, de concert avec Pétion et autres, Charlotte Corday pour assassiner Marat. Duchastel répondit à cette accusation: « A l'époque où j'ai vu Pétion dans le Calvados, Marat n'était plus, et je n'ai point conspiré contre l'unité de la République. » Il fit observer, en outre, qu'il n'avait été dans le Calvados que le 2 juillet et qu'à cette époque plusieurs départements s'étaient déjà révoltés. Il déclara qu'il ne se serait pas rendu à Caen s'il avait su qu'il s'y trouvait des conspirateurs cherchant à soulever les départements contre la Convention nationale. Le président Hermann lui ayant fait cette question: « N'est-ce pas vous qui, en bonnet de nuit, êtes venu voter contre la mort du tyran? » il répondit: « Comme je n'ai à rougir d'aucune de mes actions, je déclare que c'est moi! » Il fut condamné à mort, lui quinzième, le 9 brumaire an II, à onze heures du soir. Il fut exécuté le lendemain, 3 novembre 1793, avec les chefs de la Gironde, sur la place de la République, à midi. Il avait vingt-sept ans.

DUCHASTEL-BERTHELIN (Jacques-Jean-Baptiste), député aux Cinq-Cents, et représentant aux Cent-Jours, né à Reims (Marne) le 16 juin 1756, mort à Troyes (Aube) le 21 février 1830, était fils de Jean-Baptiste Duchastel de Montflambert, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, et de Louise-Nicolle Cadot. Négociant à Troyes, il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de l'Aube au Conseil des Cinq-Cents, par 172 voix sur 231 votants. Il présenta (11 prairial an IV) une résolution relative au dépôt de la liste des émigrés; déposa (10 vendémiaire an V) un rapport sur une demande de crédits pour des réparations à la « ci-devant cathédrale de Chartres »; fit mettre (27 vendémiaire) 50,000 francs à la disposition de l'archiviste du Corps législatif; parla sur la

législation relative aux biens nationaux (3 brumaire an VI), et demanda l'institution d'une commission chargée de passer l'examen de tous les marchés (21 pluviôse an VI). Il reprocha au Directoire la pénurie des finances (30 thermidor an VI), et réclama l'impression du rapport de Porte proposant de suspendre de ses fonctions législatives le représentant du peuple Hermann. Il se tint à l'écart pendant la durée de l'Empire, et, le 8 mai 1815, fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département de l'Aube, avec 69 voix sur 131 votants. Cette courte législature termina sa carrière politique.

DUCHATEL (Charles-Jacques-Nicolas, comte), député aux Cinq-Cents, de 1827 à 1833, et pair de France, né à Tinchebray (Orne) le 29 mai 1751, mort à Mirambeau (Charente-Inférieure) le 24 septembre 1844, appartenait à une famille de vieille noblesse, et était directeur et receveur général des domaines du roi dans la généralité de Bordeaux, quand éclata la Révolution. Lors de la réorganisation administrative de 1791, conservé comme directeur de l'enregistrement et des domaines du département de la Gironde, il fut, en 1793, arrêté comme suspect et incarcéré, réussit à s'évader, et fut, après le 9 thermidor, réintégré dans ses fonctions. Il ne tarda pas cependant à quitter Bordeaux, comme justiciable de la loi de germinal qui éloignait les ex-nobles des villes maritimes. Il vécut dans la retraite à la campagne pendant quelques mois, fut nommé administrateur du département, et, le 25 vendémiaire an IV, fut élu député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, par 233 voix sur 403 votants. Il prit part aux discussions de finances et de crédit public et fut l'auteur de la loi sur l'enregistrement du 22 frimaire an III; il présenta sur les hypothèques, sur les domaines engagés, sur les postes et les messageries, des rapports qui font autorité et qui constituent autant de traités complets sur la matière. Après le coup d'Etat de brumaire, il entra dans la régie de l'enregistrement et des domaines. Napoléon l'appela au Conseil d'État le 24 décembre 1799, et lui confia des missions administratives dans la 23e et la 7e divisions militaires. C'est d'après son rapport que fut décidée l'ouverture de la route du Simplon au pied du fameux rocher de Meillerie, sur le lac Léman. En 1801, il fut nommé directeur général de l'enregistrement et des domaines, occupa ces importantes fonctions jusqu'au 16 juillet 1815, et fut créé comte de l'empire en 1808. Tombé en disgrâce sous la Restauration, il fut élu député, le 24 novembre 1827, au collège de département de la Charente-Inférieure, par 117 voix sur 220 votants et 283 inscrits. Huit jours auparavant, il avait échoué dans le 4e arrondissement électoral du même département avec 75 voix contre 98 données à l'élu, M. de Saint-Légier, député sortant. Il siégea au centre gauche, vota l'adresse des 221 et fut réélu, le 23 juin 1830, dans le 4e arrondissement électoral de son département, par 134 voix sur 204 votants et 238 inscrits, contre 68 voix à M. de Ségur. Le collège de Jonzac lui renouvela son mandat, le 5 juillet 1831, par 267 voix sur 283 votants et 369 inscrits. Le 25 janvier 1833, Louis-Philippe l'éleva à la pairie. Il était en grande faveur à la cour; il siégea sur les bancs ministériels. Membre de la Légion d'honneur du 9 vendémiaire an XII, commandeur du 25 prairial suivant, membre du comité de la grande Chancellerie de l'ordre en 1809, grand-officier le 30 juin 1811, grand-croix le 30 avril 1836.

DUCHATEL (Charles-Marie-Tanneguy, comte), député de 1833 à 1848, et ministre, né à Paris le 19 février 1803, mort à Paris le 5 novembre 1867, fils du précédent, se fit recevoir avocat, et collabora, à la fin de la Restauration, à la rédaction du *Globe*, où il traita les questions économiques. Son *Traité de la charité dans ses rapports avec l'économie sociale*, dans lequel il préconise la doctrine de Malthus, le fit remarquer (1829). Ses opinions libérales lui valurent, du gouvernement issu de la révolution de Juillet, le titre de conseiller d'Etat et la croix de la Légion d'honneur. Le 21 février 1833, le 4e collège électoral de la Charente-Inférieure (Jonzac) l'envoya siéger à la Chambre, à la place de son père, nommé pair de France, par 234 voix sur 247 votants et 362 inscrits. Il prit place au centre, parla sur le budget et sur la créance de 25 millions réclamée par les Etats-Unis (1834). Cette question ayant amené la dislocation du ministère, M. Duchâtel entra dans le nouveau cabinet (4 avril 1834) avec le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, et, soumis par ce fait à la réélection, vit confirmer son mandat législatif, le 21 juin 1834, par 211 voix sur 256 votants et 344 inscrits, contre 35 voix à M. de Saint-Légier. Le même jour, il fut également élu dans le 5e collège du même département (Marennes) avec 108 voix sur 215 votants et 273 inscrits, contre 103 voix à M. Senné. A la Chambre, il proposa et défendit les projets de loi sur les douanes et sur les caisses d'épargne, quitta le ministère (10 novembre 1834) avec ses collègues, lors de la formation du cabinet Bassano, dit ministère *des trois jours*, reprit le portefeuille de l'Agriculture dans le cabinet reconstitué sous la présidence du duc de Trévise (18 novembre), et le conserva jusqu'à la chute du cabinet (21 février 1836). L'avènement d'un nouveau ministère (6 septembre 1836) donna à M. Duchâtel le portefeuille des Finances. A cette occasion, il écrivait à l'un de ses amis la lettre suivante (17 septembre : « Nous voici attelés de nouveau à la charrue; j'ai bon espoir et ferme confiance. Thiers a fait des fautes inouïes, ses amis les plus chauds en conviennent maintenant; le plus grand nombre de ses anciens partisans l'a abandonné. Je n'étais pas désireux de rentrer si tôt dans les affaires, mais l'honneur ne me permettait pas d'abandonner le roi dans une question où nous partagions complètement son avis. Cet avis du reste est celui de l'immense majorité du public. Le roi, à l'insu duquel on a mené toute cette affaire espagnole, n'avait entendu à aucune soumission. Adieu, mon cher ami; nous avons besoin de compter sur des amis tels que vous; vous êtes un bataillon serré. Quand on est soutenu par des hommes honorables et justement considérés, on a confiance dans le succès et l'on attend sans crainte les mauvaises chances. » Comme ministre des finances, M. Duchâtel discuta la question financière de l'intervention en Espagne, créa une caisse spéciale pour les travaux extraordinaires, transporta les fonds de la caisse d'épargne à la caisse d'amortissement, et déposa un projet de dégrèvement du sucre fabriqué dans les colonies. Il remplit, du 6 septembre au 15 octobre 1836, l'intérim du ministère de l'Agriculture, et se retira du cabinet, le 15 avril 1837, avec M. Guizot. Il avait soutenu à la tribune les projets de modifications du Code forestier, et

pris une part importante à l'établissement des chemins de fer. Sa seconde nomination au ministère de l'Agriculture et du Commerce avait nécessité sa réélection (18 décembre 1834), obtenue avec 132 voix sur 229 votants et 286 inscrits, contre 88 voix à M. Senné; il avait été également réélu, le 13 octobre 1836, après son entrée au ministère des Finances. Lors de la dissolution de la Chambre provoquée par le ministère Molé (30 octobre 1839), il fut réélu (24 novembre) par 264 voix sur 289 votants et 423 inscrits, fut nommé vice-président de la Chambre, et fut un des chefs les plus actifs de la coalition. Il accepta, lors de l'émeute des 12 et 13 mai 1839, le portefeuille de l'Intérieur dans le cabinet Soult (12 mai), avec mission de rallier la majorité; mais le rejet par la Chambre de la dotation demandée pour le duc de Nemours mit le cabinet en froid avec le roi, qui organisa le ministère du 1er mars (1840). M. Duchâtel se trouva momentanément rejeté dans l'opposition; mais la chute du cabinet du 1er mars, trop belliqueux pour le roi, ramena M. Duchâtel, dès le 29 octobre, au ministère de l'Intérieur, dans le nouveau cabinet présidé par le maréchal Soult. Ces deux nominations avaient provoqué deux réélections, et le ministre avait été réélu, le 8 juin 1839, par 197 voix sur 208 votants, et, le 5 décembre 1840, par 242 voix sur 258 votants. A la Chambre, il déposa et défendit un projet de monument à Molière, des projets sur l'organisation des archives publiques, sur l'entrée des livres étrangers, sur l'acquisition de l'hôtel de Cluny, sur les expériences de télégraphie de nuit, sur la translation des cendres de Napoléon, sur la construction de nos grandes lignes de chemins de fer, etc. Dévoué à la politique de M. Guizot, si hautaine dans la forme, mais si peu dédaigneuse, au fond, des petites manœuvres et des abus d'influences capables de la soutenir, M. Duchâtel laissa traiter sans ménagement les condamnés politiques, répondit aux demandes de réformes que « le pays était satisfait », et usa largement de la candidature officielle. Les mœurs électorales du moment se reflètent dans la réponse qu'il adressait, le 9 septembre 1846, à M. Denis, candidat malheureux à Toulon aux élections du 1er août précédent, et qui se plaignait vivement au ministre de son insuccès : « Mon cher ancien collègue, j'ai beaucoup regretté votre échec aux élections dernières. Nous vous avions sincèrement et nettement soutenu. Nous n'avons pas pu, il est vrai, prendre quelques mesures désirées par vous; à mon avis, elles étaient exorbitantes et auraient gravement compromis le gouvernement. MM. Portalis appartiennent comme vous à l'opinion conservatrice; nous ne pouvons pas substituer des questions de personnes aux questions de principes. Le corps électoral a prononcé. Nous ne pouvons pas, à notre grand regret, nous exposer à un nouvel échec pour soutenir votre candidature contre une candidature de même couleur. L'intérêt de la politique conservatrice passe avant toute autre considération. » Aux deux élections générales qui eurent lieu durant son ministère, M. Duchâtel fut réélu, le 9 juillet 1842, par 295 voix sur 381 votants et 456 inscrits, contre 78 voix à M. Delajus, et, le 1er août 1846, par 399 voix sur 463 votants et 570 inscrits, contre 32 voix à M. de Saint-Légier. La révolution du 24 février 1848 renversa le ministère et la monarchie. Associé à l'impopularité de M. Guizot, M. Duchâtel crut devoir passer en Angleterre: il en revint quelques mois après, et ne s'occupa plus de politique. Le comte Duchâtel était membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1842), et membre libre de l'Académie des Beaux-Arts (1846). Sa grande fortune lui permit de réunir une belle collection de tableaux, dont les plus remarquables ont été légués par lui au musée du Louvre. Grand-croix de la Légion d'honneur (29 octobre 1846).

DUCHATEL (Napoléon-Joseph-Léon, vicomte), député de 1834 à 1837 et pair de France, né à Paris le 5 août 1804, mort à Paris le 3 janvier 1884, était le second fils du comte Charles-Jacques-Nicolas Duchâtel. Il entra à l'Ecole de Saint-Cyr, devint capitaine d'état-major, et quitta l'armée après la révolution de Juillet. Le nouveau gouvernement le nomma préfet des Basses-Pyrénées, puis de la Haute-Garonne. Le 13 décembre 1834, il fut élu député, par le 5e collège électoral de la Charente-Inférieure (Marennes), avec 132 voix sur 229 votants et 286 inscrits, contre 88 voix à M. Senné, en remplacement de son frère qui avait opté pour le 4e collège (Jonzac). Il siégea parmi les ministériels, et, le 4 mai 1845, fut nommé pair de France. Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DUCHATEL (Charles-Jacques-Marie-Tanneguy, comte), représentant en 1871, député de 1885 à 1889, né à Paris le 19 octobre 1838, fils du comte Duchâtel, ministre sous Louis-Philippe, fit ses études à Paris, et fut reçu avocat. Pendant la guerre de 1870-1871, il commanda la garde nationale mobilisée de Jonzac (Charente-Inférieure). Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 4e sur 10, par 71,569 voix sur 105,000 votants et 148,277 inscrits; il prit place au centre gauche, fit deux fois partie du bureau comme secrétaire, et prit part aux travaux de plusieurs commissions importantes; il présenta (8 septembre 1871) un amendement à la proposition Ravinel, ainsi conçu : « A partir du 1er janvier 1872, tous les ministères seront installés à Paris » (rejeté par 384 voix contre 246); proposa (2 février 1872), avec M. Humbert, de fixer à Paris la résidence de l'Assemblée nationale et du gouvernement (rejeté par 366 voix contre 310), et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour du parlement à Paris, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* le septennat, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Il avait été élu conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Mirambeau, le 8 octobre 1871. Aux élections législatives du 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de Jonzac, avec 8,788 voix contre 11,246 données à M. Eschassériaux, bonapartiste. Il accepta de représenter la France à Copenhague (20 octobre 1876), puis à Bruxelles (27 mars 1878), et fut appelé (17 avril 1880) à l'ambassade de Vienne. Lorsqu'en 1883 fut votée la loi concernant la situation des membres des familles qui ont régné sur la France, M. le comte Duchâtel, s'inspirant à la fois de ses sentiments personnels et de hautes convenances diplomatiques, crut devoir résigner ses fonctions. Aux élections d'octobre 1885, il se présenta dans la Charente-Inférieure, au 1er tour de scrutin, comme candidat républicain indé-

pendant; au 2e tour, porté sur la liste républicaine du département, il fut élu (18 octobre), le 6e sur 7, par 62,036 voix sur 124,616 votants et 143,670 inscrits. M. le comte Duchâtel reprit sa place au centre gauche et s'occupa principalement de questions économiques et financières; le 9 juillet 1886, il fit voter, par 282 voix contre 219, un amendement à la loi de finances, tendant à dégrever de 11 millions l'impôt foncier sur la propriété non bâtie; il présenta également une proposition sur la liberté du droit d'association. Dans la dernière session, M. le comte Duchâtel s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et était absent par congé lors du vote des poursuites contre le général Boulanger.

DUCHÉ (Tristan-Mathieu), représentant en 1849, né à Sury-le-Comtal (Loire) le 21 février 1804, mort à Londres (Angleterre) le 10 septembre 1865, entra dans l'Université. Régent de huitième à Villefranche (Rhône) (1825), régent de troisième dans la même ville (1826), régent de quatrième à Roanne et à Fontenay-aux-Roses de 1827 à 1829, il devint préfet des études à Roanne de 1830 à 1832, et, en 1835, maitre d'études au collège royal de Henri IV. Il quitta l'enseignement pour le barreau et se fit inscrire comme avocat à Saint-Etienne. Le 13 mai 1849, porté aux élections législatives sur la liste républicaine de la Loire, il fut élu représentant de la Loire à l'Assemblée législative, le 8e sur 9, par 35,154 voix sur 75,232 votants et 118,427 inscrits. Il siégea à la Montagne, signa l'appel aux armes du 13 juin 1849, et fut proscrit au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Depuis cette époque, il a vécu et est mort à l'étranger.

DUCHÉ (Antoine-Marie-Scævola), député de 1885 à 1887, né à Saint-Etienne (Loire) le 8 juin 1843, mort à Paris le 24 décembre 1887, fils du précédent, suivit son père dans l'exil en Angleterre. En 1865, il revint en France, s'occupa activement de politique, et collabora aux journaux républicains de la Loire. Porté sur la liste républicaine de la Loire aux élections législatives du 8 février 1871, il échoua avec 25,116 voix sur 89,275 votants. Conseiller général de la Loire (1880) pour le 1er canton de Saint-Etienne, collaborateur de l'*Eclaireur de Saint-Etienne*, du *Républicain de la Loire*, etc., il échoua, une seconde fois, à l'élection partielle du 5 avril 1885, dans la 1re circonscription de Saint-Etienne, où il s'agissait de remplacer M. Bertholon, décédé. Il n'obtint que 6,366 voix contre 7,365 données au candidat radical élu, M. Amouroux. Le 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste opportuniste de la Loire, et passa, le 7e sur 9, avec 64,072 voix sur 116,857 votants et 151,072 inscrits. Il prit place à la gauche républicaine, fut un des auteurs et des défenseurs à la tribune de la proposition relative à l'expulsion des princes (février 1886), qui fut combattue par M. de Freycinet et repoussée alors (4 mars) par 330 voix contre 193; fut un des promoteurs de l'Association de « propagande républicaine », organisée le 27 février 1887, et combattit la surtaxe des céréales, qui fut votée (mars 1887) par 312 voix contre 233. Il mourut en décembre suivant.

DUCHER (Claude), député de 1885 à 1889, né à Cormatin (Saône-et-Loire) le 21 octobre 1832, fut reçu en 1858 docteur en médecine, se fixa à Thoissey (Ain), et devint médecin de l'hospice. Conseiller général de l'Ain (8 octobre 1871) et maire de sa commune, il fut élu député de l'Ain, le 4 octobre 1885, le 6e et dernier, avec 42,698 voix sur 76,043 votants et 103,649 inscrits. Il prit place à gauche et vota *pour* les ministères républicains, sur les questions de l'expulsion des princes, du Tonkin, etc. Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DUCHERRAY (Jacques Le Bourgeois), député de 1816 à 1818, et de 1820 à 1824, né à Verdun (Meuse) le 7 janvier 1767, mort à Cattenom (Moselle) le 25 décembre 1827, était propriétaire à Cattenom, lorsqu'il fut élu, le 4 octobre 1816, député par le collège de département de la Moselle, avec 87 voix sur 148 votants et 244 inscrits. Il siégea à la droite ministérielle, et fut successivement réélu, le 13 novembre 1820, par 141 voix sur 238 votants et 252 inscrits, et, le 13 novembre 1822, dans le 2e arrondissement électoral de la Moselle (Thionville), par 75 voix sur 100 votants et 102 inscrits, contre 25 voix à M. Milleret. Un biographe du temps dit de lui: « Les élections de 1818 ne lui avaient pas été favorables; mais les électeurs privilégiés viennent de réparer l'échec qu'il reçut alors, et il est allé grossir les rangs de ceux qui ont voté les lois d'exception et tout ce qui tend à comprimer la liberté dont doit jouir tout Français. »

DUCHESNE (Pierre-François), député aux Cinq-Cents et membre du Tribunat, né à Romans (Drôme) le 6 octobre 1743, mort à Grenoble (Isère) le 31 mars 1814, était avocat estimé au parlement de Grenoble au moment de la Révolution. Il se montra partisan enthousiaste des idées nouvelles, fut, le 12 avril 1790, un des rédacteurs chargés d'élaborer le projet de serment qui devait être prêté à la fédération des gardes nationales de Grenoble, devint procureur-syndic du district de Crest, et fut élu, le 25 germinal an V, député de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents, par 124 voix sur 155 votants. Le 15 thermidor, il soutint que les rentes foncières avaient été éteintes par la loi du 17 juillet 1793; il combattit (7 vendémiaire an VI) l'exclusion des anciens nobles de toutes les fonctions publiques; déposa un rapport (15 vendémiaire) sur les transactions opérées pendant la dépréciation du papier-monnaie; parla (8 frimaire) en faveur de la successibilité des enfants naturels; fut élu secrétaire de l'Assemblée (1er germinal); fit adopter (18 germinal) un projet réglant les formalités à suivre pour la présentation des effets négociables à longs termes souscrits pendant la durée du papier-monnaie. Il fut un des opposants les plus ardents au coup d'Etat de brumaire; mais son opposition dura peu, puisque, le 4 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Tribunat. Dans cette assemblée, il fit une motion d'ordre (8 messidor an VIII) contre la réouverture des sociétés politiques, fut nommé président du Tribunat, combattit les empiétements successifs du gouvernement consulaire, prononça un discours remarquable sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, et reprocha au gouver-

nement de maintenir les classes indigentes dans l'ignorance. Lors de la proposition du consulat à vie, il fut le seul, avec Carnot, à déposer un vote négatif, et il donna sa démission motivée sur l'illégalité du sénatus-consulte du 16 thermidor an X qui portait atteinte à la Constitution de l'an VIII. Il revint au barreau de Grenoble, dont il devint bâtonnier, et fut élu, par le collège électoral de la Drôme, candidat au Sénat conservateur, mais l'Empereur ne l'y fit point entrer. On a de lui un grand nombre de discours et d'opinions sur des questions législatives, et, en outre : *Le voyage de piété au mont Calvaire de Romans en Dauphiné.*

DUCHESNE (Antoine-Louis-Hippolyte), représentant aux Cent-Jours, député de 1835 à 1837, né à Grenoble (Isère) le 27 février 1781, mort à Grenoble le 11 septembre 1854, fils du précédent, se fit recevoir avocat, et publia, en 1814, quelques brochures de politique libérale. Le 13 mai 1815, il fut élu, au collège de département, représentant de l'Isère à la Chambre des Cent-Jours, par 43 voix sur 55 votants. Il y combattit comme intempestive la proposition de Carnot déclarant que l'armée avait bien mérité de la patrie, appuya la demande de Dupin tendant à reviser les sénatus-consultes impériaux pour les mettre d'accord avec l'Acte additionnel; réclama, à la nouvelle du désastre de Waterloo, des mesures capables de sauver la France ; proposa formellement de demander à l'Empereur son abdication; s'opposa à la proclamation de Napoléon II; parla sur le projet de constitution alors en discussion, et signa la protestation de la minorité délibérée chez Lafayette. Nommé, pendant cette période, avocat-général près la cour de Grenoble, il ne fut pas confirmé dans ces fonctions par le gouvernement royal, et rentra au barreau de sa ville natale. Il continua à propager dans des brochures les idées libérales, défendit l'abbé Grégoire élu député, et rentra au parlement sous la monarchie de juillet, ayant été élu, le 25 juillet 1835, député du 5e collège électoral de l'Isère (Saint-Marcellin), par 102 voix sur 202 votants, contre 91 à M. Martin, en remplacement de M. Penet, démissionnaire. Il prit place au centre ministériel et ne fit pas partie d'autres législatures. Il a publié : *Réflexions d'un royaliste sur l'ordonnance de réformation* (1814); — *Vote d'un Dauphinois sur l'Acte additionnel du 22 avril 1815*; — *Des pouvoirs de la Chambre des représentants et de l'usage qu'elle en a fait* (1815); — *Mémoire contre les auteurs ou complices de l'assassinat commis en 1816 sur la personne de Félix Tabaret*; — *Avis aux électeurs* (1823), etc.

DUCHESNE (Marie-Albert), député de 1885 à 1889, né à Paris le 21 août 1851, se fit inscrire au barreau de Paris en 1871, devint secrétaire de Me Rousse et président de la conférence Molé. Propriétaire à Compiègne, il se présenta, comme candidat bonapartiste, aux élections législatives du 21 août 1881, et échoua avec 7,444 voix contre 12,892 données à l'élu républicain, M. Robert. Porté sur la liste conservatrice de l'Oise, aux élections d'octobre 1885, il fut élu, le 18, au second tour de scrutin, le 6e et dernier, par 50,802 voix sur 91,643 votants et 110,761 inscrits. Il a pris place à droite, s'est fait remarquer par de fréquentes interruptions, a voté contre les ministères républicains au pouvoir, et s'est prononcé dans la dernière session : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

M. Albert Duchesne a collaboré à la *Gazette des tribunaux*. Il a, de plus, publié en collaboration avec son père, M. Emile Duchesne, greffier à la Cour de cassation : la *Table analytique des arrêts rendus par la Cour de cassation en matière criminelle de 1857 au 21 décembre 1873* (1874-75, 2 volumes in-8o).

DUCHESNE. — *Voy.* Sicotière (de la).

DUCHESNE DE GILLEVOISIN (Antoine-Charles-Nicolas, baron), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Paris le 20 février 1758, mort à Paris le 18 janvier 1840, était propriétaire à Chamarande (Seine-et-Oise), lorsqu'il fut élu par le Sénat conservateur député de Seine-et-Oise au Corps législatif, le 10 août 1810. Il siégea jusqu'en 1815, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUCHESNE DE GILLEVOISIN (Charles-Adrien-Gustave), marquis de Conegliano, député au Corps législatif de 1857 à 1869, né à Paris le 12 novembre 1825, était le petit-fils du maréchal Moncey. En 1855, il fut nommé chambellan de l'Empereur et, la même année, épousa la fille de M. Levavasseur, ancien député de la Seine-Inférieure. Elu député au Corps législatif, le 22 juin 1857, dans la 1re circonscription du Doubs, avec 17,387 voix sur 29,022 votants et 40,579 inscrits contre 7,151 voix à M. le général du Pouëy et 4,359 à M. de Montalembert, il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 4 juin 1863, par 20,555 voix sur 31,989 votants et 43,799 inscrits, contre 9,022 voix à M. de Montalembert et 2,290 à M. de Jouffroy. Il échoua aux élections du 24 mai 1869, avec 18,033 voix contre 18,398 données au candidat de l'opposition, élu, M. Ordinaire. Durant ces législatures, il fit partie de plusieurs commissions, notamment de celle qui, en 1863, eut à approuver une convention provisoire passée entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et le chemin de fer Victor-Emmanuel.

DUCHESNE-FOURNET (Paul), député de 1881 à 1885, né à Lisieux (Calvados) le 20 mai 1845, propriétaire d'une importante filature, conseiller général du Calvados pour le canton de Blangy, se porta comme candidat républicain aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le ministère du 16 mai, et échoua, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque, avec 5,783 voix contre 7,250 données au député sortant réélu, M. Flandin. Il fut plus heureux aux élections du 21 août 1881 : l'arrondissement de Pont-l'Evêque l'envoya siéger à la Chambre avec 7,410 voix sur 12,094 votants et 16,221 inscrits, contre 4,617 voix au député sortant. Il prit place à gauche, et soutint les ministères républicains sur les questions de l'enseignement, du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Calvados, il échoua avec 35,508 voix contre 51,393 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Witt.

DUCHEYRON-DUPAVILLON (Jean-François), député de 1816 à 1817 et de 1822 à 1824, né à Saint-Martin-des-Combes (Dordogne) le

1er octobre 1774, mort au château de la Gaubertie le 15 août 1831, appartenait à une famille noble du Périgord. Il était fils du chevalier Raymond Ducheyron-Dupavillon, seigneur de la Gaubertie et de la Bonnetie, ancien capitaine au régiment de Picardie, qui mourut en 1791, au moment où il se préparait à émigrer; son oncle Jean-François Ducheyron-Dupavillon, capitaine de vaisseau, major-général des flottes combinées de France et d'Espagne, fut, en 1782, emporté par un boulet à bord du *Triomphant* qu'il commandait. Propriétaire à la Gaubertie, M. Ducheyron-Dupavillon fut, le 4 octobre 1816, élu député par le collège de département de la Dordogne, avec 80 voix sur 160 votants et 272 inscrits. Il fut réélu le 16 mai 1822, par le même collège avec 169 voix sur 181 votants et 339 inscrits. Huit jours auparavant, il avait échoué dans le 3e arrondissement électoral de la Dordogne (Bergerac) avec 31 voix contre 156 données à l'élu, M. Maine de Biran, député sortant, 84 au général Subervie, et 29 à M. Cazenave de Libersac. Une *Histoire généalogique de la famille Ducheyron-Dupavillon*, publiée à Bordeaux en 1866, apprend que le député sut concilier dans les deux législatures auxquelles il appartint « l'amour du roi et celui de la liberté sage ». Il avait, le 6 juillet 1799, épousé « demoiselle Antoinette-Laurentine-Eustoquie de Souïllac, fille de très haut et de très puissant seigneur Jean-Georges, marquis de Souïllac, allié à la maison de Turenne, et de dame Pauline-Lucrèce de Joubert. »

DUCIS (Jean-François), membre du Sénat conservateur, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 22 août 1733, mort à Versailles le 31 mars 1816, vit le jour dans une rue de Versailles qui porte aujourd'hui son nom; ses parents, originaires de la Savoie, tenaient un commerce de lingerie et de poterie. Il remplit très jeune encore les fonctions de secrétaire du comte de Provence, et fut attaché ensuite au maréchal de Belle-Isle qui, en 1756, l'emmena avec lui dans un voyage d'inspection des places fortes du royaume. Devenu ministre de la guerre en 1758, le maréchal de Belle-Isle plaça Ducis comme commis dans les bureaux de son département, aux appointements de 2,000 francs. Mais Ducis, tourmenté par la vocation littéraire, négligea les devoirs de sa position, et offrit sa démission. Le ministre l'accepta, et lui conserva ses appointements, qu'il toucha jusqu'à la Révolution. Un contemporain a pu dire de lui, à cette époque, « qu'il commençait ses journées à l'église et qu'il les finissait au théâtre. » Il débuta par une pièce imitée d'*Athalie*, *Amélise*, qui n'eut aucun succès (1768). Il trouva sa voie le jour où il tenta de transporter sur la scène française les drames de Shakespeare. Le premier résultat de cette tentative fut *Hamlet*, qui parut en 1769. La politesse raffinée du XVIIIe siècle répugnait au brutal génie du tragique anglais; Ducis le mit à sa portée et, après *Hamlet*, qui fut une révélation, il donna *Roméo* (1772), et dans un autre ordre d'inspiration, *Œdipe chez Admète*, avec un très grand succès. L'effet produit par ses premiers ouvrages valut à Ducis l'honneur d'être choisi par l'Académie française pour succéder à Voltaire en 1779. L'auteur d'*Hamlet* poursuivit le cours de ses succès en donnant *Lear* (1783) et *Macbeth* (1784). Bien que protégé par un prince du sang et pensionné du roi, Ducis salua avec enthousiasme la Révolution de 1789, et en adopta les principes. Il déclina l'offre de la mairie de Versailles, et refusa également une place de conservateur à la Bibliothèque nationale. Il formula ce refus dans la lettre suivante du 23 août 1790 :

« Citoyen Ministre,

« Je suis entré, il y a vingt ans, dans la carrière difficile de Corneille. Mais ma ressemblance la plus marquée avec ce grand homme est une impropriété absolue pour tout ce qui demande les soins de la plus simple administration. Jugez si le fardeau de la Bibliothèque nationale doit m'épouvanter. S'il m'est donné d'être un peu utile à mon pays, ce ne peut être qu'en mettant en action sur la scène quelques-unes de ces grandes vérités morales qui peuvent rendre les hommes meilleurs, vérités que la réflexion saisit bien dans un livre, mais que le théâtre rend vivantes, en parlant à l'âme et aux yeux. Pardonnez-moi donc, citoyen ministre, de refuser une place qui m'ôterait le seul moyen que Dieu m'ait donné pour servir mes semblables. »

En 1792, il donna *Othello* et *Jean Sans-Peur*, tragédies dont le succès égala celui des précédentes. Il écrivit à ce sujet à Hérault de Séchelles ce billet : « Recevez, mon illustre concitoyen, le sans-culotte *Othello*... Le bon et fier Africain n'a point déplu à nos compatriotes, on le donne aujourd'hui *décadi*, et j'espère que Talma continuera à le faire rugir comme le lion du désert. Je vous embrasse en homme républicain. » Pendant toute la période révolutionnaire, Ducis fut protégé par une certaine sauvagerie de mœurs et d'allures, qu'il porta jusque dans les salons du premier consul, lorsque celui-ci, tenant à rallier à sa fortune les gloires littéraires, l'invita à la Malmaison. Aussi Ducis fut-il porté par lui sur la première liste des membres du nouveau Sénat conservateur (3 nivôse an VIII), et l'insertion de cette nomination fut-elle renouvelée à trois reprises dans le *Moniteur*. Ducis refusa cette dignité à laquelle était attachée une dotation annuelle de 25,000 francs. Nommé en 1803 membre de la Légion d'honneur, Ducis n'accepta pas le ruban rouge; il dit plaisamment : « J'ai refusé pis. » En 1810, il s'opposa aux démarches de ses amis qui voulaient lui faire obtenir un prix décennal. Quand vint la Restauration, Ducis fut présenté à Louis XVIII. Le comte de Provence, devenu roi de France, accueillit son ancien secrétaire avec une bienveillance marquée. Le roi récita au vieux poète quelques-uns de ses vers, et le poète en fut profondément touché. Ducis accepta de Louis XVIII la croix d'honneur et une pension de six mille francs. La monarchie constitutionnelle paraissait alors à Ducis, comme à beaucoup d'autres, le port après la tempête, s'il faut en croire les vers suivants :

Peuple enfant, crédule et léger,
Toujours prêt à rire, à combattre,
Ne connaissant aucun danger,
Mais aussi qu'un rien peut abattre.
Ah! si vos rois, vos grands et vous,
Vous aviez, comme en Angleterre,
Limitant chacun dans sa sphère,
Balancé trois pouvoirs jaloux
Par un contre-poids nécessaire,
Vous n'auriez pas été des fous!...

Il convient d'ajouter que Ducis professa toujours des sentiments très religieux. Aux pièces déjà citées il faut ajouter *Abufar*, qui parut à la scène en 1795, et les *Religieux hospitaliers*. Ducis a laissé, outre son théâtre, le *Banquet de l'Amitié*, poème en quatre chants;

son *Discours de réception à l'Académie française* (1779); une *Epître à l'Amitié*, lue le 13 février 1786 en l'assemblée publique de l'Académie française; un *Recueil de Poésies diverses;* un volume d'*Epîtres et Poésies nouvelles* publiées en 1813; et un opuscule sous le titre *Au roi de Sardaigne, sur le mariage du prince de Piémont avec Mme Clotilde de France* (1775). Deux volumes consacrés à ses *Œuvres posthumes* ont été publiés en 1829.

DUCLAUD (ANDRÉ-MARIE-PIERRE-AUGUSTE), député de 1876 à 1885, né à Confolens (Charente) le 8 avril 1824, fils d'un greffier du tribunal de Confolens, fit son droit, se fit recevoir avocat, et devint conseiller municipal de Confolens et conseiller général du canton sud de cette ville. Connu pour ses opinions républicaines, il se présenta, le 22 juin 1857, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 3e circonscription électorale de la Charente (Confolens), où il échoua, avec 4,333 voix contre 18,248 données au candidat officiel élu, M. André. Le 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet de Confolens; il resta à ce poste jusqu'au mois d'avril 1871. Porté sur la liste républicaine dans la Charente, aux élections du 8 février 1871, il échoua avec toute la liste. Le 20 février 1876, l'arrondissement de Confolens l'élut député par 7,230 voix sur 13,331 votants et 17,805 inscrits, contre 3,062 voix à M. Boreau-Lajanadie, et 3,014 à M. Marchand, députés sortants. Il prit place à la gauche républicaine, vota *contre* le ministère de Broglie, et fut des 363. Ayant contribué à l'invalidation de M. Cunéo d'Ornano élu député de Cognac, il se battit en duel avec ce dernier (août 1876). Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 7,765 voix sur 14,544 votants et 18,201 inscrits, contre 6,673 voix à M. Marchand, il vit son mandat confirmé de nouveau, le 21 août 1881, par 8,998 voix sur 10,726 votants et 18,725 inscrits. Il siégea à l'Union républicaine, se prononça *contre* le cumul, *pour* la nomination au concours dans toutes les administrations publiques, même à l'ordre judiciaire, *contre* la suppression du budget des cultes, *pour* la proposition d'amnistie plénière proposée par Raspail, *pour* l'abrogation de la loi sur la collation des grades universitaires, *pour* la proposition Laisant sur le service militaire, etc. Porté aux élections du 4 octobre 1885 sur la liste républicaine de la Charente, il échoua avec toute la liste, et n'obtint que 40,299 voix contre 47,623 données au dernier élu de la liste conservatrice, M. Boreau-Lajanadie. Il avait également échoué, le 6 janvier précédent, comme candidat sénatorial dans la Charente, avec 364 voix sur 891 votants. M. Duclaud rentra alors dans l'administration; il a été successivement nommé préfet des Basses-Alpes (1885), du Gard (1886) et du Cher (1887).

DUCLAUX (PAULIN), député aux Cinq-Cents, né à Mauriac (Cantal) en 1747, mort à Mauriac le 13 avril 1809, fut élu, le 22 germinal an V, député du Cantal au Conseil des Cinq-Cents par 114 voix sur 135 votants. Le *Moniteur* est muet sur le compte de ce législateur.

DUCLAUX (JOSEPH-LOUIS), député au Corps législatif en l'an XII, né à Aubenas (Ardèche) le 23 avril 1752, mort à une date inconnue; était fils de Joseph-Xavier Duclaux, docteur en médecine, et de Louise Comuscle. Il se livra à l'étude du droit et il était avocat à Aubenas, quand éclata la Révolution. Il remplit successivement les fonctions de commissaire près le tribunal du district, de juge de paix, de membre de l'administration centrale et de conseiller général de l'Ardèche. Le 8 frimaire an XII, il fut élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif. Il disparut de la scène politique après cette législature.

DUCLAUX (AUGUSTIN), député au Corps législatif en 1808, né à Tulle (Corrèze) le 18 mars 1764, mort le 6 janvier 1850, fit en partie sa carrière dans l'administration. Employé aux domaines en 1791, on le retrouve officier de cavalerie légère en 1793, et en l'an VIII, secrétaire-général de préfecture. De l'an IX à 1808, il fut sous-préfet de Baugé. Le 18 février 1808, le Sénat conservateur l'élut député de Maine-et-Loire au Corps législatif. Nommé sous-préfet de Marennes le 8 avril 1813, il occupa un emploi supérieur dans les finances à partir de 1815, et il donna sa démission en 1821. Il devint alors secrétaire-général de la préfecture du Haut-Rhin, d'où il passa, le 28 août 1828, à la sous-préfecture de Wissembourg. Il termina sa carrière comme secrétaire-général de la préfecture de Maine-et-Loire, et fut mis à la retraite en cette qualité.

DUCLERC (CHARLES-THÉODORE-EUGÈNE), représentant en 1848, en 1871, sénateur et ministre, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 9 novembre 1812, mort à Paris le 21 juillet 1888, commença ses études à Dax et à St-Sever, les termina à Paris au collège Bourbon, et, pressé par la nécessité, accepta une place de correcteur au journal le *Bon Sens* (1836), dont il devint ensuite rédacteur; il collabora aussi à la *Revue du progrès* (1838), entra au *National* (1840-1846), chargé des questions économiques, et donna des articles au *Dictionnaire politique* de Pagnerre. En 1846, il entreprit avec Garnier-Pagès une *Histoire politique et financière de la France depuis Henri IV jusqu'à nos jours*. Ses relations avec le parti républicain le firent nommer, par le gouvernement provisoire, adjoint au maire de Paris, Garnier-Pagès (25 février 1848), puis, quand ce dernier devint ministre des Finances, il le suivit comme sous-secrétaire d'Etat (7 mars). Il devint lui-même ministre des Finances (11 mai-27 juin 1848). Le 23 avril précédent, il avait été élu représentant des Landes à l'Assemblée constituante, le 4e sur 7, par 36,299 voix. Au ministère, il s'opposa à la création du papier-monnaie, fit preuve d'énergie au 15 mai, et n'hésita pas à risquer sa vie aux journées de juin pour réconcilier les insurgés avec le pouvoir légal. Il s'opposa aux mesures de répression qui furent décrétées après la victoire du gouvernement, et donna sa démission de ministre pour ne pas s'y associer. A l'Assemblée, il siégea à gauche, fit partie du comité des finances, et vota: *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière (15 mai et 23 juin), *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* la proposition Rateau; il ne prit part qu'à un petit nombre de votes, et fut le plus souvent absent sans congé régulier. Après la session, il parut abandonner la politique, mais il se présenta néanmoins à une élection partielle, dans les Landes, le 11 mai 1851, pour remplacer M. Frédéric Bastiat, décédé; il échoua, comme candidat républicain, avec 10,052 voix contre 17,802 données au candidat

conservateur élu, le général Durrieu. Alors il passa en Espagne, où il s'occupa d'affaires industrielles, et où il devint administrateur de la Société de canalisation de l'Ebre, puis directeur du Crédit mobilier espagnol. Il refusa plusieurs fois la candidature au Corps législatif sous l'Empire; il habitait Bayonne lors de la révolution du 4 septembre 1870, et il fut nommé, le 20 décembre, par le gouvernement de la Défense nationale, président de la commission de vérification des comptes des ministres. Le 8 février 1871, deux départements l'élurent représentant à l'Assemblée nationale: les Landes, le 2e sur 6, par 42,675 voix sur 54,902 votants et 84,409 inscrits: les Basses-Pyrénées, le 5e sur 9, par 44,758 voix sur 61,049 votants et 110,425 inscrits. Il opta pour les Basses-Pyrénées, prit place à la gauche républicaine, et devint président de ce groupe; il fit partie de plusieurs commissions du budget, de la commission des expositions internationales, et vota: *contre* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour du parlement à Paris, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur les prières publiques. Le 15 mars 1875, il fut nommé vice-président de l'Assemblée nationale, et, le 10 décembre suivant, fut élu, par l'Assemblée, sénateur inamovible, le 5e sur 75, par 366 voix sur 690 votants. Le 16 mars 1876, il devint vice-président du Sénat; membre de la gauche, il combattit le ministère de Broglie-Fourtou et vota *contre* la dissolution de la Chambre après l'acte du 16 mai. En février 1880, il déposa une proposition tendant à la création d'un canal maritime de Bordeaux à Bayonne, et, lors de la chute du cabinet Freycinet sur la question de l'intervention en Egypte, accepta, dans le nouveau ministère, la présidence du conseil et le portefeuille des Affaires étrangères (7 août 1882). Il ne parut pas prendre, dans les négociations sur la question égyptienne avec l'Angleterre, dans les questions du Congo, du Tonkin, de Madagascar, l'attitude nette et résolue qu'on attendait de lui; de plus, les questions de politique intérieure soulevées au début de la session de 1883, notamment la proposition de MM. Ballue et Lockroy sur l'expulsion des princes, jetèrent le désaccord dans le cabinet. M. Duclerc donna sa démission le 28 janvier, avec les ministres de la Guerre et de la Marine. Il reprit sa place à la gauche du Sénat, soutint les ministères républicains qui se succédèrent, mais il s'abstint (juin 1886) lors du vote sur l'expulsion des princes. Lors de la chute du cabinet Goblet sur la question des économies à faire dans le budget (17 mai 1887), M. Duclerc fut pressenti par le président de la République pour la formation d'un nouveau ministère. Mais l'hostilité de la presse radicale contre cette combinaison la fit échouer dès le lendemain. M. Duclerc mourut l'année suivante.

DUCLOS (Edouard-Jean-Marie), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 27 juin 1811, mort à Paris le 6 avril 1875, était notaire à Rennes, lorsqu'il fut élu député au Corps législatif, dans la 4e circonscription d'Ille-et-Vilaine, le 29 février 1852, par 13,528 voix sur 19,388 votants et 37,772 inscrits, contre 5,847 voix à M. Frumeau. Le 22 juin 1857, il fut réélu par 20,959 voix sur 21,022 votants et 34,442 inscrits. Il siégea obscurément dans la majorité dynastique. Il échoua aux élections du 4 juin 1863, avec 11,173 voix contre 17,323 voix à M. de la Guistière, et ne fit plus partie d'aucune autre Assemblée.

DUCLUZEAU (Jean-Antoine Pasquis), député de 1831 à 1837, représentant en 1848 et en 1849, né à Montagrier (Dordogne) le 16 janvier 1782, mort à Montagrier le 7 avril 1851, était médecin à Montagrier lorsqu'il fut élu député le 5 juillet 1831, dans le 6e collège électoral de la Dordogne (Ribérac), par 128 voix sur 255 votants et 355 inscrits, contre 117 voix à M. Lacroix, conseiller à la cour royale de Bordeaux; il siégea dans l'opposition constitutionnelle, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 167 voix sur 279 votants et 387 inscrits, contre 75 voix données à M. Froidefoud de Bellisle. Aux élections du 4 novembre 1837, il échoua avec 131 voix contre 159 données à l'élu M. Debelleyme; il ne fut pas plus heureux le 2 mars 1839, avec 130 voix contre 195 données à l'élu, M. Debelleyme, ni le 1er août 1846, avec 131 voix contre 251 données à M. Debelleyme réélu, et 30 à M. Duburguet. Mais, le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 12e sur 13, par 35,749 voix sur 110,594 votants et 140,087 inscrits. Il se rangea parmi les républicains modérés de la nuance Cavaignac, et vota: *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel, *pour* la mise en liberté des transportés, *contre* le décret sur les clubs, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale et *contre* l'expédition de Rome. Il était en congé quand furent ordonnées les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et se trouvait absent au moment de la discussion sur l'abolition de la peine de mort.

Il fut, le 13 mai 1849, réélu par le département de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 2e sur 10, avec 61,408 voix sur 105,677 votants et 145,779 inscrits. Il mourut pendant la législature et fut remplacé par M. Magne.

DUCOS (Jean-François), député en 1791, membre de la Convention, né à Bordeaux (Gironde) le 10 mars 1765, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, fils d'un riche négociant de Bordeaux, se livra avec l'enthousiasme de la jeunesse à la lecture des philosophes du XVIIIe siècle, et adopta avec ardeur les idées de la Révolution. Le 29 août 1791, il fut élu député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 2e sur 12, par 292 voix sur 590 votants. Il siégea au côté gauche près de Vergniaud, de Guadet et des autres brillants représentants de la Gironde; mais, moins attaché qu'eux à la faction de Roland, il se rapprocha plus qu'eux du parti jacobin. Il s'opposa (18 octobre 1791) à la mention au procès-verbal du nom des députés qui avaient dénoncé les ministres. « On croit, dit-il le lendemain, que le ministère est une pierre sacrée à laquelle il n'est pas permis de toucher; mais moi qui ne suis pas dans cette opinion, je dis que l'ordre du jour (sur la dénonciation de Chabot contre Duportail) ferait le déshonneur de l'Assemblée. » Il demanda (26 octobre) que les actes civils fussent enlevés au clergé; déclara (24 novembre) qu'il fallait faciliter l'exercice de tous les cultes; appuya (30 octobre)

une adresse contre le *veto* du roi à la loi des émigrés : « Le langage de la liberté, dit-il, ne doit jamais étonner des législateurs. La faculté d'approuver le *veto* suppose la faculté de l'improuver; » parla (1er décembre) sur l'état des colonies et sur l'envoi de troupes à Saint-Domingue; protesta (21 décembre) contre la décision du ministre de l'intérieur de suspendre la suppression des chambres de commerce; réclama (6 janvier 1792) l'ajournement d'un projet sur la circulation des subsistances; prononça (24 janvier) un long discours sur la réduction du prix du sucre, et fit voter la présentation d'un projet de loi pour arrêter le surhaussement des denrées coloniales; attaqua (31 mars) les marchés de fusils faits par M. de Narbonne; accusa (26 avril) les pénitents blancs de Toulouse d'avoir conduit Calas à l'échafaud; fit supprimer (2 mai) les pensionnats des maisons religieuses; accusa (28 juillet) le pouvoir exécutif de l'émeute de Bordeaux et se plaignit de la lenteur du roi à choisir ses ministres; reprocha à Louis XVI (3 août) de n'être fidèle à la Constitution que dans ses discours, et prit une part active à la journée du 10 août. Le 14, il demanda la suppression des commissaires du roi près des tribunaux, « parce que c'est pour un pouvoir exécutif corrompu un moyen d'influencer les tribunaux; » appuya (21 septembre) la motion d'abolir la royauté : « Le considérant de votre décret, dit-il, ce sera l'histoire des crimes de Louis XVI, histoire déjà trop connue du peuple français. Je demande donc qu'il soit rédigé dans les termes les plus simples : il n'a pas besoin d'explication après les lumières qu'a répandues la journée du 10 août. »

Le 7 septembre 1792 il fut élu, par le département de la Gironde, membre de la Convention, le 6e sur 10, avec 464 voix sur 640 votants. Il chercha à concilier les partis extrêmes, la Gironde avec la Montagne, et devant l'inutilité de ses efforts, dit un jour : « Le ventre dévorera les deux bouts. » Il réclama (29 octobre) contre le décret qui excluait les députés de toute fonction publique, parla longuement (18 décembre) sur les vices de l'éducation domestique et, dans le procès du roi, répondit au 3e appel nominal : « Au moment de prononcer définitivement sur le sort de Louis (ci-devant roi), je dois à ma conscience et à mes commettants l'exposition de mes principes qui ont dirigé mon opinion et mon jugement.

« Je ne pensais pas que la Convention nationale dût juger Louis; je n'ai jamais douté qu'elle en eût le droit, mais je croyais qu'il ne lui convenait pas d'user de ce droit.

« Elle a décrété qu'elle le jugerait : si son décret eût été repoussé par la conscience de mes devoirs et le sentiment de mon incompétence, aucune puissance sur la terre n'eût pu me forcer à l'exécuter; il ne répugnait qu'à mon opinion, elle s'est tue devant l'opinion de la majorité.

« J'ai voté contre la sanction du jugement par le peuple, parce qu'elle m'a paru subversive de tous les principes du gouvernement représentatif (sous lequel je veux vivre et mourir, car il m'est démontré que la liberté n'est que là), parce que le peuple ne peut à la fois conserver et déléguer l'exercice de ses pouvoirs, avoir des représentants et n'être pas représenté.

« Quant aux formes employées dans l'instruction de cette affaire, je crois qu'elles sortent des règles ordinaires, comme le jugement devait en sortir lui-même par l'état unique de l'accusé et la nature particulière de l'accusation. J'ai dû examiner, non si elles étaient conformes aux lois et aux usages des tribunaux, mais si elles étaient suffisantes pour opérer ma conviction intime. La division des fonctions judiciaires en jury d'accusation, jury de jugement, en juges appliquant la loi, est à la fois une précaution et un moyen pris par la société pour assurer la justice; mais cette division n'est pas la justice. La justice consiste dans l'application exacte du droit au fait; voilà ce que j'ai dû chercher dans l'instruction du procès de Louis.

« Je déclare cependant que l'état extraordinaire de l'accusé a pu seul me faire concevoir et approuver la forme extraordinaire du jugement, qui doit être unique comme la cause qu'il va décider. Je déclare de plus que si la Convention voulait en porter un second sur un citoyen ordinaire, en employant les mêmes violations de forme, je la regarderais comme criminelle et tyrannique, et que je la dénoncerais à la nation française.

« Citoyens, il résulte évidemment pour moi, 1° de l'examen attentif que j'ai fait de la conduite de Louis pendant le cours de l'Assemblée législative; 2° des pièces trouvées, soit dans son château, soit chez l'intendant de la liste civile, que Louis (ci-devant roi) est convaincu d'avoir conspiré contre la sûreté générale de l'Etat et contre la liberté de la nation; qu'il doit subir en conséquence la peine portée au Code pénal contre les délits de cette nature.

« Citoyens, condamner un homme à la mort voilà, de tous les sacrifices que j'ai faits à ma patrie, le seul qui mérite d'être compté. »

Il se sépara des autres Girondins en refusant l'appel au peuple. Le 31 janvier 1793, il s'opposa à la réunion de Liége à la France; appuya (1er février) le projet de déclaration de guerre au roi d'Angleterre et à la Hollande, mais combattit la motion d'une adresse au peuple anglais; se plaignit (27 mars) des demandes de places faites auprès des ministres par des députés, et fut nommé secrétaire de l'Assemblée (30 mai). Porté sur les listes de proscription imposées à la Convention par le peuple de Paris les 31 mai et 2 juin, il en fut rayé sur les instances de Marat, parce que, dit ce dernier, « Ducos n'ayant eu que quelques opinions erronées, dont on ne saurait lui faire un crime, ne peut pas être regardé comme un chef contre-révolutionnaire. » Le 8 juin, Ducos appuya les mesures relatives à la tranquillité de Paris; il prit part à la discussion de la Constitution rédigée par Hérault de Séchelles; et appuya la proposition de Levasseur, disant qu'on ne pourrait demander aucune contribution à celui qui n'aurait que le strict nécessaire. Dès que le sort des Girondins fut en jeu, il prit courageusement leur défense, réclama (24 juin) contre leur mise au secret, et combattit (25 juin) leur translation dans une maison nationale. La Montagne ne lui pardonna pas sa témérité généreuse. Dénoncé le 8 août 1793 par la veuve de Marat, qui lui reprochait de calomnier son mari, il fut compris dans l'acte d'accusation dressé par Amar et décrété d'arrestation le 3 octobre. Il conserva en prison la gaieté de sa jeunesse et y composa sur l'évasion de Bailleul un pot-pourri plein de verve : *Le Voyage de Provins*. Condamné à mort avec ses collègues de la Gironde (9 brumaire an II), avec son beau-frère et intime ami Boyer-Fonfrède, il marcha en chantant à l'échafaud, et, la tête sous le couteau, cria : Vive la République ! Il avait vingt-huit ans.

DUCOS (Pierre-Roger, comte), membre de la Convention, député aux Anciens, membre

du Sénat conservateur et pair des Cent-Jours, né à Montfort (Landes) le 25 juillet 1747, mort à Ulm (Autriche) le 16 mars 1816, était avocat à Dax au moment de la Révolution : il fut un des rédacteurs des cahiers du tiers-état, devint procureur-syndic de la commune, président du bureau de conciliation, et président du tribunal criminel du département (1791). Le 5 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département des Landes, le 4e sur 6, avec 225 voix sur 341 votants; il siégea à la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « Pour la première question, j'ai déclaré Louis coupable de conspiration : j'ai ouvert le Code pénal, il prononce la mort. J'ai vu dans quelques opinions imprimées qu'on le présentait plutôt comme complice que comme auteur des attentats. J'ai encore consulté le Code pénal, j'ai vu la même peine contre les complices. Je vote donc pour la mort. » Il vota également contre l'appel au peuple. Envoyé en mission en Belgique, il se prononça au retour contre les Girondins, fut nommé président de la Société des Jacobins (janvier 1794), fut élu secrétaire de la Convention (2 frimaire an II), proposa (17 pluviôse) une addition au décret qui abolit l'esclavage : « Je fais la motion, dit-il, que tout citoyen français ne puisse pas reconnaître d'esclaves, sur quelque point du globe qu'il ait des propriétés, à peine d'être privé du titre honorable de citoyen français. » Le 11 ventôse, il fit un rapport sur l'organisation de l'hospice des sourds-muets; fit voter (23 fructidor) un supplément de pension de 300 livres à la veuve de J.-J. Rousseau, ce qui porta sa pension à 1500 livres. Le 25 pluviôse an III, il fut rappelé à l'ordre pour avoir dit : « Il est bien étonnant qu'on parle d'indemnité avec une petite nation comme la Toscane (*violents murmures*). L'Etat de Toscane ne vaut pas deux de nos départements. » Il fit doubler (25 fructidor) les secours accordés aux Corses réfugiés et parla (8 vendémiaire) en faveur de la réunion de la Belgique à la France. Elu, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme ex-conventionnel, il demanda (2 brumaire) par un amendement à la loi concernant les parents d'émigrés, que l'article de la commission fût étendu aux beaux-pères, beaux-frères, neveux et alliés au même degré des émigrés; annonça (3 brumaire) que les comités s'occupaient du sort des conventionnels détenus; fut élu secrétaire du conseil (1er nivôse); vota (18 et 28 nivôse) l'exclusion du Corps législatif d'Aymé et de Ferrand-Vaillant (20 ventôse), celle de Gau et de Donmerc; fut élu président des Anciens (2 vendémiaire an V); présida la fameuse séance du 18 fructidor; adhéra (22 floréal) à l'invalidation de sa propre élection annulée comme entachée de jacobinisme, tout en mettant ses collègues en garde « contre l'avantage que le royalisme pourrait tirer de la mesure adoptée ». Il redevint alors président du tribunal criminel des Landes, et c'est là que Barras alla le chercher pour le faire nommer directeur, à la place de Merlin de Douai, lors de la révolution du 30 prairial an VII. Dans la discussion relative au député Aymé, Roger Ducos avait dit : « J'aime mieux sauver mon pays au préjudice de quelques principes que de le tuer par les principes. » Ce fut sans doute à ce sentiment qu'il obéit, tout Directeur qu'il était encore, en donnant à Bonaparte son concours le plus actif au coup d'Etat de brumaire. Il en fut récompensé dès le lendemain, par le titre de consul provisoire, avec Sieyès et Bonaparte. A leur première réunion au Luxembourg, Sieyès ayant demandé qui allait présider la séance : « Vous voyez bien que c'est le général qui préside, » répondit Roger Ducos. Le 22 frimaire suivant, il fut nommé membre du Sénat conservateur, qu'il présida par la suite; il devint aussi titulaire de la sénatorerie d'Amboise. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand officier (25 prairial), grand-croix de l'ordre de la Réunion (1808), comte de l'empire (28 mai 1808), il signa (1er avril 1814) l'acte constitutif d'un gouvernement provisoire, fut nommé pair des Cent-Jours (2 juin 1815), et, à la seconde Restauration, tomba sous le coup de la loi « d'amnistie » du 12 janvier 1816. Il quitta la France, fut rayé, le 2 mars suivant, des matricules de l'ordre de la Légion d'honneur, et ne put obtenir la permission de résider ni dans le duché de Bade, ni dans le royaume de Wurtemberg; en quittant Stuttgard pour se rendre en Autriche, sa voiture versa en descendant une côte aux environs d'Ulm; la roue lui passa sur le corps, et il mourut quelques instants après.

DUCOS (JEAN-MARIE), député aux Cinq-Cents, né à Massoube (Gers) le 23 novembre 1758, mort à Mirande (Gers) le 16 mars 1846, était, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Toulouse. Il fut successivement, à partir de 1789, commissaire national près le tribunal de Mirande, procureur-syndic du district, et administrateur du département du Gers. Le 26 germinal an VI, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents par 140 voix sur 175 votants. Son rôle législatif n'a été marqué par aucun fait saillant. Le *Moniteur* est muet à son égard. Le 11 floréal an VIII, il fut nommé sous-préfet de Mirande, et, le 22 juin 1833, conseiller du même arrondissement.

DUCOS (NICOLAS, BARON), député en l'an XII, né à Dax (Landes) le 7 mars 1756, mort à Saint-Omer le 13 octobre 1823, frère de Roger Ducos, suivit la carrière des armes. Entré au service comme simple soldat dans le régiment de Bourbonnais (23e d'infanterie) le 15 février 1774, il y resta jusqu'au 24 novembre 1777, passa (24 mars 1778) dans le régiment d'Hainault (150e d'infanterie), fit les campagnes d'Amérique de 1782 et 1783, fut nommé sergent (23 août 1784), sergent-major (7 juin 1791), adjudant sous-officier (19 juin 1792), et lieutenant (25 septembre suivant). Il suivit les guerres de la Révolution, passa, en l'an II, à l'armée d'Italie, se distingua à Castiglione, fut adjoint à l'adjudant général Chabran (15 thermidor an III), nommé capitaine (5 vendémiaire an V), chef de bataillon (1er nivôse), aide-de-camp de Masséna (19 ventôse), chef de brigade (15 germinal an VII), adjudant-commandant à l'armée de réserve (15 floréal suivant), et général de brigade à l'armée d'Italie (7 floréal an X). Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier de l'ordre (25 prairial), il fut élu, le 29 thermidor suivant, par le Sénat conservateur, député des Landes au Corps législatif. Il n'y siégea que pendant deux législatures, ayant été envoyé à l'armée d'Espagne (mars 1808), où il força le défilé de la Venta del Escudo, et contribua pour la plus grande part à la victoire de Medina del Rio-Secco. Ces actions d'éclat le firent nommer commandeur de la Légion d'honneur. Le 11 mai 1810, il passa, en qualité de commandant supérieur, à l'île de Schouwen (Hollande), fut créé baron de l'empire le 17, et fut nommé, en 1813, gou-

verneur de la citadelle d'Anvers. A la Restauration il fut décoré de la croix de Saint-Louis (5 novembre 1814), puis admis à la retraite (27 janvier 1815). Remis en activité pendant les Cent-Jours, il fut chargé de commander la place de Longwy (3 mai 1815), qu'il défendit pendant deux mois et demi, avec une garnison de 300 hommes contre 18,000 Prussiens, commandés par le prince de Hesse-Hombourg. Celui-ci, qui voulait s'emparer de la place, ne cessa de la bombarder, même quand les assiégés eurent hissé le drapeau blanc au nom et par ordre du roi. Sommé quand même de se rendre, Ducos répondit « qu'il y songerait, quand son mouchoir brûlerait dans sa poche ». La place se rendit le 15 septembre, et le général baron Ducos, de nouveau admis à la retraite, se retira à Saint-Omer, où il mourut.

DUCOS (JEAN-ETIENNE-THÉODORE), député de 1834 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, sénateur et ministre, neveu des précédents, né à Bordeaux (Gironde) le 22 août 1801, mort à Paris le 17 avril 1855, fit ses études à Sorèze, et s'établit comme armateur à Bordeaux. Juge au tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce, délégué par elle au Conseil général du commerce (1839-1848), conseiller général de la Gironde (1833-1847 et 1852-1854), deux fois président du Conseil général, il fut élu député, le 21 juin 1834, dans le 2e collège électoral de la Gironde (Bordeaux) par 359 voix sur 543 votants et 887 inscrits, contre 170 voix à M. Dufaure. Il prit place dans l'opposition libérale, et vota contre les lois de septembre et de disjonction. Réélu, le 4 novembre 1837, par 431 voix sur 660 votants et 1,019 inscrits, il demanda la construction du chemin de fer de la Teste, et l'amélioration du cours de la Garonne. Il siégea d'ailleurs jusqu'à la révolution de février, successivement réélu : le 2 mars 1839, par 532 voix sur 853 votants, contre 319 voix à M. Johnston; le 9 juillet 1842, par 580 voix sur 722 votants et 978 inscrits, contre 129 voix à M. Lacave-Laplagne; le 1er août 1846, par 554 voix sur 592 votants et 908 inscrits. Il vota contre la dotation du duc de Nemours, contre les fortications de Paris, reprit la proposition Gauguier sur les incompatibilités, réclama l'adjonction des capacités, fit inscrire, dans l'adresse de 1844, le mot de flétrissure à l'adresse des pélerins de Belgrave-Square, proposa un ordre du jour de blâme dans l'affaire de Taïti (1844), vota contre l'indemnité Pritchard, et prit part à la manifestation des banquets réformistes.

Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 5e sur 15, par 107,406 voix sur 146,606 votants. Il prit place à droite, suivit la politique du comité de la rue de Poitiers, demanda la dissolution des ateliers nationaux, fut rapporteur de la commission chargée d'examiner les comptes du gouvernement provisoire, et fit inscrire dans la Constitution la phrase anti-socialiste : « La République a pour base la famille, la propriété, l'ordre public. » Il vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour favorable à Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons. Le département de la Gironde ne le réélut pas à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, mais, aux élections complémentaires du 8 juillet suivant dans le département de la Seine, il fut porté sur la liste du comité de la rue de Poitiers, et fut élu, le 9e sur 11, par 116,189 voix sur 234,588 votants et 373,800 inscrits. Il se rangea du côté de la politique présidentielle, fit partie, comme ministre de la marine, du cabinet du 9 janvier 1851, tombé 14 jours après pour avoir destitué le général Changarnier. Après le coup d'Etat de 1851, il fut nommé, dès le lendemain (3 décembre), ministre de la marine, puis membre de la commission consultative de 1852, enfin sénateur le 4 mars 1853. Au ministère, il organisa la marine militaire à vapeur, édicta de nouveaux règlements sur la pêche côtière, sur le recrutement du personnel central, accrut le chiffre de l'inscription maritime, favorisa l'occupation de la Nouvelle-Calédonie et l'extension de notre influence au Sénégal, améliora le service de santé, la surveillance des fournitures, etc. Il mourut de l'excès de travail que lui donnèrent les préparatifs de la guerre d'Orient. Bordeaux a donné son nom à l'une de ses rues.

DUCOS. — *Voy.* HITTE (VICOMTE DE LA).

DUCOUDRAY (FÉLIX-FRANÇOIS-EMERY), député depuis 1885, né à Issoudun (Indre) le 19 août 1842, était docteur en médecine et propriétaire à Bourras-l'Abbaye (Nièvre), quand il se présenta à la députation, le 11 juin 1882, comme candidat républicain dans l'arrondissement de Cosne (Nièvre), où il échoua avec 727 voix contre 5,895 à M. Gambon, 5,818 à M. de Bouteyre et 2,977 à M. Fleury; il se retira avant le second tour. Il s'agissait de remplacer M. de Bourgoing, décédé. Porté, aux élections générales d'octobre 1885, sur la liste radicale de la Nièvre, il fut élu le 18, au second tour, le 4e sur 5, par 42,905 voix sur 83,419 votants et 101,298 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, signa et discuta (février 1886) l'interpellation Jamais-Théveuet sur les tarifs des chemins de fer, et vota avec les radicaux, notamment *pour* l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, a voté *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, s'est prononcé *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DUCOUEDIC DE KERGOUALER (LOUIS-MARIE-CORENTIN, COMTE), représentant en 1849 et député de 1857 à 1870, né à Quimperlé (Finistère) le 12 décembre 1810, appartient à une famille de vieille noblesse bretonne dont l'illustration remonte à la seconde croisade. Un de ses aïeux, Charles Ducouëdic, soutint, en 1779, un mémorable combat naval contre les Anglais. Conseiller municipal de Quimperlé, conseiller général du Finistère pour le canton de Quimperlé depuis 1848, il fut élu représentant du Finistère le 13 mai 1849, le 12e sur 13, par 49,683 voix sur 86,649 votants, et 150,165 inscrits. Royaliste par tradition et par position, il vota invariablement avec la droite. Après le coup d'Etat, il se rallia à l'Empire,

et se présenta au Corps législatif le 22 juin 1857, comme candidat officiel, dans la 1re circonscription du Finistère, qui l'élut avec 23,587 voix sur 24,128 votants et 35,199 inscrits. Le 1er juin 1863, il fut réélu par 23,849 voix sur 25,108 votants et 37,246 inscrits, et le 24 mai 1869, par 17,851 voix sur 29,680 votants et 40,915 inscrits, contre 11,766 voix à M. de Carué, candidat de l'opposition orléaniste. Il vota toutes les propositions émanant du gouvernement, y compris la guerre de 1870. Il se présenta aux élections du 20 février 1876, comme conservateur bonapartiste, dans l'arrondissement de Quimperlé ; mais il échoua avec 3,194 voix contre 5,229 données à M. Corentin Guyho, républicain.

DUCOURNAU (Fabian), représentant aux Cent-Jours, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 5 mars 1760, mort à une date inconnue, était fils de maître Jean Ducournau, avocat au parlement, et de Marie-Jeanne-Catherine Rensonet. Ancien lieutenant de cavalerie et officier au sénéchal de Mont-de-Marsan, il remplit pendant la Révolution les fonctions d'administrateur du département des Landes et d'accusateur public. Le 12 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Mont-de-Marsan, avec 70 voix sur 73 votants. Il fut aussi membre du conseil général des Landes.

DUCOUX (François-Joseph), représentant en 1848, en 1850 et en 1871, né à Châteauponsac (Haute-Vienne) le 14 septembre 1808, mort à Paris le 23 mars 1873, fit sa médecine à Paris, et compta au quartier latin parmi les plus ardents de la jeunesse libérale sous la Restauration. Il s'engagea dans la médecine militaire (juin 1828), fit campagne aux Antilles et au Brésil, puis, à partir de 1831, servit comme chirurgien aide-major au 4e régiment de ligne en Afrique. Changé de corps pour des raisons politiques, il fut envoyé au 55e de ligne à Bône, en pleine épidémie. Démissionnaire en 1838, il fixa sa résidence à Blois, où il fut nommé commandant de la garde nationale, conseiller municipal, et président de la loge maçonnique. Commissaire du gouvernement provisoire à Blois après le 24 février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée constituante, le 1er sur 6, par 54,955 voix sur 60,934 votants et 66,677 inscrits. Nommé préfet de police par le gouvernement du général Cavaignac, après les journées de juin, il contribua au rétablissement de l'ordre, et fit élargir un grand nombre de personnes arrêtées dans ces journées.

A l'Assemblée, il prit quelquefois la parole, notamment lors de la demande d'abrogation de l'article de la loi du 10 avril 1832 bannissant les membres de la famille Bonaparte ; il dit : « La famille Bonaparte n'a plus qu'une valeur historique, elle n'est plus que la tradition glorieuse d'une époque que personne ne peut avoir la folie de recommencer. » Il fit partie du comité de l'agriculture et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel, *pour* la mise en liberté des transportés, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* les crédits relatifs à l'expédition de Rome. Il était absent lors du vote sur les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et sur la peine de mort. Il s'abstint sur la proposition d'amnistie générale. Le 8 juillet 1849, il échoua aux élections pour l'Assemblée législative, avec 2,009 voix contre 14,647 données à l'élu M. Clary, et 13,537 à M. Germain Sarrut. Le 10 mars 1850, le département de la Haute-Vienne l'élut représentant à cette assemblée avec 29,619 voix sur 56,394 votants et 76,922 inscrits, contre 26,651 voix à M. Bataille, bonapartiste. Il vota constamment avec la gauche contre la politique de l'Elysée, fut arrêté au coup d'Etat de décembre 1851, et relâché peu après. Etranger désormais à la politique, il devint, sous l'Empire, directeur de la Compagnie des Petites Voitures. Il se porta cependant candidat au Corps législatif, aux élections du 24 mai 1869 ; mais il échoua dans la 1re circonscription de la Haute-Vienne, avec 1,793 voix contre 16,141 données à l'élu officiel, M. Noualhier, 11,833 à M. Jules Simon et 2,146 à M. Fontaneau. Le même jour, il échouait également dans la 2e circonscription de Loir-et-Cher avec 11,631 voix contre 18,683 au candidat officiel, élu, M. Dessaignes. Le 8 février 1871, élu représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale, le 3e sur 5, par 18,993 voix sur 49,247 votants et 78,521 inscrits, il siégea à gauche, vota *contre* les prières publiques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour à Paris, *pour* le Message du 13 novembre 1872, et mourut au cours de la troisième session de la législature.

DUCRET (Jean), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 26 février 1750, mort à une date inconnue, était curé de la paroisse de Saint-André de Tournus et bachelier en Sorbonne. Il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux, le 27 mars 1789, par le bailliage de Mâcon. Il suivit la majorité de son ordre ; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DUCREUX (Guillaume), député en 1791, né à Saint-Simon (Aisne) en 1749, mort à une date inconnue, était administrateur du département de l'Aisne, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 4e sur 13, par 530 voix sur 564 votants. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Moniteur*. Il devint par la suite conseiller général du canton de Saint-Simon.

DUCROT (Auguste-Alexandre), représentant en 1871, né à Nevers (Nièvre) le 24 février 1817, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 16 août 1882, sortit de Saint-Cyr comme sous-lieutenant, et alla servir en Afrique, au 17e léger, sous les ordres du duc d'Aumale. Promu lieutenant le 27 décembre 1840, capitaine le 11 février 1842, commandant le 27 septembre 1847, lieutenant-colonel le 8 avril 1851, colonel le 26 décembre 1853, et général de brigade le 13 mars 1858, il fit, en cette dernière qualité, la campagne d'Italie (1859). Le 7 juin 1865, il passa général de division. Comme il commandait à Strasbourg, en 1869, la 6e division territoriale, il écrivit au général Frossard des lettres, depuis rendues publiques, qui avaient pour but de signaler les préparatifs menaçants et l'organisation supérieure de la Prusse. Au début de la guerre de 1870, le général Ducrot fut nommé commandant de la première division du premier corps d'armée, celui de Mac-Mahon ; il se trouva à la bataille de Reichshoffen. Revenu à Châlons avec quelques bataillons, il marcha sur la Meuse lorsque fut décidée la tentative de jonction avec Metz : il prit part à la fatale journée de Sedan. On sait que le maréchal de

Mac-Mahon fut blessé dès le début de la bataille ; il désigna alors le général Ducrot pour prendre à sa place le commandement en chef, que le général de Wimpffen, à son tour, revendiqua et obtint; ce fut ce dernier qui signa la capitulation. Ducrot refusa d'accepter les conditions favorables faites aux officiers qui s'engageraient à ne pas servir pendant la durée de la guerre. Laissé libre momentanément, contre la promesse d'aller se constituer prisonnier à Pont-à-Mousson dans un délai fixé, il se conforma d'abord à cette clause ; mais une fois interné, l'occasion de s'évader s'étant présentée, il en profita, et s'échappa, déguisé en ouvrier, pour venir à Paris offrir ses services au général Trochu. La presse allemande l'accusa d'avoir manqué à sa parole, et le général Ducrot dut adresser, le 17 octobre 1870, au gouverneur de Paris, un rapport justificatif détaillé. Appelé au commandement en chef des 13e et 14e corps, il joua dès lors, dans les opérations de la défense, un rôle considérable qui fut diversement apprécié, et qu'une grande partie de la population parisienne jugea très défavorablement. Ce fut le général Ducrot qui prépara l'engagement du 19 septembre, qui se termina par la perte du plateau de Châtillon. Le 21 octobre, il livra aux Prussiens, du côté de la Malmaison, une bataille sanglante, mais sans résultat. A la fin de novembre suivant, placé à la tête de la deuxième armée destinée à opérer sur la Marne, il essaya vainement, pendant trois jours, de forcer les lignes ennemies. Il avait adressé, le 28 au matin, à ses soldats une proclamation qui se terminait par une phrase restée célèbre : « Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière, je ne rentrerai dans Paris que *mort ou victorieux ;* vous pourrez me voir tomber, vous ne me verrez pas reculer. Alors ne vous arrêtez pas, vengez-vous. » Les termes de cette proclamation qui n'eut pas le résultat qu'on pouvait en attendre, furent vivement reprochés, depuis, au général Ducrot, qui revint vivant et vaincu. Le 4 décembre, nos soldats durent repasser la Marne, et se concentrer dans le bois de Vincennes. Bientôt éclatèrent entre le général et ses collègues de graves dissentiments. Lors de la grande sortie du 19 janvier 1871, sur Buzenval, le corps de Ducrot arriva en retard de deux heures sur le lieu de l'action, et ce retard fut donné par le commandant en chef comme une des principales causes qui amenèrent l'insuccès de la journée. Cette circonstance contribua fortement à augmenter l'impopularité du général Ducrot à Paris. Ses sentiments étaient, d'autre part, des moins sympathiques au gouvernement de la République. Après la capitulation, il manifesta l'intention de se tenir à l'écart de toutes fonctions publiques, et commença par refuser la candidature à l'Assemblée nationale, tant à Paris que dans la Nièvre. Il revint cependant sur sa détermination et, au scrutin du 8 février 1871, il fut élu représentant par les conservateurs monarchistes de son pays natal, le 1er sur 7, avec 46,139 voix (64,512 votants et 97,485 inscrits). Il prit place dans les rangs de la droite, et témoigna à plusieurs reprises de son hostilité contre l'ancien gouvernement de la Défense nationale. Dans la séance du 8 mars, à propos de l'élection de Garibaldi, il réclama « une enquête sérieuse sur les faits qui ont amené le désastre de notre armée de l'Est », et reprocha à Garibaldi d'être venu moins pour défendre la France que « sa République universelle ». Le 1er décembre 1871, anniversaire de la bataille de Champigny, le général Ducrot prononça un discours qui souleva dans la presse républicaine les plus vives polémiques. Dans les premiers jours de février 1872, il dénonça à la tribune deux représentants, ses collègues, qui avaient attaqué certains votes de l'Assemblée dans l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* et la *Constitution*. Il s'agissait de MM. Pierre Lefranc et Rouvier. Mais la majorité n'accorda point au général les poursuites qu'il demandait; elle préféra user, sur la motion du général Changarnier, de « l'amnistie du dédain ».

Adversaire de la République et des républicains, le général Ducrot vota constamment avec la droite, tant qu'il fit partie de l'Assemblée nationale. C'est ainsi qu'il s'associa à l'adoption des préliminaires de paix, des prières publiques, à l'abrogation des lois d'exil, à l'approbation de la pétition des évêques, et qu'il se prononça en faveur du pouvoir constituant de l'Assemblée, et contre le retour à Paris. Mais ayant été nommé, le 1er septembre 1872, au commandement en chef du 8e corps d'armée, à Bourges, il envoya (29 novembre) sa démission de représentant. Il fut remplacé par M. de Bourgoing. Son attitude dans son nouveau poste fut la même qu'à la Chambre. Dès son entrée en fonctions, il fit adresser par le colonel, chef de la 19e légion de gendarmerie placée sous ses ordres, une circulaire à ses officiers pour leur demander un rapport sur l'esprit des populations dans les localités « dangereuses », ainsi qu'une liste détaillée des « individus signalés eux-mêmes comme dangereux par leurs tendances et leur influence. » Ce fut lui qui suspendit, le 29 novembre 1872, le journal le *Progrès de Saône-et-Loire*, en vertu des pouvoirs que lui conférait l'état de siège. Il interdit de même (1873) la publication de l'*Union républicaine*, de Bourges. Ce fut aussi par son ordre que le général de Galliffet procéda, à Dijon, au renversement de la statue de la *Résistance*, du sculpteur Cabet, à cause du bonnet phrygien qu'elle portait. La déposition du général Ducrot devant la commission d'enquête sur le Quatre-Septembre, parue vers la même époque, fit également beaucoup de bruit. Enfin, dans une revue passée en 1876, à la Motte-Beuvron, des trois divisions placées sous ses ordres, la bénédiction du pape, officiellement donnée aux troupes, souleva les protestations de la presse démocratique. L'irritation du général contre les institutions existantes était si connue, que certains articles, publiés après l'acte du 16 mai 1877 par M. Saint-Genest dans le *Figaro* contre le général Berthaut, purent lui être attribués par le *Moniteur universel*. Un décret du 10 janvier 1878 retira à M. Ducrot le commandement du 8e corps. Chevalier de la Légion d'honneur en 1846, officier du même ordre en 1854, commandeur en 1860 et grand-officier en 1870, le général Ducrot publia divers ouvrages militaires, notamment un livre sur l'Algérie, un récit de la journée de Sedan, et une histoire en deux volumes de la *Défense de Paris*. Admis dans le cadre de réserve, il se retira à Versailles, où il mourut des suites d'une phlébite rhumatismale.

DUCROZ (Albert), député depuis 1876, né à Sallanches (Haute-Savoie) le 21 mai 1820, était avoué à Bonneville (Haute-Savoie), maire, conseiller général et ancien suppléant du juge de paix, lorsqu'il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Bonneville par 8,417 voix sur 12,831 votants et 17,398 inscrits. Il prit place au centre gauche, vota *contre* le

ministère de Broglie, et fut des 363. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 9,363 voix sur 14,849 votants et 17,708 inscrits, contre 5,462 voix à M. Guy, il s'assit à l'Union républicaine, vota *contre* le cabinet de Rochebouët et pour les ministères républicains qui lui succédèrent. Les électeurs de Bonneville lui renouvelèrent son mandat législatif, le 21 août 1881, par 8,246 voix sur 9,139 votants et 18,311 inscrits; il soutint la politique opportuniste et vota *contre* l'amnistie plénière proposée par M. Raspail, et *pour* la proposition Gatineau. Aux élections du 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste opportuniste de la Haute-Savoie, et fut élu, le 4e et dernier, par 36,854 voix sur 59,651 votants et 77,569 inscrits. Il vota le plus souvent avec la gauche radicale, notamment *pour* l'expulsion des princes, et fit partie de quelques commissions; dans la dernière session, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* la loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DUCUING (FRANÇOIS), représentant en 1871, né à Traux (Hautes-Pyrénées) le 23 mai 1817, mort à Asnières (Seine) le 2 octobre 1875, entra dans le journalisme et appartint à la rédaction de l'*Opinion nationale*. Membre du jury de l'Exposition universelle de 1867, il dirigea encore, sous l'Empire, le journal l'*Universel*, qui publia pour la première fois, sous le pseudonyme d'*Alceste*, des lettres politiques qui firent quelque bruit. Aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, M. F. Ducuing se présenta, comme républicain conservateur, dans le département des Hautes-Pyrénées, qui l'élut, le 5e et dernier, par 15,706 voix (42,776 votants, 67,003 inscrits). Il siégea au centre gauche, appuya la politique de Thiers, déposa un certain nombre de propositions et prit une part assez active aux discussions financières, économiques et agricoles. C'est dans un comice agricole, en 1872, qu'il s'exprima en ces termes : « La République, telle que nous la voulons et telle que nous la ferons, ne menace aucun intérêt légitime. Elle est conservatrice, puisqu'elle veut fermer à tout jamais l'ère des révolutions en rendant le pouvoir inaccessible aux coups de force et en ne permettant plus qu'une majorité violente se substitue à la volonté légalement exprimée de la majorité du pays... » M. Ducuing *s'abstint* dans la question des prières publiques. Il vota *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour à Paris, *contre* la démission de Thiers, *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* l'état de siège et *contre* la loi des maires, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il mourut peu de temps avant la fin de la législature (octobre 1875). — Conseiller général des Hautes-Pyrénées, et chevalier de la Légion d'honneur sous l'Empire. Il a collaboré à la *Revue des Deux-Mondes*. On lui doit, comme économiste, divers ouvrages techniques, parmi lesquels : l'*Ordre du jour, questions sociales* (1848). — *De l'organisation du crédit en France* (1864). — *Assainissement de Paris* (1875), etc.

DUDEVANT (JEAN-FRANÇOIS, BARON), député au Corps législatif et représentant aux Cent-Jours, né à Bordeaux (Gironde) le 23 juin 1754, mort à Pompiey (Lot-et-Garonne) le 20 février 1826, d'une famille de négociants, suivit la carrière des armes et entra dans la maison du roi (gendarmerie de Lunéville). Il prit part comme capitaine de cavalerie à la campagne de 1792, et passa peu de temps après dans la Vendée pour y organiser le 14e régiment de chasseurs à cheval dont il fut nommé chef de brigade. Il fit toutes les guerres de la Vendée, jusqu'à la pacification, et y reçut plusieurs blessures qui l'obligèrent à prendre sa retraite en 1798. Le gouvernement consulaire lui confia les fonctions de maire de la commune de Pompiey (Lot-et-Garonne). C'est dans cette situation que, présenté comme candidat au Corps législatif impérial, il fut nommé, par le Sénat conservateur, député de Lot-et-Garonne, le 2 mai 1809. Il prit une part assez active aux travaux parlementaires, notamment à la préparation du Code pénal, à l'adoption de la loi sur les mines et à la loi sur les hospices. Lorsque Napoléon, en 1813, soumit au Corps législatif diverses pièces concernant des négociations avec l'Europe coalisée, qui d'ailleurs ne reçurent aucune exécution, Dudevant fut de ceux qui se montrèrent le moins disposés à accepter une solution pacifique. L'Empire l'avait fait chevalier le 26 avril 1810, et baron le 6 septembre 1811. Après le retour de l'île d'Elbe, le baron Dudevant fit partie de la Chambre des Cent-Jours, comme représentant de l'arrondissement de Nérac, élu le 15 mai 1815, par 59 voix sur 71 votants. Après la courte session de cette assemblée il n'eut plus aucun rôle politique. Son fils unique, François-Casimir, épousa, en 1822, Mlle Amantine-Lucile-Aurore Dupin, célèbre sous le nom de George Sand.

DUDON (JEAN-FRANÇOIS-PIERRE-CÉCILE, BARON), député de 1820 à 1827 et en 1830, né à Bordeaux (Gironde) le 16 juin 1778, mort à Paris le 26 mars 1857, était fils et petit-fils de procureurs généraux au parlement de Bordeaux. Son père périt sur l'échafaud en 1793, ses biens furent confisqués, et il fut réduit, pour vivre, à se mettre apprenti chez un imprimeur. Plus tard, la protection de quelques amis lui obtint un emploi à l'armée des Pyrénées-Orientales, sous Dugommier. Après la paix de Bâle, conclue avec l'Espagne, il revint à Paris, et fut placé dans les bureaux du ministère des Relations extérieures par le ministre Colchen. Au 13 vendémiaire, il fut destitué par le ministre Delacroix, puis réintégré par M. de Talleyrand. Ayant recouvré une partie de sa fortune, il voyagea en Allemagne, fut rappelé par la conscription, et fit, comme simple soldat, les campagnes de Hollande (1798) et du Rhin, sous le général Moreau. Les consuls ayant rendu un arrêt qui autorisait les militaires à se faire remplacer, M. Dudon en profita, revint à Paris, fut nommé, en 1803, auditeur au conseil d'Etat (section de législation), devint (1804) substitut près le tribunal de la Seine, fut créé baron de l'Empire le 22 novembre 1808, et fut envoyé en Espagne en 1809, comme intendant général à l'armée du Nord. Il passa maître des requêtes au conseil d'Etat (1810), remplaça, peu après, M. Pasquier comme procureur général du conseil du sceau, et fut décoré de la Légion d'honneur. En 1814, le gouvernement provisoire le chargea de réclamer à Marie-Louise les sommes emportées par elle sur l'avis du conseil de régence ; il remplit sans ménagements cette mission, et fit rentrer au trésor 12 millions en or, et 2 millions de diamants

et d'argenterie. A la seconde Restauration, M. de Talleyrand le fit nommer conseiller d'Etat, et membre de la commission chargée de l'administration des départements occupés par les troupes alliées; il fut promu officier de la Légion d'honneur. Dans la session législative de 1815-1816, il soutint à la Chambre, comme commissaire du roi, la discussion du budget; lors du ministère de M. de Serre, il fut mis en service extraordinaire. Elu député, le 13 novembre 1820, au collège de département de l'Ain, par 97 voix sur 139 votants et 154 inscrits, il prit place à l'extrême-droite et défendit tous les projets de loi réactionnaires du moment, vota contre le ministère dans la question des six douzièmes provisoires (1821), demanda l'ordre du jour sur la pétition des donataires de l'ancien domaine impérial, repoussa la proposition de M. Sirieys de Marinhac comme insuffisante, parla en faveur du projet de loi sur la presse, fut nommé président du collège électoral de l'Ain, et fut réélu député, le 20 novembre 1822, par 99 voix sur 127 votants et 150 inscrits. Pour reconnaître ses services, M. de Villèle le rappela en service ordinaire au conseil d'Etat (section du contentieux). M. Dudon vota pour la guerre d'Espagne et pour l'expulsion de Manuel. Réélu, le 6 mars 1824, par 88 voix sur 107 votants et 146 inscrits, il demanda l'annulation de l'élection de Benjamin Constant, combattit la conversion des rentes proposée par le ministère Villèle, vota pour la loi du sacrilège, fut président de la commission chargée d'examiner le projet de loi Peyronnet sur la presse (1827), soutint presque à lui seul le poids de la discussion contre l'opposition, remplaça M. Bonnet comme rapporteur, et se montra encore plus réactionnaire que les ministres. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1827, et fut exclu du conseil d'Etat par le ministère Martignac (1828). Le 27 février 1830, il fut réélu député, au collège de département de la Loire-Inférieure, par 133 voix sur 254 votants et 280 inscrits, contre 109 voix à M. de Vatimesnil, en remplacement de M. de Sesmaisons, nommé pair de France. Il soutint le ministère Polignac, fut nommé, en mai 1830, ministre d'Etat et membre du conseil privé, et, grâce à l'appui de l'administration, fut réélu député, aux élections générales du 3 juillet suivant, dans deux départements : dans la Loire-Inférieure, par 162 voix sur 298 votants et 315 inscrits, et au collège de département de l'Ain, par 62 voix sur 123 votants et 130 inscrits. La révolution de Juillet étant survenue avant la réunion de la Chambre, M. Dudon ne se présenta pas pour occuper son siège législatif, et voyagea en Angleterre et en Italie. Son nom sortit un instant de l'oubli, en 1854, à l'occasion d'un procès en revendication de loge, qu'il intenta à l'administration de l'Opéra.

DUDOUYT (JEAN-BAPTISTE-SIMÉON), député de 1830 à 1837, né à Prétot (Manche) le 4 octobre 1778, mort à Coutances (Manche) le 25 octobre 1845, fils d'un notaire du pays, suivit les cours du collège de Coutances, puis alla étudier la médecine à Paris. Reçu docteur, il vint exercer sa profession à Coutances. Mais les idées particulières qu'il professait en matière médicale, — un biographe dit qu'il était « un peu de l'école de Sangrado », — déterminèrent contre lui une opposition des plus vives, qu'il eut quelque peine à vaincre. Partisan, en politique, du gouvernement de la Restauration, il fut jeté dans l'opposition par l'avènement du ministère Polignac, et, le 3e arrondissement électoral de la Manche l'ayant élu député, le 23 juin 1830, par 215 voix (311 votants, 356 inscrits), contre 91 à M. Louvel de Monceaux, député sortant, il se rallia, après juillet, au gouvernement de Louis-Philippe. Il obtint sa réélection : le 5 juillet 1831, par 186 voix (216 votants, 297 inscrits), et le 21 juin 1834, par 152 voix (273 votants, 331 inscrits), contre 65 à M. Le Mengonnet et 52 au général Bonnemain. « Sous le frac du député, écrit le biographe déjà cité, la robe du médecin passait toujours un peu, non point à l'état de spéculation, mais comme objet d'étude. » M. Dudouyt se signala par son zèle lors de l'épidémie cholérique de 1832. Il ne se représenta plus en 1837, et se retira à Coutances, où il mourut, en 1845, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

DUDOUYT (PIERRE-MICHEL), représentant en 1848, né à Coutances (Manche) le 5 octobre 1798, mort à Coutances le 3 mars 1859, était avocat dans cette ville. Il y acquit une certaine notoriété, devint commandant de la garde nationale, et, après le 24 février 1848, dut à ses opinions démocratiques d'être nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire à Coutances. Lors des élections du 23 avril 1848 à l'Assemblée constituante, M. Dudouyt, porté sur la liste républicaine, fut élu représentant de la Manche, le 5e sur 15, avec 103,996 voix (le procès-verbal de l'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il siégea à la gauche modérée, avec laquelle il vota : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 1er septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 2 novembre, *contre* le droit au travail. Mais il se prononça, le 7 octobre, en faveur de l'amendement Grévy, relatif à la présidence de la République. Ses votes s'accentuèrent, d'ailleurs, à partir de cette époque, et il combattit la politique de Louis-Napoléon. Il opina notamment : *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie générale, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition romaine, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Il ne fit point partie de l'Assemblée législative, et, après le coup d'Etat de 1851, reprit sa profession d'avocat dans sa ville natale.

DU DRESNAY (JOSEPH-MARIE-NICOLAS, VICOMTE), député de 1844 à 1847, né à Carantec (Finistère) le 21 avril 1791, mort le 20 décembre 1847, entra de bonne heure dans la carrière militaire; après avoir servi comme officier de cavalerie, il quitta l'armée, et brigua, le 22 juin 1844, la succession de l'amiral Lalande à la Chambre des députés : le 4e collège électoral du Finistère (Morlaix) le nomma par 275 voix sur 393 votants et 531 inscrits. Il siégea à droite, dans le groupe des légitimistes, fut réélu, le 1er août 1846, par 251 voix sur 445 votants et 531 inscrits, contre 89 à M. Jubelin et 86 à M. Desloges, et mourut pendant la législature. Il fut remplacé par M. de Carné.

DUFAU (ANTOINE), député en 1789, né à Créon (Landes) le 30 septembre 1742, mort à Mont-de-Marsan (Landes) à une date inconnue, était médecin dans cette dernière ville. Il fut désigné, le 8 décembre 1789, par la sénéchaussée, comme député suppléant du tiers aux Etats-Généraux, embrassa les principes de la Révolution naissante, et, admis à siéger dans l'Assemblée cons-

tituante le 16 janvier 1790, en remplacement de M. Pérès d'Artassan, démissionnaire, prit place dans la majorité. Comme la rivalité des trois villes de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever et de Dax mettait obstacle à la formation régulière du département des Landes, et qu'un député, le baron de Cernon-Pinteville, avait exprimé la crainte que « la liberté des suffrages et la sûreté personnelle des députés » ne fussent pas suffisamment garanties, Dufau s'efforça de justifier ses concitoyens dans la séance du 3 juillet 1790 ; ses explications furent bien accueillies. Le 1er juin 1791, il prit part au débat sur la peine de mort, et opina pour que l'application de la peine capitale fût entourée de « l'appareil le plus lugubre et le plus touchant ». — « Imaginez, s'écria-t-il, les formes les plus compatibles avec une tendre sensibilité; intéressez tous les cœurs au sort de l'infortuné qui tombe sous le glaive de la justice; que toutes les consolations l'environnent; que ses tristes dépouilles reçoivent les honneurs de la sépulture. Que le magistrat, couvert du crêpe funèbre, annonce au peuple l'attentat et la triste nécessité d'une vengeance légale. Que les différentes scènes de cette tragédie frappent tous les sens, remuent toutes les affections douces et honnêtes; qu'elles inspirent le plus saint respect pour la vie des hommes; qu'elles arrachent au méchant les larmes du repentir; qu'elles appellent enfin les réflexions les plus morales et tous les sentiments civiques. » Après la session, Antoine Dufau fut procureur-syndic de la commune de Mont-de-Marsan, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUFAU (JEAN-LOUIS), député de 1831 à 1837, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 17 novembre 1785, mort à Pau le 1er juin 1859, était le fils d'un avocat au parlement de Navarre qui mourut président à la cour de Pau. Lui-même suivit, sous le premier Empire, la carrière paternelle. Auditeur en 1808, et, en 1811, avocat général près la cour impériale de Pau, il perdit momentanément son emploi en 1816, sous la prévention de bonapartisme. Rappelé en 1820, il était, quand survint la révolution de juillet, le doyen des avocats généraux de France. Le ministère Dupont (de l'Eure) le laissa dans cette situation. Elu, le 5 juillet 1831, député du 1er collège des Basses-Pyrénées (Pau), avec 128 voix sur 148 votants et 179 inscrits, il « ne se montra point, dit un biographe, rancunier envers le pouvoir », et se dévoua aux divers ministères qui se succédèrent depuis lors. M. Dufau fut réélu député de Pau le 21 juin 1834, par 77 voix (152 votants, 181 inscrits), contre 75 à M. Lavielle; mais le gouvernement l'ayant, vers la même époque, promu procureur général près la cour royale de Pau, il ne se représenta pas devant ses électeurs, qui lui donnèrent pour successeur à la Chambre M. Lavielle. M. Dufau avait paru rarement à la tribune et ne s'était signalé que par un rapport sur la proposition de M. Parant, relative à l'abolition des majorats. Officier de la Légion d'honneur. Il mourut sous le second Empire, premier président honoraire.

DUFAUR (RAYMOND-CALIXTE-XAVIER), représentant en 1871, né à Navarronx (Basses-Pyrénées) le 13 octobre 1802, mort à Navarreux le 19 février 1878, étudia le droit et entra dans la magistrature. Juge de paix du canton de Navarrenx lors du coup d'État de L.-N. Bonaparte, et conseiller général des Basses-Pyrénées, il se démit de sa fonction comme de son mandat pour ne pas servir le gouvernement nouveau. Après la chute de l'Empire, M. Dufaur se présenta aux suffrages des électeurs de son département, et, dans la profession de foi qu'il leur adressa, il fit cette déclaration : « La République est aujourd'hui le seul gouvernement possible; elle s'impose à tous les bons citoyens. » Elu représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 8e de la liste, avec 40,587 voix (61,049 votants, 110,425 inscrits), M. Dufaur alla cependant siéger à droite, et se fit inscrire à la réunion monarchiste des Réservoirs. Il vota en toute circonstance avec les conservateurs, par exemple : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour du parlement à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *contre* les lois constitutionnelles. M. Dufaur n'appartint pas à d'autres législatures.

DUFAUR. — *Voy.* GAVARDIE (DE).

DUFAUR DE SAINT-SILVESTRE. — *Voy.* SATILLIEU (MARQUIS DE).

DUFAURE (JULES-ARMAND-STANISLAS), député de 1834 à 1848, représentant aux Assemblées de 1848 et 1849, ministre, député en 1876 et sénateur inamovible de 1876 à 1881, né à Saujon (Charente-Inférieure) le 4 décembre 1798, mort à Rueil (Seine-et-Oise) le 27 juin 1881, compléta de solides études classiques en venant faire son droit à Paris. Reçu avocat, il s'inscrivit au barreau de Saintes, puis à celui de Bordeaux (1820), où il ne tarda pas à acquérir une grande réputation : il fut le premier avocat plaidant sans avoir écrit d'avance sa plaidoirie. Son entrée dans la politique, où il devait tenir une place si importante, date de 1834. Le 21 juin de cette année, il fut élu député par le 7e collège de la Charente-Inférieure (Saintes), avec 319 voix sur 431 votants et 574 inscrits, contre 73 à M. Brown. Cet arrondissement ne cessa de le réélire jusqu'en 1848 : le 14 août 1836, le 4 novembre 1837, par 354 voix (442 votants, 628 inscrits), le 2 mars et le 8 juin 1839; le 9 juillet 1842, par 353 voix (464 votants, 668 inscrits), contre 40 à M. Oudet, 33 à M. Boscal de Réals et 24 à M. Lemercier; enfin le 1er août 1846, par 422 voix (493 votants et 704 inscrits), contre 12 à M. Oudet. Dès son arrivée à la Chambre, M. Dufaure prit place dans les rangs du parti libéral constitutionnel, qu'on appelait alors le tiers-parti. Il se fit bientôt remarquer comme orateur d'affaires et, soit par ses discours dans les bureaux et à la tribune, soit par ses rapports, il conquit une haute situation parlementaire. En 1836, sous le ministère Thiers, il fut nommé conseiller d'État, et cette circonstance, en l'obligeant à se représenter devant ses électeurs, détermina le premier renouvellement de son mandat législatif. Il se retira, à la chute du cabinet, avec l'homme dont il était devenu le collaborateur, et se mit à faire au ministère Molé une âpre et vive opposition : sa « dialectique hérissée », suivant l'expression d'un biographe, se fit, dès lors, rudement sentir à ses contradicteurs. Après être demeuré quelque temps dans la coulisse du pouvoir, M. Dufaure fut, le 12 mai 1839, au lendemain de la tentative de Barbès et de Martin Bernard, désigné par le maréchal Soult, chargé de constituer un cabinet, pour le poste de ministre des Travaux publics. Il eut à soutenir en cette qualité les grandes discussions qui s'ouvrirent au parle-

ment sur la question de l'exécution des chemins de fer par l'État ou par les Compagnies. Le 1er mars 1840, le ministère Thiers prit la place du ministère Soult. M. Dufaure s'abstint de combattre ce ministère, mais la fameuse loi sur les fortifications de Paris reçut du député de Saintes de rudes coups de boutoir qui en compromirent plus d'une fois le succès. Vers le même temps, M. Dufaure se signala avec éclat comme rapporteur de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. En 1842, il fut nommé vice-président de la Chambre, sous le patronage du gouvernement ; il fut renommé en 1845, cette fois grâce à l'appui de l'opposition. Cormenin, traçant la physionomie parlementaire de M. Dufaure, caractérisait en ces termes son genre de talent : « Lorsqu'il demande la parole à la fin de la séance, c'est que la discussion s'égare et qu'il est temps de conclure. Il la prend, il la ramène dans ses voies ; il trace autour de ses débords les circonvallations puissantes de son raisonnement ; il dévide, il enroule ses preuves comme une ménagère fait tourner son fuseau sous ses doigts agiles : ainsi il pousse ses fils dans toutes les directions ; il les rassemble, il les entre-croise et il en compose une maille si souple, si serrée et si forte que son adversaire enveloppé est obligé de mettre un genou en terre devant l'Assemblée et de s'avouer vaincu. » Très attaché aux principes conservateurs et au maintien de l'ordre de choses établi, M. Dufaure ne prêta son concours à aucune des propositions de réforme électorale : il blâma vivement la campagne des banquets, et, au moment où la demande de mise en accusation du ministère Guizot fut déposée par l'opposition dynastique sur le bureau de la Chambre, il descendit de sa place, et, passant devant le banc des ministres, leur dit : « Si vous aviez laissé faire le banquet, c'est alors que vous auriez mérité d'être mis en accusation ! » Vint la révolution de février. M. Dufaure accepta le fait de la proclamation de la République, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 5e sur 12, par 68,197 voix (111,907 votants, 136,016 inscrits).

Après avoir voté, malgré ses précédentes attaches avec la monarchie de Louis-Philippe, le bannissement de la famille d'Orléans, il opina, sur tous les autres points, avec la droite de l'Assemblée, se montra très opposé au socialisme, et se prononça : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* la demande de mise en accusation du président, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Aussi la majorité de l'Assemblée était-elle très favorable à M. Dufaure : candidat au fauteuil de la présidence lorsque M. Sénard le quitta, après les journées de juin, pour devenir ministre de l'intérieur, il n'eut que quelques voix de moins que M. Marie, qui fut élu. Mais, le 13 octobre 1848, M. Dufaure se vit appelé lui-même par Cavaignac au ministère de l'intérieur. Il défendit à la tribune, le 30 novembre, l'expédition de Civita-Vecchia, et s'efforça de répondre au reproche de n'avoir pas consulté préalablement l'Assemblée : « Qu'a fait le gouvernement ? dit-il. Il a envoyé un ministre extraordinaire à Rome, il a envoyé une escadre, trois frégates croiser devant Civita-Vecchia ; il a mis à bord des trois frégates une troupe qui en cas de besoin pourrait être débarquée : voilà tout ce qu'il a fait. » L'explication ministérielle ne laissa pas d'exciter l'ironie et les murmures de la gauche. M. Dufaure se montra très partisan de la candidature du général Cavaignac à la présidence de la République. Quand elle eut échoué, il quitta le ministère (20 décembre 1848), mais continua de s'associer aux votes de la majorité de l'Assemblée, notamment en ce qui concernait l'expédition romaine ; il fit partie, en avril 1849, de la commission des crédits de cette expédition. Le 13 mai 1849, la Charente-Inférieure le renvoya siéger à l'Assemblée législative, le 1er de la liste, avec 84,641 voix (90,799 votants, 142,041 inscrits). En même temps, il était élu par le département de la Seine, le 7e sur 28, avec 119,373 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits) : il opta pour la Charente-Inférieure. Quelques jours après, le 2 juin, il était rappelé au pouvoir par Louis-Napoléon, qui lui fit accepter le ministère de l'intérieur, avec MM. de Tocqueville et de Lanjuinais pour collègues. Un de ses panégyristes, M. Ed. Scherer, a tenté de concilier cette acceptation avec le zèle et l'activité déployés six mois auparavant en faveur de Cavaignac : « Cette acceptation n'implique pas une contradiction de conduite de la part de M. Dufaure. Il n'est pas certain qu'il se fît illusion sur les dispositions de Louis-Napoléon à un coup d'Etat, mais il se proposait, dans tous les cas, de l'enfermer dans la Constitution. » Quoi qu'il en soit, un accord parfait semblait régner entre le président, la majorité parlementaire et les ministres, lorsque Louis-Napoléon, par le message du 31 octobre, renvoya M. Dufaure avec tous ses collègues et leur donna pour successeurs MM. Ferdinand Barrot, Achille Fould, Rouher, de Parieu. M. Dufaure, rejeté dans l'opposition constitutionnelle, se déclara alors en plusieurs circonstances l'adversaire de la politique personnelle de l'Elysée. Néanmoins, tout en combattant, notamment en juillet 1851, les projets de revision anticipée de la Constitution, il se portait encore garant pour le président que celui-ci resterait fidèle à son serment.

Lors du coup d'Etat du 2 décembre, M. Dufaure rentra dans la vie privée. Il se fit inscrire au barreau de Paris en 1852, et se contenta d'abord des succès qu'il y remporta, sans paraître désireux de rentrer dans la vie politique. Mais aux élections du 22 juin 1857, pour le Corps législatif, 561 voix d'opposition se comptèrent sur son nom dans la 1re circonscription de la Charente-Inférieure : l'élu, M. Vast-Vimeux, réunit 15,502 suffrages. Le 1er juin 1863, M. Dufaure obtint dans la même circonscription 4,965 voix, contre 16,931 à M. Vast-Vimeux, réélu, et, dans la 2e circonscription du même département, 8,601 voix contre 12,831 à l'élu, M. Roy-Bry. En même temps, il recueillait aussi 3,716 voix dans la 1re circonscription de la Gironde, contre 11,285 à l'élu, M. Curé, et 8,961 à M. Lavertujon, républicain. Enfin, le 13 septembre 1868, M. Dufaure fut porté comme candidat indépendant, en remplacement de M. de Kervéguen décédé, dans la 2e circonscription du Var. M. Philis, républicain, se présentait également ; il obtint au premier tour plus de voix que M. Dufaure, mais celui-ci refusa de se retirer devant lui, quoique en minorité, et favorisa ainsi l'élection du candidat

du gouvernement. M. Dufaure eut en effet 12,892 voix contre 17,476 données à l'élu, candidat officiel, M. Pous-Peyruc. Il repoussa toute candidature aux élections générales de l'année suivante. Son élection comme membre de l'Académie française, le 23 août 1863, en remplacement du chancelier Pasquier, fut considérée comme une protestation du parti orléaniste contre le gouvernement impérial.

C'est pendant les dix années qui suivirent la guerre de 1870 que le rôle politique de M. Dufaure fut le plus considérable. Le 8 février 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par cinq départements : 1° la Charente-Inférieure, avec 92,730 voix (105,000 votants, 148,277 inscrits); 2° la Gironde, avec 97,838 voix (132,349 votants, 207,101 inscrits), 3° l'Hérault, avec 52,883 voix (88,483 votants, 141,397 inscrits); 4° la Seine-Inférieure, avec 79,614 voix (120,899 votants, 203,718 inscrits); 5° le Var, avec 24,130 voix (41,928 votants, 89,418 inscrits). Il opta encore pour son pays natal. Il avait pris une part active à la lutte électorale en organisant à Paris un comité conservateur libéral dont les candidats n'eurent qu'un petit nombre de voix. Dès le 19 février 1871, M. Thiers, élu chef du pouvoir exécutif, choisit comme ministre de la justice M. Dufaure, qui eut à organiser la répression juridique de la Commune. Après le vote de la proposition Rivet assurant la durée du pouvoir de Thiers, le nouveau garde des sceaux fut nommé, par décret spécial, vice-président du conseil des ministres. Parmi les circulaires qu'il adressa à ses subordonnés, les plus remarquées furent celles relatives à l'immixtion des magistrats dans la politique, et aux « coupables intrigues » des conspirateurs bonapartistes (février 1872). M. Dufaure s'était signalé tout d'abord à la tribune de l'Assemblée par la véhémence avec laquelle il avait flétri les commissions mixtes. Justifiant ce mot d'un homme politique : « Ses idées sont du centre gauche et ses sympathies du centre droit, » il avait donné sa voix à l'adoption des préliminaires de paix, des prières publiques, à l'abrogation des lois d'exil et à la reconnaissance du pouvoir constituant de l'Assemblée. Il prit la parole dans toutes les discussions importantes : interpellations Raoul Duval, Changarnier, proposition de Kerdrel, etc. Le message présidentiel du 13 novembre 1872, message à tendances républicaines, ayant violemment irrité la majorité, M. Dufaure, pour calmer les colères, présenta à l'Assemblée un amendement dont l'objet était la nomination d'une commission de trente membres, appelée à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. Cette proposition fut votée le 29 novembre. Peu après, lors de la discussion sur le pétitionnement pour la dissolution, M. Dufaure donna un nouveau gage aux conservateurs en prononçant un discours très vif contre cette agitation. Au surplus, ses efforts tendirent principalement, jusqu'à la chute de Thiers, à rallier au gouvernement l'appui de la droite de l'Assemblée. Il n'y réussit pas, bien qu'il eût parlé un jour des « obligations éternelles » qui liaient la France à la papauté, et qu'il eût appuyé (1873) la loi contre la municipalité lyonnaise, qui amena la candidature Barodet à Paris. Le nom de M. Dufaure, durant cette période, resta surtout attaché à la loi sur le jury, qui souleva des débats passionnés dans la presse. Battu au 24 mai avec Thiers, et redevenu simple représentant, M. Dufaure s'assit au centre gauche. Il se prononça *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon et *contre* la loi des maires, et *s'abstint* lors du renversement du ministère de Broglie (1874). A différentes reprises il sollicita de l'Assemblée la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles, qu'il adopta dans son ensemble, après s'être abstenu sur l'amendement Pascal Duprat. Ce vote du 25 février 1875 permit à M. Dufaure de reprendre le portefeuille de la justice dans le cabinet présidé par M. Buffet (15 mars). Il précisa la signification de sa rentrée aux affaires par plusieurs circulaires, dont une aux juges de paix, et prononça, pendant la dernière session de l'Assemblée nationale, d'importants discours soit contre le comité de l'appel au peuple (interpellation Rouher), soit, dans la discussion de la loi électorale, contre le scrutin de liste. Ce fut lui, en effet, qui présenta les projets de loi relatifs aux pouvoirs publics et à l'élection des deux Chambres. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua dans la Charente-Inférieure; mais il fut élu député le 20 février suivant, dans l'arrondissement de Marennes, avec 8,268 voix (9,984 votants, 15,251 inscrits). Successeur de M. Buffet, démissionnaire à la suite des élections de la Chambre des députés, M. Dufaure prit, avec le titre de président du Conseil (9 mars 1876), la direction du cabinet; il conservait le portefeuille de la justice. Après avoir présidé à la transmission des pouvoirs de l'Assemblée nationale aux Chambres nouvelles, il se mit au travail avec plus d'ardeur que jamais : sa ténacité dans ses opinions devint presque proverbiale, et l'âpreté de son éloquence ne se démentit pas. Adversaire acharné de toutes les propositions d'amnistie en faveur des condamnés de la Commune, il les combattit opiniâtrément devant la Chambre; mais il se montra favorable à la levée de l'état de siège dans plusieurs départements. Infatigable, il intervint dans un très grand nombre de débats de premier ordre, défendit la proposition Waddington sur la collation des grades par l'Etat, etc. Après la mort de M. Casimir Périer, il entra au Sénat comme membre inamovible (14 août 1876) : il avait réuni 161 voix contre M. Chesnelong, candidat des droites, qui en obtint 109. Mais les rapports du ministre avec la majorité républicaine de la Chambre des députés devinrent de moins en moins faciles, et la discussion de la proposition Gatineau sur l'amnistie motiva la démission de M. Dufaure (12 décembre), qui fut remplacé par M. Jules Simon. Après le 16 mai 1877, M. Dufaure vota contre la dissolution de la Chambre (23 juin) et garda, pendant toute la période qui suivit, une attitude nettement hostile au cabinet Fourtou-de Broglie. Lorsque les élections du 14 octobre eurent modifié l'orientation politique du gouvernement du maréchal, ce fut encore M. Dufaure qui fut chargé de mettre un terme à la crise en constituant le dernier cabinet dont il ait fait partie, celui du 13 décembre 1877. Ce cabinet « parlementaire » couvrit de sa responsabilité le fameux message du 14 et fit voter par les deux Chambres les lois dites de garantie destinées à empêcher le renouvellement des actes reprochés au ministère du 16 mai. Ce fut une des périodes les plus mémorables de la carrière politique de M. Dufaure. Soutenu maintenant par la majorité de la Chambre, et bientôt par celle du Sénat, grâce à la défection des « constitutionnels », il fit à l'évêque d'Orléans, à propos du centenaire de Voltaire (1878), une mordante réponse, qualifia M. de Fourtou de chef du « parti sans nom », et, comme cette question lui était posée : « Que représentez-

vous ? », déclara : « Nous représentons le libéralisme français de tout ce siècle s'accommodant à la constitution républicaine votée par les représentants du pays ! » Mais, après le renouvellement du Sénat, et à l'occasion des changements réclamés par la majorité dans le personnel des procureurs généraux et des commandants de corps d'armée, il se heurta à de nouvelles difficultés devant lesquelles il maintint la situation du cabinet dont il était le chef, et qui amenèrent le maréchal de Mac-Mahon à « se démettre ». Quand M. Jules Grévy fut élevé à la présidence de la République, M. Dufaure, laissant le pouvoir à des hommes nouveaux, refusa d'entrer dans le nouveau cabinet. Il se retira le 3 février 1879, et reprit sa place au Sénat. Il y vota tantôt avec la gauche, et tantôt avec la droite. Lors de la discussion de l'article 7 de la loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur (1880), il monta à la tribune pour combattre cet article comme « contraire à la liberté ». Ce fut son dernier discours. Depuis ce moment, il se borna à suivre silencieusement les discussions. Il avait élaboré une proposition sur le droit d'association, et avait été nommé lui-même rapporteur de la commission chargée de l'examiner, quand il mourut, le 27 juin 1881, entouré de ses trois enfants, MM. Gabriel et Amédée Dufaure, et Mme de Monicault. — M. Dufaure avait été bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris en 1863 et 1864 ; il avait toujours été élu, par la suite, membre du Conseil de l'ordre. Sénateur, membre de l'Académie française et sept fois ministre, il n'était pas décoré de la Légion d'honneur.

DUFAY (Louis-Pierre), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Paris en 1753, mort à une date inconnue, était greffier du tribunal du Cap (Saint-Domingue). Elu « à la pluralité des voix », le 24 septembre 1793, le 2e sur 6, membre de la Convention pour cette colonie, il ne fut admis dans l'assemblée que l'année suivante (15 pluviôse an II), et eut presque aussitôt (17 ventôse an II) à se justifier devant ses collègues contre des imputations qui visaient sa naissance et ses opinions. « On vient de me remettre, dit-il, un libelle des colons, nobles, planteurs qui m'appellent *marquis*. Je puis prouver, et par mon extrait baptistère et par la filiation de toutes mes actions, que je suis fils, petit-fils de parents honorablement roturiers, et je ne suis ni marquis, ni prince, et ne veux pas être prince colon : je ne suis pas plus marquis qu'ils ne sont bons Français. » Dans le même discours, il dénonça ses ennemis Page et Brulley, anciens délégués des assemblées coloniales, comme des contre-révolutionnaires acharnés. Il prit plusieurs fois la parole sur des questions spéciales intéressant ses commettants, et réclama notamment avec insistance l'envoi de représentants dans les colonies : sa motion fut adoptée. Le 4 brumaire an IV, Dufay entra comme ex-conventionnel au Conseil des Cinq-Cents. Il y fit adopter un amendement relatif aux secours à accorder aux déportés et réfugiés, demanda qu'on discutât le projet sur la division des colonies, et, toujours révolutionnaire, exposa, le 17 brumaire an VI, la nécessité de *fructidoriser* les colonies. On perd sa trace à partir de l'an VII, époque où il cessa de faire partie du Corps législatif.

DUFAY (Jean-François-Charles), représentant en 1871, député de 1876 à 1879 et sénateur, né à Blois (Loir-et-Cher) le 24 juin 1815, fit ses études de médecine à Paris, fut reçu docteur (avril 1845) et vint se fixer à Blois. Rédacteur en chef du *Républicain de Loir-et-Cher* (1848-1849), il devint médecin des prisons (1849-1871), président de l'Association médicale de Loir-et-Cher (1864) et membre de diverses sociétés de médecine. Les services qu'il avait rendus à Blois pendant le choléra de 1849 lui avaient valu une médaille d'argent du ministère de l'Intérieur. Le 8 février 1871, il posa sa candidature aux élections pour l'Assemblée nationale dans le département de Loir-et-Cher, et il échoua avec 12,779 voix sur 49,247 votants. Aux élections complémentaires du 2 juillet suivant, pour remplacer M. Thiers, qui avait opté pour la Seine, il fut élu député de Loir-et-Cher par 30,443 voix sur 54,471 votants et 77,302 inscrits, contre 17,592 voix à M. Andral, et 7,683 à M. Martinet. Il prit place à la gauche républicaine, et vota *pour* le retour du parlement à Paris, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution de la Chambre, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal-Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Candidat sénatorial dans son département aux élections du 30 janvier 1876, il échoua avec 170 voix sur 354 votants, « en appela du suffrage restreint au suffrage universel », et, le 20 février suivant, fut élu député dans la 1re circonscription de Blois, par 10,478 voix sur 18,361 votants et 22,004 inscrits, contre 7,776 voix à M. Salvat-Péan. Il reprit sa place à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie et fut des 363. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 12,015 voix sur 18,961 votants et 22,600 inscrits, contre 6,814 voix à M. Busson-Billault, bonapartiste et candidat du gouvernement du 16 mai. Il soutint les ministères républicains qui parvinrent alors au pouvoir, et, le 5 janvier 1879, fut élu sénateur de Loir-et-Cher par 281 voix sur 348 votants. Il siégea à la gauche de la Chambre haute, vota *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, *pour* les crédits du Tonkin, *pour* l'expulsion des princes, et, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, fut réélu sénateur par 342 voix sur 617 votants. M. Dufay est conseiller général du canton ouest de Blois. En dernier lieu, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). On a de lui, outre des articles de médecine dans les journaux spéciaux, des Mémoires à l'Académie des sciences sur *le Choléra de 1849*, sur l'*Éthérisation*, sur l'*Hydrothérapie*, etc.

DUFESTEL (Jean-François), membre de la Convention, né en 1748, mort à une date inconnue, était « propriétaire cultivateur » à Gapennes (Somme) et père de onze enfants, lors de son élection à la Convention (10 septembre 1792), par ce département, le 9e sur 13, avec 258 voix sur 360 votants. Le jour même de l'élection, il fut révoqué par l'assemblée électorale, mais son élection fut maintenue par la Convention le 1er octobre suivant. Il siégea parmi les modérés et, dans le procès de Louis XVI, motiva comme il suit son vote au 3e appel nominal :

« Je déclare n'avoir reçu aucun pouvoir de juge, puisque la même assemblée électorale, en me nommant, a nommé deux hauts-jurés, et qu'il n'entrera jamais dans mes principes de voter la peine de mort contre mon semblable. Je prononce la reclusion et le bannissement. » Suspect à la Montagne, il acheva de se perdre en protestant contre la journée du 31 mai, et fut décrété d'arrestation à la suite de cette journée. Il remit sa démission le 5 frimaire an II, en raison des préoccupations que lui causait sa nombreuse famille.

DUFEU (Jacques-Louis), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810 et représentant aux Cent-Jours, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 29 mars 1761, mort à Paris le 22 mai 1832, était « fils de Jacques Dufeu et de Marie Arnaudau ». Négociant à Nantes, il s'engagea comme volontaire en 1792, devint capitaine et adjudant général, et se trouva placé, pendant la guerre de l'Ouest, à la tête de la garde nationale de Nantes. Le *Moniteur* du 5 ventôse an V relate une adresse « du citoyen Louis Dufeu, chef de division de la garde nationale sédentaire du canton de Nantes, à ses concitoyens, pour leur dénoncer l'outrage fait à deux de leurs magistrats, dont les maisons ont été attaquées par des séditieux qui avaient l'intention de les égorger. » Dufeu accuse « des libellistes méprisables » d'avoir préparé et encouragé ce système, dont le but est d'anéantir la République; il invite ses concitoyens à se prémunir contre les tentatives des ennemis de la patrie, réfugiés dans un pays qui fut longtemps le théâtre de la guerre civile. — Louis Dufeu fut, le 17 brumaire an XIII, élu par le Sénat conservateur député de la Loire-Inférieure au Corps législatif; il en fit partie jusqu'en 1810. On le retrouve l'année d'après (2 mai 1811) conseiller de préfecture à Nantes. Pendant les Cent-Jours, le 12 mai 1815, le collège de département de la Loire-Inférieure le nomma membre de la Chambre des représentants, par 28 voix (50 votants, 211 inscrits); mais, en fait, il ne siégea pas, n'étant arrivé à son poste qu'à la clôture de la session.

DUFFAU (Jean), député aux Anciens, né à Moirax (Lot-et-Garonne) le 28 mai 1753, mort à Condom (Gers) le 28 août 1843, suivit la carrière de la magistrature et fut reçu avocat au sénéchal présidial de cette dernière localité, en 1774. Il était « homme de loi » à Condom et venait d'être nommé haut-juré pour le procès de Babeuf, lorsqu'il fut (24 germinal an V) élu député du Gers au Conseil des Anciens. Il prit une part assez active aux délibérations, parla sur la successibilité des enfants naturels, sur les créanciers des émigrés, sur les déserteurs, sur les militaires acquéreurs de biens nationaux, etc., et, dans la journée du 18 brumaire, fut de ceux qui se prononcèrent contre Bonaparte. Mais son opposition fut de courte durée, car il accepta, le 4 prairial an VIII, le poste de juge au tribunal d'appel d'Agen. Il échangea plus tard ce titre contre celui de conseiller à la même cour, et, quand il mourut sous Louis-Philippe, il comptait près de 60 ans de services non interrompus dans la magistrature.

DUFFO (Jean-Paul), député de 1876 à 1877, né à Barthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées) le 24 décembre 1838, étudia le droit et exerça à Bagnères-de-Bigorre la profession d'avocat. Maire républicain de Saillan, conseiller général du canton de Vieille-Aure, il fut révoqué de ses fonctions municipales après le 24 mai 1873. Il n'avait pas d'autres antécédents politiques, et s'était surtout fait connaître dans sa région par son zèle pour l'agriculture et les écoles rurales, quand il se présenta aux élections législatives du 20 février 1876 : l'arrondissement de Bagnères le nomma député par 9,809 voix (19,203 votants, 24,365 inscrits), contre 9,286 voix au baron Larrey, ex-médecin de Napoléon III, bonapartiste. M. Duffo s'était prononcé dans sa circulaire pour « l'intégrité du suffrage universel, la diffusion de l'instruction et le développement de nos libertés ». Il avait d'ailleurs ajouté : « Vous connaissez mes sentiments conservateurs de la propriété, de la famille et de la religion. » A la Chambre, il siégea au centre gauche, et fit partie des 363. Après la dissolution de la Chambre, il se représenta, le 14 octobre 1877, aux suffrages des mêmes électeurs; mais il échoua avec 7,556 voix contre 12,964 à M. Larrey, candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon.

DUFFOUR-DUBESSAN (Casimir), député de 1827 à 1834, né à Bordeaux (Gironde) le 3 mars 1775, mort à Bordeaux le 21 juillet 1834, était négociant dans cette ville. Les électeurs libéraux de la Gironde le choisirent pour candidat le 24 novembre 1827, et firent triompher sa candidature, au collège de département, par 274 voix contre 249 voix à l'ex-garde des sceaux, M. de Peyronnet. Duffour-Dubessan prit place au côté gauche et vota avec lui. Il fut des 221. Réélu le 3 juillet 1830, avec 289 voix sur 562 votants, puis, le 5 juillet 1831, par le 3e collège de la Gironde (Bordeaux), avec 137 voix sur 184 votants et 327 inscrits contre 37 voix à M. Raoul, il soutint le gouvernement de Louis-Philippe. Ayant donné sa démission dans le cours de cette législature, il fut remplacé à la Chambre par M. Hervé. Conseiller général de la Gironde.

DUFLOS (Nicolas-Joseph), député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Renty (Pas-de-Calais) le 11 décembre 1753, mort à Paris le 4 mars 1836, entra dans les ordres avant 1789. Ayant suivi le parti de la Révolution, il devint administrateur du Pas-de-Calais, et fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, où il prit quelquefois la parole sur des questions de finances. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut compris par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) sur la liste des députés au nouveau Corps législatif; il y représenta le Pas-de-Calais jusqu'en l'an XII, ayant obtenu le renouvellement de son mandat le 27 ventôse an X.

DUFONT (Pierre-Isidore-Adolphe), représentant en 1848, né à Valenciennes (Nord) le 2 février 1805, fut quelque temps notaire dans cette ville. Sans antécédents politiques, il se présenta, comme candidat républicain modéré, aux suffrages des électeurs du Nord, qui, le 23 avril 1848, l'envoyèrent, le 27e sur 28, et par 95,017 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits), siéger à l'Assemblée constituante. Il fit partie du comité des travaux publics, et vota le plus souvent avec le parti du général Cavaignac, notamment : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, etc. Après l'élection

de L.-N. Bonaparte à la présidence, il se rapprocha davantage, par ses votes, de la gauche avancée et opina : *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres. M. Dufont ne fit pas partie de la Législative.

DUFORT (André), député au Corps législatif de 1808 à 1815, député de 1815 à 1816, né à Condom (Gers) le 30 juillet 1757, mort en 1825, servit le premier Empire dans l'administration et dans la magistrature. Conseiller général de la Gironde, puis conseiller à la cour impériale de Bordeaux, il fut désigné, le 18 février 1808, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département de la Gironde. Après avoir voté selon les vœux du pouvoir, il se rallia à la déchéance de Napoléon, devint royaliste et ministériel en 1814, et, réélu député de la Gironde, le 22 août 1815, au collège de département, appartint à la majorité de la « Chambre introuvable ». Le gouvernement de la Restauration le nomma, le 24 janvier 1816, président à la Cour royale de Bordeaux.

DUFOUC-MAISONCELLE (Michel-Aimé), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, étudia le droit et se fit recevoir avocat à Paris. Après avoir rempli, dès le début de la Révolution, diverses fonctions publiques dans le département de la Manche, après avoir été successivement syndic municipal à Gratot (Manche), maire de cette commune et capitaine de la garde nationale, puis procureur-syndic du district de Coutances et président du canton, il fut, le 23 germinal an V, élu par 347 voix sur 364 votants, député de la Manche au Conseil des Anciens, dont il fit partie jusqu'en l'an VII. Il demeurait à Paris, rue Garancière, n° 185. Le *Moniteur* l'a confondu avec Dufourd, député du Mont-Blanc au même Conseil.

DUFOUGERAIS (Benjamin-François Ladouespe, baron), député au Corps législatif de 1811 à 1815, député de 1815 à 1818, né à Bordeaux (Gironde) le 9 décembre 1766, mort à Paris le 2 septembre 1821, était fils du chevalier Daniel-François Dufougerais, fusillé à Angers pour avoir favorisé les entreprises des chouans. Il exerça sous l'Empire les fonctions de directeur-général adjoint à la caisse d'amortissement, puis, le 4 mai 1811, il entra, comme député de la Vendée, au Corps législatif. (Il avait hérité de son père les terres de Sainte-Florence et du Fougerais, dans ce département.) Rallié sans effort à la Restauration, et élu député par le collège de département de la Vendée, le 22 août 1815, par 133 voix (139 votants, 204 inscrits), il fit partie de la majorité royaliste, et, réélu encore le 4 octobre 1816, par 104 voix (145 votants, 197 inscrits), il ne cessa d'opiner avec le côté droit. Il fut rapporteur de la loi transitoire du budget (session de 1816 à 1817), et fit, à propos des finances, un pompeux éloge de la Chambre de 1815. Il fut aussi rapporteur du projet de loi sur la traite des noirs. Chevalier de l'Empire du 3 juillet 1813, il reçut, le 16 juin 1818, du gouvernement royal, le titre de baron.

DUFOUGERAIS (Alfred-Xavier), représentant en 1849, de la famille du précédent, né le 24 octobre 1804, mort au Mans (Sarthe) le 24 août 1874, avocat, fut élu, le 13 mai 1849, sur la liste des conservateurs légitimistes, représentant de la Vendée à l'Assemblée législative, le 6e sur 8, par 40,373 voix (61,522 votants, 103,432 inscrits). Il s'associa, dans les rangs de la droite, à toutes les manifestations de la majorité anti-républicaine, se montra partisan de l'expédition de Rome, de la loi restrictive du suffrage universel et de la loi sur l'enseignement secondaire, etc. Il ne soutint pas la politique personnelle du prince-président, lorsque celui-ci se mit en lutte contre l'Assemblée, et rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851.

DUFOUR (Louis), député au Conseil des Cinq-Cents, né à une date inconnue, mort à Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe) le 8 avril 1845, était commissaire du Directoire exécutif près l'administration de Beaumont-sur-Sarthe, lorsqu'il fut, le 25 germinal an VII, élu député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents. Le *Moniteur* est muet sur son rôle parlementaire.

DUFOUR (Georges-Joseph), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Seine (Côte-d'Or) le 17 mars 1758, mort à Bordeaux (Gironde) le 10 mars 1820, fils d'un médecin, s'enrôla dans le régiment de Nivernais, y devint fourrier, et obtint le grade de major de la garde nationale de Rochefort. La Révolution le fit commandant d'un bataillon de volontaires de la Charente. Il se trouvait à Verdun en 1792, lors de la capitulation de cette place, capitulation qu'il refusa de signer. Il se signala en divers engagements, fut blessé à Nerwinde, et promu général de brigade le 28 brumaire an II. Il combattit à l'armée de l'Ouest, et infligea à Charette plusieurs défaites. Au mois de messidor, il passa à l'armée de la Moselle où il rendit d'importants services. En vendémiaire an IV, comme il se portait sur Heidelberg, il fut atteint d'un coup de feu, laissé pour mort sur le champ de bataille et fait prisonnier par le général ennemi, comte de Hardeck, qui d'ailleurs le rendit bientôt à la liberté. Admirateur enthousiaste de Bonaparte, il montra, toutefois, des sentiments nettement républicains, et l'on a prétendu qu'il n'avait pas été étranger au projet, appuyé par Augereau, d'établir une république dans le duché de Bade. Il défendit Mayence contre l'archiduc Charles, et fit partie ensuite de l'armée de Hollande. Ses relations avec le parti démocratique du Conseil des Cinq-Cents le rendirent suspect à l'auteur du coup d'Etat de brumaire, et, dès lors, Dufour ne fut plus employé qu'à l'intérieur. Il commanda successivement : la 11e division militaire (Bordeaux), la 21e (Poitiers) et la 12e (Nantes). Le 19 frimaire an XII, il fut nommé membre de la Légion d'honneur, et commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant. Mais les principes républicains qu'il continuait de professer le firent décidément mettre à l'écart par Napoléon. De 1809 à 1815, Dufour vécut à Bordeaux, dans la retraite. Il reparut en 1815, comme représentant à la Chambre des Cent-Jours, élu par le collège de département de la Gironde avec 18 voix sur 29 votants. Il se trouva à la cérémonie du Champ-de-Mai, en qualité de commandant de la garde nationale de la Gironde. Mis en état d'arrestation après le second retour de Louis XVIII en France, il resta en prison jusqu'au 5 septembre 1816, et retourna de nouveau à Bordeaux, où il mourut en 1820.

DUFOUR (François-Bertrand, baron), député de 1830 à 1832, né à Souillac (Lot) le 25 janvier 1765, mort à Souillac le 13 octobre

1832, s'enrôla comme volontaire en 1792, et fut rapidement promu lieutenant, adjudant-major, capitaine et chef de bataillon. A la tête du 2e bataillon du Lot, il montra beaucoup de valeur à la journée de Kaiserslautern : il interrompit le mouvement de retraite pour se retourner vigoureusement contre les Prussiens, et ne reprit sa marche que lorsque l'artillerie fut en sûreté. Dufour refusa alors le grade de général de brigade pour rester avec ses compagnons d'armes. Il se signala encore à Wasserbillich, sur la Sarre, et prit part à tous les combats qui marquèrent la marche de l'aile droite de l'armée de la Moselle sur Mayence. Chef de la 108e demi-brigade de ligne, le 1er messidor an III, il fut de l'armée du Rhin, de celle de Sambre et-Meuse, de celle du Nord. A l'armée gallo-batave (an X), il commanda l'avant-garde et s'empara de Wurtzbourg, de Bamberg et de Forkheim. En l'an XI, il alla à Flessingen, s'y embarqua avec ses troupes à bord de la flottille hollandaise et aborda dans le port d'Ostende, malgré les Anglais. Membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, officier de cet ordre le 25 prairial suivant, il obtint par la suite le commandement de la place de Presbourg, concourut au succès de la bataille d'Austerlitz, et reçut le grade de général de brigade. Il passa en cette qualité dans le 3e corps d'armée, puis dans le 4e, seconda les travaux des fortifications de Braunau, sur l'Inn, fut appelé (mars 1807) au quartier général de la grande armée, et rendit d'importants services aux sièges de Dantzig, de Graudentz, sur la Vistule, et de Stralsund. Envoyé à l'armée d'Espagne le 3 décembre 1807, il rejoignit les troupes françaises à Burgos et fut employé dans la division Gobert. S'étant trouvé compris dans la capitulation du général Dupont, il fut transféré dans l'île de Minorque, et de là en Angleterre. L'Empire le créa baron le 26 avril 1811. Il se rallia à la première Restauration, reçut de Louis XVIII le titre de commandeur de la Légion d'honneur (25 décembre 1814) et celui de chevalier de Saint-Louis (3 janvier 1815), mais il revint à Napoléon pendant les Cent-Jours, commanda, à la bataille de Fleurus, une brigade du corps de Vandamme, et facilita par la résistance qu'il opposa à l'ennemi la retraite du 3e corps d'armée. Le général Dufour suivit l'armée sur la Loire. Mis en disponibilité, puis à la retraite (1825), il devint, après l'avènement de Louis-Philippe, député de son département, le Lot, qui le choisit, au grand collège, le 28 octobre 1830, par 209 voix sur 370 votants et 590 inscrits, pour successeur à M. de Lantillac, dont l'élection avait été annulée. Il fut réélu, le 5 juillet 1831, par la 5e circonscription du Lot (Martel), avec 100 voix sur 163 votants et 206 inscrits, contre 63 voix au docteur Touron; mais il mourut l'année d'après, et fut remplacé à la Chambre par M. Touron.

DUFOUR (Gilbert-Jean-Baptiste, baron), pair de France, né à Chaumont (Haute-Marne) le 18 mai 1769, mort à Metz (Moselle) le 10 mars 1842, fils de Louis Dufour et de Marie Thoiret, avait, à l'armée des Ardennes, en l'an II, le grade de chef du 7e bataillon de réquisition de Bar-sur-Ornain. Adjoint à l'état-major, puis commissaire des guerres, il fit campagne avec distinction aux armées du Rhin, de Rhin-et-Moselle, du Danube et d'Allemagne. Le 25 prairial an XII, au camp de Boulogne, il fut décoré de la Légion d'honneur. Attaché l'année suivante à la garde impériale, il y devint ordonnateur le 1er mai 1806, et prit part avec elle aux campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Il suivit encore l'empereur en Espagne, revint en Allemagne en 1809, passa (1812) en Russie et continua de suivre les opérations de l'armée en Saxe et en France. Officier de la Légion d'honneur en 1813 et baron de l'Empire la même année, il fut admis avec son grade dans la maison militaire du roi, le 18 juin 1814, y obtint la croix de Saint-Louis, et rentra cependant dans la garde impériale après le retour de Napoléon (14 avril 1815). A la paix, il fut employé dans la 3e division militaire (Metz), devint intendant militaire à Metz en 1817, et fut promu commandeur de la Légion d'honneur. Il se rallia à la royauté de Juillet, qui le maintint dans son poste jusqu'au 11 octobre 1839, époque à laquelle il fut mis en non-activité. Il en fut dédommagé par la plaque de grand officier, par la situation de maire de la ville de Metz (1840), et bientôt (25 décembre 1841) par la dignité de pair de France. Il mourut à Metz l'année d'après, dans l'exercice de ses fonctions municipales. Il était, depuis 1835, président du conseil général de la Moselle.

DUFOUR (Théophile), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Saint-Quentin (Aisne) le 18 juin 1800, mort à Saint-Quentin le 19 novembre 1866, propriétaire dans cette ville, avait consacré son temps et sa fortune à des fondations d'écoles gratuites et de salles d'asile. A la révolution de 1848, il refusa le poste de commissaire du gouvernement provisoire à Laon. Républicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du département de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 7e sur 14, par 81,840 voix (130,363 votants, 154,878 inscrits). Il suivit les inspirations du parti de Cavaignac et se montra ensuite l'adversaire du gouvernement de L.-N. Bonaparte. Il vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'abolition du remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition romaine, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. M. Théophile Dufour ne se représenta plus après cette session. On a de lui : *Entretiens d'un vieillard* (1851).

DUFOUR (Gabriel-Michel), dit Dufour-Raffier, représentant en 1850-51, né à Moulins (Allier) le 2 mars 1811, mort à Luxeuil (Haute-Saône) le 30 mai 1868, « fils de Jean-Alexandre Dufour et de Marguerite-Lucile Raffier, » fit de solides études juridiques et devint (1839) avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Le parti conservateur, auquel il appartenait, le désigna, le 10 mars 1850, comme candidat dans le département de l'Allier à la succession de M. Fargin-Fayolle, condamné à la déportation et privé de son siège de représentant à la Législative. M. Dufour fut élu par 30,087 voix (60,575 votants, 89,350 inscrits), contre 29,905 voix à M. Gallay, candidat démocrate socialiste. Il siégea à droite, fit partie de plusieurs commissions, demanda l'ajournement du projet de mise en culture des biens communaux, parla sur la procédure contentieuse devant les conseils de préfecture, et vota jusqu'en 1851 avec la majorité. En 1859, il devint membre du conseil

général de l'Allier. On doit à M. Dufour plusieurs ouvrages de jurisprudence, entre autres un *Traité général administratif appliqué* (1843-44), et divers articles insérés dans la *Revue de législation.*

DUFOUR (JEAN), représentant en 1871, né à Issoudun (Indre) le 26 mars 1818, mort à Richetin (Indre) le 30 septembre 1883, étudia le droit à Paris en même temps qu'il y faisait son stage dans une étude de notaire dont il devint titulaire vingt ans plus tard. La situation importante qu'il se fit dans le monde des affaires le fit désigner en 1860, lors du remaniement des municipalités de Paris, comme adjoint du deuxième arrondissement (quartier de la Banque et de la Bourse). En 1865, M. Dufour devint maire du même arrondissement; il resta en fonctions jusqu'au 4 septembre 1870. Porté aux élections du 8 février 1871 sur la liste conservatrice de l'Indre, et élu, le 3e sur 5, par 39,070 voix (58,022 votants, 79,482 inscrits), représentant de ce département à l'Assemblée nationale, il fit d'abord partie du centre gauche, mais il ne tarda pas à passer au centre droit. Il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le ministère de Broglie, *contre* les propositions Périer et Malleville. Il vota cependant les lois constitutionnelles du 25 février 1875. M. Dufour, lors des élections de 1876 à la Chambre des députés, se présenta sans succès dans l'arrondissement d'Issoudun, comme candidat conservateur. Il était conseiller général de l'Indre pour le canton de Levroux. Chevalier de la Légion d'honneur.

DUFOUR (FRANÇOIS-BERTRAND-MARIE-DÉSIRÉ-AUGUSTE, BARON), député depuis 1876, né au château de Lanzac (Lot) le 3 avril 1824, est le fils du baron Dufour, général du premier empire et député en 1830, le petit-fils du général baron Ambert, et le neveu du général baron Ambert, conseiller d'Etat sous le second empire. Propriétaire du château de Lanzac, maire de sa commune, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton de Souillac, il se porta candidat au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 2e circonscription du Lot, où il échoua avec 3,047 voix contre 23,470 données au député sortant, M. Deltheil, et 10,517 à M. Calmon. Le 20 février 1876, il fut élu comme candidat bonapartiste, dans l'arrondissement de Gourdon, par 13,091 voix sur 21,239 votants et 24,390 inscrits, contre 8,057 voix à M. de Vorninhac. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, déposa une demande de poursuites contre les auteurs de la révolution du 4 septembre, et soutint le ministère du 16 mai, dont il fut le candidat, après la dissolution de la Chambre, aux élections du 14 octobre 1877; il fut réélu par 11,660 voix sur 21,029 votants et 24,344 inscrits, contre 8,170 voix à M. de Vorninhac et 1,175 à M. de Gozon. Il reprit sa place à droite, dans le groupe bonapartiste, vota contre les ministères républicains qui se succédèrent, et fut successivement réélu, le 21 août 1881, par 8,813 voix sur 21.251 votants et 24,801 inscrits, contre 6,280 voix à M. Robert Calmon, et 6,084 à M. de Verninhac, et, le 4 octobre 1885, le 3e sur 4 de la liste conservatrice du Lot (au 2e tour de scrutin), par 39,076 voix sur 72,290 votants et 85,762 inscrits. En janvier 1886, il interpella le ministre de l'intérieur sur la pression électorale dont le gouvernement avait usé dans le Lot. Dans la dernière session il s'est prononcé : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DUFOUR (PAUL-GUILLAUME), fils de Jean Dufour (*Voy. plus haut*), député de 1876 à 1877 et de 1885 à 1889, né à Paris le 23 février 1846, fut chargé par le gouvernement impérial, aussitôt ses études terminées, de différentes missions en Amérique, en Chine et au Japon; il fit ainsi à peu près deux fois le tour du monde. De retour en France en 1870, il commanda une compagnie des mobiles de l'Indre pendant le siège de Paris; au 31 octobre, il se trouvait avec le colonel d'Auvergne à l'Hôtel-de-Ville. Il se retira en 1871 dans ses propriétés de l'Indre. Il était conseiller général de ce département, lorsqu'il se présenta, comme candidat conservateur bonapartiste, aux élections du 20 février 1876 : il fut élu député par la 2e circonscription de Châteauroux avec 5,239 voix (9,674 votants, 11,451 inscrits) contre M. David, républicain, 4,382. Il avait dit dans sa profession de foi : « Je n'ai pas perdu le souvenir des années de prospérité que nous a données le régime impérial, et je ne dissimule pas mes espérances de voir, quand l'heure de la revision légale sera venue, un gouvernement fort et définitif rendu à la France par l'expression libre et directe de la volonté nationale. » M. Dufour siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il se prononça, contre les 363, en faveur du gouvernement du 16 mai. Le 14 octobre 1877, il échoua dans la même circonscription, avec 4,914 voix contre M. David, élu par 4,935 suffrages. Une nouvelle tentative, le 21 août 1881, contre le même concurrent, ne fut pas plus heureuse : M. Dufour réunit 4,243 voix, et M. David fut réélu par 5,613 suffrages. Mais M. Dufour reparut à la Chambre des députés élu au scrutin de liste, le 4 octobre 1885 : le 3e sur 5, il passa avec 35,405 voix (69,748 votants, 83,936 inscrits). Il reprit alors sa place dans la droite impérialiste, vota *contre* les divers ministères qui eurent l'appui de la majorité de gauche, et, en dernier lieu, opina : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu au scrutin sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (chute du ministère Floquet, 14 février 1889).

DUFOUR. — *Voy.* PRADT (DE).

DUFOUR-DENELLE (JOSEPH-FRANÇOIS), député de 1831 à 1834, né à Laon (Aisne) le 14 juillet 1764, mort à Saint-Quentin le 16 mai 1841, ancien négociant, conseiller général du canton de Saint-Quentin jusqu'en 1833, fut élu député, le 5 juillet 1831, dans le 3e collège électoral de l'Aisne (Saint-Quentin), par 109 voix sur 198 votants et 227 inscrits, contre 88 voix données à M. Casimir Périer. Il siégea silencieusement parmi les libéraux ministériels, et ne fut pas investi d'autre mandat parlementaire.

DUFOUR-DESBARTES (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bordeaux (Gironde) le 12 juillet 1765, mort à Bordeaux le 7 mai 1842, était fils de « Messire

Martin Dufour, écuyer-audiencier en la chancellerie », et de Marie Lafargue. Négociant à Bordeaux, il fut, le 18 mai 1815, élu, dans la Gironde, représentant pour le commerce et l'industrie à la Chambre des Cent-Jours, par 16 voix sur 16 votants.

Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUFOURD (ALPHONSE), député au Conseil des Anciens, né à Rumilly (Haute-Savoie) le 28 juillet 1757, mort à une date inconnue, était notaire à Rumilly avant la Révolution. Il devint administrateur du département du Mont-Blanc, et, le 24 germinal an VI, fut élu député de ce département au Conseil des Anciens. Il prit quelquefois la parole dans cette assemblée, notamment sur le régime hypothécaire et sur la comptabilité en francs. Il envoya son adhésion à la constitution de l'an VIII dans les termes suivants :

« Rumilly, 3e nivôse an VIII.

Dufourd du Mont-Blanc, membre du Conseil des Anciens, au président de la commission législative intermédiaire du même Conseil :

Citoyen président,

Les journaux qui nous arrivent aujourd'hui m'apprennent que, le 24 du mois dernier, la commission législative intermédiaire du Conseil des Anciens a arrêté l'ouverture de registres où les représentants pourront consigner leurs votes d'acceptation ou non-acceptation du nouveau pacte social. Je m'empresse, citoyen président, de vous transmettre mon vote de sincère acceptation, et vous prie de le faire insérer au registre à ce destiné. Je fais des vœux non moins sincères pour que, à la faveur d'un gouvernement fort, sage et durable, la France sorte enfin avec triomphe et sérénité de cet état d'agitation qui allait amener sa ruine.

Salut et fraternité.

DUFOURD. »

DUFOURNEL (FRANÇOIS-ADOLPHE-ADÉODAT), député de 1842 à 1848, représentant en 1848, en 1849 et en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Gray (Haute-Saône) le 30 août 1808, mort à Gray le 18 décembre 1882, était maître de forges à Gray, et connu pour ses opinions libérales, lorsqu'il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 4e collège électoral de la Haute-Saône (Gray), par 213 voix sur 374 votants et 410 inscrits, contre 153 voix à M. Lacordaire, député sortant. Il prit place à gauche, dans les rangs de l'opposition constitutionnelle dirigée par M. Odilon Barrot, et fut réélu, le 1er août 1846, par 244 voix sur 428 votants et 458 inscrits, contre 80 voix à M. Perron et 77 à M. Lacordaire. Il vota contre le ministère Guizot, et prit une part active au mouvement réformiste. Le 23 avril 1848, le département de la Haute-Saône l'élut représentant à l'Assemblée constituante, le 2e sur 9, par 63,499 voix. Il siégea à droite, fit partie du comité du travail, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Le même département le réélut à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 2e sur 7, avec 32,787 voix sur 63,844 votants et 98,904 inscrits. Il prit place dans la majorité monarchiste, vota constamment avec elle, et combattit la politique du prince président quand celui entra en lutte avec la majorité; au coup d'Etat de décembre 1851, il fut du nombre des représentants qui protestèrent à la mairie du Xe arrondissement. Sous l'empire, il ne tenta de rentrer dans la vie politique qu'aux élections du 24 mai 1869, en se présentant comme candidat indépendant dans la 3e circonscription de la Haute-Saône ; il n'obtint que 2,131 voix contre 9,866 données au candidat officiel élu, M. le baron Gourgaud, 8,067 à M. de Marmier, et 384 à M. Lelut. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, le 1er sur 6, par 24,200 voix sur 34,563 votants et 93,897 inscrits. Il se fit inscrire à la réunion Feray (centre gauche), puis fit partie du groupe Target, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le maintien de l'état de siège, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut porté, comme candidat dans la Haute-Saône, sur la liste de l'Union conservatrice. Il protesta, et fut élu, comme républicain, par 336 voix sur 646 votants. Il siégea parmi les constitutionnels, qui votèrent le plus souvent avec la droite; il se prononça notamment *pour* la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai (juin 1877). Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, M. Dufournel échoua avec 174 voix sur 644 votants.

DUFRAIGNE (FRANÇOIS), membre du Sénat depuis 1885, né à Chiddes (Nièvre) le 28 avril 1822, se fit recevoir docteur en médecine. Il a été élu sénateur de Seine-et-Marne le 27 septembre 1885, au second tour, par 552 voix sur 901 votants contre 308 à M. de Haut, candidat conservateur, en remplacement de M. Adam, décédé. Il a pris place à gauche, a soutenu les ministères républicains au pouvoir, et s'est prononcé en dernier lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DUFRAISSE (MARC-ETIENNE), représentant en 1849 et en 1871, né à Ribérac (Dordogne) le 10 mai 1811, mort à Paris le 22 janvier 1876, se fit recevoir avocat. Il appartint dès sa jeunesse au parti républicain et fut mêlé à ses luttes contre la monarchie de juillet. Après la révolution de 1848, le gouvernement provisoire le nomma commissaire de la République dans plusieurs départements; il fut ensuite appelé à la préfecture de l'Indre. Elu représentant à la Législative dans le département de la Dordogne, le 8e sur 10, par 59,776 voix sur 105,677 votants et 145,779 inscrits, il siégea à la Montagne, et se fit remarquer dans la discussion à laquelle donna lieu, en mars 1851, la proposition Creton, portant abrogation des lois de bannissement contre la famille d'Orléans. M. Marc Dufraisse n'avait pas encore pris la parole dans

l'Assemblée, et il n'était pas inscrit pour prendre part au débat, quand la Montagne, provoquée par l'ardente parole de Berryer, l'envoya à la tribune.

« Avant, dit-il, de repousser la proposition de mon vote, ordinairement silencieux, vous le savez, je viens opiner à hautes paroles en faveur des lois de bannissement. Je crois qu'elles étaient justes et utiles au moment où elles ont été portées, et je pense qu'elles sont justes et nécessaires encore aujourd'hui. C'est ce que j'essaierai de démontrer. Cependant, avant d'entreprendre cette tâche qui sera très courte à remplir, je veux vous soumettre une réflexion que m'inspiraient tout à l'heure les paroles de M. Berryer. Trouvez-vous qu'il est bien digne à des représentants de la nation d'offrir en son nom une main oublieuse et compatissante à je ne sais quelle majesté sans royaume qui la rejette ainsi de toute la hauteur de ses dédains? N'estimez-vous pas, au contraire, qu'il est peu convenable à cette assemblée d'ouvrir les bras de la Patrie clémente et généreuse à qui la repousse ainsi avec la dureté de son orgueil?

« J'ai avoué que les lois d'ostracisme étaient légitimes dans leur principe et qu'elles étaient très justes, très morales dans leurs fins. Je vais l'établir. Il est inique de reverser sur les enfants la responsabilité des actes de leur père. Je n'admets pas ce sophisme sentimental, et la conscience des peuples a toujours protesté avec énergie contre cette indulgence en faveur des dynasties qui les ont opprimés. Sans doute, en règle générale ordinaire, on ne peut pas frapper les fils pour la faute de leur père. Mais dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas de cela; non, ce ne sont pas les enfants d'un père coupable que nous frappons, ce sont, entendez bien ceci, les héritiers volontaires, ce sont les représentants intentionnels d'un principe que le vœu du peuple a aboli.

« Dans les familles qui se disent souveraines, la solidarité du droit qu'elles revendiquent entraîne avec elle, comme conséquence juste et nécessaire, la solidarité de l'arrêt qui en a proscrit le chef.

« Vous dites que légitime ou consentie la royauté ne meurt jamais. Vous avez raison. Nous répondons, nous, que la peine des royautés libres ou consenties ne meurt pas non plus. Avons-nous tort? Notre logique révolutionnaire est fille de vos paralogismes royalistes. A l'éternité du crime monarchique nous répondons, nous, par l'éternité du châtiment républicain. » Une agitation prolongée éclate alors. La droite fait entendre les protestations les plus violentes. Le président, Benoist d'Azy, menace de lever la séance. L'orateur reprend la parole, au milieu du tumulte: « Maintenant que j'en ai dit la raison, il m'est permis de dire que c'est en toute tranquillité de conscience, en toute sérénité d'âme que je voterai pour le maintien des lois de bannissement. J'y serais déterminé d'ailleurs par une autre considération; ce sont encore les paroles de M. Berryer qui m'autorisent à vous le dire: si les dynasties sont innocentes, les révolutions sont coupables.

« Eh bien! si vos princes sont des martyrs, nous avons été, nous, des juges iniques! Si les dynasties sont des victimes, la Révolution est un forfait. Tant que la question sera posée sur ce terrain, je n'hésiterai jamais un seul instant à maintenir les lois de proscription. On parle de générosité. En a-t-on pour nos vaincus? Plaignez-vous leurs familles désolées, leurs enfants, leurs femmes, qui vivent dans le désespoir, quand elles ne meurent pas de besoin! Ces familles pourtant, Messieurs, sont innocentes! Eh bien! amnistiez-vous les cœurs qui les consoleraient, les bras qui les nourriraient? Non: vous avez repoussé la demande d'amnistie. Eh bien! Messieurs, vous vous étonnez que nous repoussions la demande qui vous est faite!

« Et l'on parle d'humanité et de clémence! Quant à moi, la sensibilité, qui, comme la vôtre, ne gémit que sur les grandes infortunes, m'a toujours été suspecte au premier chef. Ceux qui s'apitoyaient sur le sort de Louis XVI voulaient, l'événement l'a prouvé depuis, nous ramener à la royauté... » (Violentes interruptions, rumeurs.) M. Marc Dufraisse fut obligé de s'arrêter pendant quelques instants. Il continua: « Au surplus, que parle-t-on de régicide? Est-ce que l'aïeul de vos princes n'a pas voté la mort du roi? Maintenant, si de la question de justice et de souveraineté nous passons à la considération d'utilité, je vous demande s'il est bien opportun de rappeler parmi nous les membres des familles qui peuvent être des prétendants. Vous dites qu'ils ne conspirent pas! C'est possible; mais qu'en savez-vous? Qui nous le garantira? Vous dites qu'ils ne conspireront pas. Qui sera juge entre vous et nous? Quant à moi, je crois la rentrée des familles exilées extrêmement dangereuse; c'est pour cela que je la repousse, et je crois être plus humain que vous, humain envers ma patrie à qui je veux épargner de cruels déchirements. »

M. Marc Dufraisse finit au milieu des applaudissements enthousiastes de la Montagne, des cris et des apostrophes violentes de la droite.

Il fut un des plus énergiques parmi ceux qui tentèrent de résister au coup d'État du Deux-Décembre et aussi l'un des premiers proscrits. Il vécut d'abord en Belgique, où il fut quelque temps correcteur d'imprimerie, puis il devint professeur de législation comparée à l'Ecole polytechnique de Zurich. Rentré en France après le 4 septembre, il fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale commissaire dans le Midi, puis préfet des Alpes-Maritimes, le 14 octobre 1870; il réprima avec énergie les menées du parti séparatiste, et, le 8 février 1871, fut élu représentant des Alpes-Maritimes à l'Assemblée nationale, le 4e et dernier, par 13,362 voix sur 29,928 votants et 61,367 inscrits. Le même jour, il était également élu par le département de la Seine, le 23e sur 43, par 101,688 voix sur 328,970 votants et 547,858 inscrits. Il fut moins heureux dans la Dordogne, où, porté sur la liste républicaine, il échoua avec 28,890 voix sur 97,443 votants. Il donna sa démission de préfet, siégea à la gauche de l'Assemblée, repoussa les préliminaires de paix et vota en toute circonstance avec la minorité républicaine de l'Assemblée.

En avril 1873, il prit parti pour la candidature de M. de Rémusat contre la candidature Barodet: « J'estime qu'une élection rassurante à Paris même, en cet ardent foyer d'opinions, et pourquoi ne l'écrirais-je pas? de passions démocratiques, mériterait et vaudrait à la République des sympathies et un concours sans lesquels nous serons impuissants à la créer. » M. Dufraisse fit une vive opposition au gouvernement du 16 mai. Il se prononça *contre* le septennat, demanda que l'on complétât l'Assemblée par des élections partielles et se prononça énergiquement contre la demande de plébiscite posée par M. Eschassériaux. Il vota *contre* le ministère de Broglie, appuya les propositions Périer et Malleville, et prononça, le 2 juillet 1874, un

grand discours sur la loi électorale municipale. Il s'employa activement à faire adopter par les républicains la Constitution du 25 février 1875. Il combattit avec modération le ministère Buffet et vota contre la loi sur l'enseignement supérieur. Il mourut d'une maladie de cœur à la fin de la législature.— M. Marc Dufraisse a laissé un certain nombre de publications. Nous citerons : *Ce que coûte l'Empire, ses finances, ses traitements*, paru à Bruxelles en 1853 sous le pseudonyme de Cremutius Cordus. — *Le Deux-Décembre devant le Code pénal* (Madrid et Bruxelles, 1853). Il a traduit de l'allemand : *Motifs du projet du Code de commerce*, de Munzinger. Il a collaboré au *Siècle* et a donné dans la *Libre Recherche* une étude sur Camille Desmoulins. Le plus important de ses ouvrages est le *Droit de Guerre et de Paix* de 1789 à 1815, qui parut en 1867, traité doctrinal d'histoire et de politique d'une grande originalité, où l'auteur se sépare des idées professées sur la politique extérieure par la grande masse du parti républicain de l'époque, en protestant contre l'unité de l'Italie et en combattant avec ardeur le principe des nationalités ainsi que ses applications.

DUFRAISSE DU CHEIX (Amable-Gilbert), député en 1789, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 20 mars 1756, mort à Riom le 18 février 1807, seigneur du Cheix de Sainte-Christine, était fils d'Amable-François, seigneur du Cheix, procureur du roi à Riom, et de Catherine Trochereau. Procureur du roi à Riom en 1776, il devint lieutenant-général de la sénéchaussée en 1783. Le 18 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Riom. Il siégea obscurément à l'extrême-droite de l'Assemblée; sa carrière politique finit avec la session.

DUFRESNE (Jacques), député en 1789, né à Livarot (Calvados) le 12 décembre 1732, mort à Séez (Orne) le 24 janvier 1832, était curé de Mesnil-Durand (Calvados). Il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux, le 27 mars 1789, par le bailliage d'Alençon, et suivit la majorité de son ordre; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DUFRESNE (Bertrand), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Navarreux (Basses-Pyrénées) en 1736, mort à Paris le 22 février 1801, d'une famille d'artisans, fut d'abord employé dans une maison de commerce de Bordeaux, puis vint à Versailles, où il entra dans les bureaux de la Trésorerie. L'appui de Necker le fit arriver aux postes d'intendant général de la marine, puis de directeur du trésor public (1788). Incarcéré sous la Terreur, il fut élu, le 21 germinal an V, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents par 516 voix sur 580 votants. Il se fit remarquer dans cette assemblée par un rapport sur la situation du trésor public, où il se plaignit vivement des abus d'autorité commis par les militaires sur les caisses de dépôts; élu secrétaire du Conseil, et chargé, sur les fournitures des armées, d'un rapport qui entraîna le vote de l'Assemblée, il se trouva en conflit avec Hoche au sujet des contributions levées par ce général. Il fut exclu du Conseil au coup d'Etat de fructidor. Après le 18 brumaire, il fut appelé au Conseil d'Etat et nommé, pour la seconde fois, directeur général de la Trésorerie. Il travailla avec la plus grande fermeté à rétablir l'ordre dans son administration. Le Premier Consul témoigna des regrets publics de sa mort dans une lettre adressée au ministre des finances le 3 ventôse an X, et fit placer son buste dans la salle de la Trésorerie.

DUFRESNE (Jules-Auguste), sénateur de 1879 à 1885, né à Cherbourg (Manche) le 28 mars 1809, mort à Paris le 1er avril 1885, était inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, quand il fut élu, le 5 janvier 1879, sénateur de la Manche, le 3e et dernier de la liste républicaine, par 396 voix sur 746 votants. Le plus favorisé de la liste conservatrice, M. de Saint-Germain, n'obtint que 333 voix. Il siégea à gauche, soutint les ministères républicains sur les questions de l'enseignement, de l'application des décrets aux congrégations, du Tonkin, etc., et mourut pendant le cours de la législature.

DUFRESNOY (Adrien-Jean-Louis), député aux Cinq-Cents, né à Senlis (Oise) le 15 septembre 1747, mort à Senlis le 9 juillet 1832, était, avant la Révolution, avocat à Senlis, et premier échevin de cette ville, juge de Chantilly, Pont-Sainte-Maxence, etc. Officier municipal de Senlis, puis président du tribunal du district sous la Révolution, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, le 29 vendémiaire an IV, par 76 voix sur 95 votants. Le *Moniteur* est muet sur son rôle législatif. Le 12 messidor an VIII, il fut nommé président du tribunal civil de Senlis, et se consacra exclusivement dès lors à ses fonctions judiciaires.

DUFREXAU (Jean-Pierre), député en 1791, né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) le 4 septembre 1749, mort à Saint-Nazaire le 30 juillet 1806, était fils de noble homme Jean Dufrexau, sieur de la Maillardière, médecin, et d'Elisabeth Rolland. Il était avocat avant la Révolution. Délégué, en 1789, à l'assemblée de la sénéchaussée de Guérande, il fut nommé secrétaire du Comité de permanence, puis maire de Saint-Nazaire (3 février 1790). En mai suivant, ayant été élu membre de l'administration du département, il donna sa démission de maire (ce fut le curé de Saint-Nazaire qui le remplaça à ce poste, le vicaire devint en même temps procureur de la commune). Le 3 septembre 1791, il fut élu député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le 5e sur 8, par 158 voix sur 318 votants. Il siégea silencieusement parmi les modérés et fut membre suppléant du comité de la marine. Après la session, il fut réélu maire de Saint-Nazaire (décembre 1792), et, à la réorganisation des tribunaux par le gouvernement consulaire, fut nommé (12 floréal an VIII) président du tribunal de Savenay. Nous devons les principaux éléments de cette notice à M. R. Kerviler.

DUFRICHE-VALAZÉ (Charles-Eléonor), membre de la Convention, né à Alençon (Orne) le 23 janvier 1751, mort à Paris le 30 octobre 1793, fit de bonnes études et suivit d'abord la carrière des armes. Il fut nommé, en 1774, lieutenant au régiment provincial d'Argentan, mais il ne tarda pas à donner sa démission pour se faire recevoir avocat. Il exerça avec succès dans sa ville natale, et publia en 1784 un *Traité des lois pénales* qui fut accueilli avec éloge par les journaux du temps. Ayant adopté les principes de la Révolution, il fut nommé maire d'Essay, près d'Alençon, administrateur du district, et, le 5 septembre 1792, député de l'Orne à la Convention nationale, « à

la pluralité des voix » sur 562 votants. Il se lia étroitement avec les principaux Girondins, notamment avec Vergniaud. Chargé, lors du procès de Louis XVI, de faire un rapport sur les faits reprochés au roi, il en donna lecture à la tribune le 6 novembre 1792 : il s'attachait, dans ce document qui fit sortir son nom de l'obscurité, à prouver la conspiration. Le 11 décembre, Louis XVI ayant été traduit à la barre de l'assemblée, Valazé dut lui communiquer les pièces qui avaient motivé sa mise en accusation. « Il les avait déposées, dit une biographie, sur une petite table placée dans l'intérieur de la salle, et sur laquelle étaient deux flambeaux allumés. Louis XVI était debout et découvert derrière la barre, vêtu d'une redingote grise, entre deux militaires chargés de le surveiller, ayant à sa gauche Valazé un peu en avant dans l'intérieur de la salle. Barrère, qui présidait, était placé sur un fauteuil, auquel on arrivait par des gradins, et vis-à-vis du roi qu'il interrogeait. Valazé, chargé d'interpeller le monarque, ne fixa pas ses regards sur lui une seule fois : il prenait les pièces sur la table, de la main droite, et les lui présentait par derrière l'épaule, en disant : *Reconnaissez-vous cela!* Le roi, qui avait la vue basse, les parcourait en les plaçant sous ses yeux de très près, répondait *oui* ou *non* et les rendait au rapporteur, qui les reprenait de même par-dessus l'épaule, sans jamais regarder le prince. » Dans le procès, Dufriche-Valazé vota pour l'appel au peuple, pour la mort et pour le sursis. Il s'exprima ainsi, au 2e appel nominal : « J'ai reçu comme vous des pouvoirs illimités, mais j'y ai renoncé; cependant, si cette mesure pouvait exciter la guerre civile, je m'y opposerais; mais j'ai vu le peuple dans les assemblées primaires voter pour des objets bien autrement importants, et je n'ai pas la bassesse de croire qu'il s'intéressera pour un tyran enchaîné; je réclame donc l'exercice de sa souveraineté; je dis *oui*. » Il répondit au 3e appel : « Il y a longtemps que j'ai manifesté mon vœu le plus positif pour la suppression de la peine de mort. Je n'ai point été entendu; la peine de mort subsiste encore; je ne m'attends pas qu'on commence à la supprimer dans l'instant même où il s'agit de juger le plus grand coupable. Je ne me crois pas autorisé à concevoir de la pitié; je ne crains pas que ma raison soit étouffée par la force du sentiment. Or, si Louis coupable ne porte pas sa tête sur l'échafaud, vous blessez tous les principes de la justice, de la raison et de l'humanité. Je vote pour la peine de mort. J'ai satisfait à la justice, mais je n'oublie pas que je suis homme d'Etat, et, en cette qualité, je demande un sursis à l'exécution du jugement jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur le sort de la famille de Louis Capet. »

Dufriche-Valazé combattit de tout son pouvoir Marat, Robespierre, la Commune et les sections. Lors du mouvement du 31 mai 1793, il demanda, malgré les protestations de la Montagne et des tribunes, que l'on recherchât les auteurs de cette journée. Arrêté le 2 juin et décrété d'accusation le 28 juillet, il parut, le 30 octobre, avec ses amis devant le tribunal révolutionnaire. Lamartine a écrit de lui : « Valazé avait la contenance d'un soldat au feu. Ses membres grêles, ses traits pâles et macérés, le feu sombre de ses yeux, révélaient un de ces hommes que la conviction dévore. » Il fut condamné à mort. Pendant le prononcé de son arrêt, il s'enfonça dans le cœur un poignard qu'il avait tenu caché sous ses vêtements. « Eh quoi! tu trembles? » lui dit Brissot en le voyant frissonner et pâlir. — « Non, répondit-il, je meurs, » et il tomba sans vie sur les gradins du banc des accusés. Le procès-verbal d'autopsie porte que « la playe a pénétré entre la cinquième et la sixième des vrayes côtes, dans l'intérieur de la capacité de la poitrine, elle a percé dans son trajet le bord intérieur du lobe gauche du poumon, ensuite elle a ouvert le péricarde; enfin elle a percé le cœur de part en part en ouvrant les deux ventricules de ce viscère, ce qui a dû occasionner et a occasionné en effet une mort très prompte. » Son cadavre fut conduit sur une charrette au lieu de l'exécution. L'acte de décès est ainsi conçu : « Du 13e jour du 2e mois de l'an II de la République française, Charles-Léonor Desfriches-Valazé, du 9 de ce mois, cultivateur, natif d'Alençon... vu l'extrait du procès-verbal qui relate que ledit Desfriches-Valazé *s'étoit assassiné* après son jugement, etc. »

DUFRICHE-VALAZÉ (Éléonor-Bernard-Anne-Christophe-Zoa, baron), fils du précédent, député de 1834 à 1838, né à Essay (Orne) le 12 février 1780, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 26 mars 1838, fut destiné par son père à la carrière du génie militaire. Sans fortune, il apprit le dessin et la sculpture, à Alençon, d'un architecte et d'un sculpteur chargés de bâtir la maison d'un M. Desmadeleines, son oncle, chez lequel il avait dû se réfugier avec sa mère, en cachant son nom, sous la Terreur. La révolution du neuf Thermidor lui permit de se rendre à Paris, où il fut employé près de la commission des Onze, préposée à la rédaction de la Constitution. Bientôt, adopté par le gouvernement, il obtint une bourse au prytanée français; le 9 nivôse an VII, il entra à l'École polytechnique, en sortit sous-lieutenant du génie, passa par l'école d'application de Metz, et suivit l'état militaire. Il débuta dans la campagne de Hanovre, et y gagna le grade de capitaine (1er vendémiaire an XII). En qualité de commandant de l'avant-garde, il assista avec la division Kellermann à la bataille d'Austerlitz (1805), où il fut blessé et nommé chef de bataillon. Il fit encore la campagne de Prusse au 1er corps, comme chef d'état-major, fut à Friedland (14 juin 1807), et reçut la croix de la Légion d'honneur et une dotation. Après avoir refusé, dit-on, l'emploi d'aide-de-camp du roi de Westphalie, il fut appelé à Saragosse (1808), dont il fit le siège comme chef d'état-major du génie, et où il fut promu officier de la Légion d'honneur. Il dirigea, à l'armée de Portugal, le siège d'Astorga, s'y comporta vaillamment et passa colonel dans son arme. Une blessure reçue à la tête pendant le siège de Ciudad-Rodrigo faillit lui coûter la vie. Aussitôt rétabli, on le nomma commandant en chef du génie de l'armée de Portugal; peu après, il fut envoyé au corps d'armée du prince de la Moskowa, prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, devint (10 août 1813) général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur, se battit à Leipsig et à Hanau, et se distingua encore dans la campagne de France en faisant couper le pont d'Arcis-sur-Aube sous le feu des Prussiens. Il quitta l'armée après l'abdication de Napoléon, pour y rentrer pendant les Cent-Jours : il commandait le génie à Waterloo, dans le corps d'armée du maréchal Gérard, et il fit exécuter une partie des travaux de défense de la capitale. La Restauration ne lui tint pas rigueur; inspecteur-général du génie sous Louis XVIII, il fut fait

baron en 1819, et fit partie du comité des fortifications, puis de la commission de l'expédition d'Afrique. Lui-même eut dans cette campagne le commandement du génie. Rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il reçut la mission d'aller, comme ministre plénipotentiaire, à la Haye, faire reconnaître la monarchie nouvelle. Le 13 décembre 1830, il fut nommé lieutenant-général. Il avait été chargé de l'étude du meilleur système pour mettre Paris en état de défense; mais le projet d'une ceinture de forts détachés ayant paru prévaloir alors dans les conseils du gouvernement, le général Valazé refusa de s'y associer. Lors des élections générales du 21 juin 1834, il fut élu député par deux collèges de l'Orne : le 2e (Séez) qui lui donna 93 voix sur 175 votants et 206 inscrits, contre 81 à M. Clogenson; et le 6e (Laigle), 84 voix sur 148 votants et 196 inscrits, contre 60 à M. Desmousseaux : il opta pour la circonscription de Laigle, qui le réélut le 4 novembre 1837, par 136 voix sur 172 votants. Jusqu'à sa mort, survenue en 1838, le général Valazé vota avec le ministère. Il prit quelquefois la parole sur les questions militaires. C'est lui qui, lors de la discussion de la loi sur les 25 millions réclamés par les Etats-Unis, fit adopter l'amendement qui exigeait du gouvernement américain des « explications satisfaisantes » sur son message du 2 décembre 1834. Le général Dufriche-Valazé mourut à Nice, d'une maladie de poitrine. Il a écrit plusieurs mémoires spéciaux sur l'art de la guerre.

DUGABÉ (Charles-Casimir), député de 1834 à 1848, né au Mas-d'Azil (Ariège) le 27 février 1799, mort le 14 avril 1874, étudia le droit et exerça à Toulouse la profession d'avocat, jusqu'au moment où il fut élu (21 juin 1834), par 92 voix sur 164 votants et 185 inscrits, contre 67 à M. Aimé Jourdan, député du 2e collège électoral de l'Ariège (Foix). Légitimiste, M. Dugabé alla s'asseoir sur les bans de la droite de la Chambre, à côté de M. Berryer. Longtemps il conforma ses votes à ceux du célèbre orateur. Les élections du 4 novembre 1837, par 102 voix sur 203 votants et 226 inscrits, renouvelèrent son mandat au député de Foix, qui fut encore réélu le 2 mars 1839. Mais un brusque revirement s'opéra alors dans les opinions de M. Dugabé. « Du jour au lendemain, dit une biographie, il fit un changement de front; il approuva ce qu'il avait énergiquement blâmé la veille; il attaqua vivement ce qu'il avait approuvé. Aujourd'hui M. Dugabé est une propriété du ministère. Quel est le secret de cette conquête sur le parti légitimiste? M. le ministre de l'Intérieur pourrait seul le dire. » Aux élections du 9 juillet 1842, M. Dugabé ne l'emporta qu'à *une* voix de majorité ; il obtint, en effet, 113 voix (225 votants, 251 inscrits), contre 112 à M. Théodore Bénazet. Mais sa situation s'affermit quatre ans plus tard, et il fut réélu encore une fois, le 1er août 1846, avec 148 voix (266 votants, 290 inscrits), contre 117 au vicomte de Saintenac. Jusqu'à la révolution de février, il continua de soutenir de ses votes le gouvernement auquel il s'était rallié; puis il rentra dans la vie privée.

DUGAIGNEAU. — *Voy.* Champvalleins (de).

DUGAS (Auguste-Laurent-Henry), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Givors (Rhône) le 27 avril 1823, manufacturier, n'avait aucun antécédent politique, lorsque le gouvernement impérial le désigna comme candidat officiel au Corps législatif dans la 3e circonscription du Rhône, le 29 février 1852. M. Dugas fut élu par 20,562 voix sur 22,127 votants et 38,011 inscrits, contre 1,028 voix à Jules Favre. Il prit place dans la majorité dynastique, et s'associa à tous ses votes jusqu'à la fin de la législature. Il ne fut pas réélu en 1857.

DUGAS DES VARENNES (Antoine-Marie-Charles), député de 1815 à 1827, né à Saint-Chamond (Loire) le 27 juin 1755, mort à une date inconnue, était propriétaire à Lyon et dévoué au gouvernement de la Restauration. Le 22 août 1815, le collège de département de la Loire, par 133 voix (178 votants, 234 inscrits), le choisit pour député. Il fut de la majorité de la Chambre introuvable, et se fit réélire, le 4 octobre 1816, par 105 voix (145 votants, 228 inscrits). Dans la session de 1816-17, il parla, à propos des douanes, en faveur des villes de Saint-Etienne et de Saint-Chamond, relativement aux soieries, et demanda aussi une réduction sur l'importation des fers étrangers. Dugas des Varennes ne cessa, jusqu'en 1827, de représenter à la Chambre le département de la Loire, ayant obtenu successivement le renouvellement de son mandat : le 13 novembre 1820, avec 105 voix sur 192 votants et 236 inscrits; le 20 novembre 1822, avec 107 voix sur 142 votants et 218 inscrits, et le 6 mars 1824 avec 72 voix sur 114 votants et 208 inscrits. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 août 1822.

DUGAS-MONTBEL (Jean-Baptiste-Marie), député de 1830 à 1834, né à Saint-Chamond (Loire) le 11 mars 1776, mort à Paris le 30 novembre 1834, appartenait à une famille de négociants de Saint-Chamond ; il fit ses études chez les Oratoriens de Lyon et, à 16 ans, s'engagea dans un bataillon de volontaires ; mais, sans goût pour la vie militaire, il saisit la première occasion favorable pour quitter le service, et se mit dans le commerce ; il devint employé intéressé dans une fabrique de rubans de Saint-Chamond. Il ne tarda pas à abandonner le commerce pour la littérature ; le succès d'un vaudeville : *La Femme en parachute*, qu'il fit représenter à Paris en 1800, acheva de le pousser dans cette voie. L'Académie de Lyon l'admit au nombre de ses membres, à la réorganisation en 1803, et, lorsqu'il vint se fixer à Paris en 1810, il avait déjà la réputation d'un savant helléniste. Il se mit alors à la traduction d'Homère, qui l'a rendu célèbre, et dans laquelle il sut conserver le mieux la force et la simplicité de l'original. *L'Iliade*, qui parut en 1815, et l'*Odyssée* en 1818, accompagnées de remarquables commentaires, ouvrirent à Dugas-Montbel les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres comme membre libre. La politique l'arracha à ses études préférées : le 3 juillet 1830, le collège de département du Rhône l'élut député par 285 voix sur 533 votants et 571 inscrits. Quoique indifférent en politique, il prit place au centre gauche. Aux élections du 5 juillet 1831, il échoua dans le 2e collège électoral du Rhône (Lyon) avec 316 voix contre 536 au député sortant, élu, M. Jars; le même jour, il fut élu dans le 4e collège du même département (Lyon) par 214 voix sur 350 votants et 527 inscrits, contre 130 voix à M. Paulze-d'Ivoy. Son mandat lui fut renouvelé, le 21 juin 1834, par 239 voix sur 349 votants et 543 inscrits, contre 53 voix à M. Journel et 44 à M. Verne de Bachelard. Dans ces législatures, il fit partie de plusieurs commissions et ne prit

qu'une seule fois la parole à la tribune, pour demander l'abolition de la peine de mort. Sa santé était déjà chancelante lors de sa dernière réélection; il mourut cinq mois après, en léguant sa bibliothèque à sa ville natale, avec un fonds de 8000 fr. pour frais d'établissement. Il avait collaboré au *Mercure de France*, au *Bulletin des sciences historiques*, aux *Annales biographiques*, etc.

DUGAT (Pierre-Denis), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Orange (Vaucluse) le 20 mai 1760, mort à une date inconnue, entra d'abord dans les ordres, puis en sortit à la Révolution, et fit partie de l'assemblée électorale qui organisa le département de Vaucluse, lors de la réunion du comtat Venaissin à la France. Membre du district d'Orange (an III), juge au tribunal du département (an IV), président de la municipalité d'Orange (an VI), administrateur du département (an VII) puis commissaire du directoire exécutif près le même département, il fut nommé, le 8 frimaire an VIII, contrôleur des contributions à Orange. Cet arrondissement l'élut, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par 29 voix sur 29 votants. Dugat ne fit point partie d'autres assemblées.

DUGENNE (Elie-François), membre de la Convention, né à Saint-Satur (Cher) le 13 juin 1737, mort à Sancerre (Cher) le 20 avril 1815, exerça modestement la profession de chirurgien à Sancerre jusqu'en 1789. A cette époque il fut nommé officier municipal dans cette ville: puis, le 6 septembre 1792, le département du Cher l'élut, le 6e et dernier, par 185 voix sur 320 votants, membre de la Convention. Il siégea à la Plaine, et se prononça dans le procès de Louis XVI « pour la reclusion ». Dugenne opina contre Robespierre au 9 thermidor, et s'associa de même aux mesures de rigueur prises contre les auteurs des journées de prairial; il se plaignit, dans une lettre aux administrateurs de Sancerre, d'avoir à ce moment couru de grands dangers (2 prairial an III), et d'avoir été « arrêté dans le faubourg Saint-Antoine par des furies de guillotine qui voulaient lui arracher le foie, le cœur, et boire son sang ». Dugenne revint à Sancerre quand la Convention eut déclaré sa session terminée. Après avoir fait partie une dernière fois (1805) du conseil municipal de cette ville, il y mourut à l'âge de 78 ans.

DUGONE (Joseph-François), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né au Puy (Haute-Loire) le 25 janvier 1755, mort à une date inconnue, propriétaire, fut maire du Puy et représenta à la Chambre des Cent-Jours le collège de département de la Haute-Loire, qui lui avait donné 67 voix sur 81 votants (12 mai 1815).

DUGUA (Charles-François-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Valenciennes (Nord) le 26 février 1744, mort au Cap Français (Saint-Domingue) le 16 octobre 1802, était fils d'un major de la citadelle de Valenciennes. Entré à seize ans dans le régiment de Bourbon-infanterie, il y devint capitaine, puis se retira du service (1776) pour aller vivre dans les environs de Paris. La Révolution lui ouvrit une nouvelle carrière militaire. Lieutenant de gendarmerie à Toulouse en 1790, on le retrouve colonel du même corps à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis général en 1793, au siège de Toulon, où il se distingua. Il combattit encore en Vendée, en Italie, en Egypte, contribua beaucoup à la prise de Rosette et à celle du Caire. Le commandement de cette dernière place lui fut confié pendant l'expédition de Syrie. Entre temps, il avait été élu (23 germinal an VI) député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, où il parut peu. De retour en France, il fut nommé par le gouvernement consulaire, le 19 fructidor an VIII, préfet du Calvados. Ses occupations administratives ne l'empêchaient pas de se livrer assez activement à l'étude des sciences, à en juger par deux dissertations qu'il présenta à l'Académie de Caen, l'une sur le charbon des blés, l'autre sur la religion de l'Egypte moderne. Le 11 brumaire an X, le général Dugua fut nommé chef d'état-major de l'armée de Saint-Domingue. Il succomba, dans ce dernier poste, aux suites de ses blessures.

DUGUÉ D'ASSÉ (Jacques-Claude), membre de la Convention et député aux Anciens, né à Tourouvre (Orne) le 17 mai 1749, mort à une date inconnue, était avocat avant la Révolution; il devint administrateur de l'Orne et juge. Ce département l'ayant élu, le 9 septembre 1792, le 6e sur 8, « à la pluralité des voix sur 558 votants, » membre de la Convention, il se rangea parmi les modérés, et manifesta, notamment dans le procès du roi, des opinions contraires à celles de la Montagne. Au 2e appel nominal, sa réponse fut: « Et moi aussi, je suis républicain; car je respecte la souveraineté du peuple, je m'en rapporte à sa sagesse, et, pour lui rendre la justice qui lui est due, je dis *oui*. » Au 3e appel: « Je n'ai jamais pu me convaincre que je pusse être un assemblage de juge et de législateur; c'est donc comme législateur seulement que je vais donner ma voix. Louis est un grand coupable; je trouve dans le Code pénal la peine de mort appliquée aux crimes dont il est convaincu; je suis intimement persuadé qu'il la mérite; mais je parle comme législateur; mais je crains que quelque nouveau dictateur, quelque nouveau despote ne tente de lui succéder. Je vote pour le bannissement, mais pour qu'il n'ait son exécution qu'après la paix. » Il fit rendre un décret contre les membres d'un comité de salut public établi à Lons-le-Saulnier, et ne cessa de voter avec la droite de l'Assemblée. Sa protestation contre l'acte du 31 mai le fit décréter d'arrestation; mais il fut compris dans la liste des représentants que la Convention rappela à elle le 18 frimaire an III. Le 21 vendémiaire an IV, le département de l'Orne le désigna à nouveau, par 183 voix sur 205 votants, pour le représenter au Conseil des Anciens, où il intervint dans les questions de la gendarmerie, de la garde nationale et des passe-ports. On le retrouve sous-préfet de Mortagne pendant les Cent-Jours (16 mai 1815).

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE (Henri-Joseph), député de 1869 à 1870, de 1876 à 1881, et depuis 1885, né à Paris le 11 mai 1835, neveu du célèbre auteur dramatique Ferdinand Dugué, fit ses études au lycée Charlemagne, fut reçu licencié en droit à Strasbourg et débuta dans l'administration comme chef de cabinet du préfet de l'Orne (1858); il passa ensuite conseiller de préfecture dans la Mayenne, puis dans le Pas-de-Calais, fut nommé sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély (1862), puis de Marennes (1864), et donna sa démission en 1866. Il entra à cette époque au conseil général de l'Orne, et devint président du comice agricole de Mortagne. Candidat officiel aux élections du 24 mai 1869 dans la 2e circonscription de l'Orne, il fut élu au Corps législatif par 16,338 voix

sur 22,467 votants et 27,192 inscrits, contre 6,055 voix au candidat de l'opposition. Il prit place à l'extrême-droite, combattit le ministère Émile Ollivier, soutint le plébiciste et vota pour la guerre contre la Prusse. A la mémorable séance du 15 juillet 1870, comme la gauche protestait contre les injures lancées à M. Thiers qui s'efforçait d'empêcher la déclaration de guerre, M. Dugué de la Fauconnerie s'écria : « Il y a quelque chose au-dessus du règlement et de votre propre sentiment, c'est le sentiment du pays, c'est le patriotisme de la France. » Après la révolution du 4 septembre, il se rendit dans l'Orne, où il contribua à l'organisation de la défense, revint à Paris en 1871, et devint directeur du journal bonapartiste *l'Ordre*, qu'il ne garda que jusqu'en juillet 1876. En prenant la direction de ce journal, il avait parié 25,000 francs contre 25,000 sous qu'il prouverait que la République était seule cause du démembrement de la France. Le pari fut relevé par un journaliste de la Vienne, Jacquillou (Aristide Coutoau), mais n'aboutit pas. Le 20 février 1876, il fut élu dans la 1re circonscription de Mortagne par 7,117 voix sus 13,163 votants et 15,538 inscrits, contre 5,367 voix à M. Abadie, candidat républicain, et 640 à M. Albert Le Guay, candidat constitutionnel. Dans sa profession de foi, il demandait l'appel au peuple, « le jour où les pouvoirs publics auront reconnu la nécessité de reviser la Constitution. Cela dit, vous savez ce que je regrette et ce que j'espère. » Il soutint le ministère de Broglie-Fourtou, et vota la dissolution de la Chambre. Réélu le 14 octobre 1877, par 7,577 voix sur 13,801 votants et 15,813 inscrits, contre 6,157 voix à M. Le Guay, il écrivit, en avril 1878, une lettre à M. Émile de Girardin, et une brochure : *Soyons logiques*, pour rallier les bonapartistes à la République, puisque le pays s'était prononcé pour elle. Il mit fin à cette situation ambiguë en démissionnant (février 1881), pour consulter ses électeurs : ceux-ci donnèrent la majorité au candidat républicain, M. Bansart des Bois (6 mars). Le 8 janvier 1882, M. Dugué de la Fauconnerie se présenta dans l'Orne aux élections sénatoriales : il échoua avec 193 voix sur 583 votants. En décembre 1884, il écrivit au président du comité électoral de l'Orne, que décidément, la persécution religieuse l'éloignait de la République, et, porté sur la liste conservatrice de l'Orne, aux élections d'octobre 1885, il fut élu, au 2e tour, le 1er sur les quatre restant à élire, par 47,251 voix sur 88,704 votants et 107,583 inscrits. Il prit place à droite, vota *contre* les ministères républicains, *contre* l'expulsion des princes, et adhéra à la politique revisionniste du général Boulanger, dont il se déclara « l'homme-lige » (octobre 1888). Lors de la discussion de la proposition d'amnistie de M. Clovis Hugues, M. Dugué de la Fauconnerie demanda des discussions d'affaires et non des débats stériles (février 1886), s'efforça, lors de la discussion des douzièmes provisoires (décembre) de prouver la nécessité de la dissolution de la Chambre, et attaqua (février 1888) la gestion financière de la République. Dans la dernière session il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1866), officier des Saints-Maurice et Lazare. On a de lui : *Le Tribunal de la Rote* (1859). — *La Bretagne et l'empire* (1861), et plusieurs brochures politiques.

DUGUET (André), député aux Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était maire de Montbrison, lorsqu'il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 123 voix sur 214 votants. Accusé d'être parent d'émigré, il fut plus d'une fois dénoncé à ce titre durant la période révolutionnaire. Il siégea au Conseil jusqu'en l'an VIII, sans y prendre la parole.

DUGUET (Pascal), député au Corps législatif en 1864-65, né à Paris le 20 juillet 1804, mort à Châlons-sur-Marne (Marne) le 10 mai 1884, propriétaire, brigua, le 13 novembre 1864, les suffrages des électeurs de la 1re circonscription de la Marne, pour recueillir la succession au Corps législatif de M. Haudos, décédé; il fut élu par 14,689 voix (29,346 votants, 35,771 inscrits), contre 9,212 voix à M. Goerg et 5,248 à M. J. Bertrand. M. Pascal Duguet s'était présenté comme candidat indépendant. L'élection de la 1re circonscription de la Marne ayant été annulée, M. Duguet fut de nouveau candidat le 11 juin 1865, mais n'obtint, cette fois, que 12,605 voix contre 17,340 accordées au candidat officiel élu, M. Goerg.

DUGUYOT (Pierre-Arsène), député de 1886 à 1889, né à Champignelles (Yonne) le 29 septembre 1823, exerçait dans son pays la profession de vétérinaire, lorsqu'il entra dans la vie politique en se présentant aux élections générales du 4 octobre 1885, comme candidat radical, dans l'Yonne : il obtint, sans être élu, 19,976 voix sur 86,690 votants. M. Duguyot prit sa revanche le 18 avril 1886 : en remplacement de M. Bonnerot, décédé, il fut élu par 46,298 voix (70,462 votants, 110,983 inscrits), contre 22,455 voix à M. Jussot. Il siégea à la gauche radicale et vota avec elle. Au début de la campagne organisée par le général Boulanger, M. Duguyot fut du nombre des députés qui se déclarèrent pour le général et acceptèrent la qualification de « boulangistes ». Mais il fut un des premiers à se détacher de ce groupe; il revint alors à la gauche radicale; en dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, et a voté *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DUHAMEL (Louis-Marie, baron), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Coutances (Manche) le 15 avril 1760, mort à Coutances le 22 janvier 1819, entra dans la magistrature. Il était, lors du retour de l'île d'Elbe, vice-président du tribunal civil de sa ville natale; l'arrondissement de Coutances l'envoya, le 13 mai 1815, siéger à la Chambre des représentants, par 75 voix sur 91 votants. Après les Cent-Jours il quitta les fonctions publiques. L'Empire lui avait décerné le titre de baron le 14 avril 1810.

DUHAMEL. — *Voy.* Fougeroux (de).

D'UHART (Jean-Bernard, marquis), député en 1789, né au château d'Uhart (Basses-Pyrénées) le 17 juin 1765, mort à une date inconnue, appartint aux armées du roi. Il était capitaine de dragons et propriétaire dans son pays natal, à Larrau, lorsqu'il fut élu, en 1789, par le

pays de Soule, député de la noblesse aux Etats-Généraux. Dans la séance du 8 février 1790, on proposa que le département « du Béarn », qu'il s'agissait d'organiser, fût divisé en six districts : ceux de Pau, Orthez, Oloron, Mauléon, Saint-Palais, Ustaritz. Le marquis D'Uhart se fit alors l'interprète des habitants de la Basse-Navarre et du pays de Soule, demandant que dans la division en districts leurs anciennes limites fussent conservées. Il dit que si le décret proposé était adopté, il s'ensuivrait « une explosion déjà prête à éclater dans le pays de Soule ». Là se borna son action parlementaire.

DUHEM (Pierre-Joseph), député en 1791, membre de la Convention, né à Lille (Nord) en 1760, mort à Mayence (Allemagne) le 25 mars 1807, fils d'un tisserand, était médecin à Lille en 1789. Il se montra partisan des idées nouvelles, fut élu d'abord juge de paix, puis député du Nord à l'Assemblée législative, le 9e sur 12, par 463 voix sur 890 votants (1er septembre 1791). Il ne tarda pas à se signaler parmi les membres les plus avancés de l'Assemblée : il vota l'exil des prêtres réfractaires (17 novembre 1791), et, dans l'affaire Narbonne, prit violemment parti contre le ministre de la guerre. Narbonne avait été dénoncé par Dubois-Crancé comme traître à la patrie pour « avoir laissé les départements méridionaux sans défense ». Duhem demanda (30 mars 1791) qu'on s'assurât de la personne de M. de Narbonne, et qu'on le mit dans l'impossibilité de s'évader, jusqu'à ce que le rapport le concernant eût été présenté. Cette motion, qui heurtait les sentiments de l'Assemblée, valut à son auteur les menaces du président. Mais Duhem n'en tint pas compte. Le 2 avril, comme la majorité applaudissait Narbonne se présentant à la barre pour se justifier après la lecture du rapport sur la dénonciation de Dubois-Crancé, Duhem s'écria : « Je sais que je ne serai point en ce moment entendu avec faveur, l'Assemblée *s'étant avilie* jusqu'à applaudir M. de Narbonne... » Ces paroles provoquèrent une vive agitation. Des cris : « A l'Abbaye! A l'Abbaye! » s'élevèrent des bancs de la majorité. Par contre, les tribunes applaudirent; on proposa de faire évacuer les tribunes, et l'Assemblée vota le rappel à l'ordre des citoyens qui les remplissaient, après que Duhem eut demandé *à être jugé*. Il n'avait pas seulement bravé l'Assemblée, il avait aussi attaqué l'autorité royale. Cette séance peut être considérée comme le point de départ de l'agitation républicaine dont Duhem fut incontestablement un des plus actifs promoteurs. Sûr désormais d'être compris du peuple, sentant qu'il pouvait compter sur la foule, il déclara à partir de ce jour une guerre acharnée au trône, se livra à la propagande républicaine la plus active en dehors de l'Assemblée, prêchant chaque jour la haine de la monarchie dans les assemblées populaires. Il redoubla d'ardeur après la journée du 20 juin, parfois non sans danger. Il appuya (21 juillet 1792) auprès de l'Assemblée les pétitions demandant la déchéance du roi, et en provoqua l'examen officiel. Le 25, il demanda la mise en liberté de deux citoyens arrêtés pour cause de républicanisme. L'un d'eux, Pâris, avait dit dans sa section : « C'est ici un combat à mort de la liberté contre le despotisme. Il faut que Louis XVI succombe ou la liberté! » L'autre, Bouland, habitant Arras, avait affiché le journal *La Sentinelle* qu'il avait fait venir de Paris. Duhem obtint un vote ordonnant, avec l'élargissement de ces deux citoyens, des poursuites contre les auteurs de ces « arrestations arbitraires ». Dans la même séance, il fit décréter l'armement de 30 vaisseaux contre les Anglais, après avoir dit : « Il est inutile d'aller chercher aux Indes les causes des mauvaises dispositions des Anglais contre nous, *tandis que la cause est à Paris*. Le cabinet de Saint-James est ligué avec celui des Tuileries. » Et le lendemain, il formulait à la tribune ce dilemme : « Le roi ou le peuple doit périr. » Nul autant que Duhem n'avait, dans l'Assemblée législative et au dehors, travaillé à préparer la journée du 10 août; à deux heures de la nuit, du 10 au 11 août 1792, il provoqua les décrets invitant le peuple français à former une Convention nationale et suspendant le chef du pouvoir exécutif. Il fut envoyé par l'Assemblée pour apaiser la foule qui poussait des cris de mort contre le roi et la reine, harangua le peuple, lui lut les décrets que l'Assemblée venait de rendre et lui promit *justice*. Il fit décréter (20 août) que « le général Dillon avait perdu la confiance de la nation ». Le 21, il fut élu secrétaire de l'Assemblée, qui, cinq mois auparavant, avait failli l'envoyer à l'Abbaye. Il partit en mission, quelques jours après, pour l'armée du Nord, et ne tarda pas à annoncer que Maubeuge était menacée.

En septembre 1792, élu membre de la Convention par le département du Nord (le procès-verbal de l'élection manque aux Archives), il fut, le 30 septembre, nommé commissaire de la Convention à l'armée du Nord. Il dénonça au cours de sa mission plusieurs généraux. Le 26 décembre, il réclama l'éloignement de Roland du ministère et demanda que Louis XVI fût jugé « sans désemparer »; il posa la question de la peine de mort, et réclama l'appel nominal pour la mise en jugement du roi. A ceux qui essayaient de temporiser et demandaient l'ajournement, il répondit : « Lorsque les tyrans égorgeaient, ils n'ajournaient pas : lorsque les Autrichiens bombardaient Lille en son nom, ils ne désemparaient pas. » Le président Defermon ayant mis aux voix l'ajournement par assis et levé, et la majorité semblant se dessiner pour l'affirmative, Duhem, à la tête de quatre-vingts conventionnels, s'élança au milieu de la salle, monta au fauteuil, apostropha le président et fit signer la demande d'appel nominal. La majorité fut domptée, et après un long débat, la Convention déclara « que la discussion était ouverte sur le jugement et qu'elle serait continuée, toute affaire cessante ». Duhem avait, dans cette séance, fait retirer la parole à Pétion, disant « qu'on ne voulait plus de son opinion », et s'était écrié : « Je mourrai à la Montagne! » Il s'opposa à ce qu'un conseil fût donné à Louis XVI. Au 2e appel nominal, sur l'appel au peuple, il opina en ces termes : « Comme je n'ai pu parler, je demande à rappeler un fait. Le 10 août, lorsque le tyran et sa féroce compagne avaient été, par votre ordre, renfermés derrière cette grille de fer, le peuple, dans sa toute-puissance, dans son insurrection légitime, demandait sa tête : il le pouvait, il le devait peut-être. Alors l'Assemblée nationale rendit plusieurs décrets; elle nomma des commissaires; j'ai été du nombre. Nous avons été promettre au peuple, au nom de la législature, au nom de la Convention future... (*Des membres du côté droit :* Les départements n'étaient pas là!) La législature a promis justice; d'ailleurs, comme la députation du Nord a reçu des pouvoirs illimités, et que nous avons été envoyés pour sauver la patrie; comme je veux porter pour ma part

toute la responsabilité; comme les citoyens patriotes qui sont sur les frontières, pour empêcher les crimes postérieurs de Louis Capet, ne pourraient point voter dans cette affaire, parce qu'ils ne sont pas ici; comme d'ailleurs les citoyens sont engloutis sous les ruines causées par les bombes ou les boulets rouges et que nos commettants ne nous ont pas envoyés ici pour leur renvoyer des décisions à faire, je dis *non.* »

Il vota la mort sans sursis. Dans la séance du lundi 21 janvier 1793, au soir, Duhem fut élu un des douze membres du Comité de sûreté générale. Le 8 mars 1793, il demanda sans succès l'expulsion des journalistes de la salle des séances; il appuya le projet d'organisation du tribunal révolutionnaire, proposa la mise hors la loi des émigrés et des prêtres déportés qui rentreraient en France, ainsi que la confiscation des biens appartenant aux étrangers en guerre avec la France. De nouveau envoyé en mission à l'armée du Nord, il fit destituer le général Lavalette. Robespierre, qui estimait ce général, le défendit et le fit réintégrer dans ses fonctions. Une divergence d'opinion sur l'annexion des pays qui devaient former le département du Mont-Blanc fut une autre cause du conflit personnel qui s'éleva entre Duhem et Robespierre. Dénoncé par Coupé (de l'Oise) au club des Jacobins, Duhem y fut accusé d'avoir protégé Custine et caché la vérité sur l'armée du Nord. Il figura comme témoin à charge dans le procès des Girondins, accusa Brissot, et insinua que les Girondins étaient les promoteurs des massacres de Septembre. Le 22 frimaire an II, Robespierre l'accusa, aux Jacobins, lui reprochant d'accorder sa protection aux conspirateurs et aux dilapidateurs des deniers publics, d'être l'ennemi de Pache et de diviser la Montagne. Duhem essaya de se défendre, mais il fut exclu des Jacobins quatre jours après. Il ne parla plus que très rarement à la tribune de la Convention, jusqu'au 9 thermidor. Il se mit alors contre celui qui était devenu son ennemi personnel, contribua à la perte de Robespierre, mais n'abandonna pourtant pas la cause frappée avec lui. Dès la fin de thermidor, il soutint ouvertement les robespierristes et s'associa à leur fortune, luttant de toutes ses forces contre la réaction thermidorienne. Il parla pour faire rapporter le décret modifiant l'organisation du tribunal révolutionnaire; il défendit Barrère, Amar et Billaud-Varenne, contre Lecointre (de Versailles); il dénonça Lecointre Dubois-Crancé, Tallien, Fréron, comme « modérés et contre-révolutionnaires ». A l'accusation de Lecointre, il répondit en accusant les thermidoriens d'avoir contribué aux massacres de septembre, et en démontrant que Tallien, nommément, n'avait rien fait pour sauver qui que ce fût. Rentré aux Jacobins, il y tonna contre la majorité de la Convention; à la Convention, il défendit les Jacobins. Il dit à cette époque : « Si les crapauds du Marais osent relever la tête, ils en seront plus tôt écrasés. » Il demanda à la Convention « l'exportation du petit Capet », l'expulsion en masse de tous les aristocrates, « pour qu'il n'y ait plus qu'une nation, » l'exécution dans les vingt-quatre heures de tous les émigrés pris les armes à la main, et inculpa le Comité de sûreté générale et le tribunal révolutionnaire. Les thermidoriens, sans cesse harcelés par lui, essayèrent de s'en défaire. Legendre l'accusa d'entretenir des relations avec les royalistes du Midi; Clauzel lui reprocha d'être en correspondance avec les émigrés de Suisse. Duhem déclara (3 nivôse an III) que si Clauzel ne prouvait pas son accusation, il « l'assassinerait lui-même ». Peu s'en fallut qu'il ne fût, de ce chef, envoyé à l'Abbaye pour six mois. Il demanda, le 19 nivôse, que l'anniversaire du 21 janvier fût célébré comme une fête nationale dans toute la France, ainsi qu'aux armées et aux avant-postes; cette proposition fut votée par acclamation. Dans la séance du 9 pluviôse, il dénonça Lacroix, auteur du *Spectateur français*, et fut, pour cette raison, violemment attaqué par Clauzel et Thuriot, en termes qui le firent envoyer à l'Abbaye pour trois jours. Le concierge ne voulut pas le recevoir, parce que la prison était pleine. Duhem en écrivit au président de la Convention : l'Assemblée déclara, par un vote, qu'il garderait les arrêts chez lui pendant trois jours. Quand il revint à la Convention, les tribunes l'applaudirent; Merlin de Douai l'accusa alors d'être un « agent britannique ». Duhem se justifia aisément. Décrété d'arrestation dans les premiers jours de germinal, il parut quand même à la Convention. Mais les thermidoriens avaient juré sa perte : le 12 germinal, Delecloy l'accusa d'être « le palladium de la sans-culotterie et d'avoir, au café Payen, prêté sur un poignard le serment d'assassiner les hommes de thermidor ». Duhem fit face à l'orage; il se défendit énergiquement, mais en vain; il fut arrêté avec Choudieu, Amar, Chasles, Léonard Bourdon, et conduit au fort de Ham, puis transféré au château de Sedan, où il courut des dangers. La Convention dut envoyer une demi-brigade de renfort à la garnison de cette ville pour protéger les montagnards prisonniers. Duhem resta détenu jusqu'au jour où Lesage-Senault qui, plusieurs fois, prit la parole en sa faveur, obtint sa mise en liberté, confirmée par l'amnistie du 4 brumaire an IV. A partir de ce jour cessa le rôle politique de Duhem. L'ancien conventionnel quitta la France et alla s'établir médecin à Mayence. Il devint médecin en chef de l'hôpital de cette ville, où il mourut à l'âge de 47 ans.

DUHESME (Guillaume-Philippe, comte), pair des Cent-Jours, né au Bourgneuf (Saône-et-Loire) le 7 juillet 1766, mort à Mont-Saint-Jean (Belgique) le 18 juin 1815, fit ses études au collège de Dijon, et, au moment de la Révolution, fut nommé commandant de la garde nationale de Bourgneuf. En 1791, il équipa à ses frais une compagnie franche de deux cents hommes, et la conduisit à Dumouriez, qui le nomma lieutenant-colonel. Très sévère sur la discipline, il reçut le commandement de la place de Ruremonde, et fit la guerre de partisans. Blessé au combat du bois de Villeneuve (6 juillet 1793), il parvint à rallier les fuyards, et fut fait général de brigade par les représentants en mission. En 1794, il commanda l'avant-garde de l'armée du Nord, se distingua à Charleroi, à Marchiennes, contribua à la victoire de Fleurus, et remplaça Kléber devant Maëstricht. Après la reddition de la place, Duhesme fut promu général de division (18 brumaire an III). Il passa ensuite aux armées de Hoche, de Pichegru et de Moreau, effectua une belle retraite devant Manheim, et montra une grande valeur à Biberach et à Kehl ; ce fut lui qui présenta au Directoire (28 février 1798) les drapeaux conquis par l'armée du Rhin. Envoyé à l'armée d'Italie, il commanda l'aile gauche de Championnet, et eut une grande part à la prise de Naples et à la soumission de la Calabre insurgée. Il subit le contre-coup de la disgrâce de Championnet, puis reprit du service à l'armée

des Alpes, puis à l'armée gallo-batave dont il commanda l'aile gauche; le premier consul l'appela ensuite au commandement de la dix-neuvième division militaire. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), grand officier de l'ordre (25 prairial suivant), président du collège électoral de Saône-et-Loire, il fit de nouveau partie de l'armée de Naples en 1805, puis de l'armée d'Espagne (1807); il s'empara de Barcelone et y commanda jusqu'en 1810. Rappelé en France, sous prétexte de faiblesses dans son administration, il fut tenu à l'écart, et ne reprit du service qu'en 1814, sous les ordres du duc de Bellune. Duhesme soutint à Montereau le choc des corps bavarois, et, à Arcis, repoussa l'attaque d'une division russe. La première Restauration le nomma inspecteur général d'infanterie (1er juin 1814) et chevalier de Saint-Louis (27 juin). Aux Cent-Jours, il se rallia à l'empereur, qui l'éleva à la pairie (2 juin 1815) et lui remit le commandement de la jeune garde. C'est à la tête de sa division qu'il fut glorieusement tué à Waterloo. On a de lui : *Précis historique de l'infanterie légère et de son influence dans la tactique des différents siècles* (1806). — *Essai sur l'infanterie légère* (1814). La ville de Paris a donné son nom à l'une de ses rues.

DUHOT (Albert-Augustin-Antoine-Joseph), député aux Cinq-Cents, né à Condé (Nord) le 11 juin 1767, mort à Condé le 7 janvier 1851, était l'aîné de quatorze enfants. Il fit ses études sous la direction d'un chanoine de la collégiale de Condé, puis fut envoyé à l'école de droit de Douai. Reçu avocat le 8 juillet 1791, il exerçait cette profession à Valenciennes, quand il fut nommé (février 1792) juge au tribunal de cette ville. Promu en 1794 président du même tribunal, puis président de la seconde section du tribunal criminel du Nord, il devint momentanément, en 1795, administrateur du même département. Mais il fut presque aussitôt élu (26 vendémiaire an IV) député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 364 voix sur 395 votants. Il y parla sur l'organisation des tribunaux, sur l'instruction publique, fut nommé secrétaire du Conseil et présenta un rapport sur la célébration des fêtes nationales. Après la journée du 18 fructidor, Duhot fit partie de la commission relative à l'expulsion des ci-devant nobles du territoire français. Il prit encore la parole sur la répression des délits de presse, etc. Sorti du Conseil, Duhot rentra au barreau; il plaida à Valenciennes, à Cambrai, à Paris, et revint, en 1826, se fixer à Condé, dont il fut pendant quinze ans conseiller municipal. Le 19 novembre 1830, il fut nommé juge de paix du canton, et il ne quitta ces fonctions qu'en 1846, pour raisons de santé.

DUJARDIN (Charles-Antoine), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 20 octobre 1761, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 25 décembre 1825, exerça avec distinction la profession d'avocat à Chalon-sur-Saône. En 1790, il devint premier officier municipal à Chalon et président du bureau de conciliation et de jurisprudence charitable de ce district, et, en 1792, accusateur public près le tribunal criminel de Saône-et-Loire; mais il cessa ces fonctions sous le gouvernement révolutionnaire, pour les reprendre après le 9 thermidor Le 25 vendémiaire an IV, Dujardin fut élu, par 232 voix sur 392 votants, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y occupa surtout de questions de droit, fit un rapport sur la compétence des juges de paix, parla sur la successibilité des enfants naturels, sur la formation des listes de jurés, sur la création d'avoués aux colonies, sur les transactions faites pendant la dépréciation du papier-monnaie, etc. Il proposa la radiation de plusieurs individus de la liste des émigrés. Le 9 pluviôse an VI, Garnier (de Saintes) le dénonça, tandis qu'il était en congé à Chalon, comme « cherchant à influencer les élections ». Dujardin se justifia à la séance du 19, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Le gouvernement consulaire le nomma (10 prairial an VIII) premier juge au tribunal criminel de Dijon. Sous l'Empire, il fut promu procureur général près la même cour (1808), puis substitut à la cour d'appel, et au parquet de Dijon (6 avril 1811.) La Restauration lui donna encore de l'avancement : il reçut, le 15 juillet 1818, le titre de conseiller à la cour royale. Dujardin était imbu des sentiments catholiques les plus prononcés; la *Biographie universelle* le qualifie : « écrivain ascétique, » et il publia, en effet, dans les dernières années de sa vie, deux opuscules intitulés l'un, *Poésie sacrée pour la célébration de l'office divin et des saints mystères* (1823); l'autre, *Poésie sacrée pour la célébration des fêtes de la Vierge* (1824).

DULAC (Pierre), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Quincié (Rhône) le 26 septembre 1761, mort à une date inconnue, était fils de « Claude Dulac, notaire royal en Beaujolais et commissaire aux rentes nobles, et de dame Catherine de Bere ». Président du tribunal de Villefranche, il fut, le 12 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département du Rhône, avec 42 voix sur 74 votants. Il ne fit point partie d'autres assemblées.

DULAC (Jean-Baptiste-Clément), représentant du peuple en 1849, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 26 novembre 1805, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 5 avril 1889, propriétaire, connu pour ses opinions démocratiques, fut en février 1848 commissaire du gouvernement provisoire dans la Dordogne. Il obtint ensuite, grâce à l'influence de Charles Blanc, le poste de bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris. Le 13 mai 1849, il fut élu, le 5e sur 10, par 60,445 voix (105,677 votants, 145,779 inscrits), représentant de la Dordogne à l'Assemblée législative. Il siégea à la Montagne et vota avec elle *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il combattit la politique de L.-N. Bonaparte, et, lors du coup d'Etat de 1851, il se trouva avec Baudin à la barricade Saint-Antoine. « Après cette vaine tentative de résistance, comme les représentants atteignaient la place de la Bastille, Dulac dit à Schœlcher : « Je vous demande la permission de vous quitter une heure ou deux, et voici pourquoi : je suis seul ici à Paris avec ma petite fille qui a sept ans. Depuis huit jours elle a la fièvre scarlatine, et hier, quand le coup d'Etat est arrivé, elle était à la mort. Je n'ai que cette enfant au monde. Je l'ai quittée ce matin pour venir et elle m'a dit : « Papa, où vas-tu? » Puisque je ne suis pas tué, je vais voir si elle n'est pas morte. » Deux heures après, l'enfant vivait encore, et nous étions en séance de permanence rue Richelieu no 15, Jules Favre, Carnot, Michel de Bourges et moi, quand nous vîmes entrer Dulac, qui nous dit : « Je viens me mettre à votre disposi-

tion. » (Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, tome I.) — M. Clément Dulac fut expulsé de France et passa en exil le temps de l'Empire. Le 8 février 1871, porté sur une liste républicaine dans la Dordogne, il obtint, sans être élu, 23,813 voix (97,443 votants).

DULAU (JEAN-MARIE), député en 1789, né au château de la Coste (Dordogne) le 30 octobre 1738, tué à Paris le 2 septembre 1792, fut destiné à l'état ecclésiastique. Il se distingua dans ses études, devint agent du clergé, et fut nommé archevêque d'Arles en 1775. Très fidèle à la résidence, il se fit remarquer par sa charité, fonda à Arles une école d'accouchement, et joua un rôle important dans les assemblées générales du clergé de 1780 et de 1785. Le 6 avril 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Arles. A la réunion des trois ordres, le 23 mai 1789, il « annonça, au nom du clergé, le désir de contribuer au rétablissement de la bonne harmonie entre les trois ordres, et son intention de supporter tous les impôts et toutes les charges de l'Etat, dans la même proportion et de la même manière que tous les autres citoyens, bien qu'il eût été obligé, pour résister à l'esprit fiscal, d'adopter des formes particulières de contributions (les dons gratuits). » Il ajouta que « la vérification des pouvoirs n'était que provisoire, le clergé n'ayant pas jugé à propos de prendre une résolution définitive, afin de s'éclairer des lumières de tous ». Le 17 juin, dans un discours fort étendu, il soutint la distinction entre les trois ordres; il fit partie de la minorité de l'Assemblée constituante. Après la session, il ne quitta pas Paris, fut du nombre des prêtres enfermés aux Carmes, et périt courageusement dans le massacre des prisons. On a de lui : *Recueil de mandements et lettres pastorales*. — *Adresse au roi sur le décret du 26 mai 1792* (ordonnant la déportation des prêtres non assermentés).

DULAURE (JACQUES-ANTOINE), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 3 décembre 1755, mort à Paris le 18 août 1835, fit de bonnes études au collège de Clermont-Ferrand, et, croyant que sa vocation l'appelait vers l'architecture, vint à Paris pour y étudier cet art en 1779. Il entra comme élève chez le célèbre Rondelet, chargé d'achever l'église de Sainte-Geneviève, après la mort de Soufflet. Devenu ingénieur-géographe, il inventa un instrument propre à la levée des plans et des cartes topographiques, qui reçut l'approbation de l'Académie des sciences. En même temps, il s'adonna à la littérature et se révéla comme un écrivain particulièrement fécond. Il fit paraître à cette époque les *Lettres critiques*, les *Italiens sur le boulevard*, le *Voyage dans la lune*, la *Description de Paris*, la *Description des environs de Paris*. C'est à lui qu'est dû le vers qu'on trouve dans la *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris :*

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Ses adversaires politiques lui reprochèrent plus tard plusieurs publications légères dont la religion faisait les frais. Il donna dans le même temps une *Histoire philosophique de la barbe* et une *Description des principaux lieux de France*. Il salua la Révolution de 1789 avec enthousiasme et en propagea les principes dans un grand nombre d'opuscules de circonstance, tels que l'*Adresse au peuple breton*, les *Evangélistes du jour*, les *Actes des Apôtres*, la *Réfutation des opinions de M. Necker*, *Histoire critique de la noblesse*, *Liste des noms des ci-devant nobles*, etc. En 1790, il faisait partie de la Société des *Droits de l'Homme*, et en fut nommé secrétaire le 27 avril. Il demeurait alors rue du Jardinet, en face de la rue de l'Eperon. Il fonda, le 11 août 1791, le *Thermomètre du jour*, journal qu'il publia jusqu'au 25 août 1793. Publiciste des plus actifs et des plus en vue, il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention, par le département du Puy-de-Dôme, le 12e et dernier, à la pluralité des voix sur 625 votants. Au 3e appel nominal, lors du jugement de Louis XVI, il vota « pour la mort ». Par les opinions qu'il émit dans son journal, comme par son attitude dans l'Assemblée et ses relations personnelles, il appartenait au parti de la Gironde. Il était ami de Roland et de sa femme. Le 8 août 1793, la Convention entendit la veuve de Marat, qu'elle avait admise à sa barre, accuser Dulaure d'outrage à la mémoire de Marat. On demanda le renvoi de l'accusation au Comité de sûreté générale. Robespierre l'appuya disant « que la mémoire de Marat devait être défendue par la Convention et par tous les patriotes ». Quand, le 3 octobre 1793, Amar lut à la Convention, au nom du Comité de salut public, le rapport contre les Girondins, après que des sentinelles eurent été placées à toutes les issues de l'Assemblée, pour que personne ne pût en sortir, Dulaure entendit distinctement revenir plusieurs fois son nom sur les lèvres d'Amar. Grâce à l'erreur d'un copiste, il fut oublié sur la liste des 44 qui furent envoyés au tribunal révolutionnaire, comme sur la liste des 71 conventionnels mis en état d'arrestation. Le 20 octobre, l'erreur fut reconnue, et Amar présenta le lendemain à la Convention un nouveau rapport où « Dulaure, député, était accusé d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français ». La Convention vota les conclusions du rapport d'Amar portant que « Dulaure serait traduit au tribunal révolutionnaire pour y être jugé, conformément à la loi ». Mais Dulaure n'avait pas attendu cette séance pour pourvoir à sa sûreté. Caché d'abord chez le conventionnel Pénières, il se réfugia à Saint-Denis, et gagna de là le Jura et la Suisse. Il vécut pendant quelque temps à Berne, où il fut employé comme dessinateur dans une manufacture d'indiennes. Le 11 frimaire an III, il écrivit à la Convention pour demander à être jugé, disant : « Si mon sang peut être utile à ma patrie, je suis prêt à le répandre, mais du moins je supplie la Convention de faire un rapport à mon égard. » La Convention accueillit cette requête. Le 18 frimaire, sur le rapport de Merlin (de Douai), elle rappela dans son sein Dulaure et « un certain nombre de ses collègues ». Il rentra immédiatement en France. Sauvé par le triomphe des modérés, Dulaure fut envoyé (messidor an III) en mission dans la Dordogne et dans la Corrèze; au cours de cette mission, il prononça à Brive, en l'honneur de Féraud, le représentant victime de prairial, un discours dont il fit parvenir le texte à la Convention. Le 22 vendémiaire an IV, le département du Puy-de-Dôme le renvoya au Conseil des Cinq-Cents avec 347 voix sur 375 votants. Dulaure y signala son rôle législatif par d'importants travaux sur l'instruction. Il fut réélu par le Puy-de-Dôme membre du même conseil, le 23 germinal an VI. Dans la discussion de la loi sur la liberté de la presse, il proposa comme mesure addition-

nelle (24 prairial an VII) *de forcer tout journaliste qui inculpera un citoyen à insérer la réponse de celui-ci*. Le 2 fructidor suivant, il dénonça aux Cinq-Cents un imprimé répandu par les royalistes dans les départements du Midi, pour engager les habitants à se joindre aux révoltés de la Haute-Garonne. Cet écrit fut transmis au Directoire par voie de message. Au cours de sa carrière législative, Dulaure publia plusieurs ouvrages ou opuscules de polémique, tels que la *Physionomie de la Convention Observations à mes commettants, Supplément aux crimes des anciens comités, du Fédéralisme en France, Tableau de la conduite politique de J.-A. Dulaure, représentant du peuple, mis hors la loi et rappelé à la Convention nationale*. Après le 18 brumaire, il rentra dans la vie privée, et mena jusqu'en 1808 l'existence la plus modeste. A cette époque, il fut nommé sous-chef dans l'administration des droits réunis. Il perdit cet emploi en 1814 et vécut dès lors très pauvrement, du produit de sa plume. La même année, il écrivit la *Défense des propriétaires des biens nationaux*. Aux Cent-Jours, il écrivit à « Mgr Carnot, ministre de l'intérieur », pour lui demander la place de conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale, vacante par la mort de Laporte du Theil. Sa demande ne fut pas agréée. Il fit paraître ensuite une étude intitulée : *Causes secrètes des excès de la Révolution*, et, en 1823, les *Esquisses historiques sur les principaux événements de la Révolution française*. En 1825, il publia sa fameuse *Histoire civile, physique et morale de Paris*, son chef-d'œuvre, et de tous ses livres celui qui a valu le plus de popularité à son nom. Il compléta son *Histoire de Paris* par une *Histoire des environs de Paris* non moins curieuse ni volumineuse, terminée en 1827. A la fin de sa vie, il publia une *Histoire de la Révolution de 1830*, où sont jugés avec une grande indépendance les hommes qui dirigèrent le mouvement de Juillet et en profitèrent. Dulaure s'éteignit à Paris dans sa quatre-vingtième année. Il a laissé de nombreux manuscrits, parmi lesquels se trouvent ses *Mémoires* et une *Histoire de l'Auvergne*.

DULÉRY. — *Voy*. Peyramont (de).

DULIMBERT (baron). — *Voy*. Pougeard.

DULONG (François-Charles), député de 1831 à 1834, né à Pacy-sur-Eure (Eure) le 14 juin 1792, mort à Paris le 30 janvier 1834, étudia le droit et entra dans la magistrature sous la Restauration ; mais il dut la quitter à cause de ses opinions libérales. Il se fit alors inscrire au barreau, et s'y distingua par son talent en même temps que par l'ardeur des polémiques où il se trouva mêlé. Dulong appartenait à la famille de Dupont (de l'Eure) ; lorsque celui-ci, au lendemain de la révolution de juillet, occupa le ministère de la justice, il y appela Dulong en qualité de directeur des affaires civiles ; il l'eut pour collaborateur tant qu'il garda le portefeuille. Elu député, le 1er octobre 1831, par le 2e collège de l'Eure (Verneuil), avec 163 voix sur 246 votants et 335 inscrits, contre 59 voix à M. Villemain, en remplacement d'Odilon Barrot qui avait opté pour Strasbourg, Dulong, qui s'était retiré avec son protecteur, prit place comme lui à l'extrême-gauche, dans les rangs de l'opposition, et vota contre le pouvoir. Il est surtout célèbre par sa fin tragique et prématurée. Dans la séance du 25 janvier 1834, la Chambre discutait la loi sur l'avancement des officiers : le maréchal Soult ayant dit à la tribune : « Il faut qu'un militaire obéisse, » ces paroles excitèrent sur les bancs de la gauche, des murmures et des réclamations. M. Larabit entre autres, protesta contre une formule qu'il trouvait trop absolue. Mais le général Bugeaud ayant, par une interruption, accentué encore le sens de la phrase du maréchal Soult, Dulong, d'après les journaux du temps, s'écria au milieu du bruit : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie ? » — allusion transparente à la mission que Bugeaud venait de remplir au fort de Blaye, auprès de la duchesse de Berry. A une lettre du général qui lui demandait des explications, Dulong répondit en désignant deux témoins : le général Bachelu et le colonel Desaix, qui, de concert avec MM. de Rumigny et Lamy, témoins de l'adversaire, firent tous leurs efforts pour empêcher un duel. Ils y avaient réussi, et Dulong avait consenti à la rédaction d'une lettre écartant toute pensée offensante de sa part, lorsqu'une appréciation de l'incident, parue dans le *Journal des Débats*, fut considérée par le député de l'Eure comme portant atteinte à sa dignité. Il se refusa alors à toute insertion rectificative, prit deux nouveaux témoins, MM. Lafayette fils et César Bacot, et insista pour se battre. Le combat, inévitable, eut lieu le 29 janvier. Frappé d'une balle au-dessus du sourcil gauche, Dulong tomba sur le coup. On le ramena chez lui, où il expira le lendemain. L'un des témoins du général Bugeaud, M. de Rumigny, fut vivement attaqué par la presse pour n'avoir pas exécuté la promesse faite par lui à Dulong sur le terrain, de se dessaisir de la fameuse lettre de rétractation. Les funérailles de Dulong eurent lieu à Paris au milieu d'un grand concours de peuple : le gouvernement de Louis-Philippe put craindre qu'elles ne fussent le prélude d'une insurrection ; mais il n'y eut point de troubles. Armand Carrel prononça sur la tombe un éloquent discours.

DUMAIRE (Jean-Baptiste), député en 1789, né à Aulnois-sur-Vertuzey (Meuse) le 11 mars 1741, mort à Sarreguemines (Moselle) le 3 mars 1801, remplit dans cette dernière ville les fonctions de maire et celles d'inspecteur des forêts. Elu député suppléant du bailliage de Sarreguemines aux États-Généraux, pour le tiers-état, le 28 décembre 1789, il prit séance dans l'Assemblée le 21 janvier 1790, en remplacement de M. d'Helmstadt, démissionnaire. Son rôle parait s'être borné à voter avec la majorité.

DUMAIRE (Jean-Jacques), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Sarreguemines (Moselle) le 11 juin 1763, mort à une date inconnue, était « fils de Jean-Baptiste Dumaire, bailli du greffe du bailliage de la ville, et de Marie-Agnès Adam. » Avocat à Sarreguemines, puis économe des hôpitaux, il entra ensuite dans la magistrature, et devint président du tribunal de première instance de sa ville natale. Le 9 thermidor an XI, Jean-Jacques Dumaire fut élu par le Sénat conservateur, député de la Moselle au Corps législatif. Il reçut du même corps électoral, le 18 février 1808, le renouvellement de son mandat, qu'il exerça jusqu'à la fin de l'Empire. La Restauration, qui le trouva en fonctions comme magistrat, le confirma (1er mai 1816) dans son poste de président du tribunal. Il cesse de figurer en cette qualité à l'*Almanach royal* de l'année 1820.

DU MAISNIEL DE LIERCOURT (Pierre-François, comte), député de 1824 à 1830, né à

Abbeville (Somme) le 7 septembre 1771, mort à Abbeville le 22 janvier 1851, propriétaire, fut élu député de la Somme, au collège de département, le 6 mars 1824, par 219 voix sur 363 votants, contre 142 voix à M. Morgan de Belloy. La *Biographie des députés de la Chambre septennale* constate que M. Du Maisniel de Liercourt « jouit de la réputation méritée d'homme de bien ». Elle ajoute: « Il vote avec sa conscience: c'est dire qu'il vote habituellement contre le ministère. » Le député de la Somme fut réélu, le 24 novembre 1827, par 297 voix (331 votants, 397 inscrits), puis le 3 juillet 1830, par 227 voix (384 votants, 434 inscrits). Lorsque le serment de fidélité à Louis-Philippe fut demandé aux membres de la Chambre des députés, Du Maisniel de Liercourt répondit par la lettre suivante :

« Paris, 12 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Ne pouvant, au gré des circonstances, étendre le mandat qui m'a été confié dans les limites posées par nos institutions, j'ai l'honneur de vous prévenir que je donne ma démission et vous prie de vouloir bien la faire agréer à la Chambre.

« J'ai l'honneur, etc...

« DU MAISNIEL, député de la Somme. »

DUMANS (MICHEL-RENÉ-FRANÇOIS), seigneur DE BOURG-L'ÉVÊQUE, député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, avocat à Laval, fut désigné, le 22 juillet 1789, par la sénéchaussée du Maine, comme député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux. Il entra à l'Assemblée constituante le 5 mai 1790, ayant été admis en remplacement du comte de Tessé, démissionnaire. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DUMANS (MICHEL), fils du précédent, député de 1829 à 1830, né à Laval (Mayenne) le 17 juillet 1773, mort à une date inconnue, était propriétaire et maire de Saint-Germain-le-Fouilloux, lorsqu'il fut élu député, le 12 janvier 1829, par le collège de département de la Mayenne, avec 91 voix sur 175 votants et 233 inscrits, contre 84 voix à M. de Hercé. Royaliste, il soutint de ses votes la monarchie de Charles X, et, ayant été réélu le 19 juillet 1830, par 145 voix sur 224 votants et 262 inscrits, il ne se rallia pas au gouvernement issu de la révolution, donna sa démission de député, et fut remplacé par M. Bidault. — Chevalier de Saint-Louis.

DUMARAIS (JEAN-FRANÇOIS MICHON), député en 1791, né à Roanne (Loire) le 10 septembre 1751, mort à Saint-Germain-Lespinasse (Loire) le 15 janvier 1842, « propriétaire à Roanne, » fut élu, le 30 août 1791, député du département de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 1er sur 15, par 493 voix (787 votants). Il siégea dans la majorité et prit quelquefois la parole, notamment le 15 décembre 1791, pour opiner en faveur des coupures d'assignats : « La voracité des agioteurs, les besoins du pauvre qui n'a que ses bras pour subsister, vous commandent impérieusement cette mesure. » Le 2 mars 1792, il s'éleva contre l'administration forestière, « qui ne semble avoir été créée, s'écria-t-il, que pour dilapider l'administration des finances; » il conclut en proposant de vendre les forêts nationales : « Le produit de cette vente servira à nous libérer, envers les créanciers étrangers, d'intérêts très onéreux, à cause de la défaveur de nos changes. Avec l'excédent, on pourra faire des canaux, des chemins vicinaux, et autres travaux utiles à l'industrie et au commerce, enfin parvenir à la confection générale d'un cadastre sans lequel l'impôt ne sera jamais proportionnellement établi... » Après la session, il devint administrateur de son département. En 1801, il fut nommé conseiller général de la Loire. Plus tard, aux élections du 25 février 1824, il se présenta à la députation dans le 2e arrondissement électoral de la Loire (Roanne), mais il n'obtint que 28 voix contre 139 à M. Méandre, élu, et 53 à M. Berchoux-Monceau. Chevalier de la Légion d'honneur.

DUMARAIS (ALPHONSE-JULES-FRANÇOIS MICHON), fils du précédent, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Roanne (Loire) le 5 avril 1784, mort à Roanne le 8 mars 1870, suivit la carrière militaire et prit sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel d'artillerie. Propriétaire à Saint-Germain-Lespinasse (Loire), il fut élu député au Corps législatif, comme candidat officiel, dans la 2e circonscription de ce département, le 29 février 1852, par 15,829 voix (18,167 votants, 35,910 inscrits), contre M. de Vougy, 2,236. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, vota régulièrement avec la majorité dynastique, et obtint sa réélection, toujours avec l'appui du gouvernement, le 22 juin 1857, dans la 4e circonscription de la Loire (les collèges électoraux ayant été remaniés), par 17,628 voix sur 23,799 votants et 36,268 inscrits, contre le candidat de l'opposition, M. Cherpin, qui en eut 6,097. M. Michon-Dumarais ne se représenta pas aux élections de 1863.

DUMARCHÉ-BOLOZON (CLAUDE-MARIE-JOSEPH), député de 1822 à 1827, né à Marboz (Ain) le 29 octobre 1765, mort à Bourg (Ain) le 6 décembre 1849, appartint à l'armée comme officier d'artillerie, puis se retira à Bourg comme propriétaire. Les élections du 20 novembre 1822 le firent député de l'Ain, au grand collège, avec 101 voix sur 127 votants et 150 inscrits. Il prit place à droite, et fut réélu le 6 mars 1824, par 63 voix (105 votants, 146 inscrits). Son rôle parlementaire fut de peu d'importance. « Il vote sans doute lorsqu'il est à la Chambre, écrivait de lui un biographe; mais comme il a peut-être la vue basse et l'oreille dure, il n'est pas toujours parfaitement au courant de la discussion. Dans le vote par assis et levé, il se lève quelquefois au lieu de rester assis, ou bien il reste assis au lieu de se lever. S'il y avait une vingtaine de membres qui ressemblassent à M. Dumarché, il y aurait de quoi faire perdre la tête aux secrétaires et au président. »

DUMARNAY (AUGUSTIN-JULIEN-MARIE), représentant en 1871, né à Pont-l'Abbé (Finistère) le 2 septembre 1810, se fit recevoir avocat, et entra dans l'administration comme conseiller de préfecture en 1848. Il donna sa démission au 2 décembre 1851. Le 8 février 1871, il fut élu, le 5e sur 13 de la liste conservatrice, par 58,023 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits), représentant du Finistère à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre droit, se fit inscrire en même temps à la réunion Colbert et vota : *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'assemblée, *contre* le retour du parlement à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le ministère de Broglie, *pour* l'état de siège et *pour* la loi des maires. Il se

rallia, le 25 février 1875, à l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Dumarnay tenta, le 20 février 1876, de se faire élire dans la 1re circonscription de Quimper, mais il échoua avec 3,458 voix contre 5,219 accordées à l'élu républicain, M. Hémon.

DUMAS (Jean-Baptiste-Pierre), député en 1789, né en 1727, mort à une date inconnue, était avocat à Orange. Cette principauté le nomma, le 3 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Dans la séance de l'Assemblée constituante du 12 janvier 1790, il fit adopter un décret ainsi conçu : — « L'Assemblée nationale déclare que, nonobstant toute attribution, tous juges ordinaires peuvent et doivent informer de tous crimes, même décréter et interroger les accusés, de quelque nature que soient les délits et quelle que soit la qualité des accusés et prévenus de crimes, sauf ensuite le renvoi au Châtelet de ceux dont la connaissance leur est particulièrement attribuée. » Là se borna son rôle parlementaire.

DUMAS (Mathieu, comte), député en 1791, aux Anciens, de 1828 à 1831, et pair de France, né à Montpellier (Hérault) le 23 novembre 1753, mort à Paris le 16 octobre 1837, était fils d'un trésorier des finances à Montpellier, emploi qui valut à son père des lettres de noblesse. Dès l'âge de quinze ans, il prit du service, entra à dix-sept ans dans l'arme du génie, devint sous-lieutenant au régiment du Médoc, puis lieutenant aux chasseurs en 1774, et capitaine en 1776. Quand le gouvernement de Louis XVI se décida à soutenir les colonies anglaises dans leur lutte pour l'indépendance, le marquis de Puységur, chargé du commandement des flottes combinées de France et d'Espagne, le prit comme aide-de-camp. Mathieu Dumas suivit au même titre le général de Rochambeau, chef du corps expéditionnaire en Amérique. Il resta trois ans aux Etats-Unis. A son retour, en 1781, il fut nommé maréchal-des-logis de l'état-major général au camp de Saint-Omer, sous le prince de Condé, et, en 1783, chef de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue. Quand l'ambition de la Russie fit concevoir au gouvernement français certaines craintes, Mathieu Dumas fut chargé d'une mission d'étude dans les places de l'Archipel, sur les côtes d'Asie et sur la mer Noire. Il reçut en récompense la croix de chevalier de Saint-Louis. Il remplit en Allemagne et en Hollande une autre mission, au cours de laquelle il assista, sans pouvoir s'y opposer, à la prise d'Amsterdam par les Prussiens. En 1788, il fut nommé rapporteur du conseil de guerre, en remplacement du célèbre comte de Guibert. Comme tous les acteurs de la guerre d'Amérique, il salua la Révolution avec enthousiasme. Aide-de-camp du maréchal de Broglie (1789), puis du général La Fayette, il remplit, en 1790, les fonctions de commissaire du roi en Alsace, de commandant supérieur des provinces de Guyenne et de Périgord, et de directeur-général du dépôt de la guerre. En 1791, il fut chargé de ramener à Paris le roi arrêté à Varennes. Il était à la tête des rassemblements de garde nationale sous la surveillance desquels la famille royale effectua son retour dans la capitale. Bientôt après, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp, et reçut le commandement en second de la 3e division militaire, organisée à Metz. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir créé la première compagnie d'artillerie à cheval qui ait existé en France. Il appartenait alors au parti constitutionnel qu'on appelait aussi le *parti fayettiste*.

Le 6 septembre 1791, il fut élu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 10e sur 14, par 377 voix sur 501 votants. Il alla siéger au côté droit, et y représenta la politique du club des *Feuillants*, dit aussi « club monarchique », dont il fut un des membres les plus actifs. Il vota contre les décrets relatifs aux prêtres non assermentés et aux émigrés ; il s'éleva avec chaleur contre l'amnistie réclamée à la suite des troubles d'Avignon, et parla contre « Jourdan coupe-tête ». Le 28 janvier 1792, le maréchal de Rochambeau, qui commandait en chef l'armée du Nord, écrivit à l'Assemblée législative pour lui demander qu'elle autorisât Mathieu Dumas à se rendre auprès de lui, et à partager avec lui le commandement de l'armée du Nord. « Je l'ai élevé, disait-il, ses talents l'ont poussé rapidement dans la carrière ; je crois avoir acquis de lui le droit d'en être secondé dans ma vieillesse. » L'Assemblée ne déféra pas à ce désir. Elle garda Mathieu Dumas, et l'élut comme président, en remplacement de Condorcet. Il se prononça, le 23 mars 1792, contre l'émancipation des noirs, et insista pour l'ajournement du règlement des affaires coloniales jusqu'à la réception du vœu des assemblées respectives de chaque colonie. Quand le maréchal de Rochambeau quitta son commandement, à la suite de démêlés avec le ministre de la guerre, Mathieu Dumas dit en parlant de Dumouriez, que « les manœuvres d'un factieux ne pourraient jamais flétrir la couronne civique de Rochambeau ». Il lutta de toutes ses forces contre la déclaration de guerre à l'Autriche (22 avril 1792), et se montra en toute circonstance, non sans exciter de vives colères et sans courir de grands dangers, le défenseur de Luckner et de Lafayette, si souvent attaqués en ce temps-là. Il conserva toujours une grande autorité dans les questions spéciales à l'armée, et exerça une influence marquée dans la discussion des lois de recrutement, d'organisation et de discipline militaires. Le 11 mai 1792, il fit rendre un décret ordonnant la poursuite des officiers, sous-officiers et soldats des 5e et 6e dragons, qui avaient abandonné leur poste de bataille, à l'affaire de Mons, et vota, le 28 mai, contre le licenciement de la garde du roi. Il blâma énergiquement la journée du 20 juin et les « outrages subis par Louis XVI ». Le 20 juillet, il accusa Dumouriez d'exercer illégalement le commandement, « en n'ayant été, dit-il, investi ni par Louis XVI, ni par le maréchal de Luckner, » et peu après, il le dénonça comme ayant conspiré, avec les ministres Roland et Clavière, contre la sûreté de l'Etat, en concevant le plan de l'offensive sur la Belgique. Particulièrement exposé dans la journée du Dix-Août, il échappa avec peine à la proscription. En septembre 1792, il quitta la France, mais il y rentra vers la fin de 1793, et vécut pendant un an, à la faveur d'un déguisement, changeant à chaque instant d'asile. Il trouva enfin le repos et la sécurité dans une retraite que Théodore de Lameth lui ménagea en Suisse, où il resta jusqu'après le 9 thermidor. Le 27 vendémiaire an IV, le département de Seine-et-Oise l'envoya siéger au Conseil des Anciens par 202 voix sur 276 votants. Il siégea parmi les modérés, présenta le rapport sur l'établissement des conseils de guerre dans l'armée, prononça (10 fructidor an V) un grand discours sur la paix de Léoben et la gloire des armées françaises en Italie, et offrit une couronne de

chêne aux généraux Bonaparte et Berthier. Proscrit au 18 fructidor, il parvint à s'échapper, et se réfugia à Hambourg.

Rappelé après le 18 brumaire, il fut l'objet de la faveur de Bonaparte, qui lui confia le soin d'organiser l'armée de réserve de Dijon. Il accompagna cette armée en Suisse avec le grade de chef d'état-major en 1801, et sauva son artillerie engagée pendant quatre jours dans les glaces et les neiges du Splugon. Après cette campagne, qui amena la paix de Lunéville, il fut nommé conseiller d'État, le 8 messidor an IX. Ce fut Mathieu Dumas qui fit, au nom du gouvernement consulaire, la proposition relative à l'organisation de la Légion d'honneur. Il en fut nommé membre le 9 vendémiaire, commandeur le 25 prairial an XII, grand-officier en l'an XIII. Le 12 pluviôse do l'an XIII, il fut promu au grade de général de division, servit au camp de Boulogne, puis assista aux batailles d'Ulm, d'Elchingen et d'Austerlitz, combattit en Illyrie, suivit Joseph à Naples, comme ministre de la guerre, et grand-maréchal du palais (1806), fut fait grand dignitaire de l'Ordre des Deux-Siciles (9 mai 1808), accompagna Joseph à Madrid et y fut investi des fonctions d'aide-major général des armées impériales. Mais bientôt l'empereur le rappela auprès de lui. Mathieu Dumas se rendit, avec les mêmes fonctions, en Allemagne, assista au passage du Danube, aux batailles d'Essling et de Wagram, régla et signa l'armistice de Znaïm, et fut décoré par l'empereur d'Autriche du grand cordon du Mérite militaire. Le 2 février 1810, l'empereur Napoléon le nomma directeur général de la conscription et des revues. Le 3 juin 1811, il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur; il avait déjà été créé comte de l'Empire. Intendant général de la Grande-Armée, dans la guerre de Russie, il fut fait prisonnier en 1813, et détenu en Hongrie jusqu'à la paix.

Il se rallia à la première Restauration, qui l'appela au Conseil d'Etat et à la direction générale de la liquidation do l'arriéré de la guerre. Peu s'en fallut qu'il ne devînt alors ministre de la marine. Hostile au retour de l'île d'Elbe, il accepta néanmoins de Napoléon la mission d'organiser les gardes nationales. Il fut mis à la retraite pour ce fait par la deuxième Restauration, le 4 septembre 1815. Sa disgrâce dura peu; en 1818, il fut réintégré au conseil d'Etat, comme conseiller en service extraordinaire, puis, l'année suivante, fut mis en service ordinaire. Il présida le comité de la guerre, et soutint, comme commissaire du gouvernement, la loi sur le recrutement du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Il défendit plusieurs projets de loi, comme commissaire du roi à la Chambre des députés, et notamment, le 19 janvier 1819, le projet de loi relatif au commerce et à la fabrication du salpêtre. Il combattit l'article additionnel de M. Pina au projet de loi sur la revision des listes électorales et appuya, malgré l'avis du ministre des finances, la pétition des membres de la Légion d'honneur réclamant un arriéré de rentes de 45 millions. Au cours de la même année 1819, il présida le collège électoral du département de la Vienne. On dit qu'il fut deux fois proposé sur une liste de pairs présentée par M. Decazes, et deux fois rayé par Louis XVIII, qui n'avait pas tout à fait oublié sa conduite pendant les Cent-Jours. En 1827, le comte Mathieu Dumas n'était plus l'homme du gouvernement; son influence et son nom étaient acquis à l'opposition. Le 21 avril 1828, il fut élu député par le 1er arrondissement de Paris, avec 775 voix sur 1,241 votants, contre 334 données à M. Nitot, en remplacement de M. Dupont (de l'Eure) qui avait opté pour Bernay. Il s'associa dans la Chambre à toutes les manifestations qui préparèrent la révolution de 1830. Le 12 juillet 1830, il fut réélu par 1,222 voix sur 1,430 votants, contre 193 données à l'amiral Duperré. Après les événements de juillet, il fut nommé inspecteur général de la garde nationale dont Lafayette exerçait le commandement en chef. Quand ce dernier se retira, il donna également sa démission. Il fut ensuite appelé — pour la quatrième fois — au conseil d'Etat. Soumis à la réélection, il fut réélu député, le 21 octobre 1830, par le 1er arrondissement de Paris, avec 734 voix sur 1,262 votants, contre 298 données à M. Gauneron. Louis-Philippe le fit pair do France le 19 novembre 1831. Le comte Mathieu Dumas fut admis à la retraite comme lieutenant-général le 6 mai 1832. Les dernières années de sa vie furent éprouvées par de nombreuses infirmités, il avait presque totalement perdu l'usage de la vue. Il dicta ses *Mémoires* à son fils, et mourut à l'âge de 84 ans.

Mathieu Dumas a beaucoup écrit sur l'histoire militaire. Nous citerons parmi ses ouvrages: 1° *Précis des événements militaires ou Essai historique sur les campagnes de 1799 à 1814*, qui est considéré comme une œuvre magistrale; 2° *Les campagnes de 1806 et de 1807 jusqu'à la paix de Tilsitt*; 3° l'*Histoire d'Espagne depuis la plus ancienne époque jusqu'à la fin de 1809*, traduite de l'anglais de John Bigland, et continuée jusqu'à l'époque de la Restauration do 1814; 4° l'*Histoire des guerres dans la Péninsule et dans le midi de la France depuis l'année 1807 jusqu'à l'année 1814*, traduit de l'anglais de W. F. Napier; 5° *Observations sur les fortifications de Paris*. Le général Dumas a été l'un des rédacteurs des *Archives littéraires de l'Europe*; on lui attribue la rédaction du *Journal de l'adjudant-général Ramel*, l'un des déportés à la Guyane, paru à Londres en 1799. Ses mémoires, sous le titre *Souvenirs du lieutenant général comte Dumas, de 1770 à 1836*, ont été publiés par son fils.

DUMAS (PIERRE), député de 1811 à 1815, représentant aux Cent-Jours, né à Limoges (Haute-Vienne) le 24 juin 1750, mort à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 18 août 1838, était avocat à Limoges avant la Révolution. Il n'entra dans la vie politique qu'à l'âge de soixante et un ans: le 4 mai 1811, le Sénat conservateur l'élut député de la Haute-Vienne au Corps législatif. Le 17 mai 1815, l'arrondissement électoral de Limoges le choisit pour le représenter à la Chambre des Cent-Jours. Il paraît avoir gardé dans cette chambre le silence dont il avait fait l'apprentissage au Corps législatif impérial. Le *Moniteur* est muet à son égard.

DUMAS (CHRISTIAN-LÉON, COMTE), député de 1845 à 1848, né à Paris le 14 décembre 1799, mort à Paris le 19 février 1873, fils du précédent, suivit la carrière militaire: il entra au service dès 1815, et fit comme officier d'état-major du général Molitor la campagne de 1823, où il se distingua. De 1825 à 1830, aide de camp du maréchal Soult, qui conçut pour lui une vive affection, il fut attaché, le 31 juillet 1830, en la même qualité, au duc d'Orléans, alors lieutenant-général du royaume. En 1837, il accompagna le duc de Nemours en Afrique, comme chef d'escadrons, et fut blessé au moment de monter à l'assaut de Constantine. Nommé lieutenant-

colonel à son retour en France, il fut promu au grade de colonel en 1842. En 1844, il déposa à l'hôtel des Invalides les drapeaux apportés de Mogador. Le 20 septembre 1845, il fut élu député par le 6e collège électoral de la Charente-Inférieure (Rochefort), en remplacement de M. Tupinier, nommé pair de France, avec 269 voix sur 459 votants, contre 93 données à M. Renou de Ballon, candidat de l'opposition. Il siégea sur les bancs ministériels et fut réélu, le 1er août 1846, par 266 voix sur 471 votants et 584 inscrits, contre 112 voix données à M. Renou de Ballon et 81 à M. Roy-Bry. Il soutint invariablement la politique du gouvernement, siégea dans la commission chargée d'étudier les crédits extraordinaires de la marine, les crédits demandés pour les fortifications du Havre, et la loi relative aux réfugiés. Le 3 novembre 1847, il fut élevé au grade de maréchal de camp. Soumis de ce fait à la réélection, il reçut, des électeurs de Rochefort, des demandes d'explications sur ses votes; il refusa d'en donner, et ce fut Baroche qui fut nommé à sa place. Le colonel comte Dumas fut mis à la retraite d'office le 26 avril 1848. Chevalier de la Légion d'honneur en 1823, officier en 1834, commandeur en 1846.

DUMAS (Jean-Baptiste), représentant en 1848, né à Limoges (Haute-Vienne) le 7 mars 1784, mort à Paris le 12 mars 1849, fils d'un jurisconsulte remarqué avant la Révolution, fit campagne dans les armées de Napoléon, parvint au grade de chef d'escadrons, et refusa de servir la Restauration. Il se livra à l'agriculture aux environs de Limoges, devint, en 1830, colonel de la garde nationale de cette ville, puis revint, quelques années après, à ses travaux agricoles, après avoir rendu des services qui lui coûtèrent une partie de sa fortune. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée constituante, le 1er sur 8, par 48,434 voix sur 61,130 votants et 82,272 inscrits. Il siégea parmi les républicains du groupe du *National*, fit partie du comité de la guerre et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour favorable à Cavaignac. L'état de sa santé l'obligea à demander un congé à partir du 27 décembre 1848; il ne reparut plus à l'assemblée, et mourut trois mois après.

DUMAS (Jean-Baptiste), représentant en 1849, ministre et sénateur, né à Alais (Gard) le 14 juillet 1800, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 9 avril 1884, débuta comme employé de pharmacie à Alais, puis alla étudier la pharmacie à Genève, où il fut remarqué par ses professeurs; il publia, en collaboration avec l'un d'eux, le docteur Prévost, quelques travaux de physiologie. Il se rendit à Paris en 1821, devint (1823) répétiteur de chimie à l'École polytechnique, épousa la fille du célèbre chimiste Brongniart, et, par sa théorie des « Substitutions », se mit à la tête d'une école qui tend à l'affirmation de « l'unité de la matière » dont l'hydrogène serait l'unique élément. Professeur adjoint à la Faculté des sciences de Paris en 1832, membre (même année) de l'Académie des sciences, professeur titulaire en 1841, membre de l'Académie de médecine (1843), M. Dumas fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 1er sur 24, par 104,897 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits. Il siégea au côté droit, vota avec la majorité monarchiste, et soutint sur la question des sucres indigènes les intérêts de ses électeurs; il fut ministre du commerce et de l'agriculture, du 31 octobre 1850 au 9 janvier 1851, fit créer l'Institut agronomique de Versailles qui fut supprimé en 1852, fit voter la loi encourageant les lavoirs et bains publics, réforma le système de quarantaine à Marseille, provoqua l'institution d'un congrès sanitaire européen, etc. Après le coup d'État de décembre 1851, il fit partie de la commission consultative, et fut compris, le 26 janvier 1852, sur la première liste des membres du nouveau Sénat. Il entra aussi au conseil supérieur de l'instruction publique, dont il fut vice-président de 1861 à 1863. Au Sénat, il fut rapporteur des lois relatives à la fabrication des monnaies d'argent (1864), au régime des sucres, aux prêts pour le drainage, à la caisse des retraites pour la vieillesse, au recrutement de la garde nationale mobile (1868); il parla sur l'âge d'admission au baccalauréat (1864), sur l'organisation de la médecine, contre les doctrines homœopathiques, etc. L'empereur le nomma membre puis président du conseil municipal de Paris; en janvier 1868, il fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et, le 17 décembre 1875, membre de l'Académie française. La grande médaille Faraday lui fut décernée par la Société de chimie de Londres en 1869. Commandeur de la Légion d'honneur (27 avril 1845), grand officier (29 décembre 1855), grand-croix (14 août 1863). On a de lui : *Traité de chimie appliquée aux arts* (1828-1843). — *Leçons sur la philosophie chimique* (1837). — *Essai sur la statistique chimique des êtres organisés* (1841), etc.

DUMAS (Ernest-Charles-Jean-Baptiste), député de 1868 à 1870, né à Paris le 26 février 1827, mort à Paris le 27 février 1890, fils du précédent, fit ses études à Henri IV et à Charlemagne et entra à l'École des Mines en 1847. Il fut reçu essayeur du commerce en 1848, fut secrétaire particulier de son père pendant le passage de ce dernier au ministère du commerce (1850-1851), puis devint secrétaire du conseil de perfectionnement du haras de Saint-Cloud, secrétaire des *Annales agronomiques*, directeur de la monnaie de Rouen (août 1852), de la monnaie de Bordeaux (1860), et essayeur au bureau de la garantie de Paris (janvier 1868). Membre du jury aux Expositions universelles de Paris (1855) et de Londres (1862), il se présenta comme candidat officiel, à l'élection du 2 août 1867 pour le Corps législatif, dans la 3e circonscription du Gard, où il s'agissait de remplacer M. Fabre, qui venait d'être nommé procureur général. Il fut élu par 13,927 voix sur 22,762 votants et 34,862 inscrits, contre 4,443 voix à M. de Larcy, légitimiste, et 4,391 à M. Cazot, républicain. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, aux élections générales du 24 mai 1869, par 16,698 voix sur 28,854 votants et 41,001 inscrits, contre 10,515 voix à M. Cazot et 1,513 à M. Duclaux. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière parlementaire. Il avait épousé la fille de M. Milne Edwards, et était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1858. Il reprit ses fonctions à la Monnaie, où il devint essayeur en chef de la garantie, fonctions qu'il occupait encore à sa mort. On a de lui : *Lois et règlements relatifs au drainage en Angleterre*

(1854). — *Essai sur la fabrication des monnaies* (1856.) — *Notes sur l'émission en France des monnaies décimales de bronze* (1868). — *Histoire générale des monnaies de cuivre et de bronze en France* (1873), etc.

DUMAS. — *Voy.* Champvallier (de).

DUMAS-GONTIER (Elie), député en 1789, né à Libourne (Gironde) le 28 août 1731, mort à Libourne le 22 octobre 1801, appartenait à une famille bourgeoise, fils de Pierre-Ignace Dumas, et de Marie Fontémoing. Il suivit la carrière du barreau. Avocat à Libourne quand éclata la Révolution, il fut élu par la sénéchaussée de Libourne, le 15 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Son rôle législatif n'a laissé aucune trace au *Moniteur*, qui ne mentionne pas son nom.

DUMAZ (Jacques-Marie), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII, né à Chambéry (Savoie) le 9 avril 1762, mort à Chambéry en 1839, était, avant 1789, avocat au sénat de Savoie. Il se montra partisan des idées de la Révolution française, et, après avoir été nommé membre du directoire de son département, fut élu, le 25 février 1793, premier député suppléant à la Convention par le département du Mont-Blanc, avec 393 voix sur 484 votants. Il fut admis à siéger dès le 18 avril suivant, en remplacement de Bal, non acceptant. Il prit place à la Montagne, et se lia avec son collègue Simond (*Voy. ce nom*). Envoyés tous deux en mission à l'armée des Alpes, ils instituèrent le tribunal révolutionnaire, réchauffèrent l'ardeur des généraux, et firent mettre en état de défense le fort de Montmélian. Rappelés à Paris en décembre 1793, ils exposèrent à la Convention le résultat de leur mission dans un rapport, lu par Simond. Dumas ne fut pas étranger, en janvier 1794, à la dénonciation de tiédeur dont sept de ses collègues du Mont-Blanc, moins ardents que lui, furent l'objet de la part de la Société populaire de Chambéry, ni à l'attaque violente que Simond dirigea contre eux à la séance des jacobins du 4 février suivant. Moins de trois mois après, Simond était dénoncé, condamné et exécuté comme anarchiste, et Dumaz s'efforçait de se faire oublier. Le 9 thermidor, il vota la mise hors la loi de Robespierre, et la mise en accusation de Carrier, puis fut encore envoyé en mission à l'armée des Alpes (pluviôse an III); il s'employa énergiquement à arrêter les troubles du Midi. Il adressa, avec son collègue Réal, aux habitants des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, une proclamation publiée par le *Moniteur* du 14 messidor an III, pour protester contre le bruit que la France serait disposée à se dessaisir du Mont-Blanc et du comté de Nice. Il y était dit : « Fidèle au contrat d'union, la Convention nationale n'oubliera jamais que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie et du comté de Nice fut de s'incorporer à la République, et qu'elle a décrété, le 27 novembre 1792 et le 14 février 1793, que ces pays formeraient une partie intégrante de la République française. Ce contrat est sacré, indissoluble et irrévocable. » Le 19 messidor, il rendit témoignage, dans une lettre à la Convention, du courage déployé par l'armée d'Italie au col de Tende. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents avec 289 voix sur 315 votants; il y fit partie de quelques commissions, notamment de celle chargée de la répartition des tribunaux dans les départements. Il sortit du Conseil en 1796, par la voie du sort, et fut appelé (germinal an VII) aux fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du Mont-Blanc. Il conserva ce poste sous le gouvernement consulaire et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an X. Le 4 frimaire an XII, il devint membre de l'ordre de la Légion d'honneur. Il ne réclama jamais ni le brevet de cette nomination, ni le traitement qu'elle comportait, aussi n'est-il pas considéré comme ayant appartenu à l'effectif de l'ordre. En 1815, il rentra au barreau de Chambéry, dont il devint bâtonnier.

DUMEILET (Alexandre-Antoine), député de 1817 à 1820, et de 1827 à 1833, né à Evreux (Eure) le 1er octobre 1772, mort à Evreux le 5 octobre 1833, propriétaire dans l'Eure, maire d'Evreux depuis le 27 juin 1816, fut élu, le 20 septembre 1817, député par le collège de département de l'Eure, avec 352 voix sur 686 votants et 2,073 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche, et vota, dit une biographie de l'époque, avec les défenseurs de la « cause nationale ». Il fut, en 1819, nommé secrétaire de la Chambre. Le 4 novembre 1820, il échoua dans le 1er arrondissement électoral de l'Eure (Evreux), avec 171 voix contre 248 données à l'élu, M. de la Pasture. Il ne fut pas plus heureux à l'élection législative du 25 février 1824, où il n'obtint que 145 voix contre 245 données au député sortant réélu, M. de la Pasture. Mais son siège lui fut rendu le 27 novembre 1827 par le même arrondissement, avec 215 voix sur 327 votants et 372 inscrits, contre 110 voix données à M. Charles Gazan. Il siégea encore à l'extrême-gauche et fut de nouveau élu secrétaire. Il se mêla aux discussions de finances, et fit réaliser certaines économies. C'est par son initiative que fut introduit dans la loi de finances l'article exigeant l'impression des dépenses votées par les Conseils des départements. Il signa l'adresse des 221 contre le ministère Polignac. Réélu, le 12 juillet 1830, par le collège d'Evreux avec 307 voix sur 357 votants et 407 inscrits contre 86 voix données à M. Foissard, il vit renouveler son mandat le 5 juillet 1831, dans le premier collège de l'Eure avec 277 voix sur 312 votants et 392 inscrits, mourut pendant la législature et fut remplacé par M. de Salvandy.

DUMESNIL (Antoine-Jules), sénateur de 1876 à 1888, né à Puiseaux (Loiret) le 25 novembre 1805, membre de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, avocat de la Banque de France et des Caisses d'amortissement et des consignations, conseiller général du Loiret pour le canton de Puiseaux depuis le 11 novembre 1833, doyen des conseillers généraux de France, vice-président du conseil général en 1871, et membre de la Commission départementale du Loiret (il a contribué en cette qualité à la création d'un service médical gratuit dans les campagnes). Maire de Puiseaux depuis plus de quarante ans, il y a ouvert une salle d'asile et un hospice, magnifiquement restauré l'église, monument historique, contribué pour une grande part à la création du chemin de fer de Corbeil à Montargis, avec l'appui de Berryer, après dix années de lutte contre la Compagnie de Lyon. M. Dumesnil fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur du Loiret par 255 voix sur 420 votants, comme républicain modéré. Il siégea au centre gauche, combattit

le ministère du 16 mai et refusa de voter la dissolution de la Chambre (juin 1877). Réélu, le 5 janvier 1879, au renouvellement triennal, par 304 voix sur 423 votants, il ne s'est pas représenté au second renouvellement de 1888. M. Dumesnil a publié sur l'*Organisation et les attributions des Conseils généraux* un traité estimé. On lui doit également des ouvrages de critique historique et artistique, tels que l'*Histoire des plus célèbres amateurs d'art*, et celles de *Jules II* et de *Sixte-Quint*. Officier de la Légion d'honneur.

DU MIRAL (Claude-Antoine Rudel), membre de la Convention et député aux Anciens, né à Chauriat (Puy-de-Dôme) en 1719, mort au château du Miral (Puy-de-Dôme) le 18 juin 1807, était fils aîné du juge châtelain de Vertaizon et de dame Marguerite Delots de Graudsaigne. Il étudia le droit à Bourges, se fit recevoir avocat au parlement de Paris, puis alla s'établir avocat à Thiers, où il épousa la fille aînée du président Buisson-Delarbre. Il occupa successivement à Thiers toutes les fonctions municipales, en vertu de l'investiture royale, avant la Révolution, et de l'investiture civique ensuite. Le 7 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département du Puy-de-Dôme, le 8e sur 12, à la pluralité des voix sur 719 votants; il avait alors 73 ans. Il se rangea parmi les modérés. Cependant, au 3e appel nominal, pour le jugement de Louis XVI, il opina en ces termes : « Je n'ai jamais pu concevoir la distinction qu'on prétend établir entre ceux qui appliquent la loi comme juges d'un tribunal et ceux qui l'appliquent comme représentants du souverain. La loi veut que les conspirateurs soient punis de mort, je vote pour la mort. » Un biographe a peint son caractère politique, dans ce rapprochement entre les deux actes culminants de la Convention : « Après avoir voté la mort du roi dans un sentiment de résignation douloureuse à ce qu'il croyait être le bien et l'intérêt de la France, il coopéra avec bonheur à la journée du 9 thermidor. » Il prit une part active aux travaux des comités, particulièrement à ceux des pétitions, des dépêches et de la correspondance qu'il présida; le 4 brumaire an IV (25 octobre 1795), il présida le « corps électoral de France » comme doyen d'âge. Il avait été élu, le 22 vendémiaire précédent, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Anciens, par 270 voix sur 305 votants. Le *Moniteur* est muet sur son rôle dans cette législature, après laquelle il quitta la vie politique.

DU MIRAL (Charles-Godefroy-Francisque Rudel), député de 1852 à 1870, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 11 avril 1812, mort au château de Villeneuve (Creuse) le 14 janvier 1884, descendant du précédent, suivit la carrière de la magistrature. Substitut à Moulins en 1835, procureur du roi à Riom, puis avocat-général à la même cour en 1846, il donna sa démission après la révolution de février et sollicita en vain les suffrages des électeurs du département du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante. Après cet échec, il se consacra à des travaux agricoles, fonda une ferme-école à Villeneuve, dans la Creuse, et devint membre du conseil général du département pour le canton de Felletin. Son heure vint après le coup d'Etat; le 29 février 1852, il fut élu député au Corps législatif, comme candidat du prince-président, dans la 4e circonscription du Puy-de-Dôme, par 20,782 voix sur 24,680 votants et 37,926 inscrits, contre 1,456 voix données à M. Combarel de Leyval, ancien représentant de droite. Lors de la discussion soulevée par le décret du 24 janvier 1852 qui rétablissait les titres de noblesse, M. du Miral défendit le droit, pour le chef de l'Etat, de créer des nobles, car « l'Empire, dit-il, ce n'est pas la démocratie, mais la monarchie ». Réélu, successivement, le 22 juin 1857, par 17,358 voix sur 19,489 votants, le 1er juin 1863, par 21,262 voix sur 21,603 votants et 36,084 inscrits, et le 24 mai 1869, par 14,833 voix sur 28,272 votants et 37,384 inscrits, contre 7,192 à M. Tallon, 3,232 à M. Roux, et 2,741 à M. Laville, il resta l'ami dévoué de M. Rouher, son compatriote, et le partisan fidèle de sa politique. Trois années de suite, il fut rapporteur du budget; il fut aussi l'un des vice-présidents de la Chambre. La révolution du 4 septembre mit fin à sa carrière politique. Il vécut dès lors dans une retraite absolue. Commandeur de la Légion d'honneur du 14 août 1866.

DUMOLARD (Joseph-Vincent), député en 1791, aux Cinq-Cents, au Corps législatif en l'an XIV et en 1811, et représentant aux Cent-Jours, né à la Motte-Saint-Martin (Isère) le 25 novembre 1766, mort à Villevallier (Yonne) le 3 juin 1819, était avocat à Grenoble avant la Révolution. Le 1er septembre 1791, il fut élu député de l'Isère à l'Assemblée législative, le 9e et dernier, par 416 voix sur 517 votants. Le plus jeune des membres de l'Assemblée, il fit, à ce titre, partie, comme secrétaire, du bureau provisoire, et le président Batault s'étant trouvé empêché, il présida à son défaut l'Assemblée. Très attaché à la monarchie constitutionnelle, il siégea au côté droit et prit très souvent la parole. Ce fut sur son initiative que l'Assemblée vota le décret aux termes duquel les émigrés qui ne rentreraient pas dans le délai d'un mois, seraient privés de leurs droits civiques; il demanda la prestation du serment constitutionnel, et appuya les vœux et les conclusions des adresses envoyées à l'Assemblée contre les prêtres insermentés. Le 1er avril 1792, il demanda l'évacuation des tribunes qui avaient applaudi Duhem (*Voy. ce nom*) : « Nos prédécesseurs, s'écria-t-il, ont sauvé la nation française du despotisme; sauvons-la d'un mal non moins dangereux. M. Brissot disait à cette tribune : Le néant est là, il attend la noblesse ou la Constitution. Et moi je vous dis : Le néant est là, il attend le régime des lois ou l'anarchie. »

Le 16 juin, il réclama les honneurs de la séance pour une députation inculpant Servant; il appuya une motion contre les rassemblements armés; il défendit énergiquement (15 juillet) La Fayette contre les attaques des Jacobins, qu'il ne ménagea en aucune circonstance. La veille du 10 août, en sortant de la séance, il fut poursuivi par des furieux qui le menacèrent de lui couper le cou s'il retournait à l'Assemblée. Il dut se réfugier, avec un de ses collègues, dans le corps de garde du Palais-Royal; ses agresseurs l'y poursuivirent, et allaient forcer le poste, quand il réussit à s'échapper par une porte de derrière. Ne se trouvant plus en sûreté à Paris, il se retira en Dauphiné, où il ne tarda pas du reste à être inquiété. Inscrit sur une liste de « suspects », il gagna le Jura et put passer en Suisse. Mais ayant commis l'imprudence de franchir de nouveau la frontière, il fut arrêté dans les montagnes du Dauphiné et conduit à Paris, quelques jours avant le 9 thermidor. Il resta enfermé pendant plusieurs mois dans un cachot du Luxembourg. Le département de l'Isère l'élut, le 24 vendémiaire

an IV, député au Conseil des Cinq-Cents, par 190 voix sur 347 votants. Il continua d'apporter au service des idées modérées son actif concours. Le 17 brumaire, il demanda le rappel des conventionnels en mission, dont les pouvoirs avaient pris fin avec ceux de la Convention. Le 22, il proposa de donner au Directoire le droit de compléter les administrations départementales et municipales, lorsque les électeurs se seraient séparés sans terminer leurs opérations; le 12, il combattit la proposition d'autoriser le gouvernement à nommer aux places de juges vacantes par décès ou démission, « attendu que l'indépendance des tribunaux est la première garantie des citoyens. » Le 8 frimaire, il combattit l'établissement de l'impôt progressif, et attaqua la loi de floréal an III qui dépouillait d'une partie de leurs biens les parents des émigrés : à ce passage de son discours : « ... Toutes les idées de justice confondues et bouleversées, le brigandage des individus consacré par l'exemple du gouvernement..; » de violentes rumeurs s'élevèrent avec les cris : « A l'Abbaye! » Marie-Joseph Chénier se précipita à la tribune et demanda simplement contre Dumolard le rappel à l'ordre avec la censure. Dumolard se défendit habilement et en fut quitte pour la pénalité réclamée par Chénier, qui n'était pas d'ailleurs de ses amis, et qui avait fait sur lui ces vers empreints d'une dédaigneuse malveillance :

.... Dumolard, au fatras léthargique,
« Plein d'orgueil et de mots, Dumolard, aujourd'hui,
« Distille en longs discours la sottise et l'ennui... »

Le 2 germinal, il demanda qu'on activât la poursuite des fauteurs des massacres de septembre, et quelques jours après il proposa la revision de la loi sur les conseils de guerre. Le 16 floréal, Dumolard réclama le rapport de la loi qui renvoyait devant le tribunal de l'Isère les réacteurs de Lyon. Dans les séances suivantes, il fit maintenir le Code hypothécaire (2 prairial), dénonça les empiètements du Directoire, lui fit envoyer un message relativement au manque d'égards de la police envers les députés; proposa (24 prairial) l'abrogation des lois relatives aux enfants naturels, et fut élu le 1er messidor secrétaire du Conseil. Il prit part à presque toutes les discussions qui eurent lieu aux Cinq-Cents. Le 8 nivôse an V, il combattit le projet de Daunou sur la liberté de la presse, tendant à faire défense aux colporteurs de crier le sommaire des journaux, et en compara les dispositions tortueuses « aux replis d'un serpent qui finiraient par étouffer la presse sous prétexte d'en corriger les abus ». Le 22 nivôse, il dénonça de nouveau les empiètements du Directoire sur le Corps législatif; vota contre le serment exigé des électeurs; réclama (17 pluviôse) des poursuites contre les agents du duc d'Orléans; demanda (14 ventôse) l'abrogation des lois révolutionnaires et de celles « qui avaient exilé de Paris un grand nombre de Français ». En prairial, il vota la suppression du divorce pour incompatibilité d'humeur. Le 5 messidor, il blâma le renversement des Etats de Venise et de Gênes que venait d'opérer Bonaparte, et prédit que la Suisse était menacée d'un pareil sort. Bonaparte se plaignit au Directoire du discours de Dumolard, en réitérant l'offre de sa démission; « J'ai besoin, disait-il en terminant, de vivre tranquille, si les poignards de Clichy me laissent vivre. » Dumolard dénonça (24 messidor) la Société des Jacobins. Elu président des Cinq-Cents, il prononça le discours solennel pour la commémoration du 9 thermidor et pour l'anniversaire du 10 août 1792 :

« Français, à pareil jour, il y a cinq ans, la foudre tomba sur le trône; ses éclats furent dispersés, ses bases fracassées et anéanties; un seul lustre s'est écoulé depuis cette grande époque, et déjà la rapidité des événements nous en a séparés par des siècles.

« Pendant ce court intervalle, que de faits mémorables se présentent les uns les autres! Que de triomphes! que de scènes tragiques! Quelle réunion de sublime et de faiblesse! Que de préjugés détruits! Que de talents moissonnés! Que d'efforts combinés pour faire périr la liberté naissante! Que de vagues brisées contre la volonté nationale! Que de lâches moyens pour étouffer la République! Que de vipères étouffées dans ses bras de géant .....

« Représentants du peuple, le canon du 10 août a mis en poudre un trône antique et la faible constitution dont on l'avait étayé; il ouvrit à la France des destinées nouvelles; il préluda pour ainsi dire, à cette longue suite d'événements mémorables qui semblent avoir pressé les âges dans le cadre étroit de quelques années. »

Dans les séances suivantes, Dumolard parla sur la proposition tendant à soumettre les affiches au *visa* de la police; combattit (8 fructidor) le projet tendant à l'établissement d'un club de propagande pour une religion universelle et fondamentale sous le nom de *théophilanthropie*; blâma vivement le 13, le pamphlet de Bailleul, qui était distribué à la porte même du Corps législatif, et il déclara qu'il y avait un complot tramé pour ramener la royauté.

« Oui, s'écria-t-il, il existe un parti pour relever le trône: c'est le parti d'Orléans. Les divisions qui règnent parmi nous sont l'ouvrage de ces factieux... » Il continua en disant qu'on voyait « des misérables gorgés d'or et d'argent, afficher un luxe insolent, eux, qui naguère encore ne possédaient pas un sou. » Quelques voix s'écrièrent : « C'est Tallien. » Il dénonça encore la faction d'Orléans le 15 fructidor, et annonça par erreur que « non loin de Paris avait paru l'aîné des fils de Philippe ». Proscrit au 18 fructidor et condamné à la déportation, il se livra, après avoir déjoué les recherches de la police pendant quelque temps, et fut conduit à l'île d'Oléron.

Son exil cessa au commencement de 1800; mais par ordre des consuls il dut se fixer à Grenoble sous la surveillance de la police. Il obtint avec peine de Bonaparte, qui ne lui pardonnait pas l'improbation de sa conduite en Italie, l'autorisation d'aller habiter dans sa propriété de Villevallier, près Joigny (Yonne). Le 5 vendémiaire an XIV, il fut élu par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour le département du Nord. Il fut réélu au Corps législatif le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du département de l'Yonne, qui l'avait chargé de présenter son adresse à l'empereur. Il fit partie de la minorité qui essaya, en 1813, de mettre un frein au despotisme impérial. Il adhéra à la déchéance de Napoléon en 1814 et au rétablissement des Bourbons, et reçut de Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur. Il se dédommagea du long silence gardé sous l'Empire, en parlant avec son ancienne ardeur sur la réorganisation des tribunaux, la liberté de la presse, la représentation nationale. Il opina pour la restitution aux émigrés des biens non vendus. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma com-

missaire de l'Empire à Besançon, siège de la 6e division militaire, puis lui confia la préfecture des Basses-Alpes. Il était en même temps élu au collège de département de l'Yonne, représentant à la Chambre des Cent-Jours par 68 voix sur 110 votants. Il refusa la préfecture des Basses-Alpes pour aller occuper son siège de représentant.

Le 5 juin, jour de l'installation de la Chambre des représentants, le président provisoire annonça « que Sa Majesté avait nommé M. le comte de Lanjuinais à la présidence définitive et que Sa Majesté ferait connaître sa décision par un chambellan de service ». Dumolard protesta contre l'inconvenance d'un tel procédé et reçut satisfaction. Ce fut le comte Regnault qui, en sa qualité de ministre d'État, apporta, après une suspension d'audience, le message impérial notifiant la nomination de Lanjuinais. Le 6 juin, Dumolard appuya et fit adopter la prestation du serment *à l'empereur*, en ces termes caractéristiques : « Il faut que la nation se sauve avec et par l'Empereur. » Le 8 juin, il fut élu secrétaire de la Chambre par 317 voix sur 460 votants. Le 10 juin il appuya le projet d'adresse à Sa Majesté et fit partie de la délégation qui le lendemain remit à l'empereur l'adresse votée par la Chambre. Le 23 juin, Dumolard combattit la proposition du représentant Félix Lepelletier, tendant à obliger les journaux à ne publier que le compte rendu des séances dont les extraits leur seraient communiqués par les secrétaires de la Chambre, comme « système destructif de toute liberté nationale ». Le 24, il demanda que la commission exécutive fit tous les jours à la Chambre une communication sur la situation du pays. Le 25, il appuya les mesures d'exception pour la surveillance et la mise en accusation des personnes suspectes, et défendit le projet sur les réquisitions pour la défense nationale. Le 28, il porta cette motion à la tribune : « Je demande qu'il soit déclaré que les braves qui ont péri à Fleurus et à Mont-Saint-Jean ont bien mérité de la patrie. Je demande que le gouvernement soit chargé de vous faire connaître l'état des familles de ces braves et quels témoignages de la reconnaissance publique la patrie peut encore leur prodiguer. »

Le 29, il parla pour l'inviolabilité des *représentants du peuple*. Le 4 juillet, au cours de la « séance permanente », il défendit la proposition mettant le drapeau national et les couleurs tricolores sous la sauvegarde de l'armée, de la garde nationale et des bons citoyens. Le 4 juillet, il signa comme secrétaire la Déclaration de la Chambre des représentants. Le 6, il prit plusieurs fois la parole sur l'organisation des pouvoirs publics, et s'éleva contre le complot royaliste. M. Le Gonec ayant cité certain article du *Journal de l'Empire*, Dumolard s'écria : « Dans ce fameux journal, je suis une tête de Turc qu'on signale à la fureur d'un parti. Je présente, en réponse, ma vie tout entière, je voue le rédacteur au mépris qu'il mérite et je demande l'ordre du jour pur et simple. » L'ordre du jour pur et simple fut voté et la séance fut suspendue jusqu'au lendemain huit heures. Le lendemain, 7 juillet, les Chambres étaient dissoutes : Dumolard prit donc le dernier la parole dans la Chambre des Cent-Jours. Après avoir vivement protesté contre la violence faite à la représentation nationale, Dumolard se retira dans sa terre de l'Yonne, où il mourut quatre ans après.

DUMON (Pierre-Sylvain), député de 1831 à 1846, et ministre, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 14 février 1797, mort à Paris le 24 février 1870, fut élevé au lycée Henri IV, à Paris, fit son droit, et, d'opinions très libérales, plaida, sous la Restauration, dans l'affaire du complot de Saumur. Élu, le 27 mars 1831, député du 1er collège électoral de Lot-et-Garonne (Agen), en remplacement de M. Teulon, démissionnaire, par 150 voix sur 269 votants et 549 inscrits, contre 116 données à M. de Lacuée Saint-Just, il siégea dans l'opposition libérale et vota l'adresse des 221. Le gouvernement de juillet lui offrit le poste d'avocat général à Agen, qu'il refusa. Réélu, le 5 juillet 1831, par 120 voix sur 198 votants et 253 inscrits, contre 52 données à M. de Lacuée Saint-Just, il fut nommé conseiller d'État en service extraordinaire (1832), et soumis de ce chef à la réélection, fut réélu, le 12 novembre 1833, par 156 voix sur 162 votants et 265 inscrits. Son mandat législatif lui fut renouvelé successivement : le 21 juin 1834, par 148 voix sur 228 votants et 256 inscrits ; le 4 novembre 1837, par 149 voix sur 239 votants et 289 inscrits ; le 2 mars 1839, par 151 voix sur 235 votants et 291 inscrits ; le 9 juillet 1842, par 163 voix sur 254 votants et 309 inscrits, contre 81 voix données à M. J. Laffite. Il siégea dans le parti doctrinaire, parla contre la presse, pour l'hérédité de la pairie, défendit, comme rapporteur, le projet de réforme des lois pénales, vota *pour* la loi contre les associations, *pour* les lois de septembre, *pour* l'impôt sur le sucre indigène, *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *contre* l'incompatibilité des fonctions et *contre* l'adjonction des capacités. Quand M. Teste quitta le ministère des travaux publics pour aller prendre possession d'une vice-présidence à la cour de Cassation, M. Guizot offrit le portefeuille des travaux publics à M. Dumon qui l'accepta, le 16 décembre 1843. Soumis par suite à la réélection, M. Dumon fut élu de nouveau le 13 janvier 1844. Le 1er août 1846, il fut encore réélu par 207 voix sur 212 votants et 301 inscrits. Comme ministre, il s'opposa de toutes ses forces à l'exploitation des chemins de fer par l'État, favorisa ainsi le monopole des grandes Compagnies, et fut en butte, de ce chef, aux violentes attaques de l'opposition. « L'année dernière, dit un biographe de 1845, M. Dumon fait un voyage en l'absence des Chambres, et pour ne pas revenir à Paris, il retarde indéfiniment l'époque des adjudications, laissant ainsi la Bourse en proie à toutes les incertitudes, c'est-à-dire au jeu le plus effréné. » Il ne semble pas que ces critiques l'aient beaucoup atteint, car le 9 mai 1847, il laissait le portefeuille des travaux publics, pour prendre celui des finances dont il était encore titulaire au 24 février. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique. M. Dumon avait été nommé conseiller général de Lot-et-Garonne en novembre 1831. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1834, grand-officier du 29 avril 1846.

DUMON (Jean-Baptiste-Augustin), représentant en 1871 et sénateur inamovible, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 20 septembre 1820, entra à l'École Polytechnique en 1839, en sortit sous-lieutenant d'artillerie en 1841, et donna sa démission la même année, pour exploiter ses vastes vignobles du Gers. Maire de Séailles et membre du conseil général du Gers, pour le canton d'Eauze, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Gers à l'Assemblée nationale, le 2e sur 6, par 59,621 voix sur 74,830 votants

et 98,233 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, signa la proposition tendant au rétablissement de la monarchie, et l'adresse des députés syllabistes au pape. Il a voté : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le 24 mai, *pour* la démission de M. Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté sur les enterrements civils, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* l'amendement Marcel Barthe, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* le ministère de Broglie, *contre* la proposition Casimir Périer, *contre* la dissolution, *contre* la proposition du centre-gauche, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur l'amendement Pascal Duprat. Dans une lettre rendue publique, il affirma son attachement au comte de Chambord et à son drapeau. Le 11 décembre 1875, il fut élu par l'Assemblée nationale, sur la liste de coalition entre l'extrême-droite intransigeante et les gauches républicaines, sénateur inamovible, le 25e sur 75, avec 350 voix sur 690 votants. Il a pris place à l'extrême-droite de la Chambre haute, a soutenu le cabinet du 16 mai, combattu les ministères républicains au pouvoir, et, en dernier lieu, s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889) et sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et a voté *contre* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

DUMONCEAUX (François-Xavier-Marie-Joseph), député aux Cinq-Cents, né à Douai (Nord) le 25 octobre 1759, mort à Douai le 1er septembre 1815, beau-frère de Merlin de Douai, était avocat à Douai, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 128 voix sur 152 votants. Il y joua un rôle très effacé. Son nom ne figure au *Moniteur* que dans la séance du 4 thermidor an VI, où lecture fut donnée aux Cinq-Cents d'une adresse d'habitants de Valenciennes accusant Dumonceaux « d'actes arbitraires ».

DUMONT (Nicolas), député en 1789, né à Reims (Marne) le 21 février 1732, mort à Reims le 23 juillet 1806, était curé de Villers-devant-le-Thour (Ardennes) avant la Révolution. Il se montra partisan des idées nouvelles, et fut élu député du clergé aux États-Généraux, le 26 mars 1789, par le bailliage de Vitry-le-François; il fut du nombre des membres de son ordre qui se réunirent au tiers et suivirent la fortune de la Révolution. Le 3 février 1790, il monta à la tribune pour prêter le serment civique décrété par elle. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUMONT (André), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, né à Oisemont (Somme) le 24 mai 1764, mort à Abbeville (Somme) le 19 octobre 1836, était fils de Jean-Charles-Nicolas Dumont, conseiller du roi, juge royal du pays de Vimeu, savant jurisconsulte. Il suivit la carrière du barreau, salua avec enthousiasme la Révolution, et fut, en 1789, nommé maire de la commune d'Oisemont. Élu, en 1790, administrateur du département de la Somme, en 1791 administrateur du district d'Amiens, il fut, le 8 septembre 1792, envoyé à la Convention, par le département de la Somme, le 7e sur 17, avec 365 voix sur 493 votants. Il alla siéger au côté gauche, et vota avec la Montagne. Au 3e appel nominal, dans le jugement de Louis XVI, il répondit : « C'est faire beaucoup d'honneur à Louis de le regarder comme citoyen. Les citoyens conspirateurs sont punis de mort. Je vote pour la mort. » Dans la séance du 30 juin 1793, il proposa l'arrestation des députés de l'Aisne qui avaient protesté contre la journée du 31 mai; la motion fut ajournée. Envoyé (septembre 1793) en mission dans la Somme, il annonça en ces termes l'arrestation des administrateurs de ce département, de 64 prêtres, de l'évêque d'Amiens, Desbois, d'un certain nombre d'autres ecclésiastiques, et de quantité d'Anglais : « J'ai fait lier deux à deux ces cinq douzaines d'animaux, de bêtes noires; elles ont été exposées à la risée publique sous la garde des comédiens, et ensuite incarcérées. » Dans le même rapport, il appelait Louis XVI *Louis le raccourci*. Le 20 septembre, il écrivit à la Convention pour lui dépeindre la terreur dont étaient frappés les « traîtres de la Somme ». Le 1er octobre, il mande d'Abbeville : « Quarante-quatre charrettes ont emmené devant moi les personnes que j'ai fait arrêter, conformément à la loi. » le 4 octobre, il adressa à la Convention nationale une nouvelle lettre datée d'Abbeville, annonçant la découverte de « nouveaux dépôts d'or, d'argent et de vaisselle dans un souterrain seigneurial, l'arrestation d'Elisabeth Pitt, parente de l'infâme Pitt, et celle du beau-frère du roi d'Angleterre. » Mais il fut reconnu plus tard qu'il avait exagéré son énergie et sa sévérité dans ses lettres dont le style ressemble beaucoup à celui du père Duchesne. En octobre 1793, ses pouvoirs furent étendus aux départements de l'Oise et du Pas-de-Calais. Il continua à faire la guerre au fanatisme religieux par « l'ironie ». « La vigueur, écrivait-il le 18 pluviôse an II, que je mets à repousser l'imposture et à terrasser les marchands d'oremus doit vous assurer que vous n'avez rien à craindre. » Il organisa dans la cathédrale de Noyon des bals patriotiques où les dragons faisaient danser les bourgeoises et les cuisinières. Le 18 messidor an II, il fut nommé secrétaire de la Convention. Dans la séance permanente du 9 thermidor, il attaqua Robespierre le jeune, dénonça de prétendus vols qu'il aurait commis à l'armée d'Italie avec Hermann et Lahue; le 13, il dénonça David comme « ami de Ropespierre ». Élu, le 14, membre du Comité de sûreté générale, il demanda l'arrestation de Lebon, fut, le 1er vendémiaire, élu président de la Convention, et entra, le 13 frimaire, au Comité de salut public. Il fit à ce moment une guerre acharnée aux Jacobins, et jura *une guerre à mort* aux « buveurs de sang »; il s'opposa à l'impression des papiers trouvés chez Robespierre, s'éleva avec violence contre les membres des anciens comités révolutionnaires, fit rapporter le décret relatif à la célébration de l'anniversaire du 31 mai, et déclara qu'il fallait « frapper indistinctement les *terroristes* et les *royalistes*. » Accusé à son tour de *terrorisme* pour la façon dont il avait rempli sa mission dans la Somme, le Pas-de-Calais et l'Oise, il fit de sa conduite dans ces départements un exposé justificatif, d'où il résulte que les comptes rendus qu'il avait adressés par lettres à la Convention avaient dû être singulièrement grossis. Pour ne citer qu'un argument de sa défense, les curés, qu'il traitait de « bêtes noires », n'avaient pas été

jugés, et en avaient été quittes pour la peur. Il est d'autre part constant que son frère Charles-Henri-Frédéric Dumont, connu sous le nom de Dumont de Sainte-Croix, obtint de lui l'éloignement d'un certain nombre de nobles. Le 12 germinal, André Dumont occupa provisoirement le fauteuil; il s'efforça de calmer le peuple envahissant l'assemblée; dit « que la Convention ne pouvait délibérer si elle n'était pas libre », et usa de tous les moyens de persuasion pour engager les sections à se retirer; puis il prit l'initiative des mesures de réaction, provoqua la déportation des trois *brigands* du Comité de salut public, Chasles, Choudieu et Foussedoire »; fit décréter d'arrestation Huguet et Ruamps, dénonça Prieur, Thuriot, et d'autres montagnards, réclama le désarmement des sections de Paris, et un nouveau rapport sur la conspiration de germinal. Le 1er prairial, il s'élança au fauteuil, — où il fut remplacé par Boissy d'Anglas, — déclarant « qu'il mourrait plutôt que de ne pas faire respecter la Convention », invitant les « bons citoyens » à évacuer les tribunes. Puis il demanda la mise à mort de l'assassin de Riffet, l'arrestation de Prieur, le désarmement des *terroristes*, la mise hors la loi de Cambon et de Thuriot, et fit décréter d'accusation les députés arrêtés au 12 germinal. Le 4 prairial, il vota la peine de mort contre les individus, porteurs d'un signe de ralliement, proposa de bombarder les « révoltés », et demanda l'exécution entière du décret rendu contre eux. Le 17 thermidor, il s'opposa à l'exclusion des prêtres des fonctions publiques. Avant la dissolution de la Convention, il signala son zèle thermidorien par la proposition de placer à Versailles le siège de l'un des deux Conseils dont le Corps législatif devait se composer aux termes de la Constitution de l'an III, et par de nouvelles dénonciations dirigées contre Lacoste et Barrère.

Elu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents, par 254 voix sur 293 votants, il demanda le rapport du décret rendu contre Miranda, interpella Tallien dénonçant de « nouveaux réacteurs », et demanda qu'on donnât aux administrateurs destitués le moyen de prouver leur innocence. Il sortit du Conseil des Cinq-Cents en 1797. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma à la sous-préfecture d'Abbeville, le 14 germinal an VIII; il y resta jusqu'à la première Restauration, et devint préfet du Pas-de-Calais pendant les Cent-Jours. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il fut obligé de quitter la France. Après la révolution de 1830, il revint se fixer à Abbeville, où il mourut. On a de lui : *Manuel des assemblées primaires et électorales de France* (1797).

DUMONT (Louis-Philippe), membre de la Convention, et député aux Cinq-Cents, né à Bernières-le-Patry (Calvados) le 17 novembre 1765, mort à Carcel (Calvados) le 11 juin 1853, homme de loi avant la Révolution, devint administrateur de Vire, procureur général du Calvados, et membre du directoire du département. Le 8 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département du Calvados, le 10e sur 13, avec 390 voix sur 606 votants. Il se rangea parmi les modérés. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 1er appel nominal : « Si je croyais que quelque chose eût pu m'enlever la qualité de législateur, je la réclamerais; mais je ne crois pas pouvoir en être dépouillé, je vote *oui*. » Il dit au 2e appel nominal : « Citoyens, je suis législateur, et je veux que toutes les lois constitutionnelles soient soumises à la sanction du peuple. Cette mesure est surtout utile dans cette affaire. Le tyran puni, je vois derrière lui des traîtres et des prétendants qui m'inquiètent. Je veux que le peuple leur apprenne, en proscrivant lui-même celui qui fut son roi, ce qu'ils doivent craindre en aspirant à la tyrannie. Je réponds *oui*. » Au 3e appel nominal, il dit simplement : « Je vote pour la reclusion et l'exil. » Il fit décréter la distribution de 3000 exemplaires de l'ouvrage de Condorcet : l'*Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, et combattit la motion tendant à donner des défenseurs officieux aux accusés par contumace. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu par le département du Calvados député au Conseil des Cinq-Cents, avec 262 voix sur 392 votants. Il fit rayer de la liste des déportés du 18 fructidor Doulcet et Richoux, et combattit (29 brumaire an VI) l'adoption du projet privant les « ci-devant nobles » de la qualité de citoyens français. Là se borna son rôle politique; il mourut à un âge avancé.

DUMONT (Pierre-François), député de 1834 à 1842, né à Bouchain (Nord) le 12 janvier 1789, mort à Ferrières (Nord) le 27 juillet 1864, suivit d'abord la carrière des armes, puis devint industriel. Simple soldat en 1808, il fit toutes les campagnes d'Espagne jusqu'en 1814, reçut la croix de la Légion d'honneur sur le champ de bataille des Arapiles, rentra en France avec les épaulettes de capitaine, assista à la bataille de Toulouse puis à celle de Waterloo. Mis en demi-solde par la Restauration, il se retira à Bouchain et se lança dans l'industrie, d'abord comme associé dans l'exploitation des forges de Raismes, puis, ayant découvert, après de longues recherches, la présence de minerai à Ferrières-la-Grande, près de Maubeuge, il établit en 1829 le premier haut fourneau qui ait existé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Conseiller d'arrondissement et conseiller général, il fut élu député au collège électoral de Valenciennes, le 21 juin 1834, par 259 voix sur 442 votants et 523 inscrits, contre 181 voix données à M. d'Hambersaert. Son mandat lui fut renouvelé, une première fois, le 4 novembre 1837, par 360 voix sur 378 votants et 668 inscrits, et, une deuxième fois, le 2 mars 1839, par 369 voix sur 376 votants et 670 inscrits. Il avait siégé tout d'abord au centre gauche, mais il accentua son attitude et entra dans le groupe de l'opposition dynastique, qui reconnaissait pour chef M. Odilon Barrot. Il quitta la vie politique en 1842.

DUMONT (François-Auguste), représentant du peuple en 1848, né à Pont-Audemer (Eure) le 20 janvier 1796, mort à Pont-Audemer le 5 février 1876, était avocat dans cette ville. Ami de Dupont (de l'Eure) et de Legendre, il partagea leurs sentiments politiques et fit, sous leurs auspices, une profession de foi républicaine, qui le fit élire, le 23 avril 1848, le 5e sur 11, par 70,568 voix sur 99,709 votants, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante. Il y eut un rôle très effacé et vota généralement avec les républicains du parti Cavaignac. Après s'être prononcé *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, il vota *pour* l'état de siège, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs,

pour l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Non réélu à la Législative, il reprit sa place au barreau de Pont-Audemer.

DUMONT DE LA CHARNAYE (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Bourges (Cher) le 18 octobre 1741, mort à Bourges le 10 décembre 1827, était, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Paris. Il exerça encore, avant la Révolution, les fonctions de procureur du roi au bureau des finances et chambre du domaine de Bourges, et celles de procureur général syndic de l'administration provinciale de Berry; en 1790, il prit le titre de procureur général syndic du Cher. Elu, le 23 vendémiaire an IV, par ce département, avec 116 voix sur 202 votants, député au Conseil des Anciens, il devint secrétaire de cette assemblée, où il prit d'ailleurs rarement la parole. Le *Moniteur* ne mentionne qu'un discours de lui, sur la résolution relative au tableau de dépréciation des assignats. Le 18 fructidor le suspendit de ses fonctions législatives. Partisan du coup d'Etat de brumaire, Dumont de la Charnaye fut nommé, le 18 ventôse an VIII, conseiller de préfecture de la Seine, puis, le 4 ventôse an IX, conseiller des eaux et forêts à Bourges. Il fut président du conseil général du Cher, à sa création.

DUMONT DE SAINT-PRIEST (FRANÇOIS-GUILLAUME), député de 1830 à 1831, né à Eymoutiers (Haute-Vienne) le 24 mars 1785, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 30 décembre 1855, étudia le droit et entra dans la magistrature. Elu, le 3 juillet 1830, par 110 voix sur 165 votants, député de la Haute-Vienne au collège de département, il se déclara en faveur du gouvernement nouveau, qui le nomma procureur général à la cour royale de Limoges. Par suite de cette nomination, il se trouva soumis à la réélection : ses électeurs, par 446 voix (502 votants), lui confirmèrent son mandat, le 28 octobre 1830. Dumont de Saint-Priest soutint de ses votes la monarchie de Louis-Philippe. Il cessa d'être député au renouvellement de 1831.

DUMONTET DE LA TERRADE (FRANÇOIS-SIMON-AUGUSTIN, BARON), député au Conseil des Anciens, né à Scey-sur-Saône (Haute-Saône) le 21 décembre 1746, mort à Besançon (Doubs) le 12 novembre 1821, fut, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Franche-Comté (12 août 1767), puis maire-juge-vicomte et lieutenant général de police de la ville de Vesoul. Il occupa, durant la période révolutionnaire, les emplois de juge de paix à Scey-sur-Saône (1790), de juge de district et de juge au tribunal de la Haute-Saône. Le 23 germinal an V, Dumontet fut élu député de ce département au Conseil des Anciens, par 169 voix sur 203 votants. Il n'y siégea pas, ayant été exclu au coup d'Etat du 18 fructidor. Maire de Scey-sur-Saône en l'an VIII, et président du conseil d'arrondissement de Vesoul, il se montra tout dévoué, après l'Empire, au gouvernement de Louis XVIII, qui l'appela, le 27 mars 1816, au poste de premier président à la cour royale de Besançon, et le créa baron le 17 décembre 1818.

DUMOUCHEL (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise) en 1737, mort à Paris le 16 décembre 1820, était fils d'un modeste cultivateur ; il obtint une bourse au collège de Sainte-Barbe à Paris, y fit de bonnes études, entra dans les ordres, et se voua à l'enseignement. D'abord maître de quartier au collège Louis-le-Grand, puis professeur de rhétorique à Rodez, il revint à Paris occuper une chaire au collège de la Marche, avec un succès qui le fit nommer recteur de l'Université de Paris. « Lorsque la convocation des Etats-Généraux eut été annoncée, écrit M. Ch. Jourdain (*Histoire de l'Université de Paris*), l'Université conçut l'ambition d'y députer des représentants spécialement chargés de la défense de ses intérêts... Dumouchel n'eut pas de peine à faire décider par ses collègues que le vœu de la Compagnie et ses droits seraient consignés dans un mémoire qu'on distribuerait aux ministres et aux membres du parlement. » Le mémoire fut publié sous ce titre : *Observations au sujet de la prochaine assemblée des Etats-Généraux du royaume;* Dumouchel y avait mis la dernière main. Quand vinrent les élections, l'Université obtint un succès qu'elle n'espérait pas : son recteur fut choisi (30 avril 1789) comme député de l'ordre du clergé pour la ville de Paris. Afin de témoigner la joie qu'elle éprouvait de cette nomination, non seulement elle maintint de nouveau l'abbé Dumouchel dans ses fonctions rectorales, mais elle prit l'engagement de lui rembourser les frais de voyage et de séjour à Versailles, ainsi que les autres dépenses qu'il aurait à supporter comme député. Le 29 juillet 1789, Dumouchel présenta solennellement à l'Assemblée les félicitations de l'Université. Rallié aux idées nouvelles, il accepta la constitution civile du clergé, fut élu secrétaire de l'Assemblée et prêta, le 10 février 1790, le serment civique, au collège Louis-le-Grand, à la tête des quatre Facultés. Il prononça une allocution appropriée à la circonstance, et la cérémonie se termina par un *Te Deum* qui fut chanté en grande pompe dans la chapelle du collège. En mars 1791, l'abbé Dumouchel quitta Paris pour aller prendre possession de l'évêché du Gard; il cessa alors ses fonctions de recteur. Après l'abolition du culte, il rentra dans la vie civile, se maria et fut attaché au ministère de l'intérieur (division de l'instruction publique). Dumouchel fut mis à la retraite en 1814.

DUMOULIN (PIERRE-MATHIEU-PHILIPPE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1805 et de 1811 à 1815 et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Amand (Nord) le 7 avril 1765, mort à Douai (Nord) le 15 février 1847, fut reçu (1788) avocat au parlement de Flandre. Maire de Saint-Amand en 1790, il quitta cete fonction l'année d'après, pour occuper à Douai une chaire de droit français. Il devint, dans la même ville, président du district et administrateur au directoire du département. Le 15 septembre 1797, il fut nommé juge au tribunal civil du Nord. Deux ans après, le 26 germinal an VII, l'assemblée électorale de ce département l'envoya, par 184 voix sur 246 votants, siéger au Conseil des Cinq-Cents, où il se fit peu remarquer. Le 4 nivôse an VIII, il annonça à ses collègues, par lettre, l'acceptation, à la presque unanimité, du nouvel acte constitutionnel dans la commune de Douai. Elu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Nord au Corps législatif, il en sortit en 1805. « Son opposition, dit un biographe, quelque mesurée et conciliante qu'elle eût été, avait déplu au pouvoir. » Dumoulin ne reparut à l'Assemblée que le 8 mai 1811, en vertu d'un nouvel acte du Sénat ; il y siégea alors jusqu'en 1815. Il appartint également à la Chambre des Cent-Jours, où l'en-

voya, par 42 voix sur 64 votants, le collège de département du Nord. La qualité de député pendant l'interrègne des Bourbons entraîna pour Dumoulin la perte du titre de conseiller à la cour de Douai, qui lui avait été conféré le 22 avril 1811. La révolution de 1830 le lui rendit. Le 11 mars 1831, il fut nommé conseiller général du Nord. Chevalier de la Légion d'honneur, du 26 octobre 1841.

DUMOURIEZ (Charles-François Dupérier), ministre, né à Cambrai (Nord) le 25 janvier 1739, mort le 14 mars 1823, était d'une famille originaire de Provence et connue au parlement d'Aix sous le nom de *Dupérier*. Le bisaïeul de Dumouriez ayant épousé une demoiselle *de Mouriès*, son fils adopta ce nom, dont on fit dans la suite celui de Dumouriez. Son père était commissaire des guerres; il le suivit comme adjoint dans la campagne de Hanovre en 1757. Il devint ensuite aide-de-camp du comte d'Armentières, puis fut employé à l'état-major du maréchal de Broglie, et entra enfin, en qualité de cadet, dans le régiment d'Escars-cavalerie. Il se distingua pendant les campagnes d'Allemagne, en 1759 et en 1760, fut blessé à Amstetten et à Clostercamp, et reçut à vingt et un ans le titre de capitaine et la croix de Saint-Louis. Mis à la réforme en 1763 et réduit à la gêne, il tenta en vain de faire agréer ses services à la république de Gênes; il ne fut pas plus heureux auprès de Paoli. Il revint alors en France, essuya de nouvelles déconvenues dans une audience publique du duc de Choiseul, puis rentra en grâce par la faveur du beau-frère de Mme Du Barry : il reçut alors du ministre une mission secrète à la cour de Madrid, puis à celle de Lisbonne. Au retour, Dumouriez fut nommé aide-major général de l'armée française en Corse. Il y fit avec distinction les campagnes de 1768 et de 1769, puis reprit le cours de son existence aventureuse. Abandonné à lui-même après la chute du duc de Choiseul, qui l'avait nommé (1770) commissaire du gouvernement français en Hongrie, auprès des chefs du parti de l'indépendance polonaise, il prit de sa propre initiative diverses résolutions, qui le firent bientôt rappeler. Une nouvelle mission que lui confia le duc de Broglie en 1772, dans le but de favoriser les projets de Gustave III contre l'aristocratie suédoise, ne réussit pas; Dumouriez fut arrêté à Hambourg par ordre du ministre d'Aiguillon, emmené à la Bastille, et de là, transféré au château de Caen. Il écrivit, durant sa captivité, divers mémoires sur l'art de la guerre, la politique et l'administration. Louis XVI le rendit à la liberté et l'envoya à Lille, pour exercer les troupes aux manœuvres prussiennes très à la mode alors. Nommé gouverneur de Cherbourg, il y dirigea pendant onze ans, avec une intelligente activité, les travaux du nouveau port. Maréchal de camp en 1788, il fit, en 1789, de vains efforts pour être élu député aux Etats-Généraux, se fit nommer du moins commandant de la garde nationale de Cherbourg, où il réprima, avec rigueur, comme tenant lieu du gouverneur absent, plusieurs soulèvements, jusqu'à ce que la suppression des gouvernements militaires l'eût obligé de se rendre à Paris. Lié bientôt avec La Fayette et Mirabeau, il obtint encore du ministre Montmorin une mission en Belgique; il avait été question de faire nommer le duc d'Orléans roi des Belges (V. les *Mémoires de Dumouriez écrits par lui-même*). Son rôle dans cette circonstance est resté assez obscur. Puis il connut Gensonné en Bretagne, où il avait été chargé d'un commandement, et c'est de cette époque que datent, a-t-on dit, ses relations avec le parti girondin. Etant à Luçon, le 25 mai 1791, il harangua le 60e de ligne en ces termes : « Le militaire est citoyen, son premier devoir envers la patrie est de défendre sa liberté. Si donc il est placé entre les ordres d'un chef qui lui commande d'attenter à cette liberté et sa conscience de Français patriote, il ne saurait être rebelle à la loi, en désobéissant à son chef. » Il resta à Niort jusqu'en 1792. Criblé de dettes, il se vit, fort à propos, rappelé par le ministre des affaires étrangères, son ancien condisciple, de Lessart, qui le tira d'affaire et lui communiqua en toute confiance des pièces et des plans du plus haut intérêt. Peu de temps après, de Lessart accusé d'intelligences avec la cour de Vienne, fut arrêté, conduit à Orléans, puis à Versailles, et massacré. « L'accusateur du ministre, dit une biographie, était Brissot, qui affirma tenir de Dumouriez les faits dont il donna connaissance à l'Assemblée. » Le 17 mars 1792, Dumouriez lui-même succédait à son ami, comme ministre des relations extérieures. Il fit en cette qualité un certain nombre de communications officielles à l'Assemblée législative; puis, deux mois après la déclaration de guerre à l'Allemagne, le 16 juin, il sortit du ministère pour aller commander à l'armée du Nord, sous les ordres du général Luckner, la division du camp de Maulde; il avait été quelques semaines, du 17 juin au 24 juillet, titulaire du portefeuille de la guerre. Il passa presque aussitôt au commandement de l'armée des Ardennes, par la faveur de Danton, avec qui il était lié. Il arriva le 28 août à Sedan, rétablit l'ordre et la confiance, et, suppléant au nombre par de rares talents militaires, il opposa avec succès ses 28,000 hommes aux 60,000 soldats du duc de Brunswick, qui marchait sur Verdun. Dumouriez occupa les défilés de l'Argonne, y soutint plusieurs combats, passa l'Aisne, et réussit, à force de persévérance et d'énergie, à établir solidement son quartier général à Sainte-Ménehould. Rejoint par Kellermann et par Beurnonville, il remporta la victoire de Valmy, qui provoqua la retraite de l'ennemi, probablement favorisée par Dumouriez, qui eût pu écraser les Prussiens. Le général a avoué dans ses *Mémoires* qu'il avait eu alors avec les chefs de l'armée prussienne des négociations particulières. On lui reprocha d'avoir visé personnellement à la possession de la Belgique, en qualité de « duc de Brabant ». Dumouriez, revenu à Paris, se fit donner le commandement de l'armée du Nord, se rendit à Valenciennes, et, dès le 26 octobre, excita, dans une proclamation, les Belges à s'insurger contre les Autrichiens, qu'il défit lui-même à Jemmapes, admirablement secondé par la bravoure et l'impétuosité de ses volontaires. Divers engagements heureux le conduisirent à Liège, où s'arrêtèrent les succès de cette campagne. Dumouriez repartit en décembre pour Paris, y fut mal reçu par les Jacobins, et se vit dénoncé à la Convention. Il s'attacha alors de nouveau aux Girondins, espérant se servir d'eux comme ils comptaient, sans doute, se servir de lui; puis il fit une nouvelle apparition en Belgique, songea, après la rupture entre la France et l'Angleterre, à conquérir le territoire de la Hollande, alliée de la Grande-Bretagne, réussit à s'emparer de Bréda, de Kleudert et de Gertruydenberg, se rendit à Bruxelles où il prononça (mars 1793), dans l'assemblée des représentants de la Belgique, un discours presque hostile à la Convention, et se prépara à jouer son dernier enjeu dans une ba-

taille générale qui devait décider de la réussite de ses projets. Mais il prit mal ses mesures, et, s'il ne fut pas précisément vaincu à Neerwinden, le succès de cette journée n'en fut pas moins déplorable : Dumouriez accusa inexactement le général Miranda d'avoir mal exécuté ses ordres. Le 12 mars, Dumouriez avait écrit à la Convention une lettre tellement imprudente que le président Gensonné, son ami, prit sur lui de ne point la communiquer à l'Assemblée; Danton fit même une démarche auprès du général pour l'engager à se rétracter. Après la victoire remportée à Pellemberg par Champmorin sur les Autrichiens, Dumouriez conclut avec le colonel Mack, chef d'état-major de l'armée impériale, une première convention qui eut pour résultat l'évacuation de la Belgique par les troupes françaises. Dans une seconde entrevue, il alla plus loin, il révéla au colonel son projet tout entier de marcher sur Paris : il s'engageait à régler lui-même, quand il en serait temps, les mouvements des Impériaux, qui n'agiraient que comme auxiliaires; Dumouriez se faisait fort de rétablir en France la monarchie constitutionnelle ; la place de Condé devait être remise aux Autrichiens comme place de garantie. Le même jour (27 mars), trois membres de la société des Jacobins, Proly, Dubuisson et Pereira, ayant été délégués par le ministre des relations extérieures pour s'assurer des véritables intentions de Dumouriez, le général les admit dans une conférence secrète, leur dévoila tous ses projets et les chargea pour la Convention nationale d'une lettre où il dictait des lois à l'assemblée, se plaignait de la marche du gouvernement, vantait la loyauté des troupes autrichiennes et annonçait qu'il allait employer tous les moyens pour ramener « la paix et l'ordre dans le *royaume* ». Le 30 mars, en effet, Dumouriez passa la frontière, avec l'intention de s'emparer des places de Lille, Condé et Valenciennes. Cependant le bruit de sa trahison se répandait dans l'armée; les soldats allaient se ranger, au Quesnoy, sous les drapeaux du général Dampierre; six volontaires se présentèrent même, le 31, au quartier général pour arrêter leur chef. Dumouriez essaya alors de brusquer l'aventure; il envoya devant Lille le général Miacsinski, dont la division fut enlevée et dispersée. Contre Valenciennes, il ne fut pas plus heureux. Enfin il alla (1er avril) camper à Saint-Amand, dans l'espoir de s'emparer de Condé. Cependant la Convention, avertie, avait chargé son ministre de la guerre, Beurnonville, ainsi que les représentants Lamarque, Camus, Bancal et Quinette, de s'emparer du traitre et de le traduire à la barre de l'assemblée. Ils arrivèrent, le 2 avril, au camp de Saint-Amand. Introduits devant Dumouriez, ils lui lurent le décret de la Convention. Le général répondit qu'il ne serait jamais assez sot pour se livrer lui-même « aux tigres qui voulaient l'immoler à Paris ». Camus et ses collègues ayant insisté et ayant formellement déclaré au transfuge qu'il allait être suspendu de ses fonctions et arrêté, Dumouriez appela à lui ses hussards, fit saisir les représentants et le ministre, et les envoya à Tournay, au quartier général des Autrichiens. Le lendemain, il harangua ses troupes et s'efforça de capter leur confiance; mais il faillit, le 4 avril, être fusillé par les volontaires de Dampierre, que l'artillerie de Dumouriez ne tarda pas à aller rejoindre. Le général, désappointé, n'eut plus que la ressource de l'exil. L'Autriche ayant décidé qu'elle ferait désormais la guerre pour son propre compte, il partit pour Merguesheim en Franconie, sollicita sans succès un asile de l'électeur de Cologne, ne fut pas mieux reçu à Stuttgard, et se vit forcé de parcourir, sous un nom supposé, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre : il finit par se fixer dans la petite ville de Nériss, sur le territoire danois, près de Hambourg, où il vécut du produit de ses écrits. En 1800, il offrit à Paul Ier, empereur de Russie, ses services contre la France; mais il ne tarda pas à être congédié. Le gouvernement britannique, à l'instigation duquel il s'était rendu à Saint-Pétersbourg, lui payait alors fort cher les conseils qu'il en recevait dans la guerre acharnée qu'il faisait à son pays. Jusqu'à sa mort, il reçut des ennemis de la France une forte pension. Il n'alla cependant habiter l'Angleterre qu'en 1803, à l'époque du camp de Boulogne. On le vit partout où il s'agissait de nous combattre : en Prusse (1805), en Portugal (1808), en Espagne. Revenu en Angleterre, il fut, de 1812 à 1814, un des conseillers les plus actifs du ministère Castlereagh, rédigea et répandit des brochures, des manifestes, des plans de campagne, conseilla Wellington, et s'adressa enfin au gouvernement de la Restauration pour tâcher de rentrer dans sa patrie ; mais les Bourbons le repoussèrent. Il resta donc en Angleterre, quitta, au mois de mars 1822, sa résidence de Little-Ealing, où il resta neuf ans, et choisit pour sa dernière résidence Turville-Park, dans le comté de Buckingam. Il y mourut le 14 mars 1823. Dumouriez a laissé un très grand nombre d'écrits politiques et militaires : le plus important et le plus intéressant, bien qu'il ne mérite qu'une créance très restreinte, est ses *Mémoires*, publiés pour la première fois à Hambourg en 1794.

DUMOUSTIER (PIERRE, COMTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Quentin (Aisne) le 17 mars 1771, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 15 juin 1831, d'une famille protestante, était fils de Gabriel-Etienne-René Dumoustier, et de Louise-Henriette-Emilie Le Serrurier. Il partit comme réquisitionnaire avec le 1er bataillon de Saint-Quentin le 23 août 1793, devint sergent le 11 vendémiaire an II, et fut incorporé comme soldat, le 27 pluviôse suivant, dans le 6e hussards, à l'armée du Nord. Brigadier-fourrier le 14 prairial, il reçut en fructidor une blessure grave qui l'obligea de rentrer en France. Aide de camp, à titre provisoire, du général Krieg à l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, il obtint en l'an IV la confirmation de son grade et le brevet de sous-lieutenant. Il était capitaine lors du coup d'Etat de brumaire, auquel il prit, sous les ordres de Bonaparte, une part des plus actives. Il combattit ensuite à Marengo dans la garde consulaire, puis s'embarqua pour l'Egypte. Le 28 ventôse an X, il fut adjoint à l'état-major du palais du gouvernement. Membre de la Légion d'honneur le 15 pluviôse an XII, il fut promu le 25 prairial suivant commandeur du même ordre, et, le 4 brumaire, colonel du 34e régiment d'infanterie de ligne. Dans le 5e corps de la grande armée, il assista aux principaux combats des campagnes d'Autriche et de Prusse, fut nommé général de brigade sur le champ de bataille, continua de faire la guerre en Pologne (1807), puis en Espagne, reçut, le 27 novembre 1808, le titre de baron de l'Empire, et passa comme colonel aux chasseurs à pied de la garde impériale. Après la paix de Vienne, il retourna en Espagne, où il obtint le grade de général de division de la garde, le 24 juillet 1811. Pendant la campagne de 1812, il eut le

commandement d'une division à l'armée du Nord de l'Espagne, puis il fut rappelé en France en janvier 1813. Il se distingua ensuite en Saxe à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, où il fut grièvement blessé d'un coup de biscaïen à la jambe gauche : cette blessure l'empêcha de prendre part aux opérations de la campagne de France. Créé comte de l'Empire, il refusa la croix de Saint-Louis que lui offrit en 1814 le gouvernement royal, et fut, cette année même, admis à la retraite. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le désigna pour être employé à la défense de Paris; mais « les événements qui se succédaient avec rapidité, dit une biographie, ne lui permirent pas de suivre cette destination ». D'autre part, Dumoustier fut élu, le 12 mai 1815, membre de la Chambre des représentants par le collège de département de la Loire-Inférieure, qui lui donna 31 voix sur 57 votants et 211 inscrits. Poursuivi par la seconde Restauration, exilé de Nantes en 1816, il fut tiré de sa retraite, pour quelques mois, par la monarchie de juillet, qui lui confia, le 5 août 1830, le commandement de la 12e division militaire (Nantes). Nommé inspecteur général d'infanterie dans cette division, et grand-officier de la Légion d'honneur les 13 et 21 mars 1831, il fut renversé de cheval lors d'une tournée faite aux environs de Beaupréau, le 25 avril, et se cassa la cuisse gauche, accident qui motiva son remplacement le 13 mai Il mourut le 15 juin, des suites de l'amputation.

DUMOUSTIER DE FRÉDILLY (JEAN-AUBIN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Loudun (Vienne) le 11 juillet 1752, mort à Paris le 27 décembre 1827, s'établit négociant à la Rochelle. Il fit partie de l'Assemblée législative comme député de la Charente-Inférieure, élu, le 9e sur 11, par 247 voix sur 481 votants, le 31 août 1791. Le *Moniteur* est muet sur son rôle politique.

DUMOUTIER-LAFOND (JACQUES), député en 1789, né à Loudun (Vienne) le 26 décembre 1733, mort à Loudun le 27 novembre 1810, était avocat au moment de la Révolution. Subdélégué de cette ville, il fut élu, le 19 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Loudun. Le 25 vendémiaire an IV, il fut nommé juge dans son département, et il conserva ses fonctions de magistrat après le coup d'Etat de brumaire. En effet, le gouvernement consulaire lui donna (24 floréal an VIII) le titre de juge au tribunal civil de Loudun. Il mourut président de ce tribunal.

DUPAC. — *Voy.* BADENS (MARQUIS DE).

DUPANLOUP (FÉLIX-PHILIBERT), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur de 1875 à 1878, né à Saint-Félix (Savoie) le 3 janvier 1802, mort au château de la Combe, près Domène (Isère), le 10 octobre 1878, vint tout enfant à Paris, et fut remarqué par l'archevêque, M. de Quélen, qui le fit entrer au petit séminaire de Saint-Nicolas, et surveilla son éducation. Passé au séminaire de Saint-Sulpice, il se distingua à l'attention du clergé dans quelques conférences privées, reçut bientôt les ordres (1825) et parvint à d'importantes positions ecclésiastiques. Après avoir fait les catéchismes à la paroisse de l'Assomption pendant plusieurs années, après avoir été attaché comme confesseur au duc de Bordeaux (1827) et aux jeunes princes d'Orléans, il devint préfet des études (1834) au petit séminaire de Paris, entra à Saint-Roch (1835) en qualité de premier vicaire, puis fut nommé vicaire-général du diocèse de Paris et chanoine du chapitre; il cessa ses fonctions de vicaire à l'avènement de M. Affre, dont il avait combattu l'élévation au siége archiépiscopal. En 1841, l'abbé Dupanloup fut présenté à la chaire d'éloquence sacrée de la Faculté de Paris et agréé par le Conseil de l'Instruction publique; mais il vit son cours suspendu à la suite d'une leçon sur Voltaire, qui provoqua des scènes tumultueuses. Il reprit alors ses travaux au petit séminaire, dont il était devenu le directeur. Il s'occupait alors d'un *Traité de l'éducation*, où il s'efforçait de refuter les théories de Rousseau : ce livre n'a point été terminé. L'abbé Dupanloup s'était déjà fait connaître comme écrivain par le récit de la vie de Mme Acarie, personne pieuse dont il s'était plu à retracer les occupations chrétiennes. Vers 1845, les efforts de l'Eglise amenèrent aux Chambres la question de la liberté de l'enseignement. L'abbé Dupanloup quitta la direction de son séminaire et se jeta dans l'action engagée entre le parti catholique et l'Université. Il prit activement part à la lutte et publia plusieurs lettres ou manifestes, dont l'un avait pour titre la *Pacification religieuse*. Les considérations politiques y abondaient, formulées parfois sur un ton assez vif; l'ouvrage mit en lumière le talent de son auteur, qui donna bientôt un livre nouveau : la *Souveraineté temporelle du pape*. Vint la révolution de 1848 : l'abbé Dupanloup redoubla d'ardeur. Un des chefs du parti catholique, M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, l'appela à faire partie de la commission chargée de préparer un projet de la loi sur l'enseignement. La même année (1849), on lui offrit l'évêché d'Orléans, qu'il accepta et où il déploya une grande activité, ouvrant des écoles religieuses jusque dans son palais épiscopal. En 1851, il reçut la croix de la Légion d'honneur; en 1852, il refusa, dit-on, de faire partie du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et, vers la même époque, eut avec l'*Univers* de violentes polémiques, à propos de la part à faire aux classiques païens dans une éducation chrétienne. L'abbé Gaume, Mgr Parisis, évêque de Langres, avaient élevé la prétention de faire supprimer du programme des études tous les livres qui n'auraient point été écrits sous l'inspiration catholique : Mgr Dupanloup se fit le champion de l'antiquité classique, et riposta aux attaques de l'*Univers* en défendant à son clergé de s'abonner à cette feuille. Devenu membre de l'Académie française en remplacement de M. Tissot (1854), il ne cessa depuis lors de se mêler à tous les grands débats politiques et religieux avec une vivacité remarquable. « M. Dupanloup, écrivait M. Hippolyte Castille en 1860, est prêtre avant tout et surtout aimable, souple, adroit pour séduire, facile à toute transaction qui n'entame pas la situation temporelle de l'Eglise, mais irritable, violent si l'on touche à cette situation; prêt, après un avantage remporté, à l'adoucir par la courtoisie, par une conduite caressante, une concession insignifiante, mais flatteuse; amoureux de la force représentée par l'armée, conciliant avec les intérêts matériels, et généralement déférent envers tout ce qui constitue une puissance afin de s'attirer la réciprocité. » Il ne craignit pas cependant d'user en mainte occasion, à l'égard de ses adversaires libres-penseurs ou ultramontains, d'une singulière liberté de langage : c'est ainsi qu'il dénonça en chaire « les calomnies vomies

par la plume » de M. Edmond About, qu'il lança plusieurs mandements des plus véhéments sur la situation du Saint-Siège après notre expédition d'Italie, et qu'il s'attira du *Siècle* une plainte en diffamation. Il prit à parti M. de la Guéronnière, et adressa en 1863 un manifeste aux électeurs, qui lui valut une admonestation officielle de M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes. Après avoir été un des apôtres du « catholicisme libéral », il se soumit aux décisions du Concile de 1869, où il avait essayé vainement, dans les premières séances, de résister aux membres ultramontains de l'épiscopat français. Pendant l'occupation d'Orléans par les Prussiens, l'évêque fut retenu prisonnier quelque temps dans son palais. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant du Loiret à l'Assemblée nationale le 7e et dernier, par 28,200 voix (59,480 votants et 100,578 inscrits). Il prit place à droite et ne se mêla d'abord à aucun débat politique, si ce n'est lors de la discussion des pétitions catholiques en faveur d'une intervention à Rome, et se réserva pour les questions relatives à l'enseignement. Il fit rejeter, comme président de la commission, le projet en faveur de l'instruction primaire et obligatoire déposé par M. Jules Simon (7 janvier 1872), fut un des promoteurs du pétitionnement en faveur de l'enseignement religieux libre, et devenu, après le 24 mai 1873, membre du Conseil supérieur, il eut une grande influence sur les décisions prises par cette assemblée relativement aux programmes de l'enseignement secondaire. Il s'employa sans succès aux négociations de la fusion, et sa lettre au comte de Chambord, pour l'amener à l'adoption du drapeau tricolore, n'obtint de celui-ci qu'une réponse assez hautaine. M. Dupanloup avait donné sa démission de membre de l'Académie française en janvier 1872, à la suite de l'élection de M. Littré; il revint d'ailleurs ensuite sur cette détermination. A l'Assemblée, sa parole véhémente se fit surtout entendre quand il crut menacés les intérêts et les pérogatives de l'Eglise. Ainsi la loi sur les aumôniers militaires (1874), la loi sur l'enseignement supérieur (juin 1875) l'amenèrent à la tribune. Il s'était prononcé : *pour* la paix, *contre* le retour à Paris, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers et le gouvernement du 24 mai, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *contre* l'ensemble de la Constitution. Élu, le 18 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, le 73e sur 75, par 315 voix sur 632 votants, il continua de lutter à la Chambre haute, mais avec moins d'éclat, pour le triomphe des mêmes doctrines, se prononça *pour* la dissolution de la Chambre des députés (1877), et adressa (1878) au gouvernement une interpellation, qui fut son dernier acte parlementaire important, pour réclamer l'interdiction de la publication des extraits de Voltaire publiés par le comité du Centenaire du philosophe. — Le bruit de l'élévation de l'évêque d'Orléans au cardinalat circula maintes fois, et fut toujours démenti. M. Dupanloup mourut subitement au château de la Combe, dans l'Isère, chez un de ses amis, M. A. du Boys, rédacteur du *Correspondant*. Il laissait, outre les écrits cités plus haut, un très grand nombre d'ouvrages: le *Mariage chrétien* (1868); l'*Enfant* (1869); *Histoire de N.-S. Jésus-Christ* (1869); *Lettres à M. le duc de Broglie*, rapporteur du projet de loi relatif à l'instruction publique (1844); des *Discours* prononcés dans diverses solennités; enfin toute une série de lettres pastorales et de mandements.

DUPARC (HENRI-CHARLES-TIMOLÉON, COMTE), représentant en 1849, né à Bayreuth (Franconie) le 26 novembre 1796, mort au château de Réville (Manche) le 15 janvier 1877, fils de Duparc de Barville (*Voy. plus bas*), suivit la carrière militaire. Il quitta le service après 1830, et, retraité comme officier supérieur, devint en 1849 représentant de la Manche à l'Assemblée législative; le 13 mai, il fut élu, comme conservateur, le 9e sur 13, par 65,009 voix (94,481 votants et 163,192 inscrits). Il s'associa à tous les votes de la majorité monarchiste de l'assemblée : *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, etc., ne se rallia pas à la politique personnelle du prince-président, et quitta la vie politique en 1851. Il était maire de Réville.

DUPARC (FRANÇOIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Sillingy (Haute-Savoie) le 11 février 1808, étudia le droit et se fit recevoir avocat et docteur à l'université de Turin (1834). Inscrit au barreau d'Annecy (1837), il y devint bâtonnier de l'ordre (1864 et 1870). Membre du conseil provincial dès 1834, membre du conseil d'arrondissement après l'annexion (1860), conseiller municipal d'Annecy depuis 1856, et connu pour ses opinions libérales, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale, le 3e sur 5, avec 22,017 voix (37,302 votants, 76,099 inscrits). Il siégea à la gauche modérée et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *s'abstint* sur la question du pouvoir constituant, et se prononça encore : *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, etc. Il vota les lois constitutionnelles. M. Duparc n'a point fait partie d'autres législatures.

DUPARC DE BARVILLE (CONSTANTIN-FRÉDÉRIC-TIMOLÉON, COMTE), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1827, né à Mesnil-au-Val (Manche) le 13 décembre 1759, mort à Paris le 16 mai 1833, quitta l'armée avec le rang de colonel et fut en émigration. Propriétaire à Paris, il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de la Manche, avec 123 voix sur 196 votants et 276 inscrits. Il vota avec la majorité. Le 20 novembre 1822, son ancien collège électoral lui confia un nouveau mandat, par 189 voix (285 votants, 453 inscrits). Il avait échoué, huit jours auparavant, dans le 4e arrondissement de la Manche (Valognes), avec 23 voix seulement contre 236 à l'élu, M. Avoyne de Chantereine, et 132 à M. Sivard de Beaulieu. Il fut réélu de nouveau le 6 mars 1824, par 180 voix (255 votants, 413 inscrits). Il continua de se montrer ardent royaliste, tout en faisant preuve d'une certaine indépendance à l'égard du pouvoir, ce qui fit dire à un biographe : « Sourd aux insinuations du parti, ce représentant vote et parle toujours selon son opinion, et ne se rend à celle des autres que quand on lui prouve qu'elle est bonne. C'est ainsi qu'on l'a vu parler contre la loi des indemnités, et pour celle des maisons religieuses, sans avoir égard à la volonté des ministres. M. le comte Duparc développe une foule d'amendements dont on a adopté quelques-uns, et fait tout pour conserver la confiance dont on l'a investi. »

Il mourut avec le titre de maréchal de camp honoraire.

DUPASQUIER (Charles), sénateur de 1876 à 1880, né à Chambéry (Savoie) le 14 août 1804, mort à Chambéry le 16 avril 1880, débuta dans la magistrature en 1828, comme volontaire au bureau de l'avocat fiscal-général près le Sénat de Savoie. Substitut de l'avocat des pauvres près la même cour, le 20 décembre 1831, substitut de l'avocat fiscal-général le 27 janvier 1838, il devint, en 1848, conseiller à Chambéry. Gouverneur de cette province le 2 avril 1860, au moment du vote sur la réunion du pays à la France, il reprit, après l'annexion, sa place à la cour d'appel en qualité de président de chambre, et, le 23 juin 1866, fut élevé à la première présidence de la même cour. Admis à la retraite comme magistrat, en août 1874, il accepta, le 30 janvier 1876, la candidature au Sénat, que lui offrirent les conservateurs de la Savoie : il fut élu sénateur de ce département par 203 voix sur 399 votants, et alla siéger à droite. Il se prononça *pour* la dissolution (1877) de la Chambre des députés, *pour* le gouvernement du Seize Mai, et *contre* les divers ministères de gauche qui lui succédèrent. Il mourut le 16 avril 1880.

DUPASQUIER. — *Voy.* Dommartin (de).

DUPELOUX (Charles), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Romain-la-Chalm (Haute-Loire) le 18 septembre 1753, mort à une date inconnue, fut élu, le 22 germinal an V, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 105 voix sur 184 votants : il était ancien officier et remplissait les fonctions de premier administrateur municipal du canton de Saint-Dizier. Dupeloux fit obscurément partie du Conseil des Cinq-Cents jusqu'en l'an VII. L'*Almanach national* le désigne sous le nom de « Dupeloux-Saint-Romain ».

DUPERRÉ (Victor-Guy, baron), pair de France et ministre, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 20 février 1775, mort à Paris le 2 novembre 1846, était le vingt-deuxième enfant de « messire Jean-Augustin Duperré, écuyer conseiller du roi, trésorier de la guerre, et de Marie-Gabrielle Prat-Desprez ». Après quelques années passées chez les oratoriens de Juilly, il s'embarqua sur le navire de commerce *le Henri IV*, alla aux Indes, entra dans la marine militaire en novembre 1792, servit dans la guerre contre la Hollande et l'Angleterre sur la corvette *le Maire-Guiton*, puis sur la frégate *le Tortu*, et passa en qualité d'enseigne auxiliaire à bord de *la Virginie* (mai 1796). Un mois plus tard, fait prisonnier par les Anglais dans un combat de nuit, il fut interné en Angleterre, échangé deux ans après, et reçut le brevet d'enseigne. Il commanda la corvette *la Pélagie*, fut nommé lieutenant de vaisseau (1804), puis adjudant du préfet maritime à Boulogne. En 1805, il fit campagne au Brésil sur *le Vétéran*, sous les ordres de Jérôme Bonaparte, fut promu, au retour, capitaine de frégate (23 septembre 1806), et dirigea un convoi de troupes sur la Martinique (1808). En rentrant en France, il soutint, en vue de Lorient, un combat désespéré contre la croisière anglaise, et ne put se sauver qu'en s'échouant à la côte. L'empereur le nomma capitaine de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, puis, d'emblée, commandeur de l'ordre; le 6 décembre 1810, il le créa baron de l'Empire, et le chargea d'une mission à l'île de France sur *la Bellone*. Le grade de contre-amiral lui fut donné au retour (15 septembre 1811); il fit ensuite croisière dans la Méditerranée et l'Adriatique, et défendit Venise contre les Autrichiens. Pendant les Cent-Jours, il fut appelé à la préfecture maritime de Toulon. La Restauration lui remit, en 1818, le commandement de la station des Antilles; rappelé par la guerre d'Espagne (1823), il bloqua Cadix, s'en empara, et fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur, inspecteur du 5e arrondissement militaire, et commandeur de Saint-Louis (1824). Envoyé comme préfet maritime à Brest (1827), il fut mandé à Paris au moment où se préparait l'expédition d'Alger (1830); il eut la direction navale de l'expédition, contribua pour la plus grande part à la prise d'Alger, et fut élevé, le 16 juillet 1830, à la dignité de pair de France. Cette dernière nomination ayant été annulée après les journées de juillet, par la mesure générale qui frappa les pairs créés par Charles X, le nouveau gouvernement renouvela, le 13 août 1830, l'élévation à la pairie du vice-amiral Duperré, alors en Afrique, et y joignit sa promotion au grade d'amiral. L'amiral rentra en France en octobre suivant, et fut mis à la tête du conseil d'amirauté. Le 22 novembre 1834, il accepta le portefeuille de la marine dans le nouveau cabinet présidé par le duc de Trévise, le conserva dans le cabinet de Broglie et dans le ministère Thiers, et tomba avec ce dernier (5 septembre 1836). Il reprit le même portefeuille dans le ministère Soult (12 mai 1839-29 février 1840). Après le rejet de la dotation demandée pour le duc de Nemours (février 1840), il avait dit : « Le ministère a reçu dans le ventre un boulet qui est allé se loger dans le bois de la couronne. » Il reprit une troisième fois le portefeuille de la marine à l'avènement du dernier ministère Guizot (29 octobre 1840), et se retira définitivement le 6 février 1843, par raison de santé. Il mourut trois ans après. La ville de la Rochelle lui a élevé une statue, inaugurée le 17 octobre 1869.

DUPERREAU (Raymond-Eléonore-Marc-Jean-Baptiste-Félix-Fortunat-Achille-Gabriel, chevalier), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Valence (Drôme) le 1er octobre 1761, mort à une date inconnue, parvint, dans l'armée, au grade de capitaine d'infanterie. Maire de Loriol, petite ville de la Drôme, il entra ensuite dans l'administration impériale et fut nommé, le 2 mai 1811, secrétaire-général de la préfecture de son département, qui, le 16 mai 1815, l'envoya, par 50 voix sur 89 votants, contre 39 à M. Hippolyte Charles, siéger à la Chambre des Cent-Jours. La seconde Restauration mit fin à sa carrière politique.

DUPERREUX (Georges-Marie-Jérôme Millin, baron), député de 1824 à 1827, né à Paris le 31 mars 1766, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 3 février 1852, fut intendant militaire. Retraité comme tel le 2 mai 1811, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur, il fut, le 25 février 1824, élu par 110 voix sur 114 votants et 122 inscrits, député du 2e arrondissement du Bas-Rhin (Benfeld). Il fit partie de la majorité ministérielle. On lit dans la *Biographie des députés de la Chambre septennale* : « M. Duperreux n'est pas d'un grand secours au ministère et n'est guère redoutable à l'opposition. On croit que les débats de l'affaire Ouvrard, dans lesquels les intendants militaires ont été rudement maltraités, ont disposé M. le

baron Duperreux à l'indépendance. » Après la législature, il se retira à Strasbourg, où il mourut à un âge très avancé.

DUPERTUIS (Joseph-Pierre-Henry), député en 1791, né le 23 octobre 1763, mort à une date inconnue, était, en 1789, juge sénéchal de la sénéchaussée de Saint-Benoit-du-Sault en Berry. Il adopta les principes de la Révolution et fut administrateur du département de l'Indre (1790), puis commissaire près le tribunal civil de Chateauroux. Le 28 août 1791, le département de l'Indre le choisit, le 4e sur 6, « à la pluralité des voix, » comme député à l'Assemblée législative. Il y vota généralement avec la majorité. En l'an II et en l'an III, Dupertuis fut chargé, comme inspecteur en chef, par le ministre de la guerre, d'une mission spéciale à l'armée du Rhin. Il revint en France en l'an IV, comme juge au tribunal civil de la Nièvre.

DU PETITBOIS (Agathon Pinot, chevalier), député en 1791, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 12 octobre 1742, mort à Paris le 11 avril 1809, suivit la carrière militaire. Il avait le grade de colonel du 16e dragons lorsque, le 3 septembre 1791, il fut élu, le 10e et dernier, « à la pluralité des voix, » député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité. Le 7 septembre 1792, il fut promu maréchal de camp. Le 30 mars 1793, on lut à la Convention une lettre du général La Bourdonnaye au ministre de la guerre, datée du quartier général de Rennes, et annonçant que « le général de brigade Petit-Bois a fait marcher de Vannes un détachement de 1200 hommes qui a enlevé le château de Rochefort, où les rebelles avaient réuni quelques moyens de défense; on a tué environ deux cents révoltés et on a conduit plusieurs prisonniers à Vannes. »

DUPETIT-THOUARS (Abel-Ferdinand Aubert, chevalier), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 9 novembre 1769, mort à Montpellier (Hérault) le 28 novembre 1829, fils d'Antoine-Augustin-Marie Aubert Dupetit-Thouars, et de Marie-Louise de Saint-Martin, entra en 1784 dans le régiment de la Couronne-Infanterie. Dans les premières années de la Révolution, il se rendit à Saint-Domingue pour réprimer une révolte des nègres. De retour à Saumur, il fut arrêté et emprisonné comme suspect. Délivré après le neuf thermidor, et successivement maire de Turquant (Maine-et-Loire), conseiller d'arrondissement et conseiller général, il fut désigné par le Sénat (18 février 1807) pour représenter au Corps législatif le département d'Indre-et-Loire. En 1809, il fut attaché comme capitaine-adjoint à l'état-major général de l'armée; il perdit à peu près la vue dans la campagne de Russie. Chevalier de l'Empire du 11 juillet 1810, il fut nommé, le 7 avril 1813, sous-préfet de Saint-Malo, et devint en dernier lieu secrétaire général de la préfecture de l'Hérault. Membre de la Légion d'honneur.

DUPETIT-THOUARS (Abel Aubert), représentant en 1849, né à Turquant (Maine-et-Loire) le 16 août 1793, mort à Paris le 16 mars 1864, suivit les traditions de sa famille en entrant dans la marine (1805) : aspirant (1er novembre 1808), enseigne (3 février 1815), lieutenant de vaisseau (1er septembre 1819), capitaine de frégate (4 août 1824), il contribua énergiquement, dans les conseils du gouvernement, à décider l'expédition d'Alger. Il n'en fit point partie, reçut (1830) le commandement du brick *le Griffon*, stationnaire dans les mers du Sud, força (1834) le Pérou, par une démonstration devant Callao, à rendre un navire de commerce illégalement saisi, reçut des négociants de Bordeaux une épée d'honneur à cette occasion, fut nommé capitaine de vaisseau (6 janvier 1834), commanda *la Créole*, entreprit un voyage d'exploration sur *la Vénus* (1837-1839), fut promu, au retour, contre-amiral, et conseilla au gouvernement de Louis-Philippe de s'emparer des îles de la Société ou des Marquises, pour planter en Océanie le drapeau français. Le ministère Guizot consentit à l'expédition, et, en 1842, le contre-amiral Dupetit-Thouars se rendit à Taïti, pour demander à la reine Pomaré réparation de mauvais traitements subits par des missionnaires français. La reine consentit au protectorat, et signa, le 9 septembre 1842, un traité qui le reconnut. Mais bientôt, sous l'inspiration d'un missionnaire anglais, Pritchard, les naturels arrachèrent le drapeau tricolore, et tuèrent quelques marins. Dupetit-Thouars fit débarquer ses troupes, défit les naturels, prit possession de l'île, et expulsa Pritchard (1843). Celui-ci se plaignit à son gouvernement, et, devant les réclamations du cabinet anglais, M. Guizot rappela Dupetit-Thouars. L'opposition en profita pour ouvrir, dans les bureaux du *National*, une souscription destinée à offrir une épée d'honneur au contre-amiral désavoué; on réunit 30,000 francs; mais à son retour en France, Dupetit-Thouars refusa l'épée et déclara se soumettre aux exigences du gouvernement. Il fut nommé vice-amiral le 4 septembre 1846. Après la révolution de février, il fit partie du conseil d'amirauté, et, le 8 juillet 1849, fut élu représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, par 47,561 voix sur 56,977 votants et 148,388 inscrits, contre 7,960 voix à M. Lefrançois, et 929 à M. Freslon, anciens représentants. Il s'agissait de remplacer le général Oudinot qui avait opté pour la Meuse. M. Dupetit-Thouars, qui avait été le candidat des conservateurs et des légitimistes, siégea à droite, et vota constamment avec la majorité monarchiste. Il appuya le projet de loi sur la déportation à Taïti, et le gouvernement dut le vote de la loi à son intervention. Sous l'empire, il fut nommé préfet maritime à Lorient; il fut placé, par la limite d'âge, dans le cadre de réserve de l'état-major général, le 3 août 1858. Membre libre de l'Académie des sciences (6 août 1855); grand-croix de la Légion d'honneur du 12 août 1857. On a de lui : *Voyage autour du monde sur la frégate « la Vénus »*, publié par ordre du gouvernement.

DUPEYRAT (Pierre-Théodore-Noel), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Thiviers (Dordogne) le 22 décembre 1761, mort à une date inconnue, fut, sous l'ancien régime, substitut de l'avocat général près le parlement de Paris. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents, par 229 voix sur 432 votants. Le 19 floréal, il y fit un rapport tendant à la révocation des décrets d'accusation rendus contre différents fonctionnaires, relativement à la prise de Longwy par les Prussiens. Le 7 pluviôse an VI, il fit adopter un projet sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.

DUPHÉNIEUX (Claude), député en 1791, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né

à Cajarc (Lot) le 10 août 1750, mort à une date inconnue, était, en 1789, juge à Cajarc. Membre de l'administration centrale du Lot, il fut, le 31 août 1791, élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 4e sur 10, par 343 voix (492 votants). Le 5 février 1792, il rendit compte à l'Assemblée des troubles qui avaient eu lieu à Figeac, à cause de la circulation des grains et des disputes religieuses. Le 24 juillet, il fit rendre un décret relatif aux assignats. Après la session, Duphénieux devint juge au tribunal civil de Figeac; il exerça ensuite, jusqu'en 1811, les fonctions de juge de paix du canton de Cajarc. A cette époque, il fut nommé secrétaire général de la préfecture du Lot.

DU PILLE DE BERTICHER (André-Jacques-Auguste, baron), député de 1824 à 1827, né à Chaumont-en-Vexin (Oise) le 7 octobre 1763, mort au château de Berticher (Oise) le 27 novembre 1842, entra à quatorze ans comme officier de cavalerie dans le régiment de Royal-Lorraine. Il quitta l'armée lors de l'emprisonnement de Louis XVI, et alla rejoindre en Allemagne les frères du roi. De retour en France sous le Consulat, il fut, dans son pays natal, commandant de la garde nationale de Chaumont, et conseiller général de l'Oise. Le 6 mars 1824, ce département le nomma député, au grand collège, par 174 voix (274 votants, 339 inscrits). M. Du Pille reçut de Charles X la croix de la Légion d'honneur. Il vota constamment à la Chambre avec la majorité royaliste et prononça un discours pour défendre l'ancienne émigration, « cette émigration généreuse, dévouée et fidèle, dit-il, dont je m'honore d'avoir partagé les dangers et les malheurs. » Non réélu en 1827, il se retira, après 1830, dans ses propriétés de l'Oise.

DUPIN (Charles-André), député en 1791, aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Clamecy (Nièvre) le 20 juin 1758, mort à Clamecy le 24 novembre 1843, débuta, très jeune, dans la magistrature : en novembre 1779, il fut pourvu, avec une dispense d'âge, d'une charge de procureur du roi. Reçu avocat le 4 septembre 1783, il fut nommé, le 3 juillet 1785, conseiller lieutenant particulier au bailliage ducal de Clamecy et, en 1787, procureur-syndic du district. Puis, le 7 septembre 1791, il fut envoyé, le 6e sur 7, par 224 voix (285 votants), par le département de la Nièvre, à l'Assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Les attaches de C.-A. Dupin avec l'ancien régime, et son « modérantisme » le rendirent suspect en 1793, et le firent emprisonner à Clamecy et à Nevers. Rendu à la liberté, il devint juge au tribunal du district de Clamecy, puis (30 fructidor an IV) commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel, et (germinal an VII) commissaire central de l'administration du département de la Nièvre. A la même époque, le 23 germinal an VII, le même département le nomma, par 95 voix sur 115 votants, député au Conseil des Anciens. Il traversa obscurément cette nouvelle assemblée et ne se distingua pas davantage au Corps législatif, où il entra en vertu d'une décision du Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII; Dupin siégea jusqu'en 1804. L'année d'après, il devint délégué à l'inspection générale de la gendarmerie, et remplit encore sous l'Empire les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Clamecy (1806-1814), ce qui ne l'empêcha pas d'être procureur du roi en 1814 et sous-préfet de Clamecy le 2 août 1815.

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), dit Dupin aîné, fils du précédent, représentant aux Cent-Jours, député de 1827 à 1848, représentant en 1848 et 1849, sénateur du second Empire, né à Varzy (Nièvre) le 1er février 1783, mort à Paris le 10 novembre 1865, fit ses premières études sous la direction de sa mère, qui devait plus tard réclamer pour elle cette simple épitaphe : « Ci-gît la mère des trois Dupin. » Puis son père l'envoya à l'Ecole de droit de Paris, et il fut longtemps maître-clerc chez un avoué de la rue Bourbon-Villeneuve. Après avoir conquis (1806) le grade de docteur en droit, avec une thèse qui fut la première depuis la réorganisation de la Faculté de Paris, il échoua dans le concours ouvert en 1810 pour une chaire à cette Faculté, mais fit paraître, dès cette époque, plusieurs opuscules de jurisprudence qui commencèrent sa réputation. Cormenin, toutefois, faisait assez peu de cas de ces petits livres : « M. Dupin, a-t-il dit, a formulé une multitude de traités élémentaires sur le droit, tant bons que mauvais, qu'on pourrait enfiler les uns au bout des autres comme des chapelets, et qui composent tout son bagage d'auteur. Ces petits traités ne sont guère que des compilations de science commune, brefs, concis, judicieux, mais sans originalité. » Dupin entra alors au barreau. En 1812, le procureur général Merlin le proposa, avec plus d'insistance que de succès, pour une place d'avocat général à la Cour de cassation. Peu de temps après il fut adjoint à la commission nommée par le grand juge (duc de Massa) pour procéder au triage et à la classification des lois de l'Empire. A l'époque de la chute de Napoléon, il était déjà en possession d'une solide renommée de jurisconsulte. Après s'être tenu à l'écart de la politique pendant la première Restauration, il prit rang parmi les représentants nommés, en mai 1815, à la Chambre des Cent-Jours : l'arrondissement de Château-Chinon l'avait élu par 51 voix sur 61 votants. Il prit une part importante aux travaux de l'Assemblée, où il se prononça tantôt pour, tantôt contre Napoléon. C'est d'après sa motion que fut nommée la commission chargée de présenter un projet de constitution destiné à remplacer l'acte additionnel. Félix Lepeletier ayant demandé qu'on élevât une statue à Napoléon sur les bords du golfe Juan avec cette inscription : *Au sauveur de la patrie*, Dupin s'y opposa vivement. Le 6 juin, il demanda qu'aucun serment ne pût être exigé qu'en vertu d'une loi, et non en vertu du décret du 26 mai qui ne renfermait que la volonté unilatérale du prince : la motion, combattue par Boulay de la Meurthe, fut rejetée. Le 22 juin, il demanda que l'abdication de l'empereur fût acceptée, « au nom du peuple français, » et proposa que la Chambre des représentants se déclarât « Assemblée nationale ». On vota l'ordre du jour. Le 23, il repoussa Napoléon II : « Qu'avons-nous à opposer, s'écria-t-il, aux efforts de nos ennemis? La nation. C'est au nom de la nation qu'on se battra, qu'on négociera; c'est d'elle qu'on doit attendre le choix du souverain; c'est elle qui précède tout gouvernement et qui lui survit... » Une voix l'interrompit : « Que ne proposez-vous la République? » Une vive agitation se manifeste, ajoute le *Moniteur*. Le 5 juillet, il reprocha à l'Assemblée de faire une « déclaration de violence », et non une déclaration des droits des Français. Après la seconde Restauration, Dupin

fut nommé par le roi président du collège électoral de Château-Chinon et se porta candidat dans cet arrondissement ainsi que dans celui de Clamecy : ayant échoué dans les deux, il mit sa plume et sa parole au service de l'opinion libérale. La disposition législative qui exigeait quarante ans d'âge pour l'éligibilité l'écarta des sessions suivantes de la Chambre : il se livra donc, de 1815 à 1827, exclusivement aux travaux de sa profession, publia, à la fin de 1815, le fameux mémoire intitulé : *Libre défense des accusés*, et se fit une réputation des plus brillantes par ses plaidoyers pour les hommes poursuivis par les parquets de la Restauration. Plus tard il énuméra lui-même (septembre 1830) ses titres à la reconnaissance des « patriotes » dans un factum apologétique : « Pendant ces quinze ans de lutte commune en faveur de la liberté, quel a été mon contingent, dit-il ? Qu'ai-je fait autre chose que de défendre autrui, moi si indignement attaqué ? Avez-vous oublié les noms de mes clients ? — Nos généraux accusés ou proscrits, Ney, Brune, Gilly, Alix, Boyer, Rovigo ! et les trois Anglais, généreux sauveurs de La Valette ! et les victimes des troubles de Lyon en 1817 ! — et ces hommes politiques injustement accusés : Isambert, pour la liberté individuelle ; Bavoux, pour les droits du professorat ; de Pradt, en matière d'élection ; Mérilhou, dans l'affaire de la souscription nationale ; Montlosier, soutenu par moi dans toute sa querelle avec un parti qui, comme Protée, sait revêtir mille formes diverses, et parler les langages les plus opposés !... — et vous, gens de lettres, défenseurs de la presse, à qui je ne demandais pour récompense que votre amitié ! » Mais la presse répondit alors par de malicieuses allusions au taux des honoraires habituellement exigés par l'illustre avocat ; elle rappela que M. de Pradt ayant offert à M. Dupin 3.000 fr. avec son amitié pour prix d'un plaidoyer, les trois billets furent refusés en disant qu'il en fallait six. Quoi qu'il en soit, un des plus beaux succès de l'orateur fut sa défense du *Journal des Débats*, traduit en police correctionnelle pour le célèbre article : *Malheureuse France ! Malheureux roi !* Les procès politiques n'empêchaient pas Dupin de plaider ou de consulter dans les affaires civiles les plus importantes. En 1817, il devint l'un des conseils judiciaires du duc d'Orléans ; en 1820, il fut membre du « conseil d'apanage » du prince. Les dernières années du règne de Charles X virent rentrer Dupin à la Chambre. Il n'avait obtenu le 25 février 1824, dans le 1er arrondissement de la Nièvre (Nevers), que 41 voix contre 201 à M. Chabrol de Chaméane, élu. Il fut plus heureux le 21 mai 1827 ; la 2e circonscription de la Sarthe (Mamers) le nomma député, par 148 voix sur 195 votants et 270 inscrits, en remplacement de Reguoust du Chesnay, décédé. Le 17 novembre de la même année, deux arrondissements de la Nièvre lui donnaient aussi la majorité : celui de Nevers, avec 174 voix sur 304 votants et 381 inscrits, contre 93 à M. de Bouillé, légitimiste ; et celui de la Charité, avec 129 voix sur 215 votants et 313 inscrits, contre 84 à M. Hyde de Neuville, légitimiste. Il opta pour la Charité, siégea au centre gauche et prit souvent la parole pour appuyer ou pour combattre certaines dispositions des projets de loi ministériels. Dans la discussion sur la presse périodique, il se sépara de la plupart de ses collègues de la gauche, et se montra partisan du système des gros cautionnements. En 1829, il se prononça contre la motion de Labbey de Pompières pour la mise en accusation du ministère Villèle. En d'autres circonstances, il se déclara contre le gouvernement, notamment en mars 1830, lorsqu'il fut le rapporteur de la célèbre adresse des 221. Il fut, la même année, vice-président de la Chambre. Réélu député, le 23 juin 1830, par 160 voix sur 211 votants et 265 inscrits, contre 43 à M. de Conëssin, il déclara le 26 juillet, dans son cabinet où plusieurs journalistes étaient venus le consulter, que « dans son opinion les ordonnances étaient illégales ». Toutefois on ne vit pas son nom au bas de la protestation imprimée dans les journaux ; « le 28, lit-on dans la *Biographie des hommes du jour*, il prit un bain et rentra chez lui, non sans danger, parce qu'on commençait à se battre dans le quartier qu'il habitait ; » le 29, il se rendit chez Lafitte et s'informa de la tournure des événements ; enfin, le 30, il se rendit à la Chambre en revenant de Neuilly où il était allé avec son ami, M. Persil, pour engager le duc d'Orléans à accepter la lieutenance générale du royaume ; le soir du même jour, dans le comité secret de la Chambre, il opina pour que, sans désemparer, la question du gouvernement fût décidée. Le lieutenant général fut institué. Sous sa dictée, Dupin écrivit, le 31, la proclamation bien connue qui finit par ces mots : « La Charte sera désormais une vérité. » La commission municipale l'avait nommé commissaire provisoire au département de la justice ; mais son nom fut effacé presque aussitôt et remplacé par celui de Dupont (de l'Eure). En revanche, il reçut (août 1830) le poste de procureur général près la cour de cassation, et fut en même temps appelé, comme ministre d'Etat, à faire partie du conseil des ministres de Louis-Philippe avec voix délibérative. C'est grâce à lui que la magistrature fut déclarée inamovible. La longue session de 1830-31 le vit paraître très fréquemment à la tribune : il y opinait toujours dans le sens le plus conservateur. Quand la discussion s'échauffait, Casimir Périer, qui avait voulu l'avoir dans son ministère, lui disait : « Parlez, parlez, Dupin ! » et M. Dupin apportait alors à la tribune son éloquence brutale, commune, mordante, pleine de boutades. Il essaya de s'opposer à l'attribution du droit d'enquête à la commission d'accusation des ex-ministres ; il appuya la nomination par le roi des maires et adjoints, le cens d'éligibilité et le rejet des adjonctions ; parla contre le droit illimité d'association ; contre les secours aux réfugiés ou condamnés politiques ; contre l'intervention en Pologne, contre la guerre de propagande : « Point de propagande, s'écria-t-il le 6 décembre 1830 ; chacun chez soi, chacun son droit ! » Il était alors pour la seconde fois vice-président de la Chambre, depuis le 7 novembre ; sa nomination de procureur général l'avait obligé à solliciter le renouvellement de son mandat, qu'il avait obtenu, le 21 octobre, par 203 voix sur 206 votants et 294 inscrits. Il fut réélu constamment par le 3e collège de la Nièvre jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe : le 5 juillet 1831, avec 133 voix (167 votants, 193 inscrits), contre 29 à M. Bogne de Faye ; le 21 juin 1834, avec 144 voix (164 votants, 219 inscrits) ; le 4 novembre 1837, avec 196 voix (201 votants, 283 inscrits) ; le 2 mars 1839, avec 198 voix (202 votants, 281 inscrits) ; le 9 juillet 1842, avec 184 voix (188 votants, 273 inscrits) ; enfin le 1er août 1846, avec 211 voix (219 votants, 295 inscrits). Conseiller général de la Seine (1832), membre du conseil des hospices de Paris, il entra, le 21 juin 1832, à l'Académie française, et en octobre, à l'Académie des sciences morales et politiques.

Le 21 novembre 1832, il devint président de la Chambre des députés, qui l'appela huit fois au fauteuil. Dupin est resté légendaire, comme président, par ce penchant marqué au sarcasme, aux reparties mordantes qu'il ne pouvait contenir et qui lui attirèrent beaucoup d'inimitiés. Il ne cessa pas d'ailleurs de se mêler personnellement aux débats parlementaires. Comme commissaire du gouvernement, il soutint le projet de loi sur la liste civile et la dotation de la couronne. Il manqua rarement l'occasion de faire campagne contre le clergé. En janvier 1833, à propos de la loi sur les conseils généraux, il descendit du fauteuil pour appuyer un amendement interdisant aux prêtres d'en faire partie : « Si vous laissez au prêtre, dit-il, la possibilité de rentrer par un coin quelconque dans vos affaires, il envahira tout bientôt. » A quoi le *Journal du Commerce* répondait : « Quand un avocat vient signaler à la tribune les habitudes envahissantes du parti prêtre, un prêtre pourrait avec raison lui opposer l'ubiquité des avocats dans les fonctions administratives. » Dans la session de 1833, il demanda, à propos de la discussion du budget de la justice, que le traitement des procureurs généraux fût augmenté. La presse démocratique reprocha vivement au procureur général près la cour de cassation son intervention dans cette circonstance. Le discours prononcé par Dupin le 5 décembre 1834, à l'occasion de la crise ministérielle, eut un certain retentissement. En 1835, il prit la parole sur les lois de septembre; en 1836 et 1837, il appuya le maintien des lois répressives de l'usure; défendit les députés fonctionnaires du reproche de servilité; blâma les ministres d'avoir arrêté le cours de la justice dans l'échauffourée de Strasbourg, et combattit la loi de disjonction. En 1839, il déclara, dans la commission de l'adresse, le ministère Molé « insuffisant » pour couvrir la royauté; il réclama (question d'Orient) la liberté des deux Bosphores : les Dardanelles et l'isthme de Suez. En 1840, il exprima l'opinion que l'occupation de l'Algérie devait être restreinte, et vota contre la réduction ou conversion de la rente. Dans la même session, pressé par la famille royale de soutenir à la Chambre la demande de dotation du duc de Nemours, il se déroba habilement. En 1841, il fit d'importants discours sur la propriété littéraire, le recrutement de l'armée, la loi de finances. En 1842, il fut l'auteur du rapport des projets de loi sur la régence. Partisan décidé du remplacement militaire, il en soutint l'utilité contre l'opposition de gauche (1844), et s'opposa, en 1845, à l'adoption de la proposition Rémusat relative aux députés exerçant des fonctions salariées, ainsi qu'à la proposition Duvergier de Hauranne, tendant à l'abolition du scrutin secret. En 1846, il fit partie de la commission chargée d'examiner les questions que soulevait la concentration, dans les mains d'une compagnie unique, du bassin houiller de la Loire. Dans ces diverses sessions, Dupin se mêla souvent, en outre, à la discussion du projet d'adresse ; tout en se déclarant absolument favorable à un gouvernement qui avait en effet toutes ses sympathies, il ne se fit pas faute, parfois, de poursuivre les ministres de sarcasmes amers, qui ne lui furent point pardonnés. Dans la séance du 24 février 1848, Dupin venait d'engager ses collègues à proclamer, sans plus de délai, la régence de la duchesse d'Orléans, quand le local des séances fut envahi. Le lendemain, reconnaissant le fait accompli, Dupin, loin de donner sa démission de procureur général, fit décider par la cour de Cassation que désormais la justice ne serait plus rendue « qu'au nom du peuple français ». Le gouvernement provisoire se contenta de cette demi-adhésion, et maintint Dupin en fonctions, en le dispensant de tout serment : il put même conserver dans le conseil privé de la famille d'Orléans la position qu'il y occupait depuis 1824. Lors des élections à la Constituante, il se mit sur les rangs dans la Nièvre, et fut élu représentant, le 23 avril 1848, le 8e et dernier, par 24,140 voix (75,213 votants, 88,295 inscrits). Il siégea à droite et s'associa aux votes des conservateurs de l'Assemblée : *pour* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, etc. Président de la commission du règlement et du comité de législation, membre de la commission de constitution, il s'opposa à la reconnaissance du « droit au travail », fut de ceux qui poussèrent à la dissolution des ateliers nationaux, combattit le projet du rétablissement du divorce, et insista pour l'abolition des clubs. Le 13 mai 1849, la Nièvre le réélut représentant à la Législative, par 24,478 voix (65,811 votants, 88,144 inscrits). Quelques jours après (1er juin), la majorité monarchiste de cette assemblée le choisit pour son président; elle le confirma dans cette situation jusqu'à la fin de ses travaux. Dupin s'y distingua par les mêmes qualités que précédemment, et son esprit caustique se donna carrière plus d'une fois aux dépens de ses collègues, surtout de ses collègues de la Montagne. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 mit un terme à son mandat. L'attitude de Dupin dans cette journée a été sévèrement jugée par les républicains qui essayèrent de lutter contre le prince-président. « M. Dupin, a écrit Victor Hugo, est une honte incomparable. » (V. *Histoire d'un crime*, tome I, ch. 8, 9 et 10). Après avoir refusé de protester publiquement contre l'acte de Louis-Napoléon, et même de signer le procès-verbal de la dernière séance tenue par l'assemblée dissoute, il montra les gendarmes à ses collègues : « Nous avons le droit, c'est évident, dit-il, mais ces messieurs ont la force; partons. » Et il partit, mais il conserva jusqu'au 22 janvier 1852 son poste de procureur général à la cour de Cassation; à cette date, il donna sa démission pour ne pas s'associer aux décrets qui prononçaient la confiscation des biens de la famille d'Orléans : « C'est, dit-il, le premier vol de l'aigle. » Il se retira alors dans sa terre de Raffigny, en Morvan, où il passa six années consacrées principalement à l'agriculture et à la publication de ses *Mémoires* (4 vol. 1855-63). Puis il rentra en grâce auprès de l'Empire, fut renommé procureur général à la Cour suprême, et accepta, en outre, d'entrer au Sénat, le 27 novembre 1857. Dans ce double poste, il fit encore preuve d'activité et de talent; en juin 1863, il prononça un discours très remarqué sur le luxe, et, en 1865, un autre discours dont l'écho se retrouve dans cette lettre de Mérimée, du 26 juin : « Dupin a fait l'autre jour au Sénat un discours très amusant à propos de la suppression de la prostitution; et nous avons voté pour ces dames à une assez grande majorité, considérant le peu d'usage que nous en faisons. » Dans les questions religieuses, il défendit constamment les opinions gallicanes contre l'esprit ultramontain. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 septembre 1830, il avait

été promu officier le 30 septembre 1832, commandeur le 29 mars 1833, et, le 30 avril 1834, grand officier du même ordre. On a de Dupin aîné des *Plaidoyers* (1823), des *Réquisitoires* (1852), des *Mercuriales* (1846), ses *Travaux académiques* (1862), et surtout un très grand nombre d'ouvrages juridiques, parmi lesquels : *Traité des successions ab intestat* (1804) ; *Lois commerciales* (1820); *Lois de procédure, Lois criminelles* (1821); *Lois forestières* (1822); *Lois des communes* (1823); *Manuel des étudiants en droit* (1824); *Manuel du droit public ecclésiastique français* (1845), etc., etc.

DUPIN (Pierre-Charles-François, baron), député de 1827 à 1837, ministre, pair de France, représentant en 1848 et en 1849, sénateur du second Empire, né à Varzy (Nièvre) le 6 octobre 1784, mort à Paris le 18 janvier 1873, frère du précédent, commença ses études aux écoles centrales du Loiret et de la Seine, fut admis le premier à l'Ecole polytechnique en 1801, et se plaça, dès 1802, par ses recherches, au rang des premiers géomètres, et notamment par la solution complète et neuve d'un problème des plus difficiles et par la découverte des courbes du second degré à foyers réciproques. Monge et Carnot l'encouragèrent à ses débuts. Admis dans le corps du génie maritime au printemps de 1803, lors de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, il concourut successivement aux travaux de la grande flottille de la Manche, à la création du vaste arsenal d'Anvers, où il dirigea 400 ouvriers militaires, aux travaux de Gênes et à ceux des forts de Hollande. En même temps il se perfectionnait dans l'étude des sciences, et créait la théorie de la courbure des surfaces, de leurs indicatrices, de leurs tangentes conjuguées, et appliquait ces découvertes à la stabilité des vaisseaux, à la recherche des directions les plus avantageuses pour les déblais et les remblais, etc. Bientôt appelé à Toulon pour tenter, après la défaite de Trafalgar, le relèvement de la marine française, il s'embarqua sur la première escadre qui partit de France à destination des îles Ioniennes, et, dès son arrivée à Corfou, il eut le bonheur de rendre à la flotte un service signalé : celui de réparer en cinq jours le vaisseau amiral, qui, battu par une tempête violente, avait perdu ses mâts supérieurs, tandis que les basses vergues étaient brisées. Cette célérité extraordinaire permit à l'escadre française de cingler rapidement vers Toulon et d'échapper à l'ennemi. Resté à Corfou, sur sa demande, Dupin concourut à la fondation de l'Académie Ionienne, en devint secrétaire pour la langue française, et, par ses discours sur l'instruction publique et sur la rénovation du peuple grec, s'efforça de rappeler les Hellènes au sentiment de leur génie et de leur liberté. Il provoqua aussi l'ouverture de cours publics et gratuits, professés par des membres de l'Académie Ionienne, et se chargea lui-même de la chaire de mécanique et de physique. Après quatre ans de séjour dans les Sept-Iles, il passa en Italie pour rentrer en France; une fièvre épidémique le retint quinze mois en route; il occupa sa convalescence à rédiger de nombreux mémoires de géométrie, qu'il présenta à l'Institut et qu'il dédia à Monge. En 1813, il repartit pour Toulon, créa dans ce port un *Musée maritime* et fit restaurer les sculptures navales de Puget. A Toulon, lors du retour des Bourbons, il fit paraître un écrit dans lequel il réclamait des institutions représentatives et faisait l'éloge de Lanjuinais et de Carnot. En 1815, immédiatement après la publication de l'*Acte additionnel*, il reprit la plume pour faire connaître son opinion à ce sujet; puis, à la nouvelle du désastre de Waterloo, il fit imprimer le programme d'une *Pompe funèbre à célébrer en l'honneur des guerriers français morts pour défendre la Patrie*. Il terminait ainsi : « L'Europe nous regarde avec inquiétude au milieu même de nos revers ; car le lion blessé dans sa retraite fait encore pâlir l'avide chasseur. Relevons notre tête au milieu du danger; bandons la plaie qui saigne encore dans nos cœurs, et revolons aux combats, s'il ne nous est pas donné d'obtenir la paix avec honneur. » Le programme était signé : « Ch. Dupin, capitaine du génie maritime, correspondant de l'Institut de France.» Lorsque l'autorité supérieure eut ordonné à toutes les troupes qui devaient défendre Lyon de passer sur la rive gauche de la Loire, Ch. Dupin conduisit le corps qu'il commandait à Vicq-sur-l'Allier. Tout dévoué à Carnot, son protecteur, il protesta contre l'ordonnance qui le proscrivait, offrit de le défendre devant les Chambres, au cas où elles seraient appelées à le juger, et rédigea une défense préjudicielle, qui d'ailleurs resta inédite, à la prière de Carnot lui-même. Appelé bientôt à prendre la direction des travaux de l'arsenal de Dunkerque, il partit de là pour l'Angleterre, où il se livra à une enquête approfondie sur les grands arsenaux des flottes britanniques, et recueillit les éléments d'un grand travail (*Force militaire de la Grande-Bretagne*) qui porta ombrage au gouvernement, à cause des tendances libérales de l'auteur : l'ouvrage fut déféré par le ministre de la marine au conseil des ministres, et censuré. Ch. Dupin, ayant refusé de se soumettre à ces décisions, resta quatre ans en disgrâce. A la fin, le gouvernement se ravisa et le nomma officier de la Légion d'honneur. Il était membre de l'Institut depuis 1818. De nouveaux voyages en Angleterre avaient achevé de l'éclairer sur les institutions et les travaux publics de nos voisins d'Outre-Manche. Ses *Mémoires sur la marine et les ponts et chaussées*, son *Essai historique sur les services et les travaux scientifiques de Gaspard Monge*, sa *Géométrie appliquée aux arts* (1824), ses recherches sur la statistique, qu'il rattacha à des questions d'un intérêt national, son enseignement (1826-1827) au Conservatoire des arts et métiers, mirent le sceau à sa réputation de savant et de vulgarisateur. Le 17 novembre 1827, il aborda la carrière parlementaire. Elu député dans le 2e arrondissement du Tarn (Castres) par 272 voix sur 504 votants et 638 inscrits, contre 222 à M. de Lastours, député sortant, il prit place dans les rangs des libéraux et débuta à la tribune en justifiant la célèbre épithète de « déplorable » appliquée au ministère déchu, par le tableau des savants, des artistes et des gens de lettres privés de leurs emplois ou de leurs pensions sous ce ministère. Ch. Dupin fit même restituer au géomètre Legendre la pension qu'il avait reçue de Napoléon et qui lui avait été retirée depuis. Après avoir refusé la place de directeur des Arts et Manufactures, le député de Castres, introduisant dans les débats parlementaires l'emploi des résultats statistiques dont il avait fait une étude spéciale, présenta à ses collègues une exposition des effets de la loterie sur les diverses parties de la France. Il intervint aussi fréquemment dans les questions relatives à la marine et aux ponts et chaussées. Pendant la session de 1829, il prononça un discours remarqué sur la composition et l'élection

des conseils généraux. Au sujet des lois de finances, il proposa le premier, mais sans succès, une enquête sur le monopole des tabacs; il parla encore sur les routes et canaux, réclama l'adoption générale du système de Mac-Adam, et eut, à propos de la marine, des luttes fréquentes contre le rapporteur, M. Humann, et contre le ministre : il devint lui-même, en 1830, rapporteur de ce budget. Partisan du blocus d'Alger, il opina pour que la France prit rapidement l'offensive. Au printemps de 1830, Ch. Dupin fut des 221 qui renversèrent le ministère Polignac; la Chambre dissoute, il fut violemment combattu par les ultras, et échoua (23 juin 1830) dans l'arrondissement de Castres, où il n'obtint que 258 voix contre M. de Lastours, élu par 333. Mais il rentra à la Chambre comme député du Xe arrondissement de Paris, le 12 juillet 1830, avec 366 voix sur 530 votants, contre 164 voix au baron Leroy, député sortant. Il ne cessa alors de prendre la part la plus active aux délibérations. Commissaire et rapporteur de la loi organique de la garde nationale, rapporteur de la commission des routes et canaux, de la loi sur les céréales, etc., il fut fait par le gouvernement de Louis-Philippe conseiller d'État et d'amirauté, et commandeur de la Légion d'honneur : il défendit le budget de 1832 en qualité de commissaire du gouvernement. Depuis lors, nommé cinq fois membre de la commission des finances et quatre fois rapporteur du budget de la marine, il se mêla à toutes les lois sur l'avancement, sur les cadres et sur les pensions des officiers de terre ou de mer. En politique, Charles Dupin se rapprocha de plus en plus des conservateurs, prit la défense du clergé, opina pour le maintien d'un évêché dans chaque département et revendiqua pour la France la participation au cardinalat . Réélu député, le 21 juin 1834, par 621 voix (936 votants et 1,208 inscrits), il se vit appelé, le 14 novembre de la même année, à faire partie du nouveau cabinet en qualité de ministre de la marine; mais il ne resta ministre que trois jours, pendant lesquels il trouva le temps d'instituer un prix de six mille francs pour le progrès le plus marquant de l'application de la vapeur à la marine militaire. Après quoi, il reprit la rédaction du rapport général dont il avait été chargé par le jury de l'Exposition de 1834. Son court passage au ministère l'avait obligé de demander à ses électeurs la confirmation de son mandat; il l'obtint le 8 décembre 1834, par 510 voix (862 votants, 1,286 inscrits), contre 179 à M. Février.

Dans la session de 1836, à l'occasion de la discussion de la loi des douanes, il se montra opposé à la liberté commerciale absolue. L'année suivante, il fit rejeter un certain nombre d'amendements au projet de loi qui prescrivait le versement à la caisse des dépôts et consignations des sommes provenant des caisses d'épargne. Le 3 octobre 1837, Charles Dupin fut élevé à la pairie. Son activité ne se démentit pas dans la Chambre haute, où il se fit remarquer par son rapport sur les monts-de-piété, par son discours sur la législation régissant les transactions commerciales de la métropole et de ses colonies, par sa participation à la discussion du projet de loi sur l'état-major de l'armée, par son intervention dans les débats animés auxquels donna lieu la proposition de M. Monnier tendant à modifier l'organisation de la Légion d'honneur, par ses rapports sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les crédits extraordinaires de la marine, sur l'Algérie, etc. Il défendit à la tribune le maréchal Bugeaud, que ses adversaires politiques avaient très vivement attaqué. Charles Dupin soutint jusqu'au bout le gouvernement de juillet. Le 27 avril 1840, il avait été fait grand officier de la Légion d'honneur. Après la révolution de 1848, une élection partielle le fit entrer (en juin) à l'Assemblée constituante; trois vacances par suite de démissions ou d'options s'étant produites dans la Seine-Inférieure, Ch. Dupin fut élu, le 3e, représentant de ce département, par 45,071 voix. Il fut des plus ardents parmi les membres de la majorité de droite, avec laquelle il vota constamment, et fit partie, le 23 juin, de la fameuse commission qui proposa la brusque suppression des ateliers nationaux. Lors de la discussion de la Constitution, il se prononça fortement pour l'institution des deux Chambres. En mainte occasion, il fut, contre le socialisme, l'organe des sentiments conservateurs de l'Assemblée : un de ses discours, relatif à la question sociale, fut imprimé à 20,000 exemplaires par les soins de la majorité. Le département de la Seine-Inférieure le renvoya à la Législative, le 13 mai 1849; élu, le 7e sur 16, par 92,702 voix (146,223 votants, 213,301 inscrits), il marcha constamment d'accord avec les monarchistes, appuya l'expédition romaine, la loi sur l'enseignement, la limitation du suffrage universel, et, après s'être tenu quelques jours à l'écart, au lendemain du coup d'État de 1851, se rallia pleinement à Louis-Napoléon, qui l'admit au nouveau Sénat, le 26 janvier 1852. M. Charles Dupin fut tour à tour secrétaire, vice-président et président des expositions de l'industrie, et, en 1851, président du jury français envoyé par le ministre du commerce à l'Exposition universelle de Londres. Au Sénat, il prit la parole dans la plupart des grandes discussions économiques, politiques et religieuses. Un *compte rendu* qu'il avait adressé à ses anciens électeurs vers 1837, donne une idée de la multiplicité de ses travaux parlementaires : « Il avait soutenu en dix ans la discussion de plus de cent lois; la Chambre l'avait nommé membre de plus de cinquante commissions et rapporteur de plus de trente. Quant à la liste complète des mémoires, rapports, ouvrages de toute sorte publiés par lui, elle serait beaucoup trop longue pour pouvoir être reproduite ici. » — M. Ch. Dupin était baron depuis 1824. Il rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre 1870.

DUPIN (SIMON-PHILIPPE), député de 1830 à 1831, et de 1842 à 1846, frère des deux précédents, né à Varzy (Nièvre) le 7 octobre 1795, mort à Nice le 14 février 1846, fit ses études au collège de Clamecy et fut destiné, lui aussi, au barreau. Inscrit comme avocat à Paris en 1816, il entra dans le cabinet de son frère, déjà célèbre, y acquit la connaissance des affaires et débuta bientôt avec succès. Philippe Dupin plaida un certain nombre d'affaires retentissantes : l'affaire du faux comte de Sainte-Hélène, celle du chevalier Desgraviers, prétendu créancier de Louis XVIII, etc. Il fut aussi chargé des intérêts du duc d'Aumale, légataire universel du dernier duc de Bourbon : ce procès surtout fit grand bruit. Elu député, le 28 octobre 1830, par le collège de département de la Nièvre, avec 248 voix (468 votants, 692 inscrits), contre 216 à M. Bogne de Faye, ancien député, il quitta la Chambre en 1831, après avoir soutenu de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe. Il rentra au parlement le 9 juillet 1842, comme député du 2e collège de l'Yonne (Avallon), élu par 137 voix sur 236 votants et 273 inscrits. Il siégea cette fois encore dans

la majorité dévouée au pouvoir; mais il n'eut pas le temps de donner beaucoup de preuves de son talent de tribune, car il mourut avant la fin de la session. Il fut remplacé par M. Garnier.

DUPIN (André-Siméon-Olivier), dit Dupin de Beaumont, membre de la Convention, né à Paris le 7 mars 1744, mort à Marcinelle près Fleurus (Belgique) le 18 novembre 1833, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention, par le département de l'Aisne, le 12e et dernier, avec 467 voix (616 votants). Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 3e appel nominal:

« Citoyens, j'ai dans ce moment-ci un pénible et douloureux devoir à remplir. Vous avez décrété hier que Louis Capet serait jugé sans appel au peuple. J'ai émis le même vœu, parce que j'ai trouvé de grands inconvénients à adopter la mesure contraire. Les attentats de Louis Capet me sont connus, mais c'est en homme d'État que je veux prononcer. Quel que soit le jugement que je vais porter, je sais le sort qui m'est réservé, si nos ennemis réussissaient dans leurs perfides desseins. Mais si jamais ma patrie pouvait perdre sa liberté, il n'existerait plus alors aucun républicain; il n'y aurait que des lâches ou des esclaves, et j'aimerais mieux périr mille fois que vivre avec eux. Je ne veux écouter ici que le sentiment de ma conscience, le salut de tous mes concitoyens et celui de la liberté; j'ai été témoin de l'indignation de tous les Français lors de l'arrestation de Louis Capet à Varennes. Le peuple demandait à grands cris qu'on lui fît son procès. Eh bien! ce même peuple, lors de son acceptation de la constitution, a passé subitement du mépris à l'amour. C'est pour éviter à ce peuple généreux et sensible des regrets, c'est pour éviter la guerre intérieure, les dissensions civiles que ne manqueront pas d'occasionner ceux qui croiront avoir des prétentions, après que Louis aura péri sous la hache de la loi, que je vote pour la peine la plus grave après la mort. »

D'abord adversaire du 31 mai, et signataire de la protestation des Girondins, il se rétracta et eut une attitude assez équivoque qui le rendit suspect aux Jacobins. Plus tard, il fit rendre un décret sur les comptes des compagnies de finances, et mettre sous la main de la nation les biens des fermiers généraux. Ce fut à la suite d'un rapport de lui sur leur administration qu'ils furent traduits au tribunal révolutionnaire: il obtint toutefois quelques exceptions individuelles. Le 21 thermidor an III, Dupin fut, à la Convention, de la part de Lesage (d'Eure-et-Loir), l'objet des accusations les plus graves: il aurait envoyé à l'échafaud plusieurs ci-devant fermiers généraux pour s'emparer de leur fortune. « Dupin, dit Lesage, a deux domiciles, l'un à Paris et l'autre à Saint-Cloud, chez sa belle-mère, qui affecte un luxe insolent depuis la mort des fermiers généraux; il y a chez cette femme pour plus de 500,000 livres d'effets. » La Convention ordonna l'arrestation de Dupin et l'apposition des scellés sur les effets de sa belle-mère. Il est vrai que Lesage, en ce qui concernait cette personne, rétracta, à la séance du 27 thermidor, ce qu'il avait dit précédemment: les scellés fut alors levés par les soins du Comité de sûreté générale. — Dupin avait, depuis le 8 juillet 1793, divorcé d'avec sa femme, Jeanne-Victoire-Savine Dumony, qu'il avait épousée le 16 juillet 1772.

DUPIN (Félix-Marie-Michel), représentant en 1871, né à Montpellier (Hérault) le 22 juillet 1828, mort à Paris le 11 mai 1877, était avocat à Montpellier, propriétaire et membre du Conseil général de l'Hérault. Légitimiste, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 5e sur 8, par 50,418 voix (88,483 votants et 141,397 inscrits). Il s'inscrivit aux réunions Colbert et des Réservoirs et siégea à la droite de l'Assemblée. Il demanda à la tribune l'annulation des élections des deux candidats républicains élus dans l'Hérault le 2 juillet 1871, et se fit remarquer par la vivacité de ses sentiments conservateurs. Il prit encore la parole pour défendre les intérêts des viticulteurs du Midi. M. Dupin vota: *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour à Paris, *pour* la démission de Thiers, *pour* le gouvernement du 24 mai, *pour* le septennat, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *contre* l'ensemble de la Constitution.

DUPIRE (Georges-Henri-Joseph), député aux Cinq-Cents, né à Emerchicourt (Nord) en 1763, mort à Valenciennes (Nord) le 11 août 1833, avocat, exerça les fonctions d'agent national près le district de Valenciennes, et celles de procureur-syndic. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 309 voix sur 345 votants; il y donna son opinion sur le mode de radiation des émigrés, fit adopter une résolution sur les passeports à l'étranger, et, le 14 ventôse an V, proposa de rapporter la disposition de la loi du 21 floréal, applicable aux ex-conventionnels. Il s'agissait des mesures prises contre Curée et Espert, éloignés de Paris par cette loi. On vota l'ajournement.

DUPLAN (Louis-Germain-Joseph), député de 1820 à 1827, né à Samatan (Gers) le 26 mars 1759, mort à une date inconnue, était juge de paix à Samatan. Il fut, le 13 novembre 1820, élu député du Gers, au collège de département, par 164 voix (251 votants et 281 inscrits); puis réélu successivement, le 9 mai 1822, par le 3e arrondissement du Gers (Ile-Jourdain), avec 166 voix sur 310 votants et 374 inscrits; contre 140 à M. Daurignac, et, le 25 février 1824, avec 192 voix sur 323 votants et 422 inscrits, contre 123 à M. Molas-Labarthète, il vota avec la droite. « On dit, écrivait un biographe parlementaire, que M. Duplan s'est trouvé un peu dépaysé, lorsque le vœu de ses concitoyens le fit passer tout à coup, et sans intermédiaire, du modeste siège de la justice de paix sur les bancs de la Chambre. Cependant, il s'est rassuré, mais il n'ose pas encore aborder la tribune; il a toujours peur qu'on n'oppose des *fins de non-recevoir* à ses discours, ou qu'on lui prouve qu'il n'est pas compétent, ou bien encore qu'un préopinant bourru, venant à le débusquer, ne lui fasse faire une *descente de lieux*: et la seule chose qui fait qu'il vote quelquefois pour M. de Villèle, c'est qu'il craint que ce ministre le *prenne à parti*. » Il ne se représenta pas en 1827.

DUPLAN (Pierre-Paul), représentant en 1848, né à Bourges (Cher) le 7 octobre 1806, mort à Paris le 21 juin 1878, était étudiant en droit à Paris lors de la révolution de juillet. De retour à Bourges, où il exerça la profession d'avocat, il servit la cause démocratique comme collaborateur de la *Revue du Cher*, de 1831 à 1844, puis de 1839 à 1840, comme un des défenseurs des accusés d'avril (1834), et comme cor-

respondant do l'*Eclaireur de l'Indre* et du *Journal du Loiret*. Associé, depuis 1840, à la rédaction du grand répertoire de droit et de législation dirigé par Ledru-Rollin, il ne cessa, en même temps, de se mêler activement au mouvement libéral et réformiste : en septembre 1847, les démocrates du Cher le désignèrent pour les représenter au banquet d'Orléans. M. P. Duplan applaudit à la révolution de février, fut nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire dans le Cher, puis élu, le 23 avril 1848, par ce département, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 6e sur 7, avec 32,945 voix. Il y vota le plus souvent avec la gauche modérée: *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et *contre* les poursuites *contre* Caussidière, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, et *pour* la mise en liberté des transportés (26 mai 1849).

Après la session de la Constituante, M. P. Duplan renonça à la politique active, et accepta, quelque temps après, une situation d'inspecteur particulier de l'exploitation des chemins de fer. Il collabora, sous l'Empire, au *Pays*, sous la direction La Guéronnière, et au *Constitutionnel*.

DUPLAN (Joseph), député de 1852 à 1869, né à Paris le 6 mars 1791, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 12 février 1873, était d'une ancienne famille de l'Ariège alliée aux La Calprenède. Il fit ses études au lycée Louis-le-Grand, puis entra à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit dans la section du génie maritime. Il fut alors envoyé à Anvers et employé près de la flotte de l'amiral Missiessy, puis sous Carnot. Capitaine du génie, aide de camp du général Roguet, il fut deux fois blessé et obtint la croix de la Légion d'honneur. La Restauration le tint à l'écart. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé maire de Castelmauron; il le fut de nouveau en 1830, et après 1848. Partisan de la politique présidentielle, il fut, le 29 février 1852, désigné par le gouvernement comme candidat officiel, et élu député au Corps législatif, dans la 4e circonscription de la Haute-Garonne, par 13,525 voix (23,252 votants, 33,394 inscrits), contre 5,904 à M. Bart et 3,791 à M. Tron, ancien représentant. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, et, réélu le 22 juin 1857, par 23,745 voix sur 23,860 votants et 32,678 inscrits, puis le 1er juin 1863, par 16,797 voix sur 25,718 votants et 35,035 inscrits, contre 5,871 à M. Lapène et 2,993 à M. Dargut, il vota constamment avec la majorité dynastique.

DUPLANTIER (Jacques-Paul-Fronton), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Caillau (Gironde) en janvier 1764, mort à Agen (Lot-et-Garonne) en 1814, appartenait à une famille de vieille bourgeoisie de l'Entre-Deux-Mers, et était fils d'un capitaine garde-côtes. Il avait été reçu avocat au parlement de Paris, et était armateur à Bordeaux lorsque la Révolution éclata. Il en adopta les idées, devint administrateur du département, et fut élu, le 11 septembre 1791, député suppléant de la Gironde à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger. Le 8 septembre 1792, le département de la Gironde l'élut membre de la Convention, le 10e et dernier, par 334 voix sur 513 votants. Il s'associa à la politique des Girondins, ses compatriotes, rendit compte (25 novembre 1792) de diverses adresses envoyées à la Convention, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3e appel nominal : « En votant contre l'appel au peuple, je ne me suis pas dissimulé les inconvénients d'un jugement définitif; mais j'ai consulté ma conscience et la loi; je vote pour la mort, et je demande que l'Assemblée suspende l'exécution. » Il donna sa démission, le 7 juin 1793, par une lettre qui fut lue à la tribune, et dans laquelle il déclarait que « le bruit s'étant répandu que 10,000 hommes sont partis du département de la Gironde, que, ne voulant pas être responsable des suites d'un pareil événement, et qu'étranger d'ailleurs à tous les partis, il offrait sa démission. » Il se réfugia dans l'Entre-Deux-Mers, et, après la Terreur, fut nommé président de l'administration de son département (août 1794); ce mandat lui fut renouvelé le 25 vendémiaire an IV. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents par 309 voix sur 374 votants; le 17 messidor, dans la discussion sur le projet de loi relatif au tribunal de cassation, il demanda que le choix des remplaçants fût fait par la voie du tirage au sort; il proposa (28 messidor) d'obliger les pensionnats particuliers à vaquer les décadis (l'urgence est déclarée); revint, le lendemain sur cette question, déclara impossible et inconvenant tout article prohibitif du repos, mais proposa cependant d'interdire aux instituteurs des deux sexes de vaquer d'autres jours que les décadis et les quintidis; demanda (1er thermidor) que les rentes viagères dues aux émigrés revinssent à la République pendant quinze ans (ajourné); fit décréter (10 thermidor) la célébration au sein du Conseil de la fête anniversaire du 10 août; fit adopter (24 brumaire an VII) un projet pour activer le partage des biens indivis avec la nation; fit voter (18 frimaire) plusieurs articles d'un projet de loi établissant, pendant 15 ans, les droits de successibilité de la République aux biens des ascendants des émigrés, à dater du jour de la paix générale; présenta (24 ventôse) un projet tendant à faire célébrer tous les ans, dans l'enceinte des séances du Conseil, la fête de la souveraineté du peuple; parla (22 prairial) en faveur de la liberté de la presse; fit interdire (4 thermidor) à tout fonctionnaire public de s'intéresser dans aucune fourniture; se fit (2 fructidor) l'organe des plaintes des armateurs de Bordeaux sur les entraves apportées à la course maritime; discuta (16 brumaire an VIII) la répartition de l'emprunt de cent millions, combattit le système de la commission, et demanda la présentation d'un autre projet. Hostile au coup d'État de brumaire, il figura sur la liste des représentants exclus le lendemain du Corps législatif, et destinés à la déportation. « On proclame ici, à contre-cœur, dit Bernadau dans ses notes manuscrites déposées à la bibliothèque de Bordeaux, le décret du 19 brumaire, qui supprime le Directoire et crée à la place trois consuls. Le parti anti-jacobin manifeste partout sa joie, et l'on chante aux spectacles des couplets que le bureau central n'a pas osé interdire. En voici un des plus saillants :

« Nos très chers frères et amis
A Bonaparte sont soumis,
C'est ce qui les désole.
Duplantier, Grandmaison, Garrau
Comme d'autres sont à vau l'eau,
C'est ce qui nous console. »

L'empire offrit à Duplantier des fonctions publiques; il les refusa, et, ayant perdu sa fortune pendant la Révolution, et celle de sa femme dans l'insurrection de Saint-Domingue,

il se fit inscrire au barreau d'Agen, en devint un des meilleurs avocats, et remplit les fonctions de bâtonnier jusqu'à sa mort. Littérateur et botaniste, Duplantier avait fondé avec Brémontier la Société d'Histoire naturelle de Bordeaux (1790). Il a laissé un manuscrit sur la *Classification des plantes*, et un *Mémoire sur les plantations des dunes*.

DUPLAQUET (Charles-Vincent), député en 1789, né à Beauvais (Oise) le 20 janvier 1730, mort à Saint-Quentin (Aisne) le 20 septembre 1811, entra dans les ordres, et fut abbé de l'église de Saint-Quentin, et chapelain conventuel de l'ordre de Malte. Le 13 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Saint-Quentin. L'abbé Duplaquet adopta les idées nouvelles; à la séance du 11 août 1789, il fit l'abandon de son prieuré, « s'en remettant à la générosité de la nation, attendu qu'il était, quoi qu'en eût dit M. de Mirabeau (allusion au discours de la veille), trop vieux pour gagner son *salaire*, trop honnête pour *voler*, et qu'il avait rendu des services qui devaient le dispenser de *mendier*. » Son rôle parlementaire fut d'ailleurs modeste. Il se retira à Saint-Quentin après la session.

DUPLAQUET (Jean-Quentin), député aux Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Fontaine-les-Clercs (Aisne) le 24 septembre 1766, mort à Ronez (Sarthe) le 30 octobre 1835, était fils d' « Adrien Duplaquet, laboureur, et de Marguerite Françoise Delauchy, son épouse ». Il fut commissaire du roi près de l'administration centrale de l'Aisne, et, le 24 germinal an VII, entra au Conseil des Cinq-Cents, comme député de ce département, élu par 74 voix sur 135 votants. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut désigné, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, pour faire partie du Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1803. Pendant les Cent-Jours, il représenta à la Chambre (7 mai 1815) l'arrondissement de Saint-Quentin, qui lui avait donné 41 voix sur 73 votants et 136 inscrits, contre 28 à M. Delhorme, ancien député au Corps législatif impérial.

DUPLEIX DE MÉZY (Charles-Joseph-René), député de 1816 à 1823 et pair de France, né à Paris le 3 décembre 1766, mort à Paris le 6 janvier 1835, neveu du célèbre Dupleix, qui fut gouverneur général de l'Inde sous Louis XVI, était, avant la Révolution, conseiller au parlement de Paris; il s'attacha aux idées constitutionnelles de 1791, et vécut d'ailleurs dans une certaine obscurité jusqu'à la Restauration, qui le nomma (1814) préfet de l'Aube. Il cessa ces fonctions au retour de Napoléon, puis devint préfet du Nord après les Cent-Jours. Tout dévoué au ministère Decazes, il obtint de lui, le 13 novembre 1816, les fonctions de directeur général des postes. La même année, le 4 octobre, il fut élu député du Nord, au grand collège. Il prit la parole à la Chambre sur le budget, sur les douanes, sur diverses pétitions, demanda la question préalable sur un amendement tendant à faire infliger des peines très sévères aux directeurs des postes qui retarderaient l'envoi des journaux, défendit les directions générales, vota pour les dix millions réclamés par le ministre pour servir les intérêts de la dette flottante, etc. Le 26 octobre 1818, il fut réélu par 595 voix sur 929 votants et 2,303 inscrits. Dans la session de 1819, il se prononça *pour* les lois d'exception et *pour* le nouveau système électoral. Dupleix de Mézy fut remplacé en 1822, comme directeur des postes, par le duc de Doudeauville. Le gouvernement de Louis-Philippe le fit pair de France, le 11 octobre 1832. — Commandeur de la Légion d'honneur.

DUPLESSIS. — *Voy.* Argentré (d').

DUPLESSIS-MAURON DE GRENÉDAN (Louis-Joseph-Anne-Marie, comte), député de 1815 à 1817 et de 1820 à 1830, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 2 juin 1767, mort à Rennes le 18 mars 1842, frère du suivant, fit ses études chez les Bénédictins de Pont-Levoy. Reçu avocat au parlement le 21 août 1786, et émancipé par délibération curatellaire de MM. Duplessis Grenédan du 9 octobre suivant, il obtint, le 14 février 1787, des dispenses d'âge pour siéger comme conseiller au parlement de Bretagne. Elu maire de Rennes le 10 décembre 1792, il fit une violente opposition à la Convention, fut décrété d'arrestation, s'enfuit, et se tint caché jusqu'en nivôse an III. En l'an VII, il fut nommé conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine, puis conseiller général en prairial an VIII. Maire de Saint-Avertin (Indre-et-Loire) sous l'Empire (28 décembre 1807) (il habitait alors son château de Cangé), il devint conseiller à la cour impériale de Rennes (14 avril 1811), et se rallia avec enthousiasme à la Restauration (1814). Ayant refusé de servir Napoléon aux Cent-Jours, il perdit son siège à la cour de Rennes; la seconde Restauration le lui rendit. Le 22 août 1815, le collège de département d'Ille-et-Vilaine l'élut député par 101 voix sur 183 votants et 247 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, demanda de faire traduire devant les cours prévôtales tout individu soupçonné d'avoir contribué au retour de Napoléon, et proposa, en comité, le rétablissement du gibet : « Heureux, dit-il, le peuple chez lequel la tache d'un seul crime se transmet de père en fils! » Il échoua aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre (1816), et ne rentra au parlement que le 13 novembre 1820, élu, au collège de département d'Ille-et-Vilaine, par 196 voix sur 286 votants et 308 inscrits. Il reprit sa place à l'extrême-droite, demanda (23 mai 1821) qu'on rayât de la liste des donataires de l'ancienne liste civile impériale la plupart des maréchaux ou généraux de l'Empire, dont il fit le procès en termes qui soulevèrent les clameurs de la gauche, et parla (janvier 1822) contre la liberté de la presse. Réélu, le 16 mai 1822, par 192 voix sur 242 votants et 315 inscrits, il s'efforça (23 mars 1823) de justifier l'expulsion de Manuel en invoquant l'omnipotence de la Chambre et les précédents du parlement anglais, et vit renouveler son mandat de député, le 6 mars 1824, par 192 voix sur 237 votants et 326 inscrits. Dans la séance du 22 février 1825, lors de la discussion du milliard des émigrés, il demanda « la restitution intégrale des biens acquis nationalement, sans aucune indemnité, les émigrés étant demeurés les légitimes propriétaires des biens dont on les avait injustement spoliés. L'art. 9 de la Charte porte que toutes les propriétés *sont* inviolables, et non pas *seront* inviolables, et ne peut s'entendre que des propriétés légitimement acquises. » Puis il traita les acquéreurs de biens nationaux de « voleurs » : « Oui, ce sont des voleurs, s'écria-t-il, et je le dirai sur les toits! » Il fut encore réélu le 24 novembre 1827 par 149 voix sur 249 votants et 297 inscrits, montra toujours le même royalisme intransigeant, soutint le ministère Polignac, et fut réélu, une dernière fois, le 3 juillet 1830, par 146 voix sur

267 votants et 294 inscrits. Son refus de prêter serment au gouvernement de juillet, comme magistrat et comme député, fit annuler son élection, et lui fit perdre le siège de président qu'il occupait à la cour royale de Rennes depuis le 7 mai 1823. On a de lui : *Examen des Paroles d'un croyant et du Livre du Peuple. — Déclaration d'une partie des députés de la droite sur les principes fondamentaux du droit public. — Hommage à la mémoire de M. le lieutenant-général Isidore Lynch. — Protestation contre l'usurpation du trône de France par Louis-Philippe d'Orléans*, etc.

DUPLESSIS-MAURON DE GRENÉDAN (François-Fortuné, marquis), député de 1824 à 1827, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 31 décembre 1764, mort à Ménéac (Morbihan) le 21 mai 1835, frère aîné du précédent, était propriétaire en Bretagne et maire de Ménéac. Le collège de département d'Ille-et-Vilaine le nomma député le 6 mars 1824, par 146 voix sur 171 votants et 209 inscrits. « Il partage, disait une biographie du temps rédigée sous l'influence de la « contre-opposition », les opinions et l'indépendance de son frère, qu'il chérit tendrement : il a prononcé un discours remarquable dans la discussion relative aux mines de sel gemme. M. le marquis Duplessis de Grenédan est un riche propriétaire du département de Morbihan. » Il ne cessa jusqu'au bout de combattre énergiquement le ministère Villèle, au nom du royalisme le plus accentué. Chevalier de Saint-Louis.

DUPLESSY (Joseph-Jean), député en 1830, né le 26 février 1766, mort à une date inconnue, propriétaire à Sarrians, conseiller d'arrondissement de Carpentras, fut élu député, le 12 juillet 1830, par le 2e arrondissement de Vaucluse (Carpentras), avec 113 voix sur 125 votants et 181 inscrits. Mais il refusa d'adhérer à la révolution de juillet et de prêter serment à Louis-Philippe, et donna presque aussitôt sa démission de député. Il fut remplacé par M. A. de Gasparin.

DUPONT (Martin-François), député en 1789, né le 17 février 1750, mort à une date inconnue, était curé de Tourcoing. Il fut élu, le 3 avril 1789, par le bailliage de Lille, avec 148 voix sur 208 votants, député du clergé aux Etats-Généraux. Adversaire de la Révolution, il prononça (27 septembre 1790) à l'assemblée un discours contre les assignats ; au sortir de la salle, entouré par le peuple, hué, et traîné au bassin des Tuileries, il ne fut sauvé que par l'intervention de la garde : deux jours après, il se démit de son mandat de député.

DUPONT (Jacob-Louis), député en 1791, et membre de la Convention, né à Loches (Indre-et-Loire) le 9 décembre 1755, mort en 1813, entra dans les ordres avant la Révolution, et fut abbé de Jumeaux. Il abandonna le sacerdoce et devint maire de Perrusson, dans son département natal. Le 2 septembre 1791, il fut élu député d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, le 9e et dernier, par 169 voix sur 259 votants. Il siégea dans la majorité, combattit le mode proposé pour la répartition et le recouvrement des impositions, exposa à ses collègues un plan pour l'administration des finances, fut envoyé, le 15 février 1792, en mission à Noyon (Oise), où des troubles venaient d'éclater, et parla encore sur la suspension des remboursements, sur l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, etc. Député à la Convention (5 septembre 1792), le 2e sur 8, par le même département, avec 373 voix (438 votants), il y débuta en présentant un projet pour « l'amélioration des revenus publics », et prononça, dans la séance du 14 décembre 1792, un long et curieux discours touchant l'instruction publique. Combattant l'opinion précédemment exprimée par Durand-Maillane, il s'attacha surtout à protester contre les « préjugés religieux, amoncelés depuis tant de siècles », et s'écria : « Quoi! les trônes sont renversés, les sceptres brisés, les rois expirent, et les autels des dieux restent debout encore !... Croyez-vous donc, citoyens législateurs, fonder et consolider la République française avec des autels autres que ceux de la patrie, avec des emblèmes ou des signes religieux autres que ceux des arbres de la liberté?... La nature et la raison, voilà les dieux de l'homme, voilà mes dieux! » La majorité de l'assemblée et les tribunes couvrirent ces paroles d'applaudissements ; mais « quelques membres », dit le *Moniteur*, « s'agitèrent avec violence, » et l'abbé Audrein se retira de la salle en disant : « On n'y tient plus! » Jacob Dupont vota « la mort » dans le procès du roi, intervint encore dans un certain nombre de discussions, et donna sa démission le 30 floréal an II, en raison d'une maladie nerveuse qui dégénéra en aliénation mentale. En l'an VI, il sollicita du Conseil des Cinq-Cents l'autorisation de disposer de la salle du *Manège*, pour y établir des cours d'agriculture, de morale, etc. Le Conseil vota l'ordre du jour.

DUPONT (Jacques-Charles), dit Dupont de l'Eure, député aux Cinq-Cents, de 1813 à 1815, représentant aux Cent-Jours, député de 1819 à 1830, ministre, député de 1830 à 1848, membre du gouvernement provisoire, représentant en 1848, né au Neubourg (Eure) le 27 février 1767, mort à Rouge-Perriers (Eure) le 2 mars 1855, était fils de Pierre-Nicolas Dupont, marchand au Neubourg, et de Marthe Anson. Il étudia le droit sous la direction du célèbre avocat Férey, son parent, et fut reçu, en 1789, avocat au parlement de Normandie. Ses concitoyens l'élurent officier municipal du Neubourg (27 février 1792), le jour anniversaire de ses 25 ans. Administrateur du district de Louviers (30 brumaire an II), juge au tribunal civil de cette ville (28 nivôse suivant), il redevint administrateur du district (21 germinal), fut nommé, en l'an V, substitut du commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de l'Eure, puis, en l'an VI, accusateur public près le tribunal criminel de l'Eure. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents par 306 voix sur 374 votants ; il ne joua dans cette assemblée qu'un rôle effacé, se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, par le gouvernement consulaire de l'an VIII, conseiller au tribunal d'appel de Rouen, où il ne resta que peu de temps, ayant été appelé aux fonctions de président du tribunal criminel de l'Eure. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il montra dans ses fonctions de magistrat une courageuse indépendance vis-à-vis des exigences du gouvernement impérial, notamment dans le procès intenté à une famille noble, qu'on voulait impliquer dans la chouannerie, et dont son arrêt attesta l'innocence (11 mars 1809). Napoléon le créa cependant chevalier de l'Empire le 26 avril 1810, et, lors de la réorganisation des tribunaux, lui donna (1811) un siège de conseiller à la cour impériale de Rouen, puis (1812) de président de chambre à la même cour. Deux fois élu candidat au Corps législatif par le collège de l'Eure, il n'y

fut admis, par le suffrage du Sénat conservateur, que le 6 janvier 1813. Vice-président de la Chambre à la première Restauration, il fit substituer aux formules de serment plus ou moins féodales de l'ancien régime, le serment de « fidélité au roi et à la Charte », et fut nommé, par Louis XVIII, officier de la Légion d'honneur (28 décembre 1814). Le 9 mai 1815, aux Cent-Jours, le collège de département de l'Eure l'élut représentant par 87 voix sur 91 votants. Il fut élu second vice-président de la Chambre, et se mit à la tête de l'opposition contre un retour possible de Napoléon aux idées absolutistes. Après Waterloo, il fit insérer dans la déclaration du 4 juillet 1815 que « la France ne reconnaîtrait d'autre gouvernement que celui qui lui garantirait, par des institutions librement consenties, l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de la presse et des cultes, le jury, l'abolition de toute noblesse héréditaire, l'inviolabilité des domaines nationaux, et tous les grands résultats de la Révolution ». Le lendemain, il demanda qu'une députation de la Chambre allât porter cette déclaration aux souverains alliés. La motion fut votée, et il fut désigné pour faire partie de cette mission, que les événements ne permirent pas d'accomplir. Cette attitude l'empêcha d'être élu député à la Chambre introuvable de 1815, mais, après la dissolution, il se porta candidat dans l'Eure; le gouvernement le fit exclure du conseil général de ce département; le collège de département ne put se constituer en nombre suffisant, et ce ne fut que l'année suivante que Dupont de l'Eure fut élu député de l'Eure (20 septembre 1817), au collège de département, par 601 voix sur 963 votants et 2,073 inscrits. Il prit place dans l'opposition constitutionnelle, dénonça l'arbitraire des ministres, défendit la cause des membres de la Légion d'honneur, réclama une rigoureuse économie dans les finances, demanda la réduction des gros traitements, à commencer par les ministres, soutint la loi sur le recrutement, réclama l'attribution des délits de presse au jury, protesta contre l'inégalité de solde entre les Suisses de la garde du roi et l'armée, et combattit la motion Barthélemy portant modification de la loi électorale. En 1818, le ministère omit son nom dans les nouveaux cadres de la magistrature; il le destituait ainsi de ses fonctions de président à la cour de Rouen. Béranger le vengea de cette mesure par sa chanson : *le Trembleur*, et ses compatriotes lui offrirent en 1824 le domaine du Hom, près Beaumont-le-Royer (Eure), acquis par souscription, pour lui permettre de payer le cens exigé par la loi électorale. Dans la session de 1820, Dupont de l'Eure figura brillamment dans la discussion des modifications à apporter à l'art. 361 du Code d'instruction criminelle sur le jury, et combattit énergiquement le projet relatif à la censure des journaux. Il siégea sans interruption à la Chambre des députés sous la Restauration, successivement réélu : le 4 novembre 1820, dans le 2e arrondissement électoral de l'Eure (Pont-Audemer), par 301 voix sur 540 votants et 734 inscrits; le 2 août 1824, dans le 1er arrondissement de Paris, en remplacement du général Foy qui avait opté pour Vervins, par 622 voix sur 1,215 votants, contre 553 voix à M. Lebrun et 22 à M. Delalot (il avait échoué le 25 février précédent, à Pont-Audemer, avec 127 voix contre 254 à M. Lizot, élu); le 17 novembre 1827, dans le 1er arrondissement de Paris, par 1,094 voix sur 1,306 votants, contre 173 voix à M. Lebrun, candidat ministériel; le même jour, il était également élu dans le 2e arrondissement électoral de l'Eure (Pont-Audemer), par 321 voix sur 434 votants et 538 inscrits, contre 96 voix à M. Le Pésant de Bois-Guilbert, et dans le 3e arrondissement (Bernay) par 228 voix sur 348 votants et 398 inscrits, contre 96 voix à M. Auguste Le Prevost. Dupont de l'Eure, qui fut constamment aux premiers rangs de l'opposition libérale durant ces diverses législatures, combattit le ministère Polignac et fut des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, à Bernay, par 236 voix sur 330 votants et 372 inscrits, contre 87 voix à M. Mallard de la Varende, il était à Rouge-Perriers, près du Neubourg, au moment où furent promulguées les Ordonnances. Il accourut à Paris, hésita un moment entre la République et la branche cadette, mais suivit enfin La Fayette et Laffitte, et, en qualité de garde des sceaux nommé par le nouveau pouvoir, reçut le serment prêté par Louis-Philippe dans la séance du 9 août 1830.

L'accord dura peu entre le nouveau ministre et le nouveau roi; l'extrême franchise de Dupont de l'Eure se pliait mal aux exigences de la politique d'alors; il profita de la démission envoyée par le général La Fayette pour remettre la sienne (17 octobre 1830), protestant en même temps contre l'ajournement de la loi électorale. Il passa alors à l'opposition, et fut réélu, le 5 juillet 1831, par 198 voix sur 246 votants et 428 inscrits, contre 23 voix à M. Prétavoine. La mort tragique du jeune Dulong (*Voy. ce nom*), son parent, et, a-t-on dit, son fils naturel (30 juillet 1834), le plongea dans une telle douleur qu'il ne parut plus à la Chambre, et envoya sa démission de député; mais les électeurs du 7e collège de l'Eure (Brionne) lui renouvelèrent son mandat, le 21 juin 1834, par 165 voix sur 285 votants et 414 inscrits, contre 118 voix à M. Bioche, et Dupont de l'Eure vint reprendre, dans l'opposition de gauche, son siège qui lui fut successivement maintenu : aux élections du 4 novembre 1837, par 283 voix sur 336 votants et 506 inscrits; le 2 mars 1839, par 354 voix sur 365 votants; le 9 juillet 1842, par 260 voix sur 516 votants et 649 inscrits, contre 232 voix à M. de Salvandy (le même jour, dans le 6e collège (Pont-Audemer), il avait échoué avec 228 voix contre 336 à M. Hébert, élu); le 1er août 1846, par 299 voix sur 325 votants et 628 inscrits, contre 20 voix à M. Lefebvre-Duruflé (le même jour, il échouait dans le 1er collège avec 232 voix contre 339 à M. de Salvandy, élu, et dans le 6e collège, avec 172 voix contre 421 à M. Hébert, élu). Il prit une part active, en 1847, à la campagne des banquets réformistes, et présida, le 12 décembre, au Neubourg, un banquet qui fit du bruit. A la séance de la Chambre du 24 février 1848, après l'envahissement de l'assemblée, il fut porté au fauteuil, et présida à la proclamation de la République : il avait quatre-vingt-un ans. Le même jour, il fut nommé membre du gouvernement provisoire, puis président provisoire du Conseil des ministres. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante, le 1er sur 11, par 99,023 voix sur 99,709 votants; le même jour, il fut également élu dans la Seine, le 2e sur 34, par 245,083 voix sur 267,888 votants et 399,191 inscrits. Il opta pour l'Eure, remit, le 4 mai, à l'Assemblée les pouvoirs du gouvernement provisoire, et refusa de faire partie de la Commission exécutive. Son grand âge le tint fréquemment éloigné des séances; il ne prit part qu'à un certain nombre de votes, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *contre* les pour-

suites contre Louis Blanc, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* la proposition Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'interdiction des clubs. Lors de la lutte entre le prince L. Napoléon et le général Cavaignac, il avait pris ouvertement parti pour ce dernier, et c'est sur son initiative que fut voté, en novembre 1848, l'ordre du jour déclarant « que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie ». Il ne fut pas réélu aux élections du 13 mai 1849 pour la Législative; de même il échoua, le 8 juillet, dans une élection partielle des Bouches-du-Rhône, destinée à pourvoir au remplacement du général Changarnier qui avait opté pour la Somme : Dupont de l'Eure n'obtint que 17,642 voix contre 35,623 au général Rullière, élu; le même jour, il échoua aussi dans le Calvados avec 14,035 voix contre 33,676 à M. Leroy-Beaulieu, élu (il s'agissait de remplacer M. Deslongrais, décédé), et dans la Charente-Inférieure où il y avait deux représentants à remplacer, et où il ne réunit que 6,483 voix sur 53,106 votants. Il rentra alors dans la vie privée, et s'éteignit à quatre-vingt-neuf ans, ayant conservé toutes ses facultés. Le 4 septembre 1881, sous la présidence de Gambetta, le Neubourg a inauguré sa statue, œuvre de M. E. Decorchemont, d'Évreux, et élevée par souscription nationale.

DUPONT (JEAN, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Lisbonne (Portugal) le 18 février 1737, mort à Paris le 19 septembre 1819, destiné au commerce, parcourut les différentes contrées de l'Europe, et vint à Paris, vers 1780, fonder une maison de banque qui prospéra. Emprisonné en 1793, il fut délivré par le 9 thermidor, devint, sous le Directoire, administrateur de la Caisse d'escompte, et, en l'an VIII, lors de l'organisation municipale de Paris, fut nommé maire du 7ᵉ arrondissement. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il entra, le 14 août 1807, par décret impérial au Sénat conservateur : « Notre bonne ville de Paris, disait le message, verra dans le choix de l'un de ses maires le désir que nous avons de lui donner constamment des preuves de notre affection. » Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire, et, le 5 juillet 1811, promu officier de la Légion d'honneur. Le comte Dupont entra en 1812 dans le grand conseil d'administration du Sénat, adhéra, comme ses collègues, à la déchéance de l'Empereur, et fit partie (4 juin 1814) de la première Chambre des pairs de Louis XVIII, qui, le 6 janvier 1815, lui donna la croix de commandeur de la Légion d'honneur. N'ayant point accepté de fonctions pendant les Cent-Jours, il reprit son siège au Luxembourg après le second retour du roi, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et garda son siège à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DUPONT (LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lagraulière (Corrèze) le 17 avril 1766, mort à une date inconnue, était lieutenant de gendarmerie, lorsqu'il fut élu (11 mai 1815) représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Tulle, avec 70 voix sur 128 votants, contre 56 voix à M. Lacombe, président du tribunal de Tulle. Après la session, il fut promu capitaine dans la même arme, et retraité, comme tel, le 12 mai 1819.

DUPONT (JACQUES-FRANÇOIS), dit DUPONT DE BUSSAC, représentant en 1848 et en 1850, né à Paris le 7 février 1803, mort à Paris le 21 août 1873, se fit inscrire au barreau de Paris vers la fin de la Restauration, et collabora en même temps aux journaux d'opposition, notamment au *Courrier français*. Il signa la protestation des journaux contre les ordonnances de 1830, se battit sur les barricades aux journées de juillet et fut décoré. Nommé, par le nouveau gouvernement, procureur du roi à Versailles, il refusa ce poste pour ne pas prêter serment à la royauté. Avocat dans une cause politique en 1833, il fut suspendu pour un an, fonda la *Revue républicaine*, et accepta une place dans les bureaux du contentieux du banquier Laffitte, dont il avait épousé une nièce. Rentré au barreau, il plaida dans les affaires Morey et Fieschi, etc., fut de nouveau suspendu, créa la *Revue du progrès*, reprit une troisième fois sa place au barreau, plaida pour Barbès et pour Blanqui, et, fatigué et malade, se retira dans la Charente-Inférieure, à Bussac, où il s'occupa d'agriculture.

A la révolution de février, le gouvernement provisoire le nomma sous-commissaire de l'arrondissement de Jonzac. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 10ᵉ sur 12, par 52,671 voix sur 111,907 votants et 136,016 inscrits. Il siégea à la Montagne, fit partie du comité de législation, et vota *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons, *pour* la mise en liberté des transportés politiques. A la séance du 3 juin 1848, il avait vivement attaqué le rapport de M. Jules Favre favorable aux poursuites contre Louis Blanc, et il avait pris à partie le président, Armand Marrast, qui prétendait avoir vu Louis Blanc à l'Hôtel-de-Ville. Le 22 août, il avait déposé avec M. Jules Favre une proposition tendant à autoriser les concordats entre les commerçants en état de cessation de paiements depuis la révolution de février; cette proposition, connue sous le nom de « concordats amiables », et qui donna lieu alors à un long débat, fut rejetée par 428 voix contre 338.

M. Dupont de Bussac ne fut pas réélu aux élections générales du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative; il se porta candidat à l'élection partielle qui eut lieu dans la Charente-Inférieure pour remplacer MM. Bugeaud et L.-Napoléon Bonaparte qui avaient opté, le premier pour la Dordogne, le second pour la Sarthe : mais il n'obtint que 6,483 voix sur 53,106 votants. Le 10 mars 1850, le département de l'Isère ayant à pourvoir au remplacement de M. Avril, condamné par la Haute-Cour pour l'affaire du 13 juin 1849, envoya Dupont de Bussac siéger à l'Assemblée législative, par 58,747 voix sur 104,666 votants et 159,477 inscrits, contre 43,533 voix à M. Octave de Barral, bonapartiste. M. Dupont de Bussac reprit sa place à l'extrême-gauche et combattit aussi bien la politique de l'Élysée que la politique monarchique de la majorité. Proscrit au coup d'État de décembre 1851, il

passa en Angleterre, puis en Belgique. Il ne revint en France qu'après l'amnistie générale de 1859, et reprit sa place au barreau de Paris.

DUPONT (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE), représentant en 1848, né à Périgueux (Dordogne) le 5 octobre 1798, mort à Chamier (Dordogne) le 20 août 1850, était imprimeur et publiciste. Comme industriel, il se mit à la tête d'une exploitation de pierres lithographiques et se fit connaître par plusieurs découvertes utiles, qui lui valurent, en 1844, la croix de la Légion d'honneur. Comme écrivain, il dirigea l'*Echo de Vesone*. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 4e sur 13, par 74,883 voix (110,594 votants, 140,087 inscrits), il vota presque toujours avec la majorité de droite, sauf *contre* le rétablissement du cautionnement. Il opina, d'ailleurs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, et *contre* l'amnistie des transportés. Il ne fut pas réélu à la Législative. Une vive polémique avec son ancien collègue de la Constituante, M. Chavoix, amena entre ces deux hommes politiques un duel où M. Aug. Dupont perdit la vie (20 août 1850).

DUPONT (CHARLES), député au Corps législatif de 1852 à 1854, né à Poitiers (Vienne) le 6 avril 1809, mort à Paris le 24 juillet 1854, fils de Joseph-Bernard Dupont-Minoret (*V. p. bas*), qui fut député sous Louis-Philippe, appartenait à une famille distinguée du pays. Ses études terminées, M. Ch. Dupont travailla pendant plusieurs années dans la maison de banque de son père, dont il partagea la direction jusqu'à la mort de ce dernier. Il fut appelé alors à remplacer son père au conseil municipal de Poitiers; puis il abandonna tout à coup sa situation dans le monde pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice, où il étudia la théologie. Mais sa santé l'obligea de rentrer dans sa famille, et la révolution de 1848 éclata avant qu'il fût engagé dans les ordres. Il resta alors dans la vie civile, fut élu membre du conseil général de la Vienne, et devint (29 février 1852) le candidat des conservateurs de la 2e circonscription de ce département au Corps législatif : M. Ch. Dupont fut élu député par 22,658 voix (24,064 votants, 43,916 inscrits). Il appartint à la majorité jusqu'à sa mort, survenue pendant la session (1854); il fut remplacé par M. Robert de Beauchamp.

DUPONT (JACQUES-MARIE-ANTOINE-CÉLESTIN), sénateur du second Empire, né à Iglésias (Sardaigne) le 2 février 1792, mort à Paris le 26 mai 1859, d'une famille française établie en Sardaigne, où son père était commissaire de marine, s'essaya, jeune encore, dans la littérature : il était membre à 17 ans de l'académie des Arcades et publia un volume de poésies italiennes. Il entra au séminaire de Nice, passa de là au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, et reçut les ordres en 1814, avec dispense d'âge. M. Colona d'Istria se l'étant attaché en qualité de secrétaire, il fut bientôt docteur de l'Université de Turin. En 1821, il devint chanoine de Sens; plus tard, les paroisses de l'Assomption et de Saint-Louis d'Antin, à Paris, l'eurent pour prêtre administrateur. Il fut premier conclaviste du cardinal de la Fare, archevêque de Sens, lors de l'élection de Léon XII. En 1823, on le nomma évêque *in partibus* de Samosate, M. Dupont fut alors naturalisé, et devint prédicateur du roi. Nommé évêque de Saint-Dié le 9 mai 1830, il surveilla l'éducation chrétienne de M. de Montalembert. Archevêque d'Avignon le 1er mai 1835, archevêque de Bourges le 15 décembre 1841, cardinal le 11 juin 1847, il fut chargé, en 1849, par le gouvernement français, d'une mission auprès de Pie IX, qu'il ne quitta pas pendant le séjour de ce dernier à Gaëte. Il entra de droit au Sénat du second Empire par décret présidentiel du 26 janvier 1852. Le cardinal Dupont s'associa à la plupart des votes de la majorité de la Chambre haute.

DUPONT (PAUL-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1852 à 1870, sénateur de 1876 à 1879, né à Périgueux (Dordogne) le 24 mai 1796, mort à Paris le 11 décembre 1879, était le frère d'Auguste Dupont (*V. p. haut*), représentant à la Constituante. Issu d'une ancienne famille d'imprimeurs de Périgueux il fit ses études typographiques à Paris, chez Firmin-Didot père, et devint, en 1815, le chef d'une imprimerie considérable, consacrée particulièrement aux travaux administratifs. Malgré de grandes difficultés éprouvées les premières années, il parvint, en 1830, à racheter l'établissement dont le « brevet » lui avait été retiré en 1820; il donna alors une nouvelle impulsion à son industrie. M. Paul Dupont constitua dans ses ateliers une société de secours mutuels, accorda à son personnel une participation dans les bénéfices, et fut un des premiers à employer les femmes à la composition : cette innovation détermina même, en 1862, une grève de ses ouvriers qui dura assez longtemps.

Le rôle politique de M. P. Dupont prit naissance peu de temps après la fin tragique de son frère. « C'est un cercueil, disait un biographe, qui a fait son élection. » En effet, il fut élu, comme candidat officiel, le 29 février 1852, député de la 1re circonscription de la Dordogne au Corps législatif, par 21,272 voix (22,262 votants, 40,395 inscrits). Il adhéra au rétablissement de l'Empire, et compta, jusqu'à la fin du règne de Napoléon III, parmi les plus zélés serviteurs du pouvoir. Successivement il fut réélu : le 22 juin 1857, par 19,601 voix (23,048 votants, 37,592 inscrits), contre 3,320 à M. Villemonte; le 1er juin 1863, par 14,570 voix (26,780 votants, 39,682 inscrits), contre 4,690 à M. Bugeaud, 3,047 à M. Maigne, 2,695 à M. Prévost-Paradol, 1,129 à M. Aug. Mie et 347 à M. de Valbrune, et le 24 mai 1869, par 22,339 voix (33,568 votants, 42,400 inscrits), contre 10,866 à M. Chavoix, ancien représentant, et 213 à M. Feytaud. Il prit part à tous les votes de la majorité dynastique du Corps législatif, et se prononça, en 1870, *pour* la déclaration de guerre à la Prusse. Il prit plusieurs fois la parole, surtout dans les questions relatives à la position des employés. M. Paul Dupont rentra, le 30 janvier 1876, dans la vie parlementaire, comme sénateur de la Dordogne, élu par 355 voix (688 votants), sur la liste où figurait aussi M. Magne. Il siégea dans les rangs de la droite bonapartiste et opina constamment avec elle, jusqu'à la fin de sa carrière, notamment *pour* la dissolution (1877) de la Chambre des députés. En dernier lieu, son grand âge et le mauvais état de sa santé l'empêchèrent de suivre régulièrement les séances. M. P. Dupont a publié, en 1849, un volume intitulé : *Essais d'imprimerie;* puis, en 1854, un ouvrage d'un cadre plus développé qui, sous le titre d'*Histoire de l'Imprimerie*, donne des renseigne-

ments intéressants, principalement sur les temps modernes. Il a obtenu, comme industriel, des récompenses de premier ordre aux diverses Expositions nationales ou universelles. Officier de la Légion d'honneur (1868).

DUPONT (Charles), représentant en 1871, né à Rouge-Perriers (Eure) le 24 juillet 1822, mort à Paris le 9 janvier 1872, était le fils du célèbre Dupont (de l'Eure). Il fut élève de l'Ecole polytechnique, en sortit dans l'arme du génie, et se retira avec le grade de capitaine. Devenu ingénieur civil, il fit, comme républicain modéré, de l'opposition à l'Empire, et fut, plusieurs fois et sans succès, candidat indépendant au Corps législatif. Aux élections du 22 juin 1857, il obtint dans la 2e circonscription de l'Eure 812 voix contre 18,469 données à l'élu, M. de Blosseville, 4,873 à M. de Montreuil, ancien représentant, et 1,390 à M. Guillaume Petit. Le 1er juin 1863, il réunit dans la 3e circonscription 4,939 voix contre 20,833 à l'élu, M. d'Arjuzon. Enfin, le 24 mai 1869, la 2e circonscription lui donna 4,506 voix contre 14,109 à M. Ph. Fouquet, élu, 3,581 à M. de Broglie, et 933 à M. Vittecoq. Il fut plus heureux après les événements de 1870, et entra à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, comme représentant de l'Eure, élu, le 8e et dernier, par 34,895 voix (59,749 votants, 122,706 inscrits). M. Dupont (de l'Eure) fils prit place à gauche et se prononça notamment *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, etc. Mais il mourut pendant la session (1872), et fut remplacé, comme représentant, par M. Lépouzé.

DUPONT (Alfred-Mathieu-Charles-Joseph), représentant de 1872 à 1875, né à Douai (Nord) le 7 août 1813, mort à Douai le 15 septembre 1887, fut avocat dans cette ville. Conseiller général du Nord, monarchiste et catholique, il se présenta, le 7 janvier 1872, aux électeurs de son département, lors de la double élection partielle pour remplacer M. Lambrecht, décédé, et le général Faidherbe, démissionnaire. Candidat des conservateurs, il déclara, dans sa profession de foi, qu'il fallait, « une fois la France réorganisée, s'occuper de rechercher et de consacrer la forme définitive du gouvernement sous lequel elle voudra vivre, en consultant avec soin et loyauté ses traditions, ses sentiments, ses intérêts. » M. Dupont fut élu par 82,830 voix sur 164,242 votants et 319,652 inscrits, et prit place au centre droit. Il vota *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la dissolution, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, l'état de siège et la loi des maires, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DUPONT (Joseph-Marie-Théobald), député de 1877 à 1883, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 24 mars 1841, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 25 mars 1883, était avoué dans sa ville natale. Républicain modéré, il obtint, au lendemain du 4 septembre 1870, le poste de sous-préfet de Saint-Julien : M. Thiers le maintint en fonctions jusqu'au 24 mai 1873. Aux élections du 14 octobre 1877, porté comme candidat républicain dans son arrondissement, en remplacement de M. Silva, un des 363, qui ne se représentait pas, il fut élu par 8,140 voix (13,297 votants, 16,032 inscrits), contre 5,144 obtenues par le candidat officiel, M. Montgellez. Il siégea dans le groupe de la gauche républicaine, soutint les ministères Dufaure et Jules Ferry et suivit la politique opportuniste. Réélu sans concurrent, le 21 août 1881, par 9,420 voix (9,874 votants, 17,357 inscrits), il observa la même ligne de conduite, et fit partie de la majorité de gouvernement jusqu'à sa mort, survenue pendant la session.

DUPONT. — *Voy.* Bosredon (de).

DUPONT DE BIGORRE (Pierre-Charles-François), député en 1789, et membre de la Convention, né en 1740, mort à Paris le 9 novembre 1793, était avocat à Luz et assesseur de la vallée de Barèges, quand il fut élu (24 avril 1789) député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Bigorre. Il adhéra aux idées nouvelles et opina avec la majorité. Il parla sur la Déclaration des droits, fit un rapport sur les dons patriotiques, et obtint le vote d'un décret sur l'imposition des privilégiés. Le 4 septembre 1792, Dupont de Bigorre devint député des Hautes-Pyrénées à la Convention, le 2e sur 6, par 245 voix (274 votants). Il fut un des représentants chargés de faire connaître à Louis XVI la décision qui lui accordait un conseil, et lors du procès, au 2e appel nominal, il répondit : « Comme je crois aux factions qui environnent la Convention nationale, aux intrigues qui peuvent séduire les assemblées primaires; comme, d'ailleurs, je désire que le peuple sache qu'il est plus que les rois, je dis *oui*. » Au 3e appel : « Je n'ai pas pu ouvrir la loi sans suivre les formes conservatrices qu'elle prescrit; mais, en législation, le salut du peuple est l'intérêt suprême. Si la mort de Louis est utile, il doit en faire le sacrifice, et, s'il ne le fait pas, il doit périr à cause de sa lâcheté même. Mais qu'arrivera-t-il après sa mort? Un rejeton se présente, faudra-t-il le faire périr encore? Et je n'hésiterais pas à le prononcer, si sa mort était nécessaire au salut public; mais derrière ce mausolée je vois un lion sortir de sa caverne et un ennemi dangereux substitué à un ennemi vaincu. Je vote donc pour la reclusion de Louis jusqu'à ce que le territoire de la République soit purgé des Bourbons, et ensuite pour sa mort. » Dupont de Bigorre mourut à Paris dans le cours de cette même année.

DUPONT DE L'ÉTANG (Pierre-Antoine, comte), ministre, député de 1815 à 1830, né à Chabanais (Charente) le 4 juillet 1765, mort à Paris le 7 mars 1840, débuta dans la carrière des armes, comme sous-lieutenant d'artillerie dans la légion française de Maillebois au service de la Hollande. Rappelé en France, il entra comme capitaine (1791) au régiment d'infanterie d'Auxerrois et devint aide-de-camp du général Théobald Dillon à l'armée du Nord; il fut blessé en défendant son général assassiné par ses soldats dans la retraite de Tournay (avril 1792), fut attaché, au même titre, au général Arthur Dillon, frère de Théobald, se distingua à Valmy, fut nommé adjudant-général de l'armée de Belgique, et couvrit nos places fortes du littoral. Au combat de Menin, ayant fait mettre bas les armes à un régiment de grenadiers autrichiens, il fut nommé général de brigade (1793), et se tint à l'écart pendant la Terreur. Sous le Directoire, Carnot l'appela aux fonctions de directeur du dépôt de la guerre, fonctions qu'il perdit au 18 fructidor, et qu'il recouvra quelque temps après avec le grade de général de division. Il prêta son concours actif

au coup d'Etat de brumaire, en fut récompensé par les fonctions de chef d'état-major de l'armée de réserve, au pied des Alpes, et contribua à la victoire de Marengo, en ralliant plusieurs bataillons déjà en retraite. Il fut chargé de traiter la capitulation avec le général autrichien Mélas, fut nommé gouverneur du Piémont, établit un gouvernement provisoire en Toscane, et, avec 15,000 hommes, culbuta 45,000 Autrichiens au passage du Mincio, fait d'armes qui le fit surnommer le « général Audacieux ». Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), grand officier (25 prairial), il fut envoyé en 1805 à l'armée d'Allemagne, battit Mélas devant Ulm, fit 20,000 prisonniers, dégagea le corps du maréchal Mortier bloqué par Koutousoff, et, par un mouvement hardi, assura la victoire de Friedland; il fut nommé grand aigle de la Légion d'honneur sur le champ de bataille (3 février 1807), et créé comte de l'Empire le 4 juillet 1808. Ces brillants états de service l'avaient fait appeler au commandement d'une division de l'armée d'Espagne. Il s'empara de Carpio, de Montero, d'Alcolea, et s'avança jusqu'à Cordoue. Mais le 18 juillet, il se trouva dans une position tellement critique qu'il dut solliciter du général Castanos un armistice, qui aboutit, le 23 juillet, à la fatale capitulation de Baylen, par laquelle 17,000 Français mettaient bas les armes, mais devaient être reconduits en France par mer, avec armes, drapeaux et bagages. A la nouvelle de ce désastre, Napoléon conçut contre le général une violente irritation; il le fit arrêter, enfermer au fort de Joux, et traduire, sous l'accusation de haute trahison, devant une commission militaire (février 1812) qui « destitua le général de ses grades militaires, lui retira ses décorations, raya son nom du catalogue de la Légion d'honneur, lui défendit à l'avenir de porter l'habit militaire, de prendre le titre de comte, mit sous séquestre ses dotations, et ordonna son transfert dans une prison d'Etat pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre. »

La chute de l'Empire lui rendit la liberté; le gouvernement provisoire le nomma (mars 1814) commissaire au département de la guerre, poste dans lequel Louis XVIII le confirma (3 avril). Le 7 novembre, le roi ordonna que « le dossier de sa condamnation qui, indépendamment de son plus ou moins d'injustice, portait tous les caractères d'un acte arbitraire plutôt que d'une condamnation régulière et légale », serait revisé. L'administration du général Dupont ne fut pas heureuse; de nombreuses destitutions, le gaspillage de la Légion d'honneur, des nominations de complaisance aux grades de l'armée, provoquèrent des plaintes qui obligèrent le roi à lui retirer le portefeuille de la guerre (3 décembre 1814). On lui donna en échange le gouvernement de la 22e division militaire et la croix de commandeur de Saint-Louis. Destitué aux Cent-Jours, il fut réintégré au retour de Gand, et nommé membre du Conseil privé. Le 22 août 1815, le collège de département de la Charente l'élut député par 193 voix sur 214 votants et 289 inscrits; il siégea et vota avec la minorité de la Chambre introuvable et vit renouveler son mandat jusqu'en 1830; le 4 octobre 1816, par 131 voix sur 208 votants et 280 inscrits; le 10 octobre 1821, par 228 voix sur 255 votants et 348 inscrits; le 25 février 1824 (dans le 2e collège électoral de la Charente) (Confolens), par 133 voix sur 202 votants et 249 inscrits, contre 51 voix à M. Pougeard-Dulimbert; le 24 novembre 1827, au collège de département de la Charente, par 111 voix sur 216 votants et 254 inscrits (huit jours auparavant, 17 novembre, il avait échoué à Confolens, avec 88 voix contre 105 à M. Pougeard-Dulimbert, élu). Il échoua à Confolens, aux élections du 23 juin 1830, avec 92 voix contre 115 à M. Pougeard-Dulimbert, député sortant, et ne se représenta plus. Durant ces diverses législatures, le général Dupont avait siégé au centre-gauche parmi les constitutionnels. Admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 13 août 1832, il rentra dans la vie privée. On a de lui un poème, *la Liberté* (1799); — *Opinions sur le nouveau mode de recrutement* (1818); — *Lettre sur la campagne d'Autriche* (1826); — *Observations sur l'histoire de France par l'abbé de Montgaillard* (1827); — *Odes d'Horace* (traduction en vers) (1826); — *L'Art de la guerre* (poème en dix chants) (1838), etc.

DUPONT-DELPORTE (Henri-Jean-Pierre-Antoine, baron), pair de France, né à Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais) le 8 février 1783, mort à Paris le 1er septembre 1854, fit de bonnes études de droit, et entra, le 11 mars 1806, comme auditeur au conseil d'État (section de législation). Envoyé à Berlin à la suite de Napoléon, il fut chargé, la même année, des fonctions d'administrateur en chef des mines et usines des pays conquis. Nommé, le 29 octobre 1807, inspecteur général des vivres de la guerre, il remplit pendant quelque temps, par intérim, la place de directeur général, fut appelé, le 27 juillet 1808, à la préfecture de l'Ariège, et publia une statistique des mines de ce département, imprimée sur l'invitation du ministre de l'intérieur. Le 7 août 1810, il devint préfet du Taro (Etats de Parme et de Plaisance), où il eut à rétablir l'ordre et la paix; pendant la guerre de 1813, il servit d'intermédiaire aux négociations tentées entre le roi de Naples et le vice-roi d'Italie. Baron de l'Empire le 9 mars 1810, membre de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, maître des requêtes en mars 1814, Dupont-Delporte vécut dans la retraite pendant la durée de la première Restauration. Le 20 mars 1815, à minuit, Napoléon lui envoya sa nomination de ministre provisoire de l'intérieur; mais Carnot ayant été définitivement appelé à ce ministère, le baron Dupont-Delporte y resta quelques jours en qualité de secrétaire général pour aider à son organisation; puis il se rendit, comme préfet, dans le département du Nord; là, il pourvut aux approvisionnements de réserve de l'armée, à celui des places fortes, forma, avec les gardes nationales mobiles du Nord et de l'Est, un corps destiné à la garnison de ces places, et contribua de tout son pouvoir à la résistance. Après la seconde entrée de Louis XVIII, il se retira à nouveau des affaires publiques, jusqu'au moment où le gouvernement de 1830 lui offrit la préfecture de la Seine-Inférieure; il la garda jusqu'au 27 février 1848. Commandeur, et, en dernier lieu, grand officier de la Légion d'honneur, il fut élevé par Louis-Philippe à la dignité de pair de France, le 7 mars 1839. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

DUPONT-DELPORTE (Pierre-Napoléon), fils du précédent, représentant en 1849, né à Paris le 14 août 1821, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Paris. Le 13 mai 1849, il fut élu, le 11e sur 15, par 76,780 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits), représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative. Il alla prendre place à droite, et vota: *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suf-

frage universel, etc. Aux élections du 29 février 1852, il se présenta comme candidat d'opposition dans la 1re circonscription de l'Isère, où il échoua avec 152 voix contre 26,231 données au candidat officiel élu, M. Arnaud, et 1,041 à M. Bordillon. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 22 juin 1857, n'ayant obtenu que 3,669 voix contre 24,491 données au député sortant réélu, M. Arnaud. Il renonça dès lors à la vie politique.

DUPONT DE NEMOURS (Pierre-Samuel), député en 1789 et au Conseil des Anciens, né à Paris le 14 septembre 1739, mort à Eleutherian-Mills (Etats-Unis) le 6 août 1817, fit de brillantes études et soutint à douze ans, avec beaucoup d'éclat, une thèse publique. Il s'adonna à l'étude de l'économie politique, adopta les théories de Quesnay, et publia à Londres, en 1753, des *Réflexions sur l'écrit intitulé Richesses de l'Etat.*

Il fut aussitôt admis, sur la présentation de M. de Meillau, intendant de Soissons, dans la Société des économistes, à côté de Turgot, Malesherbes, Gournay, d'Argenson, etc., et il publia la *Physiocratie*, analyse de la *Formule arithmétique* et des *Tablettes économiques* de Quesnay. La *Physiocratie* eut un grand retentissement. Elle vulgarisa les idées des économistes à ce point qu'ils furent le plus généralement connus dès lors sous le nom de « physiocrates ». Dupont (de Nemours) poursuivit sa propagande économique à l'aide de Mémoires insérés dans le *Journal de l'Agriculture*, dans celui du *Commerce et des Finances*, et dans les *Ephémérides du citoyen*. Evincé en 1766 de la rédaction en chef du *Journal de l'Agriculture*, il prit, deux ans plus tard, la direction des *Ephémérides du citoyen*, recueil fondé par l'abbé Baudeau et qui ne compte pas moins de 63 volumes. Le ministre Choiseul, désireux de se l'attacher, lui fit des offres brillantes, à la condition de renoncer au patronage de Quesnay. Dupont rejeta les propositions de M. de Choiseul. Le roi de Suède, Gustave III, désira le connaître et le décora; le margrave de Bade le choisit comme conseiller aulique de légation. Le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, le nomma secrétaire de son conseil de l'instruction publique, et gouverneur de son neveu, le prince Adam Czartoryski. Lorsque Turgot fut appelé par Louis XVI aux fonctions de contrôleur général des finances, Dupont quitta alors la Pologne pour venir collaborer aux travaux de son illustre ami. Il suivit Turgot dans sa disgrâce, et, sur un ordre verbal de M. de Maurepas, s'exila à Chevannes, terre qu'il possédait dans le Gâtinais. Il s'y adonna à l'agriculture et aux lettres. Il introduisit dans cette province, et par là même en France, la culture des prairies artificielles, composa des *Mémoires sur la vie de Turgot*, et traduisit l'Arioste en vers français. M. de Vergennes le rappela et lui confia la mission de préparer, avec l'agent anglais Button, les bases de la reconnaissance des Etats-Unis et aussi les clauses du traité de commerce à intervenir entre la France et la Grande-Bretagne. M. de Calonne le fit entrer au Conseil d'Etat, et le nomma commissaire général du commerce. Il fit partie de l'Assemblée des Notables, et fut un des deux secrétaires choisis par cette Assemblée. Le 16 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Nemours. Il s'occupa activement de la réunion des trois ordres et rendit compte, dans les séances des 6 et 8 juin, des conférences entamées à ce sujet.

Nommé membre du comité des subsistances, il fit, dans la séance du 4 juillet, le rapport sur les moyens proposés pour abaisser le prix des grains et faciliter l'alimentation publique. Le 20 juillet, il proposa la délibération immédiate sur la motion de Lally-Tolendal tendant à adresser une proclamation au peuple, et à établir des milices dans les villes, motion qui fut ajournée sur l'avis de Robespierre. Les 4 et 5 août, il présenta une motion tendant « à rendre au pouvoir exécutif et aux tribunaux toute leur énergie ». Les 4 et 5 septembre, il vota pour les élections annuelles, la division de l'Assemblée en deux chambres, la revision par le peuple du *veto* du roi; s'opposa (6 septembre) à la délibération sur les rapports d'hérédité entre la maison de France et celle d'Espagne; combattit, le 24, les propositions financières de Necker; demanda (14 octobre) le renvoi devant le Châtelet de l'affaire Bezenval et de toutes celles du même genre, jusqu'à ce que la Constitution eût établi un tribunal pour juger les crimes de lèse-nation; émit (22 octobre) cette opinion que les propriétaires seuls devaient être électeurs, « ceux qui n'ont pas encore de propriété n'étant pas encore de la société »; mais il n'étendit pas cette condition à l'éligibilité. Il soutint que les biens du clergé étaient la propriété de la nation; exposa (4 novembre) le plan consistant à faire de Paris un département; proposa, le 9, la suspension de la nomination aux évêchés et archevêchés et, le 13, la suppression des ordres religieux; appuya, le 20 et jours suivants, le plan de Necker sur la Caisse d'escompte, et fut du nombre des commissaires élus pour examiner la situation de cette caisse; fit décréter (6 février 1790) que « l'Assemblée s'occuperait sans retard de l'état constitutionnel à donner au clergé »; combattit (13 février) la proposition tendant à déclarer nationale la religion catholique : « Ce serait, dit-il, offenser cette religion, personne ne doutant qu'elle ne soit la seule nationale; » exposa (12 février) son plan d'organisation des municipalités et son projet de décret pour la division du royaume; déposa (13 mars) le rapport sur le remplacement de la gabelle, et fit adopter, dans les séances du 20 et suivantes, un décret fixant les voies et moyens pour assurer la vente et le prix du sel. Il fut le promoteur des décrets sur la marque des cuirs et des fers, sur la fabrication des amidons, des huiles, des savons, etc. Le 2 avril, il donna des explications rétrospectives sur un plan qu'il avait présenté en faveur de la Compagnie des Indes, accusa l'abbé Maury d'avoir soustrait les pièces relatives à son projet, et réclama comme sa propriété ces pièces dont « la publication avait compromis les intérêts de la patrie ».

Le 7 avril, il fut nommé commissaire pour l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques, et commissaire de surveillance de la Caisse d'escompte. Le 15 avril, il prononça un grand discours contre l'émission des assignats. Dans les séances suivantes, il combattit le privilège exclusif pour la vente du tabac et le projet sur le rachat des droits féodaux. Il fit ensuite autoriser la Caisse d'escompte à échanger pour 12 millions de billets de caisse. Le 3 juillet, il fut élu secrétaire de l'Assemblée. Le 16 juillet, l'Assemblée supprima, sur sa proposition, les pensions militaires existantes, et ordonna la création d'un système nouveau de pensions. Le 28, il fit décréter la fabrication des armes nécessaires à la défense des frontières. Le 16 août 1790, il fut élu président de

l'Assemblée; fit ordonner (7 septembre) l'information contre les *quidam*, qui le 2 septembre ont porté des motions meurtrières sous les fenêtres de l'Assemblée; après s'être déclaré, au cours d'une précédente séance, l'auteur d'une brochure contre les assignats, il vota (le 25) contre leur émission, et fut dès lors en butte à une impopularité qu'accrut encore sa fidélité à Louis XVI. Il prit part, d'une manière suivie, à toutes les discussions financières de la Constituante. Le 7 août 1791, il défendit le Code rural; le 8, tempérant par la sincérité de ses sentiments philanthropiques l'âpreté doctrinaire de la politique des économistes, il demanda l'addition, à la Déclaration des droits de l'homme, de cet article complémentaire : « Tous les membres de la société, s'ils sont indigents ou infirmes, ont droit aux secours gratuits de leurs concitoyens, » article qui, faisant double emploi avec le projet de la commission, ne fut pas soumis à la délibération. Le 9 août, il fit adopter l'article portant : « Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes, et procurer du travail aux pauvres valides. » Le 30 août, il demanda que l'Assemblée déclarât « qu'elle ne pouvait rien changer à la Constitution ».

Le 1er juillet 1792, Guillaume et Dupont, « ex-députés, » se présentèrent à la barre de l'Assemblée législative, porteurs d'une pétition contre les auteurs de la journée du 20 juin; ils traversèrent la salle au milieu des murmures d'improbation d'une partie de l'Assemblée et des tribunes. Dupont (de Nemours) avait acheté quelque temps auparavant une imprimerie où il publiait un journal intitulé les *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, destiné à lutter pour les idées de modération; il s'était signalé par une énergique opposition à la journée du 20 juin. Au 10 août, il prit un fusil avec son fils aîné pour défendre le roi qu'il accompagna à l'Assemblée; dans le trajet, Louis XVI lui adressa cette parole : « Monsieur Dupont, on vous trouve toujours où l'on a besoin de vous. » Poursuivi pour ces faits, il se cacha d'abord dans l'observatoire du collège Mazarin, puis se réfugia à la campagne, où il écrivit, sous forme de lettre à M. Lavoisier, la *Philosophie de l'Univers*, ouvrage empreint d'une rare sérénité d'esprit et d'une peu commune richesse de cœur, où il donna une loi unique à la morale : aimer. Dénoncé dans sa retraite, puis arrêté, il fut écroué à la Force, et mis en liberté après le 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, le département du Loiret l'envoya siéger au Conseil des Anciens avec 146 voix sur 259 votants. Il suivit dans cette Assemblée la même ligne politique qu'à la Constituante, et prit une part considérable à tous ses travaux, surtout en matière financière. Le 10 brumaire, il demanda sans succès l'ajournement de l'élection des membres du Directoire; le 28, il combattit la faculté laissée au Directoire de compléter les élections. Le 19 frimaire, il fut nommé membre de l'Institut. Le 11 pluviôse, il réclama la censure contre le bureau pour avoir gardé pendant trois jours la lettre de Mazade, dans laquelle ce député rendait compte des insultes qui lui avaient été adressées à Toulouse par de prétendus républicains; le 18 ventôse, il fit ajourner le projet de loi sur la contrainte par corps qu'il combattit énergiquement; il s'opposa également à l'établissement de la loterie. Le 15 germinal, il lut à l'Institut un mémoire sur les *Fourmis*. Le 9 messidor il se plaignit vivement aux Anciens du gaspillage des finances et accusa formellement le Directoire; le 1er thermidor, il fut élu président du Conseil; le 15 fructidor, il combattit les dispositions relatives aux transactions entre particuliers avant le cours du papier-monnaie.

Il faisait paraître à cette époque le journal l'*Historien*, très hostile au Directoire. Il faillit être déporté au 18 fructidor an V. Il fut même arrêté, et dut son salut à Marie-Joseph Chénier, qui le fit passer pour octogénaire, alors qu'il était âgé à peine de soixante ans. Son imprimerie, riche surtout en caractères orientaux, fut pillée, et lui-même fut en butte à toutes sortes de vexations. Le 27 fructidor il donna sa démission de député, et le quartidi, 4e jour complémentaire de l'an VII (20 septembre 1799), il s'embarqua avec ses deux fils pour les Etats-Unis. Il reçut en Amérique le meilleur accueil, s'installa à Jersey près de New-York, et y enseigna la physique et l'histoire naturelle. Il en revint en 1802, refusa les fonctions publiques que Napoléon lui offrit, et continua ses travaux scientifiques. En 1814, il accepta la place de secrétaire du gouvernement provisoire. Le 29 juin 1814, Louis XVIII le nomma conseiller d'État, chevalier de la Légion d'honneur, et intendant de la marine à Toulon (29 novembre). Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, Dupont de Nemours s'embarqua de nouveau pour l'Amérique et rejoignit dans le Delaware ses deux fils qui dirigeaient une importante exploitation agricole. Une chute qu'il fit dans une rivière, et les attaques de la goutte, dont il souffrait depuis longtemps, l'enlevèrent deux ans après.

DUPONT D'ENGLESQUEVILLE (Louis), député de 1815 à 1816, né à Douville-la-Rivière (Calvados) le 8 août 1774, mort à une date inconnue, propriétaire et maire d'Havelu, fut élu, le 22 août 1815, par 86 voix (146 votants, 244 inscrits), au collège de département, député d'Eure-et-Loir. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres législatures. Chevalier de la Légion d'honneur.

DUPONT-DESLOGES (Pierre-Louis), député de 1815 à 1816, né à Toussaint (Ille-et-Vilaine) le 29 juin 1764, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 24 juin 1833, était, avant 1789, conseiller au parlement de Bretagne. Il devint administrateur des hospices de Rennes, conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine (19 ventôse an XIII), fut élu, à la rentrée des Bourbons, député par le collège de département d'Ille-et-Vilaine, le 22 août 1815, avec 106 voix sur 194 votants et 247 inscrits, ne se représenta pas, et devint président à la cour royale de Rennes, puis premier président de la même cour. Il quitta cette dernière fonction lors de la révolution de juillet.

DUPONT-GRANDJARDIN (Joseph-François), député en 1791, né à Alençon (Orne) le 17 octobre 1742, mort à Laval (Mayenne) le 25 janvier 1794, était maire de Mayenne lors des élections à la Législative. Le 5e sur 8, il fut élu député du département (29 août 1791), par 36 voix (255 votants). Il siégea dans la majorité, fit décréter le paiement des pensions de retraite des gardes nationales, et organiser les commissaires des guerres. Il se retira à Laval après la législature.

DUPONT-MINORET (Joseph-Bernard), dé-

puté de 1830 à 1833, né à Poitiers (Vienne) le 30 mars 1774, mort à Paris le 3 septembre 1833, père de Charles Dupont (*V. p. haut*), était lui-même fils de Jacques-Pierre Dupont, président de la juridiction consulaire et député à l'Assemblée des notables en 1788. Il fonda à Poitiers une importante maison de banque, devint président du tribunal de commerce et conseiller général du département. Député, le 23 juin 1830, du 1er arrondissement de la Vienne (Poitiers), qui lui donna 227 voix sur 415 votants et 447 inscrits, il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, fut réélu le 5 juillet 1831, par 243 voix sur 465 votants, et mourut à Paris en 1833.

DUPORT (Adrien-Jean-François), député en 1789, né à Paris le 5 février 1759, mort à Appenzel (Suisse) le 15 août 1798, était, sous l'ancien régime, conseiller au parlement en la chambre des enquêtes. Il se trouvait l'un des plus jeunes magistrats de sa compagnie, lors de la lutte qui, en 1787 et 88, s'établit entre la magistrature et les ministères Calonne et Brienne, et il fut l'un de ceux qui s'y firent le plus remarquer. Elu, le 16 mai 1789, par la ville de Paris, député de la noblesse aux Etats-Généraux, il n'hésita point à prendre place parmi les partisans des idées nouvelles. Dans les premières discussions qu'il soutint, celle qui avait pour objet le secret des lettres lui fournit la matière d'un discours remarqué. Il s'éleva contre les Etats qui, sous quelque prétexte que ce soit, s'arrogent le droit de pénétrer de vive force dans la pensée et dans les cœurs. Il intervint dans la plupart des grands débats. Après avoir fait déclarer la pensée inviolable comme la propriété, il appuya le projet de renouvellement annuel de toutes les impositions, afin que les assemblées législatives en demeurassent maîtresses pour assurer la liberté. Il demanda et obtint l'abolition des costumes pour les députés; cette mesure détruisait les signes par lesquels chaque ordre s'était jusqu'alors distingué dans l'Assemblée. Il rejeta la quatrième condition d'éligibilité, consistant dans le paiement d'une imposition égale à trois journées de travail, et il fit fixer ensuite à 20 francs le prix de cette journée pour servir de base à la contribution politique. A propos des biens ecclésiastiques, il estima que le clergé n'en était que l'administrateur, et non le propriétaire. Il opina en faveur des juifs et contre l'exclusion des fonctions publiques de diverses classes de la société. Il vota l'ajournement du projet présenté par Mirabeau sur la gratuité des fonctions publiques. Mais c'est surtout en matière judiciaire que Duport se distingua par la nouveauté et la hardiesse de ses opinions. Son plan pour l'organisation de la justice donna lieu à d'intéressantes controverses: il proposait des jurés en matière civile et en matière criminelle. Fortement combattu quant à l'établissement du jury au civil, l'auteur du projet prononça un second discours touchant les moyens d'exécution et fit suivre son exposition d'une série d'articles détaillés. Dans un troisième discours il insista encore sur l'urgence de la réforme qu'il proposait, mais vainement. Après cet échec, Duport présenta à l'Assemblée un rapport sur la police de sûreté, la justice criminelle, etc., suivi d'un projet de loi rédigé en 252 articles, dont la plupart furent décrétés avec quelques amendements. Lors de la discussion du code pénal, il demanda l'abolition des lettres de grâce; mais vota contre la peine de mort, soutenant que cette peine n'est pas efficace, et que, loin de diminuer le nombre des crimes auxquels on l'applique, elle tend au contraire à les multiplier. Sur la question de l'exercice du droit de paix et de guerre, il défendit l'opinion de Mirabeau en faveur de l'attribution de ce droit à la nation, l'exercice devant en être délégué concurremment au corps législatif et au pouvoir exécutif. Duport fut un des commissaires nommés par l'Assemblée pour entendre la déclaration du roi et de la reine sur leur départ de Paris en juin 1791, et il appuya le décret des comités dans sa principale disposition, portant que le roi ne pouvait être mis en jugement pour le fait de son évasion. Il s'était séparé des Jacobins pour se réunir aux Feuillants, et était devenu un des chefs du parti que l'on appelait « constitutionnel ». Dans la discussion générale de la Constitution, il prit la parole à plusieurs reprises pour en soutenir les dispositions fondamentales. Il opina contre l'exclusion des représentants du ministère, et contre leur non-rééligibilité aux assemblées législatives, ne voulant pas, disait-il, que l'on dépouillât le peuple de son droit inaliénable de choisir ses députés comme il lui plaît. Il s'opposa à ce que les décrets du Corps législatif en matière de contributions publiques eussent le titre de loi et fussent soumis à la sanction royale. Duport fut appelé, le 15 février 1791, à la présidence de la Constituante: il l'exerça jusqu'au 27 du même mois, et, après la clôture des travaux de cette Assemblée, il fut nommé président du tribunal criminel de la Seine, fonctions qu'il abandonna à la suite des événements du dix août. Il quitta Paris au lendemain de cette journée. Peu de temps après, le 7 septembre 1792, le ministre de la justice, Danton, annonça à l'Assemblée que M. Adrien Duport venait d'être arrêté à Melun, et déclara avoir ordonné qu'on ne le transférât pas actuellement à Paris. On a prétendu que Danton, ne pouvant le mettre en liberté, mais voulant pourtant le sauver, excita une émeute dans la prison de Melun pour favoriser son évasion. Duport réussit en effet à s'échapper. Le *Moniteur* du 16 septembre 1792 contient l'extrait d'une curieuse lettre trouvée sur lui lors de son arrestation, et dont la clef n'est pas difficile à saisir. La missive porte la date de Bruxelles, 24 juillet 1792, et son auteur annonce qu'il sort à l'instant de sa deuxième conversation avec l'homme d'affaires (M. de Mercy, d'après le *Moniteur*). On y parle ensuite d'une chambre à coucher à donner au marié pour ses amis, — allusion à la création d'une Chambre haute dans la Constitution. On y vante l'efficacité des remèdes étrangers que l'on appelle des vulnéraires suisses, etc. Duport passa la frontière et se retira d'abord en Angleterre. Revenu en France après le neuf thermidor, il dut se mettre de nouveau en sûreté à la suite du 18 fructidor an V. Il se rendit alors en Suisse, où il mourut dans le plus grand dénûment, à Appenzel, d'une maladie de poitrine.

DUPORT (Bernard-Jean-Maurice), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Faverges (Haute-Savoie) le 7 août 1762, mort à Paris le 16 décembre 1832, d'une famille de fabricants en soie, était avocat au Sénat de Chambéry. Le 8 mars 1793, il fut élu, par le département du Mont-Blanc, membre de la Convention, le 8e sur 8. Assis d'abord à la Montagne, il descendit bientôt à la Plaine, et fut dénoncé pour ce fait aux Jacobins, avec les autres députés de son départe-

ment, par la Société populaire de Chambéry. Le 9 thermidor, il vota la mise hors la loi de Robespierre, puis la mise en accusation de Carrier, et fut du comité des finances.

En janvier 1795, on l'envoya en mission dans la Seine-Inférieure, et la Convention lui vota une mention honorable pour la façon dont il l'avait remplie; elle ordonna aussi l'impression du journal où il inscrivait ses dépenses quotidiennes pendant ce voyage et où l'on peut lire, à la date du 25 nivôse : « Acheté un morceau de veau, deux pains et deux bouteilles de vin, 46 livres 4 sous ; » les assignats perdaient en ce moment 95 0/0.

Duport fut élu au Conseil des Cinq-Cents en octobre suivant, par 301 voix sur 364 votants, figura dans plusieurs commissions, notamment dans celle de *la classification des lois*, qui prépara l'unification de nos codes. Réélu en avril 1797, il proposa l'interdiction de la vente des biens communaux (12 mai), qui fut votée, et demanda (4 décembre) la création d'un ministère des travaux publics et des domaines.

Sorti du Conseil des Cinq-Cents le 20 mai 1798, il fut nommé substitut du commissaire du gouvernement devant le tribunal de cassation, puis alla à Rome, en remplacement de Monge, comme commissaire de la République, et y remplit un moment les fonctions de ministre des finances; il quitta ce poste pour ne pas perdre, dit le *Moniteur*, sa qualité de Français, revint à Paris, et entra au ministère de la justice en qualité de chef de bureau. Sans emploi pendant la Restauration, il reprit sa place en 1830, et mourut deux ans après.

DUPORT (MARIE-ADOLPHE), député en 1889, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) le 28 janvier 1862, mort à Paris le 4 février 1890, propriétaire dans la Charente-Inférieure, était neveu de M. Dariste, député des Basses-Pyrénées, et cousin de M. Turrel, député de l'Aude. Le 6 janvier 1889, les électeurs de la Charente-Inférieure, ayant à remplacer le général Boulanger qui avait opté pour le département du Nord, élurent comme député M. Duport, candidat du parti républicain national (boulangiste), par 51,991 voix sur 95,529 votants et 142,424 inscrits, contre 41,097 voix au candidat du gouvernement, le comte Lemercier. M. Duport prit place à la droite bonapartiste, et vota *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

DUPORT-DUTERTRE (MARGUERITE-LOUIS-FRANÇOIS), ministre, né à Paris le 6 mai 1754, exécuté à Paris le 28 novembre 1793, était fils d'un homme de lettres collaborateur de Fréron. Partisan de la Révolution, il prit part à la prise de la Bastille (14 juillet 1789), puis fut élu membre de la municipalité de Paris et lieutenant du maire au bureau de la police. Il devint ensuite substitut du procureur-syndic de la commune. La recommandation de La Fayette le fit nommer, le 21 novembre 1790, au ministère de la justice; Louis XVI le donna pour successeur à Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. « Il fallut, dit un biographe, l'aller chercher à son troisième étage de la rue de la Sourdière pour l'installer à son poste. » Le 22 novembre, le roi annonça à l'Assemblée la nomination de Duport, au milieu des applaudissements de la gauche et des tribunes, qui saluaient le roturier arrivé aux fonctions suprêmes. Le passage de Duport-Dutertre aux affaires révéla en lui plus d'exactitude que d'intelligence ; toujours soumis à la volonté royale, « il ne s'électrisa jamais, écrit le biographe déjà cité, au contact des fortes passions et de l'éloquence révolutionnaire. » Il prit plusieurs fois la parole comme ministre à la Législative : à propos de divers décrets rendus par elle, à propos des causes qui devaient être portées devant la Haute-Cour, etc.; demanda, lors de la fuite de Louis XVI, l'autorisation de faire usage du sceau de l'Etat, et annonça, un peu plus tard, l'acceptation de la Constitution par le roi. Le 12 novembre 1791, il fit part aux députés du refus de la sanction royale au décret contre l'émigration; de violentes interpellations lui coupèrent la parole, et, dès lors, il se trouva en butte à des accusations plusieurs fois répétées. On lui reprocha de n'avoir pas exécuté la loi d'amnistie en faveur de soixante laboureurs de Périgueux, et Merlin le dénonça pour avoir créé un office de notaire et violé la loi sur l'abolition de la vénalité des offices dans l'intervalle de la sanction à la promulgation. Il dut alors rentrer dans la vie privée (22 mars 1792). Mais de nouvelles accusations furent bientôt portées contre lui. Quatre jours après le 10 août, Merlin monta à la tribune pour s'écrier que la tranchée s'ouvrait à Thionville, à Longwy, et que plus de quatre cents lettres prouvaient l'existence à Paris d'un foyer de conspirateurs et de traîtres. Après un rapport de Gohier établissant la correspondance du roi avec les princes émigrés, et le plan de contre-révolution de la cour, Robespierre et Chabot firent décréter d'accusation Bernard Montmorin, Lameth, Barnave, Duport-Dutertre, etc. Il fut conduit dans les prisons d'Orléans, puis transféré dans celles de Versailles, où il échappa aux massacres de septembre, mais pour se trouver exposé presque aussitôt à d'autres dangers. Accusé d'avoir apporté des entraves à la liberté de la presse pendant son ministère, et « d'avoir, de concert avec les magistrats perfides dont s'était entouré le dernier tyran des Français, conspiré contre la sûreté générale de l'Etat », il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté en même temps que Barnave, le 28 novembre 1793, avant d'avoir atteint sa trente-neuvième année. En entendant son arrêt il s'écria, dit-on : « Les révolutions tuent les hommes, la postérité les juge. » Sa femme se tua de désespoir, à coups de couteau, quelques jours après. Duport-Dutertre passe pour l'un des auteurs de l'ouvrage intitulé *Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté* (1790-1815).

DUPORT-LAVILLETTE (JEAN-PIERRE), représentant aux Cent-Jours, né à Grenoble (Isère) le 26 décembre 1757, mort à Grenoble le 19 avril 1826, était avant la Révolution un des avocats les plus estimés du parlement de Grenoble. Il se montra partisan des idées nouvelles, et, membre de l'administration du département de l'Isère en 1793, partisan des Girondins, il fit tous ses efforts pour entraîner son département dans le mouvement fédéraliste contre la Convention. L'influence de Français de Nantes fit échouer ses desseins, et Duport-Lavillette, emprisonné comme suspect, ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. A l'avènement du gouvernement consulaire, il

constitua entre les acquéreurs de biens nationaux une sorte d'assurance mutuelle destinée à paralyser les effets des mesures réactionnaires qu'on redoutait de Bonaparte. Libéral sous l'Empire, il fut élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de l'Isère, avec 56 voix sur 97 votants, contre 41 voix à M. Decomberousse, ancien conventionnel. Il était depuis plusieurs années bâtonnier de l'ordre des avocats à Grenoble, et conseiller général de l'Isère depuis 1813. Sous la Restauration, il fut exilé comme bonapartiste, après la tentative insurrectionnelle de Didier. Il revint à Grenoble quelques années après, comme avocat consultant. « Toutes les connaissances étaient de son ressort, a dit son collègue, M. J. Mallein, dans le discours qu'il prononça sur sa tombe : la littérature, l'histoire, la politique, les sciences physiques et mathématiques, les arts, rien ne lui était étranger. » Son fils a publié, deux ans après sa mort, parmi les manuscrits qu'il avait laissés : *Questions de droit tirées des consultations, des mémoires et des dissertations de M. Duport-Lavillette* (6 vol. — 1829).

DUPORTAIL (Louis Lebègue), ministre de la guerre, date de naissance inconnue, mort en 1802, fit à l'école de Mézières ses études militaires; mais une sédition dont il était le promoteur le fit renvoyer et enfermer quelque temps par lettre de cachet. Plus tard, il entra dans l'arme du génie, acquit la réputation d'un habile officier, s'attacha à La Fayette, avec qui il fit la guerre de l'indépendance américaine, fut nommé maréchal de camp en 1788, après avoir passé quelque temps au service du roi de Naples, et dut à l'influence de son protecteur d'être porté, le 10 octobre 1790, au ministère de la guerre. Il adressa des communications à l'Assemblée, lui rendit compte de l'exécution de ses décrets, répondit à plusieurs interpellations et se signala par une mesure diversement appréciée, en vertu de laquelle les soldats eurent permission de fréquenter les clubs et de se livrer entre eux à des discussions politiques. En janvier 1791, Duportail écrivit aux administrateurs des départements du nord et de l'est de la France pour les inviter à prendre des mesures contre l'émigration. Mais bientôt les chefs d'accusation se multiplièrent à son égard. Plusieurs fois inculpé, d'abord pour l'inexécution de l'amnistie à l'égard de quatre soldats du régiment de Rouergue, puis au sujet du défaut d'armes, accusé par les administrateurs du district de Château-Thierry d'avoir pris des mesures inconstitutionnelles, il se vit (novembre 1791) l'objet de la dénonciation formelle de Couthon et de Lacroix, comme coupable d'avoir laissé sans défense la plupart des places fortes de nos frontières. Après avoir essayé une justification maladroite, il fut obligé de donner sa démission (3 décembre 1791); il fut alors employé militairement en Lorraine; mais la majorité de la Législative lui tenait toujours rigueur, et, le 15 août 1792, sur une motion de l'abbé Fauchet, Duportail fut décrété d'accusation. Il se déroba par la fuite, resta caché à Paris pendant vingt-deux mois, et réussit à passer en Amérique. Il fut inscrit sur la liste des émigrés, et Mathieu Dumas essaya vainement, le 18 juin 1797, au Conseil des Anciens, d'obtenir sa radiation. Ce ne fut qu'après le coup d'Etat du 18 brumaire que, rappelé par Bonaparte, il se remit en route pour la France; mais la mort le frappa pendant la traversée.

DUPORTAIL (Jean-Charles-Louis-Eugène), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Bellême (Orne) le 10 mai 1813, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 13 janvier 1875, exerçait la profession d'avocat à Mortagne. Adjoint au maire de cette ville, il fut élu, le 8e et dernier de la liste, par 49,824 voix (65,515 votants et 123,713 inscrits), représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871. Il prit place au centre droit et vota avec les orléanistes : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la politique de Thiers et *pour* sa démission au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, etc. Il mourut dans la dernière année de la législature.

DUPORTAL (Pierre-Jean-Louis-Armand), député de 1876 à 1887, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 17 février 1814, mort à Toulouse le 1er février 1887, débuta dans le journalisme à dix-huit ans, et collabora sous Louis-Philippe à diverses feuilles d'opposition : le *Patriote de Juillet*, le *Gascon*, le *Mécène*, la *Revue du Midi*. Rédacteur, en 1848, de l'*Emancipation*, journal républicain socialiste, il y soutint de vigoureuses campagnes contre M. de Maupas, préfet de la Haute-Garonne sous le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, encourut plusieurs condamnations, et se vit, au lendemain du coup d'Etat de décembre 1851, inscrit un des premiers sur les listes de proscription. Transporté en Afrique, il obtint l'année suivante l'autorisation de rentrer en France, et, après avoir vainement essayé alors de faire reparaître l'*Emancipation* sous une forme littéraire, il entra, comme chef de la perception des canaux, dans la compagnie des chemins de fer du Midi. Inquiété à la suite de l'attentat d'Orsini, puis rendu à la liberté, il vint à Paris, fut secrétaire général d'une maison de banque, et dirigea ensuite en Russie et en Sardaigne divers établissements métallurgiques. La loi de 1868 sur la presse lui permit de remettre au jour, à Toulouse, l'*Emancipation*, qui fit une guerre acharnée à l'Empire. Lors du 4 septembre 1870, Armand Duportal était à Sainte-Pélagie pour délit de presse. Peu de temps après, il fut nommé préfet de la Haute-Garonne; il imprima à son administration un caractère nettement révolutionnaire, qui lui valut, en mainte occasion, le blâme et le désaveu de la délégation de Tours. Plusieurs fois Gambetta frappa de nullité les mesures prises par le commissaire général de la Défense. Bientôt d'ailleurs il résolut de lui donner un successeur. M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, fut nommé préfet à la place de M. Duportal. Mais le bruit de cette nomination ayant excité des troubles à Toulouse, le gouvernement dut laisser quelque temps encore M. Duportal à la tête du département. Il y resta jusqu'au 25 mars 1871, époque à laquelle il fut remplacé définitivement par M. de Kératry. La part qu'il prit à l'agitation provoquée par l'installation du nouveau préfet le fit traduire avec plusieurs de ses amis devant la cour de Pau; il fut, d'ailleurs, acquitté après de longs et orageux débats. Comme directeur de l'*Emancipation*, devenue en 1872 l'*Emancipateur*, il entreprit alors une série de polémiques des plus ardentes qui atti-

rèrent sur lui de fréquents procès et de nombreuses condamnations. M. Armand Duportal entra dans la vie parlementaire aux élections législatives de 1876. Précédemment, le 24 mai 1869, sa candidature radicale au Corps législatif avait été posée dans la 2e circonscription de la Haute-Garonne, mais elle avait échoué avec 3,915 voix contre 16,801 au candidat officiel, député sortant, M. de Campaigno, élu, et 12,448 à M. de Rémusat. Il n'avait pas été plus heureux en 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale. Elu comme républicain intransigeant, le 5 mars 1876, au second tour, député de la 2e circonscription de Toulouse, par 6,512 voix (11,795 votants, 18,258 inscrits), contre 3,573 à M. Oldekop, conservateur, et 1,522 à M. Benezet, opportuniste, il alla siéger à l'extrême-gauche de la Chambre, se démit de son mandat de conseiller général et de conseiller municipal de Toulouse, et vota dès lors constamment avec la fraction la plus avancée du parti républicain. Il se prononça notamment *pour* l'amnistie pleine et entière. L'un des 363 députés qui, après l'acte du 16 mai 1877, refusèrent un vote de confiance au ministère de Broglie, il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 8,246 voix (14,314 votants et 18,552 inscrits), contre 3,789 voix à M. d'Adhémar et 2,118 à M. Oldekop. Il reprit sa place à l'extrême-gauche de la Chambre, et, comme rédacteur en chef du *Mot d'ordre*, puis du *Républicain*, il attaqua en même temps avec une extrême vivacité la politique du maréchal de Mac-Mahon. Il vota *pour* la nomination de la commission d'enquête chargée de constater les abus de pouvoir commis par l'administration pendant la période électorale (15 novembre), *contre* le ministère Rochebouët (24 novembre), etc. Après l'avènement du cabinet parlementaire présidé par Dufaure, M. Duportal ne désarma point, et continua la lutte dans ses journaux, à la fois contre les conservateurs et contre les opportunistes. Directeur de la *Marseillaise*, il s'attaqua sans relâche à la politique de transactions inspirée par Gambetta, et engagea, au commencement de 1878, un débat personnel plein d'aigreur de part et d'autre avec la rédaction de la *République française*. Au cours de ce débat, le journal gambettiste crut devoir publier un document d'après lequel M. Duportal aurait autrefois demandé sa grâce à Napoléon III. Le député de la Haute-Garonne quitta alors la *Marseillaise;* mais le parti radical socialiste de Toulouse ne lui retira pas sa confiance, et fit encore triompher sa candidature, le 4 septembre 1881, au scrutin de ballottage, avec 4,618 voix sur 12,604 votants et 19,028 inscrits, contre 4,229 à M. Calès, opportuniste, et 3,623 à M. Oldekop, conservateur. Sans aborder la tribune, M. Duportal continua de donner, en toute circonstance, son suffrage aux propositions émanées de l'extrême-gauche. Il se prononça *pour* l'amnistie plénière, *pour* la liberté absolue de la presse, de réunion et d'association, *contre* la politique coloniale, etc. Toutefois, l'animosité des opportunistes à son égard parut s'atténuer lors des élections générales de 1885, entre le premier et le second tour de scrutin. M. Armand Duportal, d'abord porté sur la liste purement radicale, fut inscrit, en vue du ballottage, sur la liste dite de concentration républicaine, et fut ainsi réélu, le 7e et dernier, par 56,181 voix sur 113,803 votants et 138,226 inscrits. Après s'être prononcé à nouveau contre la politique coloniale, à propos des crédits du Tonkin et de Madagascar, et s'être associé jusqu'au bout aux votes de l'extrême-gauche, il mourut pendant la session de 1887, et fut remplacé par M. Calvinhac.

DUPOUY (Etienne-Jacques), député de 1831 à 1834, né à Dunkerque (Nord) le 9 octobre 1772, mort à Dunkerque le 1er décembre 1839, était négociant dans cette ville. Il devint vice-président, puis président de la chambre de commerce, et reçut la croix de la Légion d'honneur. Membre du conseil général du commerce, à Paris, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 6e collège du nord (Dunkerque), par 169 voix sur 291 votants et 363 inscrits, contre 111 à M. Ardéachon. Il vota avec la majorité conservatrice jusqu'à la fin de la législature, et ne se représenta point en 1834. Conseiller général du Nord.

DUPOUY (Bernard-Eugène-Alexandre), représentant de 1873 à 1875, député de 1876 à 1879 et membre du Sénat, né à Bordeaux (Gironde) le 1er juillet 1825, était fils de Jean-Césaire Dupouy, avocat, médecin-accoucheur à Bordeaux; il se fit recevoir avocat et s'inscrivit au barreau de sa ville natale (1851). Propriétaire dans la Gironde, il fut porté aux élections du 8 février 1871, sur la liste républicaine de la Gironde, qui échoua. Conseiller général pour le canton de Bourg depuis le 8 octobre 1871, il se présenta, le 27 avril 1873, pour remplacer à l'Assemblée nationale M. Journu, démissionnaire, et fut élu représentant de la Gironde par 75,153 voix (118,416 votants, 202,015 inscrits), contre 39,015 voix à M. Adrien Maître. M. Dupouy siégea sur les bancs de l'Union républicaine et vota : *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le ministère de Broglie, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. En 1875, il fut élu vice-président du conseil général de la Gironde, et se fit remarquer par la vivacité de son opposition au préfet d'alors, M. Pascal. Après la séparation de l'Assemblée nationale, il fut, sans succès, candidat au Sénat, et n'obtint des électeurs de la Gironde que 263 voix sur 675 votants. Mais la 3e circonscription de Bordeaux l'élut député, le 20 février 1876, avec 12,306 voix (19,936 votants, 27,965 inscrits), contre M. Coignet, 7,340 voix. Il fit partie de la majorité républicaine qui, après l'acte du 16 mai 1877, refusa sa confiance au ministère de Broglie. Réélu comme un des 363, le 14 octobre 1877, par 14,036 voix (22,337 votants, 29,250 inscrits), contre M. Pastoureau, 8,181 voix, il soutint le ministère Dufaure et suivit la politique opportuniste. Lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, M. Dupouy quitta le palais Bourbon pour le Luxembourg; élu sénateur de la Gironde, le 2e sur 4, par 345 voix (658 votants), il prit place à gauche et opina notamment : *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* le ministère Ferry, *pour* la loi nouvelle sur le serment judiciaire, *pour* la réforme de la magistrature, *pour* le rétablissement du divorce, etc. Il donna son approbation aux expéditions coloniales et vota les crédits du Tonkin et de Madagascar, etc. Il obtint sa réélection le 5 janvier 1888, par 701 voix sur 1,262 votants. En dernier lieu, M. Dupouy s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DUPOY DE GUITARD (Joseph), député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Tartas (Landes) le 10 novembre 1762, mort à une date inconnue, fut accusateur public près le tribunal criminel des Landes et président du tribunal civil de Dax. Le 22 germinal an V, il fut élu député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, par 149 voix sur 173 votants. Dénoncé, comme parent d'émigrés, le 8 pluviôse au VI, par les membres de l'administration centrale de son département, il fut l'objet d'un rapport favorable de Boullé (du Morbihan), qui conclut à la question préalable. Dupoy prit la parole lui-même dans la discussion : il fit observer que ses frères n'avaient pas émigré, qu'ils étaient prêtres insermentés et qu'ils n'avaient fait qu'obéir à la loi qui les déportait. Elu par le Sénat conservateur député des Landes au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, il servit en cette qualité le gouvernement consulaire et impérial, et siégea jusqu'en 1803.

DUPRAT (Jean), membre de la Convention, né à Avignon (Vaucluse) le 22 décembre 1760, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, était marchand de soieries à Avignon. Partisan de la Révolution, il fut nommé maire de cette ville, avant sa réunion à la France, et eut des démêlés avec les commissaires du roi; mais la population le rappela à son poste, et sa réinstallation fut un triomphe. Elu, le 4 septembre 1792, par les Bouches-du-Rhône, le 1er sur 11, *à l'unanimité* de 742 votants, membre de la Convention, il suivit les opinions de son ami Barbaroux. Dans le procès du roi, lorsqu'il fut question de se prononcer sur l'appel au peuple, il s'exprima ainsi :

« Je respecte également toutes les opinions. Cependant une considération nouvelle m'a frappé tout à l'heure en faveur du renvoi de notre décision à la sanction du peuple; et je dis *oui* avec d'autant plus de confiance, que *Philippe* (ci-devant duc d'Orléans) a dit *non*. Au reste, ne croyez pas que je redoute d'engager ici ma responsabilité. Lorsqu'il s'agira de prononcer la peine qu'a méritée le traître, je prouverai à l'univers que l'amour de la justice et mon dévouement à la république sont pour moi au-dessus de toutes les considérations. »

Au 3e appel nominal il répondit :

« Avons-nous sauvé la patrie, ou perdu la République? Il s'avance à grands pas le jour où ce problème important sera résolu; je l'attends sans crainte et sans remords. J'avais toujours pensé et je pense encore que les grandes considérations de compétence, de politique et de sûreté générale, qui déterminent aujourd'hui les opinions diverses, étaient toutes attachées au système de renvoi de votre décision à la sanction du peuple. Ce système est renversé. J'ignore ce que nous avons à craindre ou à espérer du système contraire. Je respecte souverainement le vœu de la majorité, et je trouve écrite dans le livre de la loi ma réponse à l'interpellation qui m'est faite en cet instant. On sera peut-être étonné de me voir en conformité de vœu avec un opinant que j'ai combattu mardi; ce qui me rassure, c'est que mes commettants et la postérité ne croiront pas à l'identité de nos motifs. Citoyens, je me crois obligé d'opiner ici, comme je l'eusse fait dans les assemblées primaires, si la Convention nationale eût témoigné au peuple plus de confiance en sa sagesse et ses vertus. Je condamne à mort Louis le traître. Puisse son sang satisfaire la justice éternelle, et son supplice porter l'effroi dans l'âme de tous ceux qui peuvent espérer de lui succéder! Je prévois aussi que l'exécution de ce jugement hâtera les sinistres projets des ambitieux conjurés. Eh bien! c'est pour les rendre moins funestes que je veux presser leurs téméraires efforts. Il me tarde de voir éclore leurs complots ourdis dans les ténèbres. Qu'il se montre donc à découvert ce Cromwell dont on nous menace! Je provoque sur moi toute sa colère, je brave ses satellites et leurs poignards; et si la République ne triomphe pas des rois coalisés, si les amis de la tyrannie, si les anarchistes, si les Catilina pouvaient l'emporter sur les nombreux défenseurs des droits du peuple, citoyens, je vous apprendrai comment un Français doit mourir quand la liberté est perdue. En donnant mon opinion pour la mort du coupable, je demande que la Convention nationale s'occupe sans délai de la question de savoir s'il doit rester encore sur le sol français un seul rejeton de la famille royale. »

Il provoqua de violents murmures, le 29 avril 1793, en dénonçant son frère, révolutionnaire d'Avignon, comme « mauvais père, mauvais ami, mauvais frère. » Il dénonça encore deux de ses collègues, Moïse Bayle et Boisset, et devint secrétaire de la Convention. Mais ses relations étroites avec le parti girondin le firent décréter d'arrestation le 3 octobre 1793 et condamner à mort le 29, avec Brissot, Vergniaud, Gensonné, etc. Il marcha à l'échafaud en chantant la *Marseillaise*, à côté de Mainvieille, son compatriote, son ami, son collègue à la Convention, et, assure la chronique du temps, l'amant de sa femme. Après le 9 thermidor, la Convention accorda un secours à sa veuve et à ses enfants.

DUPRAT (Pierre-Louis), député aux Cinq-Cents, né à Tartas (Landes) le 30 décembre 1760, mort à Bordeaux (Gironde) le 31 août 1840, exerçait la profession d'avocat. Accusateur public pendant la période révolutionnaire, il fut, le 24 vendémiaire an IV, élu député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, par 111 voix sur 207 votants. Il prit fréquemment la parole dans cette assemblée, dont il fut secrétaire; les questions de droit et de législation surtout l'amenèrent à la tribune ; il intervint dans les débats sur la répartition de l'emprunt forcé, sur le mode de jugement des prises maritimes, sur l'arbitrage forcé et les tribunaux de famille, sur les délits des commissaires du pouvoir exécutif, sur le droit de successibilité des enfants naturels, etc. Il donna son opinion touchant l'organisation de la haute-cour nationale, et sur le recours en cassation contre ses jugements; fit fixer les vacances des tribunaux civils, et excita des murmures en votant la mise en liberté des prêtres détenus. Il demanda que le divorce ne fût plus permis pour incompatibilité d'humeur, etc. Son attitude favorable en plusieurs circonstances au parti de la contre-révolution, le fit comprendre sur la liste de proscription au 18 fructidor; il y fut maintenu, malgré une réclamation de Labrouste, et ne rentra plus dans la vie politique.

DUPRAT (Charles), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montluçon (Allier) le 5 novembre 1763, mort à une date inconnue, était fils d' « Etienne Duprat, seigneur de Marcoin, conseiller du roi et son procureur aux traites foraines de Montluçon, et de dame Marie Bourel ». Il était juge de paix à Montluçon, lorsque cet arrondissement, par 30 voix sur

57 votants et 101 inscrits, le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours. Là se borna son rôle politique.

DUPRAT (Raymond, baron), député de 1831 à 1848, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 17 septembre 1782, mort à Moissac le 20 avril 1861, débuta, en 1809, comme auditeur au Conseil d'Etat. L'année suivante, il entra dans l'administration militaire comme inspecteur général des vivres de la guerre, et garda cette situation jusqu'à la chute du gouvernement impérial. Un recueil de biographies, rédigé par des royalistes, énonça en ces termes l'évolution de M. Duprat sous la Restauration : « Sans oublier ce qu'il devait de gratitude et de respect au prince qu'il avait servi, il sourit au retour de nos rois comme à un événement providentiel, qui rendait au pays la paix et le régime constitutionnel. » Nommé sous-préfet de Moissac le 20 septembre 1820, il resta dans l'administration jusqu'après la révolution de juillet : il fut, toutefois, relevé de ses fonctions en 1831. Il devint peu de temps après conseiller général de Tarn-et-Garonne. Le 5 juillet 1831, il fut élu pour la première fois député du 4e collège de ce département (Moissac), avec 148 voix (260 votants, 387 inscrits), contre 108 à M. Chabrié. Il prit place parmi les conservateurs et se mêla surtout aux discussions qui avaient trait aux finances, à l'administration, aux travaux publics, à la comptabilité. Le baron Duprat fit partie de la Chambre jusqu'aux journées de février, ayant été successivement réélu : le 21 juin 1834, par 180 voix (301 votants, 381 inscrits), contre 102 à M. d'Escayrac de Lauture; le 4 novembre 1837, par 213 voix (302 votants, 445 inscrits), contre 82 à M. Detours; le 2 mars 1839, par 200 voix sur 257 votants; le 9 juillet 1842, par 250 voix (363 votants, 482 inscrits), contre 109 à M. Arago ; enfin, le 1er août 1846, par 319 voix (390 votants, 559 inscrits), contre 64 à M. Arago. — Chevalier de la Légion d'honneur.

DUPRAT (Pierre-Pascal), représentant en 1848 et 1849, de 1871 à 1875, député de 1876 à 1881, né à Hagetmau (Landes) le 24 mars 1815, mort en mer, à bord du *Niger*, le 17 août 1885, fit ses études au séminaire d'Aire-sur-l'Adour, qu'il quitta pour voyager en Allemagne. De retour en France, il se consacra d'abord à l'enseignement, occupa une chaire de professeur d'histoire à Alger, et revint à Paris prendre part dans la presse au mouvement démocratique qui marqua les dernières années du règne de Louis-Philippe. Collaborateur de la *Réforme*, directeur de la *Revue indépendante* (1847), il applaudit à la révolution de février, seconda Lamennais dans la fondation du journal le *Peuple Constituant*, et brigua, lors des élections à l'Assemblée constituante, les suffrages de ses compatriotes des Landes ; ce département le nomma représentant, le 23 avril 1848, le 6e sur 7, par 30,710 voix. M. Pascal Duprat siégea à la gauche modérée, et se signala, dès le début, par son ardeur à combattre le socialisme et le parti de la Montagne. Il fut, avec MM. Sénard, Billault, d'Aldelsward, un des principaux membres de la réunion dite « du Palais-National », qui fit une guerre constante à la commission exécutive. C'est au nom de ce groupe politique que M. Pascal Duprat, dans la séance permanente du 23 juin 1848, prit l'initiative d'une demande de mise en état de siège de Paris. « Je viens, dit-il, soumettre à la Chambre une proposition qui nous a été inspirée par la gravité des circonstances. Les discours sont inutiles; il nous faut, aux uns et aux autres, des actes, des actes énergiques, des actes qui répondent aux besoins de la situation et aux besoins de la République. Voici le texte : « L'Assemblée nationale décrète : *Article unique :* Paris est mis en état de siège; tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains du général Cavaignac. » La motion souleva dans l'Assemblée une sensation profonde; elle fut d'abord assez mal accueillie, et plusieurs représentants, entre autres Germain Sarrut, protestèrent au nom des souvenirs de 1832. « On hésitait beaucoup, a écrit Daniel Stern (Madame d'Agoult), à prendre une mesure de cette gravité qui paraissait à bien des consciences une violation manifeste du principe républicain. D'ailleurs, M. Pascal Duprat n'avait pas d'autorité dans la Chambre, et vraisemblablement sa proposition aurait été rejetée, si M. Bastide n'était monté à la tribune pour l'appuyer dans les termes les plus pressants. » Le décret de la mise en état de siège de Paris fut donc voté, *par assis et levé*, à une assez grande majorité. Cette mesure détermina la retraite immédiate de la commission exécutive. Le 9 août 1848, M. Pascal Duprat présenta à l'Assemblée un amendement tendant à « l'abolition de toutes les lois relatives au cautionnement et à la responsabilité du gérant. » Cet amendement fut repoussé et une loi fut aussitôt adoptée, qui rétablissait, au contraire, les cautionnements des journaux quotidiens dans les départements de la Seine et de Seine-et-Marne, à 24.000 francs pour les journaux paraissant deux fois par semaine, 18.000 francs pour les journaux hebdomadaires, etc. M. Pascal Duprat eut une part directe, comme rapporteur de la commission, à l'abolition du décret du gouvernement provisoire qui avait fixé à dix heures la journée de travail ; il fit porter cette journée à douze heures, après une discussion où il eut Pierre Leroux pour contradicteur. Il vota ensuite : *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour : Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie. Il se rapprocha de la gauche après l'élection de L.-N. Bonaparte, dont il combattit la politique, se prononça *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, et obtint, le 13 mai 1849, sa réélection comme représentant des Landes à la Législative, le 2e sur 6, par 27,163 voix (49,762 votants, 82,019 inscrits). M. Pascal Duprat fit dans les rangs de la gauche et à la tribune de l'assemblée une vive opposition au gouvernement présidentiel, vota *contre* les lois répressives adoptées par la majorité monarchiste et visant l'instruction publique, la liberté de la presse, le droit de réunion, etc.; protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et fut arrêté alors, détenu quelque temps à Paris, puis exilé en Belgique. Il y publia un volume de philosophie politique : *De l'Etat, sa place, son rôle* (1852), et fonda la revue la *Libre Recherche*. Il vécut quelques années en Suisse, et devint professeur à l'Académie de Lausanne; de là il passa en Italie et habita Naples et Turin. Lors des premières élections au Corps législatif (29 février 1852), 222 voix indépendantes s'étaient comptées sur son nom dans la première circonscription des Landes; le 2e collège du même département lui donna, le 24 mai 1869, 4,932 voix contre 27,030 au candidat officiel, M. Darracq, élu. Au 4 septembre 1870, il refusa le poste de ministre plénipotentiaire à

Athènes pour solliciter un nouveau mandat législatif. Aux élections générales du 8 février 1871, il obtint dans les Landes, sans être élu, 16,433 voix sur 54,902 votants. Ce fut l'élection complémentaire du 2 juillet qui l'envoya à l'Assemblée nationale. Il réunit alors 33,309 voix (55,536 votants, 84,844 inscrits), et alla prendre place à gauche. M. Pascal Duprat se mêla activement à la plupart des grands débats parlementaires de cette époque. En décembre 1871, à l'occasion de la prise de possession de leurs sièges par le prince de Joinville et le duc d'Aumale, il provoqua, en leur rappelant leurs engagements, une séance des plus orageuses. Il soutint le gouvernement de Thiers, vota, au 24 mai, *contre* la démission du chef du pouvoir exécutif, combattit le ministère de Broglie, se prononça *contre* la loi sur les maires, etc., et vota toutes les mesures qui aboutirent à l'adoption de la Constitution de 1875. M. Pascal Duprat attacha son nom, le 11 février de cette année, à un amendement célèbre portant que le futur Sénat serait électif et nommé comme la Chambre des députés, par le suffrage universel : cet amendement eut l'étrange fortune d'être adopté séance tenante par la majorité, puis rapporté le lendemain, et tenu pour non avenu. Aux élections du 20 février 1876, M. Pascal Duprat se présenta comme candidat républicain dans l'arrondissement de Saint-Sever; mais il échoua avec 5,679 voix contre 10,013 à M. de Laborde, élu, et 2,793 à M. Sourigues. Il chercha alors une revanche dans le 17ᵉ arrondissement de Paris, qu'il habitait, et s'y porta candidat en remplacement de M. Edouard Lockroy, qui venait d'opter pour Aix. Après une lutte très vive, il l'emporta au second tour, le 30 avril 1876, et fut élu par 6,005 voix (14,269 votants, 20,543 inscrits), contre M. Chabert, socialiste, 5,578, et M. Desprès, conservateur, 2,529. Il fut des 363 et reçut comme tel, du 17ᵉ arrondissement, la confirmation de son mandat, le 14 octobre 1877, par 12,824 voix sur 16,982 votants (20,559 inscrits), contre 3,775 au baron Servatius. Inscrit à la gauche républicaine, il s'associa à tous les votes de la majorité, appuya les invalidations qu'elle prononça, soutint le ministère Dufaure et prêta son concours à la politique opportuniste. En février 1881, il prononça un discours important sur l'attitude de la France dans les affaires de Grèce. Non réélu en août suivant, il fut nommé ministre plénipotentiaire au Chili. Comme il retournait à son poste après un séjour en France nécessité par son état de santé, il mourut pendant la traversée (août 1885). Comme publiciste, on lui doit plusieurs ouvrages de critique et d'histoire : *Timon et sa logique* (1845); *les Encyclopédistes*, leurs travaux, leurs doctrines et leur influence (1865); les *Révolutions* (1870), etc. Il dirigea, depuis 1870, le journal le *Peuple souverain*, puis une petite feuille quotidienne intitulée le *Nouveau journal*.

DUPRAT. — *Voy.* BARBANÇON (COMTE DE).

DUPRÉ (JOSEPH), député en 1789, né à Carcassonne (Aude) le 25 novembre 1742, mort à Carcassonne le 26 mai 1823, était fils de Pierre Dupré, premier consul de Carcassonne et député aux Etats de Languedoc. Négociant dans sa ville natale, il fut (25 mars 1789) élu député du tiers aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de Carcassonne. Il prit part à peu près exclusivement aux débats sur des questions d'affaires, parla contre le privilège exclusif de la Compagnie des Indes, et vota pour l'attribution à tous les ports de la liberté du commerce. Il fut maire de Carcassonne en 1792. Partisan très modéré de la Révolution, il dut se cacher en 1793, et devint, après le 9 thermidor, membre du conseil supérieur du commerce. On a de lui quelques mémoires traitant de questions industrielles.

DUPRÉ (GASPARD-CÉLESTIN-JOSEPH), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Mons (Belgique) le 18 avril 1761, mort à Liège (Belgique) le 29 septembre 1836, avocat à Namur, y exerça les fonctions de commissaire du gouvernement français près le tribunal de première instance. Le 9 thermidor an XI, il fut élu, par le Sénat, député au Corps législatif, et réélu par le même corps électoral le 18 février 1808 ; il représenta jusqu'en 1814 le département de Sambre-et-Meuse. A cette époque, il rentra en Belgique, où il vécut jusqu'en 1836.

DUPRÉ (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Lizier (Ariège) le 3 octobre 1765, mort à une date inconnue, appartint à la magistrature impériale. Président du tribunal de Saint-Girons, il fut élu représentant à la Chambre des « Cent-Jours » le 14 mai 1815, par l'arrondissement de Saint-Girons, avec 54 voix sur 79 votants, contre 24 à M. Pagès, procureur impérial. — Ses fonctions de magistrat lui furent conservées sous la Restauration.

DUPRÉ (JOSEPH-LÉO), représentant en 1849, né à Carcassonne (Aude) le 6 août 1808, mort à Saint-Jean (Aude) le 16 juillet 1882, fils d'un agriculteur distingué, étudia le droit et, après avoir plaidé à Carcassonne, entra (1836) dans la magistrature comme substitut à Espalion; il passa la même année à Carcassonne, fut nommé procureur du roi à Perpignan (1841), puis à Carcassonne (1843), où il fut élu membre du conseil général de l'Aude (1845). Il venait d'être nommé avocat général à la cour de Riom, quand la révolution de février 1848 le rendit à la vie privée. L'année suivante (13 mai 1849), les électeurs conservateurs monarchistes de l'Aude envoyèrent M. Dupré à l'Assemblée législative, le 6ᵉ et dernier de la liste, par 33,093 voix (70,434 votants, 88,291 inscrits). Il prit place dans la majorité, vota l'expédition romaine, la loi sur l'enseignement, etc., et appuya la politique présidentielle. Membre de la commission exécutive en décembre 1851, il rentra bientôt dans la magistrature comme premier avocat général à la cour de Bordeaux (1852), passa procureur général à celle d'Agen en décembre 1853, et fut appelé, en mars 1863, aux mêmes fonctions à celle de Toulouse. Il donna sa démission en septembre 1870, et se retira dans ses domaines de l'Aude, où il s'occupa jusqu'à sa mort d'améliorations agricoles. — Commandeur de la Légion d'honneur.

DUPRÉ (GERMAIN), membre du Sénat, né à Argelès-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 10 janvier 1811, « fils de Jacques Dupré et de Marie-Anne Ducot, » étudia la médecine à Montpellier, et reçu docteur (1834), puis agrégé, devint professeur de clinique médicale à la Faculté de cette ville. Le canton de Tarbes le nomma, en 1871, membre du conseil général des Hautes-Pyrénées. D'abord vice-président de cette assemblée, puis président, il se présenta une première fois, sans succès, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, comme candidat républicain, dans les Hautes-Pyrénées; il obtint 265 voix. Il entra au Sénat lors du

renouvellement du 8 janvier 1882, avec 371 voix sur 530 votants. Il siégea à gauche, vota *pour* la réforme judiciaire, *pour* le divorce, *pour* la politique opportuniste et les divers ministères de gauche qui se sont succédé. En dernier lieu il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). On cite de lui des *Considérations cliniques sur les fluxions de poitrine de nature catarrhale* (1860), et un ouvrage sur la *Liberté de l'enseignement médical* (1865). Correspondant de l'Académie de médecine et chevalier de la Légion d'honneur.

DUPRÉ DE BALLAY (Marie-Alexandre), député en 1789, né à Stenay (Meuse) le 15 mars 1757, mort en 1830, était, sous l'ancien régime, procureur du roi au bailliage de Varennes-en-Clermontois. Elu, le 1er avril 1789, par le bailliage de Verdun, député du tiers aux Etats-Généraux, il ne resta dans l'Assemblée que jusqu'au 14 janvier 1790, époque à laquelle il donna sa démission, sans avoir signalé son court passage à la Constituante par aucun acte intéressant.

DUPRÉ DE SAINTE-MAURE (Jean-Pierre-Emile), député de 1807 à 1811, né à Carcassonne (Aude) le 10 juin 1772, mort à Perreux (Yonne) le 22 juillet 1854, était fils de Nicolas Dupré, traducteur de Milton, directeur de l'Académie de médecine, et intendant de Guyenne de 1776 à 1785. Il fut élevé par l'abbé Dupont des Jumeaux et suivit la carrière de la magistrature; il était, en 1789, conseiller de grand'-chambre au parlement de Paris. La suppression des parlements le fit entrer dans l'armée. Adjudant-major du 4e bataillon de l Aude, il fut nommé substitut du procureur de la commune de Carcassonne, puis passa à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, et devint aide-de-camp du général d'Hargenvilliers. En 1805, il fit jouer sur le théâtre de la rue de Chartres un vaudeville intitulé : *la Jeunesse de Préville;* la même année (27 septembre), il devint secrétaire des commandements de la princesse Pauline Borghèse, et, le 17 février 1807, fut élu, par le Sénat conservateur, député de l'Aude au Corps législatif; il en sortit en 1811. Nommé sous-préfet de Beaune (8 avril 1813), il adhéra au retour des Bourbons, et reçut de Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur. Il se retira de la politique aux Cent-Jours, puis il alla en Russie en 1819, et revint mourir dans l'Yonne. On a de lui : *Essai sur les relations commerciales du département de l'Aude* (1808). — *Hier et aujourd'hui* (1818). — *Anthologie russe* (1823).

DUPUCH (Elie-Louis), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né en 1746, mort à une date inconnue, résidait à la Basse-Terre (Guadeloupe) au moment de la Révolution. Cette colonie l'élut, le 28 octobre 1792, à la Convention nationale, où il fut admis à siéger le 18 septembre 1793, et où il se fit peu remarquer. Le 4 brumaire an IV, Dupuch entra, de droit, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens. Il fut un des secrétaires de cette assemblée, où il siégea jusqu'en l'an VII.

DUPUIS (Antoine), député en 1789, né à Gorenflos (Somme) le 27 octobre 1750, mort en 1819, était curé d'Ailly-le-Haut-Clocher (Somme), lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Ponthieu. Il suivit obscurément la majorité de son ordre; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DUPUIS (Charles-François), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Trye-Château (Oise) le 26 octobre 1742, mort à Is-sur-Tille (Côte-d'Or) le 29 septembre 1809, était fils d'un instituteur qui lui apprit l'arpentage. Remarqué par le duc de La Rochefoucauld, il fut placé par lui comme boursier au collège d'Harcourt, revêtit l'habit ecclésiastique, et fut nommé, à la fin de ses études, professeur de rhétorique au collège de Lisieux, à Paris. En 1770, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Il quitta le costume ecclésiastique, se maria en 1775, et fut chargé, cette même année, de composer le discours latin pour la distribution solennelle des prix de l'Université de Paris, en présence du parlement. En 1780, il prononça, au nom de l'Université et en latin, l'éloge funèbre de l'impératrice Marie-Thérèse. Il s'adonna alors à l'étude des mathématiques, de l'astronomie et de l'antiquité, conçut le plan de son célèbre ouvrage : l'*Origine de tous les cultes*, et, retiré à Belleville, établit dans sa maison, dès 1778, le premier télégraphe aérien, dont les frères Chappe devaient un peu plus tard vulgariser l'application. Professeur d'éloquence latine au collège de France en 1787, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1788, il fut nommé, en 1790, par le département de Paris, commissaire de l'instruction publique. Le 15 septembre 1792, il fut élu 1er député suppléant de Seine-et-Oise à la Convention, par 359 voix sur 682 votants, et fut admis à siéger tout de suite en remplacement de Barère de Vieuzac, qui avait opté pour les Hautes-Pyrénées; il prit place parmi les modérés. Dans le procès de Louis XVI, au 1er appel nominal (sur la culpabilité du roi), il répondit : « Comme juge, je ne puis voter; comme homme, je suis convaincu; comme représentant du peuple, également convaincu, je dis *oui*. » Il dit au 3e appel nominal : « Je ne concourrai pas de mon vœu à priver le peuple d'un otage important qu'il aura le droit de vous demander un jour. Je vote pour la détention. » Après la condamnation, il vota pour le sursis. Il courut des dangers sous la Terreur, ne dut la liberté qu'au 9 thermidor, et fut élu, le 12 ventôse an III, secrétaire de la Convention; il présenta (26 ventôse) une motion longuement motivée relative aux dénonciations contre les « terroristes »; déposa (18 germinal) un projet sur la garantie des dettes de l'Etat, sur l'épuration des administrations de la République « d'où seront exclus tous les hommes ineptes ou intrigants », sur la création de tribunaux de comptabilité pour faire rendre des comptes aux dilapidateurs, sur l'extension à donner à « la Constitution démocratique de 1793, afin que le peuple français rentre le plus tôt possible dans l'exercice de tous ses droits ». La Convention ordonna l'impression du projet. Le 21 germinal, la Convention désigna Dupuis pour aller assurer dans les départements l'exécution des lois relatives à l'instruction publique. Le 21 fructidor, le sieur H. Agasse, imprimeur-libraire, fit hommage à la Convention du premier exemplaire de l'*Origine de tous les cultes* ou *Religion u[illegible]elle*, par le citoyen Dupuis, député.

Le 26 vendémiaire an IV, Dupuis fut élu député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents par 144 voix sur 205 votants. Le 19 brumaire, il appuya un projet relatif aux déserteurs et termina ainsi son discours :

« Je voudrais également que tout citoyen de la première réquisition, qui n'aurait pas rejoint ses drapeaux à un terme donné, fût proclamé infâme, son nom attaché sur un poteau de sa commune, et qu'après avoir été mis aux fers dix ans, il fût flétri et banni à perpétuité. Songez que les Germains dont les Francs descendaient, noyaient sous une claie les lâches et les infâmes. Voulez-vous rester libres? Flétrissez tout homme qui n'est pas déterminé à mourir pour la patrie : autrement vous n'avez de république qu'en duvets, et de liberté qu'en effigie. C'est surtout à votre jeunesse que vous devez donner de grandes leçons. La mort du fils de Pontius fut une grande leçon pour cette jeunesse romaine, qui, accoutumée au luxe des cours, voulait ramener le règne des rois; votre jeune chouannerie a grand besoin de pareils exemples. Donnez des fers à ceux qui veulent des maîtres, et que ceux qui n'en veulent pas aillent combattre les rois. »

Le 27 ventôse, il défendit le projet de Louvet sur la liberté de la presse, et réclama (21 thermidor) la publicité de la discussion sur les finances. Lors de la réorganisation de l'Institut (29 brumaire an IX), il fit partie des 48 premiers membres de cette réinstitution : il fut aussi candidat au Directoire. Favorable au coup d'État de brumaire, il fut choisi par le Sénat conservateur comme député de Seine-et-Oise au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII); il le présida quelque temps, y siégea jusqu'en l'an XI, fut candidat au Sénat conservateur, sans y entrer, et fut nommé membre de la Légion d'honneur. On a de lui, outre l'*Origine de tous les cultes*, œuvre dans laquelle il prétend expliquer subtilement, par des observations astronomiques et notamment par l'étude du zodiaque, tous les mythes religieux, un *Mémoire sur l'origine des constellations et sur l'explication de la Fable par le moyen de l'astronomie* (1781). — *Dissertation sur le zodiaque de Denderah* (1822), et des *Mémoires* dans le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions*.

DUPUTZ (Pierre-Edouard), représentant en 1849, né à Bordeaux (Gironde) le 12 janvier 1812, mort à Fezensac (Gers) le 5 mai 1883, était négociant à Coudom. Républicain, il fut élu comme tel, le 13 mai 1849, représentant du peuple à l'Assemblée législative par le département du Gers, le 6e sur 7, avec 30,526 voix (70,087 votants, 93,572 inscrits). Il siégea à gauche et vota le plus souvent avec la Montagne: *contre* l'expédition romaine, *contre* les lois sur l'enseignement et le suffrage universel, etc. Il quitta la vie politique en 1851.

DUPUY (Jean-Baptiste-Claude-Henri), député en 1791, et membre de la Convention, né à Montbrison (Loire) le 18 août 1759, mort à une date inconnue, exerçait, sous l'ancien régime, la profession d'homme de loi. Il embrassa le parti de la Révolution et devint juge au tribunal de district de Montbrison. Le 31 août 1791, il fut élu député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 3e sur 15, par 393 voix sur 731 votants. Il siégea au côté gauche, et, le 4 septembre 1792, fut élu par le même département, membre de la Convention, le 2e sur 15, avec 847 voix sur 873 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 3e appel nominal : « Je dis la mort. » Il remplit à Lyon, en 1793, une courte mission, et disparut de la scène politique après la session. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se retira près du lac de Constance, et mourut en exil.

DUPUY (André-Julien, comte), sénateur et pair de France, né à Brioude (Haute-Loire) le 13 juin 1753, mort à Paris le 6 janvier 1832, entra d'abord dans la magistrature, et fut conseiller au Châtelet de Paris jusqu'à la Révolution. En 1790, il fut envoyé dans l'Inde comme intendant général, en résidence à l'Ile-de-France, et s'y fit remarquer comme administrateur. Rappelé en France en l'an VIII, il fut mêlé aux négociations de la paix d'Amiens, fut nommé conseiller d'Etat, membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), et commandeur (25 prairial suivant). Membre du Sénat conservateur (28 mars 1806), comte de l'Empire (26 avril 1808), il adhéra à la première Restauration, fut créé pair de France par le roi (4 juin 1814), et nommé en 1816 gouverneur général des Indes françaises. Il ne montra peut-être pas, dans ces fonctions qu'il occupait pour la seconde fois, la fermeté qu'exigeaient les circonstances et la politique envahissante de l'Angleterre; aussi fut-il rappelé en 1826. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DUPUY (Louis-Emmanuel-Marie), représentant aux Cent-Jours, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 17 avril 1777, mort à Toulouse le 25 juillet 1845, était fils de Jean Dupuy et de Magdeleine Barthe. Il suivit la carrière militaire; il était adjudant-commandant à Toulouse, quand il fut, le 16 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de la Haute-Garonne, avec 33 voix sur 48 votants et 250 inscrits. Le *Moniteur* est muet sur son rôle dans cette assemblée. Le 31 décembre 1826, il fut admis à la retraite comme colonel d'état-major en non-activité.

DUPUY (Jean), député de 1816 à 1822, né à Cognac (Charente) le 1er mars 1756, mort à Cognac le 10 mai 1831, était le fils aîné de Jean Dupuy, avocat à la Cour, et d'Anne-Guillemette Roy; il eut pour parrain Jean Dupuy, receveur des eaux et forêts, son aïeul, et pour marraine dame Julie Duqneyroix, son aïeule maternelle. Il étudia le droit et se fit recevoir avocat. En 1796, il fonda à Cognac une importante maison de commerce, sous la raison sociale *Otard, Dupuy et Cie*. Le 4 octobre 1816, il fut élu député, au collège de département de la Charente, par 107 voix (210 votants, 280 inscrits), et siégea jusqu'en 1822 parmi les royalistes. Chevalier de la Légion d'honneur. Sa fille avait épousé M. d'Alès, sous-préfet de Cognac.

DUPUY (Charles-Hyacinthe), représentant en 1871, né à Carpentras (Vaucluse) le 11 septembre 1801, mort le 1er février 1876, prit à Nyons, en 1825, la direction d'une institution. Il collabora à plusieurs journaux républicains, au *Progrès du Midi*, au *Censeur* de Lyon, créa à Avignon, en 1844, l'*Ami des instituteurs et des élèves*, fonda (1850) le *Semeur républicain* des Bouches-du-Rhône, le *Suffrage universel* à Montpellier, et, en 1871, la *Feuille de Jean-Pierre André*, à Nyons, qui eut un grand succès. Aux élections du 2 juillet 1871, pré-

senté comme candidat républicain, en remplacement de M. Lamorte dont l'élection avait été annulée, il fut élu représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale par 46,483 voix sur 65,865 votants et 100,516 inscrits. Membre de l'Union républicaine, il vota *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le message du 13 novembre, *pour* l'amendement La Fayette, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le 24 mai, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, *contre* le maintien de l'état de siége, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie. Il mourut dans les derniers jours de la législature.

DUPUY (Destin-Décadi-Magloire), député de 1885 à 1889, né à Bosmont (Aisne) le 15 octobre 1848, docteur en médecine, était maire de Vervins et conseiller général de l'Aisne pour ce canton, lorsqu'il se présenta, d'abord sans succès, aux suffrages des électeurs du département. Le 26 novembre 1882, il réunit comme candidat radical, dans la 1re circonscription de Vervins, 5,317 voix contre 7,136 à M. Sandrique, opportuniste. Il s'agissait de remplacer M. Soye, décédé. Inscrit sur la liste opportuno-radicale de l'Aisne, M. Dupuy fut plus heureux, le 4 octobre 1885, et devint député, au 2e tour de scrutin, le 6e sur 8, avec 63,517 voix (117,821 votants, 147,808 inscrits). Membre de la gauche radicale, il a voté avec ce groupe politique, notamment dans la dernière session : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. Il s'est fait remarquer surtout par l'interruption qu'il lança au cours de la discussion sur les poursuites contre le général Boulanger : « En politique, s'écria-t-il, il n'y a pas de justice! »

DUPUY (Charles-Alexandre), député de 1885 à 1889, né au Puy (Haute-Loire) le 5 novembre 1851, fils d'un huissier de la préfecture du Puy, passa par l'Ecole normale supérieure, en sortit agrégé de philosophie (1874) et fut professeur à Nantua, à Aurillac et aux lycées d'Auch, du Puy (1876) et de Saint-Etienne (1880). Inspecteur d'Académie dans la Lozère, puis dans le Calvados, il devint, en 1884, vice-recteur de l'académie d'Ajaccio. Ses relations avec le parti républicain opportuniste le firent admettre, en octobre 1885, sur la liste de ce parti dans la Haute-Loire; il fut élu, le 1er sur 5, par 36,038 voix (70,769 votants, 86,398 inscrits), prit place à l'Union des gauches, et suivit les inspirations de M. Jules Ferry. Il prit part à diverses discussions, notamment sur l'instruction publique, la loi militaire et la retraite des fonctionnaires. En juin 1887, il fit à la tribune l'apologie du service de trois ans. Après avoir prêté son concours aux ministères Rouvier et Tirard, il s'est prononcé, dans la dernière session de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DUPUY. — *Voy.* Belveze (de).

DUPUY DE LOME (Stanislas-Charles-Henry-Laurent), député de 1869 à 1870, sénateur inamovible de 1877 à 1885, né à Ploemeur (Morbihan) le 15 octobre 1816, mort à Paris le 1er février 1885, était fils d'un ancien officier de marine. Elève de l'Ecole polytechnique, il en sortit en 1837 dans le génie maritime, passa sous-ingénieur de 2e classe (16 novembre 1841), fut envoyé (1842) en Angleterre par le gouvernement pour y étudier la construction des navires en fer, résuma ses observations dans un *Mémoire* (1844), et fut chargé de construire à Toulon l'aviso *le Caton*, le premier navire en fer de notre flotte. Nommé ingénieur de 2e classe le 28 septembre 1848, il dirigea le service des navires à vapeur à Toulon, organisa les chantiers de Castigneau, et donna (1848) les plans du *Napoléon*, vapeur à grande vitesse, qui lui valurent la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855. Ingénieur de 1re classe (25 septembre 1853), il réorganisa les chantiers de la Ciotat, créa le type des paquebots à grande vitesse de la Compagnie des Messageries impériales, fut appelé (1er janvier 1857) à la direction des constructions navales et du matériel au ministère de la Marine, transforma les anciens bâtiments à voiles en navires à vapeur au moyen de l'allongement par le centre, donna, en faisant construire *la Gloire*, le type des nouveaux bâtiments cuirassés, fut nommé (1er janvier 1861) conseiller d'Etat hors section, et chargé de défendre devant les Chambres le budget de la marine. Membre de l'Académie des sciences (3 mai 1866), inspecteur général du matériel de la marine (9 mars 1867), il fut élu, le 24 mai 1869, député au Corps législatif par la 2e circonscription du Morbihan, avec 25,635 voix sur 29,021 votants et 42,404 inscrits, contre 3,374 voix à M. Villers. Il y soutint la politique impériale jusqu'au 4 septembre 1870, fut nommé, au commencement de la guerre franco-allemande, membre du comité de défense, et tenta d'exécuter, pendant le siége de Paris, un ballon dirigeable, qui ne put être lancé avant la capitulation. Il s'occupa, en 1875, d'un projet de nouveau port à Calais pour l'embarquement des trains de chemins de fer. Candidat conservateur malheureux à Dunkerque lors des élections législatives du 20 février 1876, il fut élu par le Sénat, le 10 mars 1877, sénateur inamovible, avec 142 voix contre 140 à M. Alfred André, républicain, en remplacement du général Changarnier, décédé. Il siégea dans le groupe bonapartiste, et vota avec lui *pour* le gouvernement du 16 mai et *contre* les ministères républicains qui lui succédèrent. En février 1881, il contribua, par un discours favorable, au vote de la loi sur la marine marchande, qui diminuait de moitié la prime à la navigation pour les navires de construction étrangère, et combattit (février 1884) le maintien de l'art. 416 du Code pénal, dans la discussion de la loi sur les syndicats professionnels (le Sénat vota l'abrogation de l'art. 416 par 144 voix contre 117). Chevalier de la Légion d'honneur (8 janvier 1845), commandeur (15 août 1858), grand-officier (31 décembre 1863).

DUPUY-MONTBRUN DE GRANGERS DE MONTMÉJAN (Jean-François-Alexandre), député en 1791, né au château de Montméjan,

commune de Saint-André-de-Vézins (Aveyron), le 4 mars 1746, mort à Paris le 30 mars 1792, était, au début de la Révolution, commandant de la garde nationale de Montauban. Lors des troubles qui éclatèrent dans cette ville en 1790, à la suite d'un mandement de l'évêque, Dupuy-Montbrun courut les plus grands dangers. La partie catholique de la population se souleva, voulut forcer la maison du commandant de la garde nationale, et fit endurer aux protestants force mauvais traitements. Devenu maréchal de camp, Dupuy-Montbrun fut élu, le 2 septembre 1791, le 8e sur 10, par 249 voix (446 votants), député du Lot à l'Assemblée législative ; il siégea dans la majorité jusqu'au mois de mars 1792, époque où sa mort fut annoncée à ses collègues par son ami Ramel (du Lot).

DUQUENNE (Albert-François-Joseph), député en l'an XIV, né à Armentières (Nord) le 21 février 1757, mort à une date inconnue, était négociant et propriétaire à Hazebrouck. Il fut administrateur du Pas-de-Calais, et, le 5 vendémiaire an XIV, entra, en vertu d'une décision du Sénat, au Corps législatif pour y représenter le département du Nord. Il siégea jusqu'en 1811.

DUQUENNE (César), représentant en 1848 et 1849, né à la Gorgue (Nord) le 10 mars 1799, fils du précédent, fit ses études au collège de Lille, puis à Versailles. Il retourna ensuite dans son pays, où sa famille possédait une importante meunerie et en prit la direction. Après 1830, conseiller municipal, maire de la Gorgue, chef de bataillon de la garde nationale du canton, conseiller d'arrondissement d'Hazebrouck, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 17e sur 28, par 153,276 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il s'était présenté comme républicain modéré, mais il joignit, dans toutes les affaires importantes, sa voix à celles de la droite, notamment *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 23 juin), *pour* l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, *pour* le maintien de l'impôt sur le sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'interdiction des clubs et *pour* l'expédition de Rome ; il se prononça *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie générale et *contre* l'amnistie des transportés. Il était absent lors de la discussion sur l'impôt progressif, et il prit un congé du 30 novembre au 30 décembre 1848. Il avait fait partie du comité du commerce et de l'industrie. Réélu, le 13 mai 1849, par le département du Nord, à la Législative, le 2e sur 24, par 95,170 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits, il continua de voter avec la droite. Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il reprit ses occupations industrielles sans cesser d'être maire de la Gorgue.

DUQUESNOY (Adrien-Cyprien), député en 1789, né à Briey (Moselle) le 26 septembre 1759, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 mars 1808, était fils de Charles-Louis Duquesnoy, conseiller du roi, procureur au bailliage royal de Briey, et de Jeanne Perrier. Après de brillantes études à Metz, il se fit recevoir avocat, puis revint demeurer à Briey, auprès des siens, se livrant à l'agriculture et aux lettres ; il s'établit ensuite à Nancy où était fixée une partie de sa famille, et devint membre de la Société libre des sciences, arts et belles-lettres de cette ville. Syndic provincial, membre du conseil de commerce, il était sans contredit un des hommes les plus en vue de la bourgeoisie lorraine, quand éclata la Révolution. Il en adopta les principes avec un enthousiasme réfléchi, et fut, le 1er avril 1789, élu député du tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il se lia dès le début avec les hommes qui devaient prendre le plus d'influence dans l'Assemblée, comme chefs ou membres du parti constitutionnel, devint l'ami de Mirabeau, et ne tarda pas à se faire remarquer par les motions et les propositions qu'il présenta. Dans la séance du vendredi 14 août 1789, il demanda l'adoption d'une méthode de travail pour l'élaboration de la Constitution ; il émit le vœu qu'on procédât pour l'étude des questions constitutionnelles dans l'ordre suivant : l'Assemblée sera-t-elle permanente ou périodique ? Quelles seront les qualités des éligibles, soit pour l'Assemblée nationale, soit dans les assemblées secondaires ? Quelle sera l'influence de l'autorité royale en matière de législation ? L'Assemblée nationale sera-t-elle composée d'une ou deux Chambres ? Le 20 août, il fit quelques observations sur le préambule de la Déclaration des droits. « Une déclaration, dit-il, doit être de tous les temps et de tous les peuples ; les circonstances changent, mais elles doivent être invariables au milieu des révolutions. Il faut distinguer les *lois* et les *droits*. Les lois sont analogues aux mœurs, elles ont la teinte du caractère national ; les droits sont toujours les mêmes. » Le 30 septembre, il appuya et vota le plan des mesures financières présenté par M. Necker ; le 4 novembre, il défendit le plan présenté par le comité pour la nouvelle division de la France ; dans la séance du 25 janvier 1790, il prit part à la discussion sur l'application des décrets relatifs aux conditions de l'éligibilité, discussion dans laquelle Robespierre, signalant les difficultés provenant du manque d'uniformité et d'harmonie des contributions établies alors dans le royaume, demanda que jusqu'à l'époque où un nouveau mode d'imposition serait établi, tous les citoyens nés Français ou naturalisés Français fussent admissibles à tous les emplois publics « sans autre distinction que celle des vertus et des talents ». Il proposa au décret de Robespierre un amendement portant « qu'il suffirait, jusqu'à l'établissement d'un mode d'imposition générale dans les villes, bourgs et villages, où les contributions directes ne sont pas en usage, de n'être pas à la charge commune pour être citoyen actif ». Le 15 mai 1790, il insista pour l'examen des demandes de crédits formulées par le gouvernement à propos des complications survenues entre l'Angleterre et l'Espagne. Le 22 mai, il parla dans le débat sur la question : « La nation déléguera-t-elle au roi l'exercice du droit de paix et de guerre ? » « Je déclare, dit-il, que laisser au roi le droit de faire la guerre, c'est compromettre la liberté. Mais je déclare aussi que laisser ce droit au Corps législatif, c'est perdre la monarchie, c'est la convertir, non pas en une démocratie, mais en une aristocratie épouvantable. Quel est donc le remède à ce double inconvénient ? C'est de prendre un terme moyen, de faire exprimer la volonté générale par le concours des deux pouvoirs. » Le 1er juin, dans la discussion sur la constitution civile du clergé, il demanda que l'on fixât d'abord « combien il y aurait de diocèses » ; le 8, il fit adopter un amendement complétant le décret supprimant les « titres et offices, dignités, canonicats, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapelle-

nies et tous chapitres réguliers de l'un et de l'autre sexe, les abbayes ou prieurés en règle ou en commende, aussi de l'un et de l'autre sexe, et tous autres bénéfices généralement quelconques, autres que ceux mentionnés en la Constitution ; » le lundi 14, il demanda la question préalable sur la faculté qu'on voulait en certains cas laisser aux évêques de refuser la confirmation canonique aux curés élus. Le 2 juillet, il proposa que les députés ne pussent quitter leur poste pendant tout le mois; il parla, le 6, en faveur du duc d'Orléans dont l'absence était vivement critiquée. Le 31 juillet, il prit la parole sur les pensions à donner aux écrivains et aux savants, déclara trop faibles les allocations proposées, et critiqua vivement la disposition d'après laquelle les bénéficiaires des pensions nationales auraient été astreints à soumettre à leurs départements respectifs des mémoires de dépenses. Le 5 août, il prit part à la discussion sur l'organisation des « bureaux de paix et des tribunaux de famille ». Le 16, il combattit la proposition faite par Huot, au nom du comité des rapports, d'annuler les procédures faites par les juges de Fontenay-le-Comte, à la suite des troubles causés par l'accaparement des grains à Saint-Jean-d'Angely ; le 19, il fit voter le renvoi aux tribunaux de la lettre pastorale de l'évêque de Toulon, dénoncée par la municipalité de cette ville comme attentatoire à la Constitution; le 19 août, il demanda que l'Assemblée se conduisît, pour les troubles de Metz et de Toulon, ainsi qu'elle avait fait dans l'affaire de Nancy. Le lundi 23, il proposa la continuation des poursuites contre l'abbé Perrotin de Barmont accusé d'avoir facilité l'évasion d'un sieur Bonne, inculpé du crime de lèse-nation ; le mardi 31, il parla dans le sens de la ratification complète par l'Assemblée des mesures prises par l'autorité militaire de Nancy ; le 4 novembre, il se plaignit de l'inexécution des décrets relatifs au clergé ; dans la même séance il déclara que le peuple « dont on avait souvent exagéré les torts » n'était pas coupable du retard dans la rentrée des impôts. Le 5 décembre, il protesta contre une motion de Reynaud (ci-devant M. de Montlosier) tendant à stipuler expressément que le roi était le chef de l'armée. « Vous avez décrété, dit-il, que le roi était le chef suprême du pouvoir exécutif; veut-on que vous le répétiez dans toutes vos délibérations? » Le lendemain, il fit décréter le principe de l'organisation d'un bureau de liquidation; le 23, il réclama l'ajournement à trois jours de la discussion provoquée par le refus du roi de sanctionner les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. Le 16 avril 1791, il demanda que le nombre des aspirants de marine fût illimité ; le 17 mai, il appuya la création de la monnaie de cuivre. Lorsque la Constituante se fut séparée, Duquesnoy retourna à Nancy, avec les fonctions de directeur des postes. Il y prit manifestement parti pour la monarchie menacée, et fut nommé maire de Nancy par les modérés, le 12 février 1792, en remplacement de M. Thiériet, nommé commissaire du roi près le tribunal des hauts-jurés. Duquesnoy fut compromis lors du dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer. Le mercredi 5 décembre 1792, Réal lut à la Convention une lettre de Laporte au roi, qui se terminait par ces mots : « ... J'ai reçu cet après-midi le billet de M. Duquesnoy, je rendrai compte à V. M. de la note que je lui ai fait passer. » Sur la motion de Merlin, la mise en arrestation de Duquesnoy, maire de Nancy, fut immédiatement ordonnée, mais n'eut pas de suite. Duquesnoy continua de mettre à profit sa situation et son influence à Nancy pour sauver des personnes dévouées à la cause royale. Le 24 août 1793, l'Assemblée vota un projet de décret, présenté par Jullien (de Toulouse) au nom du Comité de sûreté générale, qui était ainsi conçu : « *Le nommé Duquesnoy*, directeur des postes, membre de l'Assemblée constituante, est destitué de ses fonctions. » Arrêté une première fois, puis relâché, Duquesnoy fut incarcéré de nouveau, à la suite de la dissolution de l'assemblée populaire de Nancy, et envoyé devant le tribunal révolutionnaire, qui le fit mettre en liberté dans les derniers jours de l'an II.

Après le 18 brumaire, Duquesnoy fut nommé, par le premier consul, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, pour servir de conseil à Lucien Bonaparte, qui avait été placé à la tête de ce département. Il fut appelé ensuite aux fonctions de membre et rapporteur du conseil du commerce, où il fut chargé de travaux importants, tels que la statistique de la France par départements.

Vers le même temps, il fonda une grande filature près de Rouen, où il engagea la plus grande partie de sa fortune. Le 4 frimaire an IX, il fut nommé maire du 10e arrondissement de Paris, en remplacement de M. de Béthune-Charost, puis administrateur des Sourds-Muets, et, le 29 ventôse, membre du conseil général des hospices. Le 25 prairial an XII, le premier consul le fit entrer dans l'ordre de la Légion d'honneur. L'heure de l'adversité sonna presque en même temps pour Duquesnoy. Comme maire du 10e arrondissement, il inscrivit sur les registres de l'etat civil le mariage de Lucien Bonaparte avec Mme Jouberton, à l'insu du premier consul. Napoléon, irrité, retira sa faveur à Duquesnoy. La ruine industrielle, jointe à la disgrâce politique, fit germer dans son cerveau un funeste projet : le 3 mars 1808, on trouva dans la Seine près de Rouen un cadavre qu'on reconnut pour celui d'Adrien Duquesnoy. A la fois législateur, industriel, savant et lettré, Adrien Duquesnoy a beaucoup écrit. Il a laissé des *Mémoires sur l'éducation des bêtes à laine*, un *Recueil de Mémoires sur les hospices et établissements d'humanité*, un aperçu de la *Statistique des Etats d'Allemagne*, une traduction de l'*Histoire des Pauvres*, de Rugles, une traduction de l'*Esquisse du Mémoire en faveur des pauvres, de Jérémie Bentham*, des *Récréations asiatiques*, etc.

DUQUESNOY (Ernest-Dominique-François-Joseph), député en 1791, membre de la Convention, né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais) en 1748, mort à Paris le 16 juin 1795, fils d'un cultivateur de Bouvigny, était moine au moment de la Révolution. Il profita des circonstances pour quitter son couvent et se fit cultivateur, et surtout champion enthousiaste des idées nouvelles. Le 30 août 1791, il fut élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 7e sur 11, par 284 voix (548 votants). Il siégea au côté gauche de cette assemblée, et, révolutionnaire ardent, proposa, après le Dix Août, l'arrestation et l'emprisonnement, par mesure de sûreté, de toutes les personnes soupçonnées d'incivisme. Elu membre de la Convention par le même département (6 septembre 1792), le 3e sur 11, avec 655 voix (734 votants), il y redoubla d'énergie révolutionnaire, remplit diverses missions avec Delmas, Duhem, Bellegarde, et, dans le procès de Louis XVI, s'exprima ainsi : « Intimement convaincu des crimes et des for-

faits du tyran, je vote pour la mort. » D'un caractère violent, il contraignit, dit-on, un de ses collègues à voter comme lui la mort du roi en lui donnant des coups de canne. Il poursuivit avec acharnement les Girondins. Sa correspondance atteste un zèle farouche pour la cause qu'il avait embrassée. « Le moine fanatique, a écrit M. Jules Claretie (*les Derniers Montagnards*), subsiste sous le costume du conventionnel. » Il donnait, d'ailleurs, l'exemple de l'intrépidité aux soldats à la tête desquels il combattit constamment. Commissaire à l'armée du Nord, il annonça à la Convention l'entrée de l'armée dans Maubeuge, et, dénoncé aux Jacobins, se justifia victorieusement. Le 30 brumaire an II, il écrivait d'Arras au Comité de salut public : « Je partirai demain pour aller donner l'émétique révolutionnaire aux aristocrates de Douai. » Envoyé en mission dans la Moselle, il décréta une taxe de 40,000 livres sur les riches de Metz pour être distribuée aux pauvres. La société populaire de la ville ayant protesté, le Comité de salut public annula l'arrêté, mais l'argent ne fut pas rendu. Le 27 germinal an II, à la Convention, à propos du décret destiné à « purger » Paris de tous les ex-nobles, Rival demanda quelle était la situation faites aux femmes. « La femme, répondit Duquesnoy, doit suivre le sort de son mari; la femme noble, qui a épousé un roturier, a prouvé qu'elle était au-dessus des préjugés ridicules de sa caste, elle a mérité une exception; au contraire, la femme roturière, qui s'est associée par vanité au marquis, au comte, doit partager son sort. » Son attachement au parti de la Montagne ne se démentit pas dans les journées de prairial. Lors de l'envahissement de la Convention, il fit remarquer à ceux qui l'entouraient que les loges des journalistes étaient presque désertes. Il demanda, dans la même séance, que le Comité de sûreté générale fut cassé, et remplacé par une commission extraordinaire; lui-même fut nommé membre de cette commission. Mais les événements ne lui permirent pas de remplir ce mandat. Bientôt décrété d'arrestation et d'accusation avec Bourbotte, Duroy et autres, par la majorité des députés rentrés en séance, il essaya vainement de prendre la parole, fut traduit, comme ses amis, devant la commission militaire, et, malgré le témoignage favorable de deux collègues, Charlier et Bonneval, fut (29 floréal) condamné à mort. Avant de mourir, il écrivit à sa femme une lettre, où il disait : « Tâchez de conserver vos jours afin de pouvoir faire donner à nos infortunés enfants une éducation républicaine. Rappelez-leur souvent ceci : Ne faites jamais à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Je vous embrasse mille et mille fois de tout mon cœur, embrassez bien tendrement pour moi nos chers enfants, et recevez mes tendres et éternels adieux... Je vous embrasse de nouveau, adieu, ma tendre et fidèle amie, je ne vous reverrai plus, c'est le seul regret qui me tourmente. » Dans la chambre d'arrêt où les condamnés furent transférés pour subir la « toilette », Duquesnoy reçut de Goujon le couteau dont celui-ci venait de se frapper, et s'en frappa à son tour. Plus heureux que Duroy, Bourbotte et Soubrany, il en mourut.

DUQUESNOY (Joseph-Norbert), député de 1827 à 1830, né à Saint-Nicolas-sur-les-Fossés (Pas-de-Calais) le 15 février 1776, mort à une date inconnue, était propriétaire à Villers-Châtel, dans le Pas-de-Calais. Il fut élu député par le collège de ce département, le 24 novembre 1827, par 168 voix sur 286 votants et 362 inscrits; il siégea à l'extrême-droite. Réélu, le 3 juillet 1830, par 178 voix sur 367 votants et 425 inscrits, il resta fidèle à la branche aînée des Bourbons, et le 12 août 1830, envoya sa démission dans les termes suivants : « Monsieur le président, élu député sous des institutions qui ont été modifiées depuis la réception de mon mandat, je regarde mes pouvoirs comme insuffisants. Je prie la Chambre d'accepter ma démission. »

DURAN (Jean-Marie-Gabriel), député de 1830 à 1831, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 24 mars 1772, mort à Gabarret (Landes) le 18 décembre 1850, maire de Saint-Gaudens depuis 1813, se fit remarquer, lors de l'invasion du midi de la France, par une attitude pleine de patriotique fermeté. En 1815, une fédération s'organisa à Saint-Gaudens, sous son administration, pour la défense du sol. Six jours avant de tomber sous les coups des verdets, le général Ramel dînait chez lui, et répondait à un convive qui portait la santé du roi du Midi, par un toast à la sagesse de Louis XVIII, toast dont les passions royalistes ne lui tinrent guère compte. M. Duran, rentré dans la vie privée après l'assassinat du général Ramel, fut, sous le ministère Decazes, nommé, comme libéral, conseiller général du canton de Saint-Gaudens. Le 6 novembre 1830, il fut élu député par le 4e collège électoral de la Haute-Garonne (Muret) avec 197 voix sur 259 votants et 422 inscrits, contre 52 voix à M. Cazelng-Lafond, en remplacement de M. de Roquette-Brisson, démissionnaire. Il siégea parmi les libéraux dynastiques. Sa carrière politique finit avec la première législature du gouvernement de Juillet. Il ne sollicita plus aucun mandat. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur après la révolution de 1830.

DURAND (Antoine), député en 1789, né à Léobard (Lot) le 18 juin 1744, mort à une date inconnue, exerçait la profession d'avocat à Léobard, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Quercy. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

DURAND (Etienne), député en 1789, né à Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône) en 1729, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, tanneur à Saint-Maurice-sur-Dargoire. Elu, le 5 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Lyon, il siégea obscurément dans la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DURAND (Jean-Antoine), député au Conseil des Anciens, né à Douelle (Lot) le 29 août 1745, mort à Cahors (Lot) le 24 décembre 1822, était officier de santé à Cahors. Le 26 germinal an VII, il fut élu député du Lot au Conseil des Anciens, par 73 voix sur 75 votants. Il appuya, le 19 fructidor an VII, une résolution tendant à faire déclarer que les autorités de la Haute-Garonne, qui venaient d'étouffer une rébellion royaliste, avaient bien mérité de la patrie. Le 27 germinal an VIII, il fut nommé adjoint au maire de Cahors.

DURAND (Bernard), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né

à Romorantin (Loir-et-Cher) le 5 février 1769, mort à Romorantin le 30 octobre 1835, était fils de François Durand, avocat, et de Marie-Anne Perault. Il exerçait, avant 1789, la profession d'avocat à Romorantin. Partisan de la Révolution, il devint procureur-syndic du district, et fut, en l'an III, appelé aux fonctions de commissaire du canton de Romorantin, puis élevé, en l'an IV, à celles de juge au tribunal de département du Loir-et-Cher. Commissaire, en l'an V, près l'administration centrale du département, il fut, le 26 germinal an VII, élu député de Loir-et-Cher au Conseil des Cinq-Cents, par 84 voix sur 123 votants. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le 4 nivôse an VIII, il fut élu, par le Sénat conservateur, député de Loir-et-Cher au nouveau Corps législatif. Le 10 mai 1815, le même département l'envoya siéger à la Chambre des Cent-Jours, par 44 voix sur 65 votants, et 108 inscrits, contre 5 voix données à M. Gaullier, propriétaire, et 4 à M. Venaille. Il rentra dans la vie privée après cette courte législature.

DURAND (JACQUES-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, BARON), député de 1816 à 1831, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 13 août 1768, mort à Perpignan le 27 décembre 1852, s'occupait d'agriculture et d'économie rurale, et était correspondant du Conseil d'agriculture. Il fut élu député, le 4 octobre 1816, par le collège de département des Pyrénées-Orientales, avec 95 voix (107 votants, 171 inscrits). Il siégea parmi les royalistes constitutionnels, parla sur l'importation des grains, et fut réélu, le 10 octobre 1821, par 250 voix (368 votants, 487 inscrits), et, le 25 février 1824, par 269 voix (327 votants, 446 inscrits). Il soutint le ministère Villèle, mais vota quelquefois avec la contre-opposition. Après avoir obtenu le renouvellement de son mandat, le 17 novembre 1827, par 207 voix (377 votants, 435 inscrits), il vota contre le ministère Polignac et fut des 221. Son dernier mandat législatif fut du 23 juin 1830, avec 254 voix sur 402 votants et 445 inscrits. Rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il échoua aux élections du 30 novembre 1831, et ne réunit alors, dans le 3e collège des Pyrénées-Orientales, à Prades, que 46 voix contre 52 à l'élu, M. Escanyé. Il se représenta encore, le 21 juin 1834, mais il n'obtint, à Perpignan (1er collège), que 31 voix contre 251 à M. François Arago, élu.

DURAND (CLAUDE-LOUIS-CÉSAR), député de 1821 à 1824, né à Bourg (Ain) le 1er octobre 1778, mort à Bourg le 26 février 1860, était propriétaire dans cette ville. Il se présenta, le 14 mai 1815, aux élections pour la Chambre des Cent-Jours, mais il n'obtint que 26 voix contre 52 données à l'élu, M. Didier. Le 20 septembre 1817, il échoua encore, au collège de département de l'Ain, avec 66 voix contre 208 données à l'élu M. Passerat de Silans. Il se présenta de nouveau le 18 août 1821, et, cette fois, il fut élu député dans le 1er arrondissement électoral de l'Ain (Bourg), en remplacement de M. Camille Jordan, décédé, par 139 voix sur 193 votants et 240 inscrits, contre 38 voix à M. Siraud. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DURAND (FRANÇOIS-BENOIT-CHARLES-PANTALÉON), député de 1822 à 1831, né à Metz (Moselle) le 20 janvier 1765, mort à Richemont (Moselle) le 26 décembre 1852, était conservateur des eaux et forêts, lorsqu'il fut élu, le 13 novembre 1822, député du 4e arrondissement de la Moselle (Sarreguemines), par 73 voix sur 119 votants et 141 inscrits, contre 43 voix au général Semellé. M. Durand siégea dans la contre-opposition royaliste, vota en plusieurs circonstances contre les ministres, et obtint sa réélection : le 25 février 1824, avec 123 voix (142 votants, 168 inscrits); le 24 novembre 1827, au collège de département, avec 129 voix (172 votants, 187 inscrits), et, le 3 juillet 1830, avec 103 voix (183 votants, 199 inscrits). Il avait fait partie des 221. Jusqu'aux élections de 1831, il prêta son appui au gouvernement de Louis-Philippe, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DURAND (AUGUSTIN-EUDES-JOSEPH), député de 1830 à 1831, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 5 mai 1767, mort à une date inconnue, négociant à Marseille, se présenta sans succès, le 27 mars 1829, dans le 1er arrondissement électoral des Bouches-du-Rhône (Marseille) : il n'eut que 322 voix contre 369 données à l'élu, M. Thomas. Mais, le 28 octobre 1830, en même temps qu'il échouait à nouveau dans la même circonscription, il fut élu député, par 454 voix sur 547 votants et 1,529 inscrits, au collège de département des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. de Roux, dont l'élection avait été annulée. Il vota avec la majorité conservatrice jusqu'en 1831, et quitta alors la vie politique.

DURAND (FRANÇOIS), représentant en 1848, né à Saint-Vaast-de-la-Hougue (Manche) le 26 octobre 1796, mort à Paris le 25 septembre 1848, était, avant la révolution de février, notaire à Caen. Très indépendant par sa situation de fortune, il s'était placé de bonne heure dans les rangs d'une opposition assez platonique d'ailleurs; pendant les fêtes données en 1843 à Caen, pour le passage du duc de Nemours, il sollicita et obtint l'honneur de figurer dans le quadrille d'honneur avec la duchesse. Il était, depuis 1830, membre et secrétaire du conseil général du Calvados. Maire de Caen au 24 février 1848, il fut, le 23 avril suivant, élu représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 6e sur 12, par 64,302 voix (le nombre des votants et celui des inscrits manquent au procès-verbal de l'élection). Il siégea parmi les républicains modérés, vota l'abrogation des lois d'exil, la loi sur les attroupements et le décret sur les clubs, et repoussa les poursuites proposées contre Louis Blanc et Caussidière. La mort l'enleva au milieu de la législature.

DURAND (HIPPOLYTE-BAUDEL), représentant en 1848, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 31 octobre 1805, mort à Nevers (Nièvre) le 18 juillet 1861, fils d'un modeste mercier de Versailles, manifesta sous Louis-Philippe des opinions démocratiques. Fondateur du *Vigilant de Seine-et-Oise*, il quitta ensuite Versailles pour aller acheter à Nevers une charge d'avoué. Il s'y occupa de politique, et prit part à la direction du journal l'*Association de la Nièvre*. Au commencement de 1846, M. Durand vendit sa charge d'avoué, et devint, à Paris, un des rédacteurs du *Nouveau Répertoire de jurisprudence* de Dalloz; il était depuis quatre mois professeur de législation comparée à l'Athénée de Paris, quand la République fut proclamée. Le gouvernement provisoire le nomma com-

missaire dans Seine-et-Oise. Puis il fut, le 23 avril 1848, élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 2e sur 12, par 74,733 voix. Il siégea dans la fraction la plus modérée de la gauche et s'associa, d'ailleurs, à la plupart des votes du parti conservateur; il se prononça : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le maintien de la contrainte par corps, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition d'Italie. Il vota la réduction de l'impôt du sel et se rallia, le 26 mai 1849, à l'amnistie des transportés. Le 8 juillet 1849, une élection partielle ayant eu lieu dans Seine-et-Oise pour remplacer le général Changarnier, qui venait d'opter pour la Somme, M. Durand obtint 351 voix contre 40,905 à l'élu, M. Lepic, et 475 à M. Archambault.

DURAND (François-Louis-Justin), député de 1852 à 1863 et de 1869 à 1870, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 13 avril 1798, mort à Perpignan le 1er décembre 1889, se livra de bonne heure au commerce et s'occupa de finances et d'économie politique. Négociant et banquier à Perpignan, il fut en même temps membre et plusieurs fois président du conseil général des Pyrénées-Orientales. Le 29 février 1852, la circonscription unique de ce département l'envoya siéger au Corps législatif par 26,147 voix sur 27,320 votants et 45,289 inscrits, contre 1,014 voix à François Arago. Le gouvernement présidentiel avait soutenu sa candidature. M. Durand s'associa au rétablissement de l'Empire, mais s'attacha plutôt aux travaux de finances, de chemins de fer, de canalisation, qu'aux questions purement politiques. Réélu, toujours comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 26,521 voix (27,601 votants, 44,885 inscrits), contre 1,035 voix à M. Emmanuel Arago, il cessa de faire partie du Corps législatif en 1863 : il fut alors remplacé par M. Isaac Péreire. Mais il rentra au parlement le 24 mai 1869, comme élu de la 1re circonscription des Pyrénées-Orientales, par 13,117 voix (21,630 votants, 27,497 inscrits), contre 8,475 voix à M. Emm. Arago. La validation de son élection fut vivement combattue par M. Jules Simon, qui protesta contre les *rastels* dont cette élection avait été l'occasion; elle n'en fut pas moins validée. M. Durand observa en matière économique et financière une conduite assez indépendante, et ne donna pas toujours son approbation aux mesures budgétaires du gouvernement impérial. — Le 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière politique. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 février 1845.

DURAND (Eugène-François-Joseph), député de 1877 à 1889, né à Tinténiac (Ille-et-Vilaine) le 13 avril 1838, étudia le droit à la Faculté de Rennes, se fit recevoir avocat et docteur (1862), et, après avoir exercé à Rennes, conquit le grade d'agrégé en 1864. Il fut alors chargé de la chaire de droit romain, puis de celle de droit civil français, dont il devint titulaire en 1868. Républicain, il brigua le 6 mai 1877, dans la 2e circonscription de Saint-Malo, la succession de M. Le Pomellec, décédé, et fut élu député par 7,347 voix (12,407 votants et 17,583 inscrits), contre 4,985 voix à M. Apuril de Kerlogucn. L'acte du 16 mai suivit de près cette élection. M. Durand s'associa aux protestations des gauches et au vote des 363. Aux élections suivantes, il fut réélu au second tour, le 28 octobre 1877, avec 5,556 voix. Ce second tour de scrutin avait eu lieu bien que M. Durand eût obtenu dès la première épreuve une majorité de 6,675 suffrages contre 6,497 à M. Rouxin, bonapartiste, ancien député; mais la commission départementale de revision avait défalqué un certain nombre de bulletins gommés. Au surplus, la Chambre des députés déclara valable l'élection du premier scrutin. M. Durand siégea à la gauche républicaine, soutint les ministères Dufaure et Jules Ferry, se prononça *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, etc. Il obtint le renouvellement de son mandat le 21 août 1881, par 7,373 voix (12,627 votants, 17,735 inscrits), contre 5,172 voix à M. de Kergariou, et reprit sa place dans la gauche modérée, avec laquelle il soutint la politique opportuniste. M. Durand (d'Ille-et-Vilaine) fut porté aux élections d'octobre 1885 sur la liste républicaine de ce département, et fut élu, au premier tour, le 4e sur 9, par 61,782 voix (123,294 votants et 153,125 inscrits). Il prêta l'appui de ses votes aux divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir durant la législature, et vota cependant *contre* l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DURAND (Jean-Baptiste), membre du Sénat, né à Moirax (Lot-et-Garonne) le 22 décembre 1843, était maire d'Agen et conseiller général du département, lorsqu'il fut élu, le 5 janvier 1888, comme candidat républicain, sénateur du Lot-et-Garonne, par 373 voix sur 728 votants, contre 306 voix à M. Dollfus, conservateur. Il prit place à gauche et vota pour la politique ministérielle; en dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'est prononcé *pour* la proposition Lisbonne restrictive de la liberté de la presse et *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger).

DURAND. — *Voy.* Pizieux (comte de).

DURAND DE CORBIAC (Antoine), député de 1837 à 1842, né à Bordeaux (Gironde) le 23 novembre 1777, mort à Paris le 5 mai 1842, suivit d'abord la carrière militaire, et fit, en 1799, la campagne de Hollande. Rentré dans ses foyers, il s'établit dans la Dordogne, où il gagna, comme industriel, une fortune considérable. Négociant à Bergerac, il fut maire de cette ville, juge au tribunal de commerce, président de ce tribunal et conseiller général de la Dordogne. Le 3e collège de ce département (Bergerac) le fit entrer, le 4 novembre 1837, avec 166 voix sur 261 votants et 470 inscrits, à la Chambre des députés. Il prit place au centre, vota avec la majorité ministérielle, et fut réélu, le 2 mars 1839, par 129 voix (351 votants, 492 inscrits), contre 99 à M. Dezeimeris. Il mourut en 1842, avant la fin de la session. — Chevalier de la Légion d'honneur.

DURAND-D'ELECOURT (GEORGES-LOUIS-JOSEPH), député de 1822 à 1830, né à Douai (Nord) le 10 novembre 1781, mort à Douai le 26 mars 1859, étudia le droit et exerça dans sa ville natale la profession d'avocat. Dévoué au gouvernement de la Restauration, il fut élu, le 13 novembre 1822, député du 7e collège du Nord (Douai), par 169 voix sur 233 votants et 256 inscrits, contre 63 voix à M. Deforest de Quardeville. Il fit partie de la majorité, et obtint sa réélection, le 25 février 1824, par 198 voix sur 205 votants et 246 inscrits. Ses relations étroites avec le ministère le firent nommer conseiller à la cour royale de Douai et chevalier de la Légion d'honneur. « Cette double faveur, écrivait alors un biographe, lui donna l'idée d'en solliciter une troisième : la présidence d'une des chambres de la même cour, en attendant que la première présidence vînt à vaquer. Mais, pour cette fois, on a jugé à propos de le laisser sur son appétit. Son crédit s'est cependant réfléchi sur sa famille; et comme il n'a pas d'enfants, il a *substitué* ses frères, beaux-frères et cousins dans la bienveillance ministérielle. » M. Durand d'Elecourt fut encore réélu député de Douai, le 17 novembre 1827, par 116 voix (202 votants, 223 inscrits), contre 83 voix à M. d'Haubersaert, et député du Nord, le 3 juillet 1830, au collège de département, par 338 voix (585 votants, 687 inscrits). Fidèle à la monarchie déchue, il donna sa démission de député le 12 août 1830, par la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Les événements qui viennent de s'accomplir ayant changé les conditions sous lesquelles j'avais reçu mandat de mes commettants, je ne crois pas devoir exercer les fonctions de député du Nord; je vous prie de vouloir bien faire agréer à la Chambre ma démission. Profondément attaché à notre belle patrie, je fais les vœux les plus ardents pour son bonheur.

« J'ai l'honneur, etc.

« DURAND D'ELECOURT. »

Il vécut à Douai dans la retraite jusqu'à sa mort.

DURAND DE MAILLANNE (PIERRE-TOUSSAINT), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) le 11 novembre 1729, mort à Saint-Rémy le 14 août 1814, était avocat au parlement d'Aix, et s'était fait connaître par des écrits sur le droit canonique, lorsque, le 16 avril 1789, la sénéchaussée d'Arles le choisit comme député du tiers aux Etats-Généraux. Membre du comité ecclésiastique, dont il publia en 1791 une *Histoire apologétique*, il prit une part considérable à ses travaux, rédigea avec Martineau l'important rapport sur la Constitution civile du clergé et fut un des auteurs du décret relatif au mariage civil. Les opinions qu'il soutint alors en matière religieuse excitèrent le mécontentement des membres du clergé qui siégeaient au côté droit de l'Assemblée : l'abbé Barruel, entre autres, l'attaqua violemment. Après l'arrestation du roi à Varennes, Durand de Maillanne opina pour qu'il fût jugé par les départements. Elu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département des Bouches-du-Rhône, le 5e sur 11, avec 721 voix (728 votants), il s'assit d'abord à côté de Pétion, puis il se sépara des Girondins pour prendre place dans la Plaine, et exprima ainsi son opinion dans le procès de Louis XVI : au deuxième appel nominal (question de l'appel au peuple) : « Citoyens, dit-il, nous devons une explication à l'assemblée. Au moyen du mandat que j'ai reçu, le pouvoir de juger le ci-devant roi m'a été donné; mais la nation ne m'a pas délégué sa souveraineté, et il est aussi juste que nécessaire de lui en attribuer l'exercice dans tous les actes qui intéressent la nation entière. Je trouve que le décret qui va être rendu intéresse tous les citoyens, et je ne dois pas sacrifier des principes à des considérations qui n'ont rien de certain, puisque les mêmes considérations donnent lieu ici à la plus grande diversité d'opinions. Ainsi je conclus pour le oui. » Au 3e appel nominal (la peine), il dit : « L'Assemblée a décrété que le jugement serait rendu à la pluralité des suffrages. Ce n'est donc qu'en législateurs que nous prononçons. Pour la sûreté générale, pour l'affermissement de la liberté publique, je trouve plus d'inconvénients à la mort de Louis qu'à son existence. J'opine pour la reclusion de Louis jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque. » Sa tête fut mise à prix à Marseille, en raison de son attitude à la Convention. Durand de Maillanne accusa les Jacobins d'avoir provoqué cette mesure contre lui, et leur voua dès lors une haine implacable. Secrétaire de la Convention le 30 mai, il fut dénoncé comme l'auteur d'une lettre adressée à la commune d'Aix contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, et cependant il resta dans la Convention, ayant gardé pendant quelques mois un silence prudent. Le 9 thermidor, comme Robespierre faisait appel aux « hommes vertueux » de la Plaine, Durand de Maillanne, le jugeant perdu, lui lança cette apostrophe qui fut le signal du soulèvement de la majorité contre lui : « Scélérat ! la vertu dont tu profanes le nom doit te traîner à l'échafaud ! » Durand de Maillanne fut ensuite un des agents les plus actifs de la réaction thermidorienne, dénonçant plusieurs de ses collègues, et pressant l'assemblée de dissoudre partout les clubs de Jacobins. En avril 1795, il fit réintégrer aux armées le général de Prez de Crassier, destitué précédemment, et parla en faveur de l'impôt en nature. Le 6 mai, il fut nommé pour compléter la commission des onze; le 21, il fit étendre à tout rassemblement illégal le décret contre les insurgés de prairial, et provoqua encore l'arrestation de plusieurs représentants. En juillet, il fut envoyé dans le Midi, y poursuivit les débris du parti montagnard, toléra des massacres qui ensanglantèrent la Provence et couvrit de sa protection les bandes connues sous le nom de *Compagnies de Jésus*. Député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, par 245 voix sur 264 votants, il y apporta le même esprit, s'opposa, le 7 janvier 1796, à l'exclusion de Job-Aymé, et parla en faveur des parents d'émigrés. Il fut élu secrétaire le 19 juillet, vota le rétablissement de la contrainte par corps, s'opposa à ce que les électeurs fussent soumis au serment républicain, et sortit du Conseil le 20 mai 1797. A la suite du 18 fructidor, accusé d'avoir favorisé la rentrée des émigrés, il passa quelque temps à la prison du Temple; mais son grand âge le fit échapper à la déportation. Mis en liberté le 25 février 1798, il adhéra plus tard au coup d'Etat de brumaire, et reçut de Bonaparte le poste de juge à la cour d'appel d'Aix, qu'il occupa jusqu'en 1809, époque de sa mise à la retraite — On a de Durand de Maillanne plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Dictionnaire du droit canonique* (1761); *Les libertés de l'Eglise gallicane prouvées et commentées...* etc. (1771); *Plan de code civil et uniforme pour toute la république française* (1793);

Histoire de la Convention nationale, publiée en 1825 dans la collection des Mémoires relatifs à la révolution française.

DURAND-DUREPAIRE (Pierre), député de 1822 à 1827, né à Saint-Front-d'Alemps (Dordogne) le 8 octobre 1762, mort à Périgueux (Dordogne) le 15 mai 1843, était propriétaire et maire de Saint-Front-d'Alemps. Ses opinions royalistes le firent élire, le 9 mai 1822, député du 1er arrondissement de la Dordogne (Périgueux) par 155 voix (300 votants, 394 inscrits), et réélire le 25 février 1824, par 223 voix (304 votants, 379 inscrits), contre 76 voix à M. Verneilh-Puyraseau. Il vota constamment avec la droite, et n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire très effacé. « C'est un fort honnête homme, » dit une biographie de 1824.

DURAND-FAJON (Marie-Jacques, baron), député de 1815 à 1827 et de 1830 à 1831, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 15 août 1758, mort à Montpellier (Hérault) en 1831, était négociant dans cette dernière ville; il y devint président du tribunal de commerce. Elu, le 22 août 1815, avec 113 voix sur 156 votants et 232 inscrits, député de l'Hérault, par le collège de département, il vota avec la minorité de la Chambre introuvable, et « fit de vains efforts, dit un biographe parlementaire, pour soustraire son département à l'inégalité de la répartition de 100 millions ». Durand-Fajon obtint le renouvellement de son mandat, le 4 octobre 1816, avec 92 voix (151 votants, 227 inscrits), puis le 20 septembre 1817, avec 678 voix (1,054 votants, 1,919 inscrits). Il siégea alors au centre droit. Louis XVIII lui conféra le titre de baron. Réélu, le 9 mai 1822, dans le 1er arrondissement de l'Hérault (Montpellier), par 358 voix (638 votants, 816 inscrits), contre 271 voix à M. Sales, de Pézenas, et le 27 février 1824, par 344 voix (582 votants, 768 inscrits), contre 237 voix à M. Ratyé de la Peyrade, il parla plusieurs fois sur le commerce et les finances. Il reçut un dernier mandat législatif, des électeurs de Montpellier, le 23 juin 1830, par 400 voix sur 731 votants et 775 inscrits, contre 221 voix à M. Pataille et 106 à M. Renouvier. Il était membre du conseil supérieur du commerce. Durand-Fajon combattit le ministère Polignac et vota, le 16 mars 1830, l'adresse des 221.

DURAND-GAUTHIER (Antoine-Joseph), député de 1837 à 1848, représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Romorantin (Loir-et-Cher) le 29 mai 1795, mort à Paris le 11 juillet 1859, était avocat au barreau de Paris. Le 21 juin 1834, il se présenta pour la première fois à la députation dans le 2e collège de Loir-et-Cher (Romorantin) qui lui donna 50 voix, contre 99 à M. Oberlin, élu. Il n'entra à la Chambre que le 4 novembre 1837, comme député du même collège, avec 101 voix (185 votants, 228 inscrits). L'opposition libérale avait favorisé sa candidature, et M. Durand-Gauthier, au Palais-Bourbon, vota le plus souvent avec elle. Réélu successivement : le 2 mars 1839, par 114 voix (183 votants, 231 inscrits); le 9 juillet 1842, par 123 voix (199 votants, 239 inscrits), contre 74 voix à M. Pommeret; et le 1er août 1846, par 132 voix (227 votants, 271 inscrits), contre 94 voix à M. Martinet, il continua de s'associer aux votes de la gauche dynastique. Très modéré d'ailleurs, c'est parmi les conservateurs de la Constituante qu'il alla siéger après la révolution de février, quand il fut devenu (23 avril 1848) représentant de Loir-et-Cher à cette assemblée, le 2e sur 6, par 54,293 voix (60,934 votants, 66,677 inscrits). Après s'être prononcé *contre* le rétablissement du cautionnement, il vota avec la droite : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, et *contre* l'amnistie. Il n'appartint pas à d'autres législatures.

DURAND-SAVOYAT (Napoléon), représentant du peuple aux assemblées de 1848 et de 1849, né à Izeaux (Isère) le 24 octobre 1800, mort à Cornillon-en-Triéves (Isère) le 25 avril 1859, était le fils d'un cultivateur. Il suivit la même carrière, et acquit, en agriculture, aux Instituts d'Hofwyll près de Berne et de Roville près de Nancy, des connaissances pratiques. Il fut d'abord fermier à Avignonet (canton de Monestier-de-Clermont), puis cultiva sa propriété de Cornillon, dans l'Isère. Possesseur d'une fortune indépendante, Durand-Savoyat, dont les sentiments républicains s'étaient déjà manifestés en 1830, quand il avait pris la direction du journal *le Dauphinois*, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 13e sur 15, par 78,442 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits). Il prit place à gauche, fut membre du Comité de l'agriculture, et vota : *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'abolition du remplacement militaire; *pour* le droit au travail. Il était en *congé* lors du vote de l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Adversaire de la politique de L.-N. Bonaparte, il la combattit résolûment, signa avec la Montagne la demande de mise en accusation du président et de ses ministres à propos des affaires de Rome, et se prononça *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine. Réélu représentant de l'Isère à la Législative (13 mai 1849), par 70,060 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits), il fit partie de la minorité démocratique, se signala par une vive opposition au gouvernement de l'Elysée, et repoussa l'expédition de Rome, la loi sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, etc. Au coup d'Etat, Durand-Savoyat, « homme d'un rare esprit et d'un rare courage, » a écrit Victor Hugo, prit part aux tentatives du « Comité de résistance » dont faisaient partie aussi Jules Favre, Michel de Bourges, Carnot. « Il s'était fait depuis la veille et est resté jusqu'au dernier jour notre gardien, disons plus, notre huissier et notre portier. Il avait lui-même posé une sonnette sur notre table, et il nous avait dit : Quand vous aurez besoin de moi, sonnez, je viendrai. Partout où nous allions, il était là. Il se tenait dans l'antichambre, calme, impassible, silencieux, avec sa grave et noble figure, et sa redingote boutonnée et son large chapeau qui lui donnait l'air d'un ministre anglican. Il ouvrait lui-même la porte d'entrée, reconnaissait les survenants et écartait les importuns et les inutiles. Du reste, toujours gai et disposé à dire sans cesse : Cela va bien. Nous étions perdus, il souriait. L'optimisme dans le désespoir. » Durand-Savoyat rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de décembre.

DURAND-SAVOYAT (Léonce-Emile), député de 1885 à 1889, neveu du précédent, né à

Monestier-de-Clermont (Isère) le 14 février 1847, se fit recevoir avocat, s'inscrivit en 1869 au barreau de Grenoble, mais s'occupa surtout d'agronomie. D'opinions démocratiques comme son oncle, il fut élu conseiller général de l'Isère pour le canton de Monestier-de-Clermont, et, lors des élections d'octobre 1885, fut porté sur la liste républicaine de son département: il devint député de l'Isère, le 6e sur 9, par 60,069 voix (112,659 votants, 162,975 inscrits). Il siégea dans la majorité opportuniste, et soutint les divers ministères qui occupèrent le pouvoir; il vota notamment l'expulsion des princes (juin 1886). Dans la dernière session, il s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DURANDART (Jean-Marie), député au Corps législatif de 1809 à 1813, né à Moutiers (Savoie) le 3 décembre 1766, mort à une date inconnue, était président du tribunal de Moutiers. Il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat, député du Mont-Blanc au Corps législatif, et siégea dans cette assemblée jusqu'en 1813.

DURANT (Pierre), député de 1876 à 1878, né à Ceyzerieu (Ain) le 25 avril 1820, mort à Lyon (Rhône) le 16 juillet 1878, était officier de santé dans cette ville. Républicain radical, et très populaire à Lyon, il fut porté, le 8 février 1871, sur une liste de candidats démocrates à l'Assemblée nationale; il échoua avec 34,034 voix sur 117,523 votants. Les élections législatives du 20 février 1876 lui furent plus favorables: la 3e circonscription de Lyon le choisit pour député par 13,075 voix (19,651 votants, 27,568 inscrits), contre 5,967 voix à M. Radisson, candidat constitutionnel. « Il faut, disait-il dans sa profession de foi, que notre parti, en passant du rôle de parti de l'opposition à celui de parti gouvernemental, et tout en tenant compte, dans une très large mesure, du tempérament général, n'oublie pas les réformes qu'il poursuit depuis si longtemps avec une constance et une fermeté que les événements, quelle qu'ait été leur gravité, n'ont pu ébranler. » Il siégea à gauche, vota *pour* l'amnistie, et fut des 363. Le 14 octobre 1877, il obtint sa réélection par 15,002 voix (20,828 votants, 27,711 inscrits), contre 5,589 voix à M. Radisson. M. Durant reprit alors sa place parmi les républicains radicaux de la Chambre, mais pour peu de temps; il mourut pendant la législature, en juillet 1878.

DURANT. — *Voy.* Mareuil (comte de).

DURANTEAU (Luc, baron), député au Corps législatif de l'an X à 1815, représentant aux Cent-Jours, né à Bordeaux (Gironde) le 8 septembre 1747, mort à Bordeaux le 21 février 1823, entra au service en qualité de sous-lieutenant, le 24 mars 1769, dans le régiment de Médoc (70e d'infanterie), et fit la même année la campagne de Corse. Lieutenant en 1772, il fit celle de 1779 sur mer à bord de l'*Actif*, devint capitaine en 1784, et suivit le premier bataillon de son régiment (129e demi-brigade en l'an II), dans le comté de Nice et sur la rivière de Gênes, depuis le commencement de la guerre jusqu'à l'entrée des Français en Italie. Blessé en l'an II, sur les hauteurs du Moulinet, il se trouva (12 brumaire an V) au combat de Saint-Michel, fut promu chef de bataillon, reçut un coup de feu à la tête pendant la bataille d'Arcole et se distingua à la Brenta, à Caldiero, à Rivoli, etc. En l'an VI, il fit partie de l'expédition de Suisse, et passa en Egypte dans le courant de la même année. Il combattit à Alexandrie, à Chebreiss, aux Pyramides, au siège du Caire, et poursuivit les Arabes jusque dans le désert. Adjudant général chef de bataillon en l'an VII, général de brigade à titre provisoire en l'an IX, il obtint, à sa rentrée en France, la confirmation de ce dernier grade (23 frimaire an X). Employé, le 28 ventôse suivant, dans la 20e division militaire, il fut élu par le Sénat, le 6 germinal de la même année, député de la Gironde au Corps législatif, et remplit ce mandat pendant toute la durée de l'Empire, en ayant obtenu le renouvellement le 18 février 1808. Duranteau fut encore employé à l'armée du Nord en 1806; il devint, le 4 mars 1807, major-général de la 2e légion de réserve de l'intérieur, organisée à Strasbourg, et passa, le 7 mars 1809, dans la 10e division militaire, où il commanda successivement les départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne et des Pyrénées-Orientales, jusqu'au 16 novembre 1813, époque de sa mise à la retraite. De retour à Bordeaux, son pays natal, il fut élu, le 15 mai 1815, par le collège de département de la Gironde, avec 16 voix sur 27 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il mourut sous la Restauration.

DURANTHON (Antoine), ministre de la justice, né à Mussidan (Dordogne) en 1736, exécuté à Bordeaux le 20 décembre 1793, étudia le droit et fut d'abord avocat à Bordeaux. La Révolution le fit procureur général syndic de la Gironde. Appelé par Louis XVI, en remplacement de Duport-Dutertre, à prendre le ministère de la justice, il l'occupa du 13 avril au 3 juillet 1792. Il annonça à l'Assemblée son « installation », lui communiqua par lettre la sanction du décret sur la guerre (21 avril), écrivit encore le 8 mai pour demander le rapport des « absurdes lois de notre ancien code » punissant de mort le meurtre involontaire, annonça des poursuites contre l'*Ami du peuple* et la saisie des presses de ce journal, et fut chargé, par intérim, du ministère des contributions. Mais il encourut le reproche d'impéritie, et le compte-rendu qu'il fit de ses travaux à l'Assemblée, le 24 juin, fut déclaré insuffisant. Ayant perdu la confiance de la majorité, il donna sa démission. L'année suivante, la commission révolutionnaire de Bordeaux le traduisit en jugement et le condamna à mort. Il fut exécuté à Bordeaux le 20 décembre 1793.

DURANTI-CONCRESSAULT (Guillaume-Antoine-François, comte de), député au Corps législatif de 1852 à 1856, né à Paris le 17 mars 1791, mort à Blancafort (Cher) le 2 novembre 1856, appartint à l'armée et parvint au grade de chef d'escadron. Il s'était retiré à Blancafort, dans l'arrondissement de Sancerre, où il était propriétaire et maire de sa commune, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, avec l'appui du gouvernement, et, d'ailleurs, sans concurrent, député de la 1re circonscription du Cher au Corps législatif, par 22,144 voix (22,876 votants, 39,424 inscrits). Il prit part au rétablissement de l'Empire, fut de la majorité dynastique, et mourut avant la fin de la législature (1856). Il fut remplacé au Corps législatif par M. Guillaumin.

DURAS (Amédée-Bretagne-Malo de Durfort, duc de), pair de France, né à Paris le 5 avril 1771, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 3 août 1838 appartenait à une famille noble qui s'était distinguée dans la carrière des armes et avait fourni plusieurs généraux. Son père, Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort, duc de Duras, maréchal de camp, émigra sous la Révolution et mourut en 1800, en Angleterre. Amédée-Bretagne-Malo reçut une éducation distinguée et voyagea pour la perfectionner. Très attaché à l'ancien régime et à la personne du roi, il fut envoyé par Louis XVI en Autriche pour y complimenter l'empereur Léopold sur son avènement au trône. Le duc de Duras émigra comme son père et habita successivement l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne. Il commença à Vienne, en 1800, après la mort de son père, son service de premier gentilhomme de la chambre du roi, auprès de Louis XVIII, rentra en France cette même année, se tint à l'écart sous l'Empire, et reçut à la Restauration (4 juin 1814) la dignité de pair de France. Il obtint aussi, le 24 novembre de la même année, le grade de maréchal de camp. Le duc de Duras, qui avait repris son poste de premier gentilhomme de la chambre du roi, en remplit les fonctions dans la séance de la Chambre des pairs assemblée le 9 mars 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon. Il quitta Paris dans la nuit du 19 au 20 du même mois, accompagna Louis XVIII à Gand et revint avec lui. Son nom ne figure pas dans le jugement du maréchal Ney. En 1816, il entra à l'Académie française; il se retira de la vie politique à la révolution de 1830.

DURAZZO (Jérome-Louis-François-Joseph-Marie, comte), membre du Sénat conservateur, né à Gênes (Italie) le 21 mai 1739, mort à Gênes le 21 janvier 1809, appartenait à une noble et ancienne famille dont les membres ont toujours occupé les principales charges dans la République de Gênes. Lui-même avait été doge. Sa haute situation dans son pays natal le fit inscrire par Napoléon Ier sur la liste de ses sénateurs. Comte de l'Empire, du 26 avril 1808.

DURAZZO (Hippolyte), député au Corps législatif en 1806, né à Gênes (Italie) en 1756, mort à une date inconnue, était propriétaire à Gênes. Issu de la même famille que le précédent, il fut, le 22 févrior 1806, nommé député au Corps législatif pour le département de Gênes. L'Empereur l'avait choisi directement, sur une liste de candidats présentée par le préfet de Gênes. Hippolyte Durazzo, député provisoire, ne siégea que durant l'année 1806.

DURBACH (François-Jean-Frédéric), député en l'an XI et en 1808, représentant aux Cent-Jours, né à Cattenom (Moselle) le 15 avril 1763, mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 16 septembre 1827, était fils de Mathias Durbach et de Catherine Teumels. Partisan de la Révolution et grand propriétaire dans la Moselle, il fut nommé administrateur du département en 1790, membre du directoire du département, puis procureur-syndic en 1793, et, ayant protesté contre la journée du 20 juin 1792, fut condamné à mort de ce chef en 1793, mais réussit à s'échapper. Le 9 thermidor an XI, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Moselle au Corps législatif, et lui renouvela son mandat, le 18 février 1808. Au premier retour des Bourbons en 1814, il exprima à la tribune ses regrets « de voir les ministres de S. M. parvenus à déterminer le roi à n'accorder qu'une Charte uniquement concédée par son autorité, au lieu d'adopter ou d'accepter une véritable constitution libérale ». Le 27 juin 1814, il présenta une motion d'ordre « pour que le roi fût supplié de faire compléter les lois sur la liberté de la presse », liberté que, trois jours après, il demanda « illimitée ». En octobre il attaqua le ministre de la guerre, Dupont de l'Etang, au sujet du marché des vivres, et s'opposa à la restitution aux émigrés de leurs biens invendus, mais demanda à leur profit une indemnité en rentes sur l'Etat. Il était en Allemagne, pour affaires particulières, au moment du retour de l'île d'Elbe. Il rentra en France, et, le 12 mai 1815, le collège de département de la Moselle l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 73 voix sur 128 votants et 253 inscrits. Il fit partie de la majorité décidée à soutenir l'empire constitutionnel; après Waterloo, il se rendit à l'Elysée pour demander à l'Empereur une seconde abdication, et prononça à la tribune, contre les Bourbons, un discours dont la Chambre vota l'impression et la distribution aux troupes. Cet incident l'obligea à pourvoir à sa sûreté au second retour du roi. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, il écrivit au ministre de la police « qu'il avait pu déplaire, mais qu'il avait toujours agi en citoyen franc et loyal, étranger à tout esprit de parti comme à toute ambition », puis il se rendit en Belgique, et de là à Tœplitz, en Bohême, où il se fixa. Une ordonnance royale lui permit, en 1819, de rentrer en France; il resta désormais étranger à la politique. On a de lui: *Des véritables intérêts de la maison de Bourbon* (1814). — *Nécessité d'une Constitution* (1814), etc.

DUREAU DE LA MALLE (Jean-Baptiste-Joseph-René), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Saint-Domingue le 21 novembre 1742, mort à Langis (Orne) le 19 septembre 1807, était le petit-fils d'un gouverneur de Saint-Domingue sous Louis XIV, après les guerres de la succession. Orphelin de très bonne heure, le jeune Dureau fut envoyé en France et placé à sept ans au collège du Plessis, à Paris, où il remporta le prix de poésie latine sur Delille, et le prix d'éloquence sur la Harpe. On dit que les scènes de tempête dont l'enfant fut témoin pendant la traversée firent une forte impression sur son esprit et lui inspirèrent plus tard le sujet de *Tourville*, tragédie en prose, son premier ouvrage. Après de brillantes études classiques, il s'adonna aux lettres, publia, en 1776, une traduction du *Traité des Bienfaits* de Sénèque, qui fut très goûtée des savants. Dureau de la Malle s'était lié avec d'Alembert, La Harpe, Chamfort et surtout Delille: l'exemple et les conseils de ce dernier l'encouragèrent à entreprendre une traduction de Tacite; il consacra seize ans à ce difficile travail, qui, publié en 1790, conquit tous les suffrages. La Révolution interrompit les paisibles occupations de Dureau; il n'échappa point au reproche de professer des opinions aristocratiques, et vit un moment ses biens sequestrés et sa tête menacée, sous la prévention d'avoir marché contre la Convention, le 13 vendémiaire an IV. Il vécut, d'ailleurs, très retiré jusqu'au coup d'Etat de brumaire. Partisan du nouveau gouvernement, il devint conseiller général de l'Orne, où il était propriétaire, et fut admis, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, à représenter ce département au

Corps législatif; il y siégea jusqu'en 1807. Membre de l'Institut, depuis 1804, il poursuivit alors la traduction des historiens latins, et s'attacha à *Salluste*, puis à *Tite-Live;* mais la mort le surprit avant qu'il eût pu terminer son œuvre. — Son fils, Adolphe-Jules-César-Auguste (1777-1857), est connu comme poète, archéologue et géographe.

DUREAU DE VAULCOMTE (Guillaume-Albert-Charles), député de 1881 à 1889, né à Saint-Denis (île de la Réunion) le 5 avril 1836, n'avait pas d'antécédents politiques quand il fut nommé, le 25 septembre 1881, par 3,366 voix sur 7,549 votants et 15,476 inscrits, contre 3,152 voix à M. Dufour-Brunet et 988 à M. Fortuné Naturel, député de l'île de la Réunion (1re circonscription). D'opinions républicaines modérées, M. Dureau de Vaulcomte siégea à gauche et soutint le gouvernement. Il donna son approbation à la politique de M. Jules Ferry, et intervint dans la discussion du budget des colonies, ainsi que dans les questions d'intérêt local relatives à l'île de la Réunion. M. Dureau de Vaulcomte prit aussi une part assez active aux débats touchant les divers projets d'organisation municipale. Réélu, le 11 octobre 1885, le second de la liste républicaine par l'île de la Réunion, qui lui donna 9,259 voix (12,693 votants et 35,513 inscrits), il reprit sa place dans la majorité, combattit (février 1886) le traité conclu, le 17 décembre 1885, avec la reine de Madagascar, et se prononça, dans la dernière session: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution: absent par congé lors des derniers scrutins de la législature.

DURÉAULT (Pierre-Marcellin-Christophe), député de 1832 à 1834, né à Moroges (Saône-et-Loire) le 13 novembre 1789, mort à Lyon (Rhône) le 15 juillet 1868, exerça la profession d'avocat à Chalon, puis celle de juge de paix à Saint-Gengoux (1830-1851). Partisan de la monarchie de juillet, et conseiller général de Saint-Gengoux de 1838 à 1852, il fut, le 12 juin 1832, élu député du 2e collège de Saône-et-Loire (Mâcon) par 170 voix sur 295 votants et 369 inscrits, contre M. Tondut, 64 voix, et M. de Lamartine, 52. Il vota avec la majorité conservatrice, et se présenta sans succès aux élections générales du 21 juin 1834, où il n'obtint que 97 voix contre 102 à M. Delacharme, élu, et à celles du 4 novembre 1837, où il échoua avec 145 voix contre 187 à M. de Lamartine, élu.

DURÉAULT (Jean-Jacques-Antoine-Emile), représentant en 1871, né à Burzy (Saône-et-Loire) le 4 février 1824, était ingénieur en chef des ponts et chaussées, au service du canal du Centre, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 4e sur 12, par 69,914 voix (le chiffre des votants et celui des inscrits n'ont pas été mentionnés au procès-verbal). Il siégea au centre gauche, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* l'amendement Marcel Barthe, *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* le message du 13 novembre, *pour* l'arrêté sur les enterrements civils, *pour* l'état de siège, *pour* le ministère de Broglie, *pour* la proposition Casimir Périer, *pour* la proposition du centre gauche, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* le 24 Mai, *contre* la démission de M. Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, *contre* la loi sur les maires, *contre* la dissolution, *contre* l'amendement Pascal Duprat. Il s'abstint sur le pouvoir constituant de l'Assemblée. M. Duréault n'a pas fait partie d'autres législatures, et a été admis à prendre sa retraite, comme ingénieur en chef des ponts et chaussées, le 27 juin 1874.

DURET (Louis-François), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) le 19 janvier 1752, mort à Saint-Jean-d'Angely le 23 décembre 1837, fut, en 1795, élu juge près le tribunal du district de cette localité, qui s'appelait alors Angely-Boutonne. En l'an V, il passa, en la même qualité, au tribunal de Saintes, puis il quitta (an VII) la magistrature, pour entrer, après le coup d'Etat de Brumaire, dans l'administration, comme sous-préfet de Saint-Jean-d'Angely. Le 27 brumaire an XII, Louis-François Duret fut élu, par le Sénat conservateur, député de la Charente-Inférieure au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1808.

DURET (Louis-Gabriel), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) le 9 avril 1781, mort à Saint-Jean-d'Angely le 24 mai 1868, était avocat dans cette ville, quand il fut élu, le 11 mai 1815, député suppléant de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely à la Chambre des Cent-Jours, avec 54 voix sur 96 votants. Il se trouva appelé à siéger tout de suite, par suite de l'option de Regnault de Saint-Jean-d'Angely pour le collège de département. M. Duret, qui ne fit point partie d'autres législatures, devint, sous la monarchie de juillet, président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angely; il s'occupa en même temps de travaux historiques relatifs à l'ancienne juridiction de Saint-Jean-d'Angely et à la province de Saintonge, et publia sur ces sujets des articles dans les journaux de la localité. Ses notes sur l'entrevue de Bertrand de Got et de Philippe le Bel ont été insérées dans l'*Histoire de l'Eglise santone et aunisienne* de Briand.

DURFORT (Etienne-Narcisse, comte de), pair de France, né à Paris le 3 octobre 1753, mort à Paris le 2 mars 1839, appartenait à une des familles les plus marquantes de l'aristocratie française, sous l'ancien régime; il suivit la carrière des armes. Entré au service en 1769, comme sous-lieutenant au régiment de Chartres-cavalerie, capitaine au régiment de Condé en 1770, il devint colonel du régiment de son nom (dragons-Durfort) le 11 novembre 1782, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Il émigra en 1791, et servit dans l'armée des princes; en 1795, il était aide-de-camp de Monsieur, comte d'Artois. Promu maréchal de camp en émigration, il fut appelé au grade de lieutenant-général des armées du Roi le 22 juin 1814. Capitaine-lieutenant de la gendarmerie de la garde royale, créé commandeur de Saint-Louis, le 22 juin 1814, il fut nommé pair de France le 17 août 1815; il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Aucun souvenir n'est attaché au rôle parlementaire du comte de Durfort, dont la carrière conserva un caractère essentiellement militaire. Nommé gouverneur de la 6e division militaire (Besançon), le 10 janvier 1816, il reçut le grand-cordon de Saint-Louis le 3 mai suivant, et la rosette d'officier de la Légion d'honneur le 19 août 1823. M. de Durfort siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DURFORT. — *Voy.* DURAS (DUC DE).

DURFORT-CIVRAC (ALEXANDRE-EMMANUEL, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827 et pair de France, né à Paris le 6 février 1770, mort à Beaupréau (Maine-et-Loire) le 16 septembre 1835, était fils de Jean-Laurent, marquis de Durfort-Civrac, depuis duc de Lorges, un des chefs de l'émigration. Le marquis Alexandre-Emmanuel apprit le métier des armes à l'armée des princes; chevalier de Saint-Louis, il fut, le 20 avril 1814, nommé colonel de la légion de Maine-et-Loire (27e régiment d'infanterie). Il était maréchal de camp, quand il présida, en 1820 et en 1823, le collège électoral du 3e arrondissement de Maine-et-Loire (Beaupréau). Le 25 février 1824, il fut élu député dans ce collège, par 154 voix sur 225 votants et 250 inscrits, contre 70 voix données à M. Ternaux. Il se montra à la Chambre un des partisans les plus fermes et les plus silencieux de M. de Villèle, fut élevé à la pairie le 5 novembre 1827, et joua au Luxembourg un rôle aussi effacé qu'au Palais-Bourbon. A la révolution de juillet, il fit partie des pairs de Charles X dont la nomination fut annulée par le nouveau gouvernement.

DURFORT-CIVRAC (MARIE-HENRI-LOUIS, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, et de 1869 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1884, né à Beaupréau (Maine-et-Loire) le 26 juillet 1812, mort à Paris le 21 février 1884, appartenait à la branche cadette de l'ancienne famille de Durfort. Riche propriétaire en Maine-et-Loire, conseiller municipal de Beaupréau depuis 1840, conseiller d'arrondissement depuis 1842, conseiller général depuis 1848, il fut le candidat des conservateurs-légitimistes de la 4e circonscription de ce département au Corps législatif de 1852, et il l'emporta avec 9,772 voix (18,757 votants et 34,002 inscrits) sur M. Cesbron-Lavau, candidat officiel, 4,321 voix, et de Quatrebarbes, 4,410. Il conserva dans l'Assemblée son indépendance, et ne fut pas réélu le 22 juin 1857, n'ayant obtenu que 7,964 voix contre 9,536 à M. de Las Cases, candidat officiel. Il engagea encore la lutte le 1er juin 1863, et obtint, sans être nommé, 11,757 voix contre 17,282 à M. de Las Cases. Il réussit à rentrer au Corps législatif le 24 mai 1869, avec 15,701 voix (30,817 votants, 41,238 inscrits), contre 14,810 voix au député sortant. Il fut du tiers-parti, signa l'interpellation des 116, et réclama des franchises municipales. En 1870, il se prononça *contre* la déclaration de guerre à la Prusse. Porté, le 8 février 1871, sur la liste conservatrice de Maine-et-Loire, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale, le 8e sur 11, par 98,847 voix sur 120,174 votants et 151,588 inscrits. Il prit place à droite, fit partie de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la dissolution, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la démission de Thiers au 24 mai et *pour* le septennat. Mais il se sépara de la majorité monarchiste pour voter *contre* la loi des maires présentée par le ministère de Broglie. Il repoussa, en février 1875, l'ensemble des lois constitutionnelles. Les élections du 20 février 1876 renvoyèrent M. de Durfort-Civrac à la Chambre : député de la 2e circonscription de Cholet, avec 10,781 voix sur 11,675 votants et 19,008 inscrits, il reprit sa place à droite et se fit remarquer par la netteté de ses opinions et par la loyauté de son attitude politique. Les gauches ayant adopté sa candidature à la vice-présidence de la Chambre, il fit partie du bureau depuis le 13 mars 1876 jusqu'à la fin de la législature. En mai 1876, il interpella le gouvernement sur la révocation, par le préfet des Bouches-du-Rhône, de tous les maires et adjoints pris en dehors des conseils municipaux; l'arrêté du préfet fut d'ailleurs retiré immédiatement. M. de Durfort-Civrac vota avec la minorité royaliste et soutint le gouvernement du Seize-Mai. Toutefois il ne voulut point de l'appui officiel du ministère lors des élections du 14 octobre suivant, et désavoua l'emploi des affiches blanches. Réélu par 12,097 voix (14,268 votants, 19,386 inscrits) contre 2,015 voix à M. Béchet, il vit son élection validée une des premières: M. de Durfort-Civrac prononça à cette occasion un discours par lequel il exhortait la majorité républicaine à respecter toujours la liberté électorale. Il fut maintenu à la vice-présidence de la Chambre le 10 janvier 1878, ainsi que dans les sessions suivantes, et vota *contre* le ministère Dufaure, *contre* les lois Ferry sur l'enseignement, *contre* l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, *contre* le divorce, etc. Il obtint encore sa réélection le 21 août 1881, par 11,143 voix (14,365 votants, 19,685 inscrits), contre 3,102 voix à M. Arthur Janvier de la Motte. Comme précédemment, il siégea dans les rangs des conservateurs, combattit avec eux les ministères républicains, et mourut (février 1884) avant le terme de son mandat.

DURFORT-CIVRAC. — *Voy.* LORGES (DUC DE).

DURGET (PIERRE-ANTOINE), député en 1789, né à Vesoul (Haute-Saône) le 24 mars 1745, mort à Vesoul le 21 novembre 1817, était fils d'un procureur au bailliage-présidial de Vesoul. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et exerça dans sa ville natale. Le 12 avril 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Vesoul. Durget fut dans l'Assemblée au nombre des rares députés du tiers qui se montrèrent exclusivement dévoués au roi. Le *Moniteur* mentionne son nom dans une affaire assez curieuse. Un sieur Baudry de la Richardière, habitant des Sables-d'Olonne, accusé d'avoir tenu, en achetant du tabac chez un marchand de cette ville, des propos injurieux et grossiers contre le général La Fayette et contre la cocarde nationale, fut mis en état d'arrestation par la garde nationale des Sables-d'Olonne. Le nom du prince de Lambesc et le rôle joué par cet officier général dans les premiers troubles de la capitale ayant été mêlés aux propos du sieur de la Richardière, l'affaire fit du bruit. L'Assemblée s'en occupa. Durget fut chargé de présenter le rapport, au nom du comité des recherches; il fit voter une démarche auprès du roi pour le supplier de faire élargir le sieur de la Richardière, « tout en émettant un vœu d'enquête relatif au rôle joué par le prince de Lambesc. » Au cours du débat soulevé par l'incident, le député Lofficial fit une déposition très importante, corroborant les déclarations juridiques de Besenval. Le samedi 7 août 1790, Durget demanda qu'on plaçât en bonne et sûre garde les députés accusés pour l'affaire du 6 octobre. Après la session, il émigra en Allemagne. Il fit plusieurs campagnes dans le corps de Condé. Diverses missions lui furent confiées, après que « Monsieur » eut pris le

titre de « régent du royaume ». Il rentra en 1814, et Louis XVIII lui accorda alors des lettres de noblesse, avec la devise : *Deo et regi fides impavida*. Créé à cette époque chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il devint en 1815 chevalier de Malte. Il rentra à Vesoul avec la modeste pension de « chef de bataillon en retraite », et mourut peu après.

DURIN (Antoine), député en 1791, né à Montluçon (Allier) le 5 octobre 1759, mort à Moulins (Allier) le 21 octobre 1807, était juge à Decize lors de son élection, le 6 septembre 1791, par le département de la Nièvre, comme député à l'Assemblée législative : il passa le 4e sur 7, avec 206 voix sur 310 votants. Son rôle parlementaire fut sans importance. Durin fut élu président du tribunal criminel de l'Allier le 25 germinal an VII, et Bonaparte lui conserva ces fonctions. Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII.

DURIS-DUFRESNE (François), député au Corps législatif de l'an XII à 1809, et député de 1827 à 1834, né à Châteauroux (Indre) le 23 décembre 1769, mort à Paris le 3 novembre 1837, était, en 1787, « membre du bureau de charité » à Châteauroux. Il prit du service à la Révolution, devint (1791) officier d'infanterie, et passa dans la cavalerie en 1792. On le retrouve en l'an IV officier municipal dans sa ville natale, puis conseiller d'arrondissement de l'Indre en l'an VIII. Rallié à Bonaparte, il fut désigné le 29 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département de l'Indre. Il siégea jusqu'en 1809. Sous la Restauration, il combattit le gouvernement dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, et, après avoir échoué le 13 novembre 1822, dans le 1er arrondissement de l'Indre (Châteauroux), avec 109 voix contre 116 à M. Taillandier, élu, il entra à la Chambre des députés comme député du 2e arrondissement (la Châtre), le 17 novembre 1827, avec 149 voix (234 votants et 316 inscrits), contre 37 voix à M. Bourdeau-Fontenet et 32 à M. Souvigny. Duris-Dufresne vota avec le côté gauche, fut des 221, et obtint sa réélection le 23 juin 1830, par 178 voix sur 249 votants et 324 inscrits, contre 63 voix à M. le comte de Paumulle. Il adhéra à la révolution de juillet et à l'avènement de Louis-Philippe; mais les événements le rejetèrent bientôt dans l'opposition dynastique. Réélu, le 5 juillet 1831, par 118 voix sur 152 votants et 198 inscrits, il se prononça notamment *contre* les ordonnances du 31 novembre relatives à la nomination de 36 nouveaux pairs, et *contre* l'emploi officiel de la dénomination inconstitutionnelle de « sujets du roi », signa le *compte rendu* de 1832, et fut de ceux qui se récusèrent (1833) dans l'affaire du journal la *Tribune*.

DUROC (Géraud-Christophe Michel), duc de Frioul, membre du Sénat conservateur, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 25 octobre 1772, mort à Reichenbach (Saxe) le 23 mai 1813, était fils d'un capitaine, chevalier de Saint-Louis; il suivit les cours de l'École militaire de Pont-à-Mousson, puis entra comme élève sous-lieutenant d'artillerie à l'école de Châlons. Lieutenant en second d'artillerie, le 1er juin 1793, au 4e régiment, il devint successivement lieutenant en premier (20 novembre 1793), capitaine en second (22 octobre 1794), et capitaine commandant (23 mai 1797). En 1792, il avait émigré en Allemagne et avait été dénoncé comme royaliste; il se disculpa, rentra en France et fit les premières campagnes de la Révolution en qualité d'aide-de-camp du général Lespinasse. Recommandé par son ancien camarade de l'École militaire, Marmont, il devint aide-de-camp du général Bonaparte, auquel il témoigna autant de dévouement que de fidélité. Aux passages de l'Isonzo et des gorges de la Brenta (Frioul), où il eut un cheval tué sous lui, il fit des prodiges de valeur. A la prise de Gradiska, il fut cité à l'ordre du jour de l'armée d'Italie. Nommé chef de bataillon, il accompagna Bonaparte en Egypte; à la bataille de Salahieh, le rapport du général en chef au Directoire le signala comme ayant couru les plus grands dangers. Il se fit également remarquer aux sièges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre. Il avait été grièvement blessé d'un éclat d'obus à la bataille d'Aboukir. Rentré en France avec son général en chef, il prit une part active au 18 brumaire, fut nommé général de brigade et premier aide-de-camp de Bonaparte. Gouverneur des Tuileries, il quitta ce poste pour accompagner Bonaparte en Italie, et assista à la bataille de Marengo. Le premier consul lui confia les missions les plus délicates, successivement près des cours de Berlin, de Vienne, de Stockolm et de Saint-Pétersbourg. Général de division en l'an XI, puis membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, grand officier de l'ordre le 25 prairial suivant, et grand-aigle le 25 prairial an XIII, il remplaça momentanément, en 1805, dans le commandement des grenadiers de l'armée d'Allemagne, le général Oudinot, grièvement blessé. Il quitta ce poste important pour de nouvelles missions diplomatiques, d'abord auprès du roi Frédéric-Guillaume de Prusse, puis auprès de l'Electeur de Saxe, avec lequel il signa un traité de paix (1806). Ce fut encore par ses soins que furent obtenus l'acte d'adhésion de plusieurs princes allemands à la Confédération du Rhin, l'acte par lequel Charles IV et le prince Ferdinand cédaient à la France leurs droits à la couronne d'Espagne (5 mai 1808), et l'armistice de Znaïm (juillet 1808). Duroc avait été, le 19 mars de cette année, créé duc de Frioul. Le roi de Hollande, Louis-Bonaparte, le nomma général-major de l'armée hollandaise. Il prit une part glorieuse aux batailles de Wagram et d'Essling, suivit Napoléon en Russie, et fut nommé membre du Sénat conservateur, le 5 avril 1813. Duroc n'eut pas le temps de siéger.

Il accompagna l'empereur en Saxe, et assista à la bataille de Lutzen. Le 22 mai, à Wurtzen, il escortait, avec les ducs de Vicence et de Trévise, l'Empereur, qui descendait au galop un petit chemin creux pour gagner une éminence d'où il pût juger de l'effet de la charge des 14,000 cavaliers du général Latour-Maubourg dans la plaine de Reichenbach. Tout à coup, un boulet vint frapper un arbre, ricocha, tua le général Kirgener, de l'escorte, et atteignit mortellement Duroc au bas-ventre; on le transporta dans une petite ferme. Le *Moniteur* du 30 mai 1813 raconte ainsi les adieux de Duroc à l'Empereur, qui était venu le voir, aussitôt la bataille gagnée et l'armée rentrée au bivouac. « Il le trouva avec sa pleine connaissance et montrant le plus grand sang-froid. Le duc serra la main de l'Empereur..... « Toute ma vie, dit-il, a été consacrée à votre service et je ne la regrette que par l'utilité dont elle pouvait vous être encore..... J'ai vécu en honnête homme, je ne me reproche rien. Je laisse une fille, Votre Majesté lui servira de père. » — L'Empereur, serrant de la main droite le grand maréchal, resta un quart d'heure la tête ap-

puyée sur la main gauche dans le plus profond silence. Duroc rompit le premier le silence : « Ah ! Sire ! allez-vous-en, ce spectacle vous peine !... » L'Empereur quitta le duc de Frioul sans pouvoir lui dire autre chose que ces mots : « Adieu donc... mon ami. »

Duroc expira peu après. Napoléon acheta au prix de 20,000 fr. la chaumière où Duroc était mort, fit un legs considérable à sa fille, ordonna que son corps fût déposé aux Invalides, que son nom fût gravé sur l'Arc de Triomphe et sur les tables de bronze du palais de Versailles. Louis-Philippe a fait, depuis, placer les cendres de Duroc à côté de celles de Napoléon.

DUROSIER (Jean-Théodore, baron), député de 1834 à 1837, et de 1839 à 1848, né à Montbrison (Loire) le 24 décembre 1793, mort au château de la Varenne le 28 août 1855, était propriétaire dans la Loire. Membre du Conseil général de ce département, il entra à la Chambre, le 21 juin 1834, comme député du 3e collège électoral de la Loire (Feurs), élu par 93 voix sur 160 votants et 266 inscrits, contre 66 voix données à M. Verne de Bachelard. Il siégea sur les bancs ministériels, et ne fut pas réélu le 4 novembre 1837, n'ayant obtenu que 73 voix contre 143 données à l'élu, M. Conte. Plus heureux, le 2 mars 1839, il fut élu par 145 voix sur 219 votants et 294 inscrits, contre 74 voix à M. Conte, député sortant. Son mandat lui fut renouvelé, une première fois, le 9 juillet 1842, par 164 voix sur 170 votants et 322 inscrits, et une seconde fois, le 1er août 1846, par 179 voix sur 188 votants et 356 inscrits. Son rôle parlementaire fut toujours celui d'un ministériel discipliné. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

DUROSNEL (Antoine-Jean-Auguste, comte), pair des Cent-Jours, député de 1830 à 1837 et pair de France, né à Paris le 9 novembre 1771, mort à Paris le 5 février 1849, était le fils d'un chef de bureau au ministère de la guerre. Destiné de bonne heure à la carrière militaire, il y obtint un rapide avancement, fut attaché au général d'Arville en qualité d'aide-de-camp, et, par la faveur de son chef, arriva, sous le Directoire, au grade de colonel du 16e régiment de chasseurs à cheval. Il fit en 1800 la campagne d'Allemagne, et se distingua à la bataille de Moskirsch ; sa conduite à Austerlitz lui mérita le grade de général de brigade. Il combattit encore à Iéna, prit part (1807) à la campagne de Pologne, se distingua à Glottau, où il défit complètement l'arrière-garde des Russes, fut créé commandeur de la Légion d'honneur le 14 mai 1807, et reçut en 1808 le titre de comte. Napoléon le choisit pour un de ses aides-de-camp. La même année, il suivit l'Empereur en Espagne. Appelé, en 1809, à la grande armée, il fit la guerre contre l'Autriche et fut nommé général de division le 16 avril. Blessé à Essling, il fut fait prisonnier, et passa pour mort jusqu'au moment de l'armistice. Le général Durosnel fut fait, en 1811, grand officier de la Légion d'honneur. Après avoir pris part à la campagne de Russie, il fut nommé (1813) gouverneur de la ville de Dresde, où il resta jusqu'à la capitulation. La première Restauration donna à Durosnel la croix de Saint-Louis. Mais ayant accepté de Napoléon, aux Cent-Jours, la pairie (2 juin 1815) et le commandement en second, sous ses ordres immédiats, de la garde nationale de Paris, il fut laissé en non-activité lors du second retour des Bourbons. La révolution de juillet lui rouvrit le chemin des honneurs. Le grand collège de Seine-et-Marne l'envoya, le 27 novembre 1830, par 410 voix sur 724 votants et 1,227 inscrits, remplacer à la Chambre M. Eugène d'Harcourt, nommé ambassadeur d'Espagne. Le comte Durosnel prit place au centre et fit partie de la majorité ministérielle jusqu'en 1837, ayant été réélu : le 5 juillet 1831, par le 3e collège de Seine-et-Marne (Fontainebleau), avec 184 voix (265 votants, 365 inscrits), et le 21 juin 1834, avec 177 voix (273 votants, 367 inscrits), contre 58 à M. Adrien de Beaumont. Il prit, d'ailleurs, peu de part aux délibérations : « Il garda, écrit un de ses biographes, un prudent silence, et ne se fit connaître de ses collègues qu'en votant, dans un comité secret, pour que les députés eussent encore l'habit brodé que la Restauration leur avait donné... » Bientôt il accepta, auprès de Louis-Philippe, les fonctions d'aide-de-camp qu'il avait remplies autrefois auprès de Napoléon. Grand croix de la Légion d'honneur (mai 1832), il fut créé pair de France le 3 octobre 1837. Il continua de voter au Luxembourg selon les vœux du pouvoir, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DUROUSSIN (Vivant), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, appartint à la magistrature, comme juge au tribunal de district de Louhans. Le 31 août 1791, il fut élu, le 10e sur 11, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative (le chiffre des voix obtenues et celui des votants manquent au procès-verbal). Il se fit peu remarquer dans l'Assemblée, où il vota avec la majorité. On le retrouve, après le 18 brumaire, suppléant au tribunal civil de Louhans (16 prairial an VIII).

DU ROY (Jean-Michel), membre de la Convention, né à Bernay (Eure) le 22 décembre 1753, mort à Paris le 16 juin 1795, était avocat à Bernay avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint, en 1790, juge au tribunal de sa ville natale, et fut nommé (septembre 1791) député suppléant de l'Eure à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger. Le 5 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de l'Eure, le 4e sur 12, avec 318 voix sur 558 votants; il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, repoussa l'appel au peuple, et répondit, au 3e appel nominal : « Par justice, je vote pour la mort, et, par humanité, je demande que le jugement soit promptement exécuté. » Le 8 février 1793, dans un discours sur la nécessité de faire la Constitution, il dit : « Tandis qu'il nous faut du calme, on a jeté entre nous un ferment de division, cette malheureuse affaire des 2 et 3 septembre. On a cherché à imputer ces crimes à quelques membres de la Convention, on les a présentés comme les auteurs et les instigateurs. Je crois donc que, pour faire cesser toute espèce de discussion, il faut jeter un voile épais sur ces événements. Je suis étranger à Paris, je ne me suis jamais permis aucun acte de violence; ainsi je puis parler à front découvert. »

Le 18 avril, il engagea de nouveau ses collègues à abjurer leurs dissensions. « J'arrive de deux départements, dit-il, et je m'acquitte de l'obligation que j'ai contractée envers les citoyens de ces départements : ils m'ont chargé de vous dire que jusqu'à présent l'assemblée s'est plutôt occupée des intérêts de ses membres que de l'intérêt général. Les citoyens se portent en foule aux frontières. Eh bien ! pour récompense des sacrifices qu'ils font, ils veulent que

vous cessiez enfin de vous déchirer. Abandonnons toutes nos haines particulières pour nous occuper de l'intérêt du peuple français. Je sais ce que Doulcet a écrit contre moi, mais je l'oublie bien sincèrement. » (*On applaudit.*) Doulcet répond aussitôt : « Je vous ai offensé, il est vrai, j'ai écrit contre vous; mais je vous en demande, en présence de mes collègues, l'excuse la plus formelle. (*On applaudit.*) Je désavoue les opinions que la prévention m'a pu dicter sur votre compte. » Doulcet et Duroy s'embrassent. « La salle retentit, dit le *Moniteur*, des applaudissements unanimes de l'Assemblée et des citoyens des tribunes. » Ces beaux sentiments ne devaient pas durer; le 13 juin, Duroy lui-même demanda le décret d'accusation contre Buzot; il fit voter (13 juillet) que Couppé (des Côtes-du-Nord), fugitif et arrêté, serait considéré comme simple particulier; interpella (4 juillet) le comité de Salut public sur les mesures à prendre relativement au département de l'Eure, suspect de fédéralisme; fut envoyé en mission dans l'Eure et le Calvados quelques jours après, et rappelé le 3 septembre, sur la motion de Barère. Le 24 septembre, il parla en faveur du général Landremont, et se plaignit de la destitution d'une foule de bons officiers, qui, « pour avoir le malheur d'être nés nobles, n'en sont pas moins sans-culottes. » Le 3 octobre, il fit décréter Richou d'accusation. Après la chute de Robespierre, il défendit encore les idées de la Montagne, demanda (2 vendémiaire an III) qu'on fût un peu moins clément pour les aristocrates qui minaient le gouvernement républicain; réclama (9 brumaire an IV) le rapport du décret déclarant Bordeaux en état de rébellion, et la restitution à ce département de son ancien nom de « la Gironde »; discuta (26 brumaire) le projet de décret sur l'instruction publique; demanda (24 ventôse) le rapport de la loi sur les suspects; s'efforça (12 germinal) de calmer le peuple qui avait envahi la Convention; insista (1er prairial) pour que les patriotes fussent réarmés et pour la mise en liberté des députés arrêtés depuis le 12 germinal; le même jour, il fut nommé membre de la commission chargée de dissoudre le Comité de sûreté générale, et, désigné comme un des instigateurs de la journée, fut décrété d'arrestation. Traduit devant un conseil militaire, avec les derniers Montagnards, le 26 prairial, il fut comme eux condamné à mort. L'arrêt prononcé, on les fit passer dans une autre salle, en attendant le départ pour l'échafaud. A ce moment Romme se frappa d'un coup de couteau, puis passa l'arme à Goujon, qui se donna un coup mortel. Duroy fut de ceux qui ne réussirent qu'à se blesser; il marcha sanglant à l'échafaud et mourut avec courage.

DUROYER DE BOURNONVILLE (GILBERT-FRANÇOIS-CHARLES-LOUIS, CHEVALIER), seigneur de Flavy-le-Martel, député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 23 mars 1789, par le bailliage de Vermandois, député suppléant de la noblesse aux États-Généraux. Il fut admis à siéger comme titulaire le 23 décembre 1790, en remplacement du vicomte Desfossés, démissionnaire, et n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance.

DUROZIER DE MAGNEUX (DENIS), député au Corps législatif de 1810 à 1813, né à Saint-Léger (Loire) le 8 novembre 1759, mort le 21 août 1813, appartenait, en 1789, aux armées du roi, comme sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie. Promu lieutenant le 20 juin 1792, puis capitaine, il donna sa démission après la mort de Louis XVI. Plus tard il devint maire et conseiller d'arrondissement de Roanne, où il exerça quelque temps, par intérim, les fonctions de sous-préfet. Le Sénat conservateur le nomma (10 août 1810) député du Rhône au Corps législatif impérial, où Durozier de Magneux siégea jusqu'à sa mort.

DURRIEU (ANTOINE-SIMON, BARON), député de 1834 à 1845, pair de France, représentant du peuple à l'Assemblée législative en 1851, né à Grenade-sur-l'Adour (Landes) le 20 juillet 1775, mort à Saint-Sever (Landes) le 7 avril 1862, fit ses études au séminaire d'Aire, et en sortit en 1793, pour se rendre, avec le corps des gardes nationaux de Bayonne, sur les bords de la Bidassoa. Il devint capitaine des volontaires basques et entra, en 1795, dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Après le traité de Bâle, il fit campagne en Italie, puis en Egypte, et se distingua à la bataille des Pyramides. Mais sa santé l'obligea à revenir en France, d'où il repartit pour assister aux combats d'Engin, de Moeskirch, de Biberach, de Marengo, du Mincio et de Caldiero. Il n'obtint qu'en 1807 le grade de chef de bataillon, conquit celui de colonel à Wagram, et fut promu général de brigade pour les talents dont il fit preuve dans la défense de Glogau, à Lützen et à Bautzen. Le 21 avril 1811, Durrieu avait été présenté à Napoléon, qui le fit (9 mai) chevalier de l'Empire. A son retour à Paris, il remplit les fonctions de chef de division au ministère de la guerre. Les Cent-Jours le rappelèrent à l'activité; le général Durrieu fut à Fleurus et à Waterloo. Rallié à la Restauration, il fut nommé en 1818, un des seize maréchaux de camp du corps royal d'état-major, et élevé, en 1829, au grade de général de division. Sa carrière militaire ne fut pas interrompue par le gouvernement de juillet. Chargé du commandement de la division d'Ajaccio, il reçut le titre d'inspecteur général d'infanterie en 1833. Enfin le 3e collège de son département d'origine, Saint-Sever, l'appela, le 31 janvier 1834, par 117 voix sur 161 votants et 270 inscrits, à remplacer M. Brethous-Peyron, démissionnaire. Il fit partie de la majorité, obtint sa réélection le 21 juin de la même année, au renouvellement général, par 105 voix (166 votants, 272 inscrits), contre 30 voix à Jacques Laffitte et 29 à M. Laurentin, et, toujours candidat du gouvernement, fut encore renommé : le 4 novembre 1837, par 125 voix (190 votants, 318 inscrits), contre 59 voix à M. Lasserre; le 2 mars 1839, par 128 voix (185 votants, 320 inscrits); et le 9 juillet 1842, par 132 voix (188 votants, 316 inscrits). Le baron Durrieu fut nommé pair de France le 14 août 1845. Au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, il appuya la politique gouvernementale. Le 30 mai 1848, il fut mis à la retraite d'office en qualité de général de division, et il semblait avoir quitté définitivement la vie parlementaire, lorsque le scrutin du 11 mai 1851, motivé par la mort de Frédéric Bastiat, le fit représentant des Landes à l'Assemblée législative, par 17,802 voix (29,267 votants, 55,303 inscrits), contre 10,052 à M. Duclerc, ancien représentant. Il prit place à la droite de l'Assemblée et vota avec elle jusqu'au 2 décembre. — Grand officier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1834.

DURRIEU (JEAN-JACQUES-PAULIN-OFFROY), représentant en 1848, en 1849, en 1871, et député de 1876 à 1885, né à Mauriac (Cantal) le

19 février 1812, mort à Paris le 15 juin 1885, suivit la carrière du barreau. Il était avocat à Mauriac et membre de la Société des *Droits de l'homme* sous Louis-Philippe. Républicain de la veille, nommé, après le 24 février 1848, par le gouvernement provisoire, sous-commissaire de la République à Mauriac, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 7e et dernier, avec 18,740 voix sur 44,104 votants et 61,630 inscrits. Il siégea à gauche et vota *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'amendement Grévy, *pour* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel, *pour* l'amnistie générale, *contre* la loi sur les attroupements, *contre* le décret sur les clubs, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome. Il n'était pas à la séance où le général Cavaignac obtint un ordre du jour favorable pour sa conduite pendant les journées de juin, et il cessa de suivre les travaux de la Constituante à partir du 20 avril. Le 13 mai 1849, il fut réélu par le Cantal à l'Assemblée législative, le 5e et dernier, par 15,465 voix sur 34,568 votants et 62,957 inscrits. L'état de sa santé le tint éloigné le plus souvent des séances de l'Assemblée, et l'empêcha de prendre part à ses votes les plus importants. Il rentra au barreau de Mauriac après le coup d'État du 2 décembre 1851, et resta fidèle, pendant toute la durée du second Empire, à la cause démocratique. Les élections du 8 février 1871 lui rouvrirent les portes de la vie publique; il fut élu représentant du Cantal à l'Assemblée nationale, le 5e et dernier, par 13,094 voix sur 35,107 votants et 59,650 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche, soutenant de son vote toutes les revendications du parti républicain, et vota *pour* l'amendement Marcel Barthe, *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* l'amendement La Fayette, *pour* la proposition Casimir Périer, *pour* la dissolution, *pour* la proposition du centre gauche, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le 24 mai, *contre* la démission de M. Thiers, contre la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* la prorogation des pouvoirs du Maréchal, *contre* l'état de siège, *contre* la loi sur les maires, *contre* le ministère de Broglie. Il s'abstint sur les prières publiques. Candidat malheureux aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans le Cantal (il n'obtint que 101 voix sur 328 votants), il fut élu député, le 5 mars suivant, au second tour, dans l'arrondissement de Mauriac, avec 5,495 voix sur 10,681 votants et 14,278 inscrits, contre 5,191 voix données à M. Excourbaniès. Il fit partie de la majorité républicaine des 363. Le 15 mars 1877, il présenta au nom de la 9e commission d'initiative un rapport tendant à adopter la proposition de loi de M. Parent (de la Savoie) relative aux officiers ministériels. Le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, il fut réélu par 5,644 voix sur 11,071 votants et 14,654 inscrits, contre 5,379 voix à M. Excourbaniès, candidat du gouvernement du 16 mai. Il reprit sa place à gauche, présida en juillet 1881 la commission chargée d'examiner la demande de crédits, dont l'adoption peut être considérée comme le point de départ de l'expédition du Tonkin, et vota pour les ministères républicains au pouvoir. Son mandat lui fut renouvelé le 21 août 1881 par 7,251 voix sur 8,134 votants et 15,171 inscrits, contre 125 voix données à M. Lacambre. Il mourut à la fin de la législature.

DURRIEU (Joseph-Emmanuel-Xavier), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Castillon (Ariège) le 22 décembre 1814, mort à Barcelone (Espagne) le 6 février 1868, débuta dans le journalisme d'opposition en 1839, comme rédacteur du *Siècle*. En avril 1841, il devint rédacteur en chef du *Temps*, et collabora en même temps à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux-Mondes*. Républicain ardent, il applaudit avec enthousiasme à la révolution de février, et, de concert avec Blanqui, fonda bientôt à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, un club révolutionnaire, le premier que la nouvelle République ait vu naître : la *Société centrale républicaine*. Blanqui en était le président; Durrieu y remplit les fonctions de secrétaire. Mais il rompit avec son chef de file à la suite de la publication par Taschereau dans la *Revue rétrospective* du fameux document qui imputait à Blanqui des faits de la dernière gravité, faits dont la preuve ne fut d'ailleurs jamais acquise. Le 23 avril 1848, Xavier Durrieu fut élu, le 3e sur 7, par 32,253 voix (65,072 votants et 71,717 inscrits), représentant de l'Ariège à l'Assemblée constituante. Il prit place à la Montagne, repoussa les poursuites *contre* Louis Blanc et Caussidière, se prononça *contre* l'état de siège et signa, le 24 juin, la protestation des représentants contre cette mesure d'exception. Il vota ensuite *pour* l'abolition de la peine de mort et se rapprocha de la gauche modérée pour opiner *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, et pour adopter l'ensemble de la Constitution. Il se prononça *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, etc. Xavier Durrieu ne fit point partie d'autres législatures.

DURUY (Jean-Victor), ministre et sénateur du second Empire, né à Paris le 10 septembre 1811, termina, à l'École normale supérieure, des études commencées au collège Rollin. Agrégé d'histoire, il fut successivement professeur au collège de Reims (1830), puis, à Paris, au collège Henri IV et au lycée Saint-Louis. Il s'était fait avantageusement connaître par un certain nombre d'ouvrages d'éducation, tels que : *Géographie politique de la République romaine et de l'Empire* (1838); *Géographie historique du moyen âge* (1839); *Géographie historique de la France* (1840); *Atlas de géographie universelle* (1841); *Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination* (1840-1853); *Histoire romaine jusqu'à l'invasion des Barbares* (1848); *Histoire grecque* (1851), etc., et il avait conquis le grade de docteur ès lettres et reçu la croix de la Légion d'honneur, lorsque Napoléon III, qui préparait une *Histoire de Jules César*, ayant pris goût aux ouvrages de M. Duruy, voulut avoir une entrevue avec l'historien (décembre 1859) et résolut bientôt de le prendre pour collaborateur. Inspecteur de l'Académie de Paris en 1861, inspecteur-général de l'enseignement secondaire (1862) et professeur d'histoire à l'Ecole polytechnique, M. Duruy se vit enfin appelé par la faveur impériale aux fonctions de ministre de l'instruction publique en remplacement de M. Rouland (décret du 23 juin 1863). Ce choix suivit de près les élections du Corps législatif; les collègues de M. Duruy étaient : M. Billault, ministre d'Etat;

M. Boudet (Intérieur); M. Béhic (Agriculture), etc. L'administration de M. Duruy ne satisfit pas toujours le parti libéral; d'un autre côté, certaines réformes dont il prit l'initiative lui valurent l'animosité du parti catholique, en dépit des concessions qu'il lui fit parfois, par exemple en retirant à M. Renan sa chaire d'hébreu au Collège de France. En 1867, à propos d'un débat assez vif qui s'engagea au Sénat sur l'instruction primaire, quelques membres s'élevèrent contre la prétention émise par l'Etat de ne pas conserver intacts les privilèges qu'avaient les congréganistes dispensés du service militaire, et le ministre eut à défendre son œuvre. La même année, le Corps législatif vota une loi qui, sans astreindre encore chaque commune à posséder une école pour les filles, rendit cependant obligatoire un plus grand nombre de ces écoles et améliora le traitement des institutrices. La même loi éleva aussi les émoluments des instituteurs et étendit les limites de la gratuité. Cette loi, défendue par M. Duruy (10 avril), ne fut pas votée sans avoir été vivement critiquée par les catholiques de l'Assemblée. Le ministre voulut aller jusqu'à proclamer officiellement le principe de l'instruction primaire obligatoire; mais il fut désavoué. Il proposa et obtint une loi introduisant dans les lycées un enseignement *secondaire spécial* qui, à vrai dire, ne rencontra qu'un médiocre succès. Il s'efforça aussi d'établir pour les jeunes filles un enseignement secondaire qui était alors chose nouvelle chez nous; il se heurta à l'opposition de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, qui revendiqua hautement le droit d'élever les jeunes filles « sur les genoux de l'Eglise ». Le ministre institua du moins pour les jeunes filles des cours d'instruction secondaire faits à Paris et en province par les professeurs de l'Université. Il eut à plusieurs reprises l'occasion de défendre ses projets, vivement attaqués, surtout au Sénat, à propos de pétitions qui demandaient, par exemple, la liberté de l'enseignement secondaire. On doit encore à M. Duruy, pendant son passage au ministère: le rétablissement de l'agrégation de philosophie, l'introduction de l'enseignement de l'histoire contemporaine dans les lycées, la suppression du système de bifurcation des études, inventé par M. Fortoul, la création de l'Ecole des Hautes Etudes, l'augmentation du budget de l'instruction publique, etc. Il quitta son portefeuille le 17 juillet 1869 et eut pour successeur M. Bourbeau. Quelques jours après (21 juillet) il fut nommé sénateur. Ecrivain extrêmement laborieux, M. Duruy a publié, outre les ouvrages cités plus haut, un grand nombre de travaux remarquables (*Histoire de la Grèce ancienne*, *Histoire des temps modernes*, *Introduction générale à l'Histoire de France*, *Histoire des Grecs*, *Histoire des Romains*, etc.), qui lui ont ouvert les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1873), des Sciences Morales (1879), puis celles de l'Académie française (14 décembre 1884). Depuis 1870, il s'est tenu à l'écart de la politique. Chevalier de la Légion d'honneur (1845), officier (12 août 1863), commandeur (13 août 1864), grand-officier (4 août 1867).

DUSAULX (Jean-Joseph), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 28 décembre 1728, mort à Paris le 31 mars 1799, appartenait à une famille de robe. Ayant perdu son père à l'âge de neuf ans, il fut élevé par sa mère et par deux oncles chanoines, l'abbé Dusaulx et l'abbé Gallois. Il fit de bonnes études au collège de la Flèche, puis au collège du Plessis, à Paris. Destiné au barreau, il se fit ensuite recevoir avocat et ne plaida pas longtemps. Un goût très vif l'entraînait vers les lettres; mais marié à vingt ans à une personne d'une fortune très modeste, il se vit dans la nécessité de prendre un état et acheta une charge de commissaire de la gendarmerie. Son corps était en garnison à Nancy. Il se rendit dans cette ville, y fut reçu à l'Académie sans autre titre qu'une traduction de *Juvénal*, non encore publiée, et fut présenté au roi Stanislas. Il se rendit ensuite en Allemagne et séjourna à Cassel; de là, ayant vendu sa charge de commissaire, il revint à Paris, termina et retoucha sa traduction et la livra au public (1770). Mais l'étude et l'interprétation du satirique latin ne l'empêchaient point de se livrer à sa passion dominante, le jeu. Pour s'en corriger, il eut le courage d'exposer ses propres fautes et les chagrins qui en avaient été la suite, dans un ouvrage intitulé : *De la passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. Non seulement ce livre eut un grand succès, mais il attira l'attention du parlement. On délibéra; les jeux furent abolis et les maisons fermées. Dusaulx, dont la réputation littéraire avait pris de la consistance et que l'Académie des inscriptions avait admis dans son sein, reçut les félicitations de Frédéric II, du roi de Suède, du roi de Danemark, et les offres du roi de Pologne qui voulut le charger de l'éducation de ses petits-fils; il refusa. Il accepta en revanche, à la mort de son ami Collé qui l'avait désigné pour successeur, la place de secrétaire du duc d'Orléans. Lié avec Mably, Condillac, Barthélemy, Piron, il le fut aussi quelque temps avec Jean-Jacques Rousseau. Dusaulx visita l'Angleterre et la Hollande, fit aux Pyrénées une excursion qu'il a racontée dans un de ses livres : *Voyage à Barèges et dans les Hautes-Pyrénées*, et entra dans la vie politique en 1789. Le jour de la prise de la Bastille, il était à l'Hôtel de Ville en qualité d'électeur et il sauva la vie à M. de Crosne, lieutenant de police, en le conduisant secrètement la nuit à Versailles. Placé à la tête du comité chargé de rédiger l'historique de la journée du 14 juillet, il le publia en 1790 sous ce titre : *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*. Il fut élu, le 6 septembre 1791, 5e suppléant à l'Assemblée législative par le département de Paris, avec 181 voix sur 335 votants, et se trouva admis à siéger, comme titulaire, le 6 juin 1792, en remplacement de M. Boscary, démissionnaire. Lors des journées de septembre, il s'efforça, comme délégué de l'Assemblée, d'arrêter les massacres à la prison de l'Abbaye. Réélu membre de la Convention, le 13 septembre 1792, par les électeurs parisiens, le 14e sur 24, avec 417 voix (771 votants), il se rangea parmi les modérés, se réunit aux principaux Girondins et fit partie du comité de l'instruction publique. Lors du procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple en disant : « Je certifie que je ne me suis jamais vendu, que je n'ai jamais voulu la guerre civile; cependant, au fond de ma conscience, je dis *oui*. » Au 3e appel nominal il se prononça en ces termes : « Mon opinion a été imprimée, elle est l'expression de ma conscience; je crois qu'on peut être très bon patriote sans tuer son ennemi par terre. Je demande que le ci-devant roi soit détenu pendant la guerre et banni à la paix. » Il opina enfin pour le sursis. Lorsque Barrère, le 2 juin 1793,

demanda aux 22 Girondins de se retirer pour faire cesser les divisions qui affligeaient la République, Dusaulx donna sa démission. Sur la motion de Marat soutenant « que ce vieux radoteur ne pouvait être dangereux », il ne fut pas inscrit tout d'abord sur la liste de proscription. Mais il s'associa aux protestations publiques des 6 et 19 juin, et lorsque Amar fut chargé par le Comité de sûreté générale d'envoyer au tribunal les principaux Girondins arrêtés, et de décréter d'accusation les députés du centre, suspects de complicité morale avec eux, Dusaulx se trouva compris dans la catégorie visée par le décret suivant : « Ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin dernier qui ne sont pas envoyés au tribunal révolutionnaire seront mis en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, et les scellés apposés sur leurs papiers. Il sera fait à leur égard un rapport particulier par le Comité de sûreté générale. » Enfermé aux Madelonnettes, il fut transféré ensuite aux Bénédictins anglais, puis aux Fermes et à Port-Libre, et ne recouvra la liberté que trois mois après le 9 thermidor. Il reprit alors sa place dans la Convention (novembre 1794) à la tête de ses amis, dont il fut l'interprète dans une allocution qu'il prononça en leur nom. Dusaulx favorisa les mesures de réaction qui suivirent les journées de prairial an III : il y avait assisté à côté de Féraud, lorsque celui-ci fut tué par les envahisseurs. Le 23 vendémiaire an IV, le département de la Seine, par 414 voix sur 587 votants, l'envoya siéger au Conseil des Anciens, dont il ne tarda pas à devenir le président. Les opinions qu'il y exprima le firent poursuivre lors du coup d'État du 18 fructidor; il fut incarcéré au Temple, mais son âge l'empêcha de partir pour la Guyane. Délivré quelque temps après, il reçut du gouvernement, à sa sortie de l'Assemblée, une place de second bibliothécaire à l'Arsenal, avec un logement au Louvre. Il mourut dans cette fonction, en mars 1799.

DUSÉRÉ (Pierre-Victor), député de 1833 à 1835, né à Leren (Basses-Pyrénées) le 20 juillet 1780, mort à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 24 juin 1847, appartenait à la magistrature. Président du tribunal civil de Bayonne, il fut élu, le 7 janvier 1833, en remplacement de M. Basterrèche, député du 2e collège des Landes (Dax). Il prit place dans la majorité gouvernementale, avec laquelle il vota. Réélu, le 21 juin 1834, dans la même circonscription, avec 136 voix sur 265 votants et 407 inscrits, contre 126 voix à M. Delec, et en même temps par le 2e collège (Bayonne), avec 101 voix sur 202 votants et 239 inscrits, contre 57 voix à M. Jacques Laffitte, il opta pour Dax et fut remplacé à Bayonne par M. Faurie. Peu de temps après, M. Duséré donna sa démission de député. Son successeur à Dax fut M. d'Etchegoyen.

DUSERS (Charles-Guillaume), député en 1789, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 20 octobre 1752, mort à Vannes (Morbihan) le 25 février 1793, fils d'un conseiller au parlement, acheta une charge de conseiller au présidial de Vannes. Partisan des réformes, il fut élu, le 13 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Vannes, il prit quelque part aux délibérations de la Constituante, donna des détails sur une insurrection des paysans de Vannes, fit décréter que Claude Périer serait félicité pour avoir prêté son château de Vizille lors de la tenue de la fameuse assemblée du Dauphiné, et s'occupa beaucoup de l'élection de l'évêque constitutionnel du Morbihan, en 1790. Après la session, il devint juge au tribunal de Vannes, puis procureur de la commune, peu de temps avant sa mort.

DUSOLIER (Thomas), député de 1839 à 1842, de 1846 à 1848, représentant en 1848, et député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Nontron (Dordogne) le 15 mars 1799, mort à Nontron le 19 septembre 1877, s'établit comme avocat dans sa ville natale. Les opinions démocratiques qu'il avait manifestées dans sa jeunesse et l'attitude d'opposition qu'il conserva sous le gouvernement de Louis-Philippe le firent élire député, le 2 mars 1839, par les libéraux du 5e collège de la Dordogne (Nontron), avec 159 voix sur 304 votants, contre 138 voix au député sortant, M. Lamy. Il siégea à la gauche constitutionnelle, combattit le ministère et s'associa à toutes les motions du parti libéral. Non réélu le 9 juillet 1842, — il n'obtint alors dans le même collège que 149 voix contre 161 à M. Beaupoil de Saint-Aulaire; — il prit sa revanche le 1er août 1846, et l'emporta, avec 197 voix (382 votants, 437 inscrits) contre 181, sur le député sortant. M. Thomas Dusolier reprit sa place dans les rangs de l'opposition, appuya les projets de réforme électorale, et signa la proposition de mise en accusation du ministère Guizot. Partisan, au début, de la révolution de février, il fut nommé par Ledru-Rollin commissaire général du gouvernement provisoire dans la Dordogne; mais il se trouva bientôt en désaccord avec le ministre et fut destitué. Aussi le parti conservateur s'empressa-t-il de se joindre aux républicains les plus modérés de la Dordogne pour faire triompher, le 23 avril 1848, la candidature de M. Dusolier à l'Assemblée constituante : il fut élu représentant du peuple, le 2e sur 13, par 103,679 voix (110,594 votants, 140,087 inscrits). Après avoir voté, le 26 mai, le bannissement de la famille d'Orléans, il se rapprocha des conservateurs monarchistes et opina presque toujours avec la droite : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. M. Dusolier avait fini par se rallier à la politique de L.-N. Bonaparte. Il fut, en conséquence, porté comme candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 3e circonscription de la Dordogne, et élu par 20,241 voix (20,750 votants, 35,377 inscrits). Il s'associa au rétablissement de l'Empire, fut réélu, le 22 juin 1857, avec 14,967 voix, sur 22,004 votants et 32,845 inscrits, et vota jusqu'à la fin de la législature avec la majorité dynastique. — Officier de la Légion d'honneur en 1865.

DUSOLIER (François-Alexis-Alcide), député de 1881 à 1885 et sénateur, né à Nontron (Dordogne) le 21 septembre 1836, fils du précédent et de Marie-Henriette-Françoise Ribeyrol, fit ses études au collège de Pons (Charente-Inférieure), vint étudier le droit à Paris, et collabora à quelques petits journaux du quartier latin. Il se voua bientôt au journalisme, publia des articles remarqués de critique et de fine observation artistique dans *l'Artiste*, *le Figaro*, *la Vie Parisienne*, *le Nain Jaune*, *le Courrier Français*, etc., articles qui furent plus

tard réunis en volumes; puis des études littéraires et poétiques: *Barbey d'Aurevilly* (1863), *Nos gens de lettres* (1864), *Propos littéraires et pittoresques de Jean de la Martrille* (un de ses pseudonymes) (1867), enfin des brochures politiques de circonstance : *Décentralisation et centralisation* (1859), *Les spéculations et la mutilation du Luxembourg* (1866), *Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1er février 1871*, etc.

Nommé sous-préfet de Nontron au 4 septembre 1870, il quitta ce poste, le 17, pour devenir secrétaire de Gambetta, alors ministre de la guerre, à Tours et à Bordeaux. Candidat aux élections du 8 février 1871 dans la Dordogne, il échoua avec 26,237 voix sur 97,443 votants. Devenu conseiller général de son département pour le canton de Nontron, il se représenta, comme candidat républicain, aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, et n'obtint que 7,036 voix contre 10,441 au député sortant, réélu, M. Sarlande, candidat du gouvernement. Il fut plus heureux aux élections générales du 21 août 1881, et fut élu, dans l'arrondissement de Nontron, par 9,652 voix sur 17,833 votants et 23,902 inscrits, contre 8,084 voix au député sortant, M. Sarlande. Il prit place à gauche, soutint les ministères républicains au pouvoir dans les questions coloniales, scolaires et religieuses, fut rapporteur (février 1884) du projet de loi relatif aux manifestations séditieuses sur la voie publique et défendit le projet à la tribune; fit partie (juillet 1884) de la commission chargée d'examiner le projet de revision partielle des lois constitutionnelles, et, en août suivant, de la commission définitive du projet de revision nommée par le Congrès. Le 6 janvier 1885, à un renouvellement triennal du Sénat, M. Dusolier fut élu sénateur de la Dordogne par 584 voix sur 1,166 votants. Il a continué à soutenir, à la Chambre haute, les républicains de gouvernement, et a été, en janvier 1887, un des promoteurs de l'organisation de l' « association de propagande républicaine », dont les statuts furent votés le 17 février suivant. En dernier lieu, M. Dusolier s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur du 12 février 1881.

DUSSAULX (JEAN-LOUIS), député de 1838 à 1839, né à Morizès (Gironde) le 8 février 1791, mort à Morizès le 27 février 1863, propriétaire, fut élu député, le 3 février 1838, par le 9e collège de la Gironde (La Réole), avec 135 voix sur 256 votants, contre 117 voix à M. Hervé. Il remplaçait M. Patarieu-Lafosse, démissionnaire. Il fit partie de la majorité, jusqu'aux élections générales de 1839, qui ne le renvoyèrent pas à la Chambre. Candidat une seconde fois, le 9 juillet 1842, dans le même collège électoral, il échoua avec 173 voix contre M. Hervé, élu par 181 suffrages.

DUSSAUSSOY (OMER-CONSTANT-JOSEPH), député de 1833 à 1834, né à Maizières (Pas-de-Calais) le 6 mai 1778, mort à Douai (Nord) le 12 janvier 1846, suivit la carrière militaire, parvint au grade de lieutenant-colonel d'artillerie et fut nommé directeur de la fonderie de canons de Douai. Le 7 novembre 1833, le 8e collège électoral du Pas-de-Calais (Saint-Pol) le nomma député, en remplacement de M. Degouve de Nuncques, décédé, par 168 voix sur 299 votants et 412 inscrits, contre 130 à M. Piéron, candidat de l'opposition. Il alla siéger dans la majorité gouvernementale et vota régulièrement avec elle jusqu'à la fin de la législature. Les élections générales ne lui furent pas favorables : il échoua dans le même collège, le 21 juin 1834, avec 150 voix contre 165 à M. Piéron, élu. M. Dussaussoy fut admis à la retraite, comme colonel d'artillerie, le 7 janvier 1839.

✓ **DUSSAUSSOY-HUBERT** (PAUL-ANTOINE-FRANÇOIS), représentant en 1871, député de 1876 à 1878 et de 1885 à 1887, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 septembre 1820, mort le 12 octobre 1887, était un des grands industriels de la région du Nord. Il fut porté, le 8 février 1871, sur la liste réactionnaire, et élu représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 12e sur 15, par 135,149 voix sur 139,532 votants et 206,432 inscrits. A l'Assemblée nationale, il fit simultanément partie de la réunion du centre droit, de la réunion des Réservoirs et du groupe de l'Appel au peuple. En réalité, ses opinions bonapartistes le rattachèrent plutôt à ce dernier groupe. Il vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le 24 mai, *pour* la démission de M. Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* la prorogation des pouvoirs du Maréchal, *pour* la loi sur les maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Marcel Barthe, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la proposition Casimir Périer, *contre* la proposition du centre gauche, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il était absent lors du vote sur l'arrêté relatif aux enterrements civils et sur l'état de siège, et s'était abstenu sur l'amendement La Fayette. Son mandat lui fut renouvelé, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, dans la 2e circonscription de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, par 6,630 voix sur 12,797 votants et 17,447 inscrits, contre 6,132 voix données à M. Foissey-Platiau, républicain. Il siégea dans la minorité réactionnaire, et soutint la politique qui aboutit à l'acte du 16 mai. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 7,976 voix sur 14,915 votants et 18,193 inscrits, contre 6,873 voix données à M. Foissey, il vit son élection invalidée le 10 février 1878, comme entachée de patronage officiel et de pression administrative, malgré la défense qu'il présenta lui-même, et les électeurs de Boulogne-sur-Mer, convoqués à nouveau le 7 avril 1878, ne donnèrent à M. Dussaussoy que 6,465 voix contre 7,532 à M. Ribot, élu. M. Dussaussoy rentra à la Chambre aux élections générales du 4 octobre 1885, au scrutin de liste; porté sur la liste conservatrice du Pas-de-Calais, il fut élu, le 7e sur 12, avec 101,408 voix sur 180,439 votants et 216,227 inscrits. Il reprit sa place à droite et mourut dans le cours de la législature.

DUSSIEUX (LOUIS), ou **USSIEUX** (LOUIS D'), député aux Anciens, né à Angoulême (Charente) le 30 mars 1744, mort au château de Vaux (Eure-et-Loir) le 21 août 1805, suivit la carrière des lettres. Il débuta par un certain nombre de productions légères telles que *Berthold, prince de Moravie*, qui est aussi compris dans une suite du *Décaméron français* (1773), ouvrage dont le titre a souvent trompé les biographes qui, au lieu d'y voir une œuvre personnelle de Dussieux, l'ont souvent indiqué comme une traduction que ce littérateur aurait

faite du *Décaméron* de Boccace; *Endymion*, conte comique, suivi du *Jugement de Paris*, imité de Wieland; *Gabrielle de Passy*, parodie de *Gabrielle de Vergy* (1777); les *Grâces*, poème imité de Wieland. En 1780, Dussieux fit jouer, sans succès d'ailleurs, malgré de belles scènes et un vif sentiment patriotique, un drame inspiré par un glorieux événement appartenant à une des périodes les plus douloureuses de notre histoire, les *Héros français*, ou le *Siège de Saint-Jean-de-Losne*, suivi d'un précis historique sur cet épisode des guerres du règne de Louis XIII contre la maison d'Autriche. Il publia une *Histoire abrégée de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais* en 1771, et, avec Bastide l'aîné, une *Histoire de la Littérature française depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, avec un *Tableau des progrès de la monarchie*. En 1777, il fut au nombre des fondateurs du *Journal de Paris*, auquel il collabora plusieurs années. De 1785 à 1790 il s'occupa, en collaboration, de la publication des *Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, qui ne forment pas moins de 67 volumes in-8°. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens par 127 voix sur 232 votants. Le *Moniteur* signale l'opposition qu'il fit dans cette assemblée à l'établissement d'une inspection générale des contributions (8 prairial an V), et l'appui qu'il donna à l'impôt sur le sel. Après le 18 brumaire, il devint membre du Conseil général d'Eure-et-Loir et maire de Pontgouin. Il continua ses travaux littéraires, en se consacrant d'une manière plus spéciale aux études agronomiques. Il annota la *Nouvelle édition du Théâtre d'Agriculture d'Olivier de Serres* et le *Traité sur l'Art de faire le vin*. Outre les ouvrages que nous avons cités, Dussieux a laissé plusieurs traductions, celles du *Nouveau don Quichotte*, imité de Wieland, de *Roland furieux*, de l'Arioste, et en collaboration, celle de l'*Histoire universelle depuis le commencement du monde*, ouvrage anglais de 196 volumes. Il édita aussi, avec M. Du Chesnay, son beau-père, la *Petite Bibliothèque des Dames*. Il était membre de l'Académie de Montauban et de la Société d'Agriculture de Paris.

DUSSOL (Louis-Antoine), député de 1821 à 1830, né à Sarrazac (Lot) le 15 septembre 1776, mort au Granger (Lot) le 9 novembre 1857, était riche propriétaire à Sarrazac et maire de cette commune, lorsqu'il fut élu député, le 8 mars 1821, par le 4e arrondissement du Lot (Gourdon), en remplacement de M. Barrairon, décédé, avec 85 voix sur 141 votants, et 207 inscrits, contre 54 voix à M. d'Aymare. Il prit place à la gauche constitutionnelle et vota en faveur des libertés octroyées par la Charte. Réélu, le 25 février 1824, par 104 voix sur 146 votants et 178 inscrits, contre 41 voix à M. d'Aymare, il vit encore son mandat renouvelé deux fois, le 17 novembre 1827, par 114 voix sur 121 votants et 153 inscrits, et le 23 juin 1830, par 72 voix sur 134 votants et 151 inscrits, contre 62 voix à M. Calmon. Dans les dernières législatures, il inclina vers la droite; il prit la parole, le 4 février 1825, à l'occasion de pétitions relatives à l'indemnité des émigrés. Il dit notamment que « l'annonce de l'indemnité mettrait toutes les cupidités en mouvement, et que si l'on voulait écouter tout le monde, il n'y aurait plus personne en France qui ne prétendît avoir émigré, pour avoir part à l'indemnité. » Il fit ensuite, par anticipation, l'éloge de la loi, sans se montrer en aucune façon effrayé par la demande d'un milliard, qu'il parut trouver très raisonnable. Il ne fut pas réélu aux élections de juillet 1830.

DUSSOUBS (Martial Gaston), représentant du peuple en 1849, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 8 juin 1815, mort à Moissannes (Haute-Vienne) le 26 novembre 1856, était le fils d'un boulanger de Saint-Léonard. Comme ses frères, Denis et Hippolyte, il porta deux noms *de famille*, celui de Dussoubs, nom de leur père, et celui de Gaston, qui appartenait à leur oncle et bienfaiteur, lequel, après avoir fait sa fortune à la Nouvelle-Orléans, s'installa, en 1818, au château du Repaire avec la famille Dussoubs. Il commença, ainsi que son frère Denis, ses études au collège de la Jonchère, en Limousin; il les termina comme lui à la Faculté de droit de Poitiers. Dans l'intervalle, il avait suivi les cours de la Faculté de Paris; mais une condamnation à 18 mois de prison encourue par lui comme membre d'une société secrète et subie à Doullens, l'avait obligé de changer d'Ecole. Leur cours de droit fini, les frères Dussoubs revinrent à Limoges, où Martial Dussoubs acheta une étude d'avoué. Il se lia avec Pierre Leroux, dont il devint le disciple, et prit une part active à la campagne réformiste. Le socialisme de Dussoubs aîné était essentiellement pacifique, à en juger par ces paroles qu'il prononça au banquet de Limoges, le 2 janvier 1848. Une voix s'étant élevée pour réclamer la *Marseillaise* : « Non, non, mes amis, s'écria-t-il, pas de sang, pas de guerre; nous nous sommes réunis ici au nom de la fraternité, de la solidarité. Laissons à cette manifestation toute sa grandeur. Que la France entière, que tous les partis s'inclinent devant la démocratie religieuse et pacifique qui les appelle tous dans son sein. Oui, la *Marseillaise* est un hymne sublime, elle appartient à l'histoire; ne renions pas nos pères; mais ne réveillons pas des haines réconciliées dans la tombe. Aujourd'hui *il n'y a plus de sang impur*; que le sang de l'homme soit sacré aux yeux de son semblable, comme il l'est aux yeux de Dieu... » Dussoubs salua avec joie l'avènement de la république de février. Impliqué peu de temps après dans un procès qui suivit les troubles causés à Limoges par le refus de l'autorité de donner des armes à la population ouvrière, il fut traduit devant la cour de Poitiers, et acquitté, tandis que son frère, Denis, était condamné à six mois de prison. Très populaire à Limoges, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Vienne à la Législative, le 4e sur 7, par 35,520 voix (57,464 votants, 81,891 inscrits). Dussoubs prit place à la Montagne. « Dans les premiers temps de sa présence à l'Assemblée, raconte Victor Hugo, il portait, comme autrefois Théophile Gautier, un gilet rouge, et le frisson que donnait aux classiques de 1830 le gilet de Gautier, le gilet de Dussoubs le donnait aux royalistes de 1851. » Adversaire résolu du gouvernement présidentiel, il vota constamment, pendant toute la législature, avec la minorité républicaine, *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi restrictive du suffrage universel, etc. « Gaston-Dussoubs habitait le faubourg Saint-Germain, dans le voisinage de l'Assemblée. Le 2 décembre, nous ne le vîmes pas à nos réunions. Il était malade et avait dû rester couché, cloué, comme il me l'écrivit, par un rhumatisme articulaire. Il avait un frère, plus jeune que lui,

Denis Dussoubs. Le matin du 4, ce frère vint le voir. Gaston-Dussoubs savait le coup d'Etat et s'indignait d'être forcé de garder le lit. Il s'écriait : — Je suis déshonoré. Il y aura des barricades, et mon écharpe n'y sera pas ! — Si, dit son frère. Elle y sera ! — Comment cela? — Prête-la-moi. — Prends-la. » Denis prit l'écharpe, et s'en alla. » (*Histoire d'un Crime*, tome II, chap. 6.) Après avoir combattu tout le jour, le frère du représentant se rendit vers neuf heures du soir à la barricade de la rue du Petit-Carreau, et se mit en devoir de haranguer les soldats du 51ᵉ de ligne qui se disposaient à l'attaquer. Comme il s'avançait vers eux, seul et sans armes, il reçut, presque à bout portant, deux balles dans la tête et tomba mort.

Bien qu'il n'eût pu prendre part personnellement à la lutte, Martial Gaston-Dussoubs fut compris sur la liste des représentants « expulsés du territoire français ». Il revint mourir à Moissannes en 1856.

DUSSUMIER-FONBRUNE (Antoine), député de 1815 à 1827, né à Bergerac (Dordogne) le 9 septembre 1769, mort à Bordeaux (Gironde) le 15 mars 1835, d'une famille de commerçants, appartenait à la religion réformée. Il suivit d'abord l'état militaire, servit dans le régiment de Royal-cravate-cavalerie, en qualité d'officier, suivit les princes en émigration et fit avec eux la campagne de 1792. Lorsque le régiment de Berchiny-hussards eut quitté la France pour passer à l'ennemi, Dussumier entra dans ce corps, que l'Autriche prit à sa solde. Après l'établissement de l'Empire, il profita de l'autorisation accordée aux émigrés de rentrer en France et se livra à des opérations commerciales. A la Restauration, il se fit remarquer par son enthousiasme, et fit partie, en 1815, du gouvernement royal provisoire institué à Bordeaux. Le 12 mars de la même année, le duc d'Angoulême le décora de la croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur; mais les scrupules de sa conscience l'empêchèrent, comme calviniste, d'accepter la première, qu'il ne consentit à porter que lorsqu'une ordonnance du roi eut permis aux protestants de la recevoir sous le nom de *Mérite militaire*. Elu, le 22 août 1815, par 78 voix sur 130 votants, député de la Gironde, au grand collège, il appartint à la majorité de la Chambre introuvable, et obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 118 voix (195 votants et 262 inscrits). Il siégea au côté droit, et, dans cette session comme dans les suivantes, donna son suffrage à toutes les lois répressives et restrictives de la liberté. Le 4ᵉ arrondissement de la Gironde (Libourne), par 167 voix sur 297 votants et 358 inscrits, contre 97 voix à M. A. Jay, le renvoya à la Chambre des députés, le 4 novembre 1820. Il fut encore réélu, le 25 février 1824, par 208 voix sur 326 votants et 371 inscrits, contre 64 voix au général Lamarque et 52 à M. Balguerie-Stuttemberg. Jusqu'à la session de 1820, Dussumier-Fonbrune parut plusieurs fois à la tribune, et intervint surtout, avec une compétence reconnue, dans les discussions financières. A dater de cette époque, dit une biographie, « son silence est venu affliger ses amis et rassurer ses adversaires. » Dussumier-Fonbrune avait reçu du gouvernement une place de receveur général des finances.

DUTAILLIS (Adrien-Jean-Baptiste-Amable-Ramond du Bosc, comte), pair de France, né à Nangis (Seine-et-Marne) le 12 novembre 1760, mort à Paris le 3 février 1851, fut élève du génie en 1778, entra comme cadet dans le corps de Nassau-Siégen en 1779, fut présent aux affaires de Jersey et de Cancale, et fut réformé avec ce corps. Il fut nommé, en août 1789, capitaine aide-major du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui se montra dévoué à Louis XVI et à la Constitution de 1791. Le 3 août 1791, capitaine au 14ᵉ bataillon d'infanterie légère, il fit avec sa compagnie la campagne de Sainte-Menehould, et se trouva à la bataille de Valmy. Entré en Belgique avec l'armée du Nord, il prit part aux affaires de Jemmapes, Verviers, Liège, etc., et fut blessé le 2 mars 1793. Il fut destitué, en 1794, comme royaliste. Réintégré quelque temps après, il passa aide-de-camp du général Berthier, qui venait d'être nommé chef d'état-major des armées des Alpes et d'Italie, combattit avec lui en Italie, se distingua à Castiglione et reçut du général Bonaparte la mission d'apporter à Paris les drapeaux qui avaient été pris sur l'ennemi. Le Directoire lui donna des pistolets d'honneur et le grade de chef de bataillon. Dutaillis retourna aussitôt à l'armée, eut un cheval tué à Rivoli et un autre à Arcole. L'intrépidité dont il fit preuve à Bolzano, après le passage du Tagliamento, le fit bientôt nommer colonel (23 brumaire an VI). Il se trouva, en cette qualité, à la bataille de Marengo. Après la paix il fut nommé adjudant général et attaché au dépôt de la guerre. Maréchal de camp le 11 fructidor an XI, et chef de l'état-major général du camp de Montreuil, que commandait le maréchal Ney, il assista à toutes les batailles où ce camp, devenu le 6ᵉ corps de la grande armée, se distingua, et entre autres à celles d'Elchingen, Ulm, Iéna. Le 8 novembre 1806, il reçut la capitulation de Magdebourg; il eut un cheval tué à Eylau et le bras droit emporté à Gudstatt, en désignant au commandant de l'artillerie le placement d'une batterie. Aussitôt sa blessure guérie, il reprit du service, et fut successivement, comme lieutenant-général, gouverneur à Munich, Erfurt, Varsovie, Torgau. Comte de l'Empire du 23 mai 1808, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, et grand-croix de l'ordre militaire de Bavière, il fut admis à la retraite sous la Restauration, par suite de ses blessures. Au mois de janvier 1811, le corps électoral de Seine-et-Marne avait porté le général Dutaillis sur la liste des candidats au Sénat conservateur; mais il ne fut pas nommé; il entra à la Chambre des pairs sous le règne de Louis-Philippe, le 11 octobre 1832. Il en fit partie jusqu'à la révolution de février, et mourut à Paris, en 1851, à un âge très avancé.

DUTAILLY (Didier-Edme-Rodolphe-Gustave), député de 1881 à 1889, né à Meuvy (Haute-Marne) le 2 août 1846, fit de brillantes études scientifiques, qu'il poussa jusqu'au doctorat, et entra dans l'enseignement supérieur. En 1879, il fut chargé du cours de botanique à la Faculté des sciences de Lyon. Titulaire de la même chaire en 1880, directeur du jardin botanique et des serres de Lyon, il manifesta en politique des opinions avancées qui le désignèrent, lors des élections législatives de 1881, aux suffrages des radicaux de l'arrondissement de Chaumont. M. Dutailly fut élu député de cette circonscription au second tour de scrutin, le 4 septembre, par 10,008 voix (20,107 votants et 24,474 inscrits), contre 9,673 voix à M. de Beurges, conservateur, ancien représentant. Il s'inscrivit à l'extrême-gauche de la Chambre et vota presque toujours avec ce groupe contre la politique opportuniste que re-

présentèrent au pouvoir les ministères Ferry et Gambetta. Il se déclara notamment : *contre* les crédits demandés pour l'expédition du Tonkin, *pour* la revision intégrale de la constitution, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique de la Haute-Marne, dite liste « de concentration », il fut élu par ce département, le 3e sur 4, avec 32,915 voix (63,737 votants et 75,013 inscrits). Lors de la formation du bureau de la Chambre nouvelle, 378 voix sur 475 votants appelèrent M. Dutailly à y prendre place comme secrétaire. Il remplit les mêmes fonctions dans le conseil général de la Haute-Marne, où il représentait le canton de Clermont. M. Dutailly continua dans la législature 1885-89 à voter avec les républicains radicaux : *contre* les cabinets Rouvier et Tirard, *pour* la revision, *pour* le ministère Floquet, et en dernier lieu : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. On cite de lui divers *Mémoires* sur des questions de botanique et un ouvrage estimé intitulé : *De quelques phénomènes déterminés par l'apparition tardive d'éléments nouveaux dans les tiges et les racines des dicotylédones* (1880).

DU TEIL (Marie-Césaire, baron), député de 1825 à 1830, né à la Côte-Saint-André (Isère) le 8 décembre 1773, mort à Paris le 18 décembre 1842, était le fils du général du Teil qui commanda longtemps l'Ecole d'Auxonne, où il eut Bonaparte sous ses ordres. M. Du Teil, en servant à son tour dans l'artillerie, suivit la tradition de sa famille. Pendant la Révolution, il émigra et servit à l'armée de Condé. Tout dévoné au gouvernement de la Restauration, il reçut du roi (14 avril 1820) le titre de baron, et ayant quitté le service fut nommé administrateur des eaux et forêts. Le 1er juin 1825, le 2e arrondissement de la Moselle (Thionville), par 70 voix (92 votants, 97 inscrits), nomma le baron Du Teil député en remplacement de M. de Wendel, décédé. Il alla grossir la majorité ministérielle. On lit dans la *Biographie des députés de la Chambre septennale* : « M. Du Teil jouit de l'estime générale, et nous avons de fortes raisons de croire que sa candidature dans la Moselle aura épargné à Leurs Excellences bien des fatigues, bien des circulaires, bien des destitutions. Pourquoi faut-il qu'avec tant de chances pour réussir par lui-même, M. Du Teil ait été marqué par le ministère dans cette *coupe* électorale de 1824 où l'opposition a pu réserver à peine quelques *baliveaux?* Ce n'est pas que nous craignions qu'il vienne nous faire des *fagots* à la tribune, mais enfin il professe une profonde admiration pour M. de Villèle, et il serait vraiment fâcheux qu'un tel homme ne fût sorti de ses *forêts* que pour venir *hurler avec les loups.* » Réélu député le 17 novembre 1827, par 55 voix sur 82 votants et 90 inscrits, contre 26 à M. Poulmaire, le baron Du Teil soutint de ses votes, jusqu'en 1830, la monarchie légitime. Puis il rentra dans la vie privée.

DU TEMPLE DE CHEVRIGNY (Louis-René), député de 1827 à 1830, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 20 avril 1769, mort à Chartres le 3 novembre 1846, propriétaire, fut élu député, le 24 novembre 1827, par le collège de département d'Eure-et-Loir, avec 152 voix (211 votants, 242 inscrits). Huit jours auparavant, le 17, il avait échoué dans le 1er arrondissement d'Eure-et-Loir, à Chartres, avec 154 voix contre 298 à M. Busson, élu. M. Du Temple de Chevrigny observa à l'égard du ministère une attitude indépendante, et fit partie de l'opposition de droite. Le collège de département lui renouvela son mandat le 19 juillet 1830, par 133 voix (240 votants, 262 inscrits). Mais la révolution de juillet mit fin à sa carrière parlementaire.

DU TEMPLE DE LA CROIX (Jean-Marie-Félix), représentant en 1871, né à Lorris (Loiret) le 18 juillet 1823, appartenait à une famille noble d'origine bretonne. Entré à l'Ecole navale de Brest en 1838, il fut nommé aspirant en 1840 et enseigne en 1844. Il montait le brick l'*Abeille*, qui fit naufrage dans le golfe de Bénin le 10 décembre 1847. En juin 1848, il partit de la Châtre avec 150 volontaires, pour combattre l'insurrection de juin. Pendant la campagne de Crimée, il commandait la *Dévastation*, et reçut la croix à la prise de Kinburn. Il fit la campagne d'Italie à la tête d'une compagnie de fusiliers marins, et celle du Mexique à la tête d'un bataillon. Fait officier de la Légion d'honneur après la prise de Puebla, il fut promu capitaine de frégate le 13 août 1864. En 1870, le gouvernement de Tours le nomma général à titre auxiliaire. Cette nomination était due, a-t-on dit, à une erreur du gouvernement, qui avait cru donner les étoiles au frère de Jean-Marie-Félix Du Temple, lui aussi capitaine de frégate, qui, du reste, fut lui aussi promu au grade de général de brigade. Elu, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale par le département d'Ille-et-Vilaine, le 7e sur 12, avec 89,740 voix sur 109,672 votants et 142,751 inscrits, le général Du Temple avait dit dans sa profession de foi : « Je ne rechercherai pas la popularité ; ceux qui la recherchent sont indignes du pouvoir. Je veux former un peuple travailleur et religieux, non un peuple de cabarets et de mauvais lieux. Je crois la vérité représentée par la monarchie, qui a fait la grandeur de la France. » Il alla siéger à l'extrême-droite, interpella le gouvernement en faveur du pape, réclama constamment l'intervention de la France dans la question romaine, protesta contre l'envoi de l'ambassade auprès du Quirinal, et s'éleva contre le départ de l'*Orénoque* dont le rappel mit fin à la politique de l'occupation romaine, annonçant « qu'il serait le signal de toutes les humiliations ». Royaliste ardent, il ne pactisa jamais avec le parti orléaniste. Il fit un jour la déclaration suivante à la tribune : « L'honorable général Loysel, dans le cours de la séance, est venu me prévenir que si le titre de général m'était donné, il protesterait, sans doute dans la crainte que je ne compromisse l'armée. Je ne sais s'il a reçu un mandat pour cela ; mais de même que je n'ai jamais hésité à quitter tout pour défendre mon pays, à plus forte raison je n'hésite pas, pour défendre mon Dieu, à quitter un titre, tout de courtoisie, que je n'ai jamais demandé, et qui m'avait été conféré parce que j'ai combattu dans l'armée de la Loire. Je demande donc que dorénavant on ne me donne plus le titre de général. » Il vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le 24 mai, *pour* la démission de M. Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* l'amendement Mar-

cel Barthe, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement La Fayette, *contre* la proposition Casimir Périer, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il s'abstint sur la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, sur l'état de siège, sur la loi des maires, et sur l'amendement Pascal Duprat. M. Du Temple n'a joué aucun rôle politique depuis cette législature. Il a été retraité, comme capitaine de frégate, le 21 décembre 1876.

DUTENS (Michel-Joseph-Albert), député de 1846 à 1848, né à Louviers (Eure) le 12 octobre 1800, mort à Paris le 9 septembre 1866, suivit la carrière administrative, fut sous-préfet d'Abbeville et entra au Conseil d'Etat. Il était maître des requêtes en service extraordinaire, lorsqu'il fut élu député, le 1er août 1846, par le 4e collège de la Somme (Abbeville), avec 448 voix (645 votants, 749 inscrits), contre 195 à M. d'Assailly. Il appartint jusqu'à la révolution de février à la majorité qui soutint de ses votes le ministère Guizot, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUTERTRE (Alexandre-Maximilien, vicomte), député de 1824 à 1830, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 24 février 1774, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 15 mars 1851, servit dans les armées du roi. Il était colonel du 32e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur, lorsque le collège de département du Pas-de-Calais l'envoya, le 26 mars 1824, par 248 voix sur 344 votants et 488 inscrits, siéger à la Chambre des députés. Il vota avec le centre ministériel. Promu maréchal de camp le 22 mai 1825, le vicomte Dutertre fut réélu député, le 24 novembre 1827, par 158 voix (286 votants, 362 inscrits). « Espérons, écrivait en 1828 un biographe parlementaire, que si M. le vicomte Dutertre obtient un jour les épaulettes de lieutenant-général, il ne les devra qu'à son propre mérite et non aux boules blanches qu'il pourrait jeter dans l'urne des législateurs. » La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

DUTERTRE (Yves-Jean-Marie), député de 1839 à 1848, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 11 juillet 1780, mort à Dinan le 4 septembre 1860, était négociant dans sa ville natale. Le 2 mars 1839, il fut élu député par le 3e collège électoral des Côtes-du-Nord (Dinan), avec 125 voix sur 196 votants et 287 inscrits; son mandat lui fut renouvelé, le 9 juillet 1842, par 128 voix sur 234 votants et 289 inscrits, contre 101 voix données à M. de Largentaye; le 1er août 1846, il échoua avec 142 voix contre 173 données à l'élu, M. Brignon de Lehen. M. Dutertre siégea sur les bancs de l'opposition et vota *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires, *pour* la proposition Vivien sur les annonces judiciaires, et *contre* le ministère Guizot. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

DUTIER (Jean), député de 1837 à 1848, représentant en 1848, né à Baugé (Maine-et-Loire) le 6 août 1794, avocat, maire de Baugé, et conseiller général du canton, fut élu député, le 4 novembre 1837, par le 3e collège électoral de Maine-et-Loire (Baugé), avec 183 voix sur 230 votants et 367 inscrits, contre 42 voix à M. Charles Giraud, candidat ministériel. Il siégea à gauche, ne prit jamais la parole, et fut successivement réélu, le 2 mars 1839, par 225 voix sur 245 votants et 385 inscrits, contre 8 à M. Ch. Giraud; le 9 juillet 1842, par 213 voix sur 222 votants et 395 inscrits; le 1er août 1846, par 238 voix sur 308 votants et 404 inscrits, contre 42 à M. Bost et 28 à M. Ch. Giraud. Il vota *pour* la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires, *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* l'indemnité Pritchard et *contre* le cabinet Guizot. Le 23 avril 1848, il fut élu, comme républicain modéré, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 5e sur 13, par 110,943 voix. Il vota le plus souvent avec la droite : *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie générale, *contre* la mise en liberté des transportés. Il ne fit pas partie de la Législative, et rentra dans la vie privée après la session.

DUTILH DE LA TUQUE (Louis, baron), député de 1842 à 1848, né à Nérac (Lot-et-Garonne) le 10 novembre 1794, mort à Nérac le 10 novembre 1869, avocat et maire de Lisse (Lot-et-Garonne), fut élu, le 9 juillet 1842, député du 4e collège de ce département (Nérac), par 251 voix sur 431 votants et 547 inscrits, contre 171 à M. Barsalon, député sortant. Il vota avec la majorité conservatrice et obtint sa réélection le 1er août 1846, par 266 voix (450 votants, 580 inscrits), contre 182 à M. Alletz. Il appuya le ministère Guizot, et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848. Chevalier, puis officier de la Légion d'honneur.

DUTILLEUL (François-Ernest), député de 1876 à 1877, et ministre, né à Paris le 7 mars 1825, débuta dans l'administration en 1843 comme employé au ministère des finances, et, après avoir franchi les degrés intermédiaires de la hiérarchie, remplit les fonctions d'inspecteur des finances. En 1866, il fut nommé directeur du mouvement général des fonds au ministère; il occupait encore ce poste sous la présidence de Thiers, qui le fit grand officier de la Légion d'honneur (1873) en raison des services rendus par lui lors des grands emprunts émis pour la libération du territoire. Maire d'Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise) et conseiller général du département, M. Dutilleul entra dans la vie parlementaire aux élections législatives de 1876. Il se présenta dans l'arrondissement de Compiègne comme candidat « constitutionnel », se déclarant résolûment conservateur, mais disposé à marcher dans la voie du progrès et du libéralisme d'un pas ferme et soutenu. Au second tour de scrutin, le candidat républicain, M. Gellion-Danglar, s'étant désisté, les voix qu'il avait obtenues se reportèrent sur M. Dutilleul, dont elles assurèrent le succès. Elu, par 11,467 suffrages (20,980 votants, 27,241 inscrits), contre 9,403 à M. de Cossé-Brissac, bonapartiste, il alla siéger au centre de la Chambre, et on le vit opiner tantôt avec la gauche, tantôt avec la droite. Il fit partie de plusieurs commissions financières. Comme il avait incliné davantage vers la minorité monarchiste à la veille du Seize-Mai, et qu'après le message du Maréchal,

annonçant une politique nouvelle, il ne s'était pas associé à la protestation des gauches, le ministère de Broglie-Fourtou estima avec raison qu'il pourrait compter sur son concours. En effet, M. Dutilleul, qui s'était abstenu, le 19 juin, dans le vote sur l'ordre du jour de défiance, ne tarda pas à se rallier complètement au « gouvernement de combat ». Aussi fut-il, le 14 octobre 1877, candidat officiel du Maréchal à Compiègne; mais s'étant trouvé en minorité au premier tour, il ne se représenta pas au scrutin de ballottage. Le 23 novembre 1877, M. Dutilleul fut appelé à faire partie du dernier cabinet de résistance (cabinet Rochebouët) dont la formation fut essayée avant la « soumission » du Maréchal. Il eut sa part, le lendemain 24, dans l'ordre du jour de défiance que vota la Chambre des députés, et quitta le pouvoir avec ses collègues, le 12 décembre suivant, pour faire place au ministère Dufaure.

DUTILLEUL (Jules-Florentin), sénateur de 1879 à 1883, né à Lille (Nord) le 15 mars 1837, mort à Lille le 16 août 1883, était le fils d'un des chefs du parti libéral à Lille sous Louis-Philippe, propriétaire de la brasserie de la Réforme, où eut lieu le grand banquet réformiste en 1847. Après avoir terminé au lycée de sa ville natale de brillantes études, il succéda à son père comme brasseur, cultiva en même temps les sciences et les lettres, et reçut, en 1860, d'une société savante de Lille une médaille d'or pour l'invention d'un indicateur rotatif du niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur. Chef de bataillon de la garde nationale de sa ville natale en 1870, M. Dutilleul fut élu, l'année suivante, conseiller général du Nord, où il représenta le canton nord-est de la ville. Entré en 1874 au conseil municipal, il fut (février 1878) nommé maire de Lille, et dut bientôt à sa situation considérable comme industriel et à l'influence politique qu'il exerçait sur toute la région, d'être désigné, lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, comme l'un des candidats républicains dans le département du Nord. Il passa le premier sur cinq, avec 438 voix sur 815 votants. M. Dutilleul prit place au centre gauche, vota : *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* le ministère Ferry, *pour* la politique coloniale, et mourut en 1883. On a de lui des poésies et quelques brochures d'économie politique. Officier d'Académie (1878).

DUTREIL. — *Voy.* Bernard-Dutreil.

DUTROU DE BORNIER (Jean-Félix), député en 1789, membre de la Convention, député aux Anciens, aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Montmorillon (Vienne) en 1741, mort à une date inconnue, était conseiller du roi à Montmorillon avant la Révolution. Il se montra partisan des idées nouvelles, et fut, le 27 mars 1789, élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Son rôle législatif à la première Constituante n'a pas laissé de trace au *Moniteur*. Le 8 septembre 1791, il fut nommé accusateur public à Poitiers, et, le 4 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département de la Vienne, le 3e sur 8, avec 212 voix sur 375 votants. Il se rangea dans le parti modéré; au 3e appel nominal, lors du jugement de Louis XVI, il répondit : « La réclusion et l'exil. » Le département de la Vienne l'envoya au Conseil des Anciens le 21 vendémiaire an IV, à la pluralité des voix sur 233 votants. Il appartint au côté droit de cette Assemblée et prit parti notamment pour la citoyenne Fourquevaux dont la maison servait à un établissement religieux dûment reconnu être tel. Réélu, le 25 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, il prononça un discours (12 frimaire an VII) sur le dévouement des conscrits. Le coup d'État de brumaire le compta au nombre de ses partisans; aussi le Sénat conservateur le choisit-il (4 nivôse an VIII) pour représenter la Vienne au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1805.

DUUEZ (Charles-Christophe-François-Joseph), député aux Cinq-Cents, né à Valenciennes (Nord) le 22 novembre 1750, mort à Saint-Quentin (Aisne) le 27 novembre 1826, était un notable négociant de cette ville. Conseiller près la juridiction consulaire, puis consul en la même juridiction, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, par 190 voix sur 302 votants, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents. Duuez se montra favorable au coup d'État de brumaire, et devint, le 14 germinal an VIII, sous-préfet de Saint-Quentin.

DUVAL (Charles-François-Marie), député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 22 février 1750, mort à Huy (Belgique) le 25 août 1829, était, en 1789, avocat à la Guerche-de-Bretagne. A la Révolution, il devint juge au tribunal de Vitré. Député d'Ille-et-Vilaine (le 6e sur 10) à l'Assemblée législative (2 septembre 1791), il s'assit à gauche, et prit la parole pour dénoncer le ministre Bertrand de Molleville, et pour demander une loi sur la manière de juger les étrangers en France. Duval fut réélu par son département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, le 3e sur 9, à la pluralité des voix. Il fut de la Montagne, dit, dans le procès de Louis XVI : « Comme organe de la loi, je prononce la mort, » accusa le suppléant de Lanjuinais, Gilbert, d'être venu à Paris le 31 mai et d'être retourné dans son département faire un récit perfide des événements, et devint secrétaire de la Convention. Les Jacobins le chargèrent de rédiger une feuille intitulée le *Journal de la Montagne*. Quoique montagnard, il prit violemment parti contre Robespierre au 9 thermidor, et fut proposé pour entrer à sa place au Comité de salut public. C'est sous son nom que parut d'abord le *Journal des hommes libres*, qu'il continua ensuite sous le Directoire avec Antonelle. Passé au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, comme député du Nord qui lui avait donné 292 voix sur 601 votants, il fut désigné (an VI) pour le consulat de Turquie; mais il refusa ce poste, fut chargé, jusqu'en 1799, de l'échange des prisonniers de guerre, et devint sous l'Empire chef de bureau dans l'administration générale des droits réunis, dirigée par Français (de Nantes). Atteint en 1816 par la loi contre les régicides, il se retira dans le pays de Liège, où il mourut. On a de lui un récit de la *Révolution du 10 août* (1794).

DUVAL (Jacques), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était maître de forges au Plessis-Dorin (Loir-et-Cher). Député de Loir-et-Cher à l'Assemblée législative le 4 septembre 1791, élu le 7e et dernier, il n'y eut qu'un rôle très effacé qui n'a laissé aucune trace au *Moniteur*.

DUVAL (Pierre), député en 1791, né au Theil-Nolent (Eure) le 10 avril 1738, mort à

une date inconnue, fut, au début de la Révolution, maire de sa ville natale et vice-président du directoire de l'Eure. Ce département le nomma, le 1er septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 8e sur 11, par 281 voix (488 votants). Pierre Duval fut un membre obscur de la majorité.

DUVAL (JEAN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Fréville (Manche) le 4 octobre 1751, mort à Fréville le 27 janvier 1800, était cultivateur. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur de la Manche, et fut élu par ce département, le 7 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 1er sur 13, par 496 voix (621 votants). Il fit partie de la majorité, et proposa à ses collègues de prendre des mesures énergiques contre les prêtres non assermentés. Mais il ne resta pas longtemps député, et donna sa démission le 22 mai 1792.

DUVAL (CLAUDE), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Gyé-sur-Seine (Aube) le 26 septembre 1749, mort à Condès (Haute-Marne) en 1829, était juge au tribunal du district de Bar-sur-Seine; il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Aube, le 4e sur 9, avec 319 voix (388 votants); il siégea parmi les modérés, et se prononça, dans le procès de Louis XVI, contre la peine de mort. « Seul avec ma conscience, dit-il au 3e appel nominal, étranger à tout parti, ennemi de toute faction, je déclare que la seule considération de l'intérêt général a déterminé mon opinion, qu'au milieu des dangers qui nous environnent je n'ai consulté dans cette importante affaire que l'avantage et la liberté de la patrie. Toujours fidèle à mes devoirs, j'ai cru, comme législateur, qu'une mesure de sûreté générale était la seule convenable pour le salut public. A l'exemple de Thomas Payne, dont le vote n'est pas suspect, à l'exemple de cet illustre étranger, ami du peuple, ennemi des rois et de la royauté et zélé défenseur de la liberté républicaine, je vote pour la reclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix. » Devenu, le 4 brumaire an IV, membre du Conseil des Cinq-Cents, en qualité d'ex-conventionnel, il ne prit aucune part aux débats de cette assemblée, et en sortit le 20 mai 1797.

DUVAL (JEAN-PIERRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents puis au Corps législatif de l'an VIII à 1803, et ministre, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 20 février 1754, mort à Paris le 25 août 1817, était avocat à Rouen avant la Révolution. Il exerçait les fonctions de greffier du bureau central des juges de paix à Rouen, lorsqu'il fut (6 septembre 1792) élu par le département de la Seine-Inférieure, le 6e sur 16, « à la pluralité des voix », membre de la Convention. Il prit rang parmi les modérés, vota dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, pour la reclusion suivie de bannissement et pour le sursis, et protesta contre les événements du 31 mai 1793. Il fut, de ce chef, décrété d'accusation; mais il réussit à se soustraire aux recherches, fut déclaré démissionnaire le 15 juillet 1793, et rentra à la Convention après le 9 thermidor. Membre du Conseil des Cinq-Cents (25 vendémiaire an IV) pour le département de la Seine-Inférieure, qui lui avait donné 263 voix sur 273 votants, il y suivit la même politique, et cessa de faire partie du Conseil au mois de mai 1797. Nommé ministre de la police générale le 8 brumaire an VII, il servit d'abord les intérêts du Directoire, montra surtout un réel attachement à la personne de Merlin, son protecteur, publia plusieurs circulaires relatives aux émigrés, aux prêtres, etc., eut à se défendre du reproche d'avoir ordonné des arrestations illégales, et fut, en floréal an VIII, candidat au Directoire en remplacement de Rewbell; ce fut Sieyès qui l'emporta. Il quitta le ministère de la police le 5 messidor suivant. Rallié au gouvernement consulaire, il se vit appelé par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) à représenter la Seine-Inférieure au Corps législatif, dont il fut président en janvier 1800; il quitta l'Assemblée en 1803. L'année suivante (23 frimaire an XII), il accepta le poste de commissaire général de police à Nantes. En 1805, il fut nommé préfet des Basses-Alpes, où il réside constamment jusqu'après les événements de 1814, ayant été maintenu par la première Restauration. Mais son adhésion à Napoléon pendant les Cent-Jours le fit révoquer, au second retour de Louis XVIII, des fonctions de préfet de la Charente qu'il avait acceptées de l'empereur.

DUVAL (JEAN-MAURICE, BARON), pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 11 juillet 1778, mort à Paris le 14 octobre 1861, entra dans l'administration sous l'Empire. Auditeur au Conseil d'Etat (section des finances) le 12 janvier 1809, il reçut, le 13 août de la même année, le poste d'intendant du comitat d'Adembourg, en Hongrie. De retour au Conseil d'Etat, il fut attaché à l'administration des ponts et chaussées, puis à la commission des pétitions. Napoléon le nomma ensuite (1810) préfet des Apennins, qu'il administra jusqu'à la chute de l'Empire. Durant les Cent-Jours, il fut placé successivement à la tête des départements de la Côte d'Or et de l'Hérault. La Restauration le rejeta dans l'opposition. Le 30 juillet 1830, le baron Duval se montra chez Laffitte. Quelques jours après (20 août), il fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, et, le 8 mars 1831, préfet des Pyrénées-Orientales. Ce département, par suite de la rareté des grains, était alors le théâtre de troubles graves, qu'il réprima par la force. Son administration ne fut pas plus pacifique dans le département de l'Isère, où il fut envoyé au mois de janvier 1832. Le 11 mars 1832, une mascarade représentant le budget et les deux *crédits supplémentaires*, sortit de Grenoble par la porte de France, se dirigeant vers l'Esplanade, où le général Saint-Clair passait en ce moment la revue de la garnison. Cette mascarade, interdite par les règlements, mais fondée sur un ancien usage, fut, au moment où elle se disposait à rentrer dans la ville, arrêtée par la troupe qui, sur l'ordre du préfet, avait pris les armes. Les soldats croisèrent la baïonnette. La foule s'émut, des cris retentirent, et un tumulte s'ensuivit. Très irritée contre M. Duval, la population se rassembla le soir devant l'hôtel de la Préfecture et cria *à bas le préfet!* Alors le préfet envoya chercher deux compagnies du 35e de ligne qui, se jetant inopinément sur la foule, la chargèrent à coups de baïonnettes; il y eut plusieurs victimes. L'exaspération des Grenoblois fut portée à son comble; il s'en fallut de peu que la préfecture ne fût envahie, et M. Duval dut s'échapper de son hôtel pour aller se réfugier dans une caserne. L'affaire eut le plus grand retentissement. A la nouvelle des événements

qui venaient de se passer dans sa ville natale, le ministre Casimir Périer entra dans une violente colère et fit publier par le *Moniteur* une apologie du rôle joué par M. Duval, apologie contre laquelle MM. Félix Réal et Dubois-Aymé, députés de Grenoble, protestèrent énergiquement, mais en vain. L'administration municipale de cette ville réclamait le départ du 35e de ligne ; elle ne l'obtint pas, et, pendant deux mois, des duels presque quotidiens mirent aux prises les militaires de ce régiment et les habitants. Pair de France le 11 octobre 1832, le baron Duval, que Louis Blanc, dans l'*Histoire de dix ans*, appelle « un fanfaron d'impopularité », fut nommé à la préfecture de la Loire-Inférieure. Peu après son arrivée à Nantes, il eut à préparer et à diriger les mesures qui amenèrent l'arrestation de la duchesse de Berry. « M. Duval, écrit un biographe, était l'administrateur des temps de trouble. » Ses aptitudes particulières lui firent confier, en juillet 1841, comme commissaire extraordinaire, la mission de « rétablir l'ordre » dans le département de la Haute-Garonne, où les opérations du recensement avaient produit quelque effervescence. Il s'acquitta de ce rôle avec son zèle accoutumé. Trois ans plus tard, il passa à la préfecture du Nord. La révolution de février 1848 l'avait mis à la retraite, mais le gouvernement de L.-N. Bonaparte l'inscrivit, après le 2 décembre 1851, sur la liste des membres de la Commission consultative, et lui confia, en outre, diverses missions de répression dans les départements de l'Ouest. — Grand officier de la Légion d'honneur du 15 juin 1840.

DUVAL (EDGARD-RAOUL), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1877 et de 1884 à 1887, né à Laon (Aisne) le 9 avril 1832, mort à Monte-Carlo le 10 février 1887, fils du suivant, et petit-fils, par sa mère, de J.-B. Say, suivit lui aussi, à l'exemple de son grand-père et de son père, la carrière de la magistrature, et, ses études de droit terminées, fut, dès 1853, nommé substitut à Nantes. « A peine, dit un biographe satirique, avait-on attendu la majorité du blondin pour l'envoyer s'asseoir sur les abeilles. Précoce Edgard! pauvre Raoul! A l'âge où tant d'autres font leur première tragédie ou ébauchent leur première idylle, il requérait tout le long de l'aune qu'il plût au tribunal appliquer le maximum et refuser les circonstances atténuantes. C'était la chanson de ses vingt ans. » (*Les Portraits de Kel-Kun*, 1875.) Envoyé successivement comme avocat général à Angers, à Bordeaux et à Rouen, il occupa ce dernier poste de 1866 à 1870, et donna sa démission au Quatre-Septembre pour se faire inscrire au barreau rouennais, en attendant l'heure prochaine de son entrée dans la politique militante. Après une première tentative malheureuse aux élections générales du 8 février 1871, M. Raoul Duval fils se présenta avec succès lors du scrutin complémentaire du 2 juillet, comme candidat conservateur, dans la Seine-Inférieure, où il y avait quatre sièges vacants. Il fut élu le 4e et dernier, par 58,387 voix (115,759 votants, 206,414 inscrits), représentant à l'Assemblée nationale. Il alla s'asseoir sur les bancs du centre droit, qu'il abandonna plus tard pour se faire inscrire au groupe de l'Appel au peuple. Le nouvel élu ne tarda pas à se signaler comme un des membres les plus actifs de la majorité conservatrice et comme un de ses orateurs préférés. Dans un discours sur la décentralisation, il reprit à son compte, aux applaudissements de la droite, la définition de Montesquieu : « La liberté, c'est le droit de faire tout ce que la loi ne défend pas. » Il eut un succès moins vif lorsqu'il entreprit, le 16 septembre 1871, de combattre le traité passé par Thiers avec l'Allemagne en vue d'une libération anticipée du territoire. Il voulait que l'Assemblée ajournât la ratification, mais elle s'y refusa. Le 20 décembre, son interpellation sur « l'attitude du ministère relativement à plusieurs membres de la Commune de Paris, et notamment au sieur Ranc », fit assez de bruit. On remarqua aussi, vers la même époque, sa déposition, comme témoin à décharge, dans le procès de M. Janvier de la Motte, ancien préfet de l'Eure. M. Raoul Duval cherchait encore sa voie. L'année 1872 lui fournit plusieurs occasions d'intervenir dans des débats importants. Il fut le rédacteur et le signataire de l'ordre du jour qui renversa M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, à propos d'adresses politiques envoyées au chef du pouvoir exécutif par divers conseils municipaux. Rapporteur des pétitions dissolutionnistes, il conclut aux droits illimités de la Chambre souveraine. Il se mêla aussi à l'incident de Carayon-Latour-Challemel, qui fut un des plus orageux de la législature. Le 25 avril 1873, M. Raoul Duval développa une interpellation relative à la participation de magistrats municipaux à « des manifestations hostiles à la majorité de l'Assemblée ». Il se fit enfin, en mainte circonstance, l'accusateur des membres de l'ex-gouvernement de la Défense nationale. Après avoir combattu, avec la même persistance, l'administration de M. Thiers, il concourut, le 24 mai, à son renversement, mais se sépara presque aussitôt du parti orléaniste avec lequel il avait jusque-là marché d'accord. Invité par le général Changarnier, président du *Comité des Neuf*, à se joindre à ce comité, qui préparait la restauration de la monarchie, M. Raoul Duval refusa net, alléguant, dans une lettre qui fut rendue publique, l'impopularité en France de la royauté légitime. Les premières lois constitutionnelles, et l'établissement du « grand conseil » rêvé par M. de Broglie l'eurent pour adversaire, et il combattit avec la même énergie la proposition de proroger pour sept ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Modifiant son opinion première sur l'étendue des pouvoirs de l'Assemblée nationale, il prit à son tour l'initiative d'une demande de dissolution qu'il répéta plusieurs fois, de 1873 à 1875. Durant cette période, M. Raoul Duval siégea dans le groupe bonapartiste. En 1875, il mena une vive campagne contre les lois constitutionnelles, présenta, d'ailleurs sans succès, un très grand nombre d'amendements au dernier projet sur l'institution du Sénat, proposa qu'on inscrivit en tête de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics « une déclaration des droits de la souveraineté nationale », réclama un plébiscite pour sanctionner l'ensemble de la Constitution, et vota *contre* cet ensemble le 25 février. Dans les questions économiques, M. Raoul Duval montra plus de constance : il défendit toujours les principes du libre-échange. Aux élections législatives de 1876, il posa sa candidature à la fois dans le 8e arrondissement de Paris et dans l'arrondissement de Louviers : il échoua à Paris contre deux candidats, le duc Decazes et M. Victor Chauffour, et fut élu, au second tour (5 mars 1876), député de Louviers, par 7,666 voix sur 15,331 votants et 18,668 inscrits, contre 7,476 à M. Meunier. Il reprit sa place dans le groupe bonapartiste, fut rapporteur du budget de la marine et des colonies pour 1877, et intervint à

plusieurs reprises dans la discussion de ce budget (8-9 novembre 1876). Après l'acte du 16 mai, il fut un des onze députés qui s'abstinrent lors du vote de confiance demandé par le ministère de Broglie. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre (14 octobre suivant), il échoua dans l'arrondissement de Louviers, avec 7,893 voix contre 8,250 à M. Develle, républicain, élu. Le renouvellement général du 21 août 1881 ne lui fut pas plus favorable : il n'obtint que 7,307 voix contre M. Develle, réélu avec 8,791 suffrages. Mais il rentra à la Chambre, le 25 mai 1884, à la faveur du scrutin complémentaire qui eut lieu dans l'arrondissement de Bernay pour remplacer M. Janvier de la Motte, décédé. M. Raoul Duval réunit alors 8,905 voix (14,603 votants, 18,919 inscrits), contre M. Albert Parisot, 5,572. Il s'associa aux derniers votes de la minorité contre le gouvernement. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Eure, il fut élu, le 3e sur 6, député de ce département, par 45,070 voix (86,584 votants, 106,598 inscrits), vota d'abord avec la droite, puis tenta bientôt d'accomplir, avec le concours d'un petit groupe d'amis, une nouvelle évolution politique : il rompit brusquement avec les bonapartistes, renonça à toute opposition systématique, et prépara la formation d'une *droite républicaine*, qui, froidement accueillie des deux côtés de la Chambre, ne rencontra que très peu d'adhérents. Il se disposait, au commencement de l'année 1887, à reprendre cette campagne, lorsque l'état de sa santé, qui avait rendu nécessaire, en décembre 1886, son départ pour Monte-Carlo, s'aggrava subitement. Il mourut d'un refroidissement le 10 février 1887. « Raoul Duval, écrivit alors le *Figaro*, était d'une taille au-dessus de la moyenne. Avec sa barbe blonde, bien fournie, où ne se mêlait aucun poil argenté, ses cheveux drus et coupés ras, son œil bleu clair, vif, il avait toutes les apparences de la jeunesse conservée. On aurait pu croire également que sa constitution physique devait résister aux assauts de la maladie. Ses épaules larges et bien tombantes, sa nuque puissante indiquaient la force. Du reste, il était grand partisan de tous les sports qui développent l'organisme. Excellent cavalier, gymnaste merveilleux, il a exécuté un jour, devant des intimes, les plus difficiles tours de trapèze de Léotard ; il disait volontiers, comme un autre homme d'Etat, M. Gladstone, qu'il était excellent de fendre du bois pour essayer ses muscles. Et il prêchait d'exemple. » — M. Raoul Duval appartenait à la religion protestante.

DUVAL (Charles-Edmond-Raoul), sénateur de 1876 à 1879, né à Amiens (Somme) le 6 mars 1807, fils d'un conseiller à la cour d'Amiens et père du précédent, fut destiné de bonne heure à la magistrature; après avoir étudié le droit à Paris, il fut nommé, au lendemain de la révolution de 1830, substitut du procureur du roi à Laon, procureur du roi à Péronne en 1832, conseiller à la cour d'Amiens en 1837, avocat général à Rennes en 1845, et procureur général à Nantes en 1846. Il fut révoqué par le gouvernement provisoire après février 1848. Conservateur militant, il fut nommé par L.-N. Bonaparte (6 janvier 1849) procureur général à Dijon; comme il occupait ce poste au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il accepta de faire partie de la commission mixte de la Côte-d'Or. Successivement procureur général à Orléans (octobre 1852), puis à Bordeaux deux mois plus tard, il fut promu, le 30 octobre 1861, premier président de cette dernière cour. Il était encore en fonctions lors de la révolution du 4 septembre, et il fut atteint par le décret de M. Crémieux (20 janvier 1871) qui frappait les membres des anciennes commissions mixtes. L'Assemblée nationale de 1871 annula ce décret, ce qui permit à M. Raoul Duval de reprendre possession de son siège, avant son admission à la retraite. Il n'avait plus que le titre de premier président honoraire, lorsqu'il fut élu, le 30 janvier 1876, par 361 voix sur 669 votants, sénateur de la Gironde. Il siégea sur les bancs de l'Appel au peuple et vota avec les droites du Sénat : *pour* la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877) et *contre* le ministère Dufaure. Mais il s'était séparé de la plupart des conservateurs en se prononçant (1876) *pour* le projet de loi Waddington sur la collation des grades par l'Etat. Il en résulta que M. Raoul Duval père fut écarté, au renouvellement triennal de 1879, de la liste conservatrice qui, d'ailleurs, échoua tout entière. — Commandeur de la Légion d'honneur depuis le 11 août 1859.

DUVAL (Silvain), sénateur de 1880 à 1883, né à Lanvollon (Côtes-du-Nord) le 13 janvier 1818, mort à Paimpol (Côtes-du-Nord) le 23 août 1883, était armateur à Paimpol, et président du conseil général des Côtes-du-Nord, lorsqu'il fut élu, comme conservateur, le 10 octobre 1880, sénateur des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Monjaret de Kerjégu, décédé. Il y eut deux tours de scrutin : au premier, les suffrages se trouvèrent ainsi répartis : MM. de Carné, conservateur, 239 voix, Silvain Duval, conservateur, 283, de Langle-Beaumanoir, conservateur, 119, de Champagny, conservateur, 17 ; Armez, républicain, 203 ; Even, rép., 180. Grâce au désistement de MM. de Langle-Beaumanoir et de Champagny, MM. de Carné et Duval l'emportèrent au second tour : M. Duval eut 276 voix contre 210 au plus favorisé des candidats républicains, M. Armez. Il prit place à la droite du Sénat et vota *contre* les ministères au pouvoir, *contre* la réforme judiciaire, etc. Il mourut en 1883.

DUVAL (César-Joseph), député depuis 1883, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 20 janvier 1841, arrière-petit-fils du conventionnel Gentil, pharmacien à Saint-Julien, aide-major dans la 3e légion des mobilisés de la Haute-Savoie pendant la guerre de 1870-1871, maire de Saint-Julien depuis 1881, débuta dans la vie parlementaire lors de l'élection partielle qui suivit, dans l'arrondissement de Saint-Julien, le décès de M. Théobald Dupont. M. César Duval lui succéda comme député, ayant été élu, le 6 mai 1883, par 7,789 voix, sans concurrent, sur 8,304 votants et 17,657 inscrits. Il prit place à gauche, se fit inscrire à la gauche radicale, mais se sépara bientôt de ce groupe, pour se rallier à la majorité opportuniste. Il vota *pour* les crédits du Tonkin et *pour* la politique de M. Ferry, fit en 1884 un rapport sur une proposition de M. Bastid relative à l'organisation des bureaux de préfectures et sous-préfectures, déposa avec ses collègues MM. Ducros, Folliet et Jules Philippe, un projet de loi sur le régime des boissons, et parla dans la discussion du budget de l'exercice 1885. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Haute-Savoie, il fut élu, le 1er sur 4, député de ce département, par 37,061 voix (59,651 votants, 77,569 inscrits). M. C. Duval intervint encore dans les questions budgétaires et prit la parole sur le projet de loi organique militaire. Il soutint le gouvernement de ses votes et se prononça en dernier

lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (chute du ministère Floquet, 14 février 1889). M. César Duval, qui est délégué cantonal, membre de l'Institut national genévois et de plusieurs sociétés suivantes, officier d'Académie, a publié : *Un curé de Collonges-sur-Solève, il y a cent ans* (1874). — *Ternier et Saint-Julien* (1879). — *Les Terres de Saint-Victor* (1880). — *Procès de sorciers à Viry* (1881). — *La famille Paget* (1881). — *L'administration municipale de Viry de l'an I à l'an VII* (1881). — *La commune de Saint-Julien pendant la Révolution* (1886).

DUVAL DE CHASSENON. — *Voy.* CURZAY (DE).

DUVAL DE FRAVILLE (LAURENT-MARTIN, BARON), député de 1834 à 1848, né à Chaumont (Haute-Marne) le 22 février 1791, avait rempli dans sa ville natale les fonctions de conseiller de préfecture, puis celles de maire. Elu, comme candidat du gouvernement, le 21 juin 1834, député du 3e collège de la Haute-Marne, par 113 voix sur 210 votants et 314 inscrits, contre 75 voix à M. Toupot de Bévaux, il fit partie de la majorité conservatrice et vota, jusqu'en 1848, pour les divers ministères qui se succédèrent. Il fut successivement réélu : le 4 novembre 1837, par 133 voix (238 votants, 339 inscrits), contre 57 à M. des Etangs et 42 à M. Molot; le 2 mars 1839, par 139 voix (224 votants, 341 inscrits); le 9 juillet 1842, par 156 voix (225 votants, 365 inscrits), contre 45 à M. des Etangs, et le 1er août 1846, par 168 voix (306 votants, 384 inscrits), contre 120 à M. de Montrol. Il donna son suffrage aux lois de septembre 1835, aux lois de disjonction et d'apanage, au ministère Molé, à l'indemnité Pritchard, le refusa à la proposition sur les députés fonctionnaires, aux motions tendant à la réforme électorale, etc. Son rôle parlementaire fut d'ailleurs peu actif, et la *Galerie des Pritchardistes*, publiée en 1846 par le *National*, lui consacrait cette courte notice : « *Duval de Fraville.* — Connaissez-vous celui-là ? Non ! Il a voté pour Pritchard, c'est vrai; mais cela ne suffit pas encore pour illustrer le premier venu. Il s'appelle Duval, de M. son père; Fraville, de son village, apparemment. Bientôt il s'appellera de Fraville tout court, et le grand nom de Duval aura disparu. Hélas ! ce seigneur est décoré. »

DUVAL DE GRANDPRÉ (CHARLES-FRANÇOIS), député en 1789, né à Abbeville (Somme) le 19 août 1740, mort à une date inconnue, était procureur du roi à l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, lorsque la sénéchaussée de Ponthieu le choisit, le 27 mars 1789, comme député du tiers aux Etats-Généraux. Il s'y fit peu remarquer.

DUVAL. — *Voy.* EPREMESNIL (D').

DUVAL-VILLEBOGARD (JULIEN-FRANÇOIS), député aux Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1760, mort à une date inconnue, adopta les idées de la Révolution et fut commissaire près le tribunal civil et criminel du département d'Ille-et-Vilaine. Elu, le 24 germinal an VI, par 259 voix sur 304 votants, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, il y fit un rapport étendu sur la législation des domaines congéables. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il envoya en ces termes son adhésion à l'acte de Bonaparte :

« Port-Brieuc, le 28 frimaire an VIII de la République.

« Duval-Villebogard, membre du Conseil des Cinq-Cents, à la commission législative du même Conseil.

« Citoyens collègues,

« Le courrier porteur de la Constitution de la République est arrivé hier soir en cette commune, et aujourd'hui je me suis trouvé à l'administration centrale de ce département lors de l'ouverture des registres destinés à recevoir les votes des citoyens. J'y ai inscrit mon acceptation et ai été témoin de la joie et de la reconnaissance avec lesquelles a été accueilli ce code restaurateur de notre liberté et de la prospérité nationale. Nulle part en France, citoyens collègues, je puis vous l'attester, l'opinion de tous les amis de la patrie n'est plus invariablement fixée sur les mesures régénératrices préparées par la loi du 19 brumaire, et si plusieurs cantons ruraux de ce département n'émettaient pas leur vœu d'acceptation avec empressement, on ne pourrait y attribuer d'autre cause qu'à l'état de contrainte où les tiennent encore les bandes de rebelles armés. »

« Salut et respect,

« DUVAL-VILLEBOGARD. »

Juge au tribunal d'appel de Rennes le 12 floréal an VIII, il échangea ce titre, le 14 avril 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale (mêmes fonctions).

DUVANT (PIERRE), député en 1791, né à Néronde (Loire) le 20 juillet 1758, mort à une date inconnue, était homme de loi à Néronde. Maire de cette commune, puis juge-suppléant au tribunal du département, il fut élu (2 septembre 1791) député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 7e sur 15, par 309 voix (511 votants). Il siégea dans la majorité, et appuya, en 1792, le maintien du décret qui consacrait à la patrie le tiers du traitement des députés. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUVAUX (JULES-YVES-ANTOINE), député de 1876 à 1889, et ministre, né à Nancy (Meurthe) le 21 mai 1827, fut élève de l'Ecole normale supérieure. Il en sortit agrégé des lettres, et professa au collège de Saintes, puis aux lycées de Montpellier et de Nancy. Conseiller municipal de cette ville le 7 mai 1871, et conseiller général de Meurthe-et-Moselle en octobre de la même année, il fut déclaré démissionnaire par le ministère de Fourton pour avoir refusé d'aller à Besançon. On attribua cette disgrâce aux opinions républicaines de M. Duvaux, à ses votes et discours au conseil général et à son titre de président du Cercle de la Ligue de l'enseignement de Nancy. Aussi fut-il, le 20 février 1876, le candidat des républicains à la députation dans la 1re circonscription de cette ville: élu par 11,172 voix (16,337 votants, 22,662 inscrits), contre 4,976 voix à M. du Coëtlosquet, il prit place à la gauche de la Chambre. Il avait dit dans sa circulaire aux électeurs : « Tous les bons citoyens, tous ceux qui ont souci des intérêts et de la dignité de la France, doivent s'unir dans une pensée commune: affermir la Constitution du 25 février 1875 et empêcher ainsi de nouvelles révolutions.

Je veux le maintien du suffrage universel, la moralisation de tous par l'instruction, la diffusion de l'enseignement par l'obligation et la gratuité partout où elle sera possible. Je veux l'extension légitime des franchises municipales, et, en premier lieu, la restitution aux conseils municipaux du droit de nommer les maires. » M. Duvaux fut un des 363 adversaires du gouvernement du 16 mai, et, à ce titre, obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 11,861 voix sur 17,767 votants, et 22,078 inscrits, contre 5,768 voix à M. Welche, préfet conservateur du département du Nord, originaire de Nancy. Il suivit la même ligne politique à la Chambre nouvelle, soutint les ministères Dufaure et Ferry, vota *contre* l'amnistie plénière, *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* l'article 7 et *pour* les lois sur l'enseignement, etc., prit la parole, en 1878, dans la discussion générale du budget, pour signaler l'abandon général des chaires de l'enseignement secondaire par les jeunes professeurs attirés trop tôt vers les chaires des facultés, au préjudice de l'un et de l'autre enseignement, et déposa (janvier 1880) une proposition tendant à l'abrogation de la loi de 1874 qui avait créé l'aumônerie militaire: cette proposition fut adoptée sans modification. Réélu député, le 21 août 1881, par 12,543 voix (13,768 votants, 22,830 inscrits), il devint sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, M. Jules Ferry étant ministre, puis il lui succéda, comme titulaire de ce portefeuille, le 7 août 1882, dans le cabinet Duclerc. M. Duvaux resta au pouvoir après la crise du 29 janvier 1883, lorsque MM. Duclerc, Billot et Jauréguiberry se retirèrent, à propos de la question de l'expulsion des princes, et fit partie du nouveau cabinet, présidé par M. Fallières, jusqu'à la chute de ce dernier (21 février de la même année). Son passage aux affaires fut sans éclat; en décembre 1882, il fut en butte aux attaques de la presse de gauche, pour avoir adressé aux préfets une circulaire qui leur laissait la latitude de conserver les emblèmes religieux dans les écoles, quand la majorité des habitants le demanderait. Porté sur la liste républicaine de Meurthe-et-Moselle le 4 octobre 1885, M. Jules Duvaux fut élu député de ce département, le 5e sur 6, par 46,330 voix (88,011 votants et 111,226 inscrits). Il reprit place à la gauche modérée, appuya la politique des ministères Rouvier et Tirard, donna comme précédemment son approbation aux expéditions coloniales, intervint quelquefois dans les débats sur l'instruction publique, et interpella (février 1888) le gouvernement sur les modifications apportées dans l'organisation de l'Ecole forestière de Nancy (la Chambre vota l'ordre du jour); il s'est prononcé, dans la dernière session: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DUVERGIER (JEAN-BAPTISTE-MARIE), sénateur du second Empire et ministre, né à Bordeaux (Gironde) le 25 août 1792, mort à Bordeaux le 1er novembre 1877, vint faire son droit à Paris. Inscrit au barreau de la capitale en 1821, il entreprit bientôt une série de travaux qui le mirent au premier rang de nos jurisconsultes. La *Collection des Constitutions, Chartes et Lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques*, publiée de 1821 à 1823, fut son premier ouvrage. En 1825, il commença à faire paraître un autre recueil, des plus intéressants: celui des *Lois, Décrets, Ordonnances Règlements et Avis du Conseil d'État*, qui avait déjà trente volumes en 1838, et dont la suite forma un volume par année. Il donna encore une *Table générale, analytique et raisonnée des Lois, Décrets, Ordonnances, Règlements, etc., depuis 1788, jusques et y compris 1830*, faisant suite à la *Collection complète des Lois*; un *Code d'Instruction criminelle annoté* (1833); un *Code pénal annoté*; un travail sur l'*Effet rétroactif des Lois* (1845), etc. M. Duvergier devint, en 1844, bâtonnier de l'ordre des avocats. L'autorité qu'il avait au Palais, en raison de sa science juridique, le fit appeler, le 7 mars 1855, au Conseil d'Etat, et nommer président de section en 1866. Dans le remaniement ministériel qui suivit le message du 11 juillet 1869, annonçant que différentes réformes allaient être mises à l'étude dans le dessein d'établir le gouvernement impérial sur de nouvelles bases, M. Duvergier reçut le portefeuille de la Justice et des Cultes, qu'il ne garda que jusqu'au 27 septembre de la même année. Il eut part avec ses collègues à la préparation du sénatus-consulte du 8 septembre qui donna aux aspirations des parlementaires du pays quelques satisfactions: le Corps législatif partageait avec l'Empereur l'initiative des lois, il nommait son président et ses secrétaires; les séances du Sénat devenaient publiques; les droit d'interpellation et d'amendement étaient consacrés, le budget serait voté par chapitres et articles, etc. — Le 2 janvier 1870, M. Duvergier fut nommé sénateur. Grand officier de la Légion d'honneur du 4 août 1867, il fut admis à la retraite comme ancien garde des sceaux le 4 mars 1872. — M. Duvergier a publié encore une édition, avec commentaires, du *Droit civil français*, par Toullier, et il a été un des plus assidus rédacteurs de la *Revue étrangère et française de Législation*, de la *Revue de Droit français et étranger*, etc. On a aussi de lui une comédie, publiée en 1824, sous le titre: *Monsieur Concave et Monsieur Convexe.*

DUVERGIER DE HAURANNE (JEAN-MARIE), député de 1815 à 1824 et de 1830 à 1831, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 21 mars 1771, mort à Paris le 19 août 1831, appartenait à la famille de l'abbé de Saint-Cyran, célèbre dans l'histoire du jansénisme. Négociant à Rouen, il devint juge au tribunal de commerce et administrateur des hospices civils. Le 22 août 1815, le collège de département de la Seine-Inférieure le choisit pour député par 126 voix sur 197 votants et 248 inscrits. Il fit partie de la minorité de la Chambre introuvable, dont une fraction était ministérielle, et siégea avec cette fraction au côté du centre qui se rapprochait de la droite, « sans se montrer, dit un biographe, plus favorable aux vœux des ultra-royalistes qu'à ceux des libéraux. » Nommé le 3 novembre 1815, membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi d'amnistie, il fut l'un des trois commissaires qui résistèrent à l'opinion de la majorité, combattit les amendements proposés par M. de Corbières, et demanda que le projet fût adopté tel qu'il avait été présenté au nom du roi. Il insista principalement sur le rejet du 2e paragraphe de l'article concernant les « régicides », et s'écria à ce sujet: « N'est-il pas déplorable que l'on nous expose à délibérer sur de pareils hommes, lorsque nous savons que notre vœu ne peut pas être accompli! La conscience la plus auguste,

la plus élevée, repousse jusqu'à l'apparence de la violation d'une promesse sacrée et du pardon accordé par le roi martyr. Ce n'est pas au moment où une partie de cette assemblée réclame le respect pour ses scrupules, que nous voudrions faire violence à la conscience du roi. » Après la dissolution de la Chambre, le 4 octobre 1816, Duvergier de Hauranne fut réélu député par 96 voix sur 188 votants et 233 inscrits. Pendant les années 1816, 1817 et 1818, il fut questeur de la Chambre. Lors de la présentation du premier projet de loi sur les élections, il prétendit, contre l'avis de Royer-Collard, que de la Charte seulement émanait le droit d'élire des députés, et que ce droit ne lui était point antérieur. Il se prononça en faveur des deux degrés d'élection déjà proposés à cette époque. Le 19 avril 1816, il s'opposa, dans un comité secret, à ce que les registres de l'état civil fussent remis entre les mains du clergé, comme autrefois, et déclara qu'il fallait profiter « de ce que la révolution avait produit d'utile et de conforme à la raison ». Dans la discussion du projet de loi sur le recrutement, il s'opposa à l'exception demandée en faveur des frères de la Doctrine chrétienne; fidèle, d'ailleurs, à la politique ministérielle, il vota toutes les lois d'exception et la modification de la loi électorale. Réélu, le 13 novembre 1820, par 99 voix sur 185 votants et 235 inscrits, Duvergier de Hauranne parla (1821) sur l'adoption des trois douzièmes proposée par le ministre des finances et démontra la nécessité de sortir enfin du provisoire en matière budgétaire. A dater de ce jour, il inclina vers l'opposition, et cette tendance fut bien marquée, le 27 janvier 1822, dans la discussion de l'article 4 du projet de loi sur la répression des délits de la presse; il proposa alors de remplacer la rédaction de la commission, ainsi conçue : « La présente disposition ne peut pas porter atteinte aux droits de discussion et de censure des actes des ministres; » par la rédaction suivante : « La présente disposition ne peut pas porter atteinte au droit de discussion et de censure des actes de l'autorité constitutionnelle des ministres et des autres agents de l'autorité. » Le 1er février, toujours à propos de la même loi, il s'efforça encore d'en mitiger les rigueurs. Le 24, il indiqua des économies à faire sur le budget de la guerre. Enfin, il s'éleva contre le tarif des douanes sur les matières premières, et fit prévaloir ses vues touchant la réforme du régime colonial. De plus en plus « constitutionnel », il se prononça fortement, en 1823, contre la guerre d'Espagne, revint à plusieurs reprises sur « l'inopportunité » et « l'injustice » de cette expédition, et se plaignit de ce qu'aucune communication des négociations avec les Cortès et avec l'Angleterre n'avait été faite à la Chambre. Aux élections de 1824, le ministère réussit à faire échouer la candidature de Duvergier de Hauranne, qui se dédommagea jusqu'en 1830 de ce repos forcé, en publiant quelques brochures politiques : *Coup d'œil sur l'Espagne* (1824); *De l'égalité des partages et du droit d'aînesse* (1826); *De l'ordre légal en France* (1825-1828); *Du jury anglais et du jury français* (1827), etc. Duvergier de Hauranne redevint député le 12 juillet 1830, ayant été élu par le 3e arrondissement de la Seine-Inférieure, avec 441 voix (583 votants, 679 inscrits), contre 138 voix à M. Fouquier-Long. Il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe et fut réélu, le 5 juillet 1831, par 298 voix (427 votants, 537 inscrits), contre 113 voix à M. Jacques Laffitte. Mais il mourut quelques jours après, le 19 août, et fut remplacé par M. de Laroche. — Outre les ouvrages cités plus haut, on a de Duvergier de Hauranne plusieurs discours et opinions imprimés pendant sa carrière législative.

DUVERGIER DE HAURANNE (PROSPER-LÉON), député de 1831 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, et à l'Assemblée législative de 1849, fils du précédent, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 août 1798, mort au château d'Herry (Cher) le 19 mai 1881, fit ses études sous la direction de son père et voyagea pendant une année en Angleterre. Il débuta dans le journalisme par une série de lettres remarquables, insérées dans le *Globe* en 1826, sur la situation électorale de la Grande-Bretagne et sur l'Irlande. Il passa ensuite, avec MM. Guizot et Rossi, à la *Revue Française*, et fit partie de la société libérale *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. M. Duvergier de Hauranne appartenait alors au groupe des « doctrinaires ». Son nom ne se trouva point au bas de la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet 1830, soit qu'il fût alors absent de Paris, soit qu'il jugeât cette manifestation inutile. Toutefois il donna une entière adhésion à la monarchie de Louis-Philippe, et, ayant été élu, le 5 juillet 1831, député du 4e collège électoral du Cher (Sancerre), par 152 voix sur 240 votants et 307 inscrits, il prit place tout d'abord dans la majorité qui soutenait le ministère de Casimir Périer. Il vota alors et appuya de sa parole toutes les mesures de conservation et de répression dont ce ministère prit l'initiative. En mainte occasion, et notamment à propos d'un discours de la couronne, il se fit dans cette législature le défenseur du gouvernement dans sa lutte contre les républicains. Lorsque le journal la *Tribune* fut appelé (1833) à la barre de la Chambre des députés, sur la dénonciation de M. Viennet, pour rendre compte de ses attaques contre l'Assemblée, M. Duvergier de Hauranne monta à la tribune et opina en faveur des conclusions du rapporteur, M. Persil, concluant à la mise en jugement des journalistes incriminés. Lui-même fut dès lors chargé de plusieurs rapports importants. Son activité et son talent l'avaient mis en évidence, et il ne tarda pas à prendre parmi ses collègues une situation considérable. Tout en prêtant à la dynastie un concours sans réserve, il lui arriva bientôt de se séparer des ministres dans certaines circonstances. A la mort de Casimir Périer, M. Duvergier de Hauranne s'était rapproché de Thiers, avec qui il marcha constamment d'accord par la suite, et il était devenu l'un des chefs du parti « parlementaire » pur. « Aux avant-postes de ce parti, a écrit Louis Blanc (*Histoire de Dix Ans*), était M. Duvergier de Hauranne, remarquable par une grande netteté d'idées, un penchant marqué pour la lutte, une éloquence substantielle, et une finesse d'esprit qu'ennoblissait l'élévation de son cœur. Né dans une famille qui avait donné l'abbé de Saint-Cyran au jansénisme, M. Duvergier de Hauranne avait des qualités qui rappelaient parfaitement son origine. Ennemi des gens de cour, l'indépendance des vieux parlements à l'égard de la couronne, et leur dédain à l'égard du peuple, revivaient en lui également. Du reste, il s'obstinait plus que personne dans des illusions vraiment étranges... Il aurait désiré que la majorité des Chambres gouvernât par le moyen des ministres, à l'ombre d'une royauté au repos. » Réélu, le 21 juin 1834, député de Sancerre, par 148 voix (182 votants, 237 inscrits), contre 29 voix à M. de Montreuil, il prêta son

appui à la politique de Thiers, et vota avec les centres toutes les mesures que sollicita le pouvoir, sans en excepter les lois de septembre 1835. Mais à l'avènement du ministère Molé (15 avril 1837), il prit une attitude qui, sans être encore celle de l'opposition, n'avait déjà plus rien de bienveillant. Chargé du rapport sur les fonds secrets, il s'en acquitta avec une redoutable habileté et mêla, à des conclusions en apparence favorables au cabinet, des avertissements d'une gravité menaçante. Puis il se décida à entrer avec Thiers, Rémusat, etc., dans la *coalition* des diverses oppositions de la Chambre contre le ministère Molé. Après avoir obtenu sa réélection, le 4 novembre 1837, avec 184 voix (221 votants, 299 inscrits), contre 32 voix à M. de Montreuil, ce fut lui qui donna à la Chambre le signal de la reprise des hostilités. Son écrit intitulé : *Des principes du gouvernement représentatif et de leur application*, résuma nettement la thèse favorite des parlementaires : « Le roi règne et ne gouverne pas. » En même temps, il ressuscitait, avec MM. Guizot et Rossi, la *Revue Française*, qui avait disparu après 1830, et y publiait une série d'articles où il s'attachait à prouver que les ministres étaient insuffisants et qu'ils compromettaient le gouvernement représentatif par une outrageante affectation de dédain à l'égard de la Chambre. Vaincue au commencement de la session de 1838, la coalition eut plus de succès à l'ouverture de celle de 1839, et M. Duvergier de Hauranne, comme membre et secrétaire de la commission chargée de la rédaction du projet d'adresse, eut une grande part au renversement du ministère Molé. La dissolution de la Chambre avait amené la réélection des coalisés. M. Duvergier de Hauranne fut renvoyé à la Chambre, le 2 mars 1839, par 153 voix sur 215 votants et 298 inscrits ; il soutint alors de toutes ses forces le cabinet du 1er mars 1840, et partagea notamment ses vues dans la question d'Orient. Mais lorsque Guizot vint prendre, le 29 octobre, la succession de Thiers, pour faire prévaloir une politique tout opposée, M. Duvergier de Hauranne rompit avec son ancien ami, dont il dénonça la conduite dans la *Revue des Deux-Mondes*, et se trouva rejeté dans l'opposition. Il fit, par la parole et par la plume, une guerre sans merci aux ministres nouveaux, fut réélu, le 9 juillet 1842, par 152 voix (240 votants, 307 inscrits), contre 51 voix à M. de Vogüé et 32 à M. Duranty, obtint, à la suite de certaines décisions du bureau de la Chambre, très contestées, l'abolition du scrutin secret (1845), et intervint dans un grand nombre de discussions d'affaires, par exemple pour défendre les principes de la liberté commerciale et l'exécution des chemins de fer par les compagnies. Il prit aussi plusieurs fois la parole sur l'Algérie et n'épargna pas les critiques aux administrateurs de la colonie depuis la conquête. M. Duvergier de Hauranne, qui avait obtenu encore le renouvellement de son mandat, le 1er août 1846, avec 179 voix (223 votants, 328 inscrits) contre 14 voix à M. Duranty, suivit dans la dernière législature du règne la même ligne de conduite. Il s'était fait le patron d'un projet de réforme électorale, que la majorité avait repoussé. Alors il devint un des promoteurs de l'agitation réformiste et de la campagne des banquets. Dans celui qui fut tenu à la Charité-sur-Loire, le 17 octobre 1847, il but « à la souveraineté nationale et au roi constitutionnel », et insista sur la nécessité de sauver le gouvernement représentatif par des réformes sérieuses et profondes. Il signa, en 1848, la demande de mise en accusation du ministère Guizot; lors de la chute de cet homme d'État, à la veille de la révolution, M. Thiers lui réserva un portefeuille dans l'éphémère cabinet du 23 février. Mais, vingt-quatre heures après, la République était proclamée. Elle n'excita pas l'enthousiasme de M. Duvergier de Hauranne. Devenu, le 23 avril 1848, représentant du Cher à l'Assemblée constituante, le 3e sur 7, par 45,884 voix, il s'y fit le champion des idées les plus conservatrices, et vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome. Dans la séance du 27 septembre 1848, il proposa sans succès un amendement à l'article 20 de la Constitution en ces termes : « Le peuple français délègue le pouvoir législatif à deux Chambres. » Cet amendement fut rejeté à la majorité de 530 voix contre 289. Il fit partie de la commission chargée d'examiner la demande de crédits pour l'expédition romaine. Non réélu à la Législative, aux élections générales de 1849, il profita d'une élection partielle, motivée par le décès de M. Poisle-Desgranges, pour y entrer, le 24 mars 1850, comme représentant du Cher, avec 17,154 voix (27,405 votants, 55,762 inscrits), malgré la vive opposition que lui firent le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*. Nous trouvons dans une lettre d'Audry de Puyravault, du 12 juillet 1850, cette appréciation sur M. Duvergier de Hauranne : « C'est un homme qui a une certaine réputation politique. On l'a vu un peu partout, depuis la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, dans toutes les opinions; il a été ministériel, doctrinaire, conservateur, dans l'opposition, dans les banquets, où il a joliment contribué à la révolution de février. Il est malheureux qu'il n'ait pas aussi contribué à la conserver. » A la Législative, M. Duvergier de Hauranne siégea dans la majorité monarchique dont il devint un des membres les plus influents, et, s'étant séparé, au dernier moment, de la politique de l'Elysée, fut inquiété pendant quelque temps, à l'époque du coup d'État de 1851. Après une courte détention à Mazas et à Sainte-Pélagie, il fut éloigné, par un décret du 9 janvier 1852, mais, le 7 août de la même année, un autre décret l'autorisa à rentrer en France. M. Duvergier de Hauranne passa les années de l'Empire à écrire une *Histoire du gouvernement parlementaire en France* (10 volumes, 1857-1873), et se tint à l'écart de la politique active. Rallié, après 1870, à la suite de son ami Thiers, aux doctrines de la « République conservatrice », il accepta une candidature dans le Cher, lors des élections sénatoriales de 1876, mais ne fut pas nommé. Il vécut, à dater de cette époque, dans une retraite absolue, et refusa, en octobre 1877, de se laisser porter candidat à la Chambre des députés à la place de son fils, M. Ernest Duvergier de Hauranne (*V. p. bas*), mort pendant la période électorale. Il mourut en 1881, dans son château d'Herry (Cher), aveugle et presque paralytique, laissant un fils, M. Emmanuel Duvergier, conseiller général du Cher, et une fille mariée à M. Target, ancien représentant, ancien consul général à la Haye. Outre les ouvrages cités plus haut, on a attribué à M. Duvergier de Hauranne des vaudevilles de jeunesse : *Le Jaloux comme il y en a peu*, *Un Mariage à Gretna-Green*, etc.; ils n'ajoutent rien à la réputation de l'écrivain dont le ba-

gage littéraire se compose surtout de nombreux articles de revues et de journaux, de discours, de rapports tirés à part, publiés en brochure et pour la plupart extraits de la *Revue des Deux-Mondes*, dont il fut longtemps un des publicistes ordinaires.

DUVERGIER DE HAURANNE (LOUIS-PROSPER-ERNEST), fils du précédent, représentant en 1871, député de 1876 à 1877, né à Paris le 7 mars 1843, mort à Trouville (Calvados) le 19 août 1877, fit de bonnes études et voyagea aux Etats-Unis. De retour en France, il publia ses impressions sous ce titre : *Huit mois en Amérique*, lettres et notes (1866), et écrivit deux brochures politiques qui lui valurent un certain renom : *Le Gouvernement personnel* et *La Coalition libérale en 1869*. M. Ernest Duvergier de Hauranne était alors très répandu dans les cercles orléanistes. Capitaine de mobiles pendant la guerre de 1870, blessé à Beaune-la-Rolande et décoré, il fut, à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871 (motivée par la démission de M. Simon Lebrun), un des deux candidats du parti conservateur dans le Cher; l'autre était M. de Chabaud-Latour. M. E. Duvergier de Hauranne fut élu représentant à l'Assemblée nationale par 32,093 voix (61,891 votants et 94,931 inscrits). A vrai dire, sa profession de foi indiquait déjà une tendance vers la république conservatrice; cette tendance s'accentua lorsque le nouveau député du Cher eut pris place au centre gauche de l'Assemblée. Il intervint, à la tribune, dans plusieurs discussions, notamment dans la discussion sur l'armée, et s'attira en maintes circonstances les reproches des journaux monarchistes, qui le dénonçaient presque comme un renégat. Il vota *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le ministère de Broglie, *contre* le septennat, la loi des maires, l'état de siège, et *pour* les lois constitutionnelles, et exprima ses sentiments politiques dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* intitulé : *Ni radical, ni réactionnaire*, ainsi que dans une brochure, la *République conservatrice*, parue pendant la législature. Aux élections du 20 février 1876, M. Ernest Duvergier de Hauranne, retenu dans le midi de la France par une cruelle maladie, ne put prendre une part directe à la lutte qui s'engagea sur son nom dans l'arrondissement de Sancerre : il n'en triompha pas moins, comme candidat républicain modéré, avec 10,696 voix (18,289 votants, 22,317 inscrits), de ses deux adversaires monarchistes, M. de Chabaud-Latour, représentant sortant, qui réunit 4,653 voix, et M. Guillaumin, qui en eut 2,888. Dans la Chambre nouvelle, M. Ernest Duvergier de Hauranne s'inscrivit, comme précédemment, à la réunion du centre gauche; mais sa santé le tint à l'écart des travaux parlementaires, et, après avoir voté l'ordre du jour, dit des 363, qui refusait la confiance au cabinet Fourtou-de Broglie, il mourut à Trouville, avant d'avoir pu se représenter devant ses électeurs. Il laissait en manuscrit une *Histoire populaire de la Révolution Française*, que sa veuve a publiée en 1879.

DUVERNOIS (CLÉMENT-AIMÉ-JEAN), député de 1869 à 1870 et ministre, né à Paris le 6 avril 1836, mort à Paris le 8 juillet 1879, fit ses études au lycée d'Alger, et collabora à une feuille locale, la *Colonisation*, que l'autorité militaire supprima à cause de la vivacité de ses polémiques. M. Duvernois vint alors à Paris, et donna à la *Presse* de Girardin quelques articles sur l'Algérie. Puis il retourna dans la colonie et fonda l'*Algérie nouvelle*, avec le concours pécuniaire et sous les auspices du prince Napoléon, ministre de l'Algérie et des colonies. Ce journal ayant été suspendu, puis supprimé, M. C. Duvernois eut à purger une condamnation à trois mois de prison prononcée contre lui pour délits de presse, et collabora ensuite au *Temps*, au *Courrier du Dimanche* et à la *Liberté*, dont il devint le rédacteur en chef, sous la direction de M. de Girardin. Il mena dans ces différents organes les campagnes les plus acerbes, encourut une nouvelle condamnation à deux mois pour un duel qu'il eut (1866) avec M. Francisque Sarcey, et dirigea le *Courrier de Paris*, organe de l'opposition constitutionnelle à l'Empire, puis l'*Epoque*, dont M. Dusautoy lui céda (avril 1868) la propriété. Dans l'intervalle, la lettre impériale du 19 janvier 1867, promettant une extension des libertés publiques, avait rallié au gouvernement le bouillant polémiste, qui fut bientôt chargé, par le cabinet particulier de Napoléon III, de fonder un journal dynastique sous ce titre : le *Peuple* (février 1869). On attribua même à ce journal la collaboration personnelle de l'Empereur. Le 24 mai 1869, M. Clément Duvernois fut présenté comme candidat du gouvernement au Corps législatif dans la circonscription unique des Hautes-Alpes, et élu député par 17,506 voix (28,868 votants, 33,851 inscrits), contre 7,454 voix à M. Guiffrey et 3,825 à M. Chaix, ancien représentant. Cette élection fut l'objet des protestations de l'opposition, qui la déclara entachée de faits graves de pression officielle; mais une demande d'enquête fut repoussée par la majorité du Corps législatif. Le nouvel élu prit place à droite, vota avec le parti dynastique et négocia personnellement la conversion de M. Emile Ollivier à l'empire; il échangea à cet égard une curieuse correspondance avec M. Franceschini Pietri. « Voici ce qu'il faudrait faire, lui écrivait (30 octobre 1869) le secrétaire particulier de l'Empereur : M. Emile Ollivier partirait demain soir lundi par le train de huit heures; il arriverait à dix heures une minute à Compiègne. Je l'attendrai à la gare. Si M. Emile Ollivier a soin, en arrivant à la gare de Paris, de s'entourer la tête d'un cache-nez, il pourra passer inaperçu. » M. Duvernois répondit : « Mon cher monsieur Pietri, Ollivier partira ce soir à huit heures. Il aura la tête enveloppée d'un cache-nez et ne mettra point ses lunettes, ce qui le rend méconnaissable. » « Tout à vous, CLÉMENT DUVERNOIS. » M. Clément Duvernois pressa les négociations assez laborieuses qui suivirent cette première entrevue, et conçut assez légitimement l'espoir d'en recueillir le prix dans la formation du nouveau ministère qui se préparait. « On pourrait, écrivait M. Emile Ollivier à l'Empereur, le 13 novembre, placer Chasseloup-Laubat à l'Intérieur avec Duvernois, jusqu'au jour où le sous-secrétaire d'Etat deviendrait ministre. » Mais les anciens ministres de l'Empire trouvaient un peu prématurée l'ambition de M. Duvernois, et sa candidature ministérielle perdait chaque jour du terrain. « Je ne demanderais pas mieux, lui écrivait M. Emile Ollivier, le 31 décembre, de vous avoir, vous le savez. L'Empereur le désire, mais il croit que, dans votre intérêt, il vaut mieux différer, de façon que votre avènement fût plus efficace. » Faute de pouvoir le convaincre, on lui offrit pourtant le portefeuille du commerce, mais, devant l'opposition formelle de M. Magne, dont on avait besoin aux finances, il se retira. « Quand vous voudrez

faire un cabinet d'action, écrivit-il alors à M. Emile Ollivier, je serai votre homme, sans condition et sans délai; mais je suis trop résolu pour être le membre d'un cabinet mixte, et trop clairvoyant pour être le membre d'un cabinet d'inaction. » Après avoir été l'artisan de la constitution du ministère Ollivier, les circonstances devaient l'amener, six mois plus tard, à être l'auteur principal de sa chute. A la séance du Corps législatif du 9 août 1870, le ministère avait fait de vains appels à la confiance de l'Assemblée, qui, sur la proposition de M. de Talhouët, et malgré le ministère, s'était retirée dans ses bureaux pour examiner divers projets de lois déposés par le gouvernement. A la reprise de la séance, le président donna lecture d'un ordre du jour présenté par M. Clément Duvernois, et ainsi formulé : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable de pourvoir à la défense du pays, passe à l'ordre du jour. » Le cabinet tout entier repoussa cet ordre du jour. L'Assemblée néanmoins l'adopta, et M. Emile Ollivier se retira aussitôt. La Régente, après avoir accepté la démission collective des ministres, chargea le général comte de Palikao de former un nouveau cabinet, où M. Clément Duvernois eut le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Il occupa le pouvoir jusqu'au 4 septembre, prit des mesures pour l'approvisionnement de Paris et fit preuve d'une réelle activité. Après la révolution du 4 septembre, il passa en Angleterre; il en revint au mois de juin 1871, écrivit au journal l'*Avenir libéral* une lettre où il se rapprochait de la République conservatrice, et fut, sans succès, candidat à l'Assemblée nationale dans le quartier de Belleville, à Paris, lors des élections complémentaires de juillet. En septembre 1871, il fonda l'*Ordre*, journal bonapartiste, qu'il quitta en 1872 pour se mettre à la tête d'une Société financière appelée la *Banque territoriale d'Espagne*. Cette Société, qui avait son siège à Paris, fut mise sous séquestre en avril 1874; plusieurs administrateurs furent arrêtés et condamnés à diverses peines : M. Clément Duvernois eut pour sa part deux ans de prison et 100 francs d'amende. Après l'expiration de sa peine, et pendant la période du « Seize-Mai », il adressa, sous le couvert de l'anonyme, quelques articles au *Figaro*. M. Clément Duvernois a publié d'assez nombreuses brochures traitant de matières politiques et administratives : l'*Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être* (1858); *La lieutenance de l'Empire* (1859); le *Couronnement de l'édifice; Liberté démocratique* (1860); l'*Orléanisme et la Révolution* (1861); *Histoire de l'intervention française au Mexique* (1862-1867); l'*Union conservatrice* (1872); le *Gâchis rose* (1873), etc.

DUVEYRIER (Honoré-Nicolas-Marie, baron), membre du Tribunat, né à Pignans (Var) le 6 décembre 1753, mort à Maffliers (Seine-et-Oise) le 25 mai 1839, était fils de Gaspard Duveyrier, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine Niviset; il fit ses études au collège du Plessis, à Paris, et fut ensuite élève de l'école militaire de Perpignan. On le destinait à l'arme du génie; mais son peu de fortune lui ayant fermé l'entrée de ce corps, il fut quelque temps employé dans la partie active des aides, puis revint à Paris étudier le droit et les affaires chez son parrain, M. Teissier, avocat au parlement. Admis au serment d'avocat en 1779, inscrit sur le tableau des avocats de Paris en 1783, il débuta brillamment et se vit bientôt confier plusieurs causes importantes. Une de ses premières plaidoiries fut consacrée à la défense d'un de ses confrères, Le Grand de Saint-René, décrété d'ajournement personnel dans un procès criminel au cours duquel il avait écrit un mémoire qui paraissait répréhensible : Duveyrier plaida à côté de Target, qui lui adressa des félicitations publiques. Quelque temps après, sur la désignation de Gerbier, il fut l'avocat d'office de la comtesse de Valori, qui ne pouvait pas trouver de défenseur contre M. Courtin, avocat distingué. Cette cause valut à Duveyrier une belle réputation d'orateur, et la clientèle la plus brillante lui fut dès lors assurée. Il se fit surtout remarquer, par la suite, dans l'affaire Kornmann et Beaumarchais. Duveyrier s'essaya, vers la même époque, dans la littérature : en 1788, lorsque le parlement de Paris fut exilé à Troyes, il composa un pamphlet intitulé la *Cour plénière*, qui fut publié sous le nom de l'abbé de Vermond et eut un vif succès de circonstance. Bientôt après, la carrière politique s'ouvrit pour Duveyrier. Secrétaire et président de son district (Saint-Etienne-du-Mont) en 1789, il fut, en 1790, nommé, ainsi que Cahier de Gerville, commissaire du roi à Nancy : il parvint, de concert avec lui, à apaiser les premiers troubles de cette ville. A la fin de la même année, Duport-Dutertre étant appelé au poste de ministre de la justice, Duveyrier le suivit avec le titre de directeur du sceau, qu'il échangea presque aussitôt contre celui de secrétaire du sceau, puis de secrétaire général du département de la Justice. Le 19 juin 1791, une mission des plus importantes lui fut confiée par l'Assemblée législative : celle de notifier au prince de Bourbon-Condé le décret récent qui l'invitait à rentrer dans le royaume dans le délai de quinze jours, ou à s'éloigner des frontières, en déclarant qu'il n'entreprendrait jamais rien contre la Constitution et la tranquillité de l'Etat. Mais le roi ayant quitté Paris trois jours après, l'objet de cette mission fut manqué et les jours de l'envoyé furent en péril. Duveyrier, qui voulait rentrer en France par l'électorat de Trèves, fut arrêté à Luxembourg par l'armée royaliste, resta vingt-cinq jours en prison, obtint cependant du gouvernement des Pays-Bas sa mise en liberté, et, de retour à Paris, rendit compte de sa mission à l'Assemblée. Duveyrier quitta ses fonctions de secrétaire général lors du départ de Duport-Dutertre qui, peu de jours après, fut dénoncé comme traître à la Constitution. Lui-même se vit l'objet, de la part de Robespierre, d'une accusation analogue. Arrêté le 24 août 1792 et incarcéré à la prison de l'Abbaye, il eut la chance de s'échapper, le 1er septembre, grâce à un heureux stratagème de l'acteur Dugazon. Toujours poursuivi et toujours caché, il fut nommé (février 1793) par Garat, alors ministre de l'Intérieur par intérim, membre de la commission chargée de veiller dans le Nord aux approvisionnements de l'armée. Cette opération le retint à Copenhague, à Stockholm, à Hambourg pendant trois ans et demi, et il ne rentra en France qu'au mois d'avril 1796, pour reprendre pendant quelque temps sa profession d'avocat. Bientôt après (1797) il devint administrateur général des hôpitaux militaires à l'armée d'Italie, suivit à Naples le général Macdonald en qualité de secrétaire, et se trouva de retour à Paris à l'époque du coup d'Etat de brumaire. Bonaparte l'appela au Tribunat lors de la création de ce corps (4 nivôse an VIII). Au mois de février de l'année suivante, il y appuya le projet de clore la liste des émigrés, et fit un

rapport sur le projet de loi relatif à l'établissement de tribunaux spéciaux. En 1802, il se distingua dans la discussion du Code civil, et vota pour le consulat à vie. Il devint secrétaire du Tribunat en 1803, et se prononça, en 1804, en faveur de l'établissement de l'Empire. Lors de la dissolution du Tribunat, Duveyrier, membre de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, fut nommé président du tribunal d'appel de Montpellier, puis, le 1er juin 1811, premier président de la cour impériale au même siège. La Restauration le destitua en 1816; mais, trois ans plus tard, le 27 octobre 1819, elle lui conféra le titre de premier président honoraire. Dès lors il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

DUVIDAL DE MONTFERRIER (JEAN-JACQUES-PHILIPPE-MARIE, MARQUIS), membre du Tribunat, né à Montpellier (Hérault) le 12 avril 1752, mort à Paris le 18 octobre 1829, d'une ancienne famille du Vivarais, était le fils d'un syndic-général des états du Languedoc. Syndic-adjoint en 1769, puis, à la mort de son père, syndic-général, il vint à Paris, lors de l'abolition des états provinciaux (1789), et fut nommé chef du comité de bienfaisance de sa section. Suspect en 1793, et arrêté, il fut réclamé par les pauvres de sa section, et mis en liberté. Par la protection de Cambacérès, son cousin germain, il devint, en 1799, administrateur général des hospices de Paris, puis, en 1800, inspecteur général des postes, et, en 1801, administrateur du département de la Seine. La même année, 17 brumaire an IX, il fut nommé membre du Tribunat. Il présida plusieurs fois l'Assemblée, et c'est sur un de ses rapports que fut autorisée la création du cimetière de l'Est (Père-Lachaise). Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, il fut encore conseiller général de la Seine, membre de la cour des Comptes, le 28 septembre 1807, à la suppression du Tribunat, et chevalier de l'Empire (26 avril 1808); il fut admis à la retraite en octobre 1827, comme conseiller-maître à la cour des Comptes.

DUVILLARD DE DURAND (EMMANUEL-ETIENNE), député au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Genève (Suisse) le 2 avril 1755, mort à Paris le 11 avril 1832, appartenait à la religion réformée. Originaire du sud-est de la France, sa famille s'était établie en Suisse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il se fixa à Paris en 1773, fut, du 1er janvier 1775 au 15 mai 1776, employé au contrôle général sous le ministère Turgot, puis, de 1776 à nivôse an VIII, attaché au trésor public. Le 4 nivôse de cette année, il fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département du Léman. Il quitta cette Assemblée en 1802, remplit, trois ans plus tard, une fonction au bureau de statistique du ministère de l'Intérieur, puis fut nommé, le 1er septembre 1812, chef de bureau à l'administration générale. Duvillard de Durand était, depuis 1796, correspondant de la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut. Sous la Restauration, il se retira à Montmorency, et consacra ses dernières années à l'étude. Il a laissé plusieurs ouvrages de science, d'économie politique et de statistique, entre autres: *Analyse et tableaux de l'influence de la petite vérole sur la mortalité à chaque âge et de celle qu'un préservatif tel que la vaccine peut avoir sur la population et la longévité* (1806).

DUVIQUET (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Clamecy (Nièvre) le 30 octobre 1765, mort à Paris le 30 août 1835, d'une famille peu aisée, entra au collège de Lisieux, à Paris, et obtint une bourse à Louis-le-Grand, (1781). Il devint agrégé et il était « maître-de-quartier » à Louis-le-Grand au commencement de la Révolution. Il quitta l'habit ecclésiastique pour entrer au barreau, fut reçu avocat à Orléans en 1790, plaida à Clamecy, et devint (1791) substitut du procureur-syndic de la Nièvre. Son attitude d'opposant au 31 mai 1793 le fit révoquer; il fut arrêté, intéressa à son sort Fouché, qui le fit engager à l'armée des Alpes, et l'envoya à Lyon, où il devint secrétaire-général de la commission temporaire de surveillance républicaine. Plus tard (1799) il fut nommé secrétaire-général du ministère de la justice. En même temps il dirigeait, comme co-propriétaire, le journal l'*Ami des lois*. Le 25 germinal an VI, le département de la Nièvre le nomma député au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y montra partisan zélé du Directoire, défendit le projet qui lui attribuait les places vacantes au tribunal de cassation, fit déclarer que l'armée de terre et de mer, victorieuse à Malte, avait bien mérité de la patrie, et appuya l'ouverture forcée des boutiques le dimanche, en rappelant que, sous l'ancien régime, « on tenait ouvertes celles du Palais-Royal, repaire des vices et de la prostitution. » En l'an VII, il prononça un discours en l'honneur de l'armée d'Italie, soutint, comme valable, la nomination de Treilhard, attaquée par Chalmel, et, discutant le projet sur les naufragés de Calais, opina pour qu'ils fussent considérés comme émigrés, jugés et punis. Après le coup d'Etat de brumaire, Duviquet devint commissaire près le tribunal civil de Clamecy, emploi qu'il abandonna, en 1806, pour celui d'avocat à la cour de Cassation. Il fut obligé de reprendre ensuite son état de professeur, et, à la mort du critique Geoffroy (1814), fut appelé à le remplacer au *Journal des Débats*. « C'était, dit Jules Janin, un écrivain de la race de ces vieux critiques qui avaient pris leur art au sérieux, et s'y étaient préparés par de longues et fortes études. » On a de lui : *Vers sur la paix* (1784), des éditions commentées de Marivaux, d'Horace, etc.

DUVIVIER (PIERRE-CHARLES), député en 1789, né à Arnouville-lez-Gonesse (Seine-et-Oise) en 1728, mort à Paris le 27 juillet 1803, était propriétaire-cultivateur à Bonneuil. Député du tiers aux Etats-Généraux pour la prévôté et vicomté de Paris, le 2 mai 1789, il appartint obscurément à la majorité de l'Assemblée Constituante.

DUVIVIER (FRANCIADE-FLEURUS), représentant du peuple en 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 7 juillet 1794, mort à Paris le 8 juillet 1848, fut élevé dans le goût des armes et la tradition militaire par son père, ancien officier supérieur. Il entra à l'Ecole polytechnique (1812), en sortit lieutenant d'artillerie (1814) et devint capitaine du génie en 1817. Il fut mis, en 1825, par le gouvernement, à la disposition du bey de Tunis comme instructeur militaire, revint en 1828, et prit part à l'expédition d'Alger. Chargé par Clauzel du commandement d'un bataillon de zouaves, il se distingua dans plusieurs engagements, et notamment dans l'expédition de Médéah, où il protégea, avec quelques volontaires, la retraite de l'armée assaillie (juillet 1831) par des masses

de Kabyles. Le 2 octobre il sauva encore une autre colonne, tombée de nuit dans une embuscade à Boufarick. Duvivier reçut en récompense le commandement supérieur de Bougie (1833) et fut promu peu de temps après au grade de lieutenant-colonel. Mais un conflit des plus graves qui éclata entre lui et l'intendant civil contrecarra son administration. Il avait fait arrêter et voulait traduire en jugement, comme correspondant avec l'ennemi, un commissaire du roi, M. Lowasy, qui négociait avec un chef de tribu, en vertu d'une mission dont Duvivier n'était nullement informé (1835). L'autorité supérieure ne lui ayant pas donné raison, il insista pour quitter ses fonctions. L'année d'après, il se signala dans la première expédition de Constantine, fut fait commandant supérieur du camp de Guelma et sut imposer aux Arabes voisins un respect salutaire. Colonel en 1837, maréchal de camp en 1839, il rentra en France en 1841, et publia, dans un remarquable ouvrage, son sentiment sur la conquête française et les premiers essais de colonisation; la liberté dont il usait dans ses appréciations déplut au gouvernement, qui le tint à l'écart jusqu'en 1848. Le gouvernement provisoire le fit général de division. Puis le département de la Seine le nomma, comme républicain modéré (23 avril 1848), représentant à la Constituante, le 11e sur 34, par 182,175 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits). Le seul vote important auquel il prit part à l'Assemblée fut celui du 26 mai 1848 : il se prononça *pour* le bannissement de la famille d'Orléans. Organisateur et commandant en chef des gardes nationales mobiles, il fut appelé en juin, par Cavaignac, à prendre une part importante à la lutte contre l'insurrection. Cette lutte lui coûta la vie. Le général Duvivier, qui espérait réduire les insurgés en poussant jusqu'à la place de la Bastille, où devait s'opérer sa jonction avec Lamoricière, avait partagé ses forces en deux colonnes; l'une, qu'il voulut conduire lui-même, suivit les quais, l'autre, commandée par le colonel Renault, s'avança par la rue Saint-Antoine en dégageant les rues latérales. Or, tandis que Renault était tué d'une balle en pleine poitrine devant l'église Saint-Paul, Duvivier, presque au même instant, tombait atteint d'un coup de feu au pied. Il mourut, le 8 juillet, des suites de cette blessure qui, tout d'abord, avait paru légère. Le général Duvivier, dont les connaissances étaient très étendues, a laissé plusieurs écrits sur l'Algérie : une *Lettre à M. Desjobert*, député de la Seine-Inférieure, *sur l'emploi de l'armée aux travaux publics* (1845); un *Discours au peuple sur les fortifications de Paris* (1844), etc.

DUVIVIER (René-Charles), député au Corps législatif en 1852, né à Ernée (Mayenne) le 28 octobre 1785, mort à Paris le 27 décembre 1852, suivit la carrière militaire, fit les campagnes du premier Empire, fut promu maréchal de camp au début du règne de Louis-Philippe, et commanda longtemps le département de la Mayenne. En 1847, il fut placé, avec le grade de général de division, à la tête de la 15e division militaire. Il avait été, depuis peu, admis à la retraite, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, député au Corps législatif par la 1re circonscription de la Mayenne, avec 16,568 voix (25,365 votants, 39,775 inscrits), contre 3,279 à M. de Berset, ancien représentant, 2,784 à M. Jules Leclerc et 2,316 à M. Ch. Muller. Il fit partie de la majorité gouvernementale, et mourut l'année même de son élection, peu de jours après le rétablissement de l'Empire (27 décembre 1852). Un de ses anciens concurrents, M. Leclerc, le remplaça comme député. Le général R.-C. Duvivier était commandeur de la Légion d'honneur. Il ne faut pas le confondre avec le général Duvivier qui commanda la garde mobile et représenta le département de la Seine à la Constituante de 1848.

DUVIVIER (Nicolas-Eugène), député de 1881 à 1889, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 10 août 1817, mort à Rouen le 27 octobre 1889, était négociant dans cette ville et ancien juge au tribunal de commerce, sans antécédents politiques, lorsqu'il fut porté pour la première fois, comme républicain, sur une liste de candidats à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans la Seine-Inférieure : il obtint alors, sans être élu, 17,713 voix (120,899 votants). Ce fut une élection partielle du 29 mai 1881 qui l'envoya représenter à la Chambre des députés la 1re circonscription de Rouen, en remplacement de M. Desseaux, décédé : M. Duvivier, qui avait réuni 7,479 voix sur 8,649 votants et 21,677 inscrits, prit place à l'Union républicaine et, dans ses votes, se rapprocha parfois des radicaux. Il obtint sa réélection, au renouvellement général du 21 août 1881, par 7,441 voix (13,303 votants et 21,558 inscrits), contre 4,472 à M. Letellier et 912 à M. Manchon, fit partie de la majorité de la Chambre nouvelle, et figura avec succès, lors du renouvellement du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique de la Seine-Inférieure ; il passa, le 7e sur 12, avec 79,920 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). Inscrit à la gauche radicale, M. Duvivier s'associa dans la législature à tous les votes de ce groupe parlementaire, notamment en faveur du cabinet Floquet : en dernier lieu, il était absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, et sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes; il s'est prononcé *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DUVOISIN-DELASERVE (Pierre), député en 1791, né à Rochechouart (Haute-Vienne) le 8 mars 1757, mort à une date inconnue, était procureur-syndic à Saint-Junien, quand il fut élu député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, le 4e sur 7, à la pluralité des voix (31 août 1791). Il y vota avec la majorité. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DYZÈZ (Jean), comte d'Arène, député en 1791, membre de la Convention, membre du Sénat conservateur, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 11 novembre 1742, mort à Paris le 6 mars 1830, était avocat en 1789. La Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur, le fit procureur-général syndic dans les Landes (1790); ce département le nomma, le 4 septembre 1791, le 3e sur 6, par 236 voix (273 votants), député des Landes à l'Assemblée législative. Il s'y fit peu remarquer, et vota silencieusement avec la majorité. Réélu, le 6 septembre 1792, député des Landes à la Convention, le 5e sur 6, avec 263 voix (320 votants), il vota « la mort » de Louis XVI, sans appel ni sursis. Rallié plus tard à la politique de Bonaparte, il fut appelé par lui, le 4 nivôse an VIII, à faire partie du Sénat conservateur, où il resta jusqu'en 1815, époque de la dissolution de cette assemblée. Il

vécut dès lors à l'écart. Son attitude réservée pendant les Cent-Jours empêcha qu'il ne fût compris dans l'exil prononcé contre les régicides par la loi du 12 janvier 1816. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre le 25 prairial de la même année, il avait été créé comte de l'empire le 26 avril 1808.

E

EBAUDY DE ROCHETAILLÉE (VINCENT), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Langres (Haute-Marne) le 27 mai 1744, mort à Vesoul (Haute-Saône) le 8 février 1832, appartint, sous l'ancien régime, aux armées du roi. Après avoir servi comme cornette dans le régiment de Schomberg-dragons, où il entra le 16 juin 1761, et avec lequel il fit deux campagnes et paya de sa personne à la bataille de Friedberg, il fut réformé à la paix et remplit (21 février 1770) les fonctions de lieutenant-général du bailliage de Vesoul. Il adopta modérément les idées de la Révolution, fut, en 1790, commissaire pour la formation du département de la Haute-Saône, et, propriétaire à Vesoul, y devint commandant de la garde nationale. Le 14 janvier 1813, Ebaudy de Rochetaillée fut désigné par le Sénat pour représenter au Corps législatif le département de la Haute-Saône. A la chute de l'Empire, il se retira à Vesoul, où il mourut.

ECKMUHL (PRINCE D'). — *Voy.* DAVOUT.

ECQUEVILLY (ARMAND-FRANÇOIS HENNEQUIN, MARQUIS D'), pair de France, né à Paris le 30 septembre 1747, mort à Paris le 9 septembre 1830, était le fils d'un lieutenant-général des armées du roi, capitaine du vautrait. Après avoir occupé à son tour cette dernière charge, d'Ecquevilly fut nommé mestre-de-camp du régiment royal-cavalerie (1774), et devint, en 1788, maréchal de camp. Il émigra pendant la Révolution et reçut le commandement d'un escadron, puis le grade de maréchal général des logis de la cavalerie dans l'armée du prince de Condé, qu'il suivit ensuite à Saint-Pétersbourg (1797). Après le licenciement des corps français servant à l'étranger, il se retira en Hongrie et ne revint en France qu'avec les Bourbons, en 1814. Promu lieutenant-général, il suivit Louis XVIII pendant les Cent-Jours, et fut nommé au retour pair de France (17 août 1815). Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, présida la commission militaire chargée de juger le général Gilly (1816), exerça quelque temps les fonctions de directeur-général du dépôt de la guerre, puis fut nommé inspecteur-général du corps des ingénieurs-géographes. Il était en outre président du comité de la guerre, quand il fut admis à la retraite pour cause d'âge, le 2 juin 1819. Il fut créé marquis le 15 janvier 1821, et reçut la grand-croix de Saint-Louis. On a de lui un *Eloge du prince de Condé*.

EDOUARD (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Puligny (Côte-d'Or) le 11 juin 1764, mort à Puligny en 1836, fils de Félix Edouard, bourgeois à Puligny, et de Marie Delaunay, était, à l'époque de la Révolution, marchand à Puligny. Son adhésion aux idées nouvelles le fit nommer maire de cette commune, puis administrateur du département de la Côte-d'Or, qui le désigna comme député suppléant à l'Assemblée législative. Il ne fut pas appelé à y siéger. Elu, le 9 septembre 1792, par le même département, avec 134 voix sur 510 votants, premier suppléant à la Convention, il y entra le 26 floréal an II, en remplacement de Bazire, condamné à mort. Il se fit peu remarquer pendant la fin de la Législature. Toutefois, à l'époque des insurrections de prairial, on l'accusa d'avoir encouragé le peuple qui envahissait l'Assemblée, et d'avoir fait entendre le cri de « Victoire ! » lorsque le parti de la Montagne, qui appelait les insurgés à son secours, sembla triompher un moment. Edouard protesta contre cette imputation. Sous le gouvernement impérial, il devint maire de Beaune, et, pendant les Cent-Jours, il fut élu (9 mai 1815), par le collège de département de la Côte-d'Or, avec 63 voix sur 97 votants, membre de la Chambre des représentants. Il n'eut pas d'autre rôle politique.

EFFIAT (BENOIT-JEAN-GABRIEL-ARMAND RUZÉ, COMTE D'), député de 1822 à 1827, et pair de France, né à Tours (Indre-et-Loire) le 6 septembre 1780, mort au château de Chezelles (Indre-et-Loire) le 7 septembre 1870, était issu d'une très ancienne famille d'Auvergne, qui s'était distinguée dans les armes, l'administration et la diplomatie. Le comte Ruzé d'Effiat, dévoué à la cause de la monarchie, émigra pendant la Révolution, et se fit d'ailleurs peu remarquer jusqu'au retour des Bourbons. Conseiller général d'Indre-et-Loire et maire de Chinon, il fut élu, le 9 mai 1822, par 222 voix sur 380 votants et 515 inscrits, député du 2e arrondissement de ce département. Il vota avec la droite. Réélu, le 25 février 1824, par 281 voix sur 366 votants et 473 inscrits, il suivit la même ligne de conduite et appuya le ministère, sans paraître à la tribune. « Sacrilège, droit d'aînesse, loi de justice et d'amour de Peyronnet, septennalité de M. de Corbière, trois pour cent, indemnité et budget de M. de Villèle, furent revêtus, écrit un biographe, de son approbation. » Le zèle du comte d'Effiat fut récompensé, le 5 novembre 1827, par la dignité de pair de France. Le comte d'Effiat rentra dans la vie privée en 1830.

EGMONT-PIGNATELLI (CASIMIR, COMTE D'), successivement MARQUIS DE RESTI, DUC DE BISACHE, MARQUIS DE PIGNATELLI, ET COMTE D'EGMONT, député en 1789, né à Braisne-sur-Vesle (Aisne) le 6 novembre 1727, mort à Brunswick le 3 décembre 1802, se rattachait par sa naissance à une branche de l'illustre maison d'Egmont, originaire des Pays-Bas, et dans laquelle, depuis Charles-Quint, le titre de grand d'Espagne était héréditaire. Il suivit la carrière des armes, et parvint de bonne heure au grade de mestre-

de-camp de cavalerie du régiment d'Egmont (4 février 1744). Brigadier des armées du roi le 1er janvier 1748, maréchal de camp (1756), et lieutenant-général le 21 décembre 1762, il fit partie, en 1787, de l'assemblée des notables convoquée à Versailles par Louis XVI. Casimir d'Egmont-Pignatelli, lieutenant-général des armées, figure sur la liste des personnes les plus qualifiées de l'Etat, telle qu'elle s'est trouvée fixée au moment de l'ouverture de cette assemblée. Plus tard, le 18 mars 1789, il fut chargé de représenter aux Etats-Généraux la noblesse du bailliage de Soissons. Il siégea parmi les partisans de l'ancien régime, acquiesça toutefois, dans la fameuse nuit du 4 août, à l'égale répartition des impôts, mais protesta en 1790 contre l'abolition de la noblesse, et ne tarda pas à émigrer à la suite des princes (1792). Il combattit la Révolution à l'étranger, et devint commandant en second de l'armée de Condé. Le *Moniteur* du 26 octobre 1792 inséra une lettre, que les républicains avaient interceptée, et qui était adressée par M. Imard de Cancelade au comte d'Egmont-Pignatelli. L'auteur de la lettre se plaignait amèrement de la dissolution de l'armée des émigrés. Le comte d'Egmont ne rentra pas en France; il termina ses jours dans l'émigration, à Brunswick.

EGREMONT (Gustave Ausan d'), député de 1877 à 1878, né à Marville (Meuse) le 4 juin 1831, n'avait pas d'antécédents politiques, lorsqu'il se présenta, le 14 octobre 1877, avec l'appui du gouvernement du Seize-Mai, dans l'arrondissement de Montmédy; il fut élu député par 7,702 voix sur 14,848 votants et 16,993 inscrits, contre 7,057 à M. Billy, républicain. M. d'Egremont prit place à droite, mais il siégea peu de temps, car son élection fut invalidée par la majorité, et les électeurs de Montmédy, convoqués à nouveau, donnèrent, le 5 mai 1878, la majorité à M. Billy, qui fut élu par 8,436 voix contre 6,274. Or il arriva que M. Billy mourut pendant la session. Un scrutin complémentaire eut lieu pour le remplacer le 2 février 1879; M. d'Egremont ne réunit que 514 voix contre 10,363 à l'élu, M. Royer. Il fut encore candidat aux élections législatives du 21 août 1881 et à celles du 4 octobre 1885; la première fois, il obtint, toujours dans la même circonscription, 4,950 voix contre 7,253 au député sortant, M. Royer, et 1,267 à M. Péridon; la seconde fois, porté sur la liste conservatrice, il échoua avec 31,764 suffrages contre 37,594 accordés au dernier élu de la liste républicaine, M. Liouville.

EHRMANN (Jean-François), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 12 mars 1757, mort à Strasbourg le 24 septembre 1839, était avocat en 1789. Il occupait depuis la Révolution l'emploi de juge au tribunal de Strasbourg, lorsqu'il fut élu (8 septembre 1792), par 368 voix (500 votants), député suppléant du Bas-Rhin à la Convention. Par suite du refus de deux des neuf députés élus, il fut appelé à siéger tout de suite. Il ne prit point part au jugement de Louis XVI, étant retenu par la maladie. Ehrmann fut envoyé en mission par ses collègues aux armées du Rhin-et-Moselle; il y était à l'époque de l'évacuation de Saarbruck, et ce fut lui qui annonça cette nouvelle à l'Assemblée. Il se mêla assez activement aux délibérations, vota, en 1793, pour l'établissement d'un « petit tribunal sans-culotte qui jugerait gratuitement les procès au-dessous de 50 livres »; parla, en l'an II, sur l'Ecole normale, sur le Code civil, discuta les amendements présentés par Cambon au sujet de l'exportation du numéraire, et intervint encore dans les débats relatifs aux attributions du Comité de salut public, à la Déclaration des droits, à l'organisation du pouvoir judiciaire. Député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV), avec 112 voix sur 134 votants, il sollicita, en 1797, une loi sur les sépultures, se prononça contre l'impôt du tabac, et, très préoccupé des questions d'enseignement, prit plusieurs fois la parole sur ces matières, ainsi que sur diverses affaires d'administration et de finances. Ehrmann termina sa carrière législative au mois de mai 1798. Nommé juge au tribunal d'appel de Colmar après le coup d'Etat de brumaire, il prit le titre de conseiller à la cour impériale (même siège) lors de la réorganisation des cours et tribunaux (10 juin 1811), et remplit ces fonctions jusqu'en 1816, époque où le gouvernement de la Restauration le destitua.

EICHTHAL (Adolphe Seligman d'), député de 1846 à 1848, né à Nancy (Meurthe) le 19 décembre 1805, d'une famille de banquiers israélites, était lui-même banquier à Paris et régent de la Banque de France, lorsqu'il fut élu, le 1er août 1846, avec 187 voix (344 votants, 394 inscrits), contre 152 à M. Hamon, député du 1er collège de la Sarthe (Le Mans). Il siégea au centre et fit partie, jusqu'à la révolution de février, de la majorité conservatrice. « Ce député remplace M. Basse, lit-on dans une petite *Biographie satirique des députés*, par Satan (1847). Il aurait pu prendre une place moins *basse* que celle de centrier. »

ELBHECQ (Pierre-Joseph du Chambge, baron d'), député en 1789, né à Lille (Nord) le 1er janvier 1733, mort à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) le 1er septembre 1793, suivit la carrière militaire; il était maréchal-de-camp à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 8 avril 1789, par le bailliage de Lille, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux; admis, le 29 décembre de la même année, dans l'Assemblée constituante, pour remplacer le baron de Noyelles, il y soutint les revendications populaires et fit, au mois de juin 1790, l'éloge de l'esprit public dans les départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais. Lors du départ du roi pour Varennes, il protesta de son dévouement à la nation, et demanda que tous les militaires membres de l'Assemblée lui prêtassent serment de fidélité. Promu lieutenant-général le 17 décembre 1791, il se rendit l'année suivante à l'armée du Nord. D'Elbhecq fut ensuite appelé (1793) au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales; mais il mourut presque aussitôt.

ELBEUF (Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc et duc d'), pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 28 septembre 1751, mort à Vienne (Autriche) le 11 novembre 1825, appartenait à une noble maison dont le fondateur, René de Lorraine, mourut en 1566. Il était fils de Louis-Charles de Lorraine-Armagnac, comte de Brionne, grand écuyer de France, et de Louise-Julie-Constance de Rohan-Montauban-Rochefort. Après avoir succédé à son père dans la charge de grand écuyer de France dès le 28 juin 1761, il hérita en 1763 du titre ducal et de la pairie d'Elbeuf, fut nommé capitaine dans le régiment mestre-de-camp-général-cavalerie, devint colonel des dragons de

Lorraine le 21 mars 1773, chevalier des ordres du roi le 1er janvier 1777, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, gouverneur d'Anjou et des ville et château d'Angers et du Pont-de-Cé. Il fut créé brigadier de dragons en 1781 et maréchal de camp le 9 mars 1788. Employé au camp formé sous les murs de Paris, il reçut et exécuta, le 12 juillet 1789, l'ordre de dissiper les rassemblements qui s'étaient formés sur la place Louis XV. La vivacité avec laquelle il s'acquitta de cette tâche donna lieu à une instruction au Châtelet, dont le duc d'Elbeuf ne vit point l'issue, ayant émigré et rejoint l'armée des princes, avec laquelle il fit la campagne de 1792. Il devint ensuite, au service de l'Autriche, général-major, puis feld-maréchal-lieutenant. Louis XVIII, lors de la première Restauration, appela le duc d'Elbeuf à la pairie (4 juin 1814). Le duc d'Elbeuf ne vint pas siéger.

ELIARS (AUGUSTIN-JACQUES D'), député en 1791, né à Sedan (Ardennes) le 14 octobre 1754, mort à Paris le 22 avril 1833, fut, sous la Révolution, juge au tribunal de district de Sedan, dont il administra la commune comme maire. Elu, le 31 août 1791, député des Ardennes à l'Assemblée législative, le 4e sur 8, par 205 voix sur 312 votants, il fit partie de la majorité. Plus tard il remplit les fonctions d'inspecteur des eaux et forêts.

ELIE (JEAN-MARIE-ANTOINE), député en 1791, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 4 septembre 1747, mort à Rennes le 26 septembre 1819, appartenait à une famille de judicature. Avocat à Josselin avant la Révolution, il était devenu vice-président du district de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député du Morbihan à l'Assemblée législative, le 4e sur 8, par 209 voix sur 385 inscrits. Son rôle y fut des plus effacés; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Revenu en Bretagne, il fut nommé, en l'an IV, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Josselin; il y faisait aussi fonctions de commissaire des guerres, et M. René Kerviler cite de lui une lettre curieuse demandant (30 floréal an IV) au ministre de la guerre, Petiet, de fixer le costume officiel de cette fonction : « Le costume de ces commissaires doit être simple, écrivait-il ; plusieurs ne sont riches que de leurs vertus. » Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé juge d'appel à Rennes (an VIII), et, le 12 floréal de la même année, passa vice-président du même tribunal, titre qu'il échangea, au moment de la réorganisation de la magistrature, contre celui de conseiller à la cour impériale de Rennes (14 avril 1811). Une décision du gouvernement royal, en date du 3 janvier 1816, le maintint dans ces fonctions, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

ELIE (PASCAL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lucq (Basses-Pyrénées) en 1753, mort à une date inconnue, était maire de Lucq lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Oloron à la Chambre des Cent-Jours, par 27 voix (47 votants). Il s'y fit peu remarquer et n'appartint pas à d'autres législatures.

ÉLIE DE BEAUMONT (JEAN-BAPTISTE-ARMAND-LOUIS LÉON), sénateur du second Empire, né à Canon (Calvados) le 25 novembre 1798, mort au château de Canon le 21 septembre 1874, fit ses premières études au collège Henri IV et entra à l'École polytechnique, d'où il sortit avec le numéro 1, pour aller à l'Ecole des mines. En 1821, il commença à faire des voyages géologiques. A son retour d'Angleterre et d'Écosse (1824), il fut nommé ingénieur des mines. Professeur de géologie à l'École des mines en 1829, et au Collège de France en 1832, membre d'un grand nombre de sociétés savantes en France, en Angleterre et en Allemagne, et entre autres de l'Académie des sciences de Paris dont il devint secrétaire perpétuel à la mort de François Arago, il se fit une renommée européenne par des mémoires et ouvrages du premier mérite sur des questions de métallurgie : *Notice sur les mines de fer et les forges de Framont et de Rothau* (*Vosges*); *Notice sur les salines de Bex* (*canton de Vaud*); article *Mines* du *Dictionnaire des sciences naturelles* (cet article a été imprimé à part sous le titre de *Coup d'œil sur les mines*). M. Elie de Beaumont publia, vers la même époque, en collaboration avec Brochant de Villiers et Dufrenoy, un recueil de mémoires sur le gisement, l'exploitation et le traitement des minerais d'étain, de cuivre, de plomb, de zinc et de fer, dans la Grande-Bretagne; son *Voyage métallurgique en Angleterre* parut en 1827. Les travaux de MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont sur la carte géologique de France commencèrent en 1825: dressée à l'échelle d'un cinq cent millième, cette œuvre importante dura plusieurs années. Parmi les autres publications dues à M. Elie de Beaumont, il faut citer principalement ses *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe*, et sa *Notice sur les systèmes des montagnes*. L'auteur y expose dans leur ensemble, et sous une forme de plus en plus précise, ses idées sur les soulèvements des systèmes de montagnes, le fruit de ses recherches personnelles, et l'abrégé des travaux faits en Europe par différents géologues sur quatre-vingt-quinze systèmes de montagnes. La constitution géologique de la France, en particulier, a été l'objet d'une étude approfondie de la part de M. Elie de Beaumont, et le système tertiaire inférieur dans le nord de la France, les groupes du Cantal et du Mont-Dore, etc., lui ont fourni la matière des observations les plus remarquables. Le 26 janvier 1852, ce savant fut appelé au Sénat; mais son rôle politique fut sans importance. Il mourut subitement en 1874.

ÉMERIAU (MAURICE-JULIEN, COMTE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Carhaix (Finistère) le 20 octobre 1762, mort à Toulon (Var) le 2 février 1845, appartenait à une famille d'origine écossaise. Il s'engagea comme volontaire dans la marine royale à quinze ans, et servit dans la guerre d'Amérique. Il fit la campagne de 1778, assista à douze combats ou sièges, et reçut trois blessures. Le comte d'Estaing le remarqua au siège de la Grenade et à la prise de Savanah, où il entra le premier dans la tranchée. Nommé lieutenant de frégate à 18 ans, décoré de l'ordre américain de Cincinnatus, lieutenant de vaisseau en 1791, il combattit les insurgés de Saint-Domingue et ramena en France un grand nombre de vaisseaux qui se trouvaient arrêtés au Cap. Capitaine de vaisseau lors de l'expédition d'Égypte sur le *Spartiate*, il fit d'abord la campagne comme chef de file de l'armée, puis il fut nommé commandant de la première division d'avant-garde. A Aboukir (1798) il combattit à la fois quatre vaisseaux anglais, dont l'un commandé par Nelson, désempara le vaisseau amiral, reçut plusieurs blessures dans l'action, mais fut contraint d'amener son pavillon. En témoignage

de son admiration, Nelson lui fit rendre son épée. Contre-amiral en 1802, il fut nommé préfet maritime de Toulon (1804). En 1803, il avait pris part à l'expédition de Saint-Domingue, rétabli les communications sur le sud de l'île, sauvé Port-au-Prince, et, au retour, commandé l'aile droite de la flottille. Le 19 frimaire de l'an XII, il fut nommé membre de la Légion d'honneur, et créé comte de l'Empire le 3 décembre 1810; il administra le port de Toulon jusqu'en 1811, et fut mis cette même année à la tête d'une escadre de 15 vaisseaux de ligne et de 10 frégates, comme vice-amiral. Chargé de l'inspection des côtes de Ligurie (7 avril 1813) et, la même année, promu grand officier de la Légion d'honneur, il fut bloqué dans Toulon, en 1814, par une flotte anglaise, portant 22,000 hommes, et ne se rendit pas. A la première Restauration, il arbora le pavillon blanc, et signa un armistice avec lord Exmouth. 4,000 Français retenus prisonniers à l'île de Cabrera lui durent la liberté. Louis XVIII le nomma membre de la commission de réorganisation de la marine (19 mai 1814), lui donna (9 juin 1814) la croix de Saint-Louis, et, le 24 août suivant, le grand cordon de la Légion d'honneur. Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma membre de la Chambre des pairs; mais il n'assista à aucune des séances de cette Assemblée. Il n'en fut pas moins disgracié à la seconde Restauration, rayé du cadre des amiraux en activité, et admis à la retraite d'office en juillet 1816. Après la révolution de 1830, le nouveau gouvernement le fit entrer à la Chambre des pairs (19 novembre 1831), où il siégea jusqu'à sa mort.

EMERIC-DAVID (Toussaint-Bernard), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 20 août 1755, mort à Paris le 2 avril 1839, fils d'un négociant, fut élevé par ses oncles, imprimeurs du roi à Aix. Il y étudia la jurisprudence, se fit recevoir avocat et docteur en droit (1775). Il parcourut ensuite une partie de l'Italie: un séjour assez long à Rome et à Florence développa en lui un goût très vif pour les arts. De retour dans sa ville natale, il y exerça la profession d'avocat, tout en consacrant aux beaux-arts et aux lettres ses instants de loisir. En 1787, il se trouva pourvu du brevet d'imprimeur du roi, par suite du décès de son oncle maternel, Antoine David, auteur de divers ouvrages d'agriculture, et auquel il succéda. Partisan modéré de la Révolution, il fut élu maire d'Aix en 1791, mais il se démit de ces fonctions au bout de dix mois, effrayé qu'il était de la marche des événements. Il vint à Paris dans la famille de sa femme, fut décrété d'arrestation en 1793, comme suspect de modérantisme, échappa aux poursuites et se tint caché dans une ferme, près de Bondy, jusqu'au 9 thermidor. Alors il reprit à Paris sa profession d'avocat, et se mêla aussi de banque et de commerce; puis, craignant de compromettre sa fortune, se voua exclusivement à la littérature et aux arts. L'Institut ayant, vers 1800, mis au concours la question suivante: « Quelles furent les causes de la perfection de la statuaire dans l'antiquité? » Emeric-David envoya un mémoire qui fut couronné. Il obtint encore, en 1805, de la même compagnie, une distinction flatteuse. Il entra dans la vie politique le 2 mai 1809; le Sénat conservateur, sur la présentation du collège électoral des Bouches-du-Rhône, le nomma député au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1815 vota, le 3 avril 1814, avec la majorité de ses collègues présents à Paris, la déchéance de Napoléon, et fit, le 22 septembre de la même année, au Corps législatif devenu la *Chambre des députés des départements*, plusieurs rapports sur diverses demandes relatives à des questions de commerce. Il s'éleva, le 4 octobre, contre l'effet rétroactif du projet sur l'importation des fers, et, dans la séance du 5 novembre, il démontra avec énergie l'illégalité de l'impôt sur les boissons, en rappelant la parole donnée par le roi de supprimer la régie. Il prononça, dans le cours du même mois, un discours sur les douanes, discuta quelques propositions du tarif, et entra dans des détails techniques et historiques sur l'emploi et l'origine de diverses productions commerciales. Le 5 décembre, il demanda que le gouvernement fût invité à présenter un projet de loi tendant à modifier l'article 163 du Code pénal, relatif aux prohibitions de mariage entre l'oncle et la nièce, le beau-frère et la belle-sœur, la tante et le neveu. Le même jour, il parla en faveur du rétablissement de la franchise du port de Marseille. Rentré dans la vie privée, Emeric-David fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 11 avril 1816. On cite avec éloge ses considérations, plus ingénieuses d'ailleurs que profondes, sur la mythologie grecque. Appelé, après la mort de Millin, à la chaire d'archéologie à la Bibliothèque royale, il fut nommé par l'Académie, le 14 octobre 1825, membre de la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins de Saint-Maur. On a encore d'Emeric-David: *Premier discours historique sur la peinture moderne* (1807); *Discours historique sur la gravure en taille douce et sur la gravure en bois* (1809); *Examen des inculpations dirigées contre Phidias* (1817); *Histoire de la peinture au moyen âge*, etc. A plus de quatre-vingts ans, il s'occupait encore activement de ses travaux de critique et d'histoire, lorsqu'il succomba à une attaque d'apoplexie.

EMERY (Henry), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Crempigny (Haute-Savoie) le 14 juin 1767, mort à une date inconnue, fils de Jean-Baptiste Emery et de Louise Gaillard, adopta les idées de la Révolution et remplit, après 1789, diverses fonctions administratives. Secrétaire de l'administration centrale en 1793, il devint, le 9 thermidor an II, administrateur du département du Mont-Blanc, et fut nommé par le gouvernement consulaire, le 24 floréal an VIII, conseiller de préfecture à Chambéry. Le 12 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département du Mont-Blanc, avec 48 voix sur 56 votants et 144 inscrits; il ne fit pas partie d'autres assemblées.

EMMERY (Jean-Louis-Claude), comte de Grozyeulx, député en 1789 et aux Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Metz (Moselle) le 26 avril 1742, mort à Anguy, près Metz, le 15 juillet 1823, était d'une famille juive d'origine, qui avait embrassé le catholicisme depuis deux générations. Fils d'un procureur au parlement de Metz, il était avocat à Metz en 1789. Il adopta les idées de la Révolution, et, le 16 mars 1789, fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Metz, avec 22 voix sur 23 votants. Le 12 septembre 1789, il proposa à l'Assemblée de surseoir à ses délibérations jusqu'à ce que les arrêtés pris dans la fameuse nuit du 4 août aient reçu la sanction royale; quelques jours après, il annonça que les officiers

généraux et commandants supérieurs de Metz n'avaient pas prêté le serment exigé des troupes; il protesta contre la proposition de conserver au roi de France le titre particulier de « roi de Navarre »; dénonça (13 octobre) le manque de zèle des agents du pouvoir exécutif chargés d'assurer l'exécution des décrets de l'Assemblée; proposa et fit voter la suppression du comité des subsistances, comme « le seul moyen d'ôter aux ministres tout prétexte pour couvrir leur négligence »; appuya le message des représentants de la commune de la ville de Paris, contre les « lieux privilégiés »; fut, le 10 décembre, adjoint aux commissaires chargés de rédiger le procès-verbal des séances depuis le 5 mai jusqu'à la constitution de l'Assemblée; réclama (12 janvier 1791), à propos d'une discussion soulevée par des pamphlets sur la Belgique, une loi sur la liberté de la presse; s'éleva, le 21, contre la proposition de l'abbé Maury sur la réhabilitation des parents des condamnés; fit décider (4 février) qu'aucun membre ne serait admis sans prêter le serment civique; vota (2 mars) pour la conservation de l'octroi des villes et des péages royaux sur les grands chemins et les rivières; du 4 au 30 mars, traita plusieurs questions importantes de l'ordre militaire, telles que l'avancement des capitaines, le traitement des invalides, les fournitures de l'armée, etc.; proposa (31 mai) sans succès l'admission de la compatibilité entre les fonctions de membre de l'Assemblée et le grade d'aide-de-camp; fit décréter (24 juin) l'uniformité de solde dans l'armée; accusa (27 juillet) le cardinal de Rohan d'exciter des troubles en Alsace; présenta le rapport sur les désordres de Nancy et s'occupa souvent des affaires auxquelles ils donnèrent lieu; fit décréter (21 septembre 1791) la compétence des tribunaux militaires, leur organisation et le mode de procédure afférent à leur juridiction. Le 4 janvier 1791, il fut élu président de l'Assemblée constituante; le 10 février, il fit décréter qu'il n'y aurait plus de soldats étrangers dans l'armée française, sauf les Suisses. Le 16 mai 1791, il fut élu juge au tribunal de cassation; le 22 juin, après la fuite du roi, il proposa et fit adopter une formule de serment militaire ainsi conçue : « Je jure d'employer les armes remises entre mes mains à la défense de la patrie, de les tourner contre les ennemis, au dedans et au dehors, de la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale; » il fit adopter le lendemain un décret « pour assurer le retour du roi par l'envoi de trois commissaires », ordonnant, en outre, l'arrestation de Bouillé; le 24, il fit rendre un nouveau décret portant qu'il ne pourrait plus être demandé de passeports que pour une destination en deçà de cinq lieues des frontières; dans le courant de juillet, il fit achever la nationalisation de l'armée, parla sur la discipline militaire, et présenta le rapport sur l'organisation des gardes nationales se rendant aux frontières; le 8 septembre, il fit voter que les jurés pourraient déclarer l'accusé excusable et que, dans ce cas, les juges, sans y être tenus, auraient la faculté d'atténuer la peine; le 11 septembre, il fit décréter la formation d'un corps de cavalerie parisienne, recruté parmi les citoyens de Paris, et, le 27, il fit voter que « tout homme résidant en France y serait libre de jouir des droits civiques, s'il remplissait les conditions nécessaires »; le 30, il proposa l'amnistie pour les condamnés aux galères depuis 1788. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il s'occupa exclusivement des devoirs de sa charge de juge au tribunal de cassation; le 10 mai 1792, il fut député par ce corps avec Thouret, Chabroud, Vieillard, ex-députés, pour présenter à la Législative le compte rendu des travaux pendant la première année d'exercice. Emmery était président du tribunal de cassation, lorsque, devenu suspect sous la Terreur, il fut arrêté, et ne dut la liberté qu'au 9 thermidor. Le 21 germinal an V, il fut élu député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, par 292 voix sur 330 votants. Il se joignit au parti modéré, demanda la suspension du droit de divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, présenta le rapport contre les lois frappant de confiscation les parents des émigrés, et provoqua une discussion sur la déclaration à exiger des ministres du culte. Le 1er thermidor an V, il fut élu secrétaire du Conseil des Cinq-Cents. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, fut nommé par Bonaparte (4 nivôse an VIII) membre du nouveau conseil d'Etat, où il prit une part active à l'élaboration du Code civil. Le 2 fructidor an XI, il entra au Sénat conservateur et devint, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur. Créé comte de l'Empire le 23 mai 1808, Emmery vota, en avril 1814, la déchéance de l'empereur, et, le 4 juin 1814, fut nommé pair de France par le gouvernement royal. Resté fidèle aux Bourbons pendant les Cent-Jours, il reprit en juillet 1815 son siège au Luxembourg, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et défendit, d'autre part, les libertés octroyées par la Charte. On lui attribue : *Défense de la Constitution* (1814).

EMMERY (JEAN-MARIE-JOSEPH, CHEVALIER), député en 1791, et de l'an XIV à 1815, né à Dunkerque (Nord) le 16 janvier 1754, mort à Dunkerque le 11 février 1825, était négociant à Dunkerque avant la Révolution. Il adopta les idées nouvelles; il était colonel de la garde nationale de Dunkerque, quand il fut, le 29 août 1791, élu député du Nord, à l'Assemblée législative, le 1er sur 12, par 684 voix sur 884 votants. Il fit décréter que la municipalité de Paris devait rendre compte des mesures prises par elle pour assurer la subsistance de la capitale; s'éleva contre les lois prohibitives en matière commerciale, et proposa de négocier des acquisitions de grains avec la Pologne et l'Amérique. Le 21 avril 1791, il fit, aux applaudissements de l'Assemblée, le sacrifice patriotique de son traitement pendant le cours de la guerre. Il demanda l'abolition de l'armement en courses, et provoqua un décret aux termes duquel le roi fut chargé de la négocier auprès de plusieurs cours étrangères. Le 4 juin, il défendit La Fayette contre les accusations de Chabot. Il fit décréter l'envoi au roi du procès-verbal de la séance où l'Assemblée s'était prononcée contre la République et contre le système des deux Chambres. L'Assemblée ordonna, sur sa motion, une information criminelle à raison des excès commis sur Verdier, procureur-syndic de Carcassonne. Emmery fit autoriser les départements voisins du « canal des deux mers » à prendre les mesures pour assurer sa navigation; sur sa proposition, 12 millions furent affectés à des achats de grains pour les départements en proie à la disette. Après la dissolution de la législature, il fut élu maire de Dunkerque. Il s'honora grandement, en l'an III, en sauvant Vanricke, son ennemi, des fureurs qu'il avait

déchainées par ses dénonciations sous la Terreur. Il approuva le 18 brumaire, et fut nommé conseiller-général du département du Nord. Le 5 vendémiaire an XIV, il entra, par le choix du Sénat conservateur, au Corps législatif comme député du Nord. Son mandat lui fut renouvelé le 8 mai 1811. Il faisait partie de la Légion d'honneur depuis l'an XII.

EMMERY (CLAUDE-NICOLAS), député au Corps législatif de 1808 à 1815, né à Metz (Moselle) le 11 août 1746, mort à Metz le 12 mai 1826, était, avant 1789, avocat au parlement. Receveur des décimes des Trois-Evêchés lors de la Révolution, il devint bientôt suspect d'incivisme et fut détenu pendant trois ans, de 1791 à 1794. Plus tard, il remplit, sous Bonaparte, les fonctions de sous-préfet de Briey, et fut élu (18 février 1808), par le Sénat conservateur, député de la Moselle au Corps législatif. Emmery siégea jusqu'en 1815.

EMMERY (JACQUES-NICOLAS-JEAN-CLAUDE, COMTE), pair de France, né à Metz (Moselle) le 27 août 1783, mort à Paris le 5 décembre 1839, était sous-intendant militaire, quand il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père, Jean-Louis-Claude Emmery, comte de Grozyeulx, décédé le 15 juillet 1823. Aucun souvenir n'est resté attaché à son rôle parlementaire. Le 28 octobre 1833, il fut retraité comme sous-intendant militaire.

EMMERY (HENRI-CHARLES-LÉOPOLD), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Maur-les-Fossés (Seine) le 2 décembre 1815, était le fils d'un inspecteur des ponts et chaussées. Il entra à l'Ecole polytechnique (1844), et en sortit comme ingénieur. Républicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, le 5e sur 7, et par 81,929 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits), représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante. Il prit place à gauche, et vota avec les partisans du général Cavaignac: *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour portant que « Cavaignac a bien mérité de la patrie », *pour* la suppression de l'impôt sur le sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, etc. Il combattit modérément la politique de L.-N. Bonaparte, et ne fut point réélu à la Législative. Après avoir été successivement ingénieur ordinaire de 1re classe, ingénieur en chef de seconde, puis de 1re classe, inspecteur général (janvier 1876), et enfin inspecteur de l'Ecole des ponts et chaussées, M. Emmery fut admis à la retraite le 26 décembre 1878. — Officier de la Légion d'honneur (1862).

EMONIN (JEAN-LOUIS-AUBIN), député de 1824 à 1827, né à Besançon (Doubs) le 24 mai 1780, mort à une date inconnue, était négociant à Besançon. Le 6 mars 1824, il fut élu député par les royalistes du département du Doubs, avec 66 voix sur 127 votants et 146 inscrits. « Ce député, dit la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, s'était acquis, par sa probité, l'estime de ses concitoyens. Par malheur pour M. Emonin, la carrière de la politique serait-elle plus glissante encore que celle du commerce? Ses liaisons d'amitié avec M. Chifflet, premier président de la cour royale de Besançon, commencèrent à compromettre l'indépendance de ses opinions; bientôt M. Emonin ne jura plus que par M. Chifflet, qui fut pour M. Emonin comme une espèce de Charte par laquelle il jura sans cesse. A une telle école, il devint ministériel jusqu'au fanatisme. On le dit, de plus, l'un des membres les plus assidus de la réunion Piet. Il a obtenu la croix de la Légion d'honneur; on ignore si c'est à titre de ministériel, ou à titre d'ancien négociant, ou bien à tous les deux. »

ENGELHARDT (FRÉDÉRIC-AUGUSTE), représentant du peuple en 1848, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 31 octobre 1796, mort à Niederbronn (Bas-Rhin) le 17 mars 1874, était le fils d'un ancien officier supérieur qui fut administrateur du grand-duché de Berg. Licencié en droit et docteur ès sciences, après des études distinguées, il entra dans l'enseignement, qu'il quitta pour devenir directeur des forges de Niederbronn, et s'acquit une réelle popularité parmi les ouvriers de la région, à qui il faisait un cours gratuit et très suivi de technologie. Connu dès la Restauration pour ses opinions démocratiques, il contribua, après 1830, à l'organisation des gardes nationales de son canton, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, par 59,939 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits). Il fit partie du comité du travail et vota presque constamment avec la gauche tout en se rapprochant du parti modéré qui soutenait le général Cavaignac. Il se prononça notamment : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres. M. Engelhardt, qui avait fait à la politique de l'Elysée une vive opposition, ne fut pas réélu à la Législative. Il se consacra alors exclusivement à la métallurgie et aux beaux-arts, et fut décoré de la Légion d'honneur en 1863, à la suite de la seconde Exposition universelle de Londres. Son fils, M. Maurice Engelhardt, a été préfet de Maine-et-Loire au 4 septembre, puis membre et président du conseil municipal de Paris.

ENGERRAN (JACQUES), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Villedieu-les-Poêles (Manche) le 1er mars 1751, mort à Avranches (Manche) le 24 novembre 1843, était avocat à Avranches, quand éclata la Révolution. Il se déclara partisan des idées nouvelles, et fut, le 9 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département de la Manche, le 10e sur 13, avec 364 voix sur 665 votants. Il siégea parmi les modérés. Au 3e appel nominal pour le jugement de Louis XVI, il vota « pour la détention ». Après le 9 thermidor, il s'associa aux mesures de réaction, demanda le renvoi aux comités des propositions relatives aux taxes révolutionnaires imposées par Saint-Just et Lebas; accusa Lecointre (de Versailles) de s'être fait le pourvoyeur actif du tribunal révolutionnaire; présenta le rapport sur l'acquittement des fermages, et prononça un discours où il s'attacha à démontrer le caractère utopique de l'impôt en nature; déposa un rapport sur la déclaration à exiger des débiteurs des corporations supprimées, des émigrés et des

condamnés : la Convention rendit un décret conforme; prépara le décret sur le mode de paiement du prix des baux à ferme ou à loyer, stipulé payable en grains ou en denrées. Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu par le département de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, avec 241 voix sur 461 votants, et son mandat lui fut renouvelé le 26 germinal an VI. Il se mêla surtout dans cette Assemblée aux discussions des questions juridiques, telles que la situation des parents d'émigrés, la libération des comptables envers la République, les réclamations formées contre les représentants en mission, la législation des baux et loyers. Il s'occupa des moyens à rechercher pour relever le crédit des assignats, se prononça contre l'abrogation de la loi sur la déportation des prêtres, et combattit le projet consistant à donner une garde au Corps législatif. Il approuva le coup d'Etat de brumaire et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé par le Sénat conservateur membre du nouveau Corps législatif. Après cette législature, il quitta la vie politique.

ENGLESQUEVILLE (D'). — *Voy.* DUPONT.

ENJELVIN (JEAN-BAPTISTE), député aux Cinq-Cents, né à Saugues (Haute-Loire) en 1758, mort à Saugues le 13 septembre 1815, était industriel dans ce pays. Le 23 germinal an VI, par 122 voix sur 156 votants, il fut élu député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, où il n'eut qu'un rôle peu important. Le *Moniteur* le porte comme ayant proposé, en l'an VII, de valider les élections faites par l'assemblée-mère du Gers.

ENJUBAULT (MATHURIN-ETIENNE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Ballée (Mayenne) le 28 janvier 1748, mort à Ballée le 1er décembre 1810, était notaire à la Cropte (Mayenne), et, depuis la Révolution, administrateur du département. Elu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par ce département, le 4e sur 8, avec 270 voix (391 votants), il vota ainsi dans le procès de Louis XVI : « Pour la mort, dit-il, mais à condition qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient notre territoire, et, dans le cas contraire, que l'on commue la peine. J'entends que mon opinion soit indivisible. » Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de la Mayenne au Conseil des Cinq-Cents, par 93 voix sur 146 votants, il obtint deux fois le renouvellement de ce mandat : le 25 germinal an VI, puis le 24 germinal an VII. En l'an IV, il fit passer à l'ordre du jour sur les demandes formées par les épouses de Billault et de Collot d'Herbois. — Enjubault, rallié à la politique de Bonaparte, fut compris par le Sénat sur la liste des membres du nouveau Corps législatif, comme député de la Mayenne, le 4 nivôse an VIII. Il siégea jusqu'en l'an XI. Le *Moniteur* l'a confondu avec Enjubault de la Roche (*V. p. bas*).

ENJUBAULT DE LA ROCHE (RENÉ-URBAIN-PIERRE-CHARLES-FÉLIX), député en 1789, né à Laval (Mayenne) le 18 mai 1737, exécuté à Paris le 13 février 1794, était juge ordinaire du comté-pairie de Laval. Député du tiers aux Etats-Généraux, le 25 mars 1789, pour la sénéchaussée du Maine, il fit partie de la majorité de la Constituante et fit, en 1790, un rapport sur la dépense de la maison des princes et sur l'apanage des fils de France : il proposa de ne plus accorder d'apanages, de supprimer les anciens, et de pourvoir, par une pension, à l'indemnité et au traitement des princes apanagistes. Il obtint le vote d'un décret pour l'exploitation des forêts des apanagistes, rédigea un rapport et un décret sur la législation domaniale, et présenta un code général sur cet objet. Il fut encore l'auteur d'un rapport (1791) touchant la réunion à la France du pays de Dombes. Après la session, il fut nommé président du tribunal de Laval; mais devenu suspect de fédéralisme sous la Terreur, il s'enfuit de Laval à Rennes; il avait demandé un sauf-conduit au représentant Esnue-Lavallée; celui-ci le fit monter dans sa voiture, mais, arrivé à Rennes, le livra aux gendarmes (*Moniteur* des 10 et 29 mai 1795); on le ramena à Laval, d'où Esnue-Lavallée l'envoya à Paris, où il passa en jugement. Condamné à mort, Enjubault fut exécuté le même jour que le prince de Talmont, dont il avait été l'intendant.

ENLART (NICOLAS-FRANÇOIS-MARIE), membre de la Convention et représentant aux Cent-Jours, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 25 mars 1760, mort à Montreuil-sur-Mer le 25 juillet 1842, était fils de François-Jean-Baptiste Enlart, avocat au parlement, et de Marie-Marguerite-Isabelle-Séraphine Wallart. Il suivit la carrière paternelle et fut avocat à Montreuil avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 30 juin 1790, administrateur du département du Pas-de-Calais, se démit de ses fonctions au 10 août 1792, et devint président du district de Montreuil. Energiquement soutenu par Le Bas dans la réunion électorale à Calais, il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention pour le département du Pas-de-Calais, le 8e sur 11, par 573 voix sur 764 votants. Il siégea parmi les modérés. Lors du procès de Louis XVI, il présenta à la Convention un projet de décret renvoyant le jugement du roi à 96 délégués des peuples libres de la Suisse, de la Belgique et du ci-devant comté de Nice. Il vota *oui* sur la culpabilité de Louis XVI, rejeta la proposition d'appel au peuple, et s'absenta afin de ne pas voter sur le sursis, après avoir répondu au 3e appel nominal : « Les rois chassés du trône n'y sont jamais remontés; les rois qui ont trouvé des Brutus ont eu des successeurs; ceux qui ont péri sur l'échafaud ont été remplacés par des Cromwell; je crois donc pouvoir m'écarter du Code pénal. Je demande que Louis soit enfermé dans une ville ou château quelconque pendant la guerre et banni à la paix. » En octobre 1793, il fut chargé de procéder à la vente du mobilier du château de Marly; il présenta aussi quelques rapports administratifs et fut délégué à Meudon auprès du comité militaire. Rentré dans sa ville natale, il fut juge de paix de Montreuil le 10 brumaire an IV, et refusa en l'an VI le poste d'administrateur du département. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé par le gouvernement consulaire président du tribunal civil de Montreuil (7 messidor an VIII); il occupa ce poste jusqu'en 1815, et, le 13 mai 1815, fut élu, au collège de département du Pas-de-Calais, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 49 voix sur 96 votants. Pendant cette période, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, mais la Restauration refusa de reconnaître sa nomination, qui ne fut ratifiée qu'en novembre 1831 par le gouvernement de Juillet. M. Enlart ne fut remis en possession de son siège de président du tribunal civil

qu'en 1818. Remplacé par son fils en 1831, il fut nommé président honoraire.

ENNERY (JONAS), représentant du peuple en 1849, né à Nancy (Meurthe) le 2 janvier 1801, mort à Bruxelles (Belgique) le 20 mai 1863, était instituteur à Strasbourg lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, le 4e sur 12, par 40,094 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits). Républicain avancé, il prit place à la Montagne, vota *pour* l'interpellation de Ledru-Rollin relative aux affaires de Rome, et s'associa, durant toute la législature, aux protestations de la minorité démocratique contre les actes de la majorité anti-républicaine de l'Assemblée. Adversaire du gouvernement présidentiel et du coup d'Etat de 1851, Ennery fut proscrit par L.-N. Bonaparte, et mourut en exil à Bruxelles.

ENOUF (PAUL-MARIE-VICTOR), député de 1827 à 1842, né à Carentan (Manche) le 6 juin 1783, mort à Carentan le 3 février 1845, était propriétaire à Saint-Pellerin. Il entra à la Chambre sous la Restauration, le 27 novembre 1827, comme député du 1er arrondissement électoral de la Manche (Saint-Lô), élu par 176 voix sur 294 votants et 327 inscrits, contre 118 voix données à M. de Lorimier. Il siégea à l'extrême-gauche, vota avec l'opposition et fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 210 voix sur 332 votants et 357 inscrits, contre 118 voix données à M. de Lorimier, il contribua à l'établissement du gouvernement de juillet. Aux élections du 5 juillet 1831, il fut l'élu du 2e collège de la Manche (Carentan), et son mandat lui fut renouvelé successivement : le 21 juin 1834, par 136 voix sur 233 votants et 296 inscrits, contre 62 voix données à M. Vieillard et 32 à M. de Lorimier; le 4 novembre 1837, par 148 voix sur 277 votants et 350 inscrits, contre 69 voix données à M. Sivard de Beaulieu, et 58 à M. Caillemer; le 2 mars 1839, par 179 voix sur 308 votants et 352 inscrits, contre 127 voix données à M. Sivard de Beaulieu. M. Enouf, étant alors devenu un ministériel ardent, soutint l'hérédité de la pairie, qui, dit-on, lui avait été promise. De 1830 à 1839, il n'accomplit qu'un acte d'opposition : il vota contre la loi dite de disjonction, en compagnie de M. Thiers. Le 9 juillet 1842, il se présenta devant le même collège. Mais il n'obtint que 41 voix contre 149 données à M. Vieillard, élu. Cet échec mit fin à sa carrière politique.

ENTRAIGUES (D'). — *Voy.* GODEAU.

ÉPINE (MARIE-PHILIPPE-FERDINAND-JOSEPH, BARON DE L'), né au Quesnoy (Nord) le 26 mars 1784, mort au Quesnoy le 26 avril 1868, était propriétaire dans cette localité et maire de la ville, lorsque les royalistes du Nord l'élurent, au grand collège, député du département, le 24 novembre 1827, par 263 voix (482 votants, 657 inscrits). Il soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, ne s'associa pas à la manifestation des 221, et se représenta en 1830. Après avoir échoué, le 23 juin, dans le 5e arrondissement du Nord (Maubeuge), avec 87 voix contre 108 à M. Decaux de Blacquetot, élu, il fut élu huit jours après (3 juillet), au collège de département, par 302 voix (585 votants, 687 inscrits). Le baron de l'Epine refusa d'adhérer au gouvernement de Louis-Philippe, et donna sa démission de député. Il fut remplacé par M. Paul Lemaire.

EPRÉMESNIL (JEAN-JACQUES DUVAL D'), député en 1789, né à Pondichéry (Inde) le 5 décembre 1745, exécuté à Paris le 22 avril 1794, petit-fils du célèbre Dupleix qui gouverna les possessions françaises dans l'Inde, était, avant la Révolution, conseiller au parlement de Paris, et l'un des plus remuants de ses membres. Il joua un rôle important dans la lutte du parlement contre la couronne, qui servit de préface à la Révolution ainsi que dans le procès en réhabilitation de Lally-Tollendal, devant le parlement de Rouen, en 1780. D'Eprémesnil défendait la mémoire de son oncle, Duval de Leyrit, qu'on accusait d'avoir dénoncé et fait condamner le comte de Lally. En 1781, d'Eprémesnil dénonça à la justice du parlement les *Annales* de Linguet, où cet écrivain érigeait la force en droit, prétendait que les princes étaient propriétaires des personnes et des biens de leurs sujets, et qu'entre eux le ciel s'expliquait seulement par des victoires.

Deux ans après, il flétrit les *prisons privées* où, en vertu des lettres de cachet, des citoyens étaient indéfiniment détenus sans interrogatoire et sans jugement. Il attaqua plusieurs fois les profusions de la cour et, dans l'affaire du Collier, fut du nombre de ceux qui se refusèrent à condamner le cardinal de Rohan. Son opposition aux édits établissant l'impôt du timbre et l'impôt territorial fut si active, que les ministres le firent enlever sur son siége même, et l'envoyèrent aux îles Sainte-Marguerite, où il resta plus d'une année détenu. Son retour de Provence à Paris ne fut qu'un long triomphe; à Lyon, on le couronna au spectacle. Il n'avait cessé de réclamer les Etats-Généraux; leur convocation mit le comble et aussi le terme à sa popularité.

Le 6 mai 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par la prévôté et vicomté de Paris hors les murs. Ses remarquables facultés d'opposition se retournèrent, avec toute la véhémence et la fougue de son caractère, contre les partisans des idées nouvelles. Il devint un des membres les plus violents de la droite, et commença la lutte contre la Révolution en s'opposant dans l'Assemblée de la noblesse à la réunion des ordres et au vote par tête. Il fit repousser la qualification de représentants des communes proposée pour les députés du tiers; accusa ensuite le tiers de haute trahison; combattit tous les décrets qui tendaient à restreindre l'autorité royale; se prononça énergiquement pour la sanction et le veto du roi; s'opposa à la mise en discussion de l'hérédité de la couronne: s'éleva contre la constitution civile du clergé; repoussa vivement les attaques dirigées contre le culte catholique et contre les archevêques de Paris et de Sens; défendit le parlement de Rennes, et demanda le rappel à l'ordre contre Garat pour son discours sur la religion.

A diverses reprises, il présenta des motions pour réprimer les troubles dans les départements, réclama la suppression du comité des recherches, et l'ajournement du projet de la municipalité de Paris pour la vente des biens du clergé; demanda que Camus fût rappelé au respect dû « au sang des rois »; fit tous ses efforts pour appuyer la motion tendant à déclarer nationale la religion catholique; intervint dans la discussion sur le traitement des juges; fit le plus sombre tableau de la vie imposée aux religieux et aux moines, qui, à l'entendre, mouraient de faim; accusa d'inquisition le comité des recherches; combattit la liberté du commerce de l'argent; interrompit violemment

le discours de Mirabeau en faveur des assignats, et présenta un plan nouveau de finances. Quand le parlement de Toulouse fut accusé de rébellion, il prit sa défense; il annonça le pillage de l'hôtel de Castries, demanda ironiquement s'il « serait permis de suivre la religion catholique dans sa maison », combattit une dénonciation contre l'évêque de Clermont, intervint dans les longues discussions auxquelles donna lieu la résidence des fonctionnaires publics, et protesta contre le projet de rendre des honneurs à la mémoire de Mirabeau.

Le 28 septembre 1791, il appuya avec violence la motion de l'abbé Maury, tendant à faire rendre compte au peuple par l'Assemblée de l'état des finances de la nation, puis il quitta la séance et ne reparut plus à l'Assemblée. Sa présence y avait été d'ailleurs constamment marquée par des incidents tumultueux. Interrupteur infatigable bien plus qu'orateur, il avait le don d'exaspérer la majorité: c'est ainsi qu'il présenta, le 29 septembre 1790, au cours de la discussion sur les assignats, une motion qui fut qualifiée *par décret* de « produit d'une imagination en délire ». D'Epremesnil, si compromis par son impopularité, ne voulut pas émigrer. Il courut les plus grands dangers quelques jours avant le 10 août 1792 : reconnu sur la terrasse des Feuillants par quelques furieux, il allait être mis en pièces, quand il fut sauvé par l'acteur Michel, de l'Opéra-Comique. Il fut conduit à l'Abbaye. Manuel, qu'il avait obligé, l'en fit sortir à la veille des massacres de septembre. Il se retira alors dans une de ses terres en Normandie, mais il y fut de nouveau arrêté. Conduit d'abord au Havre, on lui offrit les moyens de s'échapper à bord d'un navire suédois, mais il refusa. En septembre 1793, il fut conduit à Paris par ordre du représentant du peuple Louchet, enfermé d'abord à la maison des Anglaises et ensuite au Luxembourg. Transféré à la Conciergerie, puis traduit devant le tribunal révolutionnaire, d'Eprémesnil se défendit avec dignité, et en peu de mots; il fut « convaincu d'avoir conspiré contre la République », et condamné à mort, le 23 avril 1793, le même jour que Le Chapelier, son ancien collègue et adversaire de la Constituante. « Monsieur, dit Le Chapelier, on nous donne, avant nos derniers moments, un terrible problème à résoudre. — Quel problème? répondit d'Eprémesnil. — C'est de savoir, quand nous serons sur la charrette, auquel de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » reprit d'Eprémesnil. Il attendit la mort avec calme et la reçut avec courage. D'Eprémesnil avait épousé en premières noces Mlle Desvaux, et ensuite Mme Thilorier, née J.-A. de Sauctuary, qui fut aussi condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécutée. D'Epremesnil a laissé des *Plaidoyers* au Châtelet, des *Plaidoyers* et *Mémoires* dans l'affaire de Lally, des *Remontrances* et des *Discours parlementaires*.

ERCEVILLE (COMTE D'). — *Voy.* ROLLAND.

ERLON (COMTE D'). — *Voy.* DROUET.

ERNOUF (JEAN-AUGUSTIN), député de 1815 à 1818, né à Alençon (Orne), d'une ancienne famille de Normandie, le 28 août 1753, mort à Paris le 27 octobre 1848, entra au 1er bataillon des volontaires de l'Orne, comme lieutenant d'infanterie, devint capitaine (22 mars 1792), passa en 1793 à l'armée du Nord en qualité d'aide-de-camp du général Barthel, et gagna (30 juillet) le grade d'adjudant général chef de bataillon, après avoir présenté plusieurs projets sur les moyens de défendre le territoire français dans la Flandre maritime. Passé colonel, il commanda en cette qualité le camp de Cassel. Les travaux importants qu'il y dirigea le signalèrent à l'attention de ses chefs; en même temps il fournit au général Houchard, commandant en chef de l'armée du Nord, les moyens de marcher au secours de Dunkerque, assiégée par le duc d'York, et obligea, par un mouvement habile qu'il exécuta personnellement, le camp anglais qui bloquait Bergues à se retirer précipitamment. Cette action d'éclat le fit élever aux grades de général de brigade (21 septembre 1793), de chef d'état-major de l'armée du Nord, et enfin de général de division (13 décembre), à la suite de la levée du siège de Maubeuge. Le Comité de salut public ayant appelé à Paris Ernouf ainsi que Jourdan, pour les inviter à se justifier du reproche de n'avoir pas su profiter de cette dernière victoire, reconnut le mal fondé de ce grief, et bientôt, tandis que le général Jourdan était nommé au commandement en chef de l'armée de la Moselle, Ernouf recevait le titre de chef de l'état-major général de cette armée. Il prouva, au passage de la Sambre et à la bataille de Fleurus, qu'il était encore digne de la confiance de la République. Après le traité de Campo-Formio, le général Ernouf fut appelé (12 septembre 1797) au poste de directeur au dépôt de la guerre, auquel on réunit le cabinet topographique attaché au Directoire exécutif. Il quitta cet emploi en 1798 pour aller prendre les fonctions de chef d'état-major à l'armée du Danube, qu'il commanda en chef jusqu'à l'arrivée de Masséna. Successivement employé aux armées des Alpes et d'Italie, il se distingua à Novi, et fut nommé, le 8 mars 1803, capitaine général de la Guadeloupe et dépendances. Il réprima les révoltes des nègres et déjoua les menées des Anglais, jusqu'au jour (6 février 1810) où les quelques soldats qu'il avait conservés avec lui, exténués par le climat et les maladies, durent céder aux forces supérieures de l'ennemi. Le général Ernouf, fait prisonnier de guerre, fut envoyé en Angleterre. Ayant été échangé l'année suivante, il revint à Paris et eut à se défendre contre des accusations, restées sans preuves, de trahison et de concussion; il subit une captivité préventive de vingt-trois mois et, sans avoir pu obtenir d'être traduit devant un conseil de guerre, dut s'exiler à cinquante lieues de Paris. La Restauration mit fin à cette disgrâce. La procédure commencée ayant été annulée par Louis XVIII, Ernouf fut fait chevalier de Saint-Louis (20 août 1814) et inspecteur général d'infanterie dans le Midi (3 janvier 1815). Lors du retour de l'île d'Elbe, le général Ernouf se rendit à Paris et quitta presque aussitôt la France, tandis qu'un décret impérial du 15 avril 1815 le déclarait traître et le destituait de son grade. Mais il le recouvra au second retour des Bourbons, fut fait baron le 3 mai 1816, et, le même jour, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le 11 novembre 1816, il reçut le commandement de la 3e division militaire. Le général Ernouf avait été, le 22 août 1815, élu député de l'Orne, au collège de département, par 113 voix (188 votants, 255 inscrits); il vota avec la majorité de la Chambre introuvable. Le 4 octobre 1816, le collège de département de la Moselle le réélut par 127 voix (162 votants, 244 inscrits). Il siégea à la Chambre jusqu'en 1818. Atteint par l'ordonnance sur les retraites, il dut quitter le commandement de sa division le 1er janvier 1819, et se

retira dans sa famille, à Paris, où il mourut en 1848, et non en 1827, comme l'ont affirmé par erreur plusieurs biographes.

ERNOUL (Jean-Edmond), représentant en 1871 et ministre, né à Loudun (Vienne) le 5 août 1829, fils d'un secrétaire de préfecture, fit ses études au lycée de Poitiers, où il eut M. Ranc pour condisciple, fut ensuite reçu licencié en droit et s'inscrivit au barreau de cette ville. La faveur du clergé et du parti conservateur lui assura une riche clientèle. M. Ernoul devint bâtonnier de son ordre. Le 8 février 1871, il fut élu, le 6e et dernier de la liste monarchiste, par 54,720 voix sur 62,819 votants et 95,858 inscrits, représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale. Il siégea à droite, vota *pour* les préliminaires de paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* les prières publiques, *pour* le pouvoir constituant, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la loi sur les maires, *pour* le cabinet de Broglie le 16 mai 1874, *contre* les propositions Périer et Malleville, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *contre* la Constitution du 25 février 1875. M. Ernoul fut un des principaux orateurs de la droite à l'Assemblée de Versailles. Il débuta à la tribune le 20 juillet 1871, dans la discussion de la loi sur les conseils généraux. On remarqua son discours, qui contenait cette déclaration : « Nous voulons tous des institutions libérales. » Mais, dès le mois d'octobre 1871, M. Ernoul signa l'adresse d'adhésion au *Syllabus*, et peu après, il fit une visite au comte de Chambord à Anvers. Il prit une part active aux tentatives de fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon et aux pourparlers engagés en vue du rétablissement de la monarchie. Adversaire de la politique de Thiers, il l'attaqua vivement le 30 novembre 1872, déclara qu'il acceptait la République comme un fait, mais qu'il « entendait monter le bruit de la barbarie révolutionnaire », et somma le chef du pouvoir exécutif de se ranger nettement du côté des conservateurs de l'Assemblée. L'année suivante, dans la journée du 24 mai 1873, ce fut lui qui proposa l'ordre du jour motivé contre Thiers, ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas mise en discussion, que l'Assemblée est saisie des lois constitutionnelles présentées en vertu de ses décisions et qu'elle doit examiner; mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique résolûment conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux conservateurs la satisfaction qu'elle avait droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour fut voté, grâce à l'appoint du groupe Target, et amena la chute du président de la République et l'avènement du « gouvernement de combat. » Le lendemain, M. Ernoul reçut, dans le cabinet de Broglie, le portefeuille de la Justice. Il s'associa, en cette qualité, à toutes les mesures prises par le nouveau ministère, appuya la demande de mise en accusation de son ancien condisciple Ranc, devenu député, et soumit à l'Assemblée un projet de loi conférant à la commission de permanence le droit de faire poursuivre les journaux pour délit d'offense envers la majorité de la Chambre. Le 18 novembre 1873, après l'échec définitif des tentatives de restauration monarchique, M. Ernoul parla en faveur de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Il se démit cependant du portefeuille de la Justice le 26 novembre, et fut remplacé par M. Depeyre. A partir de ce moment, le député de la Vienne eut à l'Assemblée un rôle moins important. Il déposa un rapport sur le traitement des instituteurs et prit à la tribune la défense du journal légitimiste l'*Union*, qui venait d'être suspendu. Il dit à ce propos : « Je n'ai jamais admis qu'on pût faire de la loi du 20 novembre (loi du septennat) une sorte de préface à la République, car je croyais, je crois encore, que le pays ne recouvrera la vie qu'en retournant à ses anciennes traditions. » Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Ernoul posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Poitiers, le 20 février 1876; mais il échoua avec 5,568 voix contre 5,992 à l'élu républicain, M. Salomon. Il reprit alors sa place au barreau de Poitiers, et fut, sans plus de succès, le candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai le 14 octobre 1877; il réunit alors 5,920 voix contre 6,843 à M. Salomon, député sortant, réélu. Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

ESCANDE (Antoine-Georges-Joseph), député de 1881 à 1889, né à Saint-Vincent-de-Cosse (Dordogne) le 13 août 1847, étudia la médecine, et, reçu docteur, se fixa dans son pays natal. Conseiller général républicain de la Dordogne pour le canton de Saint-Cyprien, où il était propriétaire, il fit une première tentative, le 14 octobre 1877, pour entrer à la Chambre des députés, mais il échoua dans la 2e circonscription de Sarlat avec 4,962 voix contre 7,688 au candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, M. Taillefer. M. Escande fut plus heureux aux élections suivantes : député de Sarlat le 21 août 1881, avec 7,214 voix (13,232 votants, 15,317 inscrits), contre 5,977 à M. Taillefer, il prit rang à l'Union républicaine, sur les bancs de la majorité opportuniste avec laquelle il soutint les cabinets Ferry et Gambetta, approuva la politique coloniale, et se prononça *contre* la revision intégrale de la Constitution. M. Escande, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine, fut réélu député de la Dordogne, le 3e sur 8, par 61,514 voix (120,527 votants et 146,593 inscrits). Il donna son suffrage aux ministères Rouvier et Tirard, et suivit la même politique gouvernementale. Dans la dernière session, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

ESCANYÉ (Sébastien), député en 1791, né à Mostel (Pyrénées-Orientales) le 24 août 1759, mort à une date inconnue, était homme de loi à Vinça. Administrateur des Pyrénées-Orientales au début de la Révolution, il fut, le 1er septembre 1791, élu, le 3e sur 5, à la pluralité des voix (135 votants), député de ce département à l'Assemblée législative. — Escanyé vota avec la majorité.

ESCANYÉ (Ferdinand-Joseph-Jean-Sébastien), député de 1831 à 1834, né à Vinça (Pyrénées-Orientales) le 2 octobre 1795, mort à Perpignan le 22 décembre 1874, fils du précédent, suivit la carrière militaire. Il avait le grade de capitaine d'état-major lors de son entrée à la

Chambre des députés, le 30 novembre 1831 : le 3e collège des Pyrénées-Orientales (Prades) lui avait donné 52 voix sur 98 votants et 153 inscrits, contre 46 à M. Durand (François). Il prit une position intermédiaire entre l'opposition et la majorité gouvernementale, tout en se rapprochant davantage de celle-ci. En effet, s'il fut, le 5 janvier 1832, du nombre des députés qui protestèrent contre la dénomination inconstitutionnelle de « sujets » employée par les ministres, on ne trouve son nom ni parmi les signataires du *Compte-rendu* des députés de l'opposition (mai 1832), ni parmi les membres qui se récusèrent en 1833, dans l'affaire du journal la *Tribune*. M. Escanyé échoua, aux élections du 21 juin 1834, avec 52 voix contre 62 à M. Lacroix. Il fut admis à la retraite, le 15 décembre 1855, comme lieutenant-colonel d'état-major.

ESCANYÉ (Frédéric), député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885, né à Thuir (Pyrénées-Orientales) le 15 mai 1833, fils du précédent, exerça pendant quinze ans à Perpignan la profession d'avocat. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé membre de la commission municipale de Perpignan. Secrétaire, puis président du comité de défense nationale de son département, il y occupa aussi, du 18 octobre au 30 décembre 1870, les fonctions de conseiller de préfecture, et donna sa démission pour servir dans la légion de mobilisés des Pyrénées-Orientales, avec le grade de lieutenant. La légion allait partir quand la paix intervint. M. Escanyé fut élu conseiller municipal de Perpignan en avril 1871, et conseiller général du canton de Thuir en octobre de la même année. Le conseil général le choisit pour secrétaire. Aux élections législatives de 1876, il posa sa candidature républicaine dans l'arrondissement de Prades, et fut élu, au second tour (5 mars), par 5,056 voix (10,131 votants, 13,523 inscrits), contre 5,051 voix à M. de Gelcen, conservateur. Il siégea à l'Union républicaine et fut des 363. Après la dissolution de la Chambre (1877), il se représenta, mais sans succès; M. de Gelcen, soutenu par le gouvernement du Maréchal, obtint, le 14 octobre, 5,381 voix contre 5,261 à M. Escanyé. Mais cette élection fut invalidée, et M. Escanyé prit sa revanche le 27 janvier 1878, avec 6,084 voix sur 6,402 votants et 13,399 inscrits. (M. de Gelcen ne s'était pas représenté.) Il revint alors s'asseoir à gauche et vota avec la majorité, *pour* le ministère Dufaure, *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, etc. Réélu, le 21 août 1881, par 4,864 voix (8,531 votants, 14,348 inscrits), contre 3,562 à M. Albiot, il soutint de ses votes la politique opportuniste des ministères Gambetta et Ferry, approuva les expéditions coloniales et vota les crédits du Tonkin. Le 4 octobre 1885, M. Escanyé était porté sur la liste purement opportuniste dans les Pyrénées-Orientales: il échoua avec 7,834 voix seulement contre 26,410 obtenues par le dernier élu de la liste radicale, M. Floquet.

ESCARGUEL (Lazare-Henri), représentant en 1871, député de 1876 à 1882 et membre du Sénat, né à Routier (Aude) le 23 mars 1816, minotier à Perpignan, fit une vive opposition à l'empire jusqu'en 1870, et fut élu, le 2 juillet 1871, représentant des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Etienne Arago, démissionnaire, par 20,632 voix sur 37,339 votants et 54,589 inscrits, contre 16,274 voix données au maréchal de Mac-Mahon. M. Escarguel prit part à toutes les revendications et manifestations du parti républicain. Il vota *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* l'amendement La Fayette, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* les prières publiques, *contre* la pétition des évêques, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le 24 mai, *contre* la démission de Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie. Le 20 février 1876, il fut réélu député par l'arrondissement de Perpignan, avec 13,364 voix sur 19,323 votants et 27,372 inscrits, contre 5,847 à M. Saint-Malo. Il avait dit dans sa circulaire : « L'Assemblée nouvelle, issue du suffrage universel, le seul que j'aime et que je sois décidé à défendre envers et contre tous, aura pour mission de conserver d'abord et aussi de provoquer l'amélioration, le perfectionnement de nos institutions nouvelles. Je m'associerai avec ardeur à toutes les réformes qui auront pour but l'instruction du peuple, l'allégement des charges qui pèsent trop lourdement sur la consommation, la liberté commerciale et toutes les libertés compatibles avec l'ordre public. » Il siégea à l'Union républicaine, et fit partie des 363 députés républicains qui votèrent contre le ministère de Broglie. Il fut réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 13,235 voix sur 21,390 votants et 28,112 inscrits, reprit sa place dans la majorité républicaine, et vota, dans la législature 1877-1881, *pour* l'amnistie, *pour* l'article 7, *pour* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* la liberté de la presse et les libertés de réunion et d'association. Son mandat fut renouvelé, le 21 août 1881, par 4,802 voix sur 9,496 votants et 17,046 inscrits, contre 4,038 à M. Magnan, et 450 à M. Hortala, mais il ne siégea pas longtemps au Palais-Bourbon, ayant été élu sénateur, le 16 juillet 1882, par le département des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Massot, décédé. Il prit place à l'Union républicaine, au Sénat, et vota *pour* les lois d'enseignement Ferry, *pour* les lois d'exil contre les chefs des familles ayant régné sur la France, etc. En dernier lieu, M. Escarguel s'est prononcé *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

ESCARS (Louis-François-Marie Pérusse, comte d'), député en 1789, né le 26 décembre 1737, mort à Londres (Angleterre) le 31 mars 1814, suivit la carrière des armes. D'abord mestre-de-camp du régiment de cavalerie portant son nom, incorporé depuis dans le régiment de Penthièvre, il fut nommé brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Chevalier des ordres du roi (1er janvier 1784), il fut premier maître d'hôtel du roi Louis XVI et plus tard de Louis XVIII. Il était lieutenant-général des haut et bas Limousin, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le haut Limousin. Imbu des pré-

jugés de son ordre, il ne se sentit bientôt plus à sa place dans une assemblée qu'entraînait chaque jour davantage le mouvement de la Révolution, et il donna sa démission le 12 juillet 1789. Lieutenant-général des armées du roi pendant l'émigration, il mourut à Londres, quelques jours seulement avant la première Restauration.

ESCARS (François-Nicolas-René Pérusse, comte d'), député en 1789 et pair de France, né à Monthoiron (Vienne) le 12 mars 1759, mort à Paris le 30 décembre 1822, entra au service en 1773; le 19 octobre 1779, à vingt ans, il était nommé mestre-de-camp lieutenant du régiment d'Artois (dragons). Depuis 1774, il était attaché comme « gentilhomme d'honneur » à la personne du comte d'Artois. Il commandait le régiment d'Artois, à Metz, lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Châtellerault. Il siégea dans la minorité. Il émigra à la fin de 1790, se rendit à Turin, auprès du comte d'Artois, qui le nomma capitaine de ses gardes, et lui confia plusieurs missions importantes. En 1792, M. d'Escars vint trouver secrètement Louis XVI. De retour en Italie, il accompagna Monsieur à Saint-Pétersbourg, à Copenhague, à l'Ile-Dieu, à Londres, à Edimbourg. Après les événements de 1813, toujours attaché à la personne du prince, il le suivit en Allemagne et à Bâle. En 1814, pendant la campagne de France, M. d'Escars vint en mission au quartier-général des alliés à Troyes; le 12 avril, il entra à Paris avec Monsieur, et fut nommé, le 20 mai, commandant de la brigade des carabiniers de S. A. R., lieutenant-général des armées le 22 juin, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 23 août, et capitaine des gardes de Monsieur le 1er janvier 1815. Louis XVIII le fit entrer à la chambre des pairs le 17 août 1815. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort (décembre 1815). Le 7 septembre de la même année, il avait été pourvu du gouvernement de la 4e division militaire; il fut appelé, le 4 novembre 1818, à remplacer le duc de Feltre à la tête de la 14e division, et fut décoré du collier des ordres du roi le 20 septembre 1820. La pairie fut pour M. le comte d'Escars surtout une dignité; il n'a pas joué de rôle parlementaire.

ESCARS (Amédée-François-Régis Pérusse, duc d'), pair de France, né à Chambéry (Savoie) le 30 septembre 1790, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 18 janvier 1868, fils du précédent, suivit comme tous les siens la carrière des armes. Mestre-de-camp à la fin de l'émigration, il fut attaché comme aide-de-camp et gentilhomme d'honneur au duc d'Angoulême en 1814, et fait, le 10 août de cette année, chevalier de Saint-Louis. Il fit partie de l'état-major de l'armée du Midi en 1815; il en commandait l'avant-garde, quand, le 30 mars, il repoussa, en avant de Montpellier, les troupes du général Debelle. Quatre jours après, il fut nommé maréchal de camp; il suivit le duc d'Angoulême, lorsque ce prince fut obligé de s'embarquer à Cette pour l'Espagne. La seconde Restauration lui rendit ses honneurs et dignités, et, le 12 février 1823, il fut appelé à siéger, par droit héréditaire, à la Chambre des pairs, en remplacement de son père, décédé le 30 décembre précédent. Il prit part à la guerre d'Espagne (1823), exerça le commandement supérieur du grand quartier général à Madrid, et dirigea avec distinction la deuxième colonne d'attaque à la prise du Trocadéro, le 31 août. Elevé, le 1er septembre de la même année, à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, fait commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 8 novembre, il fut promu, en décembre, au grade de lieutenant-général des armées du roi. Le titre de duc fut attaché à sa pairie par une ordonnance de Charles X en date du 30 mai 1825. Il commandait une division de l'armée expéditionnaire en Algérie (juillet 1830), lorsque la chute de la branche aînée lui fit donner sa démission de tous ses emplois. Il alla visiter Charles X en exil, et, de retour en France, se tint éloigné des affaires publiques. Il resta, jusqu'à sa mort, un des représentants autorisés du comte de Chambord.

ESCAYRAC DE LAUTURE (Marie-Joseph-Henri-Léonce, marquis d'), député de 1827 à 1831 et pair de France, né à Paris le 19 février 1786, mort à Paris le 12 février 1867, était fils du marquis d'Escayrac de Lauture, qui fut colonel du régiment de Guyenne, et qui périt pendant la Révolution, brûlé par des brigands dans le château de Clarac. Conseiller général de Tarn-et-Garonne et chevalier de la Légion d'honneur, le marquis Henri-Léonce fut élu député de ce département au grand collège (24 novembre 1827), par 112 voix sur 196 votants et 250 inscrits. Il vota avec les royalistes, ne fut pas des 221, et obtint sa réélection le 3 juillet 1830, par 137 voix (139 votants, 270 inscrits). Candidat non réélu en 1831, il fut porté aux élections du 21 juin 1834, dans le 4e collège de Tarn-et-Garonne (Moissac), et obtint, sans être élu, 102 voix contre 180 à M. Duprat. Le 3 octobre 1837, il fut fait pair de France; il s'était rallié au gouvernement de Louis-Philippe. M. d'Escayrac rentra dans la vie privée en 1848.

ESCHASSÉRIAUX (Joseph, baron), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure) le 29 juillet 1753, mort à sa terre des Arènes (Charente-Inférieure) le 24 février 1823, descendait d'une vieille famille du pays, dont plusieurs membres avaient rempli à Saintes les fonctions d'échevin. Il fit ses études dans cette ville, fut reçu, le 20 juillet 1775, avocat au parlement de Bordeaux, et devint, le 16 novembre 1785, président à l'élection de Marennes : il occupa ce siège jusqu'à sa suppression au début de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il commanda la garde nationale de Corme-Royal, fut élu (28 juin 1790) administrateur du district de Saintes, et, le 27 juillet suivant, membre du directoire du département; l'année d'après (29 avril 1791), les électeurs de la Charente-Inférieure l'appelèrent, le 4e sur 10, par 243 voix (424 votants), à les représenter comme député à l'Assemblée législative. Joseph Eschassériaux siégea dans la majorité réformatrice. Le 5 septembre 1792, il fut réélu par le même département membre de la Convention, le 3e sur 11, avec 379 voix (575 votants). Il prit place à la Montagne, répondit dans le procès du roi au 3e appel nominal : « Je vote pour la mort, » et prit une part active aux travaux législatifs de cette assemblée : le *Moniteur* mentionne fréquemment ses rapports sur les subsistances, l'administration, la politique intérieure, la réunion de la Belgique à la France, la police et l'agriculture, etc. Eschassériaux se prononça contre Robespierre au 9 thermidor, et fut proposé, avec Bernard de Saintes et Duval, pour remplacer dans le comité Robespierre, Couthon et Saint-Just;

mais la Convention se réserva de pourvoir directement par appel nominal à ces trois vacances; il entra au comité, comme l'élu de l'Assemblée, le 31 juillet 1794, et en sortit le 4 novembre, lors du renouvellement par quart qui eut lieu à cette époque; il y rentra le 7 octobre 1795, époque du dernier renouvellement. Eschassériaux passa, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents : la Charente-Inférieure l'avait élu par 249 voix sur 312 votants, et quinze autres départements l'avaient en même temps désigné comme député suppléant. Il fut secrétaire des Cinq-Cents (20 mai 1796) et obtint le renouvellement de son mandat législatif le 24 germinal an V, par 185 voix sur 296 votants, le tirage au sort l'ayant désigné comme un des membres sortants. Il se prononça dans cette assemblée pour le maintien des « cercles constitutionnels », sociétés politiques qui avaient remplacé les clubs, présenta un grand nombre de rapports touchant des questions administratives et financières, et fut l'auteur d'une proposition tendant à aviser au salut de Saint-Domingue. Les affaires coloniales lui fournirent, d'ailleurs, la matière de plusieurs projets de décrets, précédés d'un exposé de motifs très étendu, et qui furent adoptés. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Eschassériaux, dévoué à la politique de Bonaparte, fut désigné (4 nivôse an VIII) pour entrer au Tribunat, dont il devint encore secrétaire : il était un des vingt membres qui devaient y rester jusqu'en l'an XIII. A cette époque, il fut nommé chargé d'affaires près de la République du Valais, et, le 19 avril 1806, appelé aux fonctions de ministre plénipotentiaire près de la cour de Lucques et de Piombino; il y resta jusqu'en mai 1809. Napoléon, qui l'avait fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XI, lui conféra, le 14 février 1810, le titre de baron de l'Empire. Dès lors il n'accepta plus aucun autre poste diplomatique, et se consacra à des travaux d'histoire. Lors de l'invasion de 1814, il quitta Paris pour venir habiter les environs de Saintes, et signa, l'année suivante, l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia dans les Pays-Bas, séjourna quelque temps à Courtray, et se rendit à Huy, dans l'ancienne sénatorerie de Gaspard Monge, comte de Péluse, dont il avait épousé la fille le 1er novembre 1797. Eschassériaux resta en exil jusqu'au 8 juin 1819; ayant obtenu l'autorisation de rentrer en France, il se retira définitivement dans sa propriété des Arènes, commune de Thénac, où il mourut en 1823. On a de lui 51 rapports, projets de décrets, discours, motions ou opinions, imprimés par ordre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, et de nombreuses publications parmi lesquelles : *De la diplomatie, des droits des peuples, des principes qui doivent diriger un peuple républicain dans ses relations étrangères* (an III); *Des intérêts des puissances; — Tableau politique de l'Europe au commencement du XIXe siècle et des moyens d'assurer la paix générale* (an X); *L'Homme d'Etat* (an XI); *Lettres sur le Valais, les mœurs de ses habitants* (1806), etc.

ESCHASSÉRIAUX (René), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1820 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure) le 27 juillet 1754, mort à sa terre des Arènes (Charente-Inférieure) le 16 novembre 1831 était le frère du précédent. Il prit le grade de docteur en médecine à la faculté de Montpellier, le 3 août 1775. En 1790, il fut nommé administrateur, puis membre du directoire du district de Saintes. Il fut ensuite élu troisième député suppléant à la Législative, où il ne siégea point, et devint procureur général syndic du département. Le 8 septembre 1792, il fut élu premier député suppléant de la Charente-Inférieure à la Convention, par 433 voix sur 527 votants, et fut admis à siéger, le 31 août 1793, en remplacement de Gustave Dechézeaux, démissionnaire. Il ne remplit aucune mission, et présenta plusieurs rapports au nom des comités. D'opinions modérées, il prit la parole en faveur des émigrés, de leurs parents, de leurs créanciers, et soutint la réclamation des enfants de Diétrich, ancien maire de Strasbourg, mort sur l'échafaud, lesquels demandaient à rentrer dans l'héritage paternel. Le 7 septembre 1794, il fut nommé secrétaire de la Convention. Elu député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, par 246 voix sur 312 votants, en même temps que député suppléant par le département du Bas-Rhin, il fut également secrétaire de cette assemblée, et chargé par le comité de législation de la conservation de ses registres et de ses papiers, pour en opérer la remise aux Archives nationales et au Directoire exécutif. Eschassériaux fut réélu au même Conseil, le 24 germinal an VI, par 228 voix sur 306 votants. Son rapport du 28 fructidor sur la reconstitution des haras fut très remarqué : il établissait la nécessité de l'intervention de l'Etat; mais le Conseil des Cinq-Cents n'en adopta point les conclusions, et le système préconisé par René Eschassériaux ne fut mis en pratique qu'en 1806. Après le coup d'Etat de brumaire, le Sénat conservateur l'appela (4 nivôse an VIII) à représenter la Charente-Inférieure au Corps législatif; il en sortit le 28 mai 1803, et fut nommé, le 1er mars 1804, conseiller général de la Charente-Inférieure. Il devint successivement par la suite : membre du conseil de préfecture (1805), où il siégea jusqu'au moment de la translation de la préfecture à la Rochelle (1810). Il exerça encore les fonctions de conseiller municipal de Saintes (1811) et de maire de cette ville (1812). Le 12 mai 1815, le collège de département, assemblé à la Rochelle, envoya René Eschassériaux, par 53 voix sur 95 votants, à la Chambre « des Cent-Jours ». Il se démit, au début de la seconde Restauration, de son titre de maire de Saintes, mais il redevint conseiller municipal de cette ville en 1820, et, bientôt après (13 novembre de la même année), fut élu député par le collège de département, avec 173 voix sur 311 votants. Il siégea pendant quatre sessions, vota avec l'opposition constitutionnelle, et échoua au renouvellement du 25 février 1824, dans le 3e arrondissement de la Charente-Inférieure (Saintes), où il n'obtint que 30 voix contre M. Boscal de Réals, élu par 212 suffrages. Mais il fut rappelé, le 24 novembre 1827, à la Chambre des députés, par 118 voix obtenues au collège de département sur 220 votants et 283 inscrits. Il reprit sa place à gauche, combattit le ministère Polignac et fut des 221. Le 23 juin 1830, René Eschassériaux fut réélu député pour la neuvième fois : il représenta alors, avec 176 voix (289 votants, 310 inscrits), l'arrondissement de Saintes. Il adhéra à la révolution de juillet et au gouvernement de Louis-Philippe, et reçut, le 15 avril 1831, la croix de la Légion d'honneur. Sa santé ne lui permit pas d'accep-

ter, en juillet 1831, un nouveau mandat, que les électeurs de Saintes transmirent à son gendre et neveu, Camille Eschassériaux (*V. p. bas*).

ESCHASSÉRIAUX (CAMILLE), député de 1831 à 1834, né à Paris le 7 septembre 1800, mort à Saintes (Charente-Inférieure) le 2 juin 1834, fils du baron Joseph Eschassériaux, était propriétaire à Thénac et conseiller général du département. L'opposition libérale adopta sa candidature et la fit triompher, le 5 juillet 1831, dans le 7e collège de la Charente-Inférieure (Saintes), avec 395 voix (477 votants et 607 inscrits), contre 65 à M. Foure. M. Camille Eschassériaux siégea au centre gauche et vota contre le ministère. Il fut au nombre des signataires du *Compte rendu* des députés de l'opposition en 1832, et se récusa lors du procès de la *Tribune* (1833). Le 29 mai 1833, il présenta un amendement au budget, tendant à supprimer le traitement des évêchés créés depuis le Concordat de 1801; le gouvernement s'opposa au vote de cet amendement, qui fut rejeté. M. Eschassériaux mourut trois mois avant la fin de la législature.

ESCHASSÉRIAUX (RENÉ-FRANÇOIS-EUGÈNE, BARON), représentant à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1881, né à Thénac (Charente-Inférieure) le 25 juillet 1823, fils du précédent, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et devint conseiller général de la Charente-Inférieure en 1848. Ses débuts dans la vie parlementaire remontent aux élections complémentaires du 22 juillet 1849; il fut, à cette époque, nommé représentant à l'Assemblée législative, avec 27,120 voix sur 53,106 votants et 135,385 inscrits, par le département de la Charente-Inférieure, où les options avaient produit une vacance. Il siégea à droite, soutint la politique de l'Elysée, fit partie (1851) de la commission d'enquête chargée de constater la production, le commerce et la consommation du sel, et, après le coup d'Etat de décembre, fut nommé par le prince-président membre de la Commission consultative. Elu député, le 29 février 1852, dans la 3e circonscription de la Charente-Inférieure, par 25,361 voix (29,236 votants, 46,876 inscrits), contre 3,489 à M. Delajus, il fut secrétaire du Corps législatif, prit part au rétablissement de l'Empire, et fut réélu successivement : le 22 juin 1857, par 22,449 voix (23,144 votants, 46,297 inscrits), contre 223 voix à M. de Jaubert et 130 à M. Rigaud; le 1er juin 1863, par 27,312 voix (33,278 votants, 47,310 inscrits), contre 5,794 voix à M. Duret; et le 24 mai 1869, par 23,788 voix (41,262 votants, 48,985 inscrits), contre 6,325 voix à M. Lemercier, 4,521 à M. Gaudin, 4,338 à M. Duchâtel et 1,880 à L. Duret. Dans les dernières sessions, il se rapprocha du centre, et, en juillet 1869, signa la demande d'interpellation des 116 avec le nouveau tiers parti libéral. Après le 4 septembre 1870, M. Eschassériaux sollicita de la délégation de Tours une convocation du conseil général, mais il ne put l'obtenir. Elu, comme impérialiste, le 8 février 1871, le 5e sur 10, par 47,770 voix (105,000 votants et 148,277 inscrits), représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, il s'inscrivit à la réunion de l'Appel au peuple, qu'il présida et au nom de laquelle il prit plusieurs fois la parole. Le 8 mars 1871, il proposa la substitution des conseils municipaux aux commissions municipales; le 26 du même mois, il déposa une proposition tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars. Le 16 juillet, il présenta, avec ses collègues MM. Vast-Vimeux, Gauivet, etc., un amendement à l'article 28 du projet de loi pour la création d'impôts nouveaux, qui retirait aux propriétaires le droit de distiller, sans licence ni exercice, les vins provenant de leur récolte. Le 26 juillet suivant, il fit une nouvelle manifestation contre la loi des bouilleurs de cru, et, par un autre amendement au projet sur les crédits rectifiés de 1871, demanda que les eaux-de-vie en bouteille fussent imposées d'après leur degré alcoolique. La commission du budget adopta ce système. Un discours de M. Eschassériaux (31 janvier 1872) contre la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre, acheva de lui assurer un rang distingué parmi les orateurs d'affaires. Ce fut lui qui déposa sur le bureau de l'Assemblée la majeure partie des pétitions pour l'abrogation de la loi des bouilleurs de cru, pétitions qu'il avait fait imprimer lui-même et distribuer dans presque toutes les communes de son département. Enfin, le 15 décembre 1875, il réclama à la tribune la suppression de l'exercice chez les propriétaires-distillateurs. En politique, M. Eschasseriaux vota constamment avec le groupe bonapartiste de l'Assemblée. En octobre 1873, lors des tentatives de restauration bourbonienne, il signa une résolution de ce groupe qui se terminait ainsi : « Donnons la parole à la France; à elle de prononcer et de choisir entre la République, la Royauté, l'Empire. A ses enfants d'obéir. » En novembre de la même année, il donna lecture d'une proposition ayant pour objet la consultation directe du peuple sur le choix du gouvernement. Il se prononça *pour* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée et *contre* les lois constitutionnelles. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. Eschassériaux se présenta aux suffrages des électeurs de la 1re circonscription de Saintes avec une profession de foi où il disait : « Aujourd'hui, l'ordre est protégé par la vaillante épée d'un maréchal de France, que j'ai contribué à élever au pouvoir et que je seconderai loyalement dans l'accomplissement de sa mission sociale et réparatrice. Mais le régime gouvernemental sous lequel nous vivons, s'il est défini, n'est que provisoire et par conséquent précaire. Quand viendra l'heure de la revision légale de la Constitution, vos mandataires auront un grand devoir à remplir. » Il fut élu député par 6,662 voix (12,172 votants, 14,902 inscrits), contre 5,415 voix à M. Mestreau, républicain conservateur. Il suivit la même ligne politique que précédemment, fit partie de la minorité de la Chambre, et appuya avec elle le gouvernement du 16 mai. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, comme candidat officiel, par 7,254 voix (13,154 votants, 16,163 inscrits), contre 5,847 voix à M. Bisseuil, républicain, il reprit sa place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, et se montra l'adversaire de tous les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir jusqu'à la fin de la législature. M. Eschassériaux père fut encore réélu député, le 21 août 1881, par l'arrondissement de Jonzac, avec 9,790 voix (19,346 votants, 25,126 inscrits), contre 9,308 voix à M. Dupau. Il continua d'opiner avec la droite, se prononça *contre* la politique coloniale et fut inscrit, aux élections d'octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente-Inférieure. Le 2e sur 7, il réunit 62,395 voix (124,616 votants, 143,670 inscrits), et fut

élu. M. Eschassériaux vota contre les divers cabinets républicains, s'abstint, en dernier lieu, sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et vota *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

ESCHASSÉRIAUX (René-Pierre-Marie), député de 1876 à 1881, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 11 mai 1850, fils du précédent, entra de très bonne heure dans la diplomatie. Il venait d'être nommé par le gouvernement impérial attaché à la légation de France en Italie, et se rendait à son poste, lorsque la déclaration de guerre de juillet 1870 le surprit en route. Il revint en France et s'engagea dans un régiment de lanciers. Au bout de six semaines, il rejoignit avec les escadrons de guerre le Mans et les environs de Châteaudun; il assista au combat de Loigny, dans l'escorte du général en chef du 17ᵉ corps, et à ceux de Beaugency, de Vendôme et du Mans. Sur sa demande, il prit part aussi avec son régiment au second siège de Paris et à la répression de l'insurrection communaliste. Il alla ensuite reprendre son poste à Rome, où il passa un an; puis il voyagea dans diverses parties de l'Europe. Aux élections du 20 février 1876, ayant à peine atteint l'âge requis pour l'éligibilité, il posa sa candidature bonapartiste dans l'arrondissement de Jonzac, obtint l'appui du « Comité national conservateur », et fut élu député par 11,246 voix sur 20,146 votants et 24,654 inscrits, contre 8,788 voix M. Duchâtel. « Comme vous, avait-il dit à ses électeurs, j'ai le souvenir du passé et l'espérance dans l'avenir; comme vous, j'ai confiance dans la manifestation de la volonté du pays; comme vous, je pense qu'au moment légalement prévu la France devra être directement consultée sur la forme définitive de son gouvernement. » Il fit partie, ainsi que son père, du groupe de l'Appel au peuple, et fut, lui aussi, un des 158 députés qui accordèrent leur vote de confiance au ministère de Broglie. Il obtint sa réélection le 14 octobre 1877 par 13,490 voix (19,562 votants, 24,974 inscrits), contre 5,895 voix à M. Pineau, vota *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, *contre* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Aux élections générales de 1881, il se retira, et céda la candidature impérialiste à son père dans l'arrondissement de Jonzac.

ESCLAIBES (Louis-Charles-Joseph), comte de Clairmont d'Arbonville, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Dizier (Haute-Marne) le 17 novembre 1746, mort à Saint-Dizier en 1818, était officier au régiment de Royal-Infanterie. Député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, le 28 mars 1789, il se montra attaché aux institutions de l'ancien régime, et n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance.

ESCLANS (Charles-Marie-Pierre-Félix-Masson, chevalier d') député en 1789, né à Esclans (Jura) le 30 mai 1763, mort à Saint-Loup (Haute-Saône) le 31 août 1812, suivit la carrière des armes. Il était capitaine de dragons, quand il fut élu, le 11 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux, par le bailliage d'Orléans. Le chevalier d'Esclans se réunit au tiers le 25 juin 1789 : il fit partie de la députation que l'Assemblée envoya au roi pour le remercier de l'acceptation du serment civique, le 7 février 1790. Son rôle politique, d'ailleurs très modeste, finit avec l'Assemblée constituante.

ESCLIGNAC (Henri-Thomas-Charles de Preyssac, duc d'), pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 14 septembre 1753, mort à Paris le 2 septembre 1827, d'une des plus anciennes et des plus considérables familles de la Gascogne remontant à Guillaume Loup, seigneur de Preyssac, qui vivait au XIᵉ siècle, était fils aîné de Charles-Madelaine de Preyssac de Marestang, vicomte d'Esclignac, comte d'Astafort et de Marie-Charlotte de Varagnes de Gardonet.

Il épousa, le 24 octobre 1787, une princesse de Saxe, qui prit tabouret chez la reine le 9 janvier 1788; Louis XVI signa à son mariage. Il émigra en 1790, rentra avec les Bourbons, et fut créé pair de France le 5 mars 1819. Le duc d'Esclignac était grand d'Espagne de première classe, et grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

ESCLIGNAC (Charles-Philippe-Cécile-Clair-Henri-Emeric-Sanche-Othon-Xavier-Auguste de Preyssac, duc d'), pair de France, né à Vittoria (Espagne) le 18 octobre 1790, mort à Milan (Italie) le 27 décembre 1873, fils du précédent, suivit la carrière des armes. Lieutenant-colonel attaché à l'état-major de la 2ᵉ brigade des lanciers de la garde royale lors de la guerre d'Espagne (1823), il fit avec distinction la campagne sous les ordres du duc d'Angoulême, fut créé officier de la Légion d'honneur le 1ᵉʳ juillet 1823, puis nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 9 novembre 1824. Il entra à la Chambre des pairs, en vertu d'une ordonnance royale du 5 novembre 1827, et fut du nombre des pairs de Charles X dont la Chartre de 1830 déclara la nomination nulle et non avenue (art. 68).

ESCOULOUBRE (Louis-Gaston-François Sottou, marquis d'), député en 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 13 janvier 1755, mort à Toulouse le 23 janvier 1834, suivit l'état militaire et devint colonel d'infanterie. Elu, le 7 avril 1789, par la première sénéchaussée du Languedoc (Toulouse), député de la noblesse aux Etats-Généraux, il ne prit point la parole dans l'Assemblée, mais il s'associa par tous ses votes à toutes les protestations de la minorité. Après la session, il rentra dans son pays natal, et échappa par son obscurité aux poursuites qui le menaçaient comme ci-devant noble. Sous le régime impérial, il fit partie de toutes les députations que la ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne envoyèrent à Napoléon, pour lui porter l'expression de leur dévouement. Il essaya sans succès de parvenir soit au Corps législatif, soit au Sénat. La Restauration lui fut plus favorable. En 1814, Wellington, après la sanglante bataille de Toulouse, se trouvant maître du pays, nomma maire de cette ville le marquis d'Escouloubre, qui fut confirmé pour quelque temps dans ses fonctions par le duc d'Angoulême. Rentré dans la vie privée, il s'occupa d'agriculture en même temps que de poésie, et fut mainteneur de l'Académie des Jeux floraux.

ESCOURE DE PELUZAT (Eugène-Louis), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était avocat en 1789. La sénéchaussée d'Agen le nomma, le 25 mai, député du tiers aux Etats-Généraux, où il siégea peu de temps, ayant donné sa démission dès le 17 décembre 1789.

ESCUDIER (Jean-François), membre de la Convention, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône) le 10 octobre 1758, mort à Toulon (Var) le 15 avril 1819, était juge de paix à Toulon, lorsqu'il fut, le 4 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département du Var, le 1er sur 8, avec 254 voix sur 486 votants. Il siégea à la Montagne, répondit au 3e appel nominal, dans le jugement du roi : « la mort, » et fut envoyé en mission avec son collègue Gasparin, dans le Var et les Bouches-du-Rhône, et à l'armée du général Cartaux à Toulon, où il montra de la modération dans l'application des mesures ordonnées par le Comité de salut public. A l'égard des autorités anglaises qui avaient dressé la potence en permanence à Toulon, et y faisaient tous les jours supplicier des citoyens, Escudier déclara au général O'Hara, qui commandait la place, que la continuation de pareilles cruautés serait punie sur les officiers anglais qui tomberaient en son pouvoir, et les exécutions cessèrent dans Toulon. Rappelé à la Convention, il parvint, avec le concours de Granet (des Bouches-du-Rhône), à sauver les principaux édifices de Marseille et de Toulon, qui allaient être démolis en vertu d'ordres donnés par Fréron. Toulon devait même être rasée en entier, le port seul devait être conservé. Au 9 thermidor, Escudier contribua à la chute de Robespierre, mais il ne s'associa pas à la réaction qui suivit, et il devint ainsi suspect aux « modérés », qui ne tardèrent pas à l'impliquer dans le mouvement insurrectionnel dont Toulon fut le théâtre aux premiers jours de prairial an III. Décrété d'arrestation, puis d'accusation, Escudier fut rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire. Il vécut dès lors à Toulon, étranger à la politique, se consacrant exclusivement aux fonctions « d'intendant de la santé », qu'il remplit pendant la durée de l'Empire et pendant les Cent-Jours. Frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il alla chercher un asile à Tunis. En décembre 1818, une ordonnance royale l'autorisa à rentrer en France. Il revint à Toulon, où il mourut au bout de quelques mois.

ESGONNIÈRE DE THIBEUF (Philippe-René), député de 1818 à 1821, né à Bournezeau (Vendée) le 15 décembre 1755, mort à Bournezeau le 15 septembre 1838, était, en 1789, sénéchal de Bournezeau. Il fit partie de la magistrature du premier Empire, et devint, en 1814, vice-président du tribunal civil de Napoléon-Vendée. Ayant conservé ces fonctions pendant les Cent-Jours, il dut, pour ce fait, quitter la France à la seconde Restauration; il était encore à l'étranger, quand il fut élu député, le 20 octobre 1818, par le collège de département de la Vendée, avec 363 voix sur 623 votants et 938 inscrits. Il siégea dans l'opposition de gauche, et vota en 1820 contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Cette même année, les électeurs libéraux de la Vendée firent frapper une médaille en l'honneur de leurs trois députés : Esgonnière, Manuel et Perreau. M. Esgonnière ne fit pas partie d'autres législatures.

ESNAULT (Pierre-Rose), député aux Anciens, date de naissance inconnue, mort à Paris le 19 février 1797, avait été procureur-général syndic du département d'Indre-et-Loire, lorsqu'il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, par 154 voix sur 236 votants, député de ce département au Conseil des Anciens; il mourut au cours de la législature.

ESNAULT (Charles-Louis-Benjamin), député de 1838 à 1848, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 27 juillet 1786, mort à Paris le 20 décembre 1860, s'engagea volontairement en 1805, se distingua à Lutzen et à Bautzen, où il parvint au grade de capitaine du génie, fit en cette qualité la campagne d'Espagne en 1823, et reçut la croix de la Légion d'honneur. Admis à la retraite en 1829, il devint conseiller municipal et adjoint au maire d'Arras, et fut, le 8 mai 1838, élu député par le 1er collège électoral du Pas-de-Calais (Arras) avec 231 voix sur 437 votants, contre 198 voix données à M. Lantoine-Harduin. Son mandat lui fut renouvelé trois fois : le 2 mars 1839, par 145 voix sur 201 votants; le 9 juillet 1842, par 273 voix sur 495 votants et 539 inscrits, contre 217 voix données à M. Raffeneau; le 1er août 1846, par 222 voix sur 439 votants et 477 inscrits, contre 179 à M. d'Havrincourt et 34 à M. Lallart. M. Esnault prêta toujours, à la Chambre, un appui silencieux au gouvernement. On avait par mégarde mis son nom sur la liste des députés qui avaient voté contre l'adresse Debelleyme en 1838, mais il protesta vivement dans le *Constitutionnel* et y réclama, selon l'expression d'un biographe du temps, « l'honneur de porter les couleurs du ministère Molé. » La révolution de février mit fin à sa carrière politique; il se fixa dès lors à Paris, où il mourut.

ESNAULT (Jérome), député de 1881 à 1885, né à Falaise (Calvados) le 16 juin 1812, était avocat à Falaise, maire de la ville et conseiller général, lorsqu'il fut élu, le 27 août 1881, député de l'arrondissement de Falaise, comme républicain modéré, par 6,226 voix contre 5,231 à M. Paulmier, candidat conservateur. Il prit place à gauche, soutint de ses votes la politique opportuniste et les expéditions coloniales, et ne prit d'ailleurs que peu de part aux débats parlementaires. Il ne figure à l'*Officiel*, pendant la législature, que comme rapporteur d'un grand nombre de projets de loi d'intérêt exclusivement local. M. Esnault ne fut pas réélu en 1885. Chevalier de la Légion d'honneur (août 1876). On a de lui : *Traité des faillites et banqueroutes.*

ESNAULT. — *Voy.* Devansaye (de la).

ESNUE DE LAVALLÉE (François-Joachim), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Craon (Mayenne) en 1751, mort à Paris le 21 février 1816, était juge à Craon, quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Mayenne à l'Assemblée législative, le 6e sur 8, par 153 voix sur 269 votants. Admis à siéger le 8 octobre 1791, il prit place au côté gauche, prêta serment le lendemain, et fut adjoint au comité de législation le 6 juin 1792. Le 4 septembre 1792, le département de la Mayenne envoya Esnue de Lavallée à la Convention, le 2e sur 8, par 348 voix sur 407 votants; il prit place à la Montagne. Au 3e appel nominal, dans le jugement de Louis XVI, il répondit : « la mort. » Envoyé en mission dans l'Ouest, il s'attira de vives inimitiés, en raison de la ri-

gneur dont il usa envers les personnes, ordonna (Rennes, 28 pluviôse an II) la destruction des orgues des églises, « qui servent à alimenter l'imbécile crédulité des citoyens habitués à se rendre dans les lieux consacrés à l'erreur et au mensonge, » et se signala par la part qu'il prit à la condamnation d'Enjubault (*Voy. ce nom*). A la suite des journées du 1er et du 3 prairial, il fut dénoncé comme terroriste par la commune de Laval, et décrété d'arrestation; mais l'amnistie du 4 brumaire le mit hors de cause. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

ESPAGNE (Jean-Baptiste-Paul-Emile), représentant du peuple en 1848, né à Reims (Marne) le 19 février 1795, mort à Mey (Moselle) le 16 octobre 1855, était fils du général de ce nom, tué à Eylau. Il suivit aussi la carrière militaire; officier en 1815, il ne voulut pas servir la Restauration et brisa son épée. Il se fit laboureur à Mey, guidant lui-même la charrue et exploitant ses propriétés. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 7e sur 11, avec 78,204 voix sur 97,423 votants et 111,534 inscrits. Il se rangea parmi les républicains modérés, fit partie du comité de l'agriculture, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *contre* le cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie, *pour* la mise en liberté des transportés. Il obtint un congé du 2 au 15 novembre 1848, et ne prit pas part au vote sur l'expédition de Rome. La carrière politique d'Espagne finit avec la session.

ESPARIAT (Jean), député en 1791, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 17 septembre 1747, mort à Aix le 14 janvier 1827, entra dans la magistrature. Président du tribunal du district d'Aix, il fut élu (1er septembre 1791), le 6e sur 10, par 375 voix (608 votants), député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, où il ne prit la parole qu'une fois : pour demander qu'il fût établi un tribunal provisoire à Avignon, « afin de juger les crimes commis dans ce pays. » Après la session, Espariat revint dans son département. Il servit, comme magistrat, le gouvernement consulaire et impérial, et devint procureur-général de la justice criminelle dans les Bouches-du-Rhône. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

ESPÉE (Joseph-François-Casimir, baron de l'), député de 1833 à 1837 et de 1839 à 1848, né à Froville (Meurthe) le 12 juillet 1793, mort au château de Sandronvillers (Meurthe) le 13 novembre 1876, était le neveu du maréchal Ney. La révolution de juillet le trouva dans les rangs de la garde royale. Capitaine d'état-major, il dut principalement à sa parenté avec le vainqueur de la Moskowa le mandat législatif que lui confia, le 10 août 1833, par 134 voix sur 227 votants et 250 inscrits, le 3e collège de la Meurthe (Lunéville). Réélu, le 21 juin 1834, par 132 voix (229 votants, 252 inscrits), contre 88 à M. Boulay de la Meurthe, il se fit connaître comme rapporteur d'une pétition qui demandait une loi « pour interdire à la tribune l'emploi d'expressions qui portent atteinte à la discipline, à la subordination et à l'obéissance passive de l'armée ». Le rapporteur se constitua le zélé défenseur de cette pétition et manifesta le regret qu'une loi ne mît pas fin aux « écarts de la tribune ». Membre de la majorité conservatrice, le baron de l'Espée vota, notamment, *pour* les lois de septembre et de disjonction. Le 4 novembre 1837, il échoua à Lunéville avec 145 voix contre 153 à l'élu, M. Boulay de la Meurthe. Mais il revint à la Chambre le 2 mars 1839, avec 154 voix (284 votants, 316 inscrits), et obtint dès lors sa réélection jusqu'à la révolution de février : le 9 juillet 1842, par 256 voix (393 votants, 415 inscrits), contre 138 à M. Lafrogne, et, le 1er août 1846, par 283 voix (290 votants, 422 inscrits). Le baron de l'Espée vota constamment pour les divers ministères au pouvoir, et soutint le ministère Guizot. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Retraité comme capitaine d'état-major le 24 octobre 1839

ESPÉRONNIER (François-Dominique-Victor-Edouard), député de 1835 à 1848, né à Narbonne (Aude) le 26 février 1788, mort à Paris le 23 mai 1855, suivit la carrière militaire. Il était lieutenant-colonel d'artillerie et officier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut élu, le 10 janvier 1835, député du 5e collège de l'Aude (Narbonne), par 300 voix sur 493 votants et 639 inscrits, contre 188 à M. Mahul. Il prit place dans la majorité conservatrice et vota les lois de septembre, mais rejeta le projet de disjonction. Réélu le 4 novembre 1837, par 351 voix (533 votants, 649 inscrits), puis le 2 mars 1839, par 356 voix (530 votants, 651 inscrits); le 9 juillet 1842, par 326 voix (610 votants, 719 inscrits), contre 242 à M. Guy, et enfin le 1er août 1846, par 366 voix (704 votants, 797 inscrits), contre 125 à M. H. Faure, 123 à M. Ginestoux et 53 à M. Castilhon de Saint-Victor, il se montra presque toujours le fidèle approbateur de la politique gouvernementale et fut successivement promu colonel, puis général de brigade; il commanda en second l'Ecole polytechnique. La révolution de 1848 l'arrêta tout à la fois dans son rôle politique et dans sa carrière militaire; le général Espéronnier fut admis à la retraite d'office le 8 juin 1848.

ESPERON (Bernard), député en 1791, né à Albi (Tarn) le 5 janvier 1758, mort à une date inconnue, était maire d'Albi à la Révolution. Elu député du Tarn à l'Assemblée législative (30 avril 1791), le 6e sur 9, « à la pluralité des voix, » il fit partie de la majorité. Plus tard (12 fructidor an V), il remplit les fonctions d'administrateur du département du Tarn.

ESPERT (Jean), membre de la Convention, né en 1758, mort à Roumengoux (Ariège) le 26 octobre 1832, exerçait la profession d'avocat avant la Révolution. Ardent partisan des idées nouvelles, il était procureur-syndic à Mirepoix, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, par le département de l'Ariège, le 4e sur 6, avec 192 voix sur 308 votants. Il prit place à la Montagne, et répondit au 3e appel nominal dans le jugement du roi : « Je vote pour la mort. » Délégué près l'armée des Pyrénées-Orientales, il envoya à la Convention la liste des membres du comité militaire qui avaient refusé de signer la capitulation de Bellegarde. Il remplaça, en l'an III, Serres et Anguis dans le Midi, mais il encourut, par sa modération, l'accusation de faiblesse, fut rappelé et dut se justifier. La carrière par-

lementaire d'Espert finit avec la Convention. Il était à deux cents lieues de Paris quand fut votée la loi du 21 floréal an IV, portant que « tout citoyen qui, ayant été membre de la Contion, se trouverait ce jour, 21 floréal, dans le département de la Seine, et qui n'y avait pas de domicile établi avant l'époque de sa nomination, serait tenu de sortir dudit département dans l'espace de trois fois vingt-quatre heures ». Espert argua de son éloignement, au moment du vote de cette loi, pour prétendre qu'elle ne pouvait lui interdire le séjour de Paris; il s'adressa dans ce sens au ministre de la police générale, puis au Directoire exécutif, qui ne voulurent pas admettre sa protestation; de concert avec son ancien collègue Curée, il adressa au Conseil des Cinq-Cents une demande d'interprétation de la loi de floréal; sa pétition fut examinée dans la séance du 2 frimaire an V, et une commission composée de Daunou, Dumolard et Dupire fut nommée pour résoudre le point de droit qu'elle soulevait; le 14 ventôse an V, Dupire présenta un rapport concluant à l'abrogation de la loi de floréal, rapport dont le Conseil ordonna l'impression et l'ajournement après discussion. Le 27 frimaire an VII, le *Moniteur* mentionne Espert comme ayant été un des trois candidats désignés ce jour-là par le Conseil des Cinq-Cents pour recueillir la succession du commissaire à la Trésorerie Lavalette.

ESPEUILLES (ANTOINE-THÉODORE VIEL DE LUNAS, MARQUIS D'), sénateur du second Empire, né au château de la Montagne (Nièvre) le 25 avril 1803, mort au château de la Montagne le 26 décembre 1871, appartenait à une vieille famille noble du Nivernais. Ses études terminées au collège de Nevers, il s'occupa spécialement d'agronomie, et acquit dans son département une réelle réputation. D'opinions bonapartistes, il était membre du conseil général de la Nièvre et faisait également partie du conseil d'agriculture de ce département lorsqu'il fut, le 4 mars 1853, nommé sénateur par Napoléon III. Il siégea assez obscurément jusqu'en 1870. Le marquis d'Espeuilles était allié à la famille de Châteaubriand. Officier de la Légion d'honneur.

ESPEUILLES (MARIE-LOUIS-ANTONIN VIEL DE LUNAS, MARQUIS D'), sénateur de 1876 à 1879, né à Paris le 19 mai 1831, fils du précédent, sortit de l'école militaire de Saint-Cyr avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie (1er septembre 1851), et fut promu au grade de lieutenant (1856), puis de capitaine (1859). Attaché au maréchal de Mac-Mahon comme officier d'ordonnance, il fit les campagnes de Crimée, de Kabylie et d'Italie et prit part à la guerre du Mexique, où il parvint au grade de chef d'escadrons. Les événements de 1870 le trouvèrent colonel du 3e régiment de hussards. M. d'Espeuilles assista aux combats de Wissembourg, de Reischoffen et de Sedan. Ayant pu reconstituer son régiment à Chambéry, il reçut, à l'armée de la Loire, le commandement de la cavalerie du 17e corps d'armée, et devint, après la paix (1871), général de brigade. Divisionnaire en 1878, il termina sa carrière militaire comme inspecteur général de cavalerie. D'opinions conservatrices et impérialistes comme toute sa famille, le général d'Espeuilles brigua avec succès la candidature au Sénat dans le département de la Nièvre, le 30 janvier 1876; il fut élu par 199 voix sur 378 votants, prit place à la droite de la Chambre haute, dans le groupe bonapartiste, et se prononça, en 1877, *pour* le gouvernement du Seize-Mai et *pour* la dissolution de la Chambre des députés; il vota constamment avec la majorité monarchiste jusqu'au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, où il échoua avec 180 voix contre 190 à M. Massé, candidat des républicains. Conseiller général de la Nièvre pour le canton de Moulins-Eugilbert, et officier de la Légion d'honneur.

ESPEUILLES (ALBÉRIC VIEL DE LUNAS, COMTE D'), député de 1877 à 1885, né à Paris le 12 septembre 1840, frère du précédent, entra dans la diplomatie sous l'Empire et fut secrétaire d'ambassade a Vienne, à Londres et à Rome. Lieutenant des mobiles de la Nièvre en 1870, il prit part aux campagnes de la Loire, fut cité à l'ordre du jour de l'armée, au combat de Nancray, près Orléans, et se consacra, après la guerre, à ses fonctions de maire de Montapas. Aux élections du 14 octobre 1877, il se porta comme candidat impérialiste, soutenu officiellement par le gouvernement du Maréchal, fut élu, au second tour (28 octobre), député de l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), par 8,256 voix sur 15,508 votants et 18,921 inscrits, contre 7,185 à M. Gudin du Pavillon, député sortant, un des 363, et prit place dans le groupe de l'Appel au peuple. Cette élection fut invalidée par la majorité. Mais les électeurs convoqués à nouveau, le 7 juillet 1878, confirmèrent M. d'Espeuilles dans son mandat législatif avec 6,945 voix (13,770 votants, 19,469 inscrits), contre 6,739 à M. Gudin. Il reprit sa place parmi les impérialistes, vota *contre* les ministères Dufaure et Ferry et repoussa l'article 7 et l'application des lois existantes aux congrégations religieuses, etc. Le 21 août 1881, il obtint sa réélection dans la même circonscription avec 7,372 voix (14,703 votants, 19,802 inscrits), contre 5,744 à M. Gudin, 1,182 à M. C. Goujat, et 221 à M. Guéneau. Adversaire du gouvernement républicain, il le combattit en toute circonstance, se prononça avec la minorité de la Chambre contre les crédits du Tonkin et de Madagascar, et recommença la lutte aux élections de 1885. Porté alors sur la liste conservatrice de la Nièvre, il y obtint, sans être élu, 39,970 voix contre 42,869 accordées au dernier élu de la liste radicale, M. Berger.

ESPIC (JEAN-ANDRÉ), député en 1789, né à Aubenas (Ardèche) le 29 mai 1738, mort à Aubenas le 6 avril 1800, exerçait, sous l'ancien régime, la profession d'avocat à Aubenas. Il fut, le 2 avril 1889, élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Il y joua un rôle très effacé : le *Moniteur* le mentionne comme ayant signé le serment du Jeu de Paume, et comme membre de la députation envoyée au roi à l'occasion de l'acceptation de la Constitution de 1791. M. Espic ne fit pas partie d'autres assemblées.

ESPIGAT-SIEURAC (JOSEPH-FORTUNÉ), député de 1839 à 1846, né à Bannières (Tarn) le 5 octobre 1796, mort à Lavaur (Tarn) le 2 mars 1863, était juge à Lavaur, quand les électeurs du 5e collège électoral du Tarn (Lavaur) l'élurent député par 284 voix sur 468 votants et 524 inscrits. Il siégea à droite. Son mandat lui fut renouvelé le 9 juillet 1842, par 273 voix sur 469 votants et 526 inscrits, contre 188 données à M. de Saint-Lieux. Le 1er août 1846, il n'obtint dans le collège électoral de

Lavaur que 260 voix contre 292 données à M. Daguilhon-Lasselve qui fut élu. Cet échec mit fin à sa carrière politique. M. Espigat-Sieurac devait sa place de juge à la Restauration; il resta fidèle à la légitimité, et vota avec la partie de la droite qui professait les opinions de la *Quotidienne*.

ESPINASSE (JEAN-JOSEPH-LOUIS DE L'), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 27 juillet 1742, mort à une date inconnue, était capitaine du génie sous l'ancien régime. Il embrassa les idées de la Révolution, fut nommé administrateur du directoire du district de Toulouse, et fut élu, le 9 septembre 1792, par 243 voix sur 476 votants, 3e suppléant à la Convention nationale pour le département de la Haute-Garonne. Il fut admis à siéger le 10 germinal au III, en remplacement de de Sacy, décédé. Il se fit peu remarquer à la Convention et passa également inaperçu au Conseil des Cinq-Cents, où il fut appelé par son département, le 23 vendémiaire an IV, avec 239 voix (363 votants), et au Corps législatif où il représenta la Haute-Garonne, en vertu du choix du Sénat conservateur, du 4 nivôse an VIII à l'année 1806.

ESPINASSE (JEAN-PIERRE-MARIE DE L'), député de 1837 à 1846, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 8 décembre 1784, mort à Toulouse le 3 novembre 1868, fils du précédent, suivit la carrière militaire, et servit d'abord dans les grades subalternes. En 1830, il était maréchal de logis dans les gardes du corps, ce qui équivalait au rang de chef d'escadrons. Il fit la campagne d'Anvers, et demanda ensuite sa retraite. Nommé, le 3 novembre 1837, comme légitimiste, par 160 voix sur 312 votants et 445 inscrits, député du 3e collège de la Haute-Garonne (Toulouse), il siégea à droite et vota longtemps avec ce côté de la Chambre; mais s'étant rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il fut élu, avec l'appui du ministère, le 2 mars 1839, par 264 voix (380 votants, 507 inscrits). Dès lors il appartint à la majorité, et obtint sa réélection le 9 juillet 1842, par 256 voix (398 votants, 533 inscrits), contre 138 à M. de Barennes; mais il échoua, le 1er août 1846, avec 234 voix contre 262 à M. de Tauriac. Il prit parfois la parole sur le budget de la guerre, et parla en faveur des membres de la Légion d'honneur. Après février, il fut élu (23 avril 1848), représentant de la Haute-Garonne à la Constituante, le 12e et dernier, par 42,970 voix, prit place parmi les conservateurs, fit partie du comité des cultes et vota: *pour* le rétablissement du cautionnement, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, etc. Le même département le renvoya à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4e sur 10, avec 59,226 voix (94,485 votants, 139,605 inscrits). M. de l'Espinasse y opina, comme précédemment, avec les monarchistes de la majorité, approuva l'expédition romaine, les lois restrictives du suffrage universel, de la liberté de la presse et du droit de réunion, etc., mais ne soutint pas la politique particulière du prince-président. Il fut même, le 29 février 1852, candidat indépendant au Corps législatif, et réunit 1,199 voix contre M. de Tauriac, candidat officiel, élu par 19,971 suffrages.

ESPINASSE (ESPRIT-CHARLES-MARIE), sénateur du second Empire et ministre, né à Castelnaudary (Aude) le 2 avril 1815, mort à Magenta (Italie) le 4 juin 1859, entra, en 1833, à l'école militaire de Saint-Cyr, devint lieutenant au 47e de ligne en Algérie, et, quand ce régiment fut rappelé en France, passa dans la légion étrangère. Il fit, comme capitaine, la campagne de l'Aurès, et, blessé grièvement au combat de Médiounez, fut sauvé par le duc d'Aumale, alors que ses soldats l'abandonnaient. Il s'attacha au duc, qui le fit nommer, en 1845, chef de bataillon aux zouaves; il passa, en 1848, au 22e léger, puis au 42e de ligne, et fit avec ce régiment la campagne de Rome. Colonel du 42e de ligne en juillet 1851, il prit, à la répression des troubles qui suivirent à Paris le coup d'Etat du 2 décembre, une part qui rendit son nom célèbre. La veille du coup d'Etat, le 42e de ligne était caserné dans les baraques de l'Esplanade des Invalides, occupées par des troupes qui étaient spécialement destinées à défendre l'Assemblée nationale. « A l'instant où cinq heures sonnaient à la grande horloge du dôme, les troupes qui dormaient dans le camp baraqué des Invalides furent réveillées brusquement. L'ordre fut donné à voix basse dans les chambrées de prendre les armes en silence. Peu après, deux régiments, le sac au dos, se dirigeaient vers le palais de l'Assemblée. C'étaient le 6e et le 42e... M. de Persigny, qui avait apporté de l'Elysée au camp des Invalides l'ordre de prise d'armes, marchait en tête du 42e, à côté du colonel Espinasse. » (Victor Hugo, *Histoire d'un Crime*.) Trois jours auparavant, le colonel Espinasse s'était fait montrer en détail le Palais-Bourbon par un des questeurs, le général Le Flô, qu'il avait connu en Afrique. Les deux régiments se dirigèrent sur l'Assemblée; cinq minutes après avoir quitté les baraques des Invalides, le 42e, suivi à quelque distance du 6e qui avait pris par la rue de Bourgogne, débouchait rue de l'Université. « Le factionnaire, voyant venir la troupe, se mit en arrêt; à l'instant où il allait crier: Qui vive! l'adjudant-major lui saisit le bras, et, en sa qualité d'officier chargé de lever les consignes, lui ordonna de livrer passage au 42e; en même temps il commanda au portier ébahi d'ouvrir. La porte tourna sur ses gonds; les soldats se répandirent dans l'avenue. Persigny entra et dit: C'est fait. L'Assemblée nationale était envahie. Au bruit des pas, le commandant Meunier accourut.

—Commandant, lui cria le colonel Espinasse, je viens relever votre bataillon.

Le commandant porta rapidement la main à ses épaules et arracha ses épaulettes; il tira son épée, la cassa sur son genou, jeta les deux tronçons sur le pavé, et, tout tremblant de désespoir, il cria d'une voix terrible: — Colonel, vous déshonorez le numéro du régiment!

— C'est bon! c'est bon! dit Espinasse.

On laissa ouverte cette porte de la présidence, mais toutes les autres entrées restèrent fermées. On releva tous les postes, on changea toutes les sentinelles, le bataillon de garde fut renvoyé au camp des Invalides, les soldats firent les faisceaux dans l'avenue et dans la cour d'honneur; le 42e, toujours en silence, occupa les portes du dehors, les portes du dedans, la cour, les salles, les galeries, les corridors, les couloirs; tout le monde dormait toujours dans le palais. » Lorsque les représentants parurent dans la salle des séances, un officier du 42e les somma de se disperser. Quelques mois après le coup d'Etat, Espinasse fut promu général de brigade; puis il entra dans la maison militaire

de l'Empereur en qualité d'aide-de-camp. Lorsque la guerre fut déclarée à la Russie (1854), il commanda une brigade de la première division de l'armée d'Orient, fit une exploration malheureuse dans la Dobrutscha, et, atteint lui-même du choléra qui décimait ses soldats, vint rétablir sa santé en France. Au printemps de 1855, il rejoignit l'armée en Crimée et assista au combat de la Tchernaïa, ainsi qu'à l'assaut de Malakoff. Général de division le 29 août 1855, et grand-officier de la Légion d'honneur, M. Espinasse fut appelé, à la suite de l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858), au ministère de l'intérieur, qui prit le nom de ministère de l'intérieur et de la sûreté générale. Il remplaçait M. Billault. Entré en fonctions le 8 février, le nouveau ministre expliqua dans une circulaire les motifs qui faisaient remettre entre les mains d'un militaire des fonctions purement civiles. Il choisit pour secrétaire général un universitaire, M. Léopold Monty, et signala son court passage aux affaires par des mesures de rigueur contre les républicains. Son dernier acte fut une tentative pour contraindre les administrations hospitalières à échanger leurs biens-fonds contre des rentes sur l'Etat. L'opinion publique s'en émut, et l'empereur demanda au général sa démission de ministre. Celui-ci répondit (juin 1858) « qu'il ne comprenait pas qu'on pût confier les rênes à un autre qu'à l'homme que l'on sait capable de les resserrer d'une main vigoureuse. Ecarter cet homme, c'est jeter à l'inquiétude publique un nouvel aliment, c'est la justifier par une sorte de versatilité et de faiblesse ». L'empereur insista, et la démission fut remise. Par décret du 14 juin de la même année, le général, remplacé au ministère par M. Delangle, fut nommé sénateur. Il reçut, en 1859, un commandement dans l'armée d'Italie, et fut tué, le 4 juin, à la bataille de Magenta.

ESPINASSE (Sylvain-Jacques-Justin), sénateur de 1876 à 1879, né à Montredon (Tarn) le 4 septembre 1810, se fit recevoir docteur en médecine et s'établit dans sa ville natale où il acquit une certaine influence politique. Maire de Montredon en 1848, il devint plus tard membre, puis vice-président du conseil général du Tarn, et, aux élections du 30 janvier 1876, fut élu sénateur de ce département par 209 voix sur 396 votants. M. Espinasse, qui avait fait une profession de foi conservatrice et catholique, siégea sur les bancs de la droite du Sénat, et fit partie jusqu'en 1879 de la majorité monarchiste. Il se prononça notamment *pour* le gouvernement du Seize-Mai, *pour* la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877) et *contre* le ministère Dufaure. Il ne fut pas réélu au renouvellement de 1882, n'ayant obtenu que 173 voix sur 395 votants. Chevalier de la Légion d'honneur (1868).

ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET (Henry, comte), membre du Sénat, né à Londres (Angleterre) le 30 mai 1813, passa par les Ecoles militaires de Saint-Cyr (1830) et de l'état-major (1832), fut promu lieutenant en 1835, et fit ses premières armes en Afrique, comme aide-de-camp du général Bedeau. Capitaine le 25 février 1839, il prit part à la campagne qui amena la reddition d'Abd-el-Kader, fut mis à l'ordre du jour de l'armée en 1842, se distingua à la bataille d'Isly (1844) et rentra en France avec le grade de chef d'escadrons. Attaché ensuite au général Oudinot, commandant en chef de l'expédition de Rome, il reçut, après la prise de cette ville, la mission de venir rendre compte des opérations militaires au gouvernement français. Nommé lieutenant-colonel le 11 juillet 1849, et colonel le 15 août 1852, il fit la campagne d'Italie en 1859 comme chef d'état-major général du 4e corps; l'année suivante, il devint général de brigade. M. Espivent de la Villeboisnet passa à Lyon les dix dernières années de l'Empire en qualité de chef de l'état-major général du corps d'armée. En 1870, il fut nommé général de division. Pendant la guerre franco-allemande, il fut envoyé d'abord à Lille, et prit part aux opérations du 5e corps; puis il fut appelé à commander l'état de siège à Marseille, pendant l'insurrection communaliste de cette ville; il s'était retiré à Aubagne avec 4,000 hommes, tandis que les insurgés marseillais occupaient la préfecture; il revint, le 5 avril 1871, avec du renfort, bombarda la ville, reprit la préfecture, et, dans une dépêche qu'il adressa au gouvernement, annonça « son entrée triomphale » dans Marseille. Le général y maintint l'état de siège, fit fusiller Gaston Crémieux, poursuivit et supprima plusieurs journaux démocratiques de la région, comme commandant du 15e corps d'armée, et provoqua par son attitude de vives polémiques. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1842, officier en 1844, commandeur en 1855 et grand officier en 1875, il reçut du gouvernement du 24 mai, en 1873, la grand'croix du même ordre. En 1876, il échangea son commandement contre celui de Nantes, et fut porté, le 30 janvier de la même année, comme candidat monarchiste et catholique, aux élections sénatoriales de la Loire-Inférieure; M. Espivent de la Villeboisnet, élu par 165 voix sur 321 votants, prit place sur les bancs de la droite, se prononça *pour* la dissolution de la Chambre des députés en 1877, et donna tout son concours à la politique de MM. de Broglie et de Fourtou pendant la période du 16 mai. Il combattit le ministère Dufaure, fut réélu sénateur le 5 janvier 1879 par 185 voix sur 320 votants, vota *contre* l'article 7 et les lois sur l'enseignement, *contre* la liberté de réunion, *contre* la loi sur la presse, *contre* la nouvelle formule du serment judiciaire, *contre* la réforme de la magistrature, *contre* le rétablissement du divorce, *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin, *contre* la nouvelle loi militaire, etc. Il obtint encore sa réélection, le 5 janvier 1888, par 647 voix sur 995 votants. Il s'est prononcé en dernier lieu: *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger.) M. Espivent de la Villeboisnet a été admis à la retraite, comme général de division, le 8 juin 1879.

ESQUIROS (Henri-François-Alphonse), représentant à l'Assemblée législative de 1850-51, député de 1869 à 1870, représentant en 1871, sénateur en 1876, né à Paris le 23 mai 1812, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 10 mai 1876, débuta dans les lettres par un volume de poésies, les *Hirondelles*, qui obtint les éloges de Victor Hugo, et par deux romans: le *Magicien* (1837) et *Charlotte Corday* (1840), dont le succès fut assez vif. Les opinions socialistes et démocratiques de M. Esquiros apparaissaient déjà dans sa *Charlotte Corday*; elles furent plus marquées encore dans un commentaire philosophique de la vie de Jésus, qu'il publia sous ce titre: *Evangile du peuple* (1840), et qui valut à son auteur, le 30 janvier 1841, une condamnation à huit mois de prison et 500 fr

d'amende. Incarcéré à Sainte-Pélagie, M. Esquiros écrivit, pendant sa détention, un nouveau volume de vers, les *Chants d'un prisonnier* (1841), bientôt suivi de troit petits ouvrages à tendances socialistes: les *Vierges martyres*, les *Vierges folles*, les *Vierges sages*. *L'Histoire des Montagnards*, que M. Esquiros donna en 1847, affirma sa réputation littéraire; elle le fit connaître en même temps comme un républicain de sentiment, partisan enthousiaste de la Convention nationale, de la Montagne et des Jacobins. L'idée du livre, c'est que la Montagne a eu dans la Révolution le grand rôle et le beau rôle: « Non seulement, dit l'auteur, elle a survécu aux Girondins, mais encore c'est dans son sein, au milieu des éclairs et des tonnerres, que se sont révélés les oracles de l'esprit humain transfiguré. De là sont parties la force et la lumière. » M. Alphonse Esquiros salua avec joie, en février 1848, la proclamation de la République. Il ne fit point partie de la Constituante; mais, après l'arrêt rendu par la haute cour de Versailles contre plusieurs représentants de Saône-et-Loire (affaire du 13 juin), il fut désigné, lors de l'élection partielle qui eut lieu le 10 mars 1850, pour les remplacer, comme un des candidats du parti démocratique socialiste. Elu représentant du peuple à la Législative, le 2e sur 6, par 61,351 voix (105,573 votants, 157,148 inscrits), il prit place à la Montagne, vit son élection invalidée comme celle de ses cinq collègues et fut réélu avec eux, le 28 avril de la même année, par 73,060 voix (120,162 votants, 154,015 inscrits). Il vota constamment avec la fraction la plus avancée de la minorité républicaine, et, quand vint le coup d'Etat, fut envoyé en exil. Il se retira alors en Angleterre, et consigna le résultat de ses observations et de ses études sur ce pays dans une série d'articles dont la *Revue des Deux-Mondes* eut la primeur et qui furent ensuite réunis en volumes sous ce titre: l'*Angleterre et la vie anglaise* (1859-1864). En 1869, M. Esquiros rentra en France et se rejeta dans la lutte: candidat de l'opposition radicale dans la 4e circonscription des Bouches-du-Rhône, il y fut élu, le 7 juin, député au Corps législatif, par 11,243 voix sur 21,334 votants et 31,460 inscrits, contre 9,787 voix au candidat officiel, M. de Rougemont. Il siégea à l'extrême-gauche, vota, en toute circonstance, contre le gouvernement impérial, et se prononça *contre* la déclaration de guerre. Après le 4 septembre 1870, il reçut le titre et les fonctions d'administrateur supérieur du département des Bouches-du-Rhône. Comme tel, il prit des mesures énergiques en vue de la défense nationale, fit appel au patriotisme du commerce pour la formation d'un comptoir d'escompte, et gagna, par son attitude, la confiance de la population. Mais plusieurs de ses arrêtés, notamment celui qui suspendit la *Gazette du Midi*, journal légitimiste, et celui qui prononça la dissolution de la congrégation des jésuites de Marseille, déplurent au gouvernement et furent désavoués par Gambetta, qui licencia en même temps la garde civique de Marseille, où dominaient les partisans de M. Esquiros. M. Esquiros donna alors sa démission, puis il la retira, et refusa, pendant une quinzaine de jours, de céder la place au successeur qui lui avait été donné. Il ne résigna définitivement ses fonctions que le 3 novembre. Lors des élections à l'Assemblée nationale (8 février 1871), il fut élu, le 9e sur 11, représentant des Bouches-du-Rhône, par 46,986 voix (75,803 votants, 140,189 inscrits). Il s'inscrivit à l'extrême-gauche et vota: *contre* la paix, *contre* les prières publiques, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* la loi des maires, etc. Il se prononça *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat au Sénat dans les Bouches-du-Rhône, et fut élu, le 30 janvier 1876, par 86 voix sur 171 votants. Membre du petit groupe de l'extrême-gauche sénatoriale, il signa et vota la proposition d'amnistie plénière déposée par Victor Hugo. Mais, presque aussitôt, une cruelle maladie le tint éloigné des séances, et il succomba à Versailles, le 14 mai. — Outre les ouvrages cités plus haut, on doit à M. Alphonse Esquiros: la *Vie future au point de vue socialiste* (1857); — la *Vie des animaux*; — *la Néerlande et la vie hollandaise*; — *l'Emile du XIXe siècle*; *le Bonhomme jadis* (1875), etc.

ESQUIRON. — *Voy.* PARIEU (DE).

ESSLING (PRINCE D'). — *Voy.* MASSÉNA.

ESTADENS (ANTOINE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né en 1743, mort à une date inconnue, était propriétaire à Baziègès. Administrateur du département de la Haute-Garonne, il fut élu membre de la Convention par ce département, le 7 septembre 1792, le 7e sur 12, par 490 voix (679 votants). Il prit place parmi les modérés de l'Assemblée et se rangea dans le parti des Girondins. Il vota, lors du procès de Louis XVI: « La reclusion et le bannissement à la paix, » et se vit, après la victoire de la Montagne au 31 mai 1793, décrété d'arrestation. Il parvint cependant à éviter le sort de la plupart de ses collègues, et fut rappelé à la Convention le 18 frimaire an III. Le 4 brumaire an IV, il entra, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, dont il fit partie jusqu'en 1798. Il se retira alors dans les environs de Toulon, où il vécut en dehors de la politique.

ESTAGNIOL (NICOLAS-LOUIS, COMTE D'), député en 1789, né à Sedan (Ardennes) le 8 mars 1741, mort à Glaire (Ardennes) en 1820, suivit la carrière des armes, servit au régiment d'Artois, et parvint au grade de capitaine. Il était rentré dans la vie civile, quand éclata la Révolution. Il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux pour le bailliage de Sedan. Le comte d'Estagniol suivit, sans éclat, mais avec fidélité, le parti de la cour. Il accompagna le roi à Paris, le 6 octobre 1789, fit partie de la députation qui alla présenter au roi et à la reine les hommages de l'Assemblée, et aussi de celle qui s'enquit de la santé du monarque le 15 septembre 1791. Il fit néanmoins, après la fuite de Varennes, acte d'obéissance à l'autorité de l'Assemblée, et prêta comme capitaine, et comme colonel de la garde nationale, le serment militaire selon la formule proposée par Emmery: « Je jure d'employer les armes remises entre mes mains à la défense de la patrie, et à maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. » Dans la séance du 24 août 1791, il demanda avec beau-

coup d'insistance et de chaleur une récompense pécuniaire pour Louis Gillet, dit Ferdinand, soldat du régiment d'Artois, qui avait servi sous ses ordres, et, entre autres traits de vertu et d'héroïsme, avait, au risque de ses jours, sauvé la vie et l'honneur à une jeune fille; la motion fut renvoyée au comité des pensions. La carrière politique du comte d'Estagniol prit fin avec l'Assemblée constituante.

ESTANCELIN (Louis), député de 1830 à 1846, né à Eu (Seine-Inférieure) le 31 janvier 1777, mort à Eu le 28 février 1858, était fils d'un lieutenant général des eaux et forêts de la comté-pairie d'Eu. Il fit ses études aux collèges de Juilly et d'Eu, et, s'étant engagé en 1797 dans un régiment de chasseurs à cheval, fit, en qualité de secrétaire du général Championnet, la campagne d'Italie, qui lui valut le grade de sous-lieutenant. Il combattit encore au delà des Alpes en 1799 et fut employé, à son retour en France, dans l'état-major de la première division militaire. En 1802, il échangea cette situation contre le poste d'inspecteur des eaux et forêts, que la Restauration lui enleva. Mais la duchesse douairière d'Orléans, qui venait d'être réintégrée dans la succession du duc de Penthièvre, confia à M. Estancelin l'administration des domaines et forêts du ci-devant comté d'Eu. Tout dévoué dès lors aux intérêts de la famille d'Orléans, il accueillit avec joie l'avènement de Louis-Philippe, et entra à la Chambre des députés, le 22 octobre 1830, comme député du 1er arrondissement de la Somme (Abbeville), en remplacement de M. Boulon-Martel, démissionnaire. M. Estancelin avait été élu par 299 voix (328 votants), contre 18 à M. Dorval et 10 à M. Boulon-Martel. Il siégea dans la majorité conservatrice et prit une part active à toutes les discussions relatives au commerce, à la marine et aux colonies. Il obtint sa réélection jusqu'en 1846 : le 5 juillet 1831, avec 163 voix (171 votants), contre 6 voix à M. Blin de Bourdon; le 21 juin 1834, avec 146 voix (176 votants et 233 inscrits); le 4 novembre 1837, avec 176 voix (258 votants et 291 inscrits); le 3 mars 1839, avec 163 voix (221 votants, 292 inscrits); et le 9 juillet 1842, avec 164 voix (198 votants et 270 inscrits), contre 34 voix à M. Vayson. Durant toute cette période, M. Estancelin appuya de ses votes et de ses discours le gouvernement de juillet : toutefois il se rapprocha en quelques occasions du centre gauche; c'est ainsi qu'il vota, dans la session de 1845, *contre* le paragraphe de l'adresse portant approbation de l'indemnité Pritchard. Ayant échoué au renouvellement du 1er août 1846, avec 109 voix contre 162 à M. Vayson, élu, M. Estancelin quitta la carrière politique. Le 10 mars 1855, il fut admis à la retraite comme intendant-régisseur du domaine d'Eu. On lui doit un certain nombre de travaux d'histoire et d'économie politique : des recherches sur les *Comtes d'Eu*, sur les *Voyages et découvertes des navigateurs normands;* des mémoires sur *le Canal de la Basse-Somme;* sur l'*Importation en France des fils de tissus de lin et de chanvre d'Angleterre;* sur les *Pêches maritimes*; sur l'*Etat actuel de la marine et des colonies françaises*, etc.

ESTANCELIN (Louis-Charles-Alexandre), représentant en 1849, député de 1869 à 1870, né à Eu (Seine-Inférieure) le 16 juillet 1823, fils du précédent, fit ses études au collège Bourbon et fut nommé, tout jeune, chef de bataillon de la garde nationale. Le « jeune Estancelin », comme on l'appelait alors, et comme ses adversaires continuèrent de l'appeler beaucoup plus tard, entra dans la diplomatie en qualité de secrétaire d'ambassade. Il était, ainsi que son père, entièrement dévoué à la famille d'Orléans, et ce fut grâce à lui que la duchesse de Montpensier, au 24 février 1848, parvint à quitter secrètement la France. Conseiller général de la Seine-Inférieure, il fit une vive opposition au gouvernement de la République, et son hostilité à l'égard des institutions démocratiques parut s'accentuer encore dans l'Assemblée législative où l'envoyèrent, le 13 mai 1849, le 12e sur 16, et par 86,685 voix (146,223 votants, 213,301 inscrits), les conservateurs monarchistes de la Seine-Inférieure M. Estancelin fut un des orateurs les plus fougueux de la droite; il s'associa à tous ses votes, jusqu'au 2 décembre 1851, qui le fit rentrer dans la vie privée : il s'était prononcé contre la politique de l'Elysée et contre le coup d'Etat. Le parti orléaniste adopta sa candidature au Corps législatif dans la 3e circonscription de la Seine-Inférieure, lors des élections du 1er juin 1863; il réunit 4,957 voix contre 19,839 à M. Corneille, candidat officiel, élu, et 1,769 à M. Guesdon du Lesmont. Il fut plus heureux, le 24 mai 1869, dans la 4e circonscription, et fut élu, avec 14,486 voix (26,347 votants et 32,199 inscrits), contre le député impérialiste sortant, M. Ledier, qui ne réunit que 11,727 suffrages. M. Estancelin siégea au centre, dans les rangs du tiers-parti, dont il appuya les interpellations et les manifestes. Au lendemain du meurtre de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte, il se montra opposé, en janvier 1870, à la demande en autorisation de poursuites contre M. Henri Rochefort, et soutint à la tribune, en juillet, la pétition des princes d'Orléans, demandant à être autorisés à rentrer en France (rejeté). Il insistait sur l'adhésion de ces princes « au principe de la souveraineté nationale et à toutes ses conséquences ». Au moment des premiers revers de la guerre contre la Prusse, il proposa à la Chambre, le 10 août 1870, de se déclarer en permanence; mais la droite trouva la motion trop révolutionnaire. Le 11 août, lorsque le prince de Joinville demanda à prendre du service en France, il appuya cette demande. Le 4 septembre, il dit : « On va vous proposer de déclarer la vacance du trône : le Corps législatif ne doit pas hésiter à la prononcer. » Nommé commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine-Inférieure, il s'efforça vainement de défendre Rouen contre les Allemands et se retira sur le Havre. Il se présenta sans succès aux élections de 1871 à l'Assemblée nationale. Il fut à plusieurs reprises, dans son pays natal, le candidat des conservateurs; mais il échoua successivement : le 20 février 1876, dans la 1re circonscription de Dieppe, avec 4,933 voix contre 5,553 à M. Lanel; le 14 octobre 1877, comme candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, avec 5,581 voix contre 5,803 à l'élu, M. Lanel, député républicain sortant; enfin, le 15 juin 1879, dans la 2e circonscription de Dieppe, avec 2,856 voix contre 7,901 accordées à l'élu, M. Trouard-Riolle; il s'agissait de remplacer M. Lebourgeois, décédé. On a de lui quelques articles de journaux contre le suffrage universel.

ESTAQUE (Jean-Baptiste), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Castillon (Ariège) le 27 décembre 1758, mort à une date inconnue, exerçait la profession d'avocat avant la Révolution. Procureur-général syndic de l'Ariège, il fut élu, le 24 vendémiaire

an IV, député de ce département au Conseil des Anciens, avec 97 voix sur 186 votants. Il fit partie, comme secrétaire, du bureau de cette Assemblée, accusa de partialité le rapport commencé relativement à Dupoy, membre du Conseil des Cinq-Cents, dénoncé comme parent d'émigré, et demanda même à ce propos l'envoi d'un message au Directoire; il fut nommé, le 8 nivôse an IV, membre de la commission chargée d'examiner les messages relatifs aux émigrés des colonies, et, le 20 pluviôse suivant, membre de la commission chargée d'examiner les élections de la commune de Troyes. Il fit voter une indemnité de frais de voyage pour les anciens députés expulsés du département de la Seine par la loi du 21 floréal an IV, et s'occupa aussi du travail d'estimation des domaines nationaux « pour parvenir à leur vente ». Le 23 germinal an VII, Estaque fut réélu au Conseil des Anciens par le département de l'Ariège. Dans l'accomplissement de ce nouveau mandat, il s'éleva contre l'application à Vadier du bénéfice de l'amnistie. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut, le 4 nivôse an VIII, désigné par le Sénat conservateur, pour faire partie, comme député de l'Ariège, du Corps législatif; il y siégea jusqu'en l'an XII, et disparut de la scène politique.

ESTERNO (Ange-Philippe-Honoré, marquis d'), député de 1820 à 1822, né à Paris le 10 mars 1770, mort à Paris le 18 décembre 1822, remplit sous le premier empire les fonctions de chambellan et de grand écuyer. Le 13 novembre 1820, il fut élu député par le collège de département de l'Aisne, avec 190 voix (359 votants, 410 inscrits). Il vota avec les constitutionnels et mourut avant la fin de la session. Il fut remplacé par M. Lecarlier de Colligis.

ESTIENNE. — *Voy.* Prunières (de).

ESTIGNARD (Alexandre), député de 1876 à 1878, né à Vuillafans (Doubs) le 27 janvier 1833, est le gendre de M. Loiseau, qui fut premier président de la cour de Besançon, et le neveu par alliance de M. Dalloz, à qui appartint le *Moniteur universel*. Ses études de droit terminées, il entra dans la magistrature en 1859, comme substitut du procureur impérial à Baume-les-Dames, et passa successivement en la même qualité à Lons-le-Saulnier, à Gray, à Vesoul. En 1867, il fut nommé avocat-général à Besançon, puis à Limoges en 1870. M. Estignard était conseiller à la cour de Besançon, grand propriétaire foncier et membre du conseil général du Doubs, lorsque les conservateurs de l'arrondissement de Baume-les-Dames firent triompher sa candidature aux élections législatives de 1876. Précédemment, le 7 janvier 1872, M. Estignard avait échoué dans le département du Doubs, comme candidat à l'Assemblée nationale, avec 24,375 voix contre 25,901 voix à l'élu républicain, M. Gaudy. (Il s'agissait de remplacer M. Denfert-Rochereau, qui avait opté pour la Charente-Inférieure). Elu député, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, par 7,308 voix (14,174 votants, 16,789 inscrits), contre 6,697 voix à M. Bourdenet, républicain, il siégea à droite et vota avec la minorité monarchiste pour le gouvernement du Seize-Mai. Réélu, au second tour, le 28 octobre 1877, par 7,620 voix (14,872 votants, 16,948 inscrits), contre 7,104 voix à M. Bernard, il reprit sa place parmi les conservateurs, mais vit son élection annulée par la majorité. Convoqués à nouveau le 3 mars 1878, les électeurs de Baume-les-Dames élurent cette fois le candidat républicain, M. Bernard, par 7,479 voix, et n'en donnèrent que 7,070 à M. Estignard, qui, dans la suite, obtint encore, sans être élu, 6,136 voix dans la même circonscription, aux élections du 21 août 1881, et 27,380 voix sur la liste conservatrice, le 4 octobre 1885, contre 35,409 au dernier élu des républicains, M. Beauquier. La vivacité du caractère de M. Estignard a donné lieu, dans le cours de sa carrière élective, à divers incidents que les journaux ont racontés. Dans une séance du conseil général, en 1873, il souffleta un de ses collègues, qui l'avait interpellé d'une façon désagréable. Deux jours après, il se battait en duel avec lui sur le territoire allemand. Traduit, à raison de ce duel, devant la cour de cassation, il fut acquitté. M. Estignard a publié une *Histoire du Parlement de Franche-Comté* et une *Histoire de la guerre de 1870 à Besançon*.

ESTIN (François-Xavier, dom d'), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 26 septembre 1734, mort à une date inconnue, était prieur de l'abbaye de Marmoutier. Le 27 mars 1789, il fut élu, par le bailliage de Touraine, député du clergé aux Etats-Généraux. Dom d'Estin se fit peu remarquer à la Constituante, où son rôle paraît s'être borné à prêter le serment civique.

ESTIVANT (Claude-Charles), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Mirecourt (Vosges) le 26 avril 1764, mort le 28 février 1839, fut avocat à Mirecourt, puis entra dans la magistrature et devint président du tribunal de cette ville. Conseiller général des Vosges (16 floréal an XI), il servit, comme magistrat, l'Empire et la Restauration. Il fut, en effet, promu, le 23 février 1811, conseiller à la cour impériale de Nancy, et, le 1er mai 1816, président du tribunal civil de Saint-Mihiel. Dans l'intervalle, il avait été envoyé à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Mirecourt, qui l'avait élu représentant, le 13 mai 1815, par 62 voix sur 95 votants.

ESTOURMEL (Louis-Marie, marquis d') député en 1789 et au Corps législatif de l'an XIV à 1815, né à Suzanne (Somme) le 11 mai 1744, mort à Paris le 13 décembre 1823, appartenait à une noble famille de Picardie, possédant des propriétés considérables dans cette province. Il embrassa la carrière des armes et entra fort jeune aux mousquetaires. Il devint successivement officier supérieur de la gendarmerie de la maison du roi, colonel en second aux dragons de Conti, brigadier des armées du roi, et colonel au régiment de Pologne-cavalerie. Le 1er janvier 1784, il fut nommé maréchal-de-camp et vint alors habiter sa province. Membre de l'assemblée des notables en 1787, il présida, l'année suivante, l'assemblée de la noblesse du Cambrésis dont il était grand-bailli, et, le 8 avril 1789, fut élu, par ce bailliage, député de son ordre aux Etats-Généraux. Il adopta les principes de la Révolution, et se prononça pour la réforme des abus; dans la fameuse nuit du 4 août, il renonça pour lui, et pour la province qu'il représentait, aux privilèges héréditaires et à tous les droits féodaux. Mais il atténua quelques jours après le mérite de cette attitude, en défendant ceux dont la jouissance avait été garantie au Cambrésis, lors de sa réunion à la France; le 19 novembre, il justifia les Etats d'Artois contre l'accusation de s'opposer sourdement à l'exécu-

tion des décrets de l'Assemblée. Quelques jours après, il demanda, dans l'intérêt de la conservation des forêts, une prompte réglementation de l'exercice du droit de chasse. Le 13 février 1792, il se prononça contre la perpétuité de la suppression des ordres religieux, et, le 13 avril, il demanda que la religion catholique fût déclarée religion d'Etat. Il admit la liberté des cultes, en maintenant « les constitutions des villes et des provinces jurées par les rois » ; le 14 avril, il demanda que l'administration des biens ecclésiastiques fût surveillée par les provinces. Il intervint dans la discussion du droit de paix et de guerre qu'il considérait comme une prérogative de la couronne. Le 18 mai 1790, il réclama un rappel à l'ordre contre Robespierre, pour insulte au roi; le 19 juin, il demanda pour le monarque la faculté de conserver dans son écu trois fleurs de lis sur champ d'azur. En septembre, il réclama énergiquement en faveur des religieux dont les pensions n'étaient pas payées. Le 13 novembre, il proposa la prohibition de l'entrée des tabacs étrangers en France. A l'époque du duel du duc de Castries avec Charles de Lameth, le bataillon de la section de Bonne-Nouvelle envoya une députation à l'Assemblée pour provoquer un décret d'accusation contre le duc de Castries. La proposition ayant été accueillie par des applaudissements, M. Roy, député d'Angoulême, dit qu'il n'y avait que des scélérats qui pussent applaudir; Barnave et Mirabeau réclamèrent la prison pour cette insulte à l'Assemblée. M. d'Estourmel proposa de réduire cette peine à huit jours d'arrêt; comme on murmurait, il s'écria : « Il est indécent de m'interrompre, je demande que l'Assemblée soit rappelée à l'ordre. » Le 1er mars 1791, il réclama la mise en liberté de MM. d'Hautefeuille, maréchaux-de-camp, arrêtés à Saint-Germain-en-Laye, comme voyageant sans passeports; après de violents débats, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Il combattit le projet de loi sur la résidence du roi, et sur son abdication, s'il sortait du royaume, et se plaignit des désordres occasionnés par la correspondance des sociétés populaires avec les différents corps de l'armée. Après la session de la Constituante, il fut nommé inspecteur-général des armées, puis général de division le 6 février 1792; il servit à l'armée du Nord sous les ordres du général Custine. Accusé par celui-ci d'avoir abandonné Kaiserlautern et le pays des Deux-Ponts au moment où il aurait dû se porter en avant, il fut, sur la demande d'Albite, mis en état d'arrestation le 4 avril 1793. Il réussit à se justifier, et put sortir de prison le 26 mai suivant. Le 8 frimaire de l'an XIII, Napoléon le fit entrer dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Le 2 vendémiaire de l'an XIV, le Sénat conservateur l'élut député de la Somme au Corps législatif. Le 21 septembre 1808, il fut créé chevalier de l'Empire, et, le 4 mai 1811, réélu, par le Sénat conservateur, député de la Somme. Il faisait encore partie de cette Assemblée en 1814, et il adhéra à la déchéance de l'empereur. Il parla, en octobre 1814, en faveur de la restitution aux émigrés des biens non vendus. On a de lui un *Recueil des opinions émises à l'Assemblée constituante et de comptes rendus à mes commettants.*

ESTOURMEL (ALEXANDRE-CÉSAR-LOUIS, COMTE D'), député de 1815 à 1816, en 1822, et de 1830 à 1837, né à Paris le 29 mars 1780, mort à une date inconnue, fils du précédent, s'engagea volontairement sous la première République, fit la seconde campagne d'Italie et fut secrétaire de légation après la paix d'Amiens. En 1805, il rentra sous les drapeaux et combattit en Allemagne, en Espagne et en Portugal. Attaché à l'état-major de Berthier, il fut promu chef d'escadrons et nommé secrétaire d'ambassade au congrès de Prague, en 1813. Le 17 juillet 1810, Napoléon l'avait fait chevalier de l'Empire. Il quitta l'armée lors du retour des Bourbons, et fut élu, le 22 août 1815, par 130 voix sur 193 votants et 298 inscrits, député du Nord, au collége de département. Dans la Chambre « introuvable », il fit partie de la minorité, fut l'un des *neuf* députés qui votèrent contre la loi d'amnistie, et prit la défense de l'armée. L'âge d'éligibilité ayant été reporté à quarante ans, il ne put être réélu en 1816. Le comte d'Estourmel fut rappelé à la Chambre le 28 janvier 1822 : il succéda à M. Gossuin, décédé, comme député du 6e collège du Nord (Cambrai), avec 165 voix sur 310 votants et 348 inscrits, contre 144 voix à M. Cotteau. Il reprit sa place dans l'opposition, aux côtés du général Foy, dont il était l'ami, mais il échoua, le 13 novembre 1822, dans le 5e arrondissement du Nord, à Maubeuge, avec 59 voix contre 158 à l'élu, M. de Préseau d'Aujumont. Redevenu député de Cambrai, le 23 juin 1830, avec 178 voix sur 309 votants et 321 inscrits, contre 129 voix à M. Cotteau, il adhéra avec ardeur à la révolution de 1830, signa, dans les journées de juillet, avec 28 de ses collègues, une proclamation qui encourageait les citoyens à l'insurrection, et contribua de tout son pouvoir à l'avènement de Louis-Philippe. Dès lors, il prêta au gouvernement l'appui constant de ses votes et se déclara en faveur du ministère Casimir Périer et des cabinets qui suivirent. Il vota *pour* la proposition de M. de Tracy tendant à l'abolition de la peine de mort, *pour* l'abaissement du cens électoral à 200 francs, obtint sa réélection, le 5 juillet 1831, à Cambrai, par 190 voix (200 votants, 293 inscrits), et fut chargé, au commencement de 1833, d'une mission diplomatique relative à l'indemnité de 25 millions réclamée par les États-Unis : il fut rappelé après l'insulte faite à M. Barrot, consul de France à Carthagène. Cette double situation de député et de ministre plénipotetiaire inspira au journal la *Tribune*, dont le gérant venait d'être condamné par la Chambre des députés à trois ans de prison et dix mille francs d'amende, d'amères observations : citant notamment le cas de M. d'Estourmel, la *Tribune* fit remarquer qu'il y avait à la Chambre 122 députés-fonctionnaires qui touchaient annuellement en traitements légaux plus de deux millions, et cela pour des fonctions qu'ils ne pouvaient remplir. M. d'Estourmel continua de voter le plus souvent avec la majorité ministérielle, et fut encore réélu, le 21 juin 1834, par 170 voix sur 291 votants et 410 inscrits, contre 121 voix à M. Bureaux de Puzy. Remplacé en 1837 par M. Corne, il quitta la politique. On a de M. d'Estourmel quelques opuscules littéraires, entre autres une comédie : *La Manie des Arts.*

ESTOURMEL (MARIE-REIMBOLD, COMTE D'), député de 1868 à 1870, et de 1885 à 1889, né à Paris le 16 janvier 1841, était propriétaire et conseiller général (1867) dans la Somme, et d'opinions orléanistes, lorsqu'il se présenta, dans la 3e circonscription électorale de son département, pour remplacer au Corps législatif M. Corneau, nommé sénateur. Il fut élu, le 4 janvier 1868, au second tour de scrutin, par

13,012 voix sur 26,014 votants et 31,119 inscrits, contre 12,703 voix à M. Villemant. Cette élection fut invalidée par la majorité. Convoqués à nouveau le 28 juin de la même année, les électeurs renvoyèrent M. d'Estourmel à la Chambre, par 18,123 voix sur 19,396 votants et 31,530 inscrits. Réélu encore au renouvellement général du 24 mai 1869, par 17,881 suffrages (19,956 votants, 31,965 inscrits), il fut un des membres du tiers-parti libéral, signa la demande d'interpellation des 116, et vota *contre* la déclaration de guerre à la Prusse. Ce dernier vote le fit accueillir dans son département par des huées; la foule menaça de brûler l'hôtel où il était descendu, en criant : A bas le renégat! Ce fut à grand'peine que la police put lui faire gagner la gare du chemin de fer, et le faire monter dans un train de marchandises. Après le 4 septembre, il rentra dans la vie privée, et resta étranger à la politique active jusqu'en 1882. A cette époque (12 mars), il fut, sans succès, le candidat des conservateurs à la Chambre des députés, dans la 2e circonscription de Péronne, où il s'agissait de remplacer M. Magniez, nommé sénateur : M. d'Estourmel y obtint 5,861 voix contre 6,640 à l'élu républicain, M. Toulet. Plus heureux lors des élections générales du 4 octobre 1885, il réunit, au premier tour de scrutin, sur la liste monarchiste de la Somme, 65,722 suffrages, et fut élu, au ballottage, le 6e sur 8, par 67,318 voix (135,681 votants, 158,144 inscrits). Il prit place à la droite de la Chambre, et vota avec elle *contre* la politique coloniale, et *contre* les divers ministères républicains de la législature. Il s'est prononcé dans la dernière session : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

ETCHEGOYEN (PHILIPPE-ISIDORE DIBARART, COMTE D'), député de 1835 à 1848, né à Dax (Landes) le 27 mai 1800, était propriétaire dans cette ville et n'avait encore joué aucun rôle politique, lorsqu'il fut élu, le 22 octobre 1835, député du 2e collège des Landes (Dax), avec 160 voix sur 285 votants et 460 inscrits, contre 125 voix à M. Delec. Il remplaçait à la Chambre M. Duséré, démissionnaire. Il fut de la majorité ministérielle et obtint le renouvellement de son mandat : le 4 novembre 1837, avec 181 voix (334 votants, 464 inscrits); le 2 mars 1839, avec 225 voix (336 votants, 471 inscrits); le 9 juillet 1842, avec 242 voix (271 votants, 495 inscrits); et le 1er août 1846, avec 250 voix (440 votants, 529 inscrits), contre 138 voix à M. de Barrau. Le comte d'Etchegoyen soutint, jusqu'en 1848, la politique conservatrice, et se prononça notamment en faveur de l'indemnité Pritchard, et *contre* les diverses propositions de réforme électorale. Une biographie parlementaire le dit « possédé de la monomanie du parlementarisme ». La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

ETCHEGOYEN (VINCENT-CHARLES-HENRY, VICOMTE D'), représentant du peuple en 1850-51, né à Paris le 3 février 1818, « propriétaire à Paris », fut désigné par les comités républicains de Loir-et-Cher comme candidat au siège qu'avait rendu vacant dans la représentation de ce département, la condamnation de M. Cantagrel pour l'affaire du 13 juin. M. d'Etchegoyen fut élu représentant de Loir-et-Cher, le 10 mars 1850, par 30,183 voix sur 54,340 votants et 69,709 inscrits, contre 23,537 voix obtenues par le candidat du gouvernement, M. Crosnier. Il prit place à la Montagne et s'associa, jusqu'au 2 Décembre inclusivement, à tous les votes et à toutes les protestations de la gauche de l'Assemblée. Il vota contre les lois restrictives du suffrage universel, de la liberté de la presse et du droit de réunion, et rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat de 1851.

ETCHEVERRY (THOMAS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Etienne de Baïgorry (Basses-Pyrénées) le 14 mars 1774, mort à une date inconnue, « était fils de Michel Etcheverry, notaire royal et de dame Marie Harispe. » Avocat et juge de paix dans son pays natal, il fut, le 13 mai 1815, élu par l'arrondissement de Mauléon, à l'unanimité de 48 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où son rôle parlementaire fut d'ailleurs sans importance.

ETCHEVERRY (JEAN-AMÉDÉE-VICTOR), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Saint-Etienne de Baïgorry (Basses-Pyrénées) le 1er novembre 1801, mort le 18 septembre 1855, fils du précédent, lui succéda comme notaire. Il fut, en 1830, nommé membre du conseil d'arrondissement de Mauléon. La garde nationale de son canton le mit ensuite à sa tête, et il fut de plus appelé à remplir les fonctions de syndic de la vallée de Baïgorry. Il rendit comme tel, dans les questions de délimitation de frontières entre la France et l'Espagne, des services qui lui valurent sous Louis-Philippe la décoration de la Légion d'honneur (24 juillet 1847). Maire de Saint-Etienne de Baïgorry avant le 24 février, il fut, le 23 avril 1848, élu représentant des Basses-Pyrénées, le 10e sur 11, avec 41,473 voix sur 90,262 votants et 116,890 inscrits. Classé d'abord parmi les républicains du lendemain, il prit bientôt place à droite et donna constamment sa voix à la politique anti-démocratique : « M. Etcheverry, écrivait alors un biographe parlementaire, était, avant février, démocrate républicain. Ses idées se sont un peu modifiées. M. Etcheverry est homme de courage et d'énergie; il s'est fait remarquer dans plusieurs combats contre les braconniers espagnols. » Il fit partie du comité de la marine et vota *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* le rétablissement du cautionnement des journaux, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'institution de deux Chambres, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *pour* le vote de l'ordre du jour « le général Cavaignac a bien mérité de la patrie », *pour* l'impôt sur le sel, *pour* la proposition Rateau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *contre* la proposition d'amnistie générale, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* le crédit de 1.200.000 francs relatifs à l'expédition d'Italie, *contre* l'amnistie des transportés, *contre* la mise en accusation du président et des ministres. Il n'assista pas à la discussion sur l'impôt progressif. M. Etcheverry fut, le 13 mai 1849, réélu par le département des Basses-Pyrénées, représentant à la Législative, le 3e sur 10, avec 39,799 voix sur 71,463 votants et 117,931 inscrits. Il continua de siéger

à droite, fit partie de la réunion de la rue de Poitiers, soutint l'expédition romaine, vota la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel et la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc. Il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

ETCHEVERRY (Jean-Baptiste), député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Saint-Étienne de Baïgorry (Basses-Pyrénées) le 4 novembre 1805, mort à Paris le 4 mars 1874, frère du précédent, était conseiller général des Basses-Pyrénées, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif dans la 3e circonscription des Basses-Pyrénées, par 23,984 voix (26,869 votants, 39,361 inscrits), contre 2,466 voix à M. Chaho. A l'Assemblée, il vota le rétablissement de l'Empire et s'associa à toutes les opinions de la majorité dynastique. Il fut successivement réélu : le 22 juin 1857, par 28,546 voix (28,766 votants, 35,307 inscrits), et le 1er juin 1863, par 26,831 voix (28,042 votants, 35,287 inscrits), contre 1,135 à M. Lambert; il quitta la politique en 1869.

ÉTIENNE (Charles-Guillaume), député de 1820 à 1824 et de 1827 à 1839, pair de France, né à Chamouilley (Haute-Marne) le 5 juin 1777, mort à Paris le 13 mars 1845, vint à Paris en 1796, et fut d'abord employé à la rédaction de différents journaux; mais il abandonna bientôt la presse pour le théâtre, où le poussait sa véritable vocation. Il avait déjà fait représenter avec succès plussieurs pièces sur des scènes inférieures, quand il donna au Théâtre-Français une piquante comédie: *Brueys et Palaprat*. Peu de temps après le succès qu'il y remporta, il se vit appelé comme secrétaire auprès du duc de Bassano, ministre dont le crédit ne lui fut pas inutile. Etienne fut nommé, en 1810, censeur du *Journal de l'Empire*, à la place de Fiévée, puis chargé, en qualité de chef de la division littéraire, de la police des journaux. En 1811, il donna au Théâtre-Français une pièce nouvelle: *les Deux Gendres*, qui fit du bruit et ouvrit à Etienne les portes de l'Académie française à la mort de Laujon. Il reçut avis de sa nomination par un billet qui ne contenait que ce passage des Actes des apôtres: *Et elegerunt Stephanum, virum plenum spiritu*. Dans son discours de réception, prononcé le 7 novembre 1811, il s'attacha à montrer l'union étroite de la comédie et de l'histoire. Mais le succès des *Deux Gendres* se trouva mêlé de quelque amertume. « Un homme, dit la *Biographie nouvelle des Contemporains*, que le scandale qu'il provoqua en cette circonstance n'a pas même tiré de l'obscurité (c'était Lebrun Tossa), dénonça M. Etienne comme plagiaire, en se fondant sur ce que M. Etienne avait emprunté le sujet des *Deux Gendres* à un jésuite qui l'avait tiré d'un vieux fabliau. La rumeur fut grande dans la basse littérature. Les gens qui croient avoir acquis la propriété d'un sujet quand ils l'ont gâté, dénoncèrent comme plagiaire un homme qui avait embelli le fond qu'il avait emprunté. Ils firent imprimer et même jouer *Conaxa* (la pièce du jésuite). Dès lors, leurs traits retournèrent contre eux-mêmes. Le public ayant sous les yeux les pièces du procès, n'hésita pas à se prononcer en faveur de M. Etienne; le larcin dont on l'accusait est de ceux qu'il y a intérêt à encourager...» Etienne, d'ailleurs, ne tarda pas à prouver la réalité et l'originalité de son talent en faisant représenter, toujours au Théâtre-Français : *l'Intrigante*, comédie en cinq actes, qui réussit pleinement dès la première représentation. Elle ne fut pourtant jouée que onze fois. La pièce ayant été représentée au château des Tuileries, l'empereur se trouva choqué de plusieurs vers, particulièrement de ceux-ci :

LE COURTISAN
Monsieur, je sers le prince.
LE MILITAIRE
Et moi, je le défends.
LE NEGOCIANT
Je suis sujet du prince et roi dans ma famille.

Une interdiction fut lancée contre l'*Intrigante*, qui n'en obtint que plus de faveur; chacun voulut la lire, et les exemplaires s'enlevèrent à un prix très élevé. En 1814, le gouvernement de la Restauration rapporta l'interdiction; mais l'auteur ne crut pas devoir profiter de cette mesure bienveillante: il publia les causes de son refus dans une lettre à l'ancien *Journal de l'Empire*, où il s'exprimait ainsi : « Quand ces mots : Défendu sous tel ou tel régime, cesseront d'avoir de l'influence; quand les ouvrages seront jugés indépendamment de toute circonstance politique, peut-être me déciderai-je à remettre l'*Intrigante* sous les yeux du public; mais jusque-là je garderai soigneusement cet ouvrage dans mon portefeuille, parce que je serais au désespoir de donner lieu, par ma faute, à des réflexions désobligeantes pour ceux dont j'ai reçu les bienfaits. La défense d'une comédie n'est pas un malheur pour un auteur; mais l'ingratitude est un malheur pour tout le monde. » Le retour de Napoléon rendit à Etienne les places qu'il avait perdues sous la première Restauration : ce fut le poète qui, le 4 avril 1815, en sa qualité de président de l'Institut, se trouva chargé de féliciter l'Empereur au nom de ce corps; il ne négligea pas de faire connaître dans son discours le vœu de l'opinion en faveur de la liberté de la presse. La seconde Restauration le dépouilla de nouveau de ses titres, et le raya de la liste des membres de l'Institut (1816); il fut même noté par le *Moniteur* pour la proscription, à laquelle, toutefois, il échappa. Etienne rentra alors dans la vie privée, et donna à la *Minerve française* une série de « Lettres sur Paris », qui constitue une piquante histoire des intrigues de cour de 1818 à 1820: ces lettres et le vif succès qu'elles obtinrent déterminèrent, le 13 novembre 1820, les libéraux du collège de département de la Meuse à choisir Etienne pour député: élu par 78 voix, 142 votants et 162 inscrits, il prit place dans l'opposition constitutionnelle, fut réélu le 16 mai 1822, par 84 voix sur 140 votants et 164 inscrits, continua de voter avec le côté gauche, et sortit de la Chambre en 1824 pour y rentrer le 17 novembre 1827, comme représentant du 1er arrondissement de la Meuse (Bar-le-Duc), qui lui donna 125 suffrages sur 154 votants et 227 inscrits. Lors de la discussion du budget, en 1828, M. Etienne signala « comme la principale plaie de la nation, cette fureur de places et d'emplois salariés, source permanente de corruption, qui faisait fermenter dans tous les rangs l'envie, la délation, toutes les passions viles, en ruinant le Trésor ». Il fut l'adversaire du ministère de Polignac, fut membre de la commission et le principal rédacteur de l'adresse des 221, et applaudit à la révolution de 1830: il venait alors d'être réélu député (23 juin) par 127 voix (158 votants, 229 inscrits). Après l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe, il soutint le gouvernement, et obtint successivement sa réélection : le 5 juillet 1831, dans le

2e collège de la Meuse (Commercy), par 133 voix sur 161 votants et 229 inscrits; le 21 juin 1834, par 136 voix sur 163 votants et 230 inscrits, contre 18 à M. Bazoche; le 4 novembre 1837, par 133 voix sur 178 votants et 269 inscrits, et le 2 mars 1839, par 151 voix sur 227 votants, contre 39 à M. Hast et 32 à M. Doublet. Durant cette période, il opina le plus souvent avec les ministres; toutefois, il se rapprocha du centre gauche lors de la chute de Thiers et entra dans la coalition contre le ministère Molé. Une biographie parlementaire de 1839 le félicite ironiquement de « posséder au plus haut degré l'art heureux de parler sans rien dire; aussi, ajoute-t-elle, est-ce lui qui est presque toujours chargé de rédiger les adresses au roi. On doit dire qu'il s'acquitte à merveille de cette mission, et que ses formules, académiquement équivoques, ont souvent défié la pénétration la plus subtile. » M. Etienne fut l'un des vice-présidents de la Chambre. Nommé pair de France le 7 novembre 1839, il termina au Luxembourg sa carrière parlementaire. Il a joué sous la Restauration, comme écrivain de l'opposition, rédacteur de plusieurs journaux et co-propriétaire fondateur du *Constitutionnel*, un rôle important. On a de lui, comme auteur dramatique, un grand nombre de pièces comiques, dont le succès fut presque toujours très vif: *Les plaideurs sans procès*, comédie (1822); *les Dieux à Tivoli, ou l'Ascension de l'Olympe*, « arlequinade impromptu » (1800); la *Vente après décès ou Rembrandt*, vaudeville (1801); le *Nouveau réveil d'Epiménide* comédie (1806); *Cendrillon*, opéra comique (1810); *Joconde*, opéra comique (1814); *Jeannot et Colin*, opéra comique (1814), etc., etc. Etienne est aussi l'auteur d'une *Histoire du Théâtre-Français* (1802, 4 volumes.)

ÉTIENNE (Pierre-Henri-Charles), député de 1839 à 1848, et représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, fils du précédent, né à Paris, le 21 février 1800, mort à Paris le 8 février 1861, entreprit d'abord le commerce de la librairie, qu'il abandonna en août 1830, époque à laquelle, grâce à la réputation de son père et à l'avènement des libéraux, il fut nommé conseiller référendaire à la cour des Comptes. Elu d'abord membre du conseil général de la Meuse, il succéda à son père qui venait d'être élevé à la pairie, comme député du 2e collège de ce département (Commercy), le 7 décembre 1839. M. Henri Etienne fut nommé par 148 voix (242 votants), contre 89 à M. Muel-Doublat. Il siégea au centre gauche, s'occupa surtout des questions de finances et se fit une spécialité de réclamer périodiquement, avec insistance, la régularisation des comptes dans l'administration de la marine. Réélu, le 9 juillet 1842, par 179 voix (214 votants, 312 inscrits), il vota généralement avec la fraction la plus modérée de l'opposition, et se prononça notamment *contre* l'indemnité Pritchard et *pour* la proposition Rémusat relative aux députés-fonctionnaires. Il obtint encore le renouvellement de son mandat, le 1er août 1846, avec 209 voix sur 288 votants et 337 inscrits, contre 55 à M. Lionville. Il siégea jusqu'à la révolution de février dans les rangs du tiers-parti; en 1847, il se mêla à l'agitation réformiste et, dans le banquet de Bar-le-Duc, proposa le toast suivant : « A la moralité des pouvoirs politiques! » Le 23 avril 1848, M. Etienne fut envoyé à l'Assemblée constituante, le 5e sur 8, par le département de la Meuse avec 38,111 suffrages. Vice-président du comité des finances, il fit partie de plusieurs commissions et parut assez souvent à la tribune. Il vota avec la droite: *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* le droit au travail; *contre* la réduction de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, etc. Réélu, le 13 mai 1849, par 40,565 voix sur 59,869 votants et 92,490 inscrits, représentant à la Législative, il siégea dans la majorité conservatrice et lutta contre la gauche sans se prononcer pour la politique personnelle de l'Elysée. Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut un des protestataires à la mairie du Xe arrondissement. Il n'eut point, sous le second Empire, de fonctions politiques, mais il reprit en 1854 son siége de conseiller référendaire à la cour des Comptes, qu'il avait dû abandonner, lorsqu'il était représentant, pour raison d'incompatibilité. Chevalier de la Légion d'honneur (27 avril 1845).

ETIENNE (Eugène), député depuis 1881, né à Oran (Algérie) le 15 décembre 1844, était employé aux Messageries maritimes, lorsqu'il soutint la candidature de Gambetta à Marseille (1869). Ce service lui valut, en 1878, une place d'inspecteur des chemins de fer de l'Etat, et son élection, le 21 août 1881, comme député de la 1re circonscription d'Oran, par 2,242 voix (4,463 votants, 7,240 inscrits), contre 1,842 voix à M. Régis Cély, et 187 à M. Dieuzaide. M. Etienne prit place dans la majorité opportuniste, dont il devint bientôt un des membres les plus actifs, soutint de ses votes la politique de Gambetta et celle de M. Jules Ferry, prêta tout son concours à l'adoption des crédits réclamés pour l'expédition du Tonkin, fut rapporteur des budgets de l'Algérie, des colonies, et de la guerre, et se fit une spécialité des questions intéressant les chemins de fer et les colonies. Il fut secrétaire de la Chambre des députés de 1882 à 1887. Réélu, le 4 octobre 1885, le 1er sur 2, député du département d'Oran, par 10,594 voix (11,895 votants, 18,349 inscrits), il appartint au groupe de l'Union démocratique, avec lequel il vota constamment, donna son suffrage aux cabinets Rouvier et Tirard, et prit plusieurs fois la parole à la tribune de la Chambre; le 13 mars 1886, il présenta, avec M. Letellier, à propos des nouveaux tarifs adoptés par la compagnie de Decazeville, et en réponse à la proposition Camélinat, tendant à la déchéance de la Compagnie, un ordre du jour que le gouvernement accepta, mais qui fut repoussé par 256 voix contre 226. Nommé sous-secrétaire d'Etat aux colonies dans le cabinet Rouvier (7 juin 1887), il quitta ce poste à la chute de ce ministère (3 décembre 1887); mais le cabinet Tirard l'y a rappelé, le 10 mars 1889. Dans la dernière session, M. Etienne a voté *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

EUDE (Pierre-Charles), député en 1789, né à Pont-Audemer (Eure) le 3 mars 1734, mort à une date inconnue, était curé d'Angerville-l'Orcher. Le clergé du bailliage de Caux l'élut,

e 23 mars 1789, député aux Etats-Généraux. Il ne fut pas hostile aux idées nouvelles et prêta le serment civique.

EUDE (Jean-François), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pont-Audemer (Eure) le 25 juin 1759, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 6 septembre 1841, était avocat à Pont-Audemer. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents avec 166 voix sur 321 votants. Il prit une part importante aux travaux de cette Assemblée, parla dans la discussion du code hypothécaire (8 frimaire an IV) et sur les élections du Lot: il proposa d'annuler les élections faites par la minorité et de valider celles faites par la majorité de ce département (24 pluviôse an IV); il réclama l'établissement de commissions maritimes tirées des tribunaux de commerce pour le jugement des prises (27 pluviôse an IV); fit partie de la commission relative au remplacement des juges civils ou criminels, frappés de suspension (10 germinal an IV), et de la commission nommée pour régler la situation des créanciers d'émigrés (18 germinal an IV); s'occupa de la pétition des prêtres reclus à Provins (29 messidor an IV); demanda qu'on abrégeât la durée des formes de procédure proposées dans le projet tendant à organiser la haute Cour nationale (6 thermidor an IV); fit adopter un projet de résolution relevant de la déchéance les militaires suisses ayant droit à la pension (2 vendémiaire an V); fut un des commissaires élus par le Conseil pour examiner la question « présentée par plusieurs acquéreurs de biens provenant d'un condamné, relativement aux contestations qu'ils éprouvent de la part des fermiers » (18 brumaire an V); fit partie de la commission élue pour étudier le projet tendant à attribuer aux commissaires du pouvoir exécutif près les administrations municipales les fonctions du ministère public près des tribunaux de paix et de commerce (29 brumaire an V); siégea dans la commission relative à la fixation des traitements dus « aux citoyens qui ont exercé, par intérim, les fonctions de commissaires du Directoire exécutif » (9 germinal an V); fit déterminer le mode de remplacement des fonctionnaires publics nommés membres du Corps législatif (10 germinal an V), et adopter le projet sur les décharges des percepteurs, receveurs et autres dépositaires, spoliés par force majeure (22 floréal an V); prononça sur les transactions un discours dont l'impression fut ordonnée par le Conseil (26 brumaire an V). Eude fut élu secrétaire du Conseil des Cinq-Cents (1er frimaire an VI). Il réclama et obtint le renvoi au Directoire exécutif du journal le *Défenseur de la vérité et des principes*, qu'il qualifia de « journal incendiaire », parce que cette feuille avait accusé le Conseil des Cinq-Cents d'avoir violé l'égalité et trahi des sentiments réactionnaires, en prescrivant l'insertion au procès-verbal, avec mention honorable, d'une pétition dont l'auteur demandait la création d'un établissement national d'éducation, exclusivement réservé « aux enfants des députés, des ministres, des ambassadeurs et autres grands de l'empire »; il intervint à plusieurs reprises dans les discussions sur les opérations électorales. Dans la séance du 5 prairial, il appuya le projet d'Estaque tendant à accorder une indemnité aux députés dont les élections avaient été annulées par la loi du 22 floréal; le 14, il vota le projet de Rœmers accordant au Directoire le droit de nommer aux places vacantes dans le tribunal de cassation; il appuya, avec Lucien Bonaparte, les conclusions du rapport de Merlin sur la répression des délits de presse (8 fructidor); fit voter l'ordre du jour sur le rapport relatif au projet interprétatif de la loi sur les successions (8 nivôse an VII), et la question préalable sur le projet de Thiessé relatif aux transactions pendant la durée du papier-monnaie (6 pluviôse). Réélu député au Conseil des Cinq-Cents, par le département de l'Eure, le 25 germinal an VII, Eude fit, dans la séance du 28 fructidor suivant, appliquer la loi du 24 messidor sur les otages, aux départements de la Mayenne, de la Sarthe, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, ainsi qu'à quelques cantons de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Calvados et de Maine-et-Loire. Le 9 germinal an VIII, le gouvernement consulaire le récompensa de son adhésion au coup d'Etat de brumaire par le poste de conseiller de préfecture de l'Eure. Le 25 mars 1811, un décret impérial l'éleva aux fonctions de président de chambre à Rouen.

EUVREMER (Jacques), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, remplit des fonctions administratives dans le département de la Manche qui le choisit, le 8 septembre 1791, le 3e sur 13, pour député à l'Assemblée législative, par 371 voix (520 votants). Euvremer siégea obscurément dans la majorité.

EVAIN (Jules-Louis-Auguste, baron), représentant du peuple en 1849, né à Mézières (Ardennes) le 27 décembre 1818, mort à Paris le 24 mai 1876, appartenait à une famille originaire d'Angers et était le neveu du baron Jules Evain, général de division d'artillerie et ministre de la guerre de Belgique en 1832, qui avait obtenu, au moment de se faire naturaliser belge, l'autorisation de transmettre à son neveu son titre de baron. Il se fit recevoir avocat, devint maire de Boutancourt et conseiller général des Ardennes, et fut porté par les conservateurs de son département sur la liste des candidats à l'Assemblée législative; le 13 mai 1849, M. Evain fut élu, le 3e sur 7, par 39,027 voix (64,318 votants, 89,708 inscrits). Il siégea à droite, prit part à tous les votes de la majorité conservatrice de l'Assemblée, et se prononça notamment: *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et *contre* l'abrogation ultérieure de cette loi; *pour* la proposition des questeurs (18 novembre 1851), qui avait pour objet d'accorder au président de l'Assemblée le droit de requérir la force armée. Lors du coup d'Etat de décembre, le baron Evain fut du nombre des représentants qui protestèrent à la mairie du 10e arrondissement contre la dissolution de l'Assemblée. Puis il rentra dans la vie privée. En 1850, il avait épousé Mlle Bourlon d'Hérouville, petite-fille du baron Pavée de Vendeuvre, ancien pair de France.

EVEN (Jean-Joseph-Mathurin-René-Paul), député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1882, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 11 mars 1813, mort à Dinan le 24 octobre 1882, était avocat dans cette ville. Adjoint au maire de Dinan depuis 1860, il se présenta, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition, dans la 2e circonscription des Côtes-du-Nord, et n'obtint que 4,313 voix contre 19,833 données au candidat officiel, M. de Champagny, élu. Le gouvernement de la Défense nationale se souvint de la lutte qu'il avait soutenue contre l'Empire, et le nomma sous-préfet de Dinan (9 septembre 1870); les

républicains des Côtes-du-Nord le portèrent sur leur liste aux élections législatives du 8 février 1871. M. Even échoua cette fois encore, avec 27,254 voix sur 106,809 votants. Il continua ses fonctions de sous-préfet jusqu'au 25 mai 1873, et donna sa démission au gouvernement qui avait succédé à celui de M. Thiers. Aux élections législatives du 20 février 1876, les républicains se comptèrent de nouveau, et, cette fois, triomphèrent sur le nom de M. Even. Il fut élu, dans la 1re circonscription de Dinan, par 6,037 voix sur 11,724 votants et 15,763 inscrits, contre 5,584 voix au candidat bonapartiste, M. de Langle-Beaumanoir. Il siégea au centre gauche et fit partie de la majorité républicaine des 363. Aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, il fut mis en échec avec 5,574 voix par le candidat officiel, M. de Champagny, qui en obtint 6,669. Mais l'élection fut invalidée, et les électeurs de la 1re circonscription de Dinan, convoqués de nouveau le 3 mars 1878, réélurent M. Even par 7,404 voix sur 11,906 votants et 15,812 inscrits, contre 4,482 voix au député sortant, M. de Champagny. M. Even reprit sa place à gauche, soutint le ministère Dufaure et vota les lois scolaires et l'article 7. Son mandat ne lui fut pas renouvelé aux élections générales du 21 août 1881 : il échoua avec 5,482 voix contre 5,715 données à l'abbé Dagorne, élu. Mais la Chambre annula les opérations électorales, et, le 29 janvier 1882, M. Even fut renvoyé au Palais-Bourbon par les électeurs de la 1re circonscription de Dinan avec 6,525 voix sur 12,438 votants et 16,034 inscrits, contre 5,854 données à l'abbé Dagorne. Il n'eut, pour ainsi dire, pas le temps de prendre part aux travaux parlementaires de la législature, car il mourut quelques mois après, à Dinan.

EVEN (Jacques-Michel-Marie), député de 1881 à 1885, né à Vieux-Marché (Côtes-du-Nord) le 29 septembre 1834, fut reçu docteur-médecin en 1858, et exerça à Plouaret. Il accepta, aux élections générales du 21 août 1881, le mandat des électeurs républicains de la 1re circonscription de Lannion, et fut élu député par 4,721 voix sur 9,069 votants, et 13,775 inscrits, contre 4,330 voix au candidat monarchiste, M. de Kergariou. Il soutint de ses votes les ministères opportunistes dans les questions du Tonkin, de l'enseignement, de l'application de l'article 7 aux congrégations non autorisées, et ne se représenta pas aux élections du 4 octobre 1885.

EVERSDYCK (François-Pierre), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Ysendyke (Belgique) en 1735, mort à Paris le 20 décembre 1802, fut greffier-trésorier et receveur à Ysendyke. Député du département de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents (21 germinal an VII), par 74 voix sur 96 votants, il ne se montra pas hostile au coup d'Etat de brumaire, et adhéra en ces termes à la nouvelle constitution :

« Ysendyke, le 5 nivôse an VIII.

« F. P. Eversdyck, député du département de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents, aux membres composant la commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

« Citoyens législateurs,

« Je viens de recevoir dans ma retraite, où une maladie de langueur me retient, la nouvelle constitution présentée aux Français. Si j'ai partagé l'allégresse qu'ont produite les journées mémorables des 18 et 19 brumaire dernier, à plus forte raison j'applaudis et j'accepte de tout mon cœur ce pacte social qui y doit sa naissance. Daignez accepter, citoyens législateurs, mon adhésion à la nouvelle Constitution comme un gage de la pureté de mes vœux pour le bonheur de la France; et, en vous priant d'en faire mention dans votre procès-verbal, agréez l'expression de mon sincère dévouement.

« Salutations respectueuses.

« Fr. P. Eversdyck. »

A la même époque, Eversdyck fut appelé par le Sénat conservateur à représenter au Corps législatif le département de l'Escaut. Il siégea dans cette assemblée jusqu'à sa mort, en 1802. Peu de temps avant sa mort, le 5 frimaire an XI, Eversdyck avait été nommé sous-préfet de l'arrondissement du Sas-de-Gand.

EXELMANS (Henry-Joseph-Isidore, comte), pair des Cent-Jours, pair de France, sénateur du second Empire, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 12 novembre 1775, mort à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) le 10 juillet 1852, entra au service comme volontaire dans le 3e bataillon de la Meuse le 6 septembre 1791, et fit ses premières armes sur le Rhin, sous les ordres d'Oudinot, alors chef de bataillon. Sergent de canonniers en 1792, sous-lieutenant en l'an V, lieutenant en l'an VI, il servit successivement à la suite des 34e et 43e demi-brigades, et fut nommé, le 1er brumaire an VII, aide-de-camp du général Eblé, qu'il accompagna en Italie et dans le royaume de Naples. Exelmans se distingua par sa bravoure au passage de l'Adda, à Castelnuovo, à Gera, à l'affaire de Crémone, où il fit seul dix prisonniers du régiment de Bussi, et tua le lieutenant-colonel de Curtius au milieu de ses soldats. Capitaine provisoire au 16e régiment de dragons le 24 germinal an VII, il eut une part considérable à la prise de Naples, passa, le 3 thermidor an VII, en qualité d'aide-de-camp auprès du général Broussier, obtint la confirmation de son grade de capitaine, et devint aide-de-camp de Murat. Chef d'escadron le 10 vendémiaire an XII, et membre de la Légion d'honneur, il fit avec son général les trois campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, à l'avant-garde de la grande armée. A la suite du combat de Wertingen (16 vendémiaire an XIV), où il eut deux chevaux tués sous lui, il présenta à Napoléon les nombreux drapeaux enlevés à l'ennemi, fut fait officier de la Légion d'honneur, le 27 vendémiaire, et promu, le 6 nivôse, après Austerlitz, colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval. C'est à la tête de ce régiment qu'il combattit en Prusse, et qu'il se trouva aux combats de Posen et de Golymin. Employé en 1807, pendant la campagne de Pologne, sous les ordres du général Marulaz, il fut nommé, le 14 mars de la même année, général de brigade, se trouva à Friedland, passa en Espagne (1808), et, prisonnier de guerre après la capitulation de Baylen, obtint sa mise en liberté et se rendit à la cour du roi Murat, qui lui conféra la charge de grand-maréchal du palais. Toutefois, malgré les offres brillantes du roi de Naples, il revint en France, fut nommé (1811) major à la suite des chasseurs à cheval de la garde impériale, et, après avoir reçu (13 mars 1812) le titre de baron de l'empire, entra aux grenadiers le 9 juillet de la même année. Le 6 septembre, veille de la

bataille de la Moskowa, Exelmans fut promu général de division. Il se fit remarquer par son énergie dans tous les combats livrés pendant la retraite de Russie, fut blessé à Wilna et, à peine rétabli, reçut (1813) l'ordre de rejoindre la grande armée à la tête de la 4e division de cavalerie légère du 2e corps. Grand officier de la Légion d'honneur, il alla en Hollande avec le maréchal Mac-Donald, suivit la retraite du duc de Tarente en Champagne, concourut à la défense de Châlons et de Vitry, qu'il fut contraint d'évacuer dans les premiers jours de février 1814, combattit courageusement à Craonne, contribua à la prise de Reims, et montra les plus brillantes qualités à Néry, à Plancy, à Arcis-sur-Aube. La première Restauration maintint le général Exelmans dans son grade, lui conféra le titre de comte et le nomma chevalier de Saint-Louis. Mais, peu de temps après, une lettre qu'il écrivait au roi Murat ayant été saisie par la police, il lui fut enjoint de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et de se retirer à Bar-sur-Ornain. Il refusa d'obéir. Un ordre d'arrestation fut alors lancé contre lui, et il fut traduit devant un des conseils de guerre de la seizième division militaire comme accusé d'avoir entretenu des correspondances avec l'ennemi (Murat n'était pas encore reconnu roi par les puissances), d'espionnage, d'offenses envers la personne du roi, etc. Le général se constitua prisonnier dans la citadelle de Lille le 14 janvier 1815, et bientôt, un jugement du tribunal militaire, présidé par le général Drouet d'Erlon, prononça, le 23 janvier, son acquittement à l'unanimité. Le 19 mars, à la nouvelle du retour de Napoléon, Exelmans se rendit à Saint-Denis auprès des officiers en demi-solde qu'on y avait assemblés pour former le noyau du corps d'armée du duc de Berri, les rallia à la cause de l'empereur et s'empara de l'artillerie et des caissons qu'il ramena dans Paris à la tête d'un détachement de cuirassiers. Le lendemain, Napoléon le chargea de poursuivre, avec quelques escadrons, les princes français qui gagnaient la frontière du nord par Beauvais : Exelmans se contenta d'ailleurs de hâter leur marche, en menaçant leur arrière-garde. Créé pair de France par décret impérial du 2 juin, il se trouva, comme commandant d'une division de cavalerie, à l'affaire de Fleurus; le 16, il prit part au combat de Ligny, fut entraîné dans la fausse marche de Grouchy, puis, à la suite de la retraite de l'armée sous les murs de Paris, vint prendre position à Versailles avec la cavalerie de l'aile gauche, et battit les Prussiens à Roquencourt (juillet). « Ce fut, dit une biographie, la dernière victoire de la France et le dernier coup de sabre du général. » La capitulation de Paris l'obligea à se retirer sur la Loire; il se rendit à Clermont jusqu'au licenciement. Compris dans la 2e catégorie de l'ordonnance du 24 juillet 1815, il reçut bientôt des Bourbons l'ordre de quitter la France, et se fixa d'abord à Bruxelles, puis à Liége, et dans le grand-duché de Nassau. L'amnistie de 1823 lui permit de rentrer en France, où il vécut éloigné des affaires jusqu'en 1830. Grand-croix de la Légion d'honneur le 21 août, il fut rappelé à la pairie par Louis-Philippe, le 19 novembre 1831. Il soutint le gouvernement à la Chambre haute, et se mêla plusieurs fois aux discussions qui intéressaient l'armée. Lors du procès du *National* que défendait Armand Carrel, il manifesta, au sein même de la Cour des pairs, ses sentiments sur la condamnation du maréchal Ney, en s'écriant : « Je suis de l'avis de M. Carrel; c'est un abominable assassinat! » Après la révolution de février, le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte résolut de s'attacher le général Exelmans : il le fit, le 15 août 1849, grand-chancelier de la Légion d'honneur, et lui conféra, par décret du 10 mars 1851, le bâton de maréchal de France. Cette dignité donnait à Exelmans le droit de séance au Sénat; il y entra donc, le 26 janvier 1852, mais il y siégea peu de temps, et mourut quelques mois après. On lit à son sujet, dans les *Profils critiques et biographiques des sénateurs, conseillers d'État et députés* (1852) : « M. le général Exelmans a été en même temps un bon et un malheureux soldat. Dans sa longue carrière militaire, il n'a reçu qu'une blessure à la cuisse; mais, pris par les Espagnols, il resta deux ans prisonnier de l'Angleterre. A la première Restauration il fut poursuivi pour une lettre adressée au roi de Naples, mais il fut acquitté. A la seconde Restauration, il fut forcé de quitter sa patrie, et n'y rentra qu'en 1823. Des malheurs privés vinrent s'ajouter à ses malheurs politiques : un de ses fils, receveur particulier des finances, mourut d'une mort violente, et la douleur du général fut aussi longue que profonde. Les états de services de M. d'Exelmans sont des plus brillants; sa fidélité à l'empereur malheureux a poétisé sa gloire. »

EXPILLY (Louis-Alexandre), député en 1789, né à Brest (Finistère) le 24 février 1742, exécuté à Brest le 21 juin 1794, fit ses études de théologie, et, devenu prêtre, fut appelé à la cure de Saint-Martin de Morlaix. Lié avec les philosophes, il embrassa bientôt les idées nouvelles et devint suspect à ses confrères. Nommé (mars 1789) député du clergé aux Etats-Généraux par l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, qui constituait alors une circonscription électorale, il siégea, dès le début, à la gauche de l'Assemblée, fut choisi pour secrétaire le 18 janvier 1790, et, le 7 février suivant, entra au comité ecclésiastique, dont il devint un des membres les plus actifs et qu'il présida. « Il fut, dit M. R. Kerviler (*Revue historique de l'Ouest*), le rédacteur principal de la plupart des chapitres de la constitution civile, et ce fut lui qui présenta au mois de juin le rapport du titre III qui fixait le traitement des évêques. » Ce rapport a été reproduit *in extenso* au *Moniteur* du temps. Expilly y déclarait qu'il était temps de « faire cesser ce contraste scandaleux entre l'esprit d'une religion fondée sur l'humilité et le détachement des richesses, et l'opulence orgueilleuse dans laquelle vit une partie de ses ministres à l'ombre du respect qu'inspire leur caractère. » Peu après, il rédigea une *Adresse au peuple breton des villes et des campagnes de la part de leurs députés à l'Assemblée nationale*. L'évêque de Quimper, M. de Saint-Luc, étant mort en 1790, l'assemblée des électeurs du Finistère fut convoquée pour le 1er novembre afin de nommer un évêque constitutionnel. Le nom de l'abbé Expilly sortit de ce scrutin avec 233 voix contre 125 données à M. de la Marche, évêque de Léon. Expilly se vit refuser par le pape la consécration épiscopale; mais il passa outre, et fut sacré dans la chapelle des Oratoriens de la rue Saint-Honoré, à Paris, par Talleyrand, évêque d'Autun, assisté des évêques *in partibus* de Babylone et de Lydda. A l'issue de la cérémonie, Expilly se rendit à l'Assemblée nationale, où il fut accueilli par de vifs applaudissements. Le nouveau prélat fit son entrée à Quimper le 12 mars 1791. Après la session, il fut appelé à faire partie de l'administration départementale du Finistère. Par

tisan des Girondins, il protesta contre les actes de la Montagne, s'associa aux tentatives de soulèvement organisées par les représentants proscrits et fut, ainsi que plusieurs de ses collègues de l'administration du Finistère, décrété d'accusation le 19 juillet 1793, « pour avoir tenté d'avilir la représentation nationale, d'usurper l'autorité du souverain, et comme coupable d'entreprises contre-révolutionnaires. » Expilly fut d'abord dirigé sur Paris, puis transféré à Brest et écroué au château. Le tribunal révolutionnaire de Brest le condamna à mort avec 26 autres accusés. Ils furent exécutés le soir même. Expilly monta le dernier à l'échafaud (21 juin 1794).

EYMAR (Ange-Marie d'), député en 1789, né à Forcalquier (Basses-Alpes) le 8 septembre 1747, mort à Genève (Suisse) le 11 juin 1803, se fit connaître comme un admirateur passionné de Jean-Jacques Rousseau, dans l'intimité duquel il avait vécu pendant sa jeunesse. Elu, le 15 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Forcalquier, il rendit un premier et caractéristique hommage à l'influence de son maître en apportant au sein de son ordre les sentiments les plus conciliants. Il fut un des premiers qui décidèrent de se réunir au tiers, et il prononça, le 3 juin 1789, dans la Chambre de la noblesse, un discours remarquable « par le sentiment de la liberté, le ton de sensibilité, d'élévation et de raison, par l'élégance et la pureté du style ». Sous le titre : *Quelques réflexions sur la nouvelle division du royaume*, il publia, en mars 1790, une brochure destinée à répondre aux objections qui pourraient s'élever contre le nouveau plan de division territoriale; il y disait : « C'est une grande et belle idée que celle qu'a conçue le premier un des plus profonds penseurs du siècle; je veux parler de la nouvelle division du royaume, proposée à l'Assemblée nationale dès le mois de juillet dernier par M. l'abbé Sieyès, et qu'avant cette époque il avait établie dans ses *Vues sur les moyens d'exécution, etc.*, et dans les *Instructions de M. le duc d'Orléans*. Cette idée simple en apparence, et tel est le caractère des conceptions les plus étonnantes du génie, cette idée, dis-je, qui semble avoir dû se présenter si naturellement, n'a pu être le résultat que d'une combinaison qui embrasse le système entier de l'organisation politique. » Lorsque fut voté le décret fixant le « traitement des religieuses », d'Eymar exposa la situation spéciale des dames religieuses anglaises établies à Paris depuis le règne de Louis XIII, sans avoir jamais rien coûté à l'Etat, ni s'être écartées des conditions fixées pour leur établissement; il demanda et obtint le renvoi de la détermination à prendre sur leur convent aux comités ecclésiastique et diplomatique réunis. Dans les premiers jours de décembre 1790, il adressa aux membres de l'Assemblée une motion imprimée proposant de rendre à Jean-Jacques les honneurs dus aux grands hommes, et d'assurer à sa veuve le bénéfice d'une pension nationale. La plus grande partie de la séance du 21 décembre 1790 fut consacrée à cette discussion : Barrère parla le premier, en termes qui soulevèrent les transports enthousiastes de l'Assemblée, des honneurs à rendre à Jean-Jacques, puis il proposa de faire une pension de 600 livres à sa veuve. Un grand nombre de députés s'écrièrent : « Ce n'est pas assez! » D'Eymar prit ensuite la parole et déposa le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, voulant rendre un hommage solennel à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, et lui donner, dans la personne de sa veuve, un témoignage de la reconnaissance que lui doit la nation française, a décrété et décrète ce qui suit : — Art. 1 : Il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : *La nation française libre à Jean-Jacques Rousseau.* Sur le piédestal sera gravée la devise : *Vitam impendere vero.* — Art. 2 : Marie-Thérèse Levasseur, veuve de Jean-Jacques Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'Etat. A cet effet, il lui sera payé annuellement, des fonds du Trésor public, une somme de 1,200 livres. » La salle retentit d'applaudissements unanimes et réitérés. Le projet de décret fut sur-le-champ mis aux voix et adopté *à l'unanimité.*

Le 2 février 1791, d'Eymar protesta avec indignation contre l'inscription de son nom sur une liste imprimée des membres du club dit *monarchique*. Le samedi, 27 août 1791, deux députations, composées l'une de gens de lettres et de citoyens de Paris, l'autre d'habitants de Montmorency, se présentèrent à la barre de l'Assemblée, pour réclamer l'exécution du décret du 21 décembre 1790. La députation de Paris demanda si les honneurs rendus à Jean-Jacques Rousseau seraient moindres que ceux qu'avaient obtenus « MM. Mirabeau et Voltaire », et fit remarquer que Jean-Jacques était « le premier fondateur de la Constitution française ». Le président, M. Victor de Broglie, invita les membres des deux députations aux honneurs de la séance, et déclara que l'Assemblée prendrait leur demande en considération : « L'Assemblée nationale, dit-il, a voulu désormais que les talents, les vertus, le génie fussent les seules marques de distinction entre les citoyens de l'empire. C'était mettre au premier rang celui qui les rassembla toutes, c'était mettre Jean-Jacques à une place où il ne peut avoir de supérieur... » D'Eymar monta ensuite à la tribune, et fit l'historique des difficultés qu'avait rencontrées la mise au concours de la statue de Rousseau. Après avoir insisté sur les titres du philosophe et de l'écrivain aux honneurs du Panthéon, il proposa le projet de décret suivant : « L'Assemblée nationale décrète que Jean-Jacques Rousseau est digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes, et qu'en conséquence ses cendres seront transférées au Panthéon français. Elle charge le directoire du département de Paris de l'exécution de cette partie du présent décret, ordonne, en outre, que le ministre de l'Intérieur fera mettre incessamment à exécution le décret qu'elle rendit le 21 décembre 1790, portant qu'il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social* une statue avec cette inscription : *La nation française libre à Jean-Jacques Rousseau.* » L'Assemblée salua des plus vifs applaudissements le discours et la motion d'Eymar. Aucune objection de principe ne s'éleva à l'encontre : quelques membres formulèrent seulement la préoccupation que leur inspirait ce qu'ils considéraient comme les droits de la famille de Girardin (qui avait, jusqu'au dernier jour, donné une retraite à la vieillesse de Jean-Jacques Rousseau) sur les cendres de ce grand homme. L'Assemblée chargea, sur la proposition de Mathieu de Montmorency, une commission spéciale de lui présenter un rapport conciliant les droits supérieurs de la patrie avec toutes les convenances.

D'Eymar vécut à l'écart pendant la Terreur. Le gouvernement du Directoire le nomma ambassadeur de la République à Turin. Il rendit

dans ce poste de grands services, découvrit l'existence d'un traité secret que le roi de Sardaigne avait passé avec les puissances ennemies de la France, et en arracha l'aveu aux ministres du monarque, qui dut quitter le Piémont et se retirer en Sardaigne. Le 11 ventôse de l'an VIII, d'Eymar fut appelé à la préfecture du département du Léman, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue trois ans après. D'Eymar était associé honoraire de l'Athénée de Lyon, il était aussi membre de la Société des Arts et des Sciences de Grenoble. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages et de publications; nous citerons notamment : les *Amusements de ma solitude*, mélanges de poésies (Paris, 1802), 2 vol. in-12; *Anecdotes sur Viotti*, in-12; *Notice historique sur la vie et les écrits de Dolomieu*, le célèbre naturaliste dont d'Eymar fut l'ami et qu'il accompagna souvent dans ses excursions; *Opinion et motion sur les quatre premiers articles du projet de décret relatif à la vente des biens ecclésiastiques* (1790), in-8; *Opinion sur la question de la suppression des ordres religieux*. On lui doit aussi une traduction de *El Delinquente honorado*.

EYMAR DE WALCHRÉTIEN (Jean-François-Ange), député en 1789, de la famille du précédent, né à Forcalquier (Basses-Alpes) en 1741, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, abbé commendataire de Neuviller (Alsace) et chef de la prévôté, juridiction ecclésiastique du lieu. Le 3 avril 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg, avec 188 voix sur 223 votants. Il se montra défenseur ardent des privilèges du clergé, ne cacha pas ses vives répugnances pour la réunion des trois ordres, et fut des derniers parmi les ecclésiastiques à se rendre à l'Assemblée nationale. Elu, le 14 septembre 1789, secrétaire de l'Assemblée, il fit preuve de partialité dans la rédaction du procès-verbal de la séance où avait été accepté le « dernier plan financier » de Necker; invité à corriger ce procès-verbal, il s'attira de nouveaux reproches pour la façon dont il s'acquitta de cette mission. Il demanda que la religion fût proclamée « religion de l'Etat »; s'éleva contre le décret déclarant les biens-fonds du clergé propriété nationale, et protesta contre la suppression des ordres religieux, en soutenant que « l'Assemblée nationale n'était pas compétente pour abroger l'effet civil des vœux monastiques prononcés sous l'autorité de la loi ». Il réclama, au nom de la Basse-Alsace, la conservation des convents (13 février 1790); vota contre le projet portant suppression des dîmes, et reproduisit, au nom du clergé, l'offre d'un emprunt de 400 millions (4 avril 1790). Le 29 du même mois, il fit, au nom de chaque membre du grand chapitre noble de Strasbourg, offre à la nation, comme don patriotique, de la moitié des revenus d'une année, et il demanda que ce chapitre fût conservé en son état actuel. Le caractère conditionnel de cette offre apparut immédiatement aux yeux de l'Assemblée, et révolta la majorité. Lavie, député d'Alsace, s'écria : « La demande qui accompagne l'offre qu'on vous fait est fondée sur la prétention qu'a le chapitre de Strasbourg, d'être souverain sur ses domaines, et il veut en cela imiter les princes étrangers; mais quand nous en serons là, je vous prouverai clair comme deux et deux font quatre *que vous êtes Français malgré vous*. » A ces mots, l'abbé d'Eymar se précipita dans l'hémicycle avec un certain nombre de ses collègues de la droite, réclamant le rappel à l'ordre de Lavie. Celui-ci s'expliqua avec une fermeté qui imposa au côté droit. Accusé dans la suite, par Salle, de diriger des menées contre-révolutionnaires en Alsace, de concert avec le cardinal de Rohan, l'abbé d'Eymar chercha à se justifier. Mais il renonça bientôt à la lutte, et, le 30 novembre 1790, donna sa démission de membre de l'Assemblée. Il émigra aussitôt et se rendit auprès des princes français.

L'abbé d'Eymar était en 1804 à Offenbourg, avec le duc d'Enghien, au moment où ce prince fut enlevé par la police de Bonaparte: il fut arrêté avec le duc, mais relâché peu après.

EYMARD-DUVERNAY (Joseph-Marie-Michel-Henri-Adolphe), représentant en 1871, et sénateur de 1876 à 1888, né à Grenoble (Isère) le 3 janvier 1816, mort à la Tronche (Isère) le 21 décembre 1888, suivit la carrière du barreau. Conseiller général de l'Isère de 1848 à 1852, il se présenta, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition dans la 1re circonscription de l'Isère; mais il échoua avec 11,848 voix, contre 13,300 au candidat officiel, M. Vendre, élu. Aux élections du 8 février 1871, le département de l'Isère l'envoya à l'Assemblée nationale, le 3e sur 12, avec 62,260 voix sur 92,816 votants et 162,174 inscrits; il rentra également au conseil général de l'Isère en octobre suivant, comme représentant du canton de Monestier-de-Clermont. A l'Assemblée, il siégea à la gauche républicaine et vota *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* les pétitions des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le message du 13 novembre 1872. Il déposa un projet de loi fixant la dissolution de l'Assemblée au mois de février 1873, et s'associa à toutes les manifestations de la gauche républicaine *contre* l'ordre du jour Ernoul, *contre* la démission de M. Thiers, *contre* la circulaire Pascal, *contre* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* la prorogation des pouvoirs du Maréchal, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement La Fayette, *pour* la proposition Casimir Périer, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *pour* la proposition du centre gauche, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal, *pour* les lois constitutionnelles.

Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de l'Isère, par 396 voix sur 657 votants: il combattit le ministère de Fourtou et vota contre la dissolution de la Chambre, après l'acte du 16 mai. Son mandat lui fut renouvelé, le 5 janvier 1879, par 371 voix sur 642 votants. Il déposa en 1880, au cours du débat sur l'enseignement supérieur, après la discussion générale, un contre-projet tendant à introduire la liberté dans le sein même de l'Université, par la création des cours libres et volontaires, et portant, qu'en dehors des établissements de l'Etat, il ne pourrait y avoir que des cours isolés régis par l'article 3 de la loi de 1875, ou des internats, destinés à préparer aux examens qui ont lieu devant les Facultés. Ce contre-projet fut combattu par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, et rejeté. M. Eymard-Duvernay s'abstint sur le projet de loi. En 1881, il déposa également un contre-projet d'une certaine importance, au cours de la discussion sur la réforme de la magistrature; il eut le même sort que le précédent. M. Eymard-Duvernay soutint les ministères républicains qui se succédèrent,

et vota, en juin 1886, l'expulsion des princes. Il ne se représenta pas au renouvellement triennal de 1888.

ÉZEMAR DU CROS (Jean), membre de la Convention, né à la Réole (Gironde) le 17 décembre 1741, mort à Meilhan (Lot-et-Garonne) à une date inconnue, ancien garde du corps, fut élu, le 12 novembre 1792, député suppléant à la Convention par le département de la Gironde, avec 86 voix sur 161 votants. La démission de Duplantier fit siéger Ezemar comme titulaire dans l'Assemblée à partir du 9 septembre 1793; mais il n'y eut qu'un rôle insignifiant et le *Moniteur* est muet sur son compte. — Jean Ezemar était le second de quatre frères, nés tous les quatre à la Réole; c'est pour se distinguer des trois autres qu'il ajouta à son nom celui de du Cros, propriété qu'il possédait dans les environs de Meilhan.

ÉZINGEARD (Etienne), député en 1791, né à Saint-Jean-en-Royans (Drôme) en 1740, mort à une date inconnue, fut notaire, puis juge de paix du canton de Saint-Jean-en-Royans. Député de la Drôme à l'Assemblée législative, le 3e sur 7, le 31 août 1791, avec 200 voix (360 inscrits), il siégea dans la majorité, avec laquelle il vota, sans paraître à la tribune.

F

FABRE (Gabriel-Jacques-François-Maurice), député en 1791, né à Peyriac (Aude) le 15 octobre 1744, mort à Carcassonne (Aude) le 11 janvier 1810, avocat avant la Révolution, fut élu, le 31 août 1791, député de l'Aude à l'Assemblée législative, le 2e sur 8, par 166 voix (312 votants). Il s'y fit peu remarquer. Après la session, Fabre remplit dans l'Aude les fonctions de président du tribunal criminel.

FABRE (Joseph-Marie), député en 1791, né à Guer (Morbihan) le 20 avril 1745, mort à une date inconnue, était avocat à Guer avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, en 1790, juge du tribunal de Ploërmel, et devint administrateur du Morbihan, et président du tribunal. Le 31 août 1791, le département du Morbihan l'élut député à l'Assemblée législative, le 3e sur 8, par 247 voix sur 403 votants. Il vota silencieusement avec la majorité, reprit ses fonctions judiciaires après la session, fut arrêté comme suspect de fédéralisme pendant la Terreur, fut élu, le 28 germinal an VII, président du tribunal criminel du Morbihan, et fut nommé, par le gouvernement consulaire, le 22 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes, titre qu'il échangea, le 14 février 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale de Rennes, lors de la réorganisation de la magistrature. Il fut admis à la retraite par le gouvernement de la Restauration, en janvier 1816.

FABRE (Claude-Dominique-Cosme), membre de la Convention, né à Montpellier (Hérault) le 11 août 1762, mort à Collioure (Espagne) le 20 décembre 1793, fils de Claude Fabre et de Françoise Monsteton, avocat à Montpellier avant la Révolution, était président de l'administration du district de cette ville, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention, par le département de l'Hérault, le 8e sur 9, avec 240 voix sur 472 votants. Il se rangea dans le parti avancé, mais s'occupa principalement des questions d'approvisionnement et de subsistances. Il fit décréter l'approvisionnement des départements du Gard et de l'Hérault (18 octobre 1792); fit voter l'envoi de commissaires dans les départements de Seine-et-Oise, de l'Aisne et de la Somme, pour assurer la libre circulation des subsistances (30 octobre 1792); présenta un rapport, suivi d'un projet de loi, sur l'organisation des subsistances de la République (3 novembre). Au 3e appel nominal, lors du jugement de Louis XVI, il répondit : « D'après le Code pénal, je vote la mort. » Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, il se heurta à des difficultés provenant de la mauvaise organisation et des mésintelligences dans le commandement. Quand le ci-devant régiment de Vermandois se rendit au cri de « Vive le roi! », dans une action où 500 hommes périrent, le sang-froid de Fabre assura la retraite, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée par les représentants en mission, ses collègues, à la Convention nationale, en date du 4 octobre 1793; il contribua puissamment au succès qui se traduisit par l'envoi à la Convention de six étendards et d'un drapeau, enlevés à l'ennemi, et par la prise de quarante bouches à feu. Un jour de combat, il ne revint pas au camp. Le représentant du peuple Boisset, écrivant de Montpellier à la Convention (2 nivôse an II), et annonçant la chute de Port-Vendres, de Banyuls et de Collioure, insinuait qu'il y avait peut-être de « grands coupables » et ajoutait : « Fabre a disparu. » Ce même jour, 2 nivôse, le Comité de salut public décida de ne pas laisser trop longtemps les représentants en une même mission, de les faire voyager, surtout « de tirer le représentant du peuple de son propre pays »; la Convention rendit un décret envoyant Fabre et Gaston à l'armée des Alpes. Les précautions du Comité de Salut public n'étaient pas plus motivées dans la circonstance que les soupçons de Boisset n'étaient justifiés. Fabre était tombé en combattant, accablé par le nombre et mortellement frappé. On retrouva son corps près d'une batterie qu'il avait défendue jusqu'à la dernière extrémité.

Fabre (de l'Hérault) fut le premier représentant du peuple qui mourut au champ d'honneur. Robespierre proposa et fit voter dans la séance du 22 nivôse le décret suivant : « La Convention nationale décerne les honneurs du Panthéon à Fabre, représentant fidèle à la cause du peuple, et mort en combattant pour la patrie.

« Le rapport du Comité de Salut public et le présent décret seront envoyés à toutes les armées et particulièrement à l'armée des Pyrénées-Orientales. »

Le 18 germinal an II, la Convention décréta le renvoi au comité de l'instruction publique des propositions faites sur l'exécution des honneurs à rendre aux représentants Fabre, Gasparin, Baille et Beauvais, pour en faire le rap-

port dans les huit jours. Le 1er nivôse an V, le Conseil des Anciens approuva la résolution assignant une pension à la veuve du représentant Fabre, mort en combattant les Espagnols.

FABRE (JOSEPH), membre de la Convention, né au hameau de Saorla, près Vinça (Pyrénées-Orientales), le 13 janvier 1741, mort à Vinça le 29 janvier 1819, était maire de cette commune où il exerçait la profession de médecin. Il réussit, par sa prudente intervention, à empêcher, en 1790, des troubles fomentés par la société des *Amis de la paix*, principalement composée de membres du clergé et de la noblesse, et fut nommé juge de paix de Vinça. Le 3 septembre 1792, il fut élu, le 2e sur 5, par 93 voix (158 votants), membre de la Convention pour le département des Pyrénées-Orientales. Il s'y fit peu remarquer. Absent pour cause de maladie au moment du vote sur le jugement de Louis XVI, il siégea obscurément à la Montagne. Les tables du *Moniteur* ne mentionnent pas son nom.

FABRE (JEAN-PIERRE, COMTE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat et du Sénat conservateur, pair des Cent-Jours, pair de France, né à Carcassonne (Aude) le 8 décembre 1755, mort à Paris le 6 juillet 1832, était avocat au parlement de Toulouse sous l'ancien régime. Il fut, en 1783, député aux Etats de la province de Languedoc. Partisan modéré des idées de la Révolution, il reçut, en 1790, une commission du roi pour organiser le département de l'Aude. Il remplit ensuite les fonctions de procureur-général syndic du département, puis celles de commissaire royal près le tribunal criminel de Carcassonne. En 1792, il démontra la possibilité du dessèchement de l'étang de Marseillette, dont les Etats du Languedoc avaient conçu le projet, prétendu impraticable, et qui fut mis à exécution quelques années après, par les soins de Mme Lawelès. Proscrit sous la Terreur, il fut, le 24 vendémiaire an IV, élu député de l'Aude au Conseil des Cinq-Cents, par 119 voix sur 218 votants. Fabre prit une part active aux travaux de cette assemblée et y acquit de l'autorité dans les matières financières. Il fit échouer le projet de mise en ferme des postes qu'avait conçu le Directoire, détermina les remises à faire aux receveurs de l'emprunt forcé, demanda qu'aucun établissement public ne pût être déplacé sans une loi spéciale, fit voter, pour des raisons d'économie budgétaire, l'ajournement indéfini du projet de Lamarque sur l'institution de chaires de langues étrangères, et prendre une résolution assurant le bon entretien des instruments et machines du Conservatoire national des Arts-et-Métiers.

Elu secrétaire du Conseil des Cinq-Cents, le 1er brumaire an V, il proposa l'augmentation au triple du port des journaux, et une régie intérimaire pour la perception du droit de passe; fit déterminer le règlement des indemnités dues aux jurés du tribunal de cassation; insista sur la proposition tendant à assujettir les électeurs au serment; demanda l'ajournement du projet relatif à la continuation de la vente des biens nationaux en Belgique; combattit et fit rejeter la proposition d'exemption du droit de patente en faveur des artistes, et provoqua, dans l'intérêt des hospices, l'établissement de l'impôt sur les billets de spectacles, connu depuis sous le nom du *droit des pauvres*. Il appuya le rétablissement des rentes foncières non féodales, et, adjoint à la commission des finances le 25 thermidor an V, proposa de couvrir le déficit qui était alors de 125 millions sur les dépenses ordinaires de l'année, par le rétablissement de la loterie et de l'impôt sur le sel; à son projet était joint un état détaillé, par ministère, des dépenses ordinaires de l'Etat, avec mention des lois qui les avaient ordonnées. Les dépenses de la France s'élevaient alors, d'après le calcul officiel de Fabre, au chiffre de 502,790,510 francs. Fabre présenta le rapport sur le budget des dépenses de l'an VI, sur les résultats de la perception du droit frappant les billets de spectacles, et de l'enregistrement, fit déterminer le mode d'imposition des bâtiments nationaux, et le droit d'enregistrement à percevoir sur les ventes, présenta deux projets pour « remédier aux abus qui diminuaient le produit de la loterie nationale », et fit voter une loi répressive de la soustraction ou falsification des billets de la loterie. Sur sa proposition, l'estimation de 1790 fut déterminée comme base officielle de la mise à prix des biens nationaux. Il présenta le rapport sur le projet établissant des « octrois de bienfaisance », et la division à établir entre les dépenses communales et les dépenses départementales; il fit un autre rapport important sur l'organisation des ponts et chaussées, élabora le projet pour la clôture et le remboursement de « l'emprunt contre l'Angleterre », combattit le projet relatif aux bons des émigrés et des déportés, discuta les bases proposées pour l'organisation des hospices civils, et appuya la validation des élections du département de Seine-et-Oise.

Fabre fut réélu député au Conseil des Cinq-Cents, le 28 germinal an VII, par le département de l'Aude. Il s'opposa à la proposition du Directoire qui voulait pratiquer une coupe extraordinaire dans les forêts de l'Etat, et s'éleva vivement contre les effets de l'emprunt forcé et de la loi sur les otages : « Voilà, dit-il en terminant, de quoi dessiller les yeux des Quinze-Vingts. » Son discours excita des murmures violents et quelques députés réclamèrent son envoi à l'Abbaye. Le caractère de son opposition au Directoire le désignait pour faire partie du personnel dont Bonaparte s'entoura après le 18 brumaire. Au lendemain du coup d'Etat, il partit pour les départements du Midi avec une mission où il « seconda les vues du gouvernement », et, le 1er nivôse an VIII, il fut nommé membre du Tribunat; il s'y occupa presque exclusivement des questions budgétaires et devint, l'année suivante, président de cette Assemblée. On rapporte dans plusieurs biographies et dans un certain nombre de mémoires particuliers, que Napoléon, qui redoutait la compétence financière de Fabre, lui donna ce poste pour l'empêcher de parler et de critiquer son administration. Le 1er ventôse de l'an X, Fabre publia sous le titre *Recherches sur l'impôt du tabac et moyens de l'améliorer*, un travail où il émit l'idée de « recourir à une administration spéciale qui embrasserait la régie de toutes les taxes indirectes ». Il convertit cette idée en un projet qu'il présenta au Tribunat, et qui fut adopté par le gouvernement en l'an XI. Membre de la Légion d'honneur, du 4 frimaire an XII, il proposa, pour le budget de 1804, l'établissement d'un impôt sur les boissons et la création de la régie des droits réunis.

Lors de la proclamation de l'empire, le 18 mai 1804, Fabre vint saluer Napoléon à la tête du Tribunat. « Sire, lui dit-il, ce nouveau titre n'ajoute rien à votre gloire, il est indépendant de la majesté du trône; vous ne le devez ni à

la force des circonstances, ni aux hasards de la naissance... » Admis, le même jour, auprès de l'impératrice, il lui dit : « Les femmes reprennent enfin le rang dont une grossière et funeste démagogie les avait éloignées, nous ne séparons plus l'époux de l'épouse. » Il fut élevé, le 25 prairial an XII, au grade de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. En brumaire suivant, il se rendit en Allemagne à la tête d'une députation du Tribunat, pour féliciter l'empereur sur ses victoires, mais il ne put joindre Napoléon. La députation, néanmoins, ne perdit pas tout à fait son temps. Elle reçut à Lintz 170 drapeaux pris sur l'ennemi et les rapporta à Paris.

Un décret du 2 germinal an XIII ayant nommé « Madame Mère » protectrice des sœurs de la Charité et des sœurs hospitalières, M. Fabre fut chargé, le 11 du même mois, de la complimenter à la tête de son corps. Il fut accusé à cette occasion d'avoir tenu ce propos singulier : « La conception que vous avez eue en portant dans votre sein le grand Napoléon n'a été assurément qu'une inspiration divine. » Il s'est disculpé dans une notice qu'il a publiée sur sa vie en 1816, en reproduisant le texte de son discours tel qu'il fut inséré dans le *Journal de l'Empire* du 2 germinal an XIII.

Le 14 août 1807, Fabre fut nommé membre du Sénat conservateur, après avoir été présenté deux fois par son département pour un siège à la Haute-Assemblée, et, le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'empire. En 1810, ses collègues l'élurent membre du grand conseil d'administration du Sénat, et un décret impérial, du 25 mars de la même année, lui conféra le titre et les fonctions de procureur général près le conseil du sceau des titres. Toutefois la fidélité du comte Fabre au gouvernement de l'Empereur ne résista pas à l'épreuve des désastres.

Il fut, le 1er avril 1814, au nombre des 63 sénateurs qui votèrent la création du gouvernement provisoire. Il indiqua, dans une motion d'ordre, les principales bases constitutionnelles qui furent adoptées par la déclaration de Saint-Ouen. Nommé l'un des commissaires chargés de faire le rapport sur le projet de constitution présenté par le gouvernement provisoire, il proposa le principe de la disposition tendant à abolir la confiscation. Le comte Fabre fut compris au nombre des sénateurs créés pairs par l'ordonnance royale du 3 juin 1814. Il vota dans la nouvelle Chambre des pairs contre la loi relative à la restriction de la liberté de la presse.

Après le retour de l'île d'Elbe, il fut appelé par Napoléon à la Chambre des pairs formée par le décret du 2 juin 1815. Le lendemain, il proposa l'adresse d'usage. On était alors avant Waterloo; mais, le 1er juillet, après Waterloo, il s'opposa à l'adoption de l'adresse par laquelle Napoléon II était proclamé empereur, soutenant qu'elle était contraire aux intérêts de la patrie.

« Après Waterloo, M. Fabre, dit la *Biographie nouvelle des contemporains*, s'était engagé envers M. le baron de La Rochefoucauld, qui montrait le plus grand zèle pour la cause royale, à faire au sein de la Chambre des pairs une motion d'ordre, suivie d'un projet d'adresse tendant à envoyer au roi une députation pour le supplier de rentrer dans Paris avant les troupes étrangères. M. Fabre s'était assuré du concours de plusieurs pairs, qui devaient appuyer sa proposition, notamment de celui de M. le duc de Cambacérès, président de la Chambre, qui écrivit au duc d'Otrante, en l'invitant à accorder les passeports nécessaires à M. le baron de La Rochefoucauld pour se rendre auprès du roi. Les passeports n'ayant point été accordés, le message n'eut pas lieu. Ces faits sont consignés dans deux lettres écrites par M. le baron de La Rochefoucauld, pair de France, le 8 mars 1819, l'une à M. Fabre de l'Aude, l'autre au ministre de l'intérieur. »

Après le retour de Louis XVIII, le comte Fabre fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, déclarant démissionnaires et déchus de leur dignité tous les pairs qui avaient siégé dans la Chambre formée par Napoléon. Mais sa disgrâce ne fut pas longue. Il fut rétabli dans la pairie par ordonnance royale du 21 novembre 1819. Dès le 9 janvier 1818, il avait été autorisé à fonder, en faveur de son fils, un majorat au titre de vicomte, dont les lettres patentes lui furent expédiées le 29 mai suivant. Il parla dans la séance du 23 mars 1822 sur le projet de résolution relatif à la compétence et au mode de procéder de la Chambre des pairs en matière correctionnelle et criminelle, et la Chambre des pairs ordonna l'impression de son discours. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, survenue lors de l'épidémie de choléra en 1832. Le comte Fabre a laissé un certain nombre d'écrits parmi lesquels nous citerons : 1° *Lettre à mon fils sur ma conduite politique en 1816*; 2° une traduction d'un ouvrage italien intitulé *Réflexions politiques et morales*, avec des notes du traducteur en italien et en français, 1 vol. in-12, Paris 1817, etc.

FABRE (Alexandre), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Uzès (Gard) en 1750, mort à une date inconnue, était notaire à Remoulins. Le 13 mai 1815, l'arrondissement d'Uzès, par 54 voix sur 60 votants, le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il siégea silencieusement.

FABRE (Gabriel-Jean, baron), député de 1819 à 1824, né à Vannes (Morbihan) le 20 février 1774, mort à Laval (Mayenne) le 12 mai 1858, fils de Fabre Joseph-Marie (*Voy. plus haut*), suivit la carrière militaire et fit la plupart des campagnes de la République et de l'Empire. En 1792, il commanda, sur le vaisseau *le Vengeur*, un détachement du 39e régiment; il en commanda un autre en 1793 sur la frégate *l'Aréthuse*. Il fut au siège de Toulon, et reçut une blessure grave à l'assaut du château de Scochéria, en l'an IV. Peu après, il se distingua en défendant les bords de l'Adige et les hauteurs de la Couronna, fut promu chef de bataillon en récompense d'un brillant fait d'armes dans le Tyrol, et, de retour à Paris, fut employé (an VII) à l'état-major général. Chef d'état-major à Nantes en l'an XI, commandant du département de Varsovie en 1807, il combattit encore en Espagne (1808), en Prusse (1812), et revint en France, où il fut placé, de 1813 à 1815, à la tête du département du Nord, comme commandant militaire. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII et baron de l'Empire du 9 mars 1810, Fabre était général de brigade à l'époque de la Restauration. Elu, le 11 septembre 1819, par 265 voix sur 526 votants et 733 inscrits, député du Morbihan, au grand collège, il prit place au côté gauche, et combattit l'amendement de M. Boin à la nouvelle loi électorale, soutenant que la nomination des 172 députés par les collèges de département détruirait l'égalité et donnerait trop d'influence à l'aristocratie. Le baron Fabre siégea jusqu'en 1824 dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. Le gouvernement royal

ne lui tint pas rigueur, car il fut promu lieutenant général le 1er novembre 1826. A son tour, la monarchie de Louis-Philippe le fit (9 janvier 1833) grand officier de la Légion d'honneur. Le général Fabre fut mis à la retraite d'office par décret du 30 mai 1848.

FABRE (Antoine-Louis-Auguste), député au Corps législatif de 1864 à 1869, né à Compeyre (Aveyron) le 13 avril 1820, pareut éloigné de Mgr Affre, archevêque de Paris, appartint à la magistrature. Il était conseiller à la cour impériale de Nimes quand il fut élu, avec l'appui officiel, député au Corps législatif, dans la 3e circonscription du Gard, le 21 août 1864, en remplacement de M. de Robiac, décédé, avec 12,845 voix sur 20,994 votants et 33,360 inscrits, contre 8,093 voix données à M. de Larcy, candidat de l'opposition. M. Fabre avait réclamé l'appui de l'évêque de Nimes, qui patronna M. de Larcy. L'administration soutint alors ouvertement M. Fabre, et l'on vit les ouvriers des mines de la Grand-Combe et de Bességes amenés au scrutin, par brigades, sous les yeux de leurs directeurs. L'opposition essaya vainement de faire invalider cette élection. M. Fabre siégea obscurément dans les rangs de la majorité dynastique, et ne termina pas la législature. Nommé procureur général en 1868, il se démit de son mandat de député, et fut remplacé par M. Dumas.

FABRE (Amant-Joseph), député de 1881 à 1885, né à Rodez (Aveyron) le 10 décembre 1842, prit sa licence ès lettres à la faculté de Toulouse, et entra dans l'enseignement. Successivement professeur de 3e et de philosophie aux collèges de Millau, de Figeac, d'Auxerre et de Toulon, il fut reçu, en 1867, agrégé de philosophie et fut nommé professeur au lycée de Caen (1868). Ses démêlés avec un inspecteur général (1871), puis les opinions républicaines qu'il manifesta le firent suspendre une première fois de ses fonctions, et mettre en non-activité par le gouvernement du 24 mai. Réintégré dans l'Université en octobre 1875, il fut chargé, comme professeur suppléant, du cours de philosophie au lycée Louis-le-Grand, et devint (1876) titulaire de cette chaire au lycée Saint-Louis. En même temps, il continuait de s'occuper de politique, et, lors des élections législatives du 14 octobre 1877, il fut, dans la 2e circonscription de Rodez, le candidat des républicains : il obtint alors 2,452 voix contre 9,493 à M. Roques, député sortant, conservateur, réélu. Il entra à la Chambre des députés le 21 août 1881 : la 1re circonscription de Rodez lui donna 6,072 voix sur 11,472 votants et 14,832 inscrits, contre 5,344 voix à M. Azémar, député sortant, bonapartiste. Il se fit inscrire aux groupes parlementaires de l'union républicaine et de la gauche radicale, et parut plusieurs fois, dans la législature, à la tribune de la Chambre; c'est ainsi qu'il se mêla activement aux débats sur la loi électorale, sur la revision de la Constitution, sur les mesures proposées contre les membres des familles ayant régné sur la France. Dans cette discussion, il déposa, le 26 janvier 1883, une proposition de conciliation, qui laissait au gouvernement la faculté d'expulsion, en privant les princes de leurs droits politiques et de l'activité de leurs grades militaires. Le gouvernement accepta le projet, et M. Fabre remplaça le rapporteur démissionnaire, M. Marcou. Mais le 28, on annonça la démission du cabinet Duclerc; malgré cela, la discussion eut lieu, et le projet Fabre fut adopté par 355 voix contre 142. M. Fabre prit part également aux diverses discussions touchant l'instruction publique. C'est à son initiative que fut due la proposition d'instituer en l'honneur de Jeanne d'Arc une fête commémorative nationale (1884). En politique, M. J. Fabre vota le plus souvent avec les opportunistes et soutint le ministère Gambetta. Aux élections sénatoriales du 25 janvier 1885, il se présenta comme candidat dans le département de l'Aveyron, mais il échoua avec 272 voix sur 842 votants; la liste conservatrice l'emporta. Lors du renouvellement général de la Chambre des députés, en octobre 1885, sa candidature d'abord mise en avant fut, peu de temps après, retirée par lui-même. M. Joseph Fabre, outre un certain nombre d'ouvrages d'enseignement, parmi lesquels une *Histoire de la philosophie* (1881), qui fournit matière à de vives polémiques dans la presse conservatrice, a publié une biographie de *Washington, libérateur de l'Amérique* (1882), et une série d'études apologétiques consacrées à Jeanne d'Arc : *Jeanne d'Arc libératrice de la France* (1883); *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc* (1884), etc.

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire), membre de la Convention, né à Carcassonne (Aude) le 28 juillet 1750, exécuté à Paris le 5 avril 1794, était fils de « M. François Fabre, marchand drapier, et de demoiselle Anne-Catherine-Jeanne-Marie Fons ». Il passa son enfance à Limoux, s'affilia, dans sa jeunesse, à la congrégation des Doctrinaires, et fut quelque temps professeur à Toulouse. A vingt ans, il composa la première en date de ses poésies légères, l'*Ode à la lyre* (1771). Pour des motifs qui sont restés inconnus, Fabre quitta sa congrégation pour entrer dans une troupe d'acteurs de province, et joua la comédie à Maëstricht et à Liège. En même temps, il continuait de s'exercer, non sans talent, à la poésie. Ayant obtenu aux Jeux floraux l'églantine d'or, il ajouta le nom de cette fleur à son nom de famille. Puis il prit le parti de se fixer à Paris, et de s'adonner plutôt à la composition qu'à l'interprétation des pièces de théâtre. Il y montra des qualités réelles d'auteur dramatique, fit représenter, en 1787 : *Les Gens de lettres ou le Poète provincial à Paris*; en 1789, *le Collatéral ou l'Amour et l'intérêt*, et, en 1790, *le Présomptueux ou l'heureux imaginaire*. Ces comédies furent presque aussitôt suivies du *Philinte de Molière*, qui établit enfin la réputation de son auteur. Fabre d'Eglantine s'était déclaré, dès le début, ardent partisan de la Révolution. L'enthousiasme avec lequel il en propagea les principes, le réconcilia avec le parterre parisien, qui n'avait pas toujours goûté ses productions, et le lia avec plusieurs personnages politiques des plus en vue, Danton, Delacroix, Camille Desmoulins. Quelques pamphlets qu'il publia avant la journée du 10 août le firent nommer membre de la commune provisoire; puis Danton, en arrivant au ministère de la justice, l'appela aux fonctions de secrétaire général de ce département. Fabre d'Eglantine fut soupçonné d'avoir, en cette qualité, prêté les mains aux massacres de septembre. Élu, le 16 septembre 1792, par Paris, le 17e sur 24, et avec 437 voix (725 votants), membre de la Convention, il parla sur l'exécution des lois répressives des assassinats, proposa de faire un prêt à la commune de Marseille pour achats de grains, et encourut, le 12 décembre 1792, la censure de l'Assemblée pour avoir réclamé, dans un rapport au nom des comités de sur-

veillance et de guerre, la levée du décret qui avait ordonné la suspension de Caffarelli, alors capitaine au corps du génie. Dans le procès de Louis XVI, Fabre d'Églantine se prononça pour la mort, sans appel au peuple ni sursis, et répondit au 3e appel nominal : « Depuis qu'il s'agit ici de la mesure à prendre contre le ci-devant roi, beaucoup d'entre nous se sont demandé : Suis-je juge, suis-je législateur, suis-je homme d'État dans cette affaire? Je n'ai pas encore pu comprendre la subtilité de ces différences. Mon entendement n'a pu s'ajuster encore à cette théorie qui peut modifier de trois façons la voix d'une seule conscience. Vous êtes tous représentants du peuple français et, en cette qualité, chargés d'exercer en son nom la souveraineté qu'il ne peut exercer lui-même; je dis plus, c'est que le peuple français ne pourra jamais exercer cette souveraineté. Il faut bien se garder de croire que le pouvoir dont le peuple fait usage dans nos élections soit un acte de souveraineté; c'est seulement un pouvoir direct et constitué, que le peuple en entier et souverain a cédé à ses diverses parties non souveraines. Ce pouvoir a ses formes et ses limites prescrites, au lieu que le caractère des actes de souveraineté est de vouloir, sans restriction et sans égard pour les volontés préexistantes.

« C'est d'après ce principe que j'ai rejeté l'appel au peuple relativement au sort de Louis Capet, car la souveraineté du peuple réside dans le vœu de la majorité du peuple entier; le vœu du peuple français se compose de dix millions de volontés, et six mille assemblées primaires ne produisent que six mille volontés partielles. « Lorsqu'il se forme, dit J.-J. Rousseau, plusieurs associations dans l'État, il ne peut se recueillir de volonté générale; la volonté de chaque Assemblée devient générale par rapport à ses membres, mais particulière par rapport à l'État; vous n'avez plus alors autant de volontés que d'hommes, mais autant que d'associations. » Ainsi que J.-J. Rousseau, je mets une différence totale entre les volontés isolées de quelques votants particuliers, et la volonté complexe du peuple entier. Dans tout corps délibérant, les pensées des votants sont respectivement dépendantes et tributaires les unes des autres, pour se modifier, se rectifier et se diriger, les unes par les autres, vers l'intérêt général.

« Sans ce principe que tout corps délibérant ne peut être morcelé, que toute majorité réelle et raisonnée ne peut être produite que par une agrégation immédiate du corps délibérant qui la prononce; sans ce principe, dis-je, il n'y a plus de système représentatif.

« Prétendre que la majorité d'un peuple est réelle, lorsque cette majorité est divisée en six mille sections, disséminées à de grandes distances, c'est bien me rappeler la majorité de la ligue achéenne ou du corps helvétique; mais lier ce système avec celui de l'unité et de l'indivisibilité de la République française, c'est dire une absurdité.

« C'est d'après ces vérités incontestables, que j'ai donc regardé l'appel au peuple comme dérisoire et éversif du système de la représentation, le seul qui nous convienne. Arrivé au moment de prononcer au nom du peuple, et pour le peuple, la peine due *à Louis, coupable de haute trahison et de conspiration contre la sûreté générale de l'État*, j'ai arrêté un instant ma réflexion sur quelques vertus privées, telles que l'humanité, la dignité, la clémence, qu'on a voulu ériger en vertus nationales, et j'ai senti que la dignité d'une nation consistait dans sa force et dans l'appareil de ses armes; je me suis rappelé cet aspect de quatre cent mille combattants sortant de terre après le 10 août; et j'ai vu qu'alors la nation avait de la dignité; mais la dignité d'un peuple qui pardonne à son tyran, je ne sais ce que c'est. J'ai senti que la clémence était belle dans un individu, mais inique quand elle était exercée par une nation. La clémence, dans ce dernier cas, est-elle autre chose que le silence de la justice?

« La considération des intérêts politiques ne m'a point arrêté davantage; je rends hommage à la candeur de ceux qui pensent que les rois sont sensibles aux procédés, et capables de résipiscence, que les rois ont d'autre règle de conduite que leur ambition et leur intérêt, que les rois enfin ne font aux nations d'autre mal que celui qu'elles s'attirent; mais moi, qui les juge autrement, je pense que la mort de leurs complices ne leur inspirera pas moins de terreur que de clairvoyance, et d'audace aux peuples qu'ils oppriment.

« Enfin, j'ai balancé les trois genres de peines votées contre Louis : que résultera-t-il de la déportation? fureur, rage, vengeance, efforts éternels de nous nuire de la part de Louis; de notre part, signe évident de faiblesse et de pusillanimité, qui enhardira les rois, comprimera leurs esclaves; et nulle espèce d'avantage; je défie qu'on m'en cite un seul réel.

« La réclusion de Louis vaudrait-elle mieux que son bannissement? Nous préserve à jamais le sort, d'un tel tyran dans le sein de la République! N'offrons pas continuellement un appât aux conspirateurs; n'offrons pas aux intrigues la personne d'un ci-devant roi à négocier, ni sa liberté à mettre à prix.

« Il n'est donc qu'une peine qui convienne au tyran; la patrie, la justice et la politique me font un devoir de la prononcer; je vote pour la mort. »

Il fit ensuite renouveler le Comité de Sûreté générale, donna son opinion sur le projet d'organisation du ministère de la guerre, fit mettre les Hollandais et les Anglais, qui se trouvaient en France, sous la protection de la loi, et rédigea une adresse au peuple anglais. Il fut membre du Comité de Salut public. Ce fut lui qui présenta à la Convention le rapport des comités sur la loi du *maximum*, et qui prononça, touchant la confection du nouveau calendrier, un remarquable discours, dont l'impression fut ordonnée. Chargé du rapport sur ce sujet, il en donna lecture dans la séance du 3 brumaire an II : « La commission que vous avez nommée, y disait-il, pour rendre le nouveau calendrier plus sensible à la pensée et plus accessible à la mémoire, a cru qu'elle remplirait son but, si elle parvenait à frapper l'imagination par les dénominations, et à instruire par la nature et la série des images. L'idée première qui nous a servi de base est de consacrer, par le calendrier, le système agricole, et d'y ramener la nation, en marquant les époques et les fractions de l'année par des signes intelligibles ou visibles pris dans l'agriculture et l'économie rurale. Plus il est présenté de stations et de points d'appui à la mémoire, plus elle opère avec facilité : en conséquence, nous avons imaginé de donner à chacun des mois de l'année un nom caractéristique, qui exprimât la température qui lui est propre, le genre de productions actuelles de la terre, et qui tout à la fois fit sentir le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont se compose

l'année. Ce dernier effet est produit par quatre désinences affectées chacune à trois mois consécutifs, et produisant quatre sons, dont chacun indique à l'oreille la saison à laquelle il est appliqué. Nous avons cherché même à mettre à profit l'harmonie imitative de la langue dans la composition et la prosodie de ces mots et dans le mécanisme de leurs désinences; de telle manière que les noms des mois qui composent l'automne ont un son grave et une mesure moyenne, ceux de l'hiver un son lourd et une mesure longue, ceux du printemps un son gai et une mesure brève, et ceux de l'été un son sonore et une mesure large..., etc. » Et plus loin : « Nous avons pensé que la nation, après avoir chassé cette foule de canonisés de son calendrier, devait y retrouver en place tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, les dignes objets, sinon de son culte, au moins de sa culture, les utiles productions de la terre, les instruments dont nous nous servons pour la cultiver, et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux, animaux bien plus précieux sans doute, aux yeux de la raison, que les squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome. » Il proposa la suppression de la Compagnie des Indes, dénonça Vincent et demanda son arrestation, fut dénoncé lui-même par Hébert et ne tarda pas à perdre la confiance des Cordeliers, comme celle des Jacobins, qui lui reprochaient « sa vie fastueuse et les déréglements de sa conduite ». Fabre d'Eglantine suivit jusqu'au bout les inspirations de Danton et se perdit avec lui. Arrêté sous l'inculpation de malversations financières et de fabrication d'un faux décret relatif à la Compagnie des Indes, au moyen duquel il aurait réalisé, de complicité avec Julien de Toulouse et Delaunay, une somme considérable, il fut déclaré traître à la patrie, décrété d'accusation et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le même jour que Danton, Camille Desmoulins, etc. A la Conciergerie, il n'était préoccupé que d'une pièce en cinq actes : *l'Orange de Malte*, dont il avait laissé le manuscrit au Comité de Salut public; il avait peur qu'elle ne lui fût volée par Billaud-Varennes. Cette pièce n'a jamais vu le jour. Il fut exécuté le 5 avril 1794. Outre les pièces de théâtre citées plus haut, on a de Fabre d'Eglantine un recueil de poésies que sa famille a publiées en 1802 : on y remarque la célèbre chanson : *Il pleut, il pleut, bergère*, dont il était l'auteur.

FABRE DE LA MARTILLIÈRE (Jean, comte), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Nîmes (Gard) le 10 mars 1732, mort à Paris le 27 mars 1819, fit la guerre de Sept ans comme sous-lieutenant d'artillerie. Après avoir passé quelque temps à la Guadeloupe, il revint en France avec le grade de capitaine, et fut désigné pour inspecter la fonderie royale de Douai, où il réalisa, dans la fabrication des canons, de sérieuses améliorations. Colonel en 1789, il fut bientôt promu général de brigade, et reçut à l'armée des Pyrénées-Orientales (1792) le commandement de l'artillerie. Il se distingua en Catalogne après la mort de Dugommier (1794), contraignit l'ennemi à abandonner l'importante position de la Montagne-Noire, et lui infligea une sanglante défaite à Eyscaulas. Ces succès lui valurent le grade de général de division. Il prit une grande parts aux combats de Stockach, de Zurich, de Novi, et à la belle défense de Gênes. Commissaire-ordonnateur en chef à l'armée d'Helvétie (9 nivôse an X), membre du comité central d'artillerie et inspecteur général de la même arme, il fut nommé, à la même époque (14 nivôse), membre du Sénat conservateur, et obtint, en 1804, la sénatorerie d'Agen et plus tard le titre de comte de l'Empire (11 juillet 1810). Il vota en 1814 la déchéance de Napoléon, se vit confirmé par la Restauration dans son titre de comte, et fut, en outre, appelé à la pairie par Louis XVIII, le 4 juin 1814. Il reprit son siège dans la Chambre haute, le 31 août 1817, et siégea jusqu'à sa mort, survenue en 1819. On a de lui : *Recherches sur les meilleurs effets à obtenir de l'artillerie* (1812). — *Réflexions sur la fabrication des bouches à feu* (1817).

FABRONI (Jean-Valentin-Mathias, chevalier), député au Corps législatif en 1809, né à Florence (Italie) le 13 février 1752, mort à Florence le 17 décembre 1822, appartenait à une famille noble originaire de Pistoïe. Naturaliste distingué, il fut envoyé en France par le grand-duc Léopold pour y étudier les découvertes nouvelles, et, à son retour à Florence, fut nommé vice-directeur, puis directeur du cabinet de physique du grand-duc. Commissaire de la Toscane (1798) pour la vérification de l'unité des poids et mesures, il concourut à cette vérification, ainsi qu'à la fixation spéciale de l'unité de poids. En 1807, lors de la réunion de la Toscane à l'empire français, Fabroni dressa les tables de comparaison des mesures de son pays avec le mètre et ses dérivés. Après avoir reçu d'importantes missions scientifiques et politiques des divers gouvernements qui se succédèrent en Toscane au commencement du dix-neuvième siècle, il fut nommé par Napoléon, le 5 juillet 1809, député de l'Arno au Corps législatif, et reçut également le titre de chevalier de l'Empire, et les fonctions de maître des requêtes au Conseil d'Etat (1810) et de directeur des ponts et chaussées dans les départements au delà des Alpes : en cette qualité, il fit exécuter des travaux considérables. Après la restauration de la maison de Lorraine en Toscane, il se consacra à l'enseignement. Le chevalier Fabroni, dont les connaissances étaient très étendues, a composé un grand nombre d'ouvrages estimés sur l'agriculture et la botanique, l'économie politique et l'économie rurale, l'histoire naturelle, la chimie, la physiologie, la physique et l'archéologie. On a aussi de lui un *Éloge de d'Alembert* (1784).

FABRONI (Charles), frère du précédent, député au Corps législatif de 1809 à 1814, né à Pistoïe (Italie) le 19 mars 1764, mort à une date inconnue, fut désigné, le 5 juillet 1809, par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif de l'Empire français le département de l'Arno. Il siégea jusqu'en 1814.

FABRY (Jacques-Hyacinthe), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Liège (Belgique) le 13 décembre 1758, mort à Liège le 13 janvier 1851, était fils de Jacques-Joseph Fabry (1722-1798), qui joua un rôle important dans les affaires de Belgique et particulièrement dans la révolution liégeoise. Il appartenait à une ancienne famille dont le nom se rencontre fréquemment dans les fastes consulaires de la cité de Liège. L'exemple et les leçons de son père, autant que ses dispositions naturelles, le portèrent de bonne heure à s'intéresser à la politique. Reçu licencié en droit le 4 septembre 1780, il fut nommé « mayeur en féauté » dès le mois de mars de l'année suivante, avec une dispense

d'âge. Mais le jeune magistrat, qui était en communauté d'idées et d'opinions avec les philosophes français, se vit bientôt destitué par le nouveau prince-évêque de Liége, Hoensbroeck. Les « Seize Chambres » s'empressèrent d'élire alors Hyacinthe Fabry (avril 1787), « rentier » ou receveur général de la cité. Lorsque la révolution liégeoise eut éclaté (18 août 1789), Chestret et J.-J. Fabry furent acclamés bourgmestres. En même temps, Hyacinthe Fabry fut investi du mandat de conseiller. Il siégea au « Comité chargé de la formation d'une généralité municipale », puis fut délégué par la ville de Visé à l'assemblée générale du pays de Liége, où les bonnes villes renouvelèrent leur pacte d'alliance. Après la déchéance de Hoensbroeck, il prit une part importante à la rédaction du *Journal patriotique* fondé par Bassenge, Reynier et Henkart, ses amis d'enfance, publia en 1790 une brochure intitulée *Réflexions d'un vrai patriote sur la formation de la garde nationale liégeoise*, brochure dans laquelle il réclamait l'abolition du remplacement militaire et l'obligation du service personnel, et fut nommé colonel provisoire des chasseurs liégeois; mais il ne resta pas longtemps sous les armes; on l'adjoignit à Bassenge et à Chestret pour aller négocier à Berlin, puis à Vienne. Il s'agissait de parer à la restauration imminente de Hoensbroeck préparée par l'Autriche, de concert avec la Prusse. Les députés échouèrent dans leur mission. Le 13 janvier 1791, Liége ouvrit ses portes aux troupes autrichiennes, précédant une commission exécutive. Une réaction s'ensuivit; Hyacinthe Fabry fut privé de sa charge de rentier, porté sur les listes de proscription, et exilé à Bouillon, où il rejoignit son père, qui avait été frappé un des premiers. Avec lui il partit pour Paris, en 1792; ne s'étant pas trouvé d'accord avec la majorité du *Comité des Belges et des Liégeois réunis*, il regagna Bouillon. La France venait de rompre avec l'Autriche. A la faveur d'une révolution nouvelle, Hyacinthe Fabry retrouva sa place à Liége dans le conseil municipal proscrit, puis il fut élu, le 20 décembre 1792, député à la Convention nationale liégeoise. Rallié, non sans réserves, à l'idée d'une réunion à la France, il fut, ainsi que son père, dénoncé comme « douteux » par les montagnards franchimontois. Il occupa cependant pendant quelque temps, sous la domination française, le poste de substitut du procureur de la commune; puis (1795) celui d'administrateur du département de l'Ourthe. Enfin, le 22 germinal an V, il fut élu, par 181 voix sur 208 votants, député de l'Ourthe au Conseil des Cinq-Cents, qui le nomma secrétaire. Il passa de là au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, y siégea jusqu'en 1802, et se retira à cette époque pour remplir l'emploi de juge au tribunal criminel de la Meuse-Inférieure (23 germinal an XI (1803). Il fut promu conseiller à la cour de Liége le 4 août 1807. Le 16 octobre 1830, il reçut du gouvernement provisoire belge le titre de président honoraire. Le gouvernement consulaire avait fait offrir à Hyacinthe Fabry la préfecture de l'Ain, qu'il refusa.

FABRY (Pierre-Marc-Antoine-Bruno, baron), député de 1815 à 1816, et de 1821 à 1824, né à Brignoles (Var) le 19 octobre 1777, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 5 juin 1824, était baron de l'Empire du 2 mai 1811, et, depuis plusieurs années, conseiller à la cour royale d'Aix, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, par 95 voix sur 114 votants, député du Var, au collège de département. Il vota constamment avec la minorité de la Chambre introuvable, et prit la parole, le 7 février 1816, en comité secret, contre les conclusions du rapport de M. Roux-Laborie sur une proposition de M. de Blangy, relative aux biens du clergé. « On veut, dit-il, assurer l'existence du clergé avant celle du monarque. Mais je cherche le chef de cette milice sacrée, à laquelle on veut assigner le premier rang dans l'Etat, et je le trouve hors de France. » Il ajouta qu'on ne pouvait donner plus de richesses au clergé sans opprimer le peuple déjà surchargé d'impôts, et termina en disant que le clergé devait rester sous la dépendance des souverains, « car le souverain est l'image de la divinité sur la terre. Le clergé sera ainsi placé dans la plus heureuse position, puisqu'elle assure l'impuissance de faire le mal, et qu'elle laisse tous les moyens de faire le bien. » MM. Benoist et Roux-Laborie, au nom de la majorité, répondirent au baron Fabry. Le 29 février 1816, Fabry fut promu président à la cour d'Aix, mais il ne put être réélu député, l'âge de l'éligibilité ayant été porté à 40 ans. Plus tard, le 1er octobre 1821, il fut renvoyé à la Chambre par le 1er arrondissement du Var (Brignoles), avec 90 voix sur 127 votants et 233 inscrits. Il vota jusqu'en 1824 avec les royalistes constitutionnels. — Chevalier de la Légion d'honneur.

FABRY-CHAILAN (Pierre), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1776, mort à une date inconnue, remplit auprès de Fouché, duc d'Otrante, les fonctions de secrétaire, et fut, en 1815, envoyé à Dresde comme attaché d'ambassade. Le 15 mai de la même année, l'arrondissement d'Aix le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 36 voix sur 39 votants.

FABVIER (Charles-Nicolas, baron), pair de France, représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 10 décembre 1782, mort à Paris le 15 septembre 1855, fils d'un magistrat emprisonné sous la Terreur, entra à l'Ecole polytechnique, en sortit comme sous-lieutenant au 1er régiment d'artillerie (avril 1804), fut décoré en 1805, et fut compris, avec le colonel Foy, en 1807, dans la mission militaire envoyée au sultan Sélim pour défendre Constantinople contre les Anglais. Il reçut ensuite une mission en Perse avec le général Gardanne, pour y organiser l'artillerie. Il fit, comme volontaire dans l'armée polonaise, sous Poniatowski, la campagne de 1809, et, promu capitaine, devint aide-de-camp du duc de Raguse qu'il suivit en Espagne (1811). Envoyé, en juillet 1812, auprès de Napoléon pour lui rendre compte de la situation en Espagne, il le rejoignit à la Moskowa, fut grièvement blessé à l'assaut de la grande redoute, et fut nommé chef d'escadron. Colonel en 1813, pendant la campagne de Saxe, il fut créé baron de l'Empire, et chef d'état-major de onze corps d'armée. Il prit part en 1814 à la défense de Paris, fut blessé aux Prés-Saint-Gervais, et signa, le 31 mars, la capitulation au nom des maréchaux Mortier et Marmont. La Restauration mit Fabvier en disponibilité : il rentra en activité comme chef d'état-major du duc de Raguse, qu'il suivit à Lyon en 1819. Il prit énergiquement parti contre le général Canuel (*V. ce nom*), dont le rappel venait d'être décidé, publia sous ce titre : *Lyon en 1817*, une brochure où il flétrissait sa conduite, et se vit condamné pour diffamation à 3000 francs

de dommages-intérêts. Réformé, puis mis en disponibilité, il se livra au commerce, tout en conspirant contre le gouvernement de la Restauration. Compromis dans les troubles militaires d'août 1820, il fut enfermé un moment à Sainte-Pélagie, continua de s'occuper de commerce, fut de nouveau arrêté en 1822, et résolut de quitter la France. Après avoir voyagé quelque temps en Angleterre, en Espagne et en Portugal, il se rendit (1823) en Grèce, où il offrit ses services à la cause de l'indépendance. En 1828, il fut chargé d'accompagner les troupes françaises envoyées en Morée. Partisan de la révolution de 1830 et du gouvernement nouveau, Fabvier devint, après les journées de juillet, chef d'état-major du général Gérard, maréchal de camp et commandant de la place de Paris; il se démit de ce poste en 1831, et tenta, à plusieurs reprises, de se faire élire député. Le 5 juillet 1831, il réunit 48 voix seulement dans le 5e collège de la Meurthe (Sarrebourg), contre 72 à M. Chevandier, élu; le 1er octobre de la même année, il se présenta dans le 5e collège du Loiret (Montargis), et obtint 100 voix contre 174 à l'élu, M. Blenart. Enfin, le 21 juin 1834, il échoua à la fois dans le 2e et dans le 5e collège de la Meurthe, à Nancy et à Toul. Promu au grade de lieutenant-général (29 juillet 1839), puis membre des comités supérieurs d'infanterie et d'état-major, il fut élevé, le 23 septembre 1845, à la dignité de pair de France. Le général Fabvier soutint de ses votes la monarchie de Louis-Philippe, prit plusieurs fois la parole à la tribune du Luxembourg, se fit remarquer par ses sentiments catholiques, et appuya notamment, en 1847, la pétition du prince Jérôme Bonaparte, « dont toute l'ambition était de redevenir citoyen français. » La république de 1848 le mit à la retraite comme général de division, mais le nomma ambassadeur à Constantinople. En 1849, le roi de Danemark lui confia le commandement supérieur de l'armée destinée à agir contre les duchés, puis il se ravisa et le congédia avec 40,000 francs d'indemnité. Elu, le 13 mai de la même année, représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative, le 4e sur 9, par 41,697 voix (85,081 votants, 122,416 inscrits), le général Fabvier siégea à droite, vota avec la majorité monarchiste et demanda l'élargissement d'Abd-el-Kader. Quoique partisan de la politique de L. Napoléon, le général Fabvier refusa toute faveur, après le coup d'Etat de décembre 1851, et rentra dans la vie privée. Il a laissé quelques écrits sur des questions militaires. Grand officier de la Légion d'honneur du 27 juillet 1831.

FACHE (Jean-Etienne), député en 1791, né à Epernay (Marne) en 1745, mort à Paris le 14 avril 1800, était homme de loi à Château-Thierry avant la Révolution. Il adopta les principes nouveaux, devint juge de paix de Château-Thierry, et fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 7e sur 14, avec 546 voix sur 558 votants. Il s'assit au côté gauche, mais ne prit part à aucun des grands débats politiques. Membre du comité des pétitions (24 octobre 1791), il proposa d'excepter de l'application du décret sur les biens des émigrés les facteurs des négociants absents (30 mai 1792); s'occupa de la réglementation des élections de la Faculté de droit (24 mars) et de la Faculté de médecine de Paris (16 avril 1792); et, dans la séance du 17 septembre de la même année, présenta une offrande patriotique des facteurs de Paris avec une demande relative à leur service. Sa carrière parlementaire prit fin avec la session.

FADATE DE SAINT-GEORGES (Charles-Jacques), député de 1824 à 1827, né à Troyes (Aube) le 2 juillet 1779, mort au château de Lirey (Aube) le 8 juillet 1854, appartenait à une famille d'origine italienne, dont le premier membre connu, Jean Fadati, faisait partie des gentilshommes ou officiers de fortune qui suivirent en France Catherine de Médicis, quand elle vint, en 1533, épouser le jeune duc d'Orléans, depuis Henri II. La maison de Fadate eut des branches établies dans le Berry, la Champagne et la Touraine; elle posséda les seigneuries et titres de Sainte-Solange du Chesne, de la Varenne et de Champeaux. Charles-Jacques de Fadate de Saint-Georges était fils de Jacques de Fadate de Saint-Georges, et de Mélanie Harlau. Son père, mestre-de-camp de cavalerie dans la maison du roi avant la Révolution, quitta la France en 1791, servit dans l'armée de Condé, fut nommé maréchal-de-camp dans l'émigration, et mourut au service de la Russie. Le fils épousa, le 30 avril 1800, Aimée-Geneviève-Timothée de Feu de la Mothe, fille de M. de Feu de la Mothe, mousquetaire du roi.

M. Charles-Jacques de Fadate était, en 1814, membre de la commission hospitalière de la ville de Troyes, encombrée alors de blessés, très éprouvés par le typhus. Il prodigua aux malades des soins qui lui valurent les félicitations de l'empereur Alexandre de Russie. Nommé à la même époque major de la garde nationale, il obtint de l'état-major allié l'évacuation de la plupart des troupes étrangères, et répondit de la ville sur sa tête. Il fut pendant dix ans maire de Troyes (de 1816 à 1826), et signala son administration municipale en faisant obtenir des dégrèvements d'impôts à la population de cette ville, qui avait été terriblement surchargée durant l'invasion. Le 6 mars 1824, il fut élu député par le collège de département de l'Aube, avec 133 voix sur 153 votants et 175 inscrits. Rapporteur de plusieurs commissions parlementaires, il présenta, à diverses reprises, le compte complémentaire des budgets, parla sur la réduction des rentes, sur les haras, et sur la question de l'indemnité à accorder aux émigrés. « M. de Fadate a fait, « dit la *Biographie des députés à la Chambre* « *septennale*, un discours remarquable sur le « projet de loi réglant les comptes de 1823. On « pourrait réduire ses arguments en faveur du « projet à ce peu de mots : *il y a eu vol, dila-* « *pidation, mais la Chambre doit approuver.* « M. de Fadate de Saint-Georges a un tic con- « sistant dans un reniflement continuel; du « reste, il est bel homme et célèbre par des « succès de boudoir. » La même *Biographie*, écrite en 1826, disait de M. de Fadate : « Il ne serait pas fâché de devenir préfet, *il y parviendra*, parce qu'il est naturellement heureux. » M. de Fadate, non réélu député en 1827, fut appelé par décret royal à la préfecture des Côtes-du-Nord, qu'il occupa jusqu'à la révolution de 1830. Il donna alors sa démission et rentra dans la vie privée.

FAGES DE LATOUR. — *Voy.* Rochemure (de).

FAGET DE BAURE (Jacques), député au Corps législatif de 1810 à 1815, et député de 1815 à 1817, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 30 octobre 1755, mort à Paris le 30 décembre 1817, appartenait à une vieille famille de robe.

Il fit ses études au collège de Juilly, et en sortit à quatorze ans, ayant terminé son cours de philosophie. Cette précocité rare lui permit d'exercer, à dix-neuf ans, avec un grand talent, les fonctions d'avocat général au parlement de Navarre. La Révolution interrompit sa carrière, et Faget de Baure vécut éloigné de toutes fonctions publiques jusqu'en 1809, époque où Napoléon le nomma rapporteur du conseil contentieux de sa maison. Bientôt après, le 10 août 1810, il fut élu, par le Sénat conservateur, député des Basses-Pyrénées au Corps législatif. L'année d'après (8 octobre 1811), il fut élevé au rang de président à la cour impériale de Paris, et fait officier de la Légion d'honneur. Après avoir servi l'Empire, il adhéra à la déchéance de Napoléon (avril 1814), et signa l'acte qui replaçait les Bourbons sur le trône. Dans la séance du 9 août 1814, il parla en faveur de la loi sur la liberté de la presse, tout en opinant pour le maintien de la censure; mais il proposait d'en affranchir les écrits des membres des corps administratifs, judiciaires, et des sociétés savantes. Il appuya la restitution des biens des émigrés, et fut rapporteur d'une proposition de M. Farez sur l'application de la responsabilité des ministres. Puis il fit, le 14 mars 1815, une violente sortie contre « l'usurpateur », à propos du projet de loi présenté la veille par l'abbé de Montesquiou, touchant les récompenses nationales. Pendant les Cent-Jours, il continua de soutenir la cause de la royauté. Élu député, le 22 août 1815, par le collège de département des Basses-Pyrénées, avec 88 voix sur 146 votants et 226 inscrits, il fut choisi par ses collègues, à l'ouverture de la session, comme vice-président de la Chambre; il occupait le fauteuil quand fut discutée la loi des élections. Faget de Baure vota avec la minorité de la Chambre introuvable, fit partie de plusieurs commissions, et fut chargé notamment du rapport relatif à l'organisation de la cour des Comptes. Désigné, après la dissolution de la Chambre, pour présider le collège électoral des Basses-Pyrénées, il fut lui-même réélu député par ce département, le 4 octobre 1816, avec 84 voix (123 votants, 215 inscrits). Il siégea alors dans la majorité ministérielle, et opina avec elle *pour* la loi électorale, et *pour* le projet qui suspendait la liberté individuelle. Faget de Baure mourut à Paris en 1817. Il s'occupait de littérature, et on a de lui : *Histoire du canal du Languedoc* (1805). — *Essai historique sur le Béarn* (1818), et des articles dans *le Spectateur du Nord*.

FAGOT (JEAN-BAPTISTE), député de 1885 à 1889, né à Mazerny (Ardennes) le 1[er] janvier 1831, maire de cette commune et conseiller d'arrondissement, s'occupa d'agriculture et fut maintes fois récompensé aux expositions et dans les concours. Fondateur du journal républicain le *Nord-Est*, de Mézières, il fut révoqué de ses fonctions de maire par le gouvernement du 16 mai, et fut inscrit, aux élections d'octobre 1885, sur la liste républicaine radicale des Ardennes. Il obtint 31,791 voix au premier tour, et le scrutin de ballottage assura son succès définitif avec 41,758 voix (76,120 votants, 87,811 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, s'associa à tous les votes de ce groupe, notamment *pour* la revision, *pour* l'expulsion des princes, *contre* les ministères Rouvier et Tirard, appuya la politique du cabinet Floquet et se prononça dans la dernière session : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

FAHY (JEAN-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Flour (Cantal) le 18 septembre 1764, mort à Saint-Flour le 7 février 1832, était, dit son acte de baptême, « fils de maître Jacques Fahy, marchand, et de demoiselle Marie-Catherine de Rongier, habitants de cette ville de Saint-Flour. » En janvier 1788, Fahy exerçait les fonctions de secrétaire-adjoint du bureau intermédiaire, dans sa ville natale. A la Révolution, il devint (juillet 1790) secrétaire-général du district de Saint-Flour, puis commissaire du gouvernement près l'administration centrale (15 brumaire an IV), premier adjoint à Saint-Flour sous le Consulat (10 floréal an VIII) et juge de paix du canton nord de Saint-Flour (1[er] messidor an X.) Il fut aussi membre et secrétaire du conseil d'arrondissement. Le 13 mai 1815, Fahy obtint, dans la circonscription de son pays natal, 42 voix sur 63 votants et 117 inscrits, et fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il eut un rôle peu important. Il se retira à Saint-Flour après la session.

FAIDHERBE (LOUIS-LÉON-CÉSAR), représentant en 1871, sénateur de 1879 à 1888, né à Lille (Nord) le 3 juin 1818, mort à Paris le 28 septembre 1889, fut admis, après de brillantes épreuves, à l'École polytechnique en 1838. Sous-lieutenant au 1[er] du génie en 1842, il se rendit en Algérie (1844), puis à la Guadeloupe (1848), puis une seconde fois en Algérie comme capitaine (1849), prit part à l'expédition du général Camou dans le Djurjura, à celle de Saint-Arnaud dans la petite Kabylie et à celle du général Bosquet dans le massif de Bougie. Son énergie et ses aptitudes militaires le firent envoyer en 1852 au Sénégal, où il se signala rapidement par de brillants faits d'armes. A l'âge de trente-six ans (1854), Faidherbe, promu chef de bataillon, se vit confier les hautes fonctions de gouverneur du Sénégal. « La situation était des plus difficiles : les convois pillés par les Maures n'arrivant plus à Saint-Louis, les rives du bas Sénégal dévastées par les Trarzas et les Braknas, nos alliés attaqués à tout moment. Avec une admirable constance, un labeur de toutes les heures, presque toujours en colonne, ne laissant à personne le soin de mener ses troupes à l'ennemi, en moins de quatre années, Faidherbe impose des traités de paix aux Maures auxquels il a fait sentir maintes fois le poids de son épée. » (*Le Temps*, 29 septembre 1889). Le bas fleuve pacifié, un autre ennemi menaça nos établissements du Sénégal. Le grand prophète, El-Hadj-Omar, parut avec 15,000 hommes devant Médine, dont la garnison, réduite à la dernière extrémité, allait être forcée de se rendre, lorsque Faidherbe accourut de Saint-Louis avec 500 hommes, attaqua l'armée assiégeante et la mit en fuite. Faidherbe, dans ces circonstances difficiles, ne se montra pas moins bon administrateur qu'habile homme de guerre. Il embellit Saint-Louis, creusa le port de Dakar, créa de nombreux centres de production, construisit des écoles, des hôpitaux, des casernes, un musée, organisa le service des postes et télégraphes et, s'étant rendu maître des principaux idiomes de la région, devint très populaire parmi les indigènes. Colonel du génie en 1860, il dut passer quelque temps en France pour soigner sa santé

profondément altérée par le séjour du Sénégal; on lui donna alors le commandement de la subdivision de Sidi-bel-Abbès, dans la division d'Oran. En 1862, il repartit pour le Sénégal comme gouverneur et général de brigade (20 mai 1863). Mais, deux ans après, il fut encore forcé par la maladie de revenir en France et de renoncer définitivement au Sénégal. L'année 1870 le trouva à la tête de la subdivision de Bône. En congé de convalescence à Lille, il demanda, dès la déclaration de guerre, à servir dans l'armée du Rhin ; mais il reçut du gouvernement impérial l'ordre de rejoindre immédiatement son poste en Algérie.

Après nos premiers désastres, Faidherbe se mit à la disposition de la Défense nationale; il fut nommé par Gambetta général de division (23 novembre 1870), et bientôt commandant en chef de l'armée du Nord (3 décembre 1870), en remplacement du général Bourbaki. Amiens et sa citadelle venaient de tomber entre les mains des Allemands. Manteuffel marchait sur Rouen, dont ses troupes ne tardèrent pas à prendre possession, et menaçait le Havre. La capitulation de la place de la Fère assurait à l'ennemi le passage de l'Oise et la libre communication entre l'armée de Manteuffel et les armées qui bloquaient Paris. Le général Faidherbe, conservant comme chef d'état-major le général Farre, qui venait de commander l'armée par intérim, se mit en mouvement dès le 8 décembre, avant même que la reconstitution des 22e et 23e corps fût complètement terminée : il n'avait que 30.000 hommes, dont une grande partie étaient mal armés et mal équipés. Il rencontra Manteuffel à Pont-Noyelles; la bataille qui s'y livra, le 23 décembre, fut des plus disputées et fit grand honneur aux troupes de l'armée du Nord. L'ennemi, prenant l'offensive, s'était emparé tout d'abord des villages de la vallée de l'Hallue, occupés par les avant-postes français; mais il échoua devant les fortes positions où Faidherbe se tenait sur des hauteurs avec le gros de ses forces. Une partie des villages enlevés le matin furent même repris dans la soirée. Le général Faidherbe avait atteint son but, qui était de conjurer l'attaque dont le Havre était menacé; il se décida alors à reporter ses troupes derrière la Scarpe, entre Aire et Douai. Les pertes avaient été à peu près égales des deux côtés. Alors Manteuffel résolut, de son côté, d'entreprendre le siège de Péronne ; Faidherbe dut se porter vers le sud, et les combats de Sapignies et d'Achiet-le-Grand furent, le 2 janvier 1871, comme le prélude de la bataille de Bapaume, livrée le lendemain. A Bapaume, le général Faidherbe prit l'offensive, et obligea les Allemands à se retirer derrière la Somme, dans la matinée du 4. La victoire, ce jour-là, appartint à nos troupes. La capitulation prématurée de Péronne obligea le général à modifier ses projets. Il voulut tenter une diversion efficace en faveur de Paris, dont l'armée de défense s'apprêtait à faire un dernier effort. Il s'agissait d'opérer une marche de flanc en longeant toute l'armée ennemie ; mais le verglas et les difficultés qui en résultèrent pour le convoi de vivres, contrarièrent l'opération projetée et imposèrent aux troupes de l'armée du Nord des retards et des fatigues considérables. Enfin, le 19 janvier, jour même où se livrait devant Paris la bataille de Buzenval, eut lieu le combat de Saint-Quentin, entre 31,000 Français appuyés par 99 pièces de canon et 32,000 Allemands avec 161 pièces. L'ennemi comptait surtout, pour lui assurer la victoire, sur la supériorité numérique de son artillerie et sur la faiblesse d'organisation des troupes françaises; mais cet espoir d'un succès éclatant fut déjoué par l'énergique résistance de Faidherbe et de ses soldats. Après avoir prolongé cette résistance jusqu'à ses extrêmes limites, voyant les Allemands entrer dans Saint-Quentin presque en même temps par les faubourgs d'Isle et de Saint-Martin, Faidherbe se résigna à donner l'ordre de la retraite. Cette retraite s'opéra sans être inquiétée par l'ennemi, dont la victoire, au dire même de la relation prussienne, avait été péniblement acquise. L'armée put se retirer sans encombre et se reconstituer assez promptement à l'abri des places du Nord. Mais le rôle actif de cette armée était alors terminé. Après l'armistice, le général Faidherbe fut porté candidat à la députation sur plusieurs listes dans le département de la Somme, aux élections du 8 février 1871 : le 1er sur 11, il fut élu représentant, avec 108,388 voix (123,345 votants, 167,374 inscrits). Il ne crut pas devoir accepter tout d'abord le mandat législatif qui lui était décerné, afin de rester à son commandement militaire dans le Nord; ce n'est qu'à la suite du scrutin du 2 juillet de la même année, motivé par sa démission, que le général, réélu dans la Somme, par 96,196 voix (115,084 votants, 166,901 inscrits), entra à l'Assemblée. Le même jour, il réunit également la majorité des suffrages dans deux autres départements : dans le Nord, avec 151,470 voix (208,885 votants, 325,463 inscrits), contre 62,528 voix à M. Alfred Dupont, conservateur, et dans le Pas-de-Calais avec 103,438 voix (140,118 votants, 200,444 inscrits), contre 34,967 voix à M. de Melun, conservateur. Le général Faidherbe opta pour le département du Nord, et alla siéger dans les rangs du parti républicain. Mais, après avoir voté *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, il donna encore une fois sa démission, « parce que, dit-il, l'Assemblée s'attribuait d'autres droits que ceux qui lui avaient été conférés par les électeurs » (20 août). Quelque temps après, une souscription fut ouverte dans le département de la Somme pour lui offrir une épée d'honneur. Mis en disponibilité sur sa demande, il fut chargé par le gouvernement d'une mission scientifique dans la Haute-Egypte. Conseiller général du Nord pour le canton centre de Lille depuis le 8 octobre 1871, le général Faidherbe fut encore porté, comme candidat républicain, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans ce département ; mais il échoua avec 373 voix sur 811 votants. Plus heureux au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, il fut élu sénateur, le 3e sur 5, par le département du Nord, avec 421 voix (798 votants). Mais sa santé, depuis longtemps altérée par ses actives campagnes sous le climat du Sénégal, ne lui permit pas d'assister régulièrement aux séances de la Chambre haute, où il était obligé, pour aller voter, de se faire transporter dans un fauteuil mécanique. Le 28 février 1880, le général Faidherbe fut nommé, en récompense de ses éminents services, grand chancelier de la Légion d'honneur. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort. Il ne s'était pas représenté aux élections sénatoriales de 1888. Son dernier acte politique fut une lettre, rendue publique, où il s'élevait avec force contre l'attitude du général Boulanger. Le général Faidherbe a publié de nombreux ouvrages relatifs à la géographie et à l'histoire militaire, à l'archéologie, à l'épigraphie, etc. ; une *Notice sur la colonie du Sénégal* (1859); — *L'Avenir du Sahara et du Soudan* (1863); — *Bases d'un projet de réorganisation d'une armée nationale* (1871); — *la Campagne*

de l'armée du Nord (1872); — *Collection complète des inscriptions numidiques* (1870); — *Épigraphie phénicienne* (1873), etc.

FAILLY (PIERRE-LOUIS, COMTE DE), député en 1789, né à Reims (Marne) le 13 septembre 1724, mort à une date inconnue, n'avait aucun antécédent politique, lorsque le bailliage de Vitry-le-François le nomma député de la noblesse aux Etats-Généraux. Le *Moniteur* est muet sur le compte de ce législateur.

FAILLY (CHARLES-ARMAND DE), député de 1831 à 1836, né à Délut (Meuse) le 22 mai 1780, mort à Eclaron (Haute-Marne) le 1er décembre 1847, suivit la carrière des armes et parvint au grade de chef d'escadron d'artillerie, avec lequel il quitta l'armée. Elu, le 5 juillet 1831, par 197 voix (262 votants, 314 inscrits), député du 4e collège de la Haute-Marne (Vassy), en raison des opinions libérales qu'il professait sous la Restauration, M. de Failly siégea dans la majorité gouvernementale et vota pour le ministère. « Le ministère, lit-on à son sujet dans le *Compte rendu de la session législative* publié en 1832 par la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera!* a su l'épouvanter comme tant d'honorables des centres. Le salut de la France est à ses yeux dans le système du 13 mars. Nous croyons que chez lui cette conviction, quelque déplorable qu'elle soit, est cependant désintéressée. » M. de Failly obtint sa réélection, le 21 juin 1834, par 208 voix sur 240 votants et 312 inscrits, et continua d'approuver les actes du gouvernement jusqu'en 1836; à cette époque, il donna sa démission de député et fut remplacé par M. de Beaufort. — Conseiller général de la Haute-Marne et officier de la Légion d'honneur.

FAILLY (JULES-FABIEN), représentant du peuple en 1849, né à Parthenay (Deux-Sèvres) le 10 septembre 1801, d'une famille originaire de la Champagne, termina ses études à Paris, et fut reçu docteur en droit (1828). Il se fixa comme avocat à Parthenay, et entra au conseil général des Deux-Sèvres en 1848. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 3e sur 7, par 23,612 voix sur 56,851 votants et 93,149 inscrits. Il prit place au centre, fit un rapport sur un projet de loi diminuant le tarif des patentes, parla sur la loi d'enseignement Falloux-Parieu, et combattit la loi du 31 mai, restrictive du suffrage universel. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et fut le seul membre du conseil général des Deux-Sèvres qui refusa le serment. Aux élections législatives du 29 février 1852, il se présenta, comme candidat d'opposition, dans la 2e circonscription des Deux-Sèvres, et il échoua avec 5,661 voix, contre 14,109 à l'élu officiel, M. Chauvin-Lénardière, et 3,684 à M. Morin (René). Il ne fut pas plus heureux aux élections du 1er juin 1863, où il n'obtint que 2,622 voix contre 10,772 au candidat officiel, élu, M. Lasnonier, 7,382 à M. Tribert, et 424 à M. Bouchet de Grandmay, ancien représentant. En 1876, sur les instances du parti républicain, M. Failly accepta d'être candidat sénatorial dans son département; mais il n'obtint que 174 voix sur 431 votants. Il entra de nouveau au conseil général des Deux-Sèvres, dont il était le doyen d'âge; il ne se représenta pas au renouvellement de 1886.

FAILLY (RENÉ-LOUIS-CHARLES-ACHILLE DE), sénateur du second empire, né à Rozoy-sur-Serre (Aisne) le 21 janvier 1810, d'une famille d'ancienne noblesse ruinée par la Révolution, entra à l'Ecole de St-Cyr en 1826, en sortit, avec le numéro 17, en 1828, comme sous-lieutenant au 35e de ligne, se fit remarquer à la prise d'Alger, passa lieutenant le 20 décembre 1830, capitaine le 30 avril 1837, et capitaine adjudant-major le 28 février 1839. Il entra avec ce grade au 7e chasseurs à pied (29 octobre 1840), puis au 8e (1er décembre), devint officier d'ordonnance du roi (20 mars 1841), chef de bataillon au 68e de ligne (3 juillet 1843), commandant du 2e bataillon de chasseurs à pied (14 avril 1844), lieutenant-colonel au 49e de ligne (10 juillet 1848), et (20 novembre) commandant de l'école de tir de Toulouse. Il rentra, au 49e en avril 1850, fut nommé colonel du 20e (8 août 1851), et fit avec lui campagne en Afrique pendant trois ans. Envoyé en Crimée (1er avril 1854), il fut nommé général de brigade à la bataille de l'Alma (29 août), et fit partie de l'état-major du général Canrobert. Après la bataille de Balaklava, il commanda à Constantinople, revint devant Sébastopol en décembre, se distingua à l'attaque du Mamelon-Vert et à la bataille de la Tchernaïa, et fut cité à l'ordre du jour de l'armée. Le soir de l'assaut de Malakoff (22 septembre 1855), il mérita d'être promu général de division. A son retour en France, il fut nommé aide-de-camp de l'empereur (12 mai 1856), commanda, dans la guerre d'Italie (1859), la 3e division du 4e corps, se battit courageusement à Solférino et eut un cheval tué sous lui. Il fut chargé, lors du dernier mouvement garibaldien (1867), du commandement du corps expéditionnaire envoyé à Rome pour protéger le pape. Il expérimenta en cette circonstance, l'invention, nouvelle alors, du fusil Chassepot, et rendit compte des résultats dans un rapport dont une phrase est restée célèbre: « Les chassepots, écrivait-il, ont *fait merveille.* » Après la bataille de Mentana (novembre 1867), qui obligea les Garibaldiens à évacuer le pays et à se disperser, le général de Failly, revenu en France, fut nommé sénateur (12 mars 1868). Promu, en 1869, commandant du 3e corps d'armée à Nancy, il fut placé, lors de la déclaration de guerre à la Prusse, à la tête du 5e corps (juillet 1870). Son rôle dans la campagne franco-allemande fut peu brillant. Les troupes du général, placées entre le corps de Mac-Mahon et celui de Frossard, étaient destinées à se porter rapidement au secours de l'un ou de l'autre en cas de besoin. Or, dans la journée du 5 août, ce fut en vain que le maréchal de Mac-Mahon fit appel, par dépêche, à toute la diligence de M. de Failly: celui-ci arriva trop tard pour pouvoir lui porter secours. Après la reconstitution de l'armée de Châlons, M. de Failly se laissa surprendre, à la tête de son corps d'armée (30 août 1870), par le général allemand Von der Thann et éprouva des pertes sensibles. Fait prisonnier à Sedan le 1er septembre, il fut interné en Allemagne jusqu'à la paix. Depuis, il est resté en disponibilité. M. de Failly a publié une justification de sa conduite et de ses opérations dans une brochure parue à Bruxelles en 1871: *Campagne de 1870.* Chevalier de la Légion d'honneur en 1842, grand-officier (5 août 1859), décoré de la médaille militaire (janvier 1859) et d'un grand nombre d'ordres étrangers.

FAIN (AGATHON-JEAN-FRANÇOIS, BARON), député de 1834 à 1836, né à Paris le 11 janvier 1778, mort à Paris le 14 septembre 1836, débuta à seize ans comme surnuméraire dans les bureaux du comité militaire de la Convention. Il fut admis ensuite dans ceux du Directoire exé-

cutif, dont le secrétaire général, Lagarde, le prit pour chef de cabinet. Il devint ensuite chef de division, et prit au secrétariat général une influence prépondérante. Sous le gouvernement consulaire, Faiu fut préposé à la division des Archives. La protection de Hugues Maret, le futur duc de Bassano, le fit entrer, en 1806, avec le titre de secrétaire-archiviste, au cabinet particulier de l'empereur. Attaché à la personne de Napoléon, il l'accompagna dans toutes ses campagnes, reçut de lui la dignité de baron de l'Empire (1809), et, deux ans après, les fonctions de maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il continua de remplir celles de secrétaire du cabinet jusqu'à l'abdication de Fontainebleau, et les reprit le soir même du 20 mars 1815. Il ne quitta point l'empereur pendant les Cent-Jours, et il était auprès de lui à Waterloo. Adjoint au ministre secrétaire d'Etat près le gouvernement provisoire, du 6 au 8 juillet 1815, il se retira lors du second retour des Bourbons, et vécut jusqu'en 1830 dans une retraite absolue, dont il occupa les loisirs à rédiger d'intéressants souvenirs personnels : *Manuscrit de l'an III, contenant les premières transactions de l'Europe avec la République Française et le tableau des derniers événements du régime conventionnel* (1828). — *Manuscrit de mil huit cent douze, contenant le précis des événements de cette année pour servir à l'histoire de Napoléon* (1827). — *Manuscrit de mil huit cent treize...* etc. (1824). — *Manuscrit de mil huit cent quatorze...* etc. (1823). Louis-Philippe, à son avènement, voulut s'attacher à son tour le baron Fain; il le rappela aux Tuileries, avec le titre de « premier secrétaire du cabinet du roi des Français », et le confirma dans la dignité de commandeur de la Légion d'honneur qui lui avait été conférée en 1815. A deux reprises, M. de Montalivet étant ministre de l'intérieur, le baron Fain eut en mains l'administration de la liste civile. Il entra à la Chambre des députés, le 21 juin 1834, comme l'élu du 5e collège du Loiret (Montargis), avec 178 voix sur 208 votants et 374 inscrits. Soumis à la réélection à cause de sa nomination au poste d'administrateur de la liste civile, il obtint, le 25 mars 1836, par 230 voix sur 242 votants, le renouvellement de son mandat. Le baron Fain se borna, durant l'unique législature dont il fit partie, à voter constamment avec la majorité conservatrice et ministérielle. Il mourut avant la fin de la session (septembre 1836).

FAIPOULT (GUILLAUME-CHARLES), CHEVALIER DE MAISONCELLE, ministre, né à Paris le 4 décembre 1752, mort à Paris le 12 octobre 1817, issu d'une famille noble de Champagne, fut élève de l'école de Mézières, où il eut Carnot pour condisciple, et en sortit lieutenant du génie. Promu capitaine, il donna sa démission en 1780, après avoir vainement sollicité l'honneur d'aller combattre pour l'indépendance des colonies anglaises d'Amérique. Il se livra alors entièrement à l'étude des sciences. La Révolution le compta parmi ses partisans; membre de la société des Jacobins, il fut, en 1792, secrétaire général du ministère de l'Intérieur sous Roland. L'année suivante, il se trouva atteint par le décret de la Convention qui bannissait de Paris tous les anciens nobles, et ne put y rentrer qu'après le 9 thermidor. Nommé, le 10 vendémiaire an III, ministre des Finances, il conserva ce poste jusqu'au 24 pluviôse an IV, et ce fut sous son administration que les planches des assignats furent brisées. Il fut ensuite envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire près la république de Gênes, parvint à y détruire l'influence des agents de l'Angleterre et de l'Autriche, et gagna la confiance de Bonaparte, qui voulut l'emmener avec lui en Egypte. Mais plusieurs missions dont il fut chargé successivement à Milan, à Rome et à Naples, le retinrent en Italie. Il fut l'organisateur de la plupart des petites républiques qui furent alors fondées. Ses démêlés à Naples avec Championnet le firent dénoncer par Bertrand (du Calvados), et l'obligèrent à se tenir caché jusqu'au 18 brumaire. Bonaparte le nomma alors préfet de l'Escaut, qu'il administra jusqu'en 1808; mais, à cette époque, de nouvelles dénonciations parvinrent à Napoléon, qui le destitua (la mer avait envahi la contrée par suite d'une rupture des digues que l'on imputa, à tort, à son manque de surveillance). Joseph Bonaparte, alors roi d'Espagne, dédommagea Faipoult en l'appelant auprès de lui pour en faire son ministre des Finances. Faipoult ne revint en France qu'à la fin de 1813. L'empereur lui confia une mission à Bologne, auprès de Murat ; mais les événements qui survinrent le laissèrent bientôt sans emploi jusqu'au retour de l'île d'Elbe. Préfet du département de Saône-et-Loire pendant les Cent-Jours (27 avril 1815), il défendit bravement contre l'invasion la ville de Mâcon, dont la prise coûta plus de 800 hommes aux Autrichiens. Arrêté et jeté en prison, il n'en sortit que pour remettre ses pouvoirs aux mains de M. de Rigny, son successeur, et se retira peu après en Belgique. Il revint à Paris en 1816, et y mourut l'année suivante. Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII.

FAIRÉ (ALEXANDRE), député en 1876, de 1877 à 1878 et de 1885 à 1889, né à Laval (Mayenne) le 1er mars 1824, étudia le droit, exerça avec talent la profession d'avocat à Angers, devint bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal d'Angers en 1870, et adjoint en 1874. Candidat à plusieurs reprises contre M. Maillé, républicain, il l'emporta sur son concurrent aux élections législatives du 20 février 1876, dans la 2e circonscription d'Angers, avec 8,593 voix (17,206 votants, 23,246 inscrits), contre 8,458 voix. M. Fairé prit place à droite, mais vit presque aussitôt son élection invalidée par la majorité. Il se représenta sans succès le 21 mai 1876. Désigné comme candidat officiel par le gouvernement du Seize-Mai, M. Fairé fut encore proclamé élu, le 14 octobre 1877, par 10,813 voix (20,616 votants et 24,844 inscrits), contre M. Maillé, 9,708 voix. Une nouvelle invalidation l'obligea à reparaître une fois de plus devant les électeurs de la 2e circonscription d'Angers, où il n'obtint plus, le 7 juillet 1878, que 8,965 voix contre 9,763 accordées à M. Maillé, élu. Aux élections générales du 21 août 1881, M. Fairé ne fut pas plus heureux : il échoua avec 8,627 suffrages conservateurs contre 10,410 voix au député républicain sortant, et 352 à M. Chabert. Mais le renouvellement du 4 octobre 1885 le renvoya à la Chambre des députés. Inscrit sur la liste monarchiste de Maine-et-Loire, il fut élu député de ce département, le 7e sur 8, par 72,824 voix (123,110 votants, 151,859 inscrits). Il siégea à droite, se prononça *contre* la politique coloniale, *contre* l'expulsion des princes, *contre* les ministères successifs de la législature, *contre* la loi militaire, parla (octobre 1886) *contre* le budget de 1887, et défendit (mars 1887) la surtaxe des céréales, qui fut votée par 312 voix contre 233. Dans la dernière session, M. Fairé s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 fé-

vrier 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

FAISANT (NICOLAS), député au Conseil des Cinq-Cents, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Domineuc (Ille-et-Vilaine) le 9 janvier 1762, mort à une date inconnue, remplissait les fonctions d'administrateur municipal à Plumaudan (Ille-et-Vilaine). Elu, le 25 germinal an VI, par 172 voix sur 205 votants, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, il y siégea jusqu'au coup d'Etat de brumaire, puis il occupa, depuis le 12 floréal an VIII jusqu'en 1815, le poste de commissaire près le tribunal civil de Dinan. Pendant les Cent-Jours, Faisant fut membre de la Chambre des représentants, où l'envoya (17 mai 1815) l'arrondissement de Dinan, par 39 voix sur 72 votants et 192 inscrits. Après la législature, il reprit ses fonctions au tribunal de Dinan et y fut procureur du roi jusqu'en 1817, époque où on lui donna un successeur.

FALAISEAU (ETIENNE-ODILE-ALEXANDRE, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Paris le 27 juin 1756, mort à Paris le 13 décembre 1826, émigra, comme partisan de l'ancien régime, au commencement de la période révolutionnaire, et séjourna à Hambourg jusqu'au moment de son retour en France (1799). Après le 18 brumaire, il accepta la place de receveur principal des droits réunis. Président du collège électoral de Fontainebleau, il fut désigné, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département de Seine-et-Marne. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire, et se détacha, le 3 avril 1814, de la cause de Napoléon pour adhérer aux Bourbons. Le marquis de Falaiseau fut créé chevalier de Saint-Louis le 13 août de la même année. Il était propriétaire à Château-Landon (Seine-et-Marne).

FALATIEU (JOSEPH-LOUIS-FRANÇOIS-XAVIER, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1824 et de 1827 à 1830, né à Lyon (Rhône) le 26 janvier 1761, mort à Bains (Vosges) le 23 octobre 1840, propriétaire d'une manufacture considérable de fer-blanc à Bains, chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 14 mai 1815, par 69 voix sur 107 votants, représentant des Vosges à la Chambre des Cent-Jours. Puis il siégea dans la Chambre introuvable de la Restauration, où le collège de département des Vosges l'envoya, le 22 août 1815, par 87 voix (159 votants, 255 inscrits). Il y fit partie de la minorité ministérielle. Réélu, le 4 octobre 1816, par 87 voix (127 votants, 243 inscrits), il prit place au centre, près de la gauche, parla, dans la session de 1817-1818, sur les douanes et vota pour le transit. Dans la discussion du budget, il demanda qu'il fût déterminé un fixe pour les remises à allouer aux receveurs particuliers et percepteurs. En 1819-20, il se prononça *contre* les deux lois d'exception, et, avec les 95, *contre* le nouveau système électoral. Son mandat lui fut renouvelé le 13 novembre 1820, par 229 suffrages sur 245 votants. Falatieu cessa de faire partie de la Chambre en 1824, pour y reparaître le 24 novembre 1827, toujours comme l'élu du département des Vosges, avec 63 voix sur 93 votants et 102 inscrits. Il combattit le ministère Polignac et fut des 221. Conseiller général des Vosges et membre du Conseil général des manufactures (23 août 1819).

FALATIEU (JOSEPH-JULES), représentant du peuple en 1848, né à Bains (Vosges) le 2 septembre 1811, neveu du précédent, était maître de forges à Bains. Conseiller d'arrondissement puis conseiller général de son département, chef de bataillon de la garde nationale de son canton, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Vosges à l'Assemblée constituante, le 9e sur 11, par 45,194 voix (85,950 votants, 106,755 inscrits). M. Falatieu, sans se faire beaucoup remarquer à l'Assemblée, vota avec la majorité qui soutint le général Cavaignac au pouvoir, fit partie du comité du commerce et se prononça : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie générale (1er février 1849), *contre* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Il ne fit point partie d'autres législatures.

FALCOS. — *Voy.* BLACHE (COMTE DE LA).

FALENTIN. — *Voy.* SAINTENAC (VICOMTE DE).

FALETTI DE BAROL (OCTAVE-ALEXANDRE-CHARLES, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Turin (Italie) le 24 juillet 1753, mort à Turin le 30 janvier 1828, occupait dans sa ville natale une situation en vue qui le désigna aux faveurs du gouvernement impérial. Membre de la Légion d'honneur le 16 messidor an XII, il fut promu officier du même ordre le 28 décembre 1807. L'année précédente (20 mai 1806), Faletti de Barol avait été appelé par Napoléon à faire partie du Sénat conservateur; il y siégea jusqu'à la fin du règne. Le 2 juillet 1808, il reçut le titre de comte de l'Empire.

FALGAYRAC (JEAN-JOSEPH-SÉBASTIEN), député de 1831 à 1834, né à Gaillac (Tarn) le 20 janvier 1765, mort à une date inconnue, était médecin dans sa ville natale. Le 2 germinal an V, il fut élu assesseur du juge de paix de Gaillac, devint, l'année suivante (an VI), membre et président de l'administration municipale de cette ville, puis membre de l'administration centrale du Tarn, et fut promu, après le coup d'Etat de Bonaparte, conseiller de préfecture à Albi, le 20 germinal an VIII. Il remplit pendant les Cent-Jours les fonctions de sous-préfet de Lavaur, et fut tenu à l'écart sous la Restauration. Le 5 juillet 1831, Falgayrac fut élu député du 1er collège du Tarn (Albi) par 217 voix (332 votants et 448 inscrits), contre 107 voix à M. Decazes, député sortant. Il siégea au centre gauche et vota parfois avec l'opposition dynastique, notamment *contre* l'ordre du jour Ganneron exprimant la « satisfaction » de la Chambre au sujet de la politique extérieure. Il fut au nombre des signataires du célèbre *compte rendu* du 28 mai 1832. Le 21 février 1843, il fut admis à la retraite comme conseiller de préfecture.

FALGUEROLLES (FRANÇOIS-ERNEST DE), député de 1830 à 1837, né à Castres (Tarn) le 2 juillet 1786, mort à Burlats (Tarn) le 7 septembre 1847, remplit, sous le premier Empire, (1812) les fonctions de maire de Burlats. On le

retrouve, lors de la première Restauration, « sergent dans le 1er bataillon des volontaires royaux du département du Tarn, » et tout dévoué aux Bourbons, ce qui le fit destituer de ses fonctions de maire pendant les Cent-Jours. La seconde Restauration l'employa à la réorganisation de la garde nationale. Après les journées de juillet, M. de Falguerolles se rallia à la monarchie de Louis-Philippe; élu, le 28 octobre 1830, par 484 voix sur 608 votants et 1,307 inscrits, député du Tarn, au collège de département, il prit place au centre et fit partie de la majorité gouvernementale. Réélu, le 5 juillet 1831, par le 5e collège du Tarn (Castros), avec 130 voix sur 252 votants et 394 inscrits, contre 122 voix à M. Hennequin, avocat à Paris, il vota notamment *pour* la condamnation du journal la *Tribune* (1833), et obtint encore le renouvellement de son mandat, le 21 juin 1834, par 170 voix (321 votants, 398 inscrits), contre 147 à M. Hennequin. Il opina, dans cette législature, avec le tiers-parti, et échoua au renouvellement de 1837 ; il n'obtint alors que 164 suffrages, contre 179 accordés à l'élu, M. Bernadou.

FALLIÈRES (Clément-Armand), député de 1876 à 1889 et ministre, né à Mezin (Lot-et-Garonne) le 6 novembre 1841, s'inscrivit, ses études de droit terminées, au barreau de Nérac, et fut maire de cette ville depuis le 4 septembre jusqu'à la chute du gouvernement de Thiers. Candidat républicain aux élections législatives du 20 février 1876, il fut élu député de Nérac, par 8,376 voix (14,927 votants et 17,945 inscrits), contre 6,442 voix à M. Caupenne, bonapartiste. Il siégea à gauche, vota *contre* l'amnistie plénière et *pour* la proposition Gatineau, et prit plusieurs fois la parole à la tribune. Membre de la majorité des 363, M. Fallières sollicita avec succès le renouvellement de son mandat, le 14 octobre 1877; il fut réélu député par 8,961 voix (15,690 votants, 18,758 inscrits), contre 6,619 à M. C. Dollfus, ancien député au Corps législatif, candidat officiel. Il fit partie, comme précédemment, du groupe de la gauche républicaine, avec laquelle il vota *pour* le ministère Dufaure, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur. Le 17 mai 1880, nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et des Cultes, il fut, à maintes reprises, en cette qualité, tant à la Chambre qu'au Sénat, l'interprète du gouvernement, notamment contre la proposition Talandier (1881) relative à la suppression du budget des cultes, et sur l'organisation administrative de l'Algérie, critiquée au Sénat par M. d'Haussonville. Réélu député, le 21 août 1881, par 8,355 voix sur 9,788 votants et 18,698 inscrits, M. Fallières quitta ses fonctions administratives le 10 novembre, avec les autres membres du cabinet Ferry. Le 7 août 1882, il rentra au pouvoir, comme ministre de l'Intérieur, dans le cabinet Duclerc. Au mois de janvier 1883, il déposa, au nom du gouvernement, un projet « autorisant » le ministère à expulser par décret tout membre d'une famille royale « dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat », à ne point les laisser entrer en France sous peine de un à cinq ans d'emprisonnement, et à mettre en disponibilité les princes officiers s'il le jugeait convenable. Le projet Fallières fut renvoyé par la Chambre à la même commission que la proposition Floquet tendant à l'expulsion immédiate de tous les membres des familles ayant régné sur la France. M. Fallières soutint son projet devant la commission compétente, puis se rallia à un projet dit de conciliation, présenté par M. Joseph Fabre. Ce compromis n'eut pas l'approbation de M. Duclerc, président du conseil, d'ailleurs trop sérieusement malade pour pouvoir s'entretenir d'aucune affaire; M. Duclerc donna donc sa démission et fut remplacé, comme chef du cabinet, par M. Fallières, dont la nomination fut signée le 29 janvier au matin. Il s'agissait de liquider l'affaire des prétendants. Mais, exténué par les émotions et les soucis des derniers jours, le nouveau président du conseil dut, le lendemain, 30 janvier, s'arrêter au milieu du discours qu'il prononça à la Chambre pour soutenir le projet Fabre; gravement malade à son tour et forcé de prendre du repos, il abandonna à M. Devès, garde des sceaux, le soin de poursuivre la discussion devant le Sénat. Le gouvernement soutint la nécessité d'une loi sur la matière, en disant que les princes n'avaient point su conserver en France l'attitude de citoyens, témoin le manifeste récent du prince Jérôme, témoin le fameux voyage à Frohsdorff en 1873. Finalement la Chambre, écartant le projet Floquet, adopta, le 1er février au soir (dans une séance de nuit), la proposition Fabre-Fallières, par 355 voix contre 142. M. Fallières conserva le portefeuille de l'Intérieur et la présidence du Conseil jusqu'au 20 février seulement ; il dut se retirer par suite du rejet par le Sénat de ce même projet de loi sur les prétendants. Il reprit alors sa place dans la gauche. Mais, lorsque M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, abandonna ce portefeuille pour prendre celui des Affaires étrangères, M. Fallières fut appelé, le 20 novembre 1883, à lui succéder. Il présenta, le 14 décembre, un projet de loi concernant la construction et l'achèvement des bâtiments scolaires et la part contributive de l'Etat dans les dépenses nécessitées par ces constructions. Il eut à présider, en 1884, le conseil supérieur de l'instruction publique renouvelé. En janvier 1885, il fit rejeter par la Chambre un article additionnel présenté au budget par M. Paul Bert, et tendant à la désaffectation immédiate des biens nationaux affectés à des services du culte en dehors des prescriptions du Concordat : le produit de l'opération aurait bénéficié à la caisse des écoles. M. Fallières se retira, avec tout le cabinet Ferry, le 31 mars 1885, et fut remplacé, le 6 avril, par M. Goblet. Le 8 avril, il fut candidat à la présidence de la Chambre ; au 3e tour, il échoua avec 175 voix contre 179 à M. Floquet. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de Lot-et-Garonne, M. Fallières fut élu député de ce département, le 1er sur 5, par 42,766 voix (84,783 votants, 101,586 inscrits). Il eut encore dans la législature nouvelle un rôle marqué ; après avoir vu son nom écarté du cabinet formé par M. de Freycinet après la chute du ministère Brisson, à cause de ses attaches trop étroites avec la fraction la plus modérée du parti opportuniste, il entra, le 30 mai 1887, comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet Rouvier. Le 11 juillet, il eut à répondre à une interpellation de MM. Tony Révillon, C. Pelletan et Laguerre sur « les menées cléricales et monarchistes ». Il déclara que le gouvernement ne tolérerait jamais des manifestations illégales. M. Fallières déposa, en juillet, un projet, resté sans effet, et qui réduisait de 87 à 22 le nombre des conseils de préfecture; il concourut avec ses collègues à la préparation du budget de 1888. En août 1887, il fit annuler la délibération illégale du conseil municipal de Paris, invitant les

36,000 communes de France à envoyer des délégués à Paris pour « dresser le bilan du siècle dont le terme approche, donner une forme aux aspirations comprimées par les réactions successives, etc. ». Chargé par M. Jules Grévy, le 1er décembre 1887, de l'intérim de la justice en remplacement de M. Mazeau, démissionnaire, il vit cette nomination confirmée par M. Carnot, lorsque ce dernier eut confié à M. Tirard la présidence du Conseil des ministres. (Au lendemain de l'avènement du nouveau président de la République, M. Fallières, ainsi que plusieurs autres personnages politiques, avait échoué dans la mission de former un cabinet.) Il garda le portefeuille de la Justice, dans le premier cabinet Tirard, jusqu'au 2 avril 1888, et reprit ensuite (23 février 1889), dans le second cabinet Tirard, le portefeuille de l'Instruction publique et des cultes. Dans la dernière session, M. Fallières a voté : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution (chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

FALLOT DE BEAUMONT (ETIENNE-ANDRÉ-FRANÇOIS DE PAULE, COMTE), pair des Cent-Jours, né à Avignon (Vaucluse) le 1er avril 1750, mort à Paris le 26 octobre 1835, fut destiné dès son jeune âge à l'état ecclésiastique. Après avoir été chanoine de la cathédrale d'Agde et grand vicaire de Blois, il obtint (1781) l'abbaye de Sept-Fontaines, dans le diocèse de Langres, et parvint bientôt à de plus hautes dignités : il fut nommé, en 1782, coadjuteur de Vaison (comtat Venaisin), et évêque en 1786. Mais l'évêché de Vaison fut supprimé en 1790, et l'évêque fut dénoncé par Bouche à l'Assemblée constituante, comme s'étant publiquement réjoui du massacre des patriotes. Fallot de Beaumont dut se retirer en Italie ; il séjourna pendant plusieurs années dans les Etats du pape ; puis il revint en France, et se tint caché à Marseille sous le Directoire. Le coup d'Etat du 18 brumaire le rappela aux honneurs. Nommé évêque de Gand par le premier consul, il passa en 1807 à l'évêché de Plaisance, avec une mission secrète de l'empereur relative aux affaires d'Italie. Fallot de Beaumont était tout dévoué à Napoléon Ier. Créé baron de l'empire le 7 juin 1808, il assista au concile convoqué à Paris en 1811, et fut de la députation des huit prélats envoyés à Savone pour essayer d'arracher au pape quelques concessions. En 1813, il fut promu à l'archevêché de Bourges, prêta serment le 15 août entre les mains de Marie-Louise, car le pape ne donnait plus de bulles aux évêques, et s'efforça de ne mécontenter ni le pape ni l'empereur. Aussi fut-il chargé, cette même année, de se rendre à Fontainebleau pour faire à Pie VII des propositions en vue d'un rapprochement; mais le pape se montra décidé à n'entrer en pourparlers que lorsqu'il serait de retour à Rome. Une seconde tentative en 1814 n'eut pas de meilleur résultat. Fallot de Beaumont, devenu comte de l'empire (10 juin 1814), se trouvait à Bourges au moment de la Restauration : il officia dans la cathédrale le jour de Pâques et entonna le *Te Deum*, puis il quitta son diocèse pour venir à Paris. Il eut alors, en raison des missions remplies par lui à Plaisance pour le compte de l'empereur, des difficultés avec la cour de Rome; ayant refusé de se soumettre, il fut désavoué par le cardinal Pacca, pro-secrétaire d'Etat. Le retour de Napoléon, en mars 1815, donna à Fallot de Beaumont de nouvelles espérances : premier aumônier de l'empereur, il fut appelé (2 juin) à faire partie de la Chambre des pairs, dite des Cent-Jours, et ce fut lui qui, à la cérémonie du Champ-de-Mai, reçut le serment de Napoléon sur le livre des Evangiles. Lors de la seconde Restauration, il fut obligé de se démettre de son siège. Il se fixa alors à Paris, où il vécut jusqu'en 1835, d'une pension de 12,000 francs que le pape lui avait fait assigner. L'archevêque de Paris lui administra les derniers sacrements et dit l'absoute à ses obsèques. Fallot de Beaumont était officier de la Légion d'honneur.

FALLOUX DU COUDRAY (FRÉDÉRIC-ALFRED-PIERRE, VICOMTE DE), député de 1846 à 1848, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848 à 1851, et ministre, né à Angers (Maine-et-Loire) le 7 mai 1811, mort à Angers le 6 janvier 1885, appartenait à une famille de commerçants aisés, en faveur de laquelle Louis XVIII avait créé, en 1823, un majorat avec le titre de vicomte. « Alfred de Falloux, a écrit Daniel Stern (Mme d'Agoult), avait reçu de la nature une intelligence déliée, un certain charme de paroles et de manières. Sa mère, dont la jeunesse s'était passée à la cour de Louis XVI, lui communiqua de bonne heure l'esprit d'insinuation et l'art de bien dire. Lorsque le jeune Falloux, en quittant le collège d'Angers, où il avait été élevé, vint à Paris pour y faire son entrée dans le monde, une autre femme, par une influence analogue mais supérieure, acheva de le former dans la politique. C'était une étrangère, une Russe convertie au catholicisme par M. de Maistre (Mme Swetchine), et qui s'était créé à Paris, par son esprit très fin, par ses grâces mélangées de dévotion et de mondanité, un cercle nombreux où l'on voyait assidus les membres du haut clergé et les hommes actifs du parti clérical. Ce fut à cette époque, sous une inspiration féminine et sous un patronage jésuitique, qu'Alfred de Falloux, flatté et caressé comme un homme dont on attendait beaucoup pour la cause de l'Eglise, fut initié aux mystères de la politique. » Dès 1840, il publia une *Histoire de Louis XVI*, empreinte d'un culte passionné pour l'ancien régime, puis une brochure sur la Saint-Barthélemy, qui furent suivies bientôt de l'*Histoire de saint Pie V, pape, de l'ordre des Frères prêcheurs* (1844). Ces différents ouvrages révélaient tout un ensemble de doctrines dont l'auteur devait faire la règle constante de sa vie, et qu'il devait appliquer au gouvernement de l'Etat, le jour où il aurait sa part de pouvoir. Dans l'histoire du pape Pie V, qu'il considère comme la plus haute personnification de ce qu'il appelle la *grande politique de l'Eglise*, M. de Falloux avait pris à tâche de glorifier l'institution de l'inquisition et de justifier ses actes; la guerre aux hérétiques y était proclamée légitime et sainte; la tolérance y était présentée comme le résultat d'une indifférence coupable. « Quand l'Etat et la religion sont solidaires, écrivait M. de Falloux, quand la société civile repose entièrement sur la foi religieuse, attaquer la foi, c'est ébranler l'ordre social. On a donc pu faire légitimement contre les hérétiques et les impies ce qu'on fait aujourd'hui contre ceux qui prêchent ou conspirent contre le gouvernement établi. » — « La tolérance, disait-il encore, n'était pas connue des siècles de foi, et le sentiment que ce mot nouveau représente ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute. Autrefois

il y avait, en immolant l'homme endurci dans son erreur, toute chance pour que cette erreur pérît avec lui, et que les peuples demeurassent dans la paix de l'orthodoxie. » A la vérité, suivant M. de Falloux et son école, l'Etat étant aujourd'hui athée, les moyens employés par l'Eglise aux temps de foi ne sont plus applicables, et l'inquisition ne serait plus qu'une erreur, sans bénéfice pour la société. Il s'agit, avant toute chose, pour les croyants, de restaurer la foi, la théocratie, en renversant les pouvoirs athées. Et pour renverser ces pouvoirs, M. de Falloux préconisait la liberté comme un moyen transitoire, dont les politiques habiles pourraient tirer un parti meilleur que du despotisme. Quand le gouvernement théocratique serait restauré, alors seulement on rétablirait les institutions des siècles de foi. C'est sous l'inspiration de ces doctrines politiques et religieuses, qui n'étaient point partagées par le clergé tout entier, que M. de Falloux entra dans la vie politique. Après avoir échoué, le 9 juillet 1842, comme candidat à la députation, dans le 7ᵉ collège électoral de Maine-et-Loire (Segré), avec 100 voix contre 149 à M. Jouneaulx, il fut plus heureux dans la même circonscription, le 1ᵉʳ août 1846, et devint député avec 183 voix (360 votants, 405 inscrits), contre 148 à M. Jouneaulx, député sortant, et 27 au général de Lamoricière. Membre de la droite légitimiste, il débuta brillamment à la Chambre par un discours sur le mandat impératif, auquel Guizot répondit, défendit à plusieurs reprises ce qu'on appela dès lors la cause de la liberté de l'enseignement, et se montra l'adversaire de la politique du juste-milieu. Quand la République eut été proclamée, M. de Falloux comprit l'avantage que donnerait à son parti la liberté absolue de discussion et de presse, proclamée par le gouvernement provisoire. Aussi, dans les réunions électorales de son département, donna-t-il les plus vifs éloges à ce gouvernement, parlant avec chaleur de la liberté et des droits du peuple. Le 3 mars, il écrivait dans une lettre citée par l'*Univers* : « Les instincts du peuple de Paris sont d'une générosité, d'une délicatesse qui surpassent celles de beaucoup de corps politiques qui ont dominé la France depuis soixante ans. On peut dire que les combattants, les armes à la main, dans la double ivresse du danger et du triomphe, ont donné tous les exemples sur lesquels n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui les hommes de sang-froid; ils ont donné à leur victoire un caractère sacré. » Imprimant à ses convictions une direction conforme aux circonstances, il se rallia donc au régime nouveau, et fut élu, le 23 avril 1848, le 13ᵉ et dernier, par 58,905 voix, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante. A son arrivée à Paris, il déploya, malgré sa santé débile, une activité extrême, observa avec attention les hommes sur lesquels il serait utile d'exercer de l'influence, et, se montra tour à tour très empressé auprès de Lamartine, de Marrast, de Cavaignac. « Il jouait avec une facilité merveilleuse ce personnage multiple, en gardant toujours, dans son langage sobre et contenu, dans ses manières pleines de réserve, une sorte de dignité modeste qui cachait à tous les yeux son ambition et ses haines profondes. » (Daniel Stern.) Ce fut lui qui, à l'ouverture de l'Assemblée, décida son parti à porter Buchez au fauteuil de la présidence. Puis il se fit nommer membre de tous les comités importants, prit de l'ascendant dans le comité du travail et dans la commission des ateliers nationaux, y accusa, sans ménagements, le pouvoir exécutif, et particulièrement le ministre des Travaux publics, et peignit les ateliers nationaux sous les couleurs les plus sombres. M. de Falloux nommé rapporteur de la commission, la dissolution immédiate des ateliers fut assurée. « Il faut en finir, » c'est à cette pensée que, par une longue et habile tactique, il contribua le plus à amener les esprits, dans la commission d'abord, puis dans l'Assemblée. Le 23 juin, celle-ci venait d'entendre M. Flocon, qui avait représenté les insurgés comme des fauteurs d'anarchie à la solde des prétendants et même de l'étranger, lorsque M. de Falloux, à son tour, monta à la tribune. Il tenait un papier à la main, c'était le rapport de la commission des ateliers nationaux. Un représentant, M. Raynal (de l'Aude), se leva de son banc avec vivacité en protestant contre une lecture inopportune et dangereuse. Mais la droite cria à l'orateur : « Lisez! lisez! » Et M. de Falloux, d'une voix tranquille, commença sa lecture. Son rapport déclarait que la seule voie de salut, dans la crise industrielle, agricole et commerciale qui inquiétait le pays, c'était la dissolution, immédiatement opérée par le pouvoir exécutif, des ateliers nationaux. MM. Corbon, Garnier-Pagès, Lamartine, Considérant, Duclerc, etc., prirent ensuite la parole. Les conclusions du rapport de Falloux furent adoptées par l'Assemblée le 28 juillet. M. de Falloux vota ensuite : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* le droit au travail, *pour* l'ensemble de la constitution, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Lors de la discussion de l'article de la Constitution relatif à l'enseignement, il demanda pour l'Eglise la libre concurrence avec l'Université. Puis il se montra favorable à la candidature de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République, et devint, le 20 décembre 1848, ministre de l'Instruction publique et des cultes. Il appuya la proposition Rateau, se prononça *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, et fut un des promoteurs de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, le 7ᵉ sur 11, avec 76,775 voix (104,313 votants et 151,062 inscrits), représentant de Maine-et-Loire à la Législative, il conserva son portefeuille de ministre jusqu'au 31 octobre 1849, et, pendant les dix mois qu'il resta à la tête de l'Université, il élabora activement un projet de loi organique sur l'enseignement, conforme à ses déclarations antérieures, et le présenta à l'Assemblée. Comme il avait négligé d'en saisir au préalable le conseil d'Etat, il encourut, pour cette infraction à la loi, la censure de la Chambre, et le projet, remis à l'étude, ne put être voté par la majorité qu'en 1850, sous le ministère de M. de Parieu, successeur de M. de Falloux. Cette loi organique, restée célèbre sous le nom de son principal inspirateur, instituait 86 recteurs, favorisait dans chaque académie les influences locales, et morcelait, au bénéfice du clergé, l'autorité universitaire. Sorti du ministère, M. de Falloux opina constamment avec la droite de l'Assemblée législative, marcha d'accord avec M. de Montalembert, et intervint surtout dans les discussions intéressant directement la papauté. Aux approches du coup d'Etat, M. de Falloux se sépara de la politique personnelle du prince-président. Il fut même arrêté au 2 décembre; mais sa détention dura peu. On a prétendu qu'il approuvait secrètement le coup d'Etat, et que, visité au Mont-Valérien par M. de Persigny, il le félicita de son heureuse

audace : « Je l'avoue tout bas, à cause de mes collègues, lui aurait-il dit ; mais au fond je pense que vous avez bien fait. » Rendu à la liberté, il se retira dans ses propriétés de l'Anjou, où il se consacra à l'exploitation de ses terres et à la culture des lettres. En 1856, il entra à l'Académie française, pour y remplacer M. Molé. Resté un des chefs les plus militants du parti catholique, il prit part, en 1867, au congrès de Malines et y soutint les doctrines du *Syllabus*. Porté, le 28 juillet 1866, comme candidat d'opposition légitimiste au Corps législatif dans la 2e circonscription de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Bucher de Chauvigné, décédé, il échoua avec 7,262 voix contre 19,129 à l'élu officiel, M. Berger, et ne fut pas plus heureux aux élections générales de 1869, dans la 3e circonscription de la Vendée, où il obtint 13,397 voix contre 17,900 accordées au candidat officiel, élu, M. de la Poëze, ni dans une élection partielle du 11 janvier 1870 à Napoléon-Vendée. Après son premier échec en Vendée, il écrivait, le 7 août 1869, au secrétaire général de la préfecture de ce département : « Je refuse de me représenter; les électeurs urbains obéissent en majorité à la gauche, qui me repousse comme clérical ; les électeurs ruraux obéissent en majorité au garde champêtre, qui me repousse comme indépendant. Il y a là un double laminoir dans lequel mes amis seront broyés, jusqu'à ce que les sénatus-consultes, qui sont en fleurs aujourd'hui, mais non encore mûris, aient poussé des fruits. » Il refusa de se présenter, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale, à cause du mauvais état de sa santé ; mais son influence, pour s'exercer en dehors du parlement, n'en fut pas moins considérable sur le parti conservateur. Il se mêla activement aux tentatives de fusion préparées par les membres de la majorité, et opina pour la reconnaissance par le comte de Chambord du drapeau tricolore et des titres du comte de Paris. Une vive polémique s'engagea à ce propos entre M. de Falloux et les légitimistes intransigeants qui lui reprochèrent amèrement son attitude ; il riposta qu'il ne voulait être ni un « légitimiste inconséquent, ni un légitimiste aveugle ». Il se rallia ensuite à la prorogation des pouvoirs du maréchal, soutint dans Maine-et-Loire la candidature « septennaliste » de M. Bruas, et rompit par là définitivement avec ses anciens coreligionnaires politiques. Il eut aussi des démêlés retentissants avec M. Freppel, évêque d'Angers, au sujet de l'aliénation d'un terrain de la paroisse de Segré, appartenant à l'hospice Swetchine ; mais l'excommunication mineure, dont M. de Falloux avait été frappé par ce prélat, fut annulée par le nonce du pape. En 1878, par une lettre en date du 23 septembre, publiée dans l'*Union de l'Ouest*, il recommença une campagne contre les cléricaux intransigeants. « Deux devoirs, disait-il, nous semblent impérieux : repousser les attaques de nos adversaires, conjurer les fautes de nos propres amis. » Cette lettre, attaquée par l'*Univers*, passée sous silence par les journaux légitimistes purs, ne fut soutenue que par *le Français*. Dans *le Correspondant* du 25 octobre suivant, il traita la même question, recommandant de ne point prendre « la contre-révolution » pour programme ni pour mot d'ordre. Ce fut sa dernière intervention active dans la politique.

On a de M. de Falloux, outre les écrits cités plus haut : *Du parti catholique* (1856); *Du devoir dans les circonstances actuelles* (1860); *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres* (1859); *Dix ans d'agriculture* (1863); *Questions monarchiques, lettres à M. Laurentie* (1873); *Lettres inédites de Mme Swetchine* (1869), etc.

√**FANIEN** (Achille-Joseph), député de 1881 à 1885, né à Lillers (Pas-de-Calais) le 19 janvier 1827, propriétaire d'une importante manufacture de chaussures, et connu, depuis 1848, pour ses opinions nettement républicaines, se présenta aux élections générales du 20 février 1876, dans la 1re circonscription de Béthune, où il échoua avec 7,816 voix contre 9,669 à M. Hermary, candidat monarchique. Après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, M. Fanien se présenta, comme candidat républicain, dans la même circonscription; il réunit 8,730 voix contre 11,294 données au candidat officiel du gouvernement, M. Hermary, député sortant, réélu. Conseiller général du canton de Lillers en 1878, lauréat d'une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878, chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre de la même année, M. Fanien fut élu député de Béthune, aux élections générales du 21 août 1881, par 10,915 voix sur 20,090 votants et 24,308 inscrits, contre 9,073 voix à M. Hermary, député sortant. Il prit place à l'Union républicaine et soutint de ses votes la politique des ministères républicains sur les questions scolaires et coloniales, sur le maintien du budget des cultes, de l'ambassade du Vatican, sur l'application des décrets aux congrégations non autorisées, etc... Porté aux élections du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, sur la liste républicaine du Pas-de-Calais, il échoua, comme toute la liste, avec 74,924 voix contre 100,914 voix données au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Clercq. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1887.

FANNEAU-LAHORIE (Jean-Baptiste), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Javron (Mayenne) à une date inconnue, mort à une date inconnue, était administrateur de la Mayenne sous la Révolution. Ce département l'élut, le 24 germinal an VII, député au conseil des Cinq-Cents. Fanneau-Lahorie en fit obscurément partie jusqu'au coup d'Etat de brumaire.

FARCONNET (Frédéric), représentant en 1848 et en 1849, né à Grenoble (Isère) le 23 novembre 1807, mort à Biviers (Isère) le 15 juillet 1863, fit ses études de droit et s'inscrivit au barreau de Grenoble, où il ne tarda pas à acquérir de la réputation. Rédacteur du *Patriote des Alpes*, journal démocratique, il mit, d'autre part, son talent d'avocat au service de la cause libérale, et devint à Grenoble, sous Louis-Philippe, le chef de l'opposition : il fut pendant plusieurs années conseiller municipal de cette ville. Maire de Grenoble au lendemain de la révolution de février, il se présenta, comme candidat républicain modéré, aux élections du 23 avril 1848, après avoir, dit-on, refusé la place d'avocat général à la cour d'appel. Il fut élu représentant de l'Isère à la Constituante le 2e sur 15, par 125,422 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits), siégea à gauche, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* l'ordre du jour portant que le général Cavaignac a bien mérité de la patrie, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine. Adversaire de la politique de l'Elysée, M. Farconnier continua de la combattre à l'Assemblée

législative, où ses votes furent acquis à la défense des institutions républicaines. Elu par le même département, le 13 mai 1849, le 2e sur 12, avec 75,003 voix sur 105,869 votants et 160,450 inscrits, il se prononça *contre* les lois de répression, votées par la majorité monarchiste. Après le coup d'État du 2 décembre, il reprit sa place au barreau de Grenoble.

FARCY (Charles-Louis-Annibal de), député de 1826 à 1828, né à Château-Gontier (Mayenne) le 31 décembre 1762, mort à Paris le 12 avril 1828, appartint à la magistrature sous la Restauration. Il avait publié quelques poésies dans l'*Almanach des Muses* et était président de chambre à la cour royale d'Angers, lorsqu'il fut élu, le 18 juillet 1826, député du 2e arrondissement de la Mayenne (Château-Gontier), par 133 voix sur 235 votants et 262 inscrits, contre 98 voix à M. Prosper Delauney. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 17 novembre 1827, par 134 suffrages sur 221 votants et 258 inscrits, contre 86 au même concurrent. La *Biographie des députés* (*session de 1828*) se montre peu indulgente pour le député de Château-Goutier. « A peine sait-on, dit-elle, à Laval même, ce que c'est que M. de Farcy. Nous savons seulement que M. de Farcy est un bon catholique. Il ne le cède en rien pour l'abnégation chrétienne aux trappistes de son département. Cependant l'honorable député dîne quelquefois chez les ministres, et les dîners de Leurs Excellences ne ressemblent pas trop à ceux des disciples de Rancé. Qu'importe? On peut se sauver sous la cuirasse comme sous la haire! en mangeant des truffes comme en mangeant des légumes cuits à l'eau. » M. de Farcy mourut en 1828, pendant la session, et eut pour successeur à la Chambre M. Paillard-Ducléré. Chevalier de la Légion d'honneur.

FARCY (Eugène-Jérôme), représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et député de 1876 à 1889, né à Passy (Seine) le 20 mars 1835, fut embarqué à l'âge de neuf ans sur le navire-école l'*Oriental*, qui fit le tour du monde; il se prépara ensuite à l'École navale, où il entra en 1845, et fut, au cours de nombreuses et lointaines expéditions à la Réunion, à Madagascar, dans le Levant, à la Guyane et aux Antilles françaises, nommé aspirant (1847), enseigne (1851) et lieutenant de vaisseau (1859), M. Farcy se livra à de sérieuses études navales et attacha son nom à d'importantes inventions. La plus célèbre est cette chaloupe canonnière que le conseil des travaux de la marine et le ministre refusèrent d'adopter, et qui, exécutée par ordre de l'empereur en 1869, ne fut cependant point utilisée, malgré le succès des expériences. Sous le gouvernement de la Défense nationale, M. Farcy ne fut pas beaucoup plus heureux, et une seule de ses canonnières, construite avant le siège, fut employée à la défense de Paris. Elles ont rendu depuis, au Tonkin, de réels services. Cette tentative ayant rendu le nom de M. Farcy populaire, les électeurs de la Seine l'envoyèrent, le 8 février 1871, par 69,968 voix sur 328,970 votants et 547,858 inscrits, siéger à l'Assemblée nationale. Il alla s'asseoir à l'extrême-gauche et s'inscrivit à l'Union républicaine. Il prit part aux discussions des lois militaires, déposa un projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée et une proposition tendant à prévenir les accidents et les collisions en mer, et vota constamment avec les républicains de l'assemblée : *contre* les préliminaires de paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'assemblée, *pour* la dissolution, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Promu capitaine de frégate en septembre 1875, il prit sa retraite presque aussitôt pour pouvoir se représenter aux élections législatives, et se porta candidat dans le 12e et dans le 15e arrondissement de Paris; il n'obtint dans le premier que 1,991 voix et fut élu dans l'autre au scrutin de ballottage, par 8,222 voix (10,031 votants, 15,506 inscrits), contre 1,418 voix à M. Moussy. Il suivit la même ligne politique que précédemment, prit la parole sur le budget de la marine, et vota avec les 363 *contre* le ministère de Broglie-Fourtou. Réélu, le 14 octobre 1877, avec 9,215 voix (11,880 votants, 15,095 inscrits), contre 2,002 à M. Lebrun de Rabot et 537 à M. Moussy, il reprit sa place parmi les radicaux de la Chambre, et vota le plus souvent dans les questions politiques, avec l'extrême-gauche, notamment *pour* l'amnistie plénière et *pour* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais sans compter parmi les ennemis irréconciliables de la politique opportuniste. Aux élections du 21 août 1881, M. Farcy obtint un nouveau mandat du 15e arrondissement de Paris, avec 8,089 voix (13,562 votants et 18,444 inscrits), contre 3,427 voix à M. Hovelacque, radical-intransigeant, et 1,281 à M. Cournet, socialiste-révolutionnaire. Dans la législature 1881-85, il présida la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'administration de l'armée, et se mêla à plusieurs discussions, notamment à celle du projet de loi relatif à l'établissement des services maritimes entre la France et l'Amérique. Porté sur diverses listes républicaines et radicales de la Seine, aux élections d'octobre 1885, M. Farcy réunit, au premier tour de scrutin, 113,000 suffrages, et arriva le 36e sur la liste générale des candidats. Maintenu au ballottage sur la liste de « concentration », il fut élu, le 18 octobre, député de la Seine, le 7e sur 34, par 287,968 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). M. Farcy commença dans la Chambre nouvelle par voter avec le groupe de la gauche radicale, puis il se sépara de la plupart de ses amis politiques pour adhérer sans réserve à la politique du général Boulanger. Membre du « Comité républicain national », il fut dès lors un des conseils du parti « boulangiste », dont il partagea la fortune. A la Chambre, il se prononça dans la dernière session : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. Chevalier de la Légion d'honneur (1861), officier (1871).

FARE (Anne-Louis-Henri, duc de la), député en 1789 et pair de France, né à Luçon (Vendée) le 4 novembre 1752, mort à Paris le 10 décembre 1829, d'une des familles les plus anciennes et les plus considérables du Bas-Languedoc, était le second fils de Louis-Joseph-Dominique, comte de la Fare, et de Pauline-Henriette de Gazeau de Champagné, et le petit-fils de Charles-Auguste, marquis de la Fare, un des plus aimables écrivains du XVIIIe siècle. Il fit ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris, sous la direction particulière de l'abbé Labdan, chargé plus tard de l'éducation du duc d'Eu-

ghien. Dès son jeune âge, il avait été pourvu d'une abbaye par la protection du cardinal de Bernis, son grand-oncle. Après quelques hésitations, il se décida pour l'église, et fut, au collège, au séminaire et à la Sorbonne, le camarade de Talleyrand. Vicaire-général du diocèse de Dijon en 1778, et doyen de la Sainte-Chapelle du roi dans cette même ville, il devint, en 1784, agent général du clergé des états de Bourgogne, et resta, jusqu'en 1787, chef de l'administration ecclésiastique de cette province. Nommé évêque de Nancy le 7 octobre 1787, il fut membre de l'assemblée des notables (1788), et fut élu, le 6 avril 1789, par le bailliage de Nancy, député de son ordre aux Etats-Généraux. Ce fut lui qui prononça, à l'issue de la messe du Saint-Esprit qui eut lieu pour l'ouverture des Etats, le discours d'usage, dans lequel on applaudit surtout la phrase « contre les misérables exacteurs qui exerçaient leurs barbaries sous le meilleur des rois ». Lorsque les Etats-Généraux eurent pris le nom d'Assemblée nationale, l'évêque de Nancy fut de ceux qui s'opposèrent, par la plume et par la parole, aux réformes de la majorité. Le 12 février 1790, il fit déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion de l'État. La même année, il protesta contre l'abolition des ordres religieux (séance du 13 février). Il vota contre l'admission des juifs aux droits de citoyens actifs, et parla sur un mode de remplacement provisoire de la gabelle, etc. Son attitude hostile aux idées de la Révolution l'obligea bientôt à quitter la France; il se réfugia d'abord à Trèves, auprès de l'archevêque-électeur, son métropolitain, puis en Autriche, où il arriva à la fin de 1792, muni d'une lettre de recommandation de Marie-Antoinette. Il y remplit depuis 1795, pour le compte de Louis XVIII, diverses missions auprès de la cour de Vienne, et fut en même temps chargé de la correspondance des princes et princesses de la maison royale. Le duc de la Fare était le principal agent de la plupart des émigrés français répandus sur le continent. Il eut à conduire les négociations qui aboutirent au mariage du duc d'Angoulême. « En 1807, dit la *Biographie des hommes vivants*, toutes les communications avec l'Angleterre étant impérieusement prohibées, et les militaires de l'armée de Condé ne pouvant plus recourir à Londres pour y toucher du gouvernement britannique leurs pensions alimentaires, l'évêque de Nancy accepta l'emploi de vérifier et d'ordonnancer le paiement de ces pensions sur une maison de banque de Vienne. » De retour en France avec Louis XVIII en 1814, il s'occupa de la répartition des secours à accorder aux émigrés rentrés sans ressource, et prit une part active à la nouvelle organisation de l'Eglise de France. Le 19 décembre 1814, il fut nommé premier aumônier de la duchesse d'Angoulême. Puis le roi l'adjoignit (janvier 1816) à l'archevêque de Reims, M. de Talleyrand-Périgord, pour l'administration des affaires ecclésiastiques, qui entra plus tard dans les attributions du ministère de l'Intérieur. Archevêque de Sens en 1817, il reçut (31 octobre 1822) le titre de pair de France, auquel s'ajoutèrent ceux de ministre d'Etat et de commandeur des ordres du roi. Il devint cardinal en 1823, assista aux deux conclaves où furent élus Léon XII et Pie VIII, et présida (1825) aux cérémonies du sacre de Charles X.

FARET. — *Voy.* FOURNÈS (MARQUIS DE).

FAREZ (MAXIMILIEN), député au Corps législatif de l'an XIV à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Villers-Plouich (Nord) le 10 février 1769, mort à Douai (Nord) le 20 juin 1841, exerça d'abord la profession d'avocat, puis celle de professeur de belles-lettres. Après avoir rempli, sous la Révolution, plusieurs fonctions administratives et judiciaires, notamment celles de juge de paix, de procureur-syndic, de membre du jury de l'instruction publique, il fut désigné, le 5 vendémiaire an XIV (1806), par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département du Nord. Réélu, le 8 mai 1811, il siégea jusqu'à la fin de l'empire. Farez était entré dans la magistrature impériale comme procureur au tribunal de Cambrai. Il fut maintenu comme magistrat par la Restauration, et, en 1814, déposa, comme député, un projet de loi sur la responsabilité des ministres. Le 11 mai 1815, le collège de département du Nord, par 34 voix sur 63 votants, l'appela à la Chambre des représentants. Il fut membre de la commission de Constitution. Le gouvernement de la seconde Restauration le rendit à la vie privée, à la fois comme législateur et comme magistrat. La monarchie de juillet l'appela aux fonctions de procureur-général à la cour de Douai.

FAREZ (FÉNELON-MAXIMILIEN-LYCURGUE), représentant du peuple en 1848, fils du précédent, né à Cambrai (Nord) le 6 février 1793, mort à Douai (Nord) le 1er février 1862, étudia le droit à Paris, fut reçu avocat, se fit inscrire au barreau de Cambrai, prit part au mouvement libéral et démocratique sous Louis-Philippe, et, avocat de talent, fut plusieurs fois, à partir de 1834, élu bâtonnier de son ordre. Il était colonel de la garde nationale de Cambrai, quand la révolution de février le fit avocat général à la cour d'appel de Douai. Elu, le 23 avril 1848, le 18e sur 28, par 127,547 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits), représentant du Nord à l'Assemblée constituante, il prit place parmi les républicains les plus modérés et vota souvent avec la droite. Il se prononça : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine, etc. M. Farez ne fit point partie d'autres législatures.

FARGIN-FAYOLLE (JACQUES-SÉBASTIEN), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Montluçon (Allier) le 23 janvier 1812, était avocat dans son pays natal et connu pour l'ardeur de ses sentiments démocratiques. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du peuple à la Constituante par le département de l'Allier, le 8e et dernier de la liste, avec 47,118 voix sur 72,233 votants et 89,404 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche, fit partie du comité de l'Algérie, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'amendement Grévy, *pour* le droit au travail, et *s'abstint* volontairement dans le vote du 4 novembre 1848 sur l'ensemble de la Constitution. Puis il combattit la politique de l'Elysée et se prononça : *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs,

contre l'expédition romaine, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu représentant du peuple de l'Allier à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 2e sur 7, par 40,497 voix (65,506 votants et 90,096 inscrits), il reprit sa place à la Montagne, appuya l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, signa l'appel aux armes et se rendit au Conservatoire des Arts-et-Métiers pour protester contre la violation de la Constitution. Des poursuites furent exercées contre lui par le gouvernement, et la haute cour de Versailles le condamna à la déportation.

FARGUES (Henri), député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, membre du Sénat conservateur, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) le 13 mars 1757, mort à Auteuil (Seine) le 24 septembre 1804, s'occupa d'abord d'affaires commerciales en Espagne, puis devint maire de Saint-Jean-Pied-de-Port, et y exerça, peu après, les fonctions de juge de paix. La France venait de déclarer la guerre à l'Espagne (7 mars 1793). Fargues entra dans l'armée et s'y distingua ; on lui dut la création des chasseurs basques. Atteint par la loi des suspects, il fut arrêté, mais relâché presque immédiatement sur parole. Il devint président du directoire de son département, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, par 237 voix sur 283 votants, député des Basses-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents. Il y discuta le projet de contribution foncière, opina pour l'inéligibilité des amnistiés aux fonctions publiques, fit une motion d'ordre sur la police des douanes, pour empêcher la fraude sans attenter à la liberté des citoyens, et une autre contre l'inconvénient d'ordonner l'exécution des lois à terme fixe, etc. Le 25 germinal an VII, il passa au Conseil des Anciens, se prononça en faveur du coup d'Etat de Bonaparte, fit partie de la « Commission intermédiaire », et, nommé, le 3 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur, fut désigné, à la fin de 1803, pour remplir la place de trésorier de ce corps. Il présida, peu après, le collège électoral du département des Basses-Pyrénées, et mourut subitement à Auteuil le 24 septembre 1804. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur du même ordre le 25 prairial de la même année. Son fils fut intendant en Espagne, sous-préfet d'Autun, et préfet de la Haute-Marne.

FARGUES (Joseph-Etienne-Charles), député de 1841 à 1846, né à Montréal (Aude) le 2 janvier 1786, mort à Montréal le 25 avril 1860, suivit la carrière militaire et quitta l'armée avec le grade de chef de bataillon d'infanterie. D'opinions libérales, il se présenta, pour la première fois, le 5 juillet 1831, dans le 2e collège de l'Aude, à Carcassonne; mais il échoua avec 75 voix seulement contre 219 à l'élu, M. Mahul. Il fut encore candidat le 21 juin 1834, et réunit cette fois 112 voix, contre 185 à M. Mathieu de la Redorte, qui l'emporta. Mais M. Mathieu de la Redorte, ayant été nommé pair de France, désigna aux électeurs, pour lui succéder, son ancien concurrent, qui, en effet, fut élu à sa place, le 28 août 1841, député de Carcassonne, par 242 voix sur 371 votants et 485 inscrits, contre 123 voix à M. Mahul. M. Fargues fut du tiers-parti, obtint sa réélection aux élections générales du 9 juillet 1842, avec 207 voix sur 373 votants et 487 inscrits, contre 165 voix au général Rambaud, candidat ministériel, et vota souvent avec l'opposition. Il était absent de Paris lors du vote de l'indemnité Pritchard. M. Fargues quitta la Chambre en 1846, n'ayant obtenu dans sa circonscription, au renouvellement du 1er août, que 102 voix contre 230 à l'élu, M. Mahul, et 123 au général Rambaud.

FARGUES (Jean-Joseph Méallet, comte de), député de 1815 à 1818, né à Vodables (Puy-de-Dôme) le 12 mars 1777, mort à Lyon (Rhône) le 21 avril 1818, était d'une ancienne famille noble de l'Auvergne. Il émigra avec son père en 1791, fit campagne dans l'armée de Condé jusqu'en 1801, et, ayant épousé à Munich la petite-fille du baron Fay de Santhonay, ancien prévôt des marchands à Lyon, il s'établit dans cette ville lors de son retour en France. Administrateur des hôpitaux, adjudant-major des gardes nationales lyonnaises en 1813, il se montra, l'année d'après, tout dévoué aux Bourbons, et servit d'intermédiaire entre le comte d'Albon, maire de Lyon, et le frère de Louis XVIII. M. de Fargues devint colonel de la cavalerie de la garde nationale, puis fut appelé par le roi aux fonctions de maire de Lyon. Le 7 mars 1815, il répondit aux premiers bruits du débarquement de Bonaparte par une proclamation où l'on remarquait ce passage : « Aveugle instrument des ennemis de la France, quel est son espoir? A-t-il pu croire que son apparition sur un territoire devenu pour lui à jamais une terre étrangère, suffirait pour troubler cette harmonie, cette paix, cette heureuse tranquillité, dont la France, depuis sa retraite, goûtait le charme sous l'égide d'un gouvernement paternel et légitime? » Il n'en fut pas moins, lors de l'entrée de Napoléon dans la ville, le trouver à l'archevêché, où l'empereur était descendu, et, après avoir été confirmé dans son titre de premier magistrat municipal, il publia, dès le samedi, 11 mars, une nouvelle proclamation singulièrement différente de la première : « Napoléon, disait M. de Fargues, revient dans cette cité, dont il effaça les ruines, dont il releva les édifices, dont il protégea le commerce et les arts; il y retrouve à chaque pas des monuments de sa munificence. Sur les champs de bataille comme dans ses palais, toujours il veille sur vos intérêts les plus chers: toujours vos manufactures obtinrent des marques de sa généreuse sollicitude. Habitants de Lyon, vous revoyez, dans Napoléon, celui qui vint arracher, en l'an VIII, notre belle patrie aux horreurs de l'anarchie qui la dévorait; qui, conduisant toujours nos phalanges à la victoire, éleva au plus haut degré la gloire des armes et du nom français; qui, joignant au titre de grand capitaine celui de législateur, donna à la France ces lois bienfaisantes et salutaires dont chaque jour elle apprécie les avantages. » Son adhésion subite à Napoléon n'empêchait pas, toutefois, le comte de Fargues d'entretenir avec le duc d'Angoulême une correspondance qui dura jusqu'à la capitulation du Pont-Saint-Esprit. Remplacé à la fin d'avril par M. Jars, il conspira pour le rétablissement du gouvernement royal, s'entendit avec M. de Chabrol, reprit ses fonctions de maire après Waterloo, et fit disparaître tous les signes du régime impérial. Le 22 août 1815, M. de Fargues fut élu député par le collège de département du Rhône avec 117 voix sur 183 votants et 228 inscrits. Il vota avec la majorité, et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 123 voix sur 174 votants et 223 inscrits; comme il n'avait pas quarante ans révolus, il dut attendre cet âge pour se présenter à la Chambre. M. de Fargues se rangea du côté de la minorité de la Chambre nouvelle et vota *contre* le ministère Decazes. Au cours de la discussion

du budget, il demanda pour Lyon, « dans l'intérêt des manufactures, » une réduction de l'impôt sur les huiles d'olive. Maire de Lyon au moment des troubles qui éclatèrent, il participa avec le général Cannel (*V. ce nom*) à la répression sanglante qui s'ensuivit. Aussi son nom se trouva-t-il mêlé aux débats et aux procès relatifs à cette affaire. Il tenta de se disculper, personnellement, dans une brochure intitulée : *La vérité sur les événements de Lyon*, ou *Réponse au Mémoire de M. le colonel Fabrier* (Lyon, 1817). Le comte de Fargues ne fut pas compris dans les destitutions que prononça, au nom du roi, le maréchal Marmont, et il mourut maire de Lyon en 1818. Il avait été réélu député le 21 septembre 1817, par 676 voix sur 1,311 votants et 1,736 inscrits. — Chevalier de la Légion d'honneur.

FARINES (ACHILLE), sénateur en 1882, né à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) le 16 février 1825, mort au Havre (Seine-Inférieure) le 3 mai 1883, propriétaire à Rivesaltes, ancien négociant, fut élu, le 8 janvier 1882, comme républicain radical, sénateur des Pyrénées-Orientales, par 139 voix sur 277 votants. Un rapport de M. Guiffrey ayant constaté que la majorité absolue n'était pas acquise à M. Farines, son élection fut annulée. Il fut, d'ailleurs, réélu, le 26 février suivant, par 202 voix (249 votants), contre 47 voix à M. Escarguel, et admis cette fois conformément aux conclusions de M. Demôle, rapporteur. Mais l'état de ses affaires obligea presque aussitôt M. Farines à quitter la Chambre haute. Il donna sa démission de sénateur le 15 mai 1882, par une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le président,

« Après avoir longtemps et honorablement dirigé une maison de commerce, je me vois plongé dans le malheur par un concours de circonstances d'autant plus fatales que je m'étais retiré des affaires depuis plusieurs mois déjà. J'ai le devoir de vous adresser ma démission de sénateur; je vous prie de l'agréer avec l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

« ACHILLE FARINES. »

FAROCHON (JEAN-JACQUES), député en 1789, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 28 avril 1738, mort à Ormoy (Oise) en 1802, était curé d'Ormoy. Le 14 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Crépy-en-Valois. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

FARRAN (ANTOINE-JEAN), député de 1837 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, né à Angers (Maine-et-Loire) le 23 septembre 1791, mort à Angers le 11 août 1872, appartenait à une famille originaire du Languedoc, et était le neveu de Jean Farran, qui fut maire d'Angers sous le Directoire et le Consulat. Négociant dans cette ville, il siégea, de 1829 à 1832, à la chambre des arts et manufactures d'Angers. Les opinions libérales qu'il avait montrées sous la Restauration le firent nommer, après juillet 1830, conseiller municipal, conseiller d'arrondissement, puis adjoint au maire (1832), et enfin (9 octobre 1837) maire de la ville d'Angers. A quelques jours de là (4 novembre), le 1er collège électoral de Maine-et-Loire, celui d'Angers, l'envoya à la Chambre des députés, par 286 voix sur 513 votants, 679 inscrits, contre 221 voix au député sortant, M. Augustin Giraud. Il prit place au centre gauche, vota d'ordinaire avec le tiers-parti, et obtint sa réélection jusqu'à la fin du règne : le 2 mars 1839, par 331 voix (558 votants, 678 inscrits) contre 225 à M. Aug. Giraud; le 9 juillet 1842, par 374 voix (536 votants, 683 inscrits), contre 153 à M. Chevreul, et le 1er août 1846, par 372 voix (727 votants, 791 inscrits), contre 313 à M. de Marcombe et 37 au général Bedeau. M. Farran se prononça en faveur des fortifications de Paris et du réseau des chemins de fer, qu'il eût voulu seulement voir construire par l'État; *pour* la conversion des rentes, *pour* l'incompatibilité du mandat législatif avec les fonctions publiques rétribuées, etc. Comme maire d'Angers, on lui doit des fondations intéressantes, entre autres celle du musée David (1839) et celle du musée d'archéologie (1841). Il quitta la mairie en 1843, et resta conseiller municipal en même temps que représentant du canton sud-est d'Angers au conseil général, où il était entré le 2 mars 1842. Le 23 avril 1848, M. Farran fut élu représentant du peuple à l'Assemblée Constituante, le 4e sur 13, par 116,169 voix. Il y siégea sans bruit et sans éclat dans les rangs de la droite, et vota *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition romaine, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. De même à l'Assemblée législative, où une nouvelle élection l'avait appelé, le 13 mai 1849, le 6e sur 11, par 77,939 voix (104,313 votants, 151,062 inscrits), M. Farran se fit peu remarquer et se contenta d'opiner avec la majorité, *pour* l'expédition de Rome, *pour* les restrictions apportées au suffrage universel, etc. Il mourut en 1872, dans un âge avancé, étranger depuis plusieurs années à la politique.

FARRE (JEAN-JOSEPH-FRÉDÉRIC-ADOLPHE), ministre de la guerre et sénateur inamovible de 1880 à 1887, né à Valence (Drôme) le 5 mai 1816, mort à Paris le 24 mars 1887, fut reçu à l'Ecole polytechnique en 1835, en sortit, le 1er octobre 1837, comme sous-lieutenant élève du génie, et termina ses études à l'Ecole d'application de Metz. Lieutenant en 1839, capitaine en 1843, chef d'escadron en 1858, lieutenant-colonel en 1863, colonel en 1868, M. Farre fut, pendant cinq ans, commandant du génie de la division d'occupation des Etats romains. Après avoir fait partie de l'armée de Metz en 1870, il put s'échapper lors de la capitulation et alla offrir ses services à la Délégation de Tours. Nommé directeur des fortifications à Lille, il s'entendit avec M. Testelin, commissaire de la Défense nationale dans la région du Nord, pour y organiser les forces disponibles, fit preuve d'une grande activité et compléta rapidement les effectifs. Lorsque le général Bourbaki prit, quelques jours après, le commandement de ce que l'on appelait l'armée du Nord, M. Farre avait déjà mis sur pied quatorze bataillons et six batteries. Le 31 octobre, il fut promu général de brigade; et le 20 novembre, lorsque Bourbaki quitta Lille, en attendant que le général Faidherbe fût arrivé d'Algérie, ce fut le général Farre qui prit le commandement en chef de l'armée, forte de 25,000 hommes. L'armée allemande qui lui faisait face en comptait 45,000. Néanmoins le général Farre n'hésita pas à livrer, le 27 novembre 1870, la bataille d'Amiens, dont le succès fut des plus honorables. Ce fut lui aussi qui eut, le premier, l'idée de former un corps

volant, composé de détachements de différentes armes et chargé d'inquiéter les colonnes ennemies. Quand, le 3 décembre, le général Faidherbe prit possession de son commandement, M. Farre fut, en récompense de ses services, maintenu par décret au cadre d'activité « sans limite d'âge ». Après la guerre, il fut appelé au commandement supérieur du génie en Algérie. Promu, en 1875, général de division et nommé membre du comité des fortifications, il fut, en cette qualité, chargé de l'inspection de l'armement des côtes. Le souvenir de sa collaboration à l'œuvre du général Faidherbe avait valu au général Farre les sympathies de la gauche du Parlement. A plusieurs reprises, son nom fut prononcé à propos de remaniements ministériels. On voulut lui offrir notamment la succession du général Borel (janvier 1879); mais le maréchal de Mac-Mahon, qui était encore président de la République, refusa de ratifier ce choix, et le général Farre fut appelé au commandement du 14e corps d'armée et au gouvernement militaire de Lyon. Le 29 décembre 1879, à la formation du premier cabinet Freycinet, le général Farre reçut le portefeuille de la Guerre. Il modifia le haut personnel du ministère, adhéra nettement à la suppression des aumôniers militaires (janvier 1880); décida (3 février) que les grades d'officiers territoriaux seraient dévolus aux officiers retraités; déposa (juin) un projet rendant indépendant le service de santé militaire, et, quand M. de Freycinet se fut retiré, le général resta dans le cabinet reconstitué (23 septembre 1880) sous la présidence de M. Jules Ferry. Lors de l'expédition de Tunisie, son administration provoqua des critiques assez vives. Il avait inauguré, pour faire face aux besoins de cette expédition, un système de renforts que l'on baptisa du nom de « petits paquets ». De divers côtés, à droite et à l'extrême-gauche, on accusa le ministre de compromettre la mobilisation de l'armée. En janvier 1881, il déposa, au Sénat, un projet sur l'avancement de l'armée, portant surtout sur l'avancement après constatation d'aptitude. Le Sénat entoura cette constatation de certaines garanties et refusa au ministre le droit de nommer les généraux : la commission de classement fut maintenue. En juillet, il combattit vivement la proposition Laisant sur le service de 3 ans, et la fit renvoyer à la commission par 262 voix contre 172. Certaines mesures prises par le général Farre, par exemple, la suppression des tambours, soulevèrent dans les cercles militaires, et plus encore parmi la population civile, des protestations. M. Farre quitta le ministère le 13 novembre 1881. Le 25 novembre 1880, il avait été nommé sénateur inamovible par 138 voix contre 128 à l'amiral Dupré. Jusqu'à l'époque de sa mort, il vota avec la gauche de la Chambre haute : *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, *pour* la réforme judiciaire, *pour* le divorce, *pour* les crédits des expéditions du Tonkin et de Madagascar, etc., et prit part aux discussions intéressant l'armée. Atteint par la limite d'âge en 1881, le général Farre fut maintenu en activité, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi. Chevalier de la Légion d'honneur le 12 juin 1856, officier le 12 mars 1862, commandeur le 31 décembre 1872, il avait été fait grand officier de l'ordre, à l'occasion de la distribution des drapeaux, le 14 juillet 1880.

FATON. — *Voy.* FAVERNAY (DE).

FAUCHER (CÉSAR), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à la Réole (Gironde) le 20 mars 1759, mort à Bordeaux (Gironde) le 27 septembre 1815, est resté célèbre par son étroite union avec son frère jumeau, Constantin Faucher, qui partagea sa fin tragique. « Les deux frères, lit-on dans une biographie du temps, eurent une naissance, une vie, une gloire, une mort et une destinée communes. Jamais peut-être le monde ne reverra le phénomène d'une âme partagée en quelque sorte entre deux corps parfaitement semblables; de deux êtres humains, à qui il fut donné d'avoir les mêmes traits, les mêmes goûts, les mêmes succès, les mêmes malheurs, en un mot, la même existence physique et morale. » La ressemblance de César et de Constantin était si frappante, que leur mère ne pouvait les distinguer que par la couleur et la forme des vêtements qu'elle avait adoptés pour chacun d'eux. Elevés ensemble par leur père, Etienne Faucher, qui s'était retiré avec le titre de commissaire des guerres, ils entrèrent ensemble au service en 1774, dans les chevau-légers de la maison du roi, et, pendant les loisirs de la garnison, se firent en même temps recevoir avocats. Officiers de dragons en 1780, ils partirent pour Paris en 1789, et la Révolution les compta parmi ses partisans. César Faucher fut mis à la tête de l'administration du district de la Réole et des gardes nationales de l'arrondissement. Puis les deux frères ayant formé un corps franc d'infanterie sous le nom d'*Enfants de la Réole*, combattirent dans la Vendée comme volontaires, et passèrent successivement par les différents grades, jusqu'à celui de général de brigade qui leur fut conféré le même jour sur le même champ de bataille, après l'affaire de la forêt de Vouvent (13 mai 1793). Ils avaient suivi le parti de la Gironde, cette circonstance les rendit suspects. Arrêtés comme fédéralistes, ils furent jugés et condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Rochefort. Ils marchaient au supplice et étaient parvenus au pied de l'échafaud, quand l'ordre arriva de surseoir à leur exécution; leur procès fut revisé et un nouvel arrêt acquitta les deux jumeaux, qui se retirèrent à la Réole. Après le 18 brumaire, César Faucher fit partie du conseil général de la Gironde (15 mai 1800), tandis que son frère Constantin était nommé sous-préfet de la Réole. Ils donnèrent leur démission en 1803, et, ruinés par la faillite de la Banque territoriale, vécurent pendant dix ans du produit d'une petite maison de commerce qu'ils avaient établie en société. En 1814, voyant le territoire envahi, ils offrirent de défendre la rive droite de la Garonne; mais leur offre fut rejetée. L'opposition des frères Faucher à la première Restauration leur suscita des ennemis implacables. César fut insulté à Bordeaux, mis aux arrêts, et reçut ordre de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures. Pendant les Cent-Jours, les deux frères furent décorés de la Légion d'honneur et attachés à l'armée des Pyrénées-Orientales. A la même époque (14 mai 1815), César Faucher fut élu par l'arrondissement de la Réole, avec 12 voix sur 23 votants, contre 7 voix à M. Naubeliste, membre de la Chambre des représentants. Il voulut, dit-on, refuser un honneur que son frère ne partageait pas; mais il se décida à accepter ce mandat, sur les instances de Constantin; puis il revint à Bordeaux, les deux frères ayant été nommés maréchaux de camp à l'armée des Pyrénées-Orientales (14 juin 1815). Le général Clauzel avait chargé Constantin du commandement de la Réole.

Lors du second retour des Bourbons, les deux frères n'ayant reçu encore aucun avis officiel de cet événement, refusèrent de cesser leurs fonctions, et résolurent de défendre pied à pied les postes militaires qui leur avaient été confiés; ils finirent par se barricader dans leur propre maison, et ne consentirent à déposer les armes qu'après une résistance acharnée. Cette action leur fut imputée à crime : le 22 septembre 1815, les généraux Faucher furent traduits devant un conseil de guerre. Ils plaidèrent eux-mêmes leur cause, n'ayant pu trouver de défenseur, et chacun se fit l'avocat de l'autre : le même courage et la même éloquence signalèrent leurs derniers moments. Condamnés comme coupables d'avoir usurpé l'autorité et excité à la guerre civile, ils en appelèrent à un conseil de revision qui, le 27, confirma la première sentence. Les deux jumeaux s'embrassèrent en sortant de prison, et marchèrent souriants à la mort. César commanda le feu.

FAUCHER (Léonard-Joseph-Léon), député de 1846 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, et ministre, né à Limoges (Haute-Vienne) le 8 septembre 1803, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 14 décembre 1854, se trouva de bonne heure livré à lui-même par suite de la désunion de ses parents, qui se séparèrent. Il resta avec sa mère, sans ressources, et, pour lui venir en aide, quitta le lycée de Toulouse dès sa seconde pour entrer dans une institution comme répétiteur. A 19 ans, il vint à Paris, donna des leçons, acheva d'étudier la littérature et l'économie politique, et fut, en 1824, précepteur des deux fils du général Delaitre. En 1827, classé le premier, pour l'agrégation, il fut exclu par M. de Frayssinous, en raison de ses opinions. Il appartint aussi quelque temps à l'enseignement public, en qualité de professeur suppléant de philosophie dans un collège. Il avait commencé plusieurs traductions d'ouvrages grecs, lorsque la révolution de 1830 l'arracha à ce qu'il appelait « le grabat de la philosophie », et le jeta dans le journalisme politique. Il prit alors la rédaction du *Temps*, qu'il garda jusqu'en 1833, puis la direction du *Constitutionnel*, et publia de nombreux articles dans la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue de législation*, etc. En même temps il collaborait activement au *Courrier français*, dont il devint rédacteur en chef en 1839. Économiste de l'école de J.-B. Say, il mena plusieurs campagnes en faveur de la liberté commerciale, et réclama, en 1837, sous le titre d'*Union du Midi*, l'unité de tarif en France, en Belgique, en Espagne et en Suisse, afin de contrebalancer le *Zollverein* allemand. Il traita également les questions de finances et de chemins de fer. Admirateur de la constitution de l'Angleterre, il étudia avec un goût particulier les mœurs et les institutions de ce pays, dont il préconisait l'alliance, et leur consacra deux volumes d'*Études* où il examinait surtout les principales sources de l'industrie anglaise. Après plusieurs tentatives infructueuses pour parvenir à la Chambre des députés, notamment à Corbeil en 1840, à Saint-Valery en 1842, et le 23 novembre 1844, dans le 1er collège électoral de la Marne (Reims), où il obtint 344 voix contre 414 à M. Chaix d'Est-Ange, élu en remplacement de M. Houzé-Muiron, décédé, Léon Faucher fut plus heureux aux élections générales du 1er août 1846 : par 401 voix (782 votants, 850 inscrits), contre 375 à M. Chaix d'Est-Ange, député sortant, il fut nommé député de Reims. Il siégea au centre gauche, et combattit le ministère Guizot; mais il s'occupa principalement des questions de finances, de douanes et de libre-échange. Peu attaché à Louis-Philippe dont il disait : « C'est un astre très bourgeois, qui tourne pour lui seul et s'use en tournant, » il s'associa à la campagne des banquets réformistes et à la demande de mise en accusation du cabinet, sans viser à la révolution du 24 février 1848; il ne se rallia qu'à contre-cœur à la forme républicaine. Le socialisme le comptait d'ailleurs parmi ses adversaires les plus obstinés, et, dès le 15 avril, il publiait une brochure sur ou plutôt contre le *Droit au travail*. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Marne à l'Assemblée constituante le 1er sur 9, par 84,263 voix (93,164 votants, 101,527 inscrits), Léon Faucher prit place sur les bancs de la droite, et vota constamment avec les conservateurs : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la proposition Ratean, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, etc. Il fit partie du comité dit de la « rue de Poitiers », se lia avec le prince Louis Napoléon, et, après l'élection présidentielle, fut appelé (20 décembre 1848) au ministère des Travaux publics, qu'il échangea, le 30 du même mois, pour celui de l'Intérieur. Léon Faucher montra, une fois au pouvoir, l'intolérance qu'il avait tant reprochée au ministre Guizot; il fit détruire les arbres de la liberté et fermer les clubs, adressa aux préfets des circulaires très hostiles au parti républicain, ainsi que des dépêches qui n'obtinrent pas toujours l'approbation de l'Assemblée, et où il annonçait des complots et des insurrections toujours sur le point d'éclater. Le 20 avril 1849, il demanda, au nom du gouvernement, la prorogation pour trois mois d'un précédent décret de l'Assemblée, établissant momentanément le cautionnement des journaux. « Vous avez eu, dit-il, ce régime des journaux paraissant sans cautionnement. Qu'a-t-il amené? Messieurs, vous le savez; vous savez à quel point la licence de la presse s'était emportée; vous savez que cette licence de la presse est une des causes qui ont amené les journées de juin (*Réclamations à gauche*). Eh bien, quant à nous, Messieurs, nous voulons éviter que la société se retrouve en face de cette nécessité terrible, ou de tolérer une licence qui la mette en péril, ou de réprimer cette licence, quand les conséquences s'en sont déjà fait sentir aux dépens de la liberté. » Un amendement déposé par Ledru-Rollin et Félix Pyat, tendant à « l'abolition du cautionnement des journaux ou écrits périodiques », fut repoussé par la majorité de 423 voix contre 226, et Léon Faucher eut gain de cause. Le 2 mai, le ministre combattit, « comme inopportune, » la proposition d'amnistie des transportés, et l'Assemblée se rangea encore à son avis. Mais le 14 mai, il encourut le blâme des représentants pour une dépêche envoyée par lui, le 12, aux préfets, relativement à la discussion récente sur les affaires de Rome. Rendant compte du vote de l'Assemblée en faveur du gouvernement, Léon Faucher avait cru devoir ajouter : « Ce vote consolide la paix publique. Les agitateurs n'attendaient plus qu'un vote de l'Assemblée, hostile au ministère, pour courir aux barricades et pour renouveler les journées de juin. » En même temps il signalait nominativement à chaque préfet les députés qui avaient voté

pour ou contre. M. Millard (de l'Aube) dénonça à la tribune la dépêche du ministre comme une manœuvre électorale (les élections de la Législative devaient avoir lieu le lendemain, 13 mai), et demanda des explications. Le ministre se contenta de répondre qu'il avait cru de son devoir de rassurer les départements effrayés. Mais les représentants Lagrange et Guichard, de la gauche, et la Rochejacquelein, de la droite, s'élevèrent contre les procédés de Léon Faucher, et 519 voix contre 5 adoptèrent un ordre du jour blâmant formellement la dépêche du 12 mai. Le ministre de l'Intérieur dut se retirer. Réélu (13 mai 1849) représentant de la Marne à la Législative, le 2ᵉ sur 8, par 55,302 voix (78,836 votants, 105,296 inscrits), il devint l'un des vice-présidents de l'Assemblée nouvelle, appartint à un grand nombre de commissions, et suivit la même politique que précédemment. Il contribua au rétablissement de l'impôt sur les boissons, fut le rapporteur de la loi du 31 mai qui limitait l'exercice du suffrage universel, poussa les conseils généraux à demander la réélection du président, et fit tous ses efforts pour rentrer au pouvoir. Il y parvint le 10 avril 1851, reprit le portefeuille de l'Intérieur, et signala ce second passage aux affaires par une nouvelle série de répressions qui contribuèrent à la préparation du coup d'État de décembre. Toutefois il ne s'associa point aux derniers actes de L.-N. Bonaparte, et quand le président manifesta la résolution de proposer l'abrogation de la loi du 31 mai, Léon Faucher quitta définitivement le ministère (octobre 1851). Le dénouement approchait. Au lendemain du 2 décembre, son nom fut inscrit d'office sur la liste des membres de la Commission consultative. Il protesta contre ce choix par une lettre au président, en date du 3, qui ne put paraître alors que dans quelques journaux étrangers. « Je ne pensais pas, lui disait-il, vous avoir donné le droit de me faire cette injure. » Toutefois, il ne fut nullement inquiété, et le gouvernement lui laissa reprendre en paix ses travaux de finances et d'économie politique. Depuis 1849, il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il fit, à cette époque, un voyage en Hollande, publia une *Etude sur la démonétisation de l'or*, concourut avec son beau-frère, M. L. Wolowski, à la fondation du Crédit Foncier, entra dans l'administration des chemins de fer du Midi, et écrivit, à la veille de la guerre d'Orient, un intéressant travail (*les Finances de la guerre*), où les ressources financières de la Russie étaient pour la première fois analysées. Il mourut peu de temps après à Marseille, comme il faisait route pour l'Italie, dont les médecins lui avaient ordonné le séjour.

FAUCHET (Claude), député en 1791, membre de la Convention, né à Dornes (Nièvre) le 22 septembre 1744, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, fit de brillantes études, à la suite desquelles il embrassa l'état ecclésiastique. Dans une lettre à Bernardin de Saint-Pierre, du 20 mai 1788, il dit qu'il n'avait que 900 livres de rente de patrimoine. Entré dans la communauté libre des prêtres de Saint-Roch, à Paris, il fut choisi pour précepteur des enfants du marquis de Choiseul, cousin du ministre, remplit quelque temps, auprès de l'archevêque de Bourges, Phélypeaux, les fonctions de grand vicaire, et fut nommé ensuite prédicateur du roi et abbé commendataire de Montfort-Lacarre, en Bretagne, par l'appui de d'Alembert et de Bernardin de St-Pierre : « Ces gens (la cour), écrivait-il peu après, sont fort honnêtes; mais des vertus il n'en est pas question. » Il prononça, en 1785, l'oraison funèbre du duc d'Orléans, petit-fils du régent, et l'année suivante celle de l'archevêque Phélypeaux. En 1788, chargé du dernier sermon de la fête de la Rosière à Suresnes, il manifesta, à cette occasion, des sentiments religieux et politiques dont la hardiesse déplut à la cour. Fauchet se vit rayé de la liste des prédicateurs du roi.

Philosophe chrétien, membre de la secte des illuminés, il avait déjà la réputation d'un réformateur quand la Révolution s'ouvrit. Un jour, prêchant à l'abbaye de Longchamp, devant la belle-sœur du roi, il avait décrit en termes saisissants la vie du pauvre, puis s'arrêtant tout à coup pour anathématiser les grands de la terre et, le visage altéré, le bras étendu vers la princesse, il s'était écrié : « Pardonnez, Madame, je vais remuer la boue du cœur humain. » Il servit avec enthousiasme, par la parole et par l'action, la cause des idées nouvelles, et déploya le plus grand zèle dans les assemblées des électeurs et des sections; à la prise de la Bastille, on le vit, le sabre à la main, animer et conduire les assaillants. Les mémoires du temps racontent qu'il ramena trois fois à l'attaque le peuple, dispersé par le canon de la forteresse. La chaire fut dès lors, pour lui, un autre champ de bataille sur lequel il ne cessa de porter des coups à l'édifice monarchique. Chargé, dès le 5 août, de célébrer les citoyens tués au siège de la Bastille, il choisit ce texte de Saint-Paul : *Vos enim ad libertatem vocati estis, fratres :* « Vous êtes appelés à la liberté, frères. » Il commença par attaquer ouvertement le despotisme des rois, et développa le thème suivant : « Lorsque des fourbes, que les princes des prêtres avaient apostés, étaient venus demander à Jésus : « Devons-nous payer le tribut à César ? » Jésus, devinant le piège, avait répondu : « Pourquoi me tentez-vous ? Apportez un denier que je voie. De qui sont cette image et cette inscription ? De César ? Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais il reste à décider ce qui est à César. Or, est-ce la vie des hommes, est-ce leur liberté, est-ce leur âme immortelle ? La nature humaine est-elle à César ou à Dieu ? » Et le prédicateur ajoutait : « Le droit d'oppression n'est à personne ; le droit de défense est à tous,... ne l'oubliez pas ! c'est comme ennemi de César que Jésus fut immolé. » L'impression de ce sermon fut si vive qu'une foule considérable précédée d'un hérant qui portait une couronne civique, conduisit triomphalement Fauchet à l'Hôtel de Ville. Quelques jours après, dans l'église paroissiale de Sainte-Marguerite, en présence des districts réunis du faubourg St-Antoine, Fauchet prononça cette parole : « Jésus-Christ n'est que la divinité concitoyenne du genre humain. » La bénédiction des drapeaux ayant eu lieu, il monta en chaire encore et présenta la Révolution française comme l'accomplissement des prophéties d'Isaïe. Convaincu qu'en disant : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » Jésus-Christ avait entendu désigner seulement la société païenne qu'il venait détruire, Fauchet évitait de conclure à une vie de contemplation et d'ascétisme. « Frères, s'écria-t-il, jurons dans le premier temple de l'empire, sous ce vaste dais d'étendards consacrés à la religion par la liberté, jurons que nous serons heureux. » (*Troisième discours de Claude Fauchet sur la liberté française.*) Ce fut, inspiré par ces croyau-

ces, qu'il fouda le journal la *Bouche de fer*, de concert avec Bonneville, philosophe nourri du mysticisme de Saint-Martin, et que, jaloux d'étendre son influence, il transforma bientôt une loge maçonnique établie au Palais-Royal en un club qu'il appela le *Cercle social* et dont il fut le principal orateur. « Il y avait alors à Paris, a écrit Louis Blanc (*Histoire de la Révolution française*, tome III), un prêtre dont la voix agitait et charmait le peuple. Sa grande taille, sa chevelure noire étaient d'un guerrier, il avait le regard d'un apôtre, il avait le sourire d'une femme. Lorsque, du haut de la chaire, il animait la foule aux combats de la liberté, vous eussiez dit Savonarole; et cependant il y avait en lui quelque reflet de cette grâce pénétrante qui, dans saint François de Sales, faisait accourir les enfants et parlait au cœur troublé des mères.» A cette époque, Fauchet fut nommé membre de la commune de Paris. C'est lui qui proposa, en 1790, de réunir toutes les gardes nationales de France sous le commandement de La Fayette. Le 25 février de la même année, il prononça, à Saint-Etienne du Mont, l'*Oraison funèbre de l'abbé de l'Epée*, et, le 21 juillet suivant, l'*Eloge de Franklin*. En 1791, il fut élu évêque constitutionnel du Calvados. Ayant, pendant le cours de son épiscopat, publié une brochure en faveur de la loi agraire, il fut poursuivi pour cette œuvre, sur la dénonciation du district de Caen; mais le décret lancé contre lui fut presque aussitôt suspendu, à la suite de la manifestation des électeurs du Calvados en sa faveur: ils allèrent le chercher dans sa maison, l'amenèrent en triomphe à leur assemblée, l'élurent président, et le nommèrent séance tenante, le 1er sur 13, par 400 voix sur 546 votants, député à la Législative. A peine installé, il se signala par la vivacité de ses attaques contre les ministres, parla contre les émigrés, contre les prêtres réfractaires, et signala les menées de Coblentz et celles des agents des princes à Paris. En 1792, il demanda la suppression des félicitations de nouvelle année que les grands corps de l'Etat étaient dans l'usage d'adresser au trône; renouvela ses attaques contre le ministre de Lessart, et impliqua La Fayette dans l'accusation de vouloir attenter à la liberté de la nation. A cette époque, et pendant la séance où fut décrétée l'abolition du costume ecclésiastique, on le vit s'empresser d'ôter sa calotte pour la mettre dans sa poche. Le Calvados l'élut encore, le 5 septembre 1792, le 1er de la liste, avec 478 voix sur 597 votants, membre de la Convention. Mais Fauchet y montra un changement considérable dans ses opinions. Lors du procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple et la reclusion et s'exprima ainsi: au 1er appel nominal: « *Oui*, comme citoyen; *oui*, comme législateur; comme juge, je n'ai point la qualité, je ne puis prononcer.» Au 2e appel nominal: « Par respect pour le peuple, par respect pour tous les principes qui intéressent l'universalité de l'empire, par respect pour la liberté de la patrie, qui n'a rien à craindre du peuple français, et qui a tout à craindre des factions qui nous environnent, je dis *oui*.» Au 3e appel nominal: « La Convention n'a pas le droit de cumuler, de confondre, d'exercer tous les pouvoirs. C'est le droit de la tyrannie. Je puis le subir, je ne l'exercerai jamais. Je brave tous les tyrans. Je ne suis pas juge. Je vote, comme législateur, une mesure de sûreté générale. Je demande donc la reclusion. » Précédemment, tout en déclarant que Louis XVI « avait mérité plus que la mort », il avait opiné contre sa mise en jugement. Il se prononça également contre le mariage des prêtres et pour le maintien du culte catholique. Ces manifestations, et plus encore sa liaison avouée avec tous les chefs de la Gironde, ne tardèrent pas à lui attirer la haine des Montagnards. Il fut d'abord rayé de la liste des Jacobins, et dénoncé pour avoir procuré un passe-port à l'ex-ministre Narbonne. Cependant il continua, jusqu'au 31 mai 1793, les fonctions de secrétaire de l'Assemblée, qu'il exerçait depuis quelques mois. Mais, après avoir vu proscrire tous ses nouveaux amis, il quitta le bureau de la Convention et déclara qu'il se mettait sous la sauvegarde du peuple. Lui-même ne put échapper aux mesures de rigueur. Le 18 juillet 1793, Chabot l'accusa non seulement d'avoir trempé dans tous les projets des fédéralistes, mais encore d'avoir encouragé l'attentat de Charlotte Corday. Ce qui prêtait à l'accusation, c'est que le jour même de l'arrivée de Charlotte à Paris, elle avait été conduite à la séance de la Convention par l'abbé Fauchet. Ce fut principalement sur le dernier point que, le 13 octobre, conformément au rapport d'Amar, la Convention le décréta d'accusation, et que le tribunal révolutionnaire le condamna à la mort. Il fut exécuté le 31 du même mois avec les députés de la Gironde.

Le *Républicain français* du 6 fructidor an V publia une lettre de l'abbé Lothringer, où il était dit, à propos de cette exécution: « Pour Fauchet, je peux vous dire positivement qu'il a abjuré non seulement ses erreurs sur la constitution civile, mais toutes ses erreurs. L'abbé Fauchet, après s'être confessé, a entendu lui-même Sillery à confesse. Dans le nombre des vingt et un députés, il y en a sept qui se sont confessés à moi, savoir: Duperret, Gardien, Fauchet, Lesterp-Beauvais, Lehardy et Viger; je ne me souviens pas du nom du septième. » Nous devons ajouter que les faits contenus dans cette lettre ont été contestés par plusieurs historiens. L'abbé Fauchet a laissé un assez grand nombre de discours et de sermons, ainsi qu'un ouvrage important: *La Religion nationale*, dans lequel il demandait le renouvellement de la discipline ecclésiastique et des modifications dans les rapports de l'Eglise avec l'Etat.

FAUCHET (JEAN-ANTOINE-JOSEPH, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Quentin (Aisne) le 31 août 1761, mort à Paris le 13 septembre 1834, fit de bonnes études au collège Louis-le-Grand, et se destina au barreau. Partisan des idées nouvelles et de la Constitution de 1791, il en fit l'apologie dans une brochure intitulée: *la France heureuse par la Constitution*, qui lui valut la place de chef dans un bureau de la guerre, puis celle de secrétaire de l'administration de la mairie de Paris (1792). Devenu, quelque temps après, secrétaire du pouvoir exécutif, Fauchet rendit au gouvernement, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, des services qui le firent nommer ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis. Fauchet prévint habilement (1793) la mésintelligence qui était sur le point d'éclater entre les deux Républiques au profit de l'Angleterre, et reçut des félicitations à son retour. Une nouvelle mission lui fut offerte plus tard par le Directoire pour Saint-Domingue; mais il ne crut pas devoir l'accepter. Rallié à la politique de Bonaparte, il fut nommé, le 11 ventôse an VIII, préfet du département du Var, et, le 26 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur. Il passa, le 16 frimaire an XIV, à la préfecture de

la Gironde, fut créé chevalier de l'Empire le 20 juillet 1808, et baron le 4 juin 1810. Préfet de l'Arno du 15 mars 1809 jusqu'à l'évacuation de l'Italie par les armées françaises, il fut promu en 1811 commandeur de la Légion d'honneur, et resta fidèle à la politique impériale. Le 24 mai 1815, le collège de département du Var l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 18 voix sur 34 votants. Après avoir occupé pour la seconde fois la préfecture de la Gironde pendant les Cent-Jours, Fauchet se retira après la seconde rentrée de Louis XVIII, et ne remplit plus aucune fonction publique.

FAUCHEUX (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE, BARON), dit LEFAUCHEUX, député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Verdun (Meuse) le 12 juillet 1752, mort à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 23 mai 1834, servit, avant la Révolution, dans les armées du roi, comme sous-lieutenant au régiment de Bouillon. Il passa plusieurs années aux colonies. Après avoir quitté la carrière militaire, il remplit à Epinal les fonctions d'administrateur des poudres et salpêtres. En 1793, il fut arrêté comme suspect et incarcéré à la Force; mais les besoins du service le firent rendre à la liberté. Nommé préfet des Vosges le 22 janvier 1801, il quitta ce poste en 1803 (9 thermidor an XI), pour aller représenter au Corps législatif le même département. Il y siégea jusqu'aux événements de 1815, ayant obtenu, le 18 février 1808, le renouvellement de son mandat. La Restauration le créa baron le 22 juin 1816. Faucheux avait publié quelques essais de littérature et d'histoire.

FAUCIGNY DE LUCINGE (LOUIS-CHARLES-AMÉDÉE, COMTE), député en 1789, né au château de la Motte-en-Bresse (Ain) le 25 août 1755, mort à Londres le 29 décembre 1801, était issu d'une vieille famille de la Savoie. Il prit tout jeune du service en France, et devint, avant la Révolution, lieutenant-colonel au régiment de Normandie. Le 3 avril 1789, le bailliage de Bourg-en-Bresse le choisit pour député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux. Admis à siéger à l'Assemblée, le 15 décembre de la même année, en remplacement de Garron de la Bévière, qui avait donné sa démission, Faucigny de Lucinge compta parmi les défenseurs de l'ancien régime. Opposé à toute réforme, il se signala par l'obstination de sa résistance aux idées nouvelles. Le 19 juin 1790, il tenta d'arrêter la lecture d'un rapport du vicomte de Macaye sur les troubles de Nîmes, et s'écria : « Il est bien singulier qu'on nous dise tant de sottises et que nous le souffrions ! » Il combattit, le 21 juin, le projet de suppression des titres honorifiques; s'opposa à ce que les députés fussent tenus d'assister aux séances pendant le mois de juillet, à cause des fêtes de la Fédération, et prit vivement (21 août) la défense de son collègue de la droite, Lambert de Frondeville, dénoncé à l'occasion d'un écrit injurieux pour l'Assemblée. « Pour en finir dit-il au milieu du bruit, il n'y a qu'un moyen, c'est de tomber à coups de sabre sur *ces gredins-là !* » (Il désignait ainsi le côté gauche de la salle.) Mais il désavoua, quelques instants après, le mouvement qui l'avait égaré, et obtint « par ses excuses et ses témoignages de repentir », dit le *Moniteur*, la remise de la peine disciplinaire qu'il avait encourue. Ses sentiments restèrent d'ailleurs les mêmes. En 1791, il opina contre la diminution du traitement des ministres, « alléguant qu'il ne fallait pas mettre ces places au rabais, car elles n'étaient pas recherchées, depuis qu'elles n'offraient plus que la perspective de la potence et du carcan. » Il fut encore la cause d'un tumulte dans le débat sur le projet de remboursement de la dette exigible en assignats-monnaie, et, le 24 mai 1791, provoqua un scandale en interpellant le secrétaire qui faisait l'appel nominal et en lui ordonnant de l'appeler : « M. le comte de Faucigny-Lucinge. » — Il est fou ! crièrent plusieurs membres de la majorité; d'autres réclamèrent son incarcération immédiate. Mais l'incident n'eut pas de suite. Après s'être associé aux protestations de la minorité en date des 12 et 15 septembre 1791, M. de Faucigny-Lucinge émigra, vers la fin de la session, et se rendit à l'armée de Condé. Il passa ensuite en Angleterre, et mourut à Londres. Dans une lettre du 11 avril 1801, quelques mois avant sa mort, il écrivait à un ami : « Je vous confie que j'ai de l'émigration par-dessus la tête. » Et il signait : *miniature-painter, Ponton-street, 22, Leicester-Square.*

FAUCIGNY DE LUCINGE (CHARLES-MARIE, PRINCE), député en 1876 et de 1877 à 1878, né le 16 août 1824, de la même famille que le précédent, n'avait pas d'antécédents politiques, quand il fut, aux élections législatives de 1876, le candidat des conservateurs dans la 1re circonscription de Guingamp (Côtes-du-Nord). Elu député par 6,278 voix sur 12,249 votants et 15,899 inscrits, contre 5,946 voix à M. Huon, républicain, il prit place à droite, dans la minorité monarchiste; mais son élection fut invalidée, et, le 27 août 1876, M. Faucigny de Lucinge n'obtint plus que 5,834 voix contre 6,324 accordées à M. Huon, qui fut élu à sa place. Les élections du 14 octobre 1877 renvoyèrent M. de Lucinge à la Chambre: il avait réuni 7,323 voix sur 13,124 votants et 16,077 inscrits, contre 5,787 au député sortant. Invalidé à nouveau, il renonça à la candidature, et fut remplacé définitivement par son ancien concurrent, M. Huon, le 14 juillet 1878.

FAUGIER (VICTOR-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1852 à 1867, né à Sainte-Colombes (Isère) le 27 octobre 1801, mort à Vienne (Isère) le 13 février 1867, fut notaire à Vienne, et fit partie du conseil général de l'Isère qu'il présida. Maire de Vienne en 1852, et dévoué à la politique napoléonienne, il fut, le 29 février de la même année, élu, comme candidat du gouvernement, député de la 1re circonscription de l'Isère, par 24,079 voix (24,657 votants, 40,545 inscrits). Au même titre, il obtint sa réélection, le 22 juin 1857, avec 19,252 voix sur 24,630 votants et 36,021 inscrits, contre 5,335 voix à M. Ponsard, et, le 1er juin 1863, avec 17,975 voix (27,942 votants et 37,551 inscrits), contre 9,688 à M. Brillier, ancien représentant, et 185 à M. Blanc-Montbrun. Membre de la majorité dynastique du Corps législatif, M. Faugier fit partie de la commission du budget, et s'occupa particulièrement de questions de finances et de chemins de fer. Il mourut en 1867, et fut remplacé par M. Joliot. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1862).

FAULCON (MARIE-FÉLIX), CHEVALIER DE LA PARISIÈRE, député en 1789, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif du premier Empire, né à Poitiers (Vienne) le 14 août 1758, mort à Poitiers le 31 janvier 1843, étudia le droit à Poitiers et y fut pourvu d'une charge de conseiller au présidial qu'il remplit jusqu'en 1789, tout en occupant ses loisirs à des essais de littérature. Député suppléant du tiers aux

États-Généraux pour la sénéchaussée du Poitou (27 mars 1789), il fut admis, le 11 avril 1790, à siéger dans l'Assemblée constituante, en remplacement de M. Filleau, décédé. Il y prit la parole la même année pour proposer que l'inamovibilité fût accordée aux seuls juges qui auraient passé tous les trois mois par un scrutin d'épreuve. En 1793, Faulcon fut obligé de se tenir caché pour se soustraire à la loi des suspects. Le 23 vendémiaire an IV, le département de la Vienne « à la pluralité des voix sur 231 votants, » l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents. Il y combattit un projet de remplacement des fonctionnaires par le Directoire, s'opposa à l'admission de sept membres présentés pour compléter le Corps législatif, demanda le rapport de l'article 19 de la loi du 30 vendémiaire, et vota contre le recours en cassation des jugements de la haute cour. En l'an V, il opina en faveur des projets de Daunou sur « la répression des abus de la presse », défendit la cause d'incompatibilité d'humeur pour le divorce, etc. En l'an VI, il sollicita des ménagements à l'égard des prêtres qu'on voulait exclure de l'instruction publique, parla sur l'organisation judiciaire, et combattit le projet de Roëmers, tendant à donner au Directoire le droit de nommer aux places vacantes dans le tribunal de cassation. Réélu au même Conseil, le 24 germinal an VII, il proposa que le serment des officiers de la garde nationale contînt la formule de *haine à l'anarchie*. Favorable au coup d'État de brumaire, Faulcon fut désigné par le Sénat comme député de la Vienne au Corps législatif; il quitta cette assemblée en 1804, après l'avoir présidée lors de la discussion du Code civil, fut nommé membre du conseil de discipline et « doyen d'honneur » de l'École de droit de Poitiers, et fut rappelé, le 2 mai 1809, au Corps législatif. Il fit partie de la section des finances, parla notamment sur les douanes, et, vice-président de l'Assemblée, occupa le fauteuil en l'absence du duc de Massa (Regnier) qui en était le président, lorsque les députés adhérèrent (1814) à la déchéance de Napoléon. Faulcon se distingua parmi les plus ardents à réclamer le retour des Bourbons, et alla, le 14 avril, à la tête du Corps législatif, complimenter le comte d'Artois sur la restauration de la royauté. Il fut un des commissaires rédacteurs de la Charte constitutionnelle. — Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, il fut promu officier de cet ordre le 26 octobre 1814; il avait été fait chevalier de l'Empire le 21 décembre 1808. — On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Pot-pourri national, ou Matériaux pour servir à l'histoire de la Révolution* (1790); —*Extraits de mon journal, dédié aux mânes de Mirabeau* (1791); — *Vers aux héros de l'Italie; Fruits de la solitude et du malheur* (1796); — *Opinions sur le Divorce et sur les ministres des cultes* (1797); — *Mélanges législatifs, historiques et politiques pendant la durée de la Constitution de l'an III* (1801).

FAULTRIER (Alfred de), représentant en 1849, né à Metz (Moselle) le 8 octobre 1808, mort au château de Xonville (Moselle) le 29 avril 1882, fils de Joachim-Jacques-Philippe de Faultrier, qui fut chef de bataillon d'artillerie, puis conseiller de préfecture, appartenait à une ancienne famille du pays. Il fit de bonnes études au collège de Metz, fut reçu avocat et docteur en droit, et s'inscrivit au barreau de Metz en 1829. Substitut du procureur du roi à Rethel (1832), il passa successivement avec le même titre à Thionville, puis à Metz, où il devint substitut du procureur général et enfin avocat général. La révolution de février le destitua. M. de Faultrier, dont les opinions monarchistes s'étaient déjà manifestées au conseil municipal de Metz et au conseil général de la Moselle, fut porté, par les conservateurs de ce département, candidat à l'Assemblée législative, et élu représentant, le 13 mai 1849, le 8e sur 9, par 40,009 voix (76,540 votants, 115,444 inscrits). Il prit place à droite, se montra partisan de la « fusion » entre les deux branches des Bourbons, s'associa à tous les votes de la majorité anti-républicaine de l'Assemblée, notamment *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, etc., se sépara de l'Elysée en 1851, et protesta à la mairie du 10e arrondissement contre le coup d'État, qui le rendit à la vie privée. M. de Faultrier reprit alors à Metz son ancienne profession d'avocat et fut élu deux fois bâtonnier de l'ordre. — Aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, 17,338 voix conservatrices, sur 76,631 votants.

FAURE (Balthazar), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII, né en 1746, mort le 15 avril 1805, était homme de loi à Yssingeaux avant la Révolution. Il était devenu président du tribunal de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Haute-Loire, le 2e sur 7, avec 193 voix sur 325 votants. Il prit place à la Montagne, et motiva ainsi son vote dans le procès du roi : « Représentant du peuple généreux, mais juste, je vote pour la mort. Je demande que l'exécution soit faite dans les vingt-quatre heures. » Il réclama des moyens d'accélérer les jugements du tribunal révolutionnaire, et fut envoyé plusieurs fois en mission, avec des pouvoirs illimités, notamment dans la Meurthe et dans la Haute-Loire. De Paris, il écrivait à Danse, agent national du district d'Yssingeaux : « Tu recevras, cher ami, un arrêté du Comité de Sûreté générale pour envoyer ici rendre visite à Sanson (suivent les noms des suspects): je t'invite à ne pas souffrir d'apitoyeurs, de pleureurs, ni de modérés. » Dénoncé aux Jacobins pour ses opérations à Nancy, il vit son admission dans cette société ajournée. Il prit parti contre Robespierre au 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, Balthazar Faure entra au Conseil des Cinq-Cents comme député de la Meurthe, élu à la pluralité des voix sur 233 votants; il appuya, dans cette assemblée, une adresse des républicains de la Haute-Loire, obligés de se réfugier dans les bois, et entra au Conseil des Anciens le 22 germinal an VI : il y représenta le département de la Haute-Loire. Son attitude favorable à Bonaparte le fit admettre par le Sénat, le 4 nivôse an VIII, au nombre des députés au nouveau Corps législatif, toujours pour la Haute-Loire. Il y siégea jusqu'en 1803, et termina sa carrière dans les modestes fonctions de greffier de la justice de paix de Toul (Meurthe), puis de greffier du tribunal de première instance de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

FAURE (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), membre de la Convention, né au Havre (Seine-Inférieure) le 17 août 1726, mort au Havre le 7 octobre 1818, avocat, puis juge au tribunal de son district, fut élu, le 7 septembre 1792, le

8e sur 16, « à la pluralité des voix », par le département de la Seine-Inférieure, membre de la Convention. Il siégea parmi les plus modérés, et, lors du procès de Louis XVI, répondit, au premier appel nominal : « Fondé sur la partie constitutionnelle qui concerne la royauté, je dis *oui*, » — et au troisième appel nominal : « La déclaration des droits traite tous les hommes également; la loi prononce la peine de mort contre les conspirateurs; c'est par ce moyen que beaucoup d'entre nous ont condamné Louis à mort. Ils prennent pour la base de leur opinion l'article de la loi qui regarde les conspirateurs généraux, et moi, je prends pour base de la mienne l'article de la Constitution qui concerne les conspirateurs-rois. Je vote pour la détention de Louis pendant toute la durée de la guerre. » Signataire des protestations contre la journée du 31 mai, il fut décrété d'arrestation, évita de comparaître devant le tribunal révolutionnaire, et rentra à la Convention le 18 frimaire an III. Il demanda que la Constitution ne fût discutée qu'après que la commission aurait présenté un tableau des droits de l'homme et du citoyen. La session terminée, il revint au Havre reprendre sa place de juge. Il a laissé quelques ouvrages, notamment un *Parallèle de la France et de l'Angleterre à l'égard de la marine* (1779).

FAURE (Louis-Joseph, chevalier), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, député de 1824 à 1827, fils du précédent, né au Havre (Seine-Inférieure) le 5 mars 1760, mort à Paris le 12 juin 1837, exerça d'abord à Paris la profession d'avocat. Commissaire du roi près les tribunaux de Paris en 1791, il devint juge, puis substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel (1793), et conserva cette dernière fonction sous le Directoire. Elu, le 26 germinal an VII, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, il adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat. Il s'y occupa de matières judiciaires, soutint le projet de loi sur l'organisation des tribunaux, et apporta au Corps législatif le vœu du Tribunat sur l'adoption du Code civil. Il devint secrétaire de cette assemblée, et fit partie de la commission chargée de l'examen de la motion de Curée tendant à confier « le gouvernement de la République à un empereur ». Non seulement il se prononça en faveur de cette motion, mais il combattit avec beaucoup de vivacité l'opinion de Carnot, qui avait voté contre. Il parla de « cette époque affreuse où un comité décemviral couvrit la France de prisons et d'échafauds », et de « l'heureuse journée du 18 brumaire ». Il ajouta : « J'ai passé rapidement sur tous ces temps auxquels on ne peut songer sans horreur, et si, comme j'aime à le croire, notre collègue ne regrette aucun d'eux, pourquoi vient-il réclamer contre des institutions qui, seules, peuvent empêcher le retour de tant de malheurs? » Chargé de présider la section de législation, membre de la Légion d'honneur, puis président du Tribunat, il alla, à la tête d'une députation de ce corps, complimenter l'empereur après Austerlitz. En 1806, il fit un rapport sur les premiers livres du Code de procédure. A la dissolution du Tribunat en 1807, Faure devint conseiller d'Etat, et, le 12 septembre de la même année, il rédigea l'exposé des motifs d'un projet de loi sur la cour de cassation. En 1810, il fit encore un rapport sur le Code pénal. A la fin de la même année, il fut nommé membre de la commission de gouvernement des nouveaux départements des villes hanséatiques. Créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, et promu officier de la Légion d'honneur le 6 avril 1813, Faure ne s'en montra pas moins empressé d'adhérer, en 1814, à la déchéance de Napoléon. Il ne fit aucune difficulté pour entrer dans le conseil d'Etat des Bourbons, lors de la première Restauration. Il en fut exclu pendant la période des Cent-Jours; mais, à la seconde rentrée de Louis XVIII, il fut réintégré dans ses fonctions. Le 25 février 1824, il entra à la Chambre des députés, où le 3e arrondissement électoral de la Seine-Inférieure (le Havre) l'avait envoyé par 126 voix sur 148 votants et 208 inscrits. Il y vota avec la majorité royaliste. Nommé conseiller à la cour de cassation, le 12 novembre 1828, il occupait encore ce poste à sa mort (1837). Quelques mois auparavant, le 15 janvier, il avait reçu du gouvernement de Louis-Philippe la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

FAURE (Guillaume-Stanislas), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né au Havre (Seine-Inférieure) le 1er mai 1765, mort au Havre le 30 mars 1826, frère du précédent, étudia le droit comme son aîné, puis fut imprimeur au Havre. Membre du bureau de conciliation du district, assesseur du juge de paix, puis commissaire du gouvernement près la municipalité du Havre de l'an VII à l'an VIII, il devint, après le coup d'Etat de brumaire, sous-préfet de sa ville natale (14 germinal an VIII). Le 10 août 1810, il fut appelé à représenter au Corps législatif le département de la Seine-Inférieure. Rallié, en 1814, à la déchéance de Bonaparte, il alla, le 3 mai, féliciter Louis XVIII à Saint-Ouen, parla, le 4 juillet, à la Chambre, sur la liberté de la presse, et se prononça, le 19 novembre, à propos des douanes, pour la prohibition des sucres raffinés. Après 1815, il rentra au Havre et se livra au commerce. On a de lui une « description nautique des côtes d'Irlande, d'Ecosse et de Flandre » sous ce titre : *Le nouveau Flambeau a. la mer* (1822-24).

FAURE (Baptiste-Louis-Etienne), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Briançon (Hautes-Alpes) le 19 août 1759, mort à une date inconnue, était « fils de Nicolas Faure, notaire royal de cette ville, et de demoiselle Suzanne Voiron ». Il fut receveur général des droits réunis, et, pendant les Cent-Jours, siégea à la Chambre des représentants, où l'arrondissement de Briançon l'envoya par 56 voix sur 68 votants contre 12 à M. Delphin, major du génie. Il ne fit point partie d'autres législatures.

FAURE (Joseph), député de 1815 à 1816, né à Saint-Pierre-de-Bressieux (Isère) le 11 juillet 1764, mort à Grenoble (Isère) le 24 décembre 1836, était propriétaire à Saint-Pierre-de-Bressieux. Le 22 août 1815, il fut élu, avec 128 voix sur 237 votants et 306 inscrits, député de l'Isère, par le collège de département. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et ne fit point partie d'autres législatures.

FAURE (Mathieu), député de 1819 à 1824, né à Jarnac-Champagne (Charente-Inférieure) le 11 décembre 1771, mort au Douhet (Charente-Inférieure) le 22 mai 1832, banquier à Saintes, occupa diverses fonctions honorifiques et fut successivement maire, officier municipal, juge de commerce, président de canton et membre du conseil d'arrondissement. Il représenta, sous

la Restauration, le département de la Charente-Inférieure. Elu député, au grand collège, le 11 septembre 1819, par 641 voix sur 986 votants et 1,849 inscrits, il prit place au côté gauche, à côté de son ami Beauséjour (*V. ce nom*), dont il partageait les opinions libérales, et vota notamment *contre* les lois d'exception et, avec les 95, *contre* le nouveau système électoral. Il siégea jusqu'aux élections de 1824.

FAURE (Joseph-Désiré-Félix), député de 1828 à 1832, pair de France, né à Grenoble (Isère) le 18 mai 1780, mort à Paris le 28 janvier 1859, était le petit-fils, par sa mère, d'un ingénieur de Vienne qui fit construire dans cette ville les quais du Rhône et le pont de la Yère, et le fils d'un commis à la recette générale du Dauphiné (ce qui correspondait à peu près à la situation de receveur général), qui représenta la ville de Grenoble aux Etats du Dauphiné en 1788. M. Félix Faure se livra à l'étude du droit, se fit recevoir docteur à la faculté de Paris (1810), et, l'année suivante, fut nommé conseiller auditeur à la cour impériale de Grenoble. En 1817, il entra au parquet comme substitut du procureur général. Avocat général en 1819, il devint conseiller à la cour en 1822, mais, avant son installation, il fut appelé à prononcer un discours de rentrée préparé pendant les vacances, et avant qu'il soupçonnât le changement de position qui l'attendait. « Ce discours, dit la *Biographie des hommes du jour*, déplut, comme empreint d'une couleur trop constitutionnelle, et il en résulta une sorte de disgrâce, par suite de laquelle il fut écarté avec affectation de la présidence des assises. » Le 21 avril 1828, les électeurs libéraux du 4e arrondissement de l'Isère (Vienne) adoptèrent sa candidature à la Chambre, et il fut élu par 126 voix sur 183 votants et 221 inscrits, en remplacement d'Augustin Périer, qui avait opté pour la 1re circonscription du même département. M. Félix Faure siégea parmi les constitutionnels. Il débuta à la tribune en 1829, dans la discussion du projet de loi sur les conseils d'arrondissement et de département présenté par M. de Martignac, et son discours fut remarqué. Il prit encore la parole sur d'autres matières, notamment sur l'adresse dite des 221, qu'il vota. Après avoir refusé la place de président de chambre à la cour royale de Grenoble en 1829, puis celle de premier président, parce qu'il regardait ces fonctions comme incompatibles avec celles de député, il fut réélu, le 23 juin 1830, par 176 voix sur 217 votants et 257 inscrits, déclina, après la révolution de juillet, et pour les mêmes motifs que précédemment, sa nomination au poste de procureur général à la cour de Grenoble, nomination que le *Moniteur* avait déjà publiée, et prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe, mais sans se prononcer formellement en faveur de la nouvelle Charte. Dans la session qui suivit, M. Félix Faure fut rapporteur de plusieurs lois, entre autres de la loi sur l'organisation municipale, de la loi sur la réélection des députés, etc., et fut appelé plusieurs fois à la tribune. A la fin de 1830, il se décida à accepter le poste de premier président de la cour de Grenoble, vacant par suite de la condamnation de M. de Chantelauze. En vertu de la loi nouvelle, à l'adoption de laquelle il avait lui-même contribué, il se soumit à la réélection, l'obtint, le 18 février 1831, par 136 voix sur 184 votants et revint à la Chambre. Le 11 octobre 1832, il fut nommé pair de France. M. Félix Faure suivit assidûment les travaux de la Chambre haute, et fit partie des commissions chargées de l'examen des projets de loi sur la législation coloniale, sur les effets de la séparation de corps, sur les crieurs publics, sur la responsabilité ministérielle, sur l'organisation de la gendarmerie dans les départements de l'Ouest, sur la non-révélation des complots contre la personne du roi, sur les justices de paix, sur les faillites, sur la propriété littéraire, etc. Promu, le 12 juillet 1841, conseiller à la cour de cassation, il termina sa carrière judiciaire et parlementaire lors de la révolution de février 1848, et fut admis à la retraite comme président honoraire à la cour d'appel de Grenoble. Conseiller municipal de Grenoble, conseiller général de l'Isère, et chevalier de la Légion d'honneur.

FAURE (Pascal-Joseph), député de 1831 à 1837, représentant en 1848 et en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Remollon (Hautes-Alpes) le 3 mars 1799, mort à Gap (Hautes-Alpes) le 29 juillet 1864, était d'une famille d'avocats. Lui-même suivit à Grenoble les cours de la faculté de droit et fut reçu licencié à l'âge de dix-neuf ans; il se fit inscrire au barreau de Gap (1817). Sous la Restauration, il professa des opinions libérales, et, après la révolution de juillet, il devint le candidat de la gauche à la députation. Elu, le 5 juillet 1831, par 88 voix sur 174 votants et 198 inscrits, député du 2e collège des Hautes-Alpes (Gap), contre 77 voix à M. Labastie, il soutint à la Chambre, contre les légitimistes, le gouvernement de Louis-Philippe, sans s'associer à tous les votes de la majorité conservatrice. Il fut même, en 1832, un des signataires du *compte rendu* de l'opposition. C'est lui qui, en 1833, présenta et fit adopter l'amendement relatif aux circonstances atténuantes en matière criminelle. M. Faure fut réélu député le 21 juin 1834, par 128 voix (191 votants, 213 inscrits), contre 67 à M. Labastie, continua de voter en maintes circonstances avec la gauche dynastique, et fut remplacé, au renouvellement de 1837, par le candidat ministériel. Il reprit alors à Gap, jusqu'à la révolution de février, sa profession d'avocat. Il était conseiller général des Hautes-Alpes depuis 1833 et fut plus tard maire de Gap. Le 23 avril 1848, il fut élu, le 3e et dernier, avec 8,864 voix sur 28,944 votants et 34,824 inscrits, représentant des Hautes-Alpes à l'Assemblée constituante. Membre du comité de législation, il appuya d'abord le gouvernement du général Cavaignac et vota avec la droite : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, sans faire d'opposition à la politique de l'Elysée, il désapprouva la direction donnée à l'expédition de Rome, et se prononça *contre* l'amnistie des transportés, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Réélu représentant du même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1er sur 3, par 14,248 voix (21,644 votants, 36,264 inscrits), il fit partie de la majorité monarchiste, et, après le coup d'Etat du 2 décembre, se rallia au nouveau gouvernement, qui soutint sa candidature au Corps législatif : le 29 février 1852, la circonscription unique des Hautes-Alpes le nomma député par 14,267 voix (24,091 votants, 36,195 inscrits), contre 4,926 voix à M. Jean Rambaud, propriétaire, et 4,754 à M. Casimir de Ventavon. M. Faure appartint à la majorité

impérialiste, fut réélu, le 22 juin 1857, par 25,797 voix (25,991 votants, 34,708 inscrits), mais échoua, le 1er juin 1863, avec 5,692 voix seulement contre 19,455 à M. Garnier, élu, 2,418 à M. Blanc, et 752 à M. Laforgue de Bellegarde. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 février 1850, M. Faure fut promu officier du même ordre le 1er juin 1855.

FAURE (Joseph), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Givors (Rhône) le 24 mai 1805, mort à Givors le 27 décembre 1872, remplit dans sa ville natale les fonctions de maire. Républicain, il fut porté, le 13 mai 1849, sur une liste démocratique du Rhône, et fut élu, le 9e sur 11, avec 70,107 voix (110,722 votants et 154,740 inscrits), représentant du Rhône à l'Assemblée législative. Il prit place à gauche, appuya l'interpellation Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, vota *contre* les lois répressives qui furent adoptées par la majorité monarchiste de l'Assemblée, notamment *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi sur le suffrage universel, et protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851. Il rentra alors dans la vie privée.

FAURE (Pierre-Hippolyte), député de 1877 à 1889, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 26 août 1816, était, depuis 1841, pharmacien dans cette ville, dont il devint maire en 1876. Conseiller général de la Marne pour le canton de Châlons, il se présenta, pour la première fois, aux élections législatives, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Châlons, où il obtint, comme candidat républicain, 5,860 voix, contre 6,436 à M. Ponsard, conservateur, élu. M. Hippolyte Faure prit sa revanche le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai : par 6,549 voix sur 13,136 votants et 15,245 inscrits, contre 6,503 accordées au député sortant, il devint député de Châlons-sur-Marne. Inscrit à la gauche républicaine, il vota *pour* les invalidations des députés de la droite, *pour* le ministère Dufaure, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *pour* l'article 7, *pour* l'application des lois aux congrégations non autorisées, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu, le 21 août 1881, par 7,543 voix contre 2,056 à M. Ponsard (10,429 votants, 15,226 inscrits), il continua de s'associer aux votes de la majorité opportuniste, notamment en faveur des cabinets Gambetta et Jules Ferry et de la politique coloniale. M. Hipp. Faure fut encore réélu, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Marne, le 3e, avec 52,466 voix (94,874 votants, 117,802 inscrits). Il appuya les cabinets Tirard et Rouvier ; il a voté à la fin de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

FAURE (François-Félix), député depuis 1881, né à Paris le 30 janvier 1841, armateur au Havre, ancien consul de Grèce dans cette ville, ancien adjoint au maire, membre et président de la Chambre de commerce, juge au tribunal de commerce, commanda, pendant la guerre de 1870-71, le 6e bataillon des gardes mobiles de son département. Républicain modéré, il fut élu comme tel, le 21 août 1881, par 5,876 voix (11,539 votants, 15,382 inscrits), député de la 3e circonscription du Havre, contre 5,615 voix au député conservateur sortant, M. du Douët. Il prit place à gauche, soutint la politique opportuniste, et ne tarda pas à se faire dans la Chambre nouvelle une spécialité des questions intéressant la marine marchande et les relations commerciales avec l'étranger; il fut membre de plusieurs commissions du budget, de la commission des conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer, de celle de la conversion de la rente, des voies navigables, etc. Lors de la formation du cabinet présidé par Gambetta (14 novembre 1881), M. Félix Faure fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce et des Colonies ; il resta en fonctions, comme le cabinet, jusqu'au 26 janvier 1882. Il prit, en mars 1883, avec MM. Martin Nadaud, Peulevey, etc., l'initiative d'une proposition tendant à fixer la responsabilité des patrons en cas d'accident arrivé à leurs ouvriers, et défendit cette proposition devant la Chambre. Le 22 septembre suivant, il fut appelé, dans le dernier cabinet Ferry, au sous-secrétariat de la Marine et des Colonies : en cette qualité il s'associa à la direction donnée par ce ministère aux affaires coloniales, et fut remplacé comme sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Brisson (6 avril 1885) par M. Rousseau. L'un des chefs du groupe de l'Union républicaine, il prit souvent la parole à la Chambre, principalement dans les questions d'affaires. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Seine-Inférieure, M. Félix Faure fut réélu, le 3e sur 12, député de ce département par 80,559 voix (149,546 votants, 195,465 inscrits). Il siégea à l'Union des gauches, prit la parole (février 1886) sur les tarifs des chemins de fer, fit partie (1888 et 1889) de la commission du budget, vota, comme naguère, avec les opportunistes, et, lorsque M. de Mahy, ministre de la Marine et des Colonies, qui persistait à ne point vouloir s'adjoindre de sous-secrétaire d'Etat pour la direction du service colonial, se retira et fut remplacé par l'amiral Krantz (janvier 1888), ce fut encore M. Félix Faure qui reprit auprès du nouveau titulaire son ancienne situation. A la suite d'un vote de la Chambre (février (1888), rejetant à égalité de voix, 256 contre 256, le crédit de 20 millions qui représentait la subvention annuelle servie par la métropole au Tonkin, M. F. Faure estima qu'il ne pouvait rester à la tête de l'administration des colonies; il eut alors pour successeur M. de la Porte. Le député de la Seine-Inférieure s'est prononcé, à la fin de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (chute du ministère Floquet). On a de lui : *Budget de la France et des principaux pays d'Europe depuis 1888.* M. Faure est membre du comité consultatif des chemins de fer et du conseil supérieur des colonies.

FAURE (Maurice-Louis-Emile), député de 1885 à 1889, né à Saillans (Drôme) le 17 janvier 1850, appartenait à une famille alliée à celle de Barnave; son père fut une des victimes du 2 décembre. Dès 1869, il fonda une société républicaine à Alais, devint correspondant de

l'*Indépendant du Midi* et contribua à la création du *Sifflet* et de l'*Avenir*. La délégation de Bordeaux le nomma (1870) rédacteur au ministère de l'Intérieur. Il fut l'un des promoteurs de la création de la Société pour le patronage des libérés, et l'un des organisateurs et le secrétaire du Congrès pénitentiaire de 1878. Il était devenu chef de bureau à la direction pénitentiaire, au ministère de l'Intérieur, lorsqu'il fut élu député, le 4 octobre 1885, le 1er de la liste radicale de la Drôme, par 43,352 voix (74,089 votants, 95,343 inscrits. Il s'assit à la gauche radicale, et prit une part active aux travaux parlementaires. Il demanda et fit voter l'urgence lors de la discussion du projet sur l'expulsion des princes (juin 1886); fit partie d'un grand nombre de commissions (ouvriers mineurs, enseignement, budget des exercices clos, pensions militaires, etc.); présenta avec M. Sabatier, en 1887, un projet limitant le droit de succession *ab intestat* aux parents du cinquième degré, que la Chambre prit en considération (juillet 1887); proposa, cette même année, de rendre à Danton un hommage public lors du centenaire de 1889; demanda (6 novembre 1888) une réduction de 20.000 francs sur le budget du personnel du ministère de la marine (rejeté); lors de l'interpellation sur la crise des cuivres (21 mars 1889), rédigea un ordre du jour motivé qui fut adopté par 339 voix contre 212; déposa un projet de loi sur la liberté de la défense judiciaire, et fut membre de la commission du budget en 1889. Membre du bureau de la gauche radicale, M. Maurice Faure a voté *pour* l'amnistie, *pour* les grévistes de Decazeville, *pour* la revision de la Constitution, *contre* les cabinets Rouvier et Tirard, et s'est prononcé, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. M. Maurice Faure est conseiller général de la Drôme pour le canton de Saint-Jean-en-Royans, membre de l'association syndicale de la presse républicaine, l'un des fondateurs de la Société de littérateurs méridionaux « la Cigale », et officier d'Académie.

FAURE (ANDRÉ-BERTRAND-PIERRE-FERNAND), député de 1885 à 1889, né à Ribérac (Dordogne) le 16 mars 1853, fit son droit à Bordeaux, s'inscrivit au barreau de cette ville (novembre 1873), et, après avoir été reçu docteur en droit et agrégé, fut chargé du cours d'économie à la faculté de droit de Douai (1877-1880), puis à celle de Bordeaux (1880). L'un des fondateurs et vice-président de la Société d'économie politique de Bordeaux, vice-président du Comité girondin de la Ligue de l'enseignement (1883), il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste de la Gironde, et fut élu, au scrutin de ballottage, le 3e sur 11, par 89,004 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits); il se plaça à gauche et se mêla activement aux délibérations parlementaires, surtout en matière de budget. La discussion du budget de 1887 lui fournit matière à de fréquents discours et à de nombreux amendements : en novembre 1886, il présenta, à ce sujet, la défense de la politique financière suivie dans les dernières années. Le 30 mars 1887, il combattit, comme équivoque, l'attitude de M. Dauphin, le nouveau ministre des finances; deux fois membre de la commission du budget, il fut également rapporteur du budget du ministère des finances. Les 12 et 14 juin 1888, il parla sur la limitation légale de la longueur de la journée de travail. M. Fernand Faure, qui collabora à la *Gironde* pour les questions d'économie sociale, a soutenu les ministères Rouvier et Tirard, et s'est prononcé, à la fin de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

FAURÉ (JUSTIN-FRANÇOIS), député depuis 1876, né à Lombez (Gers) le 3 janvier 1840, étudia le droit, fut avocat à Lombez, et entra dans la magistrature à la fin de l'Empire, le 6 janvier 1870, en qualité de substitut du procureur impérial à Lectoure. Révoqué, le 7 septembre 1870, comme partisan du gouvernement déchu, il reprit sa place au barreau de sa ville natale. Conseiller général du Gers pour le canton de Lombez, il fut porté, aux élections du 30 février 1876, candidat des conservateurs, dans l'arrondissement de Lombez, et fut élu député par 5,007 voix (9,974 votants et 11,780 inscrits), contre 3,059 voix à M. Brocas, républicain, et 1,897 à M. de Rességuier, légitimiste. Il s'était présenté avec une profession de foi où il disait : « Au milieu des temps troublés que nous traversons, il nous reste encore le principe fondamental, sauvegarde du droit et de la sécurité publique : le principe de la souveraineté nationale... Partisan de la revision des lois constitutionnelles, je demanderai, quand le moment sera venu, la consultation directe de la nation. » Il siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, fut de la minorité qui soutint le gouvernement du 16 mai, et obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 6,555 voix (9,792 votants, 12,099 inscrits), contre 3,101 voix à M. Brocas. M. Fauré reprit sa place dans l'opposition conservatrice et impérialiste, vota *contre* les invalidations prononcées par la majorité, *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, etc., et fut réélu dans la même circonscription, le 21 août 1881, par 5,349 voix sur 9,671 votants et 11,950 inscrits, contre 4,269 voix à M. Cavaré. Il combattit les divers ministères républicains de la législature, et se prononça *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Gers, M. Fauré fut élu député de ce département, le 3e sur 4, par 45,496 voix (73,309 votants, 90,673 inscrits). Il siégea à droite, comme précédemment, et continua son opposition au gouvernement républicain. Il s'est prononcé à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

FAURE-CONAC (GILBERT-AMABLE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Vidaillat (Creuse) le 5 avril 1755, mort à Chénérailles (Creuse) le 14 février 1819, appartenait à la marine française. « Chef de direction des armées navales à Pontarion, » et administrateur de la Creuse, il fut élu, le 7 septembre 1792, à la pluralité des voix, premier

suppléant à la Convention par le département de la Creuse. Le décès de Guyès l'ayant fait entrer à sa place dans l'assemblée, le 25 frimaire an II, Faure-Conac s'y occupa exclusivement de questions maritimes, vota l'ajournement du décret d'accusation contre l'ancien ministre de la marine, Lacoste, fut envoyé en mission aux ports de Brest et de Lorient, transmit les témoignages de reconnaissance des magistrats de Berghen, en Norwège, aux équipages des vaisseaux français de ce port, qui avaient arrêté, par leurs efforts, l'incendie de la ville, et combattit le projet de Gouly sur l'organisation du corps d'artillerie de la marine. Député au Conseil des Cinq-Cents (21 vendémiaire an IV) par le département de la Creuse, avec 151 voix sur 218 votants, il donna sa démission de représentant (8 ventôse an V) pour servir dans une division de la marine, et fut nommé sous l'Empire, le 4 janvier 1811, commandant de l'école de marine de Brest.

FAURE-D'ERE (Bertrand-Marie), député de 1831 à 1837, de 1839 à 1842, représentant en 1848, né à Bouillac (Tarn-et-Garonne) le 4 novembre 1787, mort au château d'Ere (Tarn-et-Garonne) le 20 octobre 1852, étudia au collège de Sorèze et se destina à l'Ecole polytechnique; mais, sur les ordres de son père, il entra à la faculté de droit de Toulouse. Reçu avocat en 1810, il fut nommé, par décret du 15 novembre 1811, conseiller auditeur à la cour impériale de Toulouse, et exerça ces fonctions jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut destitué. Pendant les Cent-Jours, il avait été désigné par le grand-juge, ministre de la Justice, en sa qualité de conseiller-auditeur, pour aller présider par intérim le tribunal de première instance de Moissac, dont le titulaire, Delbrel, venait d'être nommé membre de la Chambre des représentants. Peu de jours avant Waterloo, Faure-d'Ere fut nommé substitut du procureur général à la cour de Toulouse; mais des émeutes royalistes le retinrent à Moissac jusqu'au 12 juillet, et il ne put être installé dans sa place de substitut. Après sa seconde destitution, il se retira à la campagne, dans son département d'origine, et, jusqu'en 1828, s'occupa exclusivement d'agriculture. A cette époque, il accepta du ministère Martignac les fonctions de juge au tribunal civil de Montauban. Partisan de la révolution de juillet, il fut nommé, par Dupont (de l'Eure), conseiller à la cour de Toulouse, et bientôt (5 juillet 1831) alla représenter à la Chambre des députés, avec 213 voix sur 386 votants et 609 inscrits, contre 172 à M. de Saget, le 3e collège électoral de Tarn-et-Garonne (Castel-Sarrazin). Il vota avec la fraction la plus modérée de l'opposition dynastique, et signa le *compte rendu* de 1832. Réélu député, le 21 juin 1834, par 259 voix (420 votants, 597 inscrits), contre 156 voix à M. Dugaté, il se prononça *contre* les lois de septembre 1835, *contre* la loi de disjonction, etc., puis s'associa aux manifestations et aux votes du *tiers-parti* contre les « doctrinaires ». Aux élections de 1837, il échoua avec 234 voix contre 278 à l'élu, M. de Saget. Mais il reparut à la Chambre, le 2 mars 1839, et, jusqu'à la fin de la législature, opina le plus souvent avec le centre gauche. Après la révolution de février, M. Faure-D'Ere, revenu à des opinions purement conservatrices, appartint à la droite de l'Assemblée constituante, où l'envoya siéger, le 2e sur 6, par 32,614 voix (60,142 votants, 74,168 inscrits), le département de Tarn-et-Garonne. Il vota : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, etc. Il ne se mit pas sur les rangs pour l'Assemblée législative.

FAURE-LACOMBE (Pierre-François), député en 1791, né à Tallard (Hautes-Alpes) le 15 janvier 1752, mort à Tallard le 2 janvier 1833, administrateur du département des Hautes-Alpes, représenta ce département à l'Assemblée législative, où il fut élu (31 août 1791), le 5e et dernier, par 136 voix sur 230 votants. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

FAURIE (François-Marie-Antoine), député de 1834 à 1837, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 9 mars 1785, mort à une date inconnue, était négociant dans sa ville natale. Le 18 septembre 1834, il fut élu député par le 2e collège des Basses-Pyrénées, à Bayonne, par 93 voix sur 180 votants et 238 inscrits, contre 36 voix à M. Chégaray. Il siégea sur les bancs de l'opposition, vota avec elle, notamment *contre* les lois de septembre (1835) et de disjonction, et ne fit pas partie d'autres législatures.

FAURIS DE SAINT-VINCENT (Alexandre-Jules-Antoine, chevalier), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 3 septembre 1750, mort à Aix le 15 novembre 1819, arrière-petit-fils de Pauline de Grignan, petite-fille de Mme de Sévigné, et fils d'un magistrat, était lui-même président à mortier au parlement de sa province. Il devint maire de la ville d'Aix après 1789; mais il démissionna bientôt parce qu'il désapprouvait la marche des événements. Il passa dans la retraite la période révolutionnaire, et se consacra à des travaux de numismatique et d'archéologie. Fauris de Saint-Vincent ne rentra dans la vie publique qu'en 1809, ayant été élu, le 2 mai, par le Sénat conservateur, député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif. Le 1er juin 1811, il fut nommé président de chambre à la cour impériale d'Aix, et se vit confirmé dans les mêmes fonctions par Louis XVIII (29 février 1816). Comme député, il avait adhéré à la déchéance de Napoléon Ier. Membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Fauris de Saint-Vincent avait réuni une riche collection de médailles et d'objets d'art, et publié quelques écrits estimés sur des matières d'érudition, telles que l'*Histoire des lettres et des arts en Provence au* XVIe *siècle; — La description des bas-reliefs des murs et des portes de l'église Notre-Dame-de-Paris*, etc.

FAUVEAU (Germain-Chéri-Joseph), représentant du peuple en 1848, né à Lorient (Morbihan) le 14 février 1795, mort à Brest (Finistère) le 25 décembre 1873, fils d'un capitaine de vaisseau, passa par l'Ecole polytechnique, d'où il sortit un des premiers en 1814, pour entrer dans le corps des ingénieurs de la marine. Attaché en cette qualité au port de Brest, il y réalisa de nombreuses améliorations, et fut élu, sans avoir fait de profession de foi, le 23 avril 1848, le 7e sur 15, et par 83,004 voix, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante. Il fit partie du comité de la marine, dont il fut le secrétaire, et vota d'abord dans les questions politiques avec le parti qui soutint le général Cavaignac. Il se rallia ensuite à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte. Il se prononça *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc

et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie. Après la session, M. Fauveau fut nommé directeur des constructions navales à Brest. Il prit sa retraite en 1858. Commandeur de la Légion d'honneur.

FAUVEL (Henri-Joseph-Désiré), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était médecin à Lille. Elu député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, le 26 vendémiaire an IV, par 365 voix sur 613 votants, il déposa un projet sur le mode de radiation des émigrés, fut nommé secrétaire du Conseil, et fit (an VII) une motion contre la distinction établie dans les affiches de ventes entre les biens nationaux et les biens patrimoniaux.

FAUVELET. — *Voy.* Bourrienne (de).

FAUVRE-LABRUNERIE (Charles-Benoit), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Touchay (Cher) en 1750, mort à Touchay en 1823, adopta les principes de la Révolution et, lors de l'organisation administrative départementale, fut élu, un des premiers, administrateur du Cher (21 juin 1790). Il se lia d'amitié, dès cette époque, avec Heurtault de la Merville (*V. ce nom*), alors député à l'Assemblée constituante, et marcha constamment d'accord avec lui. Il protesta publiquement contre une adresse envoyée au roi en 1792, par le directoire du département, à la suite des journées de juin, et fut élu, le 6 septembre de la même année, le 5e sur 6, par 164 voix (321 votants), membre de la Convention pour le département du Cher. Fauvre-Labrunerie siégea à la Montagne, et vota, dans le procès du roi, pour la mort sans sursis ni appel, en disant : « Louis est un conspirateur, il doit subir la peine due au crime de conspiration. » Le 9 mars 1793, la Convention l'envoya en mission dans le Cher, dans l'Allier et dans la Nièvre, pour accélérer les opérations du recrutement de l'armée. Il fit armer et équiper dans le Cher un détachement d'infanterie et de cavalerie qui fut envoyé à Poitiers pour combattre l'armée vendéenne, ordonna l'arrestation en masse des « ci-devant nobles, des prêtres et des autres personnes suspectes d'incivisme », et, sa mission terminée (avril 1793), alla reprendre sa place à l'Assemblée. Dévoué au parti jacobin, Fauvre-Labrunerie écrivait le 28 avril, aux administrateurs du Cher : « Nous vous conjurons, citoyens, au nom de la Patrie, de faire exécuter rigoureusement toutes les lois révolutionnaires. Rappelez souvent aux administrations du district et aux municipalités que les aristocrates sont hors la loi; ne cessez de leur répéter que le modérantisme, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, est un crime de lèse-nation; dites-leur que le temps est arrivé où les patriotes doivent anéantir les fouillants, les aristocrates et les fanatiques... » A l'expiration des pouvoirs de la Convention, Fauvre-Labrunerie fut élu, comme ex-conventionnel, député au Conseil des Anciens (4 brumaire an IV). Il en fut secrétaire, et obtint sa réélection au même Conseil, dans le Cher, le 22 germinal an VI, par 119 voix sur 144 votants. Il renonça à la vie politique à la suite du coup d'Etat de brumaire, et, refusant de servir Bonaparte, se retira dans l'arrondissement de Saint-Amand, à Touchay, son pays natal. Il y vécut très isolé sous le Consulat et sous l'Empire. En 1816, la loi contre les régicides le força de s'expatrier. Il se rendit alors en Suisse. Autorisé au bout de quelques années à rentrer en France, il revint mourir à Touchay.

FAVAND (Etienne-Edouard-Charles-Eugène), représentant du peuple en 1848 et en 1850-51, né à Alais (Gard) le 6 avril 1793, mort à Alais le 13 mars 1854, était le neveu du général Boyer de Peyreleau (*V. ce nom*). Il entra, en 1810, à l'Ecole militaire, fit au 119e régiment de ligne les campagnes de la grande armée en 1813 et 1814, reçut deux coups de sabre et fut fait prisonnier au combat de la Fère-Champenoise. Il refusa de servir la Restauration. Nommé, en 1830, chef de bataillon au 50e de ligne, il n'obtint plus aucun autre avancement pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, ses opinions démocratiques l'ayant rendu suspect au pouvoir. En revanche, elles le firent élire, le 23 avril 1848, le 2e sur 10, par 88,615 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits), représentant du Gard à l'Assemblée constituante. M. Favand prit place à gauche, et vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy, *contre* l'abolition du remplacement militaire, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Il combattit le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et entra à l'Assemblée législative le 13 janvier 1850, lors du scrutin qui eut lieu pour remplacer M. de Beaune, décédé. Le commandant Favand, candidat républicain, fut élu par 34,218 voix contre 22,719 à M. E. du Grail et 11,619 à M. H. de Lourdoueix. Il vota avec la Montagne jusqu'à la fin de la législature, et protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851, qui mit fin à sa carrière politique. Son opposition déclarée à l'expédition de Rome l'avait fait mettre en disponibilité comme officier, le 20 mars 1849.

FAVAND (Auguste-Edouard), député de 1878 à 1881, né à Alais (Gard) le 20 juillet 1826, mort à Paris le 8 mai 1881, fils du précédent, appartint comme lui à l'armée. Retraité avec le grade de major d'infanterie, il manifesta des opinions nettement démocratiques, et, le 8 février 1871, fut porté candidat à l'Assemblée nationale par les républicains du Gard. Il réunit alors une forte minorité de 42,097 voix sur 95,153 votants et 137,326 inscrits, et fit une nouvelle tentative aux élections législatives du 20 février 1876, dans la 2e circonscription d'Alais; mais le candidat légitimiste, M. de Valfons, fut élu par 9,448 voix contre 5,008. M. Favand n'entra à la Chambre que le 3 mars 1878, comme l'élu de la 1re circonscription d'Alais, avec 6,876 voix sur 7,878 votants et 18,198 inscrits, en remplacement de M. Ducamp, décédé. Il s'inscrivit à l'extrême gauche, et vota avec les radicaux, notamment *pour* l'application des lois aux congrégations non autorisées, *pour* la liberté de réunion et d'association, *pour* l'amnistie plénière, etc. Il mourut avant la fin de la législature, et fut remplacé par M. Desmons.

FAVARD DE LANGLADE (GUILLAUME-JEAN, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1831, né à Saint-Floret (Puy-de-Dôme) le 4 avril 1762, mort à Paris le 14 novembre 1831, débuta comme avocat au parlement de Paris en 1785, et exerça cette profession jusqu'en 1792; à cette époque, nommé commissaire national près le tribunal d'Issoire, il y passa le temps de la Terreur, et ne revint à Paris que le 24 vendémiaire an IV, ayant été élu député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, par 221 voix sur 437 votants. Il présenta à cette assemblée plusieurs rapports ou exposés de motifs qui ont beaucoup contribué à la rédaction du Code civil. Les lois sur les successions, sur les transactions pendant la dépréciation du papier-monnaie, sur les héritages des enfants naturels, sur le notariat, furent tour à tour l'objet de ses études. Il fit tous ses efforts, mais sans succès, pour obtenir la suppression des demandes en divorce fondées sur l'incompatibilité d'humeur. Puis il obtint des adoucissements aux mesures de rigueur prises à l'égard des ecclésiastiques déportés ou incarcérés. Réélu, le 20 germinal an VII, par le même département, au même Conseil, Favard de Langlade se montra l'un des plus zélés partisans du coup d'Etat de Bonaparte, et lors de la mise en activité de la Constitution nouvelle, il fut appelé au Tribunat (4 nivôse an VIII); il en devint bientôt le président. Il y parla contre le premier chapitre du Code civil concernant la publication, les effets et l'application des lois, et décida le Tribunat à rejeter la loi présentée par le gouvernement. Cet acte d'opposition déplut fort au premier consul; mais, lors de la réduction des membres du Tribunat en 1802, Favard de Langlade fut cependant conservé. Il ne tarda pas d'ailleurs à reconquérir la faveur de Napoléon, en se prononçant (1804) pour la proposition Curée qui demandait l'établissement de l'Empire. L'année suivante, il fit partie de la députation du Tribunat qui fut chargée d'aller au quartier général complimenter le vainqueur d'Austerlitz, et, à son retour, il proposa, pour donner au conquérant un témoignage d'admiration, d'amour et de reconnaissance, d'ériger sur une des principales places de Paris une colonne, surmontée de la statue de l'Empereur avec cette inscription : « A Napoléon le Grand, la patrie reconnaissante. » Après la suppression du Tribunat (1807), Napoléon, qui l'avait déjà fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, le nomma successivement chevalier, puis baron de l'Empire, conseiller à la Cour de cassation le 5 décembre 1809, et maître des requêtes en mars 1813. Lors des événements de 1814, Favard de Langlade fit partie d'une commission chargée par le roi d'examiner les demandes en restitution des biens nationaux non vendus. Aux Cent-Jours, il signa l'adresse que la Cour de cassation envoya à l'Empereur, et fut nommé (13 mai 1815), avec 56 voix sur 106, membre de la Chambre des représentants par le collège de département du Puy-de-Dôme. Il se retrouva royaliste à la seconde Restauration, signa une nouvelle adresse au roi, et fut élu député, en août 1815, par le même collège électoral, avec 118 voix sur 228 votants et 287 inscrits. Favard de Langlade appartint à la minorité de la Chambre introuvable. Il revint à la Chambre de 1816, ayant été réélu, le 4 octobre, par 133 voix (239 votants, 280 inscrits), et ne cessa de siéger jusqu'en 1831. Partisan du cabinet Decazes, il appuya tous les projets ministériels, et fut nommé (19 avril 1817) conseiller d'Etat en service ordinaire. Il obtint sa réélection comme député : le 1er octobre 1821, dans le 3e arrondissement du Puy-de-Dôme, à Issoire, par 115 voix sur 161 votants, 206 inscrits ; le 25 février 1824, par 117 voix sur 166 votants et 191 inscrits ; enfin le 23 juin 1830, par 80 voix sur 143 votants et 157 inscrits. Il soutint de ses votes les différents ministères de la Restauration, fut nommé rapporteur du code forestier en 1826, et reçut, en 1821, la croix d'officier de la Légion d'honneur, et celle de commandeur en 1827, avec le titre de comte. Un biographe parlementaire traçait de M. Favard de Langlade, en 1826, ce portrait peu flatté : « M. Favard de Langlade a la voix rauque, le teint noir; il est criblé de petite vérole ; sa tête est poudrée à blanc, sa taille est grosse et courte. » Président à la cour de cassation en 1829, il a laissé, sur beaucoup de questions de législation et de procédure, des ouvrages qui font autorité : *Répertoire de la législation du notariat* (1807); — *Manuel pour l'ouverture et le partage des successions* (1811); — *Traité des privilèges et hypothèques* (1812) ; — *Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative* (1823-24), etc.

FAVART (FRANÇOIS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Tulle (Corrèze) le 1er novembre 1797, mort à Saint-Etienne (Loire) le 23 février 1878, fit ses études à Paris au collège Henri IV, où il eut Bastide pour condisciple, et suivit les cours de la faculté de droit. Il fut secrétaire de Manuel, puis il exerça avec talent la profession d'avocat dans sa ville natale. Juge suppléant à Tulle depuis 1836, bâtonnier de son ordre, conseiller municipal et officier de la garde nationale, il fut nommé maire de Tulle en 1846; il fut confirmé dans cette fonction par la République de 1848. Le 23 avril 1848, le département de la Corrèze l'élut, le 8e et dernier, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, par 15,720 voix. M. Favart siégea d'abord dans la gauche modérée, puis il inclina de plus en plus vers la droite, et soutint la politique de l'Elysée. Il vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et *contre* les poursuites contre Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Après le coup d'Etat, M. Favart fut désigné par le gouvernement comme candidat officiel au Corps législatif, et la 1re circonscription de la Corrèze le nomma député, le 29 février 1852, par 20,403 voix (26,697 votants, 44,265 inscrits), contre 6,164 à M. de Vaublanc. Il prit part à l'établissement du régime impérial, et vota, jusqu'en 1857, avec la majorité dynastique. Sa carrière politique finit avec cette législature.

FAVERNAY (MARIE-AIMÉ-HENRY FATON DE), député de 1885 à 1886, né à Amiens (Somme) le 9 mars 1827, mort à Paris le 25 mai 1886, entra, sous l'Empire, dans l'administration. Sous-préfet à Saint-Julien, puis à Mayenne, il donna sa démission en 1868, et s'occupa d'agriculture dans le département des Landes. Candidat conservateur-monarchiste à l'élection partielle du 27 janvier 1878, qui eut lieu dans

l'arrondissement de Saint-Sever pour remplacer M. de Laborde, invalidé, M. F. de Favernay obtint, sans être élu, 7,281 voix contre 11,474 à M. Sourigues, qui l'emporta. Aux élections du 21 août 1881, il échoua avec 8,634 voix contre le même concurrent, réélu par 10,017 suffrages. Il fut plus heureux lors du renouvellement général du 4 octobre 1885; porté sur la liste monarchiste du département des Landes, il fut élu, cette fois, le 5e et dernier, par 37,014 voix sur 71,339 votants et 83,874 inscrits. Il prit place dans la minorité de droite de la Chambre. Mais les élections des Landes ayant été annulées, M. Faton de Favernay se représenta sans succès devant les électeurs: le 14 février 1886, il n'obtint que 33,829 voix sur 72,400 votants. Il mourut trois mois après.

FAVEROT (François-Yves), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 3 novembre 1740, mort à Vannes (Morbihan) le 23 juin 1808, était homme de loi à Vannes. Le 27 germinal an VII, il entra au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Morbihan, ne se montra point hostile au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 12 floréal an VIII, commissaire près le tribunal civil de Vannes. Il mourut en 1808, procureur impérial au même tribunal.

FAVIÈRES (Jean-François de), député en 1791, né à Montluçon (Allier) le 3 mai 1739, mort à une date inconnue, était, sous l'ancien régime, président de l'élection de Montluçon. Devenu maire de cette ville en 1791, il exerça encore les fonctions de juge de paix du canton d'Hérisson et celles de président du même canton. Elu, le 31 août 1791, par 135 voix sur 250 votants, premier député suppléant de l'Allier à l'Assemblée législative, il fut admis à siéger le 12 juillet 1792, en remplacement de Ruet, décédé, et prit part aux derniers votes de la majorité. Administrateur du département de l'Allier le 24 germinal an VII, il devint, après le coup d'Etat de brumaire, conseiller général de l'Allier (11 floréal an VIII).

FAVRE (Aimé), député en 1789, né au château de Réaux-en-Valromey (Ain) le 15 novembre 1721, mort à une date inconnue, était curé de la paroisse d'Hotonnes, dans l'ancienne province de Bourgogne. Le 23 mars 1789, la sénéchaussée de Bugey et Valromey l'élut député du clergé aux États-Généraux. Aimé Favre opina avec le tiers-état et prêta le serment civique.

FAVRE (François), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Annecy (Savoie) le 4 avril 1757, mort à Annecy le 7 mai 1855, fils de Spectacle-Emmanuel Favre et d'Antoinette Fernex, était avocat dans cette ville. Représentant d'Annecy à l'Assemblée des Allobroges, il fut un des quatre députés qui portèrent à la Convention le vœu de réunion de la Savoie à la France. Elu, le 25 vendémiaire an IV, par 170 voix sur 307 votants, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents, il fit un rapport relatif aux reventes des biens nationaux dont les adjudicataires primitifs avaient émigré, fit partie de plusieurs commissions, notamment de celles chargées d'examiner les projets sur les domaines nationaux acquis par des émigrés, sur les tribunaux de la Vendée, etc., et fut secrétaire du Conseil. Le 9 germinal an VIII, le gouvernement consulaire le nomma sous-préfet d'Annecy. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1802. François Favre mourut dans sa ville natale, en 1855, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

FAVRE (Ferdinand), représentant en 1848 et en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1857, et sénateur du second Empire, né à Couvet (Suisse) le 28 février 1779, mort à Paris le 16 juillet 1867, appartenait à une famille protestante, originaire de Besançon, et qui s'était fixée en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Rentré en France en 1789, M. Ferdinand Favre s'enrôla (1793) dans la garde nationale active de Nantes avec laquelle il fit la campagne de Vendée. Officier de la garde nationale en 1814, et à la tête d'une importante raffinerie, il fit de l'opposition à la Restauration, se montra plein de zèle pour la monarchie de juillet qui le nomma maire de Nantes, et prit part, en cette qualité, à l'arrestation de la duchesse de Berry (1832). Révoqué de ses fonctions municipales par le gouvernement provisoire en 1848, il fut élu par les électeurs conservateurs de la Loire-Inférieure, le 23 avril, à l'Assemblée constituante, le 7e sur 13, avec 82,291 voix (124,699 votants, 153,494 inscrits). Il fit partie du comité de l'administration et vota le plus souvent avec la droite: *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* la proposition Rateau, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie. Il s'était prononcé, avec la gauche, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'incompatibilité des fonctions avec le mandat législatif et *pour* la réduction de l'impôt du sel. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 2e sur 11, par 72,669 voix (148,353 inscrits), avec l'appui du clergé et du parti monarchiste, qui ne lui tinrent pas rigueur de ses opinions libérales d'autrefois, M. Ferd. Favre siégea dans la majorité, fit la guerre aux institutions républicaines, se prononça *pour* l'expédition de Rome, *pour* les poursuites contre les représentants compromis dans l'affaire des Arts-et-Métiers, *pour* les lois restrictives de la liberté de la presse, du droit de réunion et du suffrage universel, et soutint la politique personnelle du prince-président. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fit partie de la Commission consultative. Candidat du gouvernement dans la 2e circonscription de la Loire-Inférieure, il fut élu député au Corps législatif, le 29 février 1852, au second tour de scrutin, par 7,626 voix (10,573 votants et 36,608 inscrits), contre 2,300 voix à M. Waldeck-Rousseau, 399 à M. de Sesmaisons et 184 à M. Braheix, tous les trois anciens représentants. Une biographie parlementaire du temps, rappelant les antécédents orléanistes, puis légitimistes du nouvel élu, ajoutait: « M. Ferdinand Favre a maintenant les immunités d'un bonapartiste décidé. Enfin, protestant, il a l'appui du clergé; voilà ce qui s'appelle avoir le droit de manger à tous les râteliers. » M. Ferdinand Favre appartint à la majorité dynastique du Corps législatif jusqu'au 9 juin 1857, date de son entrée au Sénat. Il continua d'y voter avec les partisans décidés du régime impérial, et mourut en 1867, officier de la Légion d'honneur.

FAVRE (Gabriel-Claude-Jules), représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880, né à Lyon

(Rhône) le 21 mars 1809, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 20 janvier 1880, appartenait à une famille de commerçants originaires de la Savoie. Il fit de bonnes études au collège de Lyon, passa une année en Italie et vint faire son droit à Paris, où il assista à la révolution de 1830. De bonne heure il se déclara républicain; toutefois il est inexact qu'il ait publiquement, dès le 29 juillet 1830, réclamé l'abolition de la royauté. De retour à Lyon, il entra au barreau, où il prit une position importante. Collaborateur du *Précurseur*, il assista ce journal, comme avocat, dans plusieurs procès, et fut lui-même poursuivi pour un article où le gouvernement vit une attaque contre la magistrature: M. Jules Favre fut acquitté. La popularité que lui avait valu son talent le fit choisir, en avril 1834, comme défenseur des mutuellistes prévenus d'association illicite. Le jour même du procès, la guerre civile éclatait dans la ville, et le combat, engagé autour du palais de justice, venait faire à la plaidoirie de l'avocat un accompagnement sinistre. Après trois journées de lutte, pendant lesquelles la fusillade n'avait pas cessé, M. Jules Favre fit une démarche auprès du préfet, M. de Gasparin, dans le dessein d'obtenir la fin de la répression; l'escorte militaire qui lui fut donnée lors de cette visite fit croire à son arrestation; mais la vérité est qu'il ne courut personnellement aucun danger. Un an après ces événements, s'ouvrit à Paris, devant la cour des pairs, le fameux procès d'avril, où l'accusation reliait en un même faisceau les mouvements insurrectionnels qui avaient éclaté sur divers points de la France. Protestant contre la juridiction exceptionnelle à laquelle le gouvernement les soumettait, la plupart des accusés étaient d'accord pour refuser de reconnaître la compétence de la cour. Mais Me Jules Favre, qui avait accepté la défense de ceux de Lyon, leur conseilla une tout autre attitude, désireux qu'il était de manifester sur un grand théâtre une puissance de parole et de passion dont l'effet fut considérable. Pendant près de trois mois, Me Jules Favre soutint presque seul tout le poids de la défense. Il s'attacha principalement à nier toute participation des associations industrielles de Lyon aux complots ou attentats visés par l'avocat général. Il n'admettait pas davantage que la Société des Droits de l'homme y eût eu aucune part. Puis il se livra à un long et minutieux examen des faits, pour établir que le gouvernement avait voulu, avait préparé les événements du mois d'avril. La discussion des faits terminée, il résuma ainsi les assertions contradictoires de l'accusation et de la défense : « Vous nous accusez d'avoir attenté contre la sûreté de l'Etat, et moi j'accuse le pouvoir de n'avoir pas déjoué cet attentat. Je l'accuse d'avoir nourri l'émeute en attirant les insurgés sur la place publique, alors qu'il lui était facile de la comprimer. Vous nous accusez d'avoir construit des barricades; moi je vous accuse de les avoir laissé élever sous les yeux des agents de police et de l'autorité civile, et d'avoir jeté parmi les groupes inoffensifs des excitateurs soldés. Vous nous accusez d'avoir usé de la force contre les défenseurs de l'ordre; moi je vous accuse d'avoir déchiré la loi qui protège la vie des citoyens, d'avoir donné la consigne qui à elle seule suffisait pour allumer l'insurrection; d'avoir compromis la vie des femmes, des enfants, des vieillards; d'avoir prolongé la lutte sans nécessité, et d'avoir enseveli sous les ruines de nos maisons nos familles qui ne vous attaquaient pas. Je vous accuse d'avoir été sourds aux demandes de trêve et de conciliation qui étaient faites de toutes parts, et de n'avoir pas épargné la vie des vaincus. Vous avez fait votre réquisitoire, voilà le mien; ils resteront tous deux affichés à la porte de ce palais, et nous verrons lequel durera davantage, lequel la France lira avec le plus d'indignation. » Jules Favre sortit de ce procès, brisé de fatigue et gravement malade, mais désormais consacré par la renommée. Sa santé rétablie, il vint (1836) se fixer à Paris, et dans les loisirs que lui laissait sa profession, collabora au *Droit*, au *National* et au *Monde*. Survint la révolution de février. Appelé par Ledru-Rollin au ministère de l'Intérieur en qualité de secrétaire général, il y représenta l'élément modéré et rédigea personnellement les circulaires adressées, en vue des élections, par le gouvernement provisoire à ses commissaires dans les départements, circulaires qui lui furent souvent reprochées, en raison des pouvoirs discrétionnaires qu'il donnait à ses agents. Elu, le 23 avril 1848, par le département de la Loire, le 11e et dernier de la liste, avec 34,260 voix, représentant à l'Assemblée constituante, il donna sa démission de secrétaire général, vint siéger au Palais-Bourbon dans la gauche modérée, fit partie du comité des Affaires étrangères, et vota : *contre* le rétablissement de la loi sur le cautionnement, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *pour* les crédits de l'expédition romaine (16 avril 1849), *pour* l'amnistie des transportés. Après les événements du 15 mai 1848, le procureur-général Portalis et le procureur de la république Landrin ayant déposé une demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc, Jules Favre fut nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner les motifs du réquisitoire; il donna lecture, dans la séance du 2 juin, d'un rapport très long et « qu'il lut, dit un historien, d'un ton si adouci, que, presque jusqu'à la fin, le public des tribunes s'imagina qu'il allait conclure contre l'autorisation de poursuites. » Mais le rapport concluait favorablement. Le journaliste Ribeyrolles qualifia ce document par une expression souvent citée depuis : il l'appela *une jatte de lait empoisonné*. « Messieurs, disait Jules Favre, votre commission vous apporte ici l'expression d'une conviction profonde; non seulement rien n'a pu lui faire soupçonner qu'une pensée de réaction politique ait inspiré la mesure qu'elle a dû apprécier; non seulement elle a trouvé une garantie toute-puissante dans la loyauté, le patriotisme et la fermeté des magistrats qui ont signé le réquisitoire, mais encore elle est sûre que, dans une question de cette gravité, si le moindre indice de parti pris contre une opinion se manifestait, toute l'Assemblée se lèverait pour la désavouer. » Or, c'est précisément ce que l'Assemblée fit, le lendemain, par son vote, en rejetant, à 369 voix contre 337, les conclusions du rapport. Le 13 juin, Jules Favre, comme rapporteur du septième bureau, chargé d'examiner la validité de l'élection du prince Louis Bonaparte, proposa l'admission du prince : « Le nouvel élu, dit-il, n'a justifié encore ici ni son âge ni sa nationalité, cela est vrai; mais s'arrêter à de telles chicanes serait indigne d'une grande assemblée. » Il est vrai que le rapporteur, à quelques jours de là, fit en quelque sorte amende honorable de sa précédente opinion, en proposant que la lettre récente de Louis Bonaparte à l'Assemblée fût déposée entre les mains du ministre de la Jus-

tice, « afin qu'il y donne telle suite qu'il avisera. » Jules Favre soutint le général Cavaignac dans la répression de l'insurrection de juin. Mais, dans la séance du 30 novembre, il se montra opposé à l'expédition de Civita-Vecchia, entreprise sur les ordres du général sans l'assentiment de l'Assemblée qui, d'ailleurs, s'empressa d'y adhérer par un ordre du jour motivé. Après l'élection du prince-président, le représentant de la Loire appuya (29 janvier 1849), par un discours qui tient sept colonnes du *Moniteur*, les conclusions de la commission défavorables à la proposition Rateau. Sur l'expédition romaine, il commença par approuver le crédit de 12 millions réclamé par le gouvernement, puis il se plaignit amèrement, le 7 mai, qu'on eût détourné cette expédition de son but, en attaquant la république romaine et en préparant la restauration du pape. « Au mépris de la parole qui avait été donnée par le chef de l'expédition, qu'il ne s'immiscerait en rien dans le gouvernement intérieur du pays qu'il venait ainsi occuper militairement, une partie de la force armée a été désarmée, le préfet de Civita-Vecchia a été suspendu, on a occupé des forteresses, et on a tenu, le lendemain du jour de l'occupation, un langage dans lequel on disait à des populations qui étaient accourues avec nous, je le répète, au moins avec bienveillance, que si Civita-Vecchia avait résisté, on s'en serait emparé de vive force... Je le dis, messieurs, avec la douleur dans l'âme, avec la rougeur au front, le sang italien, le sang français a coulé! Que la responsabilité en retombe sur les imprudents qui nous ont joués, car nous l'avons été. » Le 11 mai, il accentua son attitude, et dit : « Et quand bien même nous serions à la veille de rentrer dans la vie privée, quand bien même nous n'aurions que vingt-quatre heures devant nous, si la Constitution a été violée, nous devons la venger; si notre dignité a été outragée, nous devons la sauvegarder, et nous devons écarter avec dédain les subterfuges et les sophismes à l'aide desquels on a essayé de nous faire douter de nous-mêmes. » Et il fit la proposition de déclarer que le ministère avait perdu la confiance du pays. Elu représentant à la Législative par le département du Rhône, le 8 juillet 1849, par 41,337 voix sur 81,663 votants et 154,259 inscrits, en remplacement de Commissaire, qui avait opté pour un autre département, Jules Favre ne cessa, dès lors, de protester contre l'occupation de Rome. Ledru-Rollin n'étant plus là, il devint un des principaux orateurs du parti démocratique, sans appartenir précisément à la Montagne, et parla notamment *contre* le rétablissement du cautionnement des journaux. Laissé en liberté lors du coup d'Etat de décembre 1851, il prit part aux tentatives de résistance suscitées par Victor Hugo; mais son rôle en cette grave circonstance ne fut pas des plus énergiques. Il fut, d'ailleurs, secrètement protégé par l'influence de son ancien ami, Billault, et put rester en France sans être inquiété. Il passa les dix années qui suivirent en dehors de la politique, se livrant entièrement à l'exercice de sa profession, et plaida entre autres causes célèbres celle de l'aga Bel-Hadj, dans l'affaire Doineau, et celle d'Orsini, le 25 février 1858. Dans cette dernière, il s'attacha exclusivement à mettre en relief les sentiments de patriotisme qui avaient entraîné l'accusé, et donna lecture d'une lettre que celui-ci avait écrite à l'empereur le 11 février, non pour solliciter aucune grâce à son profit, mais pour l'adjurer de rendre la liberté à l'Italie. Jules Favre rentra dans la vie parlementaire en 1858. Elu, au lendemain du coup d'Etat de 1851, membre des conseils généraux de la Loire et du Rhône, il avait refusé le serment exigé par la nouvelle Constitution. Il changea d'avis, comme candidat au Corps législatif, et, après deux tentatives infructueuses : le 22 juin 1857, dans la 4e circonscription du Rhône où il obtint 4,608 voix contre 16,944 à M. de Mortemart, candidat officiel, élu, et le 22 novembre de la même année, dans la 2e circonscription de la Sarthe, où il réunit 4,568 voix contre 20,601 à M. Leret d'Aubigny, il fut élu député, le 25 avril 1858, dans la 6e circonscription de la Seine, par 11,303 voix (22,507 votants, 33,152 inscrits), contre 10,167 à M. Perret, député sortant, 387 à M. Armand Lévy et 221 à M. Lepeu. Il fut bientôt le chef reconnu de ce petit noyau d'opposition parlementaire qu'on appela les *Cinq*, seuls signataires et seuls soutiens de nombreux amendements combattus par le gouvernement et toujours repoussés par la majorité. Dès les sessions législatives de 1859 et de 1860, Jules Favre critiqua vivement la politique intérieure et extérieure; mais la majorité ne l'écouta que par curiosité et vota docilement ce que le ministère lui demanda. L'orateur de l'opposition redoubla d'activité dans la session de 1861, et présenta sur diverses questions des amendements qui ne furent pas accueillis. En 1862, la discussion de l'adresse fournit à Jules Favre l'occasion de traiter de l'expédition du Mexique : il déclara que les dépenses étaient bien au-dessus des avantages à en retirer, et attaqua avec force le projet d'empire mexicain. Quelques jours après, lorsque fut connu l'échec de Puebla, il demanda que les troupes françaises revinssent comme celles d'Angleterre et d'Espagne. « Jules Favre s'était levé, écrit à propos de cette discussion un de ses biographes; il avait pris un instant la pose naturelle, l'attitude exacte de son rôle; il apparaissait dans toute l'harmonie de sa carrure, les épaules hautes, la poitrine large et comme agrandie par l'arrivée soudaine de l'inspiration, le bras gauche au repos et le bras droit tendu vers le banc des ministres. L'attaque se dessinait dès la première minute. Mais ce qu'il fallait voir, c'était la figure expressive et hautaine, puissante et complexe, aux traits différents sans être disparates, où l'on pouvait étudier toute la gamme des passions oratoires. Le front large, découvert et calme, brillait de clarté, de logique, d'universalité. Les yeux, brûlant d'un feu sombre sous l'épaisseur des sourcils, étaient déjà plus vifs, plus inquiets, plus militants. Enfin, la lèvre inférieure montrait dans ses plis tourmentés, dans sa contraction perpétuelle, dans sa forte saillie, l'ironie toujours prête, l'inépuisable amertume, la défensive menaçante. » Le débat sur l'adresse de 1863 permit au député de Paris de réclamer contre l'occupation de Rome par les troupes françaises. Aux élections générales de juin 1863, il fut élu à la fois dans la 5e circonscription de la Seine avec 18,744 voix (27,288 votants, 37,229 inscrits), contre 8,094 à M. Frédéric Lévy, et dans la 2e circonscription du Rhône, avec 11,129 voix (19,341 votants, 27,414 inscrits). Il opta pour le Rhône et fut remplacé à Paris par Garnier-Pagès. Dans cette nouvelle législature, Jules Favre resta un des principaux adversaires du gouvernement impérial. Il revint sur la politique étrangère en 1864; puis, en 1866, parlant après M. Thiers qui venait de faire le procès de la diplomatie impériale, en retraçant l'historique des derniers événements du Danemark, en se plaignant de la violation des traités et en préconisant une

politique toute pacifique, Jules Favre se déclara en conformité d'idées avec son collègue sur tous les points, sauf sur ce qui avait trait à l'unité italienne ; il montra la Prusse pouvant armer un jour, contre nous, 800.000 hommes. Un député de la majorité, M. Geiger, lui cria : « Ce ne sera pas de sitôt. » Lorsque le droit d'interpellation fut substitué à la discussion annuelle de l'adresse, Jules Favre en usa largement. Le 26 février 1867, il soutint celle de M. Lanjuinais, relative précisément au décret du 19 janvier qui supprimait l'adresse, et, répliquant tout à la fois à M. Rouher, ministre d'Etat, et à M. Emile Ollivier, qui préparait son évolution, il dit en terminant : « Au milieu de l'Europe émancipée, vous vous croyez ou vous voulez être le ministre d'un Marc-Aurèle ou d'un Trajan; moi je demande à être citoyen d'un pays libre. » La Chambre passa à l'ordre du jour. En mars, il répondit avec une amère éloquence au panégyrique de la politique étrangère prononcé par M. Rouher. En juillet, il s'étendit à nouveau sur l'affaire du Mexique, à propos du budget. En décembre, il prit texte de la question romaine pour diriger les attaques les plus vives contre le gouvernement, qu'il accusa d'avoir provoqué l'agression de Garibaldi par ses complaisances pour les cléricaux. Mais l'ordre du jour pur et simple fut adopté par 238 voix contre 17. Le 2 mai 1867, Jules Favre entra à l'Académie française en remplacement de Cousin. Il ne fit aucune difficulté de se rendre aux Tuileries pour être présenté, suivant l'usage, à l'empereur. Son discours de réception fut une sorte de profession de foi spiritualiste et libérale. Lors des élections générales du 24 mai 1869, il s'en fallut de peu qu'il ne fût pas renvoyé à la Chambre. La fraction avancée du parti républicain reprochait déjà à Jules Favre les atermoiements de sa politique et le caractère anodin de son opposition; de plus il avait contre lui tous les adversaires du serment à l'empire. Porté dans un grand nombre de circonscriptions départementales, il obtint, sans être élu : 4,772 voix dans l'Aisne, 9,864 dans les Bouches-du-Rhône, 1,858 voix dans le Gers, 10,229 dans la Loire, 5,991 dans le Rhône, 5,135 voix dans la Sarthe et 3,260 dans la Somme; mais il ne passa que dans la 7ᵉ circonscription de la Seine, et au second tour seulement, avec 18,317 voix (33,444 votants, 43,182 inscrits), contre 14,780 à M. Henri Rochefort, candidat radical. Au premier tour, Jules Favre avait eu pour adversaires MM. Rochefort et Cantagrel, et, malgré les protestations du parti avancé, il avait maintenu jusqu'au bout sa candidature, que le gouvernement, à la fin, avait peut-être favorisée. La popularité de Jules Favre en fut très sérieusement atteinte. Peu de temps après l'ouverture de la session, il déposa un projet de loi attribuant au Corps législatif exclusivement le pouvoir constituant. D'autre part, il fut le promoteur (novembre 1869) d'une déclaration de la gauche contre le mandat impératif. On remarqua ensuite son discours sur la politique intérieure (21 février 1870), et celui qu'il fit sur la question algérienne (9 mars). Il combattit le plébiscite, et s'unit à M. Thiers pour s'opposer aux projets de guerre contre l'Allemagne. Lorsque, le 15 juillet 1870, M. Emile Ollivier vint déclarer au Corps législatif que le gouvernement, renonçant à toute tentative nouvelle de conciliation, rompait ses relations diplomatiques avec la Prusse et en appelait au sort des armes, Jules Favre demanda à la Chambre de prendre le temps de la réflexion avant de s'associer, en votant des subsides, à la politique du cabinet. La lutte engagée, il réclama l'armement immédiat des gardes nationales. A la nouvelle de la capitulation de Sedan, il proposa, dans la dernière séance régulière du Corps législatif, « la déchéance de Louis-Napoléon Bonaparte et de sa famille, et la nomination d'une commission de gouvernement ayant pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire. » Mais le jour même (4 septembre 1870), la salle des séances était envahie par la garde nationale, et l'Empire renversé faisait place à la République. Nommé membre du gouvernement de la Défense nationale, Jules Favre en devint, le lendemain, vice-président en même temps que ministre des Affaires étrangères. Son premier acte (6 septembre) fut une circulaire aux agents diplomatiques, dans laquelle se trouvait cette formule dont l'oubli fut tant rappelé, depuis, à son auteur : « Si c'est un défi, nous l'acceptons. Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses. Une paix honteuse serait une guerre d'extermination à courte échéance. » Les événements devaient donner à ce langage un cruel démenti. Dès cette époque (17 septembre), Jules Favre annonça, au nom du gouvernement, l'intention de convoquer une Constituante, et dit : « Ce n'est pas notre autorité d'un jour, c'est la France immortelle se levant devant la Prusse, c'est la France dégagée du linceul de l'Empire, libre, généreuse, prête à s'immoler pour le droit et la liberté,... qui demande immédiatement la cessation de la guerre, mais en préférant mille fois des désastres au déshonneur. » A peine Paris investi, il eut l'idée de se rendre auprès de M. de Bismarck et de lui proposer de traiter sur les bases d'une indemnité pécuniaire : il obtint alors (19 septembre) la célèbre entrevue de Ferrières, où le chancelier maintint toutes les prétentions de son gouvernement : cession de l'Alsace et de divers autres territoires, installation des Allemands, pendant l'armistice, à Strasbourg, à Toul, à Phalsbourg et dans un fort dominant Paris. Le 27, Jules Favre exposa les résultats de sa démarche, et le gouvernement rapporta son décret sur la convocation d'une Assemblée. Lorsque, le 6 octobre, Gambetta quitta Paris pour aller s'adjoindre à la délégation de Tours, Jules Favre se chargea par intérim du ministère de l'Intérieur; mais son action ne s'exerça que dans l'enceinte de la capitale. Adversaire de toute tentative d'émancipation communale, il refusa, le 31 octobre, de signer la démission exigée de lui par les envahisseurs de l'Hôtel-de-Ville, qui le tinrent prisonnier pendant quelques heures. Le lendemain, ce fut lui qui sollicita de la population parisienne un vote, par *oui* ou par *non*, sur la confirmation des pouvoirs du gouvernement de la Défense. A partir de ce moment, Jules Favre ne joua plus qu'un rôle secondaire. Un laissez-passer lui ayant été offert pour assister aux conférences de Londres ayant pour objet la revision du traité de Paris de 1856 et le réglement de la question de la mer Noire, il ne crut pas devoir quitter la France. Quand la situation de Paris fut jugée désespérée, et que le conseil des généraux réunis eut déclaré toute résistance impossible, Jules Favre reçut de ses collègues du gouvernement la mission de se rendre à Versailles et de négocier la capitulation (24 janvier 1871). Presque aussitôt, le ministre des Affaires étrangères apprenait à Paris irrité qu'il venait de signer les conditions de cette capitulation, qu'un armistice de vingt et

un jours était convenu et que les électeurs étaient convoqués le 8 février, à l'effet de nommer une Assemblée nationale. Tous les forts de la capitale étaient livrés aux Prussiens, une contribution de guerre de 200 millions devait être payée par la ville avant le 15e jour de l'armistice; la ligne et la garde mobile étaient prisonnières de guerre. Ignorant de la situation exacte de nos armées en province, Jules Favre avait accepté les yeux fermés les règlements les plus défavorables à la cause nationale, notamment en ce qui concernait l'armée de l'Est. Quelques jours après, il s'empressa d'annuler le décret de la délégation de Bordeaux suspendant les droits d'éligibilité pour diverses catégories de personnages ayant servi l'Empire. A ce moment, il prit par surcroît l'intérim du ministère de la Justice. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant dans les six départements suivants : dans l'Ain, le 7e et dernier, avec 32,755 voix (58,804 votants, 71,803 inscrits); dans l'Aisne, le 2e sur 11, avec 70,326 voix (87,823 votants, 157,845 inscrits); dans le Bas-Rhin, le 11e sur 12, avec 54,514 voix (101,741 votants, 145,183 inscrits); dans le Rhône, le 3e sur 13, avec 75,368 voix (117,523 votants, 185,134 inscrits); dans la Seine, le 34e sur 43, avec 81,722 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits); dans Seine-et-Oise, le 10e sur 11, avec 18,670 voix (53,390 votants, 123,875 inscrits). Porté candidat dans un très grand nombre d'autres départements, tels que les Bouches-du-Rhône, le Finistère, la Haute-Garonne, le Pas-de-Calais, le Haut-Rhin, etc., il y fut en minorité. Le 13 février, Jules Favre se rendit à Bordeaux et déposa entre les mains du président de l'Assemblée les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale. Le soir même, il partit pour Versailles, afin d'y négocier une prolongation d'armistice, qu'il obtint, et, le 19, Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, le maintint dans son poste de ministre des Affaires étrangères. A ce titre, Jules Favre se trouva intimement mêlé à toutes les négociations qui eurent pour objet les préliminaires de paix et la conclusion du traité définitif. Il fut particulièrement chargé de discuter avec les plénipotentiaires prussiens les questions de détails : ces négociations se prolongèrent jusqu'au 10 mai 1871, jour où il alla signer à Francfort le traité qui nous enlevait deux provinces. En même temps, il s'associait à la lutte du gouvernement de Thiers contre la Commune de Paris; après la défaite de l'insurrection, il se montra partisan des mesures de rigueur et, le 26 mai, demanda aux puissances étrangères, dont aucune ne la lui accorda, l'extradition des principaux communalistes. Cependant, les anciens membres du gouvernement de la Défense étant en butte aux hostilités de la majorité de l'Assemblée, Jules Favre saisit la première occasion pour quitter le pouvoir : la discussion qui eut lieu, le 22 juillet 1871, sur la pétition des évêques, demandant l'intervention officielle de la France en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape, et le vote par lequel l'Assemblée renvoya ces pétitions au ministre des Affaires étrangères, permit à celui-ci de donner sa démission; il fut alors remplacé (2 août 1871) par M. de Rémusat. Le 7 septembre 1871, au cours d'un procès en diffamation intenté par lui à M. Laluyé, ancien avoué à la cour de Paris, qui avait divulgué sur l'existence intime de l'homme d'Etat certains faits des plus graves, Jules Favre fut amené à révéler lui-même au public la situation extra-légale des enfants dont il était le père, et les déclarations irrégulières qu'il avait faites à l'état civil. Il obtint cependant la condamnation de M. Laluyé. Pendant plus de six mois, Jules Favre, écrasé en quelque sorte par les événements de sa vie publique et privée, s'abstint de paraître à la tribune. Au mois de mars 1872, il intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'Internationale, pour demander que cette loi s'inspirât du droit commun. Au commencement de 1873, il parla sur les marchés de Lyon, et sur un projet de loi concernant la transportation en Nouvelle-Calédonie. Il vota, au 24 mai 1873, *contre* la démission de Thiers, dont il avait constamment soutenu la politique, rentra dans l'opposition de gauche sous le ministère de Broglie, se prononça *contre* le septennat et combattit (novembre 1873) le projet de loi sur la surveillance de la haute police. En 1874, il se remaria avec une Anglaise, Mlle Welten, qui habitait Versailles. L'année 1875 le vit souvent paraître à la tribune : on remarqua ses discours contre l'état de siège, sur l'organisation des pouvoirs publics, sur le régime des prisons, sur l'enseignement supérieur, et sa réponse aux attaques de M. de Valon contre le gouvernement de la Défense. Il vota *pour* la constitution du 25 février 1875, *contre* la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* le scrutin de liste, etc., et il présenta à l'Assemblée un projet de loi sur la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse. Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, Jules Favre posa sa candidature dans le Rhône, et fut élu sénateur de ce département, le 1er sur 4, par 183 voix (329 votants). Il prit place, à la Chambre haute, dans les rangs de la gauche républicaine, prononça, en juin 1876, un discours en faveur de la peine de mort, vota, en 1877, *contre* la dissolution de la Chambre des députés, et s'associa aux luttes de la minorité du Sénat contre la politique du maréchal de Mac-Mahon pendant la période du « Seize-Mai ». Puis il soutint le ministère Dufaure, et ne fit plus à la tribune, jusqu'à sa mort, que d'assez rares apparitions.

La réputation de Jules Favre comme orateur parlementaire et comme avocat a été des plus brillantes. Bâtonnier de l'ordre des avocats en 1860 et en 1861, il plaida, tant en province qu'à Paris, un très grand nombre d'affaires retentissantes; mais, depuis 1871, il n'avait porté la parole que dans deux procès politiques importants : celui des héritiers de Naundorff contre le comte de Chambord et celui du général de Wimpffen contre M. Paul Granier de Cassagnac. — Jules Favre a publié de nombreux écrits, parmi lesquels : *De la coalition des chefs d'atelier de Lyon* (1833); *De la liberté de la presse* (1849); divers plaidoyers et discours politiques imprimés à part; les *Libertés intérieures* (1869); *De l'influence des mœurs sur la littérature* (1869); le *Gouvernement de la Défense nationale* (1871-75); *Rome et la République française* (1871); *De la réforme judiciaire* (1876); et un volume de vers intitulé Ψύχη, qui n'a pas été mis dans le commerce et dont les rares exemplaires ont été distribués à des amis.

FAVREAU (Louis-Jacques), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 18 novembre 1811, mort à Paris le 18 avril 1870, appartenait à une famille d'artisans. Avoué à Nantes et conseiller municipal de cette ville, il fit, sous Louis-Philippe, de l'opposition légitimiste. Les monarchistes et les catholiques de la Loire-Inférieure appuyèrent vivement, après février 1848, la can-

didature de M. Favreau à l'Assemblée constituante : elle triompha, le 23 avril, avec 70,340 voix sur 124,699 votants et 153,494 inscrits. M. Favreau siégea à la droite légitimiste, fit partie du comité de la justice, et vota : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple et *contre* l'ensemble de cette Constitution. Il *s'abstint* de prendre part au scrutin sur l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, appuya la proposition Rateau, repoussa l'amnistie, et se prononça *pour* l'interdiction des clubs. Il avait voté avec la gauche *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* le maintien de l'état de siège, qu'il avait combattu à la tribune, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* la réduction de l'impôt du sel. Réélu, le 13 mai 1849, le 8e sur 11, avec 66,301 voix (148,353 inscrits), représentant du même département à l'Assemblée législative, il fit partie de la majorité antirépublicaine et vota constamment avec elle : *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne se rallia pas à la politique de l'Elysée. Le coup d'Etat du 2 décembre mit fin à sa carrière politique.

FAWTIER (JOSEPH), représentant du peuple en 1849, né à Nancy (Meurthe) le 28 mars 1801, mort à Nancy le 4 août 1866, d'opinions républicaines, fut, sous le gouvernement du général Cavaignac, préfet du département du Haut-Rhin. Léon Faucher, en prenant le portefeuille de l'intérieur, destitua (décembre 1848) M. Fawtier, dont la candidature démocratique fut posée dans le Haut-Rhin à l'élection partielle du 7 janvier 1849, en remplacement d'Ignace Chauffour, démissionnaire. Elu représentant du peuple par 7,656 voix (33,904 votants), contre 4,308 voix à M. Berckheim, 6,499 à M. Rieff, 3,583 à M. Maritz, 2,299 à M. Klein et 980 à M. Juvigny, M. Fawtier siégea à la gauche de l'Assemblée et vota : *pour* l'amnistie générale, *contre* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Le 13 mai de la même année, il obtint des mêmes électeurs, le 3e sur 10, avec 37,741 voix (118,335 inscrits), sa réélection à la Législative, où il opina avec la minorité républicaine : *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *contre* la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il se montra l'adversaire résolu de la politique de L.-N. Bonaparte, et rentra dans la vie privée lors du coup d'Etat de décembre 1851.

FAY. — *Voy.* LATOUR-MAUBOURG (DE).

FAYARD (JOSEPH-ALBIN), membre du Sénat, né à Metz (Moselle) le 2 avril 1816, était conseiller général de la Drôme et président de la commission départementale, lorsqu'il posa, dans ce département, sa candidature républicaine au Sénat, le 25 janvier 1885, avec un programme où il se déclarait partisan de l'élection de la Chambre haute par le suffrage universel. Il promettait, en outre, de donner tous ses soins au projet de canalisation du Rhône, *fleuve que tous les agriculteurs boivent des yeux.* M. Fayard fut élu sénateur de la Drôme par 597 voix sur 753 votants, au 2e tour de scrutin. Les suffrages du 1er tour s'étaient ainsi partagés : MM. Loubet, républicain modéré, 407; Fayard, républicain, 302; Chevandier, républicain, 171; Dumont, 128; Faure, conservateur, 101; Mossant, républicain, 83; Chalamet, républicain, 71; Lisbonne, républicain, 70. En conséquence, M. Loubet avait été seul proclamé élu, et un ballottage était devenu nécessaire pour l'élection du deuxième sénateur. M. Fayard siégea à la gauche du Sénat, se prononça *pour* l'expulsion des princes, *pour* la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

FAYAU (JOSEPH-PIERRE-MARIE), membre de la Convention, né à Rocheservière (Vendée) en 1751, mort à une date inconnue, se faisait appeler, avant la Révolution, M. des Bretinières. Partisan des idées nouvelles, il fut nommé, par ses concitoyens, administrateur de la Vendée, et entra, le 5 septembre 1792, à la Convention, comme l'élu de ce département, le 5e sur 9, par 230 voix (341 votants). Il siégea à la Montagne, et opina dans le procès du roi pour la mort sans appel ni sursis : « Citoyens, dit-il au 2e appel nominal, afin de ne pas faire croire aux nations voisines qu'il faut 25 millions d'hommes pour juger un roi; parce que la responsabilité de Brutus fut une couronne civique, je dis *non*, et, quand j'aurais à prononcer sur le sort de Charles Stuart, je dirais encore *non*. Mais mon seul regret en mourant serait de ne pas renaître de mes cendres pour ne pas offrir à mes concitoyens autant de fois ma vie que de fois ils seraient assez lâches pour se donner un tyran. » Au 3e appel, il déclara : « Je ne vois dans cette affaire que Louis Capet, qu'un homme coupable, qu'un conspirateur. Je vote pour la peine de mort. » Fayau devint secrétaire de l'Assemblée, et fut envoyé en mission dans son département pour organiser les levées en masse. Il se signala par l'ardeur de ses sentiments révolutionnaires, annonça à la Convention la prise de la Châtaigneraye sur les Vendéens, puis la reprise de Châtillon et, en novembre 1793, proposa un incendie général de la Vendée, de manière à la rendre inhabitable pendant un an. En mission avec Gaston à l'armée des Pyrénées-Orientales, il écrivait (29 avril) qu'ils avaient parcouru l'Ariège annonçant à tous « les sublimes vérités qui fixent l'univers sur la Convention nationale ». Adversaire acharné de Baco, maire de Nantes, il déclara aussi qu'il trouvait trop légère la peine de la reclusion infligée à Pichard, chef de rebellion de la Vendée, par la commission militaire de Fontonay-le-Peuple. Fayau suivait alors la politique des Jacobins. Il continua de la défendre après le 9 thermidor, s'éleva un des premiers contre la marche rétrograde de la Convention, et défendit vivement les sociétés populaires, lors des attaques que leur porta la nouvelle majorité. A la séance du 11 ventôse an II, un membre ayant parlé de la nécessité de détruire les loups, les renards et les blaireaux nuisibles à l'agriculture, Fayau dit : « Je ne puis croire que ce membre ait parlé autrement que par figure. Sous le nom de loups et de renards, il a sans doute voulu désigner les différentes espèces d'aristocrates : les loups sont ceux qui, la tête levée, dévorent le peuple et sa substance, les renards sont les fins matois qui enlèvent les meilleures volailles pour empêcher les sans-culottes de mettre la poule au pot; les blaireaux sont les aristocrates qui, moins

hardis que les premiers et moins adroits que les autres, se cachent le jour et courent la nuit pour assassiner le peuple. » Au commencement de 1795, il protesta contre le « modérantisme », se plaignit de ce que les vrais patriotes étaient persécutés, et invoqua, à cette occasion, « l'âme de Marat. » Suspect aux vainqueurs de thermidor, Fayau ne tarda pas à être décrété d'accusation et arrêté, tant pour son attitude en Vendée, que comme l'un des instigateurs du mouvement insurrectionnel du 1er prairial an III. L'amnistie de brumaire lui rendit la liberté. Après la session conventionnelle, il devint successivement chef de bureau au ministère de la justice, puis commissaire près le tribunal correctionnel de Montaigu, et, lors de la réorganisation des tribunaux en 1811, procureur impérial près le tribunal civil de Napoléon-Vendée. Il occupa cette dernière fonction jusqu'au retour des Bourbons, et fut banni de France en vertu de la loi de 1816.

FAYDEL (Jean-Félix), député en 1789, de 1810 à 1815 et de 1815 à 1816, né à Cahors (Lot) le 9 septembre 1744, mort à Cahors le 26 juin 1827, était avocat dans cette ville. Le 24 mars 1789, la sénéchaussée du Quercy l'envoya représenter le tiers-état aux États-Généraux. Il fut élu secrétaire de l'Assemblée le 28 septembre, montra peu de goût pour les idées nouvelles et opina généralement avec la minorité. Le 11 mars 1790, il se prononça contre le renvoi à la sénéchaussée de Marseille de l'affaire du prévôt de cette ville, accusé d'avoir contrevenu aux décrets de l'Assemblée, et de s'être rendu coupable d'un crime de *lèse-nation*. Le 22 juillet, il contesta l'exactitude d'un rapport sur les troubles de Montauban, et, comme de nouveaux désordres s'étaient encore produits dans cette ville, il prit (28 octobre) la défense de la Tour du Pin, ministre de la guerre, à la négligence de qui ces désordres étaient imputés. Il eut une altercation avec l'abbé Gouttes, à propos de la non-exécution d'un ordre du ministre de la guerre relativement au régiment de Touraine. Faydel s'associa aux protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de la majorité. Après la session de la Constituante, il se tint prudemment à l'écart, jusqu'au coup d'État de brumaire. Le gouvernement impérial le nomma conseiller de préfecture du Lot (19 nivôse an XIII). Puis il entra (10 août 1810) au Corps législatif en vertu d'une décision du Sénat, pour y représenter ce département. Il ne manqua pas d'adhérer, en 1814, à la déchéance de Napoléon, et il parut à la tribune (en septembre de cette année) pour provoquer un projet de loi sur l'exercice du droit de pétition. Il combattit l'article de loi qui autorisait les visites domiciliaires chez les particuliers soupçonnés de faire ou de favoriser la fraude en matière de droits réunis. Après les Cent-Jours, Faydel fut réélu député du Lot (22 août 1815), par 108 voix sur 191 votants et 261 inscrits, au collège de département. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable et rentra dans la vie privée à la dissolution de cette Chambre, en 1816.

FAYE (Gabriel), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Nexon (Haute-Vienne) en 1743, mort à une date inconnue, était administrateur du département de la Haute-Vienne, et habitait la Roche-l'Abeille, lorsqu'il fut élu, le 2 septembre 1791, le 5e sur 7, à la pluralité des voix, député de la Haute-Vienne à l'Assemblée Législative. Il siégea à gauche. Le 2 septembre 1792, il fut nommé par le même département membre de la Convention. Gabriel Faye se prononça dans le procès de Louis XVI « pour la détention et le bannissement, lorsque la république serait reconnue par les puissances étrangères ». Après la journée du 31 mai 1793, il protesta, avec la majorité de la députation de la Haute-Vienne, contre l'invasion de l'Assemblée, et adressa aux membres du département des lettres courageuses dont l'une fut dénoncée à la tribune de la Convention par l'ex-évêque Gay de Vernon, son collègue. Proscrit avec le parti de la Gironde, il ne rentra à l'Assemblée que le 18 frimaire an III, et soumit à la Convention (an III) une question relative à la suspension des décrets concernant les ventes consommées des biens nationaux. Elu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention, député au Conseil des Anciens, il y siégea jusqu'au 20 mai 1798. On perd sa trace après cette législature.

FAYE (Etienne-Léopold), représentant en 1871, député de 1876 à 1879, membre du Sénat et ministre, né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 16 novembre 1828, s'inscrivit, ses études de droit terminées, au barreau de sa ville natale, fut maire de Marmande du 4 septembre 1870 au 24 mai 1873, et fut porté, dans le Lot-et-Garonne, sur une liste républicaine, candidat à l'Assemblée nationale lors des élections du 8 février 1871 : il échoua avec 25,060 voix sur 76,859 votants. Mais, le 2 juillet suivant, une élection complémentaire ayant eu lieu dans ce département pour remplacer Thiers, qui optait pour la Seine, M. Faye fut élu représentant par 49,181 voix (78,091 votants, 106,753 inscrits), contre 27,515 voix à M. de Goudrecourt. Il prit place à la gauche républicaine, et se mêla assez activement aux travaux de l'Assemblée ; il déposa, le 26 avril 1872, une proposition relative aux conseils généraux, ainsi conçue : « Les dispositions de l'article 8 de la loi du 6 juin 1868 sur les réunions publiques électorales, seront désormais applicables aux élections des conseils généraux. Toutefois, et par dérogation à l'article précité, ces réunions pourront être tenues jusqu'au deuxième jour exclusivement avant celui fixé pour l'ouverture du scrutin. » Cette proposition fut rejetée par 355 voix contre 247. Il vota : *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la dissolution, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* la loi sur les maires, *contre* l'état de siège, *contre* le septennat, et *pour* les lois constitutionnelles. Aux élections du 20 février 1876, M. Faye fut élu député par l'arrondissement de Marmande avec 12,862 voix (25,740 votants, 29,730 inscrits), contre 12,681 à M. Boisvert. La nouvelle Chambre le désigna comme un de ses questeurs. Il y vota, ainsi que précédemment, avec la gauche républicaine. Après la mort de M. Ricard, il fut appelé à remplacer, en qualité de sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, M. de Marcère devenu ministre; il se retira avec lui le 3 décembre 1876, et fut, l'année suivante, au nombre des 363 députés qui se déclarèrent hostiles à l'acte du Seize Mai. Réélu député de Marmande, le 14 octobre 1877, avec 13,800 voix (27,313 votants, 31,022 inscrits), il reprit sa place sur les bancs de la gauche et soutint le cabinet Dufaure. Lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, M. Faye quitta le Palais-Bourbon pour le Luxembourg ; il fut élu par 211 voix (397 votants) sénateur du Lot-et-

Garonne, et fut nommé conseiller-maître à la cour des Comptes le 28 mai suivant. Il appartint à la gauche de la Chambre haute, où il se prononça: *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, *pour* la réforme du serment judiciaire, *pour* la réorganisation du personnel de la magistrature, *pour* le divorce, etc. En juin 1884, lorsqu'on chercha, pour les discuter au Congrès, les bases d'un accord qui conciliât les droits de la Chambre et du Sénat en matière budgétaire, M. Faye proposa la formule suivante: « Les crédits affectés à la dotation des services publics constitués en vertu de lois ou de décrets ayant force de lois, ne pourront être supprimés, diminués ou augmentés que par un vote conforme de la Chambre et du Sénat. La suppression ou la diminution de tous crédits autres que ceux ci-dessus spécifiés ne restera définitive qu'après un second vote émis par celle des deux Chambres qui aura proposé cette suppression ou cette diminution. L'augmentation de ces derniers crédits n'aura lieu que sur un vote conforme des deux Chambres. » Mais, après bien des pourparlers, la question des attributions financières fut écartée par le Sénat du programme de la revision. En août 1885, M. Faye parla contre la suppression de l'impôt sur le papier, qui fut cependant votée par la Chambre. Le 12 décembre 1887, il entra dans le premier ministère formé par M. Carnot, à son avènement à la présidence de la République; il y prit le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. Il se montra, comme ministre, favorable au maintien de la censure dramatique, dont la suppression était demandée, fut réélu membre du Sénat, le 5 janvier 1888, par 402 voix sur 733 votants, et, au mois de février suivant, en réponse à une interpellation de M. Halgan, sénateur de la droite, désavoua le préfet des Landes qui avait cru devoir célébrer le résultat des récentes élections sénatoriales en accordant un jour de congé aux écoles primaires. Il quitta le ministère le 30 mars, avec ses collègues du cabinet, après un vote hostile de la Chambre sur l'urgence de la question de revision.

A la Chambre haute, M. Faye a voté avec les républicains de gouvernement et notamment, *pour* l'expulsion des princes. En dernier lieu, il s'est prononcé: *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Membre du conseil général de Lot-et-Garonne pour le canton de Marmande depuis 1871, il a aussi présidé cette assemblée.

FAYE (Hervé-Auguste-Etienne-Albans), ministre en 1877, né à Saint-Benoit-du-Sault (Indre) le 5 octobre 1814, fils d'un ingénieur des ponts et chaussées, s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences et fut admis en 1832 à l'Ecole polytechnique; il en sortit avant les deux années réglementaires pour s'occuper d'industrie. Après avoir passé quelque temps en Hollande, il entra, par la protection d'Arago, à l'Observatoire, en qualité d'élève, et dès lors il se consacra à l'astronomie. La découverte par M. Faye, en 1843, d'une nouvelle comète, lui valut un prix de l'Académie des sciences et appela sur lui l'attention du monde savant. Il publia plusieurs mémoires spéciaux: sur la *Parallaxe d'une étoile anonyme de la Grande-Ourse*, sur un *Nouveau collimateur zénithal et sur une limite zénithale nouvelle*, fut élu membre de l'Institut (Académie des sciences) le 18 janvier 1847, et professa, de 1848 à 1854, le cours de géodésie à l'Ecole polytechnique. Promu recteur de l'académie de Nancy, il remplit ensuite les fonctions d'inspecteur général, pour les sciences, de l'enseignement secondaire, et fit partie pour la seconde fois du corps enseignant de l'Ecole polytechnique, comme professeur d'astronomie (1873). Jusqu'en 1877, M. Faye s'était exclusivement occupé des intérêts de la science, et était demeuré tout à fait étranger à la politique. Après l'acte du 16 mai, le parti conservateur le fit entrer dans la lutte électorale, et soutint, lors du renouvellement de la Chambre dissoute, le 14 octobre 1877, sa candidature dans le 16e arrondissement de Paris contre M. Marmottan, député sortant, un des 363. M. Faye n'obtint que 2,868 voix contre 4,269 données à son concurrent, élu. Il n'en fut pas moins désigné, le 23 novembre suivant, par le maréchal de Mac-Mahon, pour entrer, comme ministre de l'Instruction publique, dans le cabinet extra-parlementaire que présida M. de Rochebouët. L'existence de ce cabinet fut éphémère; elle prit fin le 12 décembre, sans que M. Faye eût signalé son passage aux affaires par aucun acte important. Il revint alors à l'astronomie, fut un moment désigné comme le successeur de M. Leverrier à l'Observatoire, et reçut de M. Bardoux le titre d'inspecteur général de l'enseignement supérieur. On doit à M. Faye un grand nombre de travaux scientifiques: l'*Anneau de Saturne* (1848); les *Déclinaisons absolues;* la *Méthode de détermination en mer de l'heure et de la longitude* (1864); *les Cyclones solaires* (1883); des *Leçons de cosmographie*, etc. — Commandeur de la Légion d'honneur du 9 août 1870.

FAYE-LACHÈZE (François-Pierre), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était médecin à Brive. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Corrèze à l'Assemblée législative, le 5e sur 7, avec 189 voix (363 votants). Il y vota avec la majorité et ne se signala par aucun acte important.

FAYET (Jean-Jacques), représentant du peuple en 1848, né à Mende (Lozère) le 26 juillet 1786, mort à Paris le 4 avril 1849, était fils d'un avocat au bailliage du Gévaudan qui fut inquiété sous la Révolution. A dix ans, le jeune Fayet entra chez un instituteur de Lyon, puis il vint à Paris étudier le droit et se fit recevoir licencié. Mais le barreau l'attirait peu, et préférant la carrière ecclésiastique, il entra à Saint-Sulpice, dirigea bientôt l'œuvre des catéchismes de persévérance, et fut ordonné prêtre par l'évêque de Mende, qui l'avait rappelé auprès de lui. Vicaire à Quézac, puis principal du collège de Mende en 1814-1815, il se signala par son zèle royaliste lors du retour des Bourbons, fut placé à la tête de l'administration civile, ordonna plusieurs arrestations, procéda en personne, à la tête d'une compagnie de gendarmes, à l'arrestation du sous-préfet de Florac, et reçut la croix d'honneur des mains du duc d'Angoulême. Quand l'œuvre des missions fut créée, l'abbé Fayet fut chargé d'y prendre une part active: il se rendit en Touraine, à Clermont, à Bordeaux. Rentré à Paris, il coopéra avec de Bonald et Châteaubriand à la fondation du journal le *Conservateur*. Un peu plus tard, il remplit à Rouen les fonctions de

grand-vicaire, puis il fut nommé inspecteur général des études par M. de Frayssinous. Candidat ultra-royaliste à la Chambre des députés sous la Restauration, il obtint un grand nombre de voix, mais il se désista en faveur du général Brun de Villeret. Par suite de certains bruits fâcheux qui coururent sur son compte, l'abbé Fayet alla s'enfermer pendant quelque temps à la Trappe. Vers la fin de 1832, le prince de Croï, cardinal archevêque de Rouen, lui confia l'administration de son diocèse. Curé de Saint-Roch en 1841, M. Fayet ne tarda pas à être promu à l'épiscopat, et devint, l'année suivante, évêque d'Orléans. Il fut un des évêques qui cherchèrent vainement à s'opposer à la réforme des bréviaires non conformes à celui de Rome, réforme préconisée par dom Guéranger, prieur de Solesmes. Le 23 avril 1848, les monarchistes de la Lozère l'inscrivirent sur la liste de leurs candidats à l'Assemblée constituante et le nommèrent représentant, le 1er sur 4, avec 19,466 voix (32,651 votants, 38,359 inscrits). Son élection fut validée après enquête. Il se distingua peu dans l'Assemblée, si ce n'est par quelques mots spirituels qui lui firent une certaine célébrité. Ce fut lui qui officia à la cérémonie commémorative pour les victimes des journées de juin, cérémonie qui eut lieu sur la place de la Concorde en juin 1848. A l'Assemblée, il vota : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la réduction de l'impôt du sel, *contre* l'interdiction des clubs, fut souvent porté *absent* et en *congé*, et mourut du choléra, à la fin de la législature (4 avril 1849).

FAYOLLE (Jean-Raymond), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Paul-lez-Romans (Drôme) le 23 décembre 1746, mort à Grenoble (Isère) le 7 mai 1821, fut, en 1790, membre de la municipalité de sa ville natale, et, quelque temps après, président du directoire du district. Il était accusateur public près le tribunal civil de la Drôme depuis le 8 octobre 1791, quand il fut élu (10 septembre 1792) par ce département, membre de la Convention, le 8e et dernier de la liste, avec 282 voix sur 448 votants. Il siégea parmi les modérés, déclara, dans le procès du roi, qu'il « votait, comme législateur, pour la détention» , se lia avec les Girondins, et protesta contre la journée du 31 mai 1793. Exclu de l'Assemblée et décrété d'arrestation, il revint siéger à la Convention en vertu du décret du 18 frimaire an III. Appelé, le 22 vendémiaire an IV, par le département de la Drôme, avec 193 voix sur 227 votants, à faire partie du Conseil des Cinq-Cents, il s'opposa, la même année, à ce que les auteurs de la conspiration dite « de vendémiaire » fussent jugés par la commission militaire, et proposa de les traduire devant les tribunaux ordinaires. Il demanda ensuite la restitution des droits civiques aux parents des émigrés. L'esprit de réaction dont ces motions étaient empreintes fit incarcérer Fayolle après la journée du 18 fructidor an V ; mais ses amis parvinrent à le faire effacer de la liste des proscrits. Le 12 prairial an VIII, le gouvernement consulaire le nomma juge au tribunal d'appel de Grenoble; ces fonctions se transformèrent, le 17 avril 1811, en celles, analogues, de conseiller à la cour impériale. Fayolle reçut, le 25 prairial an XII, la croix de la Légion d'honneur. Rallié à la Restauration, il fut maintenu sur son siège de magistrat le 22 mars 1816.

FAYOLLE (Joseph-Edmond), représentant du peuple en 1848 et en 1849, sénateur de 1876 à 1885, né à Guéret (Creuse) le 16 février 1815, mort à Guéret le 30 août 1885, fils d'un conseiller de préfecture, étudia le droit, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Il épousa la fille de M. Leyraud, député de l'opposition libérale, et manifesta lui-même, sous le règne de Louis-Philippe, des opinions démocratiques qui le firent nommer conseiller général de la Creuse, commandant de la garde nationale, et, le 23 avril 1848, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 1er sur 7, par 23,225 voix (49,820 votants). Il siégea à gauche et vota ordinairement avec le parti républicain modéré : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* la mise en liberté des transportés. Adversaire de la politique de l'Elysée, il la combattit encore à l'Assemblée législative, où il fut réélu représentant de la Creuse, le 13 mai 1849, le 6e et dernier de la liste, par 13,314 voix sur 39,471 votants et 73,014 inscrits. Il appartint à la minorité républicaine et s'associa à la plupart de ses votes et de ses protestations. Il opina *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi sur l'enseignement, *contre* la loi portant restriction du suffrage universel, etc. M. Fayolle protesta contre le coup d'Etat de décembre, fut arrêté à la mairie du 10e arrondissement, mais remis en liberté après une courte détention au Mont-Valérien. Il reprit sa place au barreau de Guéret, et fut choisi, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition démocratique dans la 1re circonscription de la Creuse : il y réunit, sans être élu, 7,628 voix contre 15,525 à M. Delamarre, candidat officiel. Le 4 septembre 1870 fit M. Fayolle maire de Guéret. Il fut révoqué après le 24 mai 1873 et, lors des premières élections sénatoriales (30 janvier 1876), devint, avec 210 voix sur 328 votants, sénateur de la Creuse. Il fit partie du groupe de la gauche républicaine, se prononça *contre* la demande de dissolution de la Chambre des députés (juin 1877) et, après la victoire des 363, prêta l'appui de ses votes aux ministères républicains qui occupèrent le pouvoir. Il vota *pour* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, *pour* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, *pour* la formule nouvelle du serment judiciaire, *pour* la réforme du personnel de la magistrature, *pour* le rétablissement du divorce, etc. Réélu sénateur le 30 janvier 1885, par 452 voix sur 616 votants, M. Fayolle continua de voter avec la majorité de gauche, et mourut au mois d'août de la même année. — Il était membre du conseil général de la Creuse, qu'il avait présidé.

FAYOLLE DE LA MARCELLE (Agnès-François), député en 1791, né à Paris le 17 juin 1746, mort à Tonnerre (Yonne) le 18 juillet 1832, fut, au début de la Révolution, nommé administrateur du département de l'Yonne. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 5e sur 9, avec 361 voix (416 votants). Fayolle de la Marcelle fit partie de la majorité. Il exerça plus tard les fonctions de receveur de l'enregistrement à Tonnerre.

FEAU (Paul-Edmond), député de 1881 à 1885, né à Orléans (Loiret) le 7 juin 1852, était avocat à Paris et n'avait pas d'antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, en Seine-et-Oise, le 4 septembre 1881, au second tour de scrutin, député d'Etampes, par 3,151 voix sur 8,404 votants et 11,525 inscrits, contre 2,671 voix à M. Mesnault et 2,299 à M. Charpentier. Il fit partie de la majorité de gauche, soutint de ses votes les ministères Gambetta et Ferry, et se prononça *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin. M. Féau ne fit point partie d'autres législatures, ayant échoué, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de Seine-et-Oise, avec 19,865 voix (119,995 votants).

FEBVRE (François-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1804, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Arinthod (Jura) le 8 août 1763, mort à Saint-Germain (Jura) le 24 octobre 1838, était, en 1791, procureur syndic du district de Lons-le-Saulnier. Poursuivi pendant le régime révolutionnaire, il vécut dans la retraite jusqu'en l'an III, fut nommé, le 12 germinal de cette année, agent national, puis, le 12 floréal, administrateur du Jura, et enfin, le 6 pluviôse an V, juge de paix du canton d'Arlay. L'élection du 24 germinal an V l'envoya, par 150 voix sur 175 votants, représenter le Jura au Conseil des Cinq-Cents. Il prit une part modeste aux travaux de cette assemblée, où il fut réélu le 25 germinal an VII. Partisan du coup d'Etat de Bonaparte, Febvre fut désigné par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, comme député du Jura au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1804, devint, le 1er pluviôse an XI, commissaire du gouvernement près le tribunal du Jura, prit le titre de procureur général le 28 floréal an XII, et passa, le 15 juin 1811, au parquet de la cour impériale de Besançon en qualité de substitut du procureur général. Le 11 mai 1815, le collège de département du Jura le choisit, par 71 voix sur 127 votants, pour représentant à la Chambre des Cent-Jours. La seconde Restauration admit Febvre à la retraite, comme magistrat, le 13 mars 1816. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

FEBVRE (Pierre-Andoche), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Avallon (Yonne) le 9 octobre 1773, mort à Avallon le 6 décembre 1854, fils de Pierre-Etienne Febvre, huissier à la connétablie, demeurant à Avallon, et de Josèphe-Nicole Lalande, était avocat à Avallon, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement d'Avallon, avec 45 voix sur 74 votants, contre 13 voix au général Habert. Il siégea obscurément dans cette courte législature.

FEBVREL (Melchior-Alcide), représentant en 1849, né à Saint-Dié (Vosges) le 11 mars 1803, mort à Jarménil (Vosges) le 21 novembre 1877, propriétaire-agriculteur dans son pays natal, y exerça les fonctions de notaire, et entra dans la vie politique, le 13 mai 1849, par suite de son élection comme représentant des Vosges à l'Assemblée législative, le 4e sur 9, avec 28,970 voix (71,000 votants et 116,982 inscrits). D'opinions conservatrices, il siégea à droite, vota *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* les poursuites contre les représentants compromis dans l'affaire des Arts et Métiers, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, etc., et appuya la politique de l'Élysée. Il ne fit point partie d'autres législatures.

FEBVRIER (D'ARRADON) (Jacques-Antoine-Joseph), député au Conseil des Anciens, né à Chandernagor (Inde) le 14 juillet 1752, mort à une date inconnue, fut employé, sous l'ancien régime (du 1er juin 1772 au 1er mars 1775), dans les bureaux de la marine royale à Lorient. Le 9 juillet 1777, il fut nommé conseiller au présidial de Vannes. Febvrier d'Arradon fut encore, avant la Révolution, subdélégué de l'intendant de Bretagne. Devenu, le 16 novembre 1790, juge au tribunal de district de la Roche-Bernard, puis, le 2 décembre 1792, juge de paix d'Arradon (Morbihan), lieu d'origine de sa famille, Febvrier fut élu, le 22 germinal an V, par 219 voix sur 235 votants, député du Morbihan au Conseil des Anciens, où il siégea jusqu'en l'an VII. Le 6 frimaire an VIII, il accepta le poste de contrôleur des contributions directes, fut encore conseiller général du Morbihan et conseiller municipal de Vannes, où il fit, sous l'Empire, fonctions de suppléant du juge de paix pour le canton-est, et servit enfin le gouvernement de la Restauration, comme premier suppléant au tribunal de première instance de Vannes (3 juin 1820), et comme conseiller de préfecture du Morbihan (10 janvier 1826).

FÉLIGONDE (Michel-Claude Pélissier de), député de 1815 à 1816, et de 1824 à 1830, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dome) le 15 mai 1765, mort à Clermont-Ferrand le 22 février 1853, propriétaire dans cette ville, fut élu pour la première fois, le 22 août 1815, par 128 voix sur 230 votants et 287 inscrits, député du Puy-de-Dôme, au collège de département. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. Il fut encore réélu député, le 6 mars 1824, par le même collège, avec 192 voix (240 votants et 303 inscrits), puis, le 24 novembre 1827, avec 135 voix (208 votants et 265 inscrits), et, le 3 juillet 1830, par 153 voix (252 votants, 275 inscrits). Il siégea à l'extrême droite, dans la contre-opposition royaliste, soutint le ministère Polignac, et, fidèle à la branche aînée, donna sa démission de député après les journées de juillet.

FÉLIGONDE (Pierre-Eustache Pélissier de), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, fils du précédent, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 9 juillet 1807, riche propriétaire dans son département, n'avait pas d'antécédents politiques, quand il fut élu, le 8e sur 11, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, par 45,693 voix (96,000 votants, 170,401 inscrits). Son fils, engagé volontaire, avait été tué pendant la guerre. M. de Féligonde siégea à droite, s'inscrivit à la réunion Colbert et fut un des signataires de la proposition en faveur du rétablissement de la monarchie (juin 1874), ainsi que de l'adresse au pape à propos du *Syllabus*. Il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour à Paris, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles; il ne fit pas partie d'autres assemblées.

FELIX. — *Voy.* Beaujour (baron de).

FELIX. — *Voy.* Chillau (du).

FELIX D'OLLIÈRES. — *Voy.* Muy (comte de).

FELTRE, comte d'Hunebourg. — *Voy.* Clarke.

FELTRE (duc de). — *Voy.* Goyon.

FÉNIS DE LACOMBE (Louis), député en 1789, né à Tulle (Corrèze) le 16 décembre 1745, mort à Paris le 3 juillet 1822, était abbé et grand-prévôt de la cathédrale de Tulle, quand il fut désigné par la sénéchaussée comme député suppléant du clergé aux Etats-Généraux (21 mars 1789). Fénis de Lacombe fut admis à siéger le 15 septembre 1790, en remplacement de M. de Laqueuille, démissionnaire. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

FERAL (Louis), sénateur de 1886 à 1889, né à Toulon (Var) le 13 décembre 1830, mort à Paris le 6 octobre 1889, fils d'un avocat remarquable de Toulouse, était lui-même avocat, et conseiller général de la Haute-Garonne, lorsqu'il fut élu sénateur par ce département, le 29 août 1886, avec 515 voix sur 912 votants, en remplacement de M. Laurent Pichat, sénateur inamovible, décédé, dont le siège avait été attribué par le sort à la Haute-Garonne. Il y eut deux tours de scrutin. Au premier tour les voix se partagèrent ainsi : MM. Lartet, conservateur, 381 voix; Féral, républicain, 252; Caze, républicain, 205; Montané, républicain, 137; Boulanger, 27. Le scrutin de ballottage donna les résultats suivants : MM. Féral, républicain, élu par 515 voix; Lartet, conservateur, 396; Caze, républicain, 82; Montané, républicain, 7. M. Féral siégea à gauche et vota avec la fraction la plus modérée du parti républicain dans la Chambre haute. Membre du conseil des haras, il s'occupa des questions agricoles et chevalines, et, en politique, soutint le système opportuniste. Réélu sénateur, le 5 janvier 1888, par 585 voix sur 702 votants, il se prononça *pour* l'adoption de la nouvelle loi militaire, et en dernier lieu, vota *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

FERAT (Jean-Denis), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an X à 1807, né le 16 novembre 1754, mort le 24 avril 1807, fut élu, le 22 germinal an V, par 209 voix sur 237 votants, député du Bas-Rhin au Conseil des Anciens. Il y siégea jusqu'en l'an VII. Plus tard, il fit partie du Corps législatif, où il entra le 6 germinal an X, comme député du Bas-Rhin, en vertu d'une décision du Sénat conservateur, et d'où il sortit en 1807. Férat fut, à Strasbourg, conseiller de préfecture.

FERAUD (Charles), député en 1789, né à Brignoles (Var) le 4 novembre 1736, mort à Brignoles le 31 janvier 1843, était avocat dans son pays natal. Elu, le 6 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Toulon, il parla, en 1790, sur le rétablissement du calme dans cette ville, fit décréter que tous les députés qui s'absenteraient seraient privés de leur traitement, présenta, en 1791, des observations contre le projet de réorganisation de la garde nationale soldée de Paris, et opina pour que le titre de prince fût conservé aux membres de la famille royale. Il ne se fit pas autrement remarquer dans cette assemblée. Président du tribunal de première instance de Brignoles après le 18 brumaire, il perdit cet emploi au retour des Bourbons, et rentra dans la vie privée.

FERAUD (Jean), membre de la Convention, né à Arreau (Hautes-Pyrenées) le 21 mai 1764, assassiné à Paris le 21 mai 1795, partisan des idées de la Révolution, fut élu, le 5 septembre 1792, le 5e sur 6, avec 145 voix sur 222 votants, membre de la Convention par le département des Hautes-Pyrénées. En novembre 1792, il présenta le rapport sur les pétitions hostiles au roi, envoyées par les sociétés populaires. Puis il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, en disant : « Fidèle à la Déclaration des droits, je vote pour la mort. Je n'attends rien pour ma patrie de la reclusion du ci-devant roi; son existence ne fait rien aux autres despotes. Tous nos succès contre nos ennemis extérieurs dépendent du courage de nos soldats; contre les ennemis intérieurs, du règne des lois, du retour de l'ordre et de la cessation des méfiances. Je vote pour la mort. » Féraud inclinait vers le parti des Girondins; il fit tous ses efforts pour les sauver. Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, il s'y comporta bravement et fut blessé plusieurs fois. De retour à la Convention, il prit parti contre les Jacobins, et, dans la journée du neuf thermidor, fut adjoint à Barras pour commander la force armée contre Robespierre. Il s'acquitta ensuite d'une nouvelle mission aux armées du Nord et de Rhin-et-Moselle, annonça à la Convention les succès de nos soldats, et lui envoya des détails sur la position des troupes devant Mayence. Il revint à Paris peu de temps avant les événements de prairial an III, qui devaient lui coûter la vie. Lors de l'envahissement de la Convention, le 1er prairial, à deux heures, un homme parut, qui semblait chercher refuge dans l'Assemblée. C'était le député Féraud. Il était pâle; ses vêtements étaient en lambeaux; il tomba évanoui. Cependant la foule grossissait de minute en minute. Féraud, revenu de son évanouissement, s'était jeté en travers de la porte; on lui passa sur le corps, et la salle fut bientôt pleine de peuple. On criait : *Du pain et la Constitution de 93!* Comme le président Boissy d'Anglas était couché en joue, Féraud tenta d'escalader la tribune pour le défendre, aidé par un officier qui eut l'imprudence d'écarter d'un coup de poing un insurgé qui résistait. La foule riposta par un coup de pistolet qui frappa Féraud mortellement. Ce meurtre, dû à une circonstance accidentelle, a été attribué par M. Jules Claretie (*Les derniers Montagnards*) à une folle, nommée Aspasie Carlemigelli, qui aurait pris Féraud pour Fréron, l'inspirateur des excès de la jeunesse dorée. Mais le corps sanglant ayant été traîné dans un couloir voisin, quelques furieux coupèrent la tête, qui ne tarda pas à être promenée au bout d'une pique. On sait qu'elle fut présentée ainsi au président Boissy d'Anglas, et que celui-ci salua religieusement le sanglant trophée. La tête fut remise le soir à un commissaire de police, par les soins d'un huissier de la Convention, et réunie au cadavre. Le 14 prairial, dans une séance solennelle, la Convention rendit des honneurs funèbres à Féraud, et Louvet prononça son éloge à la tribune.

FERAUD (François-Marie-Tiburce), député de 1885 à 1889, né à Arreau (Hautes-Pyrénées) le 18 août 1821, petit-neveu du précédent, fit profession d'opinions conservatrices, et combattit l'Empire dans les rangs du parti orléaniste. Aux élections du 29 février 1852 pour le Corps législatif, il réunit 6,413 voix dans la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées, contre 19,349

accordées au candidat officiel, M. Achille Jubinal, élu. Il se représenta contre le même concurrent vers la fin de l'Empire, le 24 mai 1869, et obtint cette fois 10,248 voix; mais M. Jubinal fut élu par 17,265 suffrages. Beau-frère de M. de Goulard qui fut, en 1872, ministre du Commerce, puis des Finances et enfin de l'Intérieur, M. Férand fut investi des fonctions de préfet des Hautes-Pyrénées le 8 mars 1871, d'abord à titre provisoire, puis définitivement au bout de quelques jours; il occupa ce poste jusqu'en 1875, époque à laquelle il fut nommé trésorier payeur général de l'Aude. Révoqué sans explication par M. Tirard, en avril 1885, il se porta, le 4 octobre suivant, sur la liste conservatrice des Hautes-Pyrénées, et fut élu député de ce département, le 3e sur 4, par 29,718 voix (54,119 votants, 65,208 inscrits); il siégea à droite, vota *contre* les crédits du Tonkin, *contre* la nouvelle loi militaire, *contre* les divers ministères de la législature, et se prononça, à la fin de la législature, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

FERAY (ERNEST), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, membre du Sénat, né à Paris le 29 mai 1804, petit-fils d'Oberkampf, entra lui-même dans l'industrie, et établit à Essonne, près de Corbeil, une importante filature, avec une fonderie, une papeterie, etc. Maire d'Essonne depuis 1848, il mit au service des idées conservatrices l'influence considérable dont il disposait dans sa région. Elu, le 8 février 1871, le 4e sur 11, par 25,355 voix (53,390 votants, 123,875 inscrits), représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, il se rallia à la forme républicaine et fonda, dès son arrivée à Bordeaux, un groupe dont firent partie la plupart des représentants appartenant à l'industrie et au haut commerce; cette réunion, qui prit le nom de son fondateur (groupe Féray), avait au début adopté pour programme « la reconstitution du pays par des institutions libérales et sous la forme républicaine actuelle, la constitution définitive à donner à la France étant réservée ». M. Feray appuya, en conséquence, la politique de Thiers, et, après avoir voté avec la majorité *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, il se prononça avec la gauche *pour* le retour de l'Assemblée à Paris. Il *s'abstint* sur la question du pouvoir constituant. Quelques jours avant la chute du chef du pouvoir exécutif, il déclara qu'à son avis « il était nécessaire de reconnaître et de proclamer la République. S'y refuser, c'est dire qu'on ne fait que la subir, qu'on saisira la première occasion de la renverser, c'est encourager contre elle toutes les entreprises, c'est rejeter notre pays affaibli et désemparé dans l'abîme des révolutions. » M. Feray était, à cette époque, vice-président du groupe des républicains conservateurs dont M. Casimir-Périer avait la direction. Après le 24 mai, il se réunit au centre gauche, qui le nomma son président, et s'associa à tous les actes de ce groupe politique. Il vota *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* le septennat, *contre* la loi des maires à laquelle il proposa (17 janvier 1874) cet amendement : « Dans toutes les communes où la population sera inférieure à 3000 habitants, les maires seront choisis par le gouvernement parmi les conseillers municipaux » (rejeté par 341 voix contre 337); *pour* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Feray fut aussi l'auteur d'une proposition relative à la revision du cadastre; il déposa, en juillet 1875, une proposition tendant à ce que l'Assemblée ne prît de vacances qu'après le vote des lois organiques et après l'élection des sénateurs : cette proposition fut repoussée. Elu, le 30 janvier 1876, sénateur de Seine-et-Oise, le 1er sur 3, avec 589 voix (783 votants), malgré la vive opposition que lui fit M. Buffet, alors ministre de l'Intérieur, M. Feray prit place au centre gauche de la Chambre haute, et se prononça *contre* la dissolution de la Chambre des députés réclamée, en 1877, par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Le cabinet du 16 mai le révoqua de ses fonctions de maire, qu'il exerçait depuis 1848. Il vota avec la minorité républicaine du Sénat, qui devint en 1879 la majorité, présida la réunion du centre gauche, donna son appui au ministère Dufaure, approuva l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, prit une part assez importante aux discussions économiques et aux débats sur le tarif des douanes, se montra nettement protectionniste, et vota encore : *pour* la réforme du personnel judiciaire, *pour* le divorce, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, *pour* les ministères Ferry, Rouvier et Tirard, et, en dernier lieu : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Membre des conseils supérieurs du Commerce et de l'Instruction publique, et membre du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris, M. Feray a été fait, en 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle, commandeur de la Légion d'honneur.

FERINO (PIERRE-MARIE-BARTHÉLEMY, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Craveggia (Milanais) le 22 août 1747, mort à Paris le 26 juin 1816, fils d'un sous-officier autrichien, fit ses premières armes en Autriche, lors de la guerre de Sept ans, dans le régiment d'infanterie dont il devint major et qu'il quitta à cause d'un acte d'injustice dont il eut à se plaindre. En 1789, il vint en France, fut fait lieutenant-colonel des « Chasseurs du Rhin », se distingua à l'armée de Custine, présida à Mons l'assemblée qui vota la réunion de la Belgique à la France, et fut promu général de brigade (décembre 1792) et général de division (août 1793). Destitué un moment pour excès de sévérité, il fut envoyé à l'armée du Rhin, contribua à la reprise des lignes de Wissembourg et au déblocus de Landau, passa le Rhin à Kehl avec le général Desaix en 1796, se battit plusieurs fois contre le corps de Condé, dont il repoussa les avant-postes, et entra vainqueur à Offenbourg. Il montra beaucoup de courage au passage du Lech, qu'il effectua à Kussing, et infligea plusieurs défaites aux Autrichiens. Sa conduite dans la retraite de Moreau lui fit le plus grand honneur : après être resté seul avec sa division pendant 48 jours, et avoir soutenu des combats continuels, il rejoignit le corps de l'armée sans avoir perdu un seul de ses canons, et emmenant avec lui des prisonniers. Ce fut Ferino qui, chargé de la défense de la tête du pont

d'Huningue, fit, pendant la nuit du 28 au 29 janvier 1797, une sortie brillante, et rentra dans la place après avoir détruit la plus grande partie des travaux de l'ennemi et avoir encloué ses canons. Membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et grand-officier de l'ordre le 25 prairial de la même année, il fut, le 12 pluviôse an XIII, nommé membre du Sénat conservateur : il obtint, en 1807, la sénatorerie de Florence. Le 26 mars 1807, il devint gouverneur de la ville et du port d'Anvers, et, le 1er juin 1808, reçut le titre de comte de l'Empire. En 1813, le ministre de la guerre le chargea de l'organisation des gardes nationales de la Hollande. Revenu à Paris dans le mois de novembre, il reprit sa place au Sénat. Il vota la déchéance de Napoléon, se rallia à la Restauration, reçut la croix de Saint-Louis, fut naturalisé Français (le Milanais ayant été séparé de la France), et mourut peu après.

FERMON (COMTE DE). — *Voy.* GINOUX.

FERNIER (LOUIS-JOSEPH), représentant en 1871, né à Besançon (Doubs) le 1er juillet 1815, mort à Besançon le 24 mai 1879, était négociant en horlogerie dans cette ville. Maire de Besançon, il fut, le 8 février 1871, porté sur une liste républicaine candidat à l'Assemblée nationale : il obtint, sans être élu, 17,417 voix sur 53,134 votants. M. Fernier entra à l'Assemblée la même année, lors du scrutin complémentaire du 2 juillet, en remplacement de Thiers, qui avait opté pour la Seine; il réunit cette fois 31,809 voix sur 53,975 votants et 82,954 inscrits, et fut élu. Il siégea à gauche et vota : *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la dissolution, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le ministère de Broglie, *contre* la loi des maires, *contre* l'état de siège, et *pour* les lois constitutionnelles. M. Fernier ne fit pas partie d'autres législatures.

FERRAND (ANTHELME), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Indrieux, commune d'Arandas (Ain), le 28 août 1758, mort à Belley (Ain) le 18 août 1834, était homme de loi dans cette ville avant la Révolution. Nommé, en 1790, juge au tribunal d'Ambérieux, il fut élu, le 7 septembre 1792, par 207 voix sur 363 votants, premier député suppléant de l'Ain à la Convention, où il fut admis à siéger le 18 août 1793, en remplacement de Mollet, démissionnaire pour raison de santé. Lorsqu'il fut question, la même année, d'établir la loi sur le *maximum*, il combattit le projet de taxer les grains. En l'an III, il se prononça pour que le nombre des membres de la Convention fût réduit par les assemblées électorales. Passé au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, il demanda que le dernier quart des biens nationaux vendus fût payé au cours des assignats et que les biens non vendus le fussent à l'enchère. A l'occasion des troubles réactionnaires qui éclatèrent à Lyon en 1796, il prit la défense des *Compagnies de Jésus* et du *Soleil*, auxquelles on les attribuait. Anthelme Ferrand sortit en mai 1797 du Conseil des Cinq-Cents. Juge au tribunal de l'Ain, puis président du tribunal civil de Belley (19 germinal an VIII), il conserva ce dernier emploi jusqu'à l'âge de sa retraite.

FERRAND (JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Ormoy (Haute-Saône) le 14 novembre 1746, mort à Amance (Haute-Saône) le 30 novembre 1804, était fils d'un vigneron. A vingt ans, il entra dans le régiment royal-infanterie, et devint officier de recrutement. L'émigration des officiers nobles le fit parvenir au grade de colonel en 1791; en 1792, il se distingua au siège de Lille, fut nommé ensuite général de brigade, puis général de division. Il fit la campagne des Pays-Bas en l'an II, prit Mons sans coup férir, et fut nommé commandant de place à Bruxelles. Il demanda, en juillet 1795, à passer à l'armée du Rhin. Pichegru, qui était son compatriote, l'envoya commander à Besançon. Là, le général Ferrand dénonça à l'administration départementale un complot royaliste qui avait pour but de soulever la Franche-Comté et de livrer Besançon au prince de Condé; à ce moment, le Directoire recevait la liste des prétendus conjurés, liste perdue par un agent royaliste, Tinseau, et sur laquelle figuraient le général Ferrand et les principales autorités. Destitué le 19 janvier 1796, Ferrand fut mis en prison avec les membres de l'administration. Leur innocence fut promptement reconnue, mais le général ne fut pas réintégré; il écrivit au Directoire une lettre très vive. Carnot lui fit rendre son grade, et lui confia peu après le commandement d'une légion de vétérans de la Franche-Comté. Il était maire d'Amance, lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, par 170 voix sur 225 votants, député de la Haute-Saône au Conseil des Cinq Cents. Il vota constamment avec Pichegru, et, suspect de royalisme, vit son élection annulée au 18 fructidor. Il rentra alors dans la vie privée.

FERRAND (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut administrateur de la Loire, et commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale. Le 24 germinal an VII, il fut élu député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 22 germinal an VIII, conseiller de préfecture de l'Ain.

FERRAND (FRANÇOIS-PLACIDE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Brimon-sur-Amançon (Marne) le 4 octobre 1763, mort à Troyes (Aube) en 1819, était fils de Claude Ferrand, marchand tanneur, et de dame Nicole Picard. Manufacturier à Troyes, il fut élu par le département de l'Aube, avec 39 voix sur 72 votants, membre de la Chambre des Cent-Jours, comme représentant du commerce. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

FERRAND (ANTOINE-FRANÇOIS-CLAUDE, COMTE), pair de France et ministre, né à Paris le 4 juillet 1751, mort à Paris le 17 janvier 1825, d'une famille de robe, entra, dès l'âge de dix-huit ans, au parlement de Paris, comme conseiller à la chambre des enquêtes : il lui fallut une dispense d'âge. Il participa à la révolte des parlementaires contre le ministère Maupeou, et, après quelques mois d'exil pendant lesquels il cultiva la poésie, fut rappelé, à l'avènement de Louis XVI. Il se montra dès lors très circonspect dans la rédaction des remontrances que le parlement le chargea de présenter, en 1787, contre l'édit du Timbre, et, en 1788, en faveur de la tenue des Etats-Généraux. Très attaché à l'ancien régime, il désapprouva la Révolution, attaqua l'Assemblée dans des pamphlets, et n'attendit pas la fin de l'année 1789 pour émigrer auprès du prince de Condé. Ferrand fit partie, à l'étranger, du « Conseil supérieur de régence » nommé après l'exécution de Louis XVI. Mais la mort d'un fils de seize ans, qu'il perdit

à Ratisbonne le découragea, et, rentré en France sous le Consulat (1801), il se tint éloigné des affaires jusqu'à l'époque de la Restauration, et donna tout son temps à des travaux littéraires, surtout à la composition d'un ouvrage intitulé *Esprit de l'Histoire*, qui parut en 1802. Cet ouvrage fit quelque bruit, à cause des changements que la censure voulut y apporter; un discours que l'auteur faisait tenir par Virmandus au roi Childéric avait paru rempli d'allusions favorables au rétablissement de la royauté; mais l'Université adopta le livre et le donna en prix dans les collèges. Ferrand eut de nouveaux démêlés avec la police à propos de la continuation de l'histoire de Pologne par Rulhières, dont il s'était chargé: les censeurs impériaux lui firent retirer son manuscrit. Il accueillit donc avec satisfaction la chute de Napoléon, assista, le 31 mars 1814, à une réunion royaliste tenue chez Lepelletier de Morfontaine, et fut, avec Châteaubriand, envoyé à l'empereur Alexandre pour lui demander le rétablissement des Bourbons. Le succès de cette mission valut à Ferrand le titre de ministre d'État et les fonctions de directeur général des postes (1814). Lorsque le roi se décida à « octroyer » une charte aux Français, Ferrand eut part à la rédaction de la constitution nouvelle; il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner les demandes de restitution des biens des émigrés, et présenta au roi sur cette matière un projet qui fut l'objet d'appréciations très diverses. Il établissait une distinction entre les royalistes *de la ligne droite* et ceux de *la ligne courbe*. « Il est bien reconnu, disait-il, que les régnicoles comme les émigrés appelaient de tous leurs vœux un heureux changement, lors même qu'ils n'osaient l'espérer. A force de malheurs et d'agitations, tous se retrouvaient donc au même point; tous y étaient arrivés, les uns en suivant une ligne droite, sans jamais dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires au milieu desquelles ils se sont trouvés. » Durant la maladie et après la mort de Malouet, Ferrand remplit par intérim les fonctions de ministre de la marine jusqu'à la nomination de Beugnot. Ce fut pendant ce temps qu'il rédigea un projet de loi pour l'abolition de la traite des noirs en Afrique. Il continuait, d'ailleurs, de remplir ses fonctions de directeur des postes, et il les occupait encore le 20 mars 1815, quand le comte de Lavalette vint l'en déposséder « au nom de l'Empereur ». Avant de quitter l'hôtel, Ferrand demanda un sauf-conduit que Lavalette refusa d'abord; mais Mme Ferrand insista tellement qu'elle obtint enfin cette pièce, qui devait plus tard former la principale charge du procès intenté à l'ex-directeur général des postes de l'Empire. Ferrand n'alla pas rejoindre le roi à Gand; il se réfugia dans la Vendée, puis à Orléans, où il reçut de la part de Napoléon un ordre d'exil qu'il parvint à éluder. Le 30 mai 1815, il écrivait d'Orléans au duc d'Otrante « que le mauvais état de sa santé ne lui a pas permis d'obtempérer encore à l'ordre qu'il a reçu de sortir de France »; il demandait en même temps ses passeports pour l'Angleterre. A la seconde Restauration, il recouvra l'emploi de directeur général des postes, mais pour peu de temps. Bientôt il entra (17 août 1815) à la Chambre des pairs, fut nommé membre du conseil privé, et, par ordonnance royale, membre de l'Académie française en 1816. « Il obtint dit une biographie, de faire imprimer gratuitement à l'imprimerie royale sa *Théorie des révolutions*, en 4 volumes in-8°, dont il vendit fort cher à un libraire toute l'édition qui ne lui avait ainsi rien coûté. » Entièrement aveugle dans les dernières années de sa vie, et privé par la paralysie de l'usage de ses jambes, il n'en suivait pas moins fort assidûment les séances de la Chambre des pairs, où il vota toujours en faveur des projets ministériels. Il soutint comme rapporteur le projet de loi sur l'établissement des cours prévôtales, provoqua une loi sur la compétence et un règlement sur les formes de procédure de la cour des pairs, et en demanda une autre qui permît au roi d'autoriser par une simple ordonnance les communautés de femmes. Le comte Ferrand mourut le jour même où il devait présenter un rapport sur ce sujet. Parmi les très nombreux ouvrages dus au comte Ferrand, on peut citer: *Accord des principes et des lois sur les évocations, commissions et cassations* (1796); toute une série de pamphlets contre l'Assemblée constituante de 1789: *Nullité et despotisme de l'Assemblée prétendue nationale* (1789); — *les Conspirateurs démasqués* (1790); — *État actuel de la France* (1790); — *les Français à l'Assemblée nationale* (1790); — *Adresse d'un citoyen très actif aux questions présentées aux États-Généraux du Manège, vulgairement appelés Assemblée nationale* (1790); — *Lettres d'un ministre d'une cour étrangère sur l'état actuel de la France* (1793); — *l'Esprit de l'Histoire, ou lettres politiques et morales d'un père à son fils sur la manière d'étudier l'histoire en général et particulièrement celle de la France* (1802), etc. — Le comte Ferrand eut pour successeur à l'Académie Casimir Delavigne.

FERRAND (Jean-François-Xavier), représentant en 1848, né à Reims (Marne) le 6 janvier 1802, mort à Reims le 16 avril 1885, débuta par être ouvrier tisseur, puis il devint contremaître dans une manufacture, et président d'une société de secours mutuels pour les ouvriers. Le 23 avril 1848, il fut élu, comme républicain modéré, le 7e sur 9, avec 63,168 voix (93,164 votants, 101,527 inscrits), représentant de la Marne à l'Assemblée constituante. « M. Ferrand, écrivait un biographe parlementaire, n'est pas, comme on pourrait le croire, envoyé à l'Assemblée par les ouvriers de Reims; il paraît même certain que ceux-ci, loin de lui donner leurs suffrages, se sont opposés à son élection; peut-être le contremaître, prenant les intérêts de ses patrons, s'est-il souvent opposé aux prétentions de ses anciens camarades. Toujours est-il que les manufacturiers qui l'avaient choisi pour défendre leurs intérêts à l'Assemblée ont dû avoir recours aux habitants des campagnes voisines pour lui faire obtenir un nombre suffisant de suffrages. » M. Ferrand prit place à gauche, fit partie du comité du travail, et vota le plus souvent avec le parti du général Cavaignac. Il se prononça: *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, etc. — Il ne fit point partie d'autres législatures.

FERRAND-VAILLANT (Jean-Jacques), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 23 vendémiaire

an IV, par 112 voix sur 184 votants, député du Loir-et-Cher au Conseil des Anciens. Président de l'assemblée primaire de la ville et du canton de Blois, il s'associa à une protestation contre le décret du 5 vendémiaire, portant des peines contre les présidents et secrétaires des assemblées primaires pour le cas où ils apposeraient leurs signatures au bas d'actes séditieux. Cette protestation fut dénoncée au Conseil des Cinq-Cents par Lecointe-Puyraveaux, qui demanda et obtint l'exclusion de Ferrand-Vaillant des fonctions législatives « jusqu'à la paix générale » (27 nivôse an IV). Ferrand-Vaillant réclama le lendemain contre cette mesure par une lettre adressée au Conseil des Anciens. Une assez longue discussion s'ensuivit: la résolution des Cinq-Cents fut défendue par Goupilleau, Roger-Ducos, etc., et vivement combattue par Lanjuinais. La nomination d'une commission ayant été décidée, la même question revint encore à la séance suivante, et, sur le rapport de Musset, malgré un nouveau discours de Lanjuinais, l'exclusion de Ferrand-Vaillant fut définitivement confirmée. Le 27 brumaire an V, Dupont (de Nemours) proposa au Conseil des Anciens et obtint le rappel de son collègue: Ferrand-Vaillant revint donc siéger. Mais les événements du 18 fructidor furent le signal d'une nouvelle mesure de rigueur à son égard; exclu à nouveau du Conseil, il fut compris, en outre, sur les listes de déportation. On perd sa trace à partir de cette époque.

FERRARY (Barthélemy-Amédée), député de 1876 à 1877, et de 1878 à 1886, né à Embrun (Hautes-Alpes) le 27 avril 1827, mort à Gap (Hautes-Alpes) le 10 octobre 1886, était entrepreneur de travaux publics à Embrun. Maire de cette ville de 1871 au 24 mai 1873, il se présenta, comme candidat républicain, le 1er octobre 1876, dans l'arrondissement d'Embrun, en remplacement de M. Cézanne, décédé, et fut élu député par 2,825 voix (5,636 votants, 7,297 inscrits), contre 2,795 à M. de Prunières, conservateur-monarchiste. Il siégea à gauche, et appartint à la majorité des 363. A ce titre, il fut de nouveau candidat après la dissolution de la Chambre, mais il échoua, le 14 octobre 1877, avec 2,490 voix contre le candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, M. de Prunières, élu par 3,479 suffrages. Cette élection ayant été invalidée par la Chambre, les électeurs d'Embrun, appelés à un nouveau scrutin le 7 juillet 1878, renvoyèrent M. Ferrary au Palais-Bourbon, avec 3,088 voix (5,739 votants, 7,375 inscrits), contre 2,607 à M. de Prunières. M. Ferrary prit part, dans les rangs de la gauche, aux votes de la majorité opportuniste: *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *pour* l'article 7 et l'application des lois aux congrégations non autorisées, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu, le 21 août 1881, sans concurrent, par 3,677 voix (4,347 votants, 7,408 inscrits), il donna son suffrage aux crédits de l'expédition du Tonkin et soutint la politique des ministères Gambetta et J. Ferry. Il fut porté, lors du renouvellement général de 1885, sur la liste républicaine des Hautes-Alpes, et passa, au second tour (18 octobre), le 3e et dernier, avec 9,475 voix (19,486 votants, 31,218 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, vota l'expulsion des princes, et mourut au cours de la législature.

FERRÉ DES FERRIS (Alphonse-Guillaume-Ambroise), représentant en 1849, né à Passais (Orne) le 30 décembre 1805, était propriétaire dans la Manche et maire du Teilleul, quand il fut élu, le 13 mai 1849, le 11e sur 13, représentant de la Manche à l'Assemblée législative, par 62,496 voix (94,481 votants et 163,192 inscrits). M. Ferré des Ferris prit place à droite et vota constamment avec la majorité conservatrice: *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi portant restriction du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Elysée et rentra dans la vie privée au coup d'État de 1851.

FERRERI (Pierre), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Alasio (Italie) le 9 janvier 1758, mort à une date inconnue, ancien sénateur ligurien, propriétaire à Alasio, fut désigné par le Sénat conservateur comme député du département de Montenotte au Corps législatif impérial, le 10 août 1810. Il y siégea jusqu'en 1814.

FERRIER (François-Louis-Auguste), pair de France, né à Paris le 13 avril 1777, mort à Paris le 11 janvier 1861, entra en 1797 dans l'administration des douanes, devint, en 1804, sous-inspecteur à Bayonne, puis inspecteur à Worms, dans le Palatinat, et plus tard en Toscane. Il était directeur à Rome, lorsqu'un décret impérial du 22 janvier 1812 l'éleva, à l'âge de trente-cinq ans, aux fonctions de directeur général des douanes. La chute de Napoléon fit perdre à M. Ferrier cette situation; il la reprit pendant les Cent-Jours, mais le gouvernement de la seconde Restauration ne lui confia que le poste, plus modeste, de directeur à Dunkerque. Il y resta 26 ans, et consacra ses loisirs à la publication de divers écrits sur des questions d'économie politique et de finances: *Du crédit* (1817); *Du système maritime et commercial de l'Angleterre au* XIXe *siècle* (1829); *De l'impôt* (1831); *De la responsabilité ministérielle relativement à l'administration des finances* (1832). Président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Dunkerque, membre et président du conseil général du Nord (1834), où il représenta les cantons de Bourbourg et de Gravelines, il fut promu en 1838 au grade d'officier de la Légion d'honneur, et, le 25 décembre 1841, fut nommé pair de France. M. Ferrier soutint de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe, et fut, dans la Chambre haute, rapporteur de plusieurs projets de loi. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée.

FERRIÈRE (Jean-Michel), député en 1791, né à Baugé (Maine-et-Loire) le 4 mai 1754, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 19 janvier 1807, fut reçu en 1776 avocat au parlement de Paris, et revint s'inscrire à Baugé en qualité d'avocat-procureur auprès des diverses juridictions du ressort. Juge au tribunal de Baugé en 1790, il manifesta des sentiments favorables à la Révolution, et devint président de la Société populaire des « Amis de la Constitution ». Elu, le 8 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 4e sur 11, par 375 voix (491 votants, 663 inscrits), il prit place au centre, combattit la motion de Thuriot, qui réglementait la proscription des prêtres non assermentés (25 mai 1792), celle de Guérin de la Sarthe, et la pétition des fédérés qui demandaient la suspension du pouvoir exécutif. De retour à Baugé, il remplit les charges d'agent national de sa commune, de procureur syndic du district, puis de juge de

paix, et fut nommé, par arrêté du 9 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel d'Angers.

FERRIÈRE (Charles-Claude-Marie-Hector Arthaud, comte de la), député au Corps législatif de 1859 à 1860, né à Lyon (Rhône) le 29 juillet 1809, se présenta, le 30 octobre 1859, à l'élection complémentaire qui eut lieu dans la 3e circonscription de l'Orne, pour remplacer M. Wladimir Villedieu de Torcy, décédé. M. de la Ferrière, candidat officiel, se trouva en concurrence avec un candidat indépendant, mais non hostile, M. Raphaël Villedieu de Torcy, et, ayant obtenu 14,038 voix sur 25,906 votants et 38,898 inscrits, contre 11,786, fut proclamé élu. Au cours de la campagne électorale, le préfet de l'Orne avait accusé M. de Torcy de « porter atteinte au suffrage universel par une coalition des partis hostiles ». M. de la Ferrière donna sa démission avant la discussion de son élection; mais M. Ernest Picard attaqua l'élection, et la fit annuler par le Corps législatif. Lorsque M. de la Ferrière se représenta, le 22 avril 1860, devant les mêmes électeurs, il échoua avec 15,429 voix contre 16,153 accordées à M. Villedieu de Torcy, élu.

FERRIÈRES DE MARSAY (Charles-Elie, marquis de), député en 1789, né à Poitiers (Vienne) le 27 janvier 1741, mort à Marsay (Vienne) le 30 juillet 1804, servit dans les chevau-légers, et fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Saumur. Il ne parut pas à la tribune, fit présenter en son nom par Pétion de Villeneuve, le 27 mars 1790, un projet de caisse territoriale, et publia ses idées en matière politique dans un opuscule intitulé : *De la Constitution qui convient aux Français*. Le marquis de Ferrière protesta, en 1791, contre l'arrestation du roi à Varennes. La même année parut un ouvrage de lui intitulé : *Le Théisme, ou recherches sur la nature de l'homme*. Après la session de la Constituante, il ne s'occupa plus que de littérature et d'histoire. On a de lui des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution de 1789* (an VII), remarquables par leur impartialité.

FERRON (Théophile-Adrien), ministre de la guerre, né à Pré-Saint-Evroult (Eure-et-Loir) le 19 septembre 1830, entra à l'Ecole polytechnique, et en sortit dans l'arme du génie. Il prit part à la guerre de Crimée avec le grade de lieutenant, et, à l'assaut du petit redan de Malakoff, gagna la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il fit ensuite sa carrière hors de France, en Algérie d'abord, puis à la Nouvelle-Calédonie. Dans l'intervalle, il avait professé l'art militaire à l'Ecole de Metz. Le commandant Ferron se trouvait à la Nouvelle-Calédonie quand éclata la guerre contre l'Allemagne; il réclama aussitôt son rappel et une place dans les rangs de l'armée; mais il arriva en France trop tard pour prendre part à la lutte. Deux ans après, il fut chargé de l'organisation du camp retranché d'Epinal; puis il retourna, comme lieutenant-colonel, en Algérie, revint à Bourges pour y prendre la direction du service du génie, et, en 1879, fut nommé, sur la demande du général de Galliffet, chef d'état-major du 9e corps d'armée. Promu général de brigade, et bientôt général de division, il commanda la division de Chaumont, et exerça, sous le ministère du général Boulanger, les fonctions de sous-chef de l'état-major général. Le 30 mai 1887, il fut appelé à succéder, dans le cabinet Rouvier, comme ministre de la guerre, au général Boulanger. Le cabinet, dont un des premiers actes avait été la nomination de l'ex-ministre de la guerre au commandement du 13e corps d'armée, à Clermont-Ferrand, fut accueilli, à ses débuts, par la plupart des journaux radicaux, avec une malveillance très marquée, et le général Ferron eut à répondre de suite, en ce qui le concernait, à une interpellation de MM. Barodet et Jullien, désireux de savoir si le nouveau ministre de la guerre était disposé à accepter le projet sur le service de trois ans, prêt à venir en discussion. M. Ferron répondit affirmativement. Le ministère adopta en effet, dans leur ensemble, les dispositions nouvelles contenues dans le titre 1er du projet, telles que M. Laisant les soumettait au vote de la Chambre. Or, ces dispositions, pour cause de nécessités budgétaires, réduisaient en certains cas le service non pas à trois ans, mais à deux ans et même à dix-huit mois pour une fraction considérable de l'armée. Il arriva bientôt que le général Ferron se trouva en contradiction formelle avec la commission. Le désaccord se produisit à propos de l'article 49 du projet qui autorisait le renvoi, après deux ans, des soldats ayant atteint un certain degré d'instruction militaire. M. Laisant, rapporteur, déclarait cet article indispensable pour que la loi pût être appliquée sans que le budget eût à supporter de nouvelles charges. Ce n'était point l'opinion du ministre, qui s'efforça de démontrer le contraire; il soutint que le surcroît d'effectif à entretenir ne dépasserait pas 65,500 hommes, que les libérations anticipées, les congés d'hiver autorisés par l'article 50 réduiraient à 55,000; en versant ces hommes dans l'infanterie, il suffirait d'une trentaine de millions pour subvenir à leurs besoins, et le ministre comptait trouver les deux tiers de cette somme dans diverses économies. Le général Ferron ne jugeait pas seulement l'article 49 inutile, il le jugeait dangereux, et, en juillet 1887, il fit à la tribune de la Chambre la déclaration suivante : « J'ai dit à la commission que je ne m'opposerais pas à son adoption, mais j'ai ajouté, et je le répète, que, tant que je serai ministre, je ne ferais pas usage de cet article. » Là-dessus, l'article 49 fut repoussé par 318 voix contre 205; M. Laisant donna alors sa démission de rapporteur et M. de Mahy prit sa place. Vers la même époque, le ministre prépara, déposa et fit voter par les deux Chambres (juin-juillet) divers projets de loi importants. L'un d'eux autorisait la création de quatre nouveaux régiments de cavalerie; un autre supprimait les compagnies de dépôt et les quatrièmes bataillons des 144 régiments d'infanterie, et créait, par contre, 18 nouveaux régiments territoriaux. Un troisième concernait les sous-officiers rengagés dont il améliorait la situation. Le général Ferron avait préparé également une proposition de loi relative à l'appel des dispensés, mais il la retira devant les observations de la commission de l'armée. Il maintint un projet de son prédécesseur, comportant un essai de mobilisation partielle d'un corps d'armée, limité à l'appel des hommes de la réserve et de la territoriale, à la conscription des chevaux, à l'équipement et au harnachement des uns et des autres. Adoptée par les Chambres, malgré l'opposition de M. G. Cavaignac au Palais-Bourbon, et du général Arnaudeau au Luxembourg, la mobilisation fut réalisée avec succès, en septembre, dans le 17e corps d'armée, désigné au der-

nier moment. Enfin, M. Ferron marqua encore son passage au ministère par la création de régiments d'artillerie de montagne et de douze bataillons de chasseurs de montagne pour défendre la frontière des Alpes, par l'attribution au génie du service des ponts militaires, par l'augmentation du nombre des compagnies de chemins de fer du génie, etc.

FERRONNAYS (AUGUSTE-PIERRE-MARIE FERRON, COMTE DE LA), pair de France et ministre, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 4 décembre 1777, mort à Rome le 17 janvier 1842, d'une famille de vieille noblesse bretonne, suivit ses parents en Suisse au moment de l'émigration, entra, à quinze ans, dans l'armée de Condé, et devint officier d'ordonnance puis aide de camp du duc de Berry. Il accompagna ce prince en Angleterre, revint près de sa famille en Brunswick, puis se mit au service de la Suède et fit campagne contre les Danois en Norwège. De retour en Angleterre auprès du duc de Berry, il fut, au moment de la désastreuse campagne de 1812, envoyé par Louis XVIII à Saint-Pétersbourg; mais il ne put rejoindre le tzar qu'en Saxe, où l'incertitude des événements entrava toute négociation. En 1814, il débarqua à Cherbourg avec le duc de Berry, fut nommé maréchal de camp (4 juin 1814) et, à la seconde restauration, pair de France (17 août 1815). Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Ambassadeur ordinaire et plénipotentiaire en Danemark (25 août 1817), créé comte par le roi (15 janvier 1818), il fut appelé, en juillet 1819, à l'ambassade de Russie, suivit l'empereur Alexandre aux congrès de Troppau (1820), de Laybach (1821), de Vérone (1822), où il se fit le champion de la guerre d'Espagne, et où ses déférences pour la Russie lui aliénèrent M. de Metternich. Grand-officier de la Légion d'honneur (19 février 1823), il resta à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1827. Le 4 janvier de cette année, il écrivit au maréchal de Lauriston : « Désormais, la politique, en descendant des sublimes conceptions de la Sainte-Alliance au niveau des intérêts positifs, est pour longtemps rentrée dans son cercle naturel et véritable. » Se trouvant à Paris lors de la chute du ministère Villèle, il entra dans le cabinet Martignac comme ministre des affaires étrangères (4 janvier 1828) : la Chambre écouta avec faveur M. de la Ferronnays exposant la politique du cabinet. Il prépara l'expédition de Grèce, fit reconnaître une créance de 80 millions sur l'Espagne, mais se trouva bientôt en butte aux attaques des ultra-royalistes mécontents des tendances libérales du cabinet. Personnellement, il n'appouvait par les négociations de M. de Martignac avec Sébastiani et Casimir Périer, et il écrivait en décembre 1828 : « Je ne sais où nous allons ; nous devions arborer notre drapeau au centre gauche, et voilà que nous le traînons dans tous les coins de la Chambre. » Une attaque d'angine de poitrine dont il avait ressenti les premières atteintes lors de la mort du duc de Berry, obligea M. de la Ferronnays à résigner ses fonctions (22 avril 1829) et à prendre du repos. Il avait été nommé lieutenant-général le 16 novembre 1828, et avait obtenu sa retraite, en cette qualité, le 25 février 1829. Il alla passer l'hiver à Nice, accepta, en février 1830, le poste d'ambassadeur à Rome, et vit avec un patriotique regret l'avènement du ministère Polignac. Il écrivait en parlant du premier ministre : « Il vaut mieux qu'on ne suppose, mais moins qu'il ne le croit. » Ayant refusé le serment au gouvernement de juillet, il résigna ses fonctions. En 1832, il s'offrit comme otage pour la duchesse de Berry, enfermée à Blaye, fit de courts voyages à l'étranger, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, survenue le 7 janvier 1842.

FERRONNAYS (CHARLES-MARIE-AUGUSTE FERRON, COMTE DE LA), député de 1847 à 1848, né à Brunswick (Allemagne) le 2 juin 1805, mort au château de Dangu (Eure) le 6 juillet 1863, fils du précédent, était propriétaire, lorsqu'il fut élu, le 6 février 1847, député du 3e collège électoral du Gers (Lectoure) par 207 voix sur 389 votants et 565 inscrits, en remplacement de M. de Salvandy, qui avait opté pour Evreux. Il siégea dans les rangs de la députation gouvernementale; la révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

FERRONNAYS (HENRI-MARIE-AUGUSTE FERRON, MARQUIS DE LA), député depuis 1885, né à Paris le 15 septembre 1842, est le neveu du précédent, le petit-fils de l'ancien ministre des affaires étrangères, et le fils de M. de la Ferronnays qui fut officier de marine et resta l'ami le plus fidèle et le plus dévoué du comte de Chambord. Ses études terminées, M. Henri-Marie-Auguste de la Ferronnays s'engagea au 9e d'artillerie (1861), passa bientôt dans l'artillerie de la garde, et entra à Saint-Cyr en 1863, avec le n° 25. Il en sortit, deux ans après, comme sous-lieutenant au 7e cuirassiers, passa à l'école d'application de l'état-major, puis, sur sa demande, fut détaché à la légion d'Antibes destinée à remplacer à Rome le corps français d'occupation. Lieutenant à ce corps (1867), puis capitaine adjudant-major, il fit toute la campagne de 1867 dans les Etats pontificaux, rentra comme sous-lieutenant au 7e cuirassiers dans l'armée française en 1870, et se distingua dans les combats autour de Metz, notamment à Rezonville, où il fut mis à l'ordre du jour. La capitulation de Metz l'envoya prisonnier en Silésie. Au retour, il rentra au 7e cuirassiers à Niort (mars 1871), fut envoyé, l'année suivante, à Berlin comme second attaché militaire, passa lieutenant (1872), et fut décoré (1873). Il resta à Berlin jusqu'en 1875, à son retour fut nommé capitaine au 3e dragons, passa au 15e, et fut envoyé comme attaché militaire d'abord à Berne, puis à Londres. En 1880, il fut délégué comme commissaire à la conférence de Berlin pour la délimitation des frontières gréco-turques. Il allait passer chef d'escadrons lorsque son intervention en faveur des Trappistes de la Meilleraye (Loire-Inférieure), lors de l'exécution des décrets d'expulsion, l'obligea à donner sa démission (novembre 1880).

Conseiller général de la Loire-Inférieure pour le canton de Saint-Mars-la-Jaille depuis 1876, et maire de cette commune, il fut porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, et élu, le 8e sur 9, par 70,144 voix sur 121,474 votants et 165,624 inscrits. Il s'inscrivit à l'Union des droites et à la droite, fut choisi comme secrétaire de ce dernier groupe, prit surtout la parole sur les questions militaires et maritimes, dans la discussion du budget des affaires étrangères, sur la réglementation de la pêche au saumon, l'assainissement de Paris, contre la nouvelle loi militaire (juin 1887), et vota, tant sur les questions coloniales et scolaires que sur les questions de politique intérieure et extérieure, contre les ministères opportunistes ou radicaux qui se succédèrent. Dans la dernière session, M. de la Ferronnays s'est prononcé :

contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, commandeur du Christ de Portugal, de l'ordre de Pie IX, du Danebrog, etc.

FERROUILLAT (Jean-Baptiste), représentant en 1848 et en 1871, membre du Sénat et ministre, né à Lyon (Rhône) le 4 mai 1820, d'une famille de commerçants de cette ville, termina à la faculté de droit de Paris ses études commencées au lycée de sa ville natale. Reçu docteur en droit (1843), il devint secrétaire particulier de Bethmont, dont il partageait les opinions démocratiques modérées, et, après la révolution de février, se présenta avec succès, dans le département du Rhône, comme candidat à l'Assemblée constituante: il fut élu représentant du peuple par 53,406 voix, le 12e sur 14. M. Ferrouillat, qui était un des plus jeunes membres de l'Assemblée, fit partie du bureau provisoire comme secrétaire. Il entra au comité du travail; au début de la législature, ses votes furent acquis au parti dit du *National*, qui soutint le général Cavaignac au pouvoir; M. Ferrouillat se prononça: *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Puis il inclina, après l'élection du 10 décembre, vers la politique du prince-président, et vota: *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Non réélu à l'Assemblée législative, il se fit inscrire au barreau de Paris (1849-1850), ne se montra point partisan du coup d'Etat de 1851, et appartint sous l'Empire à l'opposition républicaine. Il reprit sa place au barreau de Lyon en 1856, et, en 1864, fut élu contre le candidat de la préfecture, conseiller général du Rhône pour le 2e canton de Lyon; démissionnaire, en 1867, pour protester contre l'interdiction faite au conseil général de discuter le vœu relatif au régime municipal de Lyon, il fut réélu avec une majorité considérable. Après le 4 septembre 1870, M. Ferrouillat, nommé conseiller municipal de Lyon (15 septembre), présida pendant la guerre le comité de résistance; puis, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, le département du Var ayant eu à nommer cinq représentants en remplacement de trois démissionnaires, d'un décédé et d'un optant, M. Ferrouillat fut porté sur la liste républicaine et élu, le 5e, par 29,045 voix (50,812 votants, 89,095 inscrits), représentant à l'Assemblée nationale. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, et vota: *pour* le retour à Paris, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* la dissolution, *contre* l'organisation du septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* la Constitution du 25 février 1875. Il parut plusieurs fois à la tribune, et fut amené fréquemment à prendre la défense du conseil municipal de Lyon, notamment dans la discussion relative aux marchés de la Défense, où il se donna la tâche de réfuter point par point les allégations de la commission. Il porta encore la parole contre le projet d'organisation municipale qui supprimait la mairie centrale de Lyon. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur du Var par 136 voix sur 206 votants, et fit partie, dans la Chambre haute, du petit groupe radical où siégeait Victor Hugo; avec lui, il signa et vota la proposition d'amnistie plénière (1876). En juin 1877, il se prononça *contre* la dissolution de la Chambre demandée par le gouvernement du Maréchal, lutta contre les ministres du Seize-Mai, puis soutint le cabinet Dufaure, vota au Congrès *pour* le retour du parlement à Paris et *pour* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République; donna son suffrage à l'article 7 et à l'application des lois aux congrégations non autorisées, à la modification du serment judiciaire, à la réforme du personnel de la magistrature; vota *pour* le divorce, *pour* les crédits du Tonkin et de Madagascar, *pour* les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et *pour* l'expulsion des princes. En mars 1881, rapporteur de la loi sur les titres de capacité pour l'enseignement primaire, il soutint, contre M. Chesnelong, les dispositions égalitaires de la loi, votée par 165 voix contre 102. Egalement rapporteur de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire (février 1886), il défendit notamment l'article 12: « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. » Le 3 avril 1888, M. Ferrouillat entra dans le cabinet Floquet comme ministre de la Justice et des Cultes. Il fut interpellé au Sénat par M. Marcou, au sujet du maintien, à la tête de la municipalité de Carcassonne, de M. Jourdanne, socialiste militant, précédemment condamné à l'emprisonnement pour fraudes électorales, et réélu depuis. Plus tard, il eut avec le Sénat un nouveau différend au sujet du crédit du budget relatif au traitement des archevêques et évêques. La loi de finances pour 1888 comportant sur ce crédit une réduction de 10,000 francs, le ministre des cultes négligea de pourvoir à une vacance survenue pendant l'année dans un évêché « non concordataire »; le Sénat n'adoptait la réduction qu'à titre purement budgétaire, et M. Ferrouillat dut accepter cette interprétation. Lors de l'examen du budget de 1889 par la Chambre des députés, le ministre réclama et obtint de la majorité le vote du budget des cultes en disant que, fermement partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il ne voulait cependant pas l'accomplir par morceaux pour ne pas agiter inutilement le pays. M. Ferrouillat donna sa démission le 5 février 1889, quelques jours avant la chute du cabinet dont il faisait partie, et fut remplacé, le 6, par M. Guyot-Dessaignes. Comme sénateur, il s'est abstenu, en dernier lieu, sur les deux scrutins relatifs au rétablissement du scrutin d'arrondissement, et au projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et a voté *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

FERROUL (Joseph-Antoine-Jean-Frédéric-Ernest), député depuis 1888, né au Mas-Cabardès (Aude) le 13 décembre 1853, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, collaborateur des journaux socialistes de Lyon, Marseille, Narbonne, etc., exerça sa profession dans cette dernière ville, dont il devint conseiller municipal. Porté à l'élection complémen-

taire du 8 avril 1888, dans le département de l'Aude, comme candidat du parti radical socialiste à la Chambre des députés, en remplacement de M. Papinaud, appelé aux fonctions de gouverneur de Nossi-Bé, il réunit, au premier tour, 24,987 voix contre 18,898 à M. Coural, opportuniste, et 8,498 au général Boulanger. M. Coural se retira de la lutte et M. Ferroul fut élu député de l'Aude au scrutin de ballottage par 29,645 voix (36,198 votants, 98,312 inscrits), contre 4,468 voix au général Boulanger. Il s'inscrivit au groupe socialiste de la Chambre, protesta publiquement contre les attaches « boulangistes » qu'on lui avait prêtées, et prit part au congrès ouvrier de Troyes. A la Chambre, il demanda (13 novembre 1888) la suppression de l'ambassade du Vatican; cette motion, combattue par le ministère Goblet, fut rejetée par 307 voix contre 207. M. Ferroul s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et a voté *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes, et s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et sur les poursuites contre le général Boulanger.

FERROUX (Etienne-Joseph), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Salins (Jura) le 25 avril 1751, mort à Salins le 12 mai 1834, était fils d'un négociant. Il adopta les idées de la Révolution et fut, le 6 septembre 1792, le 7e sur 8, « à la pluralité des voix, » élu membre de la Convention par le département du Jura. Lors du procès de Louis XVI, il dit: « Nous avons reconnu que Louis était coupable de conspiration; les raisons d'Etat ne prédominent pas ma conscience; je vote pour la mort. » Il se prononça pour l'appel au peuple et pour le sursis. Ami des Girondins, il signa les protestations contre la journée du 31 mai, fut compris dans les arrestations provoquées par la Montagne et resta détenu au Luxembourg jusqu'au 8 décembre 1794, époque de sa rentrée à la Convention. Il obtint alors un congé pour rétablir sa santé, se rendit en mission à Lyon (1795), et écrivit, le 29 juillet, à l'Assemblée pour lui proposer d'associer Pétion, Buzot et Barbaroux aux honneurs que la nouvelle majorité se proposait de rendre aux députés morts sur l'échafaud. Sa mission s'étendit aux départements voisins du Rhône, et particulièrement à la Loire. Elu, le 21 vendémiaire an IV, par 266 voix sur 291 votants, député du Jura au Conseil des Anciens, il continua d'opiner avec les modérés, fit rapporter un décret rendu par la Convention contre les administrateurs de Longwy, pour avoir, en 1792, rendu cette ville aux Prussiens, et, le 18 août 1796, devint secrétaire du Conseil. Le 11 mai 1797, il fit sur l'administration des salines un rapport dont l'impression fut ordonnée. Ses accointances avec les députés royalistes le firent porter, le 18 fructidor an V, sur les listes de déportation. Il n'y fut pas maintenu; mais, quand son mandat législatif fut expiré (an VII), il ne put se faire réélire. Après le 18 brumaire, Ferroux fut nommé directeur des contributions directes à Lons-le-Saulnier, puis à Besançon. Admis à la retraite en 1815, et sans fortune, il fut atteint par la loi de 1816 contre les régicides, en dépit de ses réclamations réitérées et des gages donnés par lui aux partisans de la monarchie. Il passa le temps de son exil à Nyons (Suisse), revint à Salins après la révolution de 1830, et mourut quelques années plus tard. On a de lui: *Compte rendu à mes commettants* (juin 1793). — *Testament politique de M. Ferroux, ex-conventionnel* (1829).

FERRUS (Guillaume), député à l'Assemblée législative de 1791, né et mort à Briançon (Hautes-Alpes) à des dates inconnues, était maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 29 août 1791, député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, le 2e sur 5, avec 130 voix (217 votants). Il n'y prit point la parole, et se contenta de voter avec la majorité. Il fut le père du célèbre docteur aliéniste Ferrus (1784-1861).

FERRY (Claude-Joseph), membre de la Convention, né à Raon-l'Etape (Vosges) le 19 novembre 1757, mort à Liancourt (Oise) le 1er mai 1845, était professeur à l'Ecole du génie de Mézières depuis 1787, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, député des Ardennes à la Convention, le 2e sur 10, par 213 voix (268 votants). Il vota « pour la mort » dans le procès du roi, fut envoyé en mission dans la Loire et les départements environnants où il activa la fabrication des armes, puis dans la Corse avec Salicetti, le 1er février 1793. De retour à Paris, il combattit, dans la séance du 7 juin, la proposition de Bourdon (de l'Oise) tendant à démonétiser les assignats de 400 livres. A la fondation de l'Ecole polytechnique, dite alors « Ecole centrale des travaux publics », Ferry y entra comme examinateur. Il se démit de ces fonctions au moment du Consulat, en raison de ses opinions républicaines, voyagea en Allemagne et en Russie, rentra comme professeur, en 1809, à l'Ecole régimentaire d'artillerie et comme examinateur à l'Ecole polytechnique, et fut destitué à la première Restauration. Il refusa, aux Cent-Jours, de signer l'Acte additionnel; la seconde Restauration, loin de lui appliquer la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, le gratifia d'une pension. On a de lui: *Notice sur l'organisation des colonies militaires en Russie* (1825). — *Nouvelles idées sur la population, et remarques sur les théories de Malthus et Godwin* (1826). Il collabora en outre au *Dictionnaire de la Conversation* et à la *Revue encyclopédique*.

FERRY (Victor-Eugène), représentant en 1848, né à Lunéville (Meurthe) le 6 avril 1803, mort à Nancy (Meurthe) le 22 mai 1883, était le fils d'un notaire de Nancy. Après de bonnes études classiques, il se fit recevoir avocat, mais il n'exerça pas cette profession, et s'occupa de la culture de ses terres situées à Merville. Chef de bataillon de la garde nationale du canton de Baccarat, inspecteur des écoles primaires sans en toucher le traitement, il était en outre, disent les biographies du temps, un des membres les plus actifs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Républicain très modéré et catholique fervent, M. Eugène Ferry fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Meurthe à l'Assemblée constituante, le 10e sur 11, par 63,168 voix (100,120 votants). Il fit partie du comité de l'instruction publique et vota: *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et *contre* les poursuites contre Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, fut *en congé* de septembre à novembre 1848, se prononça ensuite *contre* la proposition Rateau et sembla se rapprocher de la gauche pour combattre le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. Il vota en effet: *contre* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés (le 2 mai 1849) et *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Toutefois il approuva (16

avril) les crédits de l'expédition romaine. M. E. Ferry ne fit point partie d'autres législatures.

FERRY (Jules-François-Camille), député au Corps législatif de 1869 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, représentant à l'Assemblée de 1871, député de 1876 à 1889, et ministre, né à Saint-Dié (Vosges) le 5 avril 1832, était fils d'un avocat de cette ville. Le nom de Ferry est une contraction du nom de Frédéric, très usitée dans le patois vosgien. Il commença ses études au collège de Saint-Dié et les termina au lycée de Strasbourg; puis il vint faire son droit à Paris et s'inscrivit au barreau. Il y marqua peu, plaida quelques affaires au tribunal civil devant la cinquième chambre, entra à la conférence Molé, et acquit plus de notoriété dans le journalisme. Quelques articles de jurisprudence donnés à la *Gazette des Tribunaux*, une collaboration assidue à la *Presse* de Girardin, et au *Courrier de Paris* de Clément Duvernois, enfin au *Temps* (1865), le mirent en réputation. Lors des élections de 1863 au Corps législatif, sa candidature d'opposition, d'abord présentée dans la cinquième circonscription de Paris, fut retirée devant celle de Garnier-Pagès. Il fut, vers la même époque, impliqué dans le « procès des Treize », et se vit condamné à l'amende comme membre d'un comité électoral constitué sans autorisation. M. Jules Ferry avait collaboré avec Jules Favre, Clamageran, Dréo, M. Floquet et d'autres au *Manuel électoral*, compilation de renseignements administratifs et politiques, et cette publication avait été la véritable cause des poursuites exercées contre lui. Presque aussitôt, il lança une nouvelle brochure, la *Lutte électorale de 1863*, dans laquelle il dénonçait les procédés de la candidature officielle. Devenu rédacteur du *Temps*, il y fit une série d'articles au jour le jour, qui furent fort goûtés de l'opposition libérale, et entreprit notamment une vive critique de l'administration de M. Haussmann, préfet de la Seine : la campagne qu'il mena à propos des déficits encore inavoués de la gestion des finances de la Ville, provoqua un long échange de *communiqués* et de répliques. M. Ferry la résuma par une brochure retentissante, qui fit sa fortune politique. « On arrive par le talent, par la médiocrité, par l'audace, par la patience, par la famille, par les femmes, écrivait en 1875 un biographe satirique; tous les chemins mènent à Rome. Jules Ferry est arrivé par un calembour; on assure qu'il n'était pas de lui. » En effet, comme il cherchait un titre pour sa brochure : « Appelez cela, lui dit le rédacteur en chef du *Temps*, M. Nefftzer, les *Comptes fantastiques d'Haussmann*. » Le mot eut un grand succès. M. J. Ferry fit partie, en 1865, du Congrès de Nancy, qui formula contre l'Empire les principaux articles du programme de l'opposition démocratique; il s'y montra le partisan résolu des libertés municipales et écrivit : « Morceler l'autorité préfectorale, faire disparaître jusqu'au nom de cette institution issue en droite ligne des Césars de la décadence, c'est vraiment, comme on dit aujourd'hui, replacer la pyramide sur sa base. Je vous remercie de m'avoir associé à cette bonne cause. L'unité monstrueuse qui nous appauvrit et qui nous accable est admirablement adaptée à certaines entreprises dont on ne peut nier ni l'éclat ni la grandeur. Voulez-vous être la nation la plus compacte, la plus belliqueuse, la plus dangereuse pour la paix du monde? Soyez la plus centralisée, c'est-à-dire la plus gouvernée. Mais si vous voulez être un peuple laborieux, pacifique et libre, vous n'avez que faire d'un pouvoir fort... La France a besoin d'un *gouvernement faible*... » En 1869, au Congrès de la paix, tenu à Lausanne, M. Jules Ferry renouvelait ses déclarations « autonomistes ». — « Si vous accouplez, s'écriait-il, ces deux choses : le régime parlementaire et la centralisation, sachez que le régime parlementaire, soit sous une république, soit sous une monarchie, n'a que le choix entre ces deux genres de mort : la putréfaction comme sous Louis-Philippe, ou l'embuscade comme avec Napoléon III. » Cette même année 1869, lors des élections de mai, M. Ferry posa sa candidature radicale au Corps législatif, dans la 6e circonscription de la Seine : il fut élu député, au second tour de scrutin, par 15,730 voix (29,486 votants, 37,656 inscrits), contre 13,944 à M. Cochin, conservateur libéral. Dans sa profession de foi, le nouveau député avait réclamé : « L'entière liberté de la presse, l'entière liberté de réunion, l'entière liberté d'enseignement, l'entière liberté d'association. » Il avait ajouté : « Il faut vouloir par-dessus tout la décentralisation administrative, la séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise, la réforme des institutions judiciaires par un large développement du jury, la transformation des armées permanentes. *Ce sont là les destructions nécessaires...* » M. J. Ferry siégea à gauche, et prit la parole dans plusieurs discussions importantes. La question des libertés municipales le préoccupait si vivement qu'il la porta presque aussitôt à la tribune, en déposant un projet de loi qui embrassait toute l'organisation communale. Ce projet contenait les articles suivants : « Art. 8. Les attributions du conseil municipal de Paris sont celles qu'attribuent aux autres conseils municipaux les lois en vigueur. — Art. 9. La ville de Paris a un maire et trois adjoints, nommés à la majorité absolue des suffrages par le conseil municipal. — Art. 12. Le titre et les fonctions de préfet de police sont supprimés... etc. » Collaborateur du journal l'*Electeur libre*, que dirigeait Ernest Picard, M. Jules Ferry encourut une amende de 12,000 francs pour un article intitulé : *Les grandes manœuvres électorales*, où, avec insistance, l'auteur revenait encore sur le pouvoir, exorbitant d'après lui, des préfets. Il seconda activement, dans la législature, les attaques des autres chefs de l'opposition parlementaire contre le régime impérial, et protesta contre les mesures prises par le ministre de la guerre, le général Lebœuf, envers les soldats convaincus d'avoir assisté à des réunions publiques; il blâma également l'intervention des troupes dans les grèves minières, etc. Il fut du nombre des députés qui demandèrent la dissolution du Corps législatif comme ne représentant plus la majorité du pays, et eut, à cette occasion, avec M. Emile Ollivier, un débat personnel des plus violents. Adversaire de la déclaration de guerre à la Prusse, il réclama sans succès la suspension de la loi de 1834 sur la fabrication des armes de guerre. Toutefois, le 4 août 1870, quand on apprit à Paris la défaite de Reischoffen, et que la population se porta en masse devant le Palais-Bourbon pour inviter la gauche à prendre la direction du mouvement et à proclamer la République, M. Jules Ferry, monté sur la terrasse qui fait face au pont de la Concorde, invita les manifestants à « rester dans la légalité en rentrant dans l'ordre ». La révolution du 4 septembre le fit membre du gouvernement de la Défense nationale. Il remplit dans le Conseil les fonctions

de secrétaire, et n'eut qu'un rôle relativement peu important jusqu'au 31 octobre. M. Ferry intervenait surtout dans l'administration municipale de Paris. Délégué, le 6 septembre, à cette administration, il fut chargé de rétablir les services de la banlieue comprise entre l'enceinte et les forts, de créer le corps des brancardiers ambulants, etc. Son action dans la journée du 31 octobre fut décisive. Tandis que la plupart de ses collègues du gouvernement étaient tenus bloqués à l'Hôtel de Ville par les chefs de l'insurrection, il s'échappa, alla chercher le 106e bataillon de la garde nationale, dont les sentiments lui étaient connus, rassembla quelques compagnies de mobiles bretons, et, pénétrant dans l'Hôtel de Ville par le souterrain qui communique avec la caserne Lobau, déboucha au milieu même des assiégeants. Après la victoire du gouvernement, M. Jules Ferry fut nommé maire de Paris, en remplacement de M. Arago, démissionnaire (15 novembre). Le 10 décembre, il annonça dans ses circulaires aux maires d'arrondissement que « la nécessité de rationner le pain pouvait se produire à bref délai ». Il présida l'assemblée des maires qui, le 18 janvier 1871, décida ce rationnement, et souleva par les mesures qu'il prit dans les dernières semaines de l'investissement, de nombreuses réclamations. Après la conclusion de l'armistice, M. J. Ferry partit pour les Vosges, et sollicita les suffrages des électeurs, ses compatriotes, en vue des prochaines élections à l'Assemblée nationale. Porté sur une liste qui comprenait en outre MM. Buffet, ancien député, ancien ministre, Danican Philidor, ancien secrétaire général de la préfecture à Epinal sous l'Empire, de Ravinel et Maurice Aubry, ancien député, M. Jules Ferry fut élu représentant des Vosges, le 8 février 1871, le 5e sur 8, par 23,595 voix (58,175 votants, 119,746 inscrits). Il donna sa démission de membre du gouvernement de la Défense, mais ne se rendit pas de suite à son poste de député, retenu à Paris par ses fonctions municipales, qu'il continua d'exercer à titre provisoire jusqu'au 18 mars. Il quitta l'Hôtel de Ville devant l'insurrection, se rendit à la mairie du 1er arrondissement, où il essaya de réunir les maires, et dut bientôt chercher un nouveau refuge; le lendemain il rejoignit à Versailles le gouvernement qui venait de s'y transporter. « Pendant la Commune, écrit un biographe, il fut préfet en villégiature à Versailles. Ses fonctions à ce moment consistaient à aller à Montretout, à Saint-Cloud et à Meudon visiter les travaux d'approche. Etait-ce impatience de venir reprendre en mains le gouvernail du vaisseau de Paris? » En effet, après l'entrée des troupes de Versailles, le gouvernement de Thiers réintégra M. Ferry à la préfecture de la Seine (26 mai 1871); mais quelques jours plus tard, il le remplaça par M. Léon Say. M. J. Ferry fut envoyé à Athènes, en qualité de ministre plénipotentiaire. Après avoir pris part à la conclusion du différend entre les gouvernements hellénique, français et italien au sujet des mines du Laurium, il rentra en France lors de la chute de Thiers et devint, à l'Assemblée nationale, vice-président, puis président du groupe de la gauche républicaine. Il vota dans la législature *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, prononça plusieurs discours remarqués sur la nécessité de la dissolution, sur les réformes de l'enseignement supérieur, etc., et adopta l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections générales du 20 février 1876, pour la Chambre des députés, il se porta candidat dans l'arrondissement de Saint-Dié, et fut élu par 11,739 voix (18,097 votants, 27,200 inscrits), contre 6,204 à M. Champy. Choisi de nouveau par ses collègues comme président de la gauche républicaine, M. Ferry fut chargé du rapport sur le projet d'organisation municipale et prit part à plusieurs débats importants. Ce fut à cette époque qu'il épousa civilement (24 octobre) Mlle Eugénie Risler, une des petites-filles de feu Kestner, représentant du Haut-Rhin en 1848. Cette alliance faisait de M. Ferry, le neveu de l'ancien représentant Chauffour, le neveu de Charras, le neveu de M. Charles Floquet, le neveu de M. Scheurer-Kestner, etc. L'un des 363 députés qui votèrent, après l'acte du Seize-Mai, contre le ministère de Broglie, il fut réélu, comme tel, député de Saint-Dié, le 14 octobre 1877, par 13,230 voix (22,104 votants, 27,955 inscrits), contre 8,729 à M. de Ravinel, monarchiste. Il fit partie de la commission des Dix-Huit, formée par la gauche pour résister à la politique du cabinet, s'éleva, à la tribune de la Chambre, contre les agissements des ministres, appuya la demande d'enquête sur les élections (15 novembre), ainsi que l'ordre du jour dirigé contre le ministère extra-parlementaire du général de Rochebouët. Puis il fut président de la commission du tarif général des douanes, et soutint Dufaure au pouvoir, jusqu'au moment où un ordre du jour « de confiance », habilement présenté par lui, (20 janvier 1879), et réclamant l'épuration du personnel administratif et judiciaire, le désigna pour un portefeuille dans la prochaine combinaison. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon et l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République, il fut appelé par le nouveau chef de l'Etat à remplacer M. Bardoux comme ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (4 février 1879). Pendant trois années consécutives, il occupa ce département : sous le ministère Waddington, sous le premier ministère de Freycinet (28 décembre 1879 — 23 septembre 1880) enfin, dans le ministère dont il eut lui-même la présidence (23 septembre 1880 — 10 novembre 1881). Malgré une inaltérable confiance dans ses moyens personnels, M. J. Ferry semblait n'accepter qu'à regret la présidence du conseil : « La tâche qui m'est échue est bien lourde, écrivait-il à un ami, le 1er octobre 1880. Mener une Chambre si peu disciplinée, et si malaisément disciplinable, jusqu'au jour des élections! Gambetta a bien raison de repousser ce calice. Il ne m'appartenait pas de m'en délivrer. J'y vais, cher ami, comme à beaucoup d'autres devoirs de ma vie que je n'avais pas plus cherchés que celui-là, et qui ne m'ont valu que des outrages. » Dès son arrivée au pouvoir, M. J. Ferry se posa comme un des plus actifs promoteurs de la politique modérée et « opportuniste », qui prévalut constamment dans cette législature. Député, il vota : 11 mars 1879, *contre* la mise en accusation des ministres du 16 mai; 28 janvier 1880, *contre* la liberté absolue d'association; 29 janvier, *contre* la liberté absolue de réunion; 5 juillet 1880, *contre* la suppression de l'ambassade française auprès du pape; 17 novembre, *contre* la suppression de l'inamovibilité de la magistrature; 19 novembre, *contre* la magistrature élective; 28 janvier 1881, *contre* la liberté illimitée de la presse; 8 février, *contre* le divorce; 28 mai, *contre* l'obligation du service militaire pour les séminaristes; 31 mai, *contre* la revision de la Constitution de 1875 ; 17 juin, *contre* le service militaire de trois ans et la suppression du volontariat; 23 juin, *contre* la séparation des Eglises

et de l'Etat; 25 juin, *contre* la suppression des bourses des séminaires, etc. Ministre, il marqua son passage aux affaires par diverses modifications du personnel, par la séparation du service des beaux-arts sous la direction spéciale d'un sous-secrétaire d'Etat, par une reorgauisation de l'administration des musées et la création d'un musée pédagogique, par le dépôt d'un projet de loi portant suppression des lettres d'obédience (20 mai 1879), et surtout par la présentation, qui fit grand bruit, d'un projet de loi nouveau sur l'enseignement supérieur. Ce projet rendait à l'Etat la collation des grades, et, de plus, disposait, en son fameux article 7 : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » L'article 7, chaudement soutenu par son auteur et par M. Paul Bert devant la Chambre, fut voté par elle le 9 juillet 1879, après une longue et vive discussion, à la majorité de 347 voix contre 143. Porté au Sénat trop tard pour être mis à l'ordre du jour avant les vacances, il parut rencontrer tout d'abord dans la Chambre haute au moins autant d'hostilité que de sympathie; toutefois, ce ne fut qu'à une voix de majorité, que la commission élue pour l'examiner, sous la présidence de M. Jules Simon, se prononça contre le système de M. J. Ferry. Cet « article 7 » donna lieu, pendant la prorogation des Chambres, à une véritable agitation, dont le ministre profita adroitement pour créer en sa faveur un courant d'opinion : plusieurs conseils généraux émirent des vœux favorables à son adoption définitive, et M. J. Ferry ne se fit pas faute de plaider la cause du projet en litige, dans ses voyages administratifs à Bordeaux, à Toulouse, à Perpignan, etc. Il engagea la lutte devant le Sénat, dès le début de la nouvelle session, et, après avoir obtenu, non sans peine, le vote d'un certain nombre de dispositions nouvelles relatives à l'enseignement, notamment à la réorganisation du conseil supérieur, il insista pour l'adoption de l'article 7. Mais cédant à l'éloquence insinuante de M. Jules Simon que la commission avait désigné comme rapporteur, la Chambre haute se décida à repousser l'article (mars 1880). M. Ferry fit alors signer par ses collègues du cabinet les décrets du 27 mars, dont l'un donnait un délai de trois mois « à l'agrégation ou association non autorisée dite de Jésus, pour se dissoudre et évacuer les établissements qu'elle occupait sur la surface du territoire de la République »; le second décret mettait en demeure toutes les congrégations non autorisées de produire leurs statuts et de demander la reconnaissance légale dans le même délai. M. de Freycinet, chef du cabinet, ayant opiné alors pour l'adoption d'une politique de conciliation relativement à l'application de ces diverses mesures, Gambetta, que l'opinion considérait comme le directeur « occulte » de la politique gouvernementale, fit confier à M. J. Ferry, le 23 septembre 1880, la présidence du conseil. M. Ferry garda en même temps le portefeuille de l'Instruction publique, et les affaires de l'enseignement restèrent au premier rang de ses préoccupations.

Il se prononça non pour la laïcité, mais pour la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire, dans lequel il introduisit l'éducation « morale et civique »; une grande loi proposée par lui sur ces matières et qu'il défendit énergiquement devant les deux Chambres, fut adoptée au Palais-Bourbon le 24 décembre 1880, et, après de nombreuses vicissitudes, tenue en échec au Luxembourg jusqu'à la fin de la législature (juillet 1881). En ce qui concerne la direction générale des affaires publiques, M. Jules Ferry commença, dès lors, d'assumer la responsabilité de la « politique coloniale » qui fut tant reprochée à l'opportunisme, et dont la guerre de Tunisie fut la première manifestation. Au début, il ne s'agissait, d'après les déclarations officielles, que de brèves incursions sur la frontière tunisienne pour réprimer les tribus pillardes, kroumirs et autres, ainsi que cela s'était pratiqué fréquemment sur les frontières du Maroc. Au budget de 1882, les crédits demandés à la Chambre figurèrent sous la rubrique : « Opérations sur la frontière de Tunisie. » Un peu plus tard, M. J. Ferry demanda 14 millions pour faire des routes. Mais en mai 1881, on apprit que le général Bréart, poussant une pointe rapide sur Tunis, était arrivé sous les murs du Bardo, et avait donné trois heures au bey pour signer le traité de Kasr-Saïd, qui livrait la Tunisie à la France. M. Ferry fut très fréquemment appelé par l'opposition de droite et d'extrême-gauche à défendre aux tribunes du Sénat et de la Chambre sa conduite politique et celle de ses collègues. La question du scrutin de liste, les tentatives laborieuses de renouvellement des traités de commerce, la convocation brusque et anticipée des électeurs pour le renouvellement de la Chambre, servirent encore d'aliment, contre lui, aux vives polémiques des intransigeants et des conservateurs. Un mois avant la séparation du parlement (27 juillet 1881), M. Jules Ferry, inaugurant la période électorale virtuellement ouverte, fit à Epinal, à l'occasion d'un concours agricole, un exposé dogmatique de ses théories. « Ce n'est pas, disait-il, le radicalisme qui a fondé la République, ce n'est pas avec les idées et les procédés du radicalisme qu'on a fait vivre et gouverné la France républicaine depuis cinq ans qu'elle est maîtresse de ses destinées; ce ne sont pas les idées et les procédés du radicalisme qui ont accompli les réformes que je me permets de trouver considérables, effectuées depuis cinq ans. » M. Jules Ferry obtint sa réélection, le 21 août 1881, dans la 1re circonscription de Saint-Dié, avec 7,323 voix (9,605 votants, 14,520 inscrits), contre 1,251 à M. Rovet et 239 à M. Paul Champy. Au lendemain de la rentrée parlementaire, il eut à subir les fréquents assauts de l'extrême-gauche et de son leader, M. Clémenceau. Les affaires tunisiennes, en particulier, furent l'objet, à la Chambre, d'une triple interpellation, au cours de laquelle M. Clémenceau dénonça l'expédition comme une pure entreprise financière, où auraient trempé ensemble M. J. Ferry et son frère Charles, ainsi que M. Roustan, notre consul à Tunis. M. Ferry soutint le choc; mais au milieu d'une extrême confusion d'ordres du jour, l'interpellation s'étant terminée, le 9 novembre, par le vote d'un texte présenté par Gambetta, le président du conseil s'effaça devant le chef de la majorité opportuniste, et, donnant sa démission, lui abandonna la direction effective du pouvoir (13 novembre 1881). Le cabinet Gambetta ne vécut que jusqu'au mois de janvier 1882. M. Ferry rentra dans le ministère qui lui succéda, et dont M. de Freycinet eut la présidence : du 30 janvier 1882 au 6 août de la même année, il se trouva replacé à la tête du département de l'instruction publique, avec les beaux-arts, qui en avaient été momentanément détachés. Il se borna, pendant cette période,

aux occupations particulières de son ressort, et acheva de défendre au Sénat ses projets sur l'obligation de l'enseignement et l'institution d'une éducation civique; il en obtint enfin le vote en mars 1882. Après la mort de Gambetta, M. Ferry devint le chef incontesté des opportunistes. Il fut, pour la seconde fois, appelé par M. Grévy (22 février 1883) à former un cabinet. Il prit alors pour collaborateurs un certain nombre d'anciens familiers de Gambetta, et, avec leur concours, il élabora et présenta à la Chambre : un projet de loi contre l'affichage et les cris séditieux, projet qu'il dut bientôt abandonner, en raison de son peu de succès; une loi sur les transportations des récidivistes; une loi remaniant le personnel de la magistrature; une loi municipale; une loi sur les syndicats professionnels, etc. La situation parlementaire ne tarda pas à devenir des plus délicates pour le président du conseil. Afin de parer à l'agitation revisionniste, il dut consentir à la convocation du congrès de Versailles, dont les tumultueux débats (4-13 août 1884) aboutirent seulement à la suppression des sénateurs inamovibles et à l'augmentation du nombre des électeurs sénatoriaux. Par une condescendance analogue, il concourut à l'adoption de la proposition de M. Constans, qui rétablissait le scrutin de liste pour l'élection de la Chambre des députés (28 mars 1884-21 mars 1885). Mais de plus graves embarras naquirent bientôt de la situation financière et surtout des événements extérieurs. La guerre du Tonkin, les conflits avec la Chine, certaines difficultés diplomatiques imprévues étaient de nature à préoccuper gravement M. Ferry. Avant la fin de l'année 1883, il prit lui-même des mains de M. Challemel-Lacour (20 novembre) le portefeuille des Affaires étrangères, et, plus que jamais, ce fut à lui qu'incombèrent personnellement et directement la charge et la responsabilité de toute la conduite de nos affaires coloniales. Un des premiers actes de M. Ferry, en revenant à la présidence du conseil (février), avait été le désaveu des négociations précédemment entamées avec la Chine par M. Bourée, notre ministre à Pékin, et approuvées naguère par M. Duclerc. Puis il avait pris ses mesures en vue de l'occupation intégrale du Tonkin. Entreprise avec des forces insuffisantes et sans déclaration de guerre autorisée par les Chambres, cette expédition fut marquée par une suite d'incidents douloureux, tels que la mort de Rivière; par d'inutiles victoires de notre marine sur les forces chinoises; par des négociations contradictoires poursuivies en même temps que les opérations militaires; par l'abandon des fortes indemnités exigées tout d'abord, et par les deux traités de Tien-Tsin, dont le premier, conclu le 11 mai 1884, par le capitaine Fournier, fut violé à Bac-Lé, et rendit nécessaire une reprise des hostilités, et dont le second, coïncidant avec le désastre de Lang-Son, entraina la chute du cabinet Ferry, le 30 mars 1885. L'irritation de l'opposition contre le chef du ministère, entretenue d'ailleurs par les affaires de Madagascar, par la politique « ultra-pacifique » de M. Ferry à l'égard de l'Allemagne, par d'autres faits encore, était à son comble. Le samedi, 28 mars 1885, la Chambre, dont la complaisance, relativement au vote des crédits du Tonkin, n'avait jusque-là jamais fait défaut à M. Ferry, et qui s'était constamment et pleinement associée, par de nombreux ordres du jour de confiance, à sa politique coloniale, fut saisie une fois de plus de la question. Elle commença par passer encore à l'ordre du jour, par 273 voix contre 227. Mais l'évacuation précipitée de Lang-Son, rendue publique le lendemain, produisit dans le sentiment de la majorité un revirement dont M. Jules Ferry ne put éviter les effets. Un crédit de deux millions, réclamé par lui pour faire face aux événements, fut adopté, mais 310 voix sur 471 votants condamnèrent la politique du cabinet, qui se retira tout entier. Comme député, M. Ferry avait voté dans la législature : 2 août 1883, *pour* les conventions avec les compagnies de chemins de fer; 27 mars 1884, *contre* la revision de la Constitution (proposition Barodet); 5 mars 1885, *pour* le système protectionniste modifiant le tarif des douanes relatif aux céréales. Hors de la Chambre, M. Ferry avait plus d'une fois exposé sa politique intérieure ou extérieure dans des discours de circonstance, qui avaient été passionnément commentés : par exemple à Versailles, au Jeu de paume (20 juin 1883); à Périgueux (avril 1884), où il invoquait la « République des paysans », etc. Il continua, après sa chute, de faire dans mainte harangue la justification et l'apologie de ses actes, tandis que la Chambre repoussait (juin 1885) les demandes de mise en accusation dont il fut l'objet. Porté sur la liste républicaine opportuniste des Vosges, aux élections du 4 octobre 1885, M. Jules Ferry, que ses amis appelèrent la « grande victime », fut réélu député des Vosges, le 5e sur 6, avec 45,174 voix (87,635 votants, 108,409 inscrits). Il reprit sa place à la tête du groupe modéré de l'Union des gauches, mais se tint à l'écart de la tribune et évita de répondre aux récriminations violentes qui éclatèrent contre lui dans les derniers jours du ministère Brisson, à propos du Tonkin. Une proposition, déposée le 8 février 1886 par M. Michelin, et tendant à déterminer les responsabilités de cette entreprise et à en poursuivre les auteurs, fut rejetée par la Chambre nouvelle. Lors de la vacance de la présidence de la République provoquée par la démission arrachée à M. J. Grévy, M. J. Ferry se porta candidat à cette haute fonction. Vivement attaquée par le parti radical, notamment par le conseil municipal de Paris et par les boulangistes, qui menaçaient de prendre les armes si elle réussissait, cette candidature fut écartée au dernier moment, bien qu'à la réunion plénière des gauches tenue, le matin de l'élection (3 décembre 1887), au théâtre des Variétés de Versailles, elle eût constamment réuni la majorité : 200 voix au 1er tour, 216 au 2e, et 179 au 3e. Au Congrès, elle ne réunit que 202 voix au 1er tour, contre 303 à M. Sadi Carnot (*V. les scrutins à ce nom*). M. Ferry se désista immédiatement. M. Jules Ferry prêta son appui aux cabinets Rouvier et Tirard ainsi qu'à la lutte contre le général Boulanger, qu'il appela « un César de café-concert »; cette expression lui valut de la part du général un envoi de témoins auquel il refusa de donner suite. Il vota à la fin de la législature : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution (chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. Le nom de M. Jules Ferry a été mêlé aux discussions les plus ardentes de la presse et de la tribune; son action politique, très considérable dans ces dernières années, a naturellement donné lieu aux jugements les plus divers, et, tandis qu'une étude biographique et critique sur son compte, due à la plume d'un

de ses adversaires radicaux, porte ce titre menaçant : *Un malfaiteur public*, un biographe ami a exprimé d'autre part, sur les évolutions politiques de M. Jules Ferry, cette appréciation bienveillante : « En face des événements terribles auxquels il avait pris une si grande part, en face d'une situation extraordinaire, unique dans l'histoire, comprenant la tâche qui incombait à son parti, au parti républicain, jeté en quelque sorte au milieu des ruines de tout, avec la mission de tout reconstruire, M. Jules Ferry dut faire un retour sur lui-même, sur le programme qu'il avait soutenu dans l'opposition à l'Empire avec ses collègues de gauche : il dut se demander s'il était applicable et comment on pourrait l'appliquer, s'il n'y avait pas lieu de le soumettre à un examen consciencieux, à une analyse impitoyable, à une méthode rigoureuse, et d'en distraire les éléments étrangers ou périlleux... M. Jules Ferry est un de ceux qui ont le mieux compris cette nécessité, et qui se sont le plus fortement préparés à ce labeur nouveau par une observation et une méditation soutenues... » (*Célébrités contemporaines : Jules Ferry*, par Ed. Sylvin.)

FERRY (Charles-Emile-Léon), député de 1881 à 1885, né à Saint-Dié (Vosges) le 23 mai 1834, s'occupa de commerce et fut, pendant le siège de Paris, chef de cabinet de Jules Favre. Préfet de Saône-et-Loire (20 mars 1871), puis commissaire du gouvernement en Corse (octobre suivant), il devint préfet de la Haute-Garonne (11 novembre) et occupa ces fonctions jusqu'au 24 mai 1873. Il reprit ensuite ses occupations de banque et de commerce et, grâce à l'influence et à la situation politique de son frère, M. Jules Ferry, fut élu député, le 21 août 1881, dans la 2e circonscription d'Epinal, par 6,580 voix sur 8,031 votants et 12,937 inscrits. M. Charles Ferry eut un rôle parlementaire des plus effacés et se borna à donner une approbation sans réserve à la politique opportuniste. Membre de l'Union républicaine, il vota notamment *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Le nom de M. Charles Ferry fut plus d'une fois mêlé aux polémiques des journaux de l'opposition, qui accusaient certains membres du gouvernement d'avoir entrepris, sous le couvert de la politique coloniale, des opérations financières. M. Charles Ferry ne s'est pas représenté aux élections du 4 octobre 1885.

FERRY (Joseph-Albert), député de 1881 à 1889, né à Fraize (Vosges) le 27 février 1833, n'est pas de la même famille que le précédent. Il étudia le droit, s'inscrivit au barreau de Saint-Dié et devint maire de cette ville. Membre, secrétaire et vice-président du conseil général des Vosges pour le canton de Gérardmer, il se présenta comme républicain opportuniste, le 21 août 1881, dans la 2e circonscription de Saint-Dié, et fut élu député par 5,560 voix (8,612 votants, 13,625 inscrits), contre 2,616 à M. Rovel, candidat républicain intransigeant. Il fit partie du nouveau groupe de la gauche radicale, soutint la politique opportuniste dont son homonyme était le chef, donna son suffrage à l'expédition du Tonkin, et porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique formée dans les Vosges, fut élu député de ce département, le 6e et dernier, par 45,056 voix (87,635 votants, 108,409 inscrits). Il appuya de son vote, dans la législature, les cabinets Rouvier et Tirard, se prononça *pour* les conventions avec les compagnies de chemins de fer, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* les surtaxes sur les céréales, et, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* les poursuites contre le général Boulanger; il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

FERTÉ (Jean-Pierre), député en 1789, né à Moulin-sur-Touvent (Oise) en 1736, mort à une date inconnue, était laboureur à Acy (Aisne). Il fut élu, le 19 mars 1789, par 206 voix sur 290 votants, député du tiers aux Etats-Généraux. Il vota, sans paraître à la tribune, avec la majorité de l'Assemblée, dont la clôture mit fin à sa carrière politique.

FÉRUSSAC (André-Etienne-Juste-Pascal-Joseph-François d'Audebard, baron de), député de 1830 à 1831, né au Chartron, près de Lauzerte, en Languedoc, le 30 décembre 1786, mort à Paris le 21 janvier 1836, était fils de Jean-Baptiste-Louis Audebard de Férussac (1745-1815), qui fut un naturaliste distingué; il appartenait à une famille originaire de Férussac, près d'Agen. Il suivit la carrière des armes, tout en s'occupant de recherches scientifiques, entra, à dix-sept ans, dans le corps des vélites qui s'organisait, vint à Paris, et y reçut, pour un *Mémoire* sur une question d'histoire naturelle, les encouragements de l'Académie des sciences. Obligé de partir pour l'armée, il fit plusieurs campagnes, fut envoyé comme sous-lieutenant dans le 103e régiment stationné en Silésie, quitta cette province pour se rendre en Espagne et prit part au siège de Saragosse, dont il écrivit la relation historique. Atteint à Moguer d'un coup de feu qui lui traversa la poitrine, il dut quitter son régiment où il venait de passer capitaine; mais, à peine convalescent, il reprit du service, comme aide-de-camp du général Darricau, qui commandait à Séville; puis il donna sa démission. De retour en France, le baron de Férussac fut nommé (1812) sous-préfet d'Oloron. Le duc d'Angoulême le dédommagea, en 1814, de la perte de cet emploi par le grade de chef de bataillon; en cette qualité, il appartint à l'état-major de la garde nationale de Paris. Pendant les Cent-Jours, il accepta la sous-préfecture de Compiègne; mais, au second retour de Louis XVIII, il se hâta de la rendre à son prédécesseur. Rentré en grâce auprès du gouvernement, il reprit ses fonctions militaires, fut promu chef d'état-major de la deuxième division, et se vit chargé des dispositions préliminaires pour mettre en activité l'Ecole d'application d'état-major, où il entra comme professeur de géographie et de statistique. Il quitta cette chaire en 1819, fut alors attaché au dépôt de la guerre, puis nommé chef de bureau de la statistique étrangère. En 1823, il fonda le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*. Après avoir tenté sans succès de se faire élire député, le 23 juin 1830, dans le 2e arrondissement de Tarn-et-Garonne (Moissac), où il obtint 196 voix contre 211 à l'élu, M. de Beauquesne, député sortant, il réussit, lorsque ce dernier eut donné sa démission, à le remplacer (21 octobre 1830) comme député de Moissac. Elu par 225 voix (328 votants, 506 inscrits), contre 99 à M. Conquerré de Montbrun, le baron de Férussac, rallié au gouvernement nouveau, le soutint de ses votes jusqu'à la fin de la session. Il mourut en 1836, laissant un très grand nombre

de mémoires, d'articles et de dissertations sur des questions d'histoire naturelle. Son principal titre est sa coopération à l'*Histoire des mollusques*, qui avait coûté trente ans de recherches à son père, et qu'il a eu le mérite de compléter et de terminer.

FÉRY (Martin-François-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Bruxelles (Belgique) en 1754, mort à Bruxelles le 24 janvier 1809, était homme de loi dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, par 41 voix sur 62 votants, député du département de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Féry passa, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, en vertu d'un vote du Sénat conservateur, pour y représenter le même département. Il quitta cette assemblée en 1806.

FESCH (Joseph), membre du Sénat conservateur et pair des Cent-Jours, né à Ajaccio (Corse) le 3 janvier 1763, mort à Rome (Italie) le 13 mai 1839, était fils d'un officier suisse au service de Gênes, qui avait épousé en secondes noces Angèle-Marie Pietra Santa, mère de Mme Lætitia Bonaparte. Joseph Fesch se trouvait ainsi demi-frère de la mère de Napoléon. Il fut envoyé dès l'âge de treize ans au séminaire d'Aix, en Provence; à l'époque de la convocation des Etats-Généraux il était déjà entré dans les ordres. Les premiers événements de la Révolution le firent renoncer à l'état ecclésiastique. Il se montra d'abord chaleureux partisan des idées nouvelles, organisa un club de Jacobins à Bâle, et se rendit en Savoie, à l'armée du général Montesquiou, en qualité de commis aux vivres (garde-magasin). Le général Bonaparte, ayant pris le commandement de l'armée d'Italie, appela son oncle auprès de lui en qualité de commissaire des guerres (1795), place qu'il occupa jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire. Mais dès que le rétablissement du culte eut été arrêté dans la pensée du premier consul, Fesch alla faire une retraite dans un couvent du Milanais, reprit le costume ecclésiastique, et s'employa très activement dans les négociations qui préparèrent le Concordat (15 juillet 1801). Peu après, il fut nommé archevêque de Lyon; sacré par le cardinal-légat le 15 août 1802, il revêtit à son tour la pourpre romaine le 25 février suivant, comme cardinal du titre de Saint-Laurent in Lucina. Nommé ambassadeur à Rome, il emmena avec lui Châteaubriand comme secrétaire d'ambassade. En 1804, il accompagna le pape à Paris après l'avoir décidé, non sans peine, à faire ce voyage, et assista au sacre de Napoléon : deux mois plus tard, il était investi de la charge de grand-aumônier et de la dignité de grand-aigle de la Légion d'honneur (il en était membre depuis le 9 vendémiaire an XII et grand-officier depuis le 25 prairial de la même année); vers la même époque, il devenait membre du Sénat conservateur (12 pluviôse an XIII). En 1806, le prince électeur, archevêque de Ratisbonne, archichancelier de l'Empire, le choisit pour son coadjuteur et futur successeur. Il reçut, en attendant, le titre « d'altesse éminentissime », avec une subvention annuelle de 150,000 florins. Les dissentiments de Napoléon avec le Saint-Siège placèrent bientôt le cardinal Fesch dans une situation difficile. Refusant de s'associer aux mesures prises par le gouvernement impérial contre l'autorité pontificale, il déclina la situation d'archevêque de Paris, où voulait le placer son tout-puissant neveu, et fut privé un moment du titre de grand-aumônier, qui resta vacant et qu'il ne reprit qu'en 1811. En outre, Napoléon ordonna au cardinal qui habitait le magnifique hôtel qu'il s'était fait construire rue du Mont-Blanc aujourd'hui Chaussée-d'Antin), de retourner dans son diocèse de Lyon, et révoqua le consentement qu'il avait donné aux arrangements pris avec le prince-primat. Une lettre que le cardinal écrivit en 1812 au pape, alors transféré à Fontainebleau, ayant été interceptée, attira sur lui une rigueur plus grande encore : sa subvention de 150,000 florins lui fut enlevée. En 1814, l'empereur et le cardinal n'étaient pas encore réconciliés lorsque l'approche des troupes alliées contraignit l'archevêque de Lyon à se réfugier dans une des nombreuses communautés religieuses qu'il avait fondées. Bientôt il fut forcé d'abandonner cette retraite et partit pour Orléans, où, s'étant réuni à sa sœur, il prit avec elle la route de Rome. Le pape Pie VII l'accueillit avec beaucoup d'égards. Les Cent-Jours ramenèrent le cardinal en France et dans son archevêché. Il fit partie (2 juin 1815) de la Chambre des pairs de Napoléon. « Toute la famille étant réunie, écrit un biographe, l'empereur oublia tous les torts passés. » Mais le cardinal ne siégea pas à la Chambre haute, et, après Waterloo, se réfugia de nouveau à Rome, où il fixa définitivement sa résidence. Il refusa obstinément de se démettre de son titre d'archevêque de Lyon sous la Restauration, et ne put obtenir, malgré l'appui du pape, de rentrer dans son diocèse après la révolution de 1830. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite, au milieu des richesses artistiques qu'il possédait, et dont il a légué une partie au musée de Lyon. Le cardinal Fesch fut un des prélats qui concoururent le plus au rappel des Jésuites, qu'on admit d'abord sous le nom de *Pacanaristes*.

FIN DU SECOND VOLUME


PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY
PAIR
32101 032046060

